



HAL
open science

Cultes et sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise

Stanislas Bossard

► **To cite this version:**

Stanislas Bossard. Cultes et sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Archéologie et Préhistoire. Université de Nantes, 2021. Français. NNT : 2021NANT2029 . tel-04046539

HAL Id: tel-04046539

<https://hal.science/tel-04046539v1>

Submitted on 26 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

ÉCOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : Archéologie

Par

Stanislas BOSSARD

Cultes et sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise
Des antécédents gaulois à la fin des dieux (II^e s. av. n. è. – V^e s. de n. è.)

Volume I – Synthèse

Thèse présentée et soutenue à l'université de Nantes, le 26 novembre 2021
Unité de recherche : LARA – UMR 6566 CReAAH

Rapporteurs avant soutenance :

Sandrine AGUSTA-BOULAROT
Pierre NOUVEL

Professeure des Universités, université Paul-Valéry – Montpellier 3
Professeur des Universités, université de Bourgogne

Composition du Jury :

Président : William VAN ANDRINGA
Examineurs : Ton DERKS
Réjane ROURE
Françoise VAN HAEPEREN
Dir. de thèse : Martial MONTEIL

Directeur d'études, École pratique des hautes études – Paris
Universitair Hoofddocent, Vrije Universiteit Amsterdam
Maître de Conférences HDR, université Paul-Valéry – Montpellier 3
Professeure ordinaire, université catholique de Louvain
Professeur des Universités, université de Nantes

*Thèse de doctorat de l'université de Nantes
par Stanislas BOSSARD*

**CULTES ET SANCTUAIRES
DU CENTRE ET DE L'OUEST DE LA GAULE LYONNAISE
DES ANTÉCÉDENTS GAULOIS À LA FIN DES DIEUX
(II^E S. AV. N. È. - V^E S. DE N. È.)**

Volume I - Synthèse



Avec le soutien du Département de la Mayenne

À mon père

Remerciements

Ce travail est l'aboutissement d'une aventure scientifique et humaine de près de cinq années et le fruit de rencontres et d'échanges tant professionnels qu'amicaux qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à le façonner, à l'enrichir et à en faciliter l'accomplissement. Arrivé à son terme, il m'est donc particulièrement agréable d'exprimer ma gratitude envers celles et ceux qui y ont pris part.

Je tiens avant tout à remercier Martial Monteil, qui guide mes recherches depuis huit ans et sans qui cette thèse n'aurait sans nul doute pu être achevée, et ce dans de bonnes conditions et en dépit des difficultés qui ont pu en ralentir la progression. Je lui dois d'avoir inscrit mes pas dans ceux des dévots des Gaules romaines et lui suis particulièrement reconnaissant d'avoir été présent en toutes circonstances, ainsi que pour nos discussions stimulantes, pour ses relectures détaillées et attentives et pour son soutien bienveillant et sans faille.

Mes plus vifs remerciements vont ensuite à Réjane Roure et à William Van Andringa, qui ont suivi ce travail doctoral au fil des ans et qui me font l'honneur d'accepter de prendre part au jury de soutenance. Leurs observations et leurs conseils avisés ont été précieux et m'ont aidé, notamment, à consolider le cadre conceptuel de cette étude, tant pour la fin de l'âge du Fer que pour l'époque romaine.

J'adresse aussi toute ma gratitude aux rapporteurs et autres membres du jury : à Sandrine Augusta-Boularot et à Pierre Nouvel, pour l'intérêt qu'ils ont porté à mes recherches au cours de ces dernières années, ainsi qu'à Françoise Van Haepere et à Ton Derks, qui ont également bien voulu examiner et évaluer ce travail.

Ce dernier a bénéficié, en 2020, d'une bourse d'aide à la recherche universitaire, attribuée par le Conseil départemental de la Mayenne. À ce titre, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers Anne Bocquet, tout particulièrement pour ses encouragements continus, ainsi qu'à Charlotte Plessis.

L'accueil au sein de l'équipe du LARA – UMR 6566 CREAAH et de l'UFR Histoire, Histoire de l'art et Archéologie de l'université de Nantes m'a également procuré des conditions de travail et un encadrement scientifique et humain idéaux pour mener à bien ces années de travail doctoral ; je tiens particulièrement à remercier Jean-Noël Guyodo et Marie-Yvane Daire, ainsi que l'équipe d'enseignants du département d'Histoire de l'art et d'archéologie et Laure Déodat, dont le soutien a été précieux. Merci éga-

lement à Éric Burgaud, Évelyne Levéziel, Thomas Forti et Anne-Marie Thiévin, qui ont veillé au bon déroulement des activités menées à l'université en parallèle du doctorat, ainsi qu'au personnel de la bibliothèque universitaire de Lettres, et en particulier à Lynda Briend et Fabienne Rocher, que j'ai tant sollicitées.

L'accès aux diverses données accessibles dans les services régionaux de l'archéologie visités dans le cadre de cette étude m'a été grandement facilité par l'accueil et la disponibilité d'Hélène Bigeard, Anne Charmot, Laure Dobrovitch, Bruno Milou, Josepha Prieto et Agnès Rousseau (SRA de Bourgogne-Franche-Comté, Dijon), Laure Cadars et Marie-Dominique Pinel (SRA de Bretagne, Rennes), Pascale Araujo, Solange Lauzanne et Jocelyne Vilpoux (SRA de Centre-Val de Loire, Orléans), Gautier Basset, Agnès Martin et Dominique Morize (SRA de Grand Est, Châlons-en-Champagne), Béatrice Bouet et Marie-Alice Virlovet (SRA d'Île-de-France, Paris), Nathalie Bolo, Christophe Chappet, Laure Dédouit et Patricia Moitrel (SRA de Normandie, Caen et Rouen), Frédérique Boivin, Caroline Gaillard et Colette Leterreux (SRA des Pays de la Loire, Nantes). Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.

La documentation archéologique réunie, pour l'essentiel issue d'opérations archéologiques préventives et programmées, est en grande partie inédite et je n'aurais pu intégrer à mes recherches un nombre important de sites sans l'accord des responsables qui en ont dirigé l'étude. Je remercie alors, pour avoir accepté que je prépare une notice pour chacun de ces sanctuaires, ainsi que pour le partage de données et leurs remarques fructueuses, Jean-Charles Arramond (SRA de Bretagne), Laurent Aubry (Inrap Grand Ouest), Bruno Bazin (direction de l'archéologie de la ville de Chartres), Philippe Bet (Inrap Centre-Île-de-France), Claire Beurion (Inrap Grand Ouest), Stéphane Blanchet (Inrap Grand Ouest), Olivier Blin (Inrap siège - Paris), Arnaud Coutelas (ArkeMine), Gilles Deshayes (Mission archéologique départementale de l'Eure), Fabienne Dugast (CNRS), Romuald Ferrette (Inrap Grand Ouest), Pascal Flotté (Archéologie Alsace), Laurent Fournier (Inrap Centre-Île-de-France), Frédéric Guérin (Inrap Grand Ouest), Gérard Guillier (Inrap Grand Ouest), Bénédicte Guillot (Inrap Grand Ouest), Laurence Jeanne (archéologue indépendante), Jean-Marie Laruz (service de l'archéologie d'Indre-et-Loire), Françoise Le Boulanger (Inrap Grand Ouest), Jacques Le Maho (CNRS), Annaïg Le Martret (Éveha), Gaël Léon (Inrap Grand Ouest) – que je remercie aussi pour le partage de données inédites issues

du programme collectif de recherche Arbanos –, Gilles Leroux (Inrap Grand Ouest), Dagmar Lukas (Inrap Grand Ouest), Éric Mare (Inrap Grand Ouest), Yves Menez (SRA de Bretagne), Maxime Mortreau (Inrap Grand Ouest), Éric Nicolas (Inrap Grand Ouest), Laurent Paez-Rezende (Inrap Grand Ouest), Nicolas Pétorin (Inrap Grand Ouest), Fabien Pilon (UMR 7041 ArScAn), Lionel Pirault (Inrap Grand Ouest), Grégory Poitevin (Inrap Centre-Île-de-France), Dominique Pouille (Inrap Grand Ouest), Alain Provost (archéologue indépendant), Sophie Quévillon (SRA de Normandie), Philippe Salé (Inrap Centre-Île-de-France), Ellébore Segain (Inrap Auvergne-Rhône-Alpes), Damien Sérès (Inrap Grand Ouest), Franck Verneau (Inrap Centre-Île-de-France), Jan Veron (service archéologie du conseil départemental du Calvados), Anne Villard-Le Tiec (SRA de Bretagne) et Jocelyne Vilpoux (SRA de Centre-Val-de-Loire). J'ai plaisir à adresser aussi mes remerciements à Maurice Gautier (archéologue indépendant) et, une nouvelle fois, à Pierre Nouvel (université de Bourgogne) pour m'avoir donné accès à des clichés aériens inédits ou de bonne résolution, ainsi qu'à Anne Bocquet, qui a bien voulu que je prenne en compte les découvertes réalisées à Jublains dans le cadre de récentes prospections géophysiques, dont elle est l'initiatrice, et à Cécile Doulan, pour les remarques proposées lors de la relecture de ces notices.

Il m'est agréable de remercier aussi celles et ceux avec qui j'ai pu échanger avec intérêt au sujet des cultes et des sanctuaires ou qui ont su me renseigner et m'aiguiller lorsque je m'éloignais de cette thématique pour m'aventurer dans des domaines qui me sont bien moins familiers. Ainsi, en ce qui concerne la numismatique, je suis tout particulièrement redevable à Gérard Aubin et à Jacques Meissonnier, dont la relecture minutieuse m'a été d'une grande aide ; merci aussi, pour leurs conseils et leur soutien à divers titres, à Sylvie Boulud-Gazo, Isabelle Fauduet,

Raphaël Golosetti, Yves Henigfeld, Hubert Lepaumier, Maxime Mortreau, Guillaume Reich et Emmanuelle Rosso.

Que Nathalie Arilla et Jean-Claude Golvin – avec Thierry Lemaire (AssorHistoire) et Isabelle Alliel (Actes Sud) – acceptent également mes remerciements pour m'avoir autorisé à illustrer les chapitres de cette thèse avec plusieurs évocations graphiques dont ils sont les auteurs.

Un grand merci, aussi, aux relecteurs des premiers chapitres, Anna, Matteo et Tanguy, qui ont su traquer d'un œil impitoyable mais infaillible les moindres erreurs, ainsi qu'à Natasha pour la révision de l'*abstract*.

Je ne pourrais clore cette liste sans saluer mes proches qui, quotidiennement ou du moins régulièrement, m'ont accompagné et n'ont cessé de renouveler leurs encouragements ; le périple a été long et, en particulier au cours des dernières étapes, je n'ai pu leur accorder le temps que j'aurais souhaité. Il s'agit en premier lieu des collègues et amis doctorants de Nantes et d'ailleurs, en particulier Sarah, Gadea, Élisabeth, Malina, Hervé, Jessy, Mathilde, Charlemagne, Caroline, Fanny et Typhanie. Une pensée particulière pour Pauline, compagne indéfectible et d'un appui permanent, sans qui ces années n'auraient certainement pas été aussi riches en émotions et en phosphore. Un grand merci à mes amis nantais, mayennais ou résidant dans de plus lointaines contrées, pour les moments partagés et à venir. Enfin, c'est avec plaisir que j'adresse mes derniers remerciements à ma famille, qui a été d'un soutien constant, en particulier à mes parents, Michel – parti trop tôt –, Frédérique et Bruno, à mes sœurs, Bérénice, Anne-Laure et Elvire et à mes grands-parents, Jean-Claude et Michelle, ainsi qu'à Louissette. Je dédie enfin ce travail à Matteo, qui a su m'épauler avec la plus grande *pazienza* : *grazie mille*.

Sommaire

Remerciements.....	6
Introduction	16
Partie I - Les témoins matériels de la religion en Lyonnaise : les cadres de l'étude.....	21
Chapitre 1 - Dieux et hommes des cités de Lyonnaise.....	22
1.1. Des peuples de la Celtique gauloise aux cités de la province de Lyonnaise : transformations des cadres politiques et institutionnels	22
1.1.1. Territoires et religions des peuples gaulois.....	22
1.1.2. La conquête de Jules César et la soumission des cités.....	26
1.1.3. De la municipalisation à la mise en place des religions provinciales : la réorganisation augustéenne	26
1.1.4. La Lyonnaise durant le Haut-Empire : un état des lieux	29
1.1.4.1. Les cités : inventaire, limites et divisions territoriales	29
1.1.4.2. Les habitats groupés : chefs-lieux et agglomérations secondaires	31
1.1.4.3. Les campagnes et la question des établissements ruraux	33
1.1.4.4. Les réseaux viaires	34
1.1.5. Le devenir des cités durant l'Antiquité tardive.....	35
1.2. Des dieux et des hommes : les apports des sources épigraphiques et iconographiques	37
1.2.1. Inventaire, méthodologie et déséquilibres documentaires	37
1.2.2. Les divinités	41
1.2.2.1. Identités et fréquences d'apparition.....	41
1.2.2.2. Des combinaisons divines multiples.....	49
1.2.3. Les formes du culte impérial en Lyonnaise.....	55
1.2.4. Les prêtrises municipales et provinciales	57
1.2.5. L'identité des dédicants.....	58
Chapitre 2 - Les sanctuaires : identification et approche méthodologique	64
2.1. Le sanctuaire : définitions et méthodes d'identification.....	64
2.1.1. Sanctuaires et cultes de l'époque romaine : questions de terminologie et critères de reconnaissance	64
2.1.2. Des « sanctuaires » de l'âge du Fer ?.....	66
2.2. De la découverte à l'étude des lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, entre le XVI ^e s. et 2020 : approche historiographique	69
2.2.1. Les prémices de la recherche (XVI ^e s. – première moitié du XIX ^e s.).....	70
2.2.2. Le temps des premiers inventaires (seconde moitié du XIX ^e s. – années 1950)	72
2.2.3. Du Manuel d'Albert Grenier à la reconnaissance des premiers sanctuaires gaulois (fin des années 1950 – début des années 1990).....	79

2.2.4. <i>Le temps de l'archéologie préventive, des synthèses et des approches thématiques (début des années 1990-2020)</i>	86
2.2.5. <i>Protection et mise en valeur du patrimoine religieux antique</i>	93
2.3. <i>Constitution du corpus d'étude : approche méthodologique</i>	96
2.3.1. <i>Acquisition et sélection des données</i>	96
2.3.2. <i>Le traitement des données : les notices de sites</i>	98
2.3.3. <i>Analyse critique du corpus d'étude et représentativité des données</i>	101

Partie II - Analyse et caractérisation des sanctuaires 111

Chapitre 3 - Composantes architecturales et organisation spatiale des lieux de culte 112

3.1. <i>Les équipements des sanctuaires</i>	112
3.1.1. <i>Du profane au sacré : délimitation et accès des lieux de culte</i>	112
3.1.1.1. <i>Les enceintes fossoyées ou en bois</i>	113
3.1.1.2. <i>Les enceintes en pierre</i>	122
3.1.1.3. <i>Les accès à la cour sacrée</i>	126
3.1.1.4. <i>Des lieux de culte non enclos ?</i>	130
3.1.2. <i>Des demeures pour les dieux : les temples et la question des édifices</i>	133
3.1.2.1. <i>Des architectures variées : proposition de classement des temples</i>	133
3.1.2.2. <i>Architectures et rituels : orientation et équipements des temples</i>	174
3.1.2.3. <i>Origine et évolution des temples : synthèse chronologique</i>	181
3.1.3. <i>Le rôle de l'eau : aménagements et parcours hydrauliques</i>	184
3.1.3.1. <i>Un rôle souvent secondaire, adapté aux besoins des cultes et lié à l'agrément</i>	185
3.1.3.2. <i>L'élément aquatique au cœur des rituels : des « sanctuaires des eaux » ?</i>	188
3.1.4. <i>Des bâtiments fréquentés par les hommes : portiques et autres édifices</i>	197
3.1.4.1. <i>Portiques, exèdres et pavillons d'angle</i>	197
3.1.4.2. <i>Des bâtiments de plan barlong, liés à l'accueil des visiteurs et aux banquets ?</i>	202
3.1.4.3. <i>D'autres constructions aux fonctions variées : cuisines, logements, espaces de réception ?</i>	207
3.1.5. <i>Les espaces vides de constructions et le parcours des hommes</i>	212
3.1.5.1. <i>Dans les pas des dévots : les espaces de circulation</i>	212
3.1.5.2. <i>Autels et bases de statues, jalons des aires sacrées</i>	214
3.1.5.3. <i>Des structures de combustion en plein air</i>	215
3.1.5.4. <i>Espaces vides et capacités d'accueil</i>	216
3.2. <i>L'organisation spatiale des sanctuaires : proposition de classement typologique</i>	217
3.2.1. <i>La question des sanctuaires de l'âge du Fer (I)</i>	219
3.2.2. <i>Les lieux de culte à temple dominant (II)</i>	219
3.2.3. <i>Les lieux de culte à temples multiples (III)</i>	222
3.2.4. <i>Des sanctuaires particuliers : les mithraea (IV)</i>	225

Chapitre 4 - Des mobiliers aux cultes : objets et pratiques rituelles.....	228
4.1. De la découverte de l'objet archéologique à l'identification des actes rituels : méthodes et limites.....	228
4.1.1. Identifier les offrandes au sein des sanctuaires.....	228
4.1.2. Les principaux types de contexte de découverte.....	231
4.1.2.1. Des offrandes découvertes en position primaire, dans des espaces spécifiques.....	232
4.1.2.2. Des zones de rejets privilégiées : la mise au rebut des offrandes.....	235
4.1.2.3. Des niveaux de chantier et de démolition riches en mobiliers : des contextes perturbés.....	243
4.1.3. Expliquer l'abondance ou la rareté des vestiges liés aux pratiques rituelles : des facteurs multiples.....	243
4.2. Quantifier et qualifier les types de dépôt.....	246
4.2.1. Sacrifice animal et pratiques alimentaires.....	246
4.2.1.1. Les restes fauniques et malacofauniques des sanctuaires.....	246
4.2.1.2. Vaisselle et ustensiles liés aux pratiques culinaires.....	252
4.2.1.3. La place des aliments dans les pratiques rituelles.....	257
4.2.2. Les offrandes par destination : des objets fabriqués dans le cadre des cultes.....	272
4.2.2.1. Représentations divines, humaines et animales : des images pour les dieux.....	272
4.2.2.2. La question des objets miniatures.....	297
4.2.2.3. Rouelles, jetons et anneaux : de petits objets circulaires aux fonctions variées ?.....	300
4.2.2.4. De rares tablettes de défexion.....	305
4.2.3. Les offrandes par transformation : des objets issus du quotidien.....	307
4.2.3.1. La stips, offrande monétaire.....	307
4.2.3.2. Des parures et des accessoires vestimentaires fréquents.....	356
4.2.3.3. Les pièces d'équipement militaire.....	369
4.2.3.4. Varia.....	379
4.2.4. Lames de haches polies néolithiques et autres objets de curiosité.....	383
4.2.5. La question des restes humains.....	385
4.3. Faciès mobiliers et évolution des pratiques.....	387
4.3.1. Définir des faciès mobiliers : méthode et limites.....	387
4.3.2. Analyse globale des mobiliers des sanctuaires, de l'âge du Fer à la fin de l'Antiquité.....	388
4.3.2.1. Les dépôts laténiens.....	389
4.3.2.2. De la période augustéenne au milieu du III ^e s. de n. è.....	392
4.3.2.3. Les mobiliers de l'Antiquité tardive : des ensembles peu connus.....	401
Chapitre 5 - Des villes au territoire des cités : l'intégration des sanctuaires dans leur environnement.....	404
5.1. Les dieux dans la ville : sanctuaires et agglomérations.....	406
5.1.1. Espaces cérémoniels et agglomérations du second âge du Fer : des articulations encore peu connues.....	406
5.1.2. Au cœur des cités antiques : les sanctuaires des chefs-lieux, entre centre et périphérie.....	411
5.1.2.1. Des sanctuaires centraux : temples et forum, au cœur des villes et de la vie civique.....	413

5.1.2.2. D'autres grands lieux de culte parsemant les tissus urbains	423
5.1.2.3. Des sanctuaires privés, fréquentés à l'échelle d'un quartier ou liés aux cultes d'associations ?.....	428
5.1.2.4. Aux marges de la ville : les espaces cultuels périurbains	432
5.1.3. Sanctuaires et agglomérations secondaires : l'ancrage des cultes sur le territoire des cités antiques	448
5.1.3.1. Identifier et caractériser les sanctuaires publics des agglomérations secondaires.....	451
5.1.3.2. Les temples privés des agglomérations secondaires : de rares exemples attestés	483
5.1.3.3. La question des lieux de culte implantés au sein de modestes agglomérations routières.....	485
5.1.3.4. Des habitats groupés dotés de multiples aires sacrées : hiérarchisation ou complémentarité des cultes ?	488
5.1.3.5. Des aires sacrées en retrait des agglomérations secondaires.....	495
5.2. Sanctuaires et campagnes, des établissements ruraux aux champs.....	501
5.2.1. L'environnement des sanctuaires a priori ruraux du second âge du Fer.....	501
5.2.2. Temples et résidences rurales antiques : des liens étroits.....	504
5.2.2.1. Identifier les temples des établissements ruraux : un exercice parfois difficile.....	505
5.2.2.2. Sanctuaires et pratiques religieuses au sein des villae	510
5.2.2.3. Des temples privés au sein d'établissements plus modestes.....	530
5.2.2.4. Un temple dépendant d'un établissement métallurgique privé ou public ?	534
5.2.3. Les autres sanctuaires a priori ruraux de l'époque romaine : un isolement à relativiser.....	535
5.2.3.1. Des formes et des pratiques variées : panorama général des sanctuaires « isolés ».....	535
5.2.3.2. Des lieux de culte isolés en plein champ ?.....	556
5.2.3.3. De modestes occupations aux abords de lieux de culte ruraux : dépendances ou composantes d'un habitat ?.....	558
5.2.3.4. Des lieux de culte publics ruraux, intégrés à de vastes enceintes dévolues aux activités religieuses ?.....	569
5.2.3.5. Sanctuaires, établissements ruraux et voies : questions de distance et de fréquentation	572
5.3. Lieux de culte et géosymboles : l'appropriation d'éléments naturels remarquables.....	578
5.3.1. Sources, fleuves et océan : l'eau, un élément attractif?.....	579
5.3.2. La question de la topographie : une position dominante pour certaines divinités	587

Partie III - De la naissance à la fin des dieux : l'évolution du paysage religieux entre âge du Fer et Antiquité tardive 595

Chapitre 6 - De l'âge du Fer à l'époque romaine : aux origines des sanctuaires..... 596

6.1. Des espaces cultuels aux racines gauloises, entre rupture et continuité	598
6.1.1. Identifier les sanctuaires du second âge du Fer dans le nord-ouest de Celtique : bilan critique des données	598
6.1.2. L'évolution du paysage religieux des territoires du second âge du Fer.....	602
6.1.2.1. Dépôts anciens et premiers lieux de rituels (V ^e s. – III ^e s. av. n. è.)	602
6.1.2.2. Du début du II ^e s. à la guerre des Gaules : l'affirmation des sanctuaires enclos.....	606
6.1.3. Ancrer les cultes dans le passé : réappropriation et transformations d'anciens sanctuaires gaulois au début de l'époque romaine	609
6.2. Des lieux de mémoire implantés au sein d'anciens habitats ou de nécropoles ancestrales.....	620

6.2.1. Sanctuaires et habitats désertés.....	620
6.2.2. Des divinités parmi les ancêtres : lieux de culte et nécropoles.....	628
Chapitre 7 - Organisation et évolution de l'armature religieuse des cités au cours du Haut-Empire	635
7.1. De la fondation à l'abandon : chronologie générale des sanctuaires.....	635
7.2. Fabriquer du divin : la mise en place du paysage religieux des cités naissantes (fin du I ^{er} s. av. n. è. - milieu du I ^{er} s. de n. è.)	639
7.2.1. Des sanctuaires et des dieux nouveaux pour des communautés émergentes.....	640
7.2.2. Reformuler les architectures et les pratiques rituelles, entre traditions et innovations	645
7.3. La transformation radicale de l'armature religieuse : mise en chantier et monumentalisation des sanctuaires (milieu du I ^{er} s. – II ^e s. de n. è.).....	649
7.3.1. Fonder, reconstruire et monumentaliser : les modalités des transformations des paysages religieux	650
7.3.1.1. De plus rares fondations	650
7.3.1.2. Vers la pétrification et la monumentalisation des sanctuaires : des chantiers parfois de grande ampleur	652
7.3.1.3. Un outil pour évaluer et comparer la monumentalité des sanctuaires	657
7.3.2. L'évolution du maillage des sanctuaires publics.....	661
7.3.2.1. La concession du droit latin et l'évergétisme, moteurs des rythmes de reconstruction et de monumentalisation ?	662
7.3.2.2. Un réseau structuré : les <i>sacra publica</i> des cités, du chef-lieu au territoire.....	674
7.3.3. La place et l'évolution des cultes privés et de leurs sanctuaires	691
7.4. De la fin du II ^e s. au milieu du III ^e s. de n. è. : un paysage religieux figé ?	695
Chapitre 8 - La fin des dieux : des ultimes pratiques religieuses à l'abandon des derniers sanctuaires.....	698
8.1. Les témoins de la fréquentation des lieux de culte durant l'Antiquité tardive	698
8.1.1. Entre maintien de l'activité religieuse et délaissement partiel ou total des aires sacrées	699
8.1.1.1. Identifier les ultimes gestes rituels	699
8.1.1.2. Des lieux de culte reconstruits, réorganisés et parfois en partie désaffectés	701
8.1.2. La vitalité des <i>mithraea</i> d'Angers et de Septeuil, deux cas particuliers	710
8.2. Des abandons progressifs : questions de chronologie	711
8.2.1. Dater l'abandon et la démolition d'un sanctuaire : aspects méthodologiques	711
8.2.2. Chronologie générale des abandons.....	712
8.2.2.1. De premiers abandons, dès le Haut-Empire	712
8.2.2.2. De la seconde moitié du III ^e s. au début du V ^e s.....	712
8.3. Discussion autour des modalités et des causes de la fermeture des sanctuaires.....	713
8.3.1. Inondations et incendies : de rares attestations.....	713
8.3.2. Cérémonies de clôture ou démantèlement organisé ?.....	715
8.3.3. Des villes aux campagnes, du domaine public à la sphère privée : des rythmes et des facteurs variés	718
8.3.3.1. L'étiollement du réseau des sanctuaires publics.....	719
8.3.3.2. La disparition des lieux de culte privés.....	726

8.3.4. <i>Du polythéisme au christianisme dans le nord-ouest des Gaules</i>	729
8.3.5. <i>La fin des dieux : essai de synthèse</i>	733
8.4. Le devenir des anciens sanctuaires, entre démantèlement et réappropriation.....	737
8.4.1. <i>Démolition et réemploi : transformer le lieu de culte en carrière</i>	737
8.4.2. <i>De nouveaux occupants : le déploiement d'activités profanes</i>	740
8.4.3. <i>Du temple à la chapelle ou au mausolée, de l'aire sacrée au cimetière : une reconversion souvent tardive</i>	742
Conclusion et perspectives	748
Bibliographie	755
Table des figures	810
Table des tableaux	826

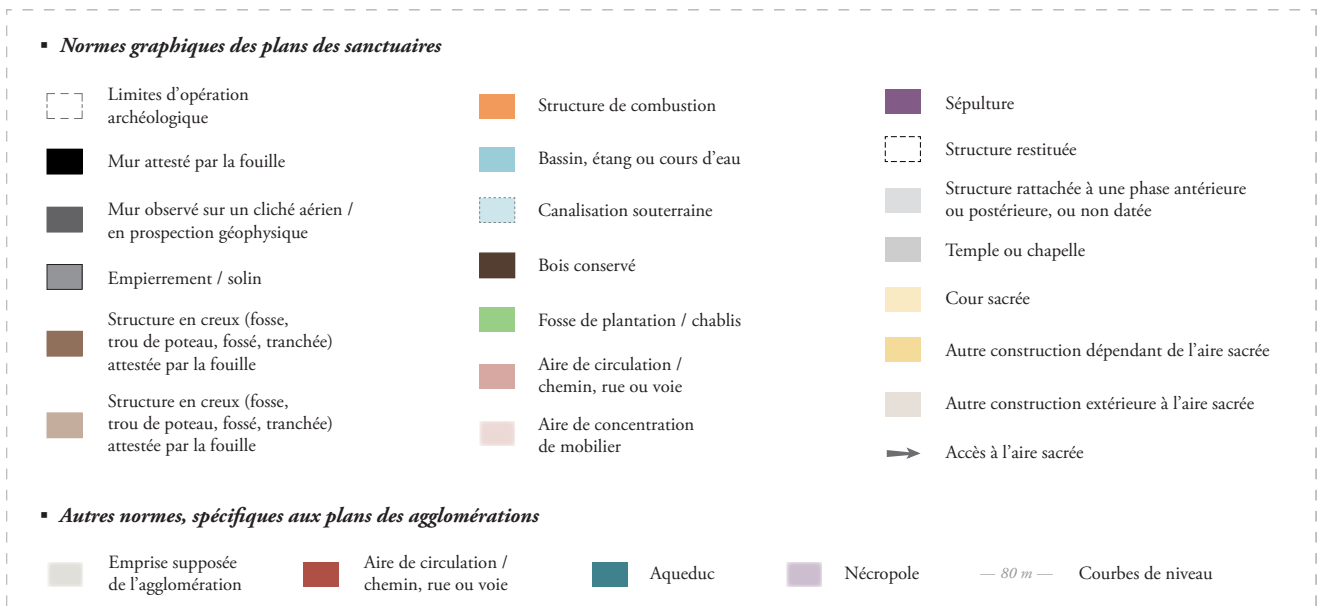


Fig. 1 : Normes graphiques employées pour les plans des sanctuaires et de leur environnement. Réal. S. Bossard.

Introduction

« Chaque cité a sa religion, [...] nous avons la nôtre. »

Cicéron, *Pour Flaccus*, 28, 69

Par ces quelques mots, Cicéron évoque l'un des traits saillants des religions romaines : chaque communauté, y compris les cités, honore ses propres divinités et respecte ses propres obligations rituelles¹. De fait, les cultes, qu'ils soient célébrés à Rome ou dans les provinces, s'inscrivent toujours dans un cadre politique et social, intimement lié à la communauté qui les pratique. Les *sacra publica*, les rites publics, ne peuvent ainsi être envisagés en dehors du cadre civilisé de la cité, modèle méditerranéen rapidement adapté sur les territoires gaulois qui ont été conquis par Jules César au milieu du I^{er} s. av. n. è. Ces derniers sont en effet réorganisés vers 16-13 av. n. è. par l'empereur Auguste, qui procède à leur découpage en provinces, elles-mêmes subdivisées en *civitates* ; il tient alors compte, dans les grandes lignes et à quelques exceptions près, des limites antérieures des territoires des peuples gaulois, récemment intégrés à l'Empire.

Les Gaulois n'ignoraient pas les pratiques religieuses : César évoque, à travers le prisme de l'*interpretatio romana*, les principaux dieux qu'ils vénèrent² et l'archéologie révèle, depuis une quarantaine d'années, les vestiges d'espaces communautaires du second âge du Fer, souvent qualifiés de sanctuaires, où des objets de natures diverses sont accumulés, parfois en grand nombre – armes, parures, outils et monnaies, sans doute offerts aux divinités –, ou encore des témoins de sacrifices ou de banquets³.

Dès le règne d'Auguste, de nouveaux dieux investissent les chefs-lieux naissants des cités, les agglomérations dites secondaires mais aussi les campagnes des Gaules romaines. Importés de Rome, avec leurs attributs et leurs spécificités, et rapidement adoptés, ils côtoient alors de multiples autres personnages divins qui conservent un théonyme celtique et que l'on honorait déjà probablement, sous une forme qu'il est aujourd'hui difficile de percevoir, avant la conquête⁴. Durant l'époque romaine, ces divinités ancestrales, parfois étroitement associées à des dieux d'origine romaine, tels surtout Mars, Mercure ou encore Apollon, changent d'identité et adoptent dès lors « des expressions et des significations nouvelles »⁵. S'opère alors, dans les communautés civiques, une véritable « fabrique

du divin »⁶. En effet, aux sénats locaux revient la charge de définir un panthéon commun, composé des divinités, importées ou réinventées, qui sont honorées par les membres de la cité, ainsi qu'un calendrier religieux et une carte des sanctuaires publics. La mise en place des cultes relevant de la religion civique suit des rythmes et des modalités variables en fonction du statut des cités, autonomes mais encadrées par le pouvoir romain, qu'elles soient pérégrines ou dotées du droit latin ou, plus rarement, romain. Elle s'accompagne logiquement de la fondation de multiples sanctuaires, espaces terrestres donnés aux dieux, où se construit la mémoire collective, où s'enracinent des mythologies locales et où se tissent des liens entre les dieux et déesses et la communauté civique qui les a choisis⁷. Les *sacerdotes* et les *cultores*, prêtres et dévots, y rendent des hommages à ces derniers ainsi qu'au pouvoir impérial, à travers différents actes rituels : prières, sacrifices ou encore offrandes⁸. Ces gestes, réalisés à titre collectif ou relevant de pratiques individuelles – dans le cadre de vœux ou de dons, par exemple – sont également faits à l'échelle de collectivités plus réduites, dans un cadre privé : chaque communauté, qu'il s'agisse d'une famille, d'une association ou d'un quartier urbain, a aussi ses obligations religieuses et reproduit les règles de la religion publique en honorant les divinités qu'elle a réunies dans son propre panthéon⁹.

Les nombreux lieux de culte qui ont été aménagés en Gaule dès le début de l'époque impériale, sur un substrat parfois laténien, répondent donc à des besoins religieux exprimés à différents niveaux de la société et sont liés à des « formes de groupement et de communauté de natures très variées agissant en réseau et en interaction avec la cité sans être totalement dépendantes »¹⁰. Ainsi que l'expriment J. Scheid et Fr. de Polignac, historiens des religions romaines et grecques, il est alors possible « d'aborder l'étude de la religion, et plus encore d'un système religieux polythéiste ouvert comme l'est celui des mondes grec et romain, à travers la mise en réseau (et non plus en simple emboîtement hiérarchique) de ces lieux de cultes, du plus grand (le sanctuaire fédéral) au plus modeste (la chapelle de carrefour). L'ensemble de ces signes, de ces repères, forme ce qu'on appelle désormais un paysage religieux, entendu

1. Scheid, 2013a, p. 148 et p. 168-169.

2. César, *Guerre des Gaules*, VI, 17.

3. Arcelin, Brunaux, 2003 ; Poux, 2018.

4. Duval, 1993, p. 24-91.

5. Van Andringa, 2017a, p. 15.

6. Augusta-Boularot *et al.*, 2017, p. 7.

7. Roymans, 2009.

8. Scheid, 2008a ; Scheid, 2013a ; Van Andringa, 2011a.

9. Scheid, 2013b.

10. Scheid, Polignac, 2010, p. 432.

à la fois dans sa matérialité visible et métaphoriquement comme le spectre d'identités religieuses multiples et négociées. La notion de paysage religieux naît de la constatation que le culte et les rites n'existent qu'en tant qu'ils sont ancrés dans l'espace, que ce soit de manière stable ou provisoire »¹¹. Ce concept de paysage religieux, auquel ont adhéré au cours des deux décennies passées nombre de spécialistes de la Protohistoire et de l'Antiquité, historiens et archéologues, n'appartenait toutefois pas à la pensée des Anciens et correspond donc à une construction intellectuelle moderne¹². Comme l'a écrit C. Bonnet en introduction à une analyse des cultes des cités hellénistiques de Phénicie, parler de « paysage », c'est « affronter, par la médiation documentaire, la question du « vivre ensemble », celle des assemblages culturels sur un espace donné, à la fois délimité par des frontières réelles et imaginaires, et relié par les flux incessants de personnes, de biens et de savoirs »¹³. Appliquée à l'époque romaine, cette définition invite tout particulièrement à travailler à l'échelle des *civitates*, petites patries dotées de leur propre système de cultes publics, auxquels s'ajoutent un ensemble de *sacra privata* définis à titre privé. La reconstitution du paysage religieux est donc indispensable pour appréhender les cultes des cités antiques, comme le recommande d'ailleurs J. Scheid en conclusion d'un ouvrage collectif consacré aux *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*¹⁴. Dans cette optique, les différentes sources sur lesquelles les réflexions peuvent se fonder sont multiples et complémentaires, mais aussi souvent très lacunaires et inégalement réparties sur les territoires des cités.

Au cours des trois dernières décennies, plusieurs études ont montré que l'examen des sources épigraphiques est crucial pour appréhender la nature des cultes célébrés dans les sanctuaires des Gaules et des Germanies, ainsi que les cadres de la religion civique. Aux travaux pionniers de J. Scheid, consacrés aux lieux de culte de la *Colonia Augusta Treverorum*¹⁵, fait écho, à plus large échelle – celle des Trois Gaules –, l'ouvrage publié par W. Van Andringa en 2002 et réédité en 2017, intitulé *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er} – IV^e siècle apr. J.-C.)*. D'autres approches, à l'instar de celles menées par N. Mathieu et M.-Th. Raepsaet-Charlier¹⁶, se sont intéressées à l'identité des fidèles à travers les dédicaces et les mentions d'acquiescement de vœux gravées sur des supports impérissables. Du reste, ainsi que l'a rappelé S. Girond, en introduction d'une thèse de doctorat récemment consacrée au paysage religieux de la cité des Bituriges Cubes, « l'érosion de l'histoire a, en

Gaule, comme en de nombreux points du monde antique, effacé les documents qui nous seraient nécessaires pour comprendre les pratiques rituelles ou le sens et la symbolique des représentations et du langage religieux »¹⁷. L'absence de textes détaillés, tels que le protocole annuel de la confrérie arvale¹⁸, document cependant exceptionnel, ou de lois encadrant le fonctionnement des cultes publics, à l'image des règlements municipaux des colonies d'*Irni* ou d'*Ursi*¹⁹, prive ainsi les spécialistes d'un certain nombre d'informations relatives au déroulement précis des cérémonies ou de l'organisation des cultes des cités des Gaules romaines²⁰. En complément des sources épigraphiques, les documents iconographiques, en particulier la statuaire divine, ont aussi pu être examinés pour identifier les principales divinités honorées et définir leur caractéristiques, à l'échelle de la Gaule²¹, d'une province, telle l'Aquitaine²² ou la Lyonnaise, pour trois dieux seulement – Apollon, Mars et Minerve²³ –, ou d'une cité, à l'instar de celle des Bituriges Cubes²⁴.

La multiplication des études monographiques et des synthèses régionales, ainsi que la diversification des approches thématiques ont par ailleurs montré, depuis le dernier quart du XX^e s., que « l'archéologie stratigraphique et les nouvelles sciences appliquées à l'archéologie moderne proposent désormais un cadre technique et un questionnement beaucoup plus riche des phénomènes qui, *une fois intégrés, et c'est essentiel, dans le cadre interprétatif fixé par l'histoire des religions antiques*, permet de multiplier les observations sur les vestiges laissés par la pratique du culte dans l'Antiquité »²⁵. Il serait ainsi réducteur de considérer que les vestiges des sanctuaires, lorsqu'ils sont dépourvus d'inscriptions, se résument à « des ruines peu intelligibles »²⁶. Au contraire, les approches pluridisciplinaires menées sur plusieurs lieux de culte de Gaule celtique et romaine témoignent du regard complémentaire que peut apporter l'archéologie, qui « insiste naturellement sur les traces matérielles des principaux supports des croyances et des pratiques anciennes. Ce sont les vestiges des sanctuaires ainsi que les documents épigraphiques et iconographiques relatifs aux cultes qui constituent l'ancrage au sol du paysage religieux en tant que construction humaine », pour reprendre les mots de S. Girond, dont les recherches doctorales menées à l'échelle de la cité des Bituriges Cubes nous ont particulièrement inspiré²⁷. Toutefois, l'approche

11. Scheid, Polignac, 2010, p. 430.

12. Bonnet, 2015, p. 25 ; Golosetti, 2020.

13. Bonnet, 2015, p. 26.

14. Scheid, 2006, p. 442.

15. Scheid, 1991a.

16. Mathieu, 2004 ; Raepsaet-Charlier, 2006.

17. Girond, 2015, vol. 1, p. 9.

18. Scheid, 1990.

19. Scheid, 2009 ; Van Andringa, 2017, p. 205.

20. Van Andringa, 2000a.

21. Deyts, 1992.

22. Doulan, 2008, vol. 1, p. 205-285.

23. Damour, 2005.

24. Girond, 2015.

25. Van Andringa, 2018, p. 19.

26. Tran, 2018, p. 786.

27. Girond, 2015, vol. 1, p. 10-11.

globale des religions, visant à confronter données archéologiques, épigraphiques et iconographiques, n'est pas un exercice aisé ; comme l'a récemment rappelé O. de Cazanove, l'archéologue qui étudie, entre autres, les vestiges des lieux de culte antiques « doit sans cesse naviguer entre plusieurs écueils : celui de l'insignifiance, celui de la surinterprétation, celui de la combinaison imprudente entre sources textuelles et matérielles, qui voudrait à toute force faire coïncider les unes avec les autres »²⁸.

En tout état de cause, en matière religieuse, les progrès enregistrés par l'archéologie au cours des dernières décennies sont notables, corollaire d'un nombre croissant de sites fouillés dans le cadre de l'archéologie préventive ou d'opérations programmées, mais aussi d'une intense activité de prospection aérienne, pour de nouveaux plans de sanctuaires, et du perfectionnement de l'archéométrie, pour ce qui est des datations. Les avancées concernent des domaines variés. Parmi les principales contributions synthétiques relatives au territoire des Gaules, il faut mentionner, depuis l'aube du XXI^e s., plusieurs études portant sur l'architecture et l'organisation spatiale des sites²⁹, l'archéologie du sacrifice³⁰, l'interprétation et le rôle des catégories de mobilier – notamment la céramique³¹, les monnaies³² ou l'*instrumentum*³³ – découvertes en contexte religieux, l'environnement urbain ou rural des sanctuaires³⁴. L'accent a aussi été mis sur l'évolution des sanctuaires et des pratiques rituelles, depuis le second âge du Fer³⁵ jusqu'à la fermeture et la destruction des ultimes lieux de culte antiques³⁶.

En parallèle, le développement de ces approches complémentaires s'est accompagné de l'établissement de multiples inventaires des lieux de culte des provinces gauloises, nécessaires pour la reconstitution du paysage religieux. Ces initiatives, relevant souvent de programmes collectifs de recherche (PCR) ou de travaux universitaires, ont alors été réalisées à l'échelle d'une ou de deux cités³⁷,

d'une région plus vaste³⁸, plus rarement d'une province³⁹ ou de la France⁴⁰. Les sanctuaires de l'ouest de la France, quant à eux, ont aussi fait l'objet de plusieurs synthèses, plus ou moins détaillées, dont peu d'éléments ont été publiés. Ainsi, la question de la religion de la province de Lyonnaise a été traitée dans les deux ouvrages à caractère généraliste consacrés à la Gaule Lyonnaise, dans le cadre de chapitres rédigés par Y. Le Bohec et W. Van Andringa, mais les auteurs n'ont pu ici s'appuyer sur un inventaire critique des sites⁴¹. Trois études universitaires inédites ont aussi porté sur le paysage religieux des cités des Aulerques Éburovices⁴², des Carnutes⁴³, des Aulerques Diablintes⁴⁴ ; s'y ajoute la synthèse inédite rédigée par A. Tremel au sujet des lieux de culte des Turons⁴⁵, complétée, pour cette même cité, par une courte notice publiée par A. Ferdière et un récent article consacré aux sanctuaires du second âge du Fer⁴⁶. Par ailleurs, plusieurs sanctuaires des *civitates* voisines des Aulerques Diablintes et Cénomans ont été présentés lors de l'exposition « Des dieux et des hommes, cultes et sanctuaires en Sarthe et en Mayenne », tenue en 2015 au Carré Plantagenêt du Mans (Sarthe) ; ils ont aussi fait l'objet de courtes notices publiées dans le catalogue correspondant⁴⁷. L'est de la province a aussi été couvert par les recherches conjointes de St. Izri, P. Nouvel *et al.*, dans le cadre de travaux d'inventaire sur les sanctuaires menés à l'échelle du centre-est de la France⁴⁸. S'y ajoutent, enfin, les données traitées dans le cadre de trois programmes collectifs de recherche : le premier, coordonné par M. Monteil (2010-2012) et dont l'emprise prévue couvrait les Pays de la Loire, la Bretagne et les Normandies, n'a pu être mené à son terme ; le deuxième, coordonné par N. Coulthard et L. Paez-Rezende (2011-2014) puis par C. Allinne et G. Léon (2015-2018), intitulé « l'Antiquité en Basse-Normandie », est en cours de publication ; enfin, le troisième, dirigé par R. Golosetti et consacré au « Paysage religieux antique en Île-de-France », a débuté en 2020.

Notre étude a pour objectif de reconstituer le paysage religieux de plusieurs cités de la province de Lyonnaise, à

28. Cazanove, 2020, p. 165.

29. Maligorne, 2006 ; Doulan, 2008 ; Fauduet, 2010.

30. Lepetz, Van Andringa (dir.), 2008.

31. Cf. les contributions réunies dans les actes du colloque de la SFECAg de 2015.

32. Aubin, Meissonnier, 1994 ; Wellington, 2005a et b ; Izri, 2011 ; Golosetti, 2019a.

33. Bertrand *et al.* (dir.), 2019 ; Fauduet, 2021.

34. Derks, 1998 ; Fauduet, 2004 ; Castella, Meylan Krause (dir.), 2008 ; Dechezleprêtre *et al.* (dir.), 2015 ; Bedon, Mavéraud-Tardiveau (dir.), 2016 ; Golosetti, 2016 ; Bedon, Mavéraud-Tardiveau (dir.), 2018.

35. Arcelin, Brunaux (dir.), 2003 ; Bataille, 2008 ; Barral, Thivet (dir.), 2019.

36. Van Andringa (dir.), 2014.

37. Entre autres : Mitton, 2008 pour les Arvernes et Vellaves ; Girond, 2015 pour les Bituriges Cubes.

38. Golosetti, 2016 pour le Sud-Est des Gaules ; Cazanove, Méniel, 2012 pour le programme « INCUBO – Inventaire des lieux de culte antique en Bourgogne ».

39. Doulan 2008 pour l'Aquitaine ; le programme « Lieux de culte en Gaule du Sud », coordonné par S. Augusta-Boularot entre 2016 et 2018, sur le territoire de la Narbonnaise.

40. Fauduet, 1993 ; Fauduet, Arcelin, 1993 ; Fauduet, 2010.

41. Le Bohec, 2008, p. 245-258 et p. 286-292 ; Van Andringa, 2011b.

42. Tarsia, 2005 ; ce mémoire n'a pu être consulté dans le cadre de cette étude ; ses principaux résultats et la liste des lieux de culte étudiés ont toutefois été mentionnés par C. Hartz (2015a, vol. 1, p. 271-279).

43. Tremel, 2008.

44. Bossard, 2014.

45. In Laruzac (dir.), 2008, vol. 1, p. 284-335.

46. Ferdière, 2014 ; Troubady *et al.*, 2019.

47. Raux *et al.*, 2015.

48. Izri, Nouvel, 2011 ; Cazanove, Joly, 2011.

partir d'une relecture critique des données archéologiques et, dans une moindre mesure, de documents épigraphiques et iconographiques, toutefois peu abondants dans la région concernée. L'aire géographique retenue correspond à un ensemble cohérent de cités localisées dans l'ouest et le centre de la province de Gaule Lyonnaise, de la *civitas* des Osismes, à l'ouest, à celle des Tricasses, à l'est. Ce territoire, peu ou prou enclavé entre les vallées de deux fleuves, la Loire et la Seine, peut paraître vaste. Toutefois, les résultats des bilans cités ci-dessus, dont les données sont à compléter avec les découvertes les plus récentes, témoignent du caractère épars et lacunaire de la documentation disponible, inégale d'un site à l'autre, en raison de la nature des interventions qui y ont été réalisées, mais aussi du degré de conservation des vestiges. Dans l'optique de pouvoir mettre en série les données, afin de comparer les lieux de culte en fonction de critères multiples, de dégager des traits communs et de mettre en évidence des différences, ou encore d'identifier des spécificités régionales ou à l'échelle de cités, il semblait ainsi utile et nécessaire de s'appuyer sur un nombre relativement important de sites archéologiques et donc de changer d'échelle, tout en adoptant une grille de lecture normalisée. Pour autant, cette étude n'a pas vocation à fournir un inventaire détaillé de l'ensemble des sites qui ont été ou qui restent considérés comme des lieux de culte, à partir de critères parfois discutables, mais elle se fonde sur une sélection de dossiers les mieux documentés. Il ne s'agit évidemment pas de se substituer à la publication monographique des sites les plus importants, mais bien d'en dégager les traits essentiels, susceptibles d'offrir matière à comparaison. Au regard de la répartition des découvertes archéologiques, inhérentes à des dynamiques de recherche propres à chaque région, la prise en compte d'une zone étendue s'avère donc cruciale et constitue *a priori* un cadre heuristique utile au propos, tout en considérant le cadre administratif et politique dans lequel évoluent les sociétés de l'Antiquité, celui des cités.

Les limites chronologiques choisies pour cette enquête bornent une période longue de sept siècles, qui s'étend du II^e s. av. n. è. au début du V^e s. de n. è. et couvre ainsi la fin du second âge du Fer et l'époque romaine impériale. La prise en compte du siècle et demi qui a précédé la conquête romaine de la Gaule intérieure souligne la volonté d'intégrer à l'étude les composantes du paysage religieux laténien, notion sur laquelle nous reviendrons. À cet égard, les vestiges d'époque gauloise mis au jour sur plusieurs dizaines de sites religieux de la période romaine, qu'ils témoignent ou non de pratiques rituelles protohistoriques, doivent être pris en considération dans la compréhension des phénomènes mis en œuvre lors de l'élaboration de l'armature religieuse des cités au début du Haut-Empire,

notamment celui de la mémoire collective⁴⁹. De la même façon, la fin de l'intervalle chronologique invite à examiner les changements qui s'opèrent à la fin de l'Antiquité. En bref, on s'intéressera ici aux périodes souvent dites de transition, terme d'attente que cette thèse amènera à dépasser pour le sujet concerné.

Cette enquête invite à s'interroger à la fois sur les architectures et les pratiques rituelles déployées au sein des lieux de culte, de la fin de l'âge du Fer aux derniers moments de l'Antiquité, mais aussi sur le contexte d'implantation des sanctuaires. Elle propose de réfléchir, en conjuguant ces différents aspects, à leur statut et donc aux communautés religieuses qui y avaient accès. Il apparaît à ce titre nécessaire de ne pas focaliser l'attention sur les vestiges les plus monumentaux, mais de prendre aussi en compte des lieux de culte plus modestes, qu'ils soient installés au cœur ou en périphérie des agglomérations, ou bien en milieu rural, au sein ou à l'écart des *villae*. Parfois plus difficiles à mettre en évidence, ceux-ci demeurent largement méconnus, malgré de multiples découvertes plus ou moins récentes, réalisées notamment dans le cadre des opérations d'archéologie préventive. N'ont été intégrés à cette analyse que les sanctuaires bâtis, dont les critères d'identification seront précisés dans le second chapitre. Si les temples, séparés des habitations mais édifiés au sein des domaines privés ont été pris en considération, en revanche les cultes domestiques célébrés autour de figurines et d'autels insérés dans une niche, un meuble en bois ou une modeste architecture intégrée à une demeure – telles les structures, souvent qualifiées de « laraires », particulièrement bien conservées à Pompéi ou à Herculaneum, en Italie⁵⁰ –, n'ont pas été retenus. Ces derniers font d'ailleurs l'objet, à l'échelle de la Gaule romaine, d'une thèse de doctorat actuellement préparée à l'université de Bretagne occidentale, à Brest⁵¹.

Notre réflexion s'articule en trois temps, scindés en plusieurs chapitres. Une première partie précise les cadres historique et géographique de l'étude, puis introduit les sources épigraphiques et iconographiques utiles à la restitution du paysage religieux des cités (chapitre 1). Ces inscriptions et sculptures, très souvent découvertes anciennement, en contexte de réemploi ou, du moins, détachées de tout contexte stratigraphique, constituent en effet une source d'informations précieuses qu'il convient d'analyser à part, dans un premier temps, avant de présenter les données issues de l'étude archéologique des sites à vocation culturelle ; il est alors nécessaire de s'attarder sur les questions de l'identification de ces derniers, de l'historique des recherches qui y ont été consacrées, ainsi que de la méthodologie mise en œuvre pour leur étude (chapitre 2).

49. Van Andringa, 2017b.

50. Laforge, 2009.

51. Mauger, en préparation.

L'analyse des données archéologiques provenant de l'étude des sanctuaires intervient dans un second temps et se divise en trois chapitres. Le premier (chapitre 3) s'intéresse à l'organisation spatiale et aux aménagements qui composent les sanctuaires : il s'agit alors de définir les caractéristiques de leurs équipements et de distinguer différentes catégories de sanctuaires à partir des données planimétriques et architecturales. Le deuxième (chapitre 4) concerne le mobilier des lieux de culte et propose de définir les assemblages d'objets conservés au sein des aires sacrées. Suivent des réflexions sur l'intégration des sanctuaires dans leur environnement (chapitre 5), à travers l'étude de leur place dans les agglomérations et les campagnes et des liens qu'ils entretiennent avec la topographie et les accès à l'eau.

Enfin, la dernière partie retrace l'évolution du pay-

sage religieux des cités de Lyonnaise, depuis le second âge du Fer jusqu'à l'Antiquité tardive, en approfondissant différentes questions essentielles : des espaces rituels de la fin de la période gauloise et de leur intégration au sein des nouvelles cités de l'époque impériale (chapitre 6) ; des rythmes de fondation, de reconstruction, d'embellissement et de monumentalisation des sanctuaires, ainsi que de l'armature religieuse des cités au cours du Haut-Empire (chapitre 7) ; de l'abandon des ultimes lieux de culte et de leur devenir après l'Antiquité (chapitre 8).

Ainsi définie, cette thèse invite à dépasser le cadre local et à élargir le point de vue en considérant que la mise en série d'exemples multiples permet de confirmer certains aspects et fait aussi apparaître de nouvelles hypothèses et propositions.

**PARTIE I - LES TÉMOINS MATÉRIELS
DE LA RELIGION EN LYONNAISE :
LES CADRES DE L'ÉTUDE**

Chapitre 1 - Dieux et hommes des cités de Lyonnaise

« Ainsi nous voyons les noms des dieux changer avec les peuples et rencontrons chez chacun d'eux un nombre incalculable de divinités. »

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, II, V (7), 15

Le territoire sur lequel porte cette étude, visant à analyser les témoins matériels des religions gauloises et antiques, regroupe une vingtaine de cités qui présentent le point commun d'avoir été intégrées, dès le début du Haut-Empire, à la province romaine de Gaule Lyonnaise (fig. 2). Avant de parcourir la documentation épigraphique, iconographique et archéologique disponible pour reconstituer le paysage religieux de ces *civitates*, il convient de s'attarder sur la géographie, l'histoire et l'organisation politique de ces dernières, au sein desquelles, tant dans les villes que dans les campagnes, se sont enracinés et diffusés les cultes publics, mais aussi les pratiques religieuses privées.

1.1. Des peuples de la Celtique gauloise aux cités de la province de Lyonnaise : transformations des cadres politiques et institutionnels

La Lyonnaise, comme les autres provinces des Gaules romaines, est une création administrative et territoriale réalisée à l'initiative du premier empereur romain, Auguste, et dont les limites évolueront peu jusqu'aux redécoupages de l'Antiquité tardive. Elle rassemble, dans un « immense croissant »⁵² qui traverse aujourd'hui le territoire métropolitain français du nord-ouest au sud-est, plus de vingt-cinq cités de dimensions et de statut variés, dont les limites et même la liste font encore aujourd'hui l'objet de débats (cf. *infra*). Il ne fait néanmoins pas de doute que, durant le Haut-Empire, la province de Lyonnaise s'étend globalement entre les vallées de la Seine et de la Loire et que la colonie de Lyon/*Lugdunum*, siège de l'administration impériale, en constitue la capitale⁵³.

Les sanctuaires analysés dans le cadre de cette étude se répartissent au sein des vingt-quatre cités localisées dans les parties centrale et occidentale de la province, de la pointe du Finistère à l'ouest à la région champenoise à l'est, et du pays de Caux au nord à la Touraine au sud (fig. 2). La superficie du secteur considéré mesure environ 121 000 km² et représente ainsi les quatre cinquièmes de la province de Lyonnaise et environ 22 % du territoire métropolitain français. D'un point de vue administratif, cette zone est

aujourd'hui divisée en vingt-huit départements, répartis dans sept régions (cf. *infra*, fig. 67). Sa façade maritime est importante, puisque, dans l'Antiquité, près d'une cité sur deux est au contact de l'océan Atlantique ou de la Manche. Dans les terres et sur le littoral, elle présente des paysages variés : à l'est, la vallée de la Seine borde les plateaux du sud du Bassin parisien, notamment dans les régions de la Brie et de la Beauce ; au nord s'étendent les pays normands de Caux et d'Auge, ainsi que la Plaine de Caen et le Cotentin ; au sud, s'étire la vallée ligérienne ; à l'ouest, enfin, le Massif armoricain est cerné par des côtes aux contours ciselés. Le relief, généralement assez doux, se caractérise par l'absence de hautes ou de moyennes montagnes : le mont des Avaloirs, dominant les Alpes Mancelles avec une altitude de 416 m, en constitue le point culminant⁵⁴.

Le secteur sud-est de la Lyonnaise – soit la cité des Éduens et celle des Ségusiaves, au sein de laquelle est enclavée la colonie de *Lugdunum*, capitale de la province – a été écarté de l'étude exhaustive des sanctuaires, mais sera évoqué à titre de comparaison, notamment lors de la présentation des données épigraphiques et iconographiques (cf. *infra*, 1.2), et plus ponctuellement au cours de l'analyse des lieux de culte, à l'instar d'autres secteurs de l'empire romain. Il se situe à l'écart du bloc précédemment décrit et, cerné par les provinces d'Aquitaine, de Narbonnaise et de Germanie supérieure, s'avance au sud-est de la cité des Sénons, dans la région montagneuse du Morvan et entre les vallées de la Loire et de la Saône. Outre ces particularités d'ordre géographique, ce secteur présente une histoire différente des autres *civitates*, notamment en raison d'échanges plus précoces avec Rome, durant le second âge du Fer, mais il se caractérise aussi, au cours de l'époque romaine, par une documentation épigraphique et iconographique bien plus abondante ; nous y reviendrons.

1.1.1. Territoires et religions des peuples gaulois

À la fin de l'âge du Fer, le territoire de la future Lyonnaise fait partie, selon Jules César⁵⁵, d'une vaste région qu'il nomme la Celtique, comprise entre la Garonne, au sud-

52. Le Bohec, 2008, p. 13.

53. Ferdière (dir.), 2011, p. 9.

54. Le Bohec, 2008, p. 23-25 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 9-10.

55. César, *Guerre des Gaules*, I, 1.



Fig. 2 : la province romaine de Gaule Lyonnaise et les cités considérées dans le cadre de l'étude des sanctuaires. Réal. S. Bossard.

ouest, et les vallées de Seine et de la Marne, au nord-est⁵⁶. Ce secteur de la Celtique est occupé, comme le reste de la Gaule Chevelue, par une multitude de peuples gaulois, dont les noms ont également été cités par César (fig. 3). De l'absence d'unité résulte une diversité des formes d'organisation politique ou d'habitat⁵⁷, mais aussi, sans doute, des pratiques religieuses, dont les manifestations varient d'une région à une autre⁵⁸. Le récit césarien montre bien que ces peuples ne s'ignorent pas, puisque certains sont unis par des liens plus ou moins étroits, s'inscrivant au sein de réseaux d'alliances économiques ou militaires, parfois de clientélisme, tandis que d'autres s'opposent au cours de conflits. Parmi les principales communautés gauloises, les Éduens⁵⁹, qui ont tissé des liens d'amitié privilégiés avec Rome depuis le milieu du II^e s. av. n. è., se distinguent aussi par leur puissance et par l'influence politique et économique qu'ils exercent sur l'ensemble du Centre-Est de la Gaule au I^{er} s. av. n. è. Dans la partie orientale de ce qui deviendra la Lyonnaise, les Carnutes, ou encore les Sénons, dotés d'un grand territoire, semblent aussi avoir joué un rôle important dans le paysage politique du milieu du I^{er} s.

av. n. è., si l'on se fie à César⁶⁰ qui souligne la puissance et l'autorité de ces derniers sur leurs voisins. En revanche, l'ouest de la Celtique est divisé en une « mosaïque de petits peuples »⁶¹, évoqués rapidement par le conquérant romain, à l'exception des Vénètes, dont César reconnaît la force maritime⁶². Avant la guerre des Gaules, ces différents peuples, qu'ils soient situés à proximité de la Transalpine – romaine depuis le dernier quart du II^e s. av. n. è. –, ou bien sur les littoraux tournés vers l'océan et l'île de Grande-Bretagne, sont aussi en contact avec Rome : le témoin le plus évident de ces échanges notamment commerciaux réside dans la large diffusion, dès la fin du II^e s., du vin italien dans l'ensemble de la Gaule Chevelue durant La Tène finale, y compris au nord de la Loire, mais dans des proportions variables⁶³.

César emploie fréquemment le terme de *civitates*, parmi d'autres, pour désigner, avant tout, les peuples et les entités politiques rencontrés en Gaule. Il existe cependant des différences marquées avec les cités du monde gréco-romain, liées notamment à la forme même de la ville-capitale de la *civitas* et à la hiérarchie établie entre ses principaux habi-

56. Ferdière, 2005, p. 97-120 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 10-11.

57. Fichtl, 2012 ; Fichtl, 2016a.

58. Arcelin, Brunaux, 2003.

59. Fichtl, 2012, p. 125-128.

60. César, *Guerre des Gaules*, V, 54.

61. Ferdière (dir.), 2011, p. 10.

62. César, *Guerre des Gaules*, III, 8.

63. Le Forestier, 2018.

tats⁶⁴. Chaque communauté gauloise occupe un territoire dont les limites devaient être précisément définies et qui pouvait être divisé en entités de taille plus réduite, que César qualifie de *pagi*⁶⁵. Malgré différentes tentatives, liées par exemple à l'étude de la circulation de certaines séries monétaires ou de productions céramiques locales de La Tène finale, les frontières des territoires gaulois ne peuvent être déterminées, aujourd'hui, avec certitude ; on admet donc généralement que le découpage des *civitates* du Haut-Empire a fossilisé ces limites antérieures, avec quelques modifications surtout liées à la création ou à la disparition de quelques cités⁶⁶. D'après César, qui constitue la principale source littéraire au sujet de ces communautés, les *civitates* gauloises sont dirigées par un roi – tel Cavarinos chez les Sénons, ou Tasgétios nommé roi des Carnutes par le général romain lui-même – ou par un sénat et des magistrats, tous de rang aristocratique, à l'exemple des Éduens, des Sénons, des Aulerques Éburovices, des Lexoviens ou des Vénètes. Néanmoins, l'organisation politique des peuples demeure peu connue et l'image qu'en donne le conqué-

rant romain, du moins pour certains d'entre eux et parfois avec des variations d'un livre à l'autre, n'est souvent valide que pour la courte période que l'on qualifie de guerre des Gaules⁶⁷.

L'organisation territoriale que César décrit au milieu du I^{er} s. av. n. è. en Gaule non méditerranéenne tire vraisemblablement ses origines, selon St. Fichtl, des changements opérés dans le courant des III^e et II^e s. av. n. è., lorsque se cristallise un important maillage d'habitats groupés, mais aussi de sanctuaires, structurant le paysage⁶⁸. Tandis que des agglomérations dites « ouvertes », où se concentrent souvent des ateliers d'artisans, se multiplient en Gaule vers le début du II^e s. av. n. è., les territoires des peuples gaulois s'organisent aussi, à partir du dernier quart du II^e s. av. n. è., autour d'un réseau plus ou moins dense d'agglomérations fortifiées⁶⁹ (fig. 3). Parmi les plus grandes d'entre elles, qualifiées d'*oppida* par les archéologues, certaines ont manifestement assuré le rôle de capitales des *civitates* gauloises, ou du moins se démarquent ostensiblement des autres agglomérations des territoires⁷⁰. Ces villes

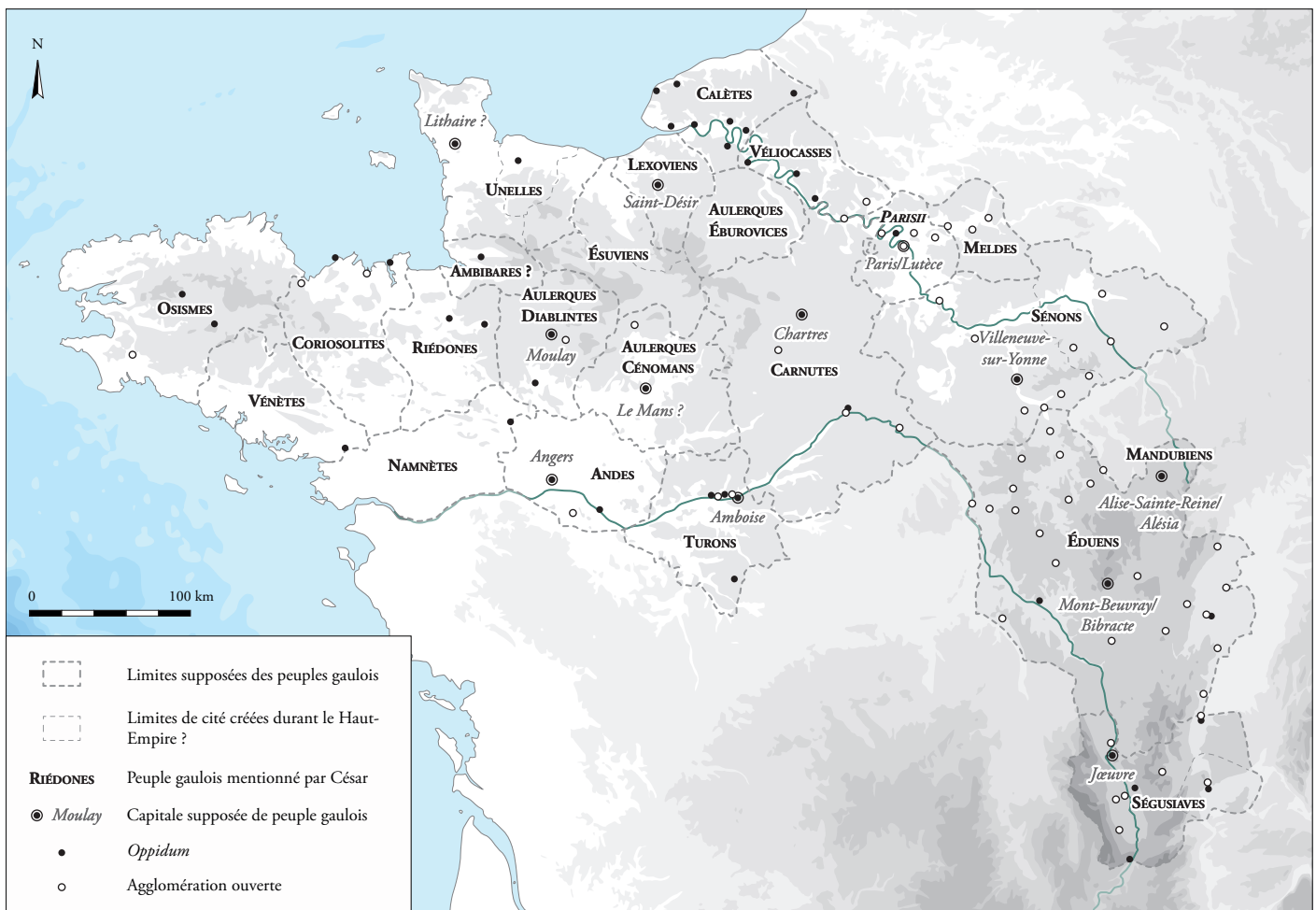


Fig. 3 : peuples gaulois cités par César et principales agglomérations de la fin de l'âge du Fer identifiées dans l'emprise de la future Lyonnaise.

Réal. S. Bossard, d'après Fichtl, 2016b, p. 22, fig. 1 et 2.

64. Woolf, 1993 ; Fichtl, 2012, p. 16-21.

65. Fichtl, 2012, p. 21-23 ; cf. *infra*, 1.1.4.1.

66. Leveau, 2002 ; Fichtl, 2012, p. 60-61 et p. 93-109.

67. Fichtl, 2012, p. 114-120.

68. Fichtl, 2012, p. 165-166.

69. Fichtl, 2005 ; Fichtl, 2016b et c.

70. Fichtl, 2012, p. 76-81.

principales sont parfois citées par César, telle Bibracte, plus grand et plus riche *oppidum* des Éduens, et, en l'absence de mention textuelle, les archéologues s'appuient sur une série de critères pour les identifier : une position plus ou moins centrale au sein du territoire, une surface relativement importante, la présence de fortifications monumentales, de places publiques et de sanctuaires, ou encore l'existence d'un atelier monétaire. Ces agglomérations centrales, où résident des hommes et des femmes de statuts variés, sont complétées par un réseau plus ou moins fourni d'autres habitats groupés, fortifiés ou dépourvus de rempart, plus modestes et disséminés sur l'ensemble des territoires⁷¹. S'il est aisé, à quelques exceptions près, d'identifier des capitales pour les cités orientales de la future Lyonnaise, il est en revanche plus difficile de mettre en évidence des rapports hiérarchiques entre les habitats groupés de l'ouest de la Gaule, notamment en Bretagne où de nombreux petits sites fortifiés parsèment le littoral⁷².

Les territoires des peuples gaulois, plus ou moins vastes, sont aussi parsemés de nombreux établissements ruraux. Des travaux de synthèse récents ont bien mis en évidence, à l'échelle de la moitié septentrionale de la Gaule, un développement sans précédent des habitats ruraux au cours de La Tène finale⁷³. Les campagnes gauloises sont donc largement déboisées et densément occupées par des établissements enclos dont l'ampleur et le statut sont très variables, puisqu'à de multiples petites fermes et à des exploitations de taille moyenne, parfois spécialisées dans certaines activités agricoles, s'opposent quelques grands habitats aristocratiques. Ces derniers, ceinturés par de profonds fossés, sont dotés de cours multiples et d'équipements spécifiques, tels des écuries ou des granges aux capacités importantes, ou encore livrent des restes caractéristiques de la pratique du banquet⁷⁴.

La question de la place des religions, des divinités et des prêtres au sein des communautés gauloises a fait couler beaucoup d'encre au cours des deux derniers siècles. Comme l'a récemment rappelé M. Poux, le système de pensées et de pratiques qui fondent le fait religieux échappe en grande partie aux spécialistes des religions protohistoriques, puisque les seules sources textuelles qui l'évoquent, et ce de manière peu prolixe, ont été rédigées par des témoins extérieurs, grecs ou latins⁷⁵. Des sanctuaires communautaires, dont il conviendra, à l'échelle du secteur géographique considéré et en regard de découvertes extérieures à ce dernier, de préciser les critères d'identification et les caractéristiques, ont été identifiés par les archéologues à la fois dans des agglomérations, qu'elles soient fortifiées ou

ouvertes, mais aussi en contexte rural⁷⁶. Par ailleurs, l'existence de multiples dépôts d'objets – armes, fragments humains, vases ou restes fauniques, entre autres –, découverts en contexte notamment domestique, montre bien que la sphère religieuse ne se cantonne pas, dans les sociétés de l'âge du Fer, aux espaces collectifs que l'on qualifie de sanctuaires, mais qu'elle s'étend aussi aux diverses activités du quotidien. Outre les vestiges archéologiques, les textes littéraires et l'épigraphie d'époque romaine fournissent aussi des renseignements, peu nombreux, d'interprétation délicate et souvent difficiles à mettre en parallèle avec les données archéologiques, au sujet des divinités honorées et des acteurs du fait religieux⁷⁷. Ainsi, Jules César évoque, en quelques lignes⁷⁸, les principales divinités honorées par les Gaulois, gommant les disparités régionales et niant l'existence de panthéons locaux, dont témoignent pourtant les multiples théonymes et épithètes divines d'origine celtique conservés durant l'époque romaine⁷⁹. Le conquérant traduit ici leur nom selon le processus de l'*interpretatio romana*, en rapprochant les spécificités des divinités gauloises et celles du panthéon de Rome : il cite alors Mercure, patron des arts, du voyage et du commerce ; Apollon, dieu guérisseur ; Mars, qui régit les guerres ; Jupiter, divinité souveraine ; Minerve, veillant sur les arts et les métiers. Quant aux multiples théonymes celtiques évoqués dans les inscriptions d'époque romaine, ainsi que les images de divinités produites après la conquête césarienne, leur interprétation est ardue, puisque ces divinités et leur identité ont été transformées, adaptées au nouveau cadre fourni par les cités des Gaules romaines. On ne peut d'ailleurs totalement exclure l'idée que des divinités ancestrales aient, du moins pour certaines, été créées de toutes pièces au début du Haut-Empire, lors de la reformulation de l'organisation des espaces et des communautés (cf. *infra*, 1.1.3).

Toujours selon les sources textuelles, en premier lieu les *Commentaires* de Jules César, les druides – terme gaulois que l'on traduit par « très savant » –, mentionnés depuis la fin du III^e s. av. n. è., semblent constituer les principaux prêtres aux mains desquels les pratiques et la transmission, par voie orale, des savoirs religieux sont confiées⁸⁰. Les rôles et le statut des druides ont été détaillés par César dans le chapitre consacré aux mœurs des Gaulois, mais il n'évoque guère ces personnages dans les autres livres⁸¹. Ainsi, ce passage a manifestement été emprunté aux écrits – perdus – de Poseidonios d'Apamée, qui dépeint une situation antérieure de quelques décennies, où les druides devaient exercer un rôle plus marqué dans les sociétés gauloises, et

71. Fichtl, 2012, p. 84-93.

72. Fichtl, Menez, 2016 ; Remy, 2018.

73. Malrain *et al.*, 20130

74. Fichtl, 2018 ; Malrain, Lorho, 2018.

75. Poux, 2018.

76. Fichtl, 2012, p. 81-84 ; Brunaux, 2016, p. 146-149 ; Fichtl, 2016d.

77. Goudineau, 2007, p. 180-186.

78. César, *Guerre des Gaules*, VI, 17.

79. Wissowa, 1918 ; Van Andringa, 2017a, p. 149-150.

80. Brunaux, 2016, p. 71-89.

81. César, *Guerre des Gaules*, VI, 13-14.

qui ne semble plus d'actualité dans les années 50 av. n. è.⁸² Les druides continuent toutefois d'exercer jusqu'au début du Haut-Empire, leurs pratiques étant progressivement interdites dans le cadre de mesures impériales entre les principats d'Auguste et de Tibère ou de Claude, durant les premières décennies du Haut-Empire⁸³. César nous informe que les druides « assistent aux cérémonies religieuses, ont en charge les sacrifices publics et privés, expliquent les pratiques religieuses »⁸⁴. Ils interviennent également dans les affaires judiciaires et politiques et se réunissent, chaque année, dans un lieu consacré situé sur le territoire des Carnutes, dont on ne connaît aucun vestige archéologique. D'autres auteurs, tels Diodore de Sicile, Strabon, Pomponius Mela et Ammien Marcellin, qui citent manifestement Poseidonios, eux aussi, mentionnent par ailleurs l'existence de devins (ou « eubages » ou « vates »), prédisant l'avenir par l'observation des oiseaux ou en immolant des victimes, ou encore, à travers un récit tenant sans doute de la légende, des prêtresses résidant sur deux îles, à l'embouchure de la Loire et à Sena, identifiée à l'île de Sein⁸⁵. Quant au *gutuater*, sacerdoce dont le nom est gaulois et est attesté à plusieurs reprises sur des inscriptions d'époque romaine découvertes en Lyonnaise (cf. *infra*, 1.2.4), on ne sait rien de ses fonctions ni de ses origines.

1.1.2. La conquête de Jules César et la soumission des cités

Durant la guerre des Gaules menée par Jules César, le secteur localisé entre la Loire et la Seine a, pour l'essentiel, été parcouru et soumis par les légions romaines, sous le commandement du général ou de ses légats, en 57 et en 56 av. n. è.⁸⁶ Quelques années plus tard, en 52, alors que la conquête est encore en cours, les Gaules sont agitées par une vague d'insurrection générale : les Carnutes massacrent les citoyens romains établis à Orléans/*Cenabum*, tandis que, parmi d'autres peuples gaulois, les Sénons, les *Parisii*, les Turons, les Aulerques, les Andes et les autres peuples de l'Océan, auxquels s'ajoutent plus tard les Éduens, rejoignent la révolte menée par le jeune chef arverne Vercingétorix. César assiège et pille alors plusieurs villes en territoire sénon et carnute et, après avoir poursuivi Vercingétorix, le défait à Alésia au début de l'automne 52 : les Gaules sont alors soumises à Rome⁸⁷. Le bilan de cette conquête, achevée en 51 après d'ultimes interventions armées, a bien sûr été lourd pour les communautés

de la Celtique : aux dizaines ou centaines de milliers de morts, s'ajoutent de nombreux esclaves, mais aussi des dégâts touchant les agglomérations et les campagnes, ainsi qu'un appauvrissement général des cités⁸⁸. Les habitants de ces dernières ont néanmoins dû continuer de vivre en suivant leurs anciennes habitudes durant quelques décennies. En contrepoint, la Gaule Chevelue devient une province confiée successivement à plusieurs gouverneurs romains et différents statuts sont accordés aux peuples dès la fin des conflits. La liste qu'en fournit Pline l'Ancien plus d'un siècle plus tard⁸⁹ indique que les cités – à l'exception de la colonie romaine de Lyon, fondée en 43 av. n. è. –, d'abord pérégrines et donc réputées étrangères à Rome, sont en grande partie tributaires de celle-ci⁹⁰. De fait, dans le centre et l'ouest de la future Lyonnaise, une seule cité fédérée est mentionnée par Pline : il s'agit de celle des Carnutes – auxquels s'ajoutent, également en Lyonnaise, les Éduens –, qui avaient signé avec Rome un traité (*foedus*) garantissant leurs droits et une relative indépendance. Un autre peuple reste libre : les Meldes – ainsi que les Ségusiaves, près de Lyon –, à qui l'État romain accorde de manière tacite, sans contrat, certains privilèges. Toutefois, deux inscriptions plus tardives, datées du Haut-Empire, indiquent que la *civitas* des Turons, comme celle des Viducasses, se considèrent aussi comme *libera*⁹¹. Ces cités libres et fédérées, en raison de l'autonomie qui leur est accordée, jouissent d'une certaine liberté sur le plan notamment religieux⁹². En revanche, les autres cités du secteur considéré, c'est-à-dire la grande majorité d'entre elles, sont stipendiaires : elles versent à Rome le *stipendium*, un impôt qui marque leur soumission vis-à-vis de l'*Urbs* mais qui sera ensuite élargi, à partir du règne de Tibère (14-37), à l'ensemble des cités des Gaules, quel que soit leur statut⁹³. Quoi qu'il en soit, les cités restent dépendantes du bon vouloir du pouvoir romain : certaines communautés sont ainsi privées de leur territoire, octroyé à une cité voisine, qui a été jugée plus méritante en raison de ses rapports avec Rome, notamment avec César durant la guerre des Gaules⁹⁴.

1.1.3. De la municipalisation à la mise en place des religions provinciales : la réorganisation augustéenne

Le principat d'Auguste, premier empereur romain (27 av. n. è. – 14 de n. è.), marque l'achèvement de la pacification des territoires gaulois conquis quelques dé-

82. Brunaux, 2016, p. 49-50.

83. Beard *et al.*, 1998, vol. 1, p. 234 ; Reddé, à paraître.

84. Traduction J.-L. Brunaux, 2016, p. 402.

85. Brunaux, 2016, p. 54-67 ; cf. *infra*, 2.1.2.

86. César, *Guerre des Gaules*, II, 34-35 et III, 7-19 ; Goudineau, 2000, p. 182-189 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 13-17.

87. César, *Guerre des Gaules*, VII ; Goudineau, 2000, p. 210-221.

88. Goudineau, 2000, p. 317-328 ; Goudineau, 2007, p. 307-308.

89. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IV, XVIII, 107.

90. Goudineau, 2000, p. 355-359.

91. Dondin-Payre, 2009, p. 135-137.

92. Scheid, 2009, p. 388.

93. Ferdière (dir.), 2011, p. 95.

94. Jacques, Scheid, 1990, p. 225-230.

cennies auparavant, ainsi que leur réorganisation⁹⁵. Deux premières opérations de cens, visant à dresser la liste des habitants et de leurs biens pour définir l'assiette des impôts, sont entreprises en 27 et entre 13 et 9 av. n. è., lors de deux séjours de l'empereur sur le territoire gaulois. C'est vraisemblablement au cours de la seconde étape, entre 16 et 13 av. n. è., qu'Auguste procède à la création et à l'organisation des provinces des Trois Gaules. La Lyonnaise, entre Belgique et Aquitaine, est alors divisée en *civitates* à partir du découpage territorial préexistant. Au début du I^{er} s. de n. è., l'auteur grec Strabon situe la province de Lyonnaise dans la partie méridionale de l'espace compris entre la Loire et le Rhin, tandis que le secteur septentrional serait occupé par les cités de Belgique⁹⁶. Selon Chr. Goudineau⁹⁷, cette configuration, différente de celle que l'on connaît pour le reste du Haut-Empire – la Lyonnaise est alors enclavée entre les vallées de la Loire et de la Seine –, correspondrait à un premier découpage augustéen, probablement remanié dès les premières années du règne de Tibère, vers les années 20 de n. è.

Dès le règne d'Auguste et à l'issue de ses séjours gaulois, le processus de la municipalisation est engagé dans les Trois Gaules : est adopté et se développe un cadre politique et institutionnel nouveau, celui de la cité, qui associe un chef-lieu à son territoire. Cette forme d'organisation civique, inédite dans les Gaules – malgré l'existence d'un système antérieur probablement comparable, comme en témoigne la mention de *civitates* par César (cf. *supra*, 1.1.1) – et dont le modèle est méditerranéen, est alors le « gage d'une stabilité politique que les états gaulois n'avaient pas »⁹⁸. Elle permet aussi l'acquisition, pour les cités créées, d'une certaine autonomie politique, tout en restant subordonnées à Rome, siège du pouvoir impérial. La municipalisation entraîne plusieurs changements majeurs dans la structuration des territoires et dans l'organisation politique et religieuse des cités. Si ces mutations ont lieu dès le principat d'Auguste, à l'issue du remodelage dont il est l'initiateur, elles s'étirent généralement sur plusieurs décennies et sont entérinées lors de l'obtention du droit latin par les cités (cf. *infra*, 1.1.4.1). Les notables des *civitates* s'impliquent dans l'administration de ces dernières et constituent les principaux rouages des transformations en cours. Ils assurent ainsi les nouvelles magistratures mises en place et s'assemblent pour former des sénats locaux, composés de décurions ; ils agissent alors en concertation avec le gouvernement impérial afin de développer les équipements collectifs de la cité, dans son chef-lieu mais aussi sur

son territoire, avec la mise en place d'agglomérations dites secondaires et d'un réseau routier.

De fait, la cité est désormais administrée depuis un chef-lieu, ville assurant le rôle de relais entre le pouvoir central romain et les populations gauloises. Ces villes majeures sont soit fondées *ex nihilo* pour l'occasion, à proximité ou à l'écart d'habitats préexistants, avec donc un transfert de capitale depuis l'ancien centre de pouvoir, ou bien résultent du réaménagement d'anciennes agglomérations laténiennes, et tiennent alors compte de situations politiques antérieures (cf. *infra*, fig. 5). Ainsi, certains centres urbains succèdent, dès les premières décennies du Haut-Empire, à une ville fortifiée, ou le plus souvent à une agglomération ouverte préexistante, dont les origines remontent à la fin du second âge du Fer : Angers/*Iuliomagus* chez les Andicaves, Jublains/*Noviodunum* chez les Diablintes, Chartres/*Autricum* chez les Carnutes, Sens/*Agedincum* ou encore Troyes/*Augustobona*. D'autres, en revanche, ont pu avoir été établies *ex nihilo*, du moins d'après les données archéologiques, parfois erratiques, qui ont pu être réunies jusqu'à présent : Carhaix/*Vorgium*, Corseul/*Fanum Martis* (?), Vannes/*Darioritum*, Nantes/*Condevicum*, Vieux/*Aregenua*, Évreux/*Mediolanum*, Meaux/*Iatinum* ou encore Autun/*Augustodunum*⁹⁹.

Par ailleurs, l'adoption d'une nouvelle organisation civique et la recomposition progressive des communautés humaines ont impliqué l'adoption, au sein de chaque cité et de chaque groupe qui lui est intégré, de cultes publics et privés qui leur sont propres. De fait, l'adhésion au modèle politique de la cité et, sans doute, l'obtention progressive d'une promotion juridique, le droit latin, ont nécessité la création d'identités nouvelles, où la religion publique assure un rôle important : des panthéons locaux, regroupant les divinités qui protègent la communauté civique récemment formée, sont alors choisis au sein de chaque cité. Lors du choix des combinaisons divines, plusieurs solutions sont à portée des sénats et des magistrats locaux : il est courant d'introduire de nouveaux dieux, directement importés de Rome, tel le dieu capitolin, Jupiter Très Bon, Très Grand, ou Minerve. Aussi, par le processus de l'*interpretatio romana*, on pratique la naturalisation de certaines grandes divinités d'origine gauloise, adaptées pour être intégrées aux cultes en vigueur ; un nom romain leur est alors assigné, en raison d'une physionomie ou de domaines d'action similaires à la divinité choisie, ou bien un nouveau théonyme est forgé en associant un nom latin et une épithète gauloise, soulignant l'attachement local du dieu ou de la déesse. Enfin, d'autres divinités gardent leur théonyme gaulois, faute d'équivalent romain ou bien afin de marquer leur dimension topique ou leur caractère secondaire¹⁰⁰. À

95. Ferdière (dir.), 2011, p. 17 ; Van Andringa, 2015.

96. Strabon, *Géographie*, IV, 1, 1.

97. Goudineau, 2007, p. 489-491 ; cf. aussi Ferdière (dir.), 2011, p. 17 ; *contra* Reddé, à paraître, qui considère cette hypothèse comme improbable.

98. Van Andringa, 2017a, p. 28.

99. Monteil, 2012, vol. II, p. 24-29 ; Van Andringa, 2015.

100. Van Andringa, 2011b, p. 104-113 ; Van Andringa, 2017a, p. 149-

l'échelle de la cité, donc de la religion publique, s'opère de cette façon un travail de construction religieuse, qui peut évoluer au fil du temps et au gré des événements affectant la communauté civique : les divinités du panthéon municipal sont choisies, probablement en adaptant des hiérarchies religieuses préexistantes, tandis que l'on assiste à l'émergence de nouvelles formes du divin. Par ailleurs, le calendrier des fêtes religieuses, dont on ignore tout du contenu pour les cités de Lyonnaise, ainsi que le budget des dépenses cultuelles, sont fixés par les autorités locales – du moins dans les colonies de droit latin (cf. *infra*, 1.1.4.1), puisque le fonctionnement politique des cités pérégrines, qui vivent selon leur droit civique et jouissent donc d'une plus grande autonomie, n'est pas connu¹⁰¹. Enfin, la carte des principaux sanctuaires, où le culte de ces divinités est célébré au nom de tous les membres de la communauté civique, est définie pour chaque cité : les lieux de culte publics se déploient dans les villes, notamment sur la place du *forum* ou dans des quartiers moins centraux, ainsi que sur le territoire. Au sein de ces sanctuaires, généralement équipés de temples associés à des autels, ont lieu des sacrifices, pratique rituelle centrale des religions romaines, qu'ils soient réalisés à titre public ou bien privé. Dans le cadre de cérémonies publiques, organisées chaque année en lien avec les principales fêtes religieuses, mais peut-être aussi au cours de visites plus régulières, des offrandes sont déposées au plus près des résidences des divinités, dans les espaces sacrés, en respectant les mécanismes romains du vœu (*votum*) et du don (*donum*), en nature ou en argent (*stips*)¹⁰². Quant aux prêtres municipaux, officiant au sein des sanctuaires publics aux côtés de magistrats, ils sont généralement sélectionnés parmi les notables des cités jouissant de la citoyenneté (cf. *infra*, 1.2.4).

Le phénomène de composition des combinaisons divines honorées par les communautés locales touche aussi, dès les premières décennies du Haut-Empire et suivant un schéma similaire, la sphère privée : les quartiers des villes, les familles, ainsi que les associations qui sont créées – telles que les corporations professionnelles, les collèges religieux, ou encore les unités militaires – élisent les dieux qui patronnent leurs activités et dressent progressivement des autels, voire des temples, pour célébrer leur culte¹⁰³.

Ainsi, la religion provinciale est en dialogue avec le pouvoir central romain. Tout en bénéficiant d'une grande liberté religieuse, elle doit être pratiquée dans les formes romaines. Elle témoigne du respect, dans une certaine mesure, des traditions locales, mais aussi et surtout de l'adhésion des communautés civiques à des modes d'action et



Fig. 4 : revers d'un sesterce figurant l'autel du Confluent, frappé à Lyon entre 8 et 11 de n. è. Échelle 2. In Fishwick, 1987-1992, vol. I, t. 1, pl. I-b.

de représentation directement empruntés à la culture gréco-romaine¹⁰⁴. Parmi les éléments religieux proprement romains, les hommages rendus à l'empereur et à sa famille, ou à un aspect divinisé de la personne ou du pouvoir impérial, souvent en association avec les cultes des divinités, sont à ce titre fréquents dans les Trois Gaules¹⁰⁵. Ces honneurs, protéiformes, que l'on regroupe souvent sous l'expression de culte impérial, font partie intégrante des religions des cités et des diverses communautés qui les intègrent. Il est d'usage de sacrifier aux dieux pour l'empereur et pour les membres de sa famille, la *domus divina*, et des honneurs sont rendus devant des effigies impériales dressées dans les lieux de culte, mais aussi dans d'autres espaces publics et en contexte privé (cf. *infra*, 1.2.3).

L'histoire politique et religieuse de la province de Lyonnaise, mais aussi de l'Aquitaine et de la Belgique voisines, a d'ailleurs été marquée par la fondation de l'autel du Confluent, dont l'inauguration constitue le parachèvement de la réorganisation des cités gauloises par Auguste¹⁰⁶. Établi à Lyon/*Lugdunum*, capitale des Trois Gaules, il est consacré en 12 av. n. è., comme en témoignent les récits de Tite-Live et de Dion Cassius¹⁰⁷. Ainsi que l'indique clairement la légende figurant au revers d'une série de monnaies de bronze frappées dans l'atelier de Lyon durant la dynastie julio-claudienne (fig. 4), ce sanctuaire supra-municipal est consacré aux cultes conjoints de la déesse Rome et d'Auguste. À ce jour, ses structures n'ont pas été reconnues par l'archéologie et son emplacement exact, comme son orga-

175.

101. Scheid, 2009, p. 388-397 et p. 417-419 ; Van Andringa, 2017a, p. 205-209.

102. Van Andringa, 2017a, p. 132-136.

103. Van Andringa, 2017a, p. 168-169.

104. Scheid, 2009, p. 400 ; Van Andringa, 2017a, p. 15, p. 21.

105. Fishwick, 1987-1992 ; Fishwick, 2002-2005 ; Van Andringa, 2017a, p. 177-204.

106. Fishwick, 1987-1992, vol. I, t. 1, p. 97-137 et t. 2, p. 308-350 ; Fishwick, 2002-2005, t. 1, p. 9-19, p. 92-94, p. 150-154, p. 181-186 et p. 199-204, t. 3, p. 105-127 ; Van Andringa, 2017a, p. 35-41 et p. 190.

107. Tite Live, *Periochae*, 139 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, 54, 32, 1.

nisation spatiale, suscitent d'ailleurs un débat qui est toujours d'actualité¹⁰⁸. Les chercheurs s'accordent néanmoins pour le situer dans les quartiers nord de la ville antique de Lyon, sur les flancs méridionaux de la colline de la Croix-Rousse et près de l'amphithéâtre qui lui est associé à partir du règne de Tibère, dont les vestiges ont, quant à eux, été localisés et étudiés. Selon Strabon, le sanctuaire de la période augustéenne est constitué d'« un autel considérable, orné d'une inscription énumérant soixante peuples [des Trois Gaules] et de statues de chacun de ces peuples »¹⁰⁹. Par ailleurs, les images monétaires montrent une construction sans doute parallélépipédique, architecturalement proche de l'enclos qui abrite l'*Ara Pacis* de Rome, et qui est décorée de reliefs et encadrée par deux grandes colonnes supportant des statues de Victoire. Par la suite, un temple consacré aux empereurs défunts divinisés, les *divi*, sera vraisemblablement adjoint au II^e s. de n. è., sur l'initiative d'Hadrien, mais cet édifice n'est connu qu'à travers plusieurs inscriptions mentionnant des prêtres *ad templum Romae et Augustorum*. À l'autel du Confluent se rassemblent, chaque année au mois d'août, les représentants élus pour chaque cité des Trois Gaules, qu'elles soient pérégrines ou de droit latin ; ces délégués ont été sélectionnés parmi les notables les plus en vue des provinces. Les cérémonies sont présidées par un prêtre fédéral de Rome et d'Auguste, dont la statue, à la sortie de ses fonctions assurées pendant un an, était généralement dressée, avec celle de sa famille, dans l'une des cours qui devaient composer le complexe monumental. Ciment d'une unité politique, ces réunions annuelles facilitent le dialogue et les négociations entre les élites locales et le gouvernement impérial, et signent l'adhésion des cités des Gaules romaines au système provincial mis en place par Auguste. La présence des *civitates* de Lyonnaise au Confluent, « lieu de convergence de la piété officielle »¹¹⁰, est confirmée, pour dix d'entre elles¹¹¹, par la découverte, à Lyon ou dans les cités respectives, d'inscriptions mentionnant des prêtres (cf. *infra*, 1.2.3) ou des membres de l'administration du sanctuaire provincial, ou encore par l'existence de places réservées à l'amphithéâtre pour ces notables.

1.1.4. La Lyonnaise durant le Haut-Empire : un état des lieux

Tout au long du Haut-Empire, la Lyonnaise, dont la population globale ne devait pas dépasser les deux millions d'habitants, est une province « sans histoire », comme le

relève A. Ferdière, dans le sens où elle n'a guère été évoquée par les auteurs grecs et latins, à l'exception de quelques épisodes de troubles politiques et militaires qui n'ont pas eu d'incidence majeure sur l'histoire religieuse des cités¹¹². Le Haut-Empire et la *Pax romana* constituent une époque florissante pour le développement des sanctuaires, mais aussi un temps de vitalité urbaine et de dynamisme des campagnes. À partir de la fin du I^{er} s. av. n. è., les cultes, nombreux, sont pratiqués à différentes échelles, des cellules familiales aux cités, et les traces qu'ils ont laissées parsèment tant les villes que les campagnes du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Avant d'aborder les mutations qui affectent les cités au cours de l'Antiquité tardive, il est crucial de présenter, dans les grandes lignes, leurs principales composantes durant le Haut-Empire, afin de bien cerner les cadres dans lesquels s'ancrent les sanctuaires privés ou publics bâtis par les différentes communautés.

1.1.4.1. Les cités : inventaire, limites et divisions territoriales

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, le cadre de la religion publique est celui de la cité, qui gère les *sacra publica*. La composition de la Lyonnaise retenue ici (cf. *supra*, fig. 2) s'appuie sur celle qui a été récemment proposée par A. Ferdière, qui fonde lui-même son propos sur la liste fournie par Pline l'Ancien¹¹³. Cette configuration a été révisée ici à partir de quelques travaux complémentaires, notamment plus récents. En définitive, vingt-quatre cités composent le cadre de l'étude des sanctuaires ; pour reconstituer la province telle qu'elle était formée durant le Haut-Empire, il faut aussi y adjoindre les territoires des Éduens, des Ségusiaves et de *Lugdunum*, non retenus pour l'analyse. La liste des cités qui sont considérées ici, dont certaines posent problème à la lecture des sources anciennes, ainsi que la restitution de leurs limites et l'évolution de leur statut, appellent plusieurs remarques.

Plusieurs sources, littéraires ou épigraphiques, confirment que l'essentiel des cités a bien existé de la fin de l'âge du Fer au terme du Haut-Empire¹¹⁴. En revanche, la *civitas* des Tricasses, localisée à l'extrémité orientale de la province, est manifestement née au début de l'époque romaine, puisqu'elle apparaît, pour la première fois, dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, alors qu'elle est absente des écrits de César ; son territoire a probablement été détaché de celui des Sénon¹¹⁵. Plus à l'ouest, le peuple des Andes, mentionné par César, semble prendre le nom d'An-

108. Tranoy, Ayala, 1994 ; Frascione, 2011 ; Desbat, 2016.

109. Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2.

110. Van Andringa, 2017a, p. 41.

111. Il s'agit des Carnutes, des Coriosolites, des Éduens, des Ségusiaves, des Sénon, des Tricasses, des Turons, des Véliocasses, des Vénètes et des Viducasses (Van Andringa, 2017a, p. 39, tabl. A).

112. Ferdière, 2005, p. 167-187 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 16-17 et p. 31.

113. Ferdière (dir.), 2011, p. 9, p. 19-20 et pl. h.-t.

114. Ferdière (dir.), 2011, p. 9-21.

115. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 107 ; Fichtl, 2012, p. 72-73 ; Nouvel, 2016, p. 76-77 ; Debatty, 2018.

dicaves, au plus tard à la fin du I^{er} s. av. n. è., comme en témoigne une série monétaire épigraphique à la légende *Andicava*¹¹⁶. Par ailleurs, celui des Atésuens, évoqué seulement par Pline, pourrait se confondre avec celui des Ésuviens, que César mentionne à plusieurs reprises, et qui sont également absents des sources postérieures. Ces Ésuviens ont peut-être été assimilés, à partir du Haut-Empire, aux Sagiens, mentionnés à partir du III^e s. dans une inscription puis, à la fin du IV^e s. ou au début du V^e s., dans la *Notitia Galliarum*. Selon une autre hypothèse, soutenue lors des travaux menés dans le cadre du programme collectif de recherche « Arban, l'Antiquité en Normandie occidentale »¹¹⁷ et retenue ici, on peut considérer que leur territoire a pu avoir été divisé en deux cités durant le Haut-Empire, celles des Sagiens et des Ésuviens, dont les capitales respectives seraient localisées à Sées/*Sagii* ou *Voviodunum* et à Exmes, plutôt qu'à Fontaine-les-Bassets¹¹⁸. Les cités des Baïocasses, des Viducasses et des Abrincates, également localisées dans la région normande et dont les chefs-lieux sont respectivement situés à Bayeux/*Augustodurum*, Vieux/*Aregenua* et Avranches/*Ingena*, ont pu avoir été créées au début du Haut-Empire. En effet, elles ne sont pas citées par César et apparaissent, au plus tôt, dans l'*Histoire naturelle*¹¹⁹ ; elles ont peut-être été déduites de l'ancien territoire des Unelles, leurs voisins. Par ailleurs, il est possible que les Abrincates d'époque romaine correspondent aux Ambibares du récit césarien, puisque l'emplacement de ces derniers continue de poser question¹²⁰.

La méthode traditionnellement appliquée pour restituer les limites des cités d'époque romaine consiste à réaliser une analyse régressive des contours des diocèses de l'Ancien régime, en tenant compte également d'éventuels textes rédigés durant les premiers siècles du Moyen Âge et d'indices toponymiques. Au demeurant, leur tracé demeure incertain et fait régulièrement l'objet de propositions nouvelles ; cet exercice dépasse le cadre de notre enquête et il a été choisi, par commodité, de s'appuyer sur des travaux régionaux récents et argumentés pour fixer les contours des cités de Lyonnaise, avec toutes les réserves inhérentes¹²¹. Il

ressort d'un examen de la carte ainsi obtenue que les *civitates* étudiées présentent une surface très variable (fig. 2). Dans l'ouest de la province, les cités sont globalement de taille modeste, héritage des petits peuples du second âge du Fer : leur surface est comprise entre 1 400 km² (pour les Viducasses) et 6 500 km² (Aulerques Cénomans), à l'exception des Osismes, dont l'assise territoriale couvre environ 10 800 km². Les limites de ces *civitates* sont parfois sujettes à caution, notamment en Normandie, où les territoires sont particulièrement réduits. En revanche, plus à l'est, les grands états des Éduens, des Carnutes et des Sénons ont conservé, au lendemain de la conquête césarienne, un territoire de grande dimension (entre 9 900 km² et 23 800 km²), malgré l'amputation de celui des Sénons au profit de la cité des Tricasses.

Lorsqu'Auguste procède à l'organisation des Gaules, toutes les cités de Lyonnaise – à l'exception de la colonie romaine de *Lugdunum*, en dehors du territoire étudié – sont manifestement pérégrines. La minceur du corpus épigraphique, pour cette province, ne permet pas de dater avec précision l'évolution de leur statut, qui a sans doute été modifié dès les premiers temps du Haut-Empire. La mention de deux colonies, sans doute de droit latin, chez les Viducasses et probablement chez les Sénons, est en effet tardive¹²². Malgré cela, on suppose que le droit latin provincial a été accordé, progressivement ou globalement, à l'ensemble des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, à l'instar des autres provinces des Trois Gaules, dans le courant du I^{er} s. de n. è., peut-être dès le règne de Claude, ou, au plus tard, sous les Flaviens¹²³. Désormais, la cité fonctionne, y compris sur le plan religieux, selon le droit civil romain et les magistrats arrivant au terme de leur mandat acquièrent ainsi la citoyenneté romaine.

Les cités, particulièrement vastes pour certaines, on l'a vu, ont manifestement été divisées – du moins dans certains cas – en entités d'emprise plus réduite, nommées *pagi*. Ce terme latin renvoie à un district territorial rural et correspond donc bien, dans le cas des cités des Gaules romaines, aux subdivisions de leur territoire. Puisque leur fonction est avant tout censitaire et fiscale, les *pagi* des provinces romaines occidentales sont délimités avec une certaine précision, bien qu'on ne puisse aujourd'hui en restituer les contours dans le secteur géographique considéré,

116. Collin, 1995.

117. Ces données, en cours de publication, ont été aimablement communiquées par G. Léon (Inrap), que je tiens à remercier ici.

118. Fichet de Clairfontaine *et al.*, 2004, p. 141 ; Fichtl, 2016a, p. 18 ; données inédites du programme collectif de recherche (PCR) Arban.

119. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVIII, 107.

120. Fichet de Clairfontaine *et al.*, 2004, p. 141 ; Fichtl, 2016a, p. 16-17.

121. Les limites des cités qui figurent sur les plans de cette thèse ont été tracées en compilant les données issues des travaux suivants : *Lugdunum* et *Ségusiaves* : Béal, 2007 ; *Blaizot et al.*, 2010 ; *Poux*, 2011 ; *Éduens* (incluant les *Mandubiens*) : *Kasprzyk et al.*, 2012 ; *Tricasses* : *Nouvel*, 2016, p. 100, fig. 12-13 ; *Sénons* (en intégrant, comme le propose P. Nouvel, la région d'Augers-en-Brie) : *Debatty*, 2005 et 2018 ; *Nouvel*, 2016, p. 99, fig. 12-12 ; *Meldes et Parisii* : *L. Dobrovitch*, in *Griffisch et al.*, 2008, p. 181-182 ; *Watel*, 2012 ; *Aulerques Éburovices*, *Véliocasses* et *Calètes* : *Hartz*, 2015a, vol. 1, p. 242, fig. 104 ; *Spiesser*, 2018,

p. 33-42 ; *Lexoviens*, *Ésuviens*, *Sagiens*, *Viducasses*, *Baïocasses*, *Unelles* et *Abrincates* : *Jeanne et al.*, 2012 ; *Jeanne et al.*, 2013 ; *Jeanne et al.*, 2016 ; données inédites du PCR Arban, aimablement communiquées par G. Léon (Inrap) ; *Turons* et *Carnutes* : *Robreau*, 2012 ; *Aulerques Cénomans* et *Diablintes*, *Andicaves*, *Namnètes*, *Riédonnes*, *Coriosolites*, *Vénètes* et *Osismes* : *Monteil*, 2012, vol. II, p. 19, fig. 7 et *Bocquet et al.*, à paraître.

122. *Chastagnol*, 1995 ; *Dondin-Payre*, 2009, p. 132-141 ; *Ferrière dir.*, 2011, p. 19-21.

123. *Le Roux*, 1998, p. 264 ; *Raepsaet-Charlier*, 1998, p. 174-176 ; *Ferrière*, 2005, p. 151-152.

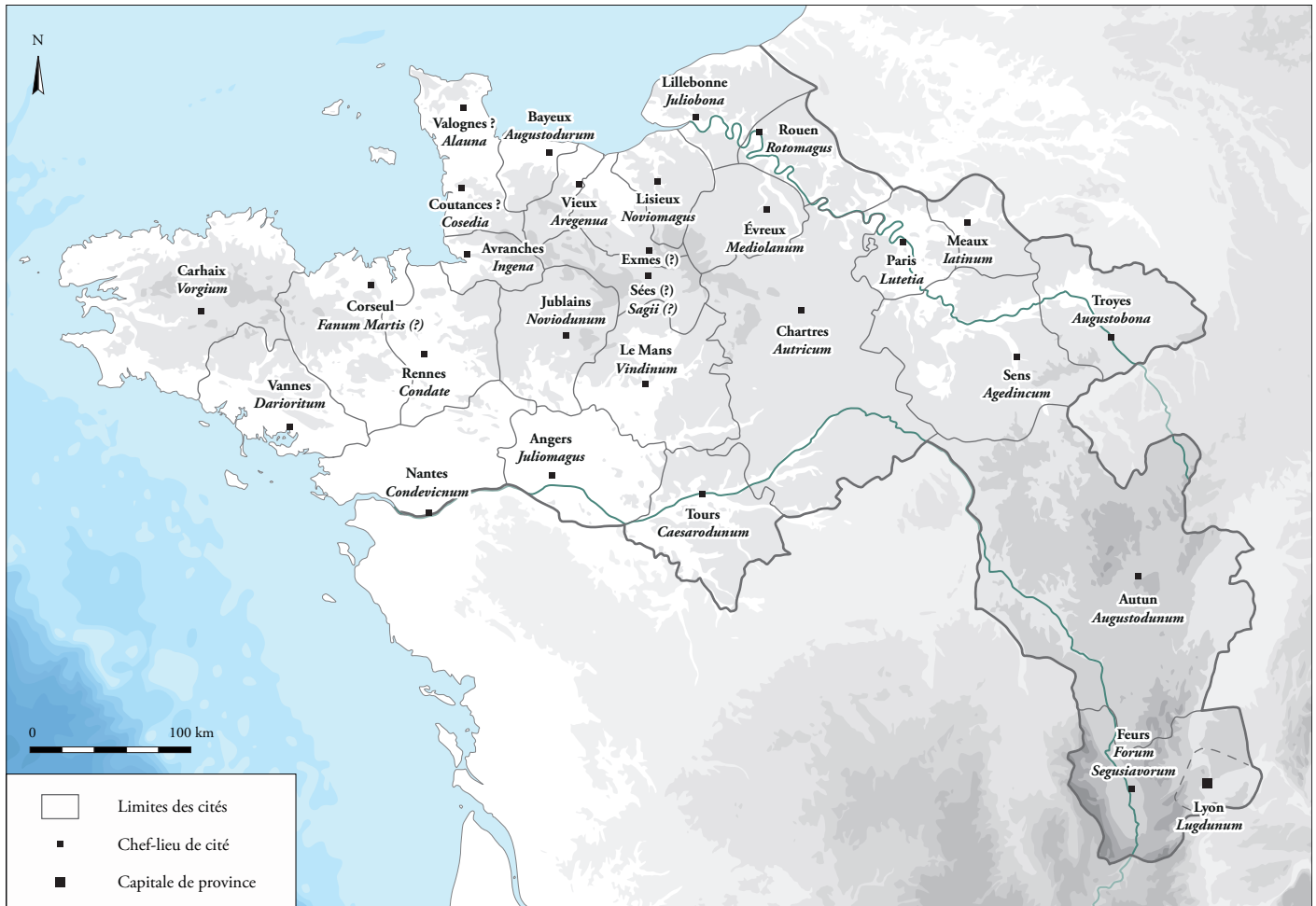


Fig. 5 : les cités de Gaule Lyonnaise et leurs chefs-lieux respectifs durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard.

faute de documents cartographiques ou de bornes. Certains *pagi* ont pu fossiliser des territoires plus anciens, occupés à la fin de l'âge du Fer par des communautés gauloises intégrées, à partir d'Auguste, dans des cités plus vastes¹²⁴. Dans la zone étudiée, donc en excluant le territoire éduen et ses voisins méridionaux, ce type de subdivision est seulement attesté, par l'épigraphie, à Rennes : quatre *pagi* de la cité des Riédones y sont représentés, par l'intermédiaire de leurs dieux tutélaires, dans un sanctuaire public (cf. *infra*, 1.2.5). Il est donc probable qu'à l'échelle des territoires des cités, des sanctuaires de *pagus*, publics et installés dans des agglomérations secondaires ou peut-être isolés, ont existé et accueilli les divinités honorées à l'échelle de ces circonscriptions territoriales¹²⁵.

1.1.4.2. Les habitats groupés : chefs-lieux et agglomérations secondaires

Les capitales des cités comme les agglomérations secondaires, à tout le moins une partie d'entre elles, sont dotées de lieux de culte d'ampleur et de statut variables, visités

par une partie ou par l'ensemble de leurs habitants. Parmi elles, les villes chefs-lieux, fondées lors du règne d'Auguste, se sont développées à partir de la décennie précédant ou suivant le changement d'ère, selon des rythmes variables. En Lyonnaise, comme ailleurs dans les Gaules, elles se caractérisent par une étendue et une panoplie monumentale propre à chaque cité, malgré plusieurs traits communs, tels que : l'adoption d'une trame urbaine généralement ortho-normée, prenant cependant en compte les contraintes topographiques ; la mise en place d'un centre monumental composé d'un *forum*, d'établissements thermaux, de lieux de culte et d'édifices de spectacle, implantés au cœur ou dans les quartiers périphériques de la ville ; l'existence de quartiers résidentiels et artisanaux ; l'absence d'enceinte urbaine durant le Haut-Empire – à l'exception d'Autun et de Lyon, toutes deux en dehors de la zone étudiée¹²⁶. Dans ces villes, comme en d'autres points du territoire, la pratique de l'évergétisme a joué un rôle crucial, tout au long du Haut-Empire, pour le développement des équipements publics : les notables locaux ont vraisemblablement assuré le financement de l'essentiel des constructions publiques, mais aussi des fêtes, des banquets et des spectacles.

124. Tarpin, 2002, p. 177-211 et p. 220-226.

125. Derks, 1998, p. 190-194 ; Van Andringa, 2017a, p. 262-267 ; cf. *infra*, 7.3.2.2.

126. Ferdière, 2005, p. 190-206 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 34-44 ; Van Andringa, 2015.

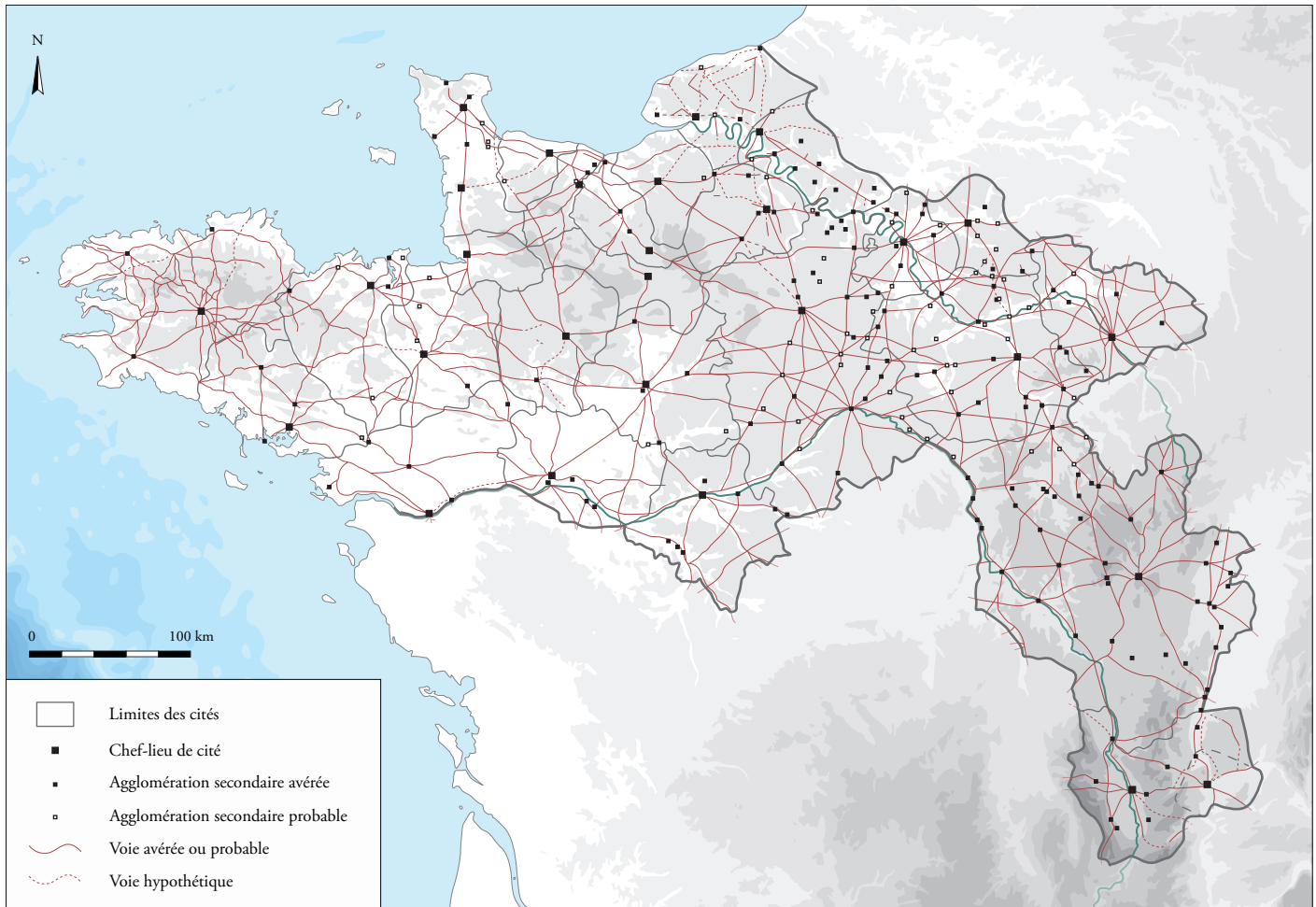


Fig. 6 : armature urbaine et réseau viaire des cités de Gaule Lyonnaise durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard.

En revanche, les cités, pour l'essentiel de petite taille (cf. *supra*), ne devaient disposer que d'un budget relativement limité¹²⁷.

L'identification des chefs-lieux de cité ne pose guère de problèmes aux archéologues, à quelques exceptions près, toutes localisées en Normandie (fig. 5). Ainsi, le chef-lieu des Unelles serait situé, au II^e s. de n. è., à *Crouciatonum* ou *Crociatonum*¹²⁸, ville peut-être localisée à Carentan, sans certitude, puis à Coutances/*Cosedia* durant l'Antiquité tardive, agglomération mentionnée dans la *Notitia Galliarum* à la fin du IV^e s. ou au début du V^e s. ; Coutances, où ont été mis au jour des témoins d'occupation précoces, datés de la période augustéenne, a aussi pu avoir été capitale de cité durant les premières décennies du Haut-Empire¹²⁹. Néanmoins, l'ampleur de la ville de Valognes/*Alauna*, figurant notamment sur la *Table de Peutinger* et dotée d'une trame urbaine orthogonale et d'une parure monumentale développée, est également digne d'un *caput civitatis*. Les dernières recherches menées à Valognes ont ainsi conduit L. Jeanne *et al.* à supposer l'existence de deux cités, l'une au

nord, qu'ils proposent d'associer aux Ambibarres cités par César, et dont la capitale serait implantée à Valognes/*Alauna*, l'autre au sud, les Unelles, administrés depuis la ville de Coutances/*Cosedia*¹³⁰. Cette proposition, bien qu'elle soit plausible, ne résout toutefois pas, d'une part, le problème de la seule mention des Unelles dans les sources littéraires ni, d'autre part, celui de l'identification de *Crouciatonum*, qui ne semble correspondre ni à Valognes, ni à Coutances ; il est tout aussi envisageable que le chef-lieu de la cité des Unelles ait été successivement déplacé à *Crouciatonum*, Valognes puis Coutances au cours de l'Antiquité¹³¹. L'autre difficulté, en Normandie, réside dans l'identification des chefs-lieux des Sagiens et surtout des Ésuviens, déjà évoquée *supra* : il a récemment été proposé de les localiser, sans certitude, à Sées et à Exmes¹³².

Des travaux récents¹³³ ont souligné l'importance des

127. Ferdière, 2005, p. 206-207 ; Maligorne, 2006, p. 146-151 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 31.

128. Ptolémée, *Géographie*, 8, 2.

129. Fichet de Clairfontaine *et al.*, 2004, p. 141-142 ; Deniaux, 2009, p. 237.

130. Jeanne *et al.* (dir.), 2018, p. 174-183.

131. Deniaux, 2009, p. 237-242.

132. Données inédites du PCR Arbano.

133. N'ont été retenues, lors de l'élaboration des cartes présentées dans cette thèse, que les agglomérations certaines ou probables, identifiées à partir des travaux suivants : *Lugdunum* et Ségusiaves : Béal *et al.* (dir.), 2013 ; Éduens, Tricasses, Sénons : Coquet, 2011 ; Nouvel, Venault (coord.), 2013, p. 37-40 ; *Parisii*, Sénons, Meldes : Watel, 2012 ; Sénons, Carnutes, Turons : Cribellier, 2016a, p. 28-33 ; Aulerques Éburonices, Véliocasses et Calètes : Rogeret, 1997 ; Hartz, 2015a, vol. 1, p.

autres agglomérations, dites « secondaires », dans la structuration des cités et le déploiement des activités économiques et religieuses sur les territoires, notamment par la présence de lieux de culte parfois particulièrement monumentaux (**fig. 6**). L'expression d'agglomération secondaire, aujourd'hui largement acceptée par les archéologues anti-quisants, bien qu'encore discutée¹³⁴, englobe, si l'on suit la définition qui en a été donnée dès 1986, tous les habitats groupés à l'exception des chefs-lieux de cité, depuis les hameaux jusqu'aux grandes agglomérations dotées d'équipements urbains développés¹³⁵. Les études menées par la communauté archéologique sur les agglomérations secondaires des Gaules ont montré que ces habitats succèdent ou non à une occupation antérieure, datée de la fin de l'âge du Fer, et qu'ils atteignent des formes de développement très variées durant l'époque romaine. Certaines de ces agglomérations sont qualifiées, par des inscriptions, de *vici*, c'est-à-dire, comme le propose M. Tarpin, « des expressions territoriales de la réalité urbaine, des prolongements de la colonie hors de ses murs »¹³⁶. Toutefois, les mentions de *vici* demeurent rares en Lyonnaise et ce terme, polysémique, puisqu'il peut également désigner un chef-lieu ou un quartier de ce dernier, ne semble pas avoir été appliqué à l'ensemble des agglomérations secondaires. Les critères qui aident à les caractériser n'ont, à ce jour, pas pu être clairement définis par les historiens et les archéologues¹³⁷.

1.1.4.3. Les campagnes et la question des établissements ruraux

À l'instar des agglomérations, les campagnes sont également parsemées de sanctuaires, situés à une distance plus ou moins grande des établissements ruraux, et parfois en leur sein même, du moins pour les plus importants, qui peuvent être équipés d'un lieu de culte privé¹³⁸. L'habitat rural a connu, entre les derniers temps de l'âge du Fer et la fin de l'Antiquité, une évolution complexe, dont l'archéologie révèle progressivement les tenants et les aboutissants. Les efforts de synthèse accomplis ces dernières années, surtout dans les secteurs orientaux¹³⁹ et centraux de la Lyonnaise¹⁴⁰, et, à une échelle plus réduite, dans l'ouest de

la province¹⁴¹, ont mis l'accent sur la diversité des formes d'habitat. De nombreuses et modestes fermes encloses par des fossés, souvent pourvues de constructions en matériaux périssables, s'inscrivent ainsi dans la continuité des établissements de la fin de l'âge du Fer et leur succèdent parfois sans rupture chronologique. À l'autre extrémité du spectre morphologique des habitats ruraux, les *villae*, plus ou moins grandes et luxueuses, associent un espace résidentiel généralement enclos, des équipements de confort, liés aux pratiques thermales ou religieuses, et des annexes nécessaires aux activités productives du domaine, souvent réunies dans une cour distincte. Ce type d'habitat, auquel se rattachent plusieurs temples, est attesté dès la période augustéenne pour les quelques exemples les plus précoces, mais se développe surtout entre la fin du I^{er} s. et le III^e s. de n. è., et parfois plus tardivement.

L'ensemble des établissements agricoles gaulois et antiques des cités de la Lyonnaise n'a pu être cartographié dans le cadre de cette thèse, contrairement aux agglomérations. Cet exercice aurait en effet nécessité l'examen de milliers de dossiers, qu'ils aient été alimentés ou non par des données issues de fouilles ou de diagnostics plus ou moins récents, par des prospections pédestres ou uniquement par l'archéologie aérienne, dont les apports sont tout aussi fondamentaux pour appréhender, bien que sans jalons chronologiques précis, l'occupation des campagnes. Néanmoins, à l'échelle de la province, quelques documents récemment établis, mais malheureusement incomplets, donnent un aperçu de l'occupation des campagnes du second âge du Fer et de l'époque romaine. La carte de répartition des établissements ruraux qui a été dressée, à partir d'une base de données constituée par l'Inrap, pour la période comprise entre le VI^e s. av. n. è. et le début de notre ère n'intègre que les gisements qui ont été fouillés sur une surface suffisamment importante pour identifier leurs fonctions et n'offre donc qu'une vision tronquée de l'état des connaissances archéologiques pour l'âge du Fer¹⁴² ; elle n'est donc pas reproduite ici. En ce qui concerne la période romaine, la carte, plus fournie, réalisée par I. Bermond, à partir des données de la base Patriarche du ministère de la Culture, présente la répartition des sites identifiés à des *villae* en France métropolitaine (**fig. 7**). Bien qu'il offre un aperçu général des principales zones de concentration des établissements de ce type connus, qu'il est intéressant de comparer à la répartition spatiale des sanctuaires (cf. *infra*, 2.3.3 et **fig. 69**), ce document compile des informations de nature hétérogène, réunies par chaque service régional de l'archéologie en suivant des critères non harmonisés. Quant à l'inventaire des *villae* des Gaules et des Germanies récemment dressé par P. Ouzoulias, s'il s'appuie sur une

242-264 ; Lexoviens, Ésuviens, Sagiens, Viducasses, Baïocasses, Unelles et Abrincates : données inédites du PCR Arbanus, aimablement communiquées par G. Léon (Inrap) ; Aulerques Cénomans et Diablintes, Andicaves, Namnètes, Riédones, Coriosolites, Vénètes et Osismes : Monteil, 2012, vol. II.

134. Cf. notamment Favory, 2012.

135. Mangin *et al.* (dir.), 1986, p. 18 ; Brulet, 2017.

136. Tarpin, 2002, p. 268.

137. Tarpin, 2002, p. 261-282 et p. 363-365 ; Dondin-Payre, 2009, p. 196-208 ; Leveau, 2012 ; Tarpin, 2012.

138. Fauduet, 2004 ; Ferrière (dir.), 2011, p. 78-84.

139. Nüsslein, Bernigaud, 2018.

140. Spiesser, 2018 ; projet AERBA : atlas des établissements ruraux de la Beauce antique, en ligne : <http://aerba.huma-num.fr/index.html>.

141. Sarreste, Bertrand (dir.), 2012.

142. Malrain, Lorho, 2018, p. 456, fig. 1.

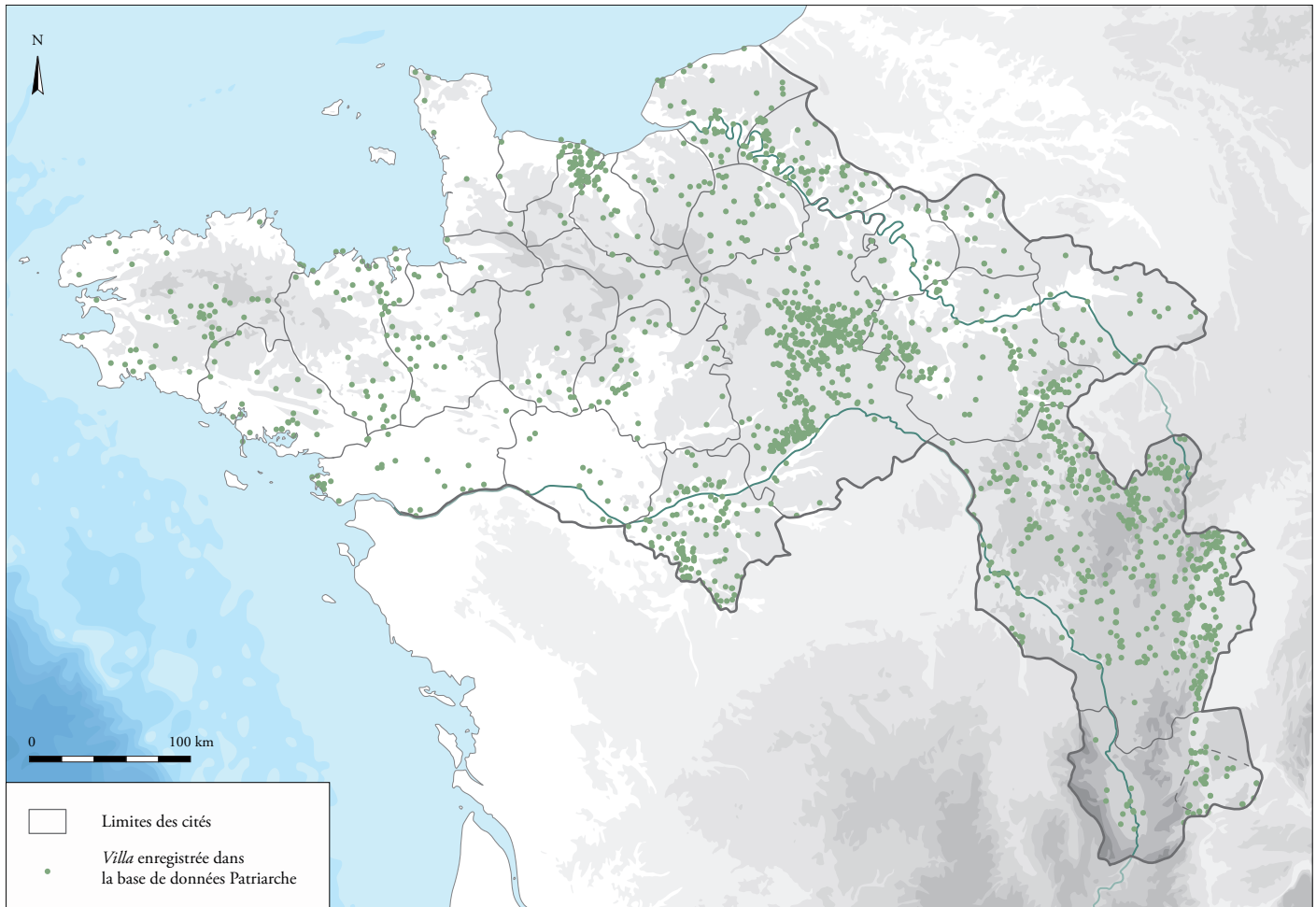


Fig. 7 : villae de Gaule Lyonnaise enregistrées dans la base de données Patriarche du Ministère de la Culture. Réal. S. Bossard, d'après I. Bermond (SRA de Languedoc-Roussillon), 2010, in Ouzoulias, 2013, p. 257, fig. 2.

définition plus rigoureuse – en tenant compte des habitats caractérisés par une « double présence de bâtiments résidentiels dotés d'installations de confort et d'infrastructures importantes destinées à l'exploitation agricole du domaine »¹⁴³ –, il a été essentiellement réalisé à partir de la collection de la *Carte archéologique de la Gaule*, dont plusieurs volumes, publiés dans les années 1980, doivent aujourd'hui être réactualisés. De fait, ils n'ont pas été alimentés par les multiples découvertes récentes, qu'elles relèvent d'opérations archéologiques terrestres, notamment préventives, ou de prospections aériennes. Il serait donc nécessaire, à l'instar de ce qui a été entrepris dans le cadre du programme « Rurland », dirigé par M. Reddé, dans l'est des Gaules et des Germanies, de réviser ces cartes en dépouillant l'intégralité de la littérature grise et en s'appuyant sur des critères de sélection plus exigeants¹⁴⁴. En revanche, il n'existe, à notre connaissance, aucune carte de répartition des établissements ruraux plus modestes, généralement qualifiés de fermes, à l'échelle de la Lyonnaise.

1.1.4.4. Les réseaux viaires

Parmi les composantes des cités et de leur territoire, il est nécessaire de mentionner un dernier élément, qui a également pu présider au choix de l'implantation de certains lieux de culte, publics ou privés : les axes de communication, notamment terrestres. Les *civitates* sont desservies par un réseau dense et hiérarchisé de routes principales et de voies secondaires, complété par de multiples axes fluviaux et maritimes¹⁴⁵. Ces itinéraires s'appuient en partie sur des routes préromaines, parfois difficiles à mettre en évidence, mais leur densification semble bien résulter des remodelages opérés par Auguste et ses agents au début de la période impériale. La « voie de l'Océan », l'un des quatre axes routiers du réseau dit d'Agrippa mentionné par Strabon, dessert seulement les cités orientales de la province : provenant de Lyon et en direction de la Gaule Belgique, elle traverse le territoire éduen puis relie les villes de Sens et de Paris¹⁴⁶. D'autres itinéraires majeurs forment des réseaux en étoile autour des principales agglomérations, notamment les chefs-lieux de cité, et assurent leur liaison. L'état

143. Ouzoulias, 2013, p. 254.

144. Nüsslein, Bernigaud, 2018, p. 182, fig. 36 et p. 183.

145. Ferdière, 2005, p. 255-261 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 89-94.

146. Strabon, *Géographie*, IV, 6, 11.

de la recherche portant sur les réseaux routiers est inégal d'une région à l'autre ; la carte globale des principales voies qui peut être proposée à l'échelle de la province reste une image figée, ne pouvant tenir compte de l'évolution du réseau viarie durant l'Antiquité (**fig. 6**). Compilée à partir de différentes études¹⁴⁷, elle présente, parfois avec approximation, les itinéraires les plus probables, dont des tronçons ont quelquefois été étudiés en fouille ou près desquels des bornes milliaires ont été découvertes, ainsi que les voies identifiées en prospection aérienne.

1.1.5. Le devenir des cités durant l'Antiquité tardive

Entre la seconde moitié du III^e s. et le début du V^e s., les cités de la Lyonnaise connaissent de profondes mutations qui, en plus d'affecter leur paysage religieux (cf. *infra*, chapitre 8), touchent à la fois les villes et les campagnes, et plus généralement l'organisation même des territoires.

La Lyonnaise, en particulier ses cités orientales, à l'instar des provinces voisines, est touchée dès les années 260 par des incursions armées de peuples étrangers à l'Empire romain, venus d'outre-Rhin¹⁴⁸. En réaction, et afin d'assurer la protection d'un secteur que le pouvoir impérial, représenté par Gallien (253-268), n'arrive plus à gérer, Postume est proclamé empereur en 260 et prend le contrôle d'une partie des provinces occidentales du monde romain. Naît alors ce qui sera nommé « Empire gaulois » par les historiens modernes, dont la capitale est fixée à Trèves. Au cours des années suivantes, l'essentiel de la Lyonnaise reste sous la dépendance des empereurs dits gaulois. Ces derniers bénéficient des ressources fiscales des provinces occidentales et frappent leur propre monnaie jusqu'en 274, lorsque l'un des successeurs de Postume, Tetricus, est défait par l'empereur romain Aurélien (270-275)¹⁴⁹. Les attaques et migrations des peuples que l'on a qualifiés, dès l'Antiquité, de « barbares » et dont les ravages ont été largement exagérés par les historiens au cours des XIX^e s. et XX^e s., ont aussi touché les cités centrales et occidentales de la province. Il s'agit notamment de raids réalisés par des pirates francs, saxons et frisons sur les côtes normandes et de la péninsule armoricaine dans les années 260 et 280, ou en-

core par d'autres Francs, signalés vers 276-278 entre Tours et Rennes. Plus tard, au milieu du IV^e s., des Alamans sont présents à Troyes, Sens ou encore Paris et, entre 406 et 409, alors que la piraterie saxonne pose encore problème sur les côtes armoricaines, les Vandales, ainsi que les Alains et les Suèves, progressent dans les *civitates* de Sens, d'Orléans et très probablement de Tours. La présence militaire, sous la forme de stationnements de troupes et de l'érection d'enceintes fortifiées, est renforcée sur les territoires de l'ouest des Gaules dès la fin du III^e s. et au cours du IV^e s., notamment sur les côtes armoricaines, mais aussi dans les terres. En outre, dans les cités occidentales, le sentiment d'insécurité qui règne durant plusieurs décennies a sans doute été renforcé par le mouvement dit « des Bagaudes », bandes de pillards armés d'origine locale et rurale, agissant, selon plusieurs sources littéraires, dans le quart nord-ouest des Gaules entre les années 280 et le V^e s. On mesure mal, cependant, sur le plan archéologique, la réalité de ces mots et de ces révoltes ponctuelles.

Le cadre administratif des provinces et des cités gauloises a évolué dès la fin du III^e s. ou le début du IV^e s., à l'issue de plusieurs décennies de troubles politiques, militaires mais aussi économiques, symptômes de crises multiformes qui ont sans aucun doute marqué le monde romain durant la seconde moitié du III^e s.¹⁵⁰ De fait, une première réforme est mise en œuvre sous l'empereur Dioclétien (284-305), à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s. Dans ce cadre, la province étudiée est subdivisée en deux parties : la Lyonnaise Seconde à l'ouest, dont la capitale est fixée à Rouen, correspond globalement à la zone considérée dans le cadre de cette enquête sur les sanctuaires, tandis que les cités du sud-est, désormais complétées par celle des Lingons, sont rattachées à la Lyonnaise Première, administrée depuis Lyon. Ces nouvelles provinces dépendent toutes deux du diocèse des Gaules, défini à la même période. L'organisation administrative de ce territoire est de nouveau modifiée durant le troisième ou le dernier quart du IV^e s., probablement durant le règne de Maxime (383-388), lorsqu'est scindée en deux parties chacune des provinces issues de la réforme précédente (**fig. 8**). Le secteur géographique ici considéré est alors partagé entre : à l'est, la Lyonnaise Quatrième, ou Lyonnaise de Sens, dont la capitale est éponyme ; au nord, la Lyonnaise Seconde, gouvernée depuis Rouen ; à l'ouest, la Lyonnaise Troisième, administrée depuis Tours ; enfin, les cités localisées dans la partie sud-est de l'ancienne province sont rattachées, quant à elle, à la Lyonnaise Première, avec pour capitale Lyon.

À partir de la seconde moitié du III^e s., voire, dans certaines régions, dès la fin du II^e s. ou le début du III^e s., les réseaux urbains connaissent plusieurs transformations en partie liées aux événements évoqués *supra*, mais aussi à

147. Les travaux retenus sont les suivants : *Lugdunum* et *Ségusiaves* : Béal *et al.* (dir.), 2013 ; Éduens, Sénons, Tricasses, Meldes, *Parisii* : Kasprzyk, Nouvel, 2011 ; Watel, 2012 ; Sénons, Carnutes, Turons : Cribellier, 2016a, p. 37, fig. 4 ; Aulerques Éburovices, Véliocasses, Calètes et Lexoviens : Spiesser, 2018, vol. 1, p. 249-284 ; Ésuviens, Sagiens, Viducasses, Baiocasses, Unelles et Abrincates : données inédites du PCR Arbanus, aimablement communiquées par G. Léon (Inrap) ; Andicaves : Comte (dir.), 2018 ; Aulerques Cénomans et Diablintes, Namnètes : Monteil, 2012, vol. II, p. 45-47 ; Riédones, Coriosolites, Vénètes et Osimes : résultats des travaux menés par A. Provost intégrés à la base de données Patriarche, consultables sur le visualiseur en ligne geobretagne.fr.

148. Ferdière, 2005, p. 292-303 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 124-134.

149. Ferdière, 2005, p. 292-294.

150. Ferdière (dir.), 2011, p. 126-127.

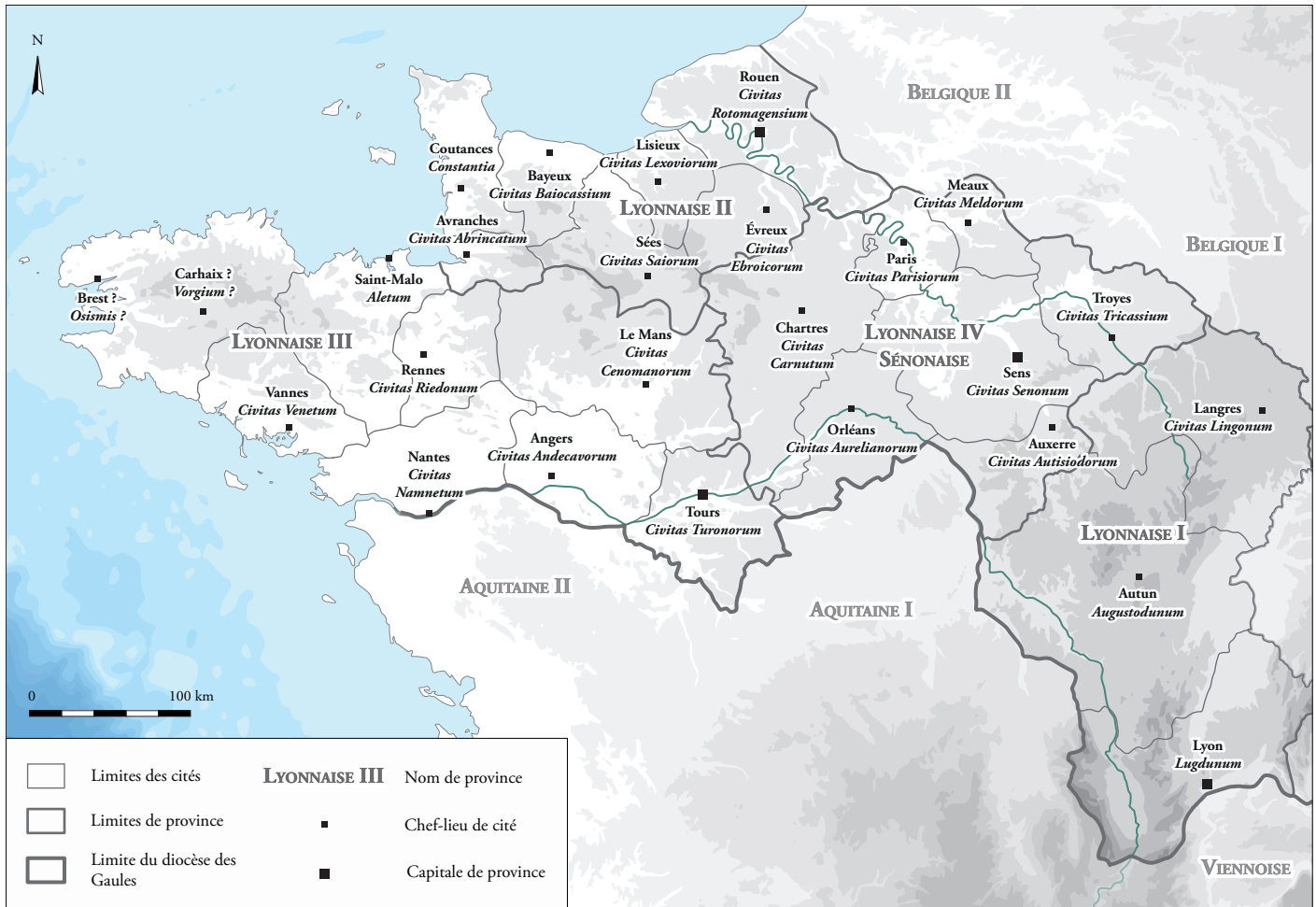


Fig. 8 : organisation de l'Ouest du diocèse des Gaules vers la fin du IV^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.

d'autres facteurs, dont, très probablement, la disparition progressive du système évergétique. Entre le règne de l'empereur gaulois Probus (267-282) et le milieu ou la seconde moitié du IV^e s., une grande partie des chefs-lieux, dont l'emprise urbaine se rétracte de manière significative, est progressivement équipée d'une enceinte, dont la construction est généralement soignée, enserrant ce qui composait autrefois les quartiers centraux des villes du Haut-Empire. En revanche, la plupart des autres monuments publics liés à la vie civique ne sont plus guère entretenus, quand ils ne sont pas démontés, malgré quelques travaux notables, concernant par exemple la voirie ou les équipements thermaux de plusieurs villes¹⁵¹. L'édification des ouvrages imposants que constituent les remparts urbains a nécessité, notamment pour leurs fondations, le réemploi de blocs issus du démantèlement d'édifices notamment publics, y compris de lieux de culte. La plupart des villes capitales, qui prennent le nom des cités qu'elles administrent et ce à partir, probablement, de la seconde moitié du III^e s., deviennent aussi des sièges d'évêchés entre le milieu du IV^e s. et la première moitié du V^e s. Les anciens chefs-lieux qui ne bénéficient pas de cette promotion, quant à eux,

ne sont pas entourés de remparts et sont progressivement abandonnés, au profit d'agglomérations voisines (fig. 8). Ainsi, la *civitas* des Diablintes est intégrée à celle des Cénomans, vraisemblablement au début ou au milieu du V^e s., puisque Jublains figure encore en tant que chef-lieu dans la *Notitia Galliarum* au tournant du IV^e s. et du V^e s., tandis qu'aucun évêque diablinte n'est mentionné dans les listes des conciles des V^e s. et VI^e s.¹⁵² De la même manière, la cité des Viducasses semble avoir été « absorbée » par le diocèse des Baïocasses et son ancien chef-lieu, Vieux/*Arege-nua*, est déchu au profit de Bayeux/*Baiocas*. Chez les Calètes, Lillebonne/*Iuliobona* perd son statut et son territoire est rattaché au diocèse des Véliocasses, dont le siège est à Rouen/*Rotomagus* ; la cité des Ésuviens, dont l'existence même est incertaine durant le Haut-Empire (cf. *supra*), a disparu au plus tard à la fin de l'Antiquité, alors que ne subsiste que celle des Sagiens, gouvernée depuis Sées¹⁵³. Toujours en Normandie, manifestement entre le II^e s. et la fin du III^e s., Coutances/*Constantia* devient la capitale des Unelles, au détriment de *Crouciatonum* (Carentan ?) ou peut-être de Valognes/*Alauna*. En péninsule armoricaine, chez les Coriosolites et peut-être les Osismes, la capitale a

151. Ferdière (dir.), 2011, p. 134-139 ; Van Andringa, 2014, p. 8-9 ; Kasprzyk, Monteil, 2017, p. 4.

152. Bocquet, Naveau, 2004.

153. Fichet de Clairfontaine *et al.*, 2004 ; Deniaux, 2009, p. 242.

manifestement fait l'objet d'un transfert au sein même de la cité : Corseul et éventuellement Carhaix perdent leur caractère urbain après le milieu du IV^e s. et le rang de capitale est respectivement accordé à Alet/*Aletum* et, sans certitude toutefois, à Brest/*Osismis* (?). À la même période, le territoire des Coriosolites est agrandi au détriment de celui des Riédones, qui perdent vraisemblablement leur ouverture maritime¹⁵⁴. Enfin, l'agglomération d'Orléans/*Civitas Aurelianorum* est promue, vers la fin du III^e s. ou durant la première moitié du IV^e s., au rang de chef-lieu de la cité à l'issue de la division de l'ancien territoire carnute¹⁵⁵, de même que le secteur septentrional du territoire des Éduens est déduit, vers la même période, pour former la nouvelle cité d'Auxerre¹⁵⁶.

D'autres changements, survenus au cours des III^e s. et IV^e s., ont aussi été observés à l'échelle des agglomérations secondaires : de nombreux habitats groupés, notamment les plus modestes, sont abandonnés, tandis que la surface de ceux qui restent occupés est progressivement réduite. Les activités artisanales y connaissent un déclin notable et la plupart de leurs équipements publics sont, dès la seconde moitié du III^e s., peu à peu démantelés. Ce n'est qu'à partir de la fin du IV^e s. et surtout au cours du V^e s. que les premiers lieux de culte chrétiens attestés par l'archéologie sont établis au sein des agglomérations subsistantes¹⁵⁷. Enfin, les habitats ruraux sont également restructurés au cours de l'Antiquité tardive. Malgré de fortes disparités régionales, la majorité des établissements ruraux est abandonnée entre le milieu du III^e s. et le début du V^e s., tandis que certains autres perdurent et continuent de prospérer. Parmi ces derniers figurent quelques fastueuses résidences rurales, mais aussi des établissements plus modestes, composés de multiples bâtiments qui s'apparentent à des hameaux, réoccupant parfois d'anciennes *villae* désertées¹⁵⁸. Dans ces paysages urbains et ruraux en cours de transformation et d'adaptation, les sanctuaires où l'on célèbre le culte des divinités des communautés des cités sont progressivement désertés, pour les derniers, entre le III^e s. et le début du V^e s., alors que le développement du christianisme dans les provinces occidentales ne devient prégnant qu'à partir du courant du IV^e s. et du V^e s.¹⁵⁹

Les territoires de l'ouest des Gaules restent contrôlés par Rome jusqu'à la seconde moitié du V^e s., avant d'être progressivement conquis par les Francs – à l'exception de la péninsule armoricaine, gouvernée par un roi dès les années 440 et terre d'accueil de populations venues de l'île de

Bretagne¹⁶⁰.

1.2. Des dieux et des hommes : les apports des sources épigraphiques et iconographiques

Parmi les témoins matériels utiles à la restitution des cultes des cités d'époque romaine, les sources épigraphiques et iconographiques constituent une documentation indispensable pour aborder la question des panthéons, mais aussi de l'identité des dévots et du personnel religieux. Leur examen implique néanmoins de tenir compte de différents écueils, qu'il convient d'exposer au préalable. Parmi ces derniers, l'absence fréquente de contexte archéologique et la rareté des inscriptions et des images sculptées, évidente pour l'ouest et le centre de la Lyonnaise, *a fortiori* si on compare ce secteur au reste de la province, limitent considérablement les perspectives d'étude. Ces contraintes invitent alors à traiter ces documents dans un premier temps, indépendamment de leur contexte d'origine ; ils pourront ensuite, dans un second temps, être pris en compte pour reconstituer le paysage religieux des cités, une fois que les données issues de l'étude archéologique des sanctuaires auront été présentées (cf. *infra*, chapitre 7).

1.2.1. Inventaire, méthodologie et déséquilibres documentaires

La documentation épigraphique réunie (cf. vol. II, **tabl. A**¹⁶¹) provient essentiellement du dépouillement des principaux recueils d'inscriptions – *Corpus Inscriptionum Latinarum* (CIL XIII), *Inscriptions latines des Trois Gaules* (ILTG) et *L'Année épigraphique* (AE) –, parfois complétés, pour les découvertes les plus récentes, par d'autres références bibliographiques¹⁶² : 365 inscriptions mentionnant un théonyme, faisant référence au culte dynastique, à l'acquiescement d'un vœu ou à une prêtrise ont ainsi été retenues. Elle se répartissent sur 91 communes (**fig. 9**) et couvrent une longue période, comprise entre le règne d'Auguste et le IV^e s. de n. è., malgré la rareté des documents bien datés. La nature et le matériau des supports varient d'un exemple à l'autre : les noms des divinités ont été gravés, pour 72 % d'entre eux, sur des éléments en pierre (blocs architecturaux, stèles, plaques, bases de statue, autels pour l'essentiel), dont 7 % sur une plaque, un autel ou une base en marbre. Les objets métalliques inscrits sont moins nombreux, représentant 24 % du lot ; ils ont majoritairement été confectionnés en argent (57 %) ou en alliage cuivreux (38 %), plus rarement en or ou en plomb. Il s'agit surtout de vaisselle métallique (59 %), de plaques, tablettes

154. Kerébel, 2004 ; Monteil, 2017, p. 19-20.

155. Cribellier, 2017, p. 44-48.

156. Ferdière (dir.), 2011, p. 126-131.

157. Kasprzyk, Monteil, 2017.

158. Ferdière (dir.), 2011, p. 144 ; Kasprzyk, 2018a et b.

159. Ferdière (dir.), 2011, p. 155-158 ; cf. *infra*, chapitre 8.

160. Ferdière, 2005, p. 338-343 ; Ferdière (dir.), 2011, p. 125-126.

161. Dans la synthèse, les numéros en gras et italiques précédés de la lettre « I. » (ex : **I.153**) font référence à cet inventaire.

162. Cf. notamment, pour le *mithraeum* d'Angers : Molin *et al.*, 2015.

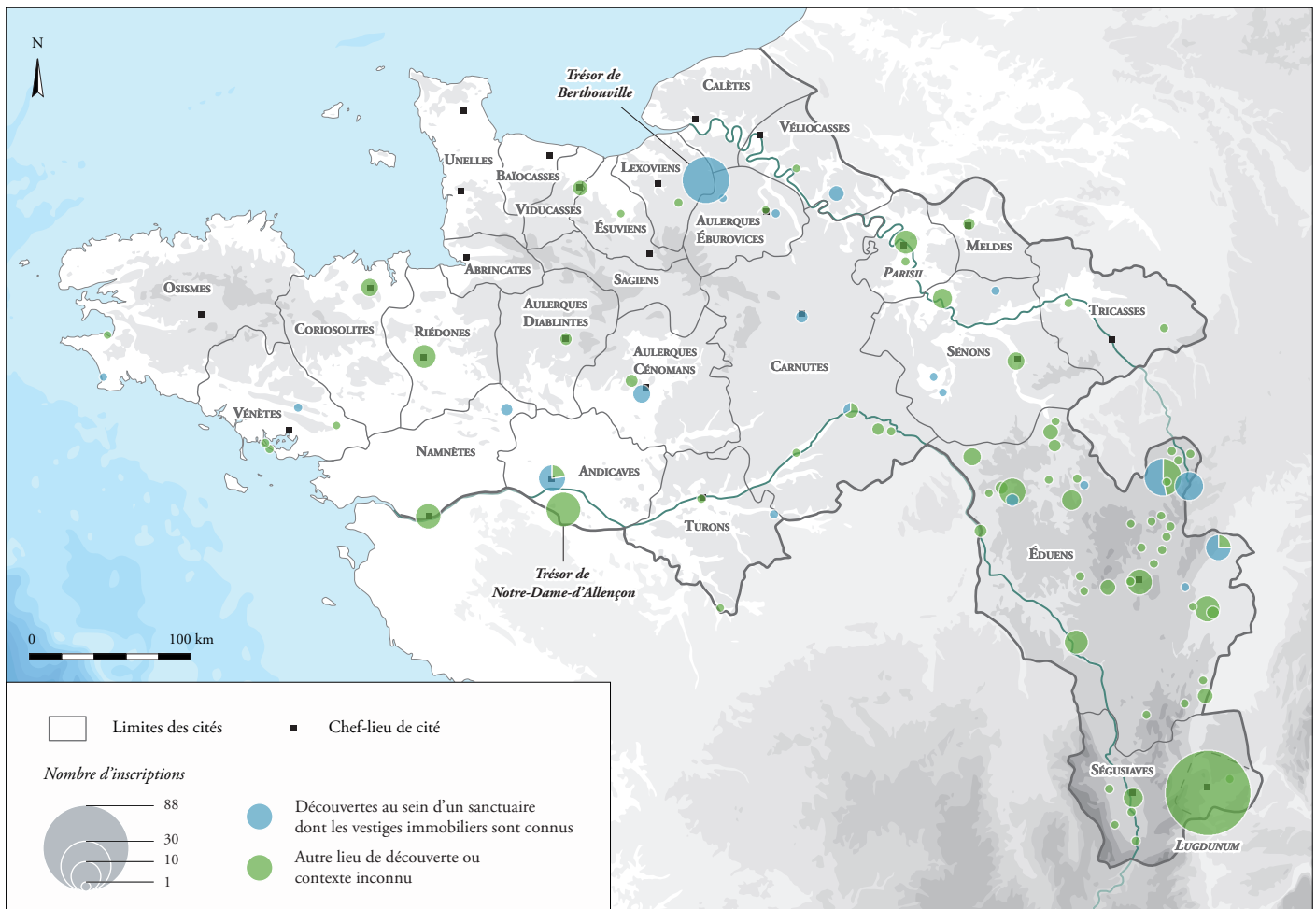


Fig. 9 : répartition et contextes de découverte des inscriptions mentionnant un théonyme, faisant référence au culte impérial ou à l'acquiescement d'un vœu. Réal. S. Bossard.

ou disques (14 %) ou de socles de statuettes ou de figurines (13 %), plus rarement d'ex-voto anatomiques (2 %) ou d'objets divers (anneau, fibule, médaille, clef, lame, lampe, poids, stylet, représentation de coquille Saint-Jacques). De rares *graffiti* sur céramique, réalisés avant ou après cuisson, ont été recensés (3 % de l'ensemble), tandis qu'une seule inscription gravée sur l'enduit d'un mur a pu être identifiée. Précisons d'emblée qu'un texte inscrit sur un bloc de marbre intégré à l'architecture d'un temple n'a pas la même portée, bien sûr, qu'un *graffito* tracé à titre individuel sur un vase déposé comme offrande. Néanmoins, les théonymes qui sont gravés sur les objets les plus modestes, peu nombreux, étant par ailleurs attestés sur des éléments en pierre, il a été choisi de n'exclure aucun type de support.

L'inventaire des représentations divines, quant à lui, a été dressé à partir des notices du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*¹⁶³, récemment mises à jour, dans le cadre du projet du *Nouvel Espérandieu*, pour la colonie de Lyon¹⁶⁴. D'autres images ont aussi été recensées à partir de divers inventaires récents, thématiques ou régionaux¹⁶⁵ et des volumes de la *Carte archéolo-*

gique de la Gaule. Les exemples non illustrés et ceux dont la provenance est inconnue ou douteuse ont été simplement écartés. Par ailleurs, n'ont été retenues que les statues et statuettes en ronde-bosse, qu'elles soient en pierre ou en métal, ainsi que les blocs sculptés en haut ou bas-relief, tandis que les figurines en métal, en terre cuite ou en pierre – soit les objets dont la hauteur est inférieure à 15 cm – n'ont pas été prises en considération. Enfin, précisons que les différents personnages mythologiques qui ne font pas l'objet d'un culte – Silène, Satyre, Faune, Pan, Amazones, Gorgone, Amour, etc. – n'ont pas été sélectionnés non plus. Les recherches ainsi menées ont permis d'enregistrer dans une base de données¹⁶⁶ 770 objets, répartis sur 218 communes et représentant 1 015 divinités (cf. vol. II, **tabl. B**¹⁶⁷ ; **fig. 10**). Les figurations divines ont, pour la très grande majorité, été taillées dans la pierre : 750 objets (soit 97 % du lot) ont été réalisés à partir de ce matériau, tandis que seulement 18 images (2 %) sont en métal – du bronze, pour l'essentiel, à l'exception de deux statuettes en argent –, une en bois et une dernière, composite, en bois, alliage

Blanchard, 2015 ; Hincker *et al.*, 2015 ; Lamy, 2015.

166. Réalisée au moyen de ©Microsoft Excel, comme pour l'inventaire des données épigraphiques.

167. Dans la synthèse, les numéros en gras et italiques précédés de la lettre « R. » (ex : **R.192**) font référence à cet inventaire.

163. Espérandieu, 1911 ; 1925 ; 1928 ; 1938 ; Lantier, 1949 ; 1955 ; 1966.

164. Darblade-Audoine, Lavagne, 2006.

165. Éveillard, 2007 ; Éveillard, 2009 ; Tremel, 2010 ; Éveillard, 2015 ;

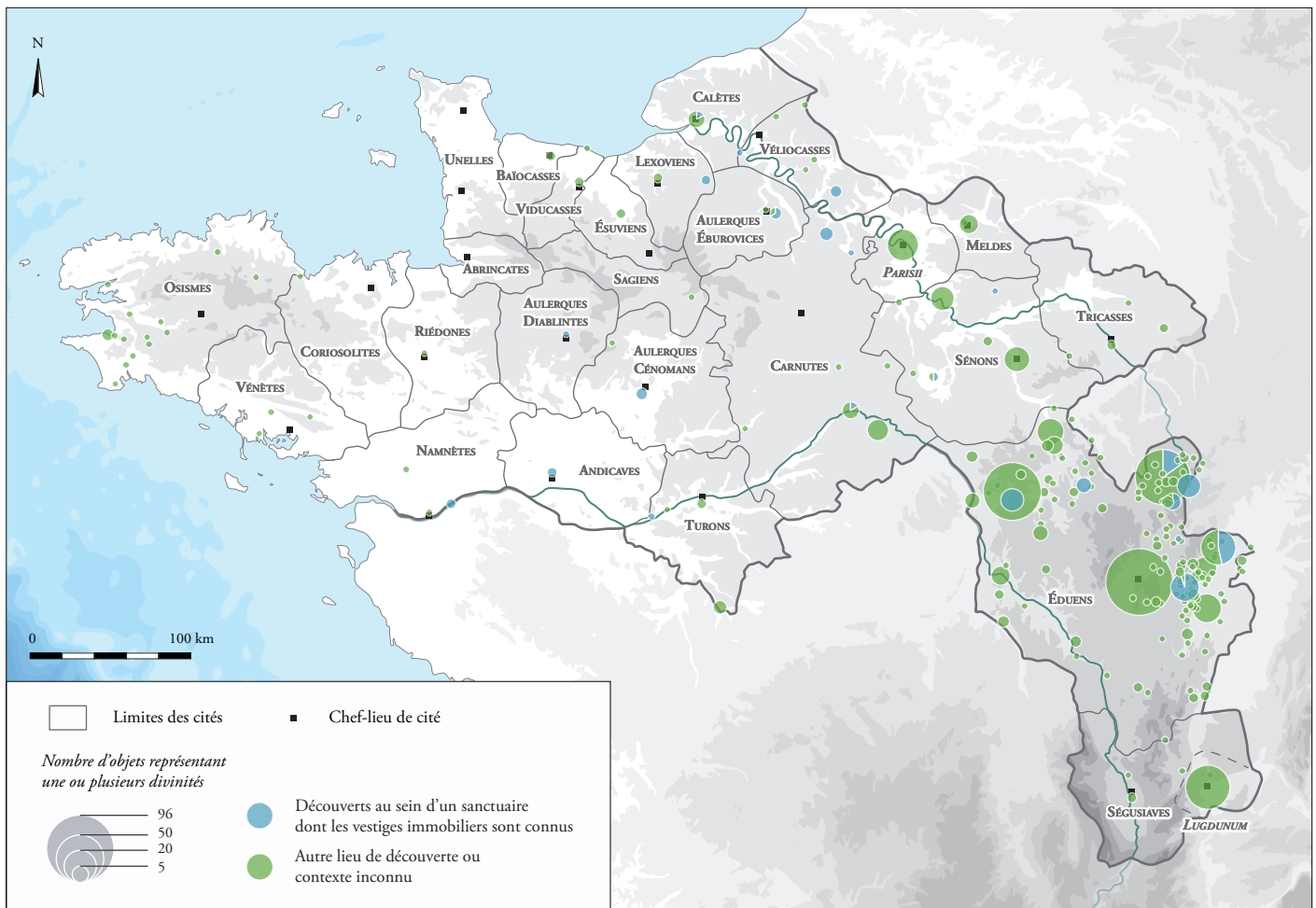


Fig. 10 : répartition et contextes de découverte des représentations divines sculptées (figurines exceptées). Réal. S. Bossard.

cuivreux, argent et pâte de verre. Parmi les représentations qui ont été sculptées dans la pierre, qualifiée de calcaire pour deux objets sur trois et de marbre pour une image sur dix, les statues, bustes ou statuettes en ronde-bosse sont au nombre de 378 (soit 50 % de l'ensemble) ; 272 images (36 %) sont en haut-relief et 93 autres (12 %) en bas-relief ; la technique de production n'a pas été signalée pour les 2 % d'objets restants.

Les différentes cités qui composent la province de Lyonnaise ne sont pas renseignées à part égale par cette documentation. En effet, tant pour les données épigraphiques que pour les représentations figurées, un déséquilibre géographique important s'observe entre la partie sud-orientale de la province – soit la colonie de *Lugdunum* et la cité des Éduens ainsi que, dans une moindre mesure, celle des Ségusiaves – et l'ensemble des cités localisées entre Loire et Seine, au nord et à l'ouest du territoire éduen. En ce qui concerne les données épigraphiques (fig. 9), l'essentiel des inscriptions recensées provient en effet des trois cités du sud-est de la province, avec 220 occurrences (60 % de l'ensemble) enregistrées pour les territoires des Éduens (123 inscriptions), de Lyon (86) et des Ségusiaves (11). Ainsi, seulement 145 inscriptions sont issues des chefs-lieux et des territoires des vingt-quatre autres cités de Lyonnaise, soit une moyenne de 6 textes par cité. Ce constat ne se

limite pas au domaine religieux : d'un point de vue général, le silence épigraphique qui enveloppe le nord-ouest des Gaules s'oppose à la profusion d'inscriptions qui caractérise l'espace éduen et, surtout, la vallée du Rhône, dont *Lugdunum*, capitale des Trois Gaules. La prise en considération de l'intégralité des inscriptions consignées dans les principaux recueils épigraphiques montre ainsi une répartition tout à fait similaire à celle observée ici¹⁶⁸. En outre, tout au long du Haut-Empire, les tailleurs de pierre éduens se sont également distingués par « une intense production d'objets sculptés », dont témoignent 2 361 objets travaillés, récemment étudiés dans le cadre d'une thèse de doctorat¹⁶⁹. Dans notre étude, ce sont 557 œuvres éduennes, soit 72 % de l'ensemble des représentations divines décomptées pour la Lyonnaise, qui ont été prises en compte (fig. 10). En ce qui concerne la colonie de *Lugdunum*, le second volume du *Nouvel Espérandieu*, publié il y a quinze ans, rassemble 551 fiches descriptives qui rendent également compte de la richesse du dossier lyonnais¹⁷⁰ ; 43 représentations de divinités (plus de 5%) découvertes à Lyon et sur la commune voisine de Fleurieu-sur-Saône ont ici été retenues. Ainsi, si

168. Woolf, 1998, p. 82-88 et fig. 4.5 ; Ouzoulias, 2010, p. 202-205 et fig. 6.

169. Lamy, 2015, vol. 1, p. 22-23 et p. 84.

170. Darblade-Audoin, Lavagne, 2006.

l'on exclut également les rares images ségusiaves, ce sont seulement 201 figurations (26 %) qui se rattachent aux vingt-quatre cités occidentales et centrales de la Lyonnaise, soit, en moyenne, un peu plus de 8 représentations par cité.

La répartition géographique des inscriptions est donc tout à fait similaire à celle des représentations divines : à l'échelle de la Gaule Lyonnaise, l'essentiel des découvertes est localisé dans les cités sud-orientales, en particulier en territoire éduen, mais aussi dans la capitale de la province. Ces espaces totalisent plus des deux tiers des découvertes, alors qu'ils ne couvrent qu'un cinquième du territoire de la Lyonnaise. En revanche, dans les autres cités, retenues pour l'analyse de leurs sanctuaires, les données de cette nature sont plus pauvres voire, pour plusieurs territoires, absentes. Quelques assemblages particuliers doivent cependant être distingués, tels les trésors de Berthouville (Eure ; **S.150**) et de Notre-Dame-d'Allençon (Chavagnes, Maine-et-Loire)¹⁷¹ qui réunissent, à eux deux, 43 objets métalliques inscrits. Il s'agit de vaisselle en argent, complétée par des images divines anépigraphes (cf. *infra*, 4.2.2.1), offerte dans le premier cas à Mercure – parfois qualifié de *Canetonnessis* ou d'Auguste et une fois associé à Apollon et Vénus – et, dans le second, à Minerve (cf. vol. II, tabl. A, **I.10-24** et **I.175-192**).

Par ailleurs, l'association entre des documents épigraphiques et les vestiges d'un sanctuaire identifié demeure rare, en raison du contexte souvent inconnu des découvertes, pour l'essentiel anciennes. Ce constat est valable pour l'ensemble du territoire de la Lyonnaise, où, pour un grand nombre de ces blocs ou objets épigraphes, le contexte de découverte n'est pas renseigné : seuls 80 d'entre eux (soit 22 %) sont issus de sanctuaires dont les vestiges immobiliers ont été documentés par une ou plusieurs opération(s) archéologique(s). Si l'on restreint cette enquête aux seules cités prises en compte dans le cadre de l'étude des sanctuaires – donc en excluant les territoires des Éduens, des Ségusiaves et de Lyon –, ce nombre doit être abaissé à 54 objets porteurs de texte ; 27 d'entre eux, soit la moitié, proviennent d'ailleurs d'un seul et même trésor, enfoui au sein du sanctuaire de Berthouville, dans l'Eure (**S.150**)¹⁷². Ces observations rejoignent celles que l'on peut formuler à propos des images divines : 25 d'entre elles (soit 3 %) proviennent de 14 sanctuaires intégrés au corpus d'étude, tandis que 72 autres (9 %) ont été exhumées lors d'opérations archéologiques conduites sur 11 lieux de culte éduens. Il faut toutefois noter que, lorsque le contexte de découverte est renseigné, les sculptures de divinités ont parfois été mises au jour au sein d'édifices publics autres que des

sanctuaires, tels que le théâtre et l'odéon de Lyon, ou d'habitations, notamment dans le remplissage de caves à Alise-Sainte-Reine¹⁷³. Bien que les images de dieux et déesses découvertes en contexte profane puissent revêtir, entre autres, une fonction décorative¹⁷⁴, l'examen récent des sculptures, peintures et inscriptions des villes de Pompéi, d'Herculanum ou encore d'Ostie a bien montré que les divinités honorées dans les sanctuaires publics sont également présentes, d'une manière générale, dans les demeures, les sièges d'associations, les ateliers d'artisans ou les locaux à usage commercial, malgré l'existence de plusieurs cultes *a priori* spécifiques au domaine privé ou public¹⁷⁵. Par ailleurs, lorsqu'elles proviennent d'un sanctuaire, certaines statues peuvent aussi relever de son décor et la divinité tutélaire peut aussi recevoir, en guise d'offrande, l'image d'un autre personnage divin¹⁷⁶. Ces *ornamenta*, agrémentant l'intérieur d'un temple, la cour ou encore un portique, peuvent donc être à l'effigie de divinités qui ne possèdent pas de *cella* au sein de l'aire sacrée. Ces images, offertes par les dévots, désignent alors des divinités invitées auprès du dieu ou de la déesse principale, qui contribuent, par leurs caractéristiques propres, à forger sa personnalité¹⁷⁷. Aussi, rares sont les objets susceptibles de correspondre à une statue de culte dans les sanctuaires des cités étudiées, malgré la découverte de multiples fragments d'images en pierre ou en bronze, souvent brisées en morceaux difficilement identifiables (cf. *infra*, 4.2.2.1). Les exemples se limitent au temple privé de Tiron à Saint-Patrice (Indre-et-Loire), où la base d'une statue a été découverte en place, au fond de la *cella* (**S.247** ; **R.753**), et à deux reliefs fragmentaires figurant certainement Mithra tauroctone, provenant des *mithraea* de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire) (**S.2** ; **R.1**) et de Septeuil (Yvelines) (**S.122** ; **R.34**). La statue d'une déesse assise, issue des fouilles du lieu de culte périurbain de Jublains (Mayenne ; **R.7**) (**S.32**) et haute de plus de 2 m, semble aussi adaptée à ce rôle¹⁷⁸, mais on ne peut exclure, comme souvent pour des représentations de taille plus réduite, qu'il s'agisse d'une offrande à l'effigie d'une autre divinité, installée dans l'enceinte du sanctuaire. Du reste, nous suivons ici S. Girond, qui estime, en citant les travaux menés par W. Van Andringa sur les cités de Pompéi et d'Herculanum¹⁷⁹, que l'ensemble des représentations religieuses, quels que soient leur contexte ou leur statut, participe à l'élaboration du paysage religieux des communautés civiques¹⁸⁰.

173. Lamy, 2015, vol. 1, p. 178-179.

174. Raepsaet-Charlier, 2012, p. 37.

175. Van Andringa, 2009a, p. 256-303 ; Van Haepere, 2020, p. 174-177.

176. Scheid, 1997, p. 57.

177. Van Andringa, 2012, p. 113.

178. Naveau *et al.*, 1997, p. 187-189.

179. Van Andringa, 2009a ; Van Andringa, 2012.

180. Girond, 2015, vol. 1, p. 228.

171. Baratte, 1981.

172. Les numéros en gras et en italiques, précédés de la lettre **S.**, renvoient aux notices des sites présentées dans le volume 2 (cf. *infra*, 2.3.2).

Au regard des écueils que nous venons d'évoquer, une analyse fine et comparative des panthéons propres aux diverses cités de la Lyonnaise, de leurs sacerdoces publics, ou encore de la participation des communautés humaines aux cultes n'a donc guère de sens et n'est pas envisageable dans le cadre de cette étude, à partir de la documentation épigraphique ou iconographique. Les principales informations que l'on peut extraire de ces corpus, à une large échelle, n'offrent que des pistes de réflexion sur la présence des dieux et déesses dans les cités de Lyonnaise et, parfois, sur leur rôle et leur importance, ainsi que sur l'implication des hommes, des femmes et des enfants dans la célébration des cultes.

1.2.2. Les divinités

1.2.2.1. Identités et fréquences d'apparition

Le recensement des documents épigraphiques et iconographiques de la Gaule Lyonnaise, considérée ici dans son ensemble, a permis d'identifier 1 050 objets porteurs d'un ou de plusieurs théonymes, ou représentant une ou de multiples divinités – dont l'identification n'a souvent

pas été possible. Au total, ce sont 1 318 dieux et déesses qui sont mentionnés dans une inscription ou dont l'image a été sculptée dans la pierre ou le métal.

Nos réflexions porteront, dans un premier temps, sur les 303 théonymes complets ou lacunaires, lus sur 285 supports distincts, qui ont été identifiés au sein de la province. Parmi ceux-ci, 68 objets mentionnant des divinités se rattachent à 19 sanctuaires documentés par l'archéologie (**fig. 11**). Si l'on se restreint aux lieux de culte analysés dans le cadre de notre étude, 46 des 111 inscriptions connues en Lyonnaise occidentale et centrale sont issues de 12 sanctuaires renseignés – soit moins de 5 % des 281 lieux de culte recensés (cf. *infra*, 2.3.3). Aux deux échelles qui ont été retenues, soit celle de l'ensemble de la Lyonnaise (**tabl. I**) et celle réduite aux cités occidentales et centrales de la province (**tabl. II**), Mercure, associé ou non à une épiclèse, constitue la divinité dont le nom est le plus fréquent. Tandis que Mars est en seconde place pour l'ensemble de la Lyonnaise, il n'occupe que le troisième rang du classement des cités du centre et de l'ouest, devancé par Minerve. Néanmoins, pour ces dernières, 16 des 19 occurrences de cette déesse apparaissent sur les objets métalliques d'un seul et même trésor, découvert à Notre-Dame-

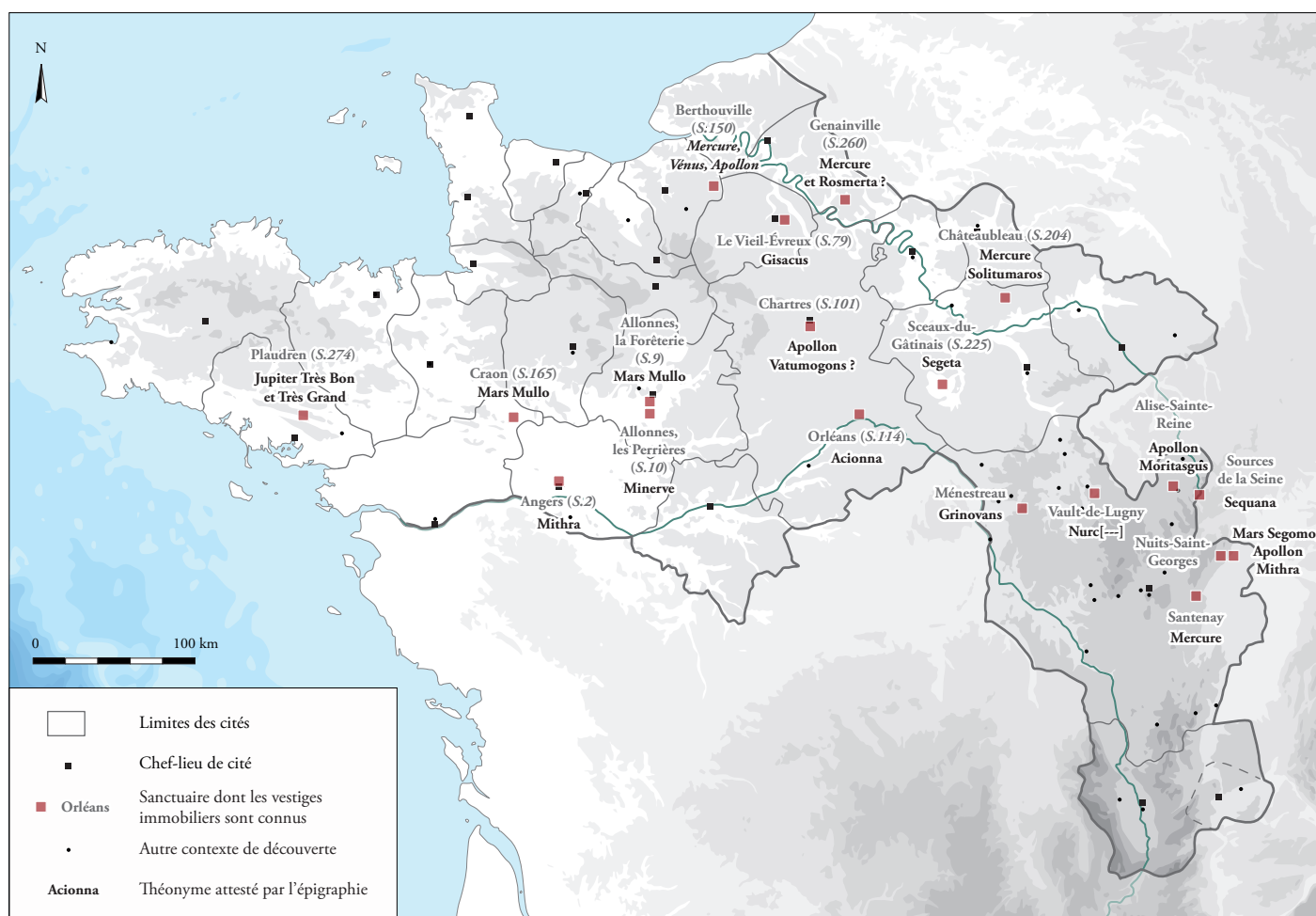


Fig. 11 : répartition des inscriptions mentionnant un ou plusieurs théonymes et divinités nommées dans les sanctuaires connus de la province. Réal. S. Bossard.

<i>Divinités</i>	<i>Occurrences</i>	<i>Divinités</i>	<i>Occurrences</i>
Mercure	52	Vulcain	8
<i>Mercure</i>	27	Borvo	5
<i>Mercure ?</i>	2	<i>Borvo</i>	4
<i>Mercure Atepomarus</i>	1	<i>Bormo</i>	1
<i>Mercure Auguste</i>	18	Cobannus	5
<i>Mercure Clavariatis</i>	1	Damona	5
<i>Mercure Dubnocaratiacus</i>	2	Fortune	4
<i>Mercure Solitumarus</i>	1	<i>Fortuna</i>	2
Mars	29	<i>Fortuna Favens</i>	1
<i>Mars</i>	10	<i>Fortuna Redux</i>	1
<i>Mars Allema[...]</i>	1	Lares	4
<i>Mars Auguste</i>	1	<i>Lares</i>	2
<i>Mars Bolvinnus</i>	2	<i>Lares Augustes</i>	2
<i>Mars Cicollus</i>	1	Magna Mater	4
<i>Mars Loucetius</i>	1	Maia Auguste	4
<i>Mars Mullo</i>	10	Mater	4
<i>Mars Segomo</i>	2	<i>Mater Augusta</i>	1
<i>Mars Vicinnus</i>	1	<i>Mater Deum</i>	2
Jupiter	27	<i>Mater Deum Augusta</i>	1
<i>Jupiter</i>	6	Rosmerta	4
<i>Jupiter Auguste</i>	2	<i>Rosmerta</i>	3
<i>Jupiter Fulg[...]</i>	1	<i>Rosmerta ?</i>	1
<i>Jupiter Optimus Maximus</i>	16	Silvanus	4
<i>Jupiter Optimus Maximus Auguste</i>	1	<i>Silvanus</i>	2
<i>Jupiter Optimus Maximus Depulsor</i>	1	<i>Silvanus Auguste</i>	2
Apollon	24	Bibracte	3
<i>Apollon</i>	11	Epona	3
<i>Apollon Auguste</i>	4	Segeta	3
<i>Apollon Dubnocaratiacus</i>	1	Ucuétis	3
<i>Apollon Granmus</i>	1	Vesta	3
<i>Apollon Moritasgus</i>	5	Anvallis	2
<i>Apollon Sianus</i>	1	Diane	2
<i>Apollon Vatumogons ?</i>	1	<i>Diane Auguste</i>	1
Minerve	22	<i>Diane ?</i>	1
Mithra	12	Grinovans	2
<i>Mithra</i>	10	<i>Grinovans</i>	1
<i>Deo invicto</i>	2	<i>Grinovans ?</i>	1
Matrae	9	Isis	2
<i>Matrae Augustae</i>	8	<i>Isis</i>	1
<i>Matrae Augustae ?</i>	1	<i>Isis Auguste</i>	1
Sequana	9	Ritona	2
<i>Sequana</i>	8	Vénus	2
<i>Sequana ?</i>	1		

Une seule occurrence : Alcionna, Albius, Alisanus, Atesmerius, Atesmertis, Baconus, Bel[latu?]marus, Bellona, Bemiluciovius ?, Bergusia, Bonus Eventus, Brixantus, Candidus, Castor, Cernunnos, Clutoida, Druentia, Dunatis, Dunisia, Esus, Genius loci, Gisacus, Hercule, Icaunis, Junon, Litavis, Lougour[...], Mocetis, Moltinus, Neptune Hippius, Noni(s)us ?, Nurc[...], Rudiobus, Serona Sivel[...], Sirona, Smertul[...], Souconna, Sulevia, Tarvos Trigaranus, Termusio, Toutatis, Tutèle, Vatumogons, Victoire

Tabl. I : fréquence des différents théonymes mentionnés dans les inscriptions de Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

Divinité	Occurrences
Mercure	33
<i>Mercure</i>	17
<i>Mercure ?</i>	1
<i>Mercure Atepomarus</i>	1
<i>Mercure Auguste</i>	12
<i>Mercure Clavariatis</i>	1
<i>Mercure Solitumarus</i>	1
Minerve	19
Mars	17
<i>Mars</i>	5
<i>Mars Loucetius</i>	1
<i>Mars Mullo</i>	10
<i>Mars Vicinnus</i>	1
Jupiter	8
<i>Jupiter</i>	1
<i>Jupiter Fulg[...]</i>	1
<i>Jupiter Optimus Maximus</i>	6
Mithra	8
<i>Mithra</i>	7
<i>Deo invicto</i>	1
Vulcain	6
Apollon	4
<i>Apollon</i>	2
<i>Apollon Auguste</i>	1
<i>Apollon Vatumogons ?</i>	1

Une seule occurrence : Alcionna, Atesmerius, Atesmertis, Castor, Cernunnos, Damona, Esus, Gisacus, Lares augustes, Mocetis, Neptune Hippius, Rosmerta ?, Rudiobus, Segeta, Serona Sivel[...], Sirona, Sulevia, Tarvos Trigaranus, Toutatis, Vatumogons, Vénus, Vesta

Tabl. II : fréquence des différents théonymes mentionnés dans les inscriptions des cités occidentales et centrales de Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.



Fig. 12 : bases de statues dédiées à Mars Mullo et au pouvoir impérial (I.25 et I.27), découvertes au sein du sanctuaire de la Forêrière à Allonnes (Sarthe ; S.9). In Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 309, fig. 20.

d'Allonnes (Chavagnes, Maine-et-Loire). Jupiter figure en troisième position, parmi les inscriptions de l'ensemble de la Lyonnaise, et en quatrième position, à égalité avec Mithra, si l'on exclut les trois cités localisées à sa pointe sud-orientale ; il est donc aussi, et sans surprise, l'un des principaux dieux mentionnés au sein de ces territoires. Enfin, Apollon, dont le nom a été gravé sur 24 objets documentés en Lyonnaise, est bien plus rare (4 occurrences) en dehors du territoire des Éduens (où il figure à 14 reprises) et de *Lugdunum* (6 fois). Le succès que ces divinités importées de Rome rencontrent dans les *civitates* de Lyonnaise n'est pas une spécificité de cette province, puisque W. Van Andringa relève un ordre peu différent pour les principaux théonymes évoqués dans les dédicaces de l'ensemble des Trois Gaules – Mercure, puis Jupiter, Mars, Apollon et Minerve¹⁸¹. D'autres divinités, dont le culte provient également du monde romain, sont également citées à plusieurs reprises, mais en plus faible nombre, en Lyonnaise – c'est le cas de Vulcain, Mithra, Vénus, Magna Mater, Fortune, Silvanus ou Diane, ces quatre derniers étant absents dans les cités occidentales. L'essentiel des nombreux théonymes connus par un unique document sont d'origine gauloise, bien que certaines divinités, revêtant une dimension toponymique – telles que Sequana ou Borvo, tutélaires de deux sources du territoire éduen –, ont été mentionnées dans de multiples inscriptions, généralement découvertes sur la même commune, ou du moins sur le territoire de la même cité¹⁸².

L'importance du dieu Mars Mullo au sein des cultes publics de certaines cités du centre-ouest de la Gaule a déjà été soulignée par plusieurs auteurs¹⁸³. Le nom de ce Mars associé à une épithète gauloise apparaît ainsi dans les cités des Riédones (I.303, I.304 et I.308), des Namnètes (I.283-286), des Aulerques Cénomans (I.25-27), mais aussi, possiblement, en territoire picton, au Marillais (Maine-et-Loire) (cf. *infra*, fig. 15). Par ailleurs, les données épigraphiques indiquent que le sanctuaire civique d'Allonnes (S.9), en périphérie du chef-lieu des Cénomans (fig. 12), et celui de Rennes/Condatis, uniquement documenté par une série d'inscriptions, sont tous deux consacrés à cette divinité. À Rennes, *caput civitatis* des Riédones, le lieu de culte de ce dieu comprend d'ailleurs une basilique qui renferme les statues des puissances divines des différents pagi du territoire de la cité¹⁸⁴. En territoire namnète, à Athée (Mayenne), il est honoré au centre d'une agglomération secondaire, au sein d'un sanctuaire dont le caractère pu-

181. Van Andringa, 2017a, p. 149.

182. Raepsaet-Charlier, 2013, p. 185-186 ; Van Andringa, 2017a, p. 153.

183. Naveau, 2000 ; Bérard, 2006 ; Van Andringa, 2017a, p. 158-160 et p. 261.

184. Chastagnol, 1980 ; Maligorne, 2006, p. 139-140 ; Pouille, 2008, p. 350-359 ; Van Andringa, 2017a, p. 158.

<i>Divinités</i>	<i>Identification certaine</i>	<i>Identification incertaine</i>
Divinités indéterminées	482	103
Dieux indéterminés	223	58
<i>Dont dieux au maillet</i>	29	0
Déeses indéterminées	215	36
<i>Dont déesses tenant une corne d'abondance</i>	76	0
Divinités indéterminées	44	9
Divinités identifiées	319	111
Mercure	57	6
Epona	34	2
Hercule	29	5
Minerve	24	5
Apollon	23	8
Jupiter	23	10
Vénus	23	18
Figure mithriaque (Mithra, Sol ou dadophore)	19	4
Mars	18	8
Vulcain	9	1
Bacchus	7	2
Fortune	6	0
Victoire	6	1
Tutèle	5	4
Diane	4	3
Hygie	4	1
Junon	4	0
Neptune	5	0
Dioscures (Castor et Pollux)	3	2
Rosmerta	2	1
Séléné	2	1
Silvanus	2	2
Attis	1	0
Cernunnos	1	0
Dieu-fleuve	1	0
Esculape	1	3
Esus	1	0
Isis	1	0
Maia	1	1
Saturne	1	0
Smetrios (?)	1	0
Tarvos Trigaranus	1	0
Triade de déesses-mères	1	13
Virtus	1	0
Genius	0	6
Pluton	0	1
Sequana	0	2

Tabl. III : fréquence des divinités représentées en Gaule Lyonnaise (hors figurines).

Réal. S. Bossard.

<i>Divinités</i>	<i>Identification certaine</i>	<i>Identification incertaine</i>
Divinités indéterminées	80	26
Dieux indéterminés	36	11
<i>Dont dieux au maillet</i>	4	0
Déeses indéterminées	41	11
<i>Dont déesses tenant une corne d'abondance</i>	5	0
Divinités indéterminées	3	4
Divinités identifiées	115	28
Mercuré	19	1
Hercule	17	4
Jupiter	11	4
Apollon	10	1
Mars	9	3
Minerve	8	3
Vénus	7	6
Figure mithriaque (Mithra, Sol ou dadophore)	6	1
Vulcain	5	0
Epona	3	0
Neptune	3	0
Bacchus	2	0
Dioscures (Castor et Pollux)	2	0
Hygie	2	0
Tutèle	2	1
Cernunnos	1	0
Diane	1	2
Esus	1	0
Fortune	1	0
Junon	1	0
Smetrios ?	1	0
Tarvos Trigaranus	1	0
Victoire	1	0
Virtus	1	0
Maia	0	1
Pluton	0	1

Tabl. IV : fréquence des divinités représentées dans les cités occidentales et centrales de Gaule Lyonnaise (hors figurines). Réal. S. Bossard.

blic est tout à fait plausible (S.165 ; cf. infra, 5.1.3.1). Les éléments de ce dossier témoignent ainsi de son affirmation en tant que divinité majeure, voire tutélaire d'au moins trois cités de l'Ouest. Le statut de divinité patronne des Cénomans est entériné par le sénat local dès le début de la période romaine à Allonnes ; la communauté civique, lorsqu'elle forge son propre panthéon au début de l'époque impériale, a peut-être assimilé à Mars une ancienne divinité laténienne, à laquelle des objets gaulois – pièces d'armement, parures et peut-être monnaies – avaient été déposés en grand nombre sur le site, dès le second âge du Fer¹⁸⁵. À ce sujet, W. Van Andringa a noté que la répartition des

inscriptions faisant référence à Mars Mullo, transgressant les limites des cités du Haut-Empire, « renvoie sans doute au souvenir de liens ethniques ou politiques qui existaient entre ces divers peuples depuis une époque ancienne, peut-être présidés par une même divinité (Mullo en l'occurrence) ou partageant un patrimoine mythologique commun »¹⁸⁶.

L'examen des 770 objets figurés recensés en Lyonnaise dévoile un classement différent des dieux et déesses. Ils représentent 1 015 personnages, parfois regroupés – souvent des couples de deux divinités de genre différent, plus rarement des ensembles de trois personnages ou plus. Parmi eux, 696 restent indéterminés ou d'identification

185. Van Andringa, 2017a, p. 205-208.

186. Van Andringa, 2017a, p. 158.

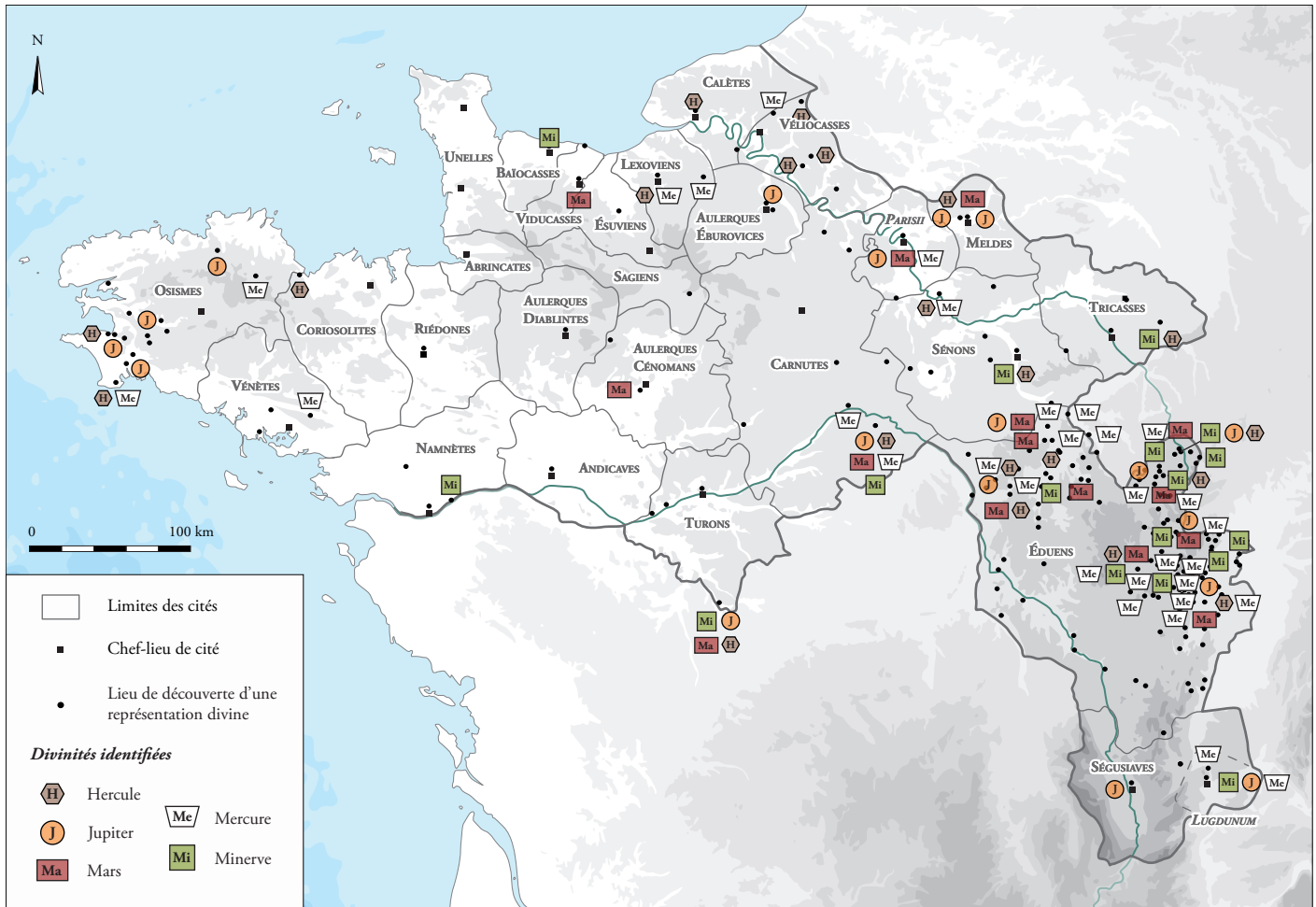


Fig. 13 : répartition des divinités représentées à plus de dix reprises en Gaule Lyonnaise (figurines exceptées). Réal. S. Bossard.

incertaine, généralement faute d'attributs caractéristiques. Ainsi, seuls 319 personnages divins (soit 31 %) ont pu être identifiés avec certitude. Parmi les représentations divines dont l'identité a pu être déterminée en Gaule Lyonnaise (**tabl. III**), Mercure est en première ligne avec 57 occurrences, suivi de loin par Epona puis Hercule (respectivement 34 et 29 représentations). Viennent ensuite d'autres divinités majeures d'origine méditerranéenne, dont Minerve, Apollon, Jupiter, Vénus, les figures liées au culte mithriaque (Mithra, Sol ou les dadophores) et Mars, pour lesquels on compte plus de 18 occurrences, tandis que les autres divinités n'ont été reconnues qu'à moins de 10 reprises. Il peut aussi être noté que parmi les divinités indéterminées, 29 dieux tiennent ou se dressent à côté d'un maillet ; ils correspondent peut-être à des représentations de Sucellus, bien que le nom de ce dieu, auquel on attribue généralement ce type d'objet¹⁸⁷, soit absent de l'épigraphie de Lyonnaise. Par ailleurs, 76 représentations féminines sont associées à une corne d'abondance, sans que l'on puisse déterminer avec certitude leur identité, cet attribut n'étant pas spécifique à une seule déesse.

En ne considérant plus que les cités étudiées dans le cadre de cette thèse, donc en excluant la colonie de Lyon,

les Séguisaves et les Éduens, le bilan est bien plus réduit : seulement 162 objets représentant 246 divinités ont été décomptés ; parmi celles-ci, 115 personnages ont pu être déterminés avec certitude, soit trois fois moins qu'à l'échelle de l'ensemble de la province (**tabl. IV**). Néanmoins, dans les grandes lignes et dans des proportions bien plus réduites, la fréquence des différents dieux et déesses figurés reste similaire : Mercure cumule la majorité des images, suivi de peu par Hercule, Jupiter puis Apollon, attestés à plus de 10 reprises, qui représentent à eux quatre la moitié des divinités reconnues. Mars, Minerve, Vénus, les figures mithriaques et Vulcain apparaissent entre 5 et 9 fois, tandis que les autres personnages n'ont pu être déterminés qu'à une, deux ou trois occasions.

Aucune répartition particulière ne se dégage au sein de la province (**fig. 13 et 14**) : les documents, peu nombreux dans les cités du centre et de l'ouest (cf. *infra*) n'appellent guère de remarques, tandis qu'en territoire éduen, où les représentations sont abondantes, les dieux et déesses sont variés et présents, pour l'essentiel, dans l'ensemble de la cité. Epona et le dieu au maillet, sculptés sous la forme de statuettes ou sur des stèles généralement de petites dimensions, figurent certes parmi les principaux sujets représentés dans le territoire des Éduens, mais le faible nombre de représentations divines généralement observé pour les

187. Boucher, 1976 ; Deyts, 1992, p. 85-94 ; Nagy, 1994.

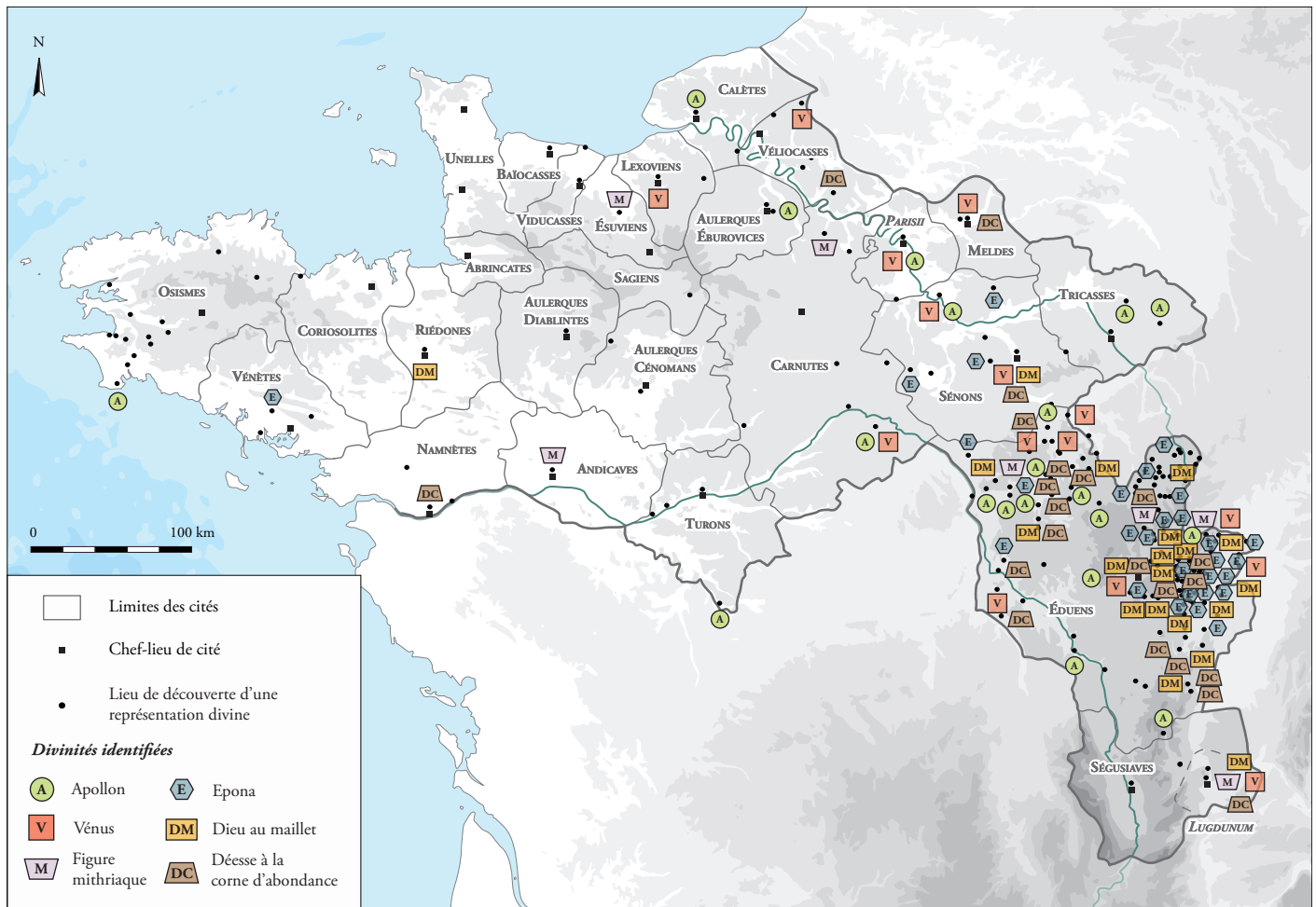


Fig. 14 : répartition des divinités représentées à plus de dix reprises en Gaule Lyonnaise (figurines exceptées) (suite). Réal. S. Bossard.

autres cités ne permet pas de préciser s'il s'agit ou non d'une spécificité de la *civitas* administrée par la ville d'Autun *Augustodunum*.

Ainsi, le dieu Mercure figure en tête des divinités nommées ou sculptées, et ce non seulement dans les cités où la documentation est la plus abondante, mais bien à l'échelle de l'ensemble de la Lyonnaise (fig. 15). Mars, en revanche, pourtant fréquemment mentionné, associé ou non à une épiclèse gauloise, reste étonnamment assez peu représenté. L'essentiel des inscriptions qui portent son nom (59 %) provient néanmoins des cités occidentales ou centrales de la Lyonnaise, où le nombre d'images religieuses de grande taille reste faible. Les figurations de Mars ne sont pas pour autant absentes de l'ouest des Gaules, puisque les figurines métalliques qui le représentent y sont bien attestées, notamment dans la partie méridionale du territoire osisme où une douzaine d'objets de ce type est connue¹⁸⁸. Tandis qu'Hercule apparaît fréquemment dans la liste des figurations divines, son nom est malgré tout assez rare dans les inscriptions de la province, à l'instar d'Epona et du (ou des ?) dieu(x) au maillet. Ces deux derniers personnages ont en effet constitué l'un des sujets privilégiés de la petite statuaire notamment éduenne (fig. 14 et 15). Les rares ef-

figes de ces divinités dont le contexte est connu proviendraient uniquement d'habitations plus ou moins luxueuses – telles qu'à Alise-Sainte-Reine (R.54 et R.58), Bièrre-les-Semur (R.246), Nuits-Saint-Georges (R.384) et Thoisy-le-Désert (R.589), en Côte-d'Or –, mais le nom d'Epona apparaît aussi dans trois dédicaces mises au jour à Alise-Sainte-Reine (I.69) et à Entrains-sur-Nohain (Nièvre ; I.113-114). Dans ce dernier lieu, une inscription gravée sur une plaque de pierre commémore la consécration d'une aire sacrée et de ses ornements à l'Auguste et à Epona, offerts par un pérégrin (I.113). Les figurations d'Hercule (fig. 13), quant à elles, ont connu un certain succès également en dehors de ce territoire et sont notamment présentes au sein des sanctuaires de Ménestreau (Nièvre ; R.449 et R.453) et des sources de la Seine (Côte-d'Or ; R.578). Les textes et les images faisant référence à Jupiter, Apollon – dont l'absence apparente dans l'Ouest est également à nuancer si l'on tient compte des figurines en alliage cuivreux¹⁸⁹ –, Minerve, Mithra et, dans une moindre mesure, Vulcain, présentent une bonne concordance aux deux échelles analysées ; leurs noms figurent aussi parmi les rares inscriptions découvertes au sein des sanctuaires de la Lyonnaise. Quant aux divinités dont les théonymes sont gaulois, leur iconographie n'est

188. Damour, 2005, p. 51 et p. 53, fig. 6.

189. Damour, 2005, p. 53, fig. 6.

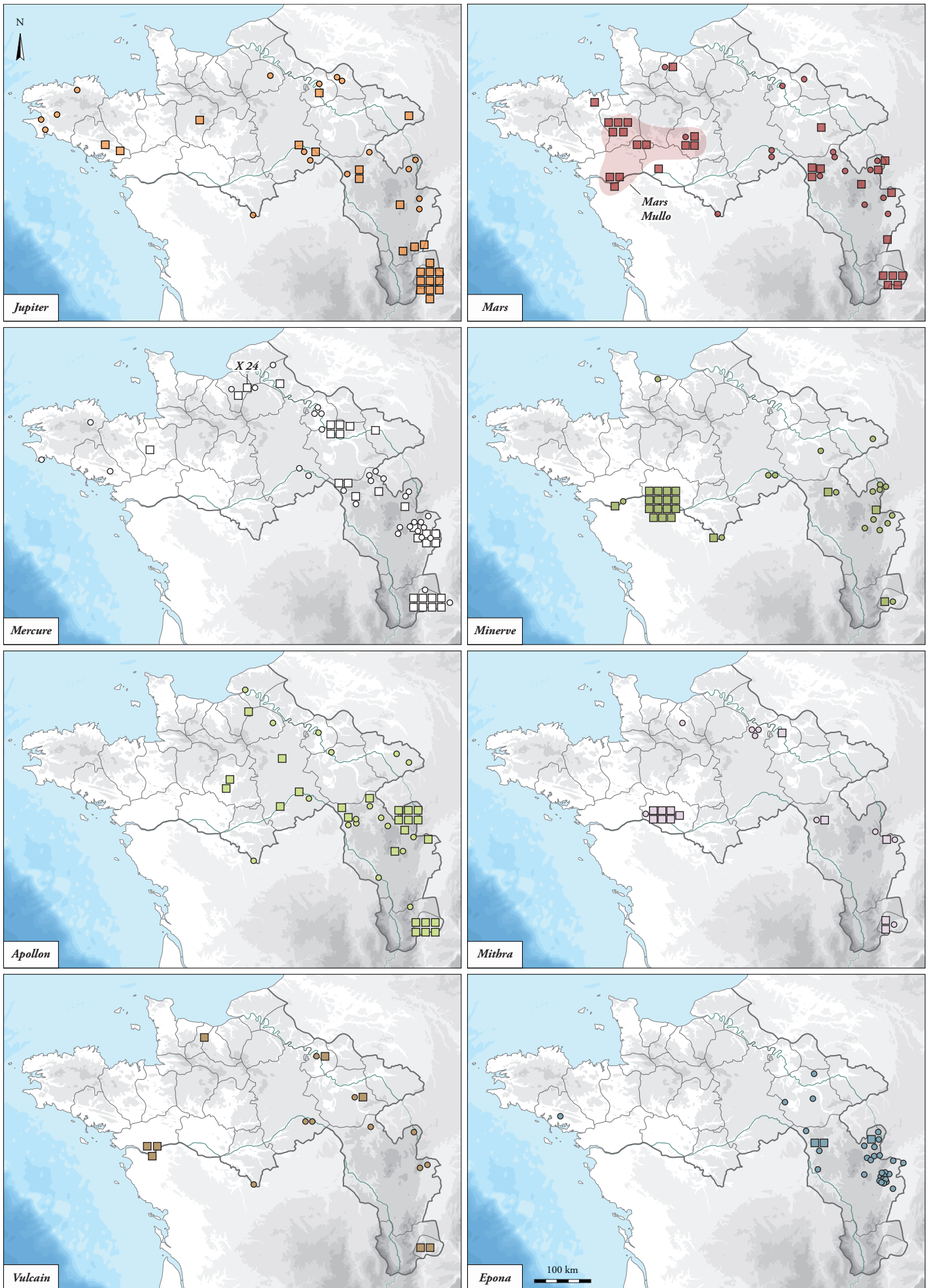


Fig. 15 : présence des divinités les plus fréquentes en Gaule Lyonnaise, dans les inscriptions (carrés) et sur les images sculptées (cercles). Réal. S. Bossard.

souvent pas connue, en l'absence d'association évidente entre les sculptures et des inscriptions – à l'exception, toutefois, d'Epona, déesse cavalière aisément identifiable à partir de sa posture, et des quatre dieux nommés et figurés sur les blocs du pilier des nautes, à Paris : Cernunnos, Esus, Smer[trios ?] et Tarnos Trigaranus¹⁹⁰. L'examen d'objets issus du dépôt dit « de Cobannus », dont le lieu de découverte, en territoire éduen, a été identifié à un sanctuaire récemment fouillé à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre)¹⁹¹, illustre cependant les difficultés à identifier des divinités à partir de la simple reconnaissance de leurs attributs. Une statuette et une figurine métalliques s'insèrent tout à fait, par leur iconographie, dans la série des images de Mars jeune, nu et imberbe : chacune d'entre elles représente un dieu nu, casqué et tenant d'une main un bouclier rond et s'appuyant de l'autre sur une lance disparue. Les lettres gravées sur le socle de la première et sur le bouclier de la seconde nous informent néanmoins qu'il s'agit non pas de Mars, mais du dieu Cobannus¹⁹². Il est donc possible, mais non démontré, qu'une partie des représentations dont la lecture semble *a priori* univoque corresponde en réalité à des dieux et déesses locaux, auxquels on aurait appliqué des types iconographiques généralement associés à des divinités importées de Rome.

1.2.2.2. Des combinaisons divines multiples

Le dernier point qui mérite d'être abordé, à ce niveau de l'analyse, est celui des combinaisons divines que l'on rencontre dans les lieux de culte de la Lyonnaise, en s'attardant plus particulièrement sur des exemples issus des cités considérées pour l'étude des sanctuaires. Le décompte par cité des divinités dont le nom ou l'image est connu montre bien, même s'il ne présume en rien du statut des cultes associés et de l'importance de ces personnages divins pour les diverses communautés, que la reconstitution des panthéons civiques est un exercice périlleux à l'échelle des *civitates* du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. De fait, les données sont insuffisantes pour ces territoires et se résument souvent, à l'exception de quelques cités mieux documentées (Carnutes, *Parisii* ou Sénons), à une courte liste de théonymes isolés, qui coïncident rarement avec les divinités identifiées à partir de l'examen de la statuaire (**tabl. V**). En dépit de la pauvreté de la documentation, cet inventaire confirme que les principales divinités romaines – Jupiter, Mars, Mercure, Apollon ou encore Minerve – sont omniprésentes dans l'ensemble des cités concernées. L'enquête pourrait en revanche être approfondie, dans le cadre d'une étude qui dépasse ce sujet de thèse, pour la cité

des Éduens, bien plus riche en documents, ainsi qu'à Lyon, qui a récemment fait l'objet d'un bilan partiel¹⁹³.

À une échelle plus réduite, plusieurs dossiers permettent d'analyser les associations divines établies au sein d'un même espace sacré. Par l'intermédiaire de dédicaces, des hommages sont parfois rendus à des couples divins, associant un dieu et sa parèdre, qui varient d'une communauté à l'autre. Un Éduen invoque ainsi le couple romain formé par Jupiter et Junon (**I.110**), un autre dédie conjointement à Mars Bolvinnus et à Dunatis (**I.88**) et d'autres vénèrent les dieux locaux Borvo (ou Bormo) et Damona (**I.91-93**) ; cette dernière est aussi associée une fois à Apollon Moritasgus (**I.68**) et une autre fois à Albius (**I.72**). Tandis que les statues de culte de Mercure et de Maia, offertes par un affranchi à Lyon, sont vraisemblablement placées au sein d'un même temple construit par la même occasion¹⁹⁴ (**I.253-255**), l'identité de la divinité associée au Mercure *Canetonnessis* de Berthouville, dans l'Eure, n'est pas connue. Le nom de ce dieu, décliné en plusieurs variantes (Mercure, Mercure Auguste, Mercure *Canetonnessis/Kanetonnessis*), apparaît sur une vingtaine d'objets en argent issu d'un trésor enfoui au sein du sanctuaire (**S.150**). Mercure y est aussi représenté par deux statuettes coulées dans le même matériau, et il figure également sur plusieurs phiales ; sur l'une de celles-ci, son effigie est accolée à celle d'un personnage féminin (**fig. 16**). Un autre vase et un petit buste issus du trésor pourraient aussi représenter cette même déesse, peut-être Maia ou bien Rosmerta, parèdre de Mercure bien connue dans le nord-est des Gaules¹⁹⁵, malgré l'absence de preuve épigraphique dans ce cas. La déesse pourrait alors avoir reçu un culte, près de Mercure, dans l'un des deux grands temples reconnus au sein du sanctuaire. Outre Mercure, seuls Apollon et Vénus, dont le nom a été gravé sur le manche d'une patère à côté de l'initiale du dieu veillant sur le commerce, ont été nommés par l'un des dédicants du trésor. Le culte de ces deux autres divinités a pu avoir été célébré dans des chapelles dressées dans l'enceinte sacrée de Berthouville, qui n'ont toutefois pas été identifiées¹⁹⁶.

De fait, l'organisation spatiale de certains sanctuaires de la province de Lyonnaise montre bien que plusieurs divinités peuvent être honorées au sein d'une même aire sacrée et qu'il existe sans doute, au regard de l'ampleur et de la monumentalité variable de temples relevant d'un même lieu de culte, une hiérarchie entre les personnages divins (cf. *infra*, 3.2). Néanmoins, rares sont les lieux de culte qui ont livré suffisamment d'inscriptions ou de représentations sculptées pour déterminer les rapports établis entre les divinités accueillies en leur sein. Il est même souvent difficile

190. Deyts, 1992, p. 33-38 et p. 51-57 ; Duval, 1993, p. 34-40 et p. 49-51.

191. Nouvel *et al.*, 2019.

192. Dondin-Payre, Kaufmann-Heinimann, 2009, p. 97-100.

193. Laubry, 2018, p. 257-260.

194. Laubry, 2018, p. 258-259.

195. Hatt, 1989, p. 252-254.

196. Avisseau-Broustet, Colonna, 2017, p. 41-55 ; Dondin-Payre, 2017.

<i>Cité</i>	<i>Divinités</i>	<i>Inscriptions</i>	<i>Représentations</i>	<i>Cité</i>	<i>Divinités</i>	<i>Inscriptions</i>	<i>Représentations</i>	
<i>Andicaves</i>	Mars Loucetius	1		<i>Lexoviens</i>	Apollon	1		
	Mithra ou figure mithriaque	7	1		Mercure	12	3	
	Minerve	16			Mercure Auguste	13		
<i>Aulerques Cénomans</i>	Apollon Auguste Atesmertis	1			Hercule		2	
	Mars Mullo	3	1 ?		Vénus	1	1	
	Minerve	1			Victoire		1	
<i>Aulerques Diablintes</i>	Serona Siveli[a?]	1			Atesmerius	1		
	Jupiter Très Bon, Très Grand	1			Hercule		1	
<i>Aulerques Éburovices</i>	Apollon		1		<i>Meldes</i>	Jupiter		2
	Gisacus	1				Mars		1
	Hercule		2			Vénus		1
Jupiter		1	Jupiter Fulgator			1		
<i>Baïocasses</i>	Minerve		1	Mars	1			
	Apollon		2	Mars Mullo	3			
<i>Calètes</i>	Hercule		1	<i>Nannètes</i>	Minerve	1	1	
	Hygie		1		Mullo	1		
	Acionna	1			Neruine	1		
Apollon	1	1	Vulcain		3			
Apollon Vatumogons ?	1		Apollon			1		
Hercule		1	Hercule			2		
<i>Carnutes</i>	Hygie		1	<i>Osismes</i>	Jupiter		4	
	Jupiter		2		Mercure		2	
	Jupiter Très Bon, Très Grand	2			Neptune Hippios	1	1	
	Mars		2		Apollon		1	
	Mercure		2	Bacchus		1		
	Minerve		2	Cernunnos	1	1		
	Mithra ou figure mithriaque		3	Dioscures	1	1		
	Mocetis	1		Esus	1	1		
	Rudiobus	1		Fortuna		1		
	Sulevia	1		Jupiter	1	1		
	Vatumogons	1		Mars		2		
	Vénus		1	Mercure		6		
	Virtus		1	Smert[ri?]os	1			
	Vulcain		2	Tarvos Trigaranus	1	1		
	<i>Coriosolites</i>	Hercule		1	Tutela		1	
		Mars	1		Vénus		1	
		Sirona	1		Vulcain	1	1	
Tull[---] ou Tuil[---]		1		Mars Mullo	3			
<i>Ésuviens</i>	Toutatis	1		<i>Riédones</i>	Mars Vicinnus	1		
	Mithra ou figure mithriaque		2		Mars [---]	1		
					Mercure Atepomarus	1		

Tabl. V : décompte des divinités mentionnées ou figurées par cité, dans l'ouest et le centre de la Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

Cité	Divinités	Inscriptions	Représentations	
Sénons	Apollon		1	
	Epona		2	
	Hercule		3	
	Junon		1	
	Lares Augustes	1		
	Mars	1		
	Mercure	4	2	
	Mercure Solitu- marus	1		
	Minerve		2	
	Neptune		1	
	Segeta	1		
	Vénus		2	
	Vesta	1		
Tricasses	Vulcain	1	1	
	Apollon		2	
	Bacchus		1	
	Hercule		1	
	Jupiter Très Bon, Très Grand	1		
	Mercure Clava- riatis	1		
	Minerve		1	
	Apollon		1	
	Diane		1	
	Dioscures		1	
	Hercule		1	
	Jupiter		1	
	Mars		2	
Turons	Minerve	1	1	
	Neptune		1	
	Vulcain		1	
	Hercule		1	
	Mercure		1	
	Vénus		1	
	Véliocasses	Epona		1
		Jupiter Très Bon, Très Grand	2	
		Mercure		1
	Vénètes	Mars	1	1
		Tutela		1
		Vulcain	1	
	Viducasses			

Tabl. V (suite) : décompte des divinités mentionnées ou figurées par cité, dans l'ouest et le centre de la Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

de distinguer la ou les titulaire(s) des temples ou des chapelles, dont la statue de culte trône dans la *cella*, des dieux et déesses « invités » à leurs côtés, dont les images – parfois associées à des autels – ornent, à l’instar d’effigies impériales ou de statues de notables bienfaiteurs, la cour sacrée ou les portiques, et peut-être même certains temples¹⁹⁷. Dans le lieu de culte central du Vieil-Évreux, sanctuaire civique des Aulerques Éburovices (S.79), le seul document épigraphique mentionnant un théonyme indique que le dieu local Gisacus y est vénéré (L.35). Si l’on ignore les caractéristiques et les domaines d’activité de cette divinité, inconnue dans le reste de la Lyonnaise, il ne s’agit pas du seul personnage divin dont la présence est confirmée au sein du sanctuaire : deux statues de taille moyenne en alliage cuivreux, figurant les dieux romains Jupiter (R.12) et Apollon (R.11), hautes de 0,93 m et de 0,69 m, ont été mises au jour dans les années 1830, dans les niveaux de démolition du lieu de culte monumental, parmi d’autres débris de statuaire métallique. Ces derniers comprennent les fragments d’au moins deux grandes statues anthropomorphes et d’une statue équestre monumentale – figurant probablement un empereur –, le bras plié d’un autre bronze de taille moyenne, ainsi que de statuette. Des figurines à l’image de Minerve, de Fortune, de Victoire, d’un Génie et d’animaux ont aussi été exhumées. Ainsi, les représentations les plus grandes, dignes d’avoir constitué les statues de culte placées dans les trois *cellae* du temple monumental – mais elles pourraient aussi avoir figuré parmi les *ornamenta* du sanctuaire –, sont également les moins bien conservées. En l’état des connaissances, on ne peut affirmer que Jupiter, Apollon et Gisacus aient bien été les trois titulaires principaux du lieu de culte, d’autant plus qu’on ne connaît pas le contexte d’exposition d’origine de la statue des deux premiers¹⁹⁸.

Les monuments sculptés sur lesquels apparaissent plusieurs représentations divines ou scènes mythologiques constituent aussi de précieux témoignages des associations et des hiérarchies mises en place localement entre les dieux et les déesses, bien que leurs blocs aient généralement été découverts en contexte de réemploi. De fait, seul celui de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre provient d’un sanctuaire, fondé au sein d’une agglomération secondaire des Carnutes, dont le cadre architectural est bien documenté (S.127). Toutefois, son état de fragmentation, particulièrement important, ne permet pas de restituer sa morphologie avec certitude, ni d’identifier précisément les thèmes qui y sont représentés. En effet, plusieurs milliers de débris de calcaire ont été recueillis lors de fouilles conduites par O. Blin (Inrap) entre 1994 et 1999. Construit au plus tôt durant le règne de Nerva (96-98), il a été encadré, plus

197. Van Andringa, 2012, p. 105.

198. Guyard, Gury, 2006 ; Guyard *et al.*, 2012.



Fig. 16 : Mercure et sa parèdre (Maia ou Rosmerta ?) sur une phiale en argent du trésor de Berthouville (Eure ; S.150), dédiée à Mercure Auguste par P. Aelius Eutychus. Cl. BnF, in Avisseau-Broustet, Colonna (dir.), 2017, p. 263.

0 5 cm

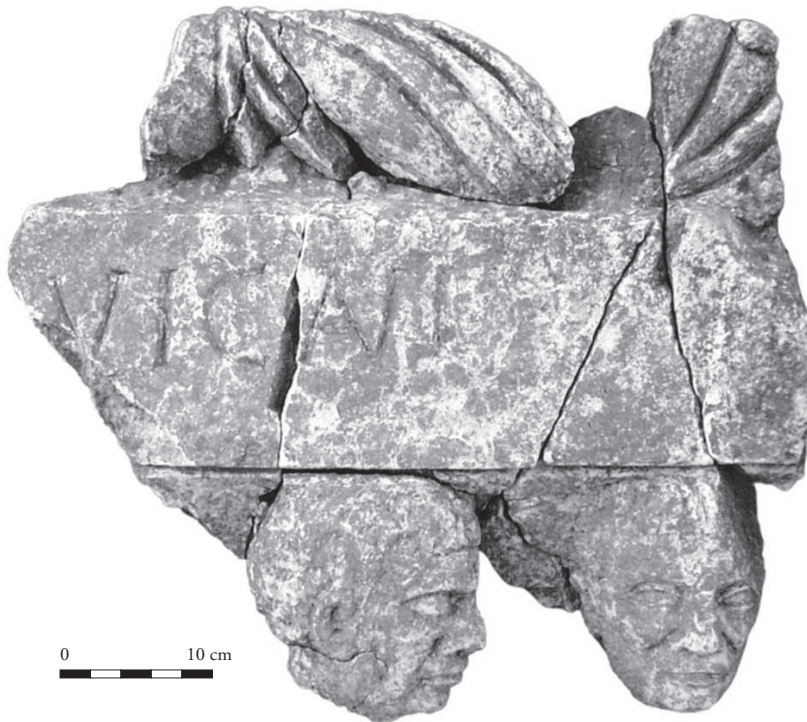


Fig. 17 : Bloc sculpté appartenant à un monument installé près de l'entrée du sanctuaire de la Ferme d'Ithe à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; S.127).

In Blin, 2000, p. 113, fig. 13.

0 10 cm

tardivement, par les murs d'un enclos accolé au péribole du lieu de culte (cf. *infra*, 3.1.4.3). L'étude menée par C. Bacon sur un échantillon de 840 fragments a montré que ce probable pilier était orné de multiples scènes légendées, sans doute réparties en plusieurs registres. Il a manifestement été offert par les *vicani* de l'agglomération antique

de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre, mentionnés et probablement représentés sur l'un des blocs (fig. 17). Selon toute vraisemblance, plusieurs divinités, honorées par cette communauté, apparaissaient également sur le monument, mais leur identité demeure incertaine. Une tête probablement féminine, au-dessus de laquelle

l'inscription « [---]LITA [---] » est visible, pourrait appartenir à la déesse Litavis, à moins qu'il ne s'agisse de l'image d'un personnage masculin – peut-être Apollon, qui aurait été désigné ici par l'une de ses épithètes. Il est aussi possible que d'autres blocs sculptés se rapportent aux images de Cernunnos, accompagné du serpent à tête de bélier, et de Minerve, appuyée sur un bouclier ; une scène de sacrifice d'un taureau et un cavalier, relevant peut-être d'une représentation de Jupiter à l'anguipède, ont aussi été reconnus¹⁹⁹.

Le pilier des nautes de Paris, dont les blocs ont été découverts en situation de réemploi, lors de travaux conduits en 1711 dans la crypte de la cathédrale Notre-Dame, constitue l'un des plus anciens exemples de ce type connus en Lyonnaise et concerne, cette fois-ci, des cultes privés (*I.295* ; *R.704-706*). La corporation des nautes de *Lutetia*, chef-lieu des *Parisii*, a fait dresser, durant le règne de Tibère (14-37), ce monument dédié à Jupiter Très Bon, Très Grand et à l'empereur²⁰⁰. Y figurent, répartis sur plusieurs niveaux (**fig. 18**, a), les membres du collège armés – à moins qu'il ne s'agisse d'une procession de héros mythologiques²⁰¹ ? –, mais aussi les images et les noms des divinités réunies au sein de leur propre panthéon, protégeant leurs activités de commerce et de transport. Ils ont alors fait figurer des personnages divins importés de Rome, tel Mercure, veillant sur les transactions commerciales ou Vulcain, patronnant la construction navale, et des dieux ancestraux interprétés – ou des êtres mythologiques plutôt que des divinités, références culturelles de l'histoire partagée des nautes ? –, qui ont adopté une apparence romaine, mais dont on ne connaît pas les compétences respectives (Esus, Cernunnos ou encore Tarvos Trigaranus). Cette galerie de portraits divins et mythologiques a pu avoir été dominée par une statue de Jupiter, placée au sommet du pilier, bien qu'aucun élément n'en ait été conservé²⁰². Comme l'a montré W. Van Andringa, les nautes, en exprimant les liens entre ces divinités et surtout leur hiérarchie, au sommet de laquelle se situent Jupiter et l'empereur, proclament ainsi l'existence officielle de leur corporation au sein de la cité et du système impérial²⁰³.

Plus tardif, puisqu'il a été attribué, d'après des critères stylistiques, à la fin du II^e s. ou au début du III^e s., le pilier d'Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire) a également été découvert, en 1895-1896, en pièces détachées, en remploi dans une église d'origine vraisemblablement mérovingienne. Les blocs prélevés, étudiés par J.-P. Adam et F. Jambon puis, pour 52 d'entre eux, par G. Tendron, appartiennent, pour l'essentiel, à plusieurs monuments qui

devaient se dresser dans l'enceinte d'un sanctuaire antique, localisé près de la limite méridionale du territoire des Turons, à un emplacement inconnu²⁰⁴. Trois d'entre eux sont ainsi issus d'une dédicace à Minerve et aux *Numina Augustorum*, commémorant l'édification d'un temple et de ses ornements, construits grâce au financement accordé par deux frères, citoyens romains (*I.340*). D'autres proviennent d'un autel fragmentaire et d'un temple de plan polygonal, et les 21 derniers, qui nous intéressent ici, sont les *membra disiecta* d'un pilier sculpté, dont la hauteur est évaluée à environ 9 m²⁰⁵. Les travaux de J.-P. Adam et de F. Jambon ont montré que ce monument est constitué de trois niveaux ornés de bas-reliefs, qui représentent des personnages divins et des scènes mythologiques (**fig. 18**, b) ; il est sans doute surmonté d'une statue ou d'un groupe sculpté, probablement à l'image de Jupiter ou d'un empereur, dont aucun fragment n'a toutefois été conservé²⁰⁶. Le premier niveau rassemble quatre dieux (Jupiter, Vulcain, Apollon et Mars), qui « pourraient symboliser, à [eux] quatre, l'empereur vainqueur et divinisé »²⁰⁷ ; le second niveau, plus étroit, réunit Hercule et Persée délivrant respectivement Hésione et Andromède, ainsi que Mars et Minerve luttant contre les géants anguipèdes ; enfin, le troisième et dernier niveau, de section octogonale, regroupe huit personnages, dont Lédà, ses fils Castor et Pollux, Neptune et quatre figures indéterminées. L'association de ces divinités et figures mythologiques, représentées en action, a pour but d'exalter la puissance de Rome et de l'empereur, qui, placé sous la protection de Jupiter, rétablit l'harmonie du monde et le délivre des maux causés par divers ennemis²⁰⁸. Son ou ses commanditaires ne sont pas connus et on ignore dans quel cadre précis il a été édifié, bien qu'il soit probable que le sanctuaire qui l'accueillait était dédié à Minerve, si l'on considère que l'ensemble des blocs provient bien du même lieu.

D'autres combinaisons divines s'observent sur des monuments plus modestes, telle la série de pierres à quatre dieux exhumée par J. Debal, en 1969, des fondations d'une église du haut Moyen Âge à Vienne-en-Val (Loiret). La cinquantaine de blocs sculptés ou architecturaux extraits de ce site localisé en territoire carnute appartient, encore une fois, à divers ensembles que l'on suppose provenir d'un même lieu de culte que les fouilles n'ont pas permis d'identifier²⁰⁹. Outre un groupe figurant un cavalier à l'anguipède, thème jupitérien attesté à de multiples reprises dans les provinces gauloises, et de représentations fragmentaires, en ronde-bosse ou en relief, de Minerve, Hercule, Apollon ou encore de la déesse Sulevia, ce sont au

199. Blin, 2000, p. 104-114.

200. Adam, 1984 ; Lavagne, 1984.

201. Béal, 2005.

202. Blanchard, 2015, p. 28.

203. Van Andringa, 2006.

204. Adam, Jambon, 1972 ; Tendron, 2014.

205. Espérandieu, 1911, n° 2997-2999 ; *R.756-759*.

206. Adam, Jambon, 1972 ; Blanchard, 2015, p. 33.

207. Adam, Jambon, 1972, p. 105.

208. Blanchard, 2015, p. 32-33.

209. Debal, 1973.

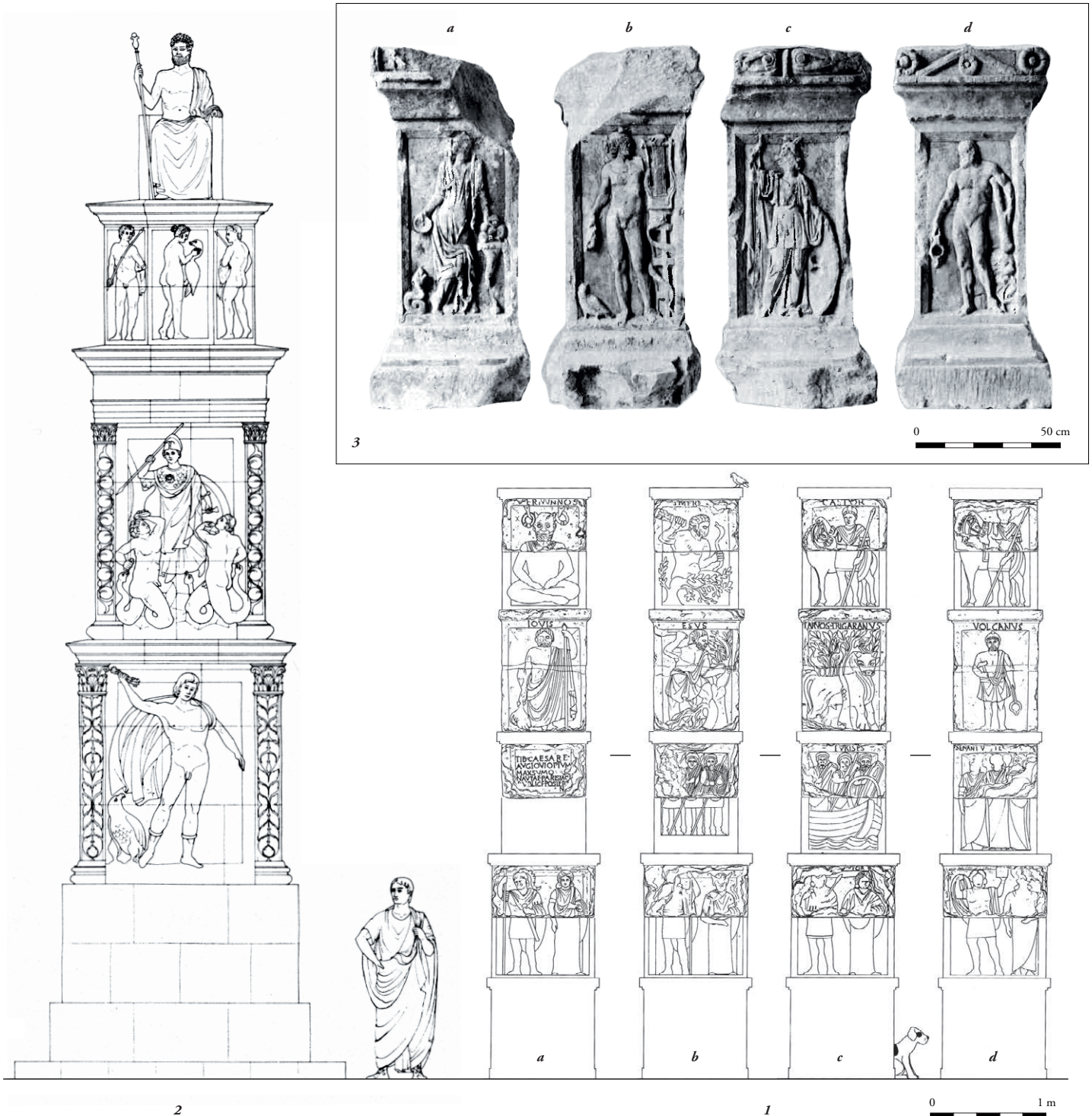


Fig. 18 : 1 et 2 : proposition de reconstitution des quatre faces du pilier des Nautes découvert à Paris et du monument d'Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire), par J.-Cl. Adam ; 3 : autel à quatre divinités (Hygie ou Sirona, Apollon, Minerve et Hercule) de Vienne-en-Val (Loiret). D'après Adam, Jambon, 1972 ; Adam, 1984 ; Debal, 1979, p. 15.

moins quatre pierres figurant plusieurs divinités qui ont été mises au jour (R.38/I.46 et R.39-41). Au moins deux de ces blocs sont des autels votifs, tandis que les autres pourraient correspondre à des bases de statue ou à des monuments indépendants, qui ne sont probablement pas contemporains ou, du moins, qui relèvent d'ateliers de sculpteurs différents. L'identification des personnages témoigne de combinaisons multiples : Jupiter apparaît ainsi aux côtés de Vénus, Mars et Vulcain sur un bloc qui lui a été offert, pour le salut de la *domus divina* et au nom de la *curia Ludn[---]*,

par deux pèlerins ; les autres mettent en relation Vulcain, Virtus, Mars et l'Abondance, ou encore Minerve, Hercule, Apollon et Sirona ou Hygie (fig. 18, c), ainsi que Mercure, Minerve et deux autres divinités disparues²¹⁰.

Comment interpréter ces divers exemples de combinaisons divines, faisant figurer des divinités aux domaines d'action variés et multiples ? Il est souvent difficile de comprendre les raisons qui ont conduit les divers groupements

210. Debal, 1973 ; Debal, 1979 ; Blanchard, 2015, p. 49.

humains à élire les dieux qu'ils réunissent au sein d'un même panthéon, d'autant plus lorsque les commanditaires de ces œuvres ne sont pas mentionnés. De fait, ces associations n'ont de sens que pour les communautés qui les célèbrent : ces dernières construisent des mythologies locales qui participent à l'élaboration de leur identité et de leur histoire²¹¹. En ce qui concerne les cités occidentales et centrales de la Lyonnaise, l'identification des divinités honorées souffre d'une documentation particulièrement pauvre et, si certains cultes semblent récurrents à l'échelle d'une ou de plusieurs cités, ou peuvent être définis avec une relative précision à l'échelle d'un site, les données sont encore trop peu nombreuses pour reconstituer les panthéons des communautés civiques comme des associations privées, à de rares exceptions près. En tout état de cause, la lecture des inscriptions qui fournissent les noms des principaux dieux et déesses vénérés par les diverses composantes des cités révèle que, en leur sein comme dans les autres provinces romaines, les honneurs accordés aux divinités locales sont aussi régulièrement associés à d'autres formes d'hommages, rendus à différents aspects divinisés du pouvoir impérial.

1.2.3. Les formes du culte impérial en Lyonnaise

« Élément indissociable des religions des cités », le culte impérial se décline sous la forme de différents honneurs rendus à l'empereur, garant des intérêts de l'État, et à sa famille²¹². D'une manière générale, comme dans les autres provinces gauloises, ce n'est non pas l'empereur vivant, mais bien différents aspects divinisés du pouvoir impérial, associés à d'autres divinités, qui font l'objet d'un culte en Lyonnaise. À l'échelle de la province, il existe toutefois quelques rares exceptions où le maître de l'Empire a pu recevoir, au cours même de son principat, des honneurs habituellement réservés aux dieux, tel que Tibère, à qui est dédié un possible autel monumental à Melun, en territoire sénon (I.325), et le pilier des nautes à Paris (I.295)²¹³. Un empereur qualifié de *Germanicus*, identifié à Domitien ou Trajan par Cl. Bourgeois et G.-Ch. Picard, est aussi invoqué aux côtés d'une divinité dont le nom n'est pas conservé, sur une plaque inscrite affichée dans le modeste sanctuaire de Pouillé (S.243), où un dévot s'acquitte d'un vœu, probablement après avoir été sauvé d'un danger lié à une rivière – certainement le Cher voisin²¹⁴.

Le culte impérial est intégré à la religion publique des cités, mais il s'inscrit également dans le cadre de cultes privés, comme en témoigne par exemple le pilier érigé par le collègue des nautes de Paris, déjà évoqué *supra*. Des hommages sont accordés à l'empereur devant des effigies pla-

cées dans les lieux de culte, mais aussi au sein des autres espaces publics (*fora*, théâtres ou portiques) et privés, tels que les habitations ou les sièges d'associations. En revanche, comme le signale W. Van Andringa, aucun temple, chapelle ou quelque autre aménagement architectural dédié à l'une des formes du culte impérial n'est attesté, à ce jour, au sein des sanctuaires et, d'une manière globale, les espaces réservés au culte impérial restent peu documentés dans les provinces gauloises²¹⁵. En Lyonnaise, les inscriptions faisant référence aux hommages rendus aux souverains proviennent notamment, pour celles dont le contexte est connu, de 14 sanctuaires dont les vestiges immobiliers ont été mis au jour, parmi lesquels 9 sont situés dans les cités de l'ouest ou du centre de la province.

Les différents types de formulaires gravés dans le cadre du culte impérial ont été analysés, à l'échelle des Trois Gaules, par W. Van Andringa, dont nous reprendrons ici brièvement les conclusions, en les adaptant à l'échelle de la Lyonnaise (fig. 19)²¹⁶. Il s'agit, en premier lieu, de plusieurs séries de dédicaces qui associent étroitement le titre d'Auguste, renvoyant tant au premier empereur qu'au *princeps* régnant, à celui de divinités dont le théonyme est souvent gaulois, et ce dès les premiers temps de la période impériale. L'empereur, auquel des honneurs sont accordés dans le cadre d'un culte rendu à une autre divinité, se voit ainsi octroyé un statut divin au côté des panthéons des différentes communautés²¹⁷. Le formulaire épigraphique le plus courant est composé de l'expression *Aug(usto) sac(rum)* suivie d'un théonyme ; comme l'ont montré W. Van Andringa et M. Kasprzyk, P. Nouvel et A. Hostein, ce syntagme est une spécificité de la cité des Éduens, où 48 inscriptions de ce type ont été découvertes – contre 4 en dehors de ce territoire, dans les Trois Gaules²¹⁸. Vingt-trois autres dédicaces, dont le sens est similaire, associent le titre impérial *Aug(usto)* au nom d'une divinité, séparé ou non par la conjonction *et*. Ces combinaisons se caractérisent par une diffusion plus large dans les cités de Lyonnaise, mais il en existe aussi plusieurs attestations dans les provinces voisines, notamment en Aquitaine. Dans quelques dizaines d'inscriptions, les dieux, souvent les principales divinités des panthéons civiques, sont qualifiés d'Augustes, grâce à une épithète accolée à leur nom, et assurent ainsi la protection de l'empereur ; ils sont relativement rares en Lyonnaise en regard des autres provinces – et surtout en dehors de la colonie de *Lugdunum* et de la cité éduenne, qui totalisent 27 des 45 exemples connus, soit 60 %²¹⁹. Les puissances créatrices des empereurs, les *Numina Au-*

211. Van Andringa, 2012, p. 110.

212. Van Andringa, 2017a, p. 177.

213. Van Andringa, 2006 ; Van Andringa, 2017a, p. 189.

214. Picard, Bourgeois, 1980.

215. Van Andringa, 2017a, p. 192-193.

216. Van Andringa, 2017a, p. 177-198.

217. Van Andringa, 2017a, p. 178-181.

218. Van Andringa, 2017, p. 178 ; Kasprzyk *et al.*, 2012, p. 105-106.

219. Villaret, 2016, p. 92-103 et p. 235-238 ; Van Andringa, 2017a, p. 182-184.

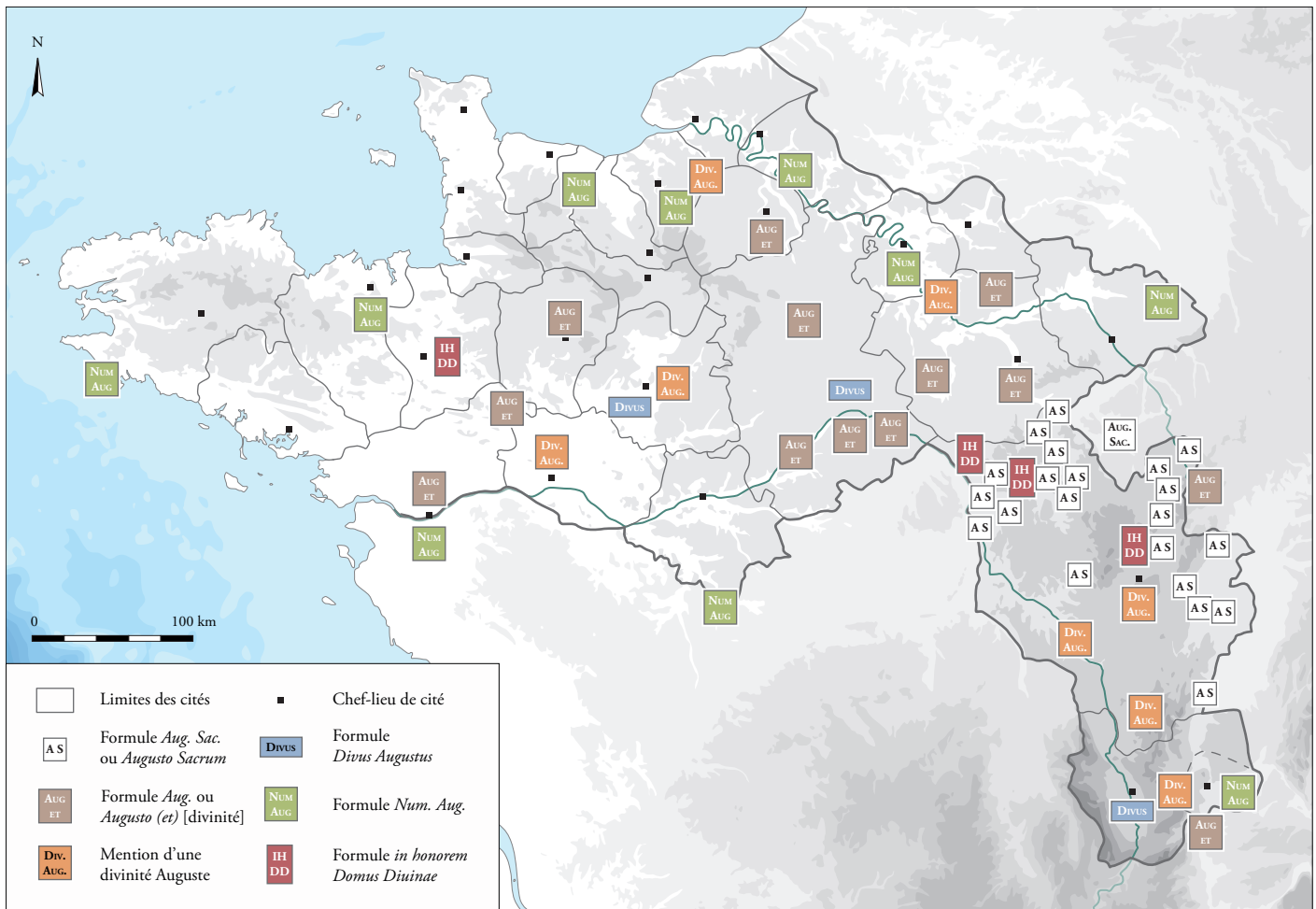


Fig. 19 : diffusion des principales formules épigraphiques liées au culte impérial. Réal. S. Bossard, d'après Van Andringa, 2017a, p. 178-188, fig. 70-76.

gustorum, font aussi l'objet d'un culte, individuellement ou collectivement, comme en témoignent 14 inscriptions ; ces hommages sont, encore une fois, étroitement associés à ceux accordés aux autres divinités des panthéons des cités gauloises. Enfin, rares sont les mentions d'un culte célébré en l'honneur d'Auguste divinisé, *Divus Augustus*, attesté à Feurs chez les Ségusiaves (I.313), ou encore associé à des divinités locales – Mars Mullo à Allonnes (I.27) et Mocetis à Orléans (I.43), respectivement en territoire cénonan et carnute. Des flamines ou flaminiques attachés au culte des *Divi* ou des *Divae* sont par ailleurs attestés à Lyon (I.279 et I.339 ; cf. *infra*).

D'une manière plus collective, des hommages sont aussi rendus à la *domus divina*, c'est-à-dire aux membres de la famille impériale. L'un des plus anciens témoignages épigraphiques a été exhumé à Sens²²⁰ : quatre blocs inscrits, découverts au XIX^e s., proviennent d'un monument sculpté érigé en l'honneur des fils adoptifs d'Auguste, les *Caesares*, Caius et Lucius César. Vraisemblablement installé sur le premier *forum* de la ville peu après leur décès, en 4 de n. è., il entérine ainsi un culte officiel rendu par la cité à ces deux membres de la *domus Augusta*²²¹. Quant

aux références explicites à la Maison divine, elles sont rares en Lyonnaise, où la formule abrégée *in h(onorem) d(omus) d(ivina)* n'a été mise en évidence que sur un nombre limité d'inscriptions (10, au total), à Rennes et chez les Éduens, datées au plus tôt du II^e s. de n. è.

À l'échelle provinciale, le culte impérial se manifeste aussi au cours des cérémonies célébrées à l'autel du Confluent, fondé à *Lugdunum* en 12 av. n. è. (cf. *supra*, 1.1.3). Il est dédié, dans un premier temps, à Rome et à Auguste, et c'est vraisemblablement à partir du règne d'Hadrien (117-138) que les empereurs défunts sont associés au culte ; puis, à partir de l'époque sévérienne (fin du II^e s. – début du III^e s. de n. è.), le caractère collectif du culte prend de l'ampleur, puisque les Augustes vivants y sont également intégrés²²². Bien que ses équipements architecturaux n'aient pas été découverts à Lyon, la mise au jour d'inscriptions mentionnant des prêtres de l'autel du Confluent, mais aussi, au sein des cités de Lyonnaise, des sacerdoces municipaux liés au culte impérial, renseigne un autre volet des cultes officiels.

220. *CIL* XIII, 2942.

221. Van Andringa, 2017a, p. 49-50.

222. Fishwick, vol. I, t. 2, p. 308-350.

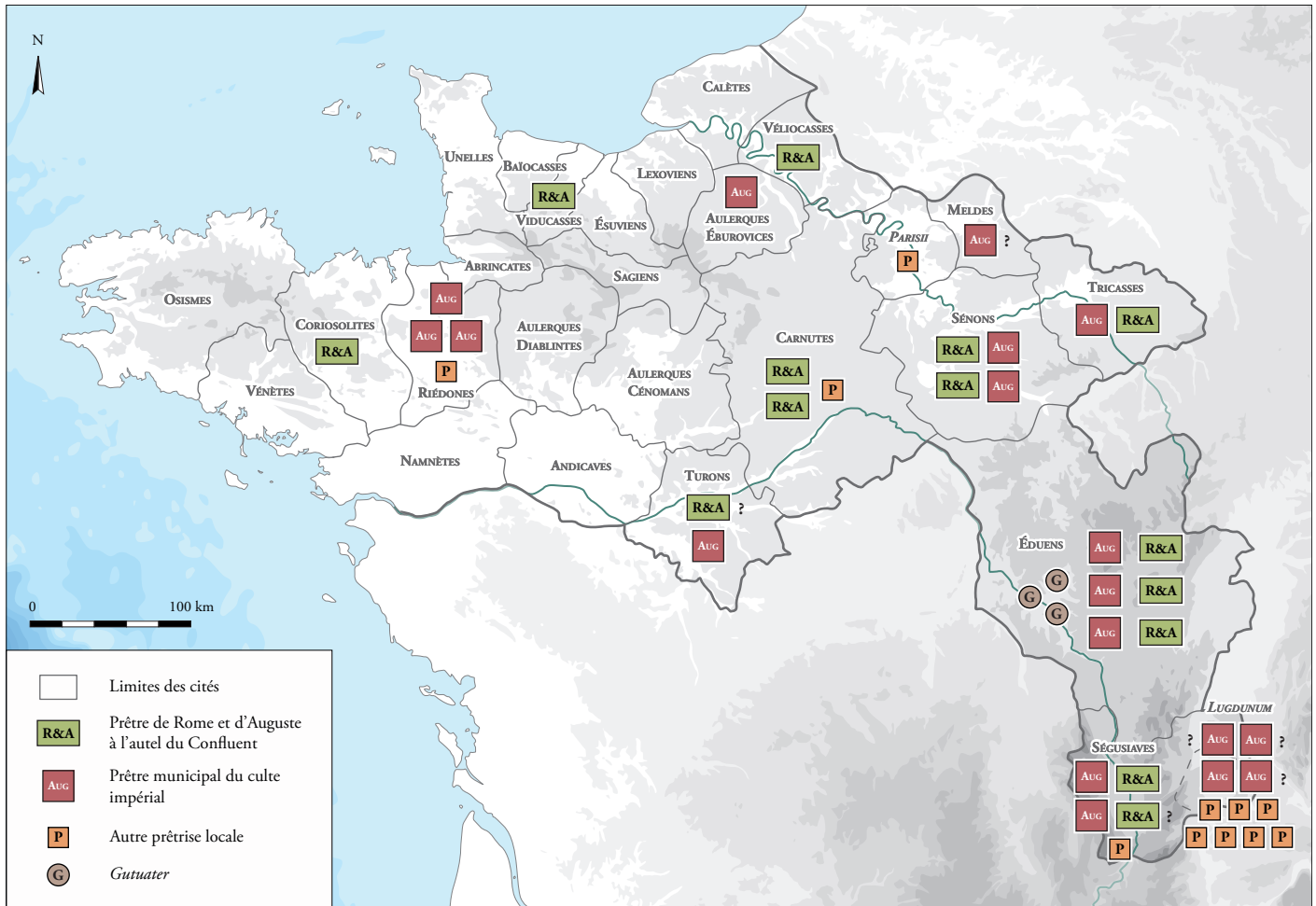


Fig. 20 : prêtrises locales et provinciales attestées dans les cités de Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

1.2.4. Les prêtrises municipales et provinciales

De fait, la question de l'épigraphie religieuse ne peut être abordée sans évoquer, en quelques mots, les prêtrises publiques attestées sur le territoire de la Lyonnaise, qu'elles soient liées ou non au culte impérial. Les travaux de W. Van Andringa ont récemment permis de dresser, à l'échelle des Trois Gaules et des Germanies, un inventaire des sacerdotés mentionnés dans les inscriptions à caractère honorifique ou funéraire, et d'analyser l'identité des prêtres, mais aussi leur implication dans le paysage politique et religieux des cités²²³. Les sacrifices et la gestion des cultes publics ne sont pas seulement assurés par les prêtres, nommés sans doute chaque année par le sénat local, mais aussi et surtout par les principaux magistrats de la cité. Les charges sacerdotales s'inscrivent d'ailleurs dans la carrière des honneurs locale et sont confiées à des membres de l'élite des cités qui possèdent la citoyenneté, « seuls habilités par leur statut à représenter la cité et le culte incarnant la mise en place de l'institution municipale »²²⁴. Les prêtres municipaux, qui peuvent cumuler plusieurs charges, énoncent probable-

ment les prières à l'ouverture des fêtes religieuses, célèbrent le sacrifice pour les dieux et les empereurs et participent sans doute aussi à des cérémonies liées aux cultes d'autres divinités ; ils constituent aussi des rouages importants de l'évergétisme en finançant des sacrifices, des jeux ou des spectacles de gladiateurs.

En Lyonnaise, un maigre corpus, rassemblant 28 mentions de prêtres municipaux, a pu être réuni (fig. 20) ; 60 % de ces inscriptions se rapportent à des personnages issus des cités non retenues pour l'étude des sanctuaires – 11 à *Lugdunum*, 3 chez les Ségusiaves et 3 en territoire éduen, où trois mentions de *gutuatri* ont par ailleurs été recensées. Les autres textes, peu nombreux, concernent des personnages issus de huit *civitates* de l'ouest ou du centre de la province, à raison, seulement, d'un à trois prêtres mentionnés par cité. Aucune de ces inscriptions ne provient d'un lieu de culte dont les structures ont été fouillées, ni même localisées.

Les prêtres publics sont généralement qualifiés de *sacerdotes* (prêtres) ou de *flamines* (flamines). Ce dernier titre, qui désigne un prêtre spécialement attaché au culte d'une divinité donnée, s'est peut-être développé, sans certitude toutefois, à partir du moment où les cités ont obtenu le

223. Van Andringa, 2009b ; Van Andringa, 2017a, p. 227-251 ; voir aussi Dondin-Payre, 2006a.

224. Van Andringa, 2009b, p. 426.

droit latin²²⁵. La présence de personnel cultuel féminin, les flaminiques (*flaminicae*) et de deux prêtrises romaines majeures, le pontificat et l'augurat, n'est attestée de manière assurée qu'à Lyon (*I.194, I.248, I.250, I.258, I.279 et I.339*), sans doute en raison de son statut de colonie romaine, et peut-être, pour l'augurat, chez les Viducasses (*I.353*) et pour une flaminique, chez les Turons (*I.339*)²²⁶. Quant au terme de *gutuator*, d'origine gauloise et évoqué à trois reprises dans la cité éduenne (*I.77, I.78 et I.133*), il recouvre des fonctions dont on ignore l'essentiel ; les traductions que l'on en propose renvoient cependant à un « père » ou un « maître de l'invocation » plutôt qu'à un « père de la libation »²²⁷.

Quelques prêtrises affectées au culte d'une divinité, en particulier Mars, sont documentées dans la colonie de Lyon, où Ti. Aquius Apollinaris, en plus d'avoir été nommé augure et duumvir, a été flamine des *Divi* avant de devenir flamine de Mars (*I.258*), ainsi que chez les Riédones, où T. Fl(avius) Postuminus assure la charge de flamine perpétuel de Mars Mullo (*I.308-309*) ; un citoyen, C. Sulp(icius) Gallus, est par ailleurs *gutuator* de Mars à Mâcon (*I.133*). D'autres sacerdoces sont attachés à différentes formes du culte impérial, leur titre faisant référence à Auguste seul ou à Rome associée à Auguste. Outre les prêtres fédéraux de Rome et d'Auguste (cf. *infra*), le dossier épigraphique témoigne aussi de l'existence de *sacerdotes Romae et Augusti* à Alise-Sainte-Reine (*I.60*) et à Rennes (*I.303-305, I.308-309*), et d'un *flamen Romae et Augusti* à Évreux (*I.36*), qui ont officié à l'échelle locale. D'autres membres du personnel religieux des cités sont *sacerdotes* ou *flamines Augusti* ou *Augustalis*, à *Lugdunum* (*I.265* ?) et chez les Ségusiaves (*I.314 et I.319*), les Éduens (*I.56 et I.133*), les Tricasses (*I.336*), les Sénons (*I.332-333*) et peut-être les Meldes (*I.281* ?).

Quant aux prêtres fédéraux élus à l'autel du Confluent, leur liste a été établie par D. Fishwick, qui a pu identifier une douzaine de notables issus des *civitates* de la Lyonnaise, ayant assuré une charge sacerdotale entre 12 av. n. è. et le début du III^e s. de n. è.²²⁸ (fig. 20). Tite-Live²²⁹ indique que le premier *sacerdos* nommé au Confluent est l'Éduen Caius Iulius Vercondaridubnos, tandis que les sources littéraires sont muettes au sujet de ses successeurs. Cependant, le nom et l'origine de plusieurs d'entre eux apparaissent sur des bases de statues érigées en leur hommage dans le complexe monumental du Confluent, ou bien dans leur cité d'origine. En plus du premier prêtre à qui a été confié la charge, ont été répertoriés un ou deux Ségusiaves (*I.317 et I.279* ?), deux Éduens (*I.132 et I.142*), un Tricasse (*I.335*),

deux Sénons (*I.322 et I.331*), deux Carnutes (*I.39-40*), un possible Turon (*I.341* ?), un Véliocasse (*I.346*), un Viducasse (*I.353*) et un Coriosolite (*I.49*).

1.2.5. L'identité des dédicants

L'examen de la documentation épigraphique des cités de Lyonnaise révèle non seulement l'identité d'une partie des divinités qui y reçoivent un culte et du personnel religieux attaché, mais aussi de plusieurs dévots qui ont choisi de faire figurer leur nom sur des objets ou des monuments introduits au sein des sanctuaires. Leur image apparaît aussi dans certains lieux de culte, sous la forme de sculptures en bois ou en pierre, représentant des hommes, des femmes et des enfants : ces objets, peu nombreux et souvent fragmentaires dans les sanctuaires des cités occidentales et centrales de la province, sont analysés dans le chapitre 4, parmi les catégories de mobilier introduites au sein des espaces sacrés (cf. *infra*, 4.2.2.1). Les inscriptions faisant référence aux dédicants ou aux communautés concernées par les offrandes, plus abondantes, sont aussi, pour les trois-quarts d'entre elles, issues de contextes archéologiques inconnus, ou bien ont été gravées sur des supports qui ont ensuite été réemployés dans une autre construction, après l'abandon et le démantèlement des lieux de culte qui les accueillait. Pour autant, leur étude se révèle être porteuse d'informations au sujet de l'identité des *cultores* et de leur implication dans les cultes.

À l'échelle de la province, 180 dédicaces sont suffisamment complètes ou bien conservées pour y lire le ou les noms des dévots qui les ont faites : elles mentionnent 188 noms de dédicants, qui appartiennent à 178 individus différents, certains apparaissant, sur un même site, sur plusieurs supports. Ce corpus, s'il permet de dégager quelques grandes tendances, reste néanmoins relativement peu fourni : à titre comparatif, ce sont 1 397 documents épigraphiques qui ont été analysés par M.-Th. Raepsaet-Charlier lors d'une enquête menée sur les dévots de Germanie supérieure²³⁰. Encore une fois, la répartition géographique de ces textes n'est pas homogène au sein de la Lyonnaise (fig. 21) : les cités sud-orientales ont livré 62 % de cet ensemble, à raison de 65 inscriptions rattachées au territoire des Éduens, 45 à celui de *Lugdunum* et 1 à celui des Ségusiaves. Les vingt-quatre autres cités de la Lyonnaise se partagent donc 69 dédicaces – soit moins de 3 objets par cité, en moyenne –, avec là aussi d'importants déséquilibres. Ainsi, le trésor de Berthouville, enfoui dans un sanctuaire lexovien (*S.150*), comporte à lui seul 27 objets inscrits porteurs d'un anthroponyme²³¹. À l'échelle de la province, 49 inscriptions (soit 27 %) proviennent de 17

225. Van Andringa, 2017a, p. 235-236.

226. Van Andringa, 2017a, p. 227-228 ; Laubry, 2018, p. 249-254.

227. Delamarre, 2003, p. 184-185 ; Van Andringa, 2017a, p. 237-238.

228. Fishwick, 2002-2005, t. 2, p. 17-71 ; Van Andringa, 2017a, p. 39, tabl. A.

229. Tite Live, *Periochae*, 139.

230. Raepsaet-Charlier, 2006, p. 351.

231. Deniaux, 2006.

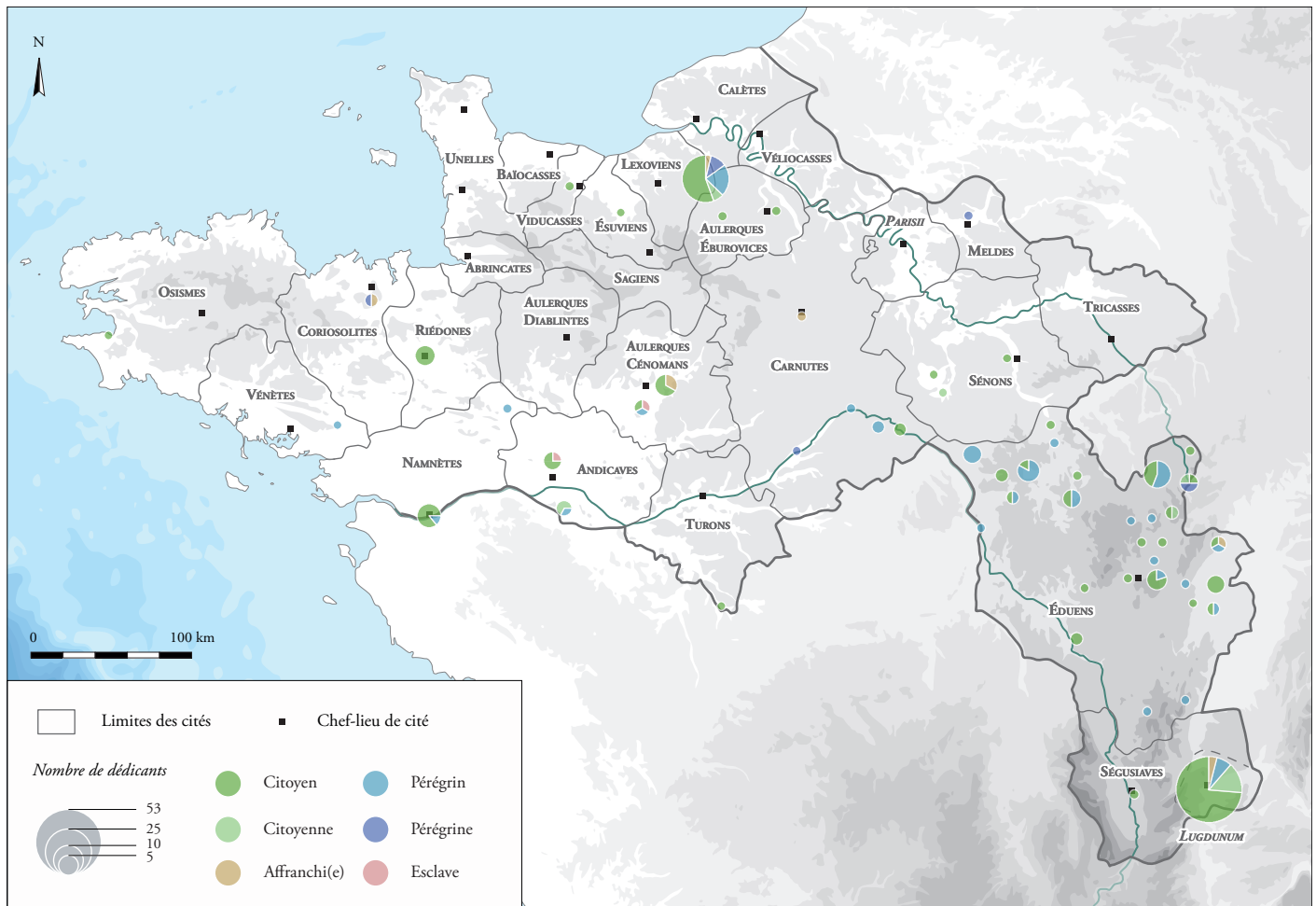


Fig. 21 : répartition et état civil des dédicants dont le nom est intégralement ou partiellement connu. Réal. S. Bossard.

sanctuaires qui ont fait l'objet de fouilles archéologiques, dont seulement 12 documents, auxquels s'ajoutent les 27 objets de Berthouville, ont été découverts dans 10 lieux de culte des cités occidentales ou centrales.

Les supports sur lesquels sont gravés les noms des dédicants sont variés : l'essentiel (65 %) correspond à des éléments en pierre – souvent des autels, des bases de statue ou des plaques dédicatoires, parfois des blocs architecturaux –, mais la part des objets métalliques (vaisselle en bronze ou en argent, statuettes ou figurines, rares ex-voto anatomiques) est aussi relativement importante (33 %). Il peut être noté que les deux tiers des objets métalliques inscrits retenus dans le cadre de notre inventaire des inscriptions à caractère religieux comportent, généralement à la suite du nom des divinités auxquelles ils sont consacrés, celui du ou des dédicants, tandis que cette pratique n'a été observée que pour 45 % des supports en pierre. Si l'on peut aussi invoquer des problèmes de fragmentation – et donc de conservation – plus importants pour les éléments lithiques, il semble néanmoins qu'il ait été courant d'indiquer sa propre identité sur l'offrande en métal adressée à une divinité nommée. Enfin, les inscriptions dites mineures n'ont pas été prises en compte au sein de cet inventaire, faute d'un recensement systématique des *graffiti*, rarement intégrés aux principaux recueils d'inscriptions. Il serait néan-

moins nécessaire d'approfondir la question des caractères tracés sur des enduits muraux, mais aussi des marques de propriété inscrites sur des vases introduits au sein des lieux de culte, répertoriés par exemple pour la cité des Aulerques Cénomans. Cette étude a en effet confirmé la présence d'anthroponymes sur plusieurs tessons de céramique, tels que Iulia, Paterclus ou Silen(---), découverts au sein de l'un des sanctuaires d'Oisseau-le-Petit²³² (Sarthe ; S.20). D'autres *graffiti* correspondent, quant à eux, à des dédicaces : la fouille récente du *mithraeum* d'Angers (Maine-et-Loire ; S.2) a livré trois vases qui ont été offerts à Mithra, sans doute avec leur contenu, par Diuixtianus, Valentinus et le fils de Genialis, dont le nom n'est pas conservé²³³.

Les inscriptions qui ont été inventoriées ont été rédigées au nom d'un seul individu ou, plus rarement, par plusieurs particuliers, voire par les membres d'une association privée ou d'une communauté publique. La majorité d'entre elles (52 %²³⁴) commémore expressément l'acquittement d'un vœu, ce dont témoignent les formules, généralement abrégées, *v(otum) s(olvit)* ou *v(otum) s(olvit)*

232. Guillier, Thauré, 2003, p. 267-269.

233. Molin *et al.*, 2015.

234. Soit une proportion similaire à celle calculée par N. Mathieu (2004, p. 434) pour un ensemble d'environ 200 inscriptions sélectionnées dans plusieurs cités de Lyonnaise et de Belgique (47,7 %).

l(ibens) m(erito). En ce qui concerne les particuliers, la plupart des textes, qu'ils aient été gravés en guise de remerciement à une divinité ou dans le cadre d'un présent offert en dehors de tout contrat votif, sont au nom d'un unique dévot. Cependant, pour deux inscriptions découvertes en territoire éduen (*I.172* et *I.91*) et une troisième dans la cité des Vénètes (*I.347*), les offrandes concernées – une patère au dieu Alisanus dans le premier cas, une base ou un autel dans le dernier cas – ont été réalisées par des pères de famille, Paullinus, C. Iulius Magnus et [---]inus, pour leur fils Contedius, Iulius Calenus et C. Sabin(ius ou -us). À Nantes (*I.285*), le pérégrin Agedovirus agit, quant à lui, en son nom et en celui de sa fille Toutilla lorsqu'il offre à Auguste et à Mars Mullo une statue, son aire sacrée et tous ses ornements. À Rennes (*I.303-305*), des statues sont aussi offertes par L. Campanius Priscus et son fils Virilis, tous deux prêtres de Rome et d'Auguste, à Mars Mullo et à Mars Vicinnus, selon toute vraisemblance dans le grand sanctuaire public de Mars Mullo²³⁵. Un autre lien familial probable a été reconnu lors de la lecture des dédicaces de deux objets du dépôt de Champoulet (Loiret), une patère et une statuette de Rosmerta (*I.107-108*), adressés par deux enfants d'un même Marullus, Messa et Marossus, à Auguste et au couple divin Mercure Dubnocaratiacus et Rosmerta Dubnocaratiaci²³⁶. Enfin, une base en pierre et un autel ont été dressés par deux citoyens à Bouhy (*I.88*) et au sanctuaire des sources de la Seine (*I.164*), en territoire éduen, *pro salute* – c'est-à-dire pour la bonne santé physique et morale²³⁷ – d'un ou de plusieurs membres de leur famille, enfants et épouse ou *nepos*, petit-fils ou neveu.

L'examen du genre des dédicants révèle une importante disparité : 167 hommes ont été identifiés, soit 88 % de l'ensemble, contre 22 femmes (12 %). L'une d'entre elles, Apronia Avitilla, est d'ailleurs associée à un citoyen, Cn. Cominius Candidus, que l'on peut supposer être son époux (*I.130*). Cet écart considérable est toutefois similaire à celui observé en Germanie supérieure, parmi les dédicaces civiles, ainsi que pour la cité des Voconces, en Narbonnaise, où seulement 17 % inscriptions émanent de femmes²³⁸. Par ailleurs, l'analyse des anthroponymes permet de distinguer les citoyens, porteurs de *duo nomina* ou de *tria nomina*, des pérégrins, qui possèdent un unique idionyme, parfois avec la mention de leur filiation. En Lyonnaise, les dédicants dont l'état civil a pu être déterminé sont majoritairement des citoyens (108 individus, soit 65 % des hommes), auxquels s'ajoutent 15 citoyennes (65 % des femmes), tandis que 46 pérégrins (28 % des hommes) et 7 pérégrines (30 % des femmes) ont pu être

identifiés. Parmi les *cultores* qui rendent leur nom visible au sein des aires sacrées, la prépondérance des individus dotés de la citoyenneté romaine, dans la colonie de Lyon mais aussi dans le reste de la province (**fig. 21**), n'est pas un fait exclusif à la Lyonnaise. De fait, des résultats similaires ont été obtenus, à partir d'un échantillon quantitativement plus important, en Germanie supérieure²³⁹ ou encore en Belgique²⁴⁰ ou, plus largement, dans les inscriptions des Trois Gaules qui présentent un caractère public²⁴¹, alors que les citoyens sont en général minoritaires dans les cités de droit latin et davantage encore dans les cités pérégrines²⁴². Ce type de pratique est donc privilégié par des individus imprégnés de culture romaine. Par ailleurs, seuls 9 affranchis et 2 individus de statut servile, dont un esclave public, nommé Crescens, à Allonnes (*I.25*) figurent dans les inscriptions de la Lyonnaise.

Du point de vue des cultes pratiqués par les particuliers, une même divinité peut être honorée à la fois par des individus bénéficiant de la citoyenneté et par des pérégrins, hommes ou femmes (**tabl. VI**). D'une manière générale, si les quelques hommages rendus par les citoyennes s'adressent en premier lieu à des déesses (9 inscriptions contre 3 mentionnant des dieux), ce constat ne peut être élargi aux pérégrines, certes moins fréquentes dans les formulaires épigraphiques, qui honorent majoritairement des dieux. Par ailleurs, à l'échelle de la province, Mercure, qu'il soit qualifié d'Auguste ou non, fait l'objet de 11 inscriptions gravées par des citoyens, 2 par des citoyennes, 6 par des pérégrins, 2 par des pérégrines et 3 par un affranchi. L'examen des noms des 21 dédicants identifiés parmi les individus ayant participé à la constitution du trésor de Berthouville, composé d'objets en argent en grande partie adressés à Mercure et enfoui dans un sanctuaire lexovien (*S.150*), montre bien qu'un même ensemble d'objets dédiés à une divinité peut être issu de dons réalisés par une communauté variée : 12 citoyens (dont 2 femmes) et 9 pérégrins (dont 2 femmes) y ont été identifiés. Pour autant, les biens les plus précieux (une œnochoé, une coupe et une phiale vraisemblablement importées de Campanie) ont été offerts par un citoyen, Q. Domitius Tutus, tandis que les offrandes les plus modestes (patères et louches) sont l'œuvre de plusieurs pérégrins²⁴³. Si l'on considère, à présent, le culte de Sequana, déesse topique résidant aux sources de la Seine, les observations sont les mêmes : cette divinité est honorée dans une inscription émanant d'un citoyen, une autre d'une citoyenne et deux dernières de pérégrines. Malgré ces considérations, il semble bien que les pérégrins soient davantage attachés aux cultes des divinités

235. Van Andringa, 2017a, p. 159.

236. Joffroy, 1978 ; Dondin-Payre, Kaufmann-Heinimann, 2009, p. 107.

237. Scheid, 1992, p. 32.

238. Raepsaet-Charlier, 2006, p. 353 ; Rémy, 2010.

239. Raepsaet-Charlier, 2006, p. 352.

240. Mathieu, 2004, p. 444.

241. Mathieu, 2006, p. 319-320.

242. Rémy, 2010, p. 101.

243. Deniaux, 2006.

Citoyens	
Divinités	Dédicaces
Mars	15
<i>Mars</i>	5
<i>Mars Bolvinnus</i>	2
<i>Mars Cicollus</i>	1
<i>Mars Mullo</i>	3
<i>Mars Loucetius</i>	1
<i>Mars Segomo</i>	1
<i>Mars Vicinnus</i>	1
<i>Mars [---]</i>	1
Mercure	12
<i>Mercure</i>	9
<i>Mercure Auguste</i>	2
<i>Mercure Atepomarus</i>	1
Jupiter	5
<i>Jupiter Optimus Maximus</i>	4
<i>Jupiter Optimus Maximus Depulsor</i>	1
Apollon	4
<i>Apollon Auguste</i>	1
<i>Apollon Auguste Atesmertis</i>	1
<i>Apollon Grannus Amarcolitanus</i>	1
<i>Apollon Moritasgus</i>	1
Damona	4
Matrae Augustae	3
Minerve	3
Vulcaïn	3
Anvallis	2
Bormo/Borvo	2
Cobannus	2
Diane	2
<i>Diane ?</i>	1
<i>Diane Auguste</i>	1
Silvanus Auguste	2

Une seule occurrence : *Albius, Baconus, Bel[latu?]marus, Bellona, Bibracte, Dunatis, Fortuna, Genius, Genius Loci, Gisacus, Grinovans, Hercule, Icaunis, Isis Augusta, Litavis, Magna Mater, Mater Deum, Matrae Augustae Eburnicis, Matres Pannoniorum et Delmatarum, Mithra, Moritasgus, Neptune Hippius, Ritona ?, Rosmerta, Rudiobus, Segeta, Sequana, Serona Sivelia ?, Toutatis, Tutela, Vesta*

Citoyennes	
Divinités	Dédicaces
Magna Mater	2
Matrae Augustae	2
Mercure	2
Minerve	2

Une seule occurrence : *Jupiter Optimus Maximus, Mater Deum Aug., Rosmerta, Sequana*

Pérégrins	
Divinités	Dédicaces
Mercure	8
<i>Mercure</i>	4
<i>Mercure Auguste</i>	2
<i>Mercure Dubnocaratiacus</i>	2
Jupiter	5
<i>Jupiter Auguste</i>	1
<i>Jupiter Optimus Maximus</i>	3
<i>Jupiter Optimus Maximus Auguste</i>	1
Mars	5
<i>Mars</i>	1
<i>Mars Auguste</i>	1
<i>Mars Mullo</i>	3
Apollon	4
<i>Apollon</i>	1
<i>Apollon Auguste</i>	1
<i>Apollon Dubnocaratiacus</i>	1
<i>Apollon Moritasgus</i>	1
Epona	3
Cobannus	2
Matrae Augustae	2
Rosmerta	2
Ucuetis	2

Une seule occurrence : *Acionna, Alisanus, Bergusia, Borvo, Candidus, Clutoïda, Grinouans ?, Junon, Minerne, Segomo, Temusio, Victoria*

Pérégrines	
Divinités	Dédicaces
Mercure	2
<i>Mercure</i>	1
<i>Mercure Auguste</i>	1
Sequana	2

Une seule occurrence : *Apollon, Atesmerius, Sirona*

Affranchis	
Divinités	Dédicaces
Mercure Auguste	3
Maia Augusta	3

Une seule occurrence : *Apollon Auguste Atesmertis, Matrae Augustae, Serona Sivelia ?, Sirona, Segomo, Vatumogons*

Esclaves	
Divinités	Dédicaces
Mars Mullo	1
Mithra	1

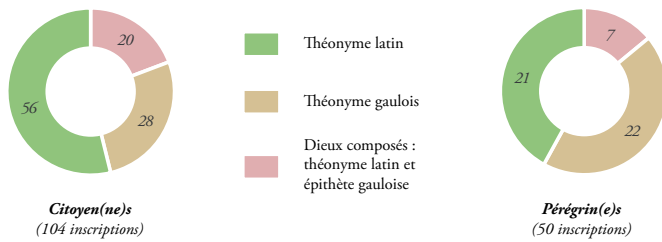


Fig. 22 : répartition des dédicaces de citoyens et de pèlerins en fonction des divinités honorées. Réal. S. Bossard

locales que les citoyens, qui s'en remettent plus régulièrement aux dieux importés de Rome (fig. 22). En effet, bien que les inscriptions soient issues de cités et de sanctuaires aux statuts variés, qu'elles couvrent une période longue d'environ trois siècles et qu'elles concernent deux fois plus de citoyens que de pèlerins, leur étude montre clairement que les dédicaces réalisées par ces derniers sont avant tout adressées à des divinités dont le théonyme est gaulois (44 %, contre 42 % aux divinités d'origine romaine), alors que les citoyens rendent hommage avant tout aux personnages divins romains ou romanisés (54 %, contre seulement 27 % de dédicaces adressées aux divinités locales).

Par ailleurs, la prise en compte de l'état civil des dédicants montre qu'au sein des sanctuaires, la construction d'édifices – temple, portique ou mur d'enceinte, par exemple –, l'aménagement d'aires sacrées et l'installation de leurs ornements, ou encore l'érection de statues ou d'autels, sont tant l'œuvre de citoyens, que de pèlerins ou d'affranchis. L'offrande des biens les plus onéreux et monumentaux constitue un véritable acte d'évergétisme. Ainsi, à Nantes, les dénommés [?] Fl(avius) Mart[inus] et M. L]uccei[us] Genialis font ériger un *campus* et un portique dédiés à Vulcain (I.291 ; cf. *infra*), et près d'Orléans, Capillus fait construire au sein du lieu de culte d'Acionna une *porticum cum suis ornamentis* (I.44), tandis qu'à Lyon (I.253-255), l'affranchi M. Herennius Albanus a pris la résolution d'édifier une *aedes* (un temple) et d'y dresser les statues des deux divinités destinataires, Mercure Auguste et Maia Auguste²⁴⁴. Il est possible, aussi, que les deux statues offertes, au Mans, par l'affranchi Sex. Aemilius Faustu[s ?] à Apollon Auguste Atesmertos et à sa parèdre Sirona Sivelia (I.29-30)²⁴⁵ aient été placées dans un temple ou une chapelle bâtie à l'occasion. Les hommages rendus aux dieux sous cette forme sont parfois l'initiative de magistrats et de prêtres publics, qui participent ainsi à compléter les équipements et à embellir les lieux de culte de leur cité. Le citoyen T. Fl(avius) Postuminus, prêtre de Rome et d'Auguste et flamine perpétuel de Mars Mullo dans la cité des Riédones, a ainsi fait placer, dans la basilique du sanctuaire public de ce dieu, une série de statues²⁴⁶ (I.308).

D'autres dédicaces mentionnent des communautés de dévots, qu'ils soient les acteurs ou bien les bénéficiaires du don accordé aux divinités. Les seules dédicaces mentionnant l'implication d'une cité, en l'occurrence celle des Aulerques Cénomans, ont été découvertes lors de la fouille du sanctuaire public de Mars Mullo à Allonnes (S.9). Toutes fragmentaires, elles ont été adressées, à titre public, à un empereur du Haut-Empire et à plusieurs notables, mais aucun nom de divinité n'apparaît sur les fragments conservés²⁴⁷. Les *pagi*, subdivisions territoriales des cités, sont également évoqués dans plusieurs inscriptions. Au sein de la *civitas* éduenne, Sex. Orgius Suavis fait élever, par décret d'un *pagus*, deux autels à Mercure et à Hercule dans un lieu de culte de Chalon-sur-Saône (I.102-103), tandis que deux inscriptions faisant référence à la *res publica* et à un ou deux *pagi*, à Auxerre (I.81), informent que deux pères y ont été offertes à Apollon²⁴⁸. Chez les Riédones, les prêtres de Rome et d'Auguste L. Campanius Priscus, son fils Virilis et T. Fl(avius) Postuminus, déjà évoqués, font ériger des statues en l'honneur de la Maison divine et de quatre *pagi* de la cité (les *pagi* Matans, Sextanmanduus, Carnutenus et [---]inus). Ces images représentent d'ailleurs les Puissances divines des *pagi*, offertes aux dieux protecteurs de ces subdivisions territoriales : Mars Mullo, Mars Vicinnus et Mercure Atepomarus²⁴⁹.

L'activité religieuse de *vicani* est aussi attestée à plusieurs reprises, notamment dans l'agglomération secondaire de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre, dont l'un des principaux sanctuaires est doté d'un monument probablement offert par les *vicani* (cf. *supra*, 1.2.2.2). À Nantes, dans un sanctuaire du *vicus Portenses*, vraisemblable quartier portuaire de la ville où est sans doute établi le siège des nautes de la Loire, deux citoyens offrent à Vulcain un *campus* et un portique qu'ils concèdent aux *vicani Portenses*, ses habitants (I.291). Deux autres citoyens, qui sont *actores* des *vicani Portenses*, mandataires agissant en leur nom, y font aussi réaliser, avec l'argent d'une collecte, un *tribunal cum locis* (I.290) – c'est-à-dire une plateforme et des places assises, soit un probable théâtre, selon Y. Maligorne²⁵⁰.

« Nulle association sans culte »²⁵¹ : les corporations professionnelles et autres collèges ont également rendu hommage à leurs dieux et fait dresser des monuments en leur honneur, ou réuni les fonds pour leur faire don d'objets, à titre collectif ou par l'intermédiaire de délégués. À Paris, le pilier figurant et mentionnant les divinités du panthéon élu par la corporation des nautes en constitue un très bel exemple (I.295) ; l'autel dédié par les charpentiers de

244. Laubry, 2018, p. 258-259.

245. Bérard, 2015, p. 196-197 et Fr. Bérard, in Raux *et al.* (dir.), 2015, p. 255-256, n° 49-50.

246. Van Andringa, 2017a, p. 159.

247. Fr. Bérard, in Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 361-374.

248. Dondin-Payre, 2009, p. 210.

249. Van Andringa, 2017a, p. 159 et p. 261.

250. Maligorne, 2007.

251. Van Andringa, 2017a, p. 269.

Feurs/*Forum Segusiavorum* aux *Numina Augustorum* et à *Silvanus* (I.312) ou une statuette en argent du dieu Sol Hélios, offerte par les membres des *ratiarii* (pilotes de barques) d'*Eburodunum*, à Lyon (I.263), témoignent également de ces pratiques. En territoire éduen, à Entrains-sur-Nohain, ce sont deux représentants – Leonis et Marcianus – des *aerarii*, artisans du bronze, qui ont pris soin d'exprimer la *solutio* d'un vœu qui avait été contracté auprès de l'Auguste et des dieux Borvo et Candidus (I.112). Deux autres groupements humains, qualifiés de *curiae*, associations locales dont les caractéristiques ne sont pas connues, ont agi en territoire carnute : à Neuvy-en-Sullias (Loiret) (I.41), la *curia Cassiciate* a fait don d'une statue métallique de cheval, offerte à une divinité locale, Rudiobus, associée au pouvoir impérial divinisé, tandis qu'à Vienne-en-Val (Loiret), c'est à Jupiter Très Bon, Très Grand que les pèlerins Perpetus et Maternus dédient, pour le salut de la Maison divine et de la *curia Ludn(ensis)* et aux frais de la collectivité, une pierre sculptée à l'image de quatre divinités – Jupiter, Vénus, Mars et Vulcain²⁵² (I.46). Enfin, mentionnons l'offrande de Sedatis, fils de Valloix, chargé par une collectivité – dont le nom n'est pas précisé – de veiller à la réalisation d'une statuette de Mercure (I.106). Celle-ci, financée par une collecte (*ex stipe*), a sans doute été déposée dans un sanctuaire localisé à Champoulet (Loiret), où est célébré le culte de plusieurs divinités (Apollon, Mercure et Rosmerta) désignées par la même épithète *Dubnocaratiacus/Dubnocaratiaci*²⁵³.

* * *

L'analyse des sources épigraphiques et iconographiques montre donc qu'il existe, durant l'époque romaine, un déséquilibre patent entre l'essentiel des cités de Lyonnaise, retenues dans le cadre de cette étude et globalement caractérisées par un déficit documentaire, et la partie sud-est de la province (cités des Éduens, de Lyon et, dans une moindre mesure, des Ségusiaves et des Sénons), pour laquelle les données sont au contraire multiples et variées. Dans ce secteur, les mentions de théonymes sont nombreuses et témoignent de panthéons diversifiés, à l'instar des images divines, particulièrement abondantes ; l'éventail des sacerdoces assurés par les citoyens est relativement bien connu, de même que l'identité des dédicants. En revanche, dans les quatre autres cinquièmes de la Lyonnaise, l'étude des cultes, lorsqu'elle s'appuie sur les figurations et les inscriptions, est grevée par les faiblesses d'une documentation bien plus diffuse, éparpillée dans une vingtaine de cités : à chacune n'est rattaché qu'un petit nombre de textes et d'images qui évoquent les dieux ou bien les mortels agissant au sein des aires sacrées. Ce constat n'est toutefois pas

propre au domaine religieux, puisque la rareté des inscriptions gravées dans la pierre et des représentations sculptées, à l'échelle de ces cités, a été remarquée à d'autres occasions. À moins d'envisager que les supports de l'épigraphie et de l'iconographie n'y aient pas été conservés – car en bois ou intensément recyclés, pour les éléments en calcaire ou en marbre ? –, hypothèse qui semble toutefois peu probable pour expliquer à elle seule la rareté de tels documents, il faut sans doute considérer que les élites locales de cette région, non pas restée en marge du développement économique et culturel de l'Empire²⁵⁴ mais composée en majorité de petites cités, y étaient « peut-être plus clairsemées et moins opulentes qu'ailleurs »²⁵⁵. La culture de l'écrit et de l'image, aux mains d'un faible nombre de notables, qui ressentaient peut-être aussi « moins fréquemment le désir ou le besoin [d'afficher et de pérenniser] par le biais d'une inscription » leurs actes²⁵⁶, aurait alors été moins prononcée que dans d'autres régions des Gaules romaines, telles les Germanies, la Narbonnaise ou le territoire éduen.

Malgré cela, les quelques textes réunis – qu'on ne peut malheureusement que rarement associer aux vestiges immobiliers de sanctuaires – indiquent bien, par leur contenu et par les formulaires employés, que l'ouest et le centre de la province de la Lyonnaise n'ont pas ignoré les dieux ni les honneurs rendus à l'empereur, bien au contraire. La religion, pratiquée comme ailleurs collectivement, à l'échelle de la cité, de ses subdivisions, des associations privées et des familles, constitue l'un des fondements des communautés formées à partir de la période augustéenne. Si certains individus accomplissent des actes de dévotions individuelles, pour eux-mêmes ou pour un proche, leurs gestes, plus ou moins ostentatoires, n'ont de sens que parce qu'ils répondent à des mécanismes de don ou de vœux connus et répétés par tous : « *in relation to the gods, it is not the isolated individual, but the individual in society, that is the subject of lived religion, even if companionship with the gods is chosen over human fellowship* »²⁵⁷.

À défaut de séries épigraphiques et iconographiques développées, l'étude du paysage religieux de ces cités doit alors privilégier une autre source d'informations, en complément des apports des inscriptions et des images sculptées : les vestiges archéologiques des sanctuaires, espaces fréquentés par les hommes et les dieux.

254. Woolf, 1998, p. 146-147.

255. Ouzoulias, 2010, p. 207 ; voir aussi les réflexions d'Y. Maligorne (2006, p. 147-151) au sujet des disponibilités financières vraisemblablement limitées des élites des cités de l'ouest de la province.

256. Maligorne, 2006, p. 145.

257. Rüpke, 2016, p. 122.

252. Van Andringa, 2017a, p. 269-270.

253. Dondin-Payre, Kaufmann-Heinimann, 2009, p. 107.

Chapitre 2 - Les sanctuaires : identification et approche méthodologique

« J'ai essayé de le faire renaître de ses ruines, ainsi qu'il est apparu à M. Quesné et à moi, lorsque la pioche des terrassiers découvrait les parements colorés des murailles et que nous évoquions l'époque lointaine où la fumée de l'encens enveloppait l'idole et que le feu du sacrifice dévorait les victimes. »

L. de Vesly, 1904a, p. 390, à propos du temple de Louviers (Eure ; S.264)

2.1. Le sanctuaire : définitions et méthodes d'identification

2.1.1. Sanctuaires et cultes de l'époque romaine : questions de terminologie et critères de reconnaissance

Le terme « sanctuaire » et l'expression « lieu de culte », aujourd'hui généralement employés en tant que synonymes pour qualifier les espaces où sont honorées les divinités du monde romain, n'ont pas d'équivalent exact dans le vocabulaire des Anciens. De fait, le nom *sanctuarium*, peu fréquent dans les sources latines, désigne un lieu pour la conservation de documents privés ou confidentiels, ou encore d'objets sacrés ou de restes d'un défunt, et donc un espace qui « jouit d'une protection équivalente à celle que possède un lieu sacré »²⁵⁸. Il recouvre alors, durant l'époque romaine, une notion différente de celle des « sanctuaires » des historiens et des archéologues antiquisants²⁵⁹. Il est alors nécessaire de s'attarder sur la définition des termes considérés et de détailler les critères qui ont été retenus pour identifier les lieux de culte des cités étudiées.

Les sources littéraires et épigraphiques, à Rome comme dans les Gaules, comportent des termes qui renvoient à des espaces précis des sanctuaires, en particulier à la résidence d'une divinité ou aux lieux où l'on célèbre des rites déterminés²⁶⁰, ou encore à ses divers autres équipements – autel, statue de culte, enceintes ou portiques, pour les plus fréquents²⁶¹. Ainsi, l'*aedes* désigne la demeure de la divinité, c'est-à-dire le temple²⁶², où trône la statue de cette dernière, tandis que le nom *templum* qualifie – lorsqu'il n'est pas synonyme d'*aedes* – un espace ou un édifice consacré aux divinités. Quant à celui de *fanum*, souvent employé de manière impropre, de nos jours, pour décrire un temple à galerie périphérique des provinces nord-occi-

dentales, il n'est que peu présent dans les inscriptions des Trois Gaules et renvoie avant tout aux propriétés immobilières appartenant à la divinité ou, plus largement, au sanctuaire consacré au culte d'une divinité précise²⁶³.

Ainsi que l'a récemment rappelé S. Girond²⁶⁴, les termes « sanctuaire » et « culte » sont, de nos jours, utilisés en premier lieu dans le cadre des religions juive et chrétienne. Selon le Trésor de la langue française, dont la version informatisée est accessible sur le portail du Centre national de ressources textuelles et lexicales (www.cnrtl.fr), le mot « sanctuaire » désigne, en particulier dans le vocabulaire de ces religions monothéistes, le « lieu le plus saint d'un édifice religieux », un « lieu saint », ou encore un « édifice consacré à la pratique d'un culte ». Quant à ce dernier nom, dérivé du verbe latin *colere* – qui signifie « cultiver », « habiter », mais aussi « honorer les dieux » –, il est défini comme un « hommage religieux rendu à Dieu, à quelque divinité, à un saint » et, par métonymie, il désigne l'« ensemble des formes extérieures, des manifestations collectives par lesquelles l'homme honore Dieu et, éventuellement les saints ». Les historiens et les archéologues spécialistes du monde romain s'accordent aujourd'hui pour qualifier de sanctuaire ou de lieu de culte l'ensemble d'un site, attribué à une ou à plusieurs divinités par les hommes, où se réunissent régulièrement les membres d'une communauté, qui y réalisent des rituels à titre personnel ou collectif. Il s'agit donc d'un espace à vocation rituelle et communautaire, pourvu de divers équipements et démarqué des structures d'habitat²⁶⁵. L'aire du sanctuaire est alors considérée, du moins lorsqu'elle a fait l'objet d'une consécration régulière dans le cadre d'un culte public, comme *sacra* (sacrée), c'est-à-dire qu'elle relève de la propriété des dieux²⁶⁶. Cependant, nous emploierons ici, à l'instar de R. Golosetti pour le sud-est de la France²⁶⁷, l'expression « es-

258. Dubourdieu, Scheid, 2000, p. 63.

259. Scheid, 1997, p. 52 ; Dubourdieu, Scheid, 2000, p. 63.

260. Scheid, 1997, p. 52.

261. Cazanove, Méniel, 2012, p. 9 ; Van Andringa, 2017a, p. 119-122.

262. Nous utiliserons également, à titre équivalent, l'expression « bâtiment de culte » pour désigner cet édifice.

263. Dubourdieu, Scheid, 2000, p. 66-74 ; Van Andringa, 2017a, p. 116-120.

264. Girond, 2015, p. 45-47.

265. Derks, 1998, p. 133 ; Dubourdieu, Scheid, 2000, p. 59 ; Van Andringa, 2019, p. 417.

266. Dubourdieu, Scheid, 2000, p. 60.

267. Golosetti, 2016, p. 41.

pace sacré » comme synonyme de sanctuaire, qu'il s'agisse d'un lieu de culte public ou privé, en évitant cependant la formule « espace consacré » qui, elle, renvoie plus précisément au cas particulier des sanctuaires définis selon un acte officiel, relevant du droit public romain (cf. *infra*). Quant à la concession concrète d'un terrain à une divinité, elle est entérinée par l'installation d'un autel ; tout espace, qu'il soit public ou privé, peut donc être transformé en lieu de culte, à titre pérenne ou temporaire, par la pose d'un objet de ce type, fixe ou portable²⁶⁸.

L'ampleur et la monumentalité d'un lieu de culte, mais aussi « la signification des rites et le modèle de référence pour comprendre ceux-ci », varient en fonction de son statut juridique, d'où l'importance de déterminer celui-ci avec la meilleure précision possible pour chaque cas étudié²⁶⁹. En outre, la fondation des sanctuaires suit une procédure qui tient à l'autorité décisionnaire du groupe humain qui s'y exprime. Dans les cités de droit latin, les trois étapes majeures de la fondation d'un sanctuaire public – son inauguration, sa consécration et sa dédicace – sont décidées, ou du moins autorisées et validées, par les magistrats et les décurions locaux ; elles sont réalisées par des prêtres municipaux, qui incarnent l'autorité sacrée nécessaire²⁷⁰. Le bâtiment de culte acquiert alors un statut sacré, c'est-à-dire qu'il devient une propriété divine, inaliénable, et les limites de l'espace sacré sont précisément définies : son emprise correspond à celle du temple ou d'un autel, ou peut être étendue à un enclos qui le renferme²⁷¹. Des annexes privées sont parfois rattachées au sanctuaire public, à l'image de la cuisine et de la salle de banquet bâties près du temple de la Fortune Auguste à Pompéi, sur la propriété de l'évergète qui a décidé et financé la construction de ce dernier²⁷². En revanche, les temples qui ne sont pas dédiés *publice*, c'est-à-dire les lieux de culte privés ou fondés par une communauté pèlerine, n'obéissent pas à ces règles juridiques. Ainsi, dans le cadre des cultes privés, les propriétaires, pères de famille ou patrons d'une association, peuvent agir selon leur libre volonté et faire édifier, déplacer ou reconstruire sans autorisation les espaces qu'ils consacrent aux divinités²⁷³. L'identification de l'emprise des lieux de culte et de leurs équipements n'est donc pas toujours aisée, *a fortiori* lorsque les vestiges sont arasés ou que seule une portion réduite de l'emprise du sanctuaire a été étudiée.

Quels sont les critères auxquels les archéologues font appel pour reconnaître les vestiges relevant des sanctuaires de la période romaine ? Lorsque les sites archéologiques

n'ont pas livré d'inscription qui témoigne clairement de leur vocation religieuse, ce qui est très souvent le cas pour les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise (cf. *supra*, 1.2.1), J. Scheid recommande de s'appuyer sur l'association de plusieurs indices pour « identifier de façon incontestable un lieu de culte »²⁷⁴. Ainsi, comme il l'écrit, l'examen conjoint des constructions, d'éventuels documents iconographiques – également peu fréquents pour le territoire considéré – et des diverses catégories de mobilier archéologique constitue le moyen le plus fiable pour parvenir à cette fin. Toutefois, l'état de la documentation, notamment lorsqu'elle se réduit à des clichés aériens ou aux apports d'un sondage de quelques dizaines de mètres carrés, ne permet pas toujours de confronter ces critères, qui doivent alors être analysés séparément.

L'examen du plan du site suffit souvent pour interpréter les vestiges. De fait, dans la plupart des cas, les espaces cultuels ont été construits et aménagés de manière pérenne par l'homme, selon des organisations et des règles particulières. Il s'agit, du moins, des sanctuaires les plus aisément identifiables pour les archéologues²⁷⁵. Dans ce cas de figure, et comme l'ont récemment souligné plusieurs auteurs, l'identification des lieux de culte repose alors, en premier lieu, sur la reconnaissance d'un ou de plusieurs temples, inscrits ou non dans une enceinte, le péribole, qui marque les limites de l'*area sacra*, l'aire sacrée²⁷⁶. Cet exercice peut sembler simple au premier abord, puisque l'essentiel des édifices de culte des Trois Gaules adopte un plan centré, composé d'une *cella* abritant la statue de la divinité et d'une galerie périphérique (cf. *infra*, 3.1.2.1). Néanmoins, en prospection aérienne ou pour des vestiges particulièrement arasés, l'identification des temples les plus modestes, formés d'une simple *cella* et dont le plan n'est pas propre à l'architecture religieuse, pose parfois problème. Par ailleurs, certaines architectures funéraires monumentales, imitant l'aspect de temples classiques, peuvent aussi être confondues avec des temples, faute d'une étude détaillée de leur élévation ou de leur contexte ou, encore, d'un état de conservation suffisant²⁷⁷.

Outre les lieux de culte bâtis, il existe aussi, dans le monde romain, des sanctuaires naturels, habités par des divinités qui se sont approprié des espaces signalés par des phénomènes extraordinaires – forêts profondes, cavernes, zones de haute montagne, marécages, sources de rivières ou de fleuves, ou encore étangs insondables. Les hommes enregistrent ces lieux en tant que propriétés divines, qui font alors l'objet d'un culte organisé, et, parfois, les aménagent²⁷⁸. Lorsqu'aucun temple n'y a été construit ou re-

268. Scheid, 2000a, p. 21.

269. Scheid, 1997, p. 54.

270. Augusta-Boularot *et al.*, 2017, p. 4 ; Estienne, 2017, p. 247.

271. Estienne, 2017, p. 247-249.

272. Van Andringa, 2011c.

273. Estienne, 2017, p. 251-252.

274. Scheid, 2000a, p. 20-21.

275. Scheid, 2000a, p. 21.

276. Izri, Nouvel, 2011, p. 509-510 ; Gruel, Joly, 2015, p. 117.

277. Izri, Nouvel, 2011, p. 510 ; Gruel, Joly, 2015, p. 117.

278. Scheid, 2008b.

connu, seule la présence de dédicaces ou de mobilier particulier peut alors être retenue comme critère de sélection.

Effectivement, l'analyse du mobilier aide quelquefois à identifier un lieu de culte, bien que la plupart des objets découverts en contexte religieux, tels que la céramique, la faune, les parures ou les figurines et statuettes, ne soient pas spécifiques à ce type de site²⁷⁹. Néanmoins, certains types de mobilier, tels que les ex-voto anatomiques, des objets miniaturisés (céramiques ou armes) ou les rouelles, ont été conçus spécialement pour être offerts à une divinité et leur présence, sur un site, signe donc la vocation culturelle de ce dernier²⁸⁰. En ce qui concerne les autres catégories de mobilier, issus du quotidien, quand l'objet n'est pas « porteur d'une inscription dédicatoire qui exprime directement et clairement sa vocation »²⁸¹, certains indices peuvent tout de même témoigner de son introduction, au sein du sanctuaire, en tant qu'offrande. L'accumulation, en grand nombre, d'un même type d'objet (monnaies ou fibules, par exemple), ou encore l'association de mobilier avec des offrandes dont la nature est établie, dans un contexte de déposition particulier, constituent les principaux critères retenus dans ce cas²⁸². Enfin, la présence de monnaies dégradées, souvent à coups d'instrument tranchant et en quantité plus ou moins importante, est aussi l'un des traits caractéristiques de certains lieux de culte du début de la période romaine impériale, comme l'ont montré G. Aubin et J. Meissonnier²⁸³.

Dans le cadre de la présente enquête, seuls les sanctuaires construits et indépendants des habitations ont été retenus. Les chapelles domestiques, attestées notamment dans l'ouest de la Lyonnaise²⁸⁴, qu'elles soient installées dans des niches ou qu'elles reposent sur une base maçonnée dressée au sein d'une pièce de la maison, ont ainsi été exclues, de même que les autels et simples édifices installés aux carrefours des villes²⁸⁵. Par ailleurs, les zones d'accumulation d'offrandes – essentiellement monétaires – localisées à l'emplacement de gués ou de ponts de bois, tel qu'à Mayenne et Entrammes sur le tracé de la Mayenne, au franchissement de la Vilaine à Rennes ou à Montereau

en Seine-et-Marne²⁸⁶, ou encore les bassins ou fontaines dans lesquels ont été jetées des monnaies, n'ont pas été retenues pour cette étude. Ont aussi été exclus les monuments funéraires du Néolithique ou de l'âge du Bronze qui accueillent au cours de l'époque romaine des dépôts d'objets, notamment des figurines en terre blanche ou des monnaies, sans qu'aucun édifice ne soit bâti en leur sein ou à leurs abords ; ce phénomène est notamment attesté à plusieurs reprises dans la péninsule armoricaine²⁸⁷. En ce qui concerne les lieux de culte construits, n'ont été conservés que les dossiers les plus fiables, qu'ils aient été alimentés par des opérations de terrain – fouille extensive ou sondages plus restreints – ou par l'analyse d'images aériennes ou de cartes d'anomalies résultant de prospections géophysiques. Les gisements uniquement renseignés par des ramassages de surface, tels que les sites ayant livré au moins un ex-voto anatomique ou une dédicace, mais dont le plan, même incomplet, n'est pas connu, ont été laissés de côté. De même, ceux dont l'interprétation des structures est équivoque, en raison d'une mauvaise visibilité des vestiges repérés en prospection aérienne ou géophysique, ont été simplement évacués, afin de conserver un ensemble cohérent de sites avérés, à l'exception de quelques cas discutables. Les mêmes restrictions ont été appliquées dans le cas d'explorations anciennes ou de diagnostics récents qui n'ont permis de dresser qu'un plan très incomplet des vestiges immobiliers, sujet à des restitutions multiples et incertaines. Enfin, parmi les lieux de cultes naturels, n'ont été considérés que ceux qui ont accueilli des constructions, temples ou équipements divers. À l'échelle du territoire considéré, il s'agit essentiellement de sanctuaires des eaux qui, tels qu'ils ont été récemment définis par D. Vurpillot, sont des sanctuaires « où le médium d'expression principal du divin est l'élément aquatique », parfois « interprété directement comme la manifestation physique de la présence de la divinité tutélaire du lieu »²⁸⁸.

2.1.2. Des « sanctuaires » de l'âge du Fer ?

Les découvertes archéologiques réalisées en Europe nord-occidentale depuis une quarantaine d'années ont bien montré que les pratiques rituelles des Gaulois ne coïncident en rien à « l'image primitive, sanguinaire et insaisissable, d'une pure religiosité retranchée au fond des bois », véhiculée par les sources antiques puis par les romantiques modernes²⁸⁹, mais qu'elles s'ancrent généralement dans un cadre structuré, aménagé par l'homme. Cependant, les sociétés celtiques étant dépourvues de témoignages écrits, le vocabulaire employé dans l'Antiquité pour désigner ces

279. Scheid, 2000a, p. 20 ; Izri, Nouvel, 2011, p. 510.

280. Rey-Vodoz, 2006, p. 221.

281. Rey-Vodoz, 2006, p. 222.

282. Rey-Vodoz, 2006, p. 222-223 ; Bertrand, Raux, 2019a, p. 24.

283. Aubin, Meissonnier, 1994 et in Bossard *et al.*, 2016, p. 31-34.

284. Mauger, 2018a.

285. Y. Maligorne a proposé de reconnaître, dans l'objet du don mentionné par une inscription découverte à Angers (**I.2**), un sanctuaire de carrefour (*[co]mpi[tum]*), dont les structures archéologiques ne sont pas connues (Maligorne, 2007, p. 67-70). Quant au monument sur podium installé à l'un des principaux carrefours de la ville de Rennes/*Condate* et découvert lors d'une fouille conduite par G. Le Cloirec (Inrap) à Rennes entre 2011 et 2013 (Gerber, 2016, p. 285), il n'a pas été intégré au corpus d'étude de cette thèse, sur la demande du responsable de l'opération préventive.

286. Aubin, Monteil, 2015a et b ; Besombes, 2015, p. 205.

287. Galliou, 2009.

288. Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 188.

289. Poux, 2008.

espaces cérémoniels n'est connu qu'à travers le prisme déformant des langues latine et grecque. Comme l'a montré J.-L. Brunaux, dans les sources antiques, en particulier dans les textes latins de César, de Pline l'Ancien et de Lucain, les expressions et les mots employés diffèrent de ceux qui sont habituellement utilisés pour qualifier les lieux de culte du monde gréco-romain ou leurs composantes : les termes *templum*, *fanum*, *aedes* ou *ara* sont ainsi évités. Il est question de « lieu consacré » (*locus consecratus*), de « bois sacré » (*lucus*), d'« espace sacré » (τὸ ἱερόν / *to hieron*) ou encore d'« enceinte » (τέμενος / *temenos* / téménos), bref, plusieurs dénominations qui renvoient avant tout à la propriété divine, distincte des possessions des hommes²⁹⁰.

D'une manière générale, le terme « sanctuaire » a été consacré par l'usage qu'en a fait la communauté des archéologues protohistoriens pour désigner les espaces à vocation rituelle laténiens : appliqué depuis la découverte de l'enclos de Gournay-sur-Aronde, fouillé sous la direction de J.-L. Brunaux entre 1977 et 1982²⁹¹, il a depuis été retenu dans les principaux ouvrages de synthèse publiés à ce sujet. Il a notamment été largement admis lors du colloque de Saint-Riquier (8-11 novembre 1990), ayant pour thème les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen²⁹², puis dans le cadre de bilans régionaux publiés en 2003 dans un numéro de *Gallia*²⁹³, et enfin par Ph. Barral et M. Thivet, dans l'introduction au 41^e colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF), dans l'acception large de « lieux de culte communautaires aménagés »²⁹⁴. De fait, les sanctuaires gaulois présentent plusieurs points communs avec leurs homologues grecs ou romains : généralement clôturés par une enceinte, ils constituent des espaces communautaires où sont accomplis divers rituels, dont la déposition d'objets assimilés à des offrandes ou, encore, des pratiques sacrificielles ou de commensalité. L'accumulation et l'enfouissement sur place des objets manipulés dans le cadre des rituels, souvent dégradés, témoignent du caractère sacré du lieu²⁹⁵. Par ailleurs, les espaces où sont accumulés, en nombre variable, les témoins de pratiques rituelles gauloises sont souvent réoccupés durant l'époque romaine par un lieu de culte pourvu d'un ou de plusieurs temples : les vestiges laténiens et antiques se superposent donc à plusieurs reprises et le terme de sanctuaire, généralement appliqué à ceux-ci, a aussi été attribué, par extension, à ceux-là.

Au demeurant, la qualification de sanctuaire a parfois été considérée comme peu adaptée pour ce type de sites laténiens. Effectivement, pour les sociétés protohistoriques, aucun texte ne décrit précisément les rapports

établis entre les hommes et les dieux au sein de ces enclos communautaires ni les activités qui s'y déroulent. L'identification d'espaces ou de structures strictement réservée aux dieux, notamment des bâtiments que l'on pourrait considérer comme des temples, repose sur un nombre de cas limité, souvent ambigu et donc incertains (cf. *infra*). Le sanctuaire gaulois apparaît donc comme « un lieu d'expression commun aux dieux et aux hommes, sans qu'interviennent des notions de hiérarchie spatiale qui caractérisent justement les lieux de culte de l'époque romaine », bien que ses structures soient rarement bien conservées et soient donc difficiles à interpréter²⁹⁶. Du reste, l'examen des vestiges archéologiques préservés montre bien que les espaces qualifiés de sanctuaires gaulois s'organisent selon d'autres préceptes et d'autres représentations du sacré que les lieux de culte méditerranéens. Par ailleurs, la découverte de restes humains manipulés et exposés dans plusieurs de ces espaces à vocation rituelle, ou encore la place centrale accordée au fait guerrier impliquent une conception des rites et des relations au sacré différentes de celles qui sont associées aux lieux de culte de l'Antiquité romaine²⁹⁷. Ainsi, d'autres expressions alternatives, jugées plus neutres que « sanctuaires » ou « lieux de culte », telles que « lieux de rituels »²⁹⁸ ou « espaces cérémoniels »²⁹⁹, ont été proposées pour mettre l'accent sur ces différences notables entre aménagements de la Gaule du second âge du Fer et lieux de culte de l'Empire romain, et, plus largement, du monde méditerranéen antique.

À une échelle plus régionale, rappelons aussi que J.-Ph. Bouvet *et al.*³⁰⁰ ont dressé l'inventaire des rares sources latines et grecques évoquant des cultes pratiqués par les Celtes dans l'ouest des Gaules, en particulier sur deux îles armoricaines. Outre deux passages de l'œuvre de Strabon³⁰¹, probablement empruntés au géographe grec Artémidore (I^{er} s. av. n. è.), il s'agit de récits écrits par Pom-

296. Van Andringa, 2019, p. 418.

297. Arcelin, Brunaux, 2003 ; Poux, 2008 et 2018.

298. Kaurin *et al.*, 2015.

299. Van Andringa, 2019.

300. Bouvet *et al.*, 2003, p. 77-78.

301. *Géographie*, IV, 4, 6 : « Posidonius affirme qu'il y a dans l'Océan une petite île, qu'il situe devant l'embouchure de la Loire et pas tout à fait en haute mer, habitée par les femmes des Samnites possédées de Dionysos et vouées à apaiser ce dieu par des rites mystiques et par toutes sortes de cérémonies sacrées. Aucun homme ne met le pied sur cette île ; en revanche, les femmes elles-mêmes traversent l'eau pour s'unir à leurs maris et s'en retournent ensuite. La coutume veut qu'une fois par an elles enlèvent le toit du temple et en refassent un le même jour, avant le coucher du soleil, chacune y apportant sa charge de matériel. Celle dont le fardeau tombe à terre est déchiquetée par les autres, qui promènent alors ses membres autour du temple en criant l'évoqué et ne s'arrêtent pas avant que leur délire ne prenne fin. Or il arrive toujours que l'une ou l'autre d'entre elles tombe et doive subir ce sort » ; « il existe du côté de la Bretagne une île sur laquelle se dérouleraient en l'honneur de ces déesses [Déméter et Coré] des cérémonies religieuses pareilles à celles qui sont célébrées à Samothrace ».

290. Brunaux, 2016, p. 131-133.

291. Brunaux *et al.*, 1985.

292. Brunaux (dir.), 1991.

293. Arcelin, Brunaux (dir.), 2003.

294. Barral, Thivet 2019.

295. Arcelin, Brunaux, 2003 ; Van Andringa, 2019, p. 418.

ponius Mela³⁰² (I^{er} s. de n. è.) et par Denys le Périégète³⁰³ (II^e s. de n. è.), faisant vraisemblablement référence aux mêmes lieux. L'un d'entre eux est habité par les femmes des Samnites, généralement identifiés aux Namnètes, qui sont établies sur une petite île devant l'embouchure de la Loire – correspondant à l'ancienne île du Croizic, de Batz-sur-Mer et du Pouliguen ? – où elles rendent un culte à Dionysos ; l'autre, localisé sur l'île de Sena (Sein, au large du Finistère ?) selon Pomponius Mela, accueillerait les Gallicènes, neuf prêtresses gauloises aux pouvoirs multiples. Ces descriptions, sans doute empreintes d'un caractère légendaire, n'apportent guère d'informations sur le cadre architectural des sanctuaires et sur les objets susceptibles d'y être manipulés, si ce n'est que l'île des Samnites serait équipé d'un temple couvert.

Les quelques bilans archéologiques qui ont été publiés depuis le début des années 1990 ont expressément insisté sur la variabilité morphologique des sanctuaires du monde gaulois et, donc, sur les difficultés qui entravent l'identification de leurs vestiges. Quelques constantes ou, du moins, des formes récurrentes qui ne doivent pas occulter d'autres exemples plus singuliers, s'observent toutefois à large échelle, notamment en Gaule intérieure, et aident ainsi à reconnaître une partie des lieux de culte laténiens³⁰⁴. Ces sanctuaires sont ainsi circonscrits par un fossé doublé d'un talus ou par une palissade, aménagement qui permet de « mettre en retrait un espace et de le consacrer à des puissances divines »³⁰⁵, mais aussi de « masquer les activités exercées à l'intérieur de l'enceinte »³⁰⁶. L'aire interne, de forme et de dimensions variables³⁰⁷, est alors accessible par un porche monumental et peut être occupée par une ou plusieurs constructions de terre et de bois. Il est souvent difficile de restituer l'architecture de ces édifices, perturbés

ou non par des réoccupations postérieures ; n'en subsiste généralement qu'une concentration plus ou moins dense de trous de poteau, parfois des segments de tranchées de fondation ou des débris brûlés de murs en terre et bois. Lorsque leur plan est plus lisible, ces bâtiments ne paraissent pas suivre un modèle unique, mais présentent, à l'instar des enceintes, un large éventail de formes³⁰⁸. Ils abritent parfois, tel qu'à Gournay-sur-Aronde (Oise), Tintignac (Naves, Corrèze) ou Corent (Puy-de-Dôme), des fosses dont l'interprétation est encore débattue : tandis qu'elles sont souvent interprétées comme des « autels creux » destinés à recevoir des offrandes, M. Poux a récemment proposé d'y voir les fosses d'ancrage d'éléments en bois, peut-être des effigies divines³⁰⁹. En tout état de cause, si Jules César rapporte avoir vu ou, du moins, avoir eu connaissance de l'existence de nombreuses statues (*simulacra*) de Mercure en Gaule³¹⁰, aucune découverte archéologique ne confirme que les Gaulois ont bien représenté leurs divinités au sein des sanctuaires, durant les décennies qui ont précédé la conquête romaine, que ce soit en les évoquant au moyen de symboles spécifiques, telle la rouelle³¹¹ ou bien sous une forme anthropomorphe³¹². La conservation des objets en bois est toutefois très aléatoire et il est donc possible – mais non démontré – que les Gaulois, comme l'a écrit Chr. Goudineau, soient progressivement et tardivement « passés d'une conception « mentale » de la divinité à une conception « anthropomorphique » », au contact, de plus en plus prégnant, des cultures méditerranéennes³¹³.

En Gaule intérieure, les vestiges immobiliers des sanctuaires gaulois sont donc plus difficiles à identifier, en raison des matériaux de construction mis en œuvre, que les structures maçonnées des temples et des autres équipements des lieux de culte construits de l'époque romaine ; aucune statue divine n'a pu être identifiée avec certitude et leur éventuelle présence ne saurait donc être retenue pour localiser les lieux de culte. En outre, la superposition des niveaux gaulois et antiques, dans nombre de sanctuaires occupés d'une période à l'autre, a souvent contribué à la destruction partielle des couches archéologiques les plus anciennes ; la lecture des vestiges laténiens est alors perturbée. Si le critère de la continuité religieuse entre âge du Fer et époque romaine est souvent invoqué, à ce titre, pour localiser des lieux de culte gaulois, il doit être considéré avec précautions, puisque les espaces sacrés du monde romain peuvent aussi succéder à d'autres types d'occupation (cf. *infra*, 6.2).

302. *Chorographie*, III, 6, 48 : « Sena, dans la mer Britannique, en face du littoral des Osismiens, est célèbre par l'oracle d'une divinité gauloise dont les prêtresses, consacrées par une virginité perpétuelle, sont, dit-on, au nombre de neuf ; on les appelle Gallicènes et on les croit douées du pouvoir singulier de soulever les mers et les vents par des formules magiques, de se métamorphoser à volonté en n'importe quel être animé, de guérir des maux qui, pour d'autres, sont incurables, de connaître et de prédire l'avenir ; mais ce sont des dons qu'elles réservent aux navigateurs, à ceux mêmes qui se sont mis en route dans la seule intention de les consulter ».

303. *Description de la terre habitée*, V, 570 : « Près [des îles Brétanides], il est un autre groupe d'îlots, et sur la côte opposée, les femmes des braves [S]amnites célèbrent en des transports conformes au rite des fêtes de Bacchos, elles sont couronnées des corymbes de lierre et c'est pendant la nuit, et de là s'élève un bruit, des sons éclatants. Non, même dans la Thrace, sur les rives de l'Apsinthe, les Bistonides n'évoquent pas ainsi le frémissant Iraphiotès ; non, le long du Gange aux noirs tourbillons, les Indiens avec leurs enfants ne mènent pas la danse sacrée du frémissant Dionysos, comme en cette contrée les femmes crient : « Evan ! » (Cougny, 1986, t. I, p. 3-4).

304. Arcelin, Brunaux, 2003 ; Poux, 2008 et 2018

305. Van Andringa, 2019, p. 418.

306. Poux, 2008, p. 173.

307. Demierre *et al.*, 2019, p. 333-336.

308. Poux, 2018, p. 507-508.

309. Poux, 2019.

310. César, *Guerre des Gaules*, VI, 17.

311. Duval, 1993, p. 19-20.

312. Poux, 2019.

313. Goudineau, 2007, p. 187-194 ; Brunaux, 2016, p. 115 ; voir aussi Kiernan, 2020, p. 46-79.

Ainsi, les informations recueillies au sujet de l'architecture des sanctuaires gaulois sont souvent lacunaires ; par ailleurs, ces lieux de rituels peuvent aussi correspondre à des espaces peu voire non aménagés, ce qui complique leur identification sur la seule base de leurs structures. Leur reconnaissance se fonde alors, avant tout, sur la découverte de mobilier spécifique, notamment des offrandes, métalliques ou non (pièces de fourniment militaire, objets de parure en métal ou en verre, outils, monnaies), mais aussi des restes humains. Ces catégories d'objets, à l'instar des restes fauniques et du matériel céramique – témoignant sans doute de pratiques culinaires, de sacrifices et de banquets –, ne sont pas uniquement mis au jour en contexte de sanctuaires, puisque des dépôts d'objets similaires sont attestés dans la sphère domestique ou funéraire³¹⁴. En outre, la nature des offrandes introduites au sein des sanctuaires n'est pas figée, mais évolue au fil des siècles, en suivant des rythmes variables ; les dépôts d'armes, de parures et d'ossements humains des III^e s. et II^e s. laissent souvent place, durant les dernières décennies du second âge du Fer, aux reliefs de banquets, aux outils ou aux monnaies³¹⁵. Néanmoins, leur accumulation en nombre plus ou moins grand, leur contexte de découverte et leur traitement – sous la forme de crémation ou, surtout, de mutilations – sont trois critères qui, d'autant plus lorsqu'ils peuvent être cumulés, invitent à considérer ces objets comme relevant de dépôts enfouis à l'issue de séquences rituelles³¹⁶.

Dans le cadre de ce travail doctoral, sont considérées toutes les occupations laténiennes auxquelles succède un lieu de culte antique, que leur vocation soit rituelle ou non, afin de définir au mieux les antécédents des sanctuaires d'époque romaine et de bien cerner les motivations qui ont présidé à leur implantation (cf. *infra*, chapitre 6). Au même titre que les lieux de culte qui se développent au cours du Haut-Empire, leur étude a été intégrée à l'élaboration des notices de site (cf. *infra*). Il conviendra, au fil de l'analyse de ces sites, de porter un regard critique au sujet de leur interprétation et de déterminer les caractéristiques, pour la zone étudiée, des espaces cérémoniels avérés. S'y ajoutent quelques rares autres sites considérés comme des lieux de rituels gaulois, fréquentés durant l'intervalle chronologique considéré (II^e s. et I^{er} s. av. n. è.) mais qui ne sont plus occupés durant le Haut-Empire³¹⁷ ; ils n'ont pas fait l'objet de notices et seront évoqués à titre de complément

et de comparaison.

2.2. De la découverte à l'étude des lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, entre le XVI^e s. et 2020 : approche historiographique

Les critères d'identification des sanctuaires et des pratiques rituelles, tels qu'ils ont été précisés *supra*, ont été progressivement établis par les historiens et les archéologues au cours des dernières décennies. Pour autant, l'intérêt à l'égard de cet objet d'étude est plus ancien, pour les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise comme pour les autres provinces occidentales de l'Empire romain. De fait, si l'étude scientifique des lieux de culte antiques a débuté dans le courant du XIX^e s., d'autres vestiges, en ruines, ont été signalés dès l'époque moderne, sans pour autant que l'on y reconnaisse d'antiques temples ou les équipements qui leur étaient associés. Les méthodes employées pour leur étude, qui ont varié au gré des progrès enregistrés par les pratiques archéologiques, influent, bien entendu, sur la nature et la qualité des données collectées et transmises par leurs inventeurs. Retracer l'historique des recherches à l'échelle du territoire considéré, en le mettant en perspective avec des travaux réalisés à une échelle plus large, ou bien dans d'autres secteurs géographiques, offre alors un point de vue intéressant sur l'évolution des problématiques liées à la thématique religieuse et sur les documents consul-

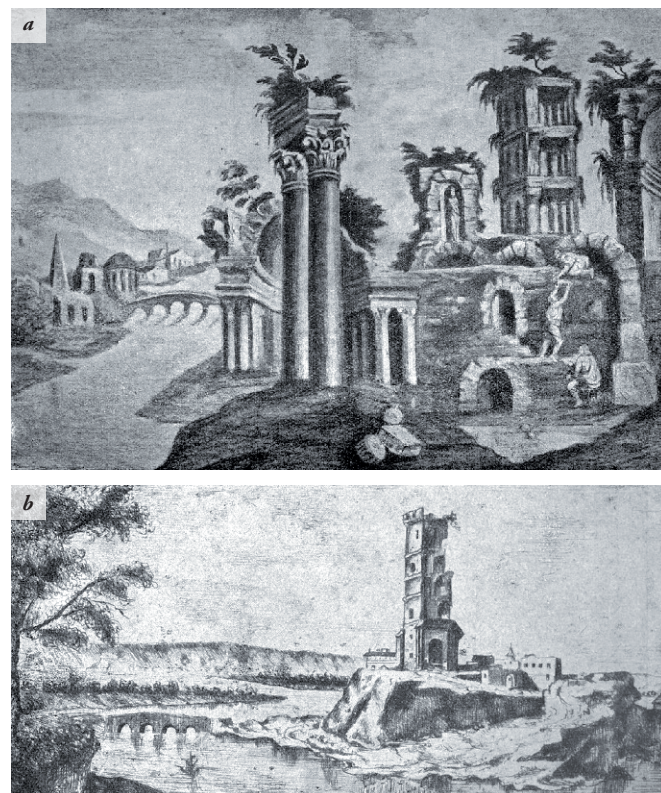


Fig. 23 : deux représentations anciennes des vestiges de la Motte du Ciar à Sens (Yonne ; S.226) : a : par Jean Cousin (1490-1560), reproduit par P. Heuré ; b : par Sébastien Leclercq, vers 1700, reproduit par E. Daudin. In Hure, 1941, p. 85, fig. 211 et p. 86, fig. 212.

314. Poux, 2018, p. 508-511.

315. Bataille, 2008 ; Demierre *et al.*, 2019.

316. Arcelin, Brunaux, 2003, p. 245 ; Bataille, 2008 ; Bataille, 2015.

317. Les sites répondant à ces critères et suffisamment documentés pour être retenus ici, dont l'interprétation sera discutée *infra*, sont ceux de Balloy (Seine-et-Marne) (Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425), du Bas des Touches à Saumeray (Eure-et-Loir) (Hamon, Lejars, 2002), du Mesnil à Moulay (Mayenne) (Le Goff dir., 2015, vol. 2, p. 123-152 et vol. 4, p. 354-365 ; Le Goff, 2016), des Sept Perthuis à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) (Bizien-Jaglin, Lejars, 2003).

tés lors de la constitution du corpus étudié.

2.2.1. Les prémices de la recherche (XVI^e s. – première moitié du XIX^e s.)

L'empreinte de Rome a continué de marquer les territoires qu'elle avait conquis bien après la chute de son empire : les vestiges de plusieurs de ses monuments ont résisté aux siècles, mais leurs ruines n'ont cessé, jusqu'au XIX^e s., d'être pillées et peu à peu épierrées. À partir du XVI^e s., elles ont néanmoins attisé la curiosité de personnages locaux, artistes ou érudits férus d'Antiquité, qui les ont parfois décrites ou représentées, tout en alimentant les imaginaires. Ainsi, les ruines qui se dressaient encore à la Motte du Ciar (S.226), au sud de la ville de Sens et sur les rives de l'Yonne, ont été figurées à deux reprises durant l'époque moderne. Ces images correspondent à un tableau peint par Jean Cousin au XVI^e s. et à un dessin réalisé vers 1700 par Sébastien Leclerc, qui ont ensuite été publiés par Augusta Hure au XX^e s.³¹⁸ Ces artistes ont tous deux proposé une vue fantaisiste du site, sur laquelle on peine à reconnaître le même monument, puisqu'ils y mêlent des éléments sans doute visibles sur le terrain mais aussi des emprunts à des architectures antiques de Rome (fig. 23).

Au début du XVIII^e s., le moine bénédictin Bernard de Montfaucon est l'un des premiers érudits à s'intéresser aux édifices culturels des Gaules romaines, qu'il identifie essentiellement à partir de leur plan octogonal : « voici une chose à mon avis toute nouvelle pour les antiquaires et pour les gens de lettres : les temples des anciens Gaulois »³¹⁹. Ce critère n'est toutefois plus invoqué aujourd'hui, puisque des bâtiments de cette forme peuvent revêtir d'autres fonctions : un édifice d'Erquy (Côtes-d'Armor), également considéré comme un temple par B. de Montfaucon, pourrait tout aussi bien relever de la *pars urbana* d'une *villa*³²⁰. Le frère bénédictin accorde aussi quelques pages de son œuvre, *L'Antiquité expliquée*, au monument du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor) (S.134) qui a été, quelques années auparavant, le premier temple – aujourd'hui avéré – à avoir été identifié dans l'ouest de la France³²¹. De fait, une première description et un plan schématique en avaient été publiés par dom Alexis Lobieneau en 1707, avant que les ruines ne soient mentionnées dans les mémoires de l'Académie par Simon de Garengéau, ingénieur de Vauban, qui les avait examinées en 1709 et y avait reconnu un temple de plan octogonal, ainsi que d'autres maçonneries attenantes (fig. 24).

Les premières explorations archéologiques de monuments religieux antiques ont relevé, au cours du siècle des

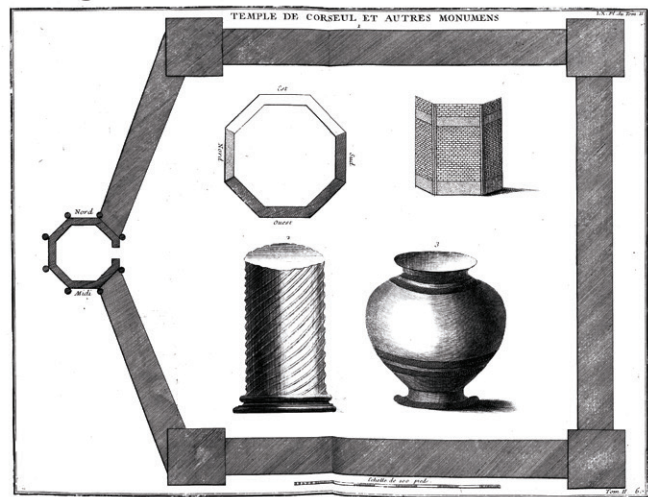


Fig. 24 : premier relevé des vestiges du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; S.134), publié par Bernard de Montfaucon. In Montfaucon, 1724, pl. LX.

Lumières, de l'initiative de membres du clergé, de bourgeois ou d'aristocrates, avant de s'inscrire, à partir du XIX^e s., dans le cadre des recherches menées par les membres des sociétés savantes. Jusqu'aux dernières décennies de ce siècle, les vestiges des sanctuaires n'ont généralement pas été interprétés en tant que tels, à quelques exceptions près : faute d'une série suffisamment importante de sites bien documentés, les archéologues d'antan n'ont pu en déterminer les principaux critères d'identification. Les témoignages les plus anciens d'explorations menées sur ces sites en voie de disparition, puisque souvent menacés par les activités des carriers, concernent surtout de grands monuments, préservés dans des environnements ruraux, en marge de villes ou de villages. En Sarthe, près du Mans, le site archéologique de la Forêterie, à Allonnes (S.9), est connu depuis le XVI^e s., mais ses ruines ne sont pas pour autant protégées : elles servent encore de carrière de pierre, notamment pour extraire les matériaux nécessaires à l'aménagement d'une route, dans le courant du XVIII^e s. Leur exploration archéologique, entreprise par un amateur d'antiquités, Louis-Jean-Charles Maulny, débute dès 1774, date particulièrement précoce en regard des opérations menées sur les autres sites considérés. Peu documentée, cette intervention a été avant tout destinée à enrichir sa collection particulière. Les fouilles reprennent en 1832 sous l'égide de François Etoc-Demazy, président de l'une des plus anciennes sociétés savantes du département, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Jusqu'au milieu du XX^e s., le site demeure néanmoins peu étudié et l'interprétation des ruines, qui ne sont pas anéanties pour autant, varie d'une plume à l'autre : les hypothèses d'un ouvrage militaire, d'un luxueux palais fortifié ou d'un mausolée prévalent alors, tandis que celle d'un édifice religieux n'a que rarement été évoquée avant que le monument ne soit exploré de manière plus approfondie, à

318. Hure, 1941.

319. Montfaucon, 1724, p. 219.

320. Monteil, 2012, vol. II, p. 149-150.

321. Montfaucon, 1724, p. 233-235.

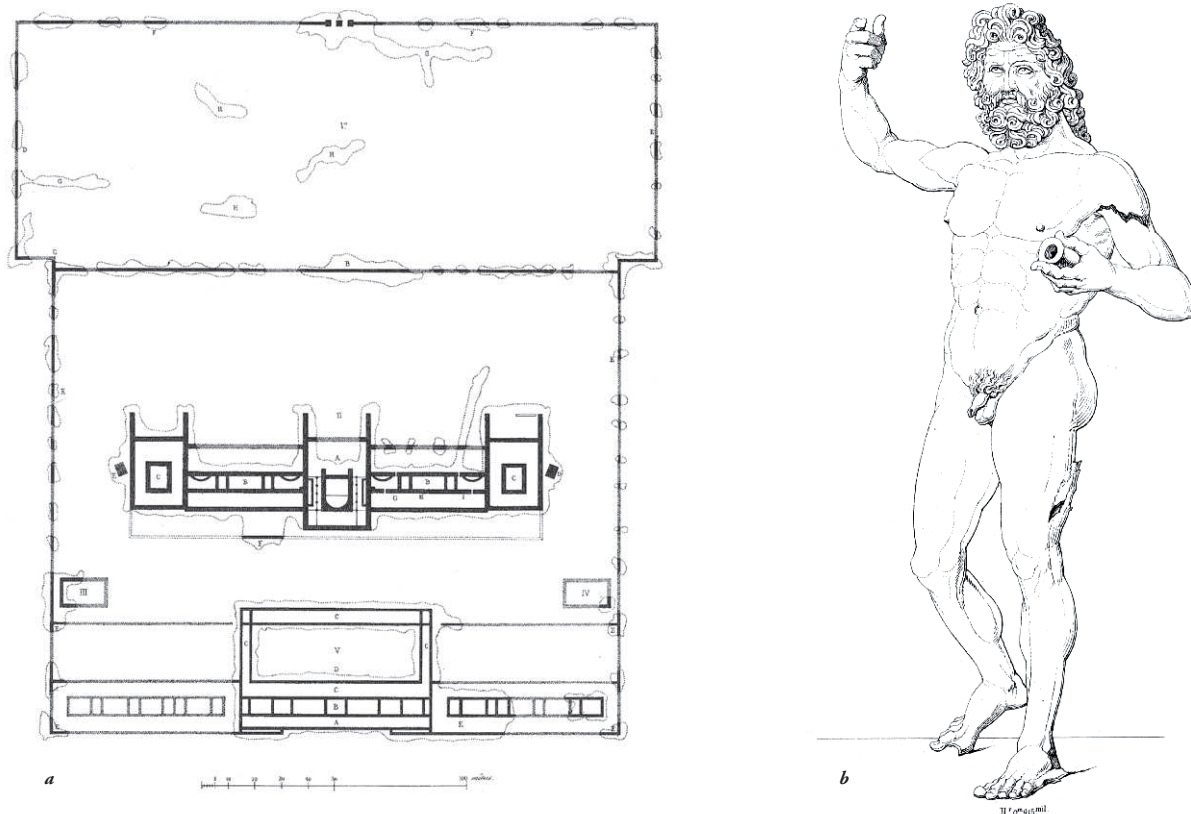


Fig. 25 : dessins produits à l'issue de l'exploration du sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; S.79), par Alexis Robillard et Théodose Bonnin, entre 1835 et 1841. a : plan du monument, avec figuration, en pointillés, des tranchées exploratoires ; b : dessin de la statue en bronze de Jupiter. In Bonnin, 1860, pl. VIII et XX.

partir des années 1950³²².

Au cours de la première moitié du XIX^e s., le nombre de gisements archéologiques documentés augmente de manière significative ; pour autant, les temples identifiés, dont la fouille est expéditive, demeurent encore rares dans l'espace géographique considéré. L'exploration du site du Vieil-Évreux (Eure) – agglomération secondaire pourvue, en son cœur, d'un très vaste sanctuaire (S.79) et d'autres lieux de culte plus modestes (S.80 et S.81) –, débute ainsi au tout début de ce siècle : François Rever y entreprend de premiers travaux en 1801-1802, puis le monument central fait l'objet d'importants dégagements, par Alexis Robillard et Théodose Bonnin, entre 1835 et 1841. Ce dernier publie les résultats de ces explorations sous la forme d'un album soigneusement illustré où il considère, à tort, le grand édifice public comme une basilique, un prétoire ou un palais (fig. 25). Outre de multiples débris architecturaux, un riche mobilier fragmenté y est mis au jour, notamment une plaque de marbre portant une dédicace lacunaire au dieu Gisacus et des éléments de statuaire en bronze, parmi lesquelles figurent une image d'Apollon et une autre de Jupiter. Quant au sanctuaire de Cracouville (S.78), en périphérie de l'agglomération antique, Th. Bonnin l'iden-

tifie, dans le même album, à une nécropole équipée d'un monument religieux³²³.

C'est aussi en Normandie qu'est découvert fortuitement, au cours de travaux agricoles réalisés en 1830, le trésor de Berthouville (Eure). Composé d'objets en argent dédiés au dieu Mercure, il est acquis par le Cabinet des médailles et antiques de la bibliothèque royale moins de deux mois après son exhumation – et une trentaine d'années avant le début de la fouille du sanctuaire associé (cf. *infra*, 2.2.2). La même année est marquée par l'exploration sommaire de trois temples en forêt de Beaumont-le-Roger (Eure). L'un d'entre eux, à la Butte des Forges (S.45) figure parmi les premiers bâtiments de culte de plan centré, ici circulaire, à être formellement identifiés : la mise au jour d'un ex-voto en argent, inscrit au nom de son dédicant, a aidé à comprendre la nature de l'édifice. Un autre temple, cette fois-ci de plan carré, constitué d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique, a été reconnu sur le site de Caucriauville (S.84), en périphérie du Havre (Seine-Maritime), dès 1840 : Léon Fallue, historien normand, rapporte que « le singulier arrangement de cette habitation [lui] a fait juger que c'était une *cella* ou petite chapelle appartenant au paganisme, et peut-être une de celles que saint Romain fit

322. Fr. Bérard *et al.*, in Bouvet (dir.), 2001, p. 107 ; R. Lucas, in Gruel, Brouquier-Reddé dir. (2003), p. 21-22.

323. Bonnin, 1860, pl. VI-XVIII et XX-XXII.

renverser et disparaître sur les confins du pays de Caux »³²⁴. En contrepoint, le comte Léonce de Glanville voit dans les vestiges d'un temple localisé sur la commune dont il porte le nom (S.151), dans le Calvados, « la modeste demeure d'une famille peu aisée », à propos de laquelle il publie un plan et la relation des fouilles qu'il y conduit³²⁵.

En parallèle, la prise de conscience de la nécessité de protéger et d'étudier le patrimoine archéologique s'est enraciné dans les esprits à partir de la première moitié du XIX^e s. La première liste de sites classés au titre des monuments historiques est dressée en 1840 par Prosper Mérimée (cf. *infra*, 2.2.5) et inclut, en ce qui concerne les architectures religieuses antiques du territoire considéré, les vestiges du Haut-Bécherel à Corseul (S.134), déjà évoqué *supra*. Du reste, certains temples continuent d'être détruits, sans avoir bénéficié d'une étude particulière, afin de libérer des parcelles agricoles que l'on estime encombrées par des ruines, ou de fournir en pierres des chantiers de construction voisins. Au mieux, on n'en dresse alors qu'une description succincte, mentionnant une « tour » ou un plan concentrique, dans lequel ont été reconnues ultérieurement les caractéristiques d'un bâtiment de culte antique. C'est notamment le cas des édifices, en Mayenne et en Sarthe, de Bouère (S.27), de Courcité (S.29) ou encore de Sablé (S.24) ; les fondations de ce dernier ont néanmoins été préservées, puisqu'elles ont été vues en prospection aérienne et étudiées au cours

de sondages menés dans les années 1960. À l'inverse, les premières interventions archéologiques conduites dans les années 1840 à la Motte du Ciar, au sud de Sens (S.226), témoignent de la volonté de recueillir avec plus de soin des données dont la perte était imminente. De multiples interprétations avaient été proposées au sujet des vestiges en élévation de ce monument, avant qu'il ne disparaisse complètement, sous l'action de pillards et de carriers, vers le milieu du XIX^e s. : les hypothèses étaient alors partagées entre une forteresse césarienne, un camp militaire, un palais, un grand édifice thermal ou encore un temple dédié à Cérès, théonyme dont aurait dérivé le toponyme du site. Bien que son identification à un sanctuaire, étayée par des arguments convaincants, n'ait été finalement proposée qu'un siècle plus tard, par Augusta Hure³²⁶, son exploration archéologique a été initiée dès 1844-1846, grâce à la réaction de la Société archéologique de Sens face aux dégradations subies par le monument. L'association charge alors l'un de ses membres, François Lallier, d'y effectuer des fouilles, tandis qu'« il devenait urgent de s'occuper de ces ruines »³²⁷ : une description relativement précise des vestiges observés est dès lors publiée et assortie d'un premier plan du site (fig. 26).

2.2.2. Le temps des premiers inventaires (seconde moitié du XIX^e s. – années 1950)

Dès le troisième quart du XIX^e s., le nombre de fouilles archéologiques augmente considérablement grâce aux recherches menées indépendamment par les membres des sociétés savantes, qui financent en partie les opérations et publient régulièrement leurs résultats dans les séries de bulletins et de mémoires qu'elles éditent. Le dégagement de l'ensemble des vestiges maçonnés est plus systématique qu'auparavant et les comptes rendus des interventions gagnent en précision, malgré une qualité inégale des travaux menés et de leur relation, d'un chercheur à l'autre. Cependant, l'exploration des sites archéologiques ne tient généralement pas compte de la stratigraphie et les aménagements les plus anciens – notamment les vestiges de constructions en matériaux périssables – ne sont pas étudiés. Quant au mobilier exhumé, il est évoqué de manière plus ou moins détaillée dans les rapports publiés, bien que l'attention de leurs inventeurs se focalise surtout sur certaines catégories d'objets, telles les représentations figurées en pierre, en terre cuite ou en métal, ou encore les monnaies et les parures. En revanche, la céramique et les restes osseux ne sont souvent que brièvement mentionnés, voire mis au rebut sans aucune considération. Pour autant, l'étude des bâtiments dans leur ensemble et l'exploration

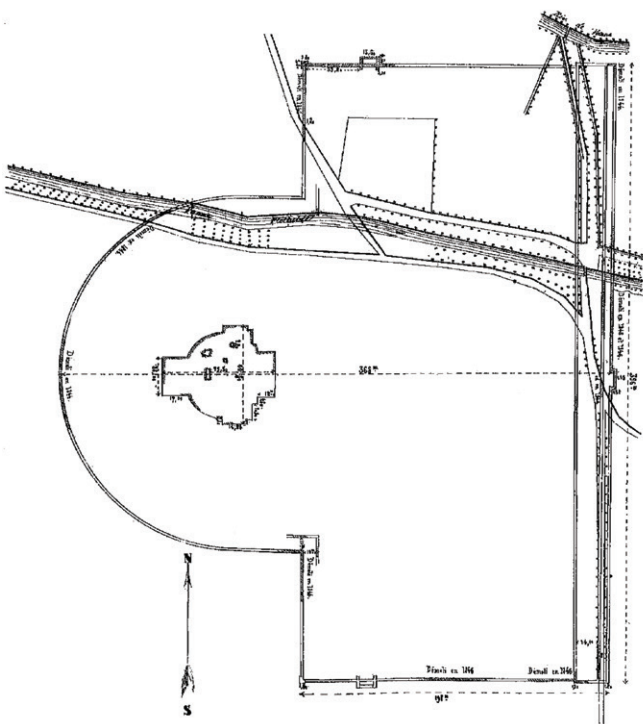


Fig. 26 : plan du monument de la Motte du Ciar à Sens (Yonne ; S.226), dressé à l'issue des interventions de François Lallier.

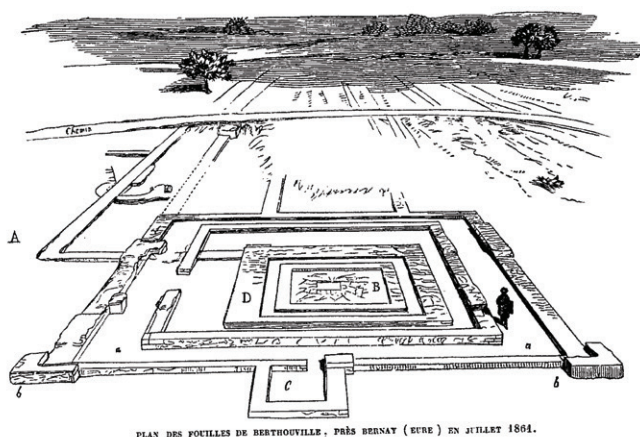
In Lallier, 1848, pl. h.-t.

324. Fallue, 1840, p. 125.

325. Glanville, 1841, p. 429.

326. Hure, 1941.

327. Lallier, 1848, p. 51.



PLAN DES FOUILLES DE BERTHOUVILLE - PRÈS BERNAY (EURE) EN JUILLET 1861.

Fig. 27 : vue des vestiges du sanctuaire du Villeret à Berthouville (Eure ; S.150), en cours de fouille par Léon Le Métayer-Masselin, en 1861. In Caumont, 1862, p. 256.

de sites particulièrement bien conservés, notamment en milieu forestier, aident à déterminer les caractéristiques des architectures religieuses et donc à bien identifier les temples, tandis que leurs abords ne sont pas systématiquement examinés.

Plusieurs fouilles d'envergure sont conduites durant le troisième quart du XIX^e s., sur des monuments dont l'élévation est encore remarquable et qui étaient souvent déjà connus avant leur étude. En 1868-1869, Émile Fournier, conseiller à la cour d'appel de Rennes et président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, dégage l'intégralité des murs du sanctuaire monumental de Corseul (S.134), en creusant des tranchées pour suivre les maçonneries ; il en fournit une description détaillée, ainsi qu'un plan qui, lors des opérations ultérieures, s'est avéré globalement fiable – malgré quelques erreurs. À la même période, entre 1859 et 1869, des membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux et de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne conduisent plusieurs campagnes de fouille sommaires sur ce qui est encore considéré comme un poste fortifié dominant le cours de la Marne, à la Bauve, à l'est de Meaux, et qui sera interprété comme un grand sanctuaire à partir du siècle suivant (S.158). À Jublains, en Mayenne, plusieurs archéologues locaux se succèdent à la fouille du monument de la Tonnelle (S.32), découvert en 1835 ; parmi eux, Henri Barbe, le plus fécond, acquiert une partie du terrain avant 1858 et dégage jusqu'en 1867 les vestiges d'un temple, ainsi que d'un péribole et de portiques. Autre exemple notable : le site du Villeret à Berthouville (S.150) qui, plus de trente ans après la découverte fortuite des objets en argent qui avaient fait sa renommée (cf. *supra*, 2.2.1), est étudié au cours d'une exploration archéologique, durant neuf mois, par un membre normand de la Société française d'archéologie, Léon Le Métayer-Masselin. Entre 1861 et 1862, ce dernier dégage la base de multiples bâtiments qu'il consi-

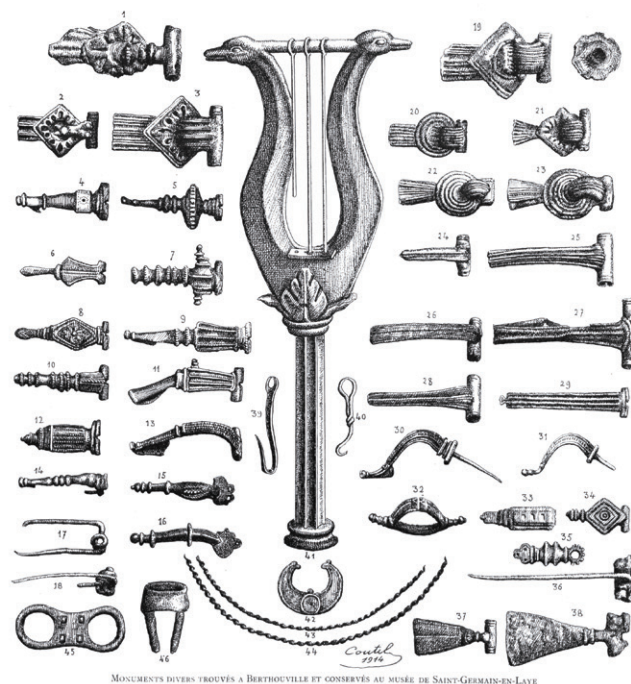
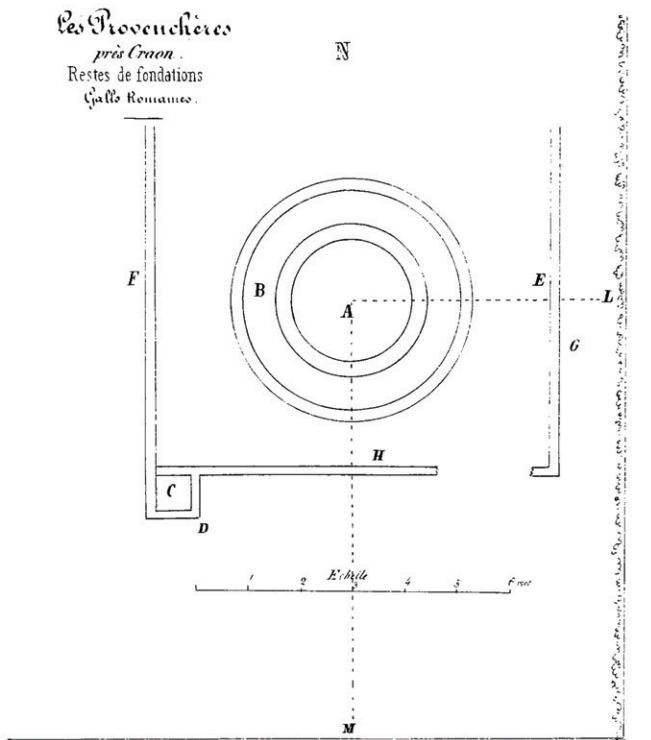


Fig. 28 : instrument de musique (lyre ou sistre ?), fibules et autres objets en alliage cuivreux découverts à Berthouville (Eure ; S.150) lors des fouilles de la seconde moitié du XIX^e s. In Babelon, 1916, p. 150.

dère relever « d'un palais, d'une *villa* ou d'une réunion de temples consacrés à diverses divinités », parmi lesquelles figurerait Mercure³²⁸. Il y collecte un mobilier abondant et varié, qu'il offre au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (fig. 27 et 28). Puis, en 1896, l'exploration inachevée du sanctuaire est confiée au père Camille de la Croix. Ce savant jésuite, ayant fouillé peu de temps auparavant le lieu de culte antique de Sanxay (Vienne), avait attiré l'attention d'Ernest Babelon, conservateur du Cabinet des médailles, soucieux de s'atteler à la rédaction d'une publication raisonnée du trésor – qui paraîtra en 1916. Les nouvelles fouilles permettent de dresser un plan des vestiges, en localisant le lieu de découverte du trésor, et de distinguer plusieurs étapes de construction. Au cours des mêmes décennies, d'autres opérations sont entreprises sur des sites où le lieu de culte n'a pas encore été identifié en tant que tel, comme à Montbouy (Loiret) (S.217) dans les années 1850, où François Dupuis découvre deux bassins monumentaux qui livrent, entre autres, d'exceptionnelles représentations anthropomorphes en bois. À Athée (S.165), en Mayenne, Diego de Bodard de la Jacopière étudie en 1859 et en 1863 les vestiges de ce qu'il interprète alors comme un mausolée (fig. 29), tandis que le site de hauteur de Saint-Forget (S.182), dans les Yvelines, est fouillé en 1864, et que les premiers vestiges du sanctuaire de Quimper (S.176), dans le Finistère, sont exhumés en 1865.

La multiplication des découvertes conduit rapide-

328. Le Métayer-Masselin, 1862, p. 261.



- A Centre du monument, placé à 25^m,50 du pied de la base L, et à 41,50 du bord du fossé M, les deux champs à l'Est et au Sud appartiennent à deux propriétaires différents et pourroient aussi toujours servir de sépulture.
- B Corridor régnant entre les deux enceintes.
- C Petite pièce du fond de laquelle partait de l'angle D un conduit, fait entièrement de grosses briques et posé sur un bétonnage. Nous l'avons trouvé obstrué par un terreau fin.
- E Mur de 0,70 d'épaisseur le long duquel en C ont été trouvés en 1863 les débris d'un double colosse.
- F Mur de même épaisseur faisant le pendant du précédent et de 34^m au moins de longueur.
- H Autre mur reliant les deux autres vers sud et ayant dû former un terrasse de laquelle on jouit d'une magnifique vue.
- N^o 2 le champ des Provenchères dépend de la métairie du grand Montemarsault (C^o d'Athée) et appartient à M^o de Bécuyer d'Angers, femme de notre célèbre peintre.

Fig. 29 : plan du sanctuaire des Provenchères à Athée (Mayenne ; S.165), alors identifié à un mausolée, dressé lors de son exploration par Diego Bodard de la Jacopière (1859-1863).
In Bodard de la Jacopière, 1863, pl. h.-t.

ment les archéologues à comparer et à mettre en série les lieux de culte. Le premier inventaire de temples établi à partir d'une documentation archéologique a été rédigé par Arcisse de Caumont et paraît en 1862 dans le volume de l'*Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, réédité en 1870, qu'il consacre à la période romaine. Son propos débute par une description des temples antiques, essentiellement fondée sur le traité d'architecture de Vitruve et donc sur des modèles classiques, tandis que l'auteur doute sérieusement de l'existence de bâtiments de culte de plan carré et centré, car leur « disposition avait été adoptée pour des constructions civiles, publiques ou privées qui avaient des destinations diverses »³²⁹. Ainsi, parmi la vingtaine d'exemples découverts en France – essentiellement localisés dans la moitié méridionale du pays – qu'il présente, il hésite à qualifier de temple le monument récemment dégagé à Corseul (S.134),

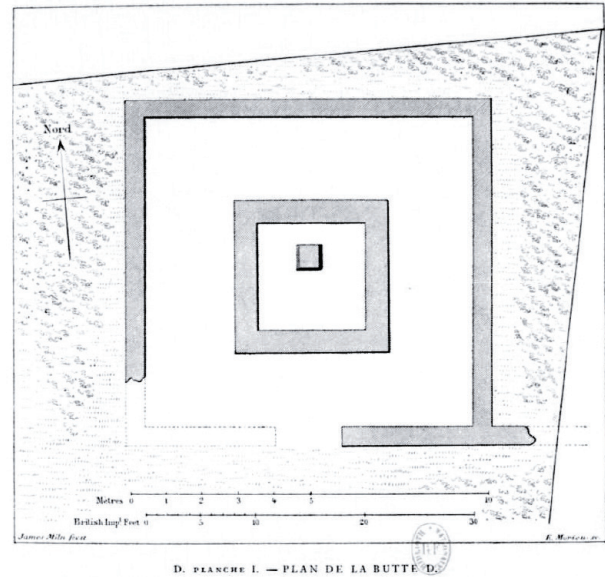


Fig. 30 : plan du temple mis au jour par James Miln à Carnac (Morbihan ; S.272), au sein de la villa des Bosseno, en 1875.
In Miln, 1877, p. 135, pl. I.



Fig. 31 : sélection de figurines en terre cuite, représentant des déesses-mères, provenant du temple des Bosseno à Carnac (Morbihan ; S.272).
In Miln, 1877, p. 135, pl. I.

alors qu'il partage l'interprétation religieuse proposée pour celui de la Tonnelle à Jublains (S.32) et soupçonne la présence d'un temple de Mercure à Berthouville³³⁰ (S.150).

Nombreux sont les édifices qui ont été étudiés dans l'ouest de la France, par différents acteurs qui ont parfois investi leur temps sur plusieurs sites, durant le dernier quart du XIX^e s. En 1875, l'archéologue écossais James Miln met au jour un petit temple à Carnac (S.272), au sein d'une villa localisée dans le golfe du Morbihan, dont il dégage en grande partie les vestiges. Il reconnaît sa fonction religieuse grâce à la découverte de nombreuses figurines en terre cuite à l'image de Vénus anadyomène, qu'il dessine à l'instar des principaux autres objets qu'il découvre sur le site (fig. 30 et 31). Une dizaine d'années plus tard, en Loire-Inférieure, actuel département de Loire-Atlantique, ainsi que dans le Morbihan, Léon Maître, archiviste de métier, procède à la fouille de deux temples de plan similaire, qu'il identifie à

329. Caumont, 1870, p. 241.

330. Caumont, 1870, p. 237-248.

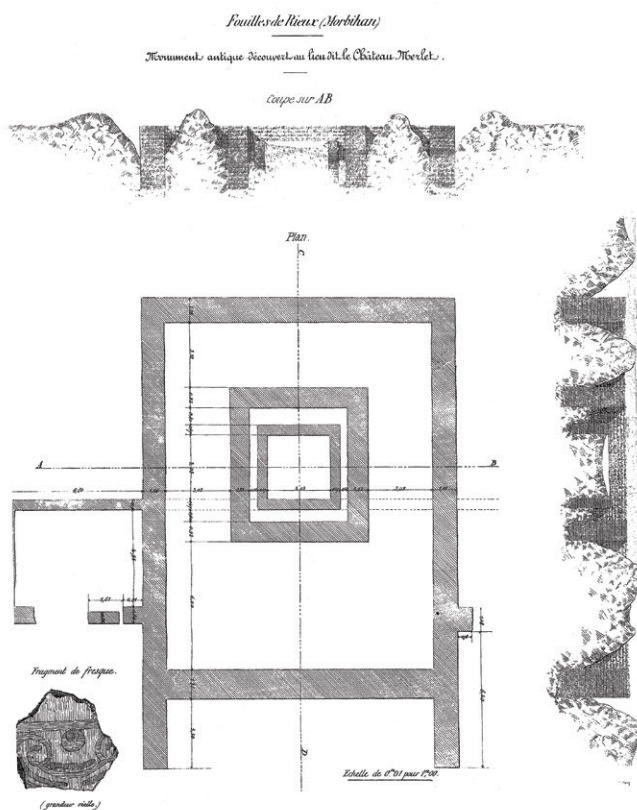


Fig. 32 : relevés du temple du Château-Merlet à Rieux (Morbihan ; S.277), fouillé en 1887 par Léon Maître, Joseph-Marie Le Mené et René de Laigue. In Maître, 1887, pl. h.-t.

Mauves-sur-Loire (S.167) (1885-1886) et à Rieux (S.277) (fig. 32) – édifice exploré aussi, la même année (1887), par deux autres archéologues, Joseph-Marie Le Mené et René de Laigue. Puis, en 1900, il découvre deux autres temples, relevant d'un même sanctuaire, à Comblèsac (S.132) (cf. *infra*, fig. 50). À Oisseau-le-Petit, sur le site de la Cordellerie (S. 21), François Liger, archéologue sarthois, effectue de multiples recherches et dégage, en 1890, les fondations d'un temple classique, dont les maçonneries en élévation sont alors abattues par le propriétaire du terrain pour empierrer un chemin dans le voisinage. Le plan qu'il en propose, en restituant l'emplacement de colonnes dont aucun débris n'a toutefois été retrouvé, a pu être vérifié depuis – du moins en ce qui concerne l'économie générale du monument – grâce à des images aériennes plus récentes, révélant le tracé de ses vestiges enfouis. Peu de temps après, en 1894, le baron Maurice Halna du Fretay, vice-président de la Société archéologique du Finistère, rédige le premier bilan consacré aux temples d'époque romaine d'un département, en s'appuyant sur les descriptions de l'*Abécédair*e d'A. de Caumont. Il y évoque, de manière laconique, les vestiges de trois édifices (S.169, S.170 et S.175) qu'il interprète comme des bâtiments de culte et dont il fournit un plan (fig. 33) – certes approximatif, et même erroné au moins à Douarnenez (S.170), où l'étude archéologique a

repris dans les années 1970³³¹.

Au tournant du XX^e s., l'archéologie des sanctuaires antiques a été marquée, en particulier, par un personnage : il s'agit de Léon de Vesly, qui s'est illustré par son activité scientifique dans la vallée de la Seine et dans ses environs, en Normandie. Architecte de formation et professeur à l'école des beaux-arts de Rouen, il a aussi été nommé directeur du musée des Antiquités et conservateur des monuments historiques de la Seine-Inférieure – aujourd'hui la Seine-Maritime³³². Entre 1894 et 1904, il entreprend des fouilles archéologiques sur cinq sites localisés dans les forêts de Louviers (S.264) et de Rouvray (S.261, S.266 et S.267), ainsi que dans un méandre du fleuve séquanien, à Criquebeuf-sur-Seine (S.256) (fig. 34). Ses recherches visent avant tout à dégager les vestiges de temples encore en élévation et parfois d'édicules qui les environnent, voire d'un péribole à Oissel (S.266). En comparant les résultats de ses travaux à une dizaine d'autres découvertes réalisées antérieurement dans la même région (fig. 35), ainsi qu'à d'autres exemples connus sur la rive gauche du Rhin, il réunit les éléments nécessaires à l'élaboration d'une synthèse détaillée sur *Les fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*³³³. La mise en série de ces données, couplée à une démarche scientifique rigoureuse, lui permet d'identifier les bâtiments présentant un plan centré, composé de « deux carrés concentriques et à faces parallèles, s'emboîtant l'un dans l'autre »³³⁴, à un type de temple constitué d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique. Il en propose d'ailleurs une restitution graphique, suite à l'exploration du temple de Criquebeuf-sur-Seine (fig. 36) : elle montre un édifice au toit pyramidal, doté d'une *cella* qui n'émerge pas de la galerie sous la forme d'une tour – ce second modèle, généralement préféré par les générations suivantes d'archéologues, sera proposé dix ans plus tard par l'architecte R. Schultze³³⁵. L. de Vesly nomme « *fanum* » le temple ainsi formé, en employant un terme latin certes attesté dans le monde romain, mais peu courant dans les Gaules et qui ne désigne pas uniquement le temple d'une divinité mais, plus largement, un lieu qui lui appartient (cf. *supra*, 2.1.1). Pour autant, ce nom a été rapidement consacré par l'usage et abondamment diffusé par les générations suivantes d'archéologues³³⁶. L'ouvrage publié par L. de Vesly en 1909, agrémenté de plans (cf. *infra*, fig. 397) et de photographies illustrant notamment les divers objets qu'il a découverts (fig. 37), est composé de notices de sites et de réflexions générales sur l'implantation topographique des temples, leur organisation générale, leur architecture,

331. Halna du Fretay, 1894.

332. Fauduet *et al.*, 2012, p. 76.

333. Vesly, 1909.

334. Vesly, 1909, p. 118.

335. Lehner, 1919.

336. Fauduet *et al.*, 2012.

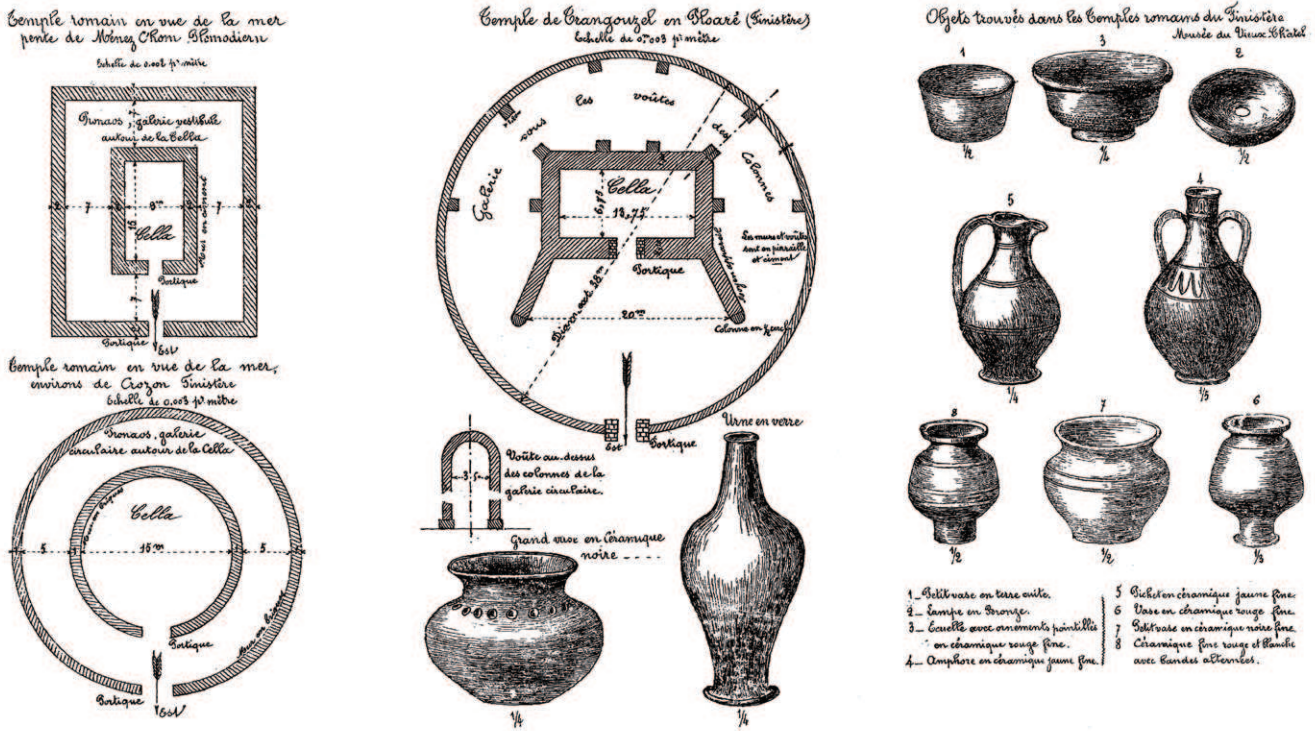


Fig. 33 : plan de trois édifices du Finistère interprétés comme des temples, explorés par Maurice Halna du Frétay à la fin du XIX^e s., et sélection de vases en terre cuite ou en verre qui en proviennent. In Halna du Frétay, 1894, pl. III.



Fig. 34 : cliché du temple du Catelier à Criquebeuf-sur-Seine (Eure ; S.256) en cours d'exploration par une équipe dirigée par Léon de Vesly (deuxième homme en partant de la gauche). In Vesly, 1909, p. 43, fig. 9.

le mobilier qu'ils livrent, la date de leur destruction ou encore les divinités qui y sont honorées.

Ainsi que l'a rappelé Isabelle Fauduet³³⁷, l'entreprise d'inventaire détaillé et de synthèse menée par L. de Vesly, bien que celui-ci puisse être considéré comme un précurseur, n'est pas une tentative isolée en ces premières décennies du XX^e s. : avant le début de la Seconde Guerre mondiale, des travaux similaires sont réalisés par Felix Hettner (1910) au sujet des lieux de culte du territoire trévire, en Allemagne, et par Robert Eric Mortimer Wheeler (1928) à

337. Fauduet, 2010, p. 23.

CARTE INDIQUANT L'EMPLACEMENT DES FANA ET LES PRINCIPALES VOIES ROMAINES



DÉSIGNATION DES FANA :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| 1 - Cité de Limes. | 9 - Forêt de la Londe. |
| 2 - Teurtre de Saint-Saëns. | 10 - Saint-Ouen-de-Thouberville. |
| 3 - Harfleur. | 11 - Catelier de Criquebeuf. |
| 4 - Cantelieu. | 12 - Butte des Buis. |
| 5 - Forêt de Roumare. | 13 - Glanville. |
| 6 - Mare du Puits. | 14 - Baux-Sainte-Croix. |
| 7 - Les Essarts. | 15 - Orgeville. |
| 8 - Orival. | 7 - Beaumont-le-Roger et Heudreville. |

Fig. 35 : localisation des temples mentionnés par Léon de Vesly dans la synthèse qu'il publie en 1909. In Vesly, 1909, pl. VIII.

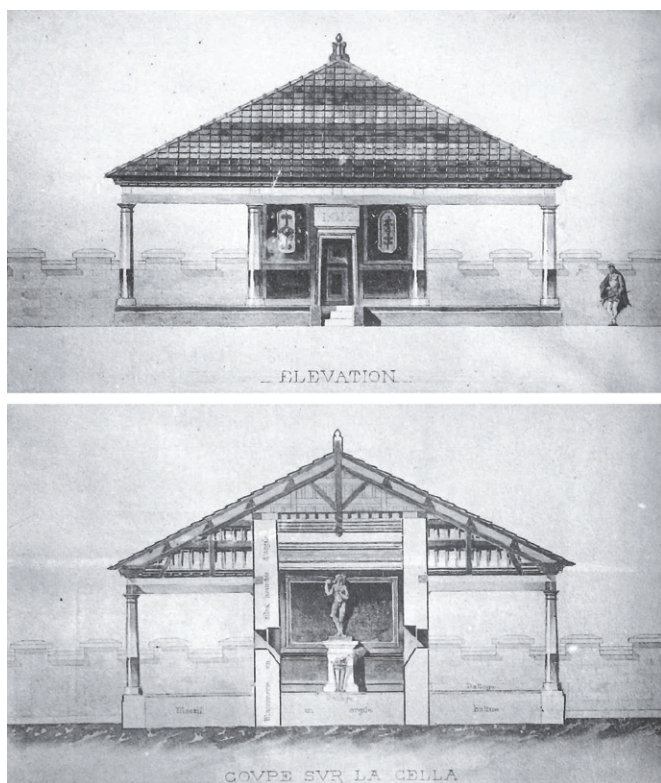
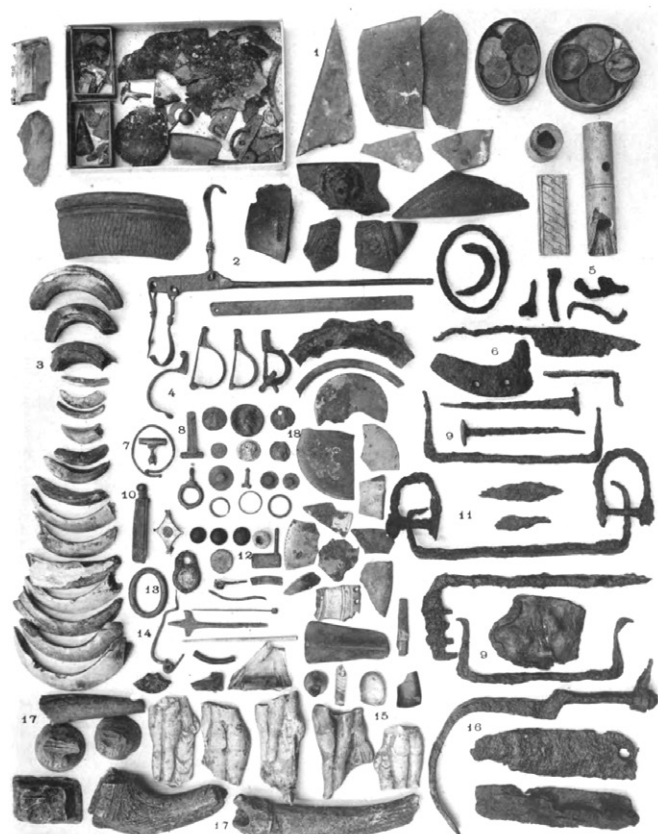


Fig. 36 : évocation graphique du temple du Catelier à Criquebeuf-sur-Seine (Eure ; S.256), proposée par L. de Vesly en 1895. In Vesly, 1909, pl. X.

l'échelle du nord-ouest de l'Europe (Royaume-Uni, France, Allemagne et Suisse), tandis qu'un inventaire des bâtiments de culte ronds et polygonaux est établi par Harald Koethe (1930) et qu'une classification des temples est proposée par Franz Oelmann (1933). En 1935, Louis Marsille, membre de la Société polymathique du Morbihan, dresse la liste des temples de ce département et mentionne aussi la découverte d'offrandes (figurines en terre blanche, monnaies ou autres objets) dans des grottes et dans des monuments mégalithiques datés du Néolithique³³⁸. Pour autant, la qualité et la postérité de l'œuvre de L. de Vesly a été soulignée à de multiples reprises et, comme l'a écrit Albert Grenier une vingtaine d'années plus tard, « le résultat [de ses travaux] fut de fournir les éléments d'un chapitre de l'archéologie gallo-romaine »³³⁹. Ses réflexions ont aussi été intégrées, dès 1920, au troisième tome de l'épais ouvrage consacré aux *Cultes païens dans l'Empire romain* de Jules Toutain, dans le chapitre portant sur les cultes de la Gaule romaine³⁴⁰. L'auteur y présente les lieux de culte, après avoir inventorié et décrit l'ensemble des divinités connues par les inscriptions et les images, en mettant l'accent sur leur diversité morphologique : ils occupent des sites naturels, « sommets de montagnes ou de coteaux, sources, fontaines et rivières, clairières, arbres isolés et futaies », mais peuvent aussi être



FANA DES ESSARTS, D'ORIVAL ET DE LA MARE-DU-PUITS
1. Fragment de verre. — 2. Statère ou peson. — 3-4. Fibules bronze. — 5-14. Fibules fer de la Tène. — 6. Couteau fer. — 7. Bracelet et attache de collier. — 8-10. Fibule plate en bronze. — 9-11. Pentures. — 12. Dolabra. — 13. Anneau. — 15. Statuettes de l'Anadyomène. — 16. Crochet de gouttière. — 17. Défenses de sanglier, andouillers de cerf, etc.

Fig. 37 : sélection d'objets collectés lors de la fouille des sanctuaires de Grand-Couronne, d'Oissel et d'Orival (Seine-Maritime), par L. de Vesly. In Vesly, 1909, pl. VII.

équipés de « temples bâtis par la main des hommes »³⁴¹. En tenant compte des sites qui ont livré « au moins un texte épigraphique, une stèle, un autel, un groupe d'objets votifs », il recense environ 760 lieux de culte, dont 233 qu'il localise dans la province de Lyonnaise³⁴². Il fournit par ailleurs un exposé détaillé sur les offrandes et autres objets découverts en contexte religieux, ainsi que sur leur rôle dans les pratiques rituelles. En examinant la répartition géographique des découvertes, il note que les sanctuaires situés entre la Loire et la Moselle parsèment tant les villes que les campagnes des cités³⁴³. La même année que l'ouvrage de J. Toutain paraissent les cinquième et sixième livres de l'*Histoire de la Gaule* de Camille Jullian, premier titulaire de la chaire des Antiquités nationales du Collège de France. Les travaux de L. de Vesly y sont brièvement évoqués, lorsque l'historien aborde la question de l'architecture des temples. Pour autant, ce travail monumental, qui se fonde essentiellement sur l'étude des textes littéraires et des inscriptions, s'appuie peu sur les données archéolo-

338. Marsille, 1935.

339. Grenier, 1931, p. 68.

340. Toutain, 1920, p. 193-467.

341. Toutain, 1920, p. 356.

342. Toutain, 1920, p. 408-409.

343. Toutain, 1920, p. 420-423.

TEMPLE GALLO-ROMAIN DE LA BUTTE DES BUIS
FORÊT DE BEAUMONT LE ROGER

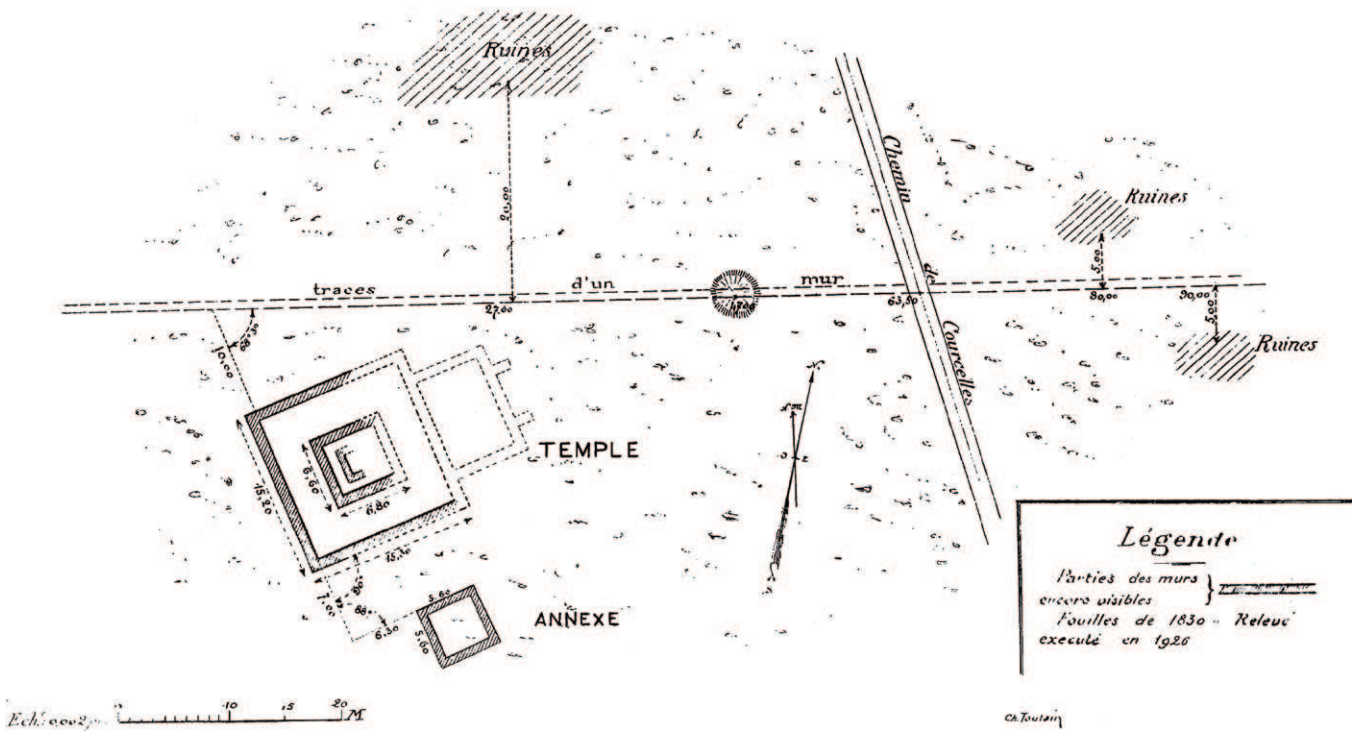
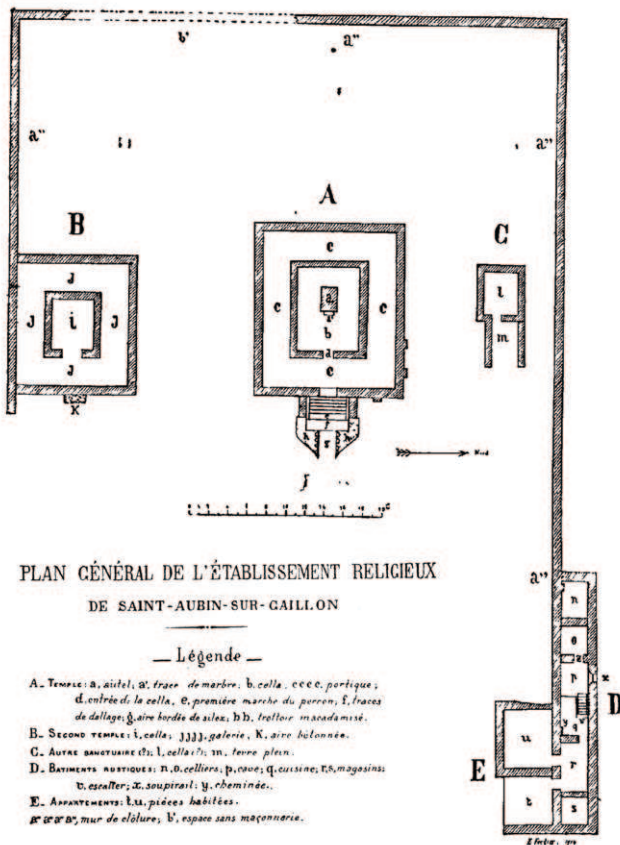


Fig. 38 : plan du sanctuaire de la Butte des Buis à Beaumont-le-Roger (Eure ; S.44), relevé à l'initiative de Louis Deglatigny. In Deglatigny, 1927, pl. VIII.



PLAN GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT RELIGIEUX
DE SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON

— Légende —

- A. TEMPLE: a, aïtel; a', traces de marches; b, cella; cccc, portique; d, entrée de la cella; e, première marche du porche; f, traces de dallage; g, aire bordée de silex; h, b, trottoir macadamisé.
- B. SECOND TEMPLE: i, cella; j, j, galerie; k, aire balonnée.
- C. AUTRE SANCTUAIRE (s): l, cella; m, terre plain.
- D. BÂTIMENTS RUSTIQUES: n, b, celliers; p, cuve; q, cuisine; r, s, magasins; v, escalier; x, soupirail; y, cheminée.
- E. APPARTEMENTS: t, u, pièces habitées.
- a'' b'' d'' mur de clôture; v, espace sans maçonnerie.

Fig. 39 : plan du sanctuaire des Motelles à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure ; S.74), fouillé par Georges Poullain entre 1910 et 1914. In Poullain, 1915, pl. XII.

giques recueillies depuis plus d'un siècle. L'auteur ne traite ainsi la question des sanctuaires des Gaules romaines qu'en quelques paragraphes, en insistant notamment sur les spécificités des temples des Trois Gaules, dont le plan est généralement carré et se distingue ainsi des bâtiments de même nature attestés en Narbonnaise³⁴⁴.

En Normandie comme ailleurs, l'exploration des sanctuaires continue sans rupture durant les premières années du XX^e s., avant de subir un temps d'arrêt – ou du moins de brusque ralentissement –, inévitablement lié à l'ébranlement provoqué par les deux Guerres mondiales. Quelques interventions archéologiques ponctuelles et peu documentées sont conduites à Neuvy-en-Champagne (S.19) en Sarthe, entre 1902 et 1904, ainsi qu'à Areines (S.92), dans le Loir-et-Cher (1908) ou à Vatteville-la-Rue (S.89), en Seine-Maritime (1911). L'étude des sanctuaires normands se poursuit d'ailleurs à Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74), dans le département de l'Eure : entre 1910 et 1914, plusieurs campagnes de fouille, dirigées par Georges Poullain, ont permis d'explorer avec soin l'ensemble d'un sanctuaire équipé de deux ou trois temples, conservés en élévation sur plus d'un mètre (fig. 39). Les résultats de cette exploration de qualité ont été rassemblés dans plusieurs articles au contenu particulièrement détaillé, agrémentés

344. Jullian, 1993, vol. 2, p. 29-30, p. 159 et p. 206-208.

de photographies et de dessins ; ils comportent aussi un inventaire complet du mobilier exhumé, lieux de provenance inclus. Quelques années plus tard, Louis Deglatigny, archéologue rouennais investi dans de multiples sociétés savantes et institutions locales, a parcouru les forêts des environs de Rouen et de Louviers, sur les pas de son prédécesseur L. de Vesly, pour observer les vestiges des temples qui y avaient été fouillés au cours des décennies précédentes. Entre 1925 et 1933, il fait éditer trois fascicules de *Documents et notes archéologiques* dans le but de diffuser des « plans exacts, accompagnés de courtes notes, pour indiquer les rectifications à faire aux publications antérieures » (fig. 38), après avoir constaté que les relevés plus anciens de plusieurs sites archéologiques, dont neuf sanctuaires, étaient inexacts³⁴⁵.

Par la suite, durant les années 1930-1940, soit jusqu'à la période de l'après-guerre, les rares travaux de nature archéologique ayant concerné des lieux de culte ont été menés sur des sites bien conservés. Entre 1933 et 1939, Marcel Baudot entreprend des fouilles sur le site de Cracouville (S.78), au Vieil-Évreux, où Th. Bonnin avait identifié les bâtiments de ce qu'il considérait être une nécropole (cf. *supra*, 2.2.1), et met au jour les vestiges de deux temples successifs et de leurs annexes, édicules et bassins. En Mayenne, Robert Boissel poursuit l'exploration du sanctuaire périurbain de Jublains (S.32) entre 1942 et 1946, tandis que dans le Val-d'Oise, durant les années qui ont précédé (1935-1939) et suivi (1946-1948) la Seconde Guerre mondiale, ont lieu les premiers dégagements des monuments préservés au fond du vallon des Vaux-de-la-Celle à Genainville (S.260) – un théâtre mais aussi un sanctuaire, dont la nature ne sera comprise que plusieurs décennies plus tard, lors d'une étude plus rigoureuse (cf. *infra*).

2.2.3. Du Manuel d'Albert Grenier à la reconnaissance des premiers sanctuaires gaulois (fin des années 1950 – début des années 1990)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), fondé en 1939, en est à ses débuts et que la loi dite Carcopino, adoptée en 1941, régleme désormais la pratique de l'archéologie³⁴⁶, Albert Grenier, titulaire de la chaire des Antiquités nationales du Collège de France, s'attèle à la poursuite de la rédaction du *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, entamée depuis une quinzaine d'années : en 1958 et 1960, il publie deux volumes consacrés, entre autres, aux sanctuaires³⁴⁷. Dans le premier tome de la troisième partie, décrivant l'architecture des principaux édifices publics des

Gaules, A. Grenier établit une distinction entre les temples de type classique ou mixte – que, selon lui, on retrouve notamment sur les *fora* des villes et dont il ne connaît aucun exemple en Lyonnaise – et d'autres bâtiments de culte « de divers types », dont les « *fana* ». Il reprend alors la terminologie proposée par L. de Vesly, s'appuie sur les conclusions auxquelles celui-ci avait abouti au début du siècle et constate que ce modèle architectural est diffusé « dans toute la Gaule, sauf peut-être la Narbonnaise, de même que les temples ronds ou polygonaux »³⁴⁸. Puis, dans le second tome de la quatrième partie, paru deux ans plus tard, il revient sur une catégorie de sanctuaires qui, selon lui, ont été fondés en relation avec une source, une résurgence ou un cours d'eau, l'élément aquatique étant utilisé par la divinité pour guérir. Parmi la centaine de « sanctuaires de l'eau » qu'il décrit, il traite des cas très variés – et pour lesquels cet élément n'est parfois même pas présent au sein du lieu de culte –, montrant les difficultés à classer les bâtiments religieux au moyen d'une typologie dont les contours seraient clairement définis. Le rôle de l'eau dans les cultes des Gaules romaines, souligné autrefois par J. Toutain ou C. Jullian – auxquels A. Grenier fait ici référence –, a sans aucun doute été surévalué dans son analyse des sanctuaires. Quoi qu'il en soit, l'état de l'art qu'il dresse, plans à l'appui, témoigne des avancées archéologiques réalisées au cours du siècle et demi passé, notamment dans le centre et l'ouest de la Lyonnaise, où il recense plus de vingt-cinq lieux de culte avérés ou hypothétiques, qu'il passe successivement en revue³⁴⁹.

À partir du milieu du XX^e s., la revue nationale *Gallia*, créée en 1943 à l'initiative d'A. Grenier, ainsi que les principales revues archéologiques régionales, fondées au cours des décennies suivantes, prennent progressivement le relais des bulletins et mémoires des sociétés savantes pour diffuser les résultats des fouilles conduites, entre autres, sur les sanctuaires, sous la forme d'articles monographiques ou de comptes rendus plus succincts. Durant les années 1950-1960, voire 1970, certaines opérations archéologiques menées sur des lieux de culte sont encore conduites de manière expéditive ; elles aboutissent à la rédaction de rapports ou d'articles ne tenant guère compte de la stratigraphie, malgré l'introduction, parfois, de quelques considérations sur la succession des couches archéologiques. Ainsi, en 1953 et 1954, à Angers (S.3) (Maine-et-Loire), lors de l'aménagement d'une galerie d'exposition au château médiéval, un mur d'enceinte et des massifs maçonnés, découverts au cours des travaux et brièvement décrits, sont attribués au Moyen Âge, sans fondement, alors que des opérations d'archéologie préventive, dans les années 1990 et 2000, montreront qu'il s'agit de vestiges antiques, relevant pro-

345. Deglatigny, 1925, p. 7 ; Deglatigny, 1927.

346. Gran-Aymerich, 2007, p. 455-456.

347. Grenier, 1958, vol. 1, p. 386-469 et 1960, vol. 2, p. 475-955.

348. Grenier, 1958, vol. 1, p. 464.

349. Grenier, 1960, vol. 2, p. 475-955.

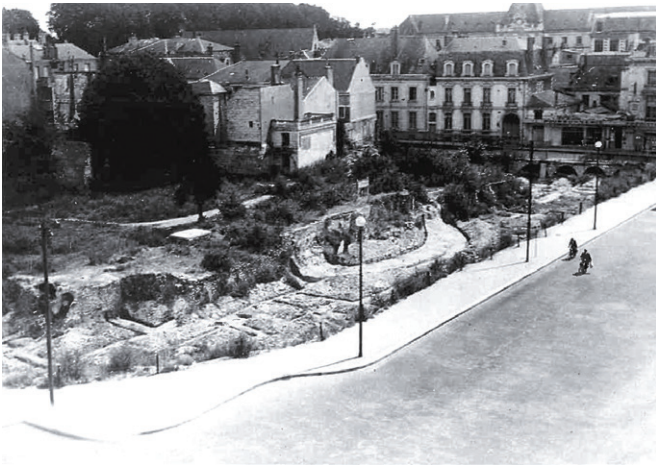


Fig. 40 : vestiges du temple circulaire de la rue Nationale à Tours (Indre-et-Loire ; S.248) lors de sa découverte en 1951. Archives de la Société archéologique de Touraine, in Jouquand et al., 2006, p. 156, fig. 1.

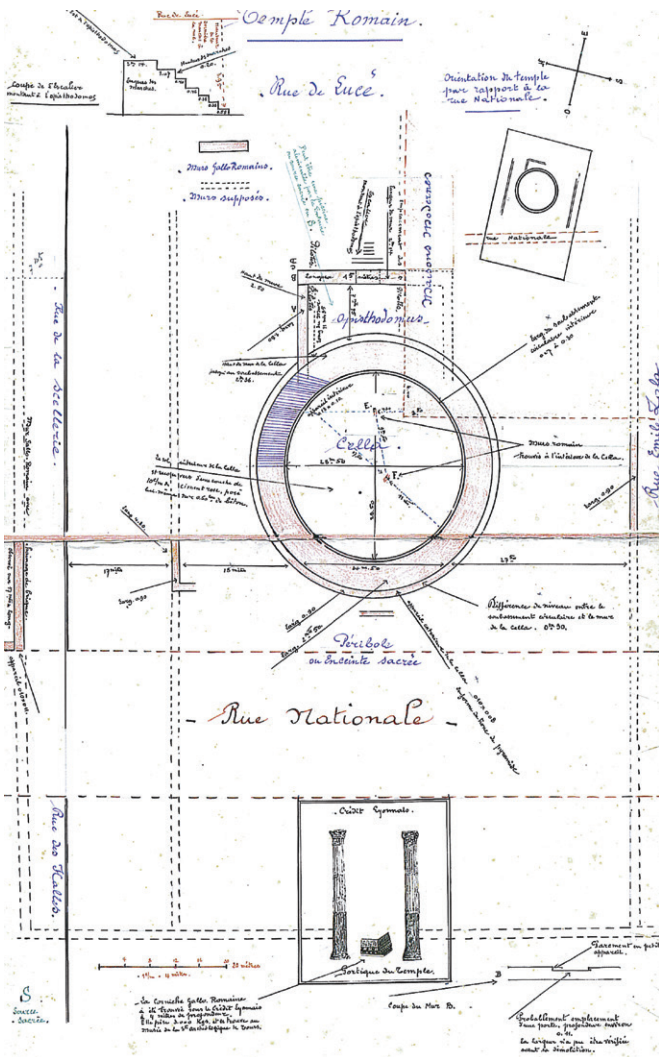


Fig. 41 : plan du sanctuaire de la rue Nationale à Tours (Indre-et-Loire ; S.248), dressé en 1951 lors de sa découverte. In Jouquand, 2007, p. 189, fig. 3.

blement d'un sanctuaire. En revanche, à Tours (S.248) (Indre-et-Loire), les imposantes maçonneries d'un édifice de plan circulaire qui sont exhumées en 1951, au cours de la reconstruction d'un îlot urbain, sont bien identifiées à celles d'un temple ; préservées par endroits sur plus de 3 m d'élévation, elles sont classées dès 1953 au titre des monuments historiques (fig. 40 et 41).

À la même époque, entre 1952 et 1956, c'est en milieu rural que le docteur Gosselin dirige de premières campagnes de fouille sur l'enceinte de plan polygonal de Baron-sur-Odon (S.279), découverte à quelques kilomètres de Vieux (Calvados). Bien qu'aucun temple n'y ait été clairement mis en évidence, la forme originale de l'édifice et son implantation conduisent ses inventeurs à émettre l'hypothèse d'un lieu de culte, dont l'exploration est relatée, de manière souvent confuse, au sein d'une série d'articles et d'un mémoire universitaire. Par ailleurs, entre 1953 et 1956, les vestiges d'une vaste enceinte sont étudiés par Pierre Merlat, directeur de la circonscription des antiquités historiques de Rennes, à Cléden-Cap-Sizun (S.168), dans le Finistère ; l'hypothèse d'un sanctuaire monumental, pour ce site déjà rapidement exploré par P. du Châtelier en 1889, a été récemment émise par Patrick Galliou et Martial Monteil³⁵⁰. L'examen de la documentation produite lors des opérations du milieu du XX^e s. montre l'intérêt désormais accordé au mobilier, puisque les dessins des principales céramiques ont été fournis dans les rapports, ou encore à la couverture photographique des vestiges, alors que le relevé de coupes stratigraphiques reste encore une pratique rare. Dans les mêmes années, l'exploration archéologique du site de la Forêterie à Allonnes (S.9) reprend : l'archéologue local Pierre Térouanne exhume, entre 1954 et 1979, les murs de ce qu'il interprète, et à raison, comme un sanctuaire du dieu Mars Mullo. En réalisant des tranchées exploratoires autour du temple encore partiellement en élévation, il met au jour, parmi d'autres éléments, plusieurs inscriptions et blocs sculptés, témoignant de la monumentalité du site et de sa dédicace à ce dieu (fig. 42). Dans la même commune, aux Perrières (S.10), de premiers sondages sont conduits en 1968 sur un autre lieu de culte, où un édicule maçonné constitue la première structure mise au jour.

Plus à l'est, dans le centre de la France, de nouveaux chantiers d'envergure, pour lesquels la documentation établie reste également sommaire, sont initiés à partir des années 1960 et 1970. Au complexe de Sceaux-du-Gâtinais (S.225) (Loiret), l'abbé Moufflet dirige de premières fouilles en 1952-1955, suivi par Michel Roncin, président de la Société d'émulation de Montargis, entre 1966 et 1976 : une dédicace à la déesse Segeta est mise au jour dans un bassin maçonné, aménagé dans la cour d'un vaste monu-

350. Galliou, 2015 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 171-173.



Fig. 42 : blocs ouvragés exhumés lors de l'exploration du sanctuaire de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; S.9), par Pierre Têrouanne (1954-1979). In Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 23.

ment à péristyle, dont la fouille permet de collecter aussi de nombreuses offrandes. Dans le département voisin, en Eure-et-Loir, le sanctuaire de Bû (S.99) est exploré par le couple Marcel Lepage et Marie-José Baton-Lepage entre 1967 et 1978. En région parisienne, le monument des eaux de la Tannerie (S.205), localisé au nord de l'agglomération antique de Châteaubeau (Seine-et-Marne), est étudié chaque année entre 1962 et 1979 par une équipe encadrée par Jacques-Paul Burin, tandis qu'à Meaux (S.158), l'exploration du monument de la Bauve, finalement identifié à un lieu de culte, reprend en 1974, sous la direction de F. Fourny puis de Robert Richard, président de l'Association de sauvetage archéologique du pays meldois, et se poursuit sans interruption jusqu'en 1983.

En parallèle, à partir des années 1960 et surtout 1970-1980, une méthodologie scientifique plus rigoureuse, visant à enregistrer de manière précise la stratigraphie du site (fig. 43) et à inventorier de manière plus systématique et plus précise le mobilier, commence à être adoptée sur des chantiers de fouille programmée et au cours d'opérations de sauvetage. D'une manière générale, les opérations se multiplient et témoignent de la volonté de fouiller, dans toutes les régions, les lieux de culte de l'époque romaine. Les niveaux archéologiques les plus anciens, remontant parfois à l'âge du Fer, ne sont plus négligés, de même que les plus récents, liés aux processus d'abandon et de démantèlement des édifices d'époque romaine, voire à des réoccupations ultérieures. Les fenêtres ouvertes sur le terrain couvrent l'emprise des temples mais aussi leurs abords, permettant l'étude plus systématique d'édicules, de tronçons de périboles ou encore de fosses où ont été rejetés ou déposés des mobiliers manipulés dans le cadre des pratiques rituelles. Durant les mêmes décennies, des progrès sont effectués du point de vue de la datation des couches archéologiques : les études céramologiques, par exemple, gagnent en précision et la chronologie du site ne repose plus uniquement sur les données numismatiques. De multiples chantiers plurian-

nels, au cours desquels ces principes et techniques sont appliqués, sont alors mis en place par des archéologues bénévoles, intégrés à des associations d'archéologie locale, ou bien professionnels, rattachés à des universités françaises, aux directions des Antiquités ou au CNRS : Pierre-Henri Mitard à Genainville (S.260 ; Val-d'Oise), de 1960 à 1991 ; Michel Noël et Bernard Binvel à Saclas (S.221 ; Essonne), de 1969 à 1976 ; Jacques Piette à la Villeneuve-au-Châtelot (S.236 ; Aube), de 1973 et 1988 ; Thérèse Mercier à Alençon (S.194 ; Orne), de 1978 et 1987 ; Luc Bourgeois à Bennecourt (S.254 ; Yvelines), de 1982 à 1988 ; Michael Batt à Mordelles (S.189 ; Ille-et-Vilaine), de 1985 à 1992 ; ou encore Jacques Meissonnier à Juvigné (S.36 ; Mayenne), de 1987 à 1989. Ces opérations sont parfois menées sur des sites encore en élévation, comme à Genainville, mais le plus souvent, elles sont enclenchées après la découverte fortuite d'objets antiques – un important dépôt monétaire augustéen à la Villeneuve-au-Châtelot, ou bien des objets découverts en surface lors de travaux agricoles ou de prospection pédestres, tel qu'à Juvigné ou Bennecourt –, parfois suivie par l'identification de bâtiments maçonnés en prospection aérienne (Alençon et Mordelles). De manière plus originale, la fouille programmée du cloître d'une abbaye médiévale, à Saint-Martin-de-Boscherville (S.87 ; Seine-Maritime), a conduit à la découverte inattendue d'un temple antique, étudié en 1981-1982 par Jacques Le Maho.

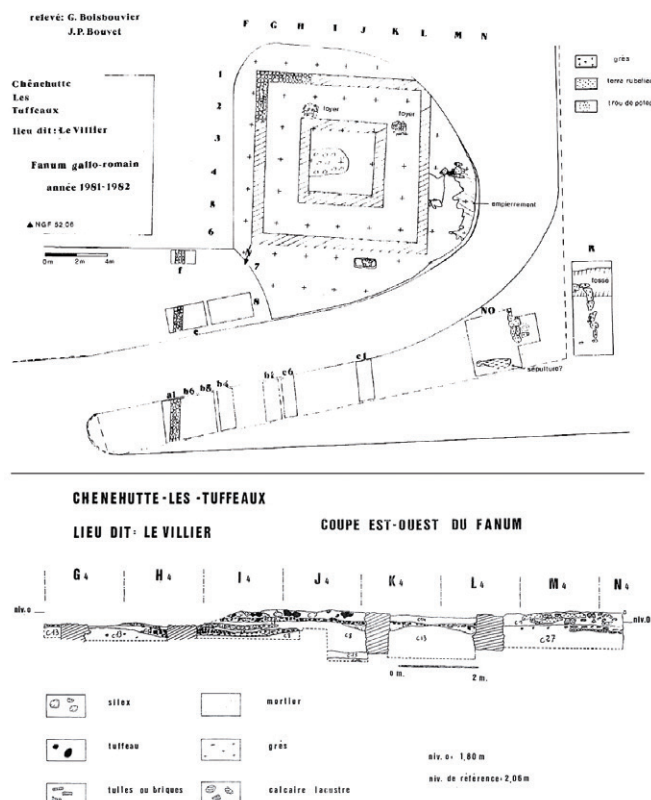


Fig. 43 : relevé en plan et en coupe du temple du Villier à Chênehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire ; S.6). In Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 24.

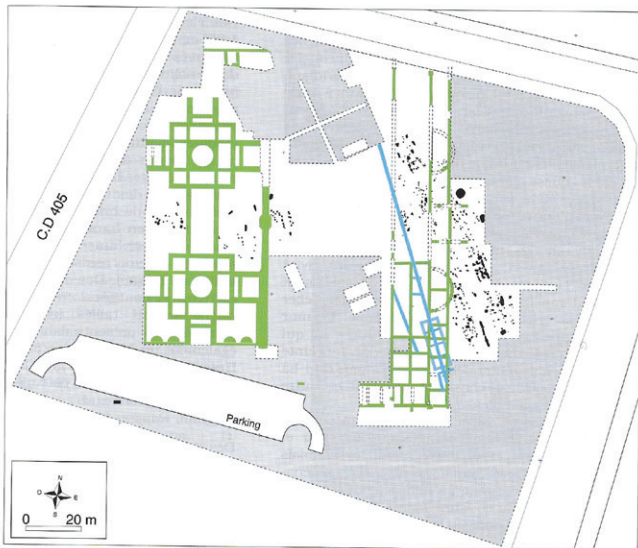


Fig. 44 : plan phasé du site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158), dressé à l'issue des fouilles programmées dirigées par Danielle Magnan. En noir et en bleu : vestiges rattachés au début du Haut-Empire, antérieur au sanctuaire monumental (en vert). Réal. Y.-A. Quemennr, A. Lemaire et B. Delattre, in Griffisch et al., 2008, p. 807, fig. 904.

Les nouvelles techniques de la fouille stratigraphique sont aussi appliquées sur des sites déjà connus, explorés ou simplement signalés au cours du XIX^e s. ou du XX^e s., et dont le potentiel n'avait pas été épuisé : Dominique Bertin entreprend des sondages complémentaires à Baron-sur-Odon (S.279) entre 1969 et 1972 ; Claude Bourgeois à Pouillé (S.243 ; Loir-et-Cher), de 1974 à 1980, où un temple avait été reconnu quelques années auparavant ; Jacques Biarne au sanctuaire des Perrières à Allonnes (S.10), dans les années 1970 ; Jacques Hyvert, à Mauves-sur-Loire (S.167), de 1976 à 1979 ; Michel Clément à Douarnenez (S.170), de 1977 à 1979 ; Isabelle Fauduet à Bû (S.99), de 1980 à 1983. La fouille du monument de la Tannerie, à Châteaubeau (S.205), reprend entre 1983 et 1989, après trois ans d'interruption et avec la même équipe, qui adopte désormais une méthodologie plus rigoureuse ; à Meaux (S.158), Danielle Magnan dirige de nouvelles opérations à partir de 1985 et jusqu'en 1997, mettant en évidence une succession d'occupations gauloises et antiques (fig. 44) ; Claude Lambert et Jean Rioufreyt encadrent une série de campagnes de fouille à Aubigné-Racan (S.11), de 1986 à 1988 et en 1993-1994 ; Jacques Naveau reprend l'étude du sanctuaire périurbain de Jublains (S.32), de 1986 à 1991 ; Jean-François Baratin et Jocelyne Vilpoux se consacrent à la fouille d'une partie du monument de Sceaux-du-Gâtinais (S.225), de 1986 à 1988 et de 1991 à 1993. Ces nouvelles investigations concernent notamment des sanctuaires monumentaux (Meaux, Genainville, Jublains, Sceaux-du-Gâtinais, Aubigné-Racan), où les niveaux et les maçonneries antiques sont généralement bien conservés, à l'exemple du temple de Jublains, ou parfois plus arasés, tel qu'à Aubigné-Racan, malgré l'effondrement d'un pan de

mur entier du temple. D'autres opérations, en revanche, sont menées sur des lieux de culte plus modestes, dont il ne subsiste que les fondations ou la base des murs (Pouillé, Mordelles, Juvigné, ou encore la Villeneuve-au-Châtelot). Les campagnes entreprises sur ces sites ne visent généralement pas l'exhaustivité : les zones de fouille se concentrent aux abords des temples, mais d'autres sondages sont aussi réalisés dans l'aire sacrée des sanctuaires, notamment à l'emplacement de leur enceinte, sans que l'intégralité de la cour ne soit étudiée. De même, l'exploration est rarement conduite dans les environs proches du lieu de culte, qui demeurent alors peu connus.

À partir des années 1980, sont aussi réalisées de premières opérations de sauvetage, sous la direction d'archéologues locaux. Elles font suite à la mise au jour de maçonneries antiques au cours de travaux urbains ou routiers. Ainsi, l'agrandissement d'un établissement scolaire mène à la découverte d'un temple à Chênehutte-les-Tuffeaux (S.6 ; Maine-et-Loire). Il est fouillé en 1981 et 1982 par Gilbert Boisbouvier et Jean-Philippe Bouvet (fig. 43 et 45), après modification du projet de construction, permettant ainsi de préserver les vestiges. Dans le même département, Xavier Delestre réalise plusieurs opérations à Andard (S.1), dont l'une, en 1983, lors de la construction d'un foyer-logement, permet d'étudier partiellement un lieu de culte. En 1984, à Septeuil (S.122 ; Yvelines), des travaux de déviation d'une route et la pose d'une buse pour canaliser le cours de la rivière Vaucouleurs révèlent l'existence, en milieu humide, des vestiges d'un édifice particulièrement bien conservé. Une première fouille de sauvetage, la même année, permet de l'identifier à un nymphée, converti au IV^e s. en un *mithraeum*, temple consacré à Mithra : il s'agit du premier édifice de ce type identifié sur le territoire géographique considéré. Cette découverte d'exception conduit à programmer une fouille dirigée par Jean-Guy Sainrat et Marie-Agnès Gaidon-Bunuel en 1985, puis des sondages complémentaires, entrepris par Luc Cholet en 1988. À Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192 ; Ille-et-Vilaine), un site antique, reconnu en 1983 au cours d'une prospection au

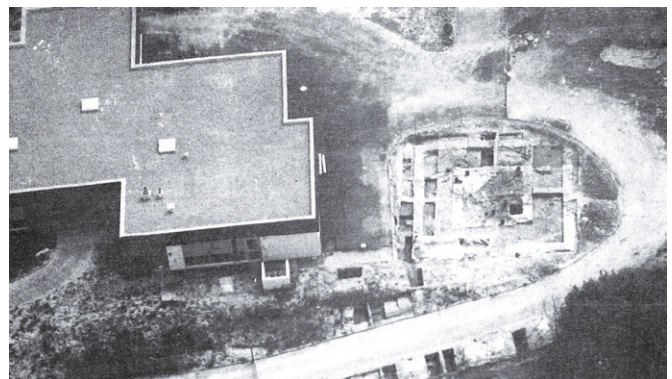


Fig. 45 : vue aérienne du temple du Villier à Chênehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire ; S.6) en cours de fouille. In Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 24.

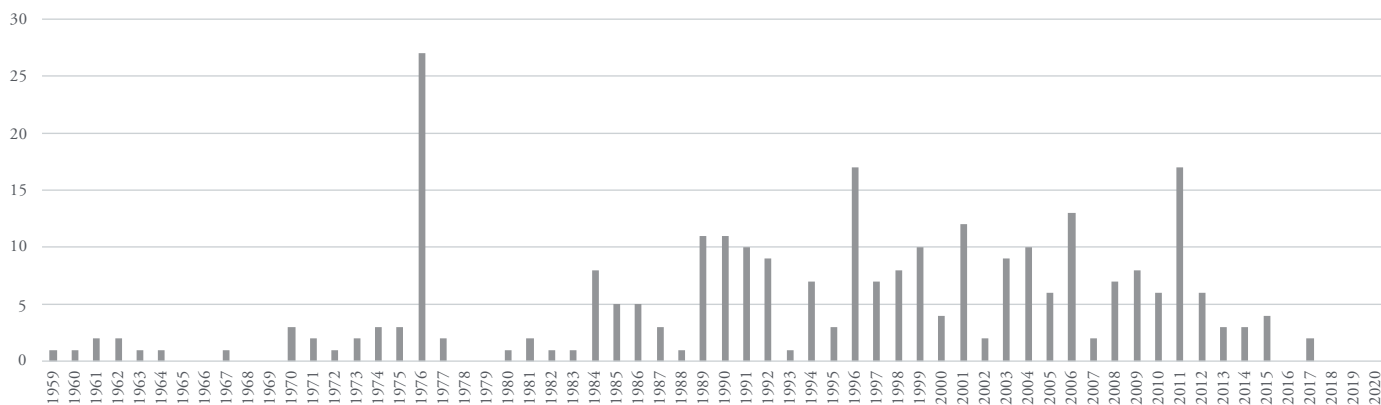


Fig. 46 : nombre de sanctuaires documentés par une ou plusieurs prospections aériennes, dans la zone d'étude et par année. Réal. S. Bossard.

sol, est menacé de destruction, à partir de 1984, par un projet de lotissement : Alain Provost y réalise alors plusieurs campagnes de fouille de sauvetage. Elles révèlent l'existence d'une *villa*, dotée notamment d'un temple qui a été étudié en 1986.

Dès la toute fin des années 1950 mais surtout à partir des années 1970 (fig. 46), se développe aussi une nouvelle méthode de prospection qui a largement fait ses preuves, depuis, en ce qui concerne l'identification des sites archéologiques antiques : la prospection aérienne, dont les apports pour l'étude des sanctuaires ont été considérables, et ce dans nombre de régions (cf. *infra*, 2.3.3). La sécheresse de l'été 1976, notamment, a révélé l'existence de nombreux sites enfouis, jusqu'alors inconnus, et a permis de prendre conscience du potentiel de l'archéologie aérienne. Sur l'aire géographique considérée, ce sont les substructions de vingt-sept sanctuaires qui ont été photographiées en 1976 depuis le cockpit d'un avion, pour l'essentiel pour la première fois. Puis, dans les années 1980, trois à quatre sanctuaires ont été documentés chaque année, en moyenne, grâce aux survols aériens. Cette pratique, toujours d'actualité, a vu se succéder deux à trois générations de prospecteurs aériens

depuis les années 1960. Parmi les pionniers, D. Jalmain a photographié une vingtaine de sanctuaires, dans le centre de la France et dans la région parisienne, qui, pour la plupart, n'ont jamais fait l'objet de fouilles, à l'instar du grand lieu de culte de Méréville (S.213 ; Essonne) (fig. 47). Dans la vallée de la Loire et en Beauce, ce sont aussi Dominique Godefroy, Philippe Delauné, Alain Lelong ou encore Dominique Chesnoy, entre autres, qui ont œuvré à la reconnaissance aérienne de sites antiques et notamment d'espaces sacrés. Plus à l'ouest, Claude Lambert, Jean Rioufreyt et Jacques Meissonnier ont aussi parcouru à de multiples reprises, entre les années 1970 et 1990, le ciel sarthois et mayennais, tandis que Loïc Langouët sillonnait la moitié nord de la Bretagne ; plus récemment, Catherine Bizien-Jaglin, Maurice Gautier, Patrick Naas et Gilles Leroux ont révélé l'existence de multiples sites en Bretagne et aussi, pour ce dernier, dans les Pays de la Loire. Dans l'Eure, la couverture aérienne assurée par les membres de l'association Archéo 27, en particulier Jean-Noël et Véronique Le Borgne, Annie Etienne-Eudier, Pascal Eudier et Gilles Dumondelle, a permis de recenser une quarantaine de sanctuaires inédits, chiffre inégalé à l'échelle d'un département.

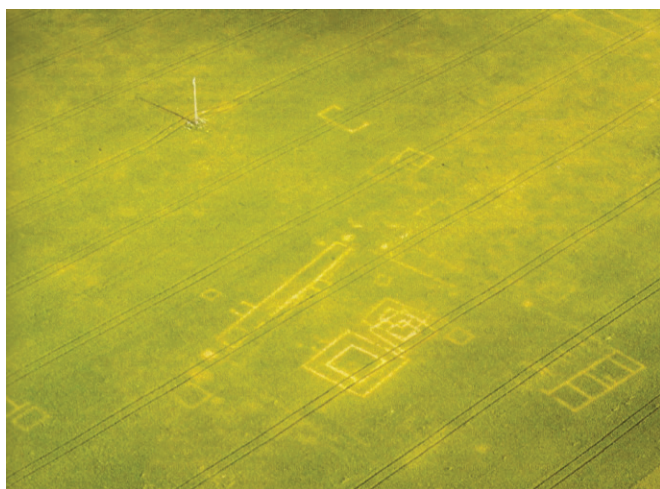


Fig. 47 : vue aérienne des vestiges enfouis du sanctuaire de la Remise des Murs à Méréville (Essonne ; S.213). Cl. François Besse, in Naudet, 2004, p. 153, fig. 69.

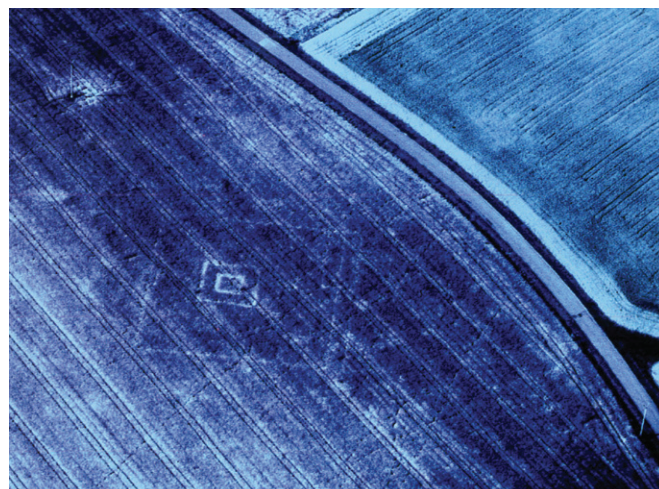
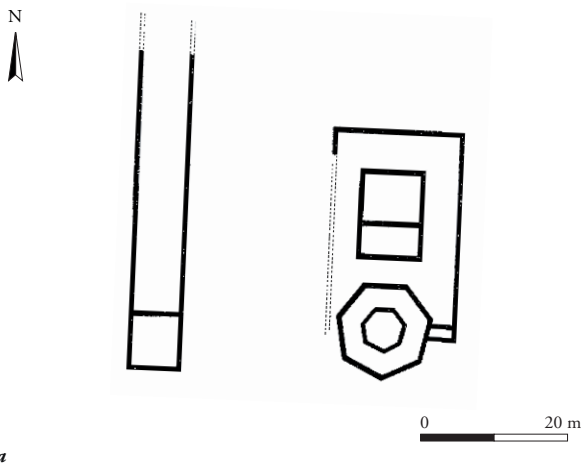


Fig. 48 : vue aérienne des vestiges enfouis du sanctuaire de l'Orme à Saint-Mars-Vieux-Maisons (Seine-et-Marne ; S.161). Cl. René Goguy, 1990 ; in Goguy, Cordier, 2015, p. 275.



Fig. 49 : vue aérienne des vestiges enfouis du sanctuaire de la Guyonne à Sermaises (Loiret ; S.228). Cl. François Besse, 2005 ; Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire.

Enfin, dans la partie orientale de la province de Lyonnaise, en Île-de-France et en Bourgogne, peuvent être citées les recherches effectuées au cours des dernières décennies par René Goguet et Paul Brunet, qui ont par exemple mis au



a



b

Fig. 50 : le sanctuaire du Mur à Comblezac (Ille-et-Vilaine ; S.132) : comparaison entre le relevé produit par Léon Maître en 1900 (a) et les vestiges, enfouis ou encore en élévation (temple heptagonal), observés d'avion par Maurice Gautier en 1996 (b). D'après Maître, 1901, p. 13, pl. II (échelle approximative) ; cliché M. Gautier.



Fig. 51 : vue aérienne du sanctuaire de Baudreville (Eure-et-Loir) en cours de fouille (1971-1972). Cl. Daniel Jalmain, in Jalmain, 1985, p. 2.

jour le lieu de culte de Saint-Mars-Vieux-Maisons (S.161 ; Seine-et-Marne) (fig. 48), ainsi que celles, plus récentes, de Pierre Nouvel et Stéphane Izri, ou encore de François Besse. Les images aériennes, si elles ne peuvent se substituer aux données planimétriques issues d'une opération de fouille, offrent néanmoins l'opportunité de dresser le plan souvent complet d'un sanctuaire – du moins de ses édifices dont les fondations sont en pierre –, mais aussi d'identifier des vestiges localisés dans ses environs proches, que ce soit des établissements ruraux, telle une vraisemblable imposante villa autour des temples de Sermaises (S.228 ; Loiret) (fig. 49), ou encore les quartiers relevant d'une agglomération, à l'instar de l'exemple de Mérouville (S.112 ; Eure-et-Loir), dont l'organisation a été comprise grâce aux survols effectués par D. Jalmain en 1976. Certaines images aériennes, qu'elles soient couplées ou non à des vérifications au sol – fréquentes mais non systématiques –, permettent aussi de localiser des bâtiments qui avaient été étudiés au cours du XIX^e s. et qui ont depuis été arasés, comme à Sens (S.226). Elles offrent aussi l'occasion de corriger ou de compléter des plans erronés ou lacunaires, à l'exemple de



Fig. 52 : le sanctuaire des Busses à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; S.20) en cours de fouille, en 1987. Cl. Claude Lambert et Jean Rioufreyt ; Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire.

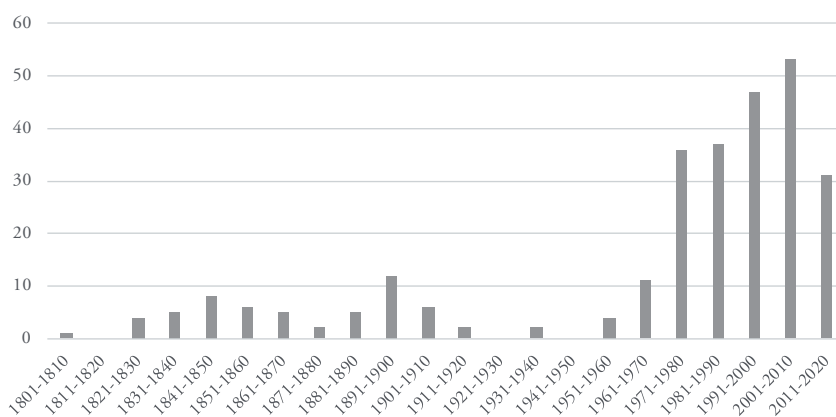


Fig. 53 : nombre de sanctuaires découverts dans la zone d'étude, par décennie. Réal. S. Bossard.

celui du sanctuaire de Comblèsac (S.132 ; Ille-et-Vilaine), dont les temples et le péribole avaient été partiellement dégagés à l'aube du XX^e s., et ont été récemment observés par avion (fig. 50). Par ailleurs, la découverte de sanctuaires au cours de prospections aériennes a parfois été à l'origine de fouilles de sauvetage ou programmées, destinées à les documenter ou à les protéger d'une éventuelle menace de destruction liée aux travaux agricoles ou à des projets immobiliers. Ph. Simon dirige ainsi une opération à Épiais-Rhus (S.257 ; Val-d'Oise) dix ans après la reconnaissance aérienne du temple (1970) ; Daniel Jalmain fait de même à Baudreville (S.94 ; Eure-et-Loir), sur un lieu de culte qu'il avait lui-même identifié, en 1971-1972 (fig. 51). Cette liste peut être complétée par les études conduites par J. Naveau à Entrammes (S.31 ; Mayenne), en 1977-1978, ou encore Cl. Lambert et J. Rioufreyt à Oisseau-le-Petit (S.20 ; Sarthe), quelques années après les survols aériens qu'ils y avaient réalisés (1984-1987) (fig. 52).

Ainsi, à partir des années 1970, l'action conjuguée des archéologues de terrain et aériens entraîne un accroissement sans précédent du nombre de sanctuaires mis au jour, désormais bien identifiés (fig. 53). Outre les nouvelles découvertes, la reprise des fouilles sur un grand nombre de sites déjà explorés dans le courant du XIX^e s. ou au début du XX^e s. permet aussi de déterminer avec certitude qu'il s'agit bel et bien d'un lieu de culte, lorsqu'un doute subsistait ou que le monument n'avait pas encore été identifié en tant que tel, comme à la Forêt à Allonnes (S.9), à Meaux (S.158) ou encore à Sablé-sur-Sarthe (S.24), où des sondages sont entrepris entre 1965 et 1967, en complément de survols aériens. S'y ajoute également la relecture de la documentation de fouilles plus anciennes, tel que celles que l'abbé Cochet avait réalisées à Lillebonne (S.85 ; Seine-Maritime) en 1864 : l'identification d'un *mithraeum* – le premier reconnu à l'échelle du territoire considéré – a été proposée en 1970 par Louis Harmand, puis a été de nouveau étayée en 1982 par Nancy Gauthier, qui ont tous deux invoqué le plan caractéristique de l'édifice et la statue qui en est issue. En parallèle, les lieux de culte reconnus anciennement ou plus récemment continuent, dans les années 1970 et 1980, à être inventoriés dans le cadre

d'études synthétiques, réalisées à large échelle : en 1974, Dominique Bertin soutient une thèse de 3^e cycle, consacrée aux *temples celto-romains carrés de la Gaule et de la Germanie romaine*, dont elle dénombre alors 263 exemples³⁵¹. S'attèlent également à cet exercice, pour la même emprise territoriale, P. D. Horne et A. C. King (1980), tandis qu'outre-Manche, M. J. T. Lewis (1966) puis W. Rodwell (1980) entreprennent un recensement des temples de la *Britannia* romaine.

En France comme dans les pays voisins du nord-ouest de l'Europe, l'intérêt pour la thématique des religions antiques se traduit aussi par l'organisation de premières conférences au cours desquelles les lieux de culte sont au cœur des discussions. Lors d'un colloque tenu à Tours en 1971, ont ainsi été envisagées les modalités de l'implantation topographique des sanctuaires, notamment dans la cité des Carnutes (communication d'A. Ferdière), en Normandie (M. Guilloit et L. Harmand) et dans la Beauce (D. Jalmain), en ce qui concerne la province de Lyonnaise³⁵². En 1989, à l'occasion des journées archéologiques régionales des Pays de la Loire, une rencontre, programmée à Jublains (Mayenne), rassemble des interlocuteurs venus présenter leurs travaux en lien avec le thème des « temples et sanctuaires gallo-romains »³⁵³. En contrepoint, à partir des années 1970, dans le sillage de l'identification de sanctuaires laténiens en Picardie, sont aussi reconnus les premiers vestiges de pratiques rituelles gauloises antérieures à plusieurs lieux de culte occupés durant l'époque romaine, dont l'analyse sera poursuivie au cours des décennies suivantes. En témoignent les centaines d'objets métalliques – armes (cf. *infra*, fig. 266 et 269), parures et outils, entre autres – exhumés entre 1973 et 1988 à la Villeneuve-au-Châtelot (S.236), dans l'Aube, mais aussi les objets de mêmes types découverts en contexte laténien ou dans des niveaux perturbés à Andard (S.1), Jublains (S.32) et à Juvigné (S.36), dans les Pays de la Loire, dès les années 1980. Dans les Yvelines, à Bennecourt (S.254), l'étude d'un

351. Bertin, 1974a.

352. Chevallier (dir.), 1973.

353. Collectif, 1989.

lieu de culte d'époque romaine, entre 1982 et 1988, révèle aussi l'existence d'un petit enclos antérieur, laténien, associé à des dépôts d'objets abondants et variés, parmi lesquels les restes fauniques et céramiques, mais aussi les monnaies, sont bien représentés.

2.2.4. Le temps de l'archéologie préventive, des synthèses et des approches thématiques (début des années 1990-2020)

Les trois dernières décennies ont été marquées par une multiplication sans précédent des ressources (images aériennes, données issues des prospections géophysiques, des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives et programmées), mais aussi des approches liées à l'étude des sanctuaires.

L'un des traits saillants de ces changements est le développement considérable de l'archéologie aérienne : plus de deux cents clichés ont été acquis, depuis 1990, sur des sanctuaires déjà documentés, ou au contraire jusqu'alors inconnus (cf. *supra*, 2.2.3 et **fig. 46**). En sus des campagnes de prospection aérienne, s'est récemment développé un nouveau type de reconnaissance de sites archéologiques, également à partir d'images aériennes, qui ne nécessite pas d'embarquer à bord d'un avion. Qualifiée de « photo-interprétation », de « prospection orthophotographique »

ou encore de « prospection numérique », cette méthode consiste à parcourir et à exploiter des orthophotographies aériennes ou satellitaires mises en ligne sur Internet, en accès libre, par différentes sociétés. Elle révèle son potentiel depuis quinze ans : douze sanctuaires inédits ont été mis au jour de cette manière depuis 2006, date du lancement du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) – soit un an après Google Maps et Google Earth. Pour la plupart, ces reconnaissances sont l'œuvre des prospecteurs aériens qui combinent souvent, désormais, les deux procédés de recherche, à l'instar de l'équipe d'Archéo 27, dans l'Eure, de P. Brunet en Île-de-France, ou de P. Nouvel et St. Izri, dans le centre-est de la France.

Parmi les interventions terrestres, de nouvelles perspectives de détection de vestiges archéologiques ont aussi été ouvertes grâce au perfectionnement récent des méthodes et des équipements employés en prospection géophysique – électrique, magnétique ou électromagnétique, notamment au géoradar. Les premières expériences de ce type ont été tentées dans les années 1980 : peu concluantes, elles permettaient tout au plus de localiser des anomalies caractéristiques de zones bâties, mais pas d'en dresser un plan exact. Quelques anomalies ont ainsi été repérées à l'est du lieu de culte des Perrières, à Allonnes (S.10), en 1981 ; les résultats obtenus en 1988 à Juvigné (S.36) n'étaient guère exploi-

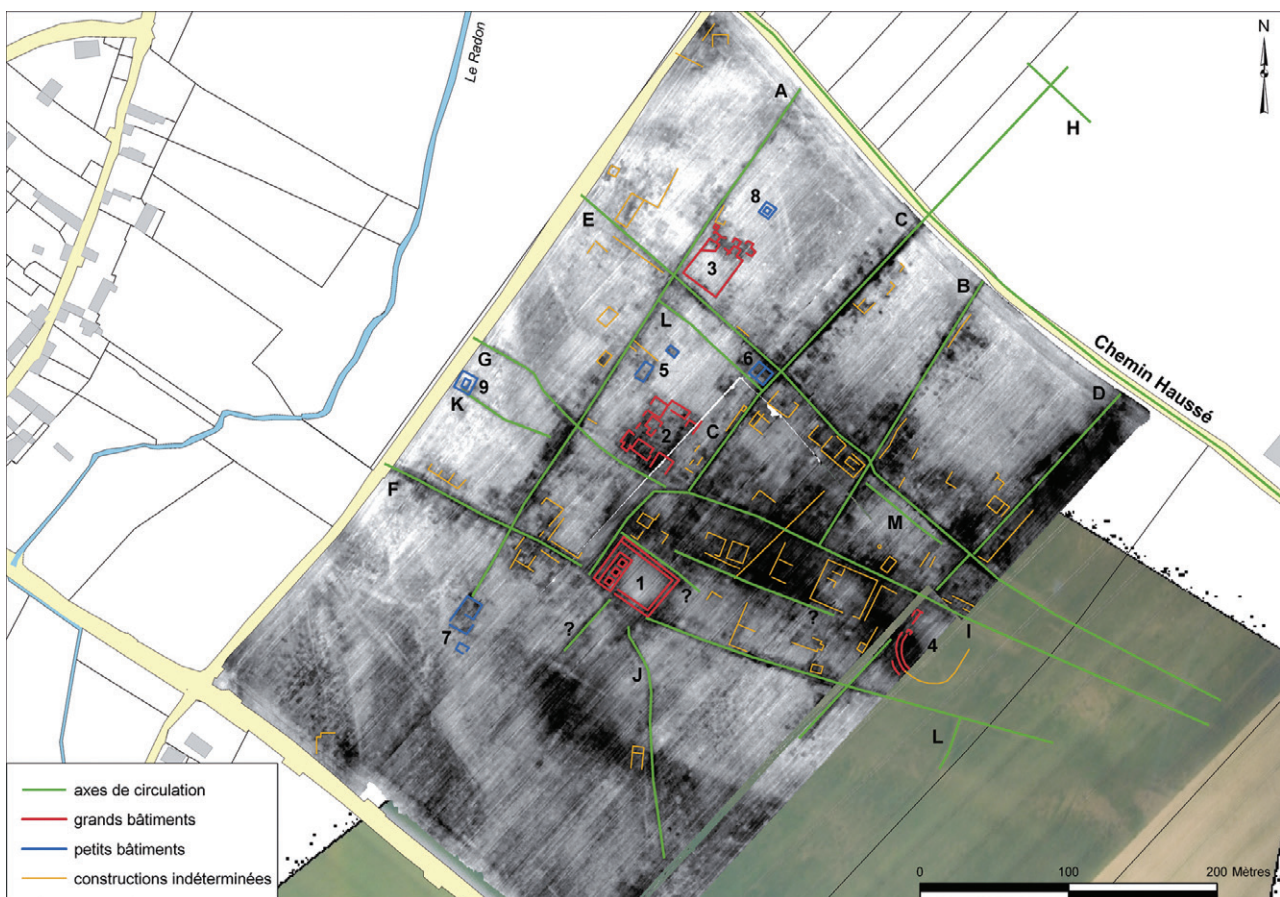
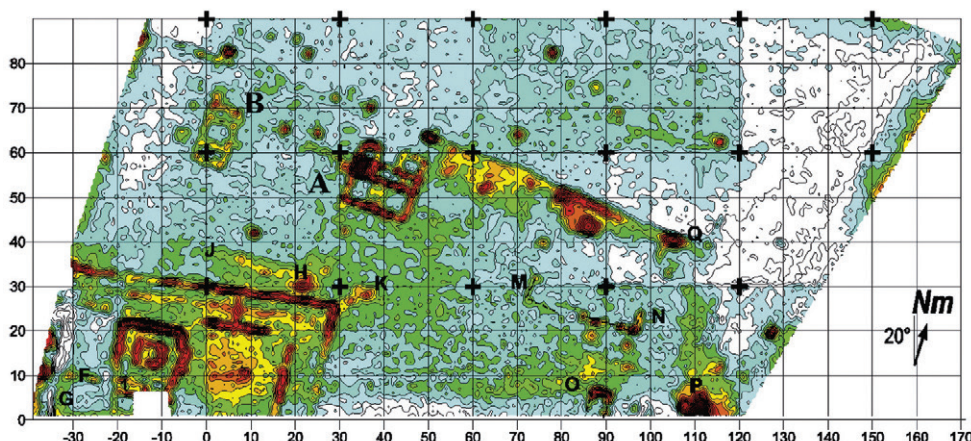


Fig. 54 : carte interprétée des anomalies repérées en prospection géophysique à Fontaine-les-Bassets (Orne), en 2009-2010. Les numéros 1 et 8 correspondent à deux sanctuaires avérés (S.143-144). In Quévillon 2012, p. 31, fig. 6.

Fig. 55 : carte des anomalies obtenues en prospection électrique dans l'angle nord-est du sanctuaire de l'Aumônella Justice à Châteaubateau (Seine-et-Marne ; S.204). Réal. M. Martinaud, université de Bordeaux 1, in Pilon, 2012, p. 102, fig. 2.



tables, de même que ceux acquis à Chanceaux-sur-Choisille (S.239 ; Indre-et-Loire) en 1993. Cette technique a parfois été mise en œuvre pour orienter les archéologues souhaitant entreprendre des sondages à l'emplacement de vestiges bien conservés : la couverture géophysique mise en œuvre à Bennecourt (S.254) dans les années 1980 a ainsi servi à implanter plusieurs sondages hors de la zone des temples, qui avait été fouillée dans un premier temps, tandis qu'au Haut-Bécherel, à Corseul (S.134), une opération du même type, réalisée avant le démarrage des fouilles programmées, avait permis de confirmer l'absence de bâti aux abords immédiats de l'enceinte du sanctuaire. Des cartes d'anomalies plus nettes ont pu être dressées à partir de la fin des années 1990 au Vieil-Évreux (S.79 et S.80), et surtout dans les années 2000-2010 : pour dix-huit sites, le plan des vestiges a pu être complété ou, pour huit de ces sanctuaires, établi pour la première fois. Ces découvertes s'inscrivent dans le cadre de programmes de recherches menés à plus large échelle, qui ont été notamment développés autour de chefs-lieux de cité – Jublains en Mayenne (S.32-35), Vieux dans le Calvados (S.280) et probablement Valognes dans la Manche (S.251) –, ou bien d'agglomérations secondaires, telles qu'à Fontaine-les-Bassets (fig. 54) dans l'Orne (S.143-144), Châteaubateau (fig. 55) en Seine-et-Marne, à partir de 2001 (S.204), et Saint-Valérien dans l'Yonne (S.223-224).

Cependant, les principaux acquis des trente dernières années sont avant tout liés à l'essor de l'archéologie préventive et au maintien de multiples opérations de fouille programmées, conjugués aux perfectionnements des archéosciences et à une rigueur scientifique et documentaire désormais pleinement maîtrisée par les différents acteurs de terrain. Ainsi, depuis le début des années 1990, de nombreuses interventions sont régulièrement entreprises sur des sanctuaires par des archéologues rattachés à l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan), fondée en 1973 et devenue l'Institut national de la recherche archéologique préventive (Inrap) en 2002, ainsi qu'aux services archéologiques des collectivités territoriales et depuis 2003, à des opérateurs privés. Des projets de lotissements, de zones d'aménagement concerté et d'autres

constructions urbaines, ainsi que de tracés routiers, autoroutiers ou de lignes à grande vitesse, ou encore l'extension de carrières ont conduit à la découverte de lieux de culte dont la surface étudiée a été conditionnée par l'assiette des travaux entrepris (fig. 56). Depuis 1990, une cinquantaine de sites à vocation religieuse ont été concernés, sur le territoire considéré, par au moins un diagnostic ou une opération de fouille préventive. Souvent, seule une partie du sanctuaire est dégagée et étudiée, à l'exemple des sites en contexte urbain de Tours (S.248), qui a fait l'objet de plusieurs opérations d'emprise restreinte entre 1994 et 2002, de Quimper (S.176), dont plusieurs secteurs ont été



Fig. 56 : relevé en cours du plan des fondations du temple du site de la Grillère à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne ; S.39).

Cl. Inrap, in Raux et al. (dir.), 2015, p. 230.



Fig. 57 : vue des vestiges des temples successifs localisés au cœur du sanctuaire de Parc ar Groas à Quimper (Finistère ; S.176), lors de la fouille préventive conduite par Jean-Paul Le Bihan en 1990. In Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 341, fig. 232.

fouillés entre 1982 et 2017 (fig. 57), ou encore des Jacobins au Mans, partiellement exploré par une équipe dirigée par Pierre Chevet (Inrap, 2010-2011) ; en milieu rural, le sanctuaire d'Yville-sur-Seine (S.90), dont seule la partie méridionale est incluse dans la zone de fouille prescrite, en fournit un autre exemple, étudié par Gérard Guillier (Inrap) en 2014. Néanmoins, certains lieux de culte ont pu être fouillés dans leur intégralité, ou presque, l'emprise du décapage archéologique couvrant parfois même son environnement proche. C'est notamment le cas de plusieurs sanctuaires ruraux plus ou moins isolés, tels qu'à Guichainville, le Devant de la Garenne (S.61) (Pascal Flotté et Gaël Léon, Afan, 1995-1996), Authevernes (S.253) (Myriam Michel, Archéopole, 2008-2009), Val-de-Reuil (S.269) (Dagmar Lukas, Inrap, 2009-2010), Neuville-sur-Sarthe (S.18) (Gérard Guillier, Inrap, 2009) ou Villeneuve-Comte (S.164) (Philippe Bet, Inrap, 2014). À d'autres occasions, l'opération de fouille préventive a documenté l'établissement rural auquel se rattachent certains temples, telle la villa de Bais (S.183) (Dominique Pouille, Inrap, 2009-2010) ou une probable autre résidence aristocratique

que nous proposons d'identifier à Pannes (S.220) (Valérie Renard, Afan, 1996-1997), où les temples intègrent une vaste cour trapézoïdale, bordée de dépendances (fig. 58). En ce qui concerne les villes antiques, le modeste lieu de culte de la place des Épars à Chartres (S.100) a pu être étudié dans le contexte de son quartier (Jean-Michel Morin, service archéologique de la ville de Chartres, 2004-2005), de même que le *mithraeum* d'Angers (S.2) (Jean Brodeur, Inrap, 2009-2010). Les rapports produits à l'issue de ces opérations archéologiques et de la phase de post-fouille rassemblent les contributions de multiples spécialistes chargés de l'étude du mobilier (céramologues, numismatiques, archéozoologues, ou encore spécialistes de l'*instrumentum*), qui sont parfois abondants et souvent variés, mais aussi, le cas échéant, de l'analyse de données paléoenvironnementales. Si les deux cinquièmes des rapports sont restés inédits – sans tenir compte des éventuelles courtes notices publiées dans les *Bulletins scientifiques régionaux*, édités par les directions régionales des affaires culturelles, ou dans les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* –, les données de plus de la moitié (57 %) des sanctuaires étudiés dans le cadre de l'archéologie préventive ont été présentées dans le cadre d'un ou de plusieurs articles plus ou moins détaillés, tandis qu'un seul lieu de culte, celui de Neuville-sur-Sarthe (S.18), déjà évoqué, a très récemment fait l'objet d'un ouvrage monographique, qui reprend le rapport final d'opération³⁵⁴.

Du point de vue des opérations programmées, les dernières décennies ont aussi été bénéfiques pour l'archéologie des sanctuaires gaulois et antiques. Les premières monographies, issues des travaux réalisés au cours des années précédentes sur de grands monuments, ont vu le jour dans les années 1990 : ont été publiés trois ouvrages de qualité consacrés au lieu de culte des Vaux-de-la-Celle à Genainville³⁵⁵ (S.260), au sanctuaire suburbain de Jublains (S.32) et à son environnement³⁵⁶, ainsi qu'à l'espace sacré de Benne-court³⁵⁷ (S.254). Par ailleurs, sur le terrain, de nouvelles campagnes plurianuelles ont été entreprises sur d'autres sanctuaires plus ou moins monumentaux, généralement connus depuis des décennies et réinvestis par de nouvelles équipes, mêlant archéologues bénévoles et professionnels dotés de compétences variées : Francis Parthuisot dirige ainsi des opérations au sanctuaire de l'Aumône/la Justice à Châteauboulay (S.204) de 1990 à 1995 ; Thierry Pothin à Saclas, de 1993 à 1996 ; Yves de Kisch à Montbouy (S.217), de 1994 à 1996 ; Katherine Gruel et Véronique Brouquier-Reddé à la Forêterie à Allonnes (S.9), de 1994 à 2011 ; Alain Provost au Haut-Bécherel à Corseul (S.134), de 1995 à 1998 – site qui a aussi fait l'objet, en 2010, d'un

354. Guillier (dir.), 2020.

355. Mitard, 1993.

356. Naveau (dir.), 1997.

357. Bourgeois (dir.), 1999.



Fig. 58 : vue aérienne de la villa antique du Clos du Détour à Pannes (Loiret ; S.220), pourvue de plusieurs temples (au centre), inscrits dans un vaste enclos trapézoïdal qui rassemble diverses dépendances. In Renard, David (dir.), 1997, p. 25, cl. 2.



Fig. 59 : le sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; S.36) en cours de fouille (2016). Cl. S. Bossard.

remarquable ouvrage de synthèse³⁵⁸ – ; Michel Baillieu à Bilaire, à Vannes (S.278), de 1999 à 2000 ; Guy Leclerc à Macé (S.196), de 2004 à 2007 ; Laurent Guyard puis Sandrine Bertaudière au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79), depuis 2005 ; Jean-Marie Laruz à Amboise (S.237), de 2005 à 2008 ; Bruno Bazin à Chartres (S.101), depuis 2006 ; Nathalie Ginoux à Ablis (S.91), depuis 2018. À cette liste peut aussi être ajoutée une série de sites, mentionnés *supra*, qui étaient déjà en cours d'étude durant les années 1980 et dont l'exploration a été achevée au cours de la décennie suivante (Mordelles, Jublains, Aubigné-Racan, Sceaux-du-Gâtinais ou encore Meaux). Parmi les opéra-

tions d'envergure, signalons également les sondages réalisés depuis 2004 par des équipes encadrées par Philippe Boissinot, Nicolas Monteix, Didier Vermeersch, puis Vivien Barrière à Genainville (S.260), au sein même du sanctuaire, mais aussi et surtout sur la place publique et sur le théâtre qui le jouxtent. D'autres fouilles programmées ont concerné des lieux de culte plus modestes, telle une zone de dépôts d'objets sur l'île des Ébihens à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), étudiée par Catherine Bizien-Jaglin entre 1990 et 1992, le temple et les édicules de la villa de Richebourg (S.118), fouillés sous la direction d'Yvan Barat, dans le cadre d'une campagne plus étendue, en 1996 et 1997, le sanctuaire gaulois et romain d'Aunou-sur-Orne (S.195), dont la fouille a été entreprise sous la responsabilité

358. Provost *et al.*, 2010.

scientifique de Lionel Pernet et Thierry Lejars entre 2001 et 2004, le lieu de culte de Paule (S.172), dont les vestiges ont été étudiés par une équipe dirigée par Yves Menez et Anne Villard-Le Tiec entre 2002 et 2004, ou encore celui de Hanches (S.109), sondé en 2007-2008, à l'initiative de Fabienne Dugast. Enfin, d'autres campagnes de sondages ou de fouille programmée plus ponctuelles, puisqu'elles n'ont pas été renouvelées d'une année sur l'autre, ont été conduites à la Tannerie à Châteaubleau (S.205), notamment en 2004 sous la direction de Marine Revenu, à Plesstin-les-Grèves (S.173) en 2013, sous la responsabilité scientifique de Jean-Charles Arramond, à Juvigné en 2016, sous la nôtre (fig. 59), et à Meaux en 2017, sous la conduite d'Élisabeth Goussard et de Thibault Le Cozanet. À l'opposé, la durée de certains chantiers est notable, tels ceux d'Allonnes, de Chartres ou du Vieil-Évreux, et l'étude de ces sites, mobilisant d'importantes équipes, n'est d'ailleurs pas terminée. L'excellent état de conservation de ces sanctuaires, la surface importante qu'ils couvrent, la diversité de leur mobilier ou encore la qualité de leur décor architectural impliquent de fait l'investissement de moyens considérables, ainsi qu'un travail, sur le terrain comme lors de la phase de post-fouille, de longue haleine.

De 1990 à 2020, l'établissement d'inventaires des lieux de culte à large ou à petite échelle, alimentés par les nouvelles découvertes, a continué d'intéresser plusieurs chercheurs, que ce soit dans le cadre d'entreprises individuelles ou d'actions collectives. Les travaux de D. Bertin (cf. *supra*) ont été intégrés à une base de données informatisée créée en 1993, qui a été complétée et mise à jour par Isabelle Fauduet, à l'initiative de Christian Goudineau. Cet outil, couplé à un *Atlas des sanctuaires* publié la même année³⁵⁹, a permis de documenter l'ensemble des sites dotés d'un ou de plusieurs temples de plan centré, à l'issue d'un travail de collecte des données de grande ampleur, mené à l'échelle de la Gaule romaine (cf. *infra*, 2.3.1). La mise en place de la base et de l'atlas a été accompagnée par la publication d'un ouvrage de synthèse, *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, mis en vente en 1993 et réédité en 2010, après avoir enrichi la base d'environ 300 sites. Ce livre – aujourd'hui le plus complet, à cette échelle, au sujet des sanctuaires de l'époque romaine – présente successivement les temples, l'aire sacrée qui leur est associée ainsi que leur environnement, à travers de nombreuses rubriques, en déclinant notamment leur architecture, leur datation, leurs offrandes ou encore leurs divinités³⁶⁰. En ce qui concerne plus particulièrement certaines cités ou régions de la Lyonnaise, le recensement des témoins matériels de la religion a aussi été entrepris dans le cadre de trois programmes col-

lectifs de recherche, d'une exposition et de trois mémoires universitaires, déjà évoqués dans l'introduction de cette thèse : le paysage religieux des cités des Aulerques Cénomans et Diablintes, des Aulerques Ébuovices, des Carnutes, des Turons, mais aussi plus largement des Pays de la Loire, de Bretagne, de Normandie, d'Île-de-France ou de l'est de la Lyonnaise ont fait l'objet, au cours des années 2000 et 2010 – certains projets étant encore en cours –, de travaux divers (cf. *supra*, introduction, et *infra*, 2.3.1).

En contrepoint de ces travaux de synthèse accomplis à des échelles variées, les approches thématiques liées à l'étude des sanctuaires et des pratiques rituelles ont aussi fleuri au cours des trois dernières décennies. Déjà brièvement évoquées en introduction, il s'agit encore une fois d'initiatives individuelles ou collectives, au sein desquelles les lieux de culte des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise ne sont pas en reste. Dès le début des années 1990, la tenue des colloques de Saint-Riquier, en novembre 1990, et d'*Argentomagus* (Argenton-sur-Creuse/Saint-Marcel, Indre), en octobre 1992, a permis de réunir des chercheurs européens pour échanger à propos des sanctuaires celtiques et de ceux dits « de tradition indigène » – c'est-à-dire pourvus de temples de plan centré³⁶¹. Les lieux de culte ont été présentés à travers trois thématiques similaires d'une rencontre à l'autre, en abordant les questions de leur implantation, au cours de synthèses régionales – où la Lyonnaise est cependant absente pour l'époque romaine, tandis que les « sanctuaires préromains en extrême Occident » ont été décrits par J. Gomez de Soto et Th. Lejars³⁶² –, de leurs aménagements et de leur organisation spatiale, ainsi que des pratiques rituelles et des offrandes. Plusieurs interventions ont aussi été consacrées aux temples polygonaux de Bretagne³⁶³ et aux sanctuaires de Bennecourt (L. Bourgeois ; S.254), d'Aubigné-Racan et d'Oisseau-le-Petit (Cl. Lambert et Jean Rioufret ; S.11 et S.20), ou encore de Jublains (J. Naveau ; S.32). Du point de vue du mobilier, V. Rey-Vodoz a précisé les caractéristiques des principaux types d'offrande découverts dans les sanctuaires antiques, tandis que M. Tuffreau-Libre a défini celles des céramiques mises au jour en contexte cultuel ; K. Gruel a analysé les modalités d'apparition des monnaies dans les sanctuaires de l'Armorique et G. Aubin et J. Meissonnier ont circonscrit l'usage de la monnaie dans les sanctuaires de l'ouest de la Gaule et de la Bourgogne³⁶⁴.

Dans les années qui ont suivi ces deux événements, véritables jalons pour l'archéologie des lieux de culte gaulois et antiques de la France et des pays limitrophes,

359. Fauduet, 1993 ; Fauduet, Arcelin, 1993.

360. Fauduet, 2010 ; Fauduet *et al.*, 2012, p. 78-81.

361. Brunaux dir., 1991 ; Goudineau *et al.* (dir.), 1994.

362. Gomez de Soto, Lejars, 1991.

363. Batt, 1994.

364. Gruel, 1991 ; Rey-Vodoz, 1991, actualisé en 2006 ; Aubin, Meissonnier, 1994 ; Tuffreau-Libre, 1994.

d'autres rencontres tout aussi novatrices et fructueuses, et dont le contenu a aussi fait l'objet d'une publication, ont rassemblé des chercheurs travaillant sur l'espace des Gaules, dans le cadre de réflexions d'ordre général ou portant sur certaines spécificités des sanctuaires et des cultes. À l'issue d'une thèse de doctorat discutant les rapports entre *Religion et cités en Gaule romaine au Haut-Empire*, soutenue en 1996 et dont la publication³⁶⁵ a fait date, notamment en mettant en relief la nécessité d'étudier la religion antique dans le cadre politique et social que constituent les *civitates*, William Van Andringa a organisé une table ronde à Saint-Etienne en 1999. Consacrée à l'*Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*³⁶⁶, elle a offert l'opportunité, entre autres, de présenter les résultats de recherches récemment entreprises sur plusieurs lieux de culte d'Île-de-France, au cours d'opérations préventives ou programmées – Meaux (S.158), Jouars-Pontchartrain/le Tremblay-sur-Mauldre (S.127) et Septeuil (S.122). Quelques années plus tard, une autre rencontre majeure a eu lieu dans le cadre du colloque intitulé « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident » (Le Mans, 2003) et publié sous le titre *Mars en Occident*³⁶⁷. Les articles qui y sont proposés concernent aussi bien des réflexions sur les manifestations régionales de Mars, notamment Mars Mullo dans l'Ouest³⁶⁸, que des études monographiques consacrées à de nombreux lieux de culte de Lyonnaise – Allonnes (S.9 et S.10), Aubigné-Racan (S.11), Jublains (S.32), Tours (S.248), Chartres (S.100), Le Vieil-Évreux (S.79) et Meaux (S.158) – et d'ailleurs. Des sujets variés ont aussi été évoqués en 2009, au cours d'une table ronde, sise à Dijon, organisée à l'initiative d'Olivier de Cazanove et de Patrice Méniel, « autour de l'inventaire des lieux de culte antiques en Bourgogne » : y sont présentés, par exemple, les développements récents de l'archéozoologie en contexte religieux³⁶⁹ et la place des sanctuaires dans l'économie monétaire³⁷⁰, aux côtés d'approches plus locales, à l'échelle d'un site, tel le lieu de culte de Genainville (S.260).

En parallèle, des synthèses thématiques, menées en tout ou partie sur la base d'une documentation issue de sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, ont apporté de nouveaux éclairages sur des domaines variés. Yvan Maligorne s'est ainsi intéressé, notamment dans le cadre de sa thèse de doctorat, à l'architecture des temples monumentaux et des autres composantes des espaces sacrés, en particulier publics, dans les cités de l'ouest de la

Gaule³⁷¹. Du point de vue du mobilier, les différentes catégories d'objets régulièrement rencontrés sur les sites à vocation religieuse ont fait l'objet d'analyses et de réflexions synthétiques récentes, intégrant les données concernant le quart nord-ouest de la France, que ce soit la céramique et la faune, témoins de sacrifices et de pratiques culinaires³⁷², les monnaies³⁷³ ou encore l'*instrumentum*³⁷⁴. Par ailleurs, les liens entre sanctuaires et agglomérations, notamment en Lyonnaise, ont été analysés dans le cadre de deux colloques récemment organisés à Grand, en 2011³⁷⁵ – au cours desquels ont été traités les lieux de culte d'Allonnes (S.9 et S.10), du Mans (S.16), de Neuville-sur-Sarthe (S.18), ou encore du Vieil-Évreux (S.79-81) –, et à Limoges, en 2014³⁷⁶. Ce sont aussi deux thèses de doctorat, entreprises par Ludivine Péchoux, au sujet des *Sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*³⁷⁷ et par Cécile Hartz³⁷⁸, consacrée aux « grands sanctuaires » des Trois Gaules, qui ont contribué à définir les caractéristiques des lieux de culte installés en bordure ou en retrait des chefs-lieux de cité – tels Allonnes (S.9), Meaux (S.158) ou encore Sens (S.226) – ou bien au cœur d'agglomérations secondaires, en particulier Le Vieil-Évreux (S.79), mais aussi Châteaubateau (S.204-205). Le paysage religieux des campagnes a aussi été évoqué à plusieurs reprises, notamment par I. Fauduet et par Marin Mauger, qui s'est focalisé sur la péninsule armoricaine, de même que, plus généralement, les relations entre sanctuaires et territoires, notamment à l'échelle de la cité des Aulerques Cénomans³⁷⁹. Quant aux ultimes manifestations de la religion polythéiste en Lyonnaise, elles ont récemment fait

371. Maligorne, 2006, p. 37-74.

372. L'ouvrage *Archéologie du sacrifice animal*, dirigé par Sébastien Lepetz et William Van Andringa (2008), regroupe ainsi des contributions au sujet des sanctuaires de Meaux (S.158), Septeuil (S.122), Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), Châteaubateau (S.204 et S.205) ou encore Allonnes (S.9), tandis qu'au cours du colloque récemment organisé par la Société française d'étude de la céramique antique en Gaule à Nyon, en 2015, consacré à la *Céramique et religion en Gaule romaine* (SFEACAG, 2015), a été présenté le matériel découvert à Orléans (S.114), ou encore les *graffiti* sur céramique du *mithraeum* d'Angers (S.2).

373. Citons par exemple les travaux de St. Izri (2011) qui couvrent la partie orientale de la province de Lyonnaise, ou encore les réflexions de G. Aubin et de J. Meissonnier (*in* Bossard *et al.*, 2016) et de Murielle Troubady (2019) sur les monnaies mutilées en contexte religieux.

374. Une partie des actes des rencontres internationales *Instrumentum* portant sur les *Mobiliers et sanctuaires dans les provinces romaines occidentales (fin du I^{er} s. av. – V^e s. ap. J.-C.)*, tenu au Mans en 2015 (Bertrand *et al.* dir., 2019), rassemble des articles s'intéressant aux « sites du Grand-Ouest » que sont les lieux de culte du Vieil-Évreux (S.79), de Val-de-Reuil (S.269), de Mauves-sur-Loire (S.167) et des Perrières à Allonnes (S.10), ainsi qu'aux *militaria* découvertes en contexte cultuel dans les Pays de la Loire (Mortreau, 2019).

375. Dechezleprêtre *et al.* (dir.), 2015.

376. Bedon, Mavéraud-Tardiveau (dir.), 2016.

377. Péchoux, 2010.

378. Hartz, 2015a.

379. Fauduet, 2004 ; Gruel *et al.*, 2008 ; Gruel, Joly, 2015 ; Mauger, 2018b.

365. L'ouvrage a d'abord été publié en 2002, puis réédité en 2017 (Van Andringa, 2017a).

366. Van Andringa, 2000a.

367. Brouquier-Reddé *et al.* (dir.), 2006.

368. Bérard, 2000.

369. Méniel, 2012.

370. Gruel, 2012.

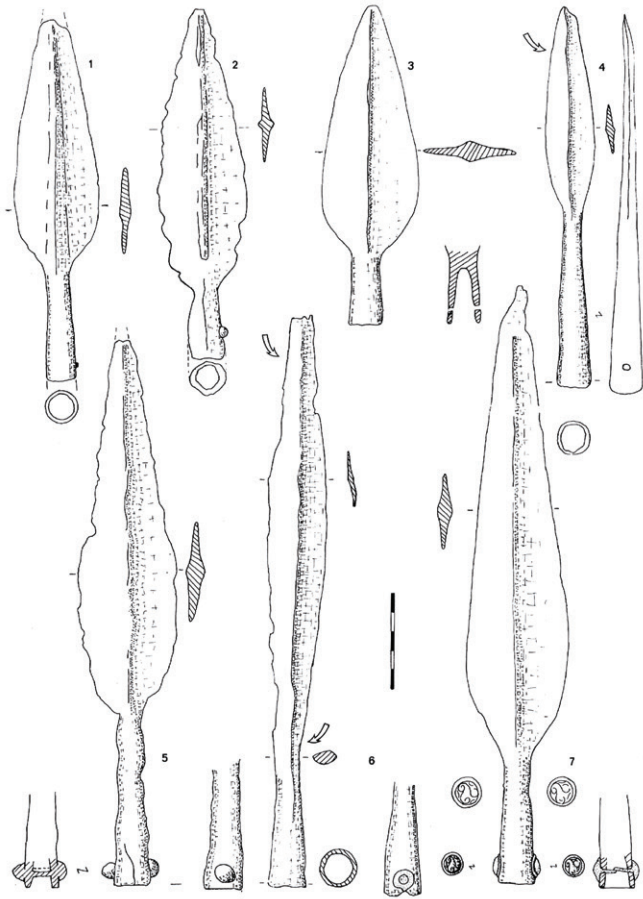


Fig. 60 : sélection de fers de lance provenant du site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère ; S.179), étudiés par Alain Duval. In Duval, 1990, p. 32, fig. 7.

l'objet de deux synthèses régionales, réalisées dans le cadre d'enquêtes plus larges³⁸⁰.

Une place de choix a aussi été accordée, au cours des dernières décennies, à la question des sanctuaires gaulois de l'Ouest de la France, dans cette région un temps considérée comme périphérique par rapport au territoire belge, où ont été identifiés les premiers lieux de rituels laténiens. Si les plus anciennes découvertes de vestiges de ce type remontent aux années 1970-1980 (cf. *supra*, 2.2.3), les décennies suivantes ont livré de multiples témoins des pratiques religieuses préromaines et ont aussi été scandées par plusieurs synthèses. En 1990, s'achève ainsi la fouille du site des Sept Perthuis à Saint-Malo, considéré alors comme un lieu de culte du second âge du Fer – bien que les objets évocateurs de ce type de contexte y soient rares³⁸¹ –, tandis que paraît l'étude du mobilier métallique, entreprise par Alain Duval, de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (S.179). Ce dernier met en évidence, à partir du matériel qui avait été exhumé un siècle auparavant par Paul du Châtellier, que les nombreuses armes et outils en fer retrouvés, parmi d'autres objets, témoignent de pratiques rituelles caractéristiques d'un sanctuaire (fig. 60). Dans les années 2000,

la nouvelle étude du mobilier du site des Grouas à Alençon (S.194), par une équipe coordonnée par Lionel Pernet, et l'exploration du proche sanctuaire d'Aunou-sur-Orne (S.195), par ce dernier et par Thierry Lejars, dynamisent la recherche sur les lieux de culte préromains en Normandie. Dans les Pays de la Loire, ce sont les sanctuaires d'Alonnes (S.9), longuement étudié entre 1994 et 2011, par une équipe encadrée par V. Brouquier-Reddé et K. Gruel (fig. 61), et de Juvigné (S.36), fouillé lors d'une nouvelle campagne programmée en 2016, en amont de ce travail doctoral, qui ont ouvert de nouvelles réflexions sur ce même sujet. Mentionnons enfin, plus à l'est, les opérations menées en 2000-2001 par Tony Hamon sur deux enclos à Saumeray, dans l'Eure-et-Loir³⁸², et la campagne de fouille programmée à Ablis (S.91), dans les Yvelines, dirigée par N. Ginoux depuis 2018, à l'issue d'un diagnostic archéologique qui avait été réalisé sous la responsabilité scientifique de Fabrice Brutus (Inrap) en 2013. Ces opérations livrent souvent un matériel abondant, notamment composé de nombreux objets en fer, qui nécessitent un traitement long pour leur nettoyage, leur étude et leur conservation³⁸³. Rares sont les projets qui ont aujourd'hui abouti à une publication monographique et exhaustive des résultats : parmi ceux qui ont été étudiés au cours de campagnes pluriannuelles, seul le lieu de culte de Bennecourt (S.254) a fait l'objet d'un ouvrage de synthèse détaillé, publié en 1999 par L. Bourgeois, tandis que les données issues de l'exploration des autres sanctuaires gaulois ont généralement été présentées, sous une forme provisoire, au cours d'articles parfois multiples. Au-delà de ces investigations, menées à l'échelle du site, plusieurs bilans régionaux ont été proposés depuis 1990 : le premier, court et centré sur la façade atlantique, a été co-écrit par José Gomez de Soto et Thierry Lejars dans le cadre du colloque de Saint-Riquier³⁸⁴ ; il recense une trentaine de sites, sélectionnés à partir de critères multiples. Une seconde synthèse, publiée dans le numéro de *Gallia* consacré aux *Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer*³⁸⁵, présente, à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire, un état des connaissances plus détaillé et agrémenté de notices. Les dix-huit sites retenus relèvent à la fois de sanctuaires enclos, de nécropoles et d'habitat, montrant que les pratiques religieuses ne sont pas cantonnées à des sites communautaires où se rencontrent les hommes et les dieux. Plus récemment, en 2016, ce bilan a été élargi en englobant la Normandie et actualisé en tenant compte des découvertes les plus récentes et d'une révision de l'interprétation de certains sites³⁸⁶.

Enfin, c'est également au cours des dernières décennies

380. Aubin *et al.*, 2014 ; Pichon, 2018.

381. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003.

382. Hamon, Lejars, 2002.

383. Ginoux *et al.*, 2020.

384. Gomez de Soto, Lejars, 1991.

385. Bouvet *et al.*, 2003.

386. Bossard *et al.*, 2016, p. 42-45.



Fig. 61 : vestiges du second âge du Fer et du Haut-Empire (dont un temple de plan carré, recoupé par un portique de l'état monumental du lieu de culte) sur le site de la Forêrierie à Allonnes (Sarthe ; S.9), en cours de fouille. In Gruel, Brouquier-Reddé, 2003, p. 30.

nies, et en particulier depuis les années 2000, qu'a été développée, par les historiens et les archéologues antiquisants, la notion de « paysage religieux », déjà évoquée (cf. *supra*, introduction). Comme l'ont formalisé J. Scheid et Fr. de Polignac³⁸⁷, son étude consiste à aborder « la mise en réseau » des sanctuaires d'un système religieux, que ce soit à l'échelle d'une cité ou d'une aire plus vaste, en inscrivant donc les sources afférentes aux cultes dans un contexte spatial et chronologique précis, pour proposer une lecture symbolique de l'espace³⁸⁸. Au cours des quinze dernières années, ce concept, qui n'existait pas dans la pensée des Anciens, a été appliqué à diverses régions du monde antique, que ce soit en Italie³⁸⁹, en Phénicie hellénistique³⁹⁰ ou dans les Gaules et les Germanies de l'âge du Fer et de l'époque romaine³⁹¹, en s'appuyant sur un inventaire détaillé de leurs lieux de culte.

L'état de l'art dressé ici témoigne bien de la vivacité, à l'aube des années 2020, de l'archéologie des sanctuaires gaulois et antiques à l'échelle des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise et, plus largement, des provinces nord-occidentales de l'Empire romain. Leur examen, entamé il y a plus de deux siècles, est loin d'être achevé et le nombre de dossiers restés inaboutis, comme la fréquence des nouvelles découvertes, laissent présager une meilleure compréhension du phénomène religieux au cours des décennies à venir. Son étude devra s'appuyer sur un socle de connaissances toujours plus étoffé, tant pour la fin de

l'âge du Fer que pour l'époque romaine. La programmation nationale de la recherche archéologique, telle qu'elle a été définie par le conseil réuni à cet effet, pour la dernière fois, en 2016, souligne d'ailleurs, à travers les axes 5 (« Les âges des métaux ») et 6 (« Paysages religieux, sanctuaires et rites d'époque romaine »), la nécessité d'achever l'étude des sanctuaires étudiés anciennement et de leur mobilier, « en menant à bon terme leur publication monographique afin de disposer de référentiels et de valoriser les acquis de la recherche dans ce domaine ». Elle recommande aussi de prescrire autant que possible des opérations de fouille préventive sur des lieux de culte reconnus en diagnostic, les « exclusions dans ce domaine [étant] prématurées, faute d'un corpus suffisant » ; quant aux sondages et aux fouilles programmés, ils doivent être limités à des exemples sélectionnés avec soin. Le conseil a aussi noté qu'il est crucial d'analyser l'insertion des sanctuaires dans leur environnement et de tenir compte, en priorité, de ceux qui sont occupés durant un temps long, couvrant *a minima* la fin de l'âge du Fer et le début de l'époque romaine³⁹².

2.2.5. Protection et mise en valeur du patrimoine religieux antique

L'étude et la fouille des sanctuaires d'époque romaine, en particulier des monuments les mieux préservés, ont suscité à plusieurs reprises des réflexions au sujet de leur devenir après les opérations de terrain et de leur mise en valeur. Patrimoine bâti dont l'état de conservation est parfois remarquable, les vestiges en élévation des sanctuaires d'époque romaine ont parfois été restaurés afin d'être conservés et rendus accessibles au public. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié d'une mesure de protection publique, en étant classés, pour seize lieux de culte, ou seulement inscrits, pour six autres, au titre des monuments

387. Scheid, Polignac, 2010, p. 430.

388. Bertrand, 2015, p. 12 ; Golosetti, 2020.

389. Parmi d'autres, citons le projet d'inventaire *Fana, Tempia, Delubra*, en cours, dont le premier fascicule a été publié en 2008 (cf. Scheid, Polignac, 2010, p. 431, note 7), ou encore les travaux de T. Stek (2009) pour l'Italie centrale durant la période républicaine ou d'A. Bertrand (2015) pour l'Italie médio-adriatique.

390. Bonnet, 2015.

391. Cf. Golosetti, 2020, pour un état de la recherche particulièrement complet et récent.

392. CNRA, 2016, p. 83-86 et p. 93-99.

N°	Commune	Lieu-dit	Nature de la protection	Année de la protection	Observations
S.134	Corseul	Le Haut-Bécherel	Classement	1840	
S.32	Jublains	La Tonnelle	Classement	1912	
S.261	Grand-Couronne	Le Grand Essart	Classement	1922	Ruines d'époque romaine de la forêt de la Londe
S.263	La Londe	Le Vivier Gamelin	Classement	1922	Ruines d'époque romaine de la forêt de la Londe
S.86	La Londe	Saint-Ouen-de-Thouberville	Classement	1922	Ruines d'époque romaine de la forêt de la Londe
S.266	Oissel	La Mare du Puits	Classement	1922	Ruines d'époque romaine de la forêt de la Londe
S.267	Orival	Le Câtelier	Classement	1922	Ruines d'époque romaine de la forêt de la Londe
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	Classement	1941	Site des Vaux-de-la-Celle (périmètre étendu en 1981)
S.78	Le Vieil-Évreux	Cracouville	Classement	1951	
S.248	Tours	Rue Nationale	Classement	1953	
S.9	Allonnes	La Forêterie	Classement	1961	
S.205	Châteaubouy	La Tannerie	Inscription	1969	
S.132	Comblessac	Le Mur	Classement	1978	
S.31	Entrammes	Le Port	Classement	1978	Classement de l'oppidum gaulois, au sein duquel sont situés les vestiges du sanctuaire d'époque romaine
S.236	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	Inscription	1982	
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	Classement	1986	
S.237	Amboise	Les Châtelliers	Inscription	1987	
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	Classement	1987	
S.11	Aubigné-Racan	Cherré	Inscription	1991	Complexe antique de Cherré
S.217	Montbouy	Craon	Classement	1993	
S.158	Meaux	La Bauve	Inscription	1997	
S.139	Taden	L'Asile des Pêcheurs	Inscription	2000	

Tabl. VII : mesures de protection au titre des monuments historiques adoptées pour certains sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

historiques (tabl. VII). Le premier édifice à avoir été classé figure dans la liste établie dès 1840 par Prosper Mérimée : il s'agit du monument du Haut-Bécherel à Corseul, qui est aussi le mieux conservé dans l'ouest de la Lyonnaise – les ruines de son temple mesurent encore aujourd'hui plus de 10 m de haut. Il a fait l'objet, comme d'autres, de plusieurs travaux de restauration, notamment à l'issue des campagnes de fouille qui y ont été menées dans les années 1990 (fig. 62, a). Les autres sanctuaires à avoir reçu une telle mesure de protection ont tous été inscrits ou classés dans le courant du XX^e s., à des dates successives. Celle-ci a parfois été appliquée peu de temps après leur découverte, afin de lever des menaces de destruction, comme à Tours, en contexte urbain, où les maçonneries du temple ont été exhumées à partir de 1951 et classées dès 1953, tandis qu'à Taden, l'inscription n'a eu lieu qu'en 2000, soit trente-quatre ans après la reconnaissance, en prospection aérienne, des vestiges enfouis. Parmi les sites protégés, mentionnons également la série de temples localisés dans la forêt de la Londe-Rouvray, classés en 1922 grâce à la politique de conservation soutenue par Louis Deglatigny, qui y a aussi effectué de nombreux relevés³⁹³. À Genainville, dans le Val-d'Oise (fig. 64) et à Aubigné-Racan, en

Sarthe (fig. 63), le classement ou l'inscription n'a pas été circonscrit au seul sanctuaire, mais concerne aussi les autres constructions publiques ou privées du complexe auquel il se rattache : théâtre, ou encore, pour le second, bâtiment thermal et « place-marché ».

Que le site ait fait l'objet d'une mesure de protection ou non, les architectures antiques sont parfois conservées et mises en valeur par des aménagements spécifiques. Également en Sarthe, les travaux de restauration du lieu de culte d'Oisseau-le-Petit ont été complétés par l'édification d'une superstructure en bois destinée à évoquer les volumes du temple, à l'aplomb même de ses ruines (fig. 65). Dans le même ordre d'idée, des modèles virtuels en trois dimensions, ou sous la forme de maquettes, ont aussi été conçus pour nombre de lieux de culte plus ou moins bien conservés, à l'exemple du grand sanctuaire de Corseul (fig. 62, b). Ces reconstitutions peuvent alors être présentées dans des musées de site, aux côtés du mobilier et des blocs architecturaux provenant des fouilles des monuments, comme dans les centres d'interprétation du patrimoine Coriosolis, à Corseul et Gisacum, au Vieil-Évreux, ou au sein des musées archéologiques départementaux de Jublains et de Guiry-en-Vexin, près de Genainville. D'autres solutions, laissant davantage de place à l'imagination, ont été préférées, par exemple, à Vannes (S.278) ou à Chênehutte-

393. Besnier, 1932, p. 284.

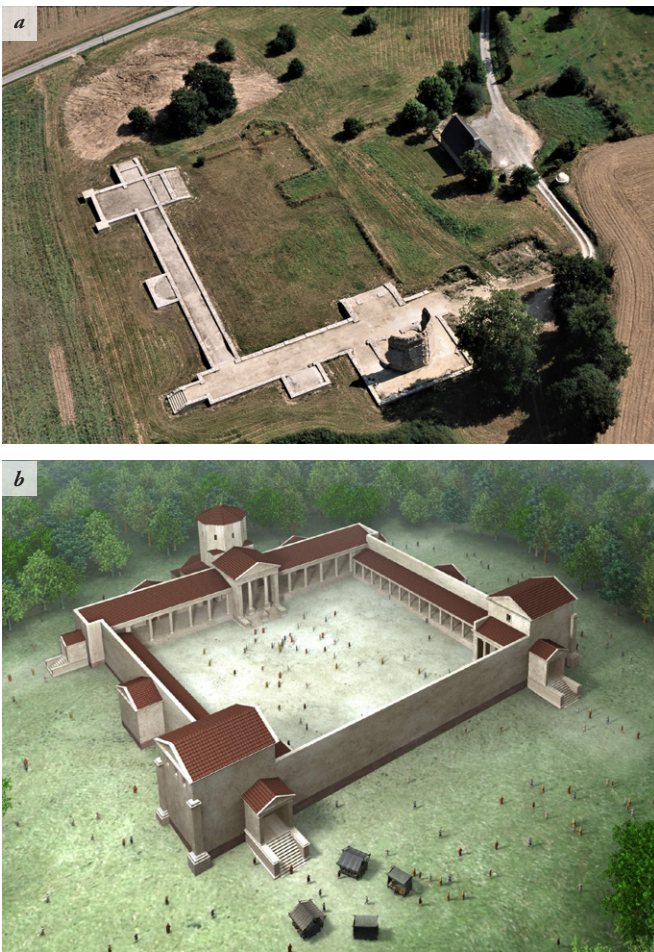


Fig. 62 : le sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; S.134) : a : vue aérienne du site en 2002, après restauration des vestiges fouillés dans les années 1990 ; b : évocation graphique du monument. Cl. M. Gautier ; réal. Gaëtan Le Cloirec, in Gautier et al., 2019, p. 273, fig. 266b.



Fig. 63 : vue aérienne du site de Cherré à Aubigné-Racan (Sarthe ; S.11) : théâtre et « place-marché » au premier plan, sanctuaire et thermes à l'arrière-plan. Cl. Gilles Leroux (2001) in Gautier et al., 2019, p. 274, fig. 267.

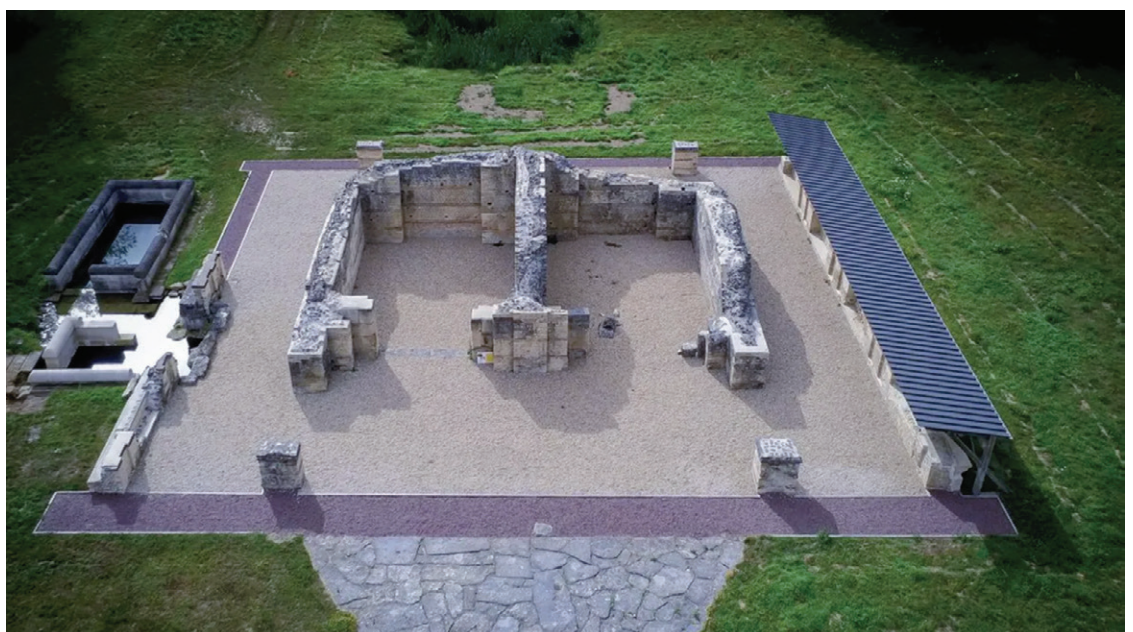


Fig. 64 : mise en valeur des vestiges du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260) : temple, allée dallée et bassins. Cl. A. Späni, in Barrière et al., 2019, p. 86-87.



Fig. 65 : évocation du temple des Busses à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; S.20), in situ. Cl. Chr. Bazile, 2010, https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Fanum_d%27Oisseau-le-Petit?uselang=fr#/media/File:Fanum_d'Oisseau le Petit.jpg.



Fig. 66 : orthophotographie du site de la Grande Raie à Pithiviers-le-Vieil (Loiret ; S.115), datée du 4 octobre 2018 : à droite apparaît le parc où les constructions d'une partie du sanctuaire sont évoquées au moyen de haies ; à gauche, les substructions enfouies d'un autre temple et d'une allée qui y conduit sont partiellement visibles en surface du terrain de sport. Réal. S. Bossard, d'après une photographie disponible sur GoogleEarth.

les-Tuffeaux (S.6), où les bases maçonnées des modestes temples de Bilaire et du Villier ont été simplement conservées telles quelles, sans tentative de reconstruction, après modification des projets immobiliers qui ont conduit à leur découverte, afin de pouvoir les présenter au public sans les détruire. Enfin, les vestiges de plusieurs temples mis au jour à la Grande Raie, sur la commune de Pithiviers-le-Vieil, qui avaient été dégagés au milieu des années 1980 sans avoir pu bénéficier d'une véritable fouille, ont été rapidement réenfouis, mais leur plan a été suggéré, en surface, au moyen de haies qui ornent aujourd'hui un parc public (fig. 66).

2.3. Constitution du corpus d'étude : approche méthodologique

2.3.1. Acquisition et sélection des données

L'abondante documentation réunie sur les sanctuaires des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise est donc le résultat de plus de deux siècles de recherches de natures très variées, durant lesquelles ont été exploitées des sources multiples, au moyen d'outils diversifiés. Dans le cadre de ce travail universitaire, l'acquisition des données, si elle peut sembler au premier abord laborieuse, en raison de la profusion des informations et de l'étendue du territoire considéré, a néanmoins été facilitée par la consultation d'inventaires préexistants, présentés sous la forme de bases de données ou de notices publiées. Leur lecture a ainsi permis de dresser un « pré-inventaire » des sites à vocation culturelle potentiels ou avérés et, à l'issue d'un premier tri critique, de retenir les exemples à intégrer au corpus d'étude en s'appuyant sur les critères de sélection définis *supra* (cf. 2.1).

L'interrogation de la base de données Patriarche, alimentée et exploitée par les services régionaux de l'archéologie (SRA), a été l'une des premières étapes de la phase d'acquisition des informations. L'extraction de listes régionales, demandée auprès des agents chargés de la carte archéologique au sein des huit SRA concernés par la zone d'étude, a permis de répertorier l'ensemble des entités archéologiques datées de l'âge du Fer ou de l'époque romaine et dont les vestiges sont qualifiés de « temple », « *fanum* », « sanctuaire païen », « sanctuaire des eaux », « sanctuaire naturel », « lieu de culte », « architecture religieuse » ou « cultuel et religieux ». Cet inventaire a ensuite été confronté aux notices des volumes de la *Carte archéologique de la Gaule*, collection d'ouvrages dirigée par M. Provost et éditée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, indexées aux termes « sanctuaire », « temple » ou « *fanum* ». Les livres publiés pour les vingt-huit départements que couvre la zone d'étude³⁹⁴ (fig. 67) n'ont, pour l'essentiel, pas fait l'objet d'une réédition depuis leur parution, parfois datée de la fin des années 1980 ou du courant de la décennie

394. Leurs références bibliographiques sont les suivantes : Aube : Denajjar, 2005 ; Calvados, Delacampagne, 1990 ; Côtes-d'Armor : Bizien-Jaglin *et al.*, 2002 ; Eure : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019 ; Eure-et-Loir : Ollagnier, Joly, 1994 ; Finistère : Galliou, 2010 ; Ille-et-Vilaine : Leroux, Provost, 1990 ; Indre-et-Loire : Provost, 1988a ; Loir-et-Cher : Provost, 1988b ; Loire-Atlantique : Provost, 1988c ; Loiret : Provost, 1988d ; Maine-et-Loire : Provost, 1988e ; Manche : Pilet-Lemière, Levalet, 1989 ; Marne : Chossenot, 2004 ; Mayenne : Naveau, 1992 ; Morbihan : Galliou (dir.), 2009 ; Orne : Bernouis, 1999 ; Sarthe : Bouvet (dir.), 2001 ; Paris : Busson, 1998 ; Seine-Maritime : Rogeret, 1997 et Lequoy, Guillot, 2004 ; Seine-et-Marne : Griffisch *et al.*, 2008 ; Yvelines : Barat, 2007 ; Yonne : Delor (dir.), 2002 ; Essonne : Naudet, 2004 ; Hauts-de-Seine : Abert, 2005 ; Seine-Saint-Denis : Héron (dir.), 2018 ; Val-de-Marne : Naudet, 2001 ; Val-d'Oise : Wabont *et al.*, 2006.



Fig. 67 : le cadre territorial de l'étude : limites des cités antiques et des départements actuels. Réal. S. Bossard.

1991-2000. Dans ce cas, ils ne tiennent donc pas compte des découvertes les plus récentes, notamment liées au développement de l'archéologie préventive, mais constituent un outil commode et efficace, entre autres, pour dresser la liste des publications relatives à l'exploration ancienne d'un grand nombre de lieux de culte. En guise de complément, d'autres travaux, liés plus spécifiquement au recensement des sanctuaires antiques, ont aussi été analysés. Il s'agit, en premier lieu, de l'inventaire national des temples à *cella* centrale et galerie périphérique établi par I. Fauduet et publié en 1993, accompagné d'une base de données informatisée, puis mis à jour et complété en 2010³⁹⁵ ; à titre indicatif, ce sont 274 lieux de culte certains ou possibles qui ont été signalés par I. Fauduet pour le territoire considéré. À des échelles plus réduites, ont également été consultées les listes des sanctuaires laténiens ou d'époque romaine proposées dans les chapitres introductifs de plusieurs volumes de la *Carte archéologique de la Gaule*, ou encore celles, inédites ou publiées, réalisées pour le centre-est de la Gaule – soit, en ce qui concerne l'emprise choisie ici, les départements de l'Aube et de l'Yonne³⁹⁶ –, la Normandie³⁹⁷ et les cités des Carnutes³⁹⁸, des Turons³⁹⁹, des Aulerques Ébuovices⁴⁰⁰ ou

encore des Aulerques Diablintes et Cénomans⁴⁰¹.

Au terme de cette première étape, plusieurs séjours de recherche dans les SRA relevant de la zone d'étude ont été entrepris, sur une durée totale d'un peu plus d'un mois. Les fonds accessibles en bibliothèque et surtout la documentation inédite, composée des rapports des opérations archéologiques (manuscrits, tapuscrits ou numériques), de fiches de déclaration de découverte ou encore de clichés photographiques ou de relevés, y ont été parcourus et photographiés ou numérisés en vue de pouvoir traiter ces données *a posteriori*. Ces recherches ont été menées au sujet des lieux de culte avérés ou hypothétiques qui avaient été présélectionnés, mais aussi pour les sites archéologiques protohistoriques ou antiques localisés dans leur environnement proche, dans un rayon de 2 km (cf. *infra*, 2.3.2), du moins pour les sanctuaires qui ont été conservés à l'issue d'un premier examen des données réunies. De fait, la lecture des divers documents compulsés au sein des SRA a autorisé une seconde phase de sélection des sites à vocation cultuelle, en éliminant tous ceux qui ne répondent pas aux critères définis *supra* ou pour lesquels les informations connues sont insuffisantes pour envisager sérieusement l'hypothèse d'un sanctuaire. Les données publiées ont été, d'une manière générale, privilégiées à la littérature grise ; ainsi, les renseignements issus des rapports d'opérations archéologiques n'ont été exploités et mentionnés qu'à défaut d'un ou de plusieurs articles ou d'un ouvrage

395. Fauduet, 1993 ; Fauduet, Arcelin, 1993 ; Fauduet, 2010.

396. Izri, Nouvel, 2011.

397. Ciezar-Epailly, 2008 ; Leclerc, Paez-Rezende, 2011 ; données inédites du PCR Arban.

398. Tremel, 2008.

399. Ferdière, 2014 ; Troubaday *et al.*, 2019.

400. A. Tarsia, in *ATHA*Hartz, 2015a, vol. 1, p. 273, fig. 124.

401. Bossard, 2014 ; Raux *et al.* (dir.), 2015.

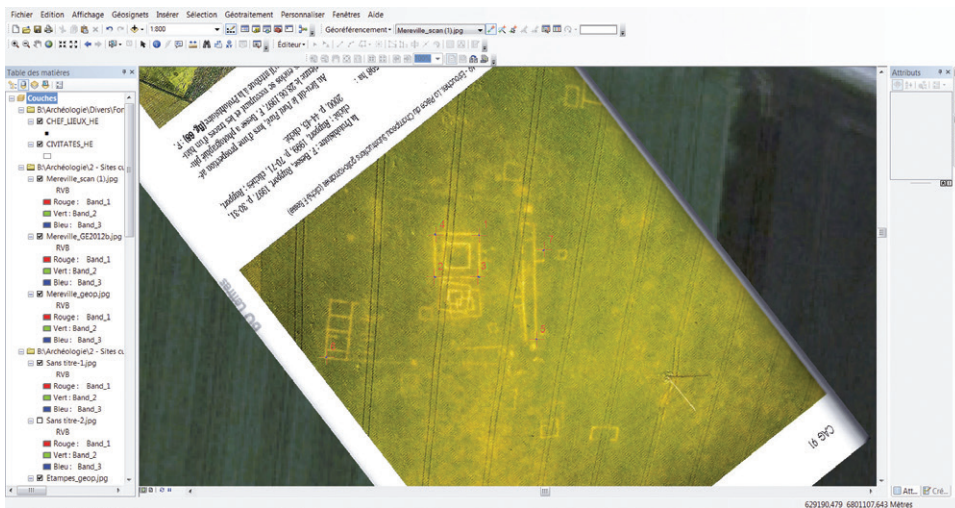


Fig. 68 : redressement numérique d'un cliché aérien oblique du sanctuaire de la Remise des Murs à Méréville (Essonne ; S.213) à l'aide du logiciel ArcMap. Réal. S. Bossard.

monographique, consacrés au lieu de culte en question, ou en complément, lorsque seuls certains aspects de leur étude ont été publiés. Les responsables des opérations de terrain ont été contactés quand les résultats de ces dernières sont restés inédits, afin de s'assurer de leur accord pour l'étude de ces données et, éventuellement, de compléter la documentation rassemblée par des articles récents, qui auraient échappé à notre vigilance.

Dans le cas des sanctuaires qui ont été identifiés en prospection aérienne ou qui n'ont été que partiellement fouillés, ainsi que des sites aujourd'hui implantés dans des espaces peu bâtis, les principaux fonds de clichés verticaux aériens ou satellitaires accessibles en ligne ont été inspectés, dans l'optique de compléter le plan de leurs structures ou d'éventuels aménagements voisins. Cette vérification a été systématiquement réalisée pour les images acquises par l'IGN et mises en ligne sur le Géoportail⁴⁰², en tirant notamment profit de l'outil « Remonter le temps » qui permet d'accéder, année par année, aux clichés des anciennes missions ; les photographies prises au nom de la société Google et consultables via le logiciel gratuit Google Earth, ainsi que les clichés de Bing Maps⁴⁰³ et d'Apple Maps⁴⁰⁴, ont également été examinés pour tous ces sites. Cette méthode a porté ses fruits pour plusieurs dizaines de lieux de culte, dont les structures archéologiques ont alors pu être localisées avec une précision relativement bonne. Par ailleurs, lorsque suffisamment de repères (limites de parcelles, routes ou chemins, pylônes électriques ou encore bâtiments) apparaissent sur les vues obliques prises par des prospecteurs aériens ou qu'il est possible de confronter les vestiges qui y sont perceptibles à ceux qui sont visibles sur des orthophotographies, les clichés obliques ont été automatiquement redressés au moyen du logiciel ArcMap de la suite ArcGIS (fig. 68), afin d'obtenir un relevé planimétrique le plus exact possible.

En raison du délai imparti pour la préparation de ce travail doctoral et de l'investissement personnel que demande la direction d'une opération archéologique, même modeste, il a été choisi de limiter les interventions de terrain liées au sujet de la thèse à l'étude d'un seul site, entamée avant l'inscription en doctorat. En effet, outre une campagne de prospection pédestre thématique réalisée à l'échelle de huit lieux de culte du département de la Mayenne⁴⁰⁵, qui s'inscrivait dans le droit fil d'un mémoire de Master 1 consacré aux sanctuaires antiques et à leurs antécédents laténiens en territoire diablinte⁴⁰⁶, un intérêt particulier a été porté au lieu de culte de la Fermerie/Mérolle à Juvigné (Mayenne ; S.36), dès la préparation de ce premier travail universitaire. Après une nouvelle analyse des données de terrain essentiellement acquises par J. Meissonnier (alors à la direction des Antiquités historiques des Pays de la Loire), lors de sondages qu'il y a conduits entre 1987 et 1989, et une étude du mobilier qui en est issu⁴⁰⁷, une campagne de fouille programmée a eu lieu, durant un mois, à l'été 2016⁴⁰⁸. Les données collectées à cette occasion ont été traitées en parallèle du doctorat et l'étude du mobilier est aujourd'hui en voie d'achèvement ; ces récents travaux, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs articles⁴⁰⁹, aboutiront sous peu à une publication synthétique. Signalons d'ailleurs que l'analyse des sanctuaires découverts dans le département mayennais a été encouragée par l'attribution, en 2020, d'une bourse d'aide à la recherche universitaire par le conseil départemental de la Mayenne, auquel nous souhaitons ici renouveler nos remerciements.

2.3.2. Le traitement des données : les notices de sites

Afin de pouvoir comparer et mettre en série les données de manière efficace, il a semblé crucial d'élaborer une

402. www.geoportail.gouv.fr.

403. www.bing.com/maps.

404. www.street-view.net/fr/apple-maps.

405. Bossard, 2015a.

406. Bossard, 2014.

407. Bossard, 2014 ; Bossard *et al.*, 2016.

408. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016.

409. Bossard, Dufay-Garel, 2019 ; Bossard, Dufay-Garel, à paraître.

grille de lecture et d'étude uniforme pour l'ensemble des sites archéologiques considérés, malgré les disparités de la documentation, propre aux méthodes mises en œuvre lors de leur exploration ou de leur simple identification (cf. *infra*). À cette fin, il a été décidé de créer un modèle de notice applicable à l'ensemble des sanctuaires avérés ou hypothétiques. Il permet de disséquer chaque site en adoptant un regard critique et en distinguant plusieurs rubriques pour analyser, successivement, l'implantation topographique du lieu de culte, son architecture et son organisation spatiale, son mobilier et les pratiques rituelles qui y ont été mises en évidence ou encore son environnement antique ; enfin, un dernier encart, synthétique, est destiné, à partir des données ainsi décortiquées, à proposer des hypothèses au sujet de sa fréquentation et de son statut. Pour des raisons pratiques, les notices ont été regroupées dans le second volume de cette thèse. Dans le dessein d'alléger la synthèse présentée dans ce premier volume, nous renvoyons fréquemment le lecteur aux références bibliographiques et à l'analyse proposée dans les notices, dont les numéros sont alors précisés, entre parenthèses, en gras et en italiques, et précédés de la lettre S. (par exemple : S.153). Pour rappel, les numéros qui suivent la lettre I. renvoient à l'inventaire des inscriptions (cf. vol. II, **tabl. A**) et ceux qui sont placés après la lettre R., à celui des représentations divines (cf. vol. II, **tabl. B**).

Six rubriques, divisées en plusieurs points successifs, sont proposées dans chaque notice ; leur contenu, bien sûr variable d'un exemple à l'autre, respecte la trame suivante :

1 – Présentation du site

Un premier encart rassemble les informations permettant d'*identifier* et de *localiser le site archéologique* : département, commune et lieu-dit du site ; cité antique auquel il peut être rattaché ; éventuel autre toponyme employé ; coordonnées géographiques du centroïde du site (la projection Lambert 93 a été choisie), avec mention « localisation imprécise » si les vestiges n'ont pu être placés avec précision sur un plan géoréférencé, faute de repères ; numéro d'entité archéologique enregistré dans la base de données Patriarche.

Un second encart résume les *principales caractéristiques du sanctuaire* : identification avérée ou hypothétique ; qualité de la documentation⁴¹⁰ ; divinité(s) honorée(s), lorsqu'elles ont pu être déterminées ; chronologie générale, avec l'éventuelle mention « datation approximative ».

410. La qualité de la documentation est jugée : « excellente » (indice 3) lorsque le plan du site est complet, ou quasiment complet, et que la stratigraphie et la chronologie des vestiges ont pu être bien comprises ; « bonne » (2) quand le plan est complet, ou quasi complet, et que quelques données stratigraphiques et chronologiques ont pu être rassemblées ; « moyenne » (1) lorsque l'extension du site est connue, mais que sa chronologie n'a pu être déterminée, ou reste approximative, ou bien lorsque les principales phases de son occupation ont été bien cernées, mais que son étendue n'a pu être circonscrite ; « peu exploitable » (0), lorsque l'extension du site n'est pas connue, qu'aucune donnée stratigraphique n'a été recueillie et que la chronologie n'a pas été déterminée ou bien qu'elle a été établie avec une certaine marge d'incertitude.

La section suivante s'intéresse aux circonstances de *découverte* et aux *interventions archéologiques* réalisées. La documentation disponible pour chacune d'entre elles est ici mentionnée, en précisant si la ou les études ont abouti ou non à une ou à plusieurs publications. L'état de conservation à l'issue de la dernière opération et les éventuelles mesures de protection appliquées au site (inscription ou classement au titre des monuments historiques, mise en valeur des vestiges) y sont également présentés.

Enfin, un dernier paragraphe est consacré à l'*implantation topographique* des vestiges, en décrivant le terrain sur lequel le lieu de culte a été aménagé – position topographique, visibilité depuis d'autres points marquants du paysage, accès à l'eau (reconnaissance de résurgences, de plans d'eau ou de cours d'eau dans son environnement proche).

2 – Présentation des vestiges

Cette seconde rubrique décrit les vestiges immobiliers du sanctuaire, en suivant un ordre chronologique et en tenant compte d'événements antécédents, mais aussi de l'abandon et du devenir du site après l'époque romaine :

La présence de vestiges antérieurs, préhistoriques ou protohistoriques, voire du début de l'époque romaine lorsque le lieu de culte est fondé tardivement, est évoquée dans une première section consacrée à ses *antécédents*. Lorsqu'un doute subsiste au sujet de la nature de l'occupation précédant directement la construction du sanctuaire qui a été identifié et qu'il est possible qu'il succède à un espace à vocation rituelle plus ancien, les antécédents font alors l'objet d'une étude plus détaillée et sont considérés comme relevant d'une première phase du sanctuaire.

Les paragraphes suivants décrivent et analysent l'évolution du sanctuaire, phase par phase. Le découpage proposé – en identifiant plusieurs *phases* lorsque les données le permettent ou sinon en regroupant tous les vestiges dans un seul ensemble –, suit ou non celui qui a été établi par le ou les responsables des opérations archéologiques. Il vise à distinguer, dans la mesure du possible, les principaux chantiers d'édification du lieu de culte (modification de son emprise, (re)construction de son périmètre ou d'un ou de plusieurs édifices), tandis que les aménagements mineurs (ajout d'un porche ou d'un équipement modeste, restauration ne modifiant pas le plan des bâtiments) sont considérés comme relevant de différents états d'une même phase. La présentation suit un ordre logique, débutant généralement par la question du mode de délimitation du sanctuaire, complétée par celle des temples et, enfin, des autres équipements de l'aire sacrée. Le cas échéant, les arguments permettant de fixer un *terminus post quem* ou *ante quem* pour les composantes de chaque phase sont évoqués au cours ou à la fin de leur description. Par ailleurs, la compréhension des vestiges est facilitée par l'adjonction systématique de *plans normalisés* et établis, sauf exception, au millième, pour chacune des phases distinguées. Y sont visibles les éléments que l'on propose de rattacher à la phase concernée, mais aussi, en gris clair, les structures antérieures ou postérieures. L'adoption de couleurs et de trames variées permet de faire la différence entre les vestiges de constructions maçonnées ou en matériaux périssables, mais aussi d'identifier les temples, les autres bâtiments, l'emprise du sanctuaire – lorsque ses limites peuvent être restituées –, les structures de combustion, les bassins, les puits ou encore les canalisations. Les principales constructions (temples, édifices et certains autres aménagements) sont désignées par une lettre majuscule (A, B, C, etc.), suivie d'un chiffre lorsque plusieurs états sont perceptibles (A1, A2, etc.). Il a aussi été choisi d'opérer une distinction entre les vestiges fouillés et ceux qui ont été détectés à partir d'images aériennes ou de cartes d'anomalies réalisées à l'issue de prospections géophysiques, ainsi que de faire figurer les principales zones de concentration de mobilier, qu'elles aient été mises en

évidence au cours de prospections pédestres ou de fouilles. Par ailleurs, un tableau regroupe les dimensions et les surfaces des principales composantes du sanctuaire, phase par phase ; les surfaces ont été automatiquement calculées grâce au logiciel ©Adobe Illustrator, via l'utilisation du script « Surface4 », sur des plans au millième ; cet outil permet d'obtenir la surface précise de formes simples comme complexes.

L'ultime partie de cette rubrique est consacrée aux questions de l'*abandon* et des éventuelles *occupations postérieures* du site archéologique. Les marqueurs chronologiques permettant de dater la fin des pratiques rituelles et la destruction du lieu de culte, lorsqu'ils existent, sont ici analysés ; la présentation des vestiges mis en évidence pour des périodes plus récentes, volontairement brève, se limite aux traits saillants des occupations postérieures et insiste plus particulièrement, le cas échéant, sur la réoccupation et la transformation des édifices ou des espaces ruinés.

3 – Mobilier et interprétation des pratiques rituelles

La présentation du mobilier et des pratiques rituelles débute par la description et l'analyse des *documents épigraphiques et iconographiques* (objets ou blocs inscrits ; statuaire en pierre, en métal ou en bois ; statuettes et figurines en pierre, métal, terre cuite ou bois ; images sculptées en relief ou peintes), qu'ils permettent ou non d'identifier les divinités dont le culte est célébré.

Le second point abordé, plus ou moins longuement, en fonction de la qualité de la documentation, concerne les *autres types de mobilier*. Après quelques considérations sur la répartition spatiale ou chronologique des objets, en mettant l'accent sur des contextes de découverte particuliers (enfouissement d'objets isolés ou groupés, épanchages, niveaux de démolition), les objets archéologiques sont quantifiés et décrits en les rassemblant au sein de grandes catégories liées à leur nature et à leur fonction et en s'attardant plus spécifiquement sur des types de mobilier fréquemment retrouvés en contexte religieux : la vaisselle en terre cuite, en verre ou métallique, puis les restes fauniques et malacofauniques, souvent liés à des pratiques culinaires (préparation de mets, consommation sur place ou offrandes alimentaires) ; le numéraire (nombre, répartition chronologique des émissions, traitements particuliers) ; les objets de parure (nombre, types et traitements particuliers) ; les ex-voto anatomiques et les objets miniatures ; les restes humains ; enfin, les autres objets, parfois variés, relevant aussi de l'*instrumentum* (outils, pièces de fourniment militaire, éléments de harnachement, objets liés à la toilette ou aux pratiques médicales, lampes, instruments d'écriture, etc.). Lorsque du mobilier a pu être rattaché avec certitude à l'une des phases déterminées dans la rubrique n° 2, en fonction de leur contexte de découverte, cette information est précisée ici ou là.

4 – Environnement antique

La première partie de la quatrième rubrique présente, pour chaque lieu de culte, la *situation au sein de la cité* de laquelle il dépend. En quelques mots, sont ici évoqués la proximité de limites de territoires, voire les incertitudes qui pèsent sur le rattachement du sanctuaire à une cité ou à une autre, l'éloignement ou l'intégration de ce dernier aux agglomérations gauloises ou antiques connues et la présence, dans ses environs, d'axes de communication majeurs.

La seconde section, souvent plus développée, s'intéresse à l'*environnement proche* du sanctuaire, c'est-à-dire aux vestiges qui lui sont contemporains et qui ont été mis au jour dans un rayon de 2 km. Cette limite, définie de manière arbitraire, permet de déterminer, lorsque les informations sont connues, si d'autres bâtiments ou espaces qui ont pu être utilisés dans le cadre des cultes ont été aménagés à ses abords et s'il est localisé à proximité d'un ou de plusieurs habitats ruraux. Elle permet

aussi d'analyser son intégration au sein du tissu urbain d'une agglomération et ses rapports avec d'autres monuments ou d'examiner le tracé de voies de desserte qui le relie aux axes routiers principaux. La distance entre le sanctuaire et les aménagements périphériques est systématiquement renseignée, de même que la chronologie de ces derniers, lorsqu'elle a pu être établie.

5 – Synthèse et interprétation

À l'issue de la présentation des données, un ou plusieurs paragraphes proposent un résumé synthétique des principaux éléments exposés dans le cadre de la notice, en attirant l'attention sur les spécificités du lieu de culte, ainsi que sur les lacunes qui ponctuent son étude et qui entravent l'interprétation que l'on peut en donner. En confrontant les caractéristiques détaillées dans les rubriques précédentes, les questions de son évolution et de son statut (public ou privé) sont ici discutées, du moins lorsque suffisamment d'informations ont pu être réunies, pour clore les réflexions développées au sein de la notice.

6 – Bibliographie

La dernière rubrique énumère, par ordre alphabétique des auteurs, les références bibliographiques citées au sein de la notice. La bibliographie n'a pas la prétention d'être exhaustive pour chaque site, notamment pour ceux qui ont été explorés anciennement et ont fait l'objet de multiples citations, dans des publications ou des documents inédits destinés à des publics variés. Les catalogues d'exposition, les articles de presse, les catalogues thématiques ou chronologiques, les ouvrages généraux ou encore les mémoires universitaires qui évoquent brièvement un sanctuaire n'ont été mentionnés que lorsqu'ils fournissent des informations ou des réflexions nouvelles ; les publications monographiques ou, à défaut, les rapports d'opérations archéologiques inédits ont alors été privilégiées.

En complément des notices, intégralement rédigées en utilisant un logiciel de traitement de texte, une base de données relationnelle a été constituée grâce au logiciel ©Microsoft Excel, de façon à pouvoir exploiter par une approche statistique les principales informations, notamment chiffrées, collectées pour l'ensemble du corpus. Trois principales tables, complétées à l'occasion par d'autres tables limitées à un nombre d'enregistrements plus limité (numéraire, objets de parure, armement, etc.), ont ainsi été créées et alimentées avec les données issues de l'étude de l'ensemble des sites ; elles ont été couplées à un système d'information géographique (SIG), réalisé avec la suite de logiciels ©ArcGIS, utilisé avant tout pour cartographier les données en fonction de divers paramètres :

- La première table (cf. vol. II, **tabl. C**) rassemble, à l'échelle du site, les informations liées à son implantation et à son environnement ; cité ; position topographique ; distance par rapport aux limites des cités et à l'agglomération la plus proche ; contexte d'implantation (chef-lieu, agglomération secondaire ou rural) ; localisation ou sein de l'agglomération ou occupation reconnue aux abords des sites ruraux ; statut proposé.

- La seconde table (cf. vol. II, **tabl. D à G**) regroupe les caractéristiques des sanctuaires pour chacune des phases

distinguées : datation ; type de délimitation et surface de l'aire sacrée ; équipements du sanctuaire : nombre de temples identifiés, présence ou absence d'un porche, d'un ou de plusieurs portiques, d'autres bâtiments, de bassins ou de puits ; composantes du décor (placages de roche, mosaïques, enduits peints, éléments architectoniques ouvragés, statuaire en pierre ou métallique) ; quantification des principaux types de mobilier découverts (nombre de tessons de céramique ou de verre et nombre minimum de vases ; nombre et poids de restes fauniques et malacofauniques, nombre minimum d'animaux ; nombre de monnaies, de rouelles, d'anneaux, de jetons, d'objets de parures, de vaisselle métallique, de figurines en terre cuite, d'ex-voto anatomiques, de tablettes de défixion, d'objets miniatures, de boîtes à sceau, de stylets, d'objets de toilette, de clefs, d'armes, de couteaux, de meules, de pesons, de lampes à huile, de clochettes, de restes humains et de haches polies néolithiques).

▪ Enfin, la troisième table (cf. vol. II, **tabl. H**) réunit les données propres à chaque temple identifié : chronologie ; type de plan ; dimensions et surface ; orientation ; matériaux utilisés pour ses fondations, son élévation, son décor et sa couverture.

2.3.3. Analyse critique du corpus d'étude et représentativité des données

La démarche suivie et les critères de sélection appliqués ont abouti à considérer et à analyser, pour les cités du

centre et de l'ouest de la Lyonnaise, 281 sanctuaires avérés ou hypothétiques ; chacun d'entre eux est présenté dans l'une des notices de site rassemblées dans le second volume de cette thèse. Avant de considérer les caractéristiques de ces lieux de culte (partie II) et leur évolution (partie III), quelques remarques d'ordre méthodologique s'imposent, notamment au sujet de la qualité et de l'interprétation des données, mais aussi de la répartition géographique de ces sites.

Le corpus rassemble 259 sanctuaires avérés et 22 autres qui ont été considérés comme hypothétiques (**fig. 69** et **tabl. VIII**), à défaut de données suffisantes pour confirmer la vocation religieuse du lieu, bien qu'elle soit probable. Parmi les cas incertains, figurent des sites dont le plan est lacunaire, notamment des monuments urbains ou périurbains, dotés de portiques ou de constructions reposant sur de larges massifs maçonnés – tel qu'à Angers (**S.3**), Évreux (**S.57**), Triguères (**S.230**) ou Troyes (**S.235**). Pour d'autres, en contexte rural et notamment de *villa*, l'identification de certains bâtiments à des temples est incertaine, en raison de la confusion possible avec un édifice funéraire ou un aménagement lié aux activités agro-pastorales ou à l'ornement du domaine – Tiercé (**S.8**), Souzy-la-Briche (**S.132**), Montgermont (**S.187**), ou encore le Val à Mordelles (**S.190**). Ces problèmes propres à certains sites urbains ou ruraux, qui méritent un plus ample développement, sont approfondis *infra*, dans le chapitre 5, au cours duquel les sanctuaires sont analysés au sein de leur environnement. Quant aux

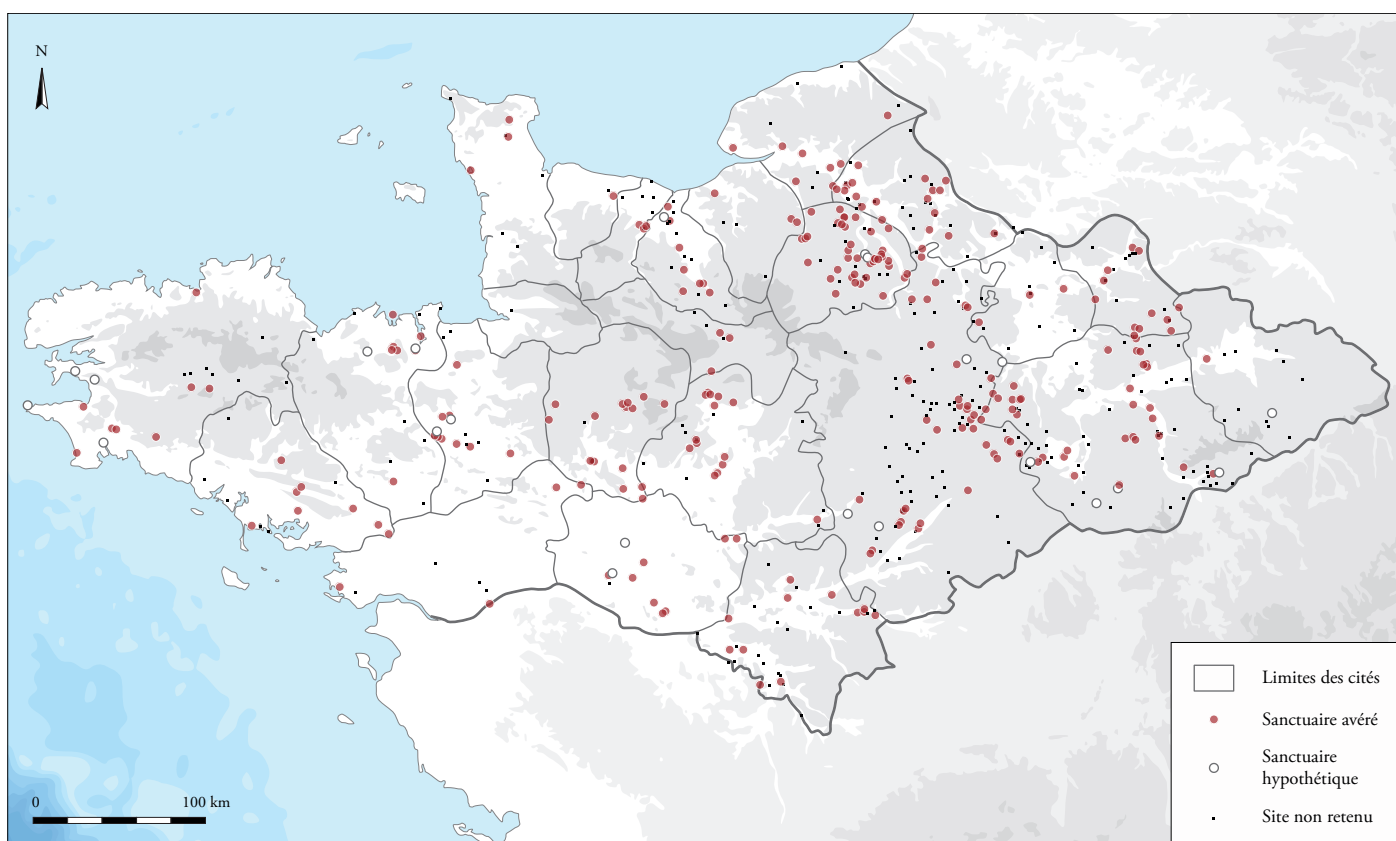


Fig. 69 : répartition des sanctuaires avérés ou hypothétiques et des sites qui ont été exclus de l'étude. Réal. S. Bossard.

N°	Département	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Cité
S.1	49	Andard	Le Foyer Logement	Oui	Andécaves
S.2	49	Angers	Clinique Saint-Louis	Oui	
S.3	49	Angers	Le Château	Non	
S.4	49	Bauné	Le Haut Soulage	Oui	
S.5	49	Chênehutte	Le Camp des Romains	Oui	
S.6	49	Chênehutte	Le Villier	Oui	
S.7	49	Gennes	Torré	Oui	
S.8	49	Tiercé	Les Tardivières	Non	
S.9	72	Allonnes	La Forêterie	Oui	
S.10	72	Allonnes	Les Perrières	Oui	
S.11	72	Aubigné-Racan	Cherré	Oui	
S.12	72	Conlie	Faneu	Oui	
S.13	72	Coulombiers	La Haute Folie	Oui	
S.14	72	Courgains	Les Noës	Oui	
S.15	72	Domfront-en-Champagne	Le Grand Cimetière	Oui	
S.16	72	Le Mans	Les Jacobins	Oui	
S.17	41	Montoire-sur-le-Loir	Le Tertre	Oui	
S.18	72	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	Oui	
S.19	72	Neuvy-en-Champagne	La Puisaye	Oui	
S.20	72	Oisseau-le-Petit	Les Busses	Oui	
S.21	72	Oisseau-le-Petit	La Cordellerie	Oui	
S.22	72	Oisseau-le-Petit	Champ Vérette	Oui	
S.23	72	Rouessé-Fontaine	La Tuile	Oui	
S.24	72	Sablé-sur-Sarthe	La Tour aux Fées	Oui	
S.25	72	Vaas	Rotrou	Oui	
S.26	72	Auvers-le-Hamon	Le Haut Écuret	Oui	
S.27	53	Bouère	La Pélièvre	Oui	
S.28	53	Bourgon	La Grésillonnière	Oui	
S.29	53	Courcité	Mont Méard	Oui	
S.30	53	Entrammes	La Furetière	Oui	
S.31	53	Entrammes	Le Port	Oui	
S.32	53	Jublains	La Tonnelle	Oui	
S.33	53	Jublains	La Tonnelle - Sanctuaire central	Oui	
S.34	53	Jublains	La Tonnelle - Sanctuaire nord-ouest	Oui	
S.35	53	Jublains	La Tonnelle - Sanctuaire septentrional	Oui	
S.36	53	Juvigné	La Fermerie	Oui	
S.37	53	Loupfougères	La Petite Ridelière	Oui	
S.38	53	Peuton	Le Bréon Frézeau	Oui	
S.39	53	Saint-Denis-du-Maine	La Grillère	Oui	
S.40	53	Saint-Germain-d'Anxure	L'Écottais	Oui	
S.41	27	Ajou	L'Épine au Coq	Oui	
S.42	27	Arnières-sur-Iton	La Côte au Buis	Oui	
S.43	27	Beaubray	La Pièce Chardine	Oui	
S.44	27	Beaumont-le-Roger	La Butte des Buis	Oui	
S.45	27	Beaumont-le-Roger	La Butte des Forges	Oui	
S.46	27	Beaumont-le-Roger	Chapelle Saint-Marc	Oui	
S.47	27	Boisset-les-Prévanches	Château des Prévanches	Oui	
S.48	27	La Bonneville-sur-Iton	La Mare Hue	Oui	
S.49	27	Bosrobert	Touroulde	Oui	
S.50	27	Caillouet-Orgeville	La Maison Noury	Oui	
S.51	27	Claville	Bois de Cranne	Oui	
S.52	27	Condé-sur-Iton	Le Val	Oui	

Aulerques Cénonnais

Aulerques Diablines

Aulerques Ébuvoicis

N°	Département	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Cité
S.53	27	Corneuil	La Grosse Borne	Oui	Aulerques Ébuvoicis
S.54	27	Criquebeuf-la-Campagne	Croix des Friches	Oui	
S.55	27	Criquebeuf-la-Campagne	Croix des Friches	Oui	
S.56	27	Évreux	LEP Hébert	Oui	
S.57	27	Évreux	Rue de la Justice	Non	
S.58	27	Fouqueville	Le Clarin	Oui	
S.59	27	Le Fresne	Le Vieux Moutier	Oui	
S.60	27	Garennes-sur-Eure	Bellevue	Oui	
S.61	27	Guichainville	Le Devant de la Garenne	Oui	
S.62	27	Guichainville	Le Long Buisson	Non	
S.63	27	Heudreville-sur-Eure	La Londe	Oui	
S.64	27	Illiers-l'Évêque	Les Mutéreaux	Oui	
S.65	27	Jouy-sur-Eure	La Buissonnière	Oui	
S.66	27	Manthelon	La Mésangère	Oui	
S.67	27	Marbeuf	Le Buisson d'Hectomare	Oui	
S.68	27	Miserey	La Coudre	Oui	
S.69	27	Miserey	Les Franches Terres	Oui	
S.70	27	Quatremare	le Moulin à Vent	Oui	
S.71	27	Sacquenville	Brettemare	Oui	
S.72	27	Saint-Aubin-d'Écrosville	Bois de l'Étoile	Oui	
S.73	27	Saint-Aubin-d'Écrosville	La Navette	Oui	
S.74	27	Saint-Aubin-sur-Gaillon	Les Motelles	Oui	
S.75	27	Sylvains-les-Moulins	Le Puits d'Enfer	Oui	
S.76	27	Sylvains-les-Moulins	Les Meurgers	Oui	
S.77	27	Thomer-la-Sôgne	L'Écricillon	Oui	
S.78	27	Le Vieil-Évreux	Cracouville	Oui	
S.79	27	Le Vieil-Évreux	Les Terres Noires	Oui	
S.80	27	Le Vieil-Évreux	Les Terres Noires	Oui	
S.81	27	Le Vieil-Évreux	le Moulin à Vent	Oui	
S.82	14	Saint-Martin-des-Entrées	La Pièce des Côtelets	Oui	Baïo-casses
S.83	27	Cauverville-en-Roumois	Saint-Etienne	Oui	
S.84	76	Le Havre	Caucriaucville	Oui	
S.85	76	Lillebonne	La villa du Lycée	Oui	
S.86	76	La Londe	Saint-Ouen-de-Thouberville	Oui	
S.87	76	Saint-Martin-de-Boscherville	Abbaye-Saint-Georges	Oui	
S.88	76	Saint-Saëns	Le Teurtre	Oui	
S.89	76	Vatteville-la-Rue	Les Cateliers	Oui	
S.90	76	Yville-sur-Seine	Le Sablon	Oui	
S.91	78	Ablis	Rue du Jeu de Paume	Oui	
S.92	41	Areines	Les Poulittes	Non	
S.93	28	Barmainville	Le Parquet	Oui	
S.94	28	Baudreville	La Mône	Oui	
S.95	78	Bonnières-sur-Seine	Les Guinets	Oui	
S.96	45	Bouilly-en-Gâtinais	La Vallée de Serin	Oui	
S.97	41	Briou	Montcelon	Oui	
S.98	41	Briou	Montcelon	Oui	
S.99	28	Bû	Les Bois du Four à Chaux	Oui	
S.100	28	Chartres	Place des Épars	Oui	
S.101	28	Chartres	Saint-Martin-au-Val	Oui	
S.102	45	Chilleurs-aux-Bois	La Cognée	Oui	

Aulerques Ébuvoicis

Calètes

Carnutes

N°	Département	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Cité		N°	Département	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Cité	
S.103	45	Chilleurs-aux-Bois	Les Tirelles	Oui			S.154	77	Choisy-en-Brie	Le Clos Gillet	Oui		
S.104	41	Conan	Véniel	Non			S.155	77	Crouy-sur-Ourcq	Monte à Peine	Oui		
S.105	45	Crottes-en-Pithiverais	Les Hauts de Bazoches	Oui			S.156	77	Jouy-le-Châtel	Ouzelle	Oui		
S.106	41	Fossé	Le Moulin Brûlé	Oui			S.157	77	Mareuil-lès-Meaux	La Grange du Mont	Oui		
S.107	28	Gouillons	Les Hauts de Chatenay	Oui			S.158	77	Meaux	La Bauve	Oui		
S.108	28	Guainville	Le Gros Murger	Oui			S.159	77	Pécy	Le Chaufour	Oui		Médes
S.109	28	Hanches	La Cavée du Moulin	Oui			S.160	77	Pécy	Mirvaux	Oui		
S.110	41	Lestiou	La Souche	Oui			S.161	77	Saint-Mars-Vieux-Maisons	L'Orme	Oui		
S.111	41	Lignièrès	Le Sicot	Oui			S.162	77	Vaudoy-en-Brie	Le Sureau	Oui		
S.112	28	Mérouville	Sampuy	Oui			S.163	77	Vendrest	La Bauve	Oui		
S.113	28	Mérouville	Sampuy	Oui			S.164	77	Villeneuve-le-Comte	Villages Nature	Oui		
S.114	45	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	Oui			S.165	53	Athée	Les Provençères	Oui		Namnières
S.115	45	Pithiviers-le-Vieil	La Grande Raye	Oui			S.166	44	Guérande	Le Clos Flaubert	Oui		
S.116	45	Pithiviers-le-Vieil	Les Jardins du Bourg	Oui			S.167	44	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	Oui		
S.117	28	Le Puiset	Les Closeaux	Oui			S.168	29	Cléden-Cap-Sizun	Trouguer	Non		
S.118	78	Richebourg	La Pièce du Fient	Oui			S.169	29	Crozon/Telgruc-sur-Mer	ND	Non		
S.119	28	Rouvray-Saint-Denis	La Remise du Chevalier	Oui		Carnutes	S.170	29	Douarnenez	Trégouzel	Oui		
S.120	78	Saint-Martin-de-Bréthencourt	Les Châtelliers	Non			S.171	29	Motreff	Kergaravat	Oui		
S.121	41	Saint-Sulpice-de-Pommeray	La Derloterie	Oui			S.172	22	Paule	Kergroaz	Oui		
S.122	78	Septeuil	La Féerie	Oui			S.173	22	Plestin-les-Grèves	Coz Illis	Oui		Osièmes
S.123	91	Souzy-la-Briche	La Cave Sarrazine	Non			S.174	29	Plomelin	Le Pérennou	Non		
S.124	41	Talcy	La Pièce à Loup	Oui			S.175	29	Plomodiern	ND	Non		
S.125	45	Tavers	Les Quarante Mines	Oui			S.176	29	Quimper	Parc ar Groas	Oui		
S.126	28	Toury	La Butte de l'Orme Belet	Oui			S.177	29	Quimper	Rue Eugène Boudin	Oui		
S.127	78	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe	Oui			S.178	29	Rosporden	La Grande Boissière	Oui		
S.128	78	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe	Oui			S.179	29	Saint-Jean-Trolimon	Tronoën	Oui		
S.129	28	Viabon	Les Cinquante-Deux Mines	Oui			S.180	77	Chelles	24-24bis, avenue de la Résistance	Oui		Parisii
S.130	28	Villeau	La Petite Contrée	Oui			S.181	75	Paris	Rue Soufflot	Oui		
S.131	41	Villexanton	La Charité	Oui			S.182	78	Saint-Forget	La Butte Ronde	Oui		
S.132	35	Comblessac	Le Mur	Oui			S.183	35	Bais	Le Bourg Saint-Pair	Oui		
S.133	22	Corseul	Le Clos Julio	Oui			S.184	35	La Chapelle-des-Fougeretz	Les Tertres	Oui		
S.134	22	Corseul	Le Haut-Bécherel	Oui			S.185	35	Chavagne	Les Évignés	Oui		
S.135	22	Corseul	L'Hôtellerie	Oui			S.186	35	Combourg	La Haute Boissière	Oui		
S.136	22	Plédéliac	Bellevue	Non			S.187	35	Montgermont	Les Petits Prés	Non		Riédonnes
S.137	22	Plouër-sur-Rance	Le Boisanne	Oui		Cortosolites	S.188	35	Mordelles	Le Bignon	Oui		
S.138	22	Saint-Jacut-de-la-Mer	Les Haches	Oui			S.189	35	Mordelles	Sermon	Oui		
S.139	22	Taden	L'Asile des Pêcheurs	Oui			S.190	35	Mordelles	Le Val	Non		
S.140	22	Taden	La Cale	Non			S.191	35	Nouvoitou	Ville Neuve	Oui		
S.141	14	Cagny	Delle de la Hoguette	Oui			S.192	35	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	La Guyomerais	Oui		
S.142	14	Damblainville	Monts d'Éraines	Oui			S.193	35	Pacé	Launay Bézillard	Oui		
S.143	61	Fontaine-les-Bassets	Le Petit Peyré	Oui			S.194	61	Alençon	Les Grouas	Oui		
S.144	61	Fontaine-les-Bassets	Le Petit Peyré	Oui			S.195	61	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	Oui		Sagiens
S.145	14	Hérouvillette	Le Four à Chaux	Oui		Ésuvians	S.196	61	Macé	Les Hernies	Oui		
S.146	14	Maizières	Les Basses Mottes	Oui			S.197	91	Abbéville-la-Rivière	Le Boisseau	Oui		
S.147	14	Mondeville	L'Étoile	Non			S.198	45	Audeville	Émerville	Oui		
S.148	61	Nécy	La Martinière	Oui			S.199	45	Beaune-la-Rolande	La Justice	Oui		
S.149	61	Tournai-sur-Dive	Le Val Saint-Hilaire	Oui			S.200	45	Beaune-la-Rolande	Montvilliers	Oui		
S.150	27	Berthouville	Le Villeret	Oui			S.201	45	Boiscommun	Les Sommeries	Non		Sénonis
S.151	14	Glanville	Le Bois Émery	Oui			S.202	89	Brienon-sur-Armançon	Champ de l'Areigne	Oui		
S.152	27	Hecmanville	La Chaussée	Oui		Lexoviens	S.203	89	Champlost	Le Foulon d'Avrolles	Non		
S.153	77	Augers-en-Brie	Le Champ Chevron	Oui			S.204	77	Châteaubeau	L'Aumône/la Justice	Oui		
							S.205	77	Châteaubeau	La Tannerie	Oui		

N°	Département	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Cité	N°	Département	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Cité
S.206	45	Corbeilles	Franchambault	Oui		S.257	95	Épiais-Rhus	Les Terres Noires	Oui	
S.207	77	Courcelles-en-Bassée	Pente de Chalmois	Oui		S.258	27	Étrépagny	Chemin de Vatismesnil	Oui	
S.208	45	Erceville	Climat d'Annemont	Oui		S.259	27	Étrépagny	Domaine de la Héronnerie	Oui	
S.209	91	Guillerval	Le Télégraphe	Oui		S.260	95	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	Oui	
S.210	89	Joigny	Haut le Pied	Oui		S.261	76	Grand-Couronne	Le Grand Essart	Oui	
S.211	77	Lizines	Bourg	Oui		S.262	27	Heudicourt	Garenne de la Folie	Oui	
S.212	77	Lizines	Bourg	Oui		S.263	76	La Londe	Le Vivier Gamelin	Oui	Vélocasses
S.213	91	Méréville	La Remise des Murs	Oui		S.264	27	Louviers	Les Buis	Oui	
S.214	91	Mespuits	La Pièce du Parc	Oui		S.265	27	Morgny	L'Ermitage	Oui	
S.215	91	Mespuits	Les Grès	Oui		S.266	76	Oissel	La Mare du Puits	Oui	
S.216	89	Montacher-Villegardin	La Picharderie	Oui		S.267	76	Orival	Le Câtelier	Oui	
S.217	45	Montbouy	Craon	Non		S.268	76	Rouen	Rue Eugène-Boudin	Oui	
S.218	91	Morigny-Champigny	Les Grandes Gargeresses	Oui		S.269	27	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	Oui	
S.219	77	Mormant	La Mare Lafosse	Oui		S.270	27	Venables	Les Marnières	Oui	
S.220	45	Pannes	Le Clos du Détour	Oui	Sérans	S.271	56	Allaire	Lehéro	Oui	
S.221	91	Saclas	Le Creux de la Borne	Oui		S.272	56	Carnac	Les Bosseno	Oui	
S.222	91	Saint-Hilaire	Chamdoux	Oui		S.273	56	Locqueltas	Kerdadec	Oui	
S.223	89	Saint-Valérien	La Noue	Oui		S.274	56	Plaudren	Goh-Ilis	Oui	Vénétes
S.224	89	Saint-Valérien	La Noue	Oui		S.275	56	Pluherlin	La Grée Mahé	Oui	
S.225	45	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	Oui		S.276	56	Plumelin	Kerdourarin	Oui	
S.226	89	Sens	La Motte du Ciar	Oui		S.277	56	Rieux	Le Bourg	Oui	
S.227	89	Serbonnes	Le Parc	Oui		S.278	56	Vannes	Bilaire	Oui	
S.228	45	Sermaises	La Guyonne	Oui		S.279	14	Baron-sur-Odon	Le Mesnil	Oui	
S.229	77	Sognolles-en-Montois	Les Rochottes	Oui		S.280	14	Vieux	Le Champ des Crêtes	Oui	Vélocasses
S.230	45	Triguères	Moulin du Chemin	Non		S.281	14	Vieux	Musée archéologique	Oui	
S.231	45	Triguères	La Roche du Vieux Garçon	Oui							
S.232	89	Villeblevin	La Grande Range	Oui							
S.233	89	Villeperrot	Le Bas des Piats	Oui							
S.234	77	Meilleray	La Vieille Eglise	Oui							
S.235	10	Troyes	4, rue Jeanne d'Arc	Non							
S.236	10	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	Oui	Tritasses						
S.237	37	Amboise	Les Châtelliers	Oui							
S.238	37	Anché	Les Quarts	Oui							
S.239	37	Chanceaux-sur-Choisille	La Prairie de la Bourdillère	Oui							
S.240	37	Descartes	La Pièce des Courances de Crotteville	Oui							
S.241	41	Faverolles-sur-Cher	Le Vivier	Oui	Turons						
S.242	37	Panzoult	La Grange aux Moines	Oui							
S.243	41	Pouillé	Les Bordes	Oui							
S.244	37	Pussigny	Le Vigneau	Oui							
S.245	41	Saint-Julien-de-Chédon	Le Marchais Long	Oui							
S.246	41	Saint-Julien-de-Chédon	Les Planchettes	Oui							
S.247	37	Saint-Patrice	Tiron	Oui							
S.248	37	Tours	Rue Nationale	Oui							
S.249	50	Montaigu-la-Brisette	Hameau Dorey	Oui							
S.250	50	Portbail	Clos Saint-Michel	Oui	Unelles						
S.251	50	Valognes	Alleaume	Oui							
S.252	27	Amécourt	Le Bourg	Oui							
S.253	27	Authavernes	Les Mureaux	Oui							
S.254	78	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	Oui	Vélocasses						
S.255	27	Bus-Saint-Rémy	La Mare des Champs	Oui							
S.256	27	Criquebeuf-sur-Seine	Le Catelier	Oui							

Tabl. VIII : inventaire des sanctuaires étudiés.

Réal. S. Bossard. Réal. S. Bossard.

sites non retenus pour cette étude (cf. vol. II, **tabl. K**), au nombre de 293 – en se limitant à ceux qui ont été identifiés à des sanctuaires avérés ou incertains dans l'inventaire de I. Fauduet⁴¹¹, dans les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* ou au sein la base de données Patriarche –, ils correspondent à des gisements archéologiques pour lesquels les arguments en faveur de l'hypothèse religieuse ont été jugés insuffisants, à l'issue de l'examen des données collectées et selon les critères d'identification précisés *supra* (cf. 2.1.1). Les entités éliminées représentent donc 51 % du total des sites qui ont été examinés dans le cadre cette thèse, soit une proportion comparable aux 55,9 % exclus du corpus traité par R. Golosetti lors de l'analyse du paysage religieux du sud-est de la Gaule⁴¹².

Le degré de connaissance d'un site dépend avant tout de la nature des interventions archéologiques qui y ont été menées. Des prospections aériennes ont été réalisées sur 144 sites (soit 51 % du corpus), dont 28 ont aussi fait l'objet d'une exploration sommaire, de sondages ou d'une fouille extensive. S'y ajoutent 12 sites (4 %) découverts grâce à la photo-interprétation et qui n'ont pas été fouil-

411. Fauduet, 2010, p. 322-339.

412. Golosetti, 2016, p. 43-44.

lés. Parmi les 128 sanctuaires qui ont été identifiés à partir d'images aériennes et qui n'ont jamais été étudiés au cours d'une opération de sondage ou de fouille, même ancienne, 61 sites (soit 48 %) ont aussi été prospectés au sol. Quant aux 18 lieux de culte (6 % du corpus) dont le plan a pu être dressé pour la première fois ou complété grâce à la réalisation de prospections géophysiques, 9 d'entre eux n'ont fait l'objet d'aucune autre intervention archéologique, à l'exception, dans quelques cas, de ramassages de surface et, pour un sanctuaire hypothétique (Boiscommun, S.201), de survols aériens antérieurs. Au total, si l'on tient compte aussi de quelques sites sur lesquels ont été entrepris des sondages peu instructifs, ce sont **144 sites** (dont 138 avérés et 6 hypothétiques, soit 51 % du corpus) qui sont **essentiellement documentés par des prospections**. Leur plan, complet ou non, a pu être dressé, mais leur stratigraphie n'est pas connue, tandis que les informations réunies au sujet du mobilier, découvert hors contexte, sont rares, voire inexistantes.

Soixante-douze sites (26 %) ont fait l'objet d'une ou de plusieurs explorations archéologiques, souvent anciennes, que l'on peut qualifier de sommaires, c'est-à-dire que la stratigraphie n'a pas – ou peu – été prise en considération au cours de leur étude ; les objets collectés ne sont généralement pas tous décrits et leur contexte de découverte n'est précisé que pour certains d'entre eux. Néanmoins, 24 de ces lieux de culte ont été réétudiés, au plus tôt dans les années 1960, lors de sondages complémentaires ou d'une ou de plusieurs fouilles stratigraphiques, mieux documentées, et 3 autres ont été mieux perçus, depuis la première intervention, au cours de prospections aériennes. Peuvent donc être retenus **45 sanctuaires** (40 avérés et 5 hypothétiques, soit 16 % du corpus) que l'on connaît principalement à travers les résultats d'une ou de plusieurs **explorations sommaires**, pour lesquelles la documentation reste peu exploitable, ou de qualité moyenne.

Enfin, les sites associés à des données de bonne qualité sont ceux qui ont été étudiés dans le cadre de sondages et surtout de fouilles extensives, préventives ou programmées, ponctuelles ou pluriannuelles, au cours desquelles la stratigraphie a été finement analysée. Chaque objet mis au jour est alors rattaché à une couche archéologique spécifique et l'étude du mobilier, en lien avec leur contexte,

permet d'établir un phasage plus ou moins précis des divers aménagements. Parmi les 95 sanctuaires qui ont bénéficié de telles interventions, 12 n'ont été que sondés au moyen de tranchées plus ou moins étroites, tandis que les 83 autres ont été étudiés au cours de fouilles plus étendues, dont l'emprise est très variable d'un site à l'autre, puisqu'elle s'échelonne entre quelques centaines de mètres carrés et plus d'un hectare. Si l'on exclut 3 sites dont une petite surface a été sondée, tandis que leur plan a pu être intégralement, ou en grande partie dessiné à partir d'images aériennes de qualité, ce sont **9 lieux de culte** (7 avérés et 2 hypothétiques, soit 3 % du corpus) qui sont majoritairement connus grâce à des **sondages bien documentés**, tandis que l'examen de **83 sanctuaires** (74 avérés et 9 hypothétiques, soit 30 % du corpus) repose avant tout sur les résultats de **fouilles stratigraphiques extensives**. En ce qui concerne ces derniers, la part de l'archéologie préventive est peu ou prou égale à celle des opérations programmées, puisque 40 sites ont été étudiés dans le cadre d'une fouille dirigée en amont d'un chantier de construction, tandis que l'analyse des 43 autres relève de projets scientifiques indépendants de travaux d'aménagement.

La qualité de la documentation a été évaluée, dans le cadre de ce travail, au moyen d'un indice mis en place à partir de différents critères qui ont déjà été détaillés *supra* (cf. 2.3.2, rubrique n° 1) et qui tiennent compte du degré de connaissance du site – de son extension, de sa chronologie et de sa stratigraphie (**tabl. IX**). Il ressort de cette appréciation que, pour la majorité des sites (56 %), la documentation est peu exploitable, puisqu'ils ne sont connus que très partiellement et qu'aucune donnée d'ordre stratigraphique n'a été renseignée ; ces sanctuaires ont, pour les trois quarts d'entre eux, été essentiellement ou uniquement documentés par des prospections, tandis que le quart restant se partage entre des espaces sacrés explorés sommairement ou sondés. La qualité de la documentation est considérée comme « moyenne » pour 26 % des sites, soit parce que leur plan, bien que non phasé, a pu être restitué dans son intégralité, grâce aux images fournies par des prospections aériennes ou géophysiques, soit parce que des interventions de terrain anciennes ou des sondages plus récents ont permis de recueillir quelques informations au sujet de sa périodisation. Enfin, les sites les mieux documentés, qui

Type d'intervention	Peu exploitable (0)	Moyenne (1)	Bonne (2)	Excellente (3)	Total
Prospections	119	25	0	0	144
Explorations sommaires	34	11	0	0	45
Sondages	5	4	0	0	9
Fouilles extensives	0	33	30	20	83
Total	158	73	30	20	281

Tabl. IX : répartition des sanctuaires avérés ou hypothétiques en fonction de la qualité de l'information collectée et des principales méthodes mises en œuvre pour leur étude. Réal. S. Bossard.

ne représentent que 18 % du corpus – la qualité a été jugée bonne pour 30 sites et excellente pour 20 autres, étudiés dans leur intégralité ou presque –, ont tous été fouillés de manière extensive.

Au regard de ces chiffres, il est évident que le plan et la chronologie d'un grand nombre de sites ne sont connus qu'incomplètement. Aucun dessin n'a ainsi été relevé pour 5 sanctuaires (3 avérés, en raison de la découverte de mobilier spécifique ou d'une description suffisamment précise pour y reconnaître un temple), tandis que le plan de 10 autres lieux de culte certains, reconnus en prospection aérienne, n'a pu être dressé, faute de repères suffisamment nombreux sur les vues obliques qui ont été prises d'avion. Les relevés anciens de 10 autres sites (6 sanctuaires avérés et 4 hypothétiques), *a priori* approximatifs et qui n'ont pu être vérifiés en l'absence d'autre document, notamment d'image aérienne, ont été conservés tels quels. En revanche, le plan – complet ou souvent incomplet (cf. *infra*, chapitre 3) – des 256 autres sanctuaires est connu, malgré quelques exemples pour lesquels l'échelle ou l'orientation sont imprécises, et a été redessiné dans le cadre de ce travail, en adoptant des normes graphiques communes à l'ensemble de ces figures (cf. *supra*, **fig. 1** et 2.3.2, rubrique n° 2). Quant à la chronologie des lieux de culte étudiés, elle repose essentiellement sur les résultats d'études céramologiques et numismatiques extraits des rapports et des publications parcourus, et révisés, au besoin, lors de la rédaction des notices de site. Elle a pu être restituée de manière relativement précise pour 25 % des sites (71 entités), grâce à l'étude d'objets archéologiques plus ou moins abondants, bien datés et associés à un contexte stratigraphique fiable ; dans ce cas, plusieurs phases ont alors pu être distinguées et un *terminus post quem* a pu être proposé pour la construction des principaux aménagements, ainsi que pour l'abandon du site. En revanche, l'attribution chronologique des vestiges demeure approximative pour 75 autres sites (27 %), en raison de la découverte – ou de l'analyse – d'un nombre réduit d'objets ou de lots peu caractéristiques et n'a pu être déterminée pour 135 lieux de culte, soit 48 % de l'ensemble. Par ailleurs, l'étude des recoupements de structures et du mobilier a permis de reconnaître, pour 62 sites, au moins deux phases d'aménagement, tandis que pour les 219 autres sanctuaires, les vestiges ont été rattachés à un seul bloc chronologique, faute de pouvoir identifier différentes étapes de construction. Au total, ce sont 397 phases, dont 341 relèvent de sanctuaires avérés et 56 de lieux de culte hypothétiques, qui ont été retenues pour l'ensemble des sites étudiés.

L'examen de la répartition spatiale des sanctuaires montre aussi d'importantes différences d'un département ou d'une cité antique à l'autre et appelle plusieurs remarques (**fig. 69**). Si l'on se réfère au découpage administratif actuel, on observe qu'aucun sanctuaire d'époque

gauloise ou romaine n'a été identifié dans les départements de la petite couronne parisienne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), fortement urbanisés, alors qu'au moins un lieu de culte a été reconnu dans chacun des autres départements de la zone d'étude. En moyenne, 12 sanctuaires ont été fouillés par département, leur nombre oscillant, le plus souvent, entre 7 et 20, tandis que seulement 2 ou 3 sites de lieux de culte relèvent des départements de l'Aube, de Loire-Atlantique, de la Manche et du Val-d'Oise. Quant aux 55 espaces sacrés recensés dans l'Eure, en Normandie orientale, leur nombre particulièrement élevé s'explique avant tout par l'intensité des prospections aériennes menées par les membres de l'association Archéo 27, à l'échelle de ce territoire, depuis une trentaine d'années⁴¹³. L'analyse de la répartition des sanctuaires par cité antique, aspect qui nous intéresse davantage dans le cadre de cette étude, révèle également des contrastes importants d'un territoire à l'autre, qui invitent à réfléchir à la qualité et à la représentativité des données. En effet, le nombre de sanctuaires inventoriés dans chaque cité varie considérablement : seule la *civitas* des Abrincates n'a livré aucun site à vocation religieuse, tandis qu'au sein des autres territoires, entre 1 et 41 lieux de culte certains ou hypothétiques sont documentés, pour une moyenne égale à 12. Les sites archéologiques considérés correspondent en grande majorité, et ce dans toutes les cités, à des sanctuaires avérés, le nombre de cas incertains étant compris entre 0 et 4 pour chaque *civitas* (**fig. 70**). Les trois cités auxquelles est associée une quantité particulièrement élevée de lieux de culte, comprise entre 37 et 41 occurrences (Aulerques Éburovices, Carnutes et Sénons), rassemblent des sites dont les deux tiers sont majoritairement ou exclusivement documentés par une ou par plusieurs prospections aériennes, géophysiques ou pédestres, tandis que la part des sites fouillés – hors explorations sommaires – est toujours inférieure à 27 % (**fig. 71**). En revanche, cette dernière est souvent plus importante dans les autres cités, pour lesquels le nombre de sanctuaires est certes plus réduit. De la faible proportion de sites fouillés découle une connaissance assez médiocre des lieux de culte (**fig. 72**) et des difficultés à les dater précisément, pour la plupart d'entre eux (**fig. 73**), en particulier dans les trois cités mentionnées, où la chronologie n'est maîtrisée que pour moins de 25 % des sites. Cependant, certaines *civitates* se caractérisent par un nombre de sanctuaires bien documentés relativement élevé, à l'exemple des Aulerques Cénomans, des Turons, des Andicaves, des Riédones ou encore des Coriosolites, tous localisés dans la partie occidentale du secteur étudié.

Quant aux déséquilibres géographiques observés d'une cité à l'autre, ils peuvent être expliqués par plusieurs facteurs, notamment d'ordre méthodologique, qu'il convient

413. Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 4-10.

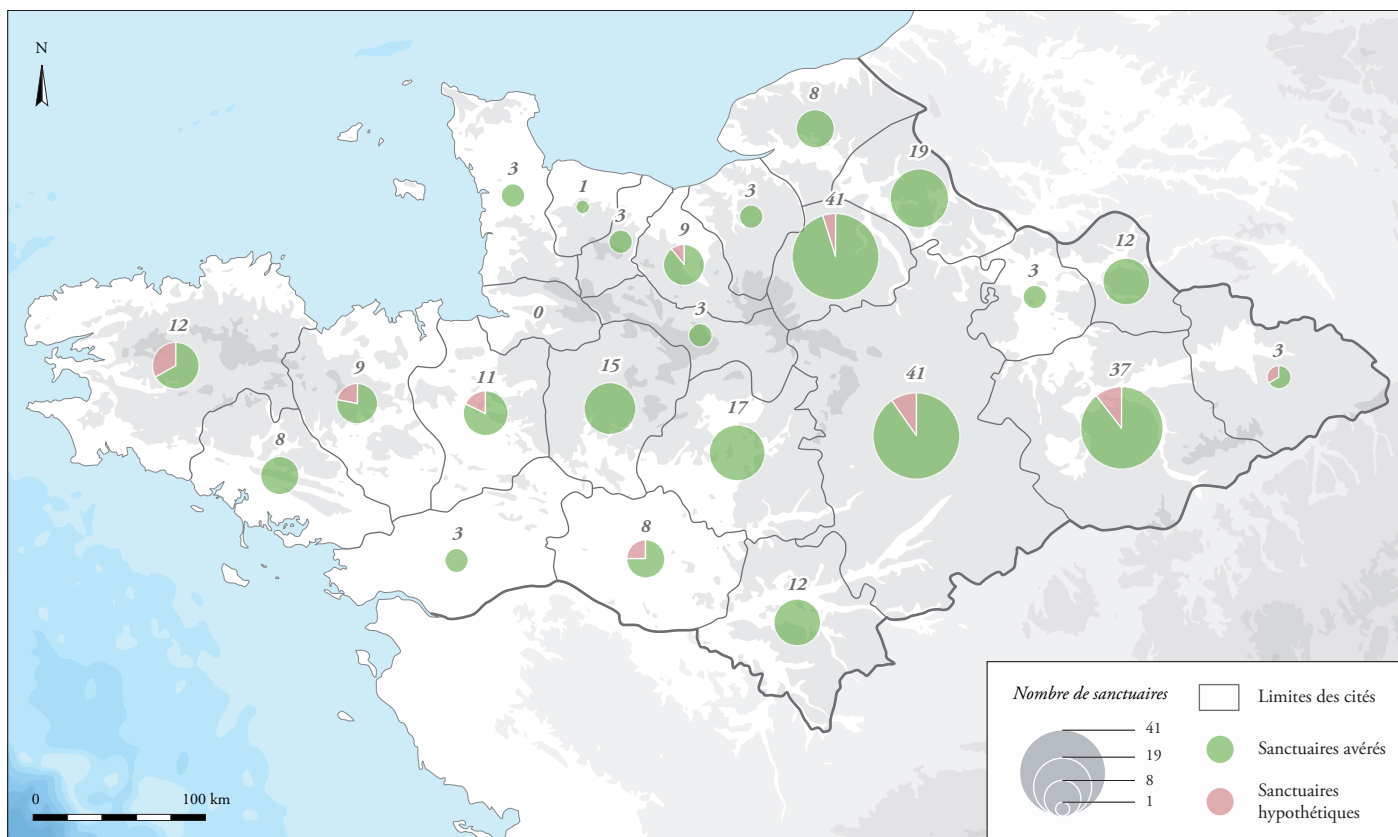


Fig. 70 : répartition des sanctuaires avérés et hypothétiques par cité. Réal. S. Bossard

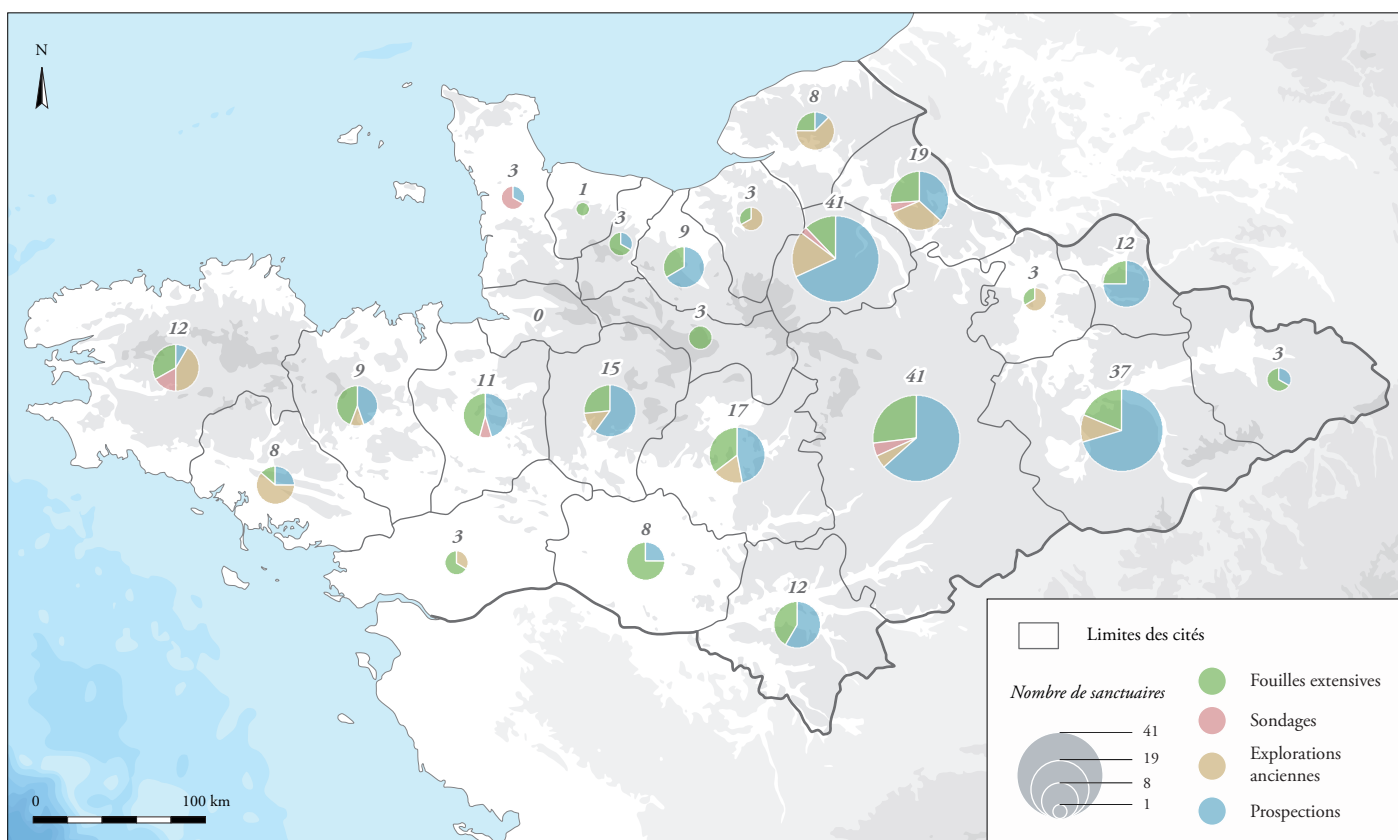
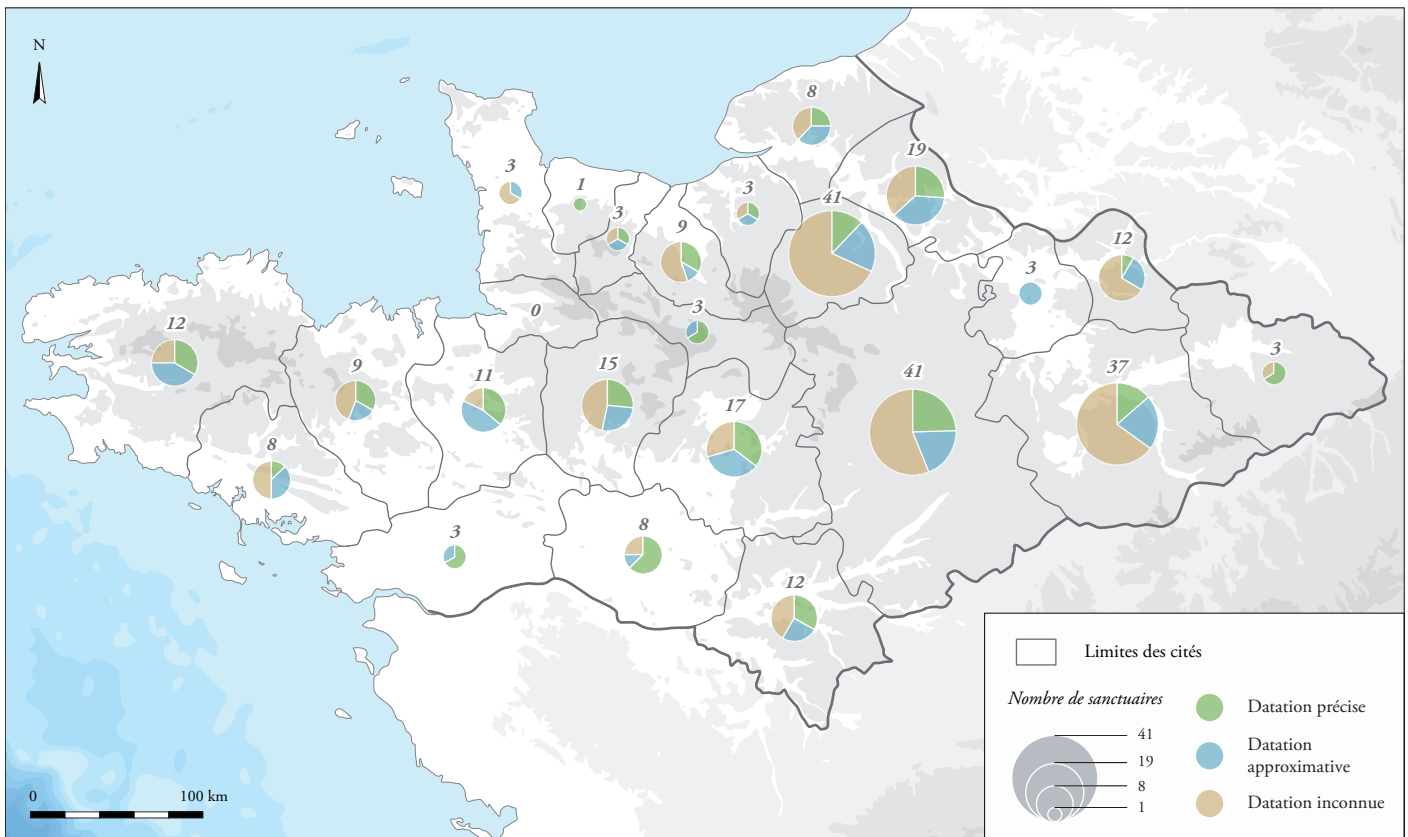
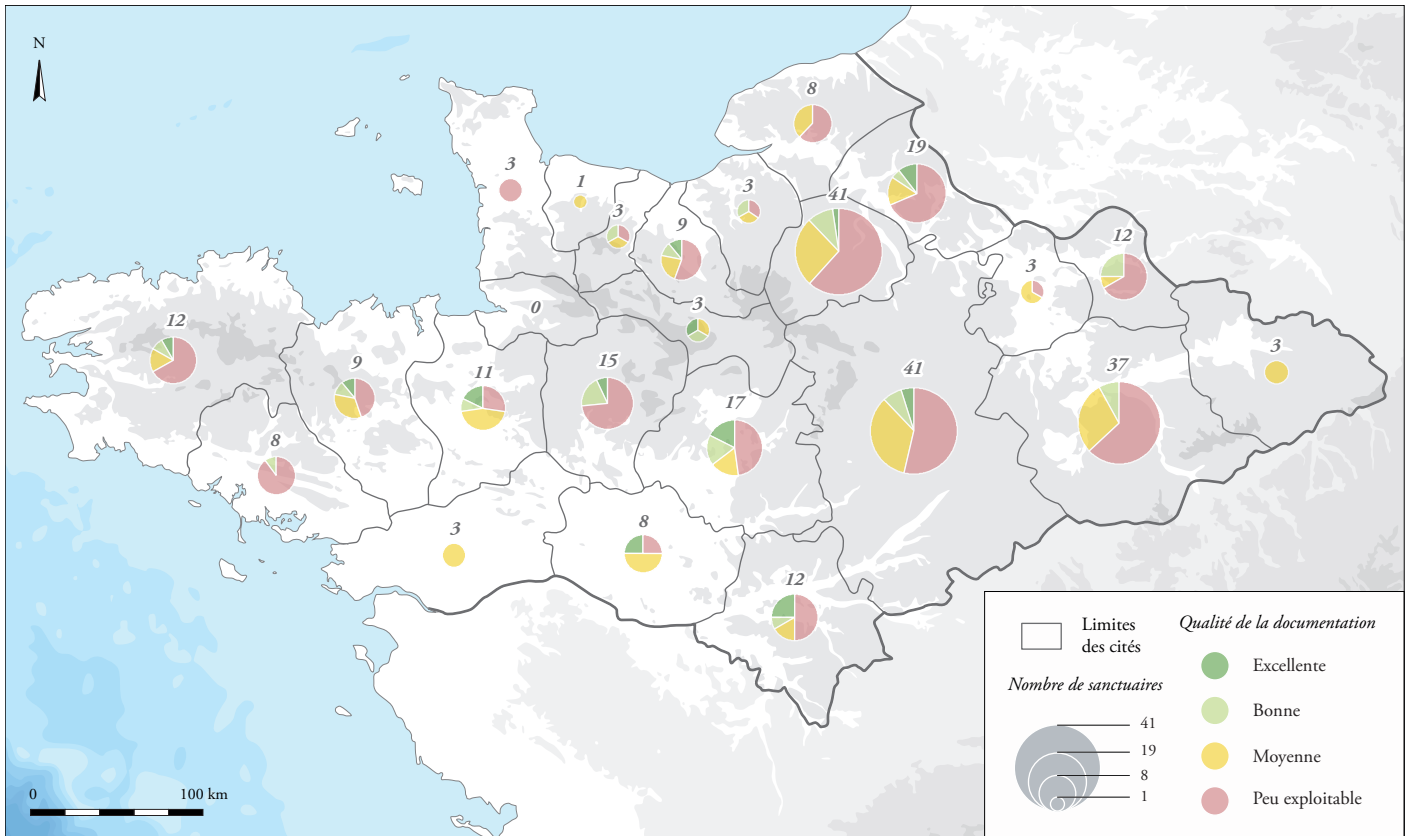


Fig. 71 : répartition des sanctuaires avérés ou hypothétiques par type d'intervention et par cité ; lorsque plusieurs méthodes ont été employées pour l'étude d'un même site, la plus informative d'entre elles a été retenue. Réal. S. Bossard.

d'exposer dès ce chapitre. D'une part, les variations notables du nombre de sanctuaires par cité doivent être tempérées par la prise en compte de la taille de leur territoire (fig. 74). Ainsi, les différences observées pour deux grandes

cités, celles des Carnutes et des Sénon, s'estompent si l'on rapporte le nombre de lieux de culte connus par secteur de 1 000 km² : le quotient obtenu (2,46 et 3,73) est tout à fait comparable à celui de cités dont la surface est plus réduite,



à l'instar des Aulerques Diablintes et Cénomans, ou encore des Ésuviens. Certains territoires apparaissent, par cette méthode, véritablement pauvres en documentation : c'est le cas des Osismes, des Namnètes, des Sagiens, des Unelles,

des Viducasses, des Lexoviens, des *Parisii* ou encore des Tri-casses, dont la valeur calculée est inférieure ou voisine de 1. À l'inverse, celles des Meldes (4,86), des Véliocasses (5,43) et surtout des Aulerques Éburovices (11,60), se caracté-

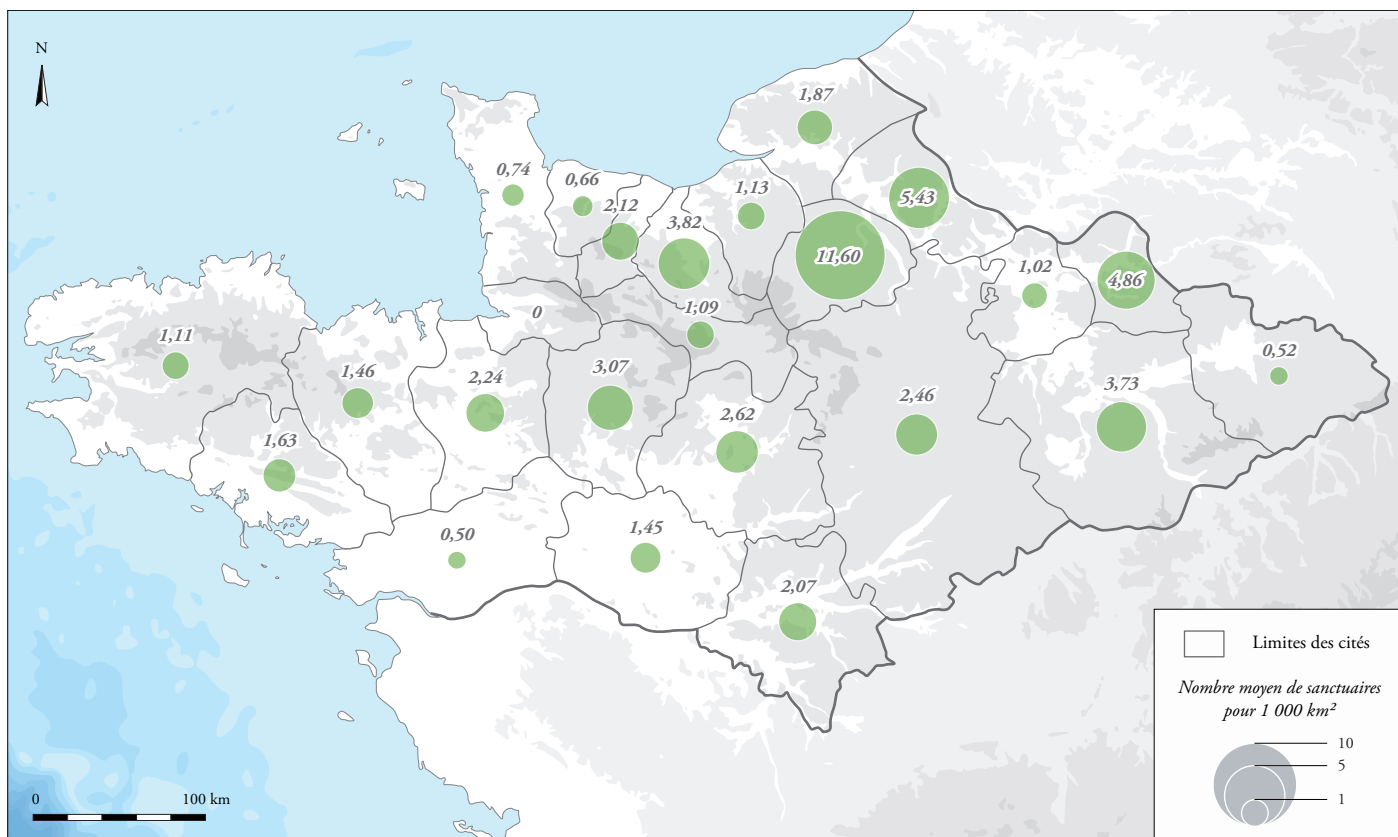


Fig. 74 : évaluation de la densité de sanctuaires connus par cité. Réal. S. Bossard.

risent par une densité de sites à vocation culturelle connus bien plus importante. Comment expliquer ces écarts, mais aussi certaines concentrations de sanctuaires et les zones *a priori* vides de tout lieu de culte (fig. 69 et 74) ? Tout d'abord, il est nécessaire de garder en mémoire le fait que la sélection des sites étudiés a été circonscrite aux exemples les mieux renseignés et qu'elle exclut probablement de véritables sanctuaires qui n'ont pu être identifiés faute d'une documentation archéologique suffisamment étoffée. Le poids de la recherche constitue aussi un facteur qu'il est crucial de prendre en considération : l'activité des prospecteurs aériens de l'Eure et l'implication des archéologues en basse vallée de la Seine, à la fin du XIX^e s. et au début du XX^e s., sont à l'origine de la découverte et de l'étude de l'essentiel des lieux de culte recensés dans les cités des Aulerques Éburovices et des Véliocasses. De la même manière, la densité de sites qui caractérise l'est du territoire carnute et l'ouest de celui, adjacent, des Sénons, est avant tout liée à la détection de vestiges enfouis au cours des survols aériens réalisés sur le plateau beauceron, dont les vastes terres cultivées sont favorables à ce type d'investigation. La répartition spatiale des espaces sacrés est d'ailleurs tout à fait similaire, dans les grandes lignes, à celle des *villae* recensées (cf. *supra*, 1.1.4 et fig. 7). Quant aux espaces pour lesquels aucun sanctuaire n'a été reconnu, ils correspondent aussi à des secteurs où les recherches archéologiques ont été, d'une manière générale, peu nombreuses, à l'instar du sud-ouest

de la Normandie⁴¹⁴, mais ils coïncident aussi, pour certains d'entre eux, avec les reliefs les plus élevés, notamment dans le Massif armoricain, dans le centre de la Bretagne (Osismes, Coriosolites et Vénètes) ou dans les Alpes Mancelles (Sagiens, Diablintes, Abrincates et Viducasses). Les critères d'implantation des lieux de culte, en lien avec les paysages naturels et les installations humaines, sont développés plus amplement dans le chapitre 5.

Composé de 281 sanctuaires, dont quelques cas, hypothétiques, sont à discuter, le corpus retenu pour l'étude se caractérise donc par une documentation hétérogène, mais aussi par une répartition géographique déséquilibrée. Plus de la moitié des sites archéologiques considérés est essentiellement connue grâce aux résultats de prospections aériennes – ou plus rarement géophysiques –, réalisées depuis une cinquantaine d'années : du sanctuaire, n'est alors connu que son plan, plus ou moins complet, et s'y ajoutent parfois, lorsque des vérifications au sol ont aussi été entreprises, quelques données chronologiques imprécises. Quant à l'autre moitié des lieux de culte recensés, elle rassemble des sites dont l'étude a débuté, pour les plus anciens, il y a plus de deux siècles. Encore tributaire des

414. Pilet-Lemière, Levalet, 1989, p. 17 ; Quévillon, Demarest, 2011, p. 14.

interventions des érudits locaux du XIX^e s. dans certains secteurs, tels le sud de la Bretagne ou la basse vallée de la Seine, l'analyse des sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise peut cependant s'appuyer sur une documentation relativement récente, établie grâce aux multiples apports de sondages et de fouilles programmées et préventives, pour un tiers des exemples inventoriés. Si l'on exclut les sites qui n'ont été étudiés que sur une faible emprise, la documentation est de bonne qualité pour près de cinquante lieux de culte, dont le plan a pu être restitué dans sa globalité et dont la stratigraphie et la chronologie sont bien maîtrisées. À l'échelle du territoire considéré, cela est à la fois peu et beaucoup : d'une part, le nombre de sanctuaires documentés au sein de chaque cité est souvent faible, avec tout au plus huit occurrences dans la moitié des cas, malgré quelques exceptions notables dans la moitié orientale du

secteur géographique étudié et des valeurs moyennes dans les cités de l'Ouest. D'autre part, d'un point de vue plus global, plus de 250 plans d'espaces sacrés sont connus et la fouille archéologique d'une centaine de sites offre des perspectives d'étude remarquables au sujet des équipements des aires sacrées, du mobilier qu'elles ont livré ou encore de leur environnement, tandis que des repères chronologiques fiables jalonnent l'évolution de plus de 70 lieux de culte. C'est à partir de ce corpus étoffé et à son traitement uniformisé et tout en gardant à l'esprit les limites de la documentation évoquées au cours des paragraphes précédents, que nous proposons d'analyser le paysage religieux d'une partie des cités de Lyonnaise, en initiant la réflexion par une présentation du cadre spatial des pratiques culturelles, à travers l'étude de l'architecture et des aménagements des sanctuaires.

**PARTIE II - ANALYSE ET
CARACTÉRISATION DES SANCTUAIRES**

Chapitre 3 - Composantes architecturales et organisation spatiale des lieux de culte

« Je vais maintenant parler en ce troisième livre des demeures sacrées des dieux immortels et en présenter une description complète, selon les règles. »

Vitruve, *De l'architecture*, III, préface, 4

3.1. Les équipements des sanctuaires

L'analyse du cadre spatial des cultes nécessite, dans un premier temps, de distinguer et de caractériser les principales composantes architecturales et les équipements des sanctuaires, en déclinant les modes de clôture mis en œuvre, les formes des temples et des édifices, les éventuels aménagements liés à l'eau, les autres constructions identifiées en bordure des aires sacrées et enfin les secteurs non bâtis. Ce n'est qu'après avoir examiné ces différents types d'aménagements et d'espaces qu'une vision globale des aires sacrées et de leur structuration peut être envisagée, afin de comprendre leur organisation. Si la chronologie des lieux de culte et leur évolution globale – fondations, reconstructions et monumentalisation – sont abordées dans la partie III, il est nécessaire d'introduire, dès ce chapitre, quelques considérations sur la datation des architectures reconnues, notamment en distinguant le second âge du Fer de l'époque romaine.

Ces réflexions s'appuient sur les 397 phases⁴¹⁵ distinguées pour les 281 lieux de culte étudiés et, à titre de comparaison pour la période gauloise, sur quelques sites complémentaires, non intégrés au corpus puisqu'abandonnés avant la conquête romaine. Bien entendu, la nature et l'emprise des interventions archéologiques conduites, ainsi que le degré de conservation des vestiges, influent sur la compréhension et la restitution des architectures. À quelques plans précis, établis au cours de fouilles souvent récentes, s'ajoute un grand nombre de relevés plus approximatifs et incomplets, issus du redressement d'images aériennes, qui cumulent généralement plusieurs états. Leurs apports à la compréhension des équipements et de la structuration des lieux de culte, dont ils offrent une image souvent globale, sont pour autant précieux.

3.1.1. Du profane au sacré : délimitation et accès des lieux de culte

Les sanctuaires du second âge du Fer et de l'Antiquité, en Gaule, à l'instar des lieux de culte gréco-romains, sont souvent circonscrits par une enceinte, dont la nature varie : fossoyée ou palissadée durant la période gauloise, souvent maçonnée à partir du Haut-Empire⁴¹⁶. Généralement désignée par les termes d'origine grecque « téménos » ou « péribole » dans la littérature moderne, elle correspond au murus – tel qu'à Nantes, dans un sanctuaire vraisemblablement dédié à Minerve (*I.288*) – ou au saeptum mentionné dans plusieurs inscriptions des Gaules romaines⁴¹⁷. Du reste, l'identification des limites de ces espaces fréquentés par les dieux et par les hommes n'est pas toujours un exercice aisé et invite à la prudence (**fig. 75**). De fait, avant même de préciser les caractéristiques des différents types d'enceintes, il est nécessaire de distinguer les aires sacrées indépendantes, pourvues de leur propre système de clôture, que l'on peut alors qualifier de péribole, de celles qui sont installées au sein d'un établissement plus vaste – notamment une *villa*, pour l'époque romaine – et dont les limites ne sont manifestement pas toujours matérialisées. Ainsi, pour 158 sanctuaires avérés (soit 46 % des 341 cas), auxquels s'ajoutent 11 cas hypothétiques, l'identification d'une enceinte ne pose guère de problème. Quinze autres lieux de culte (10 avérés et 5 hypothétiques) sont intégrés à la cour d'un établissement rural qui regroupe également d'autres bâtiments, à usage profane. En revanche, dans 39 cas (25 espaces sacrés avérés et 14 incertains), pour lesquels le plan des vestiges n'est que partiel, il est difficile de reconnaître l'une ou l'autre configuration : on ne sait si le ou les temples sont installés dans l'angle d'un enclos à vocation avant tout résidentielle, aussi pourvu d'au moins une habitation et d'annexes diverses, ou bien s'ils prennent place au sein d'une enceinte indépendante, dont les limites marquent alors celles de l'espace sacré. Par ailleurs,

415. Leurs principales caractéristiques ont été résumées dans les **tabl. D et E**, regroupés dans le vol. II. Pour rappel, 341 phases relèvent de sanctuaires avérés et les 56 autres de lieux de culte hypothétiques.

416. Arcelin, Brunaux, 2003, p. 244 ; Fauduet, 2010, p. 73-80 ; Van Andringa, 2017a, p. 104 et p. 120-121.

417. Ginouvès, 1998, p. 34 ; Van Andringa, 2017a, p. 120.

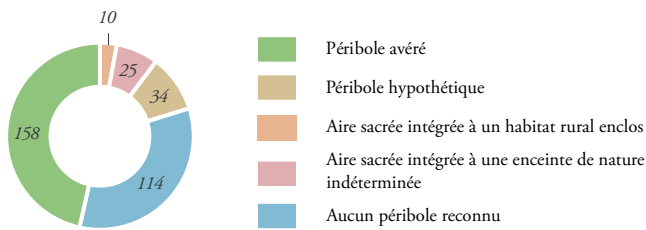


Fig. 75 : répartition des phases des sanctuaires en fonction de l'identification ou non d'une enceinte. Réal. S. Bossard.

l'examen de plusieurs exemples, tant pour l'âge du Fer que pour l'époque romaine, conduit à reconnaître l'existence probable d'aires sacrées non encloses ou de clôtures ne laissant pas de traces archéologiques. Outre les 15 espaces sacrés installés dans la cour d'un établissement rural, déjà mentionnés et *a priori* dépourvus de limites propres, ce sont 114 sanctuaires avérés (33 %) et 22 lieux de culte hypothétiques pour lesquels aucune enceinte n'a été reconnue, pour des raisons diverses qu'il conviendra d'analyser. Enfin, en ce qui concerne les 38 phases restantes (34 appartenant à des sanctuaires avérés et 4 à des espaces culturels hypothétiques), des segments de murs, de palissades ou de fossés ont été reconnus aux abords de l'aire sacrée, mais les données sont insuffisantes pour y reconnaître avec certitude un péribole. Débutons par les exemples les mieux documentés, en précisant les caractéristiques morphologiques des différents types d'enceinte identifiés, avant d'aborder la question des espaces non enclos.

3.1.1.1. Les enceintes fossoyées ou en bois

Les vestiges d'un péribole fossoyé ou en bois – soit une palissade formée de poteaux jointifs, soit une clôture constituée de poteaux de bois espacés, probablement reliés par un clayonnage ou des lattes – ont pu être identifiés, souvent de manière lacunaire, pour 27 phases rattachés à 22 sanctuaires avérés différents. Des structures similaires ont aussi été mises en évidence pour une trentaine de cas plus problématiques, lieux de culte hypothétiques ou enclos qui ont aussi pu abriter, en plus d'un ou de plusieurs temples, un habitat. En matière de vestiges, il est parfois difficile de distinguer un fossé resté ouvert sur un temps plus ou moins long – et sans doute bordé d'un talus, arasé au moment de la fouille – d'une tranchée de fondation de palissade, puisque tous deux peuvent présenter un profil et des dimensions similaires. L'observation, au fond de la structure, de surcreusements destinés à installer des poteaux jointifs, ou encore la mise en évidence de pierres de calage ou de l'empreinte des éléments en bois dans son remplissage, permettent de lever tout doute. Toutefois, dans certains cas, l'examen de la morphologie et de la stratigraphie d'un creusement linéaire à fond plat n'aide guère à trancher en faveur de l'une ou l'autre hypothèse. En outre, les deux

modes de clôture ont pu avoir été combinés pour délimiter certains sanctuaires : la question se pose par exemple à Paule (S.172, phase 1), puisque des trous de poteau bordent régulièrement le fossé d'un double enclos et pourraient en être contemporains.

Les plus anciens périboles fossoyés ont été aménagés dès la fin de l'âge du Fer et sont sans doute destinés, comme ce sera également le cas durant l'époque romaine, à « mettre en retrait un espace », clairement séparé du monde profane, et « le consacrer à des puissances divines »⁴¹⁸. Ils présentent des dimensions très variées (fig. 76 et 77) et les fossés se caractérisent par une largeur et une profondeur qui ne semblent pas toujours proportionnelles à la surface enclose. Parmi les sanctuaires enclos qui seront reconstruits durant l'époque romaine, l'enceinte de Bennecourt (S.254, ph. 1), attribuée à la fin du II^e s. av. n. è. (fig. 78), et celles de Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 1), datées, sans plus de précision, de La Tène finale – avant ou après la conquête romaine ? –, ont été étudiées dans leur ensemble⁴¹⁹. Dans le premier cas, il s'agit d'un petit enclos de plan carré aux angles arrondis, mesurant 16,60 m de long pour 14,80 m de large et couvrant une superficie totale de 245 m², et de seulement 110 m² si l'on retranche l'emprise du fossé qui le circonscrit. Ce dernier, au profil en V, est large, en moyenne, de 2,95 m et profond de 0,90 m ; il a été entretenu au moyen de curages. Les sédiments extraits lors de son creusement ont manifestement été rejetés à l'extérieur de son tracé, pour former un talus qui l'encadre. Par ses dimensions, cet enclos se rapproche de celui de Balloy⁴²⁰, dont le matériel amphorique est attribué au début du I^{er} s. av. n. è., tandis qu'il est quelque peu plus grand que les deux enceintes de plan carré et elliptique fouillées à Saumeray⁴²¹ (Eure-et-Loir), associées à un abondant mobilier notamment métallique du II^e s. av. n. è. Le système d'enclos de Neuville-sur-Sarthe présente une configuration différente, puisque deux enclos emboîtés, de plan trapézoïdal, y ont été mis au jour. Néanmoins, rien ne permet d'affirmer qu'ils relèvent d'une même étape d'aménagement, puisqu'ils peuvent tout aussi bien s'être succédé dans le temps. Le plus petit d'entre eux, d'une surface de 190 m², est divisé en deux parties inégales par un fossé est-ouest ; l'autre, de plan différent, couvre 435 m² et leurs fossés, de module équivalent, sont larges entre 0,50 m et 0,90 m, et

418. Brunaux, 2016, p. 152 ; Van Andringa, 2019.

419. Bourgeois (dir.) 1999, p. 16-27 ; Guillier (dir.), 2020, p. 36-42.

420. De plan carré, il mesure 16 m de côté ; ses fossés sont larges entre 1 m et 2 m et profonds de 0,70 m à 0,80 m (Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425).

421. Le premier (enclos I) mesure 10 m de côté et est délimité par un fossé large de 1,50 m et profond de 0,80 m, tandis que le second (enclos II) présente un diamètre maximal de près de 11 m et un fossé large de 0,50 à 0,60 m et profond de 0,30 à 0,40 m ; leur surface interne couvre une cinquantaine de mètres carrés (Hamon, Lejars, 2002).

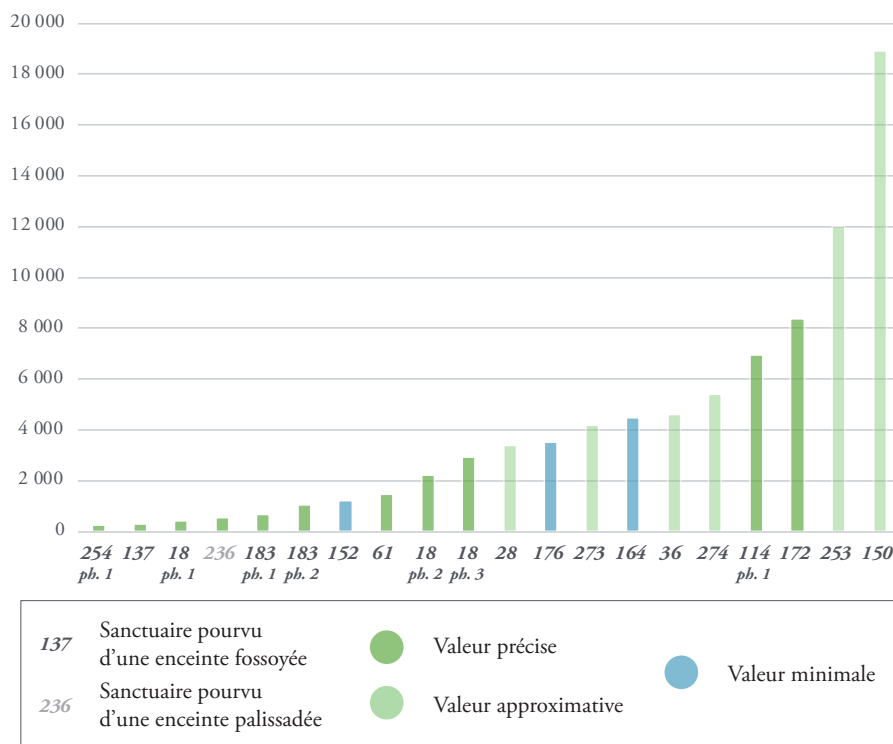


Fig. 76 : surface des aires sacrées closes par un péribole fossoyé ou en bois, par ordre croissant. S. Bossard.

profonds entre 0,10 m et 0,40 m. Cependant, ces sanctuaires restent sans commune mesure avec celui de Juvigné⁴²² (S.36, ph. 1), *a priori* plus vaste et dont la clôture est aussi bien plus monumentale. Ce dernier site est enclos, probablement dès le II^e s. ou le I^{er} s. av. n. è., par un fossé large de 4 m à 5 m et profond, sous le niveau de circulation actuel, de 2,50 à 2,90 m ; si l'on restitue au talus associé, probablement installé sur son flanc interne, des dimensions peu ou prou identiques, il est certain que la clôture de ce sanctuaire était particulièrement ostentatoire. La surface qu'il occupe, évaluée à 4 600 m² – et probablement proche de 2 500 m² si l'on soustrait le fossé et le talus –, puisque l'enclos devait mesurer environ 80 m de long pour 65 m de large, est également considérable. En revanche, les données manquent pour caractériser avec toute la précision requise l'enceinte d'Ablis⁴²³ (S.91), seulement sondée, qui a livré des fragments d'armes attribués à la fin du III^e s. et à la première moitié du II^e s., *a minima* : le fossé reconnu, constituant vraisemblablement la façade occidentale d'un enclos quadrangulaire, a été observé sur une longueur de 30 m, mais la largeur de l'aire ainsi délimitée n'a pu être mesurée.

Quant aux enceintes identifiées à Moulay et à Saint-Malo, toutes deux datées de La Tène moyenne et finale – la première étant manifestement abandonnée dès la fin du II^e s. av. n. è. – et dont la vocation religieuse est, à notre sens, hypothétique (cf. *infra*, 5.1.1, 5.2.1 et 6.1.1), elles présentent des dimensions que l'on peut qualifier de

moyennes. Effectivement, la première, de plan carré, mesure 31 m à 32 m de côté (soit environ 900 m²), pour un fossé large en moyenne de 1 m⁴²⁴. La seconde affecte d'abord une forme trapézoïdale et mesure alors 31 m de long pour 25 m de large (510 m²) ; ses fossés, de dimensions moyennes (1,40-1,80 m de large pour 0,80-1,30 m de profondeur), servent ensuite de fondation à une palissade, avant qu'un second système de clôture, plus grand (900 m² enclos), de plan polygonal et constitué de deux enceintes concentriques – palissade interne et fossé externe –, ne le remplace⁴²⁵. De même, la fonction des enclos délimités par des fossés, observés, par segments ou intégralement, à Hérouvillette (S.145, ph. 1), Quimper (S.176, ph. 1), Chelles (S.180, ph. 1), ou Mordelles (S.189) est moins claire. En effet, l'absence de mobiliers caractéristiques (cf. *infra*, 4.3.2.1 et chapitre 6) ne permet pas de déterminer avec certitude si les enclos polygonaux de Mordelles et d'Hérouvillette, ou ceux, dont la forme n'est pas connue, de Quimper et de Chelles, correspondent à des sanctuaires ou plutôt à des habitats. Enfin, à Alençon (S.194, ph. 1), le fossé qui a ponctuellement livré un mobilier abondant et varié, caractéristique d'activités rituelles et daté de la fin du II^e s. et de la première moitié du I^{er} s. av. n. è., a été identifié sur une longueur supérieure à 90 m ; de profil en U et conservé sur une profondeur de 1,50 m, il accueille ensuite, après avoir été remblayé, une rangée de poteaux, régulièrement implantés, longue d'au moins 15 m⁴²⁶. La

422. Bossard *et al.*, 2016, p. 26-28 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 149.

423. Brutus, Leconte, 2014.

424. Le Goff, 2016.

425. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003.

426. Pernet *et al.*, 2011.

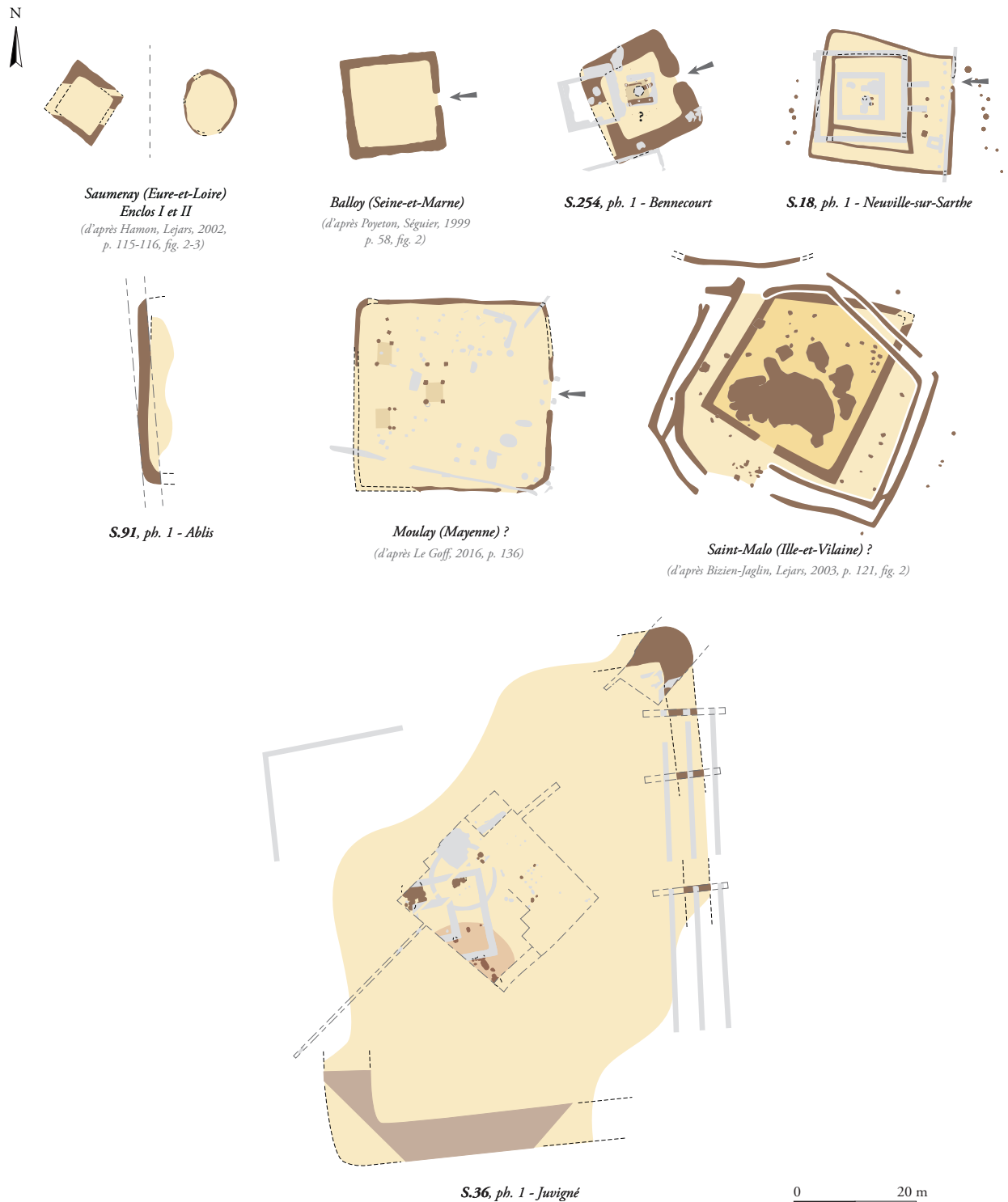


Fig. 77 : enceintes fossées délimitant des sanctuaires du second âge du Fer avérés ou hypothétiques. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

longueur importante de cette structure laisse penser qu'elle peut délimiter un ensemble qui ne se cantonne pas à l'aire où sont manipulés les objets dans le cadre des pratiques rituelles, mais l'emprise de la fouille qui y a été réalisée est trop restreinte pour pouvoir l'affirmer.

La délimitation d'aires sacrées par des fossés, selon des configurations tout autant diversifiées, est aussi attestée à plusieurs reprises durant l'époque romaine (fig. 79 et 80). Les limites du modeste sanctuaire de Plouër-sur-

Rance⁴²⁷ (S.137), fréquenté durant le I^{er} s. et au début du II^e s. de n. è., semblent d'ailleurs avoir été creusées dès la fin de l'âge du Fer : les fossés de dimensions variées qui encadrent la petite aire sacrée (300 m²) sur trois côtés, vraisemblablement complétés, à l'ouest, par une clôture de bois, implantée au pied d'un massif rocheux, ont de fait livré un mobilier relativement abondant – tessons et deux fibules – de La Tène moyenne et finale. Toutefois,

427. Menez (dir.), 1996, p. 71-74.

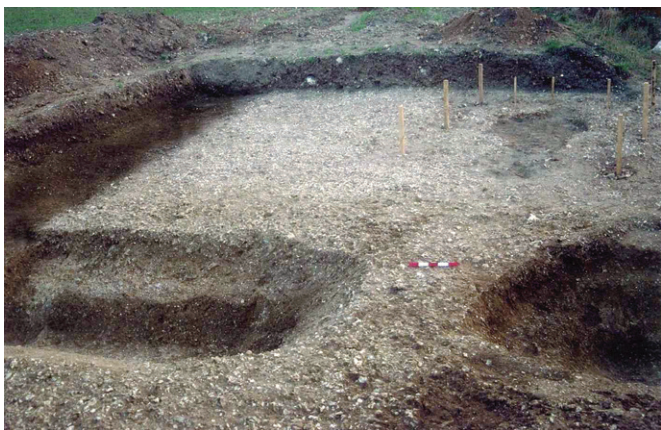


Fig. 78 : enceinte fossoyée du sanctuaire gaulois de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254, ph. 1), en cours de fouille, vue de l'est. In Barat, 2007, p. 104, fig. 50.

on ignore si cet espace enclos, dépendant d'un établissement rural durant l'âge du Fer, était déjà consacré aux pratiques religieuses avant le Haut-Empire, ou si le lieu de culte antique l'a investi et en a modifié la fonction attribuée à l'origine. La clôture monumentale du sanctuaire de Juvigné⁴²⁸ (S.36), déjà évoquée, semble perdurer plus d'un siècle après la conquête césarienne avant d'être remplacée à par un mur (cf. *infra*, 6.1.3 et fig. 438) : son remblaiement définitif n'intervient pas avant le milieu du I^{er} s. de n. è., alors que le lieu de culte reste en fonction. En revanche, à Neuville-sur-Sarthe⁴²⁹ (S.18, ph. 2 et 3), deux enclos fossoyés successifs remplacent rapidement les premières enceintes, datées de La Tène finale : le premier, d'une surface de 2 230 m², est mis en place dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è., tandis que le second, plus vaste (2 930 m²), est creusé vers le premier quart du I^{er} s. de n. è. et sera conservé jusqu'au troisième quart du même siècle. Bien que la surface enclose soit progressivement agrandie, les fossés conservent des dimensions similaires, globalement peu importantes.

D'autres périboles fossoyés ont manifestement été créés *ex nihilo* au cours des dernières décennies du I^{er} s. av. n. è. ou durant le I^{er} s. de n. è., généralement lors de sa première moitié. C'est le cas des enclos découverts à Guichainville (S.61, ph. 1), Orléans (S.114, ph. 1 et 2), Hecmanville (S.152), Villeneuve-le-Comte (S.164), Paule (S.172, ph. 1) et Quimper (S.176, ph. 3) – à moins qu'on ne considère qu'un sanctuaire y existe déjà à la fin de La Tène, cf. *supra* –, Bais (S.183, ph. 1 et 2) et Pacé⁴³⁰ (S.193, ph. 1). À Authevernes⁴³¹ (S.253, ph. 3), le creusement de limites fossoyées intervient

entre les années 40 et 70 de n. è., sur un site déjà occupé depuis le I^{er} s. av. n. è., au plus tard ; les états les plus anciens de ce sanctuaire sont toutefois peu documentés, mais un fossé au tracé curviligne et de probables clôtures de bois semblent l'avoir structuré dès la toute fin de l'âge du Fer ou l'époque augustéenne. L'examen des mobiliers piégés dans le remplissage des fossés de ces différents enclos montre qu'ils subsistent souvent jusqu'à la fin du I^{er} s., voire durant la première moitié du II^e s. et, pour certains fossés du site de Villeneuve-le-Comte, jusqu'au courant du III^e s.

D'une manière générale, les fossés de ces sanctuaires antiques sont larges entre 1 m et 2 m, parfois jusqu'à 2,40 m, et profonds de moins de 1 m. En sus du grand fossé de l'enceinte de Juvigné, manifestement conservé en tant que limite au début de l'époque romaine, seul celui de l'enclos de Quimper, parmi les sanctuaires avérés, semble présenter des dimensions supérieures à ces moyennes : sa largeur est comprise entre 1,70 m et 2,65 m et sa profondeur, entre 1,20 m et 1,55 m.

La forme des enclos fossoyés du début du Haut-Empire est généralement rectangulaire (Bais, ph. 2 ; Hecmanville ?) et parfois même carrée (Bais, ph. 1 ; Orléans, ph. 1), ou bien trapézoïdale (Neuville-sur-Sarthe, ph. 2 et 3 ; Villeneuve-le-Comte), tandis qu'à Paule, son tracé est plus irrégulier, alliant des segments rectilignes à d'autres curvilignes ; à Authevernes, trois fossés marquent les limites sud, est et nord-est d'un vaste polygone, tandis qu'au nord et à l'ouest, des rangées discontinues de bâtiments semblent se substituer à toute clôture – du moins à celles dont les vestiges archéologiques auraient pu être conservés. Un talus interne a été restitué à Quimper (ph. 3) et à Paule, tandis que sa localisation par rapport au fossé n'a pu être déterminée pour les autres cas. Du point de vue de leurs dimensions, les enclos mesurables couvrent une surface très variable, comprise en 655 m² et environ 12 000 m² (fig. 76). Tandis que les enclos successifs de Bais sont particulièrement modestes, d'une superficie de 655 m² et de 1 050 m², de même que celui de Guichainville (1 480 m²) – et probablement celui d'Hecmanville, incomplet, mais qui ne devait guère dépasser 1 500 m² –, ceux de Neuville-sur-Sarthe sont de taille moyenne (2 230 m² puis 2 930 m²), tandis que les enceintes d'Orléans (6 970 m² durant la ph. 1, probablement agrandie au cours de la ph. 2), de Paule (8 390 m²) et surtout d'Authevernes (aire totale d'environ 12 000 m²), ainsi que, probablement, celui de Quimper (*a minima* 3 500 m²), sont bien plus grands. Remarquons toutefois que le sanctuaire de Paule, fondé aux abords de deux à trois grands *tumuli* protohistoriques, est scindé en deux parties globalement égales par un fossé. Par ailleurs, on ignore l'emprise réelle du lieu de culte de Villeneuve-le-Comte, puisque plusieurs enclos, accolés les uns aux autres, y ont été identifiés et pourraient en dépendre ; il semble néanmoins logique de considérer qu'au

428. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 152.

429. Guillier (dir.), 2020, p. 46-54.

430. S.61 : Flotté *et al.*, 1996, vol. 1 ; S.114 : Verneau, 2014, p. 98-100 ; S.152 : Maret (dir.), 2003, vol. 1, p. 13-17 ; S.164 : Berga, Bet, 2016 ; S.172 : Menez *et al.*, 2021, p. 205 ; S.176 : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 326-336 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 49-63 ; S.183 : Pouille (dir.), 2011, p. 148-156 ; S.193 : Leroux, 2000.

431. Michel *et al.*, 2014.

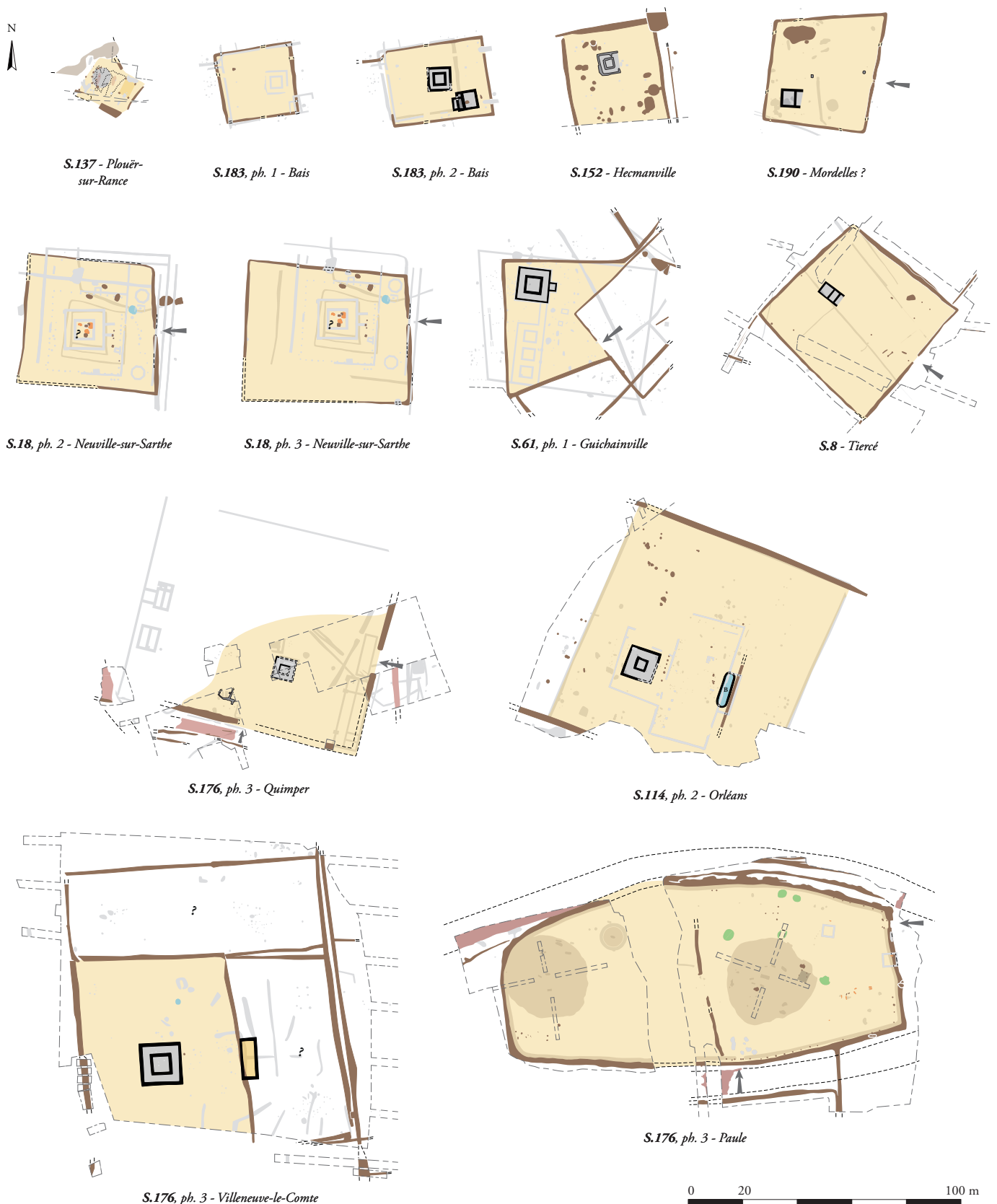


Fig. 79 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires du Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

moins l'enclos trapézoïdal de près de 4 500 m², dont les fossés périphériques ont été comblés entre le I^{er} s. et le III^e s. et dont le centre est occupé par un temple – certes non daté –, relève de l'aire sacrée.

À ces exemples bien documentés et datés doivent

être ajoutés d'autres cas plus incertains, correspondant à des sanctuaires hypothétiques ou identifiés en prospection aérienne ou géophysique. Ainsi, à Tiercé (S.8) et au Val, sur la commune de Mordelles (S.190), deux enclos trapézoïdaux, d'une surface de 1 530 m² et de 2 625 m², ren-

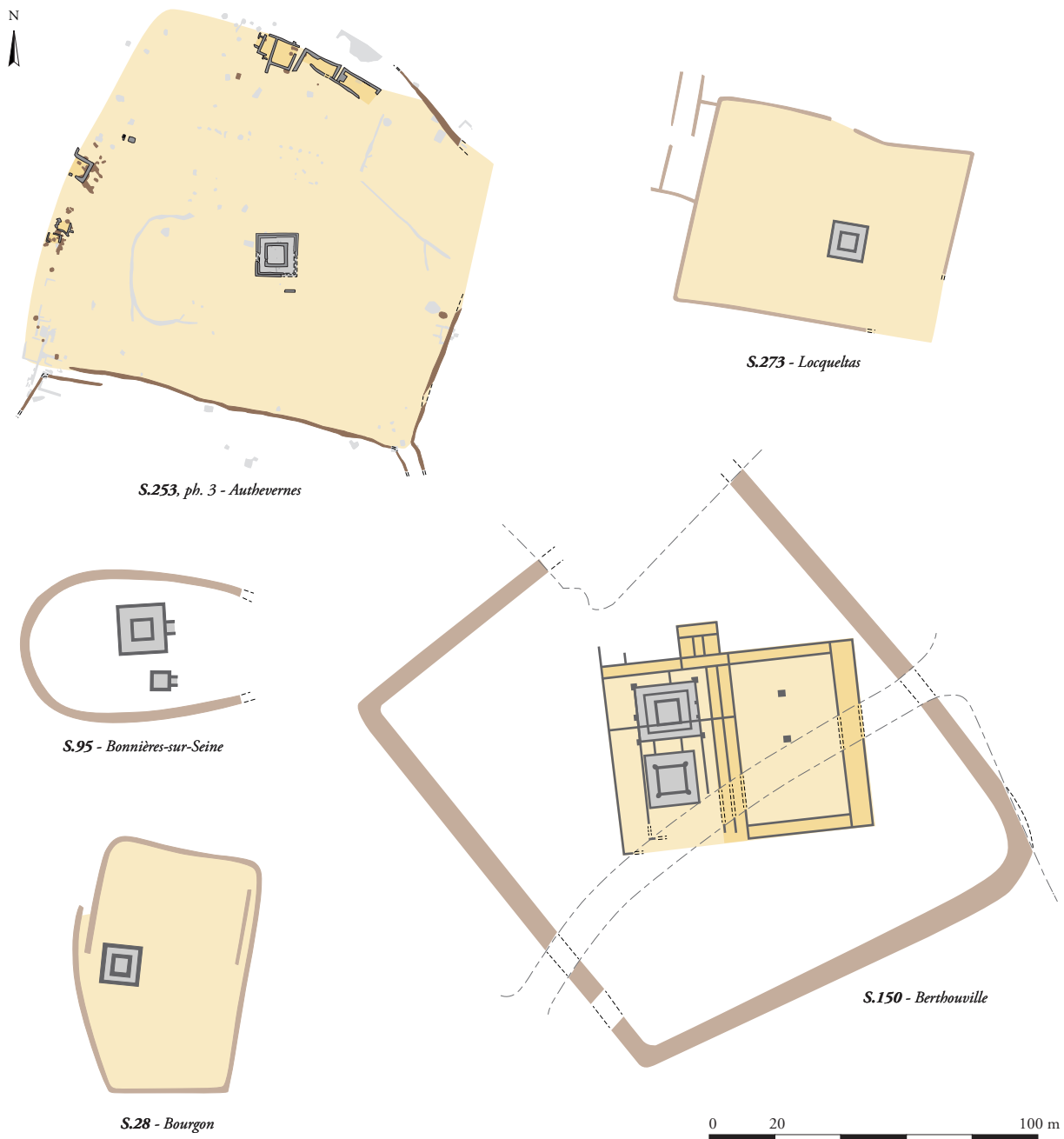


Fig. 80 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires du Haut-Empire et enclos non datés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

ferment un bâtiment dont l'identification à un temple est douteuse (cf. *infra*, 3.1.2.1), puisque l'hypothèse d'un monument funéraire pourrait aussi être évoquée ; leurs fossés présentent cependant des caractéristiques similaires à ceux des sanctuaires mentionnés précédemment⁴³². À Andard (S.1, ph. 1), à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127, ph. 1) et à Épiais-Rhus⁴³³ (S.257, ph. 1), trois segments de fossés – ou de tranchées d'implantation de palissade ? –, associés à divers objets du I^{er} s. av. n. è. ou de la première moitié du I^{er} s. de n. è., pourraient avoir marqué les limites d'un premier état des sanctuaires bien

identifiés lors des phases suivantes, mais les données sont insuffisantes pour caractériser avec certitude la nature de ces sites au cours des premiers temps de leur occupation.

Par ailleurs, d'autres limites fossoyées ont été reconnues au cours de prospections aériennes ou géophysiques menées sur plusieurs lieux de culte avérés, mais l'absence de jalons chronologiques ne permet pas de les dater avec précision (fig. 80). Deux enceintes particulièrement imposantes ont ainsi été observées à Bonnières-sur-Seine (S.306) et à Berthouville⁴³⁴ (S.150). La première, de plan elliptique, est matérialisée par un fossé manifestement large de plusieurs mètres, d'après des images aériennes, et qui entoure deux temples aux fondations de pierre ; on ne sait

432. S.8 : Guérin, Pétorin (dir.), 2006, p. 21-39 ; S.190 : Le Boulanger (dir.), 2016, p. 66-5.

433. S.1 : Delestre, 1983 ; S.127 ; Blin, 2000, p. 94-96 ; S.257 : Simon, Lemoine, 1972.

434. S.306 : Langlois *et al.*, 2000 ; S.150 : Conte *et al.*, 2005.

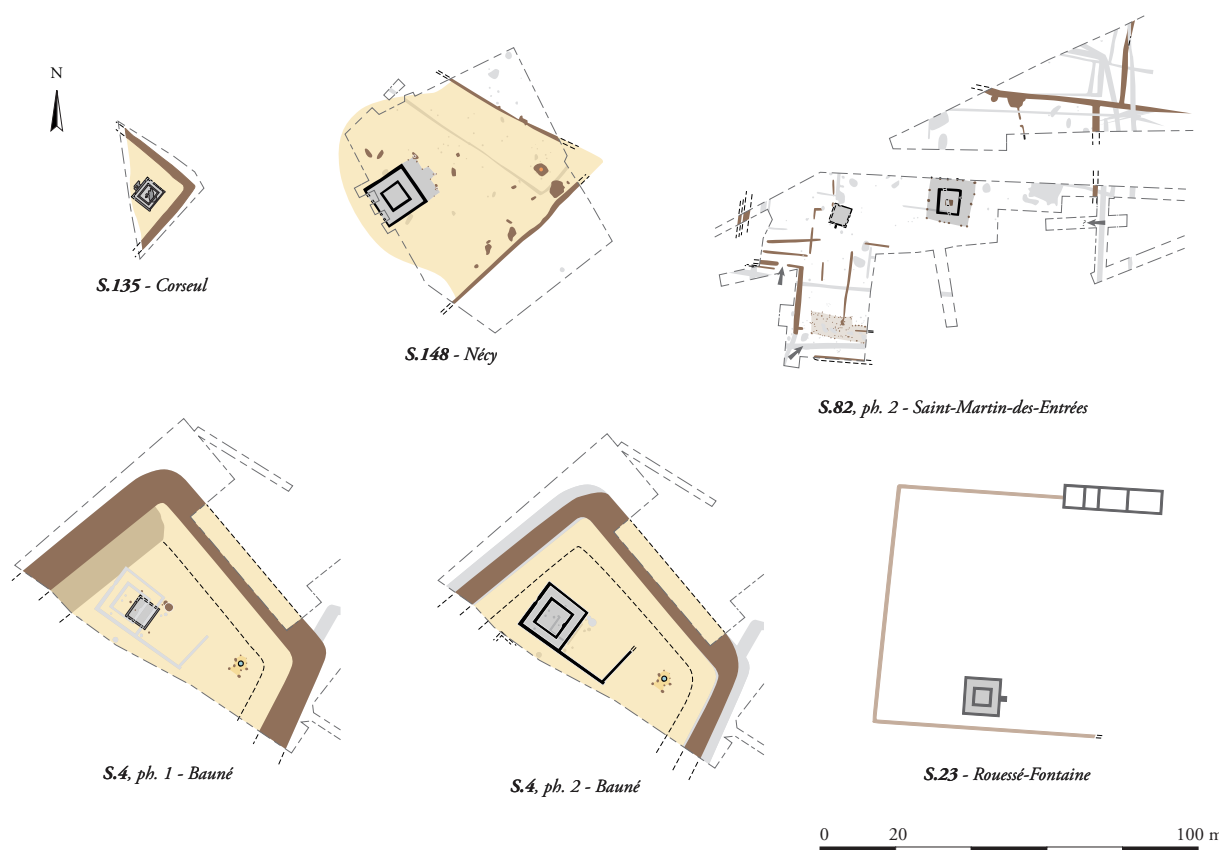


Fig. 81 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires ou des établissements ruraux équipés d'une aire sacrée. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

s'il s'agit du péribole du sanctuaire de l'époque romaine, ou bien d'une limite antérieure. De même, à Berthouville, des prospections géophysiques ont révélé la présence d'un très vaste enclos de forme trapézoïdale, long de 160 m et large de 140 m (soit près de 2 ha), cerné par un fossé d'une largeur d'environ 5 m et d'une profondeur supérieure à 2 m. Cette enceinte encadre le lieu de culte monumental de l'époque romaine, qui n'en occupe néanmoins pas le centre. La contemporanéité entre les deux ensembles n'est donc pas prouvée et on ne peut dire si le fossé a servi de limite durant l'Antiquité, à l'instar des grandes enceintes elliptiques circonscrivant les lieux de culte de la Roche à Poitiers (Vienne) ou de Ribemont-sur-Ancre (Somme)⁴³⁵, ou s'il marque l'emprise d'un lieu de culte préexistant, dont aucun autre vestige n'a toutefois été mis en évidence. L'existence d'une très grande enceinte fossoyée rappelle aussi la configuration du centre monumental de l'agglomération de Châteaubleau⁴³⁶ au cours du II^e s. de n. è. : un ensemble de temples, un théâtre et d'autres constructions, probablement fréquentées au cours de cérémonies religieuses, sont installés au sein d'un très vaste enclos délimité par un fossé, d'une surface de plus de 7 ha (S.204, ph. 1) ; il est néanmoins possible que l'enceinte maçonnée qui encadrera, à partir de la fin du II^e s., la zone des temples (S.204, ph. 2) succède à un premier état non identifié, et

que le fossé n'assure donc pas un rôle de péribole mais, plus largement, de limite d'un espace public. Des fossés plus modestes ont aussi été reconnus, à partir de clichés aériens, autour d'autres temples, d'orientation similaire, et constituent ainsi de probables périboles de plan rectangulaire – à Domfront-en-Champagne (S.15), pour une surface de 2 400 m² – ou au tracé plus irrégulier – tel qu'à Bourgon (S.28) (3 400 m²) et Locqueltas (S.273) (4 200 m²). À Oisseau-le-Petit, sur le site de Champ Vérette (S.22), le temple et son péribole maçonné s'inscrivent dans un système d'enceintes fossoyées qui en sont peut-être contemporaines, ou sinon antérieures. Dans d'autres cas, tel qu'à Saint-Germain-d'Anxure (S.40), il est difficile de déterminer à partir du seul examen des clichés aériens si les anomalies linéaires visibles correspondent aux tranchées de fondation épierrees de murs ou bien à des fossés.

Plusieurs temples du Haut-Empire, d'architecture souvent modeste, localisés dans l'angle d'un enclos fossoyé ou dans de vastes enceintes occupées par d'autres bâtiments, semblent avoir été installés au sein d'établissements ruraux (cf. *infra*, 5.2.2.2 et 5.2.2.3) ; le fossé qui les avoisine ne correspondrait alors pas au péribole d'un sanctuaire, mais à la limite d'une propriété privée qui est équipée d'une aire sacrée (fig. 81). La question se pose notamment à la Cognée, à Chilleurs-aux-Bois⁴³⁷ (S.102), où le bâtiment de culte, identifié en diagnostic, est isolé dans l'angle oc-

435. Doulan, 2008, vol. 1, p. 98-102 ; Fercoq du Leslay, 2017, p. 236.

436. Parthuisot *et al.*, 2008 ; Pilon, 2012, p. 104.

437. Segain, 2015.

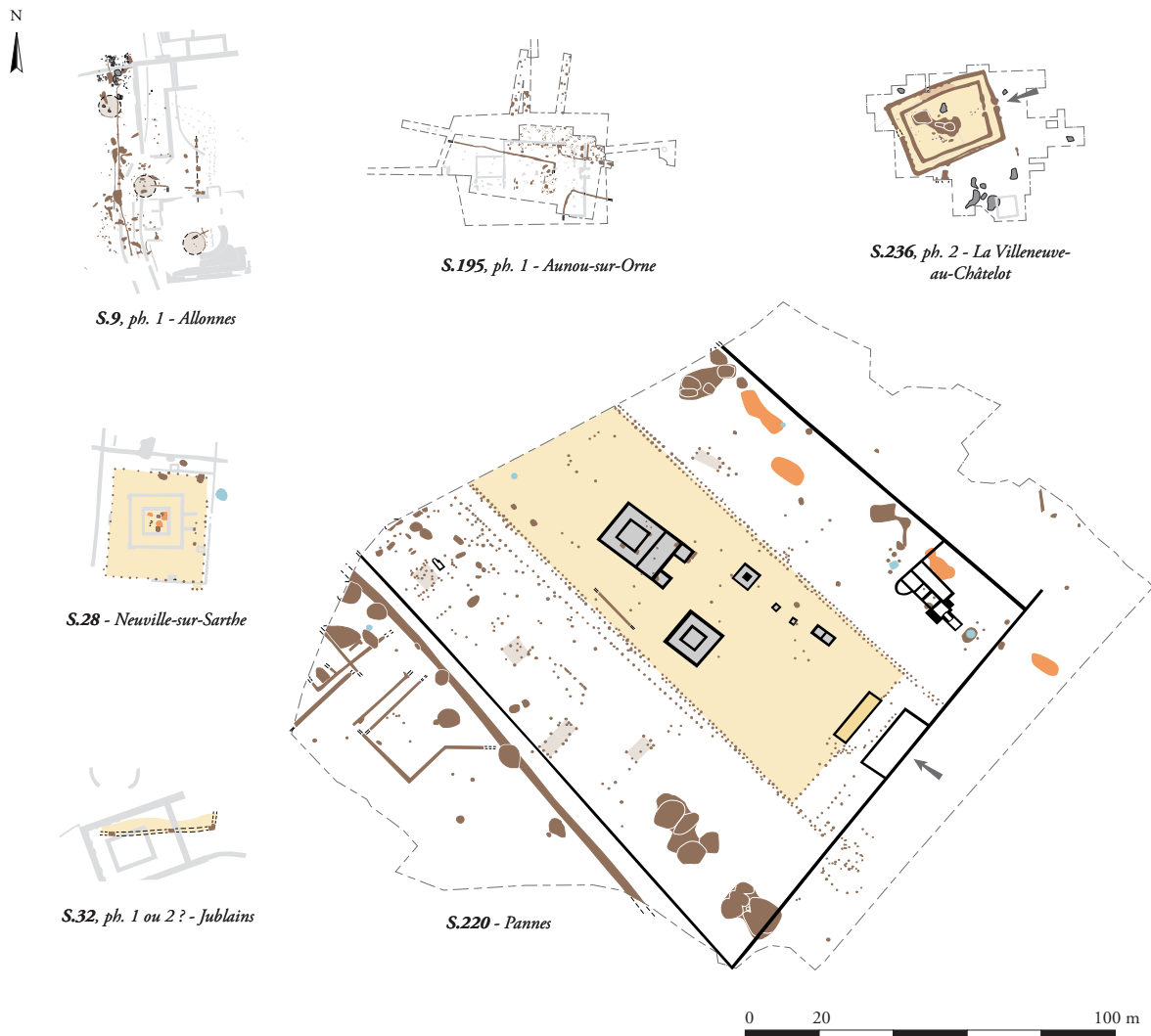


Fig. 82 : clôtures de bois ceinturant des sanctuaires du second âge du Fer (?) et du Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

cidental d'un enclos quadrangulaire d'une surface de plus de 3 ha, qui renferme, à 180 m au sud-est, une autre enceinte fossoyée, plus petite, abritant vraisemblablement des bâtiments maçonnés. À Saint-Martin-des-Entrées⁴³⁸ (S.82, ph. 1 et 2), des fossés entourent un établissement de 4 600 m² puis, après extension, de 6 200 m², dont la partie centrale est occupée par un ou deux petits temples en pierre et en bois. Par ailleurs, à Saint-Denis-du-Maine⁴³⁹ (S.39), le premier état d'un enclos, fossoyé et de plan carré (3 130 m²), renferme un bâtiment central dont les fondations ont en grande partie disparu – s'agit-il d'un édifice de culte, ou plutôt d'une habitation ? –, tandis qu'un petit temple le jouxte au sud. D'autres modestes bâtiments de culte, installés dans l'angle d'un enclos fossoyé qui n'a été que partiellement fouillé – à Bauné (S.4), à Corseul, sur le site de l'Hôtellerie (S.135), ou encore à Nécyc⁴⁴⁰ (S.148) – pourraient, en suivant le même raisonnement, avoir été construits au sein d'habitats ruraux, de même que celui de

Rouessé-Fontaine (S.24), repéré d'avion et localisé au sein d'une vaste enceinte. Le site du Haut Soulage à Bauné, qui succède à un établissement enclos de La Tène finale, se différencie toutefois des autres par son histoire et par la monumentalité de sa clôture : le fossé de l'enceinte trapézoïdale qui accueille un temple et d'autres édifices non fouillés, dont la largeur oscille entre 7,30 m et 7,90 m, la profondeur, entre 2,90 m et 3,80 m, devait être doublé d'un talus particulièrement massif ; creusé ou recreusé au début du Haut-Empire, il pourrait avoir été mis en place dès la phase gauloise du site et avoir été curé lors de la construction du temple. L'enclos se prolonge au-delà de la zone de fouille et, encore une fois, on ne sait s'il abrite aussi une résidence, ou d'autres temples dépendant d'un sanctuaire.

Les clôtures en bois devaient rendre invisible, depuis l'extérieur, l'espace interne du sanctuaire, au contraire de la plupart des talus qui bordaient les fossés – du moins pour les moins hauts et pour ceux qui n'étaient pas complétés par une éventuelle haie, dont il ne subsiste jamais de traces. Elles ont cependant été identifiées sur un nombre

438. Paez-Rezende, Adrian, 2014.

439. Séris (dir.), 2015.

440. S.4 : Mare (dir.), 1995 ; S.135 : Ferrette *et al.*, 2005 ; S.148 : Besnard-Vauterin *et al.*, 2013.

plus réduit de sanctuaires et leur chronologie, à de rares exceptions près, est davantage resserrée autour du changement d'ère (**fig. 82**). Des structures de ce type, datées avec peu de précision, ont été reconnues sur quelques lieux de culte de la fin de l'âge du Fer. C'est notamment le cas de la tranchée longue de plus de 50 m, et peut-être de l'alignement d'au moins six gros trous de poteaux, rattachés au plus anciennes structures du sanctuaire de la Forêterie à Allonnes⁴⁴¹ (**S.9**, ph. 1). Ces aménagements ont peut-être participé d'un système de clôture de l'espace sacré au cours de La Tène finale, bien que de nombreux trous de poteaux et trois bâtiments circulaires aient été mis au jour de part et d'autre de ces limites, qu'ils ne semblent pas respecter ; leur rôle au sein de la définition d'un périmètre sacré est donc difficile à évaluer. En revanche, entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è. (**S.9**, ph. 2), trois rangées de trous de poteaux plus ou moins régulièrement espacés dessinent l'angle nord-est de trois enceintes accolées – contemporaines ou plutôt successives ? –, dont le plan est bien lisible dans ce secteur et qui sont peut-être fermées à l'ouest par une tranchée continue et rectiligne. De même, les étroites tranchées découvertes à Aunou-sur-Orne⁴⁴² (**S.195**, ph. 1) semblent délimiter plusieurs espaces, mais on ne sait si leur creusement est bien contemporain de la formation, dès le III^e s. av. n. è., d'un dépôt d'armes fragmentées concentrées à leurs abords ; dans tous les cas, elles ne paraissent pas avoir été aménagées dans le but de circonscrire ce dernier. Quant aux multiples tranchées mises au jour à Vannes⁴⁴³ (**S.278**, ph. 1), largement datées entre le IV^e s. et le I^{er} s. av. n. è., elles constituent les fondations de constructions relevant d'un établissement antérieur à l'édification du premier temple attesté ; la nature de cette prime occupation, sanctuaire ou habitat, n'a pu être déterminée. L'hypothèse d'enclos palissadés datés du second âge du Fer, sans plus de précision, peut donc être émise pour ces quelques sites ; elle a pu être validée pour d'autres sanctuaires étrangers à la région étudiée, tel qu'à Mirebeau-sur-Bèze⁴⁴⁴, où plusieurs enceintes en bois sont successivement bâties entre le III^e s. et la fin du I^{er} s. av. n. è.

L'essentiel des autres systèmes de clôture en bois attestés a pu être daté de la toute fin du I^{er} s. av. n. è. ou des premières décennies du I^{er} s. de n. è. Parmi eux, les deux enceintes palissadées de La Villeneuve-au-Châtelot⁴⁴⁵ (**S.236**, ph. 2) sont les seuls exemples d'architectures de ce type dont le plan soit connu dans son intégralité. Les tranchées qui en subsistent, concentriques, matérialisent deux états sans doute successifs d'un enclos dont la forme est proche du rectangle. Plutôt que de les considérer comme

des fossés, la régularité de leur tracé, leurs parois verticales et les élargissements circulaires qui encadrent leur entrée orientale, destinés à l'ancrage de poteaux de plus forte section, invitent bien à y des voir les fondations d'enclos palissadés. L'absence de trous de poteau qui auraient pu supporter une charpente, en leur sein, plaide davantage en faveur de cours encloses que de bâtiments couverts. Par ailleurs, la tranchée du plus grand enclos est recoupée (ou recoupe ?), à l'ouest et au nord, par des trous de poteaux régulièrement espacés, qui témoignent vraisemblablement d'un troisième état en bois. Tandis que la plus grande enceinte, qui est probablement la plus ancienne – sa tranchée a été remblayée durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou au début du I^{er} s. de n. è. –, mesure 25 m de long pour 19 m de large (soit une surface d'environ 530 m² ; **fig. 76**), la plus petite, détruite au plus tôt durant la période augustéenne, s'étend sur 20 m de long pour 14,50 m de large (environ 315 m²). Des tronçons de tranchée d'implantation de palissade, dont l'empreinte de poteaux joints a souvent marqué le fond, ont aussi été reconnus, sur quelques mètres et dans des contextes datés entre le dernier quart du I^{er} s. av. n. è. et le premier ou le second quart du I^{er} s. de n. è., à Bennecourt (**S.254**, ph. 3), Amboise (**S.237**, ph. 1) et Quimper (**S.176**, ph. 2), ainsi qu'à Jublains⁴⁴⁶ (**S.204**, ph. 1 ou 2 ?), où le creusement a été suivi sur une longueur de 32 m. Ce dernier recoupe un niveau contenant des fragments d'armes et de céramiques laténiennes, est comblé par un remblai qui a livré des tessons de céramique de la fin du second âge du Fer et est scellé par un ensemble de couches ayant piégé d'autres tessons datés de la première moitié du I^{er} s. de n. è. ; il pourrait donc avoir été aménagé à la fin du second âge du Fer ou au début du Haut-Empire. À Neuville-sur-Sarthe⁴⁴⁷ (**S.18**, ph. 2 ou 3), des poteaux, espacés de 2 m à 3 m, définissent les contours d'une enceinte rectangulaire édifiée, sans doute, peu de temps avant l'enceinte maçonnée qui en reprendra le tracé à partir du troisième quart du I^{er} s. de n. è. En serrant une surface de 750 m², elle signe donc une réduction de l'aire enclose (cf. *supra*), à moins d'envisager qu'elle s'inscrive dans l'une des enceintes fossoyées qui en serait alors contemporaine. Sa configuration évoque d'ailleurs celle du péribole construit à Fesques⁴⁴⁸ (Seine-Maritime) durant la quatrième période d'aménagement de ce sanctuaire ambien, attribuée par E. Mantel à La Tène D2 ou à l'époque augustéenne ; de plan trapézoïdal, il est toutefois deux fois plus grand (1 400 m²) que celui de Neuville-sur-Sarthe. Remarquons que ce même mode de clôture sera de nouveau mis en œuvre plus tardivement, sur le même site mais

441. Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 74-77.

442. Lejars, Pernet, 2007.

443. Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 6-8 et p. 18-27.

444. Joly, Barral, 2012.

445. Piette, 1989 ; Piette, 2018.

446. **S.176** : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 319-326 ; **S.204** : Naveau *et al.*, 1997, p. 149-152 ; **S.237** : Laruz, 2009, p. 120 ; **S.254** : Bourgeois (dir.), 1999, p. 39

447. Guillier (dir.), 2020, p. 46-49.

448. Mantel (dir.), 1997, p. 48.

dans un autre secteur, peut-être durant la seconde moitié du II^e s. de n. è. (**S.18**, ph. 5) : une clôture longue de plus de 150 m délimite alors un espace occupé par deux temples, situés en retrait – soit à 80 m au sud-est – du monument principal qui succède aux premiers enclos fossoyés⁴⁴⁹. Enfin, une clôture en bois du même type, formée de poteaux alignés et régulièrement disposés, délimite aussi le secteur de deux établissements ruraux du Haut-Empire – Guichainville, le Long Buisson (**S.61**) et probablement Pannes⁴⁵⁰ (**S.220**) –, qui est manifestement réservé, en tout ou partie, à des activités religieuses.

Ces exemples montrent bien, malgré des lacunes planimétriques fréquentes, que des palissades ont été érigées à plusieurs reprises autour d'aires sacrées au début de l'époque romaine, alors qu'elles n'étaient *a priori* pas courantes auparavant, tandis que d'autres sites continuent de privilégier le système des limites fossoyées, hérité du second âge du Fer. L'aménagement de palissades durant la période augustéenne a aussi été observé à de multiples reprises en dehors de la Lyonnaise, que ce soit au Tremblois (Saint-Germain-le-Rocheux, Côte-d'Or), à Antigny (Vienne), à Saint-Marcel (Indre) ou à Tintignac, sur la commune de Naves (Corrèze)⁴⁵¹. Dans certains cas, comme à Amboise (**S.237**), à Bennecourt (**S.254**) ou à Neuville-sur-Sarthe (**S.18**), l'implantation d'une palissade précède directement l'érection d'une enceinte maçonnée, qui en reprend le tracé, et la multiplication, au début du Haut-Empire, de ces clôtures en bois – qui dissimulent complètement ce qui se passe à l'intérieur des aires sacrées – préfigure certainement l'adoption des périboles maçonnés, construits en grand nombre après le milieu du I^{er} s. de n. è.⁴⁵²

3.1.1.2. Les enceintes en pierre

Contrairement aux clôtures fossoyées, les enceintes en pierre sont caractéristiques de l'époque romaine et ne sont donc pas mises en œuvre, à l'échelle considérée, au sein des sanctuaires antérieurs au Haut-Empire. Toutefois, leur construction suit des rythmes variables d'un site à l'autre. Ce type de péribole est particulièrement bien représenté au sein du corpus : il a été adopté dans le cadre de 130 phases relevant de 111 sanctuaires avérés, ainsi que pour 8 lieux de culte hypothétiques. S'y ajoutent aussi quelques cas de *villae* pour lesquels un temple a été dressé dans la cour de la *pars urbana*, enclose par un simple mur ou par un péristyle (cf. *infra*, 5.2.2), et enfin une vingtaine de cas plus incertains, où l'existence d'une clôture maçonnée n'a pu être confirmée, malgré la découverte de plusieurs murs

dans les environs de temples.

L'élévation de ces périboles en pierre a disparu dans la grande majorité des sites fouillés et leur hauteur, comme leur mode de construction et l'éventuel revêtement appliqué sur leurs parois, est donc inconnue⁴⁵³. Au mieux, il ne subsiste que la base des murs mais, le plus souvent, seules les fondations sont conservées, à tout le moins lorsqu'elles n'ont pas été épierrées au moment de la démolition du lieu de culte. L'observation des fondations et de débris issus de l'élévation de ces murs, découverts dans des niveaux de démolition accumulés à leur pied, apporte néanmoins, dans plusieurs cas, des informations utiles à leur restitution volumétrique. La grande majorité des murs d'enceinte sont épais de moins de 1 m, bien que certains d'entre eux, tel l'angle sud-est du probable péribole du sanctuaire de Tours⁴⁵⁴ (**S.248**), large de 2 m, témoignent de constructions plus massives, et probablement plus hautes que la moyenne. Quelques lieux de culte ont manifestement été pourvus d'une enceinte édifiée en matériaux périssables et soutenue par de simples solins de pierre. C'est par exemple le cas du site du musée archéologique, à Vieux (**S.281**), où l'ensemble des constructions, murs de clôture, temple et autres bâtiments, repose sur des solins de calcaire, et peut-être de celui d'Aunou-sur-Orne (**S.195**, ph. 2), dont les édifices sont équipés de fondations en pierre sèches ou liées à l'argile⁴⁵⁵. De la même manière, l'enclos de petites dimensions (165 m²) de Pouillé⁴⁵⁶ (**S.243**) est doté de fondations, épaisses entre 0,35 m et 0,44 m, dont les pierres sont liées à un mortier de qualité médiocre : il paraît alors plausible d'envisager l'existence d'un muret ou d'une élévation majoritairement constituée de terre et de bois, plutôt qu'un haut mur maçonné. À Paule⁴⁵⁷, après remplissage du fossé de la première enceinte, c'est un muret en pierre sèche qui tient lieu d'enceinte, probablement associé à un porche maçonné, installé en façade orientale (**S.172**, ph. 2, C). Quant aux périboles de construction plus soignée, en particulier lorsqu'ils sont bordés de portiques (cf. *infra*, 3.1.4.1), ils ont pu être revêtus d'un enduit peint, signalé par exemple à Neuvy-en-Champagne (**S.19**) et à Athée (**S.165**), où D. Bodard de la Jacopière a recueilli, au pied de la façade orientale, des fragments à dominante rouge, agrémentés de filets colorés et de motifs « d'oves et de fleurons en fer de lance à trois teintes »⁴⁵⁸. De fait, certaines façades, notamment à l'entrée des lieux de culte (cf. *infra*,

453. Les murs circonscrivant la vaste enceinte de Cléden-Cap-Sizun (**S.168**), probable sanctuaire osisme, auraient toutefois été encore conservés sur près de 6 m de haut à la fin du XVI^e s. (Galliou, 2015, p. 32).

454. Jouquand, 2007, p. 194-196.

455. **S.195** : Lejars, Pernet, 2007 ; **S.281** : Kerébel (dir.), 2000.

456. Bourgeois, 1982, p. 62.

457. Menez *et al.*, 2021, p. 206.

458. **S.19** : Cordonnier-Détric, 1939, p. 43 ; **S.165** : Bodard de la Jacopière, 1863, p. 88.

449. Guillier (dir.), 2020, p. 115-117.

450. **S.61** : Guillier, Lourdeau (dir.), 2006 ; **S.220** : Renard, David (dir.), 1997.

451. Maniquet, 2004, p. 29-32 ; Fauduet, 2010, p. 75.

452. Van Andringa, 2017a, p. 104 ; cf. *infra*, 7.2.2.

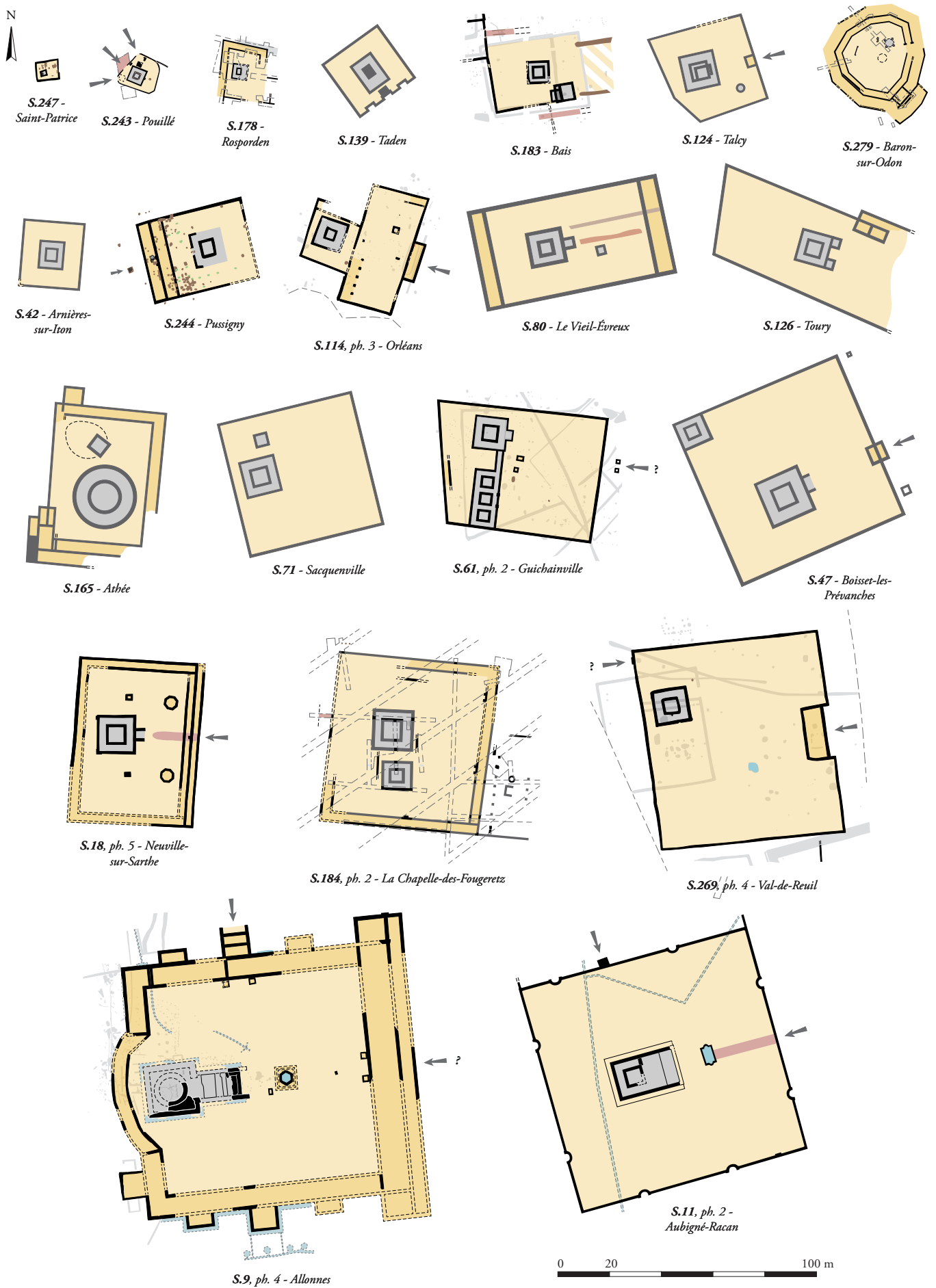
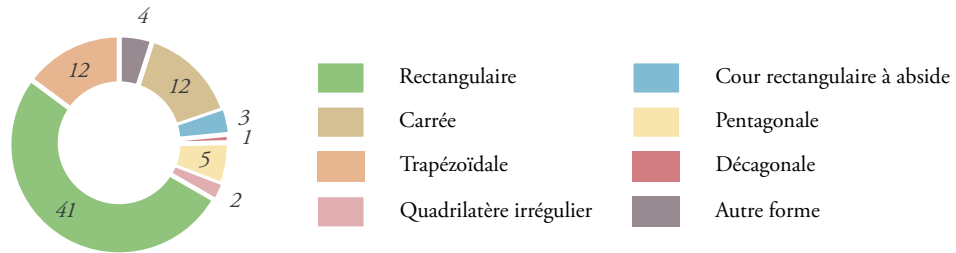


Fig. 83 : enceintes maçonnées ou aux fondations de pierre délimitant des sanctuaires de l'époque romaine. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

Fig. 84 : répartition de 81 périboles maçonnées ou aux fondations de pierre en fonction de leur forme.
Réal. S. Bossard.



3.1.1.3), sont monumentalisées par l'adjonction d'une ou de deux galeries, tandis que d'autres sont animées par des séries d'exèdres ou d'absides (cf. *infra*, 3.1.4.1), ouvertes en direction des portiques. à Aubigné-Racan⁴⁵⁹ (S.11, ph. 2), ce sont des niches semi-circulaires qui agrémentent, à raison de deux par façade, la grande enceinte de plan carré du sanctuaire, tandis qu'à l'Asile des Pêcheurs, à Taden⁴⁶⁰ (S.139), des ressauts, encadrant une ou trois entrées, rythment la façade principale d'une enceinte (fig. 83) qui n'est connue que par des images aériennes. Des contreforts destinés à consolider, à l'extérieur, les murs du péribole ont été mis en œuvre sur cinq sites où la pente du terrain et l'aménagement d'une terrasse, correspondant à l'emprise de l'aire sacrée, a nécessité l'installation de renforts ponctuels ou réguliers – à Angers (S.3), Jublains (S.32), Évreux (S.57), Chelles (S.180) et Troyes (S.235). Des caissons de contrefort semi-circulaires, assurant le même rôle, mais installés à l'intérieur du péribole, et enfouis sous le sol de la cour, ont été reconnus à Amboise⁴⁶¹ (S.237).

Les murs maçonnés semblent parfois avoir été combinés avec d'autres types d'enceinte, autour d'un même sanctuaire, ce qui témoignerait de l'existence de systèmes de clôture mixtes. Ainsi, à Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74), aucune structure ne paraît avoir fermé l'aire sacrée à l'est et dans son angle sud-est. Néanmoins, la fouille est ancienne (1910-1914) et l'archéologue qui a exploré ce sanctuaire, G. Poulain, a d'ailleurs noté qu'une partie du mur occidental avait aussi disparu sous l'effet de récupérateurs de matériaux, ayant agi après l'abandon du site⁴⁶². Parfois, et pour des opérations archéologiques plus récentes, il est aussi difficile de savoir si le tracé incomplet de certaines enceintes maçonnées résulte d'un choix volontaire ou bien de l'arasement des vestiges : au sein du sanctuaire de la villa de Bais⁴⁶³ (S.183, ph. 3), un troisième état en pierre succède ainsi aux deux périboles fossoyés mis en œuvre au début du Haut-Empire ; ses façades occidentale et méridionale ont bien été mises en évidence, tandis qu'aucune clôture de ce type n'a été observée au nord et à l'est des temples (fig. 83). Doit-on expliquer cette absence par la non conservation des fondations, qui auraient complètement été détruites

par des labours récents – comme c'est le cas pour d'autres constructions voisines –, ou bien par l'aménagement d'un autre type de clôture qui n'aurait pas laissé de traces, tel qu'une haie, à moins que les talus de la phase précédente aient été en partie préservés ? En revanche, dans un contexte similaire et pour des vestiges mieux conservés, l'aire sacrée de la villa de Noyal-Châtillon-sur-Seiche⁴⁶⁴ (S.192) est circonscrite par une enceinte vraisemblablement constituée, *a minima* au nord, de murs et de fossés, mais son tracé n'a pu être étudié dans son intégralité. Enfin, à Vieux⁴⁶⁵ (S.281), le site du musée archéologique se caractérise par un péribole *a priori* ouvert au nord ; l'état de conservation des fondations – des solins – est médiocre, mais la découverte d'un alignement de trous de poteau, dans l'angle nord-ouest de la cour sacrée, pourrait indiquer qu'une clôture de bois a été préférée à un mur ou à un muret pour la façade septentrionale, au-delà de laquelle se dresse un affleurement rocheux, qui pourrait aussi constituer une limite naturelle.

En sus de ces quelques cas discutables et des plans qui demeurent incomplets, en raison d'une étude partielle du sanctuaire ou d'une mauvaise lisibilité des vestiges repérés sur des images aériennes, une enceinte ferme bien l'aire sacrée sur tous ses côtés dans le cas des 81 phases pour lesquelles le plan restitué est complet ou quasi complet. Sa forme et ses dimensions sont très variables d'un site à l'autre, et parfois même d'une phase à une autre au sein d'un même lieu de culte. L'examen du plan complet de ces 80 sanctuaires (fig. 84) révèle que le tracé de leur péribole définit, le plus souvent (84 % des cas), un quadrilatère, qu'il soit rectangulaire (51 %), carré (15 %), trapézoïdal (15 %) ou plus irrégulier (3 %). Les enceintes dont le plan est composé de plus de quatre côtés sont généralement pentagonales (6 %), par exemple pour les deux sanctuaires de l'agglomération de Mérouville (S.112 et S.113), tandis qu'à Baron-sur-Odon (S.279), la clôture maçonnée, bordée de galeries, définit la forme plus originale d'un décagone irrégulier, dont on ne sait si elle pérennise un tracé antérieur en bois ou non (fig. 83). Notons qu'aucun péribole maçonné de plan circulaire ou elliptique n'est connu dans les cités étudiées, mais trois enceintes monumentales – à Sens (S.226), Sceaux-du-Gâtinais (S.225) et Allonnes, la Forêtterie (S.9, ph. 4) – se caractérisent par une cour composée

459. Lambert, Rioufreyt, 2006.

460. Maligorne, 2006, p. 62.

461. Laruz, 2009, vol. 1, p. 135-137.

462. Poulain, 1915.

463. Pouille (dir.), 2011, p. 148-156.

464. Provost, Le Bouteiller, 1986.

465. Kerébel (dir.), 2000.

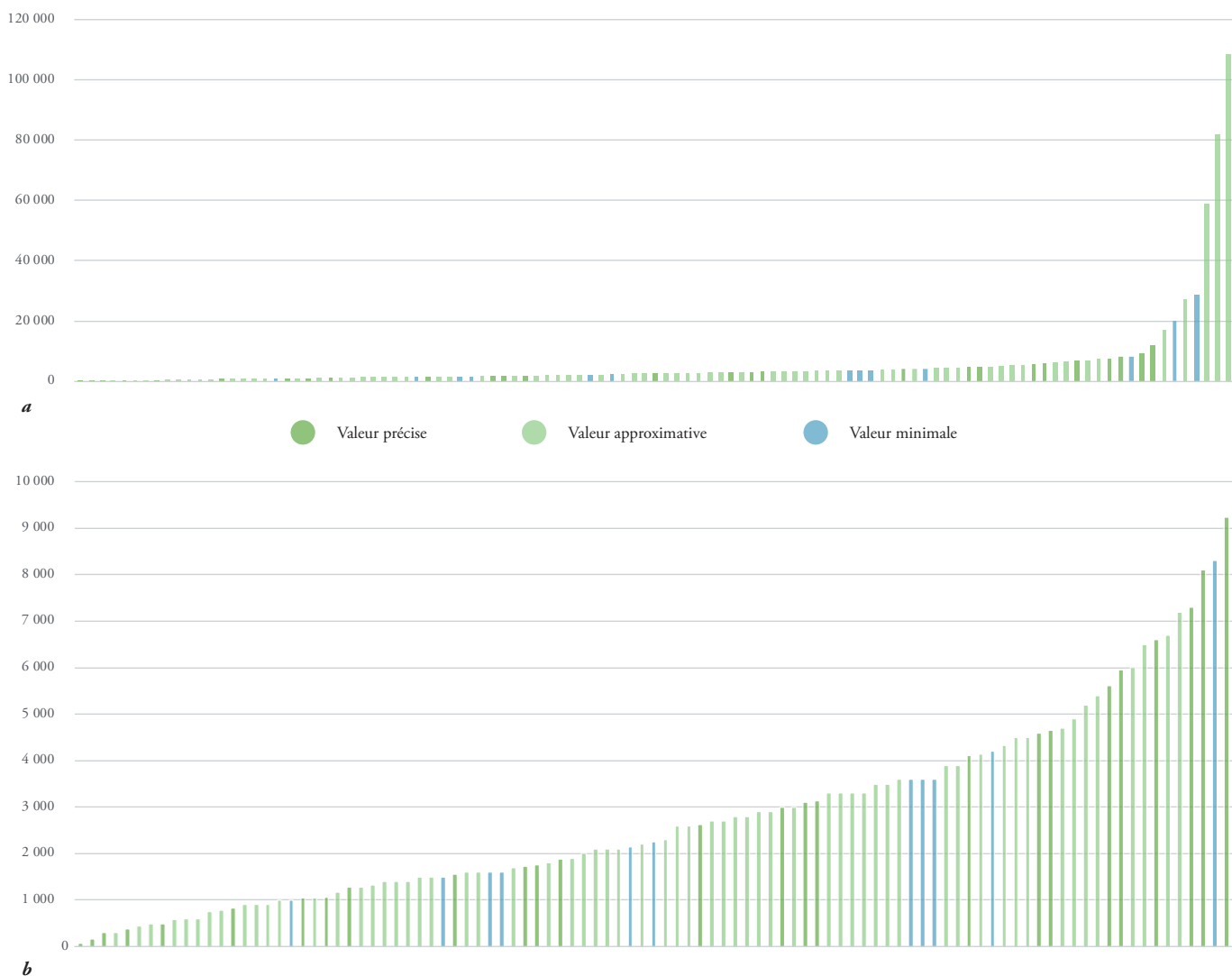


Fig. 85 : surface (en mètres carrés) de 108 aires sacrées délimitées par un péribole maçonné ou aux fondations de pierre (a), et détail des 100 aires sacrées inférieures à 1 ha (b), par ordre croissant. Réal. S. Bossard.

d'un vaste rectangle qui est prolongé, au nord ou à l'ouest, par un grand hémicycle, encadrant le temple à Sens et à Allonnes (fig. 83). Une configuration quelque peu similaire existe aussi à Orléans (S.114, ph. 3), où le temple dispose de sa propre aire sacrée, en forme de parallélogramme, précédée à l'est par une cour rectangulaire, agencée de manière à dessiner un plan en T (fig. 83). Enfin, mentionnons le plan original du petit lieu de culte de Pouillé (fig. 83), dont l'enceinte, de tracé trapézoïdal, présente des angles arrondis (S.243).

En ce qui concerne les dimensions des aires ainsi encloses, elles sont documentées, avec plus ou moins de précision, pour 107 phases appartenant à des sanctuaires avérés (fig. 85) : les données sont exactes pour 27 sanctuaires fouillés, approximatives pour 67 autres ; les 13 cas restants correspondent à des valeurs minimales, puisque l'extension de l'aire sacrée n'a pu être reconnue dans son intégralité. Si l'on s'appuie uniquement sur les données précises ou approximatives, établies pour 94 aires sacrées dont les limites ont été bien déterminées, on observe alors que leur surface, très variable, s'échelonne entre 75 m² et 108 500 m², pour

une moyenne de 5 829 m². Toutefois, si l'on soustrait les quatre sanctuaires de plus de 20 000 m², qui sont particulièrement monumentaux⁴⁶⁶, la moyenne, plus représentative de la majorité des enceintes (96 % des valeurs renseignées), n'est plus que de 3 018 m². D'ailleurs, 60 % de ces sanctuaires ont une superficie inférieure à 3 000 m² et seuls 19 % des exemples considérés couvrent plus de 6 000 m² (fig. 86) ; la répartition des valeurs par classe de 1 000 m² donne une répartition tout à fait similaire à celle des aires calculées par C. Doulan en Aquitaine⁴⁶⁷.

Quelques variations s'observent en fonction de la forme des téménos. Par exemple, si l'on se limite aux plans complets, les périboles carrés mesurent entre 30 et 90 m de

466. Soit, dans l'ordre décroissant : Sens (S.226), environ 10,9 ha ; Le Vieil-Évreux, sanctuaire central (S.79, ph. 3), environ 8,2 ha ; Chartres, Saint-Martin-au-Val (S.101, ph. 2), environ 5,8 ha, Le Vieil-Évreux, sanctuaire central (S.79, ph. 2), environ 2,7 ha. Il est aussi possible de mentionner le lieu de culte de l'Aumône/la Justice à Châteaublanc (S.204, ph. 2 et 3) et probablement la grande enceinte de Thomer-la-Sôgne – qui renferme deux temples, dont l'un est lui-même installé dans un quadriportique –, qui s'étendent sur plus de 2 ha.

467. Doulan, 2008, vol. 1, p. 91-92.

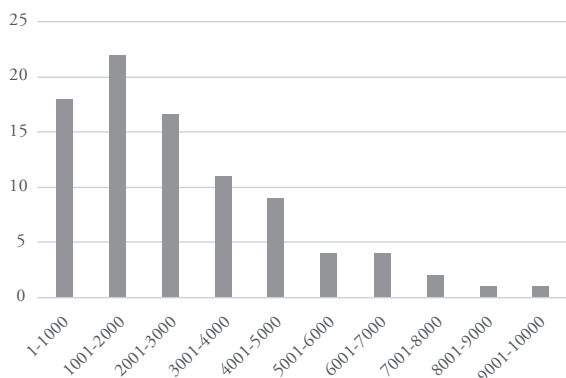


Fig. 86 : répartition de 100 aires sacrées délimitées par un péribole aux fondations de pierre en fonction de leur surface, par classe de 1 000 m². Réal. S. Bossard.

côté, soit entre 900 m² et 8 100 m², pour une moyenne de 3 171 m². La longueur des périboles rectangulaires s'échelonne entre 9,60 m et 290 m, pour une largeur située entre 8 m et 200 m ; le rapport entre la longueur et la largeur, oscillant entre 1,06 et 2,05, est tout aussi variable d'un exemple à l'autre, et montre qu'il n'existe pas de module préférentiel. Quant à la surface de ces enceintes rectangulaires, elle est comprise entre 75 m² et 58 800 m², avec une moyenne de 4 058 m² – mais seulement de 2 785 m², soit une valeur proche de celle qui a été calculée pour les périboles de plan carré, si l'on retire le sanctuaire de Saint-Martin-au-Val à Chartres (cf. *infra*, fig. 150), qui constitue une exception notable. Les enceintes trapézoïdales sont généralement de plus petite taille que les autres, avec une superficie comprise entre 165 m² et 3 900 m², pour une moyenne égale à 1 850 m² ; le nombre de cas connus est toutefois relativement faible. Enfin, il est intéressant de signaler que les plans composites, associant un rectangle à un hémicycle, correspondent à de vastes monuments, couvrant au moins 6 700 m² à Sceaux-du-Gâtinais (S.225), 11 900 m² à Allonnes, la Forêterie (S.9, ph. 4) (cf. *supra*, fig. 83) – soit une valeur comparable aux 11 800 m² du sanctuaire de Blicquy⁴⁶⁸ (province de Hainaut, Belgique) – et 108 500 m² à Sens (S.226).

D'un point de vue chronologique, les enceintes maçonnées semblent se développer à partir du second tiers du I^{er} s. de n. è., et surtout durant la seconde moitié du I^{er} s. et les premières décennies du II^e s., pour les exemples les plus finement datés, et ce dans le cadre plus général de la pétrification des architectures religieuses (cf. 7.3.1.2). Elles succèdent alors, dans plusieurs cas, tels qu'à Juvigné (S.36) ou Quimper (S.176, ph. 4), à un péribole fossoyé, ou bien, comme à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 4), Amboise (S.237, ph. 2) et Bennecourt (S.254, ph. 4), à une clôture de bois. Dans d'autres situations, qui paraissent former la majorité des cas, elles sont en revanche fondées *ex nihilo*. Tandis qu'aucun enclos fossoyé ne semble mis en place au-delà du

courant du II^e s. de n. è., la reconstruction d'enceintes en pierre se poursuit *a minima*, dans plusieurs lieux de culte, jusqu'à la seconde moitié du II^e s. – à Val-de-Reuil (S.269, ph. 4) (fig. 83) ou à Genainville (S.260, ph. 3) – et elles restent sans doute en élévation jusqu'à l'arrêt des pratiques religieuses et la destruction des sites⁴⁶⁹.

3.1.1.3. Les accès à la cour sacrée

Qu'elles soient creusées, en bois ou en pierre, les enceintes des sanctuaires disposent d'un à quatre accès, parfois clairement marqués et d'autres fois – pour environ la moitié des sanctuaires avérés – impossibles à détecter, en raison d'un arasement trop important des niveaux de sol et des structures. Avant de réfléchir à la hiérarchisation de ces éventuelles portes multiples et à l'orientation des façades principales des sanctuaires, il convient de caractériser la morphologie de ces entrées.

Lorsque le péribole est défini par des fossés (cf. *supra*, fig. 77 et 79), les accès des enclos sont généralement matérialisés par une simple interruption du creusement, dont la largeur est parfois peu importante – tel qu'à Bennecourt⁴⁷⁰, durant le second âge du Fer (S.254, ph. 1), où l'entrée, à l'est, n'est large que de 0,90 m –, ou au contraire plus considérable, à l'exemple des 8 m mesurés au milieu de la façade orientale de l'enceinte du I^{er} s. de n. è. de Quimper⁴⁷¹ (S.176, ph. 3). Tandis que deux accès ont été mis en évidence sur ce dernier site, à l'est et au sud, une seule interruption, large de moins de 2 m, a été observée sur le tracé des enceintes successives des trois premiers états du lieu de culte de Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 1 à 3)⁴⁷², également en façade orientale. La situation est moins claire à Plouër-sur-Rance⁴⁷³ (S.137), puisque les fossés qui encadrent l'aire sacrée sont discontinus, bien que l'entrée principale semble avoir été placée au sud-ouest, après avoir partiellement remblayé le fossé, à l'aide de sédiments maintenus par des murs de pierre sèche. En revanche, à Bais⁴⁷⁴ (S.183, ph. 1), la limite fossoyée de l'enclos le plus ancien est continue sur l'ensemble de son tracé ; il est probable qu'une structure en bois, formée de quelques planches, ait alors permis de franchir cette modeste clôture. Quant à l'enceinte fossoyée de Paule⁴⁷⁵ (S.172, ph. 1), elle peut être traversée, dans son angle nord-est, en empruntant un passage large de plus de 2,50 m, marqué par un resserrement

469. S.260 : Vermeersch, 2012 ; S.269 : Lukas, 2018a.

470. Bourgeois (dir.), 1999, p. 16.

471. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 326-336 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 49-63 et p. 195-199.

472. Guillier (dir.), 2020.

473. Menez (dir.), 1996, p. 35-43.

474. Pouille (dir.), 2011, p. 148-156.

475. Menez *et al.*, 2021, p. 205.

468. Gillet *et al.*, 2006.

du fossé et, à l'arrière, par une ou deux paires de trous de poteau, signalant l'existence d'un probable porche de petites dimensions. Lors de la phase suivante, une autre petite construction sur poteaux protège vraisemblablement l'autre accès du lieu de culte, situé au sud (S.172, ph. 2), tandis qu'à Saint-Malo⁴⁷⁶, un édifice du même type, plusieurs fois remanié, abrite l'entrée de l'enclos gaulois, identifié à un hypothétique sanctuaire.

Parmi les enceintes palissadées, celle de La Ville-neuve-au-Châtelot⁴⁷⁷ (S.236, ph. 2) constitue l'exemple le mieux documenté : les deux états du péribole présentent une entrée à l'est, large de moins de 2 m, qui est encadrée par deux trous de poteaux, matérialisés par un élargissement de la tranchée d'implantation de la clôture. En revanche, à Quimper⁴⁷⁸ (S.176, ph. 2), l'entrée du site ceinturé par une palissade est simplement marquée par une interruption de la tranchée.

Dans le cas des clôtures maçonnées (cf. *supra*, fig. 83), qui sont les plus nombreuses, les accès peuvent aussi être identifiés, du moins dans certains cas, lorsque leur tracé s'interrompt sur quelques mètres, à l'instar du mur ou du muret fermant le sanctuaire de Pouillé (S.243), percé de trois ouvertures à l'ouest, le long de l'une des rues d'une agglomération antique, ou des petites enceintes d'Hérouvillette (S.145, ph. 2) et de Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 4), respectivement ouvertes au sud et à l'est. Le système d'entrée de ce dernier site est d'ailleurs complété par un trou de poteau médian dont la présence suggère l'existence d'un portail en bois, probablement à deux battants⁴⁷⁹. Néanmoins, dans la plupart des cas, les tranchées de fondation sont continues et, lorsque l'élévation des murs n'est pas conservée, il est impossible, en l'absence de porche, de galerie ou d'autres types d'aménagement, de localiser la ou les entrées des sanctuaires. Ainsi, l'enceinte du Devant de la Garenne, à Guichainville⁴⁸⁰ (S.61, ph. 2) se caractérise par un tracé ininterrompu ; toutefois, l'installation d'une paire d'édicules (supports de statues plutôt que d'un auvent ?) à quelques mètres à l'est de sa façade orientale, laisse penser qu'il existait, à cet emplacement – et donc face à l'entrée des temples –, un accès à la cour sacrée, encadré par ces éléments. Alors qu'une fosse recoupant les fondations du mur oriental de la clôture de Saint-Patrice⁴⁸¹ (S.247), dans l'axe de la *cella* carré, pourrait signaler l'emplacement d'un seuil récupéré, les débris de marches découverts à proximité de la façade orientale de l'enceinte d'Oissel⁴⁸² (S.266)

renseignent approximativement l'emplacement de son entrée. Il est bien plus simple de détecter les accès lorsque l'élévation est conservée : au milieu du XIX^e s., l'une des portes du sanctuaire d'Athée⁴⁸³ (S.165), encadrée par deux colonnes engagées en tuffeau gris, était encore conservée, au moment de l'exploration archéologique du site, tandis qu'au Mans⁴⁸⁴ (S.16), des moellons de taille plus importante, observés à la base du mur occidental de l'enceinte, ont pu servir de soubassement aux piédroits d'une baie.

Un ou deux porches, ou bien un bâtiment plus important, également relié aux murs de péribole et destiné à mettre en valeur l'entrée principale ou secondaire d'un lieu de culte, a été reconnu au sein de vingt-trois sanctuaires avérés. Différentes architectures peuvent alors être distinguées (fig. 87). Plus d'une fois sur deux, il s'agit d'un petit édifice de plan carré ou rectangulaire, qui mesure entre 3 m et 6 m de côté, débordant de part et d'autre des fondations du péribole, qui peuvent le traverser ou s'appuyer contre ses murs ; à Talcly (S.124), à Méréville (S.213) et à Vieux (S.280), le porche est manifestement accolé contre l'enceinte, à l'intérieur ou à l'extérieur de la cour sacrée, et semble avoir été doublé à Caillouet-Orgeville (S.50), témoin d'un possible agrandissement. Ses murs sont revêtus de peinture blanche, ornée de motifs multicolores, tandis que son sol est bétonné, à Caillouet-Orgeville⁴⁸⁵, et des débris d'enduits peints ont aussi été reconnus à Macé⁴⁸⁶ (S.196). Ce type de construction n'est pas propre aux lieux de culte : on le retrouve fréquemment en contexte d'habitat rural, où il contrôle l'accès à la *pars urbana* ou *rustica* de *villae*, par exemple à Richebourg (S.118) ou à Conan (S.104), si l'on s'en tient aux établissements du corpus associés à des temples – mais d'autres cas de figure sont aussi documentés, entre autres, en territoire biturige, tant pour le franchissement de périboles que d'enceintes d'habitats⁴⁸⁷. Le porche paraît parfois relier l'extérieur et une ou deux galeries qui flanquent la même façade du péribole – à Oisseau-le-Petit (S.20), Aunou-sur-Orne (S.195), Macé (S.196), Châteaubleau (S.204) et Méréville (S.213) –, mais on ne peut prouver, pour ces sites, que les deux types d'aménagement sont contemporains. À Jublains (S.32, ph. 3), en revanche, deux des trois entrées identifiées fonctionnent bien avec les galeries auxquelles elles sont intégrées. La plus soignée, à l'est, prend place dans une galerie adossée à l'extérieur du péribole, dont elle devait se démarquer par une élévation distincte : elle est probablement solennisée par un fronton, porté par des piliers associés à des colonnes engagées⁴⁸⁸. D'autres constructions, de plus grandes dimensions, ont

476. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003.

477. Piette, 1989.

478. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 319-326.

479. Guillier (dir.), 2020, p. 79-80.

480. Flotté *et al.*, 1996.

481. Guiot, 2003, p. 151, fig. 21.

482. Vesly, 1909, p. 98-99.

483. Bodard de la Jacopière, 1863, p. 87.

484. Chevet (dir.), 2015, vol. 1, t. 1, p. 333-334.

485. Chédeville, Chédeville, 1908, p. 70.

486. Leclerc, 2005, p. 17.

487. Girond, 2015, vol. 1, p. 116.

488. Maligorne, 2006, p. 50.

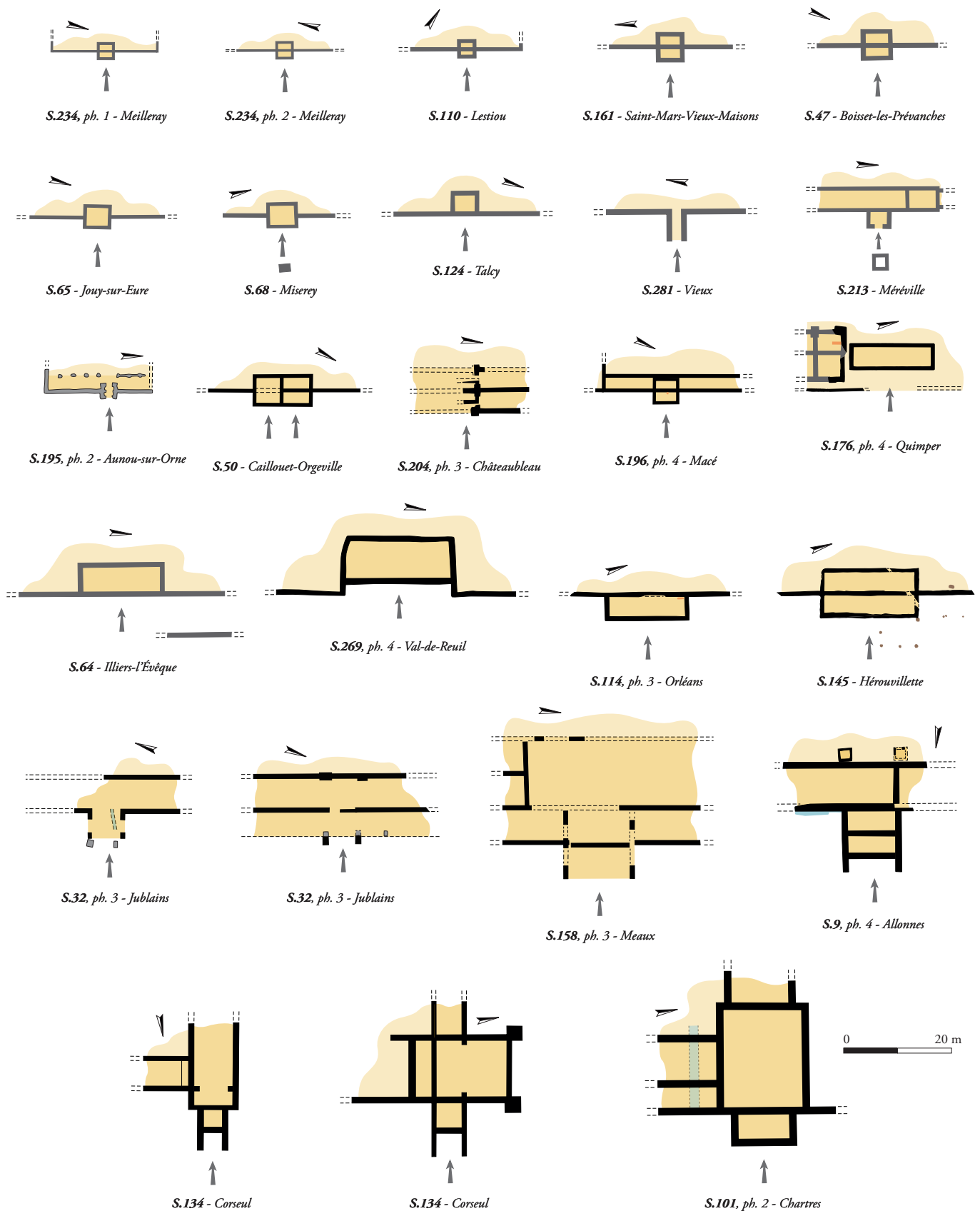


Fig. 87 : porches et grands bâtiments installés à l'entrée de périboles maçonnés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

parfois été dressées à l'entrée principale de lieux de culte – à Illiers-l'Évêque (S.64), Orléans (S.114, ph. 3), Hérouvillette (S.145), Quimper (S.176, ph. 4) et Val-de-Reuil (S.269, ph. 4). Elles se caractérisent par un plan rectangulaire et oblong, mesurent entre 15 m et 21 m de long pour 5 m à

9 m de large et offrent ainsi une surface interne comprise entre 50 m² et 135 m². Appuyées contre le péribole, ou bien installées de part et d'autre, ou en faible retrait de celui-ci, comme à Quimper, ces bâtiments sont aussi connus dans d'autres sanctuaires *a priori* dépourvus d'enceinte (cf.

infra, 3.1.4.2), où ils ont été édifiés à quelques mètres, ou dizaines de mètres, à l'est des temples, et semblent également assurer le rôle d'entrée monumentale de l'aire sacrée. Ils s'apparentent alors, en modèle plus réduit, aux galeries simples ou doubles qui bordent les façades principales de nombre de sanctuaires (cf. *infra*) et ont pu, en plus de signaler l'emplacement de l'accès majeur du site, avoir été utilisés par les dévots pour se réunir, par exemple au cours de banquets, ou pour exposer des statues ou d'autres éléments, non conservés.

La plupart du temps, aucun aménagement, ni mobilier particulier, n'a été découvert au sein des bâtiments de ce type qui ont pu être fouillés. Celui de Quimper aurait livré, selon R.-Fr. Le Men, qui l'a exploré pour la première fois en 1865, « des ferrures de portes et fenêtres », de nombreux charbons de bois qui seraient liés à son incendie et une « grande quantité de paille et de foin »⁴⁸⁹ (carbonisés ?) ; l'édifice d'Hérouvillette devait être essentiellement couvert d'un badigeon de lait de chaux ainsi que, par endroits, d'un enduit rouge⁴⁹⁰. Rapportons aussi la découverte d'un foyer ou d'une cheminée, installé dans l'angle nord-ouest de l'édifice d'Orléans (S.114, ph. 3), de même qu'au sein du porche de Macé⁴⁹¹ (S.196) ; on ignore cependant si ces structures de combustion ont été mises en place alors que le bâtiment d'entrée était fonctionnel, ou plus tardivement, lors d'une réoccupation opportuniste des lieux, ces deux sites ayant été transformés durant l'Antiquité tardive. Enfin, parmi les bâtiments appuyés à l'extérieur des façades pour monumentaliser l'entrée des lieux de culte, il convient de mentionner les imposants porches, accessibles par un escalier, agrémentés de colonnes et sans doute couronnés d'un fronton, qui donnent accès aux galeries ou aux pavillons d'angle des grands sanctuaires d'Altonnes (S.9, ph. 4), Chartres (S.101, ph. 2), Corseul (S.134) et Meaux (S.158, ph. 3). À Corseul (cf. *supra*, fig. 62) et à Chartres, ces entrées sont localisées dans les angles du quadriportique, et non au milieu de la façade principale comme c'est le cas à Meaux et pour d'autres lieux de culte moins monumentaux (cf. *infra*). Ce sont alors les pavillons, à l'arrière des porches, qui assurent la fonction de vestibule d'entrée et contrôlent « l'accès des personnes extérieures à la structure, auxquelles la vision globale de l'architecture du bâtiment et de ses rythmes ne sera consentie qu'une fois qu'elles auront accédé aux portiques ou à l'*area sacra* »⁴⁹².

La façade principale d'une vingtaine de lieux de culte a reçu un traitement particulier, puisqu'une ou deux galeries, absentes des autres façades, ou bien moins imposantes

dans le cas d'un quadriportique – car plus étroites ou simples au lieu de doubles –, y sont adossées (cf. *supra*, fig. 83). Il est alors aisé d'identifier l'entrée principale du lieu de culte, d'autant plus lorsque le massif de fondation du seuil de la porte est conservé (Neuville-sur-Sarthe⁴⁹³ ; S.18, ph. 5), ou que celle-ci est encadrée par deux supports, dont le soubassement a été observé, avec le seuil associé, à Amboise (S.237, ph. 2), ou encore à Pussigny (S.244). Dans ce cas, l'accès s'effectue au milieu de la façade, dans l'axe du temple dressé au cœur de la cour sacrée. Pour une quarantaine de lieux de culte, les porches, les bâtiments d'entrée, les portiques externes, les pavillons d'angle, voire des séries d'exèdres ou d'absides, ont donc constitué différentes solutions pour démarquer l'une ou – plus rarement – plusieurs façades du péribole, avec une monumentalité plus ou moins accentuée (cf. *infra*, 3.2). Dans ce cas de figure, il est intéressant de constater que c'est la façade orientale du sanctuaire qui, à de rares exceptions près, est mise en valeur et détermine le principal accès à l'aire sacrée. Néanmoins, à Montoire-sur-le-Loir (S.17), une double galerie borde le côté occidental du péribole et l'entrée du temple est clairement orientée dans cette direction, pour des raisons qui ne peuvent être comprises en l'absence d'une étude plus approfondie du monument, identifié par photo-interprétation, et de son environnement. Une configuration analogue peut être admise pour le sanctuaire de Pussigny⁴⁹⁴ (S.244), où les deux galeries flanquent la façade occidentale, percée d'une porte axiale ; ici, la présence de bâtiments à l'extérieur du lieu de culte, ou encore d'une nécropole tumulaire préexistante, à ses abords orientaux, pourrait expliquer ce choix singulier. Pour autant, à plusieurs reprises, une ou deux galeries peuvent avoir été installées à l'arrière du ou des temples, donc à l'ouest, tandis que l'accès principal s'effectue bien depuis l'est, à l'exemple de l'espace sacré de Macé (S.196), où le porche, à l'orient, semble bien fixer l'entrée du monument. Une galerie placée à l'ouest de la cour sacrée a aussi été reconnue à Comblèsac (S.132), mais la ou les entrées du sanctuaire n'ont pas été localisées, tandis que le lieu de culte occidental du Vieil-Évreux (S.80), non fouillé, est équipé de galeries placées sur deux façades opposées, à l'ouest et à l'est. Quant aux ouvertures pratiquées dans le mur ou muret d'enceinte fermant à l'ouest l'aire sacrée de Pouillé⁴⁹⁵ (S.243), bien plus modeste, elles ont certainement été positionnées en vertu de la présence d'une rue bordant le péribole de ce côté, tandis que la porte du temple fait bien face à l'est. Enfin, à Hérouvillette⁴⁹⁶, en ce qui concerne le premier état de l'enceinte, son interruption est située en façade méridionale et son entrée semble orientée en fonction d'autres constructions, dont une a été

489. Le Men, 1876, p. 185-186.

490. Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 235.

491. S.114 : Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 274 ; S.196 : Leclerc, 2005, p. 17.

492. V. Mutarelli, in Provost *et al.*, 2010, p. 155.

493. Guillier (dir.), 2020, p. 100.

494. Coutelas, Hauzeur, 2017.

495. Bourgeois, 1982, p. 61-66.

496. Veron (dir.), 2018, vol. 1.

très partiellement dégagée en bordure de la zone de fouille (S.145, ph. 2). En revanche, lors de la phase suivante (ph. 3), le bâtiment marquant l'entrée du sanctuaire, dont l'emprise a été redéfinie, est placé, comme dans la grande majorité des cas, à l'est.

L'existence d'accès multiples est attestée pour une quinzaine de lieux de culte. Si dans quelques cas, il semble difficile de distinguer une entrée principale d'éventuelles portes secondaires, plusieurs exemples montrent une réelle hiérarchisation entre les accès, dont le traitement architectural varie d'une façade à l'autre. La porte principale du sanctuaire est alors située à l'est, face à l'entrée du ou des temples (cf. *infra*, 3.1.2.2), tandis que les autres ouvertures font communiquer l'aire sacrée avec des espaces périphériques, souvent peu ou pas étudiés, où devaient avoir lieu des activités liées, d'une manière ou d'une autre, aux cultes. Ainsi, au sanctuaire périurbain de Jublains (S.32, ph. 3), trois entrées donnent accès à l'aire sacrée : celle qui se dresse au milieu de la façade orientale, déjà évoquée *supra*, est intégrée au portique extérieur, qui prolonge une rue de la ville et est probablement couronnée par un fronton, reposant sur des colonnes engagées dans des piliers. Deux autres portes ont été ménagées, sous la forme de simples baies ouvertes dans le péribole, mais l'une a été mise en valeur par un porche, à l'ouest, dans un second temps. Tandis que la porte occidentale débouche sur une voie qui longe le lieu de culte, à la sortie du chef-lieu de cité, l'entrée méridionale, plus modeste, donne accès à une aire ouverte encore peu documentée, située entre l'espace urbain et le monument, en contrebas du sol du portique (cf. *infra*, 5.1.2.4). Une volée de marches, accolée au mur de péribole, assure alors la liaison entre les deux espaces, mais il ne fait pas de doute que cet accès, étroit, est secondaire par rapport aux deux autres⁴⁹⁷. De la même manière, à Aubigné-Racan⁴⁹⁸ (S.11, ph. 2), l'accès principal est sans doute localisé au droit de l'allée de calcaire damé qui conduit du mur de péribole oriental au bassin installé au pied du temple ; quant au perron en pierre accolé à la façade septentrionale, à l'extérieur de l'enceinte, il marque probablement un autre accès, vers un espace au nord, peu connu, qui semble occupé par un bâtiment à portiques. Des baies permettant de franchir le péribole à l'arrière du temple ont été reconnues à Neuvy-en-Champagne⁴⁹⁹ (S.19), dont la façade principale, à l'est, est mise en valeur par une double galerie, et probablement à Val-de-Reuil⁵⁰⁰ (S.269, ph. 4), tandis qu'un porche est aménagé en façade occidentale des sanctuaires de Meilleray (S.234) et de Saint-Mars-Vieux-Maisons (S.161), en complément d'une galerie

double implantée de part et d'autre du mur oriental du péribole et probablement associée à une porte – l'absence de fouilles, sur ces deux sites, laisse néanmoins ouverte la question de la contemporanéité des différents accès. Doit-on voir dans ces portes, dont le rôle paraît subsidiaire, des accès réservés au personnel religieux ou à certains visiteurs, ou bien facilitant l'introduction des animaux destinés au sacrifice au sein de la cour ? Il serait nécessaire de définir avec précision l'environnement immédiat de ces lieux de culte, au-delà de ces ouvertures, pour tenter d'en comprendre l'utilité. Enfin, notons que les deux porches occidental et oriental du lieu de culte périurbain de Jublains (S.32), déjà évoqué, comme les trois portes traversant la galerie simple, puis double du sanctuaire monumental de l'Aumône/la Justice de Châteaubleau⁵⁰¹ (S.204, ph. 2 et 3), semblent bien correspondre à des accès publics, raccordés au maillage des rues des agglomérations et mis en valeur par des architectures spécifiques.

3.1.1.4. Des lieux de culte non enclos ?

À l'inverse des cas précédemment évoqués, plusieurs sanctuaires semblent n'avoir jamais été enclos par un fossé, une palissade ou une enceinte en pierre ; du moins, aucun système de clôture n'a été identifié au cours de leur étude. Cette hypothèse doit être vérifiée au cas par cas, du moins lorsque la documentation est suffisamment étoffée puisque, pour nombre de lieux de culte, le recours aux seules images aériennes n'a livré qu'un plan partiel des vestiges et, pour d'autres, la zone couverte par la fouille, limitée à quelques dizaines ou centaines de mètres carrés et centrée sur le cœur du site, notamment le ou les temples, n'est pas suffisamment large pour avoir mis en évidence les vestiges d'une clôture périphérique.

La question se pose notamment pour plusieurs sites du second âge du Fer, caractérisés par des épandages de mobiliers (cf. *infra*, 4.1.2.2), notamment métalliques, reposant sur des niveaux de sol peu ou pas aménagés et autour desquels aucune enceinte n'a été reconnue. Ainsi, à La Villeneuve-au-Châtelot⁵⁰² (S.236, ph. 1), ce sont trois zones de dépôt, couvrant chacune une cinquantaine de mètres carrés, qui rassemblent plusieurs centaines d'objets fragmentés métalliques (armement, parure et outils) de composition similaire (fig. 88). La mise en place des deux enceintes palissadées déjà décrites (cf. *supra*) est postérieure au rejet de ces objets : leurs tranchées de fondation ont en effet perturbé l'un des trois épandages. À quelques mètres à l'ouest, une autre tranchée d'implantation de palissade, étroite, délimite une cour rectangulaire large de 16 m et

497. Maligorne, 2006, p. 48-50.

498. Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 225.

499. Cordonnier-Détré, 1939, p. 41-43.

500. Lukas (dir.), 2014, p. 119.

501. Parthuisot *et al.*, 2008.

502. Piette, 1989 ; Bataille, 2008, p. 47-48.

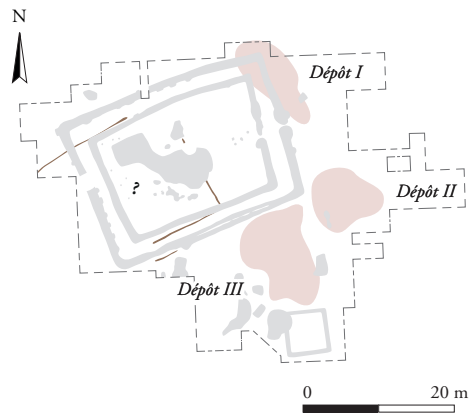


Fig. 88 : vestiges rattachés à la première phase du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236) (fin du IV^e s. - milieu du I^{er} s. av. n. è.). Réal. S. Bossard, d'après Piette, 2018, p. 173, fig. 1.

longue de plus de 20 m. La datation de cet enclos, antérieur lui aussi aux enceintes palissadées, n'a pu être établie avec précision et on ignore donc si cet aménagement est contemporain des dépôts. Quoi qu'il en soit, l'enfouissement des objets n'a pas eu lieu au sein de cet espace, mais à l'extérieur, à quelques mètres à l'est ; au sein de la fenêtre de fouille, d'une emprise de 1 450 m², aucune limite qui aurait pu marquer l'espace des dépôts d'objets n'a donc été identifiée.

Le contexte d'enfouissement des objets laténiens découverts à Meaux⁵⁰³ (S.158, ph. 1) est moins clair ; trois zones de concentration de mobiliers fragmentés (armement, parures, céramique et faune), plus vastes – elles sont réparties sur plus de 300 m de long et sur près de 7 000 m² –, ont été identifiées. Deux de ces secteurs ont aussi livré des objets antiques et les niveaux qui contiennent le matériel gaulois, perturbés, ont donc manifestement été formés durant le Haut-Empire, peut-être au cours de travaux de terrassement. En revanche, la troisième zone de dépôts, située au nord des deux autres, ne se compose que de matériel protohistorique. Elle a fait l'objet de plusieurs sondages lors d'un diagnostic archéologique conduit en 2002 et seule sa partie orientale a pu être étudiée. Son emprise semble importante puisque des dépôts ont été mis au jour sur une surface longue de 150 m du nord au sud, et qui se poursuit vers l'ouest, au-delà de l'aire sondée. Les structures sont rares dans cette zone, où des concentrations de restes fauniques et de céramiques forment plusieurs épanchages constitués à l'air libre, sur le sol, avant d'avoir été recouverts par des colluvions. Le terrain qui accueille ces rejets de matériel ne semble pas avoir été bâti, mais il serait nécessaire d'étendre la surface de fouille, pour l'instant restreinte à des tranchées de sondage.

Des épanchages de matériel laténien fragmenté, localisés dans des espaces peut-être non enclos, ont aussi été mis au jour sur trois autres sites de l'Ouest de la France,

dont les niveaux laténiens ont toutefois été étudiés sur une emprise réduite. À Jublains⁵⁰⁴ (S.32, ph. 1), trois armes fragmentaires ont été découvertes au cours des opérations menées par J. Naveau, dans les années 1980-1990, sur un sol par endroits revêtu d'un lit de galets, à proximité d'une tranchée de palissade déjà mentionnée ; d'autres objets similaires, hors contexte stratigraphique, proviennent de fouilles plus anciennes, peu documentées. Le responsable des fouilles récentes indique que la tranchée entaille le niveau sans doute laténien ; son remplissage ne contient que des tessons de la fin de l'âge du Fer, caractérisés par une cannelure labiale interne, et est scellé par des couches dont le *terminus post quem* a été fixée à la première moitié du I^{er} s. de n. è. La palissade pourrait donc être plus tardive que les dépôts d'armes, dont l'attribution chronologique renvoie à une période couvrant le III^e s., et peut-être la fin du IV^e s. et le début du II^e s. av. n. è. Par ailleurs, le sondage d'une douzaine de mètres carrés réalisé à Aubigné-Racan⁵⁰⁵ (S.11, ph. 1), dans un secteur interprété comme un ancien terrain humide, a livré un abondant mobilier détritique (quelques tessons de céramique et restes fauniques, mais aussi et surtout des débris d'une dizaine d'armes et d'autres objets en fer, datés du second quart du III^e s. av. n. è.), reposant sur une « couche de sable noirâtre stérile virant au jaune, qui correspond à un état marécageux ». Aucune structure n'a été reconnue dans cette zone, certes exiguë. Enfin, à Aunou-sur-Orne⁵⁰⁶ (S.195, ph. 1), l'occupation laténienne se présente sous la forme d'une concentration relativement importante de fosses adjacentes, voire qui se recoupent, qui a été mise au jour dans la partie centrale de la zone fouillée. Ce secteur a aussi livré l'essentiel du mobilier métallique gaulois découvert sur le site, dont encore une fois une majorité d'armes – au moins une cinquantaine d'objets fragmentaires – ainsi que quelques monnaies, datés de La Tène C et D (III^e – I^{er} s. av. n. è.) ; le contexte stratigraphique de ce mobilier n'est pas précisé. À proximité des fosses, deux tranchées ou petits fossés, antérieurs aux aménagements du Haut-Empire, ont été identifiés (cf. *supra*), mais ils ne semblent pas circonscrire la zone des dépôts. Une concentration particulièrement dense de trous de poteau, localisée à quelques mètres au nord, témoigne de la présence de multiples bâtiments gaulois, dont la contemporanéité avec les dépôts d'objets n'est toutefois pas prouvée. Le site gaulois apparaît donc comme complexe et a sans doute connu plusieurs états successifs, dont l'organisation spatiale est encore peu connue.

Ces différents exemples montrent donc que des objets particuliers, notamment métalliques, manipulés et brisés dans le cadre de pratiques rituelles (cf. *infra*, 4.1.2.2

504. Naveau *et al.*, 1997, p. 149-152 ; Lejars, 1997.

505. Lejars *et al.*, 2001.

506. Lejars, Pernet, 2007.

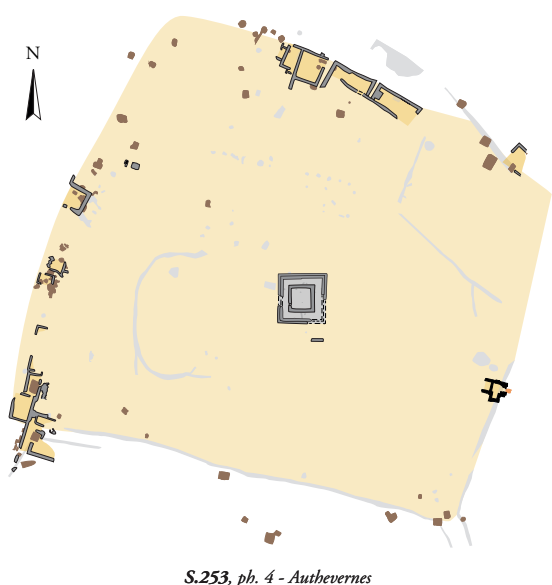
503. Couturier (dir.), 2005 ; Marion *et al.*, 2019.

et 4.3.2.1), sont parfois épanchés sur le sol, formant des dépôts d'étendue variable, qui sont localisés dans des espaces *a priori* non structurés. Ce phénomène ne se cantonne pas à la région étudiée, puisque de grands dépôts laténiens similaires, constitués d'armes, de céramiques, de monnaies et d'ossements animaux, ont aussi été mis au jour à Baâlons-Bouvellemont (Ardennes), où aucun enclos antérieur au Haut-Empire n'a été mis en évidence, bien que la zone de fouille se soit concentrée, encore une fois, autour de ces épandages⁵⁰⁷. Il convient néanmoins de rester prudent : au sein des sanctuaires enclos avérés du second âge du Fer, notamment les plus vastes, l'abondant matériel, généralement fragmenté, n'est pas toujours enfoui, à l'issue de la chaîne des rituels ou lors d'opérations de nettoyage du site, au sein des fossés qui le délimitent, tel qu'à Bennecourt (S.254, ph. 1). Effectivement, il peut être aussi répandu sur le sol ou enfoui dans des fosses creusées au cœur du site, comme à Juvigné (S.36, ph. 1) ou à Mirebeau-sur-Bèze⁵⁰⁸ (Côte-d'Or). Il est donc possible, pour les cas présentés ici, qu'une enceinte périphérique n'ait pas été reconnue, en raison de l'ampleur limitée des opérations archéologiques qui y ont été menées. Il est aussi envisageable, notamment à Aunou-sur-Orne, que la construction de la clôture du sanctuaire d'époque romaine ait détruit les vestiges d'une palissade ou d'un modeste fossé antérieur, ou encore que des murets de pierre ou des haies aient circonscrit la zone des premiers dépôts et n'aient laissé aucune trace archéologique. En l'état des connaissances, l'hypothèse de dépôts d'objets à caractère rituel au sein d'espaces ouverts, durant La Tène moyenne et finale, doit donc être émise pour quelques sites, mais ne peut être confirmée ;

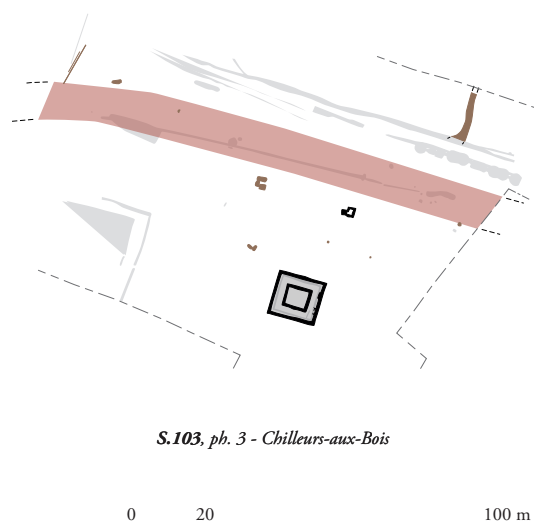
seule l'extension des aires de fouille, sur les sites concernés, offrirait la possibilité de le vérifier.

En ce qui concerne les lieux de culte de la période romaine, différents cas de figure doivent être envisagés (fig. 89). Les exemples de petits temples *a priori* isolés, identifiés en prospection aérienne, sont nombreux (cf. *infra*, 5.2.3.1), mais les données sont ici insuffisantes pour assurer qu'aucune enceinte n'a été dressée autour de leur aire sacrée. En effet, la lisibilité des vestiges au cours des survols aériens est sujette à de nombreuses conditions et il demeure possible qu'une enceinte fossoyée n'ait pu être perçue, ou encore que l'arasement des vestiges ait fait disparaître les fondations de murets ou des murs du péribole. La question se pose aussi pour une série de sanctuaires, essentiellement documentée par des prospections aériennes, équipées d'un temple et, à quelques mètres ou dizaines de mètres à l'est, d'un bâtiment de plan rectangulaire, qui pourrait marquer l'entrée d'un sanctuaire dont les limites n'ont pas été matérialisées, ou plutôt n'ont pas pu être reconnues (cf. *infra*, 3.1.4.2). Si l'on peut aussi exclure d'emblée de la réflexion les cas peu documentés en raison de fouilles anciennes, focalisées sur les constructions les mieux conservées – les temples, en particulier –, ou plus récentes, mais d'emprise limitée, quelques dossiers méritent cependant un examen plus minutieux.

L'exemple d'Authevernes⁵⁰⁹ (S.253, ph. 3 et 4), en contexte rural, pose la question du devenir des enceintes fossoyées qui n'ont jamais été remplacées par un péribole maçonné, à moins que les vestiges de celui-ci n'aient pas été conservés. Les modestes fossés creusés vers le milieu du



S.253, ph. 4 - Authevernes



S.103, ph. 3 - Chilleurs-aux-Bois

Fig. 89 : deux aires sacrées pour lesquelles aucune limite n'est conservée. Réal. S. Bossard, d'après Michel et al., 2014, p. 196, fig. 8 ; Fournier (dir.), 2010, p. 289, fig. 193 et p. 461, fig. 323 et Fournier (dir.), 2016, p. 48, fig. 10..

507. Squevin, 1994 ; Goussard et al., 2019.

508. Joly, Barral, 2012.

509. Michel et al., 2014.

I^{er} s. de n. è. au sud, à l'est et au nord-est d'une grande cour, dont le centre est occupé par un temple, sont comblés progressivement, entre la seconde moitié du I^{er} s. et la fin du II^e s., tandis que le site est fréquenté jusqu'au second quart du III^e s. à l'ouest, en revanche, aucune limite claire n'apparaît, si ce n'est sous la forme d'un alignement de petits bâtiments, présents aussi au nord, dont les plus anciens ont vraisemblablement été construits lors de l'aménagement de l'enceinte. D'autres édifices similaires y sont adjoints, au sud-ouest et à l'est, dès la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s., s'élevant à l'aplomb des fossés alors comblés. Ce sanctuaire, certes particulier en raison de son emprise considérable (environ 12 000 m²) et de son organisation spatiale, paraît donc avoir été privé d'une partie des fossés composant son enceinte après quelques décennies. Doit-on pour autant considérer qu'il n'était plus enclos ? La disparition des talus associés aux fossés, peut-être surmontés de haies, trouble notre perception de l'espace et il est probable que les anciennes limites, qui restent bien marquées par les rangées de bâtiments à l'ouest et au nord, soient restées matérialisées d'une manière ou d'une autre sur les autres façades.

L'absence apparente de péribole semble pouvoir être imputée, dans certains cas, à une mauvaise conservation des vestiges archéologiques. Sur le site des Tirelles, à Chilleurs-aux-Bois⁵¹⁰ (S.103, ph. 2 et 3), le temple découvert, situé en périphérie d'une agglomération secondaire, semble isolé, à l'instar d'autres structures repérées ponctuellement dans un rayon d'une soixantaine de mètres. Ces dernières correspondent à plusieurs caves, maçonnées ou boisées, ainsi qu'à quelques fosses, de dimensions variables. La présence de caves suggère l'existence de bâtiments de surface, à leur aplomb ou à leurs abords, dont aucun vestige n'a toutefois été observé. Il semble donc, dans ce cas, que les structures les moins profondément fondées du sanctuaire et de son environnement immédiat aient disparu, sous l'effet de l'érosion des sols anciens ; l'absence d'enceinte, ici, ou d'autres équipements du lieu de culte, pourrait donc résulter de l'arasement important des niveaux archéologiques.

Enfin, au titre de cette réflexion, il est aussi nécessaire d'aborder brièvement la question des aires sacrées intégrées à des établissements ruraux, enclos ou non, qui est développée par ailleurs dans le chapitre 5 (cf. *infra*, 5.2.2). Les fouilles réalisées au sein des *villae* de Richebourg (S.118) et de Carnac (S.272), le diagnostic conduit à Chilleurs-aux-Bois (S.102), ou encore les temples identifiés en prospection aérienne à Venables (S.270), à Beaune-la-Rolande (S.200) ou à Erceville (S.208), pour se limiter aux exemples de temples et d'habitats avérés, montrent bien que des espaces sacrés équipés d'un ou plusieurs bâtiments de culte peuvent prendre place au sein du péristyle de la *pars ur-*

bana, ou d'une autre cour dépendant de l'établissement, sans pour autant être pourvus de leurs propres limites. Il est néanmoins possible, encore une fois, qu'une modeste clôture formée de buissons, d'un muret ou d'éléments en bois, n'ait laissé aucun témoin archéologique, et que l'espace consacré aux rituels, incluant un autel et peut-être d'autres équipements en plus des *aedes*, ait été séparé des autres activités profanes par un marqueur de ce genre. L'analyse de l'emplacement du sanctuaire au sein de l'établissement, proposée *infra*, s'avère cruciale, dans tous les cas, pour comprendre comment les cultes sont intégrés aux autres activités du domaine.

3.1.2. Des demeures pour les dieux : les temples et la question des édicules

Le temple, nommé *aedes* en langue latine, est l'édifice qui renferme la ou les image(s) sculptée(s) d'une ou de plusieurs divinités qui y résident ; il constitue ainsi l'une des composantes principales des aires sacrées. La statue de culte est abritée dans sa pièce principale, la *cella*, parfois précédée ou encadrée par d'autres espaces couverts, galerie ou *pronaos*⁵¹¹. Bien que les recherches les plus anciennes aient souvent été focalisées sur ce type d'édifice, au détriment des autres espaces de l'aire sacrée, l'identification des vestiges des temples n'est pas toujours un exercice facile, d'autant plus lorsqu'ils sont arasés et que seules subsistent leurs fondations – ou, au mieux, la base de leur élévation. Après avoir déterminé et caractérisé la morphologie des temples, en distinguant différents types à partir de leur plan et de leur élévation, il sera utile de revenir sur leurs points communs et les équipements qui aident à définir leurs rôles au sein des rituels, avant d'aborder la question de leur chronologie et notamment de leurs origines et de leur évolution.

3.1.2.1. Des architectures variées : proposition de classement des temples

À première vue, il peut paraître difficile d'adopter une typologie qui permette de trier et de hiérarchiser de manière pertinente l'ensemble des temples reconnus. Les lacunes documentaires propres aux sites non fouillés ou particulièrement arasés contraignent souvent à mettre en série des plans de bâtiments dont l'élévation ne peut être restituée de manière précise. Ainsi, durant le siècle passé, les typologies établies à plusieurs échelles ont fréquemment mis l'accent sur les différences planimétriques des temples, critère le plus facile à définir à l'aune des données disponibles⁵¹².

511. Ginouvès, 1998, p. 35-39 ; Van Andringa, 2017a, p. 116.

512. Depuis l'identification du type des temples à *cella* centrale et galerie périphérique par L. de Vesly (1909), citons par exemple les travaux d'Y. Cabuy (1991), menés à l'échelle des cités des Trévires et des Tongres,

510. Fournier (dir.), 2010.

Cependant, la nécessité de restituer en trois dimensions ces édifices, que ce soit pour évaluer leur monumentalité ou comprendre la part d'influence de l'architecture religieuse classique, a été soulignée à plusieurs reprises au cours des dernières décennies, notamment par V. Brouquier-Reddé et K. Gruel ; ces dernières ont toutefois bien mis en relief les problèmes que posent l'identification d'un bâtiment sur podium ou d'un escalier d'accès, ou encore l'estimation de la hauteur de la *cella* par rapport à celle d'une éventuelle galerie périphérique⁵¹³. Par ailleurs, la diversité et l'originalité des solutions adoptées par les architectes, en raison de choix qui ne peuvent être compris qu'en intégrant le lieu de culte dans son environnement et en s'interrogeant sur les communautés qui le gèrent et qui le fréquentent (cf. *infra*, chapitre 5), imposent de définir des critères multiples – et surtout de les hiérarchiser afin de pouvoir comparer une large gamme de formes architecturales.

Au regard de ces éléments, et en nous appuyant sur les essais antérieurs, il nous a semblé judicieux d'adopter un classement assez souple, qui distingue plusieurs grandes familles de temples. Ces dernières sont définies, en premier lieu, en fonction de l'agencement des espaces qui composent ces édifices : présence ou absence d'une galerie circonscrivant la *cella*, d'un haut podium accessible par un escalier et, donc, d'une façade principale, mise en valeur par une colonnade ainsi que par un fronton et que l'on franchit pour accéder à un vestibule. Ces considérations invitent aussi à réfléchir, lorsque les données le permettent, à la monumentalité de l'édifice de culte, que l'on peut évaluer à partir de ses dimensions – qu'il s'agisse de son emprise au sol mais aussi d'une possible surélévation au moyen d'un podium, la hauteur totale de l'édifice étant généralement inconnue –, des matériaux qui le constituent et de son décor, indices qui pourront être intégrés à une réflexion plus large sur la monumentalité et le statut des lieux de culte (cf. *infra*, chapitre 5 et 7.3.1.3). Quant à la forme générale du temple, qu'il soit de plan carré, rectangulaire, circulaire ou encore octogonal, elle nous paraît devoir être considérée comme un critère secondaire et qui sera donc invoqué dans un deuxième temps, pour distinguer différents types d'édifices au sein de chaque famille. La forme de la *cella* et, le cas échéant, de la galerie périphérique conditionne certes le parti général du bâtiment, comme l'ont souligné à juste titre C. Doulan puis S. Girond au sujet des édifices de culte d'Aquitaine et des Bituriges Cubes⁵¹⁴. Pour au-

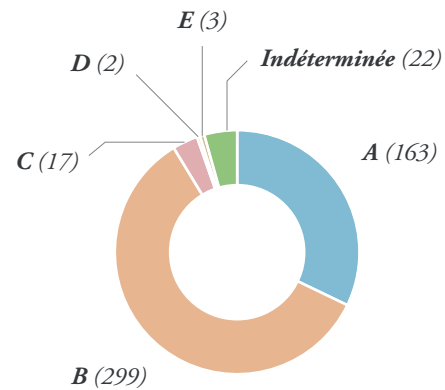


Fig. 90 : répartition des 507 temples avérés ou hypothétiques dans les cinq familles architecturales distinguées. Réal. S. Bossard.

tant, quelques exemples de sanctuaires dont on peut suivre l'évolution au cours des siècles montrent bien que la forme choisie pour le plan de la *cella* du temple principal n'est pas immuable, mais qu'elle peut varier d'un état à l'autre, alors que la divinité qui en est la titulaire reste *a priori* la même : au temple à *cella* et galerie de plan carré de la Forêrierie, à Allonnes (S.9, ph. 3), succède ainsi un édifice monumental doté d'une *cella* circulaire et dressé sur un podium carré (ph. 4), tandis qu'à Juvigné, l'édifice circulaire est antérieur au bâtiment de plan proche du carré (S.36, ph. 2), ou que le petit temple de forme carrée ou rectangulaire de Guérande (S.166, ph. 2-3) laisse place à une grande construction dont la base est octogonale⁵¹⁵. Au contraire, au cours du développement des sanctuaires, l'apparition de certaines composantes – telle une galerie périphérique ou un porche encadré de colonnes – ainsi que les moyens mis en œuvre pour la monumentalisation et l'embellissement progressifs des temples indiquent bien que ces constructions, ou du moins une partie d'entre elles, évoluent en intégrant peu à peu certains traits empruntés à l'architecture religieuse classique, qu'il convient alors de mettre en avant pour hiérarchiser les différents types de bâtiments de culte.

En suivant cette démarche, cinq grandes familles de temples ont été retenues (fig. 90 à 92) pour classer les 506 bâtiments avérés ou hypothétiques identifiés⁵¹⁶ : la première (A) rassemble des constructions simplement constituées d'une *cella*, parfois accessible en franchissant un porche ou en gravissant quelques marches ; la seconde (B) comprend de multiples bâtiments de plan centré à *cella* et galerie périphérique, de formes variées et dépourvus de façade monumentale, tandis que la troisième (C) réunit de grands édifices à galerie, souvent surélevés sur un podium et dont l'entrée, précédée par un large escalier, est mise en valeur par une colonnade. Les deux dernières ca-

qui ont abouti à distinguer quatre types en fonction de la présence ou non d'une galerie et d'un porche ou d'un *pronaos*, ou encore ceux d'I. Fauduet (1993, réédités en 2010), dont le territoire d'étude correspond à la Gaule romaine, qui a distingué les édifices à galerie de ceux qui en sont dépourvus, en détaillant aussi différents sous-types.

513. Brouquier-Reddé, Gruel, 2006 ; voir aussi, pour la restitution de l'élévation des temples notamment circulaires : Aupert, 2010, p. 246-252 et p. 287-300.

514. Doulan, 2008, p. 128-131 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 124-125.

515. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel, 2015 ; S.36 : Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 ; S.166 : Pirault, 2010.

516. Les principales caractéristiques de chacun de ces édifices ont été rassemblées dans le tabl. H, inséré dans le vol. II.















		Nombre de temples	Dont avérés ou probables	Dont mesurables	Surface minimale	Moyenne	Surface maximale
Cella simple	A1-A2 	145	94 ?	59	4 m ²	20 m ²	88 m ²
	A3 	14	11	5	7 m ²	71 m ²	113 m ²
	A4 	4	2	2	21 m ²	22 m ²	22 m ²
Cella et galerie périphérique	B1 	268	263	103	36 m ²	161 m ²	575 m ²
	B2 	4	4	4	246 m ²	352 m ²	530 m ²
	B3 	8	7	5	156 m ²	226 m ²	284 m ²
	B4 	10	8	6	50 m ²	210 m ²	415 m ²
	B5 	6	5 ou 6 ?	5 ou 6 ?	110 m ²	165 m ² (ou 204 m ² ?)	205 m ² (ou 400 m ² ?)
	B6 	2	1	1	100 m ²	100 m ²	100 m ²
Cella et galerie périphérique, monumentaux	C1 	7	7	7	284 m ²	470 m ²	747 m ²
	C2 	9	9	9	520 m ²	930 m ²	≈ 2 500 m ²
	C3 	1	1	1	770 m ²	770 m ²	770 m ²
Plan « classique »	D 	2	2	2	38 m ²	122 m ²	205 m ²
Mithraea	E 	3	3	3	43 m ²	74 m ²	100 m ²

Fig. 91 : effectifs et surfaces des temples par type d'architecture. Réal. S. Bossard.

tégories correspondent à des architectures dépourvues de galerie périphérique, moins fréquentes et dont les modèles ont manifestement été importés directement de Rome : d'une part, de rares temples rectangulaires sur podium (D), dont la *cella* est précédée par un *pronaos* et par un escalier ; d'autre part, trois salles destinées au culte du dieu Mithra (E), caractérisées par un agencement bien particulier et qui leur est propre.

▪ *Les temples à simple cella et la question des édicules (A)*

Près d'un tiers (32 %) des édifices recensés, présents dans toutes les cités, correspond à des constructions faites d'une pièce unique, de forme variable (carrée, rectangulaire, circulaire ou octogonale) et de petite taille – à quelques exceptions près qui sont de dimensions moyennes –, parfois précédée par un porche ou par un escalier de quelques marches, mais en aucun cas dressée sur un haut podium. Délimités par des murs bâtis en matériaux périssables ou maçonnés, ils couvrent tout au plus une centaine de mètres carrés et leur surface moyenne, proche de 25 m², témoigne bien de leur faible emprise au sol. Fréquents au sein des lieux, ils n'ont été pourtant que peu étudiés, au contraire des temples plus grands. Leur identification à des *cellae* n'est pas avérée dans la plupart des cas, comme

nous allons le voir, mais il semble qu'un nombre important d'entre eux corresponde bien à des temples de modeste ampleur – ou du moins à des structures utilisées à des fins cultuelles, qu'elles soient situées au cœur du sanctuaire ou placées dans des espaces périphériques, le long du péribole. Les édicules interprétés comme des *cellae* peuvent alors être qualifiés de *sacella*, terme latin qui désigne une chapelle qui peut relever tant d'un culte public que de la religion privée⁵¹⁷.

Leur reconnaissance n'est pas aisée, *a fortiori* lorsque leur élévation a disparu ou n'a pu être documentée : leur plan, banal, peut être confondu avec celui de bassins, de bases de statues ou d'autels, ou encore de petits bâtiments aux usages divers. Il a donc été choisi de recenser l'ensemble des constructions répondant aux caractéristiques architecturales évoquées *supra*, qu'elles soient localisées au sein de l'aire sacrée ou à ses abords immédiats, et que leur fonction ait pu être précisée ou non. Cent soixante-deux aménagements de ce type ont ainsi été inventoriés, mais la part de temples avérés, parmi ces nombreux exemples, est difficile à évaluer : seule la base de leur élévation, au mieux, est conservée, et rares sont les autres vestiges associés, qui permettraient d'en comprendre le rôle au sein du sanc-

517. Dubourdieu, Scheid, 2000, p. 77.

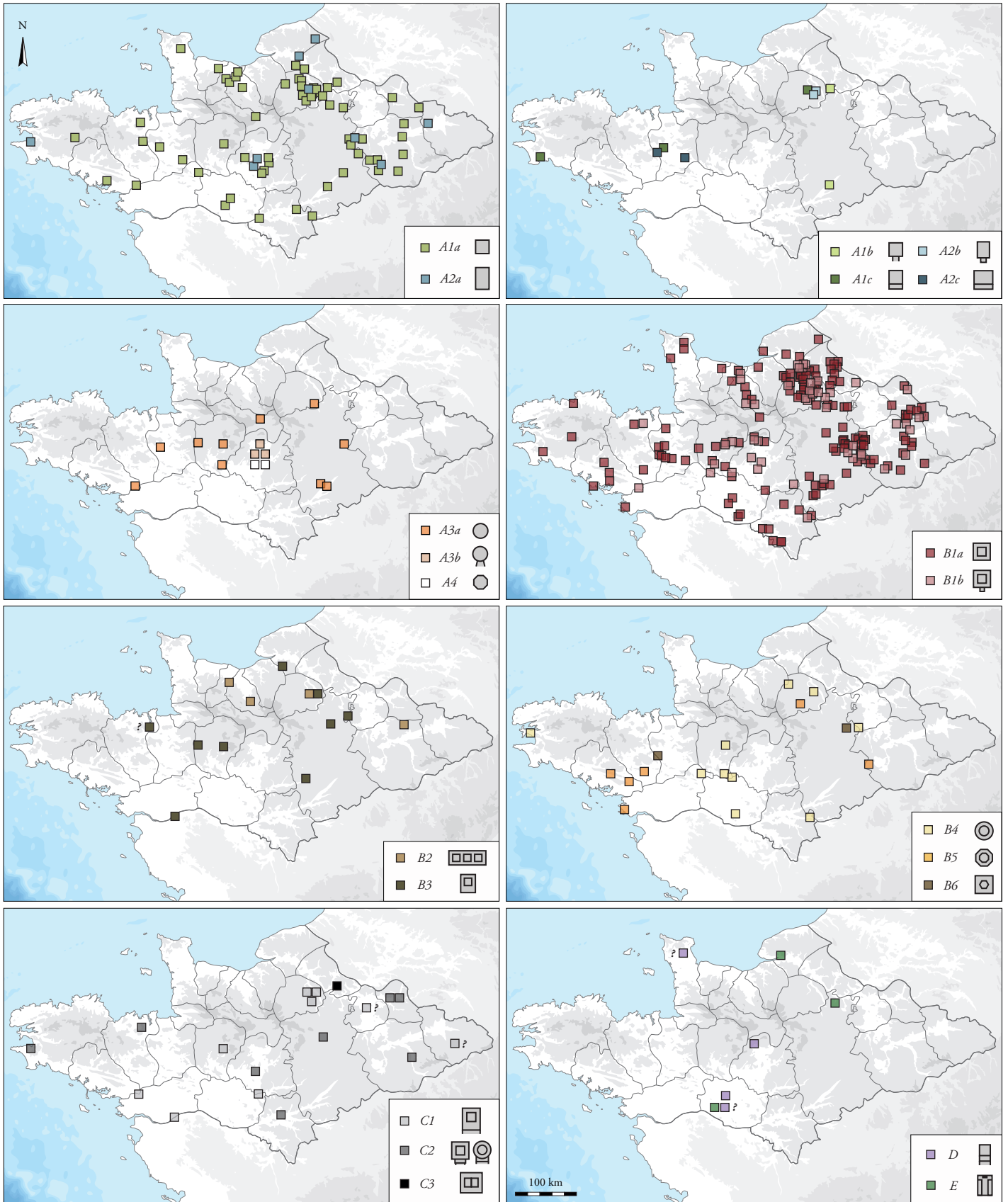
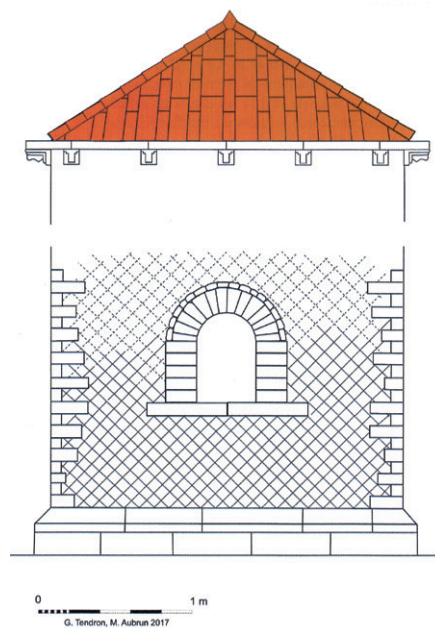


Fig. 92 : répartition des temples au sein des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise par type d'architecture. Réal. S. Bossard.

tuaire. Par exemple, il est possible qu'une série de petites constructions de plan carré, mesurant 2,50 m de côté et encadrant, par paire, les passages communiquant entre les portiques et la cour sacrée du sanctuaire monumental de la Forêterie, à Allonnes⁵¹⁸ (S.9, ph. 4, bâtiments H, I, J et K), ait servi de socles à des images sculptées ornant l'aire sacrée, plutôt que de véritables chapelles (cf. *supra*, fig. 3-9). La question se pose aussi pour des édifices établis à l'extérieur du péribole d'un sanctuaire, le long de sa façade principale et notamment à proximité de son entrée principale, à l'image des petites constructions carrées reconnues sur le site du Devant de la Garenne à Guichainville (S.61, ph. 2, G et H) et à Boisset-les-Prévanches (S.47, C et D) (cf. *supra*, fig. 3-9). En Aquitaine, la fouille de l'un des lieux de culte pictons du Gué-de-Sciaux à Antigny a permis de restituer l'élévation de plusieurs petites constructions carrées, très variable d'un exemple à l'autre (fig. 93). Parmi elles, deux édifices correspondent vraisemblablement à de petits monuments maçonnés pleins⁵¹⁹, hauts de plusieurs mètres et agrémentés de colonnettes ou de niches destinées à abriter des statues divines ou à recueillir des offrandes, tandis qu'une autre construction de dimensions similaires⁵²⁰, dépourvue de fondation et de sol aménagé, est délimitée par des murets maçonnés, couronnés de chaperons, et n'a donc pas été couverte par une toiture. L'hypothèse de temples à proprement parler peut donc être réfutée sur la base d'arguments solides pour ces trois exemples bien documentés, qui montrent bien que les édifices dont seules subsistent les fondations ne doivent pas nécessairement être interprétés comme des *cellae*, circonscrites par quatre murs et abritées par un toit.

À l'opposé, dans d'autres cas, l'hypothèse de petits temples est tout à fait crédible. À Saint-Patrice⁵²¹ (S.247, A), la partie inférieure d'une probable statue de culte, brisée, a été découverte contre le mur du fond d'un édifice (cf. *infra*, 3.1.2.2), mesurant 2,70 m de long pour 2,50 m de large (soit près de 7 m²). L'élévation de ce dernier devait être importante, au regard de la profondeur importante de ses fondations (cf. *supra*, fig. 83). La configuration de ce vraisemblable *sacellum* rappelle celle d'un autre édifice fouillé à Corbeilles⁵²² (S.177, A), mesurant 3,30 m de côté (environ 11 m²). Effectivement, dans les deux cas, et bien que l'image divine ait disparu sur ce dernier site, une fosse creusée au pied du mur occidental du petit édifice a manifestement servi de fondation au socle de la statue.



a



b

Fig. 93 : vestiges et restitution de deux édifices du sanctuaire du Gué-de-Sciaux à Antigny (Vienne) : l'un se présente sous la forme d'une pile maçonnée et agrémentée de niches (a : 4.B) et l'autre se compose de murets couronnés de chaperons (b : 13.A). In Bertrand (dir.), 2018, vol. 1, p. 438, fig. 516 et p. 462, fig. 537.

D'autres édifices de plan carré ont livré de nombreuses monnaies, tels ceux du Mans (S.16, A) et de Mareuil-lès-Meaux (S.157, A), au sein desquels ont été respectivement mis au jour 287 et 39 pièces⁵²³. Ici, leur accumulation évoque sans doute la pratique religieuse de la *iactatio stipis*, souvent réalisée devant une statue de culte (cf. *infra*, 4.2.3.1). Ainsi, à moins d'envisager qu'il existe des structures délimitées par des murs et que l'on utilise comme réceptacles pour des offrandes, sans qu'elles n'aient pour autant abrité une image divine – peut-être à l'exemple de la construction 13.A du Gué-de-Sciaux ? –, il semble bien que ces édifices aient aussi constitué la demeure d'une divinité qui y était physiquement représentée.

518. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 334.

519. Il s'agit des monuments 10.A, mesurant 2,51 m de côté, et 4.B, dont les côtés sont longs entre 2,60 m et 2,70 m (Bertrand dir., 2018, vol. 1, p. 403-417 et p. 437-445).

520. L'édifice 13.A mesure environ 2,60 m de côté (Bertrand dir., 2018, vol. 1, p. 461-463).

521. Guiot, 2003, p. 153-154.

522. Poitevin, 2015.

523. S.16 : Chevet *et al.*, 2014, p. 133-135 ; S.157 : B. Foucray, in Bet, Delage (dir.), 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135.

Par ailleurs, l'évolution d'autres bâtiments de plan circulaire ou rectangulaire, agrandis grâce à l'adjonction d'une galerie périphérique – à Neuville-sur-Sarthe (S.18, J1 à J4), à Richebourg (S.118, A1 et A2) ou à Bennecourt (S.254, B1 à B3) – ou détruits pour laisser place, aussi, à un temple de plan centré plus grand – à Bauné (S.4) ou à Juvigné (S.36, A et B) –, suggère clairement que les états les plus anciens, se présentant sous la forme d'une simple *cella*, étaient déjà destinés à abriter des activités religieuses⁵²⁴. La présence d'un foyer à l'intérieur d'un édicule daté des premières décennies du Haut-Empire peut aussi constituer un argument solide pour son identification à un temple (cf. *infra*, 3.1.2.2). Enfin, la proximité de certains édicules avec des bâtiments de culte plus grands, à l'image des agencements symétriques observés à Cracouville (Le Vieil-Évreux, S.78) et à Criquebeuf-sur-Seine (S.256, B et C), ou encore l'agglomération de plusieurs constructions de ce type au sein d'un même site, tel qu'à Bennecourt (S.254, ph. 4 et 6), invitent aussi à les considérer comme de probables chapelles, à tout le moins pour les plus grands d'entre eux⁵²⁵.

~ Cellae de plan carré (A1) ou rectangulaire (A2) ~

Les édifices quadrangulaires, que leur plan soit carré – ou proche du carré – (A1) ou bien oblong (A2), sont de loin les plus nombreux au sein de cette famille et sont présents sur l'ensemble du territoire étudié (cf. *supra*, fig. 92). Leur surface totale, si l'on ne considère que les chapelles avérées, s'échelonnent entre 7 m² (Saint-Patrice, S.247, A : 2,70 m x 2,50 m) et 88 m² (Bennecourt, S.254, C1 : 9,40 m de côté). Il s'agit donc de constructions de taille modeste et dont l'espace intérieur, si l'on retranche l'épaisseur des murs, est particulièrement réduit – environ 2 m² à Saint-Patrice et autour de 45 m² à Bennecourt. Il existe d'ailleurs une trentaine d'exemples plus petits, formés de quatre murs dont les côtés sont longs d'environ 2 m (soit une surface totale d'environ 4 m²), mais on ne sait s'ils correspondent véritablement à des *cellae* ou plutôt à des aménagements dont les fonctions sont tout autres – supports de statues ou d'autels, espaces réservés au dépôt d'offrandes ? à titre de comparaison, il est intéressant d'évoquer deux édicules maçonnés, aux dimensions particulièrement modestes, mis au jour au sein de l'agglomération de Saint-Marcel/Argentomagus (Indre), sur le territoire des Bituriges Cubes, dans l'*insula* Y. Mesurant respectivement 1,92 m de long pour 1,73 m et environ 1,15 m de côté, ils se présentent sous la forme de petits édifices reposant sur un soubassement, ouvert à l'est, fermé sur ses trois autres côtés par des murets

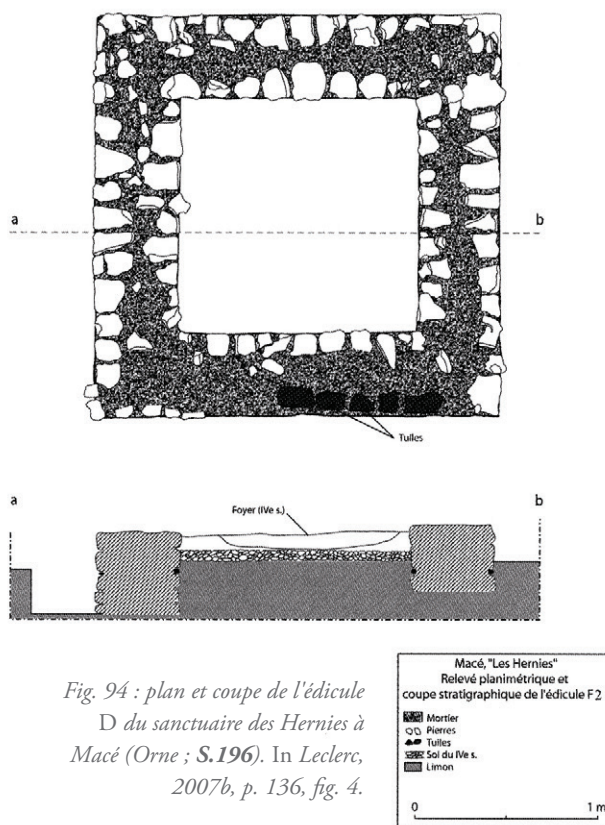


Fig. 94 : plan et coupe de l'édicule D du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; S.196). In Leclerc, 2007b, p. 136, fig. 4.

et sans doute couvert. Chacun d'eux abrite deux statuettes représentant manifestement des divinités honorées dans un cadre peut-être privé, ainsi que, dans l'un des deux, un simulacre de phallus et une petite table qui a pu accueillir des offrandes⁵²⁶.

Il existe donc bien des *sacella* de très petite taille, que l'on peut qualifier de temples miniatures, et il est probable que des aménagements de ce type, non identifiés car moins bien conservés, aient été bâtis au sein des sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Si l'on considère les plus petits exemples inventoriés au sein de ce territoire, le site des Hernies à Macé⁵²⁷ (S.196) est l'un des mieux documentés, avec neuf constructions carrées de dimensions similaires, mesurant entre 2,20 m et 2,50 de côté (fig. 94 et cf. *infra*, fig. 163). Leurs fondations sont maçonnées, en pierre sèche ou sont simplement composées d'un mélange de terre et de chaux, tandis que leur élévation n'est conservée que sur une ou deux assises, constituées de moellons liés à la terre ou au mortier ; la découverte d'enduits peints et de débris de tuiles issus d'une toiture n'a été signalée que pour l'un d'entre eux (E). Construits en plusieurs étapes, à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. et peut-être jusqu'au III^e s. ou au IV^e s., ils se répartissent aux quatre angles du téménos et le long des murs qui l'enclosent. Les dépôts d'objets associés sont tardifs, puisqu'ils relèvent de la dernière phase d'occupation du sanctuaire, datée entre

524. S.4 : Mare (dir.), 1995 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 123-127 ; S.36 : Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 ; S.118 : Barat, 1999 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999.

525. S.78 : Baudot, 1936 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999 ; S.256 : Vesly, Quesné, 1898.

526. Coulon, 1988 ; J.-M. Flécher, F. Monier et G. Coulon, in Fauduet (dir.), 2014, p. 45-47 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 169-170.

527. Leclerc, 2005 ; 2006 ; 2007a et b.

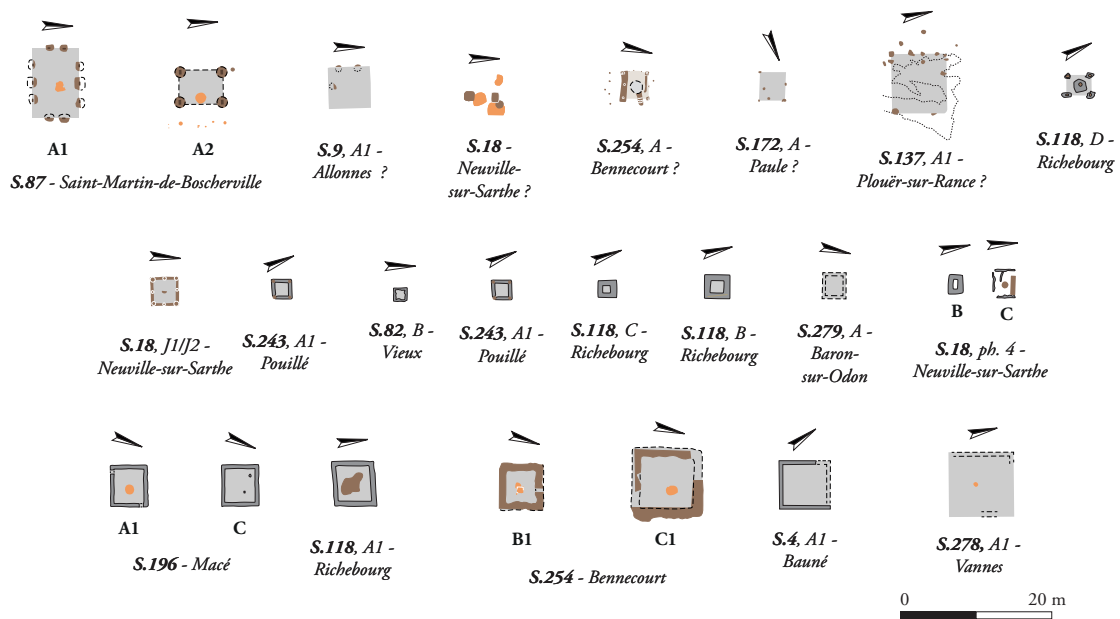


Fig. 95 : plan des temples et édicules de type A1a et A2a construits en tout ou partie en matériaux périssables. Sur cette planche comme sur les suivantes, la façade orientale du bâtiment, par laquelle s'effectue généralement son entrée, a été systématiquement disposée vers le bas, sauf lorsqu'un accès a clairement été repéré sur une autre façade. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

la fin du III^e s. et la seconde moitié du IV^e s. : au sein ou aux abords des édicules ont été découverts des monnaies, de rares fragments de figurines en terre cuite, quelques tessons de céramique, des restes fauniques – dont un squelette complet de chien – ou encore un ou deux objets de parure. Par ailleurs, d'abondants dépôts cendreaux ont été mis au jour dans deux autres édicules (*G* et *I*), ainsi qu'un foyer dans l'édicule *D*. Le ou les rôles de ces neuf petits édifices, dont l'élévation était probablement peu importante et qui n'étaient peut-être pas tous couverts, ne sont donc pas connus avec certitude : si l'hypothèse de modestes chapelles, où ont été accumulées des offrandes auprès d'une image divine disparue, peut être émise pour plusieurs d'entre eux, il est aussi possible qu'ils aient été utilisés comme autels ou comme réceptacles pour des offrandes. Il faut aussi envisager que leur fonction a pu évoluer au fil du temps et aucun indice – aménagement particulier ou dépôt d'objet – n'indique les modalités de leur utilisation avant la fin du III^e s.

Les matériaux, les techniques de construction et les décors mis en œuvre lors de leur édification varient d'un site à l'autre, mais aussi en fonction de la chronologie des édifices. Les plus anciens exemples ont été intégralement ou partiellement bâtis en matériaux périssables – murs de terre et de bois, reposant parfois sur des solins de pierre, et probablement du chaume ou des bardeaux de bois, en guise de couverture –, dont ne subsiste que l'empreinte, ou parfois des éléments carbonisés. La charpente de certains de ces bâtiments n'est pas soutenue par des murs porteurs, mais, selon les techniques de construction héritées de la période gauloise, par des poteaux de bois, dont les trous

d'ancrage ont été mis en évidence sur plusieurs sites datés entre la fin de La Tène finale et le premier quart du I^{er} s. de n. è. (fig. 95). Les plus anciennes constructions de Saint-Martin-de-Boscherville⁵²⁸ (S.87), auxquelles succéderont, au même emplacement, d'autres états aux fondations de pierre, se caractérisent par un plan particulièrement lisible : dans un premier temps (*A1*), vers la fin du I^{er} s. av. n. è. – mais l'étude céramologique serait à approfondir – dix trous de poteau, disposés de manière symétrique, définissent le tracé d'un édifice de plan rectangulaire, mesurant 9,30 m de long pour 6,30 m de large (soit une surface de 59 m²). Ses parois auraient été élevées sur des sablières basses insérées entre les supports, si l'on se fie aux effets de parois observés au sol, côté nord. Vraisemblablement accessible depuis l'est, il est pourvu d'un foyer plus ou moins central, aménagé dans une cuvette creusée dans le sol de terre battue, situé en contrebas du niveau extérieur. Dans un second temps (*A2*), vers le début du I^{er} s. de n. è., cet édifice est arasé pour laisser place à un second, dont la charpente s'appuie désormais sur quatre poteaux, marquant l'emprise d'un bâtiment plus réduit (5,80 m x 4,50 m, soit 26 m²) – à moins d'envisager une construction plus vaste, à parois rejetées. Également pourvu d'un foyer, il serait ensuite agrandi grâce à la construction d'une galerie périphérique, protégeant probablement les sept autres petites structures de combustion aménagées à l'est.

Des constructions similaires ont peut-être existé, durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou au début du I^{er} s. de n. è., sur le site de la Forêterie à Allonnes (S.9, ph. 2, A1) et à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2 ?), où les fondations

528. Le Maho, 1995.

des temples des phases suivantes ont sans doute détruit des trous de poteaux, tandis que d'autres structures du même type, ainsi que plusieurs foyers à Neuville-sur-Sarthe, ont pu être identifiés en fouille à leurs abords⁵²⁹. Si l'édifice quadrangulaire de 14 m² découvert à Bennecourt⁵³⁰ et délimité par des rangées de poteaux et de piquets relève bien de la phase gauloise du site (S.254, ph. 1, A), il pourrait constituer un autre exemple de construction en bois, plus ancien – car attribué à la fin du II^e s. av. n. è. –, mais sans doute moins imposant que les cas précédents ; elle abriterait une fosse centrale, mais les vestiges sont ici perturbés, comme souvent, par d'autres structures plus récentes, et on ne saurait être certains que ces différents aménagements aient bien été présents dès le début de La Tène finale. De même, à Paule⁵³¹ (S.172, ph. 1, A), à partir des années 10 av. n. è., un ensemble de trous de poteau, creusés sur le flanc d'un *tumulus* de l'âge du Bronze, relève peut-être d'un petit bâtiment en matériaux périssables, mesurant 3,70 m de long pour 3,50 m de large (13 m²) ; sept monnaies républicaines et augustéennes ont été plantées verticalement en surface du *tumulus*, à l'intérieur de l'espace délimité par les poteaux, qui pourraient alors avoir circonscrit une première *cella*.

En revanche, rares sont les constructions sur poteaux de bois postérieures au début du I^{er} s. de n. è. De fait, l'un des modestes édicules de Richebourg (S.118, D, 9 m²), composé de quatre poteaux qui encadrent une fosse circulaire centrale, ainsi que la plus ancienne *cella* de Pouillé (S.243, A) et le premier état du temple J de Neuville-sur-Sarthe (S.18), dont les fondations associent des trous de poteaux et des tranchées ou des solins servant de support à des sablières basses, relèvent de sites occupés depuis les premières décennies du Haut-Empire et on ne peut situer avec précision la date de leur érection⁵³².

Les constructions en matériaux périssables et dont les fondations sont constituées de solins de pierre sèche sont plus facilement identifiables (fig. 95) – du moins lorsque l'érosion n'a pas fait disparaître les niveaux superficiels des sites. La quinzaine d'exemple reconnus, dont l'emprise au sol s'étend entre 3 m² et 88 m², pour une moyenne de 43 m², semble aussi se rattacher essentiellement à des contextes antiques précoces – datés entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et les premières décennies de notre ère –, à quelques exceptions près, discutables, dont ne subsiste aucune trace de l'élévation. Les sablières basses sur lesquelles s'élèvent les murs n'ont laissé aucune trace et, pour deux *cellae*

de Bennecourt (S.254, B1 et C1) et d'autres édifices, mal conservés, de la phase gauloise du site de la Forêtterie, à Allonnes⁵³³ (S.9), elles reposent à même le sol, dans des tranchées creusées à l'occasion. Leur sol est composé de terre battue à Bennecourt (S.254, B1 et C1), d'arène granitique, reposant sur un lit de pierres et de galets, à Vannes (S.278, A1) ou bétonné, à Bauné⁵³⁴ (S.4, A1). Un foyer a été disposé peu ou prou au centre des *cellae* de Macé⁵³⁵, Bennecourt et Vannes (S.196, A1 ; S.254, B1 et C1 ; S.278, A1), fréquentées durant les décennies qui ont précédé et suivi le changement d'ère. De leurs parois, subsistent quelques fragments de torchis brûlé, présentant l'empreinte d'un clayonnage disparu et couvert, en surface, par un enduit de lait de chaux à Bennecourt, ou par des enduits peints, où dominent des tons noirs et marron-rouge, à Bauné. Quant à leur toiture, elle se compose de tuiles à Bauné – l'apparence de ce temple, aux murs peints et au toit composé d'éléments en terre cuite, devait ainsi être très proche de celle d'édicules maçonnés –, tandis qu'aucune terre cuite architecturale n'a été *a priori* mise au jour au sein ou à proximité des autres édicules, suggérant l'existence de couvertures en matériaux périssables pour nombre d'entre eux.

Enfin, trente bâtiments de plan quadrangulaire, parmi les exemples fouillés, présentent des murs maçonnés, mais il ne fait pas de doute qu'une grande part des édicules dont l'élévation n'est pas conservée, ou de ceux qui ont été identifiés en prospection aérienne ou géophysique, ont aussi été construits de cette manière. Comme les précédents, ils se caractérisent par des dimensions très variables (fig. 96), comprises entre 4 m² et 72 m², pour une moyenne de 26 m². Bâties, au plus tôt et pour les plus anciens, après 15 de n. è., ils sont fréquentés tout au long de l'époque romaine, leur rôle étant parfois encore important dans les rituels, à Macé (S.196) ou à Genainville⁵³⁶ (S.260, G), par exemple, au cours du IV^e s. étant donné qu'ils sont généralement arasés jusqu'à leurs fondations au moment de leur découverte, leur niveau de sol et leur élévation ont souvent disparu, mais, dans plusieurs cas, la base conservée de leurs murs ou des débris jonchant leurs abords donnent une idée de leur architecture. Alors que dans quatre cas, tels qu'au Mans (S.16, A) et à Mareuil-lès-Meaux (S.157, A), un simple sol de terre battue a été mis en place en leur sein, de la craie damée forme le sol des édicules B2 et C2 de Bennecourt (S.254), tandis qu'il est bétonné à Pouillé (S.243, A2), ou dallé d'ardoises à Paule (S.172, B), de plaquettes calcaires à Mondeville (S.147, C) et, probablement,

529. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 77 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 49.

530. Bourgeois (dir.), 1999, p. 30.

531. Menez *et al.*, 2021, p. 205.

532. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 59-61 ; S.118 : Barat, 1999, p. 147 ; S.243 : Bourgeois, 1982, p. 62-66.

533. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 74 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 39-41.

534. S.4 : Mare (dir.), 1995, p. 13-14 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 8-13.

535. Leclerc, 2007b.

536. S.196 : Leclerc, 2007b ; S.260 : Vermeersch, 2012.

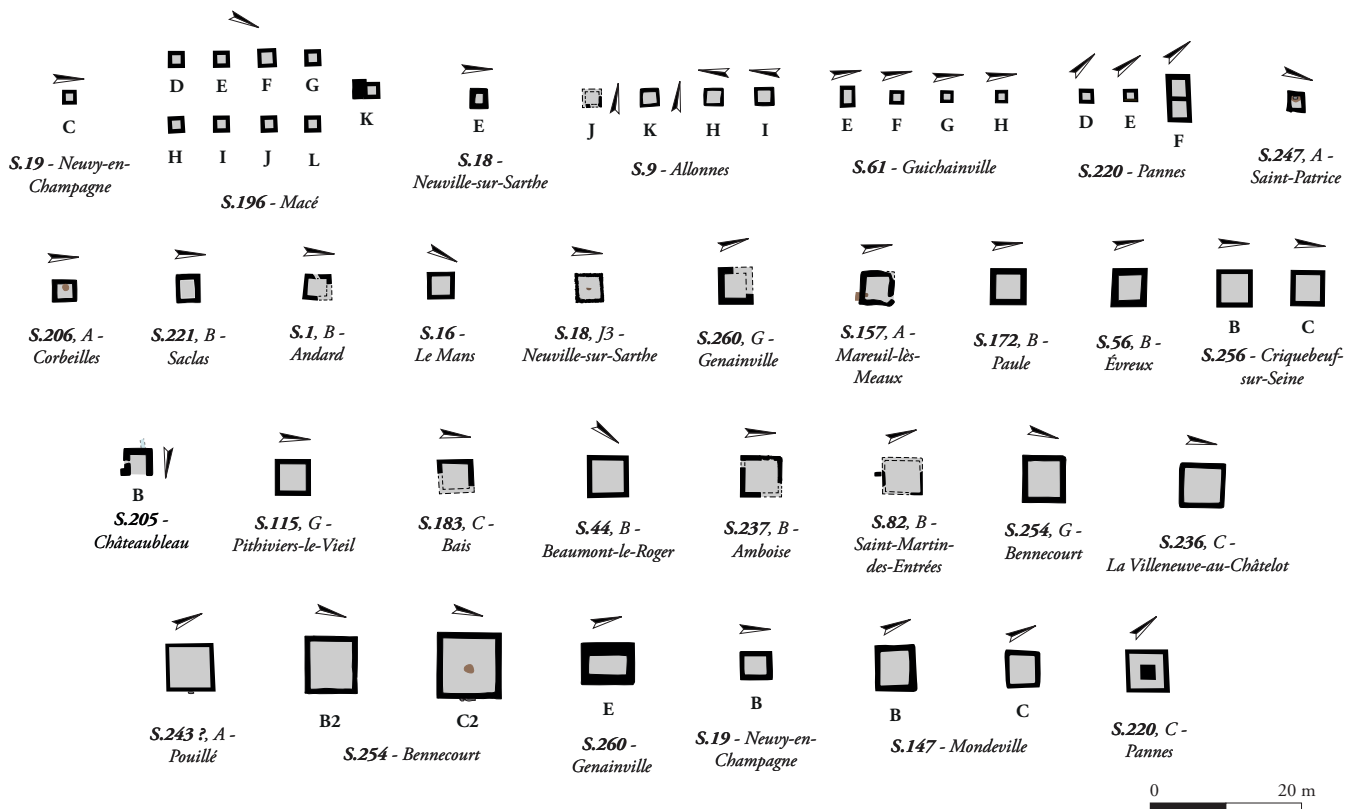


Fig. 96 : plan des temples et édifices de type A1a et A2a priori maçonnés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

d'un pavage disparu car récupéré à Criquebeuf-sur-Seine⁵³⁷ (S.256, C).

La plupart du temps, on ignore tout de leur élévation et donc de la présence d'éventuelles baies ou de niches. Les murs d'un édifice de 14 m², découvert à quelques mètres du temple principal du lieu de culte des Perrières⁵³⁸ (Allonnes, S.10, B), sont néanmoins percés de plusieurs ouvertures (fig. 97), dont l'une, circulaire, bordée de briques et mesurant 0,44 m de diamètre, a été aménagée au milieu de sa façade occidentale ; deux autres cavités semi-circulaires, près des angles, ont été identifiées sur les murs méridional et occidental, qui sont les mieux conservés. À ses abords, la mise au jour d'enduits peints rouges, verts, blancs et jaunes indique que ses murs étaient probablement peints. Un revêtement de ce type a d'ailleurs été reconnu pour les murs de dix édifices : il est polychrome à Allonnes ou encore à Évreux (S.56, B, 24 m²), où des panneaux rouges, noirs et blancs, agrémentés de lignes jaunes, ont pu être restitués ; les deux petites constructions voisines du grand temple de Cracouville, au Vieil-Évreux⁵³⁹ (S.78, B et C), sont en revanche couvertes, à l'extérieur, d'une peinture bleu ciel.

À l'opposé, un édifice du Mans⁵⁴⁰ (S.16, A), dont ne subsistent que les premières assises, est constitué de quatre murs maçonnés non enduits, mais il présente un décor polychrome résultant de l'alternance de moellons de calcaire, de grès blanc et de grès roussard.

Par ailleurs, des blocs fragmentés témoignant d'une ornementation sculptée ont été mis au jour auprès de l'édifice E de Genainville⁵⁴¹ (S.260), de plan rectangulaire (5,60 m x 7,00 m, soit 39 m²). également bâti dans une aire sacrée occupée par un temple plus monumental, vers la seconde moitié du II^e s. de n. è., il a été en grande partie détruit après son abandon. Néanmoins, deux blocs paral-



Fig. 97 : l'édifice B du lieu de culte Perrières à Allonnes (Sarthe ; S.10) en cours de fouille en 1968. In Têrouanne et al., 1968, pl. III.

537. S.16 : Chevet *et al.*, 2014, p. 130-131 ; S.147 : Besnard-Vauterin (dir.), 2009, p. 167-169 ; S.157 : Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 241 ; S.172 : Menez *et al.*, 2021, p. 206 ; S.243 : Bourgeois, 1982, p. 62-66 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 43 ; S.256 : Vesly, 1909, p. 49.

538. Têrouanne *et al.*, 1968.

539. S.56 : Doyen (dir.), 2002, p. 10 ; S.78 : Baudot, 1936, p. 90.

540. Chevet *et al.*, 2014, p. 130-131.

541. Mitard, 1993, p. 300-310 ; Vermeersch, 2012, p. 239-240.

lélépipédiques subsistant en place et plusieurs fragments de blocs mis au jour à ses abords permettent de restituer une architecture en pierre de taille, ornée d'un décor sculpté similaire à celui du temple voisin : ses murs étaient vraisemblablement couronnés par un entablement pourvu d'une frise ornée de monstres marins et d'une corniche modillonnaire ; des fragments issus d'une dizaine de personnages sculptés en haut-relief proviennent probablement de la paroi interne du mur occidental. À quelques dizaines de mètres, dans un angle de la cour du sanctuaire, un autre édicule (*G*, 20 m²), contemporain ou plus tardif, a été édifié en utilisant des moellons vraisemblablement obtenus en débitant des blocs parallélépipédiques récupérés sur le site. Ses murs supportent un entablement dont la corniche se compose uniquement de moellons sculptés. Signalons aussi la mise au jour, à proximité de l'édicule *A* de la villa de Mareuil-lès-Meaux⁵⁴² (*S.157*, 19 m²), de fragments de base de colonne et de chapiteau de pilastre ou de corniche en calcaire, qui ont pu avoir été intégrés à son élévation, entièrement disparue. Enfin, le toit des édicules maçonnés devait souvent être formé de tuiles : des débris de ce type ont été découverts à seize reprises, tandis que le mode de couverture n'est pas renseigné pour les autres.

L'entrée de ces édicules a été mise en valeur, pour neuf ou dix constructions dont les fondations – et probablement l'élévation – sont en pierre, par un aménagement spécifique (**fig. 98**), soit plus étroit que la *cella* (A1b et A2b), soit aussi large que celle-ci (A1c et A2c). Dans le premier cas, il s'agit d'un porche ou bien d'un court escalier, encadré par deux murs d'échiffre, accolé à la façade orientale de l'édifice ; les exemples connus sont toutefois peu documentés, car ils ont été mis en évidence au cours de survols aériens ou lors d'explorations anciennes. Le second cas rassemble cinq bâtiments fouillés en Bretagne et en Normandie, dans le cadre d'opérations archéologiques préventives ou programmées, datés du Haut-Empire et, pour au moins trois d'entre eux, postérieurs au milieu du I^{er} s. de n. è. Ils sont néanmoins arasés jusqu'à leurs fondations et l'identification à des petits temples, d'une surface comprise entre 20 m² et 54 m², reste alors sujette à caution pour la plupart des cas. L'édifice *B* de Bais (*S.183*), mis au jour dans un enclos à caractère indéniablement religieux, à proximité d'un autre temple de plan centré, constitue toutefois un candidat sérieux. Il se compose d'une pièce de plan rectangulaire, la *cella*, précédée d'un second espace, à l'ouest, également circonscrit par des fondations, mais trois fois plus étroit. G. Le Cloirec a proposé de restituer, en façade occidentale, un auvent reposant sur quatre supports, donc aucune trace n'a toutefois été mise au jour, et dont la hauteur serait infé-

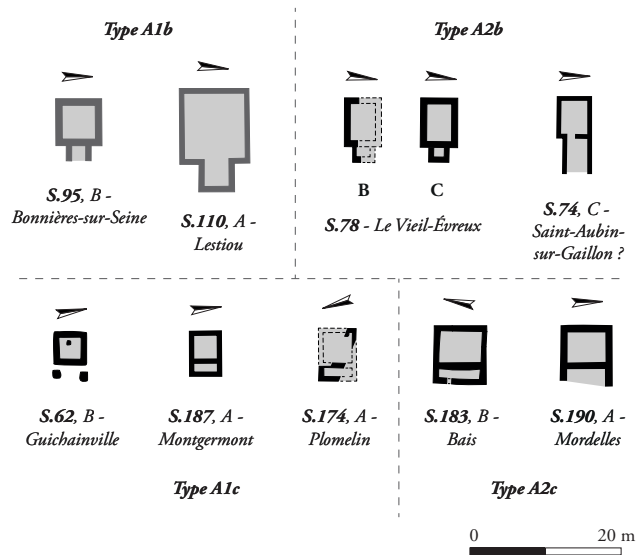


Fig. 98 : plan des temples et édicules de type A1 et A2 pourvus d'un porche ou d'un escalier. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

rieure à celle de la *cella*⁵⁴³. Un plan tout à fait similaire a été adopté pour les petites constructions de Plomelin (*S.174*, A), Montgermont (*S.187*, A) et Mordelles⁵⁴⁴ (le Val : *S.190*, A). Elles sont orientées en direction de l'est ou de l'ouest, bien que pour ce dernier site, les murs prolongeant ceux de l'éventuelle *cella* pourraient aussi encadrer un escalier formé de quelques marches, puisqu'aucune fondation ne ferme l'espace antérieur à l'est. En contexte religieux, ce type de plan, associant une *cella* et un porche qui ne sont manifestement pas juchés sur un podium, contrairement aux temples classiques – à moins d'envisager que la partie antérieure de l'édifice marque l'emprise d'un escalier, ce qui n'est pas démontrable –, n'est pas exclusif aux cités de la Lyonnaise. De fait, S. Girond en dénombre douze autres en territoire biturige et C. Doulan et I. Fauduet rapportent la présence d'édifices similaires en Aquitaine romaine, ainsi qu'à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or), à Estrées-Saint-Denis (Oise) ou encore à Bastendorf, au Luxembourg⁵⁴⁵. Cependant, comme l'a souligné I. Fauduet, l'interprétation de bâtiments construits à partir de ce plan n'est pas aisée et l'existence d'un édifice comparable à proximité du temple de la villa de Noyal-Châtillon-sur-Seiche⁵⁴⁶ (*S.192*) montre bien qu'il faut être prudent au sujet de leur identification à un bâtiment de culte. En effet, l'édifice en question, appuyé, à l'est, contre l'un des murs qui circonscrivent la *pars urbana*, est manifestement agrandi, dans un second temps, lors de l'érection d'un bâtiment de trois pièces qui le prolonge au nord, en partie au-delà de la limite de l'aire sacrée. Il paraît donc constituer une annexe, dont la

543. In Pouille (dir.), 2011, p. 419-421.

544. *S.174* : Arramond *et al.*, 2013, p. 34-36 ; *S.187* : Le Martret *et al.*, 2015 ; *S.190* : Le Boulanger (dir.), 2016, p. 66-75.

545. Doulan, 2008, vol. 1, p. 166-170 ; Fauduet, 2010, p. 113-117 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 163-167.

546. Provost, Le Bouteiller, 1986.

542. Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 236-241.

fonction n'est pas connue, plutôt qu'un temple intégré à la cour du lieu de culte. Par ailleurs, les vestiges, fouillés à Saint-Herblain⁵⁴⁷ (Loire-Atlantique), d'une construction de 55 m², tout à fait similaire aux exemples précédents, semblent bien relever d'un enclos à vocation funéraire plutôt que d'un sanctuaire. Établi en bordure d'un monument funéraire du Bronze ancien, il est installé dans l'angle d'une enceinte fossoyée. Celle-ci renferme aussi plusieurs fosses, dont l'une, qui a pu être utilisée comme bûcher, a livré des restes osseux calcinés, probablement humains. Dans ce cas, et peut-être aussi pour certains des édifices considérés comme d'éventuels temples, il est alors tout à fait pertinent, comme l'a proposé Fr. Mercier, d'émettre l'hypothèse d'un mausolée, dont l'architecture s'inspirerait de monuments religieux ; seule l'étude du temple dans son contexte (cf. *infra*, 5.2.2 et 5.2.3.1) peut alors permettre de trancher ou non en faveur d'une interprétation culturelle.

Enfin, à Guichainville⁵⁴⁸ (S.62, B), l'auvent de la probable *cella* carrée, renfermant un support quadrangulaire qui matérialise vraisemblablement l'emplacement d'une statue de culte, serait supporté par deux piliers ou colonnes, non conservés et dotés de fondations indépendantes, contrairement aux cas précédents. L'hypothèse d'un *sacellum* semble ici crédible, d'autant plus que son plan est analogue à celui de trois constructions du sanctuaire des Basiols à Saint-Beauzély (Aveyron), parmi la douzaine de chapelles réunies dans son enceinte⁵⁴⁹.

- Cellae de plan circulaire (A3) ou polygonal (A4) -

Les chapelles et temples pourvus d'une simple *cella* de plan circulaire (A3), qu'elle soit accessible (A3b) ou non (A3a) par un porche ou un escalier, sont plus rares (*supra*, fig. 92 et 99), à l'instar des *sacella* de plan polygonal (A4). De même que pour leurs homologues de plan quadrangulaire, leur reconnaissance n'est pas toujours évidente.

Des bâtiments circulaires (A3) construits en matériaux périssables ont été identifiés à Allonnes, où au moins trois édifices de même diamètre (environ 6 m, soit une surface de 28 m²) sont attribuées à la première phase du site de la Forêtterie (S.9), datée du second âge du Fer⁵⁵⁰. Leurs fondations correspondent à une tranchée annulaire partiellement conservée, où sont ancrés de petits poteaux disposés à intervalles réguliers. Aucun indice ne permet toutefois de définir la fonction de ces bâtiments anciens et leur place au sein des parcours rituels, s'ils sont bien liés au sanctuaire, n'a donc pu être définie. Deux autres édifices de plan circulaire, d'un diamètre identique, ont pu avoir été bâtis en terre et en bois au cours du Haut-Empire. L'élévation de

celui d'Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 2, A) serait structurée par une série d'environ dix poteaux, reposant sur des amas de pierre sèche et de fragments de terres cuites architecturales, tandis qu'à Plouër-sur-Rance (S.137), un ensemble de trous de poteau pourrait dessiner un cercle matérialisant, au sol, l'un des trois états d'un édifice en matériaux périssables⁵⁵¹. Néanmoins, la lecture de leur plan est incertaine et l'éventualité de plusieurs constructions quadrangulaires successives ne peut être totalement écartée.

L'édification de temples en pierre circulaires, composés d'une simple *cella*, ne fait cependant pas de doute pour l'époque romaine. Ils se présentaient vraisemblablement sous la forme d'un cylindre surmonté d'un toit conique, dont la hauteur exacte n'est jamais connue. Les vestiges d'une construction de ce type ont été récemment fouillés à Juvigné⁵⁵² (S.36, ph. 2, A) ; son élévation a vraisemblablement été complètement arasée, à une date qui n'a pu être déterminée, pour construire un second temple (B) de plan rectangulaire, à *cella* et galerie périphérique. Mesurant 11 m de diamètre (soit 97 m²) et dépourvu de porche, le temple A est doté de fondations partiellement liées au mortier et de murs aussi probablement maçonnés ; il était sans doute sommé par une toiture de tuiles, dont de nombreux débris ont été enfouis dans une large fosse qui entaille ses fondations. Cet édifice peut être comparé aux trois états successifs du temple circulaire de Neuville-sur-Sarthe⁵⁵³ (S.18, I1, I2 et I3), dont le diamètre a varié entre 8,60 m (soit 58 m²) et 12 m (113 m²). Bâti à proximité d'un autre édifice de culte, de plan carré (J), il est pourvu de fondations constituées de pierres ou de scories et, *a minima* lors de son dernier état, d'une couverture de tuiles. Son originalité réside dans l'adjonction d'un porche, côté nord, matérialisé par deux murs d'axe divergent, destinés à soutenir un auvent ou à flanquer les marches d'un petit escalier disparu. Ces grands bâtiments de plan circulaire sont rarement attestés à l'échelle des Gaules : un édifice tout à fait similaire, d'un diamètre de 13 m et dépourvu de porche, est connu à Entrains-sur-Nohain ; outre-Manche, la construction de Hayling Island, d'un diamètre identique mais équipée d'un porche, succède à des bâtiments en bois de plan similaire, datés de la fin de l'âge du Fer⁵⁵⁴.

Les autres bâtiments de forme cylindrique, de taille plus réduite (3 à 10 m de diamètre, soit une emprise au sol oscillant entre 7 m² et 78 m²), sont peu documentés ; ils avoisinent généralement un temple de plan carré plus imposant, et peuvent alors constituer des chapelles dédiées à une divinité secondaire, tel qu'à Jublains (S.34, D), Saint-Denis-du-Maine (S.39, B), Illiers-l'Évêque (S.64, B), Les-

547. Mercier, 2019.

548. Guillier (dir.), Lourdeau dir., 2006, p. 149-152.

549. Bourgeois *et al.*, 1993.

550. Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 74-75.

551. S.137: Menez (dir.), 1996, p. 70-71 ; S.195: Lejars, Pernet, 2007.

552. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 70-73.

553. Guillier (dir.), 2020, p. 127-131.

554. Brouquier-Reddé, Gruel, 2006, p. 138-140 ; Fauduet, 2010, p. 112-113.

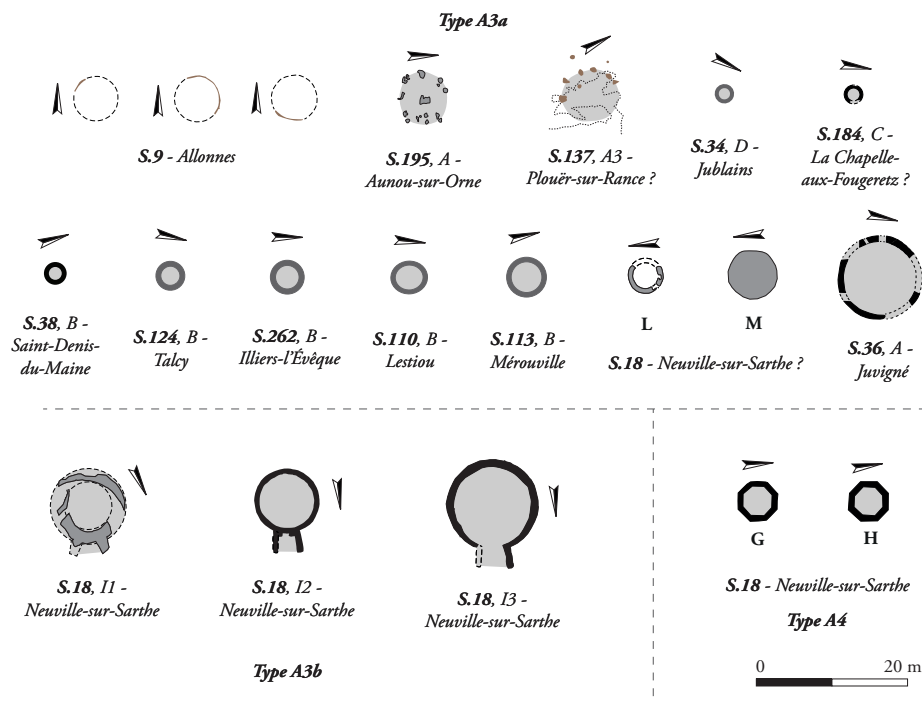


Fig. 99 : plan des temples et édifices de type A3 et A4, de plan circulaire ou polygonal. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

tiu (S.110, B), Mérouville (S.113, B) ou Allaire⁵⁵⁵ (S.271, B). La fouille de ce dernier édifice, ancienne, a permis de recueillir les restes d'une vingtaine de figurines en terre cuite. Néanmoins, dans la plupart des cas, notamment pour ceux qui sont uniquement renseignés par des clichés aériens, l'hypothèse de puits ou de bassins peut aussi être évoquée. Trois de ces édifices circulaires, à La Chapelle-aux-Fougeretz (S.184, C) et à Neuville-sur-Sarthe (S.18, L et M), sont situés à l'extérieur de l'enceinte du sanctuaire, auprès d'autres constructions, et leur identification à un temple est donc également douteuse⁵⁵⁶.

Quant à la forme octogonale (A4), elle n'a été adop-



Fig. 100 : fondations de l'édicule G du sanctuaire du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; S.18), en cours de fouille. In Guillier (dir.), 2020, p. 108, fig. 75.

tée, dans le centre et l'ouest de la Lyonnaise et en contexte religieux, qu'à Neuville-sur-Sarthe⁵⁵⁷ (S.18, ph. 5, G et H), pour deux petits bâtiments placés de part et d'autre de l'allée qui conduit de l'entrée du sanctuaire enclos bâti à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. à son temple principal (fig. 99 et 100). D'une superficie comprise entre 21 et 22 m², ils se composent de murs vraisemblablement maçonnés, dont ne subsistent que les fondations, et sont couverts par un toit en tuiles. Leur identification à des chapelles repose uniquement sur l'examen de leur contexte et donc sur leur proximité avec un édifice de culte, puisqu'aucun objet ou aménagement spécifique ne leur est associé ; encore une fois, l'hypothèse de bassins ne peut être totalement exclue. Cette forme est peu répandue en Gaule : à titre d'exemple, signalons, en Aquitaine⁵⁵⁸, la construction établie dans l'une des enceintes du sanctuaire de Saint-Cybardeaux aux Bouchauds (Charente) – il s'agit d'un édifice de 40 m², construit à la fin du II^e s. ou au début du III^e s. de n. è.

▪ Succès et variations du temple à cella centrale et galerie périphérique (B)

La majorité des temples avérés ou hypothétiques (59 %) se rattache à la famille des bâtiments de plan centré à cella et galerie périphérique, qu'ils soient de plain-pied ou surélevés de moins d'un mètre au moyen d'un petit podium (B). Ce type d'édifice, identifié il y a plus d'un siècle par L. de Vesly et dont les caractéristiques ont été rappelées par I. Fauduet ou encore par P. Gros, a souvent été qualifié, dans la littérature archéologique postérieure au début

555. S.34 : Caraire, 2020, p. 24-25 ; S.39 : Sérís (dir.), 2015, p. 141-143 ; S.64 : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 457-458 ; S.110 : Deletang, 2001 ; S.113 : Jalmain, 1999b ; S.271 : Blain, Santrot, 2000, p. 127.

556. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 121 ; S.184 : Provost, 1991.

557. Guillier (dir.), 2020, p. 107-111.

558. Doulan, 2008, vol. 1, p. 189.

du XX^e s., de temple « romano-celtique », de « tradition celtique », « gallo-romain », ou de « *fanum* »⁵⁵⁹. Pour autant, l'expression la plus adaptée nous paraît être celle de « temple à *cella* centrale et galerie périphérique », puisque la part de l'héritage gaulois dans ce parti architectural né au début du Haut-Empire est discutée (cf. *infra*, 3.1.2.3), que ces temples sont aussi attestés dans les provinces voisines des Gaules romaines et que l'usage du terme latin « *fanum* », comme nous l'avons rappelé *supra* (2.1.1), est impropre. Leur plan caractéristique facilite leur identification, que ce soit au cours d'opérations archéologiques de terrain, ou, pour plus d'un exemple sur deux, à partir d'images aériennes, ou encore des résultats de prospections géophysiques. D'une emprise au sol s'échelonnant entre une trentaine de mètres carrés et plus de 400 m² – en moyenne 171 m², pour les cas les mieux documentés et les plus fiables –, ils se caractérisent par des dimensions petites ou moyennes, en regard des édifices à galerie périphérique juchés sur un haut podium et pourvus d'une entrée monumentale (C, *infra*). L'élévation de ces bâtiments, quelquefois conservée sur une hauteur de plusieurs décimètres, est fortement conditionnée par la forme générale de leur plan qui, pour les deux composantes principales, *cella* et galerie, est souvent carré ou rectangulaire (B1, B2, B3), et parfois circulaire (B4), heptagonal ou octogonal (B5), ou encore différent d'une pièce à l'autre (B6).

- Temples à *cella* centrale et galerie
de plan quadrangulaire (B1) -

À l'échelle des cités étudiées (*supra*, **fig. 92**), mais ce constat peut être élargi à celle des Gaules et même des provinces nord-ouest de l'empire romain⁵⁶⁰, les temples de plan carré ou rectangulaire⁵⁶¹, pourvus d'une unique *cella* et d'une galerie de largeur constante (B1), toutes deux concentriques, sont les plus fréquents – avec 268 occurrences, dont 263 édifices qui sont considérés comme avérés. Leur entrée peut être mise en valeur (B1b) ou non (B1a) par un dispositif particulier.

Si l'on compare les dimensions de 102 temples fouillés et avérés (**fig. 101**), on observe qu'elles varient du simple au décuple, au moins. En effet, le plus petit édifice, à Chartres (**S.100**, C1), mesure environ 6 m de côté (36 m²) et le plus imposant, à Bû (**S.99**, A2), 21 m de long pour 19,50 m de large (410 m²), ou même près de 575 m², si l'on admet que le grand bâtiment des Perrières à Allonnes (**S.10**, A1) est bien de plan symétrique et carré, chaque fa-

çade étant alors longue d'environ 24 m⁵⁶². La moyenne de leur surface est, dans les deux cas, proche de 160 m² (156 m² dans le premier, 161 m² dans le second), ce qui représente, pour une construction de plan carré, des côtés longs de plus de 12,60 m. Ce nombre est supérieur à celui qui a été calculé pour les édifices religieux de plan carré de la cité des Bituriges Cubes (128 m²), mais inférieur à celui enregistré dans la base de données créée par I. Fauduet à l'échelle des Gaules romaines (200 m²)⁵⁶³. Les temples de moins de 50 m² et de plus de 270 m² sont assez rares, tandis que l'essentiel des valeurs se concentre entre 101 m² et 200 m² – les bâtiments mesurent alors entre 10 m et 14 m de côté.

Au moins une douzaine de temples de plan quadrangulaire, identifiés au cours de fouilles relativement récentes, a été vraisemblablement construite en tout ou partie en matériaux périssables ; ces édifices figurent parmi les exemples les plus modestes de ce type, avec une surface également peu importante, comprise entre 35 m² et 196 m² – pour une moyenne de 97 m² (**fig. 102**). La plupart du temps, leur élévation prend alors appui sur des sablières basses, directement installées dans des tranchées peu profondes – à Chartres (**S.101**, C1) –, ou reposant sur des solins de pierre sèche, destinés à les isoler de l'humidité du sol, peut-être à Andard (**S.1**, A) et à Chilleurs-aux-Bois (**S.102**, A), Saint-Martin-de-Boscherville (**S.87**, A3), Chartres (**S.101**, C2 et C3, où l'usage de solins n'est toutefois pas systématique), Bû et Richebourg (**S.99**, A1 et **S.118**, A2 : uniquement pour la galerie, les murs de la *cella* étant *a priori* maçonnés), Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (**S.127**, A1 et A2), Corseul (**S.135**, A), Hecmanville (**S.152**) et Guérande⁵⁶⁴ (**S.166**, A). Le sol de ces différents édifices, de plan plus souvent carré que rectangulaire, a généralement été aménagé de manière rudimentaire, sous forme de terre battue (Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre), qui est mêlée de mortier et de cailloutis compactés à Richebourg, ou bien en étant revêtu de cailloutis (Vieux⁵⁶⁵, **S.281**) ou de marne à Saint-Martin-de-Boscherville, tandis qu'il est bétonné à Bû. À Corseul et à Guérande, un radier de pierre a pu supporter un revêtement plus soigné qui, dans les deux cas, aurait disparu ; l'entrée du bâtiment peut aussi faire l'objet d'un traitement différent, puisqu'elle est empierrée

562. **S.10** : Lucas *et al.*, 2019 ; **S.99** : Fauduet, 1988 ; **S.100** : Joly (dir.), 2010, p. 129-131.

563. Girond, 2015, vol. 1, p. 132.

564. **S.1** : Delestre, 1983 ; **S.87** : les solins reposent en partie sur des murets maçonnés, où la déclivité du terrain est la plus importante (Le Maho, 1995) ; **S.99** : Fauduet, 1988 ; **S.101** : Joly (dir.), 2010, p. 129-131 ; **S.102** : Segain, 2015 ; **S.118** : Barat, 1999, p. 145-148 ; **S.127** : seule la *cella* est dotée de fondations de ce type, tandis qu'elles sont maçonnées pour la galerie (Blin, 2000) ; **S.135** : Ferrette *et al.*, 2005 ; **S.152** : Maret (dir.), 2003 ; **S.166** : Pirault, 2010.

565. Kerébel (dir.), 2000.

559. Vesly, 1909 ; Fauduet, 2010 ; Gros, 2011, p. 199-203.

560. Derks, 1998, p. 177-183 ; Fauduet, 2010, p. 99.

561. Les plans rectangulaires ont été rangés aux côtés de ceux de forme carrée, puisque le rapport entre leur longueur et leur largeur, faible – il n'excède en aucun cas 1,2 –, montre bien que l'allongement de la *cella* et de la galerie n'est guère significatif.

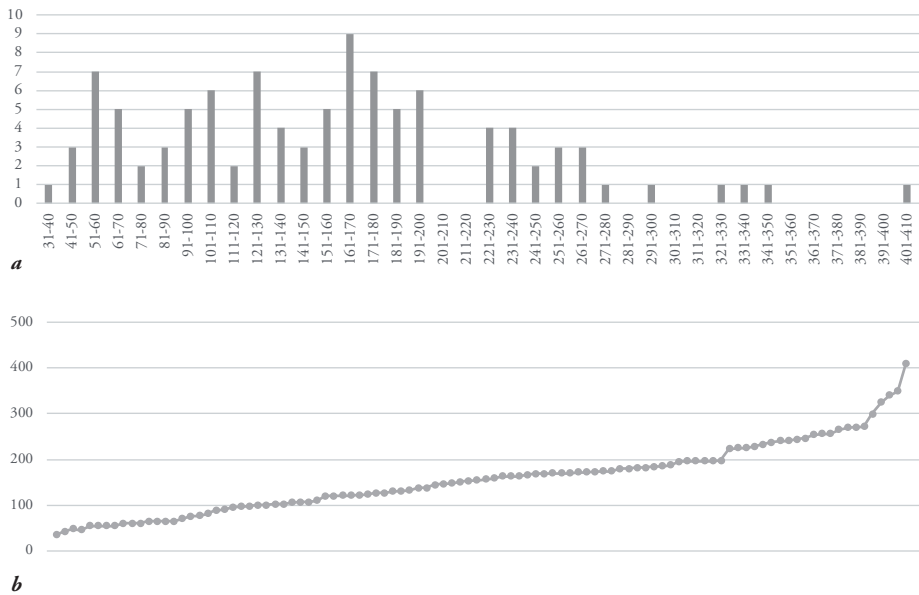


Fig. 101 : répartition de 102 temples de type B1 en fonction de leur surface, par classe de 10 m² (a) et par ordre croissant (b). Réal. S. Bossard.

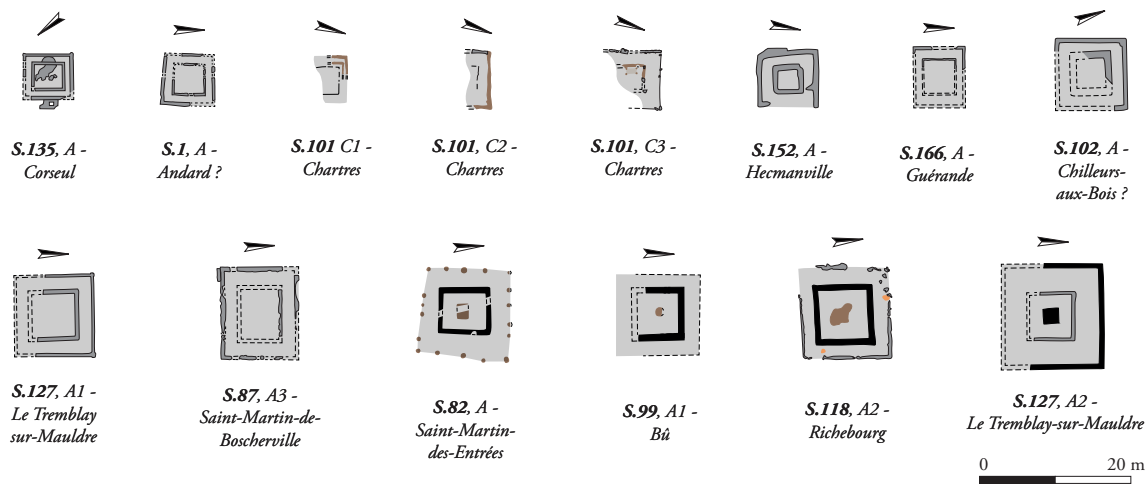


Fig. 102 : plan des temples de type B1a construits en tout ou partie en matériaux périssables. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

à Corseul, Vieux et Richebourg.

Des matériaux issus de leur élévation, subsistent parfois des fragments d'argile accidentellement cuite, présentant l'empreinte d'un clayonnage disparu, comme à Bû, Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre et peut-être Guérande, bien que, pour ce dernier temple, les débris d'architecture en terre et bois ne soient pas attribués avec certitude à la phase durant laquelle le temple a été érigé. En outre, à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre, la paroi interne des murs de la *cella* est probablement couverte d'un simple enduit blanc, tandis que des peintures non décrites ornent manifestement les murs de l'état antérieur (A1), ainsi que ceux de l'édifice A1 de Bû. Quant à l'état A3 du bâtiment de culte de Saint-Martin-de-Boscherville, un revêtement peint imitant l'aspect du marbre a pu être restitué à l'intérieur de la galerie, côté ouest, témoignant d'un décor de qualité.

Il est souvent impossible, à partir de la seule observation des fondations de ces architectures essentiellement construites en matériaux périssables, de définir si la galerie périphérique, relativement étroite, était délimitée par

des piliers de bois et donc ajourée, ou bien fermée par des murs de bois et de terre, à l'instar de la *cella*. En effet, il est possible que les tranchées ou les solins qui circonscrivent la galerie aient servi de base à un mur bahut faisant office de stylobate, sur lequel auraient été dressés des supports en bois ; l'élargissement des solins aux angles des bâtiments de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (A1) et de Corseul (A) pourrait marquer l'emplacement de piliers plus massifs, mais on ne sait s'ils encadrent des parois ou une rangée de poteaux de plus faible diamètre. L'unique temple dont la galerie était encadrée, avec certitude, par une rangée de piliers en bois est celui de Saint-Martin-des-Entrées⁵⁶⁶ (S.82, A). L'élévation des murs de sa *cella* n'est pas connue ; la découverte de mortier, dans leur tranchée de récupération, plaide toutefois en faveur de murs maçonnés, mais l'hypothèse de murs bahuts supportant une élévation de terre et de bois ne peut être totalement écartée. Quant à l'emprise de la galerie, elle est matérialisée par des alignements de trous de poteau, au nombre de six, disposés

566. Paez-Rezende, Adrian, 2014, p. 258-260.

de manière irrégulière, au nord et au sud, et de cinq, plus réguliers, à l'ouest et à l'est.

De même, aucune information n'a pu être collectée au sujet de la hauteur respective de la *cella* et de la galerie de ces bâtiments, bien que l'on puisse supposer, à l'instar de ce qui est généralement proposé pour les édifices de même plan qui sont maçonnés (cf. *infra*), que la pièce centrale était dotée d'une élévation plus importante que le déambulatoire périphérique. Leur couverture était fréquemment composée de tuiles, puisque de tels éléments ont été découverts, à l'état de fragments, à l'emplacement ou aux abords de cinq d'entre eux.

Les temples maçonnés, dont les tranchées de fondation sont généralement mieux préservées – et donc plus aisément identifiables –, sont mieux documentés : 76 édifices de ce type ont été recensés (**fig. 103**). Une nouvelle fois, il est nécessaire d'insister sur le fait que le mode de construction n'a pu être défini dans nombre de cas, qu'il s'agisse de vestiges endommagés par une érosion destructrice, ou bien observés au cours de prospections aériennes ou géophysiques ; pour autant, il semble raisonnable d'affirmer qu'une grande part des bâtiments inventoriés a été édifiée en *opus caementicium*. D'une manière générale, leurs tranchées de fondation, quelquefois épierrees lors de leur démolition, sont profondes de plusieurs décimètres, parfois de plus d'un mètre, et sont comblées de moellons ou de blocs de pierre, liés ou non à la terre ou au mortier. Le sol, non conservé dans plus d'un cas sur deux, a parfois reçu un traitement différent dans la *cella* et dans la galerie périphérique : constitué d'argile dans la *cella* du temple A2 de Bilaire à Vannes (**S.278**), il se compose d'un cailloutis damé dans la galerie ; à Louviers (**S.264**), de la marne pilonnée tapisse le sol de la *cella*, tandis qu'un dallage, posé sur de l'argile battue, a été observé dans la galerie⁵⁶⁷. Il peut d'ailleurs être surélevé de quelques centimètres, ou décimètres, dans la salle abritant la statue de culte, soulignant ainsi la hiérarchie établie entre les deux principales composantes du temple – la *cella* habitée par la divinité, la galerie fréquentée par les mortels (cf. *infra*, 3.1.2.2). Ce type de configuration, conduisant souvent à la disparition du revêtement de sol de la pièce centrale, arasé, a ainsi été observé, entre autres, à Bauné (**S.4**, A2), Entrammes (**S.31**, A) ou Bennecourt⁵⁶⁸ (**S.254**, B3). Relativement sommaire dans neuf édifices, où il est modestement constitué de calcaire damé, de cailloutis, d'un épandage de petites pierres ou de galets, ou encore d'argile – à moins qu'il ne s'agisse de niveaux de préparation destinés à supporter un revêtement plus soigné, disparu ? –, le sol est bétonné pour onze

autres cas et se compose d'un dallage à douze reprises – en terre cuite ou en calcaire, voire en marbre à Berthouville⁵⁶⁹ (**S.150**, A), le pavement scellant alors généralement un lit d'argile ou de mortier qui a parfois imprimé le négatif de dalles disparues. Enfin, des mosaïques ont pu orner une partie ou l'ensemble des sols du temple A d'Amboise⁵⁷⁰ (**S.237**), sans certitude toutefois, puisque les tesselles proviennent des niveaux de démolition voisin de l'édifice, dont les sols ne sont pas conservés *in situ*. Des petits cubes noirs, blancs et rouges ont aussi été découverts, également hors contexte, au sein du sanctuaire de La Londe (**S.86**, A), et d'autres, non décrits, au lieu de culte de Meilleray (**S.234**), tous deux dotés de temples de type B1⁵⁷¹.

L'élévation de ces temples maçonnés est souvent conservée, au mieux, sur quelques décimètres. Leur hauteur atteint au maximum autour de 0,90 m à Beaumont-le-Roger (**S.44**, A) et Bû (**S.99**, A2), et près de 2 m à Saint-Aubin-sur-Gaillon (**S.74**) – trois grands temples dont le niveau de sol est surélevé au moyen d'un podium de dimensions moyennes⁵⁷². Comme pour les édicules évoqués *supra*, l'observation des assises intactes ou des débris accumulés dans les niveaux de démolition formés dans leurs environs proches offre des renseignements utiles à la restitution de leur architecture et de leur décor. Néanmoins, les édifices les mieux conservés – souvent localisés, aujourd'hui, en contexte forestier – sont aussi ceux qui ont été étudiés les premiers, dès le XIX^e s. ou au début du XX^e s., et pour lesquels on ne dispose pas de description détaillée ni, généralement, de clichés ou de relevés de qualité. Restituer l'élévation de la *cella* et de la galerie qui l'entoure n'est donc pas un exercice aisé. En ce qui concerne l'allure générale de l'édifice, on admet généralement, depuis les propositions de H. Lehner et de l'architecte R. Schultze⁵⁷³, fondées sur l'examen des ruines du temple dit « de Janus » à Autun (Saône-et-Loire) et des vestiges de celui de Pesch, à Netterheim, en Allemagne, que la *cella* devait habituellement dominer de plusieurs mètres la galerie périphérique. Elle formerait alors une tour plus ou moins haute, éclairée par des baies qui s'ouvrent à l'aplomb du toit en appentis de la galerie⁵⁷⁴ (**fig. 104**). Des débris de verre à vitre ont d'ailleurs été collectés auprès de cinq ou six temples de plan quadrangulaire.

La question du mode de fermeture de la galerie fait aussi débat, puisqu'on ne peut souvent déterminer si elle est à claire-voie, formant un véritable portique, agrémenté

567. **S.264** : Vesly, 1909, p. 26-28 ; **S.278** : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 13-17.

568. **S.4** : Mare (dir.), 1995, p. 15 ; **S.31** : Naveau, 1982 ; **S.254** : Bourgeois (dir.), 1999, p. 50.

569. Babelon, 1916, p. 17.

570. Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 108.

571. **S.86** : Deglatigny, 1921, p. 54 ; **S.234** : Geslin, 1997, p. 122.

572. **S.44** : Deglatigny, 1927, p. 30 ; **S.74** : Poulain, 1915, p. 51 ; **S.99** : Fauduet, 1988, p. 4.

573. Lehner, 1919.

574. Fauduet, 2010, p. 128-132 ; Aupert, 2010, p. 246-250 ; Gros, 2011, p. 199-203.

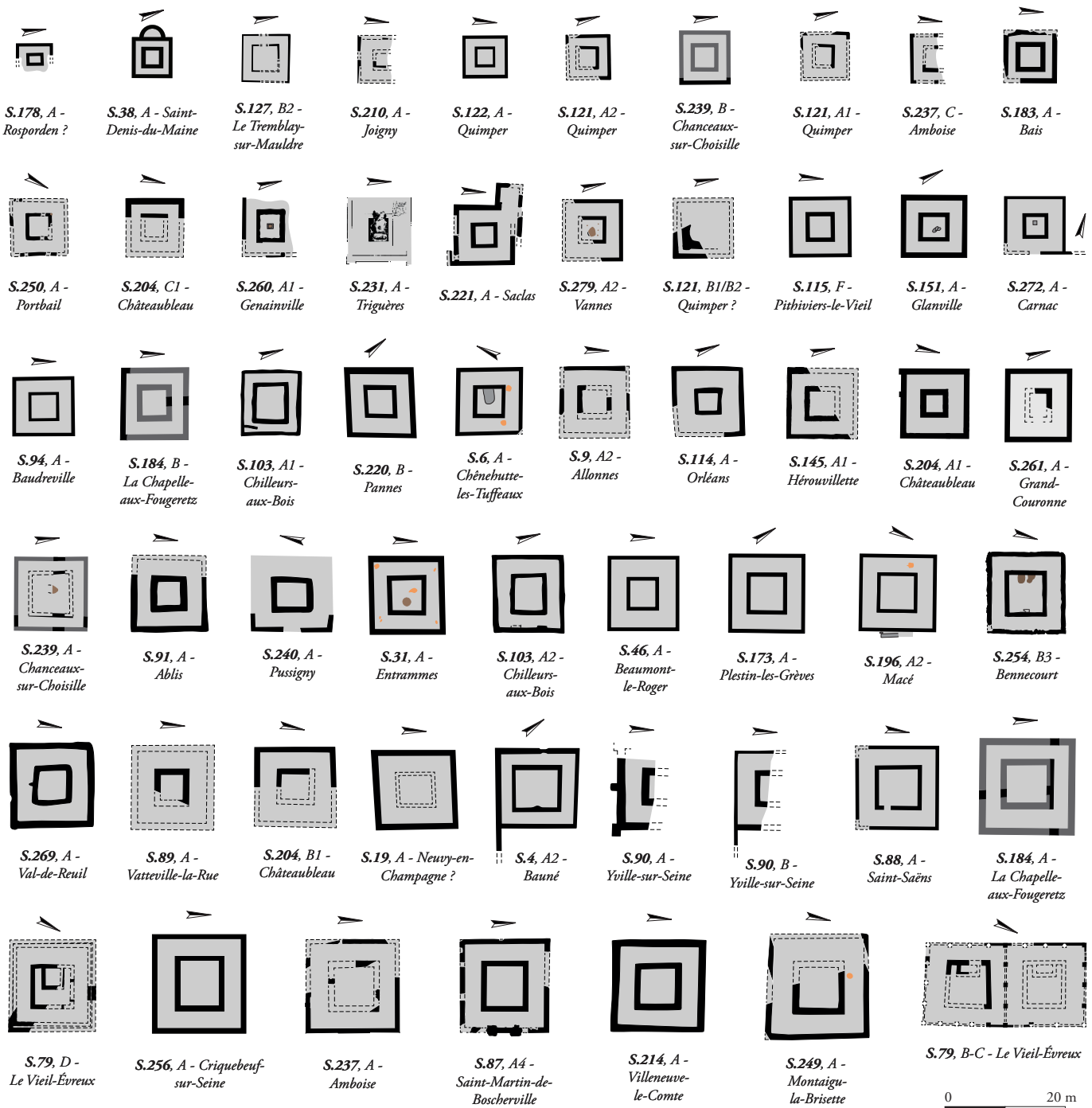


Fig. 103 : plan des temples de type B1a a priori maçonnés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

de colonnes ou de piliers et qui enveloppe la *cella* centrale, ou bien si elle est fermée par des murs percés de baies. On ne peut être certain que la seconde solution a été adoptée pour une partie des temples de cette catégorie. En effet, l'élévation n'est jamais conservée sur une hauteur suffisante pour pouvoir distinguer un mur-bahut, servant de support à une colonnade, d'un haut mur fermant intégralement la galerie. Cette dernière hypothèse a néanmoins été émise par Fr. Parthuisot et F. Pilon pour l'un des temples du complexe monumental de l'Aumône/la Justice à Châteaubeau (S.204, B2), en raison de l'absence de débris de supports en

Pierre et du soin apporté à la construction⁵⁷⁵. Toutefois, l'argument *a silentio* n'est guère convaincant, puisque les colonnes ont pu avoir été intégralement récupérées après l'abandon du site et que l'emploi de piliers de bois reste une autre solution envisageable, ici comme ailleurs. De même, il nous paraît peu prudent d'affirmer, à l'instar de D. Doyen, que les pans de murs effondrés au nord du temple de la rue Duguesclin à Évreux sont bien issus de l'élévation de sa galerie septentrionale⁵⁷⁶. Découverts dans un niveau de démolition, dont la composition témoigne

575. Parthuisot *et al.*, 2008, p. 58.

576. Doyen (dir.), 2002, p. 12-15.

Image protégée, non consultable en ligne

Fig. 104 : évocation graphique du sanctuaire localisé à la Grande Raye, en bordure occidentale de l'agglomération antique de Pithiviers-le-Vieil (Loiret ; S.115). Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance.

d'une récupération partielle des matériaux au cours de la destruction du monument, ces restes de maçonneries, dont le plus grand pan mesure 2,20 m de long pour 1,60 m de large, appartiennent à un mur couvert d'un badigeon blanc interne et externe ; il est surmonté d'une corniche formée de modillons de calcaire installés en saillie du mur, reposant sur des assises de plaques de calcaire, dont le relief évoque l'aspect de moulures. Il peut être envisagé, dans ce cas, que cette portion d'élévation provienne de la partie supérieure de la *cella* et non de celle de la galerie ; de nouveau, l'absence d'éléments de supports en pierre n'implique pas nécessairement l'existence d'une galerie fermée. En revanche, il est assuré que plusieurs temples ont été ceints d'une colonnade en bois ou en pierre. L. de Vesly a ainsi rapporté avoir mis au jour une base tronconique en pierre, en position initiale sur le mur-bahut du temple de Louviers (S.264, A) ; sa face supérieure présente une cavité circulaire, d'un diamètre de 0,42 m, qu'il interprète comme le logement d'une colonne de bois disparue⁵⁷⁷. Les opérations archéologiques programmées récemment conduites au sanctuaire central du Vieil-Évreux⁵⁷⁸ (S.79, ph. 2, B et C) ont également documenté avec précision l'architecture de plusieurs temples bâtis au cours de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. ; parmi eux, deux édifices géminés sont circonscrits par un déambulatoire séparé de la cour sacrée par une colonnade d'ordre probablement toscan, dont plusieurs fragments ont été mis au jour, tandis que les dés en

calcaire qui les supportent (fig. 105), reliés par de petites balustrades, ont été découverts *in situ*. Cependant, dans la grande majorité des cas, le mur-bahut n'est pas conservé sur une hauteur suffisante pour que les bases des supports de la galerie soient préservées en place ; des fragments isolés de colonnes (base, fût ou chapiteau) ont tout de même été reconnus, enfouis dans des niveaux de démolition, pour onze temples de type B1, tandis que des débris issus d'entablements sont aussi signalés sur huit sites.



Fig. 105 : sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; S.79) en cours de fouille. Au premier plan, empreinte des blocs de grand appareil employés pour l'élévation du temple G de la ph. 3 ; au second plan, à droite des murs de la *cella* de ce même temple, sont conservés les dés en pierre qui supportaient la colonnade du double temple antérieur (B et C, ph. 2). Cl. L. Guyard, in Van Andringa (dir.), 2014, p. 11.

577. Vesly, 1909, p. 36-37.

578. Bertaudière *et al.*, 2012, p. 110-111.

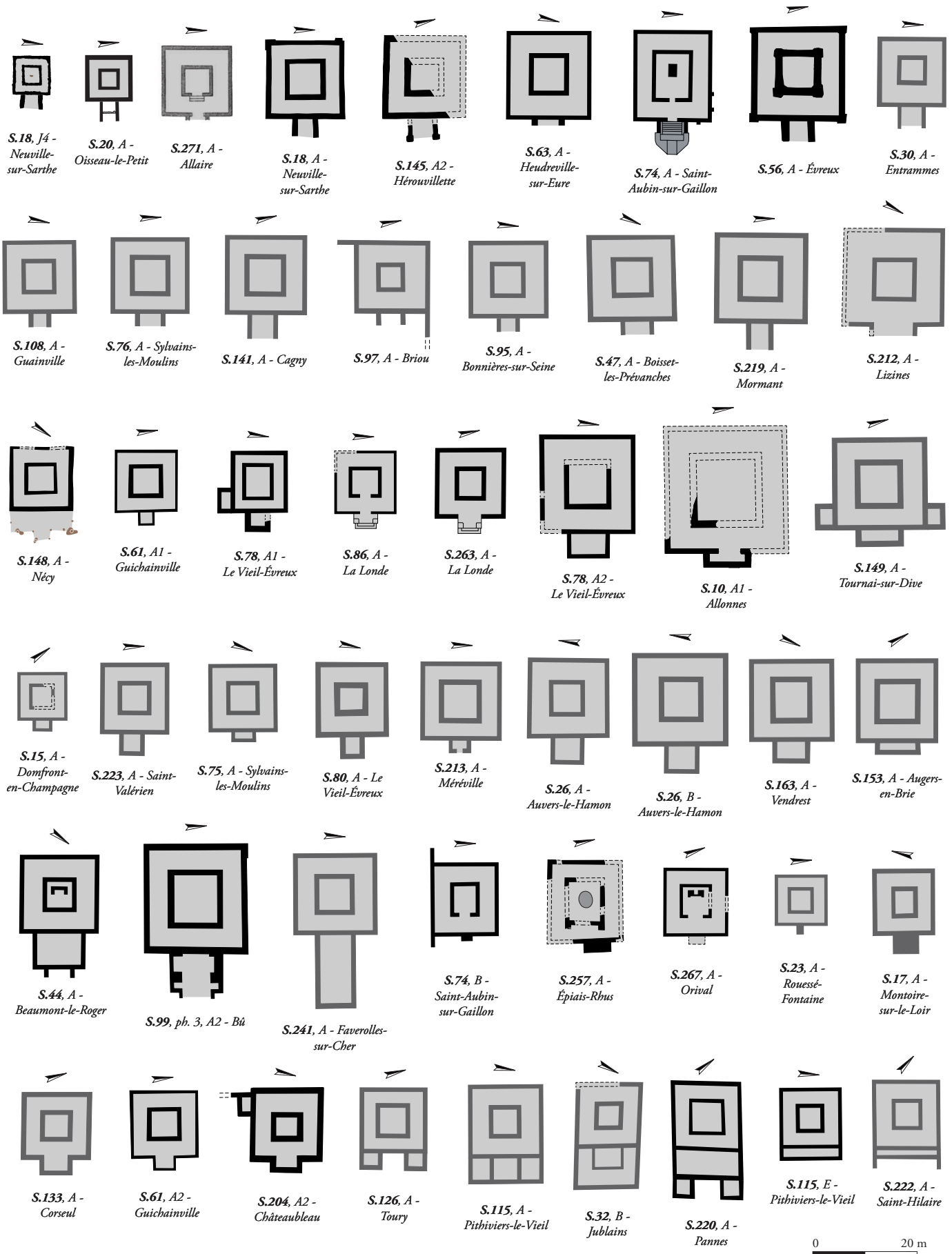


Fig. 106 : plan des temples de type B1b, pourvus d'un porche ou d'un escalier. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

Quant aux murs, en particulier ceux de la *cella*, ils ont parfois été couverts d'un simple enduit blanc de propreté (à deux reprises), mais, le plus souvent, un décor peint polychrome lui a été préféré (quarante-et-une occurrences). Réduites à l'état de fragments, les peintures forment souvent des panneaux blancs, rouges ou noirs, à l'exemple du temple A2 d'Hérouvillette⁵⁷⁹ (S.145), où ces compositions alternent avec des bandes jaunes et vertes et sont agrémentées de motifs floraux et peut-être d'une petite représentation humaine, dont seul le bras aurait été identifié. À Saint-Aubin-sur-Gaillon⁵⁸⁰ (S.74), la pièce centrale du temple A a fait l'objet d'un soin particulier : tandis que les murs intérieurs et extérieurs de la galerie sont simplement couverts d'un enduit blanc, sur lequel sont tracées des lignes simulant une construction en petit appareil, ceux de la *cella* présentent des enduits peints multicolores, où domine le rouge. Les placages de roches appliqués à la base des murs ou peut-être, dans certains cas, en partie haute, sont en revanche plus rares (onze mentions, essentiellement de calcaire et, à trois reprises, de marbre) ; ils ont été systématiquement retrouvés en position secondaire, sous la forme de débris. Enfin, une toiture en tuiles a pu être restituée, à partir de restes effondrés ou éparpillés aux abords des temples, pour 84 % des temples de ce type (64 cas) ; ce mode de couverture semble donc avoir été largement adopté.

Le système d'accès du temple de plan quadrangulaire est relativement bien connu pour plus d'un exemple sur cinq, puisqu'un porche, un perron ou un simple petit escalier a pu être identifié, au cours d'une fouille ou à partir de photographies aériennes, pour 55 bâtiments (B1b) (fig. 106). Parmi les exemples normands explorés dans le courant du XIX^e s. ou au début du XX^e s., dont l'état de conservation est remarquable, un perron a été reconnu à l'entrée de deux temples explorés à La Londe⁵⁸¹ (S.86, A et S.263, A) : il est composé de trois marches en pierre qui permettent de rejoindre un palier abrité par un porche, soutenu par deux colonnes (fig. 107). Le perron ou le vestibule construit à Beaumont-le-Roger⁵⁸² (S.44, A) est exceptionnellement grand : ce temple est édifié sur un soubassement haut d'environ 0,90 m, accessible depuis un escalier aménagé au nord-est du vestibule. Deux supports maçonnés – non relevés en plan –, disposés de part et d'autre du passage central à l'entrée du temple, ont peut-être formé l'assise de deux colonnes ou bien de deux statues encadrant l'accès de ce dernier. Une entrée particulièrement imposante et de plan original a aussi été reconnue pour le temple A de Bû⁵⁸³



Fig. 107 : vestiges du perron du temple de Saint-Ouen-de-Thouberville à La Londe (Seine-Maritime ; S.86), encadré par deux bases de colonnes et précédé d'une volée de marches. In Vesly, 1920, p. 218, pl. VI.

(S.99), puisqu'un grand porche, large de 10 m et encadré par deux murs longs de 8,60 m, s'adosse contre sa façade orientale. L'épaisseur de ces derniers, symétriques, varie d'un point à l'autre de leur tracé, témoignant sans doute d'une élévation complexe. Celle-ci pourrait être liée à la présence, d'est en ouest, d'une porte, ou d'une première volée de marches, d'une paire de colonnes supportant un auvent puis d'un palier ou d'un escalier, indispensable pour rejoindre le sol surélevé de la galerie. Néanmoins, l'escalier d'accès n'a laissé aucune trace tangible ; il devait être situé au droit d'une petite ouverture rectangulaire, mesurant 0,50 m de côté, aménagée dans le mur oriental du temple, au fond du porche et à une trentaine de centimètres au-dessus du sol de la cour, et dont la fonction n'est pas connue. Une volée de marches, bien plus modeste, a aussi été identifiée à l'est de l'édifice de culte d'Oissel⁵⁸⁴ (S.266, A), tandis qu'au temple A de Saint-Aubin-sur-Gaillon⁵⁸⁵ (S.74), un escalier de six marches, flanqué de deux murs d'échiffre, donne accès à un podium haut de 1,80 m (fig. 108).

Il est d'ailleurs probable qu'une grande part de la quinzaine de temples contre lesquels s'appuient deux courts murs parallèles, séparés de 3 à 5 m et invariablement disposés en façade orientale (cf. *infra*, 3.1.2.2), ait été munie d'un escalier d'accès et donc d'un petit podium, plutôt que d'un porche. De fait, ce type d'aménagement s'observe régulièrement sur des édifices dont les angles sont consolidés par des contreforts, suggérant une hauteur importante, ou du moins l'existence d'un sol surélevé, comme à Neuville-sur-Sarthe (S.18, A), Évreux (S.56, A), Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74, A) ou Hérouvillette⁵⁸⁶ (S.145, A2). Il semble aussi que l'on a opté pour l'installation d'un escalier – ou

579. J. Spiesser, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 482-489.

580. Poulain, 1915, p. 50-52.

581. Vesly, 1920 ; Deglatigny, 1921 ; 1925, p. 31-33.

582. Deglatigny, 1927, p. 28-33.

583. Fauduet, 1988, p. 2-4.

584. Vesly, 1909, p. 98, fig. 25.

585. Poulain, 1915.

586. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 100-104 ; S.56 : Doyen (dir.), 2002, p. 10-15 ; S.74 : Poulain, 1915, p. 50-53 ; S.145 : Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 224-235 ;



Fig. 108 : temple principal du sanctuaire des Motelles à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure, S.74), en cours d'exploration au début des années 1910. In Poulain, 1912, p. LVI.

d'un vestibule ? – plus important, car de même largeur que la galerie, à Saint-Hilaire (S.222, A) et à Pithiviers-le-Vieil⁵⁸⁷ (S.115, A), deux sites toutefois peu documentés, mais qui s'apparentent à d'autres exemples connus sur les sites des Varennes à Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne) et de Castel-Sarrazin à Rom (Deux-Sèvres)⁵⁸⁸. Alors que les temples de type B1a sont de plain-pied, ou que leur sol est tout au plus surélevé d'une vingtaine de centimètres par rapport à celui de la cour sacrée, les bâtiments de culte de type B1b se distinguent donc parfois par la présence d'un podium, dont la hauteur reste toutefois largement inférieure à celle des édifices les plus monumentaux (types C1 et C2, *infra*). Celle-ci est effectivement comprise – lorsqu'elle a pu être mesurée – entre 0,60 m et 0,90 m à Beaumont-le-Roger (S.44, A) La Londe (S.86, A), Bû (S.99, A2) et Oissel (S.266, A), alors que le temple A de Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74) fait figure d'exception, avec un podium haut de 1,80 m – valeur toutefois à tempérer en raison de la déclivité du terrain, puisque le temple B voisin, dont le sol est situé à la même hauteur, n'est quant à lui surélevé que de quelques décimètres. L'identification d'un podium n'est pas toujours évidente quand les niveaux de sol ont été détruits et *a fortiori* lorsque les vestiges de l'escalier d'accès ne sont pas conservés ou n'ont pas été étudiés. Il est ainsi probable que le temple de Rouen⁵⁸⁹ (S.268) était pourvu d'un aménagement de ce type, qui n'a pas été mis en évidence au cours des sondages qui y ont été réalisés. En effet, dans la galerie nord, ont été observés, en 1844 et en 1991, deux

arcs en plein cintre, hauts de 2,20 m et appuyés contre les murs de la galerie à proximité de ses angles ; ils semblent avoir soutenu le sol surélevé de l'édifice, construit sur un vide de construction profond de plus de 2 m et comblé de marne compacté. La partie orientale de l'édifice n'ayant pas été étudiée, on ne sait quelle forme prenait l'escalier qui permettait sans doute d'accéder à la galerie.

D'autres aménagements, installés à l'entrée de certains temples, ont vraisemblablement constitué des porches de plain-pied, ou peut-être associés à quelques marches, bien que l'état de conservation des vestiges ou leur seule reconnaissance en plan ne permette jamais de restituer leur architecture avec certitude. Il s'agit de petites pièces rectangulaires ou carrées, intégralement circonscrites par des fondations en pierre, accolées ou intégrées au milieu de la façade principale du temple, ou dédoublées et situées dans ses angles, tel qu'à Toury (S.126, A), Tournai-sur-Dive (S.149, A) et Pannes⁵⁹⁰ (S.220, A). Ce qui s'apparente à un vestibule hypertrophié, long d'environ 14 m et large de 7 m, a aussi été observé, en prospection aérienne, à Faveroles-sur-Cher⁵⁹¹ (S.241, A). Une grande pièce, construite en avant de la galerie du temple de Pannes (S.220, A), et peut-être aussi à Jublains (S.32, B) et Pithiviers-le-Vieil⁵⁹² (S.115, A), pourrait constituer un véritable vestibule, distinct d'un *pronaos* puisqu'il n'est pas en contact direct avec la *cella*, mais l'arasement des vestiges ou l'absence de fouille, pour ces trois sites, limitent les observations à ce simple

587. S.115 : Salé (dir.), 2011, p. 153-161 ; S.222 : Besse, 2005, p. 86-87.

588. Doulan, 2008, vol. 1, p. 160-161.

589. Lequoy, Guillot, 2004, p. 79-80.

590. S.126 : Ferdière *et al.*, 2015 ; S.149 : G. Leclerc in Coulthard, Paetz-Rezende (dir.), 2012, p. 456-457 ; S.220 : Renard, David (dir.), 1997, p. 35-43.

591. Delétang, 1998.

592. S.32 : Caraire, 2020, p. 18-21 ; S.115 : Jalmain, 1989.

constat. Le temple de Nécy⁵⁹³ (**S.148**, *A*) est plus modestement précédé par un espace délimité par des poteaux de bois, qui supportent vraisemblablement un grand auvent.

Parmi les équipements particuliers observés au sein de ces temples de plan carré, signalons aussi le caractère original d'un petit édifice, dont seules les fondations sont conservées, fouillé à Saint-Denis-du-Maine⁵⁹⁴ (**S.39**, *A*) : une abside, dont la largeur est similaire à celle de la *cella*, est adossée à l'ouest du bâtiment, contre sa galerie et vraisemblablement à l'opposé de son entrée principale. Elle est probablement destinée à abriter un aménagement – statue ou autre ? – qui n'est malheureusement pas conservé.

Il est remarquable que les temples de type B1 dotés d'un escalier ou d'un porche, marquant de manière visible leur accès, sont souvent bien plus grands (220 m², en moyenne, sans tenir compte de l'emprise de l'entrée) que ceux qui en sont dépourvus (139 m²). Il existe toutefois quelques exceptions, puisque deux petits édifices céno-mans, à Neuville-sur-Sarthe (**S.18**, *J4* : 55 m²) et à Oiseau-le-Petit⁵⁹⁵ (**S.20**, *A* : 81 m²), sont aussi équipés d'un ouvrage de ce genre. La mise en valeur de la porte principale d'un temple, mais aussi, dans certains cas, le rehaussement de quelques décimètres de son niveau de sol contribuent donc à renforcer sa monumentalité et paraissent destinés, la plupart du temps, à le démarquer des constructions les plus modestes.

Nous l'avons déjà évoqué, les temples de plan carré ou rectangulaire et qui sont composés d'une *cella* et d'une galerie périphérique sont très courants en Gaule et se développent à partir du début de l'époque romaine. à l'échelle considérée, peu de contextes précis aident cependant à déterminer la date d'apparition des exemples de ce type, d'abord construits en tout ou partie en matériaux périssables : le mobilier associé renvoie au courant du I^{er} s. de n. è., sans plus de précision, à Saint-Martin-de-Boscherville (**S.87**, *A3*), Bû (**S.99**, *A1*) et Guérande (**S.166**, *A*), tandis que le bâtiment *A* du site du musée archéologique de Vieux⁵⁹⁶ (**S.281**) n'est *a priori* pas antérieur au début du II^e s. de n. è. En revanche, un *terminus post quem* plus fiable est renseigné pour une quinzaine d'édifices de culte dont les murs sont maçonnés ou construits dans un matériau indéterminé : les plus anciennes attestations de ce type, à Authernes (**S.253**, *A*), aux Busses, sur la commune d'Oiseau-le-Petit (**S.20**, *A*) – où un as de Claude est piégé dans le sol bétonné de la *cella* – et à Plestin-les-Grèves⁵⁹⁷ (**S.173**, *A*)

ne sont pas antérieurs aux années 40 de n. è. Une datation similaire, autour du milieu du I^{er} s. de n. è., a été proposée à Quimper (**S.176**, *A*), tandis que les temples d'Épiais-Rhus (**S.257**, *A*), du Villier à Chênehutte-les-Tuffeaux (**S.6**, *A*), de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (**S.192**, *A*) et du sanctuaire central du Vieil-Évreux⁵⁹⁸ (**S.79**, *B* et *C*) ont été bâtis, au plus tôt, durant le dernier quart du I^{er} s. de n. è. La construction *B* de Quimper (**S.176**), ainsi que le temple *B3* de Benne-court (**S.254**), qui résulte de l'agrandissement d'une *cella* jusqu'alors dépourvue de galerie périphérique, et l'édifice *B1* de l'Aumône/la Justice à Châteaubeau⁵⁹⁹ (**S.204**), sont peut-être plus tardifs, puisqu'ils ont été érigés à partir de la première moitié du II^e s. Enfin, seul le temple *A2* de ce dernier site a pu avoir été construit durant l'Antiquité tardive, puisqu'un nummus à l'effigie de Constantin I^{er}, frappé en 318 ou 319, est pris dans la maçonnerie d'un de ses murs ; il s'agit néanmoins d'un cas isolé et l'éventualité d'une réfection du bâtiment dans le courant du IV^e s., et non d'une édification à proprement parler, pourrait aussi être envisagée⁶⁰⁰. Pour les cités étudiées, à l'aune de ces éléments, il ne semble donc guère prudent d'affirmer que les premières galeries périphériques ont été aménagées avant le changement d'ère, et même avant le second tiers du I^{er} s. de n. è. Le jalon fixé à l'époque augustéenne, par I. Fauduet, pour la création de ce type d'architecture et à l'échelle des Gaules paraît précoce en regard des données concernant le territoire considéré⁶⁰¹. Cependant, l'attribution chronologique de nombreux exemples reste floue et une datation quelque peu antérieure aux années 40 ne peut être totalement exclue. Pour autant, le plein essor des temples quadrangulaires à galerie paraît bien intervenir plus tard, durant la seconde moitié du I^{er} s. et la première moitié du II^e s. de n. è.

- Temples à trois cellae quadrangulaires et
galerie périphérique (B2) -

Trois ou quatre temples⁶⁰², localisés dans la partie septentrionale de la province (cf. *supra*, **fig. 92**), présentent la particularité d'être pourvus de trois *cellae* non contiguës, alignées sur un même axe et desservies par un même déambulatoire, qui permet de circuler autour de chacune d'entre elles (**fig. 109**). Les bâtiments de Fontaine-les-Basets (**S.143**, *A-B-C*) et du site du Champ des Crêtes à Vieux

593. Besnard-Vauterin *et al.*, 2013, p. 24-27.

594. Séris (dir.), 2015, p. 137-141.

595. **S.18** : Guillier (dir.), 2020, p. 123-127 ; **S.20** : Monteil *et al.*, 2015.

596. **S.87** : Le Maho, 1995 ; **S.99** : Fauduet, 1988 ; **S.166** : Pirault, 2010 ; **S.281** : Kerébel (dir.), 2000.

597. **S.20** : Monteil *et al.*, 2015, p. 104 ; **S.173** : Arramond *et al.*,

2014 ; **S.253** : Michel *et al.*, 2014.

598. **S.6** : Boisbouvier, Bouvet, 1984 ; **S.79** : Bertaudière *et al.*, 2012, p. 110-111 ; **S.176** : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 342 ; **S.192** : Provost, Le Bouteiller, 1986 ; **S.257** : Simon, Lemoine, 1972.

599. **S.176** : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 336-353 ; **S.204** : Parthuisot *et al.*, 2008 ; **S.254** : Bourgeois (dir.), 1999, p. 53.

600. Parthuisot *et al.*, 2008, p. 61.

601. Fauduet, 2010, p. 150.

602. **S.61** : Flotté *et al.*, 1996 ; **S.143** : Quévillon, 2011 et 2012 ; **S.204** : Parthuisot *et al.*, 2008 ; **S.280** : Sala, Tamba, 2016.

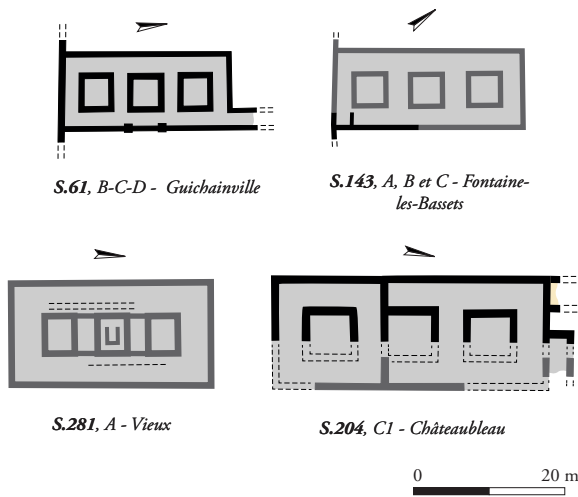


Fig. 109 : plan des temples de type B2, dotés d'une triple cella.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

(S.280, A-B-C) sont avant tout connus grâce à des prospections géophysiques récentes, bien que le premier ait aussi fait l'objet d'un sondage. Celui du Devant de la Garenne à Guichainville (S.61), dont les maçonneries sont arasées jusqu'aux fondations, a été étudié au cours d'une fouille préventive. Enfin, les vestiges de l'édifice de Châteaubleau (S.204, C2-F-G) ont été partiellement dégagés dans le cadre d'opérations archéologiques programmées. La documentation, globalement peu exploitable, est donc de qualité inégale d'un site à l'autre.

Alors que les monuments de Guichainville, de Fontaine-les-Bassets et peut-être de Vieux semblent relever d'un unique programme architectural – mais la reconnaissance d'anomalies, dans les galeries, laisse penser que ce dernier a connu plusieurs états – celui de Châteaubleau paraît résulter de l'agglomération de deux ensembles distincts : le temple H, de plan carré, qui aurait été édifié en premier, puis les *cellae* C2 et F, accolées au nord dans un second temps ; le mur fermant la galerie septentrionale de l'édifice H aurait alors été abattu afin de faire communiquer les déambulateurs des deux ensembles. Les triples *cellae* de Guichainville et de Châteaubleau sont d'ailleurs reliées par des galeries à d'autres temples et appartiennent donc à un complexe plus vaste. Le plan et les dimensions des temples de Guichainville et de Fontaine-les-Bassets sont très proches, puisqu'ils couvrent respectivement 246 m² et 250 m² ; à Vieux, l'édifice est plus grand (380 m²) et est aussi doté d'une galerie plus large ; à Châteaubleau, le module du temple H, sans doute préexistant à l'ensemble, a manifestement servi de base lors de l'élaboration du bâtiment, dont la taille globale est encore plus importante que pour les précédents exemples (530 m²). L'entrée principale du temple à trois *cellae* de Guichainville, complétée par le passage couvert qui communique avec l'édifice de culte voisin, se situe au droit et à l'est de la *cella* centrale, où les fondations du mur de la galerie s'élargissent ponctuellement, pour recevoir, selon toute vraisemblance, les

deux piliers ou piédroits qui flanquent la porte ; deux accès secondaires ont néanmoins pu avoir existé dans l'axe des deux autres *cellae*, mais ils n'auraient laissé aucune trace. En revanche, les sondages conduits à Fontaine-les-Bassets ont bien permis de reconnaître une entrée, marquée au sol par une interruption du mur et encadrée par deux blocs de calcaire, face à la porte de la *cella* située à l'extrémité sud-ouest du trio. Ici, il est donc probable que chacune des *cellae* ait été munie de sa propre issue.

Peu d'informations ont pu être collectées au sujet de l'élévation des quatre édifices présentés : un lambeau de sol bétonné a été reconnu au sein de celui de Fontaine-les-Bassets ; les murs des quatre temples étaient vraisemblablement maçonnés et des tuiles couvraient, *a minima*, ceux de Châteaubleau, de Fontaine-les-Bassets et de Guichainville. Les abords de ce dernier ont aussi livré cinq fragments de colonnes et des restes d'enduits peints. Ces quelques édifices témoignent donc de l'association de trois divinités inconnues, réunies au sein d'un même édifice de culte, mais chacune dotée de son propre espace, identique – du moins en plan – pour chacune d'entre elles. Cette configuration, *a priori* non attestée en dehors de la Lyonnaise⁶⁰³, les distingue donc des temples géminés, constitués de deux édifices accolés l'un à l'autre ou reliés par des galeries, tel qu'au Vieil-Évreux (S.79, ph. 2, B et C), à Sablé-sur-Sarthe (S.24, B-C), à Meaux (S.158, ph. 3, A-B) ou à Meilleray (S.234, A-B-C), ou des trois temples de la phase monumentale du lieu de culte central du Vieil-Évreux (ph. 3, F-G-H). En revanche, elle peut être rapprochée de la solution adoptée à Genainville (S.260, A2), où deux *cellae* contiguës sont enveloppées par un même déambulateur (cf. *infra*, type C3). Tandis que le temple à *cellae* multiples de Guichainville est construit au plus tôt durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., celui de Châteaubleau a été bâti à partir du milieu du siècle suivant.

- Temples à *cella* quadrangulaire et galerie élargie en façade antérieure (B3) -

Le type B3 réunit huit ou neuf temples de plan rectangulaire, parfois proche du carré, dont la *cella*, de forme également quadrangulaire, n'est pas centrée au sein de la galerie périphérique, puisque cette dernière est élargie en façade antérieure, à l'entrée de l'édifice (cf. *supra*, fig. 92 et 110). Cet aménagement est alors destiné à créer un vestibule en avant de la *cella*, directement relié au déambulateur et localisé en façade orientale ou sud-est – à l'exception du site de Cauverville-en-Roumois⁶⁰⁴ (S.83, A), où

603. Du moins pour trois *cellae*, puisque deux salles abritant une image divine sont réunies au sein d'un même édifice sur les sites de Tintignac à Naves (Corrèze) et du Puy Lautard à Saint-Pierre-Bellevue (Creuse), par exemple, en Aquitaine (Doulan, 2008, vol. 1, p. 152-154).

604. Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 211.

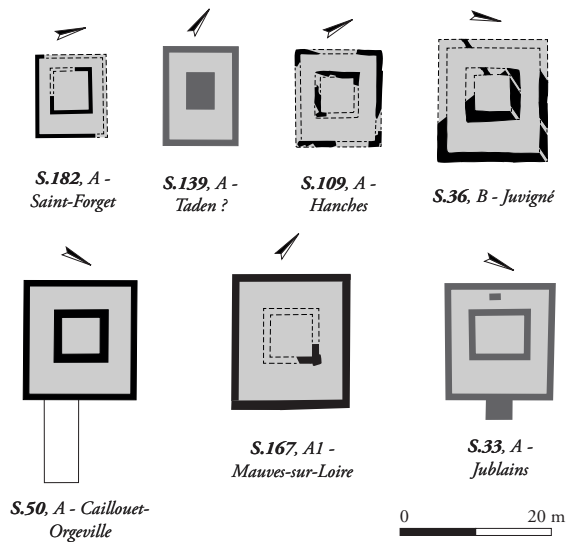


Fig. 110 : plan des temples de type B3. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

il est manifestement installé du côté ouest. Le rapport de proportion entre le vestibule et la galerie périphérique, qui a pu être calculé pour sept édifices, varie entre 1,4 et 2.

Quatre de ces bâtiments ont été identifiés au cours de prospections aériennes ou géophysiques, tandis que les autres ont été fouillés ou du moins sondés. Leur surface varie entre 100 m² et 284 m², pour une moyenne de 205 m². Ils sont probablement de plain-pied dans la plupart des cas, mais il est probable qu'un podium d'une hauteur inconnue ait existé à Jublains⁶⁰⁵ (S.33, A), puisqu'une anomalie que l'on peut interpréter comme un massif de pierre, large d'environ 3,50 m et accolé au milieu de la façade orientale du temple, pourrait correspondre à un escalier, ou sinon à un porche. Cet aménagement reste toutefois sans commune mesure avec les larges escaliers de façade caractéristiques du type C1 (cf. *infra*). Quant à l'édifice de l'Asile des Pêcheurs à Taden⁶⁰⁶ (S.139, A), avant tout documenté par des clichés aériens, on ne sait s'il est pourvu d'un tel dispositif et donc s'il se rattache au type B3 ou plutôt C1 ; notons enfin que le temple de Mauves-sur-Loire, d'abord de type B3 (S.167, A1), est ensuite dressé sur un podium en rehaussant le niveau de son sol et en y adjoignant un large escalier, et peut alors être rangé, dans un second temps, parmi les édifices de type C1⁶⁰⁷ (S.167, A2).

Un sol bétonné a été identifié à Caillouet-Orgeville⁶⁰⁸ (S.50, A) et dans la *cella* du premier état de celui de Mauves-sur-Loire (S.167, A1), tandis qu'un niveau d'argile forme ici le revêtement de la galerie. Ces temples sont dotés de murs maçonnés pour au moins quatre d'entre eux, alors qu'une élévation en matériaux périssables a été restituée à Hanches⁶⁰⁹ (S.109, A). Comme l'a noté Y. Maligorne pour

des édifices certes plus monumentaux (*infra*, type C1), l'élargissement de la galerie en partie antérieure du bâtiment rend peu probable la restitution d'un temple dont la *cella* turiforme émergerait du toit de la galerie ; l'adoption d'un toit en bâtière, couvrant de manière uniforme les deux espaces, paraît alors être une solution plus adaptée, bien que l'arasement des vestiges ne permette pas de le prouver⁶¹⁰. Néanmoins, à Juvigné⁶¹¹ (S.36, B), si les tranchées de fondation de la galerie sont de même largeur que celles de la *cella*, elles sont en revanche remplies de gros blocs de pierre, laissant penser que les murs correspondant supportent une charge plus importante que ceux de la *cella*, dont les fondations sont plus modestement constituées de moellons de petit module. L'élévation du premier état du temple de Mauves-sur-Loire intègre déjà un ordre en partie en pierre, dont proviennent des fragments de tuffeau réutilisés pour sa reconstruction ultérieure⁶¹². Aucun élément de décor architectural n'a en revanche été recueilli sur les autres sites et il demeure possible qu'une partie de ces édifices de culte ait été intégralement ou en partie circonscrits par des murs fermés. Un enduit blanc recouvre la base des murs du temple de Caillouet-Orgeville, tandis que des traces de peintures polychromes ont été mises en évidence à Juvigné (fragments vert pâle ou blancs, ornés de motifs rouges) et Hanches (fond blanc, agrémenté de motifs peints en couleur rouge ou ocre). Une toiture de tuiles a couvert au moins trois de ces temples.

Les sites équipés de ce type de temple sont datés avec approximation, à l'exception de celui de Mauves-sur-Loire⁶¹³ (S.167, A1), où l'édifice est construit vers le dernier tiers du I^{er} s. de n. è. Cette catégorie de temple semble peu courante en dehors du territoire considéré : en Aquitaine, les deux exemples répertoriés par C. Doulan, à Vendevre-du-Poitou et à Sanxay (Vienne) sont peu documentés et le premier d'entre eux semble avoir été juché sur un podium ; il se rapproche donc davantage des édifices de type C1⁶¹⁴. Un édifice similaire, identifié en prospection aérienne, a aussi été recensé par I. Fauduet à Vron (Somme), et un autre a été récemment fouillé à La Bâtie-Montsaléon⁶¹⁵ (Hautes-Alpes).

- Temples à *cella* centrale et galerie périphérique de plan circulaire (B4) -

Dix édifices de plan centré circulaire, équipés d'une galerie périphérique mais *a priori* dépourvus de *pronaos* et d'entrée monumentale – tel le temple de Tours (type

605. Caraire, 2020, p. 29-30 et p. 43.

606. Langouët, 1977 ; Maligorne, 2006, p. 62.

607. Monteil *et al.*, 2009, p. 163-169.

608. Chédeville, Chédeville, 1908.

609. Dugast, 2009, p. 27-33.

610. Maligorne, 2006, p. 62.

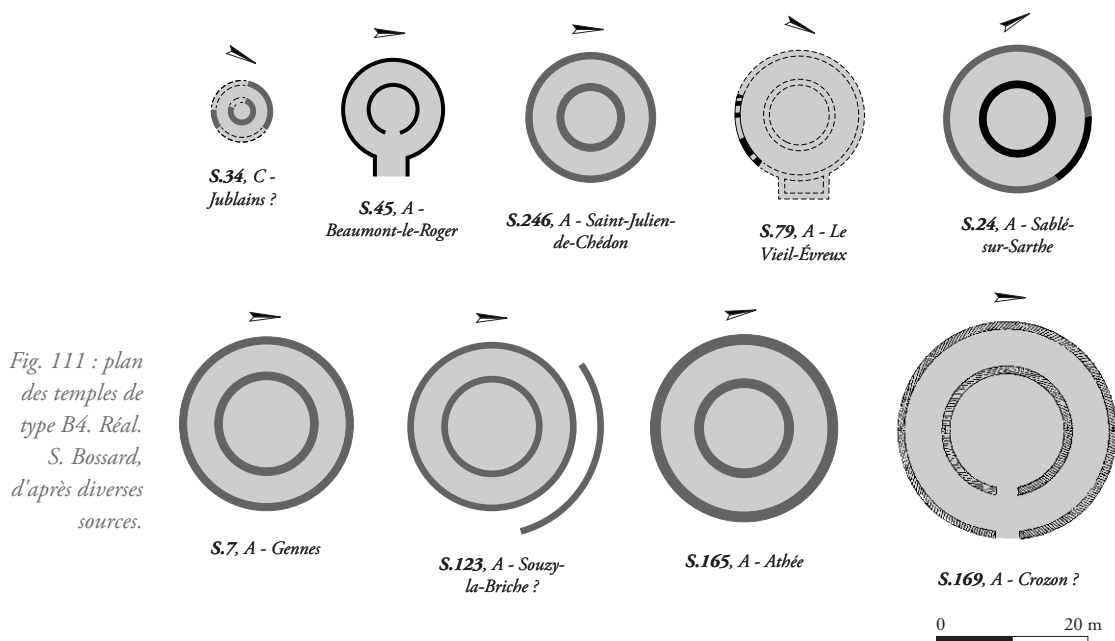
611. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 73-77.

612. Monteil *et al.*, 2009, p. 167 et p. 170.

613. Monteil *et al.*, 2009, p. 163-167.

614. Fauduet, 1993, p. 42, n° 063 ; Doulan, 2008, vol. 1, p. 157-158.

615. Martin, Fournier, 2010.



C2, cf. *infra*) –, sont connus dans les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise (cf. *supra*, fig. 92 et 111). D'un diamètre fluctuant entre 8 m et 29 m, leur emprise au sol s'échelonne entre 50 m² et 660 m².

Cependant, la qualité de la documentation, variable d'un cas à l'autre, ne permet pas toujours d'affirmer avec certitude qu'il s'agit de temples. Si ceux de Sablé-sur-Sarthe (S.24, A), de Jublains (S.34, C), de Beaumont-le-Roger (S.45, A), du Vieil-Évreux (S.79, A) et d'Athée⁶¹⁶ (S.165, A) ont été mis au jour au sein d'un sanctuaire avéré, les autres sont souvent isolés, à l'exception de celui de Souzy-la-Briche (S.123, A), intégré à une *villa* (cf. *infra*, 5.2.2.1 et 5.2.2.2). Localisé au-devant de la *pars urbana*, ce dernier, d'un diamètre de 22 m, est pourvu d'un sol bétonné, peut-être recouvert d'une mosaïque ou d'un dallage en opus sectile, tandis que ses murs sont maçonnés ; des débris d'enduits peints vert clair, ainsi que de nombreuses plaques rectangulaires ou triangulaires en marbre, en calcaire ou en schiste, proviennent vraisemblablement de son élévation. Ce bâtiment présente la particularité d'être circonscrit par une tranchée annulaire aux parois maçonnées, large de plus de 2 m et profonde de 1,30 m, qui a été identifiée à un bassin. Cet aménagement, habituellement absent des abords immédiats des temples, qu'il soit de plan circulaire ou non, rend douteuse l'identification de cet édifice à un bâtiment de culte. En raison de sa position et de ses caractéristiques, il pourrait aussi s'agir d'un élément monumental du décor de la *villa*, avoisinant l'entrée de son secteur résidentiel. La question se pose aussi pour la très grande construction identifiée à la fin du XIX^e s. par M. Halna du Fretay près

de Crozon⁶¹⁷ (S.169, A), qui mesure, selon lui, 29 m de diamètre. Intégralement bâtie en brique et couverte de tuiles, elle présenterait une ouverture vers l'est, où les murs s'interrompent ; il ne décrit aucun mobilier qui proviendrait de cet édifice, dont l'interprétation religieuse nous semble incertaine, en raison de son très grand diamètre et de son mode de construction. Enfin, le bâtiment dont le plan circulaire et concentrique a été récemment reconnu grâce à une campagne de prospection géoradar entreprise à Jublains⁶¹⁸ (S.34, C), dans un lieu de culte enclos qui réunit aussi deux autres temples de plan carré, étonne au contraire par son faible diamètre (environ 8 m, soit environ 50 m²). Si l'hypothèse d'un petit bâtiment de culte reste tout à fait probable⁶¹⁹, il convient d'envisager aussi la possibilité d'une fontaine monumentale, à l'instar du puits abrité par un édicule de plan polygonal fouillé à Châteaubleau (S.204, D), dont les dimensions sont comparables.

L'élévation de ces édifices à *cella* et galerie concentriques devait s'apparenter à celle des temples de plan carré : la pièce centrale constitue vraisemblablement une tour qui domine la galerie et sa toiture, bien qu'ici aucun renseignement précis n'a pu être collecté au sujet de la hauteur de leurs murs⁶²⁰. La restitution d'un podium, plus ou moins haut, est toutefois envisageable dans plusieurs cas. À Beaumont-le-Roger⁶²¹ (S.45, A : 135 m²), temple dont les ruines ont été dégagées en 1830, deux marches encadrées par deux murs d'échiffre distants de plus de 4 m

616. S.24 : Monteil, 2015 ; S.34 : Caraire, 2020, p. 24-25 ; S.45 : Stabenrath, 1830, p. 251-254 ; S.79 : Bertaudière *et al.*, 2012 ; S.123 : Petit, 2002 ; Piozzoli, 2015 ; S.165 : Bodard de la Jacopière, 1863 et Bossard, 2015.

617. Halna du Fretay, 1894, p. 165.

618. Caraire, 2020, p. 24-25.

619. Un édifice de même plan et de 43 m² a d'ailleurs été identifié en prospection aérienne à Azay-le-Ferron, dans l'Indre ; situé « dans l'axe du porche d'un habitat antique » (Girond, 2015, vol. 1, p. 140), il pourrait néanmoins s'agir aussi d'un mausolée ou d'un bassin.

620. Aupert, 2010, p. 246-252.

621. Stabenrath, 1830, p. 251-254.



Fig. 112 : photographie des vestiges du temple circulaire des Provençères à Athée (Mayenne ; S.165) au début du XX^e s. In Angot, 1900-1910, non numérotée.

donnent accès à sa galerie, dont le sol devait donc être surélevé de quelques décimètres. Les débris de construction ramassés autour du temple indiquent que les murs étaient revêtus par des enduits peints de couleurs variées et qu'une toiture de tuiles coiffait le bâtiment. Le grand temple d'Athée⁶²² (S.165, A : 415 m²), aujourd'hui arasé jusqu'à ses fondations, est probablement lui aussi juché sur un podium : un blocage constitué de blocs liés à la chaux a été observé sur une épaisseur de 0,40 à 0,50 m lors de son exploration au milieu du XIX^e s. De surcroît, au début du XX^e s., le départ d'une voûte dans la galerie périphérique, à 1,10 m du sol naturel était encore visible et invite alors à supposer l'existence d'un soubassement voûté relativement haut (fig. 112). L'emplacement de l'escalier d'accès au temple n'a cependant pas été localisé lors de l'exploration ancienne du monument. La mise au jour de tesselles colorées, ainsi que de fragments d'enduits peints rouges, rose, blancs et ornés de lignes bleu-vert témoigne du soin apporté à l'ornementation de ce bâtiment de culte, couronné d'un toit de tuiles. En revanche, aucun podium n'est mentionné au Vieil-Évreux⁶²³ (S.79, A : 227 m²). Partiellement étudié, ce temple circulaire est peut-être pourvu d'un porche installé à l'est-nord-est, hors de l'emprise des fouilles programmées. Près d'un demi-siècle après sa construction, située entre 55 et 70 de n. è. – tandis que le chantier d'édification des autres temples circulaires n'a pu être daté avec précision –, il est embelli, à l'instar de deux autres édifices de culte voisins : son sol est désormais revêtu d'un dallage, tandis que ses murs reçoivent vraisemblablement des placages de roche en partie basse et des enduits peints en partie haute, ornés de motifs divers. Le mode de couverture de la *cella* n'est documenté en aucun cas et l'hypothèse d'une coupole n'est donc pas étayée. Il est tout

à fait possible qu'une charpente, peut-être associée à un plafond suspendu et couverte d'un toit de tuiles, ait surmonté l'élévation de ces pièces circulaires, dont le diamètre intérieur n'excède jamais 11 m.

Les temples de ce type s'inscrivent dans une série plus ample d'édifices circulaires dont la *cella* et la galerie sont concentriques, bien que ce parti architectural soit bien moins répandu que celui des bâtiments de plan quadrangulaire. Ils sont bien attestés, pour les provinces des Gaules et des Germanies, en Lyonnaise et en Aquitaine, tandis qu'existent aussi quelques exemples isolés plus orientaux, dans les Alpes, en Belgique et en Germanie supérieure⁶²⁴. P. Aupert, dans le cadre d'une synthèse sur le monument du Fâ à Barzan⁶²⁵ (Charente-Maritime), a ainsi recensé, hors du territoire considéré, quinze autres édifices similaires, dont le diamètre n'excède pas 35 m, qui ont été construites entre le milieu du I^{er} s. et la première moitié du II^e s. de n. è.

- Temples à *cella* centrale et galerie périphérique de plan heptagonal ou octogonal (B5) -

Plus rares encore sont les bâtiments dont le plan est formé de deux polygones concentriques et réguliers de plus de quatre côtés (cf. *supra*, fig. 92 et 113) : un édifice de plan heptagonal est attesté à Comblessac (S.132, B) et cinq autres sont de plan octogonal – Condé-sur-Iton (S.45, A), Guérande (S.166, B), Boiscommun (S.201, A), Plaudren (S.274, A) et Pluherlin⁶²⁶ (S.275, A). Le temple de Condé-sur-Iton présente la particularité d'être pourvu d'une *cella* dont le plan est octogonal à l'extérieur, côté galerie, mais circulaire à l'intérieur, à l'instar d'autres exemples connus en Aquitaine ou dans le sud-est de la Lyonnaise, à Champallement⁶²⁷ (Nièvre). Seule la construction de Boiscommun n'a pas été fouillée, mais son plan, observé au cours de survols aériens et de prospections géophysiques, a pu être dressé avec une précision relativement bonne. La grande majorité de ces temples couvre une surface comprise entre 110 m² et 205 m², en s'inscrivant dans un cercle de 12,50 m à 16,80 m de diamètre. Celui de Boiscommun se distingue des autres par des dimensions bien plus importantes, puisque son emprise atteint 400 m² – la distance entre deux angles opposés est ici de 23,60 m. Sans doute implanté dans l'une des cours d'une opulente *villa*, il pourrait néanmoins, à l'instar de ce qui a été proposé pour l'hypothétique temple circulaire de Souzy-la-Briche, cor-

622. Bodard de la Jacopière, 1863 ; Angot, 1900-1910, vol. 4, p. 757 ; Bossard, 2015.

623. Bertaudière *et al.*, 2012.

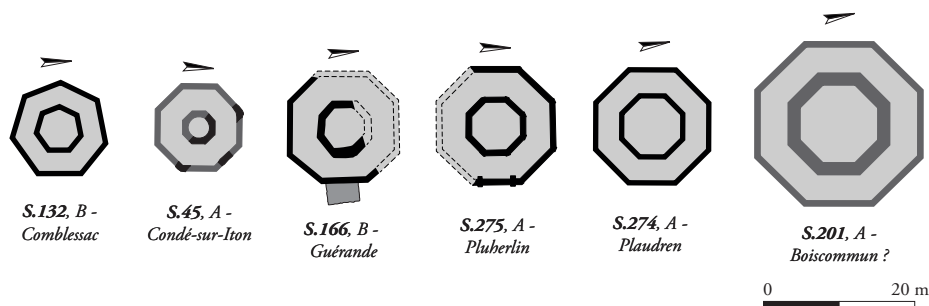
624. Bost, 2004 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2006, p. 142-145, Fauduet, 2010, p. 104.

625. Aupert, 2010, p. 287-294.

626. S.45 : Le Maho *et al.* (dir.), 2007 ; S.132 : Maître, 1901 et Blanchet (dir.), 2000 ; S.166 : Pirault, 2010 ; S.201 : Morin *et al.*, 2017 ; S.274 : Cussé, 1892 ; S.275 : Fouquet, 1866 et Héligon, 1908.

627. Fauduet, 2010, p. 107.

Fig. 113 : plan des temples de type B5. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.



respondre à une construction dont la fonction était avant ornementale, plutôt qu'à un édifice de culte, son ampleur étant tout à fait singulière pour un contexte privé (cf. *infra*, 5.2.2.1). La moyenne des surfaces mesurées est égale à 204 m² et à 165 m² si l'on exclut le cas problématique de Boiscommun.

Une nouvelle fois, la restitution de l'architecture et de son décor est tributaire de l'état de conservation du site, du degré de récupération de ses matériaux et de la qualité de son étude archéologique, réalisée il y a plus d'un siècle pour la moitié des sites – Comblessac, Plaudren et Pluherlin. L'élévation de ces édifices, conservée au mieux sur environ 1 m, devait être très proche de celle des temples circulaires, avec une *cella* de plus grande hauteur que la galerie. L'épaisseur *a priori* importante des murs du petit octogone du bâtiment de Boiscommun, s'il s'agit bien d'un temple, plaide d'ailleurs en faveur d'une élévation particulièrement haute. Le rehaussement du sol au moyen d'un podium plus ou moins haut est avéré à Pluherlin, où deux massifs maçonnés, débordant de part et d'autre du mur délimitant la galerie à l'est, marquent d'ailleurs l'emplacement de son entrée. Tandis que la différence de niveau entre le sol de la cour sacrée et celui de la galerie devait être ici peu importante, le podium du temple de Plaudren, dégagé en 1892 par H. de Cussé, serait haut, selon lui, d'environ 1 m ; l'escalier associé n'a pas été identifié. Au début du XX^e s., L. Maître n'a observé aucune interruption des murs de l'édifice de Comblessac sur une hauteur de 1 m. Plutôt que de suivre l'explication fantaisiste de son inventeur, qui présume que la pièce centrale de ce temple servait de cavité où les prêtres du culte de Cybèle étaient aspergés, au cours d'un taurobole, par le sang d'un animal sacrifié à leur aplomb⁶²⁸, il semble bien plus raisonnable d'envisager que des remblais y stabilisaient le sol surélevé d'un podium. L'archéologue a d'ailleurs observé les restes d'un mortier de tuileau qui en constituerait le comblement ou le revêtement. Le sol n'est manifestement pas conservé à Condé-sur-Iton et à Guérande, où un empierrement grossier, constituant sans doute le remblai d'installation du sol d'un temple antérieur, a probablement été préservé en guise de soubassement d'un porche ou d'un escalier d'accès, ou plus

simplement comme un aménagement stabilisant les abords de son entrée⁶²⁹. Enfin, à Pluherlin, un sol bétonné de deux couleurs, rose et blanchâtre, a été décrit, mais la découverte de fragments de marbre blanc et rouge, ainsi que d'un carreau en grès poli et de briques, dont on ne connaît pas l'emplacement d'origine, laisse penser qu'un dallage a aussi pu être mis en place – à moins de restituer un décor plaqué aux murs⁶³⁰. Ces derniers sont d'ailleurs, en tout ou partie, agrémentés d'un décor peint, composé de panneaux rouges, gris et blancs, qui sont émaillés de jaune et de vert ; des panneaux rouges et blancs, séparés par un trait noir, ont aussi été observés à Plaudren⁶³¹. En revanche, aucun débris de colonne en pierre n'a été découvert ; les supports ont pu avoir été récupérés lors de la démolition des édifices, à moins de considérer qu'ils étaient en bois, ou bien que la galerie était close par des murs. Des tuiles couvraient les cinq temples qui ont fait l'objet de fouilles.

D'un point de vue chronologique, le temple de Guérande a été bâti, au plus tôt, durant le second tiers du I^{er} s. de n. è., tandis que celui de Condé-sur-Iton n'est pas antérieur à la fin du I^{er} s. de n. è. La datation des autres exemples n'est pas précise, ou leur chronologie reste indéterminée. Aucun autre temple de plan heptagonal n'a été recensé par I. Fauduet⁶³² dans les Gaules et les Germanies. En revanche, quelques exemples octogonaux, certes peu nombreux en regard des autres formes généralement adoptées, et souvent de datation imprécise, ont été inventoriés en Aquitaine, à Chassenon et Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime), ainsi que dans l'est de la Gaule, à l'exemple du temple de Compièrre à Champallement (Nièvre) ou de celui d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), bâti entre les années 40 et 70 de n. è. et consacré au dieu Apollon Moritasgus, ou encore en Germanie⁶³³. Ces exemples comparatifs permettent de qualifier les temples des cités de l'ouest et du centre de la Lyonnaise d'édifices de taille moyenne, puisqu'ils s'inscrivent dans un cercle dont le diamètre oscille entre 9,70 m (Chassenon) et 21,50 m (Champallement).

629. Pirault, 2010.

630. Fouquet, 1866 ; Héligon, 1908.

631. Cussé, 1892, p. 130.

632. Fauduet 1993 ; 2010.

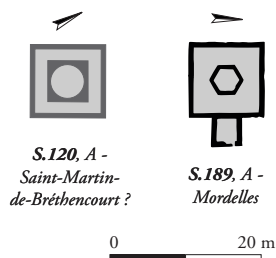
633. Doulan, 2008, vol. 1, p. 190-192 ; Fauduet, 2010, p. 102 ; Cazanove *et al.*, 2012, p. 101.

628. Maître, 1901, p. 15-20.

- Temples à cella centrale et galerie périphérique
de plan mixte (B6) -

Les deux derniers temples⁶³⁴ rattachés à cette famille se caractérisent par un plan mixte, composé d'une *cella* et d'une galerie périphérique de formes différentes. Tous deux présentent de faibles dimensions, puisqu'ils couvrent une surface de 100 m² (cf. *supra*, 92 et 114). Celui de Saint-Martin-de-Bréthencourt (S.87, A), reconnu en prospection aérienne, en territoire carnute, associe une galerie de plan carré et une *cella* également carrée à l'extérieur, mais circulaire à l'intérieur ; cette configuration évoque celle, à une toute autre échelle, des deux temples monumentaux de Meaux (S.158, A et B), établis en périphérie de la capitale des Meldes. Quant à l'édifice cultuel de Sermou à Mordelles (S.189, A), fouillé au cours d'opérations archéologiques programmées, il se compose d'une *cella* de plan hexagonal et d'une galerie carrée, combinaison dont aucune autre attestation n'a été recensée, à notre connaissance, dans les Gaules romaines ; pourvu de murs maçonnés couverts d'enduits peints et d'un toit de tuiles, il est aussi équipé d'un vraisemblable porche. Ces petits temples constituent donc deux variantes des bâtiments de type B1, la seule dissemblance résidant dans le plan de la *cella*. La datation du temple de Mordelles, seul exemple fouillé, est peu précise ; il n'est cependant pas antérieur à la période augustéenne.

Fig. 114 : plan
des temples de
type B6. Réal.
S. Bossard,
d'après diverses
sources.



- De grands édifices « classicisés », mêlant galerie périphérique et traits empruntés à l'architecture classique (C)

Au moins dix-sept temples construits en pierre (3 % de l'ensemble), dont le plan associe une *cella* et une galerie périphérique de formes variables, se distinguent des précédents par des dimensions particulièrement amples, mais aussi par l'intégration de certains éléments caractéristiques de l'architecture religieuse romaine, associés à un riche décor peint, sculpté et plaqué (cf. *supra*, fig. 92). Ces grands édifices, à l'exception de celui de Genainville – seul temple de plain-pied, rattaché à un type C3 –, sont alors dotés d'un haut podium accessible par un ou plusieurs larges escaliers, de colonnades et de frontons, ou encore d'un *pronaos*, ou du moins d'une galerie élargie à l'entrée

de la *cella*, espace de transition entre celle-ci et l'extérieur du temple. Le caractère hybride de ces architectures monumentales, mis en évidence par D. R. Wilson, a conduit P. D. Horne à les qualifier de *classicized temples* – de temples « classicisés » ou « mixtes »⁶³⁵. Parfois conservés, encore de nos jours, sur plusieurs mètres de haut, les vestiges de ces imposants bâtiments de culte, répartis dans une douzaine de cités, ont été en grande partie étudiés – et donc en partie détruits – au cours du XIX^e s., mais l'accomplissement de programmes de recherche pluriannuels, depuis le dernier tiers du XX^e s. jusqu'à nos jours, a permis de renouveler leurs connaissances et même, dans plusieurs cas, d'aboutir à une restitution détaillée de leur architecture. Leur identification à des bâtiments de culte ne pose généralement aucun problème, si l'on excepte toutefois les édifices les plus arasés, à l'instar du gigantesque monument de la Motte du Ciar à Sens⁶³⁶ (S.226, A), dont l'élévation a disparu depuis le milieu du XIX^e s. – il n'en subsiste plus que les fondations maçonnées, d'une emprise de 3 350 m². L'interprétation des massifs de fondation rectangulaires plus récemment exhumés à Angers (S.3, B), Paris (S.181, A) et Troyes⁶³⁷ (S.235, A), qui pourraient tout aussi bien constituer le soubassement de temples classiques, est aussi incertaine. Les autres cas, mieux documentés, sont également de grande taille, puisque leur surface (hors escaliers d'accès), en moyenne de 621 m², s'échelonne entre 284 m² (à Mauves-sur-Loire, S.167, A2) et 1 280 m² (à Tours, S.147, A).

Certains de ces ouvrages monumentaux présentent un plan tout à fait original, reflétant la volonté de créer des architectures qui, tout en étant adaptées aux rituels et en exprimant la hiérarchie établie entre les dieux et les humains⁶³⁸, se démarquent des partis habituellement adoptés lors de la conception d'un temple. D'autres, au contraire, reproduisent sous une forme monumentale un type de temple de plan carré ou circulaire répandu dans les Gaules romaines. La distinction de séries au sein de cette famille de grands bâtiments est donc difficile et, plutôt que d'être amené à isoler chaque temple au sein d'un type qui lui est propre, trois catégories principales ont été retenues : la première rassemble une série relativement homogène de temples classicisés de plan rectangulaire et dressés sur un podium (C1), tandis que la seconde réunit d'autres formes d'édifices sur podium plus hétéroclites (C2) ; la troisième comprend un seul temple, celui de Genainville, qui présente deux différences notables avec les autres catégories : d'une part, l'absence de podium et, d'autre part, le dédoublement de la *cella* (C3).

635. Wilson, 1975 ; Horne, 1986.

636. Lallier, 1848.

637. S.3 : Chevet, Pithon, 2015, p. 105-107 ; S.181 : Busson, 2019, p. 64-69 ; S.235 : Driard, 2014.

638. Maligorne, 2006, p. 68-69.

634. S.87 : Gauduchon, 2015 ; S.189 : Batt, 1994.

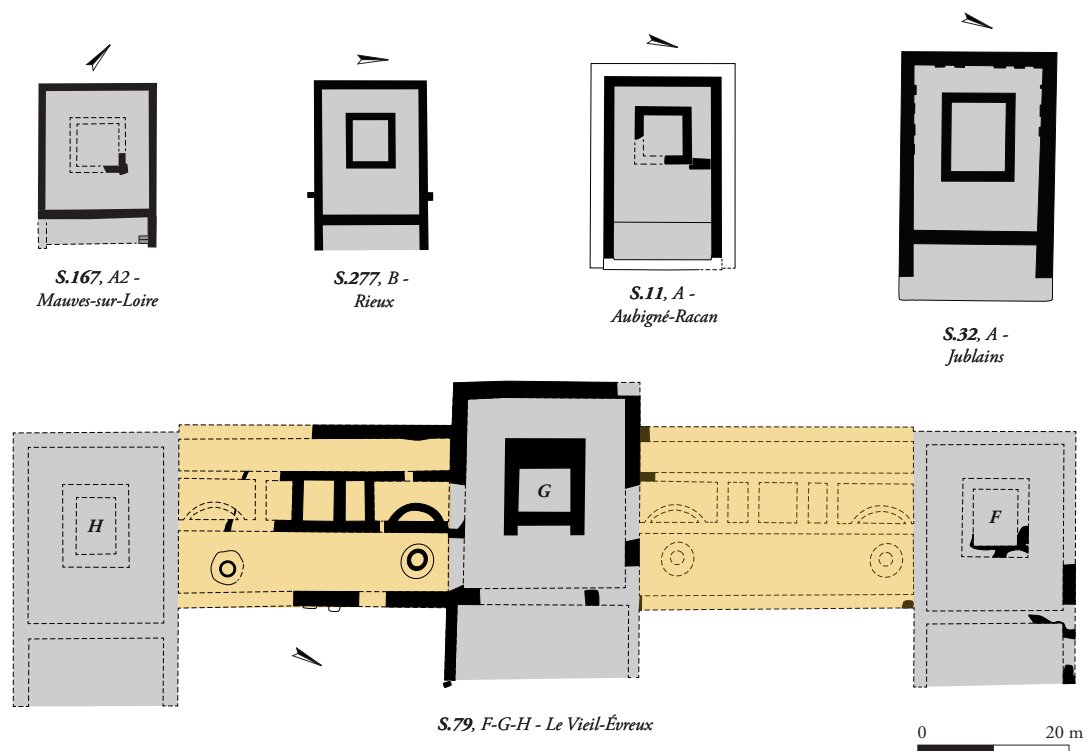


Fig. 115 : plan des temples monumentaux de type C1. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

- Des temples rectangulaires « mixtes »,
sur podium (C1) -

Une série de sept temples se caractérise par un plan rectangulaire, dont l'allongement résulte de l'élargissement de la galerie périphérique, en façade principale, dans le but de former un vestibule, et par l'aménagement d'un podium particulièrement haut, auquel donne accès un escalier de façade (fig. 115). L'édifice de Rieux (S.277, B) n'est documenté qu'à travers les relations succinctes de trois explorations archéologiques conduites par L. Maître, J.-M. Le Mené et R. de Laigue en 1887 et les vestiges de deux des trois temples du sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, F et H), de plan similaire et reliés par des galeries longues de 36 m, ont essentiellement été dégagés dans la première moitié du XIX^e s. par F. Rever puis par A. Robillard et Th. Bonnin⁶³⁹. En revanche, les quatre autres temples, localisés à Aubigné-Racan (S.11, A), à Jublains (S.32, A), au Vieil-Évreux (S.79, G) et à Mauves-sur-Loire (S.167, A2), ont fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles programmées récentes – et même encore en cours, sous la direction de S. Bertaudière depuis 2010, au Vieil-Évreux, après une série de campagnes placées sous la responsabilité de L. Guyard⁶⁴⁰ –, succédant aussi à des opérations plus anciennes⁶⁴¹. Étudié par le Groupe d'archéologie antique du Touring Club de France en 1966-1967, le monument de

Mauves-sur-Loire a de nouveau été fouillé, par J. Hyvert, entre 1976 et 1979⁶⁴², tandis que ceux d'Aubigné-Racan et de Jublains ont fait l'objet de campagnes de fouilles menées en parallèle par Cl. Lambert et J. Rioufreyt, entre 1986 et 2000, pour le premier, et par J. Naveau, entre 1986 et 1991, pour le second⁶⁴³.

L'emprise de leur podium, long entre 18 m et 30 m et large de 15,80 m à 24,90 m, varie entre 284 m², à Mauves-sur-Loire, et 747 m², pour le temple central du Vieil-Évreux, tandis que les deux temples latéraux qui le flanquent couvrent une surface plus réduite, comprise entre 525 et 595 m². Le rapport entre la longueur et la largeur du podium est relativement constant d'un exemple à l'autre, oscillant entre 1,15 et 1,25. Il est possible que le monument de Troyes (S.235, A) et l'édifice religieux du forum de Paris⁶⁴⁴ (S.181, A), arasés jusqu'à leurs fondations et partiellement reconnus, se rattachent aussi à ce type de temple, s'il ne s'agit pas de bâtiments de culte d'ordonnance classique (cf. *infra*, type D). Leur podium mesure respectivement plus de 14 m de long pour plus de 9 m de large, et plus de 15 m de long pour 14,80 m de large ; leurs dimensions d'origine devaient être plus ou moins similaires à celles des exemples précédemment évoqués. Quant aux deux édifices de Taden (S.139, A) et de Saint-Hilaire⁶⁴⁵

642. Monteil *et al.*, 2009.

643. Naveau *et al.*, 1997 ; Lambert, Rioufreyt (dir.), 1998 ; Lambert, Rioufreyt, 2006.

644. S.181 : Busson, 2019, p. 64-69 ; S.235 : Driard, 2014.

645. S.139 : Langouët, 1977 ; Maligorne, 2006, p. 62 ; S.222 : Besse, 2005, p. 86-87.

639. S.79 : Bonnin, 1860 ; S.277 : Maître, 1887.

640. Cf. la notice de ce sanctuaire pour une présentation détaillée et complète de l'abondante bibliographie relative à ce site.

641. Bertaudière *et al.*, 2017.

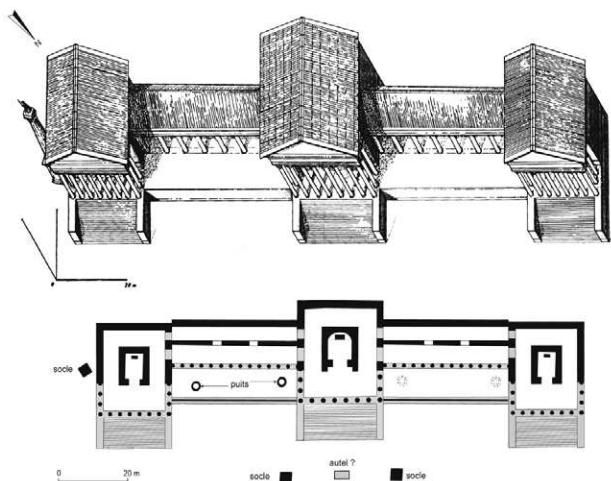


Fig. 116 : proposition de restitution du plan et de l'élevation des trois temples du sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; S.79, ph. 3), de type C1. V. Brunet et L. Guyard (MADE-Département de l'Eure), in Guyard et al., 2014, p. 44, fig. 30.

(S.222, A), identifiés en prospection aérienne et pour lesquels la présence d'une galerie élargie en façade antérieure et d'un large escalier d'accès demeure incertaine, ils sont de plus petite taille, puisque le premier couvre une surface de seulement 130 m², et le second, de 220 m². S'ils sont bien rattachés à cette catégorie de temples, comme le propose Y. Maligorne au sujet de celui de Taden⁶⁴⁶, il s'agirait alors d'édifices de moindre ampleur.

L'élevation de ce type de monument est particulièrement bien documentée et, si elle témoigne de l'adoption de choix sensiblement différents d'un temple à l'autre, leur apparence est bien celle de temples classiques, pour-

vus d'un podium et d'un escalier d'accès, d'une colonnade déployée, *a minima*, en façade principale et d'un toit à deux pans, reposant sur deux frontons et couvrant uniformément l'ensemble de l'édifice (fig. 116 et 117). Un escalier occupe toute la largeur de leur façade principale, orientée entre le nord-est et le sud-est. Flanqué par deux murs d'échiffre, qui prolongent ceux du podium, il a généralement été détruit au cours des chantiers de démolition qui ont été engagés, à des dates différentes, sur les sites – à l'instar de l'essentiel des murs et des colonnes dominant le podium, réduits à l'état de fragments qui ont été abandonnés à ses abords. Ce dernier est pourvu de murs épais de plus d'un mètre et sa hauteur, particulièrement importante, a pu être évaluée dans la plupart des cas : alors qu'elle n'est pas renseignée à Rieux, elle mesure environ 1,50 m à Mauves-sur-Loire, 2,40 m à Aubigné-Racan, 3 m à Jublains et 5 à 6 m au Vieil-Évreux – pour une hauteur totale estimée, pour le temple central G, à 22 m. Le soubassement du bâtiment de culte de Mauves-sur-Loire, dont la monumentalisation a été entreprise en remaniant un édifice de plain-pied préexistant, est maçonné et sa surface extérieure est revêtue d'un enduit peint en rouge. En revanche, ceux d'Aubigné-Racan, de Jublains et du Vieil-Évreux ont été parementés au moyen de pierres de taille. Au sommet d'une succession de remblais ou d'un massif de remplissage maçonné, le sol du temple est bétonné, tel qu'à Mauves-sur-Loire ou dans la galerie de l'édifice de Jublains, et dallé de marbre dans la *cella* de ce dernier, ou encore, selon toute vraisemblance, au Vieil-Évreux.

Le monument de Jublains et, peut-être, les temples



Fig. 117 : évocation graphique du sanctuaire suburbain de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32, ph. 3). Aquarelle d'A. Evang, 2014, www.alexevang.fr/



Fig. 118 : le temple de Cherré à Aubigné-Racan (Sarthe ; S.11) en cours de fouilles. Au premier plan est visible un pan écroulé de mur au décor polychrome. In Lambert, Rioufreyt (dir.), 1998, pl. 13.

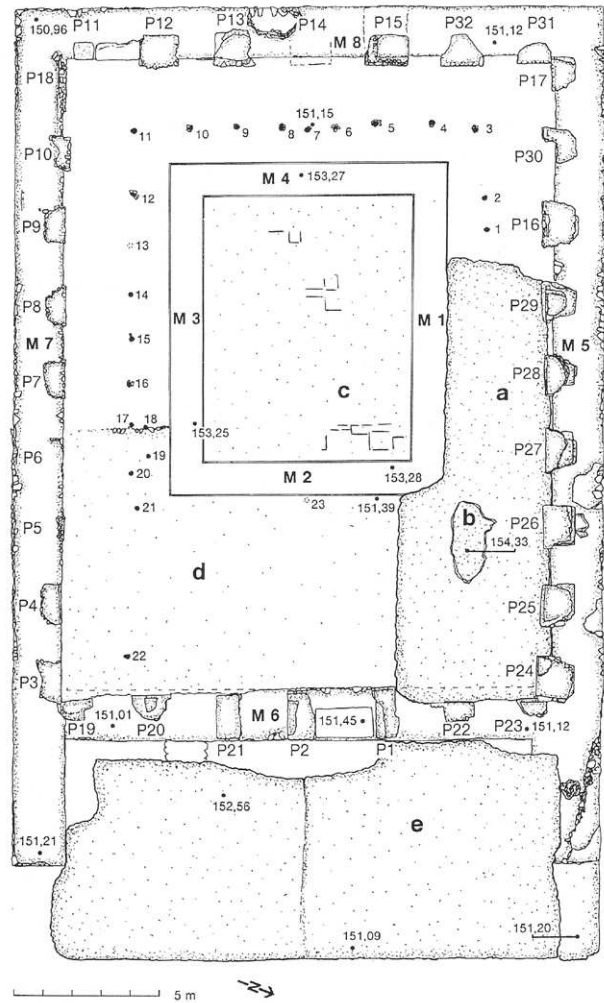


Fig. 119 : relevé en plan du temple du sanctuaire périurbain de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32, ph. 3), dressé lors des fouilles conduites par Jacques Naveau. In Naveau et al., 1997, p. 144, fig. 41.

de Mauves-sur-Loire et de Rieux sont des édifices péripitères, tandis que ceux du Vieil-Évreux et d'Aubigné-Racan sont fermés par des murs sur trois de leurs côtés ; à l'est, seul le vestibule est alors circonscrit par une colonnade. Sur ce dernier site, les murs encadrant le déambulatoire, hauts de plus de 12 m, ont d'ailleurs en partie basculé, après l'abandon du site, sur le sol de la cour, au sud et à l'ouest (fig. 118). Leur étude a révélé qu'ils sont régulièrement flanqués, à l'extérieur, de pilastres, dont le rythme est vraisemblablement identique à celui de la colonnade de façade. Ces pilastres, maçonnés, sont couverts d'un enduit blanc, sur lequel est tracé un faux grand appareil, tandis qu'entre eux, l'absence de revêtement laisse apparaître un décor géométrique et polychrome, associant lignes obliques, sabliers et chevrons, suggéré par l'alternance de moellons de différentes couleurs et d'assises de briques. À l'intérieur, des stucs moulurés, rehaussés de fleurons et de filets bruns, et des enduits peints verts et rouges, agrémentés de guirlandes et de festons rouges, jaunes, gris et bleus, parent les murs ; un plafond suspendu, dont témoignent des éléments métalliques caractéristiques, a pu être identifié par Chr. Loiseau⁶⁴⁷.

seau⁶⁴⁷.

La façade principale des temples rattachés à ce type est probablement hexastyle à Rieux, Mauves et Aubigné-Racan, et sans doute octostyle pour les plus grands édifices – à Jublains et au Vieil-Évreux. L'examen de la structure du podium de Jublains, sur lequel apparaît le négatif du soubassement des colonnes (fig. 119), révèle aussi que dix supports se développaient sur ses longs côtés ; Y. Maligorne restitue, à partir des dimensions des monuments de Rieux et de Mauves-sur-Loire, sept colonnes sur leurs façades septentrionale et méridionale⁶⁴⁸. Du décor architectural du vestibule et de la galerie périphérique, il ne reste, au mieux, que quelques *membra disiecta* : absents à Aubigné-Racan, ils se limitent à un fragment de chapiteau orné d'une volute à Rieux et à quelques débris, plus nombreux, à Mauves-sur-Loire, Jublains et Le Vieil-Évreux, relevant d'un ordre corinthien. De même, les blocs de l'entablement couronnant les façades ont souvent été débités

647. Loiseau, 2009, vol. 1, p. 298-299.

648. Maligorne, 2006, p. 63-64.

et récupérés : inconnus à Rieux, à Mauves-sur-Loire et à Aubigné-Racan, ils appartiennent à une corniche modillonnaire, également de style corinthien, à Jublains, et, au Vieil-Évreux, relèvent de ses diverses composantes – architrave, frise et corniche. Quant aux frontons de ce dernier site, ils sont manifestement garnis de groupes sculptés en haut-relief, alliant motifs végétaux et figurations anthropomorphes et zoomorphes, au regard des fragments que Th. Bonnin a recueillis parmi les décombres⁶⁴⁹.

Enfin, l'élévation de la *cella* n'est en aucun cas préservée in situ, mais la mise au jour de fragments issus de son ornementation indique qu'un décor plaqué et peint y a généralement été mis en œuvre. Un ordre architectural interne marmoréen a ainsi été identifié à Mauves : les murs de la pièce centrale sont revêtus de pilastres corinthiens et d'un opus sectile, ou d'un enduit peint, délimité par de petites corniches. Un ordre d'applique a aussi pu être restitué à l'intérieur de la *cella* de Jublains, dont les murs devaient être rythmés par des pilastres, tandis que des *crustae* de roches diverses sont issus de compositions polychromes en opus sectile, couvrant son sol ou ses murs⁶⁵⁰. Au Vieil-Évreux, le temple G, qui est le mieux documenté des trois grâce à des investigations récentes, présente la particularité d'être doté d'une salle inférieure dallée, installée à la base du podium et seulement accessible depuis la *cella* (fig. 120) ; sa fonction n'est pas connue – s'agit-il d'un simple vide de construction ? Au sein de cette dernière, le décor plaqué qui anime les parois est constitué de pilastres en marbre blanc, agrémentés de motifs végétaux, mais aussi d'autres éléments, de ton noir ou blanc, en roches locales, ou bien importées des provinces gauloises ou du bassin méditerranéen⁶⁵¹.

Les éléments de datation manquent à Rieux, ainsi qu'à Aubigné-Racan, où Cl. Lambert et Rioufreyt⁶⁵² proposent toutefois de rattacher la construction du temple au dernier tiers du I^{er} s. de n. è., en considérant que son édification est contemporaine de celle du théâtre, des thermes et de la place-marché qui l'avoisinent. À Jublains, les repères chronologiques fournis par la stratigraphie et par l'étude stylistique des peintures et des éléments architectoniques du temple témoignent d'un chantier étalé sur plusieurs décennies, débutant dès le dernier tiers du I^{er} s. et s'achevant au plus tôt à une date avancée du II^e s. Les niveaux associés à sa construction ont livré des tessons de sigillée qui fixent un *terminus post quem* aux alentours de 50 de n. è. Par ailleurs, durant la seconde moitié du XIX^e s., l'archéologue H. Barbe a découvert, à la base des fondations de la *cella*, trois monnaies empilées, frappées sous le règne de Néron,



Fig. 120 : vue de la pièce inférieure de la *cella* du temple G du sanctuaire du Vieil-Évreux (S.79, ph. 3). Cl. MADE-Département de l'Eure, in Guyard et al., 2015, p. 224, fig. 28.

dont l'une n'est pas antérieure à 65 de n. è. En revanche, le style de son décor architectural se rattache plutôt au milieu du II^e s.⁶⁵³

De même, les chapiteaux de tuffeau corinthiens coiffant les colonnes de la galerie du monument de Mauves-sur-Loire sont datés, d'un point de vue stylistique, des décennies centrales du II^e s., alors que le décor marmoréen mis en œuvre dans la *cella* est attribué à la toute fin du II^e s. ou à la première moitié du III^e s., suggérant une mise en place en plusieurs étapes⁶⁵⁴. Quant à l'imposant monument du Vieil-Évreux, composé de trois temples d'architecture similaire, des critères stylistiques fixent l'installation de son décor à la fin du II^e s. ou au début du III^e s.⁶⁵⁵ D'une manière globale, ce type de monument, dont la construction et l'ornementation nécessitent l'investissement de moyens financiers considérables, n'apparaît donc pas avant le milieu du I^{er} s. de n. è. ; il constitue manifestement l'aboutissement de travaux étalés sur plusieurs décennies, intégrés à des chantiers initiés dans le cadre de la monumentalisation de sanctuaires préexistants (cf. *infra*, 7.3.2.1).

Les temples de type C1, spécifiques aux cités étudiées, correspondent donc à des architectures mixtes qui, si elles présentent un plan similaire aux bâtiments de type B3, s'en distinguent par l'introduction d'un haut podium, d'un escalier de façade et, certainement, d'un ordre corinthien monumental. Ces éléments, empruntés au vocabulaire architectural classique, définissent un nouveau type de parcours qui, comme l'a souligné Y. Maligorne, « intègre l'autel, l'escalier, le porche et la *cella* », répartis sur un même axe vertical ; leur ordonnance transcrit les rapports hiérarchiques établis entre les dieux et les humains⁶⁵⁶. Ce même auteur a rapproché les monuments de Jublains,

649. Bonnin, 1860, Le Vieil-Évreux, pl. XLIII ; Cliquet et al., 1996, p. 23-24.

650. Maligorne, 2006, p. 51.

651. Cormier et al., 2012.

652. Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 227.

653. Naveau et al., 1997, p. 196-199.

654. Monteil et al., 2009, p. 171-172.

655. Bertaudière et al., 2017.

656. Maligorne, 2006, p. 67-69.

de Mauves-sur-Loire, de Rieux et peut-être de Taden des temples péripptères de Rome, dont l'apparence est tout à fait comparable. Néanmoins, il reconnaît qu'il ne s'agit pas de « simples transpositions de formules architecturales classiques » : la *cella* est ici de plan carré ou proche du carré, tandis que le rythme des supports, en façade principale, est plus dense, et que la largeur importante de la galerie périphérique du temple offre aux dévots une proximité certaine avec la divinité, commune à l'ensemble des temples des familles B et C, mais étrangère aux traditions romaines.

- Autres temples « mixtes », de formes variées,
sur podium (C2) -

Les neuf ou dix temples réunis au sein de ce second type présentent, comme nous l'avons déjà évoqué, d'amples variations morphologiques (fig. 121). Au-delà de leurs dissemblances, leur monumentalité individualise clairement cette catégorie des précédentes : ils couvrent une surface considérable, supérieure à 520 m², ce qui les range parmi les plus vastes édifices de culte des Gaules. Aussi, à l'instar des bâtiments de type C1, ils sont juchés sur un podium dont la hauteur est supérieure à 2 m et sont parés d'un décor somptueux ; un ou plusieurs porches imposants marquent les entrées de ces architectures.

Certains de ces temples semblent reproduire, sous une forme monumentale, des édifices de plan centré dont le type est bien attesté à l'échelle des cités étudiées. Le bâtiment de culte *A2* des Perrières, à Allonnes (S.10), et le temple *A2* de Chelles (S.180), partiellement fouillés, présentent ainsi un plan vraisemblablement carré, ou rectangulaire, donc similaire à celui des édifices de type B1. Leurs dimensions peuvent être grosso modo restituées par symétrie axiale : tous deux devaient mesurer plus de 20 m de côté et couvrir une surface comprise entre 500 m² et 600 m². Ils succèdent à un édifice plus ancien, également peu documenté, agrandi ou simplement remanié à l'occasion. La forme *A2* du temple d'Allonnes⁶⁵⁷ correspond ainsi au nouvel état d'un bâtiment construit à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s., dont le porche a été étendu et mesure désormais près de 15 m de long pour 3,50 m de profondeur ; son architecture intègre des blocs de calcaire. Son sol, non conservé car surélevé par un podium dont la hauteur n'a pu être déterminée, a peut-être été rehaussé à la même période, à moins d'envisager qu'il était déjà en place lors de l'état *A1*. Un fragment d'entablement, haut de 0,85 m, provient sans doute de son élévation : il correspond à un bloc d'architrave orné de créatures marines, de conques, de dauphins et d'oiseaux picorant une grappe de fruits, répartis sur trois fascies ; d'autres fragments de blocs de calcaire, notamment issus de corniches et de colonnes

et, pour certains, ornés de feuillages, relèvent peut-être aussi du décor architectonique de ce bâtiment de culte, à moins qu'ils n'aient orné l'un des édicules voisins. L'élévation du temple de Chelles⁶⁵⁸ est en revanche plus difficile à restituer, puisque ses murs, vraisemblablement construits en petit appareil, ont été arasés jusqu'à leurs fondations ; la présence d'un contrefort consolidant l'angle septentrional de l'édifice suggère l'existence d'une hauteur importante et aussi, probablement, d'un podium. Les matériaux de construction recueillis dans des contextes postérieurs à sa démolition autorisent la restitution de peintures polychromes et d'une toiture de tuiles. Quant à la présence étonnante d'un puits au sein de la *cella*, elle pourrait être liée, sans certitude toutefois, à une réoccupation plus tardive de ce site, dont l'étude est restée inaboutie – à moins d'envisager, comme pour la Maison Carrée de Nîmes (Gard), un creusement réalisé dès l'époque romaine, afin de doter la *cella* d'un accès à l'eau, alors probablement utilisée dans le cadre des cultes⁶⁵⁹.

Bien que le probable temple récemment découvert sur le site chartrain de Saint-Martin-au-Val⁶⁶⁰ (S.101, 1) présente lui aussi un plan carré, il se distingue des précédents et par plusieurs traits qui lui sont propres et constitue ainsi un unicum à l'échelle des Gaules. En cours d'étude, puisque ses vestiges ont été exhumés à partir de 2011, au cours de multiples campagnes de fouilles programmées dirigées par B. Bazin⁶⁶¹, il relève d'un ensemble bien plus vaste. De fait, il fait partie, à l'instar des temples monumentaux du Vieil-Évreux (cf. *supra*, type C1), d'un grand édifice composé de bâtiments reliés par de larges galeries, établi en bordure d'un immense quadriportique qui délimite sans doute le monument majeur de ce sanctuaire périurbain. Le bâtiment 1, qui ne constitue donc sans doute pas le temple principal du site, mesure néanmoins 24,90 m de long pour 24,50 m de large (soit une surface totale de 610 m²). Il est vraisemblablement doté de deux accès disposés au nord et au sud et débouchant sur les portiques adjacents. En revanche, aucun escalier paraît n'avoir relié sa façade principale, à l'est, et l'aire ouverte reconnue en contrebas, à 2,50 m plus bas. Par ailleurs, contrairement à la majorité des autres temples des Gaules romaines, la salle centrale qui s'apparente à une *cella*, décalée vers l'ouest et encadrée par un déambulatoire, est largement ouverte à l'est, où la galerie est d'ailleurs plus spacieuse, dans l'axe des portiques contigus. Elle a peut-être abrité la statue du

658. Charamond, 1998 ; Chr. Charamond, in Griffisch *et al.*, 2008, p. 424-425.

659. Veyrac, 2006, p. 111-113.

660. Bazin *et al.*, 2019, p. 127-134.

661. La bibliographie, inédite car composée uniquement des rapports des opérations archéologiques, est précisée dans la notice du site correspondant. Nous tenons à remercier ici B. Bazin (service archéologique de la ville de Chartres) d'avoir accepté de nous transmettre cette documentation, de grande qualité.

657. Biarne, 2006 ; Lucas *et al.*, 2019.

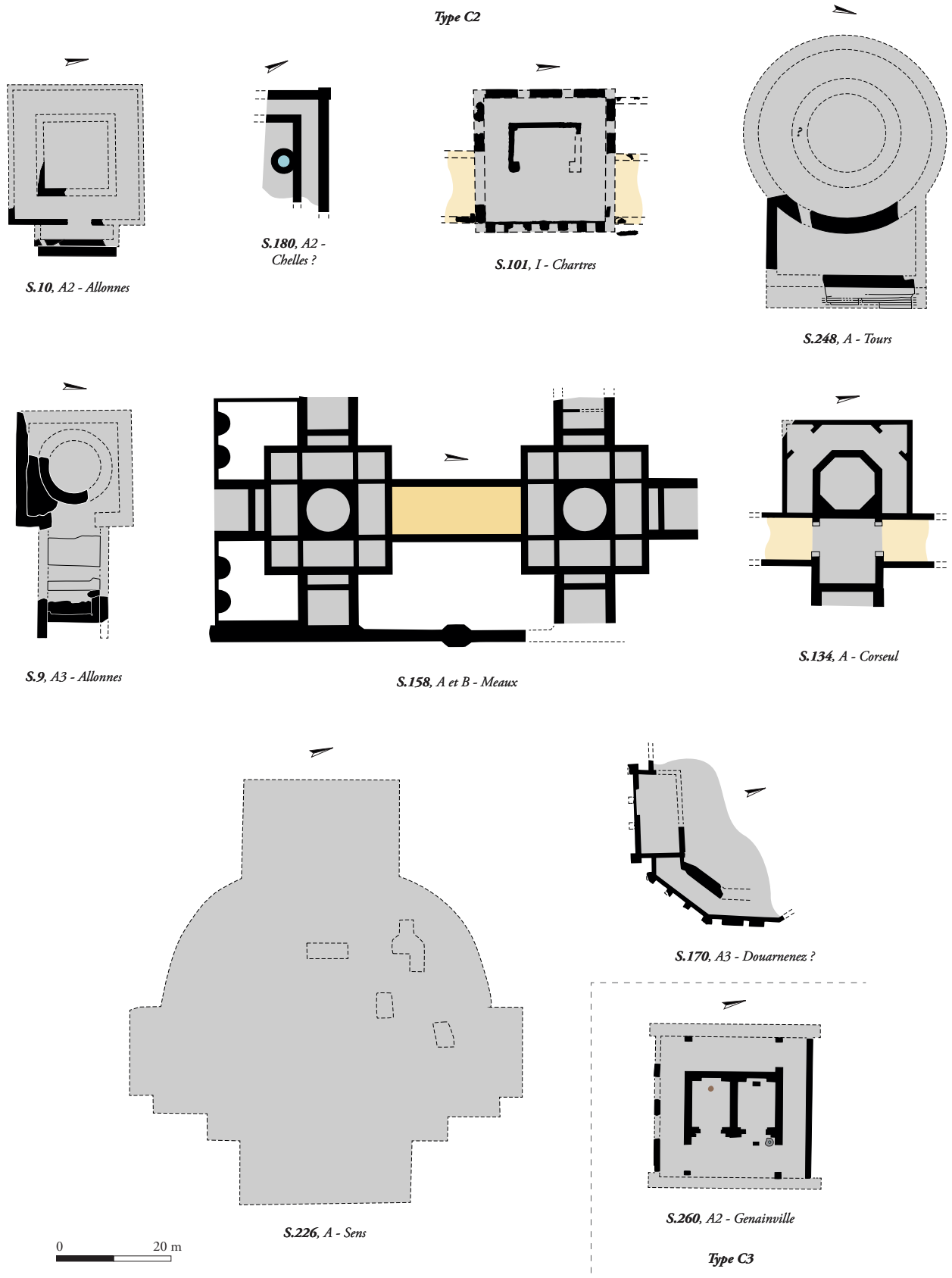


Fig. 121 : plan des temples monumentaux de type C2 et C3. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

dieu Apollon Vatumogons, mentionné dans deux dédicaces découvertes aux abords de l'édifice. L'architecture et le décor de ce bâtiment sont soignés : le béton constituant le sol de la galerie laisse place, dans la *cella*, à un dallage ; fermé par des murs animés par des piliers au nord, à l'ouest

et au sud, l'édifice s'ouvre à l'est par une façade octostyle, composée de colonnes corinthiennes peintes. Quant à la pièce centrale, la base de ses trois murs est revêtue d'un décor plaqué. Dans les couches formées de la destruction de l'édifice, ce sont aussi des enduits peints à dominante

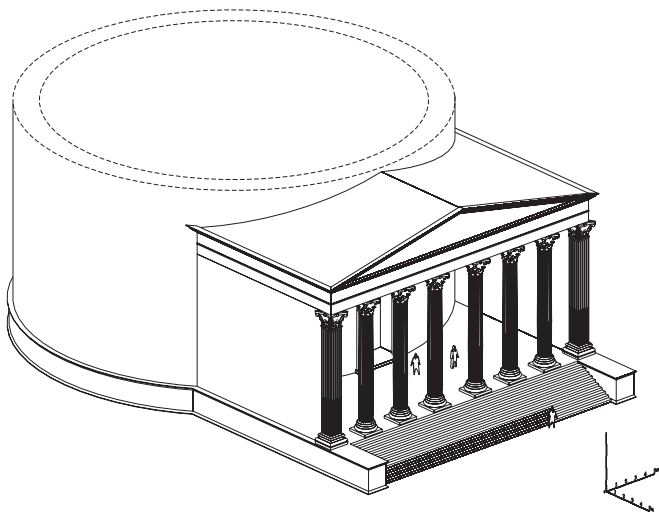


Fig. 122 : hypothèse de restitution de la façade du vestibule monumental du temple de la rue Nationale à Tours (Indre-et-Loire ; S.248). Réal. J. Seigne, P. Neury et T. Morin, in Ferdière et al., 2014, p. 153, fig. 2a.

rouge, noire ou verte qui ont été découverts, ainsi que divers éléments de décor d'applique polychrome (plaques de marbre ou de calcaire, moulures, pilastres), importés de l'orient méditerranéen, d'Italie et des Gaules.

De plan circulaire et précédé d'un vaste vestibule, le temple de Tours⁶⁶² (S.248, A), d'un diamètre externe de 34,85 m et d'une superficie égale à 1 280 m², peut être rapproché des édifices de type B4, qui sont toutefois de dimensions bien plus modestes. Dressé sur un podium d'une hauteur proche de 2,20 m, ce bâtiment de culte est accessible par un large escalier de dix marches, dont les dalles ont été récupérées. De l'élévation du bâtiment, il subsiste, en place, la base des murs du podium (cf. *supra*, fig. 40-41 et 122) ; ceux-ci retiennent un épais remblai limoneux, au sommet duquel une succession de couches de mortier servait d'assise au sol, composé de dalles parallélépipédiques qui ont aussi été prélevées au cours de sa démolition. L'analyse du plan ainsi que plusieurs *membra disiecta* en calcaire ou en marbre, issus des niveaux postérieurs à la destruction du temple, permettent d'en restituer globalement l'architecture. La hauteur du porche, en tenant compte du podium, d'une colonnade, de l'entablement et d'un fronton triangulaire, est estimée à 18,60 m. Les colonnes de sa façade, hexastyle ou octostyle, mesurent environ 1,20 m de diamètre ; plusieurs fragments, issus de chapiteaux corinthiens, corinthianisants ou composites, ainsi qu'un fragment de corniche, en proviennent certainement. D'autres débris, participant d'un décor d'applique marmoréen et polychrome, pourraient avoir revêtu l'intérieur de la salle circulaire. La restitution de cette dernière, quant à elle, pose davantage de problèmes. Aucune division interne de cet espace n'a été repérée au cours des différentes opérations – certes inégalement documentées – qui y ont été conduites entre 1951 et 2002. Pour autant, la

restitution d'un espace unique, et non d'une *cella* circonscrite par une galerie périphérique, proposée par A.-M. Jouquand, n'est guère convaincante : comme l'a souligné P. Aupert, en comparant cet édifice à celui du Fâ, à Barzan (Charente-Maritime), dont le diamètre est peu ou prou identique, il est tout à fait improbable qu'un cylindre de ces dimensions ait été couvert d'un seul tenant par une coupole ou même par une charpente⁶⁶³. L'hypothèse d'un autre mur annulaire, non identifié par les inventeurs du site, au milieu du XX^e s., et qui séparerait *cella* centrale et déambulatoire doit donc être sérieusement envisagée. Si on la considère comme vraisemblable, le temple circulaire de Tours peut alors s'inscrire dans une série d'édifices monumentaux dont les ouvrages les plus proches ont aussi été reconnus au sud de la Loire, tels la Tour de Vésone à Périgueux (Dordogne), le temple de Cahors (Lot) et celui de Barzan, déjà évoqué, dont le diamètre oscille entre 33,50 m et 35 m⁶⁶⁴.

Deux autres constructions monumentales, établies à Allonnes (S.9, A3) et à Meaux (S.158, A et B), associent un podium, une galerie de plan carré et une *cella* de forme cylindrique – du moins à l'intérieur, puisqu'à Meaux, les deux temples identiques, reliés par une galerie longue de 22 m, se caractérisent par une *cella* dont le plan, circulaire dans la salle, est carré à l'extérieur. Cette combinaison, attestée à une seule reprise pour un modeste temple sans doute de plain-pied (cf. *supra*, type B6) et inconnue en dehors du territoire étudié⁶⁶⁵, témoigne d'une formule originale, couplée ici à un caractère monumental particulièrement marqué. L'étude architecturale des temples de Meaux⁶⁶⁶ n'a pas encore été menée à son terme, contrairement aux travaux entrepris autour du monument d'Allonnes, et la restitution de leur architecture, qui demeure donc imprécise, ne peut s'appuyer que sur le plan global de l'édifice. Le double bâtiment de culte mellois, de plan symétrique, est juché sur un podium large de 22 m et dont la hauteur n'a pas été mesurée. Les deux *cellae*, entourées d'une galerie périphérique qui leur est propre, sont accessibles par trois porches, précédés par un escalier et disposés sur trois façades ; chaque édifice de culte s'étend sur une emprise de 595 m². À l'est, un épais mur, dont la partie médiane s'élargit pour recevoir une élévation disparue – un autel monumental ? –, semble contenir les remblais d'une terrasse destinée à surélever les abords des édifices de culte ; cette dernière est délimitée, au sud, par des murs renforcés par de puissants arcs de décharge. Le décor du temple double, dont témoignent de nombreux débris à ses abords,

663. Aupert, 2010, p. 289, note 99.

664. Aupert, 2010, p. 289-290.

665. Brouquier-Reddé, Gruel, 2006, p. 142.

666. La documentation relative à ce monument, composée de multiples articles et catalogues d'expositions, est présentée en détail dans la notice du site. Cf. notamment Magnan, 2006.

662. Jouquand, 2007.

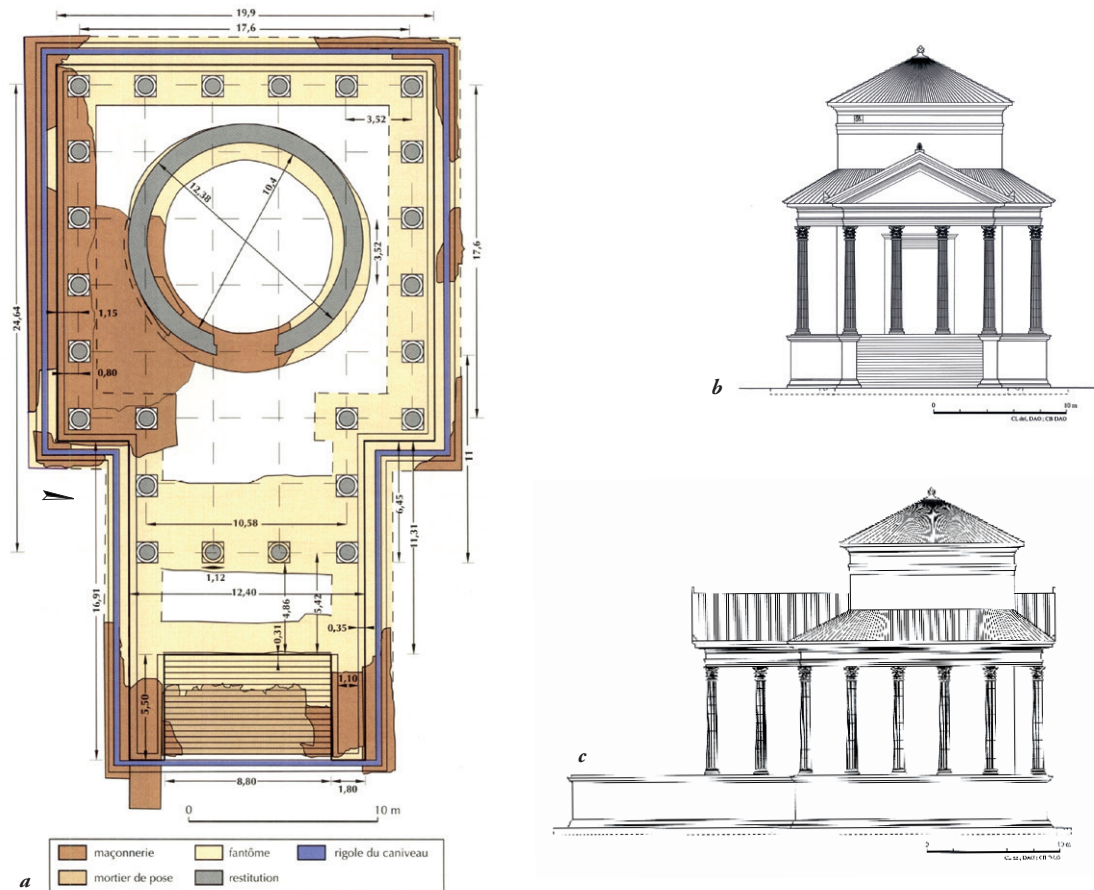


Fig. 123 : proposition de restitution du plan (a) et de l'élevation (b et c) du temple monumental de la Forêt à Allonnes (Sarthe ; S.9, ph. 4, A3). In Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, pl. VII et Brouquier-Reddé et al., 2004, p. 119 et 121, fig. 9-10.

est particulièrement riche. Les *membra disiecta* qui ont pu être identifiés appartiennent à un tambour de colonne engagée, à des corniches à modillons ou encore à des caissons en calcaire lutétien, complétés par des éléments de placages et de moulures de marbre, de calcaire marbrier, de porphyre et de cipolin. À Allonnes⁶⁶⁷, l'unique *cella*, dont la hauteur d'origine a été évaluée à 17,50 m, est circonscrite par une galerie particulièrement étroite ; le sol de ces deux espaces domine la cour sacrée avoisinante de 4 m, grâce à un podium long de 31,20 m et large de 20 m (fig. 123). Un grand porche, de largeur toutefois inférieure à celle de la galerie et accessible par un escalier, prolonge la façade orientale ; il est pourvu de quatre colonnes, tandis que les trois autres façades du temple sont hexastyles. L'ordre corinthien a été adopté de manière exclusive au sein de ce temple péripète ; un entablement en grand appareil, décoré d'une frise d'armes, surmonte probablement le mur annulaire de la *cella*, tandis que le fronton du porche est sans doute peuplé de figures divines ou mythologiques.

L'association originale de deux formes différentes, pour la *cella* et la galerie périphérique, caractérise également le temple du Haut-Bécherel à Corseul (S.134, A), seul

monument de cette série dont l'étude détaillée a fait l'objet d'un ouvrage monographique⁶⁶⁸. L'analyse architecturale de cet édifice, menée par V. Mutarelli, Y. Maligorne et A. Provost, a permis d'aboutir à une évocation précise de ses volumes et, dans une moindre mesure, de son décor, quasi totalement disparu (cf. *supra*, fig. 62). Greffé sur le portique principal d'une *porticus triplex* dont il occupe l'axe médian, à l'ouest et donc en dehors du périmètre que celle-ci définit, il s'inscrit ainsi dans une série d'ouvrages dont Y. Maligorne a identifié les principaux représentants, tels le *templum Pacis* de Rome ou le sanctuaire des Tours-Mirandes à Vendevre-du-Poitou (Vienne)⁶⁶⁹. Il se compose d'une *cella* de plan octogonal, dont la hauteur totale devait être proche de 23 m, bordée à l'est par le portique et encadrée sur ses trois autres côtés par un déambulatoire en forme de π ; ce dernier est clos par des murs et son accès s'effectue, comme pour la *cella*, depuis le portique. Un *pronaos*, de même largeur que la *cella*, prolonge cette dernière à l'est, à la croisée du portique frontal ; on y accède, depuis l'aire sacrée située à 3,70 m en contrebas, en gravissant les marches d'un escalier, dont subsistent les murs d'échiffre. Les sols du temple sont bétonnés, tandis qu'un placage de

667. Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2004, p. 55-63 et p. 96-107 ; Brouquier-Reddé et al., 2004.

668. Provost et al., 2010.

669. In Provost et al., 2010, p. 183-194.

schistes locaux et de marbre devait recouvrir la paroi interne des murs de la *cella*, du moins en partie basse – alors que des peintures ornent le reste de l'élévation. Des plaques fragmentaires de porphyre ont aussi été mises au jour sur le site et les rares éléments de supports verticaux en granite, épargnés par l'épierrement des ruines ou en réemploi dans les environs, laissent penser que le style toscan a été adopté pour les colonnes des portiques, du *pronaos* et des pavillons.

Il reste à évoquer deux autres édifices dont la restitution du plan et de l'élévation, tout à fait singuliers dans les deux cas, demeure incertaine. Du vraisemblable temple de Sens (*S.226, A*), ne subsiste que la base d'un massif de fondation maçonné, mesurant 75,50 m de long pour 64,50 m de large (soit 3 350 m²), tandis que le bâtiment s'élevait encore sur près de 5 m à la fin du XVIII^e s. Il présente un plan original, traversé par un axe de symétrie est-ouest et superposant la forme d'une croix à celle d'un demi-cercle. D'après Fr. Lallier, qui est le seul archéologue à avoir examiné, entre 1844 et 1846, les vestiges de l'édifice dont la destruction s'achevait alors, quatorze cavités de formes variées, mesurant entre 2,20 m et 2,80 m de côté, auraient été laissées vides lors de l'aménagement de la plateforme maçonnée⁶⁷⁰. À titre d'hypothèse, ces volumes ont pu servir d'ancrage aux solides fondations en pierre de taille, récupérées, de supports disparus. Quoi qu'il en soit, l'élévation de ce bâtiment n'est pas conservée et les deux illustrations des ruines réalisées entre le XVI^e et le début du XVIII^e s. (cf. *supra*, **fig. 23**) ne sont sans doute pas assez fiables pour tenter d'en comprendre précisément l'architecture. Pour autant, au regard du plan de son massif de fondation, il paraît cohérent de restituer un escalier d'accès à l'est, large d'environ 30 m et conduisant à un porche de plan rectangulaire. Ce dernier constituerait la façade principale d'une construction de plan semi-circulaire, mesurant environ 35 m de rayon et peut-être composée d'une *cella* et d'une galerie périphérique. à l'ouest, une saillie rectangulaire, large de 28 m, pourrait matérialiser l'emprise d'un second escalier d'accès qui, d'après Fr. Lallier, serait plaqué de marbre, tandis que deux autres aménagements de même forme, au nord et au sud, pourraient eux aussi correspondre aux fondations d'escaliers latéraux⁶⁷¹. La surface que devait couvrir ce temple, voisine de 2 500 m² si l'on exclut l'emprise de ces probables escaliers, reste inégale à l'échelle du territoire considérée. Quant aux débris provenant de son élévation, reconnus au cours des explorations anciennes, ils témoignent d'un décor opulent, composé de dalles ou de plaques de marbre de diverses couleurs, ainsi que de blocs de pierre tendre ouvragés – fût de colonne, fragment de pilastre, plaques, blocs ornés de décors feuillus, débris d'en-

tablements et autres moulures, représentations notamment anthropomorphes –, présentant pour certains des traces de peinture rouge et jaune.

Enfin, les vestiges du monument de Douarnenez (*S.170, A3*) relèvent manifestement d'un autre grand édifice de plan particulier. Exhumés à la fin du XIX^e s. par M. Halna du Fretay, qui en a publié un plan qui s'est avéré être peu fiable, ils ont ensuite été étudiés, entre 1977 et 1984, sous la direction de M. Clément⁶⁷². Sa forme générale, restituée par symétrie à partir de la portion qui en a été fouillée, est celle d'un octogone irrégulier, qui serait constitué d'une imposante *cella* centrale, aux murs épais de 2 m, et d'une galerie périphérique, délimitée par un mur contre lequel s'appuie, à l'extérieur, une série de contreforts. L'ensemble s'inscrirait dans un cercle de 38 m de diamètre et couvrirait une surface considérable, d'environ 1 150 m². Au sud-ouest, la galerie, dont le sol est bétonné, s'interrompt pour laisser place à une salle rectangulaire, plus large que celle-ci. Selon Y. Maligorne, cet espace « avait certainement son pendant au nord-est, dans ce qui devait constituer le *pronaos* du temple », ce qui forme ainsi « une structure d'inspiration classique semblant traverser l'édifice de part en part, le temple présentant sans doute en façade des colonnes et un fronton »⁶⁷³. Les diverses explorations du bâtiment ont mené à la découverte de quelques éléments de colonnes ou de colonnettes en granite, dont l'emplacement d'origine n'est pas connu.

Cette série de temples de plans variés, réunissant les édifices les plus monumentaux et les plus originaux des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, a manifestement été bâtie durant les dernières décennies du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è., au plus tôt. Leur érection a nécessité la mise en œuvre de chantiers de grande ampleur, qui ont dû s'échelonner, pour la plupart, sur plusieurs années, voire plusieurs décennies, à l'instar des édifices de type C1. L'exemple de la Forêterie, à Allonnes (*S.9, A*), est le plus évocateur et l'un des mieux connus : le chantier de reconstruction de ce sanctuaire et du temple monumental associé, dont les aménagements temporaires ont pu être identifiés (cf. *infra*, 7.3.1.2), s'est étiré sur environ huit décennies : entamé à partir des années 80 de n. è., il s'achève manifestement dans les années 160-170. Le temple est le premier bâtiment à avoir été édifié et son plan a donc été projeté dès les années 80-90. Sa construction était vraisemblablement terminée un demi-siècle plus tard, vers 130⁶⁷⁴. Les travaux des temples de Chartres (*S.101, I*), de Douarnenez (*S.170, A3*) et de Tours (*S.248, A*) ont également débuté, au plus tôt, dans les années 70 ou 80 de n. è., ainsi qu'en témoigne la découverte de mobiliers (céramique et numé-

670. Lallier, 1848.

671. Péchoux, 2010, p. 382-383.

672. Halna du Fretay, 1894, pl. h.-t. ; Clément *et al.*, 1987.

673. Maligorne, 2006, p. 56-59.

674. Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 78 et p. 81.

raire) piégés dans des remblais installés à l'occasion de cette entreprise⁶⁷⁵. Dans ce cas, l'analyse du matériel fournit un *terminus post quem* précis, notamment fixé par deux monnaies émises sous le règne de Domitien à Douarnenez (en 81-84 de n. è.) et à Tours (en 82). Pour ce dernier site, ce jalon chronologique concorde d'ailleurs avec la datation proposée à l'issue de l'étude stylistique des éléments provenant de son décor architectural, située au dernier tiers du I^{er} s. de n. è. Quant aux travaux de construction du lieu de culte de Corseul, ils ont été entamés, au plus tôt, au tout début du II^e s., comme l'indique l'attribution chronologique des tessons de céramique issus de niveaux formés au cours du chantier⁶⁷⁶. En revanche, l'étude stylistique des blocs ouvragés découverts aux Perrières, à Allonnes⁶⁷⁷ (S.10), est plus tardive, puisque rattachée à la seconde moitié du II^e s. de n. è., mais il s'agit ici d'une étape d'embellissement d'un édifice antérieur, lui aussi érigé à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s.

- Le temple de plain-pied et à cella double
de Genainville (C3) -

Le dernier temple rattaché à la catégorie des édifices de culte monumentaux doté d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique (fig. 121), situé aux Vaux-de-la-Celle, sur la commune de Genainville (S.260, A2), a fait l'objet de multiples campagnes de fouille programmée, dirigées par P.-H. Mitard de 1960 à 1991⁶⁷⁸. Succédant à un bâtiment de culte antérieur, partiellement dégagé, il présente un plan quasi carré (28 x 27,50 m, soit 770 m²) et est composé d'une *cella* double, divisée en deux chambres rectangulaires accolées et de mêmes dimensions ; celle-ci est encadrée par une galerie périphérique fermée par des murs pleins. L'élévation, remarquablement conservée – ses murs atteignent encore 5 m de haut (cf. *supra*, fig. 63) –, ainsi que de nombreux débris d'architecture épars et des pans de murs effondrés, mis au jour dans les épais niveaux de démolition qui recouvrent son sol, permettent de restituer son architecture avec une relative précision, malgré les nombreux blocs qui ont été récupérés lors de sa démolition. Selon les dernières restitutions proposées, la double *cella* du temple devait émerger de la galerie sous la forme d'une tour monumentale, dont la hauteur est estimée entre 25 m et 28 m⁶⁷⁹. Le niveau de circulation intérieur, revêtu de terre argileuse battue dans le déambulatoire et bétonné ou dallé dans les *cellae*, est peu ou prou identique à celui de la cour ; le temple, avoisiné par plusieurs bassins



Fig. 124 : enduits peints imitant un décor plaqué, conservés à la base de l'élévation de la paroi externe du mur nord de la double cella du temple de Genainville (Val-d'Oise ; S.260, ph. 3, A2).
In Mitard, 1993, p. 242, pl. V-1.

– dont l'un est d'ailleurs encastré dans son mur méridional (cf. *infra*, 3.1.3.1) –, n'est donc pas juché sur un podium, contrairement aux exemples précédents. Sa galerie est fermée et ses murs, en petit appareil et en pierre de taille, sont ornés de peintures simulant notamment des textures marmoréennes (fig. 124), ou sont agrémentés d'arcs, de niches, de pilastres et de colonnes engagées, mais aussi de représentations sculptées en relief.

Ce temple monumental s'inscrit donc dans la série des grands édifices de plan centré et carré, mais présente la spécificité d'être muni d'une double *cella* et donc d'être consacré à deux divinités ; cette configuration est singulière, puisqu'au sein des bâtiments de ce type connus en Gaule, les *cellae* sont généralement séparés par un passage intégré au déambulatoire plutôt qu'accolées comme ici⁶⁸⁰. L'édification du temple de Genainville intervient assez tardivement, au plus tôt au milieu du II^e s. de n. è. et plus probablement durant la seconde moitié de ce siècle : des monnaies, mises au jour sous les niveaux de sol localisés à l'intérieur ou aux abords du bâtiment, fixent un *terminus post quem* en 141, tandis que l'étude stylistique des blocs sculptés intégrés à son architecture renvoie à la seconde moitié du II^e s. ; des datations archéomagnétiques réalisées sur des briques provenant de son élévation se rapportent aussi à la fin du II^e s. ou au début du III^e s. de n. è.⁶⁸¹

- *Un parti architectural rarement adopté : les temples de plan classique, dépourvus de galerie (D)*

Dans les cités centrales et occidentales de la Lyonnaise, l'identification de temples de plan classique repose sur un nombre très limité d'exemples, dont l'état de conservation est particulièrement médiocre (cf. *supra*, fig. 92 et 125). De fait, rares sont les édifices composés d'un podium, ac-

675. Bazin *et al.*, 2019, p. 145 ; Maligorne, 2006, p. 58 ; Jouquand, 2007, p. 189 et p. 192.

676. Provost *et al.*, 2010, p. 175-179.

677. Lucas *et al.*, 2019.

678. Mitard, 1993.

679. Barrière, Vermeersch, 2017, p. 170.

680. Fauduet, 2010, p. 107.

681. Mitard, 1993, p. 415.

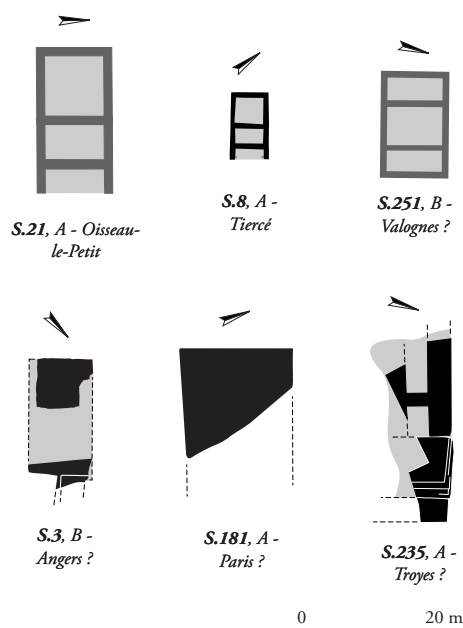


Fig. 125 : plan des temples « classiques » (D) et de probables édifices sur podium dont l'élévation n'est pas conservée. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources

cessible par un escalier, sur lequel se dressent un *pronaos*, précédé d'une colonnade, et une *cella* de plan quadrangulaire, fermée par des murs.

Seuls deux bâtiments présentent un plan suffisamment caractéristique pour être classés parmi ce type d'édifice. Les vestiges du temple de la Cordellerie, à Oisseau-le-Petit (S.21, A), ont été exhumés et identifiés en 1890 par Fr. Liger, qui en a fourni une description succincte, ainsi qu'un plan où il restitue un édifice pseudopériptère (fig. 126). Il s'inspire alors de l'exemple de la Maison Carrée de Nîmes (Gard), malgré l'absence, ici, de tout débris de support ou d'entablement⁶⁸². Les dimensions qu'il a renseignées ont été confirmées, récemment, par plusieurs images aériennes, qui révèlent aussi que les fondations de l'édifice, enfouies, sont encore préservées⁶⁸³. Ce bâtiment, long de 17,37 m et large de 11,85 m selon son inventeur, couvre donc une surface totale de 206 m² – et d'environ 165 m² si l'on retranche l'emprise de son escalier d'accès, encadré par deux murs d'échiffre, pour ne conserver que la superficie de la *cella* et du *pronaos*. Le podium sur lequel s'élève la *cella* est délimité par des murs maçonnés particulièrement épais (1,35 m, selon l'archéologue sarthois), encore partiellement conservés à la fin du XIX^e s. L'inventeur a aussi signalé la découverte de fragments issus de placages de marbre polychromes, qui proviendraient de l'intérieur de la *cella*, ainsi que de « petits cubes en terre cuite », vestiges de probables mosaïques, et de restes d'enduits peints, qui témoignent de la richesse du revêtement et du décor architectural de

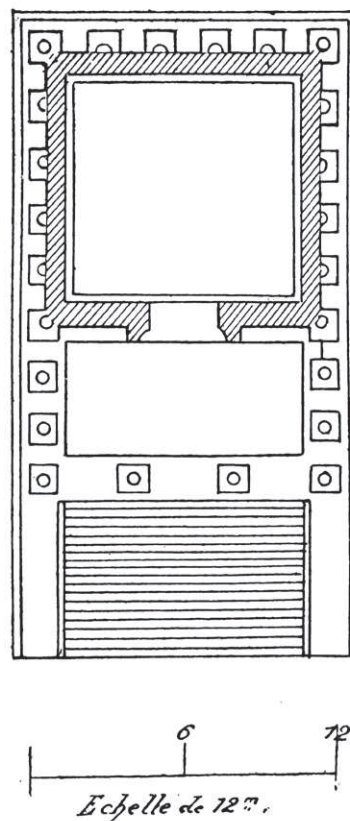


Fig. 126 : proposition de restitution, par Fr. Liger, du plan du temple de la Cordellerie à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; S.21). In Liger, 1895, p. 17, fig. 1.

l'édifice, couvert d'un toit de tuiles. Sa chronologie, peu précise, n'a pu être établie qu'à partir du matériel collecté au cours de prospections pédestres récentes : attribué à une période comprise entre La Tène finale et le II^e s. de n. è., il n'aide guère à fixer la date de construction du temple.

L'édifice de Tiercé⁶⁸⁴ (S.8, A), étudié au cours d'une opération de fouille préventive conduite par Fr. Guérin et N. Pétorin (Inrap) en 2005, présente un plan tout à fait similaire à celui d'Oisseau-le-Petit, mais il est de dimensions bien plus réduites. Long de 9 m, il est large de 5 m et s'étend ainsi sur 45 m² – et 38 m² sans tenir compte de l'escalier d'accès. Il n'en reste que les fondations, partiellement épierrees. Le long des murs d'échiffre de l'escalier, deux trous de poteau, ou des retours de maçonnerie dont ne subsisterait que la fondation endommagée, sont vraisemblablement liés à l'aménagement de marches. De son élévation, ne sont conservés que des nodules de mortier, suggérant la présence de murs maçonnés, et des fragments de terre cuite architecturale, provenant sans doute de sa toiture. Le mobilier associé est issu des fossés de l'enclos de plan trapézoïdal au fond duquel il est installé : la céramique témoigne d'une fréquentation de cet espace clôturé, *a minima*, entre les années 40 et 80 ou 90 de n. è.

Cette courte liste rassemble donc deux édifices peu

682. Liger, 1895, p. 16-19.

683. Cl. Lambert, J. Rioufreyt et J.-Ph. Bouvet, in Bouvet (dir.), 2001, p. 386-387.

684. Guérin, Pétorin (dir.), 2006.

documentés, dont l'élévation a disparu et qui ne sont associés à aucun mobilier confirmant leur identification à un temple. Si celle-ci est probable, il ne faut néanmoins pas écarter d'emblée l'hypothèse de mausolées, dont la forme serait directement empruntée à l'architecture religieuse. L'installation du possible temple de Tiercé au fond d'un enclos fossoyé rappelle d'ailleurs celle du monument de Saint-Herblain (cf. *supra*, type A1 et *infra*, 5.2.3.1), interprété comme un mausolée – malgré l'installation de l'édifice, ici, dans l'axe médian de la cour. Toutefois, aucune découverte de restes humains n'a été signalée pour ces deux sites et il est donc impossible de trancher entre une hypothèse ou l'autre.

Quatre autres édifices de plan rectangulaire, dont les vestiges ne sont pas suffisamment bien conservés pour valider l'hypothèse de temples classiques, mais qui s'inscrivent dans une enceinte dont la vocation religieuse est avérée ou tout à fait probable, sont peut-être aussi à rattacher à cette catégorie. L'un des deux états d'un bâtiment de culte récemment reconnu à Valognes⁶⁸⁵ (S.251, B), au cours de prospections géophysiques, présente un plan dont la lecture reste sujette à caution, puisqu'il a manifestement été détruit pour être remplacé par un temple de type B1a – à moins que ce dernier lui soit au contraire antérieur –, plus grand et dont les maçonneries se superposent en partie aux siennes. Long de 14 m et large de 9 m (126 m²), il se caractérise alors par des dimensions moyennes, en regard des deux autres constructions, et semble se composer de trois espaces, délimités par des murs, de taille inégale : à l'est, un compartiment étroit pourrait marquer l'emplacement d'un escalier, à moins qu'il ne s'agisse d'un *pronaos*, peut-être précédé par une volée de marches qui n'auraient pas été identifiées ; au centre, la plus grande salle pourrait correspondre à la *cella* ou à une partie de celle-ci, tandis que le dernier espace, à l'ouest, de dimensions identiques au premier, pourrait être assimilé, à titre d'hypothèse, au podium de la *cella*, sur lequel repose la statue de culte et qui serait alors doté de ses propres fondations. Dans tous les cas, cet édifice est bien plus grand que ceux de type A1c ou A2c, pourvus uniquement d'une *cella* et d'un vraisemblable vestibule ; établi au cœur d'un sanctuaire dont la monumentalité est évidente – la cour sacrée, à une date qui n'a pu être déterminée, est manifestement encadrée par un quadriportique et accueille aussi deux édicules –, il paraît plausible de restituer un édifice sur podium plutôt qu'un temple de plain-pied.

Enfin, les monuments d'Angers (S.3, B), de Paris (S.181, A) et de Troyes⁶⁸⁶ (S.235, A) ont manifestement été bâtis sur un podium dont ne subsiste que les imposantes

fondations maçonnées, qui n'ont pu être dégagées sur l'ensemble de sa surface. À Angers, le massif de fondation rectangulaire reconnu, mal conservé et associé à des débris caractéristiques d'une élévation employant la pierre de taille, semble être trop étroit pour avoir supporté un édifice de type C1, équipé d'une galerie périphérique : il mesure seulement 8 m de large pour environ 15 m de long (120 m²), soit des dimensions équivalentes à celles de l'édifice de Valognes. Il pourrait ainsi former l'assise d'un temple de plan classique, dont l'architecture ne peut toutefois être caractérisée. En revanche, la plateforme maçonnée mise en évidence dans la cour à péristyle du *forum* de Paris, large de 14,80 m et longue de plus de 15 m, pourrait aussi bien relever d'un temple à déambulatoire que d'un grand édifice d'architecture classique (cf. *supra*, C1), de même que les tranchées de fondation, associées à la base d'un large escalier, découvertes au cours d'une fouille préventive conduite à Troyes, qui appartiennent à un bâtiment sur podium de dimensions probablement équivalentes. Dans ce dernier cas, les fragments issus de son élévation correspondent à des déchets produits lors de la récupération de blocs de grand appareil et, probablement, à un tambour de colonne cannelé. Les données utiles à l'établissement de la chronologie de ces trois édifices, peu nombreuses et imprécises, orientent la date de leur construction vers la fin du I^{er} s. de n. è., au plus tôt.

La rareté de ce type d'édifice, au sein des provinces des Trois Gaules et des Germanies, n'est pas spécifique à ce secteur de la Lyonnaise : C. Doulan n'a identifié que trois temples classiques en Aquitaine : l'un, de 65 m², cotoie des temples de plans différents au sein d'un sanctuaire du Gué-de-Sciaux à Antigny (Vienne), tandis que les deux autres, *a priori* identiques et couvrant 108 m², se dressent dans la cour du lieu de culte de Masamas, à Saint-Léomer (Vienne) ; ils ont été construits à partir du début du II^e s., voire dès la seconde moitié du I^{er} s. pour le second site. Elle a aussi relevé la présence d'un édifice de même plan en Germanie supérieure, sur le site de Mont-Rivel à Équevilhon (Jura) ; d'une surface de 84 m² (hors escalier, dont la largeur est ici inférieure à celle du *pronaos*), il a ensuite été doté, dans un second temps, d'une galerie périphérique⁶⁸⁷.

Les temples dont le plan témoigne de l'association, sur un même axe, d'une *cella*, d'un *pronaos* et d'un escalier (D) semblent être apparentés, d'un point de vue morphologique, aux édifices de type A1c et A2c, simplement pourvus d'une *cella* de plan quadrangulaire et d'un *pronaos* : ils pourraient en constituer une version plus monumentale, dressée sur un podium, et parfois de dimensions bien plus importantes, tel qu'à Oisseau-le-Petit. Néanmoins, l'élévation des bâtiments de ces trois catégories reste très mal documentée pour le territoire considéré, contrairement à

685. Jeanne *et al.*, 2018, p. 123-140 et 158-162.

686. S.3 : Chevet, Pithon, 2015, p. 105-107 ; S.181 : Busson, 2019, p. 64-69 ; S.235 : Driard, 2014, p. 27-28.

687. Doulan, 2008, vol. 1, p. 166-169 et p. 171-172.

l'exemple bien documenté d'Antigny⁶⁸⁸, et il n'est pas certain que l'espace identifié au *pronaos* ait toujours été délimité par une colonnade de même hauteur que les murs de la *cella*, et non par un modeste auvent accolé à cette dernière, dont la hauteur pourrait être plus importante, à l'exemple des temples de plan carré, à l'instar des édifices de type A1c, A2c ou B1, et non rectangulaire, comme le sont habituellement les temples prostyles ou pseudopériptères de Rome ou de Narbonnaise, par exemple, à partir de la fin du I^{er} s. av. n. è.⁶⁸⁹ La qualification de « classique », pour ces temples dépourvus de galerie, doit donc être tempérée ; leur connaissance repose encore sur un nombre de cas limité, dont l'élévation n'est généralement pas renseignée.

▪ Des mithraea au plan standardisé (E)

Les sanctuaires du culte de Mithra, généralement conçus pour accueillir une communauté rassemblant une dizaine ou une vingtaine d'initiés, présentent une architecture tout autre, stéréotypée. Les caractéristiques de cette dernière ont été récemment résumées par R. Turcan et, pour les dix-sept exemples connus en Gaules et dans les Germanies, par Y. Dubois⁶⁹⁰. Au sein du territoire considéré, trois édifices⁶⁹¹ ont été interprétés, dès leur découverte (à Angers et à Septeuil) ou un siècle plus tard (Lillebonne), comme des *mithraea* (cf. *supra*, fig. 92 et 127). Sommairement exploré par l'abbé Cochet en 1864, celui de Lillebonne (S.85, A), pour lequel la documentation se résume essentiellement à un plan annoté, semble avoir été bâti *ex nihilo*, au sein d'une grande résidence périurbaine probablement plus ancienne⁶⁹². Au contraire, le *mithraeum* de Septeuil (S.122, A), découvert au cours de travaux en 1984 et fouillé, en plusieurs étapes, jusqu'en 1988, sous la responsabilité scientifique de O. Bailly, J.-G. Sainrat, M.-A. Gaidon-Bunuel et L. Cholet, réoccupe l'espace d'un ancien nymphée sans doute abandonné, qui abritait un bassin captant une résurgence, réaménagé à l'occasion ; l'humidité du terrain a permis la conservation exceptionnelle d'éléments en bois⁶⁹³. De même, la salle cultuelle d'Angers (S.2, A), étudiée au cours d'une fouille préventive réalisée en 2009-2010 sous la direction de J. Brodeur (In-

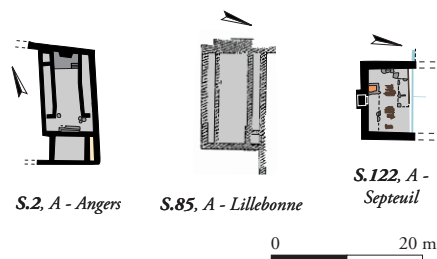


Fig. 127 : plan des spelaea (E) des trois mithraea identifiés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

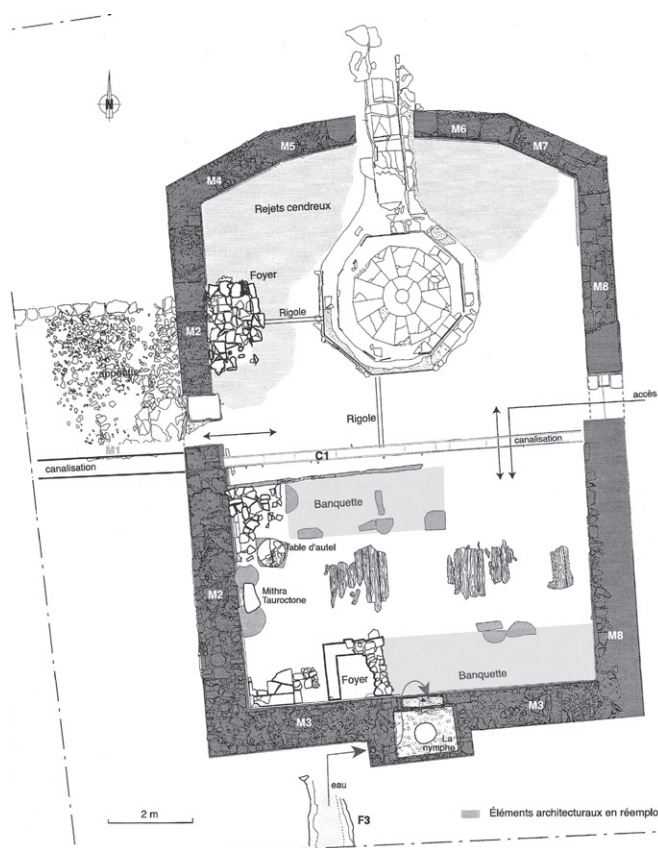


Fig. 128 : plan du mithraeum de Septeuil (Yvelines ; S.122, ph. 2). In Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008, p. 257, fig. 3.

rap), a été bâtie dans le sous-sol d'une modeste construction préexistante, dotée d'une cave et bordant une rue de la ville antique⁶⁹⁴.

Le *spelaeum*, salle où se déroulent les rituels, présente dans les trois cas un plan grosso modo rectangulaire. Il mesure entre 8,20 m et 15 m de long pour 5,20 m à 7,40 m de large, soit une surface variant du simple au double – égale à 43 m² à Septeuil, 80 m² à Lillebonne et 100 m² à Angers – soit une moyenne de 74 m². Il s'agit donc de constructions d'ampleur assez modeste, les *mithraea* recensés dans les Gaules et les Germanies⁶⁹⁵ présentant une surface comprise entre 34 m² et 190 m², pour une moyenne de 87 m². Comme souvent, le sol du *spelaeum* d'Angers, ma-

688. I. Bertrand et G. Tendron, in Bertrand (dir.), 2018, vol. 1, p. 347-359.

689. Gros, 2011, p. 140-160.

690. Turcan, 2000, p. 74-78 ; Dubois, 2012, p. 430-440.

691. S'y ajoute un quatrième, sans doute localisé sur la commune de Jort (Calvados), mais dont l'emplacement n'est pas connu, dont témoigne la découverte de blocs sculptés en réemploi, ornés de scènes à caractère mithriaque (Hincker *et al.*, 2015).

692. Cochet, 1866, p. 409-410 ; Harmand, 1970 ; Gauthier, 1982.

693. Gaidon-Bunuel, 2000, p. 200-208.

694. Brodeur, 2013 ; Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 135-157 et p. 324-328.

695. Dubois, 2012, p. 432.



Fig. 129 : vue du mithraeum du site de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2), en cours de fouille par une équipe dirigée par Jean Brodeur (Inrap, 2009-2010). De part et d'autre de l'allée centrale, ont été aménagées deux banquettes latérales et, au fond, se dresse le podium qui accueillait l'image de culte. In Brodeur, 2013, p. 12, fig. 1.

nifestement installé dans une ancienne cave, est en contrebas du niveau de circulation extérieur : quelques marches permettent d'y descendre depuis un vestibule d'environ 12 m², situé au sud, qui devait être lui-même accessible depuis une cour localisée à l'ouest. De même, l'ancien nymphée de Septeuil (fig. 128), entaillant le flanc d'un coteau, est à demi enterré et le *spelaeum* a été aménagé dans sa moitié méridionale, qui devait être peu éclairée. Il est séparé de la partie de l'édifice où se trouve le bassin, faisant office de vestibule mais aussi de cuisine, par une cloison de bois que l'on franchit probablement près de son angle nord-est. Le caractère souterrain ou du moins semi-enterré de ces deux *spelaea*, dont on sait s'il est aussi partagé par l'édifice de Lillebonne, ne leur est pas spécifique, puisqu'il concerne la majorité des édifices de ce type, de manière à évoquer la caverne où le dieu Mithra sacrifie le taureau qu'il a capturé⁶⁹⁶. Si l'orientation du *spelaeum* de Lillebonne et de celui de Septeuil est similaire, puisqu'ils sont tous deux traversés d'est en ouest par un même axe de symétrie, celle d'Angers en diffère, avec des longs côtés orientés nord-sud.

L'organisation interne est analogue d'un exemple à l'autre et elle respecte encore une fois des normes communes à l'ensemble des *mithraea*. La salle, conçue notamment pour que les initiés partagent un repas, est divisée en trois parties : une nef centrale, large entre 2,60 m et 3,60 m et dont le sol est couvert de planches de bois à Sep-

teuil, est bordée par deux banquettes latérales qui longent ses murs. Délimitées par des murets maçonnés à Angers et à Lillebonne, les banquettes, sur lesquelles prenaient place les convives, sont structurées par des blocs de pierre en réemploi, vraisemblablement recouverts de lattes de chêne, à Septeuil. À l'entrée de la salle d'Angers (fig. 129), au pied des banquettes, une paire de socles monolithiques a pu servir de supports aux statues des dadophores, jeunes acolytes de Mithra généralement représentés dans le *spelaeum*. L'un de ces socles, à l'est, est jouté par une vasque et par une probable base d'autel en pierre. Peut-être destiné à la cuisson d'aliments consommés dans le *spelaeum*, un foyer est installé contre le mur de la banquette occidentale, dans une fosse, et est entouré de pierres. Une structure de combustion du même type a aussi été aménagée près de l'angle sud-ouest du *mithraeum* de Septeuil ; mesurant 1,30 m de côté, elle est encadrée par un muret constitué de pierres liées à la terre. De rares restes fauniques y ont été découverts, mêlés aux cendres et aux charbons de bois. Enfin, à l'extrémité de la salle faisant face à l'entrée – donc à l'ouest à Septeuil et à Lillebonne, et au nord à Angers –, se tient le bēma, podium sur lequel se dressait l'image de culte sculptée. Représentant Mithra tauroctone, sacrifiant le taureau, elle est en partie connue, à l'état de quelques fragments, à Septeuil et à Angers (cf. *infra*, 3.1.2.2). Peut-être installé dans une niche à Lillebonne, qui serait matérialisée, sur le plan, par l'épaississement du mur occidental, le podium est bien conservé à Angers, où il est accessible par trois

696. Turcan, 2000, p. 75 et p. 97.

marches, revêtu d'un lit de *tegulae* et pourvu d'un socle maçonné qui accueillait le relief mithriaque ; directement à l'ouest, à l'extrémité de la banquette, un compartiment a pu servir de bassin, sans certitude toutefois. À Septeuil, le relief de Mithra tauroctone repose simplement sur deux bases de colonnes dépareillées, dont l'une a été retravaillée. À proximité immédiate, une autre image de Mithra, représentant la naissance du dieu, jaillissant de la roche, est peut-être juchée sur un fût de colonne retaillé, lui-même disposé sur un fragment de soubassement maçonné.

Le décor de ces salles cultuelles, à l'exception des représentations sculptées liées à l'imagerie mithriaque – dont subsistent plusieurs fragments (cf. *infra*, 4.2.3.1, *statuaire divine...*) –, est relativement sobre. Un morceau de colonnette et trois fragments d'un autel en pierre ont été mis au jour à Angers, ainsi que les débris d'un fût de colonne cannelé, probablement issu d'un ancien monument. À Septeuil, des plaques de calcaire carrées, sur lesquelles sont gravés des motifs en bas-relief évoquant des boucliers, pourraient avoir décoré les murs du *mithraeum*, tandis que la statue d'une nymphe, intégrée à l'édifice antérieur, a manifestement gardé sa place au sein du *spelaeum*, installée dans une niche ouverte dans son mur méridional. Enfin, à Lillebonne, des tronçons de colonne, avec des fragments de blocs sculptés, ont été profondément ensevelis près d'un vraisemblable foyer localisé dans l'angle nord-est de la salle, mais l'emplacement d'origine de ces éléments, peut-être extérieur au *spelaeum*, n'est pas connu.

Si ces lieux de culte sont tout à fait originaux en regard des temples consacrés aux autres divinités, ils relèvent néanmoins d'une série d'architectures standardisées à l'échelle de l'empire romain, mais encore peu connues en Lyonnaise – la liste des trois *mithraea* identifiés doit être complétée par l'exemple des Bolards, à Nuits-Saint-Georges, en territoire éduen – ou en Aquitaine, dont le seul représentant a été fouillé à Bordeaux⁶⁹⁷. En revanche, ce type de bâtiment est mieux documenté dans l'est des Gaules, en Belgique et en Germanie supérieure. Il apparaît, pour les provinces mentionnées, à partir du milieu du II^e s.⁶⁹⁸ Alors qu'aucune donnée ne permet de fixer la date de construction ni même la période de fréquentation du *mithraeum* de Lillebonne, celui d'Angers a manifestement été fondé dès la seconde moitié du II^e s. : plusieurs vases portant des dédicaces à Mithra, gravées sur leur panse ou leur col, proviennent de couches archéologiques mises en place dès cette période⁶⁹⁹. Les vestiges de son premier état, peu connus, ont été en grande partie oblitérés lors de sa reconstruction, située vers le milieu du III^e s. Celle-ci a vraisemblablement été réalisée en plusieurs étapes, dont

l'ultime – qui est évidemment la mieux renseignée – correspond à l'édifice présenté *supra*. Enfin, à Septeuil, le remplacement du nymphée par un *mithraeum* est plus tardif : de premiers foyers sont allumés dans ce bâtiment, probablement en ruines, entre 340 et 350, marquant peut-être le début de sa transformation en sanctuaire consacré au culte de Mithra. Le réaménagement définitif de l'édifice n'intervient cependant qu'aux alentours de 355-360⁷⁰⁰.

3.1.2.2. Architectures et rituels : orientation et équipements des temples

Au-delà de la variété de formes que le classement proposé *supra* a mis en évidence, un grand nombre de temples, quel que soit le type auquel ils sont rattachés, partagent certains traits communs qui montrent que les architectures et leurs aménagements sont adaptés aux rituels et répondent à certains impératifs religieux. À ce titre, deux points, en particulier, méritent réflexion : d'une part, l'orientation des édifices de culte et, d'autre part, les deux types d'équipement que l'on retrouve régulièrement au sein des *cellae* ou des galeries périphériques – les foyers et les vestiges des statues de culte et de leur support.

▪ Des temples généralement tournés vers l'est

L'orientation de l'accès principal du temple a pu être déterminée avec certitude pour cent édifices – tous types confondus, à l'exception des trois *mithraea*, pour lesquels la question a déjà été traitée *supra* (type E). De fait, la reconnaissance d'un porche, d'un vestibule ou d'un escalier, ou parfois le seuil d'une porte, permet de localiser sans réserve l'entrée d'une *aedes*, en particulier lorsqu'elle a été définie comme étant de type A1b, A1c, A2b, A2c, A3b, B1b, C ou D. En outre, pour cent vingt-et-un bâtiments de culte supplémentaires, la disposition de leur entrée majeure peut être supposée en faveur de leur position au sein de l'aire sacrée – lorsqu'ils sont situés en fond de cour, qu'il sont précédés d'une paire d'édicules, encadrant manifestement l'allée qui y conduit depuis la porte du sanctuaire, ou qu'ils font face à un grand bâtiment de plan rectangulaire (cf. *infra*, 3.1.4.2), marquant vraisemblablement l'entrée d'un lieu de culte non enclos par un péribole maçonné. Il existe sans doute des temples dotés d'accès secondaires, souvent non identifiés, à l'exception du double édifice de plan centré fouillé au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, B et C). Selon toute vraisemblance, ces deux temples, pourvus d'une *cella* encadrée par un portique de plan carré, sont en effet dotés d'une entrée principale à l'est, tandis qu'une allée couverte par une pergola et bordée d'une haie dessert leur façade occidentale, où deux autres issues offrent un

697. Mouraire, 1997 ; Gaidon-Bunuel, 1991.

698. Dubois, 2012, p. 429.

699. Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 118-135 et p. 317-324.

700. Gaidon-Bunuel, 2000, p. 200 et p. 208.

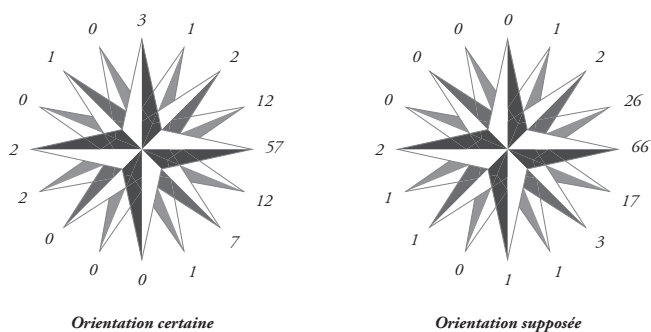


Fig. 130 : répartition de 221 temples en fonction de l'orientation de leur entrée principale, qu'elle ait été identifiée avec certitude (pour 100 d'entre eux) ou que sa localisation ait été déduite de la position du temple au sein de l'aire sacrée (pour 121 autres). Réal. S. Bossard.

passage vers leur galerie périphérique⁷⁰¹. Néanmoins, ces accès mineurs – qui ne devaient toutefois pas exister pour les édifices sur podium – ne sont jamais mis en valeur par une architecture particulière, puisque les porches et les escaliers identifiés sont systématiquement présents sur une seule façade du bâtiment, et non plusieurs.

Que l'on considère les bâtiments dont l'accès a pu être précisément localisé ou ceux pour lesquels son emplacement reste hypothétique, on observe invariablement que la façade principale du temple fait face à l'est ou, éventuellement, au nord-est, à l'est-nord-est, au sud-est ou à l'est-sud-est (fig. 130). Les exceptions, au nombre d'une quinzaine (soit moins de 1 % des cas étudiés), restent tout à fait anecdotiques et peuvent parfois être expliquées par la topographie des lieux ou par la proximité de constructions qui auraient polarisé la position de l'entrée de l'*aedes*. Ainsi, à Auvers-le-Hamon⁷⁰² (S.26), les vestiges de deux temples juxtaposés, dotés d'un porche ou d'un escalier appuyé contre leur façade occidentale, prennent place sur le versant occidental de la vallée de l'Erve ; la présence, étonnante, d'accès « occidentalisés » pourrait s'expliquer par la topographie : les temples sont accessibles depuis le sommet du coteau. Sur le site de l'Hôtellerie à Corseul (S.135), un petit temple est installé dans l'angle oriental d'un enclos qui se prolonge largement au-delà de l'emprise des sondages qui y ont été conduits⁷⁰³. Son entrée semble tournée vers le nord-ouest, où un empierrement stabilise sans doute ses abords, et l'on peut supposer qu'elle est dirigée vers autre aménagement installé au centre de l'enceinte, peut-être une habitation dont dépendrait ce modeste édifice de culte (cf. *infra*, 5.1.2.3). Un dernier exemple, celui de Pussigny⁷⁰⁴ (S.244), montre également que l'environnement du sanctuaire doit être pris en compte pour comprendre l'orientation du temple – ici, à l'ouest-sud-ouest –, ainsi que la position de l'entrée de l'aire sacrée, qui est alignée sur l'axe

de ce dernier. De fait, la présence d'une nécropole préhistorique et protohistorique, dont les architectures funéraires les plus monumentales, surmontées d'un tertre, pouvaient encore être perceptibles durant l'époque romaine et entraver la circulation, a probablement été déterminante lors de l'implantation du lieu de culte, qui la borde à l'ouest. Par ailleurs, la topographie du terrain sur lequel il a été établi, incliné vers l'ouest, et l'existence d'une concentration de bâtiments – des logements ? – à une soixantaine de mètres à l'ouest, ont aussi pu présider au choix de son orientation, tout à fait singulière (cf. *infra*, 5.2.3.3).

Il arrive parfois que l'orientation du temple et celle du péribole qui l'encadre divergent, l'écart étant de quelques degrés ou parfois plus important ; c'est le cas à Sylvains-les-Moulins (S.76), Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127, A), Lestiu (S.110) ou encore à Authevernes⁷⁰⁵ (S.253). Pour ces exemples, la différence observée peut s'expliquer par la volonté d'orienter strictement l'entrée du bâtiment de culte vers l'est, tandis que la définition des limites du péribole a certainement dû respecter d'autres contraintes liées à l'environnement proche – la trame d'une agglomération à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre et des parcelles agricoles préexistantes sur les autres sites ? L'importance d'ouvrir le temple à l'est transparaît aussi à Pouillé⁷⁰⁶ (S.243) : sa porte fait face à ce point cardinal, alors que le sanctuaire a été établi en bordure orientale d'une rue et donc que les accès à son aire sacrée s'effectuent depuis sa façade occidentale.

L'exposition quasi systématique de l'entrée du temple vers l'orient n'est pas spécifique au territoire étudié, puisque cette caractéristique a aussi été mise en évidence dans les sanctuaires des autres provinces gauloises⁷⁰⁷. Contrairement aux principes énoncés par Vitruve⁷⁰⁸, suivis aussi par Hygin et Frontin, qui préconisent que l'*aedes* soit dirigée vers le couchant – norme qui, d'ailleurs, ne semble guère avoir été respectée à Rome même⁷⁰⁹ –, l'orientation vers le levant constitue donc une règle à laquelle ne dérogent que de rares exemples. Cette préférence tire sans aucun doute ses origines d'une tradition plus ancienne, en vigueur dès le second âge du Fer : d'une manière générale, l'entrée des enclos à rituels préromains est également située sur leur façade orientale⁷¹⁰ et les plus anciens bâtiments qui peuvent être identifiés à des temples, datés de la fin du second âge du Fer ou de la période augustéenne, à l'image de celui de

701. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 471-474.

702. Gautier *et al.*, 2019, p. 270.

703. Ferrette *et al.*, 2005.

704. Coutelas, Hauzeur, 2017.

705. S.76 : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 746-747 ; S.110 : Delétang, 2001 ; S.127 : Blin, 2000 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014.

706. Bourgeois, 1982.

707. Doulan, 2008, vol. 1, p. 121 ; Mitton, 2008, p. 25 ; Fauduet, 2010, p. 122.

708. Vitruve, *De l'architecture*, IV, 5, 1.

709. Cazanove, 2020, p. 170.

710. Brunaux, Malagoli, 2003, p. 20 ; Poux, 2008, p. 13 ; cf. aussi l'exemple de Bennecourt, S.254, ph. 1 ; cf. *supra*, 3.1.1.1.

Saint-Martin-de-Boscherville⁷¹¹ (S.87, A1), présentent aussi une entrée dirigée vers ce point cardinal et le soleil levant.

▪ *Cellae et galeries périphériques : deux espaces aux fonctions distinctes*

En Gaule romaine, les deux principales composantes du temple, la *cella* et la galerie périphérique, constituent deux entités distinctes mais souvent complémentaires – à l’exception des édifices des familles A, D et E. Leurs différences sont parfois accentuées par la surélévation du niveau de sol de la *cella* (cf. *supra*, 3.1.2.1, notamment le type B1) et par une ornementation plus soignée de celle-ci, à laquelle sont parfois réservés les décors plaqués ou les peintures polychromes. La fonction et le statut de ces deux espaces ne sont pas les mêmes, comme peut l’illustrer un passage souvent commenté d’une lettre de Pline le Jeune à l’architecte Mustius⁷¹², à qui il commande la restauration d’un temple de Cérès bâti sur ses terres en Italie, « pour l’usage de la déesse », et l’adjonction d’un portique, « pour l’usage des visiteurs »⁷¹³. Ainsi, tandis que la *cella* correspond au domaine de la divinité, la galerie des temples des Gaules romaines a manifestement été fréquentée par les dévots, qui peuvent approcher au plus près la résidence du dieu ou de la déesse et l’honorer tout en étant abrités du soleil et des intempéries⁷¹⁴. La circulation répétée des hommes au sein de la galerie, qu’elle soit parée d’une colonnade ou close par des murs, est d’ailleurs confirmée par les données archéologiques, notamment l’usure des sols, et montre bien l’importance cruciale de cet espace périphérique au sein des pratiques rituelles des Gaules romaines. Si, à l’échelle des cités considérées, aucun *graffito* transcrivant un message faisant référence à un acte religieux ne paraît avoir été gravé sur les murs extérieurs de la *cella* des temples⁷¹⁵, et que les mobiliers découverts au sein de la galerie sont globalement peu nombreux (cf. *infra*, 4.1.2.1), l’examen du monument du Haut-Bécherel, à Corseul (S.134, A), révèle que cet espace a été particulièrement fréquenté. Directement accessible depuis le grand portique frontal du sanctuaire, le déambulatoire qui circonscrit la *cella* de plan polygonal est doté d’un sol bétonné qui est tassé par endroits, témoignant de passages répétés, mais aussi de l’installation de plusieurs supports pesants, alignés le long du mur oc-

cidental⁷¹⁶ (fig. 131). à l’instar des deux exèdres nichées dans les angles de la galerie périphérique, ces éléments disparus sont certainement liés, d’une manière ou d’une autre, aux pratiques cultuelles, que l’on admette ou non que des rites circumambulatoires aient eu lieu autour de la *cella* des temples des Gaules, malgré l’absence évidente de preuves pour l’époque romaine⁷¹⁷. En tout état de cause, ces supports ont pu accueillir des statues – images divines ou impériales⁷¹⁸ ? –, ou bien avoir servi de réceptacles pour des offrandes. De même, certaines petites pièces de plan carré ou rectangulaire, accolées à la galerie périphérique ou à au vestibule des temples de Cracouville, au Vieil-Évreux (S.78, A1), de Tournai-sur-Dive (S.149, A) ou de Pannes (S.220, A), ainsi que l’abside ouvrant à l’arrière de la galerie de l’édifice de Saint-Denis-du-Maine⁷¹⁹ (S.38, A), ont probablement été destinées à mettre en valeur d’autres statues, ou à accumuler des objets offerts à la divinité, dont il ne reste aucune trace.

Cependant, les aménagements identifiés à l’intérieur de la *cella* ou de la galerie périphérique des temples restent peu nombreux et, généralement, ils peuvent être rattachés à deux types d’équipements : d’une part, à la présence de l’image de culte trônant dans la *cella* et, d’autre part, à des foyers installés sur le sol de cette dernière ou bien du déambulatoire.

Si l’on excepte les deux reliefs mithriaques, représentant, suivant un modèle standardisé, Mithra sacrifiant le taureau, dont plusieurs fragments ont été mis au jour au

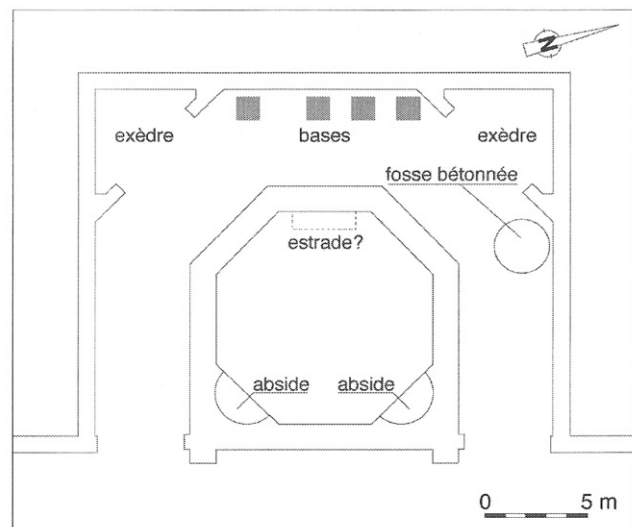


Fig. 131 : aménagements reconnus ou restitués au sein du temple A du lieu de culte du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d’Armor ; S.134).

In Provost et al., 2010, p. 208, fig. 165.

711. Le Maho, 1995.

712. Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 39.

713. Néanmoins, pour cet exemple éloigné des provinces gauloises, le bâtiment de culte et le portique ont sans doute formé deux édifices indépendants. L’examen des vestiges fouillés à San Giustino (Ombrie, Italie), s’ils correspondent bien aux bâtiments mentionnés par Pline (Braconi, Uroz Sáez, 2001 ; Bassani, 2017, p. 285-286), révèle toutefois que le temple en question, imbriqué dans la galerie, au niveau de son axe médian, présente un lien étroit avec cette dernière.

714. Scheid, 1996, p. 254 ; Van Andringa, 2017a, p. 110 et p. 121.

715. Van Andringa, 2017a, p. 121.

716. Y. Maligorne, A. Provost, in Provost et al., 2010, p. 208.

717. Gros, 2011, p. 202 ; Van Andringa, 2017a, p. 110.

718. W. Van Andringa l’a envisagé à partir de la représentation d’un vase découvert à Sains-du-Nord (Van Andringa, 2000, p. 40).

719. S.38 : Sérís (dir.), 2015, p. 137-141 ; S.78 : Cliquet et al., 1996, p. 1-16 ; S.149 : G. Leclerc in Coulthard, Paez-Rezende (dir.), 2012, p. 456-457 ; S.220 : Renard, David (dir.), 1997.



Fig. 132 : fragment de l'image de culte en calcaire du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2) : tête du dieu Mithra. In Brodeur, 2013, p. 14, fig. 5.

sein du *spelaum* d'Angers (S.2 ; R.1, mesurant environ, à l'origine, 1,20 m de haut) (fig. 132) et de Septeuil (S.122 ; R.34, plus de 1,50 m de haut) (cf. *supra*, 3.1.2.1, type E), un seul temple a livré avec certitude l'image de culte – fragmentaire – qui trônait au sein de sa *cella* (cf. *supra*, 1.2.1). Il s'agit d'un modeste édicule de plan quasi carré, d'une surface interne d'environ 2 m², installé dans un téménos dépendant d'un établissement rural fouillé à Saint-Patrice⁷²⁰ (S.247). La partie inférieure d'une statue de culte en pierre, brisée, a été découverte en place – ou du moins à l'emplacement où elle devait être exposée, peut-être sur un socle disparu –, dans une fosse creusée au fond de la *cella*, contre son mur occidental (fig. 133). Cette structure a été remblayée à l'aide de gros débris de tuiles à rebord, de nombreux moellons de calcaire, parmi lesquels se trouve aussi le bloc sculpté en haut-relief. Conservé sur 0,38 m de haut, ce dernier représente une divinité de sexe indéterminé, assise dans une niche ou dans un édicule flanqué de colonnes (R.753). Ses jambes sont couvertes d'un long vêtement qui descend jusqu'à ses pieds, qui semblent chaussés ; la statue est brisée à hauteur des genoux et devait mesurer, à l'origine, près d'un mètre de haut.

Le socle en pierre qui recevait l'image divine a été conservé, *in situ*, dans deux temples dont les vestiges ont été exhumés il y a plus d'un siècle : d'une part, à Saint-Aubin-sur-Gaillon⁷²¹ (S.74, A), il mesure environ 2,40 m de long pour 1,60 m de large et est encadré par des degrés revêtus de marbre. D'autre part, dans le petit temple de la



Fig. 133 : base de la statue de culte d'une divinité indéterminée découverte dans l'édicule A de la villa de Tiron à Saint-Patrice (Indre-et-Loire ; S.247). In Guiot, 2003, p. 156, fig. 25 et Guiot (dir.), 2003, p. 77, ph. 33.

villa des Bosseno de Carnac⁷²² (S.272, A), où il était encore scellé au sol, il prend simplement la forme d'un bloc de tuffeau parallélépipédique, mouluré sur trois faces, mesurant 0,68 m de côté et épais de seulement 8 cm. Parmi les explorations anciennes, la fouille des temples de la Butte des Buis à Beaumont-le-Roger (S.44, A) et d'Orival (S.267, A) a aussi permis d'identifier un support maçonné installé au fond de la *cella*, en forme de π pour le premier et peut-être dédoublé, pour accueillir deux statues, pour le second⁷²³. Plus récemment, à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre⁷²⁴ (S.127), c'est une base maçonnée de plan carré, dont la surface est enduite d'une peinture rouge, qui a été identifiée au centre du temple A2. Aux abords du socle maçonné de la statue de l'une des deux *cellae* du temple monumental de Genainville⁷²⁵ (S.260, A2), le sol bétonné est incrusté de petits galets alignés, tandis qu'une grande niche, aménagée dans le mur occidental, devait mettre en valeur l'image de culte, sans doute de haute

720. Guiot, 2003, p. 153-154.

721. Poulain, 1915, p. 52.

722. Miln, 1877, p. 134.

723. Deglatigny, 1927, p. 14 et p. 31.

724. Blin, 2000, p. 101.

725. Mitard, 1993, p. 90-94.

taille, placée à quelques décimètres au-devant. Par ailleurs, un espace dallé, mesurant près de 1 m de côté, distingue l'emplacement de la statue divine de la *cella* de Louviers⁷²⁶ (S.264, A) du reste du sol, simplement composé de marne pilonnée. À Rouen⁷²⁷ (S.268), le socle maçonné, constitué de moellons et de briques, était probablement accolé au mur occidental de la *cella*, tandis qu'au sanctuaire central du Vieil-Évreux⁷²⁸ (S.79, B, C et D), les trois temples de plan quadrangulaire qui ont été édifiés à la fin du I^{er} s. de n. è. sont équipés d'un support, encadré par trois murets, également appuyé contre le mur du fond de leur pièce centrale. Un massif maçonné, adossé au mur ouest de la *cella* du premier état du temple du Havre⁷²⁹ (S.84, A), a sans doute aussi assuré la fonction de podium pour la statue de culte, malgré son étroitesse, tandis qu'à Saint-Martin-au-Val, à Chartres⁷³⁰ (S.101, I), l'espace surélevé au fond de la probable *cella*, formant une bande large d'environ 2,20 m et d'une hauteur inconnue, constitue un aménagement similaire, mais bien plus grand.

Toutefois, le plus souvent – et lorsque l'érosion n'a pas fait disparaître les niveaux archéologiques situés à l'intérieur du temple –, il ne reste que les fondations du support de la statue de culte qui, dans certains temples modestes, ne nécessitait probablement pas d'être profondément ancré et n'a donc laissé aucune trace. Il s'agit alors d'une fosse de plan carré ou, plus fréquemment, elliptique, comblée ou non de moellons, parfois liés au mortier et accompagnés de débris de tuiles de gros module, à l'image des structures observées au centre ou au fond des *cellae* des temples de Neuville-sur-Sarthe (S.18, J), du Port à Entrammes (S.31, A), du Long Buisson à Guichainville (S.62, B), de Saint-Martin-des-Entrées (S.82, A), du Havre (S.84, A, second état), de Richebourg (S.118, A et D), de Corbeilles (S.206, A), de Pannes (S.220, C), de Chanceaux-sur-Choisille (S.239, A), d'Épiais-Rhus (S.257, A), de Genainville (S.260, A1 et A2), ou encore de Bilaire à Vannes⁷³¹ (S.278, A2). Des anomalies perceptibles sur des images aériennes, au sein de la *cella*, renvoient sans doute à des structures similaires, tel qu'à Vaas (S.25, A) ou à Jouy-sur-Eure⁷³² (S.65, A). L'empreinte d'un élément disparu, en bois ou en pierre, observé au centre de ces fondations, tel qu'à Richebourg (S.118,



Fig. 134 : vue de la *cella* du temple A1 du sanctuaire de Genainville (Val-d'Oise ; S.260, ph. 2). Au centre, des pierres délimitent un espace quadrangulaire qui devait être occupé par la statue de culte et son socle. In Mitard, 1993, p. 45, fig. 7.

D) ou à Genainville⁷³³ (fig. 134) (S.260, A1) suggère que les pierres calaient directement le socle de la statue, alors que celui-ci devait plutôt reposer sur le radier formé par les moellons ou les débris de terre cuite architecturale dans les autres cas.

Enfin, un support en bois, plutôt qu'une base de statue en pierre, a pu être restitué à l'intérieur de deux modestes édifices de culte. L'un, hypothétique, localisé à Mondeville⁷³⁴ (S.147, C), correspond à une simple *cella* dont le sol est tapissé de plaquettes de calcaire. Plus ou moins au centre de l'édifice, une couche de terre noirâtre, dont l'emprise dessine un rectangle mesurant 1,50 m de long pour 1,20 m de large, repose sur ce revêtement. Elle renferme des tessons de céramique ainsi qu'une perle en pâte de verre et semble résulter de la décomposition d'un cadre ou d'un support composé de pièces de bois. L'un des états du temple de la place des Épars à Chartres⁷³⁵ (S.100, C3) est également doté d'une structure rectangulaire en bois, longue de 1,80 m et large de 0,80 m, accolée au mur occidental de la *cella* ; en témoignent quatre petits trous de poteau qui devaient servir d'ancrage à un socle de bois, construit au fond de la pièce.

La disparition quasi systématique des statues de culte, comme de leur support, témoigne de leur récupération et de leur recyclage probable, qu'elles soient en pierre ou en métal, au même titre qu'une grande partie du décor architectonique – colonnes, entablement, etc. – que l'on ne retrouve généralement qu'à l'état de fragments épars. Néanmoins, il faut aussi évoquer l'hypothèse d'effigies divines en bois, qui n'auraient laissé aucune trace, notamment pour les édifices de culte les plus modestes, comme l'évoque Plinie au sujet du temple de Cérés bâti sur l'un de

726. Vesly, 1909, p. 28.

727. Lequoy, Guillot, 2004, p. 79-80.

728. Bertaudière *et al.*, 2012, p. 110-111.

729. Lachastre, 1967.

730. Bazin *et al.*, 2019, p. 128-134.

731. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 123-127 ; S.31 : Naveau, 1982, p. 30 ; S.62 : Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 149-152 ; S.82 : Paez-Rezende, Adrian, 2014, p. 260 ; S.84 : Lachastre, 1967 ; S.118 : Barat, 1999, p. 125 et p. 145 ; S.206 : Poitevin (dir.), 2007, p. 97 ; S.220 : Renard, David (dir.), 1997, p. 34 ; S.239 : Hascoët, Riolland (dir.), 1993, p. 35 ; S.257 : Simon, Lemoine, 1972, p. 70 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 90-94 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 13-17.

732. S.25 : Gautier *et al.*, 2019, p. 241 ; S.65 : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 464.

733. S.118 : Barat, 1999, p. 147 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 43-46.

734. V. Carpentier et Chr.-C. Besnard-Vauterin, *in* Besnard-Vauterin (dir.), 2009, p. 168-169.

735. J.-M. Morin, *in* Joly (dir.), 2010, p. 131.

ses domaines⁷³⁶.

▪ *La question des foyers aménagés au sein des temples*

L'autre type de structure que l'on retrouve à plusieurs reprises à l'intérieur des temples est le foyer, aménagé soit au sein même de la *cella*, soit dans un ou plusieurs secteurs de la galerie périphérique – et qui est parfois identifié, aussi, à l'extérieur des bâtiments de culte (cf. *infra*, 3.1.5.3). Nous ne reviendrons pas sur les structures de combustion reconnues au sein des *mithraea*, pour les sites d'Angers (S.2) et de Septeuil (S.122), qui étaient peut-être liées à la cuisson ou au sacrifice d'aliments consommés dans le cadre des banquets partagés par les adeptes de Mithra (cf. *supra* 3.1.2.1, type E).

Une série de *cellae* de plan carré ou rectangulaire (types A1a et A2a), datées de la fin du I^{er} s. av. n. è. et des premières décennies du I^{er} s. de n. è., se caractérise par la présence d'un foyer établi *grosso modo* en leur centre (cf. *supra*, fig. 95 et fig. 135) : cette configuration est attestée pour les édifices A1 et A2 de Saint-Martin-de-Boscherville (S.87 ; ph. 1 et 2), A1 et peut-être B de Macé (S.196, ph. 1 et 2 ?), A1 de Vannes (S.278, ph. 3), ainsi que B1 et C1 de Bennecourt⁷³⁷ (S.254). À Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2), au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, ph. 1), à Bû (S.99, ph. 1) et à Authevernes⁷³⁸ (S.253, ph. 2), les vestiges de structures similaires, mis au jour à l'emplacement d'un ou de plusieurs temples plus tardifs, laissent penser qu'un

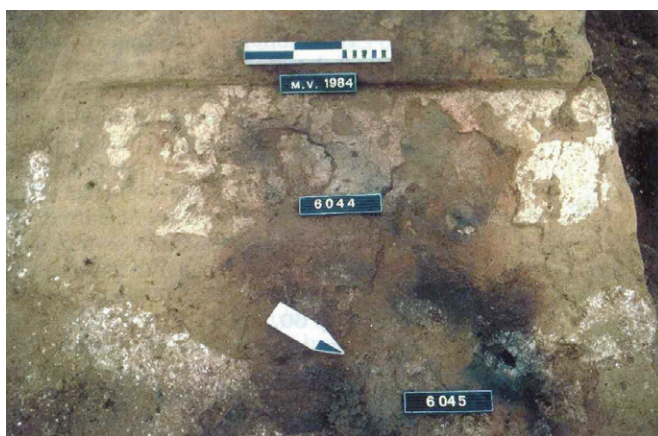


Fig. 135 : vestiges des foyers observés au sein de la *cella* C1 du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254, ph. 2-3).

In Barat, 2007, p. 105, fig. 56.

736. Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 39.

737. S.87 : Le Maho, 1995 ; S.196 : Leclerc, 2007b ; S.278 : des structures du même type existent néanmoins à proximité dès la phase 2 (Bailieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 8-13) ; S.254 : les *cellae* ont probablement été construites dès la phase 2, vers le troisième quart du I^{er} s. av. n. è., puisque de premiers foyers sont aménagés durant cette période, ainsi que durant la phase 3, autour du changement d'ère (Bourgeois dir., 1999, p. 36-42).

738. S.18 : Guillier (dir.), 2020 ; S.79 : Bertaudière, 2015, p. 64-66 ; S.99 : Fauduet, 1988, p. 5-8 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014, p. 199.

premier état de ces bâtiments de culte, non identifié, a pu exister et les abriter, à moins que les feux n'aient brûlé à l'extérieur de toute construction.

Ces structures de combustion ont souvent connu plusieurs états. Plusieurs d'entre elles, tels les plus anciens foyers de Bennecourt et peut-être ceux de Neuville-sur-Sarthe, ont été allumées directement sur le sol de la pièce. N'en témoignent alors que des traces de rubéfaction ayant marqué la surface du sol ; de tels stigmates ont certainement disparu dans nombre de cas pour lesquels les niveaux d'occupation ne sont pas conservés. Les foyers reconnus à Saint-Martin-de-Boscherville, quant à eux, sont installés dans une cuvette creusée dans le sol, tandis que les structures les plus récentes de Bennecourt, ainsi que celles de Bû et de Vannes, sont constituées d'une plaque quadrangulaire en argile. Celle-ci est relativement grande, puisqu'elle mesure 1,20 m de long pour 1,10 m de large à Bû et un peu moins de 1 m de côté à Bennecourt, où elle est d'ailleurs encadrée par quatre planches de bois. Des trous de piquet, observés à proximité du premier foyer de Saint-Martin-de-Boscherville et peut-être aussi à Bû, témoignent de possibles structures en bois aménagées à leurs abords, peut-être en guise de pare-feu. Les rejets cendreaux ont été manifestement enfouis à proximité immédiate, dans de petites fosses, durant la phase 2 à Bennecourt, tandis qu'ils ont été rejetés le long des parois de la *cella* ou évacués par sa porte à Saint-Martin-de-Boscherville (A1).

Que brûlait-on dans les flammes de ces foyers ? Les traces parfois subtiles de ces structures n'aident guère à le savoir. Néanmoins, quelques esquilles d'os de faune, consommées par le feu, proviennent des édifices de Vannes et de Saint-Martin-de-Boscherville, où des grains de blé carbonisés ont aussi été découverts. L'une des fosses de Bennecourt, qui accueille vraisemblablement les restes de la vidange d'un foyer – son comblement est charbonneux –, a livré au moins neuf fibules⁷³⁹, tandis que d'autres objets de parure analogues sont issus d'une autre structure de combustion, plus tardive.

Il semble donc, à l'aune de ces divers exemples, que des structures de crémation plus ou moins pérennes ont été installées au cœur de *cellae*, construites en tout ou partie en matériaux périssables et datées des premières décennies de l'époque romaine. Elles ont été utilisées afin de brûler, entre autres, de la viande animale, des céréales et des fibules, que l'on peut alors interpréter comme divers types d'offrandes sacrifiées aux divinités⁷⁴⁰. Il est intéressant de noter que ces aménagements destinés à la combustion semblent avoir précédé l'installation des premières statues de culte, à moins d'envisager que des effigies en bois, n'ayant laissé

739. L'auteur ne précise toutefois pas si elles ont été passées au feu (Bourgeois dir., 1999, p. 38).

740. Van Andringa, 2017a, p. 105.

aucune trace, aient été dressées à l'arrière de ces premiers autels qui, contrairement à ceux des générations suivantes, sont disposés à l'intérieur même du temple. De fait, à Bennecourt, Saint-Martin-de-Boscherville et Macé, les foyers ne sont pas localisés au centre même de la *cella*, mais sont décalés vers l'est, libérant un espace contre son mur occidental, peut-être occupé par une statue ; néanmoins, cette position excentrée pourrait aussi être expliquée par la nécessité de rapprocher le feu de la porte de l'édifice, pour une meilleure évacuation de la fumée. D'ailleurs, à Rome, le temple où brûle continuellement le feu de Vesta était *a priori* dépourvu de toute statue de culte, « Vesta ni le feu [n'ayant] d'image »⁷⁴¹.

Au sein du territoire considéré, aucune structure de ce type ne semble avoir été aménagée au sein des bâtiments des sanctuaires antérieurs à la conquête romaine. Comme l'a souligné L. Bourgeois, l'apparition de plateformes de crémation, souvent abritées par un édifice pourvu d'une simple *cella*, au cours de la période augustéenne ou, peut-être, dès les années qui l'ont précédée, a été reconnue dans de multiples sanctuaires des Gaules, que ce soit à Gournay-sur-Aronde (Oise), Mouzon (Ardennes), Naix-aux-Forges (Meuse) ou encore à Antigny (Vienne). Elle témoigne du rôle accru du feu, lors de ces décennies, dans la chaîne des rituels⁷⁴². Il est d'ailleurs possible que les multiples fragments de plusieurs plaques foyères – au moins six – mis au jour au cœur du sanctuaire de Juvigné (S.36, ph. 1), au sein d'un niveau formé, sans plus de précision, entre La Tène finale et les années 10 de n. è., relèvent de ce même phénomène⁷⁴³.

Au-delà du second quart du I^{er} s. de n. è., aucune structure de combustion ne semble avoir été installée au sein de la *cella* d'un temple, du moins pour ceux qui sont dotés d'une galerie périphérique ; celle de l'édifice A du Port à Entrammes (S.31) n'est pas datée et pourrait aussi relever d'une phase précoce. En revanche, quelques édicules de plan carré ont pu avoir accueilli un aménagement de ce type. Deux d'entre eux, flanquant un bâtiment de culte plus grand, ont été fouillés par L. de Vesly et V. Quesné à la fin du XIX^e s., à Criquebeuf-sur-Seine⁷⁴⁴ (S.256, B et C). Les deux possibles foyers installés en leur sein ne sont pas datés et on ignore donc tout du contexte de leur utilisation. Quant aux structures de combustion aménagées au sein des édicules D et E, et peut-être G et I – qui ont tous deux livré d'abondants dépôts cendreaux – du lieu de culte de Macé⁷⁴⁵ (S.196, ph. 5), elles sont attribuées à une phase tardive du site, située entre le troisième quart du III^e s. et la fin du IV^e s. de n. è., soit à un moment où le sanctuaire

est restructuré. L'identification de ces structures à des *cellae* n'est toutefois pas avérée (cf. *supra*) et il est possible que certaines de ces constructions aient été réutilisées en tant qu'autels, ou bien pour y rassembler des restes carbonisés issus de foyers voisins.

Enfin, un ou plusieurs foyers ont été reconnus sur le sol de la galerie périphérique de neuf temples, mais ils n'ont généralement pas pu être datés. Il est donc possible qu'une partie d'entre eux aient été utilisés tardivement, après l'abandon des bâtiments de culte, alors réoccupés de manière temporaire ou pérenne, à l'instar de ce qui a été observé à Bennecourt⁷⁴⁶ (S.254, ph. 7, B3), entre le dernier quart du III^e s. et la fin du IV^e s. Ce dernier site accueille en effet des activités profanes, domestiques ou artisanales, qui prennent place, durant l'Antiquité tardive, dans une partie des édifices du sanctuaire, notamment le déambulatoire du temple B3 (cf. *infra*, 8.1.1.2). Les cinq foyers établis à une date indéterminée dans la galerie du temple des Jardins du Bourg à Pithiviers-le-Vieil (S.116, A), les deux autres identifiés à Chênehutte-les-Tuffeaux (S.6, A) et à Richebourg (S.118, A) ou encore l'unique structure de ce type reconnue à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127, A), à Macé (S.196, A2) – où elle est associée à des résidus vitrifiés –, ou à Montaigu-la-Brisette⁷⁴⁷ (S.249, A) pourraient ainsi avoir été aménagés en dehors de tout cadre religieux, bien qu'on ne puisse le prouver. En revanche, plusieurs petits foyers successifs, non décrits, ont été mis au jour sur le sol de la galerie du second état du temple de la place des Épars à Chartres⁷⁴⁸ (S.100, C2), dans le courant du II^e s. ou du III^e s. de n. è., avant que celui ne soit reconstruit et donc à une période durant laquelle le sanctuaire était *a priori* en activité. Par ailleurs, sur le site du Port, à Entrammes⁷⁴⁹ (S.31, A), ce sont quatre petits foyers qui ont été identifiés dans les angles du déambulatoire ; l'un d'entre eux comprend deux états, le premier établi avant la pose du sol de mortier, et le second après cette opération ; les relations stratigraphiques ne permettent pas de déterminer si les autres structures de combustion sont antérieures ou postérieures à l'édification du temple maçonné et à l'installation de ses sols. Quoi qu'il en soit, dans ces deux cas, l'hypothèse d'aménagements postérieurs à l'abandon du site ne peut pas être émise et il faut donc admettre que la galerie périphérique de certains temples a manifestement servi d'abri à des structures utilisées pour la crémation d'objets indéterminés, bien que cette pratique semble être restée anecdotique.

746. Bourgeois (dir.), 1999, p. 59-60.

747. S.6 : Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 27 ; S.116 : Salé (dir.), 2011, p. 153-161 ; S.118 : Barat, 1999, p. 145 ; S.127 : Blin, 2000, p. 102 ; S.196 : Leclerc, 2007b, p. 135 ; S.249 : L. Paez-Rezende, in Coulthard, Paez-Rezende (dir.), 2012, p. 401-404.

748. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 131.

749. Naveau, 1982, p. 31.

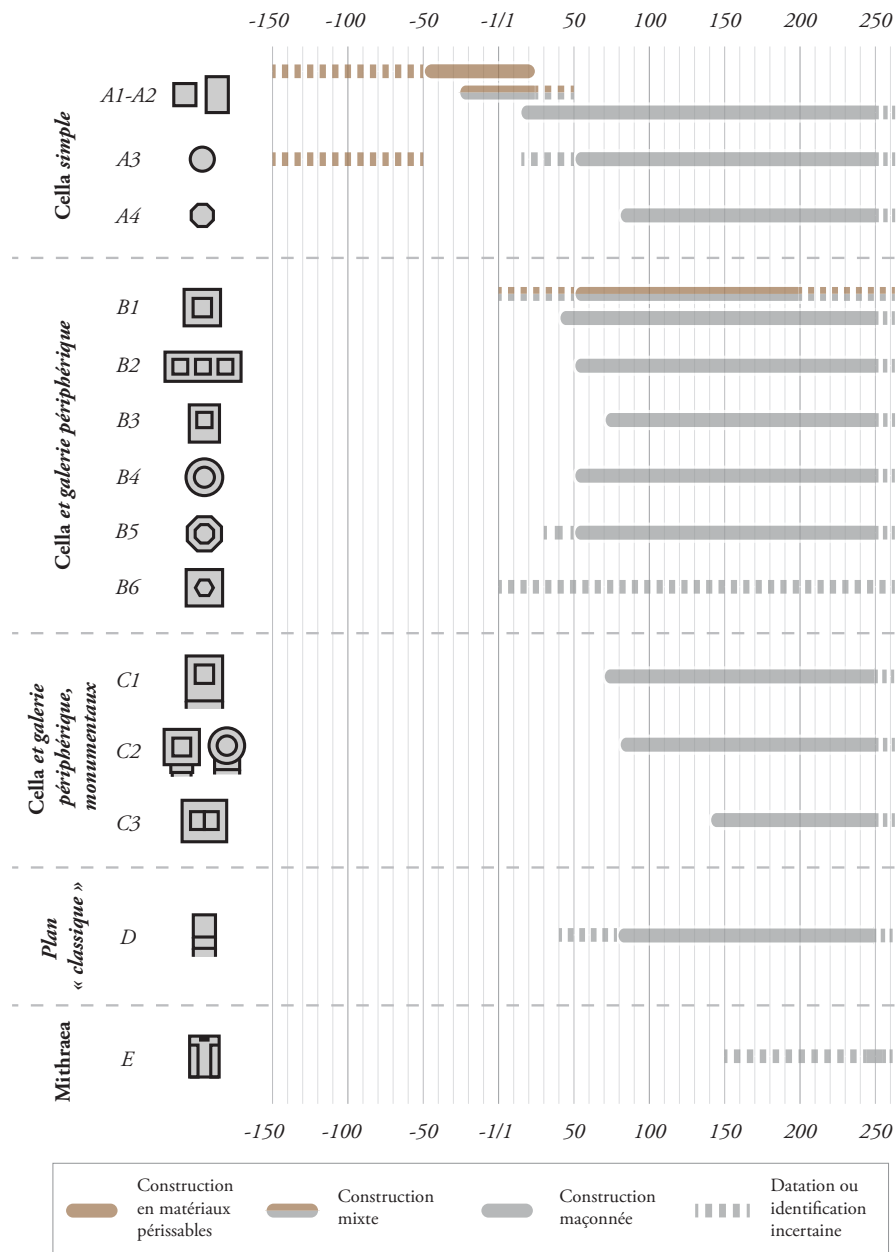
741. Ovide, *Les Fastes*, VI, 295-304.

742. Bourgeois (dir.), 1999, p. 172-173.

743. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 127-130.

744. Vesly, 1909, p. 48-49.

745. Leclerc, 2007b.



3.1.2.3. Origine et évolution des temples : synthèse chronologique

Le classement des architectures révèle que les concepteurs des bâtiments de culte ont opté pour des choix très divers, que ce soit au moment de tracer leur plan, d'élaborer leur élévation ou encore de définir les techniques de construction et d'ornementation à mettre en œuvre. Ces paramètres ont aussi évolué au fil des siècles, notamment en ce qui concerne la forme des temples et les matériaux utilisés pour leur construction (fig. 136). Plusieurs étapes majeures peuvent ainsi être identifiées dans les transformations qui affectent l'architecture religieuse des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise et, plus largement, des provinces gauloises.

À quel moment dater l'apparition des premiers temples au sein de cette région ? L'examen des bâtiments de bois et de terre des états laténiens des sanctuaires a bien

montré les difficultés à identifier un ou plusieurs édifices qui domineraient la cour des enclos préromains. Le plus souvent, une concentration plus ou moins diffuse de trous de poteau⁷⁵⁰ signale l'existence d'une ou de plusieurs constructions dont ni le plan, ni la chronologie ne peuvent être déterminés avec précision. Les problèmes posés par la datation de ce qui est considéré par L. Bourgeois comme la plus ancienne structure en bois de Bennecourt (S.254, ph. 1, A) ont déjà été évoqués *supra* (3.1.2.1, type A1) : selon son inventeur, une construction légère, de plan quadrangulaire, délimitée par des rangées de piquets et de poteaux et d'une surface d'environ 14 m², aurait abrité une fosse

750. À Juvigné (S.36, ph. 1 ; Bossard, Dufay-Garel dir., 2016, p. 55-70), Plouër-sur-Rance (S.137 ; Menez dir., 1996, p. 66-74), Douarnez (S.170, ph. 1 ; Clément *et al.*, 1987, p. 35-36), Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 1 ; Pernet, Lejars, 2007, p. 108), La Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 2 ; Piette, 1989 ; 2018) ou Authevernes (S.253 ; Michel *et al.*, 2014, p. 191-193), et peut-être à Moulay (Le Goff, 2016).

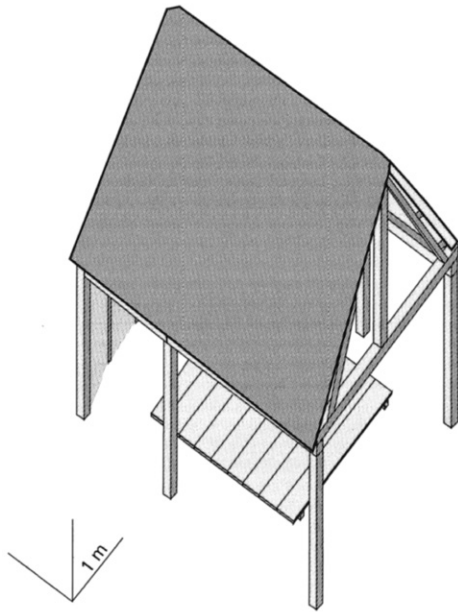


Fig. 137 : proposition de restitution de la construction en matériaux périssables qui a pu avoir été construite au centre de l'enclos laténien de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254, ph. 1). In Bourgeois (dir.), 1999, p. 30, fig. 21.

creusée au centre de l'enclos de la fin du II^e s. av. n. è. (cf. *supra*, fig. 77 et fig. 137), à l'instar de ce qui a été restitué, entre autres, à Gournay-sur-Aronde (Oise)⁷⁵¹. Toutefois, ce secteur a été perturbé par des aménagements postérieurs, datés de l'époque romaine, notamment par une fosse et une structure (E) dont le plan est en forme de π , aménagés au début du II^e s. de n. è., au même emplacement et suivant la même orientation que les constructions supposées laténiennes⁷⁵². L'attribution du petit édifice A à la première phase du site nous semble donc incertaine, de même que celle d'une fosse centrale, dont la fonction n'est d'ailleurs pas connue – « autel creux », comme le propose l'auteur, ou bien ancrage d'un élément en bois disparu ? D'autres bâtiments datés de La Tène finale, sans qu'il soit possible de proposer un phasage plus précis, ont été identifiés au sanctuaire de la Forêterie, à Allonnes⁷⁵³ (S.249, ph. 1), et sont, comme à Bennecourt, associés à un abondant mobilier qui témoigne bien de la vocation rituelle du site dès le second âge du Fer. Pour autant, ces constructions de plan circulaire ou quadrangulaire, dont les fondations correspondent à des tranchées partiellement conservées, sont multiples et avoisinent probablement d'autres bâtiments sur poteaux. Il n'est donc guère aisé de comprendre l'organisation spatiale de ce site, d'autant plus qu'il est fort probable que ces différents édifices, construits en matériaux périssables, ne soient pas tous contemporains.

Ainsi, la connaissance du bâti des sanctuaires anté-

rieurs à la conquête romaine demeure très lacunaire au sein de la zone géographique considérée. La fonction des quelques édifices avérés ou supposés n'est pas connue et aucun argument ne permet d'y voir la résidence d'une puissance divine ; l'hypothèse de temples gaulois équipés de statues de bois (cf. *supra*, 2.1.2), récemment soutenue par M. Poux⁷⁵⁴, ne peut en aucun cas être confirmée ici. Il semble bien que les sites à vocation rituels préromains ont été aménagés en plusieurs étapes et ils ont peut-être été pourvus, du moins pour certains, d'édifices multiples, dont le rôle au sein des pratiques rituelles ne peut être clairement défini. Les plus anciens temples, auxquels succéderont généralement, tout au long de l'époque romaine, d'autres édifices de même nature, reconstruits au même emplacement, n'apparaissent manifestement pas avant le troisième ou le dernier quart du I^{er} s. av. n. è. Composés d'une pièce unique de plan carré ou rectangulaire, ils sont construits en matériaux périssables, soit intégralement – tel qu'à Bennecourt (S.254, B1 et C1) –, ou bien partiellement, lorsque leur élévation repose sur des solins de pierre – à Bauné (S.4, A1), Richebourg (S.118, A1), Macé (S.196, A1), Bennecourt (S.254, B1 et C1) ou Vannes (S.278), et peut-être à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2-3 ?) et à Bû (S.99, ph. 1 ?) (cf. *supra*, 3.1.2.1, type A1 ou A2). Dans la plupart des cas, ces petits édifices, mesurant quelques dizaines de mètres carrés et parfois agrémentés d'un décor peint, sont équipés d'un foyer, dans lequel brûlent manifestement des offrandes sacrifiées : il est alors possible de les qualifier d'autels. En revanche, on ne sait si les divinités, dont ces petits bâtiments constituent vraisemblablement la demeure, y sont représentées physiquement, par une effigie peinte ou sculptée qui aurait été installée à proximité du feu. La construction de *cellae* maçonnées, succédant parfois à leurs homologues en matériaux périssables, tel qu'à Bennecourt (S.254, B2 et C2), débute au plus tôt vers 15 de n. è., du moins pour les sites les mieux datés.

L'évolution des bâtiments de culte connaît une étape marquante autour des années 40 de n. è., ou peut-être quelques années plus tôt, notamment pour des édifices construits sur des solins de pierre, bien que les arguments manquent à l'échelle du territoire considéré. L'adjonction d'une galerie périphérique, autour d'une *cella* préexistante ou lors de la construction d'un nouvel ouvrage, transforme effectivement l'architecture de la plupart des temples de plan quadrangulaire (type B1). Comme l'ont souligné, avec justesse, J.-L. Brunaux et T. Derks⁷⁵⁵ – et leurs conclusions sont pleinement confirmées par les exemples des cités ici étudiées –, on ne saurait considérer les temples à *cella* centrale et galerie périphérique comme les héritiers directs d'un prototype celtique, malgré l'aire de répartition parti-

751. Bourgeois (dir.), 1999, p. 30 et p. 170-171.

752. Bourgeois (dir.), 1999, p. 50-52.

753. Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 74-76.

754. Poux, 2019.

755. Brunaux, 1995, p. 158 ; Derks, 1998, p. 177-183.

culière de ce type d'architecture, qui se développe essentiellement dans les Gaules, y compris en Narbonnaise, dans le sud de l'île de Bretagne et dans les Germanies. De fait, le portique qui se déploie autour de la pièce de plan carré – ou bien circulaire ou polygonal –, apparaît, au plus tôt, plus d'un demi-siècle après la conquête césarienne, alors qu'il semble bien avoir été absent pour les édifices antérieurs à la période augustéenne. Les quelques exemples de bâtiments en bois et en terre de la fin du second âge du Fer – antérieurs ou plutôt postérieurs à la conquête césarienne ? –, identifiés dans les sanctuaires des Gaules, des Germanies et de Bretagne, présentent généralement un plan quadrangulaire ou circulaire, proche de celui d'habitations identifiées dans les agglomérations ou les établissements ruraux : les premiers temples ont probablement été pensés comme des résidences conçues pour les divinités⁷⁵⁶. Si une tranchée circonscrit parfois l'ensemble des trous des poteaux qui supportaient leur charpente, comme l'ont montré ces auteurs, on ne peut prouver qu'elle délimite bien une galerie qui encadrerait une *cella* centrale fermée, puisque ce type de plan est aussi caractéristique des édifices à parois rejetés, couverts par une toiture unique – soit un parti tout à fait courant dans l'architecture domestique⁷⁵⁷.

Ainsi, en l'état des connaissances, le temple à *cella* centrale et galerie périphérique semble bien correspondre à une création de l'époque romaine impériale, sans doute « adaptée à la redéfinition des cultes et de l'espace sacré » : elle associe deux des principales composantes que l'on retrouve habituellement dans les sanctuaires du monde gréco-romain, une *cella*, propriété divine, et un portique, fréquenté par les dévots⁷⁵⁸. L'adjonction d'une galerie périphérique ne concerne pas l'ensemble des bâtiments religieux, puisque de simples *cellae*, de différents modules, continueront d'être construites et fréquentées tout au long du Haut-Empire, voire au-delà ; néanmoins, cette forme simple semble désormais réservée aux édifices les plus modestes. À partir du milieu du I^{er} s. de n. è. – mais les données sont insuffisantes pour se prononcer sur leur éventuelle présence au cours des décennies précédentes –, il ne fait plus de doute que la statue du dieu ou de la déesse honorée trône bien au centre ou au fond de la *cella*, malgré sa disparition quasi systématique après l'abandon du site, tandis que les structures de combustion caractéristiques des décennies précédant et suivant le changement d'ère ne prennent plus place dans la pièce centrale du temple. De fait, l'autel, généralement en pierre mais également très rarement conservé (cf. *infra*, 3.1.5.2), est désormais installé à l'extérieur du bâtiment de culte, dans la cour sacrée. Ces modifications, qui aboutissent donc à la formation d'un

binôme composé d'un temple et de son autel, sont les témoins de la « reformulation drastique des espaces sacrés opérée progressivement à partir de l'époque augustéenne » dans les Gaules romaines⁷⁵⁹.

Durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., et en particulier au cours de ses deux ou trois dernières décennies, l'architecture religieuse connaît un essor sans précédent, marqué par la construction de multiples temples de plan centré et quadrangulaire, pourvus d'une galerie périphérique⁷⁶⁰. S'y ajoute aussi le développement de nouvelles formes, notamment des édifices abritant des *cellae* multiples (B2), ou bien de plan circulaire (B4), heptagonal ou octogonal (B5), très souvent équipés d'un déambulatoire. En parallèle, apparaissent des bâtiments particulièrement monumentaux et originaux, dotés d'un décor opulent (C3) et, pour la plupart, dressés sur un haut podium (C1, C2, D). La construction et l'embellissement de ces derniers semblent s'être étirés sur plusieurs décennies et se poursuivent tout au long du II^e s., voire au début du III^e s., tandis que l'érection de temples plus modestes n'est pas interrompue pour autant. Ainsi, après le milieu du I^{er} s., coexistent de multiples formes architecturales, dont les dimensions et l'ornementation varient d'un édifice à l'autre ; la répartition spatiale des différents types identifiés, étendue (cf. *supra*, fig. 92), indique les partis architecturaux ne sont pas spécifiques à certaines cités, mais que les formules adoptées lors de la conception des temples sont souvent sélectionnées parmi une gamme préexistante de plans. Il existe néanmoins quelques formes uniques, témoins d'adaptations et de variations locales, pour des édifices monumentaux ou au contraire bien plus modestes. Les *mithraea*, salles de culte dont l'architecture répond à des normes particulières, liées aux pratiques religieuses des initiés qui s'y réunissent, n'apparaissent pas avant le milieu du II^e s., à Angers (S.2), et même le milieu du IV^e s. à Septeuil (S.122) (cf. *supra*, 3.1.2.1, type E).

Au terme de ce bilan chronologique, il apparaît que si la majorité des temples identifiés n'a pu être datée, en raison d'interventions archéologiques d'ampleur souvent limitée, les jalons posés pour les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise concordent globalement avec les principales étapes de développement qui ont été reconnues à l'échelle des Gaules romaines. Pour autant, les architectures les plus anciennes, notamment les premiers temples en bois et en torchis, sont aussi les moins bien documentées, puisque leurs vestiges ont généralement été endommagés lors des réaménagements ultérieurs, tandis que les formes les plus monumentales sont, à l'opposé, les mieux connues. L'évolution des sanctuaires ne se restreint toutefois pas à celle de leurs temples et il sera bien sûr nécessaire, à l'issue de

756. Poux, Fichtl, 2019, p. 456-457.

757. Maguer, Le Gall, 2018, p. 330-337.

758. Van Andringa, 2017a, p. 109-110.

759. Van Andringa, 2017a, p. 107.

760. Fauduet, 2010, p. 151.

l'analyse de l'ensemble de leurs composantes, de leurs mobiliers et de leur environnement, d'envisager de façon plus globale les transformations des paysages religieux (cf. *infra*, partie III).

3.1.3. Le rôle de l'eau : aménagements et parcours hydrauliques

Comme l'a clairement mis en relief J. Scheid⁷⁶¹, l'eau est un élément fréquemment utilisé dans le cadre des pratiques religieuses du monde romain : elle sert à la purification des victimes animales et des officiants, au cours d'une ablution préliminaire – qui pouvait aussi avoir lieu en dehors du sanctuaire – ou pour le lavement répété des mains durant les cérémonies. Elle intervient aussi lors de la préparation de la cuisine destinée aux banquets sacrés et devait être indispensable pour le nettoyage des abords de l'autel, en particulier à l'issue des sacrifices sanglants.

De fait, l'eau apparaît sous diverses formes au sein ou en bordure immédiate de plusieurs lieux de culte du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. En revanche, elle semble absente des espaces cérémoniels du second âge du Fer, à l'exception, peut-être, des mobiliers fragmentés découverts dans une ancienne zone humide reconnue à Aubigné-Racan (*S.11*). Un sondage d'une douzaine de mètres carrés, implanté à 50 m au nord de l'enceinte du sanctuaire d'époque romaine, y a révélé l'existence, à 0,70 m de profondeur, d'un niveau de de sable argileux, reposant sur une « couche de sable noirâtre stérile virant au jaune, qui correspond à un état marécageux »⁷⁶². Cette couche sableuse a livré un abondant mobilier détritique de la période gauloise, essentiellement composé de débris d'armes en fer, datées du second quart du III^e s. av. n. è., mais aussi de tessons de céramique – du I^{er} s. av. n. è. ? –, de quelques restes fauniques et de fragments issus d'autres objets métalliques et de possibles plaques foyères. Aucune structure n'y a toutefois été mise au jour et on ignore tout du contexte d'enfouissement de ces restes, bien qu'ils aient sans doute été manipulés au cours de pratiques rituelles, du moins pour une partie d'entre eux, avant d'être rejetés. On ne peut être certain, dans tous les cas, que le terrain était bien inondé au moment même de la formation des dépôts et que son éventuel état marécageux ait justement présidé au choix de l'emplacement du site ; le lieu de mise au rebut est d'ailleurs peut-être différent de celui où ont été manipulés les objets.

De récents travaux, s'inscrivant dans le sillage des observations réalisées par Cl. Bourgeois en 1991, ont montré, notamment aux échelles du centre-est et du sud-est de la France, mais aussi au sujet de la question du dépôt rituel

de monnaies dans l'eau, que les sanctuaires bâtis antérieurs à la conquête des Gaules par César et les rituels associés sont généralement dépourvus de tout lien avec l'élément aquatique : ils ne sont pas construits à l'emplacement de résurgences ou sur les rives de cours d'eau, et les aménagements hydrauliques y sont inexistant⁷⁶³. Le constat est donc le même pour les espaces sacrés des cités ici étudiées : ceux pour lesquels l'eau joue un rôle prépondérant au sein du culte, ou même secondaire, ne présentent *a priori* pas d'antécédent laténien.

Au contraire, les usages de l'eau et les installations destinées à la capter, à l'acheminer, à la stocker ou à l'évacuer, se développent dès les décennies qui ont suivi la conquête romaine et restent prégnants, dans plusieurs cas, tout au long de l'Antiquité. Pour autant, d'autres lieux de culte, complètement fouillés, n'ont livré aucune structure témoignant de la présence de l'eau en leur sein : les aires sacrées des Busses à Oisseau-le-Petit (*S.20*), du Devant de la Garenne à Guichainville (*S.60*), de Macé (*S.196*) ou encore de Pouillé⁷⁶⁴ (*S.243*) en sont assurément exempts. Il ne fait néanmoins pas de doute qu'en milieu urbain, des puits ou des fontaines publiques, voire des thermes, étaient accessibles dans les environs proches. En contexte rural, la proximité d'une mare, à Guichainville, montre bien que l'accès à l'eau ne devait pas non plus poser de problème dans la plupart des cas.

Au sein des sanctuaires antiques, plusieurs dispositifs hydrauliques n'ont manifestement aucun lien avec les pratiques rituelles : il s'agit notamment des systèmes liés à l'évacuation des eaux pluviales, visant à drainer les cours sacrés, qui sont composés de caniveaux installés le long de leurs portiques et qui recueillent l'eau qui se déverse de leur toiture – tel qu'à Sceaux-du-Gâtinais (*S.225*) ou à Baron-sur-Odon (*S.279*), et peut-être à Troyes⁷⁶⁵ (*S.235*). Un aménagement du même type encadre le podium du temple monumental de la Forêterie, à Allonnes⁷⁶⁶ (*S.9, A3*). Les murs du péribole qui circonscrit ce dernier sont d'ailleurs bordés par d'autres canalisations maçonnées ; elles assurent l'écoulement des eaux de ruissellement vers deux caniveaux, au sud, raccordés à une série de puisards. Par ailleurs, comme l'a suggéré S. Bertaudière, il faut probablement admettre que les puits installés dans la galerie qui relie les temples G et H du lieu de culte monumental du Vieil-Évreux⁷⁶⁷ (*S.79*, ph. 3), manifestement trop peu profonds pour avoir atteint la nappe phréatique, correspondent à des ouvrages inache-

763. Bourgeois, 1991, p. 215 ; Barral *et al.*, 2015 ; Golosetti, 2015a ; Gruel, 2015 ; Vurpillot, 2016, p. 237-244.

764. *S.20* : Monteil *et al.*, 2015 ; *S.60* : Flotté *et al.*, 1996 ; *S.196* : Leclerc, 2007b ; *S.243* : Bourgeois, 1982.

765. *S.225* : Vilpoux, 1996, p. 117-119 ; *S.279* : Dumons, 1961, p. 12-13 et Bertin, 1971, p. 6 ; *S.235* : Driard, 2014, p. 26

766. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 314 et p. 340.

767. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 473.

761. 1991b, p. 209-210.

762. Lejars *et al.*, 2001, p. 1.

vés ou plutôt à des puisards, malgré la profondeur importante de l'un d'entre eux (30 m) et son cuvelage partiel de dalles de calcaire.

Les autres aménagements identifiés au sein des aires sacrées révèlent que les usages de l'eau sont variés ; il est possible de classer les sanctuaires qui en sont pourvus au sein de deux catégories : d'une part, les multiples espaces sacrés où l'emploi de l'eau, captée au moyen d'un puits, ou stagnant dans un bassin dont la qualité esthétique est souvent mise en avant, reste certainement limitée aux besoins liés au déroulement des sacrifices et des banquets sacrés, ainsi qu'à l'ornementation du lieu de culte ; d'autre part, un ensemble de sites où la présence de l'eau, associée à des aménagements plus ou moins monumentaux et parfois réceptacle d'offrandes diverses, constitue l'une des caractéristiques majeures du sanctuaire.

3.1.3.1. Un rôle souvent secondaire, adapté aux besoins des cultes et lié à l'agrément

Un puits a pu être identifié, mais pas systématiquement fouillé, dans les environs d'une douzaine de temples ; ce type de structure est néanmoins difficile à déceler en prospection aérienne et il est donc probable qu'un grand nombre de sanctuaires qui étaient établis à l'aplomb d'une nappe phréatique accessible en étaient dotés. Lorsqu'il n'est pas installé au sein même de l'aire sacrée, il fait partie des équipements de l'établissement privé dont dépend le sanctuaire et est alors localisé dans un autre secteur de l'habitat, tel qu'au Long Buisson, sur la commune de Guichainville (S.62) ou à Corbeilles⁷⁶⁸ (S.206). Parfois foré dans l'un des angles de la cour du lieu de culte⁷⁶⁹, il est au contraire situé aux abords de l'un des temples de l'Aumône/la Justice à Châteaubleau (S.204), ou à un point plus éloigné du cœur du site à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2 ou 3), Villeneuve-le-Comte (S.164) et peut-être à Val-de-Reuil⁷⁷⁰ (S.269). Un puits reconnu au sein de la *cella* du temple A2 de Chelles⁷⁷¹ (S.180, ph. 3), dont la fouille n'a pas été achevée, présente une situation plus inattendue, bien qu'elle soit aussi attestée à la Maison Carrée de Nîmes (cf. *supra*, 3.1.2.1, type C2). Enfin, il est probable que les structures de même type mises au jour à une ou à plusieurs dizaines de mètres des temples de Bauné (S.4), Saint-Denis-du-Maine (S.39) et

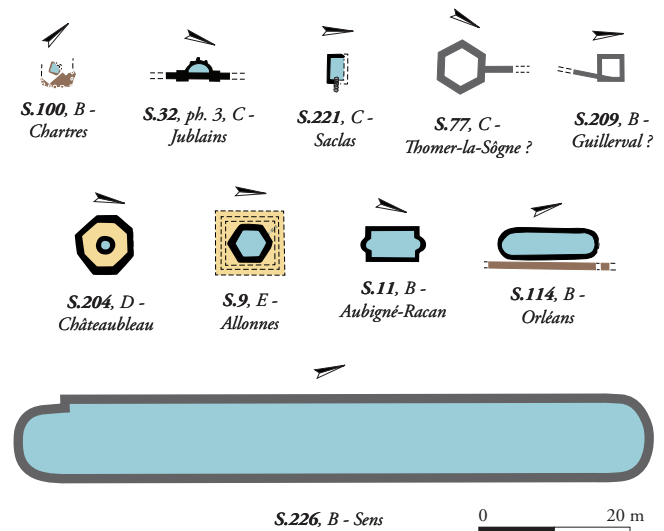


Fig. 138 : bassins possibles et avérés et puits couverts de plusieurs sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources

Mondeville⁷⁷² (S.147) relèvent d'un établissement rural enclos, auquel l'édifice de culte est intégré, mais dont la résidence principale n'aurait pas été identifiée (cf. *infra*, 5.2.2). Tandis que la superstructure, sans doute modeste, qui a pu abriter le puits n'est pas conservée dans la plupart des cas, il s'agit d'un petit édifice de plan octogonal à Châteaubleau (fig. 138), où cet équipement est donc mis en valeur⁷⁷³.

Dans d'autres cas, l'eau est acheminée depuis l'extérieur du sanctuaire pour alimenter, grâce à un réseau de canalisations, un ou plusieurs bassins, ou parfois des vasques installées sur un socle. Ainsi, un support maçonné, mis au jour au sud du temple C du sanctuaire central du Vieil-Évreux⁷⁷⁴ (S.79, ph. 2), constitue probablement le soubassement d'un ouvrage de ce genre, disparu, puisqu'il semble relié à plusieurs canalisations. À Chartres⁷⁷⁵ (S.100), durant la seconde moitié du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è., un modeste bassin est aménagé dans l'angle de la cour qui accueillera, au plus tard dans le courant du II^e s., un petit temple de plan centré. De plan carré, il mesure 1,40 m de côté et 0,80 m de profondeur ; ses parois et son fond ont été étanchéifiés au moyen d'argile et d'un coffrage en bois et la mise en évidence, sur son pourtour, de petites fosses ou plutôt de trous de poteau régulièrement disposés, suggère qu'il était protégé par une construction en bois. Dans d'autres lieux de culte, un bassin maçonné, de forme et de dimensions variables, est installé face à l'entrée du temple, dans son axe (fig. 138). Alors qu'il prend place au pied de l'escalier de l'édifice de culte, à une dizaine de mètres à l'est de ce dernier, à la Forêterie (Allonnes, S.9, ph. 3) et à Aubigné-Racan (S.11, ph. 2), il est localisé à près de 25 m

768. S.62 : Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 158 ; S.206 : Poitevin, 2015.

769. À Chartres (place des Épars, S.100, ph. 3 et 4 ; J.-M. Morin, in Joly dir., 2010, p. 130), à Hérouvillette (S.145, ph. 2, où il est conservé lors de la ph. 3, après agrandissement du téménos ; Veron dir., 2018, vol. 1, p. 206-209), et peut-être à Baudreville (S.94 ; Jalmain, 1985), bien que son creusement semble ici avoir été avorté.

770. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 55 ; S.204 : Parthuisot *et al.*, 2008, p. 55-56 ; S.164 : Berga, Bet, 2016 ; S.269 : Lukas, 2018a.

771. Charamond, 1998.

772. S.4 : Mare (dir.), 1995 ; S.39 : Séris (dir.), 2015 ; S.147 : Besnard-Vauterin (dir.), 2009.

773. Parthuisot *et al.*, 2008, p. 55-56.

774. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 473-474.

775. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 129-130.



Fig. 139 : vue du sanctuaire de Cherré à Aubigné-Racan (Sarthe ; S.11, ph. 2) en cours de fouille. Au premier plan, apparaissent les vestiges du bassin installé au droit de l'escalier d'accès du temple A, au second plan.
In Lambert, Rioufreyt (dir.), 1998, pl. 13.



Fig. 140 : vue du bassin hexagonal du sanctuaire de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; S.9, ph. 4, E), en cours de fouille.
In Brouquier-Reddé et al., 2004, p. 111, fig. 3.

du temple d'Orléans (S.114, ph. 2) et à une cinquantaine de mètres de celui de Sens⁷⁷⁶ (S.226), au sein d'un lieu de culte particulièrement vaste. Les dimensions de ce dernier bassin, reconnu en prospection aérienne et sondé, sont d'ailleurs à l'avenant : long de 84 m, il est large de 9,50 m ; sa forme oblongue et ses extrémités arrondies rappellent la structure, bien plus petite (13,65 m x 4,35 m), d'Orléans, construite vers le second quart du I^{er} s. et captant peut-être directement l'eau du sous-sol. L'ouvrage non daté d'Aubigné-Racan (fig. 139), de taille encore plus réduite (9,40 x 4,70 m), se caractérise par un plan rectangulaire, terminé par deux hémicycles de moindre largeur. Le drainage de la cour et l'évacuation de l'eau de ce bassin sont assurés par des égouts dallés, dont le tracé a pu être suivi à l'arrière du temple et dans la moitié septentrionale de l'aire sacrée, tandis qu'une emboîture métallique, relevant d'une canalisation en bois sans doute liée à un aqueduc, a été découverte à l'ouest du temple. À Allonnes⁷⁷⁷, le bassin du sanctuaire monumental (ph. 3, vers 160-170 à 330-340 de n. è.), dont le système d'alimentation n'a pas été identifié, présente un plan hexagonal (fig. 140) ; il est délimité par des dalles de marbre pyrénéen et est encadré par un socle de plan carré, mesurant près de 9 m de côté, et probablement abrité par un édicule supporté par des piliers. Enfin, à Jublains⁷⁷⁸ (S.32, ph. 3), un probable bassin semi-circulaire (C), plus modeste, est accolé au quadriportique, près de son angle sud-est, et est installé à une dizaine de mètres de l'escalier d'accès du temple. Contrairement aux exemples

précédents, le bassin maçonné identifié à Saclas⁷⁷⁹ (S.221), mesurant 2,80 m de long pour 1,50 m de large et 1,30 m de profondeur, dont le système d'alimentation n'est pas connu, prend place à une dizaine de mètres au nord-ouest du temple, probablement près de l'un des angles de l'aire sacrée ; une série de marches en pierre permet d'y descendre.

Au Vieil-Évreux, sur le site de Cracouville (S.78), exploré au cours du XIX^e s. et dans les années 1930, les aménagements hydrauliques installés au-devant du temple (A) sont multiples et s'inscrivent dans une mise en scène qui intègre aussi deux probables petites *cellae* rectangulaires (B et C), l'ensemble obéissant à une symétrie dont l'axe est défini par l'édifice de culte principal (fig. 141). Deux massifs carrés (D et E), mesurant 1,60 m de côté et constitués de dalles de calcaire et de tuiles, encadrent la surface empierrée qui précède l'entrée du temple principal. Ils sont traversés par une rigole alimentée en eau à l'aide de canalisations en bois ; M. Baudot les considère comme les supports de vasques en calcaire ouvragé, dont plusieurs fragments ont été mis au jour à proximité⁷⁸⁰. Par ailleurs, deux plateformes en silex noyées dans un mortier de tuileau (F et G), chacune longue de 9 m et large de 5 m, ont été découvertes à 15 m en avant du temple, au-devant des deux édicules B et C, dotés d'un perron bétonné et couverts d'un enduit peint bleu ciel. Elles sont reliées par une canalisation à un petit bassin central (H), de plan carré (1,40 m de côté) et placé dans l'axe du temple, et ont probablement aussi servi de réservoir d'eau. Outre son utilisation au cours des rituels, l'élément aquatique a manifestement aussi relevé – ici comme pour d'autres bassins, tels ceux de Sens

776. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 334-335 ; Lambert, Rioufreyt, 2006 ; S.114 : Verneau, 2014, p. 98-99 ; S.226 : Parruzot, Laubie, 1961.

777. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 334-335.

778. Naveau et al., 1997, p. 158-160.

779. Manson, Noël, 1973.

780. Baudot, 1936, p. 77-78 ; Lantier, 1955, n° 8328.

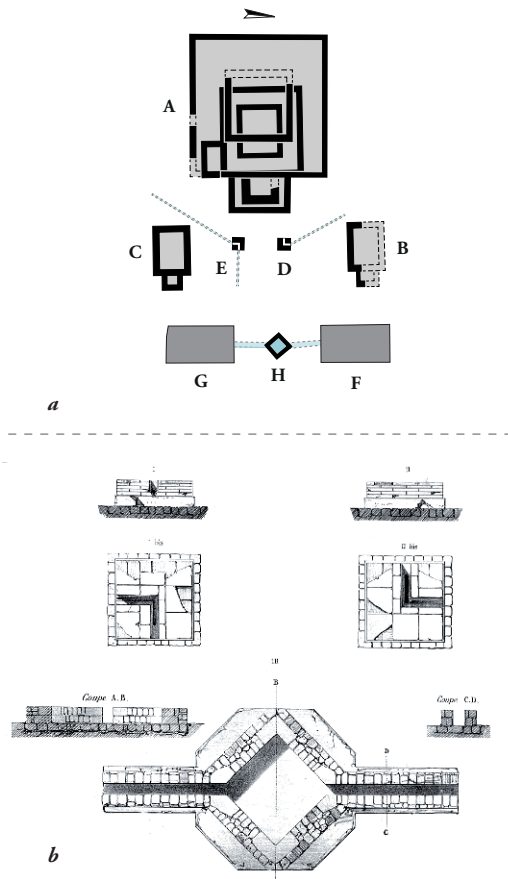


Fig. 141 : aménagements hydrauliques du sanctuaire de Cracouville au Vieil-Évreux (Eure ; S.78) : plan global des vestiges (a) et relevés de Th. Bonnin des constructions D, E et H. Réal. S. Bossard, d'après Baudot, 1936 ; in Bonnin, 1860, « Le Vieil-Évreux », pl. XVII.

ou d'Aubigné-Racan – de l'agrément du lieu de culte, tout en générant des jeux de reflets. L'eau nécessaire a vraisemblablement été acheminée, via un système de dérivation, depuis l'aqueduc qui alimente la ville du Vieil-Évreux et dont le tracé a été repéré à quelques centaines de mètres au nord-ouest. De fait, la nappe phréatique, enfouie à environ 60 m de profondeur, n'a pu être exploitée sur le site même du sanctuaire⁷⁸¹.

Par ailleurs, il est possible que certaines constructions reconnues au cours de prospections aériennes correspondent aussi à des bassins. La question se pose pour certains ouvrages de plan rectangulaire localisés à quelques mètres à l'est des temples (cf. *infra*, 3.1.4.2), mais aussi pour une structure hexagonale identifiée au sein de la vaste enceinte de Thomer-la-Sôgne (S.77), à l'arrière du sanctuaire enclos qui est intégré à une très grande aire délimitée par des murs, et pour une petite construction carrée observée à Guillerval⁷⁸² (S.209). De fait, une anomalie linéaire prend naissance sur l'un des côtés de ces deux structures et pourrait correspondre, plutôt qu'aux vestiges d'un mur, à une canalisation maçonnée, qui alimenterait ainsi en eau ces

deux probables bassins (fig. 138).

Ces différentes structures, puits, bassins et vasques, ont vraisemblablement fourni l'eau nécessaire pour le bon déroulement du culte, mais ne semblent pas avoir fait l'objet d'immersion d'offrandes, à moins que celles-ci n'aient été régulièrement ou plus ponctuellement récupérées. Pour plusieurs de ces exemples, l'élément aquatique est mis en scène au moyen de bassins et de vasques, de formes variées et composés de matériaux parfois de qualité, et son rôle ne se limite alors pas aux usages imposés par les rituels, puisqu'il contribue aussi à embellir l'aire sacrée. Prenant souvent place dans l'axe du temple, entre la porte principale du sanctuaire et ce dernier, le bassin a alors pu avoir été intégré aux parcours des cérémonies religieuses. Lorsque le puits ou le bassin est établi dans les environs proches de l'édifice de culte, et donc de l'autel associé, il semble logique de considérer que l'eau a été utilisée dans le cadre des rites sacrificiels. La purification préalable, à laquelle se livrent les officiants, a aussi pu avoir lieu, dans plusieurs cas, au sein de thermes localisés à proximité de l'aire sacrée.

De modestes édifices balnéaires ont ainsi été reconnus à quelques dizaines de mètres d'un temple à Saint-Martin-de-Bréthencourt (S.120), Erceville (S.208) ou Pannes (S.220), où ils relèvent probablement ou certainement de *villae* (cf. *infra*, 5.2.2.2), tandis que les établissements publics, en ville, sont généralement situés, tout au plus, à quelques centaines de mètres des principaux lieux de culte (cf. *infra*, 5.1.3.1). Signalons aussi la découverte, à Jublains (S.32, ph. 3), d'un dispositif, aménagé près de l'entrée du sanctuaire périurbain, qui a aussi pu assurer le rôle de *delubrum*, c'est-à-dire de lieu localisé à proximité d'une aire sacrée, utilisé par les sacrifiants pour se purifier avant qu'ils ne rejoignent l'autel⁷⁸³. Un bâtiment, accolé à l'angle sud-est du péribole, y renferme un bassin rectangulaire (5 m x 3,70 m). Construit au plus tôt en 120 de n. è., peut-être durant le chantier de monumentalisation du lieu de culte, il est chauffé au moyen d'un hypocauste, dans un second temps, à partir de la fin du III^e s. ou le début du IV^e s. L'aménagement hydraulique a été installé au droit d'un regard aligné avec une maçonnerie qui traverse le portique méridional, possible soubassement d'un petit canal, en bordure duquel existe un puits ; l'eau a ainsi pu avoir été recueillie dans le puits et versée dans le canal pour alimenter ensuite le bassin chauffé. Les propriétés drainantes du sol et du sous-sol de la cour, installée sur un terrain dépourvu d'alimentation naturelle en eau, ont été exploitées afin de pouvoir remplir ce puits et, donc, le bassin voisin. De fait, une canalisation maçonnée, voûtée et souterraine, prend naissance à l'angle sud-est du temple, où s'accroissent les eaux d'infiltration du podium, pour aboutir au puits. Comme l'a souligné P. Wech, « la canalisation ma-

781. Wech, 2015, p. 264.

782. S.77 : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 668 ; S.209 : Besse, 2005, p. 324-325.

783. Scheid, 1991b, p. 209.

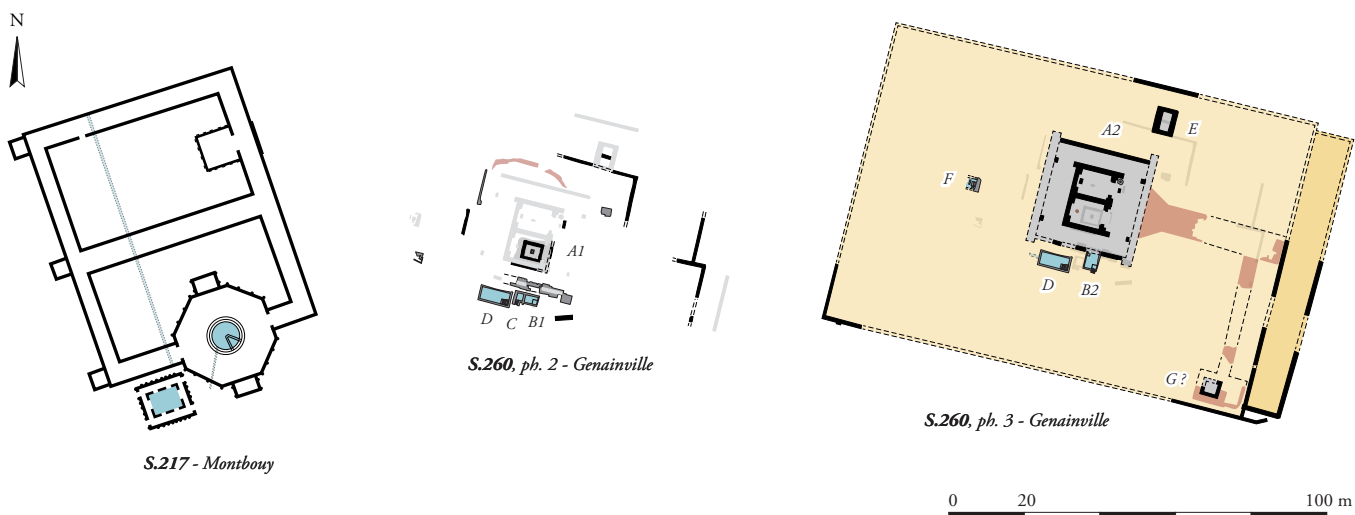


Fig. 142 : plan de différents sanctuaires aménagés à l'emplacement d'une source. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

çonée provenant des fondations du temple devait donner l'illusion que celui-ci abritait une source dans ses soubassements » : la ressource naturelle, absente à l'origine, est ici simulée⁷⁸⁴.

3.1.3.2. L'élément aquatique au cœur des rituels : des « sanctuaires des eaux » ?

Dans la majorité des lieux de culte dotés d'un accès à l'eau, cette dernière a donc été acheminée ou directement captée, grâce à un système de puisage depuis une nappe profonde et invisible, lorsqu'elle n'était pas simplement collectée du ciel. Cependant, elle est parfois accessible en surface, sous la forme d'une résurgence ou d'un modeste cours d'eau, au sein de sanctuaires que l'on a choisi d'aménager à ses abords. Il faut alors envisager que sa présence a pu avoir été un facteur déterminant au moment de l'implantation de l'aire sacrée. Interprétée dans l'Antiquité, du moins dans certains cas, comme l'œuvre et le lieu de résidence d'une divinité⁷⁸⁵, elle fait ici l'objet d'aménagements divers et est parfois mise en valeur par des architectures monumentales, tandis qu'un ou plusieurs temples peuvent avoir été bâtis à proximité immédiate. Ce dossier rassemble une demi-douzaine de sanctuaires avérés ou hypothétiques, souvent partiellement explorés, qu'il convient d'analyser successivement, avant de revenir sur leurs points communs : chacun d'entre eux présente une configuration qui lui est propre et le rôle et l'importance de l'eau semble avoir varié d'un site à l'autre.

Au sein des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, au moins quatre sites, auxquels peuvent être ajoutés d'autres exemples plus incertains, ont été aménagés autour – ou à proximité immédiate – d'une ou de plusieurs ré-

surgences. En territoire sénon, le monument de Craon, à Montbouy⁷⁸⁶ (S.217), édifié dans un méandre du Loing, a fait l'objet de plusieurs fouilles sommaires au milieu du XIX^e s. puis du XX^e s., ainsi que d'une série de sondages mieux documentés, dirigés par Y. de Kisch entre 1994 et 1996. Non daté, il se compose d'une grande cour bipartite, longue de 71 m, large de 61 m et encadrée de portiques, et d'une grande construction de plan octogonal, installée au milieu de la galerie méridionale et débordant au nord et au sud de cette dernière (fig. 142). Tandis qu'une dépression, observée au centre de la cour septentrionale, pourrait marquer l'emplacement d'un ancien bassin, aucun aménagement n'a été signalé dans la cour méridionale, à l'exception de l'édifice de plan octogonal. D'un diamètre d'environ 25 m (pour une surface estimée à 545 m²), cet espace – probablement non couvert, étant donné ses dimensions importantes – accueille, en son centre, un bassin de plan circulaire, d'environ 7 m de diamètre et d'une profondeur de 1,60 m. Accessible par une série de marches, ce dernier a été construit à l'emplacement d'une source, qui jaillit dans un compartiment triangulaire en pierre aménagé en son fond. Autour du bassin, le sol est revêtu de plusieurs couches de mortier, témoignant d'au moins deux états successifs, et a été probablement tapissé d'une mosaïque, dont plusieurs tesselles ont été retrouvées. Les murs de l'esplanade octogonale sont couverts, à l'intérieur, par des enduits peints rouges, bleus et verts, tandis que des colonnettes engagées agrémentent leur paroi externe. L'une des deux canalisations identifiées en fouille au sein du monument prend naissance au niveau du bassin de captation de la source et alimente un second aménagement du même type, situé à l'extérieur, au sud-ouest de l'espace octogonal ; il est intégré à un bâtiment de plan rectangu-

784. Naveau *et al.*, 1997, p. 155-163 ; Wech, 2015, p. 262-263.

785. Scheid, 2008b, p. 627-628.

786. La bibliographie relative aux différentes interventions archéologiques est consultable dans la notice du site. Pour les travaux les plus récents, cf. Kisch, 1997.

laire, d'environ 13 m de côté, accessible par quatre entrées et pourvu d'un sol dallé, ainsi que de murs parés de colonnettes engagées. Enfin, un troisième bassin, tapissé de pierres de taille, plus petit (1,20 m de côté pour 0,60 m de profondeur) et mal documenté – il ne figure pas sur le plan –, pourrait avoir servi d'intermédiaire entre les deux premiers. Les deux principaux bassins, de plan circulaire et rectangulaire, ont livré un abondant mobilier : 198 monnaies, essentiellement émises entre les règnes d'Auguste et de Claude, ont été découvertes dans le premier, au cours d'un sondage réalisé en 1995-1996 ; le comblement de ces deux structures recelait, outre des monnaies, des tessons de céramique, des fragments de figurines en terre cuite ainsi que, dans l'un d'entre eux – mais la localisation n'est pas précisée –, une dizaine de sculptures anthropomorphes en bois (cf. *infra*, 4.2.2.1).

La découverte de monnaies datées du début du Haut-Empire au sein des bassins témoigne assurément d'actes rituels, bien que cette pratique soit aussi attestée, dans les Gaules romaines et pour une chronologie souvent plus tardive, en dehors des sanctuaires (cf. *infra*, 4.2.3.1). Cependant, la mise au jour de représentations anthropomorphes en bois et de figurines en terre cuite montre bien que différents types d'offrandes, vraisemblablement immergées à l'issue des rituels, ont été introduites dans ce qui peut alors être considéré comme un lieu de culte. Néanmoins, on ignore la fonction d'une grande part des composantes du monument, *a priori* dépourvu de temple, dont la construction est sans doute plus tardive que la déposition des premières monnaies, notamment des deux cours qui se développent au nord de la construction de plan octogonal. Comme l'a suggéré D. Vurpillot, il est possible que le complexe relève « d'un ensemble public de grande envergure dont une partie seulement constitue un espace à vocation culturelle »⁷⁸⁷. L'organisation spatiale de cet édifice monumental est d'ailleurs similaire à celui du Moulin du Chemin à Triguères⁷⁸⁸ (S.230), également situé au sein de la cité des Sénons, au bord de la rivière Ouanne, malgré le peu de données réunies au sujet de ce second site, exploré uniquement au milieu du XIX^e s. Bâti à une vingtaine de mètres au nord d'une source, dont on ne sait si elle était déjà exploitée durant l'Antiquité, il se compose également de deux cours, d'une longueur totale d'environ 100 m, pour 60 m de large, dont l'une pourrait renfermer un temple et un bassin, sans certitude toutefois.

Les aménagements hydrauliques et le cadre architectural du sanctuaire véliocasse de Genainville⁷⁸⁹ (S.260) (fig. 142) sont mieux documentés. Implanté au fond d'un

vallon, où affleure une nappe phréatique, il succède à une nécropole protohistorique et à une occupation de La Tène finale, dont la nature n'a pu être déterminée (cf. *infra*, 6.2.2). Les plus anciens vestiges attribués à l'époque romaine (ph. 1) sont peu documentés, puisqu'ils n'ont été observés qu'à l'occasion de quelques sondages profonds, d'emprise restreinte. Outre de rares structures de datation incertaine et de mobiliers épars, il s'agit d'une mare que l'on a sommairement aménagée, à l'aplomb d'une résurgence de la nappe phréatique, au moyen de blocs de calcaire et d'un déversoir constitué de tuiles. Le matériel associé, découvert sur ses berges, est caractéristique de la période augustéenne ou du début du règne de Tibère ; il se compose de céramiques, de deux fibules, d'une vingtaine de monnaies gauloises et deux monnaies à l'autel de Lyon, frappées sous Auguste. L'abondance du numéraire et la présence de quelques objets de parure, vraisemblables offrandes, suggèrent que le lieu de culte est fondé dès les alentours du changement d'ère, mais on ne sait quasiment rien de sa prime structuration, si ce n'est qu'au moins un point d'eau capte la nappe phréatique.

Un premier temple en pierre (A1) est construit, dans une aire enclose par un péribole, vers le milieu du I^{er} s. de n. è. (ph. 2). Il est ensuite remplacé, à partir de la seconde moitié du II^e s. (ph. 3), par un édifice de culte monumental (A2), renfermant une double *cella* (cf. *supra*, 3.1.2.1, type C3) et complété par un ou deux autres édicules (E et G ?). En parallèle de ces transformations, au cours des phases 2 et 3, une série de bassins bordés de pierres de taille est progressivement aménagée et restructurée. Trois d'entre eux (B1, C et D, le second étant remblayé à la fin de la phase 2) sont localisés à quelques mètres au sud de l'édifice de culte principal et, pour les ouvrages B1 et C, sont directement alimentés par l'aquifère souterrain, alors que le troisième (D) est rempli grâce à un tuyau de bois relié aux précédents ; chacun d'eux est accessible par un escalier (fig. 143), dont les marches sont particulièrement usées pour le bassin C, témoignant de passages répétés.

Lors de la monumentalisation du temple (état A2), le bassin B est également agrandi en direction du nord (état B2) et est désormais encastré dans le mur méridional du bâtiment de culte, où il est couvert par une voûte ; l'eau jaillit du mur du fond, orné de la représentation sculptée, en relief, d'un couple de personnages divins ou mythologiques, et semble ainsi provenir du soubassement du temple. Des vasques et des statues en ronde-bosse, dont les fragments ont été découverts dans les bassins (cf. *infra*, 4.2.2.1), ont sans doute agrémenté leurs abords, dans un cadre qui n'est pas connu ; deux sculptures représentent d'ailleurs des femmes dévêtues, probables nymphes, qui sont associées à d'autres personnages. Enfin, plus tardivement, un quatrième bassin (F), dont la fouille n'a pas été achevée, est construit vers la première moitié du III^e s., à une dizaine

787. Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 280-281.

788. Boutet de Monvel, 1863, p. 149-152 et pl. 7.

789. Mitard, 1993 ; Vermeersch, 2012.



Fig. 143 : vue du bassin D du lieu de culte des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260) en fin de fouille.
In Mitard, 1993, p. 295, fig. 20.

de mètres à l'ouest du temple A2. Seul le bassin B2 a livré un nombre important de monnaies (99), témoignant du jet d'espèces principalement tardives, frappées au II^e s. et surtout aux III^e s. et IV^e s., tandis que ce type d'objet, comme les autres catégories de mobilier, sont peu présentes au fond des autres bassins.

Au sein de ce lieu de culte, une partie des bassins, sur les berges desquels des offrandes ont peut-être été déposées dès le début de l'époque romaine, a donc été associée au temple principal, en particulier lors de la phase 3, alors que le bassin B2 est en partie recouvert par le monument pourvu de deux *cellae*. Chacune de ces structures en eau, captant directement ou non la nappe phréatique, est accessible par un escalier : les visiteurs du sanctuaire peuvent s'y baigner, à proximité immédiate du temple. Aucune inscription ne confirme avec certitude l'identité des divinités honorées dans ce dernier, bien que l'hypothèse de Mercure et de Rosmerta, étayée par des arguments fragiles, ait été émise à partir de la lecture de dédicaces lacunaires⁷⁹⁰.

Dans la cité des Carnutes, l'édifice bâti à l'aplomb

d'une source à Septeuil⁷⁹¹ (S.122, ph. 1), qualifié de « nymphée »⁷⁹² depuis sa découverte et sa fouille (1984-1988), relève peut-être d'un ensemble plus vaste. De fait, durant le Haut-Empire – le bâtiment a vraisemblablement été construit vers la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è. et a été entretenu jusqu'à la seconde moitié du III^e s. –, il avoisine d'autres constructions peu documentées, dont un grand édifice, à l'est, distant de quelques mètres seulement, pourvu de colonnes et dont le soubassement est constitué de pierres de taille, ainsi qu'un vraisemblable bassin maçonné. Il est donc possible qu'il soit rattaché à un important sanctuaire, dont le ou les titulaires ne sont pas connus, mais les éléments réunis sont insuffisants pour le prouver. La construction qui abrite la source, dont le plan forme un rectangle arrondi sur sa façade septentrionale, mesure environ 15 m de long pour 10 m de large (fig. 144) ; elle est divisée en deux parties égales par un caniveau, qui la traverse d'est en ouest. La moitié méridionale du bâtiment, semi-enterrée car entaillant le flanc du coteau, est délimitée par d'épais murs, couverts d'enduits peints puis, à partir de la seconde moitié du III^e s., de plaques de calcaire. Au nord, en revanche, au-delà de deux accès latéraux, l'édifice est ouvert sur l'extérieur par une colonnade qui encadre un bassin de plan octogone, mesurant environ 3,50 m de côté. Ce dernier a été aménagé à l'emplacement d'une résurgence, qui l'alimente de façon permanente, et est revêtu de plaques de marbre blanc. L'excès d'eau peut s'écouler par un caniveau entaillant le dallage et franchissant un troisième accès, situé au nord du bassin. Par ailleurs, une niche, aménagée dans la partie haute du mur méridional, dans l'axe de symétrie du bâtiment, abrite un autre petit bassin, de plan rectangulaire, dont les parois sont couvertes de mortier de tuileau, ainsi que la statue en marbre blanc d'une probable nymphe (R.33), représentée allongée. L'eau de ce petit bassin provient d'une canalisation découverte au sud de l'édifice ; elle pénètre le mur méridional de ce dernier et se déverse dans le bassin à travers l'hydrie que tient la nymphe, avant de rejoindre le caniveau médian de l'édifice. Les mobiliers découverts dans ce bâtiment étant essentiellement liés au culte mithriaque qui s'y développe durant l'Antiquité tardive, on ignore si des monnaies sont déjà jetées – comme ce sera ensuite le cas – dans le bas-

791. Gaidon-Bunuel, 2000, p. 196-200.

792. Cl. Bourgeois (1992, p. 107-112) a bien montré que ce terme est utilisé dans la littérature moderne pour désigner des monuments antiques très variés, dont le lien avec un lieu de culte consacré aux nymphes n'est pas toujours évident ; il recommande de n'utiliser ce terme qu'avec réserves pour les Gaules romaines et de plutôt qualifier les fontaines remarquables de « monuments des eaux ». H. Lavagne a également exposé les difficultés liées à l'identification de nymphées en Gaule, mais retient tout de même ce terme, attesté dans une inscription provenant de Metz (Moselle ; CIL XIII, 4325), pour désigner le monument de Septeuil, ainsi que le bassin accolé au temple monumental de Genainville (Lavagne, 1992, p. 222 ; Lavagne, 2012).

790. Mitard, 1993, p. 311.

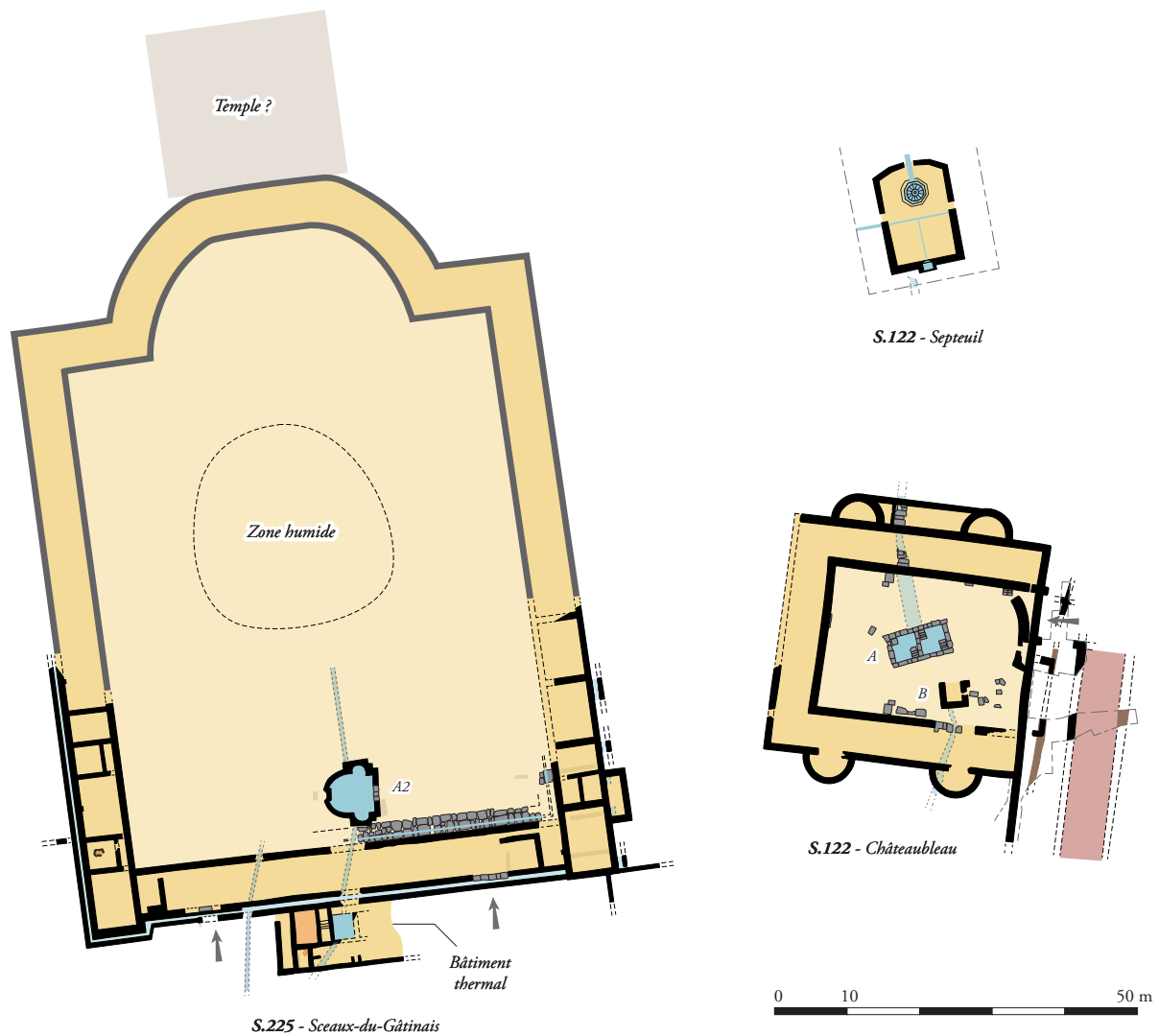


Fig. 144 : plan de différents sanctuaires aménagés à l'emplacement d'une source avérée ou supposée.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

sin octogonal, et à quels usages est destiné le bâtiment au cours du Haut-Empire. L'hypothèse d'une résurgence mise en valeur dans le cadre de la monumentalisation d'un lieu de culte plus important peut être émise, mais il est aussi possible que cet édifice relève d'un autre type d'établissement, public ou privé, dont l'essentiel n'a pas été exploré.

La présence d'une résurgence captée au sein même des monuments du Préau à Sceaux-du-Gâtinais (S.225) et de la Tannerie à Châteaubleau (S.205) est plus incertaine, bien que la présence d'une divinité patronne des eaux qui y circulent ne fasse pas de doute. De fait, l'édifice à péristyle de Sceaux-du-Gâtinais relève d'un vaste complexe public, composé, en sus d'un théâtre, d'une série de cours successives et étagées, installées dans un vallon sec et alignées sur un axe nord-sud, dont il constitue la terrasse supérieure. Il comprend quatre corps de bâtiment encadrant une cour centrale, longue d'environ 70 m et large de 59 m, de plan rectangulaire et fermée au nord par un grand hémicycle (fig. 144). Au contact de ce dernier, au nord, semblent se dresser une ou plusieurs constructions monumentales,

vraisemblablement tangentes au demi-cercle, dont le plan et la nature n'ont pu être déterminés avec certitude – l'hypothèse d'un temple, soutenue par J. Vilpoux, n'est malheureusement pas démontrable, bien qu'elle soit plausible. En effet, seule la partie méridionale de l'édifice, construite en plusieurs étapes entre la fin du I^{er} s. et le IV^e s. de n. è., a fait l'objet de fouilles bien documentées, conduites par M. Roncin entre 1966 et 1976, puis par J.-Fr. Baratin et J. Vilpoux, de 1986 à 1993⁷⁹³. En revanche, sa moitié septentrionale, dont la restitution est moins assurée, est uniquement connue grâce aux témoignages de l'abbé Cosson⁷⁹⁴ et les résultats de prospections aériennes, géophysiques et géotechniques plus récentes, dont les apports sont toutefois limités. La cour est fermée au sud par une galerie de circulation, agrémentée d'un décor plaqué, et est flanquée à l'est et à l'ouest par deux autres corps de bâtiment, composés d'une enfilade de pièces, aux murs couverts de panneaux peints ; les trois ailes s'ouvrent sur l'espace cen-

793. Vilpoux, 1996.

794. Cosson, 1873.

tral au moyen d'une colonnade. La fonction des différentes pièces latérales n'a pu être déterminée, le seul aménagement particulier reconnu étant, pour l'une d'entre elles, un foyer central.

Par ailleurs, l'eau semble traverser le monument du nord au sud, et alimenter successivement un bassin installé en son sein, près de la galerie méridionale, puis un édifice thermal richement décoré, accolé au sud de cette dernière, à l'extérieur. Néanmoins, son origine et son parcours dans les deux tiers septentrionaux de la cour demeurent mal connus. De fait, il est possible que l'eau provienne en tout ou partie d'une source localisée au nord du monument, puisque l'abbé Cosson mentionne avoir découvert un canal – d'adduction d'eau ? – qui traverserait le grand hémicycle. Cependant, il est aussi possible – et les deux hypothèses ne sont pas contradictoires – que l'eau sourde dans la partie centrale de la cour, non fouillée : une zone aujourd'hui humide pourrait être liée à la présence d'une résurgence, à moins qu'elle ne corresponde au point de convergence du ruissellement d'une nappe. Un sondage récent y a d'ailleurs révélé la présence de remblais ou de niveaux de destruction ; des débris de mortier de tuileau y ont aussi été observés, appuyant l'hypothèse d'un bassin ou, du moins, d'une construction étanche localisée dans ce secteur⁷⁹⁵. Quoi qu'il en soit, c'est depuis cette zone humide que se dirige l'eau qui alimente le bassin établi en bordure méridionale de la cour, qu'elle vienne directement d'une résurgence localisée au centre de la cour ou d'un point extérieur, plus éloigné. Le bassin, d'abord de plan rectangulaire et de faibles dimensions (A1 : 2,50 m x 1,20 m), et peut-être protégé par une superstructure maçonnée, agrémentée de colonnes, de plaques de marbres et d'enduits peints, est ensuite agrandi (A2 : 8,90 m x 7,80 m), peut-être durant la première moitié du II^e s. De plan symétrique et composé de trois absides, il est alors circonscrit par un muret maçonné. Son fond est simplement constitué d'une couche d'argile compacte et aucune superstructure, qui aurait pris appui sur les murets, n'a été reconnue. Nombre d'offrandes (monnaies, figurines en terre cuite et ex-voto anatomiques, entre autres) ont été mises au jour dans le bassin ; elles ont certainement été immergées tout au long de la fréquentation du site, comme le suggère la chronologie des émissions monétaires qui y sont représentées. Le comblement de cette structure a aussi livré un disque de marbre portant une dédicace adressée à la déesse éponyme Segeta (I.329), qui a donné son nom à l'agglomération antique de Sceaux-du-Gâtinais, *Aquae Segetae*. Enfin, après avoir traversé le bassin, l'eau franchit la galerie méridionale du péristyle puis se déverse dans la ou l'une des piscines froides du bâtiment thermal voisin, probablement réaménagé au même moment, puis est évacuée vers le sud, dans la cour inférieure.

Le monument à péristyle de Sceaux-du-Gâtinais constitue donc un vraisemblable sanctuaire consacré à la déesse Segeta, que l'on peut sans doute identifier à la principale divinité honorée au sein de l'habitat groupé. Les données recueillies confirment qu'un culte est bien adressé à ce personnage divin au sein même du monument ou à ses abords et que des offrandes sont immergées dans un bassin qui ne capte pas directement l'eau du sous-sol, mais qui est peut-être approvisionné en eau grâce à une résurgence voisine. Le monument intègre aussi une série de salles au sein desquelles ont pu se dérouler des activités variées, dont la teneur n'est pas connue ; de même qu'à Montbouy, on ne peut être certain que l'ensemble de l'espace qu'il couvre est bien réservé aux activités religieuses. Quant au bâtiment balnéaire, situé à l'extérieur de la cour mais présentant un lien organique avec celle-ci, il permet probablement de se livrer aux ablutions préalables au service religieux, mais aussi, s'il est bien lié à la source, d'entrer en contact avec la divinité et avec des eaux peut-être salutaires. En effet, l'hypothèse d'eaux curatives est ici appuyée par la découverte de quelques ex-voto anatomiques, dont la quantité n'est toutefois pas précisée. En tout état de cause, une meilleure connaissance des vestiges localisés dans ses deux tiers septentrionaux permettrait de confirmer ou d'infirmer les hypothèses selon lesquelles une source, patronnée par la divinité éponyme, jaillirait au centre de la cour, et un temple, habité par la même déesse ou par une puissance divine associée, dominerait l'ensemble.

L'élément aquatique parcourt également, du sud au nord, différents aménagements du monument de la Tannerie à Châteaubeau (S.205), qui pourrait aussi avoir été érigé à l'emplacement d'une résurgence (fig. 144). Fouillé au cours de nombreuses campagnes de fouille programmée, dirigées par J.-P. Burin et étalées entre 1962 et 1989, et sondé, depuis, à plusieurs reprises, cet édifice a plus récemment fait l'objet d'une synthèse préparée par M. Revenu dans le cadre d'un mémoire universitaire en 2003, dont les premiers résultats ont été publiés cinq ans plus tard⁷⁹⁶. Le monument, construit au plus tard dans le courant du II^e s. – mais sa chronologie ne s'appuie que sur des mobiliers hors contexte stratigraphique et ses états les plus anciens sont peu documentés –, est délimité par un péribole maçonné de plan rectangulaire, mesurant 35 m de long pour 32 m de large. Il circonscrit une cour bordée par une *porticus triplex*, sur laquelle s'ouvrent deux paires d'absides. L'entrée du sanctuaire s'effectue en façade orientale, dépourvue de portique interne.

En ce qui concerne les aménagements liés à l'eau, l'espace central de la cour est occupé par un bassin dallé (A), long de 8,85 m et large de 4,65 m, divisé en deux piscines

795. Vilpoux, Laurent-Dehecq, 2014, p. 28-29.

796. Revenu, 2008.

carrées, profondes de 1,60 m ; chacune d'entre elles est accessible par un double escalier. L'orientation du bassin diffère de celle de l'enceinte et des portiques du monument. À moins de 4 m au sud-est, existe une petite construction (*B*) composée de trois murs disposés en forme de π , dont l'orientation est similaire à celle du bassin – et donc diffère de celle du triportique. Elle est ouverte au nord, donc peu ou prou en direction de celui-ci. Vraisemblablement alimenté en eau, cet édicule pourrait avoir encadré un autre bassin, ou bien avoir constitué une modeste *cella* abritant une statue divine, dont il ne reste aucune trace ; il est aujourd'hui en eau, malgré l'assèchement du canal qui l'alimente, et l'hypothèse d'une résurgence, captée dès l'Antiquité, a aussi été émise.

De fait, l'eau constitue un élément majeur au sein du monument, mais en l'état des connaissances, il est encore difficile d'en restituer précisément le parcours, ainsi que ses usages. Il est certain que l'eau est en tout ou partie acheminée depuis l'extérieur, à partir d'une source ou d'une résurgence karstique non localisée, située au sud du sanctuaire. De fait, un canal empierré, observé aux abords méridionaux du péribole, franchit l'abside *C*, traverse la galerie sud et se dirige enfin vers la construction *B*, où l'on perd son tracé. Ainsi, la jonction entre l'édicule *B* et le bassin *A* n'a pas pu être établie, bien qu'elle soit très probable. Néanmoins, aucune arrivée d'eau n'a été mise en évidence au sein du bassin *A*, qui ne pouvait se remplir par infiltration. Puis, l'eau du bassin *A* est évacuée en direction du nord, par une canalisation souterraine puis à ciel ouvert, parcourt la construction *G*, adossée au nord du mur de péribole et pourvue d'une colonnade, pour ensuite se diriger vers la vallée de l'Yvron, cours d'eau situé à plusieurs centaines de mètres vers le nord. L'abondant mobilier provenant de la cour, mis au jour au contact de son sol ou dans les portiques, en particulier dans les exèdres, témoigne indéniablement de gestes rituels : il s'agit de 186 débris de figurines en terre cuite, de nombreux restes de céramique et déchets alimentaires, d'au moins quatre ex-voto anatomiques et d'environ 1 400 monnaies, en majorité datées de l'Antiquité tardive.

L'importance accordée aux bassins, dont le triportique forme l'écrin, est indéniable ; comme à Genainville, une série de marches permet aux visiteurs du monument de plonger dans l'eau et donc d'être en contact direct avec l'élément aquatique, certainement patronné par une divinité de source, dont on ignore l'identité. Par ailleurs, on ne sait si cette eau provient en partie, de manière saisonnière ou permanente, d'une résurgence localisée à l'aplomb de l'édicule *B*, ou bien si elle est exclusivement acheminée depuis un point inconnu, situé au sud du site. En revanche, il semble plausible de considérer, malgré l'absence de preuve formelle, que l'eau traverse l'édicule *B*, dans tous les cas, avant d'alimenter le bassin double, puis d'être évacuée

vers le nord. Elle n'est donc accessible qu'après avoir été en contact avec cette possible *cella*, qui pourrait toutefois correspondre à un autre bassin.

Le lien entre un sanctuaire et une source est moins évident, mais reste probable, à Orléans (*S.114*), où un lieu de culte (**fig. 145**), établi en bordure d'un vallon aujourd'hui emprunté par un ru, a fait l'objet d'une fouille programmée dirigée par Fr. Verneau en 2007-2008⁷⁹⁷. En effet, des travaux réalisés au début des années 1820 avaient mené à la mise au jour de débris de construction et de matériel antiques autour d'une résurgence. Captée dans un bassin en bois, celle-ci est localisée à environ 30 m au sud du lieu de culte. Aussi, un bloc de calcaire, sur lequel est inscrite une dédicace honorant la déesse Acionna (*I.44*), a été découvert à proximité, dans les environs de l'entrée de ce même sanctuaire. Il mentionne un portique, offert par un pérégrin à la divinité, que l'on peut probablement identifier à celui qui borde la façade occidentale de l'avant-cour du lieu de culte, qui précède l'aire sacrée où se dresse le temple – qui serait alors la propriété d'Acionna. Il est probable que cette déesse, dont le nom d'origine gauloise est formé à partir de la racine « *onno* », « *ona* », « *unna* », qui signifie « fleuve », à laquelle est adjointe un préfixe dont on ignore le sens⁷⁹⁸ ait élu résidence dans la ou les sources situées dans les environs immédiats du sanctuaire qui, pour autant, a été bâti à proximité et non autour même des résurgences.

Néanmoins, la présence de la ressource naturelle pourrait bien avoir motivé, du moins à l'origine, l'établissement d'un lieu de culte. Celui-ci est fondé au tout début de la période romaine, durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., lors de l'aménagement d'un vaste enclos fossoyé (ph. 1). De plan carré, ce dernier abrite plusieurs constructions en bois et en terre, dont la nature et la fonction n'ont pu être déterminées, ainsi qu'une zone dévolue à la déposition d'objets, localisée dans sa partie orientale, c'est-à-dire au fond du vallon. Aucun argument ne permet d'affirmer que le cours d'eau actuel était déjà actif au début de l'Antiquité ; il est toutefois possible qu'un secteur humide, voire marécageux, ait existé à cet emplacement et qu'il ait alors constitué le lieu d'enfouissement de mobiliers manipulés au sein du sanctuaire. Ces derniers, datés de la fin de l'âge du Fer aux années 20 à 50 de n. è., comprennent essentiellement des céramiques, entières ou fragmentées, plusieurs dizaines de monnaies gauloises et d'ex-voto en tôle de bronze, ainsi que quelques objets de parure, que l'on peut certainement assimiler à des offrandes. Puis, à partir du second quart du I^{er} s. de n. è. (ph. 2), peut-être en parallèle de l'édification du temple (*A*), difficilement datable,

797. Verneau, Noël (dir.), 2009 ; Verneau, 2014.

798. M. Dondin-Payre, in Verneau, Noël (dir.), 2009, p. 163-170.

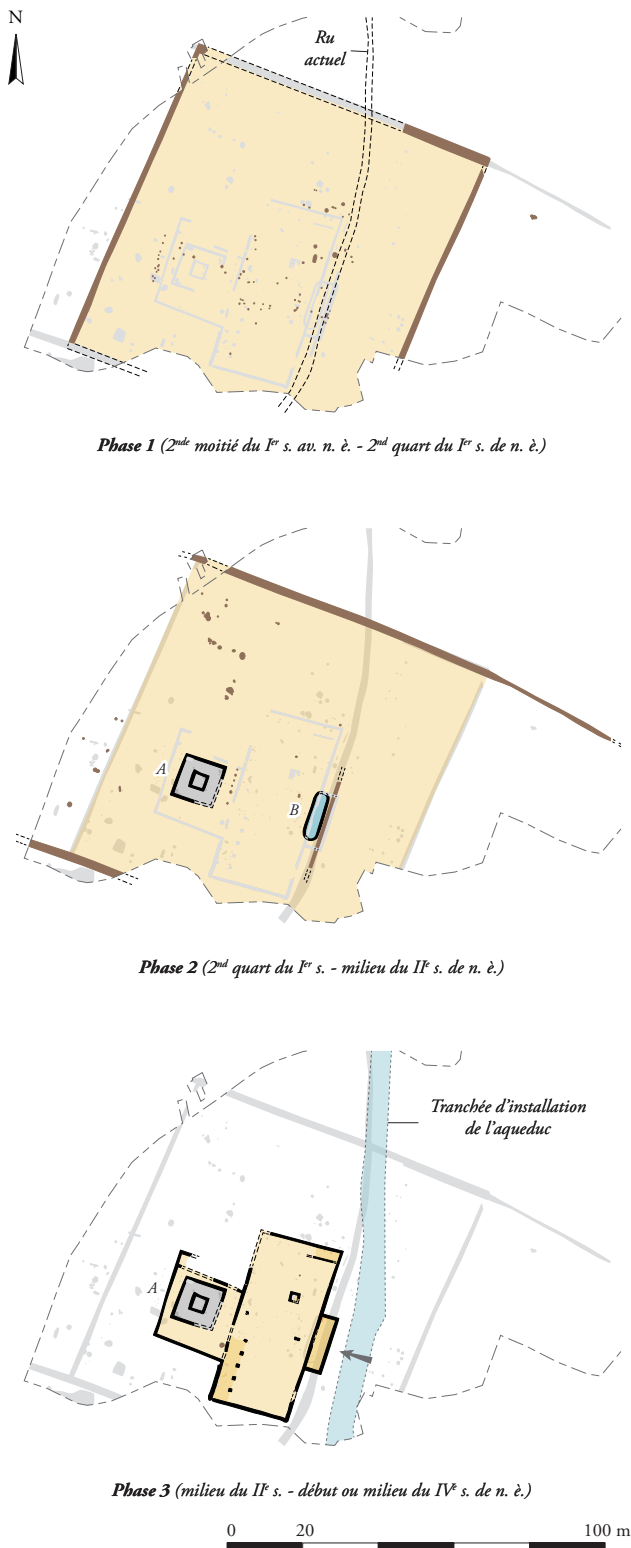


Fig. 145 : évolution du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; S.114). Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2014, p. 99-100, fig. 83-85.

un bassin peu profond (B ; cf. *supra*, 3.1.3.1) est construit au fond du vallon. Son fond n'est pas bétonné et il est donc possible qu'il capte directement l'une des sources du site, qui serait alors intégrée, au cours de cette seconde étape, à l'aire sacrée, sous le regard de la déesse dont la statue est installée à une vingtaine de mètres à l'ouest. Cependant, cette structure n'a pas été préservée lors de la monumen-

talisation du sanctuaire, mise en œuvre vers le milieu du II^e s. (ph. 3) : le bassin est effectivement détruit et désormais, l'eau semble absente de la cour sacrée, enclose par un péribole maçonné. Le fond du vallon, asséché, est alors emprunté par le tracé d'un aqueduc, passant à quelques mètres à l'est de l'entrée du nouvel état du lieu de culte et fournissant en eau la ville d'Orléans, distante de 2 km.

Enfin, il reste à évoquer un dernier exemple, fouillé dans un cadre préventif au Mans (S.16), en 2010-2011⁷⁹⁹. Il matérialise le lien établi entre l'Isaac, modeste ruisseau probablement transformé en étendue d'eau stagnante (fig. 146), et l'établissement d'un culte dans un quartier périphérique de la ville antique. Comme à Montbouy, à Genainville et à Orléans, des offrandes sont jetées ou enfouies dans une zone humide dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou, au plus tard, au début du I^{er} s. de n. è. (ph. 1) : une cinquantaine de monnaies essentiellement gauloises provient des berges du ruisseau. Puis, à partir des années 15-20, le dépôt de numéraire est effectué en premier lieu dans un édicule maçonné de plan carré (A), installé à une vingtaine de mètres au nord-ouest : celui-ci, alors interprété comme une *cella*, a livré 287 monnaies, dont les plus récentes sont datées de la fin du II^e s., à l'exception d'une monnaie plus tardive. À partir des années 40 de n. è. (ph. 2), un grand plan d'eau artificiel semble être créé dans la zone où l'on jetait auparavant des monnaies dans le cours d'eau. Toutefois, les limites de cet étang, le système de retenue d'eau et la chronologie précise des épisodes d'envasement du site – l'étang est-il régulièrement asséché, en fonction du débit du ruisseau, qui devrait être modeste, ou reste-t-il en eau durant plusieurs décennies, avant son envasement généralisé ? – n'ont pu être déterminés lors de la fouille. En bordure et peut-être même dans cet étang, inscrit à partir du courant du II^e s. (ph. 3) dans une cour clôturée par un péribole maçonné, des dépôts d'offrandes (numéraire, objets de parure, probables tablettes de *defixio*, pots contenant des offrandes carnées et autres mobiliers) sont effectués tout au long de la fréquentation du site, *a minima* jusqu'à la fin du II^e s. Il est possible que d'autres constructions, peut-être plus monumentales que le petit bâtiment carré, aient été bâties dans la partie orientale du sanctuaire, non fouillée, et que d'autres dieux ou déesses aient donc aussi été vénérés dans le même enclos.

Si aucune résurgence n'a été reconnue dans l'emprise fouillée du lieu de culte du Mans, il est possible qu'une source ait existé dans sa moitié orientale ; quoi qu'il en soit, la nature des dépôts réalisés montre bien que l'espace qui sera finalement enclos – et en particulier l'élément aquatique – constitue le domaine d'une divinité, dont l'identité n'est pas connue, qui est vraisemblablement honorée dans

799. Chevet *et al.*, 2014 ; Chevet (dir.), 2016.

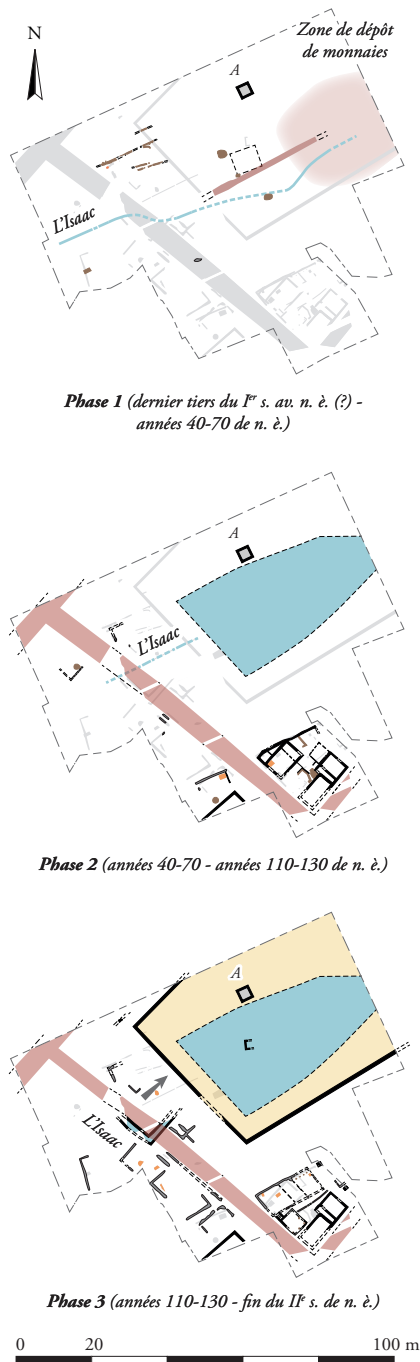


Fig. 146 : évolution du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; S.16). Réal. S. Bossard, d'après Chevet (dir.), 2016, p. 494-506, fig. 402, 404 et 407.

un petit temple bâti à ses abords immédiats.

« S'il existe donc indéniablement des lieux de culte liés aux eaux jaillissantes, la notion même de sanctuaire de source continue de poser problème, en particulier parce qu'elle recouvre des situations très différentes les unes des autres » : ainsi que l'ont rappelé O. de Cazanove et J. Scheid⁸⁰⁰, dans les cités étudiées comme dans le reste du monde romain, l'analyse des exemples archéologiques illustrant cette catégorie de lieux de culte révèle des configu-

rations très variées et démontre les limites d'une définition commune.

La description du lieu de culte italique des sources du Clitumne, telle qu'elle nous est livrée dans l'une des lettres de Pline le Jeune⁸⁰¹, dépeint l'organisation spatiale de l'un de ces sanctuaires des eaux : le dieu éponyme patronne la principale résurgence qui donne naissance au fleuve et son temple, bâti à proximité immédiate, est avoisiné par plusieurs chapelles, appartenant à plusieurs divinités associées, dont certaines possèdent une autre source du Clitumne. Tandis qu'un premier bassin, situé en aval de la source et dans lequel des monnaies sont jetées, constitue la propriété inviolable et donc sacrée de la divinité, que l'on peut seulement parcourir en barque, l'eau devient profane au-delà d'un pont, où il est alors autorisé de se baigner. Comme l'a souligné J. Scheid⁸⁰², il existe donc, au sein de ce sanctuaire de source, une différence marquée entre une partie sacrée, où l'on ne pénètre que pour célébrer le culte, et un espace profane, où les visiteurs peuvent entrer en contact physique avec l'eau et la manipuler. Qu'en est-il dans les exemples présentés ci-dessus ?

Notons, avant tout, que l'ensemble des sites décrits ne semblent pas avoir été fréquentés à des fins religieuses avant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. Dès ces décennies, sur les sites de Genainville, du Mans, d'Orléans et de Montbouy, des monnaies – offrandes non spécifiques, pour cette période, à ce type de contexte (cf. *infra*, 4.2.3.1) –, et parfois d'autres objets, comme des parures, sont lancés dans l'eau, ou enfouis dans une zone humide. En revanche, les gisements antiques de Sceaux-du-Gâtinais, de Septeuil et de Châteaubleau n'ont livré aucun vestige antérieur à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è. et paraissent donc, en l'état des connaissances, avoir été fondés plus tardivement que les autres. En aucun cas, les dépositions d'offrandes ne semblent débuter avant la conquête romaine et la pratique du culte des divinités de source est donc bien un emprunt à l'Italie. Quant à l'aménagement de la ou des résurgences, sous une forme monumentale – bassins dallés à Montbouy, Genainville, Châteaubleau ou Septeuil, et peut-être à Orléans ; création d'un possible plan d'eau au Mans –, il n'est pas antérieur aux années 40 ou 50 de n. è., lorsqu'il a pu être daté. Il intervient dans le cadre d'une reconstruction progressive des aires sacrées et de leurs équipements, qui s'échelonne généralement sur plusieurs décennies, parfois sur plus d'un siècle (cf. *infra*, chapitre 7). La construction d'un temple aux abords de la source, abritant vraisemblablement l'image divine du dieu ou de la déesse qui possède cette dernière, est attestée au Mans, à Genainville – où le temple, du moins lors de la phase 3, est dédié à un couple divin, et est complété par plusieurs chapelles,

800. Cazanove, Scheid, 2003, p. 5.

801. Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 8.

802. Scheid, 2008b, p. 630.

plus éloignées des résurgences – et peut-être à Châteaubleau, si l'on accepte l'identification de l'édicule *B* à une *cella*, ce qui n'est toutefois pas démontrable. Alors que les édifices du Mans (*A*) – mais on ne dispose ici qu'une partie du sanctuaire – et peut-être de Châteaubleau (*B*) sont de dimensions très modestes, le double bâtiment de culte de Genainville (*A2*), qui succède certes à un temple à *cella* centrale et galerie périphérique de plus petite taille (*A1*), constitue sans aucun doute l'un des édifices les plus monumentaux de la province (cf. *supra*, 3.1.2.1). On ne sait si un temple se dressait à l'extrémité de la cour à péristyle du monument de Sceaux-du-Gâtinais, bien que cela soit probable, et si l'eau sourdait au centre même de cette dernière. Quant à l'édifice de Septeuil, sa forme n'est pas caractéristique d'un temple et, si une statue de nymphe est intégrée à sa partie semi-enterrée, on ne peut la considérer avec certitude comme une image de culte, qui prendrait place au sein d'une *cella* ; le « nymphée », d'ailleurs, appartient sans doute à un ensemble plus large de constructions et pourrait constituer, comme à Genainville, la forme monumentale d'un bassin installé à l'aplomb d'une source et intégré à un sanctuaire plus vaste.

L'examen du parcours de l'eau témoigne aussi de situations diverses. La résurgence habitée par la divinité est probablement localisée à l'extérieur de l'aire sacrée dans le cas du sanctuaire d'Orléans, du moins dans son état postérieur au milieu du II^e s., de même qu'elle n'est *a priori* pas située au sein du téménos du Mans, où l'eau est avant tout présente sous la forme d'un ru puis d'un étang – mais une résurgence a pu exister plus à l'est, dans la partie non fouillée du sanctuaire. À Montbouy, on ne sait si le monument comportant une double cour correspond exclusivement à un lieu de culte, ou s'il s'agit d'un établissement public destiné à des activités variées ; en tout cas, la résurgence dans laquelle se manifeste la divinité est mise en valeur par un grand édifice de plan octogonal, à ciel ouvert, pleinement intégré au complexe, dont il constitue manifestement l'une des composantes majeures. À Genainville, les sources sont multiples et une seule d'entre elles, durant la phase 3, est clairement associée au temple monumental, qui la recouvre en partie et dont l'eau semble jaillir de son sous-bassement. Pour autant, sur ce site, on n'observe pas la bipartition décrite par Pline aux sources du Clitumne : l'ensemble des bassins est accessible par un escalier et les dévots y ont sans doute pénétré sans interdit particulier, comme en témoigne l'usure de leurs marches. À Montbouy, le bassin circulaire, captant la résurgence, est également circonscrit par quelques degrés qui pourraient aussi avoir été empruntées pour entrer en contact avec l'eau jaillissante. Une autre possibilité consiste à envisager que l'on pouvait uniquement accéder à l'eau du second grand bassin, situé à l'extérieur des cours encadrées de portiques et approvisionné par cette même source. Selon une autre configura-

tion, à Sceaux-du-Gâtinais, l'eau, dont on ne sait si elle est captée au sein même du monument, traverse un bassin *a priori* dépourvu d'accès, dans lequel ont été immergées des offrandes de divers types, avant de rejoindre un édifice balnéaire situé à l'extérieur du quadriportique et donc de l'aire correspondant sans doute à la propriété divine ; il est alors autorisé de plonger dans une piscine froide, remplie grâce à cette même eau. Au Mans, la découverte de treize lests de filet dans le probable étang⁸⁰³ laisse penser qu'on pouvait y pêcher et que l'eau était donc accessible pour des activités profanes ; cette dernière était peut-être inviolable plus en amont, si l'on restitue une résurgence – ou bien un autre bassin, distinct de celui-ci – située plus à l'est, qui serait considérée comme la propriété divine. Enfin, l'eau de Châteaubleau, dont l'origine est également incertaine, pénètre d'abord dans l'édicule *B* (*cella* ou bassin ?), où elle se mêle peut-être au liquide jaillissant d'une autre résurgence, probablement avant de rejoindre le double bassin dans lequel on peut se baigner. Si la construction *B* correspond bien à une *cella*, on observerait alors un parcours similaire à celui qui est mis en scène à Genainville, où l'eau paraît avoir été en contact avec le temple, résidence divine, avant d'emplir le bassin. Ce parcours rappelle aussi celui qui a été observé au sanctuaire d'Apollon Moritasgus à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) : une canalisation acheminant l'eau issue d'une source traverse les fondations du temple du dieu avant de rejoindre une fontaine, patronnée par Sirona, et un bâtiment thermal établi dans l'aire sacrée⁸⁰⁴.

Dans la plupart des sanctuaires évoqués dans cette partie, l'eau « n'est plus simplement l'objet des aménagements, mais en devient l'acteur »⁸⁰⁵. C'est le cas notamment des lieux de culte de Châteaubleau, de Montbouy, de Sceaux-du-Gâtinais, du Mans, ou encore, probablement, de Genainville. On peut alors les qualifier de « sanctuaires des eaux », c'est-à-dire de lieux de culte, comme l'a récemment défini D. Vurpillot, « où le médium d'expression principal du divin est l'élément aquatique », parfois « interprété directement comme la manifestation physique de la présence de la divinité tutélaire du lieu »⁸⁰⁶. En revanche, l'aire sacrée d'Orléans semble avoir été bâtie en périphérie d'une source et si Acionna, comme Segeta à Sceaux, semble avoir élu résidence dans l'eau qui sourd à proximité, son lieu de culte présente des liens bien moins étroits que les autres avec l'élément aquatique.

En guise de conclusion, notons que les rôles de l'eau au sein de ces lieux de culte, associés à de modestes résurgences ou à de simples ruisseaux, mais jamais situés à la source de grands fleuves, ne peuvent être cernés avec toute la précision requise, faute d'une étude exhaustive des mo-

803. Chevet *et al.*, 2014, p. 138-141.

804. Cazanove *et al.*, 2012, p. 105-106.

805. Wech, 2015, p. 266.

806. Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 188.

numents et de leur environnement immédiat, qu'ils soient implantés au sein d'agglomérations ou en milieu rural (cf. *infra*, 5.3.1). L'élément aquatique, généralement mis en scène, suit des parcours variés, alimentant souvent plusieurs bassins et nouant des liens de proximité avec des édifices de culte que l'on peut supposer avoir été habités par la même puissance divine – ou par des personnages divins associés, à l'exemple d'Apollon Moritasgus et de Sirona à Alise-Sainte-Reine. Quant à l'hypothèse d'eaux salutaires et de divinités guérisseuses, si elle peut être appuyée par la découverte d'ex-voto anatomiques à Sceaux-du-Gâtinais – où ils sont toutefois peu nombreux – ou à Orléans, elle ne peut pas être retenue dans la majorité des cas, où l'on ignore alors les usages des bassins qui la captent ou la mettent à disposition des dévots.

3.1.4. Des bâtiments fréquentés par les hommes : portiques et autres édifices

Les autres constructions identifiées au sein des aires sacrées, ou dans leur périphérie immédiate⁸⁰⁷, sont souvent peu documentées, faute d'une étude systématique et surtout d'aménagements ou de mobiliers particuliers en leur sein, qui permettraient d'en comprendre la nature et la fonction au sein des parcours rituels. Il est néanmoins possible de distinguer trois types de bâtiments : les portiques installés le long du péribole et les éventuelles exèdres associées ; les constructions indépendantes de plan barlong, souvent installés face à l'entrée des temples ; les autres édifices, aux fonctions sans doute variées, répartis sur le pourtour de l'aire sacrée.

3.1.4.1. Portiques, exèdres et pavillons d'angle

Les portiques déployés autour de la cour sacrée constituent l'une des constructions les plus fréquentes au sein des sanctuaires : ils sont attestés pour 61 phases correspondant à 52 lieux de culte différents (soit près de 19 % des sanctuaires). L'édification d'une *porticus* « *cum suis ornamentis* », avec ses ornements, est d'ailleurs mentionnée dans une inscription (I.44) découverte en 1823 près de l'entrée de l'aire sacrée de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans. La fouille récente de ce lieu de culte a vraisemblablement permis d'identifier la construction en question, appuyée contre le mur occidental de la plus grande de ses cours (S.114 ; cf. *supra*, 3.1.3.2 et fig. 145, ph. 3). Espace de circulation et d'accueil couvert, le portique, emprunté à l'architecture gréco-romaine, protège les hommes de la pluie et du soleil, comme l'écrit Pline le Jeune au sujet de celui qu'il fait ériger près d'un temple de Cérès établi

sur ses terres⁸⁰⁸. Le nombre et l'agencement de ces galeries, comme leurs dimensions, leur élévation et leur décor, diffèrent d'un sanctuaire à l'autre, bien que certaines configurations sont régulièrement reconnues, tandis que les activités qu'ils accueillent demeurent peu documentées.

Ces édifices, de plan barlong, sont longs de plusieurs dizaines de mètres, en fonction des dimensions de l'enceinte du sanctuaire, tandis que leur largeur varie amplement d'un exemple à l'autre (cf. *supra*, fig. 83 et *infra*, fig. 153, 159 et 162-163). Relativement étroits dans certains cas, tels qu'à Rosporden (S.178) et à Macé (S.196, ph. 3), où ils ne mesurent que 2 m de large, ils sont au contraire très spacieux au sein de grands monuments, comme à la Forêtterie à Allonnes (S.9, ph. 4), au complexe de Saint-Martin-au-Val de Chartres (S.101) et probablement à la Motte du Ciar à Sens⁸⁰⁹ (S.226), où leur largeur atteint 10 m. Néanmoins, le plus souvent, cette dernière est comprise entre 3 m et 5 m. Ils ne bordent qu'un seul côté du péribole au sein d'au moins vingt-deux ensembles phasés : dans la grande majorité des cas, il s'agit alors de la façade principale du lieu de culte, située à l'est ou plus rarement à l'ouest du ou des temples. Cette façade, par laquelle on accède à l'aire sacrée, est parfois même mise en valeur par un doublement de la galerie, attesté à Montoire-sur-le-Loir (S.17), Neuvy-en-Champagne (S.19), Juvigné (S.36), Saint-Mars-Vieux-Maisons (S.121), Cléden-Cap-Sizun (S.168), Meilleray (S.234) et Pussigny⁸¹⁰ (S.244). La présence de portiques installés le long de deux côtés de l'enceinte du sanctuaire est bien plus rare – cette configuration n'a été reconnue que pour l'une des phases du lieu de culte de Macé (S.196, ph. 4) et pour l'un des sanctuaires du Vieil-Évreux⁸¹¹ (S.80), non fouillé.

Cependant, la plus grande part des aires sacrées flanquées de ce type de construction (soit 31 phases) sont encadrées sur au moins trois de leurs côtés par des portiques : tandis que certaines cours sont enserrées par une *porticus triplex*, à l'exemple des lieux de culte du Haut-Bécherel à Corseul (S.134) ou de la Tannerie à Châteaubleau (S.205), d'autres sont circonscrites par un quadriportique, forme la plus fréquente ; les périboles de plan polygonal de Bilaire à Vannes (S.278) et de Baron-sur-Odon⁸¹² (S.279), quant à eux, pourvus respectivement d'au moins cinq et de dix

808. Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 39 ; Scheid, 1996 ; Van Andringa, 2017a, p. 121.

809. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 335-346 ; S.101 : Bazin (dir.), 2013 ; S.178 : Pouille (dir.), 2006a et b ; S.196 : Leclerc, 2007b ; S.226 : Lallier, 1848 et Hure, 1941, p. 82-83.

810. S.19 : Cordonnier-Détré, 1939, p. 41-43 ; S.36 : Bossard *et al.*, 2016, p. 26-28 ; S.121 : Goguy, Cordier, 2015, p. 275 ; S.168 : Monteil, 2012, vol. II, p. 171-173 et Galliou, 2015 ; S.234 : Girot, Lecoeur, 2012 ; S.244 : Coutelas, Hauzeur, 2017.

811. S.80 : Guyard *et al.*, 2015, p. 221-223 ; S.196 : Leclerc, 2007b.

812. S.134 : Provost *et al.*, 2010 ; S.205 : Revenu, 2008 ; S.278 : Bailieu, Simon, 2000 ; S.279 : Bertin, 1977.

807. Les édifices indirectement liés au sanctuaire, présents dans son environnement proche, sont étudiés dans le chapitre 5.

côtés, sont également longés par des galeries continues, doublées à Baron-sur-Odon. Le schéma architectural du triportique ou du quadriportique, importé de l'Orient hellénistique et fréquemment mis en œuvre dans les grands sanctuaires italiques à partir de la fin de la République, confère une monumentalité certaine aux lieux de culte et « un surcroît de dignité » au(x) temple(s) dont cette architecture forme l'écrin⁸¹³. Les quadriportiques de sept sanctuaires plus ou moins monumentaux sont d'ailleurs doublés en bordure orientale, à l'instar de certaines galeries présentes sur une seule façade, par un second portique, ouvert vers l'extérieur et solennisant son entrée principale – la Forêrierie à Allonnes (S.9), Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 5), Jublains (S.32), Meaux (S.158), La Chapelle-des-Fougeretz (S.184), Sens (S.226) et Valognes⁸¹⁴ (S.251). Notons qu'au *forum* de Paris, le quadriportique, reposant sur des cryptoportiques, enserrme la place publique qui accueille le probable temple qui le domine (S.181) et qui est bordée à l'est par la basilique, suivant une organisation fréquente pour ce type de monument (cf. *infra*, 5.1.2.1). Au sein des *villae* d'Erceville (S.208) et de Sermaises (S.228), c'est le double ou triple portique ourlant les ailes de la *pars urbana* qui encadre la grande cour au sein de laquelle sont installés les temples relevant de ces domaines privés (cf. *infra*, 5.2.2.2).

Il n'est pas assuré que toutes les galeries qui longent une ou plusieurs façades des périboles puissent être qualifiées de portiques, c'est-à-dire de couloirs dont au moins l'un des longs côtés s'ouvre par une colonnade ou par une série de piliers sur la cour du sanctuaire ou, pour les structures doublées en façade principale, sur l'extérieur. De fait, la découverte de fragments de supports provenant avec certitude d'un portique, et non d'un temple, de même que l'identification d'un mur-bahut destiné à les soutenir, est peu fréquente : l'existence d'un ou de plusieurs portiques n'est confirmée que pour 18 sanctuaires, bien qu'elle soit probable pour un grand nombre d'autres cas, qui n'ont jamais été fouillés ou qui ont été particulièrement affectés par la récupération tardive de blocs. Au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, ph. 2), à Orléans (S.114) (fig. 147) ou à la Chapelle-des-Fougeretz⁸¹⁵ (S.184), il n'en subsiste plus que les plots maçonnés sur lesquels s'appuyaient des colonnes en pierre ou des piliers de bois, dont il ne reste aucune trace. Les trous d'ancrage de piliers en bois sont conservés pour le premier état du portique de Bennecourt (S.254, ph. 4), doté d'un sol de craie damée, alors qu'à Au-



Fig. 147 : vestiges du portique bordant le mur occidental de la grande cour du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; S.114).

In Verneau, 2014, p. 104, fig. 90.

nou-sur-Orne⁸¹⁶ (S.195, ph. 2), les supports, très probablement en matériaux périssables aussi, reposent sur des amas de pierre sèche. Un mur-bahut, haut de 0,60 m et soutenant le poids de supports disparus – en bois ou en pierre ? –, a été identifié à Macé⁸¹⁷ (S.196, ph. 3 et 4). Le sol de ces modestes portiques est généralement simplement constitué de terre battue, ou bien d'un cailloutis damé. Des colonnes composées de briques en quart-de-rond, revêtues d'une couche de stuc, ont pu être restituées à Troyes (S.235), tandis que des éléments similaires provenant des galeries de Juvigné⁸¹⁸ (S.36), peu nombreux, semi-cylindriques et *a priori* non enduits, pourraient avoir servi de soubassement isolant à des piliers de bois. Enfin, les fragments de colonnes en pierre, reposant sur un mur-bahut maçonné ou en grand appareil, proviennent exclusivement des sites les plus monumentaux, pourvus de larges *porticus*, dont le sol est généralement bétonné ou même dallé, à Berthouville⁸¹⁹ (S.150). D'ordre corinthien à Allonnes, la Forêrierie (S.9, ph. 4), Jublains (S.32, ph. 3), Chartres (S.101), Châteaubleau, la Tannerie (S.205) ou encore Sceaux-du-Gâtinais⁸²⁰ (S.225), généralement à l'instar des temples associés, la colonnade s'inscrit alors dans un courant largement diffusé dans les Gaules et les provinces voisines, puisque ce style est le plus fréquemment adopté à partir de l'époque d'Auguste⁸²¹. En revanche, comme l'a mis en évidence Y. Maligorne, le choix d'une colonnade de style toscan à Corseul (S.134) n'est pas spécifique au sanctuaire monu-

813. Y. Maligorne, A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 198.

814. S.9 : Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2004 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 96-99 ; S.32 : Naveau *et al.*, 1997, p. 122-135 ; S.158 : Magnan, 2006 ; S.184 : Provost, 1991 ; S.226 : Lallier, 1848 et Hure, 1941, p. 82-83 ; S.251 : Jeanne *et al.*, 2018, p. 123-140 et 158-162.

815. S.79 : Cliquet *et al.*, 1996, p. 23 et Bertaudière *et al.*, 2012, p. 110-111 ; S.114 : Verneau, 2014 ; S.184 : Provost, 1991 ;

816. S.196 : Lejars, Pernet, 2007 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 48. 817. Leclerc, 2007b.

818. S.36 : Bossard, 2014, vol. 1, p. 54-55 ; S.235 : Driard, 2014, p. 26.

819. La Croix, 1897, p. 73-74.

820. S.9 : Brouquier-Reddé (dir.), 2004, p. 339-340 ; S.32 : Naveau *et al.*, 1997, p. 166-180 ; S.101 : Bazin *et al.*, 2013 ; S.205 : Revenu, 2008 ; S.225 : Vilpoux, 1996.

821. Maligorne, 2012a, p. 511-515.

mental du Haut-Bécherel, puisque cet ordre se développe aussi sur les façades d'autres architectures publiques ou privées de la ville voisine. Outre pour la recherche d'une certaine unité architecturale, cette préférence s'explique probablement, dans le cadre de ce grand chantier édilitaire, par les difficultés rencontrées par les commanditaires, manifestement dépourvus des moyens financiers nécessaires pour importer des roches plus faciles à tailler que le granite local et pour « faire appel à des *lapidarii* capables d'élaborer des ordonnances décoratives plus complexes »⁸²². En tout état de cause, les portiques bordés d'une colonnade en pierre constituent des espaces richement ornés, que ce soit grâce aux décors sculptés – motifs végétaux, animaux et anthropomorphes – qui envahissent le fût des supports de la *porticus triplex* de Châteaubateau (S.205), ou bien grâce au décor peint et plaqué dont sont revêtus les murs des portiques d'Allonnes (S.9, ph. 4) ou de Jublains⁸²³ (S.32, ph. 3). Tandis que sur ce dernier site, dans la galerie marquant son entrée principale, des vignettes représentant des oiseaux agrémentent des compositions à dominante noire, ce sont des panneaux alternativement rouges et noirs, parés – en trompe-l'œil – de colonnettes et de guirlandes végétales nouées de ruban, et rythmés par des pilastres d'ap-

plique, qui ornent les murs des portiques et des exèdres d'Allonnes (fig. 148). Couverts d'un plafond suspendu à Allonnes (S.9, ph. 4) et stucé à Corseul⁸²⁴ (S.134), les *porticus* sont surmontées d'un toit de tuiles dans au moins dix sanctuaires.

Quels vestiges témoignent de la fréquentation de ces espaces et de leurs rôles au sein de l'aire sacrée ? Les mobiliers découverts y sont rares et correspondent davantage à des rejets ou à des objets perdus durant les derniers instants du sanctuaire, ou même lors de sa phase de destruction, plutôt qu'à des dépôts organisés (cf. *infra*, 4.1.2.1). On ne peut donc prouver que certaines offrandes, telles que des ex-voto anatomiques métalliques, aient été clouées sur leurs murs⁸²⁵. Par ailleurs, les *graffiti* incisés sur les enduits des murs des sanctuaires de Jublains (S.32, ph. 3) et d'Athée (S.165) – livrant des noms de personnes, ainsi qu'une insulte à Jublains et, à Athée, le théonyme Mars Mullo, ainsi que l'image d'un cerf entravé⁸²⁶ – semblent provenir, du moins pour le premier exemple⁸²⁷, du portique situé à l'extérieur de l'aire sacrée et non du périmètre délimité par le péribole. Les galeries sont généralement dépourvues de tout aménagement ancré dans leur sol, mais il est possible que des statues, des autels, des meubles ou des offrandes diverses aient été accumulés en leur sein, sans n'avoir laissé aucune trace, de même que des plaques honorifiques ou commémorant certains actes religieux ont pu avoir été affichées sur leurs murs. Les portiques oriental et occidental du monument de Sceaux-du-Gâtinais⁸²⁸ (S.225) présentent la particularité d'être scindés en plusieurs salles, dont la fonction n'est pas connue ; seule l'une d'entre elles contient un foyer central. Plusieurs structures de combustion ont aussi été sommairement aménagées au sol des galeries des lieux de culte de Jublains (S.32, ph. 3) et de Mace⁸²⁹ (S.196, ph. 3), mais on ignore à quelle date et on ne sait donc si leur usage est bien contemporain des activités religieuses. Si c'est le cas, ces foyers ont peut-être servi à la cuisson d'aliments consommés dans le cadre de banquets sacrés, qui ont pu être tenus dans les portiques mêmes⁸³⁰ ou à leurs abords, au sein de la cour. Enfin, à Chelles (S.180, ph. 3), c'est une fosse quadrangulaire, mesurant 1,50 m de long pour 0,80 m de large, qui a été creusée au pied du

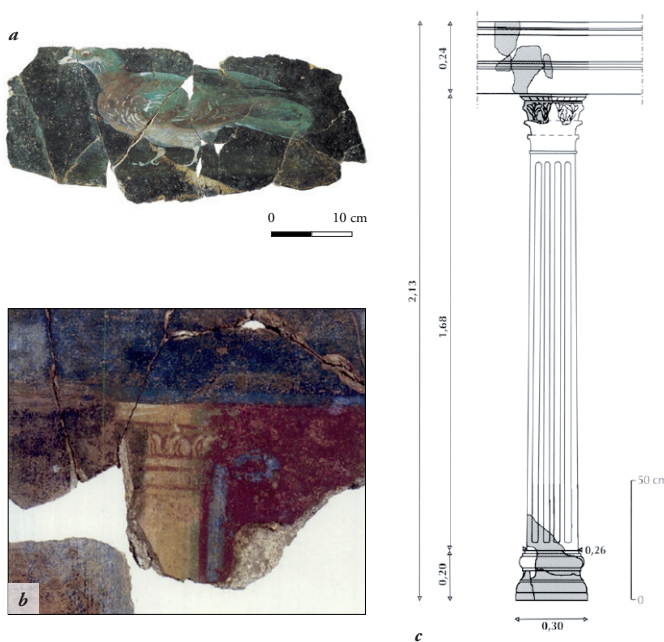


Fig. 148 : éléments provenant des portiques des sanctuaires de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32, ph. 3) (a : fragment d'enduit peint représentant un oiseau sur fond noir, issu du mur du portique extérieur) et de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; S.9, ph. 4) (b : décor peint représentant une colonnette séparant deux panneaux rouge et noir ; c : fragments et restitution de l'ordre du quadriportique). In Naveau (dir.), 1997, ph. 1, h.-t. ; Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 339, fig. 57 et pl. X, fig. 59-b.

822. Maligorne, 2012a, p. 517.

823. S.9 : Brouquier-Reddé (dir.), 2004, p. 339-340 ; S.32 : Naveau et al., 1997, p. 180-187 ; S.205 : Revenu, 2008, p. 68-69.

824. S.9 : Loiseau, 2009, vol. 1, p. 250-256 ; S.134 : Provost et al., 2010, p. 145.

825. Van Andringa, 2017a, p. 121-122.

826. Bodard de la Jacopière, 1863, pl. h.-t. ; J.-P. Bost, in Naveau et al., 1997, p. 192-194.

827. La description fournie par D. de Bodard, à Athée, ne permet pas de trancher, puisque les débris proviennent de remblais formés à l'est du mur oriental du péribole, donc en dehors de l'aire sacrée (Bodard de la Jacopière, 1863, p. 88).

828. Vilpoux, 1996, p. 109-117.

829. S.32 : Naveau et al., 1997, p. 122-128 ; S.196 : Leclerc, 2007a, p. 10.

830. Van Andringa, 2017a, p. 113.

Image protégée, non consultable en ligne

Fig. 149 : évocation du sanctuaire de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; S.9, ph. 4). Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance.

mur de péribole dans la galerie nord-est, près de l'exèdre ; son fond est constitué d'un lit de mortier et Chr. Charamond propose d'y reconnaître un bassin⁸³¹.

Dans une dizaine de monuments⁸³², des exèdres de plan rectangulaire, ou parfois des absides, scandent régulièrement ou plus ponctuellement une ou plusieurs façades du péribole et ouvrent sur les portiques adjacents. Ainsi, à Allonnes⁸³³ (S.9, ph. 4), six petites pièces rectangulaires (*L*, *M*, *N*, *O*, *P* et *Q*), larges de 9 m et profondes entre 4 m et 8 m – d'une surface interne comprise, donc, entre 36 m² et 72 m² – donnent de plain-pied sur les galeries nord, ouest et sud (fig. 149) ; au moins l'une d'entre elles (*P*) est agrémentée d'une paire de piliers ou de colonnes qui la sépare du portique. Leurs dimensions varient donc d'une

exèdre à l'autre, de même que leur forme peut changer – à Chartres (S.101) ou à Corseul (S.134) (fig. 150). Par ailleurs, elles sont installées en divers points du sanctuaire, que ce soit sur sa façade principale – à Chartres et à Meaux (S.158) ou bien dans les environs du temple, tel qu'à Allonnes ou pour deux exèdres de Corseul, traduisant parfois une hiérarchie entre ces espaces. Ici ou là, les aménagements installés en leur sein sont absents et identifier leur fonction relève donc de la gageure. Néanmoins, à Châteaubateau⁸³⁴ (S.205), les quatre absides qui agrémentent le quadriportique de la Tannerie recèlent des ossements de faune en quantité relativement importante – notamment des restes de poulet, plus fréquents que dans les autres parties du sanctuaire ; à moins qu'ils n'aient constitué des aires de rejet privilégiées durant les derniers temps du lieu de culte, ces espaces ont donc pu avoir constitué des lieux de réunion, peut-être équipés de bancs pour des repas. À Corseul, Y. Maligorne et A. Provost émettent l'hypothèse, du moins pour les absides ouvrant sur les portiques latéraux,

831. Charamond, 1998, p. 58.

832. Allonnes, la Forêtterie (S.9) ; Évreux (S.57) ; Chartres, Saint-Martin-au-Val (S.101) ; Corseul (S.134) ; Meaux (S.158, ph. 3) ; Chelles (S.180) ; Châteaubateau, la Tannerie (S.205) ; Montbouy (S.217) ; Sens (S.226) ; Triguères, le Moulin du Chemin (S.230) ; Vannes, Bilaire (S.278).

833. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 336-339.

834. Bontrond *et al.*, 2008, p. 98.

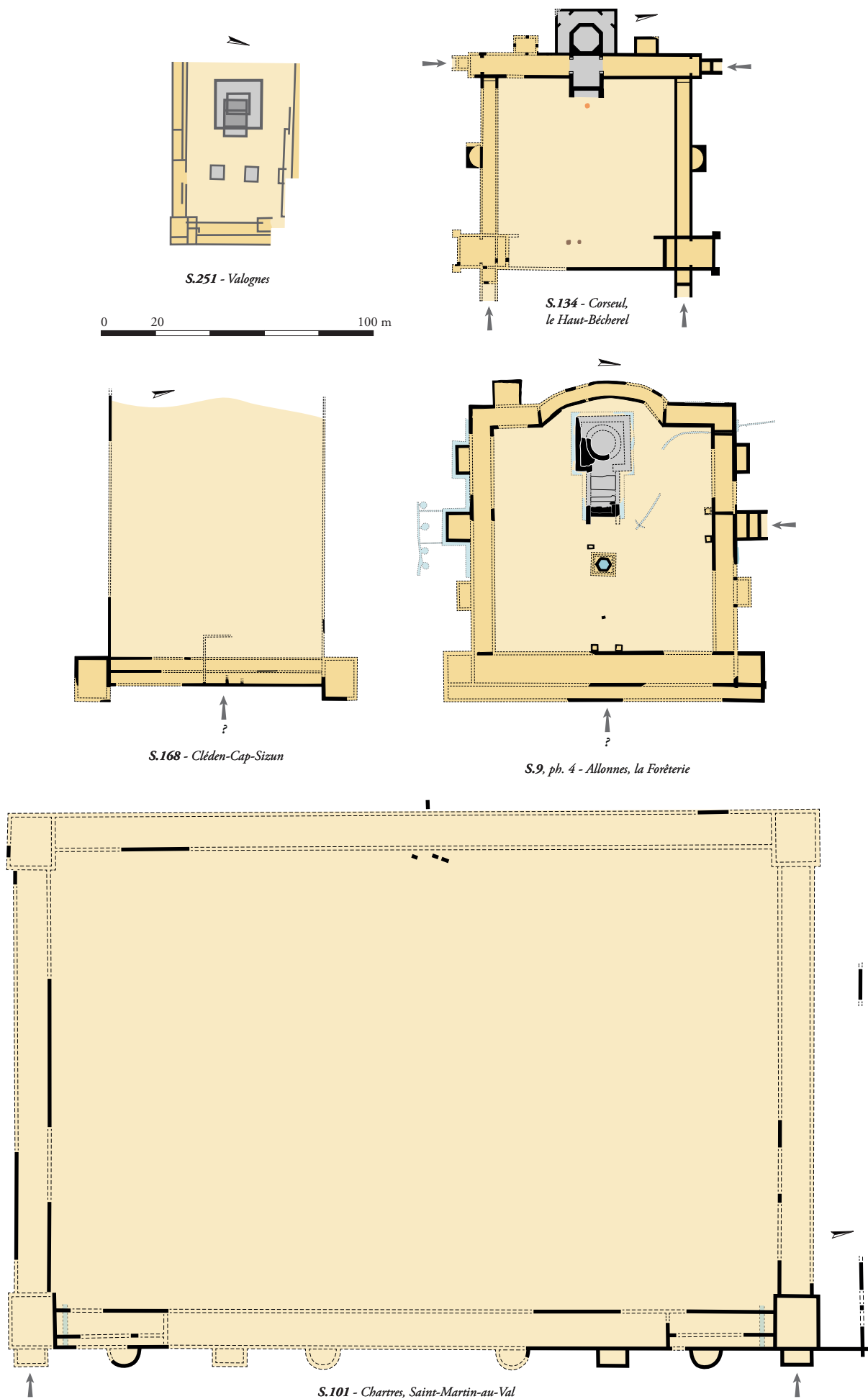


Fig. 150 : plan des sanctuaires d'époque romaine dont les angles du péribole sont occupés par des pavillons de plan rectangulaire.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

de salles accueillant des statues monumentales, peut-être des effigies impériales⁸³⁵ – ou celles de notables locaux, par exemple les évergètes ayant contribué au financement de la construction du sanctuaire. À Ribemont-sur-Ancre⁸³⁶ (Somme), en revanche, l'une des trois exèdres identifiées, localisée à une vingtaine de mètres à l'ouest du temple des II^e s. et III^e s., est équipée de foyers successifs et est alors interprétée comme une cuisine. En définitive, il est probable que les usages de ces espaces secondaires, desservis par les portiques et donc sans doute accessibles aux visiteurs, aient varié d'un sanctuaire à l'autre, en fonction de leurs dimensions et de leur position au sein de l'aire sacrée. Rappelons aussi que les galeries ou portiques ont parfois été utilisés pour relier plusieurs temples entre eux, tel qu'à l'Aumône/la Justice à Châteaubleau (*S.204*), au Devant de la Garenne à Guichainville (*S.61*) ou encore, sous une forme plus monumentale, au sanctuaire central du Vieil-Évreux (*S.79*) ou à celui de Meaux (*S.158*), deux lieux de culte où les temples sont juchés sur un haut podium (cf. *supra*, 3.1.2.1).

Les portiques sont parfois raccordés, dans des sanctuaires particulièrement monumentaux, à de grands pavillons qui occupent au moins deux angles de la cour sacrée (*fig. 150*) – à Allonnes (la Forêtterie, *S.9*, ph. 4), Chartres (Saint-Martin-au-Val, *S.101*), Corseul (le Haut-Bécherel, *S.134*), Cléden-Cap-Sizun (*S.168*) et peut-être Valognes⁸³⁷ (*S.251*). De fait, qu'ils soient saillants ou dans œuvre, ils apparaissent aux deux extrémités du mur ou du portique – simple ou double – qui solennise la façade principale du lieu de culte – et même, probablement, les quatre angles du quadriportique à Chartres. Leur présence accentue la monumentalité du sanctuaire, à travers l'élaboration d'une composition symétrique que l'on retrouve aussi dans certaines *villae* à galerie à de façade et pavillons latéraux⁸³⁸. D'une surface interne s'échelonnant entre 80 m² et 255 m², ces espaces sont généralement dépourvus de tout cloisonnement, à l'exception du site de Valognes. En sus d'une fonction de grand vestibule à Chartres et à Corseul, où ces pavillons sont précédés des porches donnant accès à l'aire sacrée (cf. *supra*, 3.1.1.3), il est donc probable qu'ils aient servi de lieux de réunion, disposant de capacités d'accueil importantes. Y. Maligorne et A. Provost ont d'ailleurs émis l'hypothèse qu'à Corseul, les deux grandes salles aient pu accueillir une partie des convives participant aux banquets sacrés organisés au sein du sanctuaire, à raison d'environ 35 à 40 individus assis par pavillon⁸³⁹. Il est même envisa-

geable que ces pavillons aient été dotés d'un étage et donc d'une ou de plusieurs salles supplémentaires, si l'on se fie aux puissants contreforts renforçant leurs angles à Corseul, ou encore à l'épaisseur importante des murs de ceux de Cléden-Cap-Sizun.

Le portique constitue donc un espace dont les fonctions sont sans doute multiples : d'une part, permettre la circulation, à l'abri, des dévots au sein du sanctuaire, et parfois d'assurer la liaison entre différentes composantes du monument – notamment lorsqu'ils aboutissent à des pavillons installés dans leurs angles ou qu'ils desservent des exèdres ou même l'entrée du temple, tel qu'à Corseul (*S.134*) – ; d'autre part, ils contribuent à la dignitas du monument, d'autant plus lorsqu'ils s'articulent pour former un tri- ou quadriportique. Ils ont pu aussi accueillir, mais les preuves manquent encore, d'autres activités dans le cadre des cérémonies religieuses, liées au partage de repas collectifs ou au dépôt d'offrandes. Inconnus, au sein des sanctuaires étudiés, avant le milieu du I^{er} s. de n. è., ils ont parfois été intégrés au premier projet d'édification ou de monumentalisation d'un sanctuaire, tel qu'à Corseul (*S.134*) à partir du début du II^e s., ou bien ont été ajoutés ultérieurement le long d'un péribole préexistant, parfois en plusieurs étapes, comme le montrent les exemples des Busses à Oisseau-le-Petit (*S.20*), de Meaux (*S.158*, où le portique en façade principale est doublé dans un second temps), de Macé (*S.196*), ou encore de Genainville⁸⁴⁰ (*S.260*, ph. 3).

3.1.4.2. Des bâtiments de plan barlong, liés à l'accueil des visiteurs et aux banquets ?

Une série d'une quinzaine de bâtiments partage des caractéristiques communes et mérite une attention particulière : il s'agit de constructions de plan barlong, compartimentées ou non en plusieurs pièces, indépendantes de l'éventuel péribole et édifiées le plus souvent face à l'entrée du temple, à l'est et dans l'axe de celui-ci. Ces édifices, mis en évidence au cours de survols aériens ou de fouilles souvent anciennes ou partielles, présentent cependant des dimensions très variables et sont situés à une distance parfois importante du temple principal (*tabl. X* et *fig. 151*).

Les formes les plus simples, au nombre de onze, sont de plan rectangulaire et ne présentent aucune division interne. Longues entre 9,10 m et 22,30 m, elles sont larges de 4 m à 8,90 m et leur surface totale est comprise entre 42 m² et 198 m². Les deux édifices de ce type qui ont

835. In Provost *et al.*, 2010, p. 205.

836. Fercoq du Leslay, 2017, p. 284.

837. *S.9* : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 335 ; *S.101* : Bazin *et al.*, 2013 ; *S.134* : Provost *et al.*, 2010, p. 88-98 ; *S.168* : Monteil, 2012, vol. II, p. 171-173 et Galliou, 2015 ; *S.251* : Jeanne *et al.*, 2018, p. 123-140 et 158-162.

838. Gros, 2017, p. 326.

839. In Provost *et al.*, 2010, p. 204-205.

840. *S.20* : Monteil *et al.*, 2015, p. 104 ; *S.134* : Provost *et al.*, 2010, p. 147-148 ; *S.158* : Magnan, 2006 ; *S.196* : Leclerc, 2007b ; *S.260* : Vermeersch, 2012.

N°	Commune	Lieu-dit	Bâti- ment	Phase	Fouille	Position	Distance par rapport au temple (m)	Type de plan	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m ²)	Datation
S.50	Caillouet-Orgeville	La Maison Noury	C		Oui	Extérieur de l'aire sacrée, face au temple	50	Rectangle simple	9,10	4,60	42	?
S.9	Allonnes	La Forêterie	B	3	Oui	Face au temple	8	Rectangle simple ?	> 16,50	4,00	> 66	1/25 à 80
S.108	Guainville	Le Gros Murger	E		Non	Extérieur de l'aire sacrée, face au temple ?	57	Rectangle simple	14,00	5,00	70	?
S.220	Pannes	Le Clos du Détour	G		Oui	Face au temple	38	Rectangle simple	15,50	4,50	70	?
S.233	Villeperrot	Le Bas des Piats	B		Non	Face au temple	5	Rectangle simple	17,00	5,50	94	?
S.58	Fouqueville	Le Clarin	B		Non	Face au temple	46	Rectangle simple	12,00	8,00	96	?
S.164	Villeneuve-le-Comte	Villages Nature	B		Oui	Face au temple	21	Rectangle simple	15,50	6,30	98	?
S.88	Saint-Saëns	Le Teurtre	C		Oui	Face au temple	24	Rectangle simple	13,50	7,40	100	?
S.142	Damblainville	Monts d'Eraines	B		Non	Face au temple	35	Rectangle simple	17,00	8,00	136	?
S.266	Oissel	La Mare du Puits	E		Oui	Extérieur de l'aire sacrée, face au temple	33	Rectangle simple	19,00	7,60	144	?
S.78	Le Vieil-Evreux	Cracouville	T		Oui	Face au temple	94	Rectangle simple	22,30	8,90	198	?
S.162	Vaudoy-en-Brie	Le Sureau	B		Non	Face au temple	16	Double galerie	19,50	8,00	156	?
S.176	Quimper	Parc ar Groas	D	4	Oui	Angle sud-est de l'aire sacrée	18	Double galerie et salles latérales	26,00	10,00	260	120 à 325
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	D		Oui	Face au temple	55	Double galerie et salles latérales ?	> 31	9,60	> 298	100 à 200 ?
S.31	Entrammes	Le Port	B		Oui	Face au temple	54	Double galerie et salles latérales	37,00	10,50	389	-25 à +125
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	B	3-4	Oui	Face au temple	10	Double galerie et salles latérales	35,00	12,40	434	75 à 350
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	K1	5 ?	Oui	Extérieur de l'aire sacrée, face au temple	100	Portique à avancées	12,00	8,00	83	?
S.204	Châteaubleau	L'Aumône/la Justice	-	1 ?	Oui	Extérieur de l'aire sacrée, en retrait	75	Portique à avancées	20,70	6,40	99	100 à 200 ?
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	K2	5 ?	Oui	Extérieur de l'aire sacrée, face au temple	100	Portique à avancées	18,00	7,40	105	?
S.9	Allonnes	La Forêterie	C	3	Oui	A l'arrière du temple ?	35	Portique à avancées	50,00	8,50	294	1-25 à 80
-	Fontenoy	Les Vallées	-		Non	Face au temple	65	Portique à avancées	34,00	10,00	340	?
-	Alise-Sainte-Reine	La Croix-Saint-Charles	-		Oui	Face au temple	24	Portique à avancées	43,35	13,00	390	70 à 150

Tabl. X : principales caractéristiques des bâtiments de plan barlong reconnus aux abords des temples de Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

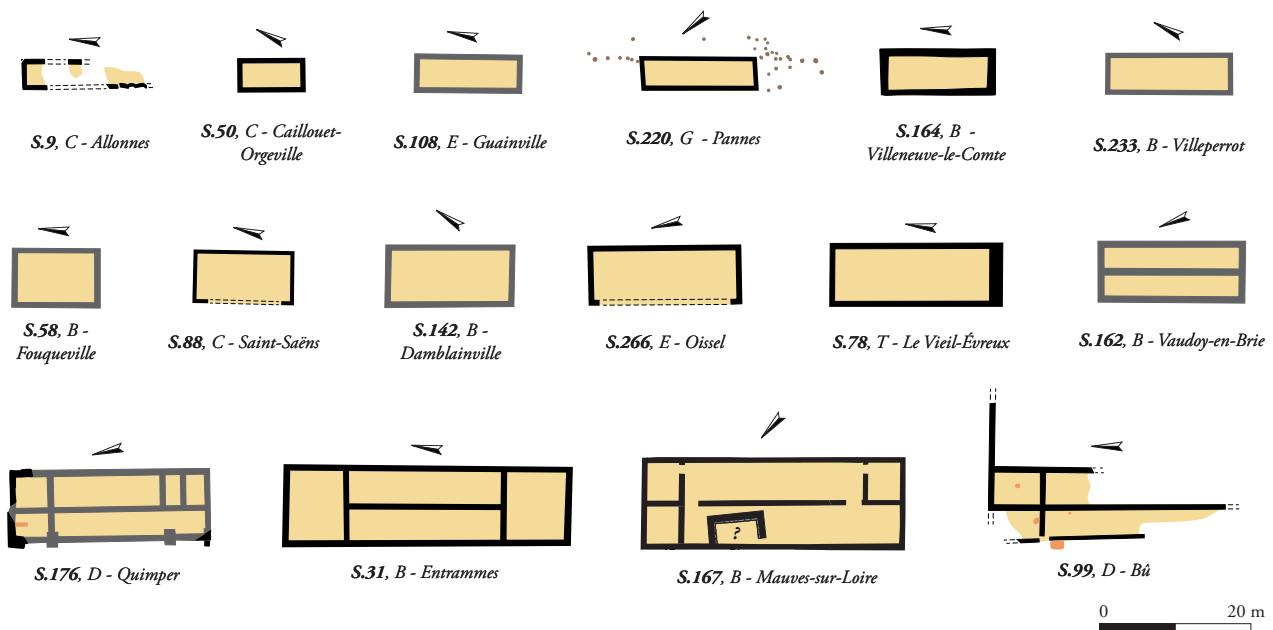


Fig. 151 : plan de bâtiments de plan barlong indépendants de tout périmètre maçonné, installés le plus souvent à l'est du temple.

Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

fait l'objet d'opérations archéologiques récentes, à Villeneuve-le-Comte (S.164, B) et à Pannes⁸⁴¹ (S.220), étaient arasés jusqu'à leurs fondations au moment de leur découverte et on ignore donc tout de leur élévation. Les explorations conduites anciennement à Caillouet-Orgeville (S.50, C) et à Saint-Saëns⁸⁴² (S.88, C) ont révélé la présence d'un sol bétonné au sein de l'édifice qui, pour ce dernier, serait compartimenté – mais les murs de refend n'ont pas été relevés en plan – et dotés de peintures murales. Sur le site de Cracouville, au Vieil-Évreux (S.78, T), un enduit rouge a été observé à l'extérieur des murs, tandis que des placages de roche recouvrent leur paroi interne. Le mur ou muret méridional, dont la hauteur n'est pas précisée, présente à son sommet un biseau également recouvert d'enduit rouge. Plutôt qu'une construction fermée, M. Baudot y voit un bassin⁸⁴³ ; toutefois, le sol de la construction n'est pas conservé et aucun système d'adduction ou d'évacuation de l'eau n'y a été mis au jour. Enfin, à Oissel⁸⁴⁴ (S.266, E), le bâtiment est équipé d'un hypocauste chauffé grâce à un praefurnium repéré au nord de la salle ; son sol surélevé est pavé et ses murs sont couverts d'un enduit rouge.

Seul le bâtiment de Vaudoy-en-Brie (S.162, B), identifié à partir d'images aériennes et d'une empreinte au sol d'environ 156 m², est pourvu de deux galeries de même longueur, accolées l'une à l'autre. En revanche, les édifices d'Entrammes (S.31, B), de Mauves-sur-Loire (S.167, B), de Quimper (S.176, D) et peut-être aussi celui de Bû (S.99,

D), se caractérisent par un plan plus complexe, associant une double galerie et de petites salles latérales, flanquant leurs extrémités ; ce sont alors les plus grandes constructions de la série, longues entre 26 m et 35 m et d'une surface oscillant entre 260 m² et 434 m². Le bâtiment d'Entrammes⁸⁴⁵, dont les deux pièces latérales sont aussi larges que la galerie double, a été doté, après une première phase d'occupation, d'un sol en mortier, reconnu dans la galerie orientale, tandis qu'un pavement en pierre semble constituer le sol de la galerie occidentale et de la pièce sud. Ses murs n'ont *a priori* pas été enduits, mais sa fouille a été limitée à quelques sondages restreints. D'après R.-Fr. Le Men, celui de Quimper⁸⁴⁶, de nouveau sondé à la fin du XX^e s., se compose de six pièces au sol bétonné. Parmi celles-ci, une galerie, à l'ouest, dont le mur occidental est renforcé par des contreforts – ou agrémenté de supports de colonnes ou de pilastres ? –, est prolongée au nord par une petite pièce qui est équipée d'un four ; à l'est, quatre pièces sont disposées en enfilade. Celles-ci se composent, du nord au sud, d'une salle de petites dimensions, dont les murs sont revêtus d'enduits peints, d'une autre galerie et de deux pièces plus réduites. L'une de ces dernières pourrait avoir accueilli la cage d'un escalier menant à un étage, dont la présence est plausible au vu de l'épaisseur importante des murs. La construction fouillée à Mauves-sur-Loire⁸⁴⁷ est divisée en cinq pièces de taille inégale : deux galeries, qui communiquent entre elles au moyen de deux portes latérales, sont flanquées d'une à deux petites salles à leurs extrémités. Un sol de mortier, partiellement recou-

841. S.164 : Berga, Bet, 2016, p. 64 ; S.220 : Renard, David (dir.), 1997, p. 29-30.

842. S.50 : Chédeville, Chédeville, 1908 ; S.88 : Le Breton, 1894, p. 273.

843. Baudot, 1936, p. 78-79.

844. Vesly, 1909, p. 103-104 ; Deglatigny, 1927, p. 11-12.

845. Naveau, 1982, p. 31-33.

846. Le Men, 1876, p. 185.

847. Monteil *et al.*, 2009, p. 164-166 et p. 169.

vert – à une date indéterminée – par un béton de tuileau, a été identifié dans plusieurs de ces espaces ; le niveau de la galerie occidentale est surélevé de 0,40 m par rapport à celui de son homologue oriental. La partie basse des murs conservait encore, à la fin du XIX^e s., des vestiges d'enduits peints à décor géométrique et polychrome. Une colonnade a pu exister en façade du bâtiment, mais sa présence n'a pu être démontrée. À l'intérieur, trois murets reposant sur des fondations maçonnées définissent, avec le mur nord-ouest du bâtiment, un espace quasi rectangulaire ; ouvert au sud-ouest, il présente un sol composé de dalles polygonales de schiste et de fragments de tuiles liés au mortier. Cette construction, qui s'insère mal dans le plan de l'édifice *B*, est en outre légèrement désaxée par rapport à son orientation, mais elle en est contemporaine, si l'on se fie aux données stratigraphiques collectées lors de la fouille. Enfin, à Bû⁸⁴⁸, la construction, partiellement dégagée, comporte une double galerie, fermée au moins au nord par deux salles plus petites. Un lit de chaux a été observé à la base des murs, mais il n'est pas précisé si ce niveau est présent dans l'ensemble des galeries ; des fragments d'enduits peints rouges proviennent de leurs murs.

La position de ces édifices par rapport au temple est invariable : ils sont situés à l'est de celui-ci, soit à une courte distance, comprise entre 5 m et une vingtaine de mètres, soit plus à l'écart, entre une trentaine et une cinquantaine de mètres du bâtiment de culte, voire à 94 m à Cracouville (Le Vieil-Évreux, *S.78*, *T*). Tandis que la plupart d'entre eux ont été bâtis au sein d'un sanctuaire *a priori* dépourvu de péribole, ceux de Caillouet-Orgeville (*S.50*, *C*), d'Oisiel (*S.266*, *E*) – et une configuration similaire a peut-être existé à Fouqueville (*S.58*, *B*) et à Guainville⁸⁴⁹ (*S.108*, *E*) – sont implantés à l'extérieur d'une enceinte circonscrivant l'aire sacrée associée au temple ; la contemporanéité entre les deux constructions, bâtiment rectangulaire et péribole, n'est toutefois pas prouvée.

Quelles fonctions ces bâtiments ont-ils pu recouvrir ? L'hypothèse d'un bassin a été évoquée par M. Baudot au Vieil-Évreux⁸⁵⁰, en raison du vraisemblable muret qui ferme la construction au sud ; aucun système d'arrivée ou d'évacuation de l'eau n'a toutefois été reconnu et son sol n'est pas préservé. L'emplacement de ces constructions, à l'est et souvent dans l'axe du temple, rappelle d'ailleurs celle de plusieurs bassins (cf. *supra*, 3.1.3.1) et les plus simples d'entre elles, de forme rectangulaire, pourraient, du moins pour certaines, avoir été remplies d'eau. Pour autant, aucun des édifices fouillés n'a livré les preuves de la présence d'eau et le traitement de leurs murs, parfois peints, se prête

davantage à des édifices fermés qu'à des bassins.

Par ailleurs, I. Fauduet a suggéré d'y voir, pour les plus grands, des entrées monumentales, en considérant leur emplacement au sein de l'aire sacrée et l'absence apparente de péribole associé⁸⁵¹. Cette hypothèse a été réfutée, pour l'édifice de Mauves-sur-Loire, par M. Monteil et al., puisque ce bâtiment est manifestement accessible par deux portes latérales et non par une entrée axiale, ce qui ne semble guère adapté à une entrée monumentale⁸⁵². Certaines constructions de plan rectangulaires sont d'ailleurs situées à l'extérieur de l'aire sacrée, comme nous l'avons vu, mais il est toutefois possible qu'elles aient signalé et mis en valeur l'accès principal du lieu de culte avant l'édification d'un péribole maçonné. L'éventualité d'un bâtiment d'entrée maçonné paraît néanmoins tout à fait probable à Pannes⁸⁵³ : les temples, au sein de ce qui s'apparente à la cour des dépendances d'une *villa*, sont installés dans un espace ceinturé par des rangées de poteaux semblant s'appuyer, en façade sud-est, contre les petits côtés du bâtiment de plan rectangulaire. Ce dernier est d'ailleurs situé à moins de 10 m à l'arrière d'un grand porche accolé au mur d'enceinte de la *villa* et semble ainsi matérialiser l'accès à la zone des temples. La question se pose aussi à Villeneuve-Comte⁸⁵⁴ : l'édifice de plan rectangulaire a recouvert un ancien fossé qui a vraisemblablement marqué, pendant un temps, les limites de la cour sacrée, peut-être dès la fondation du sanctuaire. Néanmoins, on ne sait si ces anciennes limites sont encore conservées, peut-être sous la forme d'un simple talus ou d'une haie, lorsqu'est construit le bâtiment maçonné, ou bien si la cour du sanctuaire, toujours circonscrite par des fossés, est alors agrandie vers l'est, afin d'intégrer cet édifice à sa partie centrale. Dans tous les cas, au moins une partie des fossés ceinturant le sanctuaire semble bien avoir été conservée : le comblement du fossé occidental de l'enclos a livré des tessons de céramique attribués au III^e s. de n. è., soit une date probablement postérieure à la construction du bâtiment, bien qu'on ne puisse le prouver.

Notons aussi que les bâtiments les plus simples, de plan rectangulaire ou comprenant une double galerie, présentent des proportions et des dimensions tout à fait similaires à certains grands édifices, faisant office de porche, qui sont accolés à la façade orientale d'un péribole maçonné (cf. *supra*, 3.1.1.3). L'hypothèse de constructions destinées à marquer l'entrée d'un lieu de culte dont l'enceinte – clôture de bois, haie, muret dépourvu de fondations ou fossé ? – n'aurait pas été identifiée dans la plupart des cas, faute d'une fouille extensive, ne peut donc être totalement écartée. Il est même possible que ces édifices

848. Fauduet, 1988, p. 12-14.

849. *S.58* : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 365 ; *S.108* : Delémont et al., 2012.

850. Baudot, 1936, p. 78-79.

851. Fauduet, 2010, p. 77-78.

852. Monteil et al., 2009, p. 167.

853. Renard, David (dir.), 1997.

854. Berga, Bet, 2016, p. 64.

aient été construits en bordure de sanctuaires dépourvus de péribole clairement matérialisé. Dans un cas comme dans l'autre, ces bâtiments auraient alors constitué le vestibule du sanctuaire. Au regard de leurs dimensions, il paraît toutefois réducteur de les considérer comme un simple espace de transition entre l'espace profane et l'aire sacrée : il est probable qu'ils aient aussi – et avant tout ? – été utilisés par les visiteurs pour des réunions, ou peut-être pour des banquets. Ils auraient alors assuré le même rôle que les portiques ceinturant parfois la cour sacrée, ici systématiquement absents. La comparaison entre ces longues galeries et certains de ces édifices de plan rectangulaire, parmi les plus étroits, semble d'ailleurs pertinente : à Bennecourt⁸⁵⁵ (S.254, ph. 4-6), par exemple, le portique établi à 80 m au nord-est des temples, *a priori* séparé du péribole palissadé puis maçonné, relève d'une formule hybride entre ces deux types de constructions. Dans les autres cas, on ignore si des piliers de bois ou, éventuellement, des colonnes de brique ou de pierre agrémentaient la façade de ces bâtiments qui était tournée vers la cour.

Par ailleurs, plusieurs vestiges qui leur sont associés témoignent de leur utilisation probable au cours de banquets, mais aussi dans le cadre d'autres pratiques rituelles. Ainsi, dans la pièce méridionale du bâtiment d'Entrammes, une fosse a été creusée au pied de l'un des murs, avant la réfection des sols, pour y enfouir les rejets issus d'un foyer ; elle contient aussi des restes fauniques brûlés et de nombreux tessons de céramique, probables déchets issus de repas⁸⁵⁶. À Quimper, où l'une des pièces est équipée d'un four et a très probablement été utilisée comme cuisine, R.-Fr. Le Men signale aussi la découverte de nombreux restes fauniques et malacofauniques dans l'étroit passage séparant le bâtiment D, installé dans l'angle sud-est de l'aire sacrée, de celui localisé à l'entrée du lieu de culte (C) (cf. *infra*, fig. 154) – dont le plan est d'ailleurs tout à fait similaire à celui des édifices de plan rectangulaire évoqués ici⁸⁵⁷. En outre, plusieurs petits foyers ont été mis au jour dans les deux salles situées au nord des galeries de l'édifice D de Bû et à leurs abords ; des moules, des esquilles d'os brûlés, quelques tessons de céramique proviennent des amas charbonneux et cendreux qui les composent et, à l'instar de l'une des pièces de Quimper, il est possible que ces espaces aient accueilli les cuisines du sanctuaire⁸⁵⁸. Enfin, à Mauves-sur-Loire, des traces de cendres ont été observées sur les sols bétonnés les plus récents du bâtiment B ; la structure en forme de π pourrait correspondre, comme l'ont souligné M. Monteil *et al.*, à des bancs destinés à la réunion d'un groupe de quelques dévots⁸⁵⁹. Par ailleurs, les mêmes auteurs ont évoqué la

possibilité que des offrandes aient été déposées au sein de cet édifice, au sein duquel les petits mobiliers sont particulièrement abondants, bien qu'A. Archer explique aussi leur grand nombre par une exploration plus profonde de ce secteur par rapport aux autres espaces du sanctuaire⁸⁶⁰.

Espaces d'accueil des dévots, mais aussi de réunion, notamment pour des commensaux, voire lieux privilégiés pour le dépôt d'offrandes : il est vraisemblable que les édifices les plus grands, pourvus d'une double galerie et de salles latérales aient donc accueilli ces diverses activités liées à la vie religieuse. Ce type de bâtiment de plan barlong, indépendant des murs de l'enceinte du sanctuaire, a manifestement été intégré à plusieurs aires sacrées dès le courant du I^{er} s. de n. è. et continue d'être bâti durant le siècle suivant, d'après les données stratigraphiques collectées au cours des fouilles menées pour les exemples précités.

En dehors de la zone étudiée, le seul exemple comparable, d'un point de vue morphologique, a été reconnu en prospection aérienne à Nihérne, dans l'Indre, sur le territoire des Bituriges Cubes⁸⁶¹. En revanche, il peut être rapproché d'une série de constructions que l'on qualifie généralement de « portiques à avancées », représentées par plusieurs édifices intégrés à l'aire sacrée ou à l'environnement proche des sanctuaires de la Lyonnaise ou des provinces voisines (tabl. X et fig. 152). Défini par R. Ginouvès par son « plan qui présente, aux deux extrémités du rectangle central, une avancée courte et plus ou moins large »⁸⁶², ce type d'architecture a été développé, dans un premier temps, dans les espaces publics de la Grèce classique. Dans les Gaules romaines, plusieurs siècles après, son succès paraît avoir été assez limité, bien qu'il ait été adopté à plusieurs reprises comme variante du simple portique. D'abord identifié au sein du lieu de culte d'Apollon Moritasgus à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), par O. de Cazanove, il a aussi été reconnu au sein du sanctuaire de Mars Mullo à la Forêrierie (Allonnes, S.9, ph. 3, C) et à Neuville-sur-Sarthe (S.18, K1 et K2), où deux états succèdent peut-être à un premier édifice en bois, ainsi qu'au sein du complexe monumental de l'Aumône/la Justice à Châteaubleau⁸⁶³ (S.284). Ajoutons à cette liste un édifice essentiellement documenté par des images aériennes, sur le site des Vallées à Fontenoy, dans l'Yonne, ainsi que, dans de tout autres dimensions, un bâtiment reconnu à partir des mêmes méthodes à Vendevre-du-Poitou (Vienne ; environ 120 m de long)⁸⁶⁴. Mentionnons enfin le portique

855. Bourgeois (dir.), 1999, p. 46-48.

856. Naveau, 1982, p. 33.

857. Le Men, 1876, p. 185.

858. Fauduet, 1988, p. 12-14.

859. Monteil *et al.*, 2009, p. 167.

860. Archer, 2019, p. 525.

861. Girond, 2015, vol. 1, p. 111-112.

862. Ginouvès, 1998, p. 78.

863. Cazanove, 2012, p. 166-168 ; S.9 : Gruel *et al.*, 2015, p. 178 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 117-119 ; S.204 : Pilon, 2012, p. 109.

864. Nouvel, Izri, 2016, p. 12 ; Aupert, 2017, p. 660, fig. 1.

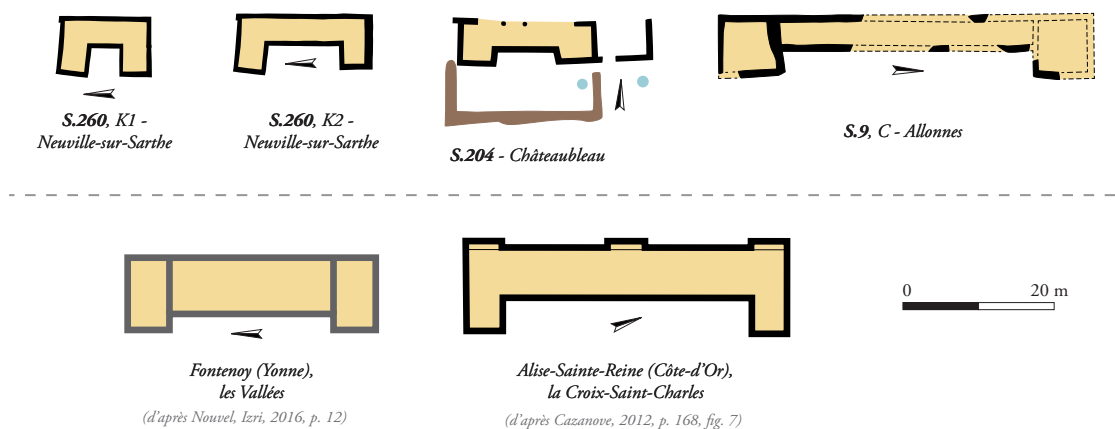


Fig. 152 : plan des portiques à avancées reconnus en Lyonnaise. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

de l'ensemble monumental de Tintignac à Naves⁸⁶⁵ (Corrèze ; 74 m de long), dont la forme est aussi plus originale, puisqu'il est pourvu d'une grande exèdre médiane et de deux absides complémentaires, disposées sur sa façade occidentale. Dans les cités de Lyonnaise ici considérées, ces édifices sont de modeste taille : à Neuville-sur-Sarthe et à Châteaubleau, ils sont longs entre 12 m et 20,70 m (pour une surface comprise entre 83 m² et 105 m²). à l'opposé, l'exemple d'Allonnes, long de 50 m et couvrant un espace de 294 m², est plus imposant et se rapproche ainsi davantage des bâtiments de Fontenoy (340 m²) et d'Alise-Sainte-Reine (390 m²). L'élévation des ouvrages des *civitates* étudiées n'est en aucun cas conservée ; signalons toutefois que les avancées du portique d'Allonnes s'inscrivent dans deux pavillons aux fondations indépendantes – et de hauteur plus importante ? –, contrairement aux autres exemples, et que les soubassements de piliers en bois ont été mis en évidence sur la façade septentrionale du bâtiment de Châteaubleau.

Localisé à l'ouest et donc probablement à l'arrière du temple, l'édifice C de la phase 3 du sanctuaire d'Allonnes participe sans doute d'une scénographie monumentale visant à mettre en valeur ce dernier ; celui d'Alise-Sainte-Reine, au contraire, est localisé à l'avant du temple et en contrebas, se dressant ainsi en façade principale du lieu de culte, à l'extrémité orientale du Mont Auxois. Quant aux deux édifices successifs de Neuville-sur-Sarthe, ils font face à l'entrée du sanctuaire enclos, dont ils sont distants de 75 m, et relèvent d'un complexe monumental plus vaste, associant aussi d'autres temples, dont ils pourraient marquer l'entrée (cf. *infra*, 5.2.3.1) ; leur disposition par rapport au lieu de culte principal évoque d'ailleurs celle de l'édifice de Fontenoy, érigé à une soixantaine de mètres à l'est d'un groupe de temples, ou encore la configuration du complexe de Tintignac. Enfin, aucune mise en scène monumentale ne semble avoir été recherchée à Châteaubleau, puisque le portique à avancées n'est pas orienté en fonction

du lieu de culte principal, bien qu'il soit situé à proximité de ce dernier et du théâtre qui lui est associé.

Les portiques à avancées, qu'ils se dressent en bordure la cour sacrée en dehors de celle-ci, alors incorporés à un complexe public composé de multiples édifices, ont pu revêtir des fonctions similaires à celles que l'on attribue aux bâtiments de plan barlong : espaces vraisemblablement fréquentés par les visiteurs, ce sont des lieux d'accueil et peut-être de réunion, pour des occasions dont la teneur nous échappe. Ils constituent, avec les édifices à double galerie et à salles latérales, des formes bien plus monumentales que les constructions de plan rectangulaire sans division interne.

3.1.4.3. D'autres constructions aux fonctions variées : cuisines, logements, espaces de réception ?

Les autres constructions identifiées au sein des aires sacrées sont peu nombreuses et sont généralement réparties le long du péribole, à de rares exceptions près⁸⁶⁶. Les bâtiments indépendants qui avoisinent les temples du Long Buisson à Guichainville (S.62), de Saint-Saëns (S.88) et de

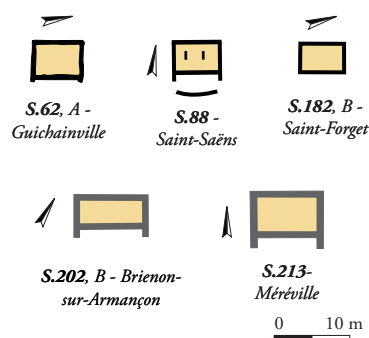


Fig. 153 : Plan de quelques bâtiments rectangulaires, situés à proximité de temples. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

865. Maniquet, 2004, p. 18 et p. 20.

866. Les édifices localisés dans les environs des sanctuaires, à l'extérieur de l'aire sacrée qui encadre les temples, sont analysés *infra* (chapitre 5).

Saint-Forget⁸⁶⁷ (**S.182**), de plan rectangulaire et d'une surface d'une vingtaine de mètres carrés, sont peu documentés (**fig. 153**). On ignore malheureusement tout de leur élévation et de leur fonction ; signalons tout de même que les deux premiers présentent un plan similaire : les fondations de leurs deux petits côtés se prolongent au-delà de leur façade orientale, pour le premier, et méridionale, pour le second. S'agit-il de *cellae*, dont la façade principale serait encadrée par deux pilastres ou colonnes engagées, ou bien d'édifices d'une tout autre nature ? La disparition de l'élévation du premier et l'absence de toute description pour le second, découvert à la fin du XIX^e s. et *a priori* bordé au sud par une maçonnerie au tracé arrondi, limitent fortement les hypothèses. Notons néanmoins que des bâtiments dont le plan est les dimensions sont similaires ont aussi été identifiés, en prospection aérienne, en bordure – ou au sein, pour le premier cas ? – des sanctuaires de Briennon-sur-Armançon (**S.202**) et de Méréville⁸⁶⁸ (**S.213**).

Certains édifices, souvent modestes et de plan variés, sont implantés en bordure interne du péribole d'une douzaine de sanctuaires – si l'on excepte quelques sites supplémentaires pour lesquels l'hypothèse d'un habitat rural est privilégiée à celle d'un lieu de culte rural (cf. *infra*, 5.2.2). Ils sont en grande partie connus grâce à des prospections aériennes ou géophysiques, ou une exploration ancienne ; leurs vestiges sont donc souvent difficiles à interpréter et leur plan est même parfois sujet à caution (**fig. 154**). Ce sont parfois des bâtiments formés d'une simple pièce de plan carré ou rectangulaire, installée dans un angle ou sur l'un des côtés de la cour, tel qu'à Baudreville (**S.94**), Mérouville (**S.112** et **S.113**) ou Oissel⁸⁶⁹ (**S.266**). Les fouilles réalisées à Baudreville en 1971-1972, dirigées par D. Jalmain, ont fourni peu de renseignements sur les trois constructions identifiées autour du temple, particulièrement arasées au moment de leur étude. L'une d'entre elles, au sud-est, présente deux états distincts et, probablement lors de la seconde étape, a renfermé un puits, dont le creusement n'a peut-être jamais été achevé. En revanche, aucun aménagement n'a été identifié au sein des deux autres édifices, dont l'un était pourvu d'un toit de tuiles⁸⁷⁰. À Saint-Martin-des-Entrées (**S.82**, ph. 2), un grand bâtiment sur poteaux, établi dans l'angle sud-ouest d'un grand enclos fossoyé dans la partie centrale est occupée par un ou deux temples, pourrait constituer un édifice dépendant du sanctuaire, à moins

d'envisager – ce qui nous semble plus plausible – que ce dernier ne soit intégré à un habitat rural dont la construction sur poteaux serait la résidence principale, ou bien une annexe (cf. *infra*, 5.2.2.3). D'autres sanctuaires, qui n'ont jamais fait l'objet de fouilles archéologiques, comportent des bâtiments annexes divisés en multiples salles, disposées en enfilade – à Toury (**S.126**), Méréville (**S.213**) et Saint-Va-lérien (**S.223**), peut-être aussi à Mérouville⁸⁷¹ (**S.113**) si l'on considère que la série de pièces localisée en façade occidentale de la cour sacrée dispose bien d'un accès vers celle-ci et non depuis une rue qui les longerait à l'ouest. Certains édifices suivent des agencements plus complexes, résultant probablement de différentes phases de construction – à Jublains (**S.34**) ou à Athée⁸⁷² (**S.165**). Aussi, la fouille du lieu de culte de Saint-Aubin-sur-Gaillon⁸⁷³ (**S.74**), conduite par G. Poulain entre 1910 et 1914, a révélé la présence, dans l'angle nord-est de l'aire sacrée, d'un grand bâtiment (environ 175 m²) composé d'une série de cinq ou six pièces disposées en enfilade et adossées au péribole (*D* à *H*), à l'extérieur, et de deux autres salles accolées aux précédentes et installées du côté de la cour. Les deux salles présentes au sein de l'aire sacrée (*I* et *J*) sont de construction soignée : le sol de béton est probablement tapissé d'un dallage de calcaire, tandis que des enduits peints aux couleurs variées parent les murs ; un petit morceau de verre épais provient probablement de baies vitrées. Située à une cinquantaine de centimètres en contrebas, l'enfilade de pièces localisées à l'extérieur de la cour est équipée d'une cave, accessible par un escalier maçonné, et d'au moins un foyer. Aucun enduit peint n'y a été découvert, mais deux salles, au moins, présentent un sol dallé. La fonction de ces annexes n'est pas clairement identifiable, les mobiliers découverts en leur sein n'étant pas en position primaire et n'apportant guère d'informations sur les activités pratiquées. Néanmoins, il peut être supposé que les deux salles situées côté cour constituent des espaces de réception – pour des banquets ? –, tandis que les petites pièces situées à l'extérieur de l'espace enclos (*a minima*, *D*, *E* et *F*, puisque *G* assure manifestement la liaison entre les salles *I* et *J*) seraient dévolues au stockage et à la préparation de repas, ce dont témoigneraient la ou les structures de cuisson et la mise au jour de nombreux ossements d'animaux et coquillages.

Au regard de ces aménagements relativement bien documentés et de divers exemples récemment mis en évidence dans les lieux de culte des Gaules romaines⁸⁷⁴, la présence de cuisines et de salles de banquet au sein des autres

867. **S.62** : Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 141-144 ; **S.88** : Le Breton, 1894 ; **S.182** : Gory, 1867.

868. **S.202** : Delor (dir.), 2002, p. 251-252 ; **S.213** : prospections D. Jalmain et Fr. Bessin, archives scientifiques du sra d'Île-de-France, entité archéologique n° 91 390 0011.

869. **S.94** : Jalmain, 1985 ; **S.112-113** : Jalmain, 1999b ; **S.266** : Vesly, 1909, p. 92-113 et pl. VI-VII.

870. Jalmain, 1985, p. 6.

871. **S.113** : Jalmain, 1999b ; **S.126** : Godefroy, 2015 ; **S.213** : plan revu par S. Bossard ; **S.223** : St. Venault, in Nouvel, Venault (dir.), 2017, p. 187-259 ;

872. **S.34** : Caraire, 2020, p. 24-25 ; **S.165** : Bodard de la Jacopière, 1863.

873. Poulain, 1915, p. 61-65.

874. Titta, 2020.

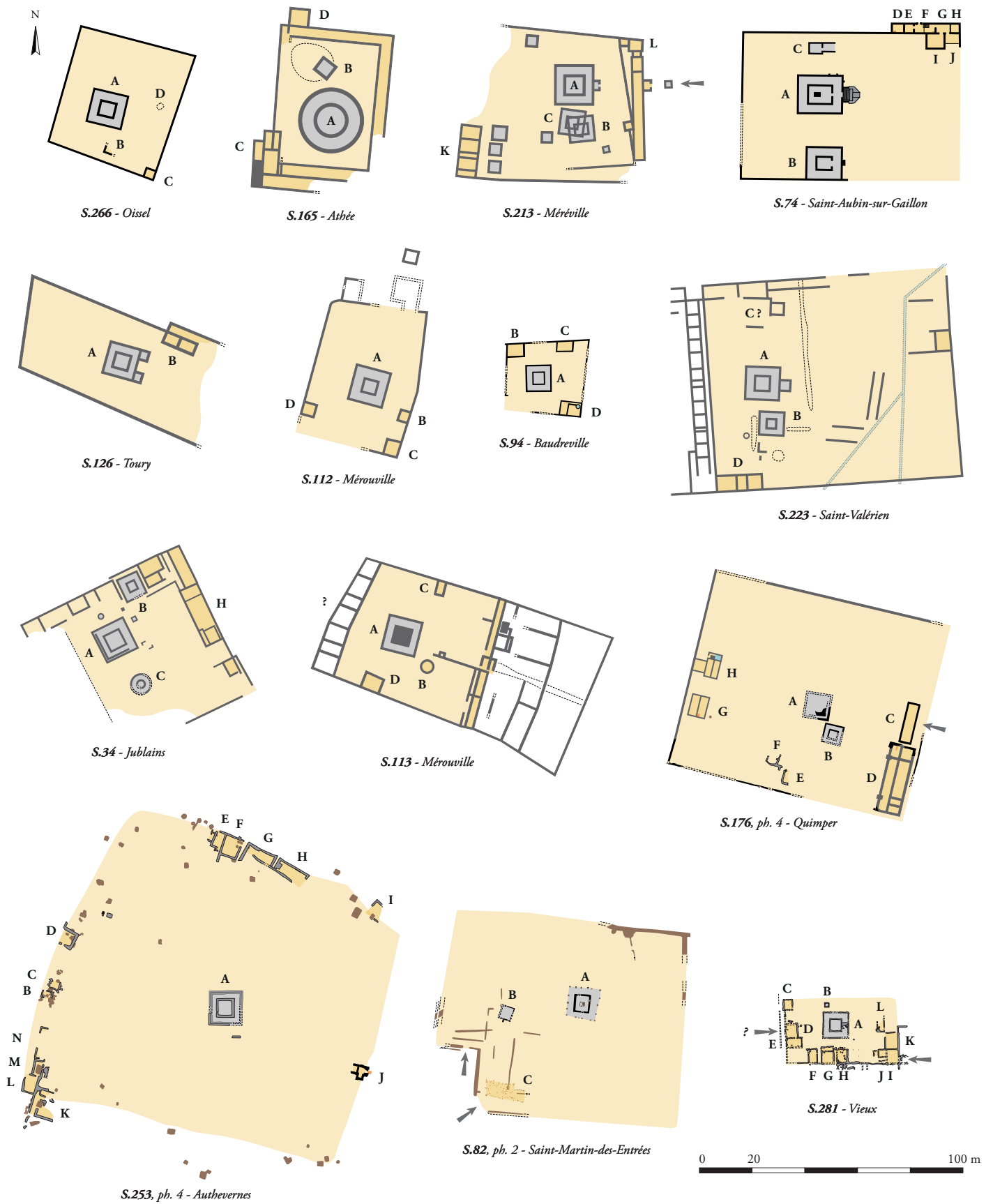


Fig. 154 : plan de sanctuaires d'époque romaine pourvus de bâtiments de formes diverses, installés le long de l'enceinte qui les circonscrit.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

sanctuaires est probable, bien que l'hypothèse d'autres types de locaux utilisés par le personnel religieux reste aussi envisageable, mais elle ne peut être démontrée. En revanche, l'identification d'un espace polyvalent, utilisé no-

tamment comme cuisine, ne pose pas de problème au sein du *mithraeum* de Septeuil (S.122, ph. 2). En effet, la moitié septentrionale de l'ancien « nymphée » a été réaménagée afin de servir de vestibule au *spelaeum*, mais elle accueillait

aussi d'autres activités, notamment culinaires : un grand foyer, régulièrement entretenu, a été construit à l'ouest du bassin de captage de la source, conservé en l'état, tandis qu'un appentis, dont la fonction n'est pas connue, est adossé à l'ouest de cet espace. L'abondant matériel faunique qui provient du foyer témoigne bien de sa destination culinaire ; il devait alors servir à préparer les repas qui étaient consommés dans la salle culturelle voisine⁸⁷⁵.

Trois sanctuaires, auxquels on peut probablement ajouter celui de Jublains⁸⁷⁶ (S.34), dont le plan, incomplet, est connu grâce aux résultats de récentes prospections géophysiques, se distinguent des précédents par le nombre importants d'édifices qui ceignent la cour, dont le centre est occupé par un ou deux temples de plan centré (fig. 154). Deux des bâtiments maçonnés (*C* et *D*) du lieu de culte de Quimper (S.176, ph. 4), implantés à son entrée et dans son angle sud-est, ont déjà été évoqués *supra* (3.1.1.3 et 3.1.4.2). Deux autres édifices (*G* et *H*), mesurant moins de 10 m de côté et seulement documentés par les fouilles réalisées en 1865, ont été placés le long de la façade occidentale de l'enceinte⁸⁷⁷. Le bâtiment *H* se compose de quatre pièces : à l'est, deux salles identiques, longues et étroites, sont bordées au nord par un massif maçonné et par un bassin aux parois couvertes de mortier de tuileau, dont l'eau usée s'écoulait vers l'extérieur du bâtiment via une canalisation ; à l'ouest, existe une pièce de plan carré. Au nord du bâtiment, calé dans l'angle formé par l'un de ses murs et le péribole, un amas de tessons de céramique, de coquillages « et des détritiques de toute sorte » était conservé sur près d'un mètre d'élévation. À 7 m au sud, le second bâtiment (*G*) est simplement constitué de deux pièces de forme similaire, rappelant les deux petites salles situées dans la partie orientale de l'édifice voisin ; la première pièce est dotée, dans un angle, d'un foyer. À 1 m à l'est du bâtiment, une fosse de plan circulaire, de 0,60 m de diamètre, présente un fond tapissé de béton et des parois revêtues d'imbrecs. Enfin, la fouille récente de la partie méridionale de l'aire sacrée a révélé l'existence d'autres constructions en matériaux périssables (*E* et *F*), dont ne subsistent que les fondations, faiblement ancrées dans le sol. À l'ouest, l'édifice *F* est large de 4,60 m et a été reconnu sur une longueur de 4 m. Aucun élément ne permet de dater sa construction et il est donc aussi possible qu'il relève d'une phase antérieure ou postérieure. En revanche, le bâtiment *E*, situé à quelques mètres du mur de péribole et présentant une orientation identique à ce dernier, a apparemment bien été érigé au cours de la phase 4. Large de 5,50 m, du nord au sud, il mesure plus de 3,15 m d'est en ouest. La fonction de ces deux édifices

n'a pas pu être déterminée à l'issue de la fouille, faute d'aménagements ou de mobiliers spécifiques⁸⁷⁸.

Les bâtiments du site du musée archéologique à Vieux⁸⁷⁹ (S.281) reposent tous sur des solins de pierre sèche et ont vraisemblablement été construits en matériaux périssables. Autour du temple, se déploie une dizaine de petites constructions de plan rectangulaire (*C* à *L*), accolées aux murs qui ferment la cour du sanctuaire ; elles mesurent, tout au plus, 5 à 6 m de longueur pour une largeur généralement inférieure à 5 m. Contre la façade occidentale du péribole et dans l'angle sud-est de la cour, les bâtiments *D-E* et *I-J-K* se composent de plusieurs salles, tandis que quatre petites constructions indépendantes (*C*, *F*, *G* et *H*) ont été identifiées dans l'angle nord-ouest et au sud du temple. Les trois édifices bâtis le long de la façade méridionale du péribole présentent plusieurs particularités : le premier (*F*), à l'ouest, est équipé d'un foyer aménagé dans un angle ; le second (*G*), au centre, est précédé d'un porche orienté vers le temple ; contre le troisième (*H*), à l'est, est adossé un probable appentis, dont subsistent les quatre trous de poteau supportant sa couverture. Encore une fois, la fonction précise de ces multiples édifices n'a pu être déterminée. Certains d'entre eux, notamment les constructions situées au sud du temple de plan centré, correspondent-ils à des chapelles ? L'hypothèse d'un porche a été avancée par H. Kerébel pour l'une des architectures bordant le péribole occidental ; l'absence d'aménagements ou de mobiliers particuliers ne permet pas de définir la fonction des autres constructions, qui pourraient tout aussi bien être liées à des activités profanes. De fait, le temple a été construit lors d'une seconde étape, après réfection du sol de la cour, tandis qu'au moins une partie des autres édifices est bien contemporaine de la fondation de cet établissement urbain, et donc antérieure au bâtiment de culte. Doit-on alors considérer ces constructions comme des dépendances d'un lieu de culte, ou plutôt le temple comme l'édifice religieux privé d'un établissement – tel que le siège d'une association ? –, qui en a été équipé tardivement ? Dans ce cas, les multiples bâtiments identifiés, ou une partie d'entre eux, n'auraient pas été utilisés dans le cadre du culte, mais d'autres activités diverses (cf. *infra*, 5.1.2.3).

Enfin, à Authevernes⁸⁸⁰ (S.253, ph. 3 et 4), en contexte rural, le temple est situé au centre d'une vaste cour dont les côtés nord (*E* à *I*) et ouest (*B* à *D* et *K* à *N*) sont bordés par une série d'une demi-douzaine de modestes constructions ; leurs murs de certaines d'entre elles, bâtis en terre et en bois sur des solins de pierre, ont été revêtus d'enduits peints. Ces bâtiments, composés d'une ou de plusieurs pièces accolées, ont probablement été construits en plusieurs temps, entre

875. Gaidon-Bunuel, 2000, p. 204-206.

876. Caraire, 2020, p. 24-25.

877. Le Men, 1876, p. 186-188.

878. Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 73-76.

879. Kerébel (dir.), 2000, vol. 1, p. 41-46.

880. Michel *et al.*, 2014, p. 197-198 et p. 235.

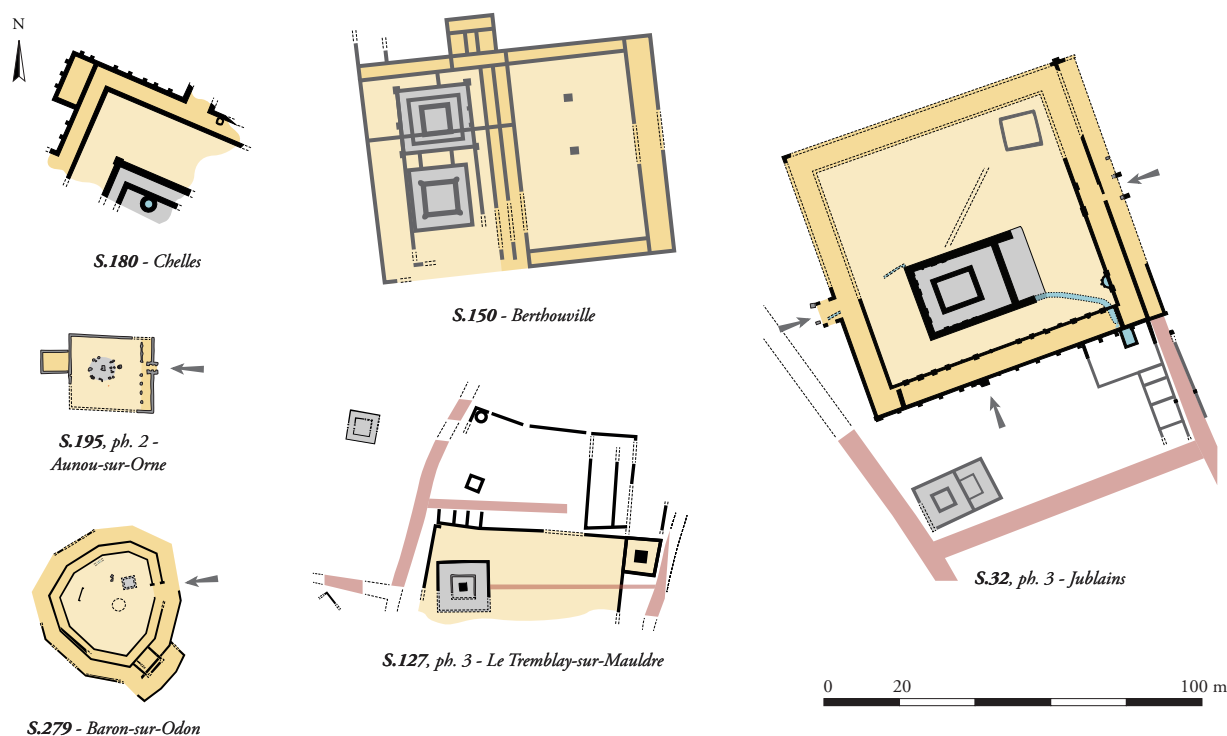


Fig. 155 : plan de sanctuaires d'époque romaine pourvus de constructions de plan quadrangulaire accolées à l'extérieur de leur péribole.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

le milieu du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è. De nombreux ossements de faune, des tessons de céramique et un grill, évoquant la tenue de banquets, ont été mis au jour dans plusieurs de ces bâtiments, ou dans leur périphérie (en particulier *B* à *D* et *K* à *N*) : une partie d'entre eux a pu avoir été utilisée lors de repas, soit en accueillant les convives, soit en servant de cuisine pour leur préparation. Un autre édifice de petite taille, d'une quinzaine de mètres carrés, est isolé en bordure orientale de la cour (*J*) ; il comporte deux pièces juxtaposées, dont l'une est équipée d'une structure de combustion, qui a pu servir à chauffer un hypocauste. Son élévation, vraisemblablement maçonnée, est de construction soignée : des enduits peints polychromes et des briques de revêtement pariétal en proviennent. S'agit-il d'un petit édifice balnéaire ? Quoi qu'il en soit, les dimensions de ce sanctuaire rural sont particulièrement grandes, tandis que les constructions qui y ont été dressées sont tout à fait modestes. Il semble qu'un nombre important de personnes ait pu se réunir au sein de la cour, où ont certainement été consommés des aliments en quantité relativement importante (cf. *infra*, 4.2.1.3). Pour autant, on ne connaît pas précisément le rôle de chacun des bâtiments qui environnent le temple, peut-être destinés, pour certains, à des activités profanes et dont la nature, dans tous les cas, était probablement variée (cf. *infra*, 5.2.3.3).

Plusieurs édifices, adossés au mur de péribole, présentent un lien parfois évident avec le sanctuaire (fig. 155), tandis que d'autres, en contexte urbain – tel qu'à Jublains (S.33) ou à Vieux (S.281) – relèvent vraisemblablement de propriétés indépendantes, situées au sein du même îlot (cf.

infra, 5.1.2). À Chelles (S.180), à Aunou-sur-Orne (S.195) et à Baron-sur-Odon⁸⁸¹ (S.279), une salle de plan rectangulaire, ouvrant directement sur la cour ou sur l'une des galeries qui la borde, constitue une annexe dont la fonction n'a pu être déterminée – doit-on y voir des lieux de réunion pour certaines cérémonies, à l'instar des pavillons d'angle ? L'édifice accolé à la façade septentrionale du péribole du grand sanctuaire de Berthouville⁸⁸² (S.150) semble avoir été accessible depuis l'extérieur de l'aire sacrée : au nord, une galerie marque probablement son entrée principale ; elle dessert un couloir central qui sépare deux salles latérales. Ce bâtiment, dont le plan évoque celui de certaines habitations, pourrait aussi avoir été destiné à l'accueil d'une partie des dévots, ou bien au logement des prêtres, à moins qu'il n'ait abrité les cuisines du lieu de culte. Un édifice tout à fait similaire a été reconnu dans l'angle nord-est de l'un des deux sanctuaires localisés au cœur de l'agglomération secondaire d'Amel-sur-l'Étang⁸⁸³ (Meuse), tandis que d'autres constructions dont le plan est comparable ont été identifiées aux abords de plusieurs sanctuaires (cf. *infra*, 5.2.3.3). Quant au bâtiment situé dans l'angle sud-est du sanctuaire suburbain de Jublains (S.32, ph. 3), déjà évoqué *supra* (3.1.3.1), il se compose de plusieurs salles, dont

881. S.180 : Charamond, 1998 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2007 ; S.279 : Bertin, 1977.

882. Ce bâtiment, dégagé – mais non décrit – dès la fin du XIX^e s. (La Croix, 1897, p. 73, pl. I), a de nouveau été perçu au cours des prospections géophysiques engagées plus récemment sur le site (Conte *et al.*, 2005).

883. Ritz, 2020, vol. 1, p. 293-294.

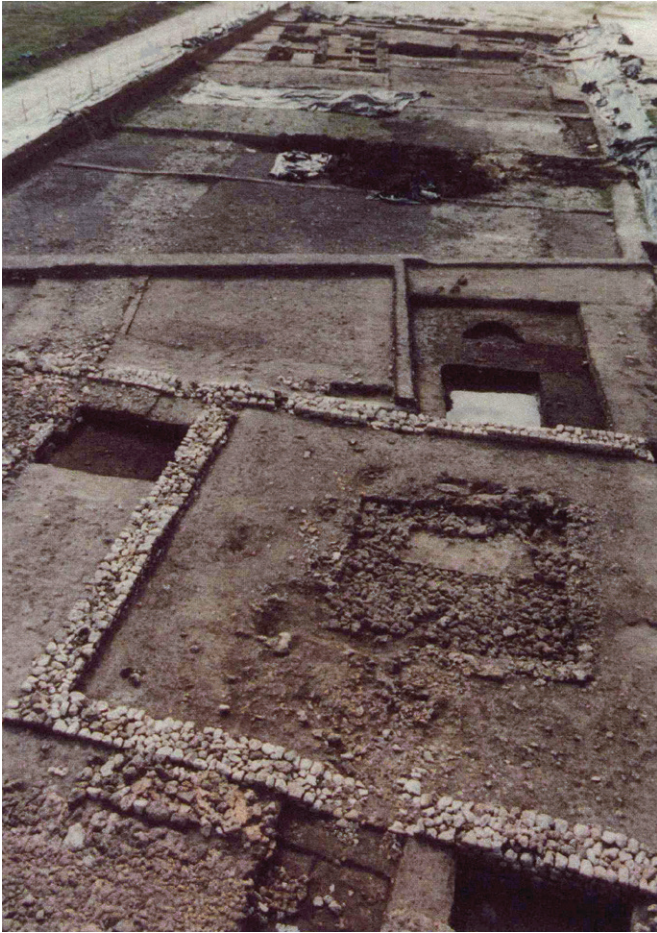


Fig. 156 : vue des vestiges de l'enclos accolé au mur oriental du péribole du sanctuaire de la Ferme d'Ithe à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; S.127) et du socle du monument qu'il renferme.
In Blin, 2000, p. 112, fig. 12.

l'une est équipée d'un bassin, alimenté grâce au système hydraulique mis en place dans l'aire sacrée, et est alors interprétée comme un *delubrum*, tandis qu'aucun aménagement n'a été signalé dans les autres espaces. Enfin, à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre⁸⁸⁴ (S.127, ph. 3), un petit enclos (80 m²) accolé à l'est du péribole, en bordure d'une rue, abrite, à partir du milieu du II^e s., un monument sculpté plus ancien – car daté des alentours de 100 de n. è. –, arasé au moment de sa découverte (fig. 156). Probablement offerte par la communauté des *vicani*, résidant dans l'agglomération secondaire auquel le lieu de culte est rattaché (cf. *supra*, 1.2.2.2), cette pile, reposant sur un socle carré et ornée de scènes religieuses ou mythologiques, fait sans doute partie des équipements de l'aire sacrée, bien qu'elle soit installée dans un espace distinct.

Les édifices bordant parfois l'enceinte des sanctuaires, situés à l'intérieur ou l'extérieur de l'aire sacrée, sont donc relativement peu nombreux et les activités qu'ils accueillent demeurent très peu documentées, faute d'aménagements ou de mobiliers associés spécifiques, mais aussi en raison de la faible part d'exemples fouillés. La découverte de foyers,

de déchets culinaires, parfois d'une cave ou d'un bassin, témoigne, pour quelques lieux de culte, d'espaces probablement liés à la préparation et à la tenue de banquets au sein même de l'aire sacrée, au stockage d'une partie des denrées qui y sont consommées, ou encore aux ablutions réalisées en préalable des cérémonies. Le nombre de cuisines avérées reste faible et les dimensions des aires sacrées ne permettent pas toujours de réunir un nombre élevé de commensaux, comme l'a aussi noté W. Van Andringa à l'échelle des Trois Gaules et des Germanies⁸⁸⁵. Cette remarque est d'autant plus valable si l'on considère que certaines salles, installées dans un angle sur un côté de la cour, étaient bien destinées à la pratique du banquet : elles n'ont pu recevoir qu'une petite partie des *cultores*, selon des critères de sélection qui nous sont totalement inconnus. Ajoutons enfin qu'on ne peut identifier avec certitude, faute d'éléments probants, d'éventuels espaces réservés au parcage des animaux destinés à être sacrifiés, que ce soit au sein ou en bordure de l'aire sacrée, bien que certaines parcelles accolées à l'extérieur du péribole, en milieu rural (cf. *infra*, 5.2.3.2), aient pu servir à cet usage.

3.1.5. Les espaces vides de constructions et le parcours des hommes

D'autres aménagements plus modestes, rassemblés ou au contraire isolés au sein de la cour sacrée, à proximité ou à distance des temples, jalonnent les parcours des hommes durant leur visite et les cérémonies auxquelles ils participent, mais aussi ceux des animaux destinés au sacrifice. Rarement conservés, car peu voire pas ancrés dans le sous-sol, ils témoignent de la fréquentation du lieu de culte et des rites qui y sont pratiqués : il s'agit d'empierrements facilitant la circulation des dévots, d'autels, de statues exposées dans la cour sacrée ou encore de foyers installés en extérieur. Cette dernière section, destinée à souligner l'importance des espaces ouverts du sanctuaire, propose de passer en revue une sélection d'aménagements bien documentés et de redonner vie à ces aires souvent grandes, qui ne font que rarement l'objet d'une fouille exhaustive. Les fosses creusées pour enfouir des objets – notamment des offrandes – manipulés dans le cadre des pratiques religieuses sont quant à elles analysées *infra*, au même titre que les autres contextes de découverte des mobiliers, dont l'étude est riche en enseignements sur les rites (cf. *infra*, 4.1.2.2).

3.1.5.1. Dans les pas des dévots : les espaces de circulation

Les surfaces destinées à la circulation des hommes – et

884. Blin, 2000, p. 104-114.

885. Van Andringa, 2017a, p. 113-114.

des animaux que l'on va sacrifier – n'ont été que rarement documentées. D'une manière générale, le sol de la cour des sanctuaires, lorsqu'il est conservé, n'a pas reçu d'aménagement particulier, tel celui du Haut-Bécherel à Corseul (S.134), ou bien est simplement revêtu d'une couche de cailloutis ou de cailloux, souvent limitée aux abords du temple, tel que sur les sites de la Fermerie à Juvigné (S.36) et du musée archéologique à Vieux⁸⁸⁶ (S.281). Un niveau de calcaire damé a néanmoins été reconnu dans la cour des sanctuaires du Vieil-Évreux (S.79, ph. 3), de Bû (S.99, ph. 3), de Sceaux-du-Gâtinais (S.225) et de Sens (S.226), tandis que des lambeaux de sol bétonné, alternant avec des surfaces dépourvues de tout revêtement, ont été mis en évidence à Amboise⁸⁸⁷ (S.237, ph. 2). Une couche de mortier a été mise en place en périphérie immédiate des édifices de culte d'Entrammes (S.31) et de Mauves-sur-Loire (S.167), tandis qu'un trottoir formé de tuiles posées à plat encadre le temple des Busses à Oisseau-le-Petit⁸⁸⁸ (S.20). Quant aux dallages, peu répandus, ils sont généralement réservés aux caniveaux bordant les portiques (cf. *supra*, 3.1.3) ou à la zone située à l'entrée de temples relativement monumentaux, comme à Cracouville et au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.78 et S.79, ph. 2), ou encore, selon toute vraisemblance, au pied du temple de plan circulaire de Tours⁸⁸⁹ (S.248).

Dans quelques cas, c'est une véritable allée empierrée, conduisant de la porte principale du sanctuaire au temple, qui définit un parcours axial au sein de l'aire sacrée. Formée de calcaire damée et large de 4,50 m à Aubigné-Racan (S.11), où elle est flanquée de deux rangées de moellons de grès, elle est plus étroite (1,50 m) à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre⁸⁹⁰ (S.127). À Genainville⁸⁹¹ (S.260, ph. 3), le traitement du chemin dallé qui relie le portique oriental du sanctuaire à l'édifice de culte monumental est particulièrement soigné (fig. 157). Large d'environ 7,30 m et long de 35 m, il s'élargit aux abords du bâtiment de culte ; aussi, une allée secondaire s'y greffe près de l'entrée de la cour pour desservir une petite *cella* (G), installée dans son angle sud-est. Des parcours similaires, rectilignes et également orientés suivant un axe est-ouest, se devinent sur les images aériennes du sanctuaire occidental du Vieil-Évreux (S.80) et du lieu de culte oriental de



Fig. 157 : vue de l'allée dallée conduisant de la porte principale au temple monumental du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260, ph. 3). In Mitard, 1993, p. 282, fig. 1.

Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre⁸⁹² (S.128). Par ailleurs, des ornières, longeant le mur nord-est du péribole de la Place des Épars à Chartres⁸⁹³ (S.100, ph. 3 et 4), témoignent du passage de véhicules et de l'existence d'une allée reliant probablement l'entrée du sanctuaire, depuis la ruelle, à celle du temple. À Richebourg⁸⁹⁴ (S.118), dans un tout autre registre, un chemin, dont la surface est tapissée de cailloux, longe au sud-est les quatre constructions du sanctuaire privé de la *villa*, et les relie ainsi à l'axe principal qui traverse la *pars rustica*.

Les autres parcours reconnus au sein de l'aire sacrée, sans doute secondaires, sont plus rares : un chemin empierré, antérieur à la voie dallée, a été identifié au nord du temple de Genainville⁸⁹⁵ (S.260, ph. 2) ; il suit un tracé curviligne sur plus de 20 m de long, mais on ignore tout des espaces qu'il est censé raccorder. L'espace situé à l'arrière de temples installés dans la partie centrale de la cour sacrée a aussi été fréquenté à plusieurs reprises : une allée, vraisemblablement bordée par une haie et abritée par une pergola, est ainsi conservée à l'ouest des temples de la phase 2 du sanctuaire du Vieil-Évreux⁸⁹⁶ (S.79), dont elle dessert des accès secondaires ; de nombreux clous de chaussure y ont été mis au jour. Au sanctuaire périurbain de Jublains⁸⁹⁷ (S.32), des ornières apparaissent à l'ouest du temple, indiquant que des chars ou des charriots avaient accès à la cour, peut-être lors des cérémonies. L'existence d'accès secondaires à l'aire sacrée, évoquée *supra* (3.1.1.3), ainsi que le déploiement de quadriportiques ou de bâtiments installés le long des murs du péribole, dans certains lieux de culte, montre bien que la circulation au sein de la

886. S.36 : Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 77-78 ; S.134 : Provost *et al.*, 2010, p. 104-112 ; S.281 : Kerébel (dir.), 2000, p. 41-46.

887. S.79 : Bertaudière *et al.*, 2017, p. 76 ; S.99 : Fauduet, 1988, p. 8-9 ; S.225 : Vilpoux, 1996, p. 121 ; S.226 : Parruzot, Laubie, 1961 ; S.237 : Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 26-29.

888. S.20 : Monteil *et al.*, 2015 ; S.31 : Naveau, 1982, p. 30 ; S.167 : Monteil *et al.*, 2009, p. 163-164.

889. S.78-79 : Cliquet *et al.*, 1996, p. 11 ; Bertaudière *et al.*, 2012 ; S.248 : Jouquand, 2007.

890. S.11 : Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 224 ; S.127 : Blin, 2000, p. 101.

891. Mitard, 1993, p. 281-284 ; Vermeersch, 2012.

892. S.80 : Guyard *et al.*, 2015, p. 221-223 ; S.128 : Blin, 2000, p. 92, fig. 1.

893. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 131.

894. Barat, 1999, p. 145.

895. Mitard, 1993, p. 42, pl. II.

896. Bertaudière *et al.*, 2019.

897. Naveau *et al.*, 1997, p. 153-154.

cour ne se limite pas à un simple trajet entre la porte principale du sanctuaire et le ou les temples, mais que d'autres itinéraires, peut-être empruntés à des occasions particulières, ont été prévus et suivis.

3.1.5.2. Autels et bases de statues, jalons des aires sacrées

La reconnaissance d'autels ou de bases de statue en pierre – ou, à défaut, des radiers qui leur servaient de fondations – apporte aussi des informations sur les trajets qui sont réalisés à pied au sein de la cour du sanctuaire, mais aussi sur les points focaux des cérémonies et notamment des sacrifices, en ce qui concerne les autels. Cependant, ces derniers ont disparu, à de rares exceptions près, après l'abandon des lieux de culte et leur position d'origine, sans doute près de l'entrée du temple, est souvent difficile à localiser avec précision.

La liste des autels identifiés au sein des sanctuaires étudiés est courte. Un bloc en grès, haut de 0,87 m et dédié à *Aug(usto)* et au *Deo Iovi Optimo Maximo*, a été découvert au XIX^e s. dans les environs proches du lieu de culte central de Jublains, probablement situé en bordure du *forum* de la ville⁸⁹⁸ (S.33 ; cf. *infra*, 5.1.2.1) ; on ne sait donc s'il a bien été utilisé dans le cadre du culte de la divinité habitant dans ce sanctuaire, ou bien s'il provient d'une autre aire sacrée installée au sein même du centre civique. Par ailleurs, de deux autels fragmentaires, qui auraient été mis au jour à la fin du XIX^e s. à Criquebeuf-sur-Seine (S.256) et à Saint-Saëns⁸⁹⁹ (S.88), n'a été publié aucun dessin ou cliché qui permettrait de vérifier qu'il ne s'agit pas de bases de statues ou d'autres blocs ouvragés. Bien plus récemment, la fouille préventive du *mithraeum* d'Angers⁹⁰⁰ (S.2) a permis de collecter plusieurs débris d'un autel en pierre, installé au sein même du *spelaum*, et non dans la cour du sanctuaire, comme c'est le cas dans le cadre du culte des autres divinités⁹⁰¹. Quant aux trois petits autels votifs, entiers ou fragmentaires, qui ont été découverts à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), à Oisseau-le-Petit (S.20) et aux Perrières, sur la commune d'Allonnes⁹⁰² (S.10), ils sont consacrés à des divinités dont le nom n'est pas conservé ; il ne s'agit sans doute pas des blocs – qui devaient être plus massifs – installés à l'entrée des temples correspondants.

Malgré l'absence fréquente de tels éléments, peut-on identifier leur emplacement d'origine au sein de l'aire sacrée ? Il est probable que pour une partie des temples sur podium (types C1, C2 et D), l'autel ait été installé sur un

palier intégré à l'escalier de façade, comme l'ont proposé V. Brouquier-Reddé et K. Gruel à Allonnes⁹⁰³ (la Forêterie, S.9, ph. 4) ; il était ainsi surélevé par rapport à la cour, où étaient rassemblés les *cultores*. Néanmoins, à Jublains⁹⁰⁴ (S.32, ph. 3), un lit de mortier, reconnu à un demi-mètre à l'est de l'escalier du temple, pourrait aussi correspondre au soubassement d'un autel couvert de plaques de marbre, dont plusieurs fragments ont été mis au jour dans ce secteur ; dans ce cas, l'autel aurait alors été installé à son pied. Par ailleurs, à Meaux (S.158, ph. 3), il est possible que l'autel principal du sanctuaire monumental prenait place au sommet d'un mur contenant, à l'est, la terrasse sur laquelle repose le double édifice de culte. L'épais mur s'élargit effectivement dans sa partie médiane et pouvait ainsi supporter, à cet endroit, une élévation disparue, probablement un autel monumental⁹⁰⁵.

Toutefois, le plus souvent, l'autel devait se trouver à l'est du temple, sur le sol de la cour. Cette hypothèse est tout à fait crédible, par exemple, à Saint-Aubin-sur-Gailion⁹⁰⁶ (S.74) : au début du XX^e s., G. Poulain a observé au-devant du temple A un dallage de calcaire, de gros silex et un « trottoir macadamisé » (c'est-à-dire une couche bétonnée ?) qui encadraient un espace rectangulaire vide, correspondant vraisemblablement à l'emplacement de l'autel, alors disparu. De même, à Bennecourt⁹⁰⁷ (S.254, ph. 5), une fosse de plan elliptique, creusée à plus d'un mètre à l'est du temple B3 et comblée de craie, pourrait avoir servi de fondations à un autel. À quelques mètres plus au nord, à l'entrée de la *cella* C2, une autre fosse circulaire, d'environ 1,60 m de diamètre, est encadrée par une tranchée en forme de π , ouverte en direction de l'édifice de culte. De forme assez irrégulière, la tranchée présente un profil en auge et définit un espace de 5,50 m de long pour 5,15 m de large. Ces aménagements pourraient aussi être en lien avec un autre autel, mis en valeur par un dispositif particulier – peut-être un édicule destiné à l'abriter ou des bancs en forme d'exèdre, à l'instar de ceux établis en bordure du sanctuaire de Lenus Mars de Trèves ?

D'autres blocs, ou des massifs de fondations constitués de pierres sèches ou liées au mortier, ont été reconnus près de l'entrée de temples ou dans leurs environs proches, mais on ne peut être certain qu'ils supportaient bien des autels, et non des statues, des vasques, ou encore des troncs monétaires, dont il ne subsiste généralement rien. Les deux bases installées près de l'angle nord-est du temple monumental de Tours⁹⁰⁸ (S.248) devaient border directement l'allée qui y conduisait : l'une se présente sous la forme

898. I.31 ; Barbe, 1879, p. 529 ; *CIL* XIII, 3184 ; Naveau (dir.), 1997, p. 88 ; Van Andringa, 2017a, p. 61.

899. S.88 : Le Breton, 1894, p. 271 ; S.256 : Vesly, 1909, p. 53.

900. Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 149.

901. Van Andringa, 2017a, p. 120.

902. S.10 : Lucas *et al.*, 2019, p. 541 ; S.20 : Monteil *et al.*, 2015, p. 105 ; S.236 : Frézouls, 1977, p. 404.

903. Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 80.

904. Cormier, 2008, p. 275-276.

905. Van Andringa, 2017a, p. 78.

906. Poulain, 1915, p. 51.

907. Bourgeois (dir.), 1999, p. 177-180.

908. Jouquand (dir.), 2002, p. 24-25.

d'un bloc de tuffeau long de 1,90 m, large de 1,10 m et épais d'environ 0,30 m, tandis que de la seconde structure, il ne subsiste que le radier, large de 1,40 m et long de plus de 1,60 m. Les fondations d'un socle et un bloc de calcaire (1 m x 0,60 m) ont aussi été découverts au pied de l'escalier du temple central du complexe monumental du Vieil-Évreux⁹⁰⁹ (S.79, ph. 3). Par ailleurs, à la Forêtterie, à Allonnes⁹¹⁰ (S.9, ph. 4), une base (2,40 m x 1,20 m) a été construite à proximité du bassin installé en contrebas du temple ; elle devait être couverte de plaques de marbre rose et pourrait avoir supporté une colonne ciselée, dont plusieurs fragments ont été mis au jour à proximité. Plus à l'est, une autre base en calcaire coquillier est installée dans l'axe du temple, entre le bassin et l'entrée orientale du sanctuaire ; de grandes dimensions (1,30 m x 0,77 m x 0,65 m), elle a pu supporter une statue, non conservée. Mentionnons encore un bloc de calcaire, percé en son centre, mis au jour à l'est du temple des Busses à Oiseau-le-Petit (S.20), qui devait caler un élément – disparu – en bois ou en pierre, ainsi que les amas de pierre ou les aires bétonnées, composant les fondations d'élévations dont il ne reste rien, observés à proximité des temples de Saint-Martin-de-Boscherville (S.87, ph. 3), Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 2), Macé (S.196, ph. 3-5), Châteaubateau, l'Aumône/la Justice (S.204, ph. 2-3, H) et Val-de-Reuil⁹¹¹ (S.269). à ces derniers, s'ajoutent probablement ceux de Fouqueville (S.58), Illiers-l'Évêque (S.64) et Vaudoy-en-Brie⁹¹² (S.162), documentés grâce à des prospections aériennes, près desquels est visible une anomalie circulaire qui pourrait marquer l'emplacement d'aménagements similaires.

Enfin, il faut aussi signaler la présence de quelques aménagements analogues à l'écart des temples. Il s'agit notamment de deux bases maçonnées juxtaposées, établies à l'entrée de la grande cour du sanctuaire d'Orléans (S.114, D et E), ou encore de deux ou trois supports de plan quadrangulaire, reconnus au cours d'une prospection géophysique conduite à Berthouville⁹¹³ (S.150), localisés dans la partie centrale de l'avant-cours du lieu de culte monumental. Au sein du sanctuaire d'Oissel⁹¹⁴ (S.266, D), L. de Vesly a rapporté avoir dégagé un massif maçonné à une dizaine de mètres à l'est du temple, qu'il interprète comme le soubassement d'une « statue colossale », dont des fragments mutilés et épars, non décrits, auraient été ramassés au milieu de

déblais. Enfin, au sein du lieu de culte de Lestiu⁹¹⁵ (S.110), identifié à partir d'images aériennes, ce sont de multiples édicules ou des bases de statues qui se déploient en arc de cercle au nord-ouest du temple, mais on ne peut en déterminer la fonction précise.

La présence d'autels comme de bases de statues n'est donc que rarement attestée dans les sanctuaires : il est souvent difficile d'en identifier les vestiges, généralement arasés jusqu'aux fondations – de même que la découverte de débris de statuaire, tout aussi rares, n'a concerné que quelques sites seulement (cf. *infra*, 4.2.2.1). Il est toutefois probable qu'un nombre plus ou moins important d'aménagements de ce genre, simplement posés sur le sol de la cour et sans doute de modestes dimensions dans les aires sacrées privées, aient été détruits ou recyclés après l'abandon des lieux de culte, sans laisser aucune trace.

3.1.5.3. Des structures de combustion en plein air

Par ailleurs, dans de rares sanctuaires, des structures de combustion ont été aménagées à même le sol de la cour sacrée, et non à l'intérieur d'édifices de culte ou de portiques (cf. *supra*, 3.1.2.2 et 3.1.4.1). Toutefois, à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2-3), au Vieil-Évreux (S.79, ph. 1), à Authevernes (S.253, ph. 2) et à Vannes (S.278, ph. 2), une concentration de plusieurs foyers, datés entre les années 10 et 40 de n. è., a été mise au jour à l'emplacement de futurs temples et il est probable qu'ils aient été associés à des *cellae* non identifiées, auxquelles ils seraient intégrés ou qu'ils avoisineraient, à l'instar des autres exemples bien attestés pour la même période (cf. *supra*, 3.1.2.2). La présence de quelques structures du même type, isolées et pour certaines plus tardives, est plus difficile à expliquer à Juvigné (S.36), Corseul (le Haut-Bécherel, S.134), Chelles (S.180, ph. 2) et Aunou-sur-Orne⁹¹⁶ (S.195, ph. 2) ; elles sont généralement situées à proximité d'un temple et ont livré des restes fauniques calcinés – à Juvigné, où une monnaie en provient aussi, à Corseul et à Aunou-sur-Orne – et ont alors pu servir à la cuisson d'aliments ou en tant qu'autels, complétant ou précédant peut-être un monument sacrificiel en pierre. On ne peut toutefois exclure d'autres usages, tel celui de points de cuisson ou de combustion mis en place lors des chantiers de construction des sanctuaires (cf. *infra*, 7.3.1.2).

Au sein du modeste lieu de culte de Paule⁹¹⁷ (S.172), dépourvu de portiques ou de bâtiments en dehors de *cellae* et d'un porche, c'est une dizaine de structures de combustion, essentiellement concentrées dans le quart sud-oriental de l'aire enclose, qui a été mise en évidence. Ces fours

909. Bertaudière *et al.*, 2017, p. 76.

910. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 335.

911. S.20 : Lambert, Rioufreyt, 1987a ; S.87 : Le Maho, 1995 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2007 ; S.196 : Leclerc, 2007b ; S.204 : Parthuisot *et al.*, 2008 ; S.269 : Lukas, 2018a

912. S.58 et S.64 : Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 365 et p. 457-458 ; S.162 : Brunet, 2016.

913. S.114 : Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 267 ; S.150 : Conte *et al.*, 2005.

914. Vesly, 1909, p. 102-103.

915. Delétang, 2001.

916. S.36 : Bossard, 2014, vol. 1, p. 51 ; S.134 : Provost *et al.*, 2010, p. 117-118 ; S.180 : Charamond, 1998 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2005, p. 10.

917. Menez *et al.*, 2021, p. 206.

et ces foyers témoignent vraisemblablement de la cuisson d'aliments au sein du sanctuaire : la plupart d'entre eux ont été installés dans des fosses, dont le remplissage contient aussi quelques restes fauniques carbonisés ; ils sont associés à des fosses remplies de rejets brûlés, creusées à proximité pour leur vidange. Deux foyers constitués d'un lit de terres cuites architecturales complètent l'ensemble. Les rares tessons qui proviennent de ces structures liées à la cuisson sont datés du III^e s. de n. è., mais certains aménagements de ce type sont probablement plus anciens – notamment un four recouvert par le sol de l'une des *cellae*. Au regard de ces éléments, il est possible que ces multiples équipements aient été mis en place pour brûler des offrandes animales destinées aux divinités, ou bien préparer des repas consommés au sein de ce lieu de culte, qui n'était pas doté d'une véritable cuisine.

Enfin, à l'instar de certains foyers reconnus dans la galerie périphérique de temples ou de portiques, il est possible qu'une partie des structures de combustion installées dans la cour des sanctuaires constituent des aménagements tardifs, peut-être postérieurs à l'abandon de ces derniers ou, du moins, contemporains de réaménagements importants des aires sacrées (cf. *infra*, 8.1.1.2). Ainsi, sur le site du Villier, à Chênehutte-les-Tuffeaux⁹¹⁸ (S.6), deux foyers ont été découverts aux abords de l'édifice de culte : l'un est accolé à son mur occidental, tandis que l'autre a été aménagé dans une fosse creusée à un demi mètre de sa façade septentrionale ; le comblement de cette dernière structure de combustion a livré un tesson probablement daté du IV^e s. de n. è.

3.1.5.4. Espaces vides et capacités d'accueil

Au sein des sanctuaires, les espaces dépourvus de constructions ne sont donc pas pour autant vides de tout aménagement : les vestiges identifiés dans plusieurs lieux de culte témoignent de la présence de statues, d'autels, de foyers ou encore de vasques, auxquels s'ajoutent probablement des troncs monétaires (cf. *infra*, 4.1.2.1 et 4.2.3.1) – soit divers équipements qui n'ont pu laisser aucune trace archéologique sur d'autres sites, s'ils ont été récupérés. Il est probable, aussi, que les cours aient été agrémentées d'arbustes, de haies ou d'arbres. En témoigne par exemple l'identification de cinq chablis, toutefois non datés, au sein du sanctuaire de Paule (S.172), ainsi que la reconnaissance d'une rangée de fosses, bordant une allée du sanctuaire central du Vieil-Évreux⁹¹⁹ (S.79, ph. 2), qui ont vraisemblablement accueilli une série d'arbres. Un ensemble de fosses de plan rectangulaire, régulièrement implantées au sud et à

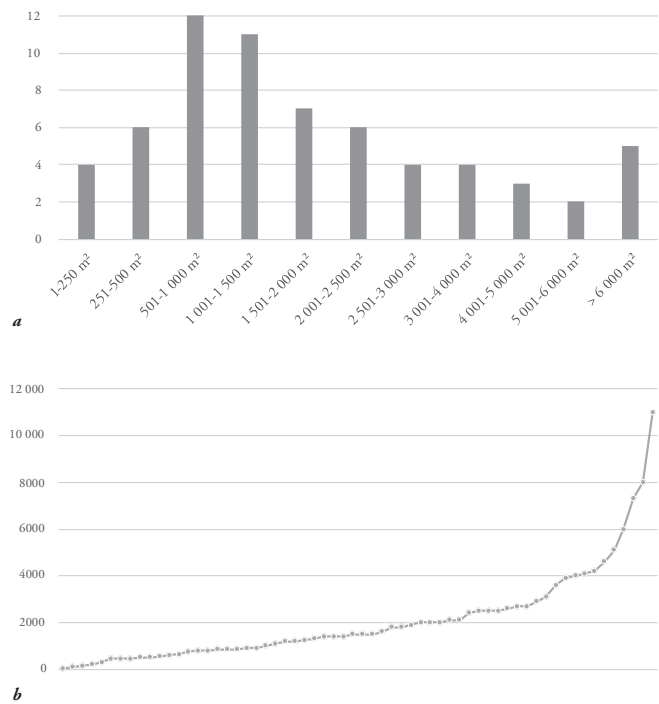


Fig. 158 : surface (en mètres carrés) des espaces non bâtis de 65 lieux de culte d'époque romaine, par classe (a) et par ordre croissant (b : les sanctuaires du Vieil-Évreux et de Sens, dont les espaces vides couvrent respectivement plus de 54 600 m² et environ 84 000 m², n'ont pas été pris en compte). Réal. S. Bossard.

l'ouest du bâtiment de culte de Pussigny⁹²⁰ (S.244), a aussi été identifié par A. Coutelas à des fosses de plantation.

Quoi qu'il en soit, les zones non bâties des sanctuaires – qu'ils se situent en ville ou dans les campagnes (cf. *infra*, 5.1 et 5.2) – sont souvent vastes et forment ainsi des espaces propices aux grands rassemblements. La surface de ces aires vides de constructions a pu être évaluée pour soixante-quatre lieux de culte d'époque romaine dont l'ensemble du plan est connu, ou presque : elle s'étend alors de 40 m² à Saint-Patrice (S.247) à environ 84 000 m² dans le sanctuaire monumental de Sens (S.226). Si l'on exclut ce dernier exemple ainsi que celui du Vieil-Évreux (S.79, au moins 54 600 m²), tous deux pourvus d'une ou de plusieurs cours de taille démesurée, l'espace vide du sanctuaire couvre en moyenne 2 103 m², mais l'essentiel des valeurs est inférieur à 1 500 m² (fig. 158).

Peut-on, à partir de ces chiffres, estimer les capacités d'accueil des sanctuaires au cours des cérémonies religieuses, notamment lors des sacrifices réalisés dans le cadre de la fête annuelle du dieu ou de la déesse, auxquels pouvait assister une foule de dévots⁹²¹ ? On ignore tout du déroulement de ces manifestations, notamment si les banquets sacrés qui concluaient les sacrifices avaient bien lieu au sein même du sanctuaire et s'ils pouvaient réunir l'ensemble de la communauté concernée par le culte ou seulement ses représentants. Bien que des déchets caracté-

918. Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 26.

919. S.79 : Bertaudière *et al.*, 2019, p. 473-474 ; S.172 : Menez *et al.*, 2021, p. 205.

920. Coutelas, Hauzeur, 2017, p. 83.

921. Scheid, 2010, p. 148 ; Scheid, 2013, p. 115.

ristiques de repas aient été rejetés à de multiples reprises au sein ou en bordure de l'aire sacrée (cf. *infra*, 4.1.2 et 4.2.1), aucun aménagement comparable à la série de fossés mis au jour dans l'enceinte localisée à l'entrée occidentale de l'agglomération antique d'Yverdon-les-Bains (canton de Vaud, Suisse), interprétés comme des structures où s'asseyaient les convives pour banqueter au sein de l'aire sacrée⁹²², n'est documenté dans les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Il est néanmoins possible que des rangées de tables en bois aient été déployées dans les plus vastes lieux de culte à de telles occasions – parfois au sein d'avant-cours, précédant l'enclos qui abrite les temples, tels qu'au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79) ou à Orléans (S.114) ? –, ou même dans des sanctuaires plus modestes, destinés à des cultes privés. Dans le cadre de banquets réunissant plusieurs centaines ou milliers de participants, il faut probablement restituer aussi des points de service, qui ont pu avoir été construits à l'occasion et démontés à l'issue des festivités, sans guère laisser de traces.

Si l'on considère que, au cours du sacrifice, lorsque l'animal est abattu auprès de l'autel dressé devant le temple, cette scène – l'*immolatio* – pouvait être visible par toute l'assistance réunie, il paraît alors plausible d'estimer qu'entre un quart et la moitié de la surface vide de la cour était occupée par des dévots. En effet, l'espace situé sur les côtés et à l'arrière du ou des bâtiments de culte, généralement installés au centre ou bien au fond de la cour, n'ont guère dû être prisés pour suivre les gestes de l'officiant. À titre d'hypothèse, si l'on évalue la densité de la foule à deux visiteurs par mètre carré, une vingtaine ou une trentaine de personnes auraient pu participer aux cérémonies du modeste lieu de culte de Saint-Patrice, tandis que des sanctuaires dont l'espace vide occupe environ 850 m², tel qu'à Orléans (S.114), Fontaine-les-Bassets (S.143) ou Hérouvillette (S.145), auraient pu accueillir entre 400 et 800 dévots ; à Vaas (S.25), Guichainville (S.61) ou Saint-Mars-Vieux-Maisons (S.161) – environ 2 000-2 500 m² –, c'est un millier de participants qui auraient pu assister publiquement aux rites. De grands monuments, tels ceux de la Forêt à Allonnes (S.9, environ 6 000 m² libres), d'Aubigné-Racan (S.11, 7 300 m²) ou Meaux (S.158, environ 8 000 m²) ont pu rassembler plusieurs milliers de visiteurs, voire quelques dizaines de milliers d'individus au Vieil-Évreux (S.79) ou à Sens (S.226), et sans doute aussi à Chartres (S.101). En sus de la cour, les portiques qui la bordent ont aussi pu abriter plusieurs centaines, voire milliers de personnes supplémentaires et ont probablement été privilégiés, dans le cadre de diverses cérémonies, en cas de mauvais temps.

Ces estimations, si elles reposent sur de multiples inconnues et ne fournissent donc qu'un ordre de grandeur

discutable, soulignent néanmoins les capacités d'accueil importantes de certains lieux de culte, tandis que d'autres, qu'ils soient monumentaux ou non, sont dotés de cours bien plus étroites ; l'analyse de leur contexte d'implantation est alors cruciale pour identifier les communautés qui ont pu les fréquenter (cf. *infra*, chapitre 5). Il ne fait pas de doute que les surfaces *a priori* vierges de structures constituent donc, au même titre que les autres composantes des sanctuaires, des espaces fréquentés et utilisés dans le cadre des cultes, mais aussi, dans certains cas, qu'elles contribuent à la monumentalité du site, créant de vastes zones vides autour d'un ou de plusieurs temples de grandes dimensions. Il est donc nécessaire de les prendre en considération, à l'instar des zones bâties, pour caractériser l'organisation spatiale des lieux de culte.

3.2. L'organisation spatiale des sanctuaires : proposition de classement typologique

Si l'établissement d'une typologie des temples des Gaules romaines est un exercice auquel s'est prêté nombre d'archéologues (cf. *supra*, 3.1.2.1), encore peu de tentatives ont été réalisées pour essayer de classer les sanctuaires en fonction de l'agencement de leurs principales composantes et donc de leur organisation spatiale, comme l'a relevé C. Doulan il y a une douzaine d'années⁹²³.

Au début des années 1990, M. Fincker et Fr. Tassaux ont distingué trois types de configuration pour les « grands sanctuaires ruraux » enclos d'Aquitaine, en fonction du nombre de bâtiments de culte dont ils sont pourvus : les enceintes à structure dominante ; les enceintes à temples géminés ; les enceintes à édifices multiples⁹²⁴. Cette proposition de classement planimétrique a été reprise et affinée par C. Doulan une quinzaine d'années plus tard, à l'aune d'un corpus de sites plus étoffé : elle a alors conservé les trois catégories susmentionnées et y a ajouté celle des enceintes à espace cloisonné, dont la cour est divisée en plusieurs enclos, ainsi qu'un unique sanctuaire monumental à terrasses, dressé sur le puy de Dôme (Orcines, Puy-de-Dôme). En outre, elle a distingué, pour la première catégorie, deux sous-types définis en fonction de l'emplacement du ou des temples au cœur ou en bordure du péribole et, pour la seconde catégorie, les lieux de cultes dotés de deux temples identiques, encadrés ou non par la même galerie périphérique, de ceux qui sont pourvus d'édifices de culte de plan différent⁹²⁵. Plus récemment, S. Girond a appliqué la classification établie par C. Doulan aux sites religieux de la cité des Bituriges Cubes, en soulignant cependant le fait que pour la majorité des sanctuaires, aucune délimitation

923. Doulan, 2008, vol. 1, p. 76.

924. Fincker, Tassaux, 1992, p. 50.

925. Doulan, 2008, vol. 1, p. 76-91.

922. Brand *et al.*, 2019, p. 61-63.

Type d'organisation spatiale	Nombre de phases de sanctuaires
I - Sanctuaires de l'âge du Fer	10
I-1 - Non enclos ?	3
I-2 - Enclos	5
II - Sanctuaires à temple dominant	215
II-1 - Temple unique	163
II-1a - A priori sans enclos	70
II-1b - Installé au sein d'un habitat rural	21
II-1c - Encadré par un péribole	72
II-2 - Temple unique et bâtiment de plan rectangulaire	7
II-3 - Temple et édicule(s) périphérique(s)	45
II-3a - A priori sans enclos	11
II-3b - Installés au sein d'un habitat rural	2
II-3c - Encadrés par un péribole	31
III - Sanctuaires à temples multiples	46
III-1 - Temples géminés ou à triple cella	5
III-1a - Installés au sein d'un habitat rural	1
III-1b - Encadrés par un péribole	4
III-2 - Temples multiples et de dimensions variées	41
III-2a - A priori sans enclos	3
III-2b - Temples multiples dans habitat	1
III-2c - Temples multiples enclos	30
IV - Mithraea	4
Indéterminée	123
Total	398

Tabl. XI : répartition des phases de sanctuaires en fonction de leur organisation spatiale. Réal. S. Bossard.

matérielle n'a pu être mise en évidence – mais ces lieux de culte n'ont que rarement fait l'objet d'une fouille⁹²⁶.

Comme l'a bien formalisé J. Scheid, l'organisation spatiale d'un sanctuaire comprend plusieurs espaces de différents statuts, dont l'agencement contribue à construire « une représentation de l'ordre des choses » et traduit la hiérarchie établie entre les dieux, auxquels les *cellae* sont réservées, et le commun des mortels, qui a accès à la cour et aux portiques⁹²⁷. Par ailleurs, le nombre important de temples et de chapelles bâtis dans plusieurs sanctuaires des cités de l'ouest et du centre de la Lyonnaise, comme dans d'autres provinces des Gaules⁹²⁸, témoigne de l'association de divinités au sein d'un même lieu de culte. En outre, il faut admettre qu'il existait sans doute une hiérarchie entre les dieux et déesses de ces espaces cultuels, puisque leurs demeures sont généralement de forme et surtout de taille différente.

Au regard de ces éléments, trois critères peuvent être retenus pour classer les lieux de culte du territoire considéré à partir de leur organisation interne : le nombre de

temples, ainsi que l'ont proposé M. Fincker et Fr. Tassaux, qui indique si le sanctuaire abrite le culte d'une ou de plusieurs divinités ; le cas échéant, la forme et la taille respective des temples multiples, révélant les rapports hiérarchiques établis entre ces puissances divines ; enfin, la matérialisation ou non des limites de l'aire sacrée, malgré les problèmes liés à l'identification de certains périboles (cf. *supra*, 3.1.1.4). De fait, il est tout à fait vraisemblable qu'une part des sanctuaires considérés comme non enclos aient en fait été dotés d'une enceinte qui n'aurait pas été reconnue. Il serait vain de prétendre pouvoir caractériser l'ensemble des sanctuaires étudiés : d'une part, la documentation est insuffisante pour une grande part d'entre eux (soit 123 phases), dont le plan demeure incomplet ; d'autre part, certaines configurations particulières posent question. Par exemple, l'absence supposée de temple dans certains sanctuaires des eaux, tels ceux de Montbouy (S.217) et peut-être de la Tannerie à Châteaubleau (S.205), invite ainsi à considérer que certains lieux de culte monumentaux aient pu être dépourvus de ce type de construction, la divinité honorée résidant uniquement dans l'élément aquatique (cf. *supra*, 3.1.3.2). Cependant, les données relatives à ces deux sites ont été acquises anciennement et il est possible qu'un édifice, peut-être identifié à Châteaubleau, ou un édifice de culte plus imposant, qui n'aurait pas été reconnu à Montbouy, ait existé à proximité de la résurgence – mais l'érection d'un autel a pu suffire pour assurer le culte⁹²⁹. Par ailleurs, les bâtiments dressés au sein de complexes rassemblant plusieurs sanctuaires accolés, enclos ou non – à l'instar des exemples de Thomer-la-Sôgne (S.77), de Chartres (S.101), de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127) ou de Vannes (S.278) –, ont été considérés comme relevant de différentes entités juxtaposées, dont certaines sont construites autour d'un temple unique ; la prise en compte de l'ensemble du complexe les rapproche néanmoins de certains lieux de cultes composés de temples multiples (cf. *infra*, chapitre 5).

Après avoir évoqué la configuration des sanctuaires du second âge du Fer (I), pour lesquels la présence d'un temple n'est pas avérée et qui répondent donc *a priori* à d'autres formes de représentation du sacré, l'organisation spatiale des lieux de culte de l'époque romaine sera analysée en distinguant trois grandes catégories, divisées en plusieurs types (tabl. XI) : les aires sacrées dominées par un temple principal, isolé ou environné de chapelles (II) ; les lieux de culte composés de temples multiples (III) ; enfin, les sanctuaires de Mithra (IV), peu nombreux, dont l'organisation et les composantes sont spécifiques.

926. Girond, 2015, vol. 1, p. 117-121.

927. Scheid, 1995.

928. Gros, 2011, p. 202-203.

929. Scheid, 2000a, p. 21.

3.2.1. La question des sanctuaires de l'âge du Fer (I)

L'examen planimétrique des sanctuaires gaulois de l'ouest de la Celtique est indispensable pour cerner les modifications apportées à leur structuration après la conquête romaine, du moins pour ceux qui continuent d'être fréquentés (cf. *infra*, 6.1.3). Cependant, leur organisation spatiale demeure encore peu connue : leurs vestiges ont souvent été en partie détruits par des aménagements postérieurs, datés notamment de l'époque romaine. Néanmoins, au plus tard à partir de la fin du III^e s. ou du début du II^e s. av. n. è., une enceinte fossoyée semble bien avoir délimité une part importante d'entre eux (type I-2 ; cf. *supra*, fig. 77 et 82), qu'ils aient été identifiés lors de la fouille des lieux de culte qui leur ont succédé durant l'Antiquité, ou qu'ils aient été abandonnés avant le début du Haut-Empire (cf. *supra*, 3.1.1.1). L'enceinte est de plan souvent quadrangulaire – à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 1), Juvigné (S.36, ph. 1), Bennecourt (S.254, ph. 1), Saumeray (Hamon, Lejars, 2002) ainsi qu'à Ablis (S.91, ph. 1), et, si l'on accepte leur identification à des sanctuaires (cf. *infra*, 5.1.1 et 5.2.1), à Moulay et à Saint-Malo⁹³⁰ –, ou plus rarement circulaire (à Saumeray) ou polygonal (Saint-Malo, pour les états les plus récents ?). Elle circonscrit une surface interne très variable, mesurant entre une cinquantaine de mètres carrés et plus de 2 500 m². D'autres aires consacrées aux rituels ont pu avoir été délimitées par une clôture en bois, comme à Allonnes (S.9, ph. 1) ou à Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 1), et peut-être à Jublains (S.32, ph. 1) – si la palissade n'est pas plus tardive.

Peu d'informations ont pu être réunies au sujet de la structuration interne de ces enclos : dans la plupart des cas, des concentrations de trous de poteau – ou bien, à Allonnes, les tranchées d'implantation de parois de bâtiments quadrangulaires et circulaires – témoignent de l'existence d'une ou de multiples constructions en bois et en terre, contemporaines ou successives, dont le plan et la fonction restent souvent inconnus. S'y ajoutent souvent des fosses de taille et de formes variables. Si certaines d'entre elles ont manifestement été creusées pour y enfouir des objets manipulés au sein du sanctuaire (cf. *infra*, 4.1.2.2), elles présentent le plus souvent un comblement pauvre en mobilier. Leur fonction – extraction de limon, fosse de plantation, « autel creux » destinés à recevoir des offrandes disparues ? – reste alors indéterminée. L'hypothèse d'une fosse centrale abritée par une petite construction en matériaux périssables, proposée par L. Bourgeois à Bennecourt, sur le modèle du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde, est discutable, puisque l'espace situé au cœur de l'enclos de La Tène finale a été perturbé lors de l'implantation de construc-

tions de la période romaine et que les aménagements identifiés pourraient être plus tardifs⁹³¹ (cf. *supra*, 3.1.2.3). En tout état de cause, aucun édifice que l'on peut interpréter comme un temple, qui renfermerait une image divine (cf. *supra*, 3.1.2.3), ni aucun portique en bois, à l'instar de ceux qui ont été déployés le long de l'enceinte du sanctuaire de Corent⁹³² (Puy-de-Dôme) vers le début du I^{er} s. av. n. è., n'a pu être formellement identifié au sein de ces enclos fossoyés. Les aménagements hydrauliques y font aussi défaut.

Quant à l'hypothèse de lieux de rituels communautaires laténiens dépourvus d'enceinte (type II-1), bien que plausible, elle demeure sujette à caution. Les trois sites qui pourraient se rattacher à cette catégorie – à Aubigné-Racan (S.11, ph. 1), Meaux (S.158, ph. 1) et La Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 1) (cf. *supra*, fig. 88) –, nous l'avons vu (3.1.1.4), n'ont été que très partiellement fouillés. Il est alors possible que les concentrations d'objets fragmentés qui y ont été épandus sur le sol soient localisées au sein d'une enceinte dont les contours n'auraient pas été perçus, ou éventuellement en périphérie d'un sanctuaire construit, dont l'emplacement demeurerait inconnu.

3.2.2. Les lieux de culte à temple dominant (II)

À partir du début du Haut-Empire, le ou les temples occupent une place de choix au sein de l'aire sacrée des sanctuaires. La majorité de ces derniers (215 phases de sanctuaires, soit 78 % de ceux qui ont pu être rattachés à un type) est pourvue d'un édifice de culte qui domine la cour, qu'il soit environné de temples plus petits, que l'on peut qualifier de chapelles (type II-3), ou non (types II-1 et II-2).

Les 163 aires sacrées (soit 76 % de la catégorie II) *a priori* équipées d'un temple unique (type II-1) – des doutes subsistent pour les sites identifiés en prospection, pour lesquels l'identification de vestiges est plus difficile –, isolé au centre ou au fond d'un espace souvent enclos, présentent des configurations diverses (fig. 159). Pour 43 % d'entre elles, aucune structure qui pourrait relever d'un péribole n'a été identifiée aux abords du temple (II-1a). Il ne fait néanmoins pas de doute qu'une enceinte a bien existé pour une partie probablement importante d'entre eux, puisque ces sites sont essentiellement documentés par des clichés aériens, par des explorations sommaires ou par des sondages limités au secteur du temple. Il est aussi possible que certains temples *a priori* isolés aient en réalité été installés au sein d'un habitat rural dont les autres structures, peut-être non maçonnées, n'auraient pas été localisées. En effet, 13 % des aires comportant un unique temple prennent place au sein d'un établissement rural, à proximité immé-

930. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003 ; Le Goff (dir.), 2015, vol. 2, p. 123-152 et vol. 4, p. 354-365 ; Le Goff, 2016.

931. Bourgeois (dir.), 1999, p. 30 et p. 170-171.

932. Poux, Demierre (dir.), 2016, p. 520.

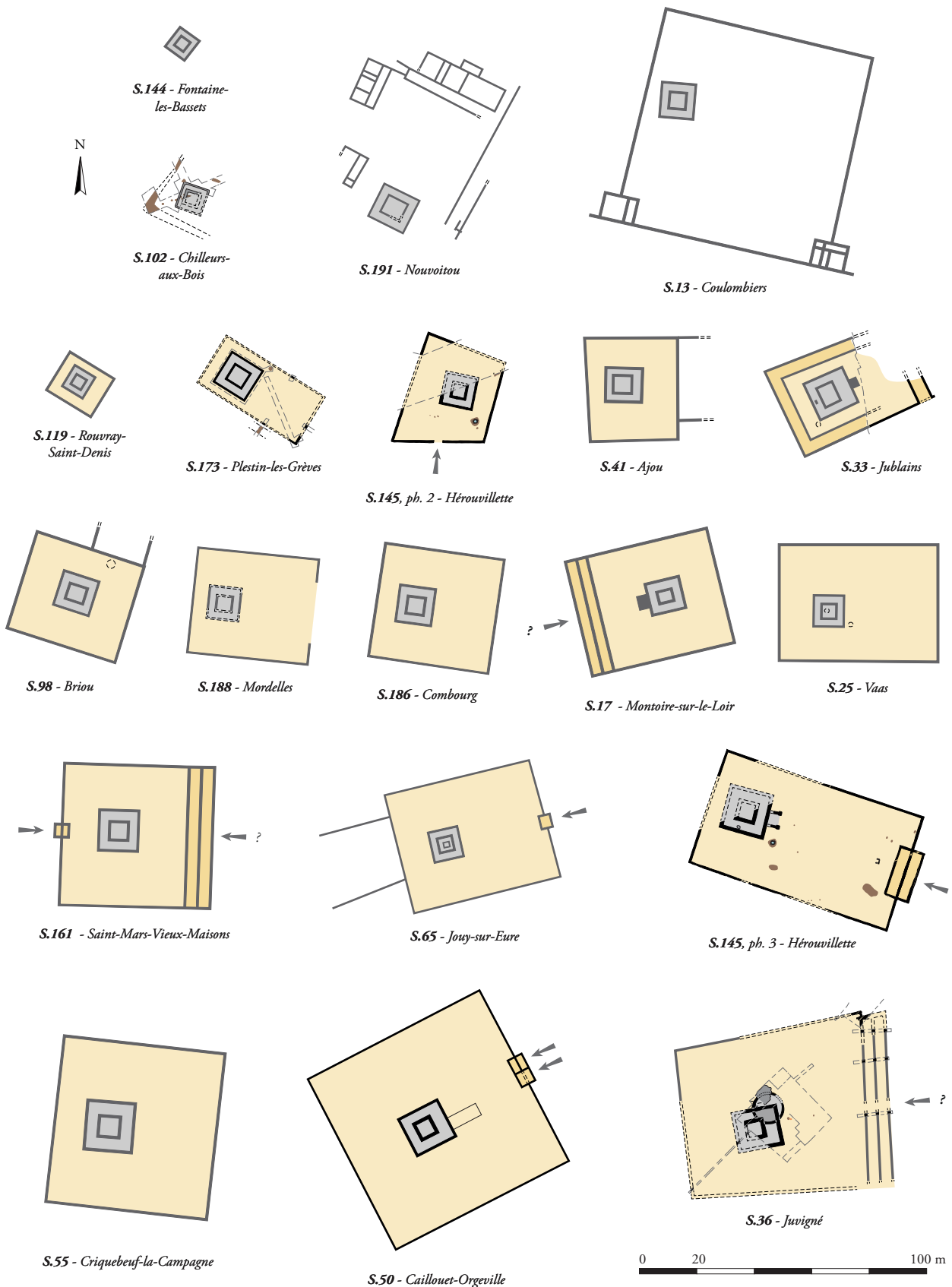


Fig. 159 : sélection de plans de sanctuaires à temple unique (type II-1). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

diète des bâtiments d'habitation ou à l'écart, mais dans une cour délimitée par un fossé ou un mur qui circonscrit l'emprise du domaine (II-1b). Dans ce cas, les limites propres à l'aire sacrée ne semblent pas avoir été matérialisées et le temple est alors intégré à l'enclos d'habitat (cf. *supra*, 3.1.1.4

et *infra*, 5.2.2). Enfin, les 44 % autres temples isolés dominent une cour dont le périmètre est clairement marqué par un fossé (11 occurrences), une palissade (1) ou, le plus souvent, une enceinte dont au moins les fondations sont en pierre (59) (II-1c).

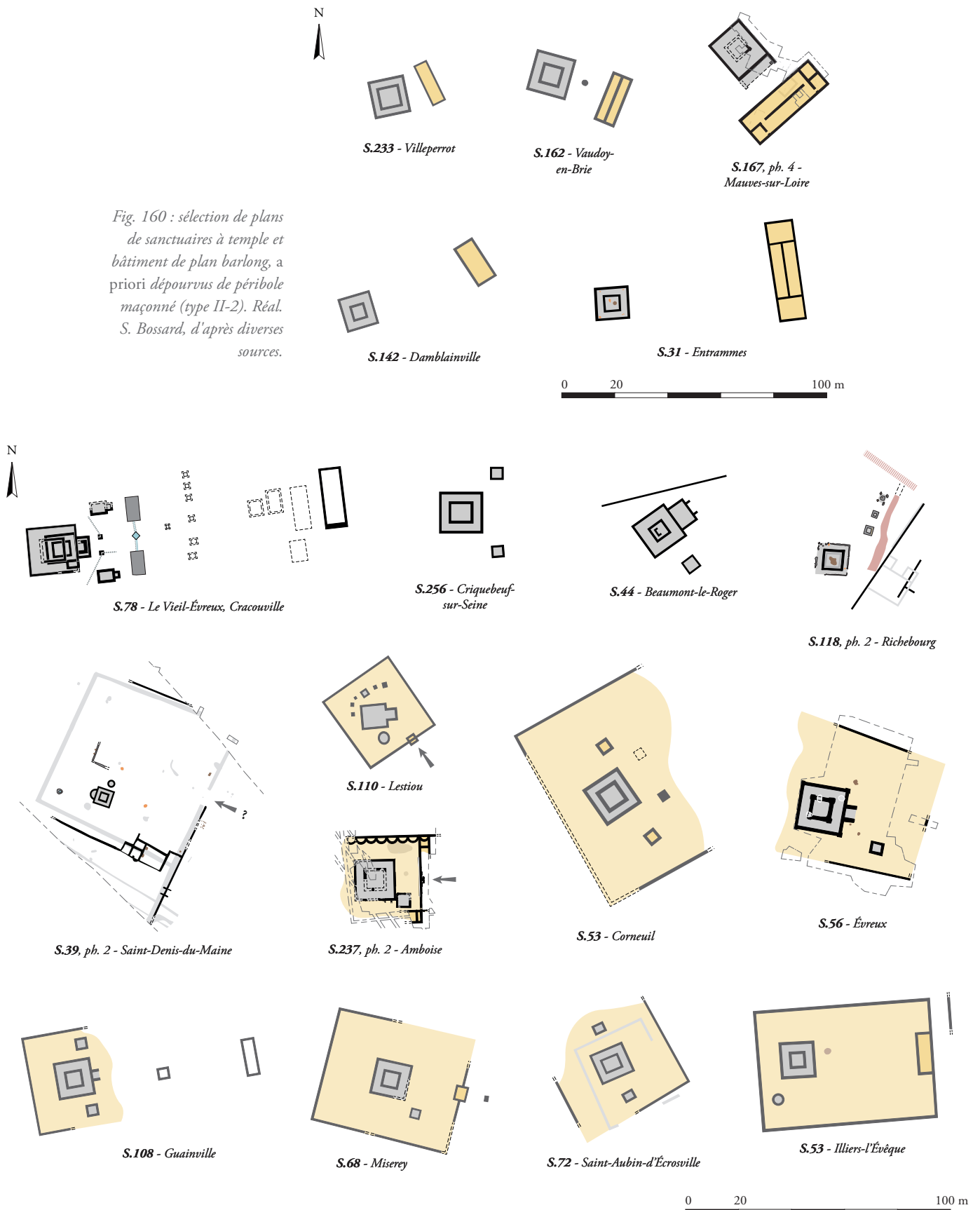


Fig. 161 : sélection de plans de sanctuaires à temple dominant et édicule(s) périphérique(s) (type II-3). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

Par ailleurs, une série d'au moins 7 sanctuaires (3 % de la catégorie II) se caractérise par l'adjonction, à quelques mètres ou dizaines de mètres à l'est du temple, d'un bâtiment de plan rectangulaire, parfois divisé en galeries et en salles de petites dimensions (cf. *supra*, 3.1.4.2), alors qu'au-

cun péribole ne semble fermer l'aire sacrée qui intègre ces deux constructions (type II-2) (fig. 160). Il est néanmoins possible, comme le suggèrent les exemples de Pannes (cf. *supra*, fig. 82) et peut-être de Villeneuve-le-Comte (cf. *supra*, fig. 79), que certains de ces édifices de plan barlong

– du moins les plus simples, tandis que les plus développés pourraient avoir accueilli des banquets – aient pu avoir été construits à l'entrée d'une aire sacrée délimitée par un fossé ou par une clôture de bois, ou peut-être par une haie. D'autres ont toutefois pu avoir été mis en place en limite d'aires sacrées qui n'ont jamais été ceinturées par une enceinte, bien que les preuves manquent.

Enfin, 45 autres temples (soit 21 % de la catégorie II) sont localisés dans un téménos qui est aussi occupé par un ou plusieurs édicules (temples de la famille A) qui, dans la plupart des cas, constituent de vraisemblables chapelles où est célébré le culte de divinités associées au dieu ou à la déesse principale (type II-3) (**fig. 161**). Le nombre de ces édicules change d'un exemple à l'autre : une seule petite construction flanque parfois le temple principal, tandis qu'une paire de chapelles, généralement disposées de part et d'autre de l'allée qui conduit de la porte du sanctuaire à l'édifice de culte majeur, a été observée à huit reprises. Plus rarement, comme à Cracouville (Le Vieil-Évreux, **S.78**) et peut-être à Lestiu (**S.110**) – on ignore si les anomalies observées dans les environs du temple correspondent toutes à des chapelles ou plutôt à des bases de statue ou d'autel –, de multiples constructions de plan carré sont alignées dans la cour. Il est possible que certaines chapelles aient été offertes par un dédicant dans un sanctuaire préexistant⁹³³ ou qu'elles aient été réservées à certains cultes privés, célébrés au sein d'un espace public ou non⁹³⁴. Si près d'un quart (24 %) de ces sites pourvus d'un temple principal et d'édicules secondaires semble avoir été démunis de péribole (II-3a) – mais encore une fois, des problèmes d'identification peuvent expliquer cette absence –, deux d'entre eux, à Richebourg (**S.118**) et vraisemblablement à Saint-Denis-du-Maine (**S.39**), sont ainsi installés dans un enclos dépendant d'une propriété privée, aux côtés d'autres annexes ou de son habitation principale (II-3b). Cependant, plus des deux tiers de ces lieux de culte (69 %) sont équipés d'un péribole, invariablement doté de fondations en pierre (II-3c).

Les sanctuaires comportant un temple dominant, dont l'architecture relève des familles B, C ou D (cf. *supra*, 3.1.2.1) – à l'exception du modeste lieu de culte de Saint-Patrice (**S.247**), équipé d'une chapelle de type A1a –, couvrent une surface très variable, dont l'emprise a pu être évaluée lorsqu'une enceinte en marque clairement les contours. Alors qu'à Saint-Patrice (**S.247**), elle ne mesure que 75 m², le sanctuaire monumental de Sens (**S.226**) s'étend sur 10,8 ha. Au sein de la cour, le temple est parfois volontairement mis en valeur, notamment dans les lieux de culte les plus vastes : il se dresse alors au fond de l'aire sa-

crée, dont le plan est traversé par un axe de symétrie reliant l'entrée du sanctuaire à la porte du temple. Dans plusieurs cas, l'adjonction d'un triportique ou d'un quadriportique, formant l'écrin de la cour et magnifiant le temple qui s'en détache et domine l'ensemble par sa hauteur, contribue aussi à la recherche de perspective et de monumentalité. Ce parti architectural est fréquent, mais pas systématique, dans les lieux de culte équipés d'un temple monumental (type C ou D), à l'exemple des espaces sacrés de la Forêt-rie à Allonnes (**S.9**, ph. 4), de Jublains (**S.32**, ph. 3) ou de Sens (**S.226**). Il a aussi été adopté pour des aires sacrées de plus faible ampleur, aménagées autour d'un temple plus modeste (type B1), tel qu'à Oisseau-le-Petit (les Busses, **S.20**) ou à Rosporden (**S.178**). Dans une moindre mesure, l'installation d'une paire d'édicules qui précède et encadre le bâtiment de culte principal introduit également un jeu architectural en renforçant la symétrie axiale de l'ensemble. Par ailleurs, les architectes du sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul (**S.134**) – et la configuration est similaire pour le complexe de Saint-Martin-au-Val de Chartres (**S.101**), dont le temple principal n'a toutefois pas été localisé – ont su tirer parti de la topographie du site, accusant une pente inclinée vers l'est, pour répartir ses composantes sur différents paliers et affirmer la primauté de l'édifice de culte : la cour est située en contrebas du sol des portiques latéraux, lui-même moins élevé que celui du portique frontal et du temple qui lui est accolé⁹³⁵.

3.2.3. Les lieux de culte à temples multiples (III)

Les sanctuaires accueillant plusieurs temples de plan identique (III-1) ou de formes ou de taille différentes (III-2) sont moins nombreux, puisque 46 phases répondant à ces critères ont été recensées à l'échelle des cités étudiées.

Seulement 5 d'entre eux (11 %) sont équipés de temples géminés ou rassemblant trois *cellae* de même module, desservies par une galerie périphérique commune et dominant la cour sacrée (type III-1) (**fig. 162**). Le lieu de culte de Sermaises (**S.228**), peu documenté, est le seul exemple aménagé au sein d'une cour bordée par les constructions d'une vraisemblable *villa* (III-1a) : deux temples de même plan, probablement contemporains et succédant probablement à un troisième édifice plus ancien, se dressent dans la partie centrale de la cour ; ils se composent tous deux d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique de plan carré. Les quatre autres occurrences correspondent à des sanctuaires plus monumentaux, pourvus de leur propre péribole, bordé intégralement ou partiellement de portiques (III-1b). À Meaux (**S.158**, ph. 3) et à Genainville (**S.260**, ph. 3), deux divinités principales ont été honorées dans un grand bâtiment de type C2 ou C3,

933. En témoignent peut-être les dédicaces mentionnant le don d'une statue et d'une *aedes*, probablement de modeste taille, qui l'abrite (cf. *supra*, 1.2.5).

934. Derks, 1998, p. 212.

935. Y. Maligorne et A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 195.

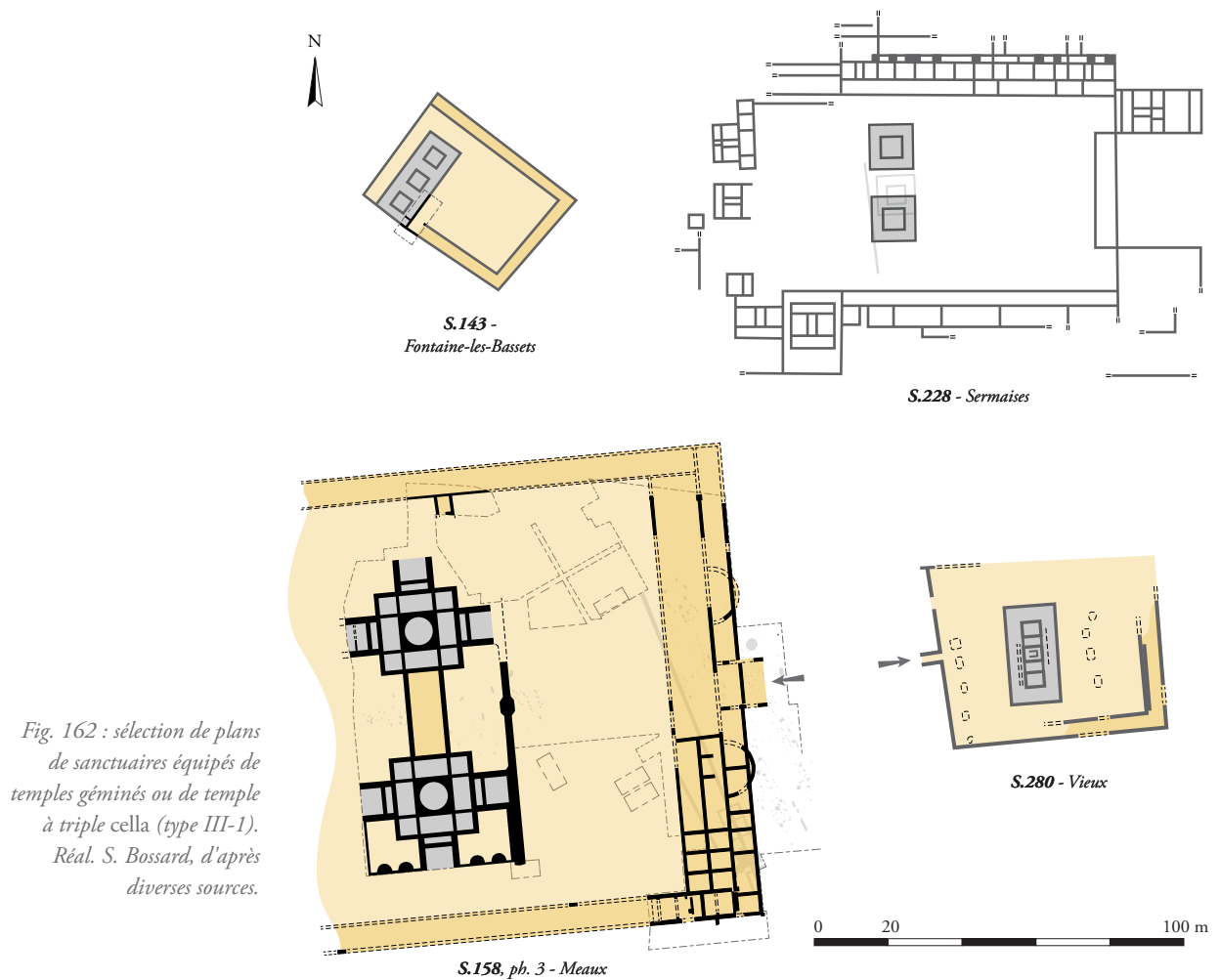


Fig. 162 : sélection de plans de sanctuaires équipés de temples géminés ou de temple à triple cella (type III-1). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

composé de deux temples accolés et reliés par une grande galerie dans le premier cas, et de deux *cellae* circonscrites par une même galerie dans le second. Il semble plausible qu'un dieu et sa parèdre, ou bien deux divinités d'importance équivalente au regard de la communauté qui en célébrait le culte, aient élu résidence au sein de ces édifices doubles. À Genainville (S.260, ph. 3), le temple doté de deux *cellae* est complété par plusieurs édicules et par une série de bassins captant ou non des sources, tandis qu'à Fontaine-les-Bassets (S.143) et à Vieux (S.280), c'est un bâtiment pourvu de trois *cellae a priori* identiques qui se dresse au centre ou au fond de l'aire sacrée. Comme pour les exemples précédents, on ignore tout de l'identité des divinités qui y étaient représentées par leur statue de culte.

L'essentiel des lieux de culte (89 % des cas) équipés de plusieurs temples de dimensions relativement importantes (type III-2) rassemble des édifices de forme et d'ampleur variables (fig. 163). Leur nombre est aussi une valeur changeante : le plus souvent égal à deux ou trois, pour les bâtiments des familles B, il atteint six temples et un édicule en périphérie occidentale de l'agglomération de Pithiviers-le-Vieil (cf. *supra*, fig. 104), où il est toutefois probable que deux ensembles distincts – réunissant respectivement quatre et deux édifices de culte à *cella* centrale et galerie périphérique –, aient été munis de limites propres, non

reconnues sur les images aériennes. S'y ajoutent souvent un ou plusieurs édicules supplémentaires, formant parfois des ensembles particulièrement denses de temples et de chapelles, comme à Méréville (S.213) et à Macé (S.196), sanctuaires équipés de deux temples à galerie (type B1) et de nombreux édicules de plan carré (type A1a). Ces lieux de culte se composent presque systématiquement d'un temple plus imposant que les autres et constituent alors des variantes plus ou moins monumentales des sanctuaires pourvus d'un temple principal et d'édicules périphériques (type II-3). D'ailleurs, dans certains cas – les sanctuaires du Vieil-Évreux (S.78, ph. 3) ou de Meilleray (S.234) en sont des exemples éloquents –, la zone des temples regroupe trois édifices alignés, parfois reliés par des galeries, dominés par un bâtiment central de plus grandes dimensions ; cette configuration rappelle celle des aires sacrées pourvues d'un temple à galerie et d'une paire d'édicules qui le flanque. Les sanctuaires du Devant de la Garenne à Guichainville (S.61, ph. 2) et de l'Aumône/la Justice à Châteaubeau (S.204, ph. 2 et 3), au sein desquels un culte est voué, *a minima*, à respectivement quatre et cinq divinités, sont tous deux équipés d'un temple à triple *cella*, témoignant de l'association étroite de trois d'entre elles, réunies au sein même édifice. La grande majorité (73 %) des lieux de culte de type III-2 sont délimités par une enceinte en pierre, ou bien par une

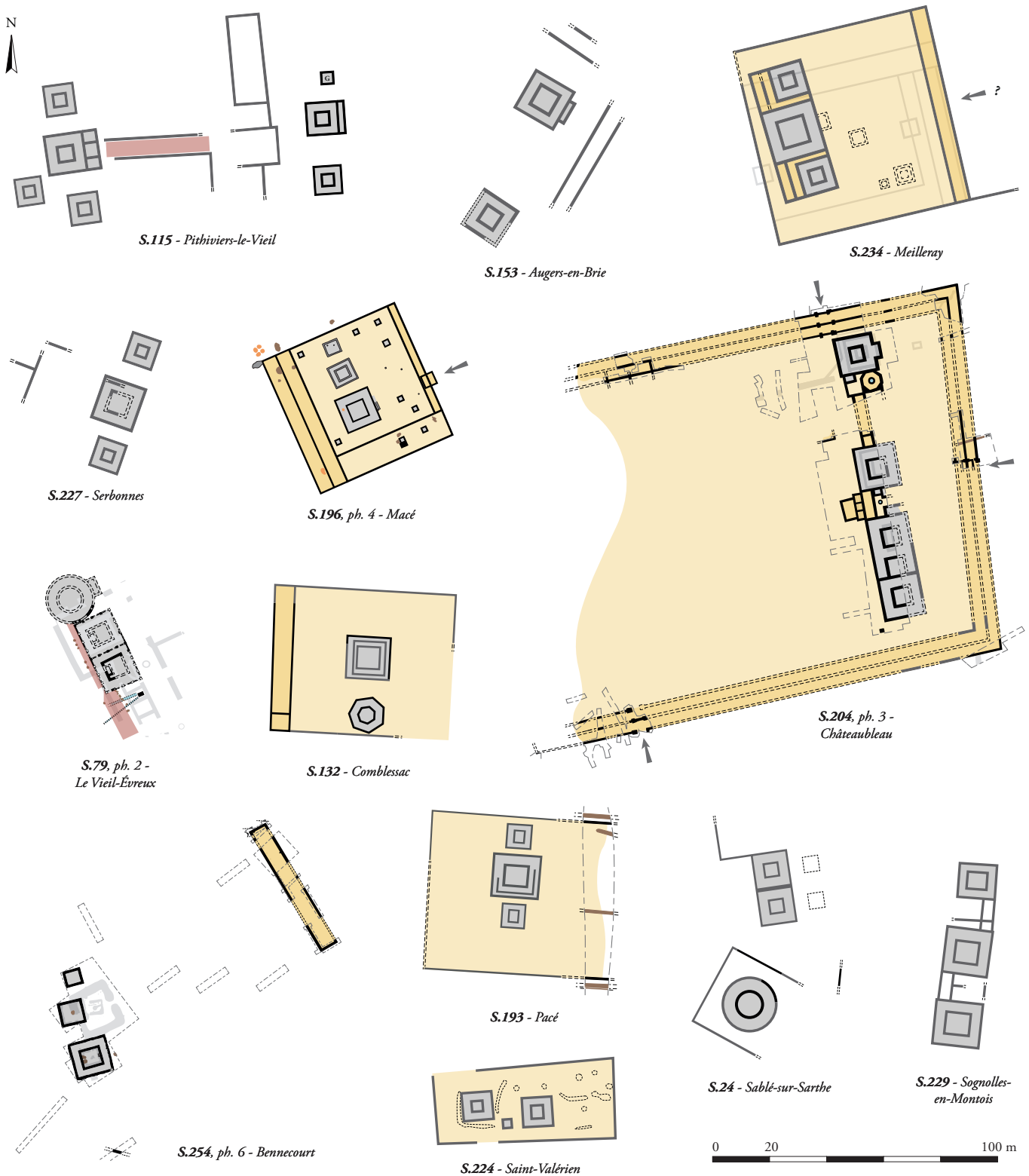


Fig. 163 : sélection de plans de sanctuaires équipés de temples multiples et hiérarchisés (type III-2). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

palissade à Bennecourt (S.254, ph. 3 et 4) (III-2c). Seul l'ensemble de temples de Pannes (S.220) prend vraisemblablement place au sein de la cour regroupant les dépendances d'une *villa* (III-2b), tandis que trois lieux de culte à édifices multiples, incomplètement étudiés, sont peut-être dépourvus de péribole (III-2a).

Les sanctuaires de la catégorie III sont dotés d'une cour sacrée qui peut être bordée par des portiques et qui, la plupart du temps, est relativement grande : son emprise

est généralement supérieure à 1 500 m² et dépasse même 2 ha à Châteaubleau (S.204) et 6 ha, répartis dans plusieurs cours, au Vieil-Évreux (S.78, ph. 3). Ils réunissent les demeures de plusieurs divinités sans doute honorées par une même communauté, bien que, comme l'a mis en relief T. Derks, les variations de taille existant entre les temples et les chapelles, parfois nombreux, suggèrent que les cultes rassemblés peuvent avoir été célébrés par plusieurs groupes

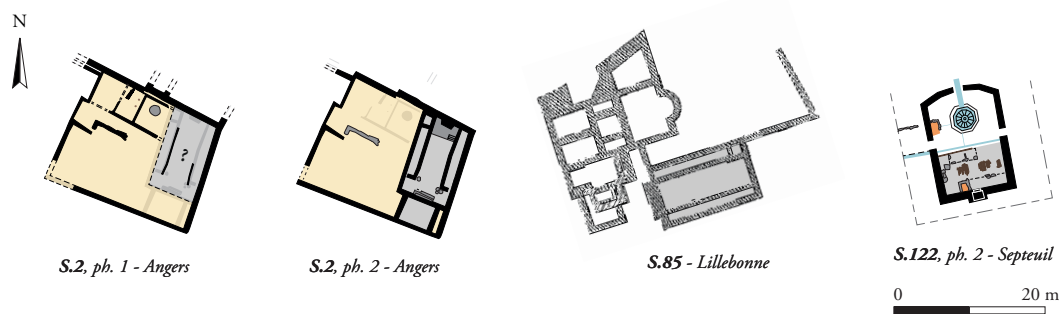


Fig. 164 : plan des mithraea des cités de l'ouest et du centre de la Lyonnaise. Réal. S. Bossard., d'après diverses sources.

rattachés à cette communauté⁹³⁶. Dans la plupart des cas, la prééminence d'un dieu ou d'une déesse sur les autres personnages divins est manifestement traduite par les dimensions plus importantes attribuées à son temple et, probablement, par une élévation et un décor plus soignés. Il s'agit aussi d'un édifice présent dès la fondation du lieu de culte, comme à Guichainville (S.61), à Comblessac (S.132) ou à Bennecourt (S.254), tandis que les bâtiments de culte de plus petite taille ont pu avoir été construits plus tardivement, témoignant de l'attention accordée à de nouvelles divinités – à moins que celles-ci n'étaient déjà honorées auparavant grâce à un simple autel dressé dans la cour sacrée, complété par un temple dans un second temps. La volonté de mettre en valeur le temple principal est parfois évidente, comme au Vieil-Évreux (S.78, ph. 3), à Pithiviers-le-Vieil (S.115), à Pacé (S.193), à Serbonnes (S.227) ou à Meilleray (S.234), puisque celui-ci est disposé au centre d'une composition plus ou moins symétrique, regroupant les différents édifices de culte. En revanche, aucun bâtiment prééminent n'est décelable au sein du vaste sanctuaire de l'Aumône/la Justice à Châteaubleau (S.204), dont la partie occidentale, qui pourrait avoir accueilli un édifice plus monumental, n'est toutefois pas connue.

3.2.4. Des sanctuaires particuliers : les mithraea (IV)

Les trois *mithraea* identifiés dans les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise (fig. 164) doivent être considérés à part car, au même titre que les autres édifices de ce type reconnus dans l'Empire romain, notamment dans les Gaules et les Germanies⁹³⁷, leur conception répond à des exigences propres au culte de Mithra (cf. *supra*, 3.1.2.1, famille E). Seul le *mithraeum* d'Angers (S.2) présente deux états de construction, datés de la seconde moitié du II^e s. et du milieu du III^e s., dont le premier est toutefois très peu documenté. Celui de Septeuil (S.122) a manifestement été aménagé en une seule étape, au milieu du IV^e s., tandis que le contexte de fondation du *spelaeum* de Lillebonne⁹³⁸

(S.85) n'est pas renseigné. On ignore presque tout de ce dernier, si ce n'est qu'il est installé au sud d'une cour à l'ouest de laquelle sont disposées d'autres constructions, relevant probablement d'une *villa* – contemporaine ou antérieure ?

À Angers et à Septeuil⁹³⁹, le *spelaeum* semi-enterre fonctionne avec d'autres espaces qui relèvent aussi du sanctuaire. Dans le premier cas, il s'agit d'une cour, close par des murs maçonnés, qui se développe à l'ouest de la salle cultuelle ; elle est bordée au nord par une série de petites pièces préexistantes, conservées lors de la première phase d'aménagement – pour accueillir, entre autres, les activités culinaires liées au culte ? – et détruites lors de la seconde. Le *spelaeum* de Septeuil, quant à lui, est bordé au nord par la partie de l'ancien nymphée qui était, durant le Haut-Empire, circonscrite par une colonnade, sans doute en grande partie détruite lors de l'implantation du *mithraeum*. Cet espace, construit autour d'un bassin captant une résurgence, est alors transformé pour servir de vestibule à la salle cultuelle, mais aussi pour accueillir la cuisine du *mithraeum*, équipée d'un grand foyer et contre laquelle s'adosse un appentis, dont la fonction n'a pu être déterminée.

* * *

Tout au long de cet itinéraire au sein des sanctuaires antiques des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise et de leurs antécédents gaulois, l'idée de diversité morphologique a été évoquée à de nombreuses reprises : il n'existe pas de formule architecturale unique, mais de multiples variantes que révèle l'étude des plans, des élévations, des décors et des dimensions, témoignant d'adaptations locales et d'une évolution chronologique.

Encore peu d'informations peuvent être réunies au sujet des espaces cérémoniels gaulois, puisque les états les plus anciens des sanctuaires sont aussi, dans la plupart des cas, les moins bien documentés. L'importance d'isoler l'espace au sein duquel se déroulent les activités rituelles

936. Derks, 1998, p. 212.

937. Dubois, 2012.

938. Cochet, 1866 ; Gauthier, 1982.

939. S.2 : Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 135-157 et p. 324-328 : phase 5 ; Brodeur, Petit, 2016, p. 108-109 ; S.122 : Gaidon-Bunuel, 2000.

est traduite, sur plusieurs sites, par l'aménagement d'une enceinte fossoyée, qui constitue l'un des traits saillants de ce type d'occupation, malgré l'existence de possibles aires non encloses. En revanche, la structuration interne des sanctuaires laténiens et leurs équipements demeurent très peu connus. Une ou plusieurs constructions en matériaux périssables, dont les vestiges – souvent peu éloquents – témoignent généralement de multiples phases d'aménagements, ont été bâties en leur sein. Aucun temple, c'est-à-dire aucun édifice qui pourrait matérialiser la demeure d'une puissance divine, distincte des espaces utilisés par les hommes, ne peut être clairement identifié au sein des sites antérieurs à la conquête césarienne, bien que l'on ignore généralement la forme et la fonction des bâtiments qui ont pu se dresser dans la partie centrale des espaces enclos. En l'état des connaissances, l'examen des aménagements des sanctuaires préromains n'apporte donc que peu d'informations au sujet des activités qui y sont pratiquées, si ce n'est qu'elles se déroulent dans un espace le plus souvent clairement séparé du monde profane, comme durant l'époque romaine.

De nouvelles formes architecturales sont mises en œuvre durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou, au plus tard, autour du changement d'ère : les aires sacrées sont plus fréquemment closes par des palissades, ou encore par des fossés, suivant alors une tradition constructive héritée de la période gauloise, tandis qu'apparaissent en leur sein de nouveaux types d'édifices – des *cellae* de plan quadrangulaire, souvent proche du carré. On ignore si ces premiers temples identifiables sont issus de la transformation d'une forme d'architecture plus ancienne, qui aurait été développée avant la conquête romaine, mais il est certain que leur développement marque une évolution des aires sacrées, puisqu'elles abritent un foyer – et peut-être une statue de culte en bois ? – dans lequel sont manifestement brûlées des offrandes (cf. *infra*, 7.2.2). Le rôle accru du feu et l'installation de ces autels, au sein même de ce qui peut être interprété comme la résidence d'une divinité, montre bien que les pratiques et leur cadre architectural changent dès le début de l'époque romaine. Dès cette période, les dieux et les déesses habitent aussi dans certaines sources ou cours d'eau, près desquels est progressivement installée une série d'équipements permettant la tenue d'un culte qui leur est dédié.

Au plus tard dans les années 40 de n. è. et surtout à partir du dernier tiers du I^{er} s., le développement sans précédent des lieux de culte s'accompagne progressivement, du moins pour certains d'entre eux, d'une phase de monumentalisation, mais aussi d'une diversification des formes architecturales. Au-delà de cette variété, une même configuration est adoptée dans la grande majorité des aires sacrées : une enceinte maçonnée – ou éventuellement fossoyée ou en bois pour les exemples les plus modestes – abrite, la plu-

part du temps, un édifice de culte principal, ou parfois plusieurs, ainsi que l'autel qui lui est associé, tous deux installés au fond ou au centre d'une cour. L'absence de péribole, avérée dans certains cas, semble surtout concerner des aires sacrées établies au sein d'un habitat rural, qu'il soit enclos ou non, alors que les autres cas sont plus discutables. Quoi qu'il en soit, le ou les temples, généralement pourvus d'une *cella* et d'une galerie périphérique, sont parfois accompagnés par un ou plusieurs édicules, dont on suppose qu'une grande part devait correspondre à des chapelles, consacrées à d'autres divinités plus ou moins étroitement associées au principal personnage divin du sanctuaire. Rares sont les exemples de lieux de culte consacrés à deux ou trois divinités qui semblent avoir été mises sur un pied d'égalité par la communauté qui les honore : ils sont alors équipés de *cellae* de même plan et de dimensions identiques, regroupées au sein d'un même édifice – mais l'élévation de ces temples n'est généralement pas suffisamment conservée pour que l'on puisse affirmer qu'ils sont en tout point identiques.

La configuration des sanctuaires montre que l'on cherche généralement à définir un parcours axial, à la fois visuel et physique, conduisant de l'entrée du lieu de culte, souvent placée au milieu de la façade orientale de son péribole, à la porte de la *cella* qui lui fait face. Entre ces deux points se dresse l'autel, probablement placé près de l'entrée du temple, parfois un bassin, mais la vue sur le ou les édifices de culte principaux est souvent dégagée. D'ailleurs, à de multiples reprises, des jeux de symétrie et de perspective contribuent à mettre en valeur ces derniers. Que les temples soient installés au fond de la cour ou en leur centre, les divinités qui y demeurent président et surveillent les activités qui se déroulent au sein de cette dernière, dont les dimensions sont souvent importantes. La hiérarchie établie entre les êtres est clairement exprimée au sein du lieu de culte : les *cellae* sont réservées aux puissances divines – bien que plusieurs indices témoignent de leur ouverture probable, dans certains cas, aux visiteurs (cf. *infra*, 4.1.2.1) –, tandis que les dévots se réunissent dans la cour, souvent adaptée aux rassemblements, et ont accès aux galeries qui ceignent parfois l'espace sacré ou entourent la *cella*. Ces espaces abrités et fréquentés par les mortels sont probablement occupés au cours de cérémonies, bien que peu de traces permettent d'en comprendre les circonstances précises. Par ailleurs, des sources captées grâce à des bassins sont quelquefois intégrées aux aires sacrées, lorsque l'eau n'est pas acheminée depuis un point extérieur, et paraissent, pour la plupart, avoir été accessibles aux visiteurs, qui pouvaient y jeter des objets et parfois même s'y baigner. Quant aux autres équipements des lieux de culte, ils sont globalement peu variés et semblent répondre à des besoins spécifiques : alimentation ponctuelle en eau, annexes utilisées dans le cadre des cultes, probablement pour la réception des dévots, la préparation et la tenue de banquets,

ou encore aménagements paysagers et *ornamenta*, dont il ne subsiste que des vestiges souvent lacunaires, difficiles à interpréter.

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué (cf. *supra*, 1.2.1), l'identité des propriétaires divins des temples est très souvent inconnue et on ne peut donc tenter d'identifier si des formes de temples sont spécifiques au culte de telle ou telle divinité. Néanmoins, la transformation progressive du plan de l'édifice de culte dominant les cours sacrées de la Forêt-terre à Allonnes (S.9) ou de Juvigné (S.36) (cf. *supra*, 3.1.2.1) montre bien que la morphologie générale d'un temple ne semble pas répondre à des impératifs d'ordre divin, mais plutôt aux choix de ses commanditaires, à leurs moyens financiers, voire aux idées de l'architecte en charge du projet⁹⁴⁰ – à l'exemple de Mustius qui, dans un cadre privé, est sollicité par Pline le Jeune pour définir la configuration d'un sanctuaire établi dans l'une de ses *villae* italiennes, notamment en fonction des contraintes imposées par le terrain⁹⁴¹. La variété morphologique des temples exprime aussi différents degrés de monumentalité, depuis la simple *cella* au grand édifice sur podium, encadré par une galerie et agrémenté d'un riche décor. La recherche de faste ne

se limite toutefois pas aux seuls bâtiments de culte : les plus imposants d'entre eux, dont l'ornementation peinte ou sculptée est aussi de belle qualité, sont généralement ceux que l'on installe au sein d'une vaste cour bordée de portiques et dont la façade principale est souvent mise en valeur. Entre les espaces sacrés les plus modestes et les plus monumentaux, existe aussi toute une gamme de formes intermédiaires, tels les petits sanctuaires équipés d'une simple galerie, ou même parfois un quadriportique étroit, ou les grandes cours associées à un temple dépourvu de tout décor (cf. *infra*, 7.3.1.3).

On ne peut expliquer les amples variations des formes architecturales, des dimensions et de la monumentalité des lieux de culte, mais aussi l'association ou non des divinités au sein d'un même espace, en se limitant à la seule étude de leurs aménagements et de leur agencement au sein de l'aire sacrée. Deux autres aspects doivent être examinés pour cerner l'identité des communautés qui les gèrent et des dévots qui les fréquentent : les mobiliers qui y sont manipulés et déposés dans le cadre des pratiques rituelles, ainsi que leurs modalités d'implantation.

940. À ce titre, P. Gros suggère d'ailleurs que, durant le Haut-Empire, les communautés civiques faisaient appel à « des techniciens munis de plans cotés sur parchemin (*membranulae*) [qui] se déplaçaient et proposaient aux responsables des schémas ou des formules modulables selon leurs moyens » (Gros, 1998, p. 40).

941. Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 39.

Chapitre 4 - Des mobiliers aux cultes : objets et pratiques rituelles

« Nous aussi, nous sommes sensibles aux honneurs : nous aimons les fêtes et les autels et nous sommes, dans le ciel, une foule exigeante. Souvent une faute attire l'inimitié des dieux, et une victime expiatoire les apaise ; j'ai vu souvent Jupiter, prêt à lancer ses foudres, retenir sa main parce qu'on l'encensait. »

Ovide, *Les Fastes*, V, 297-302

L'intérêt accordé depuis plusieurs décennies, à partir des années 1980, à l'étude des mobiliers découverts au sein des sanctuaires laténiens et antiques a mené au développement récent d'une « archéologie du rite » pluridisciplinaire, visant à analyser les objets dans leur contexte, afin de mettre en évidence les traces laissées par les officiants et les dévots⁹⁴². Selon les anthropologues, le rituel, qu'il relève ou non de la sphère religieuse, est une « séquence d'actions symboliques codifiées et organisées dans le temps » ; il se déroule dans un lieu déterminé et à un moment précis⁹⁴³. Répétitif, il marque la vie sociale d'une communauté et constitue ainsi l'un des ressorts fondamentaux de la conscience collective. D'un point de vue archéologique, le rite ne peut être appréhendé dans sa globalité, puisque les paroles et les autres productions sonores qui s'enchaînent lors de son accomplissement ne laissent généralement aucune trace, de même que certains gestes, objets ou substances périssables qui sont manipulés au cours de son déroulement. En revanche, dans certains cas et à partir de l'étude des mobiliers archéologiques, il est possible de reconstituer – du moins partiellement – les séquences rituelles en « corrélant des données matérielles éparées et en multipliant les comparaisons »⁹⁴⁴.

En ce qui concerne les lieux de culte des époques gauloise et romaine, l'analyse des vestiges archéologiques permet avant tout de considérer deux types de pratiques rituelles, réalisées à titre public ou privé, par une communauté ou par un seul individu : le sacrifice, en particulier animal, qui consiste à tuer et à partager une victime entre les dieux et les hommes, et le dépôt de divers types d'offrandes, c'est-à-dire d'objets qui sont donnés aux divinités pour accompagner une opération dont la nature et les motivations varient d'un exemple à l'autre (cf. *infra*, 4.1.1). L'identification des mobiliers utilisés au cours de ces actes rituels n'est pas toujours évidente, de même que leur interprétation : de multiples activités se déploient en effet dans les sanctuaires et les objets qui y sont mis au jour peuvent avoir été introduits et employés dans le cadre de

leur chantier de construction, de leur entretien ou de leur fonctionnement, mais aussi avoir été perdus par leurs visiteurs. En outre, le matériel issu de la fouille d'un sanctuaire peut être abondant et diversifié ; son étude implique donc l'intervention de spécialistes variés. Ce chapitre n'a pas la prétention de proposer un examen détaillé des différents types d'objets découverts en contexte religieux, mais vise à mettre en relief les traits caractéristiques des catégories de mobilier les plus fréquentes, à partir des dossiers les mieux documentés, puis d'observer des assemblages particuliers. Il s'agit alors d'identifier des gestes récurrents et de reconstituer une partie des activités religieuses qui ont lieu dans l'enceinte des sanctuaires, en tentant de discerner des pratiques communes à l'ensemble des aires sacrées ou au contraire spécifiques à des espaces, à des périodes ou à des communautés.

4.1. De la découverte de l'objet archéologique à l'identification des actes rituels : méthodes et limites

4.1.1. Identifier les offrandes au sein des sanctuaires

Comme l'a noté J. Scheid, l'analyse des vestiges archéologiques relevant de rites ne peut s'affranchir de l'étude de l'histoire des religions antiques : une bonne connaissance des mécanismes qui régissent les pratiques religieuses est indispensable pour interpréter les mobiliers qui sont manipulés dans ce cadre⁹⁴⁵. Il est donc primordial d'évoquer les motivations et le déroulement des actes rituels afin de pouvoir ensuite en identifier les témoins matériels.

Dans le monde romain, le sacrifice animal comprend deux étapes majeures : d'une part, à l'issue d'une procession, l'officiant et ses assistants consacrent et abattent la victime, puis offrent aux divinités la part qui leur revient, alors brûlée sur l'autel. D'autre part, les hommes participant à la cérémonie partagent le reste de la viande – si l'animal n'a pas été intégralement consommé par les flammes – au cours d'un banquet qui peut avoir lieu au sein même du sanctuaire. La consommation de la viande est alors ac-

942. Scheid, 2000.

943. Yannic 2010, p. 11-12.

944. Pernet, Roure, 2011, p. 15.

945. Scheid, 2000b, p. 622.

compagnée par celle d'autres aliments (pain, vin ou encore poisson) ; des végétaux, notamment des fruits, mais aussi du vin ou de l'encens, peuvent aussi être sacrifiés aux puissances divines, de même que des mets non brûlés leur sont parfois offerts⁹⁴⁶.

Par ailleurs, les travaux menés depuis une quarantaine d'années autour des sanctuaires du second âge du Fer ont révélé l'importance du sacrifice, aussi, dans les pratiques religieuses préromaines. Ce dernier, du moins dans certains cas, obéit alors à des règles de sélection, d'abattage, de découpe et de consommation tout à fait comparables à celles qui sont en vigueur dans le monde méditerranéen⁹⁴⁷.

Le sacrifice et les pratiques alimentaires peuvent laisser des traces matérielles variées au sein des lieux de culte : l'étude des ossements de faune, voire des restes végétaux – bien plus rarement conservés –, mais aussi de la vaisselle offre des perspectives intéressantes pour réfléchir aux modalités de ces actes religieux, que ce soit au sujet de la sélection des animaux et des autres aliments, des pratiques culinaires ou de la gestion des reliefs des repas (cf. *infra*, 4.2.1).

Dans les Gaules, dès le début du Haut-Empire, le dépôt d'une offrande non alimentaire à la divinité d'un sanctuaire s'effectue dans le cadre d'un acte rituel conforme aux modèles en vigueur à Rome, que ce soit en réalisant un contrat votif (*votum*) ou non (*donum*) avec la divinité⁹⁴⁸. Acte officiel soumis au droit juridictionnel, le *votum* lie étroitement un dévot et le dieu ou la déesse à laquelle celui-ci effectue une demande, en principe consignée par écrit au cours de la prise de vœu (*nuncupatio*). En échange, le contractant promet de réaliser un sacrifice, accompagné ou non par une ou plusieurs offrandes déposées au sein du lieu de culte. Si la divinité exauce son vœu, il s'acquitte alors de ce dernier en remplissant sa part du contrat (*solutio*)⁹⁴⁹.

Quant au don ou *donum*, qui consiste simplement à honorer une divinité d'un présent, il constituait probablement la pratique la plus courante, bien qu'il soit plus rarement mentionné dans les formulaires épigraphiques. Ces derniers, en Lyonnaise (cf. *supra*, 1.2.5) comme dans les autres provinces, évoquent parfois la nature de l'offrande qui sanctionne un don ou l'acquiescement d'un vœu : elle peut prendre la forme d'un petit objet – figurine ou statuette, lampe, petit vase contenant de l'encens, ou encore récipient en argent (à Berthouville : *I.187*) –, d'une unique monnaie ou d'une somme d'argent (*stips*), mais aussi d'une statue (à Nantes : *I.285*), d'un autel, voire d'un temple



Fig. 165 : moulage de la dédicace découverte à la Fontaine de l'Étuvé à Orléans (Loiret ; *S.114* ; CIL XIII, 3063), commémorant la construction d'un portique et de ses ornements offerts à la déesse Acionna et à l'Auguste. Cl. musée des Beaux-Arts d'Orléans, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 164, fig. 2.

ou d'un portique et de ses ornements (à Orléans : *I.44*) (fig. 165), qui sont alors intégrés aux équipements du lieu de culte. Les offrandes mises au jour en contexte religieux sont souvent qualifiées par les archéologues d'objets « votifs » ou d'« ex-voto » ; ces termes sont toutefois à employer avec précaution, puisqu'ils doivent être uniquement réservés aux offrandes dédicacées dans le cadre d'un *votum*.

En l'absence de témoignages textuels directs, les modalités de l'introduction d'objets consacrés aux puissances divines dans les sanctuaires du second âge du Fer sont peu connues. Cependant, César, dans un passage sans doute emprunté à Poseidonios d'Apamée⁹⁵⁰, écrit que les Gaulois ont coutume de faire vœu d'offrir à un dieu qu'il nomme Mars le butin de la bataille à laquelle ils s'apprentent à se livrer ; ils lui promettent alors de sacrifier le butin vivant et de rassembler le reste des dépouilles dans un seul lieu. La pratique votive semble donc déjà régir une partie des actes rituels, comme le laisse entendre aussi un passage de Florus⁹⁵¹, mais on ignore quasiment tout des mécanismes du vœu au sein des religions celtiques⁹⁵².

Comment, à partir des vestiges archéologiques, identifier les offrandes au sein des sanctuaires gaulois et antiques et les distinguer des autres catégories d'objets qui y sont introduites ? Les artefacts porteurs d'une inscription dédicatoire, faisant clairement référence à un don ou à l'acquiescement d'un vœu, sont peu nombreux (cf. *supra*, 1.2.5) et il faut donc rechercher d'autres critères, variables en fonction de la nature de l'offrande. En effet, V. Rey-Vo-

946. Lepetz, Van Andringa, 2008 ; Van Andringa, 2008 ; Van Andringa, 2017a, p. 110-114.

947. Méniel, 2012 ; Poux, 2018, p. 508.

948. Rey-Vodoz, 1991, p. 217 ; Rey-Vodoz, 2006, p. 224-228 ; Van Andringa 2017a, p. 132-136.

949. Sury, 1994.

950. César, *Guerre des Gaules*, VI, 17.

951. Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, I, 20, 4.

952. Derks, 1998, p. 234 ; Van Andringa, 2017a, p. 133 et p. 145, note 132.



Fig. 166 : répartition spatiale de plusieurs types de mobilier découverts sur le site du musée archéologique de Vieux (Calvados ; S.281), au sein du sanctuaire et de ses abords. Réal. S. Bossard, d'après Kerébel (dir.), 2000, vol. 2, p. 104-105, fig. 123-124.

doz⁹⁵³ distingue les objets qui ont été conçus spécialement pour servir d'offrandes – ce que Cl. Bourgeois a proposé de qualifier d'offrandes « par destination » (ex-voto anatomiques, objets miniaturisés, rouelles ou encore plaquettes de *defixio*)⁹⁵⁴ –, ceux dont l'usage comme offrande est prépondérant, mais pas systématique (statuettes ou figurines en terre cuite et autres représentations figurées divines), et, enfin, des objets usuels qui peuvent servir d'offrandes et sont alors considérés comme des offrandes « par fonction »⁹⁵⁵ ou « par transformation »⁹⁵⁶ : monnaies, lampes, fibules, épingles et autres bijoux, armement, vaisselle, ou encore outils. Tandis que la reconnaissance des deux premières catégories d'offrande ne pose généralement pas de problème, V. Rey-Vodoz retient trois critères aidant à identifier les objets du quotidien qui ont été manipulés dans le cadre d'un acte rituel : l'accumulation exceptionnelle d'artefacts du même type, intégrés dans un processus rituel ; des associations particulières d'objets « banals » avec

d'autres mobiliers dont la vocation est indubitablement religieuse ; enfin, l'insertion des objets dans la topographie interne du sanctuaire, lorsqu'ils sont jetés ou enfouis dans certaines structures – telles des troncs à offrandes et des bassins, ou encore près de l'accès d'un enclos ou d'un bâtiment (cf. *infra*, 4.1.2). D'autres auteurs ont aussi souligné que le traitement appliqué aux objets, notamment aux mobiliers métalliques laténiens ou au numéraire gaulois ou du début du Haut-Empire, parfois volontairement mutilés, peut aussi être révélateur de rituels⁹⁵⁷.

Pour autant, il n'est pas toujours aisé de faire la part entre les objets offerts aux dieux et ceux qui ont été, par exemple, accidentellement perdus dans l'aire sacrée. C'est notamment le cas lorsque les mobiliers sont globalement peu nombreux, qu'ils ont été éparpillés sur une grande surface ou que les contextes de découverte sont peu documentés. Les observations réalisées à l'issue de la fouille menée sur le site du musée archéologique de Vieux (S.281), dans le Calvados, à l'échelle d'un secteur d'un îlot de la ville antique, illustrent bien ces difficultés : l'emprise éten-

953. Rey-Vodoz, 1991, p. 216 ; 2006, p. 221-223.

954. Bourgeois, 1991, p. 124.

955. Bourgeois, 1991, p. 124.

956. Morel, 1992, p. 223.

957. Aubin, Meissonnier, 1994 ; Bataille, 2015, p. 149-155.

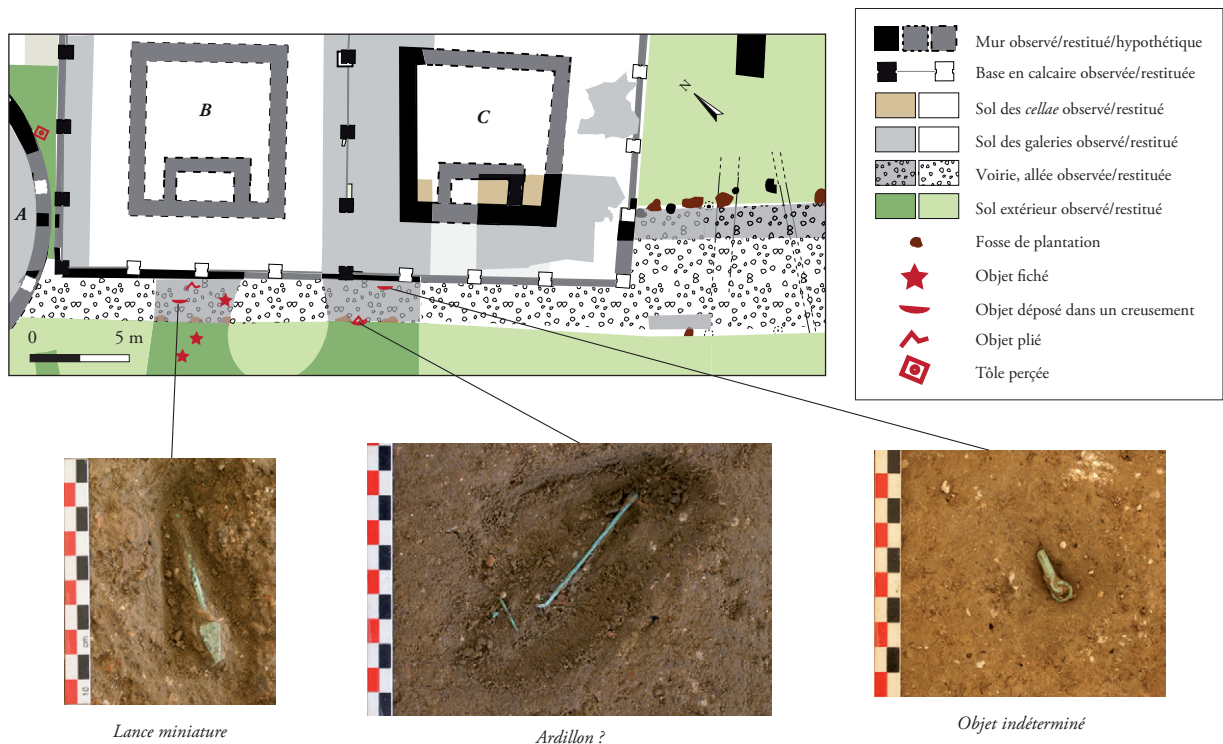


Fig. 167 : objets enfouis dans de petites fosses creusées auprès des temples du sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; S.79, ph. 2), au cours du dernier tiers du I^{er} s. de n. è. D'après Bertaudière et al., 2019, p. 479, fig. 6.

due de l'opération archéologique a permis de comparer la répartition et la nature des objets issus de l'aire sacrée et celles des mobiliers mis au jour dans le reste du quartier, vraisemblablement occupé par des habitations, des ateliers et des boutiques (fig. 166). Les résultats de l'étude des différents mobiliers montrent que les artefacts découverts au sein de l'aire sacrée sont globalement similaires, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, aux objets mis au jour dans les structures résidentielles, artisanales ou commerciales voisines. Il est donc difficile d'identifier les objets qui auraient pu être déposés auprès ou au sein du temple en tant qu'offrandes. Néanmoins, environ une fibule sur deux provient de l'emprise du sanctuaire, en particulier des niveaux de sols avoisinant le temple ; H. Kerébel signale que certaines d'entre elles, émaillées, constituent des parures de qualité, inconnues par ailleurs sur le reste de l'agglomération de Vieux. Par ailleurs, il a été noté que les aménagements situés au sud du sanctuaire ont livré plus de monnaies, notamment datées du III^e s., que le lieu de culte lui-même ; on ne sait toutefois si le numéraire tardif a été introduit à l'origine au sein du sanctuaire en tant qu'offrande puis évacué dans ses environs immédiats, lors d'un nettoyage de l'aire sacrée, ou bien si l'accumulation de monnaies en périphérie de cette dernière relève d'activités sans rapport avec le sanctuaire voisin⁹⁵⁸.

Cet exemple, sélectionné parmi d'autres, montre bien

que l'étude du contexte de découverte est indispensable pour comprendre le rôle de l'objet au sein du sanctuaire. En outre, il faut envisager différents phénomènes, liés notamment à la gestion des offrandes et à la conservation des vestiges archéologiques, pour reconstituer la trajectoire des mobiliers, depuis leur introduction jusqu'à leur enfouissement ou leur évacuation, et tenter d'évaluer la part des objets qui ont disparu de l'aire sacrée. Avant d'analyser les principales catégories d'objets mises au jour au sein des lieux de culte, il convient donc d'aborder ces aspects, afin de bien cerner les difficultés liées à leur étude.

4.1.2. Les principaux types de contexte de découverte

Pour la plupart des sites identifiés à des sanctuaires, la provenance des objets est insuffisamment documentée, ou bien l'arasement des niveaux archéologiques est trop important pour déterminer avec précision les circonstances de l'enfouissement des mobiliers. Assez peu de cartes de répartition des différents types de mobilier ont ainsi été dressées par les archéologues qui ont étudié des sanctuaires du centre ou de l'ouest de la Lyonnaise. Pour autant, certains types de contexte de découverte sont récurrents, témoignant de l'existence d'espaces privilégiés pour les pratiques rituelles ou pour des transferts d'objets au sein des aires sacrées, notamment lors de leur nettoyage. D'autres niveaux archéologiques, formés au cours des phases de travaux et surtout de démolition des lieux de culte, sont aussi riches en artefacts et donc en informations à l'égard des

958. Kerébel (dir.), 2000, vol. 1, p. 50 et S. Fromont, in Kerébel (dir.), 2000, vol. 1, p. 126-127.

rituels, mais les vestiges qu'ils ont piégé sont détachés de leur contexte d'origine.

4.1.2.1. Des offrandes découvertes en position primaire, dans des espaces spécifiques

L'identification de zones où des offrandes ont été directement jetées ou enfouies dans le sol par les *cultores* n'est pas toujours aisée, puisque certaines concentrations d'objets peuvent aussi résulter du regroupement de présents mis au rebut dans des structures ou des secteurs spécifiques des aires sacrées (cf. *infra*, 4.1.2.2). Néanmoins, certains contextes témoignent clairement de gestes que l'on peut attribuer aux visiteurs eux-mêmes et qui ont été réalisés à l'issue d'une séquence rituelle dont on ignore toutefois l'essentiel du déroulement, ainsi que les motivations.

Dans les lieux de culte d'époque romaine, il s'agit notamment d'espaces ouverts au sein desquels une série de petits objets isolés a été volontairement enfouie dans le sol, à l'exemple du sanctuaire central du Vieil-Évreux⁹⁵⁹ (S.79, ph. 2). Les sondages pratiqués à l'arrière des trois temples ont montré qu'une soixantaine d'objets variés (monnaies, parures, objets liés au soins du corps, représentations figurées, jetons et pions), a été enfouie à proximité du temple B, dans le sol de l'allée qui longe les édifices de culte sur leur façade occidentale et au-delà de la probable haie qui la borde à l'ouest ; certains mobiliers ont aussi été retrouvés dans l'espace étroit situé entre les temples A et B (fig. 167). Tandis qu'une partie d'entre eux a été placée dans un creusement aménagé à leurs dimensions, d'autres ont été simplement fichés dans le sol, ou bien jetés ou déposés sur l'espace de circulation. De même, sept monnaies républicaines et augustéennes ont été plantées verticalement (fig. 168) en surface de l'un des *tumuli* de l'âge du Bronze intégrés dans l'enceinte du sanctuaire de Paule⁹⁶⁰ (S.172, ph. 1). Elles ont été découvertes dans une zone d'une douzaine de mètres carrés, délimitée par plusieurs trous de poteau qui pourraient matérialiser les fondations d'une *cella* (A) ou d'un autre type de construction. Dans d'autres cas, les objets enfouis dans la cour du sanctuaire correspondent à des vases complets ou fragmentaires en terre cuite, qui ont pu avoir servi de contenants d'offrandes alimentaires (cf. *infra*, 4.2.1.3) au Mans (S.16, ph. 3), à Saint-Martin-de-Boscher-ville (S.87, ph. 3), à Orléans (S.114, ph. 1 et 2) et peut-être à Chartres⁹⁶¹ (S.100, ph. 2), où des ossements appartenant essentiellement à des coqs – quartiers de viande ou restes de repas – côtoient aussi quatre monnaies julio-claudiennes.

La fonction de vases isolés, enfouis dans une fosse étroite aux abords du temple de Villeneuve-le-Comte



Fig. 168 : monnaie de bronze enfoncée verticalement dans le sol, en surface d'un tumulus protohistorique, à Paule (Côtes-d'Armor ; S.172), au début du Haut-Empire. In Menez et al., 2021, p. 220, fig. 163.

(S.164) et du musée archéologique de Vieux⁹⁶² (S.281), est plus incertaine : le premier a livré un *dupondius* et le second, dépourvu de fond, une dizaine de petits fragments d'os animaux. Ils ont pu renfermer des offrandes voire, *a minima* pour le premier, servir de tronc monétaire, placé près de l'entrée de l'édifice de culte ; son contenu aurait alors été en grande partie vidé avant l'abandon du site (cf. *infra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*).

Quant aux récipients en terre cuite remplis de centaines de monnaies, mis au jour à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 2) et probablement à Mordelles, sur le site de Sermon (S.189), ils témoignent plus probablement de la mise au rebut, sous la forme de dépôts monétaires, d'importantes quantités de numéraire auparavant introduit au sein des sanctuaires en tant que *stipes*, plutôt que de troncs monétaires ou de présents offerts en une seule fois et immédiatement inhumés dans l'aire sacrée (cf. *infra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*). En revanche, l'hypothèse d'un tronc en bois, au sein duquel auraient été progressivement accumulées diverses offrandes, a pu être émise par Y. Menez à Paule⁹⁶³ (S.172, ph. 1) : au nord de la possible *cella* en bois (A), une fosse creusée sur une profondeur de 1 m, dans les terres composant le *tumulus* protohistorique, a pu servir à l'ancrage de cet aménagement. Celui-ci, intégralement disparu, aurait mesuré environ 0,40 m de diamètre et aurait été calé par de la terre mêlée de pierraille ; deux fibules et plusieurs monnaies proviennent de cette structure ou de ses abords, argumentant effectivement en faveur de l'hypothèse d'un réceptacle à offrandes (cf. *infra*, fig. 238).

La présence de zones de dépôt d'offrandes à proximité de temples ou d'édicules a déjà été évoquée à plusieurs reprises ; des objets ont aussi été mis au jour sur les niveaux de sol bordant ce type de construction à Corseul (l'Hô-

959. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 473-476.

960. Menez *et al.*, 2021.

961. J.-M. Morin, *in* Joly (dir.), 2010, p. 130.

962. S.164 : Bet (dir.), 2018, p. 123 et p. 313 ; S.281 : Kerébel (dir.), 2000, p. 102.

963. Menez *et al.*, 2021, p. 205.

tellerie, S.135), où les fragments de quatre vases tripodes, brisés, ont été reconnus, mais aussi, pour des monnaies, autour de l'édicule B et dans les environs du temple A de Saclas (S.221), ainsi que dans le secteur du temple A1/A2 de la Forêterie à Allonnes⁹⁶⁴ (S.9, ph. 2 et 3). Pour ces différents exemples, on ignore si les objets ont été volontairement jetés au sol, ou peut-être enfoncés dans ce dernier, comme au Vieil-Évreux, ou bien s'ils étaient à l'origine déposés au sein des bâtiments et en auraient été évacués lors de leur entretien.

Au contraire, plusieurs cas témoignent sans aucun doute de l'accumulation d'objets divers à l'intérieur même de temples – généralement dans leur *cella* et non dans leur galerie – ou d'édicules. C'est probablement le cas d'une vingtaine de figurines en terre cuite, qui proviendrait d'un édicule de plan circulaire mis en évidence à Allaire (S.271), ou d'une vingtaine de fragments de petites haches en silex, toutes ébréchées, mise au jour dans la *cella* et la galerie du temple B de Saint-Aubin-sur-Gaillon⁹⁶⁵ (S.74). À plusieurs reprises, il s'agit aussi de monnaies (cf. *infra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*) : quelques unités ou plusieurs dizaines voire centaines de pièces ont été découvertes sur le sol, ou dans des niveaux limoneux qui le constituent, de bâtiments renfermant une statue divine, tels ceux de Chênehutte-les-Tuffeaux (S.6, A), du Mans (S.16, A) ou de Mareuil-lès-Meaux (S.157).

Cependant, le plus souvent, ce sont des objets de nature variée, en nombre relativement faible, qui parsèment le sol de la *cella* des temples et qui ont alors été laissés sur place au moment de leur abandon. À la place des Épars, à Chartres⁹⁶⁶ (S.100, ph. 3-4), un assemblage hétéroclite, provenant de la *cella*, est composé de probables offrandes (fig. 169) : cinq lames de haches préhistoriques, auxquelles s'ajoutent deux haches miniatures en alliage cuivreux, d'époque romaine pour au moins l'une d'entre elles, ainsi qu'un objet interprété comme un coquillage miniature en alliage cuivreux et un couteau réalisé dans le même matériau, un fragment de tôle en or, quatre oursins fossiles et des pierres naturelles – boules de silex, galet et plaquette calcaire. Au sein de la pièce centrale du temple de Carnac⁹⁶⁷ (S.278), ont été mis au jour des tessons de céramique et de verre, une perle en verre, un fragment de hache-marteau en granite poli, ainsi qu'un grand nombre de figurines en terre cuite fragmentée. Toutefois, d'autres débris du même type d'objet, remontant pour partie avec ceux mis au jour à l'intérieur de la *cella*, ont aussi été collectés dans la galerie orientale du temple et à l'extérieur de la construction ; les objets sont sans doute issus de niveaux perturbés, accumu-



Fig. 169 : objets mis au jour au sein de la *cella* du temple de la Place des Épars à Chartres (Eure-et-Loir ; S.100) : lames de haches néolithiques en pierre polie, fossiles d'oursins, fragment de tôle d'or, couteau, haches et coquillage (?) miniatures en alliage cuivreux. D'après Canny et al., 2019, p. 432, fig. 432.

lés lors de sa démolition. Le matériel collecté au sein de la *cella* du temple A de Vannes⁹⁶⁸ (S.278) est également très varié : il comprend une centaine de tessons, appartenant à un minimum de dix-neuf céramiques, six monnaies, cinq fragments vraisemblablement issus de deux Vénus à gaine en terre cuite, une bague en alliage cuivreux, un anneau d'argent, une perle, un jeton et un pion de jeu en verre et des fragments issus de deux bougeoirs en terre cuite. À Jublains⁹⁶⁹ (S.32), dans un édicule de 4 m de côté découvert par H. Barbe, qui pourrait correspondre à la *cella* de l'édifice B récemment identifié en prospection géophysique, a été collectée une soixantaine de figurines en terre blanche, entières ou fragmentées, ainsi des objets de parure (« agrafes, épingles, boutons », dont une probable intaille) et une « certaine quantité » de restes malacofauniques, qualifiés de pétoncles. Aussi, quelques monnaies ont vraisemblablement été exhumées de cette petite construction, puisque H. Barbe considère qu'elle était déjà « ruinée à la fin du III^e s. », constat qui a dû s'appuyer sur la découverte de numéraire bien daté.

964. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 303 ; S.135 : Ferrette et al., 2005, p. 21 ; S.221 : Dunet, 1988, p. 67-68.

965. S.74 : Poulain, 1915, p. 74 ; S.271 : Blain, Santrot, 2000, p. 127.

966. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 131-134 ; Canny et al., 2019.

967. Miln, 1877, p. 139-153.

968. Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 28-31 ; Simon, 2005.

969. Barbe, 1879, p. 525 ; Ledauphin, 2015a, p. 367.

On ignore tout du contexte d'exposition d'origine de ces lots d'objets, souvent fragmentés et dispersés au sol, que l'on retrouve concentrés dans les *cellae* ; les perturbations liées à la démolition des édifices ne permettent pas d'affirmer qu'ils étaient tous présents dans cet espace lors de leur fréquentation, bien que la récurrence de certains types d'objet (numéraire, figurines, parures) plaide tout de même en faveur de cette hypothèse. Si les monnaies qui y ont été accumulées en grand nombre ont pu être jetées, pour la plupart, depuis l'entrée de la *cella*, qui n'aurait pas été ouverte aux visiteurs, certaines semblent avoir été fichées dans leur sol (cf. *infra*, 4.2.3.1). Par ailleurs, il est tout à fait incongru de considérer que des objets fragiles, comme les petites représentations en terre cuite ou les récipients en céramique, aient été également lancés sur le sol du temple. Il faut alors envisager que la *cella* était accessible, du moins dans certains cas, aux hommes fréquentant le lieu de culte – seulement le personnel religieux, ou aussi une partie ou l'ensemble des dévots ? –, qui pouvaient y entreposer diverses offrandes, peut-être sur des tables aménagées *ad hoc* (dont il ne resterait toutefois aucun vestige significatif), ou bien auprès de l'image de culte, à ses pieds, sur son socle ou peut-être sur la statue même, par exemple pour des objets de parure (cf. *infra*, 4.2.3.2). Dans tous les cas, une relation de proximité avec la divinité est recherchée, puisque les mobiliers se concentrent dans la *cella* même et non dans la galerie. Il faut toutefois rester prudent, puisque les niveaux de sol des édifices ont souvent disparu, du même que leurs murs, où pouvaient être clouées diverses offrandes : les systèmes de fixation reconnus sur plusieurs plaquettes métalliques interprétées comme des ex-voto anatomiques illustrent sans doute cette pratique (cf. *infra*, 4.2.2.1, *représentations humaines...*).

Outre les temples et les édifices, d'autres espaces ou structures des aires sacrées ont manifestement été particulièrement attractifs pour l'accumulation d'objets, probablement déposés directement par les visiteurs, bien qu'on ne puisse le démontrer. Les mobiliers découverts au fond des bassins, dans de modestes cours d'eau ou dans des terrains marécageux – dont une partie correspond sans doute à des résidences divines, au même titre que les *cellae* bâties –, ont déjà été mentionnés *supra* (3.1.3) : on y retrouve essentiellement des monnaies (cf. *infra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*), tel qu'au Mans (S.16, ph. 1), à Septeuil (S.122, ph. 2) et à Genainville (S.260, ph. 4, B2), mais aussi des fragments de figurines en terre cuite (cf. *infra*, 4.2.2.1) à Montbouy (S.217) et à Sceaux-du-Gâtinais (S.225) ; les réservoirs d'eau de ces deux sites ont aussi livré des représentations sculptées en bois pour le premier, ou encore des ex-voto anatomiques en métal pour le second. Les dépôts en milieu aquatique ne sont toutefois pas systématiques, puisque nombre de bassins, tels ceux d'Orléans (S.114, ph.

2), de la Forêtterie à Allonnes (S.9, ph. 4) ou d'Aubigné-Racan⁹⁷⁰ (S.11), installés devant le temple, ne recelaient *a priori* aucun objet particulier.

Seule la zone d'entrée des enclos palissadés successifs de la Villeneuve-au-Châtelot⁹⁷¹ (S.236, ph. 2), datés de la toute fin du second âge du Fer et des premières décennies du Haut-Empire, a livré une quantité importante de matériel. En effet, plus de 700 monnaies et 234 rouelles en alliage cuivreux ont été mises au jour de part et d'autre de l'entrée du grand enclos, dans le comblement de sa tranchée ou à leurs abords (fig. 170 et 238). Plus de 30 000 rouelles en plomb et quelques monnaies, non décrites, sont aussi concentrées dans le remplissage – ou à proximité – de la tranchée de la petite enceinte palissadée, également près de son interruption. Ces accumulations anormales à l'entrée des enclos à vocation religieuse pourraient éventuellement s'expliquer par la présence d'un tronc monétaire (en bois ?) disposé près de l'accès principal du sanctuaire, à moins d'envisager que les monnaies aient été simplement jetées au sol au moment de franchir ce dernier (cf. *infra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*).

Quoi qu'il en soit, cette configuration s'inscrit probablement dans une tradition laténienne, le dépôt d'objets à l'emplacement des entrées des enceintes fossoyées ou palissadées étant une pratique bien attestée dans certains sanctuaires gaulois ou du début de l'époque romaine⁹⁷².

Quant aux autres bâtiments installés dans la cour des sanctuaires, ils sont généralement pauvres en mobiliers, qu'il s'agisse de portiques bordant les murs du péribole ou de pièces qui leur sont accolées. À Baudreville⁹⁷³ (S.94), par exemple, les trois édifices répartis le long de l'enceinte de la cour sacrée n'ont livré que quelques objets épars, à l'instar du secteur du temple : des tessons de céramique, des restes fauniques et malacofauniques, trois monnaies, deux fibules et un bracelet, ainsi que des outils en fer qui ont pu servir à la construction ou à l'entretien des bâtiments. Si les fouilles du bâtiment annexe de Mauves-sur-Loire (S.167, B) ont permis de recueillir une quantité relativement importante de petit mobilier, très varié, A. Archer a bien souligné qu'il s'agit aussi de l'un des espaces les mieux documentés du site et que les niveaux étudiés au sein du temple voisin (A) contiennent également une grande part de ce matériel⁹⁷⁴.

970. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 334-335 ; S.11 : Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 224 ; S.114 : Canny, 2015 ;

971. Piette, 1989, p. 250 ; Piette, Depyrot, 2008, p. 4-7 et p. 84.

972. Le sanctuaire de Coirent (Puy-de-Dôme) en est sans doute l'exemple le plus éloquent (Demierre *et al.*, 2019, p. 339). Plusieurs dizaines de rouelles ont aussi été enfouies près de l'interruption du fossé délimitant le sanctuaire de Moyencourt (Somme), au plus tôt durant le I^{er} s. de n. è. (Morel, Dubuis, 2018).

973. Jalmain, 1985, p. 5-6.

974. Archer, 2019, p. 525.

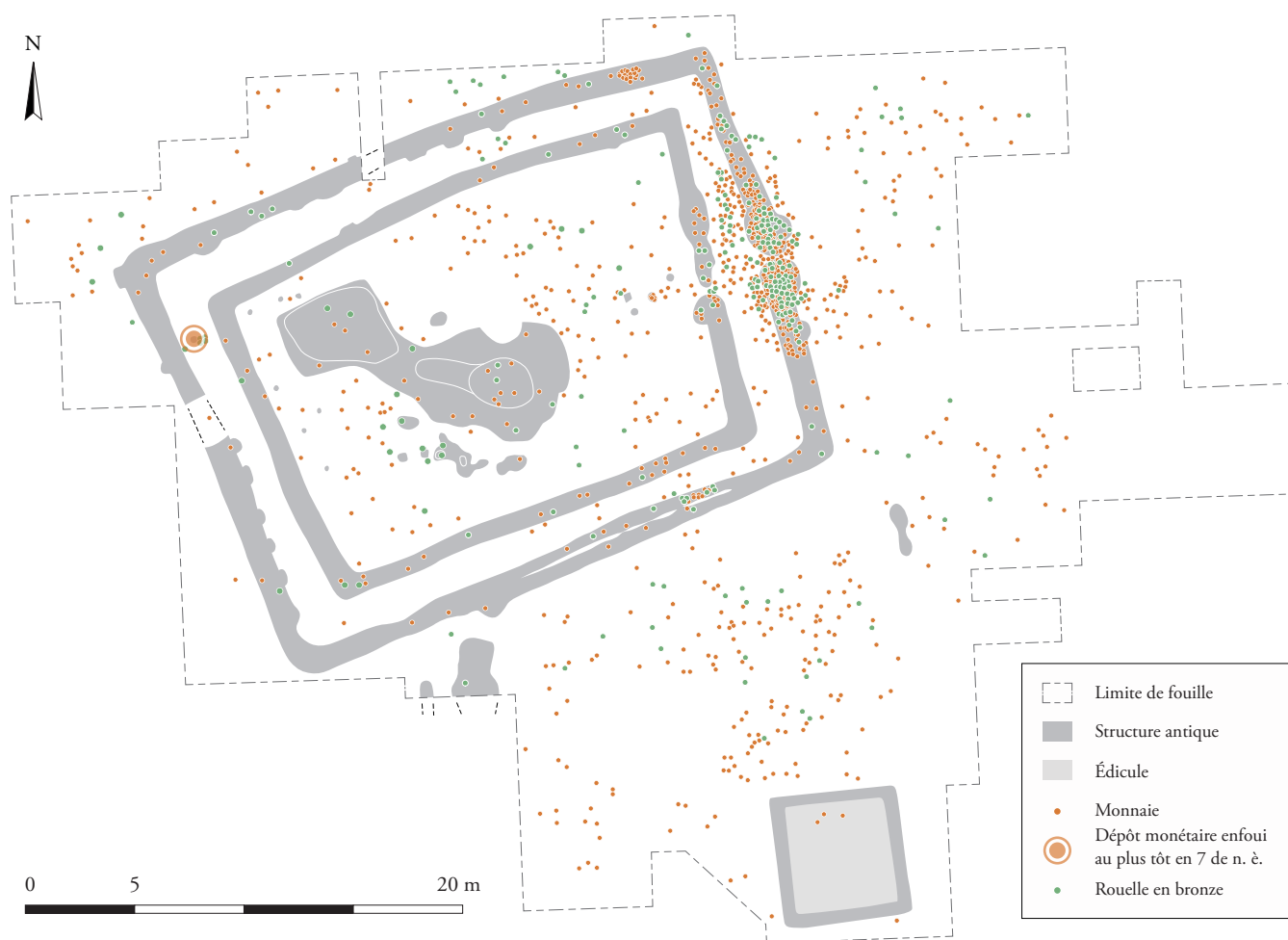


Fig. 170 : répartition spatiale des rouelles en alliage cuivreux et des monnaies du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236, ph. 2 et 3). Réal. S. Bossard, d'après Piette, 2018, p. 173, fig. 1.

4.1.2.2. Des zones de rejets privilégiées : la mise au rebut des offrandes

Nombre de structures en creux, fosses et fossés, ont servi de réceptacles à des mobiliers qui ont manifestement été manipulés au sein des aires sacrées, dans le cadre de pratiques rituelles, que ce soit durant le second âge du Fer ou l'époque romaine. L'évaluation de la quantité de matériel ainsi que l'observation de l'agencement et du traitement des objets sont riches en enseignements et permettent parfois de comprendre les processus qui ont abouti à l'enfouissement de ces vestiges, inhumés avec soin ou bien rejetés sans ordre apparent.

▪ Des fossés plus ou moins riches en mobiliers

Les fossés délimitant la cour de certains sanctuaires livrent généralement une quantité plus ou moins importante de mobiliers de natures très diverses. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de matériel détritique, en position secondaire, éparpillé dans les couches de sédiment souvent multiples qui composent le remplissage des structures fossoyées.

Dès la période gauloise, les fossés identifiés à Alençon

(S.194, ph. 1) ou à Bennecourt⁹⁷⁵ (S.254, ph. 1) (fig. 171), restés un certain temps ouverts et même entretenus au moyen de curages sur le second site, ont ensuite été comblés, peut-être lors du réaménagement des sites à la fin du second âge du Fer ou au début de l'époque romaine ; des remblais, sans doute issus des talus adjacents, y ont alors été déversés. Ces niveaux ont piégé un riche matériel, composé de tessons de céramique, de restes osseux, d'armes et de parures ou encore de monnaies ; un nombre considérable de pièces de fournement militaire métallique a aussi été scellé dans le remplissage des fossés du sanctuaire d'Ablis⁹⁷⁶ (S.91, ph. 1).

Le plus ancien enclos reconnu à Quimper⁹⁷⁷ (S.176, ph. 1), qui abrite peut-être des activités de nature religieuse, est quant à lui circonscrit par un fossé dont le comblement contient quarante vases complets (petits pots et jattes) et une centaine d'autres récipients fragmentaires, caractéristiques de La Tène finale. Durant l'époque romaine, sur le site des Tardivières à Tiercé⁹⁷⁸ (S.8) – lieu de culte ou

975. S.194 : Pernet *et al.*, 2011 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 16-27.

976. Ginoux *et al.*, 2020.

977. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 311-319.

978. Mortreau, 2008.

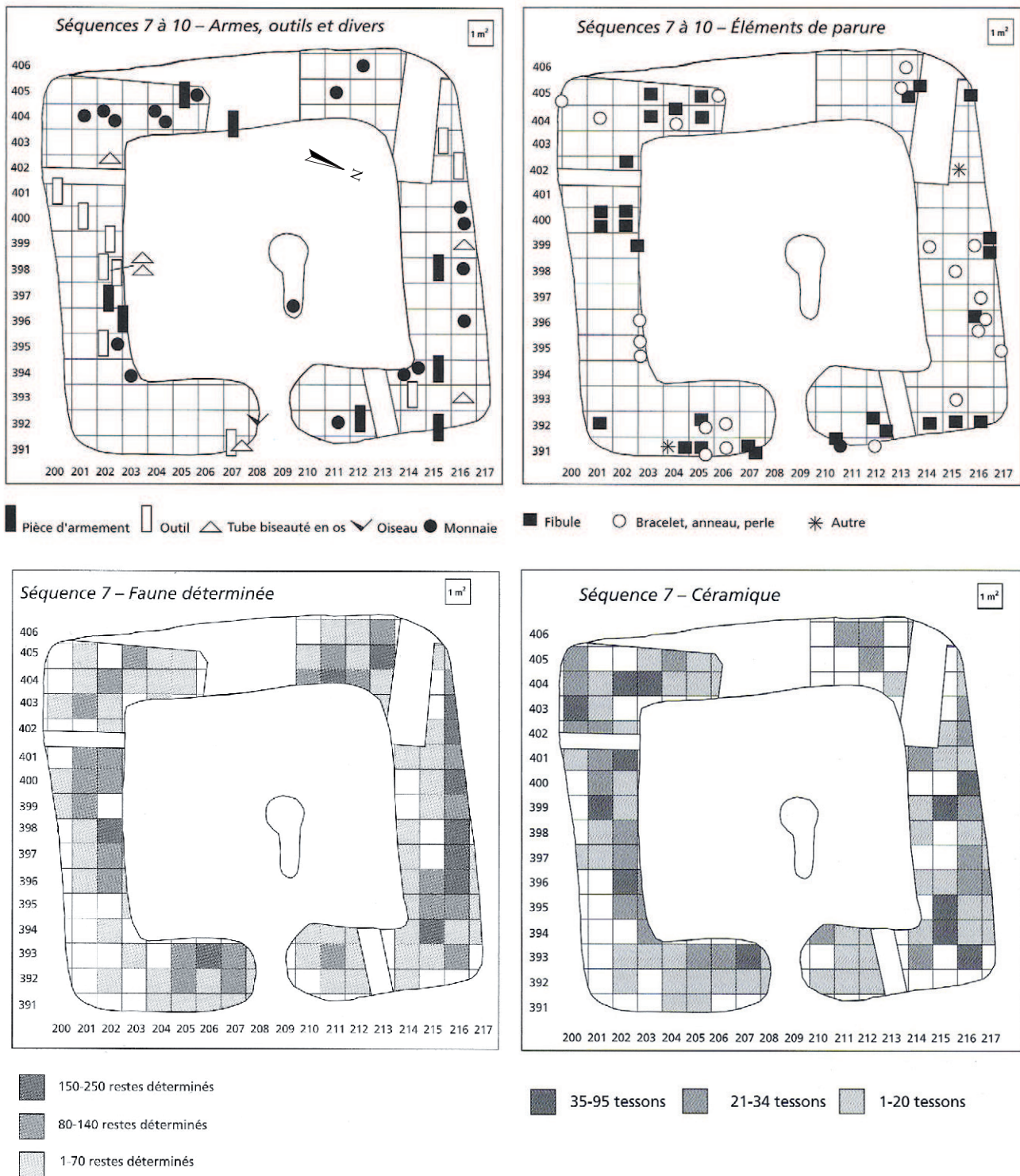


Fig. 171 : densité des principaux types de mobilier provenant des fossés de l'enclos laténien de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254, ph. 1). In Bourgeois (dir.), 1999, p. 23-26, fig. 12-15.

enclos funéraire ? –, plusieurs vases, pour certains complets ou quasi complets, ont été déposés ou rejetés dans le tiers inférieur du remplissage du fossé d'enclos, près de son accès, où ils sont mêlés à quelques restes fauniques et à de petits clous métalliques. À Saint-Martin-des-Entrées⁹⁷⁹ (S.82, ph. 1), durant le Haut-Empire, des céramiques complètes ont aussi été déposées, en position verticale, dans le

fossé méridional de l'enceinte, tandis que des vases écrasés associés à des restes fauniques proviennent du comblement du fossé oriental : ces découvertes évoquent le dépôt d'offrandes alimentaires plutôt que des rejets détritiques. Cependant, l'identification de cet établissement à un grand sanctuaire reste sujette à caution, puisque l'hypothèse d'un habitat rural, équipé d'un ou de deux temples, est tout aussi plausible (cf. *infra*, 5.2.2.3).

D'une manière générale, durant l'époque romaine,

979. Paez-Rezende, Adrian, 2014, p. 272-282.

les fossés des sanctuaires avérés livrent souvent des tessons de céramique – à Guichainville, le Devant de la Garenne (S.61, ph. 1), Hecmanville (S.152), Authevernes (S.253, ph. 3) –, parfois mêlés à des rejets charbonneux ou à des restes fauniques brûlés ou non, témoins de probables sacrifices ou banquets, comme à Quimper (S.176, ph. 3), à Bais (S.183, ph. 1) et à Villeneuve-le-Comte (S.164), ou encore à Authevernes (S.253, ph. 3) (cf. *infra*, 4.2.1). Ces rejets sont parfois complétés par des objets variés, entiers ou fragmentaires et dispersés dans le comblement des fossés : monnaies, parures, couteaux ou encore objets de toilette, recueillis en plusieurs exemplaires à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 3) et à Quimper⁹⁸⁰ (S.176, ph. 3).

Les fossés, creusements dont le volume est souvent considérable, ont donc constitué des réceptacles privilégiés pour enfouir les vestiges des actes rituels pratiqués au sein des lieux de culte. Il faut certainement distinguer les fossés restés ouverts et progressivement comblés, ayant peu à peu piégé des petits amas de déchets balayés depuis l'intérieur de l'aire sacrée, de ceux qui ont été massivement remblayés, probablement lors de réaménagements de grande ampleur du sanctuaire. Dans ce cas, ils ont alors permis d'ensevelir une importante quantité de débris, que l'on souhaitait faire disparaître avant de poursuivre les travaux. Le cas s'est probablement présenté à Quimper (S.176), où l'on restitue un comblement rapide des grands fossés de la phase 3, mais aussi dès la phase 2, lors du démontage d'une palissade et du remblaiement de la tranchée qui lui servait de fondation, de même qu'à La Villeneuve-au-Châtelot⁹⁸¹ (S.236, ph. 2). Des opérations de nettoyage similaires, visant à enfouir au sein même du sanctuaire des assemblages de matériel détritique, accumulés sur un temps plus ou moins long, ont sans doute été entreprises lors de travaux de terrassement mis en œuvre pour la construction de nouveaux édifices de culte ou du réaménagement de la cour sacrée (cf. *infra*, 4.1.2.3).

▪ Des fosses rituelles

À l'instar de certaines limites fossoyées, des fosses ont parfois servi à l'enfouissement de lots d'objets manipulés au sein du sanctuaire et peuvent alors être qualifiées, en particulier lorsqu'elles ont été creusées à cette occasion, de « fosses rituelles »⁹⁸², puisqu'elles ont accueilli des vestiges

cérémoniels⁹⁸³.

Certains de ces aménagements, de dimensions et de formes très variables, ont été destinés à la mise au rebut d'une catégorie spécifique de mobilier, exclusive ou du moins majoritaire dans son remplissage – leur analyse est détaillée *infra* (4.2.1 et 4.2.3.1) – : il s'agit alors de monnaies, souvent contenues dans un vase, dans le cas des dépôts monétaires, de restes fauniques, sous diverses formes, ou encore de vases souvent brisés.

Cependant, dans la plupart des cas, les mobiliers présents dans le remplissage des fosses rituelles sont assez variés – et il faut garder à l'esprit le fait que n'ont subsisté que les objets imputrescibles (cf. *infra*, 4.1.3). Il est parfois difficile de déterminer, notamment lorsque les artefacts sont peu nombreux et éparpillés dans plusieurs couches, si ces structures ont été spécifiquement creusées pour recevoir des objets ou si ces derniers ont été piégés lors du scellement progressif ou rapide d'une fosse à l'origine destinée à un tout autre usage. L'hypothèse de fosses d'ancrage de troncs ou de supports à offrandes en bois, déjà évoquée pour Paule (S.172), pourrait aussi être émise dans plusieurs de ces cas – le faible nombre d'objets qui y sont conservés s'expliquerait alors par la récupération d'une partie des offrandes. Par exemple, à Val-de-Reuil⁹⁸⁴ (S.269), les quelques fosses qui ont été aménagées au sein de l'enclos de la phase 1 n'ont livré qu'un matériel épars, composé d'un bracelet, d'une perle biconique en alliage cuivreux, de trois fers de lance ou de flèche et de quatre possible *stimuli*, pointes de métal enfoncées dans des piquets de bois, servant de pièges sur le champ de bataille.

Au contraire, l'interprétation rituelle d'autres structures du même type ne pose *a priori* pas de problème. Ainsi, à Authevernes⁹⁸⁵ (S.253, ph. 1), une fosse de plan quadrangulaire se démarque des autres par la quantité de mobilier contenu dans son remplissage – 91 tessons, appartenant à un minimum de 8 vases de formes diverses, des ossements de faune, dont un membre de porc en connexion anatomique, 2 monnaies et 9 fibules. C'est dans un coffre formé de tuiles (environ 0,40 x 0,30 m), aménagé dans les sédiments vaseux du sanctuaire du Mans⁹⁸⁶ (S.16, ph. 3), qu'a été mis au jour un lot d'objets, enfouis à différentes profondeurs : 14 monnaies, frappées durant les I^{er} s. et II^e s. de n. è., 2 simulacres de monnaies, 6 fibules et 19 objets fragmentés et indéterminés. Il est difficile de préciser si ce réceptacle a été aménagé afin d'enfouir simultanément plusieurs offrandes mises au rebut, ou bien s'il s'agit là encore d'une sorte de tronc au sein duquel auraient été introduits

980. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 54 ; S.176 : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 326-336 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 194-195.

981. S.176 : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 329-336 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 49-63 ; S.236 : Piette, 1989, p. 249-251.

982. Le terme latin « *favissae* » a été utilisé, entre autres, par l'auteur Aulu-Gelle pour désigner des sortes de caves aménagées au Capitole de Rome, où étaient conservées de vieilles statues et d'anciens dons consacrés, probablement non recyclables ; employé à de nombreuses reprises dans la littérature archéologique, il nous paraît cependant peu prudent de l'appliquer aux fosses des lieux de culte des Gaules romaines, dont

aucune description textuelle ne nous est parvenue (Rey-Vodoz, 1991, p. 217).

983. Van Andringa, 2017a, p. 111.

984. Lukas, 2018a.

985. Michel *et al.*, 2014, p. 192.

986. Chevet (dir.), 2016, vol. 1-1, p. 336-337.

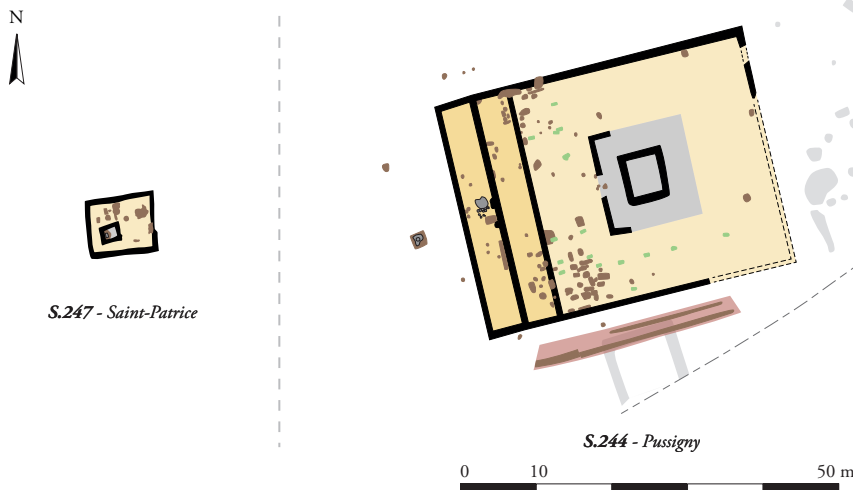


Fig. 172 : plan de deux sanctuaires ruraux, au sein desquels ont été creusées de multiples fosses destinées à l'enfouissement des mobiliers manipulés dans leur enceinte. Réal. S. Bossard, d'après Guiot, Raux, 2003, p. 151, fig. 21 et Coutelas (dir.), 2015, p. 15, fig. 3.

des monnaies et d'autres objets durant plusieurs décennies. À Orléans⁹⁸⁷ (S.114, ph. 3), un dépôt de deux récipients en bronze – un brûle-parfum au pied tordu et un pot globulaire auquel il manque deux pieds – a été enfoui, dans une fosse, à quelques mètres au nord de l'édicule F. Par ailleurs, le comblement d'une fosse peu profonde, creusée dans l'angle oriental du vestibule du temple A de Pannes⁹⁸⁸ (S.220), contenait des débris de tuiles et de mortier – issus de la démolition d'un édifice ? –, ainsi qu'un lot de trente-huit perles en pâte de verre, provenant sans doute d'un collier ou d'un bracelet, un élément d'applique en bronze argenté et un vraisemblable ex-voto oculaire inscrit. Une autre fosse, aménagée au pied du mur sud-ouest de la *cella* du même temple, dans la galerie, a livré une poignée de coffre en alliage cuivreux, une fine plaque d'argent pliée et une monnaie au nom de Tetricus. Enfin, sur le site de la Place des Épars, à Chartres⁹⁸⁹ (S.100, ph. 1), une fosse entaillant le sol de la cour, près de sa vraisemblable limite sud-est, contient deux *dolia* empilés, deux amphores – dont l'une a livré des restes fauniques –, ainsi que six monnaies frappées durant le principat d'Auguste et figurant l'autel de Lyon. Ces quelques exemples illustrent l'existence d'aires sacrées pourvues d'un nombre limité de fosses livrant des vestiges cérémoniels : une, deux ou trois structures de ce type sont isolées dans la cour, à proximité ou à l'écart du ou des temples.

Du reste, aucune fosse rituelle n'a été identifiée dans la majorité des sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise – mais leur cour n'est que rarement fouillée dans son intégralité. À l'opposé, d'autres sites sont caractérisés par une quantité importante de fosses creusées pour accueillir les restes des sacrifices, des banquets ou des dons d'offrande ; ils sont assez rares et correspondent exclusivement à des sanctuaires ruraux (fig. 172 et 173). D'ailleurs, on ne connaît pas la chronologie précise des dépôts et il faut tenir

compte du fait que ces lieux de culte ont été fréquentés durant plusieurs décennies voire plusieurs siècles, et donc que l'enfouissement des vestiges a pu être étalé sur un temps long. Ainsi, à Saint-Patrice⁹⁹⁰ (S.279), parmi la dizaine de fosses que la fouille a permis d'identifier au sein d'un petit enclos – il couvre une surface de seulement 75 m² –, cinq ont accueilli des mobiliers vraisemblablement liés aux rituels : les squelettes complets de trois caprinés, deux vases entiers, deux monnaies et du mobilier détritique. Entre la fin du II^e s. et durant les premières décennies du III^e s., c'est une trentaine de fosses parallélépipédiques, longues entre 1 m et 2,50 m et profondes entre 0,50 m et 1,50 m, qui ont été creusées et comblées en périphérie du lieu de culte d'Authevernes⁹⁹¹ (S.253, ph. 4), aux abords de bâtiments qui en marquent les limites ; au moins trois d'entre elles forment de véritables petites caves aux parois parementées et ont pu avoir été aménagées lors d'une phase antérieure. Le remplissage d'une dizaine de fosses recèle des objets en quantité plus ou moins importante en fonction des structures, liés aux sacrifices, aux banquets et, dans une moindre mesure, à des offrandes diverses (rares monnaies, objets de parure ou autres artefacts variés), mais aussi des débris de démolition d'architectures, indiquant qu'une partie d'entre elles a manifestement été remblayée au cours de la destruction du lieu de culte (cf. *infra*, 8.3.2). Enfin, à Pussigny⁹⁹² (S.244), une cinquantaine de creusements présente des dimensions et des formes qui varient d'un cas à l'autre : elles mesurent entre 0,45 m et 2 m de long, pour une profondeur conservée comprise entre 0,10 m et 0,50 m ; leur plan est rectangulaire, carré ou elliptique. Malgré leur nombre, les fosses ne se recoupent pas, témoignant d'une probable signalisation en surface : la découverte de fragments de tuiles dans plusieurs de ces fosses, généralement concentrés en surface, pourrait être liée à ce marquage. Leur comblement a été réalisé en une ou deux étapes, témoignant d'un

987. Verneau, 2014, p. 105.

988. D. Canny, in Renard, David (dir.), 1997, p. 6 et p. 9.

989. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 129.

990. Guiot, 2003, p. 154-157.

991. Michel (dir.), 2011, p. 79-96 ; Michel *et al.*, 2014, p. 198.

992. Coutelas (dir.), 2015, vol. 1, p. 79-89 et p. 150-153.

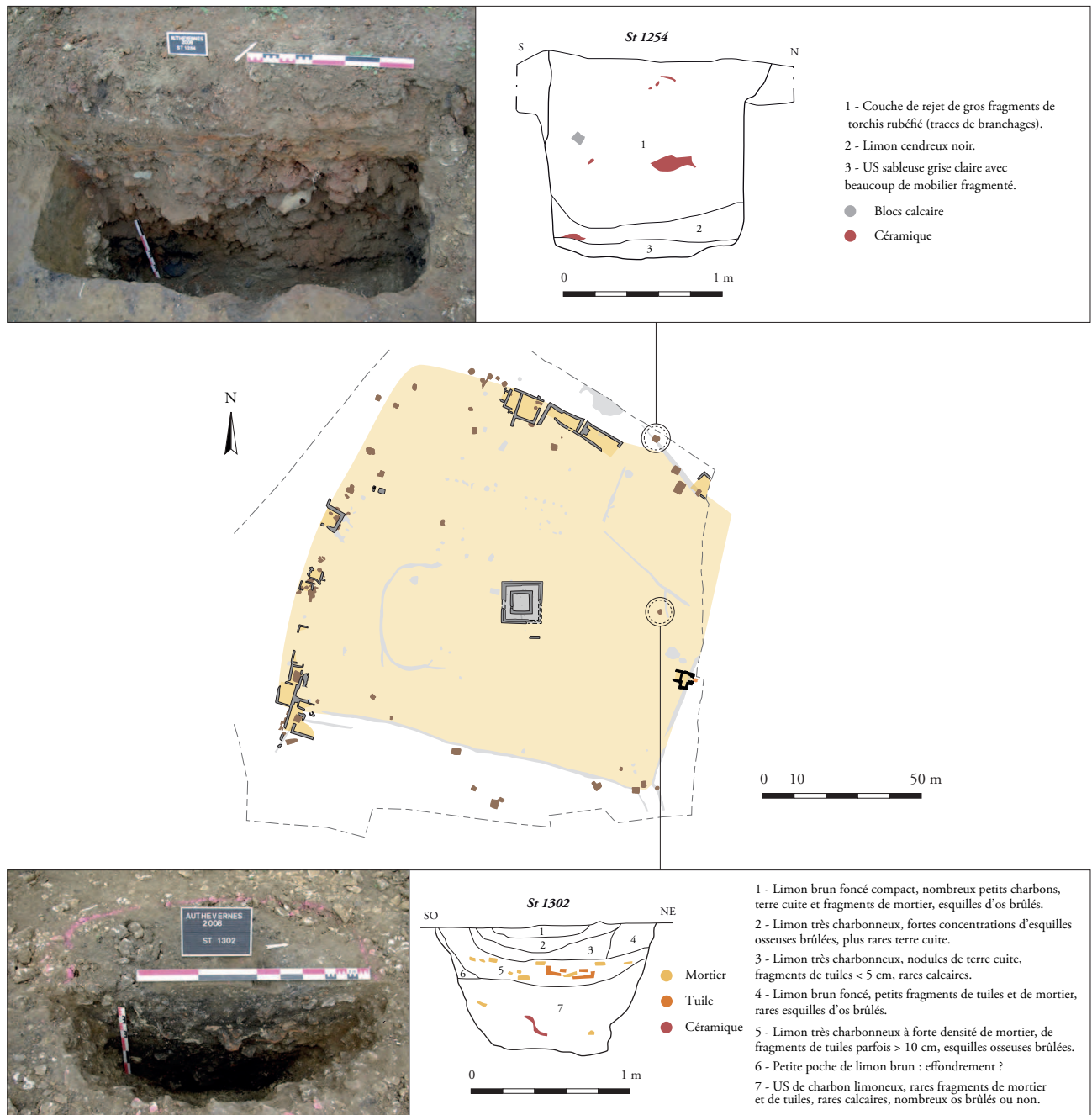


Fig. 173 : exemples de fosses manifestement creusées en périphérie de l'aire sacrée du sanctuaire des Mureaux à Authevernes (Eure ; S.253, ph. 4) pour l'ensevelissement de rejets liés, entre autres, à des banquettes. Réal. S. Bossard, d'après Michel (dir.), 2011, vol. 2, pl. 51-52.

rebouchage rapide, daté, au plus tôt et dans la majorité des cas, de la fin du II^e s. ou du III^e s. ; il scelle, pour les cas les mieux documentés, des dépôts de quartiers de viande et parfois quelques tessons de céramique. Certaines fosses sont contemporaines de la période d'activité du sanctuaire, tandis que d'autres, puisqu'elles recoupent les tranchées de fondation de murs du péribole, le sont de son chantier de démolition.

Parmi les creusements contenant un grand nombre d'artefacts, il faut aussi évoquer un assemblage d'objets en argent, découvert en 1830, qui était contenu dans un coffre maçonné, vraisemblablement localisé sous le sol dallé du portique oriental du sanctuaire de Berthouville (S.150). Il se compose de deux statuettes, d'une soixantaine de pièces

de vaisselle et de nombreux fragments variés, consacrés au dieu Mercure, comme en témoigne la trentaine d'éléments inscrits et les deux représentations (cf. *infra*, fig. 195 et 199). Le style et la qualité de ces artefacts métalliques sont hétérogènes, ce qui laisse penser qu'ils ont été réunis au sein du sanctuaire sur plusieurs décennies : une série de neuf vases, peut-être fabriqués en Italie dans le courant du I^{er} s. de n. è. et offerts par un même citoyen, côtoie d'autres éléments qui, d'après leur étude stylistique, fixent le *terminus post quem* de l'enfouissement à la fin du II^e s. ou au début du III^e s.⁹⁹³ La richesse de ce dépôt permet de

993. Babelon, 1916 ; Fr. Baratte et A. Kaufmann-Heinimann, in Baratte, Painter (dir.), 1989, p. 79-97 ; Avisseau-Broustet, Colonna, 2017,



Fig. 174 : répartition spatiale des pièces d'armement laténien sur le site des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236, ph. 1) et localisation des quatre dépôts distingués par G. Bataille. Réal. S. Bossard, d'après Bataille, 2008, p. 48 et Piette, 2018, p. 173, fig. 1.

le qualifier de trésor, c'est-à-dire d'un ensemble constitué par « l'accumulation de biens mobiliers de valeur résultant directement de la générosité des fidèles, ou indirectement du revenu de leurs largesses », expression ostentatoire de la piété de ces derniers ou de la volonté d'assurer le renom d'un lieu de culte⁹⁹⁴. Ici, l'assemblage semble avoir été volontairement dissimulé dans une cache, où il pouvait être récupéré à tout moment, mais on ne sait si la mise en dépôt a eu lieu lors de l'abandon du sanctuaire ou un certain temps auparavant, alors que le lieu de culte était en activité et que les objets précieux risquaient d'être dérobés lorsqu'ils n'étaient pas utilisés ou exposés. La relation de l'exhumation des objets, au XIX^e s., est succincte et ne permet pas de comprendre véritablement dans quel contexte ils ont été définitivement scellés. Cette découverte peut néanmoins être rapprochée de celle qui a été réalisée en 1836 à Chavagnes, près de Notre-Dame-d'Allèçon (Maine-et-Loire), sur le territoire des Andicaves : un lot d'une cinquantaine d'objets en argent et, dans une moindre mesure, en alliage cuivreux, a été mis au jour dans un champ de vigne ; les conditions de l'enfouissement n'ont pas été décrites et les

vestiges du sanctuaire probablement associé n'ont pas été identifiés. Néanmoins, la composition du dépôt – comprenant de la vaisselle métallique, ainsi que deux masques en tôle d'argent, des bustes d'applique, des miroirs et une clef –, ici dédié à Minerve, est tout à fait comparable à celle du trésor de Berthouville⁹⁹⁵.

▪ La question des épandages

La mise au rebut ou la cache volontaire des objets manipulés au cours des pratiques religieuses n'a pas été systématiquement réalisée en enfouissant ces derniers dans des cavités creusées ou non à cet effet : dès le second âge du Fer, des épandages de mobiliers sont aussi formés sur le sol de certains lieux de rituels (cf. *supra*, 3.1.1.4).

Trois zones de concentration d'objets essentiellement métalliques et fragmentés, couvrant chacune une cinquantaine de mètres carrés (fig. 174), constituent les plus anciens vestiges du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot⁹⁹⁶ (S.236, ph. 1). De composition similaire, les trois dépôts – complétés par un quatrième, vraisemblablement

p. 41-55.

994. Baratte, 1992, p. 111.

995. Baratte, 1981.

996. Bataille, 2008, p. 45-154.

Fig. 175 : localisation des trois zones de découverte d'objets laténiens sur le site de la Bauve à Meaux (S.158, ph. 1). L'évolution du site durant l'époque romaine est présentée infra, sur la fig. 320. Réal. S. Bossard, d'après Couturier (dir.), 2005, p. 7, fig. 2 ; Magnan, 2006, p. 182, fig. 6 ; Magnan, 2012, p. 124, fig. 73 et Damour (dir.), 2014, p. 171, fig. 107.



formé au début de l'époque romaine – rassemblent plus de trois cents pièces d'équipement militaire, parures et outils métalliques, mêlés à quelques autres objets de diverses natures, présentant globalement des traces de mutilations volontaires et datés entre La Tène B2 et La Tène D2a, soit entre la toute fin du IV^e s. et le milieu du I^{er} s. av. n. è. Ils ne s'inscrivent pas dans une organisation particulière et semblent résulter d'un même acte, daté aux alentours du milieu du I^{er} s. av. n. è., qui a visé à enfouir définitivement divers objets accumulés depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, selon des modalités qui nous échappent en grande partie.

Un sondage d'une douzaine de mètres carrés, réalisé à Aubigné-Racan⁹⁹⁷ (S.11, ph. 1), a révélé l'existence d'un dépôt similaire, réalisé dans un ancien terrain humide : il est composé de 79 fragments d'objets métalliques (essentiellement des pièces d'armement), de 38 restes fauniques et de 20 tessons de céramique, ainsi que de possibles débris de plaques foyères, répandus sur un même niveau. Le matériel métallique a vraisemblablement été réuni sur un temps bref, vers le second quart du III^e s. av. n. è. (La Tène B2/C1), tandis que certains tessons de céramique pourraient être plus récents et relever de productions du I^{er} s. av. n. è.

Les diagnostics archéologiques conduits à Meaux⁹⁹⁸ (S.158, ph. 1) ont également montré que, sur une surface longue de 150 m (fig. 175 ; zone c), localisée au nord du complexe monumental d'époque romaine, des concentrations de plus de 2 000 restes fauniques et d'au moins 80

céramiques laténiennes, fragmentées ou entières, forment plusieurs épandages. Ces derniers ont été constitués sur le sol, à l'air libre, comme en témoigne l'altération des ossements sur leur face supérieure, avant d'être recouverts par des colluvions.

Enfin, la fouille récente du site de la Fermerie à Juvigné⁹⁹⁹ (S.36, ph. 1) a permis de documenter un niveau limoneux, homogène et épais en moyenne d'une vingtaine de centimètres, vraisemblablement formé entre la fin du III^e s. ou le II^e s. av. n. è., et les années 15-20 de n. è. Une grande partie des objets recueillis au sein de cette strate – plus de quatre cents tessons de vaisselle en terre cuite, des débris de plaques foyères, un os de bœuf, des pièces d'armement, des objets de parure et de rares monnaies –, essentiellement datés de La Tène finale, semble avoir été répandue sur un même niveau, puisqu'ils ont été mis au jour à une altitude similaire. En revanche, d'autres artefacts ont été enfouis, dans cette même couche, à une autre profondeur, plus ou moins importante ; d'ailleurs, en surface, les mobiliers collectés (débris de céramique et monnaie) sont les plus récents, témoignant d'une formation sur le long terme. Il est donc possible que la couche limoneuse riche en mobiliers de Juvigné résulte de l'accumulation d'épandages successifs, alternant peut-être avec des remblais destinés à les sceller, à l'image des dynamiques mises en évidence sur la place du Cailar (Gard), où ont été enfouis, tout au long du III^e s. av. n. è., de nombreux fragments, issus de l'exposition d'armes et de têtes humaines coupées, ainsi que des déchets divers¹⁰⁰⁰.

997. Lejars *et al.*, 2001.

998. St. Marion et S. Lepetz, *in* Couturier (dir.), 2005, p. 83-97 et p. 123-129.

999. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 48-55.

1000. Roure *et al.*, 2019.

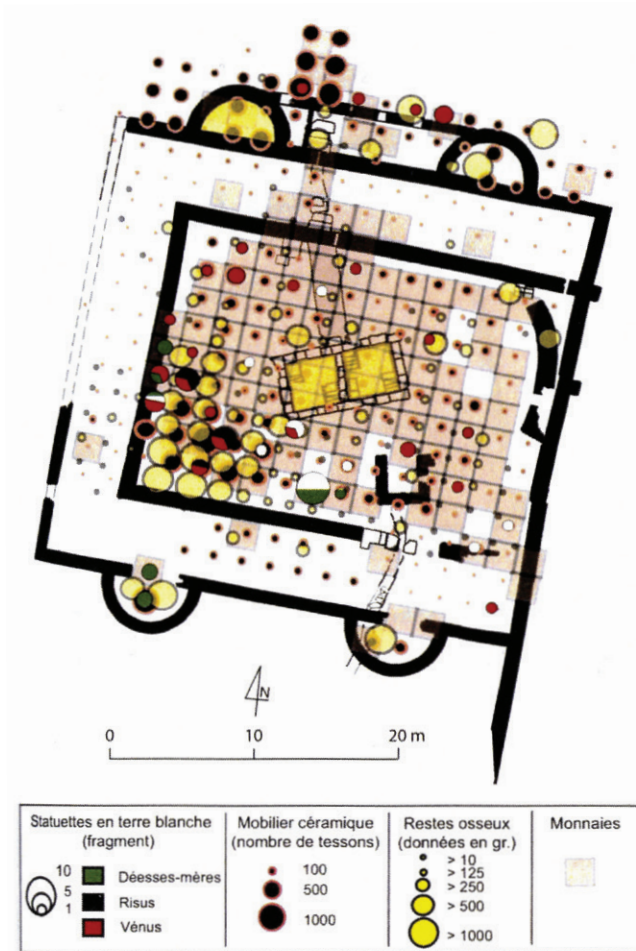


Fig. 176 : répartition spatiale des mobiliers du sanctuaire de la Tannerie à Châteaubleau (Seine-et-Marne ; S.205).
In Revenu, 2008, p. 77, fig. 21.

Durant le second âge du Fer et au début de l'époque romaine, des mobiliers fragmentés, ou plus rarement intacts, sont donc répandus au sol, sur des surfaces de dimension variable, au sein même des sanctuaires (à Juvigné) et peut-être, pour certains cas (Meaux et La Villeneuve-au-Châtelot ?), dans des aires non encloses ou, éventuellement, situées en périphérie d'enceintes non identifiées. L'hypothèse de rejets successifs invite d'ailleurs à être prudent, d'une manière générale, au sujet de l'interprétation des niveaux qui ont été formés au sein de sanctuaires occupés depuis la période gauloise, où le matériel protohistorique ou des premières décennies du Haut-Empire abonde. Seule l'étude fine de la chronologie des mobiliers, couplée à des analyses micromorphologiques, permet de mettre en évidence l'éventuelle stratification de ces niveaux, qui paraissent homogènes à l'œil nu et sont parfois interprétés comme des remblais de construction (cf. *infra*, 4.1.2.3), ainsi que de comprendre avec toute la précision requise les circonstances de leur formation.

Les cours des lieux de culte du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive sont aussi quelquefois parsemées d'objets, détritiques ou non. Toutefois, l'absence de description précise du contexte de découverte de ces derniers ne per-

met pas toujours de distinguer les mobiliers qui auraient été enfouis à faible profondeur (cf. *supra*, 4.1.2.1), de ceux qui ont été rejetés sur son sol, dans la droite ligne des pratiques observées à la fin de l'âge du Fer, ou accumulés dans des remblais déversés au cours de la fréquentation du site ou après son abandon. La question se pose ainsi pour les couches épaisses de plusieurs centimètres ou décimètres, riches en mobiliers variés, qui ont été reconnues au sein des lieux de culte du Haut-Empire de Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2-5), de Bû (S.99, ph. 1), d'Orléans (S.114, ph. 1 ; cf. *infra*, fig. 188), d'Amboise (S.237, ph. 1) ou de Vannes¹⁰⁰¹ (S.278, ph. 3), au sein d'une enceinte de plan polygonal. Il est probable que les aires sacrées étaient fréquemment nettoyées et que les artefacts gisant au sol de la cour de certains sanctuaires, tels celui de la Tannerie à Châteaubleau (S.205 ; fig. 176), ou encore les restes fauniques éparpillés en surface de l'aire sacrée de Val-de-Reuil (S.269) ou de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre¹⁰⁰² (S.127), correspondent à d'ultimes vestiges des pratiques rituelles, laissés en place lors de la fermeture de ces sanctuaires.

▪ Des décharges en bordure des sanctuaires

Si une partie des objets introduits dans l'enceinte des sanctuaires y a été enfouie dans ses fossés périphériques, au sein de fosses perforant le sol de sa cour ou en surface de cette dernière, d'autres ont manifestement été évacués à l'extérieur du périmètre, dans des décharges formées dans son environnement proche. Dans le courant du I^{er} s. de n. è., les fossés bordiers du chemin situé à l'est du lieu de culte d'Hérouvillette¹⁰⁰³ (S.145, ph. 2) ont ainsi livré de nombreux rejets de céramique, de faune et de malacofaune et des niveaux charbonneux qui peuvent être interprétés comme le reliquat de sacrifices ou de banquets. Une zone d'accumulation de débris particulièrement dense a aussi été reconnue à quelques mètres au nord du monument à portiques de la Tannerie à Châteaubleau¹⁰⁰⁴ (S.205 ; fig. 176) : sa fouille partielle a permis de collecter une masse importante de débris de céramique et de figurines en terre cuite, ainsi que quelques parures et des objets de toilette. À Allonnes¹⁰⁰⁵ (S.9), une partie du matériel daté de la période de fréquentation du sanctuaire monumental antique (phase 4) a été mis au jour sur le sol de la cour ou des galeries, mais aussi et surtout dans des secteurs exté-

1001. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 55-56 ; S.99 : Fauduet, 1988 ; S.114 : Canny, 2015 ; S.237 : Peyrard, 1980 ; Laruz, 2009, p. 119-121 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 27-34.

1002. S.127 : Blin, Lepetz, 2008 ; S.205 : tessons de céramique, figurines en terre cuite, monnaies et restes fauniques (Revenu, 2008, p. 76-77) ; S.269 : Lukas, 2018a.

1003. Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 183-185.

1004. Revenu, 2008, p. 73.

1005. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 346.

rieurs au sanctuaire, près de sa porte septentrionale et de l'exèdre P. Ces restes, composés de débris de récipients en terre cuite, parfois peu endommagés, d'ossements animaux et de coquillages, proviennent probablement des activités – notamment de banquets – qui ont lieu au sein du monument, à moins d'envisager des occupations périphériques, sous la forme de cuisines, de boutiques, ou de logements pour les visiteurs ou le personnel religieux, qui n'auraient pas encore été identifiés.

4.1.2.3. Des niveaux de chantier et de démolition riches en mobiliers : des contextes perturbés

Enfin, d'autres contextes de découverte ont également livré, dans quelques cas, une quantité considérable d'objets : il s'agit de remblais, mis en place au cours de travaux de construction, et de couches formées lors des chantiers de démolition des sanctuaires. Les mobiliers sont alors en position secondaire et si une grande partie d'entre eux a sans doute été manipulée dans le cadre des pratiques religieuses, il est possible que d'autres aient été liés à des activités profanes.

Les strates archéologiques mises en place au cours des opérations de terrassement (remblais d'exhaussements) ou de construction (niveaux de travail) livrent parfois peu de mobiliers : à Corseul¹⁰⁰⁶ (S.134), les couches liées à l'édification du monument du Haut-Bécherel, *a priori* construit *ex nihilo*, n'ont ainsi piégé que de rares tessons de céramique érodés. À l'opposé, des niveaux interprétés comme des remblais, scellés par le sol du portique occidental du sanctuaire monumental de la phase 4 de la Forêt à Allonnes (S.9) ou localisés aux abords orientaux et au nord-est du quadriportique de Meaux¹⁰⁰⁷ (S.158, ph. 1 et 2 : fig. 175, zones a et b), contiennent un grand nombre d'artefacts laténiens et du début de l'époque romaine (armement, parure, céramique, monnaies, faune), *a priori* mélangés sans ordre. Ces concentrations d'objets, même s'ils sont résiduels, sont riches en enseignements au sujet des activités pratiquées au sein des lieux de culte avant le lancement des chantiers de reconstruction qui ont entraîné leur enfouissement définitif. Pour d'autres sanctuaires, tels ceux d'Authernes (S.253, ph. 2), de Vannes (S.278, ph. 2) ou d'Allonnes¹⁰⁰⁸ (S.9, ph. 3), l'interprétation de niveaux, datés des premières décennies du Haut-Empire et recoupés par les tranchées de fondation de temples postérieurs, est problématique : si l'hypothèse de remblais destinés à surélever le secteur du bâtiment de culte est souvent avancée, l'abondance du

matériel qu'ils renferment – essentiellement des débris de céramique, des monnaies, des parures et des restes fauniques, découverts par centaines voire par milliers – pourrait aussi s'expliquer par l'enfouissement, au sein ou aux abords d'édifices plus anciens et construits en matériaux périssables, de vestiges cérémoniels progressivement accumulés et rejetés sur une surface réduite (cf. *supra*, 4.1.2.2).

La fin des sanctuaires et leurs chantiers de démantèlement, parfois échelonnés sur plusieurs décennies ou plusieurs siècles (cf. *infra*, 8.4.1), constituent un autre moment au cours duquel les mobiliers qui avaient été introduits en leur sein sont souvent brassés. Ces derniers sont alors mélangés aux débris d'architecture rejetés au sol ou bien enfouis dans les tranchées de récupération des murs, ou encore dans des puits ou des puisards désaffectés, à l'exemple de ceux qui ont été fouillés aux sanctuaires du Vieil-Évreux (S.79) et de l'Aumône/la Justice à Châteaubleau¹⁰⁰⁹ (S.204). L'exemple du sanctuaire d'Orléans¹⁰¹⁰ (S.114, ph. 4), dont les niveaux les plus tardifs sont particulièrement bien conservés, est révélateur de ces perturbations : lors de la destruction partielle du site, dans le courant du IV^e s., les toitures sont démolies et les tuiles qui en sont issues, pour celles qui n'ont pas été récupérées, sont répandues dans la cour orientale. Parmi les objets découverts au sein de ces dernières, figure une trentaine de monnaies gauloises, éparses, soit 15 % du numéraire préromain du site, pourtant antérieur de plusieurs siècles, mêlé à des espèces plus récentes, du Haut-Empire ou de l'Antiquité tardive. Par ailleurs, d'une manière générale, aux mobiliers correspondant à des vestiges d'offrandes ou à des reliefs de repas ou de sacrifices s'ajoutent parfois des déchets liés à l'installation d'ateliers aménagés dans le cadre du chantier de récupération et de recyclage des matériaux, ainsi que des objets accidentellement perdus par les visiteurs des ruines, qu'il est parfois difficile de distinguer des ultimes offrandes (cf. *infra*, 8.1.1.2 et 8.4.1). Pour autant, les mobiliers résiduels piégés dans les niveaux de démolition sont parfois nombreux et faire l'économie de leur étude priverait l'analyse du matériel manipulé au sein des sanctuaires d'une part importante des données.

4.1.3. Expliquer l'abondance ou la rareté des vestiges liés aux pratiques rituelles : des facteurs multiples

Les exemples développés précédemment ont bien montré que l'absence ou la présence – en quantité très variable – de mobiliers en lien avec les cultes résulte de processus souvent complexes, dans lesquels intervient notamment la gestion des offrandes au cours de la fréquentation du lieu de culte. S'y ajoutent aussi des problèmes de

1006. Provost *et al.*, 2010, p. 175-179.

1007. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 297-308 ; S.158 : Magnan, 2006 et Marion *et al.*, 2019.

1008. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 297 ; S.253 : Doyen *et al.*, 2011 ; Michel *et al.*, 2014, p. 196 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 8-13.

1009. S.79 : Bertaudière *et al.*, 2019 ; S.204 : Parthuisot *et al.*, 2008.

1010. M. Troubaday, *in* Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 131.

conservation différentielle des vestiges et d'autres liés à la nature des opérations archéologiques qui y sont réalisées. Ces divers paramètres, qui agissent à différents moments de l'histoire du site, conduisent à la disparition d'une partie plus ou moins importante – et souvent difficile à évaluer – des objets. La perte d'informations utiles à la restitution des cultes est parfois considérable et la compréhension des pratiques rituelles est donc limitée par une série de facteurs qu'il convient d'évoquer dès à présent et qu'il faudra garder en mémoire tout au long de ce chapitre.

Lors de la période d'activité du lieu de culte, les objets qui ne sont pas intégralement détruits par le feu peuvent être conservés en son sein même ou bien en être évacués, parfois après un certain temps, sous certaines conditions : les politiques de gestion des offrandes constituent donc l'une des premières causes pouvant expliquer l'absence de certains objets.

La mise en évidence d'espaces de rejet privilégiés (cf. *supra*, 4.1.2.2) est révélatrice d'opérations de nettoyage et d'entretien de l'aire sacrée, régulières ou plus espacées, au cours desquelles une partie ou l'ensemble des offrandes accumulées dans un ou plusieurs secteurs du sanctuaire est mis au rebut. Des structures en creux, aménagées à l'occasion ou utilisées de manière opportuniste, de même que des décharges formées à l'intérieur ou en périphérie du péribole, servent ainsi à enfouir ou à réunir au sol des mobiliers considérés comme encombrants et qui ne peuvent pas – ou ne doivent pas – être redistribués ou transformés (et donc recyclés) dans le monde profane. Ainsi, en ce qui concerne la fin du second âge du Fer, plusieurs auteurs grecs et latins, s'appuyant sur les récits de Poseidonios d'Apamée, rapportent que les objets considérés comme sacrés, amassés dans les sanctuaires, étaient jugés inviolables et qu'ils ne devaient pas quitter l'espace réservé aux rituels. César écrit ainsi que les offrandes qui ont été prélevées sur un champ de bataille et consacrées au dieu Mars ne peuvent être touchées et ôtées de leur lieu d'exposition, sous peine d'un châtement¹⁰¹¹. Strabon signale aussi que parmi les richesses qui ont été accumulées dans un sanctuaire des Tectosages, à Toulouse, « beaucoup étant consacrées [...], personne n'était assez audacieux pour oser se les attribuer »¹⁰¹². Diodore de Sicile, quant à lui, mentionne les sanctuaires et les enceintes sacrées érigées chez les « Celtes d'en haut », où l'on a offert beaucoup d'objets en or, dont personne ne s'empare par crainte des dieux auxquels ils ont été adressés¹⁰¹³. Les sanctuaires gaulois peuvent donc constituer de très bons conservatoires pour les objets en matériaux non périssables, ce que confirment les découvertes archéolo-

giques, d'autant plus lorsque ces derniers ont été inhumés dans des structures en creux (fosses ou fossés) suffisamment profondes pour avoir été épargnées par des réaménagements plus récents ou par l'érosion du terrain. Toutefois, la plupart du temps, les niveaux laténiens ont été perturbés par des opérations ultérieures de construction ou de terrassement, parfois réalisées dès le début de l'Antiquité.

En ce qui concerne la période romaine, aucune source textuelle n'évoque les dispositions prises à l'égard de la gestion des offrandes dans les sanctuaires des cités pérégrines ou dans les lieux de culte privés. En revanche, le recyclage d'objets consacrés aux divinités honorées dans les temples publics est une pratique bien attestée pour les territoires directement contrôlés par Rome¹⁰¹⁴. Les offrandes mobilières déposées à titre privé dans l'enceinte d'un sanctuaire public – et, bien sûr aussi, dans un lieu de culte privé – ne sont pas considérées comme sacrées et sont donc aliénables¹⁰¹⁵. Ces objets, comme tous les autres présents donnés aux dieux, quelle que soit leur forme et leur composition, peuvent être vendus si leur contre-valeur est utilisée pour contribuer à l'embellissement ou à la restauration du lieu de culte, comme l'indique la *lex aedis Furfensis*, datée de 58 av. n. è. et régissant le lieu de culte de Jupiter Liber à Furfo (Italie). D'autres offrandes privées ont pu avoir été évacuées des aires sacrées, probablement sans être monnayées, et mises au rebut à l'extérieur de celles-ci¹⁰¹⁶. Pour l'essentiel, n'est alors enfoui dans les décharges du sanctuaire que ce qui n'a pu être recyclé, notamment les offrandes les moins précieuses¹⁰¹⁷. Les sommes d'argent offertes aux divinités peuvent être réinvesties de la même manière : il est alors possible de collecter les monnaies accumulées dans un tronc installé à cet effet, ou peut-être celles qui ont été jetées au pied d'une statue divine, pour financer l'installation ou la reconstruction d'un équipement du lieu de culte. Dans certains cas, la viande issue du sacrifice animal peut aussi être écoulée à l'extérieur de l'aire sacrée : une fois que les dieux ont reçu leur part de l'animal immolé, elle devient profane et peut alors être consommée par les hommes, qu'elle soit mangée à l'intérieur du téménos ou distribuée et vendue en dehors du sanctuaire, par exemple dans les *macella* des villes¹⁰¹⁸.

D'autres objets peuvent avoir été récupérés plus tardivement, à l'issue de la clôture définitive du lieu de culte, lors de son chantier de démolition ou au cours de pillages ultérieurs (cf. *infra*, 8.4.1). Ainsi, les mobiliers métalliques, en particulier la statuaire de bronze ou les artefacts consti-

1011. César, *Guerre des Gaules*, VI, 17.

1012. Strabon, *Géographie*, IV, 1, 13 ; trad. J.-L. Brunaux, 2016, p. 430.

1013. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, IV, 56.

1014. Rey-Vodoz, 1991, p. 219 ; Rey-Vodoz, 2006, p. 236-237 ; Malrieu, 2005, p. 110-113 ; Aberson, 2007, p. 37-40.

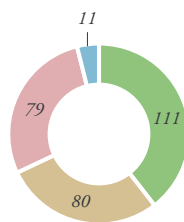
1015. Scheid, 2010, p. 142.

1016. Cazanove, 2013, p. 267-269.

1017. Estienne, Cazanove, 2009, p. 8-11.

1018. Van Andringa, 2017a, p. 111.

Fig. 177 : répartition des sanctuaires en fonction du degré d'étude et de conservation des sanctuaires et des contextes de découverte des mobiliers associés.
Réal. S. Bossard.



- Aucun mobilier recensé ou mobiliers non décrits (0)
- Quelques mobiliers, hors contexte stratigraphique, issus de prospections pédestres ou d'explorations anciennes (1)
- Mobiliers issus d'une fouille d'emprise restreinte ou de la fouille complète d'un site arasé (2)
- Mobiliers issus de la fouille extensive d'un sanctuaire dont les niveaux sont globalement bien conservés (3)

tués à partir de métaux précieux, ont parfois été fondus, comme le suggère indirectement, entre autres, la découverte de débris de statues au sanctuaire central du Vieil-Évreux¹⁰¹⁹ (S.79), tandis que les grandes représentations figurées en pierre ont pu avoir alimenté des fours à chaux ou avoir été débitées pour tailler des blocs ou des moellons, réutilisables dans d'autres constructions.

Entre l'abandon du site et les opérations archéologiques qui sont à l'origine de sa redécouverte, les processus taphonomiques inhérents à l'altération des objets dans des milieux souvent dépourvus d'eau – à l'exception des bassins, des cours d'eau ou des niveaux marécageux présents au sein de quelques aires sacrées – ont aussi conduit à la destruction totale des offrandes en matériaux périssables : il ne reste généralement rien des végétaux, des gâteaux, des objets en bois ou encore des étoffes donnés aux divinités. De même, l'acidité de certains sols a pu dégrader, voire anéantir, les restes osseux (animaux ou humains) conservés au sein de plusieurs sanctuaires. En parallèle, les niveaux archéologiques superficiels subissent parfois des dégâts liés à l'érosion naturelle ou anthropique du terrain, que ce soit en raison de la topographie des lieux, de travaux agricoles récents – dans le cas des sites aujourd'hui localisés en milieu rural – ou du réaménagement du site, en contexte urbain ou non, entre la fin de l'Antiquité et la période contemporaine.

En dernier lieu, la quantité de mobiliers collectés par les archéologues dépend bien sûr des circonstances de l'étude du site, en particulier de la surface fouillée, mais aussi de la nature même des interventions qui y ont été réalisées.

Bien évidemment, les lieux de culte qui n'ont fait l'objet que de prospections, notamment pédestres, n'ont généralement livré qu'un nombre réduit d'objets, dont le contexte stratigraphique demeure inconnu. Par ailleurs, lors des explorations archéologiques les plus anciennes, antérieures à la seconde moitié du XX^e s., peu d'intérêt a été accordé aux vestiges les moins spectaculaires, tels le matériel céramique fragmenté, les ossements de faune ou les objets métalliques particulièrement corrodés, au contraire des monnaies, des parures ou encore des représentations figurées – qui, elles, ont été souvent décrites et, parfois, dessinées ou photographiées. Pour les découvertes plus récentes,

si l'ensemble des mobiliers a généralement été recueilli, certains types de mobiliers ont parfois fait l'objet d'une étude plus détaillée que d'autres, tandis que pour nombre de programmes de recherches en cours, l'analyse du matériel n'a pas encore été achevée. En outre, pour certains sites, l'emploi d'un détecteur à métaux, au cours d'opérations de fouille programmée ou préventive, a augmenté les chances de découvrir des objets métalliques, tels que des monnaies de petit diamètre, au sein de couches archéologiques en place ou bien perturbées par des labours récents.

Enfin, l'emprise de la zone fouillée ou sondée est souvent corrélée au nombre d'objets découverts, qui est bien sûr plus important lorsque l'ensemble de l'aire sacrée a été étudié. Pour autant, il convient de rappeler que certains secteurs des lieux de culte semblent avoir concentré une grande part des mobiliers, qui sont donc inégalement répartis dans l'espace, notamment lorsqu'il existe des zones privilégiées pour l'enfouissement des objets ; en outre, certaines offrandes ou reliefs de repas ont pu avoir été mis au rebut dans les environs proches du sanctuaire, au sein de décharges extérieures au péribole, qui n'ont pas toujours été étudiées (cf. *supra*, 4.1.2).

Ainsi, et cela peut paraître évident, la liste des mobiliers inventoriés à l'issue de l'étude archéologique d'un lieu de culte n'est jamais identique à celle des objets qui y ont été introduits entre sa fondation et son abandon. L'accumulation de multiples filtres conduit systématiquement à la disparition progressive d'un grand nombre d'offrandes entre la période d'activité du sanctuaire et la découverte de ses vestiges par les archéologues.

Est-il possible d'évaluer l'importance de ces pertes ? Si la qualité de la documentation propre à chaque site interprété comme un sanctuaire a déjà été définie *supra* (2.3.2 et 2.3.3) et donne une idée globale du degré de connaissance du site, il est possible, aussi, d'estimer la part des mobiliers – toutes catégories confondues – qui ont pu être mis au jour selon la nature des opérations conduites et l'état d'arasement des couches archéologiques, en distinguant quatre niveaux (fig. 177). Aucun objet (indice 0) n'est ainsi rattaché à deux cinquièmes des lieux de culte (40 %), qui n'ont généralement pas été fouillés ni prospectés au sol, tandis que 28 % des sites sont associés à des objets en nombre relativement limité et dépourvus de tout contexte stratigraphique, puisque découverts au cours de ramassages de surface ou d'explorations anciennes – au cours desquelles les

1019. Guyard *et al.*, 2012.

mobiliers étudiés ont souvent été sélectionnés en fonction de l'intérêt qu'on leur accordait alors (indice 1). Les espaces les mieux documentés, qui correspondent à des sanctuaires dont les vestiges ont été partiellement fouillés ou sont mal conservés, sont relativement peu nombreux (indice 2 : 28 %) et seulement 11 sites (indice 3 : 4 %) présentent un bon état de conservation et ont été intégralement explorés.

Quant aux objets qui ont été évacués de l'aire sacrée au fur et à mesure de sa fréquentation et au moment de son abandon, leur part est bien plus difficile à estimer et dépend de leur nature même, notamment de leur capacité à être recyclés, mais aussi de la période considérée. Il faut alors analyser chacune des catégories de mobiliers reconnues au sein des lieux de culte pour évaluer leur importance au sein des pratiques rituelles.

4.2. Quantifier et qualifier les types de dépôt

Si l'on excepte les objets perdus et ceux dont la présence relève de la construction, du fonctionnement ou de l'entretien des lieux de culte – bien que leur identification ne soit pas toujours aisée –, la plupart des mobiliers découverts au sein des sanctuaires (cf. vol. II, **tabl. F et G**) semble correspondre à des dépôts volontaires et peuvent alors être divisés en trois grandes catégories : les vestiges liés au sacrifice animal, au banquet sacré et aux offrandes alimentaires ; les artefacts spécialement conçus, au sein ou à l'extérieur des lieux de culte, pour être manipulés dans le cadre de rituels (les offrandes « par destination », cf. *supra*, 4.1.1, auxquelles ont été intégrés les objets tels que les figurines, les rouelles et les tablettes de défixion que l'on peut aussi retrouver en contexte funéraire) ; enfin, les objets issus du quotidien, apportés par les dévots pour qu'elles y soient consacrées (les offrandes « par transformation »). Cette liste peut être complétée par des objets que l'on peut qualifier de curiosité, collectés par les hommes et donnés aux dieux, ainsi que par quelques restes humains, dont la présence au sein de certains sanctuaires interroge.

Pour chacune de ces catégories, il est nécessaire de quantifier et de qualifier les types de mobiliers qui peuvent y être rattachés, mais aussi d'examiner les traitements que l'on a pu leur appliquer, ainsi que leurs contextes de découverte, qui peuvent être porteurs d'informations au sujet de leur utilisation dans l'enceinte des lieux de culte.

4.2.1. Sacrifice animal et pratiques alimentaires

Des pratiques sacrificielles et des banquets sacrés qui leur sont associés témoignent généralement deux catégories de mobilier, mises au jour dans un grand nombre de sanctuaires : les restes fauniques et malacofauniques ainsi que le vaisselier, en particulier en terre cuite, qu'ils soient découverts intacts ou fragmentés. Pour autant, l'étude de

ces types de mobiliers n'a été que rarement menée de manière exhaustive et l'interprétation des pratiques religieuses au cours desquelles une partie d'entre eux a été manipulée n'est pas toujours évidente. En effet, les traces laissées par les hommes sur ces objets sont souvent équivoques et le contexte d'enfouissement, qu'il est pourtant crucial de connaître pour restituer certains gestes, n'a pas été déterminé pour un grand nombre de sites. Les restes végétaux, de même que les récipients et les ustensiles en bois, ne sont globalement pas documentés à l'échelle du territoire considéré ; leur implication dans les sacrifices et les banquets sera donc limitée à de rares mentions. Quant aux mobiliers conservés, il est nécessaire d'en présenter à grands traits les caractéristiques générales, en débutant par la question du matériel faunique, puis en abordant brièvement les vestiges malacofauniques, la céramique, la vaisselle en verre et les autres ustensiles à usage culinaire ; il sera alors possible d'en venir à leur interprétation, en s'appuyant notamment sur l'examen des contextes de découverte et d'associations particulières de vases et de restes d'animaux.

4.2.1.1. Les restes fauniques et malacofauniques des sanctuaires

Les restes fauniques figurent parmi les catégories de mobiliers les plus fréquemment découvertes au sein des lieux de culte : 89 sites, soit 52 % de ceux pour lesquels le matériel archéologique est documenté (indice 1 à 3, cf. *supra*, 4.1.3), en ont livré (**fig. 178**). La malacofaune, quant à elle, semble plus rare ou, du moins, sa présence a été moins souvent remarquée : des coquilles ont été identifiées au sein de seulement 50 sanctuaires, soit 29 % des sites pourvus de mobiliers (**fig. 179**).

Quelques remarques liminaires, d'ordre méthodologique, s'imposent au sujet de l'étude de ces restes. Comme l'a récemment rappelé S. Lepetz, les ossements d'animaux et les restes de mollusques découverts au sein des sanctuaires ne témoignent pas uniquement des activités sacrificielles qui y sont pratiquées et de leur complément indissociable, les banquets sacrés¹⁰²⁰. Par exemple, une partie des restes fauniques recueillis sur le site de la Forêterie, à Allonnes (S.9), relève des détritiques accumulés au cours du chantier de reconstruction du complexe monumental de la phase 4. Ainsi que l'a montré Fr. Poupon, ce matériel est tout à fait similaire à celui qui est associé à la période d'activité du sanctuaire qui a suivi ces travaux : seule la présence de déchets d'artisanat de l'os différencie l'assemblage issu des niveaux de chantier de ceux relatifs à la fréquentation du lieu de culte, alors que les espèces reconnues et la répartition anatomique des restes ne varie guère¹⁰²¹. À l'inverse, il est

1020. Lepetz, 2018, p. 86.

1021. In Brouquier-Reddé *et al.*, 2008, p. 103.

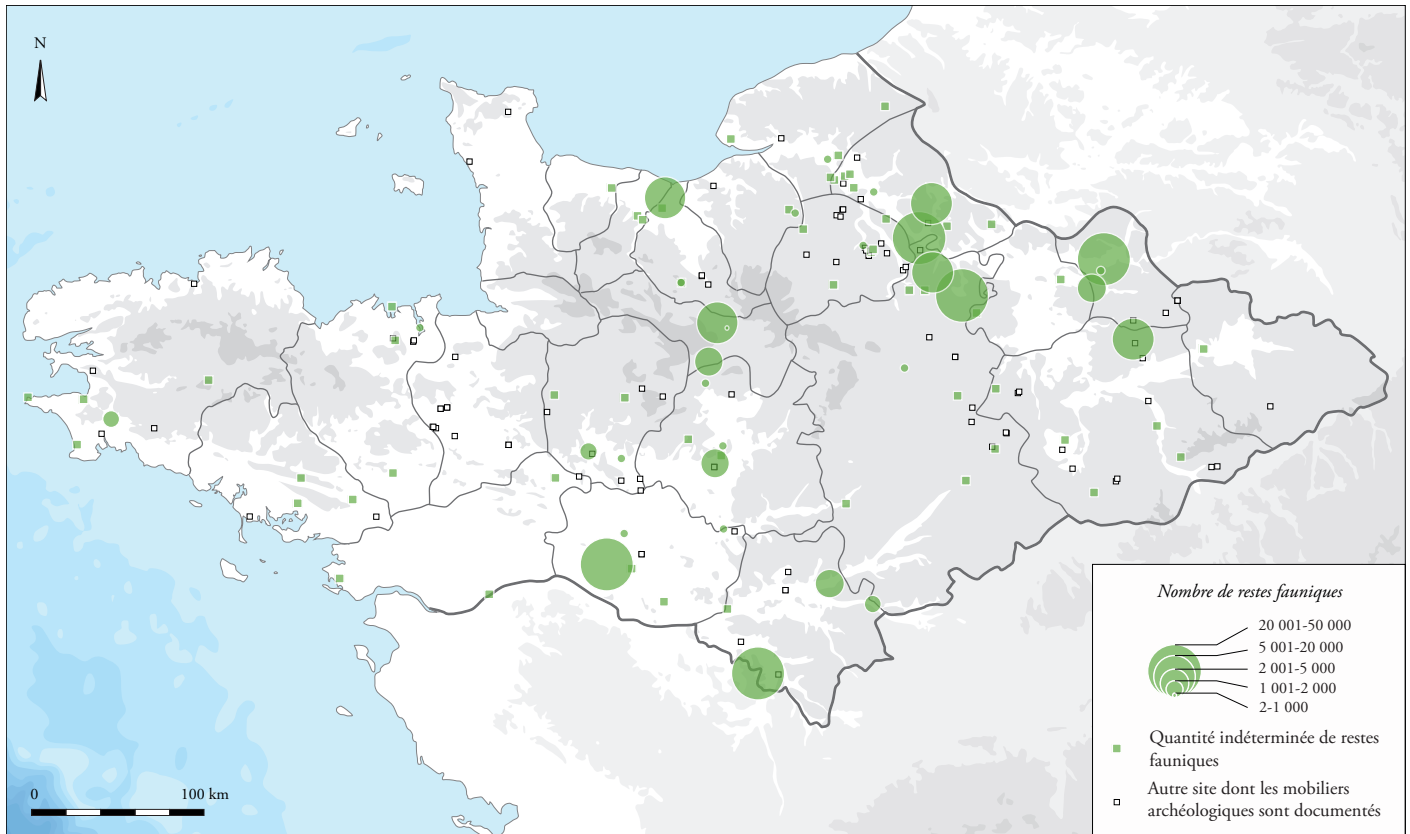


Fig. 178 : répartition des restes fauniques découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

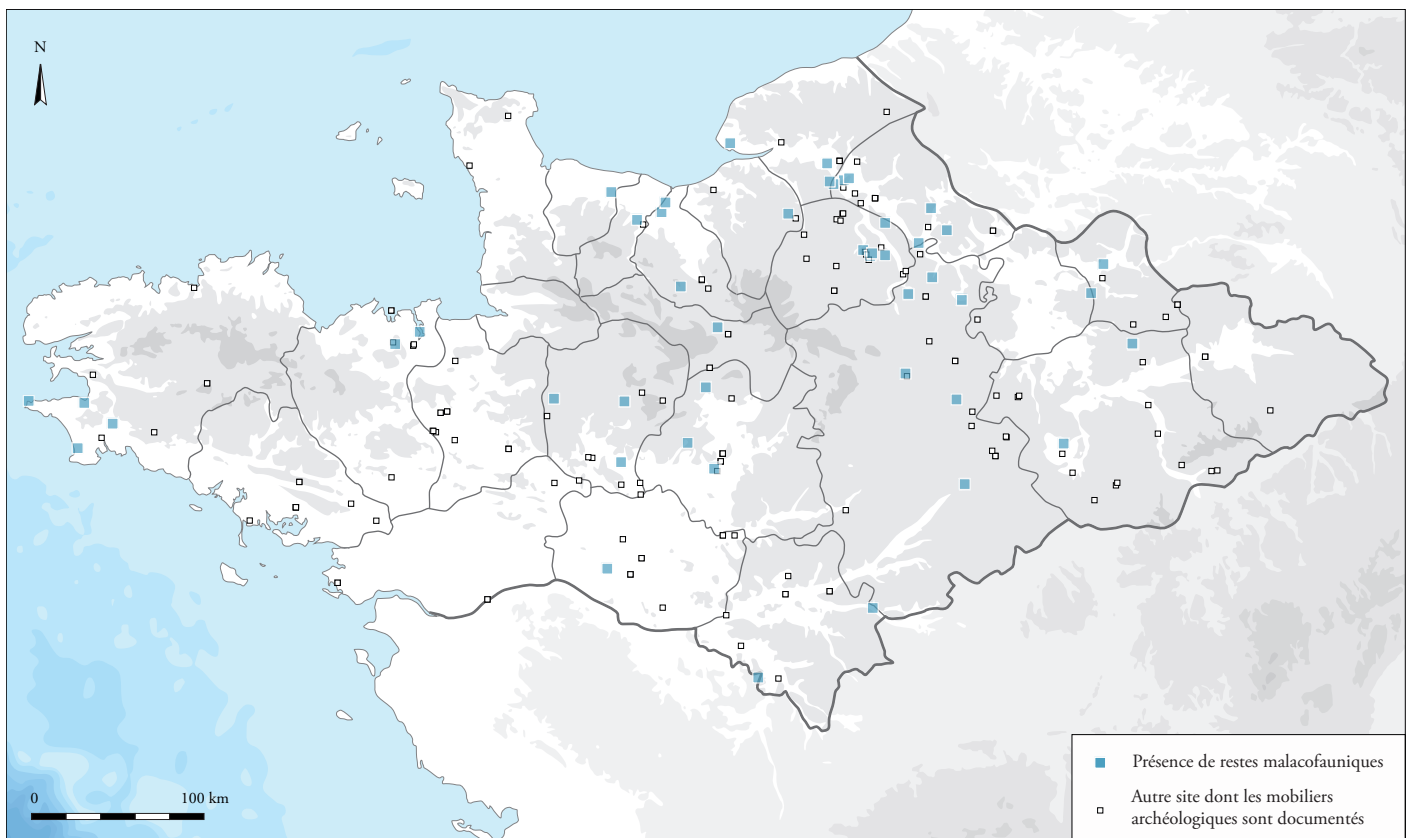


Fig. 179 : répartition des sites ayant livré des restes malacofauniques. Réal. S. Bossard.

nécessaire de rappeler que n'est conservée et ensevelie dans l'enceinte des lieux de culte qu'une partie des os des animaux qui y sont consacrés aux divinités ou bien consommés : si une fraction de la viande issue de sacrifices peut

avoir été distribuée à l'extérieur des aires sacrées et que des nettoyages réguliers de ces dernières ont pu faire disparaître d'encombrants reliefs de repas, la part des dieux, brûlée sur l'autel, a aussi pu ne laisser aucune trace archéologique

N°	Commune	Lieu-dit	Phase	Sanctuaire avéré ?	Borne inférieure	Borne supérieure	Contextes de découverte	Faune			
								NR	NR déterminés	NMI	Poids (kg)
S.2	Angers	Clinique Saint-Louis	Global	Oui	160/170	395/410	Intérieur du <i>spelaeum</i>	+/- 50000	6146	352	ND
S.8	Tiercé	Les Tardivières	Global	Non	15/40	80/100	Fossé	92	47	ND	0,6
S.9	Allonnes	La Forêterie	4	Oui	160/170	330/350	Cour et extérieur du sanctuaire	3780	1407	86	15,9
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	Global	Oui	40/55	275/320	Variés	>1000	ND	155	ND
S.100	Chartres	Place des Epars	2	Non	50/70	100/125	Dans une amphore	202	176	13	ND
S.122	Septeuil	La Féerie	2	Oui	340/360	380/400	Foyer de la cuisine et niveaux cendreaux associés	14275	8612	ND	ND
S.127	le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe	2-3	Oui	50/100	175/225	Niveaux de sol	1913 (+/- 40000)	1219	ND	ND
S.137	Plouër-sur-Rance	Le Boisanne	Global	Oui	-250/-50	100/125	Fosse centrale	226	30	4	ND
S.145	Hérouvillette	Le Four à Chaux	2	Oui	25/50	75/100	Structures en creux diverses	1796	1285	47	16,5
S.145	Hérouvillette	Le Four à Chaux	3	Oui	75/100	360/380	Structures en creux diverses	974	534	34	3,9
S.158	Meaux	La Bauve	1-2	Oui	-325/-275	100/125	Remblais et niveau d'occupation	14677	7483	ND	65,6
S.158	Meaux	La Bauve	3	Oui	100/125	390/400	Niveaux de démolition	9008	4719	ND	ND
S.176	Quimper	Parc ar Groas	1	Non	-150/-50	-20/1	Fosse rituelle	46	ND	8	ND
S.176	Quimper	Parc ar Groas	2	Oui	-20/1	40	Tranchée d'implantation de palissade	145	85	ND	ND
S.176	Quimper	Parc ar Groas	3	Oui	40	80/120	Branche nord du fossé oriental de l'enclos	769	451	ND	ND
S.194	Alençon	Les Grouas	1	Oui	-125/-100	-30/1	Fossé et niveaux de sol	2711	1661	ND	ND
S.195	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	Global	Oui	-300/-250	225/325	Variés	127	ND	ND	ND
S.196	Macé	Les Hernies	3	Oui	40/50	250/275	Quatre fosses et intérieur de l'édicule G	2922	1169	ND	8,1
S.204	Châteaubeau	L'Aumône/la Justice	Global	Oui	100/125	350/375	Remblais variés, provenant notamment d'un puits	6416	3181	ND	30
S.205	Châteaubeau	La Tannerie	Global	Oui	150/180	350/400	Sols du monument et dépotoir au nord	5336	5336	ND	45
S.237	Amboise	Les Châtelliers	1	Oui	-40/-25	15/20	Couche d'argile	1311	804	80	3,7
S.237	Amboise	Les Châtelliers	2	Oui	15/20	175/225	Niveaux d'occupation et de démolition	1324	838	77	6
S.243	Pouillé	Les Bordes	Global	Oui	-25	200/250	Variés	1608	177	ND	ND
S.244	Pussigny	Le Vigneau	Global	Oui	1/50	300-390	Fosses rituelles	31576	6806	125	ND
S.253	Authevernes	Les Mureaux	1	Non	-150/-50	-25	Fosse	337	198	ND	ND
S.253	Authevernes	Les Mureaux	2	Oui	15	40/45	Variés	1230	347	ND	ND
S.253	Authevernes	Les Mureaux	4	Oui	75	240/300	Fosses rituelles	2943	ND	ND	ND
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	1	Oui	-150/-125	-100	Fossé	20000	12856	ND	>125
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	2-6	Oui	-50	275/310	Variés	1674	918	ND	ND
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	1	Oui	-50	15	Variés	406	253	ND	3,4
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	2	Oui	15	50	Variés	237	193	ND	2,7
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	3	Oui	50	180	Variés	159	128	ND	2,8

N°	Bœuf		Porc		Caprinés		Coq		Cheval (NR)	Chien (NR)	Mam- mifères sauvages	Autres oiseaux	Pois- sons	Mala- cofaune (NR)	Bibliographie
	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI							
S.2	215	13	2867	119	182	19	2700	160	1	2	Oui	Oui	Oui	67	P. Caillat, <i>in</i> Brodeur (dir.), 2014, vol. 2, p. 135-137
S.8	15	ND	20	ND	11	ND	-	-	-	1	-	-	-	-	B. Clavel, <i>in</i> Guérin, Pétorin (dir.), 2006, p. 105-106
S.9	230	5	914	54	234	13	31	4	1	1	Oui	Oui	Oui	-	Fr. Poupon, <i>in</i> Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 375-377 ; Brouquier-Reddé <i>et al.</i> , 2008
S.20	ND	49	ND	24	ND	57	ND	5	ND	ND	Oui	Oui	-	-	R. Chaumont, <i>in</i> Lambert, Rioufreyt, 1987
S.100	ND	1	ND	2	ND	2	ND	8	-	-	-	-	-	-	J.-M. Morin, <i>in</i> Joly (dir.), p. 130
S.122	137	ND	2013	ND	57	ND	6385	ND	1	1	Oui	Oui	-	1	Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008
S.127	778	ND	203	ND	191	ND	9	ND	25	11	-	Oui	-	-	Blin, Lepetz, 2008
S.137	ND	1	ND	2	ND	1	-	-	-	-	-	Oui	-	18	S. Krausz, <i>in</i> Menez (dir.), 1996, p. 150-154.
S.145	701	9	244	13	254	9	33	5	2	4	Oui	Oui	Oui	ND	Chr. Wardius et J.-L. Lamache, <i>in</i> Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 273-329 et p. 434-460
S.145	110	5	44	7	355	11	8	4	2	5	-	Oui	-	ND	Chr. Wardius et J.-L. Lamache, <i>in</i> Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 273-329 et p. 434-460
S.158	1188	ND	3359	ND	2285	ND	-	-	6	6	Oui	Oui	Oui	ND	Yvinec, 1988 ; Lepetz, Magnan, 2008
S.158	1096	ND	2128	ND	842	ND	149	ND	31	31	Oui	Oui	Oui	59	Lepetz, 1998
S.176	ND	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 311-312
S.176	5	ND	40	ND	40	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 320 et p. 329-331
S.176	84	ND	282	ND	54	ND	14	ND	2	-	-	Oui	Oui	-	Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 329-331
S.194	719	ND	416	ND	333	ND	12	ND	77	22	Oui	Oui	-	-	P. Méniel, <i>in</i> Pernet <i>et al.</i> , 2011, p. 280-284
S.195	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	Oui	Oui	-	-	-	-	A. Bandelli, <i>in</i> Lejars, Pernet, 2007, p. 114
S.196	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	-	150	Poupon, 2008
S.204	241	ND	1612	ND	531	ND	685	ND	4	4	Oui	Oui	Oui	-	Bontrond <i>et al.</i> , 2008, p. 94-96
S.205	588	ND	1839	ND	1506	ND	1119	191	124	24	Oui	Oui	Oui	7	Bontrond <i>et al.</i> , 2008, p. 96-100
S.237	135	10	298	12	260	25	58	10	ND	Oui	Oui	-	-	-	Laruaz (dir.), 2006, p. 38 et p. 44 ; P. Nuvi- la, <i>in</i> Laruaz (dir.), 2008, vol. 1, p. 85-101
S.237	232	8	270	10	152	14	29	7	ND	Oui	Oui	Oui	-	-	Laruaz (dir.), 2006, p. 38 et p. 44 ; P. Nuvi- la, <i>in</i> Laruaz (dir.), 2008, vol. 1, p. 85-101
S.243	92	ND	11	ND	15	ND	-	-	-	-	-	Oui	-	-	Plateau, Ruffier, 1982
S.244	2027	8	20	8	4722	108	-	-	37	-	-	-	-	ND	L. Roux, <i>in</i> Coutelas (dir.), 2015, vol. 3, p. 65-102
S.253	21	ND	78	ND	74	ND	14	ND	2	-	-	Oui	-	2	T. Oueslati, <i>in</i> Michel <i>et al.</i> , 2014, p. 219- 229 ; Oueslati, Michel, 2018
S.253	15	ND	126	ND	141	ND	10	ND	2	2	Oui	Oui	-	14	T. Oueslati, <i>in</i> Michel <i>et al.</i> , 2014, p. 219- 229 ; Oueslati, Michel, 2018
S.253	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	Oui	Oui	Oui	>110	T. Oueslati, <i>in</i> Michel <i>et al.</i> , 2014, p. 219- 229 ; Oueslati, Michel, 2018
S.254	310	11	7719	140	3817	84	Oui	ND	15	99	Oui	Oui	-	-	P. Méniel et N. Desse-Berset, <i>in</i> Bourgeois (dir.), 1999, p. 151-168
S.254	26	ND	56	ND	133	ND	-	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	34	P. Méniel et N. Desse-Berset, <i>in</i> Bourgeois (dir.), 1999, p. 151-168
S.269	28	ND	136	ND	73	ND	6	ND	2	4	-	Oui	-	-	G. Jouanin, <i>in</i> Lukas (dir.), 2014, p. 315- 332
S.269	26	ND	81	ND	71	ND	7	ND	3	1	-	Oui	-	-	G. Jouanin, <i>in</i> Lukas (dir.), 2014, p. 315- 332
S.269	36	ND	41	ND	40	ND	4	ND	2	-	Oui	Oui	-	-	G. Jouanin, <i>in</i> Lukas (dir.), 2014, p. 315- 332

Tabl. XII : quantité de restes fauniques et malacofauniques et part des principales espèces représentées dans une sélection de sanctuaires bien documentés. Réal. S. Bossard.

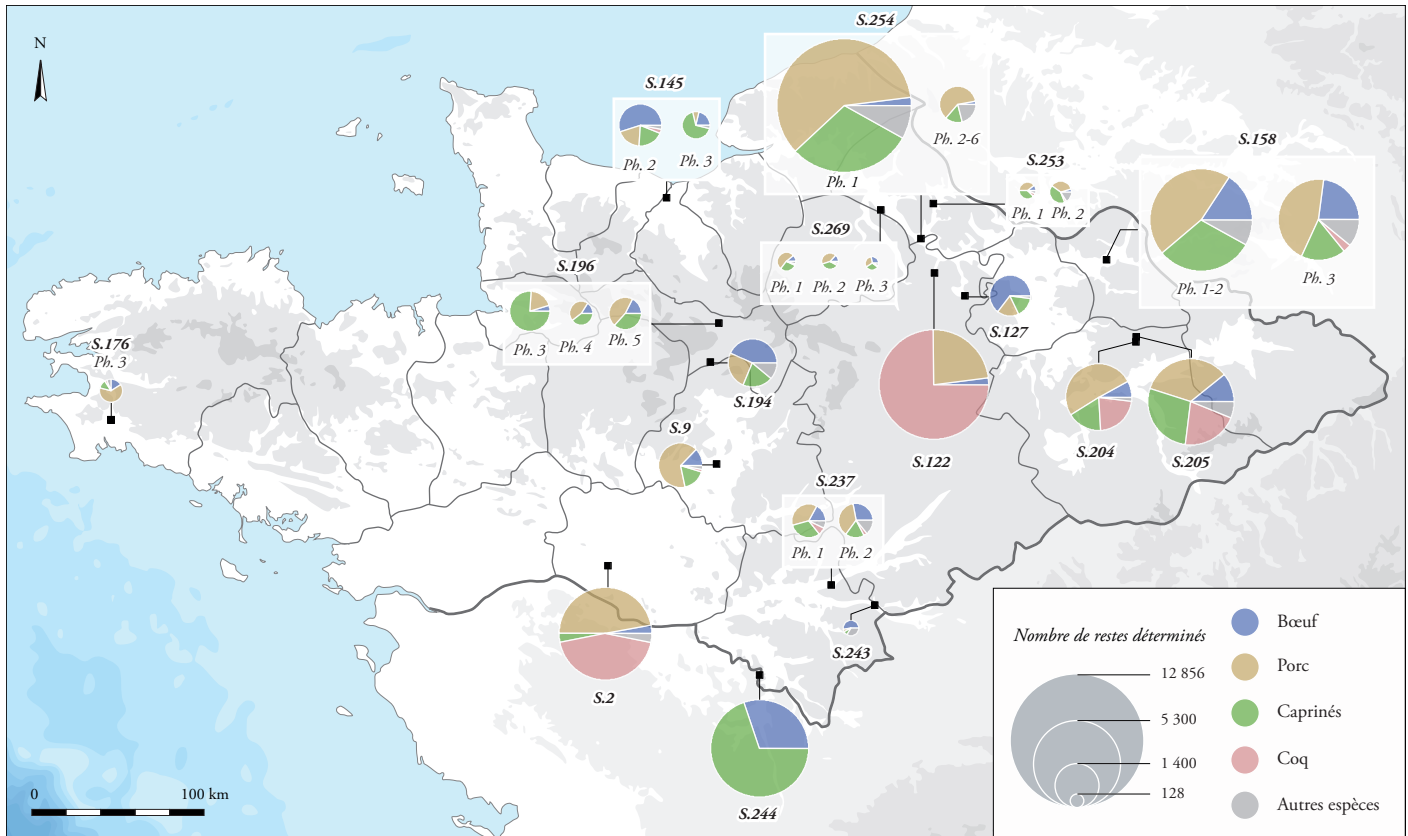


Fig. 180 : répartition des restes fauniques découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

(cf. *supra*, 4.1.3). Par ailleurs, les conditions taphonomiques sont également déterminantes pour l'étude du matériel faunique ou malacofaunique : la qualité de la conservation de ces restes est évidemment liée aux propriétés du milieu dans lequel ils ont été enfouis. Ainsi, les sites implantés sur le Massif armoricain, caractérisé par un sous-sol globalement acide, n'ont généralement livré qu'une faible quantité ou un nombre indéterminé d'ossements, dont l'analyse reste souvent alors limitée à quelques observations globales (fig. 178). Enfin, l'analyse des os n'a pas été systématiquement entreprise lors de l'étude des sanctuaires, notamment à l'issue des découvertes les plus anciennes ; l'interprétation de ce type de restes repose avant tout sur les travaux que divers spécialistes ont engagés pour une quarantaine de lieux de culte seulement.

La quantité de matériel faunique collecté (nombre de restes : NR) a pu être évaluée avec précision pour trente sites archéologiques fouillés, auxquels se rapporte une quarantaine de phases. Elle varie entre 88 restes à Hecmanville (S.152) et environ 50 000 restes au *mithraeum* d'Angers (S.2), pour une moyenne voisine de 6 800 restes par lieu de culte, et un poids de restes oscillant entre plusieurs centaines de grammes et 62 kg – à Hérouvillette (S.145). Si l'on restreint l'enquête aux exemples les mieux documentés (tabl. XII), le nombre minimum d'individus (NMI) global auquel appartiennent ces os a pu être déterminé pour seulement 11 phases de sanctuaires : il est compris entre 4 animaux à Plouër-sur-Rance (S.137) et 352 à Angers (S.2) et correspond, le plus souvent, à quelques dizaines d'in-

dividus – pour une moyenne égale à 89. Ces valeurs ne sont guère représentatives du nombre d'animaux qui ont été présents, vivants ou sous forme de viande, à l'intérieur des sanctuaires, pour les multiples raisons liées à la gestion des déchets et aux conditions de conservation et d'étude des mobiliers osseux, déjà abordées *supra*. Pour autant, les chiffres les plus élevés donnent une idée de l'importance des animaux au sein de certains lieux de culte, y compris privés, à l'exemple du sanctuaire andicave de Mithra.

La part des différentes espèces¹⁰²² au sein des spectres fauniques des sanctuaires est connue avec précision pour une vingtaine de phases de sanctuaires (tabl. XII et fig. 180), auxquels s'ajoutent, pour une quinzaine d'exemples supplémentaires, des données plus lacunaires, relatives à des contextes pour lesquels aucun comptage détaillé n'a été effectué. À l'instar de ce qui est généralement observé au sein des habitats laténiens et antiques – et les comparaisons mériteraient d'être approfondies, dans un cadre qui dépasse ce travail doctoral, en intégrant chaque site dans son contexte régional –, les animaux de la triade domestique sont omniprésents dans les lieux de culte. Leurs proportions sont toutefois variables d'un exemple à l'autre, révélant de multiples combinaisons, sans que des préférences régionales s'observent pour autant. En effet, si l'on tient compte de l'ensemble des restes mis au jour au

1022. Les proportions sont ici exprimées en fonction du nombre total de restes déterminés ou, à défaut, par rapport aux restes des animaux de la triade domestique.

sein des sanctuaires, s'y rapportent généralement plus des trois quarts du total de restes déterminés. Le porc est l'espèce dominante dans la majorité des cas (17 phases), où il représente entre un et deux tiers des restes déterminés. Les caprinés – soit les moutons et les chèvres, la distinction entre les deux espèces étant rarement établie pour les lots étudiés – sont majoritaires pour 9 autres phases, avec des proportions similaires ; enfin, le bœuf occupe la première place du spectre faunique de 7 derniers sanctuaires, où il est présent à hauteur d'environ un reste sur deux (43 à 64 % des restes déterminés).

À Pouillé (S.243), cependant, la proportion élevée d'os de bœuf (52 %), pour un échantillon de restes déterminés peu important (11 % seulement du total de restes), s'explique sans doute par le fait que les parties du squelette de ce grand animal sont plus facilement identifiables, au sein d'un lot particulièrement fragmenté, que celles des autres espèces. En revanche, les valeurs enregistrées pour le bœuf sur le site gaulois des Grouas à Alençon (S.194, ph. 1 : 43 %) ou pour les sanctuaires d'époque romaine d'Hérouvillette (S.145, ph. 2 : 55 %) et de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127 : 64 %) témoignent bien de la part importante des restes de cet animal au sein de leurs spectres fauniques et, peut-être, de choix dépendant de la divinité honorée, dont on ignore toutefois l'identité.

Cependant, d'une manière générale, porcs et caprinés sont les animaux les plus fréquents en NR (en moyenne : 36 % et 29 % du NR déterminés), mais aussi en NMI (en moyenne : 36 et 29 individus), tandis que le bœuf est plus rare (en moyenne, 20 % des restes déterminés et NMI = 11 individus). Pour un même nombre d'animaux abattus, le bœuf fournit néanmoins une masse de viande et d'os plus importante que les petits ruminants. À l'opposé de ces espèces, le chien et le cheval n'apparaissent que discrètement dans les spectres fauniques considérés, avec tout au plus 5 % des restes déterminés et, le plus souvent, moins de 1 %. Parmi les oiseaux, dont les restes sont généralement peu nombreux, le coq domestique est l'espèce la plus fréquente et est même représenté par une part importante d'os au sein de quatre sanctuaires d'époque romaine. Il s'agit notamment des *mithraea* de Septeuil (S.122, ph. 2 : 74 %) et d'Angers (S.2 : 44 % ; NMI = 160), où la présence de cet animal n'est guère étonnante, puisqu'il est invariablement sacrifié à ce dieu¹⁰²³. S'y ajoutent, dans une moindre mesure, deux lieux de culte fouillés à Châteaubeau, à l'Aumône/la Justice (S.204 : 22 %) et à la Tannerie (S.205 : 21 %) et, éventuellement, un dépôt en amphore enfoui dans un possible sanctuaire à Chartres (cf. *infra*, 4.2.1.3). Enfin, signalons la découverte de rares ossements d'animaux sauvages (essentiellement du cerf, du lièvre et parfois du

sanglier), pour une vingtaine de phases de sanctuaires, et de poissons, pour dix d'entre eux – mais ces restes, par leur fragilité et leur petite taille, présentent d'évidents problèmes de conservation et d'identification, d'autant plus s'il n'y a pas eu de tamisage systématique.

Quant aux restes malacofauniques, ils n'ont été que rarement quantifiés ; les quelques ensembles étudiés (tabl. XII), provenant de contextes d'époque romaine, témoignent de leur relative rareté au sein des sanctuaires, où ils sont représentés, tout au plus, par quelques dizaines de restes. Il est intéressant de remarquer que leur consommation ne se restreint pas aux sites localisés à faible distance du littoral, mais qu'on les retrouve également dans les terres. Il faut aussi considérer que les coquilles ont pu avoir été évacuées en grand nombre des aires sacrées, à l'instar d'autres types de déchets, comme le suggère l'exemple exceptionnel d'Hérouvillette (S.145, ph. 2) : une grande part des 42 680 restes malacofauniques (soit 56,1 kg) collectés sur le site a été enfouie dans les fossés bordiers d'un chemin avoisinant le lieu de culte, où ils avaient probablement été consommés dans le cadre de banquets¹⁰²⁴. À l'exception de ce dernier site, où la coque est la principale espèce consommée et rejetée (92 % des restes), l'huître est généralement majoritaire et est complétée ou non par des restes de moules, de palourdes ou encore, bien plus rarement, de patelles ou de coquilles Saint-Jacques.

L'examen du spectre faunique de sanctuaires occupés durant plusieurs siècles révèle que la part respective des principales espèces animales a pu évoluer avec le temps (fig. 180). À Bennecourt (S.254), ainsi, si le porc reste l'animal privilégié du second âge du Fer à l'époque romaine et que le bœuf demeure minoritaire, la proportion de restes de caprinés diminue progressivement, à l'instar de ce qui a été observé, entre le II^e s. et le IV^e s. de n. è., sur le site de l'Aumône/la Justice à Châteaubeau¹⁰²⁵ (S.204). Sur d'autres sites, les changements sont remarquables, puisque l'ordre de fréquence des espèces est modifié d'une phase à l'autre : à Hérouvillette¹⁰²⁶ (S.145), par exemple, alors que le bœuf représente plus de la moitié des restes durant la phase 2 (55 %) et est suivi, en proportions égales, du porc et des caprinés (19 % et 20 %), ce sont les caprinés qui dominent largement le spectre faunique de la phase 3, en totalisant 66 % des restes déterminés. Ces variations, s'il est possible de les expliquer par une évolution des cérémonies religieuses et notamment des sacrifices, pourraient aussi être liées aux modifications des pratiques d'élevage en vigueur dans les exploitations qui fournissent aux sanctuaires les victimes animales¹⁰²⁷ ; cependant, on ne peut ici trancher en l'ab-

1023. King, 2005, p. 353-355 et p. 361-362 ; Lepetz, Van Andringa, 2008, p. 20.

1024. J.-L. Lamache *in* Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 434-460.

1025. S.204 : Bontrond *et al.*, 2008, p. 94-96 ; S.254 : P. Méniel, N. Desse-Berset, *in* Bourgeois (dir.), 1999, p. 168.

1026. Chr. Wardius, *in* Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 273-329.

1027. Van Andringa, 2017a, p. 113.

sence d'une étude plus globale des tendances économiques propres à chaque région.

Dans certains cas, en particulier pour les espèces les plus fréquentes, la détermination de l'âge et du sexe des animaux abattus révèle des choix spécifiques, ou au contraire des logiques d'abattage similaires à celles qui sont mises en œuvre dans les exploitations rurales ou dans les agglomérations. Au sein des *mithraea* de Septeuil (S.122) et d'Angers (S.2), la volaille, particulièrement abondante, est représentée par des os essentiellement issus de mâles adultes, témoignant de préférences sans doute en rapport avec l'identité de la divinité honorée¹⁰²⁸. Les mâles semblent aussi avoir été privilégiés aux femelles au sein du sanctuaire d'Authevernes (S.253), du moins en ce qui concerne les deux espèces les plus fréquentes – caprinés et porcs –, de même qu'à Macé (S.196), durant les phases 3 et 4, soit deux lieux de culte dont les divinités titulaires sont inconnues¹⁰²⁹. En revanche, aucune règle de sélection particulière n'a été identifiée pour les autres sites, qui sont les plus nombreux. D'une façon globale et à l'exception des *mithraea* déjà évoqués, les animaux des sanctuaires ont été abattus au moment de leur maturité pondérale – à Macé (S.196), à Châteaubateau (S.204 et S.205) ou à Authevernes (S.253) –, dans l'optique d'une rentabilité bouchère maximale et donc de la consommation de leur chair. Dans certains cas, à l'exemple des porcs de Macé, ils ont même été tués très jeunes pour obtenir une viande de grande qualité.

4.2.1.2. Vaisselle et ustensiles liés aux pratiques culinaires

La question des pratiques alimentaires au sein des lieux de culte ne peut être abordée sans évoquer les multiples récipients qui y ont été introduits : parmi eux, la vaisselle en terre cuite constitue le type de mobilier le plus récurrent en contexte religieux, puisque sa présence est attestée au sein de 162 sites (fig. 181) (soit 95 % de ceux pour lesquels au moins un objet archéologique est documenté). L'importance des contenants en bois ne peut pas être évaluée, en raison de problèmes évidents de conservation. En revanche, de la vaisselle en verre, dont les usages doivent être discutés, provient de 77 sanctuaires (45 %), et des récipients métalliques – souvent découverts, comme pour la céramique et le verre, sous forme de fragments – ont été signalés pour 21 sanctuaires (12 %). Ajoutons aussi, en ce qui concerne les autres ustensiles qui ont pu avoir été employés au cours des sacrifices, de repas sacrés ou de leur préparation, les couteaux et couperets en fer, dont un ou plusieurs exemplaires ont été identifiés au sein de 34

lieux de culte (20 %).

Les usages de la céramique en contexte religieux sont multiples, comme l'ont montré les observations réalisées par M. Tuffreau-Libre à l'échelle des Gaules romaines : vaisselle utilisée au cours des banquets sacrés, contenant d'offrandes alimentaires ou de liquides ou encore instruments employés dans l'organisation matérielle du culte, que ce soit lors des sacrifices ou pour la préparation de repas¹⁰³⁰. Cependant, la céramique, comme les restes osseux, n'a guère retenu l'attention des archéologues qui ont exploré des sanctuaires au cours du XIX^e s. et de la première moitié du XX^e s. Plus récemment, les aspects chronologiques de ce type de matériel ont souvent été privilégiés au détriment d'une analyse détaillée de la fonction des vases ou des traitements qu'ils ont pu subir, entreprise seulement pour un nombre limité de cas.

Pour cerner avec toute la précision requise les rôles qu'ont revêtus les vases au sein des sanctuaires, il serait nécessaire de conjuguer l'étude des différentes catégories de céramique à une approche fonctionnelle des formes, à des analyses biochimiques de leur contenu et à un examen rigoureux de leurs contextes de relégation. Au regard du nombre de sites retenus, de telles recherches n'étaient pas envisageables dans le cadre de cette thèse et la présentation de cette catégorie de mobilier doit donc se restreindre à des considérations d'ordre général, qu'il serait intéressant d'approfondir ultérieurement, à partir d'une sélection de sites bien documentés. De même, les essais de comparaison de la composition de lots de céramiques provenant de lieux de culte et d'habitats ou de nécropoles – à l'instar des observations effectuées par C. Schucany à l'échelle de plusieurs sites des Germanies ou par M. Mortreau pour le sanctuaire hypothétique de Tiercé (S.8)¹⁰³¹ – restent rares pour le territoire ici considéré et mériteraient d'être développées de manière plus systématique, en tenant bien sûr compte des réseaux d'approvisionnement propres à chaque région et à chaque période.

Bien que la terre cuite soit imputrescible et que les problèmes de conservation évoqués pour les restes fauniques ne concernent pas le matériel céramique, ce dernier a été découvert en quantité très variable au sein des sanctuaires du second âge du Fer ou de l'époque romaine. Le nombre de tessons recensés, si l'on s'en tient aux 90 sites qui ont fait l'objet de fouilles bien documentées (cf. *supra*, 4.1.3, indice 2 ou 3), oscille entre quelques dizaines de restes, pour des sanctuaires dont les niveaux de sol ont généralement disparu ou qui n'ont été que partiellement sondés, et environ 100 000 restes au sein du *mithraeum*

1028. Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008, p. 261-262 ; P. Caillat, *in* Brodeur (dir.), 2014, vol. 2, p. 135-137.

1029. S.196 : Poupon, 2008 ; S.253 : T. Oueslati, *in* Michel *et al.*, 2014, p. 222-223.

1030. Tuffreau-Libre, 1994.

1031. Mortreau, 2008 ; Schucany ; 2015.

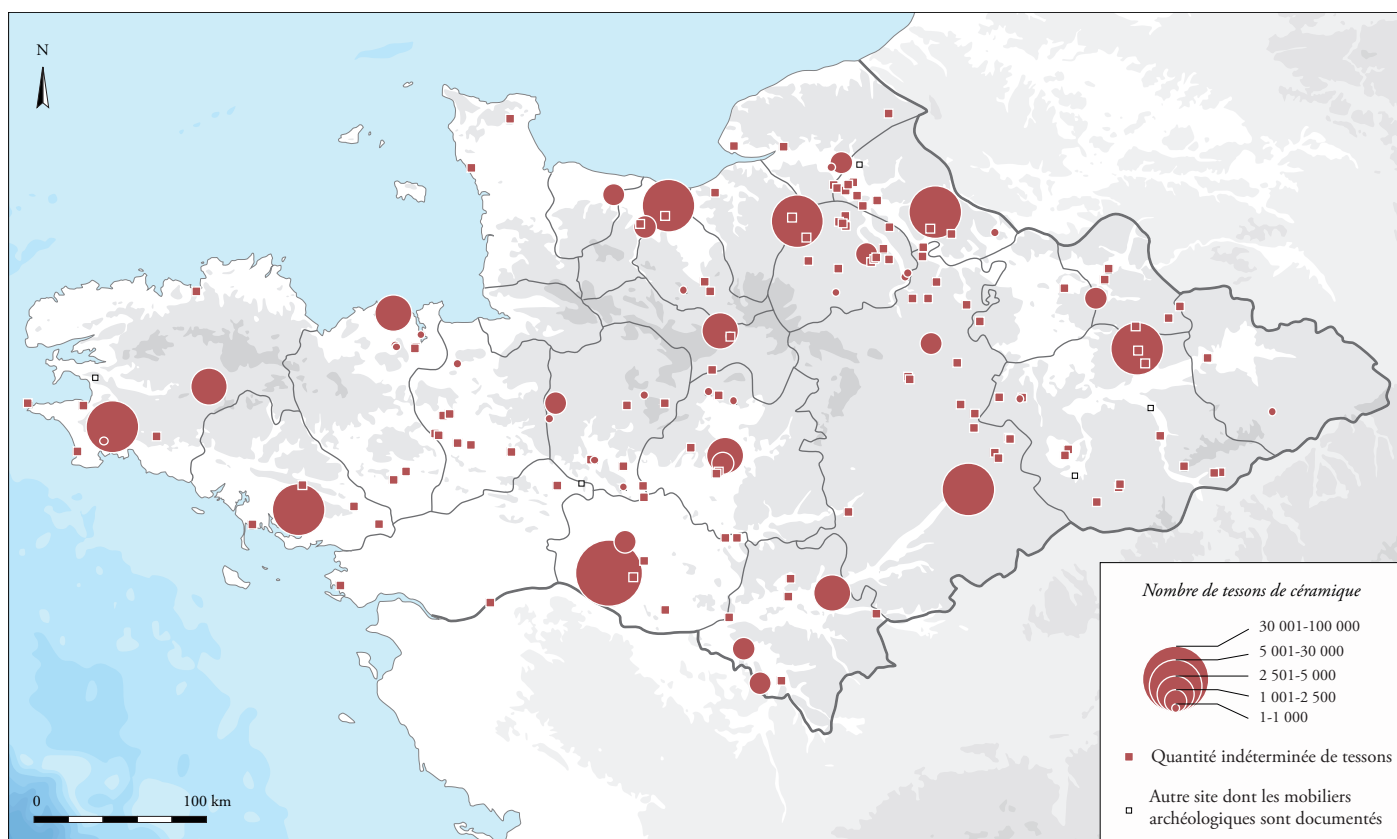


Fig. 181 : répartition du matériel céramique découvert au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

d'Angers¹⁰³² (S.2), pour une moyenne de 7 350 tessons. Le nombre minimum de vases auxquels appartiennent ces restes, en moyenne de 463 récipients, est généralement égal à quelques dizaines ou centaines d'individus ; les lieux de culte ruraux d'Authernes (S.253), d'Hecmanville (S.152) et d'Hérouvillette¹⁰³³ (S.145) constituent des exceptions notables, puisque les 14 926, 11 208 et 11 563 débris respectivement collectés en leur sein ou à leurs abords immédiats sont issus d'au moins 1 407, 1 575 et 2 045 récipients, toutes phases confondues. Encore une fois, le tri des déchets accumulés dans les enceintes sacrées et, bien sûr, l'état d'arasement des vestiges et les circonstances des opérations archéologiques peuvent être invoqués pour expliquer en partie ces disparités ; il est alors difficile d'identifier d'éventuels sanctuaires où la céramique aurait été présente en plus grand nombre que dans d'autres.

Les céramologues qui ont étudié les ensembles de matériels issus des sanctuaires du territoire considéré ont souligné à de multiples reprises les nombreux points communs qui les apparentent, tant du point de vue des productions représentées que des formes identifiées, aux lots de céra-

miques provenant de contextes domestiques contemporains. Dans la plupart des cas, la céramique de table, liée au service et à la présentation des mets (assiettes, plats) et des boissons (cruches, coupes, gobelets), est majoritaire. L'exemple du sanctuaire de Pussigny¹⁰³⁴ (S.244) et d'un groupement de bâtiments voisins, localisés à quelques dizaines de mètres à l'ouest et qui en constituent de possibles dépendances ou bien relèvent d'un hameau (cf. *infra*, 5.2.3.3, *des ensembles modestes*), est l'un des mieux documentés : la forme de 299 vases, parmi les 705 individus identifiés à partir de 2 247 tessons, a effectivement pu être caractérisée. Au sein de ce lot, la vaisselle de table représente 65,6 % du NMI et comprend surtout des cruches (53 individus), des gobelets (44) et des assiettes (42), ainsi que des coupes (29) et des bols (27). Les récipients de stockage sont moins nombreux, totalisant 27,1 % des formes identifiées et partagés entre une cinquantaine de pots, une vingtaine d'amphores et seulement 2 *dolia*. Enfin, la vaisselle de cuisine (7,3 %) rassemble 9 marmites, 9 mortiers et 4 couvercles – il est toutefois plausible que nombre de pots aient aussi été utilisés pour la cuisson des aliments. La prédominance des formes liées au service et à la consommation a également été mise en évidence au *mithraeum* d'Angers (S.2), ainsi que dans les sanctuaires d'Évreux (S.56), d'Hérouvillette (S.145, ph. 2-3), de Paule (S.172), de Quimper (S.176, ph. 3) ou d'Amboise¹⁰³⁵ (S.237, ph. 2).

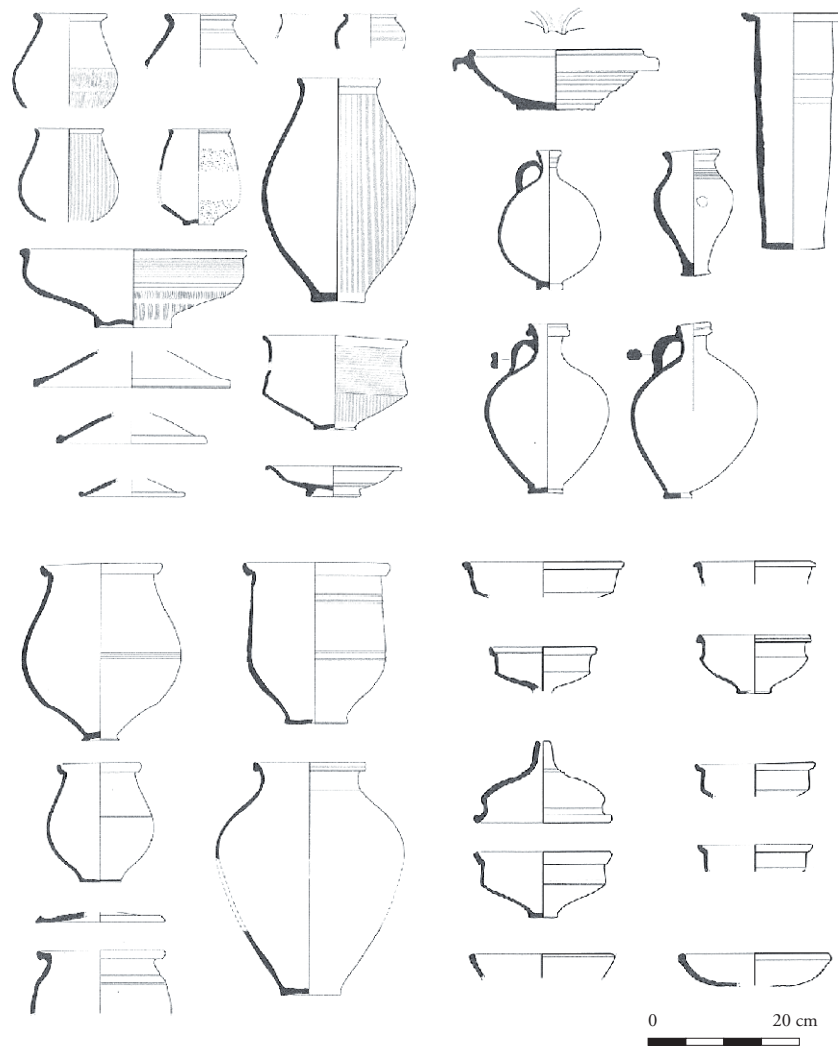
1032. Il s'agit toutefois d'un cas exceptionnel, à plus d'un titre (cf. *infra*, 8.1.2), d'autant plus que les tessons de céramique ont été en partie accumulés dans un dépotoir, presque intégralement fouillé, qui a été formé aux abords du *spelaeum* (Brodeur dir., 2014, vol. 1, p. 330-331 ; R. Delage, in Brodeur dir., 2014, vol. 2, p. 139-157 ; M. Mortreau, in Brodeur dir., 2014, vol. 2, p. 229-277 et p. 284-288).

1033. S.145 : M.-A. Thierry, avec la collaboration de P. Giraud, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 21-272 ; S.152 : E. Leclerc, in Maret dir., 2003, vol. 2 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014.

1034. C. Galouye, in Coutelas (dir.), 2015, vol. 3, p. 7-38.

1035. S.2 : J. Brodeur, R. Delage et M. Mortreau, in Brodeur (dir.),

Fig. 182 : vaisselle culinaire et de table provenant de la fosse 1254 du site des Mureaux à Authevernes (Eure ; S.253). D'après Michel et al., 2014, p. 204-206, fig. 20, 21, 24 et 25.



En revanche, au sein de l'établissement d'Authevernes¹⁰³⁶ (S.253), composé d'un temple et de multiples bâtiments annexes, dont une partie a pu avoir accueilli des banquets ou la préparation de repas (cf. *supra*, 3.1.4.3), les vases à usage culinaire ou de stockage représentent 58 % des 144 vases dont la forme est bien connue, tandis que 31 % de ces récipients correspondent à de la vaisselle de table (fig. 182). De même, les contenants en terre cuite découverts parmi les vestiges du *mithraeum* de Septeuil¹⁰³⁷ (S.122) évoquent majoritairement des activités culinaires, mais ils proviennent en partie de la cuisine associée au *spelaeum*.

D'ailleurs, l'examen de la répartition des tessons de céramique au sein du premier état du sanctuaire d'Orléans¹⁰³⁸ (S.114, ph. 1) révèle des différences notables du point de vue des formes rejetées au sein de l'aire sacrée : le

comblement du fossé occidental a servi de réceptacle à de nombreux débris de récipients liés au service de la table (75 % des formes identifiées), notamment des assiettes et des vases à boire, alors que le fossé oriental, distant de 80 m, contient majoritairement des restes de vaisselle culinaire. Quant aux formes des vases provenant du quadriportique de la Tannerie à Châteaubleau¹⁰³⁹ (S.205), qui abrite plusieurs bassins, elles sont variées et se répartissent dans l'ensemble du monument, à l'exception des pichets, qui pourraient être liés au puisage de l'eau, concentrés aux abords des aménagements hydrauliques. Il faut donc envisager, dans ces cas comme dans d'autres, l'existence de différentes zones fonctionnelles au sein de certains lieux de culte, avec des espaces dévolus à la préparation culinaire et d'autres, à la consommation ou au dépôt d'offrandes alimentaires, ou encore au puisage de l'eau nécessaire aux rituels (cf. *infra*, 4.2.1.3).

À ce vaisselier somme toute banal, dont l'examen indique qu'il ne diffère pas de celui que l'on retrouve habituellement dans les habitations, s'ajoutent parfois quelques formes plus originales. Un plateau en céramique sigillée provient ainsi du sanctuaire de Neuville-sur-Sarthe (S.18),

2014, vol. 1, p. 330-331 et vol. 2, p. 139-157, p. 229-277 et 284-288 ; S.56 : E. Lecler, in Doyen (dir.), 2000, p. 16-22 ; S.145 : M.-A. Thierry, avec la collaboration de P. Giraud, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 21-272 ; S.172 : Menez et al., 2021, p. 210 ; S.176 : N. Ménez, in Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 364 et p. 554 ; S.237 : L. Trin, in Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 71-79.

1036. Y.-M. Adrian, in Michel et al., 2014, p. 214.

1037. Gaidon-Bunuel et al., 2006.

1038. M.-P. Chambon et S. Riquier, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 6-31.

1039. Revenu, 2008, p. 76.

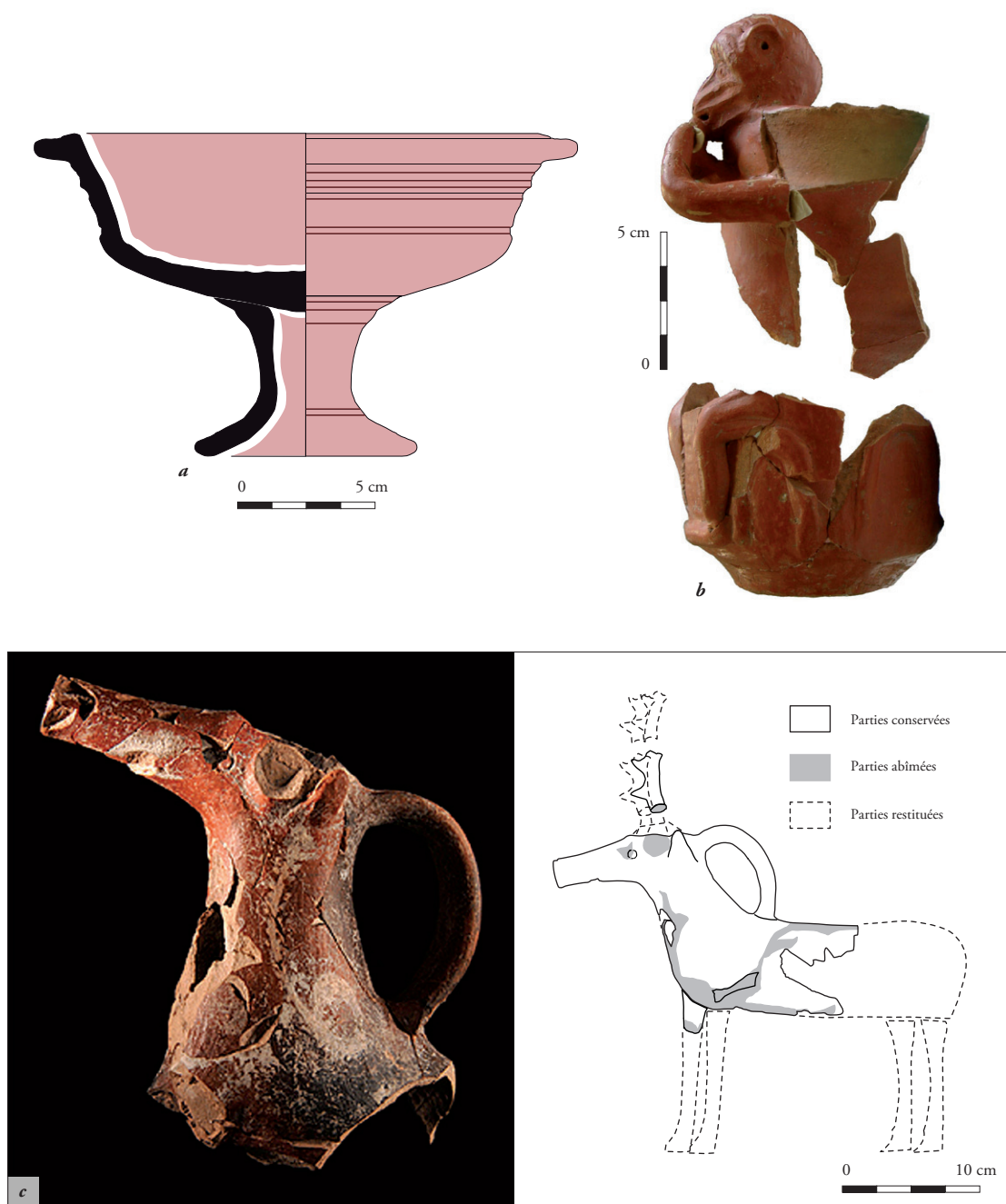


Fig. 183 : ensemble de vases particuliers mis au jour au sein du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2). a : calice à engobe rouge ; b : vase tonnelet à décor de singe musicien ; c : vase à verser zoomorphe figurant un cerf. D'après Brodeur (dir.), 2014, vol. 2, p. 254, fig. 8, p. 275, fig. 19 et p. 284, fig. 25. Cl. et dessins H. Paitier et M. Mortreau (Inrap).

tandis qu'à Angers¹⁰⁴⁰ (S.2), mais le cas de ce *mithraeum* est très particulier, certains vases spécifiques ont sans doute été commandés à des ateliers de céramique sigillée, comme celui de Lezoux – tels de grands plats ovales ou quadrangulaires et une assiette probablement décorée d'un scorpion et d'une scène de tauroctonie –, pour être manipulés au sein du *mithraeum*. Par ailleurs, deux récipients zoomorphes se distinguent de l'ensemble : l'un, pourvu d'une anse, représente un cervidé, dont la gueule est percée de trois trous

pour le versement d'un liquide ; l'autre est un tonnelet à décor d'applique à l'image d'un singe musicien (fig. 183). Enfin, la mise au jour d'autres formes assez rares et variées (coupe à piédestal en céramique à engobe rouge du val de Loire, sortes de calice, plats et couvercles, gobelet), doit aussi être évoquée.

La vaisselle en verre d'époque romaine, moins fréquente et plus fragile que la céramique, est aussi moins bien documentée. Les tessons de verre mis au jour dans les sanctuaires qui, lorsqu'ils ont été dénombrés, sont généralement en quantité inférieure à 100 restes, sont souvent de

1040. S.2 : M. Mortreau, in Brodeur (dir.), 2014, vol. 2, p. 229-277 et p. 284-288 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 90.

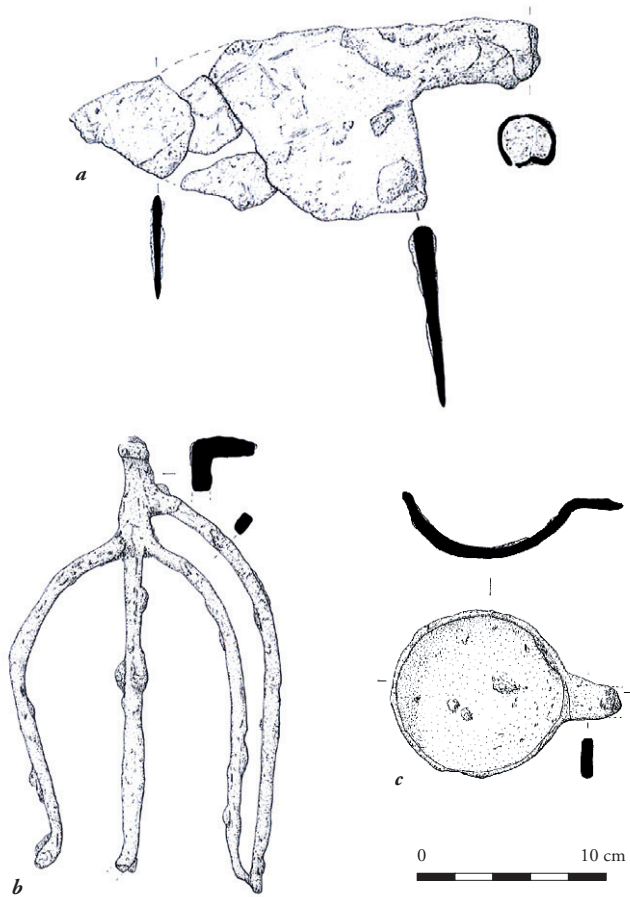


Fig. 184 : ustensiles en fer provenant de plusieurs contextes du sanctuaire des Mureaux à Authevernes (Eure ; S.253). a : couteau ; b : gril ; c : louche. D'après Michel et al., 2014, p. 232, fig. 57.

petite taille. Les formes auxquelles ils appartiennent sont alors rarement déterminées. Quelques études détaillées révèlent néanmoins la variété des usages des récipients en verre, à l'instar de ce qui a été noté pour ceux en terre cuite. Si de la vaisselle de table et des contenants pour des provisions ou pour des liquides (bols, gobelets, barillets, cruches, bouteilles) sont fréquemment identifiés, comme à Vannes (S.278) ou à Châteaubateau (S.204 et S.205), des fioles et des flacons, à usage sans doute cosmétique, ont aussi été reconnus à Orléans (S.114) ou à Vannes. La présence de tessons de verre ne signale donc pas systématiquement des activités liées à la préparation, à l'offrande ou à la consommation de nourriture¹⁰⁴¹. Il est possible que les onguents que ces récipients ont pu contenir aient été introduits au sein du sanctuaire en guise d'offrandes individuelles, au même titre que certains objets personnels liés au domaine de la toilette (cf. *infra*, 4.2.3.4), ou bien qu'ils aient servi dans le cadre des soins portés aux statues de culte, qui pouvaient faire l'objet de bains et être habillées, couronnées de fleurs et parfumées¹⁰⁴².

1041. S.114 : M. Guérit, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 37-42 ; S.204-205 : Fünfschilling, 2008, p. 159-160 ; S.278 : L. Simon, in Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 60-69.

1042. Kiernan, 2020, p. 201-204.

Outre les couteaux, déjà évoqués, les ustensiles et la vaisselle métalliques apparaissent, sous une forme fragmentaire, au sein des sanctuaires dès le second âge du Fer : des restes de chaudrons ont été identifiés à Aubigné-Racan (S.11, ph. 1), à Allonnes (la Forêterie, S.9, ph. 1) et à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁰⁴³ (S.236, ph. 1), tandis que des débris issus d'une passoire et de sept seaux, utilisés notamment pour le service du vin, sont aussi issus de ce dernier site. Durant l'époque romaine, les récipients et autres ustensiles métalliques liés à la préparation culinaire ou au service sont globalement peu nombreux, mais il est probable qu'une partie d'entre eux ait été recyclée ou pillée dès l'Antiquité ou plus tardivement, après l'abandon des sites, du moins pour ceux en alliage cuivreux ou en argent. Du matériel en fer (un gril et une louche) est conservé à Authevernes (S.253 ; fig. 184) et, parmi les formes en alliage cuivreux qui ont pu être identifiées, malgré leur fragmentation, figurent deux manches de *simpulum* à Mauves-sur-Loire (S.167), des passoires à Vannes (S.278, ph. 2) et à Oisseau-le-Petit (les Busses, S.20), une cruche à Sceaux-du-Gâtinais (S.225), des patères ou des casseroles à Vannes, Vaas (S.25), Châteaubateau (l'Aumône/la Justice, S.204) et Genainville (S.260), des situles à Vannes, Le Mans (S.16, ph. 3), Oisseau-le-Petit et Genainville, des couvercles à Authevernes et Neuville-sur-Sarthe (S.18) et enfin, aux côtés d'un brûle-parfum, un pot globulaire à Orléans¹⁰⁴⁴ (S.114). Quant au mobilier en argent, sa découverte reste tout à fait exceptionnelle : en sus d'une cuillère au Mans, seul le dépôt singulier de Berthouville¹⁰⁴⁵ (S.150), qui semble avoir été définitivement enfoui, au plus tôt, à la fin du II^e s., ou même au début du III^e s. de n. è., contient des objets confectionnés à partir de ce matériau. Il s'agit, en plus de deux statuettes représentant Mercure, d'une soixantaine de pièces destinées au service et à la consommation – essentiellement de liquides, parfois sous forme de libations : coupes à boire, œnochoés, phiales, patères ou encore gobelet –, dont une série de neuf vases qui ont pu avoir été importés d'Italie, où ils auraient été confectionnés dans le courant du I^{er} s. de n. è. (fig. 185). Hétérogènes par leur qualité et par leur style, les objets précieux et hétéroclites de ce trésor semblent avoir été accumulés sur le long terme, afin d'être consacrés à Mercure et probablement utilisés dans le cadre des activités liturgiques.

1043. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 297 ; S.11 : Lejars et al., 2001, p. 6 ; S.236 : Bataille, 2008, p. 115-117.

1044. S.16 : Chevet et al., 2014, p. 151 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 186 ; S.20 : Monteil et al., p. 105 ; S.25 : Lambert, Rioufreyt, 1998 ; S.114 : Verneau, 2014, p. 105-106 ; S.167 : Archer, 2010, vol. 1, p. 36 ; S.204 : Parthuisot et al., 2008, p. 56 ; S.225 : Roncin, 1977, p. 62 ; S.253 : Michel et al., 2014, p. 232 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 357 ; S.278 : L. Simon, in Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 53-59.

1045. Avisaieu-Broustet, Colonna, 2017. S'y ajoute la vaisselle en argent du trésor de Notre-Dame-d'Allençon à Chavagnes (Maine-et-Loire), dont le contexte n'est toutefois pas documenté (cf. *supra*, 4.1.2.2).



Fig. 185 : vaisselle et statuettes en argent découvertes en 1830 à Berthouville (Eure ; S.150), appartenant au trésor d'un sanctuaire dont l'exploration archéologique a débuté en 1861. Cl. BnF, in Avisseau-Broustet, Colonna (dir.), 2017, p. 42-43.

4.2.1.3. La place des aliments dans les pratiques rituelles

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises : restituer la place de la nourriture d'origine animale ou végétale au sein des pratiques religieuses qui rythment la vie de sanctuaires n'est pas un exercice aisé. Des débris de vaisselle (notamment en terre cuite) et des restes d'animaux terrestres ou marins sont fréquemment mis au jour au sein des lieux de culte, mais leur analyse est d'inégale qualité d'un exemple à l'autre. En effet, pour nombre de sanctuaires, de multiples lacunes nous privent de toute tentative de synthèse de données liées, entre autres, à l'identification des espèces animales ou à la fonction des vases. En outre, le sacrifice animal était probablement pratiqué dans l'ensemble des lieux de culte considérés, mais, dans la plupart des cas, il n'a laissé aucune trace, de même que les offrandes végétales ou d'origine végétale – céréales, légumes, fruits, bouillies, gâteaux, galettes, pain ou encore vin¹⁰⁴⁶ – ont intégralement disparu. Quant à l'important taux de fragmentation des os, de la vaisselle en céramique ou de celle en verre, il complique souvent la détermination des espèces ou des formes. Toutefois, l'observation des vestiges conservés, de leur traitement et de leur contexte d'enfouissement révèle des gestes récurrents, même si elle documente essentiellement les ultimes étapes des séquences rituelles. Il est alors possible, dans certains cas qu'il convient de discuter, d'identi-

fier et de caractériser des mets qui ont été manifestement consacrés aux divinités, cuisinés au sein même du sanctuaire ou parfois partagés par les hommes.

▪ La part des dieux...

Comment identifier les animaux et les autres aliments qui ont été intégralement ou partiellement offerts aux puissances divines résidant au sein des lieux de culte étudiés ? Durant l'époque romaine, la part des sacrifices qui leur est réservée est généralement brûlée sur l'autel, comme l'illustrent notamment de multiples dépôts carbonisés de céréales, de fruits, de légumineuses ou de viande découverts en contexte domestique – pour les cultes privés – ou au sein de sanctuaires publics à Pompéi¹⁰⁴⁷.

Si les offrandes d'origine végétale ou les entrailles des animaux passés sur la flamme n'ont globalement laissé aucune trace, plusieurs ensembles de restes osseux, provenant uniquement de sites occupés durant la période romaine et parfois associés à des rejets charbonneux, présentent en revanche les stigmates d'un passage au feu. Quelques esquilles d'os de faune, consommées par les flammes, proviennent ainsi de foyers aménagés dans les premiers édifices de culte de Vannes (S.278, A1) et de Saint-Martin-de-Boscherville (S.87, A1 et A2), où des grains de blé carbonisés, peut-être brûlés par la même occasion, ont aus-

1046. Scheid, 2011a.

1047. Van Andringa, 2011d.



Fig. 186 : dépôt d'une carcasse incomplète de mouton, enfouie entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. en surface d'un remblai qui sera ultérieurement entaillé par les fondations du temple des Mureaux à Authevernes (Eure ; S.253, ph. 2). In Michel (dir.), 2011, vol. 2, pl. 23.

si été découverts (cf. *supra*, 3.1.2.2). À la même période, soit les premières décennies du I^{er} s. de n. è., des rejets de combustion ont été déposés à Authevernes¹⁰⁴⁸ (S.253, ph. 2) sur des empièvements non brûlés, installés en surface des niveaux sur lesquels le temple A sera fondé au cours de la phase suivante ; peut-être ont-ils aussi pris place au sein d'un premier temple, dont aucun vestige n'aurait été conservé ? Ils sont composés de limon rubéfié, de charbons de bois et d'ossements passés au feu, en particulier de restes de caprinés ; à proximité immédiate, la découverte de deux carcasses incomplètes de moutons (fig. 186) laisse penser qu'il s'agit des animaux qui ont servi à ces sacrifices, dont une partie aurait été découpée et brûlée, tandis que le reste aurait été rejeté sur place.

Pour autant, il n'est pas toujours évident de reconnaître dans les matériaux osseux brûlés la part des dieux, en particulier lorsqu'il s'agit de rejets détritiques, ensevelis dans les fossés ou les tranchées qui délimitent l'aire sacrée. Ainsi, à Quimper¹⁰⁴⁹ (S.176), parmi les 142 restes enfouis dans le comblement de la tranchée d'implantation de la palissade de la phase 2, après la destruction de cette dernière, 96 % des 85 ossements identifiés ont été intensément brûlés ; ces derniers proviennent presque exclusivement (soit 96 %) de caprinés ou de porc, représentés à part égale. Le traitement de ces restes et la sélection rigoureuse des espèces, dont toutes les régions anatomiques sont représentées, invitent à y voir les rejets de sacrifices. Néanmoins, on ne sait dans quel cadre précis ils ont été brûlés, d'autant plus que les ossements, relativement peu nombreux, s'apparentent à des déchets culinaires et que des céramiques plus ou moins complètes les accompagnent. Des restes fauniques calcinés, appartenant essentiellement à du porc (89 % des restes),

ont aussi été mis au jour en quantité importante dans l'une des branches du fossé qui ceinture le sanctuaire au cours de la phase 3 : 39 % des 769 restes collectés ont subi ce traitement, mais la présence de nombreux déchets alimentaires non brûlés, à leurs côtés, évoque aussi la pratique du banquet (cf. *infra*). De multiples restes osseux passés au feu ont également été mis en évidence à Villeneuve-Comte (S.164), parmi les mobiliers découverts dans le remplissage des fossés circonscrivant le lieu de culte. Au total, 95 % des 4 008 fragments d'os recueillis sur le site se caractérisent par un tel traitement ; les restes, difficiles à déterminer en raison des dégradations occasionnées par le feu, semblent majoritairement issus, du moins pour la cinquantaine d'entre eux qui ont été identifiés, de caprinés¹⁰⁵⁰. Ces ossements ont pu avoir été brûlés, avec la viande qui les enveloppait, sur la flamme d'un autel – s'il ne s'agit pas de restes de grillades partagées par les hommes –, avant d'être progressivement rejetés dans les fossés de l'enclos.

La question de la destination de vases complets ou presque entiers, enfouis dans des contextes spécifiques au sein même de l'aire sacrée et contenant parfois des ossements, doit aussi être posée : s'agit-il d'offrandes alimentaires qui, dans la plupart des cas, n'auraient pas été brûlées ? La consécration d'un vase et de son contenu est difficile à mettre en évidence en l'absence d'inscription : les récipients ont aussi pu avoir été ensevelis au sein du sanctuaire, entiers ou brisés, après avoir servi pour les banquets partagés par les hommes (cf. *infra*). Les seuls textes témoignant de la dédicace de céramiques à une divinité ont été découverts dans les *mithraea* d'Angers (S.2) et de Septeuil¹⁰⁵¹ (S.122), qui ont respectivement livré quatre vases porteurs de *graffiti* – dont l'un est une commande à un atelier de Lezoux et a été gravé avant cuisson – et deux récipients agrémentés de lettres peintes, sur lesquels figure le nom du *Deo invicto* (fig.187). Il s'agit de formes liées à la présentation ou au service d'aliments solides ou liquides (un plat, trois gobelets et deux bols), dont les fragments ont été découverts dans des niveaux liés à l'abandon, mais on ignore tout de leur contenu initial. Par ailleurs, on ne sait si des récipients et leur contenu – correspondant aux rejets de combustion provenant de l'autel ou à des offrandes non brûlées ? – étaient déposés et conservés au sein des temples et des édifices des cours sacrées, puisque les mobiliers qui y étaient entreposés ont généralement été détruits, ou du moins perturbés, après l'abandon des sites (cf. *supra*, 4.1.2.1).

En revanche, dans la cour de plusieurs sanctuaires antiques, des vases isolés ou regroupés en petit nombre

1048. Michel *et al.*, 2014, p. 199 et p. 224-226.

1049. P. Méniel, in Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 329-331.

1050. Berga, Bet, 2016, p. 65-66 ; Bet (dir.), 2018, p. 164-166.

1051. S.2 : Molin *et al.*, 2015, p. 421-422 et p. 428-429 ; S.122 : Gaidon-Bunuel *et al.*, 2006.

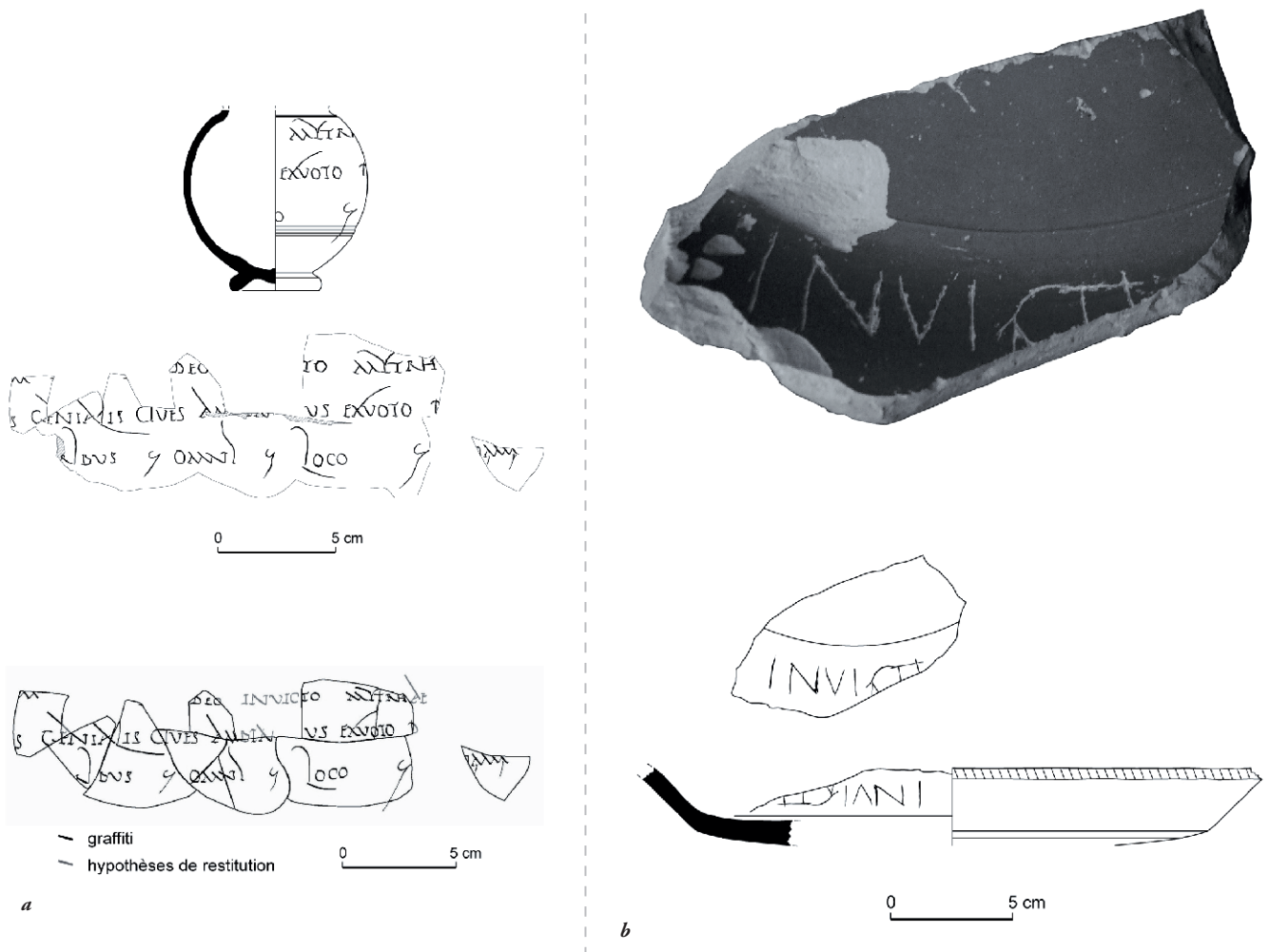


Fig. 187 : dédicaces à Mithra, « dieu invaincu », sur un gobelet sphérique de type Déchelette 72 et sur un plat caréné de type Lezoux 043 en céramique sigillée, provenant du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2). In Molin et al., 2015, p. 422, fig. 5 et p. 425, fig. 9.

ont parfois été ensevelis dans des fosses creusées pour cette occasion. Seul le dépôt mis en évidence à Chilleurs-aux-Bois¹⁰⁵² (les Tirelles, S.103, ph. 3), à 14 m au nord-est du temple, contient des restes fauniques brûlés, ici associés à un vase peut-être entier à l'origine – il n'en reste que le fond, reposant en position fonctionnelle dans la fosse – et à une monnaie émise en 72 de n. è. À Amboise¹⁰⁵³ (S.237, ph. 1), cinq pots – des vases à balustres ou globuliformes –, découverts vides, ont été disposés, à la verticale, en bordure d'un niveau argileux qui a livré de nombreux tessons de céramique, les os d'au moins quatre-vingt animaux (essentiellement des porcs et des caprinés) ou encore une centaine de monnaies, caractéristiques de la période augustéenne ; aucun indice ne permet d'affirmer qu'ils ont bien contenu des aliments, qui auraient pu être confectionnés à partir de produits végétaux.

À l'inverse, les fouilles réalisées au Mans (S.16, ph. 3), à Saint-Martin-de-Boscherville (S.87, ph. 3), à Chartres (Place des Épars, S.100, ph. 1 et 2) et à Orléans (S.114,

ph. 1-2) ont conduit à la découverte d'un ou de plusieurs contenants en terre cuite, enfouis dans l'aire sacrée à des dates différentes, dans lesquels ont été recueillis des ossements non brûlés et, parfois, en connexion anatomique. Il n'est pas certain que les dépôts identifiés à Chartres¹⁰⁵⁴ relèvent bien d'un sanctuaire, puisqu'aucun temple n'a été formellement identifié pour la première phase du site. De surcroît, pour le plus ancien dépôt, daté de la première moitié du I^{er} s. de n. è. (ph. 1), 56 restes fauniques, contenus dans l'une des deux amphores inhumées dans une fosse avec deux *dolia*, évoquent des déchets alimentaires et des rejets primaires de boucherie ; appartenant majoritairement à du bœuf et à du porc, ils sont comparables à des contextes domestiques, au regard des traces de découpe identifiées. Quant aux 202 restes fauniques, mêlés à quatre monnaies julio-claudiennes, qui sont issus d'une amphore, enterrée lors de la seconde moitié du I^{er} s. ou au début du II^e s. (ph. 2) en bordure d'un bassin en bois, ils appartiennent essentiellement à de jeunes coqs (87 % des 176 restes déterminés), mais on n'a pu déterminer s'ils ont été

1052. Fournier (dir.), 2010, vol. 1, p. 317.

1053. Peyrard, 1980 ; Laruzat, 2009, vol. 1, p. 119-121.

1054. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 129-130.

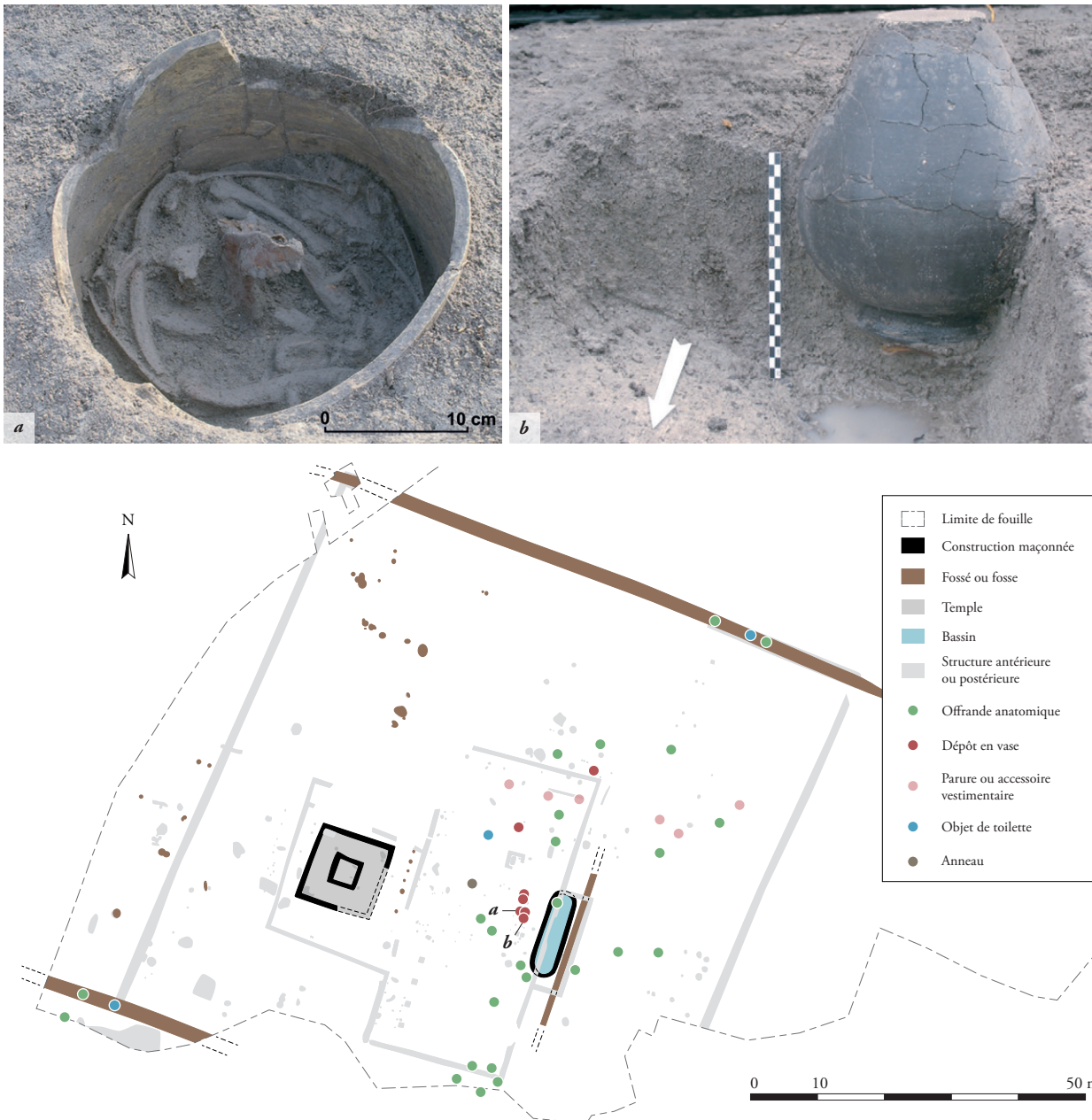


Fig. 188 : exemples de dépôts de vases découverts dans la moitié orientale de la cour du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; S.114). Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2014, p. 100-101, fig. 84 et 86-87.

cuits et consommés.

À Orléans¹⁰⁵⁵, parmi les neuf vases – des pots ou des amphores parfois découpées – qui ont été enterrés dans la cour du sanctuaire, à proximité d'un bassin faisant face au temple, cinq présentent un bon état de conservation (fig. 188). Ensevelis en position verticale, à l'endroit ou à l'envers, l'un contient les restes d'un nourrisson (cf. *infra*, 4.2.5), tandis que trois autres renferment des ossements d'animaux sans connexion – ainsi qu'une monnaie gauloise pour l'un d'entre eux – et que le dernier est vide. Les restes fauniques n'ont malheureusement pas été analysés, mais les responsables de l'opération archéologique proposent d'y voir des offrandes alimentaires, déposées entre la fin du I^{er}

s. av. n. è. et le troisième quart du I^{er} s. de n. è. Il s'agirait alors d'offrandes individuelles enfouies dans la cour, peut-être au même titre que de nombreuses monnaies ou encore d'ex-voto anatomiques que l'on a découverts dans le même secteur ; toutefois, peu d'informations ont été réunies au sujet de leur contenu et il est tout aussi envisageable qu'ils aient accueilli les reliefs de repas consommés au sein du lieu de culte.

De même, l'absence d'analyse détaillée du matériel faunique limite fortement l'interprétation de la douzaine de gobelets et d'urnes, remplis de petits ossements de porc ou de volailles, qui ont été enterrés à 4 m au sud-est du temple de Saint-Martin-de-Boscherville¹⁰⁵⁶ au cours des III^e

1055. Chambon, Verneau, 2015.

1056. Le Maho, 1995, p. 84 et p. 87.

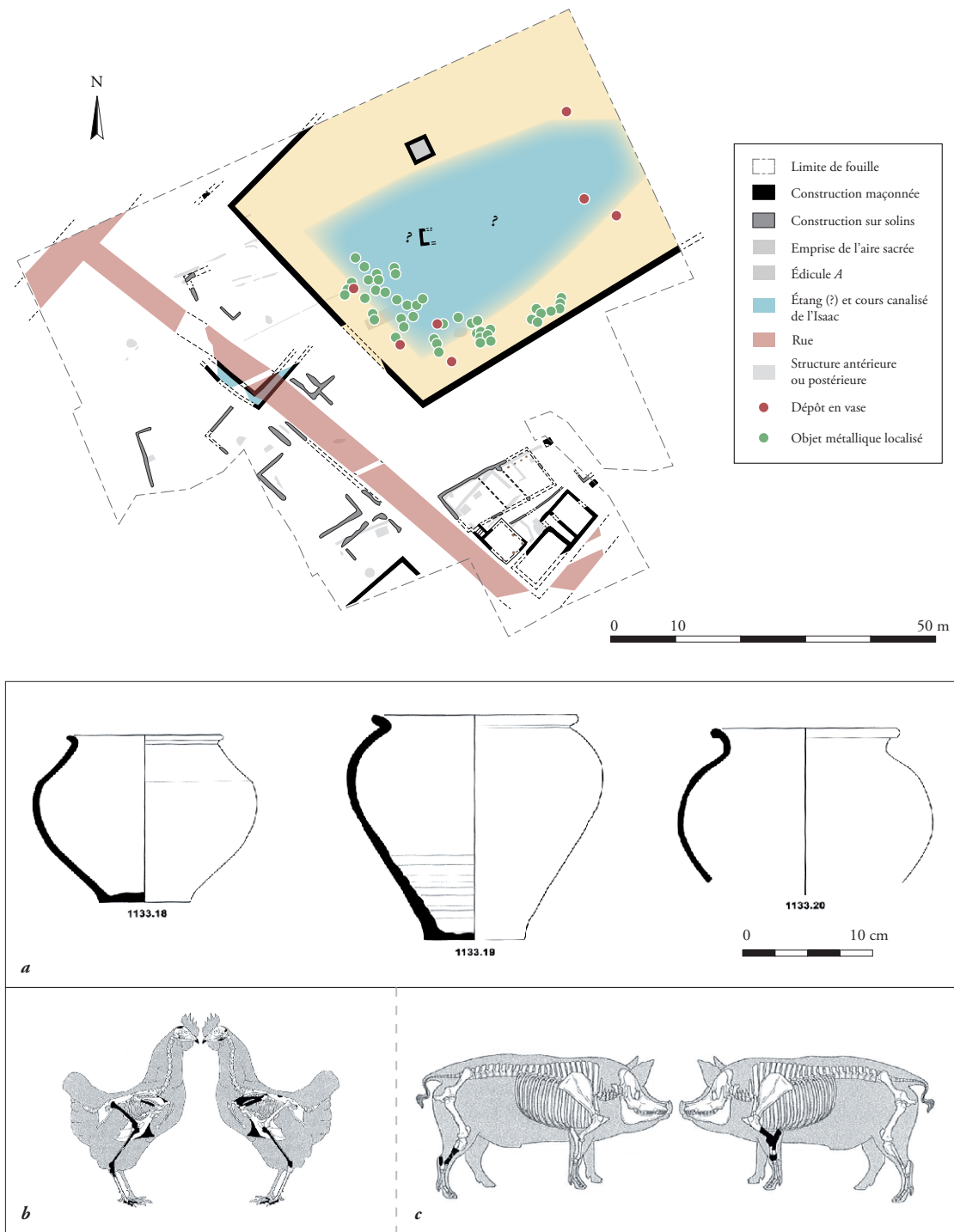


Fig. 189 : exemples de pots enfouis verticalement en bordure du probable étang du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; S.16) et contenant, pour certains d'entre eux, des quartiers de viande animale (b : restes de poulets ; c : restes de porc). D'après Chevet et al., 2014, p. 130, fig. 8, p. 132, fig. 11 et p. 154-155, fig. 25-27.

s. et IV^e s. ; encore une fois, on ne peut trancher entre offrandes ou déchets alimentaires. À l'opposé, l'hypothèse de mets préparés qui ont été consacrés à une divinité et enfouis dans l'aire sacrée où on l'honore semble plus plausible au Mans¹⁰⁵⁷. Au moins sept pots entiers ont été inhumés, à l'endroit ou à l'envers, dans les sédiments vaseux qui bordent le probable étang du lieu de culte des Jacobins, dans un secteur qui a aussi livré un grand nombre de mon-

naies (fig. 189). Dispersés dans la cour de ce dernier, ils ont été mis en terre, au plus tôt, lors de la seconde moitié du I^{er} s. ou durant la première moitié du II^e s. de n. è., si l'on se fie à l'étude typologique des vases. Au moins quatre de ces récipients renferment des restes fauniques, issus, pour ceux qui ont pu être déterminés, de jeunes porcs et coqs, d'un bœuf, d'un cyprinidé et d'un maquereau espagnol, sans doute importé sous une forme salée. Au regard de leur composition, il est vraisemblable que ces dépôts correspondent à des offrandes de viande de qualité, en conserve

1057. S. Lepetz et S. Raux, in Chevet et al., 2014, p. 153-155.



Fig. 190 : quartiers de viande issus du corps incomplet d'une brebis et ensevelis dans une fosse du sanctuaire du Four à Chaux à Hérouvillette (Calvados ; S.145). In Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 295, fig. 120 ; cl. Conseil départemental du Calvados.



Fig. 191 : quartiers de viande découpés dans le corps d'un bœuf et soigneusement enfouis dans la fosse 1202 du site du Vigneau à Pussigny (Indre-et-Loire ; S.244). In Coutelas, Hauzeur, 2017, p. 88, fig. 18 ; cl. ArkeMine.

ou en morceaux, qui ont été inhumés dans l'enceinte du sanctuaire.

Des dépôts de viande non brûlée et *a priori* non consommée ont pu être mis en évidence sur d'autres sites, au sein desquels ils ont été ensevelis, sous la forme de quartiers parfois associés à d'autres mobiliers, dans des fosses que l'on peut qualifier de rituelles. La plus ancienne attestation de ce type de pratique a été reconnue à Autherives¹⁰⁵⁸ (S.253, ph. 1) : une fosse, remblayée au plus tôt durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., dans un secteur qui sera occupé à partir du siècle suivant par un temple, contient 91 tessons de céramique, appartenant à un minimum de huit vases, ainsi que deux monnaies, neuf fibules et plusieurs ossements d'animaux, dont un membre de porc en connexion anatomique. À Hérouvillette¹⁰⁵⁹ (S.145, ph. 3), une cavité, aménagée près du mur oriental du péribole, a servi à enfouir des quartiers de viande, en grande partie issus du squelette incomplet d'une brebis (fig. 190), ainsi que des tessons datés de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. de n. è.

À Mareuil-lès-Meaux¹⁰⁶⁰ (S.157), ce sont plusieurs quartiers, découpés dans la carcasse d'au moins deux caprinés, et un morceau de viande de poulet, mêlés à quelques autres ossements et à un fragment de meule, qui ont été mis au jour dans des fosses creusées à l'intérieur de deux édifices de la villa – dont l'un, au moins, peut être identifié comme une *cella*. Les ossements sont répartis sur plusieurs niveaux et ont probablement été placés dans un contenant en bois, dont témoignent des effets de parois.

Enfin, le lieu de culte de Pussigny¹⁰⁶¹ (S.244) se distingue des précédents par la quantité importante d'ani-

maux abattus, découpés et enfouis aux côtés de quelques tessons de céramique dans plusieurs dizaines de fosses que l'on a creusées pour les accueillir. Les restes osseux, dont l'état de conservation témoigne d'un enfouissement rapide, sont issus des squelettes d'au moins 125 animaux, parmi lesquels les caprinés sont largement majoritaires, avec 69 % des restes déterminés et 86 % du NMI (soit 108 individus), et sont suivis du bœuf, qui représente 30 % du nombre de restes et 6 % du NMI (soit 8 animaux). Ces animaux ont été découpés en quartiers qui ont été déposés intacts, dans la plupart des cas, dans les fosses. Les ossements présentent les traces d'une préparation bouchère, qui a sans doute eu lieu au sein même du sanctuaire, mais, dans la plupart des cas, la viande n'a manifestement pas été consommée. De fait, les traces de passage au feu et de découpe sont quasi absentes, mais il est aussi possible, du moins dans certains cas, que la cuisson et la décarnisation n'aient pas laissé de traces, par exemple si l'on envisage une cuisson au bouillon. Alors que la majorité des fosses se caractérise par la présence de plusieurs dizaines ou centaines de restes essentiellement issus de caprinés, la fosse 1202 (1,47 m x 0,66 m x 0,50 m), localisée au sud-ouest du temple, renferme un assemblage plus singulier, puisqu'elle contient 2 600 restes fauniques, appartenant à un bœuf quasi complet (environ 70 % des restes). Celui-ci a été découpé en quartiers, soigneusement placés sur son fond, tandis que le crâne du ruminant – sur lequel aucun stigmate lié à l'abattage n'a été observé – a été disposé au sommet des morceaux de viande (fig. 191). Des restes issus de deux chèvres, d'un mouton et d'un autre capriné ont aussi été mis au jour au sein de cette structure, vraisemblablement scellée au cours du III^e s. de n. è.¹⁰⁶²

Pour ces différents exemples, les espèces concernées par ces pratiques varient (caprinés, bœuf, coq), parfois au sein d'un même site, de même que les régions anatomiques

1058. Michel *et al.*, 2014, p. 192-193.

1059. Chr. Wardius, *in* Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 295-297.

1060. I. Rodet-Belarbi, *in* Bet, Delage (dir.), 2008, p. 1032-1033.

1061. Coutelas (dir.), 2015, vol. 1, p. 151-153 ; L. Roux, *in* Coutelas (dir.), 2015, vol. 3, p. 65-102.

1062. Coutelas (dir.), 2015, vol. 1, p. 80-81.

que l'on a choisies. Seules les étapes les plus récentes des séquences rituelles peuvent être reconstituées : l'animal mort a été découpé, vraisemblablement au sein même du sanctuaire à Pussigny, puis une sélection de quartiers a été déposée dans une ou plusieurs fosses, aux côtés d'autres objets qui semblent constituer des rejets détritiques – os épars et tessons de céramique. En revanche, on ignore si une part des animaux – les entrailles ou certains quartiers de viande ? – a aussi été brûlée sur l'autel et si une autre part, cuisinée, a été consommée par les hommes. Ce type de pratique n'est pas exclusif à l'aire géographique étudiée, puisque des quartiers de viande non brûlés ont aussi été découverts dans la fosse n° 11 (dite « fosse du vergobret ») du sanctuaire des Mersans à Saint-Marcel/Argentomagus (Indre) : en proviennent deux épaules et deux jambons, une tête de truie fendue en deux et deux grils costaux de bœuf¹⁰⁶³.

D'autres morceaux issus de carcasses animales, qui n'ont manifestement pas été mangés, sont parfois découverts dans des types de contextes différents, notamment dans le comblement des fossés d'enclos ou au contact de niveaux de sol. L'exemple des parties de squelettes de moutons mises au jour à Authevernes¹⁰⁶⁴, à proximité de restes brûlés qui correspondent vraisemblablement aux rejets de combustion d'un autel, a déjà été décrit *supra*. Sur le même site, dans le courant du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è. (ph. 3), le fossé qui délimite à l'est la cour du lieu de culte a accueilli d'autres ossements, appartenant surtout à la tête et aux bas de pattes d'une dizaine de moutons et au squelette incomplet d'un équidé. D'autres os provenant des mêmes mammifères ont également été mis au jour dans une fosse voisine ; d'une manière globale, ils présentent des traces d'exposition aux intempéries, indiquant qu'ils sont restés à l'air libre durant un certain temps. Si la décomposition de cadavres d'animaux non découpés est un phénomène attesté à plusieurs reprises au sein de sanctuaires du second

âge du Fer, mais qui reste tout de même rare¹⁰⁶⁵, le cheval d'Authevernes constitue le seul témoignage de ce type de pratique – qui n'a d'ailleurs pas été mise en évidence pour les sites gaulois du secteur géographique considéré – au sein du corpus étudié.

Par ailleurs, alors qu'une tête de cheval à l'occipital tranché, provenant d'un fossé comblé durant La Tène finale à Alençon (S.194, ph. 1), y a été suspendue au moyen d'un piquet appointé, on ne sait si, durant l'époque romaine, les quatre crânes de bœuf découverts au sein des sanctuaires de Pouillé (S.243) et de La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), celui de brebis, déposé dans une fosse bordée de pierres à Bennecourt (S.254, ph. 2), ou encore les trois exemplaires, non décrits, provenant des sols de l'enclos polygonal de Vannes (S.278, ph. 3) ont aussi fait l'objet d'une exposition avant d'être mis au rebut. Si les restes crâniens ont pu avoir été prélevés sur des animaux que l'on a laissé pourrir, à l'instar de l'équidé d'Authevernes, il est aussi tout à fait probable qu'ils aient été séparés des carcasses d'animaux auparavant sacrifiés et équarris pour être cuisinés et consommés, et ainsi faire partie des rejets de boucherie.

Il faut aussi évoquer la question des animaux dont le cadavre a été déposé entier dans une fosse, sans avoir fait l'objet de prélèvements et donc de consommation. Une seule attestation de ce type de dépôt a été mise en évidence pour l'âge du Fer, au sein d'un site dont le statut n'est pas connu avec précision : il s'agit d'une fosse creusée à Chilleurs-aux-Bois (les Tirelles, S.103, ph. 1), à une cinquantaine de mètres au nord-ouest du futur temple d'époque romaine, le long d'un fossé reconnu sur plus 180 m. Longue de 6,90 m, large de près de 1,50 m et conservée sur une profondeur de 0,20 m (fig. 192), elle renferme les squelettes d'un homme adulte et de sexe probablement masculin – dont le crâne a été prélevé après disparition des chairs et avant le remblaiement de la fosse – et de quatre animaux (deux bœufs, un veau et un cheval). Les corps ont été soigneusement disposés sur leur flanc gauche, les

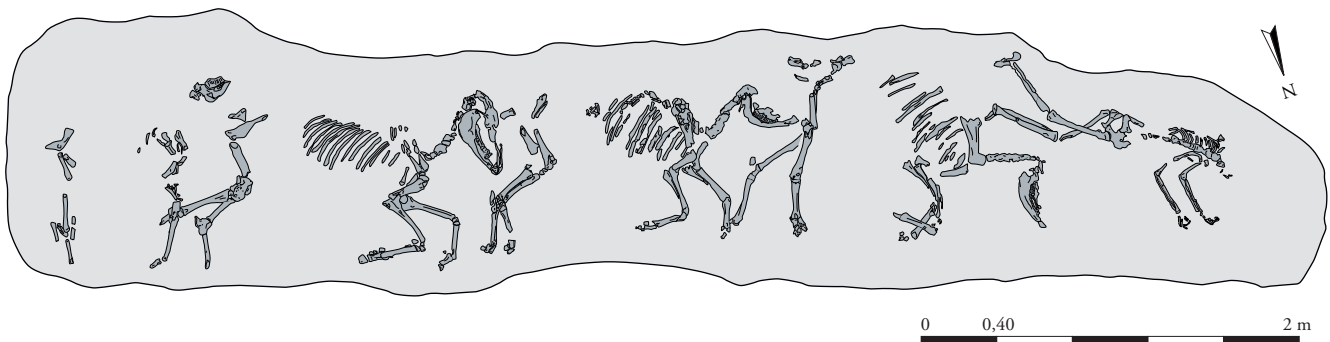


Fig. 192 : squelette d'un humain, de deux bœufs, d'un veau et d'un cheval enfouis au cours du second âge du Fer dans une fosse du site des Tirelles à Chilleurs-aux-Bois (Loiret ; S.103, ph. 1). D'après Fournier, Detante, 2014, p. 47, fig. 6.

1063. Rodet-Belarbi, 1994, p. 189 ; Fauduet, 2019, p. 453-455.

1064. Michel *et al.*, 2014, p. 210 et p. 227-228.

1065. Méniel, 2008, p. 143-155 ; Méniel, 2012, p. 11-12.

uns à la suite des autres, les membres inférieurs fléchis et tournés vers le fossé voisin. Les causes de leur mort n'ont pu être déterminées, en raison de l'état de conservation des os, relativement médiocre. Une datation radiocarbone réalisée sur les ossements renvoie à la fin de La Tène ancienne ou à La Tène moyenne (382-174 av. n. è.) ; la localisation de la fosse en bordure du fossé et l'absence de mobilier céramique antérieur à La Tène finale invitent néanmoins à considérer avec prudence cette proposition chronologique et à émettre l'hypothèse d'un enfouissement plus tardif, contemporain du fonctionnement du fossé¹⁰⁶⁶. Ce dépôt singulier, dont on ne sait si sa présence ou du moins sa mémoire conditionnera le développement d'un sanctuaire durant le Haut-Empire (cf. *infra*, 6.1.1), rappelle d'autres ensembles similaires, parfois qualifiés de « cor-tèges » d'animaux et d'hommes, mis au jour à Lelleton (Vendée), à Thézy-Glimont (Somme) ou près de l'*oppidum* de Gondole (Le Cendre, Puy-de-Dôme). L'interprétation de ces dépôts atypiques, datés du second âge du Fer ou de l'époque romaine, pose souvent problème, puisqu'on ne connaît pas les modalités de la mort – naturelle, accidentelle ou délibérée ? – des individus et des mammifères qui les accompagnent ; on ne sait s'il s'agit de sépultures particulières ou si leur constitution répond plutôt à d'autres préoccupations, traduites par des rites spécifiques¹⁰⁶⁷. Ici, à Chilleurs-aux-Bois, l'isolement du dépôt ne permet pas d'en comprendre le sens et n'apporte pas d'éléments supplémentaires à la réflexion.

Au cours de l'époque romaine, ce ne sont que des animaux isolés qui, à de rares reprises, ont été mis en terre au sein des aires sacrées. Pour autant, leur enfouissement ne semble pas nécessairement lié aux pratiques religieuses des sanctuaires, comme l'ont noté S. Lepetz et P. Méniel pour d'autres régions¹⁰⁶⁸. Ainsi, à Baudreville (S.94), la présence d'un squelette de chien dans le comblement d'un puits inachevé ou d'un puisard pourrait avoir eu lieu après l'abandon du site ou dans le cadre du rejet d'un animal mort naturellement, de même qu'à Pouillé¹⁰⁶⁹ (S.243). En revanche, à Macé¹⁰⁷⁰ (S.196, ph. 5), un canidé a été inhumé, au cours de l'Antiquité tardive, dans une fosse creusée entre deux édifices et près d'une stèle dressée, avec 8 monnaies, deux fragments de figurines en terre cuite et d'autres objets ; l'assemblage des dépôts témoigne sans guère de doute d'un geste rituel dont on ignore la signification. Dans tous les cas, la présence de chiens entiers est étonnante, puisque leurs restes sont généralement peu fréquents au sein des spectres fauniques des lieux de culte (cf. *supra*, 4.2.1.1).



Fig. 193 : squelette de capriné mis en terre au pied du mur méridional de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; S.157). In Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 3, p. 1034.

Néanmoins, le sacrifice de chien est bien attesté en Italie romaine, et ce à des fins diverses, et cet animal apparaît aussi dans les bras de plusieurs enfants, parmi les sculptures découvertes aux sources de la Seine, en Côte-d'Or, où il pourrait éventuellement représenter l'objet d'une offrande ou un animal familier¹⁰⁷¹.

Si aucun squelette intact de bœuf ou de porc n'a été identifié au sein des sanctuaires antiques, des dépouilles de caprinés ont en revanche été découvertes, pour l'une d'entre elles, à Mareuil-lès-Meaux¹⁰⁷² (S.157) (fig. 193), à l'extérieur d'un édifice qui a aussi livré les vestiges de morceaux de coq, et, pour trois autres, déposées dans autant de fosses, à Saint-Patrice¹⁰⁷³ (S.247). Sur ce dernier site, deux des trois squelettes sont d'ailleurs associés à un vase en terre cuite complet, daté de la fin du II^e s. ou du III^e s. de n. è. ; les os se caractérisent par un état de conservation globalement mauvais et les modalités de la mise à mort des mammifères n'ont pas pu être précisées. L'inhumation de cadavres entiers de caprinés et de céramiques n'est pas spécifique à cet établissement : plusieurs exemples ont aussi été mis au jour à une centaine de mètres au nord du lieu de culte d'Authavernes (S.253), dans une vaste fosse interprétée comme une ancienne carrière. S. Lepetz a récemment recensé d'autres cas similaires, associant des squelettes de caprinés ou d'autres animaux à des récipients, en Gaule et en Germanie romaines. Il conclut que le sens de ces gestes nous échappe, mais que « le choix des victimes et les espèces impliquées laissent entrevoir des pratiques locales en lien avec une communauté de taille réduite »¹⁰⁷⁴.

L'enfouissement d'animaux non brûlés – entiers ou segmentés – au sein des sanctuaires d'époque romaine revêt donc des formes très variables, tant du point de vue des espèces sélectionnées que de la composition du dépôt. Si

1066. Fournier, Detante, 2014.

1067. Méniel, 2008, p. 98-101 et p. 179 ; Le Béchenec, Frère, 2018 ; Foucras (dir.), 2019, p. 176-180.

1068. Lepetz, Méniel, 2008, p. 155-156.

1069. S.94 : Jalmain, 1985 ; S.243 : Plateau, Ruffier, 1982.

1070. Leclerc, 2006, p. 16 et p. 54.

1071. Deyts, 1994a, p. 10 ; Lacam, 2008, p. 36-38.

1072. Bet, Delage (dir.), 2008, p. 239-240 et p. 245.

1073. Guiot (dir.), 2003, p. 79.

1074. Lepetz, 2018, p. 97.

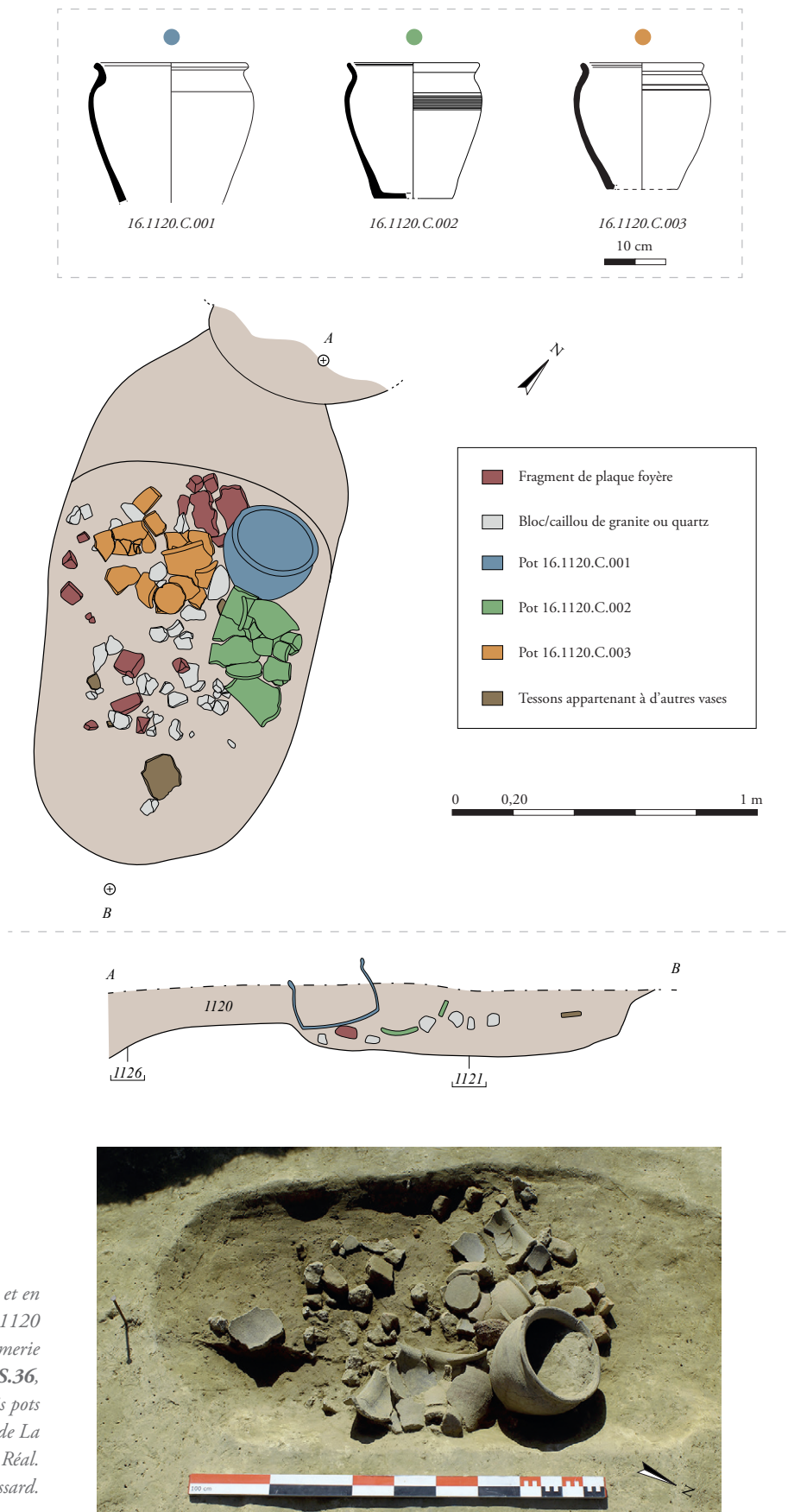


Fig. 194 : relevé en plan et en coupe et cliché de la fosse 1120 du sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; S.36, ph. 1), qui a livré trois pots de cuisson quasi entiers de La Tène finale. Réal. et cl. S. Bossard.

ces gestes ne traduisent pas nécessairement la volonté de consacrer à une divinité l'objet inhumé, ils relèvent certainement de différentes pratiques, dont la signification et le déroulement précis ne peuvent être pleinement compris à partir des vestiges conservés. La multiplication des découvertes et une étude systématique des contextes d'ensevelissement des restes fauniques permettront de mieux cerner les modalités de ces pratiques, encore peu documentées pour certaines d'entre elles, que ce soit le dépôt de viande au sein de céramiques ou sous la forme de quartiers disposés dans des fosses.

▪ *...et celle des hommes*

Si une partie des céramiques et des restes fauniques enfouis au sein des lieux de culte pourrait correspondre à la part des dieux brûlée dans le cadre du sacrifice ou à des offrandes consacrées sans être passées par la flamme, d'autres vestiges semblent en revanche témoigner de la consommation de nourriture – et de boissons – par les hommes, issue ou non du sacrifice et parfois préparée et partagée dans l'enceinte même du sanctuaire.

Les plus anciennes traces de pratiques de commensalité apparaissent manifestement dès le second âge du Fer. L'examen de l'abondant matériel faunique (environ 20 000 restes) provenant du remplissage des fossés de l'enclos de Bennecourt (S.254, ph. 1 ; cf. *supra*, fig. 171), daté de la seconde moitié du II^e s. av. n. è., a conduit P. Méniel à l'interpréter comme un amas de déchets résultant de la consommation massive de porc (60 % du nombre de restes déterminés, pour un NMI égal à 140) et de caprinés (30 %, NMI = 84), ainsi que, dans une moindre mesure, de bœuf (2 %, NMI = 11) et de chien (< 1 %, NMI = 18) ; s'y ajoutent quelques restes de faune sauvage, de malacofaune et de poissons. Toutes les parties du squelette des animaux ne sont pas représentées, ce qui implique que l'ensemble de ces derniers n'a pas nécessairement été sacrifié dans l'enclos, mais qu'au moins une partie de la viande a été importée sous forme de quartiers. En outre, certains morceaux de porcs (notamment les pieds), qui auraient été abattus sur place, ont pu avoir été exportés en dehors du site¹⁰⁷⁵. On ignore si la céramique associée, également découverte en grand nombre (soit 2 424 tessons, correspondant à un minimum de 161 vases) et composée de formes variées, a été uniquement utilisée dans le cadre de ces banquets, ou si elle a pu intervenir dans d'autres types de pratiques¹⁰⁷⁶.

Si très peu de restes fauniques ont été mis au jour au sein du grand enclos de Juvigné¹⁰⁷⁷ (S.36, ph. 1), peut-être

pour des raisons de mauvaise conservation du matériel osseux, la céramique datée de La Tène moyenne et surtout finale y est en quantité relativement importante (1 839 tessons, soit *a minima* 223 vases). En sus, elle est associée à de multiples débris de plaques de cuisson en terre cuite (169 fragments, issus d'au moins 6 objets). Ces objets en terre cuite témoignent sans doute de la préparation de repas à l'intérieur de l'enceinte et, probablement, de leur consommation. Dans la partie centrale de l'enclos, une fosse a d'ailleurs été creusée pour mettre au rebut trois pots datés de La Tène finale, quasi entiers et probablement brisés sur place, ainsi que plusieurs débris de plaques foyères, des pierres rubéfiées et un fragment de bouterolle en fer, piégé dans son remplissage (fig. 194). L'observation de traces de suie et des analyses biochimiques de contenu, réalisées sur les trois pots par le laboratoire Nicolas Garnier, indiquent que ces derniers ont servi à la cuisson d'aliments différents (viande et produits laitiers) et peut-être, aussi, à la fabrication de bière.

Les plus anciens niveaux du site de la Bauve à Meaux¹⁰⁷⁸ (S.158) ont aussi livré des vestiges que l'on peut rattacher, entre autres, à la tenue de festins : l'une des zones sondées au nord du complexe monumental d'époque romaine a révélé la présence d'un épandage de céramiques fragmentaires ou entières (*a minima* 80 vases, dont de nombreux gobelets entiers) et de plus de 2 000 restes fauniques. Ces derniers, caractéristiques de déchets alimentaires, présentent une face altérée, témoin d'une exposition durable à l'air libre. Les ossements sont majoritairement issus de moutons et de bœufs et proviennent pour une grande part de mandibules et de membres.

La découverte de vases en grande quantité rappelle également l'important dépôt de céramiques provenant d'un segment de fossé d'enclos à Quimper¹⁰⁷⁹ (S.176, ph. 1) : son comblement a livré 40 vases complets (petits pots et jattes) ainsi que 100 autres récipients fragmentaires, caractéristiques de La Tène finale. L'enclos, antérieur au développement du sanctuaire d'époque romaine, n'a été que partiellement fouillé et on ignore donc son étendue ainsi que la nature exacte des activités qu'il abrite.

Enfin, à Balloy¹⁰⁸⁰ (Seine-et-Marne), les débris de quinze amphores italiques, datées du premier quart du I^{er} s. av. n. è., ainsi que quelques tessons de céramiques domestiques ont été mis au jour dans les fossés d'un enclos de plan carré que l'on peut vraisemblablement interpréter comme un sanctuaire, à moins d'y voir un espace funéraire dont la ou les sépultures n'auraient pas laissé de trace. Les contenants de vin ont été volontairement décollés, brisés et, pour certains, passés au feu (fig. 195) ; après la

1075. P. Méniel, *in* Bourgeois (dir.), 1999, p. 151-163.

1076. A. Joseph, Y. Barat, L. Bourgeois, *in* Bourgeois (dir.), 1999, p. 136.

1077. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 ; Bossard, Dufay-Garel, 2019.

1078. St. Marion et S. Lepetz, *in* Couturier (dir.), 2005, p. 83-97 et p. 123-129.

1079. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 311-319.

1080. Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425.

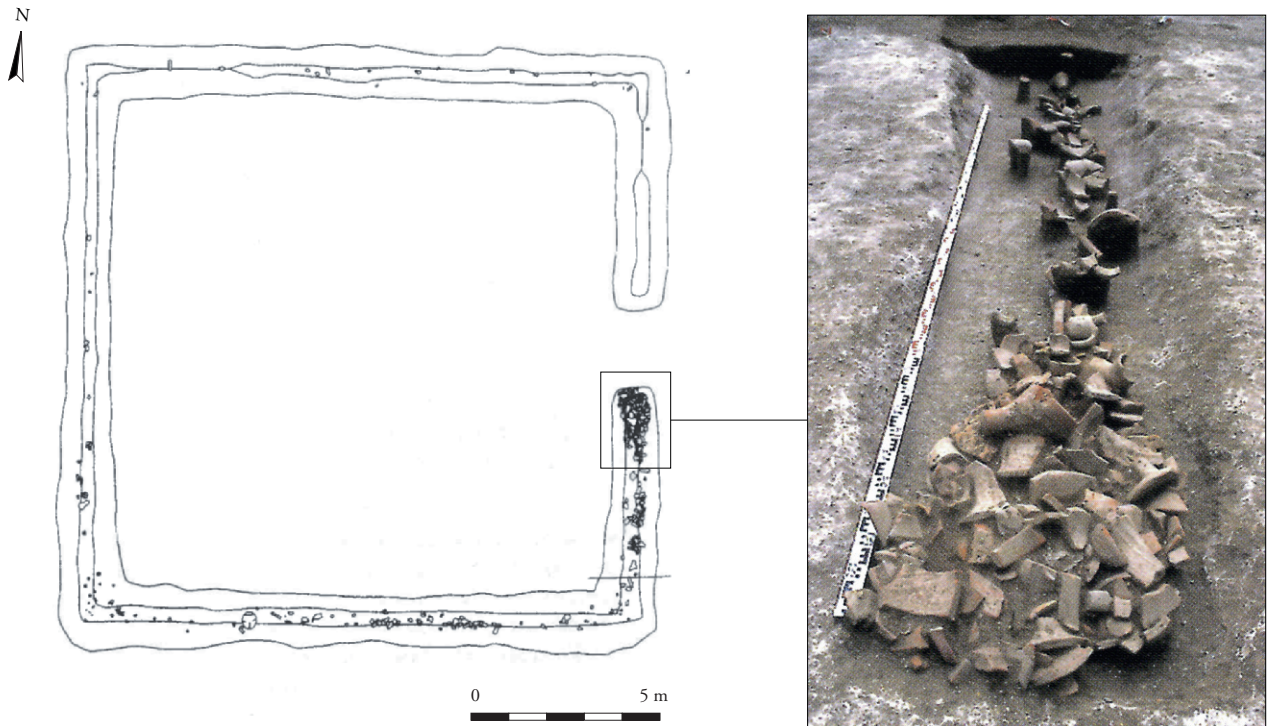


Fig. 195 : plan de l'enclos du Bois de Roselle à Balloy (Seine-et-Marne) et vue des débris d'amphores volontairement brisées et rejetées dans ses fossés, près de son entrée, vers le premier quart du I^{er} s. av. n. è. D'après Poyeton, Séguier, 1999, p. 58-59, fig. 2-3.

consommation probable de la boisson au sein de l'enclos, leurs restes sont restés exposés à l'air libre un certain temps avant d'être ensevelis.

Pour ces cinq exemples gaulois, le déroulement des banquets qui y ont vraisemblablement eu lieu demeure peu connu : les assemblages de céramique et parfois d'ossements d'animaux sont en position de rejets et on ignore tout du nombre de repas organisé et de leur périodicité ; la quantité élevée d'animaux consommés et de vases manipulés témoigne probablement de la participation d'une communauté importante, à moins d'envisager que ces pratiques aient été étalées sur plusieurs décennies et qu'elles n'aient réuni, à chaque fois, qu'un petit nombre de commensaux. Les enclos de Bennecourt et de Balloy, d'une surface interne de 110 m² et 175 m², se caractérisent par une capacité d'accueil limitée – encore faudrait-il être certain que les repas avaient bien lieu en son sein et non en sa périphérie – mais, à l'opposé, celui de Juvigné (environ 2 500 m²) a sans doute permis de rassembler un groupe bien plus important de convives (cf. *supra*, 3.1.1.1) ; quant au site de Meaux, on ignore tout de sa structuration avant le début de l'époque romaine et le cadre spatial des repas ne peut donc être défini.

Un faisceau d'indices autorise aussi la restitution de repas à plus ou moins grande échelle au sein de plusieurs sanctuaires du Haut-Empire, pour lesquels les données sont plus étoffées. À de multiples reprises, l'étude archéozoologique a montré que les restes fauniques qui en proviennent, qu'ils soient issus de niveaux d'abandon, de remblais ou

du remplissage de fosses ou de fossés, correspondent à des déchets alimentaires. À Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre¹⁰⁸¹ (S.127, ph. 2-3), les os de porc et de caprinés, représentant respectivement 17 % et 16 % du total de restes déterminés, sont ainsi caractéristiques de rejets alimentaires : des traces de découpe et de fracturation typiques en témoignent.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition anatomique des os montre que les parties charnues, privilégiées dans le cadre d'une consommation alimentaire, sont généralement les plus abondantes, que ce soit pour le porc à Allonnes (S.9, ph. 4), où il a d'ailleurs été abattu, préparé et consommé sur place, à l'instar des caprinés, mais aussi à Val-de-Reuil (S.269), où les côtes de bœuf et les membres de porcs et de caprinés dominent les assemblages, de même qu'à Châteaubeau¹⁰⁸² (l'Aumône/la Justice, S.204). La prédominance des restes de ces morceaux riches en viande peut résulter de l'évacuation des déchets éliminés lors de la découpe primaire des carcasses, mais aussi de l'introduction de provisions, par les autorités gérant le lieu de culte ou par les *cultores*, qui étaient destinées à être offertes aux divinités ou partagées lors de repas sacrés, en complément des mets préparés à partir des victimes sacrifiées.

Dans d'autres cas, toutes les parties anatomiques des principales espèces attestées sont représentées et les os portent des traces de découpe bouchère et de consumma-

1081. Blin, Lepetz, 2008, p. 230.

1082. S.9 : Brouquier-Reddé *et al.*, 2008, p. 107-114 ; S.204 : Bontron *et al.*, 2008, p. 96 ; S.269 : G. Jouanin, in Lukas (dir.), 2014, p. 328

tion. C'est notamment le cas au sanctuaire d'Amboise¹⁰⁸³ (S.237, ph. 1 et 2), où la viande de porc, suivi d'abord des caprinés (ph. 1) puis du bœuf (ph. 2), a constitué un mets de choix. De même, au *mithraeum* de Septeuil¹⁰⁸⁴ (S.122, ph. 2), l'ensemble des os du squelette des coqs a pu être identifié, mais, les fragments de crâne étant très rares, il est possible que ces oiseaux aient été décapités sur place avant d'être consommés. En revanche, pour ce même site, alors que la majorité des porcs a été abattue alors qu'ils étaient jeunes, probablement sur le site même, d'autres quartiers de viande porcine, issus d'individus plus âgés, semblent avoir été importés en guise de complément.

Comme l'illustrent ces différents exemples, certains animaux ont donc manifestement été sacrifiés, préparés et mangés dans l'enceinte même de plusieurs lieux de culte, tandis que d'autres ont été introduits dans les aires sacrées après leur abattage ; pour autant, les locaux accueillant les cuisines et les banquets sacrés n'ont que rarement été identifiés au sein du territoire considéré (cf. *supra*, 3.1.4.2 et 3.1.4.3).

En outre, une partie de la viande produite grâce aux sacrifices – en particulier de bœufs – a sans doute été distribuée à l'extérieur du sanctuaire, notamment dans les marchés à viande (*macella*) des agglomérations d'époque romaine, de même que les os et la peau peuvent fournir en matières premières les ateliers artisanaux qui y sont établis¹⁰⁸⁵. L'abattage d'un grand ruminant, animal coûteux et plutôt réservé aux cérémonies communautaires ou publiques¹⁰⁸⁶, peut en effet produire une importante quantité de viande, estimée à environ 300 kg pour un bœuf d'époque romaine¹⁰⁸⁷ – soit 1 500 portions de 200 g, 1 000 portions de 300 g ou 600 portions de 500 g, c'est-à-dire de quoi rassasier plusieurs centaines d'individus.

D'après les résultats de plusieurs études archéozoologiques, menées sur des lots osseux issus de sanctuaires urbains – ainsi que de celui de Macé, toutefois situé à moins de 4 km du chef-lieu des Sagiens –, il est effectivement probable que la chair des bœufs sacrifiée ait été en grande partie écoulée et consommée en dehors de leurs murs, puisque les parties les plus charnues sont globalement absentes des ensembles analysés, tandis que les rejets issus des premières étapes de découpe des carcasses y sont plus abondants. À Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), le décompte de nombreux os de bas de pattes de bœufs et l'observation de traces de découpe spécifiques plaident ainsi en faveur de cette hypothèse, comme l'a montré S. Lepetz¹⁰⁸⁸. D'ailleurs, la forte proportion d'ossements appar-

tenant à cette espèce (64 % des 1 219 restes déterminés ; le NMI correspondant n'a pas été calculé) montre que le bœuf a été privilégié pour les hommages rendus à la divinité honorée ; elle témoigne d'un statut probablement public du sanctuaire, au sein duquel on sacrifiait avant tout de grands animaux. À Meaux¹⁰⁸⁹ (S.158, ph. 1-2 et 3), la découverte de segments de colonnes vertébrales et d'autres déchets éliminés lors des coupes bouchères va dans le même sens : les carcasses ont été préparées pour que la viande soit probablement mangée ailleurs. Enfin, les conclusions que tire Fr. Poupon de l'examen du matériel faunique issu des sanctuaires d'Allonnes (la Forêterie, S.9, ph. 4) et de Macé¹⁰⁹⁰ (S.196) sont aussi tout à fait similaires : la forte proportion de pieds et de côtes, entre autres, indique que les bœufs ont été abattus sur place, mais qu'ils ont probablement été consommés en un autre lieu.

L'étude de la céramique et de ses contextes de relégation au sein des sanctuaires, notamment lorsqu'elle est mêlée à des déchets alimentaires, peut également étayer l'hypothèse de repas consommés dans les enceintes à vocation religieuse. Pour plusieurs sanctuaires, la part importante de formes liées au service des boissons et des aliments solides (cf. *supra*, 4.2.1.2) constitue un premier indice, bien que ces récipients aient aussi pu contenir des offrandes alimentaires destinées aux dieux et non aux visiteurs. Seule l'une des coupes provenant de la *cella* du temple de Vannes (S.278, ph. 5) porte un *graffito* qui pourrait évoquer la consommation d'une boisson, en l'occurrence la bière (**fig. 196**), au sein d'un sanctuaire : elle a été lue « *[---]ndinaed bibis c[er]uesam gratis[---]* », soit : « *[---]* tu bois de la bière gratuitement »¹⁰⁹¹. Cette coupe pourrait toutefois avoir été produite pour un autre contexte avant d'être introduite dans l'aire sacrée. Les autres vases sont généralement muets au sujet des pratiques au cours desquels ils étaient utilisés.

Quant à leur traitement, on ignore si les bris volontaires de vases, assez rarement mis en évidence pour les sanctuaires de la zone d'étude – il a été signalé, sous différentes formes (fond perforé, col sabré, panse fragmentée, éventuelle calcination), à Tiercé (S.9), Hérouvillette (S.145), Hecmanville (S.152) et Authevernes¹⁰⁹² (S.253) – est lié à la volonté de détruire, après usage, des contenants qui ont été manipulés dans le cadre de banquets, ou plutôt des vases offerts aux dieux et qui ne peuvent donc plus être employés par les hommes, à l'exemple de phénomènes que

1083. P. Nuviala, in Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 85-101.

1084. Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008.

1085. Van Andringa, 2017a, p. 114.

1086. Van Andringa, 2008, p. 31.

1087. D'après P. Méniel et S. Lepetz, cités dans Scheid, 2011b, p. 229.

1088. Blin, Lepetz, 2008.

1089. Lepetz, Magnan, 2008.

1090. S.9 : Brouquier-Reddé *et al.*, 2008 ; S.196 : Poupon, 2008, p. 69-70.

1091. L. Simon, in Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 6-34 ; Simon, Bérard, 2007.

1092. S.9 : Mortreau, 2008, p. 395-396 ; S.145 : M.-A. Thierry, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 208-211 ; S.152 : Maret (dir.), 2003, vol. 3, p. 28 ; S.253 : Y.-M. Adrian, in Michel *et al.*, 2014, p. 217-218.

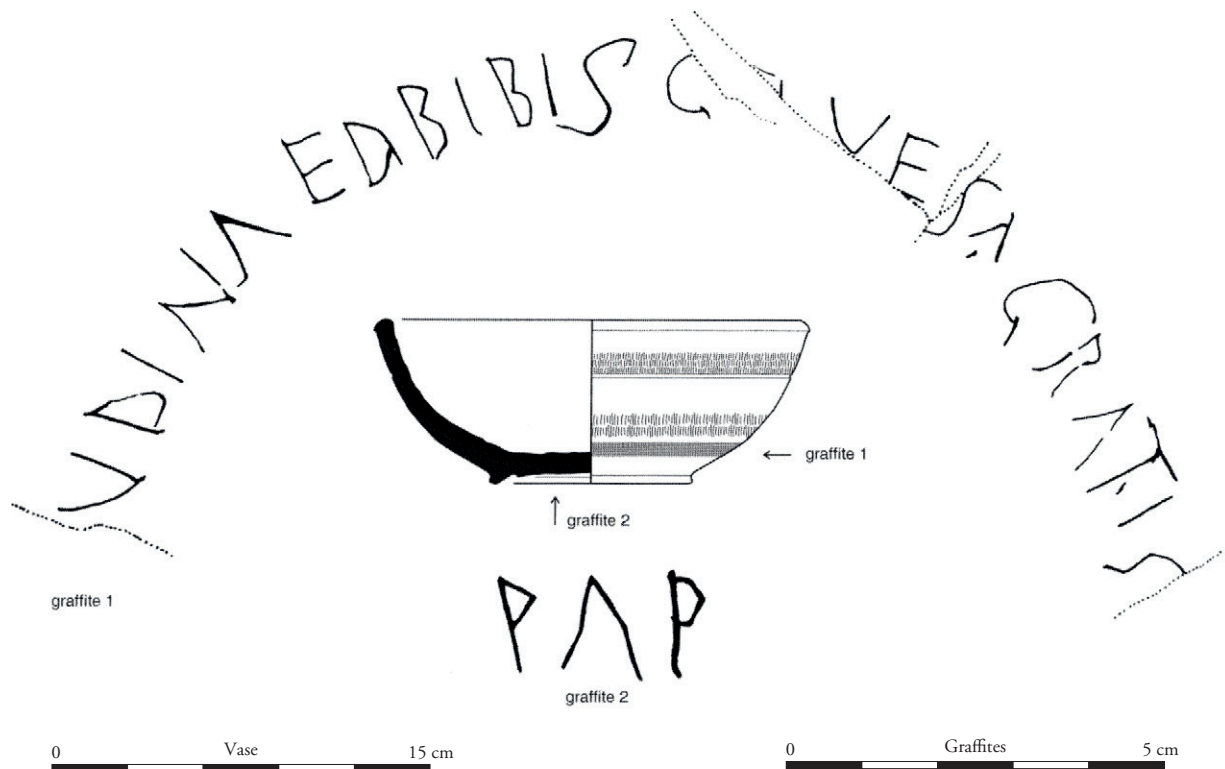


Fig. 196 : coupe en céramique grise fine découverte au sein de la cella du temple de Bilaire à Vannes (Morbihan ; S.278), portant une inscription qui pourrait signifier, pour partie : « tu bois de la bière gratuitement ». D'après Simon, Bérard, 2007, p. 596, fig. 3.

l'on observe, avec des raisons différentes, dans le domaine des rites funéraires.

L'association récurrente de vases, complets ou brisés, et de restes fauniques – du moins lorsqu'ils sont conservés – dans les fossés délimitant les sanctuaires antiques ou dans des fosses rituelles qui ont été creusées dans l'aire sacrée, témoigne de la mise au rebut d'objets sans doute liés, pour une grande partie d'entre eux, à des pratiques alimentaires. Pour autant, doit-on y voir des reliefs de banquets et les débris de la vaisselle qui y a été utilisée, ou bien une accumulation de détritissus issus de rejets d'offrandes alimentaires à l'origine contenues dans des récipients en terre cuite ?

Dans certains cas, l'observation de traces de découpe et de cuisson sur les ossements appuie la première hypothèse, puisque ces rejets sont caractéristiques de déchets alimentaires. L'enfouissement des vestiges de repas au sein même de l'aire sacrée peut alors signifier que ce dernier a été consommé en présence de la divinité, qui a pu lui-même y participer en recevant sa part¹⁰⁹³. Ainsi, une fosse mise au jour dans le bâtiment à double galerie d'Entrammes¹⁰⁹⁴ (le Port, S.31, B) a été remblayée en plusieurs étapes, en y déversant des rejets issus d'un ou de plusieurs foyers, ainsi que de nombreux tessons de céramique, parmi lesquels les débris d'assiettes abondent, et un millier de restes fauniques ; ces derniers, appartenant pour les deux tiers à du

bœuf et à du porc, présentent des traces de découpe et de cuisson. Il est alors probable que la fosse ait accueilli les reliefs d'un ou de plusieurs repas consommés au sein même du bâtiment ou à ses abords. Suivant un processus sans doute similaire, à Hérouvillette¹⁰⁹⁵ (S.145, ph. 3), une fosse creusée à une dizaine de mètres au sud-est du temple a accueilli des vases en terre cuite quasi complets (NR = 76 ; NMI = 17), de formes très variées et datées de la fin du II^e s. ou du début du III^e s. ; ils y sont mêlés à 171 ossements de faune, également caractérisés par la présence de traces de découpe. Parmi les quatre fosses creusées dans la cour du lieu de culte associé à la villa de Bais¹⁰⁹⁶ (S.183, ph. 1), l'une accueille également un important ensemble de vases pour partie complets (fig. 197) – 446 restes, pour un minimum de 12 individus de formes variées : cruche, écuelles, jattes et petits et grand pots, attribués à la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. –, tandis que les ossements sont quasi absents, sans doute en raison d'un sol trop acide.

À Authevernes¹⁰⁹⁷ (S.253, ph. 4), la nécessité de mettre en terre les débris formés au cours de multiples repas ou résultant d'offrandes sacrifiées a sans doute motivé le creusement d'une douzaine de cavités, dont une partie pourrait toutefois correspondre à des caves, scellées, au moment du démantèlement du site, au moyen de matériaux prélevés à proximité. Leur remplissage contient en effet de nombreux

1093. Van Andringa, 2017a, p. 111.

1094. Naveau, 1982.

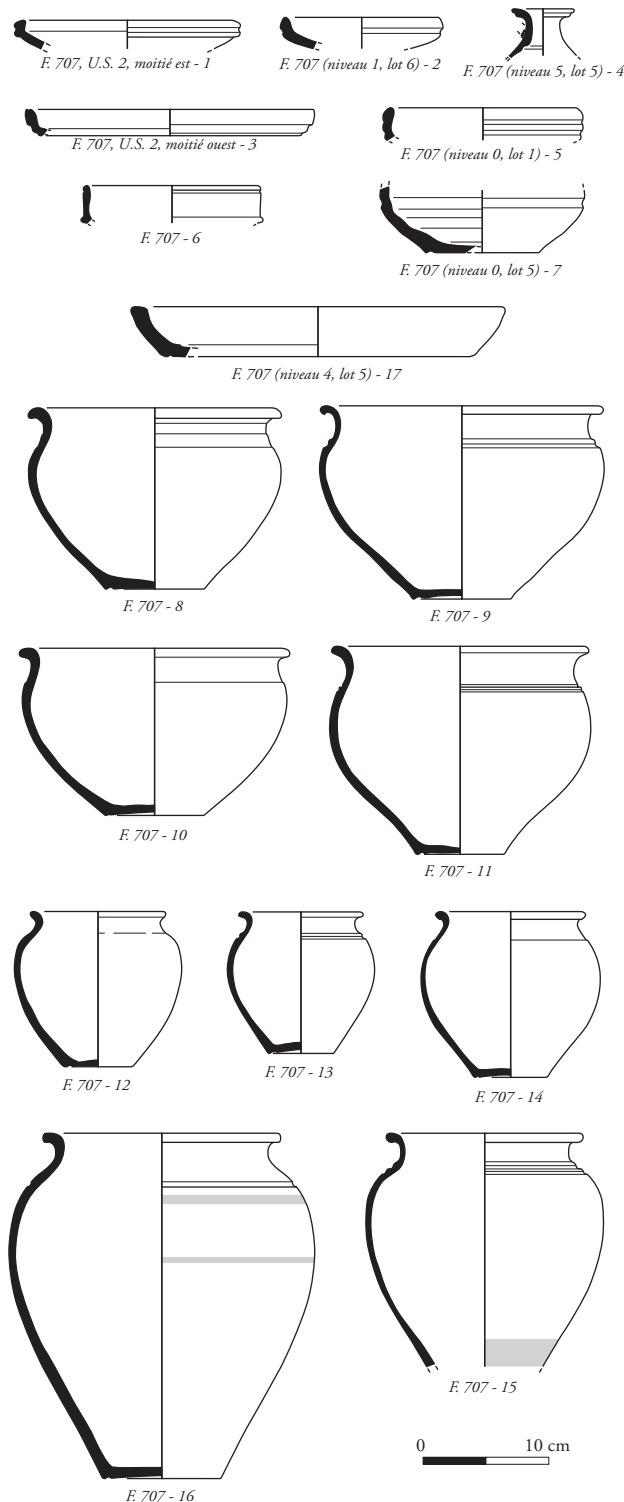
1095. Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 260 et vol. 2, p. 100-101 et p. 297.

1096. Fr. Labaune-Jean, in Pouille (dir.), 2011, p. 157 et p. 255-257.

1097. Michel *et al.*, 2014, p. 201-209.



Fig. 197 : vue de la fosse F707 en cours de fouille du sanctuaire enclos de la villa du Bourg Saint-Pair à Bais (S.183) et dessins des vases complets ou quasi complets qui y ont été déposés. In Pouille (dir.), 2011, p. 157, fig. 77 et p. 256-257, fig. 6 ; cl. E. Gaumé et dessin Fr. Labaune-Jean et St. Jean (Inrap).



restes fauniques – parfois en connexion anatomique et correspondant, pour près de 80 % d’entre eux, à des restes de caprinés – et malacofauniques, ainsi que des tessons de céramique, partiellement brûlés. Occasionnellement, d’autres objets, en lien ou non avec des pratiques alimentaires (une louche et un couperet en fer, mais aussi un chandelier, une lampe à huile à suspension, une monnaie ou encore une fibule) accompagnent ces dépôts. Aussi, y sont quelquefois mêlés des matériaux de construction (mortier, tuiles), qui indiquent qu’une partie des assemblages a pu avoir été constituée au moment de la démolition du site ou de certains de ses équipements.

Sur ce site, il est difficile de distinguer les vestiges qui sont issus d’offrandes sacrificielles de ceux qui résultent du partage d’un ou de plusieurs repas, puisque la part et dieux et des hommes a pu avoir été réunie dans une même structure. En outre, deux fosses (st. 1302 et 1338) ont contenu des quartiers issus d’au moins sept moutons, dont une partie a été brûlée – pour être consacrée aux dieux ? – et enfouie dans la première, tandis que le reste, qui n’a pas été passé sur la flamme – et a été consommé par les hommes ? –, a été enseveli dans la seconde. La fosse 1302, profonde de 0,85 m et comblée en plusieurs temps, a aussi livré, outre les tessons d’une jatte complète qui a subi l’action du feu, quelques morceaux de porcs, d’oiseaux de la basse-cour et de poissons, ainsi que des coquilles d’huîtres, de moules et des macrorestes végétaux non décrits, qui peuvent correspondre aux reliefs de repas ou à d’autres offrandes brûlées sur la flamme de l’autel¹⁰⁹⁸. La fosse 1254, de plan quadrangulaire et profonde de 1,20 m, a également livré un nombre important d’objets. Elle se caractérise par des parois rubéfiées et par un remplissage essentiellement composé de limon cendré et de fragments de torchis rubéfié. La céramique qu’elle contient, abondante et variée (NR = 1 327, NMI = 48), est datée, pour les formes les plus récentes, de la fin du II^e s. et du premier tiers du III^e s. ; 45 % des formes identifiées relèvent de la vaisselle utilisée pour le service et à table ; elles sont pour certaines complètes, malgré leur passage au feu (cf. *supra*, fig. 182). Quant aux 199 ossements associés aux vases, aux côtés d’objets divers, ils appartiennent à diverses espèces terrestres (caprinés, bœuf, lièvre) ou marines (poissons, huîtres et moules), ainsi qu’à des oiseaux, et une partie d’entre eux a également été brû-

1098. Michel *et al.*, 2014, p. 201-202 et p. 226-227.

lée¹⁰⁹⁹.

La découverte de telles fosses, livrant les vestiges de repas, parfois mêlés à ceux d'offrandes sacrificielles, reste toutefois assez rare. Il est aussi possible que des reliefs de banquets aient été rejetés dans les fossés délimitant certains sanctuaires : des vases complets ou fragmentés et des ossements, dont l'état de conservation est malheureusement médiocre, ont ainsi été mis au jour à Saint-Martin-des-Entrées (S.82, ph. 1) et à Tiercé (S.8). Néanmoins, on ne peut être certain que les dépôts soient bien liés à des activités religieuses : le premier site pourrait correspondre à un habitat rural équipé d'un temple, tandis que pour le second, il est impossible de trancher entre l'hypothèse d'un enclos funéraire et celle d'un sanctuaire (cf. *supra*, 3.1.2.1 et *infra*, 5.2.2.3 et 5.2.3.1).

Les sacrifices et les pratiques alimentaires laissent donc de multiples traces archéologiques, souvent équivoques, au sein des sanctuaires. Qu'il s'agisse de mets consommés par les dieux ou par les hommes, il n'en reste généralement qu'un lot d'ossements et de récipients, la plupart du temps brisés, du moins pour les vestiges qui ont été enfouis au sein même ou en périphérie du lieu de culte. Des offrandes d'origine végétale et des boissons, il ne subsiste rien, si ce n'est parfois le contenant, de même que de la vaisselle en bois ou des tables dressées dans les enceintes à vocation religieuse.

Les points abordés ci-dessus ont bien montré qu'il est crucial de combiner une analyse détaillée du matériel osseux et des lots de céramique, ainsi qu'un examen critique de leurs contextes de découverte, pour cerner au mieux la place de ces vestiges au sein des pratiques alimentaires. La détermination des espèces, les critères de sélection des animaux et des régions anatomiques privilégiées, la caractérisation des formes et du contenu des vases, l'identification d'ustensiles métalliques, l'observation de stigmates révélant le passage au feu ou la destruction volontaire des objets, ou encore la reconnaissance de dépôts primaires ou au contraire détritiques sont autant d'étapes indispensables à la bonne compréhension des rituels qui ont impliqué des aliments d'origine animale ou végétale. Cependant, en l'état des connaissances, la plupart de ces informations manquent et, pour l'instant, si des points communs s'observent d'un site à l'autre, les vestiges conservés offrent l'image d'une grande variété de gestes, dont l'essentiel nous échappe. De fait, le déroulement des cérémonies ne peut pas être restitué dans le détail à partir de l'examen de ces mobiliers archéologiques et on ne sait qui réalise les sacrifices, dépose une offrande alimentaire ou partage un repas sacré, ni dans quelles conditions.

Alors qu'à la fin de l'âge du Fer, l'étude des vestiges

révèle avant tout que des repas sont préparés et surtout consommés au sein des enclos à caractère religieux – mais les exemples documentés sont encore rares –, les pratiques semblent se diversifier à partir du début de l'époque romaine. Apparaissent alors des rejets brûlés, sans doute passés sur la flamme de l'autel qui est désormais associé au temple, tandis que se maintiennent, dans le cadre du sacrifice tel qu'il est pratiqué à Rome, des repas préparés ou organisés au sein des sanctuaires ; la viande issue du sacrifice, profane, est parfois écoulee à l'extérieur des aires sacrées. Au sein de ces dernières, sont également enfouies de vraisemblables offrandes non brûlées et non consommées, sous la forme de mets préparés ou de morceaux de viande, placés ou non dans des vases, ou d'animaux entiers mis en terre dans des fosses ; ces pratiques, encore peu étudiées, mériteraient une analyse plus détaillée, qu'il faudrait mener à une échelle plus large.

Si l'abondance de restes fauniques ou céramiques caractérise nombre de sanctuaires et semble indiquer que les pratiques concernent ici de larges communautés, il faut garder en mémoire que les sites en question sont fréquentés durant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, au cours desquels une grande partie des objets qui y sont manipulés sont régulièrement évacués. L'identification des vestiges de banquets réunissant plusieurs dizaines ou centaines d'individus est donc un exercice délicat, puisqu'on ignore tout de la fréquence des repas dont les reliefs alimentaires témoignent parfois. Dans la plupart des cas, il est aussi difficile de distinguer les vestiges relevant de la consommation massive d'aliments, partagés entre les dévots, de ceux qui résultent de l'accumulation sur le long terme d'offrandes individuelles. L'enfouissement d'un modeste quartier de viande, disposé ou non dans un vase, voire d'un petit animal complet est un acte probablement réalisé par un seul individu ou un petit groupe de dévots. En revanche, l'interprétation de vestiges brûlés, éparpillés dans les poubelles du sanctuaire ou regroupés dans des fosses creusées à cet effet, est moins aisée : s'agit-il des rejets de combustion d'offrandes présentées aux divinités à titre individuel, ou de sacrifices publics ou du moins communautaires, pour lesquels seule une part symbolique de la victime a pu être brûlée sur la flamme de l'autel puis rejetée au sein même du site ?

Si les victimes impliquées dans les sacrifices et les offrandes alimentaires sont en grande partie périssables, d'autres types de présents, également destinés aux dieux, laissent des traces plus pérennes au sein des sites à vocation religieuse.

1099. Michel *et al.*, 2014, p. 202-206 et p. 228.

4.2.2. Les offrandes par destination : des objets fabriqués dans le cadre des cultes

Les objets qui ont été spécifiquement conçus pour être manipulés dans le cadre de rites sont variés, tant par leurs formes que par les matériaux qui les composent : à des représentations figurées, en bois, en pierre, en métal ou en terre cuite, façonnées ou sculptées à l'image de divinités, d'animaux, de dévots ou de parties anatomiques, s'ajoutent des reproductions en miniature d'objets issus de différents domaines, ainsi que de petits artefacts circulaires, telles les rouelles métalliques, ou encore de probables tablettes de malédiction en plomb. Cette liste peut être complétée par de petits autels en pierre, dont seuls de rares exemplaires, déjà été évoqués *supra* (3.1.5.2), sont connus au sein des lieux de culte étudiés.

La quantité d'offrandes par destination n'est pas la même d'un site à l'autre, d'autant plus que nombre de sanctuaires n'en ont livré aucune. Il faut alors examiner chacune des catégories évoquées afin de mettre l'accent sur leurs particularités et de déterminer les raisons qui ont conduit à les introduire dans les aires sacrées ou, du moins, dans certaines d'entre elles.

4.2.2.1. Représentations divines, humaines et animales : des images pour les dieux

D'une manière générale, les images sculptées sont quasi absentes des sanctuaires antérieurs à la guerre des Gaules et semblent donc se développer essentiellement au cours du Haut-Empire – mais il faut garder en mémoire que toute production en bois a pu disparaître sans laisser de trace. Le remplissage des fossés de l'enclos de Bennecourt¹¹⁰⁰ (S.254, ph. 1), daté de la fin du II^e s. av. n. è., n'a livré qu'une figurine en craie, mesurant près de 6 cm de haut, qui représenterait un oiseau de façon schématique. À Meaux¹¹⁰¹ (S.158), une figurine en alliage cuivreux, haute de 2,1 cm, prend la forme d'un personnage assis en tailleur (fig. 198) ; elle provient d'un niveau antique mais la

posture du sujet représenté renvoie plutôt à l'âge du Fer, bien qu'on ne puisse dater avec certitude cet objet, qui a pu avoir été fixé sur un vase, disparu. En revanche, aucune statue ou statuette datée de l'âge du Fer n'a été découverte parmi les lieux de rituels étudiés.

À l'opposé, durant l'époque romaine, qu'elles soient taillées dans la pierre ou dans le bois, moulées à partir d'argile ou constituées de métal fondu et parfois martelé, les représentations figurées, en ronde-bosse ou en relief, sont omniprésentes dans les lieux de culte, à tout le moins dans la *cella* où repose l'image divine (cf. *supra*, 3.1.2.2, *cellae et galeries périphériques...*). Elles peuvent aussi agrémenter de grands bâtiments ou des édicules sous la forme de décors sculptés, ou encore se dresser à l'intérieur d'édifices – temples, portiques ou autres constructions – ou prendre place dans la cour sacrée, voire, pour les plus petites, être déposées sur des réceptacles destinés à accueillir les offrandes. Pour autant, rares sont les images qui nous sont parvenues intactes : leur fragmentation et leur dispersion constituent souvent un obstacle majeur à l'identification des sujets représentés, à la localisation de l'endroit où elles étaient exposées et à la compréhension de leur fonction au sein de l'espace sacré. Il est ainsi difficile, du moins pour certains objets brisés, de déterminer s'ils correspondent à des images de culte – dont la taille devait varier en fonction des dimensions et de l'importance du temple –, à des offrandes que les *cultores* auraient introduites dans l'enceinte des sanctuaires, ou bien s'il s'agit d'éléments de décor intégrés aux architectures, qui peuvent elles-mêmes avoir fait l'objet d'un don aux divinités (cf. *supra*, 1.2.5) ; on peut le supposer, par exemple pour un pilier orné de scènes en reliefs, découvert à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre¹¹⁰² (S.127), probablement construit par les *vicani* pour la divinité du sanctuaire dont il occupe les abords orientaux.

De fait, la reconnaissance des décors sculptés n'est pas toujours aisée à partir d'un matériel fragmenté, du moins pour les éléments en haut-relief, qui peuvent être confondus avec des représentations en ronde-bosse. De telles diffi-

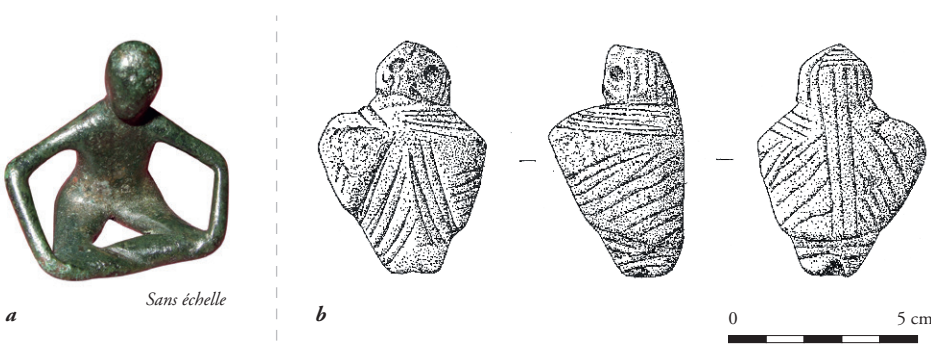


Fig. 198 : figurines attribuées au second âge du Fer. a : personnage assis en tailleur en alliage cuivreux, provenant du site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158) ; b : oiseau (?) en craie, découvert dans le remplissage des fossés de l'enclos de La Tène finale de Bennecourt (S.254, ph. 1). D'après Delattre, Pecqueur, 2017, p. 12, fig. 11, cl. musée Bossuet ; in Bourgeois (dir.), 1999, p. 133, n° 884.

1100. Bourgeois (dir.), 1999, p. 134.

1101. Marion, 1998 ; Magnan, 2006, p. 184.

1102. Blin, 2000, p. 104-114 ; cf. *supra*, 1.2.2.2.

cultés ont par exemple été soulevées au sujet des nombreux débris de statuaire provenant du lieu de culte de Mars Mullo à Allonnes¹¹⁰³ (la Forêterie, **S.9**, ph. 4), dont l'ornementation sculptée était particulièrement riche, sans doute à partir du II^e s. de n. è. Des figures en très haut-relief ont pu avoir pris place sur le fronton du temple ou avoir relevé de groupes indépendants, sculptés en ronde-bosse. Parmi les sujets représentés, ont été reconnus, outre une tête juvénile et casquée du dieu Mars (**R.4**), différents personnages qui semblent issus de scènes illustrant des thèmes mythologiques et héroïques : une autre tête similaire, dont l'identification reste incertaine (**R.3**), les visages de trois femmes d'âge différent, dont une probable nourrice, le chef d'un vieil homme barbu et d'autres parties anatomiques issues d'images de chasseurs ou de guerriers. D'ailleurs, le thème triomphal apparaît aussi sur des fragments d'entablement et de colonnes, ornés d'armes sculptées, tandis que d'autres scènes sont d'inspiration dionysiaque : un tambour de colonne illustre le combat d'Amour et de Pan, auquel assistent un couple de personnage, peut-être Mars et Vénus (**R.5**), tandis que d'autres débris de fût de colonne sont agrémentés de figures de satyres, de feuilles de vigne et de grappes de raisin en relief.

L'étude des fragments lapidaires découverts à Genainville¹¹⁰⁴ (**S.260**) témoigne également d'une variété de sujets sculptés, parant entre autres les murs du temple principal : frises d'armes ou de créatures marines (tritons et monstres chevauchés par des Amours, ornant l'entablement du temple), cyclopes, ou encore épisode mythologique du rajeunissement du bélier par Médée. Néanmoins, la majorité des personnages – une soixantaine, au total – n'a pu être identifiée, en raison de la fragmentation importante des blocs, sur lesquels apparaissent aussi des représentations animales (lions, oiseau, possible chien) et différents objets (lyre, corbeille avec pelotes de laine et fuseau).

Quant aux images en ronde-bosse, elles peuvent être divisées en plusieurs groupes en fonction de leurs matériaux, de leur format ou encore des sujets retenus : alors que les statues et statuettes à l'effigie de divinités ou de personnages mythologiques sont encore peu documentées car souvent fragmentaires, les figurines métalliques et surtout en terre cuite constituent des productions mieux connues et parfois abondamment présentes au sein des sanctuaires ; une dernière catégorie rassemble les figurations des dévots, qui y introduisent leur propre image ou celle d'une partie de leur corps sous la forme d'une statuette ou d'une offrande anatomique.

▪ *Statuaire divine et figures mythologiques : de grandes représentations souvent fragmentaires*

Quelle étaient la place et la fonction des images divines ou mythologiques en ronde-bosse, de grandes ou de moyennes dimensions, que l'on a découvertes dans plusieurs sanctuaires ? Tandis que les effigies de bois ne sont pas conservées, certaines œuvres métalliques ou en pierre témoignent de sujets variés, que l'on peine toutefois à identifier, dans la plupart des cas, en raison des dégâts qu'elles ont subis à l'issue de l'abandon des sites.

En ce qui concerne les productions métalliques, si l'on excepte les plus petites images, mesurant tout au plus une dizaine de centimètres de haut (cf. *infra*, les figurines), seulement quatre représentations en pied plus ou moins complètes, en alliage cuivreux ou en argent, ont été mises au jour au sein des lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise : elles proviennent des sanctuaires monumentaux de Berthouville (**S.150**), en territoire lexovien, et du Vieil-Évreux (**S.79**, ph. 3), chez les Aulerques Éburovices.

Les deux statuettes en argent (**R.607-608**) de Berthouville¹¹⁰⁵ ont été exhumées en 1830, parmi un lot d'artefacts – essentiellement des pièces de vaisselle (cf. *supra*, 4.1.2.2) – confectionnés à partir du même matériau ; elles représentent le dieu Mercure, aisément identifiable grâce au caducée et au pétase qu'il porte (**fig. 199**). Si ces deux figurations, hautes de 0,56 m et de belle facture, ne sont probablement pas suffisamment grandes pour correspondre à des images de culte, il faut sans doute y voir – et malgré l'absence d'inscription qui y soit directement gravée – des offrandes de qualité destinées à ce dieu, qui devait résider dans l'un des grands temples du sanctuaire. L'ensemble des vingt-six objets épigraphes du trésor, vraisemblablement enfoui, au plus tôt, à la fin du II^e s. ou au début du III^e s., lui est d'ailleurs adressé.

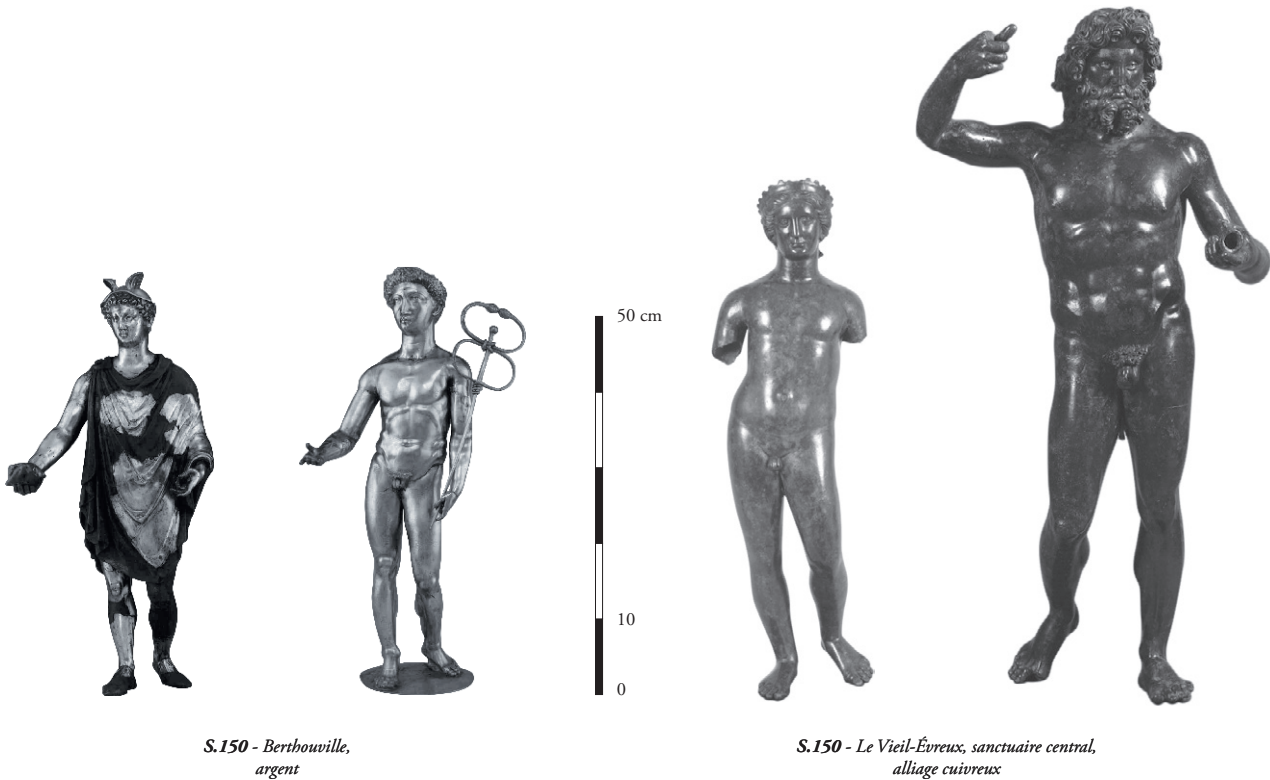
Les images de bronze du Vieil-Évreux¹¹⁰⁶ ont été mises au jour à la même période, entre 1837 et 1840, dans le temple méridional de l'ensemble monumental (**S.79**, ph. 3) et surtout dans le soubassement de la galerie qui le relie à l'édifice de culte central. Elles reposaient sur un niveau cendré qui témoigne vraisemblablement d'un incendie postérieur à l'abandon et au démantèlement partiel du monument, daté du troisième quart du III^e s. de n. è. Bien qu'elles aient été mutilées avant leur enfouissement, à l'instar des autres représentations métalliques découvertes, les petites statues à l'effigie de Jupiter (**R.12**) et d'Apollon (**R.11**), d'une hauteur respectivement conservée de 0,92 m et 0,69 m, constituent encore une fois des images de trop petite taille pour envisager qu'elles reposaient sur les bases

1103. Fr. Gury, in Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 354-360.

1104. Mitard, 1993, p. 171-184 et p. 194-208.

1105. Avisseau-Broustet, Colonna, 2017, p. 41-55.

1106. Azéma *et al.*, 2012 ; Guyard *et al.*, 2012 ; Guyard *et al.*, 2014.



S.150 - Berthouville,
argent

S.150 - Le Vieil-Évreux, sanctuaire central,
alliage cuivreux

Fig. 199 : statuettes issues du trésor de Berthouville, représentant Mercure (argent), et découvertes dans les niveaux de démolition du sanctuaire central du Vieil-Évreux, à l'image d'Apollon et de Jupiter (alliage cuivreux). D'après Avisseau-Broustet, *Colonna* (dir.), 2017, p. 249 et p. 255, cl. BnF ; Azéma et al., 2012, p. 154, fig. 1, cl. D. Bagault (C2RMF).

des *cellae* des temples monumentaux, dont les titulaires ne sont d'ailleurs pas connus. Aucune inscription n'indique les circonstances de leur introduction au sein du lieu de culte ; elles ont été découvertes en position de rejet et on ne sait, à l'instar de celles de Berthouville, si elles étaient tout de même exposées dans les *cellae*, à proximité des statues de culte, ou dans d'autres espaces du sanctuaire, où elles devaient alors être abritées.

Si les figurations suffisamment complètes pour être identifiées sont absentes de la plupart des sanctuaires, il est toutefois relativement courant de mettre au jour des débris métalliques ayant appartenu à des statues anthropomorphes – représentant uniquement des divinités ou des membres de la famille impériale ? Au Vieil-Évreux, les mêmes contextes stratigraphiques ont aussi livré les fragments d'au moins deux grandes statues anthropomorphes et d'une statue équestre monumentale, figurant vraisemblablement un empereur, ainsi que plusieurs bras, issus d'au moins quatre autres statuettes et d'un moyen-bronze ; à Berthouville, d'autres éléments métalliques pourraient provenir de diverses statues – tel un instrument de musique ressemblant à une lyre ou un sistre, ainsi qu'un possible fragment de la cuirasse anatomique d'un empereur¹¹⁰⁷. La découverte de pièces diverses (bras, pied, chevelure,

drapés ou tôles de bronze doré), issues de statues ou de statuettes, a aussi été signalée à Allonnes (la Forêrerie, **S.9**), Jublains (**S.32**), La Villeneuve-au-Châtelot (**S.236**), Benne-court (**S.254**), Criquebeuf-sur-Seine (**S.256**) et Genainville¹¹⁰⁸ (**S.260**). Un fragment de torche en bronze, haut de 6,5 cm et découvert à Sens¹¹⁰⁹ (**S.226**), pourrait aussi avoir constitué l'attribut d'une figure divine ou mythologique. La présence de ces résidus, de taille variable, montre bien que la statuaire métallique devait être relativement fréquente au sein des sanctuaires, à l'exception probable des plus modestes, mais que ces images ont été souvent fragmentées et en grande partie récupérées pour être refondues à l'issue de l'arrêt des activités religieuses. L'état de ces statues et statuettes dégradées ne permet pas d'identifier les sujets qu'elles représentent, ni leur emplacement au sein du sanctuaire ; il est probable qu'une partie d'entre elles correspond aux images de culte, rarement conservées, mais d'autres ont pu, au même titre que celles de Berthouville et probablement du Vieil-Évreux, avoir été offertes aux divinités, et exposées ou soigneusement conservées dans l'un des espaces de l'aire sacrée.

1107. Azéma et al., 2012 ; Guyard et al., 2012 ; Chew, 2013 ; Vendries, 2016.

1108. **S.9** : R. Lucas, in Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 134-137 ; **S.32** : Barbe, 1865, p. 92 et p. 178 ; **S.236** : Bataille, 2008, p. 121 ; **S.254** : Bourgeois (dir.), 1999, p. 98-101 ; **S.256** : Vesly, 1909, p. 50 ; **S.260** : Mitard, 1993, p. 366-367.

1109. Hure, 1941, p. 101.



Fig. 200 : ensembles sculptés fragmentaires en calcaire, inhumés dans le bassin C du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260) ; a : déesse trônant, avec enfant et probable nymphe ; b : probable nymphe allongée et enfant. Cl. Zythème, https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/7/71/Nymph%C3%A9e_du_sanctuaire_de_Genainville.jpg ; Mitard, 1993, p. 189, n° 167.

Dans la plupart des cas, les sculptures de pierre qui adoptent les traits de personnages divins ou mythologiques ont aussi été retrouvées à l'état de fragments et ne peuvent être reconstituées. Parmi la quinzaine de sanctuaires d'où provient du matériel lapidaire, les groupes sculptés de Genainville (S.260, ph. 2), bien qu'incomplets, figurent parmi les mieux conservés et les plus imposants. Mis au jour, en pièces détachées, dans le remplissage de l'un des bassins du site, condamné vers le milieu du II^e s. de n. è., ces statues en calcaire relèvent d'au moins deux ensembles en ronde-bosse (fig. 200). Le premier, conservé sur une hauteur de 1,43 m, associe trois personnages (R.761). À droite, une déesse indéterminée, plus grande que nature, est assise sur un fauteuil ou un trône ; elle est vêtue d'une longue tunique et ses cheveux, attachés en chignon, sont ceints d'un bandeau ou d'un diadème. Sa main gauche est relevée et tient peut-être une corne d'abondance, tandis que de son bras droit, tendu, elle présente une patère à un petit enfant nu, souriant, assis à ses pieds et se dressant pour toucher l'objet. À gauche, une figure féminine, possible nymphe ou

divinité liée à une source, se tient debout ; seules ses jambes sont couvertes d'un drapé. Sa tête manque et ses cheveux, détachés, retombent sur ses épaules. Elle s'appuie de son bras gauche sur un vase couché sur un support, duquel s'écoule de l'eau et devant lequel est assis l'enfant. Le second ensemble, long de 1,58 m et conservé sur 0,77 m de haut, comprend une autre figure féminine grandeur nature – une seconde nymphe ? –, nue et allongée sur une étoffe qui lui couvre partiellement les jambes (R.762). Son corps est appuyé sur son coude gauche et elle lève l'autre bras au-dessus d'un petit enfant nu et souriant, qui se hisse sur ses deux jambes pour essayer de saisir l'objet, aujourd'hui disparu, qu'elle tenait. Ces différentes sculptures pouvaient orner les abords des bassins, à moins qu'elles n'aient été exposées dans le temple ou dans un autre secteur de la cour¹¹¹⁰.

D'autres sculptures de différentes tailles ont été mises au jour au sein d'édifices de culte ou à leurs abords. Au complexe monumental de Saint-Martin-au-Val de Chartres¹¹¹¹ (S.101, 1), la fouille récente d'un édifice interprété comme un temple, faisant partie d'un ensemble plus vaste (cf. *supra*, 3.1.2.1, type C2), a ainsi livré la base d'une statue, dont il ne subsiste que le pied droit, de grandeur nature ; l'objet a été dédié à un dieu, vraisemblablement Apollon Vatumogons, dont il manque une partie du nom (I.38). Le buste dénudé d'une représentation féminine, portant peut-être un carquois, est issu du même secteur et pourrait appartenir à une image de Diane ou d'une figure mythologique.

À Mauves-sur-Loire¹¹¹² (S.167), une petite statue de Minerve (R.665), en ronde-bosse ou en haut-relief, provient du sol du podium du temple, mais ses dimensions – elle est haute de 0,70 m – ne concordent vraisemblablement pas à celles d'une image de culte. Il est donc probable qu'elle était exposée auprès de cette dernière, à moins qu'elle n'ait été intégrée au décor architectural de l'édifice ; une autre représentation fragmentaire, issue cette fois-ci d'un grand bâtiment à double galerie, faisant face au temple, figure un personnage masculin au torse nu, tenant un vase dans une main (R.666), tandis qu'un bas-relief à l'image de Mars ou d'un empereur cuirassé a aussi été mis au jour dans le même contexte.

On ignore si le fragment d'une statue *a priori* féminine (R.16), exhumé lors de l'exploration ancienne du temple de Saint-Ouen-de-Thouberville, à La Londe¹¹¹³ (S.86), correspond à la représentation divine qui prenait place au centre ou au fond de sa *cella*, ou bien à une offrande. Le problème est le même pour une petite statuette en calcaire (R.26),

1110. Mitard, 1993, p. 185-194 ; Vermeersch, 2012, p. 233-234 ; Barrière *et al.*, 2019, p. 131-134.

1111. E. Rosso et N. Laubry, *in* Bazin *et al.*, 2015, p. 138-143.

1112. Y. Maligorne, *in* Monteil *et al.*, 2009, p. 182-184.

1113. Vesly, 1920, p. 218.

conservée sur une hauteur de 15 cm, qui a été mise au rebut dans une fosse creusée à l'intérieur de l'édicule *F* du sanctuaire d'Orléans¹¹¹⁴ (**S.114**) ; elle prend la forme d'une déesse siégeant dans un fauteuil et tenant d'une main un objet indéterminé. L'identification d'une divinité est de même incertaine pour une statuette en calcaire très incomplète, conservée sur une hauteur de 14 cm, découverte à proximité de l'édicule *A* de la villa de Mareuil-lès-Meaux¹¹¹⁵ (**S.157**) : le sculpteur a façonné le portrait d'un homme imberbe dont l'essentiel a disparu, puisqu'il n'en reste que la tête (**fig. 201**) ; on ne peut déterminer, ainsi, s'il s'agit d'un dieu ou plutôt d'un dévot (cf. *infra*), voire d'un membre ou d'un ancêtre de la famille résidant au sein de l'établissement aristocratique. Quant à la statuette en calcaire d'Epoua, haute de 0,30 m et associée à plusieurs petites représentations équinées métalliques (cf. *infra*), qui a été rejetée dans le comblement d'un puits avoisinant l'ensemble de temples de l'Aumône/la Justice à Châteaubleau¹¹¹⁶ (**S.204**), elle a pu constituer l'une des offrandes destinées à cette déesse, peut-être honorée dans l'un des bâtiments de culte adjacents.

Certaines statues, probablement offertes par des dédicants, ont pu avoir été installées dans la cour des sanctuaires, comme le laisse supposer la brève mention des « fragments très mutilés et épars » d'une « statue colossale » qui aurait été dressée sur un socle localisé à une dizaine de mètres à l'est du temple d'Oissel¹¹¹⁷ (**S.266**). Aucune découverte récente ne confirme toutefois la présence de tels objets au sein des cours des sanctuaires étudiés, mais la recon-

naissance de bases réparties dans les environs de plusieurs bâtiments de culte (cf. *supra*, 3.1.5.2) plaide également en faveur de l'exposition d'images dans les aires sacrées. Enfin, peu d'éléments utiles à la réflexion peuvent être tirés de l'examen des blocs ouvragés, représentant notamment des figures anthropomorphes – humaines ou divines ? – ou animales, provenant de niveaux de démolition ou de contextes non décrits à Cracouville, sur la commune du Vieil-Évreux (**S.78**), à Meaux (**S.158**), à Saclas (**S.221**), à Sceaux-du-Gâtinais (**S.225**), à Sens (**S.226**), à Épiais-Rhus (**S.257**), à Genainville (**S.260**) ou à Baron-sur-Odon¹¹¹⁸ (**S.279**) ; il est possible qu'une partie d'entre eux relève d'ailleurs du décor architectural de temples monumentaux, à Meaux ou à Sens par exemple.

En revanche, le décor sculpté dont les salles cultuelles des *mithraea* ont été parées est relativement bien documenté, du moins à Angers (**S.2**) et à Septeuil (**S.122**, ph. 2), tandis qu'à Lillebonne¹¹¹⁹ (**S.85**), seule une stèle portant l'effigie d'une divinité solaire (**R.17**) présente un état de conservation satisfaisant. Outre des fragments issus du relief cultuel, sur lequel apparaît Mithra tauroctone (**R.1** et **R.34**), les deux *spelaea* accueillait divers personnages sculptés, dont une partie seulement a pu être identifiée. À Angers¹¹²⁰, les statues des deux dadophores, Cautès et Cautopatès, étaient probablement installées de part et d'autre de l'entrée, tandis que les autres représentations sont trop fragmentées pour être analysées. À Septeuil¹¹²¹, outre une statue de nymphe en marbre blanc (**R.33**), déjà présente dans une niche de l'édifice du Haut-Empire où a été aménagé le *mithraeum*, ce sont les restes de diverses représentations de facture locale qui ont été exhumés (**fig. 202**). Parmi celles-ci figurent deux exemplaires de Mithra pétrogène (**R.35** et **R.36**), jaillissant de la roche au moment de sa naissance, une tête de femme et une autre d'homme, des reliefs représentant plusieurs individus, dont l'un porte un bonnet phrygien et un autre correspond peut-être un dadophore, ainsi que deux pattes probablement griffues et poilues, autour desquelles s'enroule un serpent et qui sont sans doute issues de l'image d'un individu léontocéphale, généralement interprété, en contexte de *mithraeum*, comme une personification du temps. Les quelques personnages identifiés au sein de ces deux sanctuaires s'inscrivent tout à fait dans l'imagerie mithriaque traditionnelle, composée de « tout un environnement de figures mythiques et symboliques »



Fig. 201 : tête d'une statuette représentant un homme imberbe, découverte à proximité de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; **S.157**). D'après Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 238, fig. 311.

1114. D. Canny, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 59-60.

1115. Bet, Delage (dir.), 2008, p. 237-239 et p. 1111-1112.

1116. Bontrond, 1998 ; Parthuisot *et al.*, 2008, p. 56-57.

1117. Vesly, 1909, p. 102-103 et 111.

1118. **S.78** : Cliquet *et al.*, 1996, p. 14-15 ; **S.158** : Magnan, 2006, p. 191 ; **S.221** : Manson, Noël, 1973, p. 171-173 ; **S.225** : Roncin, 1977, p. 56-57 ; Vilpoux, 1996, p. 122, p. 124 et p. 199-200 ; **S.226** : Lallier, 1848, p. 57 ; **S.257** : Simon, Lemoine, 1972, p. 70 ; **S.260** : Mitard, 1993, p. 171-184 et p. 194-208 ; **S.279** : Dumons, 1961, p. 18.

1119. Cochet, 1866, p. 41 ; Gauthier, 1982.

1120. Brodeur, Petit, 2016.

1121. Sainrat, 1987, p. 35-38 ; Gaidon-Bunuel, 2000, p. 199-200, p. 203 et p. 207-208.



Fig. 202 : blocs sculptés provenant du mithraeum de la Féérie à Septeuil (Yvelines ; S.122). a : Mithra pétrogène ; b : pieds d'un personnage léontocéphale, autour desquels s'enroule un serpent : personnification du temps ? In Sainrat, 1987, p. 36, fig. 5 et 6 ; dessin N. Zarka.

qui accompagnent communément le relief cultuel¹¹²².

▪ *Figurines en terre cuite et métalliques : des sujets variés*

La présence de figurines en terre cuite blanche ou rouge¹¹²³, pour l'essentiel produites en série, a été relevée pour 52 lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, soit seulement 31 % des sites dont les mobiliers sont documentés. Manifestement confectionnées pour être utilisées dans le cadre de pratiques rituelles, ce ne sont pas des objets que l'on retrouve exclusivement au sein des sanctuaires communautaires – où, néanmoins, elles sont sou-

vent plus fréquentes que dans d'autres types contextes¹¹²⁴ –, puisqu'on les découvre aussi au sein d'espaces domestiques ou artisanaux, où elles sont associées, en particulier, à de modestes chapelles privées, ainsi que dans certaines sépultures¹¹²⁵. En ce qui concerne les lieux de culte qui en ont livré, parmi ceux qui sont ici étudiés, un tiers d'entre eux n'a fait l'objet que d'une exploration sommaire et ancienne ; le nombre minimal de figurines pouvant être reconstituées à partir des débris n'a été évalué que pour 63 % de ces sites, alors que pour l'essentiel (88 %), la quantité de fragments découverts est connue. Cette dernière donnée constitue alors l'élément de comparaison le plus utile pour évaluer l'importance des dépôts d'un site à l'autre (fig. 203), bien qu'elle ne soit pas proportionnelle au nombre d'objets, dont l'état de fragmentation est variable d'un contexte à l'autre.

L'examen du nombre de fragments (NR) – ou de figurines (NMI), lorsqu'il a pu être déterminé – mis au jour au sein des sanctuaires témoigne de profondes disparités d'un exemple à l'autre, mais aussi de vraisemblables préférences régionales, les cités de la péninsule armoricaine ainsi que celle des Sénons ayant livré davantage d'images en terre cuite que les autres territoires considérés (tabl. XIII et fig. 203). Au sein de seize lieux de culte (31 %), ce n'est qu'un seul fragment de figurine (ou un objet complet) qui a été recueilli, tandis qu'à onze autres sont associés entre 2 et 10 restes (pour un NMI oscillant entre 2 et 6) ; quatorze sanctuaires ont livré entre 11 et 100 restes (pour un NMI compris entre 4 et 60) et, enfin, seulement cinq espaces sacrés se caractérisent par la présence d'une ou de plusieurs centaines de restes (le NMI, estimé pour deux d'entre eux, est alors égal à 54 ou à 70). Parmi ces derniers, seul celui de la Tannerie à Châteaubleau (S.205) est localisé dans la partie orientale de la province, alors que les autres se concentrent en Bretagne.

L'abondance de figurines en terre cuite est notamment remarquable pour le site de Saint-Jean-Trolimon (S.179), exploré dans les années 1870-1880 par P. du Châtellier. L'archéologue a noté avoir prélevé environ 20 kg de débris d'objets de ce type, au sein de contextes peu documentés, au sein d'« amas considérables de cendres mêlées

1122. Turcan, 2000, p. 45.

1123. Au contraire des productions en terre blanche, rares sont les figurines en terre rouge qui ont été signalées : une Minerve et cinq fragments issus de deux médaillons, couverts d'un engobe blanc, ont été identifiés à Mauves-sur-Loire (S.167 ; Archer, 2019, p. 527) et une femme vêtue d'une longue robe provient du monument de la Motte du Ciar à Sens (S.226 ; Hure, 1941, p. 103-104). S'y ajoute une figurine de Mercure en terre sigillée, fabriquée dans un atelier de Gaule centrale vers 160-230 de n. è. et mise au jour dans le mithraeum d'Angers (S.2 ; Mortreau, 2013b).

1124. A. Ledauphin note ainsi, pour les représentations provenant des cités des Aulerques Cénomans et Diablintes, que près d'une figurine sur deux est issue d'un sanctuaire (Ledauphin, 2015b, p. 220). Un recensement effectué en 1993 en Île-de-France a révélé que 60 % de l'ensemble des objets de ce type ont été découverts au sein du seul sanctuaire de la Tannerie à Châteaubleau (S.205 ; M. Wilcoz, in Bémont et al. dir., 1993, p. 148), tandis que les lieux de culte de Normandie et de Picardie ont livré moins de 26 % des figurines dont le contexte est connu (P. Blaskiewicz, Fl. Carré, B. Giesbert, Fr. Pesnelle et F. Warin, in Bémont et al. dir., 1993, p. 150).

1125. G. Lintz, in Bémont et al. (dir.), 1993, p. 139-142 ; Talvas, 2007.

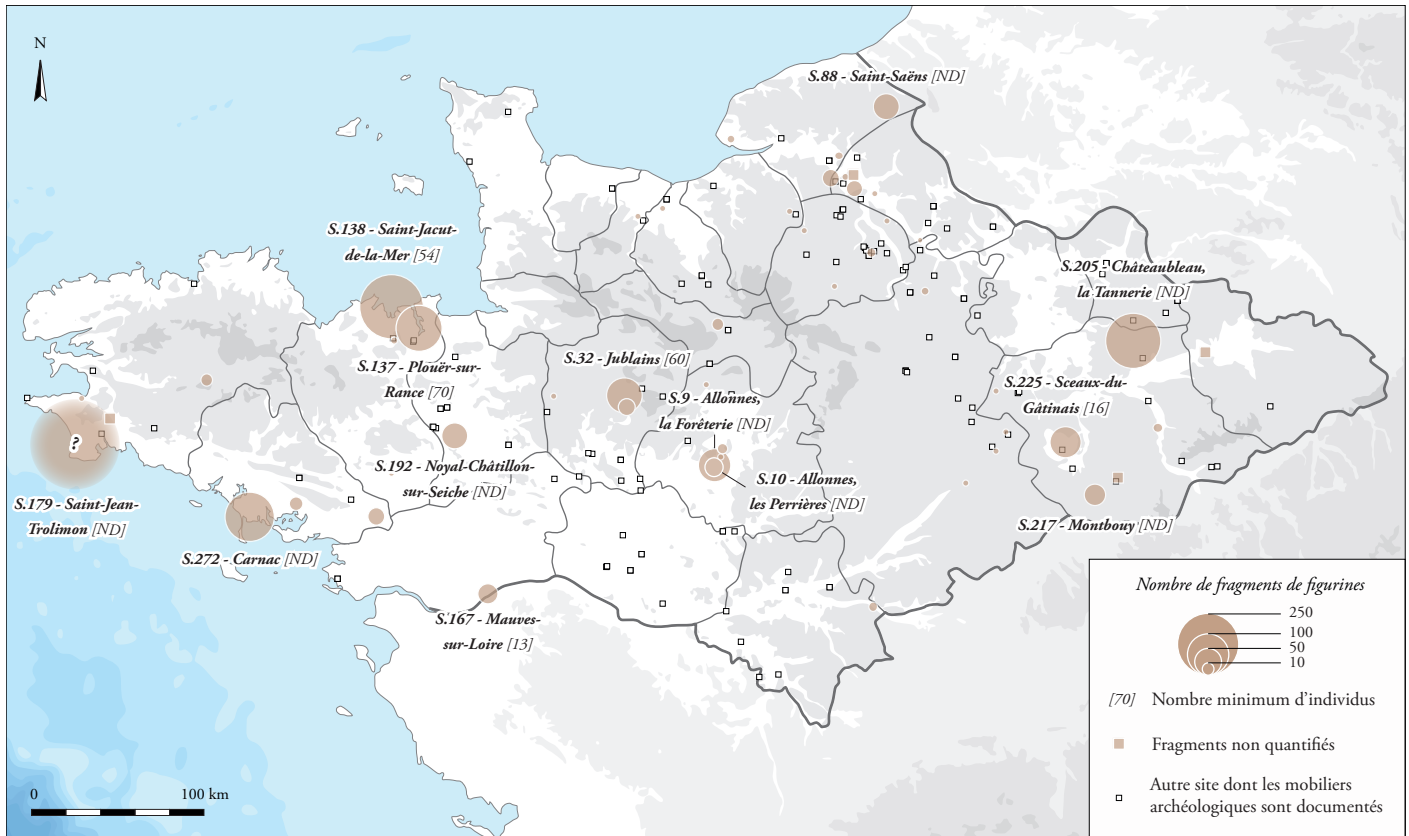


Fig. 203 : répartition des figurines en terre cuite découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

de pierres »¹¹²⁶ ; certains d'entre eux présentent des traces de rubéfaction et la plupart a été brisée. Si la quantité de restes aujourd'hui conservés dans les collections du musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye n'a pas été précisée par M. Rouvier-Jeanlin, qui n'a catalogué que les 170 fragments identifiés, A. Millon avait dénombré, au début du XX^e s., plus de 500 figurines provenant de ce site, appartenant alors aux collections du château de Kernuz¹¹²⁷.

Par ailleurs, la fouille de deux modestes sanctuaires coriosolites, localisés à Plouër-sur-Rance (S.137) et à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), a aussi permis de collecter 132 et 254 débris de figurines, appartenant *a minima* à 70 et 54 objets, tandis que J. Miln en a recueilli 153 restes, récemment examinés par M. Mauger, au sein ou aux abords du temple de la *villa* des Bosseno à Carnac¹¹²⁸ (S.272) (cf. *supra*, fig. 31). Il est en revanche plus incertain que les plus de 700 fragments mis au jour par A. Grenot dans les années 1860 à la Tourelle, sur la commune de Quimper, proviennent bien des sanctuaires reconnus plus tardivement sur le mont Frugy, à une centaine de mètres au sud-ouest (S.177) et à près de 300 m au sud (S.176). Découverts dans le comblement d'un fossé ou d'une dépression formée après l'effondrement d'une salle souterraine du second âge du Fer, ces débris relèvent de plusieurs types de

représentations – notamment des Vénus anadyomène ou à gaine (fig. 204), mais aussi des images de déesses-mères, d'Abondance, de Minerve, d'Epona et de personnages et d'animaux divers¹¹²⁹. Il est possible, mais non démontré, que cette accumulation particulièrement dense de fragments de figurines résulte du nettoyage de l'une des aires sacrées que l'on a identifiées – ou d'une autre qui n'a pas encore été localisée ? – sur la colline, notamment du grand lieu de culte de Parc ar Groas (S.176), où a été mis au jour un nombre indéterminé de figurines ; le contexte archéologique de cette découverte est toutefois peu documenté et l'absence d'étude détaillée de ces objets interdit toute conclusion définitive.

À l'opposé, il est étonnant de constater qu'aucun reste de figurine en terre cuite n'a été recueilli au cours des multiples sondages menés au sein du lieu de culte de La Chapelle-des-Fougeretz¹¹³⁰ (S.184), alors que plusieurs vestiges indiquent la production de cette catégorie d'objets en périphérie nord-occidentale du péribole : outre un moule en terre rouge, utilisé pour la fabrication d'images de déesses-mères et découvert à moins de 100 m¹¹³¹, ce sont plus de 300 fragments de figurines, dont la cuisson n'a pas été maîtrisée, et une couche d'argile blanche qui ont été reconnus le long du ruisseau de Moulin Neuf, situé à 250

1126. Châtellier, 1877, p. 338.

1127. Rouvier-Jeanlin, 1972, p. 419 ; Millon, 1905, p. 20.

1128. Menez (dir.), 1996, p. 76-78 ; Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 107-124 ; Mauger, 2018b, p. 345.

1129. Le Men, 1868 ; Grenot, 1871 ; Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 358-361.

1130. Provost, 1991 ; Aubry (dir.), 2019.

1131. Provost, 1983.



Fig. 204 : fragments de Vénus à gaine en terre cuite exhumés sur le mont Frugy à Quimper (Finistère) dans les années 1860. D'après Grenot, 1871, pl. V.

m ; ces vestiges sont caractéristiques de rejets générés par un atelier de surmoulage¹¹³². Il est néanmoins possible que des figurines offertes aux divinités du lieu de culte voisin, dont l'étude n'a pas été complète, aient été enfouies au sein de structures qui n'auraient pas encore été découvertes, qu'elles soient localisées au sein même de l'enceinte ou dans ses environs proches.

Comment expliquer la quantité élevée de figurines en terre cuite qui ont été introduites dans les sanctuaires de la péninsule armoricaine, en particulier dans les *civitates* des Osismes, des Vénètes et des Coriosolites, mais aussi, dans une moindre mesure, dans les territoires voisins des Riédones et des Aulerques Diablintes et Cénomans ? Il faut d'ailleurs ajouter que leur présence a aussi été notée dans dix-huit monuments funéraires pré- ou protohistoriques, essentiellement localisés en territoire vénète, que l'on a manifestement fréquenté, durant l'âge du Fer et l'époque romaine, dans le cadre de pratiques rituelles ; elles sont généralement retrouvées dans les couloirs ou les chambres mégalithiques, souvent avec d'autres objets (notamment des céramiques ou des monnaies). Alors que la majorité de ces contextes n'a livré que quelques figurines, ce sont parfois plusieurs dizaines d'objets – et même plusieurs centaines au Petit-Mont à Arzon (Morbihan), où un autel épi-

graphe a aussi été découvert – qui ont été recensés¹¹³³. Trois ou quatre ateliers de production de figurines ont certes pu être identifiés en Bretagne, dont l'un, vraisemblablement localisé à Rennes ou dans ses environs, est le lieu de fabrication de Vénus à gaine portant la signature de REX-TUGENOS¹¹³⁴. Pour autant, leur existence ne peut expliquer à elle seule l'importance des dépôts observés en Bretagne. De fait, l'étude à l'œil nu des fragments collectés à Carnac et à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192), mais aussi à Vannes (S.279), a conduit à la conclusion que les figurines n'ont vraisemblablement pas toutes été façonnées dans des ateliers régionaux : une part d'entre elles – probablement les deux tiers des fragments à Vannes, tandis que le ratio n'a pas été chiffré pour les deux autres sites¹¹³⁵ –, *a priori* importée, relèverait de productions attribuées aux coroplastes du centre de la France, qui ont été diffusées à l'échelle des Gaules et même au-delà. Il serait toutefois nécessaire de procéder systématiquement à l'analyse des pâtes utilisées lors du façonnage pour confirmer qu'il ne s'agit pas de produits confectionnés à l'échelle régionale en copiant des modèles plus lointains.

Il faut probablement envisager que les dizaines ou centaines de figurines déposées au sein ou en périphérie des lieux de culte des cités de l'Ouest et du territoire sénon – et en particulier sur les sites de la Tannerie à Châteaubseau (S.205), à Montbouy (S.217) et à Sceaux-du-Gâtinais (S.225)¹¹³⁶ –, témoignent plutôt de la place privilégiée accordée à ce type d'objets dans les pratiques religieuses de ces régions. Elles y constituent sans doute une offrande de choix, notamment au sein de sanctuaires privés (Carnac, Paule, Saint-Jacut-de-la-Mer, Plouër-sur-Rance et Noyal-Châtillon-sur-Seiche, cf. *infra*, 5.2.2.2, 5.2.3.5 et 5.3.1), mais aussi dans certains monuments publics – à Châteaubseau, Montbouy, Sceaux-du-Gâtinais, la Forêt à Allonnes¹¹³⁷ (S.9), et peut-être aussi à Quimper et Saint-Jean-Trolimon ?

D'une manière globale, l'analyse des sujets représentés (tabl. XIII), tels que les a définis M. Rouvier-Jeanlin (1972) et sans entrer dans le détail des nombreuses variantes connues, montre que les divinités (841 restes identifiés, pour un minimum de 162 objets), et en particulier celles que l'on identifie à Vénus (541 restes pour au moins 105 figurines) et aux déesses-mères nourricières (273 restes, 44 figurines), sont majoritaires au sein des sanctuaires, du moins parmi les images qui ont pu être déterminées. La prédominance de ces deux sujets (fig. 205) n'est pas spé-

1133. Lecornec, 1985 ; Galliou, 2009.

1134. Fr. Fichet de Clairfontaine, H. Jouveaux et H. Kérébel, in Bémont *et al.* (dir.), 1993, p. 79-84 et p. 155-157.

1135. Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 70 ; Mauger, 2018, p. 345.

1136. S.205 : Revenu, 2008, p. 76 ; S.217 : Dupuis, 1851, p. 15-16 et Kisch, 1997, annexe 3.

1137. Ledauphin, 2015a et b.

1132. Lahanier *et al.*, 1988 ; Fr. Fichet de Clairfontaine et H. Jouveaux, in Bémont *et al.* (dir.), 1993, p. 83-84.

N°	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Figurines		Divinités		Vénus		Déesse-mères		Minerve		Mercure		Autres divinités
				NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	
S.2	Angers	Clinique Saint-Louis	Oui	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-
S.9	Allonnes	La Foréterie	Oui	67	ND	13	ND	10	ND	3	ND	-	-	-	-	-
S.10	Allonnes	Les Perrières	Oui	22	ND	11	ND	8	ND	3	ND	-	-	-	-	-
S.16	Le Mans	Les Jacobins	Oui	1	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	Oui	>7	4	7	4	6	3	1	I	-	-	-	-	-
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	Oui	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.32	Jublains	La Tonnelle (temple B ?)	Oui	79	60	66	ND	47	ND	17	ND	2	ND	-	-	-
S.32	Jublains	La Tonnelle (sanct. enclos)	Oui	20	7	10	ND	9	ND	-	-	-	-	-	-	-
S.36	Juvigné	La Fermerie	Oui	1	I	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-
S.45	Beaumont-le-Roger	La Butte des Forges	Oui	1	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.50	Caillouet-Orgeville	La Maison Noury	Oui	ND	ND	ND	ND	4	-	-	-	-	-	-	-	-
S.52	Condé-sur-Iton	Le Val	Oui	1	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.74	Saint-Aubin-sur-Gaillon	Les Motelles	Oui	1	I	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.78	Le Vieil-Evreux	Cracouville	Oui	4	2	4	2	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-
S.79	Le Vieil-Evreux	Les Terres Noires	Oui	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.84	Le Havre	Caucriaucville	Oui	4	3	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.86	La Londe	Saint-Ouen-de-Thouberville	Oui	20	ND	ND	ND	ND	ND	1	I	-	-	-	-	-
S.87	Saint-Martin-de-Boscherville	Abbaye-Saint-Georges	Oui	2	2	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.88	Saint-Saens	Le Teurtre	Oui	39	ND	ND	ND	ND	ND	1	I	-	-	-	-	-
S.103	Chilleurs-aux-Bois	Les Tirelles	Oui	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Etuvée	Oui	1	1	1	1	-	-	1	I	-	-	-	-	-
S.116	Pithiviers-le-Vieil	Les Jardins du Bourg	Oui	1	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.118	Richebourg	La Pièce du Fient	Oui	4	3	3	3	2	2	1	I	-	-	-	-	-
S.132	Comblessac	Le Mur	Oui	1	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.134	Corseul	Le Haut-Bécherel	Oui	3	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.137	Plouër-sur-Rance	Le Boisanne	Oui	132	70	65	62	48	46	17	16	-	-	-	-	-
S.138	Saint-Jacut-de-la-Mer	Les Haches	Oui	254	54	155	ND	139	ND	16	ND	-	-	-	-	-
S.147	Mondeville	L'Etoile	Non	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.150	Berthouville	Le Villeret	Oui	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	Oui	25	13	8	8	5	5	1	I	2	2	-	-	-
S.170	Douarnenez	Trégouzel	Oui	1	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.172	Paule	Kergroaz	Oui	> 10	4	ND	3	ND	2	ND	I	-	-	-	-	-
S.176	Quimper	Parc ar Groas	Oui	ND	ND	ND	ND	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.179	Saint-Jean-Trolimon	Tronoën	Oui	> 500	ND	> 127	ND	78	ND	35	ND	7	ND	2	ND	1 fragment d'Abondance, 3 d'Epona, 1 de Sucellus
S.192	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	La Guyomerais	Oui	46	ND	33	ND	24	ND	8	ND	1	ND	-	-	-
S.196	Macé	Les Hernies	Oui	9	ND	2	ND	2	ND	-	-	-	-	-	-	-
S.205	Châteaubleau	La Tannerie	Oui	186	ND	118	ND	55	ND	63	ND	-	-	-	-	-
S.217	Montbouy	Craon	Oui	> 30	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	-
S.221	Saclas	Le Creux de la Borne	Oui	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	Non	64	16	55	13	25	5	29	7	-	-	-	-	1 fragment d'Apollon
S.226	Sens	La Motte du Ciar	Oui	6	6	5	5	2	2	2	2	-	-	1	1	-
S.231	Triguères	La Roche du Vieux Garçon	Non	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	-
S.236	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	Oui	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.243	Pouillé	Les Bordes	Oui	5	3	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	Oui	2	ND	2	ND	2	ND	-	-	-	-	-	-	-
S.256	Criquebeuf-sur-Seine	Le Catelier	Oui	16	6	16	6	16	6	-	-	-	-	-	-	-
S.261	Grand-Couronne	Le Grand Essart	Oui	2	I	2	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-
S.266	Oissel	La Mare du Puits	Oui	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	Oui	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
S.271	Allaire	Lehéro	Oui	> 20	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S.272	Carnac	Les Bosseno	Oui	153	ND	119	ND	46	ND	71	ND	2	ND	-	-	-
S.279	Vannes	Bilaire	Oui	12	ND	6	ND	4	ND	2	ND	-	-	-	-	-
S.280	Baron-sur-Odon	Le Mesnil	Oui	1	I	1	1	1	I	-	-	-	-	-	-	-
Total				-	-	841	162	541	105	273	44	14	6	4	3	-

N°	Personnages divers		Enfant souriant («Risus»)		Buste masculin		Buste féminin		Cucullatus		Autres personnages divers	Animaux	Détail des animaux	Édicule (NR)	Médailles (NR)	Bibliographie
	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI						
S.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mortreau, 2013b
S.9	48	28	46	28	-	-	-	-	2	ND	-	4	4	-	-	Ledauphin, 2015a
S.10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	I	-	3	Ledauphin, 2015a
S.16	1	I	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Chevet <i>et al.</i> , 2014, p. 133
S.18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Guillier (dir.), 2020, p. 164
S.20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Monteil <i>et al.</i> , 2015, p. 105
S.32	3	3	1	I	1	1	-	-	-	-	1 fragment de tireur d'épine	1	I	-	-	Ledauphin, 2015a et b
S.32	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	1 ?	-	M. Bonaventure, in Aubin <i>et al.</i> , 1997, p. 246
S.36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Bossard, 2014, vol. 1, p. 97-98
S.45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Le Prévost, 1833, p. 176-179
S.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Chédeville, Chédeville, 1908, p. 68
S.52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	G. Deshayes, in Le Maho <i>et al.</i> (dir.), 2007, p. 61
S.74	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Poulain, 1915, p. 55
S.78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Cliquet <i>et al.</i> , 1996, p. 16
S.79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Bertaudière <i>et al.</i> , 2019
S.84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	-	-	Naef, 1894, p. 413-415
S.86	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Deglatigny, 1921, p. 58
S.87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	I	-	-	Le Maho, 1995, p. 87
S.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Le Breton, 1894, p. 271 ; Quenouille, 1897, p. 99 ; archives scientifiques du SRA de Normandie
S.103	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Fournier (dir.), 2010, vol. 1, p. 297
S.114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	D. Canny, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 59-60
S.116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Salé (dir.), 2011, p. 164
S.118	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Barat, 1999, p. 145 et p. 147, fig. 23
S.132	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Anonyme, 1914
S.134	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Provost <i>et al.</i> , 2010, p. 207
S.137	2	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	Menez (dir.), 1996, p. 76-78
S.138	4	ND	2	ND	-	-	2	ND	-	-	-	-	-	-	-	Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 107-124
S.147	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Besnard-Vauterin (dir.), 2009, p. 203-204
S.150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Babelon, 1916, p. 32
S.167	1	I	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	7	5	Archer, 2019, p. 527-528
S.170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Sanquer, 1979, p. 362
S.172	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	I	-	-	Menez <i>et al.</i> , 2021, p. 210
S.176	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Le Men, 1876, p. 187 ; Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 363 ; R. Delage, in Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 90
S.179	19	ND	4	ND	3	ND	6	ND	-	-	1 fragment de couple, 1 de masque, 4 de cavalier(s)	24	4	1	-	Châtellier, 1877, p. 331 et p. 338 ; Châtellier, 1882, p. 155 ; Millon, 1905, p. 20 ; Rouvier-Jeanlin, 1972, p. 38, note 23, p. 91-405 et p. 419 ; Guezennec, 2014, p. 176
S.192	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	2	-	-	Provost, Le Bouteiller, 1986 ; Mauger, 2018, p. 345-346

N°	Personnages divers		Enfant souriant («Risus»)		Buste masculin		Buste féminin		Cucullatus		Autres personnages divers	Animaux		Détail des animaux	Édifice (NR)	Médailles (NR)	Bibliographie
	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI		NR	NMI				
S.196	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Leclerc, 2005, p. 17 ; Leclerc, 2006, p. 14 et p. 16, fig. 8 ; Leclerc, 2007a, p. 140-141 ; Leclerc, 2007b, p. 15
S.205	6	ND	6	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Revenu, 2008, p. 76
S.217	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 faune, 1 enfant	-	-	-	-	Dupuis, 1851, p. 15-16 ; Kisch, 1997, annexe 3
S.221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Noël, 1974, p. 103 ; Noël, 1976, p. 54
S.225	9	3	8	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Roncin, 1977, p. 61 ; Vilpoux, 1996, p. 192-195
S.226	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Hure, 1941, p. 103-105
S.231	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Boutet de Monvel, 1863, p. 154-155
S.236	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Frézouls, 1981, p. 398
S.243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	Bourgeois, 1982, p. 74
S.254	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Bourgeois (dir.), 1999, p. 124-126
S.256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Vesly, 1909, p. 52 et pl. IV
S.261	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Vesly, 1909, p. 89-90
S.266	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Vesly, 1909, p. 111
S.269	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Talvas-Jeanson, Lukas, 2019, p. 502-504
S.271	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Blain, Santrot, 2000, p. 127
S.272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Miln, 1877, p. 143-151 ; Mauger, 2018b, p. 345-346
S.279	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 31 et p. 70-75
S.280	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Dumons, 1961, p. 18
Total	96	41	70	38	5	3	8	2	3	2	-	-	45	20	-	11	8

Tabl. XIII : quantité de figurines en terre cuite et sujets représentés au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

cifique à cet ensemble de sanctuaires, puisqu'il s'agit des thèmes les plus courants dans tous les types de contextes¹¹³⁸. Comme l'a récemment proposé S. Girond, dans le sillage de de J. Scheid et en s'appuyant sur les travaux, portant sur le monde grec, de S. Huysecom-Haxhi et A. Muller, il est tout à fait possible que les figurines à l'effigie de ces deux personnages féminins évoquent, plutôt que les divinités elles-mêmes¹¹³⁹, les orantes, sous une forme standardisée et symbolique : « Vénus représenterait la jeune fille nubile et celle de la nourrice, la matrone. Ces figurines auraient été employées lors de rituels ponctuant diverses étapes de la vie d'un individu », notamment lors de rites de passages et d'intégration¹¹⁴⁰. Il faudrait alors admettre que la déposition d'une figurine est un geste essentiellement féminin, ou du moins réalisé à l'attention d'une femme, puisque rares sont les autres types de représentations, en particulier

masculines¹¹⁴¹. Quoi qu'il en soit, l'examen de ce dossier, à l'échelle des lieux de culte considérés, n'apporte aucun nouvel élément en faveur ou à l'encontre de cette hypothèse : les modalités de l'introduction de telles figurines au sein des sanctuaires sont encore peu connues et aucun objet particulier ou inscription, pouvant apporter des informations sur l'identité des *cultores* qui les ont offertes, ne leur est spécifiquement associé.

D'autres personnages divins, dont l'identification semble plus assurée, sont plus rarement représentés : il s'agit de Minerve (14 restes), Mercure (4 restes), Epona (3 restes), ou encore Apollon, Abondance et Sucellus, un seul exemplaire complet ou fragmentaire a été recensé pour l'ensemble des sites. Les autres personnages (96 restes identifiés, pour au moins 41 figurines) correspondent essentiellement à des bustes d'enfant souriant, communément qualifié de *Risus* (70 restes pour 34 objets), auxquels s'ajoutent divers bustes masculins ou féminins, souvent non identifiés et globalement peu fréquents, ainsi que de rares cavaliers, des enfants portant le *cucullus* ou encore un couple,

1138. C. Bémont, M. Jeanlin et G. Lintz, in Bémont *et al.* (dir.), 1993, p. 131 et p. 141-142.

1139. Elles sont d'ailleurs peu honorées, du moins pour Vénus, à l'échelle de la province de Lyonnaise (cf. *supra*, 1.2.2.1).

1140. Scheid, 1991, p. 55, note 40 ; Huysecom-Haxhi, Muller, 2007, p. 244 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 256.

1141. Mauger, 2018b, p. 349.



Fig. 205 : exemples de figurines en terre cuite découvertes au sein des sanctuaires de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; S.9) et de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32). D'après Naveau, 1998, p. 88, n° 279 ; Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 143 et Ledauphin, 2015b, p. 360, fig. 2.

S.9 - Allonnes, la Forêtterie
Vénus anadyomène

S.32 - Jublains
Déesse-mère

S.9 - Allonnes, la Forêtterie
Enfant souriant / « Risus »

un faune ou un tireur d'épine. Les 45 fragments issus d'au moins 20 animaux appartiennent à des images variées de chevaux (au moins 5), de béliers (au moins 3), d'oiseaux (au moins 3), ou encore de bœuf ou de taureau, de chien, de singe, de cervidé et peut-être de lion. Les autres objets en terre cuite sont des édifices (11 fragments, au moins 4 objets), dont certains ont pu abriter des figurines, ainsi que de rares médaillons (8 fragments, au moins 3 objets).

Tandis que les images de Vénus dominent (en NR) les lots de Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), Saint-Jean-Trolimon (S.179), Plouër-sur-Rance (S.137, où elles sont aussi majoritaires en NMI), Jublains (S.32), Allonnes (S.9), Neuville-sur-Sarthe (S.18), Mauves-sur-Loire (S.167) ou encore Criquebeuf-sur-Seine (S.256), celles des déesses-mères sont plus fréquentes à Carnac (S.272), Châteaubateau (S.205) et Sceaux-du-Gâtinais (S.225). Toutefois, la détermination du nombre minimum de figurines pourrait inverser les perspectives, puisque le nombre de fragments qui en sont issus est souvent de peu supérieur à celui des Vénus. Notons également la bonne représentation des bustes de *Risus* (fig. 205) à Allonnes (S.9), puisque ce sont 46 restes (provenant d'au moins 28 figurines), sur un total de 67, qui se rapportent à cette image¹¹⁴². La présence des autres divinités et de personnages variés reste anecdotique et dépend surtout de l'ampleur du lot : la diversité des sujets qui caractérise le mobilier en terre blanche de Saint-Jean-Trolimon est sans doute liée à son importance numérique.

L'étude des contextes de découverte témoigne de situations variées et n'apporte que peu d'informations au sujet de la manipulation des figurines au sein des sanctuaires

ou de la chronologie des dépositions. En effet, rares sont les contextes bien datés : les débris de figurines proviennent souvent de niveaux formés après l'abandon des sites, liés à leur démolition, de fosses ou de fossés où ils reposent en position secondaire, ou d'espaces de circulation généralement fréquentés durant un ou plusieurs siècles, à l'exemple de la trentaine de débris mis au jour dans la cour du sanctuaire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche¹¹⁴³ (S.192) – mais le sol du temple, sur lequel a pu avoir été placé ou rejeté un certain nombre d'objets dont d'autres figurines, n'est pas conservé ici.

D'une façon générale, les figurines en terre cuite, dont la production débute, pour les plus anciens modèles, aux alentours du milieu du I^{er} s. de n. è.¹¹⁴⁴, apparaissent au sein des lieux de culte dès la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. : à Douarnenez (S.170), Quimper (S.176) et Val-de-Reuil¹¹⁴⁵ (S.269), elles relèvent de contextes datés – au moyen d'autres fossiles directeurs ou d'un phasage précis des structures qui les contiennent – de ces quelques décennies ou du début du II^e s. Il est plus difficile de se prononcer sur la chronologie des figurines issues des autres sites, puisque les contextes, plus tardifs, peuvent receler des objets détritiques. Rapportons toutefois la découverte d'un fragment de figurine dans une couche ayant livré des tessons de céramique du III^e s. de n. è. sur le site des Jardins du bourg à Pithiviers-le-Vieil (S.116), ainsi que la présence de 5 restes sur le sol de la *cella* du temple de Vannes¹¹⁴⁶

1143. Provost, Le Bouteiller, 1986, pl. XII.

1144. H. Lange, in Bémont *et al.* (dir.), 1993, p. 124.

1145. S.170 : Sanquer, 1979a, p. 362 ; S.176 : Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 90 ; S.269 : Talvas-Jeanson, Lukas, 2019, p. 502.

1146. S.116 : Salé (dir.), 2011, p. 164 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 28-31.

1142. Ledauphin, 2015a, p. 367.



Fig. 206 : lot de figurines en terre blanche à l'image de Vénus anadyomène, exhumées au sein d'un édicule de plan carré découvert à Jublains (Mayenne) en 1865-1866, à proximité du grand sanctuaire suburbain de la Tonnelle (S.32, temple B ?). Cl. G. Kervalla, in Ledauphin, 2015, p. 221, fig. 84.

(S.278) – construit au plus tôt durant le second quart du II^e s. de n. è. –, également parsemé d'autres mobiliers, dont des monnaies et de la céramique datés entre la fin du III^e s. et le début ou le courant du IV^e s. Enfin, à Macé¹¹⁴⁷ (S.196), 2 fragments de Vénus anadyomènes ont été mis au jour au sein l'édicule carré H, auprès de 7 monnaies postérieures au milieu du IV^e s.

Les modalités de déposition des figurines au sein des sanctuaires peuvent être étudiées à partir de quelques exemples bien documentés, bien que ces objets soient rarement découverts intacts et qu'ils aient été généralement brisés – volontairement ou non, dans le cadre de rites particuliers ou lors de leur mise au rebut ? – avant d'être enfouis ou rejetés au sol ou inhumés. L'analyse de la répartition spatiale des images en terre cuite confirme, pour plusieurs habitats ruraux équipés d'une aire sacrée, qu'elles sont avant tout manipulées au sein même de cette dernière, alors qu'elles sont généralement absentes des autres espaces de l'établissement. Ainsi, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche¹¹⁴⁸ (S.192), l'enclos qui abrite le temple concentre 46 des 48 débris de figurines en terre cuite découvertes sur le site. De même, les quelques objets de cette catégorie qui ont été mis au jour au sein des *villae* de Carnac (S.272) et de Richebourg¹¹⁴⁹ (S.118) proviennent exclusivement de leur bâtiment de culte à *cella* centrale et galerie périphérique ou de ses abords immédiats. En revanche, au sein de l'habitat de Saint-Patrice¹¹⁵⁰ (S.247), le seul fragment de figurine recueilli – une Vénus à gaine – a été découvert au sein de l'enclos résidentiel, dans une petite pièce dont le centre est occupé par un radier de pierre (supportant peut-être une modeste chapelle domestique, qui serait intégrée à l'habitation ?), alors que l'enceinte abritant une vraisemblable *cella*, à l'extérieur de cet enclos, n'a livré aucun objet de ce type.

Que les lieux de culte soient rattachés ou non à un habitat, les figurines sont fréquemment découvertes près

de temples ou d'édicules identifiés à des *cellae*, voire à l'intérieur même de ces derniers. Aux exemples déjà évoqués de Vannes, Carnac, Richebourg et Macé, s'ajoute la dizaine de fragments découverts dans les niveaux de démolition associés à la *cella* B de Paule (S.172, ph 2), ainsi que, peut-être, une vingtaine de débris non décrits, qui proviendraient d'une petite construction de plan circulaire – *cella* ou bassin ? – signalée à Allaire¹¹⁵¹ (S.271). Comme l'a démontré A. Ledauphin, la soixantaine de figurines, peu fragmentées (fig. 206), que H. Barbe a recueillies dans un petit bâtiment carré au XIX^e s., à proximité immédiate du sanctuaire périurbain de Jublains (S.32), constitue vraisemblablement un lot d'offrandes conservées dans une *cella*, plutôt que les marchandises d'un magasin où seraient vendus différents objets destinés à être donnés à la divinité résidant dans le lieu de culte voisin¹¹⁵².

Dans les temples, qui constituent ainsi des lieux privilégiés pour les dépôts, les figurines étaient peut-être dressées ou couchées sur des tables à offrandes installées dans les *cellae*, à moins qu'elles n'aient été accumulées au sol, au pied de la statue de culte ; en revanche, elles semblent avoir été quasi absentes des galeries périphériques. Par ailleurs, dans plusieurs cas, elles ont été mises au jour dans d'autres bâtiments relevant des aires sacrées, dont on ne connaît pas toujours la fonction. À Caillouet-Orgeville¹¹⁵³ (S.50), la présence d'au moins quatre Vénus anadyomènes dans le porche permettant l'accès au sanctuaire ne trouve guère d'explication satisfaisante.

De même, à Quimper¹¹⁵⁴ (S.176, ph. 4, H), une quantité indéterminée de débris de figurines provient d'une pièce accolée au mur occidental du péribole : s'agit-il également d'un porche, abritant une entrée secondaire de l'aire sacrée – l'accès principal étant sans doute à l'est –, ou plutôt de l'annexe d'un bâtiment plus vaste qui lui est accolé ? Celui-ci est divisé en quatre pièces, dont l'une est pourvue d'un petit bassin, et pourrait correspondre à un modeste édifice balnéaire, mais la description succincte des vestiges ne permet pas de l'affirmer. Si cette hypothèse est correcte, la présence de figurines dans un tel bâtiment pourrait alors être rapprochée de l'exemple de Sceaux-du-Gâtinais¹¹⁵⁵ (S.225), puisqu'un édifice thermal, accolé au sud du monument à quadriportique qui est interprété comme le sanctuaire de la déesse Segeta, en a livré plusieurs fragments. Outre quelques débris épars, mis au jour dans une piscine et dans diverses salles, ce sont 24 figurines, certainement complètes à l'origine et représentant notamment des déesses-mères et Vénus, qui ont été rassemblées dans

1147. Leclerc, 2006, p. 44.

1148. Provost, Le Bouteiller, 1986.

1149. S.118 : Barat, 1999, p. 145 ; S.272 : Miln, 1877.

1150. Guiot, 2003, p. 141.

1151. S.172 : Menez *et al.*, 2021, p. 210 ; S.271 : Blain, Santrot, 2000, p. 127.

1152. Ledauphin, 2015a, p. 367 et 2015b, p. 220.

1153. Chédeville, Chédeville, 1908, p. 68.

1154. Le Men, 1876, p. 187.

1155. Vilpoux, 1996, p. 192-197.

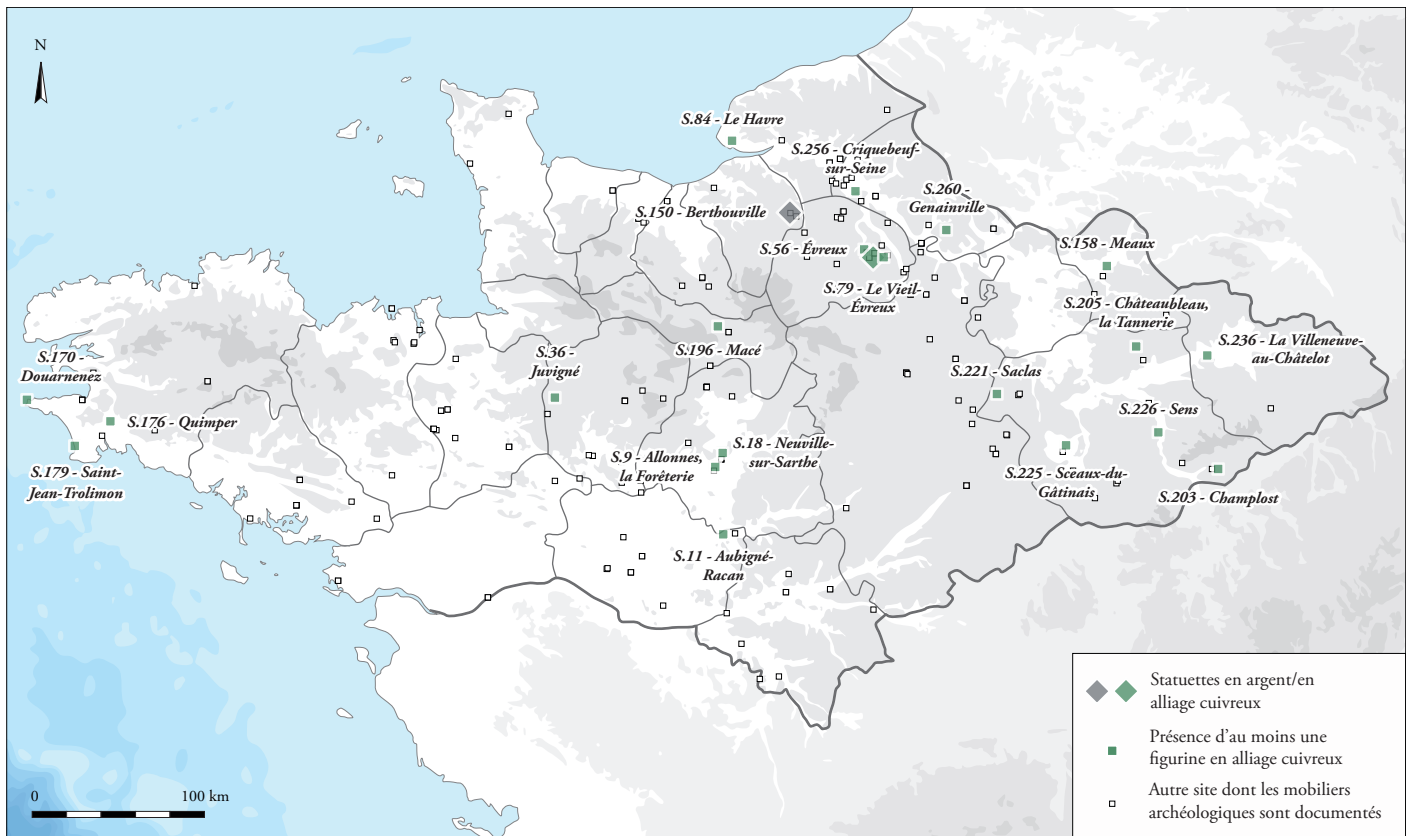


Fig. 207 : figurines et statuettes métalliques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

une « cachette » – non décrite, s’agit-il d’une niche ? –, aménagée dans l’un des murs de la piscine. Il est possible que ces figurines aient été placées dans une chapelle – correspondant à la cachette ou distincte de celle-ci ? – qui était intégrée à l’édifice thermal. En tout état de cause, d’autres débris ont été retrouvés dans la cour des deux sanctuaires de Sceaux-du-Gâtinais et de Quimper et le dépôt de figurines n’est donc pas spécifique au secteur des bains, qu’ils soient avérés ou hypothétiques.

Par ailleurs, il a été noté que la grande majorité des fragments d’images en terre cuite découvertes à Mauves-sur-Loire¹¹⁵⁶ (S.167) est issue non pas du temple, mais d’un bâtiment faisant face à son entrée (B), composé d’une double galerie et de petites pièces flanquant ses extrémités ; une partie des offrandes a alors pu avoir été déposée ou stockée au sein de ce grand édifice.

Enfin, à Sceaux-du-Gâtinais comme à Montbouy, plusieurs représentations en terre blanche ont été découvertes dans un bassin, parmi d’autres objets interprétés comme des offrandes. Dans le premier cas¹¹⁵⁷, une quantité indéterminée de figurines fragmentées, essentiellement à l’effigie de Vénus, est mêlée à divers objets, dont des monnaies qui ont été jetées, en tout ou partie, durant l’Antiquité tardive, jusqu’à la fin du IV^e s. Dans le second, ce sont quelques dizaines de fragments, issus de représentations variées, qui ont été collectées dans deux bassins, dont l’un,

captant une source et alimentant le second, a aussi livré une centaine de monnaies, sans doute déposées entre la période augustéenne et la fin du II^e s. ou le début du III^e s., ainsi que, probablement, des objets sculptés en bois (cf. *infra*). Les figurines semblent alors avoir été immergées dans des bassins habités par une divinité (cf. *supra*, 3.1.3.2 ; *infra*, 4.2.3.1), de la même manière que l’on en introduit d’autres dans les *cellae* ; les données stratigraphiques font toutefois ici défaut et il est aussi possible qu’elles aient été mises au rebut dans l’eau lors du nettoyage de l’aire sacrée ou du démantèlement des sites.

Au contraire des figurines en terre cuite, celles qui ont été confectionnées en alliage cuivreux, mesurant tout au plus une dizaine de centimètres de haut, sont peu nombreuses au sein des sanctuaires : seulement 19 sites en ont livré un ou plusieurs exemplaires, entiers ou fragmentaires (tabl. XIV et fig. 207). Il est néanmoins probable qu’une part de ces objets métalliques ait été récupérée dès l’Antiquité pour être refondue ou mise au rebut ailleurs. C’est du moins ce que suggère la découverte, sur différents sites, de fragments vraisemblablement issus de figurines ou de statuettes qui auraient été brisées et peut-être en partie recyclées, à l’exemple du vraisemblable cimier de casque identifié à Neuville-sur-Sarthe (S.18) ou de divers éléments (une main tenant un globe, une autre avec un caducée, un pied humain, un ergot ou une corne ainsi qu’une patte de

1156. Archer, 2019, p. 527.

1157. Roncin, 1977, p. 60-61.

N°	Commune	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Figurines (NMI)	Divinités	Fortune	Géité	Hercule	Jupiter	Mars	Mercur	Minerve	Osiris	Victoire	Personnage masculin	Personnage féminin	Animaux	Détail des animaux	Observations	Bibliographie
S.9	Allonnes	La Forêterie	Oui	4	-												4	Bovidés et lion		R. Lucas, <i>in</i> Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 135-136
S.11	Aubigné-Racan	Cherré	Oui	1	1									1					Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 227	
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	Oui	1 ?	-														Cimier d'une probable divinité guerrière	Guillier (dir.), 2020, p. 163
S.36	Juvigné	La Fermerie	Oui	4	1					1					1		2	Cervidés		Bossard, 2014, vol. 1, p. 86-97
S.57	Evreux	Rue de la Justice	Non	1	-														Fragment de socle	Guillot, Millard (dir.), 1995, annexe 2
S.79	Le Vieil-Evreux	Les Terres Noires	Oui	7	2	1	1					1		1			4	1 cheval, 1 bouc, 1 colombe, 1 sanglier		Guyard <i>et al.</i> , 2012 ; Bertaudière <i>et al.</i> , 2019
S.84	Le Havre	Caucriauville	Oui	1	-												1	1 bouc		Fallue, 1840, p. 126 et fig. 7
S.158	Meaux	La Bauve	Oui	ND	-										ND	ND			Dont 1 personnage assis en tailleur (âge du Fer ?)	Jobic, 1998, p. 106
S.168	Cléden-Cap-Sizun	Trouguer	Non	> 3	0			1							2				2 hommes casqués, dont l'un tient un bâton mouluré et un canard	Galliou, 2015, p. 37-40
S.176	Quimper	Parc ar Groas	Oui	1	-										1					Fr. Labaune-Jean, <i>in</i> Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 83
S.179	Saint-Jean-Trolimon	Tronoën	Oui	3	-								1 ?		2					Châtellier, 1877, p. 340 ; Le Men, 1878, p. 151 ; Châtellier, 1882, p. 156 ; Richard, 1969 ; Galliou, 2006 ; Galliou, 2010, p. 422
S.196	Macé	Les Hernies	Oui	1	-														Jambe d'un personnage non identifié	Leclerc, 2007a, p. 15
S.203	Champlost	Le Foulon d'Avrolles	Non	1	1					1										Coutand 2008, vol. 1
S.204	Châteaubleau	L'Aumône/la Justice	Oui	2	-												2	2 chevaux dont 1 monté (Epona ?)		Bontrond, 1998
S.221	Saclas	Le Creux de la Borne	Oui	1	-												1	1 coq		Dunet, 1988, p. 68
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	Non	ND	-										ND	ND	> 8	Chèvre, bélier, crabe, cheval	Un bras humain tenant un vase	Roncin, 1977, p. 61-62
S.226	Sens	La Motte du Ciar	Oui	1	1					1										Hure, 1941, p. 101-102
S.236	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	Oui	9	1				1	1 ?							1	1 chien	1 danseuse	Bataille, 2008, p. 119-121
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	Oui	ND	1						1						1	1 figurine ou statuette de cheval ou cervidé ?		Mitard, 1993, p. 364-366

Tabl. XIV : quantité et identification des figurines métalliques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

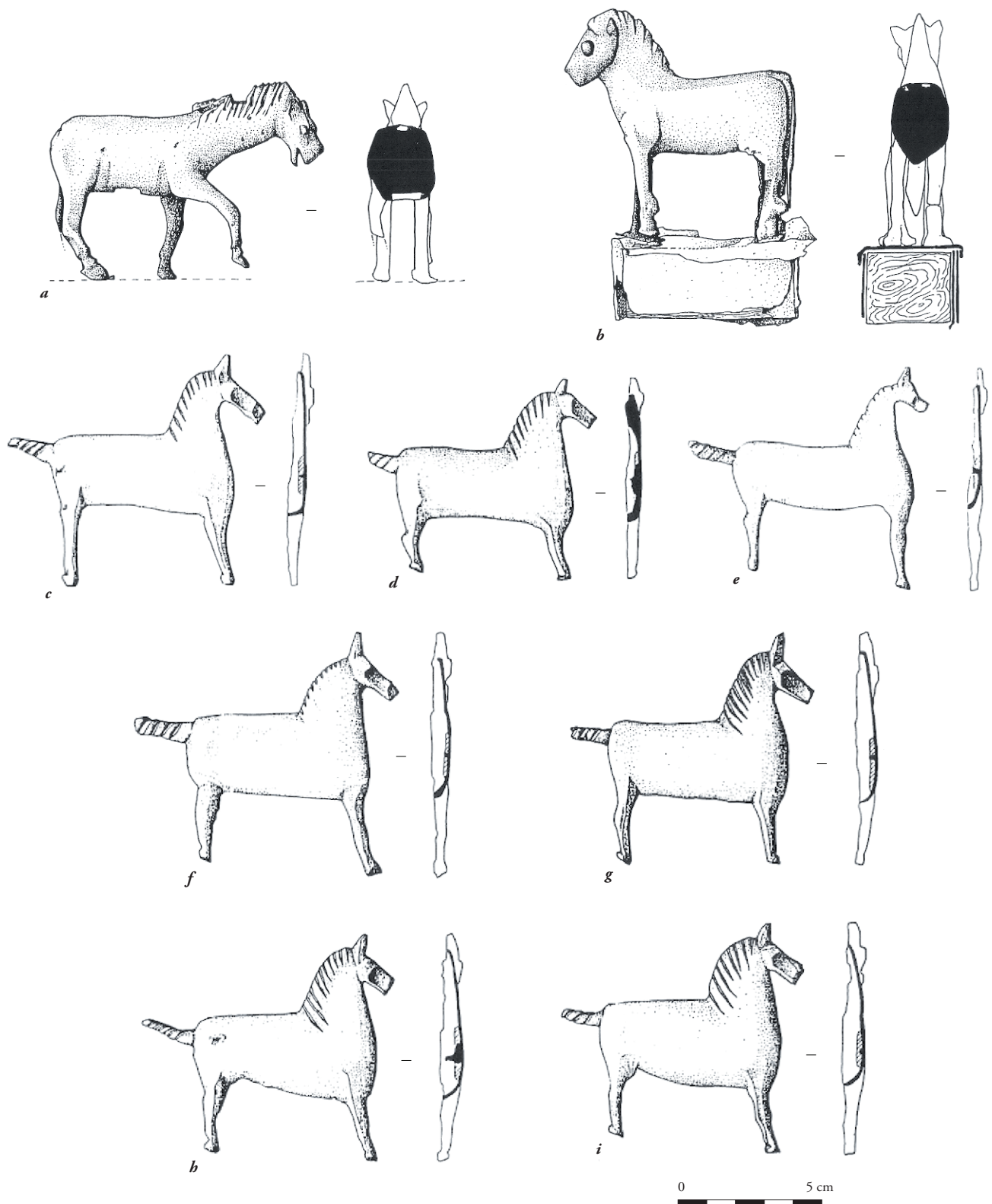


Fig. 208 : figurines (a et b) et appliques en alliage cuivreux (c à i) provenant du comblement d'un puits du sanctuaire de l'Aumônelle Justice à Châteaubleau (Seine-et-Marne ; S.205) et représentant des chevaux, dont une jument, en mouvement (a), qui était à l'origine montée (par la déesse Epona ?) ; le socle de la figurine b est composé d'une tôle métallique enveloppant une âme en bois de chêne. D'après Bontrond, 1998, p. 102, fig. 2 et p. 104, fig. 5.

bovidé) mis au jour à La Villeneuve-au-Châtelot¹¹⁵⁸ (S.236).

Parmi la quarantaine de petites représentations de bronze que l'on connaît, dont les dimensions et la qualité varient, les images d'animaux occupent une place choi-

puisqu'au moins 24 mammifères, volatiles et crustacés ont pu être identifiés. Les espèces concernées sont très variées, puisque l'on retrouve des cervidés, des chevaux, des chèvres, des boucs et des béliers, des bovidés, un lion, un chien, un coq, une colombe ou encore un crabe. Si certaines figurines, qu'elles soient en métal ou en terre cuite, pourraient évoquer des animaux que l'on a abattus et offerts aux divi-

1158. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 163 ; S.236 : Bataille, 2008, p. 121.

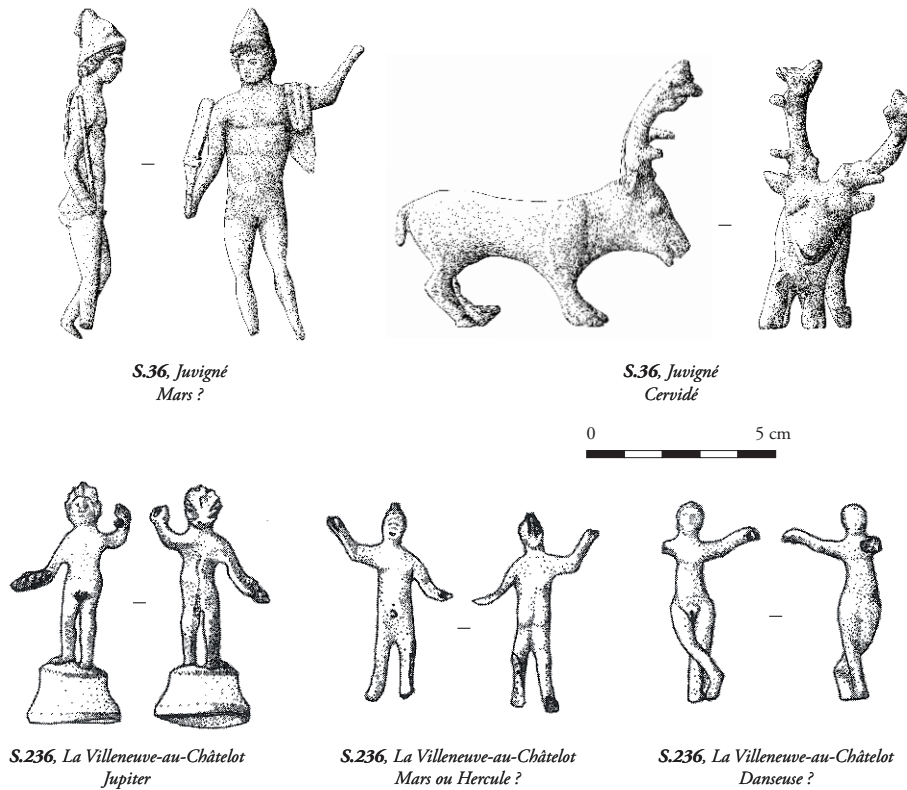


Fig. 209 : figurines en alliage cuivreux à l'effigie de divinités, de personnages divers et d'un animal, provenant des sanctuaires de la Ferme à Juvigné (Mayenne ; S.36) et des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236). Dessin S. Bossard et in Bataille, 2008, p. 120, fig. 75.

nités, et donc commémorer un sacrifice ou se substituer de manière symbolique aux victimes, d'autres, plus exotiques, ne semblent guère se rapporter à de telles intentions. Certains objets pourraient aussi être à l'image d'animaux de compagnie ou du moins domestiques, faisant l'objet de préoccupations particulières au sujet de leur santé¹¹⁵⁹ ; il est enfin possible que certaines espèces soient liées à l'histoire de divinités spécifiques ou qu'elles fassent référence à des épisodes mythologiques. Toutefois, le contexte de découverte de ces objets fait généralement défaut et l'identité des divinités auxquelles ils ont été adressés reste souvent inconnue, privant la réflexion d'éléments cruciaux.

À Châteaubleau¹¹⁶⁰ (l'Aumône/la Justice, S.204), deux petits chevaux en bronze – dont l'un est monté par une figure disparue – et sept appliques, confectionnées à partir de tôles du même alliage et représentant aussi des équidés, sont néanmoins associés à une statuette en calcaire à l'image d'Epona (fig. 208). L'ensemble de ces objets provient du remplissage d'un puits voisin de l'un des temples du sanctuaire et il est probable que les images soient toutes liées, d'une manière ou d'une autre, au culte de la déesse cavalière. De même, à Juvigné (S.36), la mise au jour d'au moins deux figurines de cervidés, dont l'une est complète (fig. 209), montre que ces ruminants occupent une place particulière au sein des pratiques religieuses, mais aucun indice n'aide à déterminer l'identité de la divinité à laquelle ils ont été vraisemblablement donnés en tant qu'offrandes,

ni la signification de leur présence.

Les figurines métalliques anthropomorphes, quant à elles, représentent sans doute des divinités, que l'on peut identifier, avec toutes les réserves que ce genre d'exercice impose, à partir de leurs attributs ; certaines d'entre elles, trop fragmentaires pour être interprétées, ont été simplement qualifiées de personnages masculins ou féminins (fig. 209). Encore une fois, les sujets reconnus témoignent d'une grande variété : si un dieu guerrier, probablement Mars – figurant d'ailleurs parmi les principaux personnages divins honorés dans les Gaules (cf. *supra*, 1.2.2.1) – a pu être identifié à quatre reprises, les autres divinités (Jupiter, Mercure, Minerve, Hercule, Fortune, Victoire, Génie et Osiris ?) ne sont représentées que par un seul objet. S'y ajoute une dizaine de personnages anthropomorphes – divins ou humains ? – qu'on ne peut identifier, faute d'attribut reconnaissable.

Somme toute peu fréquentes au sein des aires sacrées, les figurines métalliques sont difficiles à dater, puisque peu d'entre elles sont rattachées à un contexte stratigraphique précis. Au Vieil-Évreux¹¹⁶¹ (S.79, ph. 2), un petit sanglier a été enfoui dans un trou creusé dans la cour sacrée, à l'arrière des temples de la seconde moitié du I^{er} s. et du II^e s. de n. è., à l'instar d'autres offrandes de nature variée. À Saclas¹¹⁶² (S.221), une figurine de coq proviendrait d'une fosse voisine du temple, qui a servi de réceptacle, sans doute durant l'Antiquité tardive, à plusieurs centaines de monnaies,

1159. Deyts, 1994b, p. 156 ; Söderlind, 2004.

1160. Bontron, 1998 ; Parthuisot *et al.*, 2008, p. 56-57.

1161. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 475.

1162. Dunet, 1988, p. 68.

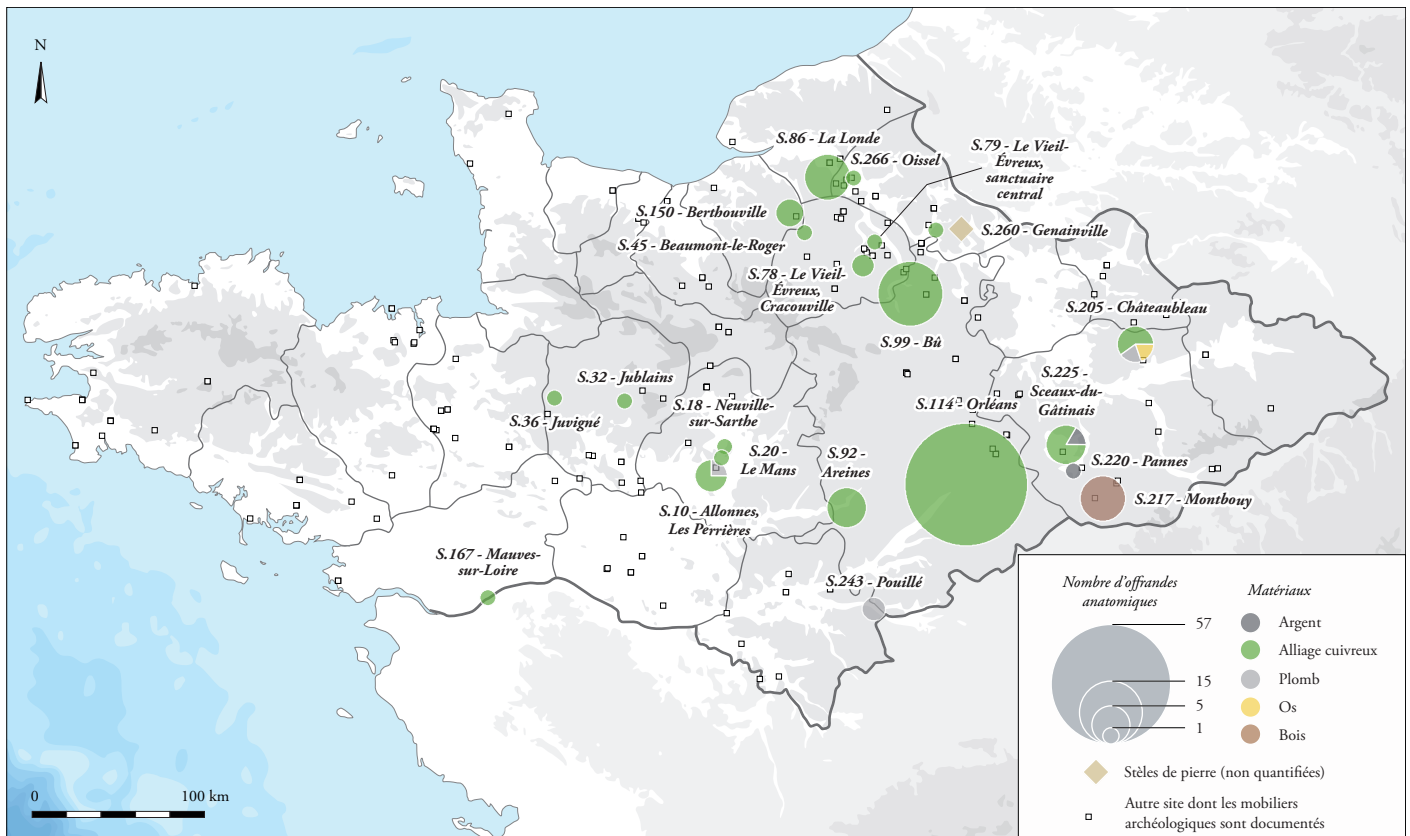


Fig. 210 : répartition et matériaux des offrandes anatomiques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

tandis que les chevaux de Châteaubleau, déjà mentionnés, ont également été enfouis à la fin de l'occupation du sanctuaire, vers la première moitié du IV^e s., probablement au moment de son démantèlement. Enfin, à Sceaux-du-Gâtinais¹¹⁶³ (S.225), signalons la découverte de plusieurs images (une tête de bélier, une tête de chèvre, une patte de crabe, une patte de cheval et un bras humain tenant un vase) au sein de l'une des pièces qui occupe l'un des longs côtés du quadriportique et qui est dotée d'un foyer central ; la fonction de cet espace, relevant d'un monument accueillant peut-être, à partir du II^e s. de n. è., diverses activités, n'a pu être déterminée.

▪ *Représentations humaines et offrandes anatomiques : les dévots en images*

Les dernières catégories d'images que l'on retrouve dans certains sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise correspondent à des représentations humaines, à l'effigie de dévots – statuettes en pied, bustes ou têtes isolées –, et à des figurations partielles du corps, sous la forme de membres (jambes, pieds), d'organes (yeux, oreille, organes internes ?), de bassins ou encore de seins. Les matériaux qui ont servi à fabriquer ces objets, présents en un ou en plusieurs exemplaires au sein d'un même lieu de culte, changent d'un site à l'autre (tabl. XV et fig. 210).

La conservation de sculptures de bois, qui devaient être présentes dans nombre de sanctuaires, n'a été possible que sur le site de Craon à Montbouy (S.217), grâce à la présence de bassins encore en eau. Une seule série d'images en pierre représentant des dévots a pu être identifiée, à Genainville (S.260), mais d'autres, trop fragmentées pour être interprétées (cf. *supra*), ont pu exister dans certains sanctuaires qui ont livré du matériel lapidaire. Cependant, l'essentiel de ces représentations, et en particulier celles que l'on regroupe habituellement sous l'expression d'offrandes anatomiques, a été réalisé à partir de tôles d'alliage cuivreux ou de plomb, ou plus rarement de métal – argent ou bronze – fondu dans un moule.

D'une manière générale, qu'elles soient complètes ou volontairement restreintes à une partie de l'anatomie, ces figurations humaines sont inconnues des sanctuaires des Gaules avant le début de l'époque romaine et il est aujourd'hui admis que leur apparition et leur mode témoignent de transferts culturels entre l'Italie et les territoires gaulois. De fait, de telles représentations en terre cuite ou en métal, connues également dans le monde grec, sont en vogue dès la fin du IV^e s. ou le début du III^e s. av. n. è. dans la partie centrale de la péninsule italique¹¹⁶⁴. Selon toute vraisemblance, que ce soit en Italie ou dans les Gaules, une grande partie de ces images – si ce n'est toutes – expriment ou plutôt accompagnent l'acquiescement d'un

1163. Roncin, 1977, p. 62.

1164. Cazanove, 2016, p. 217-219.

N°	Commune	Lieu-dit	Nombre total	Têtes et bustes		Yeux				Oreille	Seins	Bassins	Jambes et pieds		Organes internes ?	Bibliographie
				Alliage cuivreux	Bois	Argent	Alliage cuivreux	Plomb	Os	Alliage cuivreux	Alliage cuivreux	Alliage cuivreux	Alliage cuivreux	Bois	Alliage cuivreux	
S.10	Allonnes	Les Perrières	4			1	3									Lucas <i>et al.</i> , 2019, p. 541
S.16	Le Mans	Les Jacobins	1				1									Chevet <i>et al.</i> , 2014, p. 149-150
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	1 ?				1 ?									Guillier (dir.), 2020, p. 166
S.32	Jublains	La Tonnelle	1				1									Naveau (dir.), 1997, p. 251-252.
S.36	Juvigné	La Fermerie	1						1							Bossard <i>et al.</i> , 2016, p. 36-37
S.45	Beaumont-le-Roger	La Butte des Forges	1 ?	1 ?												Stabenrath, 1830, p. 253-254
S.78	Le Vieil-Evreux	Cracouville	2				2									Fauduet, 1992, p. 148-149, n° 1071
S.79	Le Vieil-Evreux	Les Terres Noires	1				1									Bertaudière <i>et al.</i> , 2019, p. 478-479
S.86	La Londe	Saint-Ouen-de-Thouberville	8								8					Deglatigny, 1921, p. 57-58
S.92	Areines	Les Poulittes	6 ou 7				6 ou 7									Plat, 1923, p. 13
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	16				16									Fauduet, 1990
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	57	19			11				1 ?			5		Verneau, 2014 ; Canny, 2015
S.150	Berthouville	Le Villeret	3 ou 4 ?				3 ou 4 ?									Dondin-Payre, 2012a
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	1				1									Archer, 2019, p. 526
S.205	Châteaubeau	La Tannerie	5 ou 6 ?				2 ou 3	1	1 ?		1 ?					Revenu, 2008, p. 76
S.217	Montbouy	Craon	8		4									4		Espérandieu, 1911, p. 116-117, n° 2970
S.220	Pannes	Le Clos du Détour	1			1 ?										Dondin-Payre, Cribellier, 2011
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	> 5			?	?					> 3	2			Roncin, 1966-1976 ; Vilpoux, 1996, p. 124
S.243	Pouillé	Les Bordes	2					2								Bourgeois, Sikora, 1982
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	2 ?	1 ?			1									Mitard, 1993, p. 363-364
S.266	Oissel	La Mare du Puits	1								1					Deglatigny, 1927, p. 10

Tabl. XV : quantité, formes et matériaux des offrandes anatomiques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.



Fig. 211 : sculptures anthropomorphes en bois, représentant des têtes, des bustes ou des membres, découvertes dans les années 1850-1860 dans les bassins du monument de Craon à Montbouy (Loiret ; S.217), d'après Dupuis, 1861, p. 336 (a) ; Espérandieu, 1911, p. 116, n° 2970 (b) et le musée historique et archéologique de l'Orléanais, in Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 312, fig. 68.

Les images accompagnées d'un astérisque correspondent au même objet.

vœu, qui devait être avant tout traduit par un sacrifice offert à la divinité concernée¹¹⁶⁵. À l'échelle du territoire considéré, l'inscription « *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)* », confirmant qu'un vœu a bien été contracté et acquitté (cf. *supra*, 1.2.5), n'a toutefois été gravée que sur trois objets de ce type, tandis que les autres sont « muets » : il s'agit de la base d'une stèle de Genainville (I.342 ; cf. *infra*, fig. 213, l), d'un vraisemblable ex-voto oculaire d'argent à Pannes (I.328 ; cf. *infra*, fig. 216) – et, peut-être, d'un buste en alliage cuivreux à Beaumont-le-Roger (I.33 ; cf. *infra*, fig. 214, a), offert par un dénommé Esumopas Cnusticus.

Les personnages en pied et les têtes ou bustes détachés de leur corps sont assez rares en Lyonnaise : ils proviennent uniquement de quelques lieux de culte localisés dans ses cités centrales. Les deux bassins intégrés au monument de Montbouy¹¹⁶⁶ (S.217) – dont l'un, de plan circulaire, capte une source et alimente le second –, ont livré, dans les années 1850-1860, une dizaine de représentations anthropomorphes schématiques en bois, taillées dans du chêne. Parmi les quatorze fragments qui ont été inventoriés au moment de la découverte – seuls trois d'entre eux sont encore conservés au musée historique et archéologique de l'Orléanais –, figure un personnage dépourvu de membres, mesurant 0,57 m de haut, trois têtes (associées, pour deux d'entre elles, à un buste), un autre buste dont la tête a disparu, un pied et trois jambes (fig. 211). Ces sculptures, qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée et n'ont jamais été datées par dendrochronologie¹¹⁶⁷, s'inscrivent ce-

pendant dans une série d'images en bois tout à fait comparables, dont les plus représentatives et les mieux documentées sont celles qui proviennent des sanctuaires des eaux de Chamalières (Puy-de-Dôme), des sources de la Seine (Source-Seine, Côte-d'Or) ou encore de Magny-Cours (Nièvre), où elles sont datées des premières décennies du Haut-Empire¹¹⁶⁸. D. Vurpillot a d'ailleurs récemment rapproché, d'un point de vue formel, la statuette de Montbouy de l'un des bois ouvragés de Magny-Cours, plus long d'une vingtaine de centimètres – mais plusieurs représentations tout à fait similaires, vraisemblablement produites entre les années 40 av. n. è. et 40 de n. è., proviennent aussi des sources de la Seine¹¹⁶⁹. Il a souligné que ce type de représentation hiératique en bois paraît s'inspirer d'une tradition de sculpture plus ancienne, d'origine celtique, et qu'il apparaît dès le début de la période romaine au sein des lieux de culte, où il traduit « un nouveau discours centré sur l'individu »¹¹⁷⁰. Aucun attribut ou signe distinctif, que ce soit sur cette statuette ou sur les têtes isolées, ne permet en effet d'identifier des personnages divins et il est probable que ces images, réalisées dans un ou plusieurs ateliers dépendant ou non du sanctuaire, représentent les visiteurs de ce dernier, qui les auraient commandées pour les y déposer en tant qu'offrandes dans le cadre d'un don ou plutôt d'un vœu, dont on ne connaît la teneur exacte. À l'instar de ce qui a été proposé pour les autres sanctuaires des eaux évoqués, ces objets en bois ont pu avoir été exposés à l'air

dans le bassin captant la résurgence y ont été déposées, *a minima*, entre la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è. et la fin du II^e s. de n. è. (cf. *infra*, 4.2.3.1).

1168. Romeuf, Dumontet, 2000 ; Franceschi, 2013 ; Vernou, 2016.

1169. Vernou dir., 2011, p. 36-37.

1170. Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 304 et p. 311-312.

1165. Cazanove, 2009, p. 371 ; Franceschi, 2013.

1166. Desnoyers, 1882, p. 159, n° 969-976 ; Espérandieu, 1911, p. 116-117, n° 2970 ; Debal, 1986.

1167. Les monnaies découvertes plus récemment, dans les années 1990,

Fig. 212 : dépôt de sculptures fragmentaires en calcaire répandues sur le sol de la cour sacrée du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260, ph. 3), entre le temple monumental (A2) et le bassin F, au plus tôt dans les années 260 de n. è. In Mitard, 1993, p. 315, n° 6.



libre, dans l'enceinte du lieu de culte de Montbouy – dans un état antérieur à sa phase monumentale ? – avant d'être immergées, peut-être lors d'un nettoyage de l'aire sacrée, dans l'eau où réside la divinité¹¹⁷¹.

De même, une série relativement bien conservée d'une vingtaine de statuettes et de stèles en calcaire, découverte à Genainville (S.260, ph. 3-4), représente sans doute, du moins pour certaines, les visiteurs de l'aire sacrée. La plupart d'entre elles, mises au jour lors des fouilles conduites par P.-H. Mitard entre 1960 et 1991, a été brisée et répandue au sol, sans organisation apparente (fig. 212), au plus tôt dans les années 260 de n. è. ; elles proviennent alors de niveaux de démolition formés au voisinage ou au sein du bassin D, qui est localisé à une dizaine de mètres à l'ouest du temple monumental. Ces sculptures en haut ou en bas-relief, hautes entre 0,40 m et 1,20 m, ont peut-être été amassées au sein ou dans les environs du bâtiment de culte – dans la cour ou dans un bâtiment qui n'aurait pas été identifié, la moitié occidentale de l'aire sacrée n'ayant été que peu étudiée. Si certaines stèles, fragmentaires, pourraient éventuellement figurer des divinités, dont les attributs n'auraient pas été conservés, d'autres semblent bien représenter des dévots, hommes et femmes vêtus de tuniques, représentés en pied, dont il est difficile de fournir un décompte précis, en raison de leur morcellement. Certains d'entre eux (fig. 213, f) tiennent des deux mains un objet qui, lorsque la sculpture est en bon état, s'apparente à un récipient ou à un petit sac. Un personnage, dont il manque la tête, tient d'une main un oiseau et semble le nourrir de l'autre (e) ; il est issu, quant à lui, du bassin C, vraisemblablement comblé durant le second ou le

dernier tiers du II^e s. de n. è. Un autre individu, de sexe masculin, croise les mains sur son abdomen (a), tandis que d'autres, également les mains vides, adoptent des postures plus variées ; deux enfants nus ont aussi été reconnus (g). H. Mitard propose de voir dans cette foule d'humains les dévots du sanctuaire, figurés ou non avec l'offrande destinée à l'une des divinités qui y sont vénérées¹¹⁷². Si ce type de représentation trouve peu de comparaisons dans les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, il est en revanche plus fréquent dans le centre-est des Gaules, en particulier en territoire éduen¹¹⁷³. L'important ensemble d'œuvres sculptées découvert au sources de la Seine, en Côte-d'Or, comprend ainsi des figurations tout à fait similaires, sur lesquelles certains individus tiennent un volatile ou une bourse. Ici ou là, les stèles peuvent arborer le portrait de visiteurs qui auraient offert leur propre image à la divinité honorée, en guise de remerciement, mais on peut aussi supposer que plusieurs d'entre elles aient pu avoir été dressées à l'effigie de bienfaiteurs : à Source-Seine, les riverains du fleuve ont ainsi fait don d'une stèle représentant Lucius, fils de Nertecomaros¹¹⁷⁴.

Les représentations métalliques de *cultores* sont bien plus rares ; elles se limitent à la tête ou au buste – représentant, comme les exemplaires de bois de Montbouy, « l'individu tout entier, dont l'image du visage exprime à elle seule la personnalité »¹¹⁷⁵ – et leur identification reste parfois sujette à caution. Outre une série de visages martelés sur des petites tôles de bronze à Orléans (S.114, cf. *infra*), dans le même esprit que les plaquettes anatomiques, deux bustes, également en alliage cuivreux, peuvent figurer

1172. Mitard, 1993, p. 312-322.

1173. Lamy, 2015, vol. 1, p. 127-128.

1174. Deyts, 1994a, p. 11 ; Deyts, 1994b, p. 157-158.

1175. Romeuf, Dumontet, 2000, p. 68.

1171. Romeuf, Dumontet, 2000, p. 33 ; Vernou dir., 2011, p. 10 ; Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 310-312.



Fig. 213 : sélection de sculptures anthropomorphes en calcaire, probablement à l'image de dévots, découvertes dans la cour sacrée du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260).

des dédicants. Un buste en bronze repoussé a été offert par le citoyen Esumopas Cnusticus, suite à l'accomplissement d'un vœu, à la divinité inconnue du temple de la Butte des Forges dans la forêt de Beaumont-le-Roger¹¹⁷⁶ (S.45), exploré en 1830. Il mesure 16,5 cm de haut et devait être fixé sur un support plat, comme en témoignent les deux trous qui encadrent la base de son cou (fig. 214, a). Il est tentant d'y voir, plutôt que le masque d'une femme comme le propose Ch. de Stabenrath, le portrait du dédicant lui-même, représenté sous les traits d'un homme jeune – à moins qu'il ne s'agisse de la divinité sollicitée, qui pourrait alors être Apollon, si l'on se fie à ses traits juvéniles et à sa coiffure ? Par ailleurs, à Genainville (S.260), la fouille des couches liées à la destruction de l'édicule E, manifestement constituées dans le courant du IV^e s., a livré les fragments d'un buste composé de tôles de bronze assemblées, de grandeur nature – la tête mesure environ 30 cm de haut et devait

faire partie d'un ensemble plus important (fig. 214, b). Il prend l'apparence d'un homme barbu, dont les yeux sont incrustés d'un cabochon de verre bleu ; le visage est relativement plat et la représentation est empreinte d'un certain schématisme¹¹⁷⁷. Doit-on y voir le portrait d'un empereur, à l'instar d'*imagines* découvertes dans certains sanctuaires¹¹⁷⁸, d'un dieu ou plutôt d'un dévot ? L'absence d'inscription, les lacunes de l'objet et le contexte stratigraphique n'aident guère à trancher en faveur d'une hypothèse ou d'une autre.

Les offrandes anatomiques, représentant une partie du corps humain, sont souvent confectionnées à partir d'une tôle métallique découpée et travaillée au repoussé ; sous cette forme, elles constituent des objets relativement répandus entre la Loire et la Seine – à l'exception de la péninsule armoricaine et de l'ouest de la Normandie, où

1176. Stabenrath, 1830, p. 253-254 ; *CIL* XIII, 3199 ; I.33.

1177. Mitard, 1982.

1178. Van Andringa, 2017a, p. 194-197.

Fig. 214 : bustes en alliage cuivreux découverts à Beaumont-le-Roger (S.45) (a : cl. H. Lewandowski, <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/joconde/50010000513>) et à Genainville (S.260) (b : d'après un cl. d'A. Späni, in Barrière et al., 2019, p. 135).

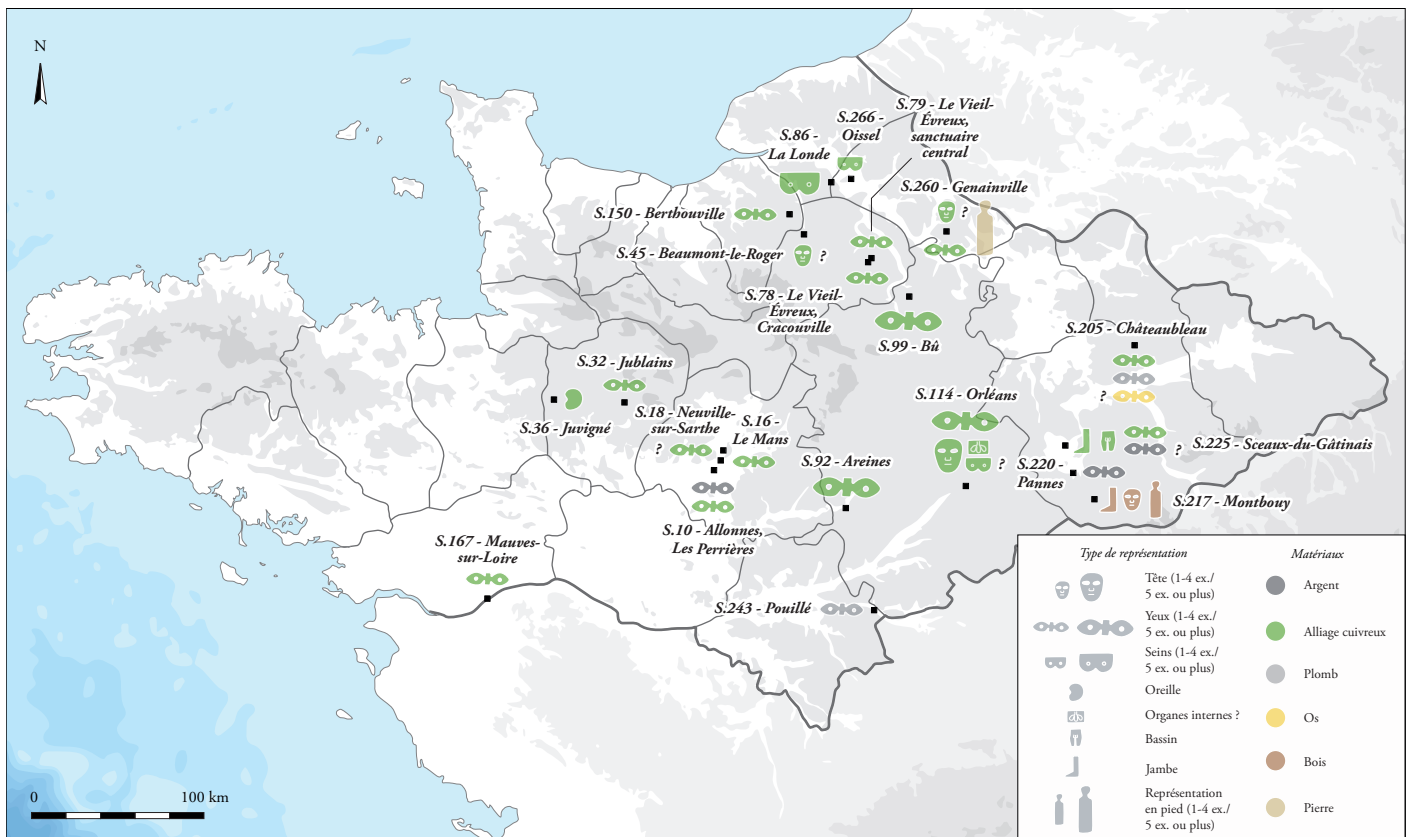


Fig. 215 : répartition des offrandes anatomiques en fonction de leur type et de leur matériau. Réal. S. Bossard.

ce type de représentation demeure inconnu (fig. 215). Au sein des vingt sanctuaires qui en ont livré un ou plusieurs exemplaires, tous matériaux confondus, les parties représentées varient (tabl. XV), de même que les formes propres à chacune d'entre elles.

Une cinquantaine d'yeux, isolés ou figurés par paire, provient de quinze lieux de culte (fig. 216) : il s'agit de

la partie anatomique la plus fréquemment représentée ; sa diffusion dans les cités centrales de la Lyonnaise est particulièrement étendue¹¹⁷⁹. Les artefacts travaillés à partir d'une tôle de bronze sont les plus nombreux, mais quelques exemplaires en argent, en plomb et même un probable œil

1179. Fauduet, 1990, p. 95-96.

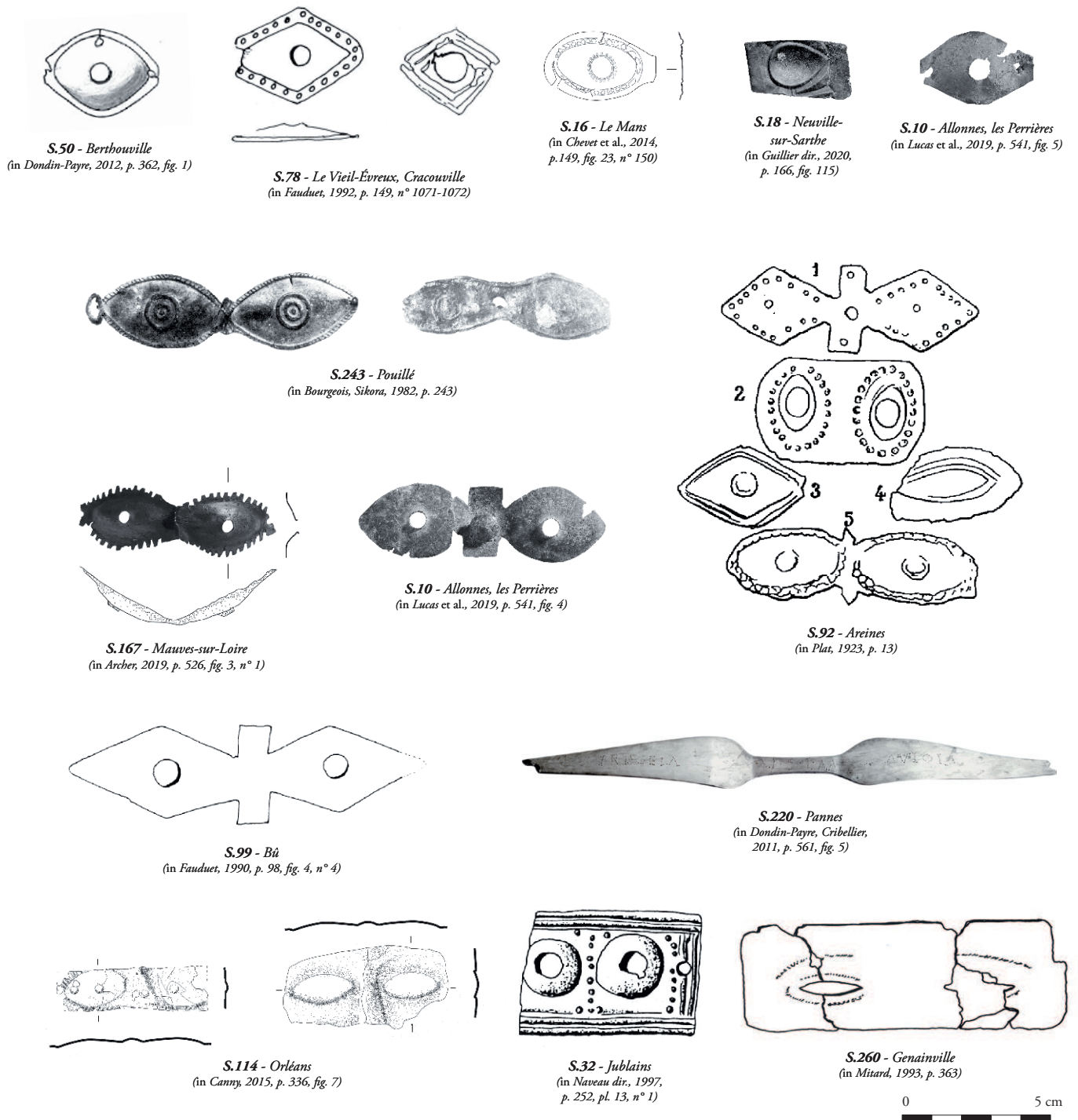


Fig. 216 : sélection d'offrandes anatomiques en forme d'yeux, en argent (Pannes) ou en alliage cuivreux (pour les autres). Réal. S. Bossard.

figuré sur un support en os, à Châteaubleau¹¹⁸⁰ (S.205), sont attestés. De forme losangique, en amande ou circulaire, ou dans de rares cas imprimés sur une plaquette de forme rectangulaire, les yeux présentent souvent une perforation à l'emplacement de la pupille ; ils peuvent être circonscrits, de manière schématique, par une rangée de cils. Le vraisemblable ex-voto oculaire en argent de Pannes¹¹⁸¹ (S.220), quant à lui, se caractérise par une forme particulièrement simplifiée et étirée ; il a été offert par une citoyenne ro-

maine d'origine gauloise, Prisceia Aviola, à une divinité dont le nom n'a pas été cité. Généralement découverts en moins de cinq exemplaires par site, ces objets sont néanmoins plus nombreux à Areines (S.92 : 6 ou 7), à Orléans (S.114 : 11) et à Bû (S.99 : 16). L'observation de la forme des plaquettes ophtalmiques de chacune de ces trois séries montre qu'elles ont certainement été produites par des mains différentes et qu'elles ont donc probablement été déposées en plusieurs étapes au sein des sanctuaires. Des trous de fixation sont visibles sur plusieurs exemplaires, notamment à Orléans, à Berthouville (S.150) et à Areines : ces objets étaient cloués sur des supports qui n'ont pas été

1180. Revenu, 2008, p. 76.

1181. Dondin-Payre, Cribellier, 2011.

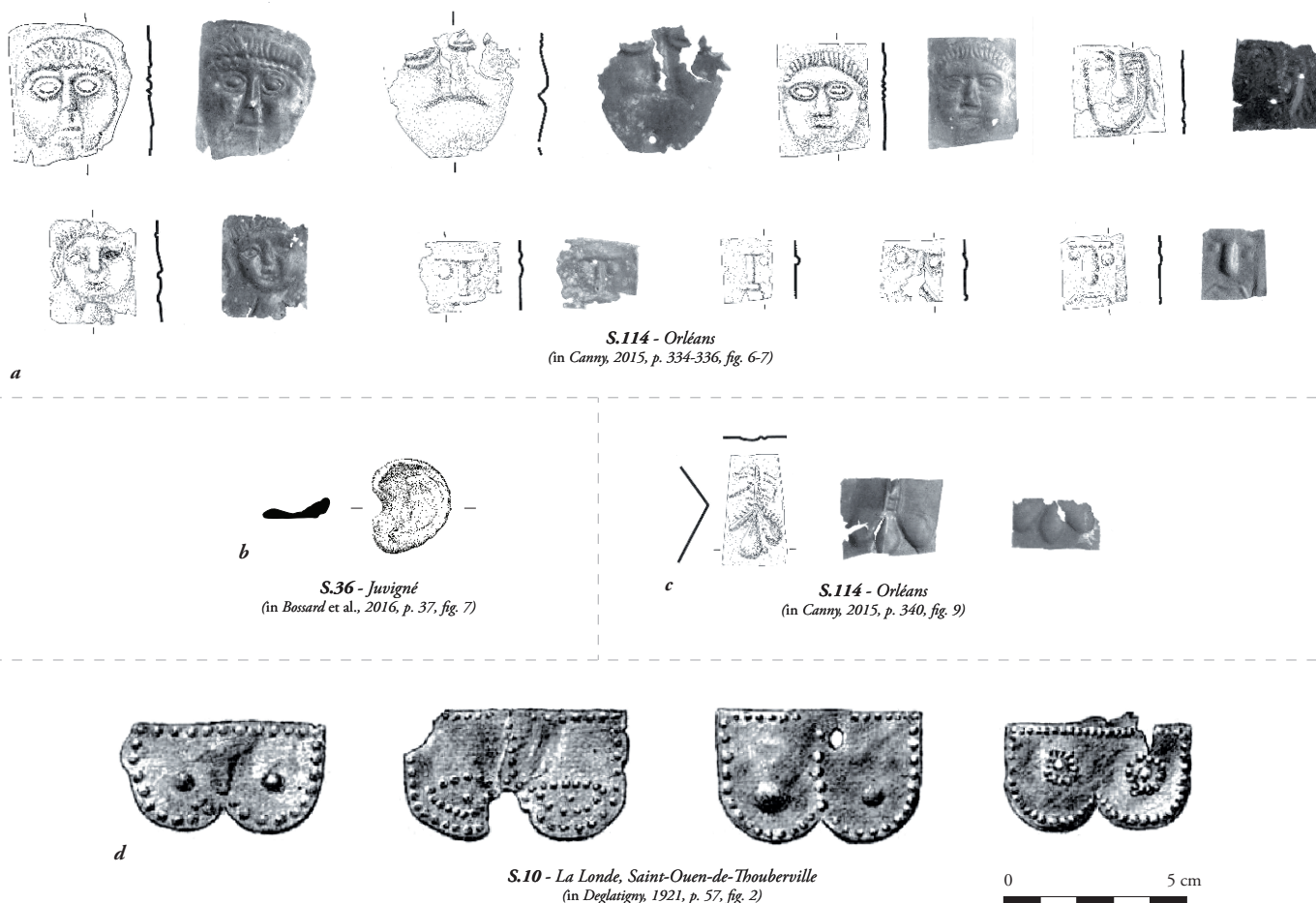


Fig. 217 : sélection d'offrandes anatomiques en forme de visage (a), d'oreille (b), de probables organes internes (c) et de seins (d), en alliage cuivreux.
Réal. S. Bossard.

conservés – sur les murs des temples ou bien sur des objets en bois, à l'exemple d'une planchette de hêtre en forme de cœur, à Chamalières, sur laquelle sont maintenus deux yeux de bronze¹¹⁸².

Les autres types de représentations (fig. 217) sont bien plus rares et se caractérisent par une diffusion spatiale plus limitée. Une seule probable oreille, en bronze coulé, provient du lieu de culte de Juigné¹¹⁸³ (S.36). Par ailleurs, la fouille du sanctuaire d'Orléans¹¹⁸⁴ a permis de recueillir 19 tôles de forme rectangulaire, mesurant 2 à 4 cm de côté, sur lesquelles ont été imprimées des visages plus ou moins détaillés. À La Londe (S.86), 8 plaquettes ciselées en forme de paires de seins – dont deux ont été perforées pour être fixées – ont été découvertes lors de l'exploration du temple de Saint-Ouen-de-Thouberville¹¹⁸⁵, tandis qu'un objet similaire est issu de l'aire sacrée d'Oissel (S.266) et peut-être de Châteaubateau (S.205) et d'Orléans. Sur ce dernier site, l'identification d'organes internes est plus incertaine¹¹⁸⁶. En revanche, au moins trois bassins masculins,

réalisés à partir de tôles d'alliage cuivreux et sur lesquels apparaissent nettement les organes génitaux, ont été identifiés à Sceaux-du-Gâtinais¹¹⁸⁷ (S.225). Enfin, 4 jambes et des pieds en bois, dont les dimensions ne sont pas précisées, ont été collectés dans l'un des bassins de Montbouy (cf. *supra*), tandis qu'au moins 2 autres jambes en ronde-bosse et en bronze, mesurant quelques centimètres de haut, ont été mises au jour à Sceaux-du-Gâtinais¹¹⁸⁸.

Ces offrandes anatomiques correspondent très vraisemblablement à des ex-voto – la seule certitude concerne en fait celui de Pannes, inscrit – qui ont pu avoir été données aux divinités en remerciement de la guérison de la partie du corps figurée, qui aurait été malade au moment de la prise de vœu. Aucun des objets mentionnés ne présente les caractéristiques évidentes d'une quelconque pathologie, mais ils ont pu adopter l'apparence du membre ou de l'organe redevenu sain¹¹⁸⁹. Néanmoins, plusieurs auteurs ont souligné le caractère équivoque de la lecture que l'on peut proposer pour de tels objets : l'offrande d'un œil ou d'une paire d'yeux pourrait également signaler l'atten-

1182. Romeuf, Dumontet, 2000, p. 86-87.

1183. Bossard et al., 2016, p. 36-37.

1184. Canny, 2015, p. 333-336.

1185. Deglatigny, 1921, p. 57-58.

1186. Canny, 2015, p. 340-341.

1187. Vilpoux, 1996, p. 124.

1188. Vilpoux, 1996, p. 124.

1189. Cazanove, 2016, p. 215.

tion accordée par la divinité au dévot, de la même manière que l'oreille célèbre peut-être l'exaucement d'une demande écoutée ; les pieds et les jambes, quant à eux, peuvent traire la protection offerte au cours d'un voyage¹¹⁹⁰.

Un bref examen des contextes de relégation des offrandes anatomiques, souvent peu renseignés ou correspondant à des niveaux remaniés après l'abandon des sites, révèle que les objets de ce type sont souvent concentrés aux abords ou au sein même des édifices de culte, comme pour d'autres catégories de dons. Ainsi, les représentations anatomiques de Bû proviennent essentiellement de la galerie orientale et des environs proches du temple principal¹¹⁹¹, de même que celui de Genainville a été découvert sur le sol du déambulatoire de l'édifice de culte monumental (A2)¹¹⁹² ; l'objet d'argent de Pannes a été enfoui dans une fosse peu profonde, creusée dans l'angle oriental du vestibule du grand temple, avec d'autres artefacts¹¹⁹³. À Orléans, c'est le fond d'un vallon, situé à une vingtaine de mètres au sud-est du temple d'Orléans, qui a livré 21 tôles de bronzes, parmi de nombreux objets interprétés comme des offrandes de natures diverses¹¹⁹⁴. Enfin, à Sceaux-du-Gâtinais et à Montbouy, les ex-voto proviennent de bassins, où ils ont été vraisemblablement jetés, lors de leur consécration ou peut-être dans le cadre de la gestion des offrandes accumulées à leurs abords¹¹⁹⁵. D'un point de vue chronologique, les plus anciennes dépositions ont manifestement eu lieu entre la période augustéenne et le milieu du I^{er} s. de n. è. à Bû¹¹⁹⁶, de même qu'à Orléans, où les contextes les plus récents qui sont pourvoyeurs d'offrandes anatomiques ne sont d'ailleurs pas postérieurs au milieu du II^e s.¹¹⁹⁷ ; la plaque oculaire du Vieil-Évreux provient également d'un niveau associé à l'occupation attribuée au II^e s.¹¹⁹⁸

4.2.2.2. La question des objets miniatures

Les miniatures, qu'elles proviennent de sanctuaires, de nécropoles ou, plus rarement, de contextes domestiques, sont généralement considérées comme des reproductions à moindre échelle d'objets fonctionnels ; elles sont destinées à les représenter, mais ne peuvent être utilisées de la même manière, puisqu'elles en sont seulement l'image symbolique. Cependant, les mobiliers répondant à cette définition, parmi ceux qui proviennent des sanctuaires du second âge du Fer ou de l'époque romaine, sont parfois difficiles à

identifier : certains artefacts considérés comme miniatures, car de très petite taille, ont pu avoir revêtu d'autres rôles que celui de simples simulacres de dimensions réduites¹¹⁹⁹. Les objets potentiellement miniatures, relativement rares au sein des lieux de culte étudiés, renvoient à différents domaines et il convient de les analyser type par type afin d'identifier au mieux les exemplaires non fonctionnels et d'en préciser les caractéristiques (**fig. 218**).

Très peu de mentions de vaisselle miniature ont été relevées : si l'on exclut quelques petits vases en terre cuite qui ne reproduisent pas des formes attestées dans un plus grand format et qui ont pu servir de contenants pour des quantités peu importantes d'éléments liquides ou solides – dont on ne connaît d'ailleurs pas la nature –, seulement deux pots miniatures, mis au jour à Authevernes (**S.236**), méritent une attention particulière. Mesurant environ 7 cm de haut, ils accompagnent toutefois une urne qui a pu contenir les restes osseux d'un jeune enfant et relèvent donc vraisemblablement de pratiques funéraires, dont le lien avec le culte de la divinité honorée à proximité est difficile à saisir (cf. *infra*, 4.2.5)¹²⁰⁰.

La question d'une éventuelle miniaturisation doit aussi être posée pour une série de petits couteaux¹²⁰¹ (**fig. 219**, a), longs d'environ 10 cm et dotés d'un manche en alliage cuivreux ainsi que d'une lame en fer, droite ou courbée. Tandis qu'un seul exemplaire a été découvert à Macé (**S.196**), au pied du mur sud du péribole, six autres proviennent du sanctuaire enclos de Neuville-sur-Sarthe¹²⁰² (**S.18**) ; parmi ces derniers, deux ont été mis au jour dans une couche formée tout au long de l'occupation du Haut-Empire, tandis qu'un autre a été découvert dans le remplissage d'un fossé ceinturant le site au cours de la phase 3, datée entre le premier et le troisième quart du I^{er} s. de n. è. Malgré leur module réduit, ces ustensiles, dotés d'une lame tranchante, semblent tout à fait fonctionnels ; ils ne peuvent donc être considérés comme de véritables miniatures. Leurs dimensions sont peut-être liées au fait qu'ils étaient manipulés dans le cadre d'usages spécifiques – par exemple, en tant que canifs pour affûter des calames¹²⁰³.

Un autre ensemble d'objets, dont le rôle symbolique ne fait cette fois-ci pas de doute (**fig. 219**, b), comprend cinq ou sept haches miniatures en alliage cuivreux, issues des lieux de culte de Cracouville au Vieil-Évreux (**S.78**) pour trois d'entre elles, de la place des Épars à Chartres

1190. Scheid, 1992, p. 30 ; W. Van Andringa, in Chevet *et al.*, 2014, p. 157 ; Raux, 2015, p. 213.

1191. Fauduet, 1990, p. 93.

1192. Mitard, 1993, p. 364.

1193. Dondin-Payre, Cribellier, 2011, p. 556.

1194. Verneau, 2014, p. 100, fig. 84.

1195. Roncin, 1966-1976 ; Vilpoux, 1996, p. 124.

1196. Fauduet, 1983, p. 25-26.

1197. Canny, 2015, p. 348-351.

1198. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 478-479.

1199. Kiernan, 2009, p. 2 ; Goussard, 2015.

1200. Michel *et al.*, 2014, p. 199-200 et p. 219.

1201. Des couteaux tout à fait similaires, découverts sur le site du Clos du Détour à Pannes (**S.220** ; D. Canny, in Renard, David dir., 1997), n'ont pas été retenus ici, puisqu'ils ne proviennent *a priori* pas de la zone des temples, mais d'autres secteurs interprétés comme les dépendances d'une vaste *villa*.

1202. **S.18** : Guillier (dir.), 2020, p. 165 ; **S.196** : Leclerc, 2005, p. 17 et p. 25.

1203. Božič, Feugère, 2004, p. 37-39 ; Guillier (dir.), 2020, p. 165.

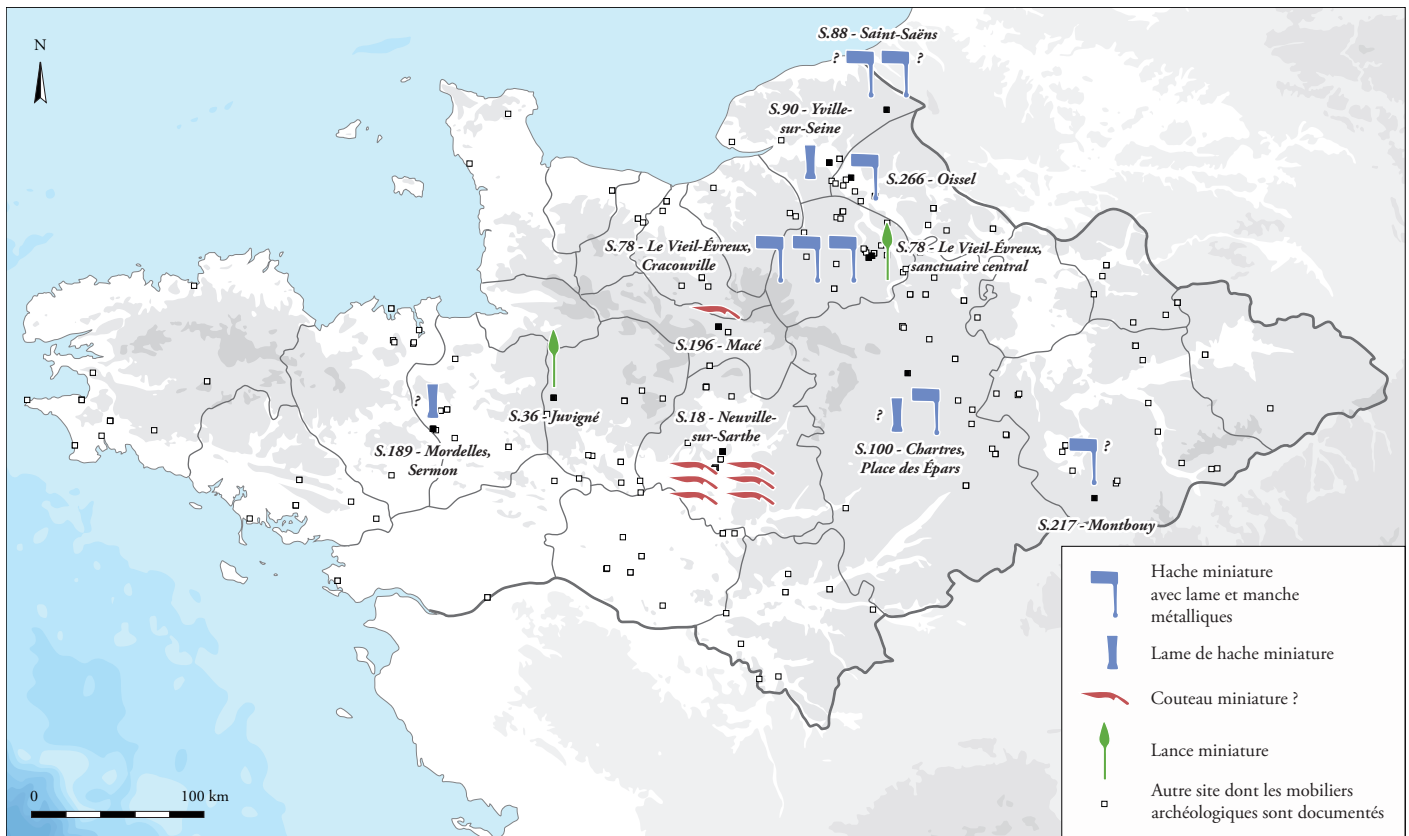


Fig. 218 : répartition des objets considérés comme miniatures au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

(S.100, ph. 4) et d'Oissel (S.266) pour deux autres et peut-être de Saint-Saëns¹²⁰⁴ (S.88) pour deux « très petites hachettes votives » signalées anciennement, mais non figurées ni décrites. Ces objets, longs de moins de 5 cm et plus ou moins plats, se composent d'un manche cylindrique, bouleté à la base, et d'une lame rectangulaire, coulés à partir d'un même moule. Leur forme permet de les rattacher au type 1A défini par Ph. Kiernan, diffusé dans les Trois Gaules et surtout sur l'île de Bretagne¹²⁰⁵. Les trois miniatures de Cracouville relèvent d'une même série, puisqu'elles présentent des dimensions identiques et se distinguent seulement par le nombre de sillons parallèles, s'échelonnant d'un à trois, qui incisent leur lame. Tandis que le contexte de découverte des exemplaires du Vieil-Évreux n'est pas documenté, l'objet de Chartres a été mis au jour sur sol de la *cella* du temple construit dans le courant du II^e s. et détruit au cours de la seconde moitié du III^e s. ; il était associé à d'autres haches – ou du moins leur lame – de différentes factures et époques (une petite lame en cuivre, dont la datation n'est pas assurée, et six autres, produites au cours du Néolithique, en pierre polie ; cf. *infra*, 4.2.4), ainsi qu'à divers objets (oursins, galet, objets métalliques variés)¹²⁰⁶. Les haches miniatures de ce type, attestées dans les Gaules, les Germanies et la Bretagne romaines, mais peu répandues

dans les cités considérées, sont généralement interprétées comme des offrandes de substitution déposées à la place d'outils, ou bien comme des simulacres évoquant l'instrument du sacrifice animal¹²⁰⁷.

Il est possible que trois autres haches de petit format, dont la morphologie ou les dimensions les distinguent des précédentes, correspondent aussi à des miniatures : à Mordelles¹²⁰⁸ (Sermon, S.189), un objet en alliage cuivreux, mesurant environ 6 cm de long, s'apparente à une petite hache à talon protohistorique ; toutefois, en raison de ses dimensions inhabituelles, elle pourrait avoir été plutôt produite au cours de l'époque romaine, peut-être comme la petite lame de cuivre de Chartres (cf. *supra*, fig. 169). À Yville-sur-Seine¹²⁰⁹ (S.90), c'est un modèle en fer, long de 3,6 cm et sans doute muni d'un manche en bois, que G. Guillier a pu comparer à d'autres exemples provenant de sanctuaires des Gaules. Enfin, à Montbouy¹²¹⁰ (S.217), « une petite hache d'un décimètre environ de longueur, marquée d'entailles » à la manière de « quelques baguettes très minces en bronze », aurait été mise au jour dans « une sorte de conduit ou égout », mais aucune illustration de ces objets n'a été fournie.

Si l'on excepte de possibles répliques de strigiles en fer – dont aucun dessin ou cliché n'a été publié –, qui proviendraient d'une fosse creusée à l'extérieur du péribole du

1204. S.78 : Fauduet, 1992, p. 148-149 ; S.88 : Le Breton, 1894, p. 272 ; S.100 : Canny *et al.*, 2019 ; S.266 : Vesly, 1909, p. 108 et pl. VII, n° 12.

1205. Kiernan, 2009, p. 123-124.

1206. J.-M. Morin, *in* Joly (dir.), 2010, p. 131-134 ; Canny *et al.*, 2019.

1207. Kiernan, 2009, p. 143-151 ; Fauduet, 2010, p. 245.

1208. Le Boulanger (dir.), 2017, p. 57-58.

1209. Guillier *et al.*, 2020, p. 177-178.

1210. Dupuis, 1861, p. 334-335.

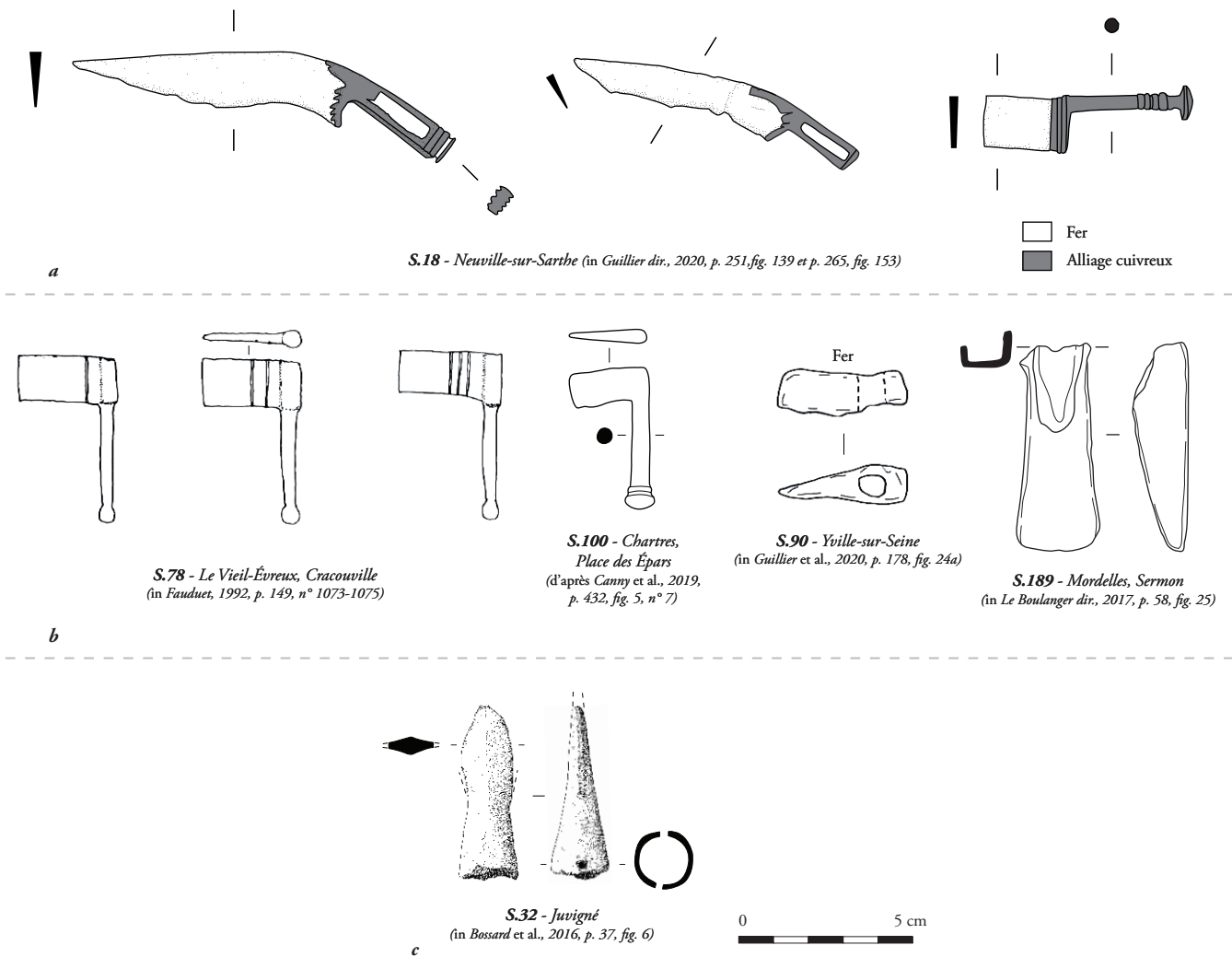


Fig. 219 : sélection d'objets métalliques (en alliage cuivreux, sauf indication contraire) considérés comme miniatures. a : couteaux ; b : haches ou lames de haches ; c : lance. Réal. S. Bossard.

sanctuaire monumental de Saint-Martin-au-Val (S.101)¹²¹¹, les autres objets miniatures identifiés au sein des lieux de culte étudiés correspondent tous à des armes. Rares parmi le mobilier des sanctuaires étudiés, ces images d'armes hypothétiques ou avérées se partagent entre des représentations d'armes d'hast ou de jet et peut-être d'épées, tandis que les boucliers sont absents. Ainsi que l'ont récemment souligné St. Marion *et al.*, il n'est pas assuré que les deux « épées » gauloises de Meaux (S.158, ph. 1), longues d'une vingtaine de centimètres et provenant d'un lot de 208 fragments d'armes datées de La Tène B2 (fin du IV^e s. ou début du III^e s. av. n. è.), soient bien des miniatures (fig. 220). Elles ont pu avoir été pourvues d'une sorte de fourreau, constitué d'une seule plaque métallique, et on peut supposer qu'elles ont plutôt été maniées en tant que poignards et qu'elles soient donc des armes réelles¹²¹². En tout état de cause, l'élaboration d'armes miniatures et leur déposition dans certains sanctuaires des Gaules sont des pratiques qui

semblent surtout avoir été développées plus tardivement, à partir du courant ou de la fin du I^{er} s. av. n. è.¹²¹³

Par ailleurs, deux modèles réduits de lances ont été identifiées à Juvigné (S.36) et au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, ph. 2). Celle de Juvigné¹²¹⁴ (fig. 219, c), détachée de tout contexte stratigraphique, se compose d'une pointe en alliage cuivreux, dont la longueur ne devait pas excéder 7 cm, qui était emmanchée sur une hampe en bois. En revanche, l'objet du Vieil-Évreux¹²¹⁵, enfoui au cours du dernier tiers du I^{er} s. de n. è. dans une petite fosse creusée à l'arrière des temples, est une réplique intégralement constituée de bronze. Sa pointe mesure moins de 2 cm de long et elle s'apparente à des miniatures issues du sanctuaire de Baâlons-Bouvellemont (Ardennes) ou de celles provenant de plusieurs lieux de culte britanniques¹²¹⁶. Ces deux derniers objets ne peuvent être considérés comme de véritables petites armes, en raison de leur matériau, mais

1211. Ils sont associés à 8 monnaies, émises entre les règnes d'Auguste et d'Hadrien, ainsi qu'à une fibule zoomorphe en forme de poisson (Drost *et al.*, 2011).

1212. Marion *et al.*, 2019, p. 392-393.

1213. Bataille, 2011, p. 657-658 ; Goussard, 2015 ; Goussard *et al.*, 2019.

1214. Bossard *et al.*, 2016, p. 36-37.

1215. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 477 et p. 479, fig. 6.

1216. Squevin, 1994 ; Kiernan, 2009, p. 98-104.



Fig. 220 : épée réelle et possibles épées miniatures (ou poignards ?) en fer, déposés entre la fin du IV^e s. et le début du III^e s. av. n. è. sur le site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158, pb. 1).
In Marion et al., 2019, p. 393, fig. 4.

aussi de leurs dimensions et de leur forme, qui interdisent d'y voir des lances ou des flèches fonctionnelles. S'agit-il d'offrandes de substitution, visant à remplacer de manière symbolique des armes réelles, dont le port et l'usage ont été interdits en dehors de la sphère militaire au cours des décennies qui ont suivi la conquête de César¹²¹⁷ ? Il est aussi envisageable, par exemple pour la petite lance de Juvigné, que certaines de ces images aient constitué les attributs de statuettes en métal ou en bois, qui ont pu avoir été ornées de véritables objets rapportés, tels que des parures, des armes ou des vêtements¹²¹⁸.

4.2.2.3. Rouelles, jetons et anneaux : de petits objets circulaires aux fonctions variées ?

Certains petits objets circulaires de différents types – en premier lieu des rouelles métalliques, mais aussi des jetons confectionnés à partir de divers matériaux et certains anneaux en alliage cuivreux – peuvent correspondre à des offrandes par destination : retrouvés en grand nombre au sein de quelques sites, ils ont pu avoir été fabriqués sur place ou à proximité du sanctuaire, afin d'y être donnés aux dieux ou, dans certains cas, pour y être manipulés à l'occasion d'autres activités placées sous la surveillance divine.

Rares sont les lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise qui ont livré des rouelles, petits disques métalliques ajourés figurant une roue, dotée d'un nombre variable de rayons et mesurant tout au plus 5 cm de diamètre : de tels objets n'ont été identifiés que sur sept sites (fig. 221). À l'exception du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), sanctuaire tricasse dont la fouille a permis d'en recueillir plus de 70 000 exemplaires, ce n'est qu'un nombre peu important de rouelles qui provient des autres aires sacrées, fréquentées durant le Haut-Empire. Alors qu'une

quantité non précisée d'objets de cette catégorie a été *a priori* mise au jour à Meaux (S.158), une seule rouelle en alliage cuivreux, complète ou fragmentaire, a été collectée à Neuville-sur-Sarthe (S.18), à Hanches (S.109) et à Benne-court¹²¹⁹ (S.254). Les deux possibles rouelles, produites à partir du même matériau, que L. Le Métayer-Masselin auraient exhumées à Berthouville¹²²⁰ (S.150) en 1861-1862 n'ont pas été décrites. Enfin, au sein de l'établissement rural de Franchambault à Corbeilles¹²²¹ (S.206), deux ensembles de deux rouelles en plomb reliées par une attache latérale sont issus des abords d'un édifice interprété comme une *cella*, tandis que deux autres disques similaires ont été découverts dans d'autres secteurs de l'habitat.

Le lot exceptionnel de rouelles de La Villeneuve-au-Châtelot¹²²², quant à lui, mérite de plus amples réflexions. Il se compose de 2 exemplaires en or, 35 en argent (dont 32 proviennent d'un dépôt placé dans deux céramiques, contenant par ailleurs plus de 1 422 monnaies gauloises, républicaines et augustéennes de bronze ou d'argent, ainsi que deux tiges et un anneau réalisés à partir de ce dernier métal ; cf. *infra*, 4.2.3.1), plus de 500 en alliage cuivreux et plusieurs dizaines de milliers en plomb – qui représentent plus de 99 % de l'ensemble et 26 kg de métal. Certaines rouelles en alliage cuivreux ont été confectionnées à partir de tôles découpées, tandis que les autres ont été moulées ; elles se présentent sous la forme d'unités ou de bandes réunissant jusqu'à une vingtaine d'exemplaires. La découverte, aussi, de fragments de coulures de plomb et de scories laisse penser qu'elles étaient produites sur place, aux abords du sanctuaire, au sein d'un atelier pérenne ou temporaire qui n'a pu être localisé. La variété de matériaux s'accompagne d'une grande diversité typologique : leurs dimensions, leur poids et le nombre de rayons, oscillant entre quatre et douze, varient d'un objet à l'autre ; le moyeu de la roue est plus ou moins proéminent et certains exemplaires sont décorés au moyen de motifs géométriques (fig. 222). Certaines rouelles, à l'instar du numéraire, ont été mutilées à coups de burin : il s'agit de l'une des deux objets en or, de l'intégralité des rouelles en argent provenant du dépôt augustéen et de certains exemplaires en bronze : les traitements appliqués à une partie des monnaies (cf. *infra*, 4.2.3.1) ont donc aussi concerné les rouelles, du moins celles dont la valeur métallique est la plus élevée.

Certaines rouelles de la Villeneuve-au-Châtelot ont été mises au jour isolées, sur l'ensemble du site et dans les mêmes secteurs que d'autres types d'offrandes ; d'autres,

1217. Kiernan, 2009, p. 5 et p. 110-112 ; Bataille, 2011, p. 658.

1218. Kiernan, 2009, p. 104 ; Kiernan, 2020, p. 204-207.

1219. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 265, fig. 153 ; S.109 : Dugast, 2009, p. 16-17 ; S.158 : Jobic, 1998, p. 106 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 99-100.

1220. Babelon, 1916, p. 19.

1221. Poitevin dir., 2007, p. 97 et p. 130.

1222. Veillon, 1987 ; Piette, Depeyrot, 2008, p. 57-91 ; Piette, 2018, p. 177-178.

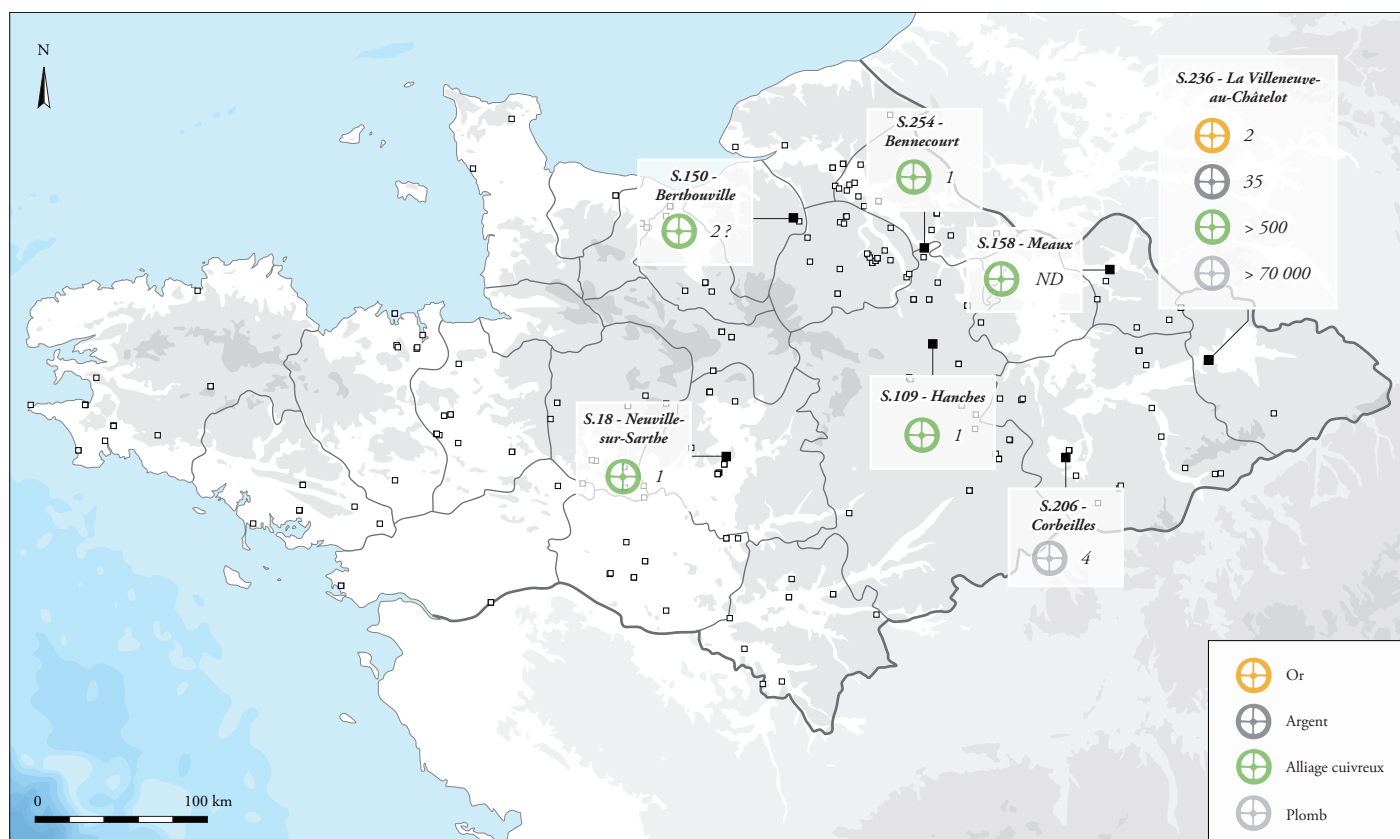


Fig. 221 : quantité et composition métallique des rouelles découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

qui rassemblent la majorité des exemplaires, ont été réunies en piles ou par bottes. Les contextes de découverte les plus fiables permettent de dater leur apparition durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou, au plus tard, aux alentours du changement d'ère, avec peut-être différentes étapes en fonction de leur composition métallique ; les exemples les plus tardifs ont été sans doute produits et utilisés, sans plus de précision, dans le courant du Haut-Empire. De fait, plusieurs concentrations de rouelles, parfois accompagnées de nombreuses monnaies, sont associées aux vestiges du double enclos palissadé construit et occupé entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le courant du I^{er} s. de n. è. (ph. 2), voire au-delà (ph. 3). Trente-deux rouelles d'argent ont ainsi été disposées dans le même récipient, enterré au pied de la façade occidentale de la palissade, qu'un important ensemble de monnaies, dont le *terminus post quem* a été fixé en 7 de n. è.¹²²³ Près de la moitié des exemplaires en alliage cuivreux (soit 234 rouelles) a été mise au jour de part et d'autre de l'entrée du grand enclos quadrangulaire, vraisemblablement détruit pour laisser place au petit enclos durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou dans les premières années du I^{er} s. de n. è. ; elles proviennent, de même que 700 monnaies essentiellement gauloises – mêlées à quelques pièces de la période augustéenne –, du comblement de la tranchée de fondation ou de ses abords (cf. *supra*, fig. 170), témoignant vraisemblablement de l'éparpillement d'un contenant qui en était rempli ou, moins

probablement, du jet régulier de ce type d'objet dans le secteur de l'entrée. Quant à la plus petite enceinte, détruite au plus tôt durant la période augustéenne¹²²⁴, sa tranchée a livré, près de son accès, plus de 30 000 rouelles en plomb et aussi quelques monnaies, non décrites. Si les autres rouelles en alliage cuivreux semblent avoir été dispersées dans les autres espaces du site, celles en plomb, en revanche, forment aussi d'importants regroupements à l'extérieur de l'enclos, entre ce dernier et un édifice en pierre installé à une douzaine de mètres au sud-est. Elles proviennent alors d'un amas de pierres de forme grossièrement carrée ou, pour dizaines de milliers d'exemplaires, ont été rassemblées au sein de quatre « bottes » – enfouies dans des fosses voisines du petit bâtiment ?

Alors que les quelques rouelles découvertes au sein d'une poignée de sanctuaires d'époque romaine constituent probablement des offrandes apportées par un ou par plusieurs de leurs visiteurs, celles de La Villeneuve-au-Châtelot ont été produites par dizaines de milliers. Leur fabrication a sans doute eu lieu sur le site même, à partir de différents métaux, et elle s'est probablement étalée sur plusieurs années, voire sur plusieurs décennies. La production de rouelles en plomb, intensive, semble avoir été plus récente que celle des objets en argent, en alliage cuivreux et probablement en or ; on ignore si ces disques de moindre valeur métallique ont été fabriqués en très grande quantité parce qu'elles étaient destinées à être utilisées par lots

1223. Zehnacker, 1984.

1224. Piette, 1989, p. 250.

Fig. 222 : sélection de rouelles en or, argent, alliage cuivreux (a) et plomb (b) provenant du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236). In Piette, 2018, p. 177-178, fig. 4-5.



– ce dont semble témoigner leur association en piles ou en bottes –, ou bien parce qu'ils sont désormais utilisés par une communauté de dévots plus importante.

En tout état de cause, la portée symbolique et les fonctions que revêtent les rouelles, d'une manière générale, ne sont pas connues avec certitude : s'agit-il d'évoquer un attribut divin – notamment de Jupiter – ou la course solaire, de se substituer à des monnaies, d'assurer la protection en tant qu'amulettes ou de constituer de simples offrandes individuelles¹²²⁵ ? À l'entrée des deux enclos successifs de La Villeneuve-au-Châtelot, elles présentent une répartition similaire à celle de monnaies ayant circulé à la fin du I^{er} s. av. n. è. ou au début du I^{er} s. de n. è., tandis qu'elles ont aussi été entaillées et ensevelies auprès de numéraire dégradé à la même époque. Certains de ces disques métalliques ont alors pu avoir, au sein du sanctuaire, la valeur d'une monnaie, ou du moins ils ont été manipulés dans le cadre de pratiques similaires voire identiques. Devait-on déposer une monnaie ou bien une rouelle à la porte de l'enclos, ou bien peut-être pouvait-on y échanger l'une contre l'autre ? Quoi qu'il en soit, l'abondance de ce type d'objets n'est pas exclusive à ce lieu de culte : alors qu'elles sont rares dans les cités occidentales de la Lyonnaise, on retrouve un grand nombre de rouelles sur des sites de Gaule Belgique, dans les cités voisines des Tricasses, à l'exemple de l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) ou des sanctuaires

de Nanteuil-sur-Aisne (Ardenne) et de Moyencourt¹²²⁶ (Somme). Sur ce dernier site, les rouelles, exclusivement en plomb et associées à un mobilier daté au plus tôt du I^{er} s. de n. è., ont d'ailleurs été enfouies aux abords de l'entrée sud-est de l'enclos fossoyé qui abrite manifestement les activités religieuses.

La découverte d'un nombre important de petits objets métalliques au sein d'un sanctuaire, où ils ont été produits en série et à l'échelle locale, n'est pas un trait spécifique au site de La Villeneuve-au-Châtelot : l'exploration des vestiges antiques du Mesnil, à Baron-sur-Odon (S.279), dont la stratigraphie n'est que partiellement connue, a permis de recueillir plus de 400 anneaux en alliage cuivreux, dont la majorité provient d'un monument de plan polygonal identifié à un lieu de culte enclos. Il s'agit, en particulier, d'un lot constitué de 158 objets de ce type (fig. 223), découvert entre deux murs d'un bâtiment accolé au sud-est de la galerie qui circonscrit l'aire sacrée ; on ignore si ces anneaux ont été enfouis dans une fosse creusée pour leur mise au rebut ou s'ils ont été piégés dans un remblai déversé dans ce secteur¹²²⁷. Mesurant autour de 1,5 cm de diamètre, ils ont été coulés en série, dans des moules, par deux ou trois – certains n'ont d'ailleurs pas été séparés à l'issue de leur production. L'examen récent de 252 anneaux et

1226. Debord, 1989 ; Lambot, 1989 ; Morel, Dubuis, 2018.

1227. Dumons, 1961, p. 24-25 ; Bertin, 1977, p. 81-82 ; Goussard, en préparation.

1225. Debord, 1989, p. 29-30 ; Kiernan, 2009, p. 29-37.



Fig. 223 : concentration d'anneaux en alliage cuivreux, mesurant environ 15 mm de diamètre, découverte entre deux murs d'un bâtiment accolé au sud-est de la galerie périphérique de la cour sacrée du sanctuaire du Mesnil à Baron-sur-Odon (Calvados ; S.279). In Bertin, 1974b, pl. V, fig. 10.

de leur contexte archéologique, réalisé par E. Goussard, a montré qu'il en existe différents types et que ces objets apparaissent essentiellement dans des contextes datés entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le I^{er} s. de n. è. ; d'autres, extérieurs au monument polygonal, sont associés à des tessons de céramique de La Tène moyenne, qui pourraient toutefois être résiduels. De fait, leur présence ne se limite pas à l'enceinte du sanctuaire : une soixantaine d'anneaux supplémentaires a été prélevée lors d'une fouille préventive récemment réalisée à une quarantaine de mètres au nord du sanctuaire, où ont été découverts les vestiges de fossés délimitant des enclos et l'angle d'un bâtiment maçonné, pourvu d'un hypocauste, tandis que d'autres artefacts tout à fait similaires ont été découverts, à raison de quelques unités, au cours de divers sondages plus anciens, réalisés dans un rayon de 100 m autour du lieu de culte, dans sa périphérie est et nord-est¹²²⁸.

Ainsi, à Baron-sur-Odon, des anneaux de petite taille ont été produits, au plus tôt, dans les années qui ont suivi la guerre des Gaules, dans un ou plusieurs ateliers qui n'ont pas été identifiés, mais qui ont pu avoir été installés dans l'environnement proche du sanctuaire ; l'usage de ces objets n'est pas restreint à l'aire sacrée, mais semble étendu à l'ensemble des occupations antiques du site, dont la nature et l'organisation sont peu connues (cf. *infra*, 5.2.3.3, de *grands sanctuaires...*). La fouille du lieu de culte et de ses abords, partiellement documentée, n'a pas permis de déterminer la ou les fonctions qu'ont pu revêtir de tels artefacts – offrandes, jetons de comptabilité, substituts de monnaies ou de rouelles¹²²⁹ ? –, qui devaient constituer des objets relativement courants sur le site du Mesnil.

Aucune autre profusion d'anneaux métalliques n'a

été notée dans les sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise : *a minima* 42 autres sites ont livré de tels objets (soit 25 % des lieux de culte pour lesquels le mobilier a été analysé ou simplement inventorié), mais leur nombre, lorsqu'il est connu, dépasse rarement la vingtaine d'individus. En outre, les anneaux, qu'ils soient en bronze, en fer ou en métaux précieux, ont pu avoir été utilisés de diverses façons : certains correspondent sans doute à des bagues, d'autres à des bélières destinées à attacher des cordes, ou bien à des éléments de chaînes ou de harnachement, ou encore à des anses de récipients métalliques¹²³⁰. En contexte laténien, s'ils accompagnent des armes (cf. *infra*, 4.2.3.3), ils peuvent aussi relever du système de suspension de fourreaux, à l'exemple, probablement, d'une grande partie des 145 anneaux en fer provenant de La Villeneuve-au-Châteaurot¹²³¹ (S.236).

Enfin, il est nécessaire de discuter l'interprétation de divers petits disques circulaires, plus ou moins plats et produits à partir divers matériaux (essentiellement de la terre cuite, du verre ou de la pâte de verre, ou de l'os), qui sont souvent qualifiés, en fonction des auteurs, de rondelles, de jetons voire de pions.

La découverte de tels objets, présents en un simple exemplaire, en plusieurs unités ou par dizaines (fig. 224), a été signalée pour 23 lieux de culte (soit 13 % des sites dont les mobiliers sont documentés). Lorsqu'ils ont été décrits, les exemplaires en terre cuite, qui sont les plus fréquents, ont généralement été découpés dans la panse ou dans le fond d'un vase, parfois d'une tuile, tels ceux d'Authevernes (S.253) ou de Genainville (S.260) (fig. 225). Ce dernier site a aussi livré cinq objets en verre ou en pâte de verre, de couleurs variées et qui sont de forme plano-convexe, à l'instar de ceux de Bennecourt (S.254) ; à Vannes (S.278), un autre jeton aurait été taillé dans le fond d'une fiole en verre¹²³². En os, ils sont souvent plats et ornés de cercles concentriques incisés, ou bien présentent une face bombée, à l'exemple de deux objets de Genainville (fig. 225). Enfin, rares sont les disques conçus dans une autre matière : un objet en plomb, mouluré, a été découvert à Criquebeuf-sur-Seine (S.256) (fig. 225) tandis que deux pastilles réalisées à partir du même métal, non empreintes, ont été signalées au Mans (S.16) ; à Genainville, neuf disques ont été manifestement façonnés à partir de débris de mortier couverts d'un enduit peint de différentes teintes¹²³³. Lorsque leur contexte stratigraphique est connu, ces objets sont issus de niveaux postérieurs au milieu du I^{er} s. av. n. è., datés du Haut-Empire,

1230. Bataille, 2008, p. 38.

1231. Bataille, 2008, p. 126.

1232. S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 127-128 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 66.

1233. S.16 : Chevet *et al.*, 2014, p. 142-143 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 406.

1228. Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016, p. 193-237.

1229. Kiernan, 2009, p. 23-26.

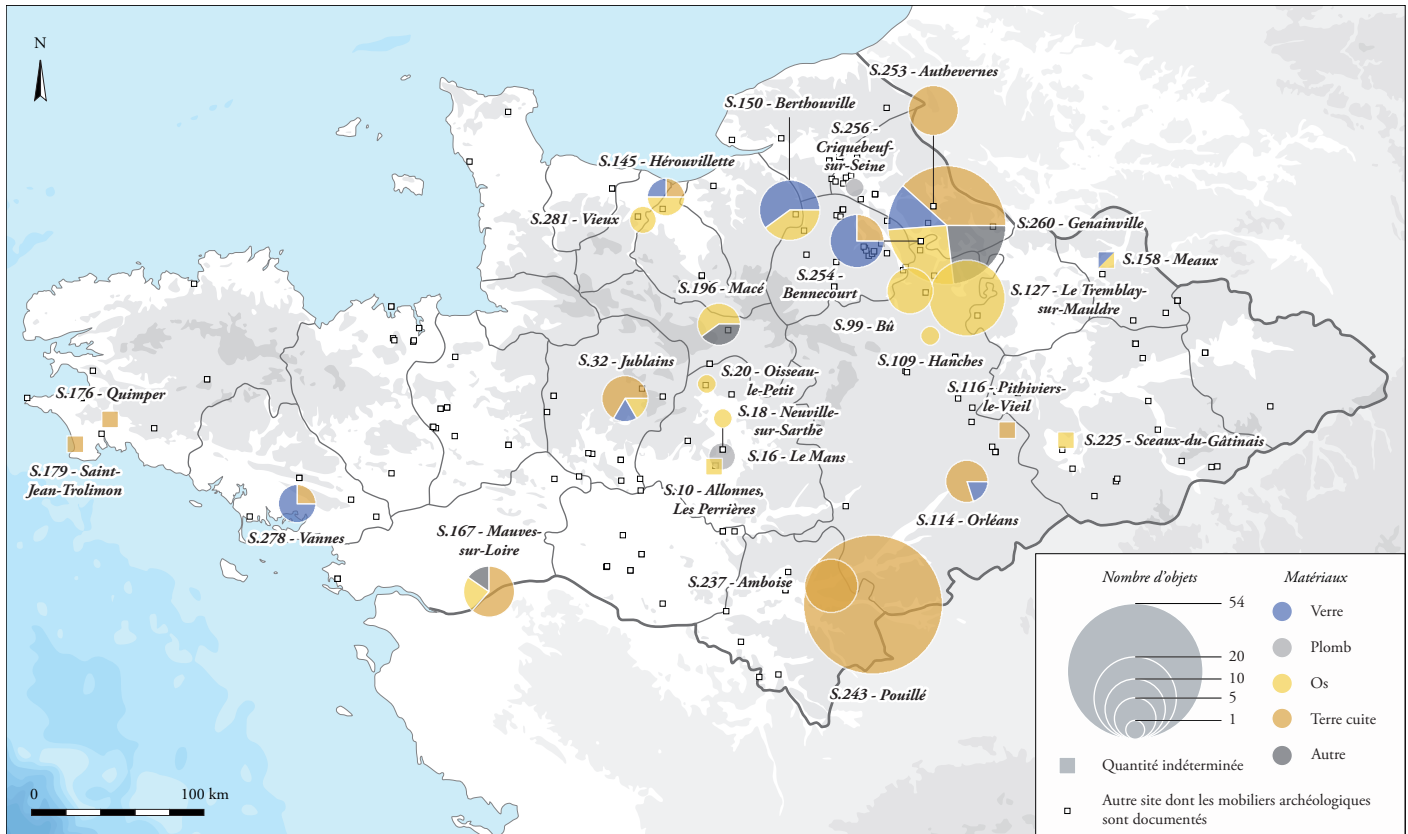


Fig. 224 : répartition et matériaux des jetons ou pions circulaires découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

de la fin du III^e s. ou du IV^e s.

Certains jetons, associés à d'autres catégories d'offrandes, ont vraisemblablement constitué des présents destinés aux divinités. À Vannes (S.278), deux disques en verre ont ainsi été découverts sur le sol de la *cella* du temple, parmi plusieurs monnaies et d'autres objets divers, de même que deux des cinq jetons de Macé proviennent de l'intérieur ou des abords d'un même édifice¹²³⁴. Les huit disques en terre cuite mis au jour à Amboise¹²³⁵ (S.237) ont été recueillis dans un niveau argileux formé au cours de la période augustéenne, qui a par ailleurs livré une centaine de monnaies, une fibule, un pendant en alliage cuivreux, ainsi que de nombreux tessons de céramique et des os d'animaux.

Leur quantité est parfois importante : au sein de la modeste aire sacrée de Pouillé (S.243), s'étendant seulement sur 165 m², ce sont 54 rondelles taillées dans des vases en terre cuite qui ont été collectées ; à Saint-Jean-Trolimon¹²³⁶ (S.179), 26 tessons en terre cuite, perforés d'un trou central, auraient été rassemblés dans un même espace du sanctuaire, mais l'exploration est ancienne et peu documentée. Pour autant, il est probable qu'une partie de ces jetons ne corresponde pas à des offrandes par destination mais plutôt à des objets issus du quotidien, si l'on admet

qu'ils ont été utilisés, par exemple, en tant que pions de jeu, en particulier pour des exemplaires en pâte de verre ou en os¹²³⁷. Cette hypothèse est toutefois moins probable pour les disques confectionnés à partir de débris de vases ou de fragments de mortier, que l'on a pu découper au sein même du lieu de culte. Ainsi que l'a proposé R. Guichon pour le sanctuaire gaulois de Corent, mais ses remarques peuvent aussi être étendues à l'époque romaine, il est possible d'envisager d'autres usages, peut-être similaires à ceux des anneaux de Baron-sur-Odon et des rouelles de la Villeneuve-au-Châtelot, pour ces objets qui ont pu avoir été manipulés dans le cadre de pratiques individuelles ou collectives. De fait, ils pourraient relever « non seulement de la sphère religieuse (divination), mais aussi des activités ludiques (jeux de table, d'adresse) [...], du commerce (comptabilité), de l'économie domestique (mémoire des échanges) ou encore des pratiques politiques (tirages au sort, recensements, votes) »¹²³⁸. L'examen de ces objets et de leur contexte, dans le cadre des sanctuaires étudiés, ne permet cependant pas de valider l'une ou l'autre de ces hypothèses, non exclusives d'ailleurs.

1234. S.196 : Leclerc, 2005, p. 28 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 20 et p. 66.

1235. Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 28, p. 49-53.

1236. S.179 : Châtellier, 1882, p. 155 ; S.243 : Bourgeois, 1982, p. 72.

1237. Mitard, 1993, p. 403 ; Bourgeois (dir.), 1999, p. 127.

1238. Guichon, 2019 ; voir aussi K. Gruel, R. Guichon, *in* Poux, Demierre (dir.), 2015, p. 591-609.

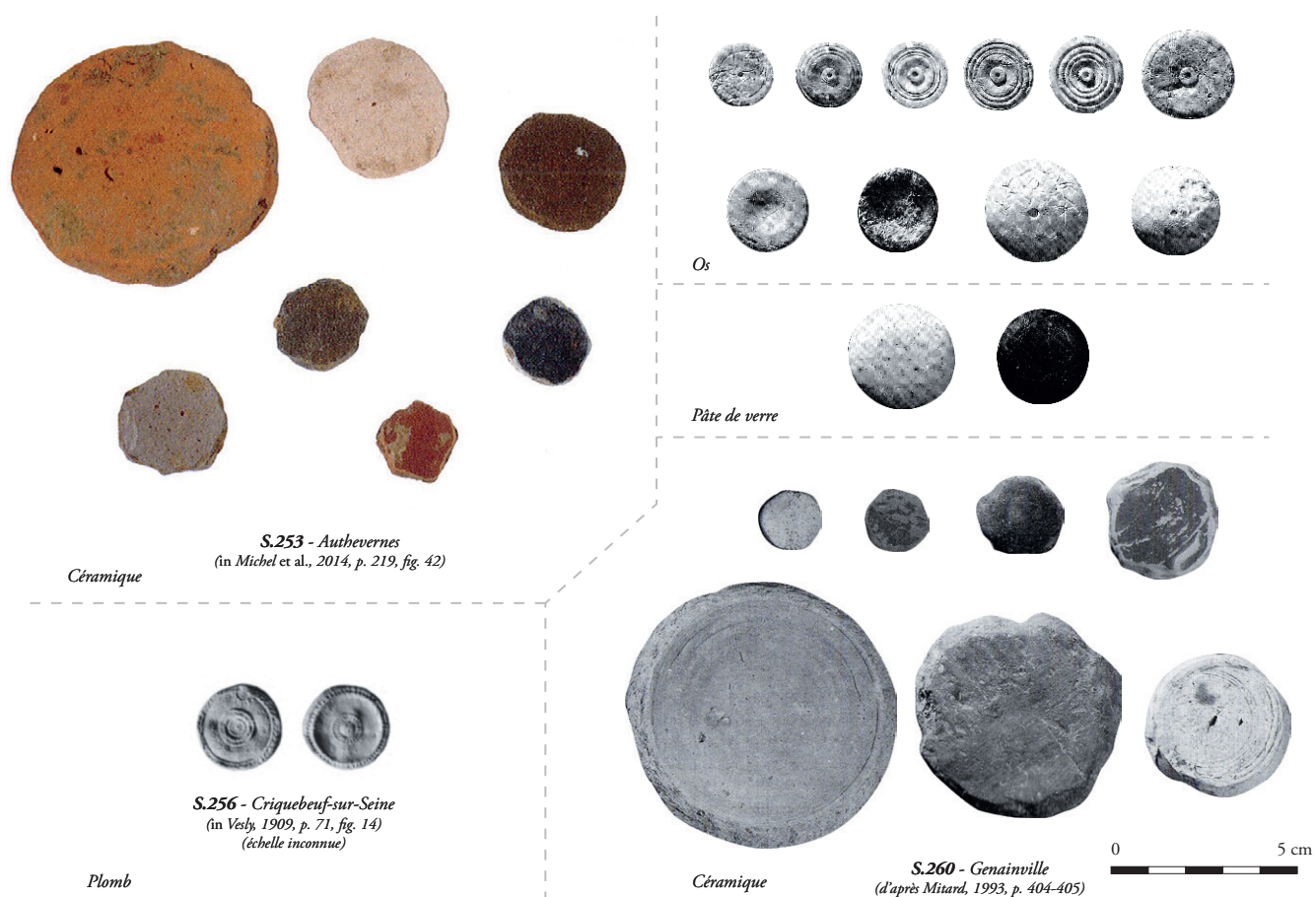


Fig. 225 : sélection de jetons ou pions en différents matériaux, provenant de trois lieux de culte de Lyonnaise centrale ou occidentale. Réal. S. Bossard.

4.2.2.4. De rares tablettes de *defixio*

Enfin, une dernière catégorie d'objets que l'on a conçus dans le but de les offrir à une divinité correspond aux tablettes de *defixio*. Pratique magique répandue dans le monde romain, la *defixio* est un envoûtement qui consiste à faire appel à une divinité ou à un démon pour « fixer » ou « clouer » un être humain, c'est-à-dire pour lui ôter sa capacité d'agir afin de le soumettre à sa propre volonté. La victime doit alors être maudite au moyen d'une tablette, généralement en plomb, sur laquelle sont inscrites des formules magiques¹²³⁹. Cet objet doit ensuite être jeté au fond d'un puits, dans une tombe ou encore déposé dans l'enceinte d'un sanctuaire, où on les retrouve mêlés à d'autres offrandes¹²⁴⁰.

Les lamelles de malédiction ne sont représentées que par de très rares exemplaires au sein des sanctuaires étudiés : ce type d'objets n'a été identifié avec vraisemblance qu'au sein de deux d'entre eux (fig. 226), localisés dans le chef-lieu de la cité des Aulerques Cénomans, au Mans (S.16) et dans sa périphérie proche, à Neuville-sur-Sarthe (S.18).

Au sein du sanctuaire du Mans, la fouille des sédi-

ments accumulés au fond d'un probable étang, alimenté par le ruisseau de l'Isaac et que l'on a aménagé vers le milieu du I^{er} s. de n. è., a permis de recueillir une quantité particulièrement importante d'objets en plomb : parmi eux, figurent 71 feuilles, dont 25 sont pliées, 10 perforées et au moins 9 présentent des traces incisées qui s'apparentent aux lettres d'un alphabet inventé. Ces dernières, de dimensions et de formes variées, ont également été pliées ou enroulées, avant d'être manifestement immergées dans le bassin¹²⁴¹. Le contenu de la tablette découverte à Neuville-sur-Sarthe, dans les niveaux de démolition accumulés aux abords du temple principal, est également inconnu : les symboles, ici répartis sur cinq lignes et gravés sur un support de forme trapézoïdale, peuvent correspondre, du moins pour certains, à des lettres de l'alphabet latin, mais leur lecture demeure incertaine¹²⁴².

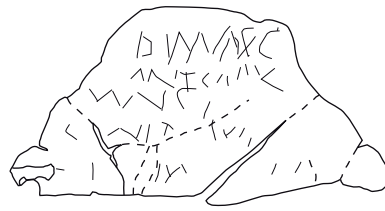
On ignore donc quasiment tout des modalités des vraisemblables *defixiones* dont témoignent les lamelles métalliques du Mans et de Neuville-sur-Sarthe. Mises au jour au sein de contextes ayant livré d'autres types d'offrandes en grand nombre, à l'instar d'exemplaires connus dans d'autres lieux de culte des provinces du nord-ouest de

1239. Martin, 2010, p. 9-11.

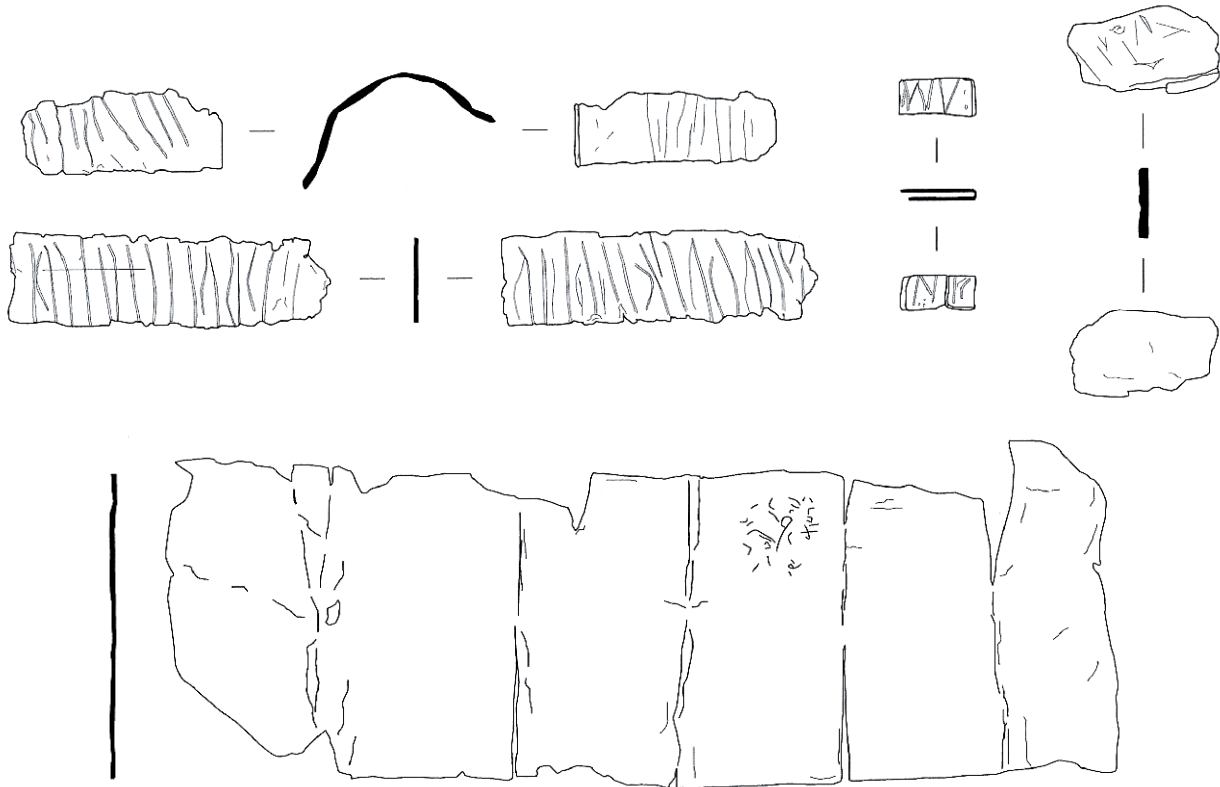
1240. Koch, 2019, p. 96-101 et p. 105-106.

1241. Chevet *et al.*, 2014, p. 137-138 et p. 143-145.

1242. Guillier (dir.), 2020, p. 164.



S.18 - Neuville-sur-Sarthe
(in Guillier dir., 2020, p. 257, fig. 145)



S.16 - Le Mans
(in Chevet et al., 2014, p. 139-140, fig. 15-16)

Fig. 226 : tablettes de défixion en plomb découvertes dans deux sanctuaires cénomans. Réal. S. Bossard.

l'empire romain¹²⁴³, elles ont pu avoir été exposées au sein du lieu de culte avant d'être volontairement enfouies ou immergées. Le jet probable de feuilles inscrites dans l'étendue d'eau du Mans n'est pas un geste spécifique à ce site, puisque l'ensemble des 130 tablettes de malédiction découvertes à Bath (Royaume-Uni) provient également d'un bassin captant la source d'eau chaude intégrée au sanctuaire de Minerve Sulis, déesse à laquelle sont adressées les formules magiques¹²⁴⁴.

Qu'il s'agisse de figurines en terre cuite ou métalliques, d'ex-voto anatomiques, d'armes ou de hachettes miniatures, de rouelles, de jetons ou de tablettes de *defixio*, les objets conçus pour être déposés au sein d'un sanctuaire – ou bien dans un autre contexte à caractère rituel (sépul-

ture, dépôt d'objets) – n'apparaissent donc dans les lieux de culte étudiés, mais ce constat peut être élargi aux Trois Gaules, qu'à une date avancée du I^{er} s. av. n. è., peut-être après la conquête césarienne, voire durant la période augustéenne¹²⁴⁵. Pour une grande partie d'entre eux, ils ont vraisemblablement été introduits au sein des aires sacrées en tant qu'offrandes par destination – mais d'autres hypothèses ont pu être émises pour plusieurs catégories de mobiliers. Ils sont présents en quantité variable et sont parfois accumulés en grand nombre, traduisant alors, selon toute vraisemblance, de multiples actes individuels, dont le cadre nous échappe toutefois – ont-ils lieu au cours de cérémonies collectives, ou lors de visites quotidiennes ?

1243. Koch, 2019, p. 105.

1244. Koch, 2019, p. 98-99.

1245. Bataille, 2011 ; Demierre et al., 2019, p. 331.

4.2.3. Les offrandes par transformation : des objets issus du quotidien

Souvent plus abondants que les offrandes par destination, les mobiliers produits et utilisés dans la sphère profane avant d'être introduits dans les sanctuaires sont également variés. Ils sont généralement de petite taille et parfois fragmentaires, et il peut être difficile de les distinguer d'objets perdus, à moins d'identifier des contextes de relégation spécifiques, des accumulations en grand nombre ou des traitements particuliers. Parmi ces offrandes par transformation, les monnaies, les objets de parure et les accessoires vestimentaires apparaissent fréquemment au sein des lieux de culte antiques, mais aussi dans certains lieux de rituels gaulois, tandis que les pièces d'armement proviennent essentiellement des sites laténiens ; les autres types de mobilier, tels que les outils, les objets de toilette ou de médecine, le matériel lié à l'écriture ou les instruments sonores, demeurent bien plus rares, à quelques exceptions près.

4.2.3.1. La *stips*, offrande monétaire

Parmi les sanctuaires dont les mobiliers sont documentés, 127 sites (soit 75 %) ont livré au moins une monnaie de facture gauloise ou romaine (fig. 227). Les trois cinquièmes de ces lieux de culte ont été étudiés dans le cadre de fouilles archéologiques plus ou moins récentes, dont les contextes de découverte du mobilier ont été renseignés avec une précision relativement bonne (indice 2 ou 3), tandis que les autres ont avant tout fait l'objet de prospections pédestres ou d'explorations anciennes (indice 1). Le numéraire, considéré comme un fossile directeur privilégié pour établir la chronologie des sanctuaires, est l'une des catégories de mobiliers dont l'analyse – ou du moins l'inventaire, en particulier pour les découvertes les plus anciennes – a été généralement réalisée.

La quantité de monnaies mises au jour, lorsqu'elle a été chiffrée, varie d'une unique pièce – pour une douzaine de sites – à 4 683 monnaies à la Villeneuve-au-Châtelot (S.236), mais dans la majorité des cas, ce sont moins de 100 monnaies qui ont été collectées par les archéologues. Les interventions menées sur vingt-quatre sanctuaires ont permis de recueillir entre 101 et 1 000 pièces et, sur cinq autres, entre 1 001 et 4 683 monnaies (fig. 228).

Dans le monde romain, les monnaies, lorsqu'elles n'ont pas été simplement perdues dans l'enceinte des lieux de culte, ont pu avoir été déposées ou jetées dans le cadre de pratiques variées : en témoigne la lecture de plusieurs sources littéraires antiques¹²⁴⁶. Ainsi, Sénèque indique qu'il

faut distinguer l'offrande monétaire qui est déposée, généralement dans un tronc conçu à cet effet (le *thesaurus*), de celle qui est jetée¹²⁴⁷. Dans le premier cas, les fonds collectés sont issus de l'accumulation d'un nombre relativement important de monnaies – offertes à titre individuel ou dans le cadre de quêtes collectives, éventuellement publiques, comme l'a proposé R. Golosetti¹²⁴⁸ – ; ils peuvent être réinvestis par les représentants de la communauté qui gère le lieu de culte pour l'achat d'un don à la divinité, de nature variable. Il peut alors s'agir d'objets liturgiques, telle une phiale d'argent destinée à Mercure, offerte *ex stipe* à Berthouville (I.191), ou bien de statues ou encore, à Nantes (I.290), d'un *tribunal cum locis*, construits en l'honneur de Vulcain (cf. *supra*, 1.2.5). En sus des monnaies glissées dans la fente des *thesauri*¹²⁴⁹, généralement situés à proximité d'un temple¹²⁵⁰, des *stipes* peuvent aussi être déposées dans la *cella*, à côté d'autres présents, sur une table d'offrandes (la *mensa*) placée devant la statue de la divinité¹²⁵¹. Aux dons des visiteurs, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un vœu ou non, peuvent aussi se joindre des monnaies versées au sanctuaire pour le paiement d'une taxe sacrificielle, c'est-à-dire pour le droit au sacrifice ; les gestionnaires d'un lieu de culte peuvent également percevoir une partie des amendes, prélever un droit sur l'entrée ou encore établir des « honoraires » pour rétribuer les oracles d'un dieu guérisseur¹²⁵².

Quant aux monnaies que l'on jette, selon un rite que les auteurs latins nomment « *iactatio stipis* », elles relèvent d'une pratique qui est généralement interprétée comme une forme d'accompagnement du *votum*, qu'elles soient lancées à l'intérieur d'un temple, aux pieds d'une statue divine¹²⁵³ ou dans l'eau, au passage d'un gué ou dans une source¹²⁵⁴.

En revanche, les pratiques pouvant expliquer la présence de numéraire au sein des sanctuaires gaulois n'ont pas été décrites par leurs contemporains. Au II^e s. de n. è., Arrien écrit certes que certains Celtes font don à Artémis d'une offrande monétaire, dont la valeur dépend de l'animal qu'ils réussissent à chasser ; la masse collectée chaque année est alors destinée à financer l'achat d'une victime qui lui est sacrifiée¹²⁵⁵. Il n'est toutefois pas certain que ses propos se rapportent à l'espace gaulois et aux temps qui ont précédé sa conquête par les légions césariennes. En outre, à

W. Van Andringa (2017a, p. 135-136).

1247. Sénèque, *Des Bienfaits*, VII, 4, 6.

1248. Golosetti, 2019a, p. 122 et p. 146.

1249. Varron, *De la langue latine*, V, 182 ; Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 115, 5.

1250. Estienne, Cazanove, 2009, p. 25-26 ; cf. *infra*.

1251. Macrobe, *Saturnales*, III, 11, 6.

1252. Malrieu, 2005, p. 102 ; Estienne, Cazanove, 2009, p. 26-28.

1253. Lactance, *Institutions divines*, II, 2, 14 ; Tertullien, *Apologétique*, 42.

1254. Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 8 ; Besombes, 2015.

1255. Arrien, *Cynégétique*, XXXIII ; Brunaux, 1987, p. 160.

1246. Celles-ci ont été récemment mises en exergue par S. Estienne et O. de Cazanove (2009, p. 22-34), R. Golosetti (2019a, p. 122-123) et

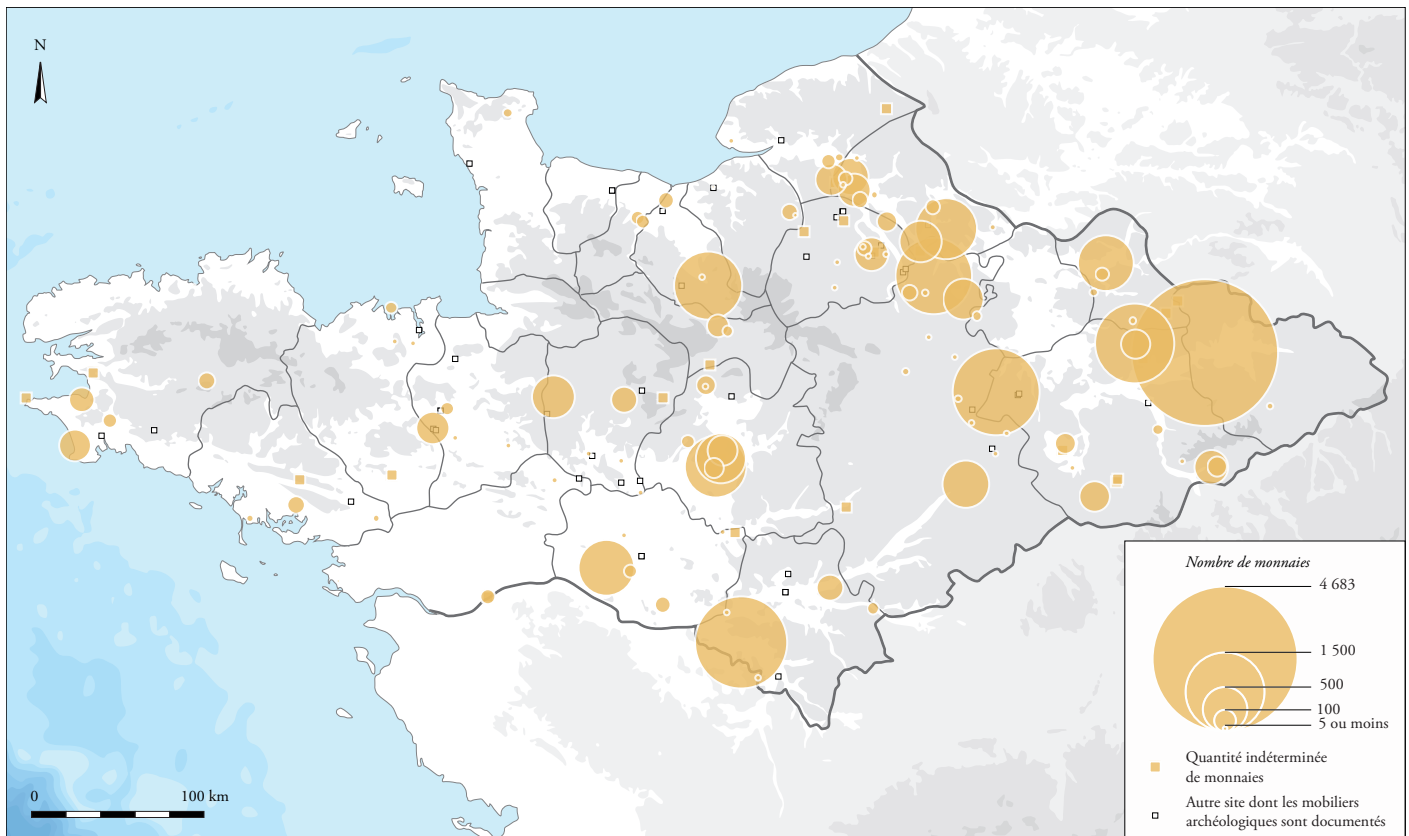


Fig. 227 : répartition des monnaies provenant des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

quelques exceptions notables, où l'abondance de monnaies semble bien traduire leur destination en tant qu'offrande, rares sont les sanctuaires qui ont livré avec certitude du numéraire gaulois avant le milieu du I^{er} s. av. n. è. (cf. *infra*).

Pour réfléchir à l'importance accordée à l'offrande monétaire dans les sanctuaires, ainsi qu'aux gestes qui y ont été réalisés, il faut s'interroger sur le nombre de monnaies, parfois considérable, qui ont été conservées dans l'enceinte des lieux de culte et sur la part de celles qui ont au contraire disparu, notamment en vertu d'investissements destinés à la reconstruction ou à l'embellissement des équipements religieux. Il est aussi nécessaire d'identifier les structures ou les espaces des lieux de culte où se concentrent les monnaies, en distinguant les contextes de la fin de l'âge du Fer de ceux du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive, et d'étudier les traitements subis par certaines pièces, en particulier les dégradations volontaires. Avant d'aborder ces points, il est cependant crucial d'évoquer la question de la chronologie des monnayages gaulois et romains représentés au sein des sanctuaires, mais aussi celle de leur valeur.

▪ *Des monnayages gaulois aux émissions romaines : quantification et chronologie du numéraire des sanctuaires*

Pour établir la chronologie des dépositions de numéraire au sein d'un lieu de culte, il est possible de s'appuyer sur la date d'émission des monnaies, mais cet exercice implique aussi de tenir compte de la durée de leur circulation et, bien sûr, de la datation de leur contexte de découverte.

Si le premier point ne pose généralement pas de problème, du moins pour les frappes romaines, les deux aspects suivants sont souvent plus difficiles à appréhender.

En effet, les données stratigraphiques d'une dizaine de sites, seulement, sont suffisamment précises pour évaluer le nombre de monnaies déposées au cours de chaque phase – mais leur identification n'a pas toujours été réalisée phase par phase. Le numéraire qui en est issu provient d'ailleurs en partie des niveaux de démolition ou d'autres contextes perturbés et ne peut alors, dans ce cas, être associé de manière assurée à l'une des étapes de la vie du sanctuaire. Dans d'autres cas, des lots de monnaies, concentrées au sol, dans des espaces spécifiques des aires sacrées, ou bien disposées dans un récipient qui a été enfoui dans leur enceinte (cf. *infra*), forment des ensembles plus cohérents, mais, s'ils sont issus d'un même contexte et donc d'une seule phase, ils ont toutefois pu avoir été constitués au cours d'une collecte longue de plusieurs mois, voire de plusieurs années.

Par ailleurs, le nombre d'années durant lesquelles une monnaie est restée en circulation avant d'avoir été introduite au sein du lieu de culte varie amplement en fonction des périodes et des émissions concernées. La datation de l'introduction des monnaies gauloises, qui ne disparaissent véritablement des stocks en circulation dans la Gaule interne qu'à partir du milieu du I^{er} s. de n. è.¹²⁵⁶, pose par exemple question ; le problème est aussi le même pour les

1256. Martin, 2015, p. 252-267.

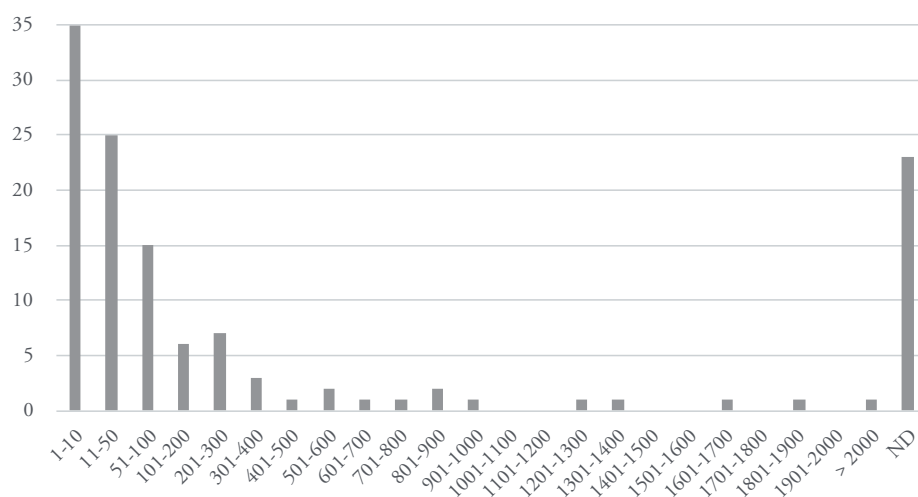


Fig. 228 : répartition des sanctuaires en fonction du nombre de monnaies qu'ils ont livré, par classe. Réal. S. Bossard.

Périodes	Siècles	Phase	Règnes	Borne inférieure	Borne supérieure	Durée (ans)	
Gauloise							
République	III ^e -I ^{er} s. av. n. è.	-	-	-	-27	-	
Haut-Empire	I ^{er} s. de n. è.	1	Auguste	-27	14	41	
		2	Tibère - Claude	14	54	40	
		3	Claude - Domitien	54	96	42	
		4	Nerva - Hadrien	96	138	42	
		5	Antonin le Pieux - Commode	138	192	54	
		6	Septime Sévère - Émilien	193	253	60	
Antiquité tardive	III ^e s.	7	Valérien et Gallien - Constance Chlore	253	306	53	
		8	Constantin I ^{er} - réforme de Constance II	307	348	41	
		IV ^e s.	9	Réforme de Constance II - Valens	348	378	30
			10	Valentinien II et Gratien - Honorius et Arcadius	378	402	24

Tabl. XVI : découpage retenu pour la répartition chronologique des monnaies des sanctuaires étudiés en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.

émissions d'époque romaine, dont la durée de circulation est affectée par plusieurs variables que l'on doit également prendre en considération. Si les travaux de F. Pilon, pour les monnaies de Neuville-sur-Sarthe (S.18), d'Yville-sur-Seine (S.90) et de Villeneuve-le-Comte (S.164), tiennent compte de différents paramètres (démonétisation de la dénomination, estimation de la date de circulation maximale déduite de l'étude de dépôts monétaires ou encore usure de la pièce) pour déterminer la « date [en réalité une période] estimative de perte » propre à chaque monnaie¹²⁵⁷, ce type de démarche reste malheureusement peu appliqué et ne pourrait être envisagé que dans le cadre d'un réexamen complet du matériel issu des différents sites.

Comme l'a récemment rappelé R. Golosetti¹²⁵⁸, il est donc crucial de garder en mémoire le fait que la date d'émission d'une monnaie ne fournit qu'un *terminus post quem*, « dont l'interprétation doit être modulée en fonction de la taille de l'échantillon, des données chronologiques

disponibles dans l'environnement, de la connaissance de la circulation monétaire générale »¹²⁵⁹. Pour autant, l'analyse de la répartition chronologique des émissions constitue souvent le seul moyen d'apprécier l'évolution des dépositions. L'établissement d'un découpage chronologique commun à l'ensemble du territoire étudié permet alors de comparer le numéraire issu des différents sites et d'identifier des phénomènes récurrents à large échelle : en plus de deux ensembles regroupant les monnaies gauloises et celles de la République romaine, émises durant les deux ou trois siècles qui ont précédé le changement d'ère, ce sont dix périodes d'une durée plus ou moins équivalente, voisine d'un demi-siècle¹²⁶⁰, qui ont été retenues pour l'époque romaine

1259. Aubin *et al.*, 2014, p. 227.

1260. Les bornes de ces dix périodes ont été déterminées en fonction des règnes des empereurs et de la réforme monétaire entreprise à l'initiative de Constance II en 348, en adaptant le découpage proposé par R. Reece (1987, p. 71-97) pour le Haut-Empire et celui établi par G. Aubin *et al.* (2014, p. 227-228) pour l'Antiquité tardive. Des intervalles suffisamment larges ont été choisis afin de pouvoir classer la plupart des monnaies en tenant compte de leur attribution parfois imprécise, à quelques exceptions près qui n'ont pu être comptabilisées que par siècle

1257. F. Pilon, *in* Guillier (dir.), 2020, p. 299.

1258. Golosetti, 2019a, p. 122.

N°	Commune	Lieu-dit	Datation précise ?	Borne inférieure	Borne supérieure	Nombre de monnaies	Monnaies identifiées	Monnaies indéterminées	Période gauloise	République romaine	Période impériale	Haut-Empire	Antiquité tardive	III ^e - I ^{er} s. au. n. è.	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Bibliographie
S.2	Angers	Clinique Saint-Louis	Oui	160/170	395/410	711	703	8	0	0	703	15	688	ND	ND	8	163	510	ND	ND	ND	3	4	3	160	261	196	51	P.-A. Besombes, <i>in</i> Brodeur (dir.), 2014, vol. 2, p. 51-60
S.6	Chênehuttes-Tuffeaux	Le Villier	Oui	70/100	370/385	54	53	1	1	0	52	8	44	1	4	4	1	39	1	3	0	0	4	0	1	22	17	0	Collin, Boisbouvier, 1982
S.9	Allonnes	La Forêterie	Oui	-425/-300	330/360	843	843	0	530	11	302	157	145	541	98	57	80	67	43	ND	ND	34	23	2	78	45	2	0	K. Gruel et G. Depuyrot, <i>in</i> Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 303-305, p. 307-308, p. 346-348 et p. 351
S.10	Allonnes	Les Perrières	Oui	1/25	275/310	92	87	5	3	0	89	64	20	3	43	18	23	0	13	13	15	11	7	3	20	0	0	0	Térouanne <i>et al.</i> , 1968, p. 296-302 ; Biarne, 1974 ; Biarne (dir.), 1974, p. 93-95 ; Biarne, 1978, p. 143-145 ; Biarne, 1979, p. 130-131 ; Biarne, 1980, p. 150-151 ; Aubin, 1981 ; Fr. Bérard, N. Bernier, <i>in</i> Bouvet (dir.), 2001, p. 122
S.16	Le Mans	Les Jacobins	Oui	-50/1	200/270	534	533	1	52	12	469	458	11	64	314	130	7	6	158	39	86	53	75	2	5	2	0	3	P.-A. Besombes, <i>in</i> Chevet <i>et al.</i> , 2014, p. 133-136 ; Chevet (dir.), 2016, vol. 1-2, p. 57-61
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	Oui	-100/-50	275/310	197	194	3	38	4	152	151	1	42	80	43	8	1	35	17	28	25	18	0	8	1	0	0	F. Pilon, <i>in</i> Guillier (dir.), 2020, p. 43, p. 216-221 et p. 281-301
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	Oui	40/55	275/320	86	75	11	15	0	60	44	16	15	39	3	17	1	13	18	4	0	3	2	15	1	0	0	G. Aubin, <i>in</i> Bouvet (dir.), 2001, p. 385
S.32	Jublains	La Tonnelle	Oui	-325/-275	350/355	+/-150	95	+/-55	0	2	93	35	58	2	14	19	53	7	2	5	7	6	13	2	51	6	1	0	Aubin <i>et al.</i> , 1997, p. 215-222
S.36	Juvigné	La Fermerie	Oui	-225/-200	370/385	411	411	0	116	68	227	224	3	184	119	23	1	2	85	22	8	18	5	0	1	1	1	0	G. Aubin, J. Meissonnier, <i>in</i> Bossard <i>et al.</i> , 2016, p. 29-34 ; Bossard, Du-fay-Garel (dir.), 2016, p. 135-140
S.56	Évreux	LEP Hébert	Oui	1	200/310	52	52	0	25	11	16	11	5	36	6	5	5	0	3	1	2	4	1	0	5	0	0	0	Delestrée, Mantel, 2001 ; Pilon, 2001
S.74	Saint-Aubin-sur-Gaillon	Les Motelles	+/-	40/150	350	86	50	36	0	0	86	13	37	0	3	9	24	14	0	1	2	1	8	1	23	13	1	0	Poulain, 1915, p. 56-60 et p. 71-72
S.78	Le Vieil-Évreux	Cracouville	+/-	-25	300	226	226	0	154	1	71	60	11	155	44	12	6	0	21	6	17	6	6	0	6	0	0	0	Baudot, 1936, p. 84-87 et 90-94 ; Scheers, 1981 ; Cliquet <i>et al.</i> , 1996, p. 15
S.86	La Londe	Saint-Ouen-de-Thouberville	+/-	50/100	360/380	220	219	1	0	1	218	22	196	1	4	18	33	163	0	0	4	6	12	0	33	154	9	0	Deglatigny, 1921, p. 59
S.87	Saint-Martin-de-Boscherville	Abbaye Saint-Georges	+/-	-50/-25	340	17	17	0	0	0	17	11	6	0	4	6	5	2	1	0	3	1	5	1	4	2	0	0	Pilet-Lemière, 1988

N°	Commune	Lieu-dit	Datation précise ?	Borne inférieure	Borne supérieure	Nombre de monnaies	Monnaies identifiées	Monnaies indéterminées	Période gauloise	République romaine	Période impériale	Haute-Empire	Antiquité tardive	III ^e -I ^{er} s. av. n. è.	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	Bibliographie											
																			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
S.90	Yville-sur-Seine	Le Sablon	+/-	-50/1	380/400	54	54	0	0	1	53	7	46	1	2	4	24	23	2	0	0	3	1	1	23	15	7	1	F. Pilon, <i>in</i> Guillier (dir.), 2016, p. 147-158 et Guillier <i>et al.</i> , 2020, p. 172-176	
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	+/-	-30/1	330/400	+/-90	58	+/-32	30	1	27	23	4	31	13	10	1	3	5	1	6	2	8	0	1	1	0	1	Fauduet, 1983, p. 25-26 ; Fischer, 1988 ; Fauduet, 1988	
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	Oui	-50/-20	350/400	516	516	0	220	26	270	101	169	246	71	29	82	88	41	1	25	16	12	1	81	68	16	1	M. Troubaday et J.-L. Roche, <i>in</i> Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 93-132 et vol. 3, p. 368-429	
S.118	Richebourg	La Pièce du Fient	Oui	-25/1	200/270	12	12	0	11	0	1	1	0	11	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Barat, 1999, p. 125
S.127	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Itche	Oui	-50/-25	350/400	361	356	5	30	6	320	124	196	36	52	64	34	164	12	5	35	34	30	2	32	41	72	28	Érude F. Moret-Auger ; Blin, 2000, p. 102-103 et p. 108-111 ; Fischer, 2001 ; Blin (dir.), 2012, vol. IV, p. 57-76	
S.138	Saint-Jacut-de-la-Mer	Les Haches	Oui	-50/-25	150/200	34	34	0	6	5	23	23	0	11	23	0	0	0	8	9	6	0	0	0	0	0	0	0	0	C. Bizien-Jaglin et P.-A. Besombes, <i>in</i> Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 145-150
S.145	Hérouvillette	le Four à Chaux	Oui	-25/50	360/380	57	57	0	10	2	45	19	26	12	4	15	14	12	2	0	2	9	5	0	12	7	3	0	P.-M. Guihard, <i>in</i> Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 461-475	
S.157	Mareuil-lès-Meaux	La Grange du Mont	+/-	75/275	325	42	42	0	0	1	37	21	20	1	9	12	14	2	2	2	5	7	5	0	14	2	0	0	B. Foucray, <i>in</i> Bet, Delage (dir.), 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135	
S.158	Meaux	La Bauve	Oui	-325/-275	390/400	702	702	0	122	13	567	52	515	135	39	13	35	480	27	5	7	7	6	0	35	296	175	9	Dhénin, Amandry, 1988 ; Dhénin, 1998 ; Drouhot, 1998	
S.162	Vaudoy-en-Brie	Le Sureau	+/-	-25/15	180	12	12	0	0	0	12	12	0	0	9	3	0	0	2	1	6	1	2	0	0	0	0	0	Archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, entité archéologique n° 77 486 0004	
S.164	Villeneuve-le-Comte	Villages Nature	+/-	-25/50	200/300	15	12	3	9	0	3	3	0	9	3	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	F. Pilon, <i>in</i> Bet (dir.), 2018, p. 167-170	
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	Oui	20/30	350/360	50	50	0	2	7	41	19	22	9	16	2	4	19	9	2	4	2	0	1	3	17	2	0	G. Aubin et P.-A. Besombes, <i>in</i> Monteil <i>et al.</i> , 2009, p. 177-179	
S.170	Douarnenez	Trégouzel	Oui	-120/-30	350/360	140	100	40	71	0	29	15	14	71	13	0	4	4	12	0	1	0	0	0	4	3	1	0	Halna du Fretay, 1894, p. 160-161 ; Sanquer, 1979, p. 362 ; Clément <i>et al.</i> , 1987 ; Gruel, Clément, 1987	
S.172	Paule	Kergroaz	Oui	-20/-10	270/310	68	66	2	1	7	58	56	2	8	34	8	2	0	16	12	6	1	4	0	2	0	0	0	G. Aubin, P.-A. Besombes et V. Drost, <i>in</i> Menez <i>et al.</i> , 2021, p. 207-210.	

N°	Commune	Lieu-dit	Datation précise ?	Borne inférieure	Borne supérieure	Nombre de monnaies	Monnaies identifiées	Monnaies indéterminées	Période gauloise	République romaine	Période impériale	Antiquité tardive	Haut-Empire	III ^e - I ^{er} s. av. n. è.	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	Bibliographie											
																			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
S.176	Quimper	Parc ar Groas	Oui	-150/-50	200/325	51	47	4	3	7	37	32	5	10	28	4	4	1	18	3	5	1	3	0	4	1	0	0	Ph. Abollivier, <i>in</i> Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 364 et p. 614-624 ; Villard (dir.), 2016, p. 48 ; P.-A. Besombes, <i>in</i> Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 87	
S.182	Saint-Forget	La Butte Ronde	+/-	35	385	20	20	0	0	0	20	11	9	0	4	7	4	5	0	2	2	3	4	0	4	3	1	0	Gory, 1867	
S.184	La Chapelle-des-Fougeretz	les Tertres	Oui	-25/25	280/350	39	36	3	8	2	26	10	16	10	7	3	3	13	5	0	2	2	1	0	3	12	0	0	P.-A. Besombes, <i>in</i> Aubry (dir.), 2019, p. 120-129 et p. 179-182	
S.189	Mordelles	Sermon	+/-	-25/1	50/300	48	48	0	20	3	25	24	1	23	22	2	1	0	18	1	1	0	2	0	1	0	0	0	Batt, 1986, p. 14-20 ; Batt, 1987, p. 22-26 ; Batt, 1988, clichés 2 et 3 ; P.-A. Besombes, <i>in</i> Le Boulanger (dir.), 2017, p. 47-54	
S.195	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	Oui	-300/-250	225/325	31	29	2	25	0	4	4	0	19	3	1	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	K. Gruel et G. Leclerc, <i>in</i> Lejars, Pernet, 2004, p. 14-16 ; Lejars, Pernet, 2005, p. 19-20	
S.196	Macé	Les Hernies	Oui	-25/-20	360/410	114	114	0	12	0	102	23	79	12	8	6	24	54	0	5	3	2	4	0	24	25	19	2	Inventaire A.-L. Napiérala ; Leclerc, 2005, p. 72-79 ; Leclerc, 2006, p. 75-84 ; Leclerc, 2007b, p. 15 ; Aubin <i>et al.</i> , 2014, p. 229	
S.202	Brienon-sur-Armançon	Champ de l'Areigne	+/-	-50/1	380/400	266	228	38	42	1	185	115	70	43	86	28	41	30	26	33	27	10	16	1	40	14	13	1	P. Nouvel, <i>in</i> Labaune <i>et al.</i> , 1999, p. 120-135	
S.203	Champlost	Foulon d'Avrolles	+/-	-200/-50	360/380	96	94	2	75	0	19	4	15	75	2	1	11	5	0	1	1	0	1	1	ND	3	2	0	Coutand 2008, p. 51	
S.204	Châteaubeau	L'Aumone/La Justice	Oui	100/125	350/375	180	180	0	0	0	180	42	138	ND	ND	ND	ND	61	ND	ND	ND	ND	ND	ND	74	43	14	3	Pilon, 1994	
S.217	Montbouy	Craon	+/-	-25	380	199	188	11	4	30	152	153	1	34	135	18	0	1	100	23	12	12	6	0	0	0	1	0	Dupuis, 1851, p. 17 ; Baillet, 1919 ; M. Baillot, <i>in</i> Kisch, 1997, annexe	
S.221	Saclas	Le Creux de la Borne	Oui	1/100	380/400	1657	1657	0	2	0	1655	43	1612	2	12	28	422	1167	1	2	7	11	16	3	419	201	799	23	Dunet, 1988	
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	Oui	50/75	370/400	+/-75	35	+/-40	0	0	35	13	22	0	4	9	5	17	0	0	4	6	3	0	5	11	5	0	Roncin, 1966-1976	
S.226	Sens	La Motte du Ciar	+/-	25/100	300/400	25	25	0	5	0	20	11	9	5	4	7	3	6	0	0	4	1	6	0	3	5	0	1	Lallier, 1848, p. 57-58 ; Hure, 1941, p. 97-99 ; Martin, 1962, p. 475	
S.235	Troyes	4, rue Jeanne d'Arc	+/-	30/100	150/400	12	12	0	0	0	12	0	12	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6	2	B. Leroy, <i>in</i> Driard <i>et al.</i> , 2014, p. 34
S.236	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	Oui	-310/-300	380/400	4683	4683	0	1887	263	2533	1779	754	2150	1671	85	168	586	1550	58	63	47	38	0	161	303	137	25	Zehnacker, 1984 ; Piette, Depyrot, 2008	

N°	Commune	Lieu-dit	Datation précise ?	Borne inférieure	Borne supérieure	Nombre de monnaies	Monnaies identifiées	Monnaies indéterminées	Période galloise	République romaine	Période impériale	Haut-Empire	Antiquité tardive	III ^e - IV ^e s. av. n. è.	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	Bibliographie														
																			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
S.237	Amboise	Les Châteliers	Oui	-40/ -25	175/ 250	> 150	138	> 12	129	0	9	9	0	129	8	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Peyrard, 1980 ; M. Troubaday, <i>in</i> Laruzat (dir.), 2006, p. 42-44 et p. 60-61 ; Laruzat (dir.), 2007, vol. 1, p. 35-36 ; Laruzat (dir.), 2008 ; vol. 1, p. 102-103 et vol. 2, p. 38-42 ; Laruzat, 2009, vol. 1, p. 137-138
S.243	Pouillé	Les Bordes	Oui	-25/ 25	200/ 250	30	29	1	2	0	27	27	0	2	22	5	0	0	0	11	6	2	2	3	0	0	0	0	0	0	0	Amandry, 1982	
S.249	Montaigu-la-Brisette	Hameau Dorey	+/-	1	300	20	20	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Jeanne, Duclos, 2004, fiche d'inventaire n° 28	
S.253	Authèves	Les Mureaux	Oui	-150/ -50	220/ 240	49	49	0	27	2	20	20	0	29	12	8	0	0	0	8	2	2	3	5	0	0	0	0	0	0	0	J.-M. Doyen, <i>in</i> Michel <i>et al.</i> , 2014, p. 229-231 ; Doyen <i>et al.</i> , 2011	
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	Oui	-150/ -125	275/ 390	383	383	0	84	2	297	40	257	86	20	19	121	137	15	4	1	13	6	1	120	45	90	2			M. Amandry et M. Dhénin, <i>in</i> Bourgeois (dir.), 1999, p. 72-93 et p. 191-194		
S.256	Criquebeuf-sur-Seine	Le Catelier	+/-	-25/ 50	390	232	191	41	1	1	189	32	157	2	18	14	41	116	3	2	13	3	11	0	41	95	16	5			Vesly, Quesné, 1898, p. 415-430		
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	Oui	-25/1	375/ 390	822	822	0	51	1	770	342	428	52	71	222	355	70	17	8	46	109	113	25	330	38	ND	ND			Mitard, 1993, p. 48-49 et p. 327-332 ; Mitard, 1996		
S.261	Grand-Couronne	Le Grand Essart	+/-	-25/ 15	305/ 340	47	25	22	3	0	22	10	12	3	0	9	11	2	0	0	0	4	5	1	10	2	0	0			Vesly, 1909, p. 89 ; Beurion <i>et al.</i> , 1991		
S.264	Louviers	Les Buis	+/-	1	340	66	62	4	0	1	61	11	50	1	8	2	31	20	2	5	1	0	2	1	30	20	0	0			Vesly, 1909, p. 29-35		
S.266	Oissel	La Mare du Puits	+/-	50/ 100	385	308	233	75	1	1	231	18	213	2	4	12	106	109	0	0	4	6	6	2	104	72	16	1			Vesly, 1909, p. 112-113 ; Deglatigny, 1927, p. 10		
S.271	Allaire	Lehéro	+/-	100	300	12	12	0	0	0	12	6	6	0	0	6	6	0	0	0	0	0	6	0	6	0	0	0			Le Mené, 1899, p. 18-19 ; Blain, Santrot, 2000, p. 127-128		
S.272	Carnac	Les Bosseno	+/-	150	355	13	12	1	0	0	12	3	9	0	0	2	8	2	0	0	0	0	2	1	7	1	1	0			Miln, 1877, p. 151-153		
S.278	Vannes	Bilaire	Oui	-300/ -10	300/ 320	65	61	4	24	12	25	16	9	36	15	1	9	0	14	1	0	1	0	0	9	0	0	0			K. Gruel et P.-A. Besombes, <i>in</i> Baillic, Simon, 2000, vol. 2, p. 36-43		
S.279	Baron-sur-Odon	Le Mesnil	+/-	-100/ -50	340/ 360	42	25	17	5	0	20	3	17	5	0	3	11	6	0	0	0	3	0	0	11	6	0	0			Dumons, 1961, p. 22-24 ; Bertin, 1974, p. 10-12		
S.281	Vieux	Musée archéologique	Oui	100	275/ 310	42	36	6	0	0	36	18	18	0	4	13	19	0	0	0	4	4	9	1	18	0	0	0			C. Raby, <i>in</i> Kerébel (dir.), 2000, vol. 1, p. 138-153 et vol. 2, p. 104, fig. 123		

Tabl. XVII : chronologie du numéraire des sanctuaires étudiés (seuls les sites ayant livré plus de 10 monnaies ont été retenus) en fonction de leur période d'émission. Réal. S. Bossard.

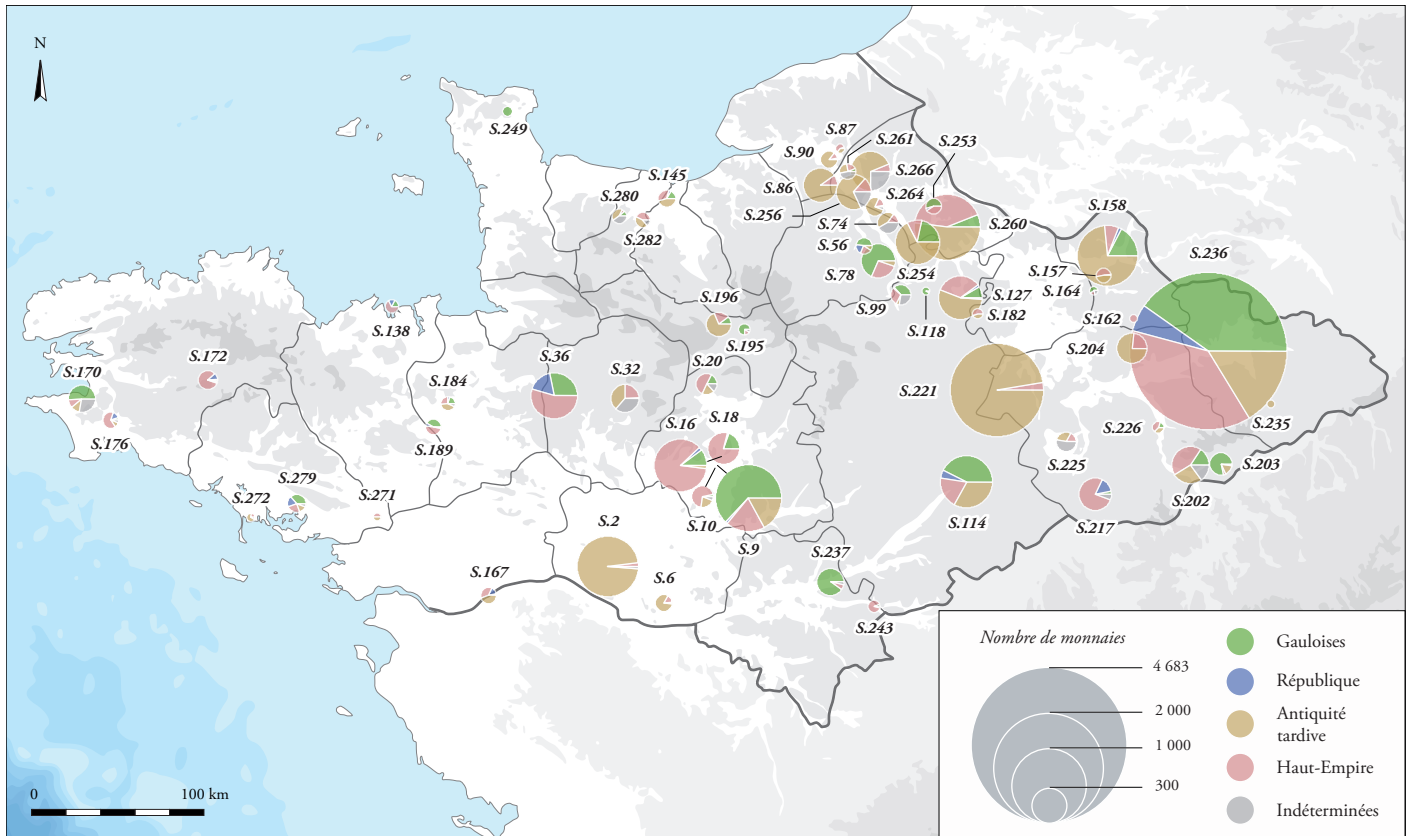


Fig. 229 : répartition des monnaies provenant des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

impériale, entre 27 av. n. è. et 402 de n. è. (**tabl. XVI**).

Cette enquête, si on la restreint aux lieux de culte qui ont livré plus de 10 monnaies et aux inventaires suffisamment détaillés pour être exploités, peut s'appuyer sur l'étude du numéraire provenant de 58 sites, pour un total de 15 610 monnaies (**tabl. XVII**). Chacun de ces sanctuaires a livré entre 12 et 4 683 pièces, pour une moyenne de 269 et une médiane inférieure à 72. Avant de poursuivre, notons que la part des monnaies accidentellement perdues, qui n'ont donc aucun lien avec les activités religieuses des espaces sacrés, ne peut généralement pas être évaluée, d'autant plus qu'elle doit varier d'un site à l'autre ; il faut donc être conscient qu'une partie inestimable de ce numéraire ne correspond sans doute pas à des *stipes*. Un examen rapide et global de la chronologie des émissions révèle que le numéraire de l'Antiquité tardive¹²⁶¹ est majoritaire au sein de ces lieux de culte (40 % du total de monnaies), suivi par les espèces frappées au cours du Haut-Empire (29 %), puis par les séries gauloises (25 %) et enfin par le monnayage romain d'époque républicaine, qui ne représente que 3 % des pièces ; les 3 % restants correspondent aux monnaies qui n'ont pu être identifiées. Ces proportions diffèrent toutefois largement d'un site à l'autre (**tabl. XVII** et **fig. 229**), notamment en raison de

la répartition des monnaies, qui est plus importante dans le courant du Haut-Empire et pour d'autres abandonnés dès cette période ou au début de l'Antiquité tardive (cf. *infra*, partie III). Malgré cela, il existe des différences quantitatives notables, entre des sites *a priori* contemporains, qu'il convient d'analyser de manière plus détaillée, en distinguant d'abord les monnayages gaulois des émissions romaines.

- Les monnayages gaulois -

Le numéraire gaulois, qui représente un quart du total des monnaies recensées sur les sites étudiés, provient de 43 sanctuaires fréquentés durant l'Antiquité (**fig. 229** et *infra*, **fig. 232-233** et **235-236**) et pour lesquels des antécédents gaulois ont parfois – mais pas systématiquement – été reconnus (cf. *infra*, 6.1). S'y ajoutent les deux enclos laténiens de Saumeray (Eure-et-Loir), qui ont été abandonnés avant la conquête romaine¹²⁶². La quantité de monnaies gauloises par site est très variable, s'échelonnant entre 1 et 1 887 pièces, pour une moyenne égale à 90 ; plus d'un tiers des sanctuaires (soit 17 sites) se caractérise cependant par la présence de moins de 10 monnaies gauloises et seulement 8 autres en ont livré plus de 100.

Contrairement aux émissions d'époque romaine, les repères chronologiques manquent pour dater avec précision la frappe ou le coulage de la plupart des monnaies gauloises, qui a pu débuter dès le III^e s. ou le II^e s. av. n.

ou par grande période. Je tiens ici à remercier G. Aubin pour ses conseils avisés.

1261. La limite entre Haut-Empire et Antiquité tardive a été arbitrairement fixée en 253.

1262. Hamon, Lejars, 2002.

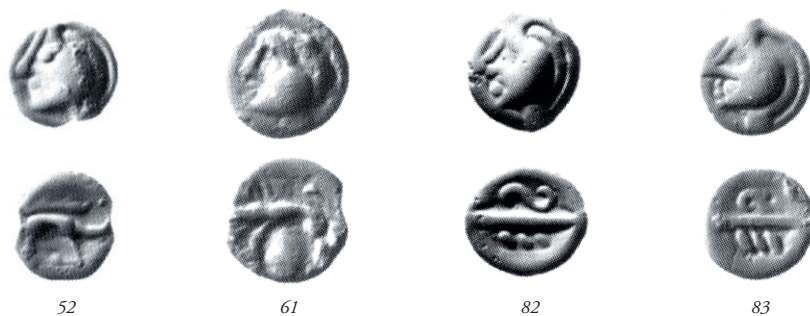


Fig. 230 : sélection de potins produits dans le nord-ouest des Gaules, mis au jour dans le remplissage des fossés de l'enclos laténien de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254, ph. 1), comblés vers la fin du I^{er} s. av. n. è. D'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 73 et 76, fig. 64-65.

è. pour certaines séries et s'achever à la fin du I^{er} s. av. n. è. pour les ultimes productions. Ce problème concerne en particulier les monnayages qui ont été fabriqués à la fin de l'âge du Fer sur la péninsule armoricaine et ses marges, soit dans la moitié occidentale de la zone géographique prise en considération, puisque les pièces issues de contextes archéologiques bien datés, que ce soit au sein des sanctuaires mais aussi des habitats ou des nécropoles, y sont très rares¹²⁶³.

L'étude du faciès monétaire de plusieurs ensembles mis au jour en contexte de sanctuaire montre néanmoins, dans nombre de cas, qu'il s'agit de lots assez tardifs, datés du courant du I^{er} s. av. n. è. et, pour certains, indubitablement postérieurs à la conquête de la Gaule interne. Ainsi, la présence de 25 bronzes en partie épigraphes à Évreux (S.56), de même qu'à Panzoult¹²⁶⁴ (S.242), où ils sont mêlés à 1 631 potins à tête diabolique et, entre autres, à quelques pièces républicaines et augustéennes, renvoie à une circulation caractéristique de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (La Tène D2b), datation également proposée pour 9 des 10 monnaies, issues de séries essentiellement locales ou régionales, découvertes à Hérouvillette¹²⁶⁵ (S.145). À Orléans (S.114), la présence majoritaire de bronzes frappés (70 % du lot de monnaies gauloises), qui ont probablement été émis en grande partie sur le territoire carnute – tels les bronzes à l'aigle ou à l'aiglon ou ceux à la légende PXTILOS –, appuie également l'hypothèse d'un ensemble monétaire constitué, au plus tôt, dans les années 60 av. n. è., mais qui a pu rester en circulation jusqu'aux premières décennies du I^{er} s. de n. è.¹²⁶⁶ Dans la moitié orientale du territoire étudié, l'identification de monnaies relevant de séries généralement datées de La Tène D1 (vers 150-80 av. n. è.), à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), à Briennon-sur-Armançon (S.202), à Champlost (S.203) ou encore à Authevernes¹²⁶⁷

(S.253) n'est pas nécessairement significative de dépositions débutant avant la conquête romaine, puisqu'elles y sont systématiquement associées à des frappes plus récentes, postérieures au milieu du I^{er} s. av. n. è. Le constat est le même à Juvigné¹²⁶⁸ (S.36), plus à l'ouest : si la chronologie des séries en or et en argent attribuées aux Aulerques Diablintes et Cénomans demeure imprécise, les émissions datables (provenant du Centre-Est de la Gaule, de la vallée du Rhône et de la rive droite du Rhin) sont attribuées à La Tène D2a voire La Tène D2b, soit au plus tôt de la première moitié du I^{er} s. av. n. è.

Rares sont les contextes fiables qui démontrent que des monnaies ont été introduites dans les enclos à vocation rituelle du second âge du Fer avant la guerre des Gaules. À Bennecourt¹²⁶⁹ (S.254), ce sont 20 potins, appartenant à quatre types différents, qui ont été mis au jour dans les fossés de l'enclos de la phase 1 (fig. 230). La céramique associée, abondante, présente les caractéristiques des productions régionales attribuées au début de La Tène D1 (vers 150-80 av. n. è.) ; la trentaine de fibules découvertes dans les mêmes couches a été datée de La Tène C2 (vers 200-150 av. n. è.) et de La Tène D1, de même que d'autres objets métalliques (pendentifs et bracelet en bronze, agrafe de ceinturon, croisière campaniforme et entrée de fourreau). Quant aux potins, leur émission débute également à la fin de La Tène C2 ou au début de LT D1, bien qu'ils soient parfois mis au jour au sein de contextes plus tardifs. De l'examen de ces divers objets résulte donc une attribution chronologique homogène, que l'on peut situer au début de La Tène finale, soit vers la fin du II^e s. av. n. è. Les petits enclos de Saumeray¹²⁷⁰, auxquels ne succède aucune occupation romaine, ont également livré d'importants lots d'objets, tout aussi variés, piégés dans le remplissage de leurs fossés. Des deux enceintes de plan carré (I) et elliptique (II), proviennent respectivement un peu plus de 200 et 16 monnaies, dont l'étude n'a pas été réalisée de manière détaillée, découvertes aux côtés d'environ 6 000 et 300 tessons de céramique, datée de La Tène D1, et de 300 et 230 objets métalliques, relevant en grande partie d'armes attribuées à La Tène C2. Un examen rapide des

1263. Gruel, Morin, 1999, p. 30-33 ; Gruel, 2014. Selon G. Aubin (*in* Menez dir., 2021, p. 261-262), la monnaie a pu avoir été réservée, sur la péninsule armoricaine et jusqu'à la conquête romaine, aux paiements importants, et donc avoir été peu utilisée pour les petits échanges du quotidien.

1264. S.56 : Delestrée, Mantel, 2001 ; S.242 : Troubaday *et al.*, 2019, p. 275.

1265. P.-M. Guihard, *in* Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 461-475.

1266. M. Troubaday, *in* Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 126.

1267. S.202 : P. Nouvel, *in* Labaune *et al.*, 1999, p. 120 ; S.203 : Coutand, 2008, p. 51 ; S.236 : Piette, Depeyrot, 2008, p. 20-35 ; S.253 :

Doyen *et al.*, 2011.

1268. G. Aubin et J. Meissonnier, *in* Bossard *et al.*, 2016, p. 29-30.

1269. Bourgeois (dir.), 1999, p. 31-35.

1270. Hamon, Lejars, 2002, p. 117.

monnaies, entrepris par K. Gruel, a révélé que le numéraire se compose principalement de potins, tandis que les monnaies d'or, d'argent et les bronzes frappés sont plus rares ; les deux lots pourraient être datés, à l'instar de la vaisselle en terre cuite, de La Tène D1.

Au cœur du sanctuaire de Juvigné¹²⁷¹ (S.36, ph. 1), dans un niveau limoneux ayant piégé l'essentiel du mobilier gaulois – dont des tessons de céramique et des fragments d'épée, de fibules et de bracelets en verre –, la seule monnaie préromaine découverte est un statère d'argent relevant d'une série attribuée aux Diablintes, qui n'est pas datée avec précision. Si la formation de cette couche, progressive, s'est achevée au début du I^{er} s. de n. è., la profondeur à laquelle a été découverte la monnaie, similaire à celle de l'épée par exemple, constitue un argument en faveur d'un enfouissement dès La Tène finale. Le contexte des 115 autres monnaies gauloises du site n'est toutefois pas renseigné ou est postérieur à la fin du second âge du Fer ; on ne peut donc affirmer que le dépôt de numéraire était une pratique courante, sur ce site, avant le début de l'époque romaine. D'ailleurs, l'identification d'entailles sur une soixantaine de monnaies gauloises mais aussi romaines montre bien qu'un même traitement, sans doute appliqué à la même période – les monnaies les plus récentes ont été émises durant le règne de Caligula ou de Claude –, a concerné à la fois le numéraire laténien et celui du début du Haut-Empire¹²⁷². Des observations similaires ont pu être réalisées à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), à Paule (S.134) ou encore à Mordelles (S.172) (cf. *infra*) et indiquent bien qu'une part probablement importante des monnayages gaulois était encore en circulation au moment de la mutilation des espèces du début du Haut-Empire.

En outre, l'examen de plusieurs contextes, mêlant numéraire de facture laténienne et romaine, plaide en faveur d'une introduction relativement tardive de certaines monnaies gauloises au sein des sanctuaires. À Bennecourt¹²⁷³ (S.254), la majorité des 84 monnaies gauloises provient non pas de l'enclos laténien de la phase 1, mais de niveaux postérieurs, d'époque romaine. On ne peut certes exclure que certaines d'entre elles aient bien été introduites sur le site dès la première phase et qu'elles n'auraient été scellées que plus tardivement, à l'issue de perturbations liées aux travaux réalisés sur le site – 44 % des monnaies gauloises proviennent d'ailleurs des niveaux de démolition du sanctuaire d'époque romaine.

À Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2-5) comme à Vannes¹²⁷⁴ (S.278, ph. 3), la majorité des pièces gauloises – respectivement 20 sur 38 (53 %) et 21 sur 24 (88 %) –

– a été découverte dans des niveaux de sol formés, sur le premier site, à partir de l'époque augustéenne et, sur le second, au plus tôt dans les années 10 de n. è. ; elles y sont mêlées à un abondant mobilier du Haut-Empire.

Les fouilles entreprises à Amboise (S.237, ph. 1) ont montré que l'essentiel de la centaine de monnaies gauloises recensées est issu d'un niveau argileux également riche en tessons de céramique de la période augustéenne, voire de La Tène D2b (60-30 av. n. è.) ; en proviennent aussi des restes fauniques et une fibule, également attribuée au tout début du Haut-Empire. En ce qui concerne le matériel monétaire, à plus de 112 potins à tête diabolique, s'ajoutent quelques bronzes frappés et 6 pièces d'époque romaine – 4 as de Nîmes et 2 monnaies à l'autel de Lyon, l'ensemble ayant été émis sous le règne d'Auguste et, pour les plus récentes, entre 10 et 14 de n. è.¹²⁷⁵ L'accumulation de monnaies gauloises en grand nombre s'est donc vraisemblablement achevée au début du I^{er} s. de n. è., mais elle a pu débiter, tout au plus, quelques années ou quelques décennies auparavant. Bien que les potins à tête diabolique aient pu avoir été produits avant le milieu du II^e s. av. n. è.¹²⁷⁶, aucun autre mobilier ne confirme que le sanctuaire aurait pu être fréquenté avant la guerre des Gaules.

Au Mans¹²⁷⁷ (S.16, ph. 1), il faut aussi probablement dater les premiers jets de monnaies, réalisés dans un ruisseau qui sera intégré à un sanctuaire enclos durant le Haut-Empire, des années contemporaines de la conquête césarienne, voire de la seconde moitié ou de la fin du I^{er} s. av. n. è. En effet, parmi les 50 monnaies recueillies, 20 monnaies gauloises sont associées – aux côtés d'autres espèces sans doute intrusives car plus tardives – à 3 pièces républicaines et à 7 augustéennes.

Un dernier exemple, à Orléans¹²⁷⁸ (S.114, ph. 1), illustre encore une fois ce phénomène de déposition massive de numéraire gaulois à partir du troisième ou du dernier quart du I^{er} s. av. n. è. : une cinquantaine de monnaies laténiennes côtoient, dans les niveaux limoneux d'une zone humide, un abondant matériel céramique, daté entre la fin du second âge du Fer et les années 20 à 50 de n. è., ainsi que des ex-voto anatomiques et au moins 9 fibules, parmi d'autres objets.

Un examen rapide des métaux entrant dans la composition des monnaies gauloises issues des sanctuaires ayant livré au moins 10 objets de ce type (tabl. XVIII et fig. 231) révèle d'importantes disparités, d'un site à l'autre,

1271. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 50-51.

1272. G. Aubin et J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 31-32.

1273. M. Amandry et M. Dhénin, in Bourgeois (dir.), 1999, p. 72-77.

1274. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 56-57 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 27-34.

1275. Information aimablement communiquée par M. Troubady, numismate en charge de l'étude (UMR 5060 IRAMAT-CEB) ; voir aussi Laruaz (dir.), 2008 ; vol. 1, p. 102-103 et vol. 2, p. 38-42.

1276. Troubady *et al.*, 2019, p. 275.

1277. Chevet *et al.*, 2014, p. 134.

1278. Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 105-149 ; Verneau, 2014, p. 98.

N°	Commune	Lieu-dit	Datation précise ?	Borne inférieure	Borne supérieure	Nombre de monnaies gauloises	Or/élec-trum	Argent/billon	Bronze	Potin	Métal indéterminé	Bibliographie
S.9	Allonnes	La Forêterie	Oui	-425/-300	330/350	530	4	51	0	317	158	K. Gruel et G. Depeyrot, <i>in</i> Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 303-305, p. 307-308, p. 346-348 et p. 351
S.16	Le Mans	Les Jacobins	Oui	-50/1	200/270	52	0	7	12	25	8	P.-A. Besombes, <i>in</i> Chevet <i>et al.</i> , 2014, p. 133-136 ; Chevet (dir.), 2016, vol. 1-2, p. 57-61
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	Oui	-100/-50	275/310	38	0	5	11	22	0	F. Pilon, <i>in</i> Guillier (dir.), 2020, p. 43, p. 216-221 et p. 281-301
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	Oui	40/55	275/320	15	0	7	4	4	0	G. Aubin, <i>in</i> Bouvet (dir.), 2001, p. 385
S.21	Oisseau-le-Petit	La Cordellerie	+/-	1	200	54	1	47	2	4	0	Archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entité archéologique n° 72 225 0007
S.36	Juvigné	La Fermerie	Oui	-225/-200	370/385	116	11	80	0	14	11	G. Aubin, J. Meissonnier, <i>in</i> Bossard <i>et al.</i> , 2016, p. 29-34 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 135-140
S.56	Evreux	LEP Hébert	Oui	1	180/300	25	0	0	25	0	0	Delestrée, Mantel, 2001 ; Pilon, 2001
S.78	Le Vieil-Evreux	Cracouville	+/-	-25	300	154	0	5	106	43	0	Baudot, 1936, p. 84-87 et 90-94 ; Scheers, 1981 ; Cliquet <i>et al.</i> , 1996, p. 15
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	+/-	-30/1	330/400	30	0	1	13	9	7	Fauduet, 1983, p. 25-26 ; Fischer, 1988 ; Fauduet, 1988
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	Oui	-50/-20	350/400	220	0	5	157	56	2	M. Troubady et J.-L. Roche, <i>in</i> Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 93-132 et vol. 3, p. 368-429
S.118	Richebourg	La Pièce du Fient	Oui	-25/1	200/270	11	0	0	11	0	0	Barat, 1999, p. 125
S.145	Hérouville	le Four à Chaux	Oui	-200/50	360/380	10	0	3	7	0	0	P.-M. Guihard, <i>in</i> Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 461-475
S.158	Meaux	La Bauve	Oui	-325/-275	390/400	122	1	5	106	10	0	Dhénin, Amandry, 1988 ; Dhénin, 1998 ; Drouhot, 1998
S.170	Douarnenez	Trégouzel	Oui	-120/-30	125/400	71	2	39	6	0	24	Halna du Fretay, 1894, p. 160-161 ; Sanquer, 1979, p. 362 ; Clément <i>et al.</i> , 1987 ; Gruel, Clément, 1987
S.195	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	Oui	-300/-250	225/325	25	5	17	0	3	0	K. Gruel et G. Leclerc, <i>in</i> Lejars, Pernet, 2004, p. 14-16 ; Lejars, Pernet, 2005, p. 19-20
S.196	Macé	Les Hernies	Oui	-25/-20	360/410	12	0	1	7	3	1	Inventaire A.-L. Napiérala ; Leclerc, 2005, p. 72-79 ; Leclerc, 2006, p. 75-84 ; Leclerc, 2007b, p. 15 ; Aubin <i>et al.</i> , 2014, p. 229
S.202	Brienon-sur-Armançon	Champ de l'Areigne	+/-	-50/1	380/400	42	1	4	17	20	0	P. Nouvel, <i>in</i> Labaune <i>et al.</i> , 1999, p. 120-135
S.236	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	Oui	-310/-300	380/400	1887	32	93	1028	698	36	Zehnacker, 1984 ; Piette, Depeyrot, 2008
S.237	Amboise	Les Châtelliers	Oui	-40/-25	175/225	129	0	0	9	112	8	Peyrard, 1980 ; M. Troubady, <i>in</i> Laruzac (dir.), 2006, p. 42-44 et p. 60-61 ; Laruzac (dir.), 2007, vol. 1, p. 35-36 ; Laruzac (dir.), 2008 ; vol. 1, p. 102-103 et vol. 2, p. 38-42 ; Laruzac, 2009, vol. 1, p. 137-138
S.253	Authernes	Les Mureaux	Oui	-150/-50	240/300	27	0	0	17	10	0	J.-M. Doyen, <i>in</i> Michel <i>et al.</i> , 2014, p. 229-231 ; Doyen <i>et al.</i> , 2011
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	Oui	-150/-125	275/390	84	0	2	47	35	0	M. Amandry et M. Dhénin, <i>in</i> Bourgeois (dir.), 1999, p. 72-93 et p. 191-194
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	Oui	-25/1	375/390	51	0	2	10	32	7	Mitard, 1993, p. 48-49 et p. 327-332 ; Mitard, 1996
S.279	Vannes	Bilaire	Oui	-300/-10	300/320	24	0	9	14	0	1	K. Gruel et P.-A. Besombes, <i>in</i> Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 36-43

Tabl. XVIII : composition métallique du numéraire gaulois provenant des sanctuaires étudiés (seuls les lots de plus de 10 monnaies ont été retenus). Réal. S. Bossard.

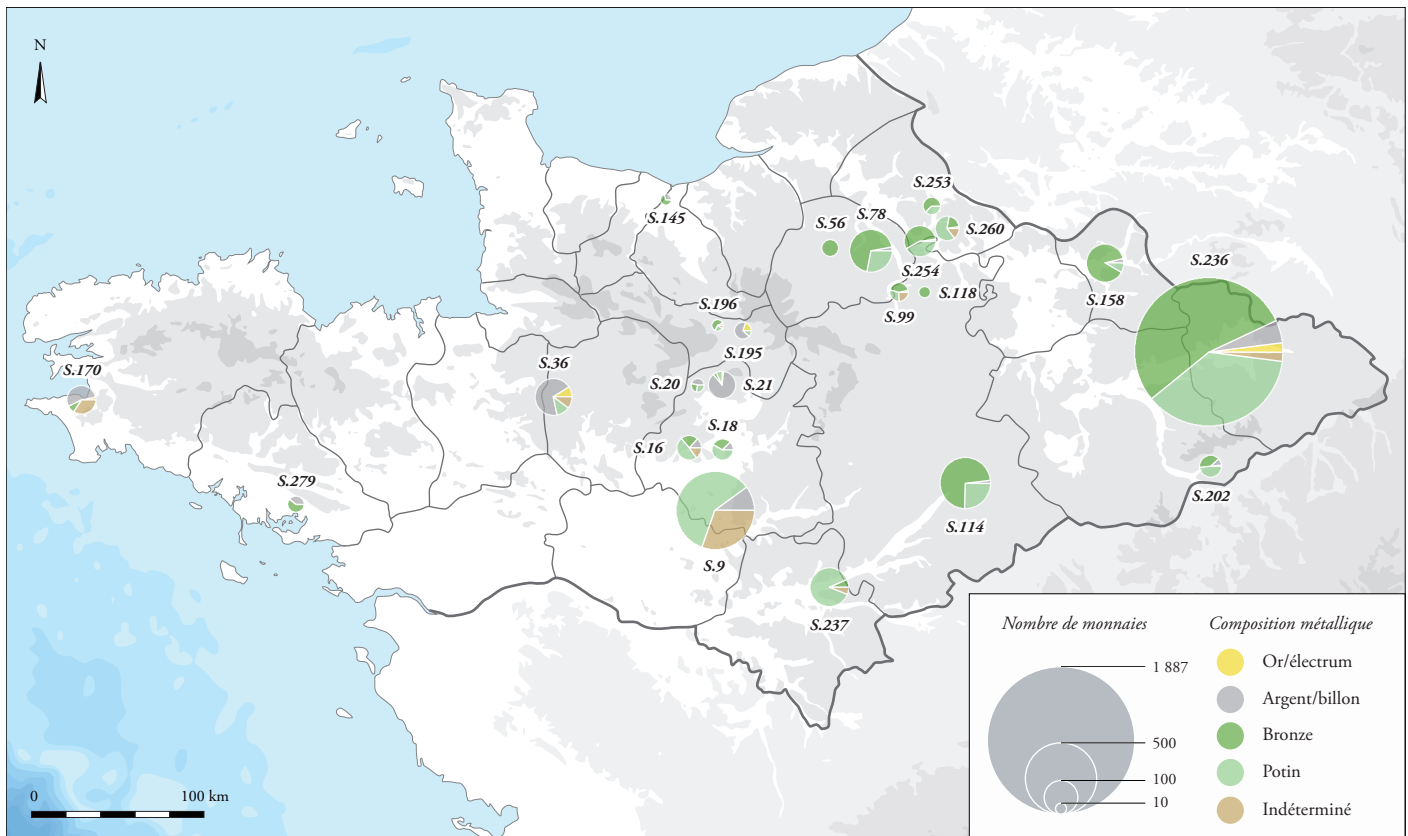


Fig. 231 : répartition des monnaies gauloises en fonction de leur composition métallique. Réal. S. Bossard.

que l'on peut imputer avant tout à l'état de la circulation monétaire propre à chaque région, à la fin de l'âge du Fer et au début du Haut-Empire.

D'une manière générale, l'or allié est peu présent dans les lieux de culte et les monnaies produites à partir de ce métal, de provenance locale ou régionale (cf. *infra*), sont systématiquement minoritaires, que ce soit dans le Massif armoricain ou dans le quart oriental du territoire étudié¹²⁷⁹. Tandis que les monnaies à base d'argent sont relativement fréquentes dans la moitié occidentale de l'aire géographique étudiée, souvent sous forme de billons¹²⁸⁰, les bronzes frappés et les potins sont davantage présents dans sa partie centrale et dans sa moitié orientale. De fait, diverses séries de bronzes frappés, diffusées à l'échelle locale ou régionale, sont bien représentées à Orléans (S.114 : 72 %) en territoire carnute, au Vieil-Évreux (Cracouville, S.78 : 69 %) chez les Éburovices, ou encore au sanctuaire sénon puis tricasse de La Villeneuve-au-Châtelot (S.236 : 54 %). Quant aux potins, monnaies coulées de faible va-

leur, ils sont largement majoritaires, pour ceux dits « à tête diabolique », à Amboise (S.237), à Panzoult (S.242) et, dans une moindre mesure, dans les sanctuaires de la région du Mans, en Sarthe – Allonnes (S.9, Le Mans (S.16) et Neuville-sur-Sarthe (S.18). Leur abondance dans ces lieux de culte reflète l'usage massif de ce type de numéraire, tous types de contextes confondus, dans les territoires proches de la moyenne vallée de la Loire au cours de La Tène finale et de l'époque augustéenne¹²⁸¹. Toutefois, des prospections pédestres réalisées à Panzoult ont aussi permis de recueillir 6 statères d'or allié, de production probablement locale, ainsi que quelques bronzes frappés, aussi présents à Amboise¹²⁸². Plus à l'est, coexistent d'autres séries de potins, souvent minoritaires par rapport aux monnaies frappées et dont l'aire de circulation est plus ou moins étendue – au Vieil-Évreux (Cracouville, S.78 : 28 %), à Bennecourt (S.254 : 42 %) ou encore à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236 : 37 %).

Les séries monétaires représentées se rapportent en grande partie à des productions locales ou régionales, systématiquement dominantes au sein des lots étudiés, comme l'illustrent de nombreux exemples. Ainsi, à Orléans (S.114), plus de quatre monnaies gauloises sur cinq, parmi celles qui ont pu être identifiées, sont des émissions locales, attribuées aux Carnutes, alors qu'à Meaux, 72 % du numéraire gaulois a vraisemblablement été émis en territoire melde,

1279. Il représente tout au plus, 20 % des 25 monnaies gauloises d'Aunou-sur-Orne (S.195) et 9 % des 116 pièces de Juvigné (S.36), entre 1 et 3 % seulement du numéraire laténien à Allonnes (S.9), Oisseau-le-Petit (la Cordellerie, S.21) et Douarnenez (S.170). Plus à l'est, sa part est également minime (inférieure à 3 %) à Meaux (S.158), Briennon-sur-Armançon (S.202) et La Villeneuve-au-Châtelot (S.236).

1280. Il s'agit notamment de « petits billons armoricains », nombreux dans les contextes de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. en Bretagne, en Pays de la Loire et en Normandie occidentale, où ils côtoient souvent des séries de statères de bas-argent (Gruel, Taccon, 1992 ; Gruel *et al.*, 2011 ; G. Aubin et J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 29-30).

1281. Barthélémy, 1995.

1282. Troubaday *et al.*, 2019, p. 275-276.

en grande partie après la conquête césarienne pour les séries à la légende ROVECA ou EPELOS¹²⁸³.

Les monnaies du sanctuaire de Bennecourt¹²⁸⁴ (S.254) correspondent à des productions variées, dont les quatre cinquièmes sont locales ou régionales : quatre types de potins, dont la circulation est concentrée autour de la vallée de la Seine ou sur sa rive droite, sont complétés par des émissions attribuées aux Aulerques Éburovices, aux Ambiens, aux Véliocasses ou encore aux Lexoviens. En revanche, bien plus rares sont les monnaies de provenance plus lointaine, émises sur les territoires des Sénons, à Marseille et en Bretagne insulaire.

Par ailleurs, tandis qu'à Évreux (S.56), 17 des 25 monnaies (67 %) ont sans doute été produites sur le territoire même des Aulerques Éburovices, ces monnayages sont représentés à hauteur de 70 %, soit une part similaire, au sein du numéraire laténien (154 pièces) du lieu de culte de Cracouville, au Vieil-Évreux (S.78), distant de moins de 5 km ; dans les deux cas, les autres monnaies proviennent avant tout des territoires voisins des Carnutes et des Véliocasses¹²⁸⁵. Toujours en Normandie, le faciès monétaire du lot provenant d'Aunou-sur-Orne¹²⁸⁶ (S.195), composé en grande partie de drachmes « à la tête de Pallas » et de statères attribués aux Diablintes, témoigne quant à lui de liens forts avec les territoires voisins des Aulerques.

À ces productions circulant dans la région du sanctuaire, et parfois même sur un territoire très peu étendu, s'ajoute très fréquemment une faible part de numéraire produit à plus grande distance. Si 65 % des 116 monnaies gauloises de Juvigné¹²⁸⁷ (S.36) sont vraisemblablement d'origine régionale ou même locale (statères attribués aux Aulerques Diablintes ou Cénomans, petites monnaies à la tête de Pallas, potins à tête diabolique), 26 % du lot correspondent à des monnaies d'argent « étrangères », issues des territoires des Bituriges, des Éduens, des Séquanes, de la vallée du Rhône et de la rive droite du Rhin. Parmi les 38 monnaies gauloises de Neuville-sur-Sarthe¹²⁸⁸ (S.18), la présence d'un bronze d'Ampurias, émis sur la côte catalane durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., est remarquable, bien que la plus grande part du lot corresponde à des potins à tête diabolique et à quelques bronzes frappés régionaux, auxquels s'ajoutent de rares quinaires séquanes ou éduens. De même, au sein du matériel monétaire d'Allonnes (la Forêterie, S.9), K. Gruel a identifié plusieurs oboles de Marseille, ou encore des drachmes de Rhode et leurs imitations, qui confèrent au lot un caractère original, tandis

que la majorité (69 %) des 530 monnaies correspond à des potins à tête diabolique et à des monnaies d'argent à la tête casquée et au carnyx, attribuées aux Aulerques Cénomans ; cet ensemble particulièrement important de monnaies gauloises comprend aussi d'autres pièces étrangères, issues des territoires des Voconces, des Allobroges, des Éduens, des Séquanes, des Ségusiaves, des Lémovices, des Pictons et des Bituriges Cubes. K. Gruel a émis l'hypothèse, pour une partie de ces dernières, d'espèces véhiculées par des militaires issus de troupes auxiliaires romaines, durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., ou encore d'offrandes faites par des étrangers, voire de monnaies introduites dans le sanctuaire – qui pourrait alors faire office de lieu de change, placé sous la protection du dieu – pour obtenir leur équivalent dans des séries locales ou romaines¹²⁸⁹. Quoi qu'il en soit, ces monnaies « étrangères » sont assez peu nombreuses et le numéraire des sanctuaires reflète bien, dans l'ensemble, une circulation avant tout locale ou régionale, témoignant d'une fréquentation à l'échelle d'un territoire d'emprise relativement limitée, bien que difficile à cerner avec précision, et qui pouvait inclure le passage de quelques voyageurs.

Au terme de ces quelques réflexions, il ressort qu'en outre peu de contextes préromains ont livré du numéraire gaulois, comme l'a aussi noté St. Izri pour le centre-est de la Gaule¹²⁹⁰. Néanmoins, sa présence est bien attestée, avec d'autres catégories de mobiliers relevant de pratiques rituelles, à Bennecourt et à Saumeray durant la seconde moitié du II^e s. ou les premières décennies du I^{er} s. av. n. è. – bien qu'une étude fine des mobiliers reste à entreprendre pour ce dernier site. Du reste, les niveaux laténiens de la plupart des sanctuaires sont encore peu documentés et, dans de multiples cas, il est impossible de faire la part entre les espèces gauloises qui ont été introduites dès la fin de l'âge du Fer et celles dont la déposition est plus tardive, car datée du début du Haut-Empire. De nombreux exemples montrent toutefois qu'une grande part du numéraire gaulois a vraisemblablement été offerte aux dieux, dans les sanctuaires, après la conquête césarienne, au plus tôt dans les décennies qui l'ont suivi – mais les jalons chronologiques disponibles restent peu précis –, et surtout durant le règne d'Auguste et de ses successeurs, au moins jusqu'au second quart du I^{er} s. de n. è.

On ne saurait alors affirmer qu'un sanctuaire est fréquenté durant le second âge du Fer – et surtout avant la guerre des Gaules – à partir de la seule présence de monnaies de facture laténienne, puisqu'il est certain que ces dernières sont restées en circulation et qu'elles ont conti-

1283. M. Troubaday, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 129 ; Dhénin, 1998 ; Drouot, 1998.

1284. M. Amandry et M. Dhénin, in Bourgeois dir., 1999, p. 72-77.

1285. Scheers, 1981 ; Delestrée, Mantel, 2001.

1286. Gruel *et al.*, 2011.

1287. G. Aubin, J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 29-30.

1288. F. Pilon, in Guillier (dir.), 2020, p. 281-301.

1289. K. Gruel, in Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 304 ; Gruel, 2012, p. 23-24 ; cf. aussi Colbert de Beaulieu, 1973, p. 238, au sujet de la circulation généralisée des monnayages, à partir des années de la conquête césarienne, au-delà des cités où ils ont été émis.

1290. Izri, 2011, p. 648.

nué d'être déposées dans les sanctuaires tout au long des premières décennies du Haut-Empire. D'ailleurs, dans certains lieux de culte du début de l'époque romaine, tels ceux d'Allonnes (S.9 : 530 monnaies gauloises), d'Orléans (S.114 : 220) ou encore d'Amboise (S.237 : 129), le nombre important de monnaies gauloises données aux dieux, alors que le numéraire d'époque augustéenne y est bien moins représenté (respectivement 43, 41 et 7 pièces), laisse penser que leurs visiteurs avaient peut-être l'intention d'écouler des pièces que l'on devait retirer de la circulation monétaire, au moment où de nouvelles espèces, de facture romaine, commençaient à les remplacer.

- Les monnaies de la République romaine -

Bien moins abondant au sein des lieux de culte du secteur considéré, le numéraire romain de la période républicaine, émis avant 27 av. n. è., ne représente que 3 % des monnaies inventoriées et n'apparaît qu'au sein de 31 des 58 sites retenus pour étude (soit 53 %). De surcroît, pour 26 d'entre eux, seulement moins de 10 monnaies républicaines ont été identifiées et, pour les autres, ce sont entre 11 et 69 monnaies qui se rapportent à cette période – si l'on excepte les 263 pièces dénombrées à La Villeneuve-au-Châtelot, au sein du lot qui est certes le plus important. En moyenne, ce ne sont que 16 monnaies républicaines qui ont été découvertes par sanctuaire. Circulant de manière marginale en Gaule jusqu'à la toute fin du I^{er} s. av. n. è.¹²⁹¹, les espèces républicaines d'argent ou de bronze, quelle que soit leur date d'émission, sont généralement nombreuses au sein de sanctuaires qui ont également livré une importante quantité de numéraire augustéen, mais aussi gaulois. Leur aspect globalement usé a quelquefois été relevé, tel qu'à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) ou à Quimper¹²⁹² (S.176), et il faut sans doute considérer qu'elles ont été introduites au sein des espaces culturels, au plus tôt, autour du changement d'ère, à l'instar d'une partie des monnayages gaulois. À Juvigné¹²⁹³ (S.36), la présence d'entailles et d'une contremarque particulière sur plusieurs deniers, quinaires et as républicains, comme sur des monnaies gauloises et d'autres émises entre les règnes d'Auguste et de Claude, permet d'ailleurs de supposer que certaines espèces frappées avant le début du Haut-Empire ont même circulé, à tout le moins, jusqu'au milieu du I^{er} s. de n. è.

- Le numéraire du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive -

Si les monnaies produites au cours de l'époque impériale sont plus fréquemment découvertes au sein des sanctuaires, leur quantité et leur répartition chronologique sont très variables. Les monnaies émises entre 27 av. n. è. et 253 de n. è. représentent 29 % du numéraire issu des lieux de culte considérés et elles ont été découvertes dans la quasi-totalité d'entre eux (56 sites, soit 97 %), à raison de 1 à 1 779 pièces par site, pour une moyenne égale à 79 et une médiane inférieure à 20. Quant aux 49 sites (84 % du total) qui ont livré des monnaies de l'Antiquité tardive – ici limitée à la période comprise entre 253 et 402 de n. è.¹²⁹⁴ –, les interventions qui y ont été menées ont permis de collecter 40 % du total du numéraire considéré, pour un nombre de monnaies par site oscillant entre 1 et 1 612, et une moyenne égale à 126. La distribution chronologique des monnaies, par date d'émission, au sein des six périodes retenues ici pour le Haut-Empire et des quatre autres pour l'Antiquité tardive (cf. *supra*, tabl. XVII) révèle des évolutions très diverses d'un site à l'autre, qui dépendent à la fois, rappelons-le, des dates de fondation et d'abandon des lieux de culte, de leur fréquentation, de l'importance accordée à l'offrande monétaire, du nettoyage des aires sacrées, mais aussi des circonstances de la découverte et de l'étude archéologique. Pour autant, l'examen de la répartition chronologique des monnaies d'époque impériale fait ressortir plusieurs constantes qui méritent d'être considérées avec attention.

Un premier pic témoigne d'un apport relativement massif de numéraire au cours de la période augustéenne, pour une quinzaine de sanctuaires qui ont livré une ou plusieurs dizaines de monnaies émises entre 27 av. n. è. et 14 de n. è. – et même 1 550 à La Villeneuve-au-Châtelot (fig. 232 et 233). Si cette importante quantité de numéraire augustéen s'accompagne souvent d'un grand nombre de monnaies gauloises et parfois républicaines (cf. *supra*), notamment à Neuville-sur-Sarthe (S.18), Juvigné (S.36), Briennon-sur-Armançon (S.202), La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) et à Vannes (S.279), dans d'autres cas, tel que ce phénomène a pu être observé à Quimper (S.176), Montbouy (S.217 ; cf. *infra*, fig. 251) ou Pouillé (S.243), les émissions antérieures au début du principat d'Auguste sont au contraire rares. Dans le premier cas, il est possible que les dépositions de monnaies aient débuté plus précocement, au plus tard durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et notamment durant la première partie du règne d'Auguste, avant que ne pénètrent dans les Trois Gaules les premières grandes frappes de bronze des ateliers de Lyon et de Nîmes,

1291. Meissonnier, Popovitch, 1993 ; Martin, 2015, p. 41-48 et p. 146-158.

1292. S.176 : Ph. Abollivier, in Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 636 ; S.236 : Piette, Depeyrot, 2008, p. 39.

1293. G. Aubin et J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 30-32 ; cf. *infra*.

1294. Nous sommes bien conscient de la variété des datations habituellement proposées pour les limites temporelles de cette période, qui ont été définies ici en fonction du découpage de la circulation monétaire.



Fig. 232 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés dès le second âge du Fer ou le début du Haut-Empire, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.

entre autres, dont la diffusion est restée discrète avant le changement d'ère et même, dans les contextes civils, avant

le début du règne de Tibère (14-37 de n. è.)¹²⁹⁵. Toutefois, et nous avons déjà insisté sur ce point, les monnayages gau-

1295. Besombes, Barrandon, 2001, p. 310-311 ; Martin, 2015, p. 185.

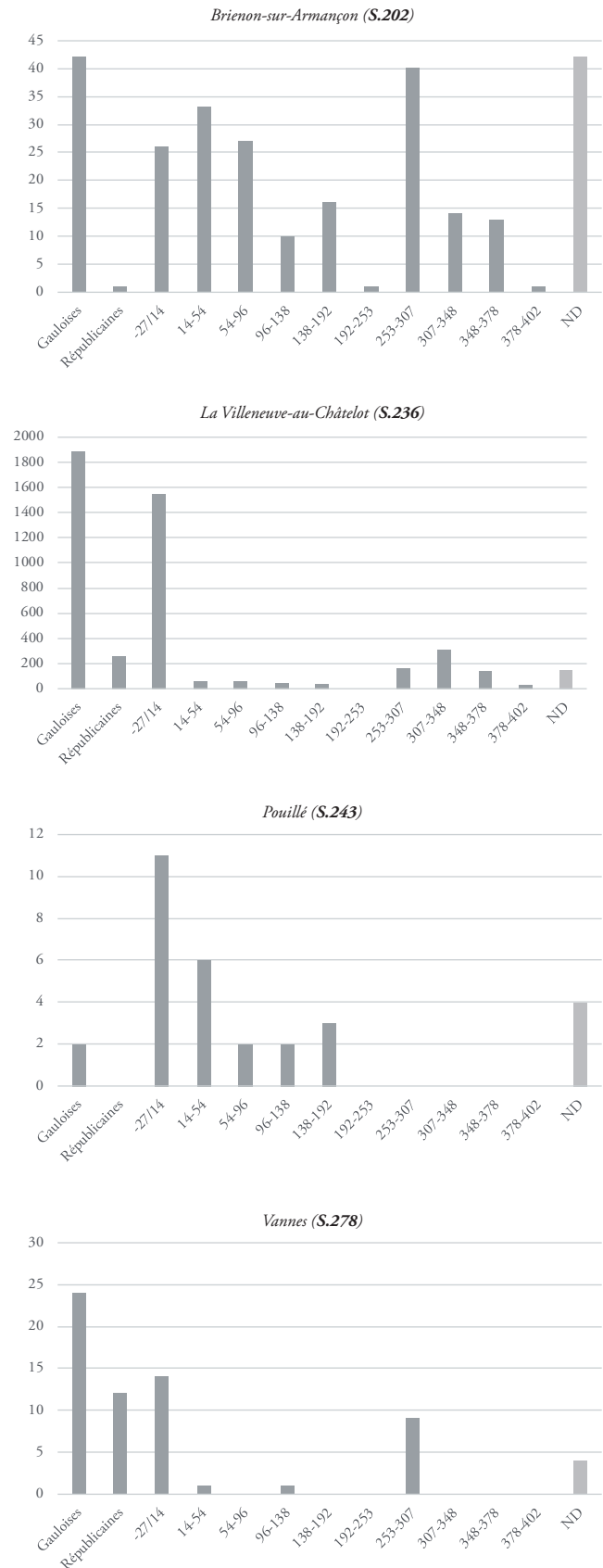
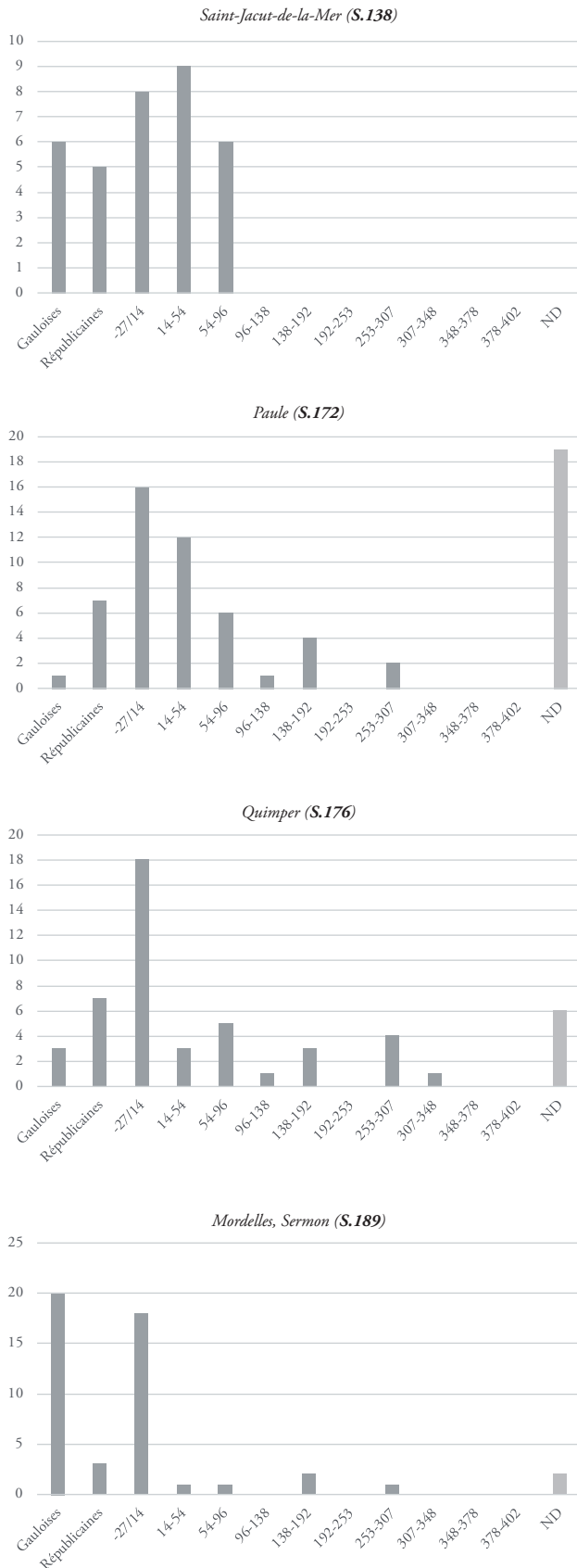


Fig. 233 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés dès le second âge du Fer ou le début du Haut-Empire, en fonction de leur date d'émission (suite). Réal. S. Bossard.

lois continuent d'être utilisés dans la circulation courante durant les premières décennies du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*) et ils ont donc pu avoir été aussi introduits au sein des lieux de culte en parallèle des séries émises et diffusées au début du Haut-Empire, sous contrôle romain.

D'une manière générale, les phases suivantes du Haut-Empire, du règne de Tibère à celui de Commode (soit de 14 à 192), se caractérisent par une quantité moindre de monnaies et même, pour la majorité des sites, par leur rareté (fig. 232 et 233). Le numéraire émis jusqu'à la fin du

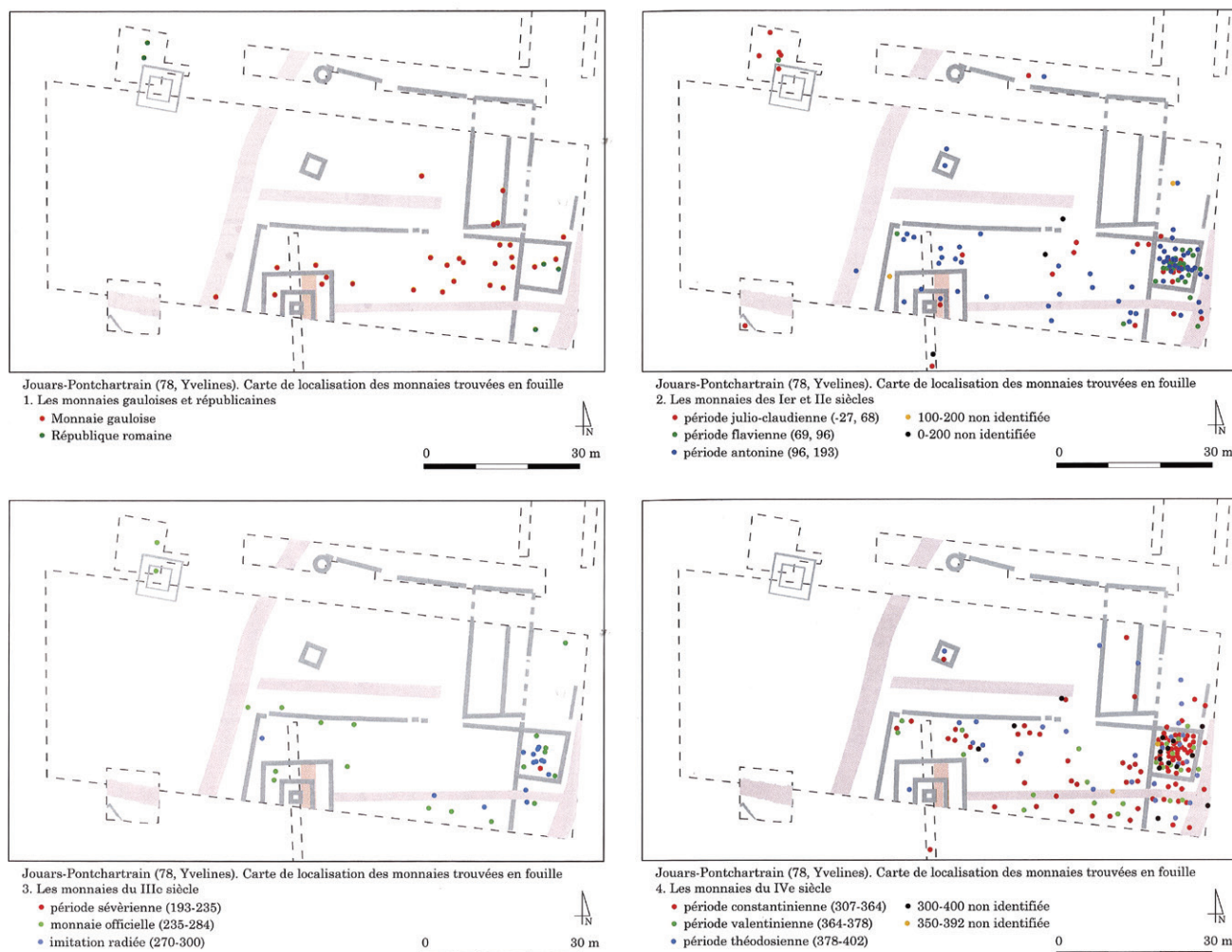


Fig. 234 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; S.127), en fonction de leur date d'émission. In Blin, 2000, p. 108-111, fig. 11.

règne de Claude, en 54, reste relativement abondant à Oiseau-le-Petit (S.20 : 18 monnaies), à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138 : 9), à Paule (S.172 : 12) et à Briennon-sur-Armançon (S.202 : 38), tandis qu'il est largement sous-représenté au cours des phases suivantes. Au contraire, il se raréfie dès les règnes de Tibère et de Caligula (14-41) à Juvigné (S.36) et à Mordelles (S.189) ou, dans une moindre mesure, à Pouillé (S.243). En outre, les lieux de culte ayant livré des monnaies du II^e s. en quantité remarquable sont également rares ; on observe une diminution progressive de numéraire aux lieux de culte du Mans (S.16 : 130 monnaies), de La Ville-neuve-au-Châtelot (S.236 : 85), d'Allonnes (la Forêtterie, S.9 : 57), et de Neuville-sur-Sarthe (S.18 : 43), alors que les courbes sont plus irrégulières à Genainville (S.260 : 222), à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127 : 64), à Briennon-sur-Armançon (S.202 : 28) ou à Orléans (S.114 : 29).

Comment expliquer cette baisse progressive ou plus soudaine d'approvisionnement en numéraire des sanctuaires, qui intervient souvent à partir du second ou du dernier tiers du I^{er} s., ou plus tardivement, dans le courant du II^e s. ? La faible quantité de monnaies qui caractérise la

plupart des lieux de culte après l'époque augustéenne peut être interprétée de deux manières : soit par une diminution réelle des offrandes monétaires, liée à une évolution des pratiques rituelles ou à une baisse de la fréquentation du site, soit par l'adoption d'une nouvelle politique de gestion des biens du sanctuaire – par un nettoyage plus fréquent des aires sacrées ou par le réinvestissement des sommes collectées pour assurer l'entretien, l'embellissement ou la reconstruction des équipements religieux, voire pour l'achat d'offrandes d'un autre type. Il faut sans doute envisager que les mutations que l'on observe, qui ne se limitent d'ailleurs pas au seul numéraire, sont la conséquence de facteurs multiples, mais en aucun cas d'une réduction de l'activité du site (cf. *infra*, 4.3.2.2). Quant aux sanctuaires pour lesquels la quantité de numéraire du II^e s. ne connaît pas de baisse significative, il est aussi possible d'invoquer diverses causes : à de probables pertes plus ou moins régulières s'ajoutent, au Mans (S.16) et à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), le fait qu'une partie des monnaies ont été jetées et n'étaient pas destinées à être récupérées, sur les berges d'un probable étang et sur le sol limoneux d'une *cella* dans le premier cas, et autour d'un mo-

nement sculpté installé dans un enclos dans le second (cf. *infra*). Par ailleurs, sur ce dernier site, la répartition spatiale des espèces du II^e s., comme pour celles du dernier tiers du I^{er} s., est très similaire à celle des monnaies plus tardives, de la fin du III^e s. et du IV^e s., notamment autour de l'édicule sculpté¹²⁹⁶ (fig. 234). Il est alors possible que les monnaies émises au II^e s., voire dès la fin du I^{er} s., dont la durée de circulation a souvent été longue (cf. *infra*), aient été introduites plus tardivement, par exemple dans le courant du III^e s., à une période où les offrandes monétaires sont de nouveau plus abondantes – ou du moins ne sont pas évacuées des lieux de culte. La même hypothèse pourrait aussi être émise à Saclas (S.221), à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) ou encore à Genainville (S.260), où le numéraire de l'Antiquité tardive est également très bien représenté, mais la localisation des monnaies n'est pas connue avec suffisamment de précision pour ces trois autres exemples.

Le numéraire frappé au cours de la période suivante, comprise entre l'avènement de la dynastie des Sévères et les règnes conjoints de l'empereur Valérien et de son fils Gallien (soit de 192 à 253), est invariablement absent des lieux de culte : seulement 2 ou 3 monnaies de cette phase, tout au plus – à l'exception notable des 23 pièces inventoriées à Genainville (S.260) – ont été dénombrées pour chaque site. Si certains auteurs y ont vu l'indice du déclin de l'activité voire de l'abandon temporaire de certains sanctuaires, à Baron-sur-Odon (S.280), à Douarnenez (S.170) ou à Orléans¹²⁹⁷ (S.114), il est aujourd'hui admis que cette absence n'est pas spécifique aux édifices religieux et qu'elle traduit, hors d'Italie et en particulier dans l'ouest des Gaules, des difficultés d'approvisionnement en numéraire frais. Le stock monétaire préexistant, émis dans le courant du II^e s., continue alors d'être utilisé pour pallier le manque de nouvelles espèces¹²⁹⁸.

Durant l'Antiquité tardive, les lieux de culte dont l'activité perdue ont livré une quantité variable de numéraire. Pour nombre de sanctuaires, il est toutefois difficile de distinguer la part de monnaies qui correspond à d'ultimes dons aux divinités de ce qui a pu avoir été perdu lors du développement d'activités profanes succédant à leur abandon, notamment dans le cadre des chantiers de démolition mis en œuvre pour démanteler les sanctuaires les plus monumentaux, mais aussi au cours de réoccupations ponctuelles ou plus durables des sites (cf. *infra*, 8.1.1.2 et 8.4.1). À partir du milieu du III^e s., l'accroissement considérable du nombre de monnaies, par rapport au siècle précédent, est néanmoins particulièrement marqué pour treize lieux de culte, d'où proviennent plus de 100 monnaies tardo-antiques (émises entre 253 et 402) – de 138 à Châteaubleau

(l'Aumône/la Justice, S.204) à 1 612 à Saclas (S.221) –, auxquels on peut également associer six autres sanctuaires moins riches en numéraire – de 44 pièces à Chênehutteles-Tuffeaux (S.6) à 79 à Macé (S.196) (fig. 235 et 236). Le nombre de monnaies émises après 253 est d'ailleurs supérieur à la quantité de numéraire attribué au Haut-Empire pour vingt-six lieux de culte, soit près de la moitié des sites étudiés.

La concentration de plusieurs dizaines, voire centaines de monnaies tardo-antiques, *a fortiori* lorsqu'elles ont été mises au jour au sein ou aux abords de temples ou d'édicules, mais aussi dans des bassins (cf. *infra*), montre bien que la *stips* reste une pratique courante dans de nombreux sanctuaires entre la seconde moitié du III^e s. et le terme du IV^e s. Pour autant, l'examen des diagrammes révèle des rythmes et des pics d'intensité différents d'un cas à l'autre, peut-être révélateurs d'une fréquentation plus ou moins importante ou, sur certains sites, de collectes partielles des monnaies. Ainsi, dans plusieurs lieux de culte, la présence d'antoniniens produits dans les ateliers officiels du monde romain (à partir du règne conjoint de Gallien, dès 253) et de l'empire gaulois (entre 260 et 274) pourrait indiquer que la déposition de monnaies s'intensifie – ou se poursuit sans changement d'ampleur, si l'on considère que les monnaies antérieures ont été jusqu'alors récupérées pour alimenter les caisses du sanctuaire ? – dès le troisième ou le dernier quart du III^e s. de n. è. Ce sont ainsi 59 monnaies produites entre 253 et 274 qui ont été identifiées à Saclas (S.221), tandis qu'elles sont au nombre de 43 à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236 ; cf. *supra*) et de 72 au *mithraeum* d'Angers (S.2).

Cependant, pour la majorité des sites, l'accroissement du nombre de monnaies est surtout perceptible avec l'arrivée massive d'imitations radiées, diffusées à partir du dernier quart du III^e s. et qui pourraient « faire le lien entre la fin de l'empire gallo-romain et le début de l'Empire constantinien (306-337) »¹²⁹⁹. Qu'elles reproduisent des monnaies de Rome (notamment le type *divo Claudio*) ou qu'elles soient à l'effigie des empereurs gaulois (Postume, Victorin, Tetricus et son fils), elles sont fabriquées en grand nombre après 274 et, probablement, jusqu'à la toute fin du III^e s. ou les premières années du IV^e s., au sein d'officines régionales. Ces monnaies de nécessité assurent l'alimentation des territoires gaulois, alors dépourvus de numéraire nouveau et sont encore largement présentes, en Gaule du Nord, dans de nombreux contextes du courant du IV^e s.¹³⁰⁰ La distinction entre les frappes officielles, émises avant 274, et ces imitations de médiocre qualité, fabriquées durant le dernier quart du III^e s., n'a pas toujours été signalée dans

1296. Blin, 2000, p. 109-111.

1297. S.114 : Verneau, 2014, p. 101 ; S.170 : Clément, 1979, p. 24 ; S.280 : Bertin, 1977, p. 81 et p. 84.

1298. Doyen, 2007, p. 198-199 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 227.

1299. Aubin *et al.*, 2014, p. 230.

1300. Doyen, 2007, p. 297 et p. 378 ; Chameroy, 2013, p. 79 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 230.

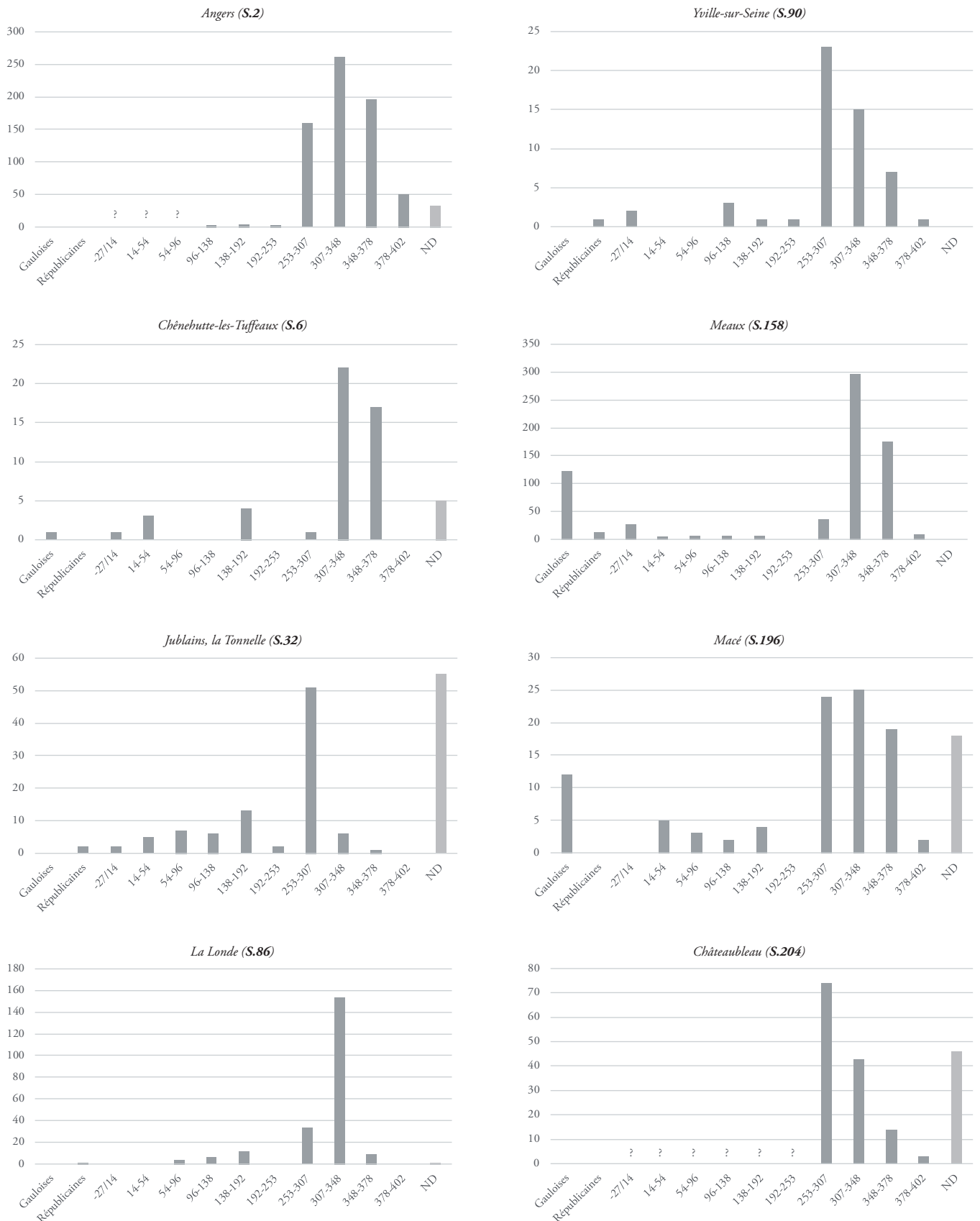


Fig. 235 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés au cours de l'Antiquité tardive, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.

les inventaires les plus anciens ; pour quatorze sanctuaires, on ne peut donc dissocier le numéraire produit au cours du troisième et du dernier quart du III^e s. En revanche, pour une dizaine de sites, en particulier ceux de Saclas (360 monnaies) et de La Villeneuve-au-Châtelot (118), déjà

évoqués, mais aussi à Bennecourt (S.254 : 95 monnaies), à Allonnes (la Forêtterie, S.9 : 68) et à Orléans (S.114 : 62), la part relativement importante d'imitations d'antoniniens témoigne bien d'un approvisionnement considérable du site en numéraire au plus tôt durant le dernier quart du

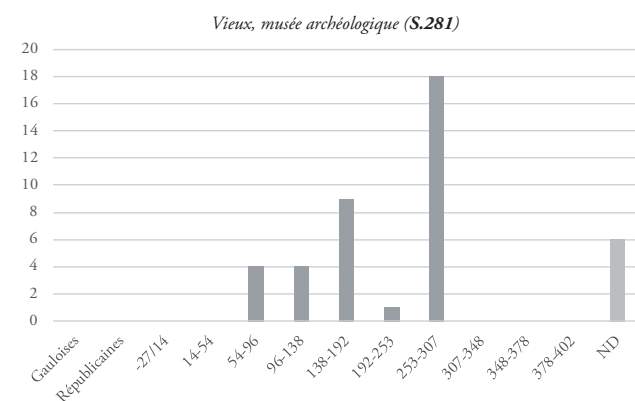
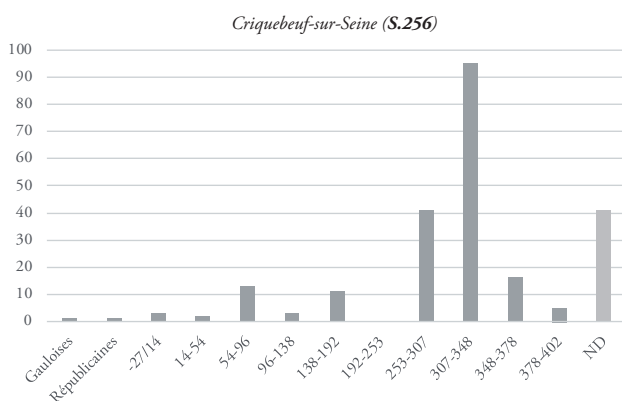
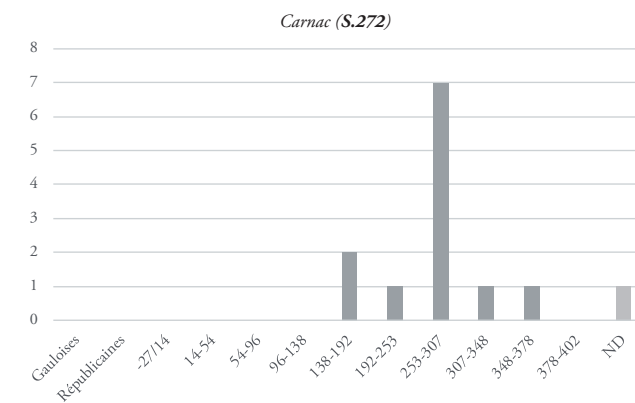
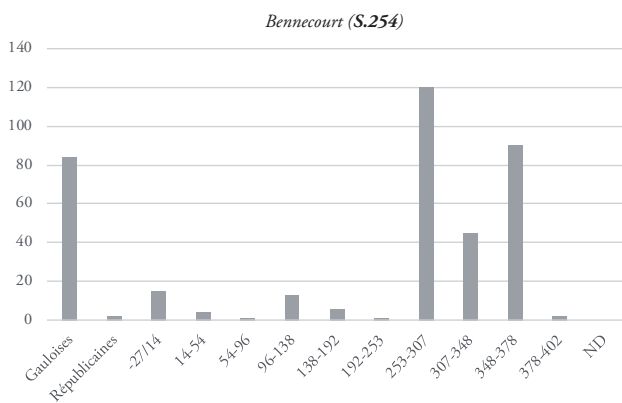
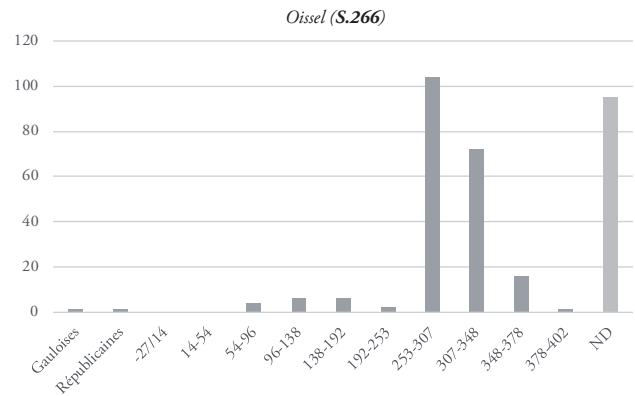
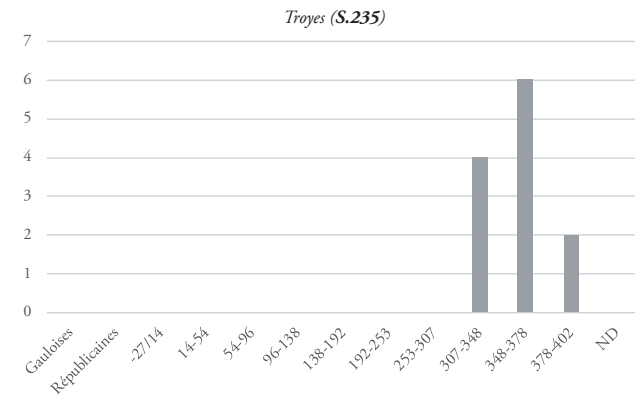
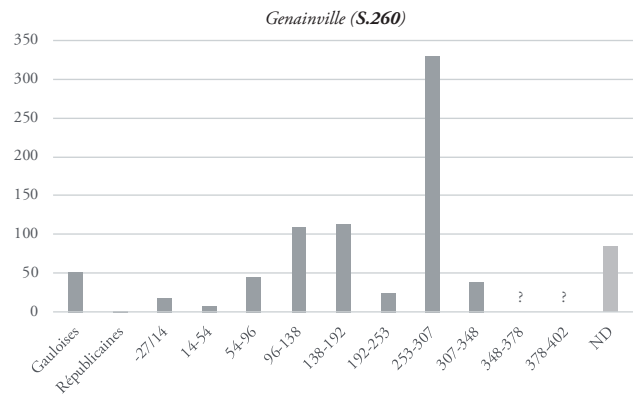
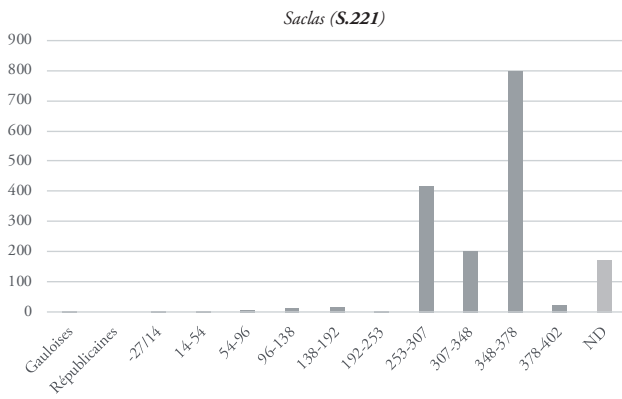


Fig. 236 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés au cours de l'Antiquité tardive, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.

III^e s.

La période constantinienne antérieure à la réforme monétaire de Constance II (307-348) est également bien représentée dans la plupart des lieux de culte pourvus de

monnaies tardo-antiques ; elle marque d'ailleurs un pic dans la courbe du numéraire de Meaux (S.158 : 296 monnaies), de La Londe (S.86 : 154), d'Angers (S.2 : 45), de Macé (S.196 : 25) ou encore de Chênehutte-lès-Tuffeaux (S.6 :

22), tandis qu'elle reste particulièrement importante pour nombre d'autres sites, tels ceux de La Villeneuve-au-Châtelot (303), de Saclas (201) ou d'Oissel (S.266 : 72).

La distribution chronologique des monnaies émises après le milieu du IV^e s., pour les deux dernières périodes définies (348-378 et 378-402), témoigne de trajectoires variables, sans doute liées à l'abandon progressif des derniers sites encore en activité (cf. *infra*, 8.2.2.2). Alors que la part de numéraire rattachée au troisième quart du IV^e s., représentée par les émissions postérieures à la réforme de Constance II et notamment de la dynastie valentinienne, décroît pour une vingtaine de sites et devient même nulle pour neuf autres, elle est au contraire supérieure à Saclas (avec un nombre considérable de 799 monnaies) et encore particulièrement élevée à Angers (196), Meaux (175), La Villeneuve-au-Châtelot (137), Bennecourt (90) et Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (72). Le portrait des derniers Valentinien et des membres de la famille théodosienne a, quant à lui, été identifié sur les monnaies provenant de 18 lieux de culte. On ignore toutefois, dans la plupart des cas, s'ils sont encore fréquentés dans le cadre d'activités religieuses ou s'il s'agit de bâtiments en ruine, ponctuellement visités. Seuls cinq sites, dont les *mithraea* d'Angers (51) et de Septeuil (72), ainsi que les sanctuaires de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (plus de 28), La Villeneuve-au-Châtelot (25) et Saclas (23), ont livré plus de 10 monnaies émises après 378, soit une quantité relativement élevée, qui semble témoigner de derniers gestes d'offrande, puisque le numéraire postérieur au terme du IV^e s. y est systématiquement absent. En revanche, la présence anecdotique d'une ou de quelques monnaies, relevée pour treize autres sites, est plus difficile à interpréter, la probabilité qu'elles aient été accidentellement perdues étant plus élevée.

Quelles sont les causes de la relative abondance du numéraire de l'Antiquité tardive au sein – de l'ensemble ? – des lieux de culte encore en activité après le milieu du III^e s. ? Comme l'a récemment rappelé R. Golosetti, on ne peut malheureusement pas déterminer si l'augmentation plus ou moins soudaine du nombre de monnaies, à partir du troisième ou du dernier quart du III^e s., ou sinon de la première moitié du IV^e s., témoigne d'un regain d'activité, du développement de la pratique de la *stips* ou plutôt de l'arrêt de la récupération systématique du numéraire déposé¹³⁰¹. L'absence de nettoyage des aires sacrées pourrait alors être significative d'un « ralentissement ou une interruption de l'entretien du sanctuaire et de la gestion des offrandes »¹³⁰². En tout état de cause, il ne fait pas de doute que l'offrande monétaire, vraisemblablement pratiquée

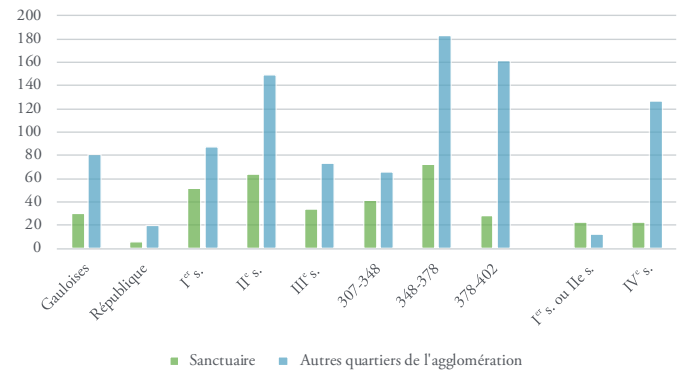


Fig. 237 : répartition des monnaies du lieu de culte de la Ferme d'Ithe (S.127) et des autres quartiers fouillés au sein de l'agglomération secondaire de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines), en fonction de leur date d'émission.

Réal. S. Bossard, d'après Blin et al., 2001, p. 86.

dans certains espaces particuliers des aires sacrées (cf. *infra*), connaît un réel succès à la fin du III^e s. et surtout dans le courant du IV^e s., notamment dans les *mithraea* où le numéraire est singulièrement abondant¹³⁰³ – 711 monnaies à Angers (S.2) et 1 311 à Septeuil (S.122), en grande majorité émises après le milieu du III^e s. Néanmoins, comme l'ont rappelé J.-M. Doyen ou R. Golosetti, il est nécessaire de nuancer l'intensité de ce phénomène en tenant compte de l'état général de la circulation monétaire dans les Gaules, que l'on peut par exemple appréhender à travers l'étude du numéraire de l'Antiquité tardive découvert en contexte d'agglomération¹³⁰⁴. Une mise en parallèle stimulante peut être effectuée ici entre le diagramme obtenu pour le sanctuaire de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre et les données monétaires disponibles pour l'agglomération secondaire associée¹³⁰⁵. La comparaison entre les deux séries (fig. 237) montre clairement que la distribution chronologique des monnaies du lieu de culte est en tout point similaire à celle du numéraire issu des autres quartiers de l'habitat groupé. Les rares discordances concernent, pour la période antérieure à l'Antiquité tardive, les émissions du II^e s., moins fréquentes au sein du sanctuaire qu'en contexte profane¹³⁰⁶, ainsi que la phase 307-348, mieux représentée dans le sanctuaire qu'à l'extérieur de ce dernier – et témoin d'une fréquentation particulièrement intense ? En revanche, l'importante quantité de numéraire produit entre 348 et 378 n'est pas un trait

1303. Une telle abondance de numéraire a aussi été observée pour d'autres *mithraea* des provinces nord-occidentales de l'Empire, notamment à Nuits-Saint-Georges (Côtes-d'Or), Mackwiller (Bas-Rhin), Sarrebourg (Moselle) et Trèves (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), qui ont livré plusieurs centaines de monnaies, ou à Martigny (Suisse, canton du Valais), où environ 2 000 pièces ont été recueillies (Sauer, 1996, p. 22).

1304. Doyen, 2014, p. 144 ; Golosetti, 2019a, p. 155.

1305. Blin et al., 2001, p. 86, tabl. 1 et graph. 1.

1306. Elles sont tout de même relativement nombreuses par rapport aux autres sanctuaires étudiés ; ici comme ailleurs, elles ont pu avoir été récupérées dans le cadre d'une ou de plusieurs collectes.

1301. Golosetti, 2019a, p. 157 ; voir aussi Doyen, 2014, p. 144 ; Hostein et al., 2014, p. 201.

1302. Aubin et al., 2014, p. 225.

	<i>La Villeneuve- au-Châtelot (S.237)</i>	<i>Juvigné (S.36)</i>	<i>Évreux (S.56)</i>	<i>Orléans (S.114)</i>	<i>Montbouy (S.217)</i>	<i>Authevernes (S.253)</i>
Gauloises	1851	90	25	99	3	27
Or allié	32	9	-	-	-	-
Argent/billon	93	69	-	2	-	-
Bronze frappé	1028	0	25	72	3	17
Potin	698	12	-	25	-	10
République	263	68	6	20	12	2
Denier	114	31	1	-	-	-
Quinaire	143	30	-	-	-	-
Dupondius	-	-	1	-	-	-
As	6	7	4	20	12	-
1/2 as	-	-	-	-	-	2
Haut-Empire	1663	133	11	101	136	20
Denier	54	15	-	-	-	-
Sesterce	28	7	2	8	1	3
Dupondius	541	28	-	11	31	2
Dupondius ou as ?	-	9	-	-	2	-
As	891	73	8	70	63	13
Semis	74	1	-	10	7	-
Quadrans	75	0	1	2	32	-
Antiquité tardive	ND	3	5	164	0	0
Antoninien	-	1	5	56	-	-
Minimus	-	1	-	36	-	-
Aurelianus	-	-	-	1	-	-
Nummus	-	-	-	54	-	-
1/2 nummus	-	-	-	2	-	-
Aes 2 / maiorina	-	-	-	7	-	-
Aes 3	-	1	-	7	-	-
Aes 4	-	-	-	1	-	-
Total déterminé	3777	204	47	285	148	49

Tabl. XIX : composition métallique du numéraire gaulois et dénominations antiques de bronze et d'argent de six lieux de culte. Réal. S. Bossard.

spécifique au lieu de culte, puisqu'il s'observe également dans le reste de l'agglomération, tandis que la baisse que l'on perçoit pour les émissions du dernier quart du IV^e s., au contraire abondante dans les autres secteurs de l'habitat, semble bien marquer un déclin des activités religieuses.

- La valeur des monnaies des sanctuaires -

D'un point de vue général, plusieurs auteurs ont souligné le fait que les monnaies que l'on met au jour dans les sanctuaires des Gaules romaines correspondent généralement à de petites dénominations, reflétant la circulation monétaire quotidienne, alors que les espèces à plus forte valeur sont rares, voire absentes¹³⁰⁷. Ce constat est aussi tout à fait valable pour les lieux de culte du centre et de l'ouest

de la Lyonnaise, et ce pour différents types de contextes datés du Haut-Empire ou de l'Antiquité tardive (tabl. XIX).

En ce qui concerne les espèces républicaines, les dénominations de bronze sont généralement majoritaires, sinon exclusives dans la plupart des sites, comme l'illustrent les pièces qui ont été jetées dans le bassin circulaire de Montbouy (S.217). À l'opposé, les sites de La Villeneuve-au-Châtelot (S.237) et de Juvigné (S.36), au sein desquels les monnayages romains antérieurs au règne d'Auguste sont particulièrement bien représentés (cf. *supra*), font figure d'exception. Les deniers et les quinaires d'argent, en proportion équivalente, dominent effectivement les deux lots, avec une part respectivement égale à 98 % et 90 %. Ces deux sites se distinguent également par présence de deniers du début du Haut-Empire, émis uniquement sous Auguste à La Villeneuve-au-Châtelot, et entre les principats d'Auguste et de Titus (79-81) à Juvigné, mais aussi par des séries gauloises en or allié et en argent

1307. Meissonnier, 2000, p. 567-568 ; Popovitch, 2012, p. 33 ; Golo-setti, 2019a, p. 153-154.

ou billon, largement majoritaires sur ce dernier site (87 % des monnaies gauloises dont la composition métallique a été déterminée). Ainsi, pour ces deux sites, des monnaies d'une certaine valeur ont été introduites à la toute fin du second âge du Fer et durant les premières décennies du Haut-Empire. Néanmoins, des espèces de bronze y ont également été déposées à la même période – en particulier à La Villeneuve-au-Châtelot, puisque ce sont 1 476 monnaies d'alliage cuivreux, essentiellement des *asses*, en grande partie rassemblées dans un dépôt monétaire (cf. *infra*), qui ont été frappées durant le règne d'Auguste ; par ailleurs, les monnaies gauloises de bronze et de potin représentent 93 % du numéraire laténien¹³⁰⁸.

Au sein des autres lieux de culte – représentés dans le **tabl. XIX** par quatre lots monétaires bien documentés et ayant valeur d'exemples –, les monnaies de bronze des époques républicaines et impériales sont de loin les plus nombreuses, tandis que l'argent est presque absent. En ce qui concerne la période du Haut-Empire, durant laquelle ont sans doute été aussi déposées les monnaies républicaines (cf. *supra*), cette remarque s'applique au numéraire issu de différents types de contextes : aux pièces essentiellement augustéennes, lancées dans le bassin circulaire de Montbouy (**S.217**), qui n'étaient probablement pas destinées à être récupérées ; à celles qui ont été découvertes, éparpillées sur le sol, à l'entrée du temple d'Évreux (**S.56**) – à l'origine contenues dans un tronc ? (cf. *infra*) – ; à celles qui ont été jetées ou enfouies dans la cour et dans les fossés du sanctuaire d'Orléans (**S.114**, ph. 1 et 2) ; ou, encore, à celles du lieu de culte d'Authernes¹³⁰⁹ (**S.253**), provenant notamment de fosses. Les *asses* dominent systématiquement les lots étudiés, suivis des autres petites dénominations (*dupondii*, *semisses* et *quadrantes* en proportion variable) ; les sesterces, rares dans la circulation monétaire avant le règne de Trajan (98-117)¹³¹⁰, sont peu nombreux et apparaissent effectivement à partir du II^e s. de n. è. Quant aux monnaies mises au jour dans les niveaux datés de l'Antiquité tardive, elles correspondent aussi à des espèces de bronze, très souvent de faible valeur, comme l'a noté B. Foucray au sujet de celles qui ont été jetées dans un bassin ou découvertes dans d'autres espaces du *mithraeum* de Septeuil¹³¹¹ (**S.122**). L'examen du numéraire tardif d'Orléans, relativement abondant, conduit aux mêmes conclusions : aux antoniniens et aux *minimi* de la seconde moitié du III^e s., dont la plupart sont des imitations pauvres en argent, complétés par un seul *aurelianus*, succèdent de multiples *nummi* entre la fin

du III^e s. et la première moitié du IV^e s., puis, après 348, de nouvelles petites dénominations de bronze (*aes* 2, 3 et 4).

Si les offrandes monétaires étaient sans doute proportionnées aux ressources de chacun et qu'elles semblent avoir été, d'une manière globale, de faible valeur, il ne faut pas oublier qu'une grande part des monnaies déposées, et probablement les espèces les plus fortes, était sans doute ponctionnée pour financer des travaux édilitaires ou d'autres achats utiles au développement du sanctuaire (cf. *supra*). Les monnaies qui n'étaient *a priori* jamais récupérées, notamment celles que l'on jette dans l'eau, paraissent néanmoins correspondre, aussi, à de petites dénominations ; par ailleurs, des monnaies d'or ou d'argent ont aussi été mutilées – et donc rendues inutilisables (cf. *infra*) – au début du Haut-Empire. Néanmoins, après le milieu du I^{er} s. de n. è., les espèces dont la valeur fiduciaire est la plus élevée (en or et en argent, mais aussi les sesterces qui demeurent assez rares) disparaissent des ensembles qui sont enfouis ou perdus au sein des sanctuaires, ce qui plaide en faveur de leur collecte et donc de leur réinvestissement, à moins que la *stips* ne concerne désormais que de la menue monnaie.

Signalons enfin l'identification, au Mans (**S.16**), de plusieurs simulacres de monnaies, grossièrement coulés sur des empreintes de monnaies officielles – 2 *semisses* à l'effigie de Néron, une monnaie très fine de Trajan et plusieurs *asses* –, « qui ne pouvaient tromper un utilisateur » et étaient sans doute destinées à être offertes aux divinités. Il faut peut-être aussi reconnaître la même fonction à plusieurs rondelles de plomb non empreintes, dont la forme et le module évoquent ceux de monnaies¹³¹². Il s'agit des seuls objets de ce type qui ont été signalés parmi les sites étudiés.

▪ *Restituer les gestes : l'examen des contextes de découverte*

L'étude des modalités de l'enfouissement des monnaies gauloises et romaines au sein des sanctuaires, lorsque les niveaux archéologiques sont suffisamment bien conservés et documentés pour les déterminer, révèle des configurations diverses, mais aussi des zones de rejet privilégiées. En effet, des concentrations de monnaies s'observent au sol, dans certains espaces – notamment à l'intérieur ou aux abords de *cellae* –, dans des fosses ou dans des bassins. S'y ajoutent quelques pièces isolées et en position secondaire, rejetées au cours de nettoyages dans les fossés qui ceinturent parfois l'aire sacrée ; celles-ci ne seront pas abordées ici, puisque l'examen de leur contexte de relégation n'apporte aucune information sur les circonstances de leur introduction ou de leur manipulation au sein du lieu de culte.

1308. Piette, Depeyrot, 2008, p. 39-43 ; G. Aubin et J. Meisssonier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 29-30 et p. 45-50.

1309. **S.56** : Pilon, 2001 ; **S.114** : J.-L. Roche, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 3, p. 368-429 ; **S.217** : M. Baillot, in Kisch, 1997 ; **S.253** : J.-M. Doyen, in Michel *et al.*, 2014, p. 230.

1310. Meisssonier, 2000, p. 563 ; Doyen, 2007, p. 366.

1311. Foucray, 1987.

1312. P.-A. Besombes, in Chevet *et al.*, 2014, p. 135-136.

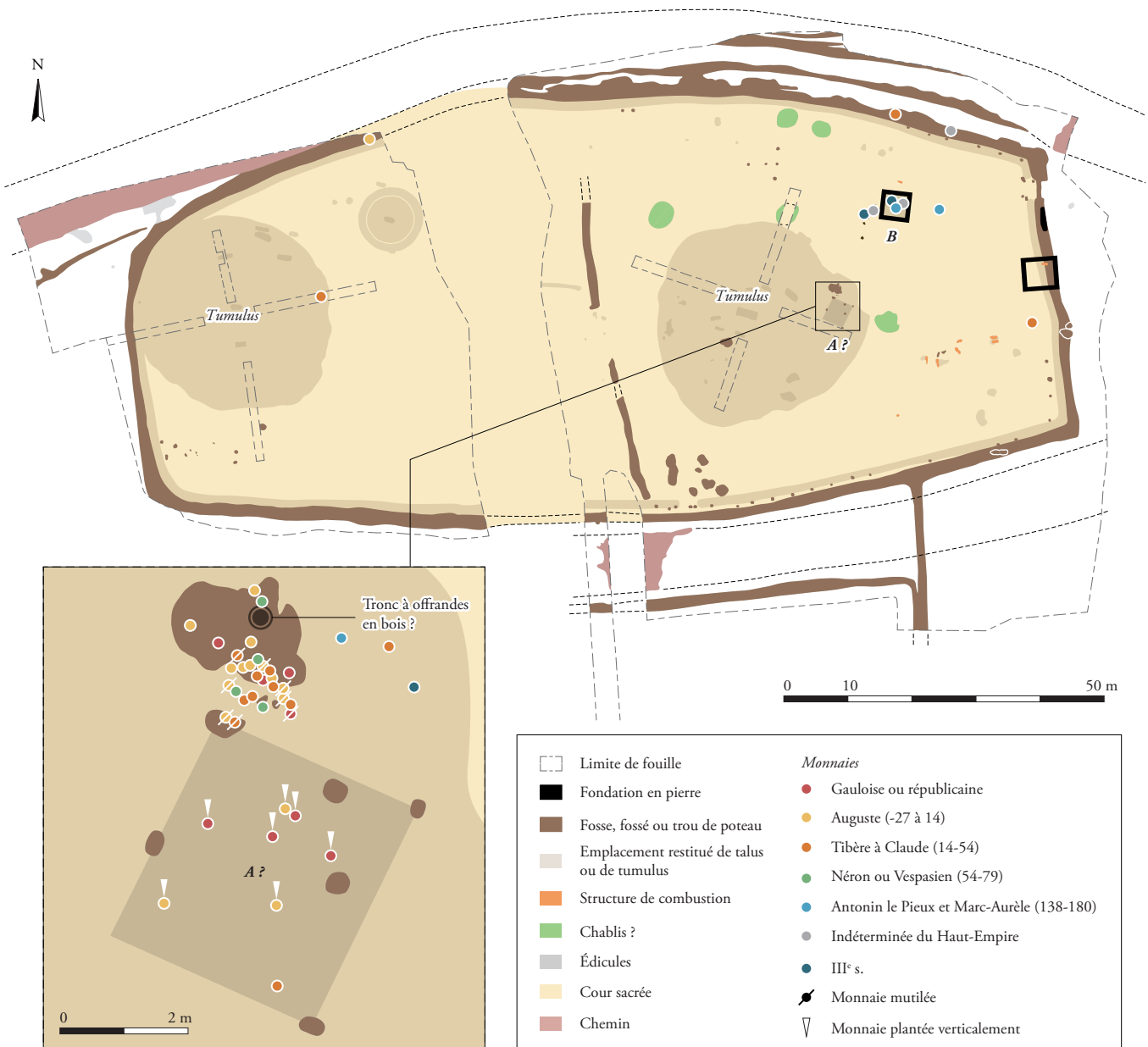


Fig. 238 : répartition spatiale, période d'émission et traitement des monnaies découvertes au sein du sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; S.172). Réal. S. Bossard, d'après Menez et al., 2021, p. 225, fig. 168.

~ Des monnaies dispersées au sol : enfouies, jetées, éparpillées ou perdues ? ~

Les difficultés liées à l'interprétation des monnaies découvertes sur le sol des sanctuaires, qui ont pu avoir été perdues, simplement jetées ou volontairement enfouies, à faible profondeur, ont déjà été énoncées par plusieurs chercheurs¹³¹³. À ce titre, R. Golosetti a récemment mis en garde contre l'interprétation trop souvent systématique des concentrations de monnaies observées en surface de la cour sacrée ou de temples comme étant le résultat de la pratique de la *iactatio stipis* : il est aussi possible d'y voir une partie du numéraire, qui n'a pas été récupéré et que l'on a dispersé, qui était à l'origine disposé sur une table à

offrandes, dans une *cella*, ou dans un tronc monétaire¹³¹⁴. Ces monnaies auraient alors été répandues au sol, lors de la collecte d'autres pièces – de plus grande valeur ? – ou après l'abandon du site.

Dans de rares cas, il a pu être mis en évidence que des niveaux de sols, qualifiés de « truffés » par St. Izri, contiennent, entre autres ou exclusivement, des monnaies qui y ont été intentionnellement enfoncées, ou bien placées dans de petits trous creusés dans ce but. Cette pratique, attestée à partir de la période augustéenne dans le centre-est des Gaules¹³¹⁵, mais difficile à identifier sans une observation rigoureuse de la position stratigraphique et de l'orientation des pièces, n'a été reconnue que sur de rares sites de Lyonnaise, dans des contextes datés entre le tout

1313. Aubin, Meissonnier, 1994 ; Izri, 2011, p. 641 ; Popovitch, 2012, p. 29.

1314. Golosetti, 2019a, p. 123.

1315. Izri, 2011, p. 646.

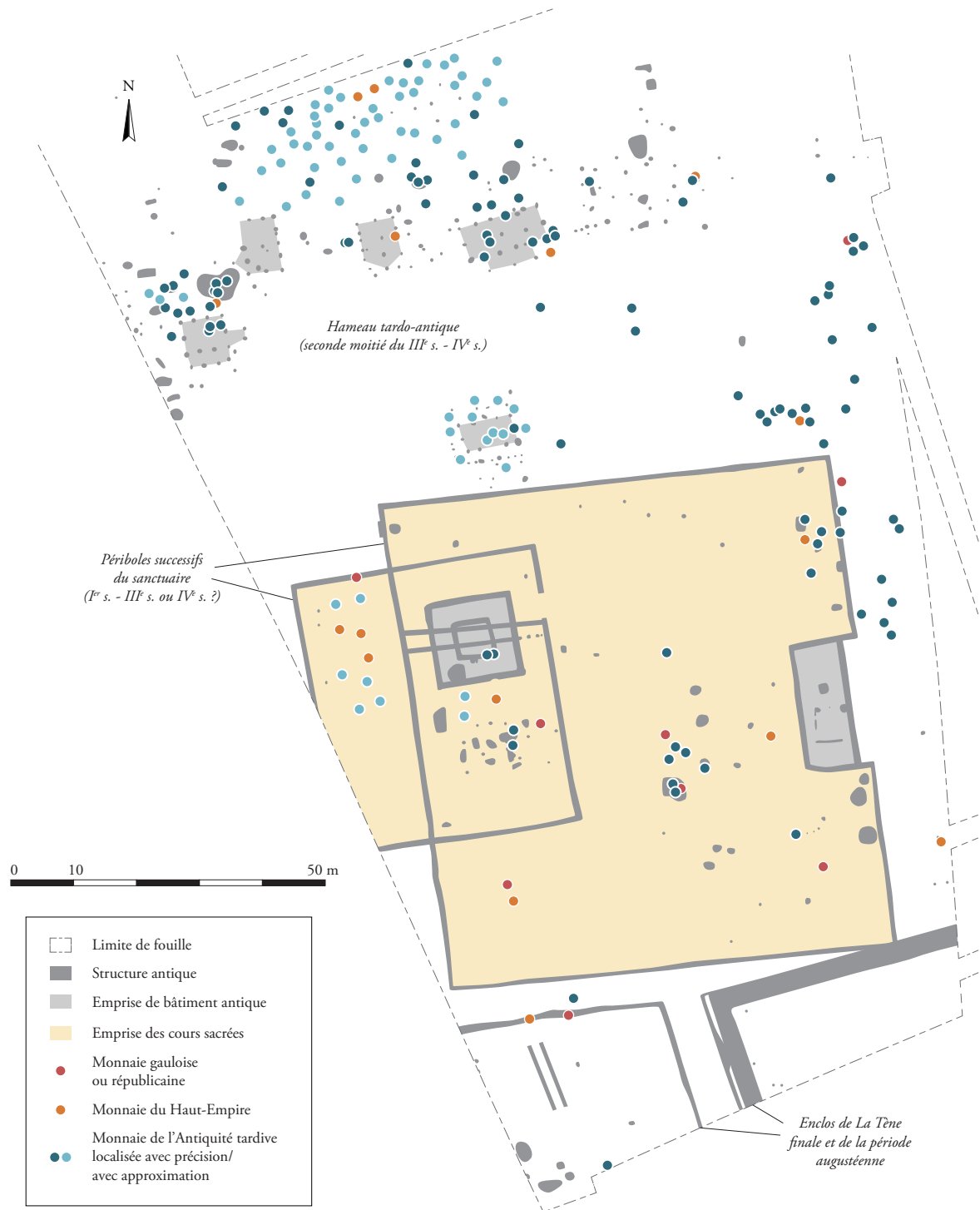


Fig. 239 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire du Chemin aux Errants à Val-de-Reuil (Eure ; S.269), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Lukas (dir.), 2014, p. 281, fig. 239.

début de la période romaine impériale et le II^e s. de n. è.

À Paule¹³¹⁶ (S.172, ph. 1), ce sont sept monnaies républicaines et augustéennes qui ont été plantées verticalement en surface d'un *tumulus* du Bronze moyen, intégré à l'aire sacrée ; elles sont localisées à l'intérieur d'un espace délimité par des poteaux (cf. *supra*, fig. 168 et fig. 238), correspondant peut-être à une première *cella* (A) mesurant 3,70 m de long pour 3,50 m de large. En revanche, les trois monnaies découvertes à l'intérieur de la *cella* maçonnée

rattachée à la phase suivante (B), située à une quinzaine de mètres au nord, ne semblent pas avoir été plantées dans son sol. L'une d'entre elles a été émise au nom d'Antonin le Pieux, une autre au III^e s. et la dernière à une date indéterminée du Haut-Empire ; elles témoignent probablement de dépôts réalisés, dans des circonstances inconnues, au plus tôt au milieu du II^e s., voire dans le courant du III^e s. Les monnaies enfouies auprès d'autres types de petits objets au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, ph. 2 ; cf. *supra*, 4.1.2.1), à l'arrière des temples, entre le dernier tiers du I^{er} s. et la fin du II^e s. de n. è., ont quant à elles été fichées

1316. Menez et al., 2021, p. 205-210.

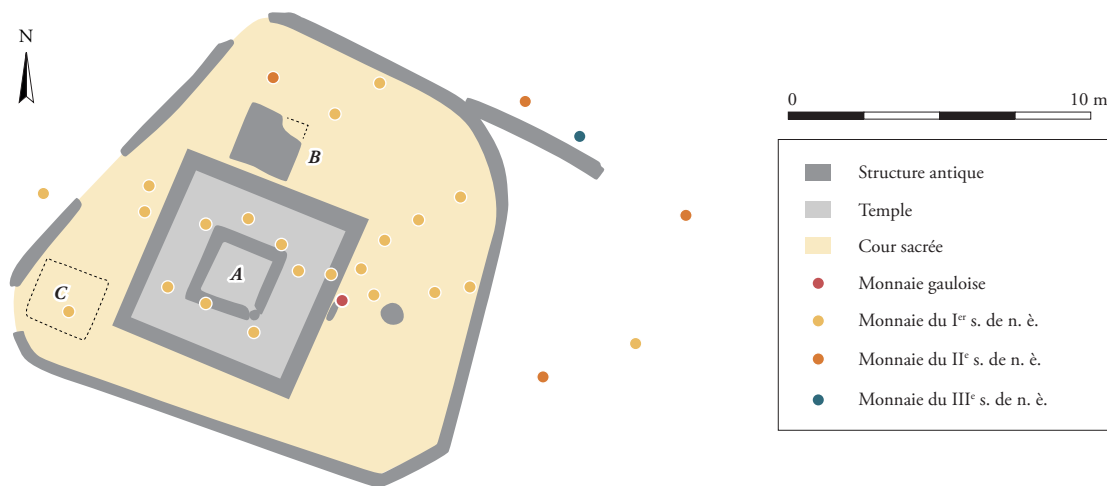


Fig. 240 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire des Bordes à Pouillé (Loir-et-Cher ; S.243), en fonction de leur chronologie. Réal. S. Bossard, d'après Amandry, 1982, p. 76, fig. 51.

dans le sol de la cour sacrée, de même qu'un modeste dépôt monétaire – composé de quatre sesterces et de deux *asses* qui étaient probablement placés dans une bourse –, qui a été enterré après le milieu du II^e s. dans la cour du monument de la Tannerie à Châteaubeau (S.205), près de son bassin central¹³¹⁷. Comme l'a relevé S. Izri, la faible valeur de ces offrandes, volontairement enfouies dans l'enceinte du sanctuaire, renvoie sans doute à des dons individuels¹³¹⁸.

Il n'est pas assuré que toutes les monnaies provenant des espaces de circulation, en particulier des portiques et de la cour sacrée, aient été volontairement déposées, jetées ou enfouies par les visiteurs des sanctuaires, bien au contraire : il est probable qu'un grand nombre de ces objets plus ou moins épars ait été simplement perdu. En effet, l'examen de la répartition spatiale du numéraire des sanctuaires – à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127 ; cf. *supra*, fig. 234 ; l'enclos oriental, abritant le monument sculpté, constitue toutefois une exception ; cf. *infra*, à Oisseau-le-Petit (S.20, où le numéraire gaulois est tout de même concentré dans le quart sud-ouest de la cour ; *infra*, fig. 248) ou encore à Val-de-Reuil (S.269) (fig. 239) – témoigne souvent de la présence de monnaies sur l'ensemble de l'aire sacrée, sans que des secteurs privilégiés de dépôt n'apparaissent. Par ailleurs, la fouille du lieu de culte monumental du Haut-Bécherel, à Corseul¹³¹⁹ (S.134), n'a permis de recueillir que 6 monnaies romaines, mises au jour sur les sols bétonnés des portiques ou dans les niveaux de démolition : il s'agit plus probablement de pertes que d'offrandes. Dans tous les cas, elles se rattachent à une fréquentation tardive du site, vraisemblablement de peu antérieure à l'incendie qui a conduit à sa destruction : une pièce est à l'effigie d'Antonin le Pieux, mais elle correspond peut-être à une production locale de la première

moitié du III^e s., tandis que les autres se partagent entre un antoninien frappé sous Victorin (269-271) et quatre imitations d'antoninien au nom de Tetricus.

Il est néanmoins possible qu'une partie des monnaies découvertes dans la cour sacrée de plusieurs sanctuaires, à l'exemple de ce qui a été mis en évidence dans l'allée et l'espace non bâti situé à l'arrière des temples du Vieil-Évreux, ait été fichée dans un sol de terre ou de cailloutis, voire, à Genainville (S.260, ph. 3), glissé entre les dalles de l'allée conduisant au grand temple, où pas moins de 71 pièces ont été découvertes¹³²⁰. Quoi qu'il en soit, les données stratigraphiques sont trop imprécises, dans la plupart des cas, pour restituer les gestes qui ont conduit à l'éparpillement des monnaies découvertes dans la cour sacrée ; pour certaines concentrations autour ou au sein de constructions spécifiques, l'hypothèse d'une perte n'est pas crédible et il faut alors envisager d'autres *scenarii*.

- Temples et édifices : jet, dépôt ou enfouissement ? -

Comment expliquer la concentration de monnaies au sein même ou aux abords d'édifices de culte, qu'il s'agisse de temples pourvus d'une galerie périphérique ou de simples édifices ? La découverte de monnaies à l'intérieur de *cellae* a effectivement été signalée à de multiples reprises, mais il n'est pas toujours aisé de restituer les gestes qui sont à l'origine de leur introduction. Ainsi, on ignore si les quelques pièces mises au jour sur le sol de la *cella* du temple de Baudreville¹³²¹ (S.94) ou les quatre autres provenant du bâtiment de culte d'Hecmanville¹³²² (S.152) ont été volontairement déposées, jetées ou enfouies au sein de ces édifices, ou bien si elles ont tout simplement été per-

1320. Mitard, 1996, p. 170.

1321. Trois monnaies proviennent de cet espace, tandis que huit autres sont issues des autres secteurs de l'aire sacrée (Jalmain, 1985).

1322. Seulement deux autres monnaies de bronze ont été découvertes sur le site (Maret dir., 2003, vol. 1, p. 18).

1317. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 475-476 ; Pilon, 1994.

1318. Izri, 2011, p. 646.

1319. P.-A. Besombes, in Provost *et al.*, 2010, p. 234-235.

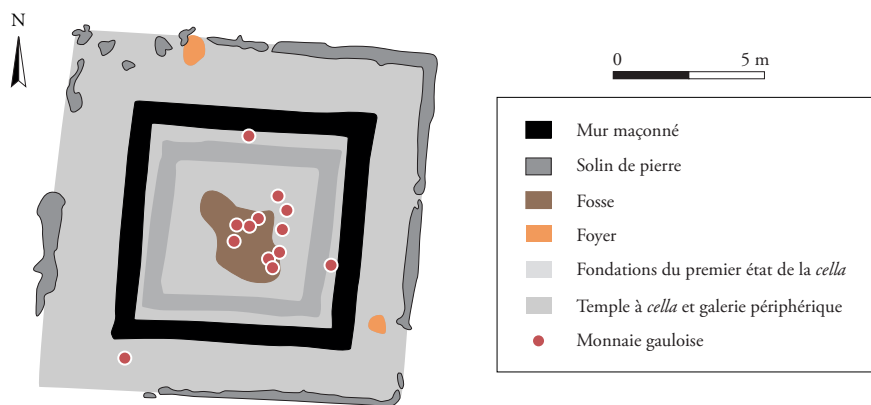


Fig. 241 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire de la Pièce du Fient à Richebourg (Yvelines ; S.118), provenant exclusivement du temple A. Réal. S. Bossard, d'après Barat, 1999, p. 146, fig. 22.

dues par les visiteurs. À Pouillé¹³²³ (S.243), l'identification de sept monnaies frappées entre les règnes d'Auguste et de Claude, contenues dans le remblai sableux antérieur aux sols bétonnés du temple (fig. 240), pose question : doit-on y voir le reliquat d'offrandes plus anciennes – le remblai scelle d'ailleurs les vestiges d'une *cella a priori* antérieure –, piégées lors de la reconstruction du lieu de culte, ou bien des monnaies qui auraient été fichées dans le premier état du sol du temple, avant que n'y soit apposée les premières couches de mortier, à l'instar de ce qui a été observé dans la construction en matériaux périssables de Paule (cf. *supra*) ?

Au contraire, d'autres exemples montrent bien que des monnaies ont été volontairement accumulées, d'une manière ou d'une autre, au sein de *cellae*, et ce à différents moments de l'époque romaine. Neuf bronzes frappés gaulois et un as augustéen, émis au plus tôt en 12 av. n. è., proviennent ainsi du premier temple de plan carré de la villa de Richebourg (S.118, ph. 1, A1). Six ou sept d'entre eux ont été découverts dans le comblement d'une fosse centrale, qui a probablement servi d'ancrage à la statue de culte, tandis que les autres ont été mis au jour en périphérie orientale, c'est-à-dire près de l'entrée de la *cella*, dans un contexte stratigraphique qui n'a pas été décrit (fig. 241) ; Y. Barat précise d'ailleurs qu'une vingtaine de monnaies supplémentaire, provenant de ce même secteur, a disparu suite à un pillage¹³²⁴. Les pièces conservées, probablement concentrées aux abords de l'image divine, ont pu avoir été jetées dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du siècle suivant au pied de celle-ci, suivant la pratique romaine de la *iactatio stipis* ; il est tout aussi possible, cependant, que ces objets aient été d'abord déposés sur un support qui prenait place dans la *cella* et qu'ils aient ensuite été éparpillés au sol lors de la reconstruction du temple.

Le dépôt ou plutôt le jet de monnaies dans un édicule maçonné, mesurant 3,50 m de côté, qui a été récemment fouillé au Mans (S.16, A), semble également avoir commencé dès le début du Haut-Empire. Le petit bâtiment prend place à une vingtaine de mètres au nord d'un ruisseau, dans

lequel ont également été lancées de nombreuses pièces dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (cf. *infra*). Le sol du petit bâtiment n'est pas aménagé, mais à sa base, un sédiment limoneux, épais de 0,30 m, a livré 287 monnaies, réparties dans l'ensemble de son épaisseur ; ces monnaies ont vraisemblablement été jetées sur le sol de terre de l'édicule, progressivement exhaussé au fil de l'occupation. L'étude numismatique, réalisée par P.-A. Besombes, indique que

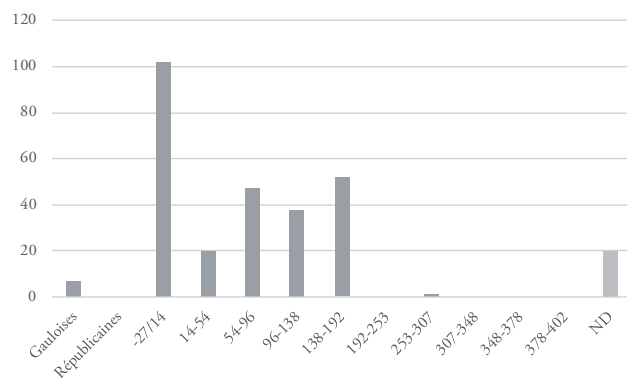


Fig. 242 : répartition des monnaies mises au jour au sein de l'édicule A du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; S.16) en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après P.-A. Besombes, in Chevet (dir.), 2015, vol. 1, p. 351, tabl. 12.

l'introduction de monnaies a commencé au plus tôt vers le début du règne de Tibère, dans les années 15-20, et a cessé vers la fin du II^e s., ou la première moitié du III^e s.¹³²⁵ (fig. 242). L'édicule s'apparente ainsi à un petit temple, constitué d'une simple *cella*, au sein duquel ont été jetées des offrandes monétaires, probablement au pied d'une statue divine¹³²⁶.

Les découvertes réalisées au sein d'un édicule mesurant 4,40 m de côté, installé à proximité immédiate de la *pars urbana* de la villa de Mareuil-lès-Meaux (S.157), sont similaires à celles qui ont été effectuées au Mans, bien que

1323. Amandry, 1982.

1324. Barat, 1999, p. 125.

1325. Le *terminus post quem* des derniers dépôts pratiqués dans l'édicule est fourni par plusieurs monnaies à l'effigie de Commode (180-192), voire par une imitation d'un double sesterce de Postume, frappée vers 260-271, qui pourrait toutefois être intrusive (P.-A. Besombes, in Chevet et al., 2014, p. 134-135).

1326. P.-A. Besombes, in Chevet et al., 2014, p. 134-135.

Fig. 243 : monnaies de bronze découvertes auprès d'une base de colonne, probablement enfoncées dans le sol de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; S.157). In *Bet, Delage (dir.)*, 2008, vol. 1, p. 242, fig. 323.

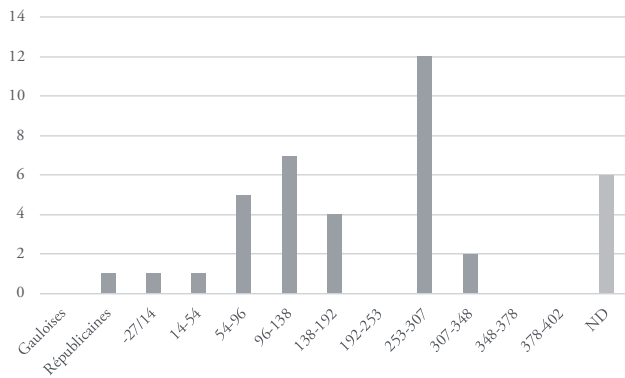
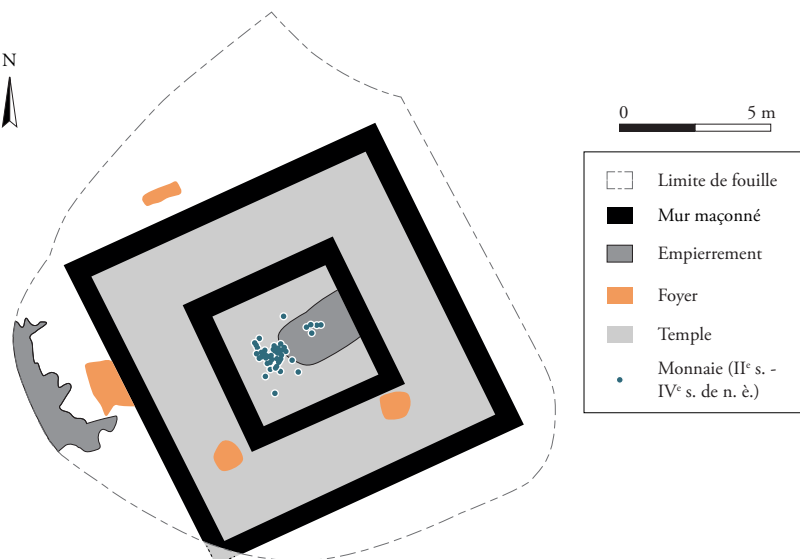


Fig. 244 : répartition des monnaies mises au jour au sein de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; S.157), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après *Bet, Delage (dir.)*, 2008, vol. 1, p. 243, fig. 324 et B. Foucray, in vol. 3, p. 1113-1135.

la chronologie des dépôts soit ici quelque peu plus tardive¹³²⁷. Parmi les 43 monnaies mises au jour dans le secteur de l'édicule, 39 proviennent des 10 m² que délimitent ses murs ; elles sont contenues dans un remblai de limon jaune, entaillé par ses fondations. À l'intérieur de l'édicule, reposant sur le remblai, une petite base de colonne, mesurant plus de 0,35 m de côté, pourrait être en position primaire et avoir ainsi servi à supporter une statuette, aux traits de la divinité honorée. Bien que la position des monnaies au sein du remblai ne soit pas décrite, l'observation d'un cliché pris au cours de la fouille (**fig. 243**) révèle qu'au moins trois pièces (non identifiées), localisées aux abords de la base de colonne, sont à l'oblique et ont pu avoir été fichées dans le sol, de la même manière que dans le sanctuaire de Paule. Les dates d'émission des monnaies découvertes dans l'édicule couvrent un intervalle chronologique large, de la fin du I^{er} s. av. n. è. au premier quart du IV^e s.

Fig. 245 : répartition spatiale des monnaies mises au jour lors de la fouille du temple du Villier à Chênebutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire ; S.6). Réal. S. Bossard, d'après Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 22 et M. Monteil, in *Aubin et al.*, 2014, p. 226, fig. 178.



1327. B. Foucray, in *Bet, Delage (dir.)*, 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135.

de n. è. (**fig. 244**). Mais si l'on prend en compte l'usure des pièces, notamment des plus anciennes, il faut alors considérer que l'offrande monétaire n'a vraisemblablement pas été pratiquée dans cet édifice avant le II^e s. ou le III^e s. de n. è. ; les 5 pièces découvertes à la base du remblai, qui a pu – comme au Mans – avoir été progressivement rechargé, sont d'ailleurs exclusivement datées entre les règnes de Néron et de Marc-Aurèle. Par ailleurs, la moitié du numéraire collecté a été émise lors de la seconde moitié du III^e s. ou au début du IV^e s., témoignant également de dons tardifs – la plus récente a été frappée en 323 ou 324. Il semble donc que des monnaies aient été enfoncées dans le sol de la *cella*, ou peut-être jetées pour certaines, durant plusieurs décennies, vraisemblablement au pied d'une image de culte. Il faudrait donc admettre, contrairement au Mans où l'accumulation de monnaies semble plutôt résulter de la pratique de la *iactatio stipis*, que les dévots avaient ici accès à l'intérieur de la *cella* pour y planter des pièces.

Si le dépôt de monnaies (enfouies, jetées ou déposées) au sein de *cellae* est attesté au début et dans le courant du Haut-Empire, les observations réalisées sur plusieurs sites – et notamment celui de Mareuil-lès-Meaux – permettent d'affirmer que l'introduction de monnaies au sein de temples a aussi lieu à la fin de l'Antiquité, en particulier à la fin du III^e s. et tout au long du IV^e s. Dans certains cas, il demeure toutefois impossible d'interpréter la présence de quelques monnaies, qui ont pu avoir été déposées sur la *mensa* d'une *cella*, ou jetées tardivement au sol : à Vannes¹³²⁸ (**S.278**), ce ne sont que 6 imitations radiées, produites durant le dernier quart du III^e s. ou au début du IV^e s., qui gisaient sur le sol d'argile de la pièce centrale du temple, mêlés à d'autres objets fragmentaires, dont de vraisemblables offrandes (cf. *supra*, 4.1.2.1).

Au contraire, à Chênehutte-les-Tuffeaux¹³²⁹ (**S.6**), la mise au jour de 46 monnaies (soit 85 % du numéraire collecté sur le site), produites entre le II^e s. et le IV^e s. et concentrées dans la moitié sud-ouest de la *cella* du temple (**fig. 245**), prouve bien l'intentionnalité du geste d'offrande. Il est possible que ces pièces, en grande majorité émises entre 318 et 378 (pour 80 % d'entre elles), aient été progressivement jetées au sol, au pied de la statue divine, à moins qu'elles n'aient été posées sur un support, aujourd'hui disparu. L'une d'elles – un *nummus* de Constantin II (330-335) – a été enfouie sous un empièchement elliptique, aménagé en surface du sol de la *cella*, indiquant que celui-ci a été mis en place tardivement, peut-être pour y installer (ou réinstaller) l'image de culte, probablement placée au centre de la pièce ou contre son mur nord-est.

À Macé (**S.196**, ph. 5), deux des multiples édicules

parsemant l'aire sacrée du sanctuaire (**fig. 246**) ont livré des monnaies tardo-antiques, associées à d'autres objets que l'on peut interpréter aussi comme des offrandes : un assemblage composé de 14 monnaies – pour la plupart à l'effigie des membres de la famille constantinienne –, de parures et de divers mobiliers métalliques ou en os a été déposé dans l'édicule *D* ; une autre construction de même plan (*H*) a reçu 7 monnaies postérieures au milieu du IV^e s. et deux fragments de figurines en terre cuite¹³³⁰. Si ces édicules correspondent bien à de petites *cellae*, ils fournissent alors un autre témoignage de l'introduction d'un nombre relativement important de monnaies tardives au sein de temples – à moins d'y voir des constructions utilisées comme réceptacles pour les offrandes (cf. *supra*, 3.1.2.1, types A1 et A2).

La pratique de l'offrande monétaire au sein des *cellae* pourrait même avoir été réalisée, dans certains cas, en parallèle du démantèlement des temples, durant l'Antiquité tardive (cf. *infra*, 8.1.1.2). À Genainville (**S.260**, ph. 4), vers la fin du III^e s., plusieurs monnaies ont ainsi été volontairement déposées dans les deux *cellae* qu'abrite le temple monumental. Au centre de la *cella* nord, une petite fosse rectangulaire, bordée de pierres et divisée en deux parties, a livré 10 monnaies, dont les plus tardives sont à l'effigie de Tetricus (271-274) ; dans la *cella* sud, un sesterce d'Antonin le Pieux et 16 petits bronzes de Tetricus ont été rassemblés sur l'un des gros blocs taillés qui ont été installés sur le sol, sans doute après avoir été prélevés dans les murs du temple, et dans un niveau cendrex épanché au pied de ce bloc¹³³¹. La déposition des monnaies semble ici relever d'ultimes gestes d'offrande au sein de temples partiellement détruits, peu avant que ne s'y accumulent d'épais niveaux de démolition. De même, à Bennecourt¹³³² (**S.258**, ph. 7), la présence de 22 monnaies, émises entre 269 et le troisième quart du IV^e s. et découvertes dans le temple *C2*, dans des remblais de démolition postérieurs à l'effondrement de sa toiture, laisse penser que la pratique de l'offrande monétaire – jetée depuis l'extérieur ? – n'a pas cessé au sein de l'édifice en ruines. Quant à un lot composé de dix monnaies en bronze, dont le *terminus post quem* est situé entre 383 et 386, qui a été dissimulé dans une anfractuosité de son mur oriental, on ne peut être certain qu'il s'agisse d'un véritable dépôt à caractère rituel, et non d'une cache provisoire aménagée après l'abandon du site.

À ces quelques exemples relativement bien documentés, s'ajoutent d'autres cas plus problématiques, pour lesquels on ne peut déterminer avec certitude les circonstances de l'enfouissement des nombreuses monnaies iden-

1328. Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 28-31.

1329. Collin, Boisbouvier, 1982 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 226-227.

1330. Leclerc, 2005, p. 38 ; Leclerc, 2006, p. 44 et p. 54.

1331. Mitard, 1993, p. 268-271.

1332. Bourgeois (dir.), 1999, p. 61-63 et p. 79-86.

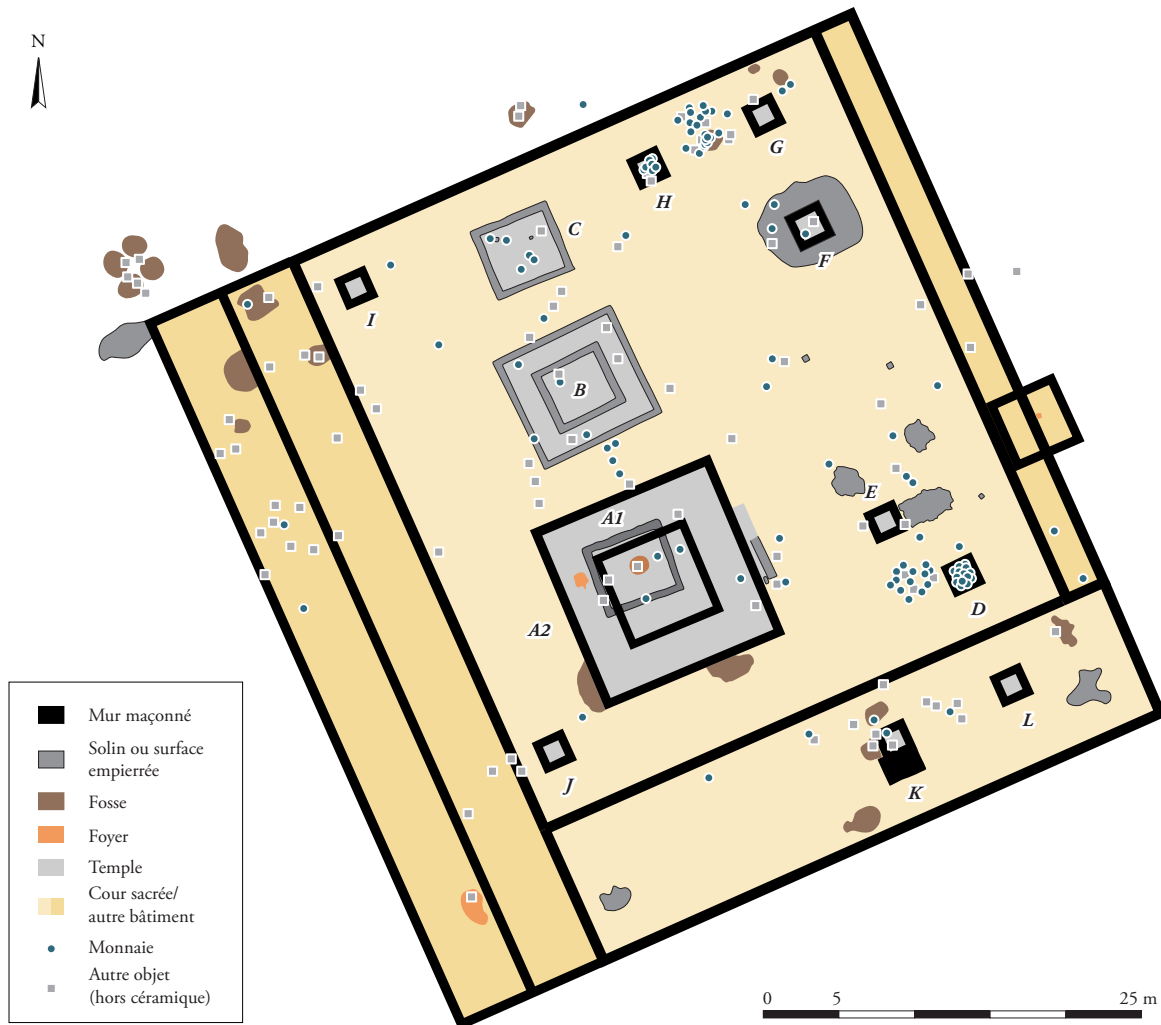


Fig. 246 : répartition spatiale des monnaies et des autres artefacts (hors céramique) au sein du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; S.196), tous états confondus. Réal. S. Bossard, d'après Leclerc, 2005, p. 24, fig. 7 et p. 30, fig. 8 ; Leclerc, 2006, p. 15-16, fig. 7-8 ; Leclerc, 2007a, p. 16-17, fig. 8-9.

tifiées dans le secteur de temples ou d'édicules, faute de données stratigraphiques suffisamment précises. Ainsi, 430 monnaies gauloises et romaines, dont les plus récentes sont datées du début du II^e s. de n. è., proviennent de couches sableuses sur lesquelles reposent les fondations du temple A2 du sanctuaire de la Forêrierie à Allonnes (S.9, ph. 3). Le numéraire a été découvert aux abords septentrionaux, méridionaux et surtout occidentaux de ce dernier, sans que l'on ne puisse déterminer la part de monnaies qui pourrait avoir été piégée dans ces remblais, et donc relever d'une phase antérieure, des pièces qui auraient été enfoncées dans le sol, jetées à terre ou éventuellement éparpillées depuis un contenant disparu¹³³³.

Des concentrations plus ou moins importantes de monnaies ont aussi été signalées parmi les vestiges du temple de la villa de Carnac (S.272) – 13 monnaies, essentiellement datés de l'Antiquité tardive, soit un chiffre supérieur à celui que J. Miln a enregistré pour d'autres

secteurs de l'habitat –, ainsi qu'« en avant et à côté » du grand temple de Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74 : 75 monnaies, en grande partie émises au cours du III^e s. et de la première moitié du IV^e s.) ou, encore, près d'un édicule accolé à l'angle sud-est du premier état du temple de Cracouville, au Vieil-Évreux¹³³⁴ (S.78 : 150 monnaies gauloises). D'autres monnaies ont été repérées à l'intérieur mais aussi aux abords d'édicules, sur le site des Perrières à Allonnes (S.10, B : 15 monnaies du Haut-Empire), à Saclas (S.221 : plusieurs centaines de monnaies, surtout de l'Antiquité tardive, éparpillées au contact d'un alignement de cinq édicules), ainsi qu'à Genainville¹³³⁵ (S.260, ph. 3-4, E et G : respectivement 80 et 44 monnaies romaines).

À Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre¹³³⁶ (S.127), enfin, les monnaies se concentrent en particu-

1333. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 303 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 77.

1334. S.74 : Poulain, 1915, p. 56 ; S.78 : Baudot, 1936, p. 90-95 ; S.272 : Miln, 1877, p. 151-153.

1335. S.10 : Téroanne *et al.*, 1968 ; S.221 : Dunet, 1988, p. 77, fig. 1 ; S.260 : Mitard, 1996, p. 170-171.

1336. Blin, 2000, p. 102-103 ; Fl. Moret-Auger, in Blin (dir.), 2012, vol. IV, p. 63-68.

lier, pour environ 150 des 361 pièces recensées (cf. *supra*, **fig. 156 et 234**), dans un petit enclos accolé à l'angle nord-est du péribole, autour d'un monument sculpté (C), qui se présentait vraisemblablement sous la forme d'une pile divisée en plusieurs niveaux, agrémentés de représentations figurées en relief (cf. *supra*, 1.2.2.2 et 3.1.4.3). Le numéraire, particulièrement abondant dans ce secteur, témoigne probablement du jet de pièces dans cet espace, peut-être depuis l'extérieur de l'enclos, si l'on considère qu'il était fermé par des murets et non par des murs. Ce geste a été vraisemblablement régulièrement répété entre sa fondation, vers la fin du I^{er} s. de n. è. – la présence de rares monnaies gauloises et de quelques exemplaires julio-claudiens pourrait s'expliquer par une circulation tardive de ces espèces – et la destruction du sanctuaire, à la toute fin du IV^e s.

~ Des monnaies issues de troncs monétaires ? ~

Dans d'autres cas, l'analyse des données était l'hypothèse de monnaies à l'origine contenues dans un tronc à offrandes, puis dispersées au sol au moment de sa destruction ou de la récupération d'une partie des monnaies, que ce soit à proximité ou à l'écart des temples. L'identification de ce type de réceptacle n'est toutefois pas aisée puisque ce type d'objet n'est que rarement conservé, dans les sanctuaires étudiés comme dans les autres cités des Gaules romaines¹³³⁷. Au sein du territoire pris en considération, seul le lieu de culte suburbain de Jublains¹³³⁸ (**S.32**, ph. 3) a livré un fragment de ce qui peut être interprété comme un tronc à offrandes (**fig. 247**). Il s'agit d'un bloc de calcaire, creusé dans sa partie supérieure en forme d'entonnoir et porteur d'une inscription dont la lecture est incertaine. Il provient de la partie méridionale du portique extérieur de lieu de culte et a pu avoir été installé près de son entrée.

Il est possible que ce genre d'équipement, destiné à recueillir les dons des visiteurs, ait été parfois fabriqué en bois ; il n'aurait donc laissé aucune trace archéologique. C'est du moins l'hypothèse qu'a émise Y. Menez au sujet d'un aménagement du sanctuaire de Paule¹³³⁹ (**S.172**, ph. 1 ; cf. *supra*, 4.1.2.1) : une concentration de 28 monnaies et de deux fibules a été observée autour et dans le comblement d'une fosse, creusée près de l'angle septentrional d'une hypothétique *cella* (A) construite en matériaux périssables, sur le flanc de l'un des *tumuli* protohistoriques intégrés au lieu de culte (cf. *supra*, **fig. 238**). Le réceptacle à offrandes, qui aurait été placé dans cette fosse, aurait alors pu contenir une partie ou l'ensemble des objets découverts dans ses environs proches, notamment le numéraire. Celui-ci a sans doute été déposé entre la toute fin du I^{er} s. av. n. è. et la



Fig. 247 : bloc issu d'un vraisemblable tronc monétaire inscrit, en calcaire, mis au jour dans le portique accolé à l'est du péribole du sanctuaire suburbain de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**). Cl. J.-M. Fournier (Prisma-Laval), in *Besombes*, 2015, p. 207, fig. 78.

seconde moitié du I^{er} s. de n. è. – à une monnaie gauloise s'ajoutent 3 républicaines, 12 augustéennes, 8 émises entre les règnes de Tibère et de Claude et 4 sous Néron ou Vespasien – et comprend une série de monnaies mutilées, absentes des autres espaces du sanctuaire.

Cette découverte en évoque une autre : celle d'une fosse cylindrique, localisée dans l'angle sud-est de la cour du lieu de culte des Busses à Oisseau-le-Petit (**S.20**). Elle mesure 0,85 m de diamètre pour 1,10 m de profondeur et est bordée à son ouverture par un cercle de pierres. Dans son comblement d'argile et de calcaire, ont été retrouvés quelques objets épars (tessons de céramique, restes fauniques, un clou, deux monnaies augustéenne et une troisième au nom de Claude), tandis qu'en périphérie immédiate, ce sont 13 monnaies (2 gauloises et 11 du début du Haut-Empire, frappées entre les règnes d'Auguste et de Claude) qui ont été mises au jour au contact du sol de la cour¹³⁴⁰. Cette fosse, qui n'était sans doute pas destinée à rester vide, a pu accueillir un tronc en bois cylindrique, à moins qu'elle n'ait servi d'ancrage à un autre élément, plein, qui aurait disparu – le socle d'une statue ? –, sur ou autour duquel des *stipes* auraient pu avoir été posées, avant d'être éparpillées au sol (**fig. 248**).

D'autres troncs monétaires, dont il ne subsisterait parfois rien, ont pu avoir été placés à l'entrée de temples¹³⁴¹, comme le suggèrent plusieurs exemples. Ainsi, à Évreux¹³⁴²

1340. Lambert, Rioufreyt, 1987a.

1341. En Italie romaine, plusieurs troncs ont ainsi été placés près de l'accès du temple et donc de l'autel (Catalli, Scheid, 1994, p. 63-64).

1342. Pilon, 2001 ; Doyen dir., 2002, pl. XIX.

1337. Aubin, Meissonnier, 1994, p. 149-150 ; Popovitch, 2012, p. 30.

1338. Naveau *et al.*, 1997, p. 191-192.

1339. Menez *et al.*, 2021, p. 205 ; cf. *infra*.

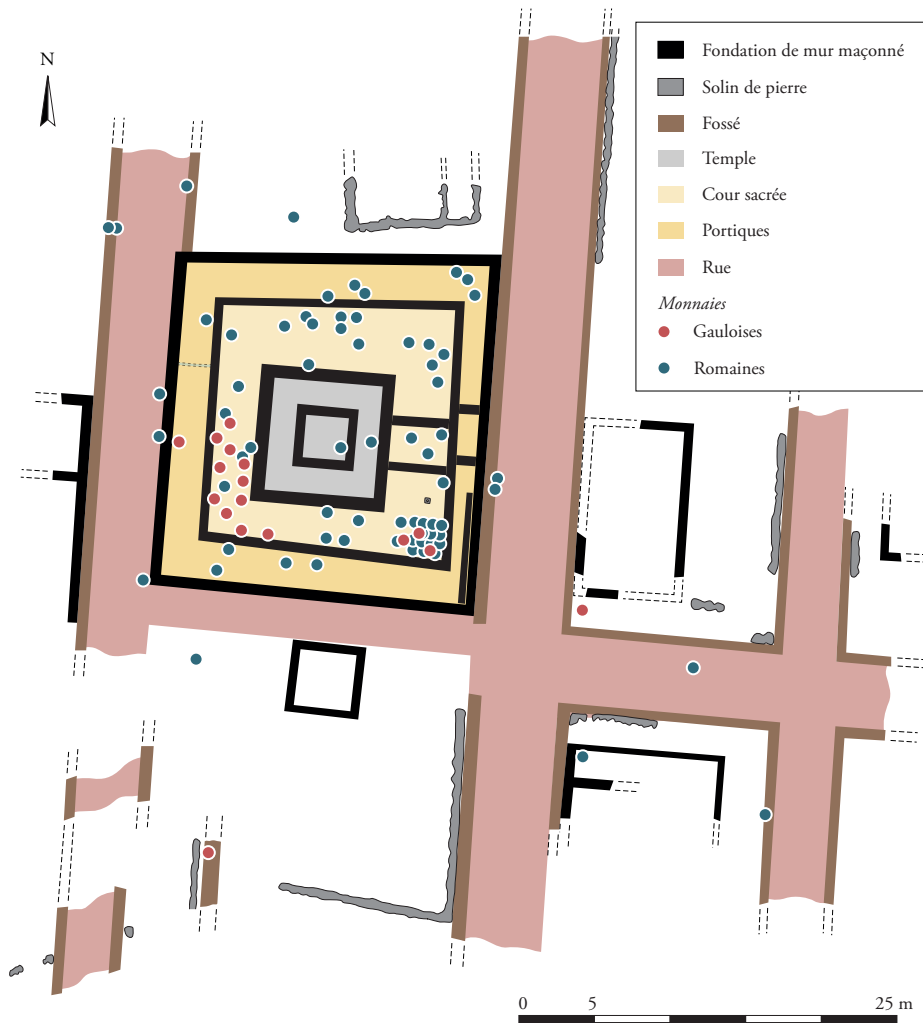


Fig. 248 : répartition spatiale des monnaies gauloises et romaines découvertes lors de la fouille du sanctuaire des Busses à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; S.20) et de ses abords. Réal. S. Bossard, d'après Lambert, Rioufreyt, 1987a.

(S.56), une vingtaine de monnaies gauloises et romaines (de la République au règne d'Hadrien) sont répandues sur le niveau de circulation bordant le temple, directement au nord de son porche ou de son escalier d'accès (fig. 249). Il est aussi possible que des récipients en terre cuite aient fait office de tronc dans de modestes sanctuaires, tel un vase de couleur noire à Louviers¹³⁴³ (S.264), dont plusieurs fragments ont été mis au jour par L. de Vesly près de l'entrée du temple : selon l'archéologue, il aurait contenu la plupart des 64 monnaies – en majorité datées de la fin du III^e s. et de la première moitié du IV^e s. –, groupées autour de la céramique, qui ont été recueillies au cours de la fouille. On ignore toutefois si ce vase était accessible aux visiteurs pour qu'ils y déposent quand ils le souhaitent des pièces, ou s'il s'agit plutôt du contenant d'un lot d'offrandes monétaires, mis au rebut à un moment donné au sein même de la cour sacrée, aux abords du temple. Deux autres vases ont été découverts près de l'entrée d'un temple, à Vieux (S.281) et à Villeneuve-le-Comte (S.164), mais on ne sait pas s'ils ont pu assurer un rôle similaire, d'autant plus que le premier, contenant seulement quelques restes fauniques, présente

un fond percé, et que dans le second, situé à moins de 2 m à l'est du bâtiment de culte, n'a été découvert qu'un *dupondius* augustéen (cf. *supra*, 4.1.2.1).

~ D'autres accumulations massives, datées entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è. ~

L'accumulation de monnaies à l'entrée d'un lieu de culte n'est attestée qu'à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 2). Une concentration de numéraire a effectivement été observée autour de l'interruption de la tranchée de fondation du plus grand des deux enclos palissadés au sein desquels se sont déroulés une partie des activités religieuses entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le courant du I^{er} s. de n. è. Ce sont 702 monnaies gauloises, pour la plupart émises après la conquête césarienne, ainsi que quelques espèces augustéennes, en surface, qui proviennent du comblement de la tranchée et de ses environs proches, de même que 234 rouelles en alliage cuivreux¹³⁴⁴ (cf. *supra*, fig. 170). Cette concentration remarquable de deux types de mobi-

1343. Vesly, 1909, p. 29-35.

1344. Piette, Depeyrot, 2008, p. 4-6.

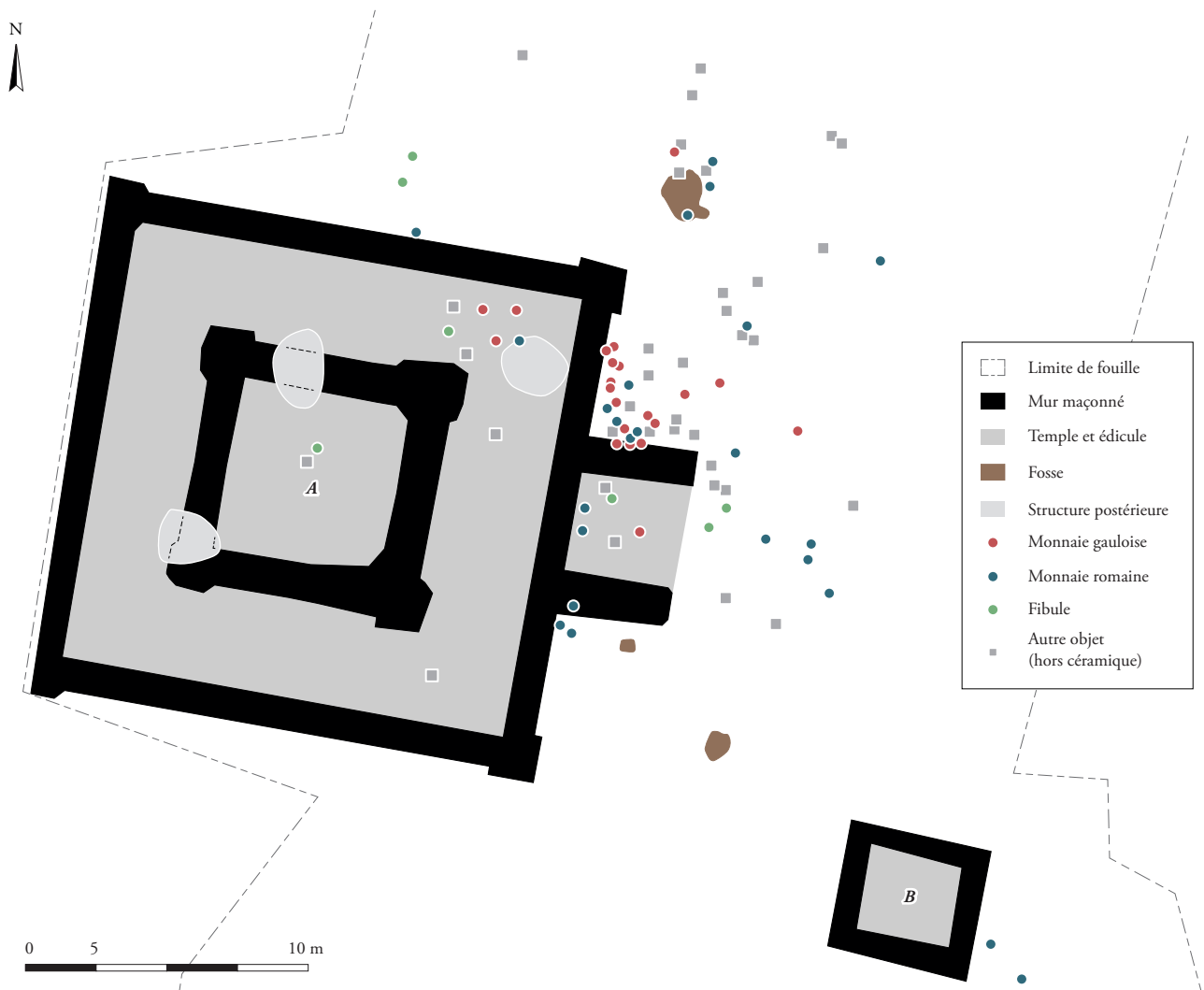


Fig. 249 : répartition spatiale des monnaies et des autres types de mobiliers mis au jour lors de la fouille du sanctuaire de la rue Duguesclin à Évreux (Eure ; S.56). Réal. S. Bossard, d'après Doyen (dir.), 2002, pl. XIX.

lier – tandis que ce sont essentiellement des rouelles de plomb qui sont issues du remplissage de la tranchée du plus petit enclos, près de son accès (cf. *supra*, 4.1.2.1 et 4.2.2.3) – s'explique manifestement par l'accumulation de monnaies et de rouelles qui ont été jetées ou déposées individuellement, sur un temps assez long, lors du passage des visiteurs du sanctuaire. La présence d'une palissade laisse penser que les monnaies et les rouelles n'étaient pas lancées lors du franchissement de l'entrée, ce qui n'aurait guère de sens, mais plutôt qu'elles ont été progressivement déposées dans un ou plusieurs réceptacles adaptés ; le contenu de ces derniers aurait alors été vidé et dispersé au sol et dans le comblement des tranchées après le démontage de la clôture de bois, au plus tôt à la fin du I^{er} s. av. n. è. ou au début du I^{er} s. de n. è. La concentration de monnaies ou d'autres petits objets circulaires (rouelles, jetons) à l'entrée d'un sanctuaire enclos n'est pas spécifique à ce site, puisqu'elle a aussi été mise en évidence pour d'autres enceintes du second âge du Fer, notamment à Corent. Au sujet de ce dernier site, R. Guichon et K. Gruel évoquent différentes hypothèses pouvant expliquer une telle accumulation, que les objets soient liés à des pratiques individuelles ou collectives –

simple offrande monétaire, acquittement symbolique lors d'un « rite de passage », paiement d'une taxe sacrificielle ou d'un droit de participation aux banquets, achat d'une offrande ou d'une part de nourriture à l'entrée ou à la sortie du sanctuaire, changement d'une monnaie étrangère, scellement d'un contrat, recensement ou encore vote placé sous la surveillance des dieux –, sans que les données permettent de trancher en faveur de l'une ou de l'autre¹³⁴⁵.

D'autres contextes, également datés entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è., se caractérisent par une abondance remarquable de numéraire gaulois, républicain et augustéen, issu d'épandages qu'il est difficile d'interpréter. À Amboise (S.237), les trouvailles monétaires se concentrent dans une couche argileuse de forme irrégulière, reconnue sur une longueur de près de 10 m et large de 3,50 m, pour une épaisseur d'une vingtaine de centimètres ; elle prend place dans un espace vraisemblablement circonscrit par une palissade, dont les vestiges

1345. R. Guichon, K. Gruel, in Poux, Demierre (dir.), 2015, p. 318 et p. 591-609.

ont été en partie identifiés à quelques mètres au sud-est¹³⁴⁶. Elle est aussi délimitée à l'est par un petit fossé – ou la tranchée de fondation d'un bâtiment disparu ? –, très mal conservé, et est bordée, à l'ouest, par un niveau de circulation composé de cailloutis, aménagé autour d'une masse cendreuse que l'on peut interpréter comme un possible foyer. Par endroit rubéfiée, la couche argileuse a livré un abondant mobilier. Cinq vases complets ont été disposés en bordure de ce niveau, qui a aussi livré de nombreux tessons de céramique, des restes fauniques, une centaine de monnaies – une vingtaine d'entre elles a été découverte lors d'un premier sondage conduit en 1980, tandis que 128 autres pièces ont été collectées en 2008, au cours de l'achèvement de la fouille de ce niveau –, une fibule et un pendant en alliage cuivreux, ainsi que huit rondelles en terre cuite, découpées dans des tessons. La grande majorité du numéraire est constituée de potins (112 pour le lot de 2008), complétés par quelques monnaies frappées de facture gauloise et par 6 pièces d'époque romaine – 4 as de Nîmes et 2 monnaies à l'autel de Lyon, les plus récentes ayant été émises entre 10 et 14 de n. è. Deux concentrations ont été observées en 2008 : l'une rassemble 25 monnaies qui pourraient avoir été contenues dans une bourse, tandis que l'autre, plus modeste, réunit 9 autres monnaies. Le matériel céramique, quant à lui, renvoie à un horizon également daté de la période augustéenne et, éventuellement, de La Tène D2b (60-30 av. n. è.). Les circonstances de la formation de la couche argileuse n'ont pas pu être déterminées : on ne sait si elle résulte de la démolition d'une architecture en terre crue ou de l'aménagement d'un sol destiné au dépôt d'offrandes ; dans un cas comme dans l'autre, on ignore si les monnaies et les autres objets – à l'exception des récipients complets, sans doute installés au sol – ont été posés, enfouis ou lancés.

À la même période, à Douarnenez (S.170, ph. 2), près des vestiges d'un édifice – une *cella* ? – probablement construit en matériaux périssables, sur des solins de pierre, plus de 72 monnaies ont été rejetées au sol. Parmi celles-ci, 70 sont de facture gauloise et 2 ont été émises durant la période augustéenne, en 25-23 et 10-7 av. n. è. ; le numéraire laténien comprend notamment 31 billons armoricains vraisemblablement tardifs, concentrés à 3 m à l'est des fondations du bâtiment (fig. 250). Les monnaies sont associées, dans les mêmes niveaux, à de nombreux restes fauniques, des tessons de céramique attribués à la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., une pointe de flèche en fer et neuf fibules, caractéristiques de La Tène finale ou de la période augusto-tibérienne¹³⁴⁷ – soit un matériel tout à fait similaire à celui observé à Amboise. Ce mobilier est caractéristique

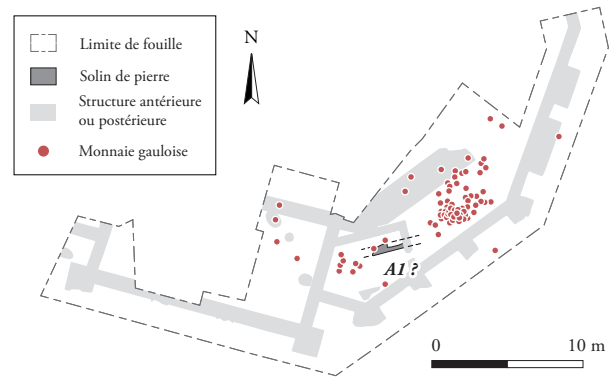


Fig. 250 : répartition spatiale des monnaies gauloises issues des niveaux de la phase 2 du sanctuaire de Trégouzel à Douarnenez (Finistère ; S.170), à proximité des vestiges d'un bâtiment reposant sur des solins de pierre. Réal. S. Bossard, d'après Clément et al., 1987, p. 40, fig. 4.

des dernières décennies du I^{er} s. av. n. è. et des premières décennies du siècle suivant¹³⁴⁸. Là encore, il n'est guère aisé d'interpréter la concentration de monnaies : doit-on considérer, à la suite de K. Gruel, que les pièces ont été jetées, selon la pratique de la *iactatio stipis*¹³⁴⁹ ? Le regroupement de 31 billons, comme les deux agglomérations de potins à Amboise, évoque plutôt la présence d'un ou de plusieurs contenants disparus – des bourses ou peut-être, à Douarnenez, un tronc en bois ? –, qui n'auraient peut-être renfermé qu'une partie des monnaies découvertes.

L'hypothèse de pièces lancées au sol pose donc problème et il faut sans doute envisager d'autres gestes, peut-être variés, mais aussi des perturbations qui auraient eu lieu au moment du scellement des couches riches en mobilier, lors du réaménagement du sanctuaire dans le courant du I^{er} s. de n. è. Dans ce cadre, une partie des offrandes rassemblées dans l'aire sacrée, dans des réceptacles prévus à cet effet, a pu avoir été étalée au sol, avant que l'on ne procède au remblaiement de l'espace et donc à l'ouverture d'un nouveau chantier de construction. Cette action aurait alors permis de conserver l'ensemble des offrandes manipulées au sein du sanctuaire et que l'on ne souhaitait pas évacuer (cf. *infra*, 4.3.2.2) sur le site même, sans avoir besoin de creuser des fosses pour les enfouir. Rappelons d'ailleurs que l'exemple contemporain d'Allonnes (S.9, ph. 2) n'aide guère à comprendre dans quel contexte les monnaies gauloises et du début de l'Empire ont été enfouies dans l'enceinte du lieu de culte, puisque l'hypothèse d'objets piégés dans un remblai plus tardif a été privilégiée par V. Brouquier-Reddé et K. Gruel, de même que pour le numéraire gaulois de Meaux¹³⁵⁰ (S.158). Pourtant, d'autres interprétations, impliquant une formation progressive de niveaux à l'issue d'épandages successifs, un scellement volontaire

1346. Peyrard, 1980 ; Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 28, p. 49-53, p. 79-81 et p. 102-103.

1347. Clément et al., 1987, p. 37-49.

1348. Clément et al., 1987, p. 35.

1349. Gruel, 1991, p. 234 ; Gruel, Taccon, 1992, p. 180.

1350. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 303 ; S.158 : Magnan, 2006, p. 181-184.

ou l'enfoncement de pièces dans le sol, mériteraient aussi d'être étudiées (cf. *supra*, 4.1.2.2).

Enfin, à Orléans¹³⁵¹ (S.114, ph. 1), ce sont au moins 43 monnaies gauloises qui proviennent de sédiments accumulés dans une zone peut-être humide, voire marécageuse. Encore une fois, le numéraire n'y est pas exclusif : ce secteur a aussi servi à l'enfouissement de vases entiers ou quasi complets en terre cuite, d'ex-voto anatomiques, d'objets de parure et de toilette et d'un millier de tessons de céramique du second âge du Fer et de l'époque romaine. Les modalités de la déposition des monnaies, comme de la plupart des autres mobiliers, n'ont toutefois pas pu être déterminées et on ignore donc si elles ont été jetées dans ce secteur ou volontairement ensevelies, à l'image des céramiques. Le dépôt d'objets et, en particulier de monnaies en milieu humide, supposé à Orléans, est en revanche bien attesté pour d'autres sanctuaires mieux documentés.

~ Des monnaies dans l'eau,
témoins de la *iactatio stipis* ? ~

Le jet de monnaies dans l'eau d'un sanctuaire est une pratique romaine que Pline le Jeune a évoquée au sujet des pièces que l'on voyait briller au fond d'un bassin inviolable, formé à la source du Clitumne, où résidait le dieu de même nom¹³⁵². Il est probable que le numéraire immergé dans le cadre de pratiques rituelles, que l'on peut donc assimiler à des offrandes, n'était pas destiné à être récupéré, à de rares exceptions près¹³⁵³. Au récit de Pline, font écho, dans le centre et l'ouest de la Lyonnaise, plusieurs découvertes réalisées au sein de lieux de culte implantés à l'emplacement de résurgences. Cependant, au cours de l'Antiquité, l'accumulation de monnaies dans l'élément aquatique n'est pas spécifique aux sanctuaires de source, puisque ce phénomène a aussi été observé au point de franchissement de plusieurs cours d'eau, notamment près de gués ou de ponts¹³⁵⁴, dans certains bassins artificiels, ou encore sur les berges d'un ruisseau vraisemblablement transformé en étang, au Mans (S.16) (cf. *supra*, 3.1.3.2). Il s'avère donc nécessaire de revenir aux contextes de découverte et à la chronologie des espèces enfouies dans l'eau des sanctuaires pour définir les caractéristiques de ces pratiques et déterminer leur évolution au cours de l'époque romaine.

Dans les Gaules, le dépôt d'offrandes monétaires en contexte aquatique n'apparaît pas, *a priori*, avant la conquête césarienne¹³⁵⁵. De fait, à l'échelle du territoire considéré, les premières monnaies semblent bien avoir été

immergées durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., au plus tôt.

Le bassin circulaire de Montbouy (S.217), captant une résurgence, est intégré à un complexe monumental au sein duquel il est mis en valeur par une construction de plan octogonale (cf. *supra*, 3.1.3.2) ; il a livré, au cours d'un sondage réalisé en 1995-1996, 198 monnaies, en plus de quelques fragments de figurines en terre cuite, de tessons de céramique commune et d'une partie ou de l'ensemble de sculptures en bois mises au jour au XIX^e s. L'étude numismatique de ce matériel, conduite par M. Baillet¹³⁵⁶, a montré que 83 % des 187 pièces identifiées – gauloises et surtout romaines – ont été émises entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et le règne de Claude (41-54), et qu'une monnaie sur deux (53 %) est datée de l'époque augustéenne. Les dépôts, qui semblent avoir débuté au cours de cette dernière, se raréfient dès la seconde moitié du I^{er} s. puis disparaissent vers la fin du II^e s., la monnaie la plus récente ayant été émise en 174 (fig. 251). Les jalons chronologiques manquent pour dater l'aménagement du bassin et de son écrin architectural mais, au regard de sa monumentalité, il semble peu probable que l'ensemble ait été bâti dès le début du I^{er} s. de n. è. ; une construction lors de la seconde moitié du I^{er} s., voire plus tardivement dans le courant du Haut-Empire, paraît plus crédible. Le complexe aurait alors été édifié autour d'un bassin, peut-être déjà partiellement structuré, dans lequel des *stipes* auraient été jetées depuis plusieurs décennies.

À Genainville (S.260, ph. 1), un lot d'une vingtaine de monnaies a été recueilli sur les berges d'une mare localisée à l'aplomb d'une résurgence de la nappe phréatique, d'abord sommairement aménagée, avant que n'y soit construit un premier bassin en pierre. Outre une majorité de pièces gauloises, cet ensemble comprend deux monnaies à l'autel de Lyon, frappées sous Auguste ; des débris de céramique et

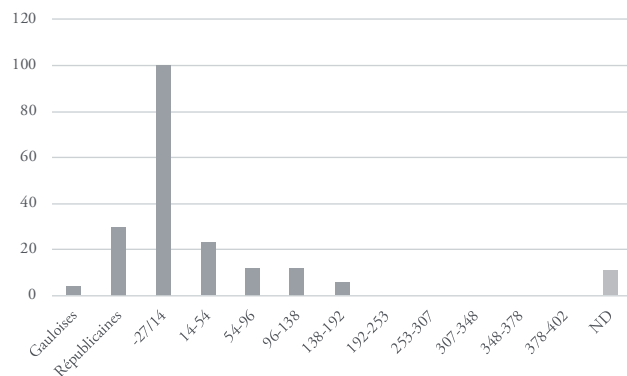


Fig. 251 : répartition des monnaies mises au jour au sein du bassin circulaire du monument de Craon à Montbouy (Loiret ; S.217), captant une source, en fonction de leur date d'émission. Réal.

S. Bossard, d'après M. Baillet, in Kisch, 1997.

1351. Verneau, Noël dir., 2009, vol. 1, p. 111-116.

1352. Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 8.

1353. Estienne, Cazanove, 2009, p. 21.

1354. Chamero, Lambot, 2014 ; Besombes, 2015.

1355. Gruel, 2015, p. 769 ; Barral *et al.*, 2015, p. 662.

1356. In Kisch, 1997, annexe.

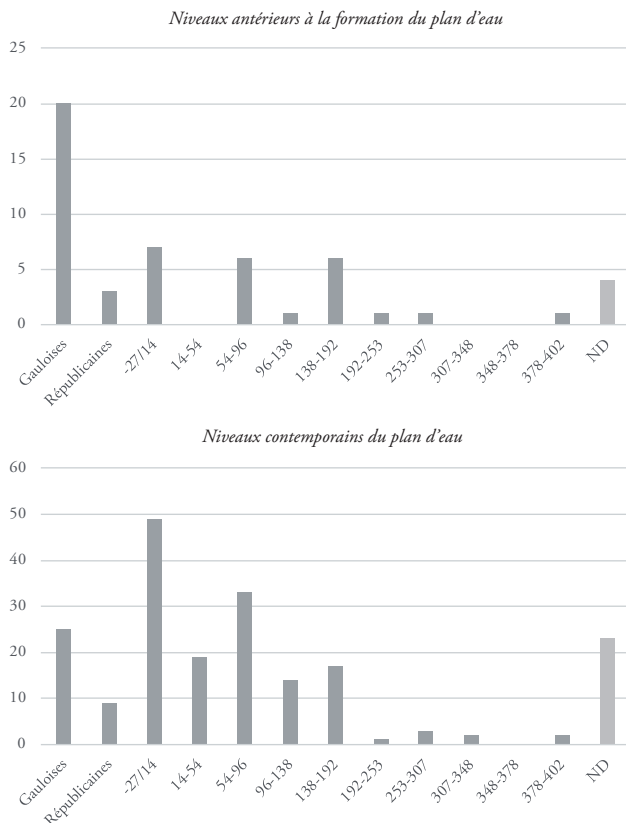


Fig. 252 : répartition des monnaies issues du probable étang du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; S.16), en fonction de leur contexte de découverte et de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après P.-A. Besombes, in Chevet (dir.), 2015, vol. 2, p. 58, tabl. 20.

deux fibules, dont la datation renvoie à l'époque augustéenne ou au début du règne de Tibère, proviennent du même contexte¹³⁵⁷. Le numéraire, de même que les autres mobiliers, renvoie donc, comme à Montbouy, aux alentours du changement d'ère, les espèces gauloises ayant très bien pu être introduites sur le site durant le principat d'Auguste (cf. *supra*). En revanche, les bassins construits à partir du milieu du I^{er} s. de n. è., au sein du même sanctuaire (ph. 2 et 3), ont livré des monnaies qui témoignent de dépôts plus tardifs, ayant eu lieu au plus tôt à la fin du I^{er} s. de n. è. et surtout durant l'Antiquité tardive (cf. *infra*) – seules quatre monnaies gauloises, dans le bassin B, pourraient éventuellement témoigner de jets précoces¹³⁵⁸. Il est toutefois probable qu'ils étaient régulièrement nettoyés, d'autant plus que des escaliers permettent d'y accéder et que les visiteurs s'y baignaient sans doute régulièrement.

Enfin, au Mans¹³⁵⁹ (S.16, ph. 1), des monnaies ont été jetées sur les berges d'un ruisseau, au plus tôt vers le milieu du I^{er} s. av. n. è. – voire seulement à partir de la période augustéenne, si l'on considère que les vingt pièces gauloises ont pu, comme sur les autres sites, avoir circulé au début du Haut-Empire. Il est toutefois difficile de préciser la

chronologie de ces dépôts, puisque les niveaux correspondants ont été perturbés par l'aménagement d'un probable étang, vers les années 40-70 de n. è. (ph. 2), qui a été par la suite intégré à une aire sacrée enclose ; les monnaies, selon toute vraisemblance jetées, ont aussi été accumulées autour et dans l'étendue d'eau, au moins jusqu'à la fin du II^e s. (ph. 3). Un nombre indéterminé de monnaies intrusives a donc été mêlé aux dépôts les plus anciens, de même que les niveaux les plus récents peuvent contenir des objets correspondant à des dons de la première phase (fig. 252). Quoi qu'il en soit, le nombre total de monnaies gauloises (45), républicaines (12) et augustéennes (56) est révélateur de la quantité remarquable de monnaies jetées entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è., tandis que la distribution des émissions postérieures au milieu du I^{er} s. témoigne d'une baisse progressive des dépôts jusqu'à la fin du II^e s. ; les rares monnaies postérieures à ce terme pourraient n'avoir aucun lien avec le sanctuaire et relever d'une fréquentation épisodique d'un site qui n'est alors plus occupé.

Le jet de monnaies dans de modestes cours d'eau ou bassins d'abord sommairement aménagés, voire laissés dans leur état naturel au cours des décennies qui ont suivi la guerre des Gaules, n'est pas spécifique au territoire étudié : cette pratique importée du monde romain est attestée sur d'autres sites des provinces gauloises. Ainsi, aux nombreuses sculptures de bois de Chamalières (Puy-de-Dôme) est associée une centaine de monnaies, pour l'essentiel frappées entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le I^{er} s. de n. è. ; elles ont été mises au jour, en majorité, au point d'émergence de la source principale¹³⁶⁰. Par ailleurs, la chronologie des monnaies immergées à l'emplacement de gués ou de ponts antiques est peu ou prou similaire à celle de ces dépôts : à Saint-Léonard (Mayenne) ou à Rennes, sur la Vilaine (Ille-et-Vilaine), les milliers de pièces découvertes ont été émises, pour une large part, durant les premières décennies du Haut-Empire, à partir du principat d'Auguste et avant le dernier quart du I^{er} s. de n. è.¹³⁶¹

Si les exemples de Montbouy et du Mans montrent que le dépôt de monnaies se poursuit tout au long du II^e s., aux côtés d'autres catégories d'offrandes et malgré une baisse progressive de leur nombre au fil des décennies, c'est surtout à partir de la fin du III^e s. et durant le IV^e s. que des pièces ont été accumulées dans les bassins de plusieurs sites, qu'ils soient ou non installés à l'emplacement d'une résurgence.

Ainsi, à Genainville¹³⁶² (S.260, ph. 4), parmi les trois bassins encore en activité durant l'Antiquité tardive, la

1357. Mitard, 1993, p. 41.

1358. Mitard, 1996.

1359. Chevet *et al.*, 2014, p. 134-135 ; P.-A. Besombes, in Chevet (dir.), 2016, vol. 1-2, p. 57-59.

1360. Romeuf, Dumontet, 2000, p. 40-43.

1361. Besombes, 2004 ; Besombes, 2007 ; Aubin, Monteil, 2015a.

1362. Mitard, 1993, p. 291 ; Mitard, 1996, p. 170.

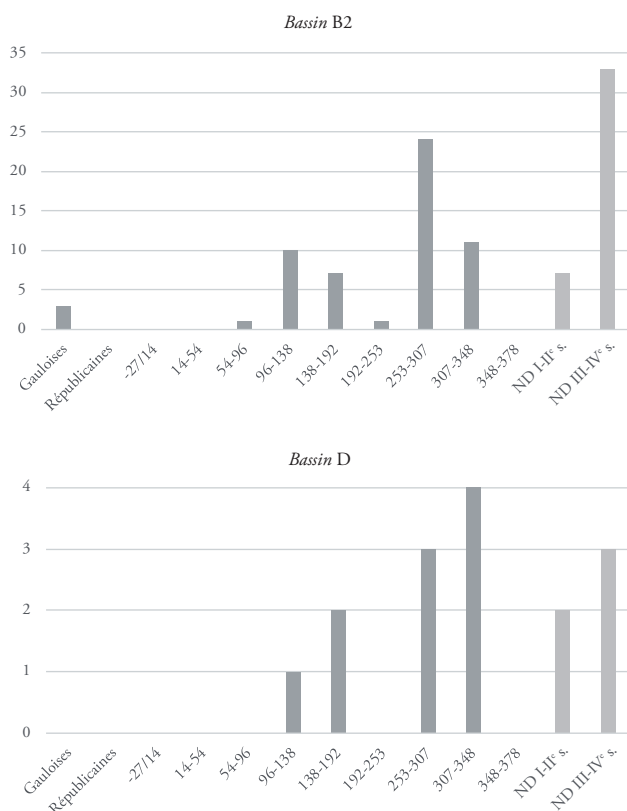


Fig. 253 : répartition des monnaies mises au jour au sein de deux bassins du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Mitard, 1996, p. 170, tabl. I.

structure B2 est la seule qui ait livré du numéraire en grande quantité (fig. 253) – mais la fouille du bassin F n'a été qu'à peine entamée. En effet, tandis que rares sont les pièces provenant du remplissage du bassin D, son voisin (B2), captant quant à lui une résurgence, contient 99 monnaies qui y ont été vraisemblablement jetées, d'après l'usure des plus anciennes, à partir de la fin du II^e s. et surtout à la fin du III^e s. et dans le courant du IV^e s. ; s'y ajoutent deux monnaies ayant circulé à une date assez avancée du V^e s.

Dans l'espace annexe du *mithraeum* de Septeuil (S.122, ph. 2), faisant office de vestibule et de cuisine, la fouille d'un bassin, aménagé dès le Haut-Empire autour d'une résurgence et conservé lors du réaménagement du sanctuaire de Mithra, a également fourni une part – non précisée – de l'abondant numéraire collecté sur le site, représenté par 1 311 monnaies¹³⁶³. D'une manière globale, le lot est dominé par des monnaies émises dans le courant du IV^e s., parmi lesquelles les émissions des années 330-348 sont les plus fréquentes ; les espèces les plus récentes, peu nombreuses après 378, sont toutes antérieures à la fin du IV^e s.¹³⁶⁴

De même, à Saclas¹³⁶⁵ (S.221), la couche inférieure du

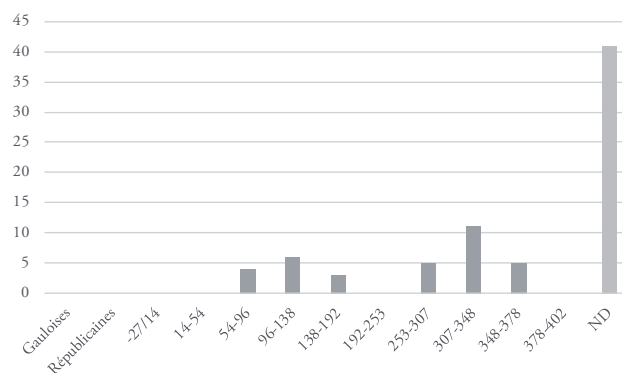


Fig. 254 : répartition d'une partie des monnaies provenant du bassin de la cour à quadriportique du Préau à Sceaux-du-Gâtinais (Loiret ; S.225), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Roncin, 1966-1976.

remplissage d'un probable bassin localisé à une dizaine de mètres au nord-est du temple recèle 55 monnaies, dont 50 ont été émises dans le courant du IV^e s., jusque sous le règne de Gratien (378-383). Au regard de leur contexte de découverte, il est probable que ces pièces aient été jetées dans l'eau ; des tessons de céramique, notamment de sigillée décorée à la molette, qui est également attribuée au IV^e s., ont aussi été découverts dans le même niveau. En revanche, la partie supérieure de son comblement a piégé d'autres monnaies du IV^e s., dont la plus récente a été frappée au nom d'Honorius (vers 394-395), qui relèvent sans doute d'une fréquentation plus tardive du site, alors en cours de démantèlement.

Enfin, le bassin fouillé dans la moitié méridionale de la cour à quadriportique du monument de Sceaux-du-Gâtinais (S.225), qui avait été aménagé durant la première moitié du II^e s. de n. è., a également servi de réceptacle à nombre d'offrandes qui y ont été immergées (monnaies, figurines en terre cuite et ex-voto anatomiques, entre autres). Selon M. Roncin, plus de 70 monnaies auraient été découvertes dans le bassin (fig. 254) ; aucun inventaire complet n'en a été fourni, mais 35 monnaies, auxquelles s'ajoutent 4 pièces indéterminées, ont néanmoins été identifiées pour les campagnes de 1972 et 1973¹³⁶⁶. Cet ensemble, qui représente ainsi près de la moitié du numéraire provenant de ce contexte, comprend seulement 4 monnaies émises durant le dernier tiers du I^{er} s. de n. è. et 9 pièces frappées au cours du II^e s., qui ont pu avoir été immergées dès le Haut-Empire – peut-être avec les figurines et les ex-voto anatomiques ? Parmi les monnaies tardo-antiques, figurent 5 antoniniens de la fin du III^e s. et 17 monnaies datées du IV^e s., dont la plus récente serait à l'effigie de Valentinien II (375-392).

Doit-on voir, pour ces dépôts tardifs, la continuité d'une pratique ancrée dans les habitudes religieuses depuis la période augustéenne, voire le troisième quart du I^{er} s. av. n. è. ? Les exemples étudiés révèlent que le jet de mon-

1363. Gaidon-Bunuel, 2000, p. 208.

1364. Foucray, 1987.

1365. Manson, Noël, 1973a.

1366. Roncin, 1966-1976.

naies dans l'eau, durant l'Antiquité tardive, intervient sur des sites – ou du moins dans des structures – où ce geste n'avait pas cours auparavant¹³⁶⁷. Il est certes possible d'invoquer des différences de chronologie entre ces sanctuaires – ceux de Septeuil et de Saclas n'ont été fondés que dans le courant du I^{er} s. de n. è., tandis que celui du Mans, comme peut-être celui de Montbouy, a sans doute été abandonné dès le courant du III^e s. – ainsi que l'éventuelle récupération régulière des monnaies les plus anciennes dans certains bassins dallés, tel celui de Genainville. Pour autant, les dépôts de l'Antiquité tardive semblent relever d'une conception des rites différente de celle en vigueur au début et dans le courant du Haut-Empire (cf. *infra*, 8.1.1). De fait, à Genainville, le dépôt des monnaies tardo-antiques intervient à une époque où le temple principal, accolé au bassin qui a livré près de cent pièces, est manifestement en cours de démantèlement depuis plusieurs décennies – son abandon est situé vers le dernier quart du III^e s. –, tandis que d'autres monnaies sont déposées ou jetées aux abords d'un ou de deux édicules de l'aire sacrée¹³⁶⁸. De même, à Sceaux-du-Gâtinais, le monument a subi un incendie après la fin du II^e s. ou le début du III^e s. et n'est, par la suite, que partiellement réoccupé ; il semble avoir été progressivement abandonné dès la première moitié du IV^e s., alors que les monnaies continuent d'être accumulées *a minima* jusqu'au troisième quart du IV^e s. dans le bassin.

Les monnaies semblent donc être les principaux (voire les seuls ?) objets que l'on accumule encore à la fin de l'Antiquité dans certains points d'eau, selon une pratique qui ne paraît pas être nécessairement liée à la proximité d'un temple et donc au culte d'une divinité – mais peut-être faut-il y voir une nouvelle façon d'honorer une déesse ou un dieu lié à l'eau et dont la mémoire aurait perduré, malgré la destruction de sa résidence ? En dehors de l'aire géographique considérée, rares sont les autres exemples de bassins bâtis dans le courant du Haut-Empire et qui ont constitué au cours de l'Antiquité tardive, *a priori* sans antécédents, des réceptacles privilégiés pour des monnaies sans doute lancées. Tel est néanmoins le cas de la fontaine sans doute publique de l'îlot C d'*Argentomagus* (Saint-Marcel, Indre), aménagée vers le troisième quart du I^{er} s. de n. è., dans un espace qui, *a priori*, ne relève pas d'un sanctuaire¹³⁶⁹. Dans son remplissage, ce sont 824 monnaies qui y ont été collectées : l'essentiel d'entre elles a été émis entre la seconde moitié du III^e s. et la fin du IV^e s., soit à une

période tout à fait similaire à celle du numéraire recueilli au sein des sanctuaires du centre de la Lyonnaise¹³⁷⁰.

~ Des dépôts de fondation ? ~

Durant l'époque romaine, certaines monnaies ont aussi été rassemblées et enfouies en contexte terrestre, dans l'enceinte même du sanctuaire, en particulier dans des fosses creusées à l'occasion. Avant de revenir sur ces dépôts inhumés à l'écart des bâtiments, il faut évoquer deux amas de pièces, mêlés aux fondations d'édifices, qui ont été considérés comme d'éventuels dépôts de fondation.

Au sanctuaire périurbain de Jublains (S.32, ph. 3), H. Barbe rapporte avoir découvert et recueilli lui-même, en dégagant la base des fondations de la *cella* du temple monumental, trois monnaies empilées, frappées sous le règne de Néron, dont l'une n'est pas antérieure à 65 de n. è.¹³⁷¹ Le sondage en question, dont l'emplacement a pu être retrouvé lors des fouilles plus récemment conduites par J. Naveau, est localisé au pied du mur oriental de la *cella*, dans son axe médian, à environ 2 m sous le niveau de circulation ancien¹³⁷². Dans le second cas, à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127, ph. 2), c'est un ensemble de 19 monnaies, dont la plus récente, à fleur de coin, a été émise sous le règne de Nerva (96-98), qui a été mis au jour dans l'angle sud-est du radier de fondation du monument sculpté C, situé à l'extérieur du péribole et intégré à un enclos qui lui est accolé¹³⁷³. Découvert parmi les pierres de fondation et dans les niveaux de destruction sus-jacents, il devait se trouver « sous les blocs d'appareil en calcaire constituant les parois sculptées du monument » et « a certainement été bousculé lors de la destruction et sa mise en carrière »¹³⁷⁴. Cependant, étant donné que l'élévation de l'édicule a été intégralement récupérée, il convient de rester prudent et d'envisager que ces monnaies aient aussi pu avoir été piégées dans ce contexte lors de sa démolition, d'autant plus qu'une centaine de pièces a été découverte dans le même enclos, aux abords immédiats du monument (cf. *supra*).

Si l'hypothèse de dépôts volontairement enfouis lors de la construction de ces édifices est tout de même possible, il s'agit alors de petits lots de monnaies qui auraient été placés avec soin au contact des fondations d'un temple et d'un monument sculpté. Elles n'auraient donc pas été jetées, comme l'a relaté Tacite, dans un texte qui concerne la reconstruction, en 70 de n. è., du temple de Jupiter au Capitole de Rome¹³⁷⁵. En tout état de cause, les raisons

1367. Le jet de monnaies dans ces bassins ne perdure *a priori* pas au-delà de la fin du IV^e s., les quelques monnaies postérieures étant particulièrement rares et pouvant avoir été perdues plutôt que volontairement déposées. Au sujet de la disparition de cette pratique à la fin de l'Antiquité et de l'absence de témoignage durant le haut Moyen Âge, à l'échelle du monde romain et plus spécifiquement dans les sources, cf. aussi Sauer, 2011.

1368. Mitard, 1993, p. 267-280.

1369. Adam *et al.*, 1999 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 92.

1370. Bourgeois, 1992, p. 61-73.

1371. Barbe, 1865, p. 85-86.

1372. Naveau *et al.*, 1997, p. 196-198.

1373. Blin, 2000, p. 113.

1374. Blin (dir.), 2012, vol. IV, p. 67

1375. Tacite, *Histoires*, 4, 53. Le bloc associé aux offrandes d'or et

qui ont conduit à introduire les monnaies à la base des édifices sont inconnues et, comme l'a récemment noté R. Golosetti, en s'appuyant sur les travaux à paraître de O. de Cazanove et L. Popovitch, on ne sait si les rites qui sont souvent caractérisés de « dépôts de fondation » par les archéologues relèvent de processus codifiés et publics ou au contraire d'initiatives individuelles des constructeurs, auquel cas l'expression « dépôts de construction » serait plus adaptée. L'auteur rapporte d'ailleurs la découverte, dans le sud-est des Gaules, d'au moins deux dépôts de trois et de dix monnaies ensevelies sous le seuil de la galerie et de la *cella* du temple de la place Camille-Jouffray à Vienne¹³⁷⁶ (Isère), soit à un emplacement similaire à celui des trois pièces découvertes à Jublains, également placées à l'aplomb de la porte de la *cella*.

Enfin, signalons la découverte de deux dépôts de monnaies enfouis de part et d'autre de l'exèdre donnant accès au pavillon nord-est du vraisemblable sanctuaire monumental de Saint-Martin-au-Val à Chartres (S.101). Le lot le plus important, au nord, rassemble 42 monnaies réparties en piles, frappées entre les règnes de Galba et d'Hadrien, qui sont peut-être associées à un ensemble de 10 restes fauniques (en majorité des côtes de bovins) et malacofauniques (une valve d'huître). Au sud, 8 autres monnaies, émises entre les principats d'Auguste et d'Hadrien, ont été inhumées aux côtés d'une fibule zoomorphe représentant un poisson et de possibles strigiles miniatures en fer ; à proximité, une quarantaine de restes osseux, similaires aux précédents, a aussi été découverte. Le *terminus post quem* fourni par l'étude numismatique, situé vers 120 de n. è., est identique pour les deux ensembles. Ces dépôts, vraisemblablement contemporains des travaux d'édification du monument, d'après l'examen de la stratigraphie et leur datation, pourraient avoir été enfouis dans le cadre « d'un enterrement de vestiges cérémoniels peut-être liés à une inauguration », comme le proposent V. Drost et B. Bazin¹³⁷⁷ ; quoi qu'il en soit, ils n'ont pas été enterrés dans l'aire sacrée, mais à ses abords immédiats.

- Des dépôts massifs en fosse -

De même que les dépôts dits de fondation, rares sont les enfouissements volontaires, au sein des aires sacrées, de monnaies réunies par dizaines ou par centaines. En outre, la majorité d'entre eux provient de sites qui n'ont pas été fouillés ou dont l'exploration est ancienne et donc peu documentée. Il est néanmoins possible de distinguer deux types de dépôt en fonction de leur chronologie :

d'une part, des ensembles de monnaies gauloises, parfois associées à des espèces romaines de la fin de la République ou du début de l'Empire, et à d'autres objets métalliques, qui ont été en grande partie entaillées à coups de burin ; d'autre part, des dépôts monétaires plus récents, datés de l'Antiquité tardive.

Parmi les trois dépôts que l'on peut rattacher à la toute fin du second âge du Fer ou plutôt au début du Haut-Empire, seul celui de La Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 2) est associé à un contexte stratigraphique relativement précis. Sa découverte, en 1973, a précédé les campagnes de fouille programmées qui ont révélé la présence et l'organisation d'un sanctuaire gaulois et antique ; ces dernières opérations de terrain ont aussi permis de localiser l'emplacement d'origine du dépôt, près de l'angle nord-ouest et à l'intérieur du plus grand des enclos palissadés, dont la destruction est datée de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou plutôt du début du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra* ; fig. 170). La contemporanéité de l'enceinte et de l'enfouissement du dépôt, bien qu'elle n'ait pu être prouvée sur la base d'arguments stratigraphiques, est toutefois hautement probable : la position des monnaies, ainsi que les *termini post quem* et *ante quem* de leur enfouissement, respectivement fixés en 7 et en 10 de n. è. (cf. *infra*), plaident en faveur d'un ensevelissement du dépôt précédant de peu le démantèlement de la clôture de bois, ou bien concomitant de ce dernier ; il pourrait éventuellement être contemporain, aussi, de la plus petite enceinte – dont il serait alors situé à l'extérieur, contre sa palissade –, qui a succédé à la première et que l'on a abattue, au plus tôt, durant la période augustéenne. Lors de la découverte du dépôt, ont été prélevées 66 monnaies gauloises, 195 républicaines et 989 augustéennes, complétées par 32 rouelles, 2 tiges et un anneau en argent ; les objets sont répartis dans deux récipients en terre cuite, l'un contenant les artefacts en argent et l'autre, des espèces en bronze¹³⁷⁸. Ainsi, il se compose d'au moins 1 250 monnaies, mais plusieurs dizaines de pièces trouvées en fouille après 1973, à proximité du lieu de sa découverte, en constituent vraisemblablement d'autres exemplaires, dispersés après son enfouissement ; selon J. Piette et G. Depuyrot, il aurait donc été constitué, à l'origine, d'au moins 1 422 monnaies. Une grande part de ces dernières – 94,3 %, soit 1 179 objets : 47 gauloises (66,7 %), 189 républicaines (96,9 %) et 943 augustéennes (95,3 %) – a été entaillée à coups de burin (cf. *infra*) ; ce même geste a aussi été appliqué sur d'autres exemplaires extérieurs au dépôt, découverts notamment à l'intérieur ou au sud-est des enclos de la phase 2. Signalons l'existence d'un autre possible dépôt, bien plus modeste, de 30 monnaies gauloises, éparpillées dans le comblement de la tranchée de fondation du grand enclos palissadé, à proximité de son angle nord-est ; il est pro-

d'argent en question pourrait toutefois correspondre à la borne de *Terminus*, sur laquelle a été édifié le temple capitolin, et non à une simple pierre de fondation (Scheid, 2017, p. 241).

1376. Golosetti, 2019a, p. 135.

1377. Drost *et al.*, 2011 ; Bazin (dir.), 2013, p. 111-113.

1378. Zehnacker, 1984 ; Piette, Depuyrot, 2008, p. 10.

bable que ces pièces relèvent d'un seul et même ensemble dispersé, en grande majorité composé de bronzes frappés attribués aux Rèmes ; une seule de ces monnaies, que l'on suppose avoir été produite sur le territoire des Leuques, a été volontairement mutilée¹³⁷⁹.

Les circonstances de la mise au jour des dépôts monétaires de Mordelles (*S.189*) et d'Oisseau-le-Petit (la Cordellerie, *S.21*), sont moins bien renseignées. Le premier a été exhumé sur la commune mordelaise en 1893 et provient très vraisemblablement d'un sanctuaire dont un temple et ses abords ont été fouillés par une équipe dirigée par M. Batt entre 1985 et 1992, au lieu-dit Sermon¹³⁸⁰. Parmi les 200 à 300 monnaies gauloises en « argent et billon », qu'il contient, également placées dans un vase mais dispersées après la découverte, seules 24 ont été étudiées au milieu du XX^e s. par J.-B. Colbert de Beaulieu. Ces dernières correspondent, en grande majorité, à des productions régionales ; s'y ajoute un bronze à la légende TOGIRIX, série provenant généralement de contextes contemporains ou postérieurs à la guerre des Gaules¹³⁸¹. Une part importante d'entre elles, non chiffrée, présente des entailles au revers, à l'instar de quelques monnaies gauloises et d'une autre augustéenne recueillies lors de la fouille (cf. *infra*).

À Oisseau-le-Petit, ce sont 55 monnaies qui ont été collectées dans le cadre d'une découverte clandestine, réalisée à l'aplomb d'un fossé qui aurait délimité l'aire du sanctuaire – probablement pour un état antérieur au lieu de culte équipé d'un temple classique, non daté, dont les vestiges ont été dégagés par Fr. Liger à la fin du XIX^e s.¹³⁸² On ignore ici si les monnaies étaient conservées dans un contenant et même si elles formaient un ensemble compact ou au contraire dispersé. Une seule monnaie romaine, émise sous la République, a été identifiée, tandis que les 54 autres pièces sont gauloises et correspondent majoritairement à des statères et à des quarts armoricains d'argent ou de billon. Encore une fois, la quasi-totalité du numéraire du dépôt (53 pièces) se caractérise par des mutilations – coups appliqués au burin ou monnaies pliées¹³⁸³.

Les dépôts issus de ces trois sites présentent donc de multiples points communs : ils sont composés d'espèces ayant circulé lors de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou au cours des premières décennies du I^{er} s. – les monnaies gauloises ont d'ailleurs toutes pu avoir été introduites dans ces sanctuaires au début du Haut-Empire – ; ils relèvent de séries différentes et résultent probablement d'une

accumulation de monnaies sur une durée plus ou moins longue ; au moins deux d'entre eux ont été contenus dans des céramiques ; enfin, ils rassemblent des pièces pour la plupart entaillées à coups de burin, selon une pratique interprétée comme un sacrifice (cf. *infra*). Comme l'ont suggéré G. Aubin et J. Meissonnier au sujet du dépôt de Mordelles¹³⁸⁴, on peut alors considérer que l'enfouissement de ces lots de dizaines ou de centaines de monnaies constitue la dernière étape d'un processus visant à rassembler des offrandes et à les conserver au sein même du sanctuaire – ou à sa périphérie immédiate ? –, dans le cadre d'une opération de nettoyage du sanctuaire.

La seconde série de dépôts monétaires regroupe des assemblages composés uniquement ou majoritairement d'émissions tardives. Environ 450 monnaies¹³⁸⁵, découvertes à Saclas (*S.221*), proviennent de ce qui est qualifié de « fosse votive », située à moins de 10 m à l'est du temple, tandis que le dépôt¹³⁸⁶ mis au jour en 1913 sur le site du Mur, à Comblessac (*S.132*), a été extrait au sommet d'un tronçon de mur maçonné – non localisé en plan –, enfoui à 1,50 m de profondeur et épais de 1 m, « entre deux pierres posées d'angle et adossées à la paroi sud »¹³⁸⁷. En revanche, aucune information n'est disponible au sujet du contexte d'enfouissement du dépôt de Tournai-sur-Dive (*S.149*), composé d'un millier d'antoniniens, émis entre les règnes de Valérien et d'Aurélien (253-275) ; il provient manifestement d'un sanctuaire identifié par voie aérienne¹³⁸⁸.

Quant au dépôt découvert en 1819, « près de Champlost du côté de Briennon », il pourrait provenir du sanctuaire du Champ de l'Areigne à Briennon-sur-Armançon (*S.202*). Sa composition n'est pas connue avec précision ; il comprend au moins cinquante pièces, agglutinées les unes aux autres, qui ont été émises entre la fin du III^e s. et la dynastie constantinienne, la plus récente étant datée de 337¹³⁸⁹. Or les prospections récemment réalisées sur le site du Champ de l'Areigne ont permis de découvrir, à l'est de l'un des bâtiments identifiés à partir de photographies aériennes, 6 monnaies agglomérées au nom de Licinius I^{er} et II, de Constantin I^{er}, de Constant César et de Crispus César. Au regard de leur état et de leur chronologie, il est

1379. Piette, Depuyrot, 2008, p. 8-9.

1380. Harscouët de Keravel, 1908 ; Colbert de Beaulieu, 1952 ; M. Batt, in Bouvet *et al.*, 2003, p. 98.

1381. Gruel, Popovitch, 2007, p. 40.

1382. Liger, 1895.

1383. Étude J. Pilet-Lemière, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire ; Cl. Lambert, J. Rioufret et J.-Ph. Bouvet, in Bouvet (dir.), 2001, p. 381.

1384. Aubin, Meissonnier, 1994, p. 148 et in Bossard *et al.*, 2016, p. 33.

1385. Leur inventaire n'a pas été dressé, mais on sait que 97 % des monnaies collectées sur le site ont été produites après le milieu du III^e s. et, en particulier, dans le courant du IV^e s. ; une figurine de coq en alliage cuivreux provient du même contexte et 330 autres monnaies, ainsi que de nombreux restes fauniques, auraient été découvertes « sur toute la périphérie » de ce dépôt (Dunet, 1998, p. 68-69 et p. 77, fig. 1).

1386. Parmi le « grand nombre de monnaies en bas argent ou en bronze » qui le composent, 17 pièces ont pu être identifiées ; elles ont été émises entre les règnes de Gallien et de Victorin, soit entre 253 et 271 de n. è. (anonyme, 1914 ; Aubin, 1973, p. 148-149).

1387. Anonyme, 1914, p. LIII.

1388. Leclerc, 1996, vol. 1, p. 221 et vol. 2, p. 96-97.

1389. Henry, 1833, p. 59-60.

probable qu'elles soient issues du même dépôt que le lot de monnaies exhumé au XIX^e s.¹³⁹⁰

Ainsi, les monnaies de Saclas – site pour lequel le numéraire abonde au cours de l'Antiquité tardive et a notamment été retrouvé autour d'édicules, témoignant du maintien de la pratique de la *stips* (cf. *supra*) – peuvent correspondre à des offrandes rassemblées dans une fosse lors de l'un des ultimes nettoyages de l'aire sacrée, mais la description laconique de leur contexte de découverte et l'absence de tout relevé ou cliché ne permet pas de l'affirmer avec assurance. En revanche, il est difficile de se prononcer pour les autres dépôts identifiés : les données chronologiques manquent pour confirmer que les sanctuaires sont encore en activité au moment de l'enfouissement des monnaies et l'emplacement même des dépôts n'est connu qu'avec approximation ; il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils proviennent bien de l'aire sacrée et non d'une occupation périphérique. Quant aux raisons ayant motivé la cache, elles peuvent être multiples et ne présenter aucun lien avec les activités religieuses des sites, *a fortiori* s'ils ont déjà été abandonnés.

- Monnaies et autres types de mobiliers issus
de fosses dépotoirs ou de vases -

Pour terminer ce tour d'horizon des contextes d'enfouissement des monnaies au sein des sanctuaires, il reste à évoquer brièvement la place de pièces retrouvées en petit nombre dans des fosses dépotoirs ou des vases, qui contiennent souvent d'autres objets – pour la plupart déjà abordés *supra*, puisqu'ils correspondent avant tout à des tessons de céramique et à des restes fauniques (cf. 4.1.2.2 et 4.2.1.3).

Rares sont les monnaies découvertes en faible quantité au sein de vases enfouis ou déposés dans l'aire sacrée. La mention ancienne d'« urnes renfermant des monnaies de cuivre et beaucoup de fibules »¹³⁹¹, qui proviendraient du temple de Plaudren (S.274), n'appelle guère de commentaires, puisque les propos de leur inventeur sont invérifiables et que la description de ces objets se limite à cette phrase lapidaire. Dans les autres cas, quelle que soit la position du numéraire par rapport aux contenants en terre cuite, l'association d'une ou de quelques monnaies, de restes fauniques et de vases entiers ou brisés évoque généralement un lot d'offrandes – *stips* et aliments, ou reliefs d'un repas consommé à l'issue d'un sacrifice ? – qui a pu avoir été enseveli dans le sanctuaire à titre individuel ou au nom d'une communauté réduite. Parmi les restes fauniques, l'identification d'oiseaux de la basse-cour est d'ailleurs signalée à deux reprises et renvoie plutôt à une modeste of-

frande, comme l'évoque aussi le petit nombre de monnaies associées. Ainsi, à 14 m au nord-est du temple des Tirelles à Chilleurs-aux-Bois (S.103), une petite fosse a servi de réceptacle à un fond de céramique qui repose en position fonctionnelle – le vase était peut-être entier à l'origine –, ainsi qu'à quelques ossements de volaille et à une monnaie émise en 72 de n. è.¹³⁹² Au sein du probable sanctuaire de la Place des Épars à Chartres (S.100, ph. 2), l'une des deux amphores qui ont été enfouies en bordure d'un bassin en bois – leur fond a été supprimé et leur col devait émerger du sol – renferme 202 restes fauniques (issus au minimum de 8 coqs) et 4 monnaies de la période julio-claudienne. Sur ce même site, durant la phase précédente, ce sont 6 monnaies (dont au moins 5 as augustéens) qui ont été inhumées avec des débris de *dolia* et d'amphores, dont l'une contenait aussi des restes fauniques¹³⁹³. L'une des fosses de l'aire sacrée de la *villa* de Saint-Patrice (S.247) recelait également quelques tessons non datés, des ossements d'animaux et 2 monnaies, frappées au cours des principats d'Hadrien et de Commode¹³⁹⁴. En revanche, seulement un *dupondius* augustéen a été recueilli sur le fond d'une amphorette – à l'origine complète ? – enterrée à moins de 2 m à l'est du temple de Villeneuve-le-Comte¹³⁹⁵ (S.164). Si les monnaies n'ont pas été accidentellement piégées dans ces contextes, il faut probablement y voir les témoins d'offrandes individuelles, que l'on aurait enfouies auprès des vestiges d'animaux peut-être sacrifiés – la *stips* accompagnant probablement, dans certains cas, un sacrifice (cf. *supra*).

▪ *Le traitement des monnaies : les mutilations rituelles*

Alors que les monnaies ont en majorité été déposées dans un tronc ou dans une fosse, jetées à terre ou enfoncées dans le sol après avoir été simplement extraites de la circulation courante, d'autres ont été dégradées avant d'être définitivement enfouies dans l'enceinte d'un sanctuaire : des traitements particuliers ont alors été appliqués pour porter volontairement atteinte à leur valeur libératoire. On ignore toutefois si certains gestes, notamment le passage au feu de certaines monnaies, relève également de pratiques destructrices délibérément mises en œuvre : plusieurs monnaies découvertes au sol, à proximité du temple d'Évreux (S.56), présentent des traces de brûlure, de même qu'un bronze frappé gaulois et que cinq autres pièces des I^{er} s. et II^e s. de n. è. provenant du lieu de culte d'Authevernes¹³⁹⁶ (S.253), mais rien ne prouve que la combustion n'a pas été

1392. Fournier (dir.), 2010, vol. 1, p. 317.

1393. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 129-130.

1394. Guiot, Raux, 2003, p. 157.

1395. Berga, Bet, 2016, p. 64-65.

1396. S.56 : Doyen (dir.), 2002, p. 23 ; S.253 : Doyen *et al.*, 2011, p. 121-122.

1390. P. Nouvel, in Labaune *et al.*, 1999, p. 121.

1391. Cussé, 1892, p. 130.

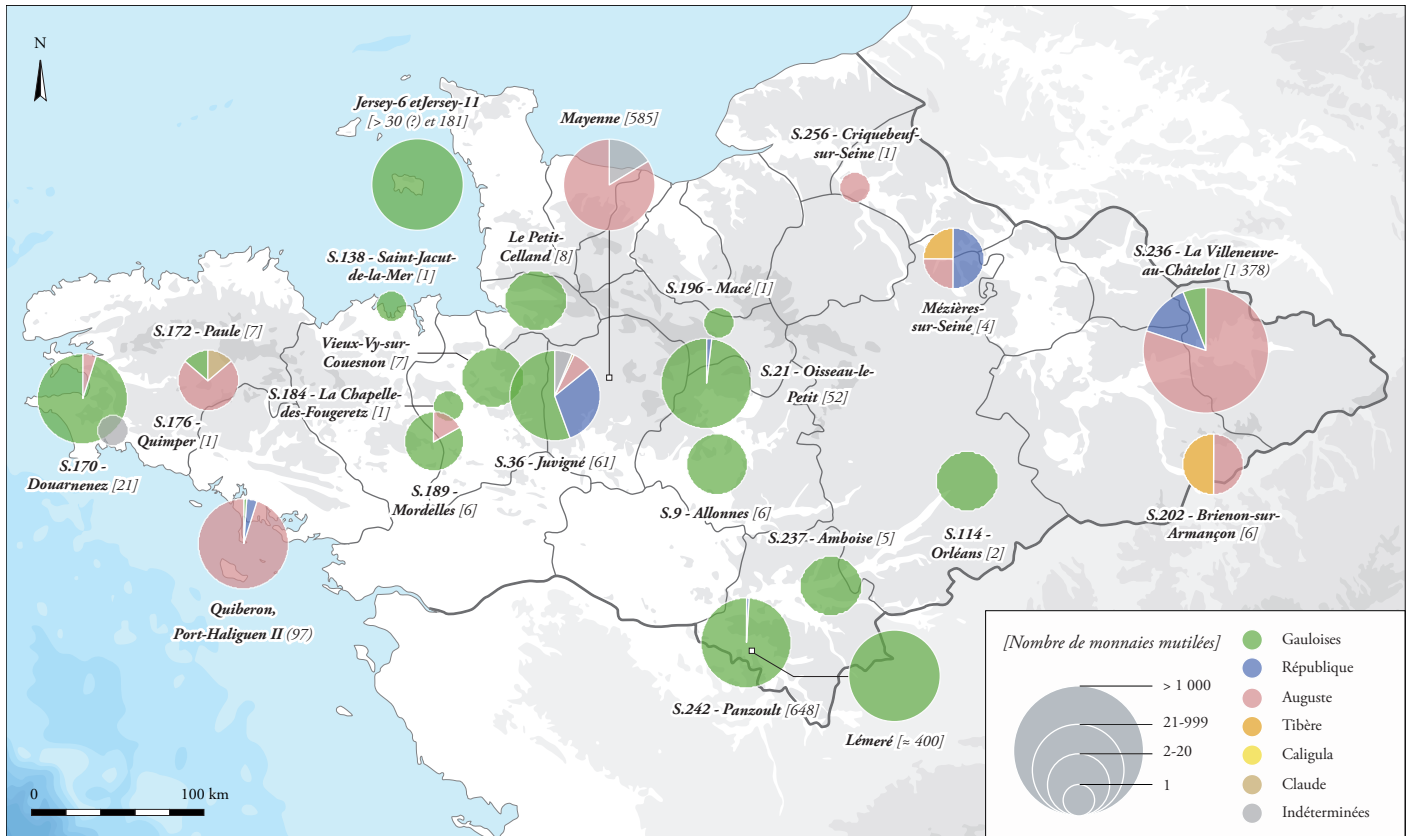


Fig. 255 : répartition des monnaies mutilées découvertes dans les sanctuaires étudiés et sur une sélection de sites supplémentaires, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.

accidentelle. À Juvigné¹³⁹⁷ (S.36), un statère en or allié et deux quinaires d'argent de facture gauloise, piégés dans le comblement d'une fosse ou d'un trou de poteau, semblent avoir été portés à haute température et soudés au moyen d'un métal blanc, mais ce type de manipulation ne trouve pas de parallèle évident sur d'autres sites et semble donc marginal.

En revanche, l'examen du numéraire collecté sur une quinzaine de lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise offre l'opportunité d'examiner un ensemble de pratiques plus largement répandues, du moins aux alentours du changement d'ère, qui consiste à dégrader certaines monnaies à coups de divers instruments, pour les entailler, les marteler ou les limer, voire les percer, les découper, les graver ou les poinçonner. Les travaux de G. Aubin et de J. Meissonnier ont bien montré, au cours des trois dernières décennies, que ces mutilations, lorsqu'elles ne concernent pas des monnaies fourrées ou l'effigie d'empereurs dont on souhaite effacer l'image selon la procédure de la *damnatio memoriae*, sont généralement réalisées dans le cadre de pratiques religieuses, au sein de lieux de culte construits ou au passage d'un gué¹³⁹⁸. Ces pratiques, si elles sont bien attestées en Lyonnaise, ne sont pas spécifiques à cette aire géographique, puisqu'elles ont aussi été recon-

nues, pour une chronologie similaire, sur d'autres sites des Gaules, mais aussi en Germanie ou sur l'île de Bretagne¹³⁹⁹. Les monnaies, ainsi mutilées, sont soustraites à l'usage profane et peuvent alors être considérées comme « sacrifiées » et donc consacrées aux divinités¹⁴⁰⁰.

Quelles sont les modalités des mutilations à l'échelle du territoire étudié ? À seize sanctuaires identifiés, ayant livré entre une et 1 378 monnaies dégradées (tabl. XX et fig. 255), s'ajoutent quelques découvertes isolées, pour lesquelles le contexte archéologique n'est pas suffisamment renseigné pour y reconnaître avec certitude un sanctuaire¹⁴⁰¹, ainsi que le gué Saint-Léonard à Mayenne¹⁴⁰².

D'une manière générale, la part de monnaies entail-

1399. Jersey, 2005 ; Wigg-Wolf, 2005 ; Troubaday, 2019.

1400. Brunaux, 1987, p. 161 ; Aubin, Meissonnier, 1994, p. 146.

1401. Parmi les mentions signalées, mais cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive, nous pouvons relever : les deux dépôts découverts en 1951 (I) et avant 1985 (II) sur le site de Port-Haliguen à Quiberon (Morbihan) (Giard, 1967 ; Goulpeau, 1985) ; les dépôts de Jersey-6 et de Jersey-11 (îles anglo-normandes) (Colbert de Beaulieu, 1953 ; Colbert de Beaulieu, 1957) ; 8 des 21 monnaies coriosolites découvertes au camp du Châtelier au Petit-Celland (Manche) (Colbert de Beaulieu, 1954, p. 282-289) ; 4 des 16 monnaies romaines découvertes à la butte du Muret à Mézières-sur-Seine (Yvelines) (Delestrée, Dhénin, 1985) ; 7 statères de billon provenant du site d'Orange à Vieux-Vy-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine) (Goulpeau, 1990) ; environ 400 potins à la tête diabolique, marqués par des croix au front, qui auraient été découverts à la Neuptière, sur la commune de Lémeré (Indre-et-Loire) (Troubaday, 2019, p. 413).

1402. Besombes, 2004 ; Aubin, Monteil, 2015a.

1397. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 136 et p. 138.

1398. Aubin, Meissonnier, 1994 ; Aubin, 2015 ; G. Aubin et J. Meissonnier, in Bossard et al., 2016, p. 31-34 ; voir aussi Troubaday, 2019.

lées est faible en regard de la quantité de numéraire recueillie sur ces sites. Ainsi, une seule pièce gauloise – à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), Quimper (S.176), La Chapelle-aux-Fougeretz (S.184), Macé (S.196) et dans l'enceinte du sanctuaire d'Amboise (S.237) – ou bien augustéenne (Criquebeuf-sur-Seine, S.256), présentant les stigmates de coups de burin, a été identifiée sur des sanctuaires qui ont pourtant livré d'autres monnaies de la fin de l'âge du Fer ou du début de l'Empire (soit une monnaie augustéenne sur trois mutilée à Criquebeuf-sur-Seine et moins de 17 % des monnaies gauloises entaillées pour les cinq autres lieux de culte). De la même façon, les neuf sites au sein desquels ont été recueillies entre deux et une trentaine de monnaies dégradées (tabl. XX) se caractérisent par une relative abondance de numéraire gaulois et antique, du moins pour ceux qui ont été fouillés (entre 68 et 843 monnaies, soit une proportion de pièces mutilées s'échelonnant entre moins de 1 % et 15 %). D'ailleurs, sur le site de la Forêtterie à Allonnes (S.9), seulement moins de 10 monnaies gauloises, parmi 530 exemplaires recensés, portent de telles marques, alors qu'à Paule¹⁴⁰³ (S.172), par exemple, le seul statère gaulois a été abîmé, de même que 3 ou 4 espèces augustéennes et une imitation d'as augustéen, soit près d'un tiers des monnaies à l'effigie du premier empereur romain.

Enfin, sept sites – les sanctuaires avérés de La Villeneuve-au-Châtelot (S.236 : 1 378 monnaies), Panzoult (S.242 : 648), Juvigné (S.36 : 61), la Cordellerie à Oisseau-le-Petit (S.21) et sans doute celui de Sermon à Mordelles (S.189, cf. *supra*), ainsi que le gué Saint-Léonard de Mayenne (586 monnaies), les deux dépôts de Port-Haliguen à Quiberon (plus de 97) et celui de Jersey-11 (181) – se distinguent des précédents par une quantité élevée de numéraire dégradé, supérieure à une cinquantaine de pièces. Pour autant, ces monnaies ne représentent qu'environ 3 % du lot massif collecté dans la Mayenne à Saint-Léonard, 15 % des monnaies du sanctuaire de Juvigné, 30 % de celles du dépôt de Jersey-11 et 35 % de celles qui ont été prélevées en surface du lieu de culte de Panzoult, soit quatre sites pour lesquels la chronologie des émissions est resserrée autour du I^{er} s. av. n. è. et du I^{er} s. de n. è., ou encore 29 % du numéraire inventorié au sein du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot, où les monnaies de l'Antiquité tardive sont certes nombreuses (754). En revanche, les ensembles clos que constituent les dépôts en vase de Port-Haliguen I et II, de Mordelles et de La Villeneuve-au-Châtelot présentent tous les quatre une part importante de monnaies mutilées qui, lorsqu'elle a pu être évaluée avec précision, est supérieure à 90 % (92 % pour Port-Haliguen II et 94 % à La Villeneuve-au-Châtelot) ; cette liste peut probablement être complétée par la

découverte d'Oisseau-le-Petit, dont le contexte archéologique reste peu connu, qui comprend également 96 % de monnaies entaillées ou pliées. Il est alors évident que les dizaines ou centaines de monnaies qui ont été rassemblées pour être mises au rebut dans un vase – enseveli au sein même de l'aire sacrée ? – ont ici été sélectionnées avant tout en fonction du traitement qu'elles avaient subi (cf. *supra*). À l'exception de ces contextes particuliers, il faut donc admettre, à la suite de G. Aubin et de J. Meisssonier, que la pratique de la mutilation est minoritaire au sein des sanctuaires au début du I^{er} s. de n. è., voire à la fin du I^{er} s. av. n. è. Cependant, on ne sait si elle n'a été adoptée que par une partie des dévots, pour certaines monnaies seulement ou dans le cadre de rites précis¹⁴⁰⁴.

En tout état de cause, l'observation des traitements, pour chaque lot, permet souvent de restituer une variété de gestes et l'implication, sans doute, d'acteurs multiples ou, sinon, d'une même personne qui a agi de différentes manières. La nature même de la dégradation mise en œuvre peut changer d'une pièce à l'autre (fig. 256) : à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁴⁰⁵, tandis que la majorité des pièces gauloises, républicaines et augustéennes a été entaillée au moyen d'un, de deux ou de trois coups de burin, appliqués au droit ou, plus rarement, au revers, beaucoup de monnaies en bronze semblent avoir été frappées au moyen d'un marteau.

À Juvigné, 61 pièces ont subi les mêmes traitements qu'à La Villeneuve-au-Châtelot, c'est-à-dire qu'elles ont été entaillées au moyen d'un instrument tranchant (pour la majorité d'entre elles) ou frappées (pour seulement 20 d'entre elles) à l'aide d'un marteau ou d'une pierre : 33 sont gauloises, 18 correspondent à des frappes républicaines, 4 sont datées du règne d'Auguste, une de celui de Caligula et une dernière de celui de Claude. G. Aubin et J. Meisssonier ont également mis en lumière une autre pratique, qui a pu être réalisée en parallèle des entailles et des martelages, ou bien avoir pris la relève lorsqu'elle a cessé ou qu'elle est devenue moins fréquente : une contremarque, inconnue d'autres sites (« MV » ligaturés), a été imprimée sur 36 autres monnaies, en utilisant au moins deux poinçons de module différent ; ce geste a surtout concerné des pièces républicaines (au moins 10 identifiées) et augustéennes (11) et, dans une moindre mesure, d'autres émises sous le règne de Tibère (2). Le poinçon pourrait alors avoir servi à marquer les monnaies d'un signe entérinant leur consécration, à l'instar des autres types de mutilation, et ainsi jouer le rôle de « cachet du sanctuaire »¹⁴⁰⁶.

L'incision et l'écrasement des monnaies sont deux

1403. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 76 ; S.172 : V. Drost, in Menez *et al.*, 2021, p. 207.

1404. G. Aubin, J. Meisssonier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 34.

1405. Zehnacker, 1984, p. 85-86.

1406. Aubin, Meisssonier, 1994, p. 147-148 ; Aubin, 2015, p. 211 ; G. Aubin et J. Meisssonier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 31-32 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 136-140.

N°	Commune	Lieu-dit	Nombre total de monnaies	Nombre de monnaies mutilées	Part des monnaies mutilées (%)	Proportion de monnaies mutilées en fonction de leur période d'émission (%)							Gauloises		République		Auguste (27 av. - 14 de n. è.)		Tibère (14-37)		Caligula (37-41)		Claude (41-54)		Face privilégiée	Autres observations	Bibliographie	
						Gauloises	République	Auguste	Tibère	Caligula	Claude	Indéterminée	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%						
																							Nombre	%				Nombre
S.9	Allonnes	La Forêterie	843	6	< 1	100	0	0	0	0	0	0	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Droit ?	« Moins d'une dizaine » de monnaies mutilées	Aubin, Meisssonier, 1994, p. 146 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 76	
S.21	Oisseau-le-Petit	La Cordellerie	55	53	96	98	2	0	0	0	0	0	51	96	1	100	-	-	-	-	-	-	-	-	Revers		J. Pilet-Lemière, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entité archéologique n° 72 225 0007	
S.36	Juvigné	La Fermerie	412	61	15	55	30	7	0	1	1	6	33	28	18	26	4	5	-	-	1	13	1	10	Revers pour les monnaies gauloises, droit pour les romaines	1 monnaie de Trajan et 3 indéterminées également entaillées et 35 monnaies portant la contremarque dite « de Juvigné »	Aubin, Meisssonier, 1994 ; G. Aubin et J. Meisssonier, <i>in</i> Bossard <i>et al.</i> , 2016, p. 31-34 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 136-140	
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	516	2	< 1	100	0	0	0	0	0	0	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	?		M. Troubaday, <i>in</i> Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 107	
S.138	Saint-Jacut-de-la-Mer	Les Haches	34	1	3	100	0	0	0	0	0	0	1	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	?		C. Bizien-Jaglin et P.-A. Besombes, <i>in</i> Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 145-150.	
S.170	Douarnenez	Trégouzel	140	21	15	95	0	5	0	0	0	0	20	28	-	-	1	8	-	-	-	-	-	-	Droit ou revers		Clément <i>et al.</i> , 1987 ; Gruel, Clément, 1987	
S.172	Paule	Kergroaz	68	7	10	14	0	72	0	0	14	0	1	100	-	-	5	31	-	-	-	-	-	1	11	Droit		V. Drost, <i>in</i> Menez <i>et al.</i> , 2021, p. 207
S.176	Quimper	Parc ar Groas	51	1	2	0	0	100 ?	100 ?	0	0	0	-	-	-	-	1 ?	6 ?	1 ?	50 ?	-	-	-	-	-	?	Pièce à l'Autel de Lyon (Auguste ou Tibère ?)	Ph. Abollivier, <i>in</i> Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 364 et p. 614-624 ; Villard (dir.), 2016, p. 48 ; P.-A. Besombes, <i>in</i> Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 87
S.184	La Chapelle-des-Fougeretz	les Tertres	39	1	3	100	0	0	0	0	0	0	1	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Revers		P.-A. Besombes, <i>in</i> Aubry (dir.), 2019, p. 121
S.189	Mordelles	Mordelles	48 [+ ND]	7 [+ ND]	15	83	0	17	0	0	0	0	6	25	-	-	1	6	-	-	-	-	-	-	-	Revers	+ un dépôt de 200 à 300 monnaies, découvert en 1893, dont une part indéterminée a également été entaillée	Colbert de Beaulieu, Guibourg, 1952 ; P.-A. Besombes, <i>in</i> Le Boulanger (dir.), 2017, p. 47-54
S.196	Macé	Les Hernies	114	1	< 1	100	0	0	0	0	0	0	1	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	?	Monnaie « sacrifiée »	Leclerc, 2006, p. 82
S.202	Brienon-sur-Armaçon	Champ de l'Areigne	266	6	2	0	0	50	50	0	0	0	-	-	-	-	3	12	3	14	-	-	-	-	-	Droit ou revers		Labaune <i>et al.</i> , 1999, p. 120

N°	Commune	Lieu-dit	Nombre total de monnaies	Nombre de monnaies mutilées	Part des monnaies mutilées (%)	Proportion de monnaies mutilées en fonction de leur période d'émission (%)							Gauloises		République		Auguste (27 av. - 14 de n. è.)		Tibère (14-37)		Caligula (37-41)		Claude (41-54)		Face privilégiée	Autres observations	Bibliographie
						Gauloises	%	République	%	Auguste	Tibère	Caligula	Claude	Indét. minée	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			
S.236	La Ville-neuve-au-Châtelot	Les Grèves	4679	1378	29	6	14	80	0	0	0	0	0	81	4	189	72	1108	71	-	-	-	-	-	-	Plus rare au revers qu'au droit	Zehnacker, 1984 ; Piette, Depeyrot, 2008
S.236	La Ville-neuve-au-Châtelot	Les Grèves [dépôt monétaire]	1250	1179	94	4	16	80	0	0	0	0	47	71	189	97	943	95	-	-	-	-	-	-	Plus rare au revers qu'au droit	Zehnacker, 1984 ; Piette, Depeyrot, 2008	
S.237	Amboise	Les Châtelliers	128	1 [+ 4]	< 1	100	0	0	0	0	0	0	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Droit	Troubady, 2019, p. 413	
S.242	Panzout	La Grange aux Moines	1870	648	35	99	1	0	0	0	0	0	646	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Droit ?	Troubady, 2019, p. 412	
S.256	Criquebeuf-sur-Seine	Le Catelier	232	1	< 1	0	0	100	0	0	0	0	-	-	-	-	1	33	-	-	-	-	-	-	Droit	Vesly, Quesné, 1898, p. 415-430	
-	Quiberon	Port-Haliguen 1	450 + 38 ?	ND	ND	ND	ND	ND	0	0	0	0	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	-	-	-	-	Droit	Giard, 1967 ; Goulpeau, 1985	
-	Quiberon	Port-Haliguen 2	106	97	92	1	5	94	0	0	0	0	1	100	5	100	91	91	-	-	-	-	-	-	Droit	Goulpeau, 1985	
-	Lémeré	La Neuptière	Env. 400	?	?	100 ?	0	0	0	0	0	0	Env. 400 ?	?	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Droit	Potins à tête diabolique uniquement Troubady, 2019	
-	Mézières-sur-Seine	La Butte du Muret	162	4	2	0	50	25	25	0	0	0	-	-	2	25	1	25	1	100	-	-	-	-	Droit	Aucune mutilation signalée pour les 146 monnaies gauloises Delestrée, Dhénin, 1985	
-	Jersey	Jersey-6	39	>30 ?	ND	100	0	0	0	0	0	0	>30 ?	?	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	?	« Presque toutes » les monnaies sont mutilées Colbert de Beaulieu, 1953	
-	Jersey	Jersey-11, lot 1	610	181	30	100	0	0	0	0	0	0	181	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Droit ?	Colbert de Beaulieu, 1957	
-	Le Petit-Celland	Camp du Châtellier	21	8	38	100	0	0	0	0	0	0	8	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Plus fréquentes au revers (6) qu'au droit (3)	Aubin, 2015, p. 209	
-	Mayenne	Saint-Léonard	22438	586	3	0	< 1	84	< 1	6	7	0	-	-	1	< 1	492	8	1	< 1	37	4	41	< 1	?	+ 9 de Néron et 5 de Vespasien entaillées ou martelées ; 102 de Néron et 1 de Commode écrasées (<i>damnatio memoriae</i> ?) ; très rares monnaies percées Besombes, 2004 ; Aubin, 2015, p. 210	
-	Vieux-Vy-sur-Couesnon	Orange	ND	7	ND	100	0	0	0	0	0	0	7	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	?	Aubin, Meissonnier, 1994, p. 148	

Tabl. XX : caractéristiques des monnaies mutilées des sanctuaires étudiés et d'une sélection de sites supplémentaires. Réal. S. Bossard.

pratiques qui ont aussi été réalisées conjointement pour le marquage des pièces composant les deux dépôts de Port-Haliguen – le dépôt II ne contenant toutefois que des espèces entaillées¹⁴⁰⁷ –, alors qu'à Panzoult, les monnaies, lorsqu'elles ne sont pas entaillées, ont été manifestement limées dans le but d'effacer l'image qu'elles portent¹⁴⁰⁸. Des rayures (volontaires ?) ont également été mises en évidence sur une monnaie d'Orléans (*S.114*), alors qu'à Paule¹⁴⁰⁹, 4 ou 5 pièces gauloises et augustéennes ont été délibérément détériorées à coups de ciseau ou à l'aide d'une pince, tandis qu'une imitation d'as augustéen a été légèrement déformée, peut-être par martelage, et qu'un as de Claude a été perforé à l'aide d'un clou. Certaines monnaies d'Oiseau-le-Petit, de Jersey-6 et de Jersey-11 ont, quant à elles, été pliées ; sur ces deux derniers sites, la tranche de plusieurs autres pièces a été délibérément martelée¹⁴¹⁰.

Quant aux entailles, marques les plus fréquemment identifiées, elles sont parfois limitées à un seul coup porté au droit ou au revers, prennent la forme de deux marques disposées en croix, notamment à La Villeneuve-au-Châtelot, ou bien apparaissent à trois reprises ou plus sur d'autres pièces. La dégradation du revers a été privilégiée pour les monnaies gauloises de Juvigné, de Mordelles, d'Oiseau-le-Petit et du Petit-Celland, mais le droit de statères ou de potins a aussi été incisé à Panzoult, Lémeré et à Allonnes (**tabl. XX**). Le plus souvent, le numéraire romain est mutilé au droit plutôt qu'au revers, que ce soit à La Villeneuve-au-Châtelot, à Juvigné, à Quiberon, Mézières-sur-Seine, Criquebeuf-sur-Seine ou Paule, sans que l'on puisse déterminer les motivations qui ont conduit à ces choix ; il serait nécessaire d'examiner – de manière plus systématique et en reprenant attentivement chaque lot – l'emplacement des entailles pour vérifier si elles coupent des zones spécifiques des images ou si elles sont au contraire appliquées de façon aléatoire.

L'examen des critères de sélection des monnaies révèle aussi l'existence de traits particuliers à certains ensembles et permet de fixer, en tenant compte de leur date d'émission, la chronologie des dégradations. En 1994, G. Aubin et J. Meissonnier avaient constaté que le taux de mutilation décroît avec la valeur des pièces, du moins pour les séries gauloises : les entailles ou les coups sont systématiques sur les statères en or allié, assez fréquents (environ 25 %) pour les monnaies d'argent et de billon et absents pour les po-

tins¹⁴¹¹. En ce qui concerne les autres sites d'où proviennent des monnaies gauloises, la dégradation des espèces à base d'or ou d'argent paraît effectivement avoir été assez courante : une monnaie en bas électrum sur deux a été mutilée à Douarnenez, de même que 17 petits billons sur 39 (44 %), indifféremment au droit ou au revers ; parmi les 5 monnaies d'or d'Allonnes, 2 (40 %) ont été détériorées ; à Panzoult, alors que 4 statères gaulois sur 6 (67 %) et que 11 monnaies d'argent – gauloises ou romaines – sur 18 (61 %) ont subi un tel traitement, ce ne sont que 633 des 1 650 potins (38 %) qui ont été dégradés¹⁴¹².

Du côté des émissions romaines, à La Villeneuve-au-Châtelot, les monnaies de bronze et d'argent contenues dans les deux vases ont été, d'une manière générale, en très grande partie cisailées ou martelées (soit 94 % du lot), mais des différences entre les pièces entières des ateliers augustéens de Nîmes et de Lyon (97 à 100 %) et les demi-pièces des groupes Nîmes I (73 %) et Nîmes II (54 %), de plus faible valeur et moins souvent mutilées, ont été observées¹⁴¹³. À Juvigné¹⁴¹⁴, les bronzes républicains sont plus souvent dégradés (3 sur 7, soit 43 %) que les deniers et quinaires contemporains (15 sur 61, soit 25 %), mais les premiers sont ici bien moins représentés que les seconds ; quant aux monnaies de l'époque impériale, elles sont également peu nombreuses à avoir été incisées ou frappées, qu'elles soient en alliage cuivreux (5) ou en argent (2). Enfin, l'étude du dépôt de Port-Haliguen II indique que la mutilation est systématique pour les monnaies d'argent de la République – auxquelles s'ajoutent un quinaire de la vallée du Rhône –, tandis que 92 % des bronzes augustéens ont été abîmés ; l'état du denier frappé en 2 av. n. è. à Lyon n'a pas été précisé¹⁴¹⁵. Ainsi, d'une manière globale, il semble bien que les coups aient été préférentiellement appliqués aux monnaies de plus grande valeur, que ce soit pour les monnayages gaulois ou romains, mais avec des proportions toutefois variables d'un site à l'autre.

D'un point de vue chronologique, il est difficile de préciser à quelle date débute la destruction ritualisée des monnaies. Si le numéraire gaulois a été particulièrement touché par ce phénomène, il est quasi-systématiquement associé à des espèces d'époque romaine – entaillées ou non – et il semble donc probable que les mutilations aient été appliquées lors de la circulation conjointe des monnayages laténiens et des frappes des époques républicaines et impériales, soit au plus tôt durant le règne d'Auguste, aux alentours du changement d'ère.

1407. Goulpeau, 1985.

1408. Troubady, 2019, p. 412.

1409. *S.114* : M. Troubady, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 107 ; *S.172* : V. Drost, in Menez *et al.*, 2021, p. 207.

1410. J. Pilet-Lemière, in archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entité archéologique n° 72 225 0007 ; Colbert de Beaulieu, 1957, p. 82.

1411. Aubin, Meissonnier, 1994, p. 146.

1412. Gruel, Clément, 1987 ; Aubin, Meissonnier, 1994, p. 146 ; Troubady, 2019, p. 412.

1413. Zehnacker, 1984, p. 85-86 ; Aubin, Meissonnier, 1994, p. 146.

1414. Bossard *et al.*, 2016, p. 45-50 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 136-140.

1415. Goulpeau, 1985.

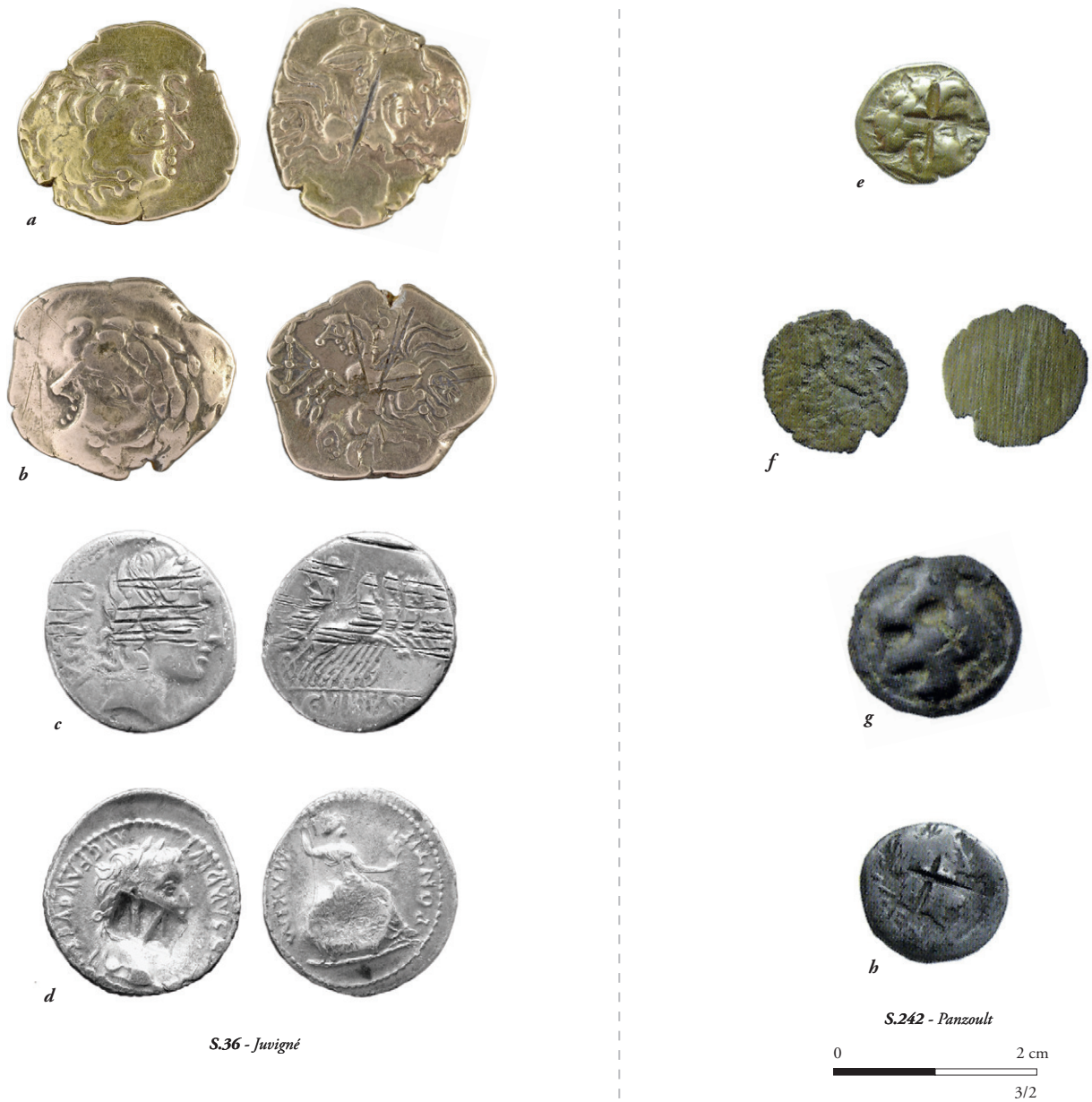


Fig. 256 : exemples de monnaies gauloises ou romaines mutilées à coups de burin (a, b, c, e, g et h), limée (f) ou marquée au moyen de la « contremarque de Juvigné » (d). Réal. S. Bossard, d'après des cl. de J.-M. Fournier (Prisma-Laval) et de J. Meissonnier ; Troubady, 2019, p. 412, fig. 2.

Le *terminus post quem* défini pour l'enfouissement des dépôts de Port-Haliguen I (8 av. n. è.), de Port-Haliguen II (2 av. n. è.) et de La Villeneuve-au-Châtelot (7 de n. è.) renvoie à cette même période ; sur ce dernier site, ont aussi été mis au jour des semis frappés à Lyon entre 12 et 14 de n. è., qui proviennent d'autres secteurs du sanctuaire et qui ont également fait l'objet de mutilations¹⁴¹⁶. D'autres dégradations, plus ponctuelles (**tabl. XX**), ont aussi été signalées pour des monnaies émises durant le règne de Tibère (à Briennon-sur-Armançon, Mézières-sur-Seine et peut-être Quimper), mais aussi ceux de Caligula et de Claude (41-54) à Juvigné ; à Paule, un as claudien a été perforé à l'aide

d'un clou, marquant peut-être une évolution des pratiques, toutefois plus rares, alors que les émissions postérieures sont intactes¹⁴¹⁷. Quant aux coups de ciseau identifiés sur un as de Trajan, encore une fois à Juvigné¹⁴¹⁸, ils sont bien plus tardifs et constituent une exception notable. En bref, la pratique des mutilations, sous ses diverses formes, a sans doute décliné dès le premier quart du I^{er} s. de n. è., puis disparaît lors du second quart de ce siècle, à des rythmes cependant propres à chaque lieu de culte.

Le contexte archéologique des monnaies mutilées fait souvent défaut. À La Villeneuve-au-Châtelot, à Mordelles, à Port-Haliguen (I et II) et à Oisseau-le-Petit, les dépôts,

1416. Giard, 1967 ; Zehnacker, 1984 ; Goulpeau, 1985 ; Piette, Depyrot, 2008, p. 52.

1417. V. Drost, in Menez *et al.*, 2021, p. 207.

1418. G. Aubin, J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 32.

la plupart du temps placés dans des vases en terre cuite, témoignent vraisemblablement de la mise au rebut d'offrandes en grande majorité dégradées (cf. *supra*). Mêlées à de rares *stipes* intactes et à d'autres objets en argent, ces dernières ont bien été inhumées au sein même de l'aire sacrée, ou à sa périphérie immédiate, *a minima* à La Villeneuve-au-Châtelot. Il faut donc envisager que la mutilation avait lieu dans un seul et même espace, très probablement dans l'enceinte même du sanctuaire, ou du moins qu'une partie ou l'ensemble des monnaies « sacrifiées » était collecté dans un même réceptacle à l'issue des manipulations. D'autres monnaies entaillées (au moins 199) ont été découvertes dans l'enclos – ou ses abords – de La Villeneuve-au-Châtelot, ce qui montre bien que l'on n'a pas cherché à récupérer et à enfouir l'intégralité du numéraire dégradé¹⁴¹⁹. À Paule, les quelques pièces mutilées, éparpillées au sol aux côtés de monnaies épargnées et de deux fibules, proviennent des abords d'une fosse (cf. *supra*, **fig. 238**) dans laquelle Y. Menez restitue un possible tronc à offrandes en bois¹⁴²⁰. Encore une fois, il semble donc que ces objets volontairement abîmés étaient destinés, du moins en grande partie, à être rassemblés, ici à proximité d'une petite construction en matériaux périssables qui pourrait correspondre à une *cella*. L'enfouissement des monnaies dégradées dans un ou plusieurs vases – témoignant de dépôts successifs à Port-Haliguen, et donc d'une pratique étalée dans le temps ? –, qui ont été ensevelis et n'ont jamais été récupérés, alors que les sites continuent généralement d'être occupés, est révélateur du souci de conserver sur place des offrandes que l'on ne souhaitait pas évacuer du sanctuaire et qui ne devaient pas être recyclées, malgré leur valeur métallique. La découverte de monnaies mutilées dans les gués témoigne également en ce sens. On ne peut toutefois exclure qu'une partie du numéraire entaillé quittait le lieu de culte, non pour être remis en circulation mais pour être fondu, bien que cette hypothèse nous semble peu probable au regard du nombre important de pièces mutilées que l'on a pris soin d'enfouir dans leur enceinte même.

▪ *Les monnaies des sanctuaires : synthèse chronologique*

L'usage des monnaies dans les lieux de rituels antérieurs à la guerre des Gaules est encore peu documenté, notamment en raison des difficultés liées à l'identification de niveaux archéologiques intacts, qui n'ont pas été perturbés par l'activité ultérieure des lieux de culte. Quoi qu'il en soit, leur introduction au sein des sanctuaires semble avoir été rare avant le milieu du I^{er} s. av. n. è. et seuls deux exemples, en l'état des connaissances, attestent leur pré-

sence dans de tels contextes, datés de la fin du II^e s. ou du début du I^{er} s. av. n. è. La manipulation de monnaies au sein de sanctuaires et à une époque aussi haute n'est pas spécifique au secteur étudié, puisque dans le quart nord-est des Gaules, les premiers dépôts sont datés – à de rares exceptions près, plus anciennes, correspondant à des statères en or – des premières décennies de La Tène finale¹⁴²¹. Malheureusement, que ce soit à Bennecourt ou à Saumeray, ces monnaies – essentiellement ou exclusivement des potins, à l'instar des sites du nord-est – sont issues du remplissage des fossés de trois petits enclos, dans lesquels ont été déversés divers objets manipulés au sein ou à proximité immédiate, dont des offrandes et des déchets alimentaires, sans que l'on puisse expliquer leur présence. Il n'est toutefois guère probable que les dizaines de monnaies recueillies aient été simplement perdues par les participants aux cérémonies. Il faut alors envisager qu'elles ont probablement été introduites en tant qu'offrandes¹⁴²², et que l'adoption de cette pratique, au plus tard à la fin du II^e s. ou au début du I^{er} s. av. n. è., soit lorsque s'intensifient les contacts avec Rome et que se développe une économie monétaire dans les Gaules, témoigne d'une ouverture du monde celtique à la culture méditerranéenne, pour laquelle la *stips* fait partie des rites pratiqués en contexte religieux¹⁴²³. On ne peut toutefois affirmer que l'on offre une monnaie dans un sanctuaire gaulois de la même façon qu'on le fait à Rome, puisqu'on ignore tout des mécanismes du don monétaire tel qu'il est pratiqué par les populations celtiques. L'apparition du numéraire au sein des espaces cérémoniels laténiens s'inscrit d'ailleurs dans une évolution plus globale des pratiques rituelles, qui semblent se diversifier à partir du courant du II^e s. av. n. è. (cf. *infra*, 4.3.2.1).

Pour d'autres sites, il est certes possible qu'une partie du numéraire laténien que l'on a découvert en contexte d'époque romaine ou au sein de niveaux remaniés ait été apporté en guise d'offrande au cours des décennies qui ont précédé la conquête césarienne. La question peut se poser notamment au sujet du sanctuaire de la Forêt à Allonnes, pour dix imitations de drachmes, identifiées par K. Gruel, qui ont vraisemblablement été acheminées depuis Rhode, sur la côte catalane, dans le courant du II^e s. ou au plus tard au début du I^{er} s. av. n. è.¹⁴²⁴ Il faut néanmoins admettre que les modalités de la circulation

1421. Wellington, 2005a, p. 176.

1422. D'autres usages, déjà évoqués *supra* et liés à diverses activités placées sous le contrôle des dieux, ont cependant été proposés par K. Gruel (2012 et *in* Poux, Demierre dir., 2015, p. 318) : changement de monnaies étrangères, attestation du droit de participer à des cérémonies, achat d'objets que l'on souhaite déposer au sein du sanctuaire ou que l'on a acquis auprès du personnel religieux pour l'emporter avec soi, thésaurisation, paiement de taxes à la communauté, scellement de contrats, etc.

1423. Izri, 2011, p. 649-651.

1424. Gruel, 2014, p. 400.

1419. Piette, Depuyrot, 2008, p. 95-194.

1420. V. Drost, *in* Menez *et al.*, 2021, p. 207-210.

des monnaies gauloises au début du Haut-Empire sont encore peu connues des numismates et des archéologues, en particulier pour le quart nord-ouest des Gaules. En outre, l'étude des contextes archéologiques les plus fiables témoigne – sauf exception – de l'association systématique, au sein des sanctuaires et dans les mêmes contextes stratigraphiques, des monnayages gaulois aux premières émissions de la période impériale et à quelques espèces républicaines. Ainsi, si des monnaies ont certainement été offertes aux divinités dès la fin du II^e s. ou le début du I^{er} s. av. n. è., la quantité de numéraire déposée dans les lieux de culte ne semble s'accroître véritablement qu'à partir du troisième quart du I^{er} s. voire, plus vraisemblablement, au cours de la période augustéenne¹⁴²⁵.

L'observation rigoureuse des contextes d'enfouissement datés entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le second quart du I^{er} s. de n. è. révèle alors une pluralité de pratiques, adoptées de manière peut-être progressive : des monnaies sont enfoncées dans le sol, à proximité et peut-être à l'intérieur de constructions que l'on peut identifier à des temples, tandis que d'autres sont jetées au pied de statues de culte, dans les *cellae*, ou bien dans l'eau, que ce soit sur les berges de bassins ou de ruisseaux, ou directement dans une résurgence sans doute habitée. Cependant, la pratique romaine de la *iactatio stipis* ne peut être invoquée systématiquement et sans appel pour expliquer les concentrations au sol de monnaies observées aux abords d'édifices, dans la cour sacrée : la présence de certains regroupements de monnaies plaide au contraire en faveur du dépôt de bourses ou d'offrandes – individuelles plutôt que collectives ? – réunies dans d'autres contenants en matériaux périssables, que l'on aurait pu disperser au moment du réaménagement des sites, afin de les conserver dans l'enceinte même du sanctuaire ; comme l'indiquent plusieurs sources latines, la *iactatio stipis* paraît avoir été restreinte, en Lyonnaise, à certains contextes, en particulier devant une statue ou dans l'eau habitée par un être divin. Quoi qu'il en soit, pour cette période, « ces monnaies avaient une autre fonction que celle d'alimenter une caisse servant à l'entretien du culte. Le caractère de ces dépôts évoquerait plutôt des offrandes consacrées et inviolables, attachées au patrimoine de la divinité »¹⁴²⁶.

La mutilation de monnaies, autour du changement d'ère et au début du I^{er} s. de n. è., appuie également l'hypothèse de dons que l'on a souhaité rendre inutilisables dans la sphère profane en les sacrifiant aux dieux et aux déesses. Cette pratique n'est toutefois pas courante et semble avoir été réservée, du moins à grande ampleur, à certains sanctuaires, au sein desquels seule une partie du numéraire introduit est soumis à de telles dégradations. Les monnaies

gauloises ont manifestement constitué, dans de nombreux cas, des offrandes de choix : il est probable que l'on ait voulu supprimer des bourses, tout en s'attirant les faveurs des dieux ou en les remerciant, ces pièces que concurrençaient alors les frappes des nouveaux ateliers monétaires de l'Empire romain. Néanmoins, les espèces augustéennes sont également fréquentes dans les niveaux archéologiques datés du début du I^{er} s. de n. è. et on ne peut réduire l'offrande de monnaies à la simple volonté de se débarrasser d'espèces en voie de devenir obsolètes.

En tout état de cause, la situation change du tout au tout dès le second quart du I^{er} s. de n. è., ou au plus tard durant la seconde moitié de ce siècle, alors que s'estompe la circulation des dernières monnaies gauloises et que nombre de chantiers sont programmés pour agrandir et pétrifier les principaux lieux de culte (cf. *infra*, 7.3) : à de rares exceptions près, la *stips* laisse désormais moins de traces archéologiques. Plutôt que de considérer qu'elle disparaît véritablement, il semble plus plausible d'affirmer qu'elle sert à présent, tout au long du Haut-Empire – et cette hypothèse n'est pas nouvelle¹⁴²⁷ –, à financer les travaux ou les autres achats entrepris au profit des divinités et de leur culte. Les aires sacrées seraient alors équipées de troncs servant à leur collecte, bien que les arguments archéologiques favorables à cette hypothèse manquent encore dans la majorité des cas. Certaines monnaies échappent tout de même à ce procédé : d'une part, celles qui chutent accidentellement de la poche ou de la bourse des visiteurs et, d'autre part, quelques lots de monnaies que l'on continue vraisemblablement, tel qu'au Mans et peut-être à Mareuil-lès-Meaux, de jeter dans de petits temples ou dans l'eau. Ces derniers exemples renvoient sans doute à des pratiques individuelles, visant à offrir une espèce de faible valeur à une divinité. Quant aux dons monétaires les plus importants, il n'en subsiste aucune trace matérielle directe, puisqu'ils ont vraisemblablement été réinvestis pour l'agrandissement ou l'entretien du lieu de culte. Si cette hypothèse a le mérite d'expliquer l'absence, ou du moins la rareté des monnaies émises entre le dernier tiers et la fin du II^e s. de n. è. au sein des lieux de culte, on ignore tout des comptes tenus par les gestionnaires des édifices religieux et, une fois les programmes de reconstruction achevés, on ne sait à quels usages a pu avoir été destiné le numéraire accumulé au gré d'initiatives individuelles ou à l'issue de quêtes collectives.

La crise économique qui a marqué le courant du III^e s. et la quasi-absence de numéraire frais introduit pendant plus d'un demi-siècle dans les sanctuaires prive la réflexion des données qui permettraient de cerner l'évolution des pratiques durant cette période. La rareté globale des monnaies du II^e s., qui ont probablement été utilisées pour pallier ce manque, laisse néanmoins penser que la si-

1425. Wellington, 2005a, p. 245-302.

1426. Van Andringa, 2017a, p. 135.

1427. Nouvel, 2013b, p. 370-371 ; Golosetti, 2019a, p. 153-154.

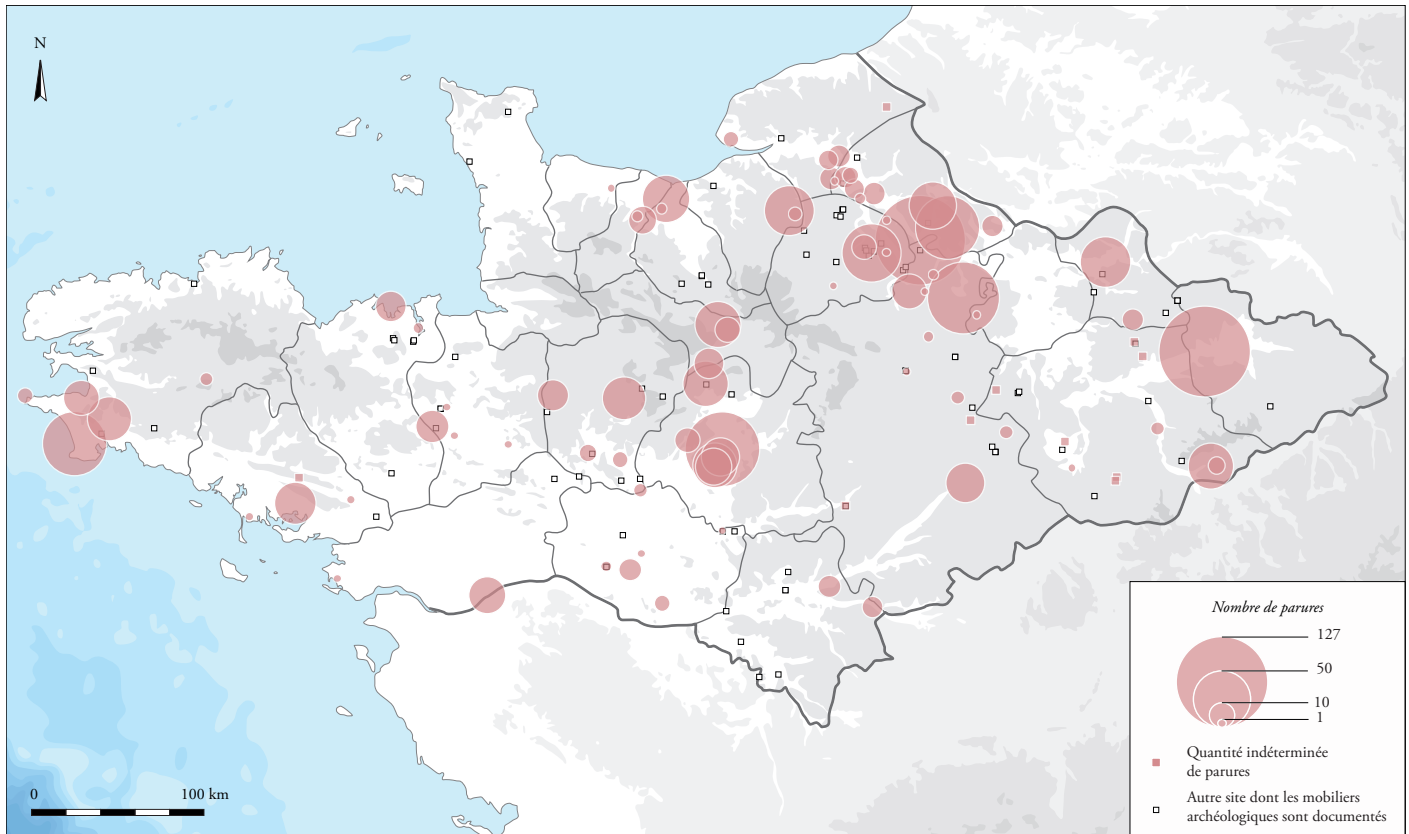


Fig. 257 : répartition des objets de parure et des accessoires vestimentaires découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

tuation ne varie pas avant le dernier quart du III^e s. ou le début du IV^e s., moment à partir duquel le dépôt de monnaies au sein de la plupart des lieux de culte encore en activité devient de nouveau perceptible, en Lyonnaise comme ailleurs dans les Gaules¹⁴²⁸. Si la quantité importante de numéraire daté entre la fin du III^e s. et le terme du IV^e s. doit être comparée aux contextes d'habitat pour nuancer l'idée d'apports massifs qui seraient exclusivement spécifiques aux espaces sacrés, il ne fait pas de doute que les pratiques religieuses, ou sinon la gestion des offrandes, évoluent de manière globale au cours de cette période. Les contextes de découverte les mieux renseignés témoignent de l'accumulation d'offrandes – déposées sur des supports ou plutôt jetées, selon le rite de la *iactatio stipis*, toujours en vigueur ? – à l'intérieur des principaux temples, mais aussi dans certains édifices, autour d'un monument sculpté à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre ou encore dans plusieurs bassins, bien que ces derniers semblent aussi avoir servi de réceptacle pour le jet de monnaies sur des sites dépourvus de bâtiment de culte. En tout état de cause, les monnaies ne sont plus systématiquement récupérées et s'amoncellent, parfois par dizaines ou par centaines, dans les sanctuaires, manifestement jusqu'à leur abandon, dont la date varie d'un exemple à l'autre (cf. *infra*, chapitre 8).

Néanmoins, l'absence fréquente de données stratigraphiques ne permet souvent pas, pour l'Antiquité tardive

– mais le constat peut aussi être élargi, d'une manière générale, aux siècles précédents –, de circonscrire avec toute la précision requise le cadre des pratiques rituelles et d'en cerner les modalités. S'ajoutent à ce problème, pour les contextes les plus tardifs, des difficultés liées à la distinction entre les ultimes offrandes et les monnaies perdues au cours de réoccupations profanes, postérieures à l'abandon des sanctuaires, ou des phases de démolition.

4.2.3.2. Des parures et des accessoires vestimentaires fréquents

Présents dans 91 sanctuaires (soit 54 % de ceux auxquels sont associés des mobiliers archéologiques), les parures et les ornements vestimentaires – qu'ils soient en métal, en verre, en pâte de verre, en ambre, en pierre, en os ou en terre cuite – figurent parmi les catégories d'objets les plus courantes en contexte religieux, que ce soit durant le second âge du Fer ou l'époque romaine, en particulier jusqu'au I^{er} s. de n. è. (fig. 257). S'il est admis que les artefacts de ce type ont été fréquemment introduits dans les lieux de culte gaulois ou d'époque romaine en tant qu'offrandes¹⁴²⁹, il faut encore une fois évoquer de possibles pertes : la question se pose notamment pour les menus objets découverts en petit nombre au sein de certaines aires sacrées, *a fortiori* lorsqu'il ne s'agit que d'un fragment de

1428. Nouvel, 2013b, p. 373-377.

1429. Rey-Vodoz, 1991, p. 216 ; Arcelin, Brunaux, 2003, p. 245.

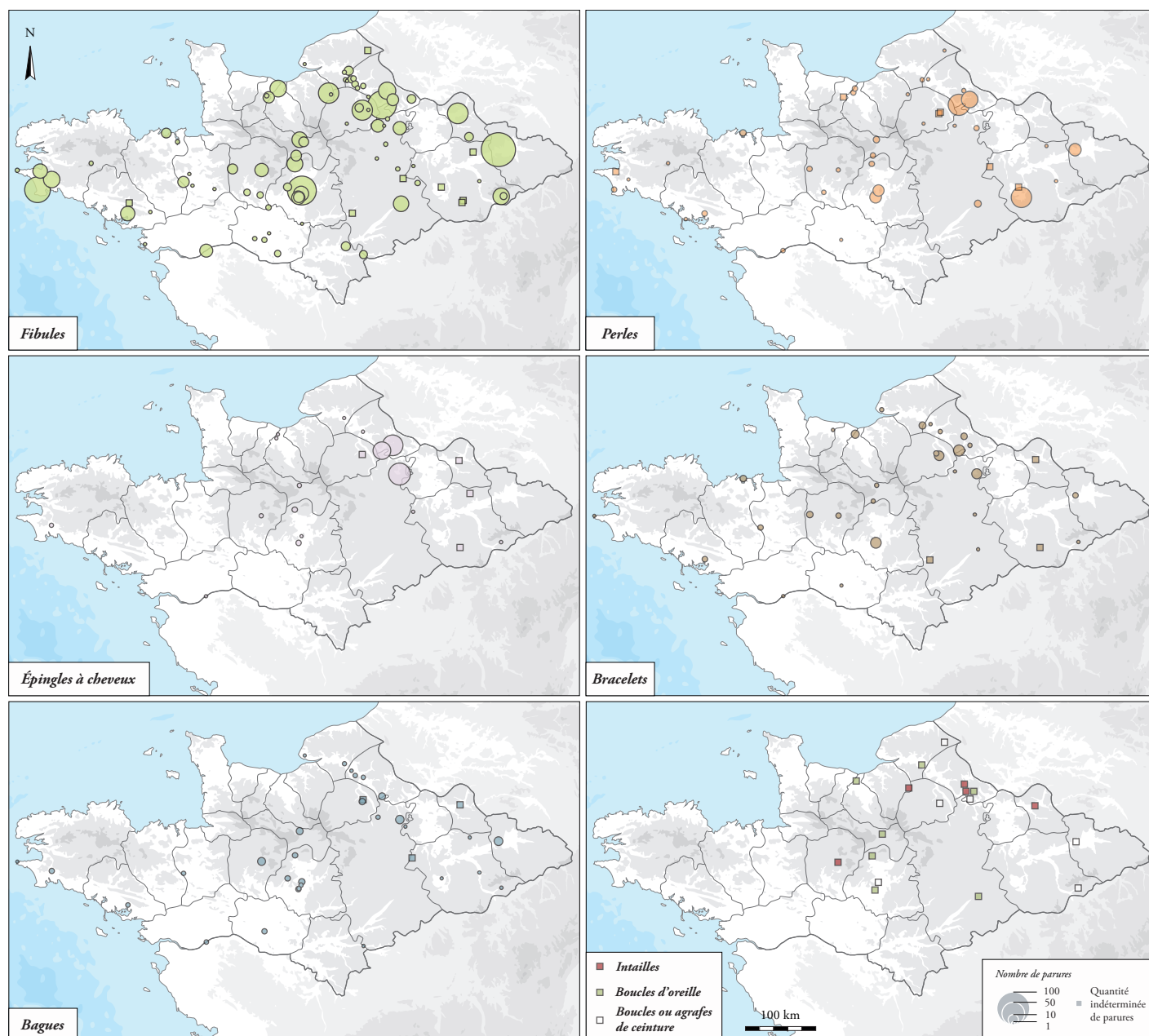


Fig. 258 : répartition des différents types d'objets de parure et d'accessoires vestimentaires au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

fibule, à Richebourg (**S.118**) par exemple, ou encore d'une perle isolée, tel qu'à Carnac¹⁴³⁰ (**S.272**), où celle-ci est toutefois complétée par une dent d'ours percée qui a probablement servi de pendentif. L'examen du nombre et de la nature des parures et des objets vestimentaires mis au jour sur les sites, ainsi que de leur contexte de découverte, de la chronologie de leur enfouissement et des éventuels traitements qui y ont été appliqués, est riche en enseignements au sujet des pratiques religieuses, puisqu'il révèle des traits récurrents et confirme sans problème, dans nombre de cas, qu'il s'agit bien d'offrandes, du moins pour une grande partie d'entre eux.

Si l'on restreint l'enquête aux objets les plus fréquents

et les plus aisément identifiables (fibules, bracelets, perles, bagues, pendants d'oreille, épingles de cheveux, intailles, boucles et agrafes de ceinture) et en excluant les quelques boutons, pendentifs, pendeloques et clous de chaussure, qui ont pu avoir été facilement perdus, ce sont 1 512 artefacts, répartis sur 80 sites et appartenant à un minimum de 1 360 parures ou ornements vestimentaires¹⁴³¹, qui ont pu être dénombrés ; s'y ajoute une quantité de mobiliers indéterminée pour les 11 autres lieux de culte (**tabl. XXI** et **fig. 258**).

Au sein de ce lot, les fibules, de facture laténienne ou romaine (**fig. 259**), sont largement majoritaires : 970 objets de ce type, en fer ou surtout en alliage cuivreux,

1430. **S.118** : Barat, 1999, p. 125 et p. 147 ; **S.272** : Miln, 1877, p. 140.

1431. En ce qui concerne les perles, lorsque les parures qu'elles constituaient n'ont pu être reconstituées, il a été arbitrairement choisi de dénombrer une parure par site pour chaque perle fabriquée à partir d'un matériau donné.

N°	Commune	Lieu-dit	Total de parures identifiées	Fibules gauloises	Fibules romaines	Total de bracelets	Bracelets en verre	Bracelets métalliques	Bracelets libiques	Parures composées de perles	Perles	Bagues	Intailles	Épingle à cheveux	Boucle de ceinture	Boucle d'oreille	Autres	Bibliographie
S.1	Andard	Le Foyer Logement	8	3	-	1	-	1	-	1	1	3	-	-	-	-		Delestre, 1983
S.2	Angers	Clinique Saint-Louis	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Mortreau, 2019, p. 551-553
S.4	Bauné	Le Haut Soulage	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Mare (dir.), 1995, p. 27
S.6	Chênehutte	Le Villier	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 25-30
S.9	Allonnes	La Forêterie	31	11	3	8	11	4	5	2	> 4	13	> 2	-	3	-	Une pendeloque ou pendentif en bois de cervidé ?	A. Cétout, <i>in</i> Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 146-155 ; S. Boutier, <i>in</i> Raux <i>et al.</i> , 2015, p. 293, n° 190
S.10	Allonnes	Les Perrières	> 21	17	-	-	-	-	2	-	-	> 3	-	-	-	1		Térouanne <i>et al.</i> , 1968 ; Pasquier, 1981 ; Fr. Bérard, N. Bernier, <i>in</i> Bouvet (dir.), 2001, p. 122 ; A. Cétout, <i>in</i> Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 146-150 ; S. Facchinetti et S. Raux, <i>in</i> Raux <i>et al.</i> , 2015, p. 284-289, n° 159, 172, 175, 176
S.11	Aubigné-Racan	Cherré	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Lambert <i>et al.</i> , 2015, p. 88
S.16	Le Mans	Les Jacobins	23	21	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-		Chevet <i>et al.</i> , 2014, p. 145-148
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	84	76	6	70	-	-	3	-	> 2	12	4	-	1	1		Guillier (dir.), 2020, p. 174-186
S.19	Neuvy-en-Champagne	La Puisaye	10	6	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	Un « collier »	Cordonnier-Détric, 1939, p. 42 et p. 43, fig. 3
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	32	24	-	24	-	-	-	-	> 1	3	3	-	3	-	1	Cl. Lambert, J. Rioufret et J.-Ph. Bouvet, <i>in</i> Bouvet (dir.), 2001, p. 385-386 ; Monteil <i>et al.</i> , 2015, p. 105
S.24	Sablé-sur-Sarthe	La Tour aux Fées	3	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Monteil, 2015, p. 109
S.31	Entrammes	Le Port	5	4	-	4	-	-	-	-	> 1	2	-	-	-	-		Naveau, 1982, p. 40-41
S.32	Jublains	La Tonnelle	30	17	-	-	3	1	1	1	> 1	2	6	1	2	-		Aubin <i>et al.</i> , 1997, p. 230 et p. 251-253
S.36	Juvigné	La Fermerie	16	10	5	5	4	2	2		> 2	3	-	-	-	-		Bossard <i>et al.</i> , 2016, p. 38-39 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 142-145
S.39	Saint-Denis-du-Maine	La Grillère	4	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		St. Raux, <i>in</i> Séris (dir.), 2015, p. 247-252).
S.50	Caillouet-Orgeville	La Maison Noury	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Chédeville, Chédeville, 1908, p. 66
S.52	Condé-sur-Iton	Le Val	1	1	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-		G. Deshayes, <i>in</i> Le Maho <i>et al.</i> (dir.), 2007, p. 61
S.56	Evreux	LEP Hébert	10	7	-	7	3	-	2	1	-	-	-	-	-	-		Doyen (dir.), 2000, p. 28-29
S.74	Saint-Aubin-sur-Gaillon	Les Motelles	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Poulain, 1915, p. 53-60 et p. 65-72
S.78	Le Vieil-Evreux	Cracouville	53	38	-	-	9	-	9	-	> 1	ND	4	-	-	1	Dont dépôt de 4 objets en or (anneau, bague, bracelet, collier)	Fauduet, 1992, p. 70-89, p. 92 et p. 113-114 ; Cliquet <i>et al.</i> , 1996, p. 16
S.79	Le Vieil-Evreux	Les Terres Noires	ND	ND	-	-	-	-	-	-	ND	ND	ND	-	ND	-		Bertaudière <i>et al.</i> , 2019
S.82	Saint-Martin-des-Entrées	La Pièce des Côtelets	1	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-		Paez-Rezende, Adrian, 2014, p. 263
S.84	Le Havre	Caucriauville	4	1	-	1	2	-	2	-	-	-	1	-	-	-		Naef, 1894, p. 407 ; Lachastre, 1967

N°	Commune	Lieu-dit	Total de parures identifiées	Fibules	Fibules gauloises	Fibules romaines	Total de bracelets	Bracelets en verre	Bracelets métalliques	Bracelets lithiques	Parures composées de perles	Perles	Bagues	Intailles	Épingle à cheveux	Boucle de ceinture	Boucle d'oreille	Autres	Bibliographie
S.86	La Londe	Saint-Ouen-de-Thouberville	8	2	-	2	5	-	5	-	> 1	2	-	-	-	-	-		Vesly, 1920, p. 220-228 ; Deglatigny, 1921, p. 56
S.87	Saint-Martin-de-Boscherville	Abbaye-Saint-Georges	8	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Le Maho, 1995, p. 87
S.88	Saint-Saens	Le Teurtre	ND	ND	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	ND	-		Le Breton, 1894, p. 272
S.90	Yville-sur-Seine	Le Sablon	6	2	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	1	-	1	Un bouton	Guillier <i>et al.</i> , 2020, p. 182
S.92	Areines	Les Poulittes	ND	ND	-	-	ND	-	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-		Renault, 1908, p. 117 ; Plat, 1923, p. 11
S.94	Baudreville	La Mône	3	2	-	2	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-		Jalmain, 1985
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	20	16	-	16	1	-	1	-	1	1	2	-	-	-	-		Fauduet, 1988, p. 16-27
S.101	Chartres	Saint-Martin-au-Val	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Drost <i>et al.</i> , 2011
S.109	Hanches	La Cavée du Moulin	2	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Dugast, 2009, p. 17
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	24	22	-	22	1	1	-	1	>1	5	-	-	-	-	1		D. Canny, <i>in</i> Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 50-92 ; Verneau, 2014, p. 102-103 ; Canny, 2015, p. 341-347
S.116	Pithiviers-le-Vieil	Les Jardins du Bourg	3	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		J. Arquille, M. Barret, <i>in</i> Salé (dir.), 2011, p. 476-524
S.118	Richebourg	La Pièce du Fient	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Barat, 1999, p. 125 et p. 147, fig. 23
S.122	Septeuil	La Féerie	2	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Une canine de chien ou de loup utilisée comme pendentif	Gaidon-Bunuel, 2000, p. 208 ; Gaidon-Bunuel <i>et al.</i> , 2006, p. 159 ; Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008, p. 263
S.126	Toury	La Butte de l'Orme Belet	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Ferdière <i>et al.</i> , 2015
S.127	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe	80	17	-	-	10	7	3	-	1	3	7	-	45 ?	-	-	Une amulette phallique	Blin, 2000, p. 102-103
S.137	Plouër-sur-Rance	Le Boissanne	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Menez (dir.), 1996, p. 140-141
S.138	Saint-Jacut-de-la-Mer	Les Haches	14	9	-	-	4	3	1	-	> 1	4	-	-	-	-	-		Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 125-144
S.145	Hérouvillette	Le Four à Chaux	34	25	-	-	6	-	4	2	> 1	3	-	-	1	-	1	Une pendeloque	E. Bisson, <i>in</i> Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 356-367
S.147	Mondeville	L'Étoile	2	-	-	-	-	-	-	-	> 1	3	-	-	1	-	-		Besnard-Vauterin (dir.), 2009, p. 181-205
S.150	Berthouville	Le Villeret	38	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	«Torques en argent et en bronze»	Babelon, 1916, p. 19 ; Avisseau-Brouster, Colonna, 2017, p. 35
S.152	Hecmanville	La Chaussée	3	1	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	Un anneau de suspension de chaînette	A. Lefebvre, Chr. Maret, <i>in</i> Maret (dir.) 2003, vol. 2
S.158	Meaux	La Baue	> 41	41	-	-	ND	ND	-	ND	ND	-	ND	-	ND	-	-	Un pendentif	Veljovic, 1988 ; Jobic, 1998
S.162	Vaudoy-en-Brie	Le Sureau	7	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, entité archéologique n° 77 486 0004
S.166	Guérande	Le Clos Flaubert	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Pirault <i>et al.</i> , 1996, p. 28

N°	Commune	Lieu-dit	Total de parures identifiées	Fibules gauloises	Fibules romaines	Total de bracelets	Bracelets en verre	Bracelets métalliques	Bracelets lithiques	Parures composées de perles	Perles	Bagues	Intailles	Épingle à cheveux	Boucle de ceinture	Boucle d'oreille	Autres	Bibliographie
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	21	16	-	16	1	-	-	1	2	2	-	1	-	-		Monteil <i>et al.</i> , 2009, p. 179 ; Archer, 2010, vol. 1, p. 33-36 ; Archer, 2019, p. 529-530
S.168	Cléden-Cap-Sizun	Trouguer	4	2	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-		Galliou 2010, p. 160 ; Galliou, 2015, p. 36
S.170	Douarnenez	Trégouzel	20	> 20	-	-	-	-	-	ND	ND	-	-	-	-	-		Sanquer, 1979, p. 361 ; Clément <i>et al.</i> , 1987, p. 46-48 ; Galliou, 2010, p. 190
S.172	Paule	Kergroaz	3	2	-	2	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-		Menez <i>et al.</i> , 2021
S.176	Quimper	Parc ar Groas	31	25	-	-	-	-	-	1	1	3	-	2	-	-		Le Men, 1876, p. 194 ; Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 364 ; Fr. Labaune-Jean, <i>in</i> Nicolas, Villard (dir.), 2019
S.179	Saint-Jean-Trolimon	Tronoën	64	> 61	-	-	-	-	-	1	3	-	-	-	-	-		Cotten, 1985, p. 35-39 ; Duval, 1990, p. 24 ; Galliou, 2010, p. 422 ; Galliou, 2011, p. 422 ; Guezennec, 2014, p. 166-168
S.182	Saint-Forget	La Butte Ronde	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-		Gory, 1867
S.183	Bais	Le Bourg Saint-Pair	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Fr. Labaune-Jean, <i>in</i> Pouille (dir.), 2011, p. 356
S.184	La Chapelle-des-Fougere-retz	Les Tertres	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Provost, 1991, p. 8 ; Fr. Labaune-Jean, <i>in</i> Aubry (dir.), 2019, p. 130-134
S.189	Mordelles	Sermon	17	12	1	11	3	1	2	-	-	2	-	-	-	-		Batt, 1986, p. 9-12 ; Batt, 1987, p. 10-15 et p. 27 ; Le Boulanger (dir.), 2017, p. 56-57
S.192	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	La Guyomerais	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Provost, Le Bouteiller, 1986
S.194	Alençon	Les Grouas	15	11	6	5	2	1	-	> 2	3	-	-	-	-	-		Pernet <i>et al.</i> , 2011, p. 268 et p. 279
S.195	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	10	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1		Lejars, Pernet, 2005, p. 14-17 ; Lejars, Pernet, 2007, p. 111-113
S.196	Macé	Les Hernies	33	23	-	-	2	-	2	> 1	4	5	-	2	-	-		Leclerc, 2005, p. 17 et p. 69-71 ; Leclerc, 2006, p. 14, p. 65-68 et p. 85-97 ; Leclerc, 2007a, p. 15-17 et p. 53-67 ; Leclerc, 2007b, p. 140-141
S.202	Brienon-sur-Armançon	Champ de l'Areigne	33	26	-	26	1?	-	1?	-	-	1	-	1	3	-	Un pendentif ou boucle d'oreille vasiforme en or	Labaune <i>et al.</i> , 1999, p. 86-101
S.203	Champlost	Le Foulon d'Avrolles	5	5	1	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Un pendentif pédiforme en alliage cuivreux	Coutand 2008, p. 18 et p. 24
S.205	Châteaubleau	La Tannerie	ND	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	ND	-	-		Revenu, 2008, p. 73
S.220	Pannes	Le Clos du Détour	1	-	-	-	-	-	-	1	38	-	-	-	-	-		Dondin-Payre, Cribellier, 2011
S.221	Saclas	Le Creux de la Borne	ND	1	-	1	-	-	-	ND	-	ND	-	1	-	-		Naudet, 2004, p. 214
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	ND	ND	-	-	-	-	-	ND	-	1	-	-	-	-		Roncin, 1977, p. 60 ; Vilpoux, 1996
S.226	Sens	La Motte du Ciar	3	1	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	Un médaillon	Hure, 1941, p. 101
S.229	Sognolles-en-Montois	Les Rochottes	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, entité n° 77 454 0013
S.230	Triguères	Moulin du Chemin	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Boutet de Monvel, 1863, p. 151-152

N°	Commune	Lieu-dit	Total de parures identifiées	Fibules	Fibules gauloises	Fibules romaines	Total de bracelets	Bracelets en verre	Bracelets métalliques	Bracelets lithiques	Bracelets composites de perles	Perles	Parures composées de perles	Bagues	Intailles	Épingle à cheveux	Boucle de ceinture	Boucle d'oreille	Autres	Bibliographie
S.231	Triguères	La Roche du Vieux Garçon	ND	ND	-	-	ND	-	ND	-	-	-	-	-	-	ND	-	-		Boutet de Monvel, 1863, p. 154-155
S.236	La Villeneuve-au-Châtelot	Les Grèves	127	108	63	45	3	3	-	-	-	8	15	7	-	-	1	-		Bataille, 2008, p. 92-107
S.237	Amboise	Les Châtelliers	8	8	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 pendant en AC	Peyrard, 1980 ; Laruzac (dir.), 2007, vol. 1, p. 36-37 ; D. Franceschi, <i>in</i> Laruzac (dir.), 2008, p. 103
S.243	Pouillé	Les Bordes	7	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-		Bourgeois, 1982, p. 70-74 ; Roux, 2013, p. 161-162
S.253	Autherives	Les Mureaux	34	28	-	-	4	-	-	-	-	> 1	2	-	1	-	-	-		Michel <i>et al.</i> , 2014, p. 231-232 ; Doyen <i>et al.</i> , 2011, p. 84, fig. 6
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	123	75	49	26	12	2	8	2	> 4	43	5	-	29	-	-	Probable fragment de torque LT ancienne, 1 pendentif en or et autres pendentifs ?	Bourgeois (dir.), 1999, p. 94-101, p. 106-111, p. 121-128 et p. 134-135	
S.256	Criquebeuf-sur-Seine	Le Catelier	6	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	Ceinture tardo-antique	Vesly, 1909, p. 50-51
S.257	Epiais-Rhus	Les Terres Noires	7	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Lemoine, 1972, p. 79-81
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	64	13	-	-	2	-	-	2	> 2	26	-	1	40	4	2		Mitard, 1993, p. 360, p. 373-376 et p. 399-403	
S.261	Grand-Couronne	Le Grand Essart	7	5	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-		Vesly, 1909, p. 88-90 ; Beurion <i>et al.</i> , 1991
S.263	La Londe	Le Vivier Gamelin	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Barbier de la Serre, 1890, p. 458
S.264	Louviers	Les Buis	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Vesly, 1909, p. 29
S.266	Oissel	La Mare du Puits	4	3	-	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Vesly, 1909, p. 108
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	8	3	-	3	2	-	2	-	-	-	-	2	-	1	-	-		Talvas-Jeanson, Lukas, 2019, p. 508-509
S.272	Carnac	Les Bosseno	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-		Miln, 1877, p. 140-143
S.274	Plaudren	Goh-Illis	ND	ND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Cussé, 1892, p. 130
S.275	Pluherlin	La Grée Mahé	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		Fouquet, 1866, p. 38
S.278	Vannes	Bilaire	28	20	1	19	3	1	-	2	3	3	2	-	-	-	-	-		Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 44-52, p. 64-65 et p. 79-80
S.279	Baron-sur-Odon	Le Mesnil	2	2	-	-	-	-	-	-	ND	ND	-	-	-	-	-	-		Dumons, 1961, p. 25-26 ; Bertin, 1969, p. 1 ; Bertin, 1977, p. 75-76
S.281	Vieux	Musée archéologique	12	12	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		S. Fromont et M.-A. Rohmer, <i>in</i> Kerébel (dir.), 2000, vol. 1, p. 125-128

Tabl. XXI : décompte des principaux objets de parure et accessoires vestimentaires découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

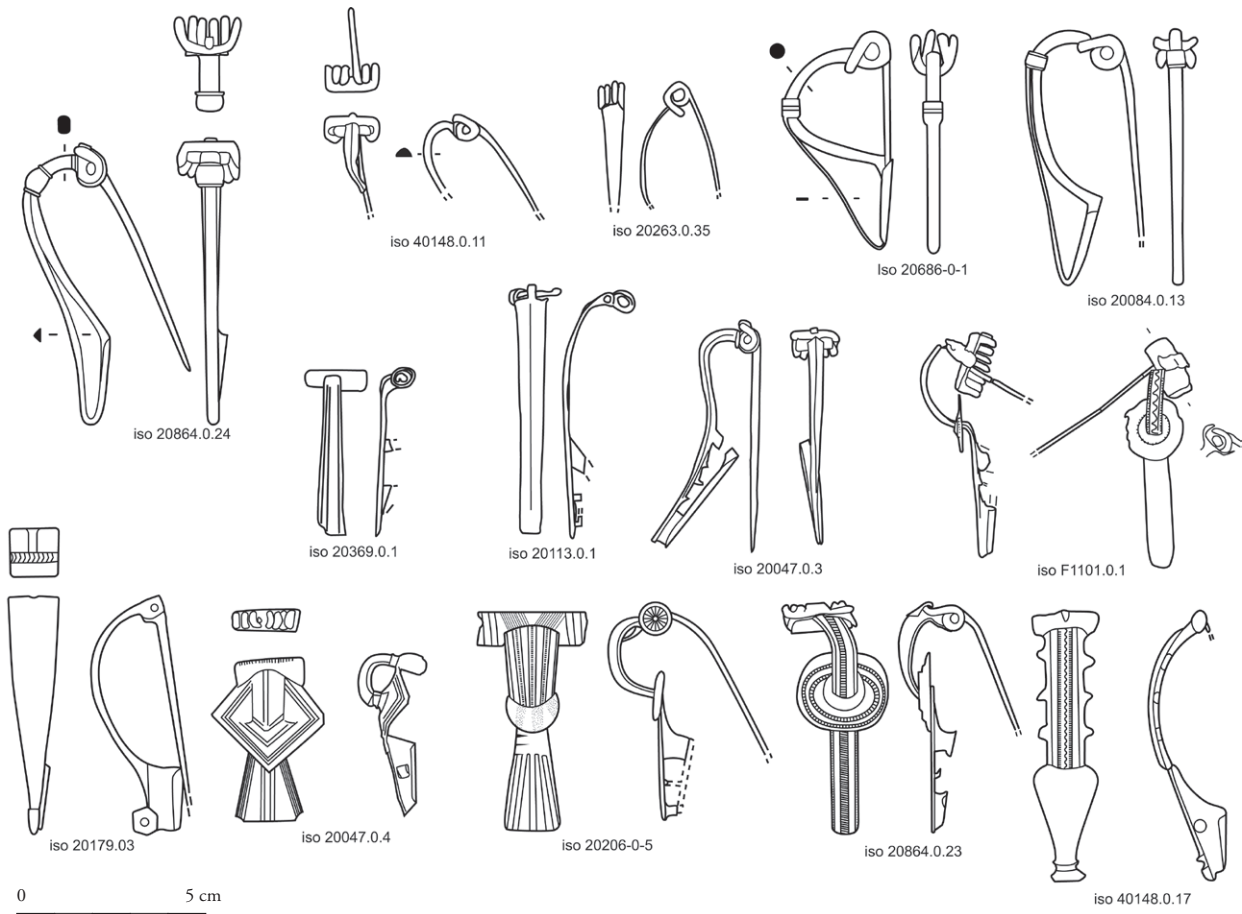


Fig. 259 : sélection de fibules en alliage cuivreux d'époque romaine mises au jour au sein du lieu de culte de la Fontaine de l'Étuvéée à Orléans (Loiret ; S.114). D'après Verneau, 2014, p. 103, fig. 89.

proviennent de 76 sanctuaires, tandis que neuf autres sites en ont livré un nombre inconnu. Dans près de deux cas sur trois (48 sites), seulement moins de 10 fibules ont été mises au jour, alors qu'entre une dizaine et une trentaine d'attaches vestimentaires de ce type a été recueillie au sein de 23 autres sanctuaires ; enfin, les 5 lieux de culte dans lesquels ont été mis au jour entre une quarantaine et 108 fibules ont généralement été occupés sur le temps long, de la période laténienne à l'époque romaine – à Neuville-sur-Sarthe (S.18), Meaux (S.158) Saint-Jean-Trolimon (S.179), La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) et Bennecourt (S.254) (fig. 260, a ; cf. *infra*).

Les 205 perles gauloises ou antiques, provenant de 33 lieux de culte – complétés par 7 autres pour lesquels on ne connaît la quantité d'objets de ce type –, sont souvent en pâte de verre ou en verre, plus rarement en alliage cuivreux, en pierre, en ambre, en os ou en terre cuite ; il est probable qu'elles aient appartenu à une cinquantaine de parures, au moins. Il s'agit vraisemblablement de colliers ou de bracelets, dont la forme et la composition ne sont généralement pas restituables, puisque ces petits éléments sont souvent découverts isolés – à l'exception d'une concentration de 23 perles en verre provenant d'un niveau daté autour du troi-

sième quart du I^{er} s. av. n. è. à Bennecourt¹⁴³² (S.254, ph. 2) (fig. 260, c) et d'un lot de 38 perles tubulaires en pâte de verre, mis au jour dans une fosse creusée durant l'époque romaine à l'intérieur du grand temple de Pannes¹⁴³³ (S.220).

Par ordre de fréquence, les épingles à cheveux (fig. 260, e), en alliage cuivreux ou en os pour l'essentiel, sont ensuite les plus nombreuses, avec plus de 134 occurrences disséminées sur 20 sites ; la grande majorité de ces objets d'époque romaine (85 %) est toutefois concentrée dans trois lieux de culte des cités voisines des Véliocasses et des Carnutes, à Bennecourt (S.254), Genainville (S.260) et – si l'identification à des épingles à cheveux, non décrites¹⁴³⁴, est toutefois correcte – à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127).

Les 99 bracelets, souvent fragmentaires, qui ont été identifiés parmi le matériel de 28 sanctuaires – complétés par 3 autres sites pourvus d'un nombre indéterminé de parures de ce genre –, ont été confectionnés à partir de matériaux variés : aux productions en verre, caractéristiques du second âge du Fer, s'ajoutent des objets annulaires en métal (généralement de l'alliage cuivreux ou du fer, lors-

1432. Bourgeois (dir.), 1999, p. 36 et p. 126-127.

1433. Dondin-Payre, Cribellier, 2011, p. 556.

1434. Blin, 2000, p. 103.

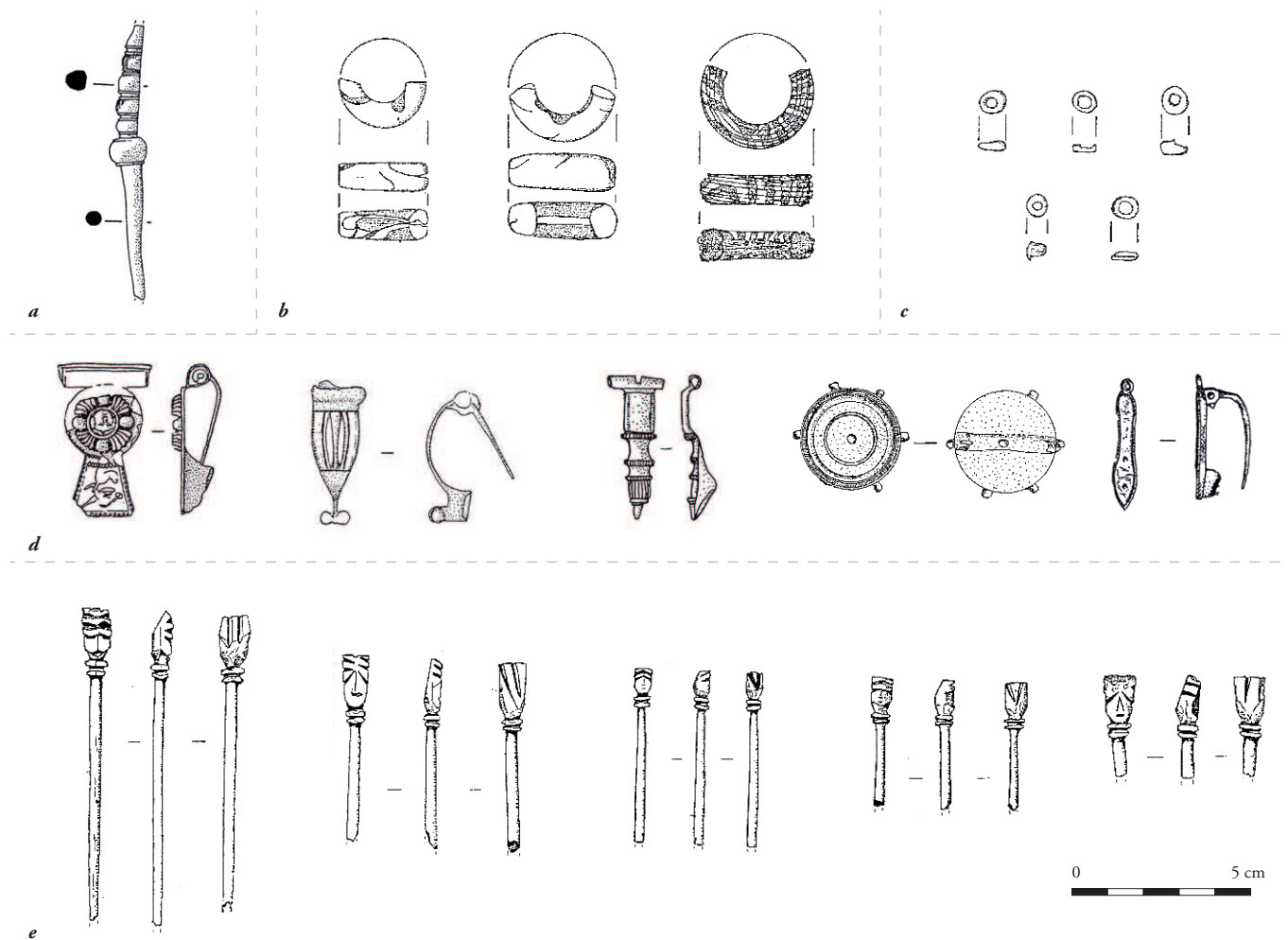


Fig. 260 : sélection d'objets de parure et d'éléments vestimentaires issus de la fouille du sanctuaire gaulois puis antique de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254). a : fragment de probable torques en alliage cuivreux de La Tène ancienne ; b : grosses perles en verre de facture laténienne ; c : petites perles annulaires en verre provenant de niveaux datés du troisième quart du I^{er} s. av. n. è. ; d : fibules en alliage cuivreux de l'époque romaine ; e : épingles en os caractéristiques du milieu et du troisième quart du IV^e s. de n. è.

Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 96-123, fig. 72-91.

qu'il est suffisamment conservé pour être identifié) ou en roche (schiste ou lignite), laténiens ou d'époque romaine.

Les bagues sont aussi relativement fréquentes : au moins 80 exemplaires ont été reconnus sur 33 sites ; il faut probablement y ajouter un nombre indéterminé d'anneaux en fer ou en alliage cuivreux, dont les dimensions n'ont pas été précisées, qui constituent des objets fréquents dans les sanctuaires (cf. *supra*, 4.2.2.3), mais dont la fonction n'est pas évidente à déterminer. Si l'on s'en tient aux bagues certaines, elles sont le plus souvent métalliques – en alliage cuivreux ou en fer, voire en argent ou en or comme à Allonnes (S.9 et S.10), au Mans (S.16) ou à Neuville-sur-Sarthe (S.18)¹⁴³⁵ –, parfois serties d'une pierre, ou bien en verre ou en os (fig. 261). De rares bagues-clefs, à l'exemple de celles de Jublains¹⁴³⁶ (S.204), ont été signalées.

Les autres objets de parure ou vestimentaires inventoriés sont peu nombreux : rapportons la découverte, sur 6

sites, de plus de 10 boucles ou agrafes de ceintures – hors agrafes des ceinturons liés à la suspension des armes laténiennes, cf. *infra*, 4.2.3.3 –, ainsi que de 8 pendants d'oreille métalliques, issus de 7 lieux de culte, et de 7 intailles, qui ont pu avoir orné des bagues ou des pendentifs, sur 5 sanctuaires. Enfin, trois médaillons taillés dans un bois de cervidé – à Cracouville, le Vieil-Évreux (S.78), à Mauves-sur-Loire (S.167) et à la Forêterie, à Allonnes (S.9) – ainsi que deux petites représentations phalliques, en plomb à Orléans (S.114) et en alliage cuivreux à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), constituent de probables amulettes à valeur prophylactique.

Quant aux parures en or, qui ont certainement constitué des offrandes de prix, elles sont rares au sein des sanctuaires : aux bagues d'Allonnes (S.9) et du Mans (S.16), déjà évoquées, s'ajoutent quelques boucles d'oreille ou pendentifs, datés du Haut-Empire et mis au jour à Yville-sur-Seine (S.90), Briennon-sur-Armançon (S.202), Bennecourt (S.254) et Genainville¹⁴³⁷ (S.260), d'où provient également une vrai-

1435. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 82 ; S.10 : Biarne, 2006, p. 232 ; S.16 : Chevet (dir.), 2014, p. 145 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 184-185.

1436. Naveau (dir.), 1997, p. 250-251.

1437. S.90 : Guillier *et al.*, 2020, p. 181 ; S.202 : Labaune *et al.*, 1999,



Fig. 261 : bagues avec intaille en alliage cuivreux, en fer et en onyx (a), ainsi qu'en or et en quartz vert (b) provenant du sanctuaire antique du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; S.18). In Guillier (dir.), 2020, p. 184-185, fig. 122-123.

semblable épingle en or. L'assemblage de quatre bijoux en or, provenant d'un niveau tardif du sanctuaire de Cracouville au Vieil-Évreux (S.78), fait figure d'exception, mais son ensevelissement pourrait être postérieur à l'abandon du site (cf. *infra*). D'une manière générale, ces multiples objets, relevant de types variés, ont certainement été portés en grande majorité par des adultes, mais il faut aussi considérer que certaines parures, tel un petit bracelet en alliage cuivreux à Oissel (S.266) et peut-être une bague miniature à Jublains¹⁴³⁸ (S.204), ont pu avoir appartenu à des enfants avant d'avoir été introduits dans les sanctuaires.

L'évolution des pratiques de déposition des parures et des objets vestimentaires au sein des espaces sacrés peut être appréhendée grâce à l'analyse des contextes de découverte ou, à défaut, à partir de la datation typologique de ces mobiliers ; toutefois, certains bijoux ont pu avoir été conservés par plusieurs générations d'individus avant d'être finalement cédés aux divinités.

La question d'un certain décalage chronologique entre la production et la manipulation puis l'enfouissement de plusieurs parures en contexte laténien – mais le même problème pourrait également se présenter pour certains objets gaulois ou du début du Haut-Empire découverts dans des niveaux antiques – doit ainsi être posée. À Bennecourt (S.254), par exemple, un probable fragment de torque en alliage cuivreux de La Tène ancienne (cf. *supra*, fig. 260, a) a été recueilli dans le comblement d'un fossé de l'enclos fréquenté vers la fin du II^e s. av. n. è., de même qu'à Aunou-sur-Orne¹⁴³⁹ (S.195), une ou plusieurs fibules

de la fin de La Tène ancienne côtoient un assemblage de matériel métallique attribué, pour la plupart des pièces, à La Tène moyenne et finale. Les mobiliers métalliques laténiens de la Forêterie à Allonnes¹⁴⁴⁰ (S.9), bien que provenant de couches de remblais manifestement mises en place au début de l'époque romaine, comprennent également quelques objets particulièrement anciens, disparates, que l'on a datés de la fin du V^e s. ou du début du IV^e s. av. n. è., tandis que la majorité des objets n'est pas antérieure à la fin du IV^e s. ou au début du III^e s. av. n. è. Outre un ou deux éléments de char et une pointe de flèche en bronze, il s'agit de deux fibules en bronze de type Marzabotto et d'une perle tubulaire en verre. Enfin, la présence de quelques parures du premier âge du Fer ou du début du second âge du Fer a également été signalée à Saint-Jean-Trolimon¹⁴⁴¹ (S.179), bien qu'ici les contextes de découverte restent peu documentés et qu'il soit difficile de se prononcer sur la nature de l'occupation gauloise. S'il est possible d'envisager que ces objets témoignent, à Allonnes ou à Saint-Jean-Trolimon par exemple, d'une activité rituelle durable et ancienne¹⁴⁴², il faut aussi envisager sérieusement l'hypothèse d'« antiquités » introduites en tant qu'offrandes pour leur caractère remarquable ou ancestral, à l'image des dépôts observés à Mandeure, dans le Doubs¹⁴⁴³, ou éventuellement celle de sépultures plus anciennes qui auraient été bouleversées durant l'âge du Fer ou l'époque romaine.

Dans les sanctuaires antérieurs à la guerre des Gaules, la déposition de fibules et, dans une moindre mesure, d'autres types de parures laténiennes est un fait avéré. Néanmoins, pour les exemples qui en témoignent, le matériel gaulois est parfois mêlé à des artefacts plus récents, dans des niveaux perturbés à la toute fin de l'âge du Fer et, surtout, dans le courant de l'époque romaine. Les trois épandages de mobiliers laténiens mis en évidence à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁴⁴⁴ (S.236) se composent ainsi, en sus d'armes et d'outils divers, de plusieurs dizaines de fibules, dont les plus anciennes sont caractéristiques de La Tène B2 et ont donc pu avoir été introduites sur le site dès la fin du IV^e s. av. n. è. Cependant, les 63 fibules laténiennes qui ont été découvertes sur le site (fig. 262), dans ce contexte (pour 33 objets) ou dans des couches plus récentes (30), sont attribuées, pour la majorité, à La Tène C1 (courant du III^e s. av. n. è.) et surtout C2 (première moitié du II^e s.) ; au contraire, les exemplaires datés de La Tène D1 (seconde moitié du II^e s. et début du I^{er} s.) ou D2 (second et troisième quart du I^{er} s.) sont plus rares. Ce lot d'objets est complété par une bague gauloise, au moins 3

p. 97 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 95 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 399-400.

1438. S.204 : Naveau (dir.), 1997, p. 251 ; S.266 : Vesly, 1909, p. 108 et pl. VII, n° 7.

1439. S.195 : Lejars, Pernet, 2005, p. 17 et Lejars, Pernet, 2007 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 96-97.

1440. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 298-299.

1441. Galliou, 2011.

1442. Lejars, 2019, p. 218-221.

1443. Nouvel, Thivet, 2019.

1444. Bataille, 2008, p. 92-102.

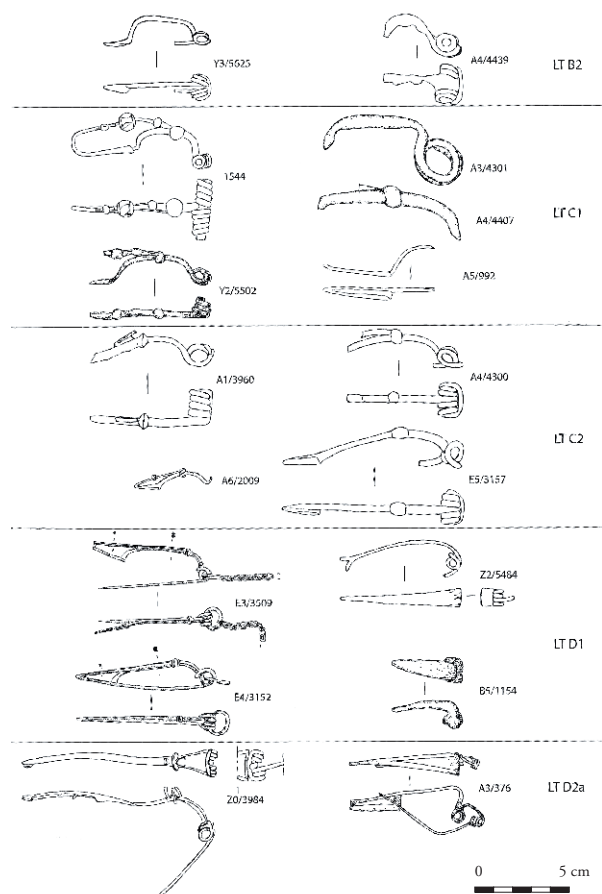


Fig. 262 : évolution typologique des fibules métalliques laténiennes du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236, ph. 1). In Bataille, 2008, p. 93, fig. 55.

bracelets en verre – dont un provient de l'un des dépôts –, 15 perles en verre issues de 8 parures ou plus et une agrafe de ceinture féminine ; ces éléments ont été datés de La Tène C2 ou D1.

Parmi les mobiliers enfouis dans les fossés de l'enclos laténien de Bennecourt¹⁴⁴⁵ (S.254, ph. 1), pour l'essentiel attribués à la fin du II^e s., figurent 30 fibules filiformes, en fer et plus rarement en bronze ; typologiquement proches, elles sont datées de La Tène C2-D1 ; s'y ajoutent 4 perles et un fragment de bracelet en verre. Ces découvertes rappellent celles qui ont été effectuées à Saumeray, dans le remplissage des fossés de deux petits enclos abandonnés vers le début de La Tène finale, autour du milieu du II^e s. av. n. è. : une demi-douzaine de fibules de La Tène moyenne provient de l'enclos II, tandis que leur nombre, certainement peu élevé, n'a pas été précisé pour l'enclos I⁴⁴⁶. Les dépôts réalisés à Alençon¹⁴⁴⁷ (S.194), également rejetés dans un fossé à l'issue de l'occupation gauloise, sont probablement contemporains de ceux de Bennecourt, ou quelque peu plus tardifs : les différents objets collectés, y compris 6 fibules, un fragment de bracelet en lignite et un

autre en verre, ainsi que 3 perles en verre et en calcite, ont été rattachés à La Tène finale et ne sont donc pas antérieurs à la fin du II^e s. av. n. è.

Les mobiliers recueillis au sein des autres sanctuaires fréquentés dès le second âge du Fer, généralement peu nombreux et souvent composés en majorité de fibules de bronze ou de fer, ont été découverts en majorité dans des contextes postérieurs à la guerre des Gaules ; on ne peut donc être certain qu'ils aient tous été introduits dès leur phase gauloise. Le site de la Forêterie, à Allonnes¹⁴⁴⁸ (S.9), a livré 14 objets de parure ou de vêtement – notamment 2 fibules de la fin du V^e s. ou du début du IV^e s. ; 2 perles, 3 fragments de bracelets en verre et 2 autres en lignite de la seconde moitié du III^e s. au milieu du II^e s. ; une fibule et un bracelet en verre de la seconde moitié du II^e s. ou de la première moitié du I^{er} s. av. n. è. Un fragment de bracelet en verre a aussi été identifié à Jublains¹⁴⁴⁹ (S.204) ; au moins 10 fibules, datées entre le VII^e s. av. n. è. et La Tène finale, proviennent de Saint-Jean-Trolimon (S.179) ; 2 fibules, produites entre le milieu du II^e s. et le milieu du I^{er} s., ont été découvertes dans l'enclos à caractère religieux de Plouër-sur-Rance (S.137), tandis que 6 autres, attribuées au I^{er} s. av. n. è., ont été mises au jour à Neuville-sur-Sarthe (S.18) et qu'un nombre non précisé d'objets du même type, datés entre la fin de La Tène ancienne et La Tène D2, a été recueilli au sein du sanctuaire d'Aunou-sur-Orne (S.195). Enfin, à Juvigné¹⁴⁵⁰ (S.36), signalons la découverte de fibules et de parures assez variées (une paire de bracelets filiformes en alliage cuivreux, difficiles à dater, 2 fragments de bracelets et une perle en verre bleu, 5 fibules en alliage cuivreux et en fer). Les fibules gauloises de ce site, pour l'essentiel caractéristiques des II^e s. et I^{er} s. av. n. è., comprennent aussi un remarquable exemplaire, daté du III^e s. av. n. è., dont le pied évoque la tête d'un palmipède et qui est orné de globules et d'esses en relief (fig. 263). Encore une fois, en l'absence de contexte stratigraphique fiable, on ne peut déterminer s'il s'agit d'un objet de curiosité, offert plus tardivement au sein du sanctuaire, ou de l'une des premières offrandes qui y ont été réalisées.

L'introduction d'objets vestimentaires ou de parure se poursuivent, souvent en grand nombre, entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et la fin du I^{er} s. de n. è. : en témoigne la chronologie des productions des fibules déposées, qui constituent généralement les artefacts de cette catégorie les plus fréquents, mais aussi quelques contextes

1445. Bourgeois (dir.), 1999, p. 31-33 et p. 126-127.

1446. Hamon, Lejars, 2002, p. 117 et p. 120.

1447. Pernet *et al.*, 2011.

1448. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 298-303.

1449. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 182 ; S.137 : A. Rapin, *in* Menez (dir.), 1996, p. 141 ; S.179 : Duval, 1990 et Galliou, 2011 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2005, p. 17 ; S.204 : J.-Ph. Bouvet, *in* Naveau (dir.), 1997, p. 230.

1450. Bossard *et al.*, 2016, p. 38-39 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 142-143.



Fig. 263 : fibule en alliage cuivreux attribuée au III^e s. av. n. è., découverte au sein du sanctuaire gaulois puis antique de la Fermerie à Juigné (Mayenne ; S.36). Cl. J.-M. Fournier (Prisma-Laval) et dessin S. Bossard.

de découverte datés de ce siècle et demi.

Pour autant, certains lieux de culte que l'on a fréquentés dès la période augustéenne, tels ceux de Richebourg (S.118) et de Paule¹⁴⁵¹ (S.172), n'ont livré que peu d'objets de cette catégorie – soit respectivement une fibule fragmentaire en bronze et 2 autres fibules du premier tiers du I^{er} s., ainsi qu'une perle. Au contraire, aux niveaux qui ont précédé la construction des premiers temples à simple *cella* de Bennecourt¹⁴⁵² (S.254, ph. 2 : seconde moitié du I^{er} s. av. n. è.) ou qui en sont contemporains, sont associées 10 fibules en fer, dont 9 proviennent d'une petite fosse au comblement charbonneux, et 23 perles en pâte de verre, probablement issues d'un même collier ou bracelet. De même, à Authevernes¹⁴⁵³ (S.253, ph. 1 et 2), plusieurs couches – composant le remplissage d'une fosse, daté de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., et des remblais formés à l'emplacement du futur temple entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. – contiennent une quinzaine de fibules, mêlées à d'autres artefacts. À Douarnenez¹⁴⁵⁴ (S.170, ph. 2), ce sont au moins 5 fibules caractéristiques de La Tène finale ou de la période augusto-tibérienne que

l'on a découvertes dans un niveau d'occupation qui est par ailleurs riche en monnaies gauloises et – dans une moindre mesure – augustéennes. À Bû¹⁴⁵⁵ (S.99, ph. 1), au moins 3 fibules proviennent de la couche d'occupation la plus ancienne, où elles sont associées à 6 monnaies gauloises, à un as républicain, à une monnaie à l'autel de Lyon, ou encore à un tesson de coupe en sigillée, attribué à la période claudienne ; les contextes les plus précoces du sanctuaire de Genainville¹⁴⁵⁶ (S.260, ph. 1) ont également livré des monnaies gauloises et augustéennes, accompagnées de 2 fibules.

Si les fossés qui ont délimité le sanctuaire de Neuville-sur-Sarthe¹⁴⁵⁷ (S.18, ph. 3) entre le premier et le troisième quart du I^{er} s. de n. è. ont livré 25 fibules, parmi un abondant mobilier, il faut sans doute aussi rattacher à cette même phase une grande part des 22 autres fibules et des 2 bagues piégées dans un niveau d'occupation, formé au cœur du site tout au long du Haut-Empire, ou encore d'autres objets dépourvus de contexte archéologique. De fait, l'étude typologique de l'ensemble des fibules provenant du site, au nombre de 76 – 3 seulement sont en fer et 73 autres, en alliage cuivreux –, a révélé que l'essentiel de ces objets (88 %) a été produit entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la fin du I^{er} s. de n. è.

À Vannes¹⁴⁵⁸ (S.278, ph. 3), l'offrande de fibules et de parures est également une pratique courante à partir des années 10-40 de n. è. : 16 fibules, un fragment de bracelet en schiste et une perle proviennent des niveaux formés au cours du I^{er} s. et du début du II^e s. de n. è., en particulier du sol d'une enceinte de plan polygonale. Dans la cour du sanctuaire central du Vieil-Évreux¹⁴⁵⁹ (S.79, ph. 2), 3 fibules et une possible bague ont été enfouies lors du dernier tiers du I^{er} s. de n. è., alors que 3 autres fibules, 5 épingles, une perle et 3 probables bagues l'ont été au cours du siècle suivant.

D'une manière globale, les fibules et les autres parures d'époque romaine que l'on retrouve dans les sanctuaires relèvent de types variés¹⁴⁶⁰ et ont sans doute été apportées dans leur enceinte à titre individuel, par de multiples visiteurs. Elles ont été fabriquées entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. de n. è., du moins pour une large part d'entre elles. Ce constat a déjà été établi *supra* au sujet du lieu de culte de Neuville-sur-Sarthe¹⁴⁶¹ (S.18) :

1455. Fauduet, 1983, p. 25-26 ; Fauduet, 1988, p. 8 et p. 10.

1456. Mitard, 1993, p. 41 et p. 48.

1457. Guillier (dir.), 2020, p. 54-55 et p. 182, tabl. 60.

1458. Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 44-52, p. 64-65 et p. 79-80.

1459. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 477-478.

1460. L'inventaire des fibules par type n'a pas été entrepris dans le cadre de ce travail doctoral et reste à faire pour une compréhension plus fine de ce type d'objets au sein des sanctuaires, que ce soit en vue d'en préciser la chronologie ou d'identifier d'éventuelles formes récurrentes. Il ressort néanmoins de l'examen des dossiers étudiés une grande homogénéité chronologique, évoquée à travers les quelques exemples présentés.

1461. Guillier (dir.), 2020, p. 174-184.

1451. S.118 : Barat, 1999, p. 125 ; S.172 : Menez *et al.*, 2021.

1452. Bourgeois (dir.), 1999, p. 36-39.

1453. Doyen *et al.*, 2011, p. 100-101 ; Michel *et al.*, 2014, p. 192-193.

1454. Clément *et al.*, 1987, p. 46-48.

près de 9 fibules sur 10 se rattachent à cette période ; elles appartiennent alors à 16 types différents, parmi lesquelles les exemplaires à queue de paon¹⁴⁶² ou les fibules géométriques plates¹⁴⁶³, de formes variées, sont les plus fréquents. Seulement 4 % des fibules de ce site ont été datés entre la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. et le III^e s. De même, à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁴⁶⁴ (S.236, ph. 2-3), parmi les fibules postérieures à la guerre des Gaules, 42 sont de types dont la chronologie est bien connue : 38 % correspondent à des exemplaires de la fin du I^{er} s. av. n. è. ou du début du I^{er} s. de n. è., 61 % relèvent du I^{er} s. de n. è. et moins de 1 %, seulement, du II^e s. ; les 6 bagues se répartissent également entre des exemplaires du tout début du Haut-Empire (2) et, surtout, du I^{er} s. de n. è. (4). Les offrandes enfouies dans la partie orientale de la cour du sanctuaire d'Orléans (S.114), difficiles à répartir au sein des différentes phases en raison des perturbations liées au terrain, comprennent notamment 21 fibules, fabriquées entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, fig. 188 et 259), un bracelet en lignite et un autre en verre, 5 perles et une possible extrémité d'épingle en verre, ainsi qu'un anneau d'oreille en bronze.

Les mêmes observations s'appliquent à une vingtaine d'autres de lieux de culte, au sein desquels a été recueillie une quantité variable de fibules – parfois associées à quelques bijoux de diverses natures –, qui ont été majoritairement datées entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la fin du I^{er} s., voire du courant du II^e s. pour de rares exemplaires. Entre 5 et 10 fibules ont été dénombrées à Évreux (S.56), Pouillé (S.243), la Forêterie à Allonnes (S.9) et Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138) ; une dizaine sur le site des Perrières, à Allonnes (S.10), à Bû (S.99), Mauves-sur-Loire (S.167), Jublains (S.204), Genainville (S.260) ou Vannes (S.278) ; une vingtaine au Mans (S.16), sur le site des Busses à Oisseau-le-Petit (S.20), à Hérouvillette (S.145), Quimper (S.176), Briennon-sur-sur-Armançon (S.202) ou Bennecourt (S.254) ; enfin, une trentaine ou une quarantaine en périphérie du Vieil-Évreux, au sein du sanctuaire de Cracouville (S.78), à Meaux (S.158) ou à Berthouville (S.150).

Ces découvertes, en particulier pour les objets représentés par une ou plusieurs dizaines d'exemplaires, témoignent du succès de la pratique de l'offrande de fibules durant la première partie du Haut-Empire, tandis que leur nombre décline progressivement dès la fin du I^{er} s. ou dans le courant du II^e s. de n. è. Si cette évolution s'inscrit sans doute dans le cadre de mutations des gestes de dévotion (cf. *infra*, 4.3), on ne peut la dissocier, aussi et surtout, de l'adoption de nouvelles habitudes vestimentaires à partir de la fin du I^{er} s. : dans les Gaules, les costumes cousus

remplacent progressivement les habits traditionnels, qui nécessitaient jusqu'alors l'emploi d'attaches métalliques, entraînant une raréfaction générale de ce type d'objet, que ce soit en contexte religieux ou profane¹⁴⁶⁵.

Tandis que les objets vestimentaires et de parure proviennent essentiellement, dans les sanctuaires d'époque gauloise, du comblement de fossés ou d'épandages au sol, où ils sont mélangés à d'autres types d'artefacts, ils apparaissent dans des contextes plus variés dans les espaces culturels postérieurs à la conquête césarienne. Les neuf fibules découvertes dans le remplissage charbonneux d'une fosse à Bennecourt¹⁴⁶⁶ (S.254, ph. 2) pourraient avoir été inhumées au sein du premier état, en matériaux périssables, d'une *cella* (*Ci*) dont l'existence est avérée à partir de la phase suivante. La déposition d'objets de parure au sein des temples est toutefois une pratique peu documentée à l'échelle des sites pris en considération, contrairement à d'autres catégories de mobiliers. Des « agrafes, épingles, boutons » que H. Barbe a mis au jour, à Jublains (S.204), dans un petit bâtiment de plan carré, auprès de nombreuses figurines en terre blanche, pourraient correspondre à des offrandes de ce type, introduites dans une *cella*, tandis qu'à Vannes¹⁴⁶⁷ (S.278), ce sont de petits bijoux (une bague en alliage cuivreux, un anneau d'argent et une perle en verre) que l'on a retrouvés, épars au milieu d'objets détritiques, sur le sol de la *cella* du temple A2. Ces objets étaient-ils conservés sur des tables à offrandes ou dans des vases ? À Plaudren (S.274), H. de Cussé aurait d'ailleurs exhumé, dans le temple, « des urnes renfermant des monnaies de cuivre et beaucoup de fibules »¹⁴⁶⁸, mais la découverte est trop peu documentée pour affirmer que les objets et les structures sont bien contemporains. Il est aussi possible que certaines parures aient « habillé » des statues divines en bois ou réalisées à partir d'un autre matériau, qui pouvaient être ornées de vêtements ou de bijoux¹⁴⁶⁹.

Par ailleurs, il est probable que certains objets de parure ou vestimentaires aient été enfouis dans de petites fosses, creusées dans l'aire sacrée des sanctuaires, aux abords des bâtiments de culte : en témoigne la découverte d'une fibule dans une petite cavité creusée près de l'entrée du temple de Saint-Martin-de-Boscherville¹⁴⁷⁰ (S.87). On ignore si les fibules et les autres objets de parure qui ont été mis au jour dans la cour sacrée des autres sanctuaires, à Neuville-sur-Sarthe (S.18) ou à Douarnenez¹⁴⁷¹ (S.170)

1462. Type Feugère, 1985, n° 19.

1463. Feugère, 1985, n° 24.

1464. Bataille, 2008, p. 103.

1465. Perruche, 2017, p. 184-185.

1466. Bourgeois (dir.), 1999, p. 38-39.

1467. S.204 : Barbe, 1879, p. 525 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 17 et fig. 15.

1468. Cussé, 1892, p. 130.

1469. Heitzmann, 2019, p. 323 ; Kiernan, 2020, p. 204-207.

1470. Le Maho, 1995, p. 87.

1471. S.18 : Guillier (dir.) 2020, p. 54-55 ; S.170 : Clément *et al.*, 1987, p. 46-48.

par exemple, ont également été inhumés de la sorte, ou bien s'ils ont été progressivement déposés ou jetés au sol, puis ensevelis grâce à des recharges successives du niveau de circulation. À Vannes¹⁴⁷² (S.278, ph. 3), neuf fibules, parmi d'autres mobiliers, ont ainsi été découvertes sur les sols d'un premier état, sans doute en matériaux périssables, d'une enceinte de plan polygonal, daté du courant du I^{er} s. et du début du II^e s. de n. è. Il est également envisageable, de même que pour certains épandages de monnaies (cf. *supra*, 4.2.3.1), que ces objets aient été éparpillés aux abords des temples avant une réfection des sols et qu'ils étaient à l'origine exposés ou regroupés dans ou sur une autre structure qui n'a pas laissé de traces.

Enfin, certaines fibules, à l'instar d'autres offrandes, ont manifestement été mises au rebut dans des fosses creusées à l'occasion, que l'on peut qualifier de rituelles. À Authernes¹⁴⁷³ (S.253, ph. 1), dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., neuf fibules ont ainsi été enterrées dans une fosse parallélépipédique, avec un quartier de viande, des tessons de céramique et deux monnaies. Au Mans¹⁴⁷⁴ (S.16), un coffre enterré, formé de tuiles, a livré un nombre relativement important d'artefacts, dont une douzaine de monnaies et 6 fibules. À cette découverte fait écho celle d'une fosse, à Paule¹⁴⁷⁵ (S.172, ph. 1), qui a probablement servi d'ancrage à un tronc à offrandes en bois, dans lequel auraient été déposées, durant les premières décennies du Haut-Empire, deux fibules, piégées dans les remblais de la fosse, ainsi que des monnaies, découvertes éparpillées à ses abords.

Rares sont les traitements particuliers mis en évidence sur les fibules et les autres objets de parure découverts dans les sanctuaires étudiés. Si l'essentiel de ce matériel a été retrouvé sous une forme fragmentaire, il faut aussi considérer qu'il s'agit d'objets fragiles, que ce soit pour les fibules ou encore pour les bijoux en verre. Quelques fibules semblent néanmoins avoir été délibérément brisées, pliées ou aplaties, à l'exemple de 2 des 22 exemplaires (soit 9 %) d'Orléans (S.114) et d'un nombre non précisé d'objets à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre¹⁴⁷⁶ (S.127). Ces pratiques sont cependant restées rares et le piétinement de mobiliers rejetés au sol pourrait aussi expliquer les déformations observées. Cependant, à Meaux (S.158), deux fibules à plaquettes latérales ont été trouvées enroulées et à Neuville-sur-Sarthe¹⁴⁷⁷ (S.18), huit ou neuf fibules (soit 10 à 12 % de l'ensemble) présentent la particularité

d'avoir été brûlées, comme en témoignent des traces d'oxydation caractéristiques. Encore une fois, il s'agit toutefois d'actes marginaux, qui n'ont pas été mis en évidence – ou du moins signalés – pour d'autres sanctuaires. Mentionnons enfin quelques associations remarquables d'objets, telle une paire de fibules attachées l'une à l'autre à Meaux (S.158) ou une perle en ambre enfilée sur l'ardillon d'une fibule à Neuville-sur-Sarthe¹⁴⁷⁸ (S.18).

Éléments issus du quotidien et parfois découverts en grande quantité, tandis que les divers autres objets de parure sont moins fréquents, les fibules apparaissent donc dans différents contextes, de l'âge du Fer à l'époque romaine, et paraissent constituer des offrandes individuelles, du moins pour les artefacts qui n'ont pas été accidentellement perdus. On ignore tout du sens que revêtait le don d'une fibule à une divinité – s'agissait-il de « s'attacher » l'attention et la bienveillance de cette dernière, comme l'a proposé N. Kyll¹⁴⁷⁹ ? De même, les conditions de la déposition ne sont pas connues : les attaches métalliques sont-elles des dons isolés ou bien sont-elles présentées avec les vêtements qu'elles servaient à fixer¹⁴⁸⁰ ? L'offrande de tissus est une pratique attestée par plusieurs auteurs antiques¹⁴⁸¹ et les étoffes, périssables, ont tout à fait pu disparaître des sites archéologiques. L'enfouissement d'une fibule dans une petite cavité creusée à ses dimensions, à Saint-Martin-de-Boscherville, montre néanmoins que ce type d'objet pouvait être offert en tant que tel et que des textiles n'y étaient vraisemblablement pas systématiquement associés.

L'introduction volontaire – ou la perte, dans certains cas ? – de fibules ou d'autres bijoux est également attestée, certes en moindre quantité, dans les sanctuaires de la fin de l'Antiquité. Quelques fibules ont ainsi été mises au jour dans les *mithraea* d'Angers (S.2) et de Septeuil (S.122) : sur le premier site, il s'agit de deux parures cruciformes de qualité (fig. 264), datées de la fin du IV^e s. ou du début du V^e s., qui ont pu avoir été portées par des membres de l'administration ou de l'armée romaine (cf. *infra*, 4.2.3.3, *les militaria d'époque romaine*) ; du second proviennent deux autres fibules, dont l'une est datée des années 340-360 et l'autre, de style germanique et considérée comme une parure féminine, est attribuée à la seconde moitié du IV^e s.¹⁴⁸² Parmi les vraisemblables ultimes offrandes déposées dans la cour du sanctuaire d'Orléans (S.114, ph. 4), dans la seconde moitié du IV^e s. ou éventuellement au tout début du V^e s., figure également une fibule cruciforme ; un tel objet,

1472. Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 33.

1473. Michel *et al.*, 2014, p. 192-193.

1474. Chevet (dir.), 2016, vol. 1-1, p. 336-337.

1475. Menez *et al.*, 2021, p. 205.

1476. S.114 : Canny, 2015, p. 343 et p. 347 ; S.127 : Blin, 2000, p. 102.

1477. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 168-169 ; S.158 : Jobic, 1998, p. 105.

1478. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 168-169 ; S.158 : Jobic, 1998, p. 106.

1479. Kyll, 1966, p. 58.

1480. Perruche, 2017, p. 193 ; Heitzmann, 2019, p. 323.

1481. Meller, 2012, p. 257-259.

1482. S.2 : Molin *et al.*, 2015, p. 420 ; Mortreau, 2019, p. 553-554 ; S.122 : Gaidon-Bunuel, 2000, p. 208.



Fig. 264 : fibule cruciforme de type Riba 6.1/Swift 6ii, mise au jour au sein du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2). Cl. J.-G. Aubert (Arc'Antique), in Mortreau, 2019, p. 553, fig. 6.

dont aucune illustration n'a été fournie, a aussi été signalé à La Londe¹⁴⁸³ (le Vivier Gamelin, S.263), où il aurait été découvert avec des monnaies. À Genainville (S.260), une ou deux fibules ont aussi été datées de l'Antiquité tardive¹⁴⁸⁴.

Pour la même période, d'autres types de parures ont aussi été découverts dans certains espaces culturels : la garniture en alliage cuivreux d'une ceinture caractéristique de l'Antiquité tardive provient de Criquebeuf-sur-Seine (S.256), mais on ne sait rien du contexte de son enfouissement, tandis qu'une plaque-boucle appartenant à un ceinturon de la fin du IV^e s. ou du V^e s. a été découverte à Mauves-sur-Loire (S.167) ; une boucle de ceinturon tardive a également été mise au jour à Saint-Forget (S.182) et à Neuville-sur-Sarthe¹⁴⁸⁵ (S.18), mais ici, elle pourrait avoir été placée, à l'origine, dans l'une des sépultures de la fin de l'Antiquité qui ont été aménagées à l'emplacement de l'ancien sanctuaire. À Bennecourt¹⁴⁸⁶ (S.254, ph. 7), deux épingles à tête anthropomorphe en os (cf. *supra*, fig. 260, e) ont été introduites dans la *cella* C2, bien que partiel-

lement démolie, avec une vingtaine de monnaies, vers le milieu du IV^e s. ; trois autres objets du même type, ainsi que dix-neuf épingles à tête géométrique, également datées de l'Antiquité tardive, ont aussi été mis au jour dans d'autres contextes liés aux derniers temps du sanctuaire et à sa destruction. Enfin, dans le lieu de culte de Cracouville, au Vieil-Évreux¹⁴⁸⁷ (S.78), un ensemble exceptionnel de parures en or – composé d'un anneau, d'une bague ornée d'une intaille en onyx, d'un bracelet incrusté d'émeraudes et d'un collier à rang de perles et grenat –, attribué au III^e s. de n. è., a été manifestement posé en désordre sur une tuile à rebord gisant au milieu de décombres, dans une couche de démolition localisée près du mur septentrional du temple. On ignore toutefois si ce geste relève d'un acte religieux ou s'il résulte plutôt de la volonté de dissimuler, dans un espace désormais déserté et peu fréquenté, un lot d'objets précieux.

Quoi qu'il en soit, les découvertes réalisées à Bennecourt, Orléans, Angers ou Septeuil évoquent de probables offrandes, réalisées dans des lieux de culte restés tardivement en activité et parfois partiellement abandonnés, voire démolis (cf. *infra*, 8.1.1). La plupart du temps, il s'agit d'objets isolés, traduisant des gestes probablement individuels et peu fréquents, avec un sens peut-être différent de celui que revêtait les dons de l'âge du Fer ou du début du Haut-Empire.

4.2.3.3. Les pièces d'équipement militaire

Des débris métalliques d'armement ont été identifiés au sein d'au moins quatorze sanctuaires du second âge du Fer et qui ont été réaménagés durant la période romaine, auxquels s'ajoutent deux autres possibles lieux de rituels – à Moulay et à Saint-Malo –, abandonnés avant la conquête menée par Jules César ; quelques sites, dont la chronologie est incertaine et pour lesquels le mobilier métallique ne peut être daté avec précision, ont été écartés de la réflexion¹⁴⁸⁸. Abondantes dans les sanctuaires préromains, où

1487. Baudot, 1936, p. 82-83 ; Cliquet *et al.*, 1996, p. 16.

1488. La question de la datation d'une vingtaine d'armes, partiellement conservées et dont la morphologie renvoie tant aux productions de la fin de l'âge du Fer que du Haut-Empire, a été notamment posée par P. Galliou (2015, p. 40-42) au sujet du vraisemblable sanctuaire de Cléden-Cap-Sizun (S.168 : au moins six pointes de lance ou de javelot, un fragment d'épée et un hypothétique *umbo* de bouclier en alliage cuivreux. Parmi les sites occupés à la fin de l'âge du Fer – dans le cadre d'activités funéraires ou de nature indéterminée – et durant l'époque romaine, signalons aussi ceux de Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), où ont été identifiées une pointe de lance et une possible épée (Bizien-Jaglin dir., 2004), de Mordelles (Sermon, S.167), d'où proviennent une pointe de javeline et une possible épée ployée (Batt, 1987, p. 8-9 et fig. 11 à 13) et d'Authevernes (S.253), où un fer de lance ou de pique ployé a été découvert dans une fosse antique (Michel *et al.*, 2014, p. 231). Enfin, à Cracouville, sur la commune du Vieil-Évreux (S.78), un fer de lance, non décrit (Baudot, 1936, p. 88), pourrait éventuellement relever d'un état laténien, bien que les arguments en faveur de cette hypothèse

1483. S.114 : Verneau, 2014, p. 106 ; S.263 : Barbier de la Serre, 1890, p. 458.

1484. Mitard, 1993, p. 373-376.

1485. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 170 ; S.167 : M. Mortreau, *in* Monteil *et al.*, 2009, p. 180-181 ; S.182 : Gory, 1867, p. 9 et pl. IV ; S.256 : Vesly, 1909, p. 50 et pl. III.

1486. Bourgeois (dir.), 1999, p. 62 et p. 121-124.

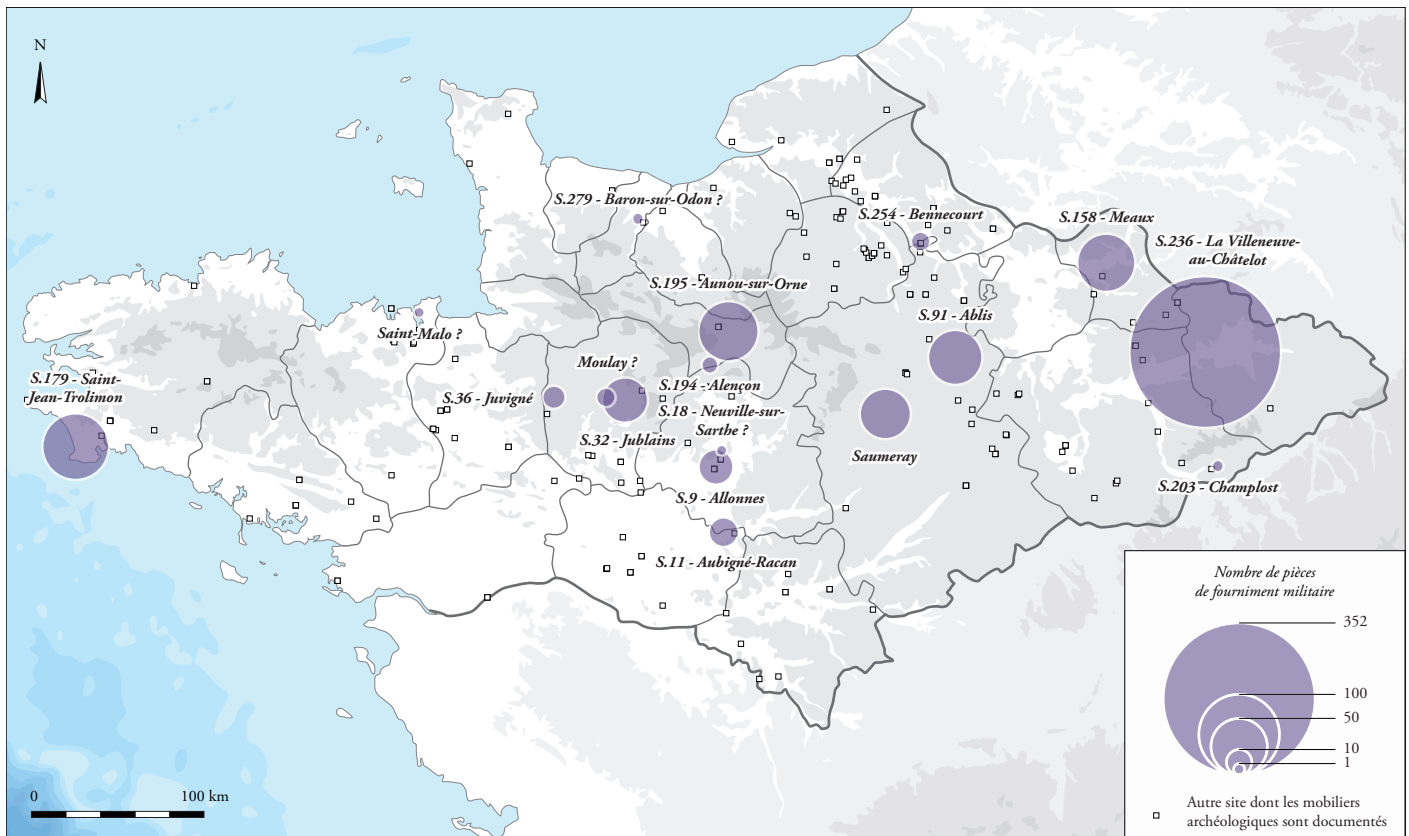


Fig. 265 : répartition des pièces d'équipement militaire laténien découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

elles sont souvent représentées par plusieurs dizaines ou centaines d'objets, les pièces d'équipement militaire sont en revanche bien plus rarement découvertes au sein des lieux de culte du Haut-Empire ou de l'Antiquité tardive : elles n'ont été mises en évidence qu'au sein d'une dizaine de sites, où elles apparaissent généralement en quelques exemplaires. L'analyse de ces objets implique de distinguer les dépôts du second âge du Fer de ceux de la période romaine, puisque leur manipulation dans le cadre des rituels relève de pratiques différentes d'une époque à l'autre.

▪ L'armement gaulois

Le nombre de pièces de fourniment découvertes au sein des sanctuaires gaulois varie amplement d'un site à l'autre (fig. 265 et tabl. XXII). Le remplissage des fossés de l'enclos de Bennecourt (S.254, ph. 1 et 2) contenait ainsi les fragments de moins de dix armes, de même que ceux des premières enceintes de Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 1), où seul un possible élément d'orle de bouclier a été identifié¹⁴⁸⁹, et l'hypothétique sanctuaire enclos de Moulay, qui a livré, tout au plus, six objets relevant d'une ou deux panoplies¹⁴⁹⁰. Pour d'autres sites, la faible quantité d'armement recueillie, également inférieure à la dizaine de pièces

à Juvigné (S.36, ph. 1), Alençon (S.194, ph. 1) et Champlost (S.203), et égale à une quinzaine d'objets à Aubigné-Racan (S.11, ph. 1), doit être pondérée : ces lieux de rituels n'ont été étudiés que dans le cadre d'une fouille partielle ou de prospections.

Au contraire, ce sont de nombreux débris, ayant appartenu, au minimum, à une ou à plusieurs dizaines d'armes, qui ont été collectés au sanctuaire de la Forêt-rie à Allonnes (S.9, ph. 1), à Jublains (S.32, ph. 1), à Ablis (S.91, ph. 1), à Meaux (S.158, ph. 1), à Saint-Jean-Trolimon (S.179) et à Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 1) – et ce, malgré une exploration souvent ancienne ou incomplète des vestiges de l'époque gauloise. Quant au site des Grèves, à la Villeneuve-au-Châtelot¹⁴⁹¹ (S.236, ph. 1 et 2), il se distingue des précédents par l'important effectif de matériel guerrier identifié : 352 objets, relevant d'au moins une quarantaine d'équipements militaires – associant une épée, un fourreau, une arme d'hast et un bouclier –, voire près d'une centaine si l'on tient compte du nombre élevé (91) de fourreaux.

L'examen des assemblages issus de ces sites témoigne de modalités d'accumulation variables, bien que les lacunes évoquées faussent la composition de plusieurs de ces lots. Si l'on s'en tient aux ensembles les plus importants, d'un point de vue quantitatif, on observe ainsi – pour des éléments dont l'attribution chronologique varie (cf. *infra*) – que les épées, souvent associées à des fourreaux, prédo-

manquent, ou sinon de la fréquentation du sanctuaire antique.

1489. Guillier (dir.), 2020, p. 171.

1490. Le Goff, 2016, p. 136.

1491. Bataille, 2008, p. 80-92.

N°	Commune	Lieu-dit	Total		Épées		Fourreaux		Anneaux	Charnes de suspension de fourreau	Agrafe de ceinturon	Armes d'hast		Hélices	Bouclier		Autres	Datation typologique	Bibliographie
			NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI				NR	NMI		NR	NMI			
S.9	Allonnes	La Foréterie	78	> 20	13	ND	40	10	7	ND	-	8	4	1	5	ND	1 fragment de cotte de mailles, 1 paragnathide de casque	LT A (?) - LT D2b	Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 297-306
S.11	Aubigné-Racan	Cherré	45	15	1	1	38	8	-	-	-	4	4	-	2	2		Fin de LT B2 - LT C1	Lejars <i>et al.</i> , 2001
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	1 ?	1 ?	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 ?	1 ?		?	Guillier (dir.), 2020, p. 171	
S.32	Jublains	La Tonnelle	ND	32	ND	22	-	-	4 ?	ND	1 ?	ND	8	-	1	1		LT B1 (?) - LT C2	Lejars, 1997
S.36	Juvigné	La Fermerie	ND	9 ?	7	3	2	1	ND	ND	-	-	5 ?	-	-	-		?	Bossard <i>et al.</i> , 2016, p. 39-40 ; étude en cours G. Reich
S.91	Ablis	Rue du Jeu de Paume	140	47	ND	11	ND	32	-	-	-	ND	4	-	-	-		LT C1 - C2	Brutus, Leconte, 2014, p. 86-87 ; Ginoux <i>et al.</i> , 2020, p. 125
S.158	Meaux	La Bauve	208	54	25	12	157	25	5	1	-	12	9	1	4	4	2 fragments de casque, 2 possibles épées miniatures (ou petits poignards ?)	LT B2	Marion <i>et al.</i> , 2019
S.179	Saint-Jean-Trolimon	Tronoën	ND	> 69	ND	25-30	ND	4	5	1	-	ND	38 (ou 60 ?)	-	ND	1	1 casque	LT A/B1 - LT D1	Duval, 1990 ; Lejars, 2007, p. 278-279
S.194	Alençon	Les Grouas	ND	5	3	2	1	1	1	1	-	1	1	-	-	-	2 possibles éléments de cotte de mailles	LT D	Th. Lejars, <i>in</i> Pernet <i>et al.</i> , 2011, p. 267-268 et p. 273
S.195	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	>130	+/- 55	ND	13	ND	10	ND	ND	-	ND	23	1	-	< 10		LT C1 - C2	Lejars, Pernet, 2007, p. 112-113
S.203	Champlost	Le Foulon d'Avrolles	2	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		?	Coutand, 2008, vol. 1, p. 18
S.236	La Ville-neuve-au-Châtelot	Les Grèves (dépôts I à III)	ND	314	173	173	665	91	ND	7	98	ND	45	-	543	36		LT B2 - LT D2, la majorité des objets étant datée de LT C2	Bataille, 2008, p. 48-92
S.236	La Ville-neuve-au-Châtelot	Les Grèves (dépôt IV)	ND	38	-	-	-	-	-	-	4	ND	26	8	-	-		?	Bataille, 2008, p. 48-92
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	17	6	6	1	2	1	-	-	1	6-7	2-3	-	1 ?	1 ?		LT C2	Bourgeois (dir.), 1999, p. 111-113
S.279	Baron-sur-Odon	Le Mesnil	2	2	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-		LT B - C1	Bertin, 1974c
-	Saumeray	Le Bas des Touches	ND	> 40	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	> 20	-	ND	> 20		LT C2	Hamon, Lejars, 2002, p. 117-120
-	Moulay ?	Le Mesnil	ND	6 ?	ND	1	ND	2 ?	-	-	-	ND	2 ?	-	1	1		LT B2/C1 - LT D1	Le Goff, 2016, p. 136
-	Saint-Malo ?	Les Sept Perthuis	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		LT A/B	Bizien-Jaglin, Lejars, 2003, p. 134

Tabl. XXII : décompte des principaux types de pièces d'armement découvertes au sein des sanctuaires gaulois. Réal. S. Bossard.

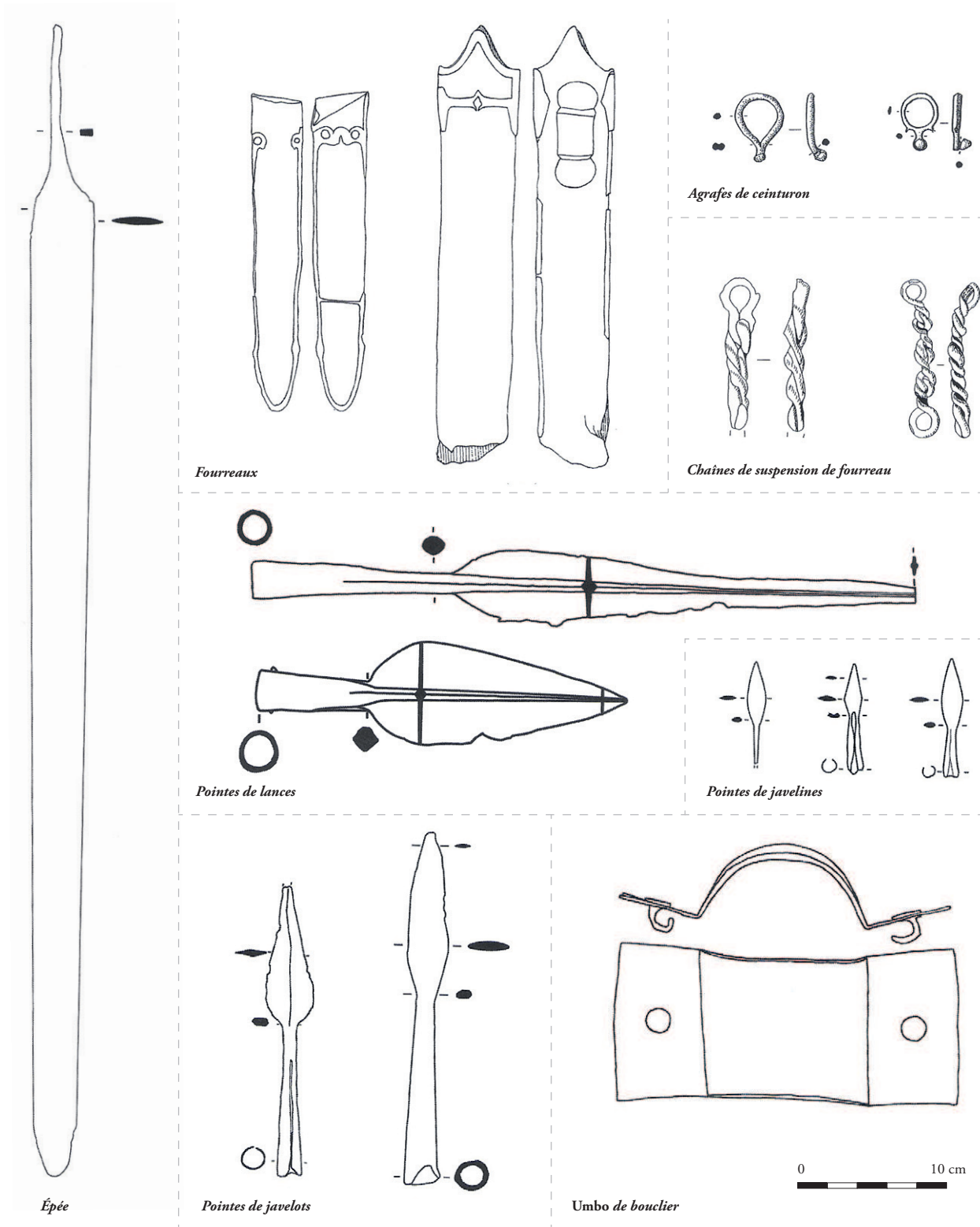


Fig. 266 : sélection d'éléments métalliques de fournement laténien provenant du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236, ph. 1 et 2). D'après Bataille, 2008, p. 50-68, fig. 25-41.

minent le matériel des sanctuaires d'Allonnes, Jublains, Ablis, Meaux et La Villeneuve-au-Châtelot (dépôts I à III), avec toutefois des différences notables d'un site à l'autre. En effet, tandis que les fourreaux semblent absents à Jublains, ils sont au contraire majoritaires à Meaux, à Ablis et à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁴⁹² – où les agrafes de ceinturon,

les chaînes de suspension et les boucliers sont également bien représentés (fig. 266 et 269), à l'opposé des autres sanctuaires. Les mobiliers des sites de Saint-Jean-Trolimon, Aunou-sur-Orne, Saumeray et la Villeneuve-au-Châtelot (dépôt IV)¹⁴⁹³ font la part belle, en revanche, aux armes

1492. Lejars, 1997 ; Bataille, 2008, p. 80 ; Brutus, Leconte, 2014, p.

86 ; Marion *et al.*, 2019 ; Ginoux *et al.*, 2020, p. 125.

1493. Duval, 1990 ; Hamon, Lejars, 2002, p. 117-120 ; Lejars, Pernet,

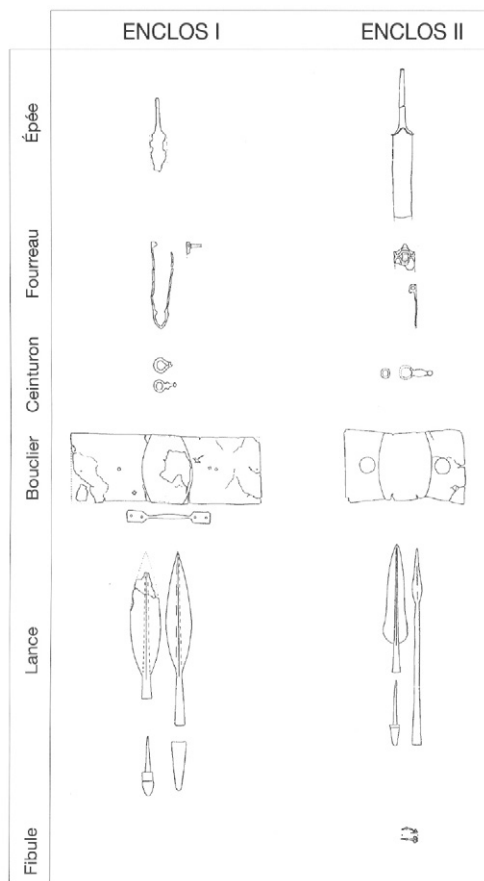


Fig. 267 : tableau comparatif des panoplies militaires des enclos I et II du Bas des Touches à Saumeray (Eure-et-Loir). In Hamon, Lejars, 2002, p. 122, fig. 6.

d'hast – lances, javelots ou javelines, tandis que la présence de flèches est anecdotique, à l'exception de ce dernier lieu de culte. Encore une fois, de remarquables disparités apparaissent entre ces ensembles : alors que les restes d'armement défensif – en particulier l'*umbo* des boucliers – sont relativement abondants à Saumeray et, dans une moindre mesure, à Aunou-sur-Orne, ils n'ont pas été identifiés au sein des deux autres assemblages. Par ailleurs, à Saumeray, Th. Lejars a bien souligné les variations typologiques qui existent entre les panoplies, pourtant vraisemblablement contemporaines, issues des deux enclos identifiés à des sanctuaires, distants de 70 m¹⁴⁹⁴ (fig. 267). Il propose d'expliquer les différences observées en supposant que deux groupes distincts de guerriers, l'un correspondant probablement à des cavaliers (enclos I) et l'autre, à des fantassins ou à d'autres types de cavaliers (enclos II), y ont cédé leurs armes – à moins qu'ils n'en aient été privés par leurs ennemis ?

D'une manière générale, les autres éléments participant de la protection corporelle des guerriers sont peu nombreux : seulement un ou deux fragments de cottes de mailles ont été déterminés à La Villeneuve-au-Châtelot,

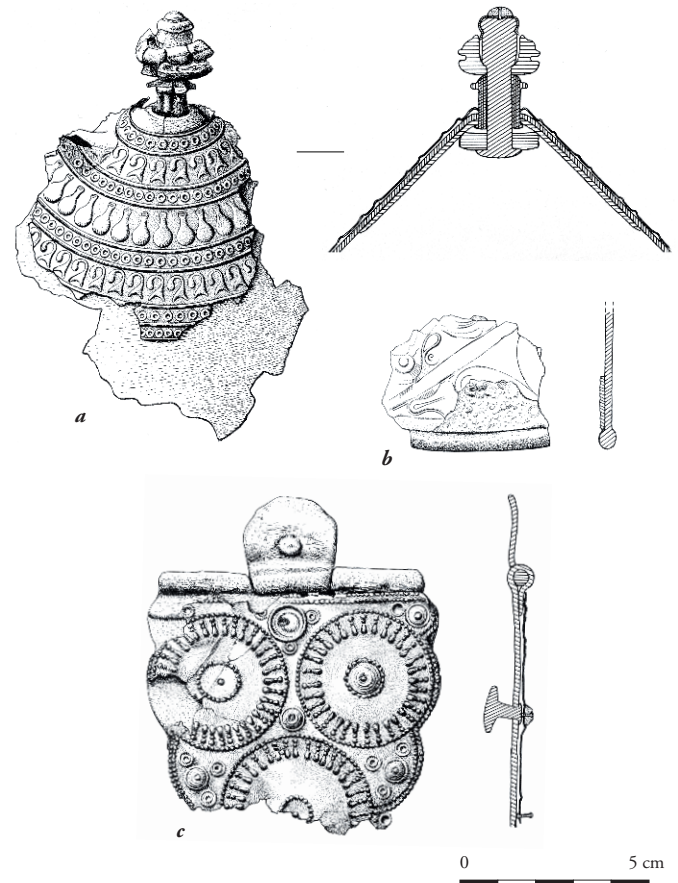


Fig. 268 : fragments de casques en alliage cuivreux et en fer de La Tène ancienne découverts dans les années 1870-1880 sur le site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère ; S.179). D'après SchAAF, 1974, p. 176-177, fig. 26-27.

Alençon et Allonnes, tandis que de rares éléments de casque ont été signalés sur ce dernier site, ainsi qu'à Meaux¹⁴⁹⁵. S'y ajoutent, à Saint-Jean-Trolimon, les fragments de plusieurs casques, dont un exceptionnel objet en fer, recouvert de bronze et de corail (fig. 268), attribué à la fin du V^e s. ou à la première moitié du IV^e s. av. n. è. ; il a été découvert vers 1881, à l'écart toutefois des autres dépôts d'armes et donc dans un espace peut-être extérieur au sanctuaire¹⁴⁹⁶.

Quant aux éléments métalliques liés au harnachement de chevaux et aux chars, qui ont pu avoir été conduits par des guerriers, ils sont également peu nombreux, bien qu'ils apparaissent dans la plupart des assemblages considérés : des mors ont ainsi été identifiés à La Villeneuve-au-Châtelot, à Aunou-sur-Orne, à Alençon et à Saumeray, tandis que quelques pièces ayant appartenu à des chars (clavettes, anneaux passe-guide, frette de moyeu, pitons, agrafe de jante, plaque de revêtement ou bandage de roue) ont été signalées sur ces quatre sites, ainsi qu'à Saint-Jean-Trolimon et à Allonnes¹⁴⁹⁷.

2007, p. 113 ; Bataille, 2008, p. 83.

1494. Hamon, Lejars, 2002, p. 121-123.

1495. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 306 ; Bataille, 2008, p. 58 ; Pernet *et al.*, 2011, p. 267 ; Marion *et al.*, 2019, p. 391-392.

1496. Châtellier, 1882, p. 149-150 ; SchAAF 1974, p. 175-177 ; Lejars, 2007, p. 278-279.

1497. Duval, 1990, p. 34 ; Hamon, Lejars, 2002, p. 123 ; Brou-

L'étude typologique des objets les mieux datés montre que leur chronologie couvre, d'un point de vue général, l'ensemble du second âge du Fer, bien que l'essentiel des armes suffisamment caractéristiques relève d'une période s'étendant de la fin de La Tène ancienne à la fin de La Tène moyenne, soit de la fin du IV^e s. à la première moitié du II^e s. av. n. è. (**tabl. XXII**). Les objets les plus anciens (cf. *infra*, 4.3.2.1), attribués au courant du IV^e s., voire à la fin du V^e s. (La Tène A – La Tène B1/B2), proviennent des sites d'Allonnes (pour seulement une pointe de flèche en bronze, mais aussi pour deux fibules et un élément de char¹⁴⁹⁸), de Saint-Jean-Trolimon (pour la plupart des fourreaux et des épées et de nombreux fers de lance, dont la production s'est toutefois étirée jusqu'au début du III^e s., ainsi que les casques¹⁴⁹⁹) et peut-être de Jublains, pour plusieurs épées¹⁵⁰⁰. La majorité des armes d'Allonnes, celles de Meaux ainsi que d'Aubigné-Racan, de même que les plus anciens éléments de fournement de La Villeneuve-au-Châtelot, peuvent être rattachés à la fin du IV^e s. ou à la première moitié du III^e s. (La Tène B2-C1). À la seconde moitié du III^e s. et à la première moitié du II^e s. (La Tène C1-C2) sont associés la plupart des armes de La Villeneuve-au-Châtelot, celles d'Aunou-sur-Orne, de Bennecourt, d'Ablis et de Saumeray, et certains artefacts de Saint-Jean-Trolimon, d'Allonnes et de Jublains. Les quelques objets recueillis à Alençon et à Moulay sont datés, pour la plus grande part, de La Tène finale.

Peu d'enseignements peuvent être tirés de l'analyse des contextes de découverte de ces objets, qui renvoient invariablement à des dépôts secondaires : une grande part d'entre eux a été mise au jour sur des niveaux de sol ou d'occupation, formant des épandages et parfois mêlés à d'autres catégories de mobiliers détritiques, à Jublains (**S.32**, ph. 1), Juvigné (**S.36**, ph. 1) – où une bouterolle est par ailleurs issue du comblement d'une fosse –, Meaux (**S.158**, ph. 1 : zone b ?) et La Villeneuve-au-Châtelot (**S.236**, ph. 1 et 2). À Ablis (**S.91**, ph. 1), Alençon (**S.194**, ph. 1), Bennecourt (**S.254**, ph. 1) et Saumeray (enclos I et II), les débris d'armes proviennent des remblais déversés dans les fossés qui ceinturaient l'espace réservé aux rituels, tandis qu'à Allonnes (**S.9**) et à Meaux (**S.158** : zone a), l'essentiel de ces objets est issu de couches *a priori* mises en place au début de l'époque romaine, lors de travaux de terrassement. Les mobiliers accompagnant les pièces d'armement de Juvigné¹⁵⁰¹ sont globalement caractéristiques des deux derniers siècles avant le changement d'ère et des premières années du I^{er} s. de n. è., bien que certains objets plus anciens aient

pu avoir été fabriqués dans le courant du III^e s. av. n. è. L'examen des divers objets mêlés aux débris de fournement de La Villeneuve-au-Châtelot¹⁵⁰², répartis en quatre ensembles, indique que leur épandage est relativement tardif, puisque les dépôts I à III, regroupant des objets produits entre La Tène B2 et D2, ont manifestement été formés vers le milieu du I^{er} s. av. n. è., alors que la constitution du dépôt IV, incluant des javelines, des flèches mais aussi des monnaies, pourrait être datée de la fin du I^{er} s. av. n. è. ou du courant du I^{er} s. de n. è.

La comparaison des attributions chronologiques des différents mobiliers (armes, parures, céramique, monnaies) rejetés dans les fossés d'Alençon, Bennecourt et Saumeray témoigne parfois d'un décalage de quelques décennies entre la période de production des armes et leur enfouissement définitif : si à Alençon, les quelques éléments de fournement, certes peu caractéristiques, sont datés de La Tène finale, comme les autres objets¹⁵⁰³, à Bennecourt et à Saumeray, l'armement, attribué à La Tène C2 (première moitié du II^e s. av. n. è.), a vraisemblablement été mis au rebut entre la seconde moitié du II^e s. et le début du I^{er} s. av. n. è., si l'on se fie à la présence de céramique, de parures et de monnaies datées de La Tène D1¹⁵⁰⁴.

L'étude conjointe de la typologie et des contextes de rélegation montre donc que les dépôts, dont les plus anciennes manifestations sont difficiles à dater faute d'ensembles clos bien datés se raréfient, voire disparaissent sur certains sites, à partir de la Tène finale, avant même, semble-t-il, que les Gaules ne soient déclarées désarmées sous Auguste.

Quelles que soient la nature et la chronologie des armes, ces dernières présentent généralement des traces de coups et des marques de réparation qui indiquent qu'elles ont servi sur les champs de bataille. En outre, elles ont fait l'objet, à de rares exceptions près, de manipulations destructrices particulières, réalisées au sein des lieux de rituels ; celles-ci témoignent de l'adoption de pratiques communes à l'échelle du territoire étudié et même, plus largement, du monde celtique¹⁵⁰⁵.

Les déformations subies par le fournement de la Villeneuve-au-Châtelot, similaires à celles que l'on observe dans les autres sanctuaires, ont été examinées de près par G. Bataille. Celui-ci a mis en évidence que les armes ont été rendues inutilisables en mutilant avant tout leurs parties actives, c'est-à-dire les tranchants et la pointe des lances, l'extrémité pointue des armes de jet ou encore les fils des épées (**fig. 269**) ; les *umbones* des boucliers pré-

quier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 298-299 ; Bataille, 2008, p. 123-124 ; Pernet *et al.*, 2011, p. 273.

1498. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 298-299.

1499. Lejars, 2007, p. 278-279.

1500. Lejars, 1997, p. 205.

1501. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 48-64.

1502. Bataille, 2008, p. 137-138 et p. 147.

1503. Pernet *et al.*, 2011.

1504. Bourgeois (dir.), 1999, p. 31-35 ; Hamon, Lejars, 2002, p. 117 et p. 120.

1505. Bataille, 2015, p. 149-155.



Fig. 269 : sélection d'armes laténiennes restaurées provenant du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236, ph. 1).
Cl. C. Bell, ville de Troyes. In Baray (dir.), 2018, p. 231, fig. 2.

sentent des traces d'arrachage, de pliage, de découpe, tandis que les tôles des fourreaux ont été désolidarisées, pliées ou tranchées. Quelques objets ont toutefois échappé à ces pratiques destructrices : au moins cinq épées intactes (sur un total de quarante-trois) ont été dénombrées à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁵⁰⁶. Les raisons qui ont conduit les sociétés du second âge du Fer à mutiler de la sorte les composantes des panoplies militaires introduites dans les sanctuaires, avant leur enfouissement définitif, peuvent être multiples, sans que l'on puisse trancher, en l'état des connaissances, entre l'une ou l'autre : limiter les risques de pillage de ces lieux de rituels, détruire symboliquement le butin prélevé à l'ennemi, consacrer à une divinité les armes d'ancêtres ou de guerriers héroïques, ou encore restreindre la circulation de fourniment en tant de paix¹⁵⁰⁷.

Dans ces sanctuaires gaulois, des armes ont donc été apportées en quantité souvent importantes, puisqu'elles peuvent avoir appartenu à une ou à plusieurs dizaines de guerriers, au plus tôt durant La Tène ancienne et surtout au cours de La Tène moyenne et, dans une bien moindre mesure, de la Tène finale. Les observations réalisées par Th. Lejars à Saumeray – mais ce constat peut certainement être étendu à d'autres lots moins bien documentés – plaident en faveur d'un séjour plus ou moins long de ces objets à l'air libre avant leur démantèlement et leur bris volontaire, suivant des pratiques rituelles codifiées, puis leur mise au rebut dans les fossés des deux enclos. Leur exposition – au sol ou sur des supports non conservés, à l'exemple des *anathemata* du monde grec, posés ou suspendus au sein d'un sanctuaire¹⁵⁰⁸ ? – durant plusieurs années, voire des

décennies, pourrait expliquer, comme le suggère l'auteur, l'écart supposé entre la date de leur fabrication et celle de leur enfouissement, de l'ordre d'un demi-siècle ou d'un siècle¹⁵⁰⁹. Il est aussi possible d'émettre l'hypothèse d'équipements hérités – du moins pour certains – d'un proche, et donc plus anciens d'une génération ou deux. Quoiqu'il en soit, les contextes de découverte et l'examen des mobiliers présentant, sur un même site, un spectre chronologique étendu (à Allonnes, Saint-Jean-Trolimon, Jublains par exemple, mais aussi à La Villeneuve-au-Châtelot) ne permettent pas de préciser les modalités de formation de ces ensembles parfois considérables de pièces, qui ont pu avoir été réunies dans le cadre d'une collecte longue – pièce par pièce ou par lots, à l'issue de batailles ? –, et rejetées, après sélection de certaines parties ou de certains types d'armes, au cours d'une ou de plusieurs actes¹⁵¹⁰.

▪ Les *militaria* d'époque romaine

Ainsi que l'a noté M. Mortreau dans le cadre d'une récente synthèse consacrée aux *militaria* des sanctuaires d'époque romaine fouillés en Pays de la Loire, il est possible de classer ce type d'objets au sein de deux catégories : d'une part, des marqueurs primaires, c'est-à-dire des pièces directement liées à l'armement, et, d'autre part, des marqueurs secondaires, rassemblant des éléments de parure et d'habillement¹⁵¹¹. Qu'ils relèvent de l'une ou de l'autre de ces catégories, les mobiliers interprétés comme des *militaria*, lorsqu'ils ont été identifiés en tant que tels, sont globalement rares.

1506. Bataille, 2008, p. 70-76.

1507. Bataille, 2015, p. 161-162.

1508. Brunaux, 2016, p. 241-244.

1509. Hamon, Lejars, 2002, p. 120-121.

1510. Bataille, 2015, p. 156-160.

1511. Mortreau, 2019, p. 545.

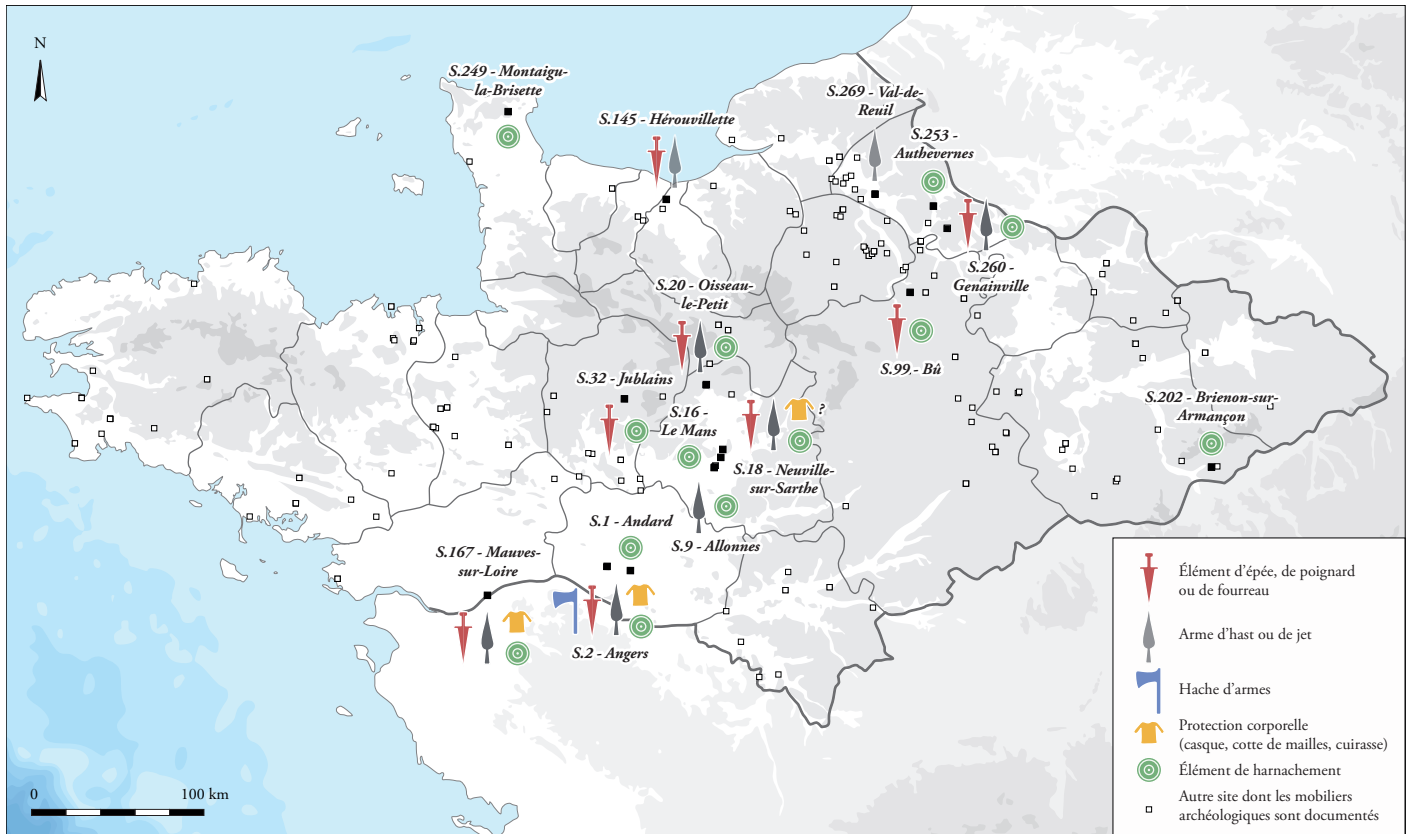


Fig. 270 : répartition des principaux types de *militaria* d'époque romaine découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

Différents types d'équipements militaires sont représentés dans les sanctuaires, le plus souvent par un seul artefact, plus rarement par une série de quelques éléments (tabl. XXIII, fig. 270 et fig. 271). L'armement offensif apparaît ainsi sous la forme de poignards, dont une lame a été découverte à Bû (S.99), une autre à Hérouvillette (S.145) et deux dernières à Neuville-sur-Sarthe (S.18) ; s'y ajoutent quelques gardes de poignard isolées – en os à Neuville-sur-Sarthe et à Jublains (S.32), en alliage cuivreux à Oisseau-le-Petit (S.20) – et une poignée d'épée ou de poignard en os à Mauves-sur-Loire (S.167). Des éléments de fourreau d'arme de poing ont été reconnus à Mauves-sur-Loire, à Angers (S.2) et à Genainville (S.260), tandis que le seul fer de hache d'armes d'origine germanique, daté de l'Antiquité tardive, provient du *mithraeum* d'Angers. Les armes d'hast ou de jet sont également récurrentes : des pointes de lance, de javeline ou de *pilum* – ou bien les talons associés – sont conservées, en un, deux ou trois exemplaires à Val-de-Reuil (S.269), Mauves-sur-Loire, Angers, Allonnes (les Perrières, S.10), Neuville-sur-Sarthe, Oisseau-le-Petit, Genainville et peut-être Hérouvillette, alors que des pointes de flèche figurent parmi les mobiliers de Val-de-Reuil, Angers, Neuville-sur-Sarthe et Genainville – où huit objets de ce type ont été dénombrés. L'identification d'un trait de catapulte à Hérouvillette nous paraît plus incertaine et quatre possibles éléments de *stimuli*, pièges formés d'un pieu terminé par une pointe en fer, ont été recensés à Val-de-Reuil. L'armement défensif et les équi-

pements de protection comprennent un *umbo* de bouclier non daté à Genainville, des fragments de cotte de mailles à Angers, une écaille de bronze, vraisemblablement issue d'une cuirasse, à Mauves-sur-Loire ou encore un possible fragment de paragnathide à Neuville-sur-Sarthe et un autre hypothétique élément de casque à Mauves-sur-Loire.

Parmi les marqueurs secondaires peuvent être rangés plusieurs éléments datés de l'Antiquité tardive, relevant peut-être de costumes militaires, qui ont déjà été évoqués *supra* (4.2.3.2) : il s'agit notamment de fibules cruciformes, habituellement portées par les membres de l'administration impériale ou de l'armée romaine, à Angers ou à Septeuil (S.122) par exemple, ou encore des boucles de ceinturon identifiées à Mauves-sur-Loire ou à Saint-Forget (S.182).

Enfin, des éléments de harnachement renvoient, au sein d'au moins douze sanctuaires, à l'équipement des montures utilisées, entre autres, par la cavalerie auxiliaire¹⁵¹² : ce sont des appliques décoratives ou des pendants de harnais ou de courroie, dont quatre éléments ont, par exemple, été identifiés à Neuville-sur-Sarthe¹⁵¹³. Un éperon damasquiné provient également du site de Saint-Forget, où il est d'ailleurs associé à deux phalères et à une boucle de ceinturon¹⁵¹⁴, tandis qu'une hipposandale a été découverte à Hérouvillette¹⁵¹⁵. La présence de mors, en contexte d'époque

1512. Mortreau, 2019, p. 551.

1513. Guillier (dir.), 2020, p. 169.

1514. Gory, 1867, p. 9-10 et pl. IV.

1515. E. Bisson, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 370.

N°	Commune	Lieu-dit	Nombre de militaria (marqueurs primaires)	Description	Bibliographie
S.2	Angers	Clinique Saint-Louis	5	Fer de hache d'armes d'origine germanique ; pointe de flèche ; talon de lance ; fourreau de poignard (?) en os ; fragments d'une cotte de mailles	Mortreau, 2019, p. 551-553
S.10	Allonnes	Les Perrières	1	Pointe de lance	Lucas <i>et al.</i> , 2015, p. 72
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	7	Possible fragment de paragnathide (ph. 2) ; 2 poignards et une pointe de flèche (ph. 3) ; pointe de <i>pilum</i> , talon d'arme d'hast et garde de poignard (?) en os (ph. 4)	Guillier (dir.), 2020, p. 165 et p. 169-172
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	2	Pointe de <i>pilum</i> ; garde de poignard en alliage cuivreux	Cl. Lambert, J. Rioufreyt et J.-Ph. Bouvet, <i>in</i> Bouvet (dir.), 2001, p. 385
S.32	Jublains	La Tonnelle	1	Garde de poignard en os	J. Naveau, <i>in</i> Naveau (dir.), 1997, p. 252-253
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	1	Lame de poignard	Fauduet, 1988, p. 22, n° 71
S.145	Hérouvillette	Le Four à Chaux	2	Lame de poignard ; possible pointe de javelot	E. Bisson, <i>in</i> Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 373-375
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	6	Poignée en os d'épée ou de poignard ; 2 pointes de projectile (javeline ou flèche ?) ; possible agrafe de suspension de fourreau ; écaille de bronze (cuirasse ?) ; élément de casque ?	M. Mortreau, <i>in</i> Monteil <i>et al.</i> , 2009, p. 179-182 ; Archer, 2019, p. 530-532
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	15	Bouterolle de fourreau d'épée en fer damasquiné (fin du II ^e s. ou III ^e s.) ; <i>umbo</i> de bouclier (antique ou médiéval ?) ; 3 pointes et 2 possibles talons à douille d'armes d'hast ; 8 pointes de flèche	Mitard, 1993, p. 390-393
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	7	2 pointes de lance ; probable pointe de flèche ; 4 <i>stimuli</i> ?	Talvas-Jeanson, Lukas, 2019, p. 515-516

Tabl. XXIII : inventaire des militaria (marqueurs primaires) découverts au sein des sanctuaires d'époque romaine. Réal. S. Bossard.

romaine, a été rapportée pour seulement quatre sites – Le Mans (S.16), Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), Meaux (S.158) et un remarquable mors de tradition thrace à Aunou-sur-Orne¹⁵¹⁶ (S.195) – mais elle ne signe pas nécessairement le passage d'un cavalier, puisque certains de ces objets ont pu avoir servi à l'attelage d'animaux de trait.

Ces quelques objets, du moins pour ceux qui n'ont pas été accidentellement égarés au cours de la visite d'une aire sacrée, peuvent correspondre à des offrandes individuelles, déposées par des militaires en fonction – légionnaires ou auxiliaires –, par des vétérans sacrifiant une partie de leur équipement après leur congé, par des fabricants d'armes ou encore par des civils, donnant aux divinités – par exemple pour les javelines – des armes qu'ils utilisent dans le cadre d'activités cynégétiques. Alors que le *pilum* est un objet issu du matériel des légionnaires et que les flèches et les javelines étaient uniquement manipulées, en contexte militaire, par des auxiliaires, les autres objets sont

moins caractéristiques des différentes unités des armées romaines. Il est également possible que les éléments de harnachement ne relèvent pas de l'équipement des cavaliers, mais plutôt de civils¹⁵¹⁷.

D'un point de vue chronologique, les plus anciennes dépositions sont reliées à des contextes du I^{er} s. de n. è. – le comblement des fossés de la phase 3 de Neuville-sur-Sarthe¹⁵¹⁸ –, mais la plupart des objets attribués au Haut-Empire, à partir de critères typologiques, ne sont pas associés à une couche stratigraphique précise. En ce qui concerne l'Antiquité tardive, le *mithraeum* d'Angers a livré un lot relativement important d'artefacts en rapport avec la sphère militaire, témoignant de la fréquentation de ce site par certains hommes armés, qui y ont vraisemblablement déposé des pièces de leur panoplie en guise d'offrandes : ces objets ont été découverts mêlés aux autres mobiliers manipulés

1516. Lejars, Pernet, 2007, p. 113.

1517. Nicolay, 2007 ; Mortreau, 2019, p. 550-551.

1518. Guillier (dir.), 2020, p. 54 et p. 170.

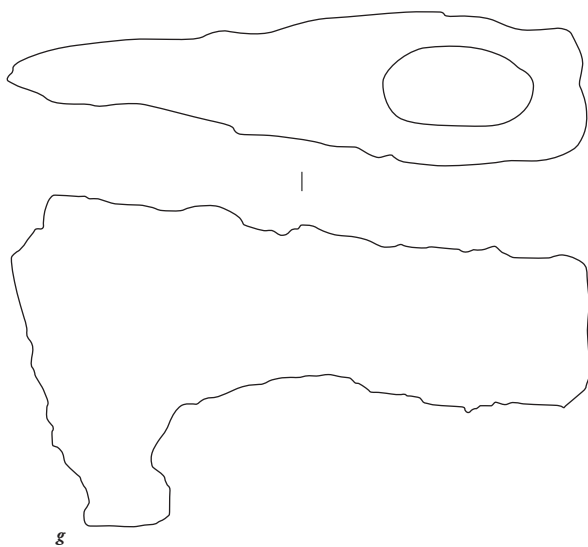
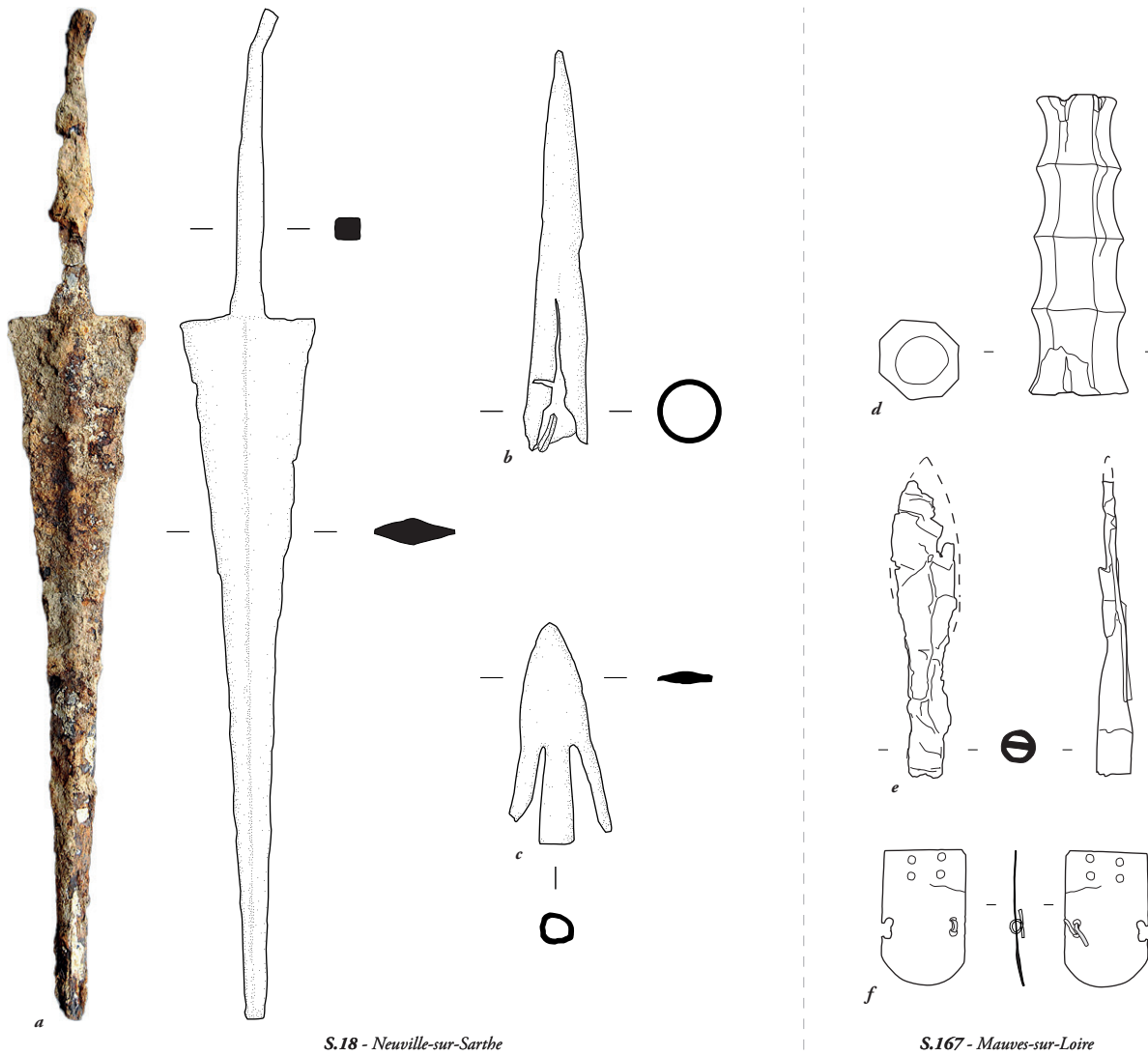


Fig. 271 : sélection de militaria d'époque romaine en fer (sauf mention contraire) provenant de trois sanctuaires. a : lame de poignard ; b : talon d'arme d'hast ? ; c : pointe de flèche ; d : garde d'épée ou de poignard en os ; e : pointe de projectile ; f : écaille de cuirasse (?) en alliage cuivreux ; g : lame de hache d'armes d'origine germanique ; h : fragment de cotte de mailles. Réal. S. Bossard, D'après Mortreau, 2019, p. 546-552, fig. 2-5.

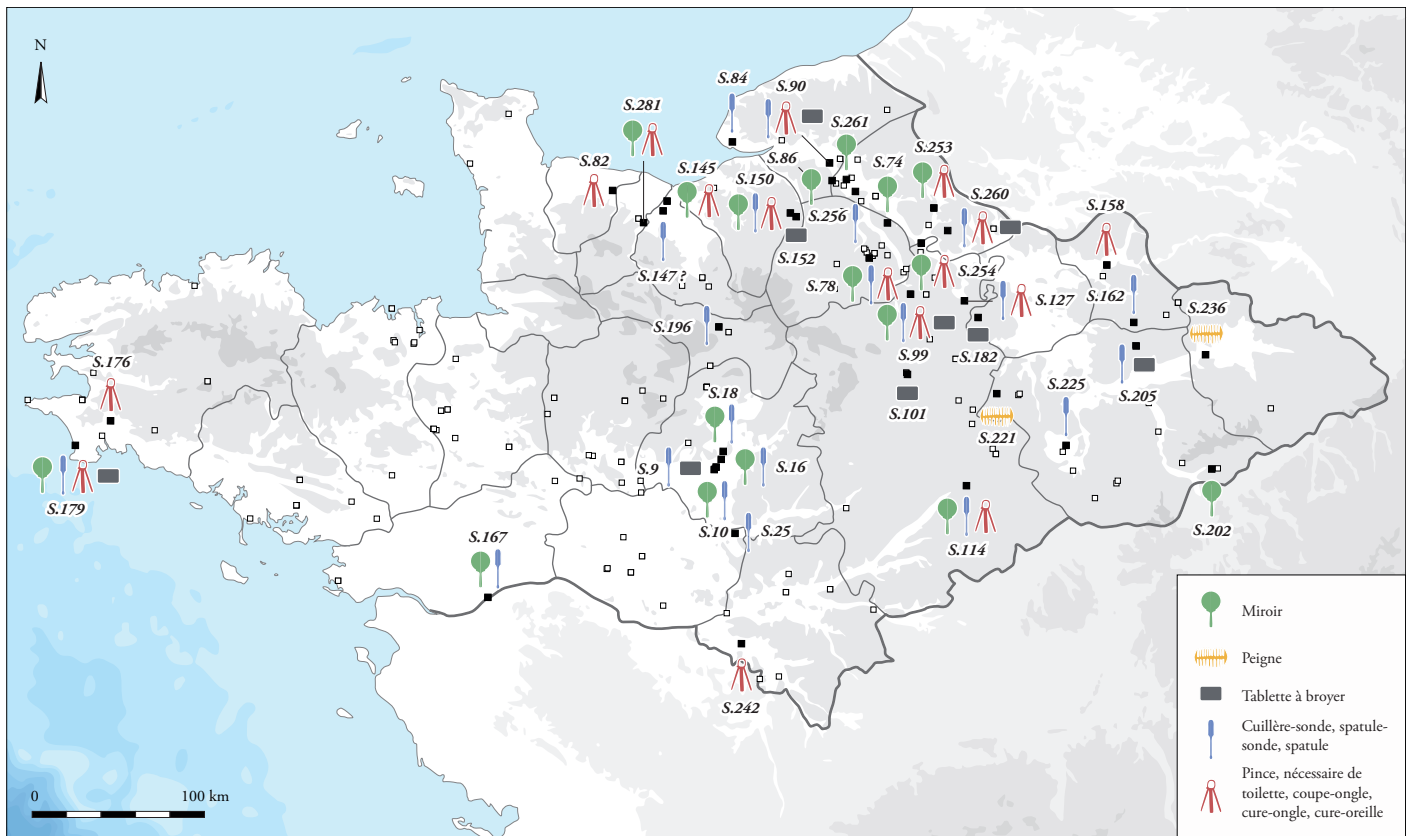


Fig. 272 : répartition des principaux types d'objets de toilette ou de médecine découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

dans le cadre du culte, dans les niveaux de démolition¹⁵¹⁹ (cf. *infra*, 8.1.2). En revanche, il n'est pas assuré que l'ensemble des *militaria* tardifs aient un lien avec les pratiques religieuses : certains ont pu avoir été introduits sur les sites mentionnés après l'abandon des sanctuaires, lors d'une phase de réoccupation profane des lieux, à l'exemple du lieu de culte central du Vieil-Évreux, transformé en forteresse dès la fin du III^e s. de n. è. et au sein duquel ont été retrouvées diverses armes¹⁵²⁰.

4.2.3.4. Varia

D'autres objets, fabriqués à partir de matériaux variés et relevant de différents domaines, apparaissent de manière récurrente dans les sanctuaires étudiés, essentiellement dans les niveaux du Haut-Empire, et ont également pu constituer des offrandes par transformation – du moins, s'ils n'y ont pas été perdus ou manipulés dans le cadre d'activités liées à leur fonctionnement ou à leur entretien. Moins fréquents que les autres catégories de mobiliers, ils ont fait l'objet d'un simple décompte, mais leur présence dans l'enceinte de certains espaces culturels appelle plusieurs commentaires.

Parmi les objets relativement courants au sein des lieux de culte, figure toute une gamme de mobiliers liés

au soin du corps (miroirs, peignes, rasoirs, nécessaires de toilette, coupe-ongles ou cure-ongles) ou peut-être, pour certains d'entre eux, au domaine médical, chirurgical ou pharmaceutique (cuillères-sondes, spatules-sondes, spatules, cuillères, pinces, tablettes à broyer), selon les typologies récemment définies par E. Vigier¹⁵²¹. Ils apparaissent avant tout dans les sanctuaires de la partie nord-orientale de la Lyonnaise (fig. 272), où leur quantité reste tout de même anecdotique en regard des autres catégories de mobiliers.

La présence d'au moins un ou deux miroirs en alliage cuivreux – et même de sept exemplaires à Orléans¹⁵²² (S.114) – a été relevée dans 14 lieux de culte, tandis que seulement 2 autres ont livré un peigne en os. Seulement 3 rasoirs ou possibles manches de rasoirs ont été identifiés, à Saint-Denis-du-Maine (S.39) – site correspondant probablement à un habitat rural doté d'un petit temple plutôt qu'à un grand sanctuaire –, à Allonnes (les Perrières, S.10) et peut-être à Bennecourt¹⁵²³ (S.254), d'où provient aussi un nécessaire de toilette en alliage cuivreux, composé d'une pincette et d'une lime. Des « pinces à épiler » ont été reconnues parmi le matériel de 14 sanctuaires, où elles ont été généralement découvertes en un seul exemplaire, tandis que 2 cure-ongles, 1 coupe-ongles et 3 cure-oreilles proviennent de 6 sites différents. Des tablettes à broyer, objets lithiques utilisés pour réduire en poudre les ingrè-

1521. Vigier, 2018, vol. 1, p. 60-64.

1522. Canny, 2015, p. 347.

1523. S.10 : Lucas *et al.*, 2019, p. 542 ; S.39 : Séris (dir.), 2015, p. 247 ; cf. *infra*, 5.2.2.2 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 101.

1519. Mortreau, 2019, p. 551-554.

1520. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 483-487.

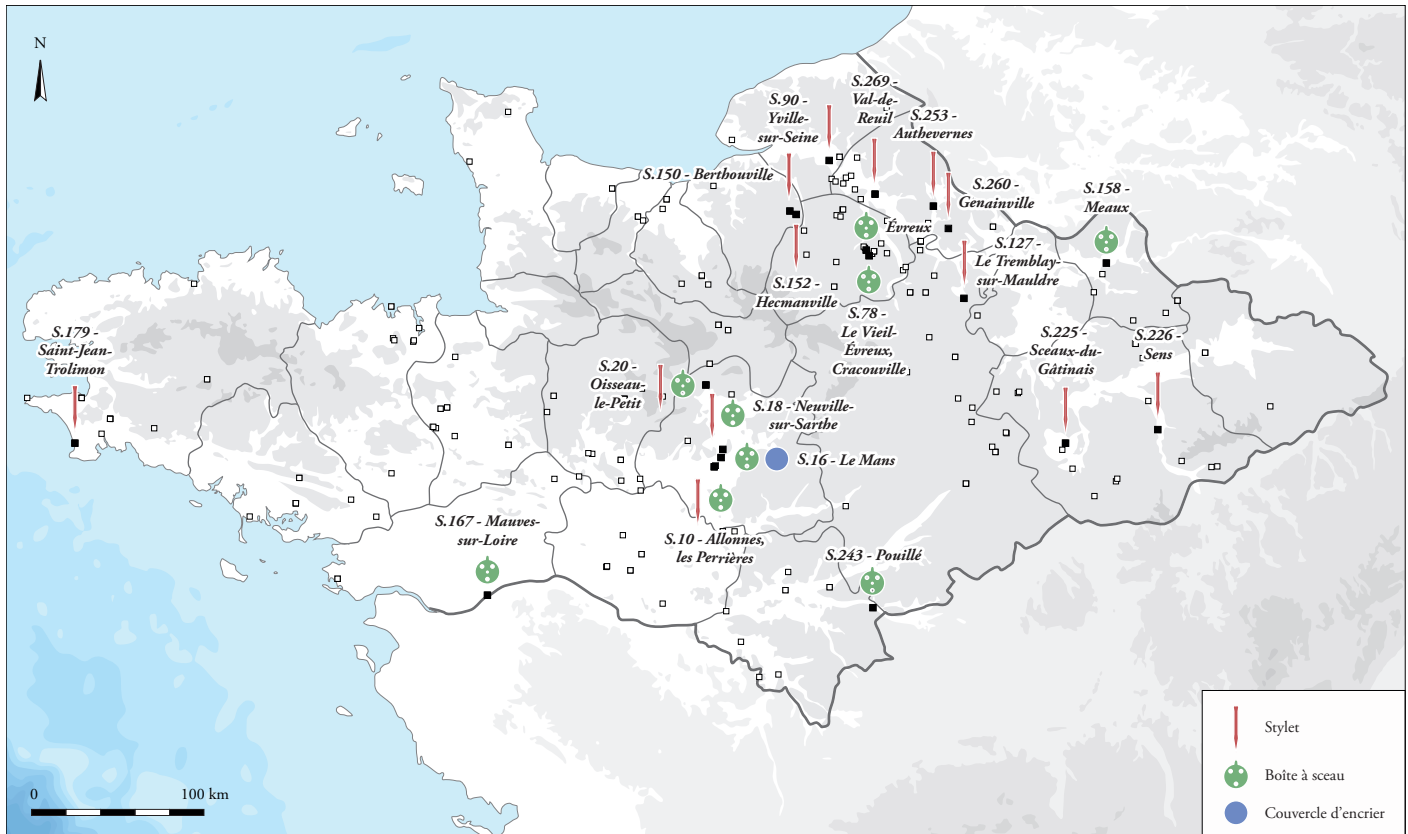


Fig. 273 : répartition des principaux instruments liés à l'écriture découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

dients destinés à la préparation de produits cosmétiques ou pharmaceutiques, ont été mises au jour au sein de 9 lieux de culte, à raison de un à trois exemplaires. Quant aux divers outils en alliage cuivreux ou, plus rarement, en argent, utilisés dans le cadre de pratiques médicales – notamment chirurgicales – ou pour une application cosmétique, ils se partagent entre des cuillères-sondes (5 sites), des spatules-sondes (10) et des « spatules » (10), dont le nombre par sanctuaire varie entre un et huit. Certaines cuillères métalliques ou en os, parmi les 8 lieux de culte qui en sont pourvus, ont pu avoir servi pour la toilette féminine, bien que leur usage soit principalement culinaire¹⁵²⁴. Si l'on excepte ces derniers instruments et les tablettes, qui peuvent être polyvalents, les objets liés au domaine de l'hygiène semblent donc être bien plus récurrents que les outils à usage médical, qu'on ne peut d'ailleurs identifier avec certitude au sein des sanctuaires.

Le matériel d'écriture (fig. 273) est également documenté par la découverte de stylets en fer, sur 13 sites, d'un couvercle d'encrier et peut-être de boîtes à sceau, au sein de 9 sanctuaires. De fait, T. Derks a émis l'hypothèse que ces petits objets en alliage cuivreux (fig. 275, c) aient pu sceller, à l'aide d'un cachet de cire qui y était coulé autour d'un cordon, les contrats votifs rédigés par les dévots dans le cadre de la *nuncupatio* (cf. *supra*, 4.1.1), qui étaient déposés dans l'enceinte du sanctuaire, dans l'attente de leur ac-

complissement¹⁵²⁵. Ces objets ont aussi pu avoir fermé des bourses en tissu ou en cuir renfermant des objets précieux (bagues ou monnaies, par exemple) et ne présenteraient alors aucun lien avec l'écriture¹⁵²⁶. Quoiqu'il en soit, ils sont peu répandus dans les sanctuaires étudiés, qui n'en ont livré tout au plus qu'un à cinq exemplaires, et leur contexte de découverte n'apporte aucune information à l'égard de leur usage. Quant à l'usage des quelques stylets et de l'encrier reconnus, on ne sait s'il s'agit d'offrandes personnelles ou plutôt des instruments utilisés au sein des aires sacrées pour rédiger divers documents – dont les prises de vœux ou les archives conservées dans leur enceinte ?

D'autres artefacts, sonores, ont peut-être été manipulés lors de cérémonies religieuses, à moins d'envisager encore une fois qu'il s'agisse de présents individuels (fig. 274 et 275). Dans le monde romain, la musique des flûtes pouvait accompagner les sacrifices et les processions qui les ouvraient¹⁵²⁷. Seul un instrument de ce type, en os et en alliage cuivreux, mis au jour dans un niveau daté du milieu du I^{er} s. de n. è. à Mauves-sur-Loire¹⁵²⁸ (S.167), a pu être identifié dans les sanctuaires étudiés. Plus fréquentes, les clochettes en alliage cuivreux sont présentes sur 17 sites, à raison d'un à trois objets – à l'exception des 22 petits exem-

1525. Derks, 1998, p. 227-229.

1526. Andrews, 2012, p. 80-92 ; Bertrand (dir.), 2018, vol. 2, p. 560 ; Bertrand *et al.*, 2021.

1527. Prescendi Morresi, 2005, p. 36.

1528. Bertrand, Monteil, 2009 ; Archer, 2019, p. 526-527.

1524. Vigier, 2018, vol. 1, p. 64.

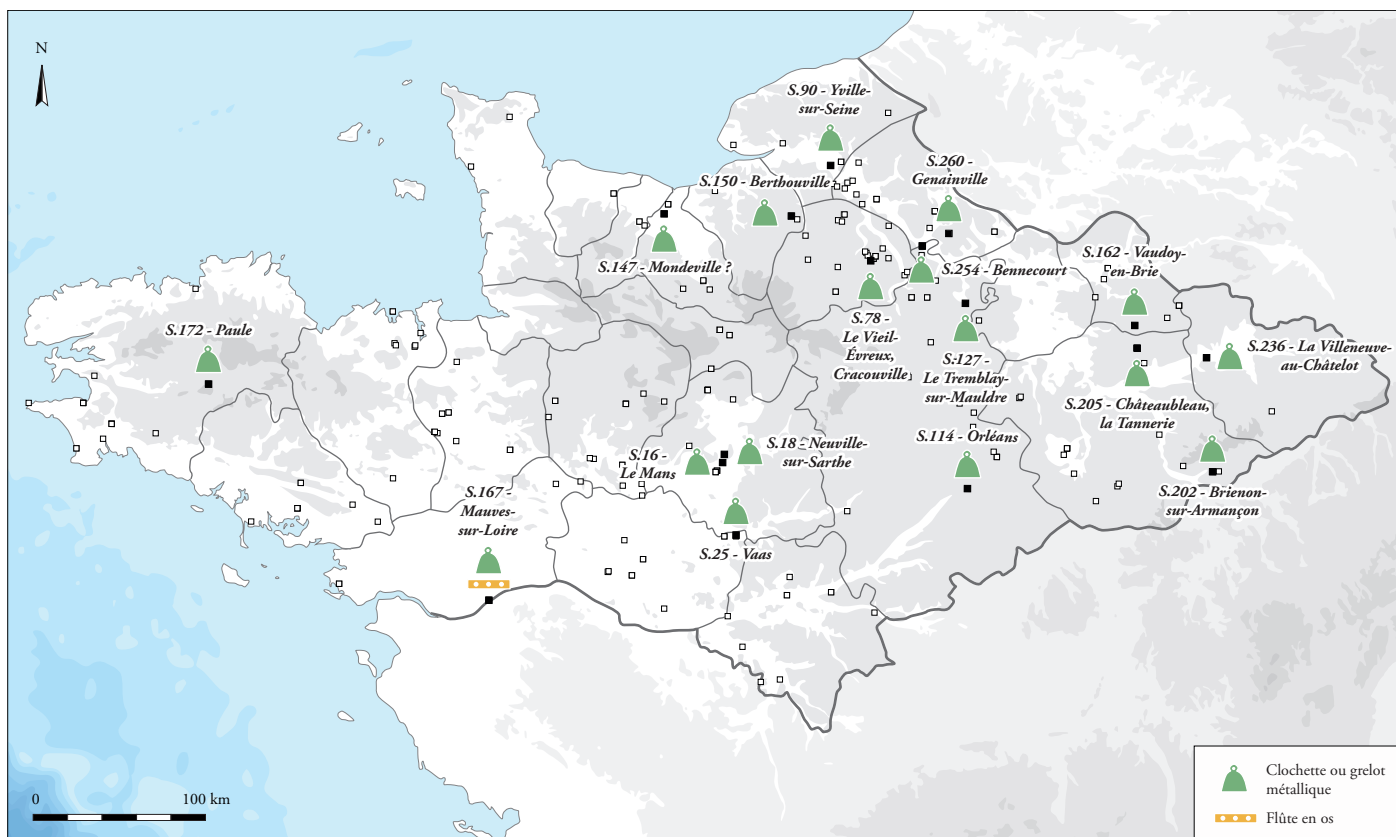


Fig. 274 : répartition des clochettes ou grelots métalliques et des instruments de musique découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

plaires découverts dans différents secteurs du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (**S.236**)¹⁵²⁹, dans des contextes datés entre la période augustéenne et le II^e s. de n. è. –, sans que l'on puisse déterminer précisément leurs fonctions au sein des lieux de culte.

Les éléments de luminaire recueillis au sein des sanctuaires ont sans doute, pour une partie d'entre eux, fait partie de leur équipement, mais certains de ces objets ont également pu constituer, à titre d'hypothèse, des offrandes. Si des lustres fragmentaires en terre cuite, à Septeuil (**S.122**) et à Angers¹⁵³⁰ (**S.2**) – où le luminaire est composé d'une couronne agrémentée de têtes de Nubiens –, étaient indispensables pour l'éclairage des salles obscures de deux *mithraea*, des lampes à huile, fabriquées à partir du même matériau, ont peut-être servi de manière plus occasionnelle, à Angers et à Lillebonne (**S.85**), mais aussi dans cinq autres lieux de culte – au Vieil-Évreux (Cracouville, **S.78**), à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (**S.192**), Sens (**S.226**), Amboise (**S.237**) et Vannes (**S.278**). Ces objets sont donc peu fréquents dans les sanctuaires, bien qu'ils apparaissent en six exemplaires à Angers¹⁵³¹ et en dix autres à Sens¹⁵³². Il peut être noté que la lampe découverte aux abords du temple privé de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, ornée d'un médail-

lon représentant un lion et un crocodile affrontés, correspond au seul objet de ce type recueilli lors des fouilles de la villa de laquelle il dépend¹⁵³³.

Rapportons également l'identification de trois possibles fragments de lampes à huile en alliage cuivreux à Mauves-sur-Loire (**S.167**), d'un bougeoir tripode à Hecmanville (**S.152**) et de quatre bougeoirs en terre cuite à Vannes¹⁵³⁴ (**S.278**), dont deux ont été taillés dans le fond de vases brisés. À ces objets mobiles s'ajoutent quelques chandeliers en fer, à l'origine fixés aux murs des sanctuaires de la Forêrière à Allonnes (**S.9**) et des Busses à Oisseau-le-Petit (**S.20**), à Val-de-Reuil (**S.269**) et à Authevernes¹⁵³⁵ (**S.253**) – d'où provient également une lampe à huile équipée d'un système de suspension en fer.

Parmi les équipements des sanctuaires peuvent aussi figurer plusieurs clefs métalliques : 45 sites ont livré un ou plusieurs objets de ce type ; leur taille variable témoigne d'usages sans doute différents, liés à l'ouverture et à la fermeture de portes donnant accès aux différents espaces des aires sacrées, ou encore de meubles, de coffres ou de coffrets qui y étaient conservés, mais dont il ne subsiste généralement aucune trace.

Il faut enfin évoquer la présence de différents outils,

1529. Bataille, 2008, p. 122.

1530. **S.2** : Mortreau, 2013a ; **S.122** : Gaidon-Bunuel *et al.*, 2006, p. 159.

1531. Mortreau, 2013a.

1532. Hure, 1941, p. 105-107.

1533. Provost, Le Bouteiller, 1986.

1534. **S.152** : Maret (dir.), 2003, vol. 2 ; **S.167** : Archer, 2010, vol. 1, p. 37 ; **S.278** : Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 31.

1535. **S.20** : Raux *et al.* (dir.), 2015, p. 256 ; **S.269** : Talvas-Jeanson, Lukas, 2019, p. 506 ; **S.253** : Michel *et al.*, 2014, p. 205-206.

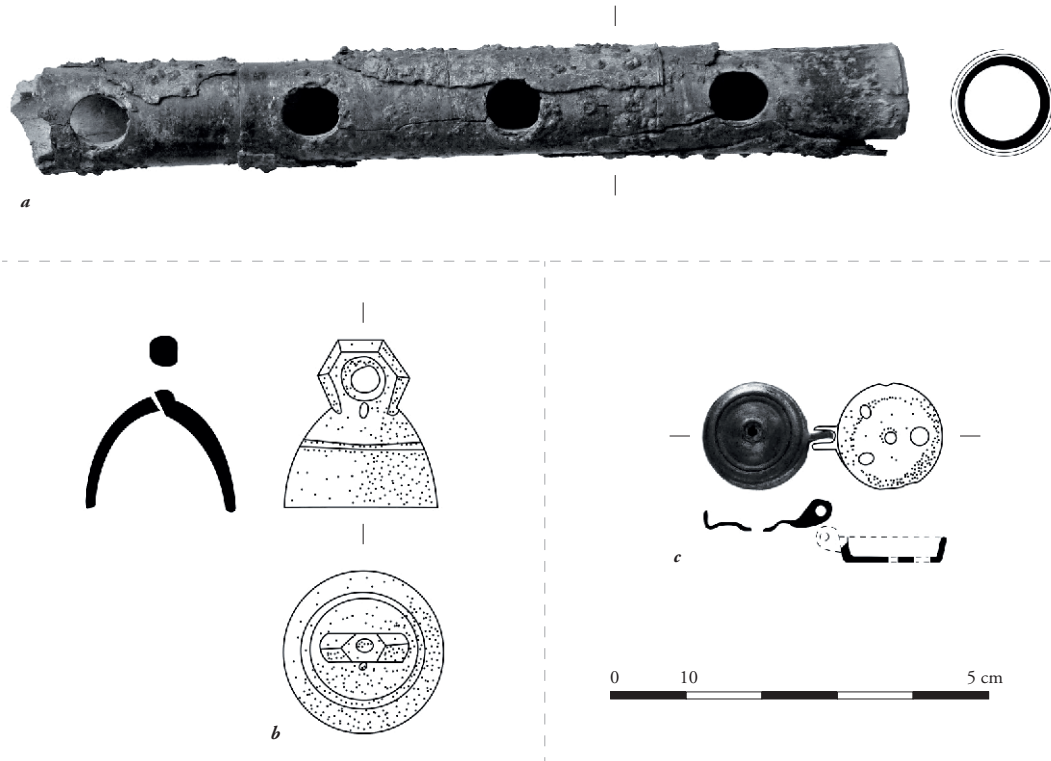


Fig. 275 : objets divers provenant du sanctuaire de Vieille Cour à Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique ; S.167). a : flûte fragmentaire en alliage cuivreux et os ; b : clochette en alliage cuivreux ; c : boîte à sceau. D'après Archer, 2019, p. 526, fig. 3.

découverts dans nombre de sanctuaires, bien que leur identification soit parfois difficile, en raison de la corrosion des métaux – en particulier du fer – qui composent la plupart d'entre eux ; s'y ajoute sans doute aussi toute une gamme d'objets en matériaux périssables, dont il ne reste rien.

En contexte laténien, les outils semblent peu nombreux, à l'exception de ceux qui ont été prélevés au sein des épandages d'objets du site de la Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 1) et des autres artefacts hors stratigraphie qui en proviennent – dont une partie pourrait toutefois relever des occupations de l'époque romaine. L'outillage et les activités de production sont ici représentés par 94 objets, notamment liés au travail du bois (9 individus), aux activités agro-pastorales (25 objets, dont 12 socs de charrues) et à l'artisanat des métaux (25 *currency-bars* et d'autres chutes et scories métalliques). Leur nombre important témoigne probablement de leur déposition en tant qu'offrandes, à une période où ce type d'objets gagne d'ailleurs en importance au sein des mobiliers des sanctuaires celtiques : G. Bataille propose de placer leur apparition, ici, dans des contextes de La Tène C2, soit durant la première moitié du II^e s., bien qu'ils soient majoritaires durant La Tène D1, à la fin du II^e s. ou au début du I^{er} s. av. n. è.¹⁵³⁶ Les rares outils (marteau, faux et faucille, entre autres) découverts dans le remplissage des fossés des deux enclos de Saumeray (Eure-et-Loir) sont d'ailleurs mêlés à des objets datés de

La Tène C2 et D1¹⁵³⁷. Des *currency-bars*, produits semi-finis faisant office de réserve de métal ferreux sous forme de barres, ont également été identifiées parmi les objets laténiens des sanctuaires de la Forêt à Allonnes (S.9 : 2 exemplaires) et d'Aubigné-Racan¹⁵³⁸ (S.11 : 8 exemplaires). L'absence de documentation relative à la stratigraphie du site de Tronoën, à Saint-Jean-Trolimon¹⁵³⁹ (S.179), interdit toute attribution chronologique des objets en fer, peu caractéristiques, qui y ont été mis au jour lors du dernier quart du XIX^e s. : deux poinçons, un coin, un ciseau, un outil massif de carrier ou encore une pince, parmi les instruments dont la morphologie et la fonction ont pu être déterminées, pourraient avoir été introduits au sein du sanctuaire ou dans ses environs proches dès le second âge du Fer ou durant l'époque romaine.

Dans les sanctuaires du Haut-Empire, il est souvent difficile de prouver que la présence d'un ou de plusieurs outils résulte bien d'un geste intentionnel lié à des pratiques religieuses, sous la forme de l'offrande d'un objet manipulé par un artisan ou d'un paysan, par exemple, et non de la perte, du stockage ou de la mise au rebut d'instruments utilisés lors de la construction ou de l'entretien des bâtiments. La question se pose par exemple pour une série d'outils mis au jour dans l'enceinte du lieu de culte de Neuville-sur-Sarthe (S.18), notamment de quatre mar-

1537. Hamon, Lejars, 2002, p. 125.

1538. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 298 et p. 305 ; S.11 : Lejars *et al.*, 2001, p. 5.

1539. Duval, 1990, p. 34-36.

1536. Bataille, 2008, p. 107-115.

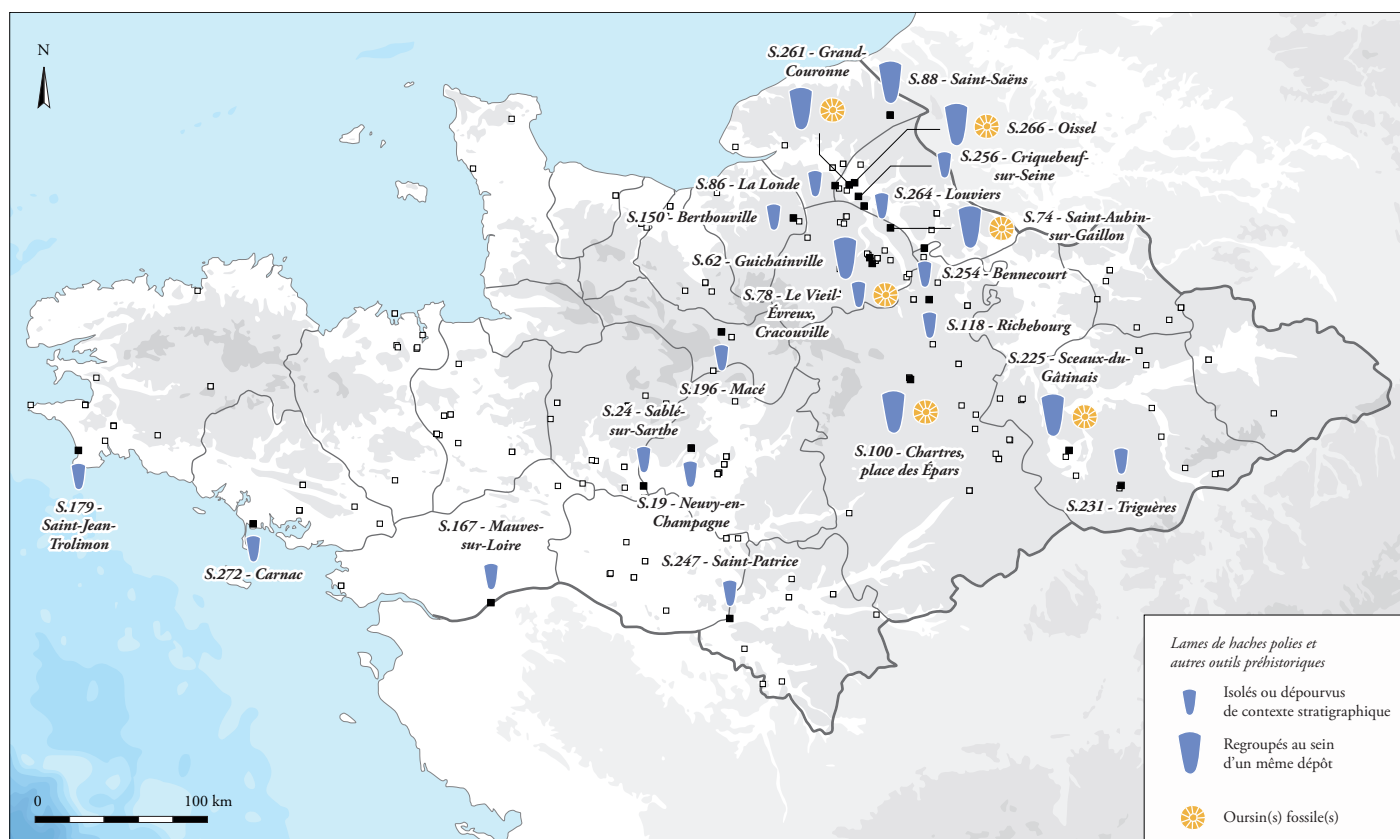


Fig. 276 : répartition des lames de haches polies, des autres outils préhistoriques et des oursins fossiles découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

teaux, dont deux ont été découverts l'un à côté de l'autre dans la cour sacrée, ainsi que d'un peigne à carder ou d'une lame de faux, ou encore, à Baudreville¹⁵⁴⁰ (S.94), de truelles, de gouges et d'un compas, provenant d'un bâtiment adossé au péribole et des abords du temple. La découverte de divers outils métalliques a aussi été signalée à Hérouvillette (S.145 : serpettes, ciseaux, force, poinçon, peigne à carder), ou encore aux Perrières, sur la commune d'Allonnes¹⁵⁴¹ (S.10 : lime, deux truelles ou spatules, mèche de drille). À Orléans¹⁵⁴² (S.114), il est possible que deux truelles et trois autres vraisemblables outils en fer, ainsi que des maillons de chaîne et un crampon, aient été disposés au fond d'une grande fosse dans le cadre d'une offrande tardive, réalisée au sein du temple partiellement démoli, à la fin du III^e s. ou au IV^e s., alors que le site est encore fréquenté dans le cadre de vraisemblables activités culturelles. Une hache et un trident, à Val-de-Reuil (S.269), pourraient constituer des offrandes apportées par un bûcheron et par un pêcheur, tandis que les 13 lests de filets de pêches mis au jour au Mans¹⁵⁴³ (S.16), issus des sédiments du ruisseau qui traverse le site ou de l'étang qui lui a succédé, sont vraisemblable-

ment liés à des activités de pêche qui étaient pratiquées dans l'enceinte même du sanctuaire. Par ailleurs, la découverte d'aiguilles (identifiées sur 8 sites), de pesons (3 sites) et de fusaïoles (au moins 8 sites), artefacts liés aux activités textiles, est assez rare ; ces derniers objets apparaissent néanmoins en deux exemplaires parmi les mobiliers variés que recèle le comblement des fossés de l'enclos laténien de Bennecourt¹⁵⁴⁴ (S.254, ph. 1), tandis que les autres découvertes correspondent à des contextes antiques.

4.2.4. Lames de haches polies néolithiques et autres objets de curiosité

Dans les sanctuaires antiques et en particulier ceux de la Normandie orientale, la présence, parfois en abondance, de lames de hache en pierre polie et d'autres outils lithiques de facture préhistorique, mais aussi de fossiles d'oursins, a été remarquée par L. de Vesly dès le début du XX^e s.¹⁵⁴⁵ La carte des découvertes d'outils préhistoriques en contexte religieux antique, dressée par L. Bourgeois il y a une vingtaine d'années¹⁵⁴⁶, peut aujourd'hui être complétée, du moins à l'échelle des cités considérées, à l'aune des données étudiées : il ressort de cette enquête que, si les lieux de culte implantés dans la basse vallée de la Seine et dans ses envi-

1540. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 196-197 ; S.94 : Jalmain, 1985, p. 5-6.

1541. S.10 : Lucas *et al.*, 2019, p. 542 ; S.145 : E. Bisson, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 333-337.

1542. Verneau, 2014, p. 106-108.

1543. S.16 : Chevet *et al.*, 2014, p. 138-141 ; S.269 : Talvas-Jeanson, Lukas, 2019, p. 509-511.

1544. Bourgeois (dir.), 1999, p. 126.

1545. Vesly, 1909, p. 143.

1546. Bourgeois dir., (1999), p. 185-186.



Fig. 277 : lames de hache en pierre, fossiles d'oursins et autres éléments lithiques découverts au début du XX^e s. au sein des lieux de culte du Grand Essart à Grand-Couronne (S.261) et de la Mare du Puits à Oissel (S.266), en Seine-Maritime. In Vesly, 1909, pl. VI.

rons ont fourni l'essentiel de ces objets taillés et souvent polis, ils ont aussi été inventoriés dans une dizaine d'autres sites localisés dans les cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise – pour un total de 22 sanctuaires (fig. 276).

Ces artefacts – lames de haches en pierre taillée ou polie et divers outils, lames ou éclats en silex –, lorsqu'ils ne sont pas clairement associés à une occupation plus ancienne des lieux, sont issus de contextes variés et ont été retrouvés en quelques unités ou, pour au moins quatre cas, en plus de dix exemplaires. Sur certains sites, leur déposition en tant qu'offrande ne fait pas de doute, notamment quand ils ont été accumulés à l'intérieur d'un temple. Ainsi, sur le sol de la *cella* du bâtiment de culte de la place des Épars, à Chartres¹⁵⁴⁷ (S.100, ph. 4), ont été découvertes cinq lames de hache en jadéite, en silex ou en quartzite poli (cf. *supra*, fig. 169), accompagnées par une autre petite lame en cuivre et par une hachette miniature en bronze, ainsi que par divers autres objets métalliques, quatre fossiles d'oursins et des pierres naturelles (boules de silex, galet et plaquette calcaire). De même, à Saint-Aubin-sur-Gailion¹⁵⁴⁸ (S.74), une vingtaine de fragments de petites haches en silex, toutes ébréchées, et deux oursins ont été mis au jour dans la *cella* et dans la galerie, près de sa porte, du

temple B ; d'autres objets similaires proviennent des abords du temple A et de l'édicule C. Bien que confuse, la relation de l'exploration du temple de Saint-Saëns¹⁵⁴⁹ (S.88) fait aussi état de la découverte de plusieurs petites haches de pierre polie à l'intérieur de l'édifice, dans sa *cella* ou dans sa galerie périphérique. Signalons enfin la mise au jour d'une petite lame de hache polie en roche verte dans l'édicule B du lieu de culte privé de Richebourg¹⁵⁵⁰ (S.118) et de deux autres objets du même type identifiés à l'intérieur d'une hypothétique *cella* (A), au pied des fondations de son mur oriental, localisée au sein de l'établissement rural du Long Buisson à Guichainville¹⁵⁵¹ (S.62).

Par ailleurs, deux dépôts, comptabilisant un nombre important d'outils préhistoriques, ont été probablement enfouis ou accumulés au sol à proximité du temple de deux sanctuaires voisins de quelques kilomètres, à Grand-Couronne (S.261) et à Oissel (S.266) (fig. 277). Dans le premier cas, ce sont 70 objets en pierre taillée (et parfois polie) – pour un total de 94 artefacts lithiques prélevés lors de l'exploration du site – qui ont été rassemblés au pied du bâtiment de culte, le long du mur septentrional qui délimite la galerie, avec des fossiles d'ammonite et d'oursin et une fi-

1547. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 131-134 ; Canny *et al.*, 2019.
1548. Poulain, 1915, p. 55, p. 61 et p. 74.

1549. Le Breton, 1894, p. 270-272.

1550. Barat, 1999, p. 145.

1551. G. Guillier et S. Baia, in Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 144.

gurine de Vénus anadyomène ; au sein du lot, figurent notamment 47 petites lames de haches complètes¹⁵⁵². Quant au dépôt d'Oissel, il se compose de 20 hachettes en pierre polie et de 22 oursins, réunis à moins de 5 m au sud-est du temple¹⁵⁵³. En sus de ces deux exemples, des lames de haches néolithiques – et peut-être des éclats et des boules de silex, ainsi que des oursins dont la provenance n'est pas précisée – ont aussi été mises au jour dans un bassin, à Sceaux-du-Gâtinais (S.225), auprès d'autres offrandes de nature variée¹⁵⁵⁴.

Les lames de haches préhistoriques, dénommées « céraunies » par Pline l'Ancien, pouvaient être ramassées, comme l'expliquent cet auteur ainsi que Suétone, dans des lieux où serait tombée la foudre. De fait, l'encyclopédiste écrit à ce sujet que deux « variétés de céraunies, une noire et une rouge, [...] ressemblent à des haches ; parmi ces pierres, celles qui sont noires et rondes sont sacrées [...]. On prétend qu'il y a encore une autre espèce de céraunie extrêmement rare, et recherchée par les mages pour leurs opérations, attendu qu'elle ne se trouve que dans un lieu frappé de la foudre »¹⁵⁵⁵. Certains de ces objets de curiosité, considérés comme relevant du domaine divin, ont donc été collectés et réunis, pour des objets parfois de formes ou issus de roches diverses, au sein des sanctuaires, où ils devaient constituer des offrandes individuelles ou peut-être collectives, pour les dépôts les plus massifs.

Au cours de l'époque romaine, d'autres objets ont pu avoir été introduits au sein des aires sacrées pour leur caractère remarquable ou ancestral¹⁵⁵⁶, à l'exemple de quelques parures de l'âge du Fer (cf. *supra*, 4.2.3.2) ou d'une pointe de flèche en silex découverte à Cracouville¹⁵⁵⁷ (Le Vieil-Évreux, S.78), d'où proviennent aussi un polissoir en basalte, une lame en silex, des haches polies en grès, en silex et en jadéite, ainsi que plusieurs oursins fossilisés. Dans nombre de cas, on ne peut toutefois déterminer si ces mobiliers de facture préhistorique ou protohistorique ont été volontairement apportés au sein du lieu de culte, ou s'ils témoignent d'une occupation antérieure du site, qui n'aurait pas été mise en évidence en tant que telle. La question peut aussi être posée pour une petite armature de lance datée de l'âge du Bronze final, mise au jour à Aunou-sur-Orne (S.195), ou encore pour une hache à talon du Bronze moyen, également en alliage cuivreux, découverte à Neuville-sur-Sarthe¹⁵⁵⁸ (S.18).

Enfin, la présence de fossiles d'oursins, déjà évoquée

à plusieurs reprises, résulte d'une intention probablement similaire à celle qui a motivé l'offrande de haches en pierre polie : au sein des six lieux de culte qui ont livré de tels écofacts¹⁵⁵⁹ (fig. 169 et 276), ces derniers accompagnent en effet les outils néolithiques, que ce soit dans la *cella* de Chartres (S.100) ou dans le temple B de Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74) pour les contextes les mieux documentés. Les fossiles d'échinidés, aussi déposés au sein de sépultures entre la Préhistoire et la période romaine, revêtaient probablement une valeur symbolique et pouvaient constituer des amulettes protectrices¹⁵⁶⁰ ; un oursin minéralisé, enchâssé dans une monture en alliage cuivreux pour être porté comme pendentif, a d'ailleurs été découvert dans les environs du sanctuaire de Grand-Couronne (S.261), d'où provient un autre exemplaire intact¹⁵⁶¹. Selon Pline l'Ancien, ces objets de curiosité étaient même collectés par les druides, qui lui auraient montré ce qu'il qualifie d'*ovum anguinum*, « espèce d'œuf très renommé dans les Gaules », formé grâce à l'enlacement de serpents et préconisé « pour le gain des procès et l'accès auprès des souverains »¹⁵⁶².

4.2.5. La question des restes humains

Si l'on excepte les vestiges des sépultures indubitablement antérieures à la fondation des lieux de culte antiques (cf. *infra*, 6.2.2) et des inhumations postérieures à leur abandon (8.4.3), très peu de restes humains proviennent des sanctuaires étudiés et leur présence parmi les mobiliers liés aux pratiques religieuses ne semble pas avoir été systématiquement volontaire.

Dans les contextes laténiens, la présence de crânes fragmentaires a été rapportée à trois reprises. Un secteur exploré par P. du Châtellier en 1876, sur le site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (S.179), a livré, outre de nombreuses armes gauloises pour partie mutilées, « une grande quantité d'ossements d'animaux surtout de chevaux parmi lesquels il ne m'a été donné de relever que deux mâchoires humaines »¹⁵⁶³. Un crâne fragmentaire, dont le contexte stratigraphique n'a pas été décrit et qui présente une vraisemblable trace de coup d'épée, parmi d'autres restes humains non identifiés, provient aussi de La Ville-neuve-au-Châtelot¹⁵⁶⁴ (S.236). Enfin, à Andard¹⁵⁶⁵ (S.1, ph. 1), les vestiges antérieurs au premier temple gaulois comprennent notamment deux fossés parallèles et peut-être contemporains, probablement comblés durant le 1^{er} s. av.

1552. Vesly, 1909, p. 86, p. 88 et pl. VI.

1553. Vesly, 1909, p. 102 et pl. VI.

1554. Roncin, 1977, p. 63.

1555. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXVII, 51 ; Suétone, *Vies des douze Césars*, Galba, VIII.

1556. Nouvel, Thivet, 2019.

1557. Baudot, 1936, p. 82.

1558. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 167-168 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2005, p. 16.

1559. Notons que ces sites sont généralement situés sur des terrains calcaires aptes à fournir de tels fossiles (cf. Demnard, Néraudeau, 2001, p. 705, fig. 11).

1560. Demnard, Néraudeau, 2001.

1561. Vesly, 1909, p. 84.

1562. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXIX, 12 ; Chauvet, 1900.

1563. Châtellier, 1876, p. 11.

1564. Piette, 1989, p. 250 et p. 254 ; Rousseau, 2012, p. 123.

1565. Delestre, 1983 ; J.-Ph. Bouvet, *in* Bouvet *et al.*, 2003, p. 94.

n. è., dont l'un, profond de 0,90 m, contient trois fragments de calotte crânienne, des tessons de céramique et des fragments de clayonnage brûlés ; les aménagements et les mobiliers découverts ne suffisent toutefois pas pour caractériser avec toute la précision requise la nature du premier état de ce site, qui ne correspond peut-être pas à un sanctuaire avant le début de l'époque romaine. En tout état de cause, la manipulation et le rejet de restes crâniens ne sont pas seulement pratiqués au sein des lieux de rituels, où ils sont toutefois bien attestés, puisque ces gestes, dans le monde gaulois, sont également réalisés en contexte d'habitat ou funéraire¹⁵⁶⁶. Parmi les sites étudiés, le seul autre exemple d'ossement humain conservé dans un niveau du second âge du Fer correspond à un tibia isolé, piégé dans le remplissage de l'enceinte fossoyée de Bennecourt¹⁵⁶⁷ (**S.254**, ph. 1) ; il est tout à fait envisageable – et cette éventualité pourrait aussi expliquer la découverte de certains fragments crâniens – que cet os soit issu d'une inhumation plus ancienne, perturbée lors de la fréquentation de la fin de la période laténienne.

À la fin du second âge du Fer ou à l'époque romaine, quelques dépôts particuliers témoignent de l'enfouissement de restes d'enfants non brûlés au sein de rares aires sacrées. Les exemples les mieux documentés ont été récemment fouillés à Authevernes (**S.253**, ph. 3) et à Orléans (**S.114**, ph. 1 ?). Sur le premier site, à quelques mètres de l'angle sud-ouest du temple A, en surface du remblai mis en place en amont de son édification, les restes osseux de deux immatures de moins de 4 ans et de moins de 1 an ont été respectivement inhumés dans un pot en céramique commune et à l'extérieur de celui-ci, à son pied. Ils sont accompagnés de fragments de vases, dont deux pots miniatures qui ont été chauffés, ainsi que de quelques restes fauniques (porc, caprinés, coq, coquilles de moule), évoquant les reliefs d'un repas, et de deux monnaies vraisemblablement déposées après 40-45 de n. è. L'examen de ce dépôt plaide en faveur d'inhumations secondaires¹⁵⁶⁸. Quant aux ossements mis au jour à Orléans¹⁵⁶⁹, dans l'un des neuf récipients en terre cuite enfouis en position verticale dans la moitié orientale de l'aire sacrée (cf. *supra*, **fig. 188**), ils appartiennent à un nourrisson âgé entre 6 et 11 mois ; la production de son contenant, un vase balustre haut d'au moins 30 cm, a été attribuée au milieu ou au troisième quart du I^{er} s. av. n. è. La liste de ces découvertes pourrait être complétée par un troisième exemple, bien que non daté avec précision et relevant peut-être d'un habitat rural plutôt que d'un sanctuaire : il s'agit des restes humains mis au jour à Alençon (**S.194**), à quelques mètres au nord-est

d'un fossé qui a livré un abondant matériel de La Tène finale – armement, parure, monnaies, céramique ou encore faune –, avant d'être transformé, à la fin du second âge du Fer ou au début de l'époque romaine, en tranchée d'implantation d'une clôture de bois, elle-même supplantée, durant le Haut-Empire, par un bâtiment aux fondations de pierre, dont la fonction est indéterminée. Les ossements en question, localisés au centre de l'édifice et relevant peut-être ainsi de l'occupation antique, sont ceux d'un enfant de 6 à 7 ans, atteint d'hydrocéphalie. Ils sont issus d'un squelette incomplet mais sans connexion anatomique ; le crâne a été brisé et certains de ses fragments ont été découverts à proximité, empilés les uns sur les autres. Les fragments d'un autre crâne d'enfant, d'environ 9 ans, ont été mis au jour entre les pierres de calage de l'un des poteaux de la clôture de bois¹⁵⁷⁰.

Ces quelques exemples relèvent de pratiques sans doute marginales, qui ne trouvent guère de comparaisons à l'échelle des Gaules, si l'on se fie au récent travail mené par M. Tirel sur la question des pratiques funéraires destinées aux enfants en bas âge découverts hors des nécropoles : le seul autre cas de sépulture d'un immature localisée dans les environs d'un temple, à Saint-Marcel (Indre), est incertain, puisque les restes ont été inhumés à une quarantaine de mètres au sud-est des édifices religieux, le long d'une clôture qui relève peut-être d'un ensemble extérieur au lieu de culte¹⁵⁷¹. Les arguments manquent pour déterminer s'il s'agit de simples sépultures installées, pour des raisons qui nous échappent – notamment, pour solliciter la protection symbolique des dieux ? –, au sein d'aires sacrées qui sont exclusivement localisées dans un milieu rural, ou s'il faut éventuellement voir dans ces dépôts des offrandes particulières.

Au sein des sanctuaires considérés, la découverte d'os humains issus d'individus adultes est en revanche bien plus rare et, dans tous les cas, il s'agit de restes erratiques, dont on ne peut expliquer la présence, si ce n'est en émettant l'hypothèse de sépultures bouleversées au cours de l'époque romaine, voire à la fin du second âge du Fer. L'analyse des restes osseux provenant des sanctuaires de Macé (**S.196**), de la Tannerie à Châteaubateau (**S.205**), de Baron-sur-Odon (**S.279**) et de Meaux¹⁵⁷² (**S.292**, ph. 2) a ainsi révélé l'existence d'un ou de deux restes humains isolés, mêlés aux vestiges de squelettes d'animaux. À Douarnenez¹⁵⁷³ (**S.170**,

1566. Rousseau, 2012.

1567. P. Méniel, in Bourgeois (dir.), 1999, p. 151-152.

1568. Michel *et al.*, 2014, p. 199-201.

1569. Chambon, Verneau, 2015, p. 200-201.

1570. Mercier, 1979, p. 22 ; Mercier, 1981, p. 23 ; Pernet *et al.*, 2011, p. 284-285.

1571. Tirel, 2020, vol. 1, p. 221-224 et vol. 2, p. 171-173.

1572. **S.196** : Poupon, 2008 ; **S.205** : Bontrond *et al.*, 2008, p. 94 ; **S.279** : identification Th. Josien, 1954 ; archives scientifiques du SRA de Normandie, entité archéologique n° 14 042 0001 ; **S.292** : Yvenc, 1988, p. 85.

1573. Clément, 1978.

ph. 4), la mise au jour d'ossements humains piégés dans le sol bétonné du sanctuaire monumental est plus étonnante et ne trouve pas d'explication évidente : la reconnaissance de plusieurs os d'une même jambe, en connexion anatomique, indique qu'un membre *a priori* encore charnu a été pris dans le mortier avant que ce dernier ne sèche.

Quoi qu'il en soit, cet exemple est tout à fait anecdotique ; à l'exception de quelques ossements crâniens, éventuellement manipulés dans les lieux de rituels gaulois et des rares dépôts de restes d'enfants, résultant probablement de gestes funéraires, il faut donc conclure que les sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise n'accueillent pas, tout au long de leur fréquentation, de dépouilles humaines.

4.3. Faciès mobiliers et évolution des pratiques

4.3.1. Définir des faciès mobiliers : méthode et limites

L'analyse des différentes catégories de mobiliers des sanctuaires, présentes en nombre plus ou moins important, témoigne de pratiques qui varient tout au long de la période étudiée, du second âge du Fer à l'Antiquité tardive. Si l'essentiel des séquences rituelles n'est pas documenté, puisque la plupart des gestes des officiants et des dévots n'a laissé aucune trace, l'examen du matériel archéologique et de ses contextes d'enfouissement est cependant riche en enseignements, malgré les écueils méthodologiques évoqués à plusieurs reprises, au sujet des artefacts et des écofacts manipulés au sein des aires sacrées, et notamment des objets que l'on peut considérer comme des offrandes. Une approche globale des mobiliers, tenant compte avant tout des catégories fonctionnelles les plus récurrentes et des contextes de découverte les mieux datés, permet de progresser dans la compréhension des pratiques religieuses et de leur évolution, en déterminant des assemblages particuliers d'objets et en confrontant les faciès ainsi établis d'un site à l'autre et d'une période à l'autre.

Ce genre d'exercice a été notamment tenté par G. Bataille dans le cadre d'une étude des mobiliers – essentiellement métalliques – issus de sept lieux de rituels gaulois¹⁵⁷⁴. En quantifiant les principaux types d'objets qui y ont été recueillis – relevant de l'armement, de la parure ou du vêtement, de l'outillage, des activités domestiques ou encore du domaine du transport –, il a pu définir le faciès mobilier de chacun de ces sanctuaires ainsi que différentes modalités d'agencement des artefacts. Le phasage proposé, divisé en plusieurs étapes comprises entre le début du IV^e s. et le milieu du I^{er} s. av. n. è., s'appuie uniquement sur la datation typologique du matériel pris en considération.

Si les artefacts amassés en grand nombre sur les sites

laténiens se prêtent tout à fait à une enquête de ce type, les offrandes des lieux de culte antiques sont *a priori* davantage affectées par des phénomènes de recyclage et d'évacuation (cf. *supra*, 4.1.3) –, auxquels s'ajoutent bien sûr les problèmes inhérents à la disparition des matériaux périssables et aux conditions de l'étude archéologique menée : les mobiliers mis au jour en contexte d'époque romaine ne représentent donc qu'une part relativement réduite des objets qui y ont été introduits. Pour autant, aux contextes les plus précoces, datés du début du Haut-Empire, est souvent associé un matériel abondant ; une importante quantité de mobilier caractérise parfois, aussi, d'autres ensembles plus tardifs, notamment ceux qui ont précédé de peu l'abandon des sites. Il semble alors pertinent d'appliquer un protocole similaire aux lieux de culte antiques, comme l'ont récemment proposé I. Bertrand et St. Raux pour l'*instrumentum*¹⁵⁷⁵, afin de déterminer les types de mobiliers les plus fréquents au cours des périodes les mieux documentées, mais aussi de mettre en évidence les épisodes au cours desquels se raréfient ou s'accumulent des objets – et donc de dater les changements qui rythment les pratiques rituelles, la fréquentation des sanctuaires et les façons de gérer les offrandes.

À l'échelle de l'aire géographique et de la période considérées et au regard de l'hétérogénéité de la documentation, il faut se résoudre à ne sélectionner que les catégories fonctionnelles ou les types de mobiliers les mieux représentés au sein des espaces culturels et à évaluer leurs proportions respectives de manière simple, tout en tenant compte de la fragmentation d'un grand nombre d'entre eux (céramique, faune et malacofaune, figurines en terre cuite) et donc de leur difficile quantification¹⁵⁷⁶. La méthode retenue consiste à distinguer, pour chacune des douze catégories retenues¹⁵⁷⁷ et pour chaque sanctuaire ou phase de sanctuaire, cinq degrés (mobiliers absents, rares, en quantité moyenne, importante ou très importante), dont les seuils ont été définis de façon arbitraire, en fonction des fluctuations observées au sein du corpus d'étude (**tabl. XXIV**). Les combinaisons obtenues ont été transcrites sous une forme graphique (**fig. 278** et *infra*, **fig. 279 à 287**), qui facilite la comparaison des assemblages ainsi déterminés.

1575. Bertrand, Raux, 2019a et b.

1576. Le nombre minimum d'individus ne peut malheureusement pas servir de base aux comparaisons puisqu'il n'a été que rarement calculé pour ces catégories de mobiliers ; à défaut, c'est donc le nombre de restes qui a été retenu, bien qu'il soit moins représentatif.

1577. Le numéraire a été scindé en deux ensembles : d'une part, les monnaies gauloises, de la République et du Haut-Empire romain ; d'autre part, celles de l'Antiquité tardive, ce qui permet d'individualiser les dépôts les plus récents. Les catégories de mobilier non quantifiées (notamment la vaisselle métallique, les objets de toilette ou de médecine, les éléments de char ou de harnachement, les outils, les tablettes de défixion ou encore la statuaire et les figurines métalliques) sont simplement évoquées en une ou quelques lignes, du moins lorsque leur présence semble bien liée à la déposition d'une offrande.

1574. Bataille, 2008, p. 155-215.

	0 - Mobiliers absents	1 - Rares mobiliers	2 - Quantité moyenne	3 - Quantité importante	4 - Quantité très importante
Armement (NMI)	0	1-9	10-49	50-99	≥ 100
Parure et vêtement (NMI)	0	1-4	5-19	20-49	≥ 50
Céramique (NR)	0	1-999	1000-9 999	10 000-19 999	≥ 20 000
Faune (NR)	0	1-999	1000-9 999	10 000-19 999	≥ 20 000
Malacofaune (NR)	0	1-19	20-99	100-999	≥ 1 000
Monnaies gauloises, républicaines et du Haut-Empire	0	1-19	20-49	50-149	≥ 150
Monnaies de l'Antiquité tardive	0	1-19	20-49	50-149	≥ 150
Figurines en terre cuite (NR)	0	1-19	20-99	100-249	≥ 250
Offrandes anatomiques (NMI)	0	1-4	5-9	10-29	≥ 30
Petits objets circulaires (rouelles, jetons, anneaux) (NMI)	0	1-19	20-49	50-149	≥ 150
Haches polies (NMI)	0	1-4	5-9	10-19	≥ 20

Tabl. XXIV : seuils arbitrairement retenus pour l'évaluation de la quantité des différents types de mobilier des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.

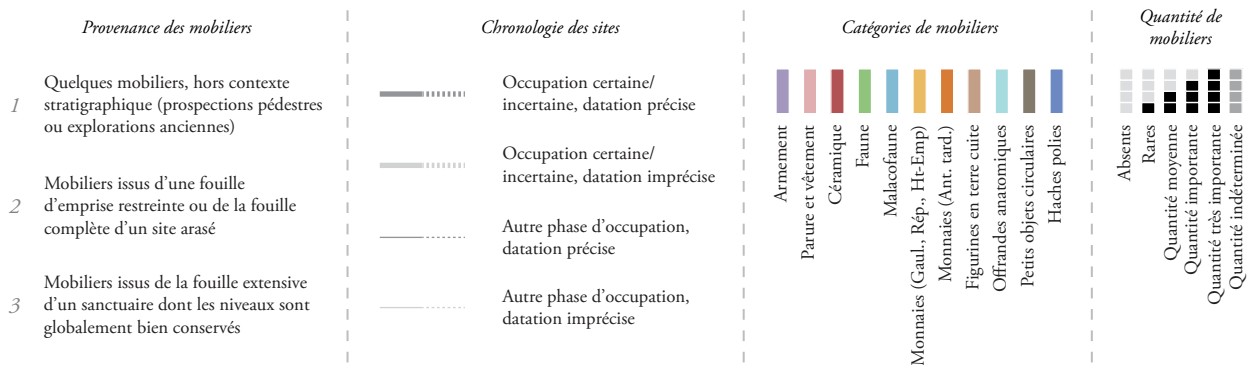


Fig. 278 : légende des fig. 279 à 287. Réal. S. Bossard.

Après avoir écarté les sites dont l'exploration n'a été que très partielle, ceux dont les mobiliers n'ont pas été quantifiés avec précision, les lieux de culte incertains et les phases pour lesquelles des objets n'ont pu être rattachés avec assurance, ce sont 117 sanctuaires ou phases de sanctuaire, correspondant à 82 sites distincts, qui ont été examinés. Seulement 20 d'entre eux se caractérisent par une occupation relativement courte, dont la durée totale – marge d'incertitude incluse – est inférieure à moins de cent ans, tandis que pour les autres sites, elle s'étire sur deux à cinq siècles. Ce paramètre n'a toutefois pas été pris en compte lors de la définition des seuils et donc de l'évaluation des quantités de mobilier : si de nombreux sites ont été fréquentés durant plusieurs siècles, il faut admettre que l'accumulation de certains objets a pu se concentrer sur une période bien moins longue, de l'ordre de seulement quelques années ou décennies. Quant aux phases les plus courtes qui ont pu être déterminées, elles correspondent souvent à d'intenses moments de déposition de mobiliers, que les critères retenus mettent bien en évidence.

Enfin, précisons que la chronologie des mobiliers est ici envisagée, dans la mesure du possible, en fonction de la datation de leur contexte de découverte, établie à partir

d'indices multiples, et non de leurs seules caractéristiques typologiques – à quelques exceptions près, notamment pour les mobiliers métalliques laténiens qui ont été exhumés dans des niveaux plus récents et qui ne peuvent donc être associés à un contexte fiable ; leur datation a alors été considérée comme imprécise. Ce choix présente l'inconvénient d'exclure de la réflexion un bon nombre d'artefacts découverts hors contexte, ainsi que ceux qui n'ont pas été attribués avec précision à l'une des phases du sanctuaire, mais il permet aussi de tenir compte de la durée de circulation parfois longue des objets avant leur mise au rebut.

4.3.2. Analyse globale des mobiliers des sanctuaires, de l'âge du Fer à la fin de l'Antiquité

En dépit de multiples écueils, qu'ils soient liés à la datation approximative de nombreux sanctuaires ou au dénombrement imprécis de certains types d'objets, la méthode élaborée offre l'opportunité de mettre en série et de confronter des assemblages de mobiliers issus d'une centaine de contextes et permet de cerner les principaux changements qui ont marqué leur évolution depuis la fin du IV^e s. av. n. è. à l'aube du V^e s. de n. è.

4.3.2.1. Les dépôts laténiens

Une quinzaine d'ensembles datés du second âge du Fer, associés ou non à des niveaux archéologiques conservés, a pu être déterminée. Alors que les plus anciens sanctuaires structurés qui ont été reconnus à l'échelle du territoire considéré ne sont *a priori* pas antérieurs à la fin du III^e s. ou aux premières décennies du II^e s. av. n. è. (cf. *supra*, 3.2.1 et *infra*, 6.1.2), les premiers épandages de mobiliers manipulés au cours de pratiques rituelles ont vraisemblablement été formés dès la fin du IV^e s. ou le début du III^e s. av. n. è., voire dès le courant du IV^e s. (**fig. 279**). Les dépôts de La Tène ancienne sont cependant les moins bien renseignés, car ils ont souvent été perturbés par des occupations plus récentes, ou bien parce qu'ils n'ont été étudiés que sur une surface réduite. Les quelques objets, aux fonctions variées, qui ont été attribués à la fin du V^e s. ou au courant du IV^e s. (La Tène A-B1) ont été mis au jour sur plusieurs sites localisés uniquement dans l'ouest de la Celtique : à Allonnes (la Forêtterie, **S.9**, ph. 1 : deux fibules, un ou deux éléments de char, une pointe de flèche en bronze, un fourreau, des appliques décoratives de casque et une perle tubulaire en verre ; cf. *infra*, **fig. 431**), à Saint-Jean-Trolimon (**S.179**, ph. 1 : quatre fibules, un casque, des fourreaux et des épées, des fers de lance et des garnitures de char, auxquels s'ajoutent deux fibules datées du VII^e s. av. n. è.) et peut-être aussi à Jublains¹⁵⁷⁸ (**S.32**, ph. 1 : quelques épées, difficiles à dater, pourraient également avoir été produites à une période ancienne). Ces pièces remarquables (objets de parure, armes et composantes de char), dont le contexte de découverte n'est pas connu, sont toutefois peu nombreuses et on ne peut exclure qu'elles proviennent d'ensembles plus anciens – des nécropoles ? –, bouleversés par les installations postérieures, ou qu'il s'agisse d'objets ancestraux de qualité, conservés au sein de familles aristocratiques sur plusieurs générations et déposés dans l'enceinte du sanctuaire plusieurs décennies après leur fabrication. Une autre hypothèse, soutenue notamment par Th. Lejars, consiste à considérer ces objets comme les plus anciens témoins d'activités rituelles au sein de lieux de rituels organisés¹⁵⁷⁹, mais les dossiers évoqués sont encore trop lacunaires pour pouvoir la rendre valide ou l'infirmier.

Ce n'est qu'à partir de la fin du IV^e s. et du début du III^e s. (La Tène B2-C1) que se multiplient véritablement des épandages d'objets, manipulés dans le cadre de rites dont une grande partie du déroulement nous échappe, et ce en différents points de la Celtique. Ces mobiliers, souvent fragmentés et même volontairement mutilés, *a minima* pour les pièces de fourniment, ont été rejetés pêle-mêle

au sol, parfois avec d'autres artefacts plus tardifs – à La Villeneuve-au-Châtelot (**S.236**, ph. 1), à Aunou-sur-Orne (**S.195**, ph. 1) et peut-être à Aubigné-Racan (**S.11**, ph. 1) –, sans que l'on puisse reconstituer les modalités de leur collecte et de leur mise au rebut. À Meaux¹⁵⁸⁰ (**S.158**, ph. 1), les assemblages se composent de restes fauniques – issus de moutons et de bœufs – et de plusieurs dizaines de gobelets en terre cuite, vraisemblables reliefs de repas consommés à grande échelle. Des débris d'armement métallique, ayant appartenu à plus d'une vingtaine de guerriers, ont aussi été piégés dans des remblais d'époque romaine ; ils sont datés de la même période que les vases et pourraient avoir été enfouis ou rejetés sur le site, mais dans un autre espace, au même moment (Marion *et al.*, 2019). L'attribution chronologique de la majeure partie des éléments d'équipement militaire (épées, fourreaux, armes d'hast et boucliers, en proportions variables) d'Allonnes, de Jublains et d'Aubigné-Racan (**S.11**, ph. 1), mais aussi des plus anciennes armes et fibules de La Villeneuve-au-Châtelot¹⁵⁸¹, renvoie également à la fin du IV^e s. et au début ou à la première moitié du III^e s. Il faut donc envisager, du moins si les dépôts sont bien composés d'objets récemment fabriqués, et non d'artefacts conservés sur une ou plusieurs générations, que l'offrande de fourniment en grande quantité – et, dans une moindre mesure, de parures – s'ancre et se généralise à la transition entre La Tène ancienne et moyenne, et ce à l'échelle du monde celtique¹⁵⁸². Ces dépôts rassemblent des éléments issues d'une à plusieurs dizaines de panoplies, dont on ne sait si elles correspondent à l'équipement de combat des visiteurs des lieux de rituels, de leurs ancêtres ou bien de leurs ennemis.

Sur certains sites, les armes et, en moindre quantité, les fibules et les autres parures demeurent des offrandes privilégiées tout au long du III^e s. et, surtout, lors de la première moitié du II^e s. En témoignent les importants lots, attribués à La Tène C1 et surtout C2, recueillis au sol (à La Villeneuve-au-Châtelot et à Aunou-sur-Orne ?), puis dans les fossés d'enclos à partir du II^e s. à Ablis (**S.91**, ph. 1) ou à Saumeray¹⁵⁸³. Sur ce dernier site, comme à Bennecourt¹⁵⁸⁴ (**S.254**, ph. 1), le comblement des structures en creux recèle néanmoins d'autres mobiliers, notamment un nombre relativement important de fragments de céramiques, des ossements d'animaux, quelques débris de vaisselle métallique et plusieurs dizaines ou centaines de monnaies. L'examen de ces artefacts a permis d'établir, pour ces contextes, un *terminus post quem* plus tardif de quelques décennies (soit La Tène D1, durant la seconde moitié du II^e s. ou le début du I^{er} s. av. n. è.) que celui qui a été proposé pour la fabri-

1578. **S.9** : ; Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 298-299 ; Lejars, 2007, p. 279 ; **S.32** : Lejars, 1997 ; **S.179** : Lejars, 2007, p. 278-279 ; Galliou, 2010.

1579. Lejars, 2019.

1580. Couturier (dir.), 2005.

1581. Lejars *et al.*, 2001 ; Bataille, 2008, p. 140-141.

1582. Bataille, 2011, p. 656 ; Demierre *et al.*, 2019, p. 331.

1583. Hamon, Lejars, 2002 ; Ginoux *et al.*, 2020.

1584. Bourgeois (dir.), 1999, p. 31-35.

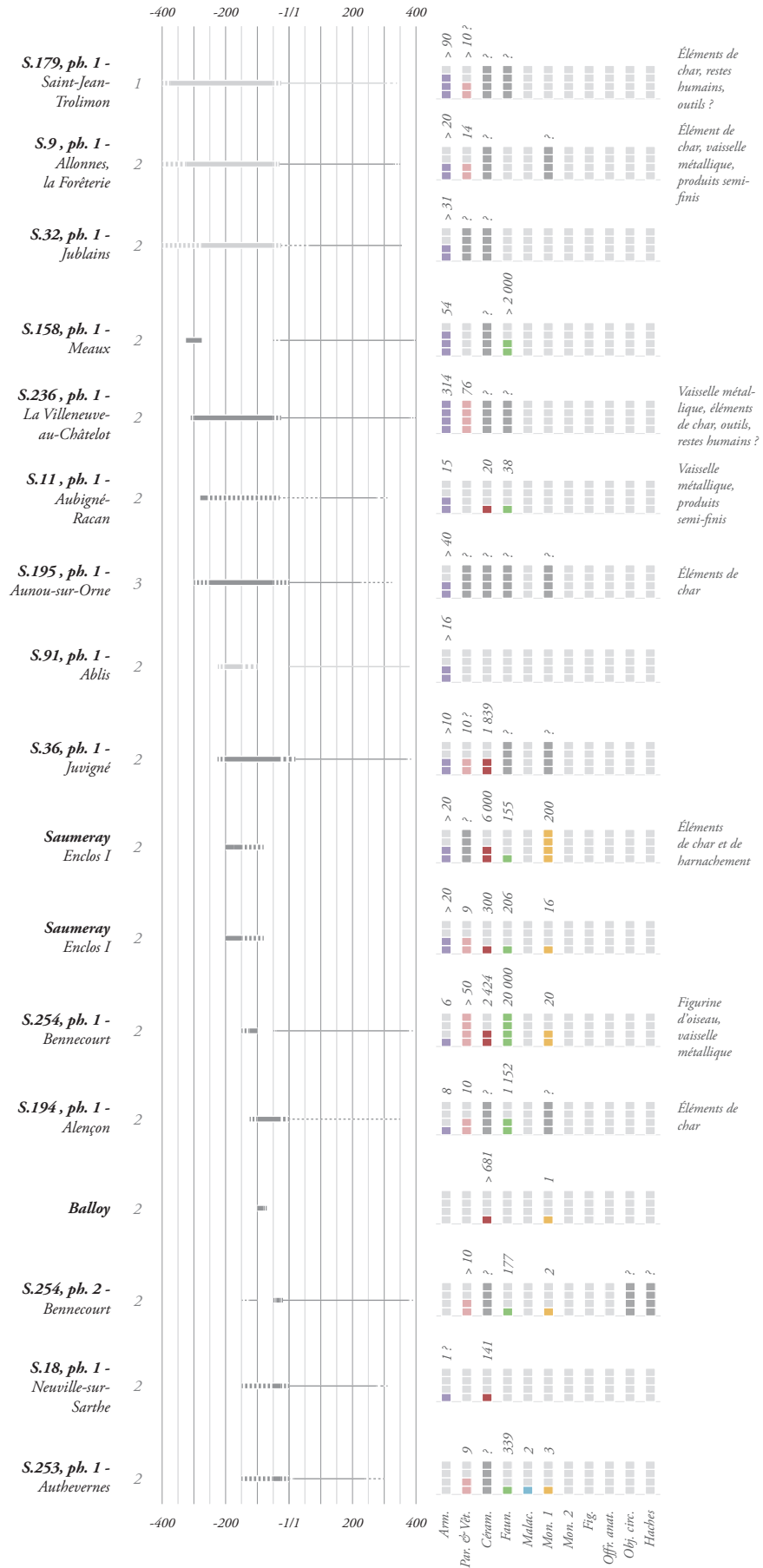


Fig. 279 : faciès mobiliers des sanctuaires laténiens. Réal. S. Bossard.

cation des armes. Ces dernières ont-elles été exposées un certain temps dans l'enceinte des sanctuaires, avant d'être définitivement enfouies au côté d'objets introduits peu de temps après, ou bien faut-il considérer que ces équipements ont été utilisés au cours d'une ou de deux générations de guerriers avant d'être y être apportés et offerts, au même moment que les autres artefacts ?

Quoi qu'il en soit, les assemblages se diversifient et l'armement laisse progressivement place, au cours de La Tène finale (**fig. 279**), à d'autres types de dépôts¹⁵⁸⁵. De fait, la quantité de fourniment enfoui à Bennecourt à la fin du II^e s. av. n. è. – prélevé sur une ou deux panoplies militaires –, mais aussi à Juvigné (**S.36**, ph. 1) et à Alençon¹⁵⁸⁶ (**S.194**, ph. 1), deux sites certes partiellement explorés, est bien inférieure à celle des dépôts plus anciens qui ont identifiés sur d'autres sites. Le nombre d'armes forgées au cours de La Tène D1 et D2 décroît également de manière tout à fait sensible à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁵⁸⁷. En revanche, les objets de parure, représentés majoritairement par des fibules, ainsi que par quelques bracelets annulaires en alliage cuivreux, en lignite, en verre ou composés de perles, sont particulièrement abondants à Bennecourt et, dans une moindre mesure, à Juvigné et à Alençon. L'importante quantité de matériel lié à la cuisine et à la consommation alimentaire, sur ces quatre sites – tout particulièrement à Bennecourt et à Juvigné, mais aussi à La Villeneuve-au-Châtelot pour plusieurs ustensiles métalliques –, témoigne certainement de la tenue d'un ou de plusieurs banquets, et même de leur préparation au sein même des enclos, ou dans leurs environs immédiats. En outre, au sein de la petite enceinte de Balloy¹⁵⁸⁸, le décollage d'une quinzaine d'amphores à vin italiques, datées du début du I^{er} s. av. n. è., ainsi que la consommation probable de leur contenu et le bris volontaire des récipients, plaide également en faveur de la consommation de boissons dans un cadre religieux. La céramique du second âge du Fer de Jublains, provenant surtout de niveaux plus tardifs ou inconnus, a également pu être datée, pour l'essentiel, de La Tène finale, tandis qu'à la même période, les dépôts de multiples petits vases et de quartiers de viande, dans les fossés d'une enceinte de Quimper¹⁵⁸⁹ (**S.176**, ph. 1) et dans une fosse creusée à ses abords, pourraient également témoigner de pratiques de commensalité réalisées dans un cadre religieux. Les données manquent pour dater avec précision les quelques restes fauniques et tessons de céramique, ainsi que les fragments de chaudrons mis au jour à Aubigné-Racan,

qui pourraient cependant être plus récents que les débris d'armement de La Tène B2¹⁵⁹⁰. Par ailleurs, l'introduction de numéraire au sein de certains sanctuaires – et parfois en centaines d'exemplaires – semble bien pouvoir être daté, à partir des contextes étudiés, du courant du II^e s. et, probablement, de ses dernières décennies. Les composantes métalliques de chars, présentes dans les assemblages les plus anciens, apparaissent également dans des contextes tardifs, notamment à Alençon. Quant aux outils, multiples et variés à La Villeneuve-au-Châtelot, tandis qu'ils paraissent avoir été plus rares sur les autres sites, ils seraient également caractéristiques de la fin de La Tène, puisqu'ils y auraient été déposés dès la première moitié du II^e s. et surtout à la fin de ce siècle et au début du suivant¹⁵⁹¹.

Les contextes laténiens les plus récents, postérieurs à la guerre des Gaules (La Tène D2b : années 60 à 30 av. n. è.), sont peu documentés, car les vestiges de cette période sont souvent difficiles à distinguer de ceux de la première moitié du I^{er} s. av. n. è. et surtout de l'époque augustéenne (cf. *infra*). Les rares ensembles qui ont été rattachés avec plus ou moins d'assurance à ces quelques décennies, composés de quelques objets, ne présentent toutefois pas de rupture marquante avec les autres dépôts de La Tène finale (**fig. 279**). Ainsi, à Bennecourt¹⁵⁹² (**S.254**, ph. 2), une dizaine de fibules, les perles d'un bracelet ou d'un collier, plusieurs fragments d'épées – résiduels ? –, un crâne de brebis et d'autres restes fauniques, dont la mise en dépôt est postérieure au scellement des fossés de l'enclos de La Tène D1 et intervient avant la construction des *cellae* augustéennes, ont probablement été rejetés au sol durant le troisième quart du I^{er} s. av. n. è. À Authevernes (**S.253**, ph. 1), une fosse, peut-être datée de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. – à moins qu'elle ne soit plus ancienne et qu'elle signe une occupation du site dès La Tène D1¹⁵⁹³ ? –, recèle différents objets qui évoquent les restes de repas (91 tessons, appartenant à un minimum de 8 vases de formes diverses et des ossements de faune, dont un membre de porc en connexion anatomique) ou des offrandes personnelles (2 monnaies et 9 fibules). Il est également possible que les premiers états fossoyés du sanctuaire enclos de Neuville-sur-Sarthe¹⁵⁹⁴ (**S.18**, ph. 1) aient été aménagés et fréquentés à la toute fin de La Tène, bien qu'une fondation réalisée peu de temps avant la conquête césarienne soit tout aussi envisageable ; dans tous les cas, le comblement des fossés n'a livré que de rares mobiliers – des tessons de céramique et un hypothétique fragment d'orle de bouclier.

Les objets manipulés au cours de séquences rituelles, puis enfouis ou répandus au sol, sous une forme détri-

1585. Bataille, 2011, p. 656 ; M. Demierre, *in* Poux, Demierre (dir.), 2015, p. 566-572.

1586. **S.36** : Bossard, Dufay-Garel, 2019 ; **S.194** : Pernet *et al.*, 2011.

1587. Bataille, 2008, p. 88-89.

1588. Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425.

1589. J.-Ph. Bouvet, *in* Naveau (dir.), 1997, p. 222-230 ; Le Bihan, Villard dir., 2012, p. 311-319.

1590. Lejars *et al.*, 2001.

1591. Bataille, 2008, p. 107-115.

1592. Bourgeois (dir.), 1999, p. 36-39.

1593. Doyen *et al.*, 2011 ; Michel *et al.*, 2014, p. 192-193.

1594. Guillier (dir.), 2020, p. 42-43.

tique, ont donc évolué tout au long du second âge du Fer. Aux équipements de guerriers, présents par dizaines, aux éléments de chars et aux fibules, introduits dès la fin du IV^e s. ou le début du III^e s. – voire dès la fin du V^e s. ou le IV^e s. sur certains sites occidentaux –, succèdent, à partir du courant du II^e s., les vestiges de pratiques alimentaires et de multiples petits objets (parures diverses, monnaies, outils ?), tandis que se raréfie l'armement. La part des restes humains, identifiés sur plusieurs sites mais pour lesquels peu de données ont pu être réunies, demeure mal connue.

Les plus anciens dépôts se composent donc d'objets évoquant avant tout le monde guerrier, qui ont pu avoir été offerts à titre personnel et donc avoir été accumulés sur un temps long ; il est aussi possible d'envisager qu'ils ont été rassemblés dans un cadre collectif, par une communauté dirigée par des hommes en armes, élevant des trophées en l'honneur des dieux – dans le cadre d'une victoire sur l'ennemi ou du trépas de héros¹⁵⁹⁵ ? Pour autant, des reliefs de repas, vraisemblablement consommés par des dizaines de convives, semblent aussi avoir été mis au rebut à Meaux dès la fin du IV^e s. ou le début du III^e s. ; d'autres sanctuaires, pour lesquels les niveaux laténiens les plus anciens manquent ou n'ont été que sommairement étudiés (à Allonnes, Saint-Jean-Trolimon ou Jublains, par exemple), ont également pu accueillir des assemblées de commensaux, bien qu'il n'en reste aucune trace tangible. Les cérémonies réalisées à Meaux, au cours desquelles ont été offertes les armes et amoncelés les restes alimentaires, ont-elles impliqué les mêmes individus, ou bien correspondent-elles à des événements distincts, relevant peut-être de cultes différents ? En tout état de cause, seule l'étape finale de ces pratiques, au cours de laquelle sont répandus au sol les débris d'objets auparavant brisés, ou intacts dans certains cas, peut être appréhendée à partir des vestiges archéologiques, tandis que leur cadre architectural est inconnu.

Durant La Tène finale, soit la seconde moitié du II^e s. et le I^{er} s., alors que la plupart des sanctuaires est désormais bien délimitée par une enceinte fossoyée, une plus large gamme d'objets est accumulée en leur sein, bien que l'introduction d'armes et de fibules soit toujours pratiquée. Les nouveaux artefacts et écofacts témoignent à la fois de pratiques collectives – avec de probables banquets, qui ont pu conclure des sacrifices, bien qu'une part des céramiques et de la faune ait aussi pu avoir été offerte aux puissances divines en tant qu'offrandes alimentaires – et individuelles, comme le suggère la découverte de multiples objets issus du quotidien¹⁵⁹⁶.

En tout état de cause, la prolifération de mobiliers au sein des lieux de rituels, observée tout au long du second âge du Fer, montre bien que l'on tient à cœur de conserver

sur place – et non d'évacuer massivement ou plus ou moins régulièrement –, dans un lieu commun aux dieux et aux hommes, des objets sur lesquels pèse un interdit, puisqu'on les considère sans doute comme relevant de la propriété divine¹⁵⁹⁷.

4.3.2.2. De la période augustéenne au milieu du III^e s. de n. è.

Les contextes d'époque romaine, bien plus nombreux que ceux du second âge du Fer – une centaine d'ensembles cohérents et plus ou moins bien documentés a été retenue –, ne sont pas tous datés avec précision. De fait, la chronologie de 24 sites est approximative, en raison d'une exploration ancienne ou de fossiles directeurs trop rares, tandis que parmi les 77 autres ensembles, seulement une vingtaine correspond à des phases relativement courtes, dont la durée est inférieure à un siècle et demi. Ainsi, pour une cinquantaine de lieux de culte bien datés, les mobiliers relèvent de l'ensemble de l'occupation, couvrant généralement une grande partie du Haut-Empire, voire la fin de cette période et parfois l'Antiquité tardive, sans que l'on puisse distinguer différentes étapes de construction et d'enfouissement des mobiliers. L'étude de la plupart des sites offre donc une image globale des objets introduits dans les aires sacrées, mais interdit une analyse fine des rythmes de déposition.

Les lieux de culte fréquentés dès le début du Haut-Empire, au cours de l'époque augusto-tibérienne – soit les quelques décennies comprises entre les années 30 av. n. è. et 30 de n. è. –, voire dès le troisième quart du I^{er} s. av. n. è., se caractérisent généralement par une abondance et une variété de mobiliers ; leur examen montre que les pratiques rituelles évoluent (**fig. 280 à 283**). À 11 phases de sanctuaires précisément datées de cette période s'ajoute une trentaine de sites fondés dès les premiers temps du Haut-Empire et occupés durant plusieurs siècles, pour lesquels le matériel introduit précocement n'a pu être distingué des objets plus tardifs.

Dans un cas comme dans l'autre, l'omniprésence du numéraire est remarquable et constitue l'un des traits saillants de ces quelques décennies ; il est souvent représenté par un grand nombre de pièces gauloises, républicaines ou du début de l'époque impériale, témoins d'une circulation monétaire composée de multiples espèces (cf. *supra*, 4.2.3.1). Les dizaines de monnaies recensées pour cette courte période à Paule (**S.172**, ph. 1), à Authevernes (**S.253**, ph. 2), à Orléans (**S.114**, ph. 1) ou encore à Amboise (**S.237**, ph. 1), les centaines de pièces vraisemblablement déposées, pour la plupart, au cours de ce même intervalle à la Fo-

1595. Brunaux, 2006, p. 106 ; Brunaux, 2016, p. 323-325.

1596. Bataille, 2011, p. 659-660.

1597. Van Andringa, 2019, p. 418-419.

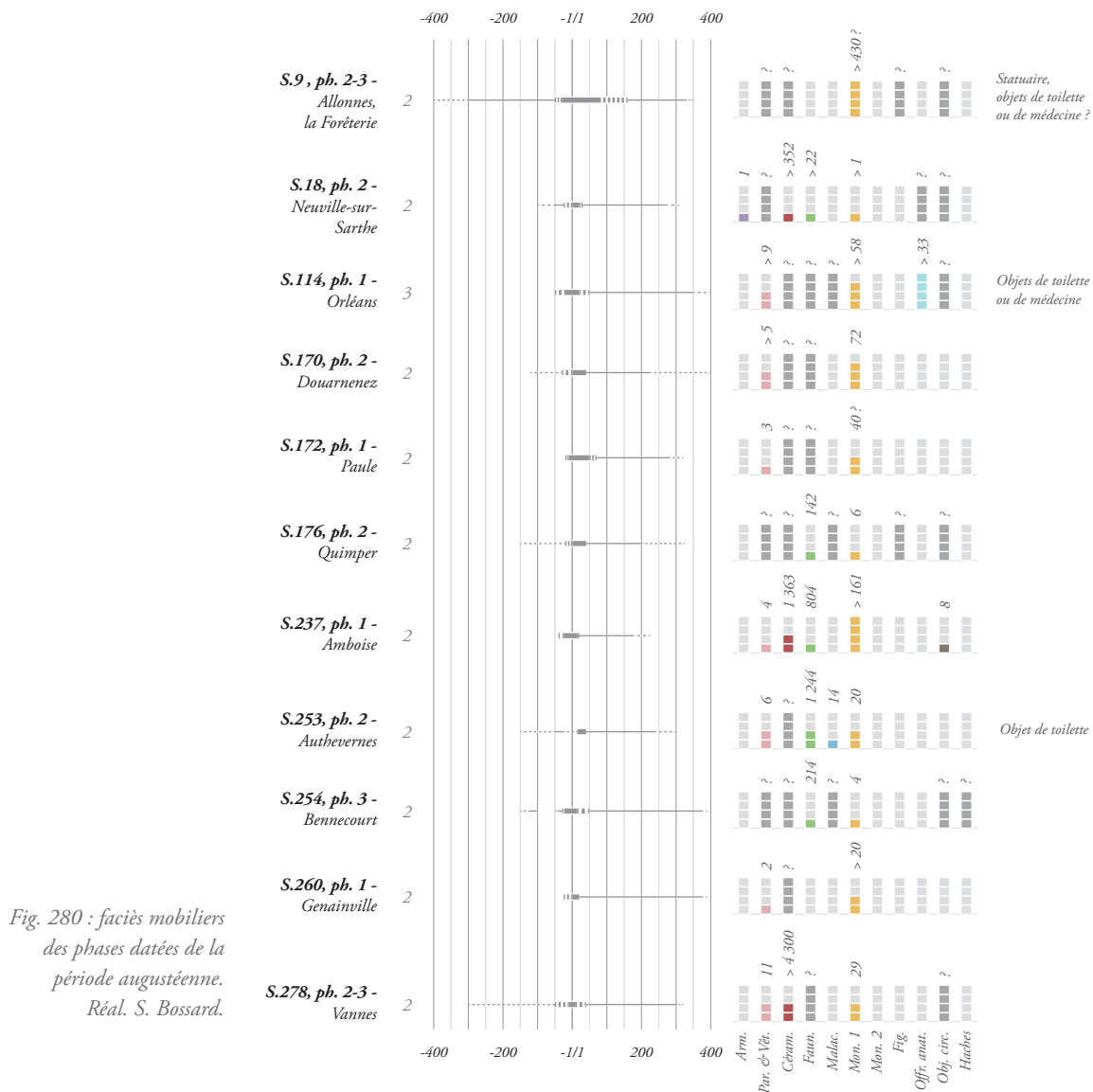


Fig. 280 : faciès mobiliers des phases datées de la période augustéenne. Réal. S. Bossard.

rèterie, à Allonnes (S.9, ph. 2-3), ou encore le dépôt d'un millier de monnaies, inhumé au plus tôt en 7 de n. è., à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁵⁹⁸ (S.236, ph. 2) illustrent de façon éloquente ce phénomène. L'offrande monétaire, jusqu'alors limitée dans les sanctuaires – à de rares exceptions près –, semble alors devenir la norme. Quant aux quelques ensembles auxquels sont rattachés peu de monnaies, il s'agit surtout de sites dont les plus anciens états sont mal conservés et pour lesquels le numéraire en circulation au début du Haut-Empire provient essentiellement de niveaux plus récents – à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2), Vannes (S.278, ph. 2) ou encore à Bennecourt (S.254, ph. 3).

La part des restes fauniques et de la vaisselle en terre cuite au sein de ces ensembles précoces de l'époque romaine n'a été que rarement quantifiée, mais quelques exemples bien documentés témoignent de leur relative abondance, ainsi que de pratiques variées. Alors que se multiplient les foyers dans les aires sacrées, en particulier dans les *cellae*

où une structure de combustion sert sûrement à la crémation d'offrandes sacrifiées (cf. *supra*, 3.1.2.2), des produits alimentaires d'origine animale sont manifestement brûlés à Saint-Martin-de-Boscherville (S.87), à Quimper (S.176, ph. 2), à Authevernes (S.253, ph. 2) et à Vannes¹⁵⁹⁹ (S.278, ph. 2-3). Des os présentant les stigmates de passage au feu y ont effectivement été identifiés : des animaux entiers ou des quartiers de viande sont manifestement offerts aux divinités qui reçoivent leur part brûlée, selon les principes du sacrifice romain. Des dépôts de vases entiers, à Amboise (S.237, ph. 1) et à Orléans¹⁶⁰⁰ (S.114, ph. 1), contenant parfois des restes fauniques, pourraient aussi témoigner de l'enfouissement d'offrandes alimentaires non brûlées. En outre, à Amboise, par exemple, d'abondants reliefs de repas – 804 restes fauniques présentant des traces de découpe bouchère et de consommation, issus d'au moins 80 animaux et 1 363 tessons de céramique, appartenant à

1598. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 304 ; S.236 : Zehnacker, 1984 et Piette, Depeyrot, 2008, p. 10.

1599. S.87 : Le Maho, 1995 ; S.176 : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 320 et p. 329-331 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014, p. 199 ; S.278 : Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 47.

1600. S.114 : Chambon, Verneau, 2015 ; S.237 : Peyrard, 1980.



Fig. 281 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits au cours de la période augustéenne.
Réal. S. Bossard.

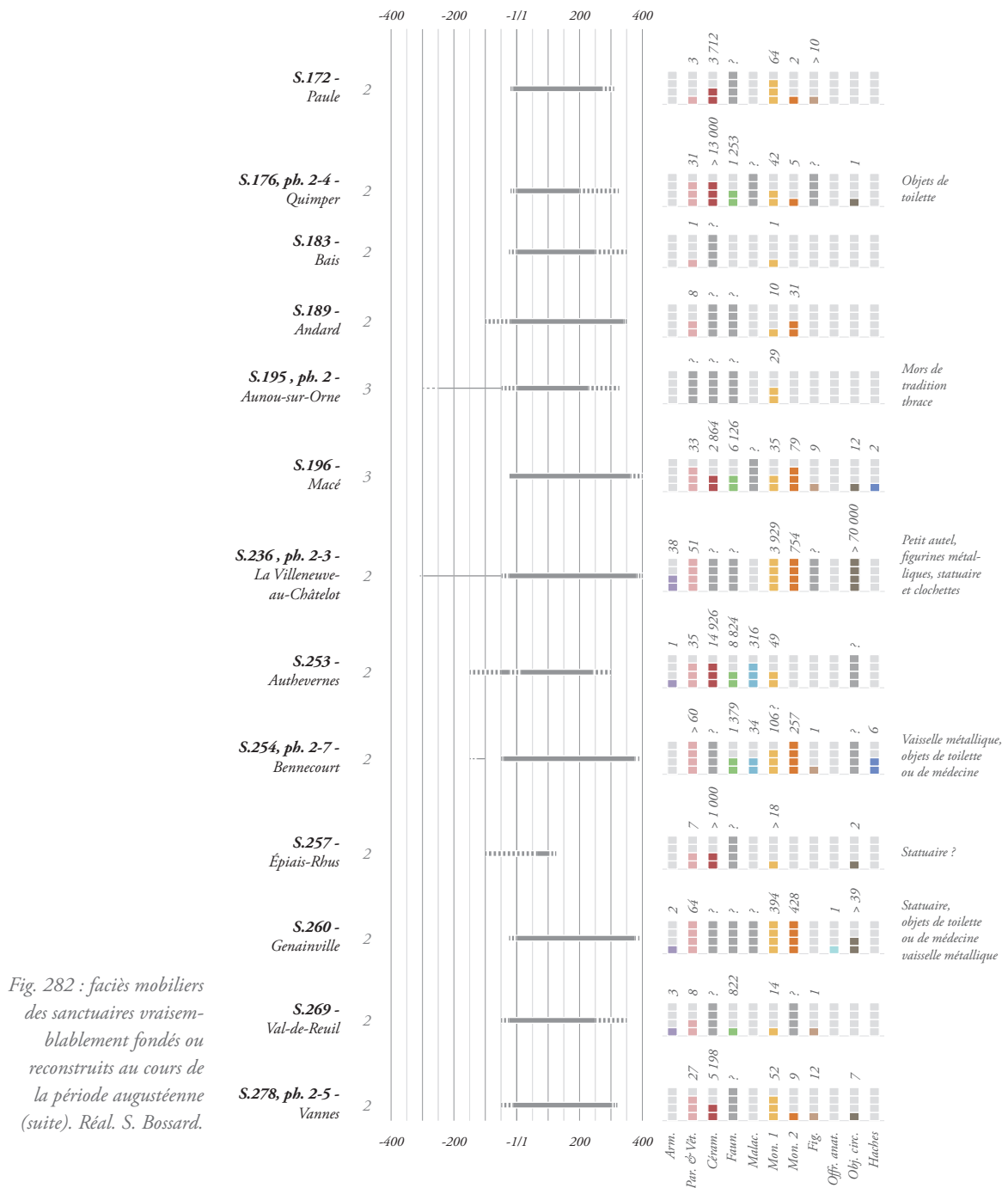
un minimum de 128 vases – indiquent que des banquets ont sans doute été consommés, et peut-être préparés, dans l'enceinte du lieu de culte de La Tène D2b et de la période augustéenne¹⁶⁰¹.

La déposition de parures et d'accessoires vestimentaires, en particulier de fibules, déjà courante dans nombre de sanctuaires préromains, se poursuit *a priori* sans grande rupture au début du Haut-Empire, et s'accompagne parfois par l'offrande d'objets de toilette, relevant également de la

sphère individuelle. En ce qui concerne les artefacts provenant de contextes stratigraphiques précis, six fibules et un fragment de miroir ont par exemple été découverts dans un remblai à Authavernes¹⁶⁰² (S.253, ph. 2), formé entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et les années 40, avant qu'il ne soit entaillé par les fondations d'un temple lors de la phase suivante. À cette découverte font écho celles d'au moins trois fibules et d'un pendent en alliage cuivreux dans les niveaux précoces du lieu de culte d'Amboise (S.237, ph. 1), de trois fibules

1601. Laruzac (dir.), 2008.

1602. Doyen *et al.*, 2011, p. 100-101.



associées à des monnaies à Paule (S.172, ph. 1), d'au moins cinq attaches métalliques issues de l'épandage d'objets de la toute fin de l'âge du Fer et du début du Haut-Empire à Douarnenez (S.170, ph. 2), ou encore d'au moins deux autres objets similaires à Genainville¹⁶⁰³ (S.260, ph. 1).

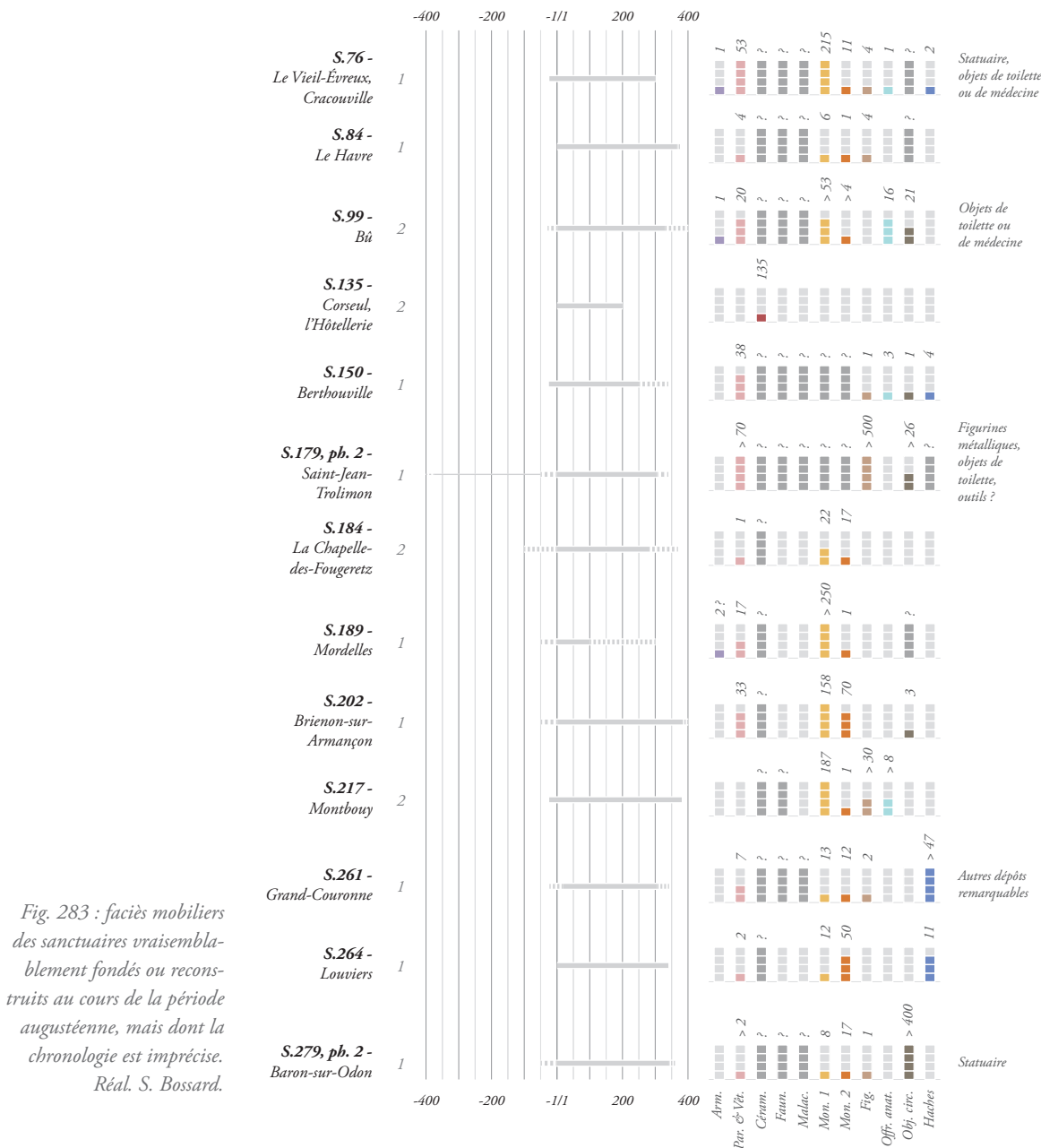
Les offrandes par destination, si elles ont pu apparaître dans certains sanctuaires gaulois dès le courant du I^{er} s. av. n. è., durant La Tène D2¹⁶⁰⁴, ne sont pas attestées au sein du territoire considéré avant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et même, plus probablement, avant la période augustéenne. Les rouelles d'argent de la Villeneuve-au-Châtelot (S.236,

ph. 2) proviennent en grande partie du dépôt monétaire dont le *terminus post quem* a été fixé en 7 de n. è., tandis que celles en alliage et en plomb – dont le total atteint près de 70 000 exemplaires – sont associées, pour celles qui ont été découvertes concentrées à l'entrée des enclos palissadés, à des monnaies gauloises et augustéennes¹⁶⁰⁵. Il est plus difficile de dater les premières productions de petits anneaux métalliques, retrouvés par centaines, du lieu de culte de Baron-sur-Odon, qui ont toutefois pu être fabriqués et diffusés dans l'enceinte et à ses abords dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (cf. *supra*, 4.2.2.3). En revanche, les premiers ex-voto anatomiques métalliques apparaissent bien dans des contextes de la fin du I^{er} s. av. n. è. ou du début du I^{er} s.

1603. S.170 : Clément *et al.*, 1987, p. 35 ; S.172 : Menez *et al.*, 2021 ; S.237 : Peyrard, 1980 et Franceschi, *in* Laruzat (dir.), 2008, p. 103 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 41.

1604. Bataille, 2011, p. 657.

1605. Zehnacker, 1984 ; Piette, Depuyrot, 2008, p. 10 ; Piette, 2018.



de n. è. à Orléans (S.114, ph. 1) et avant le milieu du I^{er} s. de n. è. à Bû¹⁶⁰⁶ (S.99) – tandis que la chronologie de ceux, en bois, de Montbouy (S.217) n'a pas pu être déterminée. Ainsi que l'a évoqué J.-M. Demarolle au sujet des offrandes par destination, la confection de ces objets produits en série, du moins pour les centaines ou milliers de rouelles et d'anneaux, a dû nécessiter l'aménagement d'installations artisanales plus ou moins pérennes au sein ou aux abords de certains lieux de culte¹⁶⁰⁷. Cependant, elles n'ont pas été identifiées à La Villeneuve-au-Châtelot – d'où proviennent néanmoins quelques fragments de coulures de plomb et des scories, témoignant manifestement de productions métallurgiques entreprises sur le site même ou dans ses environs¹⁶⁰⁸ – ni à Baron-sur-Odon.

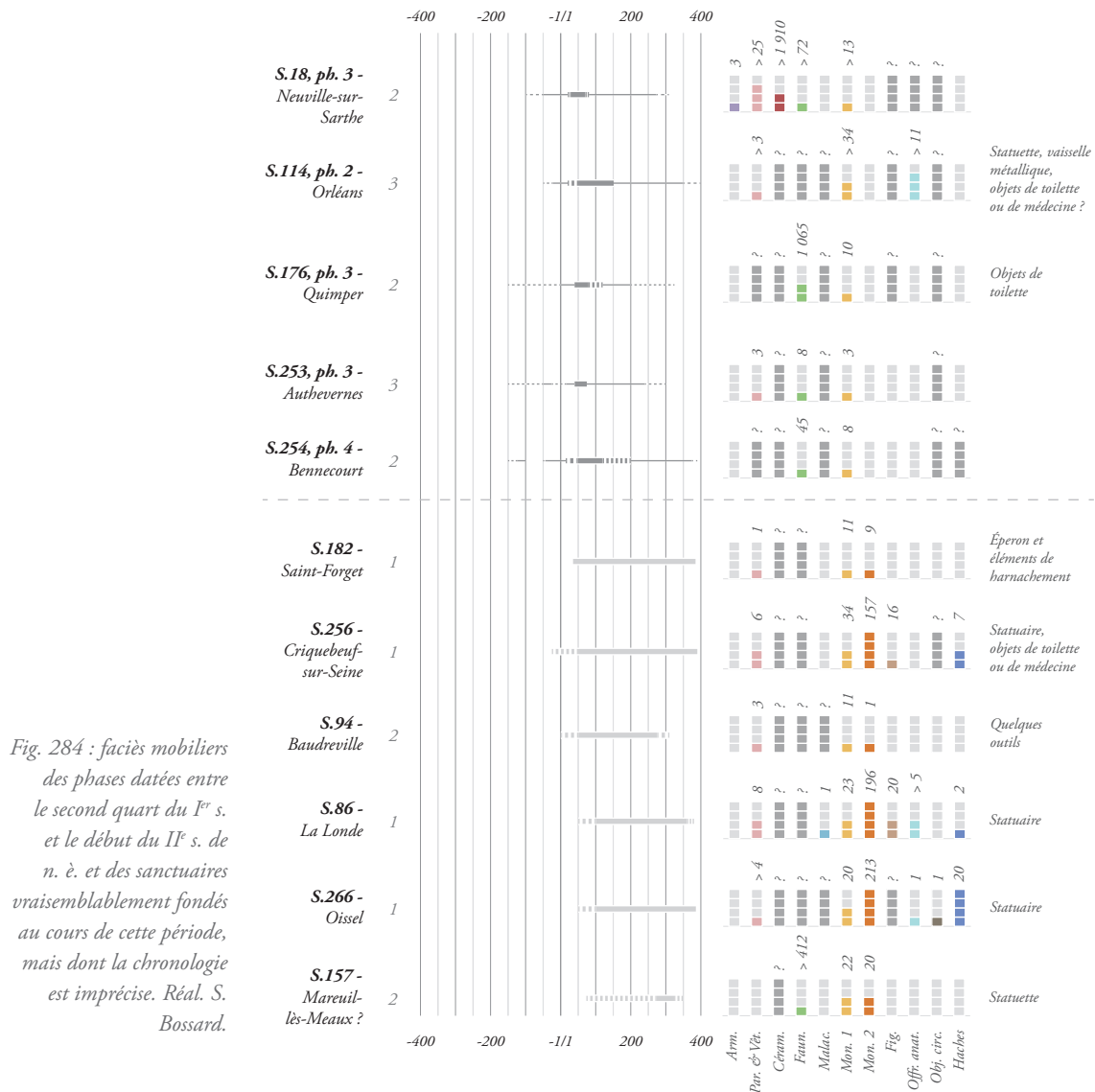
1606. S.99 : Fauduet, 1983, p. 25-26 ; S.114 : Canny, 2015, p. 348-351.

1607. Demarolle, 2005, p. 48-49.

1608. Bataille, 2008, p. 109.

Les sanctuaires du début du Haut-Empire se caractérisent ainsi par une abondance globale des objets qui y sont introduits et répandus au sol ou enfouis, dans la droite ligne de ce qui était réalisé à la fin de l'âge du Fer. Le nettoyage des aires sacrées n'est donc *a priori* pas entrepris régulièrement ou, à tout le moins, une grande part des objets consacrés aux divinités et des déchets produits au cours des cérémonies religieuses continue d'être conservée et ensevelie dans leur enceinte¹⁶⁰⁹. Pour autant, les faciès mobiliers ne sont pas homogènes et trahissent une diversification sans précédent des pratiques rituelles. Ainsi, bien que le numéraire précoce soit présent dans l'ensemble des lieux de culte considéré, le plus souvent à raison de quelques unités ou de dizaines de pièces, il est représenté par plusieurs centaines ou milliers de monnaies sur quelques sites seulement

1609. Rey-Vodoz, 1991, p. 219 ; Van Andringa, 2017a, p. 104 et p. 137.



– à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), Allonnes (S.9), Mordelles (S.189), Le Mans (S.16), Juvigné (S.36) ou encore Orléans (S.114). Par ailleurs, à l'exception de quelques objets épars, les rouelles sont nombreuses uniquement à La Villeneuve-au-Châtelot et les anneaux, à Baron-sur-Odon ; les plaquettes métalliques figurant des yeux ou des visages apparaissent par dizaines, dès le début du Haut-Empire, à Orléans et à Bû, tandis que leur présence reste anecdotique sur les autres sites ; les restes osseux et les débris de récipients en terre cuite sont foisonnants à Amboise (S.237, ph. 1), mais, à l'opposé, ils semblent très rares à Juvigné autour du changement d'ère, alors que la céramique y était particulièrement abondante durant La Tène finale¹⁶¹⁰.

Les combinaisons sont multiples, mais on ne peut reconnaître des configurations propres à des cultes spécifiques : la variété est de règle et chaque communauté, dans le sanctuaire qu'elle fréquente, paraît honorer à sa manière la ou les divinités qu'elle a choisies. Au-delà de cette diversité, la récurrence de certains types de mobiliers – alors que l'armement ou les éléments de char, par exemple, ont

disparu – montre bien que des pratiques importées de Rome, telle la crémation de la part du sacrifice destinée aux divinités, la *stips* ou l'offrande anatomique, sont adoptées pour la première fois ou, du moins, se développent considérablement dès la fin du I^{er} s. av. n. è. Il faut enfin rappeler que, dans la plupart des cas, les niveaux archéologiques du début du Haut-Empire n'ont pu être étudiés que de manière incomplète et que, pour cette période, la restitution des pratiques religieuses repose donc, en l'état des connaissances, sur des dossiers somme toute lacunaires.

La vingtaine de sanctuaires fondés ou réaménagés entre le second quart et la fin du I^{er} s. de n. è. présente des faciès mobiliers moins variés et caractérisés par des quantités d'objets généralement plus faibles que lors de la phase précédente (fig. 284 et 285). La déposition de numéraire semble connaître encore, sur quelques sites, un certain succès – à Orléans (S.114, ph. 3) ou, dans une moindre mesure, à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 3) ou à Quimper (S.176, ph. 3), où les mobiliers ont été en partie déversés dans les fossés délimitant l'aire sacrée. Il n'est toutefois en rien comparable au phénomène observé autour du chan-

1610. Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 151 et p. 157.



Fig. 285 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits entre le second quart du I^{er} et le début du II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.

gement d'ère, puisque seules quelques dizaines de monnaies, tout au plus, peuvent être rattachées à ces contextes. Par ailleurs, la place du sacrifice animal et des pratiques alimentaires est peu documentée pour cette période, du moins pour les ensembles datés avec précision, si ce n'est à

Neuville-sur-Sarthe¹⁶¹¹ (S.18, ph. 3) : près de la moitié des céramiques fragmentaires, au minimum, a été introduite et enfouie dans les fossés ou au cœur de l'enclos fréquenté

1611. Guillier (dir.), 2020, p. 63.

entre les années 20-30 et 70-80 de n. è. En outre, à Hérouvillette¹⁶¹² (S.145, ph. 2), ce sont plusieurs dizaines de kilogrammes de coques que l'on a inhumés dans les fossés bordiers, condamnés dans le courant du I^{er} s. de n. è., d'un chemin bordant le sanctuaire ; ces vestiges, ainsi que de la vaisselle de table fragmentée et des ossements de faune, constituent probablement les restes de grands repas organisés au sein de l'aire sacrée ou à ses abords, au cours desquels auraient été consommés, entre autres, des produits marins. À Neuville-sur-Sarthe¹⁶¹³, l'offrande d'objets du quotidien semble également avoir été relativement fréquente au cours de cette phase, si l'on se fie aux artefacts mis au jour dans les fossés qui circonscrivent la cour sacrée, bien qu'ils peuvent aussi avoir piégé des éléments plus anciens : 25 fibules, 2 poignards, une pointe de flèche ou encore un fragment de sonde en sont issus. Entre la seconde moitié du I^{er} s. et la première moitié du II^e s., le don d'offrandes anatomiques se poursuit à Orléans¹⁶¹⁴ (S.114, ph. 2), bien qu'il paraisse être plus rare qu'au début du Haut-Empire. Quant aux premières figurines en terre cuite, produites à partir du milieu du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 4.2.2.1), elles sont vraisemblablement déposées dans les sanctuaires dès la seconde moitié de ce siècle ou durant les premières décennies du siècle suivant, notamment à Plouër-sur-Rance (S.137) et à Saint-Jacut-de-la-Mer¹⁶¹⁵ (S.138), deux sites coriosolites manifestement abandonnés dès le début du II^e s.

L'examen des mobiliers associés à la dizaine de sanctuaires construits ou agrandis durant la seconde moitié du I^{er} s. et le courant du II^e s., et fréquentés jusqu'au III^e s. ou au-delà, révèle que leur raréfaction, amorcée dès le courant du I^{er} s., semble désormais se généraliser (fig. 286). Ce constat est à la fois valable pour de grands monuments, tel le lieu de culte localisé en périphérie de Corseul (S.134), et de modestes temples privés, à l'exemple des sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192), de Pannes (S.220) ou de Saint-Patrice (S.247). Les couches archéologiques datées avec certitude du II^e s. sont toutefois peu nombreuses, puisque rares sont les structures fossoyées désormais creusées au sein ou autour des aires sacrées ; aussi, dans les niveaux de sol ou de démolition, où s'accumule la plupart des objets, s'entremêlent des artefacts et des écofacts au cours de plusieurs décennies et même, souvent, de plusieurs siècles. C'est par exemple le cas de strates formées entre le I^{er} s. et la fin du III^e s. de n. è. dans la cour sacrée de Neuville-sur-Sarthe¹⁶¹⁶ (S.18, ph. 2-5), ceinte d'un quadriportique à partir de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s., au

sein desquelles ont été recueillies seulement 11 monnaies de la période antonine (contre 24 du I^{er} s. de n. è.), une vingtaine de tessons de céramique attribués aux II^e s. et III^e s. (plus de 200 ont été datés du I^{er} s.) et 22 fibules, pour l'essentiel produites dans le courant du I^{er} s. de n. è.

Les monnaies émises durant le II^e s. sont globalement peu nombreuses dans les sanctuaires (cf. *supra*, 4.2.3.1), à l'exception de quelques sites – tels ceux de Genainville (S.260), Le Mans (S.16), La Villeneuve-au-Châtelot (S.236), Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.64) ou Allonnes (la Forêterie, S.9). Pour ces derniers, leur quantité, supérieure à cinquante pièces, pourrait notamment s'expliquer par des dons plus tardifs, ayant eu lieu dans le courant du III^e s., à une période de pénurie monétaire, ou encore par la pratique de la *iactatio stipis*, visant à jeter des monnaies qui ne sont pas destinées à être récupérées, tel que dans l'étang du Mans ou dans l'édicule qui l'avoisine¹⁶¹⁷. Au contraire, dans la majorité des cas dépourvus de numéraire, il faut probablement envisager que des troncs monétaires, dont peu d'exemples sont encore avérés (cf. *supra*, 4.2.3.1), servaient de réceptacle aux dons de pièces et qu'ils étaient régulièrement vidés pour assurer l'entretien du sanctuaire, acquérir de coûteuses offrandes ou, dès la seconde moitié du I^{er} s. et tout au long du II^e s. (cf. *infra*, 7.3.2.1), financer la reconstruction, sous une forme plus ou moins monumentale, des aires sacrées.

Dans nombre de sanctuaires, les restes fauniques et céramiques sont également plus rares que durant le I^{er} s. de n. è., comme l'illustre l'exemple de Neuville-sur-Sarthe, bien que certaines exceptions notables soient à signaler. En effet, entre la fin du II^e s. et tout au long du III^e s., quelques dizaines de fosses sont ainsi creusées et comblées, à Authevernes (S.253, ph. 4) et à Pussigny¹⁶¹⁸ (S.244), afin d'enfouir d'importants lots de débris de vaisselle et de déchets alimentaires, ainsi que des quartiers de viande, que l'on peut interpréter comme les reliefs de banquets ou d'offrandes de nourriture (cf. *supra*, 4.2.1.3). D'autres dépôts similaires, mais de moindre importance, ont également été identifiés dans l'enceinte d'un autre lieu de culte rural, à Hérouvillette¹⁶¹⁹ (S.145, ph. 3). Ces exemples montrent bien que les sacrifices et leur complément indissociable, le banquet sacré, continuent d'être pratiqués dans les aires sacrées tout au long du Haut-Empire. Si les détritiques générés à l'occasion de ces cérémonies ont pu avoir été en partie ensevelis, pour ces modestes sites, dans l'enceinte même du sanctuaire, il faut imaginer que dans les lieux de culte les plus fréquentés, notamment dans les grands monuments publics, ces déchets étaient probablement évacués de façon périodique, alors qu'une partie de la viande devait même

1612. Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 183-185.

1613. Guillier (dir.), 2020, p. 54.

1614. Canny, 2015, p. 349-351.

1615. S.137 : Menez (dir.), 1996, p. 76 ; S.138 : Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 107-124.

1616. Guillier (dir.), 2020, p. 56 et p. 137.

1617. Chevet *et al.*, 2014.

1618. S.244 : Coutelas dir., 2015, vol. 1, p. 151-153 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014/

1619. Chr. Wardius, in Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 295-297.

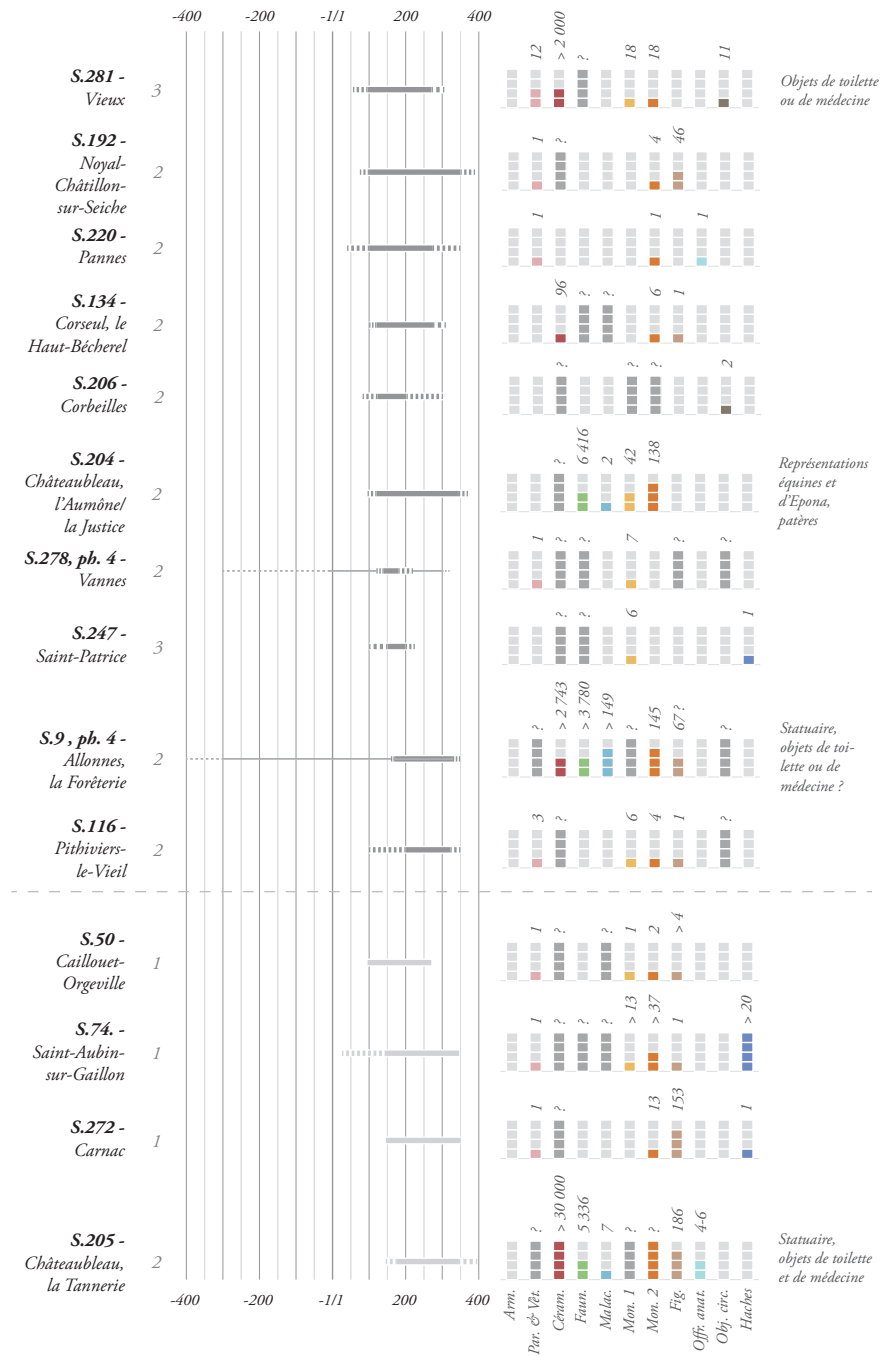


Fig. 286 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits dans le courant du II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.

être écoulee en dehors du site, notamment dans les villes (cf. *supra*, 4.2.1.3).

Dans la majorité des lieux de culte du II^e s. et du III^e s., s'observe également une baisse remarquable du nombre d'objets personnels déposés en tant qu'offrandes. La mode des fibules connaît malgré tout un déclin certain dès la fin du I^{er} s. et leur diminution au sein des contextes de cette période n'est donc pas spécifique à la sphère religieuse (cf. *supra*, 4.2.3.2). Les autres types d'objets, notamment les bracelets, les bagues, ou encore les nécessaires de toilette et les miroirs, sont toutefois rarement découverts au sein des sanctuaires et il faut donc accepter le fait que la chute du nombre de fibules, à partir de la période flavienne, s'inscrit dans une quasi-disparition de cette catégorie d'offrandes par transformation. Remarquons toutefois, en guise de contre-exemple, que douze fibules, un miroir et

une pince à épiler proviennent de l'aire sacrée de Vieux¹⁶²⁰ (S.281), a priori fréquentée entre la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. et le III^e s. Aux niveaux de la phase antonine du sanctuaire central du Vieil-Évreux¹⁶²¹ (S.78, ph. 2), datée du courant du II^e s., ne sont associées que deux fibules, mais aussi de possibles bagues, une perle et cinq épingle en os.

Peu d'offrandes anatomiques ont été collectées au sein de contextes postérieurs à la fin du I^{er} s. de n. è., mais la stratigraphie des sites qui en ont livré une importante quantité est rarement maîtrisée. Cependant, à Orléans¹⁶²² (S.114), ce type d'artefacts n'apparaît pas dans des niveaux formés après le milieu du II^e s., à l'exception des couches

1620. Kerébel (dir.), 2000.

1621. Bertaudière *et al.*, 2019, p. 478.

1622. Canny, 2015, p. 348-351.

de démolition dans lesquelles sont mêlés des mobiliers de toutes les époques. La déposition de figurines en terre cuite se poursuit dans le courant du II^e s. et probablement même au-delà (cf. *infra*), comme le suggère leur présence au sein ou à proximité de plusieurs temples manifestement fondés à la fin du I^{er} s. ou durant le II^e s. La vingtaine de représentations sculptées, à l'image de dévots et peut-être de divinités, entreposés dans la cour du lieu de culte de Genainville (S.260, ph. 3), y a peut-être été progressivement introduite après le chantier de reconstruction monumentale, entamé après le milieu du II^e s. ; même si certaines de ces stèles, globalement absentes des autres sanctuaires, ont été offertes dès la phase précédente, il est probable qu'elles aient été conservées et exposées, pour la plupart d'entre elles, jusqu'à la destruction du monument, entamée au plus tôt dans les années 260¹⁶²³. Quant aux lames de hache polies, il est difficile de dater avec assurance le moment de leur offrande, puisque les sanctuaires où elles ont été accumulées, parfois par dizaines, ont souvent été explorés il y a plus d'un siècle. Seul le dépôt placé dans la *cella* du temple de la Place des Épars, à Chartres¹⁶²⁴ (S.100, ph. 3), est associé à un *terminus ante quem* relativement précis : les objets, accompagnant des haches miniatures en bronze, ont été brûlés au cours d'un incendie qui a ravagé le site vers le second quart du III^e s.

D'un point de vue général, si l'on considère les faciès mobiliers de l'ensemble des sanctuaires fréquentés au cours du Haut-Empire, des disparités, qui ne semblent pas uniquement liées à des questions de chronologie des occupations, s'observent sur plusieurs sites. Les offrandes anatomiques ont ainsi été préférentiellement déposées, tout au long du I^{er} s. de n. è. et peut-être au-delà, sur un nombre réduit de sites – à Orléans (S.114) ou à Bû (S.99) et, dans une moindre mesure, à Châteaubateau (S.205) ou à La Londe (S.86). Si leur présence au sein de quelques sites ne peut s'expliquer uniquement par l'hypothèse de divinités douées de compétences guérisseuses – puisque plusieurs objets, représentant des yeux, des oreilles ou des jambes pourraient avoir été offerts pour des raisons étrangères à des questions de santé (cf. *supra*, 4.2.2.1) –, il faut reconnaître que cette catégorie d'offrandes était *a priori* réservée à des cultes particuliers, bien que l'identité des personnages divins impliqués soit inconnue dans la plupart des cas. L'introduction progressive de numéraire paraît aussi avoir été plus ou moins régulière, malgré une baisse significative dans le courant du II^e s., dans certains lieux de culte, tels ceux du Mans (S.16), de Neuville-sur-Sarthe (S.18) ou de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), alors que les monnaies sont complètement absentes, ou du

moins très rares, à l'instar des parures, dans les sanctuaires de Bais (S.183), de Plouër-sur-Rance (S.137), d'Aubigné-Racan (S.11, ph. 2) ou de Pussigny (S.244). Les débris de vaisselle ou les restes fauniques, dont les problèmes de conservation faussent certes toute tentative de quantification pour nombre de sites, abondent au sein de quelques aires sacrées, à Pussigny, à Hecmanville (S.152) ou à Authernives (S.253) entre autres, tandis que de très rares tessons ont été collectés à Juvigné (S.36). De même, l'amoncellement de dizaines ou de centaines de débris de figurines en terre cuite, représentations surtout attestées dans des sanctuaires de la péninsule armoricaine (cf. *supra*, 4.2.2.1), se limite également à une poignée de lieux de culte, où les autres types de mobiliers se restreignent parfois à de rares artefacts – à Carnac (S.272) ou à Plouër-sur-Rance (S.137), par exemple. La statuaire en ronde-bosse, quasi absente de la plupart des sanctuaires étudiées – malgré, là encore, des problèmes liés à la destruction et à la récupération des blocs –, est au contraire particulièrement abondante à Genainville (S.260).

La question des membres de la communauté qui fréquentent les sanctuaires et donc du statut des cultes doit certes être prise en considération pour d'expliquer ces faits (cf. *infra*, chapitres 5 et 7), de même que le degré de conservation des niveaux et des mobiliers archéologiques et les conditions des études scientifiques qui y ont été menées. Cependant, il est tout à fait probable que l'identité des divinités vénérées – et notamment des domaines d'action dans lesquels elles sont considérées comme compétentes – aient influé sur la nature des offrandes qui leur étaient consacrées, de même que varient les animaux sélectionnés pour les sacrifices qui leur étaient adressés (cf. *supra*, 4.2.1.1). Malheureusement, les inscriptions évoquant les théonymes ainsi que les statues de culte ont disparu dans la plupart des cas (cf. *supra*, 1.2.2) et les sanctuaires dont on peut identifier les dieux et les déesses qui y résidaient – tel Mars Mullo à Allonnes (S.9), Acionna à Orléans (S.114) ou Segeta à Sceaux-du-Gâtinais (S.225), pour ceux dont les mobiliers sont documentés – sont trop rares pour tenter d'interpréter les motivations qui ont présidé au choix des dons qui ont été déposés.

4.3.2.3. Les mobiliers de l'Antiquité tardive : des ensembles peu connus

L'étude des contextes les plus tardifs, datés de la seconde moitié du III^e s. ou du IV^e s. de n. è., pose plusieurs problèmes liés à l'interprétation des objets introduits au sein des aires sacrées : à de nombreuses reprises, on ne peut déterminer si ces dernières sont encore en activité, si elles ont été en partie abandonnées mais restent tout de même fréquentées dans le cadre d'activités religieuses, ou bien si les cultes ont pris fin mais que de nouvelles activités se dé-

1623. Mitard, 1993, p. 312-322.

1624. J.-M. Morin, *in* Joly (dir.), 2010, p. 131-134 ; Canny *et al.*, 2019.

mis en évidence pour les phases tardives des sanctuaires. À Orléans¹⁶²⁸ (S.114), après la démolition d'une partie des équipements de l'aire sacrée, notamment des toitures des portiques et peut-être du temple, la déposition de numéraire se poursuit vraisemblablement, tandis que des quartiers de moutons sont réunis sur le sol de la cour ; une fibule cruciforme et plusieurs tessons de céramique, s'ils ne témoignent pas d'une occupation profane des lieux, pourraient également relever d'ultimes gestes d'offrande. De la même façon, à Macé¹⁶²⁹ (S.196), le réaménagement de l'aire sacrée, daté du troisième quart du III^e s., conduit à la disparition d'une partie des constructions, alors que le culte semble se maintenir autour de plusieurs édifices : plusieurs dizaines de monnaies tardives ont été découvertes à l'intérieur ou en périphérie de deux d'entre eux (D et H), ainsi que dans le temple à galerie (C). Il est en revanche plus difficile de déterminer si les autres dépôts retrouvés au côté des monnaies – des débris de figurines en terre blanche, quelques objets de parure ou encore le squelette d'un chien – ont également été introduits dans les mêmes niveaux durant l'Antiquité tardive, ou bien s'il s'agit d'offrandes résiduelles plus anciennes. Enfin, à Vannes¹⁶³⁰ (S.278, ph. 5), un assortiment de probables offrandes a manifestement été répandu sur le sol de la *cella* du temple au moment de son abandon – dont le *terminus post quem* est fourni par six imitations d'antoniniens, produites entre les années 270 et le début du IV^e s., ainsi que par des tessons de céramique sigillée, attribués au début ou au courant du IV^e s. Ces objets, comprenant aussi une bague en alliage cuivreux, un anneau d'argent, une perle, un jeton et un pion de jeu en verre et deux bougeoirs fragmentaires en terre cuite, étaient probablement présents dans le temple peu de temps avant sa démolition, mais il s'agit surtout de petits éléments qui peuvent être résiduels, du moins pour une partie d'entre eux. La découverte de figurines en terre cuite au sein d'une *cella* abandonnée tardivement n'est toutefois pas spécifique à ce site : le temple de Carnac¹⁶³¹ (S.272) a également livré un important lot de débris du même type et des monnaies, bien que la stratigraphie de ce site soit inconnue et qu'on

ne puisse être certain, une nouvelle fois, que l'on ait encore déposé des figurines en tant qu'offrandes durant l'Antiquité tardive. Quant aux parures caractéristiques de la fin de l'Antiquité, il est généralement impossible d'affirmer qu'elles ont été introduites dans les aires sacrées, pour les quelques objets identifiés, comme présents aux dieux, faute de contextes de découverte convenablement renseignés. Rappelons toutefois l'exemple, déjà mentionné, des deux épingles à tête anthropomorphe en os mises au jour dans la *cella* C2 de Bennecourt, alors partiellement démontée, avec une vingtaine de monnaies, dont les plus tardives ont été produites vers le milieu du IV^e s., alors qu'une vingtaine d'autres épingles ont également été découvertes sur le site¹⁶³².

Si la *stips* reste pratiquée dans les derniers sanctuaires, notamment dans des bâtiments de culte, à leurs abords ou dans des bassins, les motifs du dépôt ou du jet d'une monnaie, à cette époque, demeurent inconnus ; certains dépôts sont manifestement localisés dans des espaces en cours de démolition (cf. *infra*, 8.1.1.2) et il n'est pas certain qu'on laisse une monnaie dans un lieu de culte du IV^e s. comme on l'adressait à une divinité au début du Haut-Empire. En dehors du numéraire, très rares sont les autres objets que l'on offre intentionnellement au sein des ultimes édifices de culte ou des cours qui les environnent ; les dépôts sont abondants au sein des *mithraea*, alors que l'on peine à les identifier dans les autres sanctuaires. L'abandon progressif de ces derniers, ou du moins leur transformation, paraît donc bien s'être accompagné d'une reformulation des pratiques, qui restent encore peu connues.

Peut-on distinguer différents types d'assemblages de mobiliers en fonction du contexte d'implantation du sanctuaire et de la communauté auquel s'adressait le culte qui y était rendu ? La prise en compte de l'environnement proche des espaces cultuels, qu'il faut confronter à l'étude de leur cadre architectural, est nécessaire pour envisager la question de leur statut et celle de leur fréquentation.

1628. Verneau, 2014.

1629. Leclerc, 2007b ; G. Leclerc, in Aubin *et al.*, 2014, p. 243-244.

1630. Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 28-31.

1631. Miln, 1877, p. 143-150 ; Mager, 2018b, p. 345-346.

1632. Bourgeois (dir.), 1999, p. 62 et p. 121-124.

Chapitre 5 - Des villes au territoire des cités : L'intégration des sanctuaires dans leur environnement

« *Just as the ritual calendar dictates the rhythm of life in time,
the locations of cult places may do so in space.* »

T. Derks, 1998, p. 135

L'étude des paysages religieux ne peut s'affranchir d'une lecture spatiale des cultes et des rites, qui « n'existent qu'en tant qu'ils sont ancrés dans l'espace, que ce soit de manière stable ou provisoire »¹⁶³³. Les données examinées au cours des deux précédents chapitres doivent alors être couplées à une approche géographique¹⁶³⁴, visant à appréhender l'environnement naturel et anthropisé des sanctuaires, afin de tenter d'expliquer leur localisation et de définir les modalités de leur fréquentation et l'identité des dévots qui pouvaient les visiter. Cet exercice consiste à caractériser les interactions spatiales qui existent entre les sites à vocation religieuse et les diverses composantes des espaces vécus et fréquentés par les hommes, en contexte urbain – pour les sanctuaires implantés au sein ou en bordure des habitats groupés gaulois puis d'époque romaine, en distinguant bien les chefs-lieux de cité des agglomérations secondaires – ou en contexte rural¹⁶³⁵. La recherche d'une association étroite avec certains points remarquables des paysages naturels doit aussi être examinée, même si elle semble avoir été un argument secondaire au moment de l'installation de la plupart des sanctuaires du territoire considéré. Ces réflexions relèvent d'une étape indispensable pour tenter ensuite de reconstituer, à l'échelle des cités, le maillage des lieux de culte publics et privés – ou « l'armature religieuse » des territoires, pour reprendre l'expression formulée par J. Scheid et Fr. de Polignac¹⁶³⁶ – dont l'organisation et l'évolution, du second âge du Fer à la fin de l'Antiquité, sont présentées dans la partie suivante (chapitres 6 à 8).

Le statut des sanctuaires (cf. *supra*, 2.1.1 et *infra*, 7.3) peut néanmoins être aussi discuté dès ce chapitre, au cas par cas, en s'appuyant sur différents critères, bien que les données ne permettent pas toujours de trancher. Ainsi que l'a résumé W. Van Andringa, « l'envergure monumentale

d'un sanctuaire, son ancienneté, la présence d'équipements spécifiques (théâtre, thermes), la multiplication des offrandes (chapelles, statues, etc.), l'intervention avérée des autorités de la cité et sa place dans l'urbanisme comme la nature des divinités honorées sont autant de critères – il y en a d'autres – qui, pris ensemble, permettent d'identifier avec vraisemblance un temple accueillant des cérémonies publiques »¹⁶³⁷. Il est donc utile de comparer l'architecture¹⁶³⁸ et l'environnement des sanctuaires, ainsi que, dans une moindre mesure, leur mobilier, pour essayer d'en déterminer le rang institutionnel.

Un rapide examen des lieux de culte fréquentés durant l'époque romaine (**fig. 288** et cf. vol. II, **tabl. C**) conduit à distinguer d'emblée les aires sacrées établies en contexte d'agglomération (chef-lieu de cité ou agglomération secondaire) ou dans les environs proches de ces habitats groupés – ici limités arbitrairement à un rayon de 1,5 km, soit environ un mille romain, autour de ces derniers – et celles qui sont *a priori* situées à l'écart des principaux centres de peuplement, en lien ou non avec des établissements ruraux. En l'état des connaissances, et si l'on s'en tient uniquement aux lieux de culte avérés, la majorité d'entre eux semble avoir été implantée dans les campagnes (69 % des sites, dont 9 % sont situés à courte distance d'une agglomération), tandis que seulement 25 % sont localisés dans les quartiers ou en bordure immédiate d'un chef-lieu (7 %) ou d'une agglomération secondaire (18 %). Quant aux 6 % restants, il s'agit d'une quinzaine de cas, qui seront discutés dans ce chapitre, pour lesquels les données collectées ne permettent pas de trancher entre l'hypothèse d'une agglomération associée et celle d'un environnement.

Cependant, parmi les sanctuaires avérés – et en particulier ceux qui étaient *a priori* établis dans les campagnes –, nombreux sont les sites qui ont été identifiés au cours de prospections avant tout aériennes (cf. *supra*, 2.3.3 et **fig. 289**), qui n'offrent souvent qu'une image partielle des aménagements anciens. Il est alors tout à fait possible que

1633. Scheid, Polignac, 2010, p. 431.

1634. Les apports de la géographie humaine, culturelle ou sociale à l'étude archéologique et historique des religions anciennes ont récemment fait l'objet d'une mise au point, publiée par R. Golosetti (2016, p. 34-40).

1635. L'armature urbaine et l'organisation des campagnes des cités étudiées ont été présentées de manière plus détaillée dans le premier chapitre, auquel nous renvoyons le lecteur (1.1).

1636. Scheid, Polignac, 2010, p. 431.

1637. Van Andringa, 2017a, p. 86, note 59 ; voir aussi Scheid, 1997, p. 56 ; Scheid, 2000, p. 23 ; Augusta-Boularot *et al.*, 2017, p. 6.

1638. La question de la monumentalité des sanctuaires, abordée tout au long de ce chapitre, sera approfondie dans le chapitre 7, dans le cadre de l'étude de l'armature religieuse des cités (cf. *infra*, 7.3.1.3).

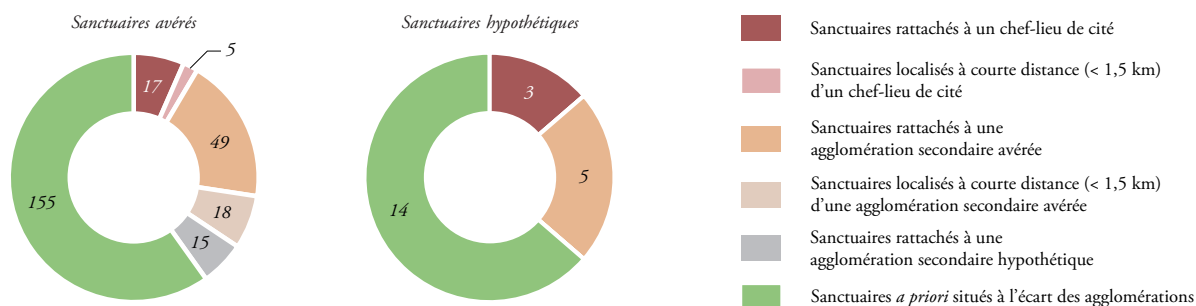


Fig. 288 : répartition des sanctuaires avérés et hypothétiques en fonction de leur contexte d'implantation. Réal. S. Bossard.



Fig. 289 : nature des interventions et qualité de la documentation archéologique des sanctuaires avérés, en fonction de leur contexte d'implantation. Réal. S. Bossard.

certaines lieux de culte considérés comme « isolés » dans les campagnes aient en réalité été associés à de modestes constructions relevant d'une petite agglomération, dont les vestiges n'auraient pas été reconnus. Ainsi, les plans dressés à partir des survols aériens effectués à Sognolles-en-Montois (S.229) ou encore à Meilleray (S.234) (cf. *infra*, 5.1.3.1) n'ont révélé l'existence que d'un ou de deux sanctuaires et d'un théâtre, distants de plusieurs dizaines ou centaines de mètres, alors que les prospections réalisées au sol, aux abords de ces monuments, témoignent d'une occupation antique plus étendue, qui correspond sans doute à une agglomération secondaire. Les vestiges des quartiers résidentiels et artisanaux, peut-être essentiellement construits en matériaux périssables, n'apparaissent donc pas sur les vues aériennes, de même que la majeure partie de la trame urbaine. Si un habitat groupé, de faible ampleur, n'est donc doté que d'un unique sanctuaire, les bâtiments des

îlots périphériques et les rues qui les desservent peuvent n'avoir laissé aucune trace perceptible par voie aérienne, au contraire des fondations du lieu de culte.

Il faut donc demeurer prudent au sujet de l'isolement supposé d'un grand nombre de sanctuaires et de leur caractère *a priori* rural. Par ailleurs, un autre facteur doit être pris en compte pour expliquer la sous-représentation des aires sacrées identifiées en contexte d'habitat groupé : la topographie religieuse des agglomérations restées occupées, de manière continue, depuis l'Antiquité voire la fin de l'âge du Fer est peu documentée, à l'opposé des sites désertés – ou dont l'aire urbaine s'est rétractée – dès la fin de l'époque romaine. Les vestiges des sanctuaires qui y étaient implantés ont pu avoir été détruits par des aménagements postérieurs ou, du moins, le tissu urbain actuel limite les possibilités d'investigation archéologique. Il ne fait pas de doute que certaines agglomérations, du moins parmi les

plus grandes, aient été dotées de multiples lieux de culte. Les résultats des campagnes de fouilles et de géophysique entreprises à Jublains, chef-lieu déchu durant la première moitié du V^e s., en fournissent d'ailleurs une belle illustration : quatre sanctuaires (S.32-35) ont pu être aisément reconnus, dont trois n'avaient jusqu'alors pas été formellement identifiés, tandis que le plan d'environ un tiers seulement de la ville du Haut-Empire peut être restitué (cf. *infra*, 5.1.2 et **fig. 297**).

En s'appuyant sur les cas les mieux documentés et en analysant une série d'exemples plus problématiques, il convient de définir les caractéristiques des sanctuaires établis, d'une part, dans les habitats agglomérés – dont l'ampleur, l'importance au sein des cités et la chronologie sont à prendre en considération – et, d'autre part, dans les campagnes. Il faut alors examiner leur articulation spatiale et chronologique avec les principaux monuments, les axes de communication, les résidences et autres aménagements, tout en distinguant les occupations laténiennes de celles de la période romaine. Enfin, les rapports des sanctuaires, qu'ils soient urbains ou ruraux, avec certains éléments naturels remarquables – sources, cours d'eau, mer et océan, sommets et autres positions dominantes – sont envisagés dans un troisième temps.

5.1. Les dieux dans la ville : sanctuaires et agglomérations

À partir du principat d'Auguste, le processus de la municipalisation transforme les cités des Gaules romaines et leur armature urbaine, avec la fondation ou la refondation systématique d'un chef-lieu et le déploiement, sur leur territoire, d'un réseau d'agglomérations dites secondaires, d'ampleur variable (cf. *supra*, 1.1.3 et 1.1.4.2). Certains de ces habitats groupés prennent le relais d'un établissement plus ancien, d'origine gauloise, tandis que d'autres sont progressivement créés dans le courant du Haut-Empire, en particulier tout au long du I^{er} s. de n. è. pour certaines agglomérations secondaires. Que ce soit dans les capitales des *civitates* ou sur leur territoire, les villes et les habitats groupés plus modestes évoluent à différents rythmes, étant agrandis et dotés peu à peu d'architectures plus ou moins monumentales suivant les moyens disponibles.

Quelle est la place des sanctuaires et des pratiques religieuses au sein de ces espaces où s'organisent et se regroupent les hommes, mais aussi les dieux, dont l'installation a accompagné celle des communautés ? Avant d'aborder la question des lieux de culte urbains de l'époque romaine, il est nécessaire de présenter un bref état des lieux des sanctuaires associés aux agglomérations laténiennes, encore peu connus. Puis, les rapports entre les espaces culturels et les habitats agglomérés des cités rattachées à l'Empire romain seront examinés sous plusieurs angles,

en distinguant les chefs-lieux des cités des autres habitats groupés, dépourvus de ce rang. Seront d'abord caractérisées les aires sacrées intégrées aux quartiers urbains, puis celles localisées en périphérie, tout en faisant la part entre les architectures les plus monumentales, qui forment la parure religieuse des villes et sont parfois associées à d'autres édifices publics, et les plus modestes, relevant probablement des *sacra privata*. Pour chacune de ces catégories de sites, leur articulation au sein ou en bordure de l'espace urbain, leurs équipements, le mobilier qui en provient, leur chronologie et les divinités dont le nom ou l'image a été conservé seront décrits et analysés dans l'optique de définir les modalités de leur fréquentation.

5.1.1. Espaces cérémoniels et agglomérations du second âge du Fer : des articulations encore peu connues

À l'échelle du territoire considéré, le dossier des sanctuaires aménagés au sein ou à proximité des agglomérations préromaines est très peu documenté et seules quelques pistes peuvent être explorées en l'état des connaissances. De fait, la restitution de l'armature urbaine des territoires gaulois et de l'organisation interne des habitats groupés est encore très lacunaire, tandis que l'identification des espaces collectifs qui sont voués aux rituels, en leur sein comme en contexte rural, pose parfois problème (cf. *infra*, 6.1.1).

Plusieurs découvertes, réalisées au cours d'opérations archéologiques conduites dans les quartiers centraux et septentrionaux de l'*oppidum* d'Amboise (Indre-et-Loire), fondé au tournant des II^e s. et I^{er} s. av. n. è., illustrent ces difficultés. Il s'agit notamment de lots de dizaines ou de centaines d'amphores italiques à vin, accumulées dans des fosses ou des fossés et présentant des traces de bris volontaire, de dépôts en fosse d'objets métalliques (épée, monnaies, landier, clefs) associés à des céramiques peut-être manipulées dans le cadre de banquets, ou encore d'un grand bâtiment associé à une place. Ces vestiges, répartis dans un secteur assez vaste (au moins 3 ha) de l'agglomération fortifiée, témoignent vraisemblablement de pratiques communautaires, de la tenue d'assemblées, de banquets ou de rites accomplis à titre individuel ou collectif, sans que l'on puisse déterminer si ces activités s'inscrivent dans le cadre d'une ou de plusieurs résidences aristocratiques ou d'un ou de plusieurs espaces à caractère public et à vocation religieuse et politique¹⁶³⁹.

Par ailleurs, à Trégueux (Côtes-d'Armor), la fonction d'un imposant bâtiment dont l'ossature est en bois, établi au contact d'un habitat groupé de La Tène finale et d'une résidence aristocratique qui l'avoisine, pose question. Composé d'une cour de 25 m de côté, dont le centre

1639. Troubady *et al.*, 2019, p. 276-282.

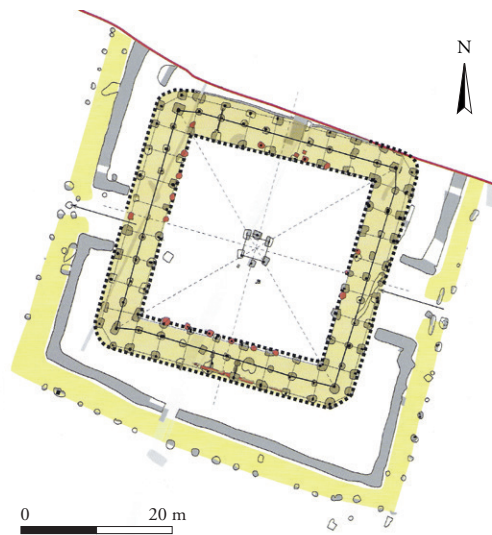


Fig. 290 : plan interprété du bâtiment à quatre ailes de l'agglomération gauloise de Tréguieux (Côtes-d'Armor). Réal. Oxford Archaeology, P. Maguer, in Menez, 2016, p. 76, fig. 7.

est occupé par une petite construction de plan carré, et de quatre ailes qui l'encadrent (fig. 290), il n'a livré que de rares éléments de mobilier. S'il semble plausible d'y voir un édifice à usage collectif, qui s'inscrit d'ailleurs dans une série de bâtiments reconnus dans d'autres agglomérations gauloises, on ne peut déterminer s'il est destiné à des rassemblements politiques ou religieux, ou encore à des activités commerciales¹⁶⁴⁰.

Dans d'autres cas, c'est l'existence même d'un habitat aggloméré aux abords de sanctuaires avérés qui peut être mise en doute. À Saint-Jean-Trolimon (S.179, ph. 1), il n'est guère aisé d'interpréter les vestiges exhumés en 1881 par P. du Châtellier à quelques dizaines de mètres au nord d'un secteur, occupé par un vraisemblable sanctuaire, où se concentrent des débris d'armes laténiennes et des ossements animaux et humains. La relation des fouilles fait état de la présence d'au moins neuf « maisons » de plan rectangulaire, mesurant 5 à 6 m de long, dont les murs, en matériaux périssables, reposent sur des solins ou des murets en pierre. Le mobilier associé (céramique noire grossière, armes en fer, perles en verre, monnaies gauloises, fibules en fer, casque bimétallique) renvoie au second âge du Fer ou au tout début de l'époque romaine. Entre les deux zones explorées, une sépulture à inhumation, attribuée, sur la base de la découverte de monnaies gauloises épigraphes, à la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., témoigne aussi de la présence de structures funéraires sur le site, dont l'organisation générale et l'évolution chronologique ne peuvent être restituées avec précision¹⁶⁴¹. Si l'hypothèse d'une agglomération associée à un sanctuaire est tout à fait plausible, elle ne repose malheureusement que sur des arguments dont la fragilité est le corollaire d'une documentation de piètre

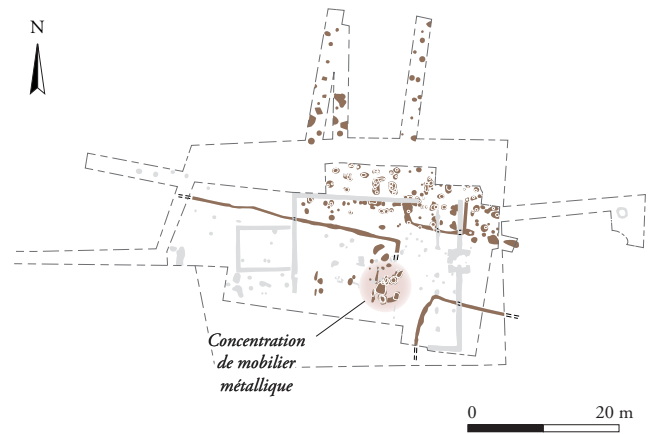


Fig. 291 : structures rattachées au second âge du Fer aux abords du dépôt de mobilier métallique laténien du Pré du Mesnil à Aunou-sur-Orne (Orne ; S.195) : vestiges d'un habitat associé au sanctuaire ? Réal. S. Bossard, d'après Lejars, Pernet, 2007, p. 109, fig. 1.

qualité, non renouvelée depuis lors.

Bien que les données collectées à Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 1) soient plus récentes et qu'elles aient été acquises suivant une démarche scientifique rigoureuse, il est également difficile de caractériser la concentration particulièrement dense de trous de poteau et de fosses identifiés à quelques mètres au nord d'une zone de dépôts d'objets métalliques, notamment des pièces de fourniture militaire datées des trois derniers siècles avant notre ère (fig. 291). L'emprise limitée de la fouille ne permet effectivement pas de déterminer l'étendue de ce secteur bâti, où se sont succédé différentes constructions en matériaux périssables, ni de définir avec cohérence le plan de ces dernières¹⁶⁴². Encore une fois, l'éventualité d'un habitat groupé doit néanmoins être évoquée, bien qu'elle ne puisse être prouvée, une telle densité de structures étant rare en contexte rural.

En contexte d'agglomération assurée, les sanctuaires gaulois avérés, identifiés à partir des dépôts caractéristiques qui y ont été enfouis (cf. *supra*, 4.3.2.1 et *infra*, 6.1.2), se limitent à de rares attestations, auxquels s'ajoutent quelques cas plus incertains. Les deux enclos mis au jour sur le site du Bas des Touches à Saumeray (Eure-et-Loir) constituent l'exemple le mieux renseigné, bien que leur étude soit restée inachevée : ils ont été mis au jour en bordure méridionale d'une agglomération laténienne dont les vestiges ont été fouillés, entre 1991 et 2001 sur plus de 10 ha (fig. 292). L'agglomération a vraisemblablement été fondée au cours de la première moitié du II^e s. av. n. è., dans la plaine alluviale du Loir et à l'ouest d'un espace à vocation funéraire, dont les plus anciens vestiges ont été datés de l'âge du Bronze ; elle ne s'est véritablement développée qu'à partir de la seconde moitié du II^e s. et durant le I^{er} s. av. n. è., avant d'être progressivement abandonnée dès le début du Haut-Empire¹⁶⁴³. Les deux enceintes fossoyées à

1640. Menez, 2016, p. 75-76 ; Menez, Allen, 2016 ; Barral *et al.*, 2018.
1641. Châtellier, 1882 ; Duval, 1990.

1642. Lejars, Pernet, 2007, p. 108 et p. 114.

1643. Hamon, Riquier, 1998 ; Hamon, Lejars, 2002, p. 112-114.

Fig. 292 : l'agglomération laténienne du Bas des Touches à Saumeray (Eure-et-Loir) et les deux enclos interprétés comme des sanctuaires. D'après Hamon, Lejars, 2002, p. 113, fig. 1.



vocation religieuse, de plan carré (I) et elliptique (II) et d'une surface interne d'une cinquantaine de mètres carrés, ont été creusées en lisière de l'habitat, à une centaine de mètres au sud. Distantes l'une de l'autre d'environ 70 m, elles prennent place sur de petites éminences, « dans un secteur très marqué par des dénivelés générés par l'activité d'anciens cours d'eau »¹⁶⁴⁴ et présentent donc une situation quelque peu dominante. L'abondant matériel recueilli dans le remplissage de leurs fossés – alors que peu d'objets et aucune structure n'ont été mis au jour en leur sein –, composé d'armes, de céramiques, de monnaies ou encore de parures, est caractéristique de La Tène C2 et D1, soit du II^e s. av. n. è., et indique que les enceintes ont vraisemblablement été aménagées et fréquentées durant les premiers temps de l'agglomération. Peu d'informations ont pu être rassemblées au sujet de leurs environs proches : rares sont les structures – quelques fosses et fossés arasés – découvertes à leurs abords et on ignore si elles relèvent ou non d'un ensemble plus vaste, exclusivement ou en partie lié aux activités cérémonielles. Il semble cependant probable que les enclos prenaient place dans un espace faiblement bâti, à l'écart de l'habitat.

Il est également plausible que le sanctuaire de Jublains (S.32, ph. 1), moins bien documenté, ait été installé en périphérie – ici septentrionale – d'une agglomération

laténienne, dont peu de vestiges ont encore été mis au jour (fig. 293). De fait, l'épaisse succession de niveaux formés au cours de l'époque romaine, alors que le site est occupé par le chef-lieu de cité des Aulerques Diablintes, rend difficile l'accès aux niveaux les plus précoces de l'habitat. L'étude du site à vocation domestique et artisanale du Taillis des Boissières a cependant révélé que ce dernier est structuré à partir de La Tène finale, mais certains objets, attribués à La Tène moyenne, pourraient relever d'une occupation plus ancienne¹⁶⁴⁵. Au nord de la ville de l'époque romaine, la fouille du lieu de culte monumental de la Tonnelle a livré des fragments d'armes et de céramiques laténiennes, en grande partie découverts dans des contextes postérieurs à la guerre des Gaules, mais aussi en relation avec un niveau de sol et une tranchée d'implantation de palissade qui sont peut-être antérieurs au début du Haut-Empire (cf. *supra*, 3.1.1.1). L'étude de ces objets, sans doute introduits au sein d'un premier sanctuaire préromain, a montré que ce dernier a vraisemblablement été fréquenté au cours de La Tène moyenne et finale, mais qu'il a vraisemblablement été fondé dès la première moitié du III^e s., voire la fin du IV^e s. av. n. è.¹⁶⁴⁶. Ainsi, comme l'ont proposé A. Bocquet et E. Le Goff, la présence d'un sanctuaire plus ancien a pu avoir conditionné le développement de l'habitat groupé

1644. Hamon, Lejars, 2002, p. 114.

1645. Bocquet, Le Goff, 2016

1646. Lejars, 1997.

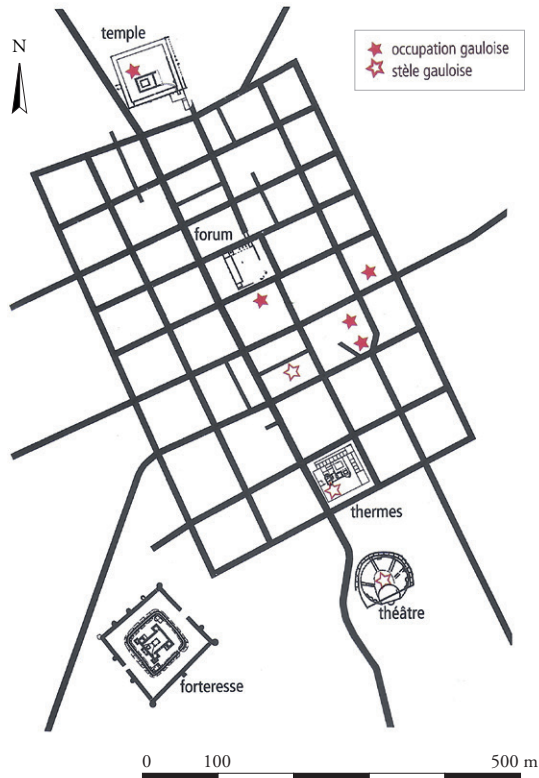


Fig. 293 : localisation des vestiges de l'agglomération d'époque romaine (en gris) et du second âge du Fer (en rouge) découverts à La Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32). D'après Bocquet, Le Goff, 2016, p. 115, fig. 1.

dès la fin de l'âge du Fer¹⁶⁴⁷. Quoi qu'il en soit, la morphologie et l'évolution de l'espace destiné aux rituels au cours de la période gauloise ne sont pas connus et, à ce jour, on ne sait s'il était positionné en bordure immédiate de l'habitat aggloméré ou bien à plusieurs dizaines ou centaines de mètres à l'écart de celui-ci.

L'hypothèse d'un sanctuaire enclos qui aurait polarisé une agglomération de la fin du second âge du Fer a aussi été émise par E. Le Goff au sujet de l'agglomération de Moulay (Mayenne)¹⁶⁴⁸. Cet *oppidum*, vaste de 135 ha et voisin de quelques kilomètres de Jublains, est généralement identifié à la capitale du peuple gaulois des Diablintes, abandonné à l'issue de la conquête romaine. Fondé à la fin du II^e s. ou au début du I^{er} s. av. n. è. sur un éperon naturellement protégé par les vallées de la Mayenne et de l'un de ses affluents, il comprend deux enceintes ; la plus grande d'entre elles a récemment pu être étudiée sur une emprise de 9,1 ha, dans le cadre d'une fouille préventive menée en amont d'un contournement routier. Cette opération a révélé l'existence, au centre et sur un point haut de la ville fortifiée, d'un enclos fossoyé de plan carré, mesurant 31 m de côté (fig. 294). Antérieur au développement des quartiers de l'agglomération, ou contemporain

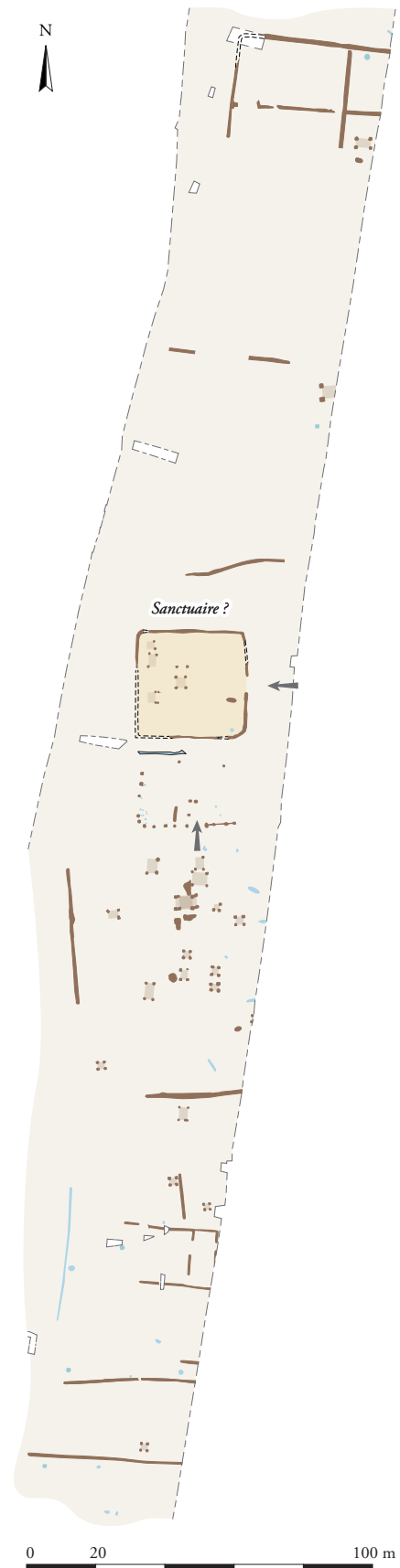


Fig. 294 : vestiges localisés au centre de l'oppidum de Moulay (Mayenne), antérieurs ou contemporains de sa fondation (III^e s. - fin du II^e s. av. n. è.). Réal. S. Bossard, d'après Le Goff (dir.), 2015, vol. 4, p. 360, fig. 346.

1647. Bocquet, Le Goff, 2016, p. 120.

1648. Le Goff (dir.), 2015, vol. 2, p. 123-152 et vol. 4, p. 354-365 ; Le Goff, 2016, p. 130-131 et p. 136.

des tous premiers édifices, il abrite plusieurs constructions sur poteaux, dont le plan est incomplet. Le comblement de ses fossés n'a permis de recueillir qu'un nombre limité de tessons de céramique et les débris d'une demi-douzaine d'armes mutilées, réparties au sein de trois ensembles distincts et appartenant à une ou deux panoplies guerrières. Tandis que certaines pièces métalliques ont manifestement été fabriquées à la fin du II^e s. av. n. è., soit au moment de la structuration de l'*oppidum*, d'autres ont été attribuées au début du III^e s., soit près d'un siècle et demi auparavant. À notre sens, la fonction de cette enceinte, dont les vestiges sont arasés, pose question : l'identification d'un sanctuaire repose essentiellement sur l'identification des armes dégradées, somme toute peu nombreuses. L'hypothèse d'un enclos résidentiel ou d'un ensemble funéraire pourrait aussi être envisagée et, dans tous les cas, il n'a pas été considéré comme crucial de conserver cet espace au sein de l'organisation de l'*oppidum*. De fait, s'il a pu coexister avec les premiers aménagements de la ville, il a manifestement été rapidement détruit pour laisser place au développement de nouveaux quartiers et d'une place publique ; son rôle en tant que possible sanctuaire urbain aurait donc été limité dans le temps, ce qui semble étonnant comparé à d'autres exemples.

L'argumentaire développé à l'égard du site gaulois du Foulon d'Avrolles à Champlost (S.203) est tout aussi fragile, puisque le sanctuaire qui y a été identifié, à l'instar de l'agglomération auquel il est vraisemblablement rattaché, n'a pas été fouillé (fig. 295). En ce qui concerne la période gauloise, la mise au jour, au cours de ramassages de surface, d'au moins deux épées ployées en fer, de 75 monnaies gauloises – dont l'introduction sur le site pourrait néanmoins être plus tardive et relever d'une phase antique –, de céramiques produites entre La Tène ancienne et la toute fin du second âge du Fer et de quelques parures a conduit à y reconnaître un probable lieu de rituels laténien, de datation imprécise. L'émission des plus anciennes monnaies, datée entre 250 et 130 av. n. è., pourrait indiquer, si leur dépôt n'a pas été plus tardif, que cet hypothétique sanctuaire a été fréquenté dès La Tène moyenne. Au regard du mobilier collecté en prospection pédestre dans les parcelles avoisinantes, dans la plaine du Créanton, une agglomération y a vraisemblablement été fondée entre la seconde moitié du II^e s. et le début du I^{er} s. av. n. è. Elle prendrait place aux abords d'une ancienne nécropole, dont les origines remontent à la fin du premier âge du Fer, le long d'une voie et au pied d'un habitat fortifié, qui a occupé les hauteurs du mont Avrelot durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. Elle engloberait alors le sanctuaire du Foulon d'Avrolles, situé à son extrémité orientale, et s'étendrait sur une surface d'une dizaine d'hectares¹⁶⁴⁹. L'antériorité du sanctuaire par



Fig. 295 : l'agglomération de La Tène finale d'Avrolles/Champlost (Yonne). Réal. S. Bossard, d'après Nouvel, 2010, fig. 7, sur fond IGN.

rapport à l'agglomération ne peut toutefois être considérée comme certaine, en l'absence de fouille, de même que l'identification même de celui-ci demeure hypothétique.

Le lieu de culte gaulois et antique d'Ablis (S.91), dont l'étude est en cours, constitue un dernier exemple de sanctuaire intégré à une potentielle agglomération préromaine¹⁶⁵⁰. Les arguments manquent toutefois pour affirmer que l'habitat groupé, bien attesté à partir du début du Haut-Empire, tire ses origines d'une occupation plus ancienne, qui remonterait à la fin du second âge du Fer. De fait, du matériel laténien, exhumé au cours d'un diagnostic réalisé à 200 m au nord-nord-est du lieu de culte, et peut-être un bâtiment sur poteaux – gaulois ou augustéen ? –, mis au jour à 300 m au-delà, constituent les seules traces tangibles, en plus du site dévolu à des activités rituelles, d'une fréquentation ou d'un aménagement du site antérieurs au changement d'ère. En tout état de cause, les données réunies au sujet du sanctuaire sont, encore une fois, très lacunaires : les interventions conduites sur le site ont seulement permis d'identifier un ou plusieurs enclos fossés, associés à un grand nombre de débris d'armement datés du milieu du III^e s. au début du II^e s. av. n. è.

Le bilan est maigre : dans l'ouest et le centre de la Celtique, les rapports entre les sanctuaires et les agglomérations de la fin du second âge du Fer ne peuvent être étudiés qu'à partir d'un nombre réduit de dossiers lacunaires ; ils pourront cependant être précisés à l'aune de nouvelles découvertes, ou notamment en poursuivant les recherches

tand, 2008, vol. 1, p. 18-19 ; Nouvel, 2010 ; Barral, Nouvel, 2012, p. 148-150.

1650. Brutus, Leconte, 2014 ; Ginoux *et al.*, 2020 ; Mouchene-Borys (dir.), 2020.

1649. P. Nouvel, *in* Delor (dir.), 2002, p. 219-223 et p. 281-282 ; Cou-

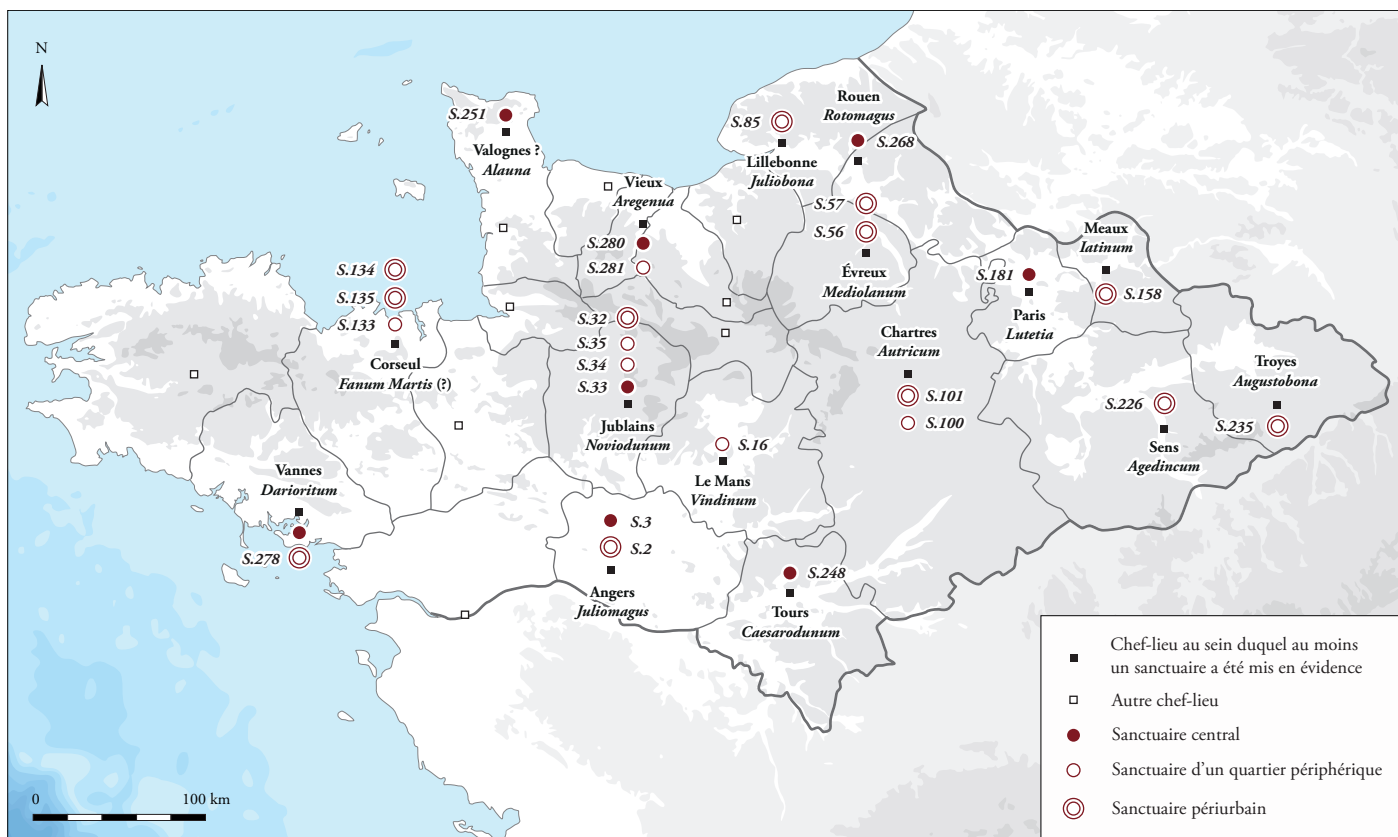


Fig. 296 : répartition des sanctuaires des chefs-lieux de cités en fonction de leur emplacement au sein ou en bordure de la ville. Réal. S. Bossard.

menées à Saumeray ou à Ablis. Les formes des espaces cérémoniels clairement rattachés à des habitats groupés ne peuvent généralement pas être définies avec précision, de même que les activités qui s'y déroulent. La découverte d'armes témoigne de rites à caractère guerrier, mais la présence conjointe de céramique (à Jublains ou à Saumeray) et de fibules et de monnaies (à Saumeray) renvoie aussi à d'autres pratiques, encore peu documentées. Par ailleurs, la question des liens chronologiques entre habitats groupés et sanctuaires devra être approfondie afin de confirmer l'antériorité de plusieurs lieux de rituels communautaires, dont l'implantation a pu assurer un rôle décisif lors du développement d'agglomérations ouvertes ou fortifiées, dès la fin de La Tène moyenne ou dans le courant de La Tène finale. La création d'autres espaces cérémoniels, tels les enclos de Saumeray, a manifestement été concomitante de la fondation d'habitats. Au sein du territoire étudié, s'il ne fait pas de doute que les agglomérations ouvertes étaient pourvues, à tout le moins pour une partie d'entre elles, d'un ou de plusieurs sanctuaires, l'aménagement d'espaces à caractère religieux au sein des agglomérations fortifiées reste à prouver, de même que peu d'associations de ce type ont pu être mises en évidence dans les *oppida* du centre-est de la Gaule¹⁶⁵¹.

5.1.2. Au cœur des cités antiques : les sanctuaires des chefs-lieux, entre centre et périphérie

Étroitement liées à la recomposition des cités et des provinces des Gaules romaines, impulsée par l'empereur Auguste, la fondation et la structuration des chefs-lieux de cité ont été initiées au cours des deux décennies qui ont précédé et suivi le changement d'ère¹⁶⁵². Les espaces urbains des cités de Lyonnaise, dès lors vertébrés par un réseau de rues orthogonal qui dessine des îlots (*insulae*) plus ou moins réguliers, suivant les contraintes de la topographie, ne sont pas pour autant restés figés à l'issue du principat augustéen. Tout au long du Haut-Empire, des chantiers sont engagés pour édifier ou agrandir et embellir la parure monumentale des villes, de même que les quartiers à vocation résidentielle ou artisanale, et leurs lieux de culte privés, connaissent des rythmes de construction et de réaménagement progressifs et variables. En ce qui concerne les espaces publics des chefs-lieux, il est crucial de rappeler que les cités de l'aire géographique considérée, sans doute pérégrines au début du Haut-Empire, n'avaient aucune obligation en matière de règles religieuses ; il faut vraisemblablement attendre le milieu ou la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. pour qu'elles acquièrent le droit latin, dont l'obtention a certainement été déterminante pour la trans-

1651. Barral *et al.*, 2019, p. 79-80.

1652. Van Andringa, 2015.

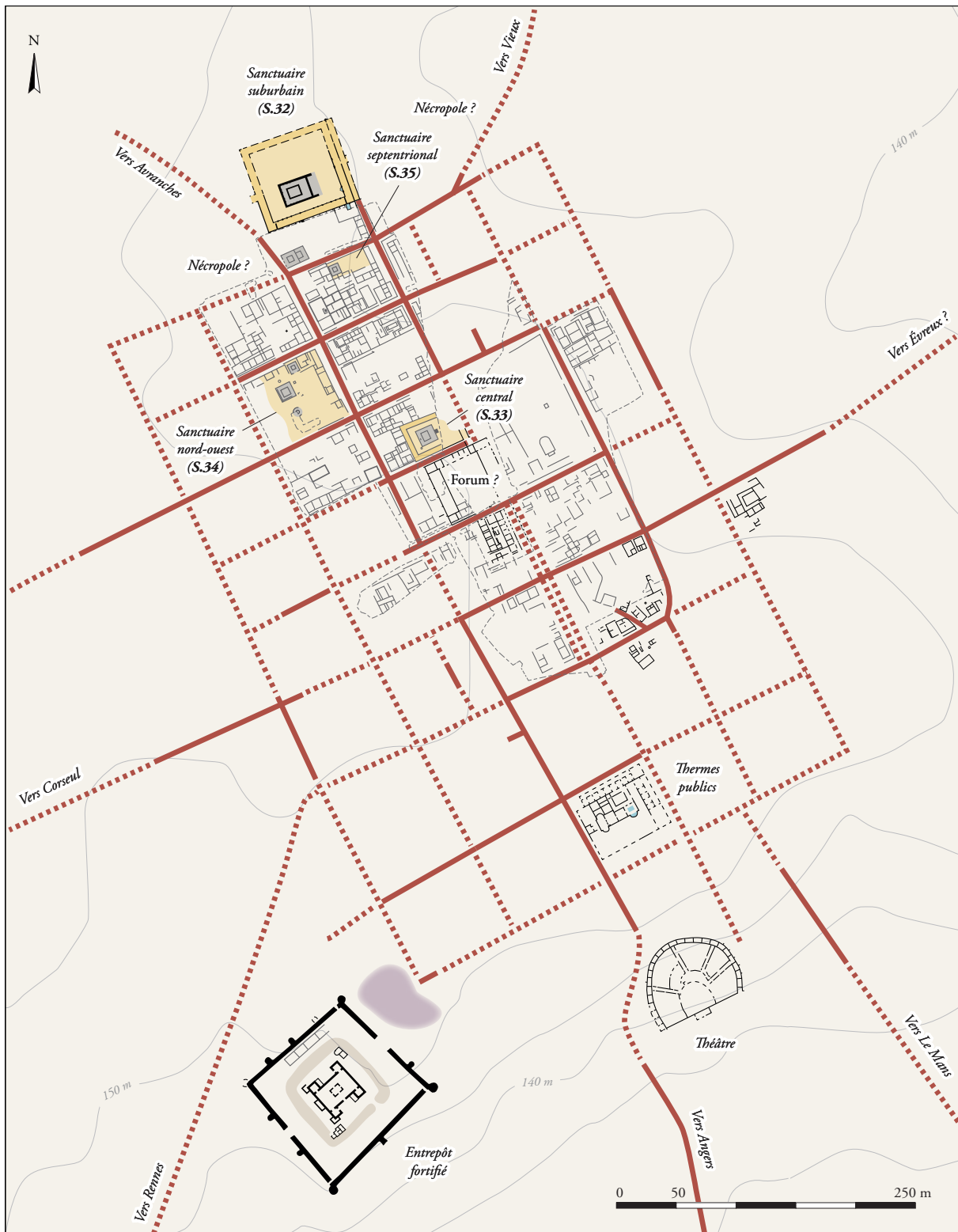


Fig. 297 : vestiges d'époque romaine de Jublains/Noviodunum (Mayenne), chef-lieu des Aulerques Diablintes. Réal. S. Bossard, d'après Naveau, 1997b, p. 74, fig. 8 et p. 78, fig. 10 et Caraire, 2020, sur fond IGN.

formation des aires sacrées¹⁶⁵³.

L'occupation souvent séculaire de ces villes, qui ont pour la plupart conservé leur caractère urbain après l'Antiquité, brouille la lecture de leurs niveaux archéologiques les plus anciens, du moins quand ils sont accessibles. La

connaissance de la topographie religieuse des capitales des *civitates*, comme des agglomérations secondaires (cf. *infra*, 5.1.3), est donc systématiquement partielle (fig. 296). Dans la majorité des cas, ce sont tout au plus les vestiges d'un seul lieu de culte qui ont pu être mis au jour et identifiés au sein même des chefs-lieux, tandis que les recherches menées dans leur périphérie proche permettent parfois de compléter la carte des édifices religieux périurbains, comme

1653. Van Andringa, 2017a, p. 52-53 ; cf. *supra*, 1.1.4.1 et *infra*, 7.3.2.1.

à Corseul (S.133 à S.135). Seul l'exemple de Jublains offre une image plus complète (fig. 297), en particulier grâce aux campagnes de prospection géophysique récemment réalisées par G. Caraire, à l'initiative d'A. Bocquet, qui ont révélé l'existence de trois lieux de culte jusqu'alors inconnus, ou presque (S.33 à S.35), alors que seul le sanctuaire monumental situé en bordure septentrionale du maillage urbain (S.32) avait été auparavant identifié¹⁶⁵⁴.

Si les chefs-lieux des cités concentrent une partie des cultes publics et sont aussi parsemés de nombre de sanctuaires privés, gérés par des quartiers, des associations ou des familles, leur statut, de même que les choix qui ont dicté leur implantation, ne sont pas pour autant toujours évidents à déterminer. Vitruve¹⁶⁵⁵ préconise de placer les sanctuaires des dieux de manière à ce qu'une partie aussi grande que possible de la ville soit visible depuis leur aire sacrée, mais ces conseils s'appliquent difficilement aux agglomérations établies sur un terrain plat ou au relief peu marqué, fréquentes en Lyonnaise, et ne concernent certainement pas les aires sacrées relevant de la sphère privée (cf. *infra*, 5.3.2). Pour tenter de définir l'importance des espaces cultuels au sein de l'armature religieuse des villes, il faut alors examiner leur position au sein ou à l'extérieur du maillage urbain, ainsi que leur emprise, leur architecture et les liens que l'on a cherché à nouer avec les autres composantes du paysage monumental ou avec les îlots d'habitation, tout en tenant compte de la chronologie des implantations. Ces critères permettent d'identifier différents ensembles, parmi lesquels figurent notamment une série de grands lieux de culte, installés au cœur des villes et mis en relation de façon plus ou moins étroite avec leur centre civique monumental.

5.1.2.1. Des sanctuaires centraux : temples et forum, au cœur des villes et de la vie civique

À ce jour et à l'échelle des cités considérées, peu de temples directement installés sur la ou l'une des places publiques relevant du *forum* ont été découverts, mais d'autres sanctuaires, implantés dans les quartiers centraux des chefs-lieux, présentent aussi des rapports de proximité patents avec leur centre civique. L'*area forensis* – sous sa forme monumentale – et ses composantes, où se concentrent « tous les signes de la dignité municipale »¹⁶⁵⁶, n'a toutefois pas été localisée avec assurance dans la plupart des villes-capitales étudiées¹⁶⁵⁷ ; les réflexions sont alors restreintes à un nombre

limité de dossiers plus ou moins étoffés (tabl. XXV).

D'une manière générale, dans les villes du monde romain occidental, le temple qui domine la place publique et portiquée du *forum*, « siège de la religion officielle »¹⁶⁵⁸, est souvent localisé sur l'un de ses petits côtés, tandis que l'extrémité opposée est occupée par la basilique. Mais dans la pratique, ce modèle est soumis à de multiples adaptations et variations, notamment lorsque le temple, « s'entourant d'un véritable téménos [...], bénéficie dès lors d'une réelle autonomie par rapport à la place elle-même », dont il peut être séparé par une rue¹⁶⁵⁹.

Au sein des chefs-lieux considérés, peut-on identifier des temples édifiés sur l'un des petits côtés de la place publique ? L'exemple le plus vraisemblable est localisé au sein même de l'aire civique de Paris/*Lutetia*, capitale des *Parisii*, dont de nombreuses maçonneries ont été exhumées depuis le milieu du XIX^e s. (fig. 298). Parmi les vestiges dégagés au cours des travaux d'urbanisme haussmannien suivis dans la rue Soufflot par l'archéologue Th. Vacquer, entre 1847 et 1894, figurent ceux d'un soubassement de plan rectangulaire, mis au jour dans la moitié occidentale de la place centrale (S.181). Celle-ci, large de 45 m et longue de 110 m, est bordée de larges portiques sur trois côtés et est close, à l'est, par une basilique. La séparation entre les aires sacrée, à l'ouest, et civile, à l'est, ne semble matérialisée par aucun aménagement spécifique, si ce n'est par l'axe formé par les deux entrées principales du monument, à l'ouest duquel le sol des galeries qui encadrent la place centrale est surélevé grâce à un système de cryptoportiques. La platee maçonnée servant de fondations au probable temple, large de 14,50 m, est vraisemblablement longue de près de 30 m¹⁶⁶⁰. Aucun élément issu de son élévation n'a été décrit et la restitution de son architecture ne repose donc que sur des conjectures : il est probable qu'il prenait la forme d'un bâtiment sur podium, accessible par un escalier installé au pied de sa façade orientale ; on ignore toutefois s'il était pourvu d'une galerie périphérique ou d'une simple *cella* et d'un *pronaos*, caractéristiques d'un temple

1654. Naveau *et al.*, 1997 ; Caraire, 2020.

1655. Vitruve, *De l'architecture*, IV, 5, 2

1656. Gros, 2011, p. 207.

1657. C'est ainsi le cas, d'ouest en est, des chefs-lieux des cités des Osismes (Carhaix/*Vorgium*), des Namnètes (Nantes/*Condevicum*), des Riédones (Rennes/*Condate*), des Abrincates (Avranches/*Ingena*), des Baiocasses (Bayeux/*Augustodurum*), des Sagiens (Sées/*Sagii* ?), des

Ésuviens (Exmes ?), des Aulerques Cénomans (Le Mans/*Vindinum*), des Lexoviens (Lisieux/*Noviomagus*), des Aulerques Éburovices (Évreux/*Mediolanum*), des Calètes (Lillebonne/*Luliobona*), des Meldes (Meaux/*Iatinum*) et des Tricasses (Troyes/*Augustobona*). Les vestiges du *forum* du chef-lieu des Carnutes (Chartres/*Autricum*) ont peut-être été identifiés dans les quartiers septentrionaux de la ville, mais aucun lieu de culte n'y a été découvert (Joly *et al.*, 2015, p. 132-134). Quant aux aménagements reconnus à Sens/*Agedincum*, capitale des Sénons, qui n'ont fait l'objet que d'une brève description, ils ne suffisent pas à reconnaître avec certitude le temple d'un *forum*, restitué près des berges de l'Yonne, et équipé d'un « grand podium, que D. Perrugot interprète comme celui d'un temple, large de 26 m » (Delor *dir.*, 2002, p. 634 ; Nouvel, 2015, p. 242).

1658. Van Andringa, 2017a, p. 59.

1659. Gros, 2017, p. 207.

1660. Busson, 1998, p. 92-112 ; Busson, 2019, p. 64-69.

N°	Chef-lieu	Lieu-dit	Qualité des données	Cité	Forum identifié	Emprise estimée du forum	Position par rapport au forum	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Interprétation proposée
S.3	Angers/ <i>Iuliomagus</i>	Le Château	1	Andicaves	Oui ?	?	Dans l'angle occidental	II-3c ?	> 3 600 m ²	- A : ? - B : D ? - C : A1a ?	120 m ²	-	Années 40-70 - fin du III ^e s. ou première moitié du IV ^e s. (?)	Sanctuaire public
S.33	Jublains	La Tonnelle - sanctuaire central	0	Aulerques Diablintes	Oui ?	3 000 m ²	En bordure septentrionale	II-1c	1 500 m ²	B3	225 m ²	Quadriportique	Inconnue	Sanctuaire public ?
S.181	Paris/ <i>Lutetia</i>	Rue Soufflot	1	<i>Parisi</i>	Oui	16 000 m ²	Sur la place publique	II-1c	4 735 m ² ?	C1 ou D ?	+/- 430 m ² ?	Triportique	Dernier quart du I ^{er} s. - seconde moitié du III ^e s. (?)	Sanctuaire public
S.248	Tours	Rue Nationale	1	Turons	Non	?	?	II-1c	> 4 200 m ²	C2	1 280 m ²	-	A partir de la fin du I ^{er} s. ou du début du II ^e s.	Sanctuaire public
S.251	Valognes	Alleaume	0	Unelles ?	Oui ?	?	En bordure septentrionale ?	II-3c	+/- 3 500 m ²	- A : B1a - B : D - C et D : A1a	- A : 325 m ² - B : 125 m ² - C et D : 30-35 m ²	Quadriportique, pavillons d'angle	Inconnue	Sanctuaire public
S.268	Rouen	Rue Eugène-Boudin	0	Véliocasses	Non	?	?	?	?	B1b ?	> 440 m ²	Portiques ?	Inconnue	Sanctuaire public ?
S.280	Vieux/ <i>Aregetua</i>	Le Champ des Crêtes	0	Viducasses	Oui	5 700 m ²	En bordure méridionale	III-1b	2 900 m ²	B2	380 m ²	Quadriportique ?	Inconnue	Sanctuaire public
-	Vannes	Rue de la Tannerie	-	Vénètes	Oui	12 700 m ²	En bordure méridionale	II-1c	3 045 m ²	Autre type	280 m ²	Quadriportique	Inconnue	Sanctuaire public

Tabl. XXV : caractéristiques principales des sanctuaires implantés dans les quartiers centraux des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.

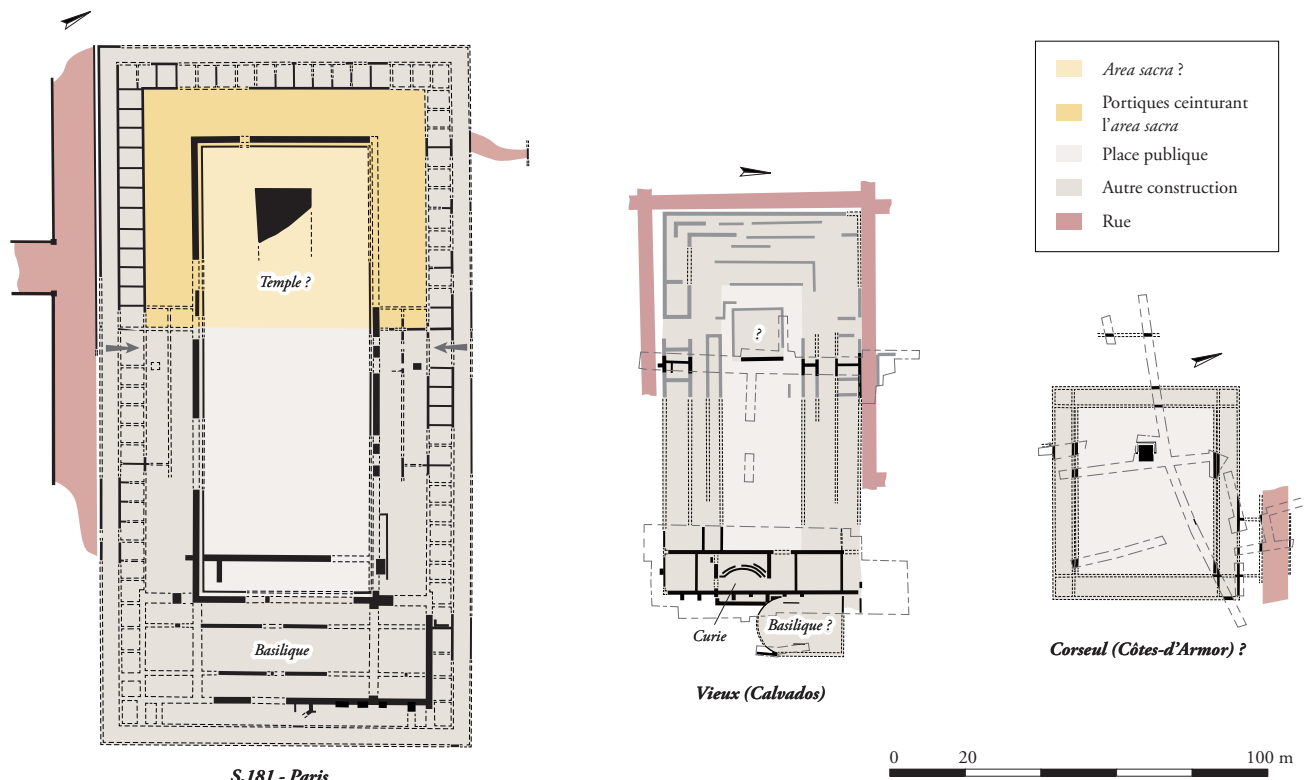


Fig. 298 : des constructions sur la place publique du forum : temples ou aménagements d'une autre nature ? Réal. S. Bossard, d'après Busson, 1998, p. 97, fig. 20 ; Jardel, Lelièvre, 2014, p. 171, fig. 8 et Sala, Tamba, 2016 ; Chevet et al., 2009, p. 126, fig. 12.

classique (cf. *supra*, 3.1.2.1, types C1 ou D). Quoi qu'il en soit, l'ordonnancement axial des espaces (temple – place – basilique) du *forum* de *Lutetia*, vraisemblablement érigé après le troisième quart du I^{er} s. de n. è. (cf. *infra*), l'inscrit dans une série d'espaces civiques dont les représentants les plus proches, d'un point de vue morphologique, sont situés à Feurs (Loire) et Augst (canton de Bâle-Campagne, Suisse)¹⁶⁶¹, respectivement bâtis durant le premier tiers et vers le milieu du I^{er} s. de n. è.

Dans les cités de l'ouest de la Lyonnaise, l'existence d'un temple dominant la place des quelques *fora* identifiés est plus incertaine. Ainsi, à Vieux (fig. 298), une anomalie de plan proche du carré, perçue au cours de prospections géophysiques et prenant place à l'extrémité occidentale de l'aire centrale du *forum* – longue de 68 m et large de 21 m –, semble être de dimensions trop modestes pour correspondre aux fondations d'un temple civique, en regard de l'exemple parisien : elle s'étend sur 12,50 m pour 11 m de large ; il faut toutefois prendre en considération les dimensions globales de l'*area forensis* de Vieux, bien moindres qu'à *Lutetia* (tabl. XXV). Des sondages entrepris en façade orientale de cet aménagement ont révélé la présence d'un alignement d'imposants blocs de marbre de Vieux, prenant appui sur de profondes fondations ; d'un remblai fouillé à ses abords, proviennent des éléments de placage taillés dans



Fig. 299 : vestiges de la construction maçonnée édifée dans la cour du monument de l'École à Corseul (Côte-d'Armor). Cl. H. Paitier (Inrap), in Maligorne, 2006, p. 34, fig. 12.

le même matériau¹⁶⁶².

À cette découverte font écho, dans de moindres proportions, les vestiges observés au cours d'un diagnostic archéologique réalisé en 2002 sur le site de l'École à Corseul (Côte-d'Armor), dans les *insulae* centrales de la ville antique (cf. *infra*, fig. 308). Ils prennent place au sein d'une cour intégrée à un espace monumental, bâti après le milieu du I^{er} s. de n. è. et interprété comme le *forum*

1661. Valette, Guichard, 1991 ; Van Andringa, 2017a, p. 55-57.

1662. Jardel, Lelièvre, 2014, p. 171-174.

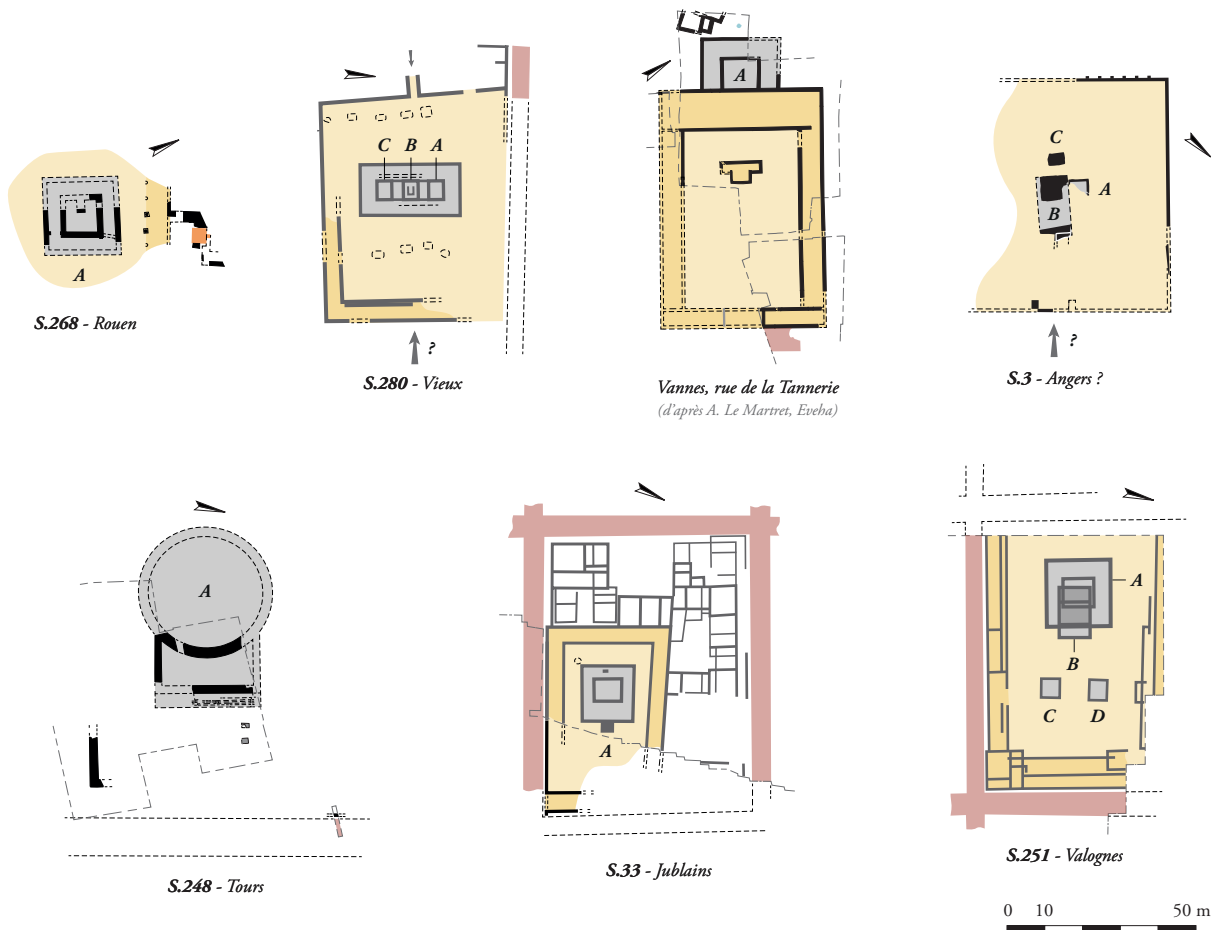


Fig. 300 : plan de grands sanctuaires implantés dans les quartiers centraux des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.

de la ville¹⁶⁶³. Longue de 44,20 m, large de 37,60 m et encadrée par un quadriportique, l'aire ouverte accueille, dans sa moitié occidentale, un massif maçonné (environ 4,40 m x 4,10 m). Celui-ci a servi de support à une élévation aujourd'hui disparue et a été flanqué, dans un second temps, par un escalier composé de trois degrés, accolé à sa façade occidentale et enveloppant ses deux angles (fig. 298 et 299). Les niveaux de destruction associés recèlent des débris de terres cuites architecturales, des moellons, des fragments de placages de marbre et des morceaux certainement issus de statues de bronze. Ces vestiges suggèrent la présence d'une construction surélevée et couverte, abritant des images dont le profil ne peut être restitué ; comme l'ont remarqué les auteurs de son étude, l'accès depuis l'ouest semble cependant peu compatible avec l'hypothèse d'un petit temple¹⁶⁶⁴. Plutôt qu'une *cella* qui se dresserait dans la cour du *forum*, il faut donc restituer, à Corseul et peut-être à Vieux, une construction monumentale agrémentant

l'espace civique, peut-être destinée à mettre en valeur un groupe sculpté ou un autel, tandis que le temple principal serait à rechercher en périphérie de la place – à l'est ou à l'ouest, à Corseul ? De la même façon, il paraît tout à fait raisonnable de suivre les conclusions d'Y. Maligorne quant à l'absence apparente de temple dans l'aire occidentale du *forum* de Vannes, ceinturée par une *porticus triplex* et fermée à l'est par la basilique du complexe monumental¹⁶⁶⁵.

En revanche, plusieurs découvertes récentes attestent l'existence d'aires sacrées relativement monumentales et indépendantes, équipées de temples et fondées en bordure immédiate ou dans le voisinage du *forum* de plusieurs chefs-lieux de cités, le long des rues qui l'encadrent (tabl. XXV et fig. 300). Les recherches effectuées à Vieux/*Aregenua*, dont le centre civique a déjà été évoqué, en fournissent l'illustration la plus éloquente. Des prospections géophysiques conduites entre 2005 et 2016 au Champ des Crêtes ont permis de dresser avec une certaine précision¹⁶⁶⁶ le plan global d'un lieu de culte (S.280) d'une surface de 2 900 m², aménagé le long de la façade méridionale du *forum*. La par-

1663. Les similitudes que présente ce monument (Maligorne, 2006, p. 33-34 ; Chevet *et al.*, 2009 ; Ferrette *et al.*, 2017, p. 32-33 et p. 37) avec le sanctuaire récemment découvert en bordure du *forum* de Vannes, en cours d'étude (cf. *infra*), permettent cependant d'envisager une autre hypothèse, celle d'un lieu de culte établi auprès du centre civique, qui pourrait quant à lui être localisé dans les îlots s'étendant directement au sud.

1664. Chevet *et al.*, 2009, p. 139-140.

1665. Aucun vestige pouvant se rapporter à un temple n'a été identifié au sein des sondages réalisés et l'espace non étudié est sans doute trop étroit pour avoir accueilli un tel édifice (Maligorne, 2006, p. 29).

1666. Les données récemment acquises au moyen d'un géoradar sont les plus instructives (Sala, Tamba, 2016).



Fig. 301 : la ville de Vieux/Aregenua (Calvados) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Jardel et al., 2017, fig. 3, sur fond IGN.

tie centrale de la cour sacrée, vraisemblablement entourée de portiques, est occupée par un grand temple à triple *cella*. Les autres aménagements de l'espace sacré sont plus difficiles à interpréter, mais on peut restituer sans problème un porche, en façade occidentale, reliant la cour du sanctuaire à une probable place, d'une surface de plus de 2 000 m². Cette dernière, ouvrant peut-être à l'ouest sur une rue, est flanquée à l'est par le péribole du lieu de culte, au nord par une série de constructions, dont le plan est lacunaire, et au sud par un imposant établissement thermal, sans aucun doute public¹⁶⁶⁷. Ce secteur, localisé dans les quartiers méridionaux du chef-lieu (fig. 300 et 301), en constitue donc le centre monumental, où sont rassemblés les principaux équipements collectifs – à l'exception du théâtre, bâti en périphérie nord-est de la ville.

La présence d'un complexe monumental peu ou prou central n'est pas exclusive à *Aregenua*, puisqu'un regroupement

similaire d'édifices publics a été mis en évidence à Vannes/*Darioritum*, notamment grâce à une fouille préventive récente, dont les résultats sont en cours de traitement¹⁶⁶⁸. Cette dernière a notamment permis de dresser le plan d'un lieu de culte installé près de l'angle méridional du *forum*, au sud-ouest des thermes et du théâtre qui prolongent ce dernier¹⁶⁶⁹. D'une surface équivalente (3 045 m²) à celle de l'aire sacrée identifiée à Vieux, le sanctuaire de Vannes comprend une cour de plan rectangulaire, bordée d'un quadriportique, à l'ouest de laquelle s'étend le temple. Ce dernier présente donc la particularité d'être ac-

1668. Je remercie ici Annaïg Le Martret (Éveha), responsable de l'opération, de m'avoir communiqué les informations relatives à cette fouille réalisée en 2017, rue de la Tannerie. Le dossier étant en phase de post-fouille au moment de la rédaction de la synthèse de ce travail doctoral, ce sanctuaire n'a pas fait l'objet d'une notice de site et seules les caractéristiques générales de son architecture sont évoquées ici.

1669. S. Daré, in Galliou (dir.), 2009, p. 345-356 ; Maligorne, 2014, p. 14 et p. 17.

1667. Jardel, Lelièvre, 2014, p. 168.

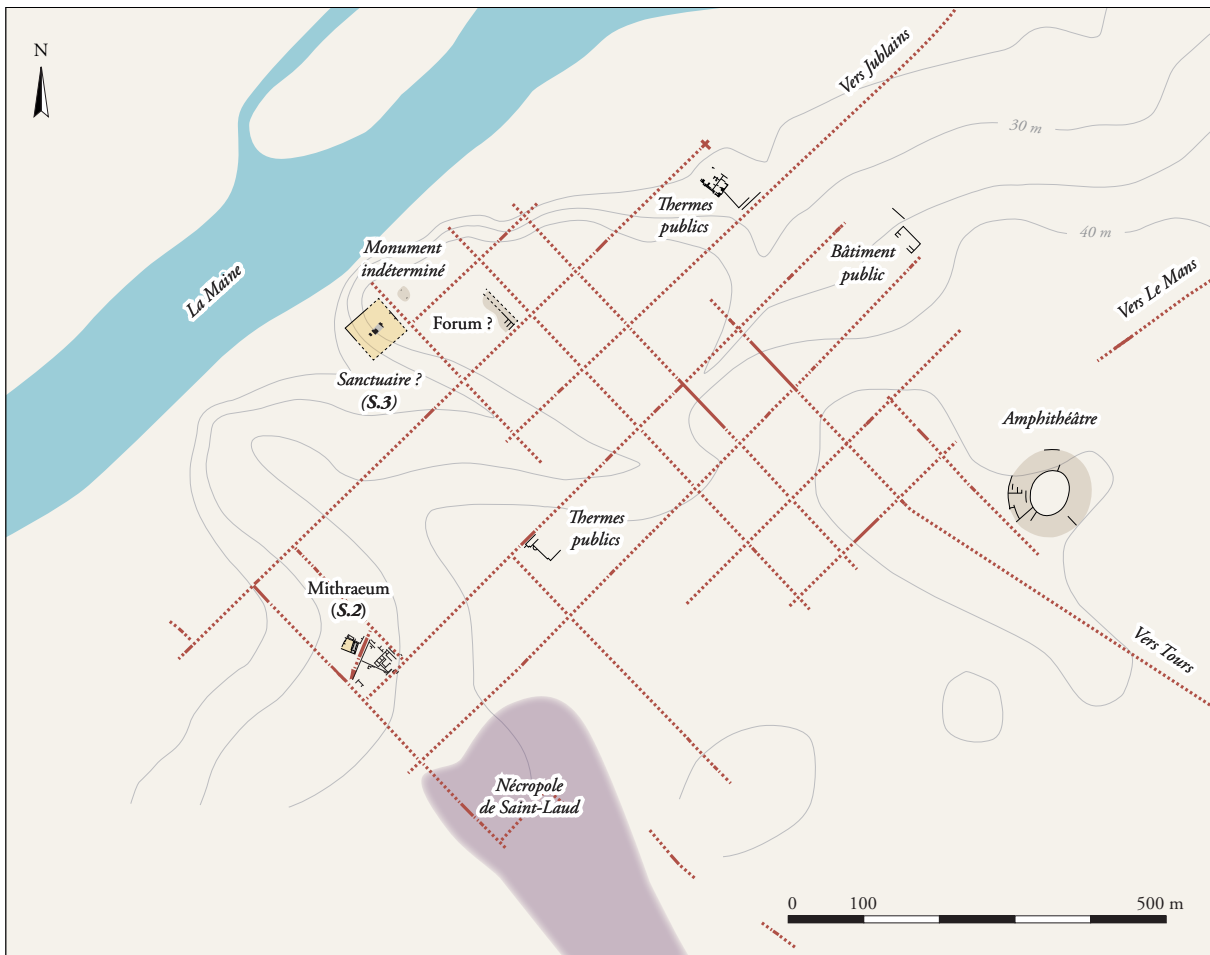


Fig. 302 : la ville d'Angers/Juliomagus (Maine-et-Loire) au II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Pithon, à paraître.

colé à l'extérieur du périmètre circonscrit par les portiques, dans l'axe de symétrie du monument, mais aussi d'être composé d'une *cella* de plan rectangulaire, bordée sur trois côtés par un déambulatoire en forme de π – à l'instar de l'édifice de culte périurbain du Haut-Bécherel à Corseuil (S.134 ; cf. *supra*, 3.1.2.1).

Si l'on se fie à l'interprétation généralement proposée pour le complexe monumental de la Tonnelle, probable *forum* situé au cœur de la ville antique de Jublains/*Noviodunum*¹⁶⁷⁰ (cf. *supra*, fig. 297), il est alors possible de compléter l'inventaire des sanctuaires établis en bordure d'un centre civique par un autre lieu de culte (S.33), dont la présence a été récemment confirmée au cours d'une prospection géoradar¹⁶⁷¹. Le plan du probable centre civique et de l'angle oriental du sanctuaire voisin (fig. 300), établi au nord-ouest de celui-ci, a été sommairement dressé par H. Barbe, lors des fouilles qu'il a réalisées à Jublains dans les années 1860¹⁶⁷², et peut être complété grâce aux acquis de sondages plus récents et des prospections géophysiques. Le *forum* semble se caractériser par une certaine modestie, malgré les manques que l'on ne peut restituer dans sa

moitié orientale : la cour centrale, mesurant environ 40 m de long pour 35 m de large, est encadrée au sud-ouest par une possible basilique et sur ses trois autres côtés par d'autres constructions, dont le plan et la fonction sont plus difficiles à restituer ; aucun temple n'a été formellement identifié dans son enceinte. En tout état de cause, le sanctuaire adjacent, également peu imposant, en est bien séparé par une rue et se développe donc dans un îlot indépendant, dont il n'occupe que deux cinquièmes de l'emprise totale. Également pourvu d'un quadriportique, peut-être doublé par une seconde galerie en façade principale, à l'est, l'espace sacré présente une surface relativement peu importante (1 500 m²), peut-être contrainte par l'existence de propriétés antérieures au sein du même îlot – mais l'absence de donnée chronologique limite fortement toute réflexion sur la constitution et l'évolution de cette *insula*. Quant au temple, composé d'une *cella* de plan rectangulaire et d'une galerie périphérique plus large en façade orientale (cf. *supra*, 3.1.2.1 : type B3), il est peut-être juché sur un podium, comme le laisse penser une anomalie à l'emplacement de son seuil, pouvant correspondre aux fondations d'un escalier de faible largeur. Il n'est guère aisé de comprendre l'articulation entre la place publique et le lieu de culte, puisque les aménagements reconnus par H. Barbe, resté laconique au sujet de leur description, posent question ; on

1670. Naveau (dir.), 1997 p. 89 ; Maligorne, 2006, p. 30-32.

1671. Caraire, 2020.

1672. Barbe, 1879, p. 526-529,

ne sait si un accès reliait directement le portique marquant la façade principale du sanctuaire et l'*area forensis*. En l'état des connaissances, le sanctuaire implanté au centre du maillage urbain de Jublains constitue le seul monument vraisemblablement public établi au contact du *forum*, dont les abords sont toutefois encore peu documentés.

Les vestiges arasés d'un autre monument, reconnus dans l'enceinte du château médiéval d'Angers (S.3), pourraient aussi correspondre à ceux d'un lieu de culte enclos, établi à la pointe d'un éperon dominant la vallée de la Maine, dans l'angle occidental du probable *forum* (fig. 300 et fig. 302). De fait, en 2014-2015, les substructions de portiques monumentaux, enserrant une place de dimensions inconnues, mais que l'on peut raisonnablement interpréter comme l'aire principale du centre civique de *Iuliomagus*, ont été mis au jour lors d'une fouille réalisée à l'est du château, sur la promenade du Bout-du-Monde¹⁶⁷³. Quant à l'enceinte identifiée à un sanctuaire, elle a été étudiée entre 1953 et 2003, dans le cadre de différents travaux ; une partie des niveaux archéologiques anciens a toutefois été détruite lors du chantier de construction de la galerie de présentation des tapisseries de l'Apocalypse, conduit au milieu du XX^e s., ce qui complique aujourd'hui la lecture et l'interprétation des vestiges du Haut-Empire, particulièrement arasés. L'enceinte, de plan carré et de grandes dimensions (*a minima* 3 600 m²), était probablement accessible depuis le nord-est ; elle a été occupée, sans doute successivement, par plusieurs constructions dont ne subsistent que les fondations, qui entaillent une terrasse artificielle, aménagée au cours de travaux d'envergure, au plus tôt dans les années 15-10 av. n. è. L'état monumental du site est selon toute vraisemblance le plus récent et serait postérieur aux années 70 de n. è. ; il en reste notamment, au centre, un massif de fondation de plan rectangulaire (long de plus de 13 m et large de 8 m environ), base d'un probable temple classique en pierre de taille (cf. *supra*, 3.1.2.1 : type D). Ce dernier est peut-être encadré au nord-est et au sud-ouest par deux autres constructions – contemporaines ou postérieures ? –, dont la platee de fondation est d'emprise plus réduite. Cet ensemble succède vraisemblablement à un bâtiment de plan quadrangulaire, mesurant au moins 5 m de côté et associé à un matériel daté des années 40 à 70 de n. è. ; il est possible, mais non démontré, qu'il s'agisse d'un premier temple, dont le plan ne peut toutefois être restitué dans son intégralité. Les abords immédiats de l'enceinte, à l'est et au sud, n'ont pas été étudiés et on ignore si elle relève d'un complexe monumental plus vaste, intégrant d'autres monuments établis au contact du vraisemblable *forum*¹⁶⁷⁴.



Fig. 303 : la ville de Tours/Caesarodunum (Indre-et-Loire) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Galinié (dir.), 2007, p. 327, fig. 3.

Les trois derniers lieux de culte qui présentent une position centrale au sein de villes du Haut-Empire ont également pu border la place du *forum*, qui n'a toutefois pas été reconnue avec certitude. Le temple monumental de Tours/*Caesarodunum* (S.248), comptant parmi les plus grands édifices de culte de la province, s'inscrit ainsi dans un environnement dont on ne connaît que peu d'éléments¹⁶⁷⁵. De plan circulaire (cf. *supra*, 3.1.2.1 : type C2) et pourvu d'un haut podium, d'un porche et d'un décor plaqué de qualité, il prend place dans une cour dont les limites ne sont pas connues, à l'exception de son angle sud-est ; par symétrie, il est toutefois possible de restituer une aire sacrée de plus de 4 200 m², soit l'une des plus vastes enregistrées en contexte de chef-lieu de cité (fig. 300). Des thermes publics existent à environ 200 m au sud, tandis que la proposition de restituer le *forum* dans l'îlot prolongeant à l'est l'aire du sanctuaire monumental ne s'appuie que sur des arguments topographiques fragiles – cet espace est néanmoins situé au croisement des deux principales rues de l'agglomération, dans le prolongement du pont de bois qui franchit la Loire (fig. 303)¹⁶⁷⁶.

La question de l'emplacement du *forum* de Rouen/*Rotomagus* n'est également pas résolue (fig. 304). Il est possible, mais non démontré, qu'il se situe dans les *insulae* voisines d'un édifice thermal public, d'un probable bâtiment à usage commercial et d'un temple (S.268), dont les maçonneries ont été en partie dégagées en 1844 puis en 1991 dans la rue Eugène Boudin¹⁶⁷⁷. De plan quadrangulaire, associant une *cella* et une galerie périphérique, l'édifice de culte repose manifestement sur un podium dont le sol, surélevé, est maintenu au moyen d'un système d'arcs.

1673. Pithon (dir.), 2017.

1674. Brodeur (dir.), 1997, vol. 1, p. 60-64 et pl. 57-59 et 63 ; P. Chevet, L. Daudin, M. Mortreau, in Brodeur (dir.), 1997, vol. 2, p. 89-103 et pl. 141 à 149 ; Chevet, Pithon, 2015, p. 105-107.

1675. Jouquand *et al.*, 2006 ; Jouquand, 2007.

1676. Galinié *et al.*, 2007.

1677. Lequoy, Guillot, 2004, p. 79-80 et p. 84, fig. 24.



Fig. 304 : la ville de Rouen/Rotomagus (Seine-Maritime) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Lequoy, Guillot, 2004, pl. h.-t.



Fig. 305 : la ville de Valognes/Alauna (Manche) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Jeanne et al., 2018, p. 153, fig. 20, sur fond IGN.

Ses dimensions lui confèrent une monumentalité certaine, puisqu'il s'étend sur plus de 21 m de côté, et la découverte de fragments de chapiteaux corinthiens et de colonnes feuillagées, dans une fosse fouillée à proximité, pourrait témoigner d'une élévation soignée, à condition que ces *membra disiecta* proviennent bien de cet édifice. Si M.-Cl. Lequoy et B. Guillot considèrent que l'espace de circulation bordant au nord le temple correspond à une rue, fer-

mée au nord par un portique, il est aussi tout à fait envisageable de considérer que cette aire non bâtie relève d'une cour sacrée environnant le temple et bordée d'une galerie, *a minima* sur sa façade septentrionale (fig. 300). Dans tous les cas, le complexe thermal se développe immédiatement au-delà du mur clôturant le portique, soit à une douzaine de mètres au nord du temple. À l'instar des exemples précédents, il est alors possible de restituer, dans le centre de *Rotomagus*, un complexe monumental associant à tout le moins un sanctuaire, pourvu d'un grand temple et peut-être de portiques, et un édifice thermal.

Enfin, à Valognes/*Alauna*, la reconnaissance d'un grand sanctuaire (S.251) et de son plan global ne pose guère de problème, grâce aux apports récents de prospections géophysiques, alors que le statut même de la ville est discuté (cf. *supra*, 1.1.4.2) et que l'identification d'autres monuments adjacents, notamment du *forum* que L. Jeanne et L. Paez-Rezende proposent de localiser dans l'îlot situé au sud, est incertaine (fig. 300 et fig. 305)¹⁶⁷⁸. D'un point de vue architectural, le lieu de culte, de grande ampleur – il couvre une surface d'environ 3 500 m², soit l'intégralité d'une *insula* –, présente une enveloppe monumentale, matérialisée par un quadriportique et, en façade orientale, par de vraisemblables pavillons d'angle. Au sein de l'aire sacrée, se dresse un grand temple (A/B), installé en fond de cour, et deux édicules disposés symétriquement (C et D), de part et d'autre de l'allée qui y conduit depuis l'entrée supposée du sanctuaire. Le temple principal a manifestement connu au moins deux états successifs, dont on ne peut déterminer l'ordre chronologique : un possible temple classique (B : type D ?) et un bâtiment de plan centré et carré (A : type B1a), de taille plus imposante – et donc plus récent ? L'absence de fouille ne permet pas de détailler davantage la morphologie et l'évolution de ce sanctuaire.

Ces divers exemples, qu'ils soient directement intégrés au centre civique ou qu'ils le côtoient, témoignent de la diversité des formes architecturales mises en œuvre lors de l'édification de lieux de culte dont la position, les dimensions et le décor – du moins lorsque ses fragments ont pu être étudiés – sont révélateurs de la dignité qui leur était conférée. En ce qui concerne les temples, l'adoption des canons classiques de l'architecture religieuse a manifestement été un choix rarement privilégié, à l'opposé de formes locales, affirmant l'importance d'une galerie circonscrivant la *cella*. Un temple classique, dont l'aménagement signe l'adhésion de la cité aux formes architecturales italiennes, a néanmoins pu constituer le cœur du *forum* de *Lutetia*, du lieu de culte d'Angers et peut-être de celui de Valognes, au cours de l'un de ses états. L'absence de normes, en tout cas, est suggestive : chaque cité dicte ses propres règles en

1678. Jeanne et al., 2018.

concevant une aire sacrée adaptée à ses besoins – et aux moyens de ses édiles – et, sans doute, au culte de la divinité qu'elle décide d'honorer. Au-delà de la variété morphologique du temple principal et des équipements, encore peu documentés, qui l'environnent, le caractère monumental de cet ensemble de sanctuaires constitue sans nul doute l'un de ses traits les plus saillants. La cour, enclose par un péribole maçonné et plus ou moins grande, est, à de rares exceptions près, mise en valeur par un quadriportique ; l'aire ouverte et les galeries forment l'écrin du temple principal, généralement dressé sur un podium.

Ces espaces culturels semblent donc destinés au culte d'une divinité majeure, résidant dans un grand temple qui domine l'aire sacrée (soit une organisation spatiale de type II-1, cf. *supra*, 3.2.2) et que l'on avait probablement désignée comme figure tutélaire de la ville. Elle pouvait être accompagnée par d'autres dieux et déesses sans doute secondaires, dont l'image est abritée dans une paire d'édicules à Valognes. Le cas de Vieux doit être considéré à part : l'édifice de culte réunit trois *cellae*, indiquant qu'un culte est rendu à trois personnages divins, élus comme protecteurs de la communauté urbaine, sans que l'on puisse déterminer leur identité et les liens qui les caractérisent ; il est toutefois possible qu'une hiérarchie était établie entre les trois dieux ou déesses, celui ou celle étant le titulaire de la *cella* centrale ayant pu avoir la préséance.

L'absence fréquente de dédicaces conservées, pour ces temples urbains comme pour ceux, plus généralement, des Trois Gaules¹⁶⁷⁹, rend souvent impossible l'identification de leurs propriétaires divins. Parmi les exemples considérés, la seule inscription suffisamment complète pour que le sens en soit compris est issue de l'exploration archéologique du probable *forum* de Jublains ou du sanctuaire qui l'avoisine : l'autel en grès sur lequel elle a été gravée a été exhumé dans l'espace intermédiaire, interprété comme une rue, situé entre ces deux monuments¹⁶⁸⁰. On ne peut alors affirmer avec assurance que la dédicace à Jupiter Très Bon, Très Grand et à Auguste désigne le titulaire du temple de plan rectangulaire, puisque le dieu suprême a aussi pu avoir été honoré dans un autre espace culturel localisé au sein du *forum* voisin. Dans les Gaules romaines, c'est d'ailleurs au culte de celui-ci, premier des dieux de l'État romain et associé au pouvoir impérial, ou du Génie de la cité que sont traditionnellement dédiées les aires sacrées installées au sein même du *forum* ou dans ses environs¹⁶⁸¹.

Par ailleurs, l'examen du mobilier provenant de ces sites est peu instructif à l'égard des pratiques rituelles qui s'y déroulaient : la plupart d'entre eux n'a pas fait l'objet de fouilles ou n'a été explorée que dans le cadre de sondages

étroits, tandis que les autres n'ont livré qu'une quantité très réduite d'objets archéologiques. Seules quelques monnaies des II^e s. et III^e s. ont ainsi été signalées à Rouen ; à Angers, le numéraire, complété par de rares tessons de céramique, est représenté par une cinquantaine de pièces, également tardives, puisque l'essentiel a été émis entre la fin du III^e s. et lors de la première moitié du IV^e s.¹⁶⁸². Enfin, à Tours (S.248), aucun artefact n'a pu être rattaché aux couches contemporaines de la fréquentation du lieu de culte. Pour ces différents exemples, les niveaux de circulation du temple ne sont jamais conservés et ses abords, dans la cour sacrée ou dans les portiques, n'ont été que peu étudiés ; on ne sait donc si la rareté d'objets est liée à des nettoyages réguliers de l'aire sacrée, par exemple, ou simplement à une déficience documentaire.

Il reste enfin à évoquer la chronologie de ces sanctuaires urbains centraux – du moins de ceux pour lesquels on dispose de jalons précis, notamment d'un *terminus post quem* établi à partir de la fouille des niveaux qui sont antérieurs à leur construction. D'une manière générale, les données manquent pour caractériser les aires sacrées fondées avant le milieu du I^{er} s. de n. è. Il est ainsi difficile de restituer la morphologie du ou des éventuels états antérieurs à l'aire civique monumentale de *Lutetia*. Pourtant, le monument de la rue Soufflot n'a pas été construit *ex nihilo* : les vestiges d'occupations antérieures ont été signalés par Th. Vacquer, durant la seconde moitié du XIX^e s., et au cours de sondages réalisés en 1971, sous la direction d'A. Bouthier. En bordure méridionale du monument, sous la rue Le Goff, une construction circulaire, mesurant 21,40 m de diamètre, est recoupée par les murs des boutiques flanquant le *forum* monumental ; à proximité, des dés en pierre constituent les vraisemblables supports d'une élévation en bois, disparue. Ces substructions pourraient avoir relevé d'un édifice public antérieur, peut-être d'un temple de plan circulaire et d'un portique qui dépendraient du premier *forum*, mais les descriptions de Th. Vacquer sont trop imprécises pour en être certain. Par ailleurs, les vestiges de murs en torchis, de puits et de diverses autres fosses, datés des trois premiers quarts du I^{er} s. de n. è., ont été mis au jour dans la partie septentrionale de ce qui deviendra le *forum* monumental : des quartiers d'habitat ont manifestement été acquis par la cité et rasés afin d'aménager – ou plutôt d'étendre ? – le centre civique¹⁶⁸³. Il est probable qu'à *Lutetia*, à l'instar de ce qui a été observé à Vannes, à Rennes ou encore à Périgueux pour les premières décennies du Haut-Empire¹⁶⁸⁴, l'espace civique, d'emprise encore relativement réduite, ait d'abord été matérialisé par une esplanade, peut-être occu-

1679. W. Van Andringa, 2017a, p. 52.

1680. Barbe, 1879, p. 529 ; *CIL* XIII, 3184 ; *I.31*.

1681. Mauger, 2016 ; Van Andringa, 2017a, p. 60-62.

1682. Deville, 1844, p. 188 ; P.-A. Besombes, *in* Brodeur (dir.), 1997, vol. 2, annexe D

1683. Busson, 1998, p. 109-111 ; Busson, 2019, p. 66.

1684. Van Andringa, 2017a, p. 59-60.

pée ou bordée par des constructions de terre et de bois. Ici, comme ailleurs, un simple autel a pu servir d'élément matériel, dans les premiers temps, pour l'exercice de la religion officielle de la cité, notamment à travers la célébration du culte dynastique¹⁶⁸⁵. Au demeurant, à Sens, une base inscrite supportant une statue colossale provient des abords du vraisemblable *forum* du Haut-Empire et rend hommage à Caius César, fils adoptif d'Auguste décédé en 4 de n. è. ; elle appartient à un monument auquel fait écho une série de chapelles ou d'autels funéraires contemporains, dans les Gaules, que l'on considère généralement comme les premières manifestations de la religion publique des cités¹⁶⁸⁶ (cf. *supra*, 1.2.3).

L'érection des grands sanctuaires aménagés dans les environs proches des *fora* de plusieurs chefs-lieux semble également débiter à une date assez tardive, puisqu'elle est postérieure de quelques décennies à l'éclosion des espaces urbains, à tout le moins pour les deux cas les mieux documentés. Le dieu ou la déesse tutélaire de la ville de Tours est ainsi honoré dans un temple monumental dont la construction a vraisemblablement été entamée – plutôt qu'au milieu du I^{er} s. de n. è., comme le suggèrent des datations dendrochronologiques réalisées à partir de pieux de fondation – vers le dernier quart du I^{er} s. ou le début du II^e s. de n. è., si l'on se fie au *terminus post quem* fourni par le matériel piégé dans les niveaux du chantier. Les fondations du temple sont ancrées dans un terrain occupé depuis que le quartier a été urbanisé, au cours du règne de Tibère (14-37 de n. è.) ; les plus anciens vestiges conservés (trous de poteau, empreinte de sablière, fosses dépotoirs, puits), certes lacunaires, évoquent un cadre domestique plutôt qu'un premier lieu de culte, à l'exception d'un mur massif – il est épais de près de 1 m –, qui pourrait relever d'une construction monumentale de nature indéterminée¹⁶⁸⁷. En tout état de cause, l'édification du sanctuaire, comme des autres lieux de culte urbains monumentaux, a certainement dû s'étirer sur plusieurs années, voire même sur quelques décennies, là encore en fonction des moyens disponibles (cf. *infra*, 7.3.2.1).

À Angers, la terrasse sur laquelle se dresse l'enceinte interprétée comme un sanctuaire a pu avoir été créée dès la fin du I^{er} s. av. n. è., scellant un espace occupé à la fin du second âge du Fer par l'un des quartiers à vocation résidentielle et artisanale de l'*oppidum* préexistant. La structure des remblais qui la composent, constituée de couches ondulées et épaisses jusqu'à 2,30 m, qui forment des gouttières parallèles, semble adaptée « à la préparation d'un ter-

rain destiné à accueillir une composition arborée »¹⁶⁸⁸. Il n'est donc pas certain que les travaux de grande ampleur menés pour transformer radicalement l'angle de l'éperon aient été conduits, à l'origine, pour l'aménagement spécifique d'une aire sacrée. Il s'agit dans tous les cas d'une entreprise certainement publique, dictée par les concepteurs de la ville nouvelle, dès sa fondation ou dans les années qui l'ont suivie. Après une durée indéterminée, peut-être longue de plusieurs décennies, la terrasse est à nouveau réaménagée : les constructions maçonnées ont été élevées au cœur d'une cour désormais clôturée par des murs, dont les fondations recoupent le remblai préexistant. L'orientation de ces constructions diffère de celle des murets bâtis lors de la constitution de la terrasse ; elle s'aligne alors sur la trame viaire de la ville du Haut-Empire, planifiée dès la période augustéenne et mise en œuvre, pour l'essentiel, à partir du règne de Tibère. Cet acte signe probablement la fondation du monument, dont les premiers états, peut-être datés des années 40-70, sont peu documentés. Quant à la monumentalisation du site, avec la construction de bâtiments reposant sur des massifs maçonnés, interprétés comme de possibles temples ou édifices, elle intervient probablement après cette date (cf. *supra*).

Dans les Trois Gaules, d'autres exemples de temples monumentaux, insérés dans le maillage urbain des chefs-lieux de cités, ont aussi été construits après le milieu du I^{er} s. de n. è., sur des terrains auparavant dévolus à d'autres activités. L'acquisition de terrains privés par la cité, dans l'optique de bâtir un imposant lieu de culte, est également attestée à Périgueux/*Vesunna* (Dordogne) : le grand sanctuaire dit de la Tour de Vésone prend ainsi place, à partir de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s., à quelques mètres au nord du *forum* de la ville, là où se dressait auparavant une *domus*. À Cahors/*Divona*, un autre temple circulaire, sur le site du centre hospitalier, est bâti à partir des années 50-60, sur un terrain peut-être réservé depuis le second quart du I^{er} s. de n. è., alors que de probables demeures y avaient d'abord été bâties durant la période augusto-tibérienne¹⁶⁸⁹.

Il est regrettable que l'on ne puisse déterminer le profil des divinités dont le culte était célébré dans ces grands sanctuaires urbains. Il ne fait toutefois pas de doute qu'elles devaient figurer parmi les divinités majeures du panthéon de la cité et qu'elles devaient être considérées comme les protectrices de la communauté urbaine. En bordure du centre civique, doit-on y voir une simple juxtaposition et un dédoublement des aires sacrées, le dieu principal de la ville étant honoré sur la place même du *forum*, tandis qu'un autre culte majeur serait assuré dans cet imposant sanc-

1685. Mauger, 2016, p. 299-300.

1686. *CIL* XIII, 2942 ; Nouvel, 2015, p. 241 ; Van Andringa, 2017a, p. 49-50.

1687. Jouquand *et al.*, 2006, p. 155 ; Jouquand, 2007, p. 189-192 ; Ferdière *et al.*, 2014.

1688. Chevet, Pithon, 2015, p. 105 et p. 107 ; voir aussi P. Chevet, L. Daudin, M. Mortreau, in Brodeur (dir.), 1997, vol. 2, p. 79-88 et pl. 139 à 140.

1689. Rigal, 2009, p. 385 ; Van Andringa, 2017a, p. 79.

tuaire adjacent ? À Jublains, comme à Vieux et à Vannes, aucun édifice de culte n'a pu être identifié avec certitude au sein de l'*area forensis*, tandis que l'aire sacrée enclose est installée sur l'un des longs côtés de la place publique – sans recherche, toutefois, d'axialité ou de lien particulier entre les deux monuments, au demeurant séparés par une rue. Il est alors possible, mais non démontré, puisque la connaissance de ces *fora* demeure lacunaire, que ces trois sanctuaires – et d'autres, tels ceux de Tours, de Valognes ou de Rouen, voire d'Angers ? – aient constitué l'*area sacra* du *forum* et aient abrité le culte de la divinité tutélaire, qui résidait parfois en périphérie de la place publique, comme l'a rappelé P. Gros (cf. *supra*). L'hypothèse semble plausible pour de modestes centres civiques, tel celui de Jublains : l'espace réservé lors de la fondation du chef-lieu n'aurait pas été suffisant pour y déployer, au cours des travaux publics du I^{er} s. de n. è., un *forum* de grande ampleur ; il aurait alors fallu installer l'annexe religieuse de ce dernier en périphérie, au sein d'un îlot peut-être intégralement ou partiellement acquis pour cette occasion. Pour les exemples étudiés, la chronologie du *forum* et des sanctuaires voisins n'est toutefois que rarement connue ; elle devra être ultérieurement affinée pour déterminer si leur construction relève d'un programme unitaire, lié au développement global de la parure monumentale de la ville et peut-être à l'acquisition, par la cité, du droit latin (cf. *infra*, 7.3.2.1), ou s'il s'agit de chantiers indépendants de toute promotion juridique. Il est tout aussi envisageable que d'autres lieux de culte aient bordé le *forum* de ces villes et aient ainsi relevé d'un centre monumental associant de multiples aires sacrées, où l'on célébrait publiquement le culte des grands dieux de la cité et les hommages rendus au pouvoir impérial, à l'image du réseau de sanctuaires formé au début du Haut-Empire en bordure de l'*area forensis* de Pompéi¹⁶⁹⁰.

Quoi qu'il en soit, la pratique des cultes publics ne se cantonne pas aux espaces centraux des villes, situés dans les environs de leur *forum* : d'autres grands sanctuaires, dont le statut doit toutefois être discuté, ont été reconnus dans les quartiers périphériques des chefs-lieux, mais aussi à l'extérieur de ces derniers (cf. *infra*, 5.1.2.4).

5.1.2.2. D'autres grands lieux de culte parsemant les tissus urbains

Peu de sanctuaires dispersés dans les quartiers des villes, à l'écart des centres monumentaux, ont à ce jour été identifiés dans les cités considérées ; il faut par ailleurs distinguer de vastes aires sacrées, dont le statut est probablement public, de lieux de culte d'emprise bien plus restreinte et d'architecture souvent modeste, sans doute privés (cf. *infra*, 5.1.2.3). Parmi les lieux de culte les plus impor-

tants, seule l'aire enclose des Jacobins, au Mans (S.16), a été étudiée – bien qu'incomplètement – dans le cadre d'une opération de fouille préventive, dirigée par P. Chevet (Inrap, 2010-2011), tandis que le sanctuaire nord-ouest de Jublains (S.34) et celui du Clos Julio, à Corseul (S.133) ont été reconnus au cours de prospections géophysiques, pour le premier, et aériennes, pour le second (fig. 306 et tabl. XXVI).

Le site manceau des Jacobins est localisé dans les quartiers orientaux de *Vindinum*, dont l'organisation au cours du Haut-Empire est encore peu documentée : la ville se développe en grande partie sur la butte du Vieux Mans, qui accueille vraisemblablement son centre civique – à environ 300 m à l'ouest, sous l'actuelle place Saint-Pierre ? – et une partie de ses monuments, pour la plupart non localisés, ainsi que sur le versant occidental de celle de la Couture, s'étendant de l'autre côté de la vallée du ruisseau de l'Isaac, affluent de la Sarthe aujourd'hui disparu (fig. 307). Les vestiges d'un édifice de spectacle, dont la forme n'a pu être déterminée, ont été partiellement exhumés à la fin du XVIII^e s. à une centaine de mètres au sud-est du sanctuaire des Jacobins, tandis qu'aucun autre monument n'a été reconnu dans ses environs proches¹⁶⁹¹. L'emplacement du lieu de culte, aménagé au fond de la vallée de l'Isaac, a manifestement été déterminé par le passage du cours d'eau (cf. *infra*, 5.3.1), prenant sa source à plus d'un kilomètre à l'est-nord-est et canalisé dès le début du I^{er} s. de n. è. En effet, de premiers dépôts de monnaies gauloises et augustéennes, probablement jetées dans le ruisseau et accumulées par dizaines dans son lit ou sur ses berges, sont réalisés durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (cf. *supra*, 4.2.3.1). Les difficultés liées à la datation des monnaies gauloises, uniques témoins d'une activité religieuse précoce, ne permettent pas d'affiner la chronologie des plus anciens gestes rituels : on ne sait si le jet de numéraire débute dès l'aménagement des abords de l'Isaac, occupés par des constructions de bois et de terre et par un four de potier dès le second tiers du I^{er} s. av. n. è., ou plus tardivement, dans le courant de la période augustéenne.

Quoi qu'il en soit, la *stips* est encore pratiquée au cours des décennies suivantes, dans l'eau, mais aussi au sein d'un édicule maçonné (A) construit à une vingtaine de mètres au nord du ruisseau, probablement vers les années 15-20 de n. è. ; il semble plausible de considérer qu'il abrite la statue de la divinité ayant aussi élu résidence dans l'élément aquatique (cf. *supra*, 3.1.3.2). L'identification des limites de l'aire sacrée, dans son état antérieur aux décennies centrales du I^{er} s. de n. è. (S.16, ph. 1), pose problème, puisque d'autres aménagements, localisés sur la rive droite de l'Isaac, entre l'édicule A et le cours d'eau – dont des

1690. Van Andringa, 2009, p. 70.

1691. Chevet *et al.*, 2014, p. 126-128.

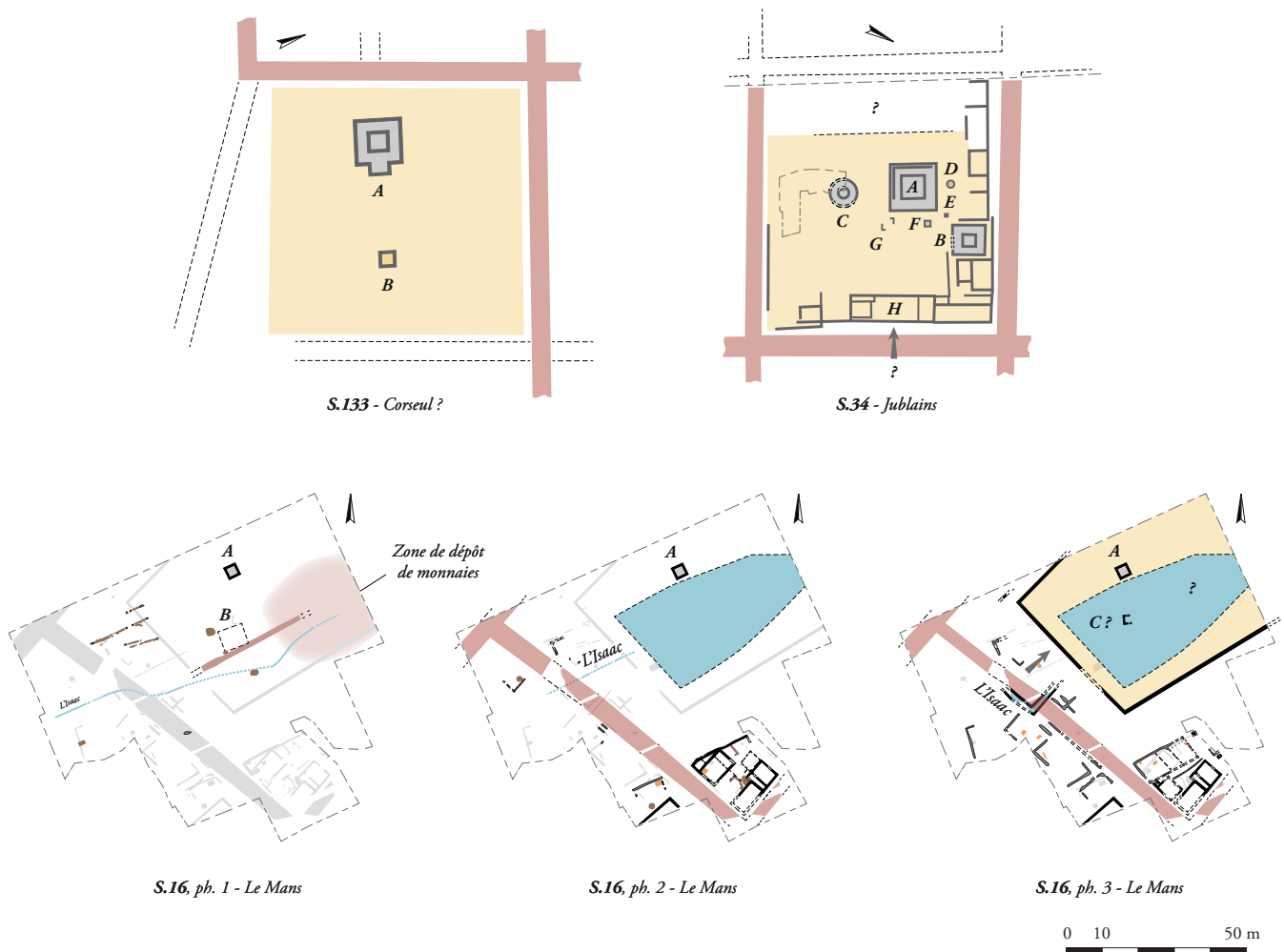


Fig. 306 : plan de grands sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard, d'après Langouët, 1991, t. 3 ; Caraire, 2020, p. 25, fig. 21 et p. 46, fig. 42 ; Chevet (dir.), 2016, vol. 1, p. 494-506.

fosses, un bâtiment de plan rectangulaire (B), construit en matériaux périssables, et un chemin empierré –, pourraient n'avoir aucun lien avec la pratique d'un culte et témoigner de la coexistence d'activités profanes et religieuses.

La création d'un possible étang, grâce à un système de retenue d'eau et à l'emplacement où l'on jetait jusqu'alors les monnaies, paraît intervenir vers les années 40-50 de n. è., au plus tôt, au moment où la trame urbaine est mise en place ; celle-ci structure désormais le quartier des Jacobins, aussi traversé par le cours canalisé de l'Isaac (S.16, ph. 2). Durant cette phase, des offrandes de divers types continuent d'être déposées ou rejetées dans l'étang ou à ses abords immédiats, ainsi que dans l'édicule A, dans un espace qui semble dès lors réservé aux pratiques religieuses. L'emprise de l'aire sacrée, de grandes dimensions, n'est cependant pas connue : le site se prolonge vers le nord-est, au-delà de la limite de fouille, comme l'indique la construction d'un péribole maçonné de plan trapézoïdal, au plus tôt dans les années 110-130, dont le tracé n'a pu être intégralement suivi (S.16, ph. 3). On ignore donc si d'autres édifices, peut-être plus monumentaux que l'édicule A, existent au sein de l'aire sacrée, de même que l'entrée principale de cette dernière n'a pu être localisée. Il est

cependant certain que le sanctuaire, bien que ses limites ne coïncident pas avec celles de l'îlot, couvre une surface importante, probablement égale, au bas mot, à 2 500 m².

La fouille des espaces situés au sud et au sud-ouest de l'enceinte, le long des rues qui encadrent cette dernière – notamment de celle qui relie sans doute l'édifice de spectacle voisin à la butte du Vieux Mans – a révélé l'existence de constructions relativement modestes. Celles-ci ont été interprétées comme des habitations, des ateliers artisanaux – dont l'une accueille les activités d'un bronzier, produisant des statues – ou encore comme une probable taverne. En revanche, on ignore tout de l'environnement du sanctuaire le long de ses façades nord-ouest, vraisemblablement directement bordée par une rue, et nord-est, qui a également pu être longée par un axe de circulation¹⁶⁹².

L'intégration du sanctuaire nord-ouest de Jublains (S.34) dans le tissu urbain de la ville antique est mieux documentée (cf. *supra*, fig. 297 et 306), bien que les éléments de chronologie manquent pour ce site, récemment

1692. Chevet *et al.*, 2014 ; Chevet, 2015 ; Chevet (dir.), 2016, vol. 1-1.



Fig. 307 : la ville du Mans/
Vindinum (Sarthe) au I^e s.
de n. è. Réal. S. Bossard,
d'après Chevet et al.,
à paraître, sur fond IGN.

découvert au cours des prospections géophysiques¹⁶⁹³. L'aire sacrée a été aménagée en bordure de l'un des axes qui traversent *Noviodunum* du nord-ouest au sud-est, en longeant notamment le grand sanctuaire suburbain (S.32), localisé à une centaine de mètres au nord (cf. *infra*, 5.1.2.4), ainsi que des thermes publics et le théâtre, sis dans les quartiers méridionaux de la ville. Située dans le quart nord-ouest du maillage urbain, elle est entourée, *a minima* au nord, à l'est et au sud, par des *insulae* qui semblent avoir été partagées entre plusieurs propriétés privées ; le lieu de culte (S.33) flanquant le probable *forum* (cf. *supra*, 5.1.2.1), sans doute public, prend cependant place à une quarantaine de mètres, dans l'îlot établi directement au sud-est. Les abords occidentaux de l'*insula*, marquant la limite de l'espace urbain, n'ont pas été étudiés et on ne sait donc s'ils ont été véritablement lotis. Aucune anomalie n'a d'ailleurs été repérée sur la frange sud-ouest de l'îlot accueillant le sanctuaire ; il est possible que ce dernier n'en occupait que les deux tiers, alors que la partie restante aurait pu avoir été laissée vide de toute construction – à moins que de modestes édifices, bâtis en matériaux périssables, n'aient ici laissé aucune trace perceptible au moyen d'un géoradar.

Il n'est donc pas facile de cerner les limites de ce lieu

de culte, qui devait néanmoins occuper la majeure partie de l'*insula*, en particulier son angle septentrional, sur une surface égale ou supérieure à 3 300 m². Il n'est également pas certain que l'ensemble des bâtiments bordant les rues situées au nord-ouest et au nord-est de l'aire sacrée, s'ils en sont bien contemporains, aient été rattachés au sanctuaire ; leur plan est incomplet et on ne peut, dans tous les cas, en reconnaître la fonction. Un grand édifice de plan rectangulaire (H), au nord-est, pourrait cependant avoir marqué l'entrée du lieu de culte. Il est plus aisé de restituer l'organisation de l'espace central de la cour sacrée : deux temples (A et C) sont environnés de multiples édicules – chapelles, bases de statues ou d'autels ? –, tandis qu'un troisième édifice de culte (B), placé le long de la façade nord-ouest du sanctuaire, semble avoir été bordé par d'autres constructions. On ignore si les aménagements identifiés relèvent d'un même programme de construction ou, plutôt, au regard de l'encombrement de la cour, du développement progressif des équipements du sanctuaire. Une autre inconnue réside dans la question des origines du lieu de culte : son emplacement était-il réservé dès la mise en place de la trame urbaine, vraisemblablement postérieure au milieu du I^{er} s. de n. è.¹⁶⁹⁴, ou bien a-t-il été bâti plus tardivement,

1693. Caraire, 2020.

1694. Bocquet, Naveau, 2004, p. 176.

N°	Chef-lieu	Lieu-dit	Qualité des données	Cité	Position au sein de la ville	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Interprétation proposée
S.16	Le Mans/ <i>Vindinum</i>	Les Jacobins	2	Aulercques Cénomans	Quartiers orientaux	?	> 2 150 m ²	A1a	12 m ²	Étang alimenté par un ruisseau ?	Seconde moitié du I ^{er} s. av. n. è. - fin du II ^e s. ou III ^e s. de n. è. ?	Sanctuaire public ?
S.34	Jublains/ <i>Noviodunum</i>	La Tonnelle - sanctuaire nord-ouest	0	Aulercques Diablintes	Quartiers nord-ouest	III-2c	> 3 300 m ²	- A : B1a - B : B1a - C : B4 - D à G : édifices ?	- A : 180 m ² - B : 80 m ² - C : 50 m ²	Multiples bâtiments périphériques	Inconnue	Sanctuaire public ?
S.133	Corseul/ <i>Fanum Martis</i> (?)	Le Clos Julio	0	Cortosolites	Quartiers sud-est	II-3a	+/- 4 800 m ² ?	- A : B1b - B : A1a ?	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 20 m ²	-	Inconnue	Statut indéterminé

Tabl. XXVI : caractéristiques principales des grands sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.

après avoir rasé d'éventuelles constructions antérieures ?

Les données réunies au sujet du sanctuaire du Clos Julio à Corseul (S.133) sont encore moindres. Les vestiges reconnus par L. Langouët en prospection aérienne, entre 1981 et 1991¹⁶⁹⁵, se limitent à un temple de plan centré (A) et à une petite construction carrée (B), distante d'une vingtaine de mètres et située dans l'axe de l'entrée du bâtiment principal. Ces deux édifices occupent la partie centrale d'un îlot *a priori* vide d'autres constructions et mesurant, tout au plus, 90 m de long et 70 m de large ; ce dernier est localisé en bordure méridionale du carroyage dessiné par les rues du chef-lieu, près de son angle sud-est (fig. 306 et 308). Seule la position centrale du temple et de son annexe – une chapelle, une base de statue ou d'autel, un bassin ou encore le porche marquant l'entrée de l'aire sacrée ? – au sein de l'*insula*, dont les limites orientale et méridionale ne sont d'ailleurs pas assurées, permet de supposer que l'emprise du lieu de culte se confond avec celle de l'îlot. Il faudrait alors restituer une aire sacrée de plusieurs milliers de mètres carrés, peut-être même de plus d'un demi-hectare. Cette hypothèse ne s'appuie toutefois que sur des anomalies repérées au cours de survols aériens et il est envisageable que d'autres aménagements, non reconnus grâce à cette méthode, aient existé au sein du même îlot. En résumé, il faut donc demeurer prudent et considérer avec réserve que ce lieu de culte, équipé d'un temple de dimensions somme toute moyennes, ait pu constituer un autre sanctuaire urbain dont l'emprise serait considérable.

Les trois sanctuaires étudiés, malgré les lacunes documentaires évoquées et leurs particularités propres, partagent plusieurs traits communs qu'il convient de souligner. Leur position dans les quartiers périphériques du maillage urbain n'est pas nécessairement liée à des questions de chronologie et de fondation tardive, comme le démontre l'exemple du Mans, dont les plus anciennes manifestations sont précoces. Au contraire, il est possible que les lieux de culte de Jublains et de Corseul aient été bâtis après l'aménagement des quartiers les plus centraux de la ville, dans les seuls espaces encore disponibles pour accueillir une vaste aire sacrée. Si cette dernière s'étend sur plusieurs milliers de mètres carrés et recouvre la majeure partie, voire la totalité d'un îlot urbain, leurs équipements ne peuvent pour autant, en l'état des connaissances, être qualifiés de monumentaux, à l'opposé des lieux de culte implantés dans les quartiers centraux des chefs-lieux. De fait, point de temple classique : les édifices de plan centré (types B1a, B1b et B4) ou même les simples *cellae* (type A1a), simples ou multiples, dominant ; leurs dimensions sont moyennes, voire petites. Quant aux autres équipements, ils sont également

1695. Langouët, 1991, t. 3.

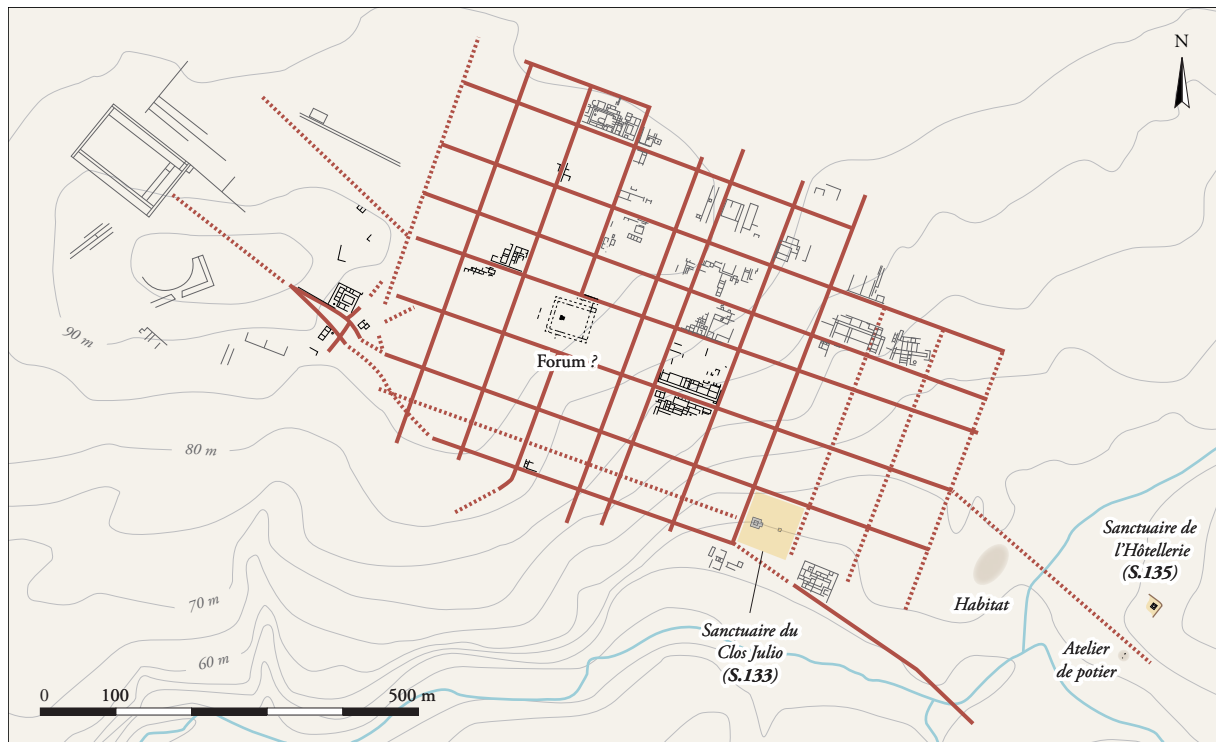


Fig. 308 : la ville de Corseul (Côtes-d'Armor) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Ferrette et al., 2017, p. 55, fig. 28, sur fond IGN.

limités et l'absence supposée de portiques est notable.

Les divinités honorées n'ont pu être identifiées. Elles sont multiples à Jublains, où plusieurs temples à galerie coexistent, et peut-être à Corseul, si l'on admet que l'édicule *B* correspond à une *cella*. Au Mans, il s'agit d'au moins un dieu ou une déesse résidant dans l'eau. Pour ce dernier site, P. Chevet *et al.*¹⁶⁹⁶ ont proposé de mettre en relation des bases de statues épigraphes, réemployées dans les fondations de l'enceinte tardive de la ville, et le lieu de culte des Jacobins, distant de 400 m de leur lieu de découverte ; néanmoins, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, on ne peut être certain que les divinités qui y sont mentionnées – Apollon Auguste Atesmertus et sa parèdre *Serona Sive-li[a ?]*¹⁶⁹⁷ – ont bien été honorées sur ce site et non dans une autre aire sacrée de l'espace urbain.

Les pratiques de déposition d'offrandes ne sont documentées qu'au Mans, seul site fouillé. Les objets découverts témoignent de dons variés, parmi lesquels le numéraire paraît occuper une place prépondérante : dès les origines du sanctuaire, au plus tard durant la période augustéenne, des monnaies sont jetées dans l'eau, ainsi que dans une *cella* à partir du début de notre ère, sans avoir été récupérées. De vraisemblables offrandes alimentaires, ainsi que des parures, des accessoires vestimentaires et divers petits objets ont également été accumulés sur les berges du ruisseau ou de l'étang, où la pêche était sans doute également pratiquée, comme en témoigne la découverte de lests de filets de

pêche¹⁶⁹⁸. Ce sanctuaire – comme celui de Jublains, situé le long de l'une des principales rues de l'agglomération ? – semble donc avoir été activement fréquenté, et ce durant plusieurs siècles.

Malgré leur localisation à l'écart du centre monumental de la ville, ces lieux de culte semblent donc avoir figuré parmi les sanctuaires les plus importants des espaces urbains : leur surface remarquable et surtout la portion qui leur est réservée au sein même de l'aire quadrillée par les rues témoignent de la place de choix qui leur a été accordée, même s'ils n'ont – *a priori* – jamais connu d'état monumental, en dépit de réaménagements successifs au Mans. Leur développement est donc certainement lié à l'histoire locale des communautés, par exemple à la présence d'un dieu ayant élu résidence dans l'eau, qui a fixé l'emplacement de son sanctuaire dans la ville naissante de *Vindinum*, ou peut-être à la volonté de regrouper le culte de plusieurs dieux et déesses d'importance secondaire dans les quartiers nord-ouest de Jublains. L'exemple des Jacobins montre que le lieu de culte évolue au gré des transformations qui modèlent le chef-lieu et ses quartiers périphériques, notamment lorsque la retenue d'eau est créée – et ce pour modifier le tracé d'un ruisseau traversant la ville du Haut-Empire – en parallèle de la mise en place des rues de cette dernière¹⁶⁹⁹. Au regard de ces éléments et malgré l'absence d'inscription significative, il paraît donc plausible de reconnaître à ces sanctuaires un statut public, du moins pour ceux du Mans et de Jublains.

1696. Chevet *et al.*, 2014, p. 158.

1697. *AE*, 1984, 641-642.

1698. Chevet *et al.*, 2014, p. 133-155.

1699. Chevet *et al.*, 2014, p. 385.

N°	Chef-lieu	Lieu-dit	Position au sein de la ville	Qualité des données	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée (m ²)	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Interprétation proposée
S.35	Jublains	La Tonnelle - sanctuaire septentrional	Quartiers septentrionaux	0	II-1c ?	< 500 m ² ?	B1a	+/- 80 m ²	-	Inconnue	Sanctuaire privé
S.100	Chartres	Place des Épars	Quartiers occidentaux	1	II-1c ?	+/- 575 m ²	B1a	- C1 : +/- 35 m ² - C2-C3 : +/- 60 m ²	Puits	Début du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - seconde moitié du III ^e s.	Sanctuaire privé
S.135	Corseul	L'Hôtellerie	Quartiers orientaux	1	?	?	B1a ou B1b	42 m ²	-	Haut-Empire	Sanctuaire privé
S.281	Vieux	Musée archéologique	Quartiers orientaux	2	II-3c	+/- 1 050 m ²	- A : B1a - B : A1a	- A : 98 m ² - B : 3 m ²	Multiples bâtiments périphériques	Fin du I ^{er} s. ou première moitié du II ^e s. - dernier tiers du III ^e s. ou début du IV ^e s.	Sanctuaire privé

Tabl. XXVII : caractéristiques principales des modestes sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.

5.1.2.3. Des sanctuaires privés, fréquentés à l'échelle d'un quartier ou liés aux cultes d'associations ?

D'autres sanctuaires, implantés dans le tissu urbain et également pourvus d'un ou de plusieurs temples, présentent un caractère bien plus modeste et peuvent certainement être rangés parmi les lieux de culte privés localisés en ville, au même titre que les petites chapelles intégrées à certaines résidences urbaines. Ces dernières, destinées à la célébration du culte des divinités protectrices de la famille et que l'on peut qualifier de sanctuaires domestiques, n'ont pas été prises en compte ici ; les travaux en cours de M. Mauger, menés à l'échelle des Gaules romaines, traitent de cette question spécifique, tout en soulignant les difficultés que pose souvent leur identification¹⁷⁰⁰.

Quatre cas méritent ici une analyse détaillée (tabl. XXVII) : il s'agit de trois sanctuaires fouillés, dans un cadre préventif, à Chartres, sur la place des Épars (S.100), à Vieux, en amont de la construction du musée archéologique (S.281), et à Corseul (S.135), sur le site de l'Hôtellerie, ainsi que d'un temple récemment reconnu au cours de la campagne de prospection géoradar menée à Jublains (S.35).

L'un des intérêts majeurs de l'opération archéologique conduite en 2004-2005 sur la place des Épars à Chartres (S.100) est d'avoir permis l'étude, de façon certes incomplète, de plusieurs îlots composant les quartiers occidentaux d'*Autricum* (fig. 309). Bien que la publication exhaustive des résultats n'ait pas encore été achevée, les premiers bilans édités permettent de brosser à grands traits l'histoire du quartier et notamment celle d'un petit lieu de culte (fig. 310 et 311)¹⁷⁰¹.

L'îlot rectangulaire dans lequel s'inscrit le sanctuaire a été fondé dès la fin de la période augustéenne, au cours des années qui ont marqué la mise en place du chef-lieu, qui a succédé à une agglomération de la fin du second âge du Fer. Long de 138 m et large de 125 m, il est dès lors scindé en deux parties inégales par une ruelle, dont l'axe diffère quelque peu de celui des rues qui l'encadrent. Dès sa création, l'îlot a été divisé en étroites parcelles, larges entre 8 et 11 m et donnant sur les rues adjacentes. C'est en bordure méridionale de la ruelle qu'est installée la cour qui accueillera, à partir du début du II^e s., le temple C. Empierrée dès son origine, cette aire clôturée est d'abord dominée par un bâtiment en terre et en bois (A), construit sur une plateforme faiblement surélevée (S.100, ph. 1). Si l'on ne peut en restituer le plan et les dimensions exactes, son orientation, identique à celle du futur temple à galerie et distincte de celle des limites de la cour, milite en

1700. Mauger, 2018a ; Mauger, en préparation.

1701. Joly dir., 2010 ; Canny *et al.*, 2019.



Fig. 309 : la ville de Chartres/Autricum (Eure-et-Loir) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Joly et al., 2015, p. 119, fig. 2.

faveur de l'hypothèse d'un premier édifice de culte, sans doute modeste. Par ailleurs, une fosse entaille le sol de la cour près de sa vraisemblable limite sud-est ; elle contient plusieurs objets qui pourraient avoir été introduits dans le cadre de premiers gestes religieux : deux *dolia* empilés et deux amphores – dont l'une a livré des restes fauniques –, sont associés à six monnaies augustéennes.

Entre le deuxième quart du I^{er} s. et le deuxième quart du II^e s., une grande *domus* est bâtie sur quatre parcelles alors réunies, et borde désormais la cour avec deux autres demeures de taille moyenne. Bien que vraisemblable, l'existence du sanctuaire voisin n'est pas confirmée lors de cette phase : la possible *cella* a été détruite et seul un bassin en bois (B), dans l'angle oriental de la cour, semble relever de cette phase (S.100, ph. 2). Divers objets (céramique, faune et monnaies), placés dans des fosses ou des trous de poteau encadrant le bassin, pourraient cependant indiquer la poursuite des activités religieuses, bien que l'interprétation de ces quelques artefacts soit incertaine.

Puis, au début du II^e s., le quartier subit les dommages d'un incendie, avant d'être rapidement reconstruit ; une autre *domus*, occupant trois parcelles, est alors érigée au nord-est du sanctuaire. Celui-ci est réaménagé au même moment et accueille désormais un temple à galerie péri-

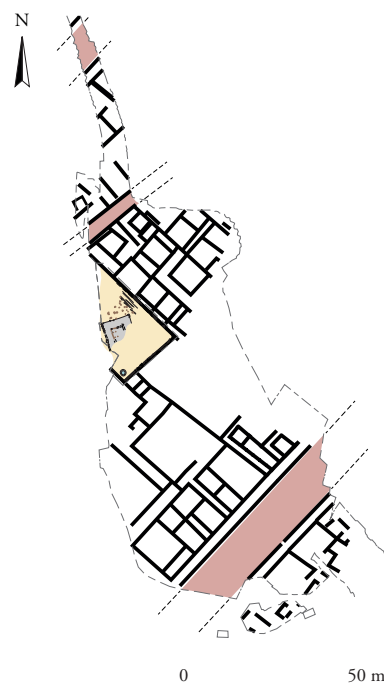


Fig. 310 : le quartier de la place des Épars à Chartres (Eure-et-Loir ; S.100). Réal. S. Bossard, d'après Joly (dir.), 2010, p. 129, fig. 2.

phérique (S.100, ph. 3 et 4, C). Durant le II^e s., tandis que la construction maçonnée est privilégiée pour les autres édifices de ce quartier, seul le temple C conserve une élévation en matériaux périssables, bien qu'il ait été reconstruit à deux reprises. En outre, l'aire associée au temple, qui correspond plus ou moins à la cour définie dès la fondation du quartier, est restée étroite – sa surface couvre à peine, au total, 600 m². L'espace bordant la ruelle n'a pu être fouillé et on ignore donc si d'autres aménagements sont associés au sanctuaire, également pourvu d'un puits ; des ornières, conservées à l'est du temple, indiquent que des véhicules pouvaient pénétrer dans la cour, sans doute depuis la ruelle. Il est toutefois possible qu'un autre accès, au sud-ouest, reliait l'espace sacré à la parcelle voisine, occupée par des bâtiments localisés en dehors des limites de la fouille. Ainsi, on ne peut être certain que ce modeste lieu de culte était indépendant des autres espaces de l'îlot ; on peut tout à fait envisager qu'il était rattaché à un ensemble plus vaste – le siège d'une association, ou la résidence d'une famille ? Le réaménagement concomitant de la *domus* située au nord-est du lieu de culte et de ce dernier, au début du II^e s., pourrait d'ailleurs être significatif d'un lien entre ces deux ensembles¹⁷⁰², mais la destruction générale du quartier par le feu explique sans doute, aussi, que ses diverses composantes aient été reconstruites au même moment. Une autre hypothèse consiste à restituer un sanctuaire de quartier, qui aurait été géré et entretenu par plusieurs de ses habitants.

1702. Canny et al., 2019, p. 435.

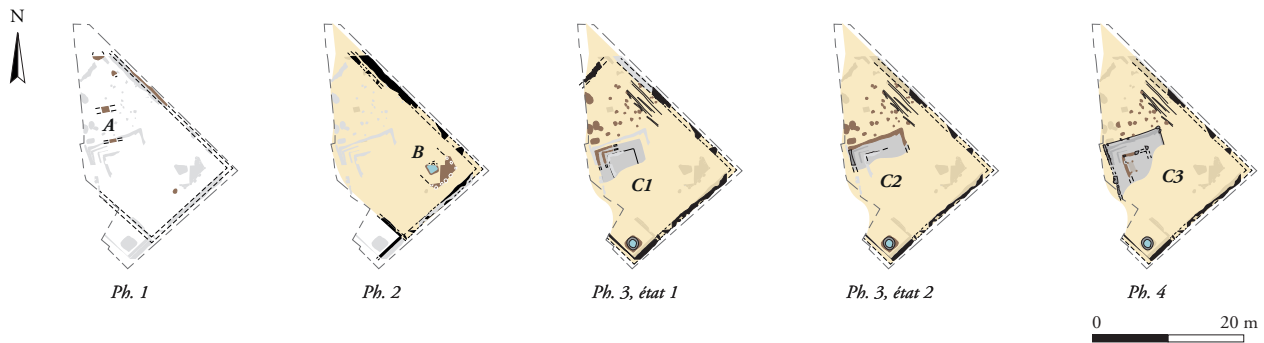


Fig. 311 : évolution du sanctuaire de la Place des Épars à Chartres (Eure-et-Loir ; S.100).

Réal. S. Bossard, d'après Joly (dir.), 2010, p. 130-131, fig. 3-4.

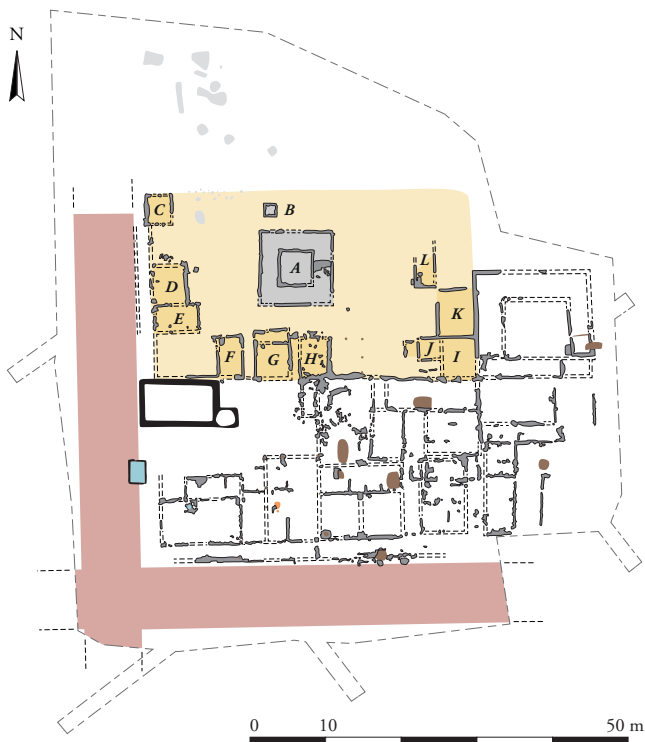


Fig. 312 : vestiges du site du musée archéologique de Vieux (Calvados ; S.281) : un sanctuaire privé intégré à un quartier périphérique de la ville du Haut-Empire ? Réal. S. Bossard, d'après Kerébel (dir.), 2000, vol. 2, p. 10, fig. 5.

Le sanctuaire de Vieux (S.281), mis au jour dans le cadre d'une fouille préventive réalisée en 1999¹⁷⁰³, est mieux documenté, puisque le temple et son environnement ont pu être étudiés dans leur intégralité. Le bâtiment de culte prend place dans une cour de plan rectangulaire, localisée en bordure orientale d'*Aregenua*, le long d'une rue qui dessert le théâtre de la ville (cf. *supra*, fig. 301 et fig. 312). La cour, à l'origine pavée de grès, est d'abord dépourvue de temple : il n'a été édifié qu'après en avoir surélevé le niveau de circulation, au plus tôt durant la première moitié du II^e s. de n. è., tandis que l'aménagement de la cour et des bâtiments qui la bordent, peut-être contemporains de sa fondation, n'est pas daté – l'îlot auquel se rattache l'en-

semble a toutefois été structuré entre la fin du I^{er} s. et le milieu du II^e s. de n. è.

La cour, d'une surface d'environ 1 050 m², est délimitée par un mur d'enceinte sur au moins trois de ses côtés ; sur son pourtour, se répartissent plusieurs bâtiments de plans variés, formés d'une ou de plusieurs pièces, pour la plupart vides de toute structure – seul l'édifice F, au sud-ouest du temple, est équipé d'un foyer, installé dans l'un de ses angles (cf. *supra*, 3.1.4.3). Ces modestes constructions, comme le petit temple de plan centré et carré (A) et un édicule adjacent (B), ont toutes été édifiées en matériaux périssables, sur des solins de pierre, à l'instar des autres bâtiments de l'îlot – à l'exception d'un seul édifice aux murs maçonnés, construit plus tardivement. Doit-on y voir des annexes utilisées dans le cadre du culte ? La postériorité du temple par rapport à la cour et, peut-être, à la majorité des bâtiments qui l'encadrent suggère une autre hypothèse : celle d'un établissement privé qui a pu réunir, peut-être après plusieurs années ou décennies d'existence, les moyens nécessaires à l'édification d'un temple – un simple autel était-il dressé auparavant dans la cour ? L'organisation des constructions adossées au mur d'enceinte de la cour n'est guère caractéristique d'un habitat urbain ; les éléments de comparaison manquent pour identifier un siège de corporation, mais cette éventualité peut néanmoins être évoquée.

Par ailleurs, si les deux parcelles accolées au sud de la cour, dans la même *insula*, semblent accueillir des habitations ou des boutiques et être totalement indépendantes de l'aire sacrée, une porte assure probablement la communication entre l'édifice construit dans l'angle sud-est de la cour et un bâtiment voisin, à l'est, laissant entrevoir un possible lien entre le lieu de culte et la parcelle qui se développe à l'est et au sud-est. Cet édifice adjacent, bien que mal conservé, présente un plan original, composé notamment d'une cour bordée sur ses quatre côtés d'une galerie au sol bétonné, dont la fonction n'est pas connue – s'agit-il d'un espace de réception ou de jardin, intégré ou non à une demeure ? Ainsi, ce sanctuaire semble bien faire partie d'un ensemble plus grand et être en lien avec d'autres espaces de l'îlot, peut-être fréquentés par la communauté qui le gère.

1703. Kerébel dir., 2000.

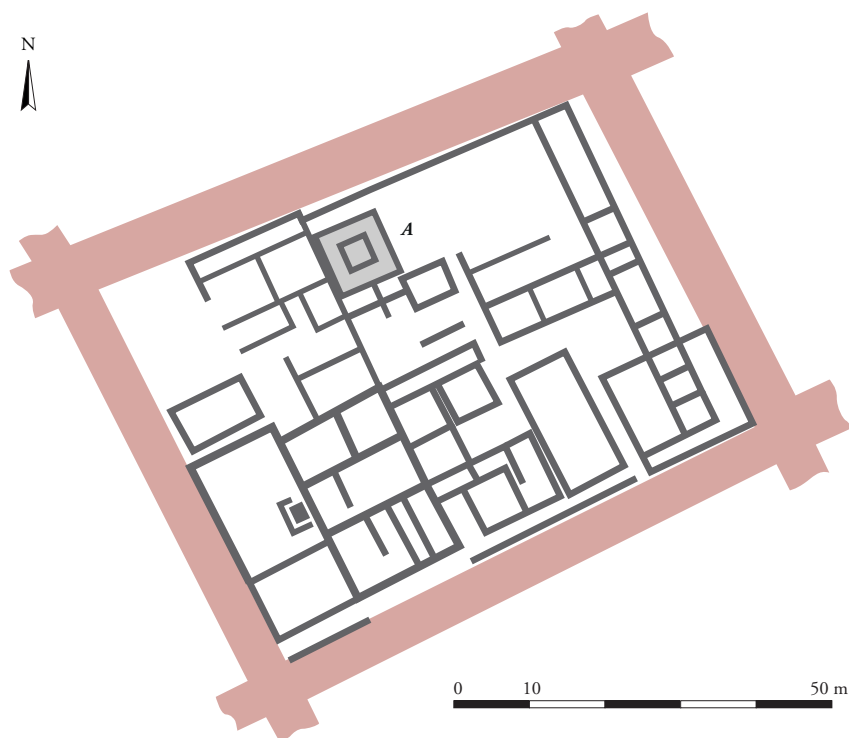


Fig. 313 : vestiges de l'îlot accueillant un petit temple (privé ?), localisé dans les quartiers septentrionaux de Jublains/Noviodunum. Réal. S. Bossard, d'après Caraire, 2020, p. 23, fig. 19.

Étudiés lors d'un diagnostic archéologique conduit en 2005¹⁷⁰⁴, les vestiges du temple de l'Hôtellerie, à Corseul (S.135), sont situés à environ 300 m à l'est de l'aire urbaine quadrillée par le réseau de rues (cf. *supra*, fig. 81 et 308). Ils sont aussi localisés à quelques dizaines de mètres au nord-est d'une probable route quittant la ville en direction du sanctuaire monumental du Haut-Bécherel (cf. *infra*) et de Rennes. Les opérations archéologiques réalisées au cours des dernières années dans les environs du temple de l'Hôtellerie ont montré qu'un quartier suburbain, accueillant des habitations ainsi que des infrastructures à vocation artisanale – dont un four de potier –, s'est manifestement développé aux abords de cet axe de communication¹⁷⁰⁵. L'orientation des murs et des fossés identifiés dans ce secteur, y compris pour le temple et le fossé qui l'avosine, s'aligne d'ailleurs sur l'axe de la voie et non sur le quadrillage de la trame urbaine. Le bâtiment de culte n'est effectivement pas isolé, puisqu'il a été aménagé dans l'angle oriental d'un enclos, délimité par un fossé profond de moins de 1 m. Les dimensions de l'enceinte, ainsi que ses autres composantes, ne sont pas connues. La position du temple et son orientation particulière – son entrée est effectivement placée au nord-ouest, contrairement à la plupart des édifices de culte (cf. *supra*, 3.1.2.2) – semblent avoir été contraintes par l'existence d'autres constructions au sein de l'enclos, dont il n'occuperait qu'une place secondaire. Au demeurant, il est de très petite taille et a été essentiellement construit en matériaux périssables. Il paraît plausible d'envisager que l'établissement enclos, probablement modeste, correspond, plutôt qu'à un sanctuaire équipé de

multiples temples, à un habitat périurbain, au siège d'une corporation d'artisans ou peut-être à un lieu d'accueil des voyageurs, comme le suggèrent le passage d'un axe routier majeur ainsi que son emplacement à l'entrée du chef-lieu. Les arguments manquent pour privilégier une hypothèse à une autre, d'autant plus que le mobilier collecté sur le site, composé de tessons de céramique et de verre et de rares monnaies, n'aide guère à en déterminer la nature ; il indique toutefois que l'établissement est fréquenté, à tout le moins, durant les deux premiers siècles de notre ère.

Enfin, à Jublains/Noviodunum (S.35), la nature des données recueillies au cours d'une récente prospection géophysique¹⁷⁰⁶ limite à quelques observations d'ordre planimétrique l'étude d'un troisième modeste temple. Implanté dans la partie septentrionale d'une *insula*, il se caractérise par un emplacement particulier, puisqu'au-delà de la rue qui longe cet îlot au nord et qui marque l'une des limites de la trame urbaine, s'étend le grand sanctuaire suburbain de Jublains (S.32 ; cf. *supra*, fig. 297 et fig. 313). Pour autant, le temple en question semble avoir été installé, en dépit d'incertitudes liées à la lecture difficile des anomalies repérées, dans la partie occidentale d'une cour fermée par des murs et donc indépendante du complexe monumental voisin. Il s'inscrit effectivement dans un îlot densément bâti, qui paraît avoir été dépourvu de toute construction monumentale ; au moins deux parcelles peuvent être individualisées au sein de l'*insula* et le sanctuaire se rattache à la plus grande d'entre elles, occupant environ ses deux tiers orientaux. L'interprétation des vestiges, en l'absence d'une fouille, est toutefois délicate et on ne peut préci-

1704. Ferrette *et al.*, 2005.

1705. Bizien-Jaglin, Sorinas, 2010 ; Ferrette *dir.*, 2019.

1706. Caraire, 2020.

ser les rapports qu'entretient le temple, dont les abords orientaux semblent avoir été occupés par une cour, avec les autres composantes du quartier. En tout état de cause, l'aire sacrée ne semble pas s'étendre sur plus de 500 m², tandis que ses propres dimensions en font l'un des plus petits édifices à *cella* centrale et galerie périphérique parmi les sanctuaires étudiés. Il faut alors considérer cet espace, dont on sait peu de choses, comme l'un des lieux de culte privés de Jublains ; sa position aux abords du grand sanctuaire suburbain témoigne peut-être d'un lien entre les divinités qui y sont respectivement honorées. Une association religieuse a aussi pu rechercher un rapport de proximité entre le temple du personnage divin auquel elle rend un culte et celui de la divinité sans doute principale (cf. *infra*, 5.1.2.4) de la cité des Aulerques Diablintes.

Il n'est guère utile d'insister sur la modestie de ces quatre sanctuaires, déjà évoquée à plusieurs reprises : les dimensions de leur temple, invariablement de plan centré et carré, de même que celles de la cour qui l'encadre sont tout à fait réduites ; à Vieux comme à Corseul, les matériaux employés trahissent aussi une construction de moindre coût. Dans tous les cas, la cour de ces établissements enclos ne permet de réunir, de manière simultanée, que quelques dizaines ou, tout au plus, une centaine de visiteurs. Par ailleurs, ces lieux de culte de faible ampleur s'inscrivent systématiquement dans des îlots situés en marge du centre urbain, au contact d'autres parcelles loties, avec lesquelles ils présentent parfois des liens, plus ou moins évidents. Il semble logique d'expliquer ces derniers – du moins à Vieux et à Corseul – par une relation de dépendance entre le temple et un établissement voisin, dont il est difficile de définir la nature. À Chartres et à Jublains, le temple occupe une parcelle peut-être sans accès vers les propriétés voisines ; l'aire sacrée ouvrirait alors uniquement sur la rue ou la ruelle qui la borde, de même qu'un tel passage, entre la rue occidentale et la cour, a certainement aussi existé à Vieux.

Comme souvent, l'identité de la divinité honorée au sein de ces sanctuaires – qui pourrait être associée, à Vieux, à un autre dieu ou déesse d'importance secondaire, comme en témoignerait la présence d'un édicule voisin – n'a pu être déterminée. Le mobilier collecté lors de la fouille des sanctuaires de Chartres et de Vieux, bien que variés (céramique, restes fauniques, quelques monnaies, lames de haches en pierre et en alliage cuivreux à Chartres, fibules et autres objets relevant de l'*instrumentum* à Vieux), est globalement peu abondant, de même qu'à Corseul. Au demeurant, l'examen comparé des artefacts provenant de la cour et des autres parcelles de l'îlot, à Vieux, révèle que leur concentration n'est pas plus importante dans l'enceinte occupée par le temple (cf. *supra*, 4.1.1). La fondation relativement tardive de ces espaces, ou du moins des temples

formellement identifiés – postérieure au début du II^e s. à Vieux et peut-être à Chartres, bien qu'un premier édifice de culte en bois ait pu y prendre place dès le début du I^{er} s. de n. è. – pourrait cependant expliquer aussi la relative rareté des offrandes conservées (cf. *supra*, 4.3.2.2).

À l'aune des données réunies, on est en droit d'estimer que ces sanctuaires ont accueilli des cultes privés, célébrés à l'échelle d'une association ou d'un quartier – voire d'un établissement d'accueil des voyageurs –, à l'instar de ce qui a été proposé pour un autre petit édifice de culte, installé dans une cour dès la fondation d'un îlot de la ville antique de Vienne (Isère), place Camille-Jouffray¹⁷⁰⁷. Le profil des dévots qui les fréquentent et des individus qui assurent leur gestion et leur entretien ne peut toutefois être restitué avec certitude. À Chartres, l'espace destiné aux cultes est réservé dès l'urbanisation du quartier, ce qui plaide en faveur d'un lieu de culte destiné à ses résidents ; quoi qu'il en soit, le temple est reconstruit à de multiples reprises, jusqu'à la restructuration de l'îlot au début de l'Antiquité tardive : il était manifestement important de conserver, sous une forme qui est toujours restée modeste, cet édifice dans le paysage urbain. À Vieux, l'aménagement d'une aire sacrée semble postérieur à la construction du quartier qui l'accueille, mais on ne peut écarter totalement l'hypothèse d'un modeste sanctuaire plus ancien, dépourvu de temple ; l'édification tardive de ce dernier marque probablement la volonté de doter l'établissement, dont la nature exacte pose question, d'un lieu de culte adapté aux besoins religieux des habitants d'*Aregenua* qui le fréquentent. Quant au modeste temple de Jublains, sa position en bordure d'un grand sanctuaire ne semble pas fortuite, mais les indices rassemblés ne suffisent pas à comprendre véritablement son rôle au sein du quartier, au-delà des hypothèses formulées plus haut.

5.1.2.4. Aux marges de la ville : les espaces cultuels périurbains

L'identification de sanctuaires notamment publics en périphérie des chefs-lieux des cités des Gaules et des Germanies romaines, et en particulier en Lyonnaise, n'est pas un fait nouveau : ce thème a déjà été abondamment traité, pour ne citer que les travaux les plus récents, par W. Van Andringa et L. Péchoux¹⁷⁰⁸. Il convient ici de déterminer les spécificités propres aux monuments inscrits en lisière des capitales des *civitates* du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, en actualisant ce dossier à l'aune des dernières découvertes et en ne retenant que les sanctuaires dont l'identification est assurée. Seuls les environs proches des chefs-lieux de cité sont pris en compte : il s'agit des sanc-

1707. Golosetti, 2016, p. 309-311.

1708. Péchoux, 2010 ; 2012 ; 2016 ; Van Andringa, 2017a, p. 66-79.

tuaires installés en bordure immédiate du maillage urbain et d'autres implantés en retrait, mais à moins de 1,5 km de ce dernier, soit à environ un quart d'heure à pied. Les lieux de culte plus lointains, notamment les enceintes monumentales intégrées à des agglomérations secondaires éloignées de quelques kilomètres, telles celles d'Allonnes ou du Vieil-Évreux, sont considérés par ailleurs (cf. *infra*, 5.1.3.1).

L'analyse des sanctuaires établis dans ces contextes permet de distinguer trois groupes d'établissements (**tabl. XXVIII**) : une série de lieux de cultes périurbains de grande ampleur, parfois intégrés à des ensembles monumentaux et situés à une distance plus ou moins importante des limites du chef-lieu ; d'autres lieux de culte peut-être publics, peu monumentaux et à l'écart des villes ; enfin, les *mithraea*, fondés plus tardivement, qui répondent à d'autres logiques d'implantation et que l'on retrouve essentiellement en marge des agglomérations.

▪ *Des sanctuaires monumentaux aux portes ou en retrait des chefs-lieux*

La plupart des lieux de culte identifiés dans la périphérie proche ou plus lointaine des villes – et que l'on peut donc qualifier de périurbains, voire de suburbains¹⁷⁰⁹ pour ceux qui sont installés au plus près de leur périmètre – se caractérisent par des dimensions et une monumentalité remarquables, qui trahissent sans nul doute, malgré l'absence de tout document épigraphique significatif, un statut public (**fig. 314, 315** et **tabl. XXVIII**). Pour autant, la diversité est de mise en ce qui concerne l'articulation entre l'aire sacrée – parfois associée à d'autres équipements – et le chef-lieu, mais aussi les formes architecturales qui y sont déployées, les pratiques observées ou encore les rythmes de fondation et d'évolution ; les titulaires des temples restent, encore une fois, globalement inconnus.

Le sanctuaire suburbain de Jublains (**S.32**, ph. 3-4) présente une relation étroite avec l'espace urbain auquel il est associé. Partiellement conservées en élévation, ses maçonneries ont été dégagées dès le XIX^e s., mais ce sont surtout les travaux archéologiques dirigés par J. Naveau à la fin du XX^e s., récemment complétés par une couverture géophysique, qui ont permis de documenter ce site et son environnement immédiat¹⁷¹⁰. L'état monumental, bâti entre le dernier tiers du I^{er} s. et le milieu du II^e s., succède

à des aménagements difficiles à restituer, faute d'une étude approfondie des niveaux les plus anciens, mais il ne fait pas de doute qu'un lieu de rituels y existait au second âge du Fer et, peut-être aussi, durant la période julio-claudienne (cf. *infra*). Quoi qu'il en soit, l'emplacement du sanctuaire, situé en bordure nord-ouest de la ville, a certainement dicté celui de ses autres monuments – dont le probable *forum* et le lieu de culte qui lui est associé (cf. *supra*, 5.1.2.1), ainsi qu'un établissement thermal et le théâtre. De fait, ils sont alignés sur un même axe, encadré par deux rues qui structurent l'espace urbain en le traversant du nord-ouest au sud-est (cf. *supra*, **fig. 297**). Vraisemblablement mises en place lors de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., à l'instar de la trame urbaine, les composantes de la parure monumentale ont ainsi été implantées en fonction du grand sanctuaire, dont l'orientation diffère toutefois de quelques degrés par rapport à celui du réseau des rues.

L'aire sacrée, de plan carré et accueillant le temple péripète (A) d'une divinité indéterminée, est ceinturée par un quadriportique, doublé d'une galerie supplémentaire à l'est, qui solennise sa façade principale tout en marquant l'aboutissement de l'une des rues principales de l'agglomération. Au porche qui surmonte l'entrée orientale répond un autre accès monumental, à l'ouest, qui débouche sur la voie en provenance d'Avranches, dans le prolongement d'une autre rue de la ville. Le sanctuaire enclos n'est pas directement juxtaposé aux quartiers septentrionaux de la ville : entre la façade méridionale de son péribole et la rue définissant la limite nord-ouest de la trame urbaine, existe un espace faiblement bâti, d'une surface proche de 2 500 m², correspondant probablement à la « place publique » sommairement décrite par H. Barbe¹⁷¹¹ au XIX^e s. À l'est, une série d'édifices, relevant peut-être de dépendances du sanctuaire, mais dont on ne connaît pas précisément la fonction (cf. *supra*, 3.1.2.1), ferme cette aire en longeant la rue qui aboutit à sa porte principale. Par ailleurs, les investigations géophysiques ont confirmé l'existence d'un autre bâtiment, installé dans l'angle sud-ouest de cette probable place, qui s'apparente, en plan, à un autre temple (B), à moins d'y voir un monument funéraire dressé à la limite de la zone urbaine. Selon H. Barbe, des urnes funéraires auraient en effet été mises au jour aux abords méridionaux et occidentaux du sanctuaire, témoignant de l'existence d'une vraisemblable nécropole dans ses environs. Toutefois, l'hypothèse religieuse semble prévaloir pour la construction B, en raison de sa proximité avec l'enceinte culturelle monumentale et, surtout, puisque le même archéologue relate avoir découvert, près de cette dernière et « au carrefour de la place et d'une rue dont le pavage était encore visible [celle longeant la place à l'ouest ou au sud ?], un appartement de quatre mètres en carré,

1709. Pour les Trois Gaules, W. Van Andringa (2017a, p. 78 et p. 88, note 106) désigne par ce terme de « suburbains », en se fondant sur les travaux de Fr. de Polignac consacrés aux sanctuaires de Grèce archaïque (1996, p. 112), les lieux de culte établis dans les environs proches – soit moins de 1 km – des villes, tandis que l'adjectif « périurbains » qualifie tous les lieux sacrés voisins d'un habitat aggloméré, quelle que soit la distance qui les en sépare.

1710. Naveau *et al.*, 1997 ; Naveau, 2006 ; Caraire, 2020.

1711. Barbe, 1879, p. 525.

N°	Chef-lieu	Lieu-dit	Cité	Distance par rapport au maillage urbain			Qualité des données	Position par rapport à la ville	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
				≤ 100 m	101 - 500 m	501 - 1 500 m										
S.32	Jublains	La Tonnelle - sanctuaire suburbain	Aulerques Diablintes	●			3	Nord-ouest	II-1c	5 960 m ²	- A : C1 - B : B1b ?	- A : 525 m ² - B : 255 m ²	Quadriportique	Dernier tiers du I ^{er} s. - première moitié du IV ^e s.	Sanctuaire gaulois, puis julio-claudien (?)	
S.57	Évreux	Rue de la Justice	Aulerques Éburovices	?	?		2	Est	?	?	?	?	Quadriportique ? ; monument enclos	?	-	
S.101	Chartres	Saint-Martin-au-Val	Carnutes	?	?		1	Sud-est	?	+/- 58 800 m ²	- Temple principal : ? - Temple I : - Temple I : C2	- Temple principal : ? - Temple I : 610 m ²	Quadriportique, pavillons d'angle ; bâtiment à portique et enclos avec bassin	Dernier tiers du I ^{er} s. - III ^e s.	Premier état monumental (I ^{er} s.) ?	Sanctuaire monumental
S.134	Corseul	Le Haut-Bécherel	Coriosolites			●	3	Sud-est	II-1c	7 300 m ²	C2	545 m ²	Quadriportique, pavillons d'angle	Début du II ^e s. - dernier quart du III ^e s.	-	périurbain de statut public
S.158	Meaux	La Bauve	Meldes			●	2	Est	III-1b	+/- 16 900 m ²	- A : C2 - B : C2	- A : 595 m ² - B : 595 m ²	Quadriportique ; théâtre	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - fin du IV ^e s.	Sanctuaire gaulois, puis julio-claudien (?)	
S.226	Sens	La Motte du Ciar	Sénons			●	1	Sud-ouest	II-1c	+/- 108 500 m ²	C2	+/- 3 350 m ²	Quadriportique, bassin monumental	I ^{er} s. - IV ^e s. ?	Occupation laténienne	
S.235	Troyes	4, rue Jeanne d'Arc	Tricasses	?	?		1	Sud-ouest	II	> 3 600 m ² ?	C1, C2 ou D ?	> 315 m ² ?	Quadriportique ?	Fin du I ^{er} s. (?) - fin du IV ^e s.	Quartier résidentiel ?	
S.56	Évreux	LEP Hébert	Aulerques Ebuovices			●	2	Sud-est	II-3c	> 2 250 m ²	- A : B1b - B : A1a	- A : 324 m ² - B : 24 m ²	-	Premier quart du I ^{er} s. - dernier quart du III ^e s.	-	Autres sanctuaires publics ?
S.278	Vannes	Bilaire	Vénètes			●	2	Nord		> 600 m ²	A2 : B1a	A2 : 106 m ²	-	Années 10 av. n. è. - début du IV ^e s.	Occupation laténienne	
S.2	Angers	Clinique Saint-Louis	Andécaves			●	3	Sud-ouest	IV		E	100 m ²	-	Années 160-170 - fin du IV ^e s.	Habitation ?	
S.85	Lillebonne	La Villa du Lycée	Calètes	?	?		1	Est	IV		E	80 m ²	-	?	-	Mithraea
S.122	Septeuil [agglomération secondaire ?]	La Féérie	Carnutes	?	?		2	Sud	IV		E	43 m ²	Cuisine et bassin	Seconde moitié du IV ^e s.	Nymphée ?	

Tabl. XXVIII : caractéristiques principales des modestes sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.

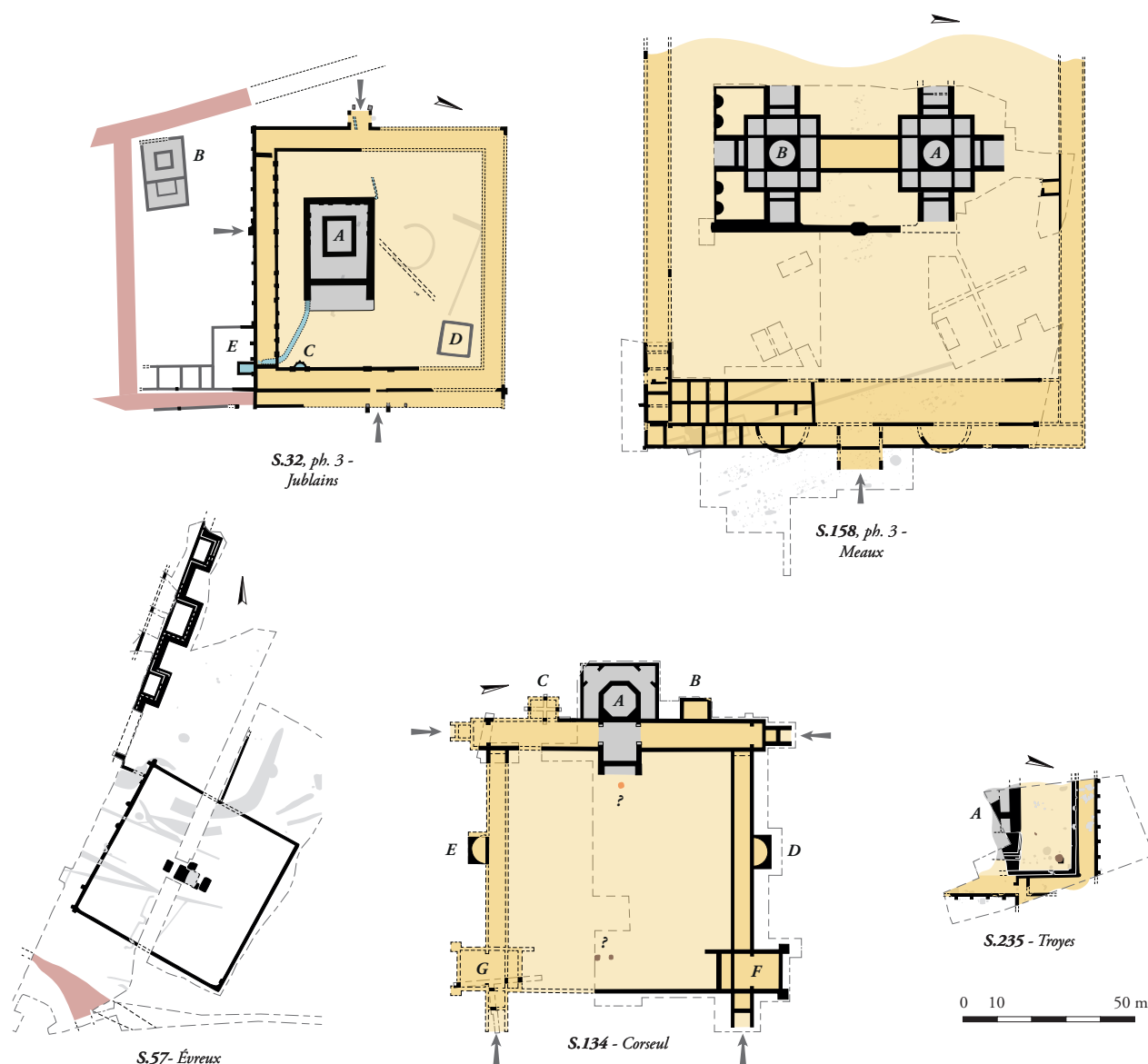


Fig. 314 : plan de sanctuaires monumentaux installés en périphérie de chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard, d'après Naveau et al., 1997, p. 121 et Caraire, 2020, p. 19 et 21, fig. 15 et 17 ; Magnan, 2006, p. 182 ; Guillot, Millard (dir.), 1995, fig. 5 ; Provost et al., 2010, p. 38, fig. 15 ; Driard, 2014, p. 27, fig. 16.

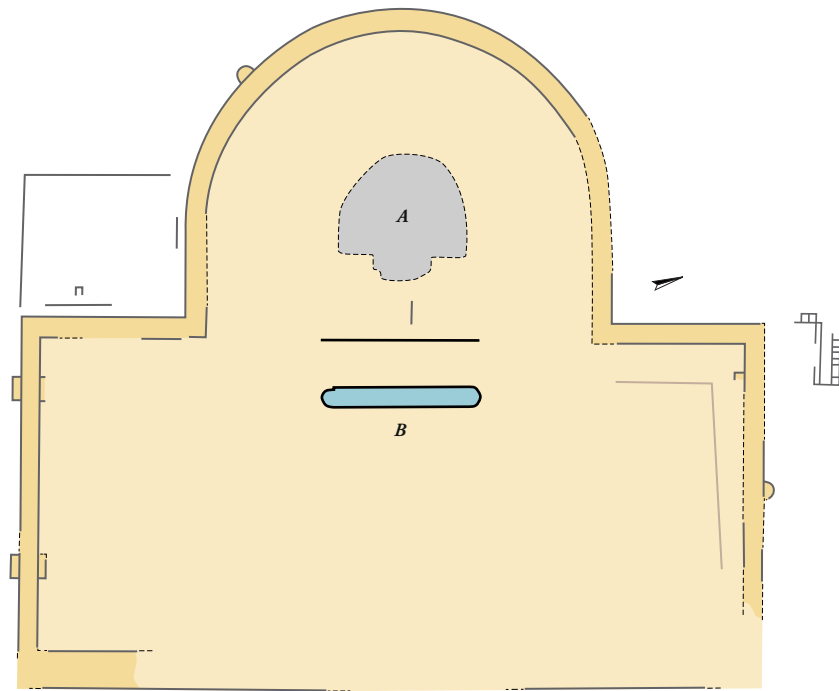
rattaché à d'autres constructions »¹⁷¹², qui a livré un riche matériel, interprété depuis peu comme des offrandes (cf. *supra*, 4.1.2.1). Rappelons, enfin, la découverte récente d'un modeste temple (S.35), situé de l'autre côté de la rue qui sépare la ville du lieu de culte monumental, sans doute lié aux célébrations d'un culte privé (cf. *supra*, 5.1.2.3).

Ainsi, les activités religieuses, en périphérie septentrionale de *Noviodunum*, ne se cantonnent pas à l'enceinte monumentale qui y a été reconnue de longue date, mais s'étendent aussi, selon toute vraisemblance, à d'autres constructions, bâties entre celle-ci et l'espace urbain. Un troisième accès à l'aire portiquée existe d'ailleurs en façade méridionale du péribole : il s'agit d'une simple baie, précédée de quelques marches destinées à compenser la différence de niveau entre le sanctuaire, dont le sol est surélevé, et la zone qui le borde au sud. Les liens existant entre le lieu

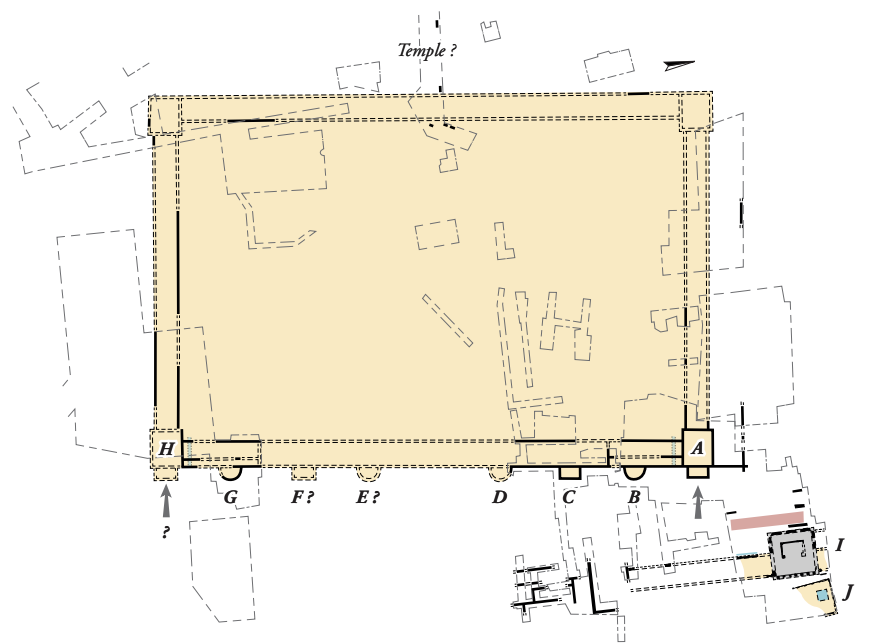
de culte et cet espace intermédiaire, bordant directement la ville, sont encore peu documentés, faute d'une fouille récente.

L'articulation entre les sanctuaires suburbains des autres chefs-lieux et les quartiers périphériques de ces derniers sont moins bien connus qu'à Jublains. À Sens (S.226), le sanctuaire monumental de la Motte du Ciar, dont l'emprise (près de 11 ha) est démesurée en regard des autres exemples étudiés, semble avoir été établi à l'écart de la ville, dans la plaine alluviale de l'Yonne. Il est effectivement localisé au sud de l'un de ses affluents, la Vanne, qui devait marquer une séparation assez nette entre les deux entités – mais dont le cours a sans doute évolué depuis l'Antiquité (fig. 316). En tout état de cause, l'enceinte à vocation religieuse est située à environ 1 km au sud-ouest du centre d'*Agedincum* et à environ 500 m de ses quartiers méridionaux, desservis par les rues du quadrillage régulier ;

1712. Barbe, 1879, p. 525.



S.226 - Sens



S.101 - Chartres

Fig. 315 : plan de sanctuaires monumentaux installés en périphérie de chefs-lieux de cités : Sens/ Agedincum (Yonne) et Chartres/ Autricum (Eure-et-Loir). Réal. S. Bossard, d'après Bazin et al., 2019, p. 17, fig. 1 ; Parruzot, Laubie, 1961 et Nouvel, 2013c, p. 33-35.

entre les deux espaces, à près de 300 m du sanctuaire, les quelques découvertes archéologiques effectuées dans le quartier Saint-Paul témoignent de la présence d'un espace servant peut-être de décharge, car ponctué de fosses dépotoirs, mais aussi de l'existence d'une probable résidence périurbaine, comme en témoigne la mise au jour d'une mosaïque¹⁷¹³.

Le monument de la Motte du Ciar, dont l'explora-

tion est ancienne, est assez peu connu¹⁷¹⁴ ; le plan global dressé au XIX^e s. a néanmoins pu être confirmé, depuis, par quelques sondages et surtout grâce aux récents travaux de photo-interprétation entrepris par P. Nouvel¹⁷¹⁵. Le péribole circonscrit une très vaste cour de plan rectangulaire, prolongée à l'ouest par un grand hémicycle dans lequel s'inscrit le temple monumental ; malgré la disparition totale des vestiges de ce dernier, la découverte de blocs ar-

1713. Delor (dir.), 2002, p. 698.

1714. Lallier, 1848 ; Hure, 1941 ; Debatty, 2006.

1715. Nouvel, 2013b, p. 33-34 ; Nouvel, 2015, p. 242-243.



Fig. 316 : la ville de Sens/Agedincum (Yonne) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Nouvel, 2015, p. 237, fig. 4, sur fond IGN.

chitectoniques, issus de colonnes, de pilastres ou encore d'entablements, ainsi que des débris de statues anthropomorphes, entre autres, témoignent d'une ornementation soignée, digne d'un édifice dont l'emprise restituée (plus de 3 000 m²) est d'ailleurs exceptionnelle.

L'orientation du péribole diffère de celle de la trame urbaine d'*Agedincum*, pour des raisons que l'on pourrait lier à la prise en compte d'aménagements antérieurs, aux contraintes inhérentes à la proximité d'une zone humide, à l'ampleur de l'enceinte, à la recherche d'un arrière-plan monumental, formé par la colline de Saint-Bond qui se dresse sur l'autre rive de l'Yonne, ou encore à des impératifs religieux. Quoi qu'il en soit, il n'est pas isolé, puisque les substructions d'au moins un autre bâtiment ont été repérées, au cours de sondages et surtout à partir d'images aériennes, à une vingtaine de mètres environ au nord, près de son angle nord-ouest¹⁷¹⁶. Long au minimum de 38 m, cet édifice est constitué d'au moins deux ailes qui bordent une cour. Les sondages ont mis en évidence, à l'extrémité orientale de l'aile nord, un espace clos large de plus de 5 m, dont le sol est formé de craie battue – il pourrait s'agir d'une cour, ou bien d'une galerie ? –, longé au sud par une galerie, et au nord par une série de cellules disposées en enfilade. L'opération de 1962 a livré, dans ce secteur, un fragment de colonne en calcaire, d'un diamètre de 0,65 m, une monnaie de Faustine mère et quelques tessons du I^{er} s. et du II^e s. de n. è. La fonction de ce grand bâtiment, dont la construction semble soignée – à moins que le fragment de colonne ne provienne de l'un des portiques du

sanctuaire voisin ? –, n'est pas connue. Il est vraisemblablement contemporain du lieu de culte monumental et a été bâti à ses abords mêmes. À titre d'hypothèse, il pourrait avoir abrité des logements, des espaces de stockage ou des boutiques qui s'inscriraient dans le cadre des activités religieuses pratiquées au sein du complexe monumental de la Motte du Ciar. Dans l'angle sud-ouest du sanctuaire, d'autres constructions semblent s'appuyer contre le portique de la cour rectangulaire et de l'hémicycle ; leur plan, à peine perceptible sur les images aériennes, demeure néanmoins incomplet en l'état des connaissances¹⁷¹⁷. D'une manière générale, les environs proches du complexe monumental, qui était probablement entouré d'autres aménagements liés à son fonctionnement, restent cependant peu connus ; on ne peut ainsi déterminer la distance réelle entre les composantes de cet ensemble et l'espace urbain à proprement parler.

Des interrogations similaires peuvent être formulées au sujet de l'ensemble monumental de Saint-Martin-en-Val, localisé en bordure méridionale de la ville de Chartres/*Autricum* (S.101), selon une configuration qui rappelle celle du complexe de la Motte du Ciar (cf. *supra*, fig. 309). En effet, une enceinte de plan rectangulaire et de très grande envergure (près de 6 ha), ourlée de portiques, correspond vraisemblablement à l'écrin monumental d'un sanctuaire ; son temple principal, qui serait situé au fond de la cour ou plutôt adossé à l'ouest du portique occidental, n'a pas été découvert. Depuis 2006, des opérations de fouille préventive et programmée sont régulièrement menées dans l'angle nord-est du site, tandis que plusieurs sondages complémentaires permettent de compléter le plan du complexe et de restituer une partie de son environnement¹⁷¹⁸. L'implantation de cet ouvrage, en limite de la basse terrasse alluviale de l'Eure et à l'extérieur du carroyage dessiné par les rues, répond probablement aux mêmes contraintes qu'à Sens, où l'installation d'un tel monument au sein même de la ville n'était pas envisageable et nécessitait un terrain suffisamment vaste et peu accidenté ; la pente a été d'ailleurs mise à profit pour répartir les différents espaces sur plusieurs terrasses. La grande esplanade entourée d'un quadriportique est longée, à l'est, par une voie reliant vraisemblablement le *caput civitatis* à la ville d'Orléans. Au-delà de celle-ci, s'étendent d'autres constructions, relevant manifestement d'un même complexe public : les dernières campagnes de fouille, dont les résultats sont encore inédits, témoignent de l'existence d'une imposante galerie, large d'une dizaine de mètres et probablement longue de plus de 100 m, reliant plusieurs constructions, dont un vraisemblable temple monumental (I). En contrebas, à l'est, une cour dallée et

1716. Martin, 1962, p. 475 ; Martin, 1964, p. 335.

1717. Nouvel, 2013c, p. 33-34.

1718. Bazin (dir.), 2013 ; Bazin *et al.*, 2014.

enclose par une enceinte maçonnée (j), dont la partie méridionale n'a pas encore été étudiée, est agrémentée d'au moins un bassin plaqué de marbre¹⁷¹⁹.

Les découvertes réalisées au nord et au nord-ouest du complexe, du côté de la ville, permettent quant à elles de restituer un paysage de frange urbaine, où coexistent maisons, activités artisanales et espaces funéraires. De fait, à quelques dizaines de mètres au nord et au nord-ouest du vaste quadriportique, les vestiges d'habitations de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., antérieures ou contemporaines de la construction de ce dernier, qui débute au plus tôt durant le dernier tiers du I^{er} s., ont été dégagés. Par ailleurs, des carrières de craie et des ateliers artisanaux – liés à des activités de poterie, de métallurgie, de taille de pierre et de préparation de la chaux – ont investi l'espace à l'ouest du quadriportique, au cours de la seconde moitié du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s. de n. è. Ils ont vraisemblablement fonctionné, du moins pour la taille du calcaire et sa transformation en chaux, dans le cadre des travaux de construction du complexe monumental. À partir de la seconde moitié du II^e s., ce secteur sert désormais d'espace funéraire pour les nourrissons¹⁷²⁰.

Les monuments suburbains de la rue Jeanne d'Arc à Troyes/*Augustobona* (S.235) et de la rue de la Justice à Évreux/*Mediolanum* (S.56) n'ont été que partiellement fouillés, au cours d'opérations préventives récentes et, si l'hypothèse de sanctuaires est tout à fait probable, elle ne peut être pleinement confirmée. L'environnement immédiat de ces sites, localisés dans des espaces aujourd'hui densément bâtis, demeure par ailleurs peu connu, de même que le tissu des villes voisines. Dans le premier cas, l'édifice, s'apparentant à un sanctuaire pourvu d'une cour portiquée et d'un temple sur podium, prend manifestement place en bordure sud-ouest du chef-lieu. Établi entre deux voies en direction d'Auxerre et de Sens, il occupe les flancs méridionaux d'une colline, au nord de laquelle existe une nécropole (fig. 317). On ne sait s'il bordait directement ou non les quartiers occidentaux de l'espace urbain¹⁷²¹.

À Évreux, un édifice sans aucun doute public, dont seule la limite orientale a pu être étudiée, a été identifié à 200 m à l'est du théâtre de la ville (fig. 318), au nord d'une voie quittant cette dernière en direction du sud-est – vers le Vieil-Évreux ? Entre les deux monuments, aucune découverte archéologique ne permet de déterminer si celui de la rue de la Justice est en retrait de l'espace urbain ou s'il est situé dans le prolongement immédiat de ses quartiers orientaux. Il s'agit d'un monument composé d'une cour d'au moins 80 m de côté qui est bordée, au moins à l'est,



Fig. 317 : la ville de Troyes/*Augustobona* (Aube) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Driard, 2014, p. 26, fig. 15 et Kasprzyk et al., 2015, p. 255, fig. 8, sur fond IGN.

par un portique pourvu d'exèdres, à l'instar des sanctuaires de la Forêrière à Allonnes (S.9) ou du Haut-Bécherel à Corseul (S.134). L'interprétation d'une autre enceinte maçonnée, localisée à quelques mètres au sud-est de la première et reliée à celle-ci par un court mur, pose également problème. De plan carré, elle mesure 47 m de côté et abrite trois constructions, regroupées dans sa partie centrale, dont il ne reste que les platées de fondation, trop petites pour avoir supporté un ou plusieurs temples – la plus grande mesure effectivement plus de 6 m de long pour 4,20 m de large. Leur élévation, intégralement récupérée, ne peut être restituée et on ne sait donc s'il s'agit de socles de statues, d'autels ou encore de colonnes¹⁷²². Si le plan de cet ouvrage évoque celui du monument du Château à Angers (S.3) – probable sanctuaire pourvu d'un temple sur podium et d'édicules (cf. *supra*, 5.1.2.1) –, ses dimensions plus réduites et sa position, à l'extérieur de la ville et le long d'une route, pourraient aussi convenir à un enclos funéraire, équipé de trois petits monuments. Dans un autre contexte, celui de la périphérie d'une agglomération secondaire – ou d'une *villa* ? –, l'enclos fouillé à Bavilliers présente un plan similaire, composé d'une enceinte de 32 m de côté et d'une construction centrale. La découverte d'une centaine de monnaies et d'un fragment de foudre en alliage cuivreux ont conduit A. Le Martret à l'identifier à un monument abritant une colonne surmontée d'une statue de Jupiter à l'anguipède, dont plusieurs exemples sont par ailleurs connus dans les Trois Gaules¹⁷²³. Que l'enclos d'Évreux intègre ou non un complexe public, l'hypothèse d'un sanctuaire périurbain,

1719. Bazin et al., 2019, p. 127-144.

1720. Bazin dir., 2013, p. 94.

1721. Driard, 2014, p. 25.

1722. Guillot, Millard (dir.), 1995.

1723. Le Martret, 2013.



Fig. 318 : la ville d'Évreux/Mediolanum Aulercorum (Eure) durant le Haut-Empire.
Réal. S. Bossard, d'après Wech, 2013, p. 160, fig. 5 et Hartz, 2015, vol. 1, p. 246, fig. 108, sur fond IGN.

pour l'enceinte principale, reste tout à fait plausible, mais l'interprétation des vestiges se heurte à la rareté des données relatives à cette dernière.

Les deux autres lieux de culte monumentaux localisés en périphérie d'un chef-lieu de cité, à Corseul et à Meaux, ont été assurément installés à l'écart de la ville, qui en est distante de plusieurs centaines de mètres, voire d'un peu plus d'un kilomètre pour le monument du Haut-Bécherel, dans le premier cas (S.134). Ce dernier, étudié depuis le XIX^e s., a fait l'objet de fouilles programmées entre 1995 et 1998 ; il constitue l'un des lieux de culte périurbains les mieux documentés et son état de conservation est remarquable¹⁷²⁴. Localisé au sud-est de la ville, il prend place à une centaine de mètres au sud d'une voie antique quittant cette dernière en direction de Rennes, de Jublains et d'Avranches, dont le passage a probablement été un facteur déterminant au moment de sa fondation. Installé sur le versant nord-est d'une colline, il pouvait être visible – du moins pour sa *cella*, conservée sur plus de 10 m de haut – depuis les quartiers orientaux de la ville, ainsi que depuis la voie qui le borde, jusqu'à 2 km en direction de l'est. Il se compose d'une cour fermée, de plan carrée et encadrée par une *porticus triplex*, et d'un temple à galerie en π , prenant appui contre la galerie occidentale. Il est possible que ce monument enclos relève d'un ensemble plus important, bien que ses abords n'aient été encore que peu étudiés. Néanmoins, à 400 m à l'est-sud-est, autour de la source de

Saint-Uriac et dans l'axe du monument, des blocs de grand appareil en réemploi, ainsi que des débris de construction et des tessons de céramique jonchant les parcelles aux alentours d'un hameau récent, semblent indiquer l'existence d'un autre site d'époque romaine, qui pourrait toutefois n'avoir aucun rapport avec le sanctuaire. Par ailleurs, l'identification d'un théâtre, proposée par A. Provost et Y. Maligorne à 650 m à l'ouest-nord-ouest du monument, en raison d'anomalies parcellaires curvilignes, nous paraît peu crédible¹⁷²⁵. En l'état des connaissances, on ne peut donc affirmer que le lieu de culte était bien isolé à proximité de la voie et de nouvelles investigations, par exemple sous la forme de prospections géophysiques, permettraient de confirmer ou d'infirmer la présence d'aménagements voisins.

En revanche, il ne fait pas de doute que le grand sanctuaire de la Bauve, à Meaux (S.158), s'inscrivait dans un ensemble monumental établi en périphérie orientale du chef-lieu (fig. 319 et 320). Étudié depuis le milieu du XIX^e s. au cours de nombreuses opérations de fouille¹⁷²⁶, le site a accueilli des rituels dès le second âge du Fer et, probablement, au début du Haut-Empire (cf. *infra*), avant d'être monumentalisé à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è. Une terrasse est alors aménagée à près de 900 m à l'est de la zone urbaine, sur le flanc méridional d'une colline qui domine Meaux, pour asseoir une vaste cour enserrée par des

1725. Y. Maligorne et A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 133.

1726. Magnan (dir.), 1988 ; collectif, 1998 ; Magnan, 2000 ; Magnan, 2006.

1724. Provost *et al.*, 2010.



Fig. 319 : la ville de Meaux/Latinum (Seine-et-Marne) et sa périphérie durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Magnan, 2006, p. 179, fig. 2, sur fond IGN.

portiques ; sur cette dernière se dressent deux imposants temples géminés, que l'on pouvait probablement contempler depuis *Latinum*. Les débris d'un riche décor sculpté, composé de figures peintes humaines et animales – dont l'étude reste à entreprendre –, ont été extraits des niveaux de démolition associés à ce double édifice. Par ailleurs, les diagnostics archéologiques conduits depuis vingt ans aux abords du lieu de culte ont révélé la présence d'un théâtre d'environ 90 m de diamètre, érigé à 150 m à l'est, à une date qui n'a pu être déterminée avec précision ; plusieurs bâtiments, fondés dès le milieu du I^{er} s. de n. è. à une centaine de mètres au nord-est de l'édifice de spectacle, ont aussi été repérés¹⁷²⁷. Certains de ces édifices, sis dans une zone délimitée au nord par un réseau de fossés, ont été occupés jusqu'au début du II^e s., au plus tôt, tandis qu'un seul d'entre eux est encore fréquenté, de manière assurée, jusqu'à la fin du II^e s. ou le début du III^e s. Il n'est donc pas certain que l'ensemble de ces bâtiments soit bien resté en fonction après l'achèvement de l'édification du sanctuaire monumental. Leur plan n'a pu être dressé que de manière lacunaire et leur fonction demeure donc indéterminée : s'agit-il des vestiges d'une véritable agglomération secondaire, ou plutôt de bâtiments liés à une occupation plus épisodique des lieux, en relation avec les activités religieuses ou le chantier de construction des monuments ? L'espace situé entre le théâtre et le sanctuaire n'a pas été étudié et on ne sait donc si d'autres édifices, relevant du même ensemble monumental, ont existé à leurs abords.

L'examen de ces sept lieux de culte périurbains et monumentaux révèle donc des modalités d'implantation

variées : si la plupart d'entre eux est positionnée en bordure du maillage urbain ou, tout au plus, à quelques centaines de mètres de la limite supposée de la ville, ceux de Corseul et de Meaux ont été édifiés à une distance plus importante, de l'ordre du kilomètre, mais restaient visibles depuis les chefs-lieux voisins. Si une position dominante plus ou moins marquée (cf. *infra*, 5.3.2), par rapport à l'agglomération, a pu avoir été volontairement choisie à Meaux, à Troyes ou encore à Évreux, ce n'est pas le cas à Sens, à Chartres ou à Jublains, puisque le monument est ici au même niveau, voire en contrebas du centre urbain. Il faut sans doute envisager, à tout le moins pour les immenses esplanades portiquées de Chartres et de Sens, que la volonté de bâtir un monument de grande ampleur impliquait de multiples contraintes, qui ne laissaient guère de choix pour leur emplacement, *a fortiori* lorsque leur fondation est postérieure à la mise en place du schéma urbain et au lotissement des *insulae*.

D'autres facteurs, outre la proximité de la ville et la topographie locale, doivent aussi être pris en compte pour tenter d'expliquer les raisons qui ont dicté leur lieu d'implantation. Il s'agit notamment de la présence d'un site antérieur, auquel aurait succédé le sanctuaire monumental. Les fouilles conduites à Corseul ont néanmoins montré que la fondation a manifestement eu lieu *ex nihilo*, vers le début du II^e s. de n. è.¹⁷²⁸, bien qu'il demeure possible que le monument ait été construit en périphérie d'une occupation plus ancienne, en dehors de la zone étudiée. De même, à Évreux, aucune construction antérieure à la création du monument à portique, vraisemblablement postérieure au début du II^e s., n'a pu être mise en évidence, mais son exploration est très incomplète¹⁷²⁹. Les explorations archéologiques entreprises à Sens dans le courant du XIX^e s. et du XX^e s. ont délaissé la question des origines du sanctuaire, qui ne sont donc pas documentées. Toutefois, il est admis que le vaste monument a été installé à l'emplacement ou en bordure immédiate d'une ancienne agglomération laténienne. En l'état des connaissances, aucun argument sérieux ne permet cependant d'affirmer que le site est resté occupé de manière continue entre la fin du second âge du Fer et l'édification du monument, à une date qui demeure incertaine, ou qu'un sanctuaire plus ancien, dont les racines seraient gauloises, l'ait précédé¹⁷³⁰. Par ailleurs, à Chartres, les opérations archéologiques réalisées dans l'angle nord-est du complexe monumental n'ont pas révélé l'existence de vestiges antérieurs au I^{er} s. de n. è. ; la galerie monumentale a vraisemblablement été bâtie dès le courant de ce siècle, avant d'être reconstruite, au même moment que la vaste esplanade à quadriportique, au plus

1728. A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 175-179.

1729. Guillot, Millard dir., 1995.

1730. Nouvel, 2015, p. 234

1727. Magnan, 2012, p. 206-229 ; Damour (dir.), 2014.



Fig. 320 : vestiges du site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.292) durant l'époque romaine. a : de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è. (ph. 2) ; b : de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. à la fin du IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après d'après Couturier (dir.), 2005, p. 7, fig. 2 ; Magnan, 2006, p. 182, fig. 6 ; Magnan, 2012, p. 124, fig. 73 et Damour (dir.), 2014, p. 171, fig. 107.

tôt dans les années 70¹⁷³¹. En revanche, à Troyes, le terrain n'est pas vierge d'aménagement au moment de la construction du monument, peut-être dès le courant ou à la fin du I^{er} s. de n. è. : les plus anciennes structures identifiées, mal conservées en raison d'un décaissement opéré lors de son édification, sont des fosses, dont de probables caves, qui ont livré un lot de céramiques attribué aux années 20 av. n. è. à 30 de n. è. Ces vestiges évoquent les traces d'un probable espace résidentiel antérieur à la construction du

sanctuaire, mais trois blocs de grand appareil, en situation de réemploi en bordure de l'une des fosses, indiquent certainement la proximité d'une construction monumentale, peut-être déjà démantelée¹⁷³².

Ainsi, la majorité des sanctuaires monumentaux de périphérie urbaine ont été manifestement fondés à l'époque romaine, dès la création de la ville associée ou, souvent, plus tardivement, dans le courant du I^{er} s. ou du II^e s. de n. è., comme l'a aussi noté L. Péchoux à l'échelle

1731. Bazin *et al.*, 2019, p. 128-129.

1732. Driard, 2014, p. 28-29.

des Gaules¹⁷³³. Il faut toutefois faire preuve de prudence, puisque dans certains cas, les niveaux les plus anciens n'ont pas été atteints. Du reste, seuls deux sites présentent des antécédents laténiens avérés, correspondant à d'anciens lieux de rituels, à l'instar d'autres sanctuaires implantés dans les agglomérations ou en campagne (cf. *infra*, 6.1.3). À Jublains, les niveaux les plus anciens n'ont été que peu étudiés ; une palissade pourrait avoir circonscrit un état plus ancien du sanctuaire, à la fin de La Tène (S.32, ph. 1) ou durant les premières décennies du Haut-Empire (ph. 2) (cf. *supra*, 3.1.1.1), mais c'est surtout la découverte de céramiques gauloises et d'armement laténien mutilé qui confirme la destination religieuse du site au cours du second âge du Fer, dès le IV^e s. ou le III^e s. av. n. è. et probablement jusqu'au terme de La Tène finale¹⁷³⁴. Malgré la présence de quelques objets datés des premières décennies du Haut-Empire, on ne certifie que le lieu de culte perdure, sous une nouvelle forme, entre la fin de l'âge du Fer et la construction du monument à quadriportique, entamée au plus tôt dans les années 60 de n. è., faute de structures clairement rattachés à cet intervalle¹⁷³⁵. Encore une fois, l'argument *a silentio* doit être manié avec précaution ; l'enclos palissadé, dont la datation est imprécise et qui se développe en grande partie au nord de la zone fouillée, a effectivement pu avoir délimité l'aire sacrée durant une partie de l'époque julio-claudienne.

Au contraire, à Meaux, les objets attribués à la fin du IV^e s. ou au début du III^e s. av. n. è. (céramiques, restes fauniques et pièces de fourniment militaire), mis au jour au sein d'épandages ou de remblais datés du début de l'époque romaine, constituent les seuls artefacts indubitablement introduits sur le site avant la guerre des Gaules (S.158, ph. 1) et, si une nouvelle occupation investit les lieux durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., le site semble bien avoir été abandonné durant plus de deux siècles¹⁷³⁶ (cf. *infra*, 6.1.3). Quant à la phase directement antérieure à l'édification du lieu de culte monumental (ph. 2, de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è.), elle est marquée par l'aménagement de multiples bâtiments en bois et en terre, mais aussi maçonnés, sans doute rattachés à plusieurs états, découverts en périphérie orientale de la future esplanade portiquée et au nord-est du théâtre, à plus de 300 m de distance¹⁷³⁷ (fig. 320, a). Ces constructions, dont la fonction n'a pu être déterminée – s'agit-il de simples habitations ? –, dépendent d'un ou de plusieurs ensembles circonscrits par des fossés ou des palissades ; elles étaient probablement associées à un premier lieu de culte antique, si l'on se fie à la

nature et à l'abondance du mobilier daté de cette période, provenant de niveaux de remblais : une centaine de monnaies, 41 fibules, des tessons de céramique ou encore des restes fauniques. Les vestiges immobiliers de ce sanctuaire julio-claudien et du ou des probables temples qui y ont été construits n'ont toutefois pas été mis au jour dans l'aire fouillée. Le site de la Bauve, qui s'est développé en parallèle de la ville de *Latinum*, voisine de 1 km, se caractérise donc par une histoire longue et complexe ; fréquenté par des populations gauloises dans le cadre de rites variés au tournant des IV^e s. et III^e s. av. n. è., il est occupé dès les décennies qui ont suivi la conquête césarienne par un site dont la nature – agglomération ou autre ? – est incertaine, malgré la présence probable d'un lieu de culte, avant que ne s'y soit installé un ensemble monumental s'articulant autour d'un grand sanctuaire et d'un théâtre, peut-être associés à d'autres constructions.

Que ces sanctuaires succèdent ou non à un site plus ancien, la proximité d'une ou de plusieurs voies majeures, facilitant leur accès depuis le chef-lieu mais aussi depuis une partie du territoire que celui-ci administre, paraît aussi avoir été un facteur déterminant au moment de leur fondation. L'exemple de Corseul en fournit une belle illustration : la création tardive du monument a eu lieu à quelques dizaines de mètres de l'une des routes principales qui dessert la partie nord-est du territoire de la cité, tout en permettant de joindre rapidement la capitale. Le sanctuaire de la Bauve, près de Meaux, est quant à lui installé en retrait – soit à 400 m à l'est – d'une route reliant le chef-lieu aux villes de Soissons et de Reims¹⁷³⁸ ; la proximité entre un ou deux axes de communication et les lieux de culte suburbains de Jublains, de Troyes, d'Évreux et de Chartres a déjà été évoquée. En revanche, celui de Sens ne semble pas avoir été bordé par l'un des itinéraires principaux de la cité, mais par un chemin secondaire, franchissant l'Yonne à quelques centaines de mètres plus au sud¹⁷³⁹.

Les travaux engagés pour la construction de ces monuments témoignent, dans tous les cas, d'une décision sans doute prise par les autorités des cités : des opérations d'envergure ont été menées pour créer des terrasses artificielles aux abords des chefs-lieux, en décaissant ou en remblayant le terrain sur plusieurs milliers de mètres carrés, pour créer de grandes plateformes maintenues par le cadre que forment les murs de péribole. De surcroît, les aires sacrées comptent parmi les plus vastes au sein des cités étudiées (tabl. XXVIII) : généralement supérieures à un demi-hectare, elles atteignent les valeurs exceptionnelles de près de 6 ha à Chartres et d'environ 11 ha à Sens. Les capacités d'accueil des cours sacrées autorisent le rassemblement

1733. Péchoux, 2010, p. 44-53 et p. 116-118.

1734. Lejars, 1997.

1735. Naveau *et al.*, 1997, p. 196.

1736. Magnan, 2000 ; Magnan, 2006 ; Marion *et al.*, 2019.

1737. Collectif, 1998 ; Magnan, 2000 ; Damour *dir.*, 2014.

1738. Magnan, 2006, p. 179, fig. 2.

1739. Nouvel, 2015, p. 232.

de milliers, voire de dizaines de milliers de visiteurs (cf. *supra*, 3.1.5.4), au cours de cérémonies qui devaient certainement être destinées à l'ensemble des membres de la cité. Au demeurant, il est utile de noter que les deux cours les plus vastes correspondent ici à celles des *civitates* les plus étendues du secteur de la province considéré, soit les Carnutes et les Sénons (cf. *supra*, fig. 2). Les dimensions des temples, correspondant exclusivement à des édifices installés sur un podium haut de plusieurs mètres, lorsque sa hauteur a pu être restituée, sont également remarquables, puisqu'elles dépassent souvent 500 m² ; le temple de Sens, à l'avenant de l'enceinte qui clôt la cour sacrée et le met en valeur, est de loin le plus grand des cités de l'ouest et du centre de la Lyonnaise, avec une emprise évaluée à 3 350 m². Quant aux équipements – notamment les quadriportiques, invariablement déployés autour de la cour sacrée – et aux matériaux et décors peints, sculptés et plaqués mis en œuvre lors de l'aménagement de ces sanctuaires monumentaux, ils contribuent de façon ostentatoire à leur faste et à la *dignitas* des chefs-lieux associés, ainsi que l'a souligné à plusieurs reprises L. Péchoux¹⁷⁴⁰. En outre, au regard de l'architecture des bâtiments de culte, souvent originale (cf. *supra*, 3.1.2.1, type C2, le plus souvent représenté), il est tout à fait envisageable que les représentants des cités aient participé à l'élaboration des formes choisies, « chaque cité – dans un contexte d'émulation et d'affirmation de son identité civique – [voulant] se distinguer de sa voisine »¹⁷⁴¹.

Les exemples les mieux documentés témoignent de l'association étroite de ces constructions monumentales à d'autres édifices de culte – à Jublains, à Chartres et peut-être à Évreux, si l'on admet que l'enclos carré abrite un ou plusieurs autels –, formant parfois de véritables quartiers religieux en périphérie des villes. Par ailleurs, la présence d'un bâtiment peut-être lié à des fonctions d'accueil ou commerciales, en bordure septentrionale de l'enceinte de la Motte du Ciar, semble indiquer que ces complexes monumentaux, dont les abords sont encore peu connus, rassemblent diverses activités, probablement liées aux cérémonies religieuses organisées – chaque année, ou plus fréquemment ? – au sein de l'enceinte principale. L'édification d'un théâtre, aux abords orientaux du sanctuaire de la Bauve, à Meaux, rappelle d'autres configurations observées en contexte d'agglomération secondaire avérée ou supposée et doit certainement être mise en relation avec la tenue de spectacles à caractère religieux et de processions entre les deux monuments (cf. *infra*, 5.1.3.1), d'autant plus que la ville de *Latinum*, cernée par un méandre de la Marne, est pourvue de deux autres édifices de spectacle, dont un théâtre, probablement contemporain à celui de la Bauve¹⁷⁴².

Il est d'ailleurs tout à fait probable que le sanctuaire et l'agglomération de *Latinum* étaient visibles depuis les gradins de l'édifice de spectacle et qu'ils se développaient ainsi à l'arrière-plan de la scène, du moins si le mur qui la fermait était de faible hauteur. Si la définition d'un parcours liturgique entre le sanctuaire et le théâtre semble ici évidente, elle est également suggérée, à Jublains, par la position respective de ces deux monuments, aux extrémités nord-ouest et sud-est du chef-lieu, et par les deux rues qui permettent de les joindre en traversant les quartiers urbains, tout en marquant une éventuelle étape au *forum*, espace également privilégié pour les processions lors des fêtes religieuses¹⁷⁴³. Le théâtre et le possible sanctuaire suburbain d'Évreux ont été implantés à 200 m de distance, mais on ignore tout des itinéraires qui permettaient de se rendre de l'un à l'autre ; quant aux chefs-lieux de Corseul, de Chartres, de Sens et de Troyes, leur théâtre n'a pas été identifié.

La rareté des inscriptions et des images divines suffisamment complètes pour être interprétées prive de nouveau la réflexion d'éléments cruciaux pour identifier les titulaires de ces grands sanctuaires périurbains. Le recensement des quelques temples identifiés montre que les sanctuaires, dotés d'un (à Corseul, Jublains Sens et Troyes ?) ou de deux bâtiments de culte monumentaux (à Meaux) – et dont l'organisation est donc de type II-1c ou III-1b (cf. *supra*, 3.2) –, accueillait généralement le culte d'une divinité majeure, et probablement d'un couple divin à Meaux. D'autres espaces secondaires, telles les exèdres ouvrant sur la *porticus triplex* du Haut-Bécherel ou le temple 1 de Chartres, situé à l'extérieur de l'enceinte, ont aussi pu accueillir le culte de divinités invitées, ou bien des hommages rendus au pouvoir impérial ou à certains notables¹⁷⁴⁴. À Jublains, la découverte d'une grande statue, haute de plus de 2 m et représentant une vraisemblable déesse siégeant sur un fauteuil (R.7), ne suffit pas pour y reconnaître la propriétaire du temple monumental, puisqu'il pourrait aussi s'agir d'une offrande représentant une autre divinité¹⁷⁴⁵. De même, il est impossible de déterminer si le toponyme *Fanomartis*, que l'on peut lire sur la *Table de Peutinger* à l'emplacement supposé de Corseul, fait bien référence au monument périurbain du Haut-Bécherel, qu'il faudrait alors identifier à un sanctuaire consacré à Mars¹⁷⁴⁶. Des fragments de plaques gravées, issus du site de la Motte du Ciar, à Sens, pourraient évoquer à deux reprises le dieu Vulcain, mais les lacunes sont trop importantes pour le certifier ; quant aux blocs d'une base monumentale, érigée en l'hon-

1740. Péchoux, 2010, p. 104-108 ; Péchoux, 2012.

1741. Péchoux, 2010, p. 141.

1742. Magnan, 2012. Le dédoublement des théâtres du chef-lieu de la cité, dont l'un est étroitement associé à un sanctuaire périurbain, n'est

pas spécifique à Meaux, puisqu'une telle configuration est aussi connue à Autun (Saône-et-Loire), *caput civitatis* des Éduens (Dumasy, 2011).

1743. Van Andringa, 2009, p. 185-186 ; Van Andringa, 2017a, p. 77.

1744. Y. Maligorne et A. Provost, *in* Provost *et al.*, 2010, p. 205.

1745. Naveau *et al.*, 1997, p. 187-189.

1746. Provost *et al.*, 2010, p. 206-207.

neur de Mars, Vulcain et Vesta, que l'on a découverts dans les fondations de l'enceinte tardive de la ville, ils pourraient tout aussi bien avoir été acheminés depuis le site suburbain, comme l'a proposé B. Debatty, que depuis le *forum* d'*Agedincum*, plus proche du lieu de leur exhumation¹⁷⁴⁷.

En définitive, seules les récentes opérations de fouille programmée entreprises à Chartres renseignent avec certitude l'une des divinités honorées au sein d'un sanctuaire de périphérie urbaine, bien que les fragments de blocs inscrits et de statuaire recueillis proviennent des abords du vraisemblable temple 1, intégré à la galerie monumentale située à l'est du complexe, et non de l'enceinte principale¹⁷⁴⁸. De fait, deux dédicaces au dieu Vatumogons ou à Apollon Vatumogons (*I.37-38*) – associé sur l'une à *Augustus* –, incisées sur une plaque et sur un socle de statue, ainsi qu'un buste fragmentaire en calcaire, représentant peut-être Diane ou une figure mythologique équipée d'un carquois, ont été mis au jour dans les niveaux de démolition associés à l'édifice, qui était peut-être consacré au dieu susnommé. D'une manière générale, en Lyonnaise comme dans les provinces gauloises voisines¹⁷⁴⁹, il est probable que les lieux de culte périurbains monumentaux abritaient les grands dieux locaux des cités, peut-être à l'exemple d'Apollon Vatumogons pour les Carnutes – mais il pourrait aussi s'agir d'une divinité secondaire, résidant à proximité de la demeure du dieu ou de la déesse principale – tandis que le centre civique, au cœur de la ville, devait être réservé au culte impérial et aux principaux dieux romains, notamment Jupiter (cf. *supra*, 5.1.2.1).

À l'instar des sanctuaires établis dans les quartiers centraux des villes, rare est le mobilier découvert dans les niveaux – lorsqu'ils sont conservés – liés à la fréquentation des lieux de culte monumentaux périurbains, que ce soit pour les sites dont l'exploration n'a été que partielle (Évreux, Troyes et Sens) ou pour ceux qui ont été étudiés d'une façon plus approfondie¹⁷⁵⁰. Si l'on exclut les artefacts piégés dans les couches liées à la construction ou à d'éventuelles occupations antérieures, très peu d'objets, essentiellement des tessons de céramique, ont ainsi été recueillis lors des fouilles programmées réalisées à Corseul¹⁷⁵¹ ; la relative abondance de numéraire à Troyes, à Jublains et surtout à Meaux, renvoie à une fréquentation tardive de ces sites, dans un cadre qui n'est peut-être plus celui de cultes officiels (cf. *supra*, 4.2.3.1 et *infra*, chapitre 8). L'entretien régulier et la collecte des offrandes, du moins au

cours du Haut-Empire, peuvent expliquer les phénomènes observés ; les restes de sacrifices, de banquets ou les dons ont effectivement pu avoir été évacués des aires sacrées et enfouis dans leurs espaces périphériques, qui n'ont été que peu étudiés, tandis que certaines offrandes de plus grande valeur – notamment les statues – ont probablement été détruites et recyclées pendant la fréquentation et surtout après l'abandon des sites.

Au terme de ce tour d'horizon des sanctuaires bâtis en lisière des *capites civitatis*, la périphérie urbaine apparaît donc comme un espace privilégié pour l'expression monumentale de la religion publique des cités. Les dimensions et la qualité de l'architecture et du décor de ces aires sacrées, qui ne sont pas contraintes par le maillage régulier des rues et peuvent ainsi s'étendre sur une vaste surface, les érigent au rang des principaux lieux de culte des cités, parfois au même titre que d'autres sanctuaires aménagés au sein des agglomérations secondaires (cf. *infra*, 5.1.3.1 et 7.3.2.2). Placés à l'articulation entre la ville et le territoire des *civitates*, ils forment ainsi « autant de prolongements de l'espace public sur les marges de l'espace urbanisé ou légèrement au-delà »¹⁷⁵². Ils correspondent sans nul doute, à l'instar et en complément des temples dépendant de l'*area forensis*, à des sanctuaires civiques, voués à accueillir des cérémonies publiques célébrées par et pour des milliers ou des dizaines de milliers de dévots, qu'ils résident en ville ou qu'ils aient parcouru le territoire de la cité pour cette occasion. Il est manifeste que ces lieux de culte, du moins les plus importants, ont été intégrés à des ensembles publics plus importants, comme l'illustrent les exemples de Chartres ou de Meaux, sans que l'on puisse encore caractériser avec toute la précision possible l'environnement proche de ces espaces, ni la fréquence et l'éventail des activités qui y étaient organisées.

▪ D'autres lieux de culte publics, à l'écart des villes ?

La liste des établissements implantés en situation périurbaine et de statut probablement public doit être complétée par deux derniers sites qui, contrairement aux exemples précédents, sont bien moins monumentaux (**fig. 321** et **tabl. XXVIII**). En effet, les sanctuaires du lycée d'enseignement professionnel Hébert, à Évreux (**S.56**), et de Bilaire, à Vannes (**S.278**), dont l'éloignement vis-à-vis de l'aire urbaine est relativement important (environ 1 km), s'apparentent davantage à d'autres sanctuaires isolés en contexte rural, émaillant le territoire des cités (cf. *infra*, 5.2.3). À Évreux, une enceinte, d'une surface probablement inférieure à 3 000 m² et dépourvue de portiques, est vraisemblablement fondée dès les premières décennies du

1747. *CIL* XIII, 2940 ; **I.330-333** ; Debatty, 2006, p. 166-167 et p. 171-172.

1748. E. Rosso et N. Laubry, in Bazin *et al.*, 2015, p. 138-143 ; Bazin *et al.*, 2017, p. 103-107.

1749. Van Andringa, 2017a, p. 81-82.

1750. Péchoux, 2010, p. 109-110.

1751. A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 179-182.

1752. Van Andringa, 2017a, p. 82.

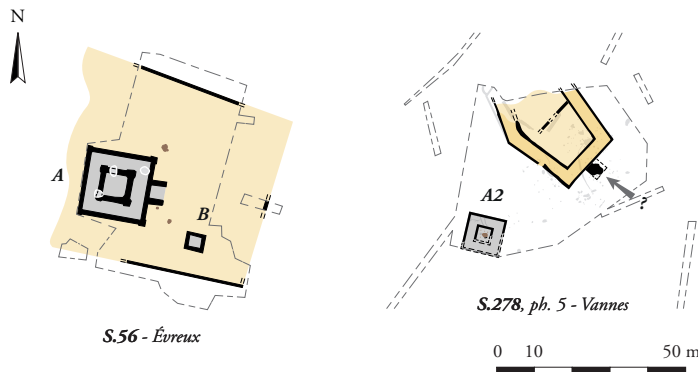


Fig. 321 : deux sanctuaires probablement publics, situés à environ 1 km de chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard, d'après Doyen (dir.), 2002, pl. II et IV ; Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, fig. 14, 29 et 30.

I^{er} s. de n. è. ; elle n'accueille qu'un temple de plan centré (A), peut-être sur podium, et un édicule (B)¹⁷⁵³. Pour autant, les dimensions relativement importantes du temple (324 m²) et la position du sanctuaire, probablement aux abords d'une voie reliant la capitale de cité à l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux, plaident en faveur d'un statut public, bien qu'on ne puisse l'affirmer avec certitude.

Le lieu de culte de Vannes, quant à lui, présente une configuration plus originale et, aussi, une histoire plus complexe¹⁷⁵⁴. Succédant à un site du second âge du Fer dont la nature ne peut être clairement définie (ph. 1), le sanctuaire est probablement fondé, au plus tard, entre les années 10 av. n. è. et les années 10-40 de n. è., comme l'indiquent les plus anciens dépôts de mobilier (céramiques, monnaies, fibules) et l'aménagement de premiers foyers, prenant probablement place au sein ou en bordure d'un premier temple (ph. 2). Par la suite (ph. 3-5), jusqu'au début du IV^e s., le lieu de culte se structure autour de deux pôles, dont les environs n'ont pas été étudiés et accueillent peut-être d'autres aménagements liés au sanctuaire. Au sud-ouest, un temple de plan centré et carré, de dimensions moyennes, succède au probable ancien édifice de culte, tandis qu'à une vingtaine de mètres au nord-est, une enceinte de plan pentagonal ou hexagonal et d'au moins 600 m², d'abord construite en matériaux périssables, est ensuite rebâtie en pierre, puis bordée de galeries qui encadrent une cour centrale. Il n'est pas certain que cette dernière, dont la partie septentrionale n'a pas été fouillée, accueille un autre temple, bien que les vestiges d'une construction de plan polygonal (B) pourraient être interprétées dans ce sens, ou bien correspondre à un bassin ; pour autant, un grand nombre d'objets (céramique, faune, numéraire ou encore parures), en tout ou partie identifiables à des offrandes, y a été accumulée au cours du I^{er} s. et du début du II^e s. Si ce sanctuaire ne présente pas les dimensions et la monumentalité des autres lieux de culte établis en périphérie des chefs-lieux de cités, son occupation durant plusieurs siècles, sa construction progressive, en y bâtissant notamment une enceinte à portiques et sa position, en bordure de

la vraisemblable voie reliant Vannes à Rennes¹⁷⁵⁵, appuient également l'hypothèse d'un statut public. On ne peut toutefois expliquer les raisons de l'implantation de ce lieu de culte en retrait du chef-lieu, si ce n'est par la présence d'un site antérieur, de la fin de l'âge du Fer (cf. *infra*, chapitre 6, *introduction*), mais les arguments manquent pour l'affirmer, puisque la nature de ce dernier n'est pas connue.

▪ *Les mithraea, en lisière des agglomérations de la fin de l'Antiquité ?*

La fondation des *mithraea* relève d'initiatives privées et leur fréquentation répond à des logiques de recrutement des dévots différentes de celles des autres sanctuaires, puisque seules de petites communautés, comptant une dizaine à une trentaine d'initiés, pouvaient se réunir dans ces salles souterraines¹⁷⁵⁶. Parmi les trois édifices de ce type identifiés au sein des cités considérées¹⁷⁵⁷ (cf. *supra*, **fig. 164** et **tabl. XXVIII**), dont l'architecture et le mobilier associé ont déjà été décrits (cf. *supra*, 3.1.2.1, type E ; 3.2.4 et 4.3.2.3), deux – à Angers (S.2) et à Lillebonne (S.85) – présentent indubitablement, du moins au cours de l'Antiquité tardive, une situation périurbaine ; l'emplacement du troisième, en bordure de la probable agglomération secondaire de Septeuil (S.122), renvoie également à une implantation en marge d'un habitat groupé.

À Angers/*Iuliomagus*¹⁷⁵⁸, le *mithraeum* a été vraisemblablement fondé dès les années 160-170, dans l'un des îlots sud-ouest de la *ville* (cf. *supra*, **fig. 302**). Il est alors construit dans un quartier résidentiel, le long d'une rue secondaire, dont l'orientation diverge de la trame urbaine, à l'emplacement de l'ancienne cave d'un édifice sur solins qui avait été bâti dès la première moitié du I^{er} s. de n. è. À ses abords, des bâtiments maçonnés, construits à partir du milieu du I^{er} s. de n. è., ont été réaménagés dans le courant

1753. Doyen (dir.), 2002.

1754. Baillieu, Simon, 2000.

1755. S. Daré, in Galliou, 2009, p. 344.

1756. Dubois, 2012, p. 426.

1757. L'exemple du *mithraeum* de Jort (Calvados), localisé aussi en contexte d'agglomération secondaire, mais dont l'emplacement exact n'est pas connu, ne sera pas évoqué ici (cf. *supra*, 3.1.2.1, type E).

1758. Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 129-130, p. 136, p. 210-218, p. 258-293 et p. 303-333.



Fig. 322 : le mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2) et son environnement entre le milieu du II^e s. et le milieu du III^e s. (a) et du milieu du III^e s. à la fin du IV^e s. (b). Réal. S. Bossard, d'après Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 318, fig. 404 et p. 327, fig. 410.

du II^e s. : la construction sur solins est alors adossée à un grand bâtiment qui se développe au nord, hors de l'emprise fouillée (fig. 322, a). S'agit-il d'une *domus* dont dépend cet édifice plus modeste, ou bien d'un habitat indépendant ? Une autre grande résidence est édifiée durant la même période, à l'est de la rue, et continuera d'être occupée après l'inauguration du *mithraeum*. En revanche, dès la fin du II^e s., soit au moment de la création de la salle cultuelle ou peu de temps après, le quartier montre les premiers signes caractéristiques d'un essoufflement urbain qui affecte une partie de la ville du Haut-Empire : l'une des rues voisines, au sud-ouest, cesse ainsi d'être entretenue et les portiques qui l'encadrent sont alors démantelés, alors que la *domus* située à l'est de la ruelle, face au *mithraeum*, demeure occupée et est même réaménagée durant le second tiers du II^e s. L'entretien des rues qui la bordent au nord et à l'est se dégrade malgré tout dans le courant du III^e s. et, peu après

le milieu de ce siècle, après de premiers signes de déclin, la *domus* est abandonnée à la suite d'un incendie. À partir de la seconde moitié du III^e s., le *mithraeum* devient donc le seul édifice encore fréquenté au sein du secteur fouillé, tandis que les constructions voisines, désaffectées, sont progressivement détruites (fig. 322, b). Il occupe donc désormais une position périurbaine, qu'il conservera jusqu'à son abandon vers la toute fin du IV^e s. de n. è. Au demeurant, il est situé *extra-muros*, puisque les portes de l'enceinte urbaine, édifiée au tournant des III^e s. et IV^e s. autour de l'ancien centre civique de la ville, sont situées à 400 m au nord-est (fig. 323). La petite rue qui dessert le *mithraeum*, conservée dans le paysage de l'Antiquité tardive, y conduit probablement.

Les modalités de l'implantation du *mithraeum* de Lillebonne/*Iuliobona*, dont les vestiges ont été explorés au milieu du XIX^e s. et identifiés en tant que tels un siècle



Fig. 323 : la ville d'Angers/Civitas Andecavorum (Maine-et-Loire) durant l'Antiquité tardive. Réal. S. Bossard, d'après Pithon, à paraître, sur fond IGN.

plus tard¹⁷⁵⁹, sont moins bien renseignées. La fouille a néanmoins montré que le lieu de culte mithriaque a été bâti le long de la cour enclose d'une grande demeure aristocratique périurbaine (cf. *supra*, fig. 164), située à une vingtaine de mètres au nord d'un modeste quartier d'habitation, probablement installé après le milieu du II^e s. à la limite orientale de la ville du Haut-Empire (fig. 324). La chronologie de l'imposante résidence de laquelle semble dépendre le *mithraeum* n'est pas connue, de même que celle de ce dernier, et on ne sait donc si elle continue d'être fréquentée en parallèle des activités religieuses¹⁷⁶⁰.

Ces deux *mithraea* ont donc été établis dans des secteurs périphériques – et dont le caractère marginal s'est d'ailleurs accentué, au moins à Angers, au cours de l'Antiquité tardive –, à l'écart des quartiers centraux de deux chefs-lieux de cité. Il est possible que le troisième édifice du même type, fouillé à Septeuil, ait aussi été implanté en bordure d'un habitat groupé, correspondant cette fois-ci à une agglomération secondaire. De fait, il a été aménagé vers le milieu du IV^e s. dans un ancien nymphée, bâti à l'aplomb d'une source captée dans les quartiers méridionaux de l'agglomération du Haut-Empire. On sait néanmoins peu de

chose de l'organisation et de la chronologie de cette dernière, qui, au demeurant, n'était peut-être plus fréquentée durant l'Antiquité tardive¹⁷⁶¹.

Au sein du territoire étudié, le développement des *mithraea* semble donc être un phénomène avant tout lié aux villes de la fin du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive, qui devaient fournir l'essentiel des initiés, bien que l'on privilégie des terrains en retrait des espaces urbanisés et que peu d'exemples soient encore documentés. La position périurbaine observée pour ces quelques sites n'est cependant pas exclusive au centre et à l'ouest de la Lyonnaise. Dans les Gaules et les Germanies, si certains *mithraea* ont été fondés au cœur d'agglomérations secondaires, à l'exemple de celui de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), aménagé auprès d'un grand sanctuaire central, ou encore en contexte rural, tel celui d'Orbe-Boscéaz (canton de Vaud, Suisse), rattaché à une vaste *villa*, d'autres ont été bâtis en bordure d'habitats groupés, que ce soient des chefs-lieux de cité (à Bordeaux, Gironde) ou des agglomérations secondaires – à Strasbourg-Königshoffen (Bas-Rhin) et à Biesheim (Haut-Rhin)¹⁷⁶².

1759. Cochet, 1866, p. 409-410 ; Harmand, 1970 ; Gauthier, 1982.
1760. Follain, 1989, p. 65-67 ; Rogeret, 1997, p. 366.

1761. Gaidon-Bunuel, 2000, p. 193-196 ; Barat, 2007, p. 328-340.
1762. Dubois, 2012, p. 426-429.



Fig. 324 : la ville de Lillebonne/Luliobona (Seine-Maritime) durant le Haut-Empire.
Réal. S. Bossard, d'après S. Follain, in Rogeret, 1997, p. 327, fig. 266, sur fond IGN.

Les liens établis entre les sanctuaires et les habitats groupés, à présent définis pour une vingtaine de sites implantés au sein ou en périphérie d'un chef-lieu, doivent aussi être examinés pour un grand nombre de lieux de culte – une soixantaine de cas avérés, auxquels s'ajoutent vingt exemples plus incertains – intégrés aux autres agglomérations, dites secondaires, qui maillent les territoires des *civitates* : il est possible d'y identifier des degrés de monumentalité et des rapports au tissu aggloméré tout aussi variés qu'en contexte de ville-capitale.

5.1.3. Sanctuaires et agglomérations secondaires : l'ancrage des cultes sur le territoire des cités antiques

L'étude des sanctuaires localisés au sein ou dans les environs proches des agglomérations secondaires pâtit, encore une fois, de nombreuses lacunes liées à la connaissance incomplète de leurs quartiers, mais aussi des problèmes inhérents à l'identification même de certains de ces habitats groupés, dont l'ampleur – depuis de modestes agglomérations routières s'étendant sur moins de 10 ha au site monumental du Vieil-Évreux, couvrant environ 230 ha – et les

activités qui y sont regroupées sont très variables.

En l'état de la recherche, certains ensembles monumentaux, associant un grand sanctuaire et un théâtre et dont les abords n'ont été que peu voire pas étudiés, semblent ainsi isolés en milieu rural, mais d'autres exemples similaires, mieux renseignés, laissent penser qu'ils peuvent former le centre public d'un habitat groupé. D'autres occupations, bien plus modestes et établies en bordure d'un axe routier, peuvent correspondre à de simples relais routiers, desquels dépendrait un temple ou plusieurs temples privés, ou à de véritables petites agglomérations, dont le développement est intimement lié au passage de la voie et pour lesquels le statut du ou des lieux de culte associés doit être discuté. Outre ces cas de figure hypothétiques¹⁷⁶³, qui

1763. S'y ajoutent quelques grands sanctuaires, qui ne sont pas associés à d'autres monuments, mais qui sont environnés de multiples constructions, dont on ne peut déterminer avec précision la nature – habitat pérenne ou structures d'accueil plus temporaires, liées aux activités religieuses d'un sanctuaire rural ? –, étant donné que leur organisation diffère de celles des autres habitats groupés. Ces exemples, qui constituent donc de possibles agglomérations secondaires – à Comblèsac (S.132), La Chapelle-des-Fougeretz (S.184), Méréville (S.213), Saint-Hilaire (S.222) et Baron-sur-Odon (S.279) – sont discutés *infra*, avec les lieux

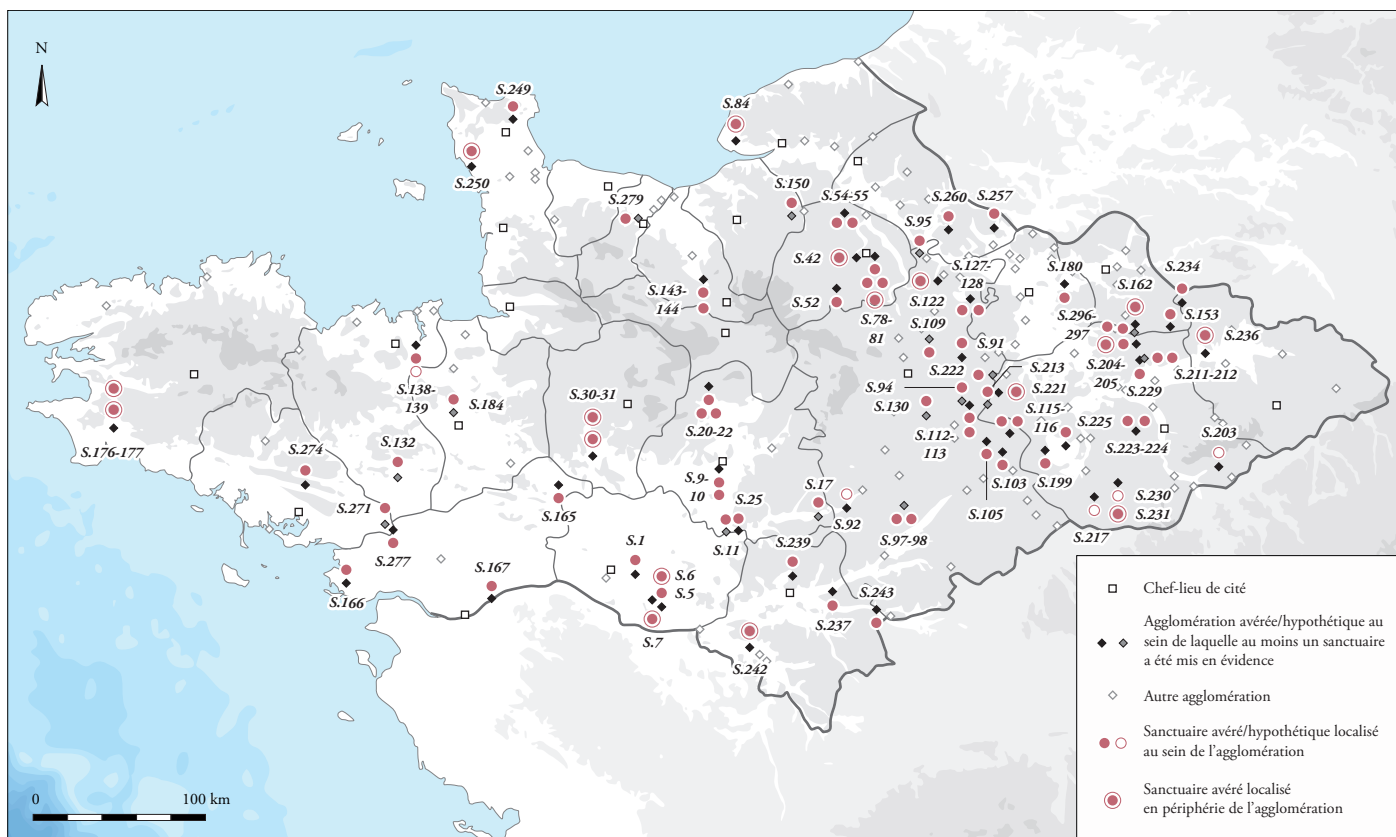


Fig. 325 : répartition des sanctuaires des agglomérations secondaires en fonction de leur position au sein ou en bordure de l'habitat. Réal. S. Bossard.

doivent être analysés de plus près, ce sont 72 sanctuaires avérés ou incertains (pour 5 d'entre eux) qui sont rattachés à une agglomération secondaire bien identifiée (pour 54 de ces sites, dont 5 hypothétiques) ou situés dans ses environs proches, à moins de 1,5 km (pour les 18 autres). Dispersés au sein ou en périphérie proche de 52 habitats agglomérés distincts, auxquels s'ajoute une douzaine de cas plus hypothétiques, ils se répartissent de manière inégale sur le territoire considéré pour cette étude, d'autant plus qu'aucun sanctuaire n'a pu être reconnu pour un grand nombre d'agglomérations avérées du centre et de l'ouest de la Lyonnaise (fig. 325).

Rares sont les agglomérations au sein desquelles ont été identifiés plusieurs sanctuaires : seuls deux sites se caractérisent par la présence de trois espaces sacrés avérés, disséminés dans différents secteurs de l'habitat, tandis que deux lieux de culte ont été reconnus pour neuf autres agglomérations ; dans les autres cas, qui sont donc les plus nombreux, il s'agit de lieux de culte *a priori* uniques au sein de l'habitat, qu'ils soient ou non associés à d'autres monuments (fig. 325). Ces quelques chiffres doivent toutefois être pondérés en tenant compte de l'état des connaissances propre à chaque site : à l'instar des chefs-lieu de cité, le tissu de la plupart des agglomérations secondaires ne peut être restitué que de manière lacunaire. Aux exemples les mieux documentés, pour lesquels le plan plus ou moins complet des quartiers peut être dressé, sou-

vent grâce à des campagnes de prospection aérienne ou géophysique et parfois à des opérations de sondages ou de fouille – à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre, Fontaine-les-Bassets, Saint-Valérien, Le Vieil-Évreux, Mérouville, Oisseau-le-Petit ou encore Sceaux-du-Gâtinais –, sont généralement associés deux ou trois lieux de culte avérés. Il est tout à fait probable que chaque agglomération – du moins les plus grandes d'entre elles – disposait de multiples espaces à vocation religieuse, publics et privés, dont seule une partie peut aujourd'hui être reconnue.

Il n'est pas toujours évident de déterminer le statut des lieux de culte des agglomérations secondaires à partir du simple examen des vestiges archéologiques : tandis que de grands sanctuaires monumentaux, occupant des espaces privilégiés et parfois associés de manière patente à d'autres édifices publics, relèvent sans guère de doute des équipements gérés par la cité, et que de rares aires sacrées, très modestes, correspondent vraisemblablement à des sanctuaires privés, une série de lieux de culte, de taille moyenne et dotés de structures peu caractéristiques, sont plus difficiles à ranger dans une catégorie ou dans l'autre. Après avoir précisé les caractéristiques des sanctuaires que l'on peut supposer avoir revêtu un statut public ou privé et étudié le cas particulier des agglomérations les plus modestes, établies le long de voies majeures, il sera utile de s'attarder sur quelques exemples d'habitats pourvus de multiples sanctuaires, ainsi que sur la question des sanctuaires implantés à l'extérieur des agglomérations, dans leur proche périphérie.

La documentation réunie à l'égard d'une quinzaine

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Qualité des données	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.1	Andard	Le Foyer Logement	Oui	Oui	18 ha	Centre	2	?	?	A : B1a	48 m ²	1			Fin du I ^{er} s. av. n. è. - I ^{er} s. de n. è. ?	Occupation laténienne	Statut indéterminé
							3	?	?	B : A1a	13 m ²						
S.52	Condé-sur-Iton	Le Val	Oui	Oui	> 8 ha	Centre ?	-	?	?	- A1 : ? - A2 : B5	110 m ²	1	-	-	I ^{er} s. - milieu du IV ^e s. ?	Sanctuaire (ph. 2)	Statut indéterminé
S.54	Criquebeuf-la-Campagne	Croix des Friches - sanctuaire occidental	Oui	Oui	> 20 ha	Périphérie ?	-	?	?	B1a	+/- 290 m ²	0	-	-	I ^{er} - II ^e s. (?)	-	Statut indéterminé
S.91	Ablis	Rue du Jeu de Paume	Oui	Oui	45 ha	Centre ?	-	II-1a ?	?	B1a	+/- 170 m ²	1	-	-	I ^{er} s. - seconde moitié du IV ^e s. (?)	Sanctuaire laténien	Statut indéterminé
S.92	Areines	Les Poulittes	Non	Oui	?	?	-	?	?	?	?	0	-	Théâtre	?	-	Statut indéterminé
S.95	Bonnières-sur-Seine	Les Guinets	Oui	Non	> 12 ha	?	-	II-3	+/- 2 500 m ² ?	- A : B1b - B : A1b	195 m ² 35 m ²	0	-	-	I ^{er} s. av. ou de n. è. - III ^e s. (?)	Enclos laténien ?	Statut indéterminé
S.97	Briou	Montcelon - sanctuaire méridional	Oui	Oui	> 10 ha	Centre ?	-	II-1c ?	+/- 900 m ²	B1b	195 m ²	0	Portique	-	?	-	Statut indéterminé
S.98	Briou	Montcelon - sanctuaire septentrional	Oui	Oui	> 10 ha	Périphérie	-	II-1c	+/- 1 400 m ²	B1a	155 m ²	1	-	-	?	-	Statut indéterminé
S.103	Chilleurs-aux-Bois	Les Tirelles	Oui	Oui	?	Périphérie	2	II-1a ?	?	B1a	107 m ²	1			Première moitié du I ^{er} s. (?)	Occupation laténienne	Statut indéterminé
							3	II-1a ?	?	B1a	158 m ²						
S.105	Crottes-en-Pithiverais	Les Hauts de Bazoches	Oui	Oui	?	?	-	III-2	?	- A : B1a - B : B1b	?	0	-	-	?	-	Statut indéterminé
S.140	Taden	La Cale	Non	Oui	> 20-25 ha	Périphérie	-	?	+/- 900 m ²	A3 ?	+/- 20 m ² ?	0	Quadriportique	-	II ^e - IV ^e s. (?)	-	Statut indéterminé

S.153	Augers-en-Brie	Le Champ Chevron	Oui	Oui	40 ha	Centre ?	-	III-2c	?	-A : B1b -B : B1a	255 m ² 225 m ²	0	Portiques ?	-	?	Statut indéterminé
S.166	Guérande	Le Clos Flaubert	Oui	Oui	?	Périphérie ?	2	?	?	B1a	+/- 55 m ²	1	-	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - premier tiers du I ^{er} s. de n. è. (?)	Occu- pation laténienne Statut indéterminé
S.203	Champlost	Foulon d'Avrolles	Non	Oui	100 ha ?	Périphérie	-	?	?	B5	+/- 190 m ²	0	-	-	A partir du second tiers du I ^{er} s. de n. è.	Sanctuaire (ph. 2)
S.257	Epiais-Rhus	Les Terres Noires	Non	Oui	15 ha	Périphérie	2	II-1a ?	?	B1b	244 m ²	1	-	-	I ^{er} s. - seconde moitié du IV ^e s. (?)	Sanctuaire julio-clau- dien ? (ph. 1)

Tabl. XXXIX : caractéristiques principales de quelques sanctuaires peu documentés, implantés au sein ou en bordure d'une agglomération secondaire, dont le statut ne peut être défini. Réal. S. Bossard.

de sanctuaires localisés au sein d'une agglomération secondaire est insuffisante pour que ceux-ci fassent l'objet d'une analyse détaillée. Ils ont été fouillés sur une aire exigüe, présentent un état de conservation médiocre ou sont avant tout connus grâce à des prospections, qui n'ont pas permis de dresser un plan complet des vestiges. Ils ne seront donc pas évoqués dans les paragraphes suivants ; leurs principales caractéristiques sont simplement résumées dans le **tabl. XXIX**.

5.1.3.1. Identifier et caractériser les sanctuaires publics des agglomérations secondaires

Pour la grande majorité des sanctuaires implantés au sein ou en lisière d'une agglomération secondaire, l'épigraphie n'est d'aucun secours pour déterminer leur statut, puisqu'aucun objet inscrit n'y a été mis au jour. Deux exceptions notables suggèrent néanmoins l'existence de monuments publics installés au cœur ou en bordure d'habitats groupés établis sur le territoire des cités. D'une part, il s'agit d'une série de dédicaces faites, entre autres, à l'empereur régnant, par la cité des Aulerques Cénomans au sein du sanctuaire de la Forêterie à Allonnes (S.9), que d'autres inscriptions permettent d'identifier à un lieu de culte de Mars Mullo. Au moins quatre plaques de marbre gravées et attribuées, au plus tôt, au II^e s., y mentionnent explicitement la *civitas*, qui n'a pu les exposer que dans l'un des grands lieux de culte de la cité, ici localisé à quelques kilomètres du chef-lieu (cf. *infra*)¹⁷⁶⁴. D'autre part, le monument sculpté dressé près de l'entrée principale du sanctuaire occidental de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), dans un enclos indépendant (cf. *supra*, 1.2.2.2, 1.2.5 et 3.1.4.3), a vraisemblablement été offert par les *vicani* – membres d'une communauté relevant ici de la cité carnute et « qui constituent sur place l'autorité officielle »¹⁷⁶⁵ –, dont le nom a été inscrit en grandes lettres sur l'un des blocs¹⁷⁶⁶. Ainsi, le lieu de culte associé (cf. *infra*) correspond vraisemblablement à l'un des principaux équipements publics du *vicus*, dont le nom antique n'est pas connu ; rappelons que la prédominance des os de bœuf, parmi les nombreux restes fauniques recueillis au sein de l'aire sacrée, appuie d'ailleurs l'hypothèse de rites célébrés à titre public, car l'achat de ces grands animaux pour les sacrifices, probablement offerts à une divinité majeure du panthéon, devait être coûteux et la viande issue du sacrifice, abondante (cf. *supra*, 4.2.1.3).

L'identification des sanctuaires d'agglomération appartenant au domaine public doit donc s'appuyer sur d'autres critères (cf. *supra*, en introduction de ce chapitre),

1764. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 361-370 et p. 373.

1765. Scheid, 2011c, p. 249 ; voir aussi Scheid, 2008a, p. 18.

1766. Blin, 2000, p. 113.

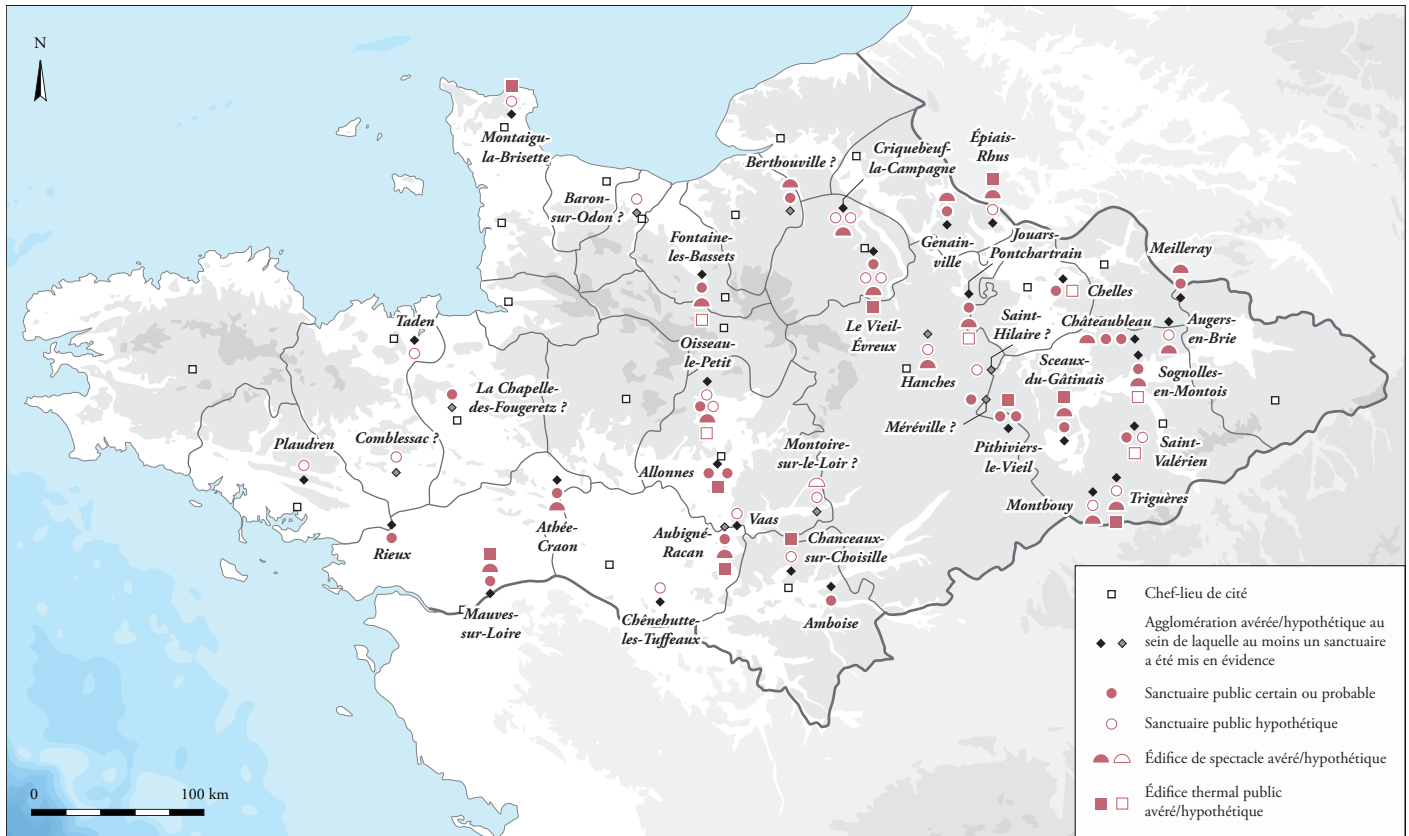


Fig. 326 : répartition des grands sanctuaires (publics ?) des agglomérations secondaires et autres monuments dont ces habitats sont pourvus. Réal. S. Bossard.

en particulier sur l'association d'aires sacrées à certains espaces publics – théâtre, bâtiments thermaux ou places –, sur la présence d'architectures monumentales dans leur enceinte même, ainsi que sur les liens chronologiques et spatiaux tissés avec les quartiers d'habitation voisins. Il sera alors possible, après avoir analysé ces différents aspects, de définir les traits saillants des espaces religieux vraisemblablement publics des agglomérations secondaires.

▪ *Sanctuaires monumentaux et autres équipements collectifs : l'articulation des espaces publics*

Certains sanctuaires d'agglomération, souvent de grande taille, ne sont pas isolés au milieu des quartiers d'habitation, mais intègrent un ensemble monumental composé de plusieurs espaces sans doute publics, parmi lesquels les édifices de spectacle sont relativement fréquents. Ainsi, au sein ou en périphérie de certains chefs-lieu de cité, tels Meaux et Jublains (cf. *supra*, 5.1.2), mais aussi et surtout de plusieurs agglomérations secondaires avérées ou potentielles (cf. *infra*), des lieux de culte sont étroitement associés à des théâtres ou à des édifices à arène – tandis que les rapports établis avec les amphithéâtres, réservés aux villes-capitales des cités étudiées, est moins évident (fig. 326). Dans l'ouest de la Lyonnaise, l'existence d'un lien entre un sanctuaire et un édifice de spectacle est d'ailleurs suggéré, selon Y. Maligorne, par le contenu d'une inscription (I.290) mentionnant un *tribunal cum locis*. Il

s'agirait d'une estrade et de places assises, qu'il interprète comme les composantes d'un théâtre, offertes par deux représentants du *vicus Portensis*, l'un des quartiers de la ville de Nantes/*Condevicnum*, à Vulcain, probablement dans l'un de ses lieux de culte urbains¹⁷⁶⁷.

Il est communément admis, depuis les travaux de C. Jullian¹⁷⁶⁸, qu'un grand nombre de théâtres des Gaules romaines, lieux de rassemblements ludiques, mais aussi civiques et religieux, présente des liens de proximité clairement affirmés avec des sanctuaires plus ou moins monumentaux¹⁷⁶⁹. Dans les provinces gauloises comme dans le reste de l'empire, ces édifices de spectacle, fréquentés à des rythmes que l'on ne peut souvent préciser, ont vraisemblablement connu une forte affluence au cours des représentations théâtrales – les *ludi scaenici* – données en l'honneur des dieux et du pouvoir impérial, en particulier dans le cadre de fêtes inscrites au calendrier religieux des cités. Si l'on se fie aux témoignages concernant avant tout la partie orientale de l'Empire, mais qui évoquent des cérémonies qui avaient probablement lieu, aussi, dans les provinces occidentales, la nature des jeux organisés à cette occasion devait être très variable : ils pouvaient se décliner sous la forme de danses, de manifestations musicales, de pièces de théâtre, de concours, de pantomimes ou encore

1767. Maligorne, 2007, p. 60.

1768. Jullian, 1920, p. 189.

1769. Fincker, Tassaux, 1992, p. 54-62 ; Brunet-Gaston, 2008 ; Dumasy, 2011.

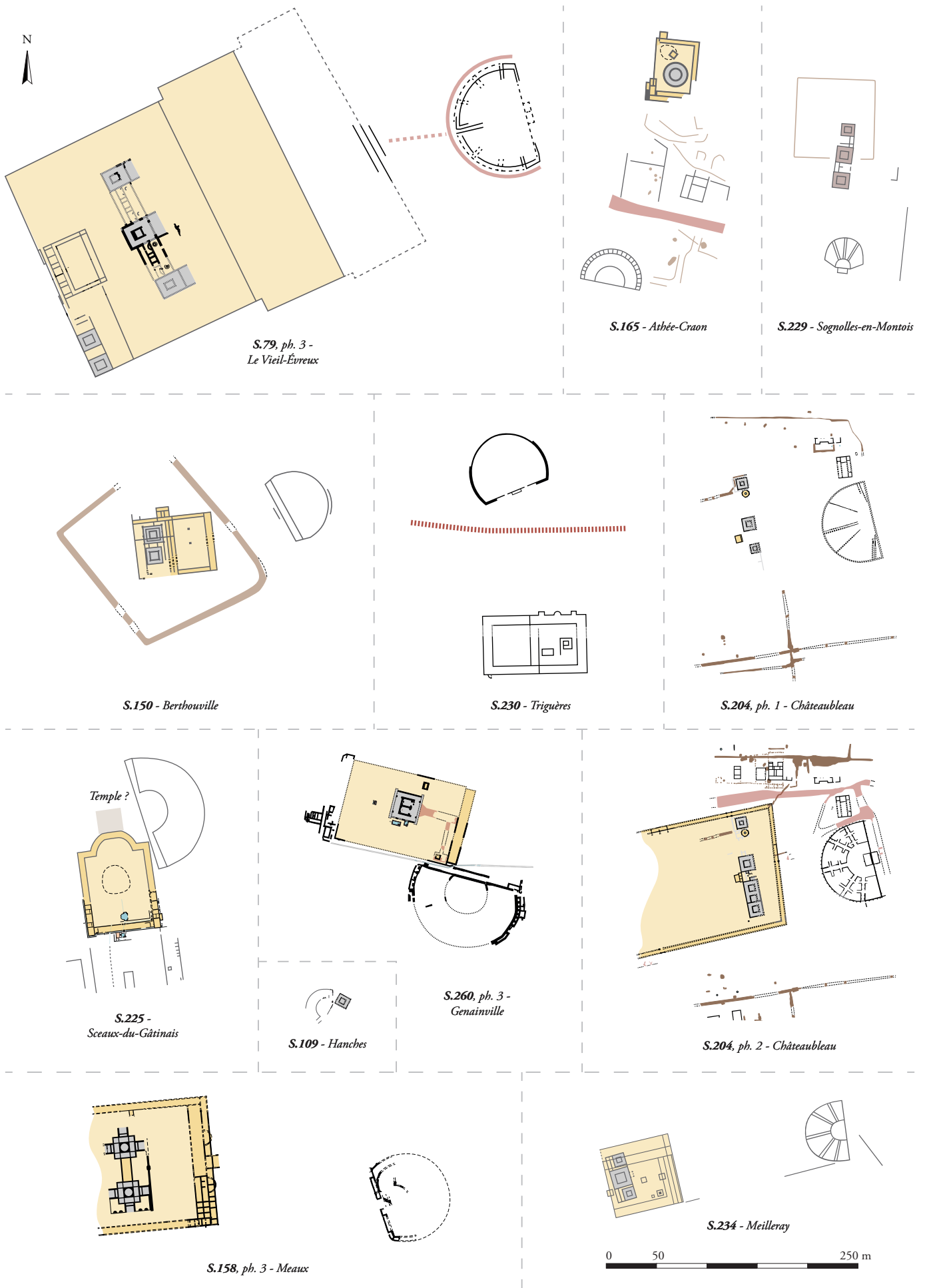


Fig. 327 : vestiges de grands sanctuaires et de l'édifice de spectacle qui leur est étroitement associé. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

Image protégée, non consultable en ligne

Fig. 328 : évocation du centre monumental des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260).
Aquarelle de J.-Cl. Golwin, in Barrière et al., 2019, p. 13.

de mimes, voire de combats d'athlètes, de chasses et de gladiature dans les édifices équipés d'une arène¹⁷⁷⁰. En outre, les jeux étaient probablement précédés de processions, les *pompae*, partant des lieux de culte voisins : des cortèges ont alors pu accompagner, au son de musiciens, les images portatives des dieux et les effigies des membres de la famille impériale et des *divi* qui venaient ainsi assister aux spectacles, depuis une estrade où on leur rendait les hommages qui leur étaient dus¹⁷⁷¹.

Si les parcours liturgiques et la place des dieux, de l'empereur et de ses proches n'ont guère laissé de témoins matériels dans les théâtres conservés¹⁷⁷², les rapports spatiaux ou de visibilité réciproque qui ont été créés entre les sanctuaires et ces derniers reflètent les patronages divins établis au sein de certaines agglomérations secondaires. Le jeu de correspondance entre les deux types de monuments (fig. 327), installés au cœur ou en bordure de l'habitat

groupé, est parfois patent et témoigne de ce que Fr. Dumasy qualifie de « composition sacrée », c'est-à-dire que le théâtre et le lieu de culte, parfois associés à d'autres aménagements, occupent une place particulière au sein de la conception de l'espace habité et parcouru par les hommes et par les dieux¹⁷⁷³. Un premier cas de figure est illustré par les sanctuaires monumentaux de Genainville (S.260) et de Sceaux-du-Gâtinais (S.225) : l'édifice de spectacle a été placé sur l'un des longs côtés de l'enceinte à vocation religieuse, tout en prenant appui, dans un cas comme dans l'autre, sur la pente du vallon au fond duquel est établi le sanctuaire, à l'emplacement de résurgences à Genainville et, peut-être aussi, à Sceaux-du-Gâtinais¹⁷⁷⁴. Alors que sur ce dernier site, une construction monumentale, très peu

1770. Dumasy, 2011, p. 213-216 ; Hufschmid, 2016 ; Ferreira, 2017, p. 646-656.

1771. Van Andringa, 2009, p. 180-189 ; Marc, 2015 ; Hufschmid, 2016.

1772. Ferreira, 2017, p. 675-686.

1773. Dumasy, 2011, p. 195-201. Comme le précise l'auteur, les théâtres des cités de Lyonnaise comme des provinces voisines sont généralement de type « gallo-romain », c'est-à-dire que la *cavea* est fermée par un mur définissant un arc de cercle souvent outrepassé et que l'ensemble scénique, réduit, s'avance dans l'*orchestra* et est encadré par des accès frontaux.

1774. Mitard, 1993, p. 49-61 ; Vilpoux, 1996, p. 13-76 ; Vilpoux, 1999 ; Barrière, Vermeersch, 2017.

connue – s'agit-il d'un temple dominant la cour à quadriportique ? – prend vraisemblablement place dans le petit axe du théâtre, à quelques mètres à l'arrière de son mur de scène, une place publique est située au contact des édifices de Genainville, formant le centre monumental de l'agglomération (**fig. 328**). Les découvertes effectuées à Hanches témoignent d'une association similaire entre un petit théâtre et un modeste temple à *cella* centrale et galerie périphérique, *a priori* dépourvu de péribole : le mur nord-ouest du bâtiment de culte s'aligne avec le mur de scène de l'édifice de spectacle, dont les environs proches ne sont pas connus¹⁷⁷⁵.

Dans d'autres cas, le dialogue architectural est traduit par l'alignement, sur un même axe, du sanctuaire et du théâtre, dont le mur curviligne fermant la *cavea* fait alors face à l'un des côtés du péribole – souvent sa façade principale –, distant de quelques dizaines ou centaines de mètres (**fig. 327**). Ce genre de lien est évident à Châteaubateau (**S.204**), bien que le couloir axial du théâtre, situé à une trentaine de mètres à l'est du vaste lieu de culte circonscrit par des portiques, ne soit pas aligné avec l'entrée orientale de ce dernier¹⁷⁷⁶. Une configuration tout à fait similaire a été observée au Vieil-Évreux (**S.79**), dont le sanctuaire central, particulièrement monumental, est prolongé à l'est par un grand théâtre¹⁷⁷⁷, ou encore à Meilleray (**S.234**), où une centaine de mètres sépare les deux édifices, parfaitement alignés¹⁷⁷⁸. Pour ces exemples, les divinités font donc face à l'*orchestra* et à la scène et semblent ainsi, d'une manière symbolique, suivre les représentations depuis leur temple, malgré les murs-écrans qui devaient fermer les aires sacrées et les théâtres et ainsi empêcher, comme souvent, toute intervisibilité d'un point à l'autre¹⁷⁷⁹. Quoi qu'il en soit, ces agencements, comme ceux que l'on retrouve à Athée (**S.165**) ou à Sognolles-en-Montois (**S.229**)¹⁷⁸⁰, devaient faciliter les trajets entre les deux monuments, bien que les cheminements qui les relient n'aient pas été mis en évidence.

Enfin, à Berthouville (**S.150**) et à Triguères (**S.230**, sanctuaire hypothétique), comme à Meaux (cf. *supra*, 5.1.2), l'édifice de spectacle est plus ou moins tourné vers le lieu de culte monumental¹⁷⁸¹, formant peut-être la toile de fond

des représentations données sur scène ou dans l'*orchestra*, si le mur diamétral ne fermait pas complètement l'horizon. Pour ces trois exemples, l'espace intermédiaire, probablement traversé par une voie à Triguères, n'a pas été étudié et on ne sait donc s'il constituait une vaste esplanade, à l'instar des compositions mises en œuvre à Avenches (canton de Vaud, Suisse) ou à Mandeure (Doubs)¹⁷⁸², ou si d'autres constructions s'y dressaient.

Dans les autres agglomérations pourvues d'au moins un sanctuaire et d'un théâtre ou d'un édifice à arène, aucun lien particulier n'a pu être mis en évidence entre les deux ensembles, éloignés de plusieurs centaines de mètres : l'édifice de spectacle s'inscrit alors dans une composition urbaine et a manifestement été positionné, avant tout, en fonction de la topographie du site et de l'organisation du tissu de l'habitat¹⁷⁸³. Ce type de configuration, observé à Aubigné-Racan (**S.11**), Oiseau-le-Petit (**S.20-22**), Criquebeuf-la-Campagne (**S.54-55**)¹⁷⁸⁴, Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (**S.127-128**), Augers-en-Brie (**S.153**), Mauves-sur-Loire (**S.167**), Montbouy (**S.217**) et peut-être à Montoire-sur-le-Loir (**S.17**) et Fontaine-les-Bassets (**S.143**), si l'identification d'un théâtre est juste, n'interdit toutefois pas l'accomplissement de processions entre le ou les sanctuaires et l'édifice de spectacle. Cependant, le statut du sanctuaire ne peut être déterminé, pour ces cas, à partir d'un critère de proximité avec l'édifice de spectacle et il faut donc considérer d'autres aspects (cf. *infra*).

L'étude comparée de la surface des aires sacrées et des dimensions de l'édifice de spectacle associé, dont le diamètre peut servir de valeur de référence, en tenant compte des états les plus récents (**tabl. XXX**), montre bien que les sanctuaires les plus vastes – et aussi les plus monumentaux, à l'exemple de ceux du Vieil-Évreux, de Châteaubateau, de Sceaux-du-Gâtinais, de Berthouville, de Meaux, de Genainville, et peut-être de Triguères – sont localisés à une distance relativement courte d'un théâtre. En outre, les capacités d'accueil de ce dernier sont particulièrement importantes, puisque son diamètre mesure entre 70 m et une centaine de mètres, tandis qu'il est souvent inférieur à 70 m pour les autres exemples. Il faut sans doute considérer que ces deux types de monuments étaient fréquentés par

1775. Dugast, 2009.

1776. Bontron, 2008.

1777. Guyard *et al.*, 2015.

1778. Geslin, 1997 ; Magnan, Le Coz, 2012, p. 31-32. L'espace intermédiaire est peut-être occupé par des quartiers de l'agglomération, connue uniquement grâce à des prospections.

1779. Cazanove, Fouriaux, 2015, p. 132.

1780. L'édifice de spectacle est ici à plusieurs dizaines de mètres au sud et non à l'est du sanctuaire principal, afin de pouvoir bénéficier d'une pente naturelle ; le plan de ces deux théâtres a été dressé à partir d'images aériennes.

1781. La Croix, 1897, p. 75-76 ; Conte *et al.*, 2005 ; Vilpoux, 2016. Il est en revanche permis de douter de l'association analogue d'un théâtre et d'un « grand sanctuaire » à Areines (**S.92**), puisque ce dernier, iden-

tifié à partir de la découverte d'ex-voto oculaires, pourrait aussi correspondre à un espace sacré intégré à des thermes publics : la description des vestiges immobiliers dégagés à partir de 1908 à une centaine de mètres à l'est du théâtre – il s'agit d'un édifice de plan carré, mesurant 18,5 m de côté, subdivisé en plusieurs espaces, équipé d'absides et d'au moins un bassin et richement orné (Renault, 1908, p. 115 ; Plat, 1909, p. 162 ; Plat, 1923, p. 10-11) –, si elle rappelle celle du sanctuaire de la Tannerie à Châteaubateau (**S.205**), évoque également celle d'un bâtiment balnéaire.

1782. Dumasy, 2011, p. 197-198.

1783. Dumasy, 2011, p. 195.

1784. Les deux sanctuaires identifiés sont néanmoins alignés avec le théâtre, situé à l'autre extrémité de la probable agglomération (Provost, Archéo 27 dir., 2019, p. 258-260).

N°	Commune	Statut de l'agglomération	Cité antique	Distance entre le(s) sanctuaire(s) et le théâtre				Surface de l'aire sacrée	Type d'édifice de spectacle	Diamètre de l'édifice de spectacle
				< 100 m	100-199 m	200-500 m	> 500 m			
S.11	Aubigné-Racan	AS ?	Aulerques Cénomans			•		8 100 m ²	Théâtre	63 m
S.17	Montoire-sur-le-Loir	AS ?	Aulerques Cénomans		•			+/- 2 000 m ²	?	+/- 75 m
S.20-22	Oisseau-le-Petit	AS	Aulerques Cénomans			• (S.20, S.21)	• (S.22)	- S.20 : 490 m ² - S.21 : ? - S.22 : > 700 m ²	Théâtre ?	+/- 50 m
S.32	Jublains	CL	Aulerques Diablintes					5 960 m ²	Théâtre	+/- 73 m
S.54-55	Criquebeuf-la-Campagne	AS	Aulerques Ébuovices			• (S.55)	• (S.54)	- S.54 : ? - S.55 : +/- 3 300 m ²	Édifice à arène ?	+/- 55 m
S.79	Le Vieil-Évreux	AS	Aulerques Ébuovices	?	?			+/- 82 000 m ²	Théâtre puis édifice à arène	106 m
S.109	Hanches	AS ?	Carnutes	•				?	Théâtre	+/- 35 m
S.127-128	Le Tremblay-sur-Mauldre	AS	Carnutes		• (S.128)	• (S.127)		- S.127 : > 1 300 m ² - S.128 : ?	Théâtre	+/- 40 m
S.143	Fontaineles-Bassets	AS	Ésuviens		•			+/- 1 600 m ²	Théâtre ?	+/- 45 m
S.150	Berthouville	AS ?	Lexoviens	•				+/- 18 900 m ²	Théâtre	+/- 70 m
S.153	Augers-en-Brie	AS	Meldes			•		?	Théâtre	+/- 50 m
S.158	Meaux	CL	Meldes		•			+/- 16 900 m ²	Théâtre	+/- 85 m
S.165	Athée	AS	Namnètes		•			+/- 2 600 m ²	Théâtre	+/- 60 m
S.167	Mauves-sur-Loire	AS	Namnètes				•	?	Théâtre	+/- 60 m
S.204	Châteaubeau	AS	Sénons	•				> 22 000 m ²	Théâtre	78 m
S.217	Montbouy	AS	Sénons				•	+/- 4 300 m ²	Édifice à arène	+/- 95 m
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	AS	Sénons	•				+/- 6 700 m ²	Théâtre	104 m
S.229	Sognolles-en-Montois	AS	Sénons	•				?	Théâtre	+/- 40 m
S.230	Triguères	AS	Sénons	•				+/- 5 200 m ²	Théâtre	+/- 70 m
S.234	Meilleray	AS	Tricasses	•				+/- 4 900 m ²	Théâtre	+/- 60 m
S.251	Valognes	CL ?	Unelles ?			•		+/- 3 500 m ²	Théâtre	73 m
S.257	Épiais-Rhus	AS	Véliocasses			•		?	Théâtre	+/- 75 m
S.260	Genainville	AS	Véliocasses	•				9 240 m ²	Théâtre	+/- 100 m
S.280	Vieux	CL	Viducasses			•		+/- 2 900 m ²	Théâtre	80 m

Tabl. XXX : caractéristiques des grands sanctuaires et des édifices de spectacle associés, en contexte de chef-lieu de cité (CL) ou d'agglomération secondaire (AS). Réal. S. Bossard.

une même foule de dévots au cours de fêtes religieuses, mais on ignore tout des circonstances et du déroulement de ces dernières. F. Ferreira a estimé les capacités d'accueil des théâtres de Genainville et du Vieil-Évreux à environ 15 000 places assises, tandis que celui de la Bauve, à Meaux, aurait pu accueillir 10 000 spectateurs¹⁷⁸⁵ ; les cours sacrées voisines ont certainement pu recevoir, également, plusieurs milliers ou dizaines de milliers de visiteurs, dont le nombre maximal est cependant difficile à évaluer (cf. *supra*, 3.1.5.4).

Enfin, d'un point de vue chronologique, notons que le théâtre, lorsqu'il a pu être daté, est généralement pos-

térieur à la fondation du sanctuaire. C'est le cas au Vieil-Évreux, puisque le projet de l'édifice de spectacle a vraisemblablement été intégré au grand chantier de construction du centre monumental de la ville, entamé à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s., soit un demi-siècle après le premier état en pierre du lieu de culte voisin, qui a peut-être lui-même succédé à un lieu de culte plus ancien¹⁷⁸⁶ (cf. *infra*). L'aménagement du théâtre de Châteaubeau, vers le milieu du II^e s., semble également postérieur de quelques années ou décennies de celui des premiers temples, attribué à la

1785. Ferreira, 2017, p. 580-581.

1786. Hartz, 2015a, vol. 1, p. 226.



Fig. 329 : l'agglomération secondaire de Pithiviers-le-Vieil (Loiret). Réal. S. Bossard, d'après Cribellier, 1992, p. 3, fig. 2 et 3 et p. 5, fig. 4 ; Cribellier, 1993a et b, pl. 1 ; Cribellier, 1999, p. 206, fig. 56 et Salé (dir.), 2011, p. 53, fig. 8, sur fond IGN.

première moitié de ce siècle¹⁷⁸⁷, tandis que l'édifice de spectacle de Genainville est daté de la seconde moitié du II^e s. ou du III^e s., à l'instar de la phase monumental du lieu de culte, vraisemblablement fondé dès la période augustéenne¹⁷⁸⁸ (cf. *infra*).

L'articulation entre les sanctuaires et les thermes publics des agglomérations secondaires est moins bien documentée au sein des cités considérées : les établissements balnéaires n'ont pas été systématiquement identifiés, tout comme certains lieux de culte majeurs. Pour autant, dans plusieurs habitats groupés, aucun rapport de proximité n'a manifestement été recherché entre ces deux types d'édifices publics. Ainsi, à Chanceaux-sur-Choisille (S.239 ; cf. *infra*, fig. 339), Mauves-sur-Loire (S.167 ; fig. 340) et Allonnes (S.9-10 ; fig. 335) – soit trois agglomérations d'étendue tout à fait différente, respectivement estimée à une douzaine d'hectares, une trentaine d'hectares et 50 ha –, l'édifice thermal principal est situé à plusieurs centaines de mètres du ou des grands lieux de culte de l'agglomération, qui lui sont néanmoins vraisemblablement raccordés par une rue¹⁷⁸⁹.

En revanche, le rapprochement volontaire d'un lieu de culte d'une certaine ampleur et d'un établissement thermal peut être envisagé pour d'autres exemples, à l'instar de regroupements observés dans certains chefs-lieux de cité – tels Rouen, Vieux ou Vannes (cf. *supra*, 5.1.2.1). Au cœur de l'agglomération de Pithiviers-le-Vieil (S.116), une fouille préventive réalisée en 2009-2010 a révélé la présence d'un

sanctuaire¹⁷⁹⁰, partiellement fouillé, établi à moins de 15 m au sud d'un ensemble thermal d'une emprise de 1 000 m² (fig. 329). Ce dernier a pu revêtir un statut public, d'autant plus qu'il borde au sud une place dont les limites n'ont pas été cernées, mais qui pourrait constituer l'un des principaux lieux destinés aux rassemblements de l'agglomération¹⁷⁹¹. En ce qui concerne le sanctuaire, le tracé de son péribole n'a pu être localisé, à l'exception probable de sa façade occidentale, et on ne sait ainsi si l'aire sacrée borde directement les thermes, ni comment s'effectue son accès. Tandis que le bâtiment balnéaire a vraisemblablement été fondé à la fin du I^{er} s. ou dans le courant du II^e s., les preuves manquent pour certifier l'existence du sanctuaire, doté d'un temple relativement grand (182 m²) et d'au moins deux édicules, avant le II^e s. (cf. *infra*). L'aménagement de ces deux espaces pourrait alors être concomitant – à moins qu'ils n'aient été mis en place à quelques décennies d'intervalle – et relever d'un même projet visant à doter le centre de l'habitat d'équipements à usage collectif. Quoi qu'il en soit, la proximité des thermes, ici comme pour les exemples suivants, a néanmoins pu être mise à profit pour réaliser les ablutions auxquelles devaient se livrer les officiants avant de pénétrer au sein de l'aire sacrée¹⁷⁹².

La ville du Vieil-Évreux (cf. *infra*, fig. 338), est dotée de divers aménagements sans doute publics, parmi lesquels figure, à près de 400 m au sud-ouest du théâtre et du sanctuaire central monumental, un vaste établissement thermal. Il est localisé en lisière de l'immense espace en grande partie réservé, au cœur de l'espace urbain, à la pa-

1787. Bontrond, 2008.

1788. Barrière, Vermeersch, 2017.

1789. Monteil *et al.*, 2009, p. 154-156 ; Gruel *et al.*, 2015, p. 172 ; Doyen, Dubois, 2016.

1790. Salé (dir.), 2011.

1791. Cribellier, 1992 ; Cribellier, 1999.

1792. Scheid, 1991b ; cf. *supra*, 3.1.3.2.

ture monumentale, et est bordé par deux autres édifices, dont l'un, au sud-est, est interprété comme un marché à viande (*macellum*), tandis que l'autre, à 20 m au nord, correspond à l'un des deux lieux de culte, non fouillés, établis aux extrémités sud-ouest et nord-est de l'aire monumentale (S.80). Des prospections géophysiques entreprises dans ce secteur ont permis de localiser les axes de circulation qui encadrent le péribole et le relient aux deux autres monuments voisins¹⁷⁹³. Pour autant, on ne peut déterminer les choix qui ont dicté son installation en bordure des thermes et il est probable, à l'instar de l'autre sanctuaire marquant la limite nord-est de l'espace monumental (S.81), que ce soient plutôt la configuration générale de ce dernier et l'alignement des principaux édifices publics qui aient présidé à son implantation. Il semble alors plausible de reconnaître, pour ces deux aires sacrées d'environ 2 800 m² et 1 400 m², dont l'organisation est similaire, des sanctuaires publics, bien moins imposants cependant que le lieu de culte central, dont l'aménagement auprès des principaux monuments de la ville a été décidé par les autorités locales.

La situation est tout à fait différente à Sceaux-du-Gâtinais/*Aquae Segetae*, station thermale mentionnée sur la *Table de Peutinger*. Le quadriportique identifié au sanctuaire de Segeta (S.225), peut-être implanté à l'emplacement d'une résurgence où résiderait la déesse et bordé au sud par un édifice thermal relativement modeste (cf. *supra*, 3.1.3.2 et *infra*, 5.3.1), s'inscrit dans un ensemble monumental plus vaste. Ce dernier, occupant les franges

orientales de l'agglomération, inclut un théâtre, déjà mentionné, mais aussi une succession de terrasses, au sud, délimitées par une enceinte qui prolonge vraisemblablement les murs des longs côtés du péribole (fig. 330). L'une de ces terrasses, située à 140 m du quadriportique, a pu accueillir un grand bâtiment thermal, identifié notamment grâce à la découverte, au XIX^e s., de salles chauffées et de mosaïques, mais aussi, au cours de ramassages de surface plus récents, de fragments de tubulures. Cet établissement, probablement public, a pu avoir été alimenté – à l'instar des autres thermes adossés au quadriportique – par l'eau provenant de l'enceinte à vocation religieuse, qu'elle y ait été directement captée ou non. Il constituerait alors l'un des principaux édifices de la station thermale, au sein duquel on pouvait bénéficier de l'eau patronnée par la déesse Segeta¹⁷⁹⁴.

D'autres sanctuaires ont été bâtis, dans certaines agglomérations secondaires, sur l'un des côtés d'une place publique et relèvent ainsi d'un ensemble structurant les quartiers centraux de ces habitats. La proximité d'un lieu de culte et d'une esplanade, à Pithiviers-le-Vieil (S.116) et surtout à Genainville (S.260), a déjà été évoquée ; un autre cas de figure, similaire à ce dernier, se présente à Amboise (S.237) (fig. 331). En effet, le principal sanctuaire identifié, partiellement fouillé, est localisé à l'ouest d'une probable place¹⁷⁹⁵. Son étendue n'a pu être déterminée avec précision ; en bordure occidentale s'étend le lieu de culte enclos, abritant un grand temple A (240 m²) ainsi qu'un édicule (B), tandis qu'au nord, un autre temple (C), bien plus modeste (environ 65 m²) et peut-être doté d'une cour sacrée délimitée par une enceinte qui lui est propre, semble également donner sur la même aire ouverte. La présence d'un troisième temple et de galeries circonscrivant une cour, à plus d'une cinquantaine de mètres à l'est du grand sanctuaire enclos et donc en limite orientale de la probable place, a été confirmée en 2019 au cours d'une fouille préventive dirigée par A. Couderc (Inrap)¹⁷⁹⁶ : il faut alors restituer tout un quartier manifestement réservé à des activités religieuses, rassemblant diverses constructions dont le statut ne peut pas toujours être défini. Néanmoins, en ce qui concerne le sanctuaire occidental, les dimensions importantes de son temple, la galerie de façade qui marque son entrée principale et assure la jonction entre la probable place et son aire sacrée, ou encore les travaux de terrassement accomplis pour niveler le sol de cette dernière, constituent les témoins d'une vraisemblable intervention

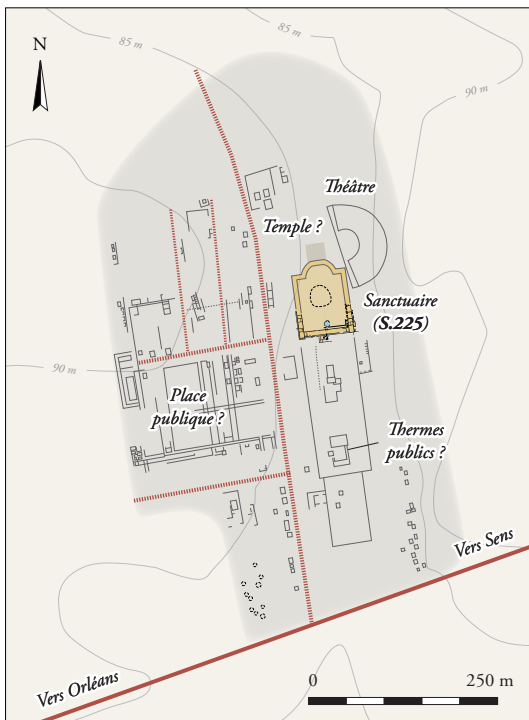


Fig. 330 : l'agglomération secondaire de Sceaux-du-Gâtinais (Loiret). Réal. S. Bossard, d'après Vilpoux, 1999, p. 213, fig. 59, sur fond IGN.

1793. Guyard *et al.*, 2015, p. 221-223.

1794. Vilpoux, 1996, p. 48-51 ; Vilpoux, 1999.

1795. Laruzat, 2009, vol. 1, p. 142.

1796. Je tiens ici à remercier de m'avoir communiqué ces éléments inédits. La phase de post-fouille de cette opération étant en cours, cet autre sanctuaire d'Amboise n'a pas fait l'objet d'une notice.



Fig. 331 : l'agglomération secondaire d'Amboise (Indre-et-Loire). Réal. S. Bossard, d'après Laruz, 2009, vol. 2, fig. 45, sur fond IGN.

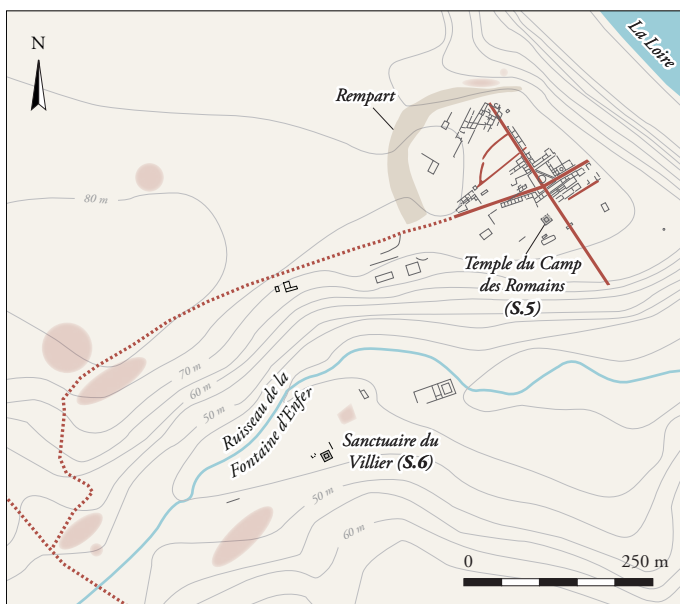


Fig. 332 : l'agglomération secondaire de Chênehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire). Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 234, fig. 202, sur fond IGN.

publique¹⁷⁹⁷.

À Chênehutte-les-Tuffeaux (S.5), l'identification d'un vraisemblable espace ouvert et d'un temple établi à proximité, au croisement des deux rues principales de l'agglomération secondaire, témoigne peut-être d'une configuration analogue¹⁷⁹⁸. Toutefois, dans ce cas, le plan des vestiges

n'a pu être dressé qu'à partir de photographies aériennes et il demeure donc imprécis et incomplet (fig. 332) ; du sanctuaire, seul le bâtiment de culte, dont l'emprise au sol ne semble guère dépasser la centaine de mètres carrés, est visible, et on ne peut déterminer son statut à partir de ces seules données. L'hypothèse d'un petit édifice public, aménagé dans les quartiers centraux de l'habitat, pourrait cependant être envisagée.

Évoquons également le cas du sanctuaire occidental de Saint-Valérien (S.223), dont les substructions ont été récemment repérées au cours de prospections géophysiques¹⁷⁹⁹. Comportant au moins deux temples et d'autres constructions dont le plan est plus difficilement restituable, il est aménagé dans l'un des îlots rectangulaires qui bordent, au sud, la route qui traverse l'agglomération et en définit le plan (fig. 333). En plus d'occuper une position de choix au sein de l'habitat, il couvre une surface particulièrement importante, de l'ordre de 7 200 m². En outre, il est accolé à l'est d'un autre ensemble d'édifices, localisé dans le même îlot, qui est vraisemblablement constitué d'une cour centrale, fermée à l'est – et peut-être sur ses autres façades ? – par une douzaine de cellules de plan rectangulaire et de même largeur. Le plan de cet ensemble évoque celui de boutiques bordant une place publique, ou peut-être d'un *macellum* ou d'un grand entrepôt, qui relèverait, dans tous les cas, des équipements collectifs de l'agglomération. Le regroupement de cet espace et du vaste lieu de culte, en

1797. Laruz, 2009, vol. 1, p. 135-137.

1798. Monteil, 2012, vol. II, p. 232-234 et p. 282.

1799. St. Venault, in Nouvel, Venault dir., 2017, p. 187-259.

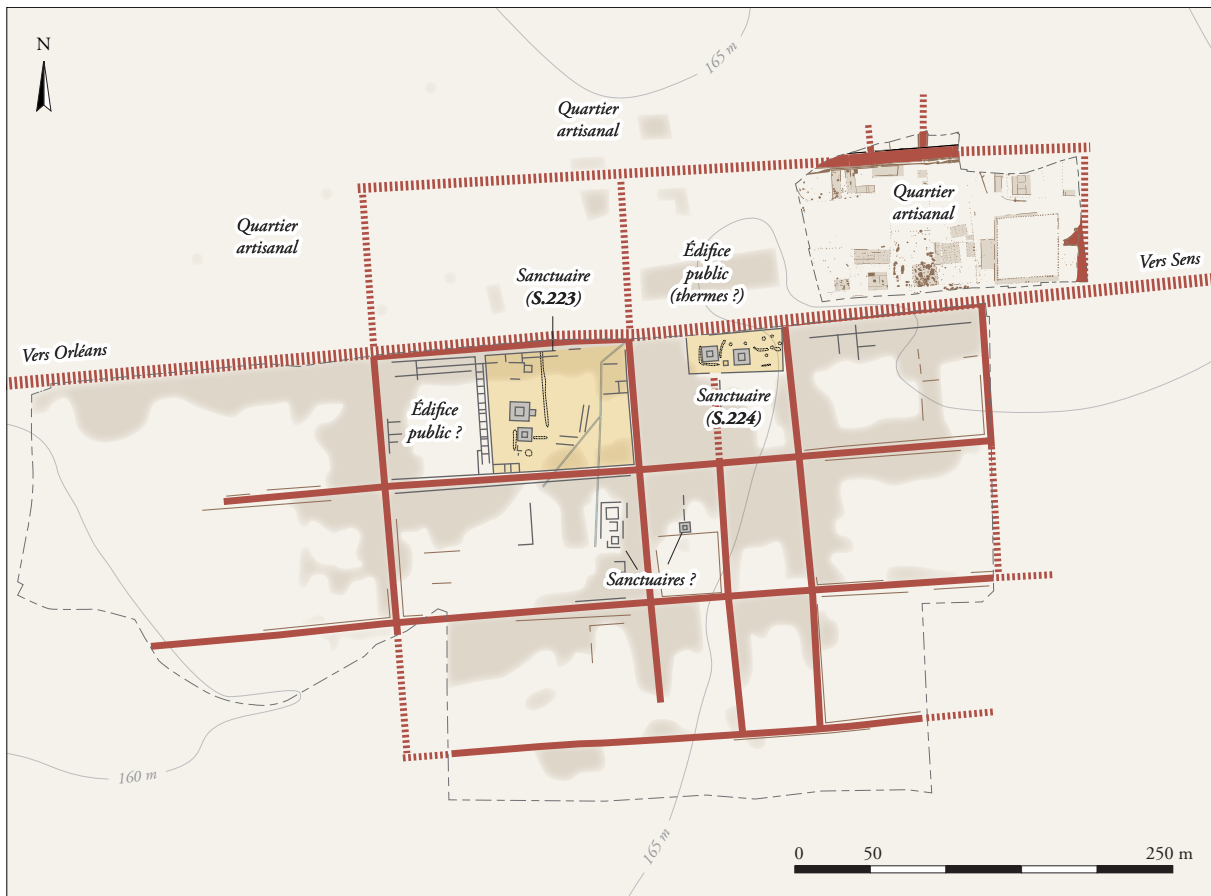


Fig. 333 : l'agglomération secondaire de Saint-Valérien (Yonne). Réal. S. Bossard, d'après Driard (dir.), 2010, vol. 4, pl. 261 et Nouvel, Venault (dir.), 2017, p. 200, fig. 10 et p. 217, fig. 14, sur fond IGN.

bordure d'une route majeure, reliant Sens à Orléans, suggère que le sanctuaire constitue l'une des principales aires sacrées de Saint-Valérien, et qu'il a pu revêtir, lui aussi, un statut public.

- *D'autres lieux de culte vraisemblablement publics, isolés au cœur ou en périphérie des agglomérations*

Nombre de sanctuaires ne présentent aucun lien de proximité avec les autres équipements publics des agglomérations secondaires, au demeurant parfois absents ou non identifiés ; cependant, leurs dimensions, leur monumentalité et, dans une moindre mesure, leur position au sein de l'habitat laissent penser qu'ils ont eux aussi pu relever des *sacra publica* disséminés sur le territoire des cités.

La reconnaissance d'un grand temple monumental, généralement juché sur un podium et pourvu d'une colonnade et d'un entablement en pierre (de type C1, C2 ou D : cf. *supra*, 3.1.2.1), constitue ainsi un argument convaincant pour repérer une partie des lieux de culte sans doute public¹⁸⁰⁰ : les sanctuaires associés à un édifice de spectacle en sont d'ailleurs parfois pourvus – au Vieil-Évreux (S.79), à Aubigné-Racan (S.11) et à Genainville (S.260). Il en est de même pour le monument public de la Forêt à Al-

lonnes (S.9 ; cf. *supra*), équipé, durant sa dernière phase (ph. 4), d'un bâtiment de type C2, intégré à une aire sacrée de 11 900 m², qui est bordée par un quadriportique ourlé d'exèdres. C'est aussi le cas de l'autre lieu de culte reconnu à Allonnes (les Perrières, S.10), en bordure méridionale de l'agglomération, qui est doté d'une aire sacrée d'environ 6 000 m², dont seule la partie centrale a été fouillée¹⁸⁰¹, ainsi que du temple de Rieux (S.277), exploré en 1887, dont le voisinage n'a pas été étudié¹⁸⁰². Mentionnons aussi l'édifice de Mauves-sur-Loire (S.167), implanté dans les quartiers sud-est de l'habitat groupé et associé à un bâtiment composé d'une double galerie et de pièces latérales¹⁸⁰³. À Oisseau-le-Petit (la Cordellerie, S.21), en territoire cénomane, un temple de plan classique (D), rarement adopté dans les cités étudiées (cf. *supra*, 3.1.2.1), pourrait aussi relever d'un sanctuaire public, mais son élévation n'est pas documentée, de même que son environnement proche¹⁸⁰⁴ ; l'hypothèse d'un mausolée établi en limite occidentale de l'agglomération ne peut pas être totalement écartée (cf. *infra*, 5.1.3.4). Achéons cette liste par le temple de l'Asile des Pêcheurs (type C1 ?), situé en limite méridionale de l'habitat groupé de Taden (S.139), de dimensions certes moins importantes

1801. Biarne, 2006 ; Lucas *et al.*, 2019.

1802. Maître, 1887 ; Maligorne, 2006, p. 59-60 et p. 62-64.

1803. Monteil *et al.*, 2009.

1804. Liger, 1895.

1800. Maligorne, 2012b, p. 128-129.



Fig. 334 : l'agglomération secondaire de Fontaine-les-Bassets (Orne). Réal. S. Bossard, d'après Quévillon, 2012, p. 31, fig. 6, sur fond IGN.

(130 m²), de même que l'aire sacrée qui lui y est associée (environ 600 m²)¹⁸⁰⁵.

Parmi les sanctuaires localisés dans les quartiers périphériques des agglomérations secondaires, il faut manifestement reconnaître un statut public aux grands monuments de Chelles (S.180) et de Montbouy (S.217), tous deux mis en valeur, du moins dans leur état le plus récent, par un triportique ou un quadriportique¹⁸⁰⁶, à l'instar des lieux de culte de la Forêt à Allonnes (S.9) et, si l'identification est correcte, de Triguères (S.230). De même, et bien qu'aucun temple particulièrement monumental ou de portique n'y ait été mis en évidence, on est en droit d'estimer que l'important sanctuaire établi à la Grande Raye, en périphérie nord-ouest de l'agglomération de Pithiviers-le-Vieil (S.115), compte parmi les principaux lieux de culte de cette dernière et, peut-être, de la cité des Carnutes (cf. *supra*, fig. 329). En effet, il rassemble, dans au moins deux cours distinctes, pas moins de sept temples de plan carré, dotés d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique, dont deux sont peut-être munis d'un escalier et donc d'un

podium¹⁸⁰⁷.

Intégrés aux quartiers plus ou moins centraux d'habitats groupés d'ampleur variable, d'autres lieux de culte, non fouillés ou bien explorés partiellement, semblent correspondre à leur sanctuaire principal – du moins, du point de vue de leur surface et de leurs équipements –, mais leurs caractères monumentaux sont moins marqués ; un statut public peut aussi être envisagé, mais il demeure hypothétique en l'état des connaissances. Il s'agit notamment d'une aire sacrée, d'une surface d'environ 1 600 m², encadrée par un vraisemblable triportique et accueillant un temple à triple *cella* (type B2), reconnue au cours de prospections géophysiques et de sondages dans les quartiers méridionaux de Fontaine-les-Bassets¹⁸⁰⁸ (S.143 ; fig. 334). Peuvent aussi être mentionnées les enceintes, identifiées en prospection aérienne, de Plaudren (S.274, environ 6 500 m²), Criquebeuf-la-Campagne (S.54, environ 3 300 m²), Vaas (S.25, environ 2 200 m²) et Montoire-sur-le-Loir (S.17, environ 2 000 m²) ; elles sont toutes équipées d'un temple unique, de plan centré, qui est isolé dans une cour relativement grande – fermée d'un côté, au demeurant, par une double galerie à Montoire-sur-le-Loir. Évoquons, pour terminer, un imposant sanctuaire mis au jour au cours de sondages réalisés à Montaignu-la-Brisette (S.249), dont l'emprise au

1805. Langouët, 1977 ; Maligorne, 2006, p. 62. De même qu'à Oisseau-le-Petit, la position périphérique de ce monument, ainsi que ses dimensions réduites, pourraient aussi convenir, éventuellement, à un grand monument funéraire.

1806. La présence de cet ouvrage est avérée à Montbouy, où le monument est bâti autour d'une résurgence, et supposé à Chelles, puisque seul l'angle septentrional du site, dominé par un temple de grand module, est renseigné (Dupuis, 1851, p. 12-15 ; Kisch, 1997 ; Chr. Charamond, in Griffisch *et al.*, 2008, p. 424-425).

1807. Ce site, peu documenté, est avant tout connu grâce à quelques images aériennes et les résultats de prospections pédestres (Jalmain, 1989 ; plan révisé par l'auteur de ces lignes).

1808. Quévillon, 2011 ; Quévillon, 2012.

sol (évaluée à plus de 5 900 m²) et le temple particulièrement grand (299 m²) suggèrent un probable statut public¹⁸⁰⁹, ainsi que le lieu de culte, plus modeste, de Chauceaux-sur-Choisille (S.239, plus de 1 600 m²), étudié au cours de prospections aériennes et de sondages ; il est doté d'une vraisemblable galerie de façade et d'au moins deux temples de plan centré, et constitue sans doute le lieu de culte principal d'une modeste agglomération d'une douzaine d'hectares¹⁸¹⁰ (cf. *infra*, fig. 339).

▪ *Aires sacrées, espaces profanes et genèse des habitats : organisation et développement des quartiers résidentiels auprès des principaux sanctuaires*

Les liens spatiaux et chronologiques tissés entre les sanctuaires et les quartiers à vocation résidentielle et artisanale des habitats groupés ne peuvent être que rarement définis, faute d'une étude approfondie de la plupart des agglomérations pourvues d'une ou de plusieurs aires sacrées. La question des origines et du développement des sanctuaires, qu'ils soient ruraux ou en contexte d'habitat aggloméré, est détaillée dans les chapitres suivants (6 et 7), mais il est nécessaire, dès à présent, de s'interroger sur les étapes d'aménagement et de reconstruction de plusieurs lieux de culte bien documentés. De fait, l'évolution parallèle du lieu de culte et de l'agglomération, voire l'antériorité du premier par rapport à la seconde, plaide parfois en faveur d'un statut public. Par ailleurs, dans certains cas, il convient d'analyser l'étendue et les formes de l'habitat associé à de grands sanctuaires intégrés à des ensembles monumentaux, qui paraissent démesurés en regard des occupations qui se développent à leurs abords.

Souvent, les données manquent pour qualifier avec toute la précision requise l'organisation, les formes et la chronologie de l'habitat groupé et de son ou de ses sanctuaires. À Fontaine-les-Bassets (S.143), en territoire ésvien, si le plan global de l'agglomération, d'une surface d'environ 30 ha, a pu être dressé en conjuguant les apports des prospections aériennes et géophysiques (fig. 334), l'absence de fouille¹⁸¹¹ ne permet pas d'apprécier son évolution au fil des siècles. Seule l'étude des quelques objets collectés en prospection pédestre détermine, avec approximation, les bornes de l'occupation de l'habitat, qui s'est développé entre le I^{er} s. et le III^e s., peut-être même jusqu'au IV^e s. ou au V^e s. Toutefois, on ne peut dire si le lieu de culte principal a été fondé dès la création de la ville, ou bien plus tardivement.

De même, à Saint-Valérien (S.223), agglomération sénone dont l'emprise globale est équivalente à celle de Fontaine-les-Bassets, les données manquent pour fixer la chronologie de l'important sanctuaire aménagé en bordure de la rue principale, reconnu grâce à des investigations géophysiques¹⁸¹² (cf. *supra* et fig. 333). En raison de son emplacement, il est toutefois probable qu'il ait été construit dès la fondation de l'habitat, lorsqu'ont été tracées les rues dessinant un carroyage régulier, au cours de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è.

Rares sont les agglomérations manifestement fondées autour ou en bordure d'un lieu de culte préexistant, qui aurait ainsi cristallisé la formation d'un habitat plus ou moins développé. Ce cas de figure est supposé à Allonnes, l'une des principales composantes de l'armature urbaine de la cité des Aulerques Cénomans (fig. 335), pour le sanctuaire de la Forêterie (S.9), dont les origines gauloises sont indéniables (cf. *supra*, 4.3.2.1 et *infra*, 6.1). Bien que les niveaux et les structures de la période laténiennes soient assez peu documentés, la nature du mobilier collecté montre indubitablement que le site est fréquenté dans le cadre de pratiques rituelles – et ce, manifestement, sans interruption – dès la fin du IV^e s. ou le début du III^e s., au plus tard¹⁸¹³. L'existence d'une agglomération gauloise associée n'est toutefois pas prouvée, bien que la densité des structures reconnues sur le site même de la Forêterie, implanté sur le

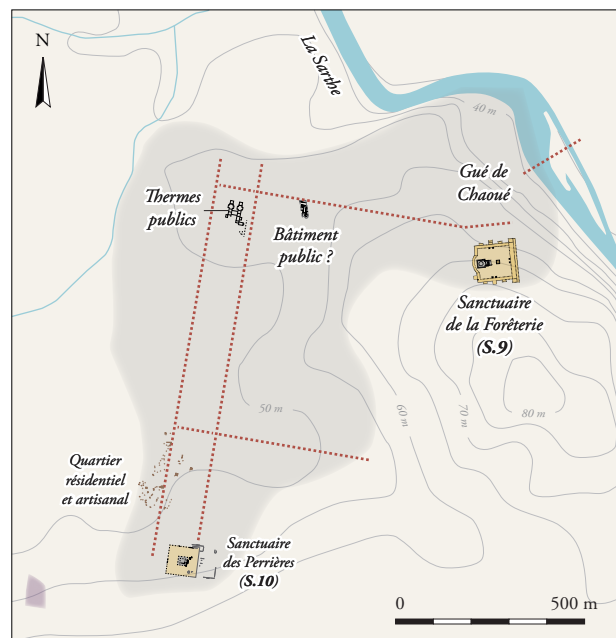


Fig. 335 : l'agglomération secondaire d'Allonnes (Sarthe). Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 241, fig. 207a, Legéard-Hervé, 2012 et Gruel et al., 2015, p. 172, fig. 5, sur fond IGN.

1809. L. Paez-Rezende, in Coulthard, Paez-Rezende (dir.), 2012, p. 400-413.

1810. Hascouët, Rialland (dir.), 1993 ; Doyen, Dubois, 2016.

1811. Des sondages ont été réalisés notamment à l'emplacement du sanctuaire équipé d'un temple à triple *cella*, mais ils n'ont pas permis de dater sa construction (Quévillon, 2011 ; 2012)

1812. St. Venault, in Nouvel, Venault (dir.), 2017, p. 187-259.

1813. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015.

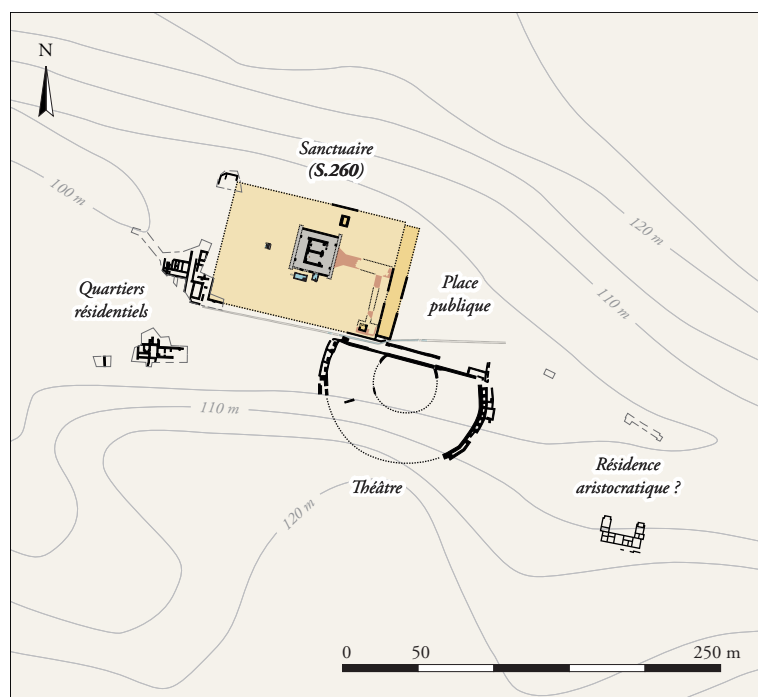


Fig. 336 : L'agglomération secondaire de Genainville (Val-d'Oise). Réal. S. Bossard, d'après Vermeersch, 2012, p. 231, fig. 3, sur fond IGN.

flanc nord d'une butte qui borde la rive droite de la Sarthe, témoigne d'une occupation relativement dense, qu'elle soit exclusivement liée ou non aux activités religieuses. Dans tous les cas, l'habitat groupé qui se développe auprès de la butte¹⁸¹⁴, à moins de 5 km au sud-ouest du nouveau chef-lieu de la cité, Le Mans/*Vindinum*, n'est pas antérieur, en l'état des connaissances, à la première moitié du I^{er} s. de n. è. Durant les mêmes décennies, le sanctuaire, alors consacré à Mars Mullo, est pourvu de premières constructions maçonnées, comprenant au moins un temple de plan centré, un portique à avancées et d'autres édifices dont la fonction n'a pu être déterminée ; il sera reconstruit, sous une forme monumentale, entre la seconde moitié du I^{er} s. et la seconde moitié du II^e s., au cours d'un chantier particulièrement long. En parallèle, durant le Haut-Empire, l'agglomération, dont l'organisation est encore assez peu connue, se développe jusqu'à couvrir une emprise d'au moins 50 ha ; elle est également dotée d'un grand établissement thermal et d'un possible autre édifice public, non datés, installés dans ses quartiers septentrionaux. Quant au lieu de culte des Perrières (S.10), positionné à son extrémité méridionale, il a vraisemblablement été fondé au début du I^{er} s. de n. è., soit au moment de la naissance de l'habitat groupé, et sera progressivement agrandi, puis monumentalisé, au cours du Haut-Empire. Ainsi, l'existence d'un important lieu de rituels préromain, encore en activité durant la période augustéenne, semble ici avoir conditionné la création d'une agglomération secondaire de grande ampleur, à quelques kilomètres du *caput civitatis* des Cénomans. La topographie des environs du lieu de culte a probablement conduit à implanter le nouvel habitat à ses abords occidentaux, sur un terrain relativement plat et en

retrait de la rivière, et non autour du monument, sur les pentes de la colline.

Bien que l'environnement antique du sanctuaire monumental de Genainville (S.260) n'ait été encore que peu étudié, il est possible qu'il soit aussi à l'origine du développement d'un habitat groupé, aménagé au fond d'un vallon étroit et sur la partie basse des versants qui l'encadrent (cf. *supra*, fig. 328 et fig. 336). Les états les plus anciens de ce lieu de culte vélocasse sont aussi les moins bien documentés. Les données recueillies à l'issue de plusieurs décennies de fouille ont révélé que le site antique a été fondé durant la période augustéenne, à l'emplacement d'une importante nécropole tumulaire de l'âge du Fer et d'une nappe phréatique affleurant au fond du vallon¹⁸¹⁵. C'est aux abords de l'un des bassins, sommairement aménagé vers la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è., qu'ont été vraisemblablement déposés les premières offrandes – céramique, parures et monnaies –, dès cette période (ph. 1). Le plus ancien temple identifié, maçonné et associé à un péribole, est vraisemblablement construit vers le milieu du I^{er} s. de n. è., lorsque plusieurs bassins sont mis en valeur au moyen d'un aménagement en pierres de taille, et que de premières sculptures ornent la cour sacrée (ph. 2). C'est à cette même période qu'est vraisemblablement fondé le quartier d'habitation fouillé près de l'angle sud-ouest du sanctuaire, qui en serait alors postérieur. Quant aux autres constructions reconnues dans son voisinage – un grand théâtre, un autre espace résidentiel situé à une quarantaine de mètres du premier et une probable résidence aristocratique, localisée à 180 m au sud-est du lieu de culte –, elles ne semblent pas antérieures au II^e s. ; le lieu de culte est d'ailleurs reconstruit,

1814. Gruel *et al.*, 2015, p. 172-173.

1815. Mitard, 1993 ; Vermeersch, 2012 ; Barrière, 2017 ; Barrière, Vermeersch, 2017 ; Barrière *et al.*, 2019, p. 80-96.

agrandissant son aire sacrée et en la dotant d'un temple monumental, après le milieu du II^e s. (ph. 3). L'aménagement d'un sanctuaire dès la période augustéenne, sous une forme qui ne peut être déterminée mais qui semble liée à la présence de résurgences – interprétées comme des résidences divines ? – et, peut-être, d'un espace funéraire plus ancien (cf. *infra*, 5.3.1 et 6.2.2), pourrait avoir motivé l'installation d'un habitat à ses abords, quelques décennies plus tard. Dans ce cas, l'installation des premiers quartiers a pu avoir été concomitante de la décision de reconstruire le lieu de culte – et de le doter d'un statut public ? Néanmoins, les vestiges identifiés aux abords de l'enceinte à vocation religieuse n'ont été étudiés que sur une petite surface et on ne peut affirmer avec assurance que les édifices reconnus n'ont pas succédé à des aménagements plus précoces, qui seraient contemporains de la première phase du sanctuaire. En tout état de cause, le relief contraignant du site n'a pu permettre le développement d'une agglomération sur une superficie importante ; les vestiges s'étendent au moins sur 5 ha et il est probable que l'emprise globale de l'habitat, dont l'appréciation reste toutefois difficile en raison du bois qui recouvre aujourd'hui le fond du vallon, n'ait pas excédé la quinzaine d'hectares, ce qui est assez peu en regard de la surface considérable couverte par le péribole et le théâtre – soit plus de 1,6 ha.

Un troisième exemple, qui demeure exceptionnel à l'échelle des Gaules, est celui du Vieil-Évreux, vaste agglomération éburovice localisée à moins de 6 km au sud-est du chef-lieu des Aulerques Éburovices, Évreux/*Mediolanum*. Elle est constituée, à partir du II^e s. de n. è., d'une esplanade centrale où se dressent les principaux monuments de la ville, et d'une couronne polygonale de quartiers bâtis, l'ensemble se développant sur plus de 230 ha¹⁸¹⁶. Les plus anciens vestiges identifiés sur ce site – dont seule une infime partie a fait l'objet de fouilles – correspondent aux premières structures aménagées à l'emplacement du grand sanctuaire central (S.79), dès la fin du I^{er} s. av. n. è. Au moins quatre états y ont été reconnus, mais l'étroitesse des sondages ne permet guère de comprendre l'organisation globale du site et, surtout, la nature des activités qui s'y déroulent¹⁸¹⁷. Néanmoins, la présence de grands foyers, au sein ou aux abords des vestiges de constructions de bois et de terre, évoque les premiers autels que l'on retrouve dans plusieurs sanctuaires augustéens (cf. *supra*, 3.1.2.2) et si l'hypothèse religieuse ne peut être confirmée, elle demeure tout à fait plausible. À ce potentiel premier lieu de culte succèdent des bâtiments sur solins puis, à partir du milieu du I^{er} s. de n. è., un sanctuaire maçonné, dont l'identification ne fait désormais plus de doute : l'aire sacrée, inté-

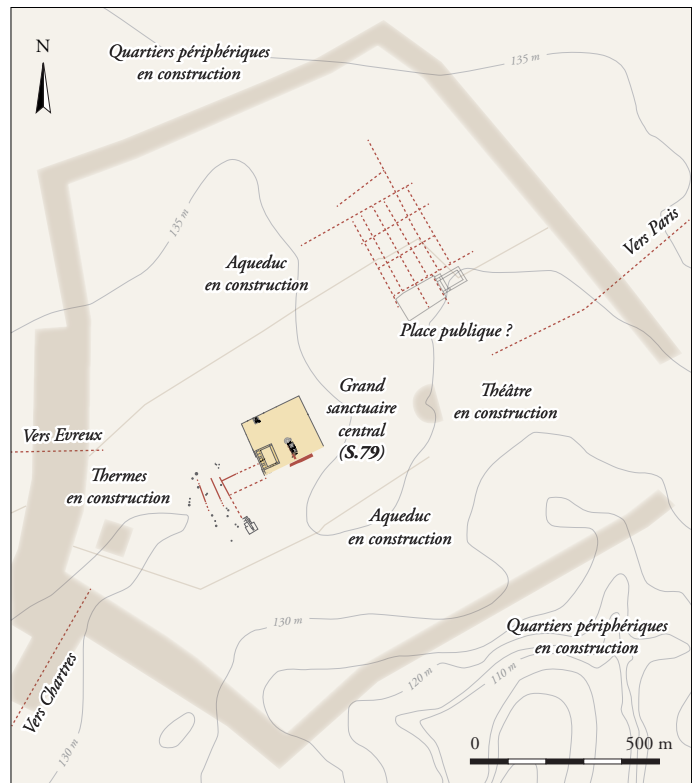


Fig. 337 : l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux (Eure) à la fin du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Hartz, 2015, vol. 1, p. 230, fig. 97, sur fond IGN.

grée à une vaste enceinte d'environ 2,7 ha, accueille trois temples en pierre et d'autres constructions.

Si l'on suit la synthèse récemment proposée par C. Hartz¹⁸¹⁸, l'agglomération du Vieil-Évreux ne semble se développer qu'à partir de la fin du I^{er} s. de n. è., lorsqu'un ou deux pôles d'occupation, composés de bâtiments probablement construits en matériaux périssables, sont vraisemblablement créés, l'un à l'ouest du sanctuaire et l'autre, mal daté, près d'une grande place publique aménagée à 350 m au nord-est de celui-ci (fig. 337).

Il faut attendre la fin du I^{er} s. et le début du II^e s. pour que l'habitat groupé soit transformé d'une façon spectaculaire, avec la mise en chantier d'une parure monumentale particulièrement développée et de nouveaux quartiers d'habitations. Ces derniers forment alors la grande couronne polygonale qui ceinture le terrain occupé par les édifices publics. Ce développement rapide, manifestement dicté par les autorités de la cité éburovice, comprend l'embellissement du sanctuaire central, dont l'organisation générale n'est guère modifiée, mais aussi la construction probable d'un théâtre, de grands thermes et d'un aqueduc traversant la ville. Si les espaces à vocation domestique sont en partie rejetés autour de l'esplanade centrale, elles n'en sont toutefois pas complètement absentes. De fait, les quartiers résidentiels bâtis à l'ouest du sanctuaire principal sont abandonnés dès la première moitié du II^e s., mais ceux

1816. Guyard *et al.*, 2015 ; Hartz, 2015a, vol. 1, p. 225-238 ; Provost, *Archéo* 27 (dir.), 2019, p. 708-740.

1817. Bertaudière, 2015, p. 64-66.

1818. Hartz, 2015a, vol. 1, p. 225-238.

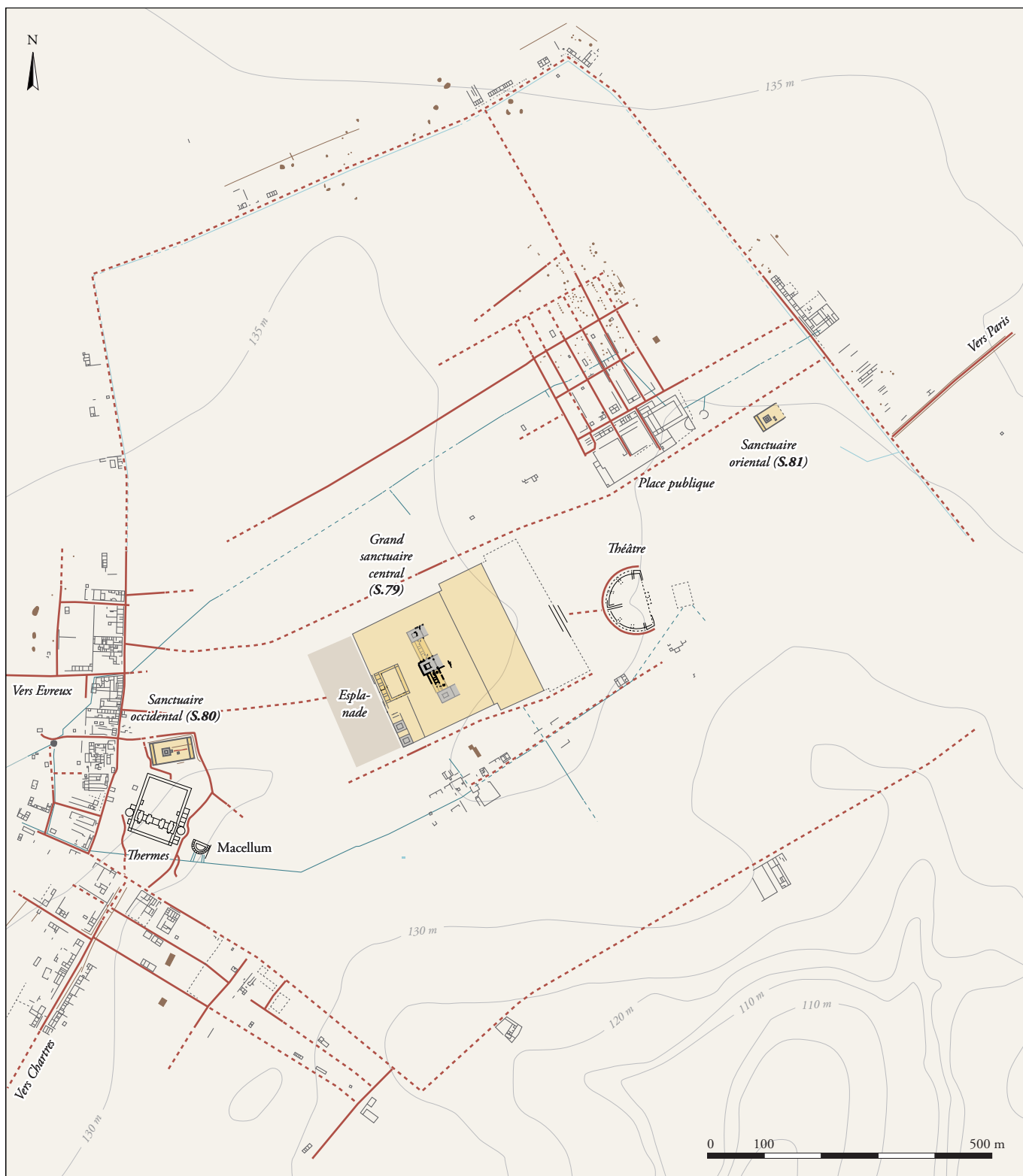


Fig. 338 : l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux (Eure) lors de la première moitié du III^e s. de n. è.
Réal. S. Bossard, d'après Hartz, 2015, vol. 1, p. 234, fig. 100, sur fond IGN.

avoisinant la place publique paraissent occupés, d'après des données issues de prospections pédestres, durant les II^e et III^e s. ; par ailleurs, les substructions en pierre de bâtiments non datés ont été repérées, en prospection également, à quelques dizaines de mètres au sud du grand sanctuaire, le long du tracé de l'aqueduc. L'essentiel des habitations est cependant regroupé dans les quartiers qui ceignent l'agglomération, pourvus aussi d'établissements thermaux

assez modestes.

Enfin, la seconde moitié du II^e s. et les premières décennies du III^e s. marquent l'apogée de l'agglomération : l'aqueduc, autrefois en bois, est réédifié en maçonnerie, tandis que le sanctuaire central est monumentalisé, les thermes et le théâtre agrandis, les habitations embellies et un *macellum* mis en chantier au sud-est des bains publics – les deux autres sanctuaires reconnus (S.80-81, cf. *supra*), s'ils

Fig. 339 : l'agglomération secondaire de Chaceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire). Réal. S. Bossard, d'après Doyen, Dubois, 2016, p. 256, fig. 2, sur fond IGN.



n'ont pas été bâtis plus anciennement, relèvent peut-être aussi de cette phase (fig. 338).

Ainsi, le lieu de culte central, dont les grandes phases de reconstruction ont accompagné les principales étapes du développement de l'agglomération, pourrait avoir été fondé dès la fin du I^{er} s. av. n. è. et être alors antérieur à la création des premiers quartiers – qui demeurent toutefois peu documentés. Dans tous les cas, dès le milieu du I^{er} s. de n. è., il présente déjà un caractère monumental affirmé, qui sera accentué à la fin du siècle suivant ; il est donc bien antérieur de quelques décennies, ou sinon contemporain, des quartiers d'habitation situés à ses abords, construits au plus tard à la fin du I^{er} s. de n. è. La présence de cet édifice sans doute public a généré un développement urbanistique sans précédent, avec la mise en place d'une formule originale, associant une vaste esplanade – dont il occupe le centre, avec d'autres monuments établis sur sa périphérie – et des quartiers d'habitations rejetés, pour l'essentiel, sur sa bordure.

Dans d'autres cas, la fondation du sanctuaire est manifestation concomitante de celle de l'agglomération – ou de sa transformation, pour les habitats d'origine gauloise –, ou bien a suivi de peu sa création. Les prospections pédestres et les sondages réalisés à Chaceaux-sur-Choisille (S.239) semblent indiquer que le lieu de culte, situé à la limite occidentale d'une modeste agglomération de 12 ha (fig. 339), a ainsi été fréquenté entre la première moitié du I^{er} s. et le début du II^e s., à l'instar de thermes, couvrant environ 900 m², identifiés à son extrémité orientale. Un quartier, composé de bâtiments – habitations et ateliers artisanaux – en matériaux périssables, développé aux abords

méridionaux de ce dernier édifice public, s'inscrit dans la même chronologie¹⁸¹⁹. Pour autant, les opérations archéologiques conduites à l'emplacement du sanctuaire n'ont pas permis de distinguer d'éventuels états de construction successifs et on ne sait donc si cet édifice probablement public a été doté de murs maçonnés dès sa fondation, de même que les thermes établis à plus de 300 m à l'est.

Le dossier d'Amboise/*Ambacia* (S.237) est plus fourni : la genèse du lieu de culte des Châtelliers est datée des années 40-30 av. n. è. à 15-20 de n. è. ; bâti sur un terrain vraisemblablement peu bâti de l'ancien *oppidum* laténien, ou du moins libéré de ses anciennes constructions, il est dès lors délimité par une enceinte palissadée et accueille les premières manifestations d'un culte, dont témoigne la découverte d'abondants restes fauniques et céramiques, ou encore d'une centaine de monnaies¹⁸²⁰. C'est également durant la période augustéenne que l'habitat groupé se rétracte, passant d'une surface de 52 ha à celle d'une vingtaine ou d'une trentaine d'hectares ; de nombreuses structures en creux sont alors remblayées et de nouvelles formes d'habitat se développent sur le plateau. En outre, à l'emplacement du sanctuaire, l'aménagement plus tardif d'une imposante terrasse, maintenue par les murs d'un péribole maçonné et accueillant désormais un grand temple de plan centré, est datée, au plus tôt, du milieu du I^{er} s. de n. è. ; la reconstruction du sanctuaire est alors peu ou prou contemporaine du développement des autres quartiers de l'agglomération, marqué par de nouvelles constructions

1819. Hascoët, Riolland (dir.), 1993, p. 12 et p. 66-67 ; Doyen, Dubois, 2016.

1820. Laruz, 2009, p. 119-121.



Fig. 340 : l'agglomération secondaire de Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique). Réal. S. Bossard, d'après Monteil et al., 2009, p. 156, fig. 2 et Brodeur (dir.), 2016, p. 40, fig. 5, sur fond IGN.

à partir de la seconde moitié de ce siècle¹⁸²¹ (cf. *supra*, fig. 331). Le *terminus post quem* déterminé pour la fondation et la reconstruction du sanctuaire, coïncidant avec les principales phases d'aménagement d'*Ambacia*, semble indiquer que leur évolution est liée : les représentants de la communauté urbaine, agissant probablement au nom de la cité, ont sans doute décidé d'investir les fonds nécessaires à la pétrification et à l'embellissement de l'un des lieux de culte principaux de leur agglomération, au gré du développement de cette dernière.

Bien que les données soient ici moins précises, il est probable que les lieux de culte namnète et sénon de Mauves-sur-Loire (S.167) et de Sceaux-du-Gâtinais (S.225), respectivement fondés vers les années 20-30 et durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., aient connu un destin analogue. Dans le premier cas, le premier état du sanctuaire succède à une occupation gauloise mal définie, après une probable interruption de son occupation, quelques années

seulement après la fondation de l'habitat groupé – s'il ne succède pas à une agglomération gauloise, non identifiée à ce jour. De fait, diverses opérations archéologiques, menées dans les quartiers septentrionaux de l'agglomération et dans la résidence périurbaine de la Pinsonne, située à près de 300 m à l'ouest du lieu de culte, indiquent que les premiers quartiers semblent se structurer, pour l'époque romaine, à partir de la période augustéenne¹⁸²². Les données manquent, en revanche, pour déterminer si les phases de réaménagement du sanctuaire – doté d'un temple en pierre à partir du dernier quart du I^{er} s., qui est ensuite juché sur un podium et agrémenté d'un somptueux décor architectural, vers la seconde moitié du II^e s. – accompagnent ou non le développement de l'agglomération et de sa parure monumentale, comprenant aussi un théâtre et des thermes (fig. 340). De même, dans le second cas,

1822. Monteil *et al.*, 2009 ; Sérís (dir.), 2014 ; Brodeur (dir.), 2016. Une fouille préventive en cours (2021), dirigée par A.-M. Lotton (Éveha), livre de nombreuses structures qui pourraient toutefois relever d'une agglomération de la fin de l'âge du Fer.

1821. Laruz, 2009, vol. 1, p. 124-144 ; Laruz (dir.), 2017.

à Sceaux-du-Gâtinais/*Aquae Segetae*, le monument à quadriportique qui abrite le culte de la déesse éponyme Segeta a manifestement été bâti dès la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., peut-être à la fin de ce siècle, puis réaménagé à deux reprises durant le II^e s. La datation de sa fondation est celle qui a été retenue pour le développement global de cette station thermale, vraisemblablement née de l'exploitation d'une source patronnée par la divinité¹⁸²³.

La naissance tardive de l'agglomération de Château-bleau, sise aux confins septentrionaux de la cité des Sénons, offre une autre illustration du développement parallèle de quartiers urbains et d'un centre monumental, intégrant un vaste lieu de culte (S.204)¹⁸²⁴. La fondation du sanctuaire intervient dans le cadre de l'expansion considérable d'une agglomération jusqu'alors confinée, depuis le I^{er} s. de n. è., aux abords d'une voie reliant Sens et Meaux. À partir de la fin du I^{er} s. et surtout de la première moitié du II^e s., l'occupation est étendue en direction du nord-est, avec la création de nouveaux quartiers et d'une enceinte vaste de plus de 7 ha, délimitée par des fossés, qui constitue désormais le cœur de l'habitat, dont la surface totale dépasse, à son apogée, 20 ha (fig. 341). Dans sa partie orientale – la moitié occidentale, accueillant peut-être d'autres monuments, n'est pas documentée –, est bâtie une série de trois temples, alignés sur un même axe, ainsi qu'un premier théâtre (cf. *supra*), construit vers le milieu du II^e s. S'y ajoutent ensuite deux autres édifices à usage probablement collectif – des espaces de réception ? –, dont l'un s'apparente à un portique à avancées (cf. *supra*, 3.1.4.2), attribués à la seconde moitié du II^e s. Le centre monumental, séparé des autres quartiers par un système de fossés, est ensuite remodelé à la fin du II^e s. ou au début du III^e s. : un grand péribole, longé d'une galerie – puis d'une seconde, vers la fin du III^e s. ? –, est édifié pour isoler du reste de l'espace public l'aire sacrée de plus de 2 ha, complétée par de nouveaux temples ; le théâtre est reconstruit à la même période (fig. 342). Au même moment, au nord d'une rue qui longe désormais la façade septentrionale du sanctuaire et dans l'espace toujours délimité par un fossé, au moins trois bâtiments sont édifiés au plus près du centre monumental ; le plus grand d'entre eux, doté d'une galerie de façade, couvre au sol 264 m². Contrairement aux autres habitations de l'agglomération, ces possibles résidences et leurs annexes ne sont pas mitoyennes, puisqu'elles sont installées dans des parcelles indépendantes. Il pourrait s'agir d'un « quartier résidentiel d'un niveau social élevé »¹⁸²⁵ ou, peut-être, en raison de leur emplacement privilégié, de bâtiments liés aux activités religieuses du sanctuaire voisin – notamment à l'accueil et à l'hébergement des officiants ou de certains

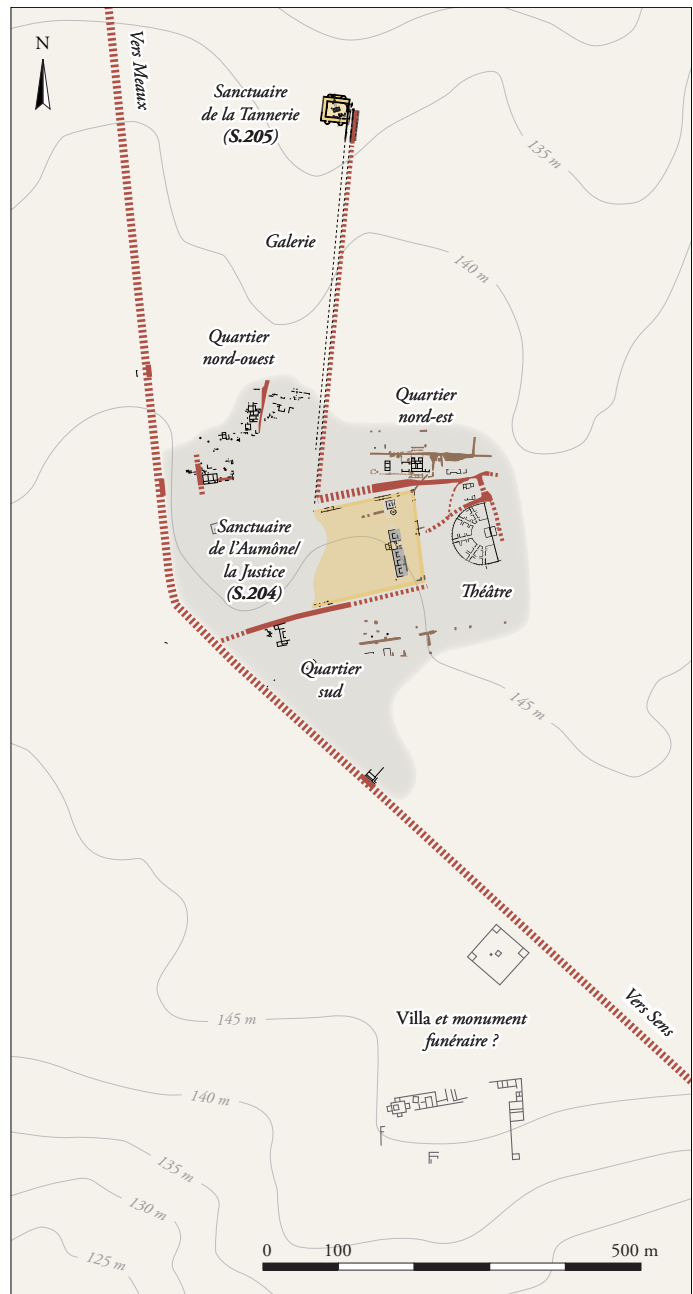


Fig. 341 : l'agglomération secondaire de Château-bleau (Seine-et-Marne).
Réal. S. Bossard, d'après Pilon, 2016, p. 20, fig. 4, sur fond IGN.

dévots, ou à la préparation et à la tenue de banquets (cf. *infra*, 5.2.3.3) ? Quoiqu'il en soit, la fondation *ex nihilo* d'un centre monumental de plusieurs hectares, progressivement équipé et embelli, signe la volonté d'établir un nouveau sanctuaire public sur le territoire de la cité sénone, accueillant dès lors le culte de plusieurs divinités, parmi lesquelles figurent Mercure Solitumaros et Epona (cf. *infra*).

Quant aux exemples de fondations religieuses postérieures à la création de l'habitat, ils sont peu nombreux et peu documentés. L'exemple du lieu de culte central de Pithiviers-le-Vieil, sur le site des Jardins du Bourg (S.116), déjà évoqué *supra* (fig. 329), témoigne vraisemblablement de l'aménagement d'un temple et de son aire sacrée dans un espace autrefois occupé par des habitations et désormais

1823. Vilpoux, 1996 ; Vilpoux, 1999.

1824. Pilon, 2012 ; Pilon, 2016, p. 20-35.

1825. Pilon, 2012, p. 110.

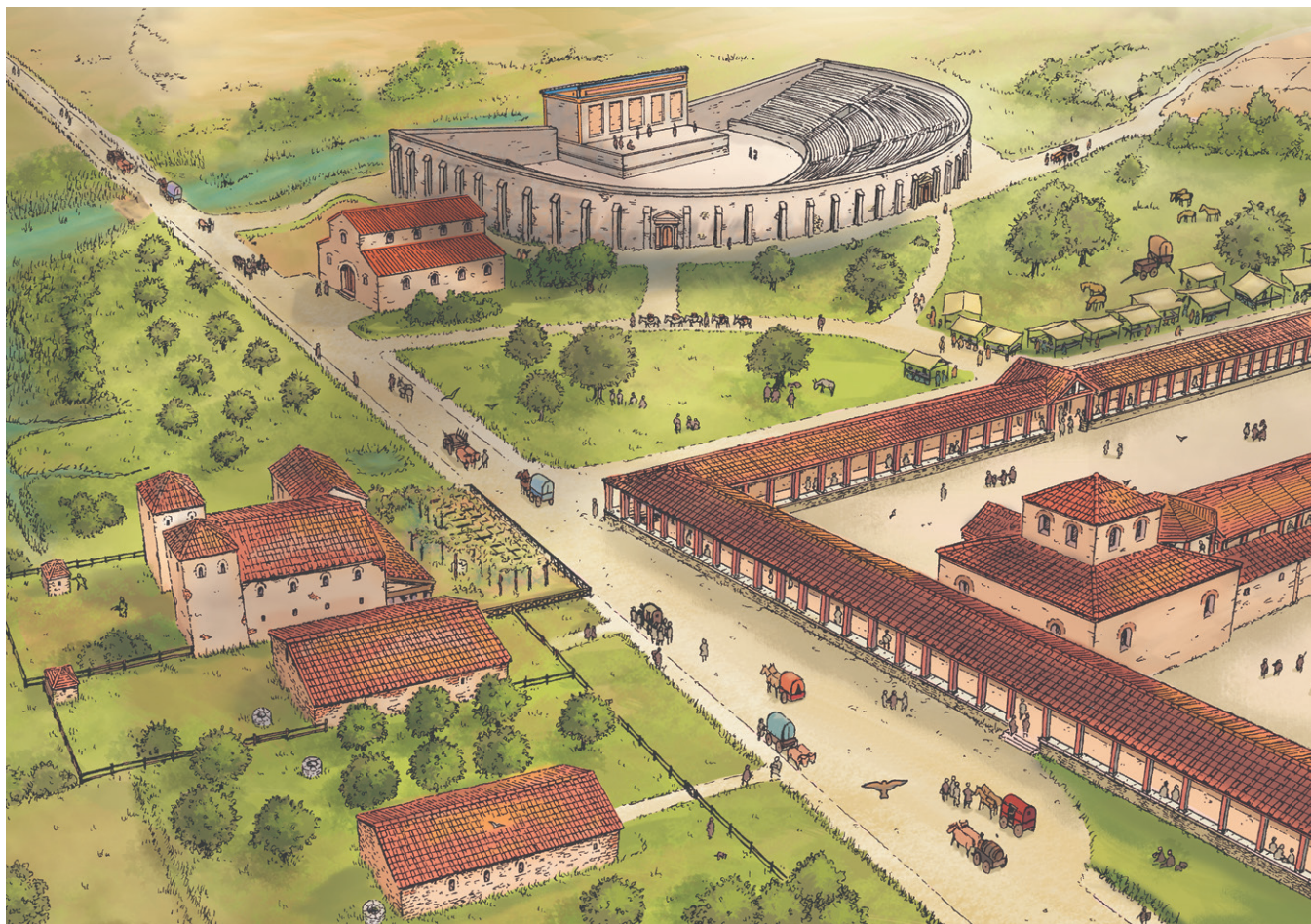


Fig. 342 : évocation graphique du sanctuaire de l'Aumône/la Justice (S.204) et du théâtre de Châteaubleau (Seine-et-Marne).

© N. Arilla et J.-M. Woehrel, Postumus, empereur gaulois, Assor Hist & BD, 2013.

accolé à un édifice thermal. En effet, le quartier où se dressera le temple à partir du II^e s. est loti dès le milieu du I^{er} s. de n. è. et, si Ph. Salé identifie un premier sanctuaire dès cette étape, le plus ancien bâtiment reconnu, dont les murs sont en matériaux périssables, n'est guère caractéristique d'un édifice de culte et semble plutôt correspondre à un autre type de construction¹⁸²⁶. Il faut alors envisager que le sanctuaire a pris place au sein d'une parcelle privée déjà bâtie, acquise et remise à nu pour permettre son édification ; il pourrait alors relever, avec les thermes voisins, d'un espace public aménagé au cœur de l'agglomération entre la fin du I^{er} s. et le II^e s.

Il est également possible que l'érection du monument périurbain de Chelles (S.180) ait succédé, plusieurs décennies après le développement de l'agglomération voisine, à l'arasement de constructions qui n'avaient aucun rapport avec la pratique d'un culte. Cependant, les plus anciens aménagements reconnus sur le site, datés du I^{er} s. av. n. è. et de la première moitié du I^{er} s. de n. è. – et donc contemporains de la naissance de l'habitat groupé –, sont difficiles à caractériser (cf. *infra*, chapitre 6, introduction). Un temple maçonné, édifié vers le milieu du I^{er} s.

de n. è., laisse ensuite place, vers la première moitié du II^e s., à un autre bâtiment de culte, plus monumental, dominant une vaste cour ; celle-ci est probablement encadrée par un quadriportique, dont l'essentiel se situe en dehors des limites de la fouille réalisée¹⁸²⁷. La fondation du lieu de culte interviendrait donc durant les décennies centrales du I^{er} s. de n. è. et pourrait être contemporaine de la réorganisation de l'agglomération adjacente : à la même période, de fréquentes inondations et le déplacement du cours de la Marne conduisent à l'abandon de certains quartiers et à de grands travaux d'assainissement ; à l'exception de ce sanctuaire, la parure monumentale de l'habitat, couvrant plus de 20 ha, n'est toutefois pas connue et on ne sait si la construction des édifices publics est bien liée à la même phase de réaménagement.

L'identification de quartiers d'habitations au contact d'imposants sanctuaires associés à d'autres monuments, notamment à un édifice de spectacle, n'est pas toujours évidente : existe-t-il des ensembles monumentaux établis sur les territoires des *civitates*, à l'écart des principaux centres agglomérés, qui seraient joutés par des structures d'héber-

1826. Salé (dir.), 2011, p. 122-136 ; cf. l'argumentation développée dans la notice S.116.

1827. Charamond, 1998 ; Chr. Charamond, in Griffisch *et al.*, 2008, p. 424-425.

gement temporaire, exclusivement fréquentés au cours des fêtes religieuses, ou du moins par des habitations dont la modestie contrasterait avec leur monumentalité ?

L'idée de lieux de rassemblement ruraux, liés à l'organisation de pèlerinages ou de marchés dont les origines seraient gauloises, n'est pas nouvelle et a longuement alimenté, depuis la découverte du sanctuaire de Sanxay (Vienne) à la fin du XIX^e s. et tout au long du XX^e s., un débat dont la teneur et les arguments invoqués ont été récemment résumés par C. Hartz¹⁸²⁸. Ces ensembles parsemant les Trois Gaules ont été qualifiés, suivant les auteurs et parfois de façon impropre, de « grands sanctuaires »¹⁸²⁹, de « *conci-liabula* »¹⁸³⁰, de « centres civiques ruraux »¹⁸³¹ ou encore de « villes saintes » ou d'« agglomérations-sanctuaires »¹⁸³². En réalité, comme l'ont montré les recherches effectuées au cours des dernières décennies, battant en brèche l'hypothèse de monuments isolés dans les campagnes, ces sanctuaires monumentaux sont généralement environnés de quartiers d'habitations tout à fait comparables à ceux des autres agglomérations secondaires. Par ailleurs, les rythmes et les raisons de leur développement, de même que celui des habitats groupés associés – qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement le prolongement d'une occupation laténienne –, sont variés et propres à chaque site¹⁸³³.

Pour autant, plusieurs découvertes récentes témoignent de l'existence de sites particuliers, dont on peine encore à comprendre la place au sein des cités et le fonctionnement. Ils se caractérisent par l'association d'un ensemble monumental probablement public, dont un lieu de culte et un théâtre, et de bâtiments interprétés comme des habitations pérennes ou temporaires, dont la morphologie et l'organisation lâche ne sont guère caractéristiques de contextes urbains, mais renvoient davantage aux formes architecturales mises en œuvre dans les établissements ruraux, en particulier les *villae*. La fouille de l'ensemble monumental de Magny-Cours (Nièvre), en territoire éduen, a ainsi révélé l'existence de diverses constructions, bâties dès le second tiers du I^{er} s. de n. è. et complétées à la fin du même siècle puis durant le II^e s., en bordure d'une voie tracée à la même période¹⁸³⁴ (**fig. 343**). Ce n'est qu'au cours de la seconde étape qu'un temple de plan rectangulaire, à *cella* centrale et galerie périphérique et d'environ 15 m de côté, est construit au cœur du site, d'une surface d'environ 1,5 ha et alors délimité, au nord et à l'est, par une enceinte ; un théâtre de 51 m de diamètre, des petits thermes,

un bâtiment à double exèdre, des latrines et d'autres édifices, dont la fonction n'a pu être déterminée, s'ajoutent à la liste des bâtiments conservés.

Par ailleurs, pour des raisons similaires, S. Ritz a récemment qualifié l'habitat d'Amel (Meuse), en Gaule Belgique, d'agglomération « à faciès rural » : au nord et au sud d'un complexe monumental, composé d'un sanctuaire enclos, regroupant au moins quatre temples répartis dans deux cours, d'un théâtre, de probables thermes, d'un grand bâtiment à vocation commerciale ou de stockage et diverses constructions, sont réparties, le long de deux rues qui ceinturent les édifices publics, deux ensembles de résidences. Contrairement à l'agglomération secondaire de Senon, localisée à environ 1,5 km plus au nord, les quartiers résidentiels d'Amel, identifiés surtout au moyen de prospections géophysiques, sont composés de multiples parcelles indépendantes, dont le bâti, aéré, associe une construction principale et diverses annexes, environnées d'espaces vides, à l'instar de ce qui a par exemple été observé en bordure septentrionale du sanctuaire de Châteaubleau, pour seulement quelques bâtiments (cf. *supra*). Les édifices d'Amel, de plan variés, reprennent « tout un éventail de modèles architecturaux typiques des établissements ruraux de la région » et évoquent « une agglomération de petites exploitations, comprenant diverses structures de production regroupées autour d'une résidence principale »¹⁸³⁵. L'auteur considère alors que la concentration de tels aménagements aux abords d'un grand sanctuaire résulte des besoins générés, en matière de productions agropastorales, par l'activité économique de l'ensemble monumental – notamment pour fournir les animaux sacrifiés sur l'autel des temples, des offrandes végétales ou d'autres mets consommés dans le cadre de banquets ; la viande et les ossements issus de l'abattage des victimes sacrificielles auraient également pu être préparés et travaillés dans ces établissements¹⁸³⁶. À notre sens, l'ampleur des quartiers résidentiels semble toutefois trop importante pour que l'ensemble de ces exploitations aient pu fonctionner de manière rentable avec les seules activités religieuses, d'autant plus qu'il faudrait considérer que leur fréquentation était permanente, ou presque, pour justifier la présence d'un tel nombre d'équipements privés. L'exemple d'Amel témoigne néanmoins de l'existence de formes d'agglomération originales, associées à une parure monumentale particulièrement développée.

Qu'en est-il au sein du territoire ici étudié ? Il ne fait guère de doute que la plupart des monuments intègrent des agglomérations plus ou moins amples, dont les formes et la place accordée aux édifices religieux varient, comme l'illustrent les exemples, déjà décrits, du Vieil-Évreux (**S.79-81**), de Châteaubleau (**S.204**), de Sceaux-du-Gâtinais

1828. Hartz, 2015b.

1829. Grenier, 1960, p. 575.

1830. Picard, 1970, p. 162 et 1973, p. 146-147 ; *contra* Jacques, 1991, qui a montré que ce terme latin est impropre à leur désignation.

1831. Picard, 1983.

1832. Fincker, Tassaux, 1992, p. 47.

1833. Hartz, 2015a et b.

1834. Rocque *et al.*, 2019.

1835. Ritz, 2020, vol. 1, p. 357 et p. 361.

1836. Ritz, 2020, vol. 1, p. 363-364.

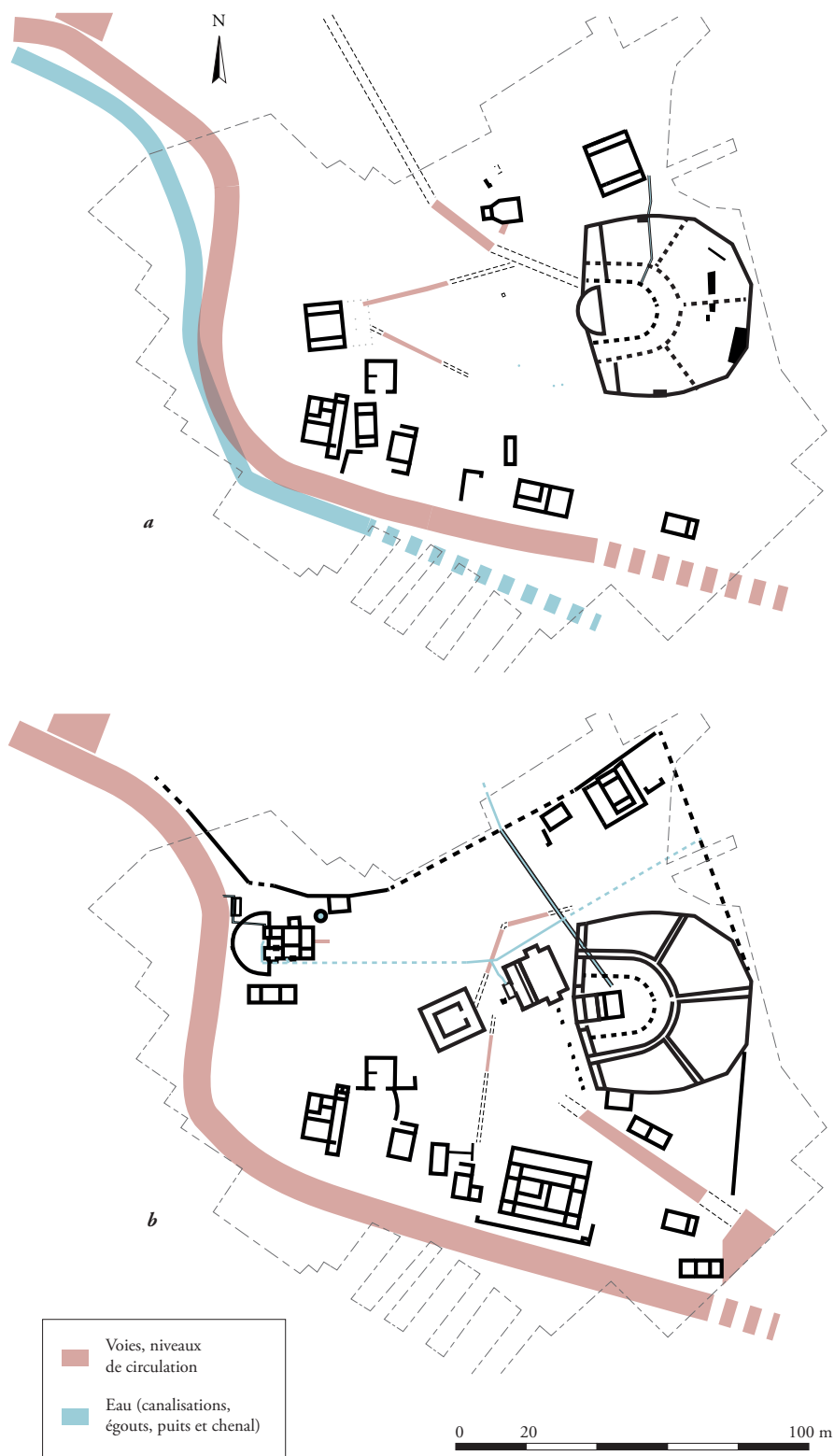


Fig. 343 : vestiges de l'ensemble monumental de Magny-Cours (Nièvre), durant le premier tiers du I^{er} s. de n. è. (a) et entre le dernier quart du I^{er} et le III^e s. (b). Réal. S. Bossard, d'après Rocque et al., 2019, p. 191, fig. 2.

(S.225) ou encore de Genainville (S.260). Dans d'autres cas, à Criquebeuf-la-Campagne¹⁸³⁷ (S.54-55), à Athée¹⁸³⁸ (S.165), à Sognolles-en-Montois¹⁸³⁹ (S.229) ou à Meilleray¹⁸⁴⁰ (S.234), les données issues de prospections pédestres plaident en faveur d'un habitat assez dense, mais dont on ne peut dresser le plan, puisque la plupart des quartiers, probablement composés d'habitations dont les fondations

ne sont pas conservées ou sont simplement constituées de solins, n'apparaissent pas sur les clichés aériens, où l'on ne perçoit que les substructions en pierre d'un sanctuaire et d'un théâtre. De même, à Hanches (S.109), la rareté des investigations archéologiques entreprises à ce jour ne permet pas de rejeter l'hypothèse d'une agglomération formée aux abords du théâtre et du temple, tous deux de modeste taille, d'autant plus que plusieurs découvertes témoignent d'une occupation des espaces environnants¹⁸⁴¹. Cependant,

1837. Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 258-260.

1838. Monteil, 2012, vol. II, p. 225-227.

1839. Geslin, 2003 ; Watel, 2012, vol. 2, p. 319-326.

1840. Geslin, 1997.

1841. Dugast, 2007, p. 7-11.

les dimensions, le plan et l'agencement de ces deux édifices, vraisemblablement réunis au sein d'un même espace, sans péribole marquant l'aire associée au temple, rappellent la configuration du site de Magny-Cours ; la comparaison entre les deux ensembles ne peut toutefois aller plus loin, les données réunies à Hanches étant bien plus lacunaires.

Il reste cependant à évoquer deux cas particuliers, pour lesquels l'existence d'un habitat aggloméré doit être discutée. Les monuments du Villeret, à Berthouville (S.150), ont fait l'objet, depuis le XIX^e s., de multiples interventions archéologiques qui ont avant tout conduit à la découverte d'un théâtre et d'un grand sanctuaire (cf. *supra*, fig. 327), abritant au moins deux divinités dont, très probablement, Mercure *Canetonnessis*, et peut-être sa parèdre – Rosmerta ou Maia ? (cf. *supra*, 1.2.2.2). Les dimensions de ces deux monuments, dont le plan peut être restitué avec une certaine précision grâce à de récentes prospections géophysiques¹⁸⁴², sont considérables : le théâtre mesure près de 70 m de diamètre et le lieu de culte, dont l'aire sacrée se compose de deux grandes cours portiquées, se déploie sur environ 4 500 m². Aux abords des deux édifices sans nul doute publics, qui relèvent de la cité des Lexoviens, la couverture géophysique, élargie à plus d'une cinquantaine de mètres autour de ces derniers, n'a permis d'identifier qu'une seule structure archéologique assurément ancienne : il s'agit d'un imposant fossé, large de plus de 5 m et profond d'au moins 2 m, définissant un enclos trapézoïdal, long de 160 m et large de 140 m (soit près de 1,9 ha). Son orientation diffère nettement de celle du péribole qui s'inscrit en son sein. Aucun élément probant ne permet de dater cet aménagement monumental, qui pourrait être protohistorique, antique ou même médiéval.

Par ailleurs, en 1896, les sondages réalisés autour du Villeret par C. de la Croix ont révélé l'existence de plusieurs occupations datées de l'époque romaine qui restent difficiles à caractériser à partir des descriptions fournies. En tout état de cause, aucune autre structure maçonnée n'a été repérée dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres autour du sanctuaire et du théâtre, qui semblent en définitive relativement isolés, comme semblent d'ailleurs le confirmer les résultats de la prospection géophysique. C. de la Croix a cependant identifié deux puits, à 90 m au sud et à 98 m au nord-ouest des temples, mais leur datation est incertaine¹⁸⁴³. Si les tranchées de sondages qu'il a creusées au hameau du Villeret se sont avérées être négatives, les vestiges d'un hypocauste, ou encore des fragments de terre cuite et de céramique, ont été mis au jour à une centaine de mètres au nord-ouest du lieu de culte. L'archéologue jésuite rapporte également avoir exhumé les vestiges d'habitations gallo-romaines au lieu-dit le Poteau, à plus de 500

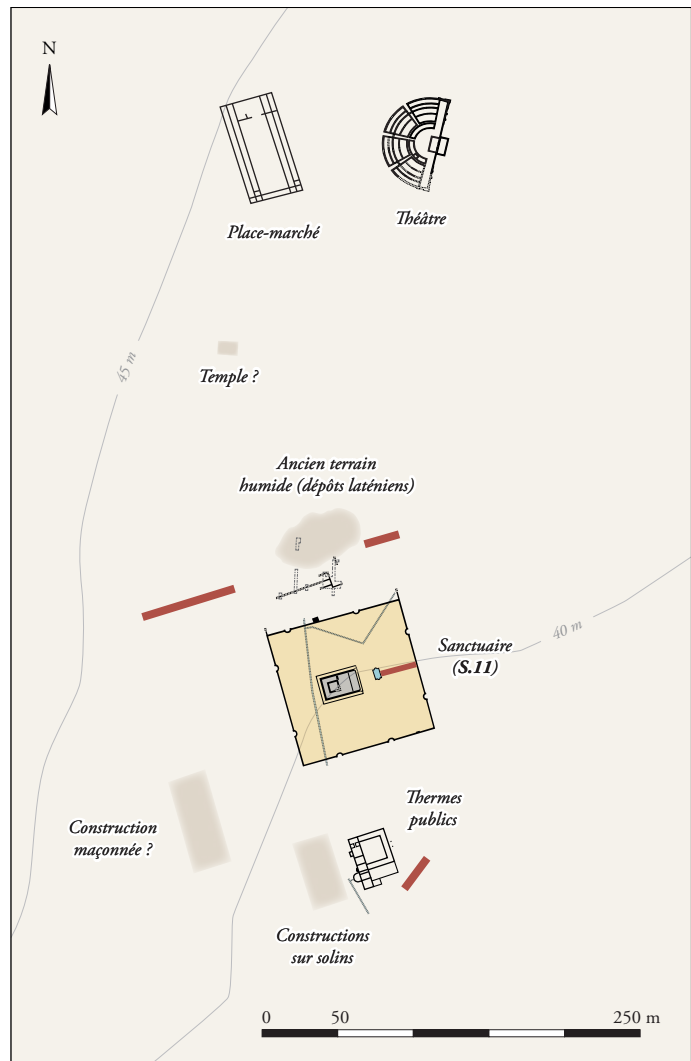


Fig. 344 : la possible agglomération secondaire d'Aubigné-Racan (Sarthe). Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 185, fig. 162.

m au nord-ouest de l'aire sacrée¹⁸⁴⁴.

Il est donc difficile de conclure, en l'état des connaissances, sur la nature des occupations périphériques du sanctuaire de Berthouville. Il serait pertinent d'étendre les prospections géophysiques pour vérifier si les vestiges observés par le Père de la Croix relèvent d'un habitat aggloméré, qui serait implanté à l'écart de l'ensemble monumental – formant peut-être une couronne périphérique comme au Vieil-Évreux ? – ou bien de plusieurs établissements ruraux indépendants. Une autre hypothèse consiste à envisager, à proximité des monuments, la présence d'aménagements plus modestes, dépourvus de fondations profondes, qui n'auraient pu être repérés au cours des investigations géophysiques, ou qui auraient été détruits par les labours récents.

Des interrogations similaires peuvent être formulées au sujet de l'ensemble monumental de Cherré, à Aubigné-Racan. Les explorations réalisées au XIX^e s. et, surtout, les prospections aériennes et les fouilles programmées diri-

1842. Conte *et al.*, 2005.

1843. La Croix 1897, p. 74-75.

1844. La Croix, 1897, p. 76-77.

gées par Cl. Lambert et J. Rioufreyt entre 1974 et 1995¹⁸⁴⁵, ont documenté plusieurs monuments, édifiés entre les années 70 et 150 de n. è., et d'autres constructions plus modestes, l'ensemble étant réparti sur une surface d'environ 10 ha (cf. *supra*, fig. 64 et fig. 344). Le sanctuaire (S.11), doté d'un temple sur podium, d'un bassin et d'un péribole de plan carré, occupe une place centrale parmi les monuments identifiés : un théâtre, d'un diamètre de 63 m, et une probable place-marché – un espace ouvert bordé de galeries – ont été fouillés à plus de 250 m au nord, tandis qu'existent, à 50 m au sud, des thermes publics, alimentés en eau par un aqueduc. En outre, à 20 m au nord du sanctuaire, un bâtiment à portique a été repéré au cours de sondages ; il pourrait constituer un aménagement dépendant du lieu de culte, mais la documentation est insuffisante pour que l'on puisse en restituer le plan et en déterminer la chronologie. Aux côtés de ces monuments publics, sur lesquels s'est concentré l'essentiel des opérations archéologiques, aucun habitat ni aucune nécropole n'ont été formellement reconnus, mais les vestiges de constructions sur solins – non fouillés –, dont un grand bâtiment, ont été identifiés à proximité des thermes, qui leur seraient postérieurs ; une autre construction maçonnée pourrait avoir existé au sud-ouest du grand sanctuaire. Pour ces raisons, l'existence d'une agglomération romaine à Cherré n'est pas certaine, d'autant plus que la stratigraphie, sur l'ensemble des sites fouillés ou sondés, est mince et traduirait plutôt d'une occupation saisonnière des lieux¹⁸⁴⁶. Il est cependant impossible de se prononcer définitivement, encore une fois, sur la nature de l'occupation associée à ces monuments, en l'absence d'une couverture géophysique ou de sondages complémentaires, qui permettraient de confirmer ou de réfuter l'hypothèse d'une véritable agglomération secondaire.

▪ *En guise de bilan : parure religieuse et sacra publica des agglomérations*

Les arguments évoqués au cours des pages précédentes, s'ils n'ont pas la même valeur qu'une inscription qui confirmerait le statut public d'un lieu de culte, permettent toutefois d'identifier les principaux sanctuaires des agglomérations secondaires avérées ou hypothétiques, que l'on peut supposer, avec plus ou moins de certitude, avoir relevé des *sacra publica* des cités. Trente-quatre monuments, répartis dans trente agglomérations, ont ainsi été retenus (tabl. XXXI et fig. 345 et fig. 346) ; s'y ajoutent probablement d'autres sanctuaires moins bien documentés, ou pour lesquels il est plus difficile de préjuger de leur

statut (cf. *infra*, 5.1.3.3).

L'implantation de ces monuments et leur articulation avec les autres espaces publics – notamment les places, les thermes et les édifices de spectacle – ont déjà été évoquées *supra*. D'une manière générale, il peut être noté qu'ils sont rattachés à des agglomérations de taille relativement grande (fig. 347), dont la surface est, la plupart du temps, supérieure à 20 ha – soit les habitats des classes I à III, selon la répartition en sept classes, proposée par M. Monteil pour les cités de l'ouest de la Lyonnaise¹⁸⁴⁷. En revanche, les plus petits habitats sont peu représentés et, pour la plupart d'entre eux, la surface estimée est une valeur minimale qui doit probablement être augmentée – les quartiers de certains sites, tels Aubigné-Racan (S.11), Hanches (S.109), Sognolles-en-Montois (S.229) ou Genainville (S.260), demeurent effectivement peu connus.

Lorsque que leur position au sein du tissu aggloméré a pu être définie, ces sanctuaires se répartissent aussi bien dans une zone plus ou moins centrale de l'habitat (pour 14 d'entre eux) que dans ses quartiers périphériques (14 autres). Néanmoins, la notion de centre et de périphérie est ici moins évidente que pour les chefs-lieux de cité, notamment pour les habitats qui s'étirent le long d'un ou de deux axes de circulation, et puisque les nécropoles établies aux à leurs portes n'ont été que rarement localisées ; par défaut, toute aire sacrée avoisinant l'une des limites supposées de l'agglomération a été considérée comme relevant d'un secteur périphérique.

Les grands lieux de culte implantés au cœur des espaces bâtis ont pu avoir été aménagés au sein de parcelles réservées dès la fondation de l'habitat, tel qu'à Châteaubleau (S.204), Saint-Valérien (S.223) ou Amboise (S.237), qui succède à un *oppidum* plus ancien ; d'autres sont manifestement antérieurs au développement urbain – au Vieil-Évreux (S.79) et peut-être à Genainville (S.260) –, tandis qu'à Pithiviers-le-Vieil (S.116), l'installation d'une aire sacrée dans les quartiers centraux de l'agglomération semble postérieure de plusieurs décennies à la genèse de cette dernière (cf. *supra*). L'aire située au centre des habitats est parfois occupée par un véritable ensemble monumental, composé d'un sanctuaire, d'un théâtre, d'espaces vides et parfois d'autres édifices publics, autour duquel gravitent les quartiers résidentiels et artisanaux – cf. les exemples déjà mentionnés du Vieil-Évreux (S.79-81) ou de Châteaubleau (S.204). Les fouilles conduites depuis une vingtaine d'années à Amboise (S.237) ont révélé l'existence d'un conglomérat de temples et d'aires sacrées, vraisemblablement répartis autour d'une place publique, dont l'organisation générale et l'étendue devront être précisées ultérieurement. Le regroupement des principaux dieux honorés au

1845. Liger, 1896 ; Cl. Lambert, J. Rioufreyt, in Bouvet (dir.), 2001, p. 140-164 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 184-185.

1846. Lambert *et al.*, 2015, p. 84.

1847. Monteil, 2012, vol. II, p. 270-273.

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édicules	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.5	Chênehutte-les-Tuffeaux	Le Camp des Romains	0	Oui	Oui	15-20 ha	Centre	-	?	?	B1a	+/- 120 m ²	-	Place publique	?	-	Sanctuaire public ?
S.9	Allonnes	La Foréterie	3	Oui	Oui	> 50 ha	Périphérie	2	II-1c	?	A1a ?	?	Portiques en terre et bois ?	-	Mil. du I ^{er} s. av. n. è. - début du I ^{er} s. de n. è.	Sanctuaire laténien	Sanctuaire public
								3	II-1c	?	B1a	137 m ²	Portique à avancées	-	Début du I ^{er} s. - années 80	Sanctuaire (ph. 2)	
								4	II-1c	11 900 m ²	C2	520 m ²	Quadriportique, bassin	-	Années 160-170 - années 330-340	Sanctuaire (ph. 3)	
S.10	Allonnes	Les Perrières	2	Oui	Oui	> 50 ha	Périphérie	1	?	?	?	?	-	-	Début du I ^{er} s. de n. è. ?	-	Sanctuaire public
								2	?	?	?	?	-	-	I ^{er} s. ?	Sanctuaire (ph. 1)	
S.10	Allonnes	Les Perrières	2	Oui	Oui	> 50 ha	Périphérie	3	II-3c	+/- 6 000 m ²	- A1 : B1b - B : A1a	- A1 : +/- 575 m ² - B : 14 m ²	-	-	Fin du I ^{er} s. - fin du II ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	Sanctuaire public
								4	II-3c	+/- 6 000 m ²	A2 : C2	+/- 575 m ²	-	-	Seconde moitié du II ^e s. - fin du III ^e s.	Sanctuaire (ph. 3)	
S.11	Aubigné-Racan	Cherré	2	Oui	Non	10 ha	Centre	-	II-1c	8 100 m ²	C1	321 m ²	Bassin	Thermes	Fin du I ^{er} s. (?) - fin du III ^e s. ou début du IV ^e s. ?	Sanctuaire laténien	Sanctuaire public
S.17	Montoire-sur-le-Loir	Le Tertre	1	Oui	Non	?	?	-	II-1c	+/- 2 000 m ²	B1b	+/- 155 m ²	Double portique	Théâtre	?	-	Sanctuaire public ?
S.21	Oisseau-le-Petit	La Cordellerie	0	Oui	Oui	20 ha	Périphérie	-	II-1a ?	?	D	+/- 205 m ²	-	-	I-II ^e s. ?	Enclos laténien ?	Sanctuaire public ?
S.25	Vaas	Rotrou	1	Oui	Oui	20 ha	?	-	II-1c	+/- 2 200 m ²	B1a	120 m ²	-	-	I-IV ^e s. ?	-	Sanctuaire public ?
S.55	Criquebeuf-la-Campagne	Croix des Fiches - sanctuaire central	1	Oui	Oui	> 20 ha	Centre	-	II-1c	+/- 3 300 m ²	B1a	+/- 290 m ²	-	-	I ^{er} - II ^e s. (?)	-	Sanctuaire public ?

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édicules	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.79	Le Vieil-Évreux	Les Terres Noires - sanctuaire central	2	Oui	Oui	230 ha	Centre	1	?	?	?	?	-	-	Vers 10 av. n. è. - vers 55-70 de n. è.	-	
								2	III-2c	+/- 27 000 m ²	- A : B4 - B : B1a - C : B1a - D : B1a	- A : 227 m ² - B : 182 m ² - C : 184 m ² - D : 223 m ²	Bâtiment sur cour d'usage indéterminé	-	Vers 55-70 - fin du II ^e s.	Sanctuaire ? (ph. 1)	Sanctuaire public
								3	III-2c	+/- 82 000 m ²	- F : C1 - G : C1 - H : C1 - I : B1a - J : B1a	- F : +/- 525 m ² - G : 747 m ² - H : +/- 595 m ² - I : +/- 360 m ² - J : +/- 360 m ²	Bâtiment sur cour d'usage indéterminé	Théâtre, place publique	Fin du II ^e s. - 3 ^e quart du III ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	
S.80	Le Vieil-Évreux	Les Terres Noires - sanctuaire occidental	1	Oui	Oui	230 ha	Centre	-	II-3c	+/- 2 800 m ²	- A : B1b - B : A1a	- A : +/- 195 m ² - B : +/- 14 m ²	Deux portiques	Thermes	?	-	Sanctuaire public ?
S.81	Le Vieil-Évreux	Le Moulin à Vent	0	Oui	Oui	230 ha	Centre	-	II-3c ?	+/- 1 400 m ²	B1a	+/- 120 m ²	Portique	-	?	-	Sanctuaire public ?
S.109	Hanches	La Cavée du Moulin	1	Oui	Non	> 1,3 ha	?	-	II-1 a ?	?	B3	156 m ²	-	Théâtre	I ^{er} - III ^e s. (?)	-	Sanctuaire public
S.115	Pithiviers-le-Vieil	La Grande Raye	0	Oui	Oui	> 20 ha	Périphérie	-	III-2	?	- A : B1b - B : B1a - C : B1a - D : B1a - E : B1b - F : B1a - G : A1a	- A : +/- 195 m ² - B : +/- 120 m ² - C : +/- 100 m ² - D : +/- 120 m ² - E : +/- 120 m ² - F : +/- 100 m ² - G : +/- 25 m ²	-	-	I ^{er} s. - IV ^e s. (?)	-	Sanctuaire public
S.116	Pithiviers-le-Vieil	Les Jardins du Bourg	1	Oui	Oui	> 20 ha	Centre	-	II-3c	> 850 m ²	B1b	182 m ²	-	Thermes, place publique	II ^e s. - première moitié du IV ^e s.	Quartier d'habitation ?	Sanctuaire public ?
S.127	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe - sanctuaire occidental	2	Oui	Oui	20 ha	Périphérie	2	?	> 1 300 m ²	- A1 : B1a - B1 : A1a	- A1 : +/- 120 m ² - B1 : 64 m ²	Monument sculpté intégré à un enclos	Thermes ?	Seconde moitié du I ^{er} s. - fin du II ^e s. ou début du III ^e s.	Occupation indéterminée (2 nd e moitié du I ^{er} s. av. n. è. - première moitié du I ^{er} s. de n. è.)	Sanctuaire public
								3	?	> 1 300 m ²	- A2 : B1a - B2 : B1a	- A1 : +/- 195 m ² - B1 : 64 m ²	Monument sculpté intégré à un enclos	Thermes ?	Début du III ^e s. - seconde moitié du IV ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.139	Taden	L'Asile des Pêcheurs	1	Oui	Oui	> 20-25 ha	Périphérie	-	II-1c	+/- 600 m ²	B3 ou C1 ?	+/- 130 m ²	-	-	II ^e - IV ^e s. (?)	-	Sanctuaire public ?
S.143	Fontaine-les-Bassets	Le Petit Peyré - sanctuaire méridional	1	Oui	Oui	30 ha	Périphérie ?	-	III-1b	+/- 1600 m ²	B2	+/- 250 m ²	Porticus triplex	-	?	-	Sanctuaire public ?
S.150	Berthouville	Le Villeret	1	Oui	Non	?	?	-	III-2c	+/- 4 500 m ²	- A : B1a - B : B1a	- A : +/- 340 m ² - B : +/- 270 m ²	Quadriportique, avant-cour portiquée	Théâtre	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - années 340 de n. è. (?)	?	Sanctuaire public
S.165	Athée	Les Provençères	1	Oui	Oui	20 ha	Centre	-	II-3c	+/- 2 600 m ²	- A : B4 - B : A1a	- A : +/- 415 m ² - B : +/- 45 m ²	Quadriportique	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 465 de n. è. (?)	-	Sanctuaire public
S.167	Mauves-sur-Loire	Vieille Cour	1	Oui	Oui	> 30 ha	Périphérie	1	?	?	?	?	-	-	Années 20-30 - années 70	Occupation laténienne	Sanctuaire public
								2	II-2	?	B3	284 m ²	Bâtiment à double galerie	-	Fin du I ^{er} s. - début du II ^e s.	Sanctuaire (ph. 1)	
								3	II-2	?	C1	284 m ²	Bâtiment à double galerie	-	Milieu du II ^e s. - première moitié du IV ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	
S.180	Chelles	Avenue de la Résistance	1	Oui	Oui	40 ha	Périphérie	2	?	?	?	> 135 m ²	-	-	Milieu du I ^{er} s. - première moitié du II ^e s.	Occupation laténienne et augusto-tibérienne	Sanctuaire public
								3	II-1c ?	> 3 600 m ²	B1, B3, C1 ou C2 ?	> 240 m ²	Quadriportique ?	-	Première moitié du II ^e s. - début du III ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	
S.204	Châteaubeau	L'Aumône/la Justice	2	Oui	Oui	> 20 ha	Centre	1	III-2c	?	- A1 : B1a - B1 : B1a ou B1b ? - C1 : B1a ou B1b ?	- A1 : 130 m ² - B1 : +/- 180 m ² - C1 : +/- 95 m ²	Puits	Théâtre	Première moitié - 3 ^e ou dernier quart du II ^e s.	-	Sanctuaire public
								2	III-2c	> 20 000 m ²	- A1 : B1a - B2 : B1a ou B1b ? - C2-F-G : B2	- A1 : 130 m ² - B2 : +/- 255 m ² - C2-F-G : +/- 530 m ²	Quadriportique, puits	Théâtre	3 ^e ou dernier quart du II ^e s. - fin du III ^e s.	Sanctuaire (ph. 1)	
								3	III-2c	> 22 000 m ²	- A2 : B1b - B2 : B1a ou B1b ? - C2-F-G : B2	- A2 : 196 m ² - B2 : +/- 255 m ² - C2-F-G : +/- 530 m ²	Double quadriportique, puits	Théâtre	Fin du III ^e s. - milieu du IV ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.217	Montbouy	Craon	1	Non	Oui	20 ha	Périphérie	-	?	+/- 4 330 m ²	?	?	Quadriportique ; bassins, dont l'un capte une résurgence	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 380 de n. è. (?)	-	Sanctuaire public
S.223	Saint-Valérien	La Noue - sanctuaire occidental	1	Oui	Oui	30 ha	Centre	-	III-2c	+/- 7 200 m ²	- A : B1b - B : B1a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 90 m ²	Constructions d'usage indéterminé	-	?	-	Sanctuaire public
S.225	Sceaux-du-Gâtinais	Le Préau	1	Oui	Oui	25 ha	Centre	-	?	+/- 6 700 m ² ?	?	?	Quadriportique, bassin	Théâtre	Seconde moitié du I ^{er} s. - fin du IV ^e s.	-	Sanctuaire public
S.229	Sognolles-en-Montois	Les Rochottes	0	Oui	Oui	> 5 ha	?	-	III-2	?	- A à C : B1a	- A : +/- 270 m ² - B : +/- 290 m ² - C : +/- 180 m ²	-	Théâtre	?	Enclos laténien ou antique ?	Sanctuaire public
S.230	Triguères	Moulin du Chemin	0	Non	Oui	> 20 ha	Périphérie	-	?	?	?	?	Quadriportique	Théâtre	?	-	Sanctuaire public
S.234	Meilleray	La Vieille-Église	1	Oui	Oui	20 ha	?	1	?	+/- 2 100 m ²	?	?	-	Théâtre ?	?	-	-
								2	?	+/- 3 300 m ²	?	?	Double portique ?	Théâtre ?	?	Sanctuaire (ph. 1)	
								3	?	+/- 3 900 m ²	?	?	Portique ?	Théâtre ?	?	Sanctuaire (ph. 2)	
								4	III-2c	+/- 4 900 m ²	- A : B1a ou B1b - B : B1a - C : B1a	- A : +/- 110 m ² - B : +/- 120 m ² - C : +/- 15 m ²	Portique ?	Théâtre	?	Sanctuaire (ph. 3)	
S.237	Amboise	Les Châtelliers	2	Oui	Oui	20-40 ha	Centre	1	?	?	?	?	-	-	40-30 av. n. è. - 15-20 de n. è.	-	-
								2	II-3c	> 1 000 m ²	- A : B1a - B : A1a	- A : 240 m ² - B : 30 m ²	Portique(s)	Place publique, autre sanctuaire	15-20 - fin du II ^e s. ou début du III ^e s.	Sanctuaire (ph. 1)	
S.239	Chanceaux-sur-Choisille	La Prairie de la Bourdillère	1	Oui	Oui	12 ha	Périphérie	-	III-2c	> 1 600 m ²	- A et B : B1a	- A : 153 m ² - B : 77 m ²	Portique ?	-	I ^{er} s. - début du II ^e s. (?)	-	Sanctuaire public ?
S.249	Montaigu-la-Brisette	Hameau Dorey	0	Oui	Oui	6 ha	Périphérie	-	?	> 5 900 m ² ?	B1a	299 m ²	-	-	I ^{er} - III ^e s. (?)	-	Sanctuaire public ?

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.260	Genainville	Les Vaux-de-la-Celle	2	Oui	Oui	> 5 ha	Centre	2	?	+/- 2 250 m ²	A1 ; B1a ?	+/- 90 m ²	Bassins	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - début du I ^{er} s. de n. è. Milieu du I ^{er} s. - seconde moitié du II ^e s.	Nécropole protohistorique Sanctuaire ? (ph. 1)	Sanctuaire public
S.274	Plaudren	Goh-Illis	0	Oui	Oui	15-20 ha	Périphérie	3	III-1b II-1c	+/- 6 500 m ²	- A2 ; C3 - E ; A2a - G (?) ; A1a	- A2 ; 770 m ² - E ; 39 m ² - G (?) ; 20 m ²	Portique, bassins	Place publique, théâtre	Seconde moitié du II ^e s. - fin du III ^e s. I ^{er} s. - milieu du IV ^e s. (?)	Sanctuaire (ph. 2)	Sanctuaire public ? Sanctuaire public
S.277	Rieux	Le Bourg	0	Oui	Oui	15-20 ha	Centre	-	?	?	B5 C1	291 m ²	-	-	?	-	Sanctuaire public

Tabl. XXXI : caractéristiques des grands sanctuaires et des édifices de spectacle associés, en contexte de chef-lieu de cité (CL) ou d'agglomération secondaire (AS). Réal. S. Bossard.

sein de l'agglomération – au moins quatre, dont l'identité n'est pas connue, dans le cadre de cultes publics mais aussi privés ? –, dans son quartier central et au sein de cours distinctes, évoque l'exemple bien documenté de l'*insula* A de Saint-Marcel/*Argentomagus* (Indre), en territoire biturige, qui réunit au moins trois enceintes à vocation religieuse, chacune abritant un temple¹⁸⁴⁸.

Dans d'autres cas, un quartier sacré a pu avoir été établi en bordure de l'agglomération, comme le suggèrent les vestiges visibles sur les images aériennes du site de la Grande Raye, localisé au nord-ouest de l'habitat antique de Pithiviers-le-Vieil (S.115) : au moins sept édifices de culte, dont la contemporanéité ne peut être prouvée mais est tout à fait plausible, ont été probablement rassemblés dans deux cours (cf. *supra*, fig. 104), séparées par un ensemble de bâtiments dont on ignore le plan et la fonction. La chronologie de ce quartier à vocation religieuse n'est toutefois pas connue.

Par ailleurs, certains monuments sont plus ou moins isolés en lisière d'une agglomération, qu'ils soient implantés ou non à l'endroit d'un sanctuaire plus ancien, comme l'illustrent les deux exemples d'Allonnes (S.9-10). Le monument à quadriportique de Triguères (S.230), interprété comme un probable sanctuaire, est également situé en limite occidentale de l'habitat, peut-être pour avoisiner un théâtre dont l'implantation a été dictée par la topographie, tandis qu'à Montbouy (S.217), c'est la présence d'une résurgence qui a présidé au choix de l'emplacement d'un autre monument (cf. *infra*, 5.3.1). La recherche d'une certaine visibilité a aussi pu contribuer à placer le temple monumental de Mauves-sur-Loire (S.167) en bordure de falaise et en périphérie de l'agglomération antique.

L'aire sacrée de ces sanctuaires majeurs est quasi systématiquement encadrée par un péribole maçonné, du moins à partir du courant du I^{er} s. de n. è. La surface enclose a pu être déterminée pour vingt-quatre lieux de culte. Si l'on ne tient compte que de l'état de construction le plus récent de chacun d'entre eux, elle s'échelonne entre 600 m² (à Taden ; S.139) et environ 8 ha au Vieil-Évreux (S.79) – en considérant l'ensemble des enceintes accolées à la cour qui accueille les temples –, pour une moyenne de 8 393 m². En excluant les deux valeurs extrêmes, peu représentatives de la plupart des sanctuaires, la superficie s'étend alors entre 1 400 m² et probablement plus de 2 ha à Châteaubeau (S.204), pour une moyenne de 5 637 m² – ce qui reste tout de même supérieur à la majorité des lieux de culte recensés (cf. *supra*, 3.1.1.2). La cour dominée par le ou les temples est encadrée par un tri- ou quadriportique dans neuf cas, soit un quart des sanctuaires retenus, tandis que huit autres sont simplement équipés d'une ou de deux galeries lon-

1848. Fauduet (dir.), 2014, p. 40-44 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 266-275.

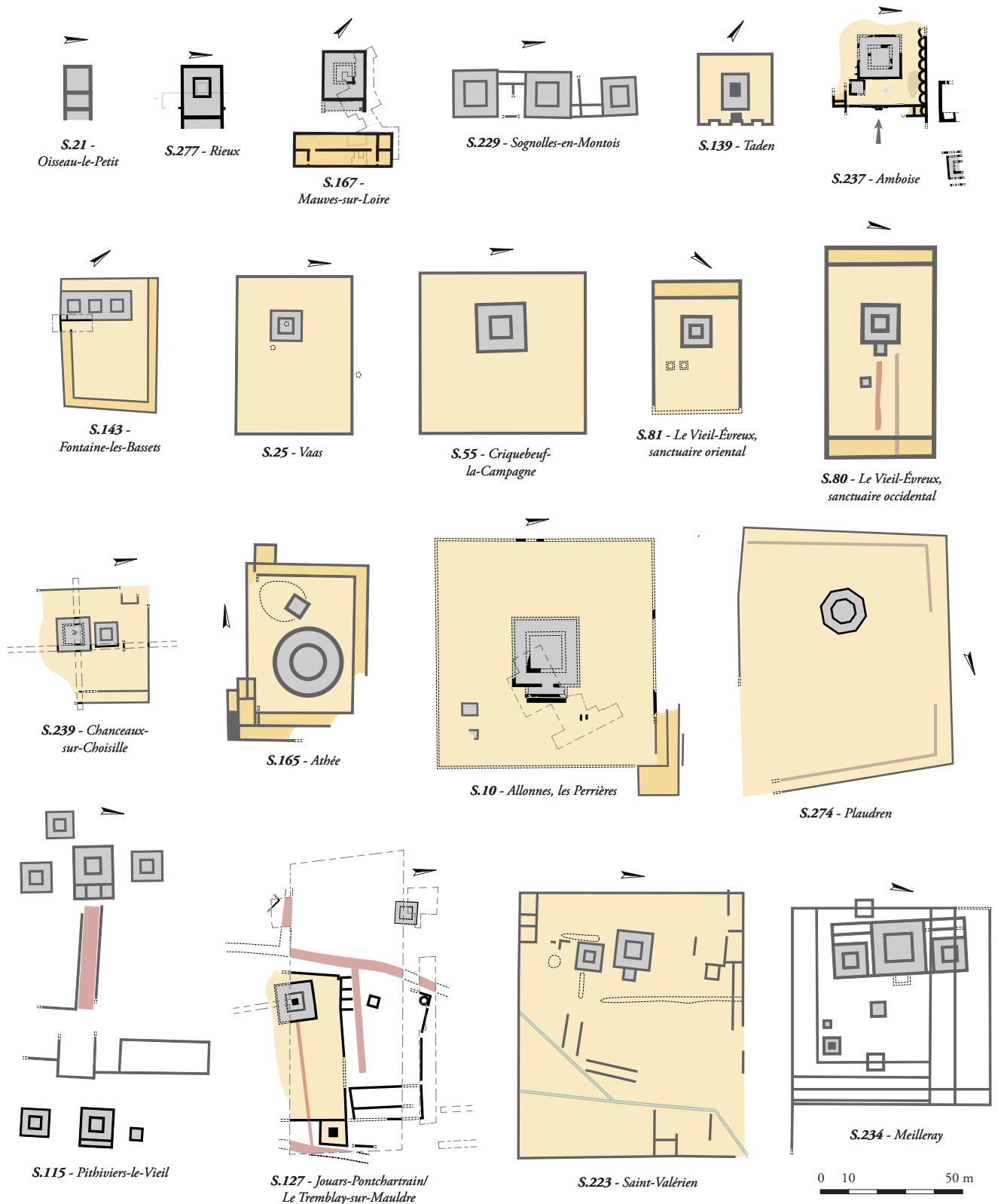


Fig. 345 : plan d'une sélection de sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires et dont le statut a pu avoir été public. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

geant un ou deux côtés du péribole.

Le nombre de temples identifié au sein des aires sacrées varie d'un exemple à l'autre. Les deux tiers des sanctuaires dont les édifices de culte ont pu être reconnus correspondent à des cours dominées par un seul grand temple (organisation de type II, cf. *supra*, 3.2.2), près duquel est parfois construit un seul édicule ou, éventuellement, une

série de chapelles, tandis que le tiers restant se compose de sanctuaires équipés de deux grands temples, voire davantage (type III, cf. *supra*, 3.2.3). La part des sanctuaires au sein desquels est rendu un culte à plusieurs divinités, possédant chacune un grand édifice, est donc relativement importante, en particulier si on les compare aux aires sacrées implantées au sein ou en périphérie des chefs-lieux

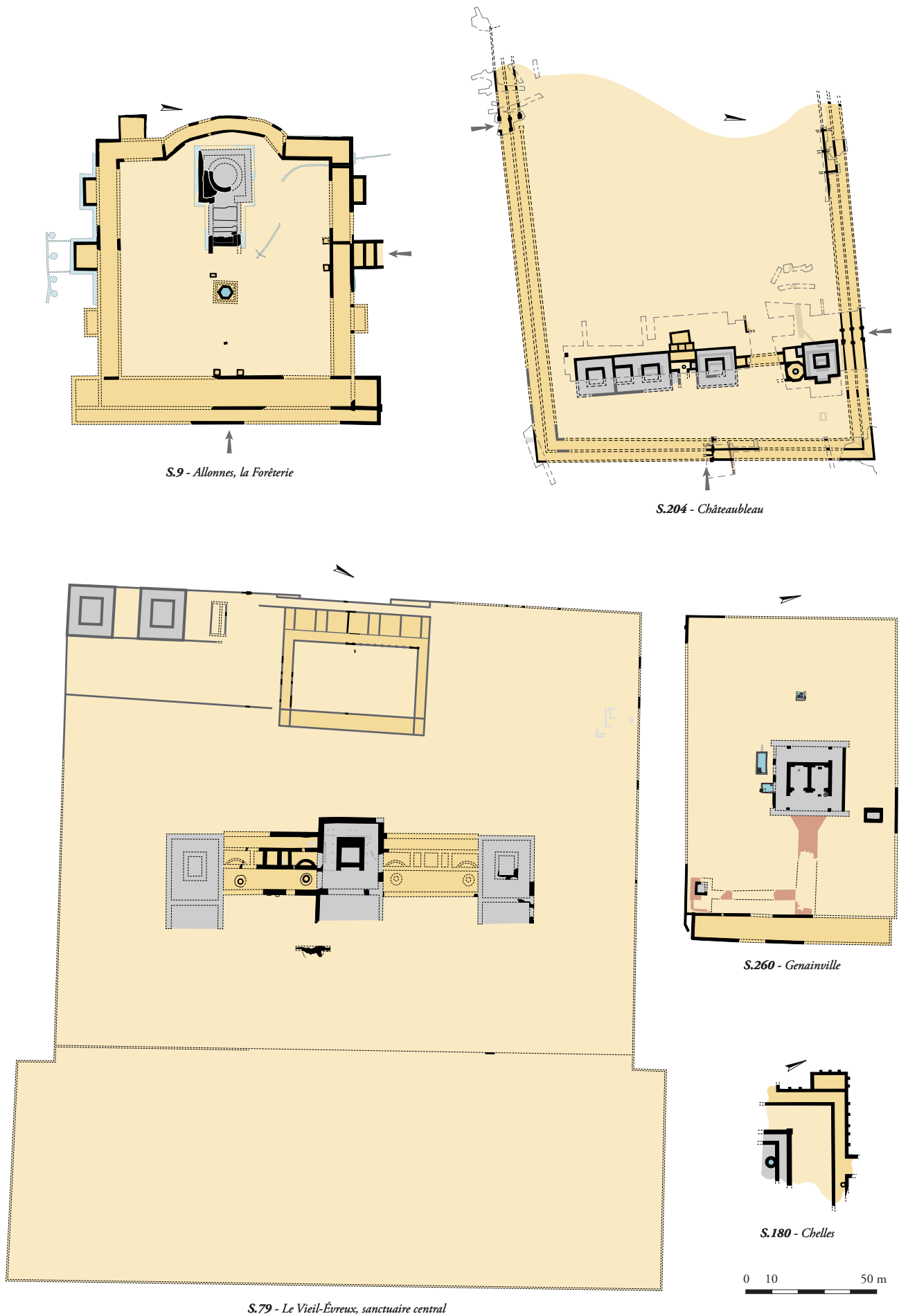


Fig. 346 : plan d'une sélection de sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires et dont le statut a pu avoir été public (suite). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

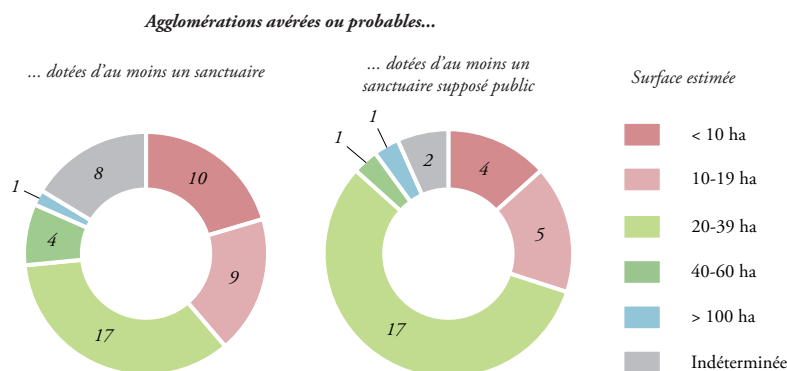


Fig. 347 : répartition des agglomérations secondaires au sein desquelles au moins un sanctuaire a été identifié et part des habitats équipés d'au moins un sanctuaire supposé public. Réal. S. Bossard.

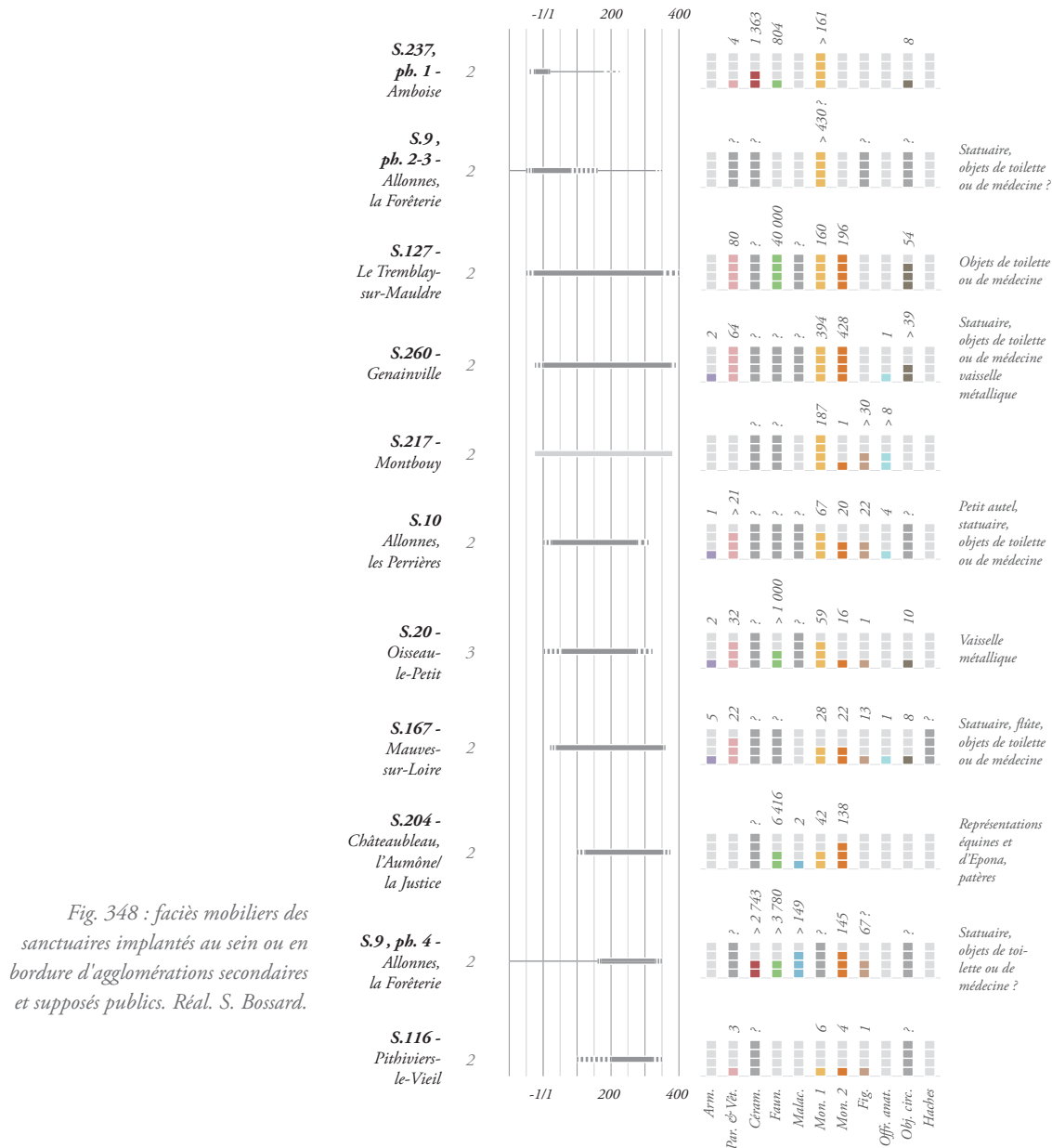
(cf. *supra*, 5.1.2) ou dans les campagnes, que ce soit dans l'enceinte ou à l'écart des établissements ruraux (cf. *infra*, 5.2.3.1). Ces sanctuaires à édifices de culte multiples apparaissent essentiellement dans les quartiers centraux des agglomérations et sont parfois étroitement associés à un édifice de spectacle – à Châteaubeau (S.204) : cinq temples alignés ; Fontaine-les-Bassets (S.143) : temple à triple *cella* ; Le Vieil-Évreux (S.79) : trois temples reliés ; Saint-Valérien (S.223) : au moins temples ; Genainville (S.260) : temple à double *cella*).

Si l'on ne considère que l'état le plus récent de chaque sanctuaire, ce sont cinquante temples, dont l'architecture est suffisamment documentée pour être caractérisée, qui ont été identifiés au sein des aires sacrées. Les formes monumentales sont assez peu nombreuses, mais il est remarquable que les temples de type C1 (cf. *supra*, 3.1.2.1), de plan rectangulaire, juchés sur un haut podium et comportant une galerie périphérique, sont assez fréquents au sein des agglomérations secondaires avérées ou probables : six exemples, répartis sur quatre sites – Aubigné-Racan (S.11), Le Vieil-Évreux (S.79), Mauves-sur-Loire (S.167) et Rieux (S.277) – ont été dénombrés, alors qu'en dehors de ce type de contexte, ce genre d'architecture n'est attestée qu'à Jublains (S.204). Les autres ouvrages particulièrement monumentaux sont relativement rares : un probable temple classique à Oisseau-le-Petit (S.21 : D), deux édifices à *cella* centrale et galerie périphérique, élevés sur un haut podium, à Allonnes (S.9 et S.10 : C2) et une imposante construction de plain-pied, à *cella* double, à Genainville (S.260) ; le bâtiment de Chelles (S.180) n'a été que partiellement étudié et reste indéterminé. Au sein des autres aires sacrées se dressent des temples à *cella* centrale et galerie périphérique (type B), dépourvus de podium ou dont le sol n'est surélevé que de quelques décimètres : trente-quatre constructions répondant à ces critères ont été inventoriées, dont vingt-neuf sont de plan carré ou rectangulaire (B1). Notons toutefois la présence de grands édifices, de plan circulaire à Athée (S.165 : environ 415 m²), carré ou rectangulaire à Berthouville (S.150 : environ 340 m² et 270 m²) et à Sognolles-en-Montois (S.229 : environ 290 m², 270 m² et 180 m²), ou composés d'une triple *cella* à Châteaubeau (S.204 : 530 m²) et à Fontaine-les-Bassets (S.143 : 250 m²).

Les six bâtiments restants correspondent à des chapelles constituées d'une simple *cella* (type A), flanquant toujours un édifice plus imposant.

Les sanctuaires du Haut-Empire qui ont livré les plus importants lots d'objets interprétés comme des offrandes individuelles, ou des vestiges de sacrifices et de banquets, sont généralement ceux qui ont été fondés dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è., si ce n'est durant le second âge du Fer (fig. 348) (cf. *supra*, 4.3.2.2). C'est ainsi une ou plusieurs centaines de monnaies gauloises et augustéennes qui ont été collectées au sein des lieux de culte de la Forêt à Allonnes (S.9), de Montbouy (S.217), d'Amboise (S.237) et de Genainville (S.260) (cf. *supra*, 4.2.3.1). À Amboise, les restes fauniques, issus d'au moins quatre-vingt animaux, et la céramique – plus d'une centaine de vases en terre cuite –, témoignant d'offrandes alimentaires ou de repas tenus au sein de l'aire sacrée, sont également abondants ; à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre¹⁸⁴⁹ (S.127), le bœuf, animal coûteux et très probablement sacrifié dans le cadre de cérémonies publiques, domine d'ailleurs l'assemblage de restes osseux (cf. *supra*, 4.2.1). Les sites fréquentés dans le courant du I^{er} s. de n. è., à Mauves-sur-Loire (S.167), à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127) ou à Allonnes (S.9 et S.10), par exemple, présentent un faciès assez varié, au sein duquel les objets de parure et les monnaies occupent une place plus ou moins considérable, mais sans que l'on puisse identifier des spécificités propres aux sites d'agglomération secondaire. Le matériel, comme souvent, est bien plus rare dans les niveaux datés entre la fin du I^{er} s. et le III^e s., à l'exception de quelques sanctuaires établis au cœur de certains habitats, tels ceux de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127) ou de Genainville (S.260), où la quantité de monnaies émises après le milieu du I^{er} s. de n. è. demeure particulièrement élevée (cf. *supra*, 4.2.3.1). Cette relative abondance témoigne d'une fréquentation probablement importante de ces sites centraux, où le numéraire n'est pas systématiquement collecté pour être réinvesti.

1849. S.127 : Blin, Lepetz, 2008 ; S.237 : Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 30-84 et p. 85-101.



L'identification des divinités constitue l'une des principales faiblesses de ce dossier : les inscriptions sont globalement rares, de même que la statuaire. Rappelons que les enceintes à temples multiples sont relativement fréquentes au sein des habitats groupés considérés, de même que, dans une moindre mesure, la juxtaposition de multiples aires sacrées. Ces espaces, « regroupant les dieux communautaires dont le pouvoir d'action était adapté aux activités et à la politique locales du moment »¹⁸⁵⁰, accueillent donc plusieurs divinités, dont la hiérarchie est manifestement exprimée par les différences de taille et d'architecture que l'on perçoit entre leurs temples. Ainsi, au cœur d'Amboise (S.237), du Vieil-Évreux (S.79), de Châteaubeau (S.204) ou en périphérie de Pithiviers-le-Vieil (S.115), on célèbre le culte de multiples divinités, sans que l'on puisse déterminer précisément l'identité du propriétaire divin de chaque temple. Au sanctuaire du Vieil-Évreux (S.79), une

inscription mentionnant le dieu local Gisacus (I.35), ainsi que deux statues en alliage cuivreux de Jupiter et d'Apollon (R.11-12, cf. *supra*, 4.2.2.1), proviennent des niveaux explorés au XIX^e s. aux abords des trois temples sur podium¹⁸⁵¹, sans que l'on puisse déterminer si chacun de ces trois dieux réside bien dans l'un des temples – ce qui est toutefois probable pour Jupiter, qu'il semble alors logique d'associer au plus grand d'entre eux, occupant la place centrale (G). Les découvertes effectuées au sein du téménos de l'Aumône/la Justice, à Châteaubeau (S.204), ont aussi permis d'identifier deux divinités qui ont tout à fait pu avoir leur place au sein des cinq temples progressivement dressés dans la partie orientale de la cour, et reliés par des galeries à partir du III^e s.¹⁸⁵². Le remplissage du puits localisé à proximité du temple septentrional contenait effectivement, entre autres, une patère dédicacée à Mercure Solitumaros (I.321), ainsi

1850. W. Van Andringa, in Bertrand *et al.*, 2015, p. 6.

1851. Cliquet *et al.*, 1996, p. 25 ; Guyard *et al.*, 2012.
1852. Parthuisot *et al.*, 2008.

que plusieurs représentations équinées en alliage cuivreux ou en pierre, dont une ou deux étaient chevauchées par la déesse Epona (cf. *supra*, 4.2.2.1). Les objets épigraphes du trésor de Berthouville¹⁸⁵³ (S.150), déjà évoqué à plusieurs reprises (cf. *supra*, 1.2.2.2 et 4.1.2.2), donnent le nom du probable titulaire de l'un des deux temples reconnus, Mercure, parfois qualifié d'Auguste ou de *Canetonnessis*, qui a pu avoir été honoré, sans certitude toutefois, avec sa parèdre Rosmerta ou Maia. Vénus et Apollon sont aussi mentionnés sur une patère, mais l'on ne connaît pas leur place au sein du sanctuaire (I.173-190). Le même couple, composé de Mercure et Rosmerta, a aussi pu être révééré à Genainville (S.260), mais les fragments d'inscriptions sont ici trop lacunaires pour l'affirmer¹⁸⁵⁴.

Quant aux espaces sacrés où l'on célèbre le culte d'une divinité principale, peut-être assistée de divinités secondaires, il s'agit de personnages variés. À Plaudren (S.274), il est probable que Jupiter, Très Bon, Très Grand ait été le titulaire du temple de plan polygonal, si l'on se fie au nom gravé sur une plaquette métallique qui proviendrait de l'enceinte du péribole¹⁸⁵⁵ (I.349). À Sceaux-du-Gâtinais/*Aquae Segetae* (S.225), apparaît le nom de la déesse éponyme Segeta (I.329), vraisemblablement liée à une source captée dans l'enceinte du sanctuaire¹⁸⁵⁶. Enfin, le grand dieu Mars Mullo a très probablement été choisi par la cité des Aulerques Cénomans comme divinité tutélaire, honorée dans le sanctuaire implanté en lisière d'Allonnes (S.9), sur le site de la Forêterie, où plusieurs bases de statue lui ont été offertes¹⁸⁵⁷ (I.25-27), tandis que Minerve est invoquée sur une stèle-buste issue de l'autre lieu de culte de l'agglomération, aux Perrières (S.10), mais on ne sait s'il s'agissait ici de la divinité principale¹⁸⁵⁸ (I.28). Le théonyme de Mars Mullo a aussi été lu sur un bloc en réemploi dans l'église Saint-Clément de Craon (Mayenne), voisine de 2 km du sanctuaire d'Athée (S.165), où un *graffito* mentionnant « *Mullonis* » a d'ailleurs été exhumé : il semble plausible que le grand temple circulaire de l'agglomération lui ait été dédié¹⁸⁵⁹ (I.283-284). Il faudrait alors admettre que la règle énoncée par Vitruve¹⁸⁶⁰, qui préconise de placer les temples de Mars en dehors des villes, ne s'applique pas au sanctuaire de l'agglomération secondaire, qui, au demeurant, a pu avoir été fondé alors que la cité des Namnètes était encore pérégrine et jouissait d'une certaine liberté en matière de religion.

Les quelques noms divins que l'on peut associer aux temples des principaux sanctuaires des habitats groupés

installés sur le territoire des cités témoignent donc d'un éventail assez large de divinités, importées de Rome, d'origine locale ou « mixtes », qui figuraient vraisemblablement dans leurs panthéons civiques – bien que les sanctuaires publics aient pu accueillir, aussi, des cultes privés¹⁸⁶¹. Si l'importance des cultes ancrés au sein des agglomérations secondaires doit être mesurée en prenant en considération l'ensemble des *sacra publica* de la cité (cf. *infra*, 7.3.2.2), il peut déjà être noté que certains sanctuaires situés en dehors des chefs-lieux, particulièrement monumentaux – on pense notamment aux exemples du Vieil-Évreux (S.79), d'Allonnes (S.9), de Sceaux-du-Gâtinais (S.225) ou de Genainville (S.260), dont le développement est intimement lié à celui des habitats associés – ont sans aucun doute occupé une place de choix au sein du paysage religieux des *civitates* dont ils dépendent. D'autres, plus modestes, ont pu avoir un rayonnement plus local, bien qu'on ne puisse identifier, en l'absence d'inscriptions, l'identité des dévots qui les fréquentaient au cours des fêtes religieuses ou plus quotidiennement, si l'on admet que ces sanctuaires étaient bien ouverts, toute l'année, aux habitants des agglomérations ou aux voyageurs.

5.1.3.2. Les temples privés des agglomérations secondaires : de rares exemples attestés

À l'opposé de ces grands sanctuaires dont la monumentalité est plus ou moins marquée, il faut reconnaître qu'il est encore difficile d'identifier les lieux de culte privés, qui ont pu avoir été gérés, par exemple, par une association professionnelle ou religieuse, établis au sein des agglomérations secondaires. L'apport des inscriptions est nul, puisqu'aucun texte issu des habitats groupés étudiés ne fait référence aux *sacra privata*. En outre, rares sont les aires sacrées dont la modestie des équipements et du décor architectural tranche radicalement avec les lieux de culte précédemment décrits : seuls deux exemples peuvent être retenus (fig. 349 et tabl. XXXII), tandis que pour d'autres (cf. *infra*, 5.1.3.3 et 5.1.3.4), l'interprétation des vestiges est moins aisée.

Un petit temple, situé à une vingtaine de mètres au nord-est de probables thermes dépendant de l'habitat groupé de Fontaine-les-Bassets (S.144) et à autant de mètres au sud-est d'une rue (cf. *supra*, fig. 334), pourrait correspondre à l'un de ces sanctuaires privés, si l'on se fie à ses dimensions réduites (81 m²) et à l'absence d'aménagements particuliers observé à ses abords¹⁸⁶². Faut-il restituer un péribole fossoyé, que les prospections géophysiques n'auraient pas mis en évidence ? Dans tous les cas, le bâtiment semble isolé en périphérie de l'agglomération et son

1853. Avisseau-Broustet, Colonna, 2017, p. 41-55 ; Dondin-Payre, 2017.

1854. Mitard, 1993, p. 311.

1855. Moitrioux, 2010.

1856. Vilpoux, 1996, p. 13-15 et p. 122.

1857. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 308-310 et p. 374-375.

1858. Fr. Bérard, in Raux et al. (dir.), 2015, p. 242-243, n° 16.

1859. Maligorne, Meuret, 2005.

1860. Vitruve, *De l'architecture*, I, 7, 1

1861. Van Haeperen, 2020, p. 120.

1862. Quévillon, 2012.

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.144	Fontaine-les-Bassets	Le Petit Peyré - sanctuaire septentrional	0	Oui	Oui	30 ha	Périphérie	-	II-1a ?	?	Bla	+/- 80 m ²	-	?	-	Sanctuaire privé ?
S.243	Pouillé	Les Bordes	3	Oui	Oui	> 3 ha	Périphérie	1	?	?	A1 : A1a	A1 : 8 m ²	-	Début du I ^{er} s. (?)	-	Sanctuaire privé
								2	II-1c ou II-3c ?	165 m ²	A2 : A1a	A2 : 42 m ²	-	Années 40 - II ^e s. ou III ^e s.	-	Sanctuaire (ph. 1)

Tabl. XXXVII : caractéristiques principales des modestes sanctuaires (privés ?) implantés au sein d'agglomérations secondaires. Réal. S. Bossard.

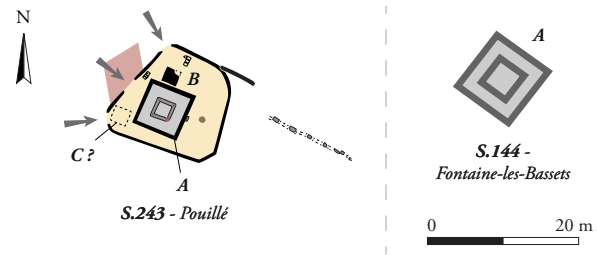


Fig. 349 : plan de deux probables sanctuaires privés aménagés dans les quartiers périphériques de deux agglomérations secondaires. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois, 1982, p. 62, fig. 25 et Quévillon, 2012, p. 28, fig. 4.

emplacement n'a vraisemblablement aucun lien, non plus, avec une voie passant à 100 m au nord-est.

Le second exemple, mieux documenté car fouillé, notamment, par Cl. Bourgeois entre 1974 et 1980, relève de la petite agglomération de Pouillé (S.243), qui s'étend sur au moins 3 ha en rive gauche du Cher, face à un autre habitat groupé, probablement plus vaste, localisé à Thésée/*Tasciaca*¹⁸⁶³. Il s'agit d'un temple de modeste taille – son emprise ne couvre que 42 m², pour son état le plus récent –, installé dans une cour de plan trapézoïdal, aux angles arrondis, qui est ceinturée par un mur ou un muret. La surface totale du lieu de culte des Bordes est à l'avenant de celle du temple : égale à 165 m², elle correspond à l'un des plus petits témenos reconnus au sein des cités étudiées (cf. *supra*, 3.1.1.2). Si le temple, de plan carré, a bien connu deux états distincts, comme le propose Cl. Bourgeois, il n'a jamais été équipé d'une galerie périphérique ; la *cella*, d'abord construite en terre et en bois, a ensuite été pourvue d'un sol bétonné, de murs maçonnés, revêtus d'enduits peints polychromes, et d'une toiture de tuiles¹⁸⁶⁴. Les autres aménagements qui ont été identifiés dans la cour correspondent à deux probables édifices, dont l'un, accolé au mur septentrional du temple, était également couvert de tuiles. De l'aire sacrée, en dépit de sa surface peu importante, provient une vingtaine de monnaies, des tessons de céramique, un millier de restes fauniques – trop fragmentés pour être analysés –, une cinquantaine de rondelles en terre cuite, sept objets de parure, deux ex-voto anatomiques ou encore quelques fragments de figurines en terre cuite, témoignant d'une fréquentation assez intense de cet espace entre le début du I^{er} s. et le II^e s. ou le III^e s. de n. è.

Le nom de la divinité honorée dans ce modeste lieu de culte, qui devait figurer sur une plaque de calcaire inscrite, sans doute accrochée dans le temple pour commémorer l'acquittement d'un vœu privé, n'est malheureusement pas connu, puisque le texte est lacunaire. Néanmoins, les fragments conservés (I.338) indiquent que la divinité invoquée a vraisemblablement sauvé de la noyade – dans le

1863. Collectif, 1982 ; Cadalen-Lesieur dir., 2016.

1864. Bourgeois, 1982, p. 62-66.



Fig. 350 : les agglomérations secondaires de Thésée et de Pouillé (Loir-et-Cher). Réal. S. Bossard, d'après Cadalen-Lesieur (dir.), 2016, p. 82, fig. 62, sur fond IGN.

Cher, distant de moins de 200 m ? – le fils d'un pèlerin, dont le nom a également disparu¹⁸⁶⁵.

Si aucun document ne renseigne l'identité des autres dévots, l'implantation de ce petit sanctuaire, aménagé à l'est d'une rue qui traverse l'agglomération et rejoint probablement la rivière, montre qu'il était probablement fréquenté avant tout par une communauté d'artisans. De fait, les découvertes réalisées dans le quartier des Bordes, prospecté et sondé à plusieurs reprises, ont révélé l'existence de grands bâtiments, interprétés comme des entrepôts, d'au moins quatorze fours de potier et d'habitations (fig. 350). L'occupation de la rive gauche du Cher, relativement peu étendue, semble donc avoir été principalement orientée vers des activités artisanales et l'établissement d'un petit sanctuaire, dans les années ou les décennies qui ont suivi la création du quartier, vers la fin du I^{er} s. av. n. è., pourrait être lié à l'instauration de cultes privés, assurés par une corporation professionnelle résidant et travaillant dans le voisinage¹⁸⁶⁶. Il est intéressant de noter que le mur ou muret d'enceinte du lieu de culte est interrompu à trois reprises le long de la rue qui le dessert et il est donc probable que la cour sacrée, et peut-être aussi le temple, était accessible sans restriction aux visiteurs.

5.1.3.3. La question des lieux de culte implantés au sein de modestes agglomérations routières

Dans certains cas, les informations recueillies sur le terrain sont insuffisantes pour déterminer si les cultes pratiqués au sein d'un sanctuaire l'étaient à titre public ou privé. La question se pose notamment pour une série de sanctuaires identifiés au sein de modestes agglomérations établies le long d'une voie (tabl. XXXIII).

Plusieurs habitats groupés des cités centrales de la Lyonnaise¹⁸⁶⁷, formés le long d'une route qui leur est sans doute antérieure, se caractérisent par une surface très réduite, inférieure à 7 ha lorsqu'elle a pu être mesurée. L'observation de leur plan montre que l'axe de communication a assuré un rôle structurant lors du développement de l'agglomération. En effet, les constructions composant cette dernière s'alignent sur au moins l'une de ses berges – à Pécly, le Chaufour (S.159) et Villeau (S.130) ? –, de part et d'autre de son emprise – à Beaune-la-Rolande (S.199) et à Pécly, Mirvaux (S.160) –, ou parfois le long de la route et d'une autre voie qui lui est perpendiculaire, à Baudreville (S.94) et peut-être à Lizines (S.211-212).

1865. Picard, Bourgeois, 1980.

1866. Cadalen-Lesieur dir., 2016, p. 85.

1867. S'y ajoutent d'autres exemples plus hypothétiques, voisins d'une route mais trop peu documentés pour être décrits et pour y reconnaître avec assurance une agglomération. Il s'agit des occupations antiques de Neuvy-en-Champagne (S.19), Audeville (S.198), Montacher-Villegardien (S.216), Villeblevin (S.232) et Allaire (S.271) (cf. *infra*, 5.2.3.5).

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples remarquables	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Interprétation proposée
S.94	Baudreville	La Mône	1	Oui	Non	6-7 ha	?	II-1c	830 m ²	B1a	102 m ²	Bâtiments périphériques d'usage indéterminé	I ^{er} s. - fin du III ^e s. (?)	Sanctuaire privé ?
S.130	Villeau	La Petite Contrée	0	Oui	Non	> 4 ha	Périphérie ?	II-1 a ?	?	B1a	+/- 120 m ²	-	-	Statut indéterminé
S.159	Pécy	Le Chauffour	0	Oui	Oui	> 1,2 ha	Périphérie	III-2a ?	?	- A : B1a - B : B1a	- A : +/- 195 m ² - B : +/- 65 m ²	-	?	Statut indéterminé
S.160	Pécy	Mirvaux	0	Oui	Non	?	?	II-1a ?	?	B1a	+/- 325 m ²	-	?	Statut indéterminé
S.199	Beaune-la-Rolande	La Justice	0	Oui	Oui	7 ha	Périphérie	III-2	?	- A : B1a - B : B1a - C (?) : A1a - D (?) : A1a	- A : +/- 120 m ² - B : +/- 120 m ² - C (?) : +/- 35 m ² - D (?) : +/- 35 m ²	-	?	Statut indéterminé
S.211	Lizines	Bourg - sanctuaire occidental	0	Oui	Non	5 ha	?	II-1c ?	?	B1a	+/- 140 m ²	-	?	Statut indéterminé
S.212	Lizines	Bourg - sanctuaire oriental	0	Oui	Non	5 ha	?	II-1a ?	?	B1b	+/- 360 m ²	-	?	Statut indéterminé

Tabl. XXXIII : caractéristiques principales des sanctuaires implantés au sein de modestes agglomérations de bord de voie.
Réal. S. Bossard.

Les sanctuaires intégrés au tissu de ces agglomérations n'ont généralement pas fait l'objet d'une fouille, à l'exception de celui de Baudreville, étudié par D. Jalmain en 1971-1972¹⁸⁶⁸. Il s'agit d'une aire sacrée enclose, établie à une vingtaine de mètres à l'est d'un axe routier reliant les agglomérations secondaires d'Ablis et de Blois et à environ 130 m au sud d'une autre route, perpendiculaire, probablement plus importante, car assurant la liaison entre Chartres et Sens. L'hypothèse d'une agglomération secondaire repose sur l'identification, à proximité du sanctuaire, d'un ensemble de constructions, dont le plan a été dressé de façon schématique par D. Jalmain (fig. 351) : il y a reconnu les vestiges d'un important établissement enclos – station routière ou *villa* ? –, implanté au carrefour routier, et d'une série plus éparse d'édifices, disséminés le long des deux itinéraires. Le sanctuaire, délimité par un péribole maçonné, présente des dimensions assez modestes, avec une emprise de 830 m² et un temple de plan centré et carré de 102 m² ; d'autres bâtiments, dont l'usage n'est pas connu, se répartissent autour de la cour et sont adossés à l'enceinte. Le ou les entrées de l'aire sacrée n'ont pas été repérées et on ignore donc si une porte donnait directement sur le chemin adjacent. Quant au mobilier recueilli sur le site, il est peu abondant : quelques tessons de céramique et des restes fauniques, une dizaine de monnaies, deux fibules, un bracelet et des outils en fer ont été recensés.

Les quatre autres exemples, documentés uniquement par des images aériennes, sont moins bien renseignés (fig. 352 et 353). Les temples, tous de plan carré et pourvus d'une *cella* et d'une galerie périphérique, présentent des dimensions variées ; seuls ceux reconnus à Lizines (S.212), à l'est de la voie principale, et à Pécy¹⁸⁶⁹ (Mirvaux, S.160), se caractérisent par une certaine monumentalité, avec une surface d'environ 360 m² et 325 m², tandis que les autres sont de taille moyenne (entre 100 et 200 m²). Les deux sanctuaires de Lizines¹⁸⁷⁰ et celui de Villeau¹⁸⁷¹ ne comportent qu'un seul temple, tandis que deux édifices de culte, de taille différente, ont été perçus, par voie aérienne, à Pécy¹⁸⁷² (le Chauffour, S.159) et à Beaune-la-Rolande¹⁸⁷³ (S.199) – où ils sont peut-être associés à deux autres *cellae*.

1868. Jalmain, 1985 ; Jalmain, 1999a.

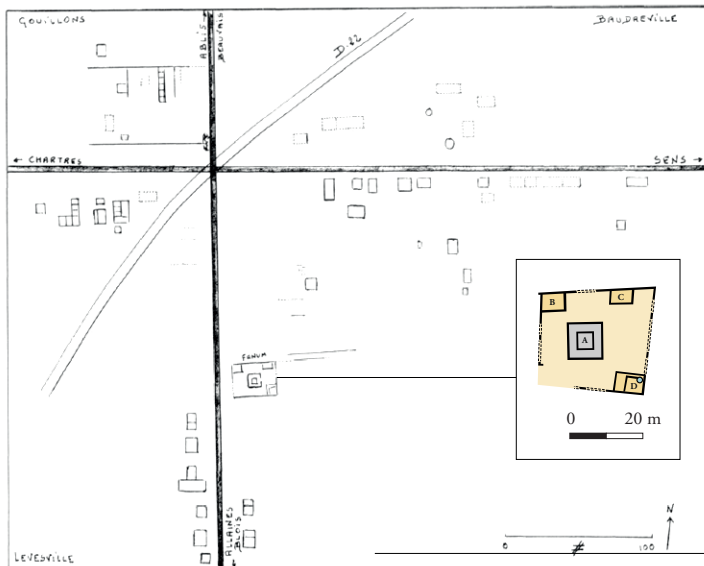
1869. Brunet, 2012.

1870. Leur plan a été dressé par l'auteur de ces lignes à partir d'orthophotographies consultées sur Apple Maps (www.street-view.net) en août 2020.

1871. Lelong, 1992 ; archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, entité archéologique n° 28 412 0010

1872. Cliché D. Jalmain, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, entité archéologique n° 77 357 0001.

1873. Chesnoy, 2005.



Aucun péribole n'a pu être mis en évidence pour ces sites, à l'exception probable du lieu de culte occidental de Lizines (S.211), mais la qualité des clichés aériens permet de douter de son absence dans plusieurs cas ; il est aussi possible qu'une enceinte fossoyée ait délimité leur cour sacrée.

L'emplacement des espaces cultuels par rapport à l'axe routier est également variable. Le sanctuaire de Beaune-la-Rolande, localisé en limite d'une vaste zone récemment fouillée au cours d'une opération préventive¹⁸⁷⁴, borde directement la route, qui relie Sens et Orléans, et est implanté à l'entrée occidentale de l'habitat. Il est possible qu'il ait été fondé au moment de la création de ce dernier, entre 40 et 70 de n. è, ou peut-être plus tardivement, à l'instar d'un petit bâtiment thermal, édifié au II^e s. ou au III^e s. à l'autre extrémité de l'agglomération. La situation est similaire à Villeau, bien que l'habitat soit ici moins bien connu : le temple est situé à une quinzaine de mètres d'une probable route et devait être directement accessible depuis la voie. En revanche, l'aire sacrée de Pécý est située en retrait, à l'arrière d'une rangée de bâtiments, fouillés entre les années 1970 et 1996, qui relèvent des équipements de la station routière¹⁸⁷⁵ ; un passage conduit néanmoins de la route, interprétée comme un segment du réseau d'Agrippa reliant Sens et Meaux, à la zone des temples. À plus d'un kilomètre au sud de cette agglomération, l'autre temple repéré sur la même commune, au lieu-dit Mirvaux (S.160), est également installé en bordure de la voie faisant probablement partie du réseau d'Agrippa ; il pourrait aussi avoir intégré une station routière. De fait, l'existence d'un site gallo-romain, soupçonnée depuis la fin du XIX^e s., a été

1874. Cribellier, 2016b.

1875. Griffisch *et al.*, 2008, p. 963-967.

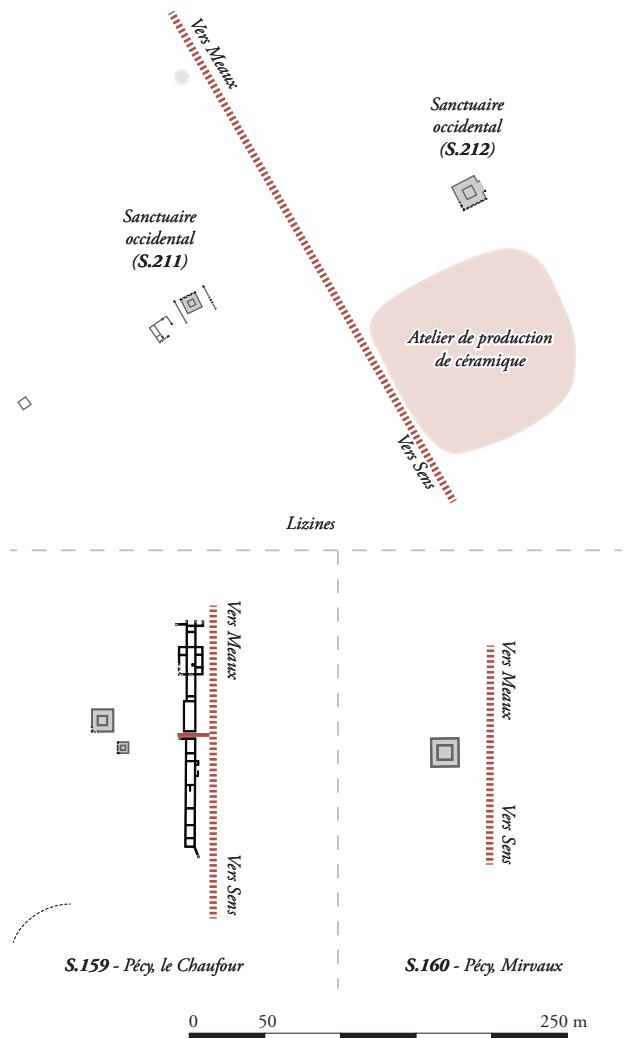
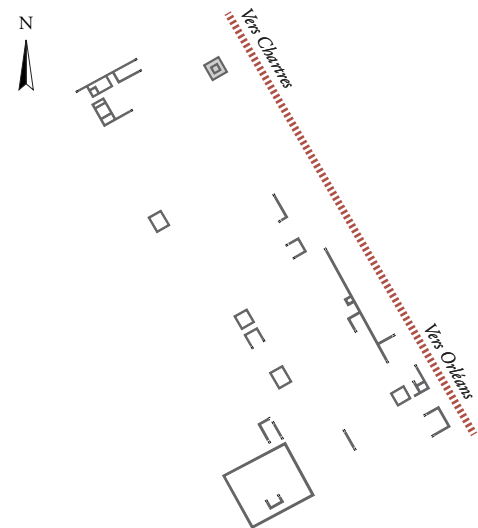


Fig. 352 : vestiges de sanctuaires probablement intégrés à de modestes agglomérations routières. Réal. S. Bossard, d'après Lelong, 1992 ; orthophotographie Apple Maps, consultée en août 2020 ; cliché aérien de D. Jalmain (1976), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France et Griffisch *et al.*, 2008, p. 963, fig. 1108 ; orthophotographie mise en ligne par Google Earth, datée du 31 décembre 2003.



Fig. 353 : l'agglomération secondaire de Beaune-la-Rolande (Loiret).
Réal. S. Bossard, d'après Cribellier, 2016, p. 393, fig. 2 et p. 394,
fig. 3, sur fond IGN.

confirmée lors d'une surveillance de travaux effectuée en 1987 le long de la route départementale 209. Au moins trois concentrations de bâtiments – d'époque romaine ou médiévale, d'après le mobilier collecté –, dont le plan n'a pas été dressé, ont été reconnues sur plus de 500 m de long, à l'est et à l'ouest de l'axe de communication¹⁸⁷⁶. Enfin, à Lizines, les édifices de culte sont localisés à proximité d'un autre tronçon de la même voie, à moins de 20 km au sud de Pécy, mais en retrait de celle-ci. En effet, les temples ont été reconnus à plus de 70 m et 100 m de la route, mais ils sont alignés, avec d'autres bâtiments, sur un même axe : il est alors possible d'envisager l'existence d'un chemin perpendiculaire, desservant l'ensemble de ces bâtiments et reliant peut-être l'axe routier à l'agglomération secondaire de Sognolles-en-Montois, située à 1 km plus ou à l'ouest.

Ces modestes agglomérations, établies le long d'axes routiers souvent importants, voire au carrefour de deux itinéraires, ont pu servir d'étape pour les voyageurs, mais elles ont aussi accueilli, du moins pour les plus importantes d'entre elles, de véritables quartiers résidentiels et artisanaux. Au demeurant, à Lizines, parmi différents témoins d'occupations antiques, les vestiges d'un atelier de potier, dont les productions ont été diffusées à l'échelle régionale, ont été identifiés à quelques dizaines de mètres au sud du temple oriental¹⁸⁷⁷. Des activités métallurgiques ont aussi été pratiquées sur ce même site, ainsi qu'à Beaune-la-Rolande et à Pécy, le Chaufour¹⁸⁷⁸. Les sanctuaires associés à ces occupations, souvent modestes, pourraient avoir été gérés directement par les communautés établies au sein de ces petites agglomérations, peut-être par des associations professionnelles, et donc avoir relevé du domaine privé. Cependant, le temple oriental de Lizines, particulièrement

grand, celui de Mirvaux, à Pécy, ainsi que l'aire sacrée de Beaune-la-Rolande, équipée de multiples édifices de culte, paraissent avoir été plus imposants et pourraient peut-être avoir fait partie des sanctuaires publics de la cité, ancrés au sein d'agglomérations créées le long d'axes majeurs. Dans tous les cas, il est probable que ces lieux de culte, implantés à courte distance des voies, aient été aussi accessibles aux voyageurs qui, pour les plus pieux, comme le rapporte Apulée¹⁸⁷⁹, « ont coutume, si quelque bois sacré, quelque lieu saint se présente à eux sur leur route, de formuler un vœu, de faire l'offrande d'un fruit, de s'asseoir un moment ».

5.1.3.4. Des habitats groupés dotés de multiples aires sacrées : hiérarchisation ou complémentarité des cultes ?

Comment interpréter la présence de multiples sanctuaires, souvent de petites ou de moyennes dimensions, au sein d'un même habitat groupé ? Les exemples du Vieil-Évreux (S.79-81) et d'Allonnes (S.9-10), décrits *supra* (5.1.3.1), ont montré qu'il existe de grandes agglomérations secondaires, dont la parure monumentale est particulièrement développée et au sein desquelles des cultes manifestement publics ont été rendus dans plusieurs sanctuaires, implantés au centre ou en lisière de l'espace habité. La chronologie des plus petits lieux de culte du Vieil-Évreux (S.80-81), établis aux extrémités de l'ensemble monumental formant le cœur de l'habitat, n'est pas connue avec précision, tandis que la présence du grand sanctuaire central, fondé dès le début de l'époque romaine, semble avoir impulsé la naissance, ou du moins le développement spectaculaire de l'espace urbain. À Allonnes, le culte de Mars Mullo a été instauré dans un espace dévolu à des activités rituelles depuis plusieurs siècles (S.9), marquant un lien avec le passé de la cité des Cénomans (cf. *infra*, 6.1.3) et entraînant vraisemblablement la création d'un habitat ; en revanche, l'autre grand sanctuaire, localisé au sud de la ville (S.10), semble s'être développé, dès le début du Haut-Empire, en parallèle des quartiers d'habitation. Si le lieu de culte le plus monumental de chacun de ces deux centres urbains peut être considéré comme un sanctuaire civique (cf. *infra*, 7.3.2.2), il est plus difficile de définir la place des autres lieux de culte, tant dans l'organisation des cultes de la cité que dans le quotidien des habitants.

Dans d'autres cas, il n'est pas certain que l'ensemble des sanctuaires identifiés ait été bâti à titre public ; du moins, leur monumentalité n'est pas aussi marquée et l'empreinte de la cité y est donc moins évidente. Il faut alors réfléchir aux rapports qu'entretiennent ces lieux de culte avec l'habitat environnant pour tenter de comprendre leur place au sein du paysage religieux de l'agglomération. Quatre sites, relativement bien documentés à l'issue de

1876. Geslin, 1998, p. 100-101 ; Griffisch *et al.*, 2008, p. 608 et 968.

1877. Poilane, 2017.

1878. Cribellier, 2016b ; Griffisch *et al.*, 2008, p. 963-967.

1879. Apulée, *Floridae*, I.

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position au sein de l'habitat	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Équipements publics associés	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation proposée
S.20	Oisseau-le-Petit	Les Busses	3	Oui	Oui	20 ha	Centre	-	II-1c	490 m ²	B1a	81 m ²	Quadriportique	-	Années 40 - fin du IIIe s. ou début du IV ^e s.	-	Statut indéterminé
S.21	Oisseau-le-Petit	La Cordellerie	0	Oui	Oui	20 ha	Périphérie	-	II-1a ?	?	D	+/- 205 m ²	-	-	I-II ^e s. ?	Enclos laténien ?	Sanctuaire public ?
S.22	Oisseau-le-Petit	Champ Vérette	0	Oui	Oui	20 ha	Périphérie	-	II-1c	> 700 m ²	B1a	+/- 95 m ²	-	-	I-II ^e s. ?	-	Statut indéterminé
S.112	Mérouville	Sampuy - sanctuaire sud-ouest	0	Oui	Oui	40 ha	Périphérie	-	II-1c	?	B1a	?	-	-	?	-	Statut indéterminé
S.113	Mérouville	Sampuy - sanctuaire nord-ouest	0	Oui	Oui	40 ha	Périphérie	-	II-3c	+/- 2 800 m ²	- A : B1a - B : A3a (?)	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 20 m ²	Portique ?	-	?	-	Statut indéterminé
S.127	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe - sanctuaire occidental	2	Oui	Oui	20 ha	Périphérie	2	?	> 1 300 m ²	- A1 : B1a - B1 : A1a	- A1 : +/- 120 m ² - B1 : 64 m ²	Monument sculpté intégré à un enclos	Thermes ?	Seconde moitié du I ^{er} s. - fin du II ^e s. ou début du III ^e s.	Occupation indéterminée (seconde moitié du I ^{er} s. av. n. è. - première moitié du I ^{er} s. de n. è.)	Sanctuaire public
								3	?	> 1 300 m ²	- A2 : B1a - B2 : B1a	- A1 : +/- 195 m ² - B1 : 64 m ²	Monument sculpté intégré à un enclos	Thermes ?	Début du III ^e s. - seconde moitié du IV ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	
S.128	Le Tremblay-sur-Mauldre	La Ferme d'Ithe - sanctuaire oriental	0	Oui	Oui	20 ha	Centre	-	II-1c ?	?	B1a	+/- 145 m ²	-	-	?	-	Sanctuaire privé ?
S.223	Saint-Valérien	La Noue - sanctuaire occidental	1	Oui	Oui	30 ha	Centre	-	III-2c	+/- 7 200 m ²	- A : B1b - B : B1a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 90 m ²	Constructions d'usage indéterminé	-	?	-	Sanctuaire public
S.224	Saint-Valérien	La Noue - sanctuaire oriental	1	Oui	Oui	30 ha	Centre	-	III-2c	+/- 1 800 m ²	- A : B1a - B : B1a - C : A1a	- A : +/- 110 m ² - B : +/- 120 m ² - C : +/- 15 m ²	-	Thermes ?	?	-	Statut indéterminé

Tabl. XXXIV : caractéristiques principales des multiples sanctuaires rattachés à une même agglomération secondaire. Réal. S. Bossard.

campagnes de prospection aériennes et géophysiques, mais aussi de fouilles et de sondages, méritent d'être examinés à ce titre (**tabl. XXXIV**).

Trois sanctuaires, dont deux ont été étudiés au cours de fouilles archéologiques, sont ainsi rattachés à l'agglomération d'Oisseau-le-Petit¹⁸⁸⁰ (S.20-22), en territoire cénomane, qui présente la particularité d'être associée à une imposante *villa* (**fig. 354**). Alors que l'exploration de l'établissement aristocratique est ancienne et que ses origines et son développement ne peuvent donc être datés avec précision, des données plus récemment recueillies indiquent que l'habitat d'époque romaine, d'une surface d'environ 20 ha, succède à une agglomération laténienne, fondée dès le début du II^e s. av. n. è.¹⁸⁸¹, et qu'il reste occupé jusqu'à la fin de l'Antiquité. Des prospections aériennes et géophysiques, ainsi que des sondages, ont révélé l'organisation générale du tissu urbain, structuré par un réseau plus ou moins orthonormé de rues et doté d'un petit théâtre et d'un probable bâtiment thermal, établis à ses extrémités nord et sud.

Dans ses quartiers centraux, le sanctuaire des Buses, intégralement fouillé entre 1984 et 1991, a été construit en plusieurs étapes : le péribole et les portiques qui y sont accolés, définissant une aire sacrée de seulement 490 m², n'ont été bâtis que dans un second temps ; ils n'étaient pas

prévus dans le projet d'origine et leur aménagement a oblitéré les fossés bordiers des rues ouest, et sans doute sud, qui les longent¹⁸⁸². L'édification de son temple de plan centré, également de petites dimensions (81 m²), a probablement eu lieu dès la fondation et est postérieure, dans tous les cas, à 41 de n. è., *terminus post quem* déterminé par une monnaie claudienne, piégée dans le sol bétonné de la *cella*. Aucun argument ne permet d'envisager avec sérieux l'hypothèse d'un lieu de culte plus ancien, même si la découverte de quinze monnaies gauloises (cf. *supra*, 4.2.3.1 et **fig. 248**) pourrait témoigner d'une prime occupation datée des premières décennies de notre ère, voire de la fin du I^{er} s. av. n. è. L'aménagement d'un sanctuaire a donc vraisemblablement accompagné la structuration et le développement de l'agglomération d'époque romaine, à l'instar d'autres lieux de culte fondés en contexte d'habitat naissant (cf. *supra*, 5.1.3.1). Pour autant, il n'est pas évident de reconnaître un statut public à cette aire sacrée qui, si elle a été enrichie ultérieurement par l'adjonction d'une enceinte maçonnée et d'un quadriportique, a conservé tout au long de l'époque romaine des traits modestes, tant du point de vue de ses dimensions que de ses équipements, en particulier du petit temple ; de l'ornementation de ce sanctuaire, ne subsistent d'ailleurs que des fragments d'enduits sobrement peints en blanc ou noir.

Un second temple (S.21), déjà évoqué (cf. *supra*, 5.1.3.1), a vraisemblablement été érigé sur le site de la Cordellerie, en lisière occidentale de l'agglomération et à 200 m au sud-ouest du précédent. Exploré à la fin du XIX^e s., on n'en connaît que peu de choses, si ce n'est son plan, classique, et quelques débris d'un décor opulent, qui comprendrait des plaques de marbre, des peintures et peut-être des mosaïques¹⁸⁸³. S'il ne s'agit pas d'un grand monument funéraire – qui pourrait alors appartenir à l'un des aristocrates résidant dans la *villa* voisine, bien qu'elle soit située de l'autre côté de l'agglomération ? –, il faudrait probablement y voir un édifice religieux public, dont l'environnement proche est peu documenté. Le probable temple succède cependant à un grand enclos fossoyé, peut-être protohistorique – les arguments manquent toutefois pour y reconnaître un sanctuaire gaulois –, et la découverte, à proximité, d'un dépôt monétaire trahit la présence vraisemblable d'un sanctuaire antérieur, de la fin du I^{er} s. av. n. è. ou du début du I^{er} s. de n. è., puisque les pièces sont mutilées (cf. *supra*, 4.2.3.1). Au regard de ces éléments, l'hypothèse religieuse paraît donc tout à fait plausible pour l'édifice maçonné, que l'on peut supposer avoir été construit au cours du Haut-Empire.

Enfin, le troisième lieu de culte (S.22), à Champ Vé-

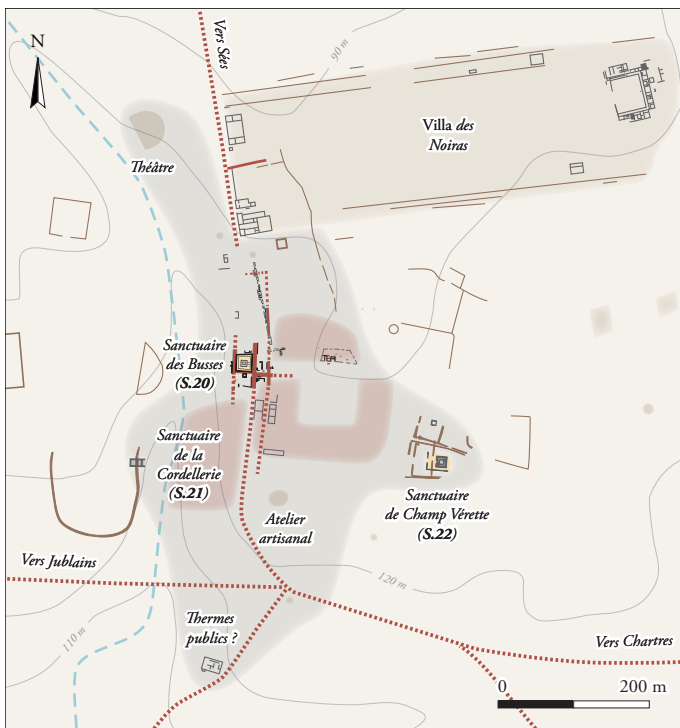


Fig. 354 : l'agglomération secondaire d'Oisseau-le-Petit (Sarthe). Réal. S. Bossard, d'après Desforges (dir.), 2012 et Monteil, 2012, vol. II, p. 245, fig. 210 et divers clichés aériens, sur fond IGN.

1880. Bouvet (dir.), 2001, p. 376-395 ; Desforges (dir.), 2012 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 279-281.

1881. Remy, 2016, p. 53-54.

1882. Cl. Lambert, J. Rioufreyt, in Bouvet (dir.), 2001, p. 384-386 ; Monteil *et al.*, 2015.

1883. Liger, 1895, p. 16-19 ; Cl. Lambert, J. Rioufreyt et J.-Ph. Bouvet in Bouvet (dir.), 2001, p. 378.

rette, est implanté en bordure orientale de l'habitat et dans l'axe du précédent temple, à moins de 400 m à l'est¹⁸⁸⁴. Son plan, dressé à partir de photographies aériennes, n'est que partiel : un temple de plan centré est installé dans une enceinte délimitée par un mur maçonné, elle-même encadrée par un système de fossés, peut-être antérieurs ou contemporains. Le bâtiment de culte, de dimensions relativement petites (environ 95 m²), a vraisemblablement connu au moins deux états. Une vingtaine de tessons de céramique, mis au jour en prospection pédestre, renvoient aux deux premiers siècles de notre ère. L'examen de ces données ne permet pas de définir le statut de ce sanctuaire, qui semble néanmoins relativement modeste.

La documentation réunie au sujet des équipements religieux de l'agglomération, peut-être complétés par d'autres lieux de culte non identifiés, est donc lacunaire et ne permet pas d'établir avec précision la chronologie des sanctuaires, tous trois rattachés à sa phase romaine, ni de définir avec certitude le profil du ou des individus à l'initiative de leur construction. L'aire sacrée de la Cordellerie, équipée d'un temple monumental à partir d'une date inconnue, pourrait être la plus ancienne – car en activité dès la période augustéenne, au plus tard ? – et avoir fait partie des sanctuaires publics des Aulerques Cénomans, tandis que celle des Busses, au cœur de l'habitat, a conservé une apparence modeste, malgré l'adjonction d'un quadriportique. Doit-on y voir l'œuvre d'une association ou d'un notable désirant embellir l'un des sanctuaires centraux d'Oisseau-le-Petit ?

Il est tout à fait probable que la famille aristocratique possédant une imposante résidence en bordure nord-est de l'agglomération ait contribué au développement de cette dernière, avec laquelle elle semble avoir d'ailleurs noué des liens étroits : la *villa*, d'une emprise supérieure à 10 ha, est manifestement établie au contact du tissu urbain, face au théâtre ; de grands bâtiments, aménagés de part et d'autre de l'entrée de l'établissement, le long de la route qui prolonge sans doute l'une des rues, ont pu servir d'entrepôts pour un usage collectif, implantés à l'interface entre le domaine privé et l'habitat groupé. En ce qui concerne la parure religieuse de ce dernier, la *gens* propriétaire de la luxueuse demeure périurbaine a pu financer la construction ou l'ornementation de certains lieux de culte, qu'ils soient publics ou privés, telle l'érection du temple monumental de la Cordellerie ou des portiques des Busses. De telles initiatives évergétiques sont d'ailleurs évoquées par Pline le Jeune, qu'une petite ville de Toscane située près de l'une de ses propriétés, *Tifernum Tiberinum*, avait choisi comme patron ; il y a fait bâtir un temple public, à ses frais, sur un terrain de son choix qui lui avait été cédé par les

décursions de la cité¹⁸⁸⁵. Il faudrait néanmoins, pour vérifier si cette hypothèse est concevable, s'assurer que la construction de la *villa* est bien antérieure à celle des sanctuaires.

Dans l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (**fig. 355**), *vicus* de la cité des Carnutes qui s'étend sur une surface similaire à celle d'Oisseau-le-Petit – soit près de 20 ha –, existent au moins trois lieux de culte, dont deux, voisins et simplement séparés par une rue, sont rassemblés dans les quartiers nord de la ville (*S.127*), tandis que le troisième est localisé dans un secteur plutôt central, à proximité de la Mauldre, cours d'eau qui traversait le site.

Le premier ensemble¹⁸⁸⁶ comprend notamment un sanctuaire enclos qui relève certainement des *publica sacra* de la cité, comme l'indique la présence d'un monument sculpté mentionnant – et représentant ? – les *vicani*, dressé dans une petite cour adossée au péribole (cf. *supra*, 1.2.2.2 et 5.1.3.1). L'existence de ce lieu de culte, ainsi que d'un autre temple (*B*) situé à une vingtaine de mètres au nord-ouest, de l'autre côté d'une rue et dans un espace *a priori* dépourvu de limite maçonnée, est attestée à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. (ph. 2 et 3). Cependant, le terrain est occupé dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (ph. 1), c'est-à-dire à partir des premiers temps de l'habitat, vraisemblablement fondé au cours du même siècle. La nature des plus anciens vestiges conservés – fosses, fossé, trous de poteaux, céramique, faune, cendres et charbons –, étudiés seulement sur une petite surface, ne suffit toutefois pas pour identifier la vocation du site au cours de cette première phase et on ne sait donc pas s'il s'agit déjà d'un espace partagé entre les hommes et les dieux.

Au cours du Haut-Empire, ce sanctuaire accueille au moins un temple de plan carré, de dimensions moyennes ; sa partie méridionale n'a pas été fouillée et on ne peut exclure l'hypothèse d'un ou de plusieurs autres édifices de culte. Au sein de l'aire sacrée, a été retrouvé un abondant matériel, en particulier des monnaies, attestant une fréquentation relativement intense du site tout au long de l'Antiquité, mais aussi des restes fauniques. L'étude de ces derniers a révélé que le bœuf était l'animal de prédilection pour les sacrifices et que sa viande, découpée sur place en grande quantité, était vraisemblablement écoulée en dehors du péribole – c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, dans les marchés ou les quartiers résidentiels de la ville¹⁸⁸⁷.

Ce sanctuaire manifestement public, dédié à une ou à plusieurs divinités dont le nom ne nous est pas parvenu, semble donc avoir constitué l'un des grands lieux de culte du *vicus*, voire le principal, bien que son temple, comme

1885. Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 1 ; X, 8 ; Scheid, 1996.

1886. Blin, 2000.

1887. Blin, Lepetz, 2008.

1884. Birée, 1998 ; Gautier *et al.*, 2019, p. 238-239.



Fig. 355 : l'agglomération secondaire de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines). Réal. S. Bossard, d'après Blin, 2000, p. 92, fig. 1, sur fond IGN.

ses autres équipements, ne soient guère monumentaux. On ignore si d'autres équipements publics étaient installés à ses abords, puisque les terrains situés directement au sud n'ont pas été étudiés ; l'existence de thermes, à une centaine de mètres dans cette direction, est néanmoins présumée, tandis qu'un probable théâtre est situé à près de 300 m à l'est. Quoi qu'il en soit, la présence de cet important lieu de culte a peut-être été un facteur déterminant lors du choix de l'emplacement du petit temple B, dont on sait peu de chose, et qui a pu avoir abrité, à titre d'hypothèse, le culte d'une divinité honorée à titre privé. Il est aussi probable que les constructions bâties directement au nord du péribole aient eu un lien avec les activités religieuses : un grand bâtiment à deux nefs – espace de réception couvert pour des banquets ou d'autres cérémonies ? – y a été construit lors de la seconde moitié du I^{er} s. ou dans le courant du II^e s., puis, à partir du III^e s., une cour y est aménagée. Elle est vraisemblablement bordée de quelques boutiques, au sud, et accueille un puits et un édicule ; il est possible qu'elle ait été fréquentée dans le cadre d'activités annexes au culte, dont on ne peut toutefois définir les caractéristiques¹⁸⁸⁸.

Quant au troisième sanctuaire de l'agglomération (S.128), distant de 200 m et dont seul un plan incomplet a pu être dressé¹⁸⁸⁹, on ne peut en préciser la chronologie ni même l'étendue. Un temple de plan centré et carré, dont

les dimensions semblent inférieures à celles du bâtiment de culte du grand sanctuaire nord-ouest, occupe le fond d'une cour qui est manifestement bordée de bâtiments, donnant sur les deux rues qui l'encadrent au nord et au sud. S'agit-il de constructions liées au sanctuaire, ou bien d'habitations ou de boutiques indépendantes ? L'emprise de ce lieu de culte semble peu importante et sa visibilité, depuis les rues voisines, est limitée. Il pourrait n'avoir eu qu'un rôle secondaire au sein de l'agglomération et avoir constitué un petit sanctuaire de quartier, ou bien correspondre au lieu de culte d'une association, établi au sein de son siège, dont les principaux bâtiments seraient répartis autour de la cour. La lecture incertaine des clichés aériens et l'absence de fouilles ne permettent toutefois pas d'approfondir ces réflexions.

Les deux derniers exemples, correspondant à des sanctuaires uniquement documentés par des prospections aériennes (à Mérouville, S.112-113) ou géophysiques (à Saint-Valérien, S.223-224), peuvent être évoqués à titre de comparaison, mais l'interprétation est ici limitée par la nature même des données recueillies.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le caractère probablement public du grand sanctuaire occidental de Saint-Valérien (S.223), occupant une place de choix au sein du tissu urbain (cf. *supra*, 5.1.3.1). D'autres temples ont pu exister dans les quartiers centraux de l'agglomération sénone d'environ 30 ha, mais l'identification de leurs substructions est incertaine et il serait alors vain de tenter d'en préciser les caractéristiques (cf. *supra*, fig. 333). En revanche, un autre

1888. Blin, 2016b.

1889. Blin, 2000, p. 91-92.



Fig. 356 : plan schématique de l'agglomération secondaire de Mérouville (Eure-et-Loir) et de ses sanctuaires. Réal. S. Bossard, d'après Jalmain, 1986, p. 3, p. 8 et archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire.

lieu de culte a été assurément identifié au cours des mêmes prospections au géoradar, à seulement 40 m à l'est du premier, c'est-à-dire dans l'*insula* adjacente¹⁸⁹⁰. Son aire sacrée, délimitée par une enceinte aux fondations empierrées, est bien moins étendue : elle couvre environ 1 800 m², soit le quart du grand sanctuaire. Si la cour n'occupe que l'angle nord-est d'un îlot, elle a néanmoins été installée le long de la rue principale de l'habitat groupé, correspondant à l'axe routier reliant Sens à Orléans ; au demeurant, elle fait face à de probables thermes publics, dont témoigne la découverte de fragments de mosaïques et de tubulures. Cet espace enclos accueille deux temples de plan centré et carré, probablement accompagnés d'un ou de plusieurs édifices. Malgré ses dimensions relativement peu importantes, ce sanctuaire paraît donc avoir bénéficié d'une position privilégiée au sein de l'agglomération. S'agit-il pour autant d'une structure publique ? Il est possible qu'une importante communauté d'habitants, telle une corporation d'artisans, ait décidé d'installer les demeures des dieux qu'elle honore à titre privé dans un secteur particulièrement fréquenté de l'habitat groupé, afin qu'elles soient « visibles de l'extérieur par le passant et contribuent à la promotion ou à l'auto-représentation du collège », comme l'a noté Fr. Van Haeperen au sujet de plusieurs espaces culturels d'Ostie¹⁸⁹¹. Un quartier à vocation résidentielle et artisanale, équipé notamment des structures nécessaires à la pratique d'acti-

vités métallurgiques, a d'ailleurs été récemment fouillé non loin de là, à quelques dizaines de mètres au nord-est du sanctuaire¹⁸⁹².

Le plan général des vestiges observés par le prospecteur aérien D. Jalmain à Mérouville (fig. 356), autre agglomération carnute couvrant une surface d'environ 40 ha, est approximatif ; l'examen des clichés consultés (fig. 357) n'a pas permis d'en proposer une version plus précise¹⁸⁹³. Il est néanmoins certain qu'au moins deux sanctuaires ont existé au sein de l'habitat, traversé par deux axes routiers qui se rejoignent dans sa partie centrale ; l'un est situé dans son quart nord-ouest (S.113) et l'autre, distant d'environ 400 m, dans son quart sud-ouest (S.112). Un ou plusieurs autres lieux de culte ont pu prendre place dans les quartiers centraux, le long des voies, mais la lecture des images aériennes est ici plus difficile. S'il n'est guère aisé de mesurer avec précision les dimensions des deux aires sacrées identifiées et de leurs équipements, il peut être noté que les cours semblent s'étendre sur une surface relativement importante, supérieure à 2 000 m². Chacune d'elles est dominée par un temple principal, de plan carré et pourvu d'une galerie périphérique, qui est environné d'édifices ou de constructions diverses, accolées au péribole. Un portique a pu exister en façade principale du sanctuaire nord-ouest, qui semble d'ailleurs intégré à un îlot plus important ; à

1890. St. Venault, in Nouvel, Venault dir., 2017, p. 187-259.

1891. Van Haeperen, 2020, p. 107.

1892. Driard (dir.), 2010.

1893. Jalmain, 1999b ; archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, entité archéologique n° 28 243 0001.

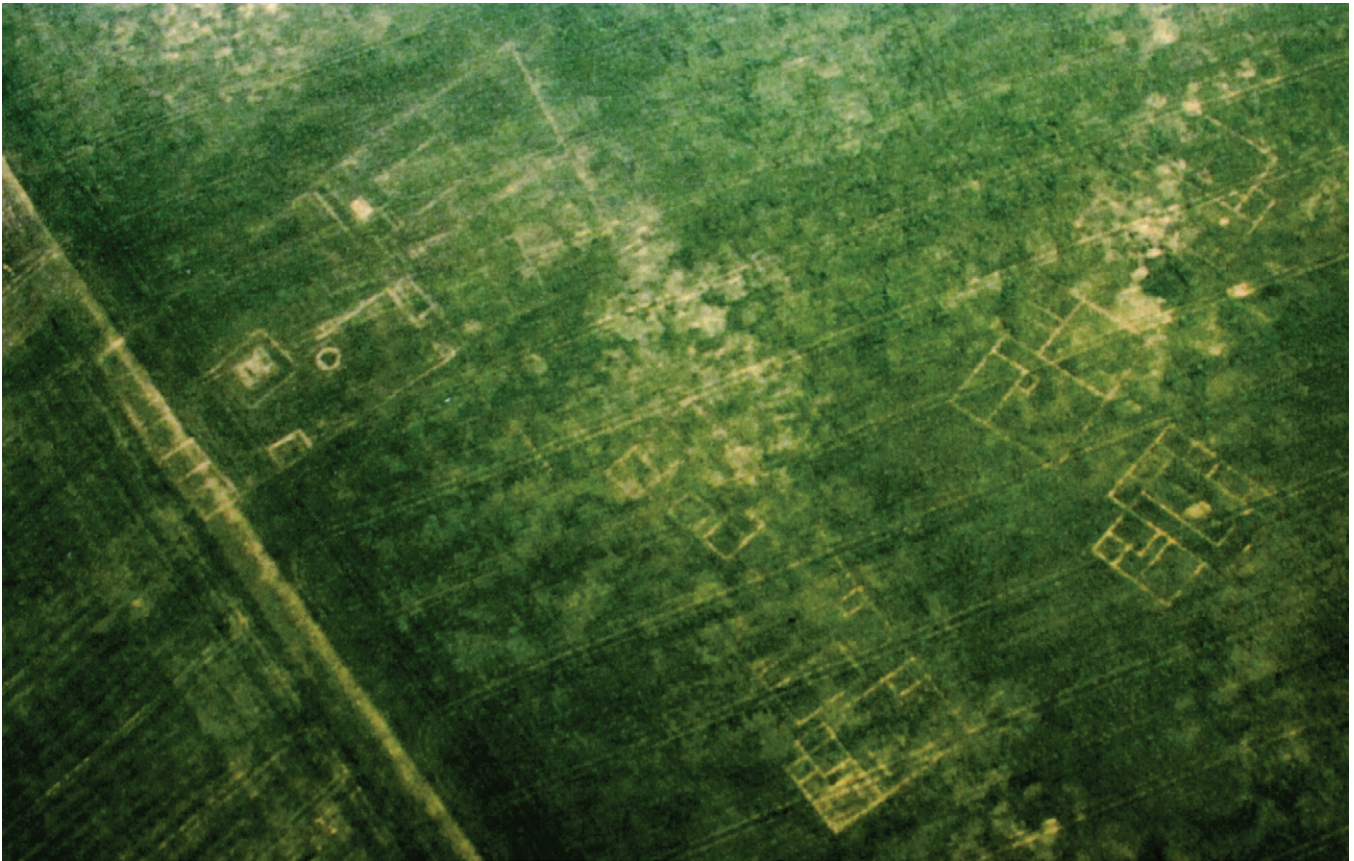


Fig. 357 : vue aérienne du site de Sampuy à Mérouville. D. Jalmain, 1976, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire.

l'ouest, une enfilade de pièces pourrait constituer des annexes de l'aire sacrée ou bien des boutiques indépendantes, tournées vers une rue adjacente. En tout état de cause, les aménagements reconnus sont loin d'être monumentaux, même si l'absence de fouille nous prive des éléments d'architecture et de décor des édifices, qui ont pu avoir été soignés. Dans les deux cas, il faut admettre qu'on ne peut déterminer le statut du sanctuaire, de taille moyenne, qui pourrait tout aussi bien avoir revêtu un statut public qu'avoir été construit dans le cadre de cultes privés. Situés à l'écart des voies, dans des quartiers assez densément occupés, ils ont pu avoir été fréquentés par les habitants des rues voisines ou par les membres d'une association, ou bien avoir accueilli des célébrations au nom de la cité, pour des divinités honorées par l'ensemble des habitants de l'agglomération et de la cité, au moment de leurs fêtes religieuses.

Ces quelques dossiers, malgré les incertitudes qui ressortent de leur analyse, montrent bien que l'étude des sanctuaires ne peut s'affranchir de l'examen des quartiers qui les environnent, mais aussi de l'organisation générale de l'agglomération, de sa chronologie, de son statut et des activités qui y sont pratiquées. Aux côtés de grands sanctuaires publics, particulièrement monumentaux, d'autres, également gérés par la cité, présentent manifestement une architecture plus modeste et une organisation somme toute peu originale. Les sanctuaires de taille moyenne sont donc difficiles à interpréter, *a fortiori* lorsqu'ils n'ont pas

été fouillés. Il faut probablement envisager que des lieux de culte privés, même s'ils sont localisés près d'espaces publics et qu'on ne puisse aujourd'hui définir les modalités de leur accès, ont été fréquentés par des communautés de taille réduite, tandis que les espaces culturels gérés par la cité auraient été visités par des groupes de dévots plus importants. La multiplication des aires sacrées publiques, du moins dans certaines grandes agglomérations, indique cependant qu'il faut envisager une relation de complémentarité entre leurs sanctuaires et les cultes qui y sont rendus, bien que les habitants aient pu privilégier, au quotidien, telle ou telle divinité, résidant peut-être à proximité de leur propre demeure, pour adresser leurs prières. En tout état de cause, le faible nombre de divinités identifiées au sein de ces sanctuaires constitue un obstacle majeur pour restituer le paysage religieux des agglomérations secondaires ; on ne peut comprendre si les cultes des dieux et des déesses honorés, qu'ils soient dispersés dans différents secteurs de l'habitat ou bien regroupés au sein de quartiers religieux plus ou moins amples (cf. *supra*, 5.1.3.1), étaient liés les uns aux autres, notamment dans le cadre de fêtes religieuses au cours desquelles les parades processionnelles pouvaient faire étape d'un sanctuaire à l'autre¹⁸⁹⁴.

1894. Van Andringa, 2009, p. 189.

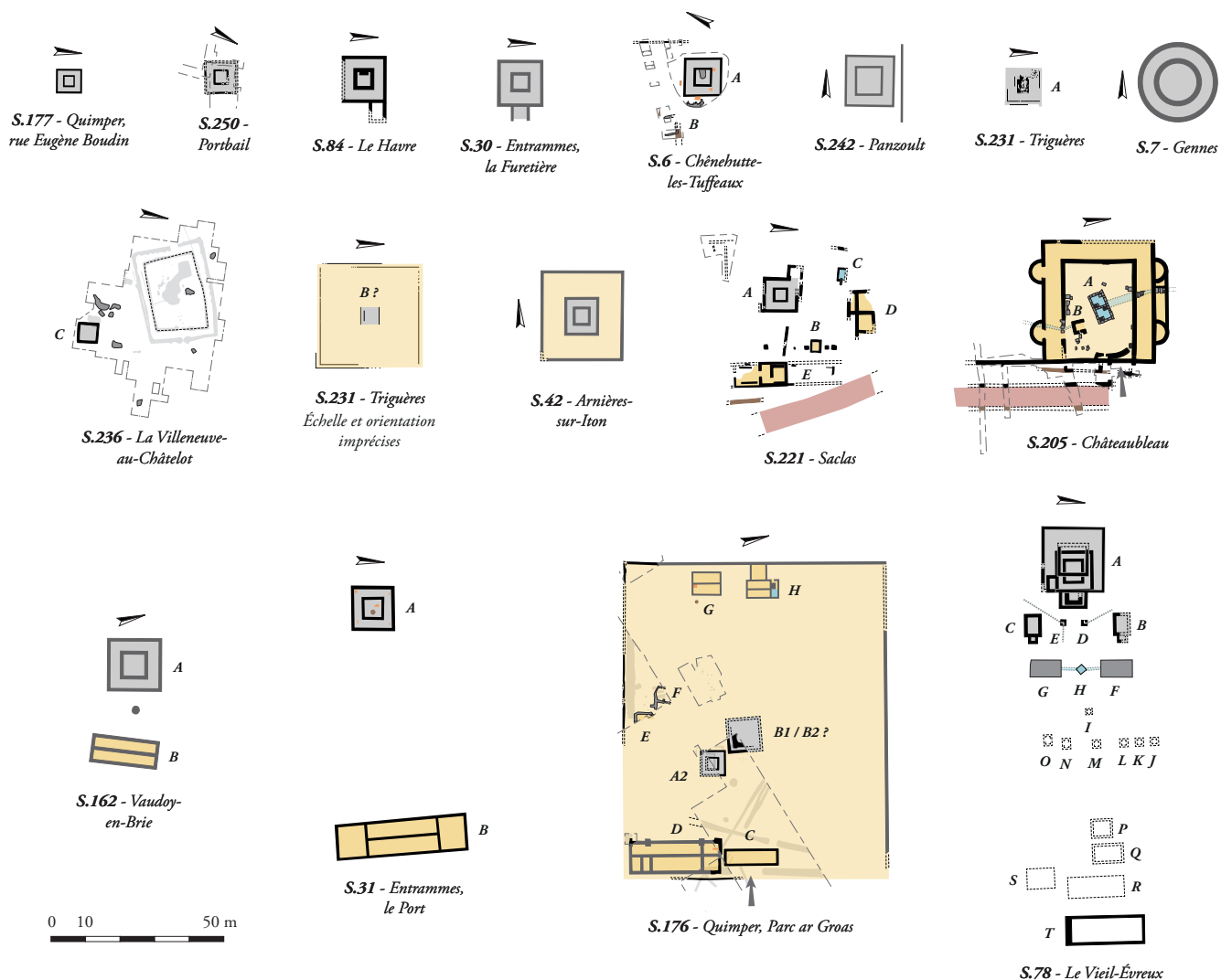


Fig. 358 : plan des sanctuaires d'époque romaine localisés dans les environs proches (à moins de 1,5 km) d'agglomérations secondaires. Réal. S. Bossard.

5.1.3.5. Des aires sacrées en retrait des agglomérations secondaires

Quels rapports ont pu avoir été établis entre les dix-huit lieux de culte implantés dans la proche périphérie des agglomérations secondaires – ici considérée, comme pour les chefs-lieux de cité, dans un rayon de 1,5 km – et l'habitat qu'ils avoisinent¹⁸⁹⁵ ? Si certains exemples, généralement localisés à quelques centaines de mètres du tissu aggloméré, témoignent d'un lien organique entre les deux ensembles, d'autres sanctuaires, plus ou moins proches, pourraient quant à eux dépendre d'un établissement privé, localisé dans les environs de l'habitat groupé (tabl. XXXV et fig. 358). Quelques lieux de culte, enfin, semblent isolés – du moins en l'état des connaissances –, sans que l'on puisse expliquer les raisons qui ont motivé leur implantation à quelques centaines de mètres des agglomérations secondaires.

D'importants sanctuaires ont été installés en périphérie de certaines agglomérations secondaires mais, contrairement à d'autres monuments qui paraissent avoir été implantés directement en bordure de leurs quartiers – à Allonnes (S.9-10), Pithiviers-le-Vieil (S.115), Taden (S.139) ou Chelles (S.180) ? (cf. *supra*, 5.1.3.1) –, ils sont ici clairement détachés de l'espace habité.

Pourtant, ces sanctuaires peuvent avoir tissé des liens étroits avec l'agglomération qu'ils avoisinent, comme l'illustre l'enceinte monumentale de la Tannerie¹⁸⁹⁶ : bâtie à 300 m au nord des quartiers septentrionaux de l'habitat sénon de Châteaubleau (S.205), elle est néanmoins directement reliée à ce dernier – et probablement à son centre monumental – par une longue galerie (cf. *supra*, fig. 341). Ce lieu de culte, fouillé partiellement entre 1962 et 1989 puis sondé à plusieurs reprises, peut être considéré comme un sanctuaire des eaux : une *porticus triplex*, ourlée d'absides et agrémentée de colonnes ornées de motifs variés, forme l'écrin monumental d'une cour dont le centre est occupé par un double bassin, lieu de résidence probable

1895. La question du *mithraeum* de Septeuil (S.122, ph. 2), peut-être installé aux abords d'une agglomération tardo-antique, a déjà été examinée *supra* (cf. 5.1.2.4) et n'est donc pas évoquée ici.

1896. Revenu, 2008.

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position par rapport à la ville	Distance par rapport à l'agglomération			Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation
								≤ 100 m	101 - 500 m	501 - 1 500 m									
S.6	Chêne-hutte-les-Tuffeaux	Le Villier	1	Oui	Oui	15-20 ha	Sud-ouest	●		-	?	?	B1a	122 m ²	-	Dernier tiers du I ^{er} s. - années 380	-	Sanctuaire privé ?	
S.7	Gennes	Torré	0	Oui	Oui	20-25 ha	Nord	●		-	II-1a ?	?	B4	+/- 415 m ²	-	?	-	Sanctuaire public ?	
S.30	Entrammes	La Furetière	0	Oui	Oui	10-15 ha	Est	●		-	II-1a ?	?	B1a	+/- 170 m ²	-	?	-	Statut indéterminé	
S.31	Entrammes	Le Port	2	Oui	Oui	10-15 ha	Ouest	●		-	II-2	?	B1b	172 m ²	Bâtiment à double galerie	Fin du I ^{er} s. av. n. è. ou début du I ^{er} s. de n. è. - fin du I ^{er} ou début du II ^e s. ?	Oppidum laténien	Sanctuaire public ?	
S.42	Arnières-sur-Iton	La Côte au Buis	1	Oui	Oui	> 10 ha	Nord-ouest	●		-	II-1c	+/- 600 m ²	B1a	+/- 110 m ²	-	?	-	Statut indéterminé	
S.78	Le Vieil-Evreux	Cracouville	1	Oui	Oui	230 ha	Sud-ouest	●		-	II-3a	?	- A1/A2 : A2b - B et C : A1b	- A1 : 127 m ² - A2 : 349 m ² - B et C : 33 m ²	Bassins et autres constructions indéterminées	Fin du I ^{er} s. av. n. è. ou début du I ^{er} s. de n. è. - fin du III ^e s. ?	-	Sanctuaire public ?	
S.84	Le Havre	Caucriauville	0	Oui	Oui	4 ha	Ouest	●		-	II-1a ?	?	B1a	172 m ²	-	I ^{er} s. - années 360 (?)	-	Sanctuaire privé ?	
S.122	Septeuil	La Féérie	2	Oui	Non	?	Sud	?	?		IV	-	E	43 m ²	Cuisine et bassin	Seconde moitié du IV ^e s.	Nymphée ?	Mithraeum	
S.162	Vaudoy-en-Brie	Le Sureau	0	Oui	Oui	7 ha	Sud-ouest	●		-	II-2	?	B1a	+/- 225 m ²	Bâtiment à double galerie	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - fin du II ^e s. de n. è. (?)	-	Statut indéterminé	
										2	?	> 1600 m ²	?	?	-	Vers 1-40 de n. è.	Occupation laténienne (sanctuaire ?)		
S.176	Quimper	Parc ar Groas	1	Oui	Oui	25 ha	Est	●		3	?	> 3 500 m ²	- A1 (?) : B1a - B1 (?) : B1a ?	- A1 (?) : 65 m ² - B1 (?) : ?	-	Vers 40 - fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s.	Sanctuaire (ph. 2)	Sanctuaire public ?	
										4	III-2c	+/- 6 600 m ²	- A2 (?) : B1a - B2 : B1a ?	- A2 (?) : 55 m ² - B2 : +/- 100 m ²	Bâtiment à double galerie et autres constructions d'usage indéterminé	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - début du III ^e s. ou du IV ^e s. (?)	Sanctuaire (ph. 3)		

N°	Agglomération secondaire	Lieu-dit	Qualité des don- nées	Sanctuaire avéré ?	Agglomération avérée ?	Surface estimée de l'agglomération	Position par rapport à la ville	Distance par rapport à l'agglomération			Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édicules	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie générale	Antécédents	Interprétation
								≤	101 -	501 -									
								100 m	500 m	1 500 m									
S.177	Quimper	Rue Eugène Boudin	0	Oui	Oui	25 ha	Nord-est	●		-	II-1a ?	?	B1a	55 m ²	-	-	-	Statut indéterminé	
S.205	Château-bleau	La Tannerie	1	Oui	Oui	> 20 ha	Nord	●		-	?	1 280 m ²	B : A1a ?	B : 14 m ²	Porticus triplex, bassin et galerie conduisant à l'agglomération	Seconde moitié du II ^e s. (?) - milieu du IV ^e s.	-	Sanctuaire public	
S.221	Saclas	Le Creux de la Borne	1	Oui	Oui	?	Sud-est	●		-	II-3c	?	- A : B1a - B : A2a	- A : 156 m ² - B : 13 m ²	Bassin, autres constructions d'usage indéterminé	I ^e s. - IV ^e s.	-	Sanctuaire public ?	
S.231	Triguères	La Roche du Vieux Garçon	0	Oui	Oui	> 20 ha	Nord	●		-	- A : II-1a ? - B (?) : II-1c	?	- A : B1a - B (?) : A1a	- A : +/- 120 m ² - B : +/- 25 m ²	-	?	-	Statut indéterminé	
S.236	La Ville-neuve- au- Châtelot	Les Grèves	1	Oui	Oui	?	Sud-est	●		2	?	530 m ²	?	?	-	Seconde moitié du I ^e s. av. n. è. - I ^e s. de n. è.	Sanctuaire laténien	Sanctuaire public ?	
										3	?	?	C : A1a	34 m ²	-	I ^e s. - fin du IV ^e s. de n. è.	Sanctuaire (ph. 2)		
S.242	Panzoult	La Grange aux Moines	0	Oui	Oui	25 ha	Sud	●		-	?	?	B1a	+/- 530 m ² ?	-	I ^e s. av. n. è. - II ^e ou III ^e s. de n. è. (?)	-	Statut indéterminé	
S.250	Portbail	Clos Saint- Michel	0	Oui	Oui	> 20 ha	Sud-ouest	●		-	II-1a ?	?	B1a	96 m ²	-	?	-	Sanctuaire privé ?	

Tabl. XXXV : caractéristiques principales des sanctuaires implantés en périphérie (à moins de 1,5 km) d'une agglomération secondaire. Réal. S. Bossard.

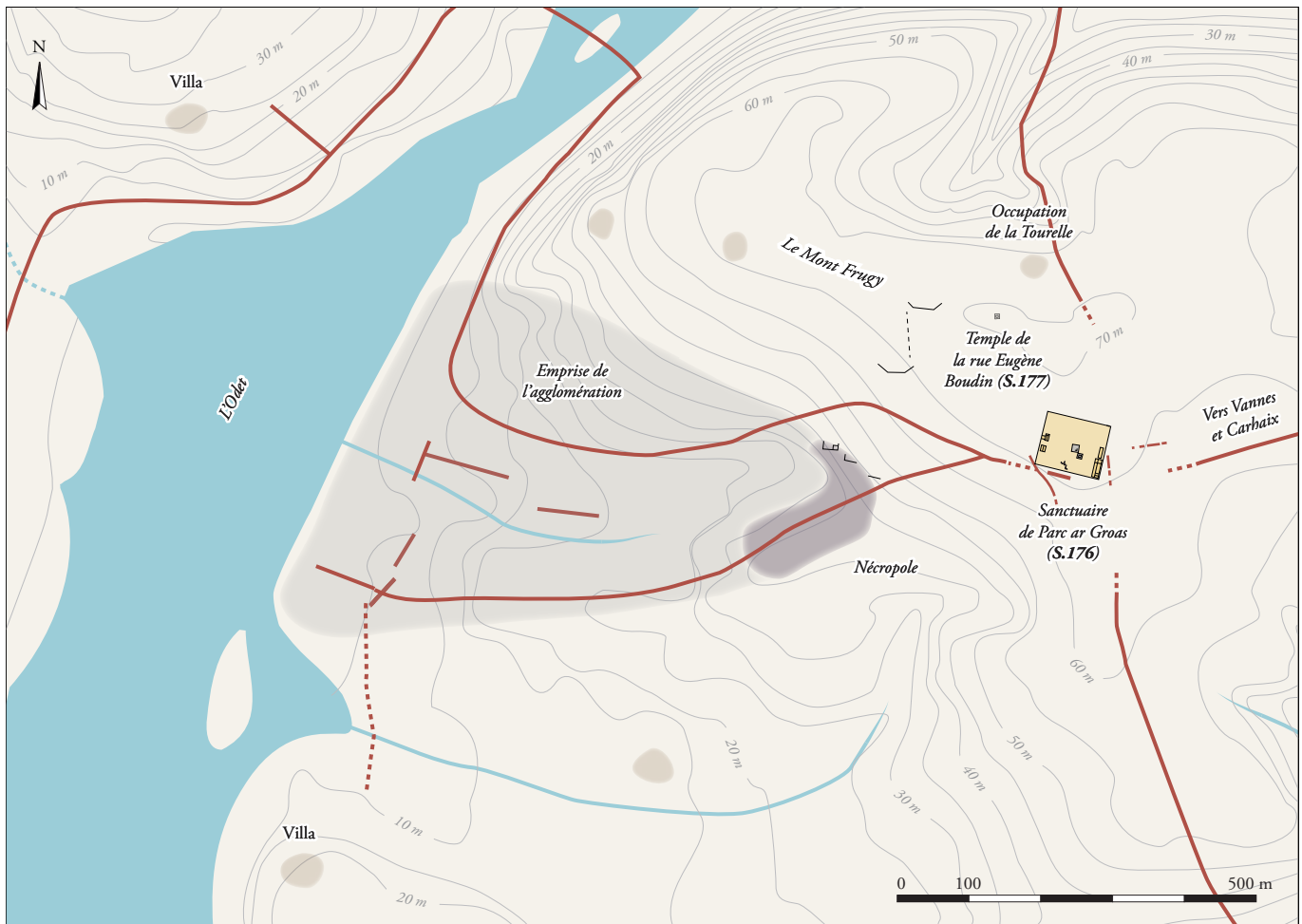


Fig. 359 : l'agglomération secondaire de Quimper (Finistère). Réal. S. Bossard, d'après Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 29 et p. 204.

d'une divinité (cf. *infra*, fig. 411). Si le système d'alimentation du bassin, accessible aux dévots par des escaliers, n'est pas connu avec précision (cf. *supra*, 3.1.3.2), il semble bien que l'emplacement du sanctuaire, en bordure d'un thalweg et en contrebas de l'agglomération, ait été déterminé par la présence ou la proximité d'une résurgence. Sa fondation remonte, au plus tard, au milieu du II^e s. de n. è. et pourrait donc avoir eu lieu au cours des décennies durant lesquelles s'est développé l'habitat groupé (cf. *supra*, 5.1.3.1), bien que les niveaux les plus anciens du site de la Tannerie soient peu renseignés. Quoi qu'il en soit, l'aménagement de l'enceinte et surtout celle d'une galerie monumentale, prenant naissance à la porte orientale du sanctuaire et aboutissant vraisemblablement, après un parcours de plusieurs centaines de mètres, à proximité du grand lieu de culte central de l'agglomération, témoigne de travaux d'envergure et, certainement, d'un statut public.

Plusieurs arguments concourent à identifier un lieu de culte également public à environ 300 m de la sortie orientale de l'agglomération osisme de Locmaria à Quimper (fig. 359), près du sommet du mont Frugy (S.176), hauteur qui la domine d'une quarantaine de mètres¹⁸⁹⁷.

Partiellement étudié, le site se présente, à l'ultime phase de son développement – soit à partir de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. de n. è. (ph. 4) – sous la forme d'une vaste enceinte (environ 6 600 m²), dont la partie centrale est occupée par deux temples, au moins, de dimensions toutefois peu importantes (55 m² et environ 100 m²). Une importante série de bâtiments, dont un édifice marquant l'entrée orientale du sanctuaire, une grande construction composée de galeries et de petites salles latérales – probablement fréquentée dans le cadre de banquets (cf. *supra*, 3.1.4.2) – et d'autres aménagements, peut-être liés aux diverses activités du sanctuaire, se répartissent le long du péribole. Cet état pérennise une organisation antérieure du lieu de culte, mise en place vers les années 40 de n. è., au plus tôt, alors qu'il était délimité par un imposant fossé (ph. 3), mais la fondation du sanctuaire est sans doute encore plus ancienne. D'importants dépôts de céramiques, de faune en partie brûlée, de monnaies ou encore de fibules proviennent effectivement du comblement d'une tranchée d'implantation de palissade qui a vraisemblablement circonscrit une première aire sacrée, d'emprise différente, à partir du début du I^{er} de n. è. (ph. 2). En outre, la découverte de nombreux petits vases complets en terre cuite et de quartiers de viande de bœuf, en lien avec un enclos de La Tène finale, pourrait même indiquer qu'un lieu de rituels

1897. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 294-369 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019.

y existe dès la fin de la période gauloise (ph. 1 ; cf. *infra*, 6.1.1).

L'aménagement du lieu de culte de Quimper pourrait donc être contemporain de la création de l'habitat groupé voisin, peu connu, né au tout début du I^{er} s. de n. è., ou même lui être antérieur de plusieurs décennies. Il a été reconstruit à plusieurs reprises et se caractérise par une certaine longévité, appuyant l'hypothèse d'un espace public. Durant l'époque romaine, sa position à l'extérieur du tissu aggloméré ne fait pas de doute, puisqu'il est situé au-delà d'une nécropole qui en marque la limite orientale. Le sanctuaire est installé en hauteur et, selon toute vraisemblance, à proximité d'un carrefour de voies en provenance de différentes régions de la cité. En outre, il n'est probablement pas isolé : un second temple de plan centré a été découvert à 150 m au nord-ouest, rue Eugène Boudin¹⁸⁹⁸ (S.177), tandis qu'un lot de plusieurs centaines de fragments de figurines en terre cuite a été mis au jour à plus de 200 m au nord, sur le site de la Tourelle¹⁸⁹⁹. D'autres constructions de l'époque romaine, peu documentées, ont aussi été signalées dans le même secteur et la concentration de ces différents vestiges, qui semblent en tout ou partie liés à la pratique des cultes, a conduit J.-P. Le Bihan à considérer « l'ensemble du sommet du plateau comme un espace d'environ 6 hectares consacré aux activités religieuses durant l'époque romaine »¹⁹⁰⁰. Si l'on ne peut prouver que le mont Frugy était bien couvert de sanctuaires, force est de constater qu'au moins une partie de cet espace situé à l'extérieur de l'agglomération antique de Quimper devait être réservée à la pratique de la religion. Depuis le sommet de l'imposante colline, les dieux ont pu veiller aux activités des habitants de l'agglomération, bénéficiant probablement d'un point de vue sur cette dernière (cf. *infra*, 5.3.2).

Le sanctuaire de Saclas (S.221) s'inscrit dans une position similaire à celle des lieux de culte de Quimper : il est implanté à l'entrée méridionale d'une agglomération antique, en bordure d'une voie, mais sur un promontoire qui surplombe d'environ 30 m l'habitat, occupant la vallée de la Juine ; ce dernier est peu documenté et on ne peut en restituer l'organisation spatiale. La fouille de l'aire sacrée n'a pas mené à une publication de synthèse et les données recueillies ne permettent pas de reconstituer la chronologie du site avec précision, ni d'en cerner les limites ou de déterminer la fonction de l'ensemble de ses équipements¹⁹⁰¹. Le sanctuaire semble avoir été fondé dès le I^{er} s. de n. è. ; il se compose d'un temple de plan carré et centré et de diverses constructions, dont l'usage n'est pas connu, qui sont réparties à l'est et au nord, au moins, de la cour sacrée ; un bassin et différents édicules, d'où proviennent des blocs de

Pierre ouvragés, ont aussi été identifiés dans sa moitié nord. Il est alors difficile de déterminer si le sanctuaire est pourvu de multiples bâtiments annexes, utilisés dans le cadre des cultes, comme on peut le supposer à Quimper, ou bien s'il s'agit d'un établissement privé, installé aux portes de l'agglomération et pourvu d'un temple et d'édicules. Dans tous les cas, le site reste activement fréquenté jusqu'à la fin du IV^e s., comme en témoigne le nombre considérable de monnaies tardo-antiques (1 612) collectées, notamment, aux abords des édicules et du temple.

Dans d'autres cas, l'établissement d'un lieu de culte, isolé à proximité d'un habitat groupé et peut-être public, semble lié à la volonté de créer un lien avec le passé, en fondant un sanctuaire à l'emplacement d'un ancien lieu de rituel laténien, à La Villeneuve-au-Châtelot¹⁹⁰² (S.236), ou d'une agglomération gauloise désertée, à Entrammes¹⁹⁰³ (S.31 ; cf. *infra*, 6.1.3 et 6.2.1). En revanche, on ne peut déterminer les raisons qui ont motivé l'installation d'un important espace cultuel à Cracouville, site localisé à 1 km au sud-ouest de la grande agglomération du Vieil-Évreux¹⁹⁰⁴ (S.78). Ici, point de résurgence, de relief particulier ou de site antérieur – bien que la fouille soit ancienne et que les couches les plus profondes soient aussi les moins étudiées. Le lieu de culte semble avoir été fondé autour du changement d'ère, peut-être au même moment que le sanctuaire central du Vieil-Évreux (cf. *supra*, 5.1.3.1). Les jalons chronologiques manquent pour déterminer si la construction de multiples édicules et bassins, et surtout celle d'un premier temple à *cella* centrale et galerie périphérique, puis son agrandissement et sa monumentalisation, se font aux rythmes des édifices publics de l'agglomération voisine. En tout état de cause, l'emprise du bâtiment de culte principal atteint 349 m² dans son dernier état et les blocs recueillis sur le site, pour lequel aucun système de clôture n'a d'ailleurs été reconnu, témoignent d'un décor sculpté et peint de qualité ; il semble bien, au regard de ces éléments, qu'il faille également reconnaître un statut public au sanctuaire de Cracouville.

À l'opposé, des lieux de culte plus modestes, localisés à quelques centaines de mètres d'agglomérations antiques, pourraient dépendre d'un autre pôle, bien que leurs abords immédiats soient souvent peu documentés. Le modeste temple du Clos Saint-Michel à Portbail (S.250), par exemple, de plan carré et d'une surface de seulement 96 m², est localisé à plus de 750 m au sud-ouest d'une agglomération secondaire, reconnue au hameau Saint-Marc, et à 120 m au nord-est du trait de côte actuel de la Manche (fig. 360). Aucune structure contemporaine de l'édifice de

1898. Dizot, 1896.

1899. Le Men, 1868 ; Grenot, 1871 ; cf. *supra*, 4.2.2.1, *Figurines...*

1900. Le Bihan, Villard dir., 2012, p. 357, p. 361-362 et p. 677.

1901. Pothin, Binvel, 1999 ; Dunet, 1988 ; Naudet, 2004, p. 212-214.

1902. Piette, 1989 ; 2018.

1903. Naveau, 1982 ; 2015.

1904. Baudot, 1936 ; Cliquet *et al.*, 1996, p. 11-16.

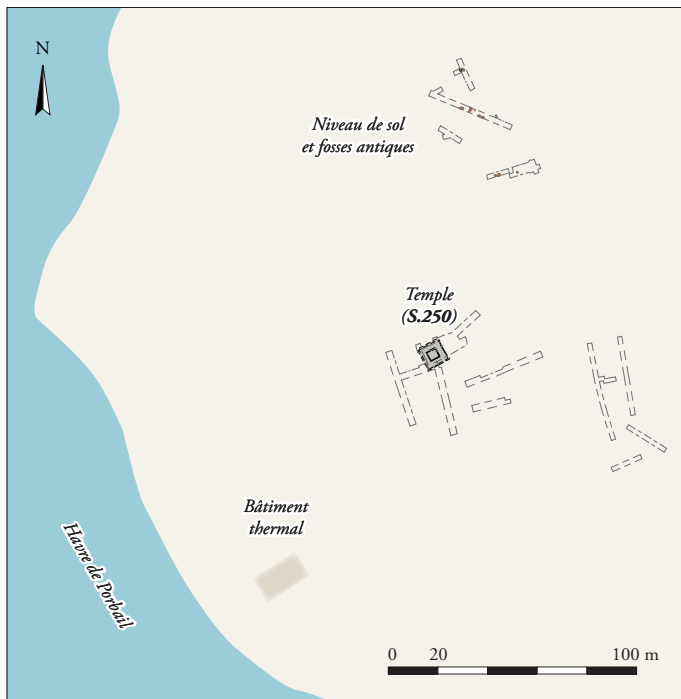


Fig. 360 : le temple du Clos Saint-Michel à Portbail (Manche ; S.250) et son environnement : des aménagements dépendant d'une résidence privée ? Réal. S. Bossard, d'après Delahaye (dir.), 2008, pl. 4 ; Paez-Rezende (dir.), 2017, p. 59, fig. 37.

culte n'a été identifiée dans ses abords immédiats, étudiés au cours des sondages pratiqués entre 1998 et 2008, de même que deux diagnostics plus récents, conduits dans un rayon de 100 m, n'ont mis en évidence que de rares aménagements (fosses, probable foyer et surface empierrée) de l'époque romaine¹⁹⁰⁵. En revanche, des recherches effectuées dans l'église Notre-Dame de Portbail, localisée à 100 m au sud-ouest du temple, ont révélé l'existence d'un vraisemblable édifice balnéaire antique, daté sans précision¹⁹⁰⁶. Plutôt que de voir dans les vestiges d'époque romaine du Clos Saint-Michel les témoins d'une « ville basse tournée vers une activité portuaire autour du havre »¹⁹⁰⁷, la faible densité de structures et la présence d'un petit temple et d'un édifice thermal, dans un secteur assez peu bâti, suggèrent l'existence d'un établissement rural et ses annexes, telle qu'une *villa* implantée sur le littoral, à quelques centaines de mètres d'une agglomération.

Il est également possible que les temples du Villier, à Chènehutte-les-Tuffeaux (S.6) et de Caucriauville, au Havre (S.84), aient dépendu d'un habitat rural. Dans le premier cas, le sanctuaire est situé à 300 m environ au sud-ouest et à une trentaine de mètres en contrebas de l'agglomération voisine (cf. *supra*, fig. 332), sise au sommet d'un plateau¹⁹⁰⁸. Aucun lien particulier entre les deux ensembles ne paraît se dessiner et le lieu de culte, fondé au plus tard durant le dernier tiers du I^{er} s. de n. è. et doté

d'un temple de dimensions moyennes, est localisé dans un vallon, probablement parcouru par un chemin. D'autres témoins d'occupations antiques y ont été reconnus dans un rayon de 200 m ; il s'agit notamment d'un édifice identifié à partir d'images aériennes et de prospections au sol, manifestement pourvu d'une cour à péristyle et de salles chauffées¹⁹⁰⁹. L'hypothèse d'un établissement rural, équipé d'un temple et de thermes, entre autres, semble alors tout à fait plausible. De même, au Havre, le temple exploré en 1840 puis, de nouveau, en 1967, est installé en rebord de plateau et domine ainsi l'agglomération antique d'Harfleur, cantonné à la vallée de la Lézarde, à plus de 500 m à l'est. L'architecture et le décor du bâtiment de culte sont de qualité, comme en témoigne la découverte de fragments de colonnes et d'entablement en pierre, ainsi que d'enduits peints polychromes. Selon son inventeur, L. Fallue, il existait auprès du temple les vestiges d'une *villa*, protégés au début du XIX^e s. par une butte de terre ; vers 1820, l'affaissement de la voûte d'une cave est à l'origine de la découverte, sur ce site, d'un abondant mobilier, composé de vases en terre cuite et d'objets en alliage cuivreux et en fer¹⁹¹⁰. Si l'on ne peut prouver, en l'état des connaissances, qu'il s'agit bien d'un établissement aristocratique rural, il est toutefois probable que le temple relevait d'un ensemble plus vaste, peut-être privé – à moins de restituer, comme à Quimper, un quartier religieux distinct de l'habitat, qui surplomberait ce dernier, mais les preuves manquent.

Les autres exemples sont peu documentés et n'appellent que quelques commentaires. Il s'agit de temples qui semblent isolés de toute construction – des édifices de plan circulaire à Gennes¹⁹¹¹ (S.7) et de plan carré à Entrammes, la Furetière¹⁹¹² (S.30) et Panzoult¹⁹¹³ (S.242) –, ou bien associés à un bâtiment à double galerie, à Vaudoy-en-Brie¹⁹¹⁴ (S.162), ou installés dans une enceinte de plan rectangulaire, à Arnières-sur-Iton¹⁹¹⁵ (S.42). À Triguères (S.231), un temple, peut-être construit à l'emplacement d'une architecture mégalithique plus ancienne (cf. *infra*, 6.2.2), avoisine une enceinte de plan carré, abritant un édicule qui pourrait correspondre à une autre *cella*¹⁹¹⁶ – ou à un monument funéraire ? Les données sont insuffisantes pour déterminer si ces lieux de culte, situés à plus de 300 m – et même, la plupart du temps, autour de 1 km – d'un habitat groupé, ont été aménagés à proximité d'un établissement rural ou non.

1909. Provost, 1988e, p. 56 ; archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entité archéologique n° 49 149 0102.

1910. Fallue, 1840, p. 124-126.

1911. Leroux, 2012.

1912. Gautier *et al.*, 2019, p. 269.

1913. Troubady *et al.*, 2019, p. 272-277.

1914. Brunet, 2016.

1915. Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 114.

1916. Boutet de Monvel, 1863, p. 138-140 et p. 154-155.

1905. Delahaye (dir.), 2008 ; Paez-Rezende dir., 2016 ; 2017.

1906. Bonhomme, 2013.

1907. Paez-Rezende *et al.*, 2012, p. 3.

1908. Boisbouvier, Bouvet, 1984.

5.2. Sanctuaires et campagnes, des établissements ruraux aux champs

La majorité des sites étudiés s'inscrit dans un contexte *a priori* rural, malgré les réserves évoquées en introduction de ce chapitre, puisque leurs abords n'ont été que rarement étudiés. L'examen de leur environnement proche, lorsqu'il est documenté, révèle une variété de configurations, avec la présence – ou l'absence – de divers aménagements, dont l'interprétation n'est pas toujours aisée, à plus ou moins courte distance des périboles. Après quelques remarques sur les lieux de rituels gaulois implantés à l'extérieur des agglomérations, seront analysés les lieux de culte aménagés au cœur des domaines des *villae*, à proximité ou au sein de l'enclos résidentiel, puis ceux qui sont manifestement installés au sein d'établissements ruraux plus modestes. Enfin, il faudra déterminer les caractéristiques des autres sanctuaires, *a priori* situés à l'écart des habitats groupés et ruraux, et étudier leur place au sein des campagnes et du maillage des établissements ruraux. La mise en évidence de modestes constructions à leurs abords, dans plusieurs cas, invitera aussi à réfléchir à la question de l'existence de dépendances, d'habitats temporaires ou de hameaux développés à leurs abords.

5.2.1. L'environnement des sanctuaires *a priori* ruraux du second âge du Fer

L'environnement proche des sanctuaires de l'âge du Fer considérés comme ruraux est encore peu documenté. Leur implantation au sein des campagnes gauloises est d'ailleurs souvent présumée en l'absence de reconnaissance d'habitat groupé à leurs abords, mais ces derniers n'ont été que rarement étudiés. En l'état des connaissances, les lieux de rituels situés à l'écart des agglomérations semblent donc être plus nombreux que les espaces cérémoniels des villes gauloises.

Durant le Haut-Empire, certains lieux de culte d'origine laténienne sont intégrés aux quartiers d'une agglomération ou localisés dans sa proche périphérie ; on ne peut cependant pas démontrer que l'habitat d'époque romaine succède également à une agglomération de la fin de l'âge du Fer et les sanctuaires correspondants semblent donc être restés plus ou moins isolés jusqu'au changement d'ère. Sur le territoire du peuple des Cénomans, le site de la Forêt, à Allonnes (S.9, ph. 1), situé sur le versant nord d'une butte dominant la Sarthe (cf. *supra*, fig. 335), est occupé par un important lieu de rituels gaulois, comme en témoigne l'abondant mobilier métallique laténien, daté entre le V^e s. ou le IV^e s. et le I^{er} s. av. n. è., mais recueilli

dans des niveaux plus tardifs, de la période romaine¹⁹¹⁷. Les arguments manquent toutefois pour identifier une agglomération dès l'époque gauloise, du moins à l'emplacement où se développera, à partir du début du I^{er} s. de n. è., l'habitat du Haut-Empire : la découverte de quelques monnaies gauloises¹⁹¹⁸ n'est pas suffisante pour confirmer l'existence d'une occupation laténienne, puisque ces objets ont pu rester en circulation jusque dans le courant du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 4.2.3.1).

Au sud du même territoire, des dépôts de mobilier notamment métallique, en particulier des pièces d'armement datées du second quart du III^e s. av. n. è., ont été identifiés en milieu humide, sur le site de Cherré à Aubigné-Racan¹⁹¹⁹ (S.11, ph. 1 ; cf. *supra*, fig. 344). Localisé dans une plaine bordée au sud par le Loir, cet espace, *a priori* dépourvu de structures durant l'âge du Fer – mais la zone sondée est étroite (cf. *supra*, 3.1.1.4) –, avoisine une nécropole tumulaire formée entre le Bronze final et la fin du premier âge du Fer, dont plusieurs monuments ont été reconnus à environ 200 m plus au nord. D'autres indices témoignent aussi d'une occupation ou, du moins, d'une fréquentation des lieux durant La Tène finale, sans que l'on puisse déterminer si un sanctuaire est maintenu dans ce secteur ou si la nature de l'occupation de la fin du second âge du Fer est tout autre : à une cinquantaine de mètres plus au sud, à l'emplacement du futur lieu de culte du Haut-Empire, des sondages ont révélé la présence d'ossements humains, d'un fragment de fer, d'un ou de deux débris de fibules, de céramique tournée et d'un potin gaulois. Dans tous les cas, il est possible que ce site de plaine soit lié, durant la Protohistoire, à un habitat fortifié, sis au sommet d'une butte témoin localisée à 1,5 km au sud-sud-ouest et occupé durant le Bronze final et La Tène finale, au minimum¹⁹²⁰. L'ensemble monumental bâti durant le Haut-Empire, qui relève peut-être d'une agglomération secondaire, ne semble pas avoir été fondé, à l'emplacement de l'ancien lieu de rituel et de la nécropole tumulaire, avant le dernier tiers du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 5.1.3.1).

De même, les dépôts de mobilier – céramique, faune et armement – de la Bauve, à Meaux (S.158, ph. 1), datés de la fin du IV^e s. et du début du III^e s. et répartis sur trois zones, semblent dissociés de toute occupation contemporaine qui serait installée dans les environs proches du site, établi sur le flanc méridional d'une colline. L'agglomération de plaine¹⁹²¹, localisée à près de 1 km à l'ouest, en contrebas, et qui deviendra le chef-lieu antique des Meldes,

1917. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 296-306 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 74-76.

1918. Remy, 2016, p. 50-51.

1919. Lejars *et al.*, 2001.

1920. Cl. Lambert, J. Rioufreyt, in Bouvet (dir.), 2001, p. 140-147 ; Remy, 2016.

1921. D. Magnan, in Griffisch *et al.*, 2008, p. 713-819.

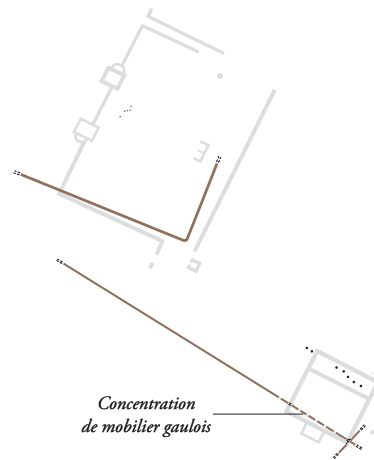
Fig. 361 : vestiges de sanctuaires de l'âge du Fer avérés ou hypothétiques et de leur environnement rural. Réal. S. Bossard, d'après Guillier (dir.), 2020, p. 38, fig. 17 ; Pernet et al., 2011, p. 264, fig. 4.



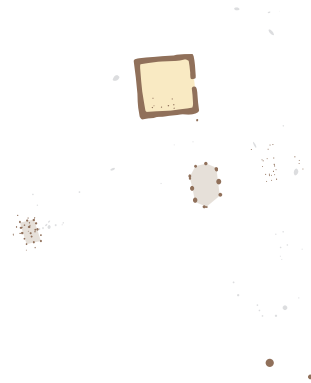
S.18, ph. 1 - Neuville-sur-Sarthe



Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ?
(d'après Bizien-Jaglin, Lejars, 2003, p. 121, fig. 2)



S.194, ph. 1 - Alençon



Balloy (Seine-et-Marne)
(d'après Poyeton, Séguier, 1999, p. 58, fig. 2)

0 10 50 m

n'est *a priori* fondée que dans le courant du I^{er} s. av. n. è. Sur le site même de la Bauve, rares sont les structures en creux, mises en évidence au cours des diagnostics et des fouilles réalisés, qui semblent pouvoir être rattachées à la phase gauloise¹⁹²².

L'agglomération secondaire de la Villeneuve-au-Châtelot, prenant place à quelques centaines de mètres au nord-ouest du sanctuaire des Grèves (S.236), est encore peu connue. Néanmoins, rien ne permet d'envisager que sa naissance est antérieure à l'époque romaine ; le seul quartier qui en a été fouillé, à son extrémité septentrionale, est occupé à partir du II^e s. de n. è. Quant à l'environnement proche du lieu de rituels, fondé vers la fin du IV^e s. av. n. è., durant le second âge du Fer, il n'a également été que peu étudié. Plusieurs enclos funéraires protohistoriques et des habitats ruraux gaulois sont recensés dans un rayon de 2 km, mais ils sont situés, pour les plus proches, à 600 m du sanctuaire¹⁹²³.

D'autres lieux de culte, que l'on suppose avoir été localisés à l'écart des agglomérations de l'époque romaine,

semblent déjà prendre place en milieu rural au cours du second âge du Fer. La grande enceinte de Juvigné (S.36, ph. 1), installée sur un terrain relativement plat et abritant un sanctuaire vraisemblablement fondé vers la fin du III^e s. ou le début du II^e s. av. n. è., paraît ainsi avoir été isolée, mais son environnement archéologique est très peu connu, puisqu'aucun vestige d'époque gauloise ou romaine n'a été identifié dans un rayon de 2 km¹⁹²⁴. Le constat est le même pour l'enclos de Bennecourt (S.254, ph. 1), qui pourrait être situé à l'écart de toute occupation gauloise, au sommet d'un promontoire, la butte du Moulin à Vent, bordé par un méandre de la Seine qu'il domine de plus de 85 m¹⁹²⁵. Si la topographie et la proximité possible de limites de peuples gaulois a pu avoir été déterminante au moment de son implantation (cf. *infra*, 5.3.2 et 7.3.2.2), il faut reconnaître que les environs de l'espace cérémoniel, au sommet de la butte, n'ont pas été étudiés et qu'un habitat laténien a pu aussi y exister et motiver sa fondation.

Certains lieux de rituels aménagés dès le second âge du Fer ont peut-être noué des liens de dépendance avec des établissements ruraux, dont on ne sait toutefois que peu de chose (fig. 361). À Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 1),

1922. Magnan, 2006, p. 182-183.

1923. Denajar, 2005, p. 621 ; P. Nouvel, St. Venault, in Nouvel, Venault (dir.), 2017, p. 344-351.

1924. Bossard, 2014, vol. 1 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016.

1925. Bourgeois (dir.), 1999, p. 11 et p. 195-196.

les plus anciens enclos reconnus sur le site du sanctuaire, attribués – sans plus de précision – à La Tène finale, ont été aménagés au contact d'une vaste enceinte fossoyée, dont le tracé est irrégulier, qui se développe vers le nord et se prolonge au-delà du secteur fouillé¹⁹²⁶. L'intérieur du grand espace ainsi circonscrit n'a livré aucune structure et pourrait accueillir un vaste établissement rural, auquel se rattacherait ce petit sanctuaire, à moins d'envisager qu'il ne constitue une dépendance de ce dernier ou, du moins, une aire étroitement associée. Une telle configuration a par exemple été mise en évidence à Mirebeau-sur-Bèze¹⁹²⁷ (Côte-d'Or), dès le III^e s. ou le II^e s. av. n. è. : une enceinte aux contours irréguliers, mesurant environ 60 m de diamètre et dont la fonction n'est pas connue, enserrait probablement une faible éminence qui paraît exempte de constructions – enserrait-elle un espace boisé ?

L'association d'une enceinte à vocation probablement religieuse et d'un grand enclos rappelle aussi les aménagements observés aux Sept-Perthuis, sur la commune de Saint-Malo, où la présence d'un sanctuaire préromain est toutefois incertaine, puisque seul un fragment d'épée y évoque clairement des pratiques rituelles (cf. *infra*, 6.1.1). Ici, deux ou trois enclos successifs sont également installés en bordure méridionale d'une grande enceinte d'au moins 2 300 m², délimitée par un modeste fossé au tracé curvilinéaire, qui abrite quelques fosses et au moins un bâtiment sur poteaux – faisant partie d'une exploitation agricole ? –, mais dont l'essentiel est localisé en dehors de l'emprise de l'opération archéologique. Il ne fait pas de doute que l'état le plus récent de l'enclos qui a pu avoir été réservé aux rituels, prenant appui contre la grande enceinte, a été aménagé à la même période que cette dernière, de laquelle ne provient toutefois que de rares objets¹⁹²⁸. L'espace interprété comme un possible sanctuaire, qu'il ait ou non servi dans le cadre d'activités religieuses, pourrait ainsi constituer la dépendance d'un établissement rural plus vaste.

À Alençon¹⁹²⁹ (S.194, ph. 1), le mobilier manipulé dans le cadre de rituels – armement, parure, restes fauniques et céramiques – provient du remplissage d'une section longue de quelques mètres d'un fossé suivi, au total, sur plus de 90 m, qui pourrait aussi avoir délimité un important établissement rural. Cette structure, profonde de 1,50 m, est comblée durant La Tène finale, avant d'être transformée en clôture de bois. Elle disparaît ensuite pour laisser place à un grand édifice aux fondations de pierre, dont la fonction est incertaine : il pourrait s'agir d'une annexe agricole plutôt que d'un sanctuaire enclos, en raison de ses dimensions (près de 200 m²) et de son plan, associant un grand espace rectangulaire, une galerie de façade et une autre petite salle.

Durant la période gauloise, le fossé marque peut-être la limite sud-ouest d'un établissement rural, divisé en plusieurs enclos : l'angle d'une autre enceinte fossoyée, également datée du second âge du Fer, a été repéré à environ 50 m au nord-ouest de la zone riche en mobilier. À l'emplacement de cette dernière enceinte a été aménagé, durant le Haut-Empire et avec un décalage de quelques mètres, un établissement enclos d'environ 2 000 m², circonscrit par des murs ; au moins un bâtiment a été dressé dans cet espace fermé, également pourvu d'un puits et de deux salles chauffées, situées sur sa façade nord-ouest. Cet établissement enclos, partiellement fouillé, s'apparente à une petite *villa*, dont dépendrait la possible annexe agricole. Il pourrait alors avoir succédé à un habitat plus ancien, gaulois, dont l'emprise aurait été délimitée par la première enceinte fossoyée, et dont le cœur aurait été localisé à l'emplacement du futur établissement enclos. La zone réservée aux pratiques rituelles, au sein de l'établissement du second âge du Fer, pourrait alors avoir pris place à proximité du fossé, dans lequel auraient été enfouis les objets lors d'une phase de réaménagement majeure.

Avec toutes les réserves possibles, on peut donc émettre l'hypothèse d'un sanctuaire privé de La Tène finale, qui dépendrait d'un établissement rural peut-être aristocratique, bien que les éléments de comparaison, à l'échelle des Gaules, soient peu nombreux¹⁹³⁰. Cependant, des armes, des parures, des ossements de faune et de la vaisselle en terre cuite ont aussi été recueillis dans un imposant fossé ceinturant l'extrémité de l'éperon de la Fosse Muette à Montmartin (Oise), au sein d'un établissement plus vaste. Bien que partiellement fouillé, celui-ci est interprété, d'après l'étude du mobilier qui y a été collecté, comme le lieu de résidence d'une famille d'aristocrates, occupé essentiellement durant La Tène moyenne et finale¹⁹³¹.

Enfin, à Balloy¹⁹³² (Seine-et-Marne), un petit enclos carré, dont la fouille a permis de recueillir une quantité relativement importante d'amphores italiennes du début du I^{er} s. av. n. è. (cf. *supra*, 4.2.1.3), pourrait être associé à d'autres aménagements relevant d'un même ensemble, dont la contemporanéité n'est toutefois pas assurée. Un bâtiment sur poteaux, d'une emprise d'au moins 80 m², est établi à une quinzaine de mètres au sud de l'enclos, tandis que d'autres constructions plus petites, dont le plan et la fonction sont incertains, ont aussi été identifiées à moins de 80 m de l'enclos ; une monnaie gauloise épigraphe, un creuset et des tessons de céramiques et d'amphore proviennent de ce secteur¹⁹³³. Il est difficile d'interpréter cet ensemble de vestiges, qui pourraient appartenir aux annexes d'un établissement plus vaste, dont la partie centrale

1926. Guillier dir., 2020, p. 36-38.

1927. Joly, Barral, 2012, p. 87.

1928. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003.

1929. Pernet *et al.*, 2011.

1930. Menez, 2009, vol. 1, p. 437.

1931. Brunaux, Méniel, 1997.

1932. Poyeton, Séguier, 1999.

1933. P. Gouge et J.-N. Griffisch, in Griffisch *et al.*, 2008, p. 249-254.

n'aurait pas été identifiée, voire – mais cela semble moins probable – relever d'un habitat plus modeste, établi auprès de l'enclos carré et dépourvu de limites fossoyées.

L'environnement des sanctuaires *a priori* ruraux de la fin de l'âge du Fer est donc encore peu documenté à l'échelle du territoire étudié : si certains modestes lieux de rituels semblent dépendre d'un établissement plus vaste, et auraient alors été gérés par une ou plusieurs familles résidant en leur sein, force est de reconnaître que les abords immédiats de la plupart des sanctuaires préromains ne sont pas suffisamment renseignés pour déterminer d'éventuels liens avec des habitats proches. L'examen de ces quelques sites montre bien qu'il existe manifestement une variété de formes de sanctuaires ruraux gaulois, depuis de petites enceintes – tout à fait similaires, du point de vue de leur forme et de leurs dimensions, à celles de Saumeray, situées en bordure d'une agglomération (cf. *supra*, 5.1.1) – jusqu'à de vastes enclos ou de grands ensembles de constructions, dont l'organisation générale et l'évolution n'ont pu être restituées avec toute la précision souhaitable. Quant aux pratiques qui y sont réalisées (cf. *supra*, 4.3.2.1), elles sont variées – dépôts d'armes, de parures, de monnaies, probables banquets – et semblent également similaires à celles que l'on retrouve en contexte d'habitat groupé, tel qu'à Saumeray (cf. *infra*, 6.1.2).

5.2.2. Temples et résidences rurales antiques : des liens étroits

À partir de la période augustéenne, il ne fait plus de doute qu'une partie des lieux de culte localisés à l'écart des agglomérations est implantée au sein même d'établissements ruraux enclos ou à leurs abords immédiats. Les dimensions et les équipements des habitats parsemant les campagnes permettent de distinguer, parmi ces derniers, deux grandes catégories : les exploitations agricoles dotées d'un espace résidentiel luxueux (les *villae*), correspondant aux propriétés rurales des notables, et des établissements plus modestes, que l'on peut qualifier de fermes, qu'elles soient autonomes ou qu'elles dépendent d'un domaine plus important (cf. *supra*, 1.1.4.3). Les temples reconnus ont surtout été identifiés au sein des *villae*, qui comportent généralement deux ensembles, séparés de manière plus ou moins nette en fonction des cas : d'une part, des bâtiments à vocation résidentielle – la *pars urbana*, généralement enclose –, dont la construction (en dur) et le décor sont soignés, et qui sont agrémentés d'équipements de confort (salles chauffées, thermes) ; d'autre part, elles sont pourvues de logements pour la main-d'œuvre travaillant sur le domaine et d'infrastructures liées aux activités de production et de stockage qui y sont pratiquées (*pars rustica*) ; ces dépendances sont parfois réunies dans une même cour,

voisine de la *pars urbana*¹⁹³⁴.

Les espaces cultuels établis au sein même des *villae* ont très probablement été aménagés et administrés par le propriétaire de ces dernières, à l'instar de Pline le Jeune, qui a assuré l'entretien et l'embellissement d'un temple de Cérès, édifié dans l'une de ses propriétés italiennes¹⁹³⁵. Ces sanctuaires relèvent alors des *sacra privata*, du moins si l'on peut prouver que leur développement est bien lié et concomitant à celui de l'établissement : leur contrôle n'est pas assuré par les autorités de la cité, mais par un propriétaire terrien. Comme l'indique Pline, la fréquentation de ces lieux de culte privés peut dépasser le cercle familial et concerner une communauté rurale plus élargie, résidant probablement dans les environs¹⁹³⁶. L'examen des critères d'implantation du lieu de culte au sein de l'établissement, mais aussi de ses caractéristiques architecturales, des témoins matériels des pratiques religieuses et de leur chronologie est alors nécessaire pour réfléchir aux modalités de leur fréquentation et à leur ouverture ou non aux populations environnantes.

La question des cultes assurés au sein de résidences rurales ou, plus largement, sur les domaines des *villae* a été récemment traitée pour plusieurs régions du monde romain occidental, et tout particulièrement dans les travaux de M. Bassani, portant sur différents secteurs de l'empire¹⁹³⁷. En ce qui concerne plus spécifiquement les campagnes des provinces gauloises, le sujet a aussi été abordé dans le cadre de plusieurs synthèses réalisées à l'échelle des Trois Gaules¹⁹³⁸ et, pour des territoires plus réduits, lors de bilans dressés au sujet de plusieurs cités d'Aquitaine – les Arvernes et les Vellaves¹⁹³⁹ et, plus récemment, les Bituriges Cubes¹⁹⁴⁰. S'y ajoutent les recherches, déjà évoquées pour les contextes urbains, que M. Mauger mène actuellement autour des cultes domestiques et dont les premiers résultats, centrés sur l'ouest des Gaules, ont fait l'objet de plusieurs publications¹⁹⁴¹.

Certains sanctuaires ruraux et privés ont sans doute été établis à plusieurs centaines de mètres de la résidence aristocratique dont ils dépendent, sur son domaine. Pour les archéologues qui étudient leurs vestiges, il est alors difficile d'établir avec certitude un lien entre l'habitat et son lieu de

1934. Ferdière, 1988, p. 158 ; Gandini, 2008, p. 96-98, p. 100 et p. 246-249 ; Gros, 2017, p. 265-266 ; Nüsslein, Bernigaud, 2018, p. 154-163.

1935. Pline, *Lettres*, IX, 39.

1936. Scheid, 1996, p. 243-244.

1937. Il s'agit des cités du Vésuve (Bassani, 2008), de la Cisalpine (2011), de l'Italie centrale (2017), de l'Afrique proconsulaire (2003), de la péninsule ibérique (2005), ou encore des Gaules et de la Bretagne romaines (2007).

1938. Ferdière, 1988, p. 249-261 ; Fauduet, 2004 ; Fauduet, 2010, p. 62-66 ; Fauduet, 2018.

1939. Mitton, 2008, p. 129-133.

1940. Girond, 2015, vol. 1, p. 306-325 ; Girond, Gandini, 2018.

1941. Mauger, 2018a et b. ; Mauger, en préparation.

culte, surtout lorsque l'environnement archéologique du ou des temples est peu documenté. En revanche, pour une trentaine de cas avérés ou hypothétiques, l'espace cultuel est intégré à l'un des enclos de la *villa* ou est situé dans ses environs proches – seuls les exemples localisés à moins de 200 m de l'habitat ont été pris en considération, tandis que les autres, généralement moins bien documentés, sont discutés *infra* (5.2.3.5). D'autres exemples de temples, *a priori* établis au sein d'habitats ruraux dont l'architecture et les équipements sont trop modestes pour être qualifiés de *villae*, doivent aussi être analysés, de même qu'un édifice installé au sein d'un probable établissement à vocation métallurgique. Avant d'examiner les caractéristiques de ces lieux de culte privés, il est cependant nécessaire d'émettre quelques remarques liminaires au sujet des problèmes liés à leur identification et, en particulier, à l'interprétation des vestiges que l'on a considérés, à raison ou à tort, comme relevant de temples privés.

5.2.2.1. Identifier les temples des établissements ruraux : un exercice parfois difficile

Au sein des *villae* ou d'établissements ruraux plus modestes, les espaces culturels peuvent prendre des formes très variées, comme l'ont montré les travaux de M. Bassani ou encore ceux de M. Mauger pour la péninsule armoricaine (cf. *supra*). Un autel et des figurines à l'effigie de dieux et déesses, ou encore d'animaux, peuvent prendre place dans une niche, dans un édicule ou sur un podium aménagé au sein de l'une des pièces de la résidence, notamment dans la cour à péristyle, voire dans une salle réservée à l'exercice du culte, qui peut d'ailleurs être agrémentée de peintures représentant des personnages divins ou des scènes à caractère religieux. Ces chapelles domestiques, généralement qualifiées de *sacraria*, constituent les manifestations les plus modestes de la religion privée et n'ont pas été prises en compte ici. Il est probable qu'elles accueillent exclusivement les dévotions de la communauté familiale et leur implantation obéit donc à des règles spécifiques, liées notamment à l'organisation interne des résidences. N'ont été retenus que les temples formant une construction indépendante de la demeure, qu'ils aient été édifiés dans la cour principale de l'habitat, dans un enclos réservé à la pratique de la religion, dans un espace ouvert partagé entre des constructions de diverses natures ou encore en bordure de l'établissement rural.

Du reste, l'identification de ces *cellae* bâties au sein ou en périphérie immédiate des habitats ruraux n'est pas toujours évidente, *a fortiori* lorsque leurs vestiges sont arasés jusqu'aux fondations et que peu de mobilier en provient, ou bien que leur plan n'a pu être dressé qu'à partir d'images aériennes ou d'investigations géophysiques. La qualité des données, pour ces exemples, est alors souvent insuffisante

pour restituer avec certitude l'architecture des temples, ou encore pour déterminer leur chronologie et celle des habitats associés¹⁹⁴². Ainsi, l'interprétation des structures conservées, qu'elles soient modestes ou au contraire monumentales, est parfois équivoque : on ne peut trancher, dans certains cas problématiques, entre l'hypothèse d'un bâtiment de culte et celle d'un monument funéraire, ou encore celle d'un équipement voué à agrémenter l'un des espaces ouverts de la *villa*, tel un bassin, la base d'une statue ou un édicule qui ne serait pas considéré comme la résidence d'une divinité. L'examen de quelques dossiers invite ainsi à la prudence.

La confusion possible entre les vestiges de mausolées ou de cénotaphes et ceux de temples, auxquels ils empruntent parfois l'architecture, est un problème que plusieurs archéologues ont déjà souligné, notamment pour les constructions installées dans la cour principale de la *pars urbana* des *villae*, ou bien dans l'axe de celle-ci, au sein de la cour agricole, ou encore à l'extérieur de l'établissement, sur son domaine, en bordure d'une voie ou sur un point dominant du paysage¹⁹⁴³.

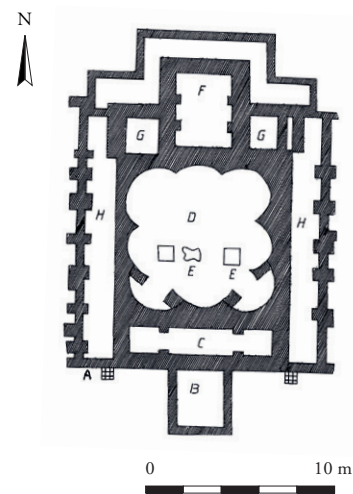


Fig. 362 : plan du monument funéraire (?) de Marboué (Eure-et-Loir). D'après Ollagnier, Joly, 1994, p. 205, fig. 261.

Par exemple, un édifice de plan original (fig. 362), fouillé au XIX^e s. à Marboué (Eure-et-Loir), à environ 500 m à l'est d'une imposante *villa*, a été parfois interprété comme un temple privé¹⁹⁴⁴, alors que l'hypothèse d'un mausolée peut tout à fait être émise. Probablement encadré par une colonnade, le bâtiment, long d'une douzaine de mètres, se compose d'une salle centrale de plan polylo-

1942. Cf. *infra*, tabl. 5-XII et 5-XIII ; cf. *supra*, 2.3.2 pour les critères utilisés pour évaluer, sous forme d'un indice, la qualité des données.

1943. Voir notamment Lafon, 2002, p. 117 ; Boulanger, 2016, p. 123-125 ; Fauduet, 2018, p. 321-322 ; cf. aussi *supra*, 3.1.2.1, types A1b, A1c, A2b, A2c et D et *infra*, 5.2.3.1.

1944. Ollagnier, Joly, 1994, p. 205-207.

bé, précédée par un vestibule, près duquel a d'ailleurs été découvert un squelette, et au fond de laquelle s'ouvrent trois grandes niches, dans lesquelles ont pu avoir logé des sarcophages ou des urnes funéraires. Son ornementation, particulièrement riche, comprend des pavements de mosaïques, des placages de marbre et au moins une statue, dont subsiste un fragment de jambe, qui prenait peut-être place sur l'un des socles de l'espace central.

Si la morphologie de ce bâtiment ne semble guère correspondre à celle d'un édifice de culte et paraît plus adaptée dans le cadre d'une architecture funéraire, il est parfois plus difficile de se prononcer sur la nature de certaines constructions de petite taille. Ainsi, la question se pose notamment pour deux édicules de plan carré identifiés à Richebourg (Yvelines), à partir d'images aériennes, et à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne), au cours d'une fouille préventive¹⁹⁴⁵. Mesurant respectivement 8 m environ et 6,20 m de côté, ces modestes constructions prennent place dans la partie centrale de la cour des dépendances de la *villa*. Or, les deux habitats sont aussi équipés d'un petit sanctuaire localisé à proximité de la *pars urbana* (S.118 et S.157 ; cf. *infra*, fig. 372 et 373) et il faudrait alors admettre qu'une autre *cella* ait été construite à l'écart de l'aire sacrée, mais à un emplacement privilégié, dans l'axe de la *pars urbana*. D'autres hypothèses peuvent cependant être proposées : il pourrait s'agir d'un monument ostentatoire – sous la forme d'une tour ? – ou d'un mausolée installé au centre de la *villa*, dans un lieu de passage et visible depuis chaque secteur de l'établissement¹⁹⁴⁶.

L'exemple de la *villa* de Langrolay-sur-Rance (Côtes-d'Armor), récemment fouillée dans le cadre d'une opération archéologique préventive¹⁹⁴⁷, illustre aussi toutes les difficultés à identifier la ou les constructions pouvant être liées à la pratique des cultes, en l'absence d'élévations conservées. Au moment de son extension maximale, dans le courant du III^e s., la *pars urbana*, dont l'intégralité a pu être étudiée, réunit un ensemble de constructions réparties sur trois ailes, qui bordent une cour trapézoïdale centrale, ainsi qu'un grand bâtiment thermal, au nord-est, et, au sud, une cour délimitée par des fossés (fig. 363) ; le domaine s'étend toutefois au-delà de l'emprise de la fouille et il est tout à fait possible qu'un sanctuaire enclos, non localisé, ait été implanté à quelques dizaines ou centaines de mètres de la cour résidentielle. Quatre édicules de plan carré, mesurant moins de 5 m de côté, ont été reconnus dans la zone étudiée ; il n'en reste que les fondations et leur élévation n'est pas documentée.

B. Simier propose d'identifier deux de ces petites constructions, situées à près de 100 m au sud-est de la *pars*

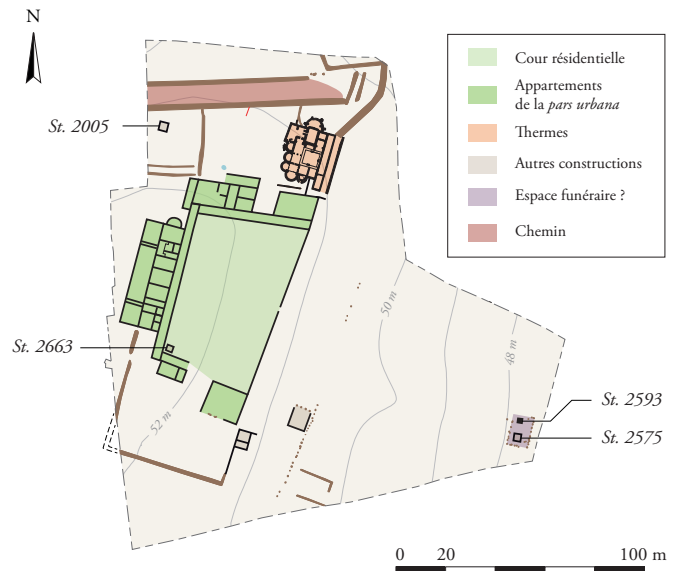


Fig. 363 : vestiges de la villa de Langrolay-sur-Rance (Côtes-d'Armor) aux III^e s. et IV^e s. de n. è. et édicules pouvant être interprétés comme d'éventuelles chapelles ou des monuments funéraires.

Réal. S. Bossard, d'après Simier (dir.), 2019, p. 511, fig. 536.

urbana, où elles dominent le val de Rance, à des monuments funéraires : un petit bâtiment délimité par quatre murs (structure 2575 : 3,45 m de côté) et un massif de fondation (2593 : 2,50 m x 2,32 m) sont regroupés dans un modeste enclos de plan rectangulaire, circonscrit par des poteaux – et contemporain des édicules ? Si aucun reste humain ne confirme l'hypothèse funéraire, leur position en retrait de l'espace habité – et peut-être dans la partie centrale d'une cour agricole, à l'instar des exemples de Richebourg et de Mareuil-lès-Meaux ? –, leur forme (une pile et un petit édifice ?), les dimensions réduites de l'enclos (87,5 m²) et la volonté de les rendre visibles depuis la baie plaident effectivement en faveur d'une aire accueillant des mausolées, plutôt que des petits temples.

En revanche, l'interprétation des deux autres édicules découverts est moins aisée : l'un (2663 : 3,10 m de côté) est localisé dans l'angle sud-ouest de la cour résidentielle ; l'autre (2005 : 4,15 m de côté) est à l'extérieur de la cour, dans un espace circonscrit par des fossés, s'étendant à l'ouest de l'emprise de la fouille et bordant la voie d'accès à la *villa*. Le responsable de l'opération archéologique a avancé l'hypothèse, pour le premier, d'une chapelle domestique, en raison de sa localisation au plus près du corps de bâtiment abritant les appartements du maître, et, pour le second, d'une autre *cella* ou d'un monument funéraire. Cependant, dans les deux cas, aucun mobilier significatif ne fournit d'indice quant à la fonction de ces édicules¹⁹⁴⁸. L'édicule qui a été aménagé en bordure d'un axe de circulation, dans une aire qui lui est propre et qui avoisine la *pars urbana*, rappelle la configuration de certains sanctuaires de

1945. Barat, 2007, p. 290, fig. 437 ; Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 200-201.

1946. Cf. Lafon, 2002, p. 117.

1947. Simier (dir.), 2019.

1948. Simier (dir.), 2019, p. 206-219.

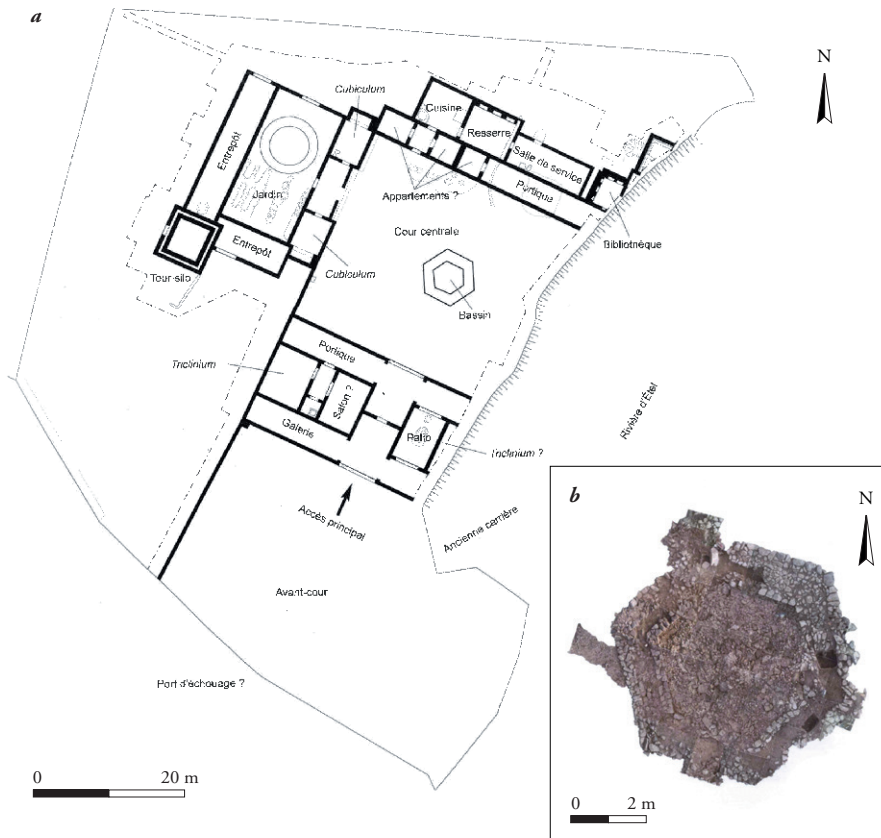


Fig. 364 : plan de la villa de Mané Vecheu à Plouhinec (Morbihan) (a) et orthophotographie des vestiges du bassin agrémentant sa cour centrale (b). D'après Provost et al., 2020, p. 21 et p. 26.

villae (cf. *infra*), mais il faudrait poursuivre l'exploration de cette cour en direction de l'ouest pour être certain que l'enclos n'abrite pas des sépultures ou d'autres aménagements dont la présence contredirait l'hypothèse religieuse. Quant à la petite construction établie dans un angle de la cour formant le cœur de l'habitat, elle pourrait tout aussi bien correspondre à un aménagement ornemental ou à un bassin.

De fait, l'examen d'autres sites bien documentés montre que la cour qui s'étend au-devant de la demeure principale de la *villa*, parfois agrémentée de jardins – comme l'ont d'ailleurs révélé les fouilles réalisées à Richebourg¹⁹⁴⁹ –, peut être dotée d'un bassin ou d'une fontaine dont le plan est tout à fait similaire à celui de certains petits temples. La cour autour de laquelle se répartissent les principaux bâtiments de la *villa* maritime de Mané Vecheu à Plouhinec (Morbihan) est ainsi pourvue, en son centre, d'un bassin de plan hexagonal (fig. 364). Mesurant environ 7 m de diamètre, il est circonscrit par un double mur qui délimite un caisson végétalisé périphérique¹⁹⁵⁰. De même, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), les recherches conduites par A. Provost ont permis d'étudier les vestiges d'un bassin de plan carré (fig. 365), construit à quelques mètres au sud de la galerie de façade de l'aile prin-

cipale de la *pars urbana*¹⁹⁵¹. Mesurant 5,20 m de côté, il est délimité par un muret, lui-même encadré par un canal périphérique qui sert à évacuer le trop-plein d'eau, ceinturant un espace carré d'un peu plus de 2 m de côté, dont le centre est occupé par un massif, probable support de borne-fontaine ou de statue.

Au regard de ces éléments, il semble prudent d'émettre des réserves quant à l'interprétation de certains temples de *villae* qui s'inscriraient dans une position similaire. L'organisation de l'établissement de Noyal-Châtillon-sur-Seiche est analogue à celle de l'habitat rural de Bais, situé dans la même cité des Riédones (cf. *infra*, fig. 374). Un sanctuaire enclos a été bâti, au sein de ces deux *villae*, en bordure sud-est de la *pars urbana*, à l'articulation de celle-ci et de la *pars rustica* (S.183 et S.192). À Bais, à moins de 10 m au sud du bâtiment résidentiel, ont aussi été construits deux édifices : l'un est de plan circulaire (E : 2,60 m de diamètre) et l'autre (D), formé de deux carrés concentriques – et d'un troisième, inscrit dans l'angle sud-ouest du plus petit, qui pourrait être antérieur ? –, mesure 8 m de côté. Si l'hypothèse de chapelles domestiques, dont l'accès serait plus restreint que celui du lieu de culte enclos, est plausible¹⁹⁵², la disparition des élévations ne permet pas d'évacuer complètement celle de bassins, à l'image des aménagements restitués à Plouhinec et à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

1949. Barat, 1999, p. 139-145.

1950. Provost et al. (dir.), 2020, p. 26-27.

1951. Provost (dir.), 1987, p. 35-38.

1952. Pouille dir., 2011, p. 130-131 et p. 145-147 ; Mauger, 2018b, p. 338-340.

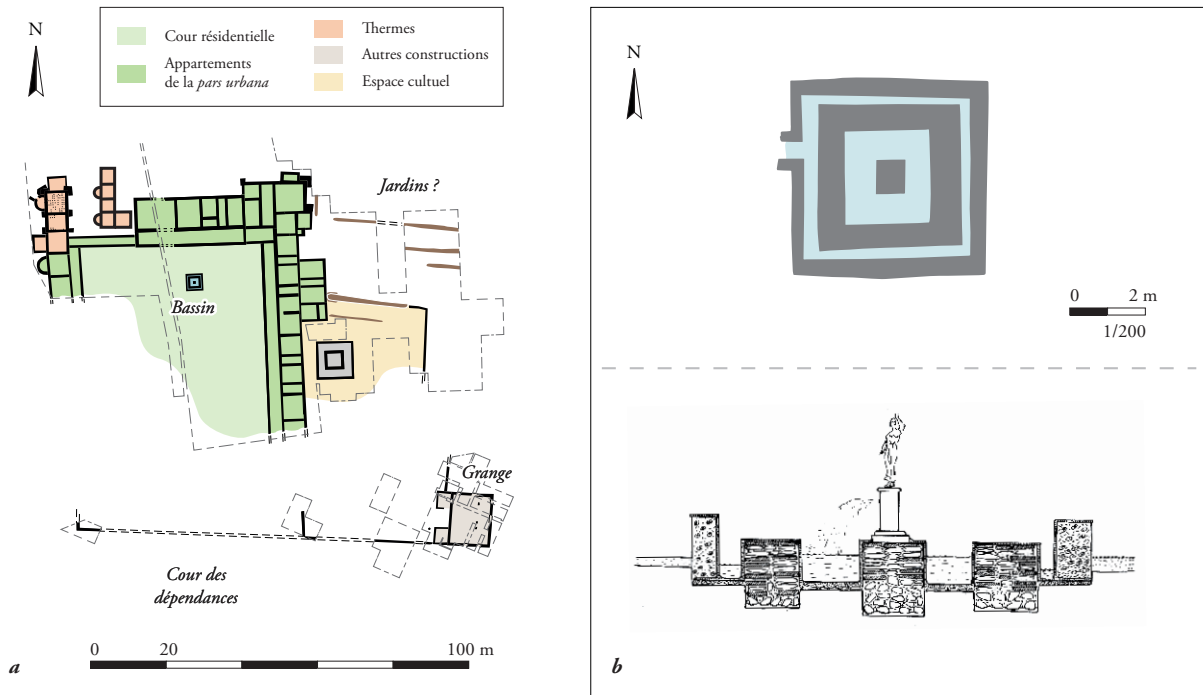


Fig. 365 : vestiges de la pars urbana de la villa de la Guyomerais à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine ; S.192) au début du III^e s. de n. è. (a) ; plan détaillé (la trame grise représente les structures maçonnées) et restitution en coupe du bassin installé près de la résidence, dans la cour centrale (b). Réal. S. Bossard, d'après Provost (dir.), 1987 et Simier (dir.), 2016, p. 159, fig. 121.

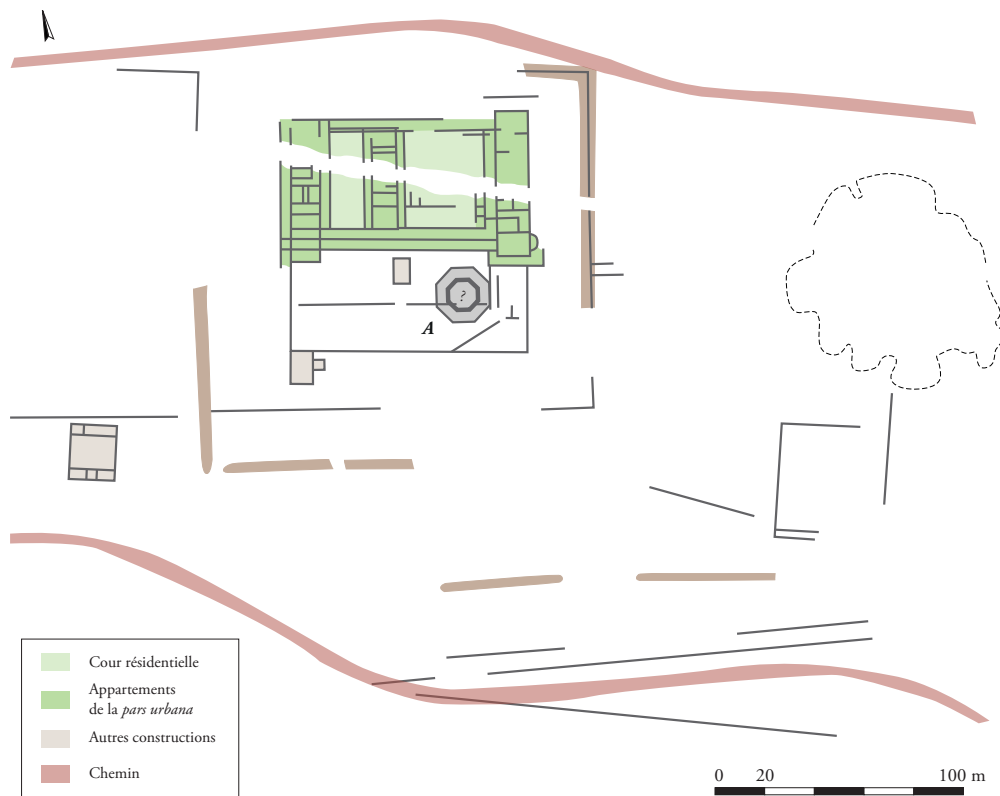


Fig. 366 : plan de la villa des Sommeries à Boiscommun (Loiret ; S.201) et son hypothétique temple de plan octogonal. Réal. S. Bossard, d'après les clichés aériens de D. Jalmain (1976), D. Chesnoy (2011) et Fr. Besse (2015) et les résultats de la prospection géophysique réalisée en 2013-2014, in Morin et al., 2017.

Par ailleurs, certaines constructions particulièrement monumentales, que le plan centré invite à interpréter comme de possibles temples à *cella* centrale et à galerie périphérique, pourraient aussi avoir relevé de l'agrément

de jardins, sous la forme de bassins ou de constructions ornementales¹⁹⁵³, plutôt que de véritables bâtiments de
1953. Celles-ci pourraient d'ailleurs imiter des architectures religieuses,

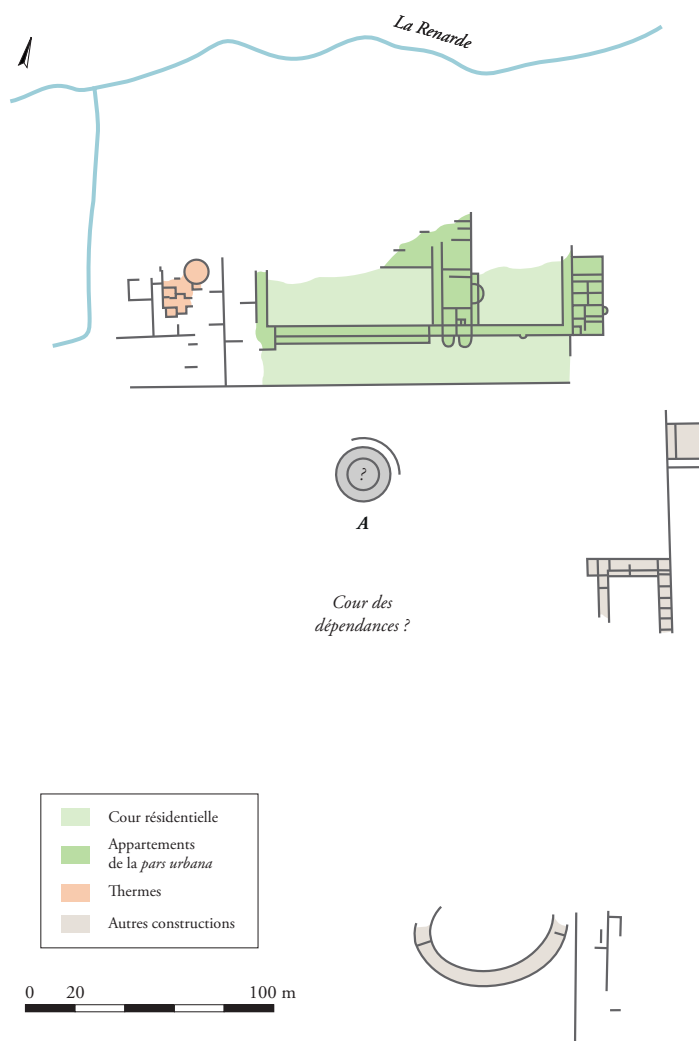


Fig. 367 : plan de la villa de la Cave Sarrazine à Souzy-la-Briche (Essonne ; S.123) et son hypothétique temple de plan circulaire. Réal. S. Bossard, d'après une orthophotographie de l'IGN, datée du 26 juillet 1990, et les clichés aériens de D. Jalmain (1967-1975) et Fr. Besse (2011), in Naudet, 2004, p. 237, fig. 129 et 130 et in Piozzoli, 2015, p. 267, fig. 10 et p. 274, fig. 14.

culte, dont les dimensions rivaliseraient alors avec certains grands temples urbains (cf. *infra*, tabl. XXXVI). Un édifice de plan octogonal reconnu au cours de prospections aériennes et géophysiques à Boiscommun¹⁹⁵⁴ (S.201), à l'extrémité orientale d'une cour accolée au sud de la *pars urbana*, est ainsi deux fois plus grand (400 m²) que les plus imposants temples de plan polygonal identifiés dans les cités étudiées fig. 366). De même, à Souzy-la-Briche (S.123), une construction de plan circulaire, située à une vingtaine de mètres au sud-est de l'enclos résidentiel (fig. 367) – probablement dans la cour réunissant les différentes annexes de l'habitat –, mesure environ 22 m de diamètre (380 m²), soit une valeur équivalente, par exemple, à celle du temple monumental de l'agglomération d'Athée (S.165 ; cf. *supra*, 3.1.2.1, type B4 et B5 et 5.1.3.1). De surcroît, l'aménagement circulaire de Souzy-la-Briche, visible sur des images aériennes et sondé en 1990¹⁹⁵⁵, se singularise par la présence d'une tranchée annulaire, large de plus de 2 m et profonde de 1,30 m, qui a été interprétée comme un ca-

nal périphérique. En outre, on ne sait si les deux espaces concentriques du possible temple, interprétés comme une *cella* et une galerie, étaient véritablement couverts ; la mise au jour d'enduits peints, de tesselles de mosaïques et de plaques de marbre, de calcaire et de schiste témoigne d'un décor de qualité, revêtant leurs sols bétonnés et leurs murs ou murets.

Doit-on considérer ces deux constructions comme de grands temples, traduisant de manière ostentatoire la dévotion des propriétaires de luxueuses résidences aristocratiques rurales, pour lesquels rien ne serait trop beau pour les dieux ? Ou plutôt, s'agit-il d'ouvrages monumentaux profanes, intégrés à des espaces arborés et participant, à travers des jeux d'eau et de reflets à Souzy-la-Briche, au faste déployé au-devant de la *villa* ? Les lacunes documentaires ne permettent pas de trancher, mais l'hypothèse de temples doit tout de même être considérée avec circonspection.

Enfin, il faut sans doute éliminer de la réflexion certaines constructions pour lesquelles l'hypothèse de temples, parfois évoquée, semble toutefois peu crédible, tels deux petits bâtiments de plan carrés, dont l'un est inscrit dans l'autre – bien qu'ils ne soient pas concentriques –, chevauchant le mur de clôture de la *pars urbana* de la *villa* de la

à l'exemple des compositions végétales, dont ne subsistent que des tranchées, reconnues en fouille à Jaunay-Clan, dans la Vienne (Lavoix *et al.*, 2016).

1954. Morin *et al.*, 2017.

1955. Petit, 2002 ; Piozzoli, 2015.



Fig. 368 : plan de la villa de la Saussaye à Touffréville (Calvados) entre la fin du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è. (a) et vestiges des différents états de son porche d'entrée (b). D'après Coulthard (dir.), 2011, p. 68, fig. 4 et p. 119, fig. 9.

Saussaye à Touffréville¹⁹⁵⁶ (Calvados) : il semble effectivement de bon sens de les considérer plutôt comme deux états successifs d'un porche d'accès (fig. 368). À Alençon (S.194, ph. 2), un édifice construit à l'aplomb d'un ancien fossé qui avait servi de réceptacle à un lot de matériel gaulois manipulé dans le cadre de rituels (cf. *supra*, 5.2.1), malgré les similitudes qu'il présente avec le sanctuaire enclos d'Aunou-sur-Orne (S.195, ph. 2), paraît quant à lui correspondre à un grand bâtiment de stockage, plutôt qu'à l'enceinte d'un lieu de culte, au sein duquel aucun temple n'a d'ailleurs été mis au jour ; l'absence de mobilier évoquant indubitablement des activités religieuses invite également à ne pas retenir ce site, pour lequel la documentation est au demeurant lacunaire¹⁹⁵⁷.

Ces réflexions, volontairement limitées à quelques exemples significatifs, invitent à ne pas s'engager trop précipitamment dans la voie qui consisterait à interpréter comme temple privé toute construction de plan centré, installée dans l'une des cours d'une villa ou d'un établissement plus modeste, mais dont l'élévation n'est pas conservée ou n'a pas été étudiée. Seul un examen rigoureux des architectures, du matériel associé et du contexte d'implantation peut confirmer l'éventualité religieuse ; dans certains cas, la qualité des données contraint à envisager différentes possibilités.

5.2.2.2. Sanctuaires et pratiques religieuses au sein des villae

Au regard de ces éléments et si l'on écarte les exemples les plus douteux, ce sont trente-et-un sites qui peuvent être retenus pour analyser l'implantation, les équipements, les pratiques rituelles, la chronologie et la fréquentation des sanctuaires avérés ou probables des villae du centre et de l'ouest de la Lyonnaise (tabl. XXXVI et fig. 369).

L'identification des établissements aristocratiques n'est pas toujours évidente, du moins lorsque leurs vestiges présentent un état de conservation médiocre ou que leur reconnaissance, à partir d'images aériennes, ne permet pas d'en dresser le plan complet. C'est notamment le cas de grandes enceintes, dont les angles de la façade principale sont souvent marqués par des pavillons et au sein desquelles un temple occupe une position décentrée – lorsqu'il n'en est pas à l'extérieur –, tandis qu'aucune habitation n'a pu être mise en évidence, comme à Coulombiers¹⁹⁵⁸ (S.13), Saint-Denis-du-Maine¹⁹⁵⁹ (S.39) et à Motreff¹⁹⁶⁰ (S.171). Il faut probablement supposer, à Coulombiers et à Saint-Denis-du-Maine, que les vestiges de la résidence, peu profondément ancrés dans le sol, n'ont pas été conservés – il en subsiste cependant deux segments de tranchées de fondations sur ce dernier site –, tandis qu'à Motreff,

1956. Leclerc, Paez-Rezende, 2011, p. 119 et p. 121.

1957. Pernet *et al.*, 2011.

1958. Archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entité archéologique n° 72 097 0013.

1959. Sérís (dir.), 2015

1960. Gautier *et al.*, 2019, p. 76.

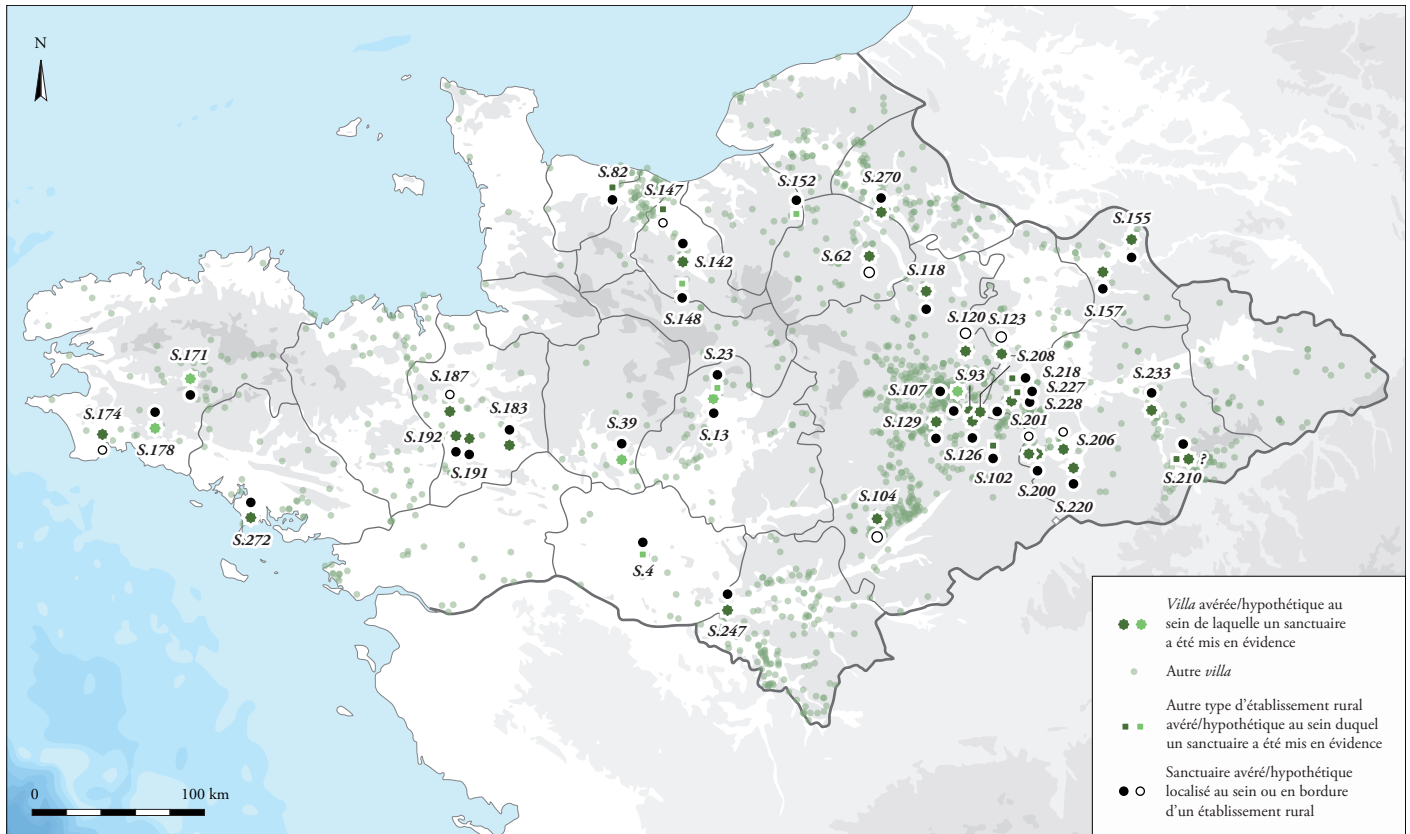


Fig. 369 : répartition des sanctuaires de l'époque romaine implantés au sein ou en bordure d'établissements ruraux. Réal. S. Bossard

le plan, dessiné à partir de clichés aériens, est lacunaire. Malgré la mauvaise visibilité des structures que l'on devine sur les photographies aériennes des établissements de Barmainville¹⁹⁶¹ (S.93) – dont le plan n'a pu être dressé – et de Beaune-la-Rolande¹⁹⁶² (S.200), il semble bien que ces deux sites correspondent également à des *villae*, dont la demeure principale n'est, encore une fois, pas clairement identifiable. L'occupation antique de Rosporden (S.178) peut aussi être identifiée à un probable habitat aristocratique, doté d'un petit sanctuaire enclos et dont les autres composantes n'ont pu être localisées avec certitude, en dépit des sondages qui y ont été réalisés¹⁹⁶³. Enfin, l'organisation spatiale de l'établissement de Pannes (S.220) est bien caractéristique de la *pars rustica* d'une *villa* et non d'un grand sanctuaire rural – comme l'ont proposé les responsables de la fouille¹⁹⁶⁴ – : un enclos trapézoïdal, dont les longs côtés sont bordés de diverses constructions, est tout à fait comparable à celui de Richebourg (S.118) ou à Erceville (S.208), pour ne s'en tenir qu'aux autres *villae* équipées d'un lieu de culte¹⁹⁶⁵. La *pars urbana*, qui n'a pas été étudiée, serait alors localisée à l'extrémité nord-est de la cour.

1961. Jalmain, 1976 ; Lelong, 2011.

1962. Chesnoy, 2010.

1963. Pouille, 2006a et b.

1964. Renard, David (dir.), 1997.

1965. Barat, 1999 ; Barat, 2007, p. 290-302 ; Godefroy, 2011. Voir aussi, pour ce type de configuration propre aux *villae* des provinces gauloises et germaniques, Ferdière *et al.*, 2010.

▪ L'implantation de l'espace culturel au sein de l'établissement : des configurations variées

D'un point de vue général, l'observation de la position du ou des temples au sein ou en lisière de l'établissement révèle des configurations très variées, qui transcrivent les liens plus ou moins étroits que l'on a souhaité instaurer entre les dieux, les propriétaires de la demeure principale et, souvent, les autres habitants du domaine (tabl. XXXVI et fig. 370 à 376).

La volonté de bâtir un édifice de culte au plus près de la résidence aristocratique est manifeste dans plusieurs cas (fig. 370 et 371). À Erceville¹⁹⁶⁶ (S.208), il prend ainsi place dans l'angle nord-ouest de la cour de la *pars urbana*, bordée sur trois côtés de portiques ainsi que, à l'est, par une série d'appartements et, au sud, par un probable ensemble thermal. L'établissement de Viabon¹⁹⁶⁷ (S.129) paraît plus modeste et présente une configuration plus originale, puisque ce qui s'apparente au cœur de l'habitat est circonscrit par une enceinte de plan polygonal. Cependant, l'emplacement du temple rappelle celle de l'exemple précédent : il occupe manifestement la moitié occidentale d'une cour, dont l'ampleur semble limitée. Si les édifices D et E de la *villa* de Bais (S.183) correspondent bien à des

1966. Godefroy, 2011.

1967. Le plan a été dressé par l'auteur de ces lignes, à partir de divers clichés pris par A. Lelong entre 1989 et 2008 (cf. la bibliographie réunie dans la notice du site : S.129).

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Villa avérée ?	Surface estimée de la villa	Surface de l'enclos résidentiel	Surface des bâtiments de la pars urbana	Présence de thermes	Position au sein de l'établissement	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie de l'établissement rural	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.13	Coulombiers	La Haute Folie	0	Oui	Non	5 600 m ²	5 600 m ²	Non identifiés	-	Dans l'enclos résidentiel, le long d'un mur de clôture	-	II-1b	-	B1a	+/- 170 m ²	-	I ^{er} - II ^e s. (?)	?	Sanctuaire privé
S.39	Saint-Denis-du-Maine	La Grillère	2	Oui	Non	?	> 3 000 m ²	?	-	Dans l'enclos résidentiel, près de la demeure principale (?)	2	II-3b	-	- A : B1a - B : A3a	- A : 46 m ² - B : 7 m ²	-	I ^{er} - IV ^e s.	Troisième quart du I ^{er} s. - III ^e s. ou IV ^e s.	Sanctuaire privé
S.62	Guichainville	Le Long Buisson	2	Non	Oui	6,4 ha	3 500 m ²	300 m ²	-	Dans un enclos rassemblant diverses activités (?), accolé à l'espace résidentiel	-	III-2c ?	-	- A (?) : A2a - B : A1c	- A (?) : 36 m ² - B : 20 m ²	-	Milieu du I ^{er} s. - début du III ^e s.	- A (?) : milieu du I ^{er} s. - début du III ^e s. ? - B : II ^e - III ^e s. ?	Sanctuaire privé
S.93	Barmainville	Le Parquet	0	Oui	Oui	?	< 10 000 m ²	?	-	Dans l'enclos résidentiel, près de la demeure principale	-	II-1b	-	B1a	?	-	?	?	Sanctuaire privé
S.104	Conan	Véniel	0	Non	Oui	> 3 ha	+/- 11 600 m ²	Indéterminée (cour à péristyle)	Oui ?	Dans l'angle d'une cour accolée à l'enclos résidentiel	-	II-1b	-	B1a ?	+/- 120 m ²	-	?	?	Sanctuaire privé
S.107	Gouillons	Les Hauts de Chatenay	0	Oui	Non	> 1 ha	?	Non identifiés	-	À moins de 100 m à l'est-nord-est	-	II-1a	-	B1a	+/- 145 m ²	-	?	?	Sanctuaire privé
S.118	Richebourg	La Pièce du Fient	3	Oui	Oui	?	?	?	-	À 10 m à l'ouest de l'enclos résidentiel	1	II-1b	-	- A1 : A1a	- A1 : 38 m ²	-	2 ^{de} moitié du I ^{er} s. av. n. è. - 1 ^e moitié du I ^{er} s. de n. è.	Fin du I ^{er} s. av. n. è. ou début du I ^{er} s. de n. è. - I ^{er} s. de n. è. ?	Sanctuaire privé
S.118	Richebourg	La Pièce du Fient	3	Oui	Oui	9 ha	+/- 5700 m ²	710 m ²	Oui	Dans la cour des dépendances, à 10 m de l'enclos résidentiel	2	II-3b	-	- A2 : B1a - B à D : A1a	- A2 : 163 m ² - B : 11 m ² - C : 6 m ² - D : 9 m ²	-	1 ^e moitié du I ^{er} s. - 2 ^{de} moitié du III ^e s. ou début du IV ^e s.	I ^{er} s. - milieu du III ^e s. ?	Sanctuaire privé
S.120	Saint-Martin-de-Bréthencourt	Les Châtelliers	1	Non	Oui	> 3,7 ha	> 9 000 m ²	Indéterminée (cour à péristyle)	Oui	Dans une cour abritant aussi un grand édifice thermal	-	II-1b	-	B6 ?	+/- 100 m ²	-	III ^e - IV ^e s. ?	?	Sanctuaire privé

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des don- nées	Sanctuaire avéré ?	Villa avé- rée ?	Surface estimée de la villa	Surface de l'enclos résidentiel	Surface des bâtiments de la <i>pars</i> urbana	Pré- sence de thermes	Position au sein de l'établissement	Phase	Type d'orga- nisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remar- quables	Chrono- logie de l'établisse- ment rural	Chronologie du sanctuaire	Interpré- tation proposée
S.123	Souzy-la-Briche	La Cave Sarrazine	1	Non	Oui	> 5 ha	> 11 000 m ²	Indéterminée (cour à péristyle)	Oui	Dans la cour des dépendances, à environ 20 m de la <i>pars urbana</i>	-	II-1b	-	B4	+/- 380 m ²	-	2 ^{de} moitié du I ^{er} s. - fin du IV ^e s. ou 1 ^{er} moitié du V ^e s.	?	Sanctuaire privé
S.126	Toury	La Butte de l'Orme Belet	0	Oui	Oui	> 3,5 ha	?	Indéterminée (cour à péristyle)	Oui ?	À 200 m au nord-ouest de la <i>pars urbana</i>	-	II-1c	+/- 2 600 m ²	B1b	+/- 170 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé	I ^{er} s. av. n. è. (?) - IV ^e ou VI ^e s.	I ^{er} s. av. n. è. - IV ^e s. (?)	Sanctuaire privé
S.129	Viabon	Les Cinquante-Deux Mines	0	Oui	Oui	> 1,5 ha	+/- 6 200 m ²	> 1 000 m ²	-	Dans la cour centrale	-	II-1b	-	B1a	+/- 120 m ²	-	?	?	Sanctuaire privé
S.142	Damblainville	Monts d'Éraines	0	Oui	Oui	> 1,5 ha	5 200 m ²	?	Oui ?	À 60 m à l'est de la <i>pars urbana</i>	-	II-2	-	B1a	+/- 155 m ²	Bâtiment de plan rectangulaire	Milieu du I ^{er} s. - 2 nd tiers du IV ^e s. (?)	?	Sanctuaire privé
S.155	Crouy-sur-Ourcq	Monte à Peine	0	Oui	Oui	> 1 ha	?	?	-	À une cinquantaine de mètres au sud de la <i>pars urbana</i> ?	-	II-1a ?	-	B1a	+/- 225 m ²	-	I ^{er} s. av. n. è. - II ^e s. de n. è. (?)	?	Sanctuaire privé
S.157	Mareuil-lès-Meaux	La Grange du Mont	2	Oui	Oui	> 2,5 ha	?	?	-	À 30 m (?) au sud-ouest de la	-	?	-	- A : A1a - B (?) : A1a	- A : 19 m ² - B (?) : 22 m ²	-	I ^{er} s. - milieu du IV ^e s.	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - 2 nd quart du IV ^e s. ?	Sanctuaire privé
S.171	Motreff	Kergaravat	0	Oui	Non	?	> 1 500 m ²	Non identifiés	-	Dans un enclos accolé au nord de la <i>pars urbana</i> ?	-	II-1c ?	?	B1a	+/- 100 m ²	-	I ^{er} - III ^e s. (?)	?	Sanctuaire privé
S.174	Plomelin	Le Pérennou	0	Non	Oui	?	?	480 m ²	Oui	À 50 m au sud-est de la demeure principale	-	II-1b	-	A1c	35 m ²	-	I ^{er} - III ^e s.	?	Sanctuaire privé
S.178	Rosporden	La Grande Boissière	0	Oui	Non	> 8 000 m ²	?	Non identifiés	-	Au nord de la <i>pars urbana</i> ?	-	II-1c	378 m ²	B1 ou B3 ?	> 30 m ²	Tripotique ?	?	?	Sanctuaire privé

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Villa avérée ?	Surface estimée de la villa	Surface de l'enclos résidentiel	Surface des bâtiments de la pars urbana	Présence de thermes	Position au sein de l'établissement	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie de l'établissement rural	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
						?	4 400 m ²	Non identifiés	-	Dans une enceinte fossoyée au sud-est de l'enclos résidentiel	1	?	655 m ²	?	?	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 1 ^{re} moitié du I ^{er} s. de n. è.	Idem	
S.183	Bais	Le Bourg Saint-Pair	3	Oui	Oui	?	4 100 m ²	Non identifiés	-	Dans une enceinte fossoyée au sud-est de l'enclos résidentiel	2	III-2c ?	1 050 m ²	- A (?) : B1a - B (?) : A2c	- A (?) : 76 m ² - B (?) : 54 m ²	-	Milieu du I ^{er} s. - fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s.	Idem	Sanctuaire privé
						> 1,7 ha	+/- 5 000 m ²	445 m ²	-	Dans une enceinte au sud-est de l'enclos résidentiel	3	III-2c	+/- 875 m ²	- A (?) : B1a - C (?) : A1a	- A (?) : 76 m ² - C (?) : 23 m ²	-	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - III ^e s. (?)	Idem	
S.187	Montgermont	Les Petits Prés	2	Non	Oui	?	+/- 7 900 m ²	460 m ²	Oui ?	Dans l'enclos résidentiel, à 7 m au sud-ouest de la demeure principale	-	II-1b	-	A1c	27 m ²	-	Milieu du II ^e s. - début du IV ^e s.	?	Sanctuaire privé
S.191	Nouvoitou	Ville Neuve	0	Oui	Oui	?	> 3 500 m ²	+/- 400 m ²	-	En bordure sud-ouest de la cour centrale	-	II-1b	-	B1a	+/- 180 m ²	-	I ^{er} - III ^e s. (?)	?	Sanctuaire privé
S.192	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	La Guyomerai	1	Oui	Oui	> 4 ha	+/- 6 000 m ²	Indéterminée (cour à péristyle)	Oui	Dans un enclos accolé à l'est de la <i>pars urbana</i>	3-6	II-1c	> 800 m ²	B1a	109 m ²	Bâtiment d'usage indéterminé ?	I ^{er} s. - 2 ^{nde} moitié du II ^e s. ou 1 ^{re} moitié du III ^e s.	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - fin du II ^e s.	Sanctuaire privé
S.200	Beaune-la-Rolande	Montvilliers	0	Oui	Oui	?	+/- 12 000 m ² ?	Non identifiés	-	Dans l'enclos résidentiel ?	-	II-1b	-	B1a	+/- 170 m ²	-	?	?	Sanctuaire privé
S.201	Boiscommun	Les Sommeries	1	Non	Oui	> 4 ha	+/- 9 600 m ²	Indéterminée (cour à péristyle)	Oui ?	Dans une enceinte accolée au sud de l'enclos résidentiel	-	II-1b	-	B5 ?	+/- 400 m ²	-	II ^e ou I ^{er} s. av. n. è. - V ^e s. de n. è.	?	Sanctuaire privé
S.206	Corbeilles	Franchambault	2	Non	Oui	?	> 2 500 m ²	130 m ²	-	Dans l'enclos résidentiel, à 11 m au sud de la demeure	-	II-1b	-	A1a ?	11 m ²	-	1 ^{re} moitié du I ^{er} s. - fin du II ^e s. ou III ^e s.	2 ^{nde} moitié du I ^{er} s. - fin du II ^e s. ou III ^e s. (?)	Sanctuaire privé

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Villa avérée ?	Surface estimée de la villa	Surface de l'enclos résidentiel	Surface des bâtiments de la pars urbana	Présence de thermes	Position au sein de l'établissement	Phase	Type d'organisation spatiale	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Chronologie de l'établissement rural	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.208	Erceville	Climat d'Annemont	1	Oui	Oui	8,5 ha	+/- 6 000 m ²	+/- 1 100 m ²	Oui	Dans la cour à péristyle	-	II-1b	-	B1a	+/- 255 m ²	-	I ^{er} - IV ^e s.	?	Sanctuaire privé
S.220	Pannes	Le Clos du Détour	2	Oui	Oui	> 2 ha	?	Non identifiés	Oui	Au centre de la cour des dépendances	-	III-2b	-	- A : B1b - B : B1a - C à E : A1a - F : A2a ?	- A : 265 m ² - B : 144 m ² - C : 34 m ² - D et E : 4 m ² - F : 20 m ²	-	Années 40 - première moitié du IV ^e s.	?	Sanctuaire privé
S.228	Sermaises	La Guyonne	0	Oui	Oui	?	?	Indéterminée (cour à péristyle)	-	Dans la cour à péristyle	1 2	II-1b III-1a	- -	- A : B1a - B et C : B1a	? ?	- -	? ?	? ?	Sanctuaire privé
S.233	Villeperrot	Le Bas des Piats	0	Oui	Oui	+/- 8 ha	?	> 1 000 m ² (cour à péristyle)	-	À une dizaine de mètres à l'ouest de la <i>pars urbana</i>	-	II-2	-	B1a	+/- 195 m ²	Bâtiment de plan rectangulaire	I ^{er} - IV ^e s. (?)	?	Sanctuaire privé
S.247	Saint-Patrice	Tiron	3	Oui	Oui	> 5 500 m ²	?	175 m ²	Oui	Dans un enclos à l'est de la <i>pars urbana</i>	-	II-1c	75 m ²	A1a	7 m ²	-	2 nd e moitié du I ^{er} s. - début du III ^e s.	Idem ?	Sanctuaire privé
S.270	Venables	Les Marnières	0	Oui	Oui	> 6 ha	> 4 500 m ²	Indéterminée (cour à péristyle)	-	Sur l'un des longs côtés de la cour des dépendances, à 200 m au sud-est de la <i>pars urbana</i>	-	II-1b	-	B1a	+/- 195 m ²	-	?	?	Sanctuaire privé
S.272	Carnac	Les Bosseno	0	Oui	Oui	> 4 000 m ²	?	585 m ²	Oui	En bordure septentrionale de la cour centrale	-	II-1b	-	B1a	105 m ²	-	2 nd âge du Fer - Antiquité tardive	?	Sanctuaire privé

Tabl. XXXVI : caractéristiques principales des sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'une villa. Réal. S. Bossard.



Fig. 370 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé au sein même de la cour de la pars urbana.

Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

temples (cf. *supra*, 5.2.2.1), la situation est comparable : le ou les édifices de culte seraient installés dans la cour résidentielle, à quelques mètres de la demeure, qui s'inscrit ici dans un seul corps de bâtiment¹⁹⁶⁸.

Pour ces exemples, les temples sont avant tout accessibles à la famille qui réside au sein de la *pars urbana* et à ses invités ; aucun péribole n'a alors été aménagé pour les isoler de l'établissement – à moins de restituer des clôtures de bois, des murets ou des haies n'ayant laissé aucune trace

archéologique – et les dieux semblent alors accorder leur protection à l'ensemble de l'espace habité et enclos. Des comparaisons pertinentes peuvent être effectuées avec les établissements de Montgermont¹⁹⁶⁹ (S.187) et de Plome-lin¹⁹⁷⁰ (S.174), même si la reconnaissance d'un temple est incertaine (cf. *infra*) et que, pour ce dernier cas, aucune enceinte n'a été à ce jour identifiée autour de la *pars urbana*.

Dans d'autres habitats avérés ou probables, carac-

1969. Le Martret *et al.*, 2015.

1970. Arramond *et al.*, 2013.

1968. Pouillé (dir.), 2011.

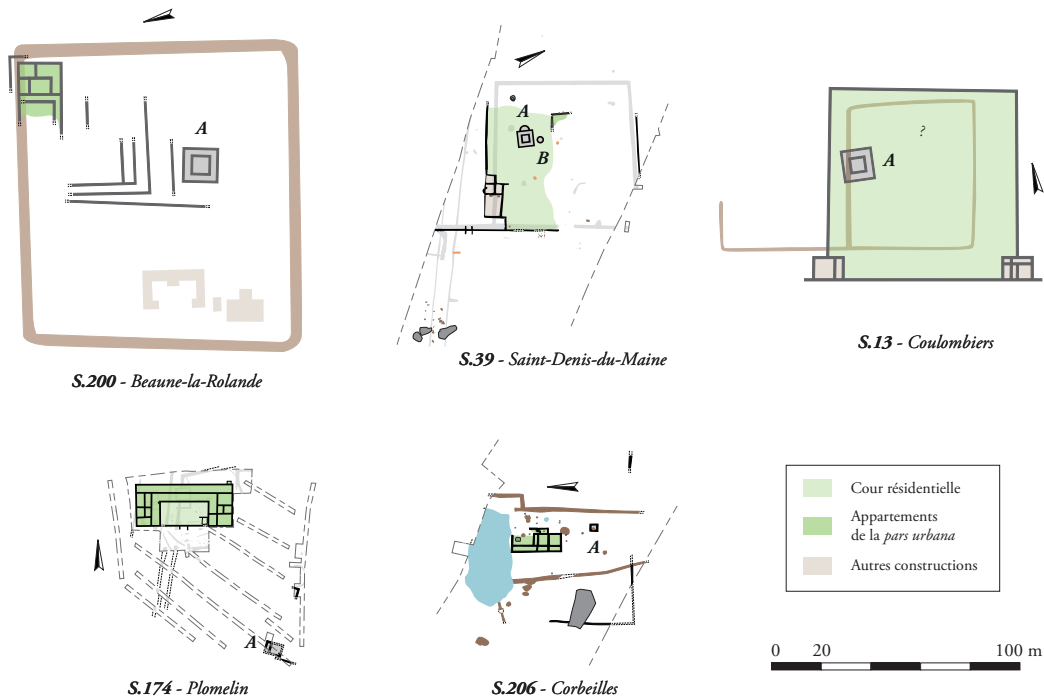


Fig. 371 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé à proximité de la résidence principale.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

térisés par des dimensions moindres et par un bâtiment résidentiel moins imposant – du moins lorsqu'il a été reconnu –, le temple peut aussi avoir été édifié au sein du seul enclos identifié, généralement le long de l'un de ses côtés : une telle disposition peut être envisagée à Saint-Denis-du-Maine¹⁹⁷¹ (S.39), à Corbeilles¹⁹⁷² (S.206), à Coulombiers¹⁹⁷³ (S.13) et peut-être à Barmainville¹⁹⁷⁴ (S.93). Au sein des petites villae de Nouvoitou¹⁹⁷⁵ (S.191) et de Carnac¹⁹⁷⁶ (S.272), le temple a été bâti sur l'un des côtés d'une cour réunissant les composantes de la *pars urbana* – voire de la *pars rustica* ? –, assurant ainsi un accès pratique depuis la résidence (fig. 372).

À l'opposé, dans d'autres habitats, l'espace cultuel est intégré à la cour des dépendances, où il occupe parfois une place de choix (fig. 372) ; son accès ne semble pas avoir été réservé à la famille aristocratique, puisqu'il ouvre sur un espace polyvalent, où réside probablement une partie des travailleurs du domaine. L'exemple de Pannes¹⁹⁷⁷ (S.220) est significatif : plusieurs temples et édifices ont été implantés dans la partie centrale d'une cour trapézoïdale, dans un espace délimité par une clôture de bois (cf. *infra*). Son entrée est vraisemblablement localisée à quelques mètres à l'arrière de l'accès principal de la villa, tandis que les autres

constructions de la *pars rustica*, ainsi que des thermes bâtis dans l'angle oriental de la cour, ont été répartis sur les longs côtés du trapèze. Les temples devaient ainsi s'imposer à la vue des visiteurs, lorsqu'ils pénétraient dans l'enceinte de la villa, tandis que la *pars urbana*, située à plus d'une centaine de mètres au nord-ouest, devait apparaître à l'arrière-plan. Une telle mise en scène a probablement été recherchée, aussi, à Souzy-la-Briche¹⁹⁷⁸ (S.123), si l'interprétation d'un temple est correcte pour un grand bâtiment de plan circulaire, déjà évoqué (cf. *supra*, fig. 367) : celui-ci est situé à quelques mètres en avant de la *pars urbana* et peut-être au fond d'une vaste cour qui se déploierait au sud de cette dernière. À Richebourg¹⁹⁷⁹ (S.118), le secteur à vocation religieuse a également été placé près de l'entrée de l'enclos résidentiel, dans la vaste cour de plan trapézoïdal, mais il est décalé au sud-ouest du porche marquant l'accès au cœur de l'habitat et n'est donc pas placé dans son axe. Le maître des lieux n'avait qu'à parcourir quelques dizaines de mètres, depuis la porte menant à sa demeure, pour rejoindre les temples, qui étaient vraisemblablement fréquentés, aussi, par les autres habitants du domaine (*infra*, fig. 377). Quant au temple de Venables¹⁹⁸⁰ (S.270), il s'insère parmi les multiples constructions flanquant la grande cour agricole, à 200 m au sud-est de la *pars urbana*. Enfin, à Sermaises¹⁹⁸¹ (S.228), la zone des temples est sise dans une vaste cour autour de laquelle se déploient de multiples

1971. Séris (dir.) 2015.

1972. Poitevin, 2015.

1973. Archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entité archéologique n° 72 097 0013.

1974. Lelong, 2011.

1975. Gautier *et al.*, 2019, p. 248-249.

1976. Miln, 1877.

1977. Renard, David (dir.), 1997

1978. Piozzoli *et al.*, 2015.

1979. Barat, 1999 ; Barat, 2007, p. 290-302.

1980. Provost, Archéo 27 (dir.), 2019, p. 692.

1981. Cliché Ph. Besse, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, entité archéologique n° 45 310 0005.

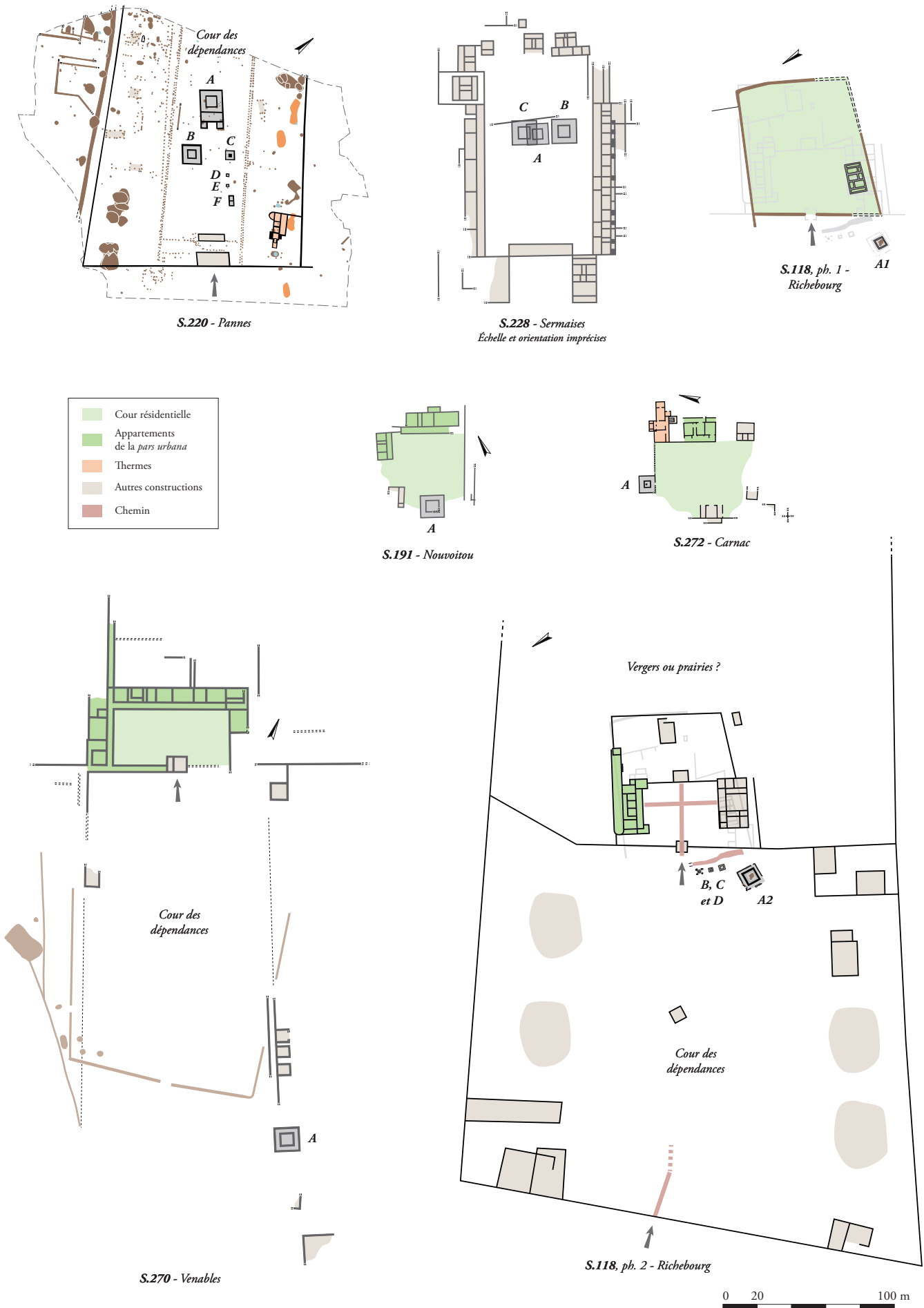


Fig. 372 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé à proximité de la résidence principale ou dans la cour agricole, avec les autres dépendances. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

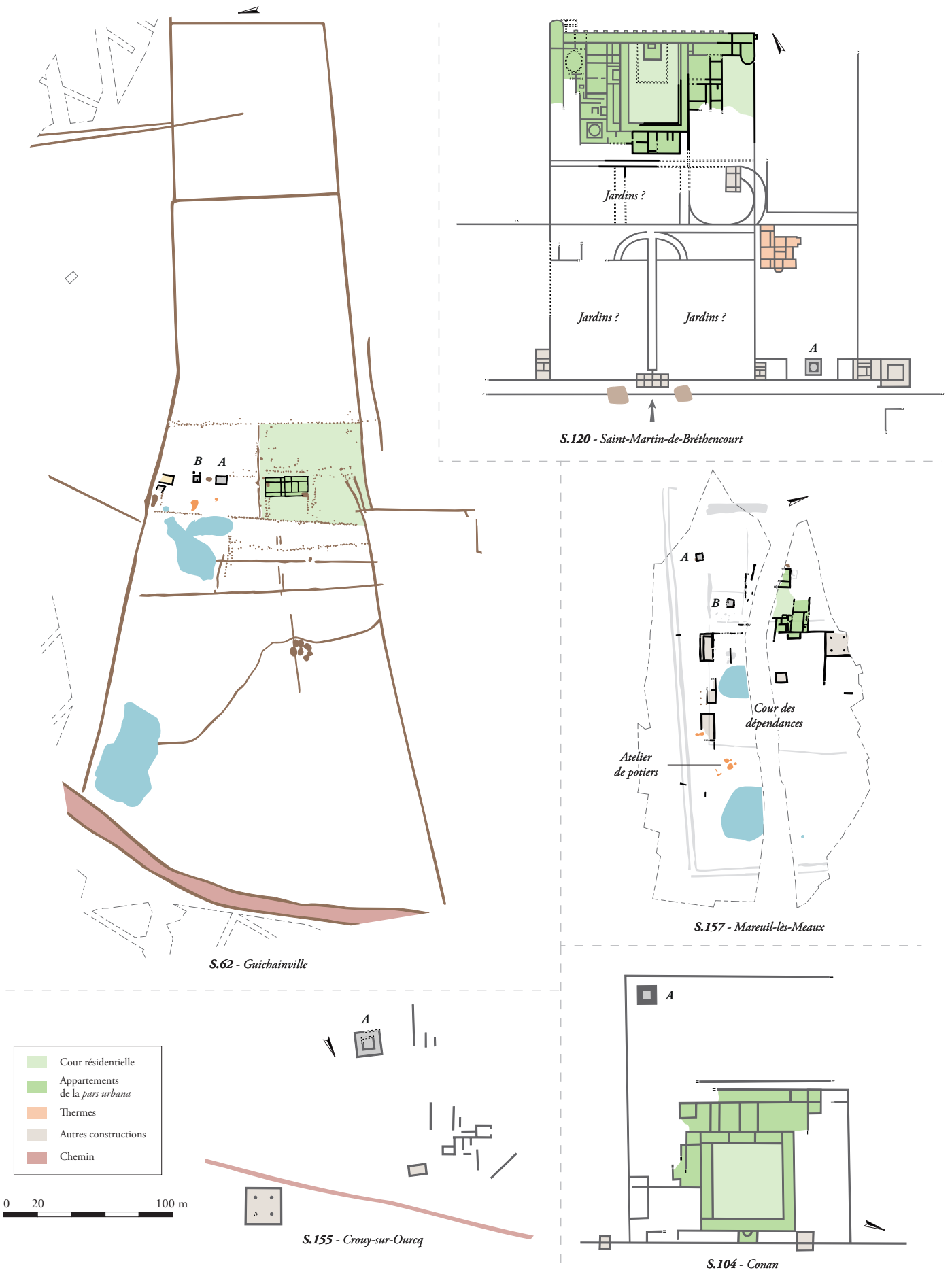


Fig. 373 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé dans un espace distinct de la cour résidentielle. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.



Fig. 374 : plan de villae équipées d'un temple qui est doté de son propre péribole, ou aménagé à l'extérieur de la cour résidentielle.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

constructions, relevant probablement à la fois des quartiers résidentiels du maître et des dépendances utiles au fonctionnement du domaine.

Dans plusieurs *villae*, le temple, dont l'identification est toutefois hypothétique (cf. *infra*), a pu avoir été construit dans une cour voisine de celle qui abrite la résidence principale, parfois avec d'autres aménagements qui ne relèvent pas, *a priori*, d'un sanctuaire (fig. 373). C'est le cas d'un possible édifice de culte – ou d'un bassin – aménagé en bordure sud-ouest de l'un des espaces à ciel ouvert de la vil-

la de Saint-Martin-de-Bréthencourt¹⁹⁸² (S.120), tandis que son angle nord-ouest est occupé par un imposant édifice thermal. À Boiscommun¹⁹⁸³ (S.201), l'éventuel temple de plan polygonal (cf. *supra*, 5.2.2.1) est localisé à l'extrémité orientale d'une cour prolongeant au sud les bâtiments de la *pars urbana* ; d'autres constructions, difficilement interprétables à partir des résultats de prospections géophysiques et aériennes, semblent avoir pris place à ses côtés. De même, un édifice de plan centré et carré – temple ou monument

1982. Gauduchon, 2015.

1983. Morin *et al.*, 2017.

funéraire ? – a été aménagé dans l'angle méridional d'une grande enceinte englobant le secteur résidentiel de la *villa* de Conan¹⁹⁸⁴ (S.104), qui a pu accueillir, comme à Bois-commun, des jardins. À Guichainville¹⁹⁸⁵ (S.62), les deux possibles temples sont au centre d'un enclos, délimité par une série de fossés et de clôtures en bois, dont la surface est équivalente à celle de la cour encadrant la demeure, accolée au sud ; d'autres modestes constructions, un puits et des fours ont aussi pris place au sein du même espace enclos, mais ils sont peut-être antérieurs ou postérieurs aux édifices centraux.

Plus rarement, l'aire sacrée peut avoir été délimitée par sa propre enceinte, que l'on peut alors qualifier de péribole, tout en étant placée à proximité de l'enclos résidentiel (fig. 373 et 374). À Bais (S.183) et à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192) – comme à Prégilbert¹⁹⁸⁶ (Yonne), sur le territoire des Éduens –, le sanctuaire est au demeurant localisé à la charnière entre la *pars urbana* et la cour agricole, et était peut-être accessible directement depuis une voie qui longe l'établissement à l'est¹⁹⁸⁷. Ils se caractérisent ainsi par un rapport privilégié avec la *pars rustica* et le domaine, tout en étant à proximité de la résidence principale¹⁹⁸⁸ (*infra*, fig. 381). Un tel lien est moins évident à Mareuil-lès-Meaux¹⁹⁸⁹ (S.157), étant donné que le ou les *cellae* ont été construites en retrait de la cour des dépendances, dans un espace bordant au sud la *pars urbana*, de même qu'à Saint-Patrice¹⁹⁹⁰ (S.237), où les dépendances semblent avoir été concentrées au nord de la cour résidentielle, tandis que le petit sanctuaire prend place au-delà de portiques, à l'est de celle-ci. Il est possible que des fossés, perceptibles sur des clichés aériens, aient délimité la cour entourant le temple de Motreff¹⁹⁹¹ (S.171), localisé au nord de l'enceinte principale, maçonnée. De même, aucune limite n'a été perçue à Damblainville¹⁹⁹² (S.142) ni à Villeperrot¹⁹⁹³ (S.233), où le bâtiment de culte, associé à un autre édifice (cf. *infra*), est à quelques dizaines de mètres de la *pars urbana*. Toutefois, pour ces deux sites non fouillés, comme à Crouy-sur-Ourcq¹⁹⁹⁴ (S.155) le système de clôture n'a peut-être pas été mis en évidence (cf. *infra*). La position du temple de Villeperrot, à l'ouest de la *pars urbana* – tandis que la cour des dépendances se développe probablement au nord-est, de l'autre côté – rappelle d'ailleurs celle du bâtiment de culte

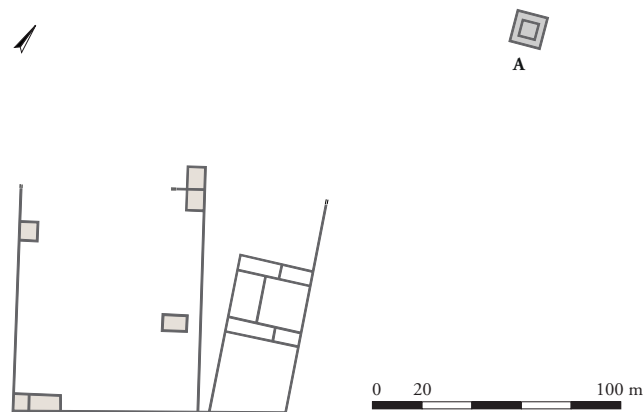


Fig. 375 : plan de la probable villa et du temple des Hauts de Chatenay à Gouillons (Eure-et-Loir ; S.107).

Réal. S. Bossard, d'après Jalmain, 1994, p. 20.

de la *villa* de Fain-lès-Montbard¹⁹⁹⁵ (Côte-d'Or), en territoire éduen. Notons aussi que les temples de Damblainville et de Crouy-sur-Ourcq ont été installés en rebord de plateau : une certaine visibilité depuis les terres environnantes a probablement été recherchée, au détriment d'une construction en bordure immédiate de l'habitat.

Enfin, les sanctuaires de Gouillons¹⁹⁹⁶ (S.107) et de Toury¹⁹⁹⁷ (S.126) ont été établis à l'écart de l'habitat, à 100 m au nord dans le premier cas et à 200 m au nord-ouest dans le second, qui correspond d'ailleurs à une luxueuse *villa* (fig. 375 et fig. 376). La proximité relative de l'établissement rural, ici comme à Boncourt-le-Bois¹⁹⁹⁸ (Côte-d'Or) ou à Levet¹⁹⁹⁹ (Cher), pour d'autres cités des Gaules romaines, laisse toutefois penser que le bâtiment de culte en dépend, mais on ne peut déterminer les causes d'un tel éloignement.

▪ Des équipements relativement modestes

Ainsi, rares sont les sanctuaires domaniaux dont la cour sacrée est délimitée par une enceinte qui lui est propre (tabl. XXXVI) : un péribole fossoyé ou maçonné n'a été clairement identifié que pour cinq sites – à Toury (S.126), Rosporden (S.178), Bais (S.183), Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192) et Saint-Patrice²⁰⁰⁰ (S.237). Tandis qu'à Bais se succèdent deux états fossoyés puis un dernier « mixte », associant des tronçons maçonnés et des fossés – ainsi que des haies ? –, de même qu'à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (cf. *supra*, 3.1.1.2), les autres exemples se caractérisent par la présence exclusive de murs d'enceinte. Aussi, il est inté-

1984. Delétang, Leymarios, 2005, p. 89.

1985. Guillier, Lourdeau (dir.), 2006.

1986. Delor (dir.), 2002, p. 544.

1987. Provost, 1990 ; Pouille (dir.), 2011 ; Simier (dir.), 2016.

1988. Mauger, 2018b, p. 343.

1989. Bet, Delage (dir.), 2008.

1990. Guiot, 2003.

1991. Gautier *et al.*, 2019, p. 76.

1992. Vipard, 2002 ; Desloges, 2011, p. 138.

1993. Nouvel, 2016, p. 191.

1994. Girot, Lecoœur, 2011.

1995. Goguey, Cordier, 2015, p. 172 et 264.

1996. Archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, entité archéologique n° 28 184 0016.

1997. Ferdière *et al.*, 2015.

1998. Goguey, Cordier, 2015, p. 266.

1999. Girond, 2015, vol. 1, p. 308.

2000. S.126 : Ferdière *et al.*, 2015 ; S.178 : Pouille (dir.), 2006a et b ; S.183 : Pouille (dir.), 2011, p. 148-170 ; S.192 : Provost, Le Bouteiller, 1986 et Provost, 1990 ; S.237 : Guiot, 2003.

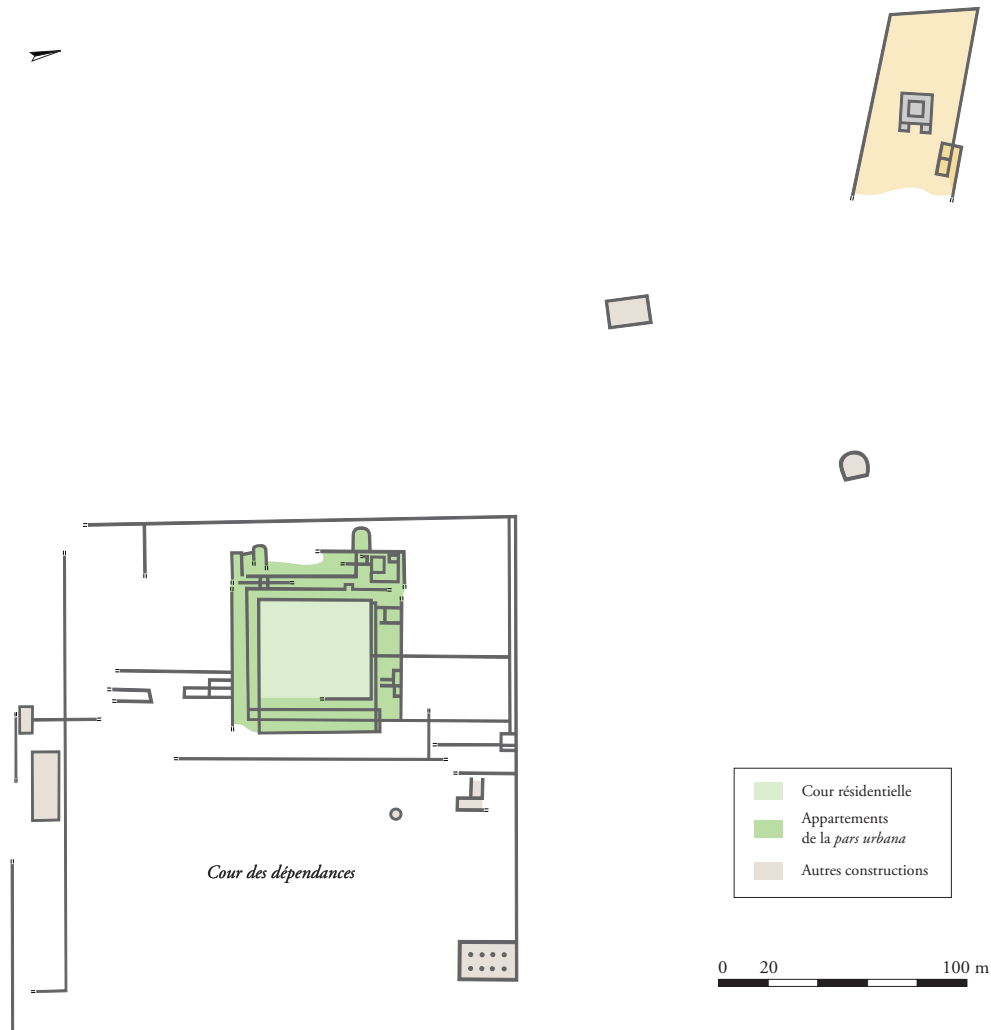


Fig. 376 : plan de la villa et du sanctuaire de la Butte de l'Orme Belet à Toury (Eure-et-Loir ; S.126).

Réal. S. Bossard, d'après Ferdière et al., 2015, fig. 2.

ressant de noter que l'espace accueillant les temples et les édifices de Pannes²⁰⁰¹ (S.220) a manifestement été séparé du reste de la *pars rustica* par des rangées de poteaux qui supportent des clôtures en bois. La surface enclose est généralement peu importante : elle est inférieure à 1 000 m² – et ne couvre même que 75 m² à Saint-Patrice –, à l'exception des lieux de culte de Toury, qui se distingue au demeurant des autres par sa position en retrait du cœur de la *villa* (plus de 2 600 m²), et de Pannes (plus de 5 000 m²), où l'espace réservé aux temples n'a été qu'en partie bâti. Pour ce dernier site, il faut sans doute lier cette particularité à l'intention de mettre en valeur les édifices de culte, ainsi isolés, mais aussi la résidence principale, à l'arrière-plan (cf. *supra*).

L'adjonction de portiques bordant les côtés de la cour sacrée est un choix qui n'a été adopté qu'à Rosporden, où la présence d'une *porticus triplex* est vraisemblable. Pour autant, les galeries encadrant les cours résidentielles où ont été implantés d'autres bâtiments religieux ont aussi pu abriter, de manière occasionnelle, les dévots qui les

fréquentaient – à Erceville (S.208), à Sermaises (S.228) et peut-être à Viabon (S.129)²⁰⁰². Par ailleurs, l'entrée de la cour sacrée de Pannes est mise en valeur par un bâtiment de plan rectangulaire, que l'on retrouve également face aux temples de Damblainville (S.142) et de Villeperrot (S.233), où l'édifice est *a priori* dissocié de tout péribole – mais l'hypothèse de clôtures fossoyées ou en bois, à l'instar de Pannes, peut être émise pour ces deux sites connus uniquement grâce à des prospections aériennes. Ce type de constructions, qui n'est pas spécifique aux sanctuaires des *villae*, a pu servir à signaler l'accès principal du lieu de culte, mais aussi à accueillir plusieurs dizaines de célébrants au cours de certaines cérémonies, tels les banquets sacrés (cf. *supra*, 3.1.4.2). À l'exception de ces ouvrages, rares sont les autres types de constructions identifiés aux abords des temples et qui pourraient être liés aux activités religieuses : seuls quelques bâtiments divisés en plusieurs pièces, dont la fonction n'est pas connue, flanquent les aires sacrées de Toury et de Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Sur ce dernier

2001. Renard, David (dir.), 1997.

2002. Godefroy, 2011 ; Fr. Besse, in archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, entité archéologique n° 45 310 0005 ;

Image protégée, non consultable en ligne

Fig. 377 : évocation graphique de la pars urbana et du sanctuaire de la Pièce du Fient à Richebourg (Yvelines ; S.118).
Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance.

site, les salles bordent l'une des ailes de la *pars urbana* et il est aussi possible qu'elles constituent une extension de celle-ci, plutôt que des dépendances du sanctuaire²⁰⁰³.

Les temples constituent les édifices les mieux documentés et les plus aisément identifiables de ces sanctuaires, malgré l'arasement prononcé de la plupart d'entre eux et les difficultés liées à l'interprétation de certaines architectures (cf. *supra*, 5.2.2.1). Alors que dans la majorité des cas, un seul bâtiment de culte a été dressé dans l'enceinte de la *villa* ou à ses abords, quelques établissements ont été dotés de temples multiples. Les espaces cultuels de Richebourg (S.118) et de Pannes (S.220) sont dominés par un bâtiment de culte principal, comportant une *cella* et une galerie périphérique (de type B1a ou B1b, cf. *supra*, 3.1.2.1), de dimensions relativement grandes (respectivement 163 m² et 265 m²). Près de cet édifice, où prend sans doute place la divinité majeure du sanctuaire, ont été bâtis plusieurs édicules (A1a ou A2a) – trois à Richebourg (fig. 377) et quatre, accompagnés d'un autre temple pourvu d'un déambulateur (B1a), à Pannes. Dans l'enclos de Bais (S.183, ph. 2 et 3 ?), il est également probable qu'auprès d'un édifice (A) de type B1a, aient été construits successivement deux *sacella* de plan carré (B, de type A2c puis C, de type A1a). À Saint-Denis-du-Maine²⁰⁰⁴ (S.39), un édicule de plan circulaire (B), avoisinant le temple principal (A), a aussi pu constituer une chapelle. À Sermaises (S.228), trois temples carrés, éga-

lement de type B1a, appartiennent manifestement à deux phases de construction : à un premier bâtiment (A), ont vraisemblablement succédé deux nouveaux édifices (B et C), à peine plus grands et de même module, que l'on a disposés l'un à côté de l'autre (cf. *supra*, fig. 49). Par ailleurs, il est impossible de déterminer si la *villa* de Mareuil-lès-Meaux (S.157) a été pourvue, dans un espace localisé au sud de la *pars urbana*, d'une ou de deux *cellae* : si l'identification d'un édicule carré (A) à une chapelle est assurée en raison de la découverte d'un nombre important de monnaies (cf. *infra*), la fonction d'une autre petite construction (B), distante de 26 m, de même plan et de dimensions similaires, n'est pas connue²⁰⁰⁵. Enfin, à Guichainville (S.62), l'interprétation religieuse paraît plausible pour l'édicule B, dont l'entrée est encadrée par deux supports – une paire de colonnes ? – et qui abritait probablement une effigie divine installée au pied de son mur occidental (cf. *supra*, 3.1.2.1, type A1c), tandis qu'elle est plus incertaine pour la construction A, de plan rectangulaire²⁰⁰⁶.

L'analyse du plan des édifices de culte et, lorsqu'elle est renseignée, de leur élévation, témoigne de la mise en œuvre d'architectures et de matériaux variés (tabl. XXXVI et cf. *supra*, 3.1.2.1). Les simples *cellae* de plan carré ou rectangulaire (A1a et A2a) et peut-être circulaire (A3a), de petites dimensions – soit moins de 50 m² –, sont relativement fréquentes, puisqu'elles apparaissent sur huit sites. Pour partie

2003. Provost, Le Bouteiller, 1986.

2004. Sérís (dir.), 2015.

2005. Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 235-248.

2006. Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 141-152.



Fig. 378 : cliché des vestiges de l'édifice interprété comme l'hypothétique temple de la villa des Petits Prés à Montgermont (Ille-et-Vilaine ; S.187).
In Le Martret et al., 2015, p. 117, fig. 9



Fig. 379 : vue aérienne de la villa de la Cave Sarrazine à Souzy-la-Briche (Essonne ; S.123).
Cl. Fr. Besse (2011), in Piozzoli, 2015, p. 267, fig. 10.

construites en matériaux périssables à Richebourg – en ce qui concerne le premier état du grand temple *A1* et l'édicule *D* –, elles sont au contraire maçonnées dans les autres cas. En Bretagne et en Normandie – à Plomelin²⁰⁰⁷ (S.174), Bais, Montgermont²⁰⁰⁸ (S.187) et Guichainville –, de petits édifices (fig. 378), dont la surface s'échelonne entre 20 m² et 54 m², s'apparentent à des chapelles pourvues d'une *cella* et d'un porche ou d'un escalier de même largeur que la façade principale, bien que dans certains cas, d'autres hypothèses – telles celles de monuments funéraires ou d'annexes agricoles – pourraient aussi être proposées (cf. *supra*, 3.1.2.1, types A1c et A2c). Quoi qu'il en soit, ce type de plan semble n'avoir été que rarement adopté, au sein du territoire étudié, en dehors des sanctuaires des *villae*.

Les temples de plan carré, associant une *cella* centrale et une galerie périphérique, sont de loin de les plus nombreux – mais ce sont aussi des édifices dont l'identification est aisée, contrairement aux simples édicules (cf. *supra*, 5.2.2.1). Les formes les plus simples, dépourvues de porche (B1a ou B6) et généralement maçonnées, sont attestées au sein de vingt lieux de culte ; elles couvrent au sol une surface comprise entre 46 m² et 255 m², pour une moyenne voisine de 148 m² – soit une valeur proche de celle calculée pour l'ensemble des édifices de ce type (cf. *supra*, 3.1.2.1), bien que les édifices de culte de petite taille (Saint-Denis-du-Maine, Bais, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Carnac) soient ici bien représentés. Les temples reconnus à Saint-Denis-du-Maine et à Saint-Martin-de-Bréthencourt (S.120) se distinguent des autres par un plan inédit, comportant dans le premier cas une abside accolée au nord-ouest de la galerie périphérique et, dans le second, une *cella*

de plan circulaire, inscrite dans un déambulatoire de forme carrée – il n'est toutefois pas certain que cette construction, repérée au cours de survols aériens, soit bien un temple : implantée dans une cour accueillant aussi un bâtiment thermal et probablement accessible depuis le nord, il pourrait aussi s'agir d'un bassin²⁰⁰⁹. À Pannes et à Toury, deux temples de plan centré et carré, précédés d'un grand vestibule, pour le premier site, et de deux compartiments carrés – possibles bases de statues, encadrement d'un escalier, porches ou chapelles accolées ? – se caractérisent également un plan original (type B1b). Un dallage de calcaire et des enduits peints en rouge témoignent d'un décor relativement sobre à Pannes, tandis que des peintures rouges, ainsi que des plaques de marbre, ont aussi été signalées à Carnac²⁰¹⁰ (S.272).

Quant aux formes les plus monumentales, elles sont absentes de la plupart des *villae* : seuls les possibles temples de Souzy-la-Briche (S.123, de type B4) et de Boiscommun (S.201, de type B5), de plan circulaire et octogonal et d'une surface d'environ 380 m² et 400 m², correspondent à des ouvrages de très grandes dimensions. Les doutes émis au sujet de leur interprétation ont déjà été abordés (cf. *supra*, 5.2.2.1) et on ne peut donc affirmer qu'il s'agit bien de temples (fig. 379). En tout état de cause, ces constructions monumentales prennent place en bordure de l'espace résidentiel d'amples *villae* que l'on peut qualifier de palatiales (cf. *infra*) et, qu'elles correspondent ou non à des édifices de culte, elles ont sans aucun doute revêtu un caractère ostentatoire, destiné à afficher l'opulence du propriétaire des lieux.

Les architectures religieuses implantées au sein des

2007. Arramond et al., 2013, p. 34-36.

2008. Le Martret et al., 2015.

2009. Sérís (dir.), 2015, p. 137-141 ; Gauduchon, 2015, p. 79.

2010. Renard, David (dir.), 1997, p. 42 ; Miln, 1877, p. 139.

La céramique et la faune constituent les catégories de mobilier les plus fréquentes, même si les restes provenant des niveaux rattachés à l'aire sacrée n'ont été que rarement quantifiés ; les ossements d'animaux sont au demeurant mal conservés dans les quelques sanctuaires implantés sur le massif armoricain (cf. *supra*, 4.2.1.1). Pour autant, les débris de vaisselle en terre cuite, issus de formes variées, sont relativement abondants à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (*S.192*) et à Bais (*S.183*). Pour ce dernier site, ils proviennent tout particulièrement du comblement des fossés des deux premiers enclos et d'une fosse ayant livré plus de quatre cents restes, issus d'au moins douze vases, pour partie complets, de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. ; ces vestiges, associés à des rejets charbonneux, évoquent la tenue de sacrifices ou de banquets réunissant peut-être un petit nombre de convives²⁰¹⁵. Rappelons d'ailleurs la présence de salles ou de portiques, à proximité des temples des *villae* (cf. *supra*), qui ont pu constituer des lieux appropriés pour la réunion de dévots, notamment dans le cadre de repas sacrés.

La céramique, également présente sous une forme fragmentée à Saint-Patrice (*S.237*), côtoie ici des restes fauniques, pour certains détritiques et pour d'autres, relevant de trois squelettes complets de caprinés, inhumés dans autant de fosses – avec, pour deux d'entre eux, un vase complet²⁰¹⁶. Il est intéressant de noter que la mise en terre de dépouilles animales, rarement attestée en contexte de sanctuaire et inconnue dans les lieux de culte des agglomérations (cf. *supra*, 4.2.1.3), a aussi été pratiquée à Mareuil-lès-Meaux (*S.157*) : un autre squelette de jeune mouton a été découvert dans une fosse creusée au pied de l'édicule *A*, interprété comme une *cella*, tandis qu'un quartier de viande de poulet a été placé dans un autre creusement, réalisé à l'intérieur de la même construction ; d'autres morceaux de caprinés ont aussi été enfouis dans une fosse aménagée dans l'autre édicule (*B*), dont la fonction est plus incertaine²⁰¹⁷. Le sens de ces rites particuliers nous échappe, mais l'on peut supposer que les animaux domestiques, non consommés et non brûlés, qu'ils soient entiers ou représentés par des pièces de viande, ont été élevés au sein même de l'exploitation ; leur offrande pourrait avoir été motivée par des demandes en rapport avec la bonne productivité du domaine ou la vitalité du cheptel.

Parmi les autres types d'objets recensés, les monnaies occupent une place importante dans les assemblages de seulement deux ou trois sites²⁰¹⁸, à Richebourg (*S.118*), à

Mareuil-lès-Meaux (*S.157*) et peut-être à Carnac (*S.272*), où le contexte de découverte des treize monnaies n'est toutefois pas documenté²⁰¹⁹. Dans le premier cas, douze monnaies – relevant d'un lot à l'origine composé d'au moins trente monnaies, dont une part n'a pu être étudiée –, renvoient aux premiers temps de la fréquentation du sanctuaire, puisque le numéraire se compose essentiellement d'émissions gauloises et d'une pièce augustéenne, découvertes dans la *cella* la plus ancienne (*A1*) ou à ses abords immédiats. À Mareuil-lès-Meaux, les dépôts, manifestement plus tardifs – la plupart des 39 monnaies provenant de l'intérieur de l'édicule *A* ont été produites entre le II^e s. et le IV^e s. de n. è. – se concentrent également au sein d'une *cella*. Ces deux séries de monnaies témoignent probablement de la pratique de la *iactatio stipis*, consistant à jeter une pièce en direction d'une statue divine, qui n'est d'ailleurs pas exclusive aux temples des *villae* ; certaines monnaies de Mareuil-lès-Meaux, vraisemblablement fichées dans le sol, pourraient toutefois indiquer que d'autres gestes pouvaient être appliqués à l'adresse d'une divinité (cf. *supra*, 4.2.3.1). Si des collectes, au moyen de troncs monétaires, ont pu avoir été organisées au sein de ces lieux de culte, il n'en subsiste aucune trace, les pièces identifiées ne semblant pas avoir été destinées à être récupérées.

L'abondance des figurines en terre cuite dans certains espaces cultuels de *villae* de la péninsule armoricaine²⁰²⁰ a déjà été remarquée par plusieurs archéologues²⁰²¹. Cependant, ces petits objets ont aussi été retrouvés en grand nombre – en particulier dans cette même région – dans des lieux de culte localisés en contexte urbain et à l'écart des grands établissements ruraux (cf. *supra*, 4.2.2.1, *Figurines...*) : ils ne sont donc pas spécifiques aux sanctuaires domaniaux. Alors qu'aucun débris de figurine n'a été collecté au sein de la *villa* de Bais, ce sont respectivement 46 et 153 restes qui ont été inventoriés parmi le mobilier recueilli dans l'aire sacrée des espaces cultuels de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (*S.192*) et de Carnac (*S.272*), tandis qu'ils sont quasiment absents des autres secteurs de ces

Guichainville (Guillier, Lourdeau dir., 2006, p. 152) et à Corbeilles (Poitevin dir., 2007, p. 97). Pour ces exemples, on ne peut déterminer si la présence d'une quantité peu élevée de monnaies résulte d'offrandes individuelles ou bien de pertes.

2019. *S.118* : Barat, 1999, p. 125 ; *S.157* : B. Foucray, in Bet, Delage (dir.), 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135 ; *S.272* : Miln, 1877, p. 144-153.

2020. En dehors des deux sites évoqués, auquel on doit probablement rapprocher celui de Plouër-sur-Rance (*S.137*), probablement localisé à 350 m au sud-sud-ouest d'une probable *villa* et qui a livré 132 restes appartenant à un minimum de 70 objets (Menez dir., 1996, p. 76-78 et p. 194-195 ; *supra*, 4.2.2.1, *Figurines...*), seul le sanctuaire de l'établissement aristocratique de Richebourg (*S.118* ; Barat, 1999, p. 145 et 147, fig. 23) a permis de recueillir quelques fragments – au moins quatre – de figurines en terre cuite, représentant notamment Vénus anadyomène et une déesse-mère.

2021. Cf. notamment Talvas, 2007, vol. 1, p. 113-121 et Mauger, 2018b, p. 345-350.

2015. Pouille (dir.), 2011, p. 148-170 et p. 255-257 ; cf. *supra*, 4.2.1.3.

2016. Guiot, 2003, p. 79.

2017. Bet, Delage (dir.), 2008, p. 239, p. 245 et p. 1023-1034.

2018. Une seule monnaie a été récoltée à Bais (Pouille dir., 2011, p. 367), tandis que quatre pièces tardo-antiques proviennent de l'aire sacrée de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Provost, Le Bouteiller, 1986, p. 66) et que six monnaies, émises entre le milieu du I^{er} s. et la fin du II^e s., sont issues de l'enclos de Saint-Patrice (Guiot dir., 2003, p. 149-151). Quelques monnaies, non dénombrées, ont aussi été signalées à

habitats²⁰²². Comme souvent, au sein de ces lots, les représentations féminines sont majoritaires : les figurines sont à l'image de Vénus, de déesses-mères allaitant ou de Minerve et aussi, sur le premier site, d'un chien et d'un cheval. La production de ces objets est attribuée, d'après des critères stylistiques, à une période s'étirant entre le milieu du II^e s. et le milieu du III^e s. de n. è. Comme l'a noté à juste titre M. Mauger, les figurines sont des offrandes qui ne sont pas discriminantes pour identifier la divinité à laquelle elles ont été données. Leur interprétation n'est guère aisée, puisque les contextes de découverte et l'absence d'inscriptions associées ne permettent pas de déterminer s'il s'agit, par exemple, de présents exclusivement féminins, déposés par de jeunes filles ou par des mères de famille, ou bien d'objets liés au culte de déesses – ou de dieux ? – que l'on sollicite pour la fertilité des champs, la protection territoriale ou bien celle de communautés rurales²⁰²³. Ces fragments, appartenant probablement à des dizaines d'objets, ont pu avoir été introduits sur les sites durant plusieurs décennies et il est donc difficile d'estimer, à partir de leur décompte, le nombre de dévots concernés par ces pratiques.

Les autres objets identifiés au sein des aires sacrées des *villae* sont plus rares. Mentionnons la découverte remarquable d'un vraisemblable ex-voto oculaire en argent inscrit à Pannes (S.220). Si le nom de la divinité remerciée n'y est pas précisé, celui de la dédicante – la citoyenne Prisceia Aviola, appartenant peut-être à la famille possédant la résidence aristocratique ? – apparaît en toutes lettres²⁰²⁴. Deux rouelles en plomb ont été mises au jour à proximité immédiate de l'édicule de Corbeilles (S.206) – mais deux autres objets du même type ont été recueillis dans d'autres secteurs de l'habitat²⁰²⁵. Une lame de hache polie provient des sanctuaires de Richebourg (S.118) et de Saint-Patrice (S.237), tandis que deux autres objets du même type ont été enterrés à l'intérieur de l'édifice A de Guichainville (S.62), dont la nature – temple ou autre annexe de l'établissement ? – n'est pas connue²⁰²⁶. Enfin, les parures et autres accessoires vestimentaires, pourtant abondants dans plusieurs lieux de culte fréquentés durant les premières décennies du Haut-Empire, sont ici rares, y compris dans les sanctuaires les plus précoces : les perles d'un collier ou d'un bracelet ont néanmoins été inhumées dans une fosse, avec l'ex-voto, à Pannes²⁰²⁷, tandis qu'une fibule complète ou fragmentaire – égarée plutôt que volontairement déposée ? – a été découverte à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, à Riche-

bourg et à Bais²⁰²⁸. Mentionnons encore, parmi les objets singuliers, la présence d'une lampe à huile à Noyal-Châtillon-sur-Seiche et d'un couteau pliant, orné d'une figure de gladiateur, à Saint-Patrice²⁰²⁹.

Globalement peu nombreux, le mobilier provenant de ces aires cultuelles témoigne donc de pratiques variées, parmi lesquelles il est possible de restituer des gestes individuels mais aussi, peut-être, des repas réunissant plusieurs individus, du moins dans certains sanctuaires – voire des offrandes collectives, par exemple pour les animaux enfouis entiers sans avoir été consommés ? Une étude exhaustive de la céramique et de la faune, entre autres, permettrait d'approfondir la connaissance des rites opérés au sein des *villae*, qui demeurent peu connus. En outre, en l'état de la recherche, il est encore difficile de définir si les objets découverts ont été introduits par les seuls habitants du domaine, au cours de plusieurs décennies, ou bien s'il s'agit de vestiges d'offrandes – ou de pertes – de visiteurs plus lointains, séjournant sur invitation des propriétaires ou résidant dans les environs. Avec toutes les réserves possibles, leur quantité relativement faible plaide toutefois en faveur de communautés de dévots réduites, comportant peut-être une ou quelques dizaines d'individus – soit la famille du maître des lieux et, dans certains cas, les travailleurs du domaine ?

▪ Villa et sanctuaire domanial : questions de chronologie

La chronologie du sanctuaire n'a pu être déterminée que dans quelques cas, pour lesquels l'implantation de ce dernier est invariablement contemporaine ou postérieure à la fondation de l'habitat associé, mais jamais antérieure : la préexistence d'un lieu de culte ne semble donc pas avoir motivé l'installation d'un établissement rural à ses abords (tabl. XXXVI).

Les monnaies introduites dans la première *cella* de Richebourg (S.118), composées essentiellement de numéraire gaulois et d'un *as* frappé, au plus tôt, en 12 av. n. è., plaident en faveur de rites pratiqués dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è., probablement durant la période augustéenne (cf. *supra*, 4.2.3.1). L'édification de la chapelle primitive, en bois et en torchis (A1), coïnciderait alors peu ou prou avec l'établissement du premier habitat, daté de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. En revanche, aucun élément ne permet de dater précisément la reconstruction de ce temple, ensuite pourvu d'une *cella* aux murs maçonnés et d'une galerie périphérique (A2), ni l'édification des trois *sacella* voisins (B à D). Il est probable que le sanctuaire ait été agrandi et embelli au cours de l'un

2022. Miln, 1877, p. 139-150 ; Provost, Le Bouteiller, 1986 ; Mauger, 2018, p. 345-346.

2023. Mauger, 2018b, p. 346-350.

2024. Dondin-Payre, Cribellier, 2011.

2025. Poitevin (dir.), 2007, p. 97 et p. 130.

2026. S.118 : Barat, 1999, p. 145 ; S.237 : Guiot (dir.), 2003, p. 77 ; S.62 : Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 144.

2027. Dondin-Payre, Cribellier, 2011.

2028. Provost, Le Bouteiller, 1986, p. 63 ; Barat, 1999, p. 147, fig. 23 ; Pouille (dir.), 2011, p. 355.

2029. Guiot, 2003, p. 154.



Fig. 381 : évocation graphique de la villa du Bourg Saint-Pair à Bais (Ille-et-Vilaine ; S.183).
Réal. G. Le Cloirec (Inrap), in Pouille (dir.), 2011, p. 434, fig. 23.

des chantiers de réaménagement de la *villa*, peut-être dès la première moitié du I^{er} s. de n. è., lorsque celle-ci est reconstruite en dur²⁰³⁰.

Les enclos successifs du sanctuaire de Bais²⁰³¹ (S.183) ont manifestement été modifiés, aussi, en parallèle du développement de la *villa* dont ils dépendent. Les fossés de la première enceinte, de plan proche du carré, ont livré un lot de tessons de céramique attribués au dernier quart du I^{er} s. av. n. è. et à la première moitié du I^{er} s. de n. è., soit une datation identique à celle proposée pour le matériel provenant du grand enclos voisin, abritant sans doute le cœur de l'habitat. Au sein du probable sanctuaire enclos, seule une fosse a pu être rattachée à cette première phase ; l'absence apparente de construction est probablement liée à la disparition de vestiges peu ancrés dans le sol : aucun bâtiment n'a également été reconnu dans l'enceinte principale pour cette période. Puis, vers le milieu du I^{er} s. de n. è., alors que l'habitat est restructuré, le lieu de culte est agrandi, avec le creusement de nouveaux fossés ; il est possible que les premiers temples aux fondations de pierre (A et B ?) aient aussi été construits au cours de cet état. Enfin, un péribole partiellement maçonné est mis en place, au plus tôt, durant le dernier quart du I^{er} s. n. è. – tandis que les temples, notamment l'édicule C, sont bâtis ou reconstruits ? –, soit, selon

toute vraisemblance, au moment où l'enclos résidentiel est pétrifié, avec la construction d'une nouvelle enceinte et de bâtiments en pierre (fig. 381). Tout au long de son évolution, l'espace cultuel a ainsi conservé ses propres limites et sa position en périphérie du secteur résidentiel.

L'exemple de Saint-Patrice²⁰³² (S.237) est plus incertain : au sein de la petite cour, installée à l'est de l'habitat, cernée de murs – ou de murets – et qui abrite une *cella*, le mobilier céramique recueilli renvoie globalement à la seconde moitié du II^e s. et au début du III^e s., alors que l'établissement a été créé dès la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. et qu'il est doté de structures maçonnées à partir du début du II^e s. Les six monnaies collectées dans l'emprise du sanctuaire, émises entre les règnes de Claude (41-54) et de Commode (180-192), ne suffisent pas pour affirmer que la fondation du sanctuaire est plus ancienne que le milieu du II^e s., la durée de circulation de ces objets pouvant atteindre plusieurs décennies²⁰³³. De même, à Toury (S.126), les données recueillies en prospection pédestre sont trop imprécises pour certifier que le sanctuaire et l'établissement voisin ont bien été aménagés dès La Tène finale et fréquentés jusqu'au IV^e s., au moins, comme le suggère l'attribution chronologique du mobilier collecté en surface.

2030. Barat, 1999 ; Barat, 2007, p. 290-302.
2031. Pouille (dir.), 2011.

2032. Ferdière *et al.*, 2015.

2033. Guiot, 2003, p. 154-155, p. 157 et p. 165 Guiot (dir.), 2003, p. 149-151.

À Noyal-Châtillon-sur-Seiche²⁰³⁴ (S.192), la postériorité du lieu de culte par rapport à l'habitat semble davantage probable, bien que la fouille du sanctuaire n'ait été que partielle. Le terrain où est construit le temple à partir de la fin du I^{er} s. de n. è., qui s'étend à l'est de l'enclos résidentiel, était auparavant occupé, depuis la fondation de l'exploitation rurale au début du I^{er} s. de n. è., par un ensemble de bâtiments en matériaux périssables et d'aménagements divers qui relevaient vraisemblablement de ses annexes agricoles. Ce n'est donc que tardivement, probablement lors d'un agrandissement de l'habitation et de la reconstruction du bâtiment thermal qui lui est associé, que l'édifice de culte aurait été ajouté. Cependant, cette étape, intermédiaire dans le développement du site, intervient probablement avant que la *pars urbana* n'ait été embellie par l'adjonction de deux nouvelles ailes et de portiques, entre le milieu du II^e s. et le milieu du III^e s. de n. è.

Dans les autres cas, la datation des bâtiments de culte repose sur des arguments plus fragiles, faute de mobilier définissant un *terminus post quem* précis pour leur construction. L'édicule de Corbeilles²⁰³⁵ (S.206) a peut-être été bâti lors de la reconstruction en dur, vers la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s., d'un établissement fondé dès la première moitié du I^{er} s. de n. è., mais l'existence d'un état antérieur, dont les vestiges n'auraient pas été conservés, pourrait aussi être envisagée. En suivant le même raisonnement, le temple de Saint-Denis-du-Maine²⁰³⁶ (S.39) et l'édicule circulaire adjacent pourraient relever de la phase de réaménagement du probable habitat, ce qui est tout à fait vraisemblable si l'on se fie aux matériaux employés pour les fondations. De fait, tandis que le bâtiment installé au centre de l'enclos – correspondant à la demeure ? –, repose sur des fondations en grès et pourrait avoir été érigé dès le premier quart du I^{er} s. de n. è., tandis qu'une enceinte fossoyée délimite encore l'établissement, le temple et l'édicule sont édifiés sur des tranchées remplies de moellons de calcaire bleu, à l'instar des murs d'enceinte bâtis à partir du troisième quart du I^{er} s. de n. è. De la même façon, l'examen des fondations des bâtiments de Guichainville²⁰³⁷ (S.62) laisse également penser – si l'on admet que l'emploi de matériaux différents signe bien plusieurs étapes de construction – que les deux édicules qui peuvent correspondre à des *cellae* ont été aménagés en deux temps, en parallèle du développement de la résidence voisine, situé entre le milieu du I^{er} s. et le courant du II^e s. de n. è. Un silex blond constitue effectivement les fondations de l'édicule A et du premier état de l'habitation, alors qu'un silex noir a été utilisé lors de l'extension de cette dernière et de la construction de l'édicule B.

Enfin, à Mareuil-lès-Meaux (S.157), il est également

difficile de dater avec précision l'aménagement des deux édicules établis à proximité de la *pars urbana*. La *villa*, qui succède vraisemblablement à une ferme laténienne, est fondée dès la fin de la période augustéenne mais n'adopte sa configuration bipartite, avec secteur résidentiel et cour agricole, qu'à partir de la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s., lorsqu'un double enclos fossoyé est mis en place pour définir son emprise²⁰³⁸. Le petit bâtiment A, dont l'identification à une chapelle ne fait pas de doute, est associée à une quarantaine de monnaies, découvertes surtout en son sein et à ses abords ; l'étude de leur date d'émission et de leur usure²⁰³⁹ indique qu'elles n'y ont pas été déposées avant le II^e s. ou le III^e s., pour les plus anciennes, et que l'essentiel d'entre elles a été introduit entre la fin du III^e s. et le début du IV^e s. Néanmoins, rien n'empêche que les offrandes monétaires aient débuté plusieurs décennies après l'édification du *sacellum*, qui a peut-être été bâti dès les travaux d'aménagement de la *villa*, au tournant des I^{er} et II^e s.

Ainsi, dans certains cas, l'installation des dieux a accompagné celle des hommes, qui réservent un espace dévolu aux rituels, en périphérie de l'enclos résidentiel, dès la fondation de l'établissement. Dans d'autres cas, l'aménagement d'un espace cultuel pourvu d'un ou de plusieurs temples semble plus tardif et s'inscrit sans doute dans un projet d'agrandissement et d'embellissement de la résidence rurale et de ses dépendances : le maître des lieux décide alors d'équiper sa demeure d'un petit lieu de culte qui, à l'instar de bâtiments thermaux et d'autres aménagements, relève des éléments de confort progressivement intégrés à l'établissement. Pour autant, on ne peut être certain que les dieux n'avaient pas leur place dans les états les plus anciens de ces habitats ruraux : il est tout à fait possible que leur culte ait été d'abord rendu dans une modeste chapelle installée au sein même de la maison, dans une niche ou sur un support, puis qu'il ait été transféré dans un sanctuaire plus ample, à l'extérieur de l'habitation. Un premier temple en terre et en bois, qui n'aurait laissé aucune marque perceptible sur le terrain, a pu aussi précéder l'édifice maçonné bâti à proximité de la demeure.

Malgré l'état lacunaire de la documentation relative aux sanctuaires domaniaux de l'aire géographique considérée, les données rassemblées au sein de ce dossier témoignent, dans tous les cas, de liens étroits entre ces derniers et les établissements ruraux desquels ils dépendent indubitablement. Leur implantation au sein des habitats, au sein ou en bordure du secteur résidentiel, est généralement concomitante de l'aménagement de la première résidence ou, sinon, d'une extension ou d'une reconstruction

2034. Provost, 1990, p. 14-21 ; Simier (dir.), 2016, p. 146-151.

2035. Poitevin (dir.), 2007 ; Poitevin, 2015.

2036. Séris (dir.), 2015.

2037. Guillier, Lourdeau (dir.), 2006.

2038. Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1.

2039. B. Foucray, in Bet, Delage dir., 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135.

complète de cette dernière. Il ne fait alors aucun doute que ces sanctuaires, privés, sont gérés par le propriétaire de l'établissement, qui participe certainement au choix de leur emplacement, à l'élaboration de leur plan et de leur élévation, en concertation avec les architectes chargés des travaux.

Parfois directement installés dans l'enclos résidentiel, notamment pour les habitats les plus modestes, mais aussi pour certains grandes *villae* – à Erceville, par exemple –, les temples sont plus souvent localisés à la charnière entre les *partes urbana* et *rustica*, suggérant qu'ils étaient ouverts à la fois à la famille propriétaire et aux travailleurs du domaine. Il est toutefois possible que les habitants de la *pars urbana* disposaient de leur propre lieu de culte domestique, intégré au bâtiment résidentiel ou localisé dans l'enclos dont l'accès leur était réservé – l'hypothèse est tout à fait plausible à Bais. Dans les plus grands établissements, la position du sanctuaire au sein de la *villa* et l'architecture des temples, originale dans plusieurs cas, contribuent parfois à la recherche d'une mise en scène de l'espace, à Pannes et à Sermaises par exemple, et peut-être à Souzy-la-Briche. Ici, les bâtiments de culte se dressent de manière ostentatoire dans la grande cour de l'établissement et expriment ainsi, avec les jardins, les portiques et d'autres constructions monumentales, les richesses déployées par le propriétaire pour embellir son domaine.

En faisant bâtir un ou plusieurs temples dans l'enceinte même de la *villa* ou dans sa proche périphérie, les propriétaires terriens placent aussi leur exploitation et les activités qui s'y déroulent sous la protection d'une ou de plusieurs divinités – dont l'identité n'a pu être déterminée en aucun cas –, tout en offrant à la main-d'œuvre agricole un accès au culte, qu'ils devaient eux-mêmes assurer. Ainsi, tout en conciliant « piété et générosité »²⁰⁴⁰, ils « facilitent l'intégration et le contrôle des populations paysannes dans le système domanial »²⁰⁴¹. Comme le suggère Pline le Jeune, ce processus est aussi assuré grâce à l'organisation de fêtes religieuses, à l'exemple de celle de la déesse Cérès, hébergée dans son domaine, qu'il organise chaque année aux ides de septembre et à laquelle participe « une grande foule venue de la région entière » pour s'acquitter de leurs vœux ou en contracter de nouveaux, traiter « beaucoup d'affaires » et, sans doute, assister au sacrifice offert à la divinité²⁰⁴². Le portique qu'il prévoit de construire pour accueillir et abriter du soleil et des intempéries les dévots réunis à cette occasion montre bien que le sanctuaire devait permettre le rassemblement d'un nombre important de visiteurs. Parmi les exemples étudiés ici, certains lieux de culte paraissent trop modestes pour de tels regroupements : c'est notam-

ment le cas du petit enclos de Saint-Patrice ou des édicules bâtis à proximité de la résidence, tels ceux de Mareuil-lès-Meaux ou de Corbeilles. En revanche, l'aménagement de bâtiments de plan rectangulaire – des portiques ? – face aux temples de Damblainville, de Villeperrot et de Pannes pourrait être lié au besoin d'accueillir plusieurs dizaines de dévots au cours de certaines cérémonies, notamment dans le cadre des repas sacrés. De même, les cours, relativement grandes, associées aux édifices de culte de Toury, de Pannes ou encore de Noyal-Châtillon-sur-Seiche ont aussi pu permettre la réunion, au sein d'espaces découverts, d'un grand nombre de participants. Lors de l'ultime phase du développement du sanctuaire enclos de Bais, un enclos fossoyé a d'ailleurs été aménagé à l'est de la zone des temples et constitue ainsi une extension de l'aire sacrée, qui a tout à fait pu avoir accueilli de tels rassemblements²⁰⁴³.

En regard de certains sanctuaires implantés au sein des agglomérations ou dans les campagnes, à l'écart des *villae* (cf. *supra*, 5.1.2 et 5.1.3 et *infra*, 5.2.3), les lieux de culte installés auprès des résidences rurales ont néanmoins conservé, tout au long de l'époque romaine, des dimensions relativement modestes, que ce soit pour leur aire sacrée ou pour les bâtiments qui s'y dressent – à quelques temples près, dont l'interprétation est au demeurant discutable. Le mobilier recueilli au sein ou aux abords des temples est globalement peu abondant et il faut probablement envisager une fréquentation plutôt restreinte de ces espaces cultuels qui, s'ils pouvaient accueillir au quotidien les habitants du domaine et, peut-être occasionnellement, les populations environnantes, n'ont sans doute eu qu'un rayonnement local.

5.2.2.3. Des temples privés au sein d'établissements plus modestes

D'autres établissements ruraux, enclos par des fossés, pourvus d'une modeste habitation et dont les équipements de confort sont limités, ne présentent pas les caractères des *villae* et peuvent alors être qualifiés de fermes²⁰⁴⁴. Les édifices de culte ne sont pas pour autant absents de tels habitats, dont l'ampleur varie, puisqu'une dizaine de sites dotés d'un petit temple répondent, avec plus ou moins de certitude, à ces critères (**tabl. XXXVII, fig. 382** et *supra*, **fig. 369**).

Le probable habitat rural fouillé à Mondeville²⁰⁴⁵ (*S.147*) se compose de plusieurs bâtiments aux fondations de pierre, répartis autour d'une cour qui est directement bordée, au sud-ouest, par un chemin rural. Parmi ces constructions, un grand édifice de plan carré (*D*), mesurant

2040. Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 39.

2041. Leveau *et al.*, 1999.

2042. Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 39 ; trad. J. Scheid, 1996.

2043. Pouille (dir.), 2011, p. 164-168.

2044. Gandini, 2008, p. 249-253.

2045. V. Carpentier et Chr.-C. Besnard-Vauterin, *in* Besnard-Vauterin (dir.), 2009, p. 163-172.

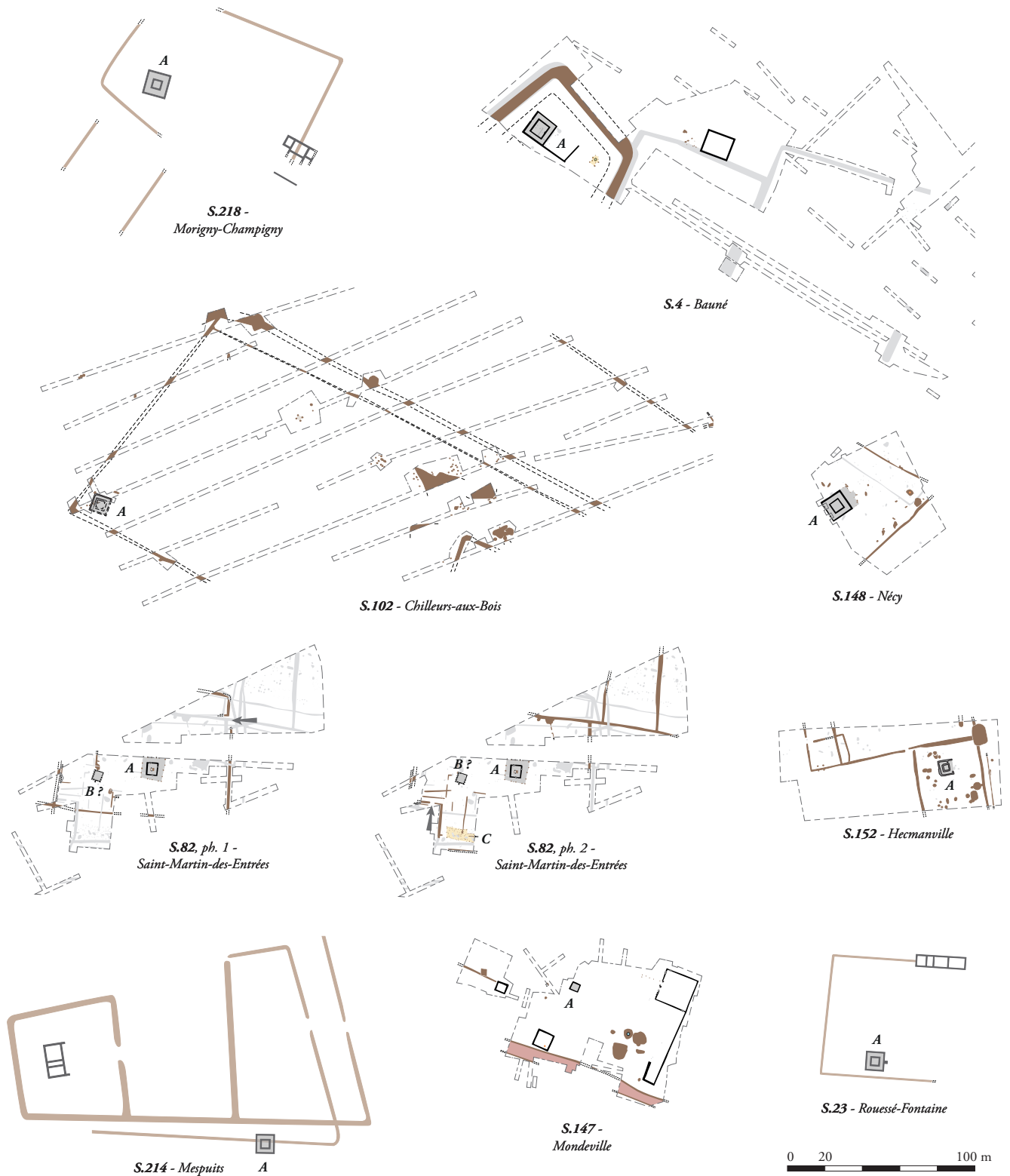


Fig. 382 : plan des sanctuaires intégrés à de modestes établissements ruraux, avérés ou probables. Réal. S. Bossard.

18 m de côté, pourrait constituer l'habitation principale, établie au nord-est de la cour, tandis qu'au sud, un plus petit bâtiment (A), pourvu d'un four, correspond peut-être, aussi, à une maison ou à une annexe à vocation artisanale ou agricole. Deux édicules, enfin, dans l'espace central et à l'ouest de la cour, ont pu correspondre à des *cellae*. L'hypothèse est probable, du moins, pour la construction C, d'une surface totale de 22 m² : dans la partie centrale de la

pièce, sur son sol dallé de plaquettes calcaire, reposait manifestement un support de bois – le socle d'une statue de culte, non conservée (cf. *supra*, 3.1.2.2) ? Quant à l'édicule B, quelque peu plus grand (27 m²), sa fonction n'est pas connue, mais la découverte de fragments d'enduits peints polychromes, dans une fosse voisine, pourrait indiquer que son ornementation était soignée ; un fragment de figurine en terre cuite, représentant Vénus anadyomène, provient

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Etablissement avéré ?	Surface estimée de l'établissement	Position au sein de l'établissement	Phase	Type d'organisation spatiale	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Chronologie de l'établissement rural	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.4	Bauné	Le Haut Soulage	1	Oui	Non	?	Dans l'enclos résidentiel ?	1	?	- A1 : A1a	- A1 : 43 m ²	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 2 nd quart du I ^{er} s. de n. è.	Idem	Sanctuaire privé ?
								2	?	- A2 : B1a	- A2 : 180 m ²	2 nd quart du I ^{er} s. - II ^e s.	Idem	
S.23	Rouessé-Fontaine	La Tuile	0	Oui	Non	> 4 000 m ²	Dans l'enclos, en bordure du mur de clôture méridional	-	II-1b ?	B1b	+/- 80 m ²	?	?	Sanctuaire privé ?
S.82	Saint-Martin-des-Entrées	La Pièce des Côtelets	1	Oui	Oui	+/- 4 600 m ² puis 6 200 m ²	Au centre de l'enclos	1-2 ?	II-1b ou III-2b ?	- A : B1a - B (?) : A2a	- A : 127 m ² - B (?) : 27 m ²	Milieu du I ^{er} s. - fin du II ^e s.	?	Sanctuaire privé
S.102	Chilleurs-aux-Bois	La Cognée	1	Oui	Oui	> 3 ha	Dans l'angle occidental d'un grand enclos	-	II-1b	B1a	89 m ²	I ^{er} - III ^e s.	Idem ?	Sanctuaire privé
S.147	Mondeville	L'Etoile	2	Non	Oui	+/- 6 000 m ²	Au centre de l'établissement (C) et sur sa bordure occidentale (B ?)	-	II-1b	- B (?) : A1a - C : A1a	- B (?) : 27 m ² - C : 22 m ²	1 ^e moitié du II ^e s. - 1 ^e moitié du III ^e s.	Idem ?	Sanctuaire privé
S.148	Nécy	La Martinière	1	Oui	Non	> 2 700 m ²	Dans l'angle occidental d'un enclos résidentiel ?	-	II-1b ou II-1c ?	B1b	154 m ²	Début du I ^{er} s. - 2 nd moitié du II ^e s.	Idem ?	Sanctuaire privé ?
S.152	Hecmanville	La Chaussée	2	Oui	Non	?	Au sud ?	-	II-1c	B1a	60 m ²	?	I ^{er} s. - début du III ^e s.	Sanctuaire privé
S.210	Joigny	Haut le Pied	0	Oui	Oui	4 ha	En bordure occidentale ?	-	II-1c	B1a	65 m ²	Fin du I ^{er} s. - II ^e s. (?)	Idem ?	Sanctuaire privé
S.214	Mespuits	La Pièce du Parc	0	Oui	Oui	1,3 ha	Au sud de l'établissement enclos, à 100 m au sud-est de l'habitation	-	II-1a ?	B1a	+/- 100 m ²	?	?	Sanctuaire privé
S.218	Morigny-Champigny	Les Grandes Gargeresses	0	Oui	Oui	?	À une soixantaine de mètres au nord-ouest de l'habitation	-	II-1b ?	B1a	+/- 145 m ²	?	?	Sanctuaire privé

Tabl. XXXVII : caractéristiques principales des sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'un modeste établissement rural. Réal. S. Bossard.

d'ailleurs du fossé qui le borde à l'ouest. L'établissement, modeste et fréquenté entre le début du II^e s. et la première moitié du III^e s., a ainsi pu avoir été équipé d'une ou de deux petites *cellae*, dont l'identification reste toutefois incertaine.

La présence d'au moins un temple, à Saint-Martin-des-Entrées²⁰⁴⁶ (S.82), est en revanche assurée. Le bâtiment en question, de plan carré, est pourvu d'une *cella* aux fondations de pierre sèche et d'une galerie délimitée par des poteaux de bois (A). À une vingtaine de mètres plus à l'ouest, une autre construction aux fondations empierrées (B) pourrait éventuellement correspondre à une seconde *cella*, plus petite que la première. Ces édifices relèvent d'un établissement plus vaste : ils prennent place au sein d'un grand enclos cerné par des fossés et aménagé en deux étapes, entre le milieu du I^{er} s. de n. è. et la fin du II^e s. Il n'a pas été complètement fouillé et l'emprise étudiée n'a permis de reconnaître qu'un seul autre bâtiment (C), installé dans la partie sud d'une extension créée lors de la seconde phase. Cet édifice, couvrant au moins 50 m², a été construit en bois et en terre ; il pourrait s'agir d'une habitation ; d'autres aménagements, peut-être plus imposants, ont pu exister sur le pourtour de l'enclos, notamment dans ses angles nord-ouest et sud-est, qui n'ont pas été étudiés. Plutôt que de considérer cet établissement comme un grand sanctuaire rural doté d'un ou de deux temples et de dépendances utilisées dans le cadre des cultes, comme l'a proposé L. Paez-Rezende, il semble plausible d'y voir un habitat rural, dont la demeure principale correspondrait peut-être au bâtiment méridional et dont la cour accueillera au moins un temple, d'architecture au demeurant modeste.

L'hypothèse d'un grand établissement pourvu d'un édifice de culte privé peut aussi être privilégiée à Chilleux-aux-Bois, sur le site de la Cognée²⁰⁴⁷ (S.102), vraisemblablement occupé tout au long du Haut-Empire : un petit temple a été reconnu, au cours d'un diagnostic archéologique, dans l'angle occidental d'un vaste enclos quadrangulaire ceinturé par des fossés, marquant très probablement les limites d'une exploitation rurale. Le cœur de l'habitat serait alors situé à 180 m plus à l'est, dans une enceinte fossoyée inscrite dans le grand enclos ; la découverte, à proximité, de débris de constructions en dur plaide en faveur de cette hypothèse. Le temple, aux fondations de pierre, a alors été installé dans ce qui s'apparente à une cour agricole, à l'écart de l'habitat, avec d'autres constructions en terre et en bois.

Trois autres sites, partiellement fouillés, se caractérisent par une configuration similaire, bien que le secteur résidentiel n'ait pas été localisé, en raison de l'emprise res-

treinte de l'opération archéologique. Tous trois délimités par des fossés de dimensions variables (cf. *supra*, 3.1.1.1), les établissements de Bauné (S.4), de Nécy (S.148) et d'Hecmanville (S.152) sont dotés d'un temple de plan carré, composé d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique, souvent installé dans l'angle d'un enclos qui se prolonge au-delà des limites de la fouille²⁰⁴⁸. Il est alors possible, mais non démontré – à l'instar de ce qui a été avancé au sujet de l'établissement périurbain de l'Hôtellerie à Corseul (cf. *supra*, 5.1.2.3) –, que ces enclos abritent également une demeure rurale et qu'ils correspondent alors à un habitat doté d'une aire sacrée et non à un sanctuaire isolé. En effet, à Bauné, un autre bâtiment, dont seul un angle a été dégagé, existe à quelques mètres au sud du temple, d'abord construit en matériaux périssables, à la fin du I^{er} s. av. n. è. ou au début du I^{er} s. de n. è. (ph. 1), puis agrandi et pourvu de murs maçonnés à partir du second quart du I^{er} s. (ph. 2). Ces constructions prennent place dans un espace ceinturé par un imposant fossé, probablement d'origine gauloise, puisque le site d'époque romaine succède à un établissement préexistant, dont certaines structures ont sans doute été conservées et réaménagées (cf. *infra*, 6.2.1). À Hecmanville, un grand enclos, partitionné en plusieurs espaces, s'étend au nord de l'enceinte qui accueille le temple, construit en terre et en bois sur des solins de pierre : il faut probablement voir, là aussi, différents espaces dépendant d'une exploitation agricole, dont un sanctuaire fréquenté entre le I^{er} s. et le début du III^e s. de n. è., peut-être installé en bordure de l'enclos résidentiel.

Évoquons enfin trois exemples découverts en prospection aérienne, pour lesquels l'association entre un petit habitat rural et un temple est probable, sinon avérée. L'organisation de l'espace peut être globalement appréhendée à Mespuits²⁰⁴⁹ (S.214) : le temple est installé en bordure extérieure d'un grand enclos fossoyé de plan trapézoïdal, divisé en trois cours, dont la plus petite, à l'ouest, est occupée par une habitation aux fondations de pierre, d'environ 200 m². Aucun autre édifice n'a pu être identifié au sein de cet établissement que l'on peut qualifier de grosse ferme ou de petite *villa*, mais il est probable que d'autres constructions, en matériaux périssables, aient existé dans les deux autres cours ou à leurs abords. Un temple et une probable résidence aux fondations empierrées, dont le plan est incomplet, ont aussi été reconnus à Morigny-Champigny²⁰⁵⁰ (S.218) ; distants d'une soixantaine de mètres, ils relèvent probablement d'un même habitat. Un réseau de fossés, pour partie recoupés par les murs de la vraisemblable demeure, a pu avoir délimité un état plus ancien de la propriété. Quant au site de la Tuile à Rouessé-Fon-

2046. Paez-Rezende, Adrian, 2014.

2047. Segain, 2015.

2048. S.4 : Mare (dir.), 1995 ; S.148 : Besnard-Vauterin *et al.*, 2013 ; S.152 : Maret (dir.), 2003.

2049. Besse, 2005, p. 269 ; Besse, 2008.

2050. Besse, 2011.

taine²⁰⁵¹ (S.23), il se compose d'un temple, manifestement installé dans un grand enclos fossoyé, et d'un autre bâtiment, sis à une quarantaine de mètres au nord-est, dans le prolongement du fossé, qui a pu constituer une habitation ou l'annexe d'un établissement rural.

Ces différents exemples se caractérisent donc par la présence d'un modeste temple, constitué d'une simple *cella* (type A1a ou A2a) ou, plus souvent, d'une *cella* et d'une galerie périphérique, toutes deux de plan carré (B1a ou B1b) et de dimensions peu importantes – les édifices de type B1 mesurent ici entre 60 m² et 180 m², pour une moyenne d'environ 115 m², soit une valeur inférieure à celle calculée pour l'ensemble de ces bâtiments (cf. *supra*, 3.1.2.1). La maison associée, lorsque sa présence est avérée, présente également une surface inférieure à celle des habitations reconnues au sein des *villae* (cf. *supra*, 5.2.2.2) ; l'emploi de matériaux périssables et la présence de clôtures fossoyées sont également plus systématiques. Le temple, installé en bordure ou, au contraire, à l'écart de l'espace habité, n'est pas associé à un péribole, puisqu'il prend directement place dans l'enclos principal, dans une cour secondaire ou en périphérie immédiate de l'établissement, sauf peut-être à Hecmanville.

Le mobilier issu des aires sacrées est peu varié et correspond essentiellement, pour les sites qui ont été fouillés, à des tessons de céramique et à des ossements de faune, parfois abondants, comme c'est le cas à Hecmanville²⁰⁵² pour la vaisselle en terre cuite (cf. *supra*, 4.2.1.2), tandis qu'ils sont bien plus rares auprès des autres temples. Au demeurant, on ignore si les importantes quantités de tessons – appartenant à plus de 1 575 vases – recueillis au sein de ce dernier établissement sont liées à l'organisation de banquets ou bien aux rejets domestiques d'une habitation, qui serait localisée au sein du même enclos ou dans l'une des parcelles voisines. La chronologie de ces sites s'étend généralement sur deux ou trois siècles, tout au plus, et les données manquent pour déterminer si le temple est bâti dès la fondation de l'habitat, ou plus tardivement.

Ces vraisemblables fermes, plus ou moins grandes, sont donc pourvues d'un temple peu imposant, qui constitue l'un des rares équipements reconnus et qui, souvent, est doté de fondations de pierre, contrairement à d'autres bâtiments. L'édifice de culte est sans doute lié aux dévotions privées de la famille qui y réside, composée peut-être de propriétaires indépendants des grands domaines et souhaitant, à l'image de ces derniers, posséder leur propre espace cultuel. Ces établissements sont encore peu documentés et, pour l'essentiel, n'ont pas été étudiés dans leur intégralité ; il demeure possible que certains d'entre eux, pour lesquels les bâtiments d'habitation n'ont pas été repérés,

correspondent en réalité à des sanctuaires indépendants de toute exploitation rurale mais qui, dans tous les cas, ne semblent pas avoir revêtu un statut public au regard de leur modestie.

5.2.2.4. Un temple dépendant d'un établissement métallurgique privé ou public ?

Le cas de l'établissement de Joigny (S.210) doit être traité à part : un petit temple maçonné, vraisemblablement installé dans une cour délimitée par une enceinte, est localisé en périphérie occidentale d'un établissement spécialisé dans la production de métal, en activité dès le Haut-Empire²⁰⁵³. La découverte de scories, dans les fondations du temple ou dans des niveaux qui lui sont antérieurs, indique que la construction de l'édifice de culte a été entreprise après le début des activités métallurgiques, à une date qui n'a toutefois pas pu être déterminée – de rares tessons, une monnaie de Vespasien et des restes fauniques constituent les seuls éléments de mobilier découverts au cours des sondages réalisés en 1982 par D. Perrugot. L'établissement, qui a pu relever du domaine d'un propriétaire privé ou bien de la sphère publique²⁰⁵⁴, est également équipé de thermes de plus de 150 m², construits ou rénovés vers la fin du II^e s. de n. è., de citernes, de puits et de divers bâtiments (fig. 383). Parmi ces derniers, figurent probablement les logements des travailleurs, mais l'organisation générale de l'établissement et ses composantes, à l'exception des thermes et du modeste temple, de même que sa chronologie, ne sont guère connues.

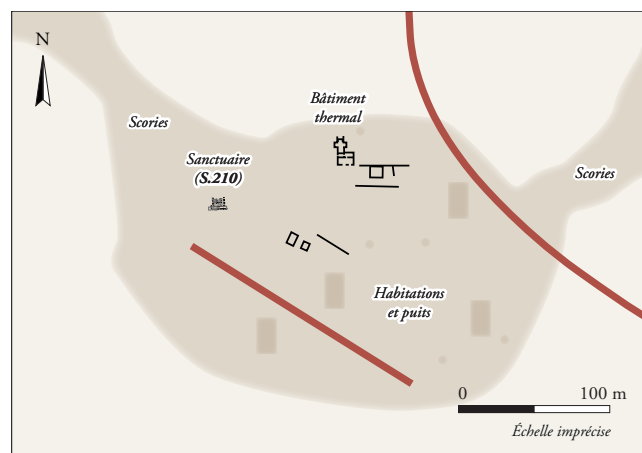


Fig. 383 : vestiges du vraisemblable établissement métallurgique de Haut le Pied à Joigny (Yonne ; S.210) et du sanctuaire associé. Réal. S. Bossard, d'après Nouvel, 2016, p. 160, fig. I3-42.

2051. Leroux, 2006.

2052. E. Leclerc, in Maret dir., 2003, vol. 2.

2053. Perrugot, 1982 ; Delor (dir.), 2002, p. 432 ; Nouvel, 2016, p. 160-168.

2054. Certaines exploitations métallurgiques ont effectivement été gérées par des collectivités locales ou par l'administration impériale (Nouvel, 2016, p. 160-168).

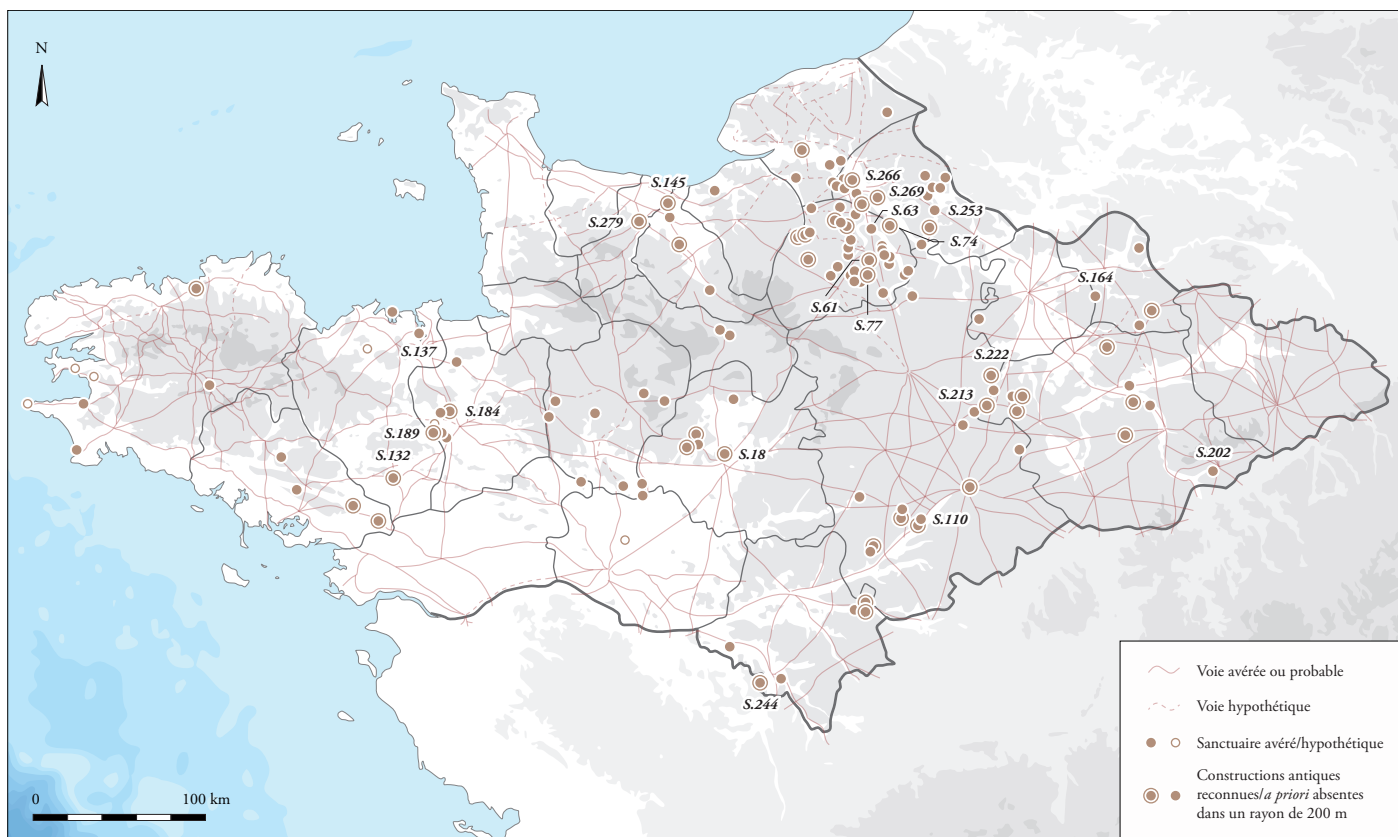


Fig. 384 : répartition des sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux ; les numéros correspondent aux sanctuaires dont l'environnement est discuté infra. Réal. S. Bossard.

5.2.3. Les autres sanctuaires a priori ruraux de l'époque romaine : un isolement à relativiser

Les sanctuaires *a priori* isolés dans les campagnes, qui ne sont donc pas rattachés à une agglomération secondaire ni à un établissement rural, sont les plus nombreux, avec une centaine d'exemples recensés (tabl. XXXVIII et fig. 384). Toutefois, la documentation qui s'y rapporte est souvent lacunaire et il est tout à fait probable qu'une part d'entre eux ait en réalité été associée à l'un de ces types d'habitat, dont aucun vestige n'aurait encore été identifié avec certitude. D'ailleurs, dans nombre de cas, la présence de vestiges maçonnés ou fossoyés à leurs abords, dont on ne peut restituer l'organisation générale ni déterminer la fonction, suggère l'existence d'établissements associés, sans que l'on puisse préciser s'il s'agit d'un habitat ou d'infrastructures liées aux activités religieuses.

À l'instar des autres aires sacrées dispersées dans les campagnes (cf. *supra*, fig. 289 et 5.2.2), les sanctuaires qui ne présentent pas de lien évident avec un établissement rural sont surtout connus grâce à des méthodes non invasives – essentiellement des prospections pédestres ou aériennes, pour 60 % d'entre eux – ou par des explorations sommaires (20 %), tandis que les sites sondés ou fouillés sont assez rares (20 %). Les données recueillies au cours de ces diverses investigations sont donc souvent peu exploitables (cf. *supra*, 2.3.2, indice 0 : pour 71 % de ces sanctuaires)

ou de qualité moyenne (15 %), tandis que celle-ci peut être jugée bonne (5 %) voire excellente (9 %) pour seulement un lieu de culte sur sept.

L'examen global de ces nombreux espaces à vocation religieuse fait ressortir des caractéristiques variées, qu'il est nécessaire de résumer avant de poursuivre la réflexion. Puis, après avoir étudié deux exemples de sanctuaires *a priori* bâtis en plein champ, il conviendra de nuancer l'isolement apparent d'autres espaces cultuels en examinant leur environnement proche. Il faut, d'une part, analyser une série de sanctuaires associés à de modestes constructions périphériques, dont la fonction – dépendances du sanctuaire, habitat pérenne ou temporaire lié à ce dernier ? – et le statut doivent être discutés ; d'autre part, l'étude des occupations dispersées dans un rayon de 2 km autour des sanctuaires permet de réfléchir à leur place au sein du maillage des établissements parsemant les campagnes et à leurs éventuels liens avec certains habitats ruraux établis à plusieurs centaines de mètres.

5.2.3.1. Des formes et des pratiques variées : panorama général des sanctuaires « isolés »

Parmi les 131 sites qui n'ont apparemment pas été bâtis au sein ou en périphérie immédiate d'un habitat groupé

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Environnement proche (< 200 m)	Axe majeur le plus proche	Villa avérée la plus proche (à moins de 2 km)		Autre type d'occupation rurale la plus proche (à moins de 2 km)		
							Distance	Chronologie	Distance	Nature	Chronologie
S.8	Tiercé	Les Tardivières	3	Non	Parcelles agricoles	6 km	-	-	280 m	Occupation structurée	I ^{er} - IV ^e s.
S.12	Conlie	Faneu	0	Oui	Constructions maçonnées ?	5 km	-	-	1,4 km	Constructions maçonnées	Milieu du III ^e s. - début du IV ^e s.
S.14	Courgains	Les Noës	0	Oui	-	4 km	1,7 km	-	800 m	Constructions maçonnées	II ^e - III ^e s.
S.15	Domfront-en-Champagne	Le Grand Cimetière	0	Oui	Enclos fossoyés ?	2,5 km	1,5 km	-	1,3 km	Constructions maçonnées	-
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	3	Oui	Constructions maçonnées, clôture de bois, temples I et J (ph. 3 à 5 ?)	1,8 km	-	-	-	-	-
S.19	Neuville-en-Champagne	La Puisaye	1	Oui	Constructions maçonnées	20-30 m	300 m ? (bâtiment thermal)	-	-	-	-
S.24	Sablé-sur-Sarthe	La Tour aux Fées	0	Oui	-	2,5 km ?	1,5 km	-	-	-	-
S.26	Auvers-le-Hamon	Le Haut Écuret	0	Oui	-	800 m ?	-	-	-	-	-
S.27	Bouère	La Pélièvre	0	Oui	-	700 m	-	-	-	-	-
S.28	Bourgon	La Grésillonnière	0	Oui	-	1 km	-	-	200 m	Constructions maçonnées	La Tène finale - II ^e s. de n. è.
S.29	Courcité	Mont Méard	0	Oui	?	?	?	?	?	?	?
S.36	Juvigné	La Fermerie	2	Oui	-	4 km	-	-	-	-	-
S.37	Loupfougères	La Petite Ridelière	0	Oui	Enclos fossoyé ?	5 km	-	-	-	-	-
S.38	Peuton	Le Bréon Frézeau	0	Oui	-	500 m ?	-	-	200 m	Système d'enclos fossoyé	?
S.40	Saint-Germain-d'Anxure	L'Écottais	0	Oui	-	< 500 m	-	-	-	-	-
S.41	Ajou	L'Épine au Coq	0	Oui	Constructions maçonnées	5 km	-	-	-	-	-
S.43	Beaubray	La Pièce Chardine	0	Oui	Enclos fossoyés ?	3 km	-	-	-	-	-
S.44	Beaumont-le-Roger	La Butte des Buis	0	Oui	Constructions maçonnées	850 m	-	-	1,3 km	Sanctuaire (S.45)	II ^e s. - milieu du IV ^e s. (?)
S.45	Beaumont-le-Roger	La Butte des Forges	0	Oui	Dépôt monétaire (230-260 de n. è.), constructions maçonnées	1 km	-	-	900 m	Sanctuaire (S.46)	?
S.46	Beaumont-le-Roger	Chapelle Saint-Marc	0	Oui	-	1 km	-	-	900 m	Sanctuaire (S.45)	II ^e s. - milieu du IV ^e s. (?)
S.47	Boisset-les-Prévanches	Château des Prévanches	1	Oui	Édicules	4 km	-	-	-	-	-
S.48	La Bonneville-sur-Iton	La Mare Hue	0	Oui	Chemin ?	4 km	-	-	-	-	-
S.49	Bosrobert	Touroulde	0	Oui	-	1,8 km	-	-	1 km	Mobiliers antiques	-
S.50	Caillouet-Orgeville	La Maison Noury	1	Oui	-	1,5 km	-	-	600 m	Constructions maçonnées	-
S.51	Claville	Bois de Cranne	0	Oui	Chemin ?	200 m ?	-	-	-	-	-
S.53	Corneuil	La Grosse Borne	0	Oui	-	3,5 km	-	-	-	-	-
S.58	Fouqueville	Le Clarin	0	Oui	-	3 km	-	-	-	-	-
S.59	Le Fresne	Le Vieux Moutier	0	Oui	-	6 km	-	-	-	-	-
S.60	Garennes-sur-Eure	Bellevue	0	Oui	Enclos fossoyés ?	9 km	-	-	-	-	-
S.61	Guichainville	Le Devant de la Garenne	3	Oui	Parcelles agricoles, constructions et chemin	1,5 km	-	-	1,7 km	Établissement rural	I ^{er} - III ^e s.

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Environnement proche (< 200 m)	Axe majeur le plus proche	Villa avérée la plus proche (à moins de 2 km)		Autre type d'occupation rurale la plus proche (à moins de 2 km)		
							Distance	Chronologie	Distance	Nature	Chronologie
S.63	Heudreville-sur-Eure	La Londe	0	Oui	-	1,5 km	200 à 400 m ?	I ^{er} - IV ^e s. (?)	1,5 km	Dépôt monétaire	-
S.64	Illiers-l'Éveque	Les Mutéreaux	1	Oui	Chemin ?	2 km	-	-	-	-	-
S.65	Jouy-sur-Eure	La Buissonnière	1	Oui	Structures fossoyées (habitat ?)	4 km	-	-	-	-	-
S.66	Manthelon	La Mésangère	0	Oui	-	2,8 km	-	-	-	-	-
S.67	Marbeuf	Le Buisson d'Hectomare	0	Oui	Constructions maçonnées ?	3,5 km	-	-	-	-	-
S.68	Miserey	La Coudre	0	Oui	-	200 m	-	-	-	-	-
S.69	Miserey	Les Franches Terres	0	Oui	-	2 km	-	-	-	-	-
S.70	Quatremare	Le Moulin à Vent	0	Oui	-	1,2 km	-	-	1,2 km	Établissement rural ou petite agglomération routière ?	2 nd e moitié du I ^{er} s. - III ^e s.
S.71	Sacquenville	Brettemare	1	Oui	Chemin et édicule ?	2 km ?	-	-	700 m	Constructions maçonnées	-
S.72	Saint-Aubin-d'Écrosville	Bois de l'Étoile	0	Oui	Construction maçonnée	4 km	-	-	-	-	-
S.73	Saint-Aubin-d'Écrosville	La Navette	0	Oui	-	4 km	-	-	250 m	Constructions maçonnées (annexe agricole)	-
S.74	Saint-Aubin-sur-Gaillon	Les Motelles	1	Oui	Bâtiment maçonné (habitation ?)	5 km	700-800 m ? (bâtiment thermal)	Fin du III ^e - IV ^e s.	< 500 m	Puits, épandage de mobilier, occupation structurée	-
S.75	Sylvains-les-Moulins	Le Puits d'Enfer	0	Oui	-	3 km	-	-	-	-	-
S.76	Sylvains-les-Moulins	Les Meurgers	0	Oui	Aqueduc	5,5 km	-	-	-	-	-
S.77	Thomer-la-Sôgne	L'Écrillon	0	Oui	Constructions maçonnées	200 m	-	-	350 m	Constructions maçonnées	-
S.83	Cauverville-en-Roumois	Saint-Etienne	0	Oui	-	500 m ?	-	-	-	-	-
S.86	La Londe	Saint-Ouende-Thouberville	0	Oui	-	1,3 km ?	-	-	-	-	-
S.87	Saint-Martin-de-Boscherville	Abbaye Saint-Georges	1	Oui	-	5,3 km ?	-	-	< 500 m ?	Sépultures à crémation ?	-
S.88	Saint-Saëns	Le Teurtre	0	Oui	-	13 km ?	-	-	1,2 km	Constructions maçonnées	-
S.89	Vatteville-la-Rue	Les Cateliers	0	Oui	Constructions maçonnées	2,5 km	-	-	500 m ?	Constructions maçonnées ?	-
S.90	Yville-sur-Seine	Le Sablon	1	Oui	-	7,5 km ?	-	-	-	-	-
S.96	Bouilly-en-Gâtinais	La Vallée de Serin	0	Oui	-	7 km	-	-	?	« Habitat »	-
S.99	Bû	Les Bois du Four à Chaux	2	Oui	-	2 km	-	-	300 m	Terres cuites architecturales et céramique	-
S.106	Fossé	Le Moulin Brûlé	0	Oui	Constructions maçonnées	5 km	450 m ?	I ^{er} - III ^e s.	250 m	Constructions maçonnées	-
S.108	Guainville	Le Gros Murger	0	Oui	-	9 km	-	-	-	-	-
S.110	Lestiou	La Souche	1	Oui	Bâtiment maçonné (habitation ?)	500 m	950 m	-	-	-	-
S.111	Lignièrès	Le Sicot	0	Oui	-	2,5 km ?	500 m ?	-	-	-	-
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	3	Oui	Aqueduc et bassins	800 m	300 m ?	I ^{er} - IV ^e s.	250 m	Établissement rural	-

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Environnement proche (< 200 m)	Axe majeur le plus proche	Villa avérée la plus proche (à moins de 2 km)		Autre type d'occupation rurale la plus proche (à moins de 2 km)		
							Distance	Chronologie	Distance	Nature	Chronologie
S.117	Le Puiset	Les Closeaux	0	Oui	-	1,4 km	1 km	-	1 km	Nécropole à crémations	-
S.119	Rouvray-Saint-Denis	La Remise du Chevalier	1	Oui	-	800 m ?	-	-	900 m	Constructions maçonnées	-
S.121	Saint-Sulpice de Pommeray	La Derloterie	0	Oui	-	7,5 km	-	-	1,7 km	Mobiliers antiques	I ^{er} - III ^e s.
S.124	Talcy	La Pièce à Loup	1	Oui	Constructions maçonnées	3 km ?	1 km	-	-	-	-
S.125	Tavers	Les Quarante Mines	0	Oui	-	1,2 km	1,1 km	-	800 m	Constructions maçonnées	-
S.131	Villexanton	La Charité	0	Oui	-	3 km ?	700 m	-	-	-	-
S.132	Comblèsac	Le Mur	0	Oui	Constructions maçonnées (agglomération ?)	10 m	-	-	450 m	Constructions maçonnées	-
S.136	Plédéliac	Bellevue	0	Non	-	6,5 km	-	-	-	-	-
S.137	Plouër-sur-Rance	Le Boisanne	2	Oui	-	3 km	350 m ?	-	1 km	Établissement rural	-
S.138	Saint-Jacut-de-la-Mer	Les Haches	1	Oui	-	5,7 km	-	-	600 m	Constructions maçonnées	I ^{er} - II ^e s.
S.141	Cagny	Delle de la Hoguette	0	Oui	-	300 m	1,5 km	Milieu du II ^e s. - début du V ^e s.	400 m	Mobiliers antiques	-
S.145	Hérouvillette	Le Four à Chaux	3	Oui	Chemins, constructions sur solins et maçonnées	2,1 km	-	-	1,8 km	Établissement rural	I ^{er} - III ^e s.
S.146	Maizières	Les Basses Mottes	0	Oui	Constructions maçonnées	1 km	-	-	-	-	-
S.149	Tournai-sur-Dive	Le Val Saint-Hilaire	0	Oui	-	1,1 km	-	-	-	-	-
S.151	Glanville	Le Bois Emery	0	Oui	-	5,5 km	-	-	-	-	-
S.154	Choisy-en-Brie	Le Clos Gillet	0	Oui	Constructions maçonnées	750 m ?	-	-	350 m	Constructions maçonnées	-
S.156	Jouy-le-Châtel	Ouzelle	0	Oui	-	1,5 km	-	-	-	-	-
S.161	Saint-Mars-Vieux-Maisons	L'Orme	1	Oui	-	50 m ?	-	-	1 km	Terres cuites architecturales et céramique	-
S.163	Vendrest	La Bauve	0	Oui	-	14 km	-	-	400 m	Mobiliers antiques	-
S.164	Villeneuve-le-Comte	Villages Nature	2	Oui	Parcelles agricoles et chemin	5 km	-	-	150 m	Constructions sur poteaux	-
S.168	Cléden-Cap-Sizun	Trouguer	0	Non	-	10 m	-	-	500 m	Terres cuites architecturales	-
S.169	Crozon/Telgruc-sur-Mer	?	0	Non	-	?	?	-	?	-	-
S.170	Douarnenez	Trégouzel	1	Oui	Chemin et parcelles agricoles ?	100 m ?	-	-	300 m	Nécropole à crémations	-
S.172	Paule	Kergroaz	3	Oui	-	15 m	-	-	-	-	-
S.173	Plestin-les-Grèves	Coz Illis	2	Oui	Constructions maçonnées	900 m	-	-	1,2 km	Monnaies	-
S.175	Plomodiern	?	0	Non	-	?	?	-	?	-	-
S.179	Saint-Jean-Trolimon	Tronoën	0	Oui	?	1 km	-	-	700 m	Tuiles dans un tumulus protohistorique	-
S.182	Saint-Forget	La Butte Ronde	0	Oui	-	7 km	-	-	800 m	Constructions maçonnées	I ^{er} s. - III ^e s.
S.184	La Chapelle-des-Fougeretz	Les Tertres	1	Oui	Constructions maçonnées et sur poteaux (agglomération ?)	20 m ?	1,5 km	-	800 m	Mobiliers antiques	-

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Environnement proche (< 200 m)	Axe majeur le plus proche	Villa avérée la plus proche (à moins de 2 km)		Autre type d'occupation rurale la plus proche (à moins de 2 km)		
							Distance	Chronologie	Distance	Nature	Chronologie
S.185	Chavagne	Les Évignés	0	Oui	Parcelles cultivées, chemin, habitat enclos antérieur ou contemporain ?	5 km	1 km	I ^{er} - IV ^e s.	60 m	Ferme enclose	I ^{er} s. ?
S.186	Combourg	La Haute Boissière	1	Oui	Enclos fossoyés	1,5 km	-	-	1,3 km	Terres cuites architecturales et céramique	-
S.188	Mordelles	Le Bignon	0	Oui	-	6 km	-	-	500 m	Terres cuites architecturales	-
S.189	Mordelles	Sermon	1	Oui	Constructions maçonnées	7,8 km	-	-	800 m	Terres cuites architecturales	-
S.190	Mordelles	Le Val	3	Non	Parcelles agricoles et chemin	7,5 km	-	-	430 m	Sanctuaire (S.189)	I ^{er} s. ?
S.193	Pacé	Launay Bézillard	1	Oui	Parcelles agricoles ?	4 km ?	-	-	650 m	Mobiliers antiques	II ^e s.
S.195	Aunou-sur-Orne	Le Pré du Mesnil	2	Oui	-	500 m ?	-	-	1,2 km	Constructions maçonnées	Fin du I ^{er} s. - début du III ^e s.
S.196	Macé	Les Hernies	3	Oui	-	600 m	1,2 km ?	Milieu du II ^e s. - IV ^e s.	1,6 km	Terres cuites architecturales et monnaies	I ^{er} - III ^e s.
S.197	Abbeville-la-Rivière	Le Boisseau	0	Oui	Enclos fossoyés ?	2 km ?	-	-	1,5 km	Enclos, constructions maçonnées	-
S.198	Audeville	Émerville	0	Oui	Constructions maçonnées	50 m	-	-	-	-	-
S.202	Brienon-sur-Armançon	Champ de l'Areigne	0	Oui	Constructions maçonnées	700 m	400 m	I ^{er} - V ^e s.	300 m	Mobiliers antiques	Fin du II ^e s. - IV ^e s. ou 1 ^e moitié du V ^e s.
S.207	Courcelles-en-Bassée	Pente de Chalmois	0	Oui	-	500 m ?	-	-	700 m	Constructions maçonnées	-
S.209	Guillerval	Le Télégraphe	0	Oui	?	3 km	-	-	-	-	-
S.213	Méréville	La Remise des Murs	0	Oui	Constructions maçonnées (agglomération ?)	1,2 km	1,8 km	-	600 m	Constructions maçonnées et fossés	-
S.215	Mespuits	Les Grès	0	Oui	Constructions maçonnées	7 km ?	-	-	1 km	Grosse ferme et temple (S.214)	-
S.216	Montacher-Villegardin	La Picharderie	0	Oui	Constructions maçonnées et mosaïque	80 m	-	-	-	-	-
S.219	Mormant	La Mare Lafosse	0	Oui	Constructions maçonnées (thermes ?)	2,5 km ?	-	-	-	-	-
S.222	Saint-Hilaire	Champdoux	0	Oui	Constructions maçonnées (agglomération ?)	8 km	-	-	800 m	Constructions maçonnées	-
S.227	Serbonnes	Le Parc	0	Oui	-	2,5 km	-	-	-	-	-
S.232	Villeblevin	La Grande Range	0	Oui	Constructions maçonnées	60 m	-	-	-	-	-
S.238	Anché	Les Quarts	0	Oui	-	2,5 km	-	-	-	-	-
S.240	Descartes	La Pièces des Courances	0	Oui	-	200 m	-	-	800 m	Constructions maçonnées ?	-
S.241	Faverolles-sur-Cher	Le Vivier	0	Oui	-	1 km	-	-	1 km	Terres cuites architecturales et céramique	-
S.244	Pussigny	Le Vigneau	3	Oui	Constructions maçonnées (hameau ?)	8 km	1,2 km	-	-	-	-
S.245	Saint-Julien-de-Chédon	Le Marchais Long	0	Oui	Constructions maçonnées et sanctuaire (S.246)	1 km	-	-	700 m	Nécropole à crémations	-
S.246	Saint-Julien-de-Chédon	Les Planchettes	0	Oui	Constructions maçonnées et sanctuaire (S.245)	1,2 km	-	-	700 m	Nécropole à crémations	-
S.252	Amécourt	Le Bourg	0	Oui	-	6 km ?	-	-	-	-	-
S.253	Authevernes	Les Mureaux	3	Oui	Four de tuilier, fosses d'extraction de calcaire	700 m	1,9 km	-	1,1 km	Construction maçonnée	-

N°	Commune	Lieu-dit	Qualité des données	Sanctuaire avéré ?	Environnement proche (< 200 m)	Axe majeur le plus proche	Villa avérée la plus proche (à moins de 2 km)		Autre type d'occupation rurale la plus proche (à moins de 2 km)		
							Distance	Chronologie	Distance	Nature	Chronologie
S.254	Bennecourt	La Butte du Moulin à Vent	2	Oui	Chemin, bâtiment sur solins ?	1,4 km	1,4 km	Milieu du I ^{er} s. - IV ^e s.	1,5 km	Mobilier antiques	-
S.255	Bus-Saint-Rémy	La Mare des Champs	0	Oui	Constructions maçonnées	3,5 km	-	-	500 m	Constructions maçonnées	-
S.256	Criquebeuf-sur-Seine	Le Catelier	0	Oui	-	400 m	400 m ? (bâtiment thermal)	-	250 m	Sépultures à crémation et sarcophages	-
S.258	Étrépagny	Chemin de Vatismesnil	0	Oui	-	4 km	-	-	350 m	Constructions maçonnées	-
S.259	Étrépagny	Domaine de la Héronnerie	0	Oui	-	9 km	-	-	-	-	-
S.261	Grand-Couronne	Le Grand Essart	0	Oui	-	700 m	1,7 km	I ^{er} - III ^e s.	250 m	Constructions maçonnées	-
S.262	Heudicourt	Garenne de la Folie	0	Oui	-	11 km	-	-	-	-	-
S.263	La Londe	Le Vivier Gamelin	0	Oui	Édicule et monnaies	2 km ?	-	-	2 km	Établissement enclos ?	-
S.264	Louviers	Les Buis	0	Oui	Constructions maçonnées	3,5 km	-	-	-	-	-
S.265	Morgny	L'Ermitage	0	Oui	-	8 km ?	-	-	1 km	Puits et mobiliers antiques	-
S.266	Oissel	La Mare du Puits	1	Oui	Constructions maçonnées (agglomération ?)	1,3 km	-	-	-	-	-
S.267	Orival	Le Câtelier	0	Oui	Mobilier antiques épars	300 m	1,4 km	I ^{er} - III ^e s.	-	-	-
S.269	Val-de-Reuil	Le Chemin aux Errants	3	Oui	Établissement enclos (jusqu'à la fin du I ^{er} s.)	2 km	800 m	II ^e s. - 1 ^e moitié du V ^e s.	250 m	Constructions maçonnées	II ^e - III ^e s.
S.271	Allaire	Lehéro	0	Oui	Constructions maçonnées (agglomération ?)	20-40 m	-	-	-	-	-
S.273	Locqueltas	Kerdadec	0	Oui	Enclos fossoyés ?	3 km	-	-	-	-	-
S.275	Pluherlin	La Grée Mahé	0	Oui	Constructions maçonnées ?	3,3 km	1,3 km	-	390 m	Terres cuites architecturales	-
S.276	Plumelin	Kerdouarin	0	Oui	Enclos fossoyés ?	2 km	-	-	-	-	-
S.279	Baron-sur-Odon	Le Mesnil	1	Oui	Constructions maçonnées, enclos fossoyés, aqueduc	340 m	-	-	-	-	-

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.8	-	II-1c	Fossé	2 625 m ²	D	38 m ²	-	Parcelles agricoles	Années 15-40 - fin du I ^{er} s.	Sanctuaire privé ?
S.12	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 320 m ²	Autres bâtiments ?	-	?	Statut indéterminé
S.14	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 170 m ²	-	-	2 nd e moitié du II ^e - III ^e s. (?)	Sanctuaire privé ?
S.15	-	II-1c ?	Fossé ?	?	B1b	+/- 80 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.18	2	?	Fossé	2 230 m ²	?	?	-	Sanctuaire laténien (ph. 1) ?	Fin du I ^{er} s. av. n. à (?) - 1 ^{er} quart du I ^{er} s. de n. è.	Sanctuaire public
	3	?	Fossé	2 930 m ²	?	?	-	Sanctuaire (ph. 2)	1 ^{er} - 3 ^e quart du I ^{er} s. de n. è.	
	4	?	Mur maçonné	1 175 m ²	?	?	-	Sanctuaire (ph. 3)	3 ^e quart du I ^{er} s. - fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s.	
	5	II-3c	Mur maçonné	3 100 m ²	- A : B1b - E et F (?) : A1a - G et H : A4 - I3 (?) : A3b - J4 (?) : B1b	- A : 225 m ² - E et F (?) : 6 et 4 m ² - G et H : 22 et 21 m ² - I3 (?) : 113 m ² - J4 (?) : 55 m ²	Quadrifortique	Sanctuaire (ph. 4)	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - fin du III ^e s. (?)	

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.19	-	II-3c	Mur maçononné	1 875 m ²	- A : A1a ou B1a - B et C : A1a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 13 m ² - C : +/- 3 m ²	Double galerie en façade principale	-	?	Statut indéterminé
S.24	-	III-2c	Mur	?	- A : B4 - B et C : B1a	- A : 314 m ² - B et C : +/- 170 m ²	-	-	2 nd e moitié du I ^{er} s. - milieu du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.26	-	III-2c ?	Mur ?	?	- A et B : B1b	- A : +/- 225 m ² - B : +/- 325 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.27	-	II-1a ?	-	-	B4	+/- 120 m ²	-	-	Milieu du I ^{er} s. - fin du II ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.28	-	II-1c	Fossé	3 400 m ²	B1a	+/- 145 m ²	-	-	I ^{er} - II ^e s. (?)	Sanctuaire privé ?
S.29	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 100 m ²	-	-	Milieu du II ^e s. - milieu du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.36	1	?	Fossé	+/- 4 600 m ²	?	?	-	Sanctuaire laténien (ph. 1)	2 nd e moitié du I ^{er} s. av. n. è. - années 15-20 de n. è.	Sanctuaire public ?
S.36	2	II-1c ?	Mur maçononné	+/- 4 150 m ²	- A : A3a, puis : - B : B3	- A : 97 m ² , puis : - B : 232 m ²	Double galerie en façade principale	Sanctuaire augustéen (ph. 1)	Années 15-20 - III ^e s. ou IV ^e s.	
S.37	-	II-1a ?	-	-	B1b	+/- 120 m ²	-	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - II ^e s. ou IV ^e s. de n. è. (?)	Sanctuaire privé ?
S.38	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 80 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.40	-	II-1c	?	+/- 4 700 m ²	B1a	+/- 225 m ²	Porticus triplex ?	-	?	Statut indéterminé
S.41	-	II-1c	Mur	+/- 1 000 m ²	B1a	+/- 170 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.43	-	II-3c ?	Mur ?	?	B1a	+/- 145 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.44	-	II-3a ?	-	-	- A : B1b - B : A1a	- A : 233 m ² - B : 31 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.45	-	II-1a ?	-	-	B4	+/- 135 m ²	-	-	II ^e - milieu du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.46	-	II-1a ?	-	-	B1a	151 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.47	-	III-2c	Mur	+/- 4 500 m ²	- A : B1b - B : B1a	- A : +/- 255 m ² - B : +/- 100 m ²	Porche	-	?	Statut indéterminé
S.48	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 100 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.49	-	II-1a ?	-	-	B1a	?	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.50	-	II-1c	Mur maçononné	4 596 m ²	B3	234 m ²	Porche	-	?	Statut indéterminé
S.51	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 120 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.53	-	II-3c	Mur	> 3 600 m ²	- A : B1a - B et C : A1a	- A : +/- 225 m ² - B et C : +/- 25 m ²	-	-	?	Sanctuaire public ?
S.58	-	?	Mur ?	?	B1a	+/- 255 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.59	-	II-1c ?	Mur	> 1 500 m ²	B1a	+/- 170 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.60	-	?	Mur	?	B1a	+/- 225 m ²	-	-	Milieu du I ^{er} s. - IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.61	1	II-1c	Fossé	1 480 m ²	- A1 : B1b	- A1 : 146 m ²	-	Habitat rural laténien	1 ^{er} moitié du I ^{er} s. (?)	
S.61	2	III-2c	Mur maçononné	3 138 m ²	- A2 : B1a - B-C-D : B2 - E : A2a - F : A1a	- A2 : 146 m ² - B-C-D : 246 m ² - E : 6 m ² - F : 4 m ²	Portique ?	Sanctuaire (ph. 1)	2 nd e moitié du I ^{er} s. - II ^e s.	Sanctuaire public ?
S.63	-	II-1a ?	-	-	B1b	269 m ²	-	-	?	Statut indéterminé

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.64	-	II-3c ?	Mur	+/- 2 900 m ²	- A : B1a - B : A3a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 16 m ²	Large porche	-	?	Statut indéterminé
S.65	-	II-1c	Mur	+/- 2 300 m ²	B1a	+/- 120 m ²	Porche	-	?	Statut indéterminé
S.66	-	?	Mur	?	B1a	+/- 225 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.67	-	II-1a ?	?	?	B1a	+/- 225 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.68	-	II-3c	Mur	+/- 2 300 m ²	- A : B1a - B : A1a	- A : +/- 195 m ² - B : +/- 15 m ²	Porche	-	?	Statut indéterminé
S.69	-	II-3c	Mur	?	- A : B1a - B : A1a	- A : +/- 145 m ² - B : +/- 10 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.70	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 325 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.71	-	II-3c	Mur	+/- 2 700 m ²	- A : B1a - B : A1a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 25 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.72	-	II-3c	Mur	+/- 900 m ² puis +/- 1 900 m ² ?	- A : B1a - B et C : A1a	- A : +/- 155 m ² - B et C : +/- 17 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.73	-	II-3c	Mur	?	- A : B1a - B : A1a	- A : +/- 225 m ² - B : +/- 20 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.74	-	III-2c	Mur	4 648 m ²	- A et B : B1b - C : A2a ou A2b	- A : 271 m ² - B : 174 m ² - C : 25 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé	-	Milieu du II ^e s. - milieu du IV ^e s. (?)	Sanctuaire public ?
S.75	-	II-3c ?	Mur	> 5 400 m ² ?	- A : B1b - B : A1a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 15 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.76	-	II-1c ?	Mur	> 1 400 m ²	B1b	+/- 195 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.77	-	III-2c ?	Mur	+/- 3 000 m ² (voire > 28 800 m ² pour la grande enceinte)	A et B : B1a	- A : +/- 170 m ² - B : +/- 15 m ²	Quadriportique ; porche ; bassin et édicule ?	-	?	Sanctuaire public ?
S.83	-	II-1a ?	-	-	B3	?	-	-	?	Statut indéterminé
S.86	-	II-3a ?	-	-	- A : B1b - B et C : A1a	- A : 148 m ² - B et C : 24 m ²	-	-	II ^e - fin du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.87	1	II-1a ?	-	-	- A1 : A2a	- A1 : +/- 60 m ²	-	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. (?)	
	2	II-1a ?	-	-	- A2 : A2a puis : - A3 : B1a	- A2 puis A3 : 123 m ²	-	Sanctuaire (ph. 1)	I ^{er} s. de n. è. (?)	Statut indéterminé
	3	II-1a ?	-	-	- A4 : B1a	- A4 : 228 m ²	-	Sanctuaire (ph. 2)	Fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. - 1 ^{er} moitié du IV ^e s.	
S.88	-	?	-	- A : B1a - B (?) : A2a	- A : +/- 195 m ² - B (?) : +/- 30 m ²	Bâtiment de plan rectangulaire	-	?	Statut indéterminé	
S.89	-	II-1a ?	-	-	B1a	197 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.90	2-3	III-2	Fossé puis mixte ?	> 5 000 m ² ?	- A et B : B1a ou B1b	- A : +/- 195 m ² - B : +/- 170 m ²	-	-	I ^{er} - III ^e s.	Statut indéterminé
S.96	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 195 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.99	1	?	-	-	?	?	-	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. ou début du I ^{er} s. de n. è. - milieu du I ^{er} s.	
	2	?	-	-	- A1 : B1a	- A1 : 121 m ²	Autres temples ?	Sanctuaire (ph. 1)	2 nd e moitié du I ^{er} s. - II ^e s. (?)	Sanctuaire public
	3	II-3a ?	-	-	- A2 : B1b	- A2 : 410 m ²	Double galerie en façade orientale ; autres temples ?	Sanctuaire (ph. 2)	II ^e s. (?) - IV ^e s.	
S.106	-	?	Mur ?	-	B1a	+/- 80 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.108	-	II-3c	Mur	> 1 200 m ²	- A : B1b - B, C et D (?) : A1a	- A : +/- 195 m ² - B, C et D (?) : +/- 20 m ²	Bâtiment de plan rectangulaire ?	-	Milieu du I ^{er} s. - III ^e s. (?)	Statut indéterminé

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.110	-	II-3c	Mur	+/- 900 m ²	- A : A1b ? - B (?) : A3a - C à H (?) : A1a	- A : +/- 90 m ² - B : +/- 17 m ² - C à H (?) : < 7 m ²	Porche	-	-	Sanctuaire privé ?
S.111	-	?	-	-	B3	?	-	-	-	Statut indéterminé
S.114	1	?	Fossé	6 970 m ²	?	?	-	Habitat rural laténien	2 nd e moitié du I ^{er} s. av. n. è. - 2 nd quart du I ^{er} s. de n. è.	
	2	II-1c	Fossé	> 8 200 m ² ?	- A : B1a	- A : 137 m ²	Bassin	Sanctuaire (ph. 1)	2 nd quart du I ^{er} s. - milieu du II ^e s.	Sanctuaire public ?
	3	II-3c	Mur maçonné	1 550 m ²	- A : B1a - F : A1a	- A : 137 m ² - F : 7 m ²	Large porche, portique	Sanctuaire (ph. 2)	Milieu du II ^e s. - début ou milieu du IV ^e s.	
S.117	-	?	-	-	B1a	?	-	-	?	Statut indéterminé
S.119	-	II-1c	Mur	300 m ²	B1a	+/- 80 m ²	-	-	II ^e s. (?)	Sanctuaire privé ?
S.121	-	II-1c	Mur ?	+/- 5 400 m ² ?	B1a	+/- 170 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.124	-	II-3c	Mur	+/- 1 500 m ²	- A : B1a - B (?) : A3a	- A : +/- 225 m ² - B : +/- 10 m ²	Porche	-	?	Statut indéterminé
S.125	-	II-1a ?	?	-	B1a	+/- 170 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.131	-	II-1c	Mur	> 800 m ²	B1a	+/- 100 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.132	-	III-2c	Mur maçonné	+/- 3 300 m ²	- A : B1a - B : B5	- A : +/- 225 m ² - B : +/- 120 m ²	Galerie en façade occidentale	-	I ^{er} - III ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.136	-	II-1a ?	-	-	B1a (?)	+/- 255 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.137	-	?	Fossé	300 m ²	?	40 à 55 m ² ?	-	Enclos laténien (sanctuaire ?)	2 nd e moitié du I ^{er} s. av. n. è. - début du II ^e s. de n. è. (?)	Sanctuaire privé
S.138	2	?	-	-	?	?	-	Nécropole d'origine laténienne (ph. 1)	Années 40-70 - fin du I ^{er} s. ou début du II ^e s. (?)	Sanctuaire privé
S.141	-	II-1a ?	-	-	B1b	+/- 225 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.145	2	II-1c	Mur maçonné	1 040 m ²	- A1 : B1a	120 m ²	Puits	Habitat rural laténien (ph. 1) ?	2 nd quart - fin du I ^{er} s.	Statut indéterminé
	3	II-1c	Mur maçonné	2 995 m ²	- A2 : B1b	240 m ²	Large porche / double galerie ; puits	Sanctuaire (ph. 2)	Début du II ^e s. - 2 nd e moitié du IV ^e s.	
S.146	-	?	Mur ?	-	- A : B1a - B : A1a	- A : +/- 225 m ² - B : +/- 13 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.149	-	?	-	-	B1b	+/- 290 m ²	Autre temple ?	-	I ^{er} s. - 3 ^e quart du III ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.151	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 110 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.154	-	II-1a ?	-	-	B1a	?	-	-	?	Statut indéterminé
S.156	-	II-1a ?	-	-	B1a	?	-	-	?	Statut indéterminé
S.161	-	II-1c	Mur	+/- 2 700 m ²	B1a	+/- 195 m ²	Double galerie en façade orientale ; porche	-	?	Statut indéterminé
S.163	-	II-1a ?	-	-	B1b	+/- 255 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.164	-	II-1c ou II-2	Fossé ?	> 4 500 m ² ?	B1a	237 m ²	Bâtiment de plan rectangulaire	Structures en creux (La Tène ?)	Fin du I ^{er} s. av. n. è. ou 1 ^{er} moitié du I ^{er} s. de n. è. - III ^e s.	Statut indéterminé

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.168	-	?	Mur maçonné	> 8 300 m ² ?	?	-	Double galerie et pavillons d'angle en façade orientale	-	I ^{er} s. - 1 ^{er} tiers du IV ^e s.	Sanctuaire public ?
S.169	-	II-1a ?	-	-	B4 ?	+/- 660 m ² ?	-	-	?	?
S.170	2	?	-	-	A1 (?) : ?	?	-	Occupation laténienne (ph. 1)	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - vers 40 de n. è.	Sanctuaire public
	3	?	-	-	A2 (?) : A2a ?	+/- 25 m ² ?	-	Sanctuaire (ph. 2)	Vers 40-90	
S.172	4	II-1a ?	-	-	A3 : C2 ?	+/- 1 150 m ² ?	-	Sanctuaire (ph. 3)	Vers 90 - milieu du IV ^e s.	Sanctuaire privé ?
	1	?	Fossé	8 390 m ²	A (?) : A1a ?	+/- 13 m ²	-	Nécropole tumulaire	Vers 10 av. n. è. - 3 ^e quart du I ^{er} s. de n. è.	
S.173	2	?	Muret ?	+/- 8 400 m ²	B : A1a	21 m ²	Porche	Sanctuaire (ph. 1)	3 ^e quart du I ^{er} s. - fin du III ^e s. ou début du IV ^e s.	Sanctuaire privé
	-	II-1c	Mur maçonné	780 m ²	B1a	174 m ²	-	Atelier métallurgique (début du I ^{er} s. de n. è.)	Milieu du I ^{er} s. - III ^e s. (?)	
S.175	-	?	Mur ?	-	?	?	-	-	?	?
S.179	2	?	Mur maçonné ?	?	?	?	-	Sanctuaire laténien (ph. 1)	2 nd e moitié du I ^{er} s. av. n. è. - IV ^e s. de n. è. (?)	Statut indéterminé
S.182	-	?	Mur	+/- 750 m ²	B3	+/- 100 m ²	-	-	I ^{er} - IV ^e s.	Sanctuaire privé ?
S.184	2	III-2c	Mur maçonné	4 107 m ²	- A et B : B1a	- A : 256 m ² - B : 132 m ²	Quadrilatérique ; portique doublé en façade orientale	Occupation laténienne (ph. 1)	Début du I ^{er} s. - III ^e s. ou IV ^e s.	Sanctuaire public ?
S.185	-	II-1a ?	-	-	A puis B (?) : B1a	- A : +/- 110 m ² - B : +/- 290 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.186	-	II-1c	Mur	+/- 1 700 m ²	B1a	+/- 170 m ²	-	-	II ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.188	-	II-1c	Mur	+/- 1 600 m ²	B1a	+/- 120 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.189	-	II-1a ?	-	-	B6	100 m ²	-	Habitat enclos laténien ?	I ^{er} s. de n. è. (?)	Statut indéterminé
S.190	-	II-1c	Fossé	1 530 m ²	A2c ?	41 m ²	-	Enclos ?	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 1 ^{er} moitié du II ^e s. de n. è.	Sanctuaire privé ?
S.193	-	III-2c	Fossé puis mur maçonné ?	> 3 600 m ²	A, B et C : B1a	- A : +/- 270 m ² - B et C : +/- 80 m ²	-	-	I ^{er} - II ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.196	2	II-1c ?	Mur	485 m ²	A3a ?	+/- 35 m ²	Portique en façade orientale, salle accolée à la façade occidentale	Sanctuaire laténien (ph. 1)	Début du I ^{er} s. - III ^e s. (?)	Sanctuaire privé
	1	II-1a ?	-	-	A1 : A1a	A1 : 25 m ²	-	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 1 ^{er} tiers du I ^{er} s. de n. è.	Sanctuaire public ?
	2	III-2a	-	-	- A1 : A1a - B : B1a - C (?) : A1a	- A1 : 25 m ² - B : 70 m ² - C (?) : 26 m ²	-	Sanctuaire (ph. 1)	1 ^{er} moitié du I ^{er} s.	
	3	III-2c	Mur maçonné	1 720 m ²	- A2 : B1a - B : B1a - C (?) : A1a - D à J : A1a	- A2 : 163 m ² - B : 70 m ² - C (?) : 26 m ² - D à J : 5 m ²	Portique et porche en façade orientale	Sanctuaire (ph. 2)	2 nd e moitié du I ^{er} s. - 3 ^e quart du III ^e s. (?)	
4	III-2c	Mur maçonné	2 630 m ²	- A2 : B1a - B : B1a - C (?) : A1a - D à L : A1a	- A2 : 163 m ² - B : 70 m ² - C (?) : 26 m ² - D à L : 5 m ²	Portique et porche en façade orientale ; double galerie en façade occidentale	Sanctuaire (ph. 3)	2 nd e moitié du I ^{er} s. - 3 ^e quart du III ^e s. (?)		
S.197	-	II-3c	Mur	?	- A : B1a - B : A1a	- A : +/- 360 m ² - B : +/- 20 m ²	-	-	?	Statut indéterminé

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.198	-	II-1a ?	-	-	B1a	?	-	-	?	Statut indéterminé
S.202	-	?	-	-	?	?	-	-	2 nd e moitié du I ^{er} s. av. n. è. ou début du I ^{er} s. de n. è. - fin du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.207	-	II-3a ?	-	-	- A : B1a - B : A1a	- A : +/-195 m ² - B : +/- 65 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.209	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 170 m ²	Bassin ?	-	?	Statut indéterminé
S.213	-	III-2c	Mur	+/- 3 500 m ²	- A : B1b - B et C : B1a - D à I : A1a	- A : +/- 225 m ² - B et C : +/- 100 m ² - D à I : +/- 10 à 35 m ²	Galerie en façade orientale ; bâtiments d'usage indéterminé	-	?	Sanctuaire public ?
S.215	-	II-1a ?	-	-	B1a	?	-	-	?	Statut indéterminé
S.216	-	II-1c ?	Mur	> 900 m ²	B1b	+/- 100 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.219	-	?	?	?	B1b	+/- 290 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.222	-	II-1c ou II-3a ?	Fossé puis mur ?	+/- 3 900 m ²	B1b ou C1	+/- 220 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé	-	?	Sanctuaire public ?
S.227	-	III-2	-	-	- A, B et C : B1a	- A : +/- 255 m ² - B et C : +/- 120 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.232	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 255 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.238	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 120 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.240	-	?	?	-	B1a	+/- 290 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.241	-	II-1a ?	-	-	B1b	+/- 320 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.244	-	II-1c	Mur maçonné	1 280 m ²	B1a	173 m ²	Double galerie en façade occidentale	Nécropole tumulaire	1 ^{er} moitié du I ^{er} s. - fin du III ^e s. ou fin du IV ^e s.	Statut indéterminé
S.245	-	II-1c ?	Mur	> 900 m ²	B1a	+/- 80 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.246	-	II-1a ?	-	-	B4	+/- 225 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.252	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 145 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
	2	?	-	-	?	?	-	Occupation laténienne (ph. 1)	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - années 40 de n. è.	
S.253	3	II-1c	Fossé	+/- 12 000 m ²	B1a	163 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé	Sanctuaire (ph. 2)	Années 40 - 3 ^e quart du I ^{er} s.	Statut indéterminé
	4	II-1c	?	+/- 12 000 m ²	B1a	163 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé	Sanctuaire (ph. 3)	Dernier quart du I ^{er} s. - années 220-240	
	2	III-2a ?	-	-	- B1 (?) et C1 (?) : A1a	- B1 : 33 m ² - C1 : 88 m ²	-	Sanctuaire laténien (ph. 1)	3 ^e quart du I ^{er} s. av. n. è.	
	3	III-2c	Palissade	?	- B1 et C1 : A1a	- B1 : 33 m ² - C1 : 88 m ²	-	Sanctuaire (ph. 2)	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - 1 ^{er} ou 2 nd quart du I ^{er} s. de n. è.	
S.254	4	III-2c	Palissade	+/- 10 000 m ² ?	- B2 et C2 : A1a	- B2 : 50 m ² - C2 : 72 m ²	Galerie en façade orientale	Sanctuaire (ph. 3)	1 ^{er} ou 2 nd quart du I ^{er} s. - 1 ^{er} quart du II ^e s.	Statut indéterminé
	5	III-2c	Mur maçonné	+/- 10 000 m ² ?	- B3 : B1a - C2 : A1a	- B3 : 168 m ² - C2 : 72 m ²	Galerie en façade orientale	Sanctuaire (ph. 4)	1 ^{er} quart du II ^e s. - II ^e s. ou III ^e s.	
	6	III-2c	Mur maçonné	+/- 10 000 m ² ?	- B3 : B1a - C2 et G : A1a	- B3 : 168 m ² - C2 : 72 m ² - G : 35 m ²	Galerie en façade orientale	Sanctuaire (ph. 5)	II ^e ou III ^e s. - fin du III ^e s.	

N°	Phase	Type d'organisation spatiale	Type d'enceinte	Surface de l'aire sacrée enclose	Types des temples et des édifices	Surface des temples	Autres équipements remarquables	Antécédents	Chronologie du sanctuaire	Interprétation proposée
S.255	-	?	-	-	B1a	+/- 195 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.256	-	II-3a ?	-	-	- A : B1a - B et C : A1a	- A : 254 m ² - B : 24 m ² - C : 21 m ²	-	-	I ^{er} s. - fin du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.258	-	?	-	-	B1a	+/- 145 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé ?	-	?	Statut indéterminé
S.259	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 145 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.261	-	II-1a ?	-	-	B1b	131 m ²	-	-	I ^{er} s. - 1 ^{er} tiers du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.262	-	II-1c ?	Mur	> 1 600 m ²	B1a	+/- 225 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.263	-	II-1a ?	-	-	B1b	185 m ²	-	-	I ^{er} - III ^e s. ?	Statut indéterminé
S.264	-	II-1a ?	-	-	B1a	169 m ²	-	-	I ^{er} s. - milieu du IV ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.265	-	?	-	-	B1a	+/- 145 m ²	Bâtiment de plan rectangulaire ?	-	?	Statut indéterminé
S.266	-	II-3c	Mur maçonné	+/- 2 100 m ²	B1b	187 m ²	Édicule et statue ?	-	II ^e s. - années 280 (?)	Statut indéterminé
S.267	-	II-1a ?	-	-	B1b	166 m ²	-	-	?	Statut indéterminé
S.269	1	?	Mur maçonné	1 056 m ²	?	?	-	-	Fin du I ^{er} s. av. n. è. - années 10 de n. è.	Statut indéterminé
	2	II-1c	Mur maçonné	1 056 m ²	B1a (?)	196 m ² (?)	-	Sanctuaire (ph. 1)	Années 10 - milieu du I ^{er} s.	
	3	II-1c	Mur maçonné	1 760 m ²	B1a	196 m ²	-	Sanctuaire (ph. 2)	Milieu du I ^{er} s. - fin du II ^e s.	
	4	II-1c	Mur maçonné	5 616 m ²	B1a	196 m ²	Large porche	Sanctuaire (ph. 3)	Fin du II ^e s. ou début du III ^e s. - 2 nd e moitié du III ^e s.	
S.271	-	?	-	-	- A : B1b - B (?) : A3a - C : A1a	- A : +/- 170 m ² - B (?) et C : ?	-	-	II ^e - III ^e s. (?)	Statut indéterminé
S.273	-	II-1c ?	Fossé ?	+/- 4 200 m ² ?	B1a	+/- 145 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.275	-	?	-	-	B5	205 m ²	Bâtiments d'usage indéterminé ?	-	?	Statut indéterminé
S.276	-	II-1a ?	-	-	B1a	+/- 145 m ²	-	-	?	Sanctuaire privé ?
S.279	-	?	Mur maçonné	1 325 m ²	- A : A1a ?	A : +/- 9 m ²	Double galerie ceinturant la cour sacrée	Occupation laténienne	I ^{er} s. - 1 ^{er} moitié du IV ^e s. (?)	Sanctuaire public ?

Tabl. XXXVIII : caractéristiques principales des sanctuaires a priori localisés à l'écart des habitats groupés et ruraux. Réal. S. Bossard.

ou rural avéré²⁰⁵⁵ (tabl. XXXVIII), tous ne peuvent être qualifiés avec certitude de sanctuaires. Si l'on excepte trois exemples finistériens, en territoire osisme, dont l'exploration est ancienne ou est restée incomplète et pour lesquels l'existence d'un temple pose question²⁰⁵⁶, ce sont trois pos-

sibles lieux de culte que l'on peut aussi interpréter comme des espaces à vocation funéraire, équipés d'un mausolée (fig. 385).

Ainsi, les substructions repérées au cours de survols

2055. S'y ajoutent, à titre de comparaison, une dizaine d'exemples situés à quelques centaines de mètres des agglomérations, ne présentant a priori aucun lien de dépendance avec ces dernières ni avec un établissement périurbain (cf. *supra*, 5.1.2.4 et 5.1.3.5, tabl. 5-IV et 5-XI).

2056. La découverte d'une grande enceinte maçonnée, bordée à l'est d'un double portique et de pavillons d'angle, à Cléden-Cap-Sizun (S.168), laisse penser, à l'instar d'autres exemples mieux documentés (cf.

supra, 3.1.4.1), qu'un sanctuaire doté d'un temple probablement monumental y était abrité, mais les vestiges de ce dernier n'ont pas été localisés (Monteil, vol. II, 2012, p. 171-173 ; Galliou, 2015). La description de deux autres édifices qualifiés de temples par M. Halna du Fretay (1894, p. 164-166 et 1 pl. h.-t.), leur inventeur, à Crozon ou à Telgruc-sur-Mer (S.169) et à Plomodiern (S.175), n'est pas suffisamment précise pour affirmer qu'il s'agit bien d'édifices de culte, d'autant plus que les dimensions qu'il a fournies paraissent démesurées en comparaison des autres exemples connus (cf. *supra*, 3.1.2.1, types B4 et B1a).

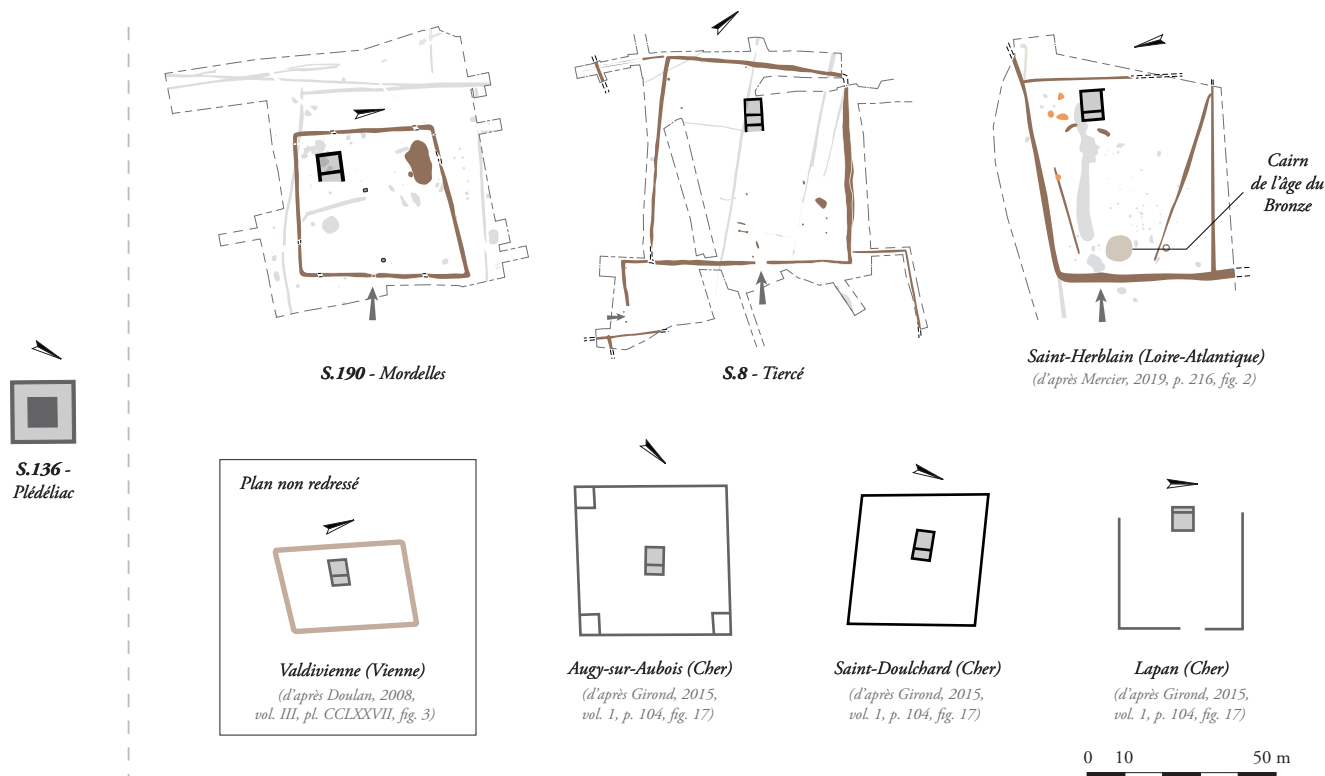


Fig. 385 : construction maçonnée reconnue à Bellevue à Plédéliac (Côtes-d'Armor) et enclos fossoyés ou maçonnés abritant un édifice de plan rectangulaire, découverts dans les cités de Lyonnaise et d'Aquitaine : modestes sanctuaires ou enclos funéraires ? Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

aériens à Plédéliac (S.136) se présentent sous la forme de quatre murs délimitant une aire carrée d'environ 255 m², dont l'espace central est occupé par un massif maçonné, également de plan carré ; si ce type de plan s'apparente à celui d'un temple à *cella* centrale, dont le sol serait maçonné, et galerie périphérique (type B1a, cf. *supra*, 3.1.2.1), il rappelle aussi, pour des dimensions tout à fait comparables, celui de certains monuments funéraires, composés d'un édicule et d'un enclos qui l'encadre, tels les mausolées de Faverolles (Haute-Marne) et de Duppach (Rhénanie-Palatinat, Allemagne)²⁰⁵⁷.

À Tiercé (les Tardivières, S.8) et à Mordelles (le Val, S.190), deux enclos fossoyés, d'une surface de 2 625 m² et 1 530 m², enserrent une cour dominée par un petit édifice (respectivement 38 m² et 41 m²) aux fondations de pierre, dont l'élévation n'est pas conservée²⁰⁵⁸. Leur plan est tout à fait similaire à celui de temples pourvus d'une *cella* de forme quadrangulaire, d'un *pronaos* et même d'un escalier – et donc d'un podium – à Tiercé (types A2c et D). Alors que l'édifice de ce dernier site, qui présente donc le plan d'un temple classique, est installé au fond de la cour, face à son entrée, celui de Mordelles se dresse dans son angle sud-ouest ; quelques fosses, dont l'usage n'est pas connu, et des surfaces empierrées, pour ce dernier enclos, constituent les seuls autres aménagements reconnus. Ces sites se caractérisent aussi par une rareté de dépôts associés (des tessons

de céramiques de morphologies variées et, aux Tardivières, quelques restes fauniques et une monnaie de bronze) et par une chronologie resserrée autour du I^{er} s. de n. è. – voire, pour l'enclos du Val, qui mord probablement sur les premières décennies du siècle suivant. Ces enceintes, isolées au milieu de parcelles agricoles, ont donc été manifestement fréquentées durant seulement quelques décennies.

Si l'hypothèse de modestes sanctuaires est possible, celle d'enclos aménagés pour célébrer la mémoire d'un défunt, dont les restes – non conservés dans les deux cas – auraient pu avoir été réunis dans une urne placée dans l'édicule, ou même avoir été absents s'il s'agit de cénotaphes, ne doit pas être écartée pour autant (cf. *supra*, 3.1.2.1, type A1-A2). La configuration et les dimensions de ces enceintes et de leur bâtiment principal sont au demeurant comparables à celles des vestiges découverts sur le site des Pellières à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) (fig. 385), pour lesquels l'hypothèse d'un « mausolée, conçu sur un modèle d'architecture cultuel, paraît aujourd'hui la plus probante »²⁰⁵⁹. En Aquitaine, les enceintes fossoyées ou maçonnées d'Augy-sur-Bois, de Lapan, de Saint-Doulchard (Cher) et de Valdivienne (Vienne), abritant un bâtiment dont le plan et le module sont tout à fait similaires aux exemples précédents (fig. 385), peuvent également, à notre sens, être interprétées comme de possibles enclos à vocation funéraire²⁰⁶⁰. Des

2057. Février, 1993 ; Krier, Henrich, 2011, p. 220-221.

2058. Guérin, Pétorin (dir.), 2006 ; Le Boulanger (dir.), 2016, p. 66-75.

2059. Mercier, 2019, p. 224.

2060. Doulan, 2008, vol. II, p. 172, p. 368-370 et p. 475-476 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 104, p. 163-165, p. 310-315 et p. 455-457.

esquilles d'os brûlés (humains ou animaux ?) proviennent d'ailleurs de l'aire clôturée de Saint-Doulchard, qui est sise à proximité d'une *villa*, à l'instar de celles d'Augy-sur-Bois, de Lapan et de Saint-Herblain – établies à plusieurs dizaines ou centaines de mètres de la *pars urbana*. Si l'environnement antique du site de Tiercé est peu connu, il peut être noté que la présence d'une *villa* est soupçonnée à environ 500 m au sud-ouest de l'enclos de Mordelles ; un petit temple, au lieu-dit Sermon (**S.189**), existe d'ailleurs entre les deux ensembles et pourrait avoir relevé, à l'instar de l'éventuel mausolée, de ses dépendances²⁰⁶¹. Quant aux tessons de céramique et aux restes fauniques enregistrés, leur présence pourrait s'expliquer par la tenue de repas funéraires, organisés durant plusieurs décennies dans le cadre de la commémoration du défunt. Il est donc nécessaire de faire preuve de prudence au sujet de l'interprétation de tels édifices installés au milieu des champs, qui ont pu avoir été mis en place, plutôt que pour honorer les dieux, dans le cadre de la mise au tombeau d'un notable – ou d'un culte funéraire²⁰⁶² ? –, sur les terres qui lui appartenaient, à plus ou moins courte distance de sa résidence de villégiature.

Les 125 sanctuaires avérés, quant à eux, se caractérisent par une grande diversité morphologique, bien que certaines architectures ou des agencements particuliers soient récurrents d'un site à l'autre (cf. *infra*, **fig. 388** à **390**). Si l'on s'en tient aux derniers états de construction reconnus²⁰⁶³, qui correspondent généralement à l'étape de développement maximal des sanctuaires (cf. *infra*, 7.3.1.2), aucune clôture ceinturant l'aire sacrée n'a été formellement identifiée pour près d'un site sur deux (59 espaces culturels). Ces derniers se composent alors d'un ou de plusieurs temples, parfois associés à d'autres constructions, qui sont installés sur un terrain *a priori* dépourvu d'enceinte aux fondations de pierre. Néanmoins, il faut sans doute envisager, outre des problèmes d'identification inhérents aux méthodes ayant permis leur découverte – soit, pour l'essentiel, l'examen d'images aériennes –, qu'une grande partie d'entre eux a pu avoir été délimitée par de simples fossés et talus, ou des haies, qui n'auraient pas été reconnus. Ce mode de clôture a d'ailleurs été mis en évidence dans plusieurs cas, étudiés dans le cadre de fouilles ou aperçus en prospection aérienne, notamment à Bourgon (**S.28**), Villeneuve-le-Comte (**S.164**) ou Locqueltas (**S.273**)

– ainsi que pour les premiers états d'autres sanctuaires, tels Neuville-sur-Sarthe (**S.18**, ph. 1-3), Juvigné (**S.36**, ph. 1) et Paule (**S.172**, ph. 1) (cf. *supra*, 3.1.1.1 et 3.1.1.4). Une cinquantaine de lieux de culte a été fermée par des murs, dessinant le plus souvent une enceinte de plan rectangulaire ou trapézoïdal.

En ce qui concerne les aires sacrées assurément ceinturées par un péribole, dont 45 ont pu être mesurées avec plus ou moins de précision, leur surface s'échelonne entre 300 m² et 12 000 m², pour une moyenne proche de 3 200 m² – soit des valeurs souvent supérieures à celles qui ont été observées en contexte de *villa*, mais globalement inférieures à celles des principaux sanctuaires des agglomérations (cf. *supra*, 5.1.3.1 et 5.2.2.2). Au demeurant, les plus vastes enceintes ne sont pas nécessairement celles qui sont maçonnées, comme en témoignent les exemples de Paule (**S.172** : 8 400 m²) et de Authevernes (**S.253** : 12 000 m²), deux sites d'abord circonscrit par des fossés, puis par des murets ou simplement par l'alignement de bâtiments, tandis que les anciens talus ont peut-être été en partie conservés²⁰⁶⁴. En outre, rares sont les cours sacrés intégralement closes par des portiques : une telle configuration n'a été observée qu'à quatre reprises – à Neuville-sur-Sarthe (**S.18**), Thomer-la-Sôgne (**S.77**), La Chapelle-des-Fougeretz (**S.184**) et Baron-sur-Odon (**S.279**). En fait, les galeries, pour les quelques sanctuaires qui en ont été équipés, sont surtout réservées à leur façade principale – ou à celle qui lui fait face –, qu'elles soient simples (à Orléans, **S.114** ; Méréville, **S.213** ; Benne-court, **S.254**) ou doubles (à Juvigné, **S.36** ; Macé, **S.196** ; Pussigny, **S.44** et peut-être Cléden-Cap-Sizun, **S.168**).

La détermination du type d'organisation spatiale de ces sanctuaires (cf. *supra*, 3.2), possible pour une centaine de cas, révèle que les aires culturelles dominées par un bâtiment de culte principal – voire unique – sont largement majoritaires (types II-1, II-2 et II-3 : au moins 89 lieux de culte, dont seulement 21 sont équipés d'édicules avoisinant un grand temple, du moins en l'état des connaissances). À l'opposé, les cours accueillant plusieurs temples sont bien plus rares (types III-2 : 14 cas) – elles sont deux fois moins fréquentes, par exemple, qu'en contexte d'agglomération secondaire (cf. *supra*, 5.1.3.1).

L'architecture des édifices de culte (cf. *supra*, 3.1.2.1) est peu variée et témoigne, la plupart du temps, d'une certaine modestie. Si les temples construits en matériaux périssables sont peu représentés, il faut reconnaître qu'ils sont plus difficiles à détecter, notamment en prospection aérienne, que ceux pourvus de murs maçonnés. Une cinquantaine de chapelles, qui accompagnent un ou plusieurs temples plus imposants, est uniquement composée d'une *cella* (A1, A2, A3 ou A4), souvent de plan carré ou rectangulaire et d'une surface n'excédant que rarement la

2061. P. Poilpré, in Le Boulanger (dir.), 2016, p. 284-290 ; cf. *infra*, 5.2.3.5.

2062. Cicéron, par exemple, expose dans l'une de ses lettres à Atticus le projet de dresser en hommage de sa défunte fille Tullia, qu'il souhaite alors diviniser, un temple qu'il envisage d'installer en pleine campagne (*Correspondance* : *Att.*, XII, 36, 1 = DCXVII). Voir aussi Girond, 2015, vol. 1, p. 453-460.

2063. Plusieurs phases ont pu être distinguées pour seulement treize sites fouillés, tandis qu'un seul état a été reconnu pour les autres lieux de culte (**tabl. 5-XIV**).

2064. Menez *et al.*, 2021, p. 205 ; Michel *et al.*, 2014

trentaine de mètres carrés. Parmi les autres catégories de temples, tous formés d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique, l'écrasante majorité est constituée d'édifices de plan carré ou rectangulaire (type B1 : 118 bâtiments ; B3 : 6 ; B6 : 1), dont l'emprise au sol s'étend entre 55 m² et 410 m², pour une moyenne de 190 m², en ne tenant compte que des valeurs précises ; un seul bâtiment pourvu de trois *cellae* desservies par une même galerie (B2) a été reconnu – à Guichainville²⁰⁶⁵ (S.61) : 246 m². Les autres formes sont très rares : on ne compte que quatre temples de plan circulaire (B4)²⁰⁶⁶ et un seul de plan octogonal (B5) – à Pluherlin²⁰⁶⁷ (S.275) : 205 m². Quant aux édifices les plus monumentaux (types C et D), ils sont absents, à l'exception du temple de Douarnenez²⁰⁶⁸ (S.170), qui est un *unicum* à l'échelle du monde romain et dont le plan, que l'on suppose couvrir plus de 1 000 m², est incomplètement connu (cf. *supra*, 3.1.2.1, type C2).

Les lacunes relatives à l'identité des divinités honorées au sein de ces sanctuaires sont encore plus flagrantes qu'en contexte d'agglomération : pour la centaine de sites *a priori* isolés, n'est renseigné qu'un seul théonyme – celui de la déesse Acionna, mentionnée sur une table en pierre à queues d'aronde à Orléans²⁰⁶⁹ (S.180). L'inscription indique qu'un pérégrin du nom de Capillus a offert un portique à la divinité, qui pourrait être liée à une source voisine de son sanctuaire (cf. *supra*, 3.1.3.2). Quelques débris de statues ont été recueillis dans de rares autres lieux de culte, mais ils sont trop incomplets pour que l'on puisse identifier les personnages divins qu'ils ont pu représenter (cf. *supra*, 4.2.2.1, *statuaire divine*...). D'une manière générale, il est probable qu'au sein des temples ruraux, et *a fortiori* dans les plus modestes d'entre eux, rares étaient les dédicaces inscrites et affichées sur des supports impérissables, de même que les statues de culte en pierre ou en métal, auxquelles des effigies en bois devaient être préférées.

À l'instar des sanctuaires d'agglomération (cf. *supra*, 5.1.3.1), l'analyse du mobilier de ces sites (fig. 386 et 387) révèle des assemblages très variés, dont la composition et l'importance numérique sont en grande partie liées à la chronologie des occupations. Ainsi, au sein des lieux de culte « isolés » que l'on a fréquenté entre la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è. et le courant du I^{er} s.,

voire le début du II^e s., a été amassé un grand nombre d'objets, variés : en témoignent les sites de Neuville-sur-Sarthe (S.18), d'Orléans (S.114), d'Hérouvillette (S.145) de Macé (S.196) ou encore de Bennecourt²⁰⁷⁰ (S.254). D'autres espaces cultuels, *a priori* fondés plus tardivement, dans le courant du I^{er} s. de n. è., ont livré une quantité d'objets bien moindres – à Guichainville, le Devant de la Garenne (S.61), Villeneuve-le-Comte (S.164) ou Pussigny²⁰⁷¹ (S.244). Les phénomènes observés en ville sont donc tout à fait similaires à ceux que l'on peut mettre en évidence dans les campagnes (cf. *supra*, 4.3.2). Les centaines de monnaies de la période gauloise ou du début de l'époque impériale romaine collectées au sein de certains lieux de culte ruraux – à Juvigné (S.36), Orléans (S.114) et probablement Mordelles²⁰⁷² (S.189) – sont révélatrices de la vitalité de la pratique de la *stips* autour du changement d'ère. Il peut d'ailleurs être noté qu'une grande part des sanctuaires au sein desquels des monnaies ont été mutilées en nombre plus ou moins important, durant cette période, correspond à des lieux de culte situés dans les campagnes, mais parfois à quelques centaines de mètres d'une agglomération secondaire – à Juvigné (S.36), Douarnenez (S.170), Paule (S.172), Mordelles (S.189), La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) et Panzoult (S.242).

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que plusieurs sanctuaires ruraux se caractérisent par d'importants dépôts de restes céramiques, fauniques ou malacofauniques – à Hérouvillette (S.145), Authevernes (S.253) et Pussigny (S.244), par exemple²⁰⁷³. Si la conservation remarquable de ces objets semble en grande partie liée à la présence de multiples fosses et de fossés, réceptacles privilégiés pour leur enfouissement (cf. *supra*, 4.1.2.2), il faut reconnaître que les pratiques alimentaires, en particulier la tenue de probables banquets et la mise en terre de quartiers de viande (cf. *supra*, 4.2.1) – devaient y occuper une place importante, et ce tout au long du Haut-Empire. Parmi les autres catégories d'artefacts, les figurines en terre cuite, abondamment présentes dans certains temples de *villae* de la péninsule armoricaine, sont également particulièrement nombreuses dans d'autres modestes espaces cultuels de la même région, à Plouër-sur-Rance (S.137) et à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), mais aussi à Saint-Jean-Trolimon²⁰⁷⁴ (S.179). Les offrandes

2065. Flotté *et al.*, 1996.

2066. À Sablé-sur-Sarthe (S.24 ; Monteil, 2015), Bouère (S.27 ; Salmon, 1843) ; Beaumont-le-Roger (S.45 ; Stabenrath, 1830, p. 251-254) et Saint-Julien-de-Chédon (S.246 ; Delétang, 1990), auxquels s'ajoute l'ouvrage localisé en périphérie de Gennes (S.7 ; Leroux, 2012), cf. *supra*, 5.1.3.5). La surface est comprise entre 120 et 415 m², pour une moyenne voisine de 240 m².

2067. Fouquet, 1866 ; Héliçon, 1908.

2068. Clément *et al.*, 1987 ; Maligorne, 2006, p. 56-59.

2069. *CIL* XIII, 3063-1 ; I.44 ; M. Dondin-Payre, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 163-170.

2070. S.18 : Guillier (dir.), 2020 ; S.114 : Verneau, 2014 et Canny, 2015 ; S.145 : Veron (dir.), 2018 ; S.196 : Leclerc, 2007b ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999.

2071. S.61 : Flotté *et al.*, 1996 ; S.164 : Berga, Bet, 2016 et Bet (dir.), 2018 ; S.244 : Coutelas (dir.), 2015.

2072. S.36 : G. Aubin et J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 29-30 ; S.114 : M. Troubaday et J.-L. Roche, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 93-132 et vol. 3, p. 368-429 ; S.189 : Colbert de Beaulieu, Guibourg, 1952 ; cf. *supra*, 4.2.3.1, *le traitement des monnaies*...

2073. S.145 : Veron (dir.), 2018 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014 ; S.244 : Coutelas (dir.), 2015.

2074. S.137 : Menez (dir.), 1996, p. 76-78 ; S.138 : Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 107-124 ; S.179 : Rouvier-Jeanlin, 1972, p. 38, note 23 et p.



Fig. 386 : faciès mobiliers des sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux. Réal. S. Bossard.

anatomiques, plutôt rares en contexte d'agglomération, semblent réservées à quelques sites ruraux constituant la

propriété d'une divinité aux fonctions probablement guérisseuses : si l'on excepte de rares cas pour lesquels un seul objet de ce type a été collecté, les plaquettes métalliques en forme d'yeux, de visages ou encore de seins se concentrent

419 ; cf. supra, 4.2.2.1, figurines... et 5.2.2.2.

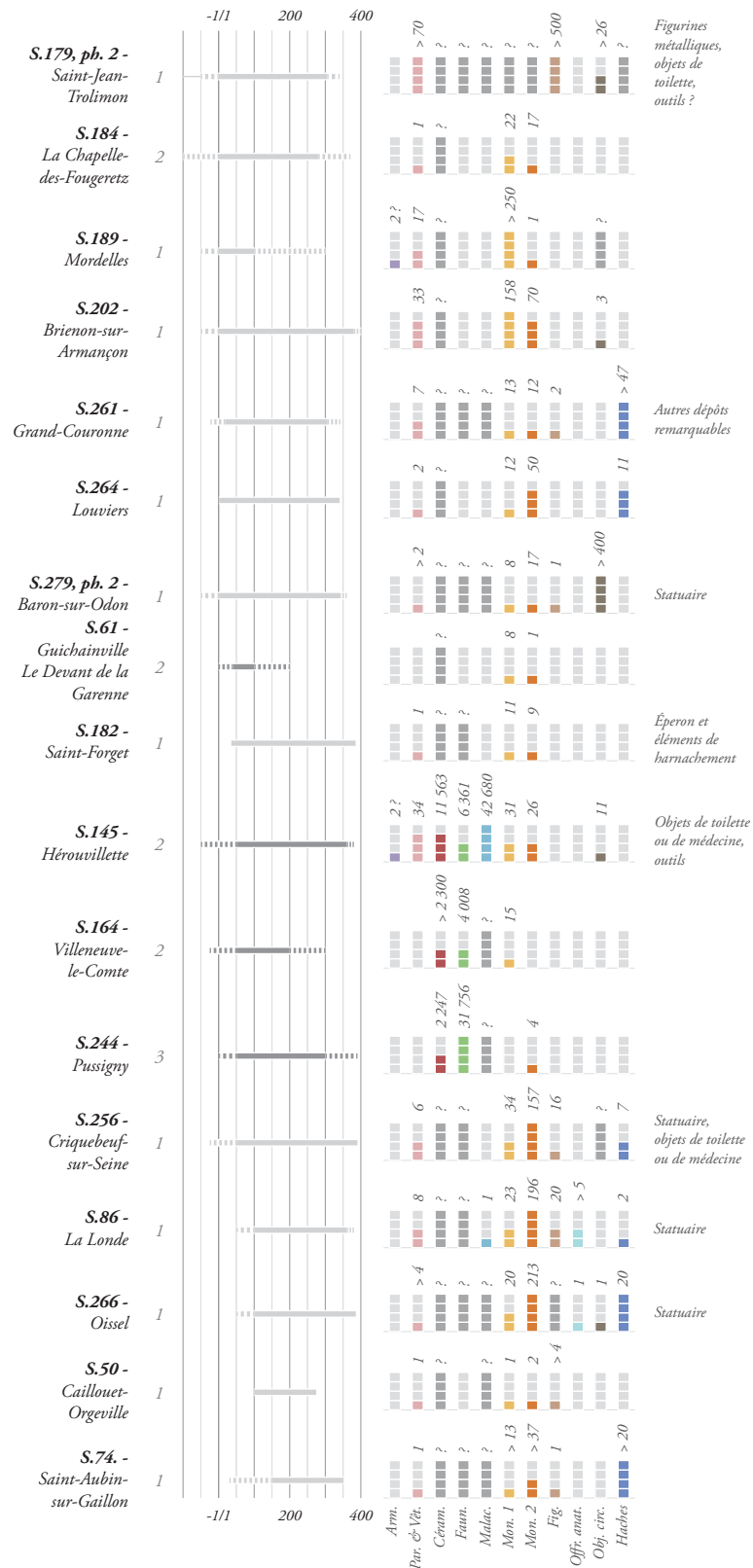


Fig. 387 : facies mobiliers des sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux (suite). Réal. S. Bossard.

dans trois sanctuaires des cités centrales de la Lyonnaise – à La Londe (S.86), Bû (S.99) et Orléans²⁰⁷⁵ (S.114). Quant aux petits objets circulaires, les deux sanctuaires du début du Haut-Empire ayant livré des quantités exceptionnelles de rouelles (La Villeneuve-au-Châtelot, S.236) et d'anneaux métalliques (Baron-sur-Odon, S.279), sans doute produits

sur place ou dans les environs proches²⁰⁷⁶, présentent la particularité d'être situés en retrait des habitats groupés, malgré leur proximité avec une agglomération secondaire, pour le premier, et le chef-lieu d'une cité, pour le second. Enfin, le regroupement de multiples lames de haches néo-

2075. S.86: Deglatigny, 1921, p. 57-58 ; S.99: Fauduet, 1990 ; S.114: Canny, 2015 ; cf. supra, 4.2.2.1, représentations humaines...

2076. S.236 : Piette, Depuyrot, 2008, p. 57-91 et Piette, 2018, p. 177-178 ; S.279 : Bertin, 1977 et Goussard, en préparation ; cf. supra, 4.2.2.3.

lithiques est fréquent dans les lieux de culte ruraux des cités de la basse vallée de la Seine, comme le montrent les exemples de Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74), Grand-Couronne (S.261) et Oissel²⁰⁷⁷ (S.266).

L'image qu'offre cette panoplie d'objets est donc le reflet de pratiques diverses, notamment de dons individuels mais aussi, probablement, de banquets collectifs. L'importante quantité de mobilier qui caractérise plusieurs sanctuaires et l'examen de leurs contextes de relégation montrent que tout au long du Haut-Empire, l'enfouissement des objets manipulés au cours des rituels, au sein même de l'aire sacrée ou dans sa périphérie proche, semble avoir été plus systématique qu'en ville – où les déchets, peut-être plus nombreux, sont plus régulièrement évacués ou recyclés ?

La chronologie des fondations et des réaménagements des lieux de culte ruraux (fig. 386 et 387), qui doit être comparée à celle des autres sanctuaires (cf. *infra*, chapitres 6 et 7), n'a pu être déterminée avec certitude que pour un échantillon limité de sites, fouillés au cours du demi-siècle passé. Certains d'entre eux succèdent manifestement, parfois sans rupture chronologique, à un lieu de rituels gaulois – à Neuville-sur-Sarthe (S.18), Juvigné (S.36), Saint-Jean-Trolimon (S.179), Aunou-sur-Orne (S.195), Bennecourt (S.254), ou encore à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) pour un site voisin d'une agglomération secondaire –, tandis que d'autres sont implantés au sein d'anciens habitats groupés ou ruraux – à Orival (S.267) et à Hérouvillette (S.145) ? –, voire de nécropoles préhistoriques ou protohistoriques, à Paule (S.172) ou à Pussigny (S.244) (cf. *infra*, 6.1.3 et 6.2). La plupart des espaces culturels *a priori* isolés paraît en revanche avoir été fondée *ex nihilo*, dès les décennies qui ont suivi la guerre des Gaules ou bien dans le courant du I^{er} s. de n. è. (cf. *infra*, 7.2 et 7.3). Les vestiges visibles sur les images aériennes et ceux observés au cours d'opérations archéologiques menées sur la terre ferme témoignent parfois d'agrandissements et de reconstructions successives, qui révèlent que certains de ces sanctuaires ont été entretenus et progressivement dotés de constructions maçonnées, mais rarement monumentalises – au contraire de plusieurs lieux de culte des capitales de cités ou des agglomérations secondaires. Malgré de multiples travaux de réaménagement, le temple de Saint-Martin-de-Boscher ville (S.87) semble ainsi avoir gardé des traits dénués de toute monumentalité, de même que celui de Val-de-Reuil (S.269), en dépit de multiples extensions de la cour sacrée, échelonnées sur près de deux siècles²⁰⁷⁸. Le bâtiment de culte d'Authavernes (S.253 ; 163 m²), manifestement re-

construit sur place – à une date indéterminée – en conservant le même plan, n'a jamais été détruit au profit d'un édifice monumental ; parmi les trois temples de plan quadrangulaire de Bennecourt (S.254), deux (C et G) n'ont jamais été ceints d'une galerie périphérique, tandis que le troisième (B), bâti en trois étapes entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et le II^e s. de n. è., ne couvre que 168 m² dans son état final²⁰⁷⁹. Le sanctuaire d'Orléans (S.114), fondé dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., est d'abord ceinturé par une enceinte fossoyée qui définit une vaste cour (6 970 m²), mais lors de l'édification d'un péribole maçonné, vers le milieu du II^e s. de n. è., sa surface ne couvre plus que 1 550 m² ; son temple ne mesure alors que 137 m² et seul un portique – celui offert par le pérégrin Capillus ? (cf. *supra*) –, déployé à l'ouest de la grande cour, confère à l'aire sacrée une certaine solennité²⁰⁸⁰.

L'identification du statut des sanctuaires ruraux relève donc de la gageure pour de nombreux cas, faute de documents écrits. L'existence d'aires sacrées publiques sur le territoire des *civitates* de l'empire, que ce soit à Rome ou dans les provinces, est pourtant un fait avéré : des conflits ont parfois opposé deux cités, au sujet de lieux sacrés établis sur leur limite commune, ou encore une cité et des particuliers, à propos des champs que ces derniers possèdent au contact de lieux de culte publics²⁰⁸¹. Du reste, peu nombreux sont les vestiges archéologiques relevant de constructions dont la monumentalité est suffisamment marquée pour y reconnaître des lieux de culte publics ou, au contraire, totalement absente, suggérant plutôt un statut privé.

La liste des aires sacrées *a priori* isolées et dont la qualité et les dimensions des équipements plaident en faveur d'une appartenance aux *sacra publica* des *civitates* se résume à une douzaine de sites seulement (fig. 388). À Douarnenez (S.170), bien que l'organisation spatiale du site soit peu connue, l'architecture et l'emprise du temple bâti au plus tôt à la fin du I^{er} s. de n. è., déjà évoqué *supra*, ne laisse aucun doute quant à l'intervention de la cité et, sans doute, d'évergètes locaux, peut-être les citoyens romains réunis dans un *conventus* auquel fait référence une inscription²⁰⁸². Cet édifice succède à d'autres aménagements plus anciens, peu documentés, mais témoignant de la présence d'un lieu de culte dès les alentours du changement d'ère, au plus tard²⁰⁸³. Au même titre, mentionnons l'enceinte de Cléden-Cap-Sizun²⁰⁸⁴ (S.168), couvrant plus de 8 300 m² et fermée, à l'est, par un double portique flanqué de pavillons, dont la nature est incertaine ; s'il s'agit bien d'un sanctuaire, il faut sans doute y voir un autre monument

2077. Vesly, 1909, p. 86, p. 102 et pl. VI ; Poulain, 1915, p. 55, p. 61 et p. 74 ; cf. *supra*, 4.2.4.

2078. Le Maho, 1995 ; Lukas, 2018a.

2079. Bourgeois (dir.), 1999 ; Michel *et al.*, 2014.

2080. Verneau, 2014.

2081. Scheid, 2010, p. 145-148 ; cf. *infra*, 7.3.2.2.

2082. Maligorne, 2006, p. 56-59 ; cf. *infra*, 7.3.2.2.

2083. Clément *et al.*, 1987.

2084. Monteil, 2012, vol. II, p. 171-173 ; Galliou, 2015.

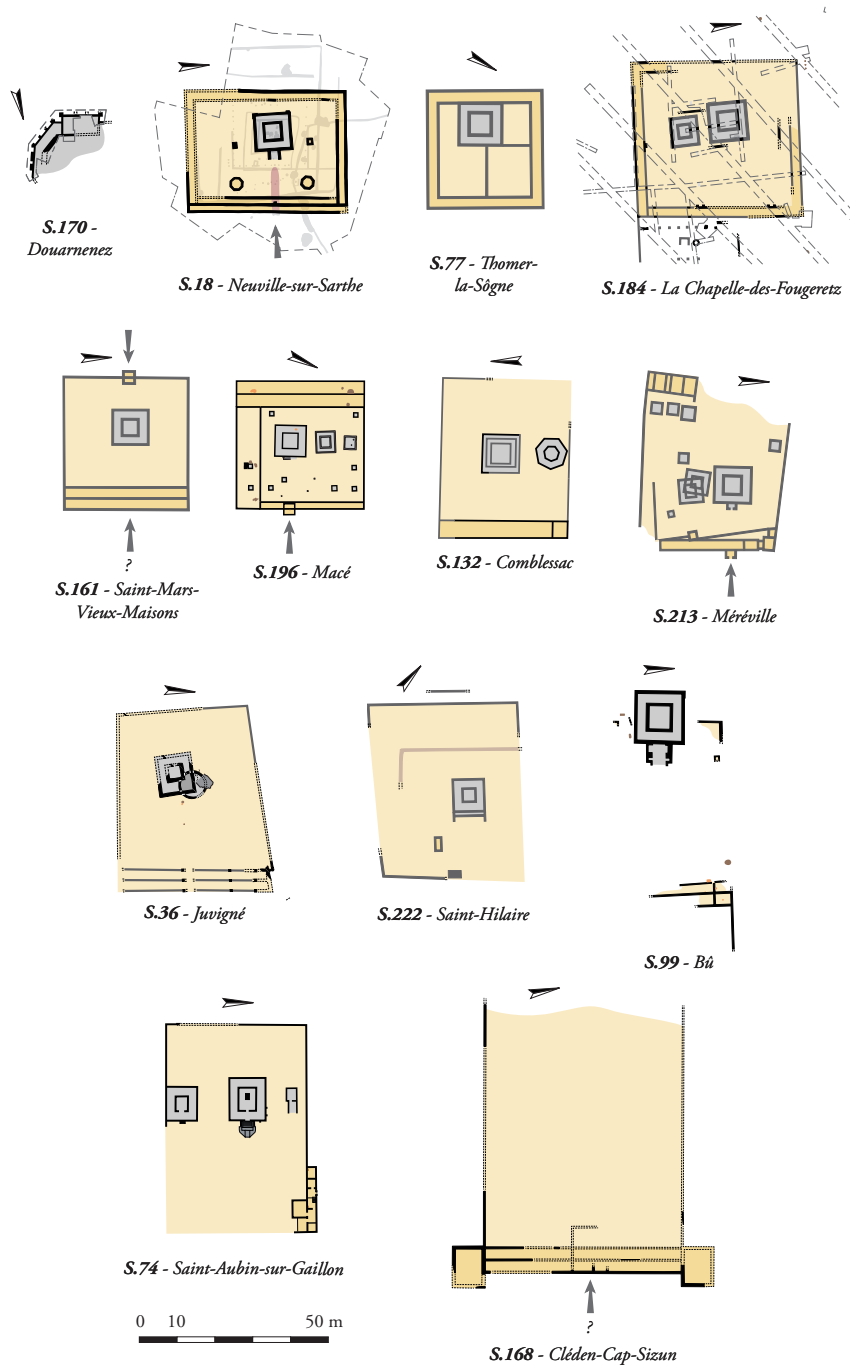


Fig. 388 : plan d'une sélection de grands sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux, de statut probablement public. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

public de la cité des Osismes, établi en bordure de l'océan (cf. *infra*, 5.3.1).

La présence d'un quadriportique n'est *a priori* pas exclusive aux lieux de culte publics, comme le laisse penser l'existence d'une imposante *villa* à Levet (Cher), à proximité d'un sanctuaire d'environ 1 200 m², doté de deux petits temples et d'une cour bordée de galeries sur au moins trois côtés²⁰⁸⁵. Néanmoins, à La Chapelle-des-Fougeretz²⁰⁸⁶ (S.184), l'association d'un tel équipement à une aire sacrée de grandes dimensions (4 107 m²) et à des bâtiments de culte d'une surface relativement importante (256 m² et 132 m²), appuie l'hypothèse d'un statut public, de même

qu'à Neuville-sur-Sarthe (S.18 : 3 100 m²) et à Thomer-la-Sôgne (S.77 : environ 3 000 m²), deux sites relevant d'un ensemble sans doute plus important (cf. *infra*, 5.2.3.4). Parmi les cours d'une certaine ampleur et qui ont été pourvues d'aménagements remarquables, signalons aussi le lieu de culte de Bû²⁰⁸⁷ (S.99), équipé d'au moins un temple, particulièrement grand (410 m²) et juché sur un podium haut de moins de 1 m, ainsi que d'un double portique à l'est, l'ensemble occupant une aire de plus de 4 000 m². Les sanctuaires de Comblessac (S.132), de Macé (S.196) et de Méréville (S.213) se caractérisent également par des dimensions relativement importantes (entre 2 630 m² et environ 3 500 m²), par la présence d'au moins une galerie, de deux

2085. Girond, 2015, vol. 1, p. 109, p. 308 et p. 316.

2086. Provost, 1991.

2087. Fauduet, 1988.

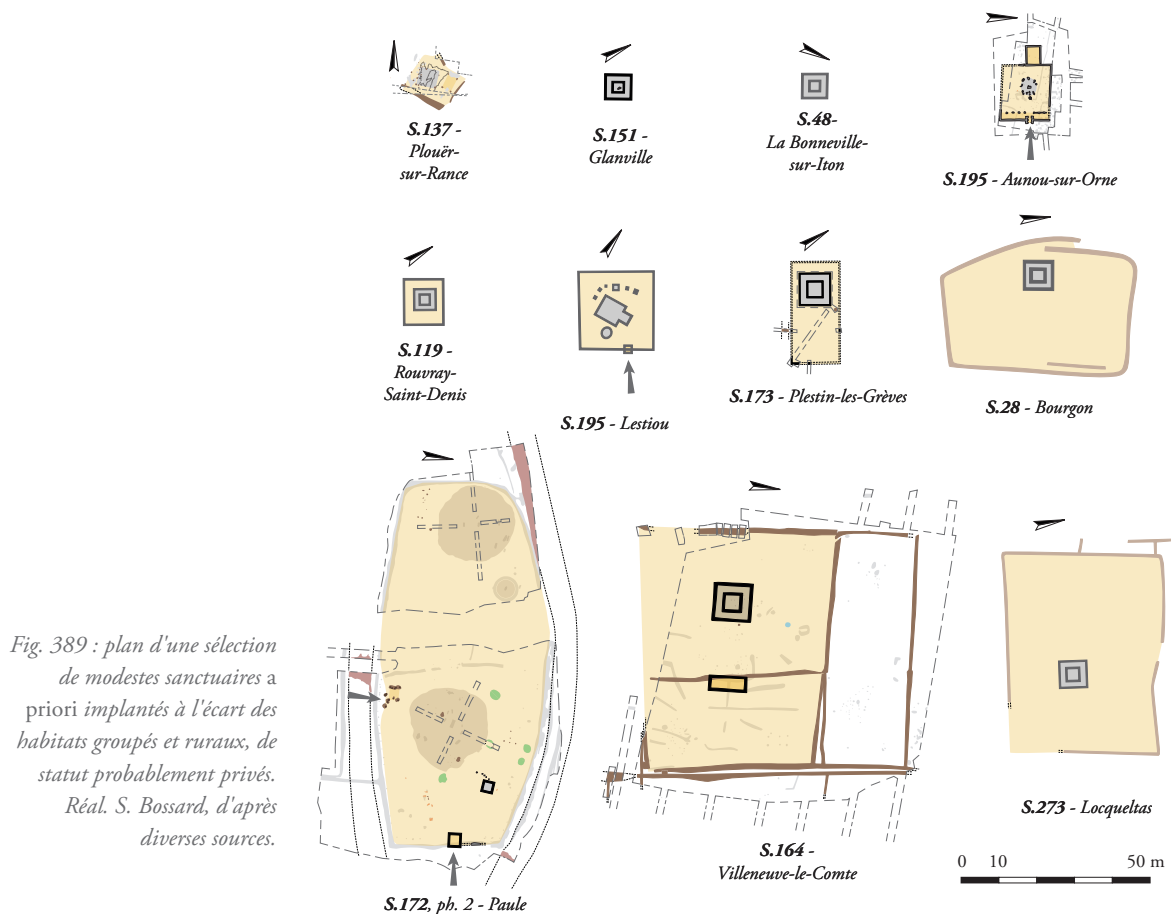


Fig. 389 : plan d'une sélection de modestes sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux, de statut probablement privés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

bâtiments de culte pourvus d'un déambulatoire et, pour les deux derniers cas, de multiples édicules de plan carré ; leur construction a été progressive, comme l'ont montré les fouilles réalisées par G. Leclerc à Macé et comme le révèlent les recoupements visibles sur les images aériennes des sites de Comblèsac et de Méréville²⁰⁸⁸. Mentionnons encore le site de Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74), doté d'au moins deux temples à galerie périphérique richement décorés, dominant une aire sacrée de 4 648 m², et ceux de Saint-Mars-Vieux-Maison (S.161 : environ 2 700 m²), de Saint-Hilaire (S.222 : 3 900 m²) et de Juvigné (S.36 : 4 150 m²), équipés d'un temple relativement grand, d'une surface d'environ 200 m², et, pour les deux premiers exemples, d'une double galerie monumentalisant leur façade principale²⁰⁸⁹. À Juvigné, d'ailleurs, l'histoire du lieu de culte s'inscrit dans le long terme : l'état maçonné succède à des aménagements dont les origines remontent à la fin du III^e s. ou au début du II^e s. av. n. è. ; dès le second âge du Fer, selon toute vraisemblance, le sanctuaire était délimité par un fossé aux dimensions remarquables (cf. *supra*, 3.1.1.1), suggérant l'importance de ce site à vocation religieuse dès la période gauloise.

À l'opposé, une trentaine de sanctuaires (fig. 389) se

caractérise par la présence d'un unique temple de taille plus ou moins petite, n'excédant que rarement 200 m² ; ils sont *a priori* dépourvus d'enceinte maçonnée – bien qu'ils aient souvent été reconnus en prospection aérienne ou lors d'une exploration ancienne et qu'ils soient donc peu documentés – et ont, au moins pour certains d'entre eux, été installés dans un espace circonscrit par de simples fossés (cf. *supra*, 3.1.1.1). L'aire cernée par ces derniers, lorsqu'ils ont pu être identifiés, est parfois importante, comme en témoignent les exemples de Villeneuve-le-Comte (S.164 : au moins 4 500 m²) ou de Paule (S.172 : 8 400 m²), intégrant dans son emprise deux *tumuli* protohistoriques, et probablement ceux de Bourgon (S.28 : environ 3 400 m²) (fig. 390) et de Locquetas (S.273 : environ 4 200 m²), observés au cours de survols aériens²⁰⁹⁰. Les capacités d'accueil de ces vastes cours sont considérables : des centaines, voire des milliers de dévots ont pu s'y réunir, mais on ignore tout de leur fréquentation. Le mobilier collecté lors de la fouille des sites de Paule et de Villeneuve-le-Comte est peu abondant et comprend essentiellement des restes fauniques et des débris de vaisselle – liés à des repas ou des offrandes alimentaires ? – et, à Paule, une soixantaine de monnaies, seulement trois objets de parure et une clochette. L'absence de monumentalité, pour ces différents exemples, invite à y voir des sanctuaires privés, peut-être gérés par les proprié-

2088. S.132 : Maître, 1901 et Gautier *et al.*, 2019, p. 272-273 ; S.196 : Leclerc, 2007b ; S.213 : Naudet, 2004, p. 153 et 187-188 ; plan revu par S. Bossard.

2089. S.74 : Poulain, 1915 ; S.161 : Goguy, Cordier, 2015, p. 275 ; S.222 : Besse, 2005, p. 86-87 ; S.36 : Bossard, Dufay-Garel dir., 2016.

2090. S.164 : Berga, Bet, 2016 ; S.172 : Menez *et al.*, 2021 et cf. *infra*, 6.2.1 ; S.28 : Leroux, 1999 ; S.273 : Naas, 2006.



Fig. 390 : vue aérienne du sanctuaire de la Grésillonnière à Bourgon (Mayenne ; S.28). Cl. G. Leroux, in Leroux, 1999.

taires de grands domaines auxquels ils se rattachent, ou par des communautés de petits propriétaires (cf. *infra*, 5.2.3.5).

S'ajoute vraisemblablement aux lieux de culte privés une série d'enclos fermés par des murs ou des murs, mais dont la surface est particulièrement réduite (fig. 389), tandis que leur temple semble très modeste – à Rouvray-Saint-Denis (S.119 : environ 300 m²), Aunou-sur-Orne (S.195 : 485 m²) et Plestin-les-Grèves²⁰⁹¹ (S.173 : 780 m²). De même, il ne fait guère de doute que les deux

lieux de culte coriosolites de Plouër-sur-Rance (S.137) et de Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138) relèvent également des *sacra privata*, au regard de la modestie de leurs équipements et de leur étendue réduite, vraisemblablement inférieure à 300 m² dans les deux cas²⁰⁹². Dans un cas comme dans l'autre, les structures découvertes en fouille ne permettent pas d'identifier assurément un lieu de culte : à Plouër-sur-Rance, un enclos fossoyé d'origine laténienne délimite une cour étroite, occupée par un ou deux bâtiments construits en matériaux périssables, dont le plan ne peut être restitué (cf. *infra*, 6.2.2). À Saint-Jacut-de-la-Mer, les vestiges se répartissent sur deux plateformes d'un îlot rocheux (cf. *infra*, 5.3.1), que l'on a aménagées en étalant des remblais composés de coquilles de mollusques ; en surface, des trous de poteau et des foyers témoignent de l'existence de structures légères. Toutefois, dans les deux cas, la présence de débris de figurines en terre cuite, en grand nombre – 132 et 254 restes, appartenant respectivement à plus de 70 et de 54 objets –, ainsi que d'autres types de mobilier, bien que moins nombreux²⁰⁹³, indique sans conteste que ces espaces étaient en tout ou partie dévolus à des activités rituelles, qui ont vraisemblablement cessé dès le début du II^e s. de n. è.

Il est plus délicat de se prononcer au sujet du statut

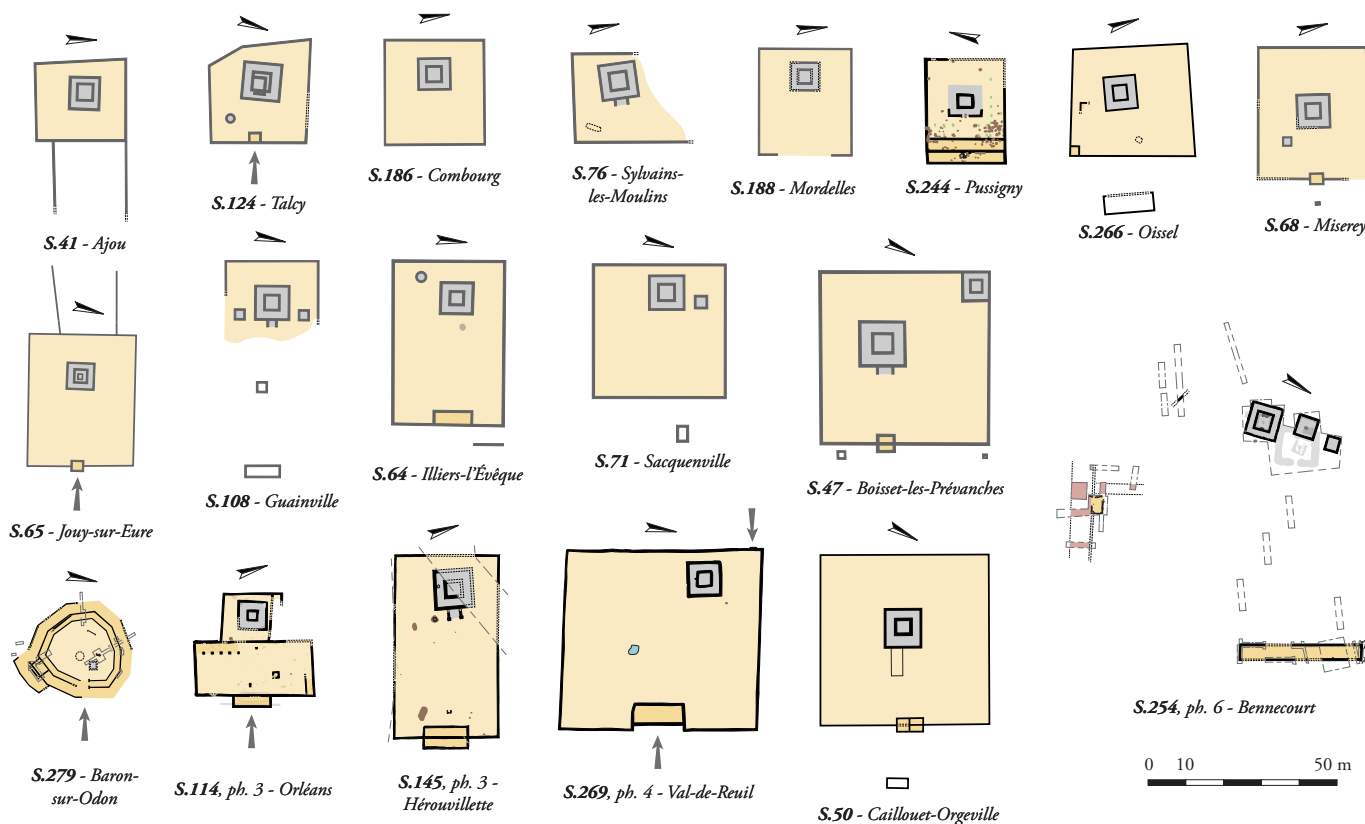


Fig. 391 : plan d'une sélection de sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux, dont le statut est difficile à définir. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

2091. S.119 : archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, entité archéologique n° 28 319 0011 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2007 ; S.173 : Arramond *et al.*, 2014.

2092. Menez (dir.), 1996, p. 66-79 ; Bizien-Jaglin dir., 2004.

2093. Il s'agit, entre autres, d'une trentaine de monnaies et de dix-sept parures à Saint-Jacut-la-Mer, ainsi que de céramique et d'os animaux sur les deux sites.

de toute une gamme de lieux de culte de dimensions variées, comprises entre 1 000 m² et 5 000 m², dont la cour, close par des murs, encadre souvent un unique bâtiment de culte de plan centré, à *cella* centrale et galerie périphérique, autour duquel gravitent parfois un ou plusieurs édicules (**fig. 391**). Certains d'entre eux, d'ampleur limitée, sont pourvus de portiques – à Pussigny (**S.244** : 1 280 m²), Baron-sur-Odon (**S.279** : 1 325 m²) ou Orléans²⁰⁹⁴ (**S.114** : 1 550 m²) –, tandis que la plupart sont simplement équipés d'un porche plus ou moins large. Leur morphologie ne permet pas de les ranger avec certitude dans une catégorie ou dans l'autre. Néanmoins, la longue durée d'occupation du lieu de culte d'Orléans, qui a livré d'abondantes offrandes datées essentiellement entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 4.3.2.2), semble indiquer qu'il s'agit d'un lieu de culte majeur, établi à côté d'une source peut-être habitée par la déesse Acionna (cf. *supra*, 3.1.3.2). Le lieu de culte de Bennecourt²⁰⁹⁵ (**S.254**) a succédé, quant à lui, à un lieu de rituels gaulois (cf. *infra*, 6.1.3) et s'est développé jusqu'à couvrir près de 10 000 m², mais ses équipements, bien que composés de trois petits temples (cf. *supra*) et d'une longue galerie, sont peu monumentaux ; on ne peut définir avec certitude s'il s'agissait d'un sanctuaire public.

Il faut donc se garder de considérer les sanctuaires « isolés » comme une catégorie homogène de lieux de culte dispersés dans les campagnes des cités : leur étude révèle des attributs variés, malgré la certaine modestie des architectures que partage une grande majorité de sites. En outre, l'analyse de leur environnement proche témoigne de situations diverses, puisque certains semblent effectivement prendre place au milieu de parcelles agricoles, tandis que d'autres sont étroitement associés à des aménagements qui, s'ils ne peuvent pas être identifiés avec certitude aux composantes d'un habitat dont dépendrait le lieu de culte, suggèrent l'existence d'autres formes d'occupation rurale, liées aux sites à vocation religieuse. L'examen détaillé des abords de plusieurs sites bien documentés s'impose alors.

5.2.3.2. Des lieux de culte isolés en plein champ ?

Il est regrettable que les opérations archéologiques préventives ou programmées entreprises sur des sites considérés comme isolés n'aient que rarement permis l'étude, sur une surface importante, de leurs abords. L'articulation entre l'aire sacrée et les parcelles environnantes n'a été documentée que pour quelques cas, tandis que pour la plupart de ces sanctuaires, on ne peut affirmer avec certi-

tude qu'ils étaient bien implantés à l'écart de tout habitat, faute d'une couverture suffisamment large de leurs environs. Par ailleurs, l'absence de toute substruction visible sur certains clichés aériens, autour de sanctuaires dont les fondations sont au contraire bien perceptibles, ne peut être considérée comme une preuve de leur isolement, puisque certaines constructions en matériaux périssables ont pu ne laisser aucune trace décelable par de telles méthodes. Certains exemples montrent toutefois que, si les temples ont pu avoir été bâtis à plusieurs centaines de mètres d'un établissement rural, ils ont bien été aménagés au contact de champs ou de prairies.

Le temple de Villeneuve-le-Comte (**S.164**), mis au jour au cours d'une opération de fouille préventive prescrite à la suite d'un diagnostic de 113,8 ha, prend place dans un enclos fossoyé dont les autres composantes ont déjà été décrites²⁰⁹⁶. Le sanctuaire, fréquenté tout au long du Haut-Empire, est localisé dans l'angle nord-est de la zone sondée et on ne connaît donc ni ses abords septentrionaux – probablement occupés par des parcelles, comme le suggère la présence d'un terrain délimité et drainé par des fossés au nord de l'enclos qui accueille l'édifice de culte –, ni l'espace qui s'étend à l'ouest. En revanche, les tranchées ouvertes à l'est et au sud-est ont confirmé l'absence de tout secteur densément bâti : d'étroits fossés circonscrivent un lot de parcelles, dont l'axe principal, contrairement aux limites du lieu de culte, est orienté en fonction d'une voie, distante de 180 m de ce dernier, large de 10 m et longée par des fossés (**fig. 392**). Certaines de ces petites parcelles sont occupées par quelques trous de poteaux, des fosses et des puits, suggérant l'existence d'annexes agricoles plutôt que d'un véritable habitat. Dans l'emprise du diagnostic, l'établissement identifié au plus près du lieu de culte correspond à une modeste ferme, localisée à 1,2 km au sud-est ; il est toutefois possible que d'autres habitats aient existé à plus courte distance, dans les espaces non sondés – au nord ou à l'ouest ? Quoi qu'il en soit, ce modeste sanctuaire a été implanté non pas en bordure immédiate de la voie – on ne sait, d'ailleurs, si elle a été tracée avant ou après la fondation de l'aire sacrée – mais en retrait, pour des raisons que l'on ne peut expliquer. Aucun chemin de desserte n'a été identifié entre le chemin principal et l'enclos du temple ; ce dernier relève peut-être d'un établissement plus vaste, s'étendant vers le nord ou l'ouest, mais on ne peut le démontrer en l'état des connaissances.

Les espaces attenants au sanctuaire du Devant de la Garenne à Guichainville (**S.61**) ont également pu être étudiés au cours d'une opération archéologique menée en amont d'un aménagement routier, débordant sur une centaine de mètres au nord et au sud du péribole. Les structures

2094. **S.244** : Coutelas, Hauzeur, 2017 ; **S.279** : Bertin, 1977 ; **S.114** : Verneau, 2014.

2095. Bourgeois (dir.), 1999.

2096. Cf. *supra*, 3.1.1.1 pour l'enceinte et 3.1.4.2 pour le bâtiment associé ; Berga, Bet, 2016 ; Bet (dir.), 2018.

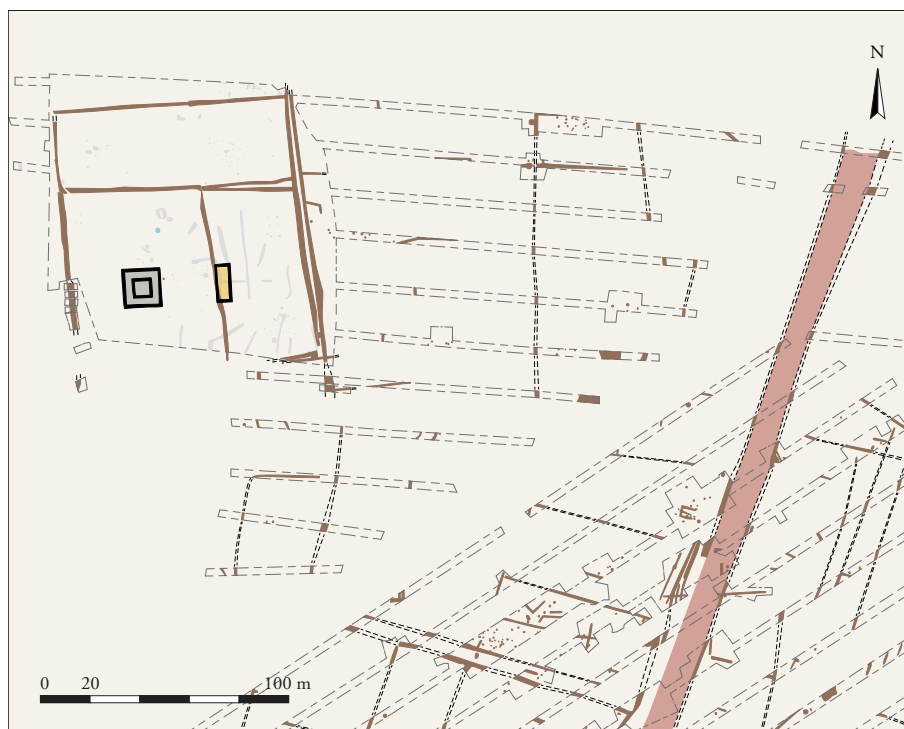


Fig. 392 : plan du sanctuaire des Villages Nature à Villeneuve-le-Comte (Seine-et-Marne ; S.164) et de son environnement rural. Réal. S. Bossard, d'après Berga, *Bet*, 2016, p. 61, fig. 3 et p. 62, fig. 4.

reconnues en fouille permettent de reconstituer un paysage rural, investi par l'homme et évoluant au fil des siècles²⁰⁹⁷. Autour du changement d'ère, après l'abandon d'un établissement enclos laténien, un nouveau réseau fossoyé est mis en place ; il ne paraît pas s'appuyer sur l'ancien schéma et délimite une série de parcelles bâties ou probablement mises en culture ou en pâture (fig. 393, a). Seuls deux enclos abritent des structures rattachées à cette phase : d'une part, l'espace cultuel et son temple (A1), installé dans son angle nord-ouest, et, d'autre part, l'enclos auquel il est accolé, localisé directement à l'est. Au sein de ce dernier, plusieurs fosses et tranchées ont été attribués à la période augustéenne ou à la première moitié du I^{er} s. de n. è. mais leur localisation, en limite du secteur fouillé, n'aide guère à leur compréhension. Au regard de sa position et de son plan, il paraît probable que l'espace attribué au sanctuaire, d'une surface de 1 480 m², n'ait pas été prévu dans le projet d'origine ; on ignore cependant si un établissement rural, dont il pourrait dépendre, se développe plus à l'est, ou si les abords orientaux du lieu de culte sont occupés par des parcelles à vocation agricole, dont l'une a pu avoir été libérée en tout ou partie pour y fonder un sanctuaire.

Puis, lors de la seconde moitié du I^{er} s. ou au début du siècle suivant, l'espace cultuel, considérablement agrandi – il couvre désormais une surface de 3 138 m² – est ceinturé par un péribole maçonné, empiétant sur les anciennes parcelles voisines, et est doté d'un second temple, à triple *cella* (B), alors que le premier bâtiment de culte est vraisemblablement reconstruit (fig. 393, b). L'aire enclose du sanctuaire s'inscrit manifestement dans une vaste enceinte fossoyée, de plan polygonal, qui se prolonge au-delà des

limites de la fouille. À quelques mètres de l'angle nord-ouest du lieu de culte, au-delà de cette grande parcelle, une mare avoisine un espace probablement construit – des empièvements, correspondant peut-être à des sols aménagés, et de vraisemblables solins ont été observés en fouille. Un chemin bordé de fossés, orienté nord-sud, prend naissance auprès de ce ou de ces hypothétiques bâtiments. Cette occupation, difficilement caractérisable, se poursuit manifestement à l'ouest de la zone étudiée. Par ailleurs, à une trentaine de mètres au sud-est du lieu de culte, différentes fosses, dont l'usage n'est pas connu – s'agit-il de fosses de plantation ? – ont été creusées dans le grand enclos, divisé en plusieurs bandes par une série de fossés.

La fenêtre d'étude ouverte autour du sanctuaire n'est pas suffisamment large pour comprendre comment s'organisent les parcelles voisines, si elles bordent un important chemin ou encore si elles se déploient en périphérie d'un établissement rural. Les constructions observées au nord-ouest du péribole semblent trop modestes pour envisager la présence d'un habitat dont dépendrait le lieu de culte ; les dimensions de ce dernier et ses équipements – au moins quatre divinités y disposent d'une *cella* entourée d'une galerie – sont d'ailleurs d'une certaine ampleur. Faut-il envisager l'existence d'un sanctuaire géré par un ou par plusieurs propriétaires résidant dans les environs (cf. *infra*, 5.2.3.5), ou bien public, installé sur une parcelle acquise auprès d'un particulier au début du Haut-Empire, puis étendu et embelli après le milieu du I^{er} s. de n. è., alors qu'il est intégré à un vaste enclos – appartenant également à la cité ou bien à des propriétaires locaux ? Des fragments de colonnes en pierre et d'enduits peints témoignent d'un décor de qualité, mais très rare est le mobilier recueilli sur le site – il est uniquement constitué de tessons de céra-

2097. Flotté *et al.*, 1996, vol. 1, 3.3.



Fig. 393 : plan du sanctuaire du Devant de la Garenne à Guichainville (Eure ; S.61) et de son environnement rural, durant la première moitié du I^{er} s. de n. è. (ph. 1 : a) et entre la seconde moitié du I^{er} s. et le courant du II^e s. (ph. 2 : b). Réal. S. Bossard, d'après Flotté et al., 1996, fig. 3.3.1. et 3.4.46.

mique et d'au moins huit monnaies, peut-être perdues. Ces arguments sont toutefois insuffisants pour déterminer le statut de ce lieu de culte rural qui, dans tous les cas, n'a pas été édifié dans un espace vide d'aménagements, bien qu'il soit peu bâti.

5.2.3.3. De modestes occupations aux abords de lieux de culte ruraux : dépendances ou composantes d'un habitat ?

L'isolement de nombreux sanctuaires ruraux est à relativiser : pour 36 des 125 exemples retenus (soit 29 %), une ou plusieurs constructions en pierre ont été identifiées dans un rayon de 200 m, tandis que pour 10 autres sites (8 %), ce sont des enclos fossoyés – souvent non datés –, délimitant des établissements ruraux ou des parcelles agricoles peut-être contemporains, qui ont été reconnus (*supra*, tabl. XXXVIII). Il est alors vraisemblable qu'une part de ces sites, difficile à chiffrer, ait dépendu d'un habitat voisin, même si les données manquent pour l'affirmer avec certitude. De fait, pour plusieurs d'entre eux, les vestiges localisés à leurs abords, reconnus sur des images aériennes ou sommairement dégagés au cours d'explorations anciennes, ne peuvent être décrits avec toute la précision requise et leur plan demeure donc incomplet – à Fossé (S.106), Mai-

zières (S.146), Choisy-en-Brie (S.154) ou Montacher-Villegardin (S.216), par exemple²⁰⁹⁸.

En revanche, dans d'autres cas, un ou plusieurs bâtiments, implantés en périphérie de lieux de culte de plus ou moins grande envergure, ne s'apparentent pas aux composantes d'une agglomération secondaire, d'une *villa* ou d'une ferme suffisamment importante pour envisager que le sanctuaire soit l'une de ses annexes. Est-il alors possible d'identifier des *hospitalia*²⁰⁹⁹, bâtiments destinés à l'accueil et à l'hébergement des dévots lors des fêtes religieuses, ou bien des logements de fonction, occupés par un gardien, l'*aedituus*, qui pouvait résider sur place²¹⁰⁰, ou encore des cuisines et de salles utilisées dans le cadre de banquets²¹⁰¹ ?

2098. S.106 : Lecœuvre, 2012 ; S.146 : Desloges, 2005 ; S.154 : Devillers, 2009 ; S.216 : P. Nouvel, in Nouvel, Venault dir., 2018, p. 316-317.

2099. Une inscription provenant de Wasserbillig (Luxembourg) confirme que de tels équipements, ici offerts avec un temple et ses ornements à Mercure et à Rosmerta, ont existé dans les provinces nord-ouest de l'empire (CIL XIII, 4208 ; Scheid, 1992, p. 29). Sur la question des *hospitalia*, voir aussi Fauduet, 2010, p. 62 ; Kiernan, 2012 ; Ferlut, 2017.

2100. Pour les cités d'Italie romaine – aucune mention n'est attestée dans les inscriptions des Trois Gaules –, cf. Sudi-Guiral, 2010, p. 424-425 ; cf. aussi, pour la cité des Bituriges Cubes, les réflexions de S. Girond (2015, vol. 1, p. 355).

2101. Titta, 2020.

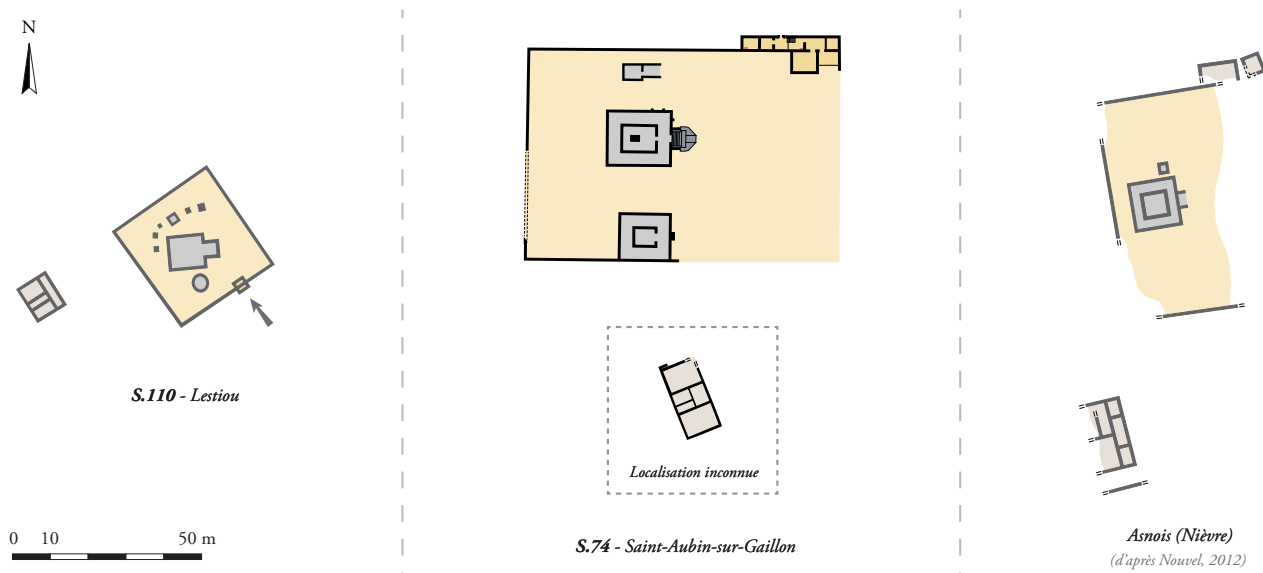


Fig. 394 : plan de sanctuaires a priori ruraux, associés à un bâtiment correspondant à une probable habitation ou à une dépendance.
Réal. S. Bossard, d'après Delétang, 2001 ; Poulain, 1915, pl. XII et Poulain, 1931, fig. 1.

- *Un unique bâtiment aux abords du péribole : demeure d'un gardien ou espace d'accueil et de réception ?*

L'hypothèse d'un bâtiment destiné à la réception des visiteurs d'un sanctuaire ou à l'hébergement de membres du personnel qui lui est affecté peut être émise, par exemple, au sujet d'un bâtiment identifié à une vingtaine de mètres à l'ouest du péribole de Lestiou²¹⁰² (S.110). D'une surface d'environ 90 m², l'édifice est composé d'une galerie de façade, tournée vers le lieu de culte, et d'un couloir desservant deux pièces latérales (fig. 394). Son plan, identique à celui du bâtiment qui est accolé au nord du péribole du sanctuaire de Berthouville (S.50 ; cf. *supra*, 3.1.4.3 et fig. 327), est également attesté au sein de plusieurs *villae*, où il constitue alors l'une des annexes – probablement polyvalentes – de la *pars rustica*²¹⁰³.

Aucune autre construction ne semble avoir été bâtie aux abords du lieu de culte et de l'édifice voisin, bien que le plan du site n'ait été dressé qu'à partir de photographies aériennes – l'existence de bâtiments construits sur solins, non perceptibles, pourrait éventuellement être envisagée. Quoi qu'il en soit, il semble peu probable que le sanctuaire ait constitué le lieu de culte privé dépendant d'un habitat dont le bâtiment adjacent constituerait la résidence principale : la surface de cette dernière est équivalente à celle de son temple majeur, autour duquel se déploient de multiples édicules et une enceinte, accessible au sud-est par un porche, d'une emprise d'environ 950 m². Pour autant, les dimensions de l'espace cultuel et de ses équipements sont peu importantes, contrairement à celles du monument sans doute public de Berthouville. On est alors en droit de sup-

poser que l'aire sacrée a été aménagée au sein d'un domaine privé, dépendant peut-être d'une *villa* identifiée à 950 m à l'ouest-nord-ouest, au lieu-dit les Terres de Simon Petit²¹⁰⁴, ou bien d'un autre établissement non identifié. L'édifice qui jouxte le sanctuaire, s'il en est bien contemporain, a pu avoir été bâti par le même propriétaire et donc relever aussi d'un domaine plus important. Pour autant, ses fonctions précises, probablement liées à l'activité se déroulant au sein de l'enclos adjacent, ne peuvent être déterminées en l'absence de fouilles, de même que pour le bâtiment reconnu à Berthouville.

À Saint-Aubin-sur-Gaillon, G. Poulain a exploré, près de vingt ans après la fouille du sanctuaire des Motelles (S.74), les vestiges d'une autre construction d'époque romaine, située à une trentaine de mètres au sud, mais dont la localisation n'est pas connue avec précision²¹⁰⁵ (fig. 394). Le bâtiment, de plan rectangulaire, mesure 21 m de long pour 10,25 m de large (soit 215 m²) et est divisé en cinq pièces, incluant deux vastes salles d'une cinquantaine de mètres carrés, situées aux extrémités nord et sud. Malgré sa surface importante, la construction paraît relativement modeste du point de vue des matériaux qui la composent : aucun fragment d'enduit peint n'a été découvert, les sols sont en terre battue ou parfois dallés, la couverture est formée de tuiles. La fouille de ses différents espaces a livré de nombreux tessons de céramique, des ossements d'animaux et des coquilles d'huître et de moule, ainsi que plusieurs fragments de vaisselle en verre, au moins deux couteaux de fer et une aiguille.

Faute de données précises, on ne peut affirmer que

2102. Delétang, 2001.

2103. Ferdière *et al.*, 2010, p. 393-394.

2104. Genty, 1996.

2105. Poulain, 1931.

le lieu de culte – fréquenté au plus tard à partir du II^e s. – et ce bâtiment sont bien contemporains. En outre, on ignore si ce dernier est isolé en périphérie du sanctuaire, dont les abords immédiats n'ont été que peu étudiés, ou s'il relève d'un ensemble plus vaste. D'autres découvertes, dans un rayon de 1 km, témoignent de la présence de multiples occupations antiques²¹⁰⁶ qui semblent appartenir à un maillage assez dense d'établissements ruraux plutôt qu'aux composantes d'une agglomération secondaire, mais on ne peut exclure qu'un habitat groupé ait aussi existé à plus courte distance du lieu de culte. En tout état de cause, l'édifice situé à plus de 30 m de ce dernier paraît trop grand pour avoir été seulement occupé par un *aedituus* et sa famille. En outre, la présence de salles abritant probablement des cuisines, des resserres et des espaces de réception, accolées à l'angle nord-est de l'aire sacrée (cf. *supra*, 3.1.4.3) indique que l'espace cultuel, de grandes dimensions (plus de 4 600 m²) et pourvu de deux grands temples, était doté d'annexes qui lui étaient propres. La présence d'un second bâtiment, aux abords de ce qui s'apparente ainsi à un lieu de culte public, pose donc question : doit-on lui reconnaître une fonction complémentaire – tel l'hébergement temporaire de visiteurs, comme les représentants de la cité venant assister aux fêtes religieuses ? – ou bien considérer qu'il s'agit d'une habitation indépendante, appartenant à un particulier désirant posséder une résidence au plus près d'un sanctuaire majeur ?

De grands édifices, dont l'interprétation est tout aussi problématique, ont aussi été mis au jour en bordure septentrionale de l'importante aire sacrée qui occupe le centre de l'agglomération de Châteaubateau (S.204 : 264 m² pour le plus grand ; cf. *supra*, 5.1.3.1 et fig. 322), ainsi qu'à 180 m au sud-est du lieu de culte monumental de Genainville, également intégré à un habitat groupé²¹⁰⁷ (S.260 : 310 m² ; *supra*, fig. 336). En territoire éduen, à une vingtaine de mètres au sud-ouest de l'espace cultuel *a priori* rural de la Gare, à Asnois (Nièvre), dominé par un temple à *cella* centrale et déambulatoire et inscrit dans une cour

de plus de 2 000 m², existe également un bâtiment d'au moins 170 m² (fig. 394), récemment identifié grâce à la photo-interprétation d'images aériennes²¹⁰⁸. Une connaissance plus fine de ces bâtiments, dont le plan est similaire à celui de grandes habitations, et surtout de leurs abords immédiats, dans l'optique de déterminer d'éventuels liens de dépendance avec le sanctuaire, permettrait de mieux comprendre leur rôle.

- *Des ensembles modestes aux abords de petits lieux de culte : annexes ou hameaux ?*

Pour d'autres sanctuaires de faible envergure, c'est un modeste regroupement de petits bâtiments qui côtoie parfois l'aire sacrée, comme en témoignent trois exemples qui ont fait l'objet de fouilles plus ou moins récentes.

L'opération préventive conduite en 2012-2013 sur le site du Vigneau, à Pussigny²¹⁰⁹ (S.244), a révélé l'existence d'un petit sanctuaire enclos (fig. 395), implanté en bordure d'une ancienne nécropole tumulaire (cf. *infra*, 6.2.2), probablement dès la première moitié du I^{er} s. de n. è. Il couvre une surface de 1 280 m² et est équipé d'un temple de plan carré, pourvu d'une galerie périphérique (A : 173 m²), et d'une double galerie, flanquant la façade occidentale de son enceinte. Dans la cour, plusieurs dizaines de fosses ont manifestement été creusées pour enfouir des vestiges cérémoniels, notamment des reliefs de probables banquets et des quartiers de viande intacts, issus d'au moins cent vingt-cinq animaux (cf. *supra*, 4.2.1.3).

Au nord et au sud, le péribole est longé par deux chemins qui rejoignent, à l'ouest, un ensemble de constructions s'étendant au-delà d'un grand espace non bâti, long d'une cinquantaine de mètres. Cette zone est vide d'aménagements, à l'exception d'un socle en pierre qui supporte un élément disparu (une statue ?), placé à quelques mètres devant l'entrée du lieu de culte, et de quelques fosses qui contiennent des tessons et des restes fauniques, à l'instar des creusements reconnus au sein de l'aire sacrée.

La douzaine de bâtiments qui borde à l'ouest cette probable place suit une orientation identique aux murs du sanctuaire²¹¹⁰. Leur construction s'est manifestement étalée sur plusieurs décennies, entre la première moitié du I^{er} s. et la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s., certains bâtiments (notamment *a* ou *e*) ayant été agrandis dans un second temps ; ils sont donc contemporains de la période d'activité du lieu de culte. Ces petits édifices présentent une organisation assez lâche : composés d'une à trois pièces et couvrant chacun entre 35 m² et 110 m², ils sont répartis en

2106. Ainsi, à moins de 500 m à l'est et au sud-est du site, un puits d'époque romaine a été mis au jour dans le jardin de l'école communale (Poulain, 1915, p. 81), un épandage de mobilier antique a été fouillé rue du Montmérel (Lukas, 2005) et des indices d'occupation romaine assez lâche (fosses, fossés et mur), datés des II^e et III^e s., ont été reconnus rue des Brûlins (Riche 2007a et b). À plus grande distance, dans un rayon de 700 à 800 m, un édifice balnéaire, peut-être appartenant à une villa, a été partiellement dégagé en 1864 au Mommerel ; les monnaies mises au jour sont attribuées à la fin du III^e s. et au début du IV^e s. (Poulain, 1915, p. 81 ; Provost, Archéo 27 dir., 2019, p. 625-626). Plus au sud, un dépôt monétaire contenant une centaine d'imitations de pièces frappées sous Tetricus (271-274), placé dans un récipient en terre cuite, ainsi que des ossements de faune, des tessons de céramique et des débris de tuile ont été découverts aux Doguets (Provost, Archéo 27 dir., 2019, p. 627). Au même lieu-dit a été fouillé, plus récemment, un dépôt en fosse d'une douzaine de vases datés de la seconde moitié du II^e s. jusqu'au début du IV^e s. (Jahier, 2011).

2107. Mitard, 1993, p. 423-448.

2108. Nouvel, 2012.

2109. Coutelas (dir.), 2015 ; Coutelas, Hauzeur, 2017.

2110. Coutelas (dir.), 2015, p. 93-142 et p. 155-160 ; Coutelas, Hauzeur, 2017, p. 84.



Fig. 395 : plan du sanctuaire du Vigneau à Pussigny (Indre-et-Loire ; S.244) et des constructions bâties à ses abords occidentaux : des dépendances ou plutôt un hameau ? Réal. S. Bossard, d'après Coutelas (dir.), 2015, p. 15, fig. 3.

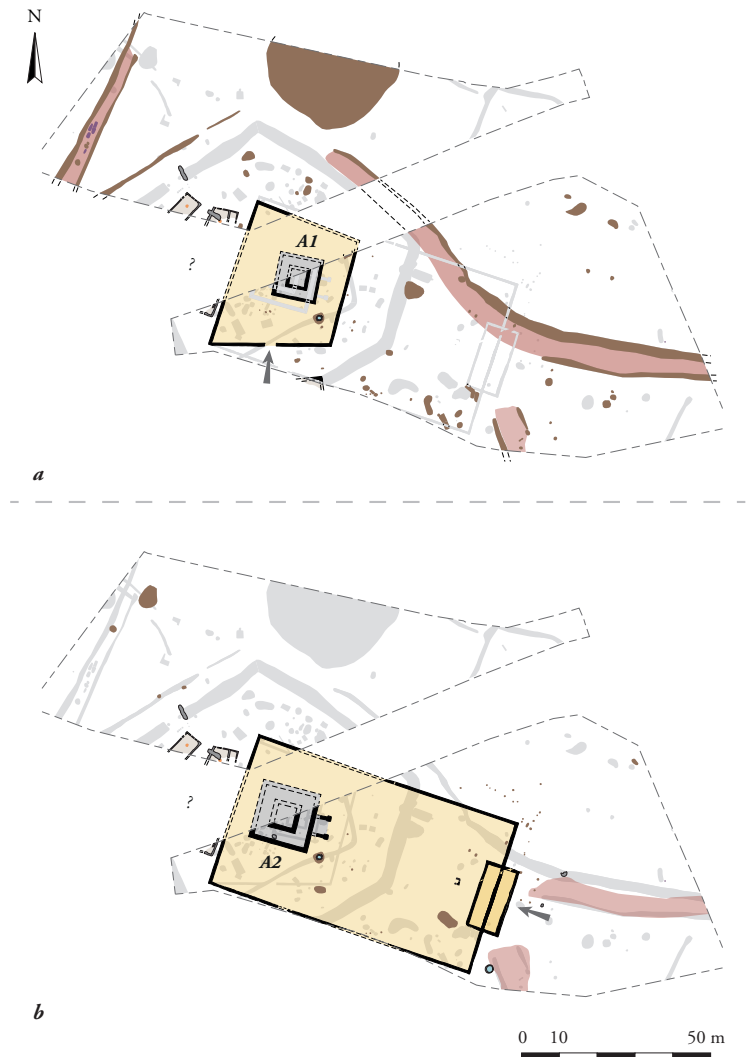
deux ou trois alignements parallèles. Tandis que l'extrémité méridionale de cet ensemble a vraisemblablement été cernée, les constructions se poursuivent au nord de l'emprise fouillée, sur une longueur inconnue. Leur plan et leurs techniques de construction varient d'un exemple à l'autre : six édifices sur poteaux dont le plan est bien lisible (*b* à *m*), probablement complétés par deux ou trois autres architectures similaires, avoisinent au moins sept autres bâtiments dont les fondations sont en pierre (*a* à *g*).

Ces différentes architectures sont relativement modestes : leurs dimensions sont peu importantes, leur sol correspond généralement au substrat nivelé, lorsqu'un remblai de terre ou peut-être un plancher n'a pas été mis en place ; l'élévation d'une partie de ces bâtiments, voire de l'ensemble, devait être constituée de matériaux périssables, tandis que le toit de ceux dont les fondations sont maçonnées est formé de tuiles ; aucun fragment d'enduit peint n'a été signalé dans ce secteur. Le bâtiment *a*, qui semble destiné aux activités domestiques, se compose de trois pièces de taille similaire, construites en deux temps, dont deux sont équipées d'un foyer ; dans la pièce méridionale ont été découverts, entre autres, trois tessons de céramique commune qui portent le même *graffito* (« MI[---] »), possible

marque d'appartenance. Dans la petite construction voisine, au sud (*b*), un foyer maçonné, précédé par une série de trous de piquet disposés en arc de cercle, ainsi que de nombreuses petites fosses et des trous de poteau ont été mis en évidence. Sa fouille a permis de recueillir des outils métalliques (un couteau, un ciseau ou burin et un foret ou une tarière ?) ; il paraît ainsi avoir abrité des activités artisanales, dont peut-être le séchage ou le fumage d'aliments. À l'ouest, le bâtiment *c* présente un plan, constitué de deux pièces séparées par un couloir, qui évoque une autre habitation. Plus au nord, les bâtiments identifiés sont dépourvus d'aménagements particuliers et il est plus difficile de déterminer leurs fonctions. Enfin, cet agglomérat de constructions est aussi pourvu d'un puits, installé sur sa limite méridionale, à l'ouest du bâtiment *b*.

Les objets provenant de ce secteur sont relativement peu nombreux : ils comprennent essentiellement des tessons de céramique, un peu de verre, quelques restes fauniques et malacofauniques – des huîtres, absentes du sanctuaire voisin –, quatre monnaies, un stylet, une clef, deux fibules, une perle, un élément de balance, une lame en fer, un jeton en terre cuite, quelques outils, trois éléments de harnachement, des appliques et d'autres objets métalliques

Fig. 396 : plan du sanctuaire du Four à Chaux à Hérouvillette (Calvados ; S.145), entre le second quart et le dernier quart du I^{er} s. de n. è. (ph. 2 : a) et du début du II^e s. au début du III^e s. (ph. 3 : b). Réal. S. Bossard, d'après Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 157, fig. 70 et p. 215, fig. 133.



indéterminés. En ce qui concerne la céramique, une sur-représentation de vases appartenant au service de table a été notée ; ce secteur a par ailleurs livré la majorité des assiettes, bols, gobelets, marmites et pots provenant du site.

L'organisation et la composition de cet ensemble de bâtiments ne semblent guère caractéristiques d'une exploitation rurale. Les activités qui y sont représentées sont variées : hébergement temporaire ou habitat permanent – mais la vaisselle utilisée pour la cuisson est peu présente – et artisanat, peut-être stockage ou tenue de repas pour certains bâtiments de bois ou aux fondations empierrées ? Ils ont été occupés jusqu'au courant du III^e s. puis détruits, les matériaux réutilisables ayant alors été soigneusement récupérés.

Le second exemple, localisé à Hérouvillette²¹¹¹ (S.145), a également été étudié dans le cadre d'une fouille archéologique récente (fig. 396), dont l'emprise a toutefois été limitée à une grande partie de l'aire sacrée et à ses abords orientaux, nord-est et nord-ouest.

Le lieu de culte succède, au plus tard dans le second quart du I^{er} s. de n. è., à un vraisemblable établissement

rural laténien (ph. 1 ; cf. *infra*, 6.2.1). S'étendant d'abord sur une petite surface (ph. 2 : 1 040 m²) et alors doté d'une enceinte de plan trapézoïdal, ouverte en direction du sud, et d'un temple de plan carré (120 m²), il est ensuite considérablement agrandi (2 995 m²), vers le début du II^e s. (ph. 3) : sa cour, de plan désormais rectangulaire et accessible depuis l'est, accueille, à l'ouest, un temple plus grand (A2 : 240 m²) et peut-être dressé sur un podium (cf. *supra*, 3.1.2.1, type B1b).

Probablement dès sa fondation, le sanctuaire est bordé, à l'ouest et au sud, par un ensemble de constructions, tandis qu'au nord et à l'est, l'espace – traversé par un réseau de chemins – n'a pas été bâti. Au sud, seul l'angle d'un bâtiment maçonné, se prolongeant au-delà de la limite de la fouille et détruit au moment de l'extension de l'aire sacrée, a pu être repéré ; on ignore donc tout de l'étendue de l'occupation dans cette direction. À l'ouest, les solins en pierre d'au moins trois bâtiments non datés, dont l'élévation devait être en terre et en bois, relèvent peut-être aussi de la même phase : les édifices sont accolés au mur occidental du péribole et ne semblent pas s'être étendus sur plus d'une vingtaine de mètres vers l'ouest. Le plan de ces derniers demeure incomplet et on ne peut alors définir leurs dimensions et leurs équipements, à l'exception de

2111. Veron (dir.), 2018.

des personnages vêtu de draperies flottantes », que L. de Vesly identifie, sans certitude, à Diane ; ces éléments proviennent peut-être du lieu de culte, ou sinon d'un édicule voisin. Des vestiges de constructions en matériaux périssables, dont il ne reste que les solins, sont associés au puits et au bassin. Il s'agit, notamment, d'un bâtiment constitué d'au moins deux pièces de plan rectangulaire et d'une troisième prolongée par une abside²¹¹⁷.

Au nord et au nord-est du sanctuaire, à une vingtaine de mètres du péribole – si l'on se fie au plan, imprécis, de L. de Vesly –, les substructions d'autres bâtiments sur solins de pierre ont aussi été partiellement dégagées. Celui dont la restitution pose le moins de problèmes est équipé d'au moins deux pièces accolées, juxtées à l'est par une cave maçonnée à laquelle donne accès un escalier ; le comblement de la salle souterraine a livré un abondant mobilier, incluant notamment de nombreux ossements d'animaux, des tessons de céramique, un fragment de plateau de bronze, une fibule et dix-huit monnaies émises sous le règne d'Antonin le Pieux et durant l'Antiquité tardive²¹¹⁸.

Tandis qu'une série de sondages pratiqués en périphérie nord-orientale et orientale du lieu de culte n'a livré aucun vestige, un dernier bâtiment maçonné a été repéré et en partie fouillé en 1901, à moins de 100 m au nord-est de l'enclos sacré. Interprété comme un ensemble balnéaire par L. de Vesly, il comprend deux salles chauffées sur hypocauste, dont l'une est équipée d'une abside, un *praefurnium* et une longue salle. Le mobilier collecté dans ce secteur comprend des tessons de céramique, des ossements de faune, quarante-deux monnaies datées d'Auguste (27 av. – 14 de n. è.) à Magnence (350-353) et une tessère de plomb portant, au revers, la légende « *curato(r) ?* »²¹¹⁹.

Le site, dont l'organisation générale est encore peu connue, paraît donc comporter un sanctuaire, une possible place à l'est et une série de bâtiments répartis autour de ces derniers. La chronologie de ces espaces ne peut être établie avec précision et on ne peut donc prouver, en l'état des connaissances, que ces aménagements relèvent bien d'une même phase de construction.

Pour ces trois exemples, de modestes constructions sont donc regroupées auprès du sanctuaire, de statut indéterminé, mais dont les composantes sont également peu monumentales. Les bâtiments, composés d'une unique pièce ou de quelques salles, ne présentent généralement aucun élément de confort, leurs équipements se résumant à des foyers, des caves ou des structures à vocation artisanale ; seuls certains édifices d'Oissel sont pourvus d'un hypocauste.

L'hypothèse de dépendances d'une *villa* ne peut être totalement écartée, en particulier à Oissel, où le sanctuaire et les petits thermes pourraient prendre place au sein d'un domaine privé, ou encore à Hérouvillette. Néanmoins, aucun vestige pouvant appartenir à la *pars urbana* d'un tel établissement aristocratique n'a été identifié à proximité de ces sites et l'organisation des constructions reconnues à Oissel, dispersées autour du péribole, n'est guère caractéristique de la *pars rustica* d'une exploitation domaniale. Quant aux bâtiments de Pussigny, il semble également peu crédible de les considérer comme les dépendances d'une *villa*, au regard de leur agencement et de leur regroupement à l'écart du péribole, dont ils suivent toutefois l'orientation. Des prospections aériennes, géophysiques et pédestres ont révélé l'existence d'une grande *villa* à 1,2 km au sud de ce site, aux Chirons, sur la commune d'Antogny-le-Tillac²¹²⁰ (Indre-et-Loire), mais on ne sait si le sanctuaire et les bâtiments voisins étaient installés ou non sur son domaine, ou encore sur celui d'un autre établissement rural.

Peut-on envisager que les sanctuaires et les bâtiments adjacents aient été rattachés à des agglomérations secondaires ? L'emprise globale des sites d'Hérouvillette et d'Oissel n'a pu être définie et il est possible qu'ils s'étendent au-delà de l'occupation reconnue. Dans le premier cas, l'aire sacrée pourrait être établie en périphérie septentrionale d'un habitat, dont aucun autre vestige n'a toutefois été mis au jour. Dans le second cas, le lieu de culte aurait alors occupé une place plus ou moins centrale, mais les données manquent pour identifier de véritables quartiers, d'autant plus que les vestiges témoignent d'un espace *a priori* peu densément bâti. Enfin, à Pussigny, la concentration de bâtiments est de trop faible ampleur pour envisager le développement d'une véritable agglomération, à moins que celle-ci ne se soit prolongé en direction du nord ou du nord-ouest.

Pour autant, la structuration de l'ensemble bâti de Pussigny, composé d'un alignement de bâtiments au plan relativement simple, évoque l'un des quartiers, situé au sud de l'établissement thermal, de la petite agglomération secondaire de Chanceaux-sur-Choisille, localisée dans la même cité des Turons (cf. *supra*, 5.1.3.1 et **fig. 339**). L'hypothèse d'un modeste habitat pérenne, dénué de caractère urbain et que l'on pourrait qualifier de hameau, semble alors plausible pour ce site, comme pour ceux d'Hérouvillette et d'Oissel. Le développement du lieu de culte et des premiers bâtiments, manifestement concomitant à Pussigny et peut-être à Hérouvillette, plaide en faveur d'un ensemble fondé d'un seul tenant, puis complété par l'adjonction progressive de nouvelles constructions. L'habitat aurait alors été établi pour accueillir une petite communauté, composée de quelques familles, et pourvu d'un sanctuaire dont les

2117. Vesly, 1909, p. 104-106.

2118. Vesly, 1905, p. 260-264 ; 1906, p. 260 ; 1909, p. 96-97.

2119. Vesly, 1902, p. 31-35 ; 1909, p. 95-96.

2120. Provost, 1988a, p. 40-41.

dimensions, relativement peu importantes, auraient été adaptées à la taille de ce groupement d'individus.

Aucune voie majeure n'a été localisée dans les environs proches de ces occupations, qui se distinguent donc des petites agglomérations routières, dont certaines sont également associées à un lieu de culte (cf. *supra*, 5.1.3.3). De même, les agglomérations les plus proches, du moins pour celles qui ont été identifiées, sont localisées à plusieurs kilomètres de ces sites – Bréville-les-Monts est à 4 km d'Hérouvillette ; Rouen, à 7 km d'Oissel ; Pouzay, à 11 km de Pussigny. Au regard de leur environnement, qui semble donc rural, les activités des habitants de ces possibles hameaux devaient être avant tout liées aux travaux agricoles et peut-être, dans une moindre mesure, à l'artisanat. Les importants dépôts de faune enfouis, sous la forme notamment de quartiers de viande, dans la cour sacrée de Pussigny, composés en majorité de restes de caprinés (au moins 108 individus, élevés sur place ?) et, en plus faible quantité, de bœuf (au moins 8 animaux ; cf. *supra*, 4.2.1.3), sont peut-être liées aux préoccupations d'une communauté d'éleveurs, tandis que la part des offrandes végétales, non conservées, ne peut être évaluée. Les autres catégories de mobilier, à l'exception de la céramique, non quantifiée pour le secteur du sanctuaire, sont d'ailleurs peu représentées, voire absentes, au sein du téménos.

Les recherches menées par S. Girond sur le territoire des Bituriges Cubes, en Aquitaine, ont également conduit leur auteur à identifier plusieurs sanctuaires établis en bordure de modestes habitats qu'il qualifie de hameaux²¹²¹ – à Étréchy, le Bussiou (Cher) ; Montluçon, les Hauts de Buffon (Cher) ; Saint-Maur, le Colombier (Indre) et Ville-neuve-sur-Cher, les Sablons (Cher). Situés à proximité d'axes secondaires, ils sont composés d'un petit ensemble de bâtiments maçonnés et de constructions en matériaux périssables, manifestement édifiés à la même période que le sanctuaire et dont les dimensions sont très variables. Comme l'a noté S. Girond, il est difficile, en l'absence de documentation écrite, de déterminer si les communautés rurales établies sur ces sites constituent un réservoir de main-d'œuvre travaillant pour de grands domaines ruraux – auquel cas le notable possédant l'exploitation et les terres aurait pu offrir et assurer la gestion du sanctuaire associé, par exemple à Pussigny si l'on considère qu'il existe bien un lien avec le sanctuaire et la *villa* des Chirons – ou bien si elles sont indépendantes et financent elles-mêmes les cultes, l'entretien et l'agrandissement de l'espace culturel

qu'elles fréquentent²¹²².

Une dernière hypothèse consiste à supposer qu'une partie ou l'ensemble des bâtiments périphériques aient constitué les dépendances de ces sanctuaires, qu'ils soient publics ou privés. Ils auraient alors servi de manière ponctuelle, lors de fêtes religieuses, pour l'hébergement des *cultores*, ainsi que pour la préparation et la réception des banquets sacrés, et peut-être de manière plus fréquente, tout au long de l'année, pour accueillir les quelques dévots qui pouvaient s'y rendre.

Une telle interprétation peut effectivement être proposée pour certains sites ruraux, tel celui du Tremblois (Villiers-le-Duc, Côte-d'Or), en territoire lingon, qui se caractérise par la présence d'un petit sanctuaire enclos, inscrit dans une enceinte maçonnée polygonale. Les côtés de cette dernière sont bordés de multiples bâtiments dont la fonction, incertaine, paraît liée à la vie religieuse : une partie de ces petits édifices a pu accueillir des boutiques ou des activités artisanales, telle la fabrication de fibules, offertes par centaines au sein du sanctuaire et dont certaines ont vraisemblablement été produites sur place²¹²³. La configuration de ce site évoque aussi celle du lieu de culte véliocasse d'Authevernes²¹²⁴ (S.253), doté d'un temple, assez petit (163 m²), qui est installé au centre d'une très vaste cour (environ 12 000 m²). Les limites de cette dernière sont matérialisées par des fossés et, aussi, par une série de modestes bâtiments, dont seules les fondations sont en pierre (cf. *supra* ; 3.1.4.3). Ils ont été progressivement construits au nord-est et à l'ouest du temple, dessinant deux alignements ; s'y ajoute, à l'est, un autre petit édifice, peut-être pourvu d'un hypocauste, dont les murs sont maçonnés. Si l'on ne peut identifier la fonction de chaque édifice – mais la présence de petits thermes, pour ce dernier, et de cuisines ou de salles de réception, pour une partie des autres, est envisageable –, on peut douter qu'ils aient accueilli de façon pérenne une communauté rurale, en raison de l'organisation particulière du site et de la découverte de multiples restes culinaires et de quartiers de viande. À l'instar des dépôts de Pussigny, ceux-ci ont effectivement été enfouis dans une série de fosses et leur présence, à proximité d'un bâtiment de culte, invite à restituer la tenue de banquets (cf. *supra*, 4.2.1.3).

Si l'existence de dépendances pourrait aussi être proposée pour les exemples de Pussigny²¹²⁵, d'Oissel et d'Hérouvillette, rares sont les arguments qui peuvent étayer cette hypothèse. L'abondance de la vaisselle de table, notée pour le matériel provenant des bâtiments de Pussigny (cf.

2121. Mentionnons aussi l'exemple – certes plus tardif, car daté entre la seconde moitié du III^e s. et le milieu du IV^e s. – d'Altenberg/Ramsberg à Steinbourg (Alsace). Le hameau se compose de plusieurs pôles résidentiels et d'un temple, construit à l'emplacement d'un espace culturel qui dépendait probablement d'une ancienne *villa* déclassée, aux abords de laquelle s'est développé l'habitat groupé (Nüsslein *et al.*, 2020, p. 102-104).

2122. Girond, 2015, vol. 1, p. 325-336 ; Girond, Gandini, 2018, p. 146-149.

2123. Heitzmann, 2019.

2124. Michel *et al.*, 2014.

2125. Coutelas (dir.), 2015, vol. 1, p. 160.

supra) milite certes en faveur d'un espace réservé aux réceptions, mais les portiques du sanctuaire semblent davantage adaptés, en raison de leurs dimensions, au rassemblement d'un grand nombre de convives ; dans tous les cas, les cuisines qui auraient servi à la préparation des banquets n'ont pas été identifiées et certains modes de cuisson n'ont pu laisser aucune trace. La densité des bâtiments et la variété de leur plan suggèrent plutôt qu'il s'agit des composantes d'un modeste habitat, bien qu'on ne puisse en être certain. À Oissel, la disposition des constructions réparties autour du sanctuaire rappelle celle du Tremblois et d'Authevernes, mais le plan des vestiges est imprécis et, sans nul doute, incomplet. L'interprétation de ces édifices, qui pourraient aussi correspondre à de petites habitations relevant d'un hameau, comme à Hérouvillette et à Pussigny, est donc équivoque.

- *De grands sanctuaires associés à des constructions éparses : dépendances ou véritable agglomération ?*

D'autres lieux de culte plus imposants (**tabl. XXXVIII**), qui ont pu correspondre – malgré les réserves émises *supra* (5.2.3.1) – à des sanctuaires publics, sont également environnés de multiples édifices de petite taille, dont la présence permet d'envisager une occupation plus vaste. Pour autant, l'organisation de ces constructions périphériques, *a priori* lâche, diffère de celle des agglomérations secondaires reconnues au sein des cités étudiées et l'existence d'un habitat groupé, comme pour les exemples précédents, est donc incertaine.

Ainsi, à La Chapelle-des-Fougeretz (**S.184**), un récent diagnostic archéologique, conduit sur 33 ha, a permis de compléter une série de données recueillies depuis la fin des années 1970 au cours de sondages et de prospections aériennes et pédestres²¹²⁶. Le sanctuaire des Tertres, probablement localisé à proximité de la route reliant Rennes et Corseul – dont le tracé n'a toutefois pas été localisé –, succède à une occupation datée de la fin du I^{er} s. av. n. è. et du début du I^{er} s. de n. è., de nature inconnue. Dans son état définitif, d'une emprise d'environ 4 100 m², il accueille deux temples, installés dans une cour bordée d'un quadriportique ; une seconde galerie double la façade orientale du péribole, à l'extérieur du lieu de culte, et semble être précédée par une vaste cour, accueillant manifestement plusieurs édifices et fermée au sud par un mur.

Si les abords orientaux et surtout méridionaux du sanctuaire n'ont pas été étudiés, d'autres aménagements ont été perçus à l'ouest et au nord du lieu de culte, à proximité immédiate de son enceinte maçonnée (**fig. 398**).



Fig. 398 : plan du sanctuaire des Tertres à La Chapelle-des-Fougeretz (Ille-et-Vilaine ; **S.184**) et de son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Provost, 1991, pl. 3 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 181, fig. 158 et Aubry (dir.), 2019, p. 41, fig. 11, sur fond IGN.

Seuls trois bâtiments maçonnés, de modestes dimensions et peut-être installés au sein d'enclos fossoyés, ont été repérés au nord du sanctuaire, à moins de 100 m de son péribole. En outre, à une vingtaine de mètres au nord-ouest, les sondages récents ont montré qu'il existe un secteur dense en structures fossoyées (fossés, fosses et trous de poteau), peu documenté, mais sans doute contemporain du lieu de culte, et qui se prolonge vraisemblablement vers le sud, en dehors de l'emprise diagnostiquée²¹²⁷. Dans ce secteur, des prospections pédestres conduites en 1981 et 1983 avaient permis d'identifier une quinzaine de probables fosses au sédiment cendreuse et noirâtre, associées à des ratés de cuisson, à de probables fragments de parois ou de sole de four, ainsi qu'à un débris de moule de figurine en terre rouge. L'existence d'un atelier de production de vaisselle et de figurines en terre cuite, proche du sanctuaire, semble alors plausible, d'autant plus qu'à 200 m au nord, le long du ruisseau du Moulin Neuf, la mise au jour d'une couche d'argile blanche et de plus de 300 fragments de figurines, « souvent trop ou mal cuites », témoigne sans doute d'une zone de rejets de déchets produits par un atelier de ce type²¹²⁸.

Ainsi, peu de bâtiments maçonnés semblent avoir été construits aux abords du grand lieu de culte, dont la monumentalité est renforcée par la présence des portiques. La structuration de l'occupation antique et ses composantes, puisqu'elle semble constituée d'enclos fossoyés dispersés

2126. Provost, 1978 ; Provost, 1991 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 180-181 ; Aubry (dir.), 2019.

2127. Aubry (dir.), 2019, p. 95-99.

2128. Lahanier *et al.*, 1988 ; Fichet de Clairfontaine, Joubeaux, 1993.

et abritant des constructions en pierre ou en terre et en bois, consacrés notamment à des activités artisanales, rappellent en revanche les aménagements reconnus sur le site des Hauts de Buffon à Montluçon (Cher), que S. Girond range parmi les hameaux dotés d'un sanctuaire relativement imposants²¹²⁹.

De même, au Mesnil, sur la commune de Baron-sur-Odon (S.279), un sanctuaire, dont la surface est plus réduite (1 325 m²), relève d'un site plus important, occupé depuis l'âge du Fer, mais dont l'étendue et l'organisation générale sont peu connues (fig. 399). L'occupation est située à moins de 350 m à l'ouest d'une route conduisant au chef-lieu des Viducasses, Vieux, distant de moins de 3 km. De plan polygonal, le péribole est flanqué d'une double galerie qui circonscrit l'ensemble de ce tracé. Malgré sa faible emprise, le lieu de culte est équipé de constructions, peu documentées, constituées de blocs ouvragés et de colonnes en pierre et quelques débris de statuaire²¹³⁰. Les données manquent pour comprendre son organisation et son évolution au fil des siècles, mais l'hypothèse d'un statut public, si elle ne peut être prouvée, est plausible au regard des quelques informations réunies au sujet de son architecture.

Son environnement a pu être renseigné grâce à plusieurs sondages et à une fouille préventive entreprise en 2014 à une soixantaine de mètres au nord²¹³¹. Durant l'époque romaine, deux bâtiments, dont l'un, probablement divisé en deux nefs et couvrant plus de 300 m², pourrait éventuellement avoir servi à l'accueil des *cultores*, ont été établis à une vingtaine de mètres à l'est de l'entrée du sanctuaire²¹³². En revanche, à plus grande distance, peu d'édifices maçonnés ont pu être identifiés. Une petite construction de plan rectangulaire (3,30 m x 2,90 m), dont le sol est bétonné et les parois internes sont couvertes d'un mortier de tuileau, a été dégagée à environ 80 m au nord-est du sanctuaire. Un autre édifice, pourvu d'un hypocauste, a été partiellement fouillé en 2014 ; il prend vraisemblablement place dans un établissement délimité par une série de fossés, mis en place entre la période augustéenne et la première moitié du II^e s. ; une canalisation enterrée, qui correspond probablement à un aqueduc alimentant la ville de Vieux, traverse également cet espace²¹³³. Enfin, à 100 m à l'est du sanctuaire, un empierrement de plan irrégulier, mesurant plus de 6 m de côté et de profil convexe, est plus difficile à interpréter ; deux petits sondages, réalisés à moins de 15 m au sud-est de ce secteur, ont livré les vestiges d'un dernier bâtiment – un double muret bordé par un sol recouvert

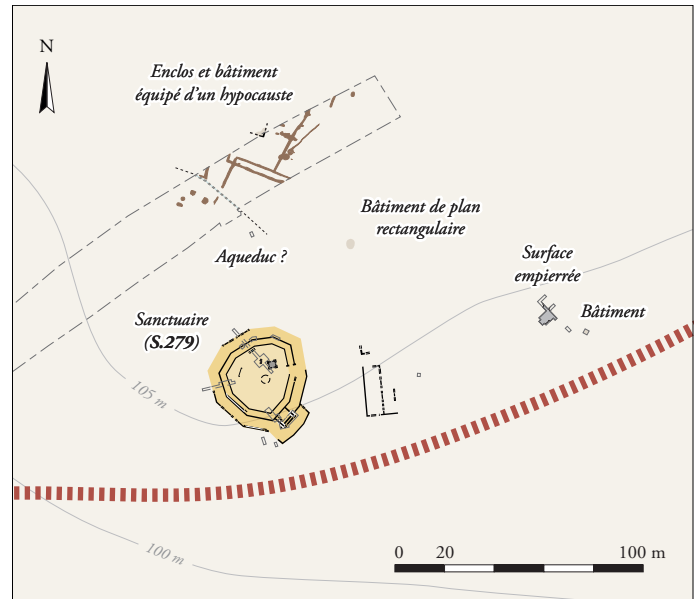


Fig. 399 : plan du sanctuaire du Mesnil à Baron-sur-Odon (Calvados ; S.279) et de son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Bertin, 1973, Bertin, 1977, p. 76, fig. 2 et 4 et Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016, p. 194, fig. 101, sur fond IGN.

d'un niveau d'effondrement d'une toiture de tuile²¹³⁴.

Le lieu de culte n'est donc pas isolé mais s'inscrit dans une occupation relativement étendue, dont la nature ne peut être définie en l'état de la recherche. Si l'hypothèse d'une petite agglomération secondaire ne peut être exclue, l'enclos fossoyé et le bâtiment localisés à moins de 100 m au nord de l'espace culturel rappellent l'organisation lâche et les aménagements identifiés à proximité du sanctuaire de La Chapelle-des-Fougeretz. Il est intéressant de noter que l'ensemble des sondages réalisés sur le site du Mesnil ont livré un nombre variable de petits anneaux en alliage cuivreux, retrouvés par centaines dans l'enceinte du lieu de culte, mais dont l'usage précis – production spécifique destinée à être offerte aux divinités ou substituts de monnaies ? ne peut être déterminé (cf. *supra*, 4.2.2.3).

Les autres exemples de grands lieux de culte associés à une occupation *a priori* de faible ampleur sont uniquement renseignés grâce à des images aériennes (fig. 400). Le sanctuaire de Méréville²¹³⁵ (S.213), s'étendant sur environ 3 500 m², est doté de deux temples pourvus d'un déambulatoire et de multiples édicules, répartis dans une enceinte dont la façade orientale est bordée par une galerie. Les clichés pris d'avion révèlent aussi la présence de multiples petites constructions, concentrées le long de la façade méridionale du péribole, mais aussi au nord-est de ce dernier et à plus de 70 m au sud. La densité d'édifices semble peu importante et le plan des bâtiments reconnus – qui

2129. Girond, 2015, vol. 1, p. 329-331.

2130. Dumons, 1961 ; Bertin, 1977.

2131. Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016.

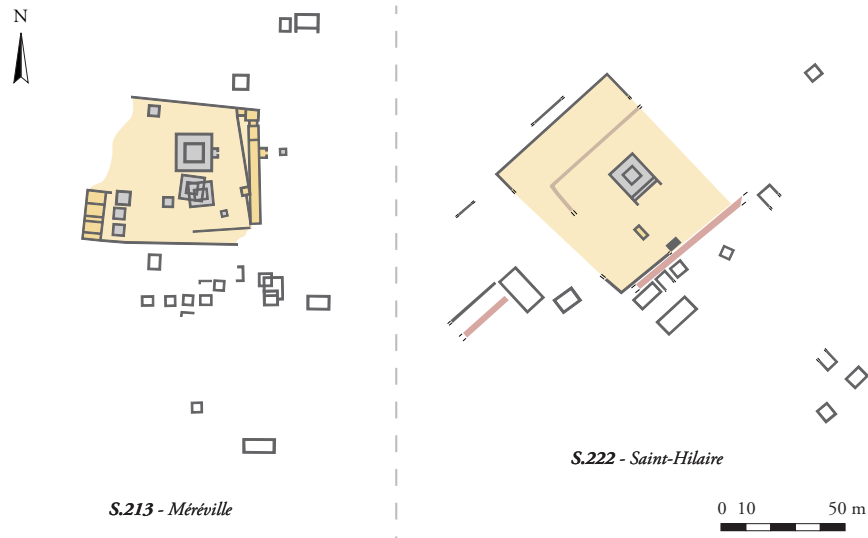
2132. Dumons, 1961, p. 13-16.

2133. Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016, p. 193-237.

2134. Bertin, 1977, p. 85-88.

2135. Naudet, 2004, p. 153 et 187-188 ; plan révisé par S. Bossard, à partir des clichés aériens de D. Jalmain et Fr. Besse.

Fig. 400 : plan de deux grands sanctuaires (publics ?) et des constructions reconnues en prospection aérienne à leurs abords : dépendances ou agglomération ? Réal. S. Bossard, d'après les clichés aériens de D. Jalmain, Fr. Besse, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France et Besse, 2005.



reste toutefois approximatif – correspond généralement à des formes simples, rectangulaires ou carrées. De telles constructions ont également été identifiées aux abords du sanctuaire de Saint-Hilaire (S.222), dont les vestiges ont été observés au cours d'un unique survol aérien, réalisé par Fr. Besse²¹³⁶. L'enceinte à vocation religieuse, qui semble vaste – elle pourrait couvrir jusqu'à 3 900 m² – abrite un grand temple, probablement doté d'un escalier de façade, et d'autres édifices dont le plan est plus hypothétique. À l'extérieur, les bâtiments aux fondations de pierre semblent se concentrer le long de la façade principale du sanctuaire, tandis que d'autres, plus dispersés, existent au sud-ouest et au nord-est. Encore une fois, leurs plans semblent se composer de simples rectangles.

Contrairement aux possibles hameaux évoqués précédemment, ces différents sanctuaires – auxquels pourrait être ajouté celui du Mur à Comblezac²¹³⁷ (S.132), dont l'environnement proche est toutefois moins bien connu – paraissent démesurés en regard de l'occupation qui s'est manifestement développée à leurs abords. La chronologie du sanctuaire comme des aménagements périphériques demeure toutefois imprécise, voire inconnue, et on ne peut prouver qu'ils ont été fondés en même temps et ont évolué en parallèle ou, au contraire, que la présence du sanctuaire a engendré la naissance d'un habitat pérenne ou occupé de manière temporaire.

Comment interpréter les bâtiments localisés dans les environs proches du grand lieu de culte, dont l'emprise et les équipements – temples multiples ou de grandes dimensions, portiques – suggèrent un probable statut public ? L'hypothèse d'agglomérations secondaires qui ne serait dotées que d'un seul monument et de quelques édifices

maçonnés, contrairement à la plupart des autres exemples documentés (cf. *supra*, 5.1.3.1), pourrait être envisagée. Les quelques bâtiments reconnus à proximité correspondraient alors à des habitations, regroupées près de l'aire sacrée (à Méréville et à Saint-Hilaire) ou au contraire dispersées dans des enclos fossoyés – tel qu'à La Chapelle-des-Fougeretz et peut-être à Baron-sur-Odon ? L'ampleur de ces habitats semble pourtant limitée et les rues sont *a priori* absentes. Toutefois, les interventions archéologiques conduites n'ont permis d'obtenir qu'un plan partiel des occupations. Il est possible que d'autres structures, plus difficiles à déceler – notamment des bâtiments construits en matériaux périssables ? – aient existé à plus grande distance du lieu de culte, notamment pour les deux sites identifiés en prospection aérienne.

Néanmoins, les ensembles de Baron-sur-Odon et de La Chapelle-des-Fougeretz, pourvus de parcelles délimitées par des fossés et d'édifices maçonnés plus ou moins isolés, présentent un caractère « rural » qui les distinguent des autres agglomérations secondaires. Le développement de productions artisanales spécifiques – des figurines en terre cuite à La Chapelle-des-Fougeretz et des anneaux à Baron-sur-Odon ? – pourrait être liée à l'économie et aux besoins générés par la présence du sanctuaire, bien que les figurines semblent paradoxalement absentes du téménos des Tertres. Faut-il y voir, comme l'a proposé S. Ritz à l'égard de l'agglomération d'Amel (Meuse), des habitats groupés particuliers, dont les architectures mises en œuvre sont similaires à celles que l'on retrouve au sein d'établissements ruraux et qui auraient été créés autour de grands sanctuaires²¹³⁸ (cf. *supra*, 5.1.3.1) ?

De même que pour les éventuels hameaux, les données sont toutefois insuffisantes pour déterminer si ces aménagements périphériques correspondent aux com-

2136. Besse, 2005, p. 86-87.

2137. Monteil, 2012, vol. II, p. 197-198 ; Gautier *et al.*, 2019, p. 272-273.

2138. Ritz, 2020, vol. 1, p. 357-364.

posantes d'un véritable habitat aggloméré, formé autour d'un sanctuaire préexistant ou accompagnant l'installation d'une nouvelle communauté, ou bien s'il s'agit de dépendances liées à l'activité religieuse des grandes aires sacrées, qui ont pu accueillir des milliers de participants lors de fêtes annuelles, organisées en l'honneur des divinités qu'elles abritent. Dans ce cas, on pourrait reconnaître dans les quelques bâtiments bordant les sanctuaires de Méréville et de Saint-Hilaire, par exemple, des *hospitalia* où résideraient les célébrants. Cette hypothèse n'est cependant étayée par aucun argument solide et la reprise des investigations archéologiques s'avère indispensable – sous la forme de couvertures géophysiques ou de sondages, par exemple –, pour ces quelques sites, afin de confirmer ou d'infirmer l'existence de tels équipements, ou encore celle d'une agglomération.

En l'état des connaissances, il peut être noté que la présence d'*hospitalia* autour de sanctuaires plus ou moins grands ne peut être en aucun cas confirmée, tandis que l'existence d'habitats groupés associés aux sanctuaires semble davantage probable. Il faudrait alors envisager des occupations aux formes multiples – simples hameaux, juxtaposition d'enclos évoquant un regroupement d'établissements ruraux, ou agglomérations aux caractères urbains plus ou moins marqués –, dont les plus modestes sont aussi les moins bien documentées.

5.2.3.4. Des lieux de culte publics ruraux, intégrés à de vastes enceintes dévolues aux activités religieuses ?

Deux autres sanctuaires *a priori* isolés, à proximité ou au sein desquels aucun vestige d'habitat pérenne ou temporaire n'a été mis en évidence, se distinguent des précédents par leurs dimensions, puisqu'il s'agit de vastes ensembles ; composés de plusieurs pôles, ils semblent avoir été essentiellement ou exclusivement destinés à des activités religieuses.

Sur le territoire des Aulerques Éburovices, à 10 km au sud d'Évreux, le site de l'Écrillon, à Thomer-la-Sôgne²¹³⁹ (S.77), n'a pas fait l'objet de fouilles, mais l'examen de son plan, dressé à partir de photographies aériennes, permet d'en décrire l'organisation générale (fig. 401). Des murs définissent les limites d'une vaste enceinte de plan rectangulaire, s'étendant sur plus de 28 800 m² et accessible par un porche sur sa façade nord-est. Ce dernier donne sans doute accès à un sanctuaire inclus dans ce grand espace enclos : la cour sacrée, enclose par un quadriportique, accueille un temple de plan carré (A) ; à quelques dizaines de mètres au sud-ouest, d'autres aménagements, difficiles à caractériser – un bassin hexagonal (C) et la base d'un édi-

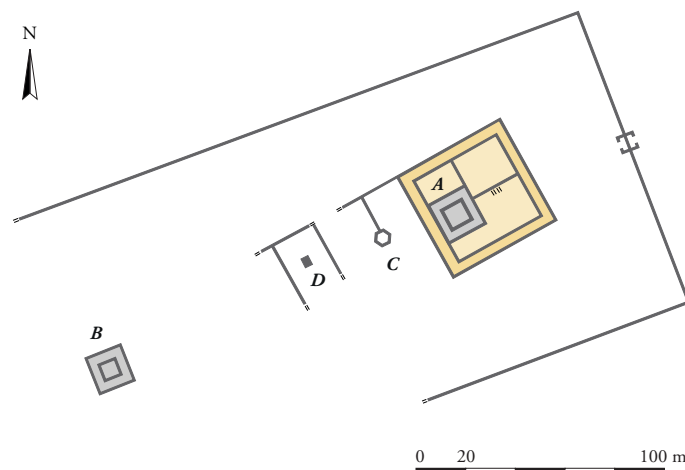


Fig. 401 : vestiges des sanctuaires de l'Écrillon à Thomer-la-Sôgne (Eure ; S.77) et de l'enceinte qui les abrite. Réal. S. Bossard, d'après Provost, *Archéo 27* (dir.), 2019, p. 668 et une orthophotographie mise en ligne par Google Earth, datée du 30 juin 2010.

cule (D) ? – sont encadrés par des anomalies linéaires qui pourraient correspondre à des murs d'enclos, ou bien à des canalisations. Un autre temple (B), de même plan et *a priori* dissocié de tout péribole qui lui serait propre, existe à 130 m au sud-ouest du quadriportique ; il paraît, quant à lui, isolé. L'extrémité sud-ouest de la très grande enceinte n'a pas été localisée et on ignore si d'autres constructions y ont été aménagées. Les dimensions du sanctuaire enclos (environ 3 000 m²) et l'édification de galeries qui flanquent son péribole semblent dignes d'un lieu de culte public, bien qu'on ne puisse le prouver. Dans ce cas, il serait peu probable que la grande enceinte ait délimité l'emprise d'une *villa* et il faudrait alors considérer qu'elle ait pu circonscire un important établissement public, équipé d'un autre temple, s'il en est bien contemporain, et d'aménagements divers – notamment de jardins ? Il serait néanmoins nécessaire de compléter le plan du site pour confirmer l'absence de tout habitat rural au sein de l'espace enclos.

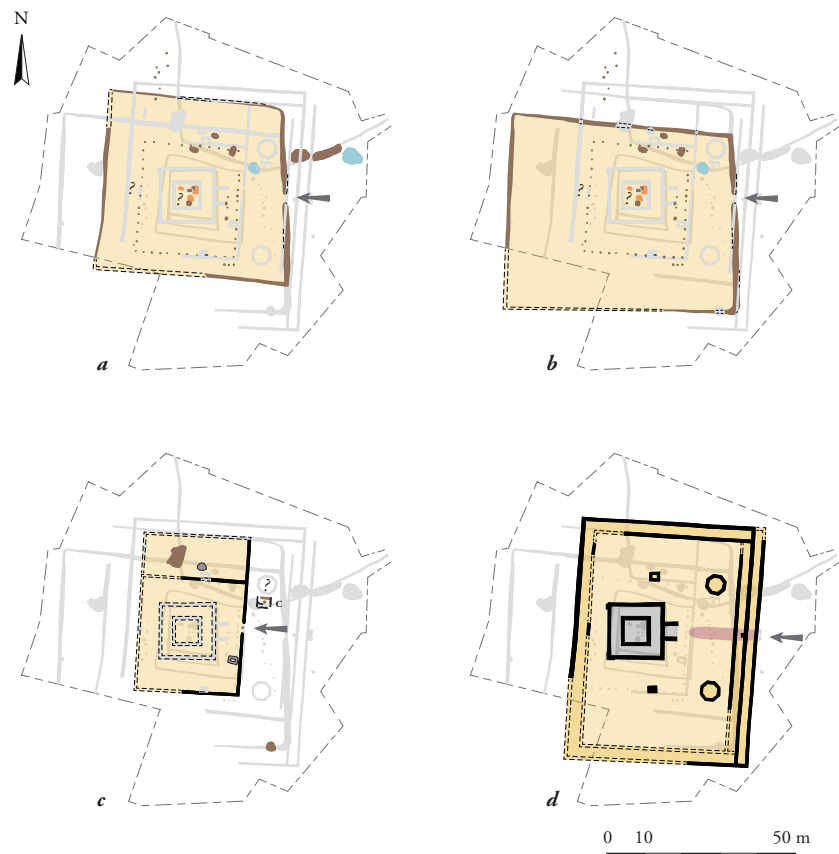
Les opérations archéologiques préventives réalisées à Neuville-sur-Sarthe (S.18), au sein de la *civitas* des Aulerques Cénomans, ont documenté avec plus de précision un second ensemble, dont l'évolution peut être retracée dans les grandes lignes²¹⁴⁰.

À l'emplacement d'un enclos de La Tène finale (zone 3), probablement déjà dévolu aux pratiques rituelles (ph. 1), ont été aménagées deux nouvelles enceintes, également délimitées par des fossés, et une troisième, circonscrite par une palissade ; elles se sont probablement succédé entre les alentours du changement d'ère (ph. 2) et le courant du I^{er} s. (ph. 3) (fig. 402). La partie centrale de ces enclos est occupée par une série de foyers et de trous de poteau qui suggèrent l'existence, durant cette période, d'un

2139. Provost, *Archéo 27* dir., 2019, p. 668.

2140. Gruel *et al.*, 2015 ; Guillier (dir.), 2020.

Fig. 402 : évolution du sanctuaire enclos du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; S.18) au cours de l'époque romaine. a : fin du I^{er} s. av. n. è. ou début du I^{er} s. de n. è. (?) - premier quart du I^{er} s. de n. è. (ph. 2) ; b : premier quart - troisième quart du I^{er} s. (ph. 3) ; c : troisième quart du I^{er} s. - fin du I^{er} s. ou début du II^e s. (ph. 4) ; d : fin du I^{er} s. ou début du II^e s. - fin du III^e s. ? (ph. 5). Réal. S. Bossard, d'après Guillier (dir.), 2020, p. 50, fig. 25, p. 93, fig. 65 et p. 95, fig. 66.



premier temple en matériaux périssables (cf. *supra*, 3.1.2.2, *la question des foyers...*). Le lieu de culte, qui a d'ailleurs livré un abondant matériel (céramique, faune, parures, monnaies, *instrumentum* divers) attribué aux premières décennies du Haut-Empire, est reconstruit en pierre après le milieu du I^{er} s. de n. è. (ph. 4) : une enceinte maçonnée, d'emprise plus réduite (1 175 m²) que les aires encloses antérieures (entre 2 230 m² et 2 930 m² pour celles qui ont été ceinturées par des fossés), accueille probablement un premier temple construit en pierre, dont on ne connaît rien. Le sanctuaire est enfin monumentalisé à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. (ph. 5), lorsqu'il est agrandi (3 100 m²) et doté d'une cour à quadriportique, complétée par une seconde galerie en façade orientale ; l'aire sacrée est dominée par un temple relativement grand ($A : 225$ m²), probablement dressé sur un petit podium et pourvu d'une colonnade d'ordre corinthien, et par deux paires d'édicules de forme octogonale et rectangulaire.

L'emprise étendue de la fouille et du diagnostic qui l'a précédé, couvrant une surface totale de 9,5 ha, a révélé que ce lieu de culte enclos n'est pas isolé, mais qu'il fait partie d'un ensemble bien plus étendu. Alors que l'enclos laténien bordait, au sud, un vaste espace fermé par un modeste fossé au tracé curvilinéaire, correspondant peut-être à un habitat rural ou à une dépendance (ph. 1, cf. *supra*, 5.2.1), le lieu de culte de l'époque romaine comprend d'autres constructions, dispersées sur plus de 1,5 ha et implantées à l'est et au sud du quadriportique (fig. 403). La chronologie des autres espaces bâtis (zones 1 et 4) repose toutefois sur

peu de fossiles directeurs fiables et on ne peut déterminer avec précision la date de leur construction, probablement située, au plus tôt, vers les années 30-40 de n. è. (ph. 3) pour les temples localisés à environ 80 m au sud-est (zone 4). Ce secteur, qui accueille deux temples, paraît avoir été structuré dès sa fondation par un ensemble de fossés, dont le tracé est incomplet, puis par une clôture de bois – vers la seconde moitié du II^e s. ? De cette dernière, subsiste un alignement de poteaux, matérialisant l'angle sud-est et la façade orientale d'un vaste enclos, qui marque vraisemblablement l'emprise globale du site à vocation religieuse. Enfin, lors d'une dernière étape, au plus tôt à la fin du II^e s. ou au début du III^e s., un nouveau fossé délimite un enclos qui semble particulièrement vaste – il s'étend, vers le sud, en dehors de l'emprise de la fouille –, mais qui isole cet espace de l'autre sanctuaire. Les deux édifices de culte, relativement petits – soit 113 m² (J3, de plan circulaire) et 55 m² (J4, de plan carré), pour leur dernier état –, ont tous deux été construits en trois étapes.

Enfin, à 80 m à l'est de la zone 3, se développe un autre ensemble d'édifices (zone 1), dont le premier état, en bois et en terre, serait contemporain de la clôture de bois attribuée au II^e s. Lui succède deux états distincts et désormais maçonnés d'un bâtiment s'apparentant à un portique à avancées (cf. *supra*, 3.1.4.2), flanqué d'une paire d'édifices de plan circulaire – chapelles, bassins ou larges bases de statues ? La construction principale de ce secteur, faisant face à la porte du sanctuaire à quadriportique et longée à l'est par un chemin, pourrait avoir constitué l'entrée

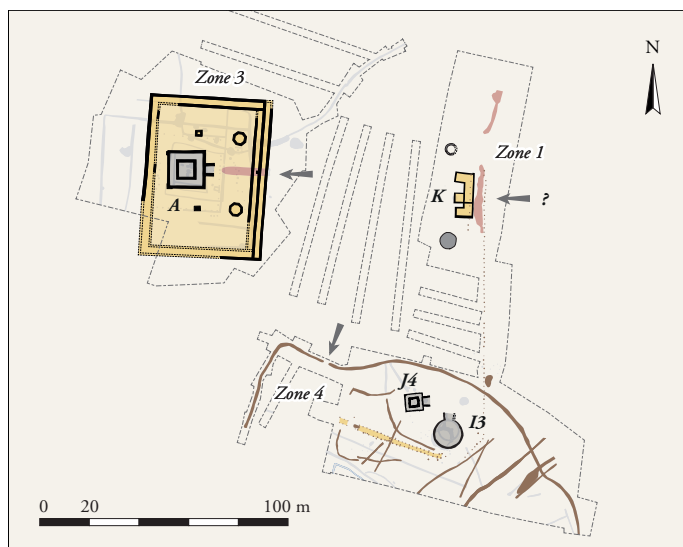


Fig. 403 : le sanctuaire du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; S.18) et son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Guillier (dir.), 2020, p. 208, fig. 128.

monumentale de cet ensemble rural à vocation religieuse, mais aussi avoir servi d'espace d'accueil pour les visiteurs. Si aucun autre aménagement pouvant relever du site du Haut-Empire n'a été localisé plus au nord, dans le cadre du diagnostic, on ignore si l'occupation se prolonge plus à l'ouest et au sud-ouest. L'espace cultuel dont le périmètre est matérialisé par un quadriportique et le bâtiment qui lui font face sont empreints d'une certaine monumentalité, digne d'un sanctuaire public ; il est possible, en revanche, que les deux petits temples de la zone 4 – en retrait de cet espace, mais inclus dans la vaste enceinte fermée, au moins à l'est, par une clôture de bois – aient été construits à titre privé, dans un grand espace de statut public. L'absence de toute inscription prive ce dossier de données cruciales : on ne sait à quelles divinités étaient dédiés les temples ni dans quelle mesure les notables locaux et la cité ont pu intervenir dans la construction et l'embellissement de ce complexe rural. Aucune ferme, *villa* ou agglomération antique n'est connue dans un rayon de 2 km – peu de recherches archéologiques ont toutefois été menées dans ce secteur – ; la proximité avec le chef-lieu des Aulerques Cénomans, Le Mans/*Vindinum*, situé à seulement 4 km du site, a toutefois pu avoir été déterminante pour le développement de ce grand sanctuaire (cf. *infra*, 7.3.2.2).

Ces deux ensembles *a priori* implantés à l'écart des agglomérations sont donc composés d'un sanctuaire principal, dont le temple est mis en valeur par un quadriportique qui ceinture la cour sacrée associée, et d'autres aménagements, notamment un ou deux bâtiments de culte de moindres dimensions. Les constructions prennent place dans une enceinte circonscrivant un vaste espace qui semble, pour l'essentiel, être resté vide de tout édifice – peut-être faut-il restituer un terrain en partie arboré ou

occupé par des structures légères, non identifiées ou non conservées ? Les contours du complexe n'ont peut-être pas été matérialisés durant toute la période de fréquentation du site, comme en témoigne l'exemple de Neuville-sur-Sarthe. À travers leur organisation, ces exemples rappellent aussi celui de Bilaire (S.278), localisé à moins de 1 km au nord de Vannes/*Darioritum*, chef-lieu des Vénètes (cf. *supra*, 5.1.2.4, *d'autres lieux de culte publics...*) : à quelques dizaines de mètres d'une cour de plan polygonal, intégralement bordée par une galerie, existe un petit temple ; les abords du site n'ont pas été étudiés et on ignore si l'ensemble était délimité ou non par une enceinte²¹⁴¹.

Il semble pertinent de rapprocher aussi ces exemples du site des Vallées à Fontenoy (Yonne), en territoire éduen, dont les vestiges ont été reconnus par voie aérienne. Ici, une vaste enceinte, en forme de polygone irrégulier et s'étendant sur environ 1,8 ha, détermine l'emprise d'une aire occupée par divers bâtiments, répartis au minimum en trois ensembles. À l'ouest, est établi un grand temple, au-devant duquel existe peut-être trois autres édifices de culte juxtaposés, tandis qu'à moins de 100 m à l'est, apparaissent les substructions d'un portique à avancées, d'un temple et d'une autre construction dont le plan est incomplet ; au nord, un long bâtiment semble border le mur d'enceinte. D'autres architectures, perceptibles aux abords de l'enceinte et suivant l'orientation de ses murs, montrent que ce grand sanctuaire n'est toutefois pas isolé, mais que sa présence a vraisemblablement généré le développement de structures d'accueil ou d'une petite agglomération²¹⁴².

Ces grands sites témoignent donc de l'existence de complexes abritant plusieurs temples, dont l'un domine l'ensemble, qui sont *a priori* situés en retrait des agglomérations – à l'exception, peut-être, de Fontenoy –, bien que leur environnement proche n'ait été que peu étudié. Ces sanctuaires composés de pôles multiples demeurent toutefois peu nombreux et seul le site de Neuville-sur-Sarthe, tirant ses origines d'un lieu de rituels vraisemblablement plus ancien, est, à ce jour, bien documenté. Si l'hypothèse d'un statut public semble probable, du moins pour le temple principal et ses annexes, on ne connaît pas les rapports établis entre les multiples divinités qui y sont honorées et on ignore tout des conditions d'accueil des *cultores* qui devaient s'y rendre dans le cadre de fêtes religieuses annuelles ou peut-être plus fréquemment. Leur importance au sein du paysage religieux des *civitates* ne peut être éva-

2141. Des « restes de murs romains paraissant avoir formé un quadriportique d'une centaine de mètres de côté ; quantité de briques à rebord, de ciment, de poterie très variée, dont des fragments en terre samienne ornements, et beaucoup de pierres brûlées » ont été signalés à la fin du XIX^e s. sur le même site (Rialan, 1885, p. 2), mais on ne sait si ces vestiges, dont la description n'est guère précise, correspondent bien au sanctuaire ou à un établissement voisin.

2142. Delor (dir.), 2002, p. 373-374 ; Nouvel, Izri, 2016, p. 12.

luée qu'en tenant comptes des autres lieux de culte relevant vraisemblablement des *sacra publica* (cf. *infra*, 7.3.2.2).

5.2.3.5. Sanctuaires, établissements ruraux et voies : questions de distance et de fréquentation

Tandis que certains sanctuaires sont implantés au sein même d'un établissement rural, que ce soit une *villa* ou une exploitation de plus modeste envergure (cf. *supra*, 5.2.2), d'autres semblent isolés à plusieurs centaines de mètres, parfois à plus de 1 km de tout habitat groupé ou dispersé. Si l'interprétation des premiers en tant que lieux de culte privés, gérés par le propriétaire de la résidence voisine, ne pose guère de problème, il est plus difficile de se prononcer à l'égard du statut des sanctuaires situés à l'écart des établissements ruraux – à l'exception des plus monumentaux, toutefois rares – ainsi que de l'identité des individus qui ont procédé à leur construction et assuré les cultes qui y étaient célébrés. Seule une analyse spatiale de leur environnement peut alors aider à percevoir d'éventuelles relations avec des habitats situés à plus ou moins grande distance²¹⁴³.

Le recensement de l'ensemble des occupations antiques localisées dans un rayon de 2 km autour des sanctuaires ruraux, à partir des données inventoriées dans la base de données Patriarche et accessibles au sein des services régionaux de l'archéologie, ainsi que de la collection de la *Carte archéologique de la Gaule* (cf. *supra*, 2.3.1 et 2.3.2), fournit de premiers éléments de réflexion. Cependant, l'état de la recherche est très variable d'un secteur à l'autre et il ne fait pas de doute que dans la plupart des cas, la connaissance de l'environnement archéologique du sanctuaire est trop incomplète pour restituer avec précision le réseau d'établissements et de voies aménagés dans sa proche périphérie. Les pistes de recherche développées au cours des paragraphes suivants, à partir d'une sélection d'exemples, seront donc à approfondir, dans le cadre de travaux futurs, à l'occasion d'inventaires plus systématiques des sites archéologiques, voire de l'analyse détaillée de « zones tests » particulièrement bien documentées²¹⁴⁴.

En l'état des connaissances, parmi les 125 sites considérés comme « ruraux » et pour lesquels aucun établissement rural associé n'a pu être reconnu avec certitude à moins de 200 m – malgré l'existence fréquente d'aménagements, souvent non caractérisés, à leurs abords (cf. *supra*, 5.2.3) –, 35 semblent avoir été complètement isolés. Aucun édifice n'a alors été signalé dans leurs environs proches, ni dans un rayon de 2 km. Pour 12 autres lieux de culte, des constructions dont on ne peut définir la fonction – corres-

pondant aux dépendances d'un établissement rural ou du sanctuaire, voire d'une agglomération (cf. *supra*) ? – ont été reconnues à leurs abords, mais aucune autre occupation antique n'a été identifiée à moins de 2 km. Pour cette quarantaine d'exemples, il est néanmoins probable que l'isolement observé trahit des carences documentaires plutôt qu'une réelle position à l'écart de tout autre site habité ou fréquenté.

Aussi, 28 sanctuaires sont installés à moins de 2 km d'une *villa* avérée ou probable, tandis que pour 70 espaces cultuels – dont 50 sont aussi situés à plus de 2 km d'une résidence aristocratique rurale –, ce sont d'autres types de vestiges, relevant *a priori* d'une occupation rurale plus modeste ou non caractérisée (bâtiments aux fondations de pierre, identifiés en fouille ou en prospection aérienne ; épandages de mobilier ou débris de construction observés au cours de ramassages de surface ; sépulture isolée ou nécropole ; dépôt monétaire), qui ont été recensés dans le même rayon.

Par ailleurs, les 125 sanctuaires avérés et *a priori* localisés à l'écart des habitats semblent avoir été préférentiellement implantés à une distance relativement peu importante d'un axe routier majeur (cf. *supra*, 1.1.4.4) : plus de la moitié de ces sites sont établis à moins de 2 km d'une voie, qu'elle soit avérée, probable ou hypothétique (cf. *supra*, fig. 384 et 404). La connaissance du réseau routier des cités antiques est toutefois lacunaire et on ne peut donc affirmer que les lieux de culte situés à plus longue distance aient réellement été aménagés en retrait des grands axes. Signalons tout de même que le nombre d'espaces cultuels situés à moins de 1 km d'un axe de communication terrestre (soit 37 sites, dont 9 à proximité d'une voie hypothétique) est élevé, comme l'ont aussi observé Cl. Mitton et S. Girond pour les cités des Arvernes et des Bituriges Cubes²¹⁴⁵. Dans plus d'un cas sur deux, aucun vestige d'habitat n'a été identifié dans un rayon de plusieurs centaines de mètres et on ne peut donc expliquer les raisons qui ont motivé le choix de leur emplacement. En outre, la chronologie du réseau viaire est peu connue et on ignore donc si la voie est antérieure au sanctuaire et que sa présence a pu assurer un rôle déterminant lors de son implantation, ce qui semble toutefois probable, ou bien si la fondation du lieu de culte a précédé l'aménagement de la route.

Quant aux quelques sanctuaires ruraux établis en bordure même d'un axe routier principal avéré ou probable, il est intéressant de noter qu'ils sont généralement localisés à proximité immédiate de constructions qui n'ont pu être caractérisées avec précision, dont certaines relèvent de possibles agglomérations secondaires – à La Chapelle-des-Fougeretz (*S.184*) et à Comblessac (*S.132*) (cf.

2143. Fauduet, 2004, p. 416.

2144. L'exercice a par exemple été tenté par S. Girond à l'échelle de la Champagne berrichonne (Girond, 2015, vol. 1, p. 365-377).

2145. Mitton, 2008, p. 126 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 337.

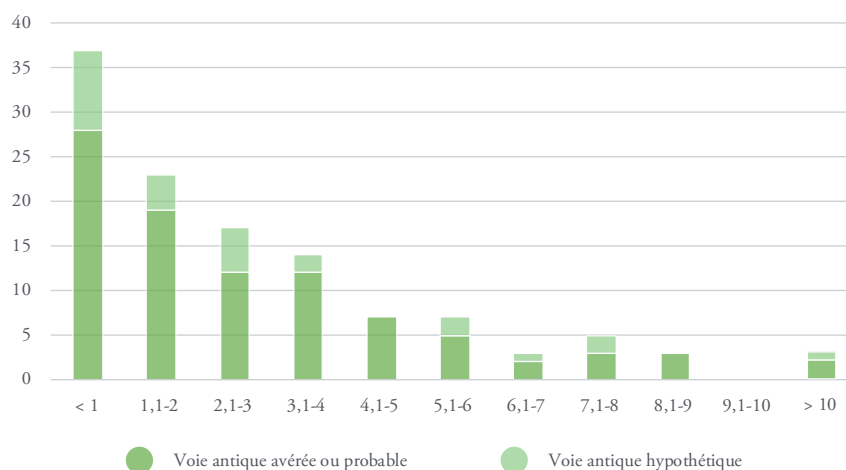


Fig. 404 : répartition de 119 sanctuaires avérés et a priori à l'écart des habitats groupés ou ruraux en fonction de leur distance (en km) à une voie antique avérée, probable ou hypothétique. Réal. S. Bossard.

supra, 5.2.3.3, de grands sanctuaires...). Dans d'autres cas, la nature des bâtiments voisins n'a pu être définie, mais il est probable qu'il s'agisse aussi de relais d'étape ou de modestes agglomérations routières (cf. *supra*, 5.1.3.3), voire de *villae* – à Neuvy-en-Champagne (S.19), Audeville (S.198), Montacher-Villegardin (S.216), Villeblevin (S.232) et Alaire (S.271)²¹⁴⁶. Seuls deux espaces cultuels établis le long d'une voie semblent véritablement isolés : il s'agit, d'une part, du modeste lieu de culte de Paule (S.172), dont l'aménagement est sans doute lié à la présence d'une nécropole tumulaire et à la proximité d'un ancien habitat fortifié (cf. *infra*, 6.2.2). D'autre part, le grand lieu de culte (public ?) de Saint-Mars-Vieux-Maisons²¹⁴⁷ (S.161), identifié en prospection aérienne et dont l'environnement proche n'a pas été étudié, serait situé à 50 m en retrait de la route reliant Meaux et Troyes, dont le tracé est d'ailleurs hypothétique. Les raisons de son implantation à proximité de ce possible axe routier ne sont donc pas connues.

Peut-on considérer que les lieux de culte construits à plusieurs centaines de mètres d'une *villa* ont été bâtis par le propriétaire de cette dernière, sur les terres qu'il possède et à l'écart de sa résidence ? Il serait illusoire de tenter de définir l'emprise des domaines associés aux grandes exploitations agricoles, qui, au demeurant, ont pu intégrer plusieurs établissements plus modestes, placés sous leur dépendance, ou encore avoir été composé d'un ensemble de terrains discontinus, localisés à plusieurs centaines de mètres, voire kilomètres, de la demeure du maître²¹⁴⁸. La taille du domaine variait sans doute d'une région à l'autre et même entre les propriétés : dans la cité des Bituriges Cubes, C. Gandini a montré que deux *villae* sont séparées,

en moyenne, de 4,63 km, mais que certaines d'entre elles sont implantées à moins de 1 km de leur voisine la plus proche²¹⁴⁹. De même, les données recueillies et analysées dans le cadre du projet « Rurland » ont révélé que dans le Santerre, en Picardie, des « grappes » de *villae* regroupent des établissements établis à environ 900-1 000 m les uns des autres, tandis que dans d'autres régions, peu propices aux pratiques culturelles – tel le nord de la cité des Tongres ou la Champagne crayeuse –, les habitats ruraux se caractérisent par une densité moindre²¹⁵⁰.

La question d'un éventuel rattachement à de grands domaines privés peut être posée pour certains sanctuaires, situés à quelques centaines de mètres seulement de la *pars urbana* d'une *villa*²¹⁵¹. À Heudreville-sur-Eure²¹⁵² (S.63), un temple, dont la localisation exacte n'est pas connue, devait être implanté à moins de 400 m au nord-est d'une riche demeure, explorée en 1834, composée d'au moins deux ailes et agrémentée de salles chauffées et de mosaïques. Toutefois, le cours de l'Eure sépare manifestement le bâtiment de culte de la *villa* – à moins d'envisager un déplacement de son lit depuis l'Antiquité – et on ne sait si le domaine s'étendait ou non sur les deux rives. En outre, les abords du temple n'ont pas été étudiés et on ne peut dire s'il était isolé ou s'il relevait d'un sanctuaire enclos ; au regard de ses dimensions importantes (269 m²), on ne peut d'ailleurs exclure qu'il s'agisse d'un édifice public, établi dans les campagnes éburovices.

Un autre cas hypothétique de dépendance peut être

2146. S.19 : Cordonnier-Détré, 1939, p. 41-43 ; S.198 : Kisch, 1978 ; S.216 : P. Nouvel, in Nouvel, Venault (dir.), 2018, p. 316-317 ; S.232 : Aubert, 1976 ; S.271 : Blain, Santrot, 2000 ; Daré *et al.*, 2013.

2147. Griffisch *et al.*, 2008, vol. 2, p. 1018 ; Goguy, Cordier, 2015, p. 275.

2148. En Italie romaine, plusieurs sources, notamment issues de la correspondance de Pline le Jeune, témoignent ainsi de l'existence de propriétés rurales, enclavées les unes dans les autres, qui ne sont donc pas d'un seul tenant (Redd, 2017).

2149. Gandini, 2008, p. 327-328.

2150. Redd *et al.*, 2018, p. 12-13 ; Nüsslein, Bernigaud, 2018, p. 189-193.

2151. Dans d'autres cas, des indices témoignent de la possible présence d'une *villa* ou d'une importante ferme dans les environs proches d'un sanctuaire. À 250 m au nord-est du site de la Navette à Saint-Aubin-d'Écrosville (S.73), un bâtiment dont le plan, caractéristique, correspond à celui d'une annexe agricole suggère l'existence d'une exploitation voisine (Provost, Archéo 27 dir., 2019, p. 621-622). Un petit bâtiment thermal, qui a pu constituer l'un des équipements de confort d'une *villa*, a aussi été découvert à 400 m à l'ouest du temple de Criquebeuf-sur-Seine (S.256 ; Mangard, 1978, p. 298-299).

2152. Deglatigny, 1925, p. 39-40 et pl. XI ; Provost, Archéo 27 dir., 2019, p. 443-444.



Fig. 405 : plan de la villa de Thury et du sanctuaire du Champ de l'Areigne à Briennon-sur-Armançon (Yonne ; S.202), ainsi que de leur environnement. Réal. S. Bossard, d'après Labaune et al., 1999, p. 12, fig. 3 et p. 14, fig. 4 ; les clichés aériens inédits de P. Nouvel et une orthophotographie mise en ligne par l'IGN, datée de 2014, sur fond IGN.

supposé à Briennon-sur-Armançon²¹⁵³ (S.202). Le sanctuaire du Champ de l'Areigne (fig. 405) a été identifié à partir de prospections aériennes et surtout pédestres, qui ont permis de recueillir un mobilier abondant et caractéristique d'un sanctuaire fréquenté, au plus tard, à partir de la période augustéenne ; il est localisé à 400 m au sud-est d'un grand établissement rural enclos, localisé au lieu-dit Thury. Cette villa, composée de deux cours principales, couvre plus de 5 ha et a été occupée entre le I^{er} s. et le V^e s. ; les sondages qui y ont été réalisés ont livré les débris de colonnes et d'une mosaïque, ainsi que des éléments de placage de marbre blanc et vert, témoignant d'un niveau de richesse élevé. Elle est implantée en contrebas du lieu de culte de l'Areigne, de l'autre côté d'une colline dont il occupe le flanc sud-ouest ; il semble probable que les bâtiments du sanctuaire étaient visibles, depuis l'habitat voisin, s'ils présentaient une élévation suffisamment importante et que le couvert végétal fût dégagé. L'espace cultuel, dont l'organisation ne peut être décrite avec précision en l'état des connaissances, a alors pu avoir été fondé par l'un des premiers propriétaires de la résidence de Thury. Néanmoins, on ne peut être certain qu'il n'est pas antérieur à la création de l'habitat et d'autres occupations, situées à plus courte

distance, pourraient aussi avoir tissé un lien de dépendance avec lui. Il s'agit notamment d'une série de bâtiments, dont la nature et la chronologie ne sont pas connues, qui a été identifiée au cours des prospections aux abords même du sanctuaire – à moins d'envisager que ces édifices correspondent à des annexes liées à la vie religieuse ? Par ailleurs, deux ou trois autres occupations²¹⁵⁴ ont été reconnues dans un rayon de 500 m et, en l'absence de fouille, leur nature et leurs éventuels liens avec la villa et le sanctuaire ne peuvent être définis.

Un habitat rural aristocratique pourrait également avoir existé dans les environs proches des modestes sanctuaires de Plouër-sur-Rance (S.137) et de Mordelles (Sermon, S.189). Dans le premier cas, sur le site du Boisanne²¹⁵⁵, une petite aire sacrée, délimitée par des fossés et abritant une ou plusieurs constructions en matériaux périssables, a été aménagée dans l'un des espaces d'un établissement rural fondé dès le VI^e s. ou le début du V^e s. av. n. è. et occupé jusqu'à la fin du I^{er} s. av. n. è. (cf. *infra*, 6.2.1). La vocation religieuse de l'enclos n'est toutefois pas avérée avant le début de l'époque romaine et on ne peut donc affirmer qu'il succède à un lieu de culte privé, qui aurait d'abord été intégré à l'établissement agricole gaulois. En tout état de cause, durant le Haut-Empire, l'enclos est localisé à environ 350 m au sud-ouest d'une importante occupation, repérée en prospection pédestre à l'emplacement de l'actuel hameau du Boisanne. Des tuiles, des pilettes d'hypocauste et des dalles de pierre laissent penser qu'une probable villa a été aménagée sur un versant qui surplombe la ria de la Rance. Si la fréquentation du petit sanctuaire, cessant manifestement dès le début du II^e s., est bien contemporaine de cet hypothétique habitat aristocratique, il semble tout à fait vraisemblable, comme l'a proposé Y. Menez, « d'envisager l'ultime sanctuaire identifié sur le plateau du Boisanne non comme un sanctuaire isolé, qui aurait survécu à la désertion de l'habitat du second âge du Fer, mais comme la « chapelle domestique » d'un habitat proche »²¹⁵⁶, que ce dernier corresponde ou non à la résidence des descendants de la famille qui possédait autrefois la grande ferme gauloise (cf. *infra*, 6.2.1).

2154. À 300 m au sud-est, aux Fontenottes (commune d'Avrolles), des tessons de céramique et un *dupondius* à l'effigie de Commode renvoient à une occupation de nature indéterminée, datée entre la fin du II^e s. et le IV^e s. ou la première moitié du V^e s. de n. è. (Labaune et al., 1999, p. 11), tandis que ramassages de surface réalisés à la jonction du Champ de la Porte et du Bois de Thury, à 400 m à l'ouest du Champ de l'Areigne (commune de Briennon-sur-Armançon), ont révélé l'existence d'une autre occupation antique : des débris de tuiles et de céramique y ont été recueillis. Dans le même secteur, à proximité de la Fontaine de l'Areigne, qui alimente le Merdereau, un sesterce d'Hadrien (117-138) et des débris de céramique commune ont aussi été mis au jour (Delor dir., 2002, p. 252).

2155. Menez (dir.), 1996.

2156. Menez (dir.), 1996, p. 194.

2153. Labaune et al., 1999 ; Delor (dir.), 2002, p. 249-250 ; Nouvel, 2016, p. 189-190.



Fig. 406 : le sanctuaire de Sermon à Mordelles (Ille-et-Vilaine ; S.189) et son environnement rural : les dépendances d'une villa ? Réal. S. Bossard, d'après Le Boulanger (dir.), 2017, p. 34, fig. 4, sur fond IGN.

À Mordelles, le petit temple de Sermon²¹⁵⁷ (S.189) est implanté dans un secteur relativement bien documenté, grâce à une série d'opérations archéologiques menées à ses abords (fig. 406). D'une surface de 100 m², il se caractérise par un plan original, composé d'une *cella* de forme hexagonale, d'une galerie de plan carré et d'un probable porche ; les quelques objets associés indiquent que le sanctuaire, qui prend place à proximité d'un ancien enclos laténien (cf. *infra*, 6.2.1), est vraisemblablement fréquenté entre la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. et, au plus tôt, la fin du I^{er} s. de n. è. Les tranchées exploratoires réalisées par M. Batt en 1990 et 1992 autour de l'édifice de culte ont révélé que l'occupation antique se prolonge en direction du sud-ouest, sur une trentaine de mètres au moins, mais les vestiges observés – non fouillés – ne sont pas suffisamment caractéristiques pour déterminer la nature des aménagements datés de l'époque romaine. Des débris de construction, un important mobilier (céramiques, monnaies et objets métalliques), daté de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., ainsi que des fondations en pierre y ont été découverts²¹⁵⁸.

Tandis que des parcelles agricoles longées de chemins bordent le lieu de culte, à l'est, durant le Haut-Em-

pire, d'après les découvertes effectuées dans le cadre d'une fouille conduite en 2014-2015 au Val de Sermon²¹⁵⁹, des constructions antiques ont été reconnues au sud et à l'ouest. En effet, une construction sur poteaux, environnée de fosses et de fossés datés du I^{er} s. et du début du II^e s. de n. è., ainsi qu'un chemin probablement antique ont été identifiés lors d'un diagnostic réalisé en 2009 à une centaine de mètres au sud du temple²¹⁶⁰. Par ailleurs, à environ 150 m à l'ouest, des terrassements réalisés en 1985 au Gretay ont mis au jour les vestiges d'un établissement d'époque romaine, non étudié, dont ont été reconnus des « pierres de fondation » et des tessons de céramique commune et sigillée des trois premiers siècles de notre ère²¹⁶¹. La proximité de ces différents vestiges s'explique peut-être par le fait qu'ils dépendent d'un même domaine rural, une *villa* dont la partie résidentielle serait implantée au Gretay et le lieu de culte privé à Sermon, selon P. Poilpré²¹⁶². Si cette analyse est tentante, l'imprécision des données relatives au site du Gretay ne permet toutefois pas d'affirmer qu'il s'agit bien du cœur d'un établissement aristocratique. La découverte, à 430 m au nord-est du temple, d'un possible enclos funéraire – ou d'un autre sanctuaire (S.190 ; cf. *supra*, 5.2.3.1) ? – et, à 250 m au nord, à Vincé, de débris de terres cuites architecturales et de tessons de céramique du II^e s. de n. è., au-delà d'une voie ancienne, indique en tout cas que l'environnement du temple n'est pas vide de constructions ; il est possible que ces deux autres occupations relèvent également de la même propriété²¹⁶³.

Il est plus difficile d'établir un rapport entre des sanctuaires et des *villae* distants de plus de 500 m. À titre d'exemple, les fouilles récemment entreprises à Val-de-Reuil²¹⁶⁴ (S.269) ont fourni une documentation de bonne qualité pour étudier le développement d'un sanctuaire et d'une *villa* située à près de 800 m au nord, mais aucun lien évident n'apparaît entre les deux entités. De fait, le lieu de culte (fig. 407) a vraisemblablement été fondé dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è., et peut-être clos dès cette période ou au cours des décennies suivantes par des murs (ph. 1 et 2 : 1 056 m²). Il est alors localisé à une quarantaine de mètres au nord-ouest d'un enclos fermé par un fossé de dimensions relativement importantes – il est large de 2,10 m à l'ouverture –, qui se développe en grande partie en dehors de l'emprise de la fouille. L'enceinte fossoyée est comblée autour du changement d'ère, mais un autre enclos, ceinturé par des fossés plus modestes et aménagé à l'ouest du premier, continue

2159. Le Boulanger (dir.), 2016.

2160. Aubry (dir.), 2009.

2161. Provost, 1986, p. 30.

2162. In Le Boulanger (dir.), 2016, p. 284-290.

2163. Leroux, Provost, 1990, p. 153.

2164. Lukas, 2018a et b.

2157. Batt, 1993 ; Batt, 1994 ; Le Boulanger (dir.), 2017.

2158. Batt, 1993 ; Tessier, 2007.



Fig. 407 : évolution du sanctuaire du Chemin des Errants à Val-de-Reuil (Eure ; S.269). A : I^{er} s. av. n. è. - années 10 de n. è. (ph. 1) ; b : années 10 - milieu du I^{er} s. (ph. 2) ; c : milieu du I^{er} s. - fin du II^e s. (ph. 3) ; d : fin du II^e s. / début du III^e s. - seconde moitié du III^e s. (ph. 4). Réal. S. Bossard, d'après Lukas, 2018a, p. 116, fig. 5.

d'être occupé jusqu'au derniers tiers du I^{er} s. de n. è. La proximité entre les deux ensembles suggère un lien de dépendance, mais on ne connaît la nature des deux enclos méridionaux – exploitation rurale ou autre ? Quoi qu'il en soit, le lieu de culte est manifestement agrandi – et alors doté d'un temple en pierre ? – dès le milieu du I^{er} s. (ph. 3 : 1 760 m²). Puis, alors que les enclos fossoyés adjacents sont abandonnés depuis plus d'un siècle, il est de nouveau étendu à la fin du II^e s. ou au début du III^e s. (ph. 4) et atteint alors une emprise remarquable (5 616 m²).

Dépend-il alors d'un domaine rural, sur les terres duquel il serait implanté ? Aucun habitat ne semble avoir succédé aux enclos fossoyés au terme du I^{er} s. de n. è., bien qu'ils se situent en limite de la fouille, mais il est possible que leur propriétaire ait fondé un nouvel établissement à plusieurs dizaines ou centaines de mètres, sur un terrain plus propice au développement de l'exploitation. Il n'est toutefois pas certain que la grande *villa* identifiée à 800 m

au nord (**fig. 408**) corresponde à ce nouvel habitat : en effet, l'établissement aristocratique septentrional tire lui-même ses origines d'un enclos de La Tène finale ; le site continue d'être occupé au I^{er} s. de n. è., comme en témoigne une cave maçonnée et un puits rattachés à cette période, avant que ne soit construite, au cours de la première moitié du II^e s. de n. è., la *pars urbana* de la *villa*, dont le cœur est composé d'un vaste bâtiment formé de trois ailes. Il est alors possible qu'une autre *villa*, succédant à l'habitat du début du Haut-Empire, ait été construite en périphérie proche du sanctuaire, mais en dehors de la zone étudiée, bien qu'aucun indice ne confirme ou n'infirme cette hypothèse. Seul un probable habitat modeste – ou la *pars rustica* d'un autre établissement aristocratique ? –, dont témoignent quelques tranchées de récupération de murs, ainsi qu'une zone artisanale, ont été identifiés lors d'un diagnostic à 250 m au sud-ouest du site du Chemin aux

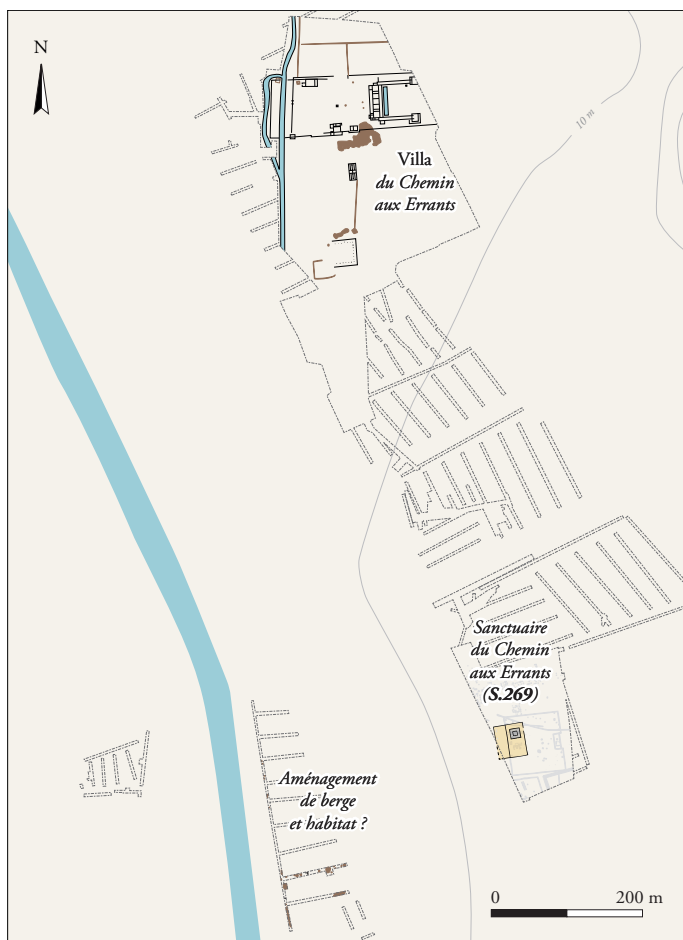


Fig. 408 : plan du sanctuaire et de la villa du Chemin des Errants à Val-de-Reuil (Eure ; S.269). Réal. S. Bossard, d'après Lukas, 2018a, p. 116, fig. 5 et Lukas, 2018b, p. 131, fig. 4, sur fond IGN.

Errants, à la Chaussée des Berges, sur les rives de l'Eure²¹⁶⁵.

En tout état de cause, qu'un habitat existe ou non à quelques centaines de mètres au sud du sanctuaire du Haut-Empire, le développement considérable de ce dernier, en particulier à la charnière des II^e s. et III^e s. de n. è., semble indiquer qu'il est alors fréquenté par une importante communauté, bien qu'assez peu de mobilier ait été collecté dans son emprise (moins de 2 000 tessons de céramique, 822 restes fauniques et 14 monnaies du Haut-Empire, auxquels s'ajoutent quelques petits objets divers). Faut-il alors envisager qu'il n'accueille que les habitants d'un seul domaine, que ce soit celui de la villa septentrionale ou un autre, plus proche ? Malgré son emprise importante, ses équipements sont restés peu monumentaux, même si des peintures rouges et blanches, ainsi que des dalles ou des plaques de calcaire et de marbre, ont orné son unique temple. À moins de restituer un statut public, ce qui n'est toutefois pas démontrable à partir de ces seuls éléments, il peut être supposé que le culte concernait un groupe d'individus assez large, correspondant peut-être aux habitants de plusieurs domaines voisins ; une association de propriétaires locaux – incluant la famille qui a fondé le sanctuaire

autour du changement d'ère, ou qui a assuré la relève de cette dernière ? – aurait alors pu financer son entretien, les travaux de réaménagement, entrepris en plusieurs étapes, et les cérémonies qui y étaient données. Cette hypothèse, si séduisante qu'elle soit, n'est toutefois étayée par aucun argument épigraphique. W. Van Andringa²¹⁶⁶ a bien identifié plusieurs collectivités des Trois Gaules rendant un culte en dehors de toute référence explicite à un cadre municipal – et agissant donc probablement à titre privé –, mais les inscriptions qu'elles ont fait graver ne semblent pas postérieures au I^{er} s. de n. è.

Par ailleurs, peut-on considérer, à la suite de M. Michel *et al.*²¹⁶⁷, que le sanctuaire d'Authevernes (S.253, déjà décrit *supra* (3.1.4.3 et 5.2.3.3, *des ensembles modestes...*), aurait été contrôlé par un aristocrate résidant dans une villa voisine, qui aurait financé des banquets organisés sur le site – chaque année, lors d'une fête religieuse ? Comme le reconnaissent les auteurs de l'étude, aucun habitat de ce type n'a cependant été identifié à moins de 2 km – mais l'argument *a silentio* n'a évidemment aucun poids, d'autant plus que peu d'interventions archéologiques ont été conduites au-delà des environs proches du site. Quoi qu'il en soit, les diagnostics réalisés aux abords de l'espace cultuel ont démontré qu'aucun établissement antique d'importance n'existe dans un rayon de 300 m, sur l'étroit plateau dont il occupe le rebord méridional (fig. 409). Le sanctuaire surplombe ainsi une voie antique, passant à 700 m au sud-ouest, et, d'une centaine de mètres de haut, la vallée de l'Eppe, coulant en contrebas.

Aucune explication satisfaisante ne permet de comprendre l'isolement de ce site, en retrait de la route et en position dominante – il succède cependant, dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è., à une occupation laténienne, dont la nature n'a pu être définie et qui est probablement contemporaine d'une exploitation agricole enclose, située à quelques dizaines de mètres au nord. En tout état de cause, l'hypothèse d'une gestion collective de ce sanctuaire, qui ne présente pas les caractères d'un espace public, ne doit pas être écartée, étant donné que ses dimensions sont particulièrement grandes (12 000 m²). Les nombreux bâtiments aménagés en bordure de la vaste cour qui accueille un modeste temple, alors qu'ils sont absents des sanctuaires installés au sein même des villae (cf. *supra*, 5.2.2.2), ont pu permettre de préparer ou d'accueillir des cérémonies destinées à un grand nombre de participants ; certains d'entre eux ont aussi pu abriter un gardien veillant sur le site et assurant son entretien en dehors des jours de fête. La présence de telles constructions, dont la fonction précise est toutefois difficile à déterminer, a probablement

2165. Le Saint Allain, 2014.

2166. Van Andringa, 2017a, p. 270-271.

2167. Michel *et al.*, 2014, p. 238.



Fig. 409 : plan du sanctuaire des Mureaux à Authevernes (Eure ; S.253) et de son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Michel et al., 2014, p. 191, fig. 2, sur fond IGN.

été rendue nécessaire par l'isolement du site et donc par l'impossibilité d'utiliser les équipements d'un habitat qui lui aurait été associé.

Ces quelques exemples montrent bien toutes les limites d'une étude qui ne peut s'appuyer sur une connaissance précise des réseaux d'établissements ruraux établis autour des lieux de culte. La notion d'isolement est toute relative, puisque les occupations identifiées dans un rayon proche de ces derniers sont souvent plurielles et que, d'une manière générale, les données manquent pour affirmer avec certitude qu'aucun habitat rural n'a existé à plusieurs centaines de mètres aux alentours.

En dehors des cultes privés financés et assurés par des particuliers au sein ou en bordure immédiate de leur propre demeure (cf. *supra*, 5.2.2), on ignore donc tout du fonctionnement et de la gestion des sanctuaires ruraux plus ou moins isolés et qui paraissent trop modestes pour relever des *sacra publica*. Ce dernier critère est toutefois difficile à apprécier et on ne peut distinguer, dans nombre de cas (cf. *supra*, 5.2.3.1), les lieux de culte publics des grands établissements privés, qui seraient gérés par un ou par plusieurs individus. D'ailleurs, rappelons que les sanctuaires des domaines privés peuvent accueillir une foule de dévots, lors de fêtes religieuses annuelles (cf. *supra*, 5.2.2), et qu'on ne peut donc exclure que certains espaces culturels ruraux, dotés de cours particulièrement vastes, aient tout de même été administrés par un unique propriétaire qui, dans le cadre d'actes évergétiques, aurait contribué au développement du paysage religieux des campagnes.

Au demeurant, il est possible qu'une partie des sanctuaires *a priori* isolés, établis sur les domaines des *villae* et à une distance plus ou moins importante de la *pars urbana*, aient constitué des marqueurs territoriaux, des points de repères destinés à signaler l'autorité d'un propriétaire sur ses terres, dont une partie était peut-être située à plusieurs

centaines de mètres, voire kilomètres, de sa résidence (cf. *supra*). Implantés à proximité d'un axe routier, d'une rivière – à Heudreville-sur-Eure, par exemple ? – et parfois en position dominante (cf. *infra*, 5.3.2), ils pourraient avoir été placés de manière à être visibles par les voyageurs et les habitants du voisinage. Au même titre que certains monuments funéraires²¹⁶⁸, ils contribueraient alors « à la scansion des paysages ruraux »²¹⁶⁹ tout en marquant l'emprise des notables dans les campagnes des cités. Certains d'entre eux ont peut-être été installés à la limite de grands domaines²¹⁷⁰ – de la même façon que les *civitates* ont pu avoir fondé des lieux de culte aux confins de leur territoire (cf. *infra*, 7.3.2.2). On peut toutefois le prouver, étant donné que l'on ignore quasiment tout du découpage des campagnes et que le réseau des habitats ruraux antiques n'est qu'en partie renseigné.

5.3. Lieux de culte et géosymboles : l'appropriation d'éléments naturels remarquables

Les deux parties précédentes ont mis en exergue le fait que la présence ou la proximité d'un habitat, que ce soit une agglomération ou un établissement rural, est souvent un facteur prépondérant pour l'implantation des sanctuaires, mais aussi que d'autres possibilités existent. En fonction de leur statut et de la communauté qui les fréquente, ces derniers sont installés au cœur des villes, dans leurs quartiers périphériques, au sein ou en bordure

2168. Lafon, 2002, p. 117 ; Krier, Heinrich, 2011, p. 216 ; Boulanger, 2016, p. 125 ; Monteil, Van Andringa, 2019, p. 4.

2169. Castorio, Maligorne, 2016, p. 26.

2170. À notre connaissance, aucun témoignage assuré de temple privé qui aurait été bâti à la limite de plusieurs propriétés n'a toutefois été relevé dans la littérature ancienne, notamment dans les écrits des *agrimensores*, qui ne font référence qu'à des espaces publics installés aux confins des cités (Scheid, 2010 ; Hermon, 2017).

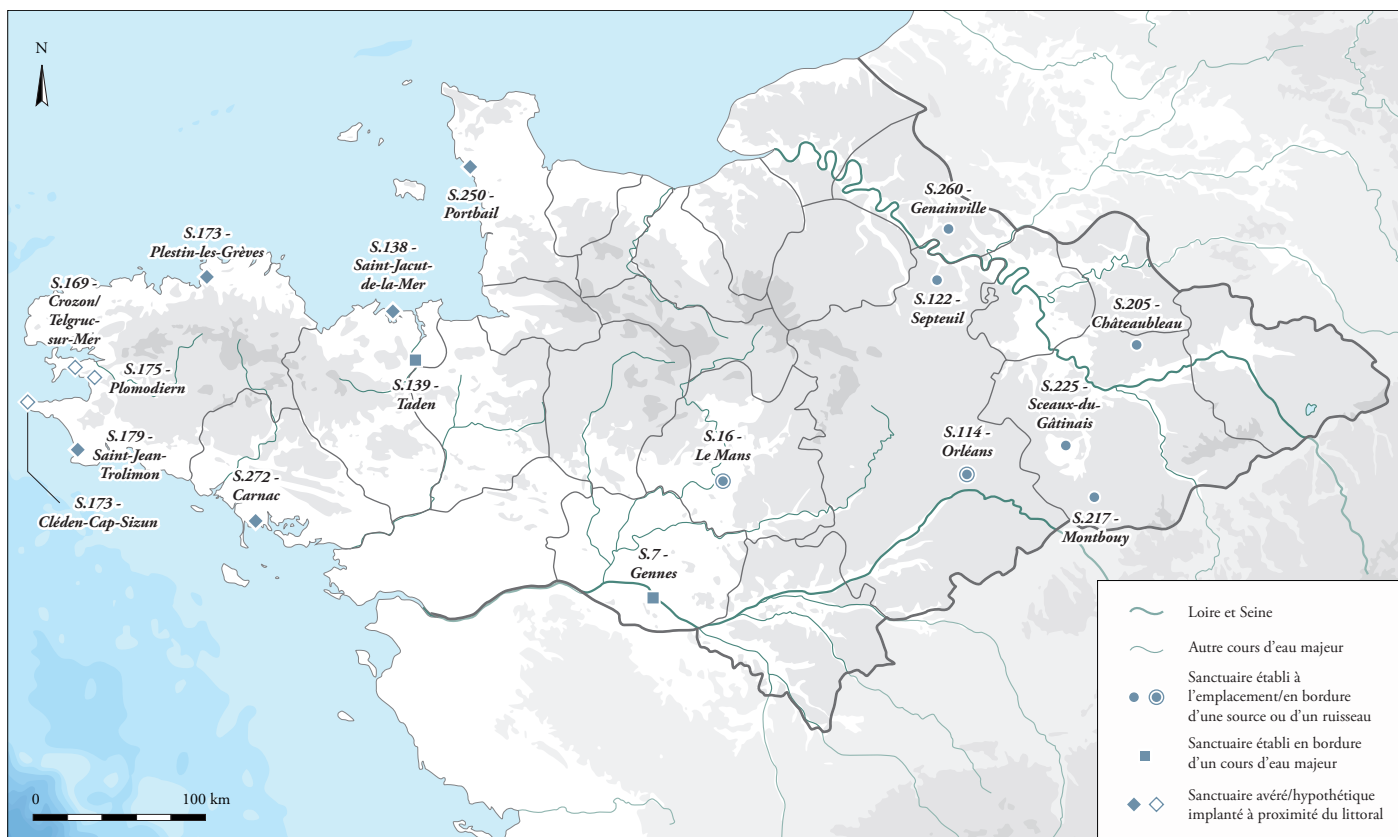


Fig. 410 : répartition des sanctuaires aménagés à l'emplacement ou en bordure d'une source ou d'un cours d'eau, ou bien dominant l'océan. Réal. S. Bossard.

d'une *villa* ou encore, peut-être, à la limite de plusieurs domaines. On ne peut toutefois se contenter d'une simple lecture des espaces habités pour expliquer les raisons qui ont motivé le choix de leur emplacement. Si certaines causes nous échappent totalement et que d'autres, liées à l'histoire ou à la mémoire des sites, des communautés et des territoires, seront analysées *infra* (chapitres 6 et 7), il faut aussi envisager d'autres agents, en particulier liés aux milieux naturels, qui semblent avoir parfois assuré un rôle plus ou moins déterminant au moment de l'établissement des cultes. La dernière section de ce chapitre propose alors d'étudier l'implantation des sanctuaires liés à des points de repère marquants des paysages, tels que les sources, les rives des cours d'eau majeur, les espaces surplombant la Manche ou l'océan Atlantique, ou encore les sommets et autres lieux en position dominante.

Ainsi que l'a montré J. Scheid, les Anciens pouvait considérer un élément naturel remarquable (source, lac insondable, marécage, forêt profonde ou encore sommet de haute montagne) comme la propriété de divinités, « qui est reconnue et enregistrée comme telle par les humains, après que les dieux eux-mêmes se sont consacré ces lieux »²¹⁷¹. Le choix de l'emplacement des sanctuaires aménagés au sein ou aux abords immédiats de ces résidences divines, mais aussi en d'autres lieux particuliers – sur une hauteur dominant l'océan ou en rebord d'un plateau, par exemple

– résulte alors d'une perception humaine du paysage. De fait, des points de repère, qualifiés de « géosymboles » par R. Golosetti²¹⁷² – qui emprunte lui-même ce concept à la géographie humaine –, sont reconnus comme remarquables par les communautés antiques qui les fréquentent ; ils constituent alors des marqueurs assurant l'appropriation symbolique de l'espace.

À l'échelle de l'aire considérée, si les données archéologiques ou épigraphiques sont muettes pour localiser plusieurs de ces lieux remarquables – tels les éventuels bois sacrés –, il est cependant possible d'analyser les liens établis entre les espaces culturels et certaines composantes des milieux naturels, en particulier les eaux jaillissantes, mais aussi les cours d'eau et le littoral (fig. 410), ainsi que les points culminants des paysages, tant en contexte d'agglomération que dans les campagnes.

5.3.1. Sources, fleuves et océan : l'eau, un élément attractif ?

La question des sanctuaires des eaux, en particulier de ceux qui sont liés à une ou à plusieurs sources, a déjà été abordée à plusieurs reprises, à travers les difficultés relatives à leur identification, leur variété morphologique, les parcours parfois complexes de l'élément aquatique (cf. *supra*, 3.1.3.2) et leur environnement immédiat. Au sein du sec-

2171. Scheid, 2008b ; p. 629.

2172. Golosetti, 2016, p. 36-37 et p. 189.

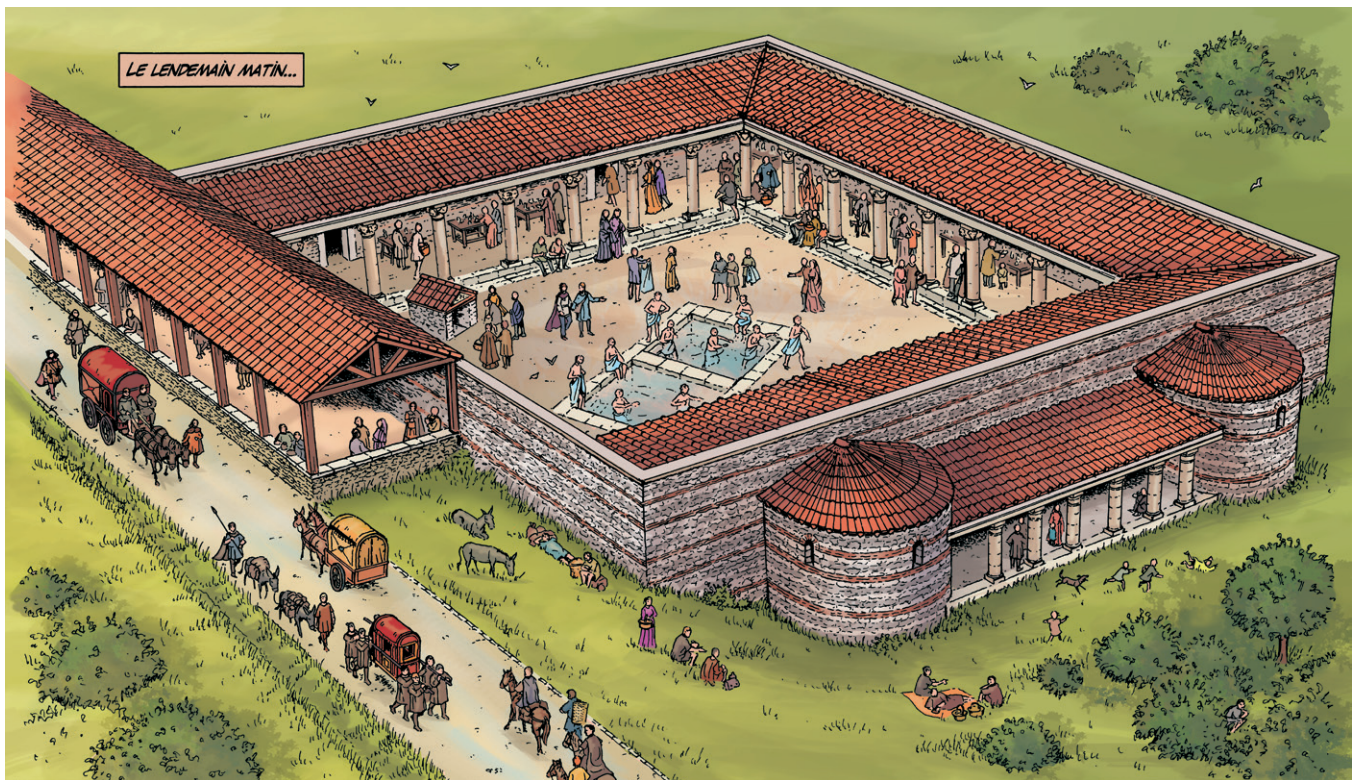


Fig. 411 : évocation graphique du sanctuaire de la Tannerie (S.205) à Châteaubateau (Seine-et-Marne). © N. Arilla et J.-M. Woehrel, extrait de la bande dessinée *Postumus, empereur gaulois*, Assor Hist & BD, 2013.

teur géographique étudié, les sanctuaires des eaux reconnus ont tous été aménagés, au plus tôt, au début de l'époque romaine et prennent invariablement place au sein ou en périphérie d'un habitat groupé.

Le ruisseau du Mans²¹⁷³ (S.16), qui fait l'objet de premiers dépôts de monnaies dès les décennies qui ont suivi la conquête césarienne, apparaît et se développe ainsi en parallèle de *Vindinum*, chef-lieu des Aulerques Cénomans durant le Haut-Empire, dont il occupe l'un des quartiers périphériques (cf. *supra*, 5.1.2.2). Au cœur des agglomérations secondaires, de grands lieux de culte sont progressivement aménagés : à Genainville²¹⁷⁴ (S.260), de premières offrandes sont introduites en bordure d'au moins une résurgence dès les alentours du changement d'ère, peut-être avant la création de l'agglomération associée, qui reste toutefois peu documentée ; à un premier état en pierre, doté d'au moins un temple et de plusieurs bassins, construits vers le milieu du I^{er} s. de n. è., succède un sanctuaire monumental, abritant notamment un couple divin, à partir de la seconde moitié du II^e s. De même, à Sceaux-du-Gâtinais²¹⁷⁵ (S.225), un monument, vraisemblablement consacré à la déesse éponyme *Segeta*, semble avoir été fondé au cours de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., alors que se structure la station thermale d'*Aquae Segetae*. Bien que l'étude de la parure monumentale de cette agglomération

doive être poursuivie pour comprendre l'articulation précise entre l'éventuelle source, le sanctuaire et les thermes, il semble tout à fait plausible que ces derniers aient été directement alimentés par l'eau – peut-être salubre, comme le suggère la découverte de plusieurs ex-voto anatomiques au sein du quadriportique identifié comme le lieu de culte ? – patronnée par la déesse au sein de son sanctuaire (cf. *supra*, 5.1.3.1). D'autres monuments abritant une source, à Montbouy (S.217) et peut-être à Septeuil (S.122), où la reconnaissance d'un espace cultuel est toutefois incertaine pour le Haut-Empire, sont implantés en bordure d'une agglomération secondaire, dont on sait trop peu de choses pour déterminer les rapports chronologiques et spatiaux existant entre le sanctuaire et l'habitat²¹⁷⁶. Enfin, à quelques centaines de mètres de l'agglomération de Châteaubateau, le monument de la Tannerie²¹⁷⁷ (S.205) pourrait avoir été bâti lors de la seconde moitié du II^e s., alors que l'habitat, auquel il est rattaché par une très longue galerie, est en plein développement ; dans ce cas, la création de l'espace sacré (fig. 411) interviendrait après celle des premiers quartiers résidentiels et du lieu de culte central de Châteaubateau, mais les niveaux les plus anciens de la Tannerie n'ont été que peu étudiés (cf. *supra*, 5.1.3.5).

À l'opposé de ces sanctuaires aménagés en contexte – ou en bordure – d'agglomération, seul celui d'Orléans (S.114) ne présente aucun lien avec un habitat groupé, bien

2173. Chevet *et al.*, 2014.

2174. Mitard, 1993 ; Vermeersch, 2012.

2175. Vilpoux, 1996 ; Vilpoux, 1999.

2176. Kisch, 1997 ; Bellet, 1999 ; Gaidon-Bunuel, 2000.

2177. Revenu, 2008 ; Pilon, 2016, p. 19-35.

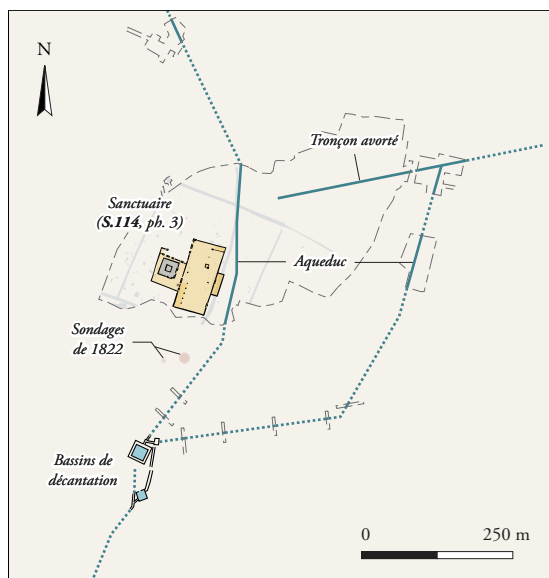


Fig. 412 : le sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; S.114) et son environnement à la fin du I^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2011, p. 28.

qu'il soit situé à seulement 2 km au nord de *Cenabum*, importante ville du territoire carnute. Cependant, l'élément aquatique ne semble avoir été présent dans l'aire sacrée qu'à certaines périodes – en particulier lors de la phase 2, avec l'aménagement d'un bassin, et peut-être dès la phase 1, si l'on admet que le fond du vallon intégré au téménos était bien en eau ou, du moins, humide. Quoi qu'il en soit, le nom gaulois d'une déesse honorée en son sein – et qui possède vraisemblablement le temple principal –, Acionna, est construit sur une racine qui renvoie à un cours d'eau, et au moins une source captée dans un bassin en bois avait été mise au jour en 1822 à quelques dizaines de mètres au sud du lieu de culte fouillé en 2007-2008²¹⁷⁸ (cf. *supra*, 3.1.3.2). Par ailleurs, dans les environs proches du sanctuaire (fig. 412), plusieurs opérations archéologiques ont aussi attesté l'existence, outre d'un aqueduc longeant à l'est le sanctuaire à partir de la seconde moitié du II^e s., de plusieurs établissements ruraux voisins, dont la nature est difficile à déterminer. Ainsi, un diagnostic réalisé à 250 m au sud-ouest a révélé les vestiges d'un modeste établissement rural et, à plus de 300 m au sud-sud-ouest, d'autres bassins, datés entre le I^e s. et le II^e s. ou le IV^e s. de n. è., sont associés à des tesselles de mosaïque et à des enduits peints ; ils relèvent peut-être d'une *villa* voisine²¹⁷⁹.

Ainsi, les sites que l'on considère comme des sanctuaires des eaux ne sont pas isolés et sont même, à l'exception d'Orléans, étroitement associés aux habitats agglomérés, dont ils accompagnent parfois le développement ; à Genainville, la présence du lieu de culte a peut-être même motivé l'installation d'une agglomération, tandis qu'à Sceaux-du-Gâtinais, le culte rendu à la déesse Segeta

semble aussi être lié à la naissance d'un vaste établissement en partie dévolu à des activités thermales. Comme l'a aussi observé R. Golosetti pour le paysage religieux du sud-est des Gaules, « le choix des sources [...] dans l'implantation des lieux de culte est [donc] soumis à une proximité avec l'espace vécu. Ces lieux remarquables voient se développer des sanctuaires parce qu'ils sont des repères spatiaux bien intégrés »²¹⁸⁰, même si dans quelques cas, la genèse du sanctuaire pourrait être antérieure à celle de l'habitat associé.

En tout état de cause, la plupart de ces espaces cultuels a progressivement été pourvue d'équipements monumentaux, notamment d'enceintes bordées de portiques – et même d'un tri- ou d'un quadriportique à Château-bleau, Montbouy et Sceaux-du-Gâtinais, trois agglomérations du territoire sénon. Il faut sans doute reconnaître, pour la majorité ou l'ensemble d'entre eux, un statut public, ce qui les place parmi les principaux lieux de culte – au demeurant associés à un grand théâtre à Genainville et à Sceaux-du-Gâtinais (cf. *supra*, 5.1.3.1) – des cités auxquelles ils sont rattachés. En l'état des connaissances, ces sanctuaires des eaux sont d'ailleurs uniquement concentrés dans quelques cités centrales de la Lyonnaise (cf. *supra*, fig. 410) – celles des Sénon, pour les trois lieux de culte que l'on vient d'évoquer²¹⁸¹, des Carnutes (Orléans et Septeuil ?), des Aulerques Cénomans (Le Mans) et des Véliocasses (Genainville).

Outre ces lieux de culte implantés autour ou aux abords immédiats de résurgences, rares sont les sanctuaires construits dont l'emplacement a pu être conditionné par la proximité d'un cours d'eau ou de la mer.

Seulement deux d'entre eux, à Taden (l'Asile des Pêcheurs, S.139) et à Gennes (S.7), ont été aménagés sur le rivage d'un cours d'eau majeur, respectivement la Rance et la Loire, mais ils n'ont pas été fouillés et on ne peut donc commenter que leur plan, leur position et leur environnement²¹⁸² (fig. 413 et 414). Tandis que seul un imposant temple (environ 415 m²) de plan circulaire, doté d'une *cella* et d'une galerie périphérique, est visible sur les clichés aériens pris à Gennes, l'édifice de culte de Taden²¹⁸³ (fig. 415), de plan rectangulaire, plus petit (environ

2180. Golosetti, 2016, p. 189.

2181. Il faut peut-être ajouter à cette courte liste le monument sénon du Moulin du Chemin à Triguères (S.230), composé d'une double cour intégralement bordée de portiques, qui a été bâti dans la plaine alluviale de l'Ouanne et en bordure d'une source (peut-être exploitée dès l'Antiquité ?), dont les modalités d'implantation et le plan évoquent ceux de l'ensemble monumental de Montbouy. L'exploration sommaire du site de Triguères, entreprise au milieu du XIX^e s., n'a toutefois pas permis de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un sanctuaire des eaux (Dupuis, 1858, p. 403 ; Boutet de Monvel, 1863, p. 149-152 et pl. 7 ; Vilpoux, 2016).

2182. S.7 : Leroux, 2012 ; S.139 : Langouët, 1977 ; Langouët, 2004 ; Maligorne, 2006, p. 62.

2183. L'hypothèse d'un grand mausolée, établi en périphérie d'une ag-

2178. Verneau, Noël (dir.), 2009 ; Verneau, 2014.

2179. Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 54 ; Verneau, 2011.



Fig. 413 : l'agglomération secondaire de Taden (Côte-d'Armor). Réal. S. Bossard, d'après Langouët, 2004, p. 42, fig. 5, sur fond IGN.

130 m²) mais peut-être juché sur un podium (cf. *supra*, 3.1.2.1, type B3), domine une cour sacrée fermée par une enceinte maçonnée, qui délimite une surface peu étendue (environ 600 m²). Installés à quelques dizaines de mètres du fleuve, les temples sont situés au pied d'une colline et devaient être essentiellement visibles depuis ce dernier et la rive opposée et, peut-être pour Taden, depuis certains quartiers de l'agglomération qui se développe – de manière peut-être discontinue – sur plusieurs centaines de mètres au nord-est. À Genes, en revanche, il faut exclure tout rapport de visibilité avec l'habitat groupé localisé à 1 km au sud-sud-est : la colline de Saint-Eusèbe, dressée entre ce dernier et le temple, isole totalement les deux espaces.

La façade principale du bâtiment de culte de Taden, comme celle du péribole associé, est tournée vers la Rance, comme le recommande d'ailleurs Vitruve²¹⁸⁴ à l'égard des temples localisés au bord des fleuves. Cependant, on ne connaît pas l'identité de la divinité honorée et on ne sait donc si son culte était lié d'une manière ou d'une autre

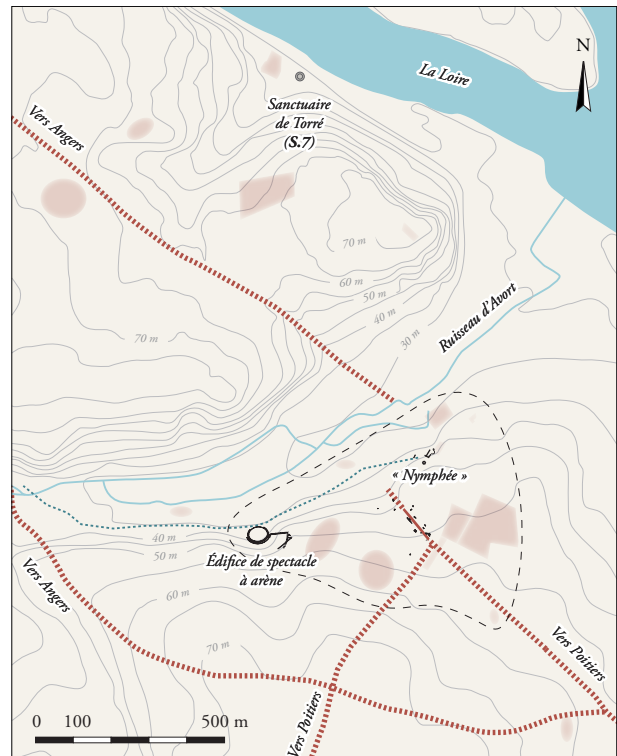


Fig. 414 : l'agglomération secondaire de Genes (Maine-et-Loire) et le sanctuaire de Torrè, bordant la Loire. Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 235, fig. 203, sur fond IGN.

glomération secondaire, pourrait aussi être émise, en raison de l'étroitesse de la cour et du plan original de la construction centrale ; seules de nouvelles investigations sur le terrain permettraient de trancher entre les hypothèses funéraire et religieuse (cf. *supra*, 5.1.3.1).
2184. Vitruve, *De l'architecture*, IV, 5, 2.



Fig. 415 : vue aérienne des sanctuaires de l'Asile des Pêcheurs (a) à Taden (Côtes-d'Armor ; S.139) et de Torrè (b) à Gennes (Maine-et-Loire ; S.7).

Cl. L. Langouët et G. Leroux, in Langouët, 1977 et Leroux, 2012.

aux activités fluviales. En outre, les données recueillies sont insuffisantes pour déterminer le statut et la chronologie précise du site, qui aurait été fréquenté entre le II^e s. et le IV^e s. de n. è., d'après quelques tessons et deux monnaies recueillis en surface. À Gennes, la monumentalité du temple semble plus marquée, au regard de ses dimensions, mais on ne peut exclure l'hypothèse d'un édifice privé, dépendant d'une résidence établie en bordure du fleuve. Au demeurant, la découverte de débris de construction variés (notamment des pilettes d'hypocauste, d'autres terres cuites architecturales et un bloc ouvragé décrit comme un fragment de fronton) à plus d'une soixantaine de mètres à l'ouest-nord-ouest du temple plaide en faveur d'une association avec un important établissement²¹⁸⁵. Néanmoins, les indices manquent pour déterminer s'il s'agit d'une *villa*, du prolongement du sanctuaire ou d'équipements publics associés.

Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, on ne peut donc savoir si la divinité honorée au sein du sanctuaire établi au contact d'un fleuve assure la protection des individus et des biens qui y circulent, et si son culte est pratiqué en d'autres points voisins du même cours d'eau, comme l'a supposé R. Golosetti au sujet du dieu topique Vintius, parfois assimilé à Pollux, qui possède plusieurs lieux de culte le long du Fier, affluent alpin du Rhône²¹⁸⁶.

Par ailleurs, peut-on établir un lien entre le monde maritime et certains sanctuaires implantés le long des côtes de l'océan Atlantique et de la Manche ? Bien que les cités de Lyonnaise qui contrôlent une partie du littoral soient nombreuses (cf. *supra*, 1.1), rares sont les espaces sacrés qui sont situés à courte distance du rivage ; ils sont tous localisés sur le Massif armoricain et, pour plusieurs d'entre eux,

leur rapport avec l'eau doit être nuancé.

Plusieurs modestes lieux de culte installés à quelques centaines de mètres du littoral ont ainsi pu relever de *villae* : il s'agirait alors de temples privés, dépourvus de tout rapport avec les activités maritimes, qu'ils soient visibles ou non depuis la côte ou le large. Le temple de Carnac (S.272) dépend ainsi d'un établissement localisé sur un plateau situé aujourd'hui à 1,5 km du rivage, mais que borde au sud-est un vallon que la mer envahissait encore au XVIII^e s., lors des grandes marées²¹⁸⁷. De petites dimensions (105 m²), il est accessible par le côté nord de la cour principale de la *villa* (cf. *supra*, 5.2.2.2 et fig. 372) ; sa position ne le met donc pas en valeur par rapport à l'océan.

Il faut probablement considérer que la petite aire sacrée de Plestin-les-Grèves (S.173), comme celle de Portbail (S.250) – déjà évoquée *supra*, 5.1.3.5 et fig. 360 –, appartient aussi à un domaine privé (fig. 416). Aménagée sur l'un des sommets qui constituent le site naturel du Grand Rocher (cf. *infra*, 5.3.2), elle domine de 95 m une grève accessible à près de 1 km plus au nord. Le temple, de plan carré et centré (174 m²), est inscrit dans une étroite cour enclose (780 m²) ; il pouvait être visible de la mer, à condition que la végétation ne masque pas ses élévations. Dans la parcelle voisine de ces vestiges, des tessons de céramique de l'âge du Fer et de l'époque romaine, ainsi qu'un morceau de corniche en marbre, ont été ramassés lors d'une prospection pédestre ; par ailleurs, au lieu-dit le Veuzit, soit à 200 m environ au sud du sanctuaire, la découverte d'importantes substructions, de débris de terre cuite architecturale et d'une cinquantaine de monnaies antiques²¹⁸⁸ a été signalée au XIX^e s. Ces éléments suggèrent ainsi la présence, aux alentours du sanctuaire, dont les équipements sont relativement modestes, d'un établissement correspondant peut-

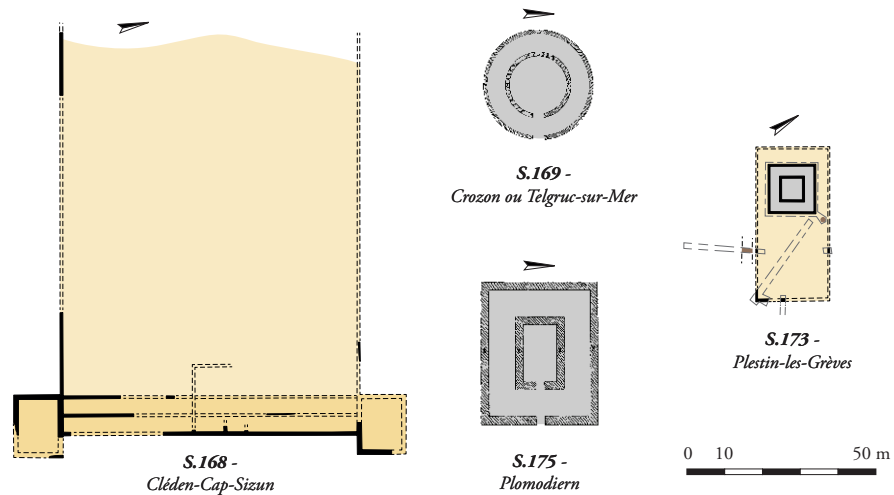
2185. Archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, entités archéologiques n° 49 149 0021 et 0022.

2186. Golosetti, 2016, p. 79 et p. 127-130.

2187. Miln, 1877, p. 24.

2188. Galliou, 1988 ; Bizien-Jaglin *et al.*, 2002, p. 232 ; Arramond *et al.*, 2014.

Fig. 416 : plan des sanctuaires osismes, avérés ou hypothétiques, dominant l'océan Atlantique ou la Manche. Réal. S. Bossard, d'après Halna du Fretay, 1894, pl. III ; Merlat, 1957, p. 182, fig. 8 ; Arramond et al., 2014, p. 27, fig. 11.



être à une *villa*, dont ce dernier pourrait dépendre.

D'autres sanctuaires, plus monumentaux, que l'on peut vraisemblablement interpréter comme des ensembles publics et qui étaient *a priori* isolés, ont aussi été signalés sur le territoire des Osismes²¹⁸⁹, à la pointe occidentale des Gaules (fig. 410 et 416). D'emblée, il est nécessaire d'écarter de la réflexion le monument de Trégouzel²¹⁹⁰ (S.170), situé à 1,5 km au sud de la baie de Douarnenez, mais qui en est séparé par une série de collines sur lesquelles s'est développée l'agglomération actuelle ; quelle que soit sa hauteur, qui devait d'ailleurs être importante, il ne pouvait être aperçu depuis l'océan. Par ailleurs, les données recueillies au sujet de deux édifices découverts par M. Halna du Fretay sur les communes de Crozon ou de Telgruc-sur-Mer (S.169) et de Plomodiern (S.175), dont la localisation a été perdue depuis leur mise au jour, n'offrent que peu de matière à la réflexion. Selon les descriptions fournies par leur inventeur, ils avoisinent tous deux la baie de Douarnenez, d'où ils devaient être visibles : le premier, au nord de celle-ci, est « en vue de son point de jonction avec l'océan », tandis que le second, à l'est, occupe le flanc sud ou sud-ouest du Menez Hom, dont le sommet culmine à 329 m d'altitude²¹⁹¹. Cependant, leur identification à des temples associant une *cella* centrale et une galerie périphérique est incertaine, au regard de leurs matériaux de construction – uniquement des briques et des tuiles, selon leur décou-

vreux, à Crozon ou Telgruc-sur-Mer – et de leurs dimensions, étonnamment grandes pour de tels bâtiments (cf. *supra*, 3.1.3.2, type B1 et B4) : le premier, de plan circulaire, mesurerait 29 m de diamètre, tandis que le second, rectangulaire, s'étendrait sur 38 m de long et sur 31 m de large. S'agit-il de monuments publics, dont la silhouette se dessinait depuis la baie, ou d'autres types de constructions ? La documentation réunie est insuffisante pour trancher.

Le site de Trouguer, à Cléden-Cap-Sizun (S.168), correspond plus vraisemblablement à un grand sanctuaire public, bien que son ou ses temples n'aient pas été identifiés²¹⁹² (cf. *supra*, 5.2.3.1). Aménagé sur le promontoire de la pointe du Van – voisine de la pointe du Raz, que l'on assimile au cap *Kabaion* mentionné par Strabon et Ptolémée²¹⁹³ – il est installé à 350 m des falaises abruptes qui le délimitent au nord et à 500 m de la côte occidentale. Depuis le site, on bénéficie ainsi d'une vue sur l'océan ainsi que sur la pointe du Raz et il est probable que le ou les temples, dont on ne sait donc rien, étaient visibles de loin. Quoi qu'il en soit, s'il s'agit bien d'un sanctuaire, ses dimensions remarquables (plus de 8 300 m²) et la présence d'un double portique et de pavillons d'angle sur sa façade orientale lui confèrent une monumentalité rarement atteinte dans les cités de l'ouest de la province, alors qu'il semble isolé à son extrémité occidentale, le long d'une probable voie qui le relierait au cœur de la cité. L'exhumation d'armes en fer, non datées, ne suffit pas pour affirmer qu'il succède à un lieu de culte laténien, mais cette hypothèse reste plausible ; en ce qui concerne l'époque romaine, le cœur de l'enceinte n'a pas été étudié et l'identité des divinités qui y ont été honorées demeure inconnue.

Un dernier site osisme se caractérise aussi par la relation de proximité, certes moins étroite, qu'il entretient avec l'océan : le sanctuaire de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (S.179), dont la fouille, sommaire, a été réalisée par

2189. Le site osisme de Mez-Notariou, sur l'île d'Ouessant (Finistère), n'a pas été retenu dans le cadre de cette étude. Si le mobilier laténien et d'époque romaine collecté dans plusieurs couches fouillées à l'ouest d'un ancien habitat du premier âge du Fer pourrait avoir été manipulé au sein d'un sanctuaire – il comprend des tessons de céramique, des restes fauniques et malacofauniques, de l'armement gaulois, des monnaies, des fibules ou encore divers objets métalliques, dont de la vaisselle et des outils –, les éventuelles structures de ce possible lieu de culte n'ont pas été identifiées (J.-P. Le Bihan, in Bouvet et al., 2003, p. 99-100 ; Le Bihan et al., 2007). La zone étudiée pourrait être au sein ou en périphérie d'une aire sacrée et avoir été utilisée comme espace de rejets pour les vestiges cérémoniels, sans certitude toutefois.

2190. Pour une présentation de l'architecture du temple, cf. Maligorne, 2006, p. 56-59.

2191. Halna du Fretay, 1894, p. 164-166.

2192. Galliou, 2010, p. 158-162 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 171-173 ; Galliou, 2015.

2193. Strabon, *Géographie*, I, 4, 5 ; Ptolémée, *Géographie*, II, 8 ; Éveillard, 2013, p. 34 et p. 62.

P. du Châtellier dans les années 1870-1880²¹⁹⁴. D'après les descriptions fournies par P. du Châtellier et des observations plus récentes, le lieu de culte d'époque romaine, dont les structures n'ont été que brièvement décrites, est vraisemblablement localisé sur une pente inclinée vers l'océan, à 1,5 km et donc en retrait de ce dernier ; depuis le site, on devait alors disposer d'un point de vue sur l'Atlantique, voire sur les pointes de Penmarc'h et du Raz, par temps dégagé. Son organisation spatiale n'est pas connue, puisque seuls deux murs, faisant probablement partie d'une enceinte de plan polygonal, ont été relevés en plan ; les débris recueillis sur le site, comportant vraisemblablement des éléments en marbre, des peintures et des mosaïques, témoignent néanmoins d'un décor soigné. Du site, cependant, a été extrait un abondant mobilier caractéristique d'un sanctuaire, notamment plusieurs centaines de monnaies et de figurines en terre cuite, d'autres métalliques, ou encore des dizaines de fibules, ainsi qu'un bloc de calcaire inscrit, dont la provenance exacte est incertaine, portant une dédicace à une déesse dont le nom n'est pas conservé (I.294). Dans ce cas, il ne fait pas de doute que le lieu de culte d'époque romaine est implanté à l'emplacement d'un espace cérémoniel laténien, qui était peut-être associé à une agglomération ou à une nécropole (cf. *supra*, 5.1.1), dont témoigne également un riche matériel notamment métallique²¹⁹⁵. En revanche, aucun argument ne permet d'envisager sérieusement l'hypothèse d'un habitat aggloméré à ses abords pour la période romaine²¹⁹⁶.

Bien que ces quelques lieux de culte osismes soient implantés à proximité de l'océan et que les marins devaient pouvoir les apercevoir depuis le large – ils ont alors pu assurer, entre autres, le rôle d'amers –, il demeure impossible, en l'état de la recherche, de déterminer si les divinités qui y résident ont pour rôle de veiller sur les activités maritimes et sur leurs acteurs. L'interprétation même de ces sites comme des sanctuaires pose problème pour deux ou trois sur quatre, tandis qu'aucun plan complet ne peut être restitué avec exactitude. Pour autant, le caractère monumental des établissements de Cléden-Cap-Sizun et, probablement, de Saint-Jean-Trolimon, indique qu'ils relèvent probablement des équipements publics de la *civitas*. Il est alors possible que celle-ci, dotée d'une importante façade littorale constituant un axe maritime majeur²¹⁹⁷, ait choisi d'affirmer son contrôle des côtes en y installant d'imposants lieux de culte qui formeraient ainsi de véritables géosymboles, « guide[s] pour les navires autant que marque[s] d'appropriation du littoral », à l'instar de la cité de Marseille sur le

rivage méditerranéen²¹⁹⁸.

Enfin, dans un registre moins ample, il faut évoquer le modeste lieu de culte des Haches à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), établi en territoire coriosolite, pour lequel la recherche d'un contact avec la mer – en l'occurrence, la Manche – est patente²¹⁹⁹. Les vestiges ont été découverts



Fig. 417 : localisation et environnement du sanctuaire des Haches à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor ; S.138). Réal. S. Bossard, d'après les données de la base Patriarche des SRA, sur fond IGN.

2194. Châtellier, 1877 ; Le Men, 1878 ; Châtellier, 1882 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 170-171 ; Guezennec, 2014.

2195. Duval, 1990.

2196. Monteil, 2012, vol. II, p. 170-171.

2197. Galliou, 2014, p. 317-318.

2198. Golosetti, 2009, vol. 2, p. 583-584 ; Golosetti, 2016, p. 130.

2199. Bizien-Jaglin (dir.), 2004.

Fig. 418 : vestiges localisés sur l'îlot des Emmerzies, rattaché à l'archipel des Haches, à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor ; S.138), datés entre les années 40-70 et la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. de n. è. (ph. 2). Réal. S. Bossard, d'après Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 5, fig. 2, p. 10, fig. 1, p. 24, fig. 6 et p. 28, fig. 7.



sur l'un des îlots rocheux localisés au centre de la baie de Saint-Jacut-de-la-Mer ; ils forment un prolongement, au nord, de l'île des Ébihens, distante de 250 m et accessible, à marée basse, par un tombolo de sable submersible (fig. 417). Bien que le trait de côte ait évolué depuis l'Antiquité, l'archipel formé par les Ébihens et les Haches était vraisemblablement déjà séparé du continent lorsque l'îlot a été aménagé et fréquenté. Le sanctuaire est donc implanté dans un contexte particulier, *a priori* hostile à toute implantation humaine car exposé aux vents, aux marées et à l'érosion marine. L'îlot qui l'accueille, d'une emprise d'environ 1 200 m², est constitué de deux sommets rocheux, couverts de végétation et dont le point culminant domine la baie d'une dizaine de mètres.

Tandis que sa pointe occidentale n'a pas été fouillée, son plateau oriental accueille vraisemblablement le lieu de culte, dont l'organisation est difficile à restituer, ainsi qu'un petit espace funéraire, d'origine plus ancienne, peut-être encore utilisé – ou du moins fréquenté – au début de l'époque romaine. Dès la toute fin de l'âge du Fer, ou au plus tard durant les premières décennies du I^{er} s. de n. è., des dépôts de céramique, d'objets de parure et de monnaies sont réalisés aux abords de la petite nécropole, mais les structures rattachées à cette phase sont peu nombreuses. Puis, vers le troisième quart du I^{er} s. de n. è., les plateformes rocheuses de l'îlot sont réaménagées : le mobilier manipulé lors de la phase précédente est enfoui dans plusieurs dépôts coquilliers et dans des niveaux de sable, qui scellent notamment le groupe d'inhumations antérieures. Le terrain est ainsi nivelé et de petits poteaux, relevant d'une ou de plusieurs constructions légères, ainsi que des foyers, dont la fonction n'est pas connue, y sont installés (fig. 418). La découverte de débris de tuiles et d'un fragment d'en-

duit peint pourrait aussi indiquer qu'un ou plusieurs bâtiments en dur ont été élevés sur l'îlot, à moins de considérer que ces éléments détritiques, exogènes, ne proviennent d'un établissement plus éloigné. Les dépôts de mobilier se poursuivent au cours de cette seconde phase : plusieurs dizaines de figurines en terre cuite, des monnaies, peut-être des parures et des récipients ont été rejetés ou déposés sur le site, souvent après avoir été brisés. La quantité de représentations en terre blanche ne laisse guère de doute quant à la vocation rituelle de cet espace, dont l'organisation et le fonctionnement demeurent toutefois difficiles à comprendre. Quant à la céramique et aux restes fauniques, essentiellement issus des animaux de la triade domestique, ils ne présentent aucune particularité notable.

Ce lieu de culte structuré, peut-être équipé d'un temple, peut être qualifié de privé et semble avoir été lié à une petite collectivité, au regard de la nature des aménagements identifiés et du mobilier, somme toute modeste, qui y est associé. Il a pu dépendre d'un habitat installé sur une île voisine, probablement celle des Ébihens, à moins que l'on envisage un rayonnement plus important, à l'échelle de la baie – sa situation à l'entrée du territoire coriosolite, face à la Manche, est en effet remarquable. Treize autres sites de la fin de l'âge du Fer et de l'époque romaine ont été identifiés sur les îles et les îlots de la baie de Saint-Jacut-de-la-Mer, dans un rayon de 2 km des Haches²²⁰⁰. La plupart d'entre eux sont néanmoins peu documentés et les seuls établissements fouillés, à plus de 600 m – un hameau et un autre habitat isolé –, ont été abandonnés dès la fin du second âge du Fer ou, au plus tard, dans le courant du I^{er} s. de n. è., alors que le site des Haches continue d'être fréquenté

2200. Langouët (dir.), 1989 ; Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 160-162.

durant le II^e s., voire jusqu'au début du III^e s. de n. è. La ou les divinités honorées sur l'îlot ne sont pas connues et on ne peut donc déterminer les raisons de leur présence au sein d'un tel espace entouré par l'eau ; la présence d'une nécropole antérieure a aussi pu être déterminante lors de l'installation de l'aire sacrée (cf. *infra*, 6.2.2).

Ainsi, les quelques sites implantés au contact d'un fleuve ou du littoral, peu nombreux, ne se distinguent pas des autres lieux de culte situés plus à l'écart de l'eau douce ou salée. Les architectures identifiées semblent effectivement tout à fait similaires à celles que l'on retrouve ailleurs. Si les divinités – pour l'instant, inconnues – dont le culte y est célébré ont pu avoir été invoquées pour des questions liées aux activités fluviales et maritimes, telles la navigation, la pêche ou le commerce, il faut reconnaître qu'elles y sont honorées de la même manière que dans les villes ou dans les campagnes : les offrandes dont les vestiges ont été conservés n'évoquent pas spécifiquement de telles préoccupations. Certaines divinités ont pu protéger des communautés locales, à l'exemple de celles qui résident sur le domaine de *villae* voisines du littoral ou peut-être du dieu ou de la déesse des Haches, siégeant à l'extrémité de l'archipel des Ébihens et exposé aux vents et aux marées ; d'autres, à Cléden-Cap-Sizun et à Saint-Jean-Trolimon peut-être, ont pu appartenir aux panthéons des *civitates* et avoir marqué – dès le second âge du Fer ? – l'appropriation du territoire et de ses limites par la communauté civique (cf. *infra*, 7.3.2.2).

Quant aux sanctuaires de sources, ils semblent avoir souvent relevé des *sacra publica* des cités et sont généralement intégrés, à l'instar d'autres lieux de culte, au sein des espaces occupés par les hommes, en particulier de certains habitats groupés. Si plusieurs divinités ayant élu demeure dans l'eau jaillissante ont pu avoir des vertus guérisseuses, telles Segeta à Sceaux-du-Gâtinais, peut-être Acionna à Orléans et une déesse ou un dieu indéterminé à Montbouy et à Châteaubleau, comme pourrait en témoigner la découverte d'offrandes anatomiques en nombre relativement important, il faut sans doute considérer qu'il ne s'agissait que d'un de leurs champs d'action ; on ne peut prouver que le contact avec l'eau ait d'ailleurs été primordial dans le processus de la guérison²²⁰¹. En outre, il suffit d'observer le cadre environnemental des autres sanctuaires ayant livré plusieurs objets de ce type, tels ceux de Bû (S.99), d'Alonnes (les Perrières, S.10) ou de la Londe (S.86), pour affirmer que l'eau n'est pas nécessairement liée à la présence d'ex-voto anatomiques, puisque cet élément est absent de ces trois sites (cf. *supra*, 4.2.2.1, *représentations humaines...*).

Quoi qu'il en soit, les sanctuaires liés d'une manière ou d'une autre à l'eau sont rares au sein des territoires étu-

diés et paraissent avoir été concentrés dans certaines cités, révélant des spécificités régionales ou des choix opérés par les représentants de la *civitas* lors de l'établissement de la carte des *sacra publica* : les lieux de culte liés à l'eau jaillissante sont surtout présents en territoire sénon et carnute, tandis que ceux qui dominent l'océan semblent avoir été essentiellement aménagés sur le pourtour de la cité osisme, qui est au demeurant celle dont la façade maritime est la plus longue.

5.3.2. La question de la topographie : une position dominante pour certaines divinités

Le relief a pu aussi influencer, du moins dans certains cas, sur le choix de l'emplacement des lieux de culte. Bien que le centre et l'ouest de la Lyonnaise soient dépourvus de zones de haute ou de moyenne montagne (cf. *supra*, 1.1), certains points dominants des paysages paraissent en effet avoir été privilégiés lors de l'installation d'une partie des lieux de culte.

Un examen global de la situation topographique des sanctuaires étudiés (fig. 419 et 420) révèle cependant des configurations variées, qui dépendent en grande partie des paysages naturels propres à chaque région. Près d'un lieu de culte sur deux (46 % des 279 sites pour lesquels les modalités de l'implantation ont pu être déterminées) est installé sur un terrain plus ou moins plat. En particulier, il s'agit de ceux, en grand nombre, qui sont localisés sur les plateaux bordant les vallées de la Seine et de la Loire, notamment dans la Beauce (cités des Carnutes et des Sénon) et en Normandie orientale (Aulerques Éburovices et Véliocasses). Rares sont les lieux de culte établis au fond d'une vallée, qu'elle soit ou non parcourue par une rivière ou par un fleuve (moins de 4 %), tandis que plus d'un quart (28 %) des sites prend place sur le versant d'une colline ou à flanc de vallée. Enfin, les sanctuaires qui s'inscrivent dans une position dominante – outre ceux qui ont été aménagés en partie haute de versant, non dénombrés –, en rebord d'un plateau (19 %) ou, bien plus rarement, au sommet d'une colline (moins de 4 %), représentent également près d'un quart de l'ensemble.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les quelques espaces sacrés situés au fond d'une vallée, qui correspondent en grande partie à des sanctuaires des eaux – tels ceux du Mans (S.16), de Sceaux-du-Gâtinais (S.225) de Genainville (S.260) et peut-être de Septeuil (S.122) ; cf. *supra*, 3.1.3.2 et 5.3.1 – ou à des lieux de culte aménagés au sein ou à proximité d'agglomérations – à Arnières-sur-Iton (S.42) ou à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127-128). De même, peu de choses peuvent être dites des lieux de culte implantés en plaine, au milieu d'un plateau ou en bas de versant, puisque la configuration du terrain n'a a

2201. Scheid, 1992.

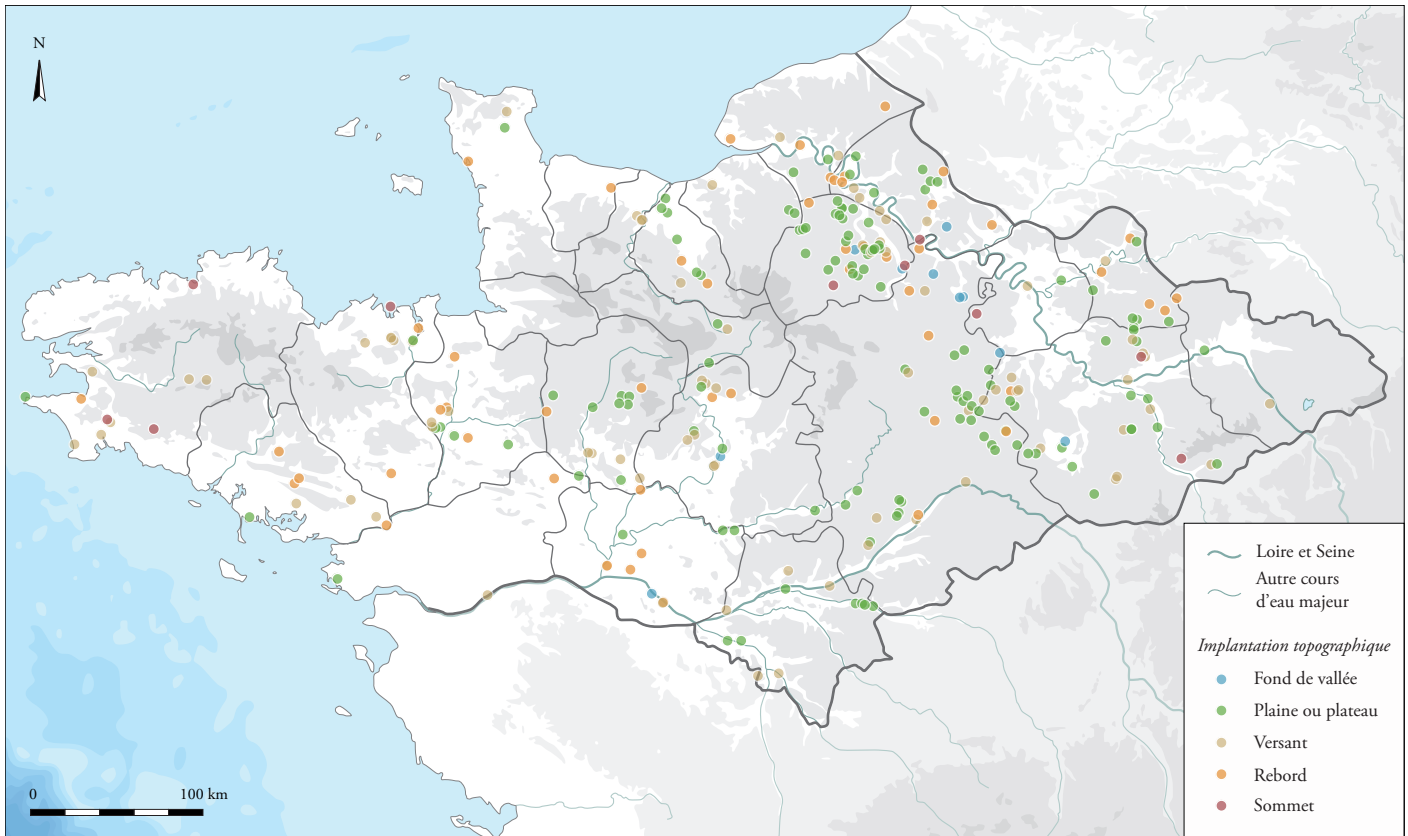


Fig. 419 : répartition des sanctuaires d'époque romaine en fonction de leur implantation topographique. Réal. S. Bossard.

priori pas été un facteur déterminant au moment de leur construction.

Quant aux sanctuaires caractérisés par une position dominante, celle-ci ne peut être comprise qu'en examinant leurs environs et en s'interrogeant sur les liens visuels créés entre les lieux de culte et l'espace qui les entoure : l'installation en hauteur de leur demeure offre aux divinités une vue dégagée sur les espaces terrestres, fréquentés ou occupés par les hommes, qui se déploient en contrebas et sur lesquels ils sont censés veiller, comme l'a suggéré T. Derks²²⁰². En témoignage d'ailleurs Vitruve²²⁰³, qui considère qu'en contexte urbain – et, sans doute, pour les lieux de culte publics uniquement –, il est préférable d'orienter les temples de façon à ce « qu'un secteur aussi étendu de la ville puisse être vu depuis les sanctuaires des dieux ». Du point de vue des communautés humaines, l'implantation d'un espace sacré s'inscrivant dans une position dominante a alors « pu correspondre à une volonté de profiter d'un géosymbole naturel ou tout du moins de donner à ce point de repère du paysage religieux qu'est le sanctuaire une visibilité plus forte, à même de renforcer son poids dans la perception de l'espace » ; il forme alors lui-même un géosymbole²²⁰⁴.

Pour autant, l'analyse de la visibilité d'un temple établi sur un point haut ou des composantes du territoire en-

vironnant que l'on peut observer depuis son aire sacrée est entravée par plusieurs problèmes, comme l'ont récemment souligné plusieurs auteurs²²⁰⁵. De fait, il est nécessaire de restituer la hauteur des édifices, souvent inconnue, et, si l'utilisation d'un modèle numérique de terrain permet de déterminer si le sanctuaire pouvait être visible depuis tel ou tel point, cet outil ne peut tenir compte de certains obstacles visuels, tel le couvert végétal au cours de l'Antiquité, ou encore diverses constructions dont on ne soupçonnerait pas la présence. Enfin, une bonne connaissance des équipements du lieu de culte et de son environnement archéologique est nécessaire pour donner sens à la question de l'intervisibilité entre le sanctuaire et les implantations humaines qui sont établies à une distance plus ou moins courte.

Dans la plupart des cas, on ne peut donc dire si le choix d'une position dominante traduit la volonté de placer un territoire d'une certaine étendue sous le regard d'une ou de plusieurs divinités, puisque l'environnement du sanctuaire qui les héberge n'est pas suffisamment renseigné. Pour d'autres sites, l'aire sacrée du lieu de culte ne surplombe les alentours que de quelques mètres et, si l'on a pu souhaiter installer le temple sur une légère éminence, cette position ne peut être qualifiée de remarquable. Quelques

2202. Derks, 1988, p. 138 ; cf. aussi Gruel *et al.*, 2008, p. 36 ; Golosetti, 2016, p. 149-150.

2203. Vitruve, *De l'architecture*, IV, 5, 2.

2204. Golosetti, 2016, p. 151.

2205. Girond, 2015, vol. 1, p. 370-372 ; Golosetti, 2016, p. 150 ; Cazanova, Fouriaux, 2015, p. 128-129.

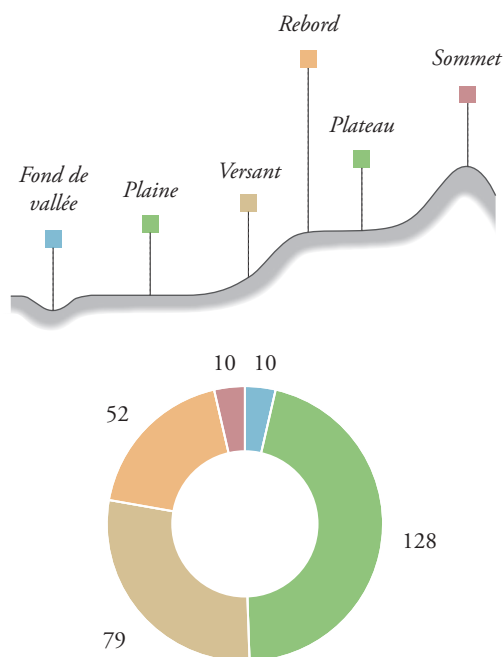


Fig. 420 : répartition des sanctuaires d'époque romaine en fonction de leur implantation topographique.
Réal. S. Bossard.

cas particuliers, que ce soit en contexte d'agglomération ou dans les campagnes, doivent cependant être distingués.

Parmi les quelques sanctuaires laténiens avérés (cf. *infra*, 6.1.2), la plupart a été implantée sur un terrain plat – à Aubigné-Racan (S.11, ph. 1), Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 1), Jublains (S.32, ph. 1), Juvigné (S.36, ph. 1), Ablis (S.91, ph. 1), Alençon (S.194, ph. 1) ou encore La Ville-neuve-au-Châtelot (S.236, ph. 1) –, tandis que les positions dominantes sont bien plus rares. À proximité du littoral, seul le site de Saint-Jean-Trolimon (S.179, ph. 1) semble avoir surplombé l'océan, même si sa position pourrait surtout s'expliquer par la présence d'un habitat associé ; l'hypothèse d'un lieu de rituels préromains peut aussi être émise, mais sans certitude, à Cléden-Cap-Sizun (S.168), sur le même territoire des Osismes (cf. *supra*, 5.3.1). Quant aux espaces cérémoniels de Meaux (S.158, ph. 1) et d'Allonnes (la Forêterie, S.9, ph. 1), ils prennent place sur le coteau d'une colline face à laquelle se développeront, durant le Haut-Empire, les chefs-lieux des cités des Meldes et des Aulerques Cénomans. Toutefois, on ne sait si les constructions gauloises de terre et de bois – d'ailleurs non identifiées pour l'occupation du second âge du Fer de Meaux, qui paraît avoir cessé dès le III^e s. av. n. è. – étaient visibles de loin, contrairement aux temples monumentaux de l'époque romaine (cf. *infra*) et, pour ces deux exemples, la présence d'une agglomération laténienne antérieure au chef-lieu n'a pas été confirmée²²⁰⁶. Seuls l'enclos de Benne-court (S.254, ph. 1) et, dans une moindre mesure, ceux de Saumeray²²⁰⁷ (Eure-et-Loir) ont pris place au sommet de

collines, dominant un vaste paysage dans le premier cas (cf. *infra*) et surplombant de peu une agglomération de plaine dans le second (cf. *supra*, 5.1.1).

En ce qui concerne la période romaine, la question de la topographie des habitats groupés et des temples installés de façon à dominer leurs principaux quartiers a déjà été évoquée pour les chefs-lieux des cités, en particulier pour leurs sanctuaires périurbains (cf. *supra*, 5.1.2.4, *des sanctuaires monumentaux...*). Dans les cités étudiées, la position des lieux de culte intégrés au tissu urbain n'a généralement pas été déterminée en fonction du relief, puisque les villes, à quelques exceptions près, ont été fondées sur des terrains peu vallonnés, que ce soit sur les rives ou à l'écart d'un cours d'eau. À Vieux/Aregenua (S.280), le *forum* et le sanctuaire qui le borde (cf. *supra*, 5.1.2.1) sont même localisés dans le secteur le plus bas du chef-lieu, tandis qu'à Paris/Lutetia, ce sont en revanche les flancs de la colline Sainte-Geneviève, dominant d'une vingtaine de mètres les berges de la Seine, qui ont été choisis pour bâtir son centre monumental²²⁰⁸. La configuration est différente à Angers, car le site du Château (S.3), probable sanctuaire bordant le *forum* de *Iuliomagus* (cf. *supra*, 5.1.2.1) a été implanté à la pointe d'un éperon rocheux, au sommet d'une falaise qui surplombe d'une vingtaine de mètres la vallée de la Maine²²⁰⁹ (cf. *supra*, fig. 302). L'agglomération ne s'étend cependant pas en contrebas, mais il est tout à fait probable que le monument central de l'enceinte, de même que les constructions voisines du *forum*, étaient visible de loin, notamment depuis l'autre rive et sur le cours d'eau, marquant ainsi le paysage andicave.

Parmi les grands sanctuaires suburbains, assez rares sont ceux qui s'inscrivent dans une position dominante par rapport au chef-lieu ; les critères ayant déterminé leur localisation sont sans doute multiples et ne peuvent être résumés à la simple recherche d'un point de repère remarquable (cf. *supra*, 5.1.2.4). Ce n'est pas le cas, par exemple, des monuments suburbains de Jublains (S.32), de Chartres (S.101) et de Sens (S.226). Le versant d'une colline avoisinant et surplombant la ville a néanmoins été privilégié à Troyes (S.235 ; cf. *supra*, fig. 317) et à Meaux (S.158 ; cf. *supra*, fig. 319), bien que, pour ce dernier site, la mémoire d'un lieu de rituels de l'âge du Fer ait sans doute aussi présidé au choix de l'emplacement de l'ensemble monumental de la Bauve²²¹⁰ (cf. *infra*, 6.1.3). Quant au *caput civitatis* des Aulerques Cénomans, Le Mans/*Vindinum*, bien qu'aucun sanctuaire monumental n'ait été identifié dans ses environs proches, il est encadré, au nord-nord-est et au sud-ouest, par deux importants lieux de culte situés à moins de 5 km, à Allonnes (la Forêterie, S.9) et à Neuville-sur-Sar-

2206. Magnan, 2006 ; Gruel *et al.*, 2015.

2207. Hamon, Lejars, 2002.

2208. Jardel, Lelièvre, 2014 ; Busson, 2019, p. 64-69.

2209. Chevet, Pithon, 2015.

2210. Driard, 2014 ; Magnan, 2006.

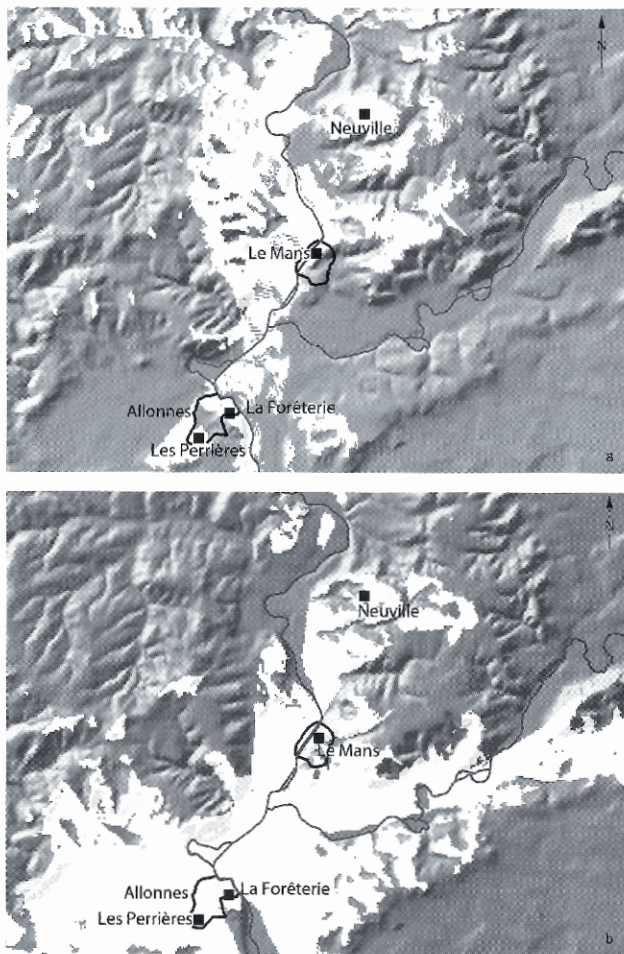


Fig. 421 : zones (en blanc) depuis lesquelles le temple principal des sanctuaires cénomans de Neuville-sur-Sarthe (S.18 : a) et de la Forêterie à Allonnes (S.9, ph. 4 : b) sont visibles, pour une hauteur supposée de 15 m et en l'absence de tout obstacle. Réal. V. Bernollin, K. Gruel et H. Meunier, in Gruel et al., 2015, p. 171, fig. 4.

the (S.18). Les modèles numériques réalisés par K. Gruel *et al.* ont montré que les temples principaux de ces deux espaces cultuels ont pu avoir été visibles, à condition que leurs abords n'étaient pas boisés ou bâtis, sur plusieurs kilomètres à la ronde²²¹¹, notamment depuis la butte du Vieux Mans – et en particulier pour le bâtiment de culte monumental de la Forêterie (A3), dont la hauteur d'origine est estimée à plus de 17 m (fig. 421).

Il faut aussi reconnaître que peu de sanctuaires édifiés

2211. L'évaluation de la hauteur du temple A de Neuville-sur-Sarthe, que les auteurs fixent arbitrairement à 15 m (Gruel *et al.*, 2015, p. 171, fig. 4a), paraît toutefois quelque peu exagérée. L'édifice, bien que deux de ses angles soient dotés de contreforts et que deux murs encadrant son entrée suggèrent l'existence de quelques marches et donc d'un podium, ne mesure que 15 m de côté ; ses murs sont larges de moins de 0,90 m (Guillier dir., 2020, p. 101). Il semble alors peu plausible que son élévation ait été comparable à celle du grand temple d'Allonnes, équipé d'un large escalier d'accès et dont le soubassement de la *cella* et de la galerie, mesurant 20 m de côté, est constitué de murs épais de plus de 2 m (Brouquier-Reddé, Gruel dir., 2004, p. 315, fig. 30). Il faut donc sans doute en conclure que la visibilité du sanctuaire de Neuville-sur-Sarthe était plus réduite que celle du lieu de culte d'Allonnes, d'ailleurs installé sur le flanc d'une colline surplombant la vallée de la Sarthe.



Fig. 422 : relevé des vestiges du sanctuaire de la Butte Ronde à Saint-Forget (Yvelines ; S.182), implanté au sommet d'une colline dominant la vallée de l'Yvette. In Gory, 1867, pl. 1.

au sein ou en marge des agglomérations secondaires ont été installés de manière à surplomber leurs quartiers. Les lieux de culte de de Chanceaux-sur-Choisille (S.239), d'Athée (S.165) et de Sognolles-en-Montois (S.229) sont certes implantés dans le secteur le plus haut des habitats, mais le versant sur lequel ces derniers se sont étendus présente une pente relativement peu importante (respectivement 2 %, 5 % et 7 %). Quant aux espaces cultuels aménagés à proximité immédiate des agglomérations, ils n'ont été que rarement établis sur un point élevé du paysage, tel l'ensemble monumental de la Forêterie, à Allonnes (S.9), déjà évoqué, ou encore celui de Quimper, sis sur le mont Frugy et surplombant l'habitat voisin, distant de quelques centaines de mètres (S.176 et S.177 ; cf. *supra*, 5.1.3.4 et fig. 359).

Enfin, dans les campagnes, les raisons qui ont parfois motivé le choix d'une position dominante ne peuvent souvent pas être déterminées, faute d'une documentation suffisante pour restituer leur environnement archéologique. Parmi les temples construits au sein des *villae*, il a déjà été noté (*supra*, 5.2.2.2) que les aires sacrées de Damblainville (S.142) et de Crouy-sur-Ourcq (S.155) ont été bâties à l'écart de la *pars urbana* et en rebord du plateau sur lequel se développe l'habitat, peut-être de manière à être visibles de loin²²¹². Du reste, on ne sait si le territoire localisé en

2212. S.142 : Vipard, 2002 ; Desloges, 2011, p. 138 ; S.155 : Girot,

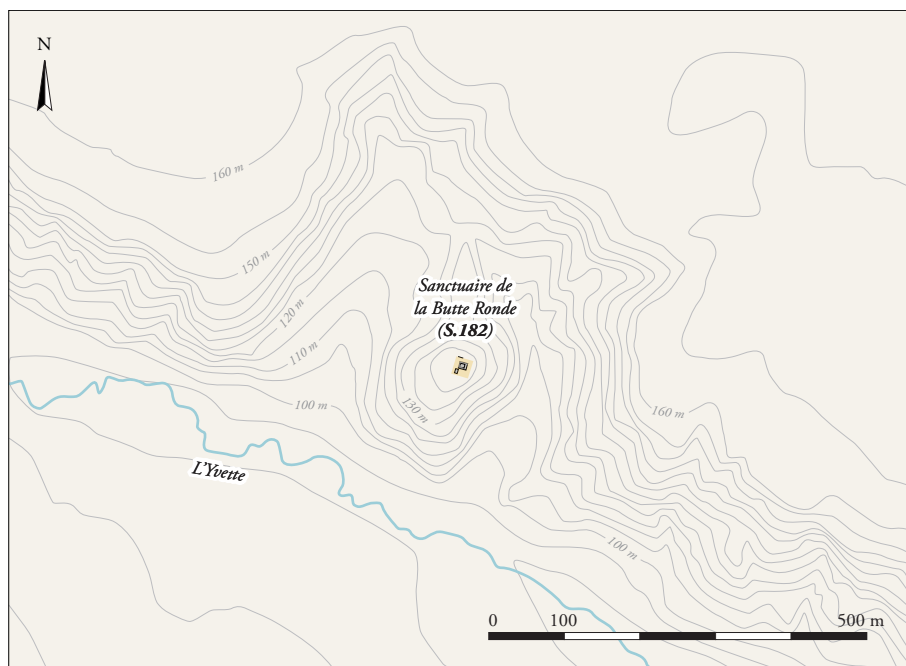


Fig. 423 : le sanctuaire de la Butte Ronde à Saint-Forget (Yvelines ; S.182) et son environnement. Réal. S. Bossard, sur fond IGN.

contrebas faisait partie de la même propriété, que les dieux pouvaient ainsi surveiller, à l'exemple du temple surplombant la *villa* d'Aiseau-Presles (province de Hainaut, Belgique), établie à 300 m au nord²²¹³. Certains notables ont aussi pu placer le temple privé de leur domaine sur un point visible à longue distance, à l'instar de certains monuments funéraires, pour montrer avec ostentation aux propriétaires des terrains environnants et aux voyageurs de passage que les dieux veillent sur leur exploitation, mais aussi qu'ils ont les moyens de faire construire un bâtiment de culte plus ou moins grand, ce dont toutes les *villae* n'étaient d'ailleurs pas équipées (cf. *supra*, 5.2.2.2 et 5.2.3.5).

Les sanctuaires *a priori* ruraux qui surplombent l'océan et les côtes environnantes ont déjà été décrits *supra*. Les situations sont variées, puisque certains d'entre eux²²¹⁴ ont peut-être été situés sur les terres d'une *villa*, tout en étant implantés, de même que ceux de Damblainville et de Crouy-sur-Ourcq, en des lieux que l'on pouvait apercevoir sur plusieurs kilomètres, que ce soit depuis la côte ou sur la terre ferme (cf. *supra*, 5.3.1). À l'écart du littoral, rares sont les lieux de culte reconnus en position sommitale. À Joigny (S.210), l'installation du petit temple et de son péribole sur une crête, située à la jonction de trois vallons qui entaillent le plateau aujourd'hui couvert par la forêt d'Othe, est sans doute liée à la présence d'un établissement à vocation métallurgique, sis à ses abords²²¹⁵ (cf. *supra*, 5.2.2.4). Deux autres espaces culturels semblent en revanche isolés au sommet d'une colline particulièrement proéminente.

Celui de Saint-Forget (S.182) est peu documenté : ex-

ploré en 1864, il n'a été identifié comme lieu de culte que près d'un siècle plus tard et cette interprétation repose avant tout sur un plan lacunaire des vestiges, sur lequel semblent se dessiner les murs d'un petit temple (environ 100 m²) de plan rectangulaire, à *cella* et galerie périphérique²²¹⁶. L'édifice, près duquel existe une autre modeste construction de plan rectangulaire, est installé sur une terrasse aménagée au sommet de la Butte Ronde, colline bordant au nord la vallée de l'Yvette, qu'elle domine de plus de 45 m (fig. 422 et fig. 423). Ce relief est isolé des coteaux environnants par deux vallons qui le cernent à l'ouest et à l'est. Il ne constitue pas le point culminant du paysage car les versants situés à l'est et à l'ouest s'élèvent jusqu'à 166 m NGF, alors que la colline atteint seulement 144 m NGF. Depuis son sommet, on bénéficie toutefois d'un point de vue remarquable sur la vallée, au sud, et sur les coteaux voisins, à l'ouest et à l'est. La chronologie de ce site n'est pas connue avec précision, mais aucun objet, parmi le mobilier recueilli – des tessons de céramique, des restes fauniques, vingt monnaies et divers artefacts, dont des pièces relevant du domaine du harnachement, une bague ou encore une palette à broyer –, ne paraît indiquer que le site est fréquenté avant le début du I^{er} s. de n. è. L'établissement antique connu le plus proche est localisé à 800 m au nord-est, au Mesnil-Sevin, comme en témoigne la découverte de monnaies, de tessons de céramique et de débris de terre cuite architecturale²²¹⁷.

Enfin, à Bennecourt (S.254), le lieu de culte aménagé près du sommet de la Butte du Moulin à Vent, promontoire bordé par un méandre de la Seine, a été construit en plusieurs étapes et tire ses origines d'un lieu de rituels laténien. Ceinturée au sud et à l'ouest par la vallée du fleuve, l'imposante colline est longée au nord par celle de l'Epte,

Lecoœur, 2011.

2213. Paridaens, 2019, p. 144-146.

2214. Tel celui de Plestin-les-Grèves (S.173), occupant les abords du sommet d'une colline qui devait dépasser de quelques mètres les toits d'un probable établissement rural.

2215. Nouvel, 2016, p. 160-168.

2216. Gory, 1867 ; Dauvergne, 1957.

2217. Gory, 1867, p. 1, p. 3-4 et pl. II ; Barat, 2007, p. 313.

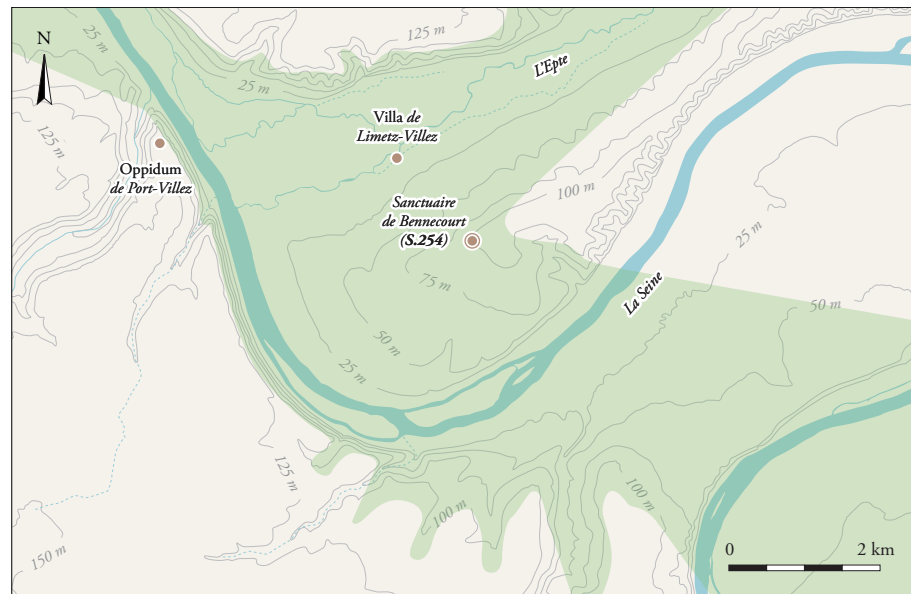


Fig. 424 : le sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Benneccourt (Yvelines ; S.254) et son environnement ; en vert, le paysage visible depuis le sanctuaire. Réal. S. Bourgeois, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 196, fig. 146, sur fond IGN.

l'un de ses affluents, et domine de plus de 85 m ces cours d'eau. Selon L. Bourgeois²²¹⁸, le paysage qui se déploie au regard depuis les temples couvre, sur plusieurs kilomètres, les vallées des deux cours d'eau et le plateau du Mantois, au sud²²¹⁹ (fig. 424). L'environnement proche du sanctuaire n'a pas été étudié et on ne peut donc affirmer qu'il s'agit de l'unique occupation gauloise puis d'époque romaine présente sur la colline ; en l'état des connaissances, les seuls établissements reconnus prennent place en contrebas, le long des cours d'eau, tandis que sur les plateaux avoisinants, aucun site n'a été recensé à moins de 3 km. L. Bourgeois propose, pour l'époque romaine, de lier l'évolution du lieu de culte à celle d'une importante *villa* découverte sur la commune de Limetz-Villez (Yvelines), à 1,4 km au nord-ouest, puisque la fondation de cette dernière, vers le milieu du I^{er} s. de n. è., coïncide peu ou prou avec la reconstruction en dur du sanctuaire (ph. 4)²²²⁰. Néanmoins, le lieu de culte, construit à l'emplacement d'un ancien enclos laténien (ph. 1) manifestement abandonné depuis plusieurs décennies (cf. *infra*, 6.1.3), se développe dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (ph. 2-3) et a donc été fondé avant que ne soit créée la résidence aristocratique rurale. Durant le Haut-Empire, il accueille le culte de deux puis de trois divinités, possédant chacune une *cella*, dans une vaste enceinte – dont les limites n'ont toutefois pas été intégralement cernées – également équipée d'une galerie, qui la borde au nord-est (cf. *supra*, fig. 391). En dépit de la construction de ces multiples édifices et de son emprise qui semble importante, le sanctuaire ne peut être qualifié

de monumental – le seul temple (B3) pourvu d'une galerie ne s'étend que sur 168 m² – et il demeure impossible d'en déterminer le statut.

Comment interpréter la présence de tels espaces cultuels sur des points *a priori* isolés du paysage, en position particulièrement dominante ? De récents travaux, menés à l'échelle des massifs des provinces gauloises – en particulier des Pyrénées et des Alpes – ont bien montré qu'il n'existe pas de cultes spécifiques aux sommets. Des divinités topiques, éponymes, peuvent certes être liées à des montagnes, mais leur culte n'est nécessairement rendu sur le relief même et les dieux que l'on retrouve sur les hauteurs, d'origine locale ou importés de Rome, sont aussi ceux qui sont honorés dans le paysage religieux environnant²²²¹. Quoi qu'il en soit, les sanctuaires établis sur des cimes recouvrent manifestement un rôle de géosymbole et affirment en quelque sorte « une appropriation de l'espace marginal »²²²². Les modalités de leur fréquentation, lorsqu'ils ne sont pas installés dans des zones traversées – tels des cols –, restent peu connues.

En ce qui concerne les rares exemples de sommets occupés par des temples dans les cités du centre (pour Benneccourt et Saint-Forget) et de l'ouest de la Lyonnaise (à Plesstin-les-Grèves), correspondant à de petites éminences, les divinités qui y ont été honorées ne sont pas connues ; un lien avec des établissements ruraux privés est possible mais non démontré. En tout état de cause, les édifices bâtis pour assurer leur culte ne sont guère imposants, suggérant plutôt un statut privé, à l'exception éventuelle du site de Benneccourt, dont l'histoire est aussi plus complexe. L'abondant mobilier collecté au sein de ce dernier sanctuaire, dès la phase gauloise du site et tout au long de l'époque romaine,

2218. Bourgeois (dir.), 1999, p. 196.

2219. Dans le cadre de cette thèse, l'outil « Visibilité » de la boîte à outils « Spatial Analyst » du logiciel ©ArcGIS a été utilisé pour déterminer, à partir des données libres RGE ALTI® 1 m de l'IGN, les secteurs depuis lesquels le temple principal – dont la hauteur a été évaluée à 10 m – pourrait être visible, à condition qu'aucun obstacle n'entrave le regard ; les résultats obtenus confirment l'étendue proposée par Cl. Bourgeois, représentée sur la fig. 424.

2220. Bourgeois (dir.), 1999, p. 195 ; Barat, 2007, p. 207-213.

2221. Schenck-David, 2005 ; Nouvel, 2013a ; Golosetti, 2016, p. 155-190 ; Acolat, 2018.

2222. Golosetti, 2016, p. 178.

témoigne cependant d'une fréquentation relativement importante (cf. *supra*, 4.3), malgré sa position sommitale ; l'hypothèse d'un habitat établi à proximité immédiate ne peut toutefois pas être totalement écartée : le sommet du promontoire est aujourd'hui boisé et n'a pas fait l'objet d'investigations archéologiques.

Une étude détaillée de la visibilité des sanctuaires de hauteur, en particulier de leur temple, à l'aide d'une modélisation numérique, pourrait permettre de préciser l'étendue du paysage depuis lesquels on pouvait les apercevoir, malgré les limites déjà évoquées d'une telle méthode. Il est effectivement probable que leur installation sur un point haut – sommet, rebord de plateau ou haut de versant – ait été destinée à les mettre en valeur en les rendant particulièrement visibles, que ce soit pour assurer la protection symbolique d'un domaine ou peut-être, pour certains d'entre eux, établis à la limite de plusieurs cités, pour exprimer l'emprise d'une *civitas* sur son territoire tout en faisant face à la communauté voisine (cf. *infra*, 7.3.2.2).

* * *

L'analyse de l'environnement des sanctuaires, que ce soit à leurs abords immédiats ou dans un rayon de plusieurs centaines de mètres, fait ressortir des situations variées, mais aussi de multiples interrogations liées, en grande partie, à une connaissance souvent lacunaire de leur voisinage. Pour l'aire géographique considérée, les données manquent clairement pour le second âge du Fer : les lieux de rituels établis dans les agglomérations ne sont que rarement connus, tandis que l'isolement supposé des sanctuaires ruraux résulte avant tout de l'absence d'étude de leur environnement proche. Néanmoins, certains exemples, tels ceux d'Alençon et peut-être de Neuville-sur-Sarthe, témoignent d'un lien – de dépendance ? – avec un établissement plus vaste, qui pourrait éventuellement correspondre à une résidence aristocratique dans le premier cas. D'autres, à l'exemple de l'enceinte de Juvigné ou du site de La Villeneuve-au-Châtelot, ont vraisemblablement été fréquentés par une importante communauté, au regard de leurs dimensions ou de l'abondance de leur mobilier, mais l'examen du territoire environnant ne permet pas de localiser les habitats, groupés ou dispersés, où résident leurs visiteurs. Quoi qu'il en soit, on ne peut affirmer que ces derniers sanctuaires étaient bien isolés, d'autant plus qu'en l'état de la recherche, l'armature urbaine des territoires gaulois étudiés n'est connue que de manière très incomplète (cf. *supra*, 1.1.1, **fig. 3**).

En ce qui concerne l'époque romaine, l'environnement des lieux de culte est globalement mieux documenté, en dépit des nombreux sites, en particulier en contexte rural, pour lesquels on ne peut définir avec précision la nature des aménagements reconnus à leurs abords. Dans tous les cas, les exemples analysés au cours des pages précé-

entes ont bien montré que l'étude d'un sanctuaire ne peut se réduire à celle du périmètre délimité par son enceinte, lorsqu'elle existe, mais qu'il est nécessaire d'étendre les recherches archéologiques à un cercle plus large, parfois sur plusieurs centaines de mètres – voire bien davantage pour les sanctuaires « isolés » –, pour tenter de comprendre la place de l'espace culturel au sein du paysage religieux antique.

Cependant, le rang institutionnel de ces sanctuaires, qu'ils soient en contexte de chef-lieu ou d'agglomération secondaire, ou qu'ils aient été établis dans les campagnes, ne peut être défini pour plus d'un exemple sur deux. En effet, très rares sont les cas pour lesquels des données épigraphiques – d'une manière générale peu nombreuses à l'échelle des cités prises en compte – permettent de trancher avec assurance en faveur d'un statut public ; quelques lieux de culte, clairement associés à des ensembles publics ou bien à des habitats ruraux, peuvent aussi être identifiés sans problème. En revanche, les réflexions engagées tout au long de ce chapitre ont montré qu'on ne peut souvent pas aboutir à une réponse définitive. La monumentalité des équipements, toute relative d'un site à l'autre, ou l'association avec d'autres espaces publics semblent toutefois être les indicateurs les plus fiables pour localiser les sanctuaires intégrés aux *sacra publica* des cités.

Dans les villes principales, dotées du statut de *caput civitatis*, les dieux protecteurs de la communauté civique peuplent leurs quartiers centraux, mais aussi leur périphérie, qu'ils soient installés dans le tissu urbain ou, pour d'imposants monuments, à l'extérieur de la trame dessinée par les rues. Les dimensions des aires sacrées et des temples qui s'y dressent sont souvent sans commune mesure avec celles des sanctuaires disséminés sur les territoires, à l'exception de quelques ensembles localisés dans d'importantes agglomérations secondaires. L'examen des équipements des multiples lieux de culte parsemant les chefs-lieux permet de différencier les principaux lieux de culte, accueillant sans doute les célébrations publiques, de sanctuaires plus modestes, vraisemblablement gérés par une association ou les membres d'un quartier. Au contraire, une telle distinction est plus difficile à réaliser en contexte d'agglomération secondaire, hormis une série de grands sanctuaires, relevant parfois d'importants complexes monumentaux, que l'on peut identifier à des espaces gérés par la cité. La détermination du statut des autres lieux sacrés, émaillant les différents quartiers ou bien formant l'unique espace à vocation religieuse d'un modeste habitat, pose davantage de problèmes, en l'absence de toute inscription pouvant fournir des indices sur leur mode de gestion.

En milieu rural, l'implantation au sein même ou en bordure d'un établissement privé permet d'identifier les lieux de culte construits et entretenus à titre privé par des propriétaires terriens, qu'ils aient été réservés à une fré-

quentation familiale ou domaniale, ou bien ouverts, en particulier lors de fêtes religieuses, aux habitants d'un territoire plus étendu. Il est plus hasardeux d'interpréter les sanctuaires isolés, à l'exception des sites les plus modestes, sans doute privés. De fait, toute une gamme d'espaces cultuels de dimensions moyennes à grandes, pourvus d'un unique temple de plan centré et qui sont plus ou moins isolés dans les campagnes, pourrait aussi bien correspondre à de petits sanctuaires publics dispersés sur le territoire – et pour lesquels les évergètes n'auraient pas accordé autant d'attention qu'aux sites urbains – que d'importants lieux fréquentés avant tout par des communautés rurales et gérés par un ou par plusieurs propriétaires résidant dans les environs. Il faut effectivement admettre que les données recueillies sont insuffisantes pour déterminer l'identité des individus qui financent l'édification de ces sanctuaires ruraux, pourtant identifiés en grand nombre : s'agit-il uniquement des notables qui font bâtir pour les dieux une ou plusieurs résidences sur leurs domaines, afin d'assurer la protection symbolique de ces derniers, tout en faisant preuve de générosité envers les travailleurs répartis sur leur terres, qui peuvent ainsi les fréquenter quotidiennement ? L'hypothèse de communautés rurales indépendantes, dont les revenus seraient suffisants pour payer la construction d'un temple, implanté dans leur hameau ou à la jonction de plusieurs propriétés dispersées, et célébrer le culte d'une divinité à titre privé, peut aussi être émise dans plusieurs cas.

D'un point de vue général, les sanctuaires dont le caractère monumental est particulièrement marqué semblent donc avoir été bâtis de façon préférentielle en contexte d'habitat aggloméré – chef-lieu de cité ou autre habitat dépourvu de ce statut, mais souvent de grande ampleur. Il est alors légitime de s'interroger sur l'environnement immédiat des monuments qui paraissent avoir été isolés ou n'avoir intégré que de modestes agglomérations, tels ceux de Berthouville, d'Aubigné-Racan, de Neuville-sur-Sarthe, de Douarnenez ou encore de Méréville. La caractérisation des quelques bâtiments qui les environnent parfois pose problème, puisqu'on ne sait, dans ces cas comme dans d'autres, s'il faut considérer que le sanctuaire est doté de dépendances qui auraient été bâties à proximité immédiate ou bien s'il est lui-même rattaché à un habitat plus ou moins vaste, que l'on peine encore à identifier. Leur mise à l'écart des principaux centres urbains est-elle réelle ou bien constitue-t-elle plutôt le reflet de recherches archéologiques encore peu développées dans leurs environs proches ? Dans tous les cas, l'attention devra être portée, au cours de prochaines investigations, sur les abords de ces ensembles sans doute publics qui, s'ils étaient bien isolés de tout habitat pérenne, étaient sans doute complétés par

des structures d'accueil destinées au logement des dévots lors des fêtes religieuses, déployées dans leurs environs proches ou bien regroupées dans une agglomération située à quelques kilomètres. En tout état de cause, les habitats associés aux lieux de culte sont protéiformes, depuis le hameau jusqu'à la ville dont la parure monumentale rivalise avec celle des capitales de cités. Aussi, il faut sans doute envisager, en particulier dans les cités les plus modestes, l'existence d'agglomérations secondaires pourvues d'un ou de deux monuments en pierre et de quartiers majoritairement construits en terre et en bois, dont les vestiges sont plus difficiles à détecter.

Qu'ils soient intégrés aux villes, à de modestes agglomérations ou aux territoires ruraux, les sanctuaires s'inscrivent dans des espaces vécus et fréquentés par les hommes et leur fondation accompagne le développement des habitats et des domaines agricoles. Même les espaces cultuels les plus marginaux, occupant un îlot rocheux ou le sommet d'une colline, sont d'ailleurs implantés à plusieurs centaines de mètres d'un ou de plusieurs établissements ruraux – bien qu'on ne puisse établir de façon certaine un lien entre les habitants de ces derniers et les visiteurs des aires sacrées voisines. Le mobilier qui a été accumulé au fil des pratiques religieuses est parfois tout aussi abondant, pour ces exemples, qu'au sein d'autres lieux de culte directement rattachés à un habitat. Au demeurant, les sanctuaires associés aux sources investies par les dieux et les déesses relèvent souvent de la parure monumentale des agglomérations.

Par ailleurs, l'examen des offrandes qui ont été introduites dans les aires sacrées des agglomérations et des campagnes témoignent de pratiques similaires, bien que certains types d'objets apparaissent plus fréquemment dans des contextes particuliers, telles les figurines en terre cuite – dont la signification est encore discutée –, qui semblent surtout avoir été déposées dans les lieux de culte ruraux, ou encore les ex-voto anatomiques, découverts dans plusieurs sanctuaires des eaux, bien qu'ils ne soient pas exclusifs à ces sites. Quant aux divinités honorées, leur identité n'est connue que pour un nombre trop limité de sanctuaires et on ne peut donc que rarement déterminer les personnages divins choisis par telle ou telle communauté, qu'elle soit établie en ville ou dans les campagnes.

Les divers exemples évoqués ont bien montré que le paysage religieux n'est pas figé, mais qu'il évolue en contrepoint des réseaux d'habitats groupés et dispersés propres à chaque cité. L'analyse des sanctuaires, dont le cadre spatial, le mobilier et l'environnement ont été examinés au cours des trois chapitres précédents, peut à présent être intégrée à une réflexion plus large sur l'évolution des cités et de leur armature religieuse, du second âge du Fer à l'abandon des derniers lieux de culte.

**PARTIE III - DE LA NAISSANCE À
LA FIN DES DIEUX : L'ÉVOLUTION DU
PAYSAGE RELIGIEUX ENTRE ÂGE DU FER
ET ANTIQUITÉ TARDIVE**

Chapitre 6 - De l'âge du Fer à l'époque romaine : aux origines des sanctuaires

« La question [...] n'est pas de décider une fois pour toutes s'il y a eu « rupture » ou « continuité » généralisée dans les lieux, les pratiques et l'architecture culturelles, mais bien d'essayer de cerner les places respectives de l'une et de l'autre dans l'histoire de chaque sanctuaire, de chaque culte, et d'en comprendre les implications pour l'histoire de la société. »

Fr. de Polignac, 1996, p. 46

Les composantes du paysage religieux des cités d'époque romaine du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise n'ont pas été déployées sur un terrain vierge : les lieux de culte ont été fondés sur des territoires déjà dotés, depuis plusieurs décennies voire plusieurs siècles, d'espaces partagés entre les dieux et les hommes. L'analyse des niveaux sous-jacents aux sanctuaires d'époque romaine révèle d'ailleurs qu'au moins dix d'entre eux, auxquels s'ajoutent onze autres cas plus hypothétiques, ont été aménagés à l'emplacement ou en bordure d'un ancien lieu de rituels laténiens (**fig. 425**). Pour autant, un examen critique des antécédents des espaces culturels d'époque romaine démontre que ces derniers, lorsqu'ils succèdent à une occupation protohistorique – ce qui est le cas pour au moins cinquante-et-un sites, soit 18 % du corpus –, ne recouvrent pas toujours les vestiges d'un sanctuaire plus ancien : d'autres lieux de culte ont été indubitablement construits à l'emplacement d'un habitat déserté (dont deux *oppida* et quelques établissements ruraux, qui laissent parfois place à un autre habitat durant l'époque romaine) ou d'une nécropole protohistorique (pour six sanctuaires).

En revanche, les données sont insuffisantes pour qualifier avec toute la précision requise la nature de l'occupation laténienne, antérieure ou peut-être de peu postérieure à la guerre des Gaules, qui a précédé l'édification de douze sanctuaires de la période romaine. Ainsi, la collecte de tessons de céramique de La Tène finale, lors de ramassages de surface à Toury²²²³ (**S.126**) et à Panzoult²²²⁴ (**S.242**), ou de la fouille des niveaux qu'entaillent les fondations du temple de Pouillé²²²⁵ (**S.243**), indique sans plus de détails que ces sites étaient déjà fréquentés avant le Haut-Empire. À Oisseau-le-Petit²²²⁶ (la Cordellerie, **S.21**), il est possible, mais non démontré, qu'un vaste enclos, identifié à partir

d'images aériennes, délimité par un fossé au tracé curviligne et manifestement antérieur au temple maçonné, soit lié à une occupation préromaine du site : y ont été recueillis, en prospection pédestre, des tessons attribués à La Tène finale ou encore une pointe de lance en fer, dont la datation n'est pas assurée. Au sein de cette même agglomération secondaire, sur le site de Champ Vérette (**S.22**), ainsi qu'à Épiais-Rhus (**S.257**), deux autres sanctuaires du Haut-Empire ont été bâtis à l'emplacement d'une occupation plus ancienne, circonscrite par des fossés, dont le remplissage, étudié au cours de sondages, a livré du mobilier protohistorique – des tessons, des ossements de faune et des fragments d'architectures brûlées en terre et en bois dans le premier cas²²²⁷ et de la céramique de La Tène finale, des moules et des restes fauniques, dans le second²²²⁸. Mentionnons aussi la découverte, en situation résiduelle, de tessons de céramique estampée à Douarnenez (**S.170**) : les formes et les décors des vases sont caractéristiques d'une période s'étirant de la fin du V^e s. à la fin du III^e s. ou au début du II^e s. av. n. è., alors que les plus anciennes structures reconnues sur le site, peut-être liées à un premier état du sanctuaire et correspondant à trois grands trous de poteau alignés, ne semblent pas avoir été détruites avant le courant – et probablement la seconde moitié – du I^{er} s. av. n. è., si l'on se fie à une datation radiocarbone et à la découverte d'un petit billon armoricain dans les niveaux qui les scellent²²²⁹.

Évoquons enfin quatre derniers sites, étudiés dans le cadre de fouilles plus étendues et qui ont livré les témoins d'une occupation laténienne structurée (**fig. 426**), sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'un premier lieu de culte ou plutôt, ce qui semble probable en raison de l'absence de mobiliers particuliers, d'un habitat. Un ensemble de fossés, de fosses et de trous de poteau ont ainsi été mis en évidence à Guérande (**S.166**, ph. 1), en association avec des restes fauniques brûlés et de la céramique de La Tène finale, à l'emplacement où sera fondé, à la fin du I^{er} s. av. n. è. ou au

2223. Ferdière *et al.*, 2015.

2224. Les 1 870 monnaies, en grande partie de facture gauloise, qui en proviennent, ont pu avoir été introduites au tout début du Haut-Empire, d'autant plus que plusieurs d'entre elles ont été volontairement dégradées (Troubady *et al.*, 2019, p. 272-277 ; cf. *supra*, 4.2.3.1).

2225. Bourgeois, 1979, p. 153.

2226. Birée, 1998 ; Leroux, 1999 ; Cl. Lambert, J. Rioufreyt et J.-Ph. Bouvet *in* Bouvet (dir.), 2001, p. 378.

2227. Tikonoff, 1993, p. 8-9.

2228. Simon, Lemoine, 1972, p. 72-74.

2229. Clément *et al.*, 1987, p. 35 ; Cabanillas de la Torre, 2015, p. 798-802.

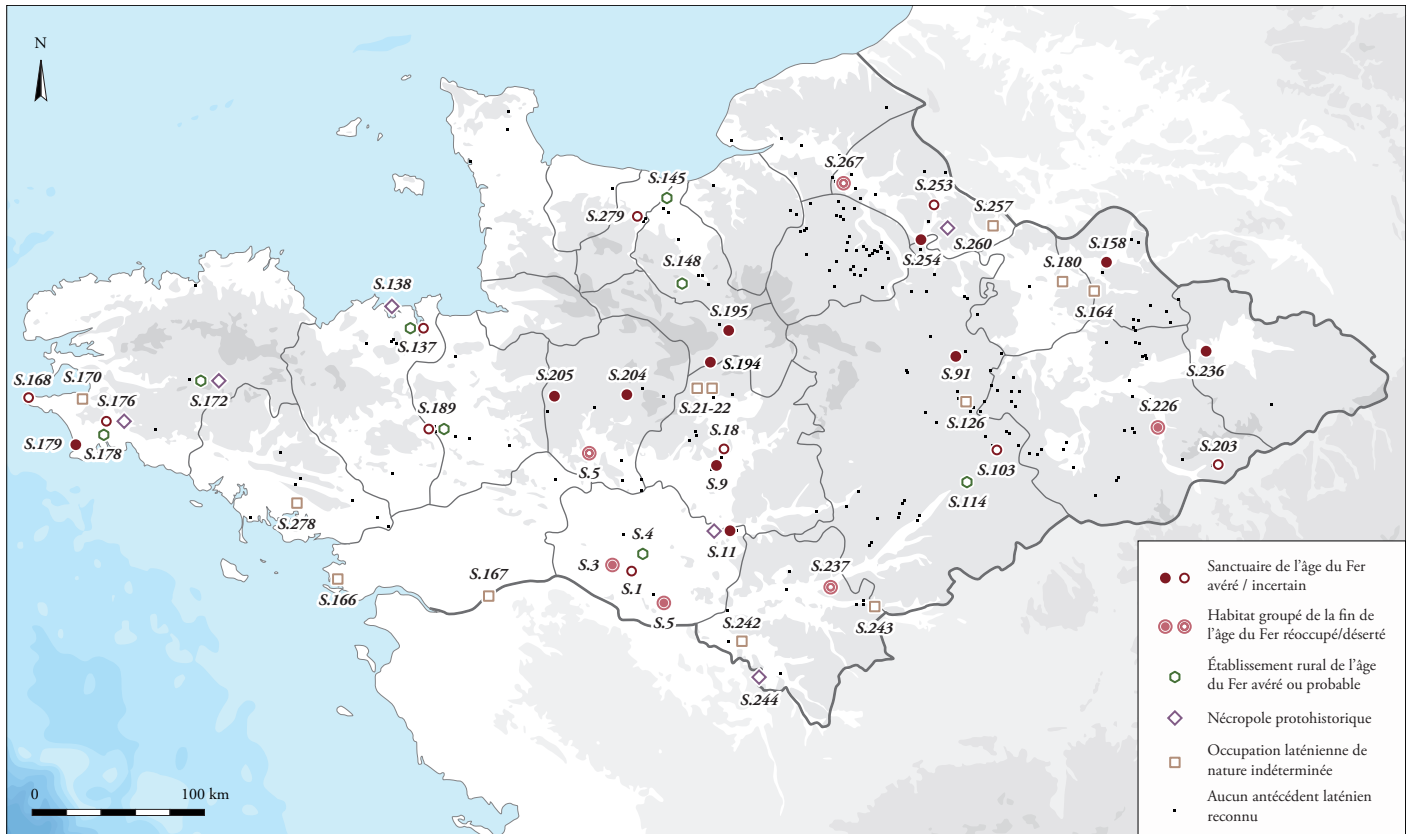


Fig. 425 : antécédents de l'âge du Fer des sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.

début du I^{er} s. de n. è. et près d'une vraisemblable agglomération secondaire, un temple de plan quadrangulaire²²³⁰. À Mauves-sur-Loire²²³¹ (S.167), c'est une concentration d'une trentaine de trous de poteau, peut-être contemporaine d'une couche d'argile charbonneuse contenant des débris de céramique de La Tène ancienne, voire du premier âge du Fer, et de La Tène finale, qui témoigne d'une première structuration des lieux. Les aménagements gaulois observés à Vannes²²³² (S.279, ph. 1), associés à de la céramique datée entre la fin du IV^e s. ou le III^e s. et le I^{er} s. av. n. è. et à un fragment de bracelet en verre, se répartissent sur plus d'une cinquantaine de mètres de long ; les tranchées de fondation de palissades, les fosses et les trous de poteau découverts ont probablement été creusés au cours de différentes étapes, dont l'ordre n'a pu être déterminé, tandis que l'extension totale du site n'est pas connue. Enfin, à Chelles²²³³ (S.180, ph. 1), un fossé, suivi sur une longueur de plus de 40 m, circonscrit un vraisemblable enclos, au sein ou en périphérie duquel existent plusieurs bâtiments sur poteaux et des fosses, dont l'une recèle de nombreux débris de céramiques, ainsi que des restes de porcs et de chiens, pour partie en connexion anatomique ; le site est occupé à partir du milieu du I^{er} s. av. n. è. et prend place en

bordure méridionale d'un habitat groupé naissant.

Pour ces divers exemples, si l'occupation du site entre le second âge du Fer et l'époque romaine a pu avoir été ininterrompue, on ne peut définir les raisons qui ont motivé la fondation d'un lieu de culte dès le début du Haut-Empire à l'emplacement d'un site plus ancien, qu'il s'agisse d'un habitat ou, éventuellement, d'un premier sanctuaire. L'analyse critique des origines d'une trentaine de sanctuaires mieux documentés est cependant riche en enseignements : elle révèle que différents facteurs ont sans doute contribué à leur émergence ou à leur réaménagement dès les décennies qui ont suivi la conquête césarienne, marquant ainsi la volonté des nouvelles communautés intégrées à l'Empire romain de créer un lien avec le passé. Après avoir procédé à l'identification et à la caractérisation des sanctuaires préromains, afin de dresser un état des lieux du paysage religieux antérieur à la guerre des Gaules, il faudra s'interroger sur les raisons qui ont conduit à conserver et à transformer, entre celle-ci et les premiers temps de l'époque impériale, une grande partie des sanctuaires préexistants. D'autres espaces aménagés par l'homme au cours de la Protohistoire, qui ont laissé une empreinte durable dans les paysages et dans les mémoires²²³⁴ – en particulier d'anciens habitats et des espaces funéraires monumentaux – et qui seront investis par un lieu de culte durant l'époque romaine, seront

2230. Pirault *et al.*, 1996, p. 9-20 et p. 33-37 ; Pirault, 2010, p. 61-63.

2231. J.-Ph. Bouvet et A. Levillayer, *in* Monteil *et al.*, 2009, p. 159-162 et p. 173-176.

2232. Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 6-8 et p. 18-27 ; vol. 2, p. 6-7.

2233. Charamond, 1998 ; Chr. Charamond, *in* Griffisch *et al.*, 2008, p. 424 ; Chr. Charamond, *in* collectif, 2011, p. 46.

2234. Pour la notion de mémoire collective et de lieux de mémoire dans les sociétés antiques et, en particulier, des Gaules celtiques puis romaines, cf. Golosetti, 2019b.

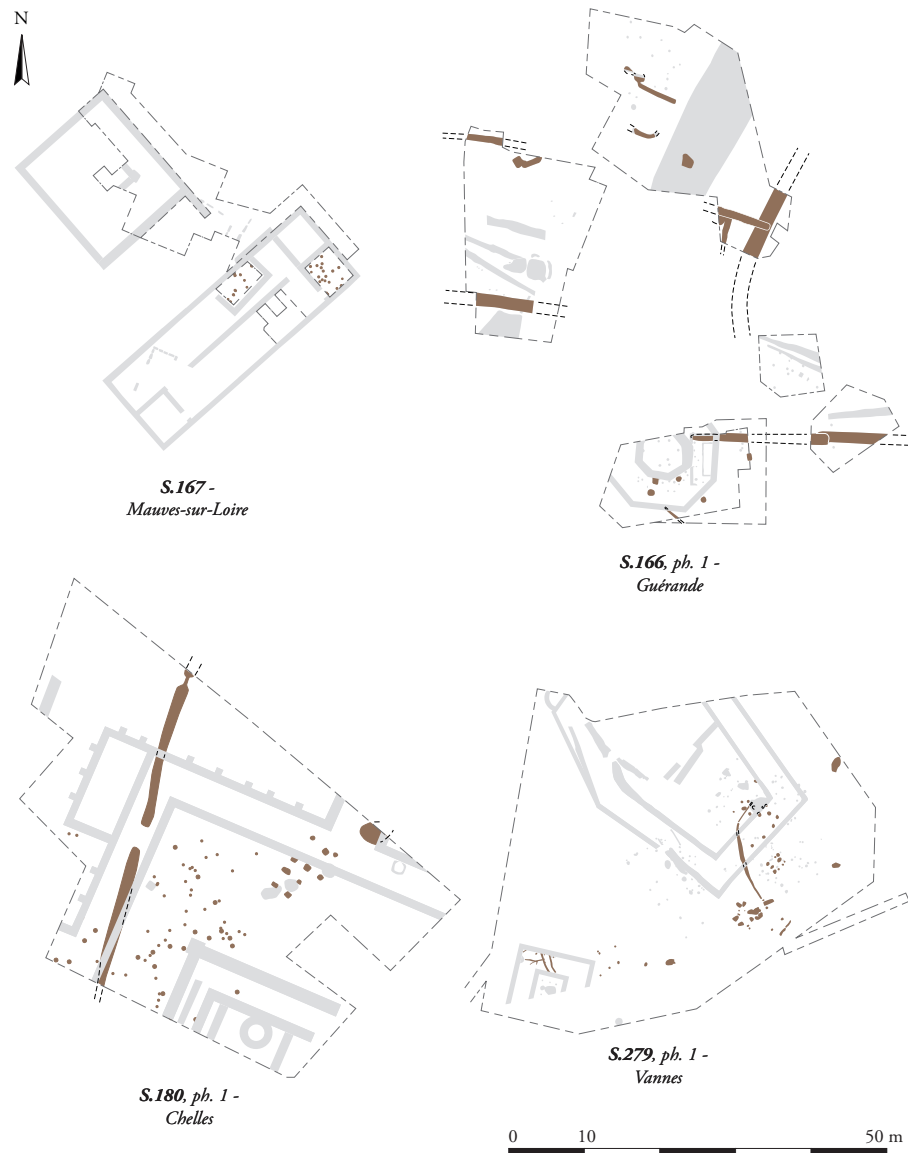


Fig. 426 : occupations laténiennes de nature indéterminée, auxquelles ont succédé la construction d'un sanctuaire au début du Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

ensuite examinés dans une deuxième partie.

6.1. Des espaces culturels aux racines gauloises, entre rupture et continuité

6.1.1. Identifier les sanctuaires du second âge du Fer dans le nord-ouest de Celtique : bilan critique des données

Les sites à vocation religieuse du second âge du Fer, évoqués à plusieurs reprises au cours des trois chapitres précédents, sont généralement caractérisés par un état de conservation médiocre, résultant souvent des destructions opérées au cours de réaménagements plus récents – en particulier pour ceux qui ont été réoccupés par un sanctuaire durant l'époque romaine. Cependant, la découverte d'un grand nombre d'objets, caractéristiques de pratiques rituelles réalisées dans un cadre communautaire, permet d'identifier sans problème quatorze espaces cérémoniels

laténiens²²³⁵ (fig. 427), que leur cadre architectural soit renseigné ou non. Sur ces sites, les dépôts de pièces d'équipement militaire, de parures ou de monnaies, probables offrandes rejetées en quantité plus ou moins importantes, ou encore l'accumulation de tessons de céramiques ou de restes fauniques évoquant le partage de repas ou la consommation collective de vin, confirment l'existence d'espaces qui étaient exclusivement ou en partie réservés à des pratiques rituelles (cf. *supra*, 2.1.2 et 4.3.2.1 et *infra*, 6.1.2).

Au contraire, il est nécessaire de revenir sur douze cas moins assurés, en partie décrits ou simplement signalés, au cours des deux dernières décennies, dans le cadre de plusieurs synthèses régionales²²³⁶. Les incertitudes portent

2235. À onze sites ayant aussi accueilli un sanctuaire durant l'époque romaine, s'ajoutent les deux enclos de Saumeray (Eure-et-Loir ; Hamon, Lejars, 2002) et, probablement, celui de Balloy (Seine-et-Marne ; Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425), abandonnés avant la conquête romaine et pour lesquels l'hypothèse religieuse semble plausible.

2236. Gomez de Soto, Lejars, 1991 ; Bouvet *et al.*, 2003 ; Bossard *et al.*, 2016, p. 42-45. Le site du Moulin à Vent à Montchevreil (Orne), identifié à la suite de ramassages de surface qui ont livré, entre autres,

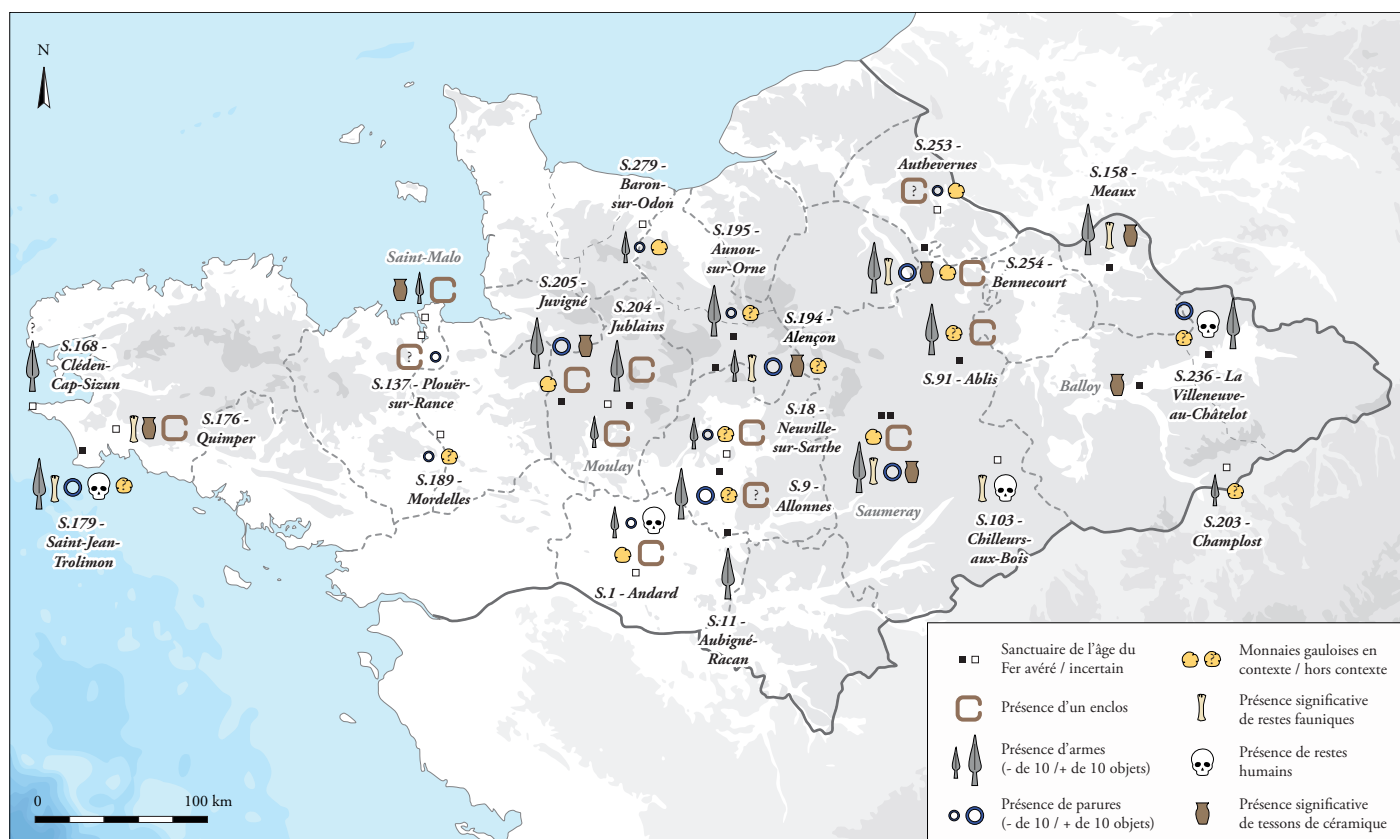


Fig. 427 : principales caractéristiques des sanctuaires gaulois avérés ou possibles. Réal. S. Bossard.

notamment sur deux sites qui n'ont pas connu de réoccupation durant la période romaine, puisqu'ils ont été abandonnés dans le courant ou à la fin du second âge du Fer. Les doutes émis au sujet du possible sanctuaire enclos de Moulay²²³⁷, en Mayenne, ont déjà été évoqués *supra* (5.1.1). Rappelons qu'en l'état des connaissances, on ne peut affirmer que les quelques armes métalliques qui y ont été exhumées ont bien été exposées puis enfouies dans une enceinte exclusivement dévolue aux pratiques religieuses, puisque les structures, arasées, ne sont associées à aucun autre objet caractéristique et que de tels dépôts sont aussi attestés en contexte domestique ou funéraire.

Par ailleurs, l'établissement rural des Sept-Perthuis à Saint-Malo²²³⁸ (Ille-et-Vilaine) est considéré, depuis sa fouille en 1989-1990, comme un probable sanctuaire gaulois ; il figurerait parmi les rares exemples de l'ouest de la France dont le plan peut être restitué dans son intégralité. L'interprétation culturelle repose avant tout sur la présence, au centre d'un enclos polygonal délimité successivement par des fossés et par une palissade, d'un ensemble complexe de fosses creusées en plusieurs étapes, évoquant

l'« autel creux » de Gournay-sur-Aronde (Oise) ou d'autres enceintes à vocation religieuse du nord de la France, ainsi que sur la découverte, parmi un mobilier peu varié – céramique, restes fauniques, quelques objets lithiques et métalliques –, d'un fragment d'épée ployée²²³⁹. Le site est probablement fondé au cours de La Tène finale et est occupé jusqu'à la fin du second âge du Fer, voire jusqu'aux premières décennies du I^{er} s. de n. è., comme le suggèrent le comblement tardif d'un puits et quelques objets épars datés de cette période. Or ses dimensions réduites (environ 700 m² puis 1 800 m²) comme ses équipements sont tout à fait comparables (fig. 428) à ceux d'un modeste établissement rural récemment fouillé à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), soit à seulement 4 km des Sept-Perthuis²²⁴⁰. Occupée entre la fin du III^e s. et la première moitié du I^{er} s. av. n. è., cette exploitation agricole a d'abord été circonscrite par une double enceinte de plan pentagonal, qui abrite, comme à Saint-Malo, une grande cuvette ; d'importantes dépressions similaires ont aussi été observées au cœur de plusieurs établissements ruraux de la Plaine de Caen, où elles pourraient constituer des mares, des espaces de stabulation pour le bétail, des fosses à fumier ou encore des carrières²²⁴¹. Ainsi, bien que la configuration des enclos successifs de Saint-Malo évoque celle du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) ou de celui, plus incertain (cf. *infra*), de

plusieurs armes de facture laténienne et des dizaines de parures et de monnaies de la période gauloise et du Haut-Empire (Leclerc, 2003), ne sera pas évoqué ici, puisqu'il n'a pas fait l'objet de fouilles et que ses aménagements et l'organisation des dépôts ne sont donc pas documentés ; il s'agit cependant d'un vraisemblable sanctuaire antique d'origine laténienne.

2237. Le Goff (dir.), 2015, vol. 2, p. 123-152 et vol. 4, p. 354-365 ; Le Goff, 2016, p. 130-131 et p. 136.

2238. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003 ; Bouvet *et al.*, 2003, p. 78-79.

2239. Bizien-Jaglin, Lejars, 2003, p. 136-139.

2240. Hamon (dir.), 2014.

2241. Jahier, Vauterin, 2011, p. 125-127.

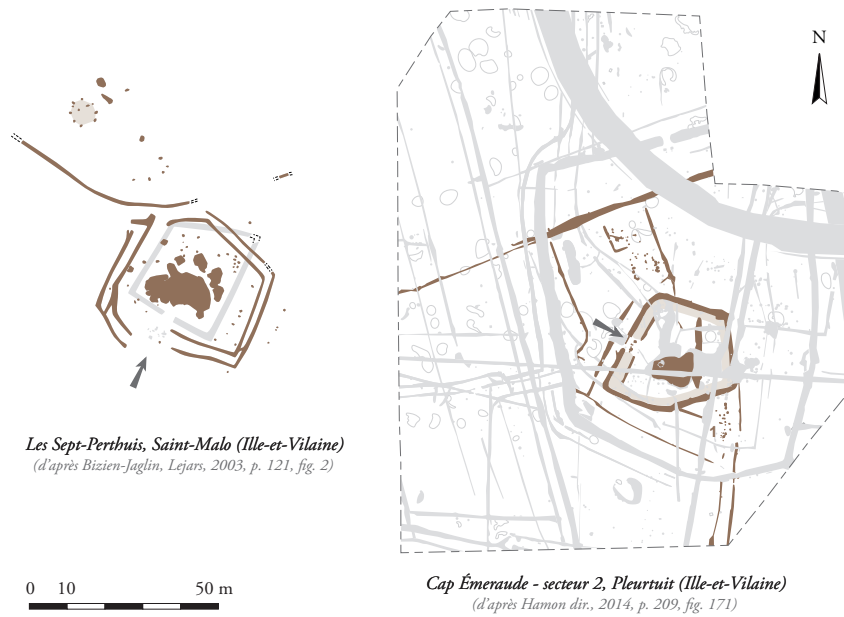


Fig. 428 : vestiges comparés de l'hypothétique sanctuaire de Saint-Malo et d'un établissement rural laténien de Pleurtuit, distants de 4 km. Réal. S. Bossard.

Neuville-sur-Sarthe (cf. *supra*, 5.2.1), la prudence s'impose et l'hypothèse d'un petit établissement rural, ou d'un enclos réservé à des activités agro-pastorales, dépendant d'un habitat plus vaste, doit être considérée avec sérieux.

En ce qui concerne les occupations laténiennes auxquelles succède, durant le Haut-Empire, un lieu de culte avéré, la mise au jour d'objets particuliers, notamment d'armes métalliques, permet parfois d'envisager que le site était fréquenté dans le cadre de pratiques rituelles dès le second âge du Fer. Toutefois, le contexte de découverte de ces objets n'est pas toujours connu et leur identification même peut poser problème, invitant alors à la prudence. Ainsi, la vingtaine d'armes, au minimum (pointes de lances ou de javelots, fragment d'épée, possible umbo de bouclier), qui a été exhumée entre la fin du XIX^e s. et le milieu du XX^e s. sur le site de Trouguer à Cléden-Cap-Sizun²²⁴² (S.168) pourrait éventuellement y avoir été introduite au cours de dépôts réalisés au cours de la période gauloise, mais ces objets ne sont pas suffisamment caractéristiques pour être datés. De même, au Foulon d'Avrolles, sur la commune de Champlost²²⁴³ (S.203), le mobilier collecté en surface du site, qui n'a pas été fouillé, comprend, pour l'époque gauloise, de la céramique attribuée à un large intervalle, couvrant l'ensemble du second âge du Fer, un pied de fibule et un pendentif en alliage cuivreux, 75 monnaies et deux épées ployées en fer. Néanmoins, une partie de ces artefacts a pu avoir été déposée sur le site au cours de sa phase romaine, tandis que les armes pourraient éventuellement être issues de sépultures, une nécropole de l'âge du Fer ayant été repérée à proximité immédiate. Un fragment d'épée et de son fourreau décoré, daté du IV^e s. ou du III^e s. av. n. è., a aussi été mis au jour en 1962, hors stratigraphie, au cœur

du sanctuaire de Baron-sur-Odon²²⁴⁴ (S.279) ; l'exploration de ce site a permis d'identifier, dans le cadre de plusieurs sondages et à la base de la stratigraphie, un niveau de galets et d'argile noire, qui a livré environ 200 tessons de céramiques gauloises – datées largement entre la fin du premier âge du Fer et La Tène finale²²⁴⁵ –, une monnaie de bronze gauloise, une épingle en alliage cuivreux, des pierres calcaires brûlées, des charbons de bois et des nodules d'argile, probables débris de constructions de terre et de bois²²⁴⁶. Encore une fois, les arguments manquent pour certifier que le sanctuaire de l'époque romaine tire ses origines d'un lieu de rituels du second âge du Fer, mais cette éventualité ne peut être totalement écartée. La présence erratique d'objets laténiens particuliers, à Mordelles²²⁴⁷ (Sermon, S.189), invite également à considérer qu'un espace à vocation rituelle a pu exister, dès le second âge du Fer, à proximité d'un enclos qui, quant à lui, s'apparente à un habitat rural (cf. *infra*, 6.2.1) : un fragment de bracelet en verre du III^e s. av. n. è., une fibule, une pointe de javeline et une possible épée ployée ont été mis au jour lors des opérations archéologiques conduites entre 1985 et 1992 aux abords d'un temple du début du Haut-Empire.

Il n'est pas toujours évident de démontrer que les vestiges antérieurs aux temples d'époque romaine correspondent bien aux structures d'un premier lieu de culte, y compris lorsque les niveaux du second âge du Fer sont conservés et qu'ils ont été partiellement ou intégralement étudiés (fig. 429). À Andard (S.1, ph. 1), sur le site du foyer-logement, deux fossés parallèles, orientés est-ouest et peut-être contemporains, constituent les plus anciens aménagements identifiés, avec peut-être quelques trous de

2242. Galliou, 2015, 40-42 ; cf. *supra*, 4.2.3.3.

2243. Coutand, 2008, p. 18-19, p. 23-24, p. 41-42 et p. 51 ; Nouvel, 2010 ; Barral, Nouvel, 2012, p. 148-150.

2244. Bertin, 1974c ; Lejars, 2003.

2245. N. Boulogne, in Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016, p. 402-407.

2246. Bertin, 1977, p. 82.

2247. Batt, 1987, p. 8-9 et fig. 11 à 13 ; M. Batt, in Bouvet *et al.*, 2003, p. 98-99.

potéau. Leur comblement a livré un ensemble d'objets datés de La Tène finale : des tessons de céramique laténienne, une fibule de type Nauheim, un potin, trois fragments de calotte crânienne humaine et des morceaux de terre brûlée, recouvrant un clayonnage disparu²²⁴⁸. Si l'on ne peut déterminer avec certitude les activités qui ont généré de tels rejets, des sondages réalisés en 1985 et en 1986 sur le site de la maison commune de loisirs, à moins de 200 m au sud-ouest du temple du foyer-logement, ont conduit à la mise au jour de divers vestiges gaulois et d'époque romaine, qui pourraient aussi relever d'un sanctuaire, à tout le moins pour l'âge du Fer. De fait, outre les substructions maçonnées ou en pierre sèche de bâtiments antiques, un fossé et quatre puits ont été reconnus. Ces derniers présentent un comblement inférieur daté de la fin de l'âge du Fer et un remplissage supérieur attribué au début du I^{er} s. de n. è. ; dans leur voisinage, ont été découverts trois fragments d'épées gauloises en fer mutilées – leur lame est pliée ou cassée –, trois pointes et un talon de lance²²⁴⁹. Les informations recueillies ne sont pas assez précises pour définir l'étendue du ou des sites consacrés aux pratiques rituelles durant l'époque gauloise ; il est possible que l'agglomération secondaire antique succède à un habitat groupé laténien²²⁵⁰, qui serait pourvu d'un ou de plusieurs sanctuaires, reconstruits ou non, voire déplacés à partir de l'époque augustéenne.

Certains enclos datés de La Tène finale, détruits au début de l'époque romaine pour laisser place à une nouvelle aire sacrée, à Neuville-sur-Sarthe (S.18) et à Quimper (S.176, ph. 1), ont aussi pu abriter des activités religieuses, mais l'absence ou la rareté des dépôts pouvant être assimilés à des offrandes interdit toute conclusion définitive. Dans le premier cas²²⁵¹, le sanctuaire aménagé autour du changement d'ère (phase 2) succède *a priori* sans interruption à une série d'enclos emboîtés, contemporains ou successifs, qui ont pu avoir cerné le ou les premiers états de l'aire sacrée (cf. *supra*, fig. 361 et 402). Toutefois, peu d'objets – des tessons de céramique, des fragments d'un possible orle de bouclier, d'un couteau et d'un bracelet métallique – proviennent du remplissage de leurs fossés. À Quimper²²⁵² (S.176, ph. 1), deux enclos fossoyés successifs sont antérieurs à la création d'un troisième, dont l'orientation diffère, qui est associé à un mobilier varié, daté des premières décennies du I^{er} s. de n. è. et caractéristique de pratiques religieuses. L'un des fossés qui matérialise les limites des premiers enclos a servi de réceptacle à un important dépôt de céramiques daté de La Tène finale : quarante vases complets, petits pots et jattes, ainsi que cent autres récipients



Fig. 429 : vestiges de trois possibles sanctuaires gaulois.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

2248. Delestre, 1983.

2249. Delestre, 1986.

2250. Monteil, 2012, vol. II, p. 230-231.

2251. Guillier (dir.), 2020.

2252. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 311-319.

fragmentaires ont pu être dénombrés (cf. *supra*, 4.2.1.3). À quelques mètres à l'ouest de ces enclos, deux fosses qui en sont contemporaines ont été fouillées : l'une, de profil conique, est vide de tout mobilier, tandis que l'autre, cylindrique, contient des ossements de bovins, résultant de la sélection et de l'enfouissement de quartiers de viande, issus d'au moins huit individus. Ces dépôts particuliers de céramiques et de quartiers de viande ont incité J.-P. Le Bihan à considérer ces enclos comme de premières enceintes à vocation rituelle, aménagées dès la fin de la période gauloise. Toutefois, si cette interprétation est séduisante, l'étroite surface fouillée ne permet pas d'affirmer avec certitude que la fonction des enclos est exclusivement liée à des pratiques rituelles ; ils pourraient aussi correspondre à des habitats au sein desquels de tels actes auraient été réalisés.

L'organisation du site des Mureaux à Authevernes²²⁵³, durant La Tène finale (S.253, ph. 1), est plus difficile à appréhender, puisque plusieurs trous de poteau, fossés et fosses relèvent vraisemblablement de différents états. Parmi les fosses, de morphologie et de dimensions variées, l'une (fosse 1406) se démarque des autres par la quantité de mobilier contenue dans son remplissage – 91 tessons, appartenant à un minimum de 8 vases de formes diverses, des ossements de faune, dont un membre de porc en connexion anatomique, 2 monnaies et 9 fibules, attribués à La Tène D1 ou D2. Une autre fosse, isolée à proximité d'un fossé repéré au nord-est du site, présente la particularité d'avoir livré deux fragments de voûte crânienne humaine. Ces éléments, somme toute peu nombreux, peuvent correspondre à de premiers dépôts rituels, mais on ne sait s'ils ont été enfouis au sein d'un habitat ou d'un sanctuaire.

Enfin, évoquons le dépôt particulier découvert à Chilleurs-aux-Bois, sur le site des Tirelles²²⁵⁴ (S.103, ph. 1), déjà décrit *supra* (4.2.1.3 et fig. 192). Les dépouilles de quatre animaux et d'un humain, datées au radiocarbone entre 382 et 174 av. n. è., ont été inhumées avec soin dans une longue fosse, creusée en bordure d'un fossé, dont le comblement semble toutefois plus tardif – la céramique qui en est issue a été attribuée à La Tène finale. Ce dernier délimite une vaste enceinte ou bien borde un chemin, tandis qu'une partie des fossés d'un double enclos quadrangulaire, long de 35 m, large de plus de 30 m et qui pourrait en être contemporain, a été mise en évidence à une quarantaine de mètres plus au sud. La fonction de cette enceinte n'a pu être déterminée, car aucune structure n'a pu y être associée, et on ignore si elle est liée ou non à la fosse voisine ; les arguments manquent pour y reconnaître un sanctuaire dès l'âge du Fer, alors qu'un temple est bien bâti dans ce secteur dès le début du Haut-Empire.

Ainsi, outre plusieurs ensembles du second âge du

Fer dont l'étude est restée trop partielle pour définir avec certitude leur nature, certaines occupations antérieures aux sanctuaires d'époque romaine n'ont livré que de rares mobiliers caractéristiques de dépôts à caractère rituel, ou bien un assemblage d'objets que l'on retrouve habituellement dans différents types de contextes. S'agit-il d'habitats, au sein desquels auraient pu être enfouis, dans le cadre de rites domestiques, quelques objets particuliers ? L'hypothèse semble probable dans plusieurs cas, d'autant plus que certains lieux de culte semblent bien avoir succédé à des habitats laténiens enclos (cf. *infra*, 6.2.1). Du reste, on ne peut totalement écarter l'éventualité de premiers sanctuaires dont les marqueurs les plus évidents seraient ici absents, ou n'auraient pas été conservés *in situ*. D'ailleurs, est-on en mesure d'identifier l'ensemble des sanctuaires de l'âge du Fer, ou bien ne perçoit-on que ceux qui ont livré certains types d'offrandes, en particulier des armes, des parures ou peut-être des monnaies ? Il est effectivement possible que la nature des mobiliers manipulés dans les sanctuaires gaulois ait varié en fonction des entités divines concernées, en plus d'avoir évolué au fil des siècles (cf. *supra*, 4.3.2.1).

En tout état de cause, l'examen des sites les mieux documentés et pour lesquels l'interprétation religieuse est admise – ou, du moins, semble plausible – autorise de plus amples réflexions sur la naissance des premiers lieux de rituels et leur évolution au cours du second âge du Fer.

6.1.2. L'évolution du paysage religieux des territoires du second âge du Fer

6.1.2.1. Dépôts anciens et premiers lieux de rituels (V^e s. – III^e s. av. n. è.)

Si la borne inférieure retenue pour notre étude, fixée au début du II^e s. av. n. è., coïncide, pour le territoire considéré, avec le développement des sanctuaires enclos (cf. *infra*, 6.1.2.2), des assemblages d'armes et de parures, plus anciens de quelques décennies ou de plusieurs siècles, témoignent vraisemblablement de premiers dépôts collectifs à caractère rituel, qui semblent avoir été dédiés à des puissances divines dont on ne sait quasiment rien. Ces objets ont été réunis et rejetés dans des espaces *a priori* peu aménagés, mais encore insuffisamment documentés, que l'on peut dès lors qualifier de sanctuaires ou de lieux de rituels, et qui ont pu apparaître dès le IV^e s., voire le V^e s. av. n. è., pour les exemples les plus précoces (cf. *supra*, 4.3.2.1 et fig. 279).

Il est cependant difficile de dater avec précision la formation de certains dépôts, constitués d'objets métalliques que l'on a retrouvés en position secondaire, dans des niveaux *a priori* plus tardifs – à Allonnes²²⁵⁵ (S.9) et,

2253. Doyen *et al.*, 2011 ; Michel *et al.*, 2014.

2254. Fournier, Detante, 2014 ; Fournier (dir.), 2016.

2255. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 297-306.

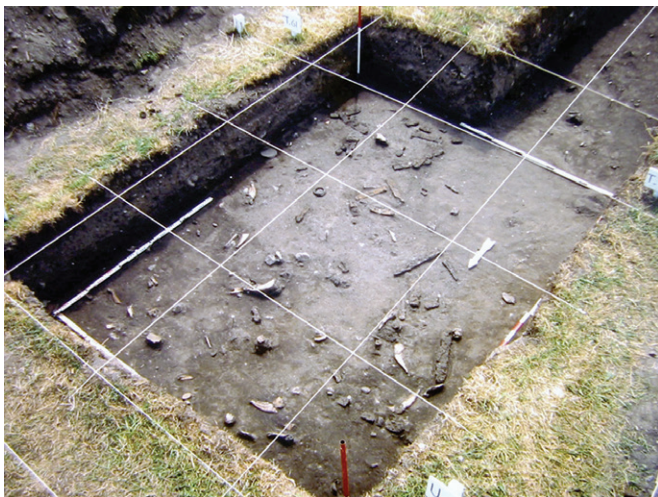


Fig. 430 : épandage de fragments d'objets laténiens, notamment d'armes métalliques, en cours de fouille dans une ancienne zone marécageuse à Aubigné-Racan (Sarthe ; S.11). Cl. Cl. Lambert, 1994, in Raux et al. (dir.), 2015, p. 47, fig. 19.

pour une partie du mobilier, à Meaux²²⁵⁶ (S.158) (cf. *supra*, 4.1.2.2 et 4.1.2.3) – ou bien qui ont été exhumés dans le courant du XIX^e s., sans que l'on ait pris soin de renseigner leur contexte stratigraphique, comme à Jublains (S.32) et à Saint-Jean-Trolimon²²⁵⁷ (S.179). En outre, d'autres artefacts métalliques, à Aunou-sur-Orne²²⁵⁸ (S.195) ou à La Ville-neuve-au-Châtelot²²⁵⁹ (S.236), relèvent de dépôts composés de mobiliers dont la chronologie s'inscrit dans un intervalle large de plusieurs siècles et témoignent donc, selon toute vraisemblance, d'une accumulation d'objets sur le long terme, avant un enfouissement définitif à l'issue de ce processus. Au contraire, les épandages de Meaux (S.158) et d'Aubigné-Racan²²⁶⁰ (S.11) rassemblent des artefacts fragmentaires, notamment en métal (fig. 430), dont la chronologie semble plus homogène, puisqu'elle est resserrée, tant pour la céramique que pour l'armement, autour de la fin du IV^e s. et du début du III^e s. av. n. è. pour le premier cas, et autour du second quart du III^e s. av. n. è. – du moins pour les pièces d'équipement militaire, tandis que la vaisselle en terre cuite est moins caractéristique – pour le deuxième.

Pour ces différents exemples, les éléments de fournement et, dans une moindre mesure, les parures et la céramique constituent généralement les principaux fossiles directeurs utiles pour établir la chronologie des sites. Il faut néanmoins rappeler que certains objets – telles des parures, des armes de qualité ou encore des pièces issues de chars – ont pu avoir été conservés sur plusieurs générations par les

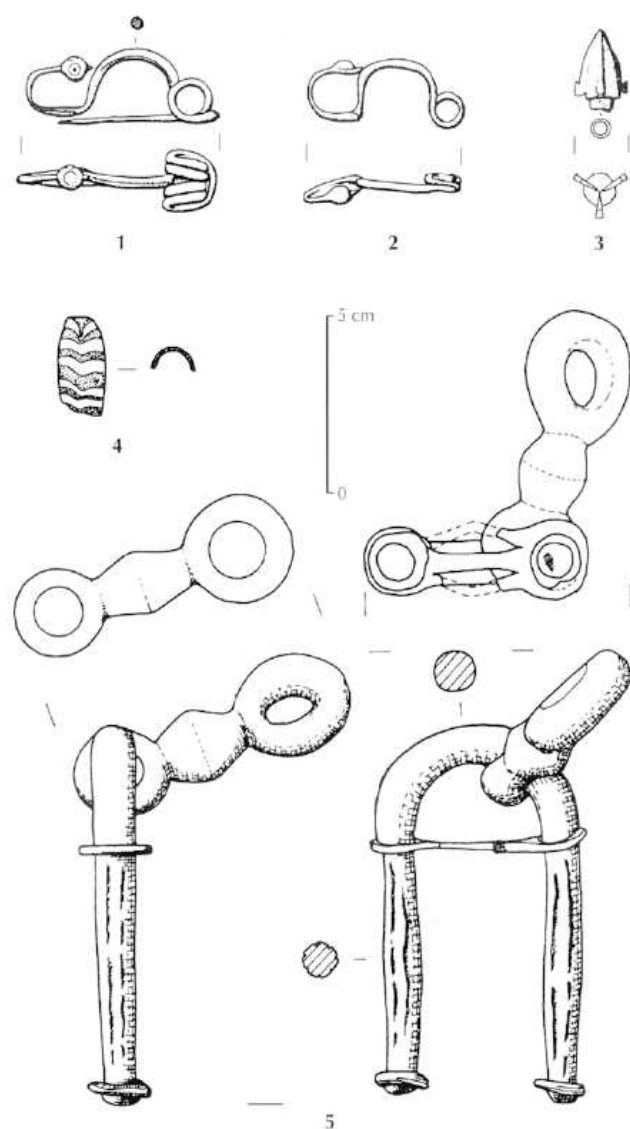


Fig. 431 : objets provenant du sanctuaire de la Forêt à Allonnes (Sarthe ; S.9), attribués à La Tène A (seconde moitié du V^e s. av. n. è.). 1 et 2 : fibules en alliage cuivreux ; 3 : pointe de flèche de type gréco-oriental en alliage cuivreux ; 4 : perle tubulaire (?) en verre ; 5 : piron à oeillet en fer. In Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 299, fig. 11.

membres d'une famille avant d'avoir été introduits dans un sanctuaire, de même qu'un guerrier qui a gardé le même équipement tout au long de sa vie a pu y déposer des armes produites une vingtaine ou une trentaine d'années auparavant. La découverte d'éléments épars, attribués à La Tène ancienne à Allonnes (fig. 431), à Saint-Jean-Trolimon et peut-être à Jublains, ne signe donc pas nécessairement une fréquentation précoce du site, dès le V^e s. ou le courant du IV^e s., d'autant plus que pour ces trois sites, le contexte de découverte des objets est inconnu ou n'apporte aucune information sur les circonstances de leur introduction ou de leur enfouissement (cf. *supra*, 4.3.2.1). S'il s'agit bien de dépôts particulièrement anciens²²⁶¹, il faudrait alors y voir une spécificité de l'ouest de la Celtique, puisque dans les autres régions de Gaule intérieure, de tels assemblages

2256. Magnan, 2006, p. 181-184 ; Marion *et al.*, 2019.

2257. S.32 : Lejars, 1997 ; S.179 : Duval, 1990 et Lejars, 2007, p. 278-279.

2258. Lejars, Pernet, 2007.

2259. Bataille, 2008.

2260. S.11 : Lejars *et al.*, 2001 ; S.158 : Magnan, 2006, p. 181-184 et Marion *et al.*, 2019.

2261. Lejars, 2007 ; 2019.

n'apparaissent généralement qu'à la fin du IV^e s. et surtout dans le courant du III^e s. av. n. è.²²⁶² En l'absence de données sur la structuration de ces sites et sur l'organisation des dépôts durant La Tène ancienne et moyenne, il semble davantage prudent de considérer que ces quelques objets anciens, s'ils n'ont pas été volontairement offerts pour leur caractère archaïque, aient pu provenir d'une nécropole (cf. *infra*) ou d'un habitat aristocratique antérieur au développement du sanctuaire, comme l'ont évoqué P. Aupert et K. Robin²²⁶³ au sujet du lieu de rituels enclos du Fâ à Barzan (Charente-Maritime), fondé dès la fin du VI^e s. ou le début du V^e s. av. n. è. et dont la nature avant le II^e s. av. n. è. est incertaine.

En tout état de cause, à Allonnes²²⁶⁴ et, dans une moindre mesure, à Saint-Jean-Trolimon²²⁶⁵ et à Jublains²²⁶⁶, le dépôt d'objets métalliques ne semble prendre de l'ampleur qu'à partir de la fin du IV^e s. et du début du III^e s., période à laquelle ont aussi été rattachées les armes et les céramiques laténiennes de Meaux²²⁶⁷, ainsi que les plus anciens éléments de fournement et parures de La Villeneuve-au-Châtelot²²⁶⁸ ; l'armement d'Aubigné-Racan²²⁶⁹ a vraisemblablement été produit au cours des décennies suivantes, de même que celui d'Aunou-sur-Orne²²⁷⁰. La composition de ces assemblages renvoie notamment à la sphère militaire (**fig. 432**), puisqu'ils sont avant tout composés de panoplies complètes ou incomplètes, dont seule une partie nous est généralement parvenue, en raison de tris opérés dès le second âge du Fer et, surtout, d'une fouille partielle des niveaux qui les recèlent (cf. *supra*, et 4.2.3.3, *l'armement gaulois* et 4.3.2.1). Cependant, il n'est guère aisé d'évaluer l'importance et la temporalité des dépôts, *a fortiori* lorsque les objets proviennent de couches ou d'épandages hétéroclites. Les armes de La Villeneuve-au-Châtelot qui ont été datées de La Tène B2 (au minimum 14 objets) ou C1 (51) sont peu nombreuses, en regard des phases suivantes, puisqu'elles n'ont manifestement appartenu qu'à une quinzaine ou à une vingtaine de panoplies – d'après le nombre de fourreaux identifiés –, pour une période s'étendant sur environ un siècle²²⁷¹. Doit-on y voir des objets progressivement accumulés sur le site ? À l'opposé, à Meaux et, dans une moindre mesure, à Aubigné-Racan, les pièces de fournement, fabriquées durant une ou deux générations, ont pu avoir été rassemblées en une seule occasion – à l'issue

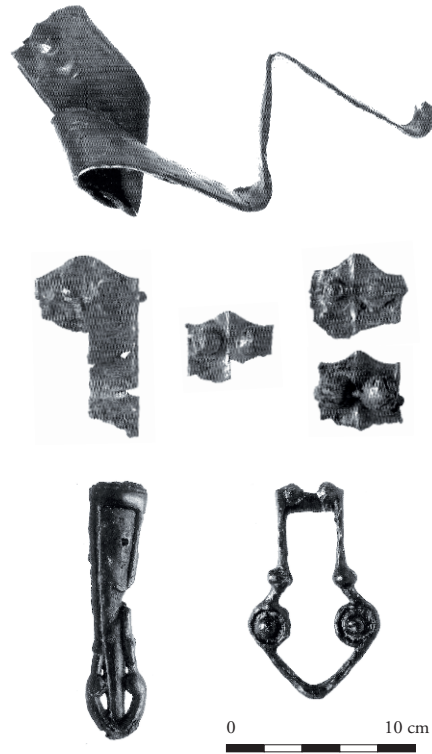


Fig. 432 : fourreaux fragmentaires de la fin du IV^e s. ou du début du III^e s. av. n. è., provenant du sanctuaire de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158, ph. 1). D'après Magnan, 2006, p. 183, fig. 8 et Marion et al., 2019, p. 392, fig. 2.

d'une bataille ? – ou, du moins, au cours d'une brève période. Sur ces deux sites, ce sont respectivement 25 et 8 fourreaux qui donnent une idée du nombre minimal de guerriers dont l'équipement a été prélevé et amassé au sein du lieu de rituels²²⁷².

Dès la fin du IV^e s. et le début du III^e s., les dépôts d'armes, dans l'ouest de la Celtique comme dans le reste de la Gaule intérieure²²⁷³, deviennent donc fréquents et s'inscrivent, du moins dans certains cas, dans des pratiques sans doute collectives, impliquant la participation d'une communauté plus ou moins importante de guerriers. De fait, sont parfois offerts les équipements de quelques dizaines d'individus, dont « le souvenir des faits d'armes et des exploits [...] est célébré dans les lieux de culte où sont conservées les armes des morts héroïques et consacrées celles des ennemis tués au combat »²²⁷⁴. L'identité des anciens propriétaires des armes n'est cependant pas connue et les données collectées sont insuffisantes pour déterminer les circonstances de leur introduction et de leur manipulation au sein des sanctuaires, où ces vraisemblables offrandes ont pu avoir été exposées un certain temps, avant d'être délibérément mutilées et mises au rebut (cf. *supra*, 4.2.3.3, *l'armement gaulois*). Les séquences rituelles, dont les acteurs et la plupart des gestes ne peuvent donc être resti-

2262. Arcelin, Brunaux, 2003 ; Poux, 2018 ; Demierre *et al.*, 2019.

2263. Aupert, Robin, 2015.

2264. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 299-302.

2265. Duval, 1990, p. 38 ; Lejars, 2007, p. 278-279.

2266. Lejars, 1997, p. 207.

2267. St. Marion et S. Lepetz, in Couturier (dir.), 2005, p. 83-129 ; Magnan, 2006, p. 181-184 ; Marion *et al.*, 2019.

2268. Bataille, 2008.

2269. Lejars *et al.*, 2001.

2270. Lejars, Pernet, 2007.

2271. Bataille, 2008, p. 129-130.

2272. Marion *et al.*, 2019 ; Lejars *et al.*, 2001.

2273. Arcelin, Brunaux, 2003, p. 245 ; Bataille, 2008, p. 154-170 ; Demierre *et al.*, 2019.

2274. K. Gruel, Th. Lejars, in Buchsenschutz (dir.), 2015, p. 285.

tués en l'état des connaissances, sont vraisemblablement encadrées par les membres d'une élite dont le pouvoir est fondé sur la puissance militaire – ou d'une classe sacerdotale naissante²²⁷⁵ ? –, dans une société où le fait guerrier est particulièrement valorisé, que ce soit dans les lieux de rituels communautaires ou dans le domaine funéraire²²⁷⁶. Dans les sanctuaires, les manifestations liées au monde de la guerre visent vraisemblablement « à affirmer la cohésion sociale et à renforcer le contrôle idéologique de l'élite sur une population qui dispose maintenant d'un accès plus important aux armes »²²⁷⁷.

Cependant, le domaine militaire n'est pas le seul à être représenté parmi les témoins matériels des rites pratiqués au sein des premiers espaces cérémoniels, puisque c'est aussi une vingtaine de fibules de La Tène B2 et C1 que l'on a recueillies à La Villeneuve-au-Châtelot²²⁷⁸, ou encore des déchets caractéristiques de repas – et peut-être de sacrifices d'animaux ? –, vraisemblablement consommés par plusieurs dizaines d'individus, à Meaux²²⁷⁹. La présence de céramique de la fin de La Tène ancienne et de La Tène moyenne a aussi été signalée, en position résiduelle dans des contextes plus récents, à Jublains²²⁸⁰. De même que pour les armes, peu d'informations peuvent être tirées de l'étude de ces catégories de mobilier à l'égard des gestes réalisés, du nombre d'individus concernés et de la périodicité des dépôts. À l'échelle du territoire étudié et avant le II^e s. av. n. è., les exemples bien documentés de parures et de reliefs alimentaires en contexte de sanctuaire sont encore rares et on ne peut déterminer la place précise de ces objets dans les pratiques rituelles. L'introduction de fibules – qui, lorsqu'elles sont associées à des armes, comme à La Villeneuve-au-Châtelot, peuvent aussi relever de l'équipement de guerriers²²⁸¹ – dès la fin du IV^e s. ou le courant du III^e s. est attestée dans d'autres sanctuaires de Gaule intérieure, où le fournement paraît avoir été absent à la même période, tel qu'à Fesques (Seine-Maritime) ou à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or)²²⁸². Quant à la part des pratiques alimentaires au sein des espaces cérémoniels les plus précoces, elle n'est documentée que par un nombre limité d'exemples – tels les dépôts de vases à Mirebeau-sur-Bèze²²⁸³, ou les restes fauniques et la céramique fragmentée de l'enclos circulaire de Ribemont-sur-Ancre²²⁸⁴ (Somme). Dans tous les cas, la déposition et l'entassement d'objets en grand nombre,

que ce soit des armes ou d'autres catégories de mobilier, sont caractéristiques des lieux de rituels, constituant vraisemblablement des espaces communs aux dieux et aux hommes²²⁸⁵.

L'interprétation des pratiques rituelles constitue donc un exercice délicat. De surcroît, pour l'ensemble des sites de la région considérée qui ont été fréquentés avant le tournant des III^e s. et II^e s. av. n. è., leur cadre architectural n'est pas renseigné. Lorsque les objets n'ont pas été mis au jour au sein de couches postérieures à l'âge du Fer, ils proviennent d'un ou de plusieurs épandages, manifestement dissociés de toute construction ou de tout enclos – à Meaux, La Villeneuve-au-Châtelot ou Aubigné-Racan. Pour autant, les fouilles menées sur ces sites n'ont pas été exhaustives et on ne peut exclure que les dépôts aient pris place au sein d'enceintes plus vastes, qui n'auraient pas reconnues (cf. *supra*, 3.1.1.4), ou que des constructions voisines en terre et en bois, dont les fondations ne seraient pas conservées, n'aient laissé aucune trace. Les objets résiduels, manipulés dans le cadre des rituels, ont aussi pu avoir été formés, sous la forme d'épandages, en périphérie d'un sanctuaire bâti, dont les structures n'auraient pas été localisées.

Quoi qu'il en soit, les espaces cérémoniels naissent avant les premières agglomérations, qui se multiplient à partir du début du II^e s. av. n. è. (cf. *supra*, 1.1.1). Leur environnement est cependant peu connu et, dans la majorité des cas, on ne peut donc pas déterminer leur place au sein du maillage des habitats ruraux, et notamment des résidences des élites qui ont pu contribuer à leur développement et encadrer les rites ; de même, aucun lien avec un site funéraire, dont la présence a aussi pu motiver leur implantation, n'a été mis en évidence. La zone de dépôts laténiens sondée dans la plaine de Cherré à Aubigné-Racan est cependant localisée à moins de 250 m au sud d'une nécropole tumulaire, aménagée entre la fin de l'âge du Bronze et le premier âge du Fer, mais le lien est bien incertain²²⁸⁶. La relation de proximité qu'entretient le lieu de rituels de La Villeneuve-au-Châtelot avec des espaces funéraires protohistoriques est encore moins étroite, puisque le site est établi à 600 m à l'ouest et à 700 m au nord de concentrations d'enclos ayant vraisemblablement abrité des sépultures, bien que deux autres sépultures à crémation de l'âge du Bronze – d'apparence plus modeste ? – aient été fouillées aux abords immédiats du sanctuaire laténien²²⁸⁷. En aucun cas, un espace cérémoniel de la fin de l'âge du Fer ne semble avoir été implanté au cœur même d'une nécropole protohistorique, à l'exemple du sanctuaire de Champagne à Nitry (Yonne), avoisinant un ensemble de sépultures de La Tène moyenne et un enclos carré laténien²²⁸⁸. La pré-

2275. Brunaux, 2016, p. 68-71.

2276. Brunaux, 2006, p. 99.

2277. Marion, 2004, p. 351.

2278. Bataille, 2008, p. 129-130.

2279. St. Marion et S. Lepetz, in Couturier (dir.), 2005, p. 83-97 et p. 123-129 ; cf. *supra*, 4.2.1.3.

2280. J.-Ph. Bouvet, in Aubin *et al.*, 1997, p. 222-240.

2281. Demierre *et al.*, 2019, p. 332.

2282. Bataille, 2008, p. 173-178 ; Demierre *et al.*, 2019, p. 333.

2283. Barral, Joly, 2012, p. 87.

2284. Fercoq du Leslay, 2017, p. 155-157.

2285. Van Andringa, 2019, p. 418-419.

2286. Bouvet *et al.*, 2001, p. 144-145 ; Remy, 2016, p. 51-53.

2287. Denajar, 2005, p. 621 ; Piette, 2018, p. 172.

2288. Barral, Nouvel, 2019, p. 53-54.

sence d'objets métalliques datés entre le VIII^e s. et le V^e s., à Allonnes et surtout à Saint-Jean-Trolimon (cf. *supra*), pourrait toutefois s'expliquer par la proximité de sépultures plus anciennes, bien que leurs structures n'aient pas été formellement identifiées. En ce qui concerne les autres sites, aucun établissement voisin ne semble avoir assuré un rôle particulier dans l'implantation du sanctuaire, mais, rappelons-le, leurs abords n'ont été que peu étudiés.

Au regard de ces éléments, il faut donc reconnaître que les vestiges des plus anciens sanctuaires, fondés vers la fin du IV^e s. ou le début du III^e s., voire dans le courant du IV^e s. ou dès la fin du V^e s. pour de rares sites, posent plusieurs problèmes d'interprétation, en partie liés à des lacunes documentaires et aux perturbations occasionnées par des aménagements plus récents. *A priori* peu nombreux, ces sites sont dispersés dans l'ensemble du territoire pris en considération ; leur identification repose avant tout sur la reconnaissance de dépôts métalliques, en particulier d'armes mutilées. La quantité plus ou moins importante de ces dernières trahit l'implication de guerriers, qui ont pu les rassembler seuls ou à titre collectif, de manière progressive, au fil des années, ou peut-être à l'issue de faits d'armes particuliers – comme l'évoque César, lorsqu'il mentionne les amoncellements (« cumulos ») érigés dans des lieux consacrés avec le butin récolté après une bataille, formant ce qui a parfois été qualifié de « trophées » par les archéologues²²⁸⁹. L'organisation spatiale des premiers lieux de rituels n'est pas connue ; les données disponibles sont insuffisantes pour affirmer qu'il s'agissait d'espaces peu ou pas aménagés, séparés ou non des terrains environnants par une clôture. Enfin, les raisons de l'émergence de ces espaces particuliers ne peuvent être définies et, si le rôle des élites guerrières semble avoir été prépondérant, les arguments manquent pour lier leur apparition, comme l'a proposé St. Fichtl, à la naissance des *civitates* gauloises²²⁹⁰. Certains d'entre eux, tels les sanctuaires de Meaux, de Jublains et d'Allonnes, sont certes implantés au cœur de ce qui deviendra les cités des Meldes et des Aulerques Diablintes et Cénomans à la fin de l'âge du Fer et durant l'époque romaine, mais on ne sait si ces sites, occupés durant plusieurs siècles – de manière manifestement discontinue à Meaux (cf. *infra*, 6.1.3) – et accueillant un lieu de culte monumental après le changement d'ère, avaient un rôle fédérateur dès le IV^e s. ou le III^e s. av. n. è. Il est toutefois probable que l'implantation de sanctuaires communautaires ait contribué à l'appropriation symbolique des territoires, en créant des lieux destinés spécifiquement au culte des divinités tutélaires de groupements humains²²⁹¹, mais on ignore tout

de l'identité des entités divines qui y ont vraisemblablement été honorées, ainsi que des formes sous lesquelles elles se manifestent dans leur périmètre.

6.1.2.2. Du début du II^e s. à la guerre des Gaules : l'affirmation des sanctuaires enclos

La documentation relative aux deux derniers siècles avant notre ère, alors que se développe l'armature urbaine des territoires gaulois, est plus étoffée : outre les sites déjà évoqués précédemment, dont une partie continue d'être occupée (cf. *infra*, 6.1.3), apparaissent six enclos abritant des activités rituelles, auxquels s'ajoutent d'autres cas plus hypothétiques.

La chronologie de ces installations cultuelles, dont la datation peut s'appuyer sur les mobiliers métalliques ou en verre – armement, parure – mais aussi sur des lots de céramiques et parfois sur des monnaies, révèle des rythmes de fondation variés (cf. *supra*, 4.3.2.1 et **fig. 279**). En effet, certains sites, tels ceux de Juvigné²²⁹² (**S.36**), d'Ablis²²⁹³ (**S.91**) et de Saumeray²²⁹⁴, sont fréquentés dès la fin du III^e s. ou le début du II^e s. av. n. è. ; à La Villeneuve-au-Châtelot²²⁹⁵ (**S.236**), l'essentiel du mobilier métallique (soit 173 armes et 34 parures) se rattache aussi à La Tène C2, soit la première moitié du II^e s. av. n. è. Les dépôts de Bennecourt²²⁹⁶ (**S.254**) et d'Alençon²²⁹⁷ (**S.194**) sont plus tardifs, car ils relèvent des dernières décennies du II^e s., alors que les amphores de l'enceinte de Balloy ont été attribuées au début du I^{er} s.²²⁹⁸ ; les quelques objets recueillis dans les plus anciens états des enclos de Neuville-sur-Sarthe (**S.18**) peuvent être datés, sans plus de précision, de La Tène finale²²⁹⁹.

Chacun des sites fondés au cours de ces deux siècles présente la particularité d'avoir été doté d'une enceinte de dimensions variables, marquant une séparation nette entre l'aire du sanctuaire et le monde profane (cf. *supra*, **fig. 77**) – de même que les limites de plusieurs lieux de cultes grecs et italiques sont clairement matérialisées²³⁰⁰. L'enclos, délimité par un fossé – et peut-être par une palissade à Jublains (**S.32**), bien que la datation de cet ouvrage puisse être plus récente (cf. *supra*, 3.1.1.1) –, est souvent de petite taille (à Bennecourt, Saumeray, Balloy ou Neuville-sur-Sarthe), enserrant tout au plus une ou quelques centaines de mètres carrés : l'espace interne ne devait alors permettre d'accueillir que quelques dizaines de visiteurs, peut-être davantage

2289. Brunaux, 2016, p. 335-342.

2290. Fichtl, 2012, p. 153-158.

2291. Brunaux, 2006, p. 99-100.

2292. Bossard *et al.*, 2016 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 ; Bossard, Dufay-Garel, 2019.

2293. Brutus, Leconte, 2014 ; Ginoux *et al.*, 2020.

2294. Hamon, Lejars, 2002.

2295. Bataille, 2008, p. 129-130.

2296. Bourgeois (dir.), 1999, p. 31-35.

2297. Pernet *et al.*, 2011.

2298. Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425.

2299. Guillier (dir.), 2020, p. 36-46.

2300. Brunaux, 2006, p. 100.

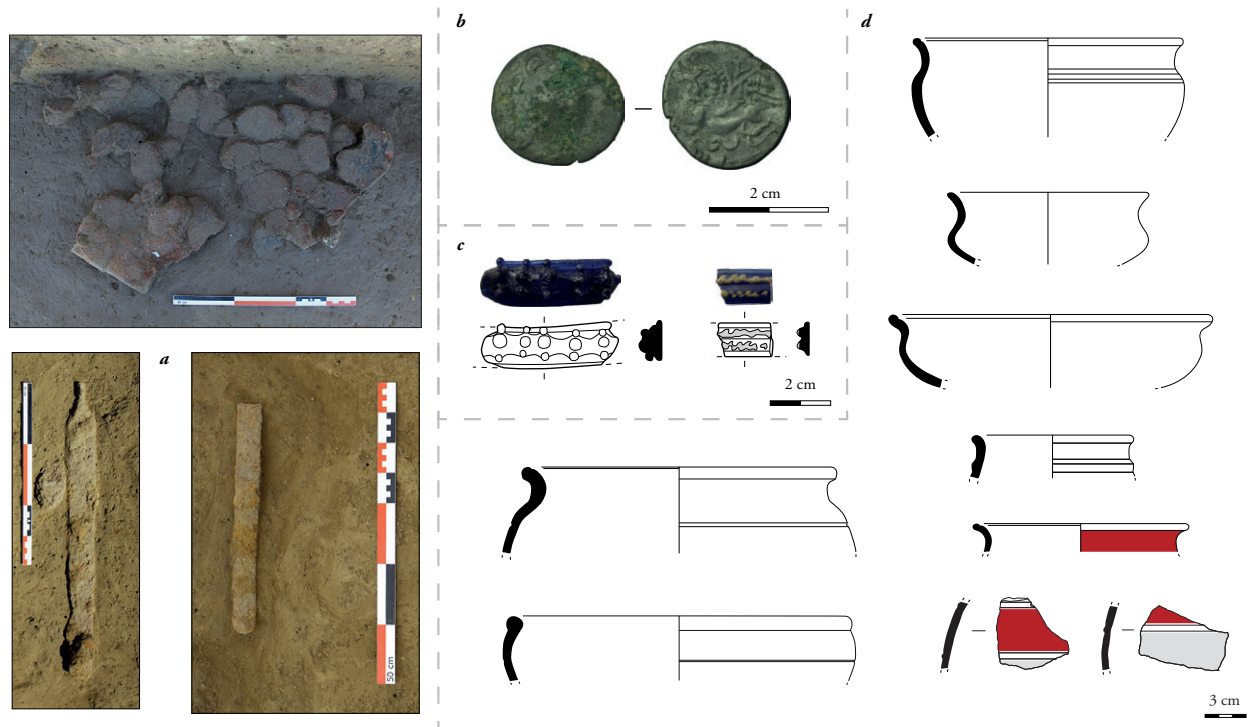


Fig. 433 : sélection d'objets laténiens mis au jour au sein d'un niveau limoneux formé au cœur du sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; S.36), entre la fin du III^e s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è. a : plaque foyère en terre cuite et lames d'épées en fer ; b : statère de la série au personnage tenant un crochet ; c : fragments de bracelets en verre ; d : formes céramiques (en rouge et gris : enduction peinte).

Cl. S. Bossard, dessin et DAO S. Bossard, Y. Dufay-Garel et M. Queffurus.

dans certains cas. Le lieu de rituels de Juvigné constitue une exception notable : sa surface interne, estimée à 2 500 m², est bien plus considérable, tandis que le système qui le circonscrit, associant un profond fossé et un talus probablement élevé, vraisemblablement en fonction dès La Tène finale, lui confère une apparence plus monumentale (cf. *supra*, 3.1.1.1). L'organisation interne de ces espaces enclos n'est généralement pas connue, ou alors quelques structures fossoyées sont les témoins de constructions en terre et en bois dont le plan ne peut pas être restitué (cf. *supra*, 3.2.1). Cependant, l'hypothèse d'un « autel creux » ou d'un bâtiment qui pourrait être identifié à un temple n'est guère soutenable à partir de l'examen critique des vestiges, de conservation souvent trop médiocre. D'ailleurs, à Aunou-sur-Orne (S.195) et à Allonnes (S.9), deux sites de fondation plus ancienne et pour lesquels aucune clôture n'a été mise en évidence, la présence de multiples édifices en matériaux périssables, dont la datation est imprécise, témoigne d'une organisation complexe de l'établissement – dont seulement une partie aurait peut-être été réservée aux activités religieuses, à tout le moins à Aunou-sur-Orne ? – et, sans doute, de différents états. Rappelons enfin qu'à La Villeneuve-au-Châtelot, malgré l'importance quantitative des dépôts métalliques attribués à la première moitié du II^e s. et, dans une moindre mesure, à La Tène finale, aucune structure contemporaine n'a été reconnue dans la

zone fouillée²³⁰¹. Encore une fois, l'absence de vestiges immobiliers, ici comme au sein de certains enclos, ne doit pas être interprétée comme une preuve de l'existence de sites non aménagés : les surfaces étudiées au cours des opérations archéologiques ne couvrent que rarement l'emprise totale des sites du second âge du Fer, souvent partiellement détruits par des creusements plus récents, et la présence de constructions faiblement ancrées dans le sous-sol peut aussi être envisagée.

L'analyse du mobilier piégé dans les fossés des enclos ou au sein d'épandages, rassemblant parfois des artefacts couvrant un large intervalle chronologique (cf. *supra*, 6.1.2.1), témoigne de pratiques plus diversifiées qu'auparavant (fig. 433), dont on peut suivre l'évolution au cours des décennies (cf. *supra*, 4.3.2.1). Les débris des objets utilisés au cours des rituels sont intégralement ou en grande partie inhumés sur place, car ils sans doute considérés comme sacrés et inaliénables (cf. *supra*, 4.1.3). Parmi eux, les dépôts d'armes, parfois accompagnés de parures, sont encore relativement nombreux à la fin du III^e s. et durant la première moitié du II^e s., à La Villeneuve-au-Châtelot, à Aunou-sur-Orne, à Ablis, à Saumeray et à Juvigné, alors qu'ils semblent se raréfier à Jublains, à Allonnes et peut-être à Saint-Jean-Trolimon. Ainsi, à La Villeneuve-au-Châtelot, 173 pièces de fourniment militaire, appartenant à plusieurs dizaines de panoplies – une cinquantaine si l'on

2301. Piette, 1989 ; Bataille, 2008, p. 47-48.

s'appuie sur le nombre (55) de fourreaux –, ont été dénombrées²³⁰². Ce sont aussi une ou plusieurs dizaines d'individus qui sont représentés par leurs armes à Ablis²³⁰³ et à Saumeray²³⁰⁴. De même que pour la période précédente, on ne peut déterminer s'il s'agit d'offrandes ponctuelles, prélevées à l'issue d'un ou de plusieurs combats ou introduites simultanément par une communauté d'hommes en armes, ou bien de dons individuels, s'échelonnant sur plusieurs années ou dizaines d'années. Cependant, à Saumeray, les différences morphologiques observées entre les lots d'armes issus des deux enclos, bien qu'ils soient contemporains, laissent penser que ces derniers ont servi à l'exposition puis à l'enfouissement d'objets à l'origine possédés par deux groupes de guerriers distincts²³⁰⁵.

En tout état de cause, la présence d'équipements militaires au sein des espaces cérémoniels s'efface progressivement à partir de la seconde moitié du II^e s. et, surtout, dans le courant du I^{er} s. av. n. è., au profit d'autres types de mobilier. À Juvigné, Bennecourt, Alençon, La Villeneuve-au-Châtelot ou Saumeray, la part plus ou moins importante des débris de vaisselle, des restes fauniques, des parures, des monnaies ou encore des outils indique effectivement que les pratiques se diversifient : à de nouveaux types d'offrandes s'ajoutent les reliefs de repas vraisemblablement consommés au sein ou en périphérie d'enclos, en particulier à Juvigné et à Bennecourt. Pour ces deux derniers sites, la quantité considérable de récipients en terre cuite (au moins 161 vases à Bennecourt et 223 à Juvigné) et d'ossements animaux (appartenant à plus de 253 individus à Bennecourt, en majorité des porcs) plaide en faveur d'une consommation à grande échelle, d'autant plus qu'à Bennecourt, l'enclos paraît n'avoir été fréquenté que durant quelques décennies²³⁰⁶. En outre, à Saumeray et, dans une moindre mesure, à Bennecourt – tandis que les contextes bien datés manquent à Juvigné, Allonnes et La Villeneuve-au-Châtelot –, l'introduction de monnaies gauloises dès La Tène finale est relativement importante. Les outils, attribués à la seconde moitié du II^e s. et au début du I^{er} s., abondent à La Villeneuve-au-Châtelot²³⁰⁷ (94 objets), tandis qu'à Balloy, les vestiges des pratiques rituelles se limitent essentiellement aux fragments d'une quinzaine d'amphores à vin, volontairement brisées²³⁰⁸.

Ainsi, en plus d'une diversification du mobilier, s'observe une spécialisation des sites, les objets manipulés variant manifestement d'un sanctuaire à l'autre. Pour

autant, on ne peut affirmer que ces disparités sont liées au culte de divinités différentes, puisqu'aucun indice ne permet d'identifier leur nom, leurs attributs ou la façon dont elles sont représentées au sein des espaces cérémoniels. Si cette hypothèse est toutefois plausible, il faut aussi envisager que chaque communauté honore les puissances divines auxquelles elle s'adresse selon ses propres règles, malgré plusieurs similitudes dans la composition du matériel enfoui d'un sanctuaire à l'autre. L'évolution des pratiques religieuses, dans le courant du II^e s. av. n. è., s'effectue en contrepoint d'autres mutations des sociétés gauloises, perceptibles notamment à travers le développement d'agglomérations ouvertes puis fortifiées, l'ouverture accrue aux marchés italiens et la monétarisation progressive des échanges, ou encore une plus grande perméabilité à la culture méditerranéenne²³⁰⁹. Si certains gestes, telle la déposition d'une monnaie, ont pu avoir été directement inspirés par des pratiques italiques, le sens qu'ils revêtaient reste aujourd'hui opaque, en l'absence de source textuelle directe qui en expliquerait les motivations et les circonstances (cf. *supra*, 4.2.3.1).

Les lacunes documentaires relatives à l'intégration des sanctuaires dans le paysage des territoires gaulois au cours des deux derniers siècles avant notre ère ont déjà été exposées dans le chapitre 5 (5.1.1 et 5.2.1). S'il ne fait pas de doute que les deux petits enclos de Saumeray ont été fondés en bordure d'une agglomération naissante et que le sanctuaire de Jublains est vraisemblablement associé à un habitat aggloméré, dont il pourrait même être à l'origine, l'identification d'autres lieux de rituels intégrés à des habitats groupés est bien plus incertaine. Aucun grand sanctuaire établi au cœur d'une agglomération et fréquenté tout au long de l'existence de cette dernière, à l'exemple de celui de Coirent²³¹⁰ (Puy-de-Dôme), n'est attesté pour la zone géographique étudiée. Cependant, les connaissances relatives à l'armature urbaine des cités gauloises sont encore embryonnaires ; certains sites peu documentés, à l'exemple d'Andard (*S.1*) ou d'Ablis²³¹¹ (*S.91*), ont pu relever d'un habitat groupé qui serait à l'origine du développement d'une agglomération secondaire au cours du Haut-Empire. Quant aux sanctuaires *a priori* ruraux, leur environnement proche n'a généralement pas été sondé et leur isolement supposé doit donc être considéré avec circonspection, tout comme ensuite à l'époque romaine.

Ces carences grèvent considérablement l'analyse du réseau des sanctuaires de la fin de l'âge du Fer : il est difficile d'évaluer la place de chaque lieu de rituels au sein de l'organisation des cités gauloises, d'autant plus que les sanctuaires avérés sont répartis à raison d'un ou deux sites

2302. Bataille, 2008, p. 129.

2303. Ginoux *et al.*, 2020.

2304. Hamon, Lejars, 2002.

2305. Hamon, Lejars, 2002, p. 121-123 ; cf. *supra*, 4.2.3.3, *l'armement gaulois*.

2306. Bourgeois (dir.), 1999, p. 136-147, p. 151-168 et p. 186-187 ; Bossard, Dufay-Garel, 2019.

2307. Bataille, 2008, p. 129.

2308. Poyeton, Séguier, 1999 ; Poux, 2004, p. 422-425.

2309. Buchsenschutz (dir.), 2015, p. 295-371.

2310. Poux, Demierre (dir.), 2015.

2311. *S.1* : Delestre, 1983 ; *S.91* : Brutus, Leconte, 2014 ; Ginoux *et al.*, 2020.

seulement par territoire (cf. *supra*, fig. 427). Notons toutefois que certains sites, tels Juvigné, pourvu d'une enceinte monumentale, ou peut-être Allonnes, équipé de nombreuses constructions dont la fonction ne peut être déterminée, semblent correspondre à des sanctuaires majeurs, ouverts à une importante communauté – soit l'ensemble du peuple gaulois²³¹² ? –, tandis que d'autres, tels les petits enclos de Saumeray ou de Balloy, pourraient être adaptés à une fréquentation plus limitée. À Balloy, les quelques amphores décollétées et brûlées – et dont le contenu vinaigre a probablement été consommé sur place – ont pu avoir été manipulées par un petit groupe, probablement réuni dans un cadre privé. L'enceinte, par ses dimensions, sa forme et le mobilier qu'elle a livré, est d'ailleurs tout à fait similaire à celles qui ont été fouillées en bordure d'importants établissements ruraux de La Tène finale, aux Genêts (Fontenay-le-Comte) et aux Teuilles (Benet), en Vendée²³¹³. À moins d'envisager que ces petits enclos aient été destinés à célébrer la mémoire d'un notable décédé, dont les restes auraient été enfouis ailleurs ou n'auraient pas été conservés, il faut probablement considérer que ces espaces clôturés étaient fréquentés au cours de repas à caractère rituel organisés sur le domaine d'un aristocrate, au cours desquels était consommé le breuvage alcoolisé et, peut-être, de la nourriture²³¹⁴. La possible relation de dépendance du lieu de culte d'Alençon, qui pourrait avoir pris place au sein d'un habitat rural, a aussi été déjà évoquée (cf. *supra*, 5.2.1).

L'interprétation de certains sites, tel celui de Bennecourt, est plus problématique : malgré les dimensions peu importantes de l'enclos identifié, le matériel rejeté dans ses fossés semble témoigner d'une fréquentation intense. Si la position du site, dominant la vallée de la Seine et à la limite entre les territoires de plusieurs cités durant l'époque romaine, a peut-être été un facteur déterminant, on ne peut le lier à aucun habitat voisin de la fin de l'âge du Fer. La restitution du tracé des frontières des peuples gaulois, incertaine, ne permet pas non plus d'affirmer qu'il a été volontairement implanté, dès son origine, aux confins de territoires et qu'il a été fréquenté par différentes communautés, d'autant plus que les émissions monétaires et la céramique du sanctuaire se caractérisent surtout par des affinités avec les productions de la rive droite de la Seine, et bien moins de la rive opposée ; il pourrait toutefois avoir matérialisé l'autorité d'une communauté locale aux limites de son territoire²³¹⁵.

L'impact de la guerre des Gaules sur la vie religieuse et les sanctuaires en activité dans les années 60 av. n. è. est difficile à mesurer, d'une part en raison d'une connaissance peu détaillée des niveaux directement antérieurs et postérieurs à cet épisode de conquête militaire et, d'autre part, puisqu'aucune trace évidente d'éventuelle destruction ou de fermeture temporaire ou définitive ne peut être décelée. L'abandon des quelques sanctuaires gaulois qui ne sont plus fréquentés durant l'époque romaine paraît avoir précédé de plusieurs décennies l'arrivée des légions romaines en Gaule intérieure : outre les enceintes de Saint-Malo et de Moulay – d'ailleurs détruite vers la fin du II^e s. av. n. è.²³¹⁶ –, dont la vocation est incertaine, les enclos de Saumeray et de Balloy²³¹⁷ n'ont *a priori* livré aucun témoin matériel postérieur au premier quart du I^{er} s. av. n. è. De même, d'autres sites, tels ceux de la Bauve à Meaux et de la Butte du Moulin à Vent, à Bennecourt, vraisemblablement désertés au cours de l'âge du Fer avant d'être réinvestis au début du Haut-Empire (cf. *infra*, 6.1.3), ont été abandonnés bien avant que César ne pénètre en Gaule, soit respectivement vers le début du III^e s. et la fin du II^e s. av. n. è.²³¹⁸ Quant aux lieux de rituels dont la fréquentation était en cours lorsque les territoires gaulois ont été intégrés au monde romain, ils ont manifestement tous été conservés dans le paysage religieux des communautés organisées en cités à partir de l'époque d'Auguste, mais ont connu des destins variés, liés à l'histoire propre chacune de ces dernières.

6.1.3. Ancrer les cultes dans le passé : réappropriation et transformations d'anciens sanctuaires gaulois au début de l'époque romaine

Dans les cités étudiées, au moins une dizaine de sanctuaires a été construite, dans le courant du Haut-Empire, à l'emplacement d'un ancien lieu de rituels gaulois, qu'il soit encore en activité ou qu'il ait été *a priori* abandonné plusieurs décennies, voire plusieurs siècles auparavant (fig. 425 et 434). Il ne faut cependant pas y voir une simple continuité des activités religieuses : le site est rapidement réaménagé, tandis que les rites qui y ont cours évoluent, dès les décennies qui ont suivi la conquête césarienne et surtout à partir du principat d'Auguste. En outre, ces mutations ont lieu dans un cadre nouveau, celui de communautés en cours de formation, qui choisissent les divinités destinées à protéger leurs intérêts (cf. *supra*, 1.1.2 et 1.1.3 et *infra*, 7.2.2). L'examen des vestiges des états du second âge du Fer et de la période romaine est riche en enseignements sur les transformations des espaces sacrés préexistants, qui

2312. L'usage du terme *civitas* par César pour désigner les peuples gaulois et leur organisation *a priori* similaire à celle des cités méditerranéennes pourrait aussi impliquer l'existence d'une religion communautaire, intéressant l'ensemble des membres de la *civitas* et pourvue de son réseau de sanctuaires « publics » (Raepsaet-Charlier, 2015, p. 178-179).

2313. Bouvet *et al.*, 2003, p. 87-89.

2314. Poux, 2004, p. 425.

2315. Bourgeois (dir.), 1999, p. 190-194 ; cf. *infra*, 7.3.2.2).

2316. Le Goff, 2016, p. 130-131 et p. 136.

2317. Hamon, Lejars, 2002, p. 117 et p. 120 ; Poux, 2004, p. 425.

2318. Bourgeois (dir.), 1999, p. 194 ; Magnan, 2006, p. 184.

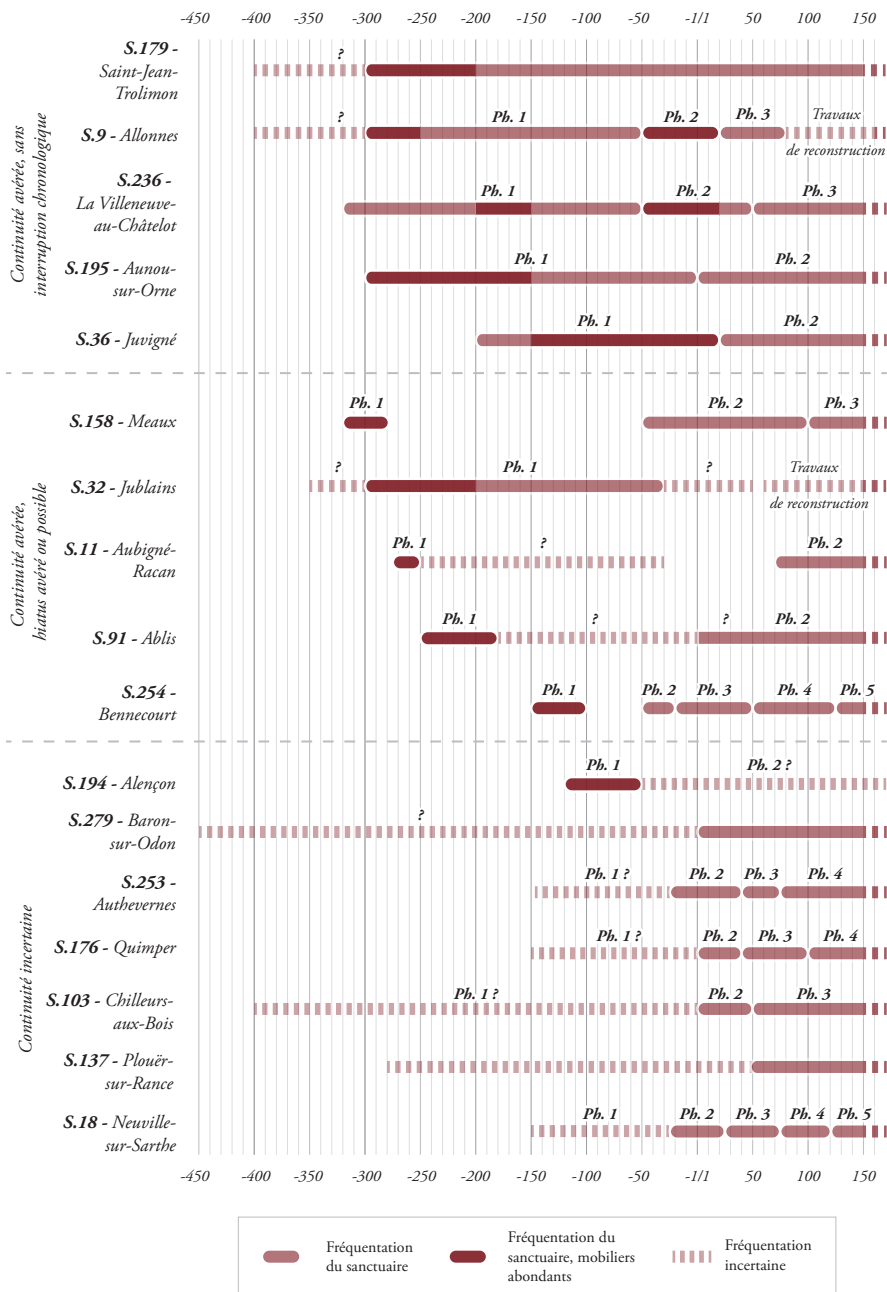


Fig. 434 : chronologie des sanctuaires gaulois, avérés ou possibles, qui ont été réaménagés au début du Haut-Empire. Réal. S. Bossard.

s'effectuent à des rythmes et suivant des formes variables.

En ce qui concerne les sites dont la vocation religieuse au cours de l'âge du Fer est incertaine (cf. *supra*, 6.1.1), les données manquent pour définir avec toute la précision requise les circonstances et la date à laquelle les éventuelles anciennes installations cultuelles sont refondées. Ainsi, à Clédén-Cap-Sizun (S.168), Mordelles (Sermon, S.189) ou Champlost (S.203), on ne peut déterminer si l'occupation du site est ininterrompue et on ignore tout de la structuration du possible lieu de rituels laténiens. De même, il n'est pas assuré que le sanctuaire d'Alençon (S.194), dont l'existence est avérée à La Tène finale, ait perduré au cours du Haut-Empire, puisque l'édifice maçonné qui est bâti à son emplacement pourrait constituer une annexe agricole plutôt qu'un temple ou une aire sacrée enclose (cf. *supra*, 5.2.1).

Pour d'autres exemples mieux documentés, il ne fait

parfois pas de doute que le site est fréquenté de manière continue entre le second âge du Fer et l'époque romaine et dans le cadre de pratiques rituelles. L'étude du mobilier de La Villeneuve-au-Châtelot²³¹⁹ (S.236) a ainsi montré que les épandages d'objets résiduels laténiens sont composés d'armes, de parures, d'outils, d'éléments de harnachement et d'ustensiles divers dont la chronologie couvre un large intervalle, s'étirant entre la fin du IV^e s. et le milieu du I^{er} s. av. n. è. ; les artefacts attribués à La Tène D2 (vers 80-30 av. n. è.) y sont toutefois peu abondants. La formation de ces dépôts (phase 1), achevée vers 80-50 av. n. è., résulte donc d'une accumulation d'objets sur le long terme. Si l'on ne peut pas écarter complètement l'idée d'un abandon de quelques années ou de quelques décennies à l'issue de cet épisode, il est certain que le site connaît de nouveau une phase de fréquentation intense durant la seconde moitié

2319. Bataille, 2008, p. 129-131 et p. 137-138.

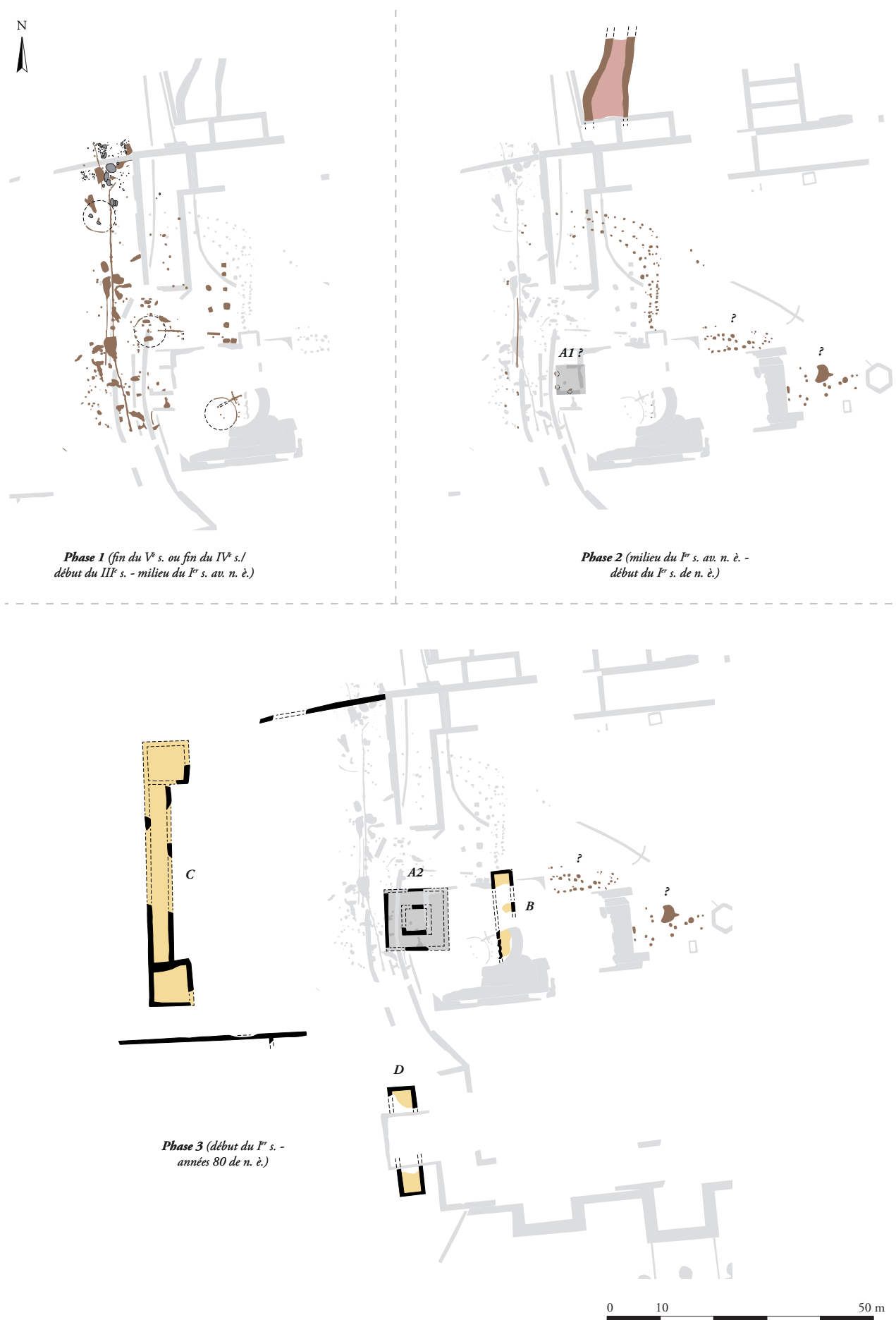
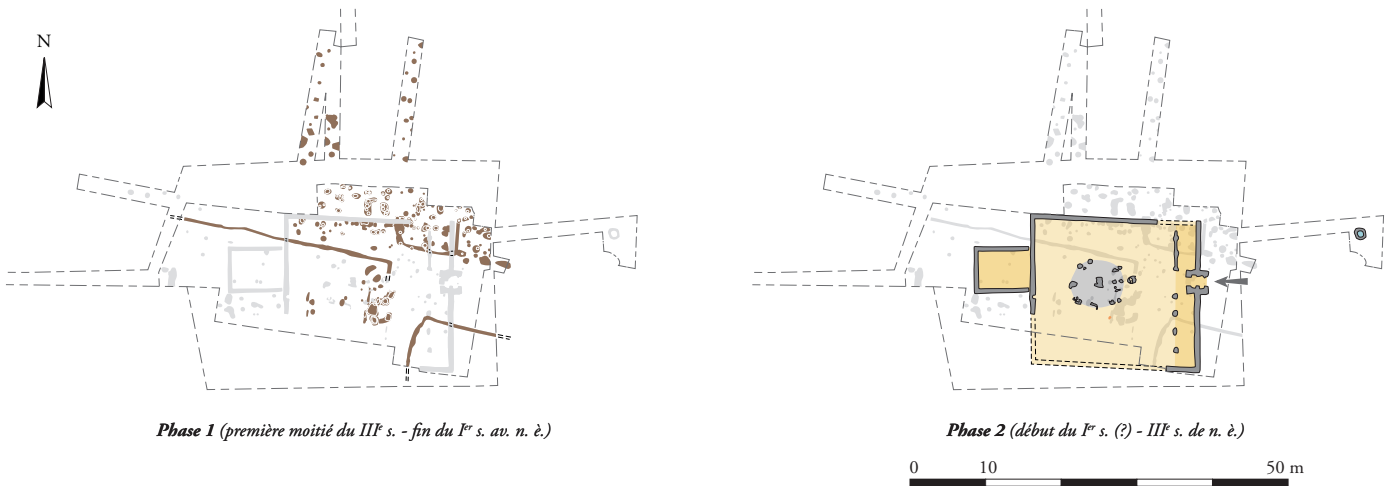


Fig. 435 : évolution du sanctuaire de la Forêt à Allonnes (Sarthe ; S.9), de l'âge du Fer au I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, pl. II, fig. 7 et Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 75-78, fig. 25-28.



Phase 1 (première moitié du III^e s. - fin du I^{er} s. av. n. è.)

Phase 2 (début du I^{er} s. (?) - III^e s. de n. è.)

0 10 50 m

Fig. 436 : évolution du sanctuaire du Pré du Mesnil à Aunou-sur-Orne (Orne ; S.195), de l'âge du Fer à l'époque romaine.

Réal. S. Bossard, d'après Lejars, Pernet, 2007, p. 109, fig. 1.

du I^{er} s. av. n. è. et autour du changement d'ère (phase 2), comme en témoignent la fondation de plusieurs enclos palissadés successifs (cf. *supra*, fig. 82) – abritant peut-être un temple en matériaux périssables, dont témoigneraient les creusements reconnus en son centre ? – et les abondants dépôts de numéraire gaulois et du début de l'époque romaine, ou encore de rouelles métalliques (cf. *supra*, 3.1.1.1, 4.2.2.3 et 4.2.3.1).

Il est également probable qu'aucun hiatus n'ait existé sur le site de la Forêt à Allonnes (S.9) entre l'occupation laténienne et le premier sanctuaire de l'époque romaine. Bien qu'il soit difficile de restituer l'organisation et l'évolution de l'espace cérémoniel gaulois (phase 1), malgré la découverte de nombreux vestiges relevant de constructions de terre et de bois²³²⁰ (cf. *supra*, 3.2.1 et fig. 82), il semble effectivement que ce dernier ait été fréquenté sans interruption entre la fin du IV^e s. ou le début du III^e s. av. n. è. – voire la fin du V^e s. (cf. *supra*, 4.3.2.1 et 6.1.2.1) – et le terme du second âge du Fer. Encore une fois, les mobiliers caractéristiques de La Tène finale sont toutefois moins abondants que ceux de la fin de La Tène ancienne et du début de La Tène moyenne, à l'exception du numéraire gaulois, qui pourrait cependant avoir été introduit sur le site après la guerre des Gaules et, surtout, durant la période augustéenne²³²¹. Quoi qu'il en soit, entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è., le site est réaménagé (phase 2) : une enceinte de plan elliptique, circonscrite par une clôture de bois (fig. 435), est construite, de même que, selon toute vraisemblance, un premier temple (A1), dont la charpente repose sur des poteaux en bois. Aussi, il faut sans doute attribuer à cette période l'essentiel des offrandes notamment monétaires, particulièrement nombreuses (541 monnaies gauloises ou républicaines, ainsi

que 43 pièces augustéennes). Peu de temps après, durant la première moitié du I^{er} s. de n. è., le lieu de culte est agrandi et reconstruit (phase 3), en édifiant cette fois-ci des bâtiments maçonnés, dont un temple de plan carré et à galerie périphérique (A2), ainsi qu'un portique à avancées (C)²³²².

De même, à Aunou-sur-Orne (S.195), la chronologie du mobilier recueilli laisse penser que le site est occupé de manière continue, bien que la datation des aménagements identifiés (fig. 436) n'ait pu être établie avec précision²³²³. Un ensemble de fosses et de trous de poteau, appartenant à une ou à plusieurs constructions dont le plan et l'élévation ne peuvent être restitués, est associé à un riche matériel métallique gaulois, comprenant des pièces de fournement, des parures, quelques outils et des éléments de char, daté de La Tène moyenne et, dans une moindre mesure, finale. Ce secteur, avoisiné à la même période par une série de constructions sur poteaux, dont la nature n'est pas connue (cf. *supra*, 5.1.1), accueille un modeste sanctuaire durant le Haut-Empire, et ce peut-être dès le début de l'époque romaine : plusieurs monnaies et une fibule de la période augusto-tibérienne témoignent d'une vraisemblable continuité de l'occupation. Son temple, reposant vraisemblablement sur des piliers ou des poteaux en bois, n'est décalé que de quelques mètres au nord-est de la zone où se concentraient les dépôts d'objets métalliques laténiens ; il est intégré à une enceinte, bordée à l'est par un portique et accessible par un porche.

À Juvigné²³²⁴ (S.36), si l'organisation spatiale du site de La Tène finale et des premières décennies du Haut-Empire n'est que très partiellement renseignée, l'examen des objets manipulés dans le cadre des activités rituelles permet aussi d'envisager une fréquentation continue. Selon toute vraisemblance, l'espace cérémoniel est délimité, dès la fin

2320. Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 74-76.

2321. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 302-306 ; cf. *supra*, 4.2.3.1.

2322. Gruel, Brouquier-Reddé, 2015, p. 76-78.

2323. Lejars, Pernet, 2007.

2324. Bossard *et al.*, 2016 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016.

du second âge du Fer, par une enceinte fossoyée et un imposant talus : des tessons d'amphores italiques ont été mis au jour à la base du remplissage du fossé, tandis que la partie supérieure de son comblement contient des débris de terres cuites architecturales et un tesson de céramique sigillée, daté des années 50-70 de n. è., qui indiquent que son remblaiement définitif n'a été réalisé que dans le courant du Haut-Empire. Les dépôts laténiens, proviennent essentiellement de la partie centrale de l'enclos, occupée par plusieurs fosses et trous de poteau, qui ne dessinent aucun plan cohérent de bâtiment. Ils se composent d'armes et de parures métalliques ou en verre, mais aussi d'un important lot de céramiques, l'ensemble étant rattaché aux deux derniers siècles avant notre ère – en particulier à La Tène finale pour les vases en terre cuite –, voire à la fin du III^e s. pour certains objets. La grande majorité du numéraire gaulois et des premiers temps de l'époque romaine (116 monnaies gauloises, 68 républicaines et 85 augustéennes), en partie mutilé, a vraisemblablement été apportée sur le site aux alentours du changement d'ère, peut-être dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., pour les exemplaires les plus précoces. Si l'offrande de monnaies a connu un réel succès durant la période augustéenne, l'utilisation de céramiques à usage culinaire, bien attestée à la fin du second âge du Fer, semble en revanche devenir plus rare dès le début du Haut-Empire ; quant à la déposition de parures et de monnaies, elle paraît se poursuivre, dans des proportions également moindres, dans le courant du I^{er} et du II^e s. de n. è. La transformation des architectures est ici plus difficile à suivre : l'enceinte fossoyée, d'origine probablement gauloise, reste manifestement en fonction jusqu'au troisième quart du I^{er} s. de n. è., au plus tôt, avant d'être remplacée par un péribole maçonné (cf. *infra*) ; quant à l'aire sacrée, elle a pu avoir été dominée par un premier bâtiment de culte en matériaux périssables, non identifié, avant que ne soit érigé un temple de plan circulaire, aux fondations de pierre et à la couverture de tuiles. Puis, après sa destruction – non datée, comme sa construction –, est bâti un deuxième édifice, plus grand, de plan rectangulaire et doté d'une galerie périphérique.

Ajoutons à cette liste des sites occupés sans discontinuité celui de Tronoën, à Saint-Jean-Trolimon (S.179), dont les structures, partiellement exhumées à la fin du XIX^e s., sont très peu connues. La datation des objets collectés par P. du Châtellier révèle néanmoins une fréquentation s'étendant du V^e s. ou du IV^e s. av. n. è. au IV^e s. de n. è., au minimum, bien qu'on ne puisse garantir que le sanctuaire, qui a pu avoir bordé un habitat ou une nécropole, soit resté en activité durant toute cette période, en particulier durant l'âge du Fer (cf. *supra*, 5.1.1). Pour autant, la chronologie des équipements guerriers couvre vraisemblablement le IV^e s. et, dans une moindre mesure, les III^e s. et II^e s. av. n. è., tandis que les fibules et la céramique gauloises ont

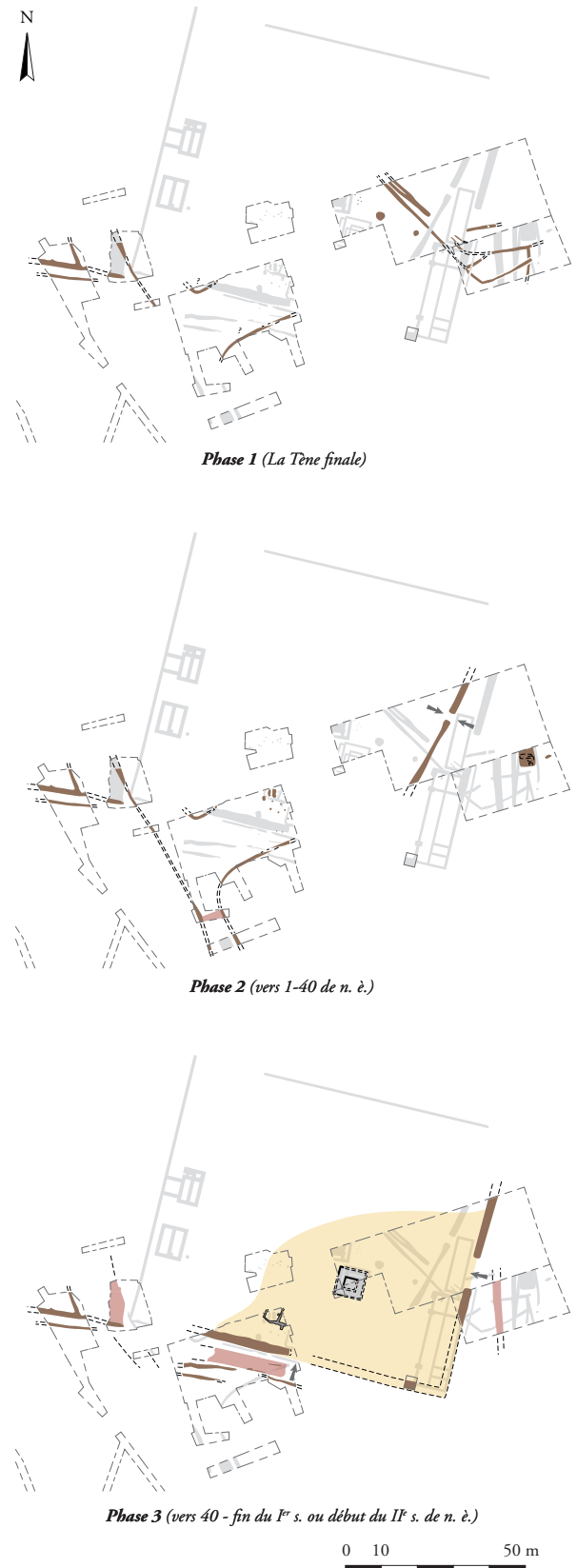
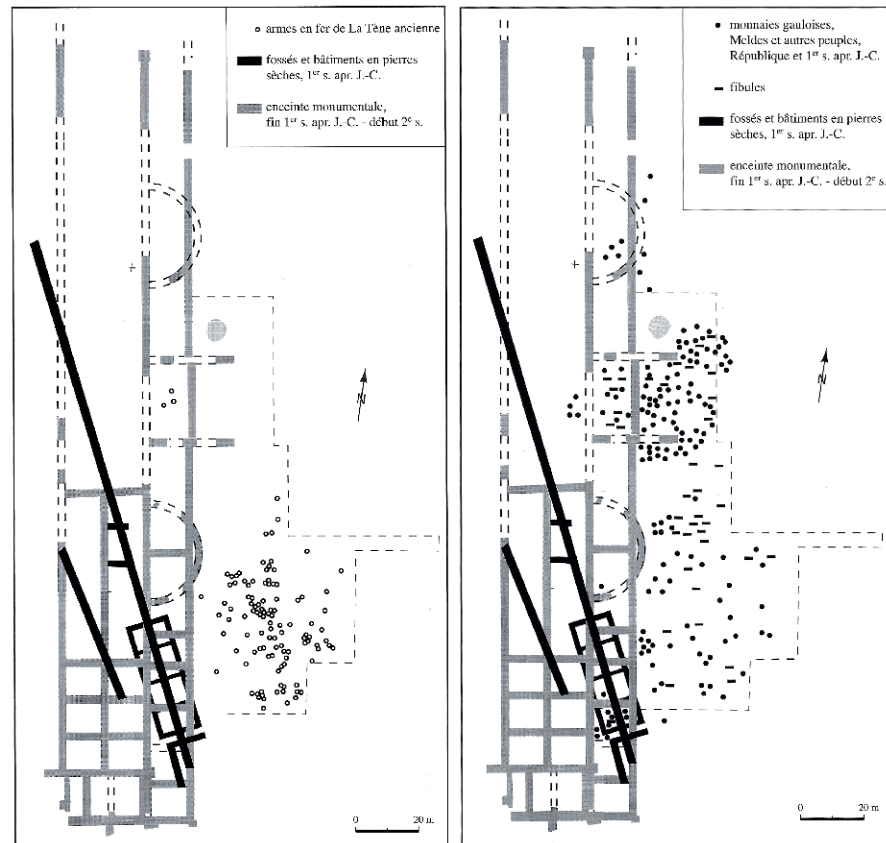


Fig. 437 : évolution du sanctuaire de Parc ar Groas à Quimper (Finistère ; S.176), de l'âge du Fer (?) au I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 193. et p. 196.

été produites durant l'ensemble du second âge du Fer ; à la toute fin de cette période et à l'époque romaine peuvent être rattachés plus de 220 monnaies, plusieurs dizaines de

Fig. 438 : répartition des fragments d'armes, des monnaies et des fibules dans les remblais accumulés à l'est du sanctuaire monumental de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158) au cours du I^{er} s. de n. è. (cf. fig. 4-10a, zone a). In Magnan, 2006, p. 186-187, fig. 12-13.



fibules, ou encore des tessons de céramique²³²⁵.

Évoquons enfin les enclos de La Tène finale de Neuville-sur-Sarthe (S.18) et de Quimper (S.176, ph. 1), qui ont pu abriter les plus anciennes activités rituelles de deux sanctuaires dont les états d'époque romaine sont mieux documentés (cf. *supra*, 6.1.1). Pour le premier, la superposition des enclos fossoyés de la fin de l'âge du Fer et du début de l'époque romaine (phases 1 à 3), puis des périboles maçonnés plus tardifs (phases 4 et 5), tous concentriques, rend crédible l'identification de l'enceinte la plus ancienne à un premier espace cultuel clôturé. Celui-ci a pu renfermer une construction sur poteaux, dont la nature ne peut néanmoins être définie. Il est d'ailleurs difficile de dater l'édification du premier temple, sans doute bâti en matériaux périssables et peut-être associé, durant la deuxième phase du site (fin du I^{er} s. av. n. è. – début du I^{er} s. de n. è.) ou bien la troisième (premier quart – troisième quart du I^{er} s. de n. è.), à un ou à plusieurs foyers (cf. *supra*, 3.1.2.2, *la question des foyers...* et fig. 361 et 402). Quoi qu'il en soit, l'occupation de ces différents espaces clôturés a pu avoir été continue, même si les objets laténiens recueillis ne permettent pas de dater avec précision le premier état, attribué d'une manière large à La Tène finale²³²⁶. Au contraire, à Quimper (fig. 437), un changement d'orientation net et un décalage de plusieurs mètres sont adoptés durant les premières décennies du I^{er} s. de n. è., lors de l'aménage-

ment de l'enceinte palissadée qui enserré le sanctuaire de la phase 2 – dont seule une façade a toutefois été localisée –, suite au remblaiement des enclos fossoyés de La Tène finale (phase 1). L'existence d'un éventuel lien entre les deux occupations est donc moins évidente ; néanmoins, vers 40 de n. è., un nouveau déplacement et une rotation de plusieurs degrés sont de nouveau entrepris au moment du réaménagement du sanctuaire, désormais circonscrit par une enceinte fossoyée (phase 3)²³²⁷.

Si ces divers exemples témoignent, avec plus ou moins de certitude, de l'existence de sanctuaires fréquentés sans discontinuité – mais avec de multiples réaménagements – entre la fin de la période gauloise et le début du Haut-Empire, d'autres semblent en revanche se caractériser par une période d'abandon plus ou moins longue d'une époque à l'autre. L'état lacunaire des connaissances complique cependant l'analyse de plusieurs de ces lieux de culte, tel celui d'Ablis²³²⁸ (S.91), en cours d'étude : alors que la construction du temple du Haut-Empire n'a pu être datée avec précision, les armes en fer enfouies dans le fossé de l'enclos laténien, matérialisant sans doute l'emprise d'un premier sanctuaire, ont été attribuées à la fin du III^e s. ou à la première moitié du II^e s. av. n. è., voire à la seconde moitié de ce siècle. Il n'est pas certain que le sanctuaire soit demeuré en activité durant La Tène finale, puisqu'aucun

2325. Cotten, 1985, p. 35-39 ; Duval, 1990 ; Lejars, 2007, p. 278-279 ; Galliou, 2010, p. 419-422 ; Guezennec, 2014, p. 166-168.

2326. Guillier (dir.), 2020, p. 36-57.

2327. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 311-336 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 194-199.

2328. Brutus, Leconte, 2014 ; Ginoux *et al.*, 2020.

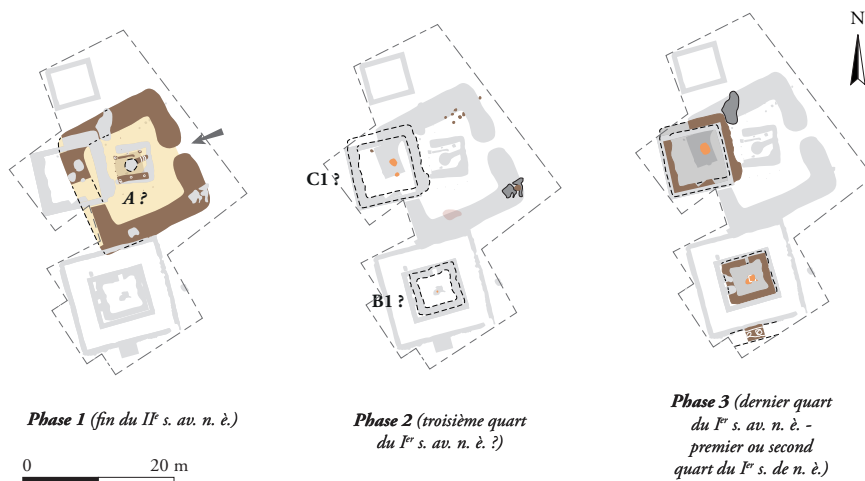


Fig. 439 : évolution du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254), de l'âge du Fer au début du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 12, fig. 2 ; p. 16, fig. 3 ; p. 37, fig. 24 ; p. 40, fig. 29.

vestige n'est attribué à cette période ; néanmoins, le périmètre de la zone fouillée est peu important et on ne saurait conclure à une absence de continuité à la seule aune des quelques objets découverts.

L'hypothèse d'un hiatus long de plus de deux siècles paraît davantage probable à Meaux²³²⁹ (S.158). Les dépôts gaulois de fourniment métallique, de céramiques et, vraisemblablement, de restes fauniques, témoins de pratiques rituelles variées, ont été datés, de manière homogène, de la fin du IV^e s. ou du début du III^e s. av. n. è. (phase 1). Rejetés sous la forme d'épandages dès le second âge du Fer, ou bien mêlés à des objets plus récents dans des niveaux interprétés comme des remblais du début de l'époque romaine (fig. 438), ces artefacts et écofacts constituent les seules traces d'une occupation laténienne antérieure à la conquête romaine, puisqu'aucun vestige du courant des III^e s. et II^e s., ou de la première moitié du I^{er} s. av. n. è., n'a été identifié. Le site de la Bauve s'étend toutefois sur plusieurs hectares, dont seule une partie a été étudiée, et on ne peut être sûr que l'espace à vocation cultuelle ne s'étende pas au-delà de l'emprise concernée par les fouilles et les diagnostics réalisés. En tout état de cause, le site est de nouveau investi dans le cadre d'activités notamment religieuses, comme en témoignent les abondants mobiliers collectés (céramique, faune, monnaies ou parures), durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (phase 2), bien que les structures identifiées pour cette phase – appartenant à plusieurs alignements de bâtiments en terre et en bois ou maçonnés – ne soient guère caractéristiques d'un sanctuaire. Ce dernier a toutefois pu avoir été situé en périphérie de la zone de fouille, peut-être à l'est ou plus à l'ouest, à l'emplacement du lieu de culte monumental (phase 3) qui sera bâti à partir de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. de n. è.²³³⁰ (cf. *supra*, 5.1.2.4, *des sanctuaires monumentaux...* et fig. 320).

Les fouilles programmées menées à Bennecourt (S.254) illustrent un autre exemple d'un sanctuaire *a priori* déserté avant la fin de l'âge du Fer, puis de nouveau occupé à partir de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (fig. 439). Les fossés du petit enclos marquant les limites du sanctuaire gaulois (ph. 1) ont servi de réceptacle à un abondant matériel, manipulé dans le cadre des rituels – des restes fauniques et de la vaisselle en terre cuite témoignant de la consommation d'aliments, des fibules et d'autres objets de parure, des armes, des potins et peut-être des outils. L'examen de leur stratigraphie a révélé qu'après l'arrêt des pratiques, vers la fin du II^e s. av. n. è., ces objets fragmentés, vraisemblablement entreposés au sein de l'enclos ou dans sa proche périphérie, ont été massivement rejetés, sans ordre, dans les fossés. Puis, après le tassement des remblais très meubles qui les contiennent, une nouvelle séquence de comblement a permis de sceller définitivement la dépression formée en surface, en y déversant d'autres couches de cailloux et de limon, mêlés à divers détritiques. Ces derniers sont d'ailleurs issus du même lot de mobilier que les objets enfouis auparavant, comme en témoignent les nombreux remontages observés entre les artefacts des deux séquences. Il est difficile de dater avec précision les deux opérations de nettoyage, qui ont pu intervenir dès la fin du II^e s. av. n. è. ou plus tardivement, dans le courant du I^{er} s. av. n. è., lors de la réorganisation du site et de la reprise des activités religieuses. La découverte de deux ensembles d'ossements animaux en connexion anatomique, piégés dans les niveaux de la plus ancienne étape du remplissage, semble toutefois indiquer que le premier remblaiement a été réalisé peu de temps après les dernières activités rituelles, alors que la viande n'était pas encore totalement décomposée²³³¹ ; le remblaiement définitif a peut-être eu lieu quelques décennies plus tard, lorsque le site a été de nouveau occupé. De fait, l'absence de mobilier daté de la première moitié du I^{er} s. av. n. è. montre certainement que le site est déserté durant deux générations environ, avant de connaître

2329. St. Marion et S. Lepetz, in Couturier (dir.), 2005, p. 83-129 ; Magnan, 2006, p. 181-184 ; Marion *et al.*, 2019 ; cf. *supra*, 6.1.2.1.

2330. Magnan, 2006, p. 184-188.

2331. Bourgeois (dir.), 1999, p. 22-27.

plusieurs réaménagements. Les témoins d'une occupation fugace (phase 2) – quelques trous de poteau, un crâne de brebis inhumé dans une petite fosse et deux épandages composés de restes fauniques, de fragments d'épées, d'une fibule et de perles en verre – ont été reconnus aux abords de l'ancien enclos. Postérieure au remblaiement des fossés et peut-être antérieure, ou contemporaine de la construction des temples dont la présence est avérée à partir de la phase suivante, elle a été datée, sans certitude, du troisième quart du I^{er} s. av. n. è.²³³² L'édification des deux premières *cellae*, installées dans une cour vraisemblablement délimitée par une palissade, intervient au plus tard entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la première moitié du I^{er} s. de n. è. (phase 3) ; d'abord bâties en matériaux périssables, elles seront ensuite construites en dur, puis complétées par d'autres équipements, à partir du premier ou du second quart du I^{er} s. de n. è. (phases 4 à 6).

Pour deux autres sites, enfin, il est moins facile de répondre à la question d'un éventuel hiatus entre l'occupation à vocation rituelle de l'âge du Fer et la construction d'un sanctuaire monumental durant le Haut-Empire. À Aubigné-Racan²³³³ (S.11), l'étroitesse du sondage réalisé à l'emplacement des dépôts laténiens, dans un ancien terrain humide localisé à 50 m au nord du périmètre de l'époque romaine (cf. *supra*, fig. 344), entrave la réflexion. La datation des objets métalliques, en particulier de l'armement, semble indiquer que cet épandage d'objets résiduels a été formé sur un temps bref, vers le second quart du III^e s. av. n. è. Néanmoins, quelques tessons de céramique, issus du même contexte, pourraient avoir été produits au cours de La Tène finale. Par ailleurs, dans un autre sondage réalisé au nord du temple, près du mur de l'enceinte du lieu de culte du Haut-Empire, une couche argilo-sableuse datée de La Tène finale recèle des ossements humains et un possible arc de fibule en fer. Dans d'autres niveaux reconnus au cours de divers sondages, des tessons de céramique tournée, un fragment de fibule en fer et un potin gaulois ont aussi été rencontrés²³³⁴. Au vu de ces différents mobiliers (céramique, parure, restes humains et monnaie) rattachés aux deux derniers siècles avant notre ère, il est possible, mais non démontré, qu'un lieu de culte ait existé dans la partie nord du futur sanctuaire de l'époque romaine, prenant la suite des dépôts du III^e s. Cependant, il est tout aussi envisageable que ces vestiges relèvent d'un espace funéraire, une nécropole protohistorique étant connue à quelques centaines de mètres plus au nord (cf. *infra*, 6.2.3), voire d'un habitat. Dans tous les cas, la construction du sanctuaire maçonné de l'époque romaine, bien que datée sans grande précision, ne semble pas avoir été antérieure au

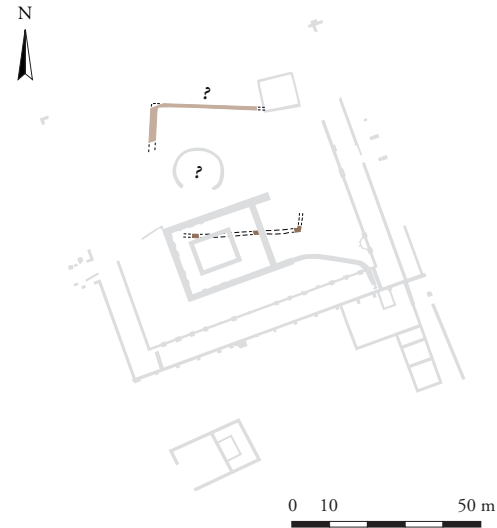


Fig. 440 : vestiges rattachés à la phase 1 ou 2 du sanctuaire de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32), identifiés au cours de sondages ou en prospection géophysique. Réal. S. Bossard, d'après Naveau et al., 1997, p. 121, fig. 7 et p. 152, fig. 56, et Caraire, 2020, p. 19, fig. 15 et p. 21, fig. 17.

dernier du I^{er} s. de n. è., soit au moment où se développe la parure monumentale du site de Cherré²³³⁵. Ainsi, en l'état des connaissances – mais les abords du lieu de culte n'ont guère été étudiés –, un hiatus de plusieurs décennies, voire de plusieurs siècles, a pu exister entre la fréquentation du lieu de rituels gaulois et l'édification du sanctuaire monumental du Haut-Empire.

Enfin, à Jublains²³³⁶ (S.32), la fouille du site de la Tonnelle a porté avant tout sur les niveaux contemporains de l'édification et de la fréquentation du lieu de culte monumental, bâti à partir du dernier tiers du I^{er} s. de n. è. (phase 3), en périphérie nord du chef-lieu antique. Les états les plus anciens n'ont été que peu étudiés, au cours de sondages plus profonds, et l'évolution du site, depuis ses origines jusqu'à la construction du monument, ne peut donc être que partiellement retracée. Toutefois, il ne fait guère de doute qu'un sanctuaire y a existé au cours du second âge du Fer, au regard de la découverte, entre autres, de pièces d'armement laténien mutilé et de céramiques, en position souvent secondaire. Parmi les structures antérieures à l'édification du temple, les vestiges d'une enceinte palissadée ont été identifiés, du moins pour l'un de ses angles, par l'équipe dirigée par J. Naveau ; on ignore cependant si elle circonscrit l'aire sacrée dès la fin de la période gauloise (phase 1), ou bien, éventuellement, durant la période augustéenne et la première moitié du I^{er} s. de n. è. (phase 2) (cf. *supra*, 3.1.1.1 et fig. 440). De fait, des objets datés des premières décennies du Haut-Empire, bien que rares, ont été recueillis dans les quelques niveaux sondés, mais,

2332. Bourgeois (dir.), 1999, p. 36-39.

2333. Lejars *et al.*, 2001.

2334. Cl. Lambert et J. Rioufreyt, in Bouvet (dir.), 2001, p. 146.

2335. Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 227.

2336. Naveau (dir.), 1997 ; Naveau, 2006 ; cf. *supra*, 5.1.2.4, des sanctuaires monumentaux...

pour l'instant, on ne peut déterminer s'il existe un état intermédiaire entre l'espace cérémoniel laténien, vraisemblablement fondé durant le IV^e s. ou le III^e s. av. n. è. et sans doute associé, à la fin de l'âge du Fer, à un habitat groupé (cf. *supra*, 5.1.1), et le monument du Haut-Empire. Il est possible que les sondages profonds aient été pratiqués en limite du premier sanctuaire de l'époque romaine, peut-être délimité par l'enceinte palissadée, dont le centre pourrait être occupé par une anomalie circulaire, repérée lors d'une prospection géoradar²³³⁷ et qui pourrait relever, à titre d'hypothèse, d'un premier temple aux fondations de pierre. La construction d'un lieu de culte monumental, lors du dernier tiers du I^{er} s. de n. è., argumente aussi en faveur d'une continuité des pratiques religieuses : il semble peu plausible que ce sanctuaire d'époque romaine ait été bâti dans un espace autrefois fréquenté – avant tout ? – par une communauté urbaine, mais désaffecté depuis plusieurs décennies, alors que l'agglomération est quant à elle restée occupée sans interruption.

Ainsi, rares sont les sanctuaires dont l'histoire a été indubitablement ponctuée par un temps d'arrêt des pratiques religieuses qui serait antérieur à la guerre des Gaules. Un hiatus plus ou moins long semble néanmoins avoir marqué l'occupation des sites de Meaux et de Bennecourt, et peut-être d'Ablis, d'Aubigné-Racan et de Jublains, bien que les lieux aient pu faire l'objet de visites, dans le cadre de commémorations qui n'auraient laissé aucune trace, entre leur premier abandon et la toute fin de l'âge du Fer²³³⁸. Quoi qu'il en soit, il est probable que leur emplacement et le souvenir des rassemblements à caractère religieux qui y étaient organisés aient été conservés dans la mémoire des communautés qui résidaient dans les environs, en particulier pour les descendants des individus qui les fréquentaient. Comme l'a récemment rappelé R. Golosetti, la mémoire est indissociable de la notion d'identité ; chaque groupe social peut définir des espaces ou des monuments, servant de « points d'ancrage à ses souvenirs »²³³⁹ et généralement qualifiés de lieux de mémoire, afin de commémorer un passé parfois réinventé, voire pour légitimer un nouvel ordre social²³⁴⁰.

Au demeurant, les vestiges de ces pratiques et des aménagements qui pouvaient en former le cadre spatial ont très bien pu rester en élévation, visibles par tous, et ce malgré leur détérioration progressive, jusqu'à ce qu'un nouveau sanctuaire y soit construit. Le talus circonscrivant l'enceinte de Bennecourt a pu avoir été partiellement préservé, même si les fossés avaient peut-être déjà été en partie comblés dès l'abandon du site ; dans tous les cas,

la dépression générée par le tassement des sédiments, en surface des fossés, devait permettre de localiser sans problème les vestiges de l'ancien enclos. Par ailleurs, à Meaux, St. Marion²³⁴¹ a émis l'hypothèse qu'un ou que plusieurs trophées militaires aient été érigés avec les armes prélevées sur des équipements guerriers de la fin du IV^e s. ou du début du III^e s. av. n. è. La forme de ces hypothétiques amas d'armes, qui renverraient aux amoncellements mentionnés par César (cf. *supra*, 6.1.2.1), n'est pas connue ; les objets militaires, auxquels étaient peut-être mêlés d'autres artefacts, étaient-ils regroupés au sol ou sur des supports disparus, en bois, voire en os, comme les « ossuaires » de Ribemont-sur-Ancre au III^e s. av. n. è., autour desquels ont été découvertes des pièces d'armement²³⁴² ? L'interdit qui pesait sur les objets consacrés aux divinités des Gaulois²³⁴³ a pu contraindre les hommes à laisser en place certains aménagements ou dépôts anciens, qu'on ne pouvait toucher ni réparer²³⁴⁴, ou du moins qu'on ne pouvait évacuer du site où ils avaient été introduits, après les avoir mutilés et répandus au sol ou enfouis dans des fosses ou des fossés²³⁴⁵. D'ailleurs, il est intéressant de noter que trois des quatre épandages de La Villeneuve-au-Châtelot, formés aux alentours du milieu du I^{er} s. av. n. è. – alors que les plus anciens objets remontent à la fin du IV^e s. – (cf. *supra*, fig. 174, dépôt I à III), sont localisés en périphérie orientale de l'enclos palissadé fréquenté à partir de la seconde moitié de ce siècle : proviennent-ils d'un aménagement qui aurait été démonté pour laisser place à la nouvelle aire sacrée, qui en reprendrait l'emplacement exact ? Une partie du matériel métallique laténien d'Allonnes (S.9) et de Meaux (S.158), *a priori* piégée dans des niveaux de remblais du début de l'époque romaine, pourrait aussi provenir de trophées ou d'autres types d'aménagements détruits afin de pouvoir ériger un nouvel état du sanctuaire. À Aubigné-Racan, la présence de quelques tessons de La Tène finale, mêlés aux armes du second quart du III^e s. av. n. è., indique peut-être aussi que le démantèlement des structures où pouvaient être exposés ces objets a été relativement tardif.

Qu'une interruption plus ou moins longue ait marqué ou non l'évolution des sanctuaires entre l'âge du Fer et l'époque romaine, les travaux mis en œuvre dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. ou, au plus tard, dans le courant du I^{er} s. de n. è., montrent souvent – du moins lorsque les vestiges des premiers états de l'époque romaine sont conservés – que le parti pris a été de transformer radicalement l'espace réservé aux rituels, ainsi que ses équipements. À Bennecourt, la construction, au plus tard à la fin du I^{er} s.

2337. Caraire, 2020.

2338. Magnan, 2006, p. 184.

2339. Assmann, 2010, p. 35-36.

2340. Golosetti, 2019b, p. 11-13.

2341. St. Marion, in Couturier (dir.), 2005, p. 65

2342. Fercoq du Leslay, 2017, p. 95.

2343. César, *Guerre des Gaules*, VI, 17.

2344. Brunaux, 2016, p. 343.

2345. Van Andringa, 2019, p. 419.

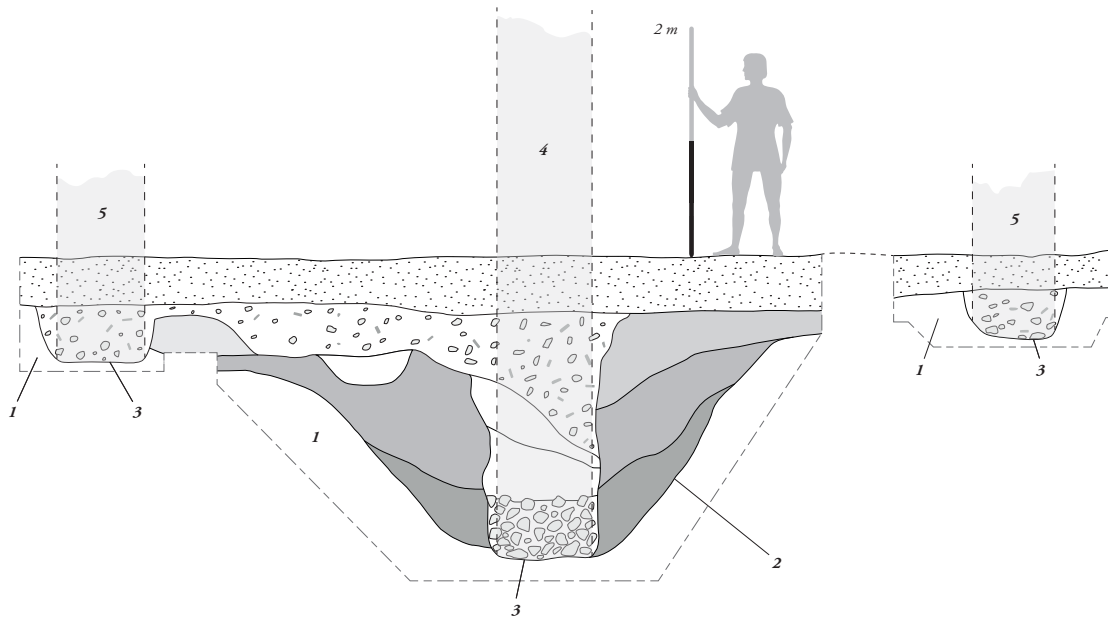


Fig. 441 : coupe stratigraphique réalisée au niveau de la clôture du sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; S.36), et restitution des structures maçonnées. 1 : substrat schisteux ; 2 : creusement du premier fossé ; 3 : creusement des tranchées de fondation des murs ; 4 : restitution du mur de péribole ; 5 : restitution des deux murs encadrant le péribole et délimitant une double galerie. D'après Bossard et al., 2016, p. 27, fig. 3.

av. n. è. (phase 2 ou 3), d'un probable péribole et de deux *cellae* et en terre et en bois, abritant des foyers servant sans doute d'autels, constitue ainsi un tournant dans l'histoire du site, autrefois doté d'un simple enclos, dont l'organisation interne est peu connue. À la même période, l'aire sacrée d'Allonnes (phase 2) est désormais ceinturée par une clôture structurée par des poteaux de bois et accueille vraisemblablement un temple unique, qui sera par la suite agrandi, en étant reconstruit à deux reprises au même emplacement (phases 3 et 4) ; au contraire, les vestiges du second âge du Fer paraissent se rapporter à des constructions multiples, de plan circulaire ou quadrangulaire, dont la chronologie n'est pas connue (cf. *supra*, 3.2.1). Si les aménagements antérieurs à la guerre des Gaules du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot n'ont pas été localisés avec certitude, l'érection d'une enceinte palissadée, durant les décennies qui ont suivi cette dernière, semble aussi avoir marqué un changement fondamental dans l'organisation spatiale du site. Au centre de cet espace, la découverte de fosses et de trous de poteau pourrait indiquer l'existence d'un premier temple en bois, sans certitude toutefois. Il est plus délicat de se prononcer sur les transformations opérées au cœur des enceintes fossoyées de Neuville-sur-Sarthe, dont la partie centrale a été en partie détruite lors de la construction du temple d'époque romaine ; dans tous les cas, que le sanctuaire de la période augustéenne succède ou non à un lieu de culte enclos plus ancien, de nouvelles limites fossoyées sont tracées pour accueillir les pratiques religieuses du début de l'époque romaine. Ces dernières ont probablement lieu au sein ou en périphérie d'un temple en bois et en terre, qui prendrait place au centre de l'enceinte, dans une zone où la mise au jour de foyers rappelle d'ail-

leurs les aménagements observés à Bennecourt (cf. *supra*, 3.1.2.2, *la question des foyers...*).

Ainsi, dans les anciens lieux de rituels gaulois que l'on a reconstruits peu de temps après la conquête romaine, l'espace cultuel est rapidement redéfini afin d'être adapté à une nouvelle façon de pratiquer la religion : des temples et des autels, permettant de sacrifier par le feu, sont aménagés au sein d'espaces systématiquement clos par une enceinte, formée d'un talus et d'un fossé ou d'une palissade (cf. *supra*, 3.1.1.1 et 3.1.2.3 et *infra*, 7.2.2). Les individus en charge des travaux choisissent généralement de faire table rase des aménagements antérieurs, alors démantelés pour dégager l'espace nécessaire à la mise en place des nouvelles architectures. Pour autant, l'emplacement de l'ancien site est souvent conservé, voire intégré à l'aire sacrée définie à l'occasion : c'est sans doute le cas du petit enclos gaulois de Bennecourt, alors arasé, des enceintes de Neuville-sur-Sarthe, également remblayée, et peut-être d'un ancien aménagement, détruit, à La Villeneuve-au-Châtelot et à Aunou-sur-Orne. De même, en Corrèze, le premier état du sanctuaire de Tintignac, à Naves²³⁴⁶, est démoli et englobé dans le périmètre de la nouvelle aire sacrée au début du I^{er} s. de n. è.

L'observation de la stratigraphie du site de la Fermerie à Juvigné²³⁴⁷ (S.36) met en évidence l'un des rares exemples de lieux de culte dont l'emprise est soigneusement préservée. Des sondages réalisés sur la façade orientale du péribole de l'époque romaine ont montré que le mur qui le constitue, construit au plus tôt durant le troisième quart

2346. Maniquet, 2004, p. 28 et p. 41.

2347. Bossard et al., 2016, p. 26-28.

du I^{er} s. de n. è. et flanqué de part et d'autre d'une double galerie, a été bâti de manière à conserver la limite définie par le profond fossé, d'origine probablement gauloise, qui cernait jusqu'alors la cour du sanctuaire (fig. 441 et cf. *supra*, fig. 77 et 159). En effet, les fondations du mur entaillent le remplissage du fossé, alors partiellement comblé, jusqu'à atteindre le fond de ce dernier, à plus de 2,50 m de profondeur ; il en reprend ainsi le tracé, malgré les difficultés engendrées par de tels travaux. Le fossé et le talus adjacent, particulièrement imposants – le premier, en plus d'être particulier profond, est large de 4 à 5 m à l'ouverture –, ont donc manifestement continué de marquer l'emprise du lieu de culte au début de l'époque romaine et ce n'est que plus d'un siècle après la conquête césarienne qu'ils ont été détruits pour laisser place à un péribole maçonné. Ce dernier en fossilise le plan, du moins sur son côté oriental, et son aménagement témoigne de la volonté de conserver des limites anciennes de plusieurs générations. Ce phénomène, observé aussi à Ribemont-sur-Ancre²³⁴⁸ (Somme) autour du changement d'ère, constitue cependant un cas de figure relativement isolé. Aucun indice ne permet d'envisager, par exemple, que l'enceinte polygonale de Baron-sur-Odon (S.279), dont le plan est particulièrement original, succède à un enclos laténien plus ancien, à l'exemple du péribole de forme elliptique du Champ des Fougères à Mandeuve (Doubs), d'abord délimité par des enceintes en bois, puis en pierre²³⁴⁹. Si quelques objets laténiens témoignent d'une fréquentation du site de Baron-sur-Odon durant le second âge du Fer (cf. *supra*, 6.1.1), aucune information n'a pu être recueillie au sujet de sa structuration avant l'époque romaine, tandis que la nature de l'occupation est également incertaine. Il faut d'ailleurs souligner le fait que l'enceinte polygonale de Vannes (S.278), édifiée en pierre à partir du second quart du II^e s. de n. è. et, probablement, en matériaux périssables dès le courant du I^{er} s. de n. è., a été fondée *ex nihilo*, puisqu'aucun aménagement gaulois de morphologie similaire n'a été reconnu sur ce site²³⁵⁰. On ne peut donc considérer, dans ce cas et peut-être à Baron-sur-Odon, que l'adoption d'un plan polygonal constitue un héritage du second âge du Fer et qu'elle traduit le choix de conserver un trait archaïque du sanctuaire.

Outre les transformations qui ont lieu, après la conquête romaine, sur le plan architectural, l'analyse du mobilier recueilli sur ces sites témoigne également de profondes mutations du point de vue des pratiques rituelles (cf. *supra*, 4.3.2.1 et 4.3.2.2). En effet, les exemples évoqués ci-dessus illustrent le développement de nouveaux gestes à caractère religieux, que ce soit la *stips* – qui, si elle a pu

avoir été pratiquée dès la fin du second âge du Fer, ne prend vraisemblablement de l'ampleur qu'à partir de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (cf. *supra*, 4.2.3.1, *les monnaies des sanctuaires...*) –, le don d'offrandes par destination, telles les rouelles (cf. *supra*, 4.2.2.3), ou encore la quasi disparition des dépôts d'armes (cf. *supra*, 4.2.3.3). La multiplication des foyers au sein des aires sacrées, déjà évoquée, laisse aussi transparaître une évolution des pratiques notamment sacrificielles. En bref, la refondation des espaces cérémoniels gaulois qui avaient survécu à la conquête romaine, ou d'anciens lieux de rituels abandonnés depuis plusieurs générations, constitue un moment de rupture plutôt que de continuité religieuse : les pratiques comme leur cadre spatial sont reformulés, bien que le respect de l'emplacement de l'ancien site, et parfois même de ses contours, traduise la volonté de créer un lien évident entre le passé et le culte alors mis en place ou bien redéfini²³⁵¹.

Lorsque les données permettent d'établir la chronologie de ces changements, il apparaît qu'ils ont lieu, dans la plupart des cas, autour du changement d'ère, voire dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., ou au plus tard, dans le courant du I^{er} s. de n. è. Ces moments coïncident avec les étapes majeures de la réorganisation des cités et donc de la municipalisation des Gaules romaines, depuis la définition des nouvelles communautés civiques à leur obtention du droit latin (cf. *supra*, 1.1.3 et 1.1.4). Si le statut de certains lieux de culte d'origine gauloise ne peut être défini, tel qu'à La Villeneuve-au-Châtelot, puisque l'évolution du sanctuaire au cours du Haut-Empire n'est que peu documentée, il ne fait pas de doute que d'autres ont été élevés au rang des espaces accueillant les *sacra publica* des cités de Lyonnaise – probablement à Juvigné, Saint-Jean-Trolimon ou Neuville-sur-Sarthe, par exemple (cf. *supra*, chapitre 5). Une partie d'entre eux, telles les installations culturelles monumentales de Meaux, d'Allonnes ou de Jublains, situées en périphérie de chefs-lieux, rassemble même de grands sanctuaires civiques, figurant parmi les plus imposants lieux de culte du paysage religieux des cités et sans doute consacrés à une divinité majeure des panthéons publics (cf. *supra*, 5.1.2.4, *des sanctuaires monumentaux...* et *infra*, 7.2.2). L'évolution de certains sanctuaires, implantés dès les premières décennies du Haut-Empire à l'emplacement d'espaces cérémoniels préexistants, montre donc que les communautés civiques, en Lyonnaise comme dans d'autres régions de l'empire romain²³⁵², ont parfois choisi des lieux chargés d'histoire pluriséculaire, pouvant tirer leurs origines de la fin de La Tène ancienne ou de La Tène moyenne, pour asseoir des cultes publics majeurs. Le prestige attaché à certains espaces culturels traditionnels, d'une certaine ampleur et dont le souvenir était ancré dans

2348. Fercoq du Leslay, 2017, p. 215.

2349. Nouvel, Thivet, 2019.

2350. Baillieu, Simon, 2000.

2351. Van Andringa, 2017a, p. 91-108.

2352. Scheid, 2006, p. 444 ; Bertrand, 2015, p. 105-112 ; Hošek, 2020.

la mémoire collective, a donc été récupéré et mis à profit lors de la création des panthéons civiques et de la carte des sanctuaires publics.

Il est probable que des divinités ancestrales aient été forgées au début de l'époque romaine, notamment par les représentants des cités lors du processus de municipalisation, en s'appuyant sur les cultes antérieurs, remodelés pour être adaptés au cadre imposé par l'adoption de nouvelles pratiques religieuses. Les données manquent souvent, toutefois, pour définir l'identité et les compétences des personnages divins résidant dans les temples dressés à l'emplacement des anciens sanctuaires, constituant désormais des lieux de mémoire. À ce titre, seul l'exemple de la Forêt, à Allonnes, peut alimenter la réflexion : le dieu Mars Mullo, qui y est honoré dès la période julio-claudienne, a pu avoir été créé à partir d'un ancien dieu gaulois, Mullo, dont la large diffusion laisse penser qu'il constituait l'une des grandes divinités de l'ouest des Gaules²³⁵³. On ignore toutefois si l'ensemble des lieux de culte aux origines gauloises ont accueilli le culte, durant l'époque romaine, d'une divinité interprétée, à l'exemple de Mars Mullo. Cependant, ce même dieu a pu avoir été vénéré à Juvigné, si l'on admet que l'une des contremarques propres à ce site, apposée sur des monnaies du début du Haut-Empire et associant les caractères « MV » ligaturés, fait bien référence aux premières lettres de son nom, bien que cette hypothèse s'appuie sur des arguments fragiles²³⁵⁴.

D'autres lieux de culte, bien plus modestes durant l'époque romaine – à Aunou-sur-Orne et, peut-être, à Plouër-sur-Rance (cf. *infra*, 6.2.3) –, plongent aussi leurs racines dans un lieu de rituels du second âge du Fer. Dans ce cas, il est probable qu'il s'agisse, dès la période gauloise, d'espaces cérémoniels dont l'envergure et le rayonnement étaient limités, ou dont la gestion était assurée par des aristocrates, dont les descendants auraient souhaité honorer la mémoire à titre privé. Pour autant, il est encore difficile d'évaluer le statut et la fréquentation des sanctuaires gaulois, même si certains d'entre eux semblent bien avoir été destinés aux besoins religieux de communautés réduites (cf. *supra*, 6.1.2.2). Ainsi, à Aunou-sur-Orne, les pratiques religieuses semblent avoir été d'ampleur limitée au cours du second âge du Fer : les armes recueillies, qui en constituent les témoins matériels les plus nombreux, appartiennent au minimum à une quinzaine ou à une vingtaine de panoplies militaires qui, étalées sur plus d'un siècle de fréquentation, ont pu avoir été déposées par quelques individus seulement²³⁵⁵.

Si certains sanctuaires, somme toute peu nombreux, ont indubitablement succédé à un lieu de rituels plus

ancien, d'autres voies ont parfois été suivies par les communautés pour créer un lien avec le passé et ancrer leurs cultes dans des lieux de mémoire : il s'agit d'aires sacrées implantées au sein ou en bordure d'un ancien site majeur qui n'était pas jusqu'alors réservé exclusivement aux pratiques religieuses, que ce soit un habitat ou une nécropole.

6.2. Des lieux de mémoire implantés au sein d'anciens habitats ou de nécropoles ancestrales

6.2.1. Sanctuaires et habitats désertés

Une douzaine de sanctuaires du Haut-Empire a été fondée à l'emplacement d'un habitat groupé ou rural occupé à la fin du second âge du Fer (cf. *supra*, fig. 425). Si cette position ne semble généralement pas avoir été fortuite, l'aménagement d'une aire sacrée au sein d'un ancien établissement gaulois ne doit pas être systématiquement interprétée, pour autant, comme l'installation d'une divinité liée à un passé plus ou moins lointain.

Ainsi, les sanctuaires implantés au début de l'époque romaine au sein d'agglomérations d'origine gauloise et qui restent occupées durant le Haut-Empire ont très probablement été aménagés pour satisfaire les besoins religieux des communautés déjà présentes ou ayant récemment rejoint l'habitat groupé, qui est généralement réorganisé dès la période augustéenne (cf. *supra*, 1.1.3 et 1.1.4.2). Par exemple, à Angers²³⁵⁶, chef-lieu des Andicaves, le site du Château (S.3) accueille dès le I^{er} s. de n. è., au plus tard, un vraisemblable lieu de culte, sis à la pointe d'un éperon autrefois occupé par un *oppidum*, qui avait été fondé vers le second quart du I^{er} s. av. n. è. Les travaux de terrassement entrepris dans ce secteur vers 15-10 av. n. è., probablement au moment où la ville acquiert le statut de chef-lieu des Andicaves et entame sa métamorphose, ont nécessité l'évacuation et la destruction d'un ancien quartier à vocation résidentielle et artisanale ; la position, dominante et à proximité du *forum* de la ville, a sans doute été jugée favorable pour l'érection d'un monument à vocation religieuse, qui ne présente alors aucune relation avec les aménagements antérieurs (cf. *supra*, 5.1.2.1 et fig. 302).

De même, le lieu de culte des Châtelliers, à Amboise²³⁵⁷ (S.237), est construit à partir des années 40-30 av. n. è., sur un terrain *a priori* non occupé par un sanctuaire préexistant et au centre d'un habitat fortifié. Il est alors localisé au cœur d'un important site en pleine transformation : interprété comme l'ancienne capitale des Turons durant La Tène finale, l'*oppidum* est vraisemblablement relégué au rang d'agglomération secondaire au début de

2353. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 308-310 ; Bérard, 2006 ; Van Andringa, 2017a, p. 205-208 ; cf. *supra*, 1.2.1.1.

2354. G. Aubin et J. Meissonnier, in Bossard *et al.*, 2016, p. 34.

2355. Lejars, Pernet, 2007 ; cf. *supra*, 4.2.3.3.

2356. Brodeur (dir.), 1997, vol. 2 ; Chevet, Pithon, 2015.

2357. Laruz, 2009, vol. 1, p. 119-121 et p. 124-144.

la période impériale, alors que Tours/*Caesarodunum* est placée à la tête de la *civitas*. L'édification de ce nouveau sanctuaire s'inscrit dans un programme global de réaménagement de l'habitat, dont la surface totale est alors réduite, tandis que de nouvelles formes urbaines sont déployées sur le plateau, encore ceinturé par le rempart d'origine gauloise (cf. *supra*, 5.1.3.1, *sanctuaires monumentaux...* et **fig. 331**).

Une situation analogue pourrait expliquer la présence d'un temple identifié en prospection aérienne à Chênehutte-les-Tuffeaux, sur le site du Camp des Romains (S.5). L'agglomération secondaire antique a été bâtie pour partie à l'intérieur d'une enceinte fortifiée de 7,50 ha, vraisemblablement mise en place dès La Tène finale²³⁵⁸. Le bâtiment de culte qui y a été reconnu, dont la datation n'a pas été déterminée, a pu avoir été rattaché à l'un des principaux sanctuaires de l'agglomération antique, mais on ne peut affirmer qu'il succède à un lieu de rituels antérieur (cf. *supra*, 5.1.3.1, *sanctuaires monumentaux...* et **fig. 332**). Enfin, à Oiseau-le-Petit, le sanctuaire des Busses²³⁵⁹ (S.20), construit vers 40 de n. è., prend probablement place au sein ou en périphérie d'un quartier de l'ancienne agglomération ouverte laténienne, dont l'organisation et les limites sont encore peu connues, sans que l'on puisse pour autant lui reconnaître des origines gauloises, faute de vestiges caractéristiques (cf. *supra*, 5.1.3.4 et **fig. 354**).

Deux autres lieux de culte ont été implantés au sein d'*oppida* vraisemblablement désertés après la conquête romaine ; leur aménagement est donc porteur d'un sens différent.

À Orival²³⁶⁰ (S.267), les ruines du temple du Câtelier ont été découvertes et explorées par L. de Vesly en 1901, dans la forêt de La Londe-Rouvray, sur un promontoire dominant un méandre de la Seine. L'édifice de culte, de plan proche du carré, pourvu d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique, se caractérise par des dimensions moyennes (166 m²) ; ses murs sont ornés d'enduits peints. Aucun autre aménagement n'a été signalé à ses abords, mais son étude est ancienne et les travaux se sont concentrés sur le bâtiment, dont la datation n'a d'ailleurs pu être déterminée – seule une monnaie du III^e s. et des débris de céramique « noirs ou plombagins » y ont été recueillis²³⁶¹. Le temple n'occupe pas le point culminant du site, mais a été aménagé sur l'une des terrasses créées près de son sommet, au sein d'un réseau complexe de lignes de fortifications, reconnues dès le XIX^e s. et encore partiellement conservées, dont au moins une partie a été mise en place au cours de la Protohistoire (**fig. 442**). De fait, des sondages récemment réalisés au sommet du plateau du Câtelier

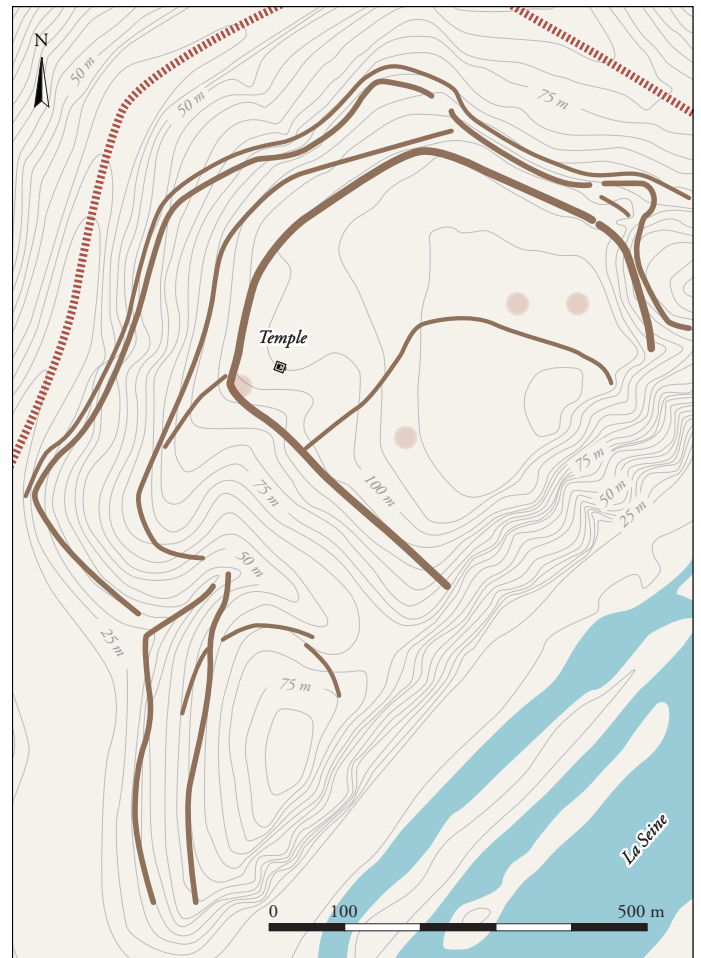


Fig. 442 : localisation du temple du Câtelier à Orival (Seine-Maritime ; S.267) et vestiges des fortifications (en marron) et des mobiliers antiques (en rouge) identifiés sur le promontoire. Réal. S. Bossard, d'après Basset (dir.), 2017, p. 17, fig. 5, sur fond IGN.

ont montré que celui-ci a été occupé par un ensemble de bâtiments sur poteaux, mis en place dans le courant du I^{er} s. av. n. è. et relevant sans doute d'un *oppidum*, fondé au cours de La Tène finale et fréquenté jusqu'au premier tiers du I^{er} s. de n. è. Le temple, seul édifice maçonné formellement reconnu au sein de l'espace enclos, est positionné dans l'angle nord-ouest d'une enceinte qui circonscrit le sommet du plateau et dont le talus est encore en élévation aujourd'hui. Cependant, des mobiliers d'époque romaine – des tessons de céramique datés du I^{er} au III^e s. de n. è., des restes métalliques et fauniques, des moellons de calcaire et de grès – ont aussi été récoltés au cours de prospections pédestres conduites en divers points du plateau, laissant supposer que l'occupation des lieux, probablement de faible densité, perdure durant le Haut-Empire, sous une forme mal définie²³⁶².

Le site du Port, à Entrammes²³⁶³ (S.31), est mieux documenté : dans les années 1970, un temple (A) et un bâtiment de plan barlong, doté d'une double galerie et de pavillons latéraux (B), ont été identifiés en prospection

2358. Monteil, 2012, vol. II, p. 232-234.

2359. Monteil *et al.*, 2015 ; Remy, 2016, p. 53-54.

2360. Vesly, 1909, p. 78-83 et pl. VII ; Deglatigny, 1927.

2361. Vesly, 1909, p. 83.

2362. Basset (dir.), 2017, p. 16-18 et p. 250.

2363. Naveau, 1982 ; 2015.

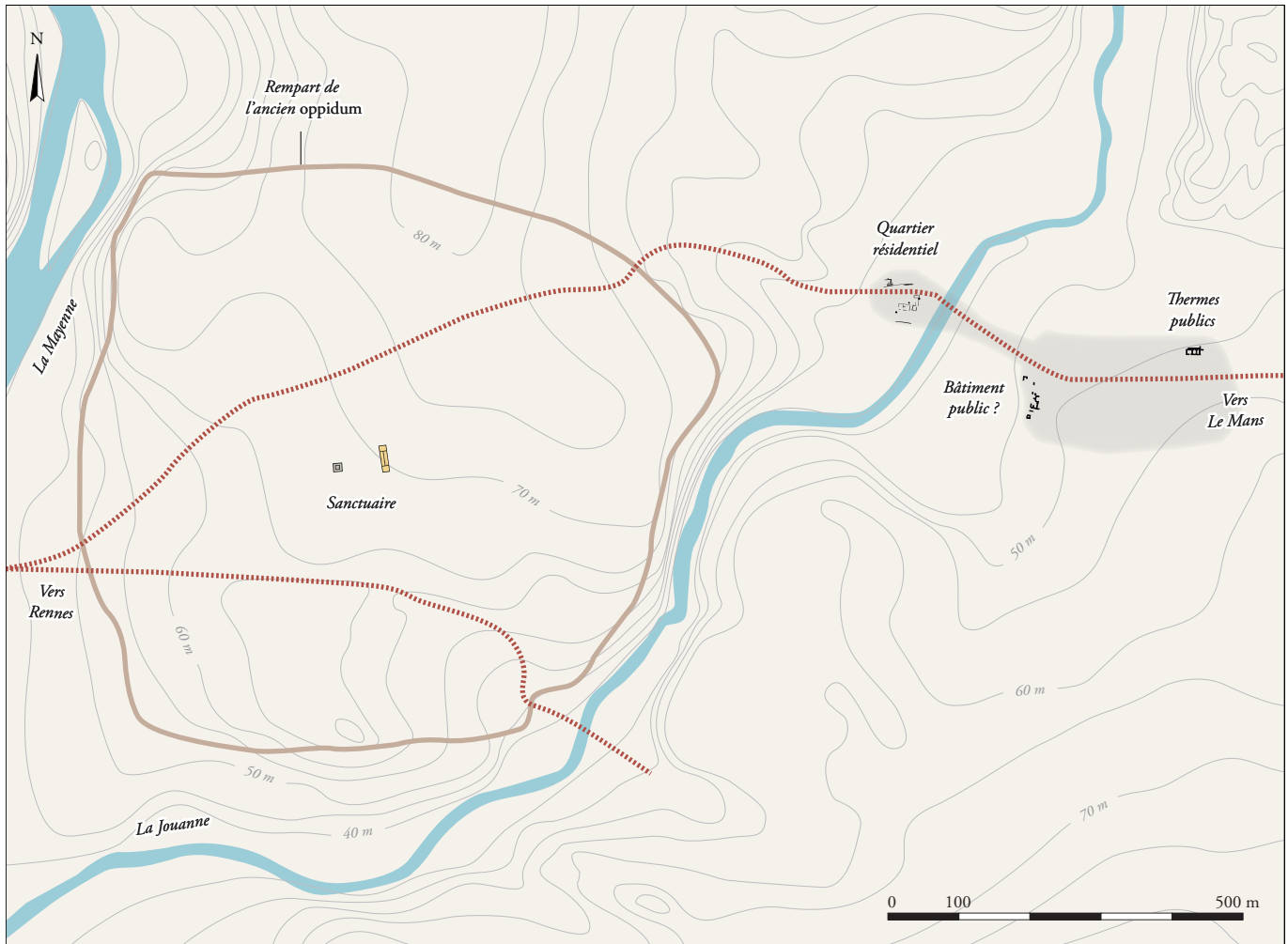


Fig. 443 : vestiges du sanctuaire et de l'oppidum du Port à Entrammes (Mayenne ; S.31), ainsi que de l'agglomération secondaire fondée en contrebas. Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 228, fig. 197, sur fond IGN.

aérienne puis partiellement fouillés, sous la direction de J. Naveau. Également de plan centré et carré, le temple est de dimensions similaires à celui d'Orival (172 m²), mais ses murs sont simplement couverts d'un enduit blanc ; le bâtiment B, d'une surface remarquable (389 m²), a probablement servi à l'accueil des visiteurs et à la préparation et à la tenue de banquets ou d'autres cérémonies (cf. *supra*, 3.1.4.2). Ces deux édifices correspondent aux seuls aménagements de l'époque romaine identifiés dans le périmètre d'un ancien habitat fortifié gaulois, dont ils occupent le centre géométrique, même s'ils n'en sont pas au point le plus élevé (fig. 443). L'*oppidum*, occupé durant La Tène finale, couvre une surface minimale de 55 ha ; il est protégé par un rempart qui est encore partiellement en élévation aujourd'hui, circonscrivant l'extrémité d'un plateau bordé par les vallées de la Mayenne et de la Jouanne. Dès la première moitié du I^{er} s. de n. è., au plus tard, une modeste agglomération secondaire, qui en prend le relais, est fondée à quelques centaines de mètres vers l'est, à l'extérieur et en contrebas de l'ancien *oppidum*, alors abandonné. Développée essentiellement sur l'autre rive de la Jouanne, elle s'étire de part et d'autre d'une voie menant du Mans à Rennes – qui traverse d'ailleurs l'ancien *oppidum* en pas-

sant à une centaine de mètres au nord du sanctuaire –, sur une longueur d'environ 550 m, et s'étend sur une surface comprise entre 10 et 15 ha. Au sein de ce petit habitat aggloméré ont été fouillés, entre les années 1980 et 2000, des thermes publics, localisés dans ses quartiers orientaux, ainsi qu'un autre grand bâtiment – également public ? –, en bordure sud-ouest, et quelques habitations regroupées en rive droite de la Jouanne²³⁶⁴.

Les fouilles réalisées à Entrammes ont montré que le sanctuaire est fréquenté dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è. et, au minimum, jusqu'à la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. de n. è., comme en témoigne la découverte de céramique, de quatre fibules des premières décennies du Haut-Empire et de cinq monnaies – dont quatre sont gauloises et pourraient être résiduelles²³⁶⁵. Les vestiges antérieurs à sa fondation se rattachent manifestement à l'occupation de l'*oppidum* de la fin de l'âge du Fer. En effet, une couche de terre argileuse préexiste à la construction des deux édifices maçonnés et contient plusieurs objets da-

2364. Monteil, 2012, vol. II, p. 228-229.

2365. Naveau, 1982, p. 26-27, p. 31, p. 36-37 et p. 40, pl. 7 et pl. 14 ; Naveau, 2015.

tés de la période gauloise. Par ailleurs, une grande fosse (ou un fossé ?), comblée en plusieurs étapes, a été partiellement fouillée sous la galerie orientale du bâtiment B. Les mobiliers contenus dans la couche préromaine et dans le remplissage de la fosse – tessons de céramique laténienne et d'amphore italique, fragments de bracelet creux en alliage cuivreux, potin, débris de plaques foyères et déchets d'activités métallurgiques (possibles creusets, nodules de bronze fondu et scories) – renvoient à une occupation de la fin du II^e s. et du I^{er} s. av. n. La structure et les mobiliers gaulois ne sont pas suffisamment caractéristiques pour déterminer la fonction des lieux avant l'implantation du sanctuaire d'époque romaine ; aucun argument ne plaide cependant en faveur d'une interprétation religieuse pour les vestiges antérieurs à la guerre des Gaules.

Ainsi, ces deux lieux de culte ont été fondés au sein d'un habitat groupé et fortifié vraisemblablement déjà abandonné – ou éventuellement en cours de destruction. Alors qu'à Entrammes, l'habitat n'a été déplacé que de quelques centaines de mètres, à Orival, l'agglomération antique la plus proche est probablement localisée à 4 km au sud, à l'emplacement du bourg actuel de Caudebec-lès-Elbeuf²³⁶⁶. En l'état des connaissances, il est impossible d'affirmer qu'un lieu de rituels plus ancien, qui aurait été contemporain de l'occupation de l'*oppidum*, ait précédé l'érection du sanctuaire du Haut-Empire. La création d'une aire sacrée, à Entrammes, semble d'ailleurs concomitante du transfert de l'agglomération, réaménagée à quelques centaines de mètres en bas d'un versant adjacent. Bien qu'aucun indice ne permette de déterminer l'identité de la divinité honorée dans chacun de ces deux temples, il est possible qu'il s'agisse, à tout le moins à Entrammes, d'une déesse ou d'un dieu lié à l'histoire de la communauté locale qui résidait au sein de l'*oppidum* et qui a vraisemblablement directement déménagé vers l'agglomération voisine au début de l'époque romaine. À l'instar d'autres sanctuaires répondant aux mêmes critères d'implantation – des édifices plus ou moins isolés au sein d'une ancienne agglomération laténienne fortifiée, délaissée au profit d'autres pôles après la conquête romaine –, reconnus dans le sud-est ou dans le centre-est des Gaules²³⁶⁷, en particulier en territoire éduen, ces lieux de culte ont manifestement récupéré « un géosymbole mémoriel ou un lieu de mémoire, soit l'*oppidum* dans sa globalité » ; leur installation peut avoir traduit « le souhait d'établir une relation au passé, de légitimer le culte par cette relation et de participer par là à une (ré)appropriation de l'espace »²³⁶⁸. La mise en place du culte, probablement

créé de toutes pièces au début de l'époque romaine, assure la cohésion communautaire des habitants de la nouvelle agglomération, qui ont gardé le souvenir de l'ancien habitat et en honorent ainsi la mémoire. Au demeurant, à Entrammes, la position centrale du sanctuaire ne semble pas fortuite et la divinité qui y réside semble ainsi accorder sa protection à l'ensemble de l'ancien habitat ; aucune limite ne paraît d'ailleurs avoir matérialisé les contours de l'aire sacrée aux abords du temple²³⁶⁹. Ainsi que l'a proposé R. Golosetti pour plusieurs exemples provençaux, tels les sites du Castellar à Cadenet (Vaucluse) et de Saint-Michel-de-Valbonne à Hyères (Var), c'est l'enceinte circonscrivant l'habitat du second âge du Fer, encore en élévation, qui a pu marquer l'emprise du sanctuaire et servir ainsi de support à un discours mémoriel²³⁷⁰.

La question du statut de ces sanctuaires est difficile à résoudre. Tandis que les données manquent à Orival, la présence du grand bâtiment B, à Entrammes, témoigne d'une certaine ampleur et pourrait indiquer, avec toutes les réserves possibles, qu'il s'agit d'un lieu de culte public ; on ne peut toutefois écarter l'hypothèse d'une construction financée directement par un ou par plusieurs notables locaux, pour un culte avant tout destiné aux habitants de l'agglomération de bas de versant et qui pourrait être privé. La divinité honorée a pu présenter une dimension ethnique, à l'exemple de *Dexiua* au Castellar de Cadenet, ou bien correspondre à un grand dieu romain, tel Mercure à Cocheren (Moselle), Hières-sur-Amby (Isère) et Saulny²³⁷¹ (Moselle).

D'autres lieux de culte, également peu nombreux, ont été bâtis à l'emplacement ou en bordure immédiate d'un ancien établissement rural laténien ; la question d'un éventuel lien avec le passé doit aussi être posée pour ces sites. L'un d'entre eux a été récemment fouillé au Four à Chaux, sur la commune d'Hérouvillette²³⁷² (*S.145*) : une opération archéologique préventive a permis de documenter les différents états d'un lieu de culte de l'époque romaine (ph. 2 et 3), déjà décrits *supra* (5.2.3.3, *des ensembles modestes...* et **fig. 396**), ainsi qu'un établissement enclos antérieur (ph. 1), fondé vers le début du II^e s. av. n. è. Cette enceinte fossoyée, dotée d'un accès au nord-nord-ouest, présente un plan pentagonal ou hexagonal, dont une grande partie se prolonge hors des deux zones de la fouille (**fig. 444**). Le remblaiement volontaire du fossé de l'enclos, bordé par un

2366. Spiesser, 2018, vol. 1, p. 206-207.

2367. Ph. Barral et P. Nouvel, dans le cadre de l'étude menée à l'échelle du centre-est de la Gaule, ont aussi inventorié d'autres configurations similaires en Picardie, en Lorraine, ou encore sur les territoires des Trévires ou des Arvernes (Barral, Nouvel, 2019, p. 56-65).

2368. Golosetti, 2016, p. 382 ; cf. aussi Barral, Nouvel, 2019, p. 59-65.

2369. Les environs proches des deux bâtiments d'Entrammes n'ont certes pas été fouillés, mais aucun péribole n'a été identifié lors des survols aériens ; à Orival, la prudence s'impose, puisque l'exploration du site, sommaire, ne permet pas d'assurer qu'aucun péribole n'y a été aménagé.

2370. Golosetti, 2016, p. 375-380.

2371. Golosetti, 2016, p. 372 ; Barral, Nouvel, 2019, p. 64.

2372. Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 98-156.

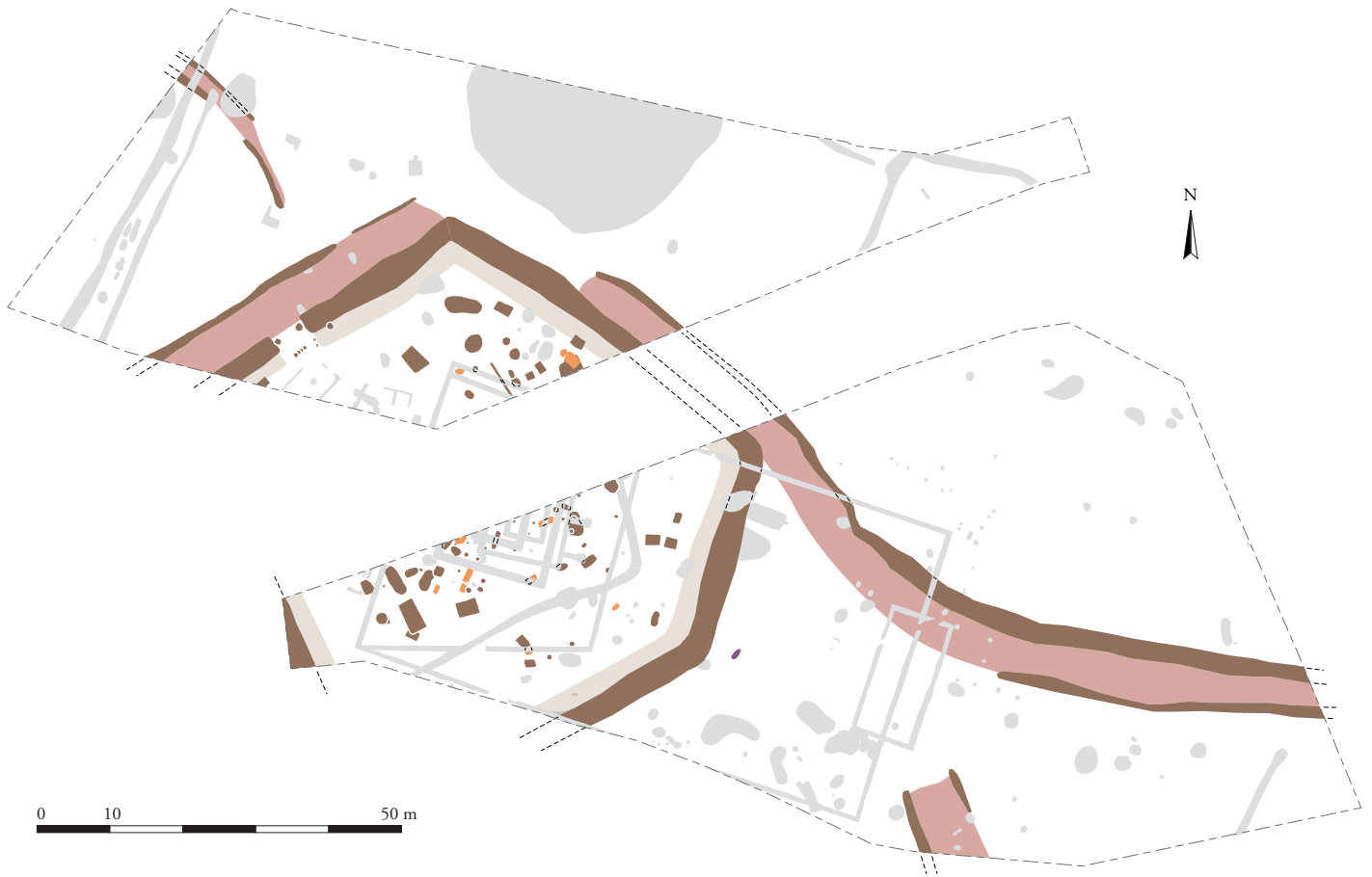


Fig. 444 : vestiges du vraisemblable établissement agricole gaulois du Four à Chaux à Hérouvillette (Calvados ; II^e - I^{er} s. av. n. è.), à l'emplacement duquel sera fondé un sanctuaire (S.145) vers le début du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 99, fig. 25.

talus sur son flanc interne, intervient vraisemblablement à partir du troisième quart du I^{er} s. av. n. è. et est définitivement achevé durant la première moitié du I^{er} s. de n. è. L'espace interne de l'enceinte polygonale est occupé par un ensemble assez dense de structures en creux – des trous de poteau, relevant d'un ou de plusieurs bâtiments dont le plan ne peut être restitué, et de nombreuses fosses, dont plusieurs correspondent à des structures de stockage parallépipédiques, connues aussi dans d'autres établissements ruraux gaulois de la Plaine de Caen. À l'est de l'enceinte, le long du fossé, une inhumation tardive a livré un quinnaire gaulois, monnaie dont la circulation est encore attestée durant la période augustéenne.

Comme le souligne J. Veron, cet enclos, de même que les mobiliers qui y ont été mis au jour, présente les caractéristiques d'un établissement à vocation agricole, et non d'un sanctuaire laténien : l'enceinte, malgré son plan polygonal peu fréquent dans la région²³⁷³, trouve de nombreuses comparaisons en Plaine de Caen, du point de vue de ses dimensions, de son fossé relativement profond, ainsi que des structures qu'elle renferme – notamment les fosses de stockage²³⁷⁴.

La fondation d'un sanctuaire en son cœur, peu de temps après son abandon, suggère néanmoins l'existence d'un éventuel lien entre les deux occupations, gauloise et romaine. L'intervalle qui sépare le remblaiement des structures en creux de l'établissement, daté du troisième quart du I^{er} s. av. n. è., et la construction des premiers édifices maçonnés, dans le courant du I^{er} s. de n. è., est cependant peu documenté. Aucun aménagement de la période augustéenne n'a en effet été reconnu, mais le mobilier produit aux alentours du changement d'ère est bien présent, en particulier dans les niveaux d'abandon du site gaulois, dans la dépression formée au sommet du comblement du fossé d'enceinte et dans le remplissage de structures plus tardives. Bien que rare, la présence de céramique d'époque augustéenne est avérée et plusieurs monnaies et fibules caractéristiques de cette période ont aussi pu avoir été déposées – ou perdues – durant ces décennies, à moins d'envisager qu'elles n'aient été introduites au sein du lieu de culte que des années plus tard. Il est ainsi possible, mais non démontré, que le sanctuaire ait été fondé dès la fin du I^{er} s. av. n. è.²³⁷⁵ Quoi qu'il en soit, on ignore tout des raisons qui ont pu conduire à installer le lieu de culte à l'intérieur même de l'ancienne enceinte ; ce dernier n'est *a priori* pas

2373. À l'échelle régionale, signalons toutefois l'enclos de la Pièce du Pressoir à Mosles (Calvados), bien que plus ancien, car daté du IV^e s. av. n. è. (Marcigny *et al.*, 1999).

2374. Lepaumier *et al.*, 2011 ; Veron *dir.*, 2018, vol. 1, p. 154.

2375. Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 155-156 et M.-A. Thierry, *in* Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 189-191.

isolé et pourrait être rattaché à un hameau ou, éventuellement, à des dépendances (cf. *supra*, 5.2.3.3), mais on ne peut dire si les individus qui ont pu résider aux abords du péribole au début de l'époque romaine sont les descendants de la famille qui possédait l'établissement rural enclos durant La Tène finale, qui auraient souhaité créer une relation avec le passé en établissant un lieu de culte privé à l'emplacement de l'ancienne résidence, ou si les deux occupations successives sont dépourvues de tout lien. Le lieu de culte, considérablement agrandi vers le début du II^e s. de n. è., est cependant resté fréquenté jusqu'au IV^e s. et se caractérise ainsi par une longévité remarquable.

À Mordelles, sur le site de Sermon (*S.189*), un petit temple a été construit, cette fois-ci, à quelques mètres au sud-ouest d'un vraisemblable établissement agricole enclos de La Tène finale. Longue de 30 m et large de 19 m, l'enceinte fossoyée, de plan polygonal, présente au moins une entrée à l'ouest. Parmi les nombreux trous de poteaux et fosses observés en fouille, une partie, localisée à l'intérieur de l'enceinte, se rattache probablement à cette première phase (*fig. 445*). Le mobilier, qui provient du remplissage des fossés de l'enclos, comprend des tessons de céramique laténienne et d'amphores Dressel 1a et 1b, une fibule gauloise et un couteau de fer ; selon M. Batt, ce matériel peut être daté des années 50 à 10 av. n. è. Aucun élément concret ne permet d'envisager une fonction rituelle pour cet enclos, dont le mobilier collecté au sein de ses fossés de délimitation évoque plutôt un contexte domestique²³⁷⁶. L'occupation gauloise se prolonge vraisemblablement à l'ouest, où d'autres segments de fossés et des trous de poteau, associés à des tessons de céramique protohistorique, ont été repérés lors de sondages, mais aussi au sud-est, comme en témoigne probablement la découverte de nombreux autres trous de poteau²³⁷⁷. La mise au jour d'une ou de deux armes mutilées et de quelques parures laténiennes, aux abords du temple d'époque romaine, indique peut-être qu'un modeste lieu de rituels, peut-être contemporain de l'enclos voisin, a préexisté à sa construction (cf. *supra*, 6.1.1). Dans ce cas, mais les preuves manquent pour le certifier, l'espace cultuel du Haut-Empire pourrait avoir succédé à un sanctuaire privé plus ancien.

En tout état de cause, l'enclos est abandonné avant le changement d'ère et durant la période augustéenne, un long fossé, qui le recoupe et ferme manifestement une grande parcelle à l'est, est définitivement comblé. Les données sont insuffisantes pour déterminer si cette structure délimite un nouvel état du sanctuaire ou plutôt un habitat rural de plus grande ampleur que le précédent. Cependant,

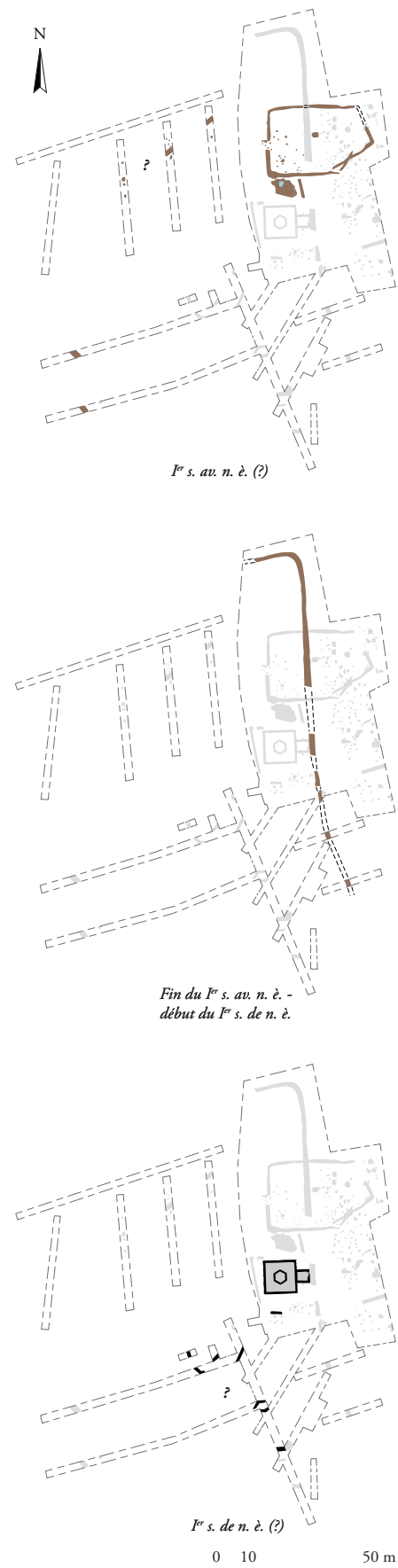


Fig. 445 : évolution du site de Sermon à Mordelles (Ille-et-Vilaine ; *S.189*), de La Tène finale à l'époque romaine. Réal. S. Bossard, d'après Aubry (dir.), 2009, fig. 4 et Le Boulanger (dir.), 2017, p. 36, fig. 5.

2376. Batt, 1993 ; Batt, 1994, p. 79 ; M. Batt, in Bouvet *et al.*, 2003, p. 98.

2377. Batt, 1992.

à la même période, un important dépôt, composé de plus de 200 monnaies en grande partie mutilées et enfouies autour du changement d'ère, témoigne, du moins s'il provient bien de ce site (cf. *supra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*), de l'existence d'un sanctuaire dont la fréquentation paraît importante, mais dont l'emplacement exact et la morphologie ne sont pas connus.

La construction du temple maçonné, de dimensions modestes (100 m²), intervient sans doute après le remblaiement du fossé augustéen. Le sanctuaire continue d'être fréquenté jusqu'à la fin du I^{er} s. de n. è., au minimum, et, au cours du Haut-Empire, il pourrait avoir relevé d'une *villa*, dont la partie résidentielle serait située à une centaine de mètres plus à l'ouest (cf. *supra*, 5.2.3.5 et **fig. 406**). L'histoire de ce site est donc complexe et son analyse est grevée par une mauvaise connaissance de l'environnement proche du temple, qui est manifestement associé à un ensemble plus vaste. La présence d'un sanctuaire est avérée à partir de l'époque augustéenne, si l'on se fie à la découverte du dépôt de numéraire, mais on ne peut en préciser l'évolution et comprendre son articulation avec les habitats qui se sont vraisemblablement succédé – avec un déplacement vers l'ouest ? – entre la fin de l'âge du Fer et le Haut-Empire. Ces derniers ont pu, sans certitude toutefois, avoir appartenu à une même famille, qui aurait géré durant plusieurs générations le lieu de culte dépendant de leur propriété.

À Plouër-sur-Rance²³⁷⁸ (S.137), un modeste sanctuaire de l'époque romaine a pu être identifié grâce à la découverte, entre autres, de débris issus de soixante-dix figurines en terre cuite (cf. *supra*, 4.2.2.1, *figurines...*), tandis que son organisation spatiale demeure peu connue. Un ou deux bâtiments en terre et en bois, construits en plusieurs étapes et dont l'un, au moins, correspond probablement à un petit temple, prennent place au sein d'un enclos fossé ; celui-ci a vraisemblablement été aménagé dès la fin de l'âge du Fer, durant La Tène finale ou moyenne, en périphérie septentrionale d'un grand établissement agricole (**fig. 446**). Toutefois, la vocation religieuse de cet espace enclos n'est pas avérée avant le début de l'époque romaine ; les mobiliers datés de l'âge du Fer qui y ont été découverts (des tessons de céramique, deux fibules et peut-être des restes fauniques) pourraient avoir été manipulés dans le cadre de pratiques rituelles gauloises, mais aucun argument décisif ne permet de l'assurer.

Il est néanmoins raisonnable d'envisager qu'un lien organique a existé entre ce petit lieu de culte rural et l'établissement agricole laténien voisin. Si l'on considère que sa fondation est bien datée de la fin de l'âge du Fer, il a pu alors avoir été fréquenté par la communauté résidant au sein de l'habitat clôturé adjacent, dont il constituerait

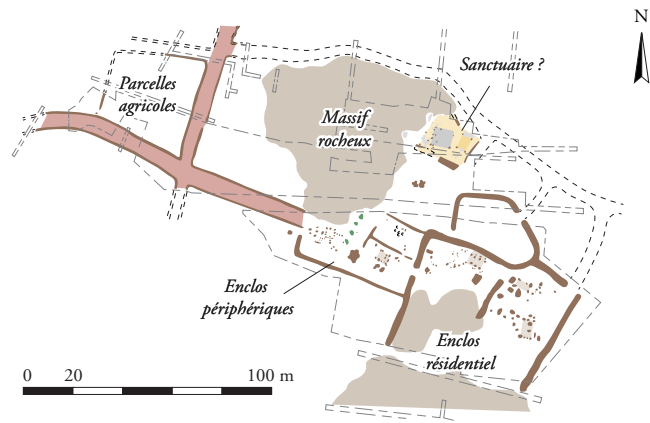


Fig. 446 : vestiges de l'établissement rural du Boisanne à Plouër-sur-Rance (Côtes-d'Armor) et de son possible sanctuaire (S.137) durant La Tène finale. Réal. S. Bossard, d'après Menez (dir.), 1996, p. 191, fig. 163.

une dépendance. Quoi qu'il en soit, l'établissement agricole est abandonné avant la fin du I^{er} s. av. n. è., alors qu'il ne fait pas de doute que le sanctuaire a été actif durant le I^{er} s. et, peut-être, au début du II^e s. de n. è. Il semble alors plausible que la mémoire de l'établissement déserté, ou de ses anciens propriétaires, ait été honorée en son sein. En outre, si sa fréquentation est bien contemporaine d'une probable *villa* installée à moins de 400 m plus au nord (cf. *supra*, 5.2.3.5), il pourrait s'agir d'un lieu de culte privé rattaché à cette dernière, où les descendants de la famille qui possédait autrefois la grande ferme gauloise, qui résident

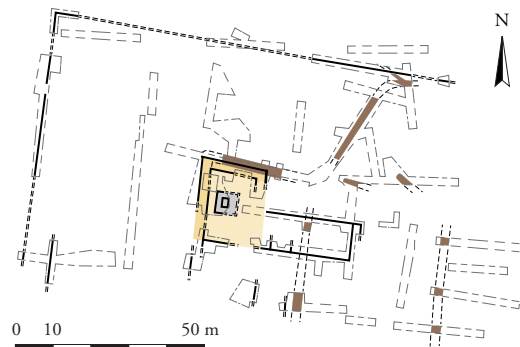


Fig. 447 : vestiges des époques gauloise et romaine du vraisemblable établissement rural de la Grande Boissière à Rosporden (Finistère) et de son sanctuaire (S.178). Réal. S. Bossard, d'après Pouille, 2006b, fig. 5.

peut-être au sein du nouvel habitat, pourraient avoir commémoré le souvenir de leurs ancêtres²³⁷⁹.

Il reste enfin à évoquer deux autres espaces cultuels installés au sein d'anciens établissements ruraux de grande ampleur, composés d'enclos multiples et délimités par de profonds fossés. Les données recueillies à Rosporden (S.178) apportent peu d'éléments à la réflexion, étant donné que le site n'a fait l'objet que d'un diagnostic archéologique²³⁸⁰.

2378. Menez (dir.), 1996, p. 35-43, p. 66-74 et p. 78-79.

2379. Menez (dir.), 1996, p. 194.

2380. Pouille, 2006a et b.

Le sanctuaire d'époque romaine, de dimensions modestes malgré la présence d'un triportique, relève d'un établissement plus vaste, ceinturé par une enceinte maçonnée, qui s'apparente à une *villa*, dont la partie résidentielle n'aurait pas été formellement identifiée (cf. *supra*, 5.2.2.2). Il est alors probable que le système d'enclos fossoyés antérieur, d'origine gauloise et dont le remblaiement s'est achevé, au plus tôt, durant le I^{er} s. de n. è., ait relevé d'un important habitat antérieur (fig. 447). Dans ce cas, la *villa* et son lieu de culte privé auraient alors succédé – sans hiatus ? – à un établissement aristocratique plus ancien, très peu documenté ; aucun vestige n'indique qu'un sanctuaire aurait pu y exister dès le second âge du Fer.

De même, à Bauné²³⁸¹ (S.4), les possibilités d'interprétation des vestiges sont limitées par l'emprise réduite de la fouille, puisque seule la moitié nord-est d'un établissement laténien, auquel succède un enclos renfermant au moins un temple, y a été étudiée. Le lieu de culte, fondé à la fin du I^{er} s. av. n. è. ou au début du I^{er} s. de n. è., prend place dans une enceinte circonscrite par un imposant fossé, profond d'environ 3 m et large de plus de 7 m (cf. *supra*, 3.1.1.1), qui semble avoir pérennisé un enclos plus ancien, daté de La Tène finale (fig. 448). En effet, l'enceinte constitue l'extrémité occidentale d'un alignement de trois enclos, suivant une configuration bien connue en contexte d'habitat rural de la fin du second âge du Fer ; il semble alors plausible de considérer que le sanctuaire réinvestit un espace préexistant, soit le cœur de l'établissement gaulois, abandonné dans le courant du I^{er} s. av. n. è. On ne sait si le temple, bâti aux alentours du changement d'ère, sous la forme d'une simple *cella*, puis doté d'une galerie périphérique vers le second quart du I^{er} s. de n. è., constitue l'unique édifice rattaché à l'espace culturel. L'angle d'un bâtiment adjacent a été repéré en limite de la zone de fouille, mais aucun indice ne permet d'en déterminer la fonction : s'agit-il d'un autre temple ou d'une habitation, auquel cas le sanctuaire aurait été aménagé dans l'enceinte même d'un nouvel habitat (cf. *supra*, 5.2.2.3) ? Durant l'époque romaine, si les deux enclos orientaux n'ont pas été conservés dans la nouvelle configuration du site, un autre bâtiment maçonné, situé à 40 m à l'est de l'enceinte fossoyée, pourrait effectivement constituer l'une des dépendances d'une petite *villa*, dont la *pars urbana* aurait été installée au sein de l'enclos résidentiel, alors réaménagé, de l'ancien établissement gaulois.

Ainsi, à Rosporden comme à Bauné, l'aménagement d'un sanctuaire à l'emplacement d'un ancien enclos laténien s'inscrit visiblement dans un programme de reconstruction plus vaste d'un habitat rural, fondé durant la période gauloise et restructuré dans le courant du Haut-Empire. Il n'est pas certain qu'un lieu de rituels

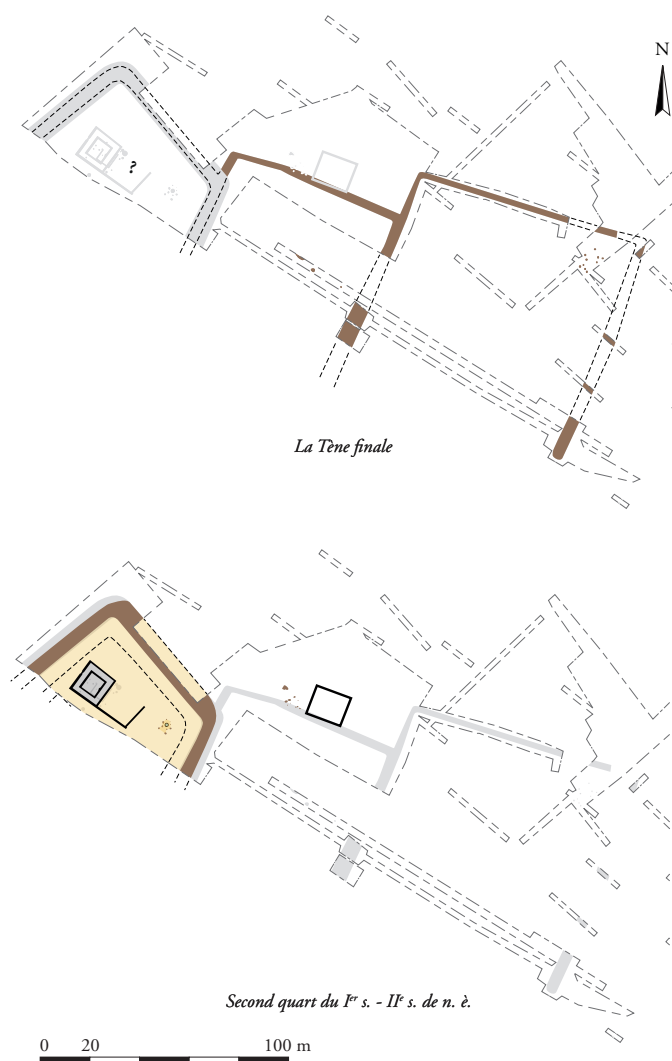


Fig. 448 : évolution de l'établissement rural (?) du Haut Soulage à Bauné (Maine-et-Loire ; S.4), de la fin de l'âge du Fer à l'époque romaine.

Réal. S. Bossard, d'après Mare (dir.), 1995, pl. 11.

ait existé au sein de l'établissement de La Tène finale ; la construction du ou des temples a pu avoir lieu à l'époque romaine, alors que le propriétaire de l'habitat, descendant possible des anciens occupants gaulois, souhaitait pourvoir sa *villa* ou son importante ferme d'un lieu de culte (cf. *supra*, 5.2.2.2 et 5.2.2.3). Dans ce cas, il ne s'agirait alors pas de lieux de mémoire, mais de sanctuaires privés apparus plus ou moins tardivement dans l'histoire de ces établissements ruraux.

Ces différents exemples de sanctuaires succédant à un habitat rural ou groupé de la fin du second âge du Fer montrent bien qu'il est indispensable de tenir compte de l'histoire locale, du statut du site et de son environnement proche pour déterminer les relations qu'ils ont entretenues avec un passé souvent peu lointain, car antérieur, tout au plus, d'une ou de deux générations au moment de leur fondation. Certains cultes, privés ou publics, ont sans doute été volontairement instaurés au sein de lieux de mémoire, pour créer un lien évident avec le passé d'une communauté établie dans les environs. D'autres, qui ont pu avoir été as-

2381. Mare (dir.), 1995.

surés par une famille d'aristocrates, ont été mis en place au sein même ou en périphérie d'un important établissement rural que ces derniers possèdent ; ces propriétaires terriens descendent peut-être d'individus qui y étaient installés au cours de La Tène finale et, en y aménageant un ou plusieurs temples, ils ont pu honorer la mémoire de leurs ancêtres à travers le culte d'une divinité. L'identité des personnages divins auquel un culte est rendu dans ces différents sanctuaires n'est néanmoins jamais connue et on ne peut donc comprendre les liens qui les unissaient au passé. En outre, l'examen des pratiques rituelles qui y ont eu lieu n'apporte guère d'information significative, puisque les mobiliers identifiés dans ces aires sacrées sont en tout point similaires à ceux que l'on retrouve dans d'autres sanctuaires.

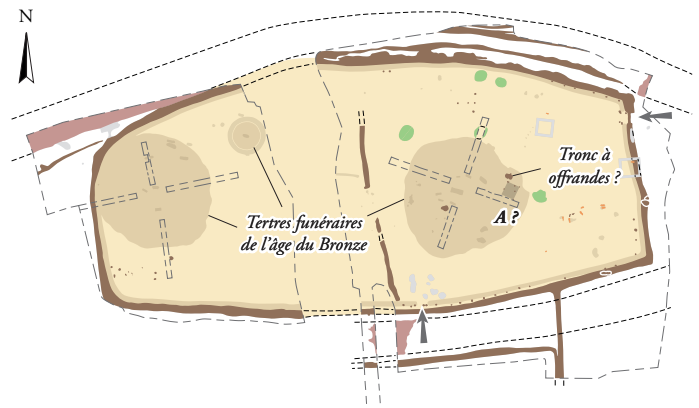
D'autres lieux de culte, qu'ils soient associés ou non à un habitat, ont pris place au sein d'anciennes nécropoles et leur étude révèle d'autres liens particuliers avec un passé qui, selon toute vraisemblance, a parfois été réinventé.

6.2.2. Des divinités parmi les ancêtres : lieux de culte et nécropoles

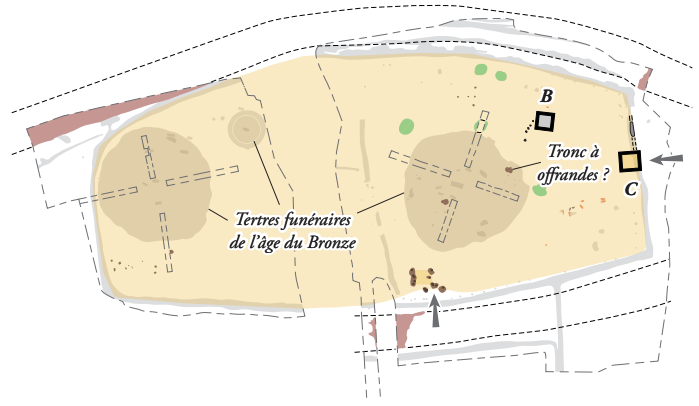
Certaines opérations de fouille ont révélé l'existence d'une ou de quelques sépultures isolées et antérieures de plusieurs siècles à la fondation d'un sanctuaire, incluses dans son emprise ou situées dans ses environs proches ; leur apparence *a priori* non monumentale permet de supposer qu'elles n'étaient plus visibles au début de l'époque romaine. Deux sépultures à crémation de la fin de l'âge du Bronze ont ainsi été signalées à La Ville-neuve-au-Châtelot²³⁸² (S.236), tandis que l'aménagement d'une modeste sépulture double, datée entre le IV^e s. et le II^e s. av. n. è., a précédé la création de l'aire sacrée de Val-de-Reuil²³⁸³ (S.269) ; pour ces exemples, il est probable que la présence de structures funéraires n'ait en rien déterminé l'emplacement du lieu de culte antique.

En revanche, dans d'autres cas, des architectures tumulaires monumentales de la fin de la Préhistoire ou de la Protohistoire, bâties en terre ou en pierre et abandonnées depuis un intervalle plus ou moins long, ont laissé des traces évidentes dans le paysage, qui devaient être encore perceptibles à la fin de l'âge du Fer et au début du Haut-Empire, au moment de l'implantation d'un sanctuaire à leurs abords ou sur leurs flancs mêmes. Il faut alors s'interroger sur les liens établis entre les anciennes tombes, leurs occupants et les communautés qui décident d'y installer le culte d'une ou de plusieurs divinités.

À ce titre, l'exemple du site de Kergroaz à Paule²³⁸⁴ (S.172), récemment publié, est l'un des mieux documen-



Phase 1 (années 10 av. n. è. - troisième quart du I^{er} s. de n. è.)



Phase 1 (troisième quart du I^{er} s. - III^e s. de n. è.)

0 10 50 m

Fig. 449 : évolution du sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; S.172), installé à l'emplacement d'une ancienne nécropole tumulaire de l'âge du Bronze. Réal. S. Bossard, d'après Menez et al., 2021, p. 218, fig. 161.

tés. Probablement au cours de la dernière décennie avant le changement d'ère (phase 1), un vaste enclos (environ 8 400 m²), délimité par des fossés et par une clôture de bois, est fondé à l'emplacement d'une ancienne nécropole de l'âge du Bronze moyen ; il englobe notamment deux grands *tumuli* d'une trentaine de mètres de diamètre, qui devaient alors former deux buttes encore conservées sur près de 2 m de haut (fig. 449). L'espace interne de l'enclos est divisé en deux parties par un fossé médian, chacune d'entre elles intégrant l'un des deux monuments funéraires. L'essentiel des aménagements et des mobiliers liés aux rituels paraît avoir été concentré autour du *tumulus* oriental, voire en surface même de son tertre, bien que la moitié occidentale de l'enclos soit moins bien connue. Dès la création du lieu de culte, des monnaies – pour certaines mutilées – et des parures y sont effectivement déposées, en particulier au sein d'un probable tronc à offrandes, installé sur son flanc ; à proximité, se dresse vraisemblablement un bâtiment en matériaux périssables (A), dont le plan et l'élévation restent mal connus, qui pourrait éventuellement correspondre à une première *cella* (cf. *supra*, 3.1.2.1, type A1 et 4.1.2.1). Puis, à partir du dernier tiers du I^{er} s.

2382. Piette, 2018, p. 172.

2383. Lukas (dir.), 2014, p. 66.

2384. Menez et al., 2021.

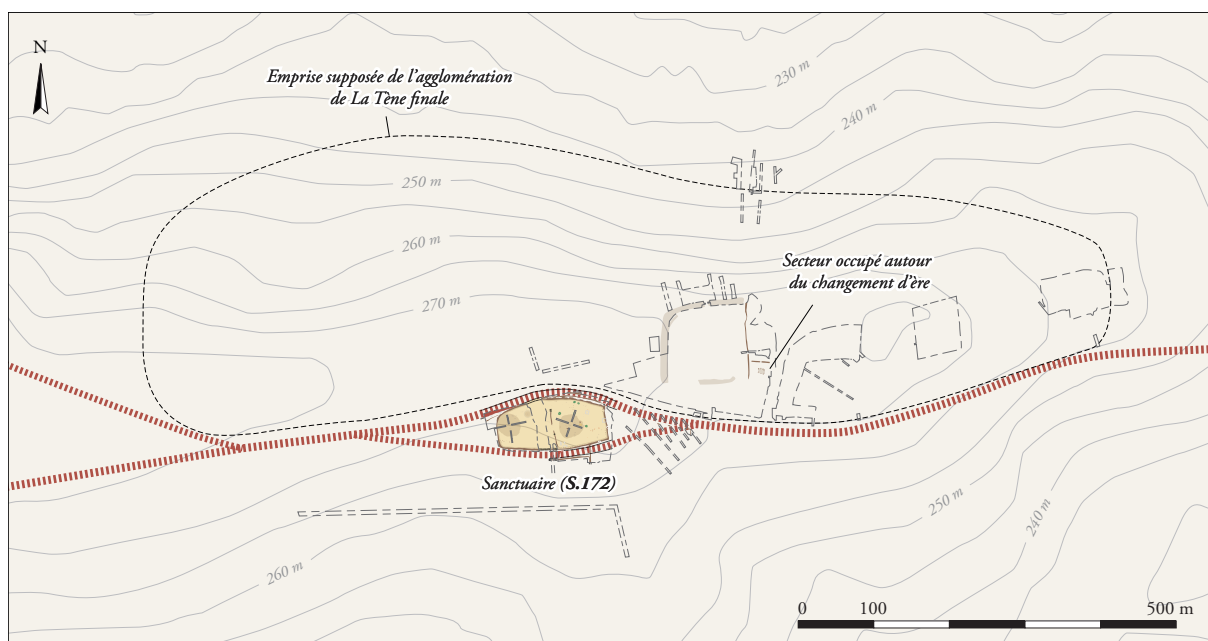


Fig. 450 : le sanctuaire de Keragroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; S.172) et son environnement durant le Haut-Empire.
Réal. S. Bossard, d'après Menez et al., 2021, p. 213, fig. 151 et p. 217, fig. 159, sur fond IGN.

de n. è. (phase 2), le sanctuaire est réaménagé : une nouvelle *cella*, aux murs maçonnés (B), est implantée à une dizaine de mètres au nord-est du *tumulus* oriental, alors que l'aire sacrée est désormais délimitée par un muret et est sans doute accessible par un porche (C). Des structures de cuisson ou de combustion y sont utilisées jusqu'au III^e s., tandis que des monnaies et des figurines en terre cuite ont été introduites dans le temple B, probablement en guise d'offrandes, jusqu'à la même période.

L'installation d'un sanctuaire à l'emplacement des deux monuments funéraires, autour desquels il s'organise dès sa fondation, n'est donc pas anodine. Selon W. Van Andringa²³⁸⁵, « l'intégration des deux tombes de l'âge du Bronze dans une enceinte indique bien un choix topographique spécifique, susceptible de favoriser le contact avec certains dieux ou un passé lointain et de participer à la définition d'un lieu sacré ». En outre, la mise en place de l'enclos est concomitante de l'abandon et de la destruction méthodique de l'habitat fortifié gaulois du Camp de Saint-Symphorien, dont les origines remontent au VI^e s. av. n. è. et qui était établi à quelques dizaines de mètres au nord-est de la nécropole tumulaire (fig. 450). De fait, cet établissement, qui a abrité plus de cinq siècles durant une lignée aristocratique dont les membres n'ont pu être identifiés, est abandonné durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., tandis que seul un secteur demeure occupé aux alentours du changement d'ère, avant d'être lui aussi déserté. Son démantèlement et la construction de l'espace cultuel (fig. 451) ont donc lieu à un moment crucial de l'histoire politique de la cité des Osismes, lorsque s'organisent les cités des Gaules romaines (cf. *supra*, 1.1.3) et que les anciens

propriétaires de la résidence gauloise s'investissent probablement dans l'administration du nouveau chef-lieu *Vorgium*, implanté à une dizaine de kilomètres. Le sanctuaire, étroitement associé à un ensemble de structures funéraires que l'on a pu percevoir comme les tombeaux des ancêtres mythiques de la famille aristocratique, a dû être fondé à l'initiative de cette dernière, afin de légitimer son pouvoir : « l'établissement d'un culte funéraire permettait de faire valoir l'ancestralité et donc le caractère vénérable d'un clan, à un moment très sensible de profondes mutations politiques et sociales ». Ainsi, ces événements sont sans doute liés à la volonté de « préserver la mémoire du lieu et de la lignée par la fondation d'un lieu de culte installé sur deux tombes de l'âge du Bronze qui marquaient le paysage depuis toujours et donc parfaitement adaptées à représenter l'ancrage ancestral de la lignée familiale de Paule »²³⁸⁶.

Le caractère modeste que l'espace cultuel a conservé tout au long de sa fréquentation, jusqu'au III^e s. de n. è., s'accorde en effet avec un statut sans doute privé. Du reste, durant l'époque romaine, il était placé le long d'une voie majeure de la cité, reliant Quimper à Saint-Brandan, et en position dominante, en haut du versant méridional d'une ligne de crête qui s'étend d'est en ouest ; ces critères, bien qu'ils n'aient sans doute été que secondaires par rapport à la présence d'une nécropole préexistante, ont contribué à rendre le sanctuaire visible et accessible, malgré son isolement apparent dans les campagnes du territoire osisme. Quant aux divinités qui étaient honorées dans ce lieu de mémoire, aucune inscription ne permet de les identifier ; il est cependant possible que « les mânes de grands personnages, masculins ou féminins, qui faisaient le lien entre

2385. In Menez et al., 2021, p. 211.

2386. W. Van Andringa, in Menez et al., 2021, p. 211.

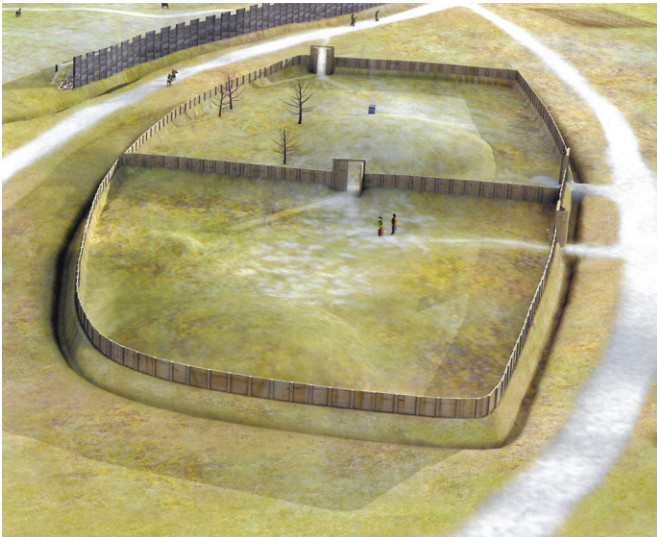


Fig. 451 : évocation graphique du sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; S.172) autour du changement d'ère, alors que la résidence aristocratique voisine est en cours de démantèlement.
Réal. L. Stéphanon, in Menez et al., 2021, p. 228, fig. 173.

deux époques et deux histoires », dieux collectifs et souterrains, y aient reçu un culte²³⁸⁷.

L'implantation du lieu de culte de Paule au sein d'une ancienne nécropole ne constitue pas un cas isolé, bien que pour les autres exemples identifiés, les liens entre les architectures funéraires et les temples soient moins évidents. Ainsi, à Pussigny²³⁸⁸ (S.244), le sanctuaire a été édifié en bordure sud-ouest d'une ancienne nécropole, fréquentée durant le Néolithique moyen, période à laquelle se rattachent vraisemblablement plus de cent sépultures, et à la fin de l'âge du Bronze, soit vers 1200 av. n. è. – dix-sept inhumations installées dans des coffres en pierre et sept crémations de cette époque ont été recensées au sein de la zone fouillée. Les vestiges de ce grand espace funéraire devaient être encore visibles au début de l'époque romaine : les structures du sanctuaire antique ne recourent aucune de ces sépultures (cf. *supra*, fig. 395), qui pouvaient donc encore marquer le paysage lors de son implantation, notamment pour les plus monumentales. De fait, la totalité ou une partie des sépultures était vraisemblablement surmontée d'un tertre, dont le diamètre et la hauteur, sans doute variables d'un exemple à l'autre, sont difficilement restituables, en raison de l'arasement des niveaux archéologiques. Par ailleurs, le dolmen de la Pierre Levée, qui se dresse encore de nos jours à une centaine de mètres à l'est, relève très probablement de cette importante nécropole pré- et protohistorique, qui se prolonge sans doute au nord et à l'est de l'aire étudiée. Enfin, deux autres petits enclos funéraires carrés, mesurant 8 m et 10 m de côté, sont éga-

lement isolés à quelques mètres au sud du sanctuaire et auprès d'un ensemble de bâtiments installé à une cinquantaine de mètres plus à l'ouest ; ils sont quant à eux attribués au premier âge du Fer. Notons aussi que l'entrée du lieu de culte s'effectue probablement depuis l'ouest, configuration originale qui pourrait s'expliquer par la présence d'obstacles – en l'occurrence les vestiges des sépultures – qui auraient gêné la circulation à ses abords orientaux (cf. *supra*, 3.1.1.3).

Contrairement au sanctuaire de Paule, l'implication de notables dans la construction du lieu de culte de Pussigny n'est pas certaine. Il s'avère d'ailleurs difficile de définir le statut de cet espace culturel associé, dès sa fondation au cours de la première moitié du I^{er} s. de n. è., à un vraisemblable hameau, plutôt qu'à un ensemble de dépendances (cf. *supra*, 5.2.3.3, *des ensembles modestes...*). Est-il géré par une communauté rurale indépendante, ayant choisi d'installer l'une de ses divinités protectrices aux abords de son habitat et en limite d'un ancien espace funéraire, qui pouvait être considéré comme une nécropole abritant de lointains ancêtres ? Encore une fois, l'absence de données relative à l'identité du titulaire divin du temple limite les possibilités d'interprétation. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas ici de relation patente, comme à Paule, entre une ou deux sépultures et le sanctuaire : celui-ci, bâti en périphérie de la nécropole, n'englobe aucune architecture funéraire en son sein.

De même, il est permis de douter de l'importance, aux yeux de la communauté ou de l'individu fondateur d'un sanctuaire, d'un ensemble de sépultures préexistant, lorsque d'autres critères peuvent avoir motivé son implantation et que les anciens monuments funéraires ont été détruits à l'occasion des travaux liés à sa construction.

Ainsi, à Genainville (S.260), c'est un espace funéraire de l'âge du Fer, fréquenté entre le VIII^e s. et le II^e s. av. n. è., bien que la majorité des sépultures se rattache aux V^e s. et IV^e s. av. n. è., que l'on a aménagé au fond du vallon qui accueillera, sans doute à partir de l'époque augustéenne, le lieu de culte des Vaux de la Celle. D'abord doté de modestes équipements, accueillant des dépôts d'offrandes aux abords de bassins formés en surface d'une nappe phréatique affleurant (phase 1), il est pourvu d'un premier temple maçonné vers le milieu du I^{er} s. de n. è. (phase 2), avant de recevoir des constructions monumentales, intégrées au cœur d'une agglomération et consacrées à un couple divin, après le milieu du II^e s. (phase 3 ; cf. *supra*, 5.1.3.1). Les limites de la nécropole protohistorique antérieure à sa fondation sont inconnues ; elle s'étend a minima sur une surface de 275 m² et comprend au moins cinquante-sept sépultures, essentiellement des inhumations. Les monuments funéraires associés se présentent sous la forme de *tumulus* composés de pierres calcaires, dont le mieux conservé mesure

2387. W. Van Andringa, in Menez et al., 2021, p. 212.

2388. Coutelas (dir.), 2015, vol. 1, p. 143-144 ; Coutelas, Hauzeur, 2017, p. 79-82.

5,40 m de diamètre. Cette zone sépulcrale a sans aucun doute été perturbée durant l'époque romaine, lors du développement du sanctuaire : plusieurs os ont été découverts en position secondaire, dans les couches antiques, et il est probable que les monuments funéraires aient été partiellement arasés avant que ne soient mis en place les niveaux de circulation de l'aire sacrée. Par ailleurs, la mise au jour de mobilier céramique laténien indique que le site continue d'être fréquenté à la toute fin de l'âge du Fer, après l'aménagement des sépultures les plus récentes. Notons aussi que dans la zone centrale du futur sanctuaire, soit à une trentaine de mètres à l'ouest de la nécropole, un premier bassin, bordé de blocs de grès, semble avoir été mis en place pour capter la nappe phréatique durant la Protohistoire, peut-être dès l'âge du Bronze, d'après l'examen de tessons qui en proviennent²³⁸⁹.

Si la présence d'une nécropole ancestrale, fréquentée durant les siècles qui ont précédé la conquête romaine, a pu avoir présidé au choix de l'emplacement du sanctuaire à l'époque d'Auguste, ce facteur n'est *a priori* pas le seul à avoir été déterminant : la mise en scène de l'eau et son utilisation dans le cadre des cultes du Haut-Empire (cf. *supra*, 3.1.3.2), sans aucun doute publics, indique que la présence de l'élément aquatique a été prépondérante, alors que celle de monuments funéraires antérieurs, qui n'ont manifestement pas été conservés – mais dont le souvenir a pu toutefois perdurer –, paraît avoir été secondaire. Il est néanmoins possible, dans ce cas comme dans d'autres, que les critères à l'origine du choix de l'emplacement aient été multiples et complexes, liées à l'histoire de la communauté locale ou même de la cité des Véliocasses, s'appuyant sur l'élaboration de mythes ancrés dans certains points de son territoire pour établir les sanctuaires des divinités du panthéon civique.

À Quimper²³⁹⁰ (S.176), avant l'implantation d'un premier établissement enclos attribué à La Tène finale et le développement d'un grand sanctuaire au cours de l'époque romaine (cf. *supra*, 5.1.3.5 et 6.1.1), le versant sud du mont Frugy semble aussi avoir eu une vocation funéraire. Les vestiges d'un petit enclos circulaire, mesurant 5 m de diamètre, ont ainsi été mis au jour en 2017, dans la partie méridionale du futur sanctuaire ; ils relèvent probablement d'un monument funéraire de l'âge du Bronze. Par ailleurs, trois sépultures à crémation, datées du début du V^e s. au début du II^e s. av. n. è., ont été fouillées au cœur de l'aire sacrée antique, tandis que des tessons d'urnes cinéraires et un fragment de stèle ont été mis au jour, épars, dans les couches formées durant l'Antiquité. Enfin, mentionnons la découverte, également en position secondaire, de plu-

sieurs tessons issus d'un lot de céramique peinte, attribuée sans certitude à La Tène moyenne. Rien n'indique que les éventuels marqueurs de surface des sépultures étaient encore en élévation lors de la fondation du sanctuaire et on peut aussi considérer que les deux occupations, à vocation funéraire puis religieuse, ont pris place sur le mont Frugy en raison de sa position dominante et de sa visibilité, sans que la présence de la première n'ait assuré un rôle capital lors de l'implantation de la seconde, d'ailleurs entreprise en marge d'une agglomération secondaire naissante.

Les autres exemples sont moins bien renseignés. Le temple de Saint-Saëns²³⁹¹ (S.88) semble avoir été érigé à l'emplacement d'un monument funéraire ou d'une nécropole antérieure, probablement aménagée dès le Néolithique. En effet, à la fin du XIX^e s., G. Le Breton signale avoir mis au jour, à la base de l'édifice de culte, de « petites chambres sépulcrales », dont le lit est recouvert de cendres, précédées d'un couloir étroit et édifiées à l'aide de blocs formant des caissons. Elles seraient recouvertes « d'un petit dôme ou calotte composée d'argile, de silex et de marne ». Ces structures, non relevées en plan, ont livré, ainsi que leurs environs, des petites haches en pierre polie, des pointes de flèche, des tessons de céramique peu cuite, un poinçon ou une épingle en os, des défenses de sanglier, des morceaux de bois brûlés, des outils et des éclats en silex, ainsi que des ossements humains. Le fouilleur a considéré, aussi, que la base des murs délimitant la galerie du temple matérialisait la bordure d'un *tumulus* préhistorique ; la description de ces divers aménagements est toutefois confuse et il convient donc de rester prudent quant à l'interprétation des structures.

La découverte effectuée lors de l'exploration ancienne d'un temple carré, pourvu d'une galerie périphérique, sur le site de la Roche du Vieux Garçon à Triguères (S.231) est encore plus singulière : la *cella*, mesurant environ 5,50 m de long pour 5 m de large, aurait été construite aux dimensions d'un dolmen qu'elle aurait abrité (fig. 452). Le monument mégalithique, détruit – comme les ruines du temple – quelques années après avoir été décrit par M. Boutet de Monvel²³⁹², aurait été constitué de trois gros blocs en grès exogène. Il s'agit bien d'un aménagement anthropique, étant donné que le grès est absent du substrat local, composé de craie blanche à silex. Pour autant, on ne sait s'il s'agit d'un monument néolithique, qui serait alors le seul aménagement préhistorique reconnu sur le site, ou bien si les blocs massifs ont été apportés durant la construction du temple, ou éventuellement après son abandon, pour des raisons que l'on ignore. Peu d'objets proviennent de l'édifice de culte et aucune donnée ne renseigne sa chrono-

2389. Mitard, 1993, p. 38-41 ; Vermeersch, 2012, p. 232 et p. 241-243 ; Lebrun, Vermeersch, 2017.

2390. Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 310-311 ; Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 164-189 et p. 192-194.

2391. Le Breton, 1894, p. 274.

2392. Boutet de Monvel, 1863, p. 138-140 et pl. 5.

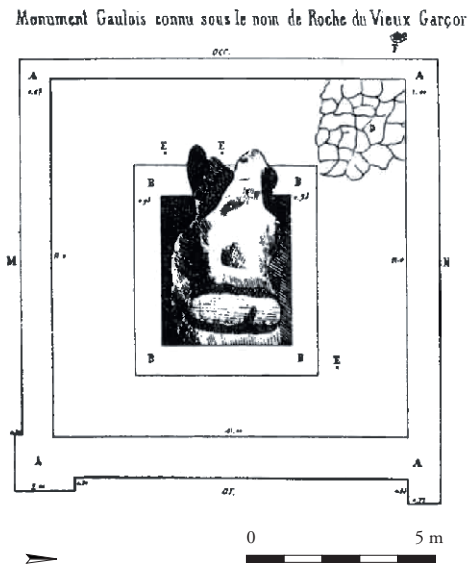


Fig. 452 : relevé des vestiges du temple de la Roche du Vieux Garçon à Triguères (Loiret ; S.231) et du dolmen reconnu au sein de la cella.
In Boutet de Monvel, 1863.

logie. Selon son inventeur, la maçonnerie formant les murs de la *cella* « supporte [l'ouvrage mégalithique] à l'ouest de façon à en déterminer l'inclinaison »²³⁹³, mais on ignore si le mur est venu soutenir le monument préexistant afin de le consolider ou si ce dernier a été construit – en déplaçant une architecture préhistorique préexistante ? – en même temps que le temple pour être intégré à sa pièce centrale ; au demeurant, le relevé réalisé est trop imprécis pour appuyer une hypothèse ou l'autre. À notre connaissance, aucun autre monument mégalithique n'a été mis au jour au sein d'un temple des Gaules romaines et l'association observée à Triguères est donc tout à fait originale. Il est possible que le temple ait été volontairement bâti pour englober une architecture monumentale en pierre – dont l'usage funéraire était connu ? – que l'on aurait alors considéré comme la résidence d'une divinité, mais les lacunes documentaires sont trop importantes pour l'affirmer.

L'édification des sanctuaires décrits a donc eu lieu, du moins pour les exemples les mieux documentés, à l'emplacement d'une nécropole bien plus ancienne, dont les vestiges devaient être en partie visibles, et que l'on associait probablement, dans la mémoire collective, à des sépultures ancestrales, voire à des divinités souterraines liées au monde des morts. Ainsi, contrairement aux temples bâtis à l'aplomb de tombes augustéennes, sur les sites d'En Chaplix à Avenches (canton de Vaud, Suisse), de Folly Lane à Saint-Albans (Hertfordshire, Royaume-Uni) ou de Nospelt à Goebange (Luxembourg), par exemple²³⁹⁴, l'instauration d'un culte funéraire n'est pas liée à la commémoration d'un ou de plusieurs individus, probablement

issus de grandes familles d'origine gauloise et dont l'identité devait être connue de tous, mais à de lointains ancêtres, légitimant d'ailleurs, selon toute vraisemblance, le pouvoir d'une lignée osisme à Paule. À Genainville ou à Pussigny, comme pour plusieurs sites cultuels de Champagne²³⁹⁵, c'est une importante nécropole, regroupant de nombreuses sépultures individuelles, qui a servi d'ancrage à une ou à plusieurs demeures divines dès le début du Haut-Empire ; pour autant, on ne peut affirmer qu'il existe un lien entre la ou les divinités honorées dans l'aire sacrée et les occupants des tombes. En effet, ici comme ailleurs, le recouvrement de certains ensembles funéraires préromains par un sanctuaire pourrait être fortuit et il importe donc d'évaluer – ce qui n'est toutefois pas toujours évident – l'élévation des monuments antérieurs au moment de la transformation de l'espace en aire sacrée pour déterminer s'ils ont pu avoir été dotés d'une valeur mémorielle déterminante ou non.

Alors qu'aucun temple, parmi les exemples étudiés, ne semble avoir été bâti au cœur d'une nécropole dont le développement serait contemporain de sa fréquentation²³⁹⁶, un lieu de culte, fouillé sur un îlot de l'archipel des Ébihens, à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138), prend sans interruption le relai d'un espace funéraire de peu antérieur. La configuration singulière du site, déjà décrite (cf. *supra*, 5.3.1), est celle de sommets rocheux particulièrement exposés aux marées et aux vents. Les premiers dépôts à caractère rituel (céramiques, monnaies, parures), recueillis en grande partie sur la plateforme orientale de l'îlot, ont été datés de La Tène finale et des premières décennies du I^{er} s. de n. è. (phase 1), bien que l'essentiel des offrandes, notamment plusieurs dizaines de figurines en terre cuite, y ait été introduit à partir du troisième quart du I^{er} s. de n. è. (phase 2). Les structures associées aux deux moments du développement du site sont peu connues, à l'exception d'un petit groupe de sépultures, localisé à l'est de l'îlot, mis en place au cours de la première phase et scellé par un apport de sable durant la phase 2²³⁹⁷.

La zone funéraire a été aménagée à quelques mètres au sud et en contrebas du plateau oriental de l'îlot. Elle occupe un espace semi-circulaire de 5,50 m de diamètre, bordé par le rocher naturel et par des blocs rapportés ; une partie de cet ensemble, au sud, a disparu sous l'effet de l'érosion marine (fig. 453). Les cinq sépultures à inhumation conservées ont été installées dans une couche de

2393. Boutet de Monvel, 1863, p. 139.

2394. Castella, 2008 ; Metzler, Gaeng, 2009.

2395. Barral, Nouvel, 2019, p. 52-55.

2396. Il est toutefois possible que de tels aménagements aient existé en territoire tricasse, notamment à Allibaudières et à Arcis-sur-Aube (Aube), mais les hypothétiques temples qui y ont été reconnus (Achard-Corompt *et al.*, 2016, p. 38-39 ; Barral, Nouvel, 2019, p. 55), non retenus ici, peuvent aussi être interprétés comme de possibles monuments funéraires.

2397. Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 153-155.



Fig. 453 : vestiges rattachés à la première phase du site des Haches à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor ; S.138) : de premières structures sont implantées sur la plateforme supérieure de l'îlot, à proximité immédiate d'une petite nécropole formée au cours de La Tène finale. Réal. S. Bossard, d'après Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 5, fig. 2, p. 10, fig. 1 et p. 28, fig. 7.

coquillages et de sédiments minéraux, formant le premier amas coquillier à avoir été mis en place sur le site. Elles sont associées à un grand foyer, probablement flanqué de deux trous de poteau et aménagé au nord de l'hémicycle ; il a pu servir dans le cadre de rites liés aux funérailles ou à des commémorations. L'analyse des os des défunts²³⁹⁸ a montré qu'au sein de la sépulture triple et des quatre tombes individuelles, ont été inhumés quatre femmes, un ou deux hommes et un sujet de sexe indéterminé ; tous sont adultes et issus d'une même population, peut-être d'une même famille. Les objets piégés dans l'amas coquillier ou directement associés aux sépultures (tessons de céramique, bracelets en verre et métalliques, deux statères coriosolites postérieurs à la conquête) renvoient à une datation homogène située à la fin de La Tène finale, probablement après la guerre des Gaules. Cependant, de rares éléments plus tardifs ont aussi été mis au jour dans la partie supérieure de la couche de coquillages : il s'agit d'un tesson de verre d'époque romaine, d'une monnaie à l'autel de Lyon et d'un dupondius de Claude ; ces objets sont probablement intrusifs et seraient alors liés à une fréquentation ultérieure du secteur des inhumations²³⁹⁹.

De fait, la nécropole est encore visitée alors que le sanctuaire se développe à proximité immédiate : 5 monnaies – émises entre la fin de la période gauloise et le règne de Claude –, 2 fragments de tegula et 14 tessons de la fin de l'âge du Fer et du I^{er} s. de n. è. ont été découverts en surface de l'amas coquillier dans lequel les sépultures ont

été creusées²⁴⁰⁰. Il est donc difficile de faire la part entre le mobilier qui renvoie aux prémices des activités religieuses, vraisemblablement liées à l'installation d'une divinité sur l'îlot au début de l'époque romaine, de celle des objets liés aux pratiques funéraires et commémoratives, qui ont pu se poursuivre en parallèle de la mise en place du modeste lieu de culte. Ainsi, ce dernier a été fondé, dans un cadre sans doute privé, aux abords d'une petite nécropole d'origine sans doute plus ancienne, rassemblant les tombes de quelques individus, qui résidaient probablement dans l'un des établissements reconnus sur l'île principale des Ébihens (cf. *supra*, 5.3.1 et fig. 417). Les raisons qui ont motivé l'implantation d'un petit espace funéraire puis d'un lieu de culte dans un endroit hostile et au contact de l'océan nous échappent, mais il semble probable que la présence du premier ait été déterminante pour le développement du second, qui a pu avoir été réservé à un culte funéraire et notamment celui des dieux mânes, représentant les individus après leur inhumation – comme l'a proposé W. Van Andringa pour le sanctuaire de Paule (cf. *supra*).

* * *

L'analyse des vestiges antérieurs à la fondation des sanctuaires du Haut-Empire et, en particulier, des niveaux et des structures du second âge du Fer révèle donc une variété de configurations, témoignant de liens volontairement créés, ou parfois de superpositions fortuites, entre les espaces consacrés aux divinités et des aménagements plus anciens.

Si seulement un cinquième, à peine, des lieux de culte

2398. Les os ont été préservés grâce à la composition de l'amas coquillier, accumulation de coquilles de mollusques détritiques, résultant de l'action humaine et très favorable à la conservation des restes de ce type.
2399. C. Bizien-Jaglin, P. Courtaud et P. Deverly, in Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 9-16, p. 35-46 et p. 47-64.

2400. C. Bizien-Jaglin, in Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 11-16.

étudiés a été bâti avec certitude à l'emplacement d'une occupation gauloise préexistante, il faut aussi prendre en considération la part élevée de sites qui n'ont pas été fouillés de manière extensive (cf. *supra*, 2.3.3) et dont les éventuels antécédents pourraient n'avoir pas été perçus. Certains enclos fossoyés, non datés, reconnus aux abords d'autres lieux de culte – telle l'enceinte à dominante curviligne observée en prospection aérienne à quelques mètres du temple de Loupfougères²⁴⁰¹ (S.37) ou le système d'enclos identifié par la même voie en périphérie septentrionale de l'espace cultuel d'Abbéville-la-Rivière²⁴⁰² (S.197) –, abritent peut-être les vestiges d'habitats qui auraient précédé, comme à Paule ou à Hérouvillette, l'établissement d'un culte inscrit dans une lecture mémorielle de l'espace.

Il n'est pas toujours évident de prouver qu'une relation a bien existé entre l'occupation gauloise et le sanctuaire d'époque romaine, ni d'en déterminer le sens, en l'absence de document littéraire ou épigraphique décrivant la manière dont étaient perçus les témoins du passé ou bien renseignant le nom et les compétences de la divinité qui y a élu demeure. Dans le cas des lieux de rituels d'origine gauloise ayant laissé place au développement d'une nouvelle aire sacrée après la conquête césarienne, les données manquent souvent pour restituer avec toute la précision requise leur morphologie, les activités – collectives ou individuelles – qui y avaient lieu, ou encore leur évolution au fil du temps. L'examen des dossiers les mieux documentés révèle néanmoins que, dans la plupart des cas, de profonds changements ont transformé le lieu et les pratiques religieuses dès les décennies qui ont suivi la guerre des Gaules : la permanence d'un site à vocation cultuelle n'induit pas pour autant une continuité immuable des hommages rendus aux puissances divines. Au contraire, les espaces et les rites sont rapidement reformulés et les dévots s'adaptent aux mutations imposées par l'adoption de cultes nouveaux (cf. *infra*, 7.2). Pour autant, il n'est pas anodin de noter que la grande majorité des sanctuaires gaulois identifiés à ce jour a été réoccupée, parfois durant plusieurs siècles, par un lieu de culte au cours de l'époque romaine. Entre

la fin du I^{er} s. av. n. è. et les premières décennies du I^{er} s. de n. è., l'armature religieuse de la fin du second âge du Fer a donc été transformée, plutôt que conservée telle quelle, pour accueillir les divinités forgées dans le cadre de la réorganisation des cités, mais aussi, pour certains cultes sans doute privés, de la formation de communautés plus réduites : « les espaces cultuels restent parce qu'ils fondent le patrimoine de tout groupe humain »²⁴⁰³.

Au cours d'un même processus, vraisemblablement amorcé peu ou prou au moment de la réorganisation politique et administrative des Gaules, les représentants de ces nouvelles communautés, de taille et de statut variés, ont aussi procédé à des choix particuliers, visant à sélectionner certains sites jugés essentiels pour l'histoire collective des individus qui les composent, et à les aménager afin qu'un culte y soit rendu à une ou à plusieurs divinités. Ces choix s'accompagnent parfois de l'élaboration d'un « passé remodelé, voire réinventé par le présent pour promouvoir l'identité du groupe et la cohésion sociale »²⁴⁰⁴. Dans un cadre privé, ces lieux de mémoire peuvent être liés à une résidence aristocratique ou aux tombeaux d'aïeux illustres ; à l'échelle de la cité, il peut s'agir d'antiques espaces cérémoniels, empreints d'une forte valeur mémorielle, ou peut-être d'agglomérations désertées, auxquelles est attachée une divinité qui en perdure le souvenir. La diversité morphologique des sanctuaires établis autour ou en bordure des vestiges d'une occupation antérieure montre bien que pour chaque site, on décide – ou non – de conserver et de mettre en valeur ces derniers, qui ont servi de support à l'élaboration du culte.

La recomposition du paysage religieux des cités naissantes de la Gaule Lyonnaise ne s'est pas seulement appuyée sur un réseau de sites plus anciens : d'autres sanctuaires, sans doute plus nombreux, ont été créés *ex nihilo*, aux rythmes impulsés par le déploiement progressif des habitats groupés et ruraux et de l'appropriation des territoires. Il faut alors embrasser plus largement l'ensemble des lieux de culte pour déterminer les principales composantes de l'armature religieuse des cités et identifier les étapes majeures de leur développement au cours du Haut-Empire.

2401. Gautier *et al.*, 2019, p. 269.

2402. Besse, 2013.

2403. Van Andringa, 2017a, p. 91.

2404. Golosetti, 2019b, p. 15.

Chapitre 7 - Organisation et évolution de l'armature religieuse des cités au cours du Haut-Empire

« Quelle cause a répandu parmi les grandes nations l'idée de la divinité, a rempli d'autels les villes, et fait instituer ces cérémonies solennelles dont l'éclat se déploie de nos jours pour de grandes occasions et dans des lieux illustres ? D'où vient encore aujourd'hui chez les mortels cette terreur qui, sur toute la terre, leur fait élever de nouveaux sanctuaires aux dieux, et les pousse à les remplir en foule aux jours de fête ? Il n'est pas si difficile d'en donner la raison. »

Lucrèce, *De la nature*, V, 1161-1168.

Dans les cités des Gaules désormais placées sous le contrôle de Rome, le maillage de sanctuaires mis en place dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., sur un substrat plus ancien, n'est pas resté figé au cours des siècles suivants. En témoignent les nombreux chantiers, étalés sur plus de trois siècles, que les hommes ont ouvert tant dans les villes que dans les campagnes pour bâtir, réaménager, agrandir ou embellir les espaces qu'ils partagent avec les dieux. Les rythmes auxquels se déploient les composantes des systèmes religieux, en particulier les *sacra publica*, cultes célébrés à titre public, ne peuvent être analysés sans tenir compte de l'évolution des *civitates*, qui en constituent le cadre institutionnel et politique de référence. En effet, le développement des sanctuaires gérés par les cités s'inscrit dans le processus de la municipalisation, engagé dès le principat d'Auguste et qui a mené à la transformation radicale, en plusieurs décennies, des organisations et des territoires civiques : les chefs-lieux des *civitates*, où siègent les autorités locales, ont été progressivement dotés d'une trame régulière, de constructions à la romaine et d'une parure monumentale, tandis que se développe sur le territoire associé, souvent vaste, un réseau hiérarchisé de routes et d'agglomérations dites secondaires, dont l'ampleur, les équipements et les activités sont très variables. Dans ce cadre en plein essor, les lieux de culte, ancrés dans l'espace et étroitement liés au *caput civitatis*, aux autres agglomérations, à des domaines ruraux voire aux confins des cités, contribuent également à structurer le territoire de ces dernières : l'expression d'« armature religieuse » prend alors tout son sens²⁴⁰⁵.

Il est donc évident que l'approche spatiale doit être croisée à la dimension temporelle pour tenter de comprendre comment le réseau de sanctuaires, publics et privés, a été établi, enrichi et consolidé au fil des siècles par les diverses communautés implantées dans le centre et l'ouest de la Lyonnaise. Après quelques réflexions d'ordre général sur la chronologie des espaces cultuels, trois grandes étapes, pour le Haut-Empire, retiendront notre attention : dans

un premier temps, celle de la mise en place des *civitates* et des lieux de culte accueillant les nouvelles communautés intégrées au système civique, entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. ; puis celle, située entre le milieu du I^{er} s. et la fin du II^e s., des importants travaux de reconstruction, entrepris tant dans les villes que dans les campagnes, et de la monumentalisation de certains sanctuaires public ; enfin, l'apparente stabilisation de l'armature religieuse entre la fin du II^e s. et le milieu du III^e s.

7.1. De la fondation à l'abandon : chronologie générale des sanctuaires

L'examen de la chronologie générale des lieux de culte permet de distinguer plusieurs phases dans la mise en place et l'évolution du paysage religieux des cités centrales et occidentales de la Lyonnaise. Le décompte des sites occupés par demi-siècle²⁴⁰⁶ en offre un premier aperçu ; parmi les 259 sanctuaires avérés de l'époque romaine, les données recueillies ne permettent cependant d'appréhender la chronologie que de 131 sites (soit 51 %), avec une précision toutefois variable d'un exemple à l'autre (cf. *supra*, 2.3.3). Ainsi, pour 22 lieux de culte (8 %), les fossiles directs correspondent uniquement à des objets dépourvus de tout contexte stratigraphique, car collectés au cours de prospections pédestres, tandis que pour 59 autres sites à vocation religieuse (23 %), le mobilier étudié, issu d'opérations de sondages ou de fouille plus ou moins anciennes, n'est pas assez abondant – ou trop peu caractéristique – pour établir avec assurance la chronologie des vestiges et, en particulier, pour fixer les bornes inférieure et supérieure de l'occupation. Enfin, une datation relativement précise des oc-

2406. La qualité des données est insuffisante pour préciser davantage, au quart de siècle et *a fortiori* à la décennie près, la chronologie de la majorité des aires sacrées étudiées ; un découpage par demi-siècle a donc été adopté afin d'inclure à la réflexion l'ensemble des sites analysés. En outre, pour chaque intervalle, il faut distinguer les occupations certaines de celles qui ne sont qu'hypothétiques, certaines phases – en particulier les plus précoces – étant souvent peu documentées ou difficiles à dater avec précision.

2405. Scheid, Polignac, 2010, p. 431.

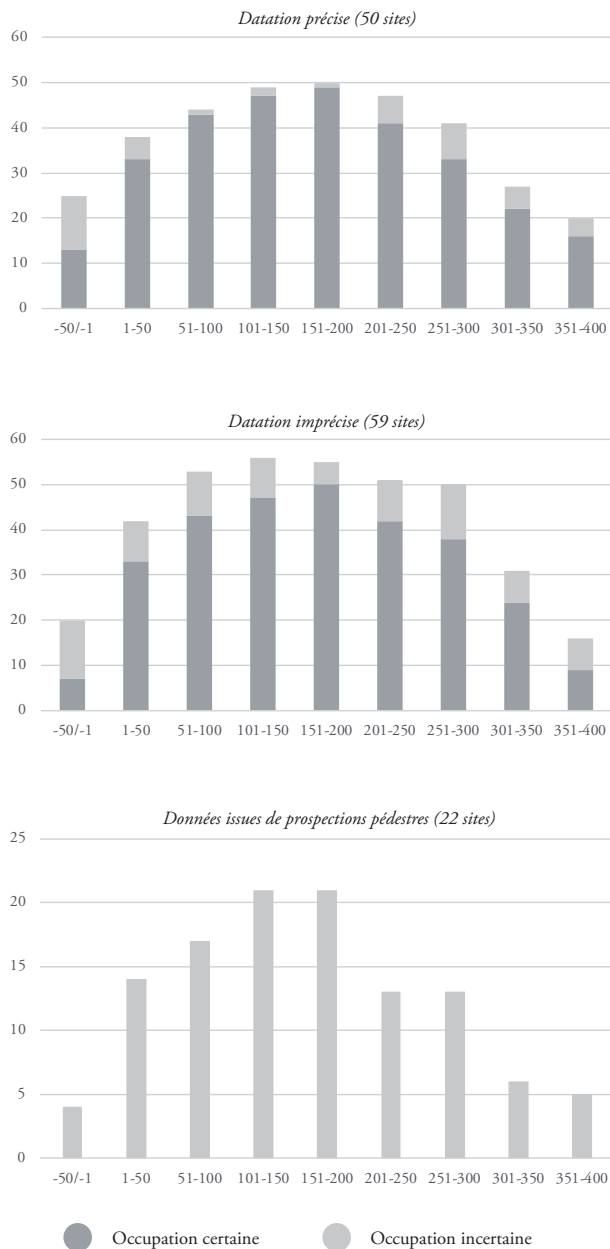


Fig. 454 : nombre de sanctuaires avérés occupés par demi-siècle, en fonction de la précision de leur datation. Réal. S. Bossard.

occupations peut être proposée pour les 50 derniers espaces cultuels (20 %), et ce à partir de l'analyse, avant tout, du matériel céramique et de numéraire, auxquels s'ajoutent parfois d'autres types d'objets (en particulier des fibules), couplée à l'examen stratigraphique du site. Il est important de garder en mémoire le fait que l'on ne peut proposer qu'un *terminus post quem* plus ou moins précis pour chaque étape ayant marqué la vie d'un sanctuaire – construction, occupation, réfections, abandon et destruction – et que certaines dates proposées peuvent donc être antérieures de plusieurs années, voire décennies, à l'évènement considéré.

Malgré la qualité fluctuante de ces données, les histogrammes et les cartes de répartition obtenus révèlent des résultats globalement similaires, que la datation des vestiges soit précise ou non (fig. 454 à 456). Les courbes traduisent dans tous les cas une augmentation progressive

du nombre d'espaces cultuels fréquentés entre la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et le courant du II^e s. de n. è. ; puis un déclin est amorcé dès la première moitié du III^e s. et s'accroît au cours du siècle suivant. Les tendances observées sont tout à fait analogues à celles qui ont été mises en évidence par Cl. Mitton pour les *civitates* des Arvernes et des Vellaves et par S. Girond pour celle des Bituriges Cubes, relevant toutes trois de la province voisine d'Aquitaine. Pour cette dernière cité, le pic des occupations est cependant atteint dès les premières décennies du II^e s. de n. è. ; l'auteur, en s'appuyant sur les travaux de C. Gandini, a d'ailleurs souligné que l'évolution des sanctuaires est quasi parallèle à celle des habitats ruraux identifiés au sein du même territoire²⁴⁰⁷.

La détermination du *terminus post quem* du début et de la fin de l'occupation des sanctuaires fournit des informations plus détaillées sur les rythmes de fondation et d'abandon qui ont cadencé l'évolution du paysage religieux des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise (fig. 457). Il est encore une fois nécessaire de distinguer les sites associés à une documentation de qualité, autorisant une datation fiable des vestiges, de ceux pour lesquels les marqueurs chronologiques sont moins précis : cet exercice permet de constater d'évidentes disparités entre les deux courbes, qui trahissent en fait plusieurs difficultés d'ordre méthodologique.

L'évolution des sites datés avec précision est marquée par une période intense de fondation d'aires sacrées au cours du siècle qui a suivi la guerre des Gaules, tandis qu'assez rares sont les sanctuaires d'origine préromaine²⁴⁰⁸ (cf. *supra*, 6.1.3). Puis, dès la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. et, surtout, au cours du II^e s., on observe une nette raréfaction des nouvelles créations ; le seul établissement aménagé au-delà de ce siècle est le *mithraeum* de Septeuil (S.122), fréquenté à partir du milieu du IV^e s. En ce qui concerne l'abandon des lieux de culte, phénomène abordé plus en détail dans le chapitre suivant, notons dès à présent qu'il intervient de manière progressive entre le courant du II^e s. et la fin du IV^e s., voire le début du V^e s. pour de rares sites (cf. *infra*, chapitre 8).

La prise en compte de la cinquantaine de sanctuaires pour lesquels la chronologie est plus incertaine révèle une évolution sensiblement différente. Le nombre de fonda-

2407. Mitton, 2008, p. 32, fig. 17 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 193-194 ; pour les établissements ruraux des Bituriges Cubes, cf. Gandini, 2008, p. 132-133, fig. 36.

2408. La fondation du sanctuaire a été considérée comme antérieure au milieu du I^{er} s. av. n. è. lorsque les sites ont été occupés de manière continue depuis le second âge du Fer. En cas de hiatus avéré entre les deux époques (cf. *supra*, 6.1.3), la date de fondation postérieure à la conquête césarienne a été retenue ; lorsque l'interruption chronologique n'est que présumée, la création du site a été considérée comme laténienne, mais sans certitude.

tions attribuées à la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. est ainsi bien plus faible ; néanmoins, les lots de mobilier provenant de ces sites n'ont souvent pas été étudiés de manière exhaustive, et les témoins d'une occupation précoce – notamment, pour la céramique, les productions locales ou régionales caractéristiques de La Tène D2b ou les premières importations, dont surtout la céramique sigillée italique – n'ont pas nécessairement été identifiés. En outre, la datation du numéraire, tout particulièrement des monnaies de facture gauloise, pose problème : les émissions des deux derniers siècles avant notre ère sont souvent restées en circulation au début du Haut-Empire, parfois jusqu'au milieu du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 4.2.3.1, des monnayages gaulois aux émissions romaines...). Ainsi, les sites qui n'ont livré qu'une quantité peu importante de numéraire gaulois, tandis que les autres fossiles directeurs qui pourraient té-

moigner d'une occupation antérieure au changement d'ère sont *a priori* absents, ont été considérés par défaut comme fondés au cours de la première moitié du I^{er} s. de n. è. ; il est toutefois probable qu'une part d'entre eux ait été aménagée dès la fin du I^{er} s. av. n. è. Par ailleurs, pour ce même histogramme, la courbe des abandons montre que les sites délaissés après le milieu du IV^e s. sont plus rares pour les sanctuaires de datation imprécise. Si ces abandons globalement plus précoces peuvent s'expliquer par un matériel moins abondant et donc par l'absence des témoins les plus tardifs, qui n'auraient pas été conservés, prélevés ou identifiés, il faut aussi envisager d'autres facteurs, développés *infra*, pouvant fausser l'attribution chronologique (cf. *infra*, chapitre 8).

Cependant, pour l'ensemble de ces sites, que le *termi-*

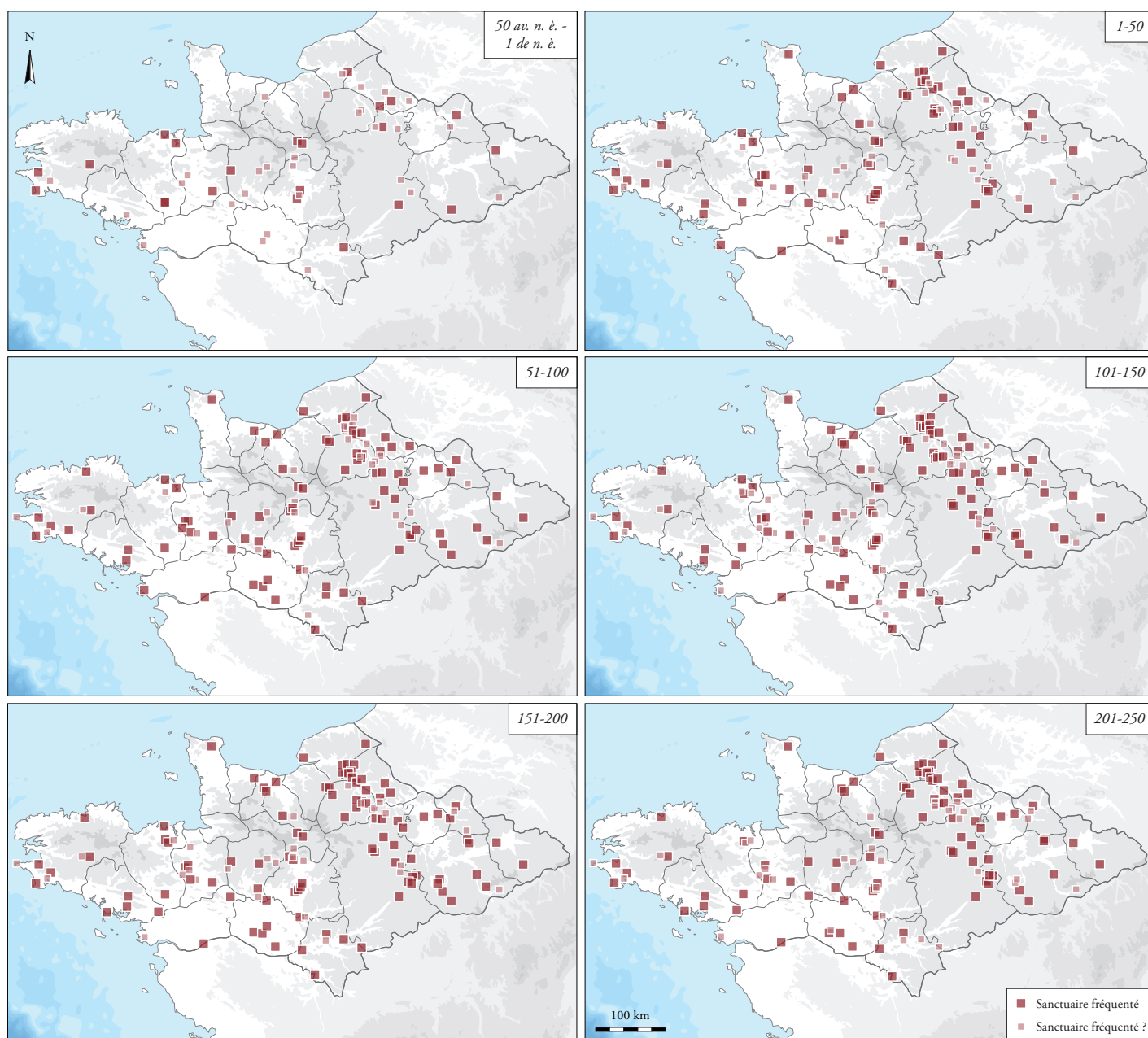


Fig. 455 : répartition spatiale des sanctuaires avérés par demi-siècle, du milieu du I^{er} s. av. n. è. au milieu du III^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.

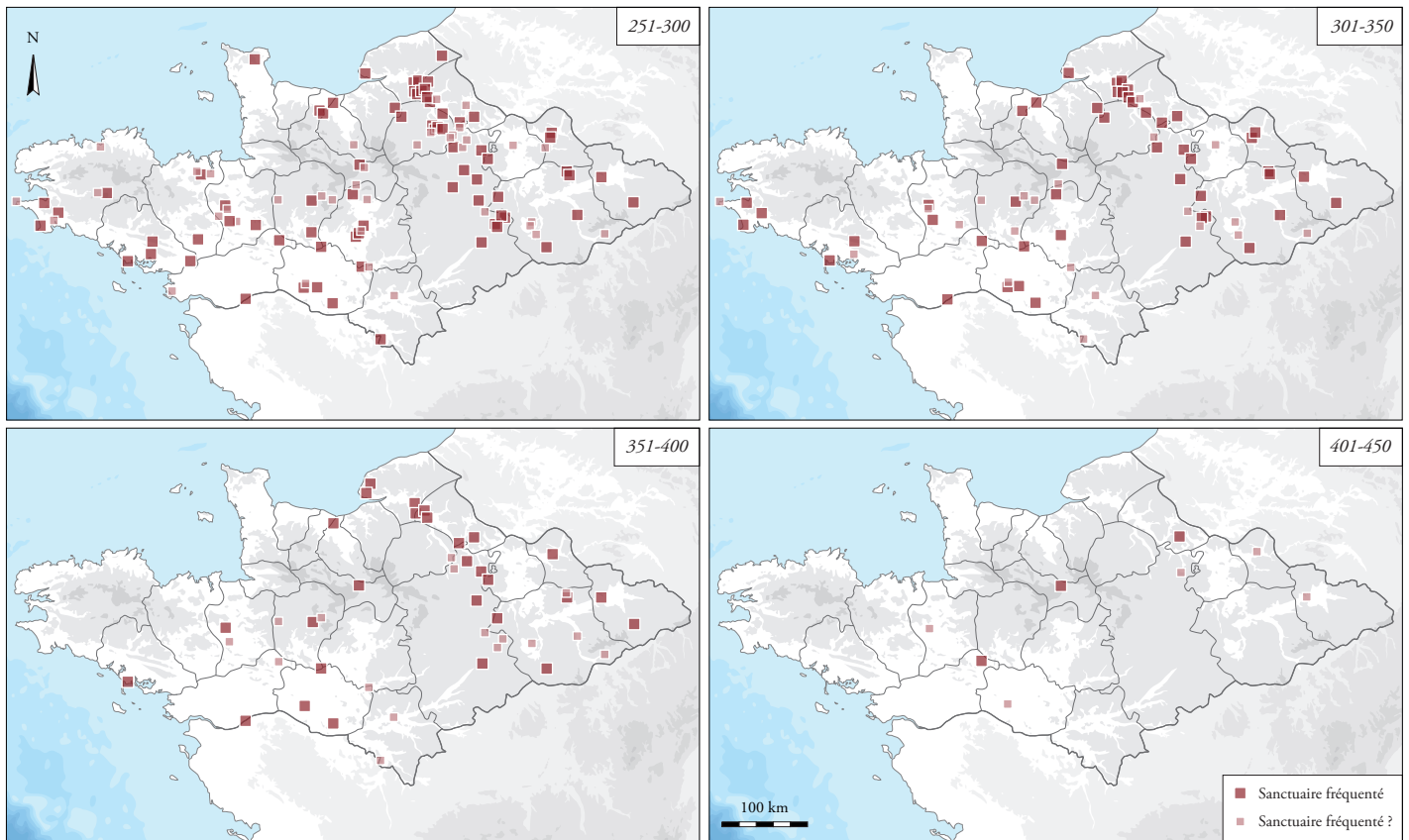


Fig. 456 : répartition spatiale des sanctuaires avérés par demi-siècle, du milieu du III^e s. au milieu du V^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.

mus post quem associé au début et à la fin de leur occupation soit précis ou non, les rythmes mis en évidence sont peu ou prou similaires et, au demeurant, ils coïncident globalement avec l'évolution du paysage religieux proposée pour d'autres cités des Gaules romaines²⁴⁰⁹. Il est alors possible de distinguer trois grandes phases, au cours desquelles sont aménagés et se développent les sanctuaires publics et privés des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise.

Dans un premier temps, entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è., se met en place l'essentiel de l'armature religieuse : à la création d'une soixantaine de lieux de culte nouveaux, au moins, représentant plus de la

2409. En témoignent les diagrammes réalisés par S. Girond (2015, vol. 1, p. 193-198), pour les lieux de culte de la cité des Bituriges Cubes, ainsi que pour d'autres territoires, à partir de la base de données élaborée par I. Fauduet et P. Arcelin (1993) à l'échelle des Gaules, et de travaux portant sur les cités du centre-est des Gaules (Izri, Nouvel, 2011 ; Hostein *et al.*, 2014), des Arvernes et des Vellaves (Mittou, 2008) et des Carnutes (Tremel, 2008 ; sites intégrés à cette étude, après sélection). Si, pour les 238 sanctuaires – datés – répartis sur l'ensemble des provinces gauloises (Fauduet, Arcelin, 1993), les sanctuaires fondés durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. sont sous-représentés et que ceux qui auraient été aménagés entre 50 et 99 de n. è. sont bien plus nombreux, il faut rappeler, avec S. Girond (2015, vol. 1, p. 196), que les données intégrées à la base informatisée proviennent d'explorations parfois sommaires et que les plus niveaux les plus anciens n'ont probablement pas été mis en évidence dans nombre de cas – tout comme l'exprime l'histogramme ici réalisé pour les sanctuaires dont la datation est imprécise. Les graphiques dessinés par S. Girond pour les autres cités mentionnées sont en revanche tout à fait similaires à ceux obtenus pour le centre et l'ouest de la Lyonnaise.

moitié des sites dont la chronologie est connue, s'ajoute un groupe, minoritaire, de quelques sanctuaires d'origine laténienne, réaménagés au cours des décennies qui ont suivi la conquête romaine (cf. *supra*, 6.1.3). Cette vague de fondations et de reconstructions, accompagnée d'une reformulation des pratiques rituelles et de leur cadre architectural, doit être mise en perspective en définissant la place des activités religieuses au sein des mutations qui transforment, sur divers plans, les cités des Gaules romaines à partir du règne d'Auguste (cf. *infra*, 7.2). La période suivante, débutant au milieu du I^{er} s. de n. è. et s'achevant vers la fin du II^e s., se caractérise par un net ralentissement des créations, mais aussi par un temps fort de l'activité édilitaire, qui n'est d'ailleurs pas spécifique au domaine religieux : les espaces culturels préexistants, qui continuent d'être fréquentés – à de rares exceptions près (fig. 454 et 457 et *infra*, 8.2.2.1) –, sont souvent réaménagés dans le cadre de travaux plus ou moins monumentaux (cf. *infra*, 7.3). Enfin, une troisième phase, couvrant la fin du II^e s. et la première moitié du III^e s., est marquée par l'absence de nouvelles fondations, tandis que les témoins des activités religieuses tendent à se raréfier, malgré l'entretien, voire le réaménagement, de certains lieux de culte (cf. *infra*, 7.4). Il faut alors s'interroger sur le devenir des anciens sanctuaires demeurant en activité, avant que ne soit envisagée, dans le chapitre suivant, la question des abandons, qui progressent à partir de cette même phase.



Fig. 457 : nombre de sanctuaires fondés ou abandonnés par demi-siècle, en fonction de la précision de leur datation.

Réal. S. Bossard.

7.2. Fabriquer du divin : la mise en place du paysage religieux des cités naissantes (fin du I^{er} s. av. n. è. - milieu du I^{er} s. de n. è.)

À l'issue des huit années de guerre menées contre les légions romaines, entre 58 et 51 av. n. è., les peuples gaulois, vaincus, sont intégrés au vaste espace gouverné par Rome. Cependant, dans ce nouveau cadre, la réorganisation et la transformation des territoires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise n'ont pas été immédiates : elle se sont inscrites dans un processus long de plusieurs décennies, scandé par la création des provinces et par la municipalisation des cités, dès la première moitié du principat d'Auguste, puis par l'accession de ces dernières au droit latin – accordé, selon toute vraisemblance et ce de manière peut-être progressive, entre le règne de Claude (41-54) et le terme du I^{er} s. de n. è. Que ce soit en matière de politique ou de religion, les cités, restées pérégrines durant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. et une partie du I^{er} s. de n. è., ont donc bénéficié d'une certaine autonomie au cours de cette période de transition. Ainsi, il faut sans doute considérer que les décisions prises à l'égard des systèmes religieux par leurs dirigeants, en grande partie issus des anciennes familles aristocratiques gauloises, n'ont pas été les mêmes d'une *civitas* à l'autre. Leur degré de soumission à Rome, en fonction du statut

plus ou moins coercitif imposé par le pouvoir romain après les conflits, et la diligence dont ont fait preuve certains sénats locaux pour transformer leur cité ont d'ailleurs contribué à accentuer les disparités²⁴¹⁰.

Quelle est la place des pratiques religieuses au sein du nouveau modèle de référence introduit par l'organisation des peuples en cités, et comment évoluent les sanctuaires et les rites qui y sont prescrits entre les années 50 av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. ? Peut-on identifier l'empreinte des *civitates* naissantes – ou d'autres acteurs – dans les mutations observées au sein des espaces culturels au cours du siècle qui a suivi la guerre des Gaules, en ville comme dans les campagnes ? En d'autres mots, quels sont les témoins matériels de la fabrique du divin²⁴¹¹ qui s'opère au sein des cités en voie de municipalisation ? Pour répondre à ces questions, on ne peut que regretter la quasi absence de sources iconographiques et épigraphiques, flagrante pour l'aire géographique et la période considérée (cf. *supra*, 1.2), à l'exception de rares documents²⁴¹². Cette lacune prive la réflexion d'informations capitales, puisque l'univers mental des communautés humaines et leur perception du phénomène divin ne peuvent être appréhendés que de façon superficielle. Paradoxalement, le tableau que l'on peut peindre des premiers temps de la religion de ces cités est donc peuplé de divinités dont le profil ne peut être qu'à peine esquissé.

Pour autant, les structures archéologiques, plus ou moins bien documentées, et les vestiges mobiliers, particulièrement abondants pour cette période (cf. *supra*, 4.3.2.2), ne sont pas muets : au contraire, leur étude est riche en enseignements à l'égard de l'histoire religieuse des groupes humains du début de l'époque romaine. Certes, comme pour la fin de l'âge du Fer (cf. *supra*, 6.1.2), les vestiges des plus anciens états des sanctuaires de l'époque romaine ont souvent été endommagés par les aménagements plus récents, d'autant plus que l'ensemble des sites fondés au cours de cette période continue d'être occupé et est même reconstruit au cours des décennies suivantes (cf. *supra*, 7.1 et *infra*, 7.3). En outre, les matériaux utilisés pour bâtir les aires sacrées, encore dominés par la terre et le bois, n'ont généralement laissé que peu de traces et, dans la plupart des cas, les structures mises en place au cours de cette période ont été intégralement démontées ou remblayées pour laisser place, par la suite, à des architectures en pierre. Néanmoins, la multiplication des fouilles stratigraphiques,

2410. Van Andringa, 2015 ; cf. *supra*, 1.1.2 à 1.1.4.

2411. Cette expression a été empruntée au titre d'un récent ouvrage collectif dirigé par N. Belayche et V. Pirenne-Delforge (2015).

2412. Tels les blocs du pilier des Nautes de *Lutetia*, dressé sous Tibère, ou peut-être les bases des statues offertes à Mars Mullo à Allonnes (S.9), si elles ne sont pas postérieures au milieu du I^{er} s. de n. è. (Adam, 1984 ; Lavagne, 1984 ; Gruel, Brouquier-Reddé dir., 2004, p. 308-310 ; Van Andringa, 2006 ; cf. *supra*, 1.2.2).

au cours des dernières décennies, a contribué à une meilleure connaissance des niveaux anciens. Elle a ainsi permis d'acquérir, pour un nombre de sites toutefois limité, la matière nécessaire pour dresser un bilan, à l'échelle des cités concernées, des transformations opérées au sein des sanctuaires, tant sur le plan des architectures que des dépôts qui y sont réalisés.

7.2.1. Des sanctuaires et des dieux nouveaux pour des communautés émergentes

L'identification d'une soixantaine de lieux de culte fondés, de façon certaine ou plus hypothétique, entre la guerre des Gaules et le milieu du I^{er} s. de n. è., alors que seule une douzaine de sanctuaires laténiens a pu être reconstruite dans la région considérée et que les créations plus tardives sont bien moins nombreuses (cf. *supra*, 7.1), montre que ces décennies ont été particulièrement favorables au développement de nouveaux espaces communautaires, aménagés par les hommes en l'honneur des divinités. S'il ne fait pas de doute que le déploiement d'aires sacrées est un phénomène global, qui touche à la fois les villes et les campagnes et qui est l'œuvre d'individus agissant à différents titres, la question de la chronologie précise des fondations au fil du siècle considéré est plus épineuse et induit à formuler plusieurs commentaires liminaires.

Il est ainsi difficile, pour des raisons que l'on a déjà évoquées (7.1), d'identifier les sanctuaires qui auraient été aménagés – ou reconstruits – dès la génération qui a suivi la fin de la guerre des Gaules. De fait, les fossiles directeurs les plus précis, qu'il s'agisse de céramiques ou de numéraire, manquent souvent pour distinguer les occupations de La Tène D2b (vers 60-30 av. n. è.) des vestiges directement antérieurs à la conquête césarienne ou contemporains du début de la période augustéenne, à la toute fin du I^{er} s. av. n. è.²⁴¹³

Par ailleurs, au sein des lieux de culte bien documentés et *a priori* occupés sans interruption entre l'âge du Fer et l'époque romaine (cf. *supra*, 6.1.3), rares sont les objets de cette période que l'on a pu associer à un contexte stratigraphique fiable. À La Villeneuve-au-Châtelot²⁴¹⁴ (S.236,

ph. 2), les abondantes monnaies gauloises qui proviennent du remplissage de la tranchée de l'un des deux enclos palissadés, mêlées en surface à quelques exemplaires augustéens, ne suffisent pas pour établir un *terminus post quem* précis. Leur enfouissement pourrait tout aussi bien avoisiner le milieu que la fin du I^{er} s. av. n. è. ; la céramique associée à ces contextes n'a d'ailleurs pas été étudiée. À la Forêterie, sur la commune d'Allonnes (S.9, ph. 2), la construction d'une enceinte délimitée par plusieurs rangs de poteaux et d'un probable premier temple en bois et en terre est attribuée, d'une façon large, au I^{er} s. av. n. è., tandis qu'à Bennecourt²⁴¹⁵ (S.254, ph. 2), la réoccupation du site d'origine laténienne et la construction de deux édifices en matériaux périssables, à l'issue d'un abandon probable d'un demi-siècle, intervient durant le troisième ou le dernier quart du I^{er} s. av. n. è. De même, sur le site de la Bauve, à Meaux²⁴¹⁶ (S.158, ph. 2), a priori délaissé depuis le début du III^e s. av. n. è., l'examen du mobilier collecté dans les niveaux formés au début de l'époque romaine indique que la fréquentation reprend dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., sans davantage de précision. Du côté des fondations *a priori* postérieures à la guerre des Gaules, les datations proposées pour les occupations les plus précoces oscillent également entre le milieu et la fin du I^{er} s. av. n. è., au Mans (S.16, ph. 1), à Orléans (S.114, ph. 1), Richebourg (S.118) ou Douarnenez²⁴¹⁷ (S.170). Plus précisément, l'analyse conjointe du mobilier céramique et monétaire provenant du sanctuaire d'Amboise²⁴¹⁸ (S.237, ph. 1) plaide en faveur d'un développement au début de la période augustéenne, voire durant La Tène D2b, vers les années 40 à 30 av. n. è.

Si certains espaces cultuels ont donc pu avoir été créés ou réaménagés dès le troisième quart du I^{er} s. av. n. è., l'essentiel des travaux semble cependant avoir été mené autour du changement d'ère, en particulier durant le règne d'Auguste, entre le dernier quart du I^{er} s. av. n. è. et les premières années du I^{er} s. de n. è., du moins pour les sites les mieux documentés. Le faciès numismatique des monnaies recueillies à Paule²⁴¹⁹ (S.172, ph. 1) renvoie probablement à une fréquentation débutant à partir de la dernière décennie du I^{er} s. av. n. è. À Bauné (S.4, ph. 1), Évreux (LEP Hébert, S.56), Le Vieil-Évreux (Cracouville, S.78), Bû (S.99, ph. 1), Quimper (S.176, ph. 2), Bais (S.183, ph. 1), Genainville (S.260, ph. 1), Val-de-Reuil (S.269, ph. 1) et Vannes²⁴²⁰ (S.278, ph. 2), le mobilier collecté (céra-

2413. Les différents types de mobilier caractéristiques cette période charnière, étudiés d'une part par les archéologues protohistoriens et d'autre part par les spécialistes de l'Antiquité romaine, ont fait l'objet d'encore peu d'analyses synthétiques. Outre les problèmes liés à la longue circulation du numéraire gaulois, déjà abordés *supra* (4.2.3.1, *des monnayages gaulois aux émissions romaines...*), existent aussi des difficultés relatives à l'identification des productions céramiques locales et régionales des dernières décennies du I^{er} s. av. n. è., évoquées par exemple, pour l'ouest des Gaules, dans le récent ouvrage dirigé par Y. Menez (dir., 2018 ; en particulier p. 105, p. 344 et p. 442 pour les sites ruraux), tandis que la chronologie des importations de la toute fin du I^{er} s. av. n. è. est mieux maîtrisée.

2414. Piette, Depeyrot, 2008, p. 4-9.

2415. Bourgeois (dir.), 1999, p. 36-42 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 77.

2416. Magnan, 2006, p. 184-185.

2417. S.11 : S.114 : Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 105-126) ; S.118 : Barat, 1999 ; S.170 : Clément *et al.*, 1987, p. 35.

2418. Peyrard, 1980 ; Laruz (dir.), vol. 1, 2007, p. 34 ; Laruz (dir.), 2008, vol. 1, p. 28, p. 49-53, p. 79-81 ; Laruz, 2009, vol. 1, p. 119-121.

2419. V. Drost, in Menez *et al.*, 2021, p. 207.

2420. S.4 : Mare (dir.), 1995 ; S.56 ; Doyen (dir.), 2000 ; S.78 : Bau-

mique, monnaies, fibules) est caractéristique de pratiques religieuses amorcées, au plus tard, dans le courant de la période augustéenne. Dans d'autres cas, la fréquentation du lieu de culte ne semble pas antérieure au règne de Tibère et aurait ainsi commencé vers 15-40 de n. è., à Guichainville (le Devant de la Garenne, **S.61**, ph. 1), Mauves-sur-Loire (**S.167**, ph. 1) et peut-être à Hérouvillette (**S.145**, ph. 2), et à Authevernes²⁴²¹ (**S.253**, ph. 2), si la fondation n'est pas d'origine laténienne (ph. 1) pour ce dernier site. Quant aux créations attribuées au plus tôt aux années 40 de n. è. – à Oisseau-le-Petit (les Busses, **S.20**) et Plestin-les-Grèves²⁴²² (**S.173**), notamment – il s'agit de sanctuaires dont les caractéristiques (construction maçonnée, temple doté d'une galerie périphérique) les rapprochent davantage des lieux de culte aménagés durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. (cf. *infra*, 7.3.1).

Que retenir de cette liste, non exhaustive, de sites fondés avant le milieu du I^{er} s. de n. è. ? Si les fondations ont probablement été échelonnées tout au long du siècle considéré, la plupart d'entre elles se concentre manifestement autour du changement d'ère. Il faut toutefois reconnaître que les bornes proposées pour le début de l'occupation de ces installations cultuelles sont souvent mouvantes ; il serait nécessaire d'affiner les dates proposées en menant à terme l'étude exhaustive des mobiliers de certains sites dont la stratigraphie est bien connue, et aussi de renforcer cette ébauche chronologique au moyen de données nouvelles et fiables.

Comment expliquer la vague de créations et de réaménagements qui a vraisemblablement marqué l'époque augustéenne ? Un premier élément de réponse peut être fourni par l'implication des *civitates* en cours de constitution. Quel qu'ait été le régime auquel elles étaient soumises, les communautés en voie de municipalisation ont effectivement dû, dès leur formation – donc à partir des dernières décennies avant le changement d'ère – et dans le cadre de l'élaboration d'une identité collective, forger leur propre panthéon en dressant l'inventaire des divinités honorées à titre public et des obligations collectives, en établissant un calendrier religieux puis en affectant à chaque culte un espace et des équipements qui lui sont propres²⁴²³. Pour

mettre en place ce que l'on peut alors qualifier de *sacra peregrina*²⁴²⁴, les représentants des cités ont cependant dû tenir compte d'un patrimoine religieux préexistant, spécifique à chacune d'entre elles, que ce soit dans les villes structurées depuis la fin de l'âge du Fer ou dans les campagnes, densément occupées et déjà parsemées de sanctuaires au cours de La Tène finale.

Toutefois, en l'absence de textes, il n'est guère aisé d'identifier les édifices publics de l'époque romaine (cf. *supra*, chapitre 5, introduction) et, à plus forte raison, les plus anciens espaces communautaires, qui devaient être gérés par les cités pérégrines. De fait, le critère de la monumentalité, tout à fait pertinent pour certaines constructions maçonnées plus tardives, l'est bien moins pour les aménagements, souvent modestes, qui caractérisent cette période précoce (cf. *infra*, 7.2.2). À notre sens, la démarche la plus judicieuse, bien qu'empirique, est régressive : elle consiste à supposer que les sanctuaires monumentalisés à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., alors que les cités ont probablement acquis – ou sont en voie d'obtenir – le droit latin, constituaient déjà des points forts du paysage religieux des communautés pérégrines au début du Haut-Empire. Cette assertion semble d'ailleurs corroborée par l'étude des plus anciens niveaux des sites concernés, généralement caractérisés par un abondant mobilier, que l'on peut supposer être le reflet d'une fréquentation relativement intense.

Débutons par la question des chefs-lieux de cités, qui figurent parmi les premiers espaces à avoir été modifiés dans le cadre de la municipalisation, à partir des années 15-10 av. n. è., mais aussi au cours des décennies suivantes²⁴²⁵. Le dossier des cultes pratiqués sur le *forum* des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise est bien mince en ce qui concerne le début de la période impériale (cf. *supra*, 5.1.2.1). Les traces des premiers espaces réservés à la pratique des cultes officiels sont inexistantes, faute d'une bonne connaissance des couches archéologiques les plus anciennes. On ne sait si les aires sacrées probablement intégrées à la place du *forum*, qui a d'abord pu prendre la forme d'une vaste esplanade associée à de modestes aménagements en terre et en bois, étaient simplement définies par l'installation d'un autel mobile ou si un temple, associé à une cour délimitée par un péribole, servait déjà d'ancrage au culte. Le seul document pouvant être rattaché aux hommages publics rendus au cœur de l'espace civique au début de notre ère est une base de statue liée au culte dynastique, provenant de Sens/*Agedincum*, déjà évoquée *supra* (1.2.3).

Certains grands sanctuaires urbains ont pu succéder à un lieu de rituels plus ancien, dans le cas des chefs-lieux établis à l'emplacement d'une ville gauloise préexistante :

dot, 1936 et Cliquet *et al.*, 1996, p. 11-16 ; **S.99** : Fauduet, 1988 ; **S.176** : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 319-326 et Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 194-195 ; **S.183** : Pouille (dir.), 2011, p. 76-78 et p. 148-152 ; **S.260** : Mitard, 1993, p. 41 et p. 48 et Vermeersch, 2012, p. 232-233 et p. 241-243 ; **S.269** : Lukas, 2018a, p. 115-117 ; **S.278** : Baillieu, Simon (dir.), 2000, vol. 1, p. 8-13 et p. 27-34.
2421. **S.61** : Flotté *et al.*, 1996, vol. 1, 3.3 ; **S.145** : Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 158-214 ; **S.167** : Monteil *et al.*, 2009, p. 162-163 ; **S.253** : Michel *et al.*, 2014, p. 199.
2422. **S.20** : Monteil *et al.*, 2015 ; la fondation pourrait toutefois remonter aux alentours du changement d'ère (cf. *supra*, 5.1.3.4). **S.173** : Galliou, 1990 ; Arramond *et al.*, 2014.
2423. Scheid, 2008a, p. 17 ; cf. *supra*, 1.1.3.

2424. Raepsaet-Charlier, 2015, p. 194.

2425. Van Andringa, 2015.

le seul exemple documenté, à Jublains/*Noviodunum* (S.32, ph. 2), est toutefois ambigu, puisque les preuves manquent pour confirmer que l'espace cérémoniel laténien, fondé plusieurs siècles auparavant, continue d'être fréquenté au cours de la période julio-claudienne, avant qu'un quadriportique et qu'un temple monumental n'y prennent place à partir du dernier tiers du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 5.1.2.4 et 6.1.3). Il semble toutefois probable que le culte d'une divinité majeure et ancestrale des Aulerques Diablintes y ait été maintenu, probablement sous une nouvelle forme (cf. *infra*), d'autant plus qu'un enclos palissadé pourrait l'avoir abrité au début du Haut-Empire et ainsi faire le lien entre l'âge du Fer et la période flavienne²⁴²⁶. D'ailleurs, l'existence d'un sanctuaire pluriséculaire a pu avoir été un critère déterminant au début du Haut-Empire, lorsque les élites locales ont dû choisir, en concertation avec le pouvoir central romain, la nouvelle capitale de la cité, auparavant sise sur un éperon fortifié à Moulay, à 10 km à l'ouest de Jublains²⁴²⁷. Sur le site de la Bauve, à Meaux²⁴²⁸ (S.158, ph. 2), la fondation d'un lieu de culte – et d'un habitat associé ? –, semble également avoir fait appel à des valeurs mémorielles, liées à l'histoire religieuse de la communauté civique dont le chef-lieu, *Latinum*, vient d'être établi à moins d'un kilomètre plus à l'ouest. De fait, le site choisi par les Meldes, dont l'organisation au cours du I^{er} s. de n. è. est mal connue (cf. *supra*, 5.1.2.4), coïncide avec un lieu de dépôts à caractère rituel (armes, céramique, faune) bien plus ancien, car fréquenté entre la fin du IV^e s. et le début du III^e s. av. n. è., dont la mémoire – et peut-être certains vestiges, jusqu'à leur enfouissement définitif au début de l'époque romaine ? – a sans doute été préservée au cours des générations (cf. *supra*, 6.1.3). En outre, les témoins matériels des rituels qui y ont été pratiqués entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la fin du I^{er} s. de n. è. sont particulièrement nombreux, tandis que les travaux engagés au terme de cette période, pour y bâtir un imposant sanctuaire équipé d'un double temple, sont tout à fait monumentaux (cf. *infra*, 7.3.2). On est alors en droit d'estimer que ce sanctuaire a été choisi dès le début du Haut-Empire par la communauté melde, qui y était probablement attachée en raison de son ancienneté, pour accueillir l'un des principaux cultes de la cité, à faible distance de sa capitale. Au demeurant, l'évolution des sites de Jublains et de Meaux – comme à la Genetoye, en lisière d'Autun, tandis que les preuves manquent à Sens (S.226)²⁴²⁹ –, est tout à fait comparable à

celle du sanctuaire de la Forêterie à Allonnes (S.9, ph. 2), bien que ce site soit plus à l'écart (soit environ 4 km) du chef-lieu des Aulerques Cénomans. Le sanctuaire, manifestement fondé dès La Tène ancienne²⁴³⁰, constituait probablement l'un des principaux espaces cérémoniels du peuple gaulois cénomane²⁴³¹ ; le lot remarquable de monnaies gauloises, républicaines et augustéennes qui en proviennent (au moins 584 pièces ; cf. *supra*, 4.2.3.1), parmi d'autres vestiges contemporains, montre bien que le site devait aussi occuper une place prééminente au sein du paysage religieux de la cité à la charnière entre l'âge du Fer et le début du Haut-Empire. Le développement d'une agglomération secondaire à ses abords, à partir de la première moitié du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 5.1.3.1), pourrait même avoir été motivé par sa renommée et par les activités générées par le culte ; il sera, comme les exemples précédents, monumentalisé à une époque plus tardive.

Parmi les fondations en contexte d'agglomération secondaire naissante, que l'on peut également attribuer avec vraisemblance à des initiatives publiques, mentionnons aussi l'autre sanctuaire d'Allonnes, sur le site des Perrières (S.10, ph. 1), dont le développement a manifestement accompagné la mise en place de l'habitat, ou encore le lieu de culte d'Amboise/*Ambacia* (S.236, ph. 1), ancienne capitale gauloise des Turons, avant que le siège institutionnel de la *civitas* ne soit transféré à Tours, au début de l'Empire²⁴³² (cf. *supra*, 5.1.3.1). L'état augustéen du premier site n'est que peu documenté, mais l'agrandissement et l'embellissement dont il fait l'objet au cours des siècles suivants, comme à *Ambacia*, traduisent sans guère de doute un statut public ; à Amboise, c'est encore une fois d'abondants dépôts – générés par la pratique de la *stips*, mais aussi à l'issue de probables banquets collectifs – qui caractérisent le premier état du lieu de culte antique, implanté au cœur de l'ancien *oppidum*, alors en pleine mutation. Dans ces deux cas, comme peut-être en bordure de Quimper (S.176 ; cf. *supra*, 5.1.3.5), l'installation d'importants sanctuaires aurait alors accompagné la création, ou le réaménagement, dès les premiers temps du Haut-Empire, des pôles principaux de l'armature urbaine des cités.

Dans un quartier périphérique du Mans/*Vindinum* (S.16, ph. 1), chez les Cénomans, comme en d'autres points du territoire de certaines cités – à Montbouy (S.217), et peut-être à Genainville (S.260), voire à Orléans

2426. Naveau *et al.*, 1997, p. 149-152 et p. 196 ; cf. *supra*, 3.1.1.1.

2427. Bocquet, Le Goff, 2016.

2428. Magnan, 2006.

2429. De récentes découvertes ont confirmé les racines laténiennes du sanctuaire de la Genetoye à Autun (Saône-et-Loire), capitale des Éduens au cours de l'époque romaine (Barral *et al.*, 2019, p. 70), tandis qu'à Sens, le lieu de culte monumental de la Motte du Ciar est implanté au cœur d'une ancienne agglomération gauloise, mais on ne peut prouver qu'un sanctuaire y existait déjà avant la guerre des Gaules (Nouvel,

2015 ; Barral *et al.*, 2019, p. 70-72). Voir aussi, pour la question des origines des grands sanctuaires de périphérie urbaine, Péchoux, 2010, p. 40-44.

2430. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015.

2431. Leurs principaux *oppida* n'ont pas été identifiés et on ne sait donc si la butte du Vieux Mans, dont la topographie semble néanmoins particulièrement adaptée à ce type d'occupation, accueillait déjà une agglomération au cours du second âge du Fer (Remy, 2016, p. 50).

2432. Laruz, 2009 ; Laruz (dir.), 2017 ; Lucas *et al.*, 2019.

(S.114, ph. 1), respectivement situés chez les Sénons, les Véliocasses et les Carnutes –, c'est la présence d'un cours d'eau ou de résurgences qui a manifestement déterminé l'emplacement d'un lieu de culte établi *ex nihilo* : les abondants dépôts – en particulier monétaires, témoins de gestes individuels ? – réalisés dès la période augustéenne, au plus tard, au sein ou en bordure de la zone humide ou en eau, sommairement aménagée, révèlent qu'une divinité devait y habiter (cf. *supra*, 3.1.3.2 et 5.3.1). L'installation de ces premiers sanctuaires des eaux, jusqu'alors inconnus dans les Gaules²⁴³³, trahit l'appropriation d'une conception du divin et de pratiques importées d'Italie, à l'exemple du sanctuaire des sources du Clitumne, décrit par Pline le Jeune²⁴³⁴. Le développement monumental qui conduira à la transformation radicale de ces sites au cours du Haut-Empire montre bien que la symbolique véhiculée par l'élément aquatique était considérée comme importante pour les communautés qui les ont manifestement érigés au rang de sanctuaires publics, sans que l'on puisse reconstituer l'histoire mythologique propre à chacun de ces lieux remarquables, privilégiés au détriment d'autres sources.

D'autres lieux de culte, également disséminés sur les territoires mais, en l'état des connaissances, situés à l'écart de tout habitat groupé ou de toute résurgence, semblent également avoir été des points particulièrement attractifs de l'armature religieuse des cités naissantes, du moins si l'on se fie aux nombreuses offrandes, notamment monétaires, qui y ont été amassées autour du changement d'ère. Plusieurs de ces sites, à Juvigné (S.36), La Villeneuve-au-Châtelot (S.236) – voire à Neuville-sur-Sarthe (S.18), Douarnenez (S.170) et Panzoult (S.242) ? (cf. *supra*, chapitre 6) – plongent leurs racines dans un passé laténien : l'occupation du début de l'époque romaine succède manifestement sans hiatus à un sanctuaire plus ancien. Le caractère ancestral des dépôts d'objets métalliques de La Villeneuve-au-Châtelot – en particulier, pour les plus anciens, d'armes et de parures, introduits dès la fin du IV^e s. av. n. è. – et l'apparence sans doute monumentale du sanctuaire gaulois de Juvigné, ceinturé par d'imposants talus et fossés²⁴³⁵ (cf. *supra*, 3.1.1.1 et 6.1.2.2), en faisaient certainement d'importants lieux de mémoire qu'il semblait alors crucial d'intégrer aux cultes célébrés par les cités naissantes sur leur territoire – les Aulerques Diablintes pour le premier cas et les Tricasses, vraisemblablement nés d'une division de l'ancienne grande *civitas* gauloise sénone, pour le second. Durant la période augustéenne, ces deux sites ont sans doute été des lieux particulièrement fréquentés, comme en témoignent, à Juvigné, les 269 monnaies émises entre la fin de l'époque gauloise et le principat d'Auguste et, *a fortiori*,

les 3 700 exemplaires issus de La Villeneuve-au-Châtelot, où 70 000 rouelles ont également été introduites au moins en partie au cours de ces mêmes décennies. On pourrait envisager aussi que d'autres lieux de mémoire, à l'exemple de celui d'Entrammes (le Port, S.31), localisé au cœur d'un *oppidum* déserté, aient été aménagés à l'initiative des cités, au moment de la redéfinition du réseau d'agglomérations au début du Haut-Empire. Les preuves manquent toutefois pour rattacher avec certitude cet exemple, comme celui d'Orival (S.267), aux *sacra peregrina* puis publica des cités diablinte et véliocasse (cf. *supra*, 6.2.1).

Ainsi, outre plusieurs fondations vraisemblablement liées à la volonté de doter les nouveaux espaces urbains – chefs-lieux ou agglomérations secondaires d'importance – de sanctuaires communautaires habités par des divinités honorées à titre public, « les lieux naturels spectaculaires ou attestant une continuité d'occupation paraissent attirer en quelque sorte les fondateurs des nouvelles cités »²⁴³⁶. Il est tout à fait possible que d'autres lieux de culte, *a priori* créés autour du changement d'ère, tels le sanctuaire de Cracouville, près du Vieil-Évreux (S.78), voire le sanctuaire central (S.79) de cette agglomération secondaire, et ceux de Bû (S.99) et de Macé (S.196), aient aussi été fondés dans le cadre de la mise en place des cultes publics des cités pérégrines. Cependant, on ne peut expliquer les facteurs qui auraient incité leurs représentants à cibler ces emplacements *a priori* dépourvus d'antécédents ou d'élément naturel remarquable. Dans tous les cas, ces sites seront favorisés par les évergètes au cours des deux siècles suivants, sans doute en raison d'un statut public, qui pourrait leur avoir été octroyé dès leur fondation.

Des sanctuaires nouveaux, ou bien investissant d'anciens lieux de rituels d'importance, sont donc établis en divers points des territoires des cités pérégrines durant les premières décennies du Haut-Empire. Bien que leurs aménagements soient souvent modestes (cf. *infra*, 7.2.2), le mobilier collecté en leur sein plaide en faveur d'une activité religieuse relativement intense, même s'il est impossible de déterminer les rythmes des dépôts et d'évaluer précisément le nombre de dévots concernés. La fondation de ces sanctuaires, qui accueillent vraisemblablement les cérémonies publiques de la religion des *civitates* naissantes, implique l'installation de divinités nouvelles²⁴³⁷, forgées dans le

2436. Scheid, 2006, p. 443.

2437. Dans certains cas, extérieurs au territoire choisi pour cette étude, il pourrait s'agir d'une divinité topique « transférée » vers un nouveau pôle au début de l'époque romaine, depuis un ancien lieu de culte qui était intégré à un habitat laténien désormais abandonné. De telles migrations divines ont par exemple été envisagées entre les villes-capitales de Villejoubert/*Durotincum* et de Limoges/*Augustoritum* pour les Lémovices, ou encore de Bibracte et d'Autun/*Augustodunum* pour les Éduens, à partir de la découverte de documents épigraphiques mentionnant, dans les chefs-lieux du Haut-Empire, deux divinités manifestement originaires des anciennes agglomérations gauloises (Van Andringa,

2433. Barral *et al.*, 2015 ; Vurpillot, 2016.

2434. Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 8 ; Scheid, 1996 et 2008b.

2435. Bataille, 2008 ; Piette, Depyrot, 2008 ; Bossard *et al.*, 2016 ; Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 ; Bossard, Dufay-Garel, 2019.

cadre de la fabrique du divin engagée par ces dernières, mais qu'en est-il des lieux de culte dont l'occupation est *a priori* continue ? Si l'on se fie au seul exemple bien documenté, celui de la Forêterie à Allonnes²⁴³⁸ (S.9), l'instauration d'un culte à Mars Mullo, attesté par plusieurs bases de statues datées du I^{er} s. de n. è., montre bien que c'est aussi un dieu nouveau, interprété, qui réside désormais dans le temple du sanctuaire. Il semble alors légitime de supposer que son prédécesseur, durant le second âge du Fer, a été un grand dieu dénommé Mullo, dont les compétences ne sont pas connues mais devaient être proches de celles du Mars romain. Honoré dans plusieurs sanctuaires de l'ouest des Gaules, comme en témoignent diverses inscriptions, le dieu et son identité auraient été redéfinis lors de la création des cultes publics des nouvelles *civitates* de l'Empire romain (cf. *supra*, 1.2.1.1, 6.1.3 et *infra*, 7.3.2.1). Son assimilation par le processus de l'*interpretatio romana* a ainsi permis son « intégration dans la cité tout en sauvegardant [sa qualité de dieu ancestral légué] par la tradition »²⁴³⁹.

Dans les campagnes des cités pérégrines comme en ville, d'autres espaces culturels ont certainement été fondés à titre privé dès le début du Haut-Empire. En contexte urbain, rares sont les premiers témoignages des dévotions privées, qui devaient essentiellement prendre place au sein de modestes sanctuaires, dont les vestiges archéologiques sont probablement difficiles à mettre en évidence. L'ensemble exceptionnel constitué par les blocs du pilier des Nautes, découverts sur l'île de la Cité à Paris/*Lutetia*²⁴⁴⁰, indique toutefois que les transformations qui modèlent le paysage religieux des cités s'appliquent aussi, à une autre échelle, aux panthéons des collectivités privées. Ici, une corporation religieuse, celle des bateliers de la Seine, rend hommage, durant le règne de Tibère (14-37) et à travers l'érection d'un monument sculpté – dans un sanctuaire public ou au sein même de son siège ? –, à l'empereur, à Jupiter et à d'autres divinités choisies pour patronner leurs activités, voire à des personnages mythologiques. L'emplacement des aires sacrées réservées aux pratiques religieuses de ces associations, ou bien d'habitants d'un même quartier célébrant collectivement un culte, n'a pas été identifié au sein des premiers états des chefs-lieux des cités étudiées. Au sud de l'agglomération secondaire de Pouille²⁴⁴¹ (S.243), la découverte d'un très petit temple, d'abord construit en terre et en bois et fréquenté dès le début du Haut-Empire, constitue probablement le seul exemple avéré de lieu de culte privé installé dès la fondation d'un habitat grou-

pé ou, au plus tard, quelques années ou décennies après sa création ; installé dans un quartier sans doute occupé par une communauté d'artisans, il a pu avoir été géré par une corporation professionnelle (cf. *supra*, 5.1.3.2). Il faut peut-être y ajouter le sanctuaire de la place des Épars, à Chartres²⁴⁴² (S.100, ph. 1), bien que l'on ne puisse prouver que le premier état de la cour qui accueillera un temple à *cella* centrale et galerie périphérique, à partir du II^e s., soit déjà un espace réservé aux rituels.

L'apparition de premiers temples au sein de certains établissements ruraux de statut élevé fournit aussi une belle illustration du développement de cultes privés, cette fois-ci à l'extérieur des agglomérations. À Richebourg (S.118, ph. 1), à Bais (S.183, ph. 1) et peut-être à Bauné²⁴⁴³ (S.4, ph. 1), une aire sacrée et son édifice de culte – non identifié, pour la première phase, à Bais – ont manifestement été aménagés dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ou le début du I^{er} s. de n. è. Elle est alors située à proximité ou au sein (à Bauné ?) de l'enclos fossoyé qui accueille la résidence rurale d'un aristocrate, établie *ex nihilo* ou succédant à un habitat plus ancien (cf. *supra*, 5.2.2.2 et 5.2.2.3). L'installation de nouveaux dieux accompagne donc aussi, du moins dans les plus riches domaines, celle des familles qui les choisissent pour qu'ils veillent à leurs activités et au bon fonctionnement des exploitations agricoles. L'implication des élites dans la création d'aires sacrées vraisemblablement privées, en milieu rural, se devine aussi à Paule²⁴⁴⁴ (S.172, ph. 1) : une ancienne nécropole tumulaire, voisine de la résidence tout juste démantelée d'une famille aristocratique osisme, sert d'ancrage, au moment où la *civitas* s'organise, à un probable culte ancestral, légitimant le pouvoir local (cf. *supra*, 6.2.2). À Saint-Jacut-de-la-Mer²⁴⁴⁵ (S.138, ph. 1), sur le territoire proche des Coriosolites, c'est une communauté sans doute plus modeste, résidant dans les environs, qui rend hommage à une divinité ou à plusieurs divinités siégeant sur un îlot rocheux exposé aux intempéries marines, à l'emplacement d'un petit ensemble funéraire qui accueille peut-être les ancêtres de ces individus (cf. *supra*, 5.3.1).

Ces divers exemples, sélectionnés parmi les sites les mieux documentés et les moins équivoques, montrent bien qu'à partir du début du Haut-Empire, et en particulier dès le règne d'Auguste, le développement des aires sacrées connaît un essor sans précédent, vraisemblablement amorcé au moment de l'organisation en cités des anciens peuples gaulois : les initiatives locales se multiplient pour doter les nouveaux territoires, tant dans un cadre public que privé, des espaces nécessaires à la pratique des cultes

2017a, p. 63-66).

2438. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 308-310 ; Bérard, 2006 ; Van Andringa, 2017a, p. 205-208.

2439. Van Andringa, 2017a, p. 149.

2440. Van Andringa, 2006.

2441. Bourgeois, 1982 ; Cadalen-Lesieur (dir.), 2016.

2442. J.-M. Morin, in Joly dir., p. 129-131 ; cf. *supra*, 5.1.2.3.

2443. Barat, 1999 ; Pouille (dir.), 2011 ; Mare (dir.), 1995.

2444. Menez *et al.*, 2021.

2445. Bizien-Jaglin (dir.), 2004.

forgés par les différentes communautés, de la cité à la famille. La « dilatation du paysage religieux » des *civitates* émergentes, pour reprendre les mots de S. Girond – appliqués à la cité d'Aquitaine des Bituriges Cubes, mais que l'on peut tout à fait étendre aux *civitates* du centre et de l'ouest de la Lyonnaise – concerne à la fois les villes-capitales, les agglomérations secondaires et les campagnes : « autrement dit, on peut penser que s'est alors engagé un processus d'appropriation de l'espace, de territorialisation, qui a suscité de nouvelles dynamiques dans le dialogue entre les hommes et les dieux »²⁴⁴⁶.

Si les données épigraphiques, littéraires et iconographiques manquent globalement pour cerner le profil des divinités choisies, et donc comprendre de quelle façon sont élaborés les panthéons des diverses communautés, l'examen des vestiges archéologiques des lieux de culte fréquentés entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. permet de définir les traits saillants des changements opérés dans les espaces où se tiennent les célébrations religieuses. Que les personnages divins dont le culte est célébré dans les sanctuaires de fondation récente ou plus ancienne aient été dotés d'un nom latin ou qu'ils aient conservé un théonyme celtique (cf. *supra*, 1.1.3), les équipements des sanctuaires et les témoins des rites qui y ont lieu sont révélateurs d'innovations, certes mêlées à certaines traditions, qui dénotent l'émergence de manières inédites de pratiquer la religion.

7.2.2. Reformuler les architectures et les pratiques rituelles, entre traditions et innovations

Si l'interprétation des vestiges les plus anciens des sanctuaires de l'époque romaine constitue parfois un exercice difficile, en raison d'un état de conservation souvent médiocre et des perturbations engendrées par les réaménagements ultérieurs (cf. *supra*, 7.2, introduction), les données enregistrées sur une quinzaine de sites permettent de définir à grands traits les principales caractéristiques des espaces cultuels aménagés entre les années 50 av. n. è. et 50 de n. è. De leur examen global ressort une certaine modestie des architectures, qui transparait à la fois dans les matériaux employés et dans les dimensions des aires sacrées et, surtout, des bâtiments. En outre, l'usage quasi exclusif, jusqu'à la première moitié du I^{er} s. de n. è., de la terre, du bois et d'autres matières végétales témoigne d'un certain attachement aux traditions architecturales d'origine laténiennes, bien que le développement d'architectures inédites révèle une nouvelle conception de l'espace sacré (fig. 458).

La cour des lieux de culte est alors généralement enclose par un système de fossés ou par une clôture en bois,

dont il ne reste que les tranchées qui ont servi de fondation aux palissades, ou bien des rangées de trous de poteau. Tandis que les enceintes fossoyées, associées à des talus, ont été fréquemment adoptées pour circonscrire l'espace réservé aux rituels à la fin du second âge du Fer, la mise en œuvre de systèmes de clôture en bois semble avoir été assez rare avant la guerre des Gaules et devient plus systématique à partir du courant – et même la fin ? – du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 3.1.1.1 et 6.1.2.2). C'est ainsi le cas à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236, ph. 2), Benne-court (S.254, ph. 3), Amboise (S.237, ph. 1), Allonnes (la Forêrierie, S.9, ph. 2), Quimper (S.176, ph. 2) et peut-être Jublains (S.204, ph. 1 ou 2 ?). Les dimensions de l'aire ainsi circonscrite, lorsqu'elle a pu être mesurée, sont relativement peu importantes, de l'ordre de quelques centaines de mètres carrés – soit 550 m² à la Villeneuve-au-Châtelot, en milieu rural (?) et environ 1 100 m² à Allonnes, en marge d'une agglomération naissante. L'érection de clôtures en bois plus ou moins hautes peut certes marquer un changement dans la perception visuelle de l'aire sacrée, masquée par cet aménagement, et préfigure probablement la construction des murs d'enceinte qui se multiplient à partir du courant du I^{er} s. de n. è.²⁴⁴⁷ (cf. *infra*). Néanmoins, le creusement, à la même période, de modestes fossés autour d'autres cours sacrées montre bien que les traditions gauloises sont également maintenues dans une partie des sites à vocation religieuse – à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 2-3), Orléans (S.114, ph. 1 et 2), Bais (S.183, ph. 1) ou Quimper (S.176, ph. 3). L'emprise de ces enclos fossoyés est alors souvent supérieure à celle des enceintes en bois, en dépit du faible nombre de valeurs enregistrées pour ces dernières (cf. *supra*, fig. 76). Il faut aussi rappeler que l'on ne sait quasiment rien des talus et des éventuelles haies ou palissades qui pouvaient se dresser à leur sommet ou sur leur bordure, tant pour la fin de l'âge du Fer qu'au début de l'époque romaine, et ainsi dissimuler complètement la cour sacrée depuis l'extérieur. La hauteur de la levée de terre ceinturant vraisemblablement le sanctuaire de Juvigné²⁴⁴⁸ entre la fin de la période gauloise et le milieu du I^{er} s. de n. è., au moins, estimée à plus de 2 m, ou encore la présence de quelques trous de poteau longeant les fossés du double enclos fossoyé de Paule²⁴⁴⁹ (S.172) – et disparus dans d'autres cas ? –, invitent d'ailleurs à minorer les changements qu'a pu réellement induire la multiplication des palissades au début du Haut-Empire.

En outre, si les fossés sont des « structures propices au rejet des vestiges cultuels » et que leur disparition progressive pourrait aussi être liée à l'évolution de la gestion des offrandes²⁴⁵⁰ (cf. *infra*), il n'est pas certain qu'ils étaient

2447. Van Andringa, 2017a, p. 104.

2448. Bossard, Dufay-Garel dir., 2016, p. 149-152.

2449. Menez *et al.*, 2021, p. 205.

2450. Van Andringa, 2017a, p. 104.

2446. Girond, 2015, vol. 1, p. 493.

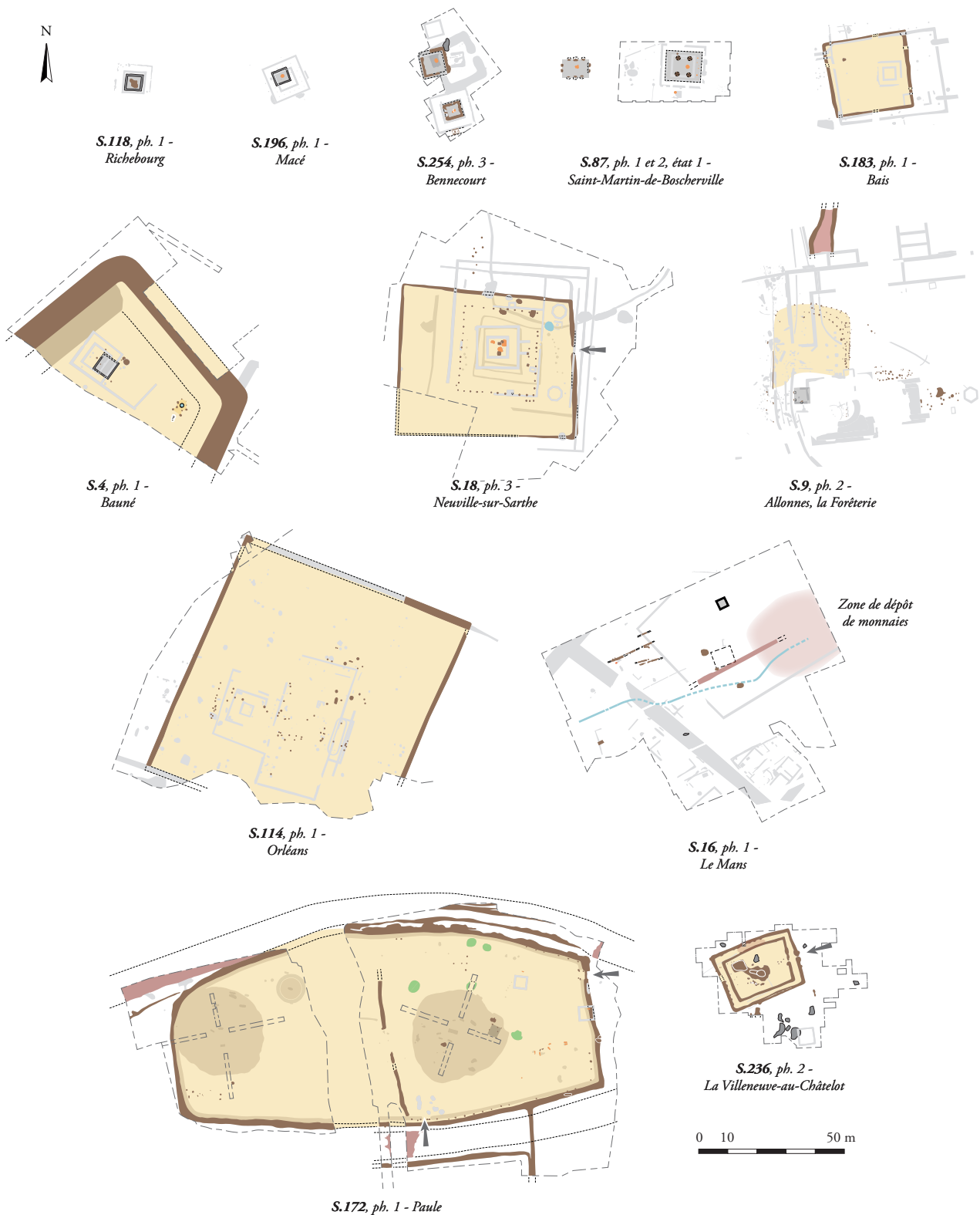


Fig. 458 : sélection de sanctuaires datés entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

utilisés pour enfouir ces dernières au cours de la fréquentation du sanctuaire, à plus forte raison si un talus barrait le passage entre la cour sacrée et le fossé. Les opérations de curage mises en évidence pour les fossés de l'enclos laténien de Bennecourt démontrent bien qu'il fallait que ces structures soient préservées en l'état²⁴⁵¹. L'abondant mobilier qui provient de leur remplissage, ici comme ailleurs, a

sans doute été plutôt accumulé de façon pragmatique lors de l'abandon du site ou des travaux entrepris dans le cadre d'un chantier de reconstruction – de même que de nombreux objets proviennent aussi des couches scellant les tranchées de fondation des palissades de la Villeneuve-au-Châtelot²⁴⁵², qui n'ont pu y être piégés qu'au moment de leur démantèlement.

2451. Bourgeois (dir.), 1999, p. 17.

2452. Piette, 1989 ; Piette, Depeyrot, 2008, p. 4-9.

Quant aux premières clôtures en pierre (cf. *supra*, 3.1.1.2), il est plus difficile de dater leur apparition, mais elles semblent avoir été rares, voire inexistantes, avant le milieu du I^{er} s. de n. è., à l'instar des plus anciens temples maçonnés, qui ne sont vraisemblablement pas antérieurs à 15 de n. è., voire au second quart du I^{er} s. (cf. *infra*). La pétrification des architectures de la Forêt, à Allonnes²⁴⁵³ (S.9, ph. 3) a été attribuée par V. Brouquier-Reddé et K. Gruel au début du I^{er} s. de n. è., au plus tard, sur la base d'arguments non précisés, mais la découverte d'une monnaie de Claude sur le sol du temple indique qu'il est encore fréquenté au milieu du I^{er} s. de n. è., voire au-delà. À Val-de-Reuil²⁴⁵⁴ (S.269), la plus ancienne enceinte maçonnée (1 056 m²) a aussi été datée autour du changement d'ère, mais cette proposition ne repose que sur peu d'indices, d'autant plus que les autres constructions éventuellement rattachées à la même phase auraient été bâties en terre et en bois. Au regard de ces éléments, et surtout de l'identification de nombreuses constructions maçonnées, mieux documentées, qui sont mises en place à partir des années 40-50 de n. è. et relèvent donc d'une étape ultérieure de l'évolution globale des sanctuaires (cf. *infra*, 7.3.1), il faut donc admettre que les périboles en pierre ont été globalement absents, ou très rares, avant la période claudienne.

Le mode de clôture des sanctuaires n'a donc guère connu de modifications majeures au cours du siècle qui a suivi les conquêtes de César : les types d'architectures en vigueur à la fin du second âge du Fer ont continué d'être mis en œuvre, si ce n'est que les enceintes en bois paraissent avoir été plus fréquentes qu'auparavant. En revanche, l'analyse de leur aire interne révèle de profonds changements : des *cellae* de plan carré ou rectangulaire, construites en bois et en terre et progressivement remplacées par des édifices maçonnés, sont dressées en leur sein et sont associées à des foyers, aménagés au sein même de ces bâtiments ou, plus rarement, à leurs abords. En revanche, rares sont les autres types de constructions reconnus au sein des premières aires sacrées de l'époque romaine : les temples constituent généralement les seuls édifices identifiés, bien que l'interprétation des concentrations de trous de poteau reconnues sur plusieurs sites ne soit pas toujours aisée. Quant aux résurgences aux abords desquelles sont rendus certains cultes, elles ne sont alors que sommairement aménagées, tels les bassins de Genainville²⁴⁵⁵ (S.260, ph. 1).

Si l'existence de temples préromains, en Gaule et dès le début de La Tène finale, est débattue²⁴⁵⁶, aucun argument décisif ne permet d'en attester la présence au sein du

territoire étudié avant le troisième quart, voire le dernier quart du I^{er} s. av. n. è., soit plusieurs années ou décennies après l'intégration des peuples gaulois au monde romain. Rappelons toutefois que l'on ne peut définir avec précision la forme et la fonction des bâtiments en terre et en bois reconnus dans les espaces cérémoniels du second âge du Fer et que l'on ne peut donc exclure totalement l'idée qu'ils aient pu abriter des divinités gauloises et leur éventuelle représentation (cf. *supra*, 3.1.2.3). En tout état de cause, il faut attendre la fin du I^{er} s. av. n. è. pour que de premières structures de combustion – et de cuisson ? – prennent place au sein des temples avérés ou dans leur proche périphérie (cf. *supra*, 3.1.2.2). Le rôle accru du feu dans les pratiques rituelles, désormais utilisé, selon toute vraisemblance, pour sacrifier des offrandes destinées à la divinité résidant dans la *cella*²⁴⁵⁷ – peut-être alors sous la forme d'une statue en bois, qui n'aurait pas laissé de traces ? –, marque l'adhésion des communautés locales aux pratiques religieuses romaines ; à l'autel en pierre est toutefois préférée une modeste plaque foyère en argile, voire un feu allumé à même le sol.

La restitution des temples dont les vestiges sont les mieux préservés révèle l'absence de toute forme monumentale avant le milieu du I^{er} s. de n. è. Durant le siècle considéré, les simples *cellae* de plan proche du carré ou barlong dominant largement, si elles ne sont pas exclusives (types A1a et A2a, cf. *supra*, 3.1.2.1). De fait, l'adjonction d'une galerie périphérique semble tardive et relève surtout de la phase suivante (cf. *infra*, 7.3), puisque qu'aucun édifice doté d'un tel équipement (type B1) n'est formellement attesté avant les années 40 de n. è., même si certains exemples, dont la datation est imprécise, pourraient être quelque peu plus anciens (cf. *supra*, 3.1.2.3). Qu'elles soient intégralement construites en matériaux périssables – à Bennecourt (S.254, B1 et C1 : 33 m² et 88 m²) ou à Saint-Martin-de-Boscher-ville (S.87, A1 et A2 : 123 m² et 196 m² ?), par exemple –, qu'elles reposent sur des solins de pierre, comme à Macé (S.196, A1 : 25 m²), à Richebourg (S.118, A1 : 38 m²), à Bauné (S.4, A1 : 43 m²) ou à Vannes (S.278, A1 : 74 m²), ou, plus rarement, qu'elles soient maçonnées, tel qu'au Mans (S.16, A : 12 m²) ou à Bennecourt (B2 et C2 : 50 m² et 72 m²), leur surface est très souvent inférieure à 80 m² et n'atteint jamais, dans tous les cas, 200 m², contrairement aux constructions plus tardives (cf. *infra*, 7.3). Alors que les exemples les plus précoces sont exclusivement pourvus de murs en terre et en bois, parfois dressés sur des fondations empierrées, le développement des *cellae* maçonnées n'est *a priori* pas antérieur à 15 de n. è. (cf. *supra*, 3.1.2.1). Le maintien de constructions en matériaux périssables n'est pas spécifique aux sanctuaires et il s'inscrit dans la lente évolution des techniques architecturales employées dans

2453. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 306 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 77.

2454. Lukas, 2018a, p. 115-117.

2455. Mitard, 1993, p. 41-43 ; Vermeersch, 2012 ; cf. *supra*, 3.1.3.2.

2456. Voir notamment Poux, 2019 ; Poux, Fichtl, 2019.

2457. Bourgeois (dir.), 1999, p. ; Van Andringa, 2017a, p. 105 ; cf. *supra*, 3.1.2.2.

les cités du nord-ouest des Gaules, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes. En effet, à titre de comparaison, les quartiers d'habitations et les monuments publics en pierre sont rares, dans les chefs-lieux des cités²⁴⁵⁸, avant le milieu du I^{er} s. de n. è. En outre, au sein des établissements ruraux²⁴⁵⁹, ce matériau, allié à la chaux, ne s'impose véritablement qu'à partir de la seconde moitié du I^{er} s. et surtout le II^e s. de n. è.

En ce qui concerne la forme des premiers temples, dont on ne connaît encore que peu d'exemples bien documentés (cf. *supra*, fig. 95 pour les constructions en matériaux périssables), elle est somme toute très simple et ne semble en aucun cas s'inspirer des architectures religieuses romaines. Il n'est pas anodin de noter que par leur plan, leurs dimensions et les techniques de construction mises en œuvre, les plus anciens bâtiments de culte des cités étudiées s'apparentent aux habitations gauloises, d'ailleurs parfois équipées d'un foyer central, identifiées dans les agglomérations et dans les nombreux établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer²⁴⁶⁰. Il paraît donc tout à fait pertinent d'envisager que les communautés locales – et ce, que l'apparition des temples soit quelque peu antérieure ou postérieure à la conquête romaine – se soient inspirées des architectures domestiques pour concevoir les premiers bâtiments de culte, au demeurant considérés comme des maisons divines. On ne connaît cependant que peu de chose de leur élévation et il est possible que les résidences des dieux et des déesses aient été distinguées des demeures des mortels par un décor spécifique, ou encore par une hauteur plus importante, qui aurait matérialisé la supériorité des premiers sur les seconds et qui aurait été conservée, sous la forme d'une *cella* turriforme – d'ailleurs inconnue à Rome²⁴⁶¹ –, lors de l'édification des premiers temples maçonnés à galerie périphérique. Une enquête plus approfondie, à l'échelle des Gaules et des provinces voisines, serait nécessaire pour proposer une restitution plus précise de leur architecture, qui pourrait en outre avoir été variable d'un exemple ou d'une région à l'autre.

Le mobilier enfoui au sein ou en périphérie des cours sacrées fréquentées entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. est souvent abondant : en témoignent les dépôts, déjà décrits (cf. *supra*, 4.3.2.2), de monnaies, de

parures, de céramiques et de restes fauniques, auxquels se mêlent parfois d'autres catégories d'artefacts, tels des petits objets circulaires (rouelles, anneaux, jetons), des outils ou des ustensiles divers. Les vestiges culturels accumulés sont progressivement répandus à même le sol – lorsque les offrandes n'y sont pas volontairement enfoncées – ou rassemblés dans des structures destinées à être remblayées (anciens fossés ou fosses rituelles), notamment lors d'opérations de nettoyage ou de réaménagement des sanctuaires. Ces restes, se présentant souvent sous la forme de déchets, sont donc ensevelis sur place, à l'instar de ceux qui étaient enfouis au sein même des espaces cérémoniels de la période gauloise.

La diversification des dons déposés aux divinités au sein des sanctuaires est un phénomène qui, s'il est perceptible dès La Tène finale (cf. *supra*, 4.3.2.1), s'accroît manifestement après la conquête romaine : les offrandes par destination (objets miniatures, ex-voto anatomiques, rouelles, entre autres) se multiplient dans certains sites dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ou la première moitié du I^{er} s. de n. è. et complètent l'éventail des objets jusqu'alors manipulés dans l'enceinte des lieux de culte (cf. *supra*, 4.2.2.1 à 4.2.2.3). Par ailleurs, il est probable que l'essor sans précédent de l'offrande monétaire découle, outre d'un usage devenu courant du numéraire, de l'adoption de nouvelles pratiques, peut-être en partie calquées sur la *stips* romaine, sous des formes variées – dont le jet individuel d'une monnaie au pied d'une image de culte ou dans un bassin habité par une divinité. L'accumulation de monnaies par centaines, voire par milliers, mises au rebut sans être recyclées au sein d'un même espace cultuel, et surtout la mutilation volontaire de certaines pièces, aux alentours de la période augustéenne, trahissent cependant des pratiques propres aux provinces nord-occidentales de l'Empire, et qui n'étaient pas en vigueur – du moins pour les dégradations – avant la conquête romaine (cf. *supra*, 4.2.3.1). Les dépôts d'armes, caractéristiques des sanctuaires gaulois, bien que moins fréquents au cours de La Tène finale, cessent – à de rares exceptions près – après la conquête romaine, probablement dans le cadre de la démilitarisation des Gaules en voie de pacification (4.2.3.3), tandis que les parures, fréquemment déposées dans les sanctuaires gaulois, continuent d'être introduites en grand nombre jusque dans le courant du I^{er} s. de n. è. (4.2.3.2). Quant aux pratiques alimentaires, dont l'identification et l'interprétation, reposant surtout sur l'étude de tessons de céramique et de restes fauniques, ne sont pas toujours évidentes, elles évoluent aussi au cours de cette période. Si la préparation et surtout la consommation de nourriture et de boissons sont attestées avant et après la conquête, sans que l'on puisse déterminer les circonstances des repas organisés au sein des sanctuaires, la multiplication des restes brûlés, dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è., doit certainement être liée à une nouvelle

2458. Pour les cités de l'ouest, voir Maligorne, 2006, p. 161 ; les dossiers réunis dans le numéro 72-1 de la revue *Gallia* vont dans le même sens pour le bâti de plusieurs capitales du centre de la Lyonnaise, à Chartres (Joly *et al.*, 2015), Sens (Nouvel, 2015) et Troyes (Kasprzyk *et al.*, 2015).

2459. Chr. Loiseau et Fl. Sarreste, in Sarreste, Bertrand (dir.), 2012, p. 29 ; Nüsslein, Bernigaud, 2018, p. 149-150 ; Spiesser, 2018, vol. 1, p. 93 et p. 106.

2460. Voir notamment, pour le quart nord-ouest de la France : Maguer, Le Gall, 2018.

2461. Aupert, 2010, p. 246-252.

façon de sacrifier, par le feu, comme en témoignent aussi la présence des foyers prenant place au sein des *cellae* (cf. *supra* et 4.2.1.3).

La fin du I^{er} s. av. n. è. et les premières décennies du I^{er} s. de n. è. ont donc marqué une étape décisive dans l'évolution des pratiques religieuses, comme en témoignent les vestiges, nombreux et variés, qui ont été rejetés dans l'enceinte même des sanctuaires. Néanmoins, il est impossible de reconstituer l'ensemble des séquences rituelles à partir des seules données archéologiques et on ignore sans doute tout de certaines activités qui avaient lieu au sein des lieux de culte, de même que l'on ne peut définir les règles qui régissaient les premiers dons. Identifier la part des influences italiques dans les mutations mises en évidence relève donc de la gageure, puisqu'on ne peut comprendre pleinement le sens des gestes réalisés. Il semble néanmoins évident que les habitants des Gaules romaines n'ont pas simplement imité l'ensemble des pratiques en vigueur à Rome, comme l'illustre l'exemple déjà abordé des offrandes monétaires. En outre, du côté des rites sacrificiels, si la part des dieux semble désormais brûlée dans la flamme d'un autel, comme à Rome, la combustion a généralement lieu au sein même du temple – de même que le foyer brûle à l'intérieur des maisons des mortels –, et non pas à l'extérieur, comme le veut la coutume romaine. Ce n'est qu'à partir de la reconstruction des temples sous une forme maçonnée, dès la première moitié ou le milieu du I^{er} s. de n. è., que de tels équipements disparaissent véritablement de leur espace interne. Par ailleurs, on ne sait si les premiers foyers étaient allumés au pied d'une effigie divine, ou si les dieux et les déesses n'étaient pas encore physiquement représentés au sein de leur temple (cf. *supra*, 3.1.2.2 et 3.1.2.3).

L'analyse de l'architecture des sanctuaires nés ou réaménagés entre la conquête césarienne et le milieu du I^{er} s. de n. è., ainsi que des rites qu'ils accueillent, témoigne donc d'une période de mutations, au cours de laquelle s'élaborent de nouvelles façons de concevoir l'espace sacré et d'honorer les dieux. Les reconstructions programmées dès la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. dans les sanctuaires préexistants et l'aménagement *ex nihilo* de nombreux sites à vocation culturelle sont significatifs : on ne souhaitait pas conserver tel quel le paysage religieux de la fin de la période gauloise, mais il fallait le recomposer et l'adapter à de nouvelles normes et à des cultes redéfinis. L'adoption rapide du binôme associant une résidence divine et un autel – support indispensable pour les sacrifices par le feu –, sous des formes toutefois propres aux provinces du nord-ouest de l'Empire, signe probablement l'adhésion des communautés gauloises aux règles religieuses romaines. Ces dernières sont toutefois reformulées : si Rome est un modèle de référence, en particulier pour les élites des ci-

tés locales²⁴⁶², on ne procède cependant pas, dans un premier temps, à une simple imitation des architectures et des pratiques italiques, d'autant plus que le statut pérégrin et l'absence de colonies, pour les *civitates* du territoire étudié, leur confèrent une certaine liberté, notamment en matière de religion. Le nombre réduit de Romains de souche alors présents dans ces territoires a probablement contribué également à privilégier des pratiques locales.

Que les sanctuaires nouvellement fondés soient établis en périphérie ou au cœur d'une agglomération ou qu'ils soient isolés dans les campagnes, ou bien rattachés à un établissement rural, les architectures et les activités pratiquées semblent avoir été peu ou prou les mêmes. En outre, il est impossible de distinguer des spécificités qui seraient propres à certaines cités, bien que des particularités observées sur quelques sites – telle la fabrication et l'offrande massive de rouelles à La Villeneuve-au-Châtelot, ou d'anneaux métalliques à Baron-sur-Odon, probablement dès cette période – témoignent de l'adoption de pratiques locales. Par ailleurs, la distinction entre les aires sacrées privées et celles qui sont gérées par les cités pérégrines est difficile à établir à partir de l'étude des vestiges archéologiques, si ce n'est par un mobilier *a priori* plus abondant en contexte public, témoin d'une fréquentation sans doute plus intense. Rappelons que contrairement à la phase suivante, on ne peut guère s'appuyer sur l'évaluation de la monumentalité des sanctuaires pour tenter d'en restituer le statut, à de rares exceptions près – telle l'enceinte de Juvigné, dont les dimensions, remarquables, pourraient être liées à un culte pratiqué par un grand nombre de dévots –, puisque l'architecture des temples et des clôtures est modeste dans la plupart des cas.

À partir des années 40 et 50 de n. è., alors que le nombre de fondations nouvelles décroît et que l'armature religieuse des cités commence donc à se stabiliser, les chantiers ouverts dans la plupart des sites préexistants vont aboutir à leur transformation radicale et à la mise en place d'équipements parfois monumentaux, adaptés à la place que les cultes associés occupent au sein des territoires.

7.3. La transformation radicale de l'armature religieuse : mise en chantier et monumentalisation des sanctuaires (milieu du I^{er} s. – II^e s. de n. è.)

La seconde moitié du I^{er} s. et le II^e s. de n. è. ont constitué un tournant dans le développement des cités des Trois Gaules : les techniques de construction romaines se diffusent plus largement, en particulier dans les agglomérations, qui croissent progressivement et se dotent peu à peu d'une parure monumentale à la mesure de leur appar-

2462. Woolf, 1998.

tenance, tandis que le maillage d'établissements ruraux se densifie et que les *villae* s'épanouissent dans les campagnes. Il s'agit sans conteste d'une époque florissante, d'autant plus que les *civitates* acquièrent le droit latin, selon toute vraisemblance, au début de ce siècle et demi : la citoyenneté est alors acquise par un plus grand nombre d'individus, appartenant certes au cercle des élites locales, et l'obtention du nouveau statut fait évoluer la place des communautés civiques au sein de l'empire romain. Les mutations propres à cette période concernent aussi les paysages religieux, profondément transformés : si les fondations nouvelles sont peu nombreuses et s'inscrivent dans la continuité des créations plus anciennes, la ferveur édilitaire, la pratique de l'évergétisme et le développement des résidences aristocratiques rurales favorisent aussi l'agrandissement et l'embellissement des lieux de culte des chefs-lieux, des agglomérations secondaires et des campagnes. Après avoir défini les modalités des fondations, des reconstructions et des chantiers de monumentalisation, il sera possible d'analyser les rythmes de l'évolution des sanctuaires publics et privés, tout en examinant les modes d'organisation des cultes au sein des territoires.

7.3.1. Fonder, reconstruire et monumentaliser : les modalités des transformations des paysages religieux

7.3.1.1. De plus rares fondations

Le décompte des fondations postérieures au milieu du I^{er} s. est éloquent, à plus forte raison si on le compare à celui des créations du siècle qui a précédé ce jalon chronologique : parmi les 109 sanctuaires qui ont été fouillés et dont la datation est connue, seulement 16 ont été vraisemblablement aménagés durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., tandis que 10 autres ont été fondés au cours de la première moitié du II^e s. et 5 lors de la seconde moitié du II^e s. (cf. *supra*, fig. 457). Au-delà du début du III^e s., l'unique création attestée correspond au *mithraeum* de Septeuil (S.122), dont les premières activités sont datées du milieu du IV^e s. de n. è. – tandis que celui d'Angers (S.2) accueille manifestement de premières cérémonies dès la seconde moitié du II^e s. de n. è. Si l'on excepte les cultes mithriaques, dont l'organisation est spécifique et la diffusion plus tardive (cf. *supra*, 3.1.2.1, type E ; 5.1.2.4, les *mithraea*... ; *infra*, 8.1.2), il faut donc admettre qu'assez peu de nouveaux sanctuaires ont été établis après le milieu du I^{er} s. de n. è. et, surtout, que le nombre de fondations décroît progressivement jusqu'à la fin du II^e s. En outre, les chiffres énoncés doivent être considérés avec prudence : pour plus d'un site sur deux dont la genèse est *a priori* postérieure à 50 de n. è., les premiers états sont peu documentés et on ne peut exclure une fondation quelque peu plus ancienne, qui aurait eu lieu dès les premières décennies du

Haut-Empire.

Malgré ces réserves, quelques sites précisément datés semblent bien avoir été aménagés tardivement, et ce dans des contextes variés. Au sein ou en périphérie des chefs-lieux de cité, d'importants sanctuaires publics ont ainsi probablement été créés *ex nihilo* au cours de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. ou, au plus tard, au début du siècle suivant, même si l'on ne peut écarter l'hypothèse d'un transfert depuis un site proche, qui n'aurait pas été découvert. C'est notamment le cas du grand temple circulaire de Tours (S.248), occupant l'un des îlots centraux de Caesarodunum, dont la construction n'a pu débuter avant le dernier tiers du I^{er} s. de n. è., ou encore du vraisemblable temple du *forum* de Paris/*Lutetia*²⁴⁶³ (S.181), dont l'état monumental est manifestement bâti à partir du dernier quart du I^{er} s. de n. è. Ces édifices, dominant l'*area forensis* ou probablement, pour celui de Tours, les abords de celle-ci, pourraient toutefois avoir succédé à des aires sacrées plus anciennes – non identifiées –, peut-être simplement équipées d'un autel, qui auraient été mises en place dès l'organisation des cités, afin d'assurer les premiers cultes célébrés à titre public (cf. *supra*, 5.1.2.1). De même, en lisière des villes-capitales ou à plusieurs centaines de mètres à l'écart de celles-ci, certains monuments particulièrement imposants paraissent avoir été érigés à une date relativement tardive. C'est par l'exemple le cas de celui du Haut-Bécherel, à Corseul (S.134), manifestement construit *ex nihilo* à partir du début du II^e s., et peut-être de celui de Troyes²⁴⁶⁴ (S.235), qui a pu avoir été bâti à partir du dernier tiers du I^{er} s., sans certitude toutefois, à l'emplacement d'un quartier résidentiel et artisanal antérieur. L'histoire du complexe monumental de Saint-Martin-au-Val, à Chartres²⁴⁶⁵ (S.101) est plus difficile à retracer : si la très grande enceinte à quadriportique, abritant probablement le temple principal, n'est pas édifiée avant les années 70 de n. è., l'ensemble oriental, composé de galeries qui relient plusieurs bâtiments – dont au moins un temple –, est apparemment réaménagé à la même époque, à l'emplacement de constructions toutefois plus anciennes ; ces dernières, non datées, semblent relever d'un premier monument, dont le plan aurait été globalement conservé lors des modifications apportées vers la fin du I^{er} s. de n. è., et leur découverte suggère alors l'existence d'un sanctuaire plus ancien, dont les limites ne sont pas connues (cf. *supra*, 5.1.2.4).

D'imposants espaces culturels, sans doute publics,

2463. S.181 : Busson, 2019, p. 66 ; S.248 : Jouquand, 2007, p. 189 et p. 192.

2464. S.134 : Provost *et al.*, 2010, p. 175-182 ; S.235 : Driard, 2014, p. 29.

2465. Bazin (dir.), 2013, p. 96-97 et p. 106-109 ; Bazin *et al.*, 2014, p. 15-18 ; Bazin *et al.*, 2019, p. 127-134.

sont aussi fondés au sein d'agglomérations secondaires naissantes ou en cours de développement (cf. *supra*, 5.1.3.1). La station thermale de Sceaux-du-Gâtinais/*Aquae Segetae* semble ainsi avoir été créée *ex nihilo* durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., auprès d'un complexe monumental associant un sanctuaire des eaux (S.225) – dédié à la déesse éponyme Segeta et construit dès cette période –, un théâtre et des thermes. Il est probable, aussi, que le sanctuaire de Beaune-la-Rolande (S.199), bien que non daté, ait été inauguré au plus tôt durant les années 40-70 de n. è., alors que naît l'agglomération de bord de voie à laquelle il est rattaché²⁴⁶⁶, à moins d'envisager éventuellement qu'il lui soit antérieur. De même, à Châteaubleau²⁴⁶⁷, le vaste lieu de culte de l'Aumône/la Justice (S.204) est aménagé au cours de la première moitié du II^e s., tandis que l'agglomération, jusqu'alors modeste et confinée aux abords d'une voie, se déploie considérablement en direction de l'est, autour de l'aire sacrée et du théâtre qui lui est adjoint quelques décennies plus tard. L'autre sanctuaire reconnu, à l'écart du même habitat, sur le site de la Tannerie (S.205), n'a livré aucun témoin évident d'une occupation antérieure au milieu du II^e s. et pourrait aussi relever d'un même programme de développement de l'agglomération et de ses équipements publics. À Chelles²⁴⁶⁸ (S.180), vers le milieu du I^{er} s. de n. è., c'est en périphérie méridionale d'un habitat groupé plus ancien qu'est bâti un premier temple maçonné – monumentalisé au cours du siècle suivant – à l'emplacement d'un établissement antérieur, s'apparentant davantage à un habitat enclos qu'à un lieu de culte.

Ainsi, au sein ou en bordure des chefs-lieux de cité et des agglomérations secondaires, la fondation possible ou avérée de monuments à vocation religieuse accompagne donc l'installation de nouvelles communautés d'habitants, mais témoigne aussi du déploiement de grands sanctuaires dans les villes et sur le territoire. Elle s'inscrit dans une entreprise plus générale de transformation et d'embellissement des lieux accueillant les *sacra publica*, intervenant en particulier entre le dernier tiers du I^{er} s. et le courant du II^e s. de n. è. (cf. *infra*, 7.3.2.1).

À cette vague de fondations publiques s'ajoute une série d'initiatives privées, attestées en ville et surtout dans les campagnes. Les difficultés que l'on éprouve à identifier les sanctuaires privés établis au sein des chefs-lieux de cité et des agglomérations secondaires ont déjà été soulignées ; en ce qui concerne la période considérée, seul le temple de Vieux²⁴⁶⁹ (site du musée archéologique, S.281) pourrait avoir pris place au sein d'un établissement urbain privé,

peut-être le siège d'une association (cf. *supra*, 5.1.2.3 et 5.1.3.2). Bâti après le début du II^e s. de n. è. au centre d'une cour préexistante et bordée de bâtiments, il a peut-être été financé par une corporation qui a pu réunir les fonds nécessaires pour offrir une résidence à la divinité protégeant les intérêts de ses membres.

Sur le territoire des cités, la plupart des temples reconus au sein des établissements ruraux semble avoir été bâtie au cours de cette phase, bien que les données manquent souvent pour établir avec précision leur chronologie (cf. *supra*, 5.2.2.2 et 5.2.2.3). Il ne fait toutefois pas de doute que les sanctuaires privés des habitats ruraux fondés après le milieu du I^{er} s. de n. è. ont été construits au moment de l'installation de ces derniers ou éventuellement quelques années ou décennies plus tard, comme à Saint-Patrice (S.247) et, si l'on admet qu'il s'agit bien d'une exploitation rurale, à Saint-Martin-des-Entrées²⁴⁷⁰ (S.82). Dans d'autres cas, l'édification d'un temple maçonné semble avoir été entreprise au moment d'un agrandissement de l'habitat – à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192), vers la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. de n. è. –, ou, peut-être, pour certains sites fondés dès le début du Haut-Empire, lors de leur reconstruction en pierre, entre le troisième quart du I^{er} s. et le courant du II^e s. – à Saint-Denis-du-Maine (S.39), Guichainville (le Long Buisson, S.62), Mareuil-lès-Meaux (S.157) et Corbeilles²⁴⁷¹ (S.206). Pour ces divers exemples, on ne peut toutefois écarter totalement l'hypothèse d'un premier édifice de culte en terre et en bois, antérieur au temple maçonné et dont les vestiges n'auraient pas été identifiés, ou encore celle d'un espace cultuel antérieur plus modeste, dépourvu de bâtiment de culte et installé au sein même de la résidence.

Les plus récentes créations de sanctuaires – *mithraea* exclus –, ayant eu lieu entre le milieu du I^{er} s. et la fin du II^e s. de n. è., s'inscrivent donc dans la continuité des fondations plus anciennes : l'aménagement de nouveaux habitats, groupés ou ruraux, s'accompagne de la mise en place d'espaces cultuels où l'on honore des divinités à titre public, dans les villes, ou privé, notamment dans les campagnes. À Sceaux-du-Gâtinais, la construction d'un important sanctuaire des eaux, sans doute à l'initiative de la cité, a même cristallisé le développement d'un ensemble monumental et d'une agglomération qui lui sont dès lors associés. Dans d'autres cas, la construction tardive de temples au sein de lieux qui en étaient jusqu'alors *a priori* dépourvus semble plutôt liée au développement d'établissements ruraux ou d'équipements monumentaux urbains, mais il

2466. Cribellier, 2016b.

2467. Parthuisot *et al.*, 2008 ; Revenu, 2008 ; Pilon, 2016, p. 19-35.

2468. Charamond, 1998 ; Chr. Charamond, *in* Griffisch *et al.*, 2008, p. 424.

2469. Kerébel (dir.), 2000.

2470. S.82 : Paez-Rezende, Adrian, 2014 ; S.247 : Guiot, 2003.

2471. S.39 : Sérès (dir.), 2015 ; S.62 : Guillier, Lourdeau (dir.), 2006 ; S.157 : Bet, Delage (dir.), 2008 ; S.192 : Provost, Le Bouteiller, 1986 ; Provost, 1990, p. 18-21 et Simier (dir.), 2016, p. 146-151 ; S.206 : Poitevin, 2015.

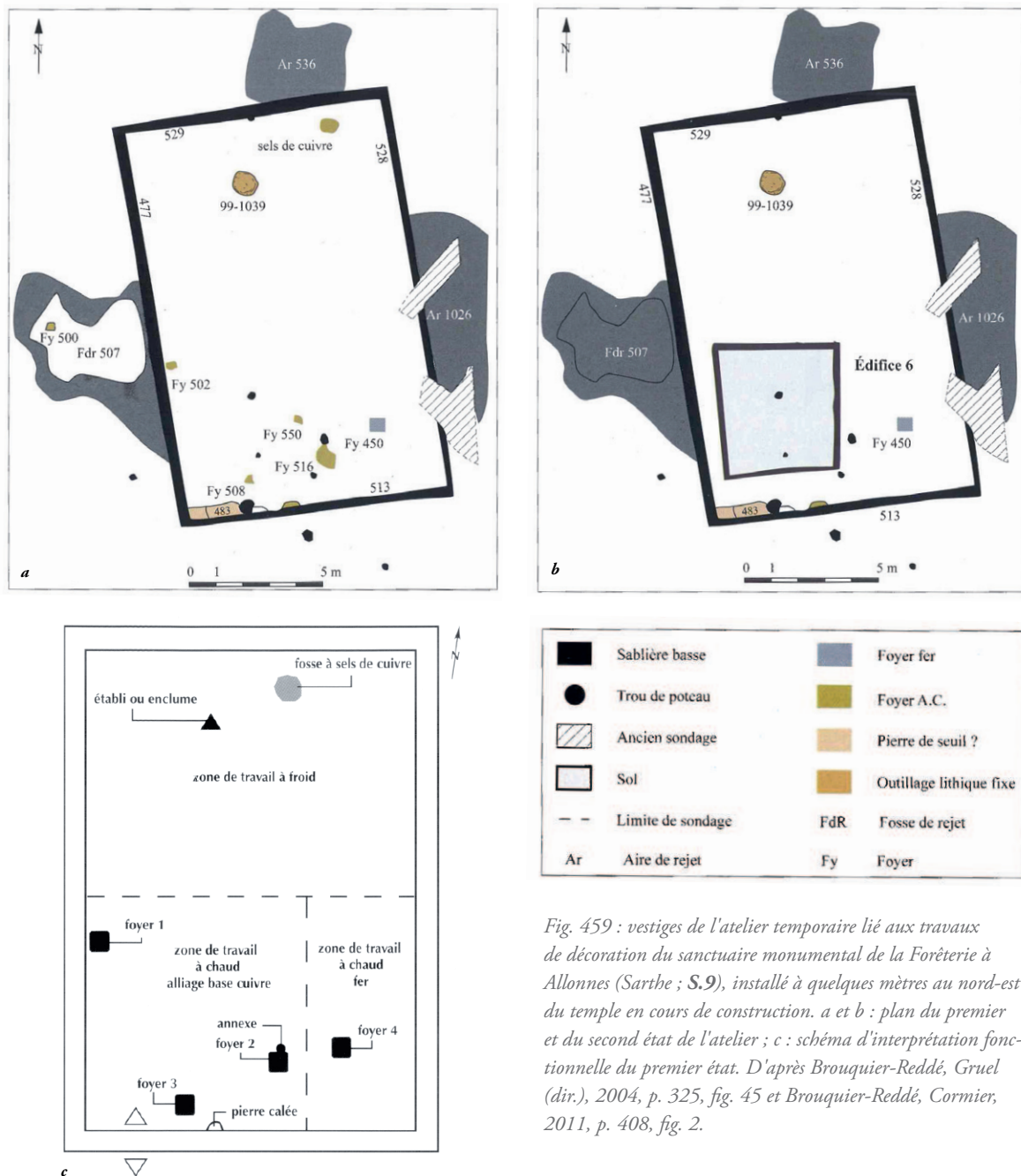


Fig. 459 : vestiges de l'atelier temporaire lié aux travaux de décoration du sanctuaire monumental de la Forêtère à Allonnes (Sarthe ; S.9), installé à quelques mètres au nord-est du temple en cours de construction. a et b : plan du premier et du second état de l'atelier ; c : schéma d'interprétation fonctionnelle du premier état. D'après Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 325, fig. 45 et Brouquier-Reddé, Cormier, 2011, p. 408, fig. 2.

est alors possible que des installations à vocation religieuse plus anciennes et plus modestes n'aient laissé aucune trace, et donc que les cultes n'aient pas été instaurés *ex nihilo* au cours de cette période, mais bien plusieurs années ou décennies auparavant. En tout état de cause, la diminution progressive de fondations avérées et la rareté des abandons précoces (cf. *infra*, 8.2.2.1) montre bien que l'essentiel des espaces cultuels était déjà en place et en activité après le milieu du I^{er} s. et surtout au cours du II^e s. de n. è. C'est également durant ces mêmes décennies que le paysage religieux des cités a été profondément transformé, grâce à la mise en œuvre de multiples travaux de reconstruction, voire de monumentalisation.

7.3.1.2. Vers la pétrification et la monumentalisation des sanctuaires : des chantiers parfois de grande ampleur

De fait, à partir des années 40-50 de n. è. et tout au long de la seconde moitié du I^{er} s. et du II^e s., des chantiers ont été progressivement ouverts dans la plupart des sanctuaires de fondation plus ancienne, à la fois publics et privés (cf. *infra*, 7.3.2 et 7.3.3).

Des témoins de ces travaux, qui ont quelquefois été échelonnés sur des années, voire sur plusieurs décennies pour les plus ambitieux²⁴⁷², ont pu être mis en évidence sur plusieurs sites récemment fouillés, en particulier lorsqu'ils ont été scellés par les niveaux de sol – ou les remblais sous-jacents – des sanctuaires reconstruits. Les aménagements

2472. Cf. *infra*, 7.3.2.1 pour les lieux de culte publics.

antérieurs, souvent en terre et en bois et plus rarement en pierre (cf. *supra*, 7.2.2), ont alors été démantelés et leurs débris sont parfois enfouis au sein même du site, mêlés ou non à des vestiges cérémoniels ; ils sont alors épandus au sol sous forme de remblais ou déversés dans les anciens fossés, comblés, ou dans des fosses creusées à l'occasion. L'emploi désormais plus systématique de la pierre liée au mortier a nécessité la mise en place temporaire de certains types d'installations : ainsi, à Macé²⁴⁷³ (S.196), des échafaudages, dont témoignent des séries de trous creusés pour enfoncer les perches en bois qui les soutiennent, sont installés pour la construction d'un porche et de la *cella* du temple A2, tandis qu'un four à chaux, aménagé près de l'angle occidental du péribole, a sous doute servi au cours d'une ou de plusieurs phases de travaux.

Dans un tout autre registre, au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79), la fouille récente du temple G et de ses abords a livré plusieurs témoins de l'important chantier qui a été conduit en vue de monumentaliser le site, vers la fin du II^e s. de n. è. (phase 3). Des remblais, installés pour servir de rampes d'accès facilitant l'acheminement des blocs, au moyen de traîneaux, jusqu'à l'édifice de culte en cours de construction, ainsi que les traces d'échafaudages et d'engins de levage y ont été mis en évidence ; des aires de stockage des matériaux, de gâchage et de taille de la pierre ont aussi pu être localisées²⁴⁷⁴. De même, sur le site de la Forêrierie à Allonnes (S.9), la conservation exceptionnelle et l'étude des vestiges du chantier du temple et des portiques de l'état monumental du sanctuaire (phase 4) ont permis de reconstituer les étapes successives des travaux, depuis le gros œuvre jusqu'à la pose des derniers éléments de décor et aux finitions²⁴⁷⁵. La campagne de construction a vraisemblablement débuté dans les années 80 et a duré environ trois quarts de siècle. Pour commencer, les structures antérieures ont été arasées, y compris l'ancien temple A2, afin de dégager l'espace nécessaire à l'édification d'un nouvel édifice de culte sur podium (A3), premier bâtiment construit. Le gros œuvre de ce dernier est achevé vers 90-110, puis un atelier de forgerons, de bronziers et de *marmorarii*, lié aux travaux de décoration, est aménagé au nord de son escalier d'accès, entre les années 110 et 130 (fig. 459). D'une surface de près de 170 m², il est construit sur des sablières et des poteaux, et est pourvu de foyers destinés à la production d'objets en alliage cuivreux et en fer. En outre, une possible fosse de fusion de statues de grand bronze y a été identifiée et d'abondants déchets témoignent aussi de la préparation de la pierre ornementale. Enfin, à partir des années 130-140 et pendant une trentaine d'années, alors que le temple est en voie d'être achevé, le péribole et un

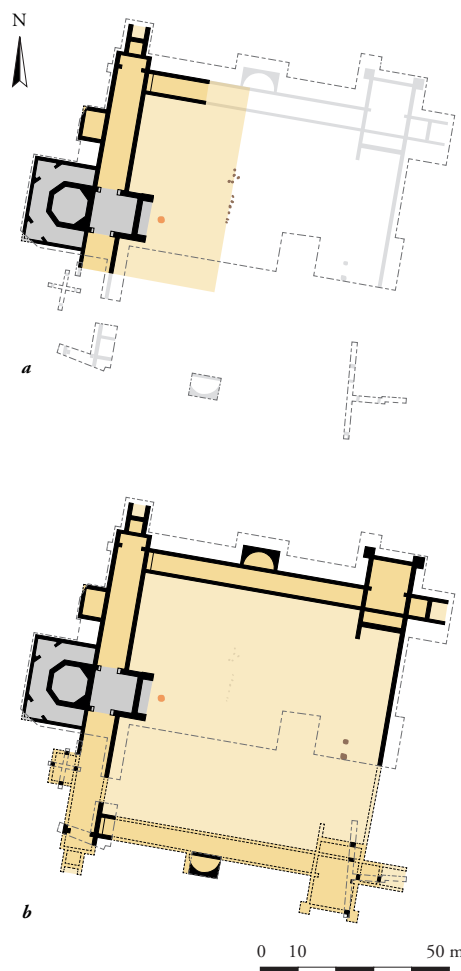


Fig. 460 : les deux tranches des travaux de construction du sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; S.134). Réal. S. Bossard, d'après Provost et al., 2010, p. 38, fig. 15 et p. 139, fig. 126.

quadriportique qui le borde sont érigés, puis les terrassiers procèdent au remblaiement de la cour à l'aide d'apports d'argile et de sable, déposés sur une aire de 9 000 m². Il semble peu probable que le culte ait continué d'être pratiqué dans l'enceinte du sanctuaire durant la longue phase de travaux ; aucune installation cultuelle temporaire n'a, du moins, été repérée à l'intérieur ou à proximité de l'aire sacrée et on ne sait ce qu'il advient alors des hommages rendus à Mars Mullo.

La reconstitution du déroulement du chantier du sanctuaire monumental de la Tonnelle à Jublains (S.32, ph. 3) révèle un ordre inverse²⁴⁷⁶ : le quadriportique corinthien, encadré par les murs d'enceinte du sanctuaire, a été mis en place dès le début du chantier, puis le sol de la cour a été rehaussé au moyen de remblais, afin de compenser la pente naturelle du terrain ; ce n'est que dans un troisième temps qu'a été entamée l'édification du temple sur podium (A). Comme à Allonnes, les repères chronologiques fournis par la stratigraphie et par l'étude stylistique des peintures et

2473. Leclerc, 2007b, p. 134-135.

2474. Bertaudière *et al.*, 2017, p. 75-76.

2475. Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 64-95 ; Brouquier-Reddé, Cormier, 2011 ; Brouquier-Reddé *et al.*, 2015, p. 177-180.

2476. Naveau *et al.*, 1997, p. 122-143 ; Maligorne, 2006, p. 48-52 et p. 149-150.

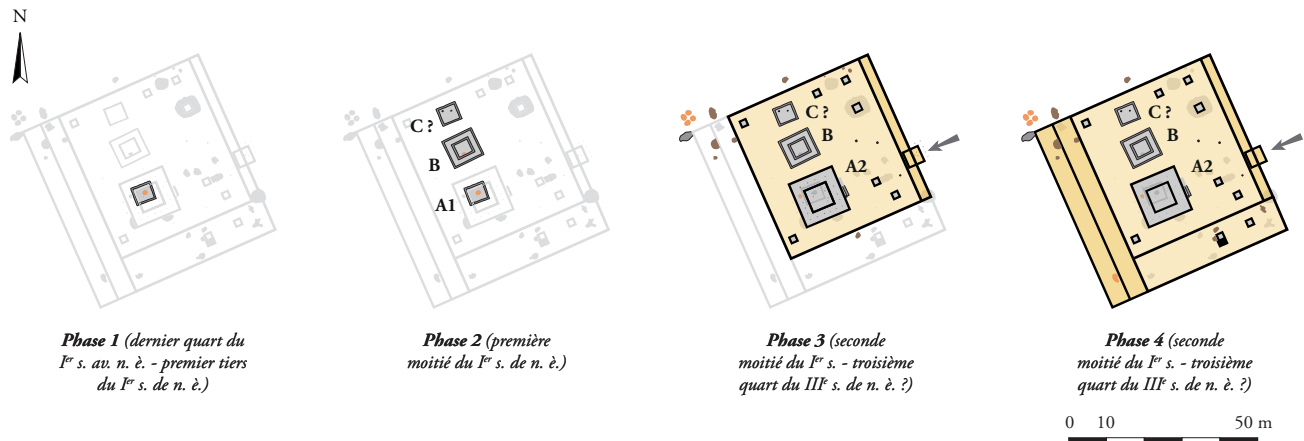


Fig. 461 : évolution du sanctuaire des Hermies à Macé (Orne ; S.196). Réal. S. Bossard, d'après Leclerc, 2007a, p. 19, fig. 10.

des éléments architectoniques témoignent d'une construction étalée sur plusieurs décennies, débutant dès le dernier tiers du I^{er} s. et s'achevant au plus tôt à la fin du II^e s.

Par ailleurs, à Corseul, le monument du Haut-Béche-re²⁴⁷⁷ (S.134), a été édifié en deux tranches à partir du début du II^e s. de n. è., comme l'indique l'observation de ses maçonneries et bien qu'il relève d'un programme architectural unique et homogène (fig. 460). Ainsi, le gros œuvre du temple – la *cella* n'étant alors dotée que d'un plancher et d'un décor pariétal provisoires –, les deux tiers nord du portique occidental et l'extrémité ouest du portique septentrional ont été achevés dans un premier temps. Puis, au cours d'une seconde étape, non datée, la construction des portiques a été achevée, et celle des pavillons d'angle, des escaliers d'accès et du mur oriental a été menée à bien ; durant ce second chantier, un sol de béton a été coulé dans l'ensemble du monument, à l'exception de la cour, et les éléments décoratifs ont été mis en place.

Des chantiers de grande ampleur, sans doute entrepris dans le cadre d'initiatives publiques, ont aussi été engagés pour d'autres lieux de culte monumentaux, bien que le déroulement des travaux y soit moins bien renseigné : d'importantes opérations de terrassement et de nivellement ont ainsi été réalisées sur plusieurs sites localisés sur un terrain en pente, à Chartres (S.101), avant que ne soit construit l'imposant quadriportique de Saint-Martin-au-Val, ensuite complété par une série d'exèdres et d'absides – tandis que le ou les temples n'ont pas été identifiés –, ainsi qu'à Meaux (S.158), Troyes (S.235) ou encore Amboise²⁴⁷⁸ (S.237).

Des travaux de plus ou moins grande envergure, dont la durée et la complexité sont inhérentes à la nature du projet envisagé, au statut du sanctuaire et aux financements qui y sont investis, sont ainsi entrepris dans la plupart des sanctuaires préexistants entre la seconde moitié du I^{er} s. et

le II^e s. de n. è., parfois en plusieurs étapes. Ces chantiers, auxquels s'ajoutent ceux que l'on conduit dans le cadre de l'aménagement de nouveaux espaces culturels (cf. *supra*, 7.3.1.1), aboutissent généralement à l'agrandissement des aires sacrées et à la multiplication et à l'embellissement de leurs équipements, maçonnés dans la plupart des cas, et parfois même à leur monumentalisation.

La pétrification progressive des architectures est effectivement l'un des principaux changements observés à partir du courant du I^{er} s. de n. è., en particulier lors de la seconde moitié de ce siècle. Cette évolution, liée à la diffusion de techniques de construction romaines, n'est toutefois pas exclusive au domaine religieux, comme nous l'avons rappelé *supra* (7.2.2) : l'emploi de la pierre liée au mortier devient aussi prégnant, à partir des mêmes décennies et sans pour autant impliquer la disparition des constructions en matériaux périssables, pour les autres monuments des villes et dans l'architecture domestique, tant en contexte urbain que rural. Autour des sanctuaires, tandis que l'essentiel des clôtures en bois est abattu et que rares sont les enceintes fossoyées conservées au-delà du I^{er} s. de n. è., les périboles maçonnés se multiplient à partir du second tiers et surtout lors de la seconde moitié de ce siècle ainsi que, dans une moindre mesure, durant les premières décennies du II^e s. (cf. *supra*, 3.1.1.2). Dans les lieux de culte qui sont réaménagés à cette époque, leur tracé se superpose parfois aux anciennes limites, jusqu'alors matérialisées par des fossés ou par une palissade, à Juvigné (S.36, ph. 2), Quimper (S.176, ph. 4), Amboise (S.237, ph. 2), Bennecourt (S.254, ph. 5) et probablement, aussi, à Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 4 : cf. *supra*, fig. 402) et à Pacé²⁴⁷⁹ (S.193). La préservation de l'espace que l'on a attribué au culte des divinités semble

2477. Provost *et al.*, 2010, p. 137-140 et p. 215-217.

2478. S.101 : Bazin (dir.), 2013, p. 97-113 ; S.158 : Magnan, 2006, p. 188-190 ; S.235 : Driard, 2014 ; S.237 : Laruz, 2009, vol. 1, p. 135-137.

2479. S.18 : il est probable que l'enceinte maçonnée attribuée à l'état 5 par G. Guillier ait directement succédé à la clôture que celui-ci rattache à l'état 3, étant donné que leur emprise et leur plan sont quasiment identiques (Guillier dir., 2020, p. 90-91) ; S.36 : Bossard *et al.*, 2016, p. 26-28 ; S.176 : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 34-40 et Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 199-201 ; S.193 : Leroux, 2000 ; S.237 : Laruz, 2009, vol. 1, p. 135-137 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999, p. 48.

alors avoir été primordiale.

Pour d'autres exemples, au contraire, *a priori* plus nombreux, l'aire sacrée est agrandie, parfois de manière considérable. Le changement d'échelle permet alors l'accueil d'un nombre plus important de cultores, tout en contribuant, dans certains cas, à accentuer la monumentalité du sanctuaire. Entre le début du I^{er} s. et le tournant des II^e s. et III^e s. de n. è., en contexte rural, l'emprise du sanctuaire de Val-de-Reuil est ainsi quintuplée, à l'issue d'un développement en plusieurs temps (cf. *supra*, 5.2.3.5 et **fig. 407**), tandis qu'à Hérouvillette (**S.145** ; cf. *supra*, **fig. 396**), elle est presque triplée entre le milieu du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è. À Macé (**S.196** ; **fig. 461**), l'examen des vestiges conservés révèle que la cour, complétée par plusieurs galeries, est étendue en deux ou trois étapes ; une évolution similaire, que l'on peut décomposer en au moins quatre phases, peut aussi être proposée – sans certitude toutefois – à partir de l'observation d'images aériennes (**fig. 462**) pour le sanctuaire de l'agglomération secondaire de Meilleray²⁴⁸⁰ (**S.234**).

À partir du milieu du I^{er} s. de n. è., les agrandissements sont parfois accompagnés, du moins dans les sanctuaires les plus monumentaux, par le déploiement de portiques qui flanquent le périmètre, prévus dans le programme initial – à Corseul (**S.134**), par exemple – ou ajoutés plus tardivement, comme à Oisseau-le-Petit (les Busses, **S.20**), Macé (**S.196**, ph. 4) et peut-être Pussigny²⁴⁸¹ (**S.244**). Que l'espace à vocation religieuse ait été amplifié ou non, « la construction d'enceintes maçonnées contre lesquelles furent adossés des portiques a modifié la perception visuelle des sanctuaires et joué un rôle dans la fonction et l'attribution des espaces à l'intérieur du périmètre sacré »²⁴⁸² ; la cour est alors clairement séparée du monde profane – comme elle l'est toutefois depuis l'âge du Fer – et les portiques, qui ne sont d'ailleurs pas spécifiques à l'architecture religieuse, offrent aux dévots un abri contre les intempéries et le soleil, tout en assurant la liaison entre plusieurs composantes de l'aire sacrée (cf. *supra*, 3.1.4.1). Il faut néanmoins rappeler que tous les sanctuaires ne sont pas enclos, du moins par des murs, et qu'il faut probablement restituer des murets, des haies, de simples talus, voire aucune clôture dans certains cas, en particulier pour des temples établis dans la cour ou en bordure de *villae*, ou pour d'autres sites notamment ruraux et *a priori* isolés (cf. *supra*, 3.1.1.4, 5.2.2.2 et 5.2.3.1).

La diffusion des architectures maçonnées et couvertes de tuiles est également perceptible dans l'évolution des

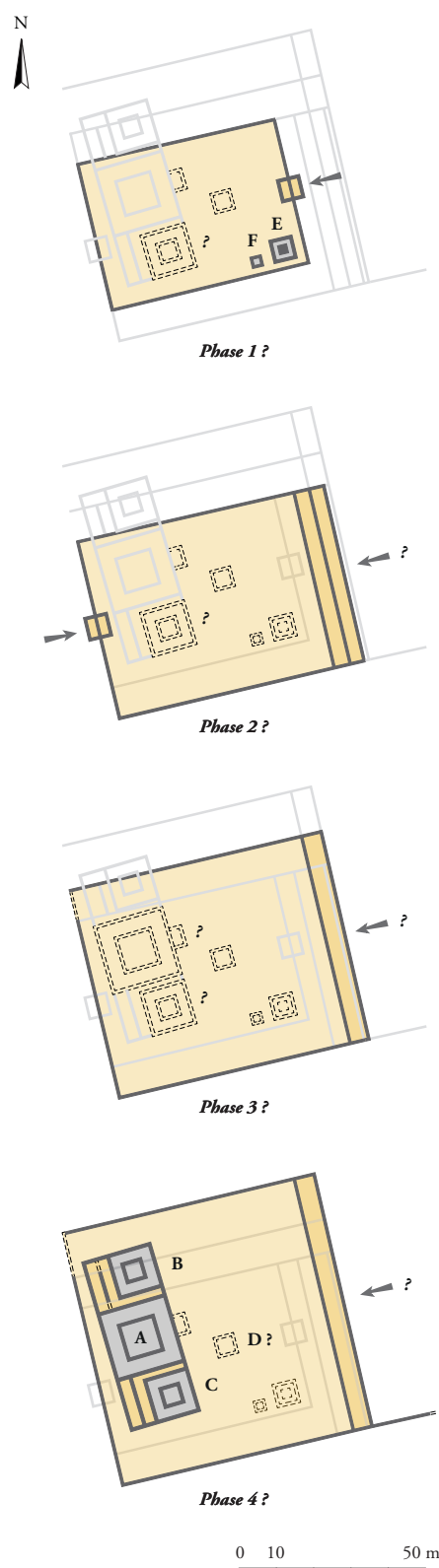


Fig. 462 : proposition de phasage des vestiges du sanctuaire de la Vieille Eglise à Meilleray (Seine-et-Marne ; **S.234**), d'après l'observation d'images aériennes. Réal. S. Bossard, d'après des clichés aériens de J. Roiseux, Fr. Girot et Ph. Lecoœur, pris entre 1996 et 2012 (archives scientifiques du SRA d'Ile-de-France, Paris), et une orthophotographie de l'IGN, datée du 16 juin 1996.

2480. **S.145** : Veron (dir.), 2018 ; **S.196** : Leclerc, 2007b ; **S.234** : Geslin, 1997 ; Girot, Lecoœur, 2012 ; archives scientifiques du SRA d'Ile-de-France, entité archéologique n° 77 287 0005.

2481. **S.20** : Monteil *et al.*, 2015 ; **S.134** : Provost *et al.*, 2010 ; **S.196** : Leclerc, 2007b ; **S.244** : Coutelas, Hauzeur, 2017.

2482. Van Andringa, 2017a, p. 121.

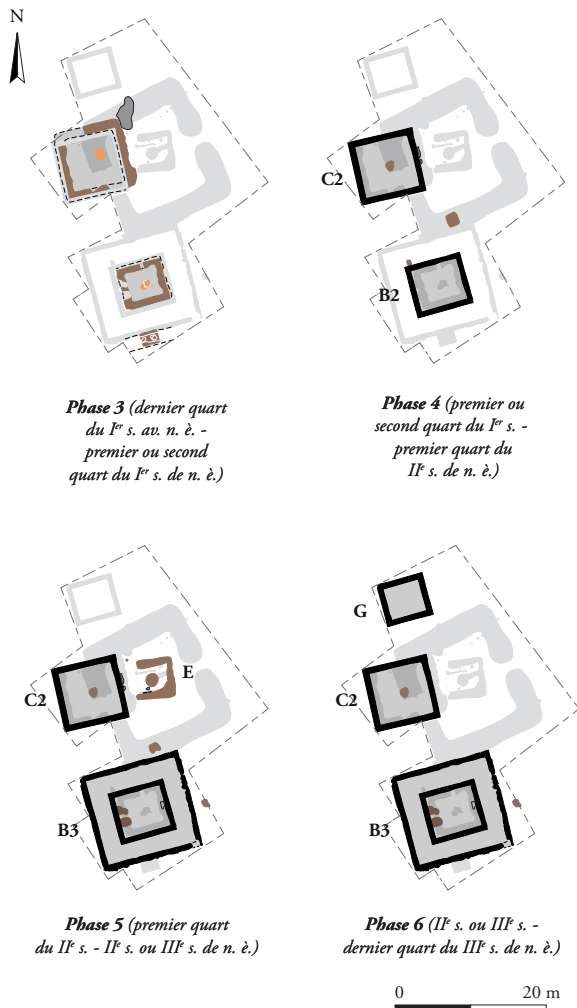


Fig. 463 : évolution du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254) entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la fin du III^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 12, fig. 2 ; p. 40, fig. 29 ; p. 45, fig. 35 ; p. 46, fig. 37 ; p. 52, fig. 44 ; p. 55, fig. 48 et p. 56, fig. 50.

temples, dont la forme évolue d'ailleurs autour du milieu du I^{er} s. de n. è., alors que les foyers disparaissent des *cellae* et que les sacrifices ont désormais lieu sur un autel placé dans la cour, à l'extérieur de celles-ci (cf. *supra*, 3.1.2.3 et 3.1.5.2). De nouveaux types de temples, composés d'une *cella* centrale et d'une galerie périphérique (type B), sont bâtis ou reconstruits, le plus souvent en pierre, bien que certaines architectures en terre et en bois, reposant sur des solins, aient aussi perduré au sein de modestes sanctuaires, comme à Hecmanville (S.152) ou à Vieux²⁴⁸³ (site du musée archéologique, S.281). Dans de rares cas, ce sont d'anciens édifices de culte qui sont conservés et transformés, comme à Bennecourt²⁴⁸⁴ (S.254, ph. 5), lorsqu'un déambulatoire est aménagé autour de la *cella* B2 à partir du début du II^e s. (fig. 463). Cependant, dans le cadre de nombreux chantiers de reconstruction, comme à Allonnes (S.9 et S.10), Juvigné (S.36), Le Vieil-Évreux (Cracouville, S.78), Saint-

Martin-de-Boscherville (S.87), Bû (S.99), Quimper (S.176), Macé (S.196) ou Genainville²⁴⁸⁵ (S.260), les temples successifs des I^{er} s. et II^e s. de n. è. conservent le même emplacement, ou bien sont décalés de quelques mètres, ce qui a impliqué de détruire au préalable le plus ancien édifice pour débiter l'érection du nouveau. La volonté de conserver la position de la maison divine est patente, tandis que le plan et l'élévation de cette dernière peuvent amplement varier d'un état à l'autre (cf. *supra*, 3.1.2.1, introduction). On ignore si une modeste construction temporaire abrite la statue divine et autorise le maintien du culte durant la phase de travaux, ou si l'activité du sanctuaire cesse à cette occasion.

Par ailleurs, dans certains espaces cultuels, tels ceux de Macé (S.196, ph. 2 à 4) et de Bennecourt (S.254, ph. 6), et probablement à Méréville (S.213), des temples à galerie ou des édifices sont progressivement bâtis au sein de la cour sacrée et sont peu à peu agrégés autour du ou des bâtiments de culte principaux. L'accumulation graduelle de temples peut indiquer que le sanctuaire accueille de nouvelles divinités, invitées auprès du ou des titulaires principaux, à moins que l'édification de ces nouvelles constructions ne permette de célébrer le culte de dieux ou déesses déjà présents sur le site et jusqu'alors honorés grâce à la présence d'un simple autel, peut-être d'une statue dressée dans la cour. En tout état de cause, les temples et édifices ajoutés progressivement, généralement modestes, hébergent sans doute des personnages divins secondaires, peut-être adorés par de petites communautés de dévots, à titre privé (cf. *supra*, 3.2.2 et 3.2.3).

De fait, qu'ils soient de plan carré, rectangulaire, circulaire ou encore octogone, les temples qui sont conçus après le milieu du I^{er} s. sont de formes variées et comportent très souvent un déambulatoire, caractéristique des architectures religieuses des provinces nord-occidentales de l'Empire, tandis que les simples *cellae* dépourvues de galerie correspondent désormais à de modestes chapelles, qu'elles prennent place au sein d'habitats privés ou de lieux de culte équipés d'au moins un temple plus imposant. Une ou deux générations plus tard, à partir du dernier tiers du I^{er} s. de n. è., des architectures plus monumentales et souvent originales (types C et peut-être D ? ; cf. *supra*, 3.1.2.1) sont bâties au sein des grands lieux de culte publics, généralement implantés dans les chefs-lieux de cité ou les agglomérations secondaires (cf. *supra*, 5.1.2 et 5.1.3.1).

À la diversité morphologique que l'on observe à partir de la seconde moitié du I^{er} s. et surtout au II^e s., s'ajoutent

2483. S.152 : Maret (dir.), 2003 ; S.281 : Kerébel (dir.), 2000.

2484. Bourgeois (dir.), 1999, p. 49-53.

2485. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.) 2004 et Brouquier-Reddé, Gruel, 2015 ; S.10 : Lucas *et al.*, 2019 ; S.36 : Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 ; S.78 : Cliquet *et al.*, 1996, p. 11-16 ; S.87 : Le Maho, 1995 ; S.99 : Fauduet, 1988 ; S.176 : Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 336-353 ; S.196 : Leclerc, 2007b ; S.260 : Mitard, 1993 et Vermeersch, 2012.

de plus amples variations des surfaces des temples : alors que leurs dimensions étaient relativement modestes jusqu'au milieu du I^{er} s., la reconstruction en pierre et surtout la monumentalisation de certains édifices conduisent à l'apparition de très grands bâtiments de culte, couvrant plusieurs centaines de mètres carrés, richement ornés et généralement installés au sein de vastes cours bordées de portiques. À l'opposé, de modestes chapelles sont érigées au sein de lieux de culte dépourvus de limites propres ou d'emprise réduite, ou bien sont associées à de grands temples au sein d'espaces plus grands (cf. *supra*, 3.1.2.1 et **fig. 91**). En ce qui concerne les autres équipements des sanctuaires, il peut être noté que se multiplient aussi, dès le second quart et surtout à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. et du II^e s., des bassins plus ou moins importants, parfois parementés au moyen de pierres de taille ou couverts d'un placage, à Allonnes (la Forêterie, **S.9**), Aubigné-Racan (**S.11**), Orléans (**S.114**) ou Genainville (**S.260** ; cf. *supra*, 3.1.3). En outre, l'intégration de certains lieux de culte à des ensembles monumentaux, en contexte de chef-lieu ou d'agglomération secondaire (cf. *supra*, 5.1.2.1, 5.1.2.2 et 5.1.3.1), contribue à leur mise en valeur et témoigne sans doute d'un statut public.

Ainsi, la nature, les dimensions et le décor des équipements dressés au sein ou en bordure des aires sacrées se caractérisent par d'importantes disparités qui concourent à creuser l'écart morphologique entre les espaces cultuels les plus modestes, sans doute privés, et ceux dont la monumentalité est particulièrement marquée et qui ont certainement revêtus un statut public. D'autres sanctuaires, que l'on peut qualifier d'« intermédiaires » et dont le rang est plus difficile à caractériser, sont pourvus de constructions de dimensions moyennes et d'architecture somme toute banale. Afin de faire ressortir ces différences, en partie liées à la place qu'occupent les sanctuaires au sein de l'armature religieuse des cités, il paraît alors utile d'établir un classement tenant compte de ces multiples paramètres.

7.3.1.3. Un outil pour évaluer et comparer la monumentalité des sanctuaires

La monumentalité des lieux de culte, très variable d'un exemple à l'autre, est l'un des critères qui permettent d'identifier ceux qui relèvent des *sacra publica* (cf. *supra*, chapitre 5, introduction), mais aussi de déterminer les sites que les *civitates* ont souhaité mettre tout particulièrement en valeur au sein du paysage religieux ; à une autre échelle, celle des cultes privés, son examen révèle le soin que certains individus ou associations ont pu porter à l'embellissement du lieu qui accueille les activités religieuses qu'ils pratiquent à titre privé. D'une manière générale, l'expression monumentale d'un sanctuaire est le résultat d'investissements financiers et de travaux plus ou moins considérables ; elle contribue à accroître sa notoriété et la visibilité des cultes qui y sont rendus, au sein et à l'extérieur de la cité.

En vue de comparer les sanctuaires des cités étudiées selon leur contexte d'implantation, leur statut supposé, leur chronologie ou encore la *civitas* dont ils relèvent, il paraît tout à fait judicieux d'établir un classement en s'appuyant sur un système de points, accordés en fonction de critères multiples. Cette méthode, bien qu'empirique et entravée par les lacunes documentaires propres à de nombreux sites, dont on ne peut restituer avec précision les élévations ou même l'emprise ou la nature des équipements, a notamment porté ses fruits dans le cadre d'études visant à hiérarchiser les chefs-lieux et les agglomérations secondaires de plusieurs cités des Gaules romaines²⁴⁸⁶. Au regard de la documentation ici réunie et en dépit de ses limites, l'exercice peut être tenté pour l'essentiel des espaces cultuels, du moins pour les états les mieux conservés et en tenant compte des difficultés engendrées par le caractère lacunaire de certains dossiers. Les critères et le barème retenus, détaillés dans le **tabl. XXXIX**, prennent en considération les dimensions de l'aire sacrée et des temples, lorsqu'elles ont pu être mesurées²⁴⁸⁷, ainsi que la richesse des matériaux employés pour la construction et le décor, le degré de monumentalité des édifices de culte et les équipements qui leur sont associés – portiques, exèdres, pavillons d'angle, porches, bassins, bâtiments divers, monuments et espaces publics bordant le péribole. Le décompte précis et le total de points obtenus pour chacune des phases de sanctuaires suffisamment bien renseignées ont été rapportés dans un tableau (cf. vol. II, **tabl. I**) et traduits sous forme cartographique (cf. *infra*).

Si l'on tient compte uniquement de la phase de développement maximale des sanctuaires, ce sont 251 sites qui peuvent être retenus (**fig. 464 et 465**) ; les lieux de cultes les plus incertains et les moins bien documentés ont simplement été écartés de l'enquête. Le « score » calculé s'échelonne entre 0,5 et 37,5 points, soit une série de valeurs particulièrement étendue, pour une moyenne de 5,6 ; la majorité des totaux est toutefois inférieure à ce nombre, puisque la médiane de cette série est égale à 3,5 points. Le

Si l'on tient compte uniquement de la phase de développement maximale des sanctuaires, ce sont 251 sites qui peuvent être retenus (**fig. 464 et 465**) ; les lieux de cultes les plus incertains et les moins bien documentés ont simplement été écartés de l'enquête. Le « score » calculé s'échelonne entre 0,5 et 37,5 points, soit une série de valeurs particulièrement étendue, pour une moyenne de 5,6 ; la majorité des totaux est toutefois inférieure à ce nombre, puisque la médiane de cette série est égale à 3,5 points. Le

2486. Chr. Goudineau, in Février *et al.*, 1980, p. 387-390, pour les chefs-lieux des Gaules ; Garmy, 2012, p. 258-286, pour les agglomérations des Volques Arécomiques ; Monteil, 2012, vol. II, p. 326-331, pour celles de l'ouest de la Lyonnaise. Ajoutons que des analyses statistiques multivariées, bien que particulièrement opérantes en archéologie, auraient ici contribué à écarter un bien plus grand nombre de sites qu'avec cette méthode qui conduit à proposer un « palmarès ».

2487. Lorsque les limites de la cour sacrée n'ont pas été reconnues sur l'intégralité de leur tracé, une valeur minimale de la surface a été retenue, pour ne pas dévaloriser les sites concernés. Un même protocole a été appliqué pour l'emprise des temples. Cf. les chapitres 3 et 5 pour une présentation détaillée des équipements des sanctuaires et des monuments qui les environnent.

<i>Critères</i>	<i>Nombre de points</i>	<i>Critères</i>	<i>Nombre de points</i>
Mode de clôture		Dimensions des temples	
<i>Modeste fossé ou muret</i>	0	<i>< 100 m²</i>	0
<i>Palissade ou fossé et talus imposants</i>	0,5	<i>101-300 m²</i>	0,5
<i>Enceinte en pierre</i>	1	<i>301-500 m²</i>	1
Surface enclose		<i>501-1500 m²</i>	2
<i>< 1 000 m²</i>	0	<i>> 1 501 m²</i>	4
<i>1 001-2 500 m²</i>	0,5	Décors	
<i>2 501-5 000 m²</i>	1	<i>Enduits peints</i>	1
<i>5 001-10 000 m²</i>	2	<i>Placage de roches locales ou régionales</i>	1
<i>10 001-20 000 m²</i>	3	<i>Placage de roches importées</i>	2
<i>> 20 000 m²</i>	4	<i>Mosaïques</i>	2
Terrassement important		<i>Colonnes en briques ou corniche intégrée à la maçonnerie</i>	1
		<i>Ordre en pierre</i>	2
		<i>Sculpture en bas ou haut-relief ou statues en ronde-bosse</i>	2
Portiques longeant le péribole		Équipements divers	
<i>Une seule façade</i>	1	<i>Porche</i>	0,5
<i>Deux façades</i>	2	<i>Multiplés édicules</i>	0,5
<i>Trois façades ou plus</i>	3	<i>Bâtiments annexes indéterminés</i>	0,5
<i>Si dédoublé sur un ou plusieurs façades</i>	+ 1	<i>Avant-cour</i>	1
<i>Présence d'exèdres ou d'absides</i>	0,5	<i>Bassin(s)</i>	1
<i>Présence de pavillons d'angle</i>	1	<i>Bassin monumental</i>	2
Types des temples		<i>Bâtiment à double galerie ou portique à avancées</i>	1,5
<i>Type A ou B1 (matériaux périssables)</i>	0,5	Monuments associés	
<i>Type B1 (maçonnerie), B3, B4, B5, B6, B7 ou E</i>	1	<i>Théâtre</i>	3
<i>Présence d'un porche ou d'un petit escalier</i>	+ 0,5	<i>Forum</i>	3
<i>Type B2</i>	2	<i>Place (hors forum) ou autre équipement public (thermes, portique...)</i>	1
<i>Type C1, C2, C3 ou D</i>	3		

Tabl. XXXIX : barème retenu pour évaluer la monumentalité des sanctuaires. Réal. S. Bossard.

« palmarès » ainsi défini permet cependant de distinguer une série de sites à vocation religieuse relativement monumentaux, dotés au minimum d'une dizaine de points et dominés par neuf sanctuaires auxquels ont été attribués 20 points ou plus : le Haut-Bécherel à Corseul (S.134 : 20 pt), la Tonnelle à Jublains et les Vaux-de-la-Celle à Genainville (S.32 et S.260 : 23 pt), la Forêterie à Allonnes (S.9 : 25 pt), l'Aumône/la Justice à Châteaubateau (S.204 : 26 pt), Saint-Martin-au-Val à Chartres (S.101 : 26,5 pt), la Motte du Ciar à Sens (S.226 : 28 pt), la Bauve à Meaux (S.158 : 29,5 pt) et le lieu de culte central du Vieil-Évreux (S.79 : 37,5 pt).

Ces résultats doivent être considérés avec circonspection, car les sanctuaires qui n'ont fait l'objet que de prospections aériennes ou géophysiques, ou encore ceux dont seule une surface peu importante a été étudiée, sont bien évidemment pourvus d'un nombre de points inférieur à

celui des espaces cultuels dont le plan complet a pu être dressé et dont les élévations peuvent être restituées avec plus ou moins d'exactitude. Il suffit de comparer l'indice défini pour évaluer la qualité des données collectées pour chaque site (cf. *supra*, 2.3.2 et 2.3.3) et le total de points correspondant pour constater que les valeurs les plus élevées se rapportent souvent aux sanctuaires les mieux renseignés²⁴⁸⁸ (fig. 465).

2488. Les 134 sites dont la qualité des données a été jugée peu exploitable sont associés à un score moyen de 3,5 pt, tandis qu'il est égal à 7,5 pt pour les 69 sanctuaires dont la documentation est de qualité moyenne, 8,5 pt pour les 29 lieux de culte caractérisés par des informations de bonne qualité et 9,5 pt pour les 19 aires sacrées associées à une documentation excellente. Il faut néanmoins tenir compte du fait que les espaces cultuels les plus monumentaux ont aussi été, d'une manière générale, les plus étudiés ; l'écart considérable entre la moyenne calculée pour les sites les moins bien renseignés et les autres est tout de même significatif et souligne bien les limites de cette enquête.

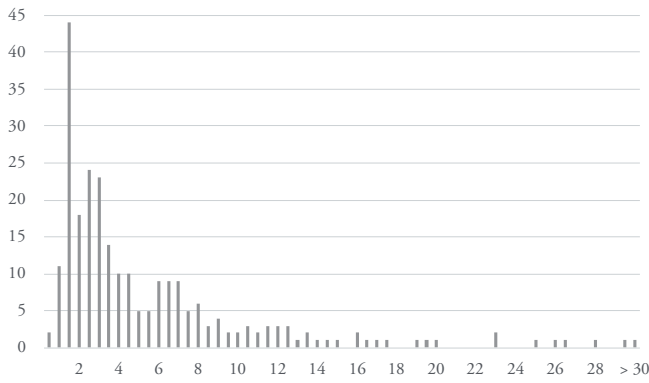


Fig. 464 : répartition des sanctuaires avérés en fonction du nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard.

Malgré ces impondérables, quelques remarques d'ordre général sur les scores obtenus confirment la pertinence de ce type d'exercice. Il s'agit notamment de la différence que l'on observe entre les totaux calculés pour les sanctuaires en activité au cours du troisième quart du I^{er} s. de n. è., à la veille des principaux chantiers qui contribueront à la métamorphose du paysage religieux des cités, et pour les états datés du terme du II^e s., postérieurs à cette phase de ferveur édilitaire (fig. 466 et 467). Bien que le nombre de lieux de culte pour lesquels des points ont pu être attribués soit relativement peu nombreux pour la borne inférieure de cette période (35 sites), il apparaît clairement qu'après plus d'un siècle, à la fin du II^e s., la plupart

des sanctuaires préexistants a gagné en monumentalité, tandis que les nouvelles fondations se caractérisent également par un score relativement élevé : la moyenne calculée pour les 94 sites les plus récents est alors égale à 8,2 pt, soit plus du double de celle des 35 sites du troisième quart du I^{er} s., égale à 3,5 pt.

L'examen de la répartition des espaces cultuels en fonction de leur implantation et de leur score est également riche en enseignements (fig. 468, a). Le décompte des points confirme effectivement que les formes les plus monumentales, absentes des contextes ruraux, sont exclusives aux chefs-lieux des cités et aux agglomérations secondaires, qu'elles soient avérées ou hypothétiques. Dans les campagnes, seulement 4 % des sanctuaires cumulent plus de 10 points, alors que ce nombre est atteint par 32 % des lieux de culte situés au sein ou en bordure immédiate d'un habitat groupé. En milieu rural, ce sont en particulier certains grands lieux de culte vraisemblablement publics, établis à moins de 5 km d'une ville-capitale, tels ceux de Neuville-sur-Sarthe (S.18) à proximité du Mans, du Haut-Bécherel près de Corseul (S.134) ou encore du Devant de la Garenne à Guichainville (S.61) ; dans d'autres cas, tel celui de Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74), le score relativement élevé (11 pt) et la présence d'aménagements périphériques, notamment d'une grande habitation, invite à considérer l'hypothèse d'une agglomération secondaire qui lui serait associée (cf. *supra*, 5.2.3.3 et *infra*, 7.3.2.2).

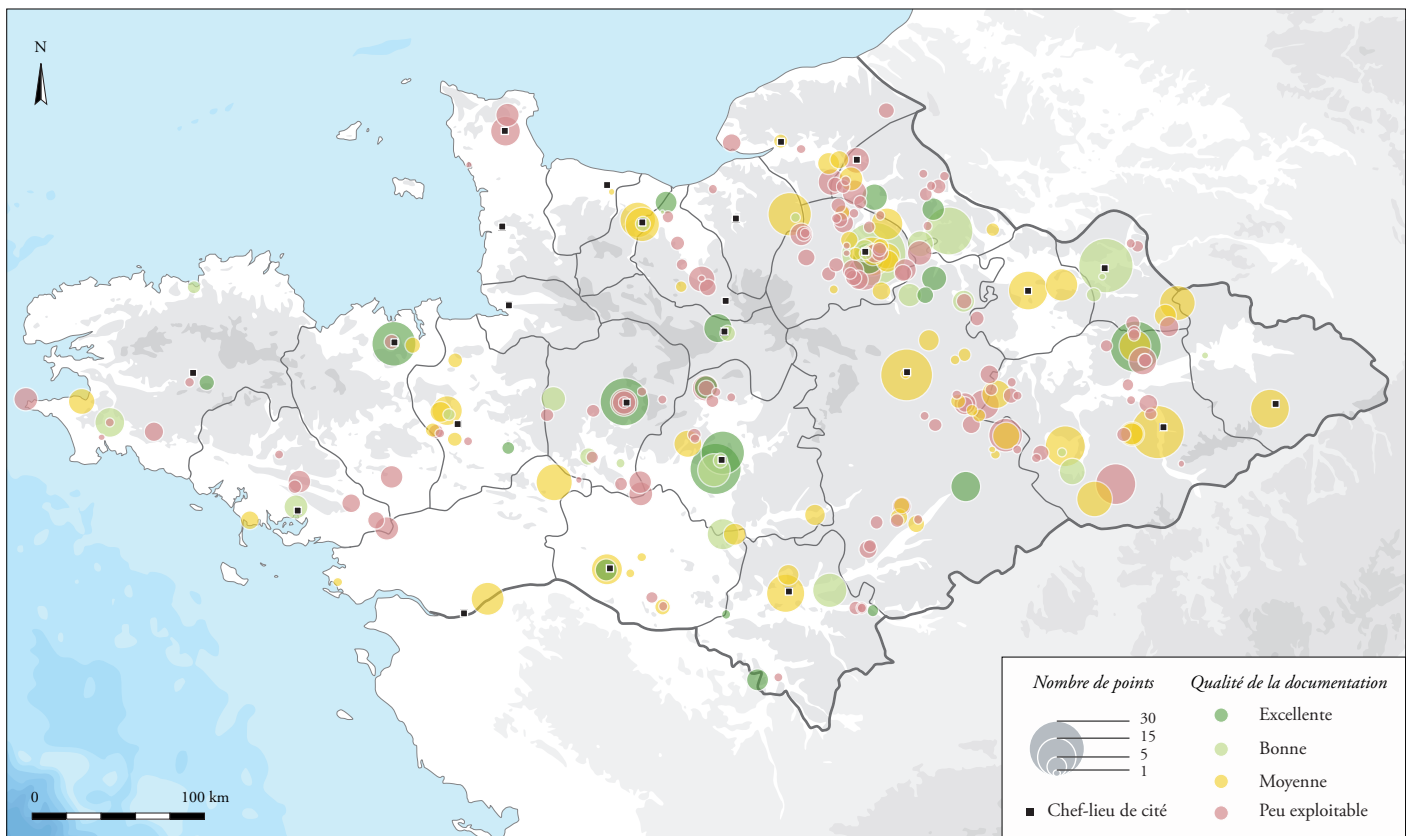


Fig. 465 : répartition des sanctuaires avérés avec mention du nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité et de la qualité de la documentation associée. Réal. S. Bossard

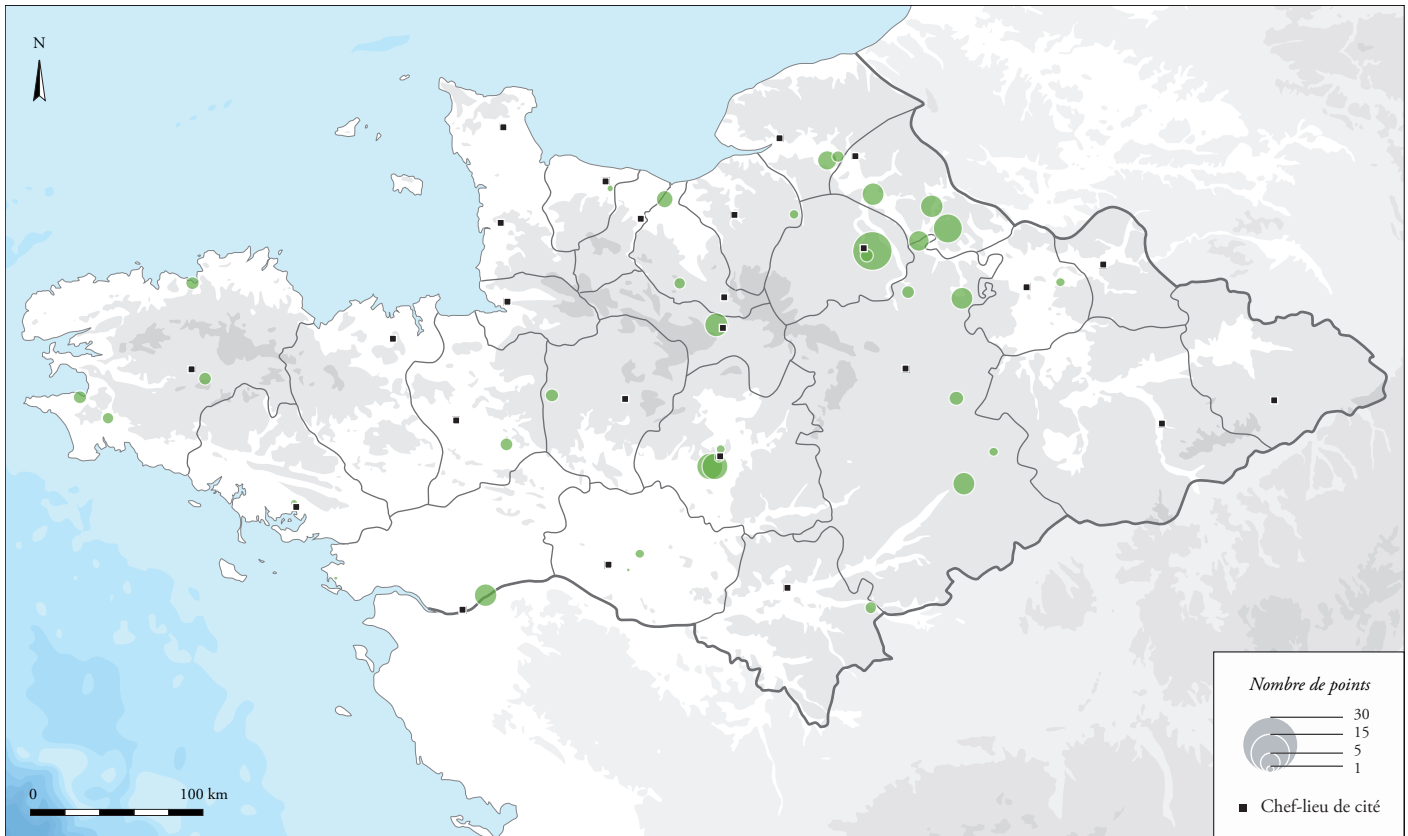


Fig. 466 : sanctuaires occupés au cours du troisième quart du I^{er} s. de n. è. et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard.

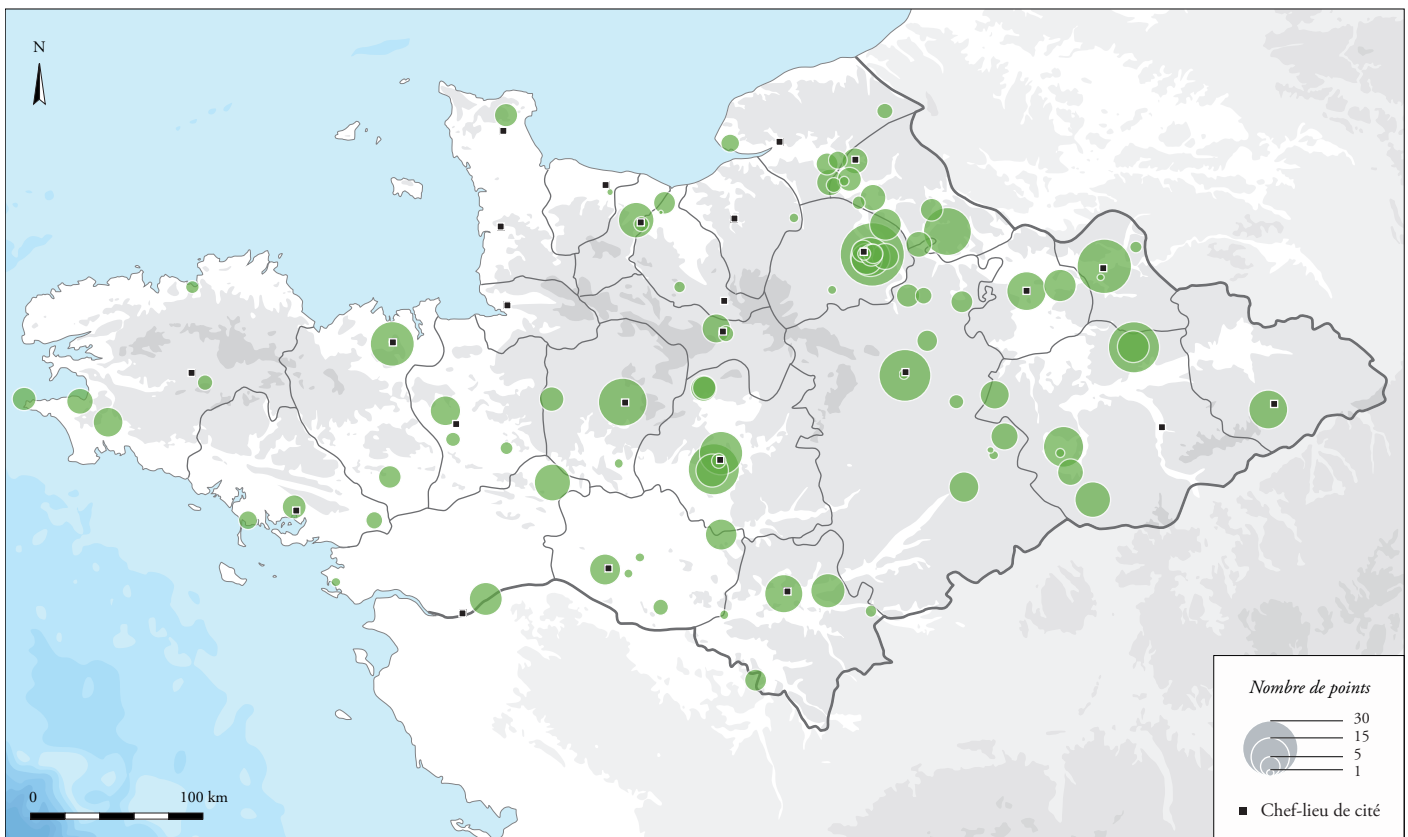


Fig. 467 : sanctuaires occupés vers 200 de n. è. et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard.

Si la monumentalité est un bon indice pour identifier les lieux de culte publics, elle ne peut suffire pour déterminer avec certitude leur statut : on ne peut définir un seuil

précis à partir duquel un sanctuaire pourrait avoir relevé des *sacra publica*, d'autant plus que les scores calculés dépendent en partie de l'état des connaissances des sites et

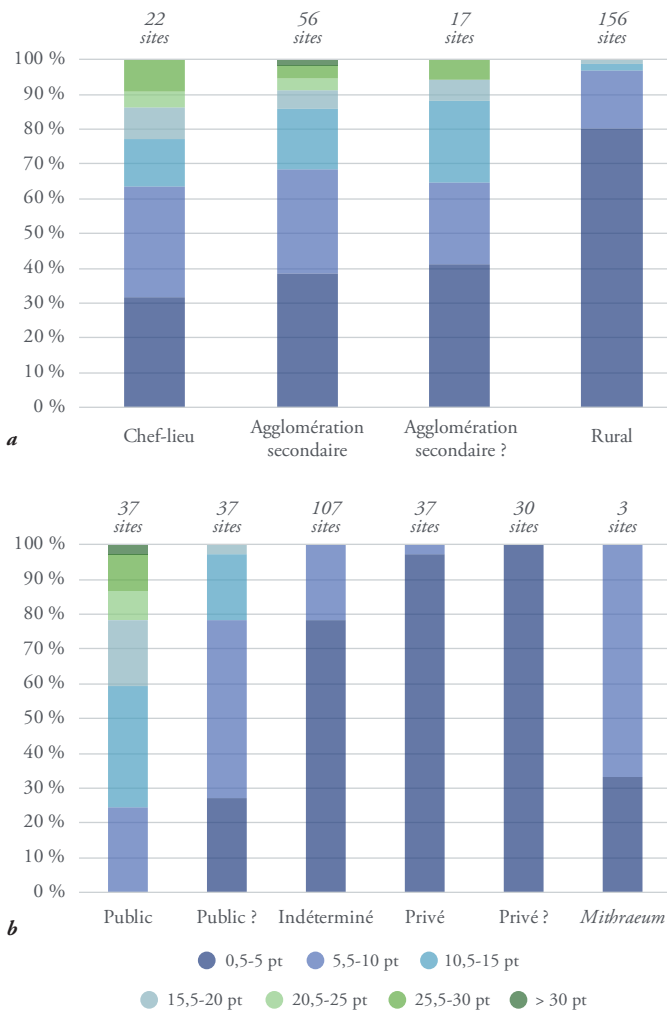


Fig. 468 : répartition des sanctuaires en fonction du nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité et leur contexte d'implantation (a) ou leur statut présumé (b). Réal. S. Bossard.

que l'ampleur et la qualité du décor de ces derniers était certainement variable d'une cité à l'autre, en fonction de ses revenus et du niveau de richesse de ses évergètes (cf. *infra*, 7.3.2). Cependant, dans le chapitre 5, l'analyse des sanctuaires et de leur contexte d'implantation a permis d'émettre des hypothèses plus ou moins solides au sujet du statut de plusieurs dizaines de sanctuaires, et ce à partir de différents critères (cf. *supra*, tabl. XXV à XXXVIII). La confrontation de ces propositions et des scores obtenus par la distribution de points (fig. 468, b) invite à formuler plusieurs constats : si les lieux de culte les plus monumentaux, dotés de plus de 20 pt, correspondent certainement à des espaces gérés par la cité, il est plus difficile de se prononcer pour ceux qui cumulent entre 10,5 et 20 pt, bien qu'un statut public semble probable aussi dans ce cas ; quant à ceux dont le score est compris entre 5,5 et 10 pt, ils peuvent relever des différentes catégories. Les lieux de culte qui ont été assurément ou vraisemblablement publics cumulent en moyenne 9,8 pt. Quant aux sanctuaires privés, établis en ville ou dans les établissements ruraux (cf. *supra*, 5.1.2.3, 5.1.3.2 et 5.2.2), ils se caractérisent par une note particulièrement basse, généralement inférieure à 5 pt

(en moyenne 2,1 pt) ; seuls deux sanctuaires domaniaux, à Rosporden (S.178 : 5 pt) et à Pannes (S.220 : 8 pt) se distinguent des autres, notamment en raison de la présence d'un triportique dans le premier cas, et d'un grand nombre de temples, dont l'un est particulièrement grand, dans le second²⁴⁸⁹. Notons enfin que les *mithraea* sont associés à un score relativement peu élevé (6,5 pt à Angers, S.2 ; 7,5 pt à Septeuil, S.122), puisqu'à la richesse de leur décor s'opposent des dimensions et des équipements très modestes.

Les disparités mises en évidence au moyen de la hiérarchisation multicritère montrent bien que, à l'issue des travaux menés entre le milieu du I^{er} s. et la fin du II^e s., le paysage religieux des cités de Lyonnaise, alors à l'apogée de son développement architectural, se compose de quelques lieux de culte particulièrement monumentaux, situés avant tout en contexte urbain, et d'un grand nombre de sanctuaires plus modestes, dont les dimensions et les équipements sont toutefois variés. Pour aller plus avant et comprendre comment l'armature religieuse des *civitates* a été mise en place et structurée au cours de cette phase d'activité édilitaire intense, il est à présent nécessaire d'analyser plus finement les rythmes de reconstruction et de monumentalisation des espaces abritant les *sacra publica* et de s'interroger sur la répartition des cultes publics sur les territoires des cités étudiées.

7.3.2. L'évolution du maillage des sanctuaires publics

L'analyse de l'armature religieuse des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise peut s'appuyer sur un ensemble de 76 sanctuaires dont le statut a été probablement public, selon les critères établis dans le chapitre 5 (cf. aussi *supra*, tabl. XXV à XXXVIII) et malgré les difficultés, déjà évoquées à cette occasion, liées à l'appréhension de sites qui n'ont généralement livré aucun argument épigraphique probant. Cependant, plusieurs inscriptions découvertes en réemploi ou dépourvues de contexte archéologique sont riches en enseignements à l'égard de quelques autres sanctuaires publics qui n'ont pas pu être localisés avec certitude, mais qui pourront être évoqués pour enrichir notre propos. Force est de reconnaître que les lieux de culte recensés, inégalement répartis au sein de la province (fig. 469), ne représentent qu'une infime partie des espaces religieux publics qui étaient disséminés au sein de ces *civitates*, en particulier pour les seize territoires sur lesquels seulement un, deux ou trois sanctuaires présumés publics ont pu être reconnus – aucun sanctuaire de ce rang n'est d'ailleurs documenté pour trois autres cités. Au demeurant, il faut probablement considérer qu'une part des 125 espaces cultuels,

2489. S.178 : Pouille, 2006a et b ; S.220 : Renard, David (dir.), 1997.

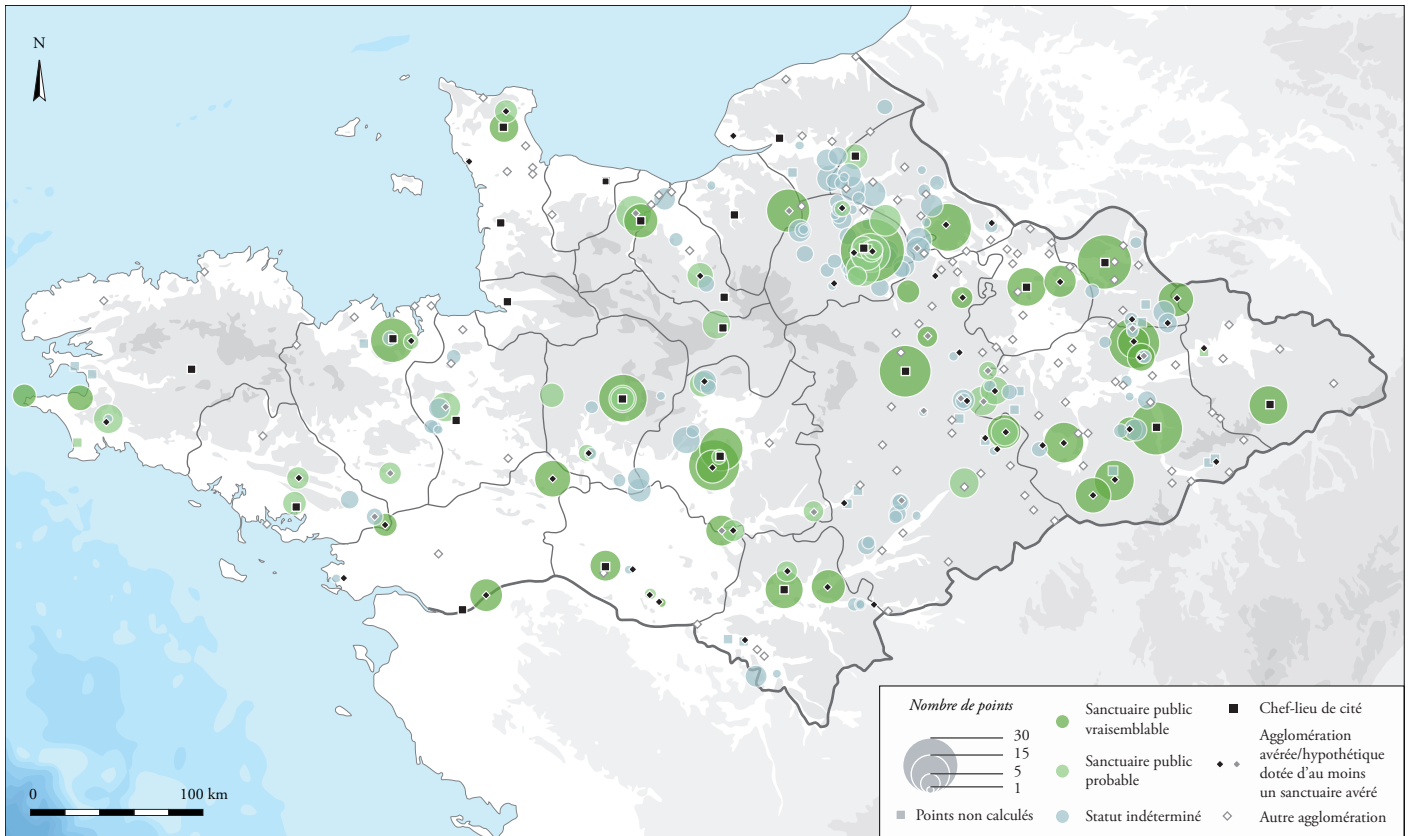


Fig. 469 : sanctuaires publics avérés ou probables et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard.

avérés ou hypothétique, pour lesquels la rareté des données recueillies nous prive d'indices cruciaux pour déterminer leur statut, ait également relevée des *sacra publica*. Aussi, rappelons qu'il reste encore à découvrir l'essentiel des lieux de culte des espaces urbains, où se concentrerait probablement un nombre important d'édifices gérés par la cité (cf. *supra*, chapitre 5, introduction).

Nonobstant ces lacunes, l'examen approfondi de la chronologie, de la morphologie et de l'implantation de ces lieux de culte plus ou moins monumentaux révèle des trajectoires variées, qu'il faut sans doute imputer à leur place au sein du paysage religieux de la cité.

7.3.2.1. La concession du droit latin et l'évergétisme, moteurs des rythmes de reconstruction et de monumentalisation ?

La monumentalisation des sanctuaires supposés publics, plus ou moins marquée en fonction des cas, n'a pas été un phénomène uniforme et ponctuel, puisqu'elle a généralement eu lieu par étapes successives, s'étirant parfois sur plusieurs décennies, et ce à des rythmes variables au sein d'une même cité ou d'une *civitas* à l'autre. Avant d'envisager les facteurs et les agents de la métamorphose des sites à vocation religieuse qui intéressaient l'ensemble de la communauté civique, il est d'abord utile de déterminer les principaux jalons chronologiques qui ont scandé leur développement à partir du milieu du I^{er} s. de n. è. Cet exercice peut s'appuyer sur l'étude de 30 sanctuaires probablement

publics et dont la chronologie a pu être établie à partir de fossiles directeurs relativement fiables ; ils sont répartis au sein de seize cités, à raison d'un à cinq sites par *civitas*. S'y ajoutent 11 lieux de culte dont le statut n'a pu être défini, qui pourront être évoqués à titre de comparaison. Le phasage de ces sites, avec mention – dans la mesure du possible – du *terminus post quem* des différents travaux de construction ou de réaménagement du péribole et des temples, ainsi que les changements architecturaux enregistrés d'un état à l'autre, sont résumés dans les **fig. 470** et **471**.

La datation des chantiers engagés pour bâtir ou reconstruire les aires sacrées ne peut pas toujours être appréhendée avec précision et il faut insister une nouvelle fois sur le fait que seul un *terminus post quem* peut être fixé à partir de l'étude des données collectées sur le terrain. Les indices les plus précis sont généralement contenus dans les niveaux stratigraphiques scellés lors de l'aménagement du sanctuaire, qu'ils soient antérieurs à sa fondation ou contemporains de son chantier de construction ; mais les couches archéologiques les plus anciennes n'ont pas toujours été fouillées et elles n'ont parfois livré qu'un petit nombre d'objets que l'on peut dater. Quant à la valeur chronologique des éléments sculptés ou peints qui composent l'élevation et le décor des édifices, en particulier des temples et des portiques – fragments de colonnes et d'entablement en premier lieu, panneaux peints dans une moindre mesure –, elle peut apporter des informations utiles pour situer l'achèvement de la construction et les travaux de finition, mais elle reste souvent assez imprécise.

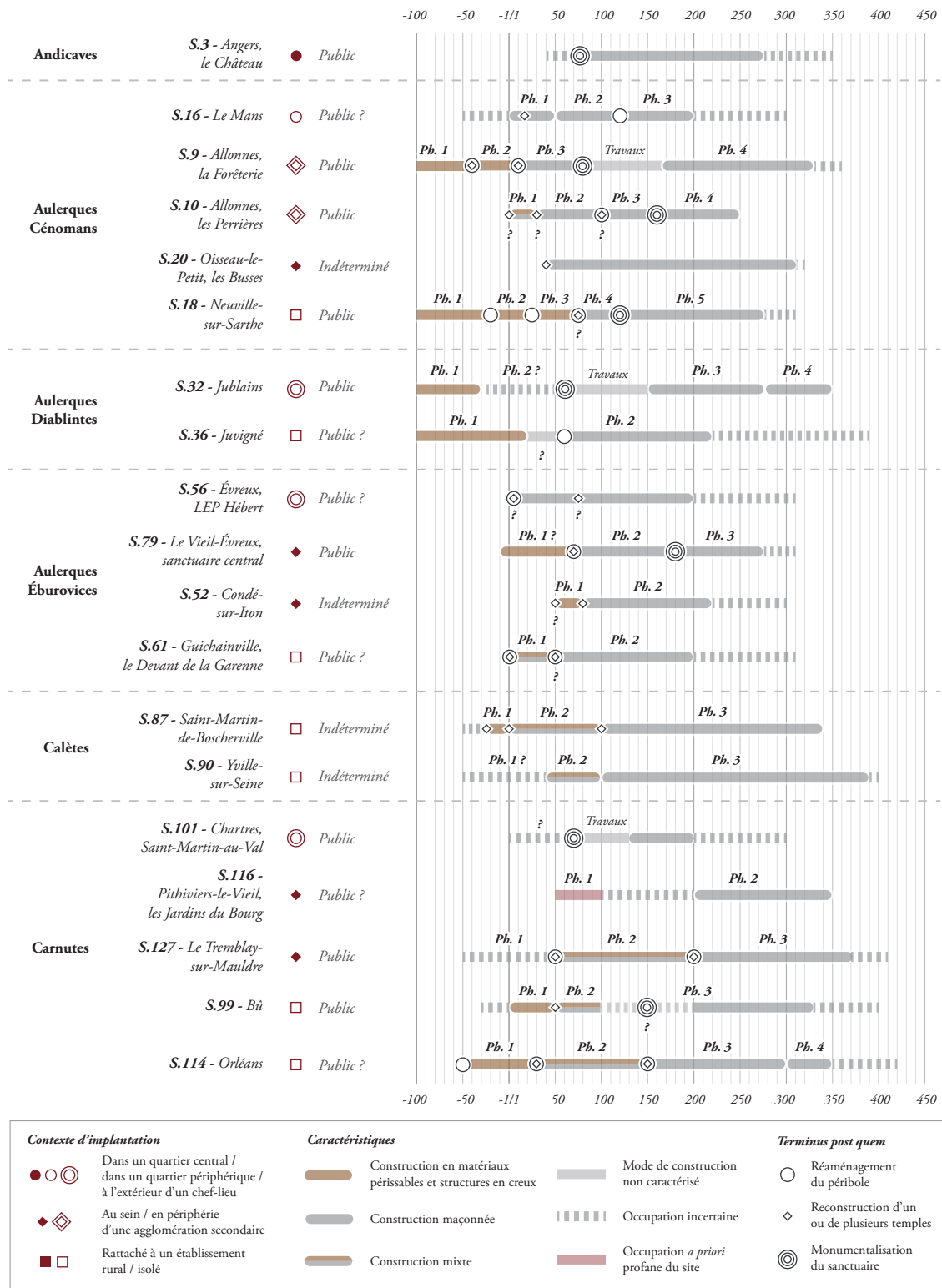


Fig. 470 : phasage des sanctuaires publics avérés ou probables, ou de statut indéterminé, par cité (des Andicaves aux Carnutes). Réal. S. Bossard.

▪ Du chef-lieu vers le territoire : une monumentalisation en plusieurs temps

En l'état des connaissances, les principaux lieux de culte des cités que l'on a bâtis ou réaménagés après le milieu du I^{er} s. de n. è., succédant parfois à des structures plus anciennes (cf. *supra*, 7.2), l'ont été au cours d'une ou de deux étapes de construction. Dans ce cadre, la pierre, le mortier et les tuiles ont alors été mis en œuvre de manière

quasi exclusive, au détriment des architectures en terre et en bois, quasi absentes (cf. *supra*, 7.3.1.2).

Certains grands monuments ont manifestement été conçus dans le cadre d'un programme architectural unitaire, déployé sur un terrain jusqu'alors dépourvu de toute construction ou bien occupé par des quartiers résidentiels ou artisanaux, et non par un sanctuaire préexistant. Le triportique et le temple du Haut-Bécherel, à Corseul (S.134), ont ainsi été fondés *a priori ex nihilo* sur le flanc

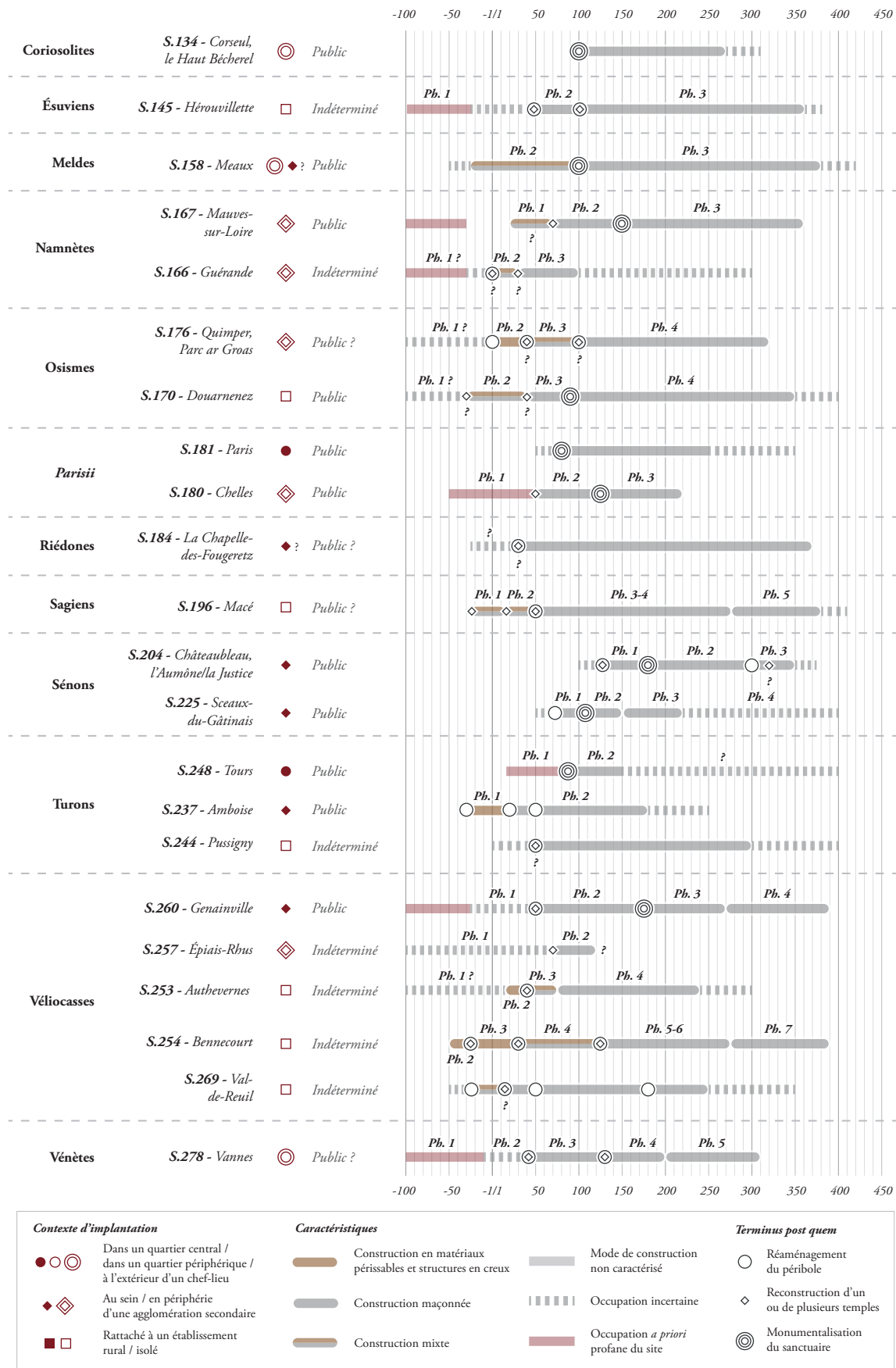


Fig. 471 : phasage des sanctuaires publics avérés ou probables, ou de statut indéterminé, par cité (des Coriosolites aux Vénètes). Réal. S. Bossard.

d'une colline sise à plus de 1 km au sud-est du chef-lieu des Coriosolites, tandis que l'édifice de culte monumental de Tours/Caesarodunum (S.248), de même que le probable

sanctuaire périurbain de Troyes/Augustobona²⁴⁹⁰ (S.235) ont

2490. S.134 : Provost et al., 2010 ; S.235 : Driard, 2014 ; S.248 :

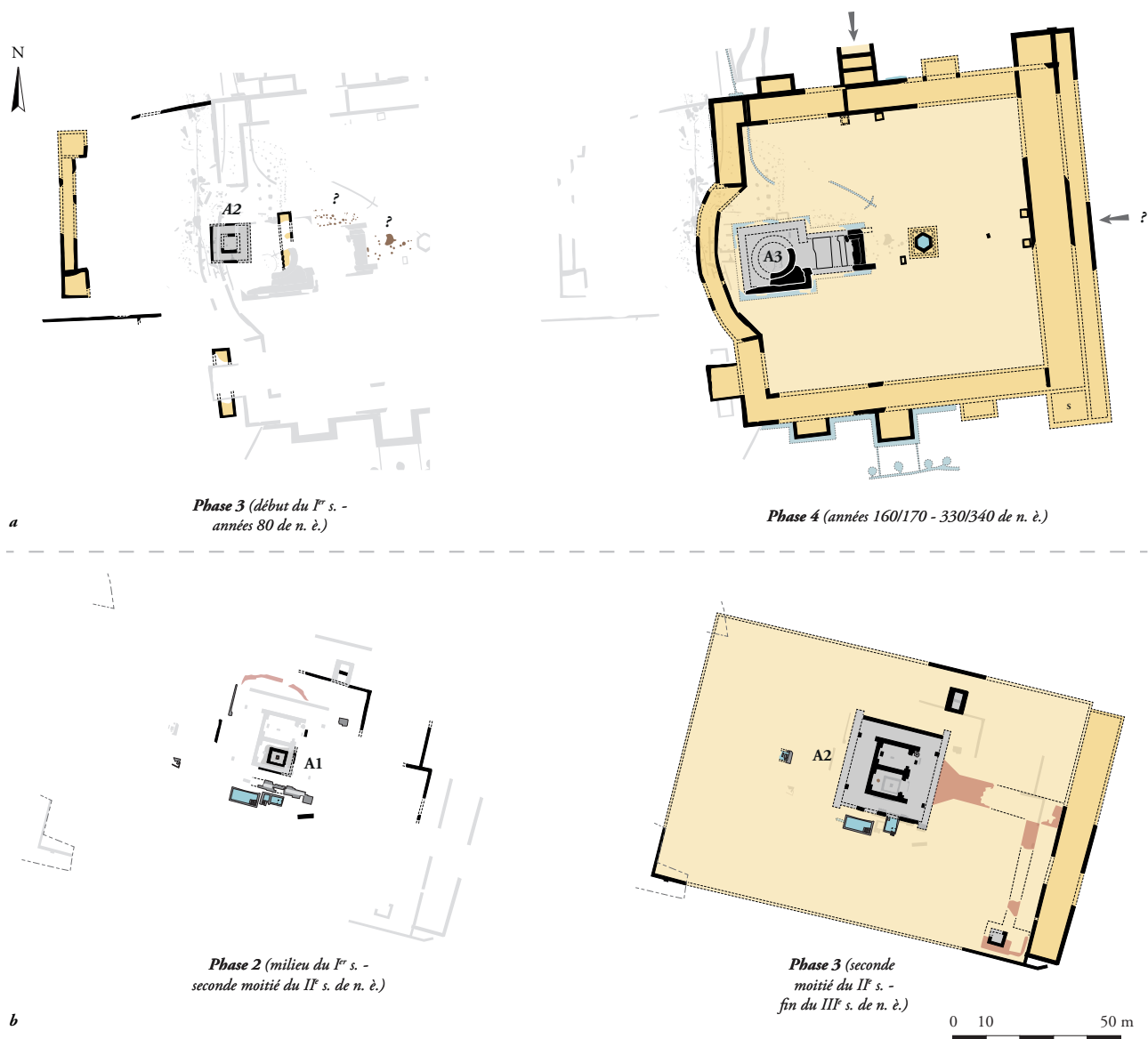


Fig. 472 : évolution de deux sanctuaires monumentalisés entre la fin du I^{er} s. et la fin du II^e s. de n. è. a : la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; S.9) ; b : les Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260). Réal. S. Bossard, d'après Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, pl. II, fig. 7 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 78-81, fig. 27-28 ; Mitard, 1993, p. 42, pl. II et Vermeersch, 2012, p. 233, fig. 5b, p. 239, fig. 16 et p. 240, fig. 17.

vraisemblablement été bâtis sur des îlots autrefois partagés par des propriétés privées, alors acquis par la cité et rasés pour y installer ces nouveaux espaces publics (cf. *supra*, 5.1.2.1). Un tel scénario a aussi pu avoir lieu, sans certitude toutefois, en lisière d'au moins deux autres chefs-lieux, à Jublains/*Noviodunum* (S.32) et à Chartres (S.101), bien que plusieurs indices, sur lesquels nous ne reviendrons pas ici, concourent à supposer l'existence d'un lieu de culte antérieur, peut-être en activité au début du Haut-Empire (cf. *supra*, 5.1.2.4). Pour d'autres sites, tel le sanctuaire suburbain de Sens (S.226), qui est l'un des plus monumentaux de la Lyonnaise (cf. *supra*, 5.1.2.4), on ne peut reconstituer l'histoire de leur construction, puisque la connaissance de leur chronologie demeure très lacunaire.

Cependant, dans la plupart des autres cas documentés, les sanctuaires ont été établis ou transformés en deux ou

trois temps : lors d'une ou de deux étapes initiales, de premières constructions maçonnées, relativement modestes, ont d'abord été édifiées, puis, après plusieurs décennies, un nouveau chantier est engagé et aboutit à la monumentalisation des structures (fig. 472 et 473). Ce dernier temps marque alors un changement d'échelle considérable : l'aire sacrée est parfois agrandie et des temples particulièrement monumentaux (types C ou D) remplacent les bâtiments de culte préexistants (généralement de type B), tandis que la cour sacrée est souvent parée de portiques, jusqu'alors plutôt rares. De la monumentalité de cet ultime état de construction témoigne le barème mis en place *supra* (cf. 7.3.1.3), puisque le nombre de points associé – dépassant souvent la douzaine – est généralement doublé ou triplé, par rapport à la phase précédente.

Un tel schéma évolutif, scindé en plusieurs étapes, a surtout été mis en évidence au sein d'agglomérations secondaires, tandis qu'il semble avoir été peu présent en

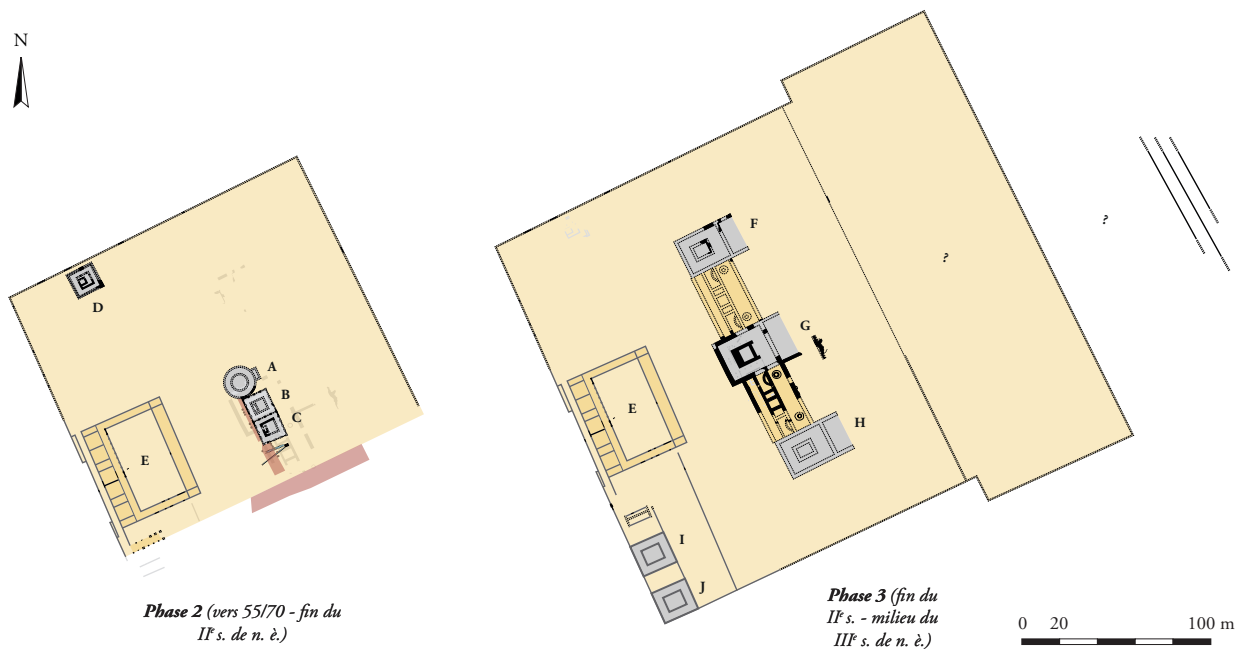


Fig. 473 : évolution du sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; S.79), monumentalisé vers la fin du II^e s. de n. è.
Réal. S. Bossard, d'après Bertaudière et al., 2019, p. 472, fig. 1 et p. 474, fig. 2.

contexte de chef-lieu – il a toutefois pu exister à Angers (site du Château, S.3) et à Chartres (S.101) – ou *a priori* rural, comme à Neuville-sur-Sarthe (S.18 ; cf. *supra*, 5.2.3.4 et fig. 402) ou à Douarnenez²⁴⁹¹ (S.170). Ainsi, en périphérie de l'agglomération cénomane d'Allonnes, le lieu de culte de la Forêterie (S.9), en activité depuis le second âge du Fer, est probablement pétrifié durant la première moitié du I^{er} s. de n. è.²⁴⁹² (phase 3 ; cf. *supra*, fig. 435), puis est de nouveau transformé à partir des années 80 de n. è. L'autre sanctuaire identifié en bordure de cet habitat groupé, aux Perrières²⁴⁹³ (S.10), entre vraisemblablement en chantier à trois reprises (phases 2 à 4) entre le courant du I^{er} s. et le début du III^e s., comme en témoignent les différents états, peu documentés, de son temple principal, dressé sur un podium et équipé d'un large perron et d'un décor sculpté au terme de son évolution. Un parallèle intéressant peut alors être effectué avec l'exemple de Mauves-sur-Loire²⁴⁹⁴ (S.167), puisque le temple maçonné (type B3) de la phase 2, érigé au plus tôt dans les années 70 de n. è., a été comme aux Perrières réaménagé lors d'une ultime étape, datée autour du milieu du II^e s., en surélevant son sol – et probablement en surhaussant ses murs en conséquence – afin de le pourvoir d'un podium et, par la même occasion, d'un ordre sculpté et d'un décor plaqué. En revanche, au Vieil-

Évreux (S.79), à Chelles (S.180) ou à Genainville²⁴⁹⁵ (S.260), le parti pris a été de détruire le ou les temples en pierre construits au cours de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. pour asseoir les fondations des nouveaux édifices de culte, monumentaux, qui leur ont succédé au cours du II^e s., alors que la cour sacrée est agrandie et désormais bordée d'un ou de plusieurs portiques – à l'instar de ce qui a été observé à la Forêterie. Enfin, à Châteaubeau, les temples de l'ensemble central de l'Aumône/la Justice²⁴⁹⁶ (S.204), accueillant le culte d'au moins cinq divinités, ont été édifiés de façon progressive, en au moins trois étapes échelonnées entre le début du II^e s. et le III^e s., voire le début du IV^e s. (cf. *infra*, 7.4.1), tandis que les galeries qui ceinturent l'aire sacrée ont été ajoutées entre la fin du II^e s. et la fin du III^e s.

On ne peut cependant considérer que tous les lieux de culte supposés publics ont connu une telle phase de monumentalisation, puisque certains d'entre eux, malgré plusieurs chantiers de reconstruction et l'adjonction progressive d'équipements témoignant d'une certaine ampleur (péribole maçonné, portiques, temples parfois multiple), ont conservé des traits relativement modestes, du moins en regard des exemples précédemment évoqués. En contexte urbain, il pourrait s'agir notamment du sanctuaire des Jacobins au Mans²⁴⁹⁷ (S.16), *a priori* dépourvu de tout temple monumental – bien que la prudence s'impose, sa limite orientale n'ayant pas été découverte (cf. *supra*, 5.1.2.2). Au cœur de l'habitat groupé d'Amboise, relevant du terri-

2491. S.3 : Chevet, Pithon, 2015 ; S.18 : Guillier (dir.), 2020 ; S.101 : Bazin *et al.*, 2019, p. 127-144 ; S.170 : Clément *et al.*, 1987 et Maligorne, 2006, p. 56-59.

2492. Plutôt vers le milieu que vers le début du siècle, puisque son temple (A2) est pourvu d'une galerie périphérique ?

2493. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015 ; S.10 : Biarne, 2006 ; Lucas *et al.*, 2019.

2494. Monteil *et al.*, 2009.

2495. S.79 : Bertaudière *et al.*, 2017 ; S.180 : Charamond, 1998 et Chr. Charamond, in Griffisch *et al.*, 2008, p. 424-425 ; S.260 : Mitard, 1993 et Vermeersch, 2012.

2496. Parthuisot *et al.*, 2008.

2497. Chevet *et al.*, 2014.

toire des Turons, le lieu de culte enclos des Châtelliers²⁴⁹⁸ (S.237), même s'il s'inscrit dans un quartier religieux manifestement plus important (cf. *supra*, 5.1.3.1), n'a jamais été pourvu d'un temple sur podium et seule une possible galerie étroite, en façade principale, peut-être restituée en l'état de la recherche. De même, d'autres sanctuaires, dispersés dans les campagnes mais localisés à quelques kilomètres d'un chef-lieu ou d'une importante agglomération secondaire (cf. *infra*, 7.3.2.2), comme à Évreux (LEP Hébert, S.56), Guichainville (le Devant de la Garenne, S.61), Orléans (S.114), Macé (S.196) ou Vannes (S.278), n'ont jamais été dotés d'un temple monumental, puisqu'ils abritent généralement de simples édifices à *cella* centrale de plan carré et galerie périphérique (types B1 et B2) ; leur emprise ne dépasse guère 3 000 m², alors que la surface des grands sanctuaires cités dans les paragraphes précédents couvre souvent plus de 5 000 m², voire plusieurs hectares.

D'un point de vue chronologique, il est intéressant de noter que la phase de monumentalisation, lorsqu'elle est attestée, semble avoir été généralement plus précoce pour les lieux de culte implantés dans les chefs-lieux des cités – ou, parfois, à quelques kilomètres de ces derniers –, où elle a pu avoir été mise en œuvre dès les années 60-80 de n. è. À l'opposé, les sanctuaires ruraux et ceux qui sont intégrés aux agglomérations secondaires éloignées de la capitale ont été reconstruits sous une forme monumentale plus tardivement, le plus souvent dans le courant du II^e s.

Ainsi, dans les quartiers centraux des villes-capitales, signalons que le *forum* monumental de Paris (S.181) est probablement mis en chantier dès le dernier quart du I^{er} s., tandis que l'imposant temple de plan circulaire de Tours (S.248) commence à être bâti, au plus tôt, durant le dernier tiers de ce siècle ; à Angers (S.3), si l'on considère qu'un niveau de démolition, associé à un bâtiment de plan carré ou rectangulaire – correspondant au premier temple maçonné ? – et daté des années 40-70, est bien directement antérieur à la construction du ou des édifices sur podium, un *terminus post quem* situé au terme de cet intervalle pourrait aussi être proposé²⁴⁹⁹. En périphérie immédiate des chefs-lieux, l'édification de sanctuaires monumentaux intervient également dès le dernier tiers du I^{er} s., comme en témoignent les jalons qui ont pu être posés avec précision, lors de fouilles récentes, à Jublains (S.32 ; ph. 3), à Chartres (S.101) et peut-être à Troyes²⁵⁰⁰ (S.235). En dehors de ces villes, seuls les sanctuaires d'Allonnes (la Forêtterie ; S.9, ph. 4) et de Douarnenez²⁵⁰¹ (S.170, ph. 4) ont pu avoir

été monumentalisés dès la fin du I^{er} s. : dans le premier cas, situé à seulement 4 km du Mans/*Vindinum*, *caput civitatis* des Aulerques Cénomans, les travaux de gros œuvre (cf. *supra*, 7.3.1.2) ont manifestement débuté dès les années 80, alors qu'à Douarnenez, lieu de culte *a priori* isolé sur le territoire osisme, un quinaire frappé entre 81 et 84 et piégé dans un remblai sous-jacent au sol bétonné de la galerie du monument, fournit un *terminus post quem* similaire.

D'autres sanctuaires particulièrement imposants, situés dans les environs proches des chefs-lieux de cité, ont vraisemblablement été édifiés à partir de la toute fin du I^{er} s. ou à l'aube du II^e s., au Haut-Bécherel près de Corseul (S.134) et probablement à Meaux²⁵⁰² (S.158, ph. 3). Sur le territoire des cités, les espaces cultuels de Neuville-sur-Sarthe (S.18, ph. 5), de Chelles (S.180) et de Sceaux-du-Gâtinais²⁵⁰³ (S.225, ph. 2), associés pour les deux derniers à des agglomérations secondaires, ont été réaménagés sous une forme monumentale au début ou durant la première moitié du II^e s., au plus tôt. Quant aux travaux d'agrandissement et d'embellissement les plus tardifs, qui ont radicalement modifié la morphologie de sites exclusivement localisés au sein de grands habitats groupés dépourvus du rang de chef-lieu, ils ont manifestement été entamés entre le milieu du II^e s. et le début du III^e s., à Allonnes (les Perrières, S.10, ph. 4), au sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79, ph. 3), à Mauves-sur-Loire (S.167, ph. 3), à Château-bleau (l'Aumône/la Justice, S.204, et peut-être la Tannerie, S.205) et à Genainville²⁵⁰⁴ (S.260, ph. 3). Précisons néanmoins qu'au Vieil-Évreux, le premier état en pierre du lieu de culte situé au centre de l'agglomération (S.79, ph. 2), bâti durant le troisième quart du I^{er} s. de n. è. puis remanié quelques décennies plus tard, au début du II^e s., présentait déjà un caractère monumental, eu égard à son emprise – il prend place dans une enceinte d'environ 2,7 ha – et à la présence d'au moins quatre temples de plan centré et d'un grand bâtiment organisé autour d'une cour centrale. Cependant, à partir de la fin du II^e s. (ph. 3), l'érection de trois édifices de culte monumentaux, juchés sur un haut podium et reliés par des galeries, ainsi que l'extension

2498. Laruz, 2009, p. 119-121 et p. 135-139.

2499. S.3 : Brodeur (dir.), 1997, vol. 1, p. 60-64 et pl. 57-59 et 63 ; S.181 : Busson, 2019, p. 66 ; S.248 : Jouquand, 2007, p. 189 et p. 192. 2500. S.32 : Naveau *et al.*, 1997, p. 196-199 ; S.101 : Bazin (dir.), 2013, p. 97-113 ; S.235 : Driard, 2014, p. 29.

2501. S.9 : Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 310-346 et Brou-

quier-Reddé, Gruel, 2015, p. 78-82 ; S.170 : Clément *et al.*, 1987, p. 35-37 et Maligorne, 2006, p. 56-59.

2502. S.134 : le mobilier céramique issu des niveaux de travail et des couches inférieures du remblai d'exhaussement des sols indiquent que la première tranche du chantier intervient au début du II^e s. de n. è., sous le règne de Trajan (Provost *et al.*, 2010, p. 175-182) ; S.158 : Magnan, 2000, p. 77 et Magnan, 2006, p. 188 ; les fossiles directeurs utiles à la datation n'ont pas été décrits pour ce site.

2503. S.18 : Guillier (dir.), 2020, p. 94-115 ; S.180 : Charamond, 1998 et Chr. Charamond, *in* Griffisch *et al.*, 2008, p. 424-425 ; S.225 : Vilpoux, 1996, p. 106-139.

2504. S.10 : Lucas *et al.*, 2019, p. 540-541 ; S.79 : Bertaudière *et al.*, 2017 ; S.167 : Monteil *et al.*, 2009, p. 167-173 ; S.204 : d'ultimes aménagements seront toutefois entrepris à la fin du III^e s. et au début du IV^e s. (cf. *infra* ; Parthuisot *et al.*, 2008, p. 57-59) ; S.205 : Revenu, 2008, p. 77 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 63-310 ; Vermeersch, 2012, p. 234-238).

considérable de l'aire sacrée, qui se développe désormais sur plusieurs cours, dont la surface totale avoisine 8 ha, marque un tournant sans précédent dans l'évolution architecturale du sanctuaire.

▪ *La monumentalisation, traduction architecturale de l'acquisition du droit latin ?*

Les chantiers de reconstruction de grande envergure, engagés en vue de monumentaliser certains lieux de culte préexistants ou de bâtir *ex nihilo* d'imposants sanctuaires, ont donc démarré à des dates successives, s'échelonnant entre le troisième quart du I^{er} s. et la fin du II^e s. Les premiers espaces culturels à bénéficier de tels travaux, dès les années 60-80, sont invariablement situés au sein même ou à proximité des villes-capitales, et il s'agit alors de lieux de culte majeurs au sein du paysage religieux, où prennent place des cérémonies auxquelles a pu participer une large part des membres de la communauté civique, ou du moins qui sont liées aux grandes divinités tutélaires de la cité et aux hommages rendus à titre public au pouvoir impérial (cf. *infra*, 7.3.2.2).

Au regard de ces éléments, il semble tout à fait plausible, pour les cités étudiées comme pour d'autres, que le changement d'échelle opéré au sein des principales composantes de leur paysage religieux ait pu être lié à une modification de leur statut, puisqu'elles ont vraisemblablement accédé au droit latin entre le milieu et la fin du I^{er} s. de n. è., sans que l'on puisse être plus précis (cf. *supra*, 1.1.4.1). De fait, le passage d'une communauté pérégrine à une cité de droit latin impliquait, pour cette dernière, une évolution de ses institutions et de ses élites, ainsi qu'une reformulation de ses rapports avec Rome et avec les autres cités, mais aussi de sa propre identité. L'accès à la citoyenneté romaine est désormais élargi, à l'issue de leurs fonctions, aux notables qui désirent s'investir dans les affaires municipales et la promotion juridique encourage alors l'évergétisme – pratique qui est toutefois déjà attestée au début de l'Empire dans les cités pérégrines²⁵⁰⁵. Du point de vue de la religion de la *civitas*, dirigée par l'élite décurionale, « la généralisation du droit latin au cours du I^{er} siècle impliquait la publication d'une charte qui instaurait une gestion municipale et publique des cultes et des temples », comme en témoigne le règlement d'Irni, en Bétique²⁵⁰⁶. Néanmoins, comme l'a évoqué J. Scheid au sujet de la cité des Trévires²⁵⁰⁷, il est nécessaire de prendre en compte les antécédents religieux des *civitates* qui, dès leur réorganisation sous le principat d'Auguste, on l'a vu, avaient déjà certainement sélectionné et réaménagé certains lieux de

mémoire importants pour la communauté civique et fondé d'autres sanctuaires nouveaux (cf. *supra*, 7.2.1). De la même façon qu'elles avaient reformulé le paysage religieux de leur cité, au début du Haut-Empire, en s'appuyant sur le réseau des sanctuaires de la fin de l'âge du Fer, les élites locales, au moment de la mutation institutionnelle engagée dans le courant du I^{er} s. de n. è., ont donc sans doute intégré à la carte des lieux de culte publics la majorité ou l'ensemble des sites préexistants. La pérennisation d'une armature religieuse antérieure de plusieurs décennies n'a toutefois pas empêché des fondations nouvelles, comme le suggère l'apparition probable, à cette période, de grands sanctuaires monumentaux dans le centre de Tours (S.248) ou dans les environs de Corseul, au Haut-Bécherel (S.134), du moins si ces imposants sanctuaires n'ont pas été créés dans le cadre du transfert d'un culte plus ancien, qui aurait été ancré dans un lieu de culte plus modeste, dont les structures n'auraient pas été identifiées. D'autres fondations, opérées entre le dernier tiers du I^{er} s. et le début du II^e s., notamment au sein d'agglomérations secondaires naissantes ou en voie de développement – à Châteaubeau (S.204-205) ou à Sceaux-du-Gâtinais (S.225), par exemple, chez les Sénons –, pourraient aussi s'inscrire dans le cadre d'un rééquilibrage sur le territoire des cultes publics, mais aussi de l'armature urbaine, dans le sillage de la concession du droit latin et donc du développement accéléré des équipements de la cité.

Quoi qu'il en soit, l'acquisition du droit latin confère un certain prestige aux communautés civiques qui l'obtiennent et, en ce qui concerne leurs espaces publics, « la monumentalisation, qui devait confirmer la confiance témoignée par le pouvoir bienfaiteur, illustre [leurs] mérites et [leur] *dignitas* »²⁵⁰⁸. L'évolution architecturale des grands sanctuaires pourrait alors être perçue comme la traduction monumentale de la concession du droit latin. La promotion institutionnelle d'une cité de l'Empire peut effectivement déclencher une frénésie constructrice, comme l'ont formalisé plusieurs études récentes, menées dans différentes provinces de l'Occident romain et prenant appui sur une documentation archéologique et épigraphique de qualité – notamment en Italie, en Afrique du Nord ou sur la péninsule ibérique²⁵⁰⁹. Dans le cadre de travaux réalisés sur les *civitates* de cette dernière région et dans l'ouest de la Lyonnaise, qui intéresse plus particulièrement notre propos, B. Goffaux et Y. Maligorne ont néanmoins mis l'accent sur la pluralité des scénarios que l'on peut restituer à l'égard de leur développement monumental, *a fortiori* pour les cités dont on ignore la date de la concession du droit latin²⁵¹⁰. De fait, certaines cités pérégrines ont pu avoir été dotées

2505. Jacques, Scheid, 1990, p. 324-330 ; voir en particulier p. 329.

2506. Van Andringa, 2000a, p. 11 ; cf. aussi, pour les Trois Gaules, Van Andringa, 2017a, p. 205-206.

2507. Scheid, 2008a, p. 17.

2508. Ben Akacha, 2011, p. 89-90.

2509. Cf. notamment, parmi les analyses les plus récentes : Goffaux, 2003 ; Ben Akacha, 2011 ; Bertrand, 2015, p. 198-205.

2510. Goffaux, 2003, p. 147 ; Maligorne, 2006, p. 167-171.

de monuments publics, marque de leur autonomie, avant que les autorités impériales ne leur reconnaissent un nouveau statut juridique ; il s'agit d'ailleurs d'une preuve de leur capacité à se doter d'infrastructures nécessaires à la vie civique, dont l'existence a pu appuyer leur demande d'accession au droit latin auprès du pouvoir romain. D'autres communautés, plus modestes, n'avaient probablement pas les moyens de transformer leurs équipements publics dès l'acquisition du droit latin et ont même été contraintes d'échelonner les chantiers de monumentalisation sur plusieurs décennies.

Il faut donc faire preuve de prudence : on ne peut interpréter tout chantier de monumentalisation d'un lieu de culte comme le résultat d'une décision prise par le sénat local au lendemain de l'intégration politique de la communauté civique. Cette hypothèse paraît néanmoins tout à fait crédible pour les premiers grands sanctuaires bâtis ou rebâtis sous une forme monumentale, dès les années 60-70 pour les plus précoces – ce qui impliquerait que le *ius Latii* ait été accordé aux cités correspondantes sous Vespasien, au plus tard –, d'autant plus qu'il s'agit avant tout d'importants lieux de culte siégeant au sein même ou dans les environs proches du chef-lieu, donc au cœur de la cité (cf. *infra*, 7.3.2.2).

Au demeurant, leur fondation ou leur reconstruction doit être replacée dans un contexte plus large – et sans doute en partie lié, lui aussi, à l'obtention du nouveau statut –, celui de l'accroissement et de l'embellissement de la panoplie monumentale des villes des Trois Gaules entre le milieu du I^{er} s. de n. è. et la première moitié du II^e s. Ainsi, à Paris²⁵¹¹ (*S.181*), le *forum* et son vraisemblable temple figurent probablement parmi les premiers édifices publics monumentaux à avoir été construits, peut-être avec les thermes du Collège de France, puisque leur aménagement remonte au plus tôt au dernier quart du I^{er} s. de n. è., tandis que les autres équipements collectifs de *Lutetia* – en particulier les thermes de Cluny et un édifice à arène – ont vraisemblablement été bâtis dans le courant du II^e s. À Tours²⁵¹² (*S.248*), la construction du temple de la rue Nationale a pu avoir été menée en parallèle à celle de l'amphithéâtre et des thermes publics du Lycée Descartes, aménagés au plus tôt durant la seconde moitié, voire le dernier tiers du I^{er} s. de n. è. De même, à Angers²⁵¹³, le réaménagement de la terrasse monumentale du château, qui accueille par la suite un probable temple sur podium (*S.3*), est peut-être concomitant, à quelques années ou décennies près, de

la construction, durant la seconde moitié du I^{er} s. et au début du II^e s., des thermes de la place de la République et de ceux de la rue Delaâge, voire de l'amphithéâtre. Enfin, à Jublains (*S.32*), à Chartres (*S.101*) et à Corseul²⁵¹⁴ (*S.134*), l'édification des grands monuments religieux établis en périphérie des chefs-lieux s'inscrit également dans le cadre de l'essor urbain de ces villes, qui se traduit, entre le milieu du I^{er} s. et le début du II^e s., par un développement sans précédent des quartiers résidentiels, pour certains équipés de domus, ainsi que de la parure monumentale. Si cette dernière est toutefois peu documentée dans les deux derniers cas, le dossier de Jublains/*Noviodunum* est plus fourni et permet de suivre, malgré d'inévitables imprécisions, la transformation des monuments du chef-lieu au cours de la période flavienne²⁵¹⁵. Alors que le premier état du théâtre, à l'extrémité méridionale de la ville, et la version monumentale de son vraisemblable *forum* sont probablement mis en place durant la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., le chantier du sanctuaire suburbain, succédant sans doute à un lieu de culte d'origine laténienne (cf. *supra*, 5.1.2.4 et 6.1.3), est également monumentalisé à partir des années 60 ou 70. La position de ce dernier pourrait même avoir dicté le choix de l'emplacement des autres monuments, alignés sur un même axe qui constitue l'épine dorsale de l'espace urbain.

Ainsi, si l'agrandissement et l'embellissement des principaux sanctuaires des villes a été l'un des points forts des programmes éditaires du dernier tiers du I^{er} s. de n. è. et d'une partie du II^e s., ce ne sont pas des actes isolés, puisqu'ils s'inscrivent dans un processus d'urbanisation plus global, dont ont aussi bénéficié les autres composantes des chefs-lieux, dans un contexte de prospérité économique qui caractérise l'ensemble de l'Empire, ses villes et ses campagnes. Néanmoins, contrairement à d'autres types de monuments, tels les thermes ou les édifices de spectacle, ces lieux de culte publics ont des origines parfois plus anciennes, à Jublains, à Chartres ou à Angers probablement. L'édification d'un état monumental peut avoir été initiée en parallèle d'autres chantiers, ou peut-être plus tardivement, comme à Corseul, où le sanctuaire périurbain du Haut-Bécherel (*S.134*) n'a pas été bâti avant les premières années du II^e s., alors que le centre monumental de la ville²⁵¹⁶ a pu se développer dès la seconde moitié du I^{er} s. Si l'hypothèse d'une accession relativement tardive au droit latin peut être ici émise – puisque ce dernier a pu avoir été concédé par les représentants du pouvoir impérial au cas par cas, cité par cité²⁵¹⁷ –, il faut aussi considérer que « certaines communautés modestes », telles les petites *civitates* de l'ouest de la Lyonnaise, « devaient éprouver des difficultés à mettre à

2511. Busson, 2019, p. 64-102.

2512. La construction des thermes du Lycée Descartes pourrait aussi avoir eu lieu plus tardivement, dans le courant du II^e s. – soit après l'achèvement supposé du bâtiment de culte – (Galinié dir., 2007, p. 244 ; Galinié *et al.*, 2007, p. 325 ; Ferrière *et al.*, 2014).

2513. Maligorne, 2006, p. 162-163

2514. Maligorne, 2006, p. 164-164 et p. 166 ; Joly *et al.*, 2015.

2515. Maligorne, 2006, p. 30-31 et p. 163-164.

2516. Chevet *et al.*, 2009, p. 137.

2517. Reddé, à paraître.

jour leur patrimoine monumental »²⁵¹⁸, même après avoir obtenu une promotion juridique.

Quant aux autres sanctuaires, en particulier ceux des agglomérations secondaires localisées à l'écart du *caput civitatis*, leur monumentalisation plus tardive, située dans le courant du II^e s., semble montrer qu'ils n'étaient pas au centre des priorités de la cité, mais que leur développement a certainement été entrepris une fois que les grands chantiers du chef-lieu ont été menés à leur terme ou, du moins, qu'ils sont en voie d'achèvement (cf. *infra*). À l'instar de certains lieux de culte des villes-capitales, les états monumentaux peuvent ici succéder à des sanctuaires de plus faible envergure – au Vieil-Évreux (S.79) ou à Genainville²⁵¹⁹ (S.260), par exemple, sites qui avaient été pétrifiés dès le milieu du I^{er} s. de n. è. –, sans pour autant bénéficier d'équipements de grande ampleur avant le milieu du II^e s. Dans ces habitats groupés, la monumentalisation des principaux sanctuaires publics doit également être replacée dans le contexte de programmes éditaires plus étendus, comme au Vieil-Évreux (S.79), où l'évolution décisive des temples et de leurs abords, vers la fin du II^e s., est apparemment contemporaine de la reconstruction de l'aqueduc, jusqu'alors en bois, de l'agrandissement du théâtre et des thermes, de l'embellissement de certaines habitations ou encore du début de l'édification d'un *macellum*, qui ne sera *a priori* jamais achevé²⁵²⁰.

▪ *Des chantiers de longue durée : questions de rythmes et de financements*

Si la concession du droit latin a donc vraisemblablement stimulé la mise en chantier des sanctuaires majeurs des *civitates*, du moins dans leur chef-lieu ou dans ses environs, elle n'a pas pour autant conduit à une évolution soudaine de leur armature religieuse : il faut aussi tenir compte de la durée de ces travaux – et donc de la date d'ouverture ou de réouverture des sanctuaires publics –, sans doute très variable d'un exemple à l'autre. Bien qu'aucune dédicace ne commémore la fin des programmes de construction et la reprise des activités religieuses, et ne permette donc de dater avec précision l'achèvement des campagnes de travaux, plusieurs témoins stratigraphiques et l'attribution stylistique des décors révèlent effectivement, pour certains lieux de culte urbains, que les chantiers n'ont sans doute été terminés que plusieurs décennies après les premières manœuvres.

Cependant, au cœur de la ville antique de Tours²⁵²¹

(S.248), la construction d'un temple monumental, mesurant près de 35 m de diamètre, a vraisemblablement été initiée à la fin du I^{er} s. de n. è. et a pu avoir été finie quelques années plus tard, ou tout au plus une génération après. En effet, les débris de chapiteaux et de corniche recueillis sur le site ont aussi été attribués, d'après des critères stylistiques, au dernier tiers du I^{er} s. de n. è. et aucun autre élément plus tardif, parmi les fragments issus de l'élévation du bâtiment de culte, n'a été mis au jour. En revanche, pour d'autres sanctuaires, établis en périphérie de chefs-lieux, un écart chronologique notable a pu être mis en évidence entre les niveaux liés aux premières étapes des travaux et la réalisation du décor architectural. Les données manquent encore pour établir la chronologie des travaux des lieux de culte de Meaux (S.158) ou de Sens (S.226), ou pour dater l'aboutissement du chantier du Haut-Bécherel, à Corseul²⁵²² (S.134). Pour ce dernier site, l'observation des maçonneries a néanmoins permis de distinguer deux tranches de travaux, puisque seul l'angle nord-ouest du monument, incluant le temple et une partie des galeries occidentale et septentrionale de la *porticus triplex*, a été bâti dans un premier temps ; le sanctuaire était dès lors fonctionnel et a pu accueillir les premières cérémonies. En tout état de cause, on ne sait combien de temps – des années, voire des décennies ? – s'est écoulé entre cette première étape et la reprise du chantier, qui a permis de mener à bien la fin de la construction et la pose des éléments décoratifs (cf. *supra*, 7.3.1.2 et fig. 460). Comme l'a suggéré Y. Maligorne, l'hypothèse d'une interruption imprévue semble la plus probable, au regard de l'état d'avancement du chantier ; en dépit de l'absence d'inscription permettant de déterminer l'identité des commanditaires, cet auteur propose de lier l'arrêt temporaire des opérations, plutôt qu'à l'incompétence des bâtisseurs qui aurait pu entraîner des erreurs de conception et une révision du projet initial, à des difficultés financières²⁵²³.

Les données chronologiques sont plus précises pour trois autres lieux de culte suburbains. À Chartres, le com-

taille de blocs de calcaire, ont livré un as de Domitien, émis en 82 de n. è. Le mobilier céramique issu de ces mêmes strates renvoie également à un *terminus post quem* situé entre le dernier tiers du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è. Cependant, un décalage d'une cinquantaine d'années a été observé entre ces données stratigraphiques et les datations dendrochronologiques effectuées sur les pieux de fondation du temple, issus d'arbres qui auraient été abattus en 39 de n. è. ; il n'est toutefois pas spécifique à cet édifice mais se retrouve aussi sur d'autres sites de Tours. Ici comme ailleurs, les éléments fournis par la stratigraphie et les mobiliers indiquent indubitablement que la construction est plus tardive que la date d'abattage supposée des arbres. Aucune réponse satisfaisante n'a pu être apportée à cette question de décalage, bien qu'un éventuel problème de référentiel utilisé pour la datation des bois ait été évoqué (Jouquand, 2007, p. 189 et p. 192 ; Ferdière *et al.*, 2014).

2522. Provost *et al.*, 2010, p.

2523. Maligorne, 2006, p. 150 ; Y. Maligorne, A. Provost, *in* Provost *et al.*, 2010, p. 216-217.

2518. Y. Maligorne et A. Provost, *in* Provost *et al.*, 2010, p. 215.

2519. Bertaudière *et al.*, 2017 ;

2520. Hartz, 2015a, vol. 1, p. 229.

2521. La date du début du chantier pose néanmoins problème. De fait, les niveaux de remblais associés au chantier de construction du temple, bien documentés et alternant avec des couches de chaux et d'éclats de

plexe monumental de Saint-Martin-au-Val²⁵²⁴ (S.101) est probablement doté de premiers équipements d'une certaine ampleur dès le courant du I^{er} s. de n. è., bien que seule la partie orientale de l'ensemble ait livré les traces de constructions antérieures aux grands travaux entrepris vers 70 de n. è. De fait, à cette date, le monument oriental, doté de portiques qui relient plusieurs corps de bâtiments – dont au moins un temple (*?*) – est réaménagé sur la base de structures plus anciennes, tandis qu'est lancée, plus à l'ouest et au-delà d'une voie, l'édification (*ex nihilo* ?) de ce qui peut être considéré comme le monument principal du site, composé d'une cour circonscrite par un quadriportique et accueillant probablement le ou les temples des divinités principales (cf. *supra*, fig. 315). Le terrain, marécageux aux abords de l'Eure, est alors d'abord nivelé par l'apport de remblais, puis la construction en elle-même a été divisée en plusieurs étapes, que l'on peut restituer en détail pour l'angle nord-est du quadriportique. Dans un premier temps, jusqu'aux années 90-110, le portique oriental et le pavillon nord-est, puis la galerie septentrionale ont été bâtis ; puis, dans un second temps, vraisemblablement entre 110 et 130, ce sont les exèdres et les absides qui ont été érigées le long de la façade orientale. La datation proposée sur des critères stylistiques pour les colonnes du portique oriental, située entre le II^e s. et le début du III^e s., ne contredit pas l'hypothèse d'une construction achevée, ou en voie d'achèvement, durant les premières décennies du II^e s. – et donc d'un chantier qui a duré au minimum un demi-siècle.

Il n'est pas utile de revenir en détail sur le déroulement, déjà décrit (cf. *supra*, 7.3.1.2), des travaux du monument de la Forêterie à Allonnes (S.9), situé à quelques kilomètres du Mans et en limite orientale d'une agglomération secondaire. Rappelons seulement que la conservation remarquable des niveaux antérieurs et contemporains du chantier et d'un atelier fréquenté par divers artisans offre ici des bornes chronologiques relativement précises : le chantier s'est étalé entre les années 80-90 et 160-170, soit sur trois ou quatre générations. Enfin, au grand sanctuaire de la Tonnelle, sis à l'orée septentrionale de Jublains/*Noviodunum*²⁵²⁵ (S.32), les repères fournis par la stratigraphie et par l'étude stylistique des peintures et des éléments architectoniques témoignent également d'une construction étalée sur plusieurs décennies. Celle-ci débute effectivement dès le dernier tiers du I^{er} s. – au plus tôt sous le règne de Néron – pour l'édification du quadriportique et peut-être pour l'aménagement des fondations du temple, et est finalisée au plus tôt lors de la seconde moitié du II^e s., lorsque sont achevés la galerie externe et le façonnage du décor sculpté du temple (cf. *supra*, 7.3.1.2). Il faut donc là encore

envisager un chantier étalé sur plus d'un demi-siècle, probablement étendu sur deux à quatre générations.

Ainsi, pour les chantiers les plus ambitieux, souvent localisés à proximité des chefs-lieux des cités, les opérations de terrassement, l'édification de temples monumentaux et de portiques ou encore la pose des éléments décoratifs sculptés, peints ou métalliques ont mobilisé d'importantes équipes d'ouvriers et d'artisans, issus de différents corps de métiers, sur un temps plus ou moins long et, peut-être, avec des périodes d'interruption. Les quelques exemples analysés montrent que les travaux s'étirent alors sur plusieurs décennies, généralement sur une cinquantaine d'années, voire davantage : en définitive, les premières fêtes religieuses célébrées à titre public n'y ont certainement pas été organisées avant la première moitié ou le milieu du II^e s. de n. è. À Rennes/*Condate*, d'ailleurs, la création d'un flaminat de Mars Mullo, grand dieu de la cité, pourrait d'ailleurs être contemporaine de l'ouverture, ou de la remise en service, de son sanctuaire – non localisé – à l'issue d'une phase de monumentalisation : le premier citoyen qui revêt ce sacerdoce, T. Flavius Postuminus, y fait dresser plusieurs statues en 135 de n. è., dans une *basilica* intégrée à l'aire sacrée (I.308) et qui venait peut-être d'être bâtie (cf. *infra*, 7.3.2.2).

Comment expliquer la lenteur de ces chantiers, dont la longueur paraît considérable en regard de celle, par exemple, de la construction des grands sanctuaires de Rome, évaluée entre 5 et 28 ans²⁵²⁶ ? On est en droit d'estimer, et cette hypothèse n'est pas nouvelle²⁵²⁷, que des contraintes d'ordre financier, plutôt que liées à des problèmes techniques ou d'approvisionnement en matériaux, soient à l'origine de l'étalement observé. Le rythme des travaux aurait ainsi été imposé par l'investissement progressif et peut-être irrégulier des fonds nécessaires à l'achat des matières premières et au paiement de l'abondante main-d'œuvre qui y est impliquée.

Les informations directes – textuelles ou épigraphiques – relatives au financement des chantiers de monumentalisation des grands sanctuaires sont globalement absentes, mais différentes pistes peuvent être explorées pour tenter d'expliquer ces délais particulièrement longs.

Il est d'abord nécessaire de s'interroger sur les sources des crédits que l'on investit dans ces chantiers²⁵²⁸. L'implication directe du pouvoir impérial n'est pas attestée pour

2526. Brouquier-Reddé *et al.*, 2015, p. 173 et p. 180, note 9.

2527. Cf. en particulier Maligorne, 2006, p. 149-151 ; Y. Maligorne et A. Provost, *in* Provost *et al.*, 2010, p. 215-217 ; Brouquier-Reddé *et al.*, 2015, p. 173-174.

2528. Voir notamment Andreau, 2017, pour un exposé synthétique des financements investis dans la construction des monuments des Gaules romaines, et Pichon, 2010, pour les interventions publiques et collectives recensées dans les sanctuaires publics des cités des Trois Gaules à partir de la documentation épigraphique.

2524. Bazin (dir.), 2013 ; Bazin *et al.*, 2019, p. 127-144.

2525. Naveau *et al.*, 1997, p. 196-199 ; Maligorne, 2006, p. 48-52

Fig. 474 : évocation graphique du sanctuaire nord-ouest de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; S.127) ; à droite, au premier plan, figure le monument sculpté probablement offert par la communauté des *vicani*. Aquarelle de J.-Cl. Golvin, in Blin, 2016b, p. 23, fig. 4.

Image protégée, non consultable en ligne

les cités étudiées²⁵²⁹ et il paraît plus plausible d'envisager que ces monuments, relevant du patrimoine des *civitates* et fréquentés dans le cadre de grandes cérémonies publiques (cf. *infra*, 7.3.2.2), aient été intégralement construits aux frais de la cité et des élites locales. L'intervention d'évergètes ou de la *civitas* n'est toutefois en aucun cas confirmée par la documentation épigraphique, du moins pour les lieux de culte des cités étudiées. Dans certains cas, cependant, c'est une partie des équipements et des ornements d'un sanctuaire qui a pu avoir été offerte par un dédicant, souvent à l'issue de l'accomplissement d'un vœu contracté auprès d'une divinité (cf. *supra*, 1.2.5). Ainsi, l'espace culturel de la Fontaine de l'Étuvée, à Orléans²⁵³⁰ (S.114, ph. 3 ; I.44), où réside la déesse Acionna, a été pourvu par un pérégrin dénommé Capillus, fils d'Illiomarus, d'un portique et de ses ornements (cf. *supra*, 4.1.1 et fig. 165) ; si la galerie en question correspond probablement à celle qui borde la façade nord-ouest de la cour déployée au-devant du temple principal, on ignore tout de la forme précise des *ornamenta* mentionnés : s'agit-il de statues ou d'autres objets décoratifs qui y étaient abrités, d'un édicule (*F*) découvert à proximité, voire de la cour tout entière ? Une plaque circulaire, dédiée par le citoyen T. Marius Priscinus à la déesse topique Segeta, à Sceaux-du-Gâtinais²⁵³¹ (S.225 ; I.329), commémore aussi l'acquiescement d'un vœu et, peut-être, le dépôt d'une offrande plus importante, dont la nature n'est

pas précisée ici. De même, il semble probable que ce soit la communauté des *vicani* qui ait fait dresser un monument sculpté, sur lequel leur nom apparaît, près de l'entrée du lieu de culte principal de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre²⁵³² (S.127). Toutefois, cet équipement, isolé dans un enclos accolé au péribole, constitue ici aussi un ajout sans doute postérieur au projet initial (fig. 474). Dans un autre cadre, à Nantes/*Condevicnum* (I.285), il est probable que la statue de culte (*signum*), l'aire sacrée associée (*templum*) et ses *ornamenta*, dédiés à Mars Mullo en remerciement de l'accomplissement d'un vœu formulé par Agedovirus au nom de sa fille Toutilla, aient été offerts à titre privé et qu'ils correspondent à de modestes aménagements – sous la forme d'un simple édicule ? –, d'autant plus que l'image divine est mentionnée en premier et devait constituer l'objet principal du don²⁵³³. On ne saurait en revanche se prononcer sur le statut des lieux de culte de Minerve qui reçoivent, dans la même ville (I.288), par un pérégrin, et à Yzeures-sur-Creuse (I.340), par un citoyen accomplissant le souhait de son père, une enceinte maçonnée (*murus*) et d'autres équipements – dont la description n'est pas conservée – dans le premier cas, et un temple (*aedes*) et ses ornements dans le second.

En ce qui concerne les manifestations évergétiques, il faut aussi mentionner la série de bases de statues découvertes en remploi dans le rempart tardo-antique de Rennes/*Condate* et qui prenaient place dans la basilique

2529. Elle est d'ailleurs exceptionnelle à l'échelle des Trois Gaules (Frézouls, 1984, p. 32-33).

2530. Verneau, Noël (dir.), 2009 ; Verneau, 2014.

2531. Vilpoux, 1996, p. Vilpoux, 1996, p. 13-15 et p. 122.

2532. Blin, 2000, p. 104-114.

2533. Maligorne, 2006, p. 142.

d'un grand sanctuaire public, dont l'emplacement n'est pas connu, consacré à Mars Mullo²⁵³⁴ (I.303-309). Représentant des divinités territoriales (cf. *infra*, 7.3.2.2), les images sculptées, qui n'ont pas été retrouvées, ont été offertes par trois importants citoyens, ayant exercé la charge de prêtre municipal de Rome et d'Auguste : T. Flavius Postuminus, aussi premier flamme perpétuel de Mars Mullo, ainsi que L. Campanius Priscus et son fils L. Campanius Virilis. L'emplacement de ces statues, dont au moins cinq bases sont connues, a été accordé par le sénat local, qui pourrait être à l'initiative de la commande²⁵³⁵.

À Nantes²⁵³⁶ (I.290-291), c'est au sein d'un sanctuaire probablement public de Vulcain que deux mandataires des habitants d'un *vicus* portuaire font construire, cette fois-ci à partir d'une collecte (*ex stipe conlata*), un *tribunal cum locis* – interprété comme une estrade et des sièges, c'est-à-dire un théâtre, par Y. Maligorne. Deux autres citoyens ont aussi offert à ce dieu un espace découvert bordé de portiques (*porticus cum campo*), qu'ils ont concédé aux mêmes *vicani*. Ces constructions ont pu avoir remplacé d'autres structures plus modestes et ainsi avoir été mises en place dans le cadre de la monumentalisation du lieu de culte, qui aurait alors été en partie financée par les cultores eux-mêmes. De ces collectes, rarement mentionnées dans les inscriptions évoquant la prise en charge de travaux d'importance, pourrait aussi témoigner, indirectement, la raréfaction globale du numéraire au sein des sanctuaires, à partir du second quart et surtout de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. : des troncs auraient pu permettre de rassembler, au gré des visites des dévots ou dans le cadre de collectes publiques, organisées lors de fêtes religieuses, les fonds utiles au lancement des chantiers et au paiement régulier de la main-d'œuvre (cf. *supra*, 4.2.3.1 et 4.3.2.2). Au regard des sommes considérables qui devaient être investies dans les opérations les plus importantes, il ne semble toutefois guère concevable que de telles quêtes suffisaient à financer l'ensemble des travaux, et il faut probablement considérer qu'elles servaient avant tout à l'achat d'offrandes plus modestes, telles que des statues ou divers ornements.

Le bilan s'avère donc décevant : force est d'admettre qu'on ne peut déterminer avec certitude les acteurs qui, à partir du milieu du I^{er} s. de n. è., se sont engagés à financer l'édification ou la reconstruction, sous une forme plus ou moins monumentale, des sanctuaires publics. Les quelques témoignages recueillis montrent que des notables, agissant généreusement en tant qu'évergètes, ou les dévots eux-mêmes, dans le cadre de collectes, de vœux ou d'autres types de don, ont pu prendre en charge le coût d'une partie de la construction et surtout de l'ornementation de l'es-

pace sacré, mais rares sont les inscriptions qui indiquent clairement que l'ensemble d'un chantier de reconstruction, voire de monumentalisation, a été financé par de tels individus. Faut-il y voir le signe que c'est la cité elle-même qui, grâce à la caisse municipale, se serait acquittée de la totalité des frais, ou du moins de l'essentiel, c'est-à-dire du gros œuvre ? C'est ce que propose Y. Maligorne au sujet de certains grands chantiers de l'ouest de la province, tels ceux des sanctuaires monumentaux de Corseul et de Jublains, en considérant que « l'ampleur des programmes et l'étalement – ou le fractionnement – des travaux suggèrent d'en attribuer l'initiative et le financement aux cités des Coriosolites et des Diablintes », d'autant plus que les preuves manquent pour identifier, dans ces deux *civitates*, des individus issus de familles particulièrement opulentes²⁵³⁷. S'il ne fait pas de doute que la décision d'ériger de tels monuments n'a pu être entérinée que par le sénat local, la prudence s'impose, puisqu'on ne peut exclure que les frais aient été en partie réglés par un ou plusieurs évergètes, même si leur fortune était limitée – ce qui pourrait d'ailleurs expliquer aussi la lenteur des chantiers, puisque leurs dons, permettant de faire progresser une partie des travaux seulement, auraient été étalés sur le long terme. En outre, la relative rareté des inscriptions, caractéristique de l'ensemble des cités étudiées (cf. *supra*, 1.2.1), prive la réflexion de données cruciales, même si certains témoignages montrent bien qu'un notable local pouvait offrir lui-même à la cité dont il dépend la construction d'un monument. Au sein de la capitale de la même *civitas* des Aulerques Diablintes, les dédicaces affichées par un pèlerin dénommé Orgetorix, qui a pris en charge l'édification du théâtre de Jublains, ou encore celle d'un citoyen homonyme, C. Iulius Orgetorix, qui a financé la construction d'un édifice de spectacle de la ville de Meaux/*Latinum* (I.281), en territoire melde²⁵³⁸, en fournissent deux exemples éloquents.

Que la prise en charge financière des chantiers des grands sanctuaires ait été l'œuvre des *civitates* ou de leurs évergètes, qui ont d'ailleurs pu partager les frais²⁵³⁹, on ne peut tenter d'expliquer l'étalement des travaux sans évoquer la monumentalité remarquable de certains de ces espaces publics, couvrant plusieurs hectares – à Chartres, à Sens ou au Vieil-Évreux –, enserrés par des portiques pouvant se développer sur plusieurs centaines de mètres et accueillant des temples, ornés avec faste, dont la *cella* dominait probablement l'horizon urbain. Les travaux engendrés par le développement des monuments religieux, s'inscrivant parfois dans des projets particulièrement ambitieux, figuraient vraisemblablement parmi les plus coûteux de la sphère pu-

2534. Chastagnol, 1980 ; Van Andringa, 2017a, p. 158-159.

2535. Maligorne, 2006, p. 140.

2536. Maligorne, 2007.

2537. Maligorne, 2006, p. 151 ; cf. aussi Y. Maligorne et A. Provost, *in* Provost *et al.*, 2010, p. 217.

2538. *AE*, 1991, n° 1238 ; Maligorne, 2006, p. 164 ; Magnan, 2012, p. 128.

2539. Monteil, 2012, vol. II, p. 307.

blique, même si les informations à ce sujet manquent, et, comme le révèlent les dossiers les mieux renseignés, ils devaient être en partie menés de front avec d'autres chantiers d'importance. Le démarrage plus tardif de la monumentalisation de la plupart des grands sanctuaires des agglomérations du territoire, bien qu'ils aient souvent été pétrifiés dès la seconde moitié du I^{er} s., s'explique probablement aussi par de telles contraintes : ce n'est qu'une fois que les cités ou leurs élites étaient libérées des frais occasionnés par les chantiers du *caput civitatis* qu'elles ont pu s'investir dans le développement des autres équipements publics, du moins pour ceux qui nécessitaient des coûts importants. Cette assertion repose toutefois sur un nombre d'exemples limités, puisque les *civitates* pour lesquelles il est possible de comparer les rythmes de mise en place des monuments religieux de la capitale et du territoire sont encore rares, et, pour en vérifier la pertinence, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles données.

7.3.2.2. Un réseau structuré : les *sacra publica* des cités, du chef-lieu au territoire

À l'issue des derniers programmes de monumentalisation, achevés durant la seconde moitié du II^e s. ou, au plus tard, au début du III^e s., les sanctuaires que l'on peut qualifier de publics ont peu évolué, à l'exception de quelques réaménagements qui, généralement, n'ont guère bouleversé leur organisation (cf. *infra*, 7.4). Répartis au sein du chef-lieu et du territoire – parfois vaste²⁵⁴⁰ – des *civitates*, ils constituent un réseau structuré de lieux plus ou moins monumentaux, servant d'écrin au culte des divinités intégrées au sein des panthéons publics dès la constitution des cités, ou ajoutées plus tardivement, au gré de changements liés à l'histoire locale des communautés, tels que l'évolution de leur statut.

Notre connaissance des *sacra publica* et de leur ancrage est encore lacunaire, car elle repose sur un nombre limité de sites archéologiques et de documents épigraphiques – souvent dépourvus de tout ancrage stratigraphique – que l'on peut assurément relier à la religion publique, tandis qu'aucun calendrier des fêtes religieuses célébrées au nom de la cité ne nous est parvenu, et que seuls de rares sacerdoces municipaux, affectés aux cultes correspondants, ont pu être enregistrés (cf. *supra*, 1.2.4).

Cependant, l'examen des vestiges conservés et identifiés apporte de précieuses informations sur l'organisation des cultes à l'échelle de la cité, notamment à travers l'étude de la répartition et de l'évolution des sanctuaires. Au-delà de variations propres à chaque cité, découlant de la façon dont celle-ci, autonome, gère la pratique de sa religion, il est possible de distinguer plusieurs grands sanc-

tuaires civiques, implantés au cœur des *civitates*, au sein et en périphérie de leur chef-lieu, qui ont vraisemblablement accueilli le culte du ou des grands dieux protecteurs de la communauté, ainsi qu'un réseau plus ou moins dense d'autres lieux de culte, souvent moins monumentaux, disséminés sur le territoire et, tout particulièrement, dans les principales agglomérations secondaires. Il faut aussi s'interroger, à l'aune des données rassemblées pour la région étudiée, sur l'existence d'espaces cultuels publics situés au plus loin des villes-capitales, près des limites qui séparent les territoires des cités, et sur la pertinence de la notion, souvent évoquée à l'échelle des Gaules, de « sanctuaires de confins ».

▪ De grands sanctuaires civiques, établis au cœur de la cité

Plusieurs indices soulignent, sans surprise, la place prééminente du chef-lieu dans l'ancrage des cultes publics de la cité : la ville-capitale et ses environs proches concentraient sans doute une grande part des activités religieuses pratiquées au nom et aux frais de la *civitas* et, en particulier, les hommages rendus à des divinités occupant une place importante au sein du panthéon civique, ainsi qu'aux formes divinisées du pouvoir impérial.

Sur le *forum* ou à ses abords devaient ainsi siéger une ou plusieurs divinités majeures, dont le culte était célébré, sans doute en étroite relation avec les hommages rendus à l'empereur, au sein de sanctuaires particulièrement monumentaux, figurant parmi les plus imposants de la cité. Si les temples identifiés au sein même de l'*area forensis* sont rares – seul l'exemple de Paris/*Lutetia*, dont le *forum* est vraisemblablement dominé par un temple sur podium (S.181) peut en effet être évoqué –, d'autres lieux de culte de grande ampleur ont été reconnus en bordure immédiate de plusieurs centres civiques, à Angers/*Iuliomagus* (S.3), à Jublains/*Noviodunum* (S.33), à Vieux/*Aregenua* (S.280) et à Vannes/*Darioritum*, ainsi que, de façon plus hypothétique car l'emplacement du *forum* est incertain, à Tours/*Caesarodunum* (S.248), Valognes/*Alauna* (S.251) et Rouen/*Rotomagus* (S.268) (cf. *supra*, 5.1.2.1). Les dimensions et les équipements de ces aires sacrées, déjà décrits, témoignent d'une monumentalité notable, malgré le cadre contraignant imposé par la trame urbaine, qui limite leur emprise à une surface – déjà remarquable – généralement comprise entre 3 000 et 5 000 m². En témoigne le nombre de points accordé, suivant le barème présenté *supra* (7.3.1.3 et fig. 469), qui s'échelonne, pour ces lieux de culte qui n'ont pourtant jamais été fouillés de manière exhaustive, entre 8,5 pt et 16 pt, pour une moyenne de 11,9 pt. Il est intéressant de noter que les temples classiques y sont peu rares : seuls ceux d'Angers et de Paris – voire l'un des deux édifices

2540. Cf. *supra*, 1.1.4.1 et fig. 2.

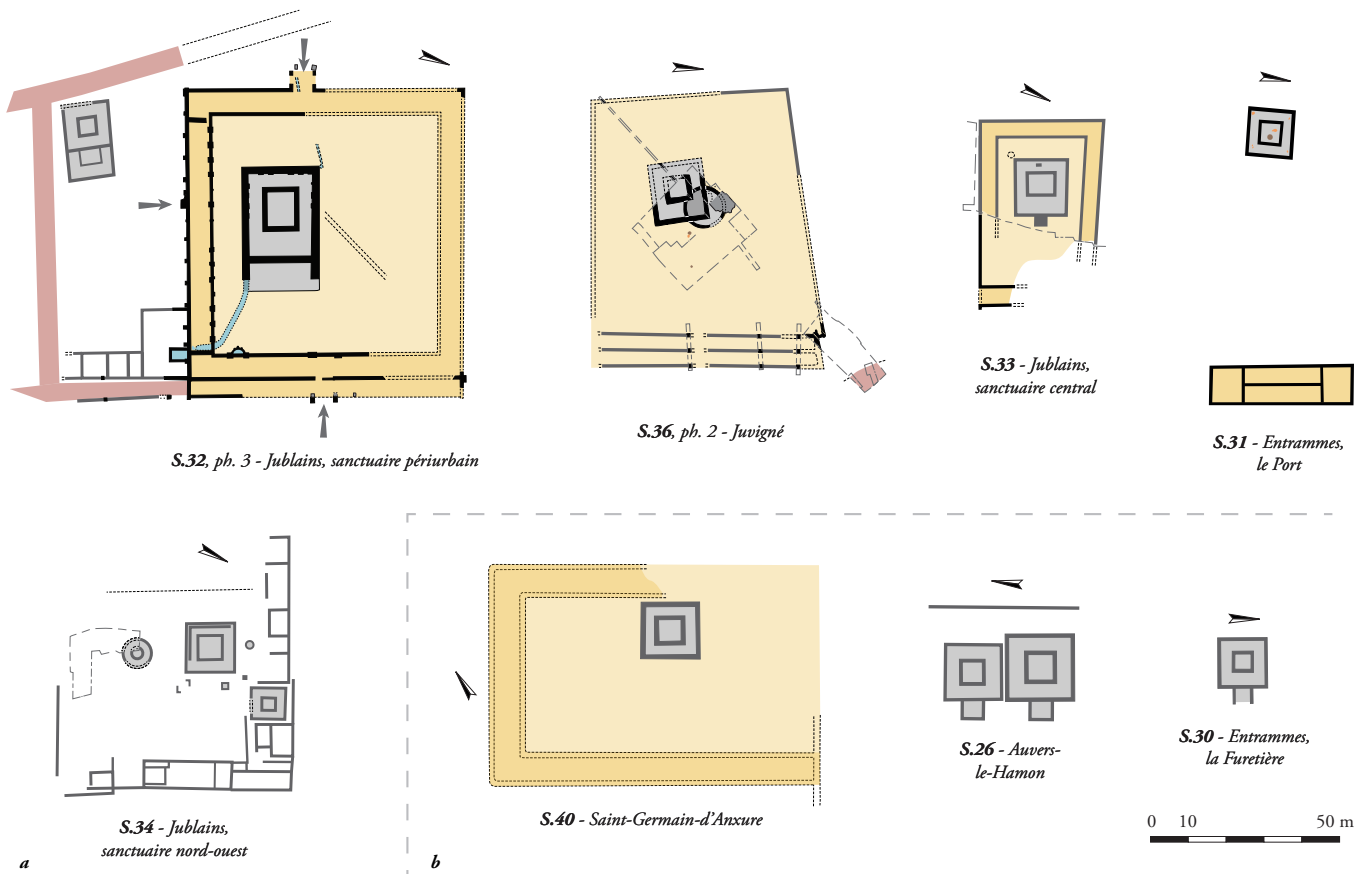


Fig. 475 : plan des sanctuaires publics présumés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Aulerques Diablintes. Réal. S. Bossard.

successifs de Valognes –, sans doute juchés sur un podium, ont pu avoir été bâtis selon des modèles architecturaux importés de Rome (cf. *supra*, 3.1.2.1, type D). En revanche, les autres bâtiments de culte identifiés, également dressés sur un podium avéré ou probable et dont l'élévation était certainement agrémentée d'un riche décor sculpté et plaqué, sont pourvus d'une ou de trois *cellae* centrales et d'une galerie périphérique, spécifique aux provinces nord-occidentales de l'Empire.

Un autre ensemble de lieux de culte, également implantés au cœur des cités, se caractérise par une envergure et une monumentalité considérables, qui surpassent même celles des sanctuaires rattachés au centre civique et qui n'ont *a priori* jamais été égalées sur le territoire de la *civitas* : il s'agit de très grands temples, installés dans une cour enclose particulièrement vaste, qui prennent place en périphérie du chef-lieu, que ce soit à l'orée de la ville – à Jublains/*Noviodunum* (S.32), Chartres/*Autricum* (S.101), Sens/*Agedincum* (S.226) et Troyes/*Augustobona* (S.235) – ou plus en retrait, à quelques centaines de mètres, comme à Meaux (S.158), voire à plus de 1 km, à Corseul (S.134). Il est aussi possible de rattacher à cette série²⁵⁴¹ le monument

de la Forêterie à Allonnes (S.9), qui répond aux mêmes caractéristiques et est situé à plus de 4 km au sud du Mans/*Vindinum*, voire le sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79), sis à moins de 6 km à l'est d'Évreux/*Mediolanum* ; tous deux sont d'ailleurs rattachés à une importante agglomération secondaire, vraisemblablement cristallisée autour ou en bordure du grand sanctuaire, *a priori* préexistant dans les deux cas (cf. *supra*, 5.1.3.1, *aires sacrées, espaces profanes et genèse des habitats...*). Néanmoins, pour le cas de *Mediolanum*, l'existence d'un autre imposant lieu de culte est soupçonnée en périphérie orientale de la ville antique, rue de la Justice (S.57) ; rien n'interdit toutefois qu'une couronne de grands sanctuaires publics, particulièrement monumentaux, ait été déployée dans un rayon plus ou moins long autour de certains chefs-lieux de Lyonnaise, à l'exemple de la topographie religieuse mise en évidence à Augst/*Augusta Raurica*²⁵⁴² (canton de Bâle-Campagne, Suisse). Au demeurant, il faut noter qu'à Allonnes et au Vieil-Évreux, comme à Corseul, le lien entre le lieu de culte et le chef-lieu est moins étroit que pour les autres exemples, situés précisément à l'articulation entre la ville et le territoire.

Ces enceintes à vocation religieuse, présentées en dé-

2541. À 4 km au sud d'Angers/*Iuliomagus*, l'agglomération secondaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire) a aussi pu accueillir, comme à Allonnes, un grand sanctuaire voisin du chef-lieu, avec un théâtre et des thermes publics, bien que les preuves manquent pour

identifier les vestiges d'un lieu de culte (Péchoux, 2010, p. 159-161 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 302).

2542. Péchoux, 2010, p. 170-183 ; Van Andringa, 2017a, p. 73-75.

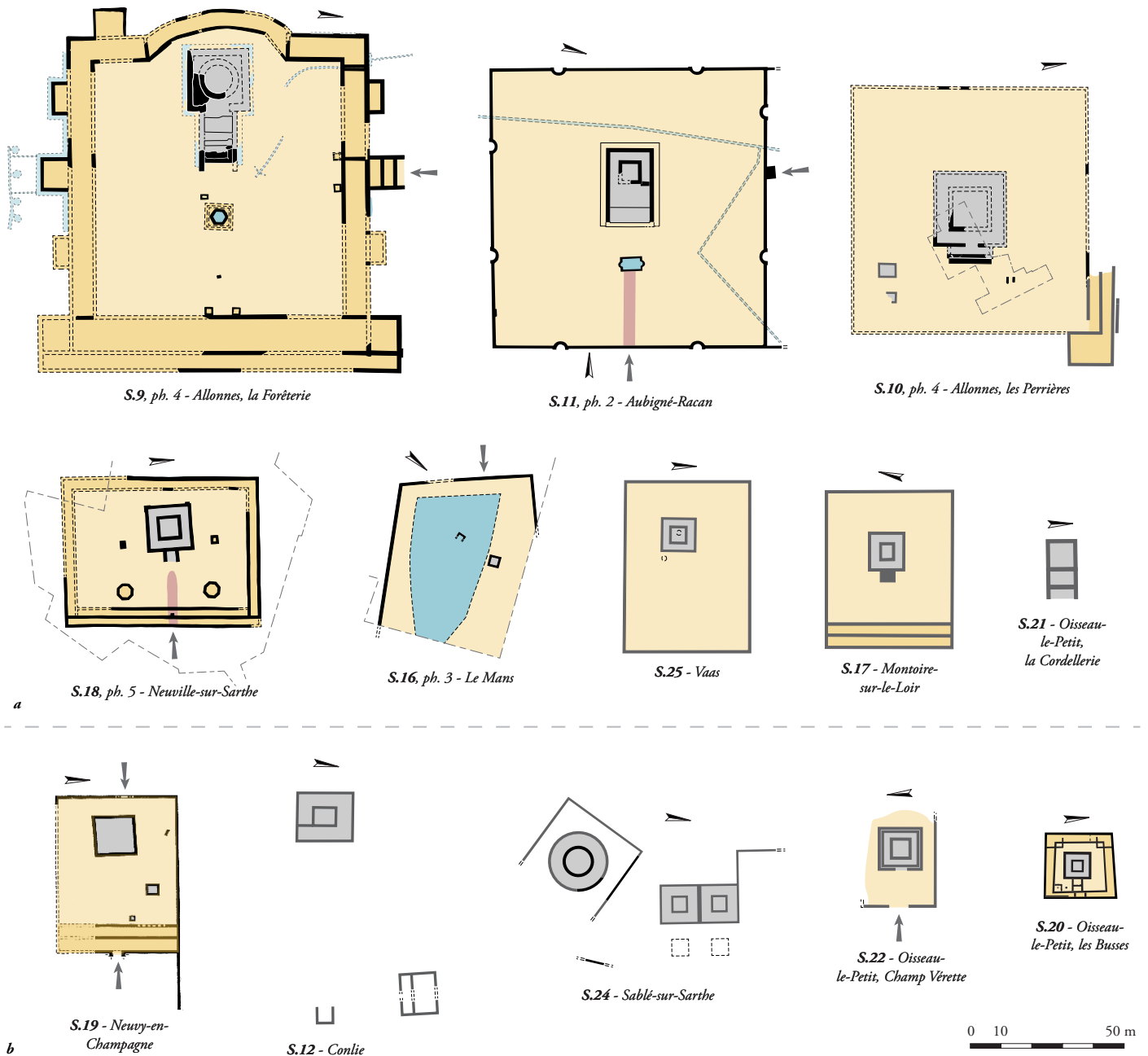


Fig. 476 : plan des sanctuaires publics présumés ou avérés (a) et de statuf indéterminé (b) de la cité des Aulerques Cénomans. Réal. S. Bossard.

tail *supra* (5.1.2.4, *des sanctuaires monumentaux...* et 5.1.3.1), s'étendent souvent sur plus d'un demi-hectare et atteignent même, pour les vastes cités des Carnutes et des Sénon, près de 6 ha à Chartres (S.101) et plus de 10 ha à Sens (S.226), soit des valeurs rarement atteintes à l'échelle des Gaules romaines²⁵⁴³ (cf. *supra*, fig. 314-315 et 346). En outre, dans plusieurs cas, les aires sacrées s'inscrivent dans des complexes monumentaux plus amples, comprenant notamment un théâtre à Meaux (S.158), et un ou plusieurs autres temples à Chartres (S.101) – où l'édifice de culte est d'ailleurs intégré à un imposant ensemble relié par des portiques – et probablement à Jublains (S.32). Ces ensembles monumentaux ont aussi pu accueillir d'autres types d'aménagements, liés aux cérémonies qui s'y dérou-

laient, tel qu'un grand bâtiment qui a pu servir à l'accueil de dévots ou à la préparation de banquets en bordure du péribole de la Motte du Ciar à Sens (S.226). Le ou les temples principaux de ces monuments sont ornés avec faste et couvrent plusieurs centaines de mètres carrés – et même plus de 3 000 m² à Sens – ; ils correspondent ainsi aux plus grands édifices de culte connus au sein de leur cité respective. Par ailleurs, ils sont systématiquement dotés d'une galerie périphérique, du moins pour les exemples dont le plan est connu, et se caractérisent parfois par un plan inédit – à Meaux, Corseul, Allonnes et sans doute Sens –, qui témoigne de la volonté de les distinguer clairement des autres bâtiments de culte de la cité, mais aussi de ceux des *civitates* voisines et des modèles romains. Il s'agit donc de leur conférer une identité propre, sans doute conçue lors d'un dialogue initié entre les élites civiques et

2543. Fauduet, 2010, p. 75.

des architectes de renom.

De tels ensembles monumentaux, par ailleurs agrémentés de portiques et d'autres aménagements remarquables, tels des bassins ou des exèdres, cumulent un total de points – d'après le système établi *supra* et lorsqu'il a pu être calculé – nettement supérieur à celui des sanctuaires centraux des chefs-lieux, et avec lequel ne rivalisent que certains lieux de culte établis au sein d'agglomérations secondaires (cf. *infra*) : il est systématiquement supérieur à 16 pt et atteint même 25 pt à Allonnes, 26,5 pt à Chartres, 28 pt à Sens, 29,5 pt à Meaux et 37,5 pt au Vieil-Évreux, pour une moyenne de 25,7 pt (cf. *supra*, fig. 469). Ainsi, dans plusieurs cités, il est évident que les autorités locales ont souhaité bâtir au plus près du *caput civitatis*, ou bien à quelques centaines de mètres ou kilomètres de celui-ci, le sanctuaire le plus ample du territoire²⁵⁴⁴. La comparaison à la même échelle des sanctuaires présumés publics ou de statut indéterminé de plusieurs cités de tailles diverses, telles celles des Aulerques Diablintes (fig. 475), des Aulerques Cénomans (fig. 476), des Coriosolites (fig. 477), des Meldes (fig. 478) ou des Sénons (fig. 479), est éloquente : le lieu de culte périurbain est invariablement le plus monumental de tous et est aussi celui qui a été doté des plus grandes capacités d'accueil. Il est alors probable que plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'individus pouvaient s'y réunir lors des fêtes religieuses (cf. *supra*, 3.1.5.4). Bien que l'identité des cultores fréquentant ces aires sacrées ne soit que très rarement connue, puisque seules quelques dédicaces, à Allonnes (I.25-27), au Vieil-Évreux (I.35) et à Chartres (I.37) mentionnent le nom de dévots – dont un esclave public, un affranchi, un pérégrin et un citoyen –, on est en droit d'estimer que ces sanctuaires monumentaux drainaient, lors de cérémonies organisées (chaque année ?) à titre public, une part importante des membres de la communauté civique, voire des individus venus de cités voisines. De fait, il est vraisemblable que la notoriété de ces lieux de culte et surtout des divinités qu'ils accueillent était établie au-delà même des limites du territoire, bien que l'on n'en ait aucun témoignage épigraphique, iconographique ou littéraire.

Quelle pouvait être l'identité des propriétaires divins de ces différents monuments publics, dont la place centrale, au cœur ou en périphérie de la ville-capitale, comme la monumentalité défiant toute concurrence au sein de la cité révèlent leur prédominance au sein de l'armature religieuse de la *civitas* dont ils dépendent ? Les données épigraphiques et iconographiques manquent souvent pour le déterminer avec assurance, puisque seuls deux dieux interprétés, Mars Mullo à Allonnes (S.9 ; I.25-27) et probablement Apollon Vatumogons dans un temple sans doute

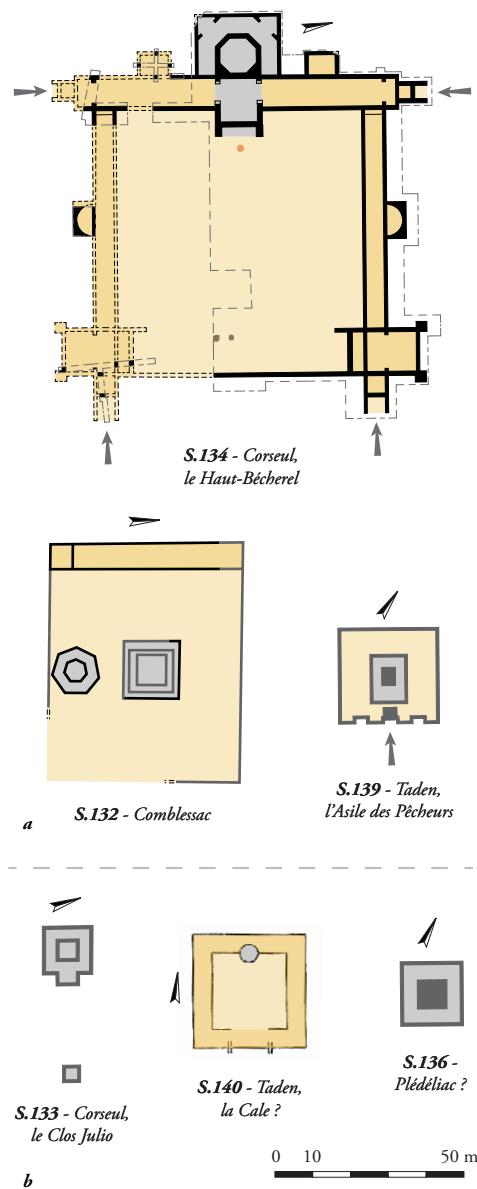


Fig. 477 : plan des sanctuaires publics présumés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Coriosolites.
Réal. S. Bossard.

secondaire du complexe de Chartres (S.101 ; I.37-38), ont pu être identifiés de façon indubitable comme titulaires de lieux de culte périurbains, tandis que Jupiter *Optimus Maximus*, grand dieu du Capitole romain, pourrait avoir été honoré, sans certitude toutefois, dans le temple avoisinant le *forum* de Jublains (S.33 ; I.31) (cf. *supra*, 5.1.2.1, 5.1.2.4 et 5.1.3.1). Si l'on raisonne à partir des bâtiments de culte conservés, il peut être noté que chacune de ces aires sacrées de grande envergure accueille un temple monumental, dans la plupart des cas, ou bien un double – à Meaux (S.158) – ou un triple édifice de culte, à Vieux (S.280) et au Vieil-Évreux (S.79) ; il faut donc restituer, d'un cas à l'autre, un dieu ou une déesse unique, ou bien un couple ou une triade divine, au sein desquels un personnage ou l'autre a pu avoir la préséance – ce qui semble plausible sur ce dernier site, puisque le temple central y est plus grand que les deux autres.

2544. À ce titre, cf. aussi Péchoux, 2010, p. 119-140.

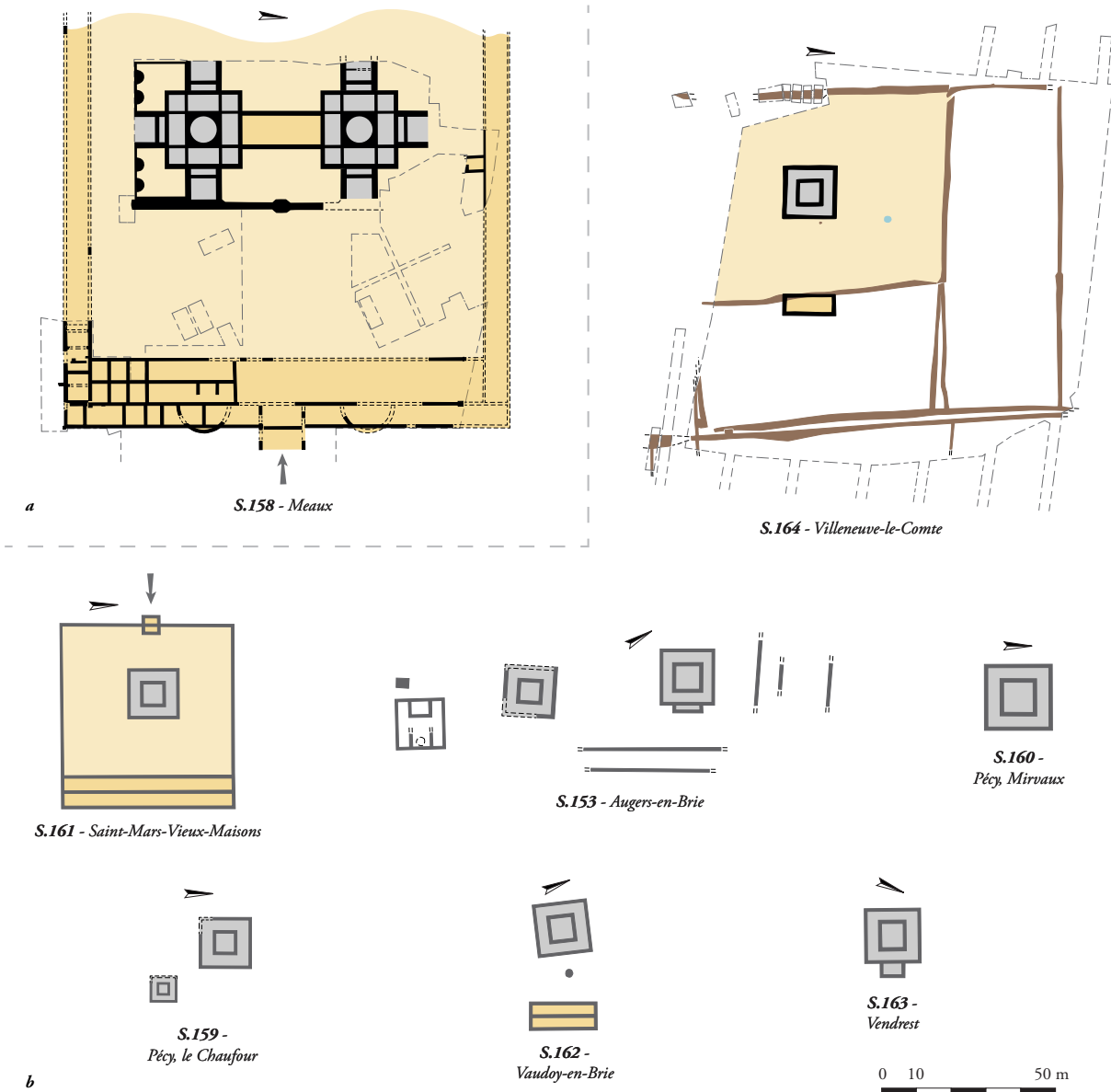


Fig. 478 : plan des sanctuaires publics présumés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Meldes. Réal. S. Bossard.

À défaut de pouvoir nommer, dans la majorité des cas, le ou les propriétaires divins des temples reconnus, il est parfois possible de reconstituer, en examinant l'histoire et l'évolution du lieu de culte, le contexte dans lequel les cultes ont été forgés. Ainsi, les sanctuaires centraux des villes ont été fondés, du moins pour les quatre exemples dont la chronologie est renseignée (Paris, Tours, Angers et Vannes) au cours du Haut-Empire. L'emplacement de certains d'entre eux a pu avoir été réservé dès l'organisation de la ville et la délimitation des îlots urbains²⁵⁴⁵, tandis que d'autres ont indubitablement succédé, à partir du dernier tiers du I^{er} s. de n. è., à des quartiers résidentiels et artisanaux (à Paris, Tours et Vannes). Dans ce cas, si le culte a pu avoir été déplacé depuis un autre point du chef-lieu – par exemple, depuis une aire simplement dotée d'un autel, ou

d'un temple modeste, qui prenait place sur le premier *forum* de la ville, et qui aurait été transférée, sous une forme monumentale, en bordure du nouveau centre civique ? –, il est aussi tout à fait possible que le sanctuaire ait été fondé *ex nihilo*, sur une décision prise par les élites civiques au moment de l'accession au droit latin, ou au plus tard quelques années après. En tout état de cause, l'aménagement de ces lieux de culte, plus ou moins étroitement associés à l'*area forensis*, ne semble pas avoir été antérieur à la création du chef-lieu et leur monumentalisation, précoce en regard de celles d'autres sanctuaires (cf. *supra*, 7.3.2.1), est probablement directement liée à l'évolution du statut juridique de la cité.

Au contraire, les sanctuaires de périphérie urbaine s'inscrivent dans une histoire parfois plus complexe et plus longue, puisqu'au moins trois d'entre eux – à Jublains, Allonnes et Meaux, comme à Autun pour la cité voisine des

2545. C'est peut-être le cas d'Angers, où la terrasse monumentale qui accueillera le probable lieu de culte, structuré au plus tard durant le I^{er} s. de n. è., a pu avoir été aménagée autour du changement d'ère (Chevet, Pithon, 2015, p. 105).

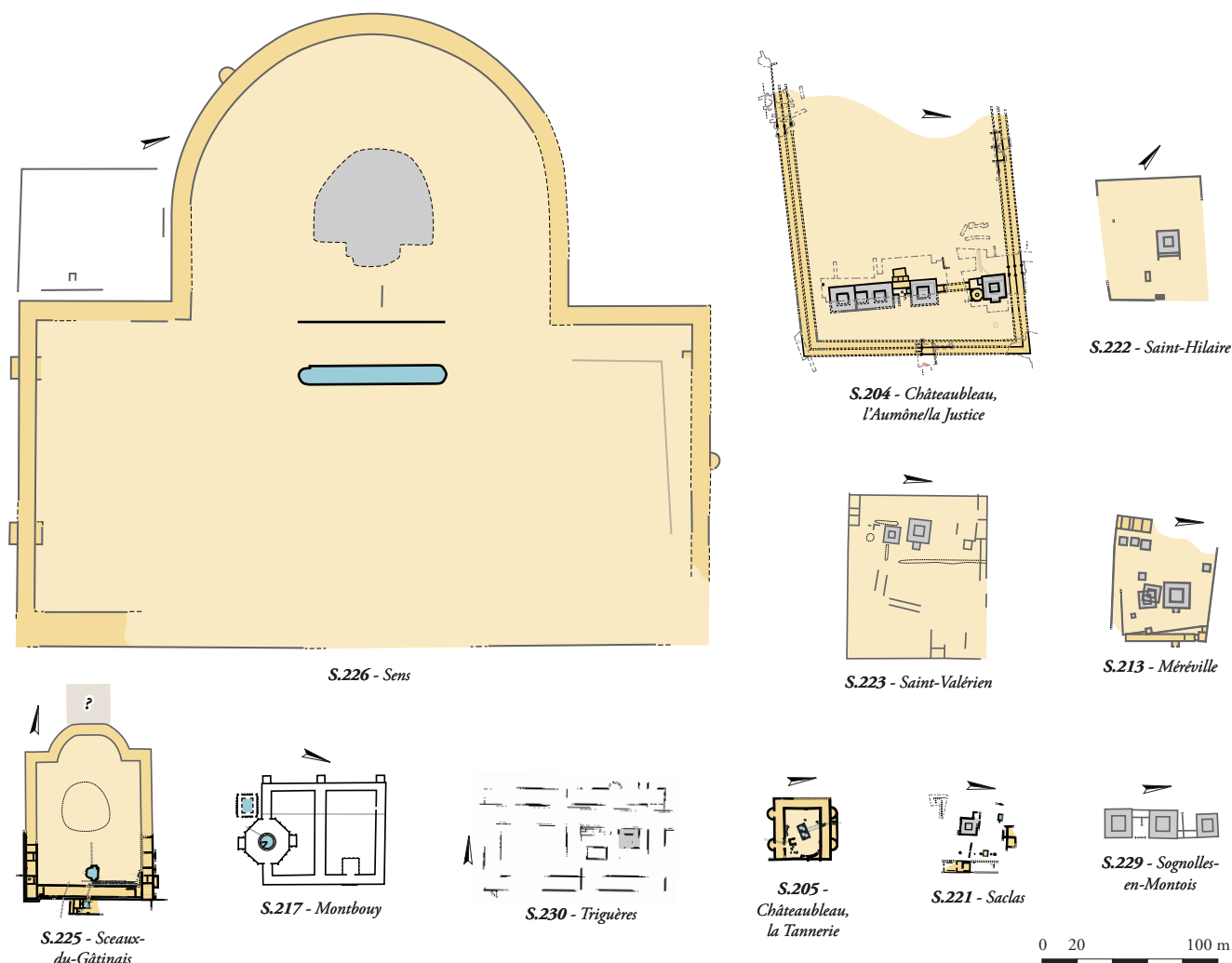


Fig. 479 : plan des sanctuaires publics présumés de la cité des Sénons. Réal. S. Bossard.

Éduens²⁵⁴⁶ – ont été construits à l'emplacement d'un lieu de rituels gaulois (cf. *supra*, 6.1.3), que leur occupation ait été ou non ininterrompue. Les autres sites ont vraisemblablement été fondés, au plus tard, dans le courant du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è., mais les niveaux les plus anciens n'y ont été que rarement étudiés (cf. *supra*, 5.1.2.4). Certains d'entre eux assurent ainsi la pérennisation de la mémoire religieuse de la communauté civique et ont pu accueillir, comme à Allonnes avec Mars Mullo, une divinité ancestrale interprétée, créée ou du moins reformulée lors de l'organisation de la cité, dès le règne d'Auguste ou au cours des décennies suivantes, puis qui a reçu une consécration municipale au plus tard à l'issue de l'obtention du droit latin²⁵⁴⁷. Les autres sites, s'ils ont bien été construits *ex nihilo*, ont probablement aussi accueilli une divinité majeure du panthéon public – interprétée ou non ? – qui aurait été forgée durant la période de gestation du système municipal ou, au plus tard, au moment de son évolution institutionnelle.

Ainsi, les cultes publics semblent avoir été structurés, du moins dans certaines *civitates*, par deux pôles principaux, abritant chacun une à trois divinités majeures : l'un est situé au cœur de la ville, tandis que l'autre – ou les autres, dans certains cas – occupe sa périphérie, suivant un schéma bipolaire mis en évidence pour plusieurs cités des Trois Gaules par W. Van Andringa²⁵⁴⁸. Bien que les preuves manquent à l'échelle du territoire étudié, à l'exception – certes discutable – de l'exemple diablinte, le sanctuaire central, associé au *forum*, correspondrait à un « espace dévoué à l'empereur et aux grands dieux de l'État romain, parce que l'existence de la cité dépendait en premier lieu du prestige et de l'unité de l'Empire tout entier dans les mains de l'empereur et des dieux qui le protègent »²⁵⁴⁹. L'édification de temples classiques – au demeurant très rares dans les cités étudiées (cf. *supra*, 3.1.2.1, type D) –, sur la place du *forum* ou à proximité, a alors peut-être été préférée à celle de formes plus locales, ces bâtiments empreints de

2546. Barral *et al.*, 2019, p. 70-71.

2547. Van Andringa, 2017a, p. 166-167.

2548. Van Andringa, 2017a, p. 52-83 ; cf. aussi Péchoux, 2010 et 2016 pour la question des grands sanctuaires de périphérie urbaine.

2549. Van Andringa, 2017a, p. 82.

romanité étant particulièrement adaptés au culte de Jupiter et du pouvoir impérial divinisé. Néanmoins, le plan de la plupart des édifices de culte monumentaux bâtis au cœur des villes-capitales n'est pas d'origine romaine, puisqu'il s'inscrit dans la série des temples à galerie périphérique, élaborée dans les Gaules et les provinces voisines : les choix effectués témoignent d'adaptations locales, dont témoigne aussi la grande diversité de plan mis en œuvre à partir du schéma associant une *cella* et un déambulatoire. Par ailleurs, si l'on ne peut affirmer que les grands temples érigés au cœur des villes et auprès du centre civique accueilleraient bien des hommages rendus à un aspect divinisé de la personne impériale, il est intéressant de noter qu'au sein des cités étudiées, les inscriptions mentionnant des sacerdoces municipaux proviennent exclusivement des chefs-lieux des cités et que, parmi eux, les prêtrises liées au culte impérial sont majoritaires²⁵⁵⁰ (cf. *supra*, 1.2.4 et **fig. 20**). Il est alors possible que les prêtres qui y sont cités aient présidé des cérémonies qui se tenaient au sein de l'un des sanctuaires établis sur le *forum* ou à proximité, bien que l'on ne puisse en aucun cas localiser le lieu de culte en question.

Quant aux titulaires des vastes sanctuaires périurbains – tirant pour plusieurs d'entre eux leurs origines d'un espace cérémoniel gaulois sans doute prestigieux, que le chef-lieu voisin ait ou non des antécédents gaulois (cf. *supra*, 6.1.3 et 7.2.1) –, il paraît plausible d'y voir de grands dieux publics, « des *dii patrii* chargés d'une connotation identitaire et collective », siégeant dans le plus monumental des lieux de culte de la cité, « trait d'union caractérisé de la ville et du territoire »²⁵⁵¹. Choisies dès les premières décennies du Haut-Empire par les communautés depuis peu intégrées au monde romain – et surtout par leurs élites²⁵⁵² –, entre le moment de la constitution en cité et l'acquisition du *ius Latii*, ces divinités tutélaires²⁵⁵³ sont

sans doute étroitement liées à la construction de l'identité et de la mémoire civiques. Ce lien est d'autant plus intime que certaines d'entre elles semblent avoir été façonnées en interprétant un grand dieu d'origine gauloise – du moins si l'on admet que Mullo, à Allonnes, était bien le dieu honoré dans le sanctuaire du second âge du Fer, ou encore qu'Apollon Vatumogons a été créé en interprétant une divinité locale, reformulée et intégrée au sein du lieu de culte monumental de Saint-Martin-au-Val à Chartres.

À cet égard, il est d'ailleurs possible que le grand sanctuaire de Mars Mullo, à Rennes/*Condate*, uniquement connu grâce à une série de bases inscrites provenant des fondations de différentes sections du rempart tardo-antique²⁵⁵⁴, ait aussi pris place en périphérie de la ville antique. Le culte qui y est célébré à titre public a reçu vers 135 de n. è. un flaminat, selon le modèle adopté pour les grands dieux de Rome, dont le premier représentant est aussi prêtre municipal de Rome et d'Auguste et comptait parmi les citoyens les plus illustres de la cité²⁵⁵⁵ (**I.308**) ; à l'instar du grand dieu des Aulerques Cénomans, Mars Mullo apparaît ici comme la divinité tutélaire – ou du moins l'un des principaux dieux protecteurs – des Riédones. En outre, les puissances divines territoriales des différents pagi de la cité étaient honorées auprès du Mars Mullo riédone, comme l'indiquent plusieurs inscriptions (cf. *infra*), de même que celles de la cité des Trévires l'étaient en bordure du grand sanctuaire de Lenus Mars à Irminenwingert, en périphérie occidentale de Trèves²⁵⁵⁶ (Rhénanie-Palatinat, Allemagne). Une position suburbaine, assurant la liaison entre le chef-lieu et le territoire, serait alors tout à fait adaptée pour ce lieu de culte civique riédone, consacré également à un dieu interprété, qui est d'ailleurs identique à celui des Cénomans.

D'un point de vue global, on ne peut donc définir un modèle unique de sanctuaire périurbain qui aurait été adopté par l'ensemble des cités de la province au cours de la période julio-claudienne ou flavienne : le poids de l'histoire locale est prégnant et les rythmes de développement de ces sites, comme leur position par rapport au *caput civitatis* ou le nombre de divinités qui y sont honorées – voire le nombre même de lieux de culte monumentaux périurbains –, sont variables. Cependant, comme pour les temples établis auprès du *forum* qui ont pu être datés, il s'agit des espaces sacrés que les cités ont souhaité mettre en valeur, en les dotant d'une forme monumentale, dès la seconde moitié du I^{er} s. de n. è.²⁵⁵⁷, soit peu ou prou au moment de leur

2550. Un flamine de Rome et d'Auguste est ainsi attesté à Évreux (**I.34**), deux flamines d'Auguste sont mentionnés à Sens (**I.332-333**) et un *flamen* ou un *sacerdos Aug(usti)* a pu exister à Meaux (**I.281**) ; à Rennes (**I.303-306** et **I.308-309**), ce sont au moins trois citoyens qui ont été *sacerdotes* de Rome et d'Auguste. Enfin, un *sacerdos*, à Paris (**I.300**), et une flaminique, à Tours (**I.339**), ont aussi pu être attachés à une forme du culte impérial.

2551. Van Andringa, 2017a, p. 156 et p. 82.

2552. Raepsaet-Charlier, 2015, p. 176.

2553. Nous reprenons ici l'expression préférée par C. Bonnet et V. Pirenne-Delforge (2013) à celle de « divinité poliade » (ou *city-deity* en anglais et *Schutzgottheit* en allemand) pour les monde grec et phénicien. Ces deux historiennes, de même que Fr. Quantin dans une contribution plus récente (2017), ont soumis à la critique la notion de divinité tutélaire dans les systèmes polythéistes de la Méditerranée antique, en montrant qu'il est nécessaire de prendre en compte l'histoire locale de chaque communauté. À partir de plusieurs études de cas, ces auteurs ont montré qu'une même cité peut faire appel, à divers titres, à différentes divinités que l'on peut qualifier de tutélaires et qu'il est nécessaire de distinguer les représentations de dieux et déesses importants à l'intérieur même de la communauté, car protecteurs de ses membres, de celles qui sont construites en regard du monde extérieur, notamment pour les divinités associées à un sanctuaire particulièrement renommé et dont le

rayonnement dépasse le périmètre de la cité.

2554. Pouille, 2008, p. 350-359.

2555. Van Andringa, 2017a, p. 238.

2556. Scheid, 1991a.

2557. La datation plus tardive de la monumentalisation du sanctuaire central du Vieil-Évreux, après le milieu du II^e s. de n. è., semble indiquer que son développement, à l'instar d'autres lieux de culte d'aggloméra-

promotion juridique : il s'agit bien de sanctuaires civiques, évoluant en parallèle de la communauté et placés au centre des préoccupations religieuses de cette dernière.

▪ *D'autres sanctuaires publics, disséminés dans la civitas*

D'une manière générale, les autres sanctuaires que l'on peut qualifier de publics, répartis sur l'ensemble du territoire des cités, qu'ils « englobent en quelque sorte [...] dans la communauté politique dont les temples sont les marqueurs »²⁵⁵⁸, se caractérisent par une monumentalité souvent moins marquée qu'au sein du chef-lieu, malgré d'amples variations morphologiques qui dépendent notamment de la cité étudiée, ainsi que par une diversité des contextes d'implantation.

Il faut d'abord rappeler l'existence (cf. *supra*, 5.1.2.2), au sein même des chefs-lieux – mais dans les insulae périphériques plutôt que centrales –, d'autres probables sanctuaires publics, à l'exemple de celui du Mans (*S.16*) ou de celui établi près de l'angle nord-ouest de la ville antique de Jublains (*S.34*). *A priori* dénués de toute architecture monumentale – mais le premier n'a été que partiellement fouillé et le deuxième est essentiellement documenté par les résultats de prospections géophysiques –, ils occupent une surface importante dans l'espace urbain, correspondant dans les deux cas évoqués à un îlot ; celui du Mans s'est développé en parallèle de la ville-capitale, autour d'un ruisseau – et d'une résurgence ? – vraisemblablement habitée par une divinité attachée au lieu. Sanctuaire sans doute important pour la communauté urbaine depuis la fondation du chef-lieu, il a probablement été conservé dans la carte des lieux de culte publics au moment de l'obtention du droit latin, mais n'a été doté d'un péribole maçonné que quelques décennies plus tard, au plus tôt vers 110-130. Quant à celui de Jublains, il accueille au moins trois temples qui ont pu, à titre d'hypothèse, réunir le culte de plusieurs divinités – honorées à titre public ou peut-être privé, pour certaines d'entre elles ? – liées à l'histoire locale des habitants de *Noviodunum*.

À l'extérieur des chefs-lieux, outre les quelques sanctuaires particulièrement monumentaux qui ont été fondés en périphérie immédiate ou plus lointaine de ces derniers (cf. *supra*), une série de lieux de culte vraisemblablement publics, plus modestes et *a priori* isolés ou rattachés à un habitat plus ou moins développé, sont aussi attestés dans

les environs de plusieurs villes-capitales, dans un rayon de 5 km, tandis que les autres se répartissent au sein des agglomérations du territoire ou, plus rarement, semblent avoir été à l'écart de tout habitat groupé.

Dans certaines cités, signalons qu'un ou plusieurs sanctuaires présumés publics ont été identifiés à moins de 5 ou de 6 km – soit près d'une heure de marche – du *caput civitatis* (cf. *supra*, fig. 469). Outre l'exemple déjà évoqué du sanctuaire de la Forêterie, à Allonnes (*S.9*), dont la monumentalité est remarquable et qui abrite certainement le culte d'une divinité tutélaire de la cité, la périphérie du chef-lieu des Aulerques Cénomans est aussi occupée par un autre grand sanctuaire au sein de la même agglomération d'Allonnes – localisée à 4 km au sud du Mans/*Vindinum* –, aux Perrières (*S.10*), ainsi que par le lieu de culte *a priori* isolé de Neuville-sur-Sarthe²⁵⁵⁹ (*S.18*), situé à 4 km au nord de la ville (cf. *supra*, 5.2.3.4). Contrairement à l'espace cultuel de la Forêterie, ces deux aires sacrées, dont les titulaires ne sont pas connus – une dédicace sur une stèle-buste indique cependant que Minerve est honorée, peut-être en tant que divinité secondaire, aux Perrières –, n'acquièrent pas une forme monumentale dès la fin du I^{er} s., mais quelques décennies plus tard, dans le courant du II^e s., alors que le chantier du lieu de culte de Mars Mullo est encore probablement en cours.

Dans la *civitas* des Aulerques Éburovices, deux sanctuaires vraisemblablement publics ont été découverts dans le cadre d'opérations archéologiques préventives dans les environs d'Évreux/*Mediolanum*, au lycée Hébert (*S.56*) et au Devant de la Garenne, sur la commune de Guichainville²⁵⁶⁰ (*S.61*), à respectivement 1 km et 5,5 km au sud-est. S'y ajoute, à plus de 6 km au sud-est, un ensemble de lieux de culte établis dans l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux (*S.78-81*), dont le monumental sanctuaire central (*S.79*), déjà mentionné *supra*, qui est l'un des plus grands de Lyonnaise. De même, toujours en Normandie, sur les territoires des Sagiens et des Viducasses, les lieux de culte de Macé (*S.196*) et de Baron-sur-Odon (*S.279*) prennent place à 3,5 km au nord-ouest de Sées et à moins de 3 km au nord-ouest de Vieux/*Aregenua*, tandis que sur le Massif armoricain, celui de Vannes²⁵⁶¹ (*S.278*), dans la *civitas* des Vénètes, est sis à moins de 1 km au nord de la ville de Darioritum.

Peut-on considérer que ces divers édifices appartiennent à une couronne de sanctuaires, dont seuls quelques éléments auraient été découverts, qui ceinturerait le chef-lieu et en assurerait la protection symbolique ? Contraire-

tions secondaires, relève d'un processus différent de celui des grands sanctuaires civiques évoqués au cours de ces paragraphes.

2558. Scheid, 2010, p. 143. Cf. aussi, sur la question des cultes publics du territoire, les propos de M.-Th. Raepsaet-Charlier (2015, en particulier p. 176-178 et p. 192-201), qui montre bien que la cité est directement impliquée dans la gestion des sanctuaires qui sont extérieurs au territoire et qui relèvent des *sacra publica*.

2559. *S.10* : Biarne, 2006 ; Lucas *et al.*, 2019 ; *S.18* : Guillier (dir.), 2020.

2560. *S.56* : Doyen (dir.), 2002 ; *S.61* : Flotté *et al.*, 1996.

2561. *S.196* : Leclerc, 2007b ; *S.278* : Baillieu, Simon, 2000 ; *S.279* : Dumons, 1961 et Bertin, 1977.

ment à l'exemple de Rome²⁵⁶² (cf. *infra*), ces lieux de culte ne marquent souvent pas les limites des cités, qui sont bien plus vastes, et leur implantation semble relever de facteurs multiples, sans doute spécifiques à chaque site. Caractérisés par une diversité de formes et d'équipements, ils sont rattachés à de grandes agglomérations probablement nées après la fondation de leur plus ancien sanctuaire – à Allonnes et au Vieil-Évreux, cf. *supra* – ou peut-être à des habitats plus modestes, plutôt qu'à des structures d'accueil (cf. *supra*, 5.2.3.3 pour celui de Baron-sur-Odon), ou bien sont manifestement isolés. Ils ont été fondés, au plus tard, autour du changement d'ère ou durant la première moitié du I^{er} s. de n. è., puis dotés de constructions maçonnées à partir du milieu du I^{er} s., et succèdent parfois, à Vannes et à Baron-sur-Odon, à une occupation laténienne, dont la nature n'a pu être déterminée, mais dont la présence a peut-être été déterminante pour le développement du sanctuaire au cours de l'époque romaine. Les espaces culturels céno-mans de la Forêt-Éclairée et de Neuville-sur-Sarthe, quant à eux, prennent le relai d'un lieu de rituels gaulois, bien que pour ce dernier site, la datation du premier état fossoyé de l'enceinte soit imprécise. Lorsque le réseau viaire desservant le cœur de la cité peut être restitué, il apparaît que ces sites bordent probablement l'une des voies qui rejoint le *caput civitatis* – à Vannes, à Évreux ou à Baron-sur-Odon –, ou bien sont parfois implantés à plusieurs centaines de mètres en retrait – à Macé ? Quant à leur proximité avec le chef-lieu et l'éventuelle protection de ce dernier, on ne peut prouver qu'elle ait systématiquement été la raison principale de leur développement, d'autant plus que l'identité des divinités qui y sont vénérées ne peut globalement pas être déterminée et que l'on ignore donc leurs compétences respectives. Notons d'ailleurs que la périphérie de certaines villes-capitales, dans un rayon de plusieurs kilomètres, semble aussi avoir été attractive pour d'autres types d'occupation, en particulier pour les *villae*²⁵⁶³.

Il est tout à fait possible que la répartition de ces quelques sanctuaires dans les environs du chef-lieu de plusieurs cités, en particulier pour ceux d'entre eux qui sont isolés, soit en fait fortuite, puisque d'autres lieux de culte que l'on peut supposer avoir été attachés aux *sacra publica* ont été reconnus à plus grande distance du centre urbain et paraissent également s'inscrire dans un environnement rural – en dépit des réserves déjà émises à ce sujet, puisque leurs abords n'ont été que rarement étudiés (cf. *supra*, 5.2.3). C'est ainsi peut-être le cas des sanctuaires de Juvigné (*S.36*) chez les Diablintes, de Thomer-la-Sôgne (*S.77*) en territoire éburovice, de Bû (*S.99*) pour les Carnutes, ou encore de Cléden-Cap-Sizun (*S.168*) et de Saint-Jean-Trolimon

(*S.179*) pour la *civitas* des Osismes. La liste de ces exemples pourrait être complétée par plusieurs dizaines d'autres sites ruraux, qui sont équipés d'un péribole maçonné enserrant une cour de plusieurs milliers de mètres carrés et par un ou plusieurs temples peu monumentaux, mais dont le statut – privé ou public – est incertain, faute d'arguments favorables à l'une ou à l'autre hypothèse (cf. *supra*, 5.2.3.1). Il serait vain, en l'état des connaissances, de tenter d'expliquer au cas par cas les raisons qui ont déterminé le choix de leur emplacement, bien que certains facteurs semblent parfois avoir assuré un rôle prépondérant.

Outre les espaces culturels, plus ou moins développés, qui ont pu marquer les limites de la cité et ainsi affirmer l'emprise de cette dernière sur son propre territoire et face aux *civitates* voisines, que ce soit sur leur façade maritime pour les Osismes (cf. *supra*, 5.3.1) ou dans les terres pour les autres (cf. *infra*), il faut aussi considérer la valeur mémorielle de certains sanctuaires où l'on célèbre les *sacra publica* de la communauté civique. À Juvigné, à Saint-Jean-Trolimon, à La Villeneuve-au-Châtelot (*S.236*) ou à Benne-court (*S.254*) – si ces lieux de culte ont bien été publics durant le Haut-Empire, ce qui n'est toutefois pas assuré – et peut-être à Cléden-Cap-Sizun, la présence d'un espace cérémoniel laténien, qui a pu avoir été fréquenté par une communauté assez importante avant la conquête romaine, a probablement été un argument de poids lors de la définition des cultes des cités pérégrines au début de la période impériale ; ces espaces culturels auraient été par la suite destinés aux *sacra publica* des *civitates* de droit latin et sont restés fréquentés tout au long du Haut-Empire, voire au-delà, *a priori* sans qu'une agglomération ne soit fondée à leurs abords (cf. *supra*, 6.1 et 7.2.1). Rares sont ceux qui ont été reconstruits sous une forme monumentale à partir de la fin du I^{er} s. de n. è., puisque seul celui de Cléden-Cap-Sizun (qui cumule 7 pt, sans prendre en compte le ou les temples, inconnus), s'il succède bien à un lieu de culte préromain, se caractérise par des dimensions remarquables et par des équipements de grande envergure – dont une double galerie et des pavillons d'angle en façade orientale.

D'une manière générale, l'image qui ressort de l'examen des sanctuaires ruraux et supposés publics est celle d'espaces qui n'ont pas bénéficié des grands programmes éditaires qu'ont connus les lieux de culte des chefs-lieux et des principales agglomérations secondaires, malgré la construction, dans de rares cas, de portiques ou de temples plus ou moins monumentaux – à Juvigné (*S.36* : 7,5 pt), Thomer-la-Sôgne (*S.77* : 12,5 pt), Bû (*S.99* : 7 pt) et Saint-Mars-Vieux-Maisons (*S.161*), par exemple, pour des sanctuaires peut-être de plus grande renommée ? La relative modestie de ces sanctuaires ruraux rend d'ailleurs compliquée – et ce point a déjà été évoqué *supra* (5.2.3.1) – la distinction entre les lieux de culte publics isolés et ceux qui ont pu avoir été gérés, à titre privé et dans les campagnes,

2562. Scheid, 2016 ; cf. *infra*.

2563. Pour les cités de l'ouest de la Lyonnaise, cf. Batardy *et al.*, 2013, p. 155-156.

par un ou plusieurs propriétaires terriens. Ce constat invite d'ailleurs à douter de l'isolement réel de certains sanctuaires relativement monumentaux, parfois associés à diverses constructions dont la nature est incertaine, qui, plutôt que d'avoir été implantés au milieu des champs ou avoir été associés à des édifices uniquement liés à l'accueil de dévots, ont peut-être été situés en lisière ou au sein d'une agglomération secondaire qui n'aurait pas été reconnue²⁵⁶⁴.

En l'état de la recherche, l'essentiel des sanctuaires publics du territoire des cités et, en particulier, les plus monumentaux d'entre eux, a donc manifestement été intégré au réseau des agglomérations dites secondaires qui le structurent, et notamment dans les plus vastes d'entre elles (cf. *supra*, 1.1.4.2, 5.1.3.1 et **fig. 469**).

Dans les *civitates* centrales de la province, de grands ensembles monumentaux, associant souvent un sanctuaire à un théâtre (cf. *supra*, **fig. 326**), voire à d'autres monuments, ont ainsi été érigés au cœur ou à l'orée de plusieurs agglomérations, réparties en divers points du territoire. L'exemple des Sénons est sans doute le mieux documenté : d'imposants sanctuaires (cf. *supra*, **fig. 479**) ont été identifiés au sein de plusieurs habitats groupés localisés à plusieurs dizaines de kilomètres de Sens/*Agedincum*, à Châteaubleau (**S.204-205** : 26 pt et 11,5 pt), Sceaux-du-Gâtinais (**S.225** : 17 pt), Montbouy (**S.217**, 13,5 pt) et peut-être Triguères (**S.230**, 17,5 pt). D'autres lieux de culte, probablement publics mais moins monumentaux, existent aussi à Sognolles-en-Montois (**S.229** : 9 pt) et Saint-Valérien (**S.223** : 7,5 pt), ainsi que, s'ils sont bien associés à une agglomération, à Méréville (**S.213** : 10,5 pt) et à Saint-Hilaire (**S.222** : 4,5 pt). Sur le territoire des cités voisines, mentionnons aussi la présence des grands sanctuaires de Meilleray (**S.234** : 14 pt) chez les Tricasses et de Chelles (**S.180** : 12 pt) sur le territoire des *Parisii*, mais aussi et surtout des complexes monumentaux de Genainville (**S.260** : 23 pt), pour les Véliocasses, et du Vieil-Évreux (**S.79** : 37,5 pt), déjà évoqué, pour les Aulerques Éburovices.

Plus à l'ouest, des lieux de culte vraisemblablement

publics, qui sont toutefois, pour la plupart, de moindre ampleur que ceux des cités précédemment évoquées, ont aussi été identifiés dans les agglomérations cénomanes – à Allonnes (**S.9** : 25 pt et **S.10** : 12 pt), Vaas (**S.25** : 6 pt), Oisseau-le-Petit (**S.21** : 8,5 pt) et probablement Aubigné-Racan (**S.11** : 11,5 pt) et Montoire-sur-le-Loir (**S.17** : 5,5 pt). Songeons aussi, en territoire turon, aux sanctuaires d'Amboise (**S.237** : 12,5 pt) et de Chanceaux-sur-Choisille (**S.239** : 5,5 pt), chez les Namnètes, à ceux d'Athée (**S.165** : 14,5 pt) et de Mauves-sur-Loire (**S.167** : 12 pt), ou chez les Vénètes, à ceux de Plaudren (**S.74** : 6 pt) et de Rieux (**S.277** : 7 pt).

Les lieux de culte d'Allonnes (la Forêterie, **S.9**) et du Vieil-Évreux (sanctuaire central, **S.79**) correspondent aux sanctuaires les plus vastes et les plus monumentaux à ce jour identifiés au sein de leur cité respective ; les dieux auquel un culte y est rendu – Mars Mullo pour le premier ; Jupiter, Apollon et Gisacus, probablement parmi d'autres, pour le second – ont très certainement été considérés par les communautés civiques comme leurs divinités tutélaires (cf. *supra*). En revanche, les aires sacrées des agglomérations des autres cités sont de moindre ampleur que celle du sanctuaire périurbain, du moins lorsqu'il existe et qu'il a été identifié – pour les cités des Sénons, des Carnutes et des Meldes, notamment (cf. *supra*, **fig. 478** et **479**). Pour autant, dans certaines *civitates*, telles celles des Sénons et des Véliocasses, la mise en évidence de lieux de culte de grande envergure, construits en plusieurs étapes et généralement monumentalisés dans le courant du II^e s. de n. è. (cf. *supra*, 7.3.2.1), souligne bien l'importance accordée tout au long du Haut-Empire aux cultes publics ancrés dans les grands habitats groupés du territoire. Il suffit d'ailleurs de considérer la chronologie des sanctuaires les plus imposants, souvent aménagés au moment de la fondation de l'habitat ou dès le début de son développement (à Châteaubleau, Amboise, Mauves-sur-Loire, Sceaux-du-Gâtinais ou Allonnes/les Perrières), voire antérieurs à ce dernier (à Allonnes/la Forêterie, Genainville et au Vieil-Évreux ?) pour comprendre que la création des agglomérations est étroitement liée à celle des lieux de culte du territoire. Selon toute vraisemblance, à Sceaux-du-Gâtinais, c'est même la présence d'une divinité patronnant des eaux – salutaires ? – qui a motivé la fondation d'une importante station thermale, *Aquae Segetae* (cf. *supra*, 5.1.3.1, *aires sacrées, espaces profanes et genèse des habitats...*).

La question des divinités honorées au sein des sanctuaires publics des agglomérations secondaires avérées ou probables, déjà abordée (cf. *supra*, 5.1.3.1, *en guise de bilan...*) reste souvent en suspens, à défaut de sources épigraphiques et iconographiques conservées et de qualité. Rappelons toutefois la présence de Jupiter à Plaudren (**S.274** ; **I.349**), de Minerve à Allonnes (les Perrières, **S.10** ; **I.28**), de Mercure, tantôt qualifié d'Auguste ou de *Canetonnessis*,

2564. À une série d'exemples déjà analysés *supra* – Aubigné-Racan (**S.11**), Montoire-sur-le-Loir (**S.17**), Saint-Aubin-sur-Gaillon (**S.74**), Comblessac (**S.132**), Berthouville (**S.150**), La Chapelle-des-Fougeretz (**S.184**), Méréville (**S.213**), Saint-Hilaire (**S.222**), Baron-sur-Odon (**S.279**) ; cf. *supra*, 5.1.3.1 et 5.2.3.3 –, ajoutons le site osisme de Trégouzel à Douarnenez (**S.170**) : au regard de son architecture monumentale (Maligorne, 2006, p. 56-59), il ne fait guère de doute qu'il ait été public. Si aucun habitat groupé n'a été formellement reconnu à proximité, une importante nécropole aurait été découverte à moins de 300 m à l'est (Galliou, 2010, p. 192), et pourrait, à titre d'hypothèse, avoir matérialisé la limite d'une agglomération sise à ses abords ; les rives de la baie de Douarnenez, s'étendant à plus de 1,5 km au nord du sanctuaire, étaient d'ailleurs occupées par une importante concentration d'ateliers de salaison et de sauces de poisson, dépendant probablement de plusieurs *villae* et dont les activités étaient en partie gérées par un *conventus* de citoyens romains (Maligorne, 2006, p. 148 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 146-148).

une fois associé à Vénus et Apollon et peut-être accompagné de sa parèdre – non nommée mais figurée sur deux objets – Maia ou Rosmerta, à Berthouville (S.150 ; I.173-190), ou encore de Jupiter et d'Apollon au Vieil-Évreux, qui ont pu prendre place aux côtés de Gisacus dans les trois temples du sanctuaire central (S.79 ; I.35 ; R.11-12) – à moins qu'il s'agisse, pour certains, de divinités secondaires. Des divinités interprétées, dotées d'une épithète soulignant leur attachement local, ou pourvues d'un simple théonyme d'origine gauloise, sont attestées à plusieurs reprises, y compris dans certains grands sanctuaires : Mercure Solitumaros et Epona possèdent peut-être un temple au sein de la vaste aire sacrée de l'Aumône/la Justice à Châteaubeau (S.204 ; I.321 ; cf. *supra*, 4.2.2.1), tandis que Mars Mullo habite le grand temple de la Forêt à Allonnes (S.9 ; I.25-27) et, selon toute vraisemblance, celui d'Athée (S.165 ; I.283-284) ; Segeta, enfin, réside dans le sanctuaire des eaux de Sceaux-du-Gâtinais/*Aquae Segetae* (S.225 ; I.329). Certains exemples montrent bien que les combinaisons divines sont multiples, d'autant plus que les divinités cohabitent fréquemment au sein des lieux de culte des agglomérations secondaires, puisqu'un tiers d'entre eux est équipé de plusieurs temples.

Quelle était la place des personnages divins honorés au sein des habitats groupés du territoire dans le panthéon public de la cité et qui pouvait fréquenter leur sanctuaire, souvent éloigné de plusieurs dizaines de kilomètres du chef-lieu ? M. Dondin-Payre et J. Scheid ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que ces lieux de culte, comme tout espace destiné aux *sacra publica*, sont gérés par la *civitas*, et donc par les autorités siégeant au sein du chef-lieu. Ainsi, ils « ne sont pas isolés, ils regardent la cité, et suscitent la dévotion des fidèles dans un périmètre qu'on ne peut déterminer »²⁵⁶⁵, et « la population intéressée par le culte est celle de l'ensemble de la cité qui le gère, et aussi, comme il est d'usage, celle du voisinage »²⁵⁶⁶. De fait, les divers équipements publics des agglomérations « contribuent particulièrement à l'agrément des gens du lieu [...] parce que, étant sur place, ceux-ci en profitent au quotidien, et parce qu'ils jouissent de l'attractivité ainsi conférée à leur localité », qu'il s'agisse de *vicani* – comme à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre – ou non²⁵⁶⁷. De ce fait, il est probable que les sanctuaires, s'ils étaient bien accessibles en dehors des jours de fête religieuse, drainaient avant tout, peut-être tout au long de l'année un cercle de dévots local, voire régional – c'est-à-dire à l'échelle de l'agglomération et des campagnes environnantes –, élargi à l'occasion par les voyageurs de passage.

Il faut aussi rappeler, avec M. Dondin-Payre, que « les relations entre chef-lieu et agglomérations ne sont pas définies par le cloisonnement mais par la complémentarité »²⁵⁶⁸ : les cultes établis dans les habitats groupés du territoire concernent aussi la population résidant dans le *caput civitatis* – et sur l'ensemble du territoire qu'elle administre –, et inversement. Selon toute vraisemblance, les cérémonies qui y sont organisées sont également inscrites dans le calendrier religieux de la cité. Ainsi, lors des sacrifices offerts à la divinité – ou aux dieux et déesses, peut-être honorés conjointement dans le cas des sanctuaires dotés de temples multiples ? – le jour de sa fête, une foule de cultores venue de la cité, voire des territoires voisins pour les sites établis en limite de deux *civitates* (cf. *infra*), pouvait se réunir dans les grands sanctuaires des agglomérations secondaires, dont les capacités d'accueil sont souvent importantes. Au demeurant, dans les habitats dotés d'une parure monumentale particulièrement développée, la présence fréquente d'un grand théâtre, à proximité du lieu de culte principal, suggère que des *ludi scaenici* étaient donnés dans ce cadre et qu'ils attiraient une importante communauté, même s'il n'est pas exclu que ce type d'édifice ait aussi été utilisé pour des spectacles plus profanes. Au demeurant, le nombre considérable de places assises que l'on y restitue – de l'ordre d'une dizaine de milliers, pour les monuments les plus vastes – dépasse largement les besoins locaux et devait donc être adapté à l'accueil d'un grand nombre d'individus, pour partie étrangers à l'agglomération (cf. *supra*, 5.1.3.1). Sur le territoire des Bituriges Cubes, en Aquitaine, la présence d'un gradin d'honneur, dans l'*orchestra* du théâtre de Saint-Marcel/*Argentomagus* (Indre), pouvant recevoir plus d'une soixantaine d'individus, suggère d'ailleurs que les décurions de la cité venaient également assister aux spectacles offerts lors des fêtes religieuses²⁵⁶⁹.

La notoriété de ces sanctuaires et des dieux qu'ils abritent, ainsi que leur importance au sein des cultes de la cité, devaient toutefois varier d'un exemple à l'autre, comme en témoignent probablement les différences de taille des temples et de la cour sacrée, ou encore la large gamme de formes architecturales que l'on observe en comparant leur plan (cf. *supra*, fig. 345-346). Certains lieux de culte monumentaux, implantés dans une importante agglomération formant un doublon avec le chef-lieu de cité – à Allonnes ou au Vieil-Évreux (cf. *supra*) – ont manifestement accueilli, en raison de leur position centrale au sein de la cité et du prestige associé à leur ancienneté ou de l'identité des dieux qui y ont élu résidence, le culte de divinités tutélaires, étroitement liées à la destinée de la communauté civique.

Il est probable, aussi, que d'autres lieux de culte aient

2565. Dondin-Payre, 2006b, p. 152.

2566. Scheid, 2006, p. 443.

2567. Dondin-Payre, 2012b, p. 157.

2568. Dondin-Payre, 2006b, p. 153.

2569. Dumasy, 2011, p. 208-209.



I.308 (= AE, 1969-1970, 405a)

I.305 (= CIL XIII, 3150)

Fig. 480 : exemples de bases de statues découvertes en réemploi dans les fondations de l'enceinte urbaine tarde-antique de Rennes (Ille-et-Vilaine), auparavant exposées dans la basilique du sanctuaire de Mars Mullo. D'après Pouille, 2008, p. 353 et p. 357, cl. musée de Bretagne.

accueilli des divinités « territoriales », mentionnées dans plusieurs documents épigraphiques des Gaules et des Germanies²⁵⁷⁰ et notamment, pour la région étudiée, dans la cité des Riédones. En effet, du chef-lieu de la *civitas*, Rennes/*Condate*, provient une série de bases de statues inscrites qui ont été commandées et placées par trois notables riédones, et avec l'accord de l'*ordo* local, dans la basilique du sanctuaire du dieu Mars Mullo (fig. 480). L'importance de ce *deus patrius*, dont le culte était donc célébré dans le *caput civitatis* ou dans sa proche périphérie, est confirmée par un décret municipal qui mentionne l'existence d'un flaminat de Mars Mullo, d'abord assuré par T. Flavius Postuminus vers 135 de n. è. (I.308) – d'ailleurs l'un des trois évergètes. Le même texte indique aussi que les bases étaient dédiées aux puissances divines des *pagi*, les *numina pagorum*, dont elles devaient soutenir la statue. Des différents supports, qui appartiennent vraisemblablement à une même galerie statuaire, ont été retrouvés cinq ou six fragments (I.303-307 et I.309) ; ils fournissent le nom des divinités tutélaires d'au moins trois *pagi*, parmi lesquelles figure Mars Mullo lui-même (pour les *pagi Matans*, *Sextanmanduus* et *[-]-jinus*), accompagné de Mercure Atepomarus pour le *pagus Matans*, ainsi que Mars Vicinnus, pour le *pagus Carnutenus*. Le lieu de culte urbain ou suburbain, abritant le culte d'un – ou du – grand dieu civique, incarne ainsi l'unité de la cité : les circonscriptions territoriales et leurs dieux tutélaires y sont incorporés et représentés²⁵⁷¹.

Sur le territoire de la *civitas Riedonum* comme ailleurs, les preuves manquent toutefois pour localiser de façon certaine les éventuels sanctuaires publics des représentations sacrées des *pagi*, qui auraient été établis au sein même de leur circonscription respective, au sein d'une agglomération secondaire ou peut-être à l'écart de tout habitat²⁵⁷². Les armatures religieuse et urbaine des Riédones sont effectivement encore peu connues, tandis que l'on ignore tout du découpage territorial de la cité, si ce n'est le nom des trois *pagi* – peut-être étaient-ils plus nombreux ? –, dont l'emprise ne peut être en aucun cas restituée. Si l'on exclut les temples ruraux privés, rattachés à une *villa*, la liste des potentiels candidats riédones est courte : seul le sanctuaire de La Chapelle-des-Fougeretz²⁵⁷³ (S.184), situé à 7,5 km au nord-ouest de Rennes, vraisemblablement associé à un modeste habitat et situé près d'un axe routier majeur (cf. *supra*, 5.2.3.3), présente l'ampleur et les équipements monumentaux digne d'un sanctuaire public. Sa cour est dominée par deux temples d'inégales dimensions, qui pourraient éventuellement avoir renfermé les statues de Mars Mullo et d'un dieu territorial ; l'absence de toute inscription impose néanmoins la prudence et on ne peut donc déterminer avec certitude l'identité des divinités qui y ont été honorées. À 5 km plus à l'ouest, la grande enceinte de Pacé²⁵⁷⁴ (S.193) abrite trois temples et pourrait aussi avoir

2570. Scheid, 1991a ; Van Andringa, 2017a, p. 258-262.

2571. Van Andringa, 2017a, p. 208 et p. 261 ; cf. aussi Chastagnol,

1980 ; Maligorne, 2006, p. 139-140 ; Pouille, 2008, p. 350-359.

2572. Raepsaet-Charlier, 2015, p. 199 ; Van Andringa, 2017a, p. 262-267.

2573. Provost, 1991

2574. Leroux, 2000.

été gérée par la cité ; en revanche, le statut de quatre autres espaces culturels *a priori* isolés, qui renferment un unique temple, souvent installé dans une cour délimitée par un péribole maçonné, ne peut être déterminé.

Ici comme ailleurs, il est cependant probable, comme l'a proposé W. Van Andringa²⁵⁷⁵, que les sanctuaires bâtis pour honorer les divinités tutélaires territoriales aient été intégrés aux principales agglomérations secondaires, dotées ou non du statut de *vicus*. L'existence d'un possible lien entre le sanctuaire monumental d'un habitat groupé et un *pagus* est d'ailleurs suggéré par la découverte d'une inscription qui était affichée dans le théâtre de Briga à Eu (Seine-Maritime), dans la cité des Ambiens, voisine de la Lyonnaise. Elle commémore la construction d'un théâtre, offert par un notable de la *civitas* en l'honneur des puissances divines impériales, du *pagus Catuslou(giniensis)* et d'un *deus* dont le nom n'est pas conservé, mais qui a probablement été le titulaire du temple monumental identifié à proximité de l'édifice de spectacle. Néanmoins, M. Dondin-Payre a bien montré qu'en l'état des connaissances, on ne peut affirmer que le dieu en question est bien une puissance directement liée au *pagus*, ni non plus que l'agglomération ait pu être le chef-lieu de ce dernier, ce qui est abscons²⁵⁷⁶. Par ailleurs, la lecture du dossier épigraphique de Rennes, comme celui de Trèves²⁵⁷⁷, révèle que les entités divines associées aux *pagi* portaient – du moins pour ces exemples – des théonymes gaulois, ou du moins une épithète traduisant une dimension locale. Sur le territoire des autres cités, des divinités comme Mars Mullo, chez les Namnètes (à Craon), Segeta et Mercure Solitumaros, pour les Sénons (à Sceaux-du-Gâtinais et à Châteaubleau), ou encore Mercure *Canetonnessis*, dans la *civitas* des Lexoviens (à Berthouville), ont pu assurer la protection de communautés résidant dans l'une des subdivisions de la cité, tout en étant intégrées au cadre municipal ; chacune d'entre elles est d'ailleurs honorée dans un imposant lieu de culte, parfois auprès d'autres dieux et déesses. Cependant, contrairement au panthéon d'autres cités des Gaules ou des Germanies²⁵⁷⁸, on ignore souvent si ces divinités étaient également honorées en d'autres points du territoire et surtout dans le chef-lieu, à l'exception du Mars Mullo namnète, attesté dans deux inscriptions de Nantes/*Condevicnum* (I.285-286), sans que l'on puisse déterminer si les dédicaces ont été réalisées dans un cadre public ou privé.

En outre, dans plusieurs cités, la répartition relative-

ment équilibrée des sanctuaires monumentaux, implantés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires disséminées sur l'ensemble du territoire (cf. *supra*, fig. 469), pourrait d'ailleurs refléter l'ancrage de grandes divinités tutélaires siégeant au sein de circonscriptions intégrées à la *civitas*, que ce soit chez les Sénons ou chez les Aulerques Cénomans²⁵⁷⁹ – tandis que les lacunes documentaires grèvent l'analyse des autres territoires. Lors des cérémonies religieuses organisées à titre public, ces grands sanctuaires ont pu avoir été le point de convergence, avant tout, des habitants de la subdivision de la cité associée, mais aussi de représentants municipaux et, en fonction de la renommée du lieu, d'autres membres de la communauté civique, résidant à une distance plus grande, voire des individus issus d'une cité voisine.

En tout état de cause, pour les *civitates* prises en considération dans cette étude, l'existence de *pagi* et de divinités associées n'est avérée que pour la cité riédone et, même si d'autres communautés civiques ont probablement adopté un découpage et un système de représentations sacrées similaires, force est de reconnaître que les sources épigraphiques manquent pour restituer en détail l'organisation des cultes publics à l'échelle du territoire. La mise en place et la structuration des *sacra publica* des cités constituent des phénomènes complexes et découlent de choix propres à chaque communauté, liés au déploiement de l'armature urbaine et à l'existence d'éventuelles subdivisions territoriales en dehors du chef-lieu, à la réappropriation de lieux de mémoire ancestraux ou encore à la reconnaissance de résidences divines associées à certains éléments naturels. À ce titre, un dernier point mérite une réflexion plus approfondie : il s'agit des sanctuaires publics qui ont pu avoir été volontairement installés par les autorités de la cité le long de ses limites, face aux autres *civitates*.

▪ Quid des « sanctuaires de confins » ?

Depuis les années 1970, la question de l'existence de « sanctuaires de frontières » ou « sanctuaires de confins », qui auraient été délibérément établis, en tant que repères symboliques, à la limite de plusieurs cités antiques, a été évoquée à de nombreuses reprises, en particulier au sujet des provinces gauloises²⁵⁸⁰ – et parfois même de façon abu-

2575. Van Andringa, 2017a, p. 264-267.

2576. Dondin-Payre, 2006b, p. 148-151.

2577. Comme à Rennes, les *pagi* des Trévires étaient représentés dans le sanctuaire suburbain de Lenus Mars à Trèves : deux exèdres, associés à un autel, y ont été dressés en l'honneur de la Maison divine, aux Génies des *pagi* et des *pagani*, ainsi qu'à Mars, Ancamna et Intarabus (Scheid, 1991a ; Van Andringa, 2017a, p. 260).

2578. Cf. les exemples développés notamment par J. Scheid (1991a) et W. Van Andringa (2017a, p. 254-258).

2579. Pour les Aulerques Cénomans, cf. Gruel *et al.*, 2008 ; Gruel, Joly, 2015, p. 124-125.

2580. Sans prétendre à l'exhaustivité, puisque la bibliographie est abondante, mentionnons notamment les travaux de G.-Ch. Picard (1973, p. 147) et les auteurs des contributions réunies dans les actes du colloque *Caesarodunum* de 1971 (Chevallier dir., 1973), qui figurent parmi les premiers à avoir intégré à l'étude de la religion des cités antiques une dimension spatiale et à avoir noté la concentration de certains sanctuaires aux abords de limites territoriales. Plus récemment, signalons aussi qu'I. Fauduet a recensé à l'échelle de la France, en 1992, plus d'une centaine de lieux de culte localisés près de la frontière de deux cités (Fauduet,

sive, comme l'a récemment noté J. Scheid²⁵⁸¹.

La pertinence de cette notion a cependant été mise en évidence, pour le monde grec archaïque, par Fr. de Polignac²⁵⁸² : l'espace de la *polis* est structuré par un habitat principal, la ville, et par un ou plusieurs sanctuaires extra-urbains, souvent monumentaux, qui, par un processus d'appropriation de l'espace rural, représentent la souveraineté territoriale. Sièges de divinités protectrices et marqueurs des frontières de la cité, ils sont fréquentés au cours de divers rituels de passage, peuvent servir d'espaces de refuge ou encore accueillir des compétitions ou d'autres types de rassemblements ; ils symbolisent ainsi l'unification du corps social, tout en étant fréquentés, aussi, par les communautés voisines.

L'implantation de lieux de culte majeurs aux confins de la cité est également un fait avéré dans le monde romain, notamment à Rome même. De fait, l'*Urbs* était ceinte d'une couronne de sanctuaires à l'aube de la période impériale, mais certains d'entre eux tirent leurs origines d'une période plus ancienne²⁵⁸³. Dans le cadre d'un programme de restaurations religieuses, Octavien a effectivement pris l'initiative de fonder ou de réaménager au moins cinq espaces sacrés localisés à une distance de IV à VI milles – soit entre 5 et 9 km – de Rome, le long des voies qui rayonnent autour de cette dernière : il réaffirme ainsi les limites de son territoire en mobilisant notamment d'anciens lieux de mémoire. Les cultes qui y sont rendus comportent, comme en Grèce, des aspects guerriers et agraires, voire sont en relation même avec la notion de limite – pour le sanctuaire de Terminus – ; « toutes les divinités honorées sont censées empêcher les mauvaises influences physiques et spirituelles de violer le territoire de Rome, et notamment ses champs cultivés »²⁵⁸⁴. Lors des fêtes religieuses de ces dieux et déesses, inscrites dans le calendrier officiel, des processions sont organisées entre l'*Urbs* et la plupart de ces sanctuaires de confins : les célébrations ont d'abord lieu dans l'espace urbain, puis à la limite. Les rapports entre la ville et le territoire sont donc étroits.

Par ailleurs, dans les cités de l'empire, l'existence de sanctuaires publics installés en limite des territoires, pour que les dieux assurent « la protection d'un seuil topogra-

phique, où se noue le contact avec un monde potentiellement hostile »²⁵⁸⁵, est aussi attestée par plusieurs sources littéraires et épigraphiques, en particulier en Italie et en Afrique du Nord. La littérature gromatique fait ainsi référence à plusieurs lieux de culte publics – des autels, des bois sacrés ou des temples – implantés en milieu rural et en position frontalière, surveillés par les autorités et parfois sources de conflits entre deux cités, ou bien entre une *civitas* et des particuliers qui sont en désaccord au sujet de leur emprise et de leur propriété²⁵⁸⁶. De même, Pline le Jeune rapporte que le sanctuaire des sources du Clitumne, en Ombrie, qui relevait d'abord du territoire de la colonie latine de Spolète, a été octroyé par Auguste à celui de la nouvelle colonie romaine d'Hispellum, sans qu'il ne soit fait ici mention de contestations. Il est effectivement probable que le contrôle de sanctuaires de confins renommés ait été convoité par les cités dont ils occupaient les franges²⁵⁸⁷. L'étude des données archéologiques recueillies en Italie médio-adriatique²⁵⁸⁸ a d'ailleurs montré que le marquage religieux des limites des territoires, au moment de la création d'une nouvelle communauté civique – à l'exemple de la colonie d'Hadria –, s'appuie parfois sur le réseau de lieux de culte préexistant : la prise en main de sanctuaires ancestraux et localisés aux limites d'un territoire dont prend possession une communauté naissante légitime ainsi son autorité en dehors du chef-lieu. Enfin, évoquons l'exemple des cités limitrophes de Nola et d'Abella, en Campanie, qui ont possédé en commun un sanctuaire d'Hercule situé sur leur frontière, probablement vers la fin du II^e s. av. n. è. ; l'accord des deux parties était sans doute nécessaire pour toute décision relative à sa gestion²⁵⁸⁹.

Qu'en est-il dans les Trois Gaules, provinces pour lesquelles aucun texte ne confirme la présence de tels sanctuaires publics, implantés à la limite de plusieurs *civitates*, et en particulier dans les cités centrales et occidentales de la Lyonnaise ? Il faut tout d'abord rappeler deux points : d'une part, les territoires étudiés, de taille variable, couvrent généralement une surface bien plus importante que les cités grecques ou d'Italie (cf. *supra*, fig. 2) et, à l'exception de quelques chefs-lieux décentrés ou siégeant au sein d'un territoire relativement étroit, il faut souvent parcourir une vingtaine ou une trentaine de kilomètres, à

2010, p. 44-45). Par ailleurs, la proximité de sites à vocation religieuse, et notamment de lieux de culte monumentaux, a été évoquée à plusieurs reprises à l'échelle des Gaules (Cavaliere, 2001, p. 34-36 ; Fauduet, 2010, p. 44-45) et plus particulièrement au sujet de certaines cités – les Ambiens (Agache, Bréart, 1981 ; Marchand, 1991) ; les Sénons, les Lingons et les Séquanais (Nouvel, 2006) ; les Helviens (Rémy, 2014) ; les Bituriges Cubes (Gandini *et al.*, 2014, p. 300-307 ; Girond, 2015, vol. 1, p. 377-384) ou encore les Arvernes (Cléménçon, Fauduet, 2016).

2581. Scheid, 2016, p. 25.

2582. Polignac, 1996, p. 51-108 ; cf. aussi Gillot, 2006.

2583. Scheid, 1987 ; 2016.

2584. Scheid, 1987, p. 592.

2585. Bertrand, 2015, p. 142-143.

2586. Parmi les traités des géomètres romains, un texte attribué à Frontin (*De controversiis agrorum*) expose ainsi une querelle opposant les Hadrumétains et les Thysdritaniens d'Afrique proconsulaire à l'égard de la propriété d'un temple de Minerve, d'ailleurs représenté par une vignette dans un manuscrit (Scheid, 2010, p. 143-148 ; cf. aussi Chouquer, Favy, 1992, p. 23 ; Bertrand, 2015, p. 101-102 et Hermon, 2017).

2587. Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 8 ; Scheid, 1996, p. 246-247 ; 2010, p. 149-150.

2588. Bertrand, 2015, p. 145-147.

2589. La Regina, 2000 ; Estienne, Cazanove, 2009, p. 25.

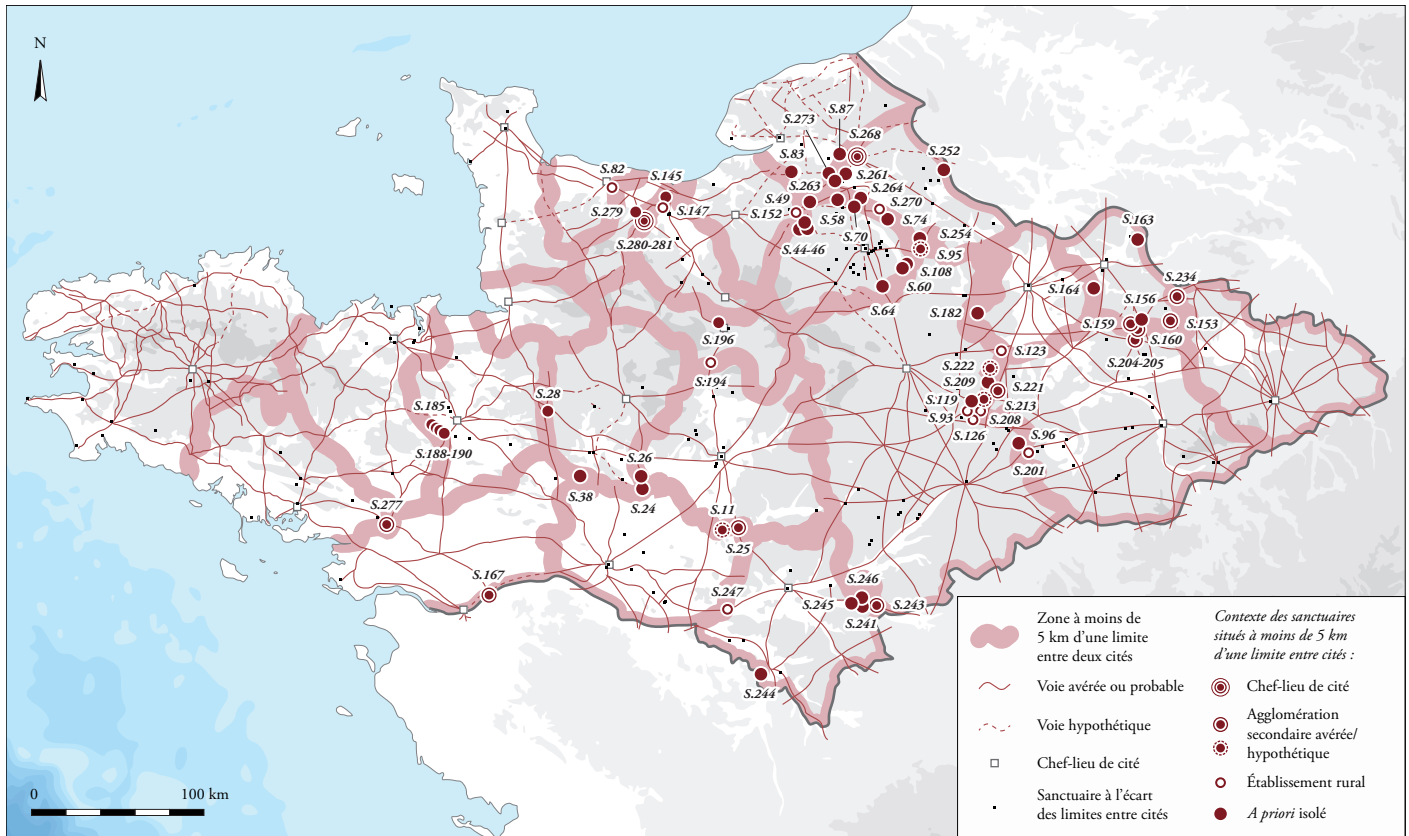


Fig. 481 : sanctuaires localisés à moins de 5 km d'une limite supposée entre deux cités antiques. Réal. S. Bossard.

tout le moins²⁵⁹⁰, pour en atteindre les limites depuis la ville-capitale. D'autre part, et nous avons déjà insisté sur cet aspect (cf. *supra*, 1.1.4.1), la restitution des limites des cités est approximative et l'identification d'éventuels sanctuaires de confins est donc un exercice dont les résultats doivent être considérés avec circonspection.

Cependant, la prise en compte d'un vaste terrain d'enquête, incluant une vingtaine de cités, et la définition d'une zone frontalière assez large, en intégrant l'ensemble des sites localisés à moins de 5 km d'une limite présumée, permettent d'identifier 70 sanctuaires (dont 66 sont avérés) qui ont pu, malgré les réserves évoquées, avoir été fondés aux marges du territoire de deux ou de trois *civitates* (fig. 481). Les sites littoraux, qui ne font pas face à un autre territoire, ont déjà été abordés et ne seront pas évoqués dans ces paragraphes, bien que certains d'entre eux, en particulier chez les Osismes, aient aussi pu avoir été implantés près de l'océan afin de marquer l'empreinte de la cité sur son territoire, tout en étant visibles par les navires sillonnant les côtes, voire leur servant d'amers (cf. *supra*, 5.3.1). Notons que dans les terres, les zones de confins ne sont pas plus attractives que le reste du territoire, puisque la surface couverte par l'ensemble des points situés à moins de 5 km d'une limite correspond environ au tiers de l'emprise totale des cités étudiées, tandis que les lieux de culte

reconnus dans cet espace représentent seulement un quart du corpus.

Les quatre sanctuaires incertains peuvent d'emblée être écartés de la réflexion, puisque ce sont des édifices intégrés à des *villae*, ou bien parce qu'ils sont trop modestes pour avoir *a priori* revêtu un statut public. En ce qui concerne les aires sacrées avérées, il faut aussi éliminer 17 autres sites qui relèvent vraisemblablement des *sacra privata*, dont 2 sont en contexte d'agglomération – à Vieux (S.281) et à Pouillé (S.243) –, 8 autres ont été bâtis au sein d'établissements ruraux et les 7 derniers, implantés dans les campagnes, correspondent à de petits temples, parfois inscrits dans une enceinte fossoyée, qui ont probablement été gérés par un particulier plutôt que par la *civitas*. Enfin, 2 autres lieux de culte sans doute publics, mais prenant place au sein même d'un chef-lieu localisé en limite de la cité qu'il administre – à Rouen (S.268) et à Vieux (S.280), sont également à exclure, puisqu'ils ne peuvent être considérés comme des sanctuaires de confins.

Parmi les 47 sites restants, potentiels sanctuaires publics aménagés près des limites territoriales de la cité – un tel statut est d'ailleurs tout à fait vraisemblable pour 15 lieux de culte relativement monumentaux –, 10 sont rattachés à une agglomération secondaire établie en bordure du territoire civique, tandis que 5 autres ont également pu relever d'un habitat groupé, dont l'identification est toutefois incertaine – à Aubigné-Racan (S.11), Bonnières-sur-Seine (S.95), Méréville (S.213), Saint-Hilaire (S.222) et Baron-sur-Odon (S.279), cf. *supra*, 5.1.3.1 et 5.2.3.3. L'ampleur

2590. La limite occidentale des Sénons est même à 80 km, à vol d'oiseau, de Sens/*Agedincum*, tandis que les confins méridionaux des Carnutes sont distants d'environ 125 km de Chartres/*Autricum*.

de ces habitats avérés ou hypothétiques est très variable : certains d'entre eux, développés le long d'une voie majeure, sont modestes et peuvent être qualifiés d'agglomérations routières, à Vaas (S.25) et à Pécý (S.159-160) ; en raison de leur position frontalière, ils ont pu avoir été associés à des postes de péage, bien que les preuves manquent pour l'affirmer²⁵⁹¹. Les sanctuaires qui en relèvent, peu documentés dans les trois cas²⁵⁹², ont peut-être revêtu un statut public, sans certitude toutefois. Dans tous les cas, il est probable que les dieux qui y siègent, notamment pour ceux dont les temples avoisinent l'axe de communication, aient été visités par des voyageurs de passage autant que par les habitants de la station routière (cf. *supra*, 5.1.3.3).

À l'opposé, d'autres agglomérations correspondent à de grands habitats groupés, équipés d'une panoplie monumentale plus ou moins développée, tels ceux de Meilleray (S.234), pour les Tricasses, d'Augers-en-Brie (S.153), chez les Meldes, de Mauves-sur-Loire (S.167), en territoire namnète, et probablement de Rieux (S.277), chez les Vénètes. Parmi les agglomérations secondaires de la cité sénone, mentionnons aussi celle de Châteaubateau (S.204-205), pourvue d'un imposant centre monumental (cf. *supra*, 5.1.3.1), à laquelle il faut peut-être adjoindre les sites de Méréville (S.213) et de Saint-Hilaire (S.222), dotés d'un grand sanctuaire autour duquel plusieurs constructions, repérées uniquement en prospection aérienne, pourraient correspondre à des habitations organisées en quartiers plutôt qu'à des logements occupés occasionnellement, pour l'accueil des dévots au cours des fêtes religieuses. Le problème est d'ailleurs le même, en limite méridionale de la cité des Aulerques Cénomans, pour le complexe monumental de Cherré, à Aubigné-Racan (S.11), dont l'éventuel habitat associé n'a pas encore été mis en évidence avec certitude (cf. *supra*, 5.2.3.3). Tandis qu'à Mauves-sur-Loire et à Châteaubateau, le développement des sanctuaires monumentaux a été mené en parallèle de celui de l'habitat, qui en est contemporain, le lieu de culte d'Aubigné-Racan se surimpose à un ancien espace cérémoniel laténien, bien qu'une interruption de plusieurs siècles ait pu marquer l'occupation de ce site entre l'âge du Fer et l'époque romaine et que la possible agglomération n'ait donc pas nécessairement été fondée autour d'un sanctuaire préexistant, du moins encore en activité (cf. *supra*, 5.1.3.1 et 6.1.3). En l'état des connaissances, on ne peut donc démontrer que de grands sanctuaires établis près des limites des cités ont polarisé la naissance d'habitats groupés au cours du Haut-Empire. Il semble tout à fait envisageable que les élites civiques aient décidé d'installer une agglomération secondaire d'envergure, équipée notamment d'un grand sanctuaire, près des limites de leur territoire pour affirmer leur autorité sur celui-ci, en s'ap-

puyant ou non sur la présence de lieux de mémoire. Il faudrait alors parler d'« agglomérations de confins »²⁵⁹³ plutôt que de simples « sanctuaires de confins », pour lesquelles on ne peut d'ailleurs pas déterminer le rôle et l'importance des cultes parmi les facteurs qui ont influé sur le choix de l'emplacement du nouvel habitat et les raisons précises de sa fondation. À Châteaubateau, l'ampleur exceptionnelle du sanctuaire central, aménagé dès les premiers temps du développement de l'agglomération, montre bien que les multiples divinités qui y étaient honorées avaient une place prépondérante au sein de cette dernière. Dans certains cas, il est même probable que les monuments associés à l'habitat, et en particulier leurs sanctuaires, aient contribué à marquer de manière significative « la présence de la cité face à ses voisins »²⁵⁹⁴ : à Mauves-sur-Loire²⁵⁹⁵ (S.167), par exemple, en territoire namnète, le temple monumental de Vieille Cour est établi en rebord d'un plateau qui surplombe de 70 m la Loire et domine son versant opposé, où s'étend, en contrebas, la cité voisine des Pictons, d'où il était sans doute visible.

En ce qui concerne les 32 sites *a priori* ruraux et probablement localisés à proximité d'une limite entre *civitates* – soit un nombre somme toute peu important au regard de l'aire géographique considérée –, on ne sait, généralement, si la présence d'un tel élément a été déterminante ou non au moment de leur implantation. La plupart de ces sanctuaires semble avoir été relativement modeste, ou bien seul leur temple a été identifié – en particulier pour les exemples normands, à Beaumont-le-Roger (S.44-46), Quatremare (S.70), Cauverville-en-Roumois (S.83), La Londe (S.86 et S.263), Saint-Martin-de-Boscherville (S.87), Grand-Couronne (S.261) ou Louviers (S.264) –, et l'identification de leur statut relève donc de la gageure, même si l'hypothèse de constructions privées pourrait être privilégiée à celle d'édifices publics pour nombre d'entre eux. On ne peut également se prononcer avec certitude sur le rang des lieux de culte apparemment isolés et composés d'un unique temple, de dimensions moyennes, et d'une enceinte maçonnée de plan quadrangulaire – à Fouqueville (S.58), Garennes-sur-Eure (S.60), Illiers-l'Évêque (S.64) ou Mordelles (le Bignon, S.188) –, d'autant plus qu'ils n'ont que rarement fait l'objet de fouilles.

Quelques cas, mieux documentés, doivent néanmoins être discutés (fig. 482), bien que l'on ignore tout des divinités qui y étaient honorées et, souvent, des rites qui y étaient pratiqués. Les lieux de culte d'Hérouville (S.145) et de Pussigny (S.244) ont pu avoir été associés à

2591. Monteil, 2012, vol. II, p. 319.

2592. Monteil, 2012, vol. II, p. 246-248 et *supra*, 5.1.3.3.

2593. L'expression a été par exemple adoptée, avec des guillemets, par C. Doulan *et al.* (2014) à propos de l'agglomération de Chassenon/*Cassinomagus* (Charente), située aux confins occidentaux de la cité lémoince, en Aquitaine.

2594. Scheid, 2006, p. 444 ; cf. aussi Monteil, 2012, vol. II, p. 319.

2595. Monteil *et al.*, 2009.

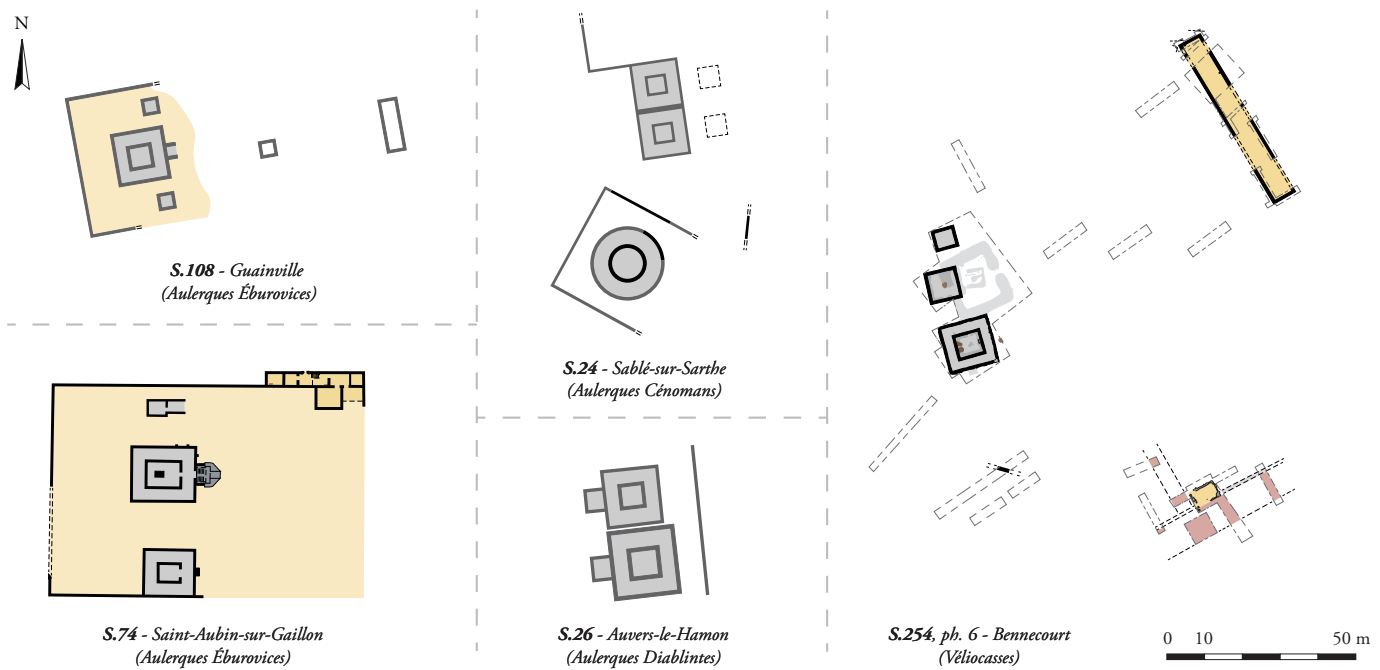


Fig. 482 : possibles « sanctuaires de confins », installés sur des points dominants du paysage, à la limite entre deux ou trois cités antiques.
Réal. S. Bossard, d'après diverses sources.

des hameaux plutôt qu'à des structures d'accueil destinées aux dévots et, si cette hypothèse est correcte, il semble peu plausible d'y voir des espaces publics (cf. *supra*, 5.2.3.3). Le sanctuaire de Macé²⁵⁹⁶ (S.196), fondé dès le début du Haut-Empire, situé à moins de 4 km au nord-ouest du chef-lieu de la cité des Sagiens et accueillant de multiples divinités, pourrait avoir été fréquenté dans le cadre de célébrations ayant lieu aussi dans la ville, et on ne peut prouver qu'il existe bien un lien avec la limite septentrionale du territoire, d'autant plus que l'on restitue le tracé de cette dernière à environ 5 km plus au nord.

Enfin, cinq sites, *a priori* localisés à la lisière de deux – à Auvers-le-Hamon (S.26), Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74) et Guainville (S.108) – ou de trois cités, pour ceux de Sablé-sur-Sarthe (S.24) et de Bennecourt²⁵⁹⁷ (S.254), se caractérisent aussi par une position dominante (cf. *supra*, 5.3.2 et fig. 419) : ils sont établis en rebord d'un plateau, voire au sommet d'une colline pour ceux de Guainville et de Bennecourt, qui surplombe une vallée qui a pu matérialiser une limite interterritoriale. Leur cour sacrée est occupée par un ensemble de deux ou trois temples, de dimensions variables et parfois relativement imposants, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, à Sablé et peut-être à Auvers-le-Hamon. L'entrée des édifices de culte de ce dernier site n'est d'ailleurs pas située à l'est, mais à l'ouest, face au territoire auquel il appartient ; cependant, cette configuration a peut-être été avant tout privilégiée en raison de la topographie des lieux, en assurant l'accès aux temples depuis le sommet

du plateau et non depuis le versant, s'étendant à l'est (cf. *supra*, 3.1.2.2). Si l'on peut émettre l'hypothèse de sanctuaires volontairement établis par une cité aux confins de son territoire pour en assurer l'encadrement symbolique et en marquer l'emprise, en y érigeant des temples visibles depuis les *civitates* voisines, force est de reconnaître que les arguments sont fragiles et que d'autres schémas interprétatifs pourraient être aussi proposés. L'ampleur du sanctuaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon, près duquel a été reconnu un vraisemblable bâtiment d'habitation, pourrait ainsi suggérer qu'il prenait place en bordure d'une agglomération (cf. *supra*, 5.2.3.3), tandis que l'environnement proche du lieu de culte de Bennecourt n'est pas documenté. Ce dernier site, comme celui d'Aubigné-Racan (cf. *supra*), succède néanmoins à un enclos laténien, fréquenté dans le cadre de rituels, et il est possible que les autorités de la cité véliocasse aient décidé d'y implanter, au sommet d'une colline visible de loin, un lieu de mémoire qui était peut-être fréquenté, comme les autres sites, par des dévots venus des cités limitrophes (cf. *supra*, 5.3.2). Néanmoins, dans ces cas comme pour les autres sites, les preuves manquent pour certifier qu'il s'agit bien d'espaces publics.

En l'état des connaissances, il faut donc admettre que l'on n'est pas en mesure d'identifier avec certitude d'éventuels sanctuaires de confins au sein des cités étudiées, même si cette hypothèse peut être avancée pour un nombre limité de cas, en particulier pour quelques sites *a priori* isolés et surplombant leurs environs. S'ils ont bien existé, ils semblent n'avoir été que peu fréquents ou, du moins, ils ne présentent pas de caractéristiques morphologiques qui permettraient de les identifier en tant que

2596. Leclerc, 2007b.

2597. S.24 : Monteil, 2015 ; S.26 : Gautier *et al.*, 2019, p. 270 ; S.74 : Poulain, 1915 ; S.108 : Delémont *et al.*, 2012 ; S.254 : Bourgeois (dir.), 1999.

tels. Par ailleurs, très rares sont ceux qui paraissent avoir investi un lieu à valeur mémorielle et les données recueillies ne permettent pas de déterminer l'identité de leurs propriétaires divins ; l'absence de données épigraphiques ne permet pas, au demeurant, de savoir si la gestion de certains lieux de culte limitrophes a été prise en main par deux cités voisines, ou au contraire si elle était revendiquée par une seule d'entre elles. Du reste, l'essentiel des espaces cultuels localisés à proximité des limites supposées des *civitates* sont probablement trop modestes pour avoir revêtu un statut public, bien qu'il faille rappeler aussi que la pose d'un autel suffit à définir un lieu de culte et qu'à l'écart des agglomérations, rares sont les sanctuaires particulièrement monumentaux. Quoi qu'il en soit, les grands sanctuaires implantés en périphérie de la cité sont le plus souvent intégrés à une agglomération secondaire, au sein de laquelle les activités religieuses ne semblent d'ailleurs pas avoir été prépondérantes. L'installation d'imposants lieux de culte n'est pas spécifique à ces habitats groupés, puisque l'on retrouve des sanctuaires tout aussi monumentaux, voire davantage, dans les autres agglomérations du territoire. La répartition des grands sanctuaires publics en dehors du chef-lieu, que ce soit à la limite même de la *civitas* ou à plus courte distance du chef-lieu, semble avant tout liée au déploiement équilibré d'agglomérations structurant le territoire (cf. *supra*). En guise de conclusion de ce dossier, évoquons les mots d'O. de Cazanove et de J. Scheid qui, au sujet des sanctuaires de confins et autres « étiquettes commodes », écrivent avec justesse qu'« il ne s'agit pas de types figés, aux caractères invariants », puisque leur position limitrophe n'est qu'un trait parmi d'autres²⁵⁹⁸.

7.3.3. La place et l'évolution des cultes privés et de leurs sanctuaires

Si les dernières décennies du I^{er} s. et l'ensemble du II^e s. marquent l'apogée de l'armature religieuse publique, le développement des sanctuaires privés n'est pas en reste au cours de cette même période, bien que les chantiers d'édification ou de reconstruction soient de moindre envergure et n'aboutissent pas, à l'exception de quelques sites discutables²⁵⁹⁹, à leur monumentalisation. L'analyse du contexte d'implantation et des équipements des sanctuaires des cités prises en considération dans cette étude a permis d'identifier 77 lieux de culte (fig. 483) dont le statut a été sans doute (pour 45 sites) ou probablement (32 sites) privé (cf. aussi *supra*, chapitre 5 et tabl. XXV à XXXVIII). L'examen comparé de leur évolution au cours du Haut-Empire (fig. 484) appelle plusieurs remarques au sujet de leur mise

en place et de leurs transformations architecturales.

La fondation, l'agrandissement ou l'embellissement des espaces appartenant aux *sacra privata* relèvent bien sûr d'initiatives indépendantes, chaque lieu de culte étant géré par un individu ou une communauté différente. Les plus anciens sanctuaires privés ont été structurés et dotés d'un temple dès la période augustéenne, si ce n'est au cours du second âge du Fer (cf. *supra*, 6.1.2.2 et 7.2.1). Cependant, leur apparition et leur multiplication dans les agglomérations et les *villae*, dès le début du Haut-Empire, résulte sans doute d'une organisation nouvelle des cultes privés. Celle-ci est étroitement liée, notamment, à la constitution de nouveaux groupes sociaux, forgés sur un modèle romain – telles les associations professionnelles –, ainsi qu'au développement des résidences et des domaines ruraux²⁶⁰⁰, où les propriétaires terriens souhaitent placer les activités de leur exploitation et leurs séjours à la campagne sous l'œil bienveillant des divinités, tout en ouvrant l'accès au culte de ces dernières à la main-d'œuvre agricole, voire à la population environnante (cf. *supra*, 5.2.2).

Peu d'informations ont pu être réunies à l'égard des espaces cultuels privés établis en contexte urbain et de leur devenir au cours des I^{er} s. et II^e s. de n. è. Il est probable, comme pour les sanctuaires des *villae*, que les activités religieuses des corporations, des quartiers ou des familles se déroulaient autour d'un simple autel, installé au sein d'une maison, d'un siège associatif ou dans la rue pour les sanctuaires de carrefour²⁶⁰¹ ; la construction d'une modeste chapelle et *a fortiori* d'un temple à galerie aurait alors été l'apanage des individus ou des communautés les plus aisés. À Vieux²⁶⁰² (S.281), l'édification d'un bâtiment de culte vers le début du II^e s. de n. è., au sein de ce qui pourrait correspondre à un établissement privé de fondation plus ancienne, pourrait ainsi avoir succédé à la pose d'un autel, qui aurait suffi à la pratique de la religion jusqu'à ce que la communauté réunisse les fonds nécessaires à la construction du petit temple. À Chartres (S.100) comme à Pouillé²⁶⁰³ (S.243), au sein d'un autre chef-lieu et d'une agglomération secondaire, le bâtiment de culte, installé dans une étroite cour et bâti en matériaux périssables dans le premier cas, a été rénové à une ou à plusieurs reprises ; bien qu'il ait conservé une architecture modeste, son entretien témoigne de la vitalité des pratiques religieuses durant un ou deux

2598. Cazanove, Scheid, 2003, p. 7.

2599. Il s'agit en particulier d'hypothétiques temples de très grandes dimensions, non datés, qui auraient été bâtis au sein de *villae*, à Souzy-la-Briche (S.123) et à Boiscommun (S.201) (cf. *supra*, 5.2.2).

2600. Ce phénomène a bien été mis en évidence dans le cadre d'étude récemment menées, pour les Gaules, à l'échelle de la cité des Bituriges Cubes (Gandini, 2008, p. 409-411) ou des campagnes du nord-est (Reddé dir., 2018).

2601. Cf. notamment les exemples pompéiens, dont l'état de conservation est exceptionnel (Van Andringa, 2000c) ; cf. *supra*, 2.1.1 pour quelques exemples attestés en Lyonnaise.

2602. Kerébel (dir.), 2000 ; cf. *supra*, 5.1.2.3.

2603. S.101 : J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 129-131 ; S.243 : Bourgeois, 1982.

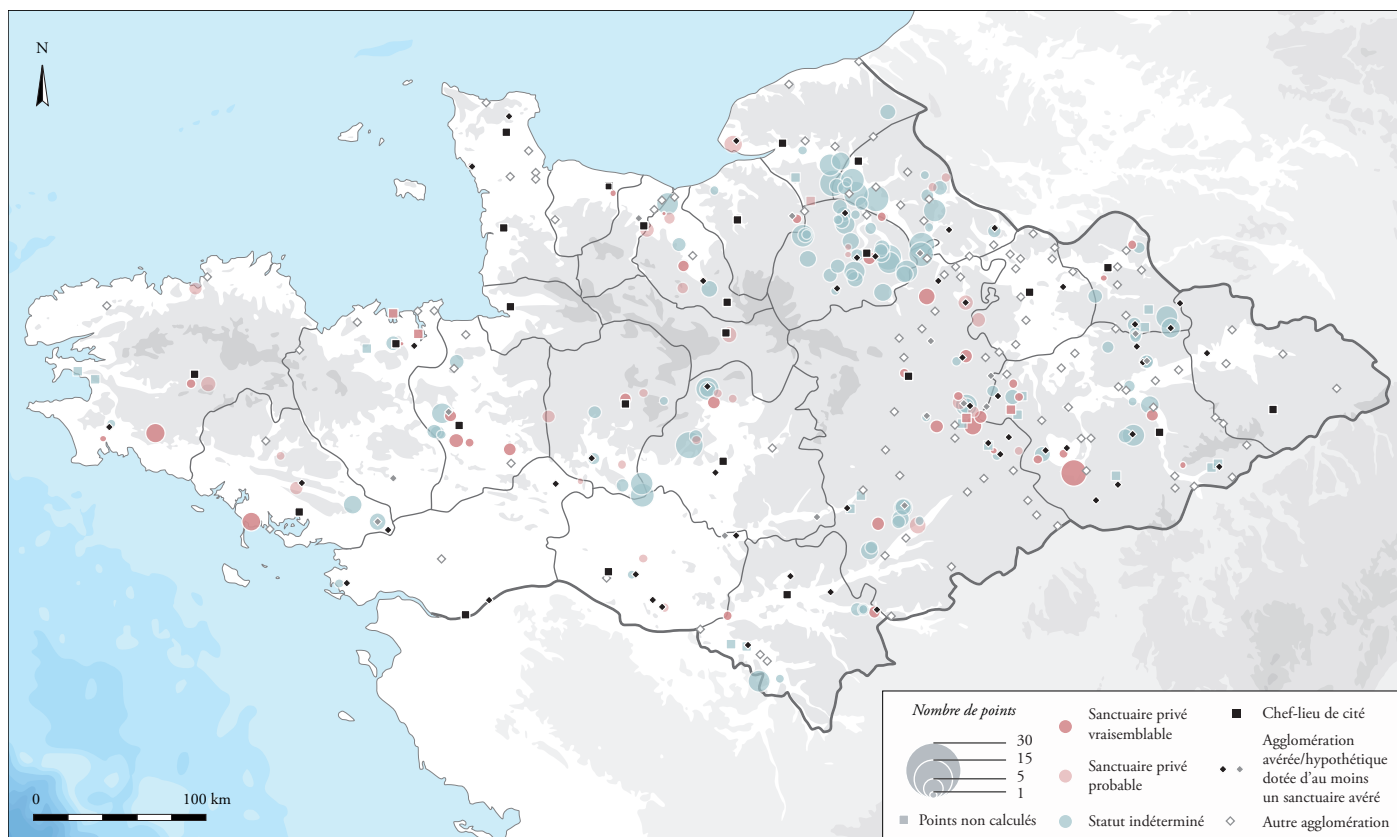


Fig. 483 : sanctuaires privés avérés ou probables et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard.

siècles, au minimum.

Dans les campagnes, les cultes privés prennent place au sein même des établissements ruraux, que ce soit des *villae* ou des exploitations plus modestes (cf. *supra*, 5.2.2.2 et 5.2.2.3), et probablement aussi dans des sanctuaires, enclos par des fossés ou par un péribole maçonné, isolés dans les champs, établis sur le domaine d'un particulier, ou peut-être cogérés par plusieurs propriétaires terriens (cf. *supra*, 5.2.3.5). Le statut de ces lieux de culte bâtis en plein champ est toutefois difficile à déterminer, puisque peu d'entre eux ont encore été étudiés et que leur fouille ne livre généralement qu'un nombre limité d'offrandes. S'il semble plausible de les considérer, du moins pour les plus modestes, comme des sanctuaires privés, on ne peut exclure l'hypothèse d'espaces cultuels bâtis aux frais de la cité, sur son propre territoire et à l'écart des principaux habitats agglomérés. Si on limite cependant l'enquête à l'examen des temples aménagés au sein ou en bordure des fermes et surtout des *villae*, il apparaît que leur développement est généralement cadencé par les réaménagements entrepris à l'échelle de l'habitat (cf. *supra*, 5.2.2.2). Ainsi, et bien que certains temples aient été d'abord bâtis en matériaux périssables dès la fondation de l'établissement aux alentours du changement d'ère – à Richebourg (S.118) et peut-être à Bais (S.183) et à Bauné (S.4) –, l'essentiel des *cellae* identifiées paraît avoir été édifiée lors de la construction ou de la reconstruction plus tardive, sous une forme maçonnée, de la *villa*, comme on peut le supposer ou le démontrer à Montgermont (S.187), à Noyal-Châtillon-sur-

Seiche (S.192), Corbeilles (S.206) ou Saint-Patrice (S.247 ; cf. *supra*, 5.2.2.2). Il est néanmoins possible que les états les plus anciens de ces établissements, uniquement dotés de bâtiments en terre et en bois, aient été pourvus d'une première chapelle qui n'aurait pas été identifiée, ou bien que le culte était jusqu'alors pratiqué au sein même de la maison, avant qu'une *cella* ne soit dressée à l'extérieur de celle-ci et que la divinité reçoive son propre espace. L'aire sacrée a pu être progressivement dotée de nouveaux édifices de culte, comme on peut le supposer à Richebourg (S.118), à Bais (S.183) ou à Pannes (S.220), où l'accumulation de chapelles semble résulter d'ajouts successifs, non datés. Ces additions, suggérant l'élargissement du panthéon du domaine – à moins que les dieux correspondants aient déjà été honorés auparavant, sans posséder toutefois de *cella* –, pourraient avoir été l'œuvre du maître de maison, peut-être sur plusieurs générations ou des membres de sa famille. Il pourrait éventuellement s'agir aussi de certains individus travaillant sur le domaine, et qui étaient particulièrement investis dans la vie religieuse de ce dernier, à l'exemple, en Narbonnaise, de Niger, esclave de C. Satrius Silus et intendan du cellier du domaine Anarias, qui a offert une dizaine de plaques inscrites aux Mères Victorieuses, dans un sanctuaire sans doute privé²⁶⁰⁴.

2604. Les inscriptions proviennent d'un vraisemblable temple au plan original et équipé d'un bassin, fouillé au domaine de Beauvoir, sur la commune d'Allan, dans la Drôme (Golosetti, 2015b).

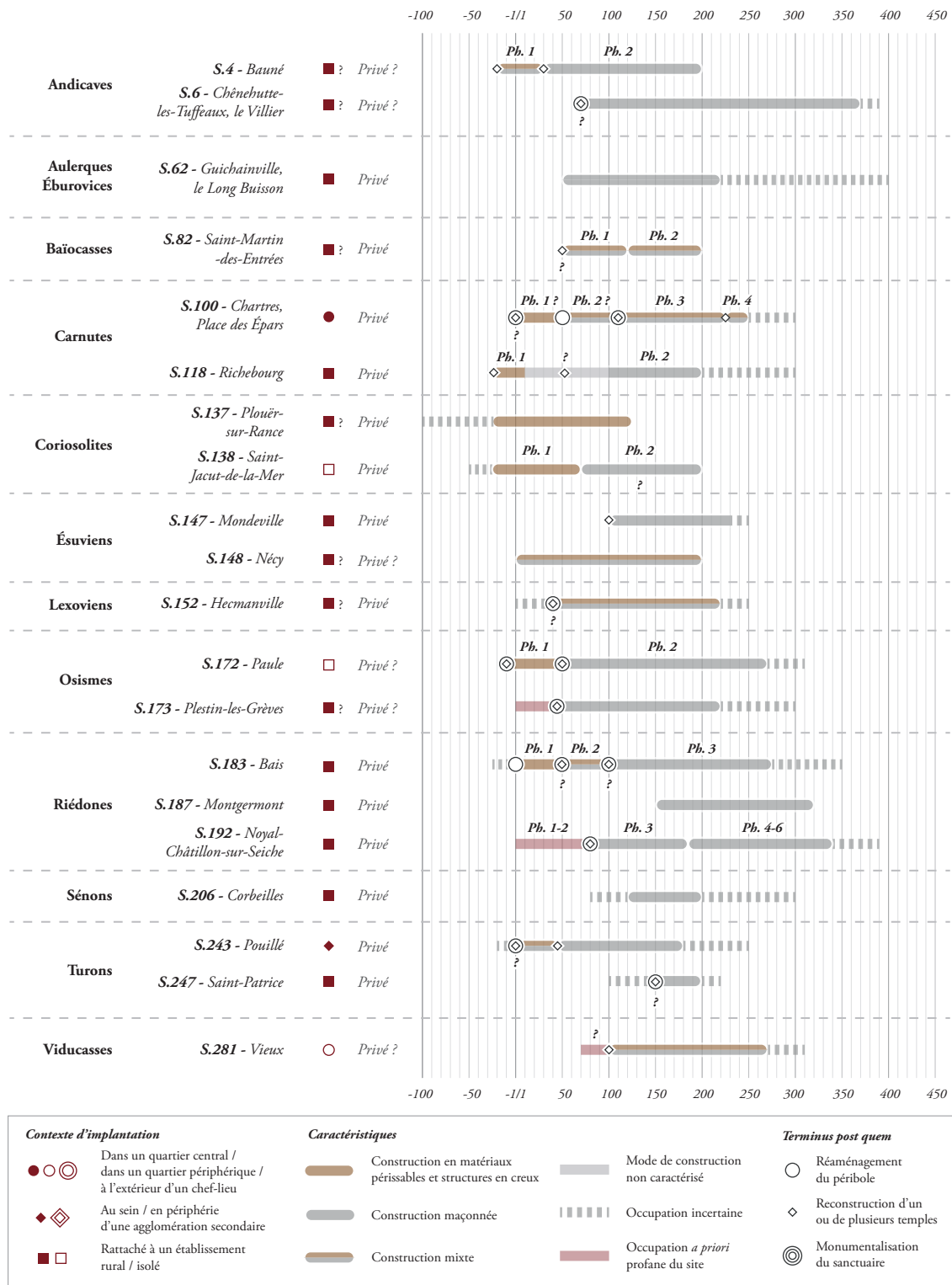


Fig. 484 : phasage des sanctuaires privés avérés ou probables, par cité. Réal. S. Bossard.

À l'instar des lieux de culte publics, la pétrification des sanctuaires privés, dans les agglomérations comme dans les campagnes, est manifestement engagée à partir du milieu du 1^{er} s., voire dès le second quart du siècle – à Bauné (S.4), Plestin-les-Grèves (S.173), Pouillé (S.243) (fig. 484). Néanmoins, l'emploi du bois et de la terre reste parfois privilégié tout au long du Haut-Empire pour l'élévation des constructions les plus modestes, qui reposent alors sur des solins de pierre, à Saint-Martin-des-Entrées (S.82), Chartres (S.100), Hecmanville (S.152) ou encore

Vieux (S.281).

Les formes architecturales déployées dans les lieux de culte privés sont rarement monumentales – en témoigne par exemple le nombre de points attribué *supra*, particulièrement faible (7.3.1.3, fig. 468, b et fig. 483). De fait, elles correspondent essentiellement, pour les temples, à de simples *cellae* ou à de modestes édifices pourvus d'un déambulatoire et dont le plan est généralement carré. Quelques exemples de plus grande ampleur ou plus originaux, exclusif à certaines *villae*, témoignent toutefois de

l'opulence de certains propriétaires et de leur volonté de l'afficher, tout en agrémentant leur domaine de créations parfois inédites (cf. *supra*, 5.2.2.2). Il est intéressant de noter qu'aucun rapprochement évident ne peut être effectué entre l'architecture des édifices publics des chefs-lieux, où les notables possèdent sans doute leur résidence principale, et celle des temples qu'ils font bâtir au sein de leurs demeures rurales. En effet, en l'état des connaissances, le plan des bâtiments de culte des grands sanctuaires périurbains, par exemple, souvent original (cf. *supra*, 7.3.2.2), n'est pas reproduit, sous une forme plus réduite, dans les campagnes – ni au demeurant dans les agglomérations secondaires. Par ailleurs, dans les cités de l'ouest, les temples privés, avérés ou plus incertains, qui associent une *cella* et un *pronaos* ou un escalier et dont l'élévation – qui est toutefois sujette à caution – pourrait rappeler celle des temples classiques, ne trouvent pas de parallèle en ville, d'autant plus que les temples de plan rectangulaires et sur podium semblent avoir été très rares à l'échelle des cités étudiées (cf. *supra*, 3.1.2.1, types A1c et A2c). Peut-on envisager que leur architecture est imitée de celle du temple du *forum* de la cité ? Dans les *civitates* occidentales de la Lyonnaise, les quelques exemples connus d'édifices de culte rattachés à l'*area forensis* semblent au contraire intégrer systématiquement un large déambulatoire autour de leur(s) *cella(e)*. En tout état de cause, les dessins des architectes devaient être tracés au cas par cas, dans le cadre d'un dialogue avec le propriétaire (cf. *supra*, chapitre 3, conclusion) et, si des modèles ont pu être fréquents dans certaines régions, il est tout à fait possible qu'ils aient été spécifiques aux architectures privées, ou du moins qu'ils aient été prisés par les particuliers ; les plans carrés, comportant ou non une galerie périphérique, sont néanmoins demeurés très courants dans les campagnes comme dans les villes, tant en contexte privé que public.

Le siècle et demi qui s'est écoulé à partir des années 40-50 de n. è. a donc profondément renouvelé le paysage religieux des cités centrales et occidentales de la Lyonnaise, comme ailleurs dans les Trois Gaules²⁶⁰⁵. Les équipements des lieux de culte, jusqu'alors majoritairement construits en terre et en bois, laissent désormais place à des architectures maçonnées ; la plupart des temples, devant lesquels sont désormais dressés des autels en pierre, est parée d'une galerie périphérique, dont l'adjonction signe l'évolution d'un modèle élaboré au sein des provinces nord-occidentales de l'Empire, alors que les édifices de plan classique, importés directement de Rome, connaissent un succès très limité, y compris au cœur des villes-capitales. Tant dans le domaine public que dans la sphère privée, plusieurs expériences architecturales sont menées pour concevoir des édifices originaux et, du moins pour les sanctuaires gérés

par la cité, d'une monumentalité parfois remarquable.

La romanisation des institutions et des communautés des Gaules est accélérée par l'acquisition du droit latin dans le courant du I^{er} s. de n. è., à une date que l'on ne peut pas préciser pour les cités étudiées. Ces dernières adaptent alors leur système religieux, progressivement mis en place depuis leur constitution en *civitas*. Plusieurs cités – si ce n'est la majorité, voire toutes, mais les lacunes documentaires ne permettent pas de trancher dans nombre de cas – accordent une place de choix à une divinité unique, ou à un petit groupe de dieux et déesses tutélaires, pour lesquels est édifié, en périphérie du chef-lieu, un vaste lieu de culte, sans doute le plus monumental de la *civitas*. Les autres dieux du panthéon public sont honorés dans un réseau de sanctuaires, agrandis et embellis en plusieurs étapes, qui sont répartis au sein du chef-lieu, dans les principales agglomérations secondaires du territoire et, dans une moindre mesure, au sein de sites vraisemblablement isolés dans les campagnes – liés à des divinités topiques ? L'organisation des cultes publics repose sur un réseau de divinités et de sanctuaires en grande partie défini dès le début de l'époque romaine, puisque rares sont les fondations postérieures aux années 50 de n. è. Ce maillage, peu à peu enrichi, avait été lui-même élaboré à partir d'un substrat plus ancien, en assimilant probablement les divinités ancestrales de la communauté aux grands dieux de Rome et, assurément, en se réappropriant des lieux de mémoire disséminés dans les agglomérations et sur le territoire. Le paysage religieux des cités de droit latin, lorsqu'il se stabilise vers la fin du II^e s. – ou même dès la fin du I^{er} s. de n. è. ou le début du II^e s., puisque l'essentiel, voire l'ensemble des sanctuaires a désormais été créé – résulte donc d'une longue stratification et l'ancrage mémoriel y est prégnant. Les efforts financiers et humains considérables qui ont été investis, sur plus d'un siècle, dans sa transformation et, en particulier, dans la monumentalisation des lieux de culte majeurs ont conduit à la mise en place d'un réseau reformulé et hiérarchisé, ajusté en fonction du système religieux de chaque cité et de l'organisation de son propre territoire. Les Sénons, par exemple, sont dotés d'une imposante série de lieux de culte publics particulièrement monumentaux, parmi lesquels les sanctuaires des eaux sont bien représentés, et d'un complexe religieux démesuré en périphérie immédiate de son chef-lieu, comme à Chartres pour les Carnutes. En revanche, d'autres cités, tels les Aulerques Cénomans, les Coriosolites et peut-être les Aulerques Éburovices, ont manifestement choisi d'implanter le principal lieu de culte de la communauté civique – ou du moins le plus monumental – plus à l'écart du *caput civitatis*.

L'armature religieuse des cités, dont l'essentiel des sites n'a sans doute pas encore été découvert, est complétée par un tissu sans doute dense de sanctuaires privés, dont seule une partie est dotée d'un ou de plusieurs temples et

2605. Van Andringa, 2017a, p. 205-209.

a donc été étudiée dans le cadre de cette enquête. Les lieux de culte de statut privé les mieux documentés sont localisés au sein des *villae* et leur développement, également remarquable entre la seconde moitié du I^{er} s. et le II^e s., doit être relié à l'épanouissement des résidences aristocratiques rurales, qui sont d'ailleurs progressivement pourvues de constructions maçonnées et de divers équipements de confort. Il est probable que les espaces culturels associatifs se soient aussi développés au cours de cette période dans les villes, mais leur identification reste difficile au sein des cités considérées.

Au cours de ce siècle et demi, les chantiers les plus longs et – sans doute – les plus coûteux ont été menés, bien évidemment, au sein des grands sanctuaires publics des villes-capitales et des agglomérations secondaires, souvent à l'emplacement de lieux de culte préexistants, dont l'emprise est alors augmentée et les constructions, restaurées voire monumentalisées. Si des rythmes différents peuvent être distingués entre les cités et au sein même de la *civitas*, entre son chef-lieu et son territoire, des datations précises n'ont pu être obtenues que pour un nombre relativement peu important de sites et les tendances observées devront être, au gré de nouvelles découvertes, peu à peu affinées. Cependant, dans l'ensemble des cités de l'ouest et du centre de la province, les derniers grands chantiers de monumentalisation semblent bien avoir eu lieu au cours de la seconde moitié du II^e s. et, au-delà de ces quelques décennies, les nouveaux programmes de reconstruction ont manifestement été bien plus exceptionnels et de moindre ampleur.

7.4. De la fin du II^e s. au milieu du III^e s. de n. è. : un paysage religieux figé ?

À l'issue du II^e s., l'arrêt, ou du moins le ralentissement de l'activité édilitaire, marque le début de temps nouveaux dans la vie des sanctuaires notamment publics et, si le paysage religieux des cités connaît une phase de déclin évidente à partir de la fin du III^e s. et tout au long du IV^e s. (cf. *infra*, chapitre 8), l'analyse des vestiges attribués aux décennies antérieures, couvrant la fin du II^e s. et la première partie du III^e s., révèle une situation plus contrastée.

À l'échelle du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise, le nombre de sites occupés décroît à partir de la première moitié du III^e s., mais la baisse est alors peu importante et ne deviendra significative qu'à partir de la fin du siècle et, surtout, du début du IV^e s. (cf. *supra*, fig. 454). Cette tendance résulte de l'absence de fondation nouvelle au-delà de la seconde moitié du II^e s. – si l'on excepte le *mithraeum* de Septeuil (S.122), aménagé au milieu du IV^e s. –, alors que les premiers sites que l'on abandonne, du moins pour les mieux datés, le sont au cours des mêmes décennies. Ce phénomène s'amplifiera également au cours du

III^e s. et, surtout, entre la seconde moitié du III^e s. et le début du V^e s. (fig. 457 ; cf. *infra*, 8.2.2). Il faut néanmoins rappeler que les fossiles directeurs caractéristiques de la fin du II^e s. et de la première moitié du III^e s., en particulier les monnaies, qui constituent souvent les seuls objets utiles à l'établissement de la chronologie des sites dont la fouille est ancienne, sont parfois difficiles à identifier. En effet, l'absence quasi générale de numéraire frais en circulation dans le nord-ouest des Gaules, entre la fin du règne de Commode et les années 250, a contraint les habitants des cités concernées à continuer d'utiliser les espèces plus anciennes, émises dans le courant du II^e s., et les abandons que l'on date de ces décennies pourraient être en réalité plus tardifs de quelques décennies (cf. *supra*, 4.2.3.1, *des monnayages gaulois aux émissions romaines...*).

Par ailleurs, et bien que la grande majorité des lieux de culte soit encore fréquentée au cours de la première moitié du III^e s, les témoins de réaménagements postérieurs au terme du II^e s. semblent avoir été particulièrement rares, y compris pour les sites dont l'étude est récente et la chronologie, bien cernée. De fait, aucun grand chantier de monumentalisation n'a manifestement été entamé après le tournant des II^e s. et III^e s. et les travaux entrepris au sein de lieux de culte préexistants consistent soit à achever des projets en cours depuis plusieurs décennies, soit à doter l'aire sacrée de nouveaux équipements qui n'en bouleversent pas l'organisation générale, soit à assurer l'entretien des anciennes structures.

Ainsi, certains des grands chantiers de la seconde moitié du II^e s., étalés sur plusieurs décennies, ont vraisemblablement pris fin au cours des premières décennies du III^e s. À Mauves-sur-Loire²⁶⁰⁶ (S.167), l'écart chronologique observé entre la datation des chapiteaux de tuffeau corinthiens qui coiffent les colonnes de la galerie et celle du décor d'applique marmoréen mis en œuvre dans la *cella* – et notamment d'un chapiteau de type dit « corinthien asiatique » –, respectivement attribués aux décennies centrales du II^e s. et à la période sévérienne ou aux années qui l'ont suivie, va en ce sens. Un tel scénario pourrait aussi être envisagé – mais cette hypothèse devra être confirmée par une étude plus détaillée des *membra disiecta* – pour les monuments du Vieil-Évreux – le sanctuaire central (S.79) et celui de Cracouville (S.78) –, de la Tannerie à Châteaubleau (S.205) et du Mesnil à Baron-sur-Odon²⁶⁰⁷ (S.279), dont les blocs ouvragés et, à Cracouville, certaines peintures, ont été datés de la seconde moitié ou de la fin du II^e s. et du début du III^e s.

Par ailleurs, d'autres sanctuaires sans doute publics ont été pourvus de constructions nouvelles entre la fin du

2606. Y. Maligorne et M. Monteil, in Monteil *et al.*, 2009, p. 172.

2607. S.78 : Cliquet *et al.*, 1996, p. 14 ; S.79 : Bertaudière *et al.*, 2017, p. 73 ; S.205 : Revenu, 2008, p. 77 ; S.279 : Vipard, 2002, p. 118.

II^e s. et le milieu du III^e s., mais ils sont peu nombreux et correspondent exclusivement, à l'instar des exemples précédents, à des sites localisés dans les villes – en particulier des agglomérations secondaires d'une certaine ampleur – ou dans la proche périphérie d'un *caput civitatis*. Par exemple, près de Vannes²⁶⁰⁸ (S.278, ph. 5), au cours d'ultimes restructurations réalisées au sein d'un sanctuaire établi à 1 km de la ville antique, une enceinte de plan polygonal, qui accueille une partie des rituels depuis les premières décennies du I^{er} s. de n. è., est bordée vers la fin du II^e s. et le début du III^e s. d'une galerie périphérique. Celle-ci encadre alors une cour centrale, divisée en deux espaces par un mur – ou un muret ? – médian, tandis qu'un podium ou un escalier d'accès est bâti au contact de son mur sud-est, probablement à l'emplacement de son accès principal. Peu de temps après, durant la première moitié du III^e s., le lieu de culte de Genainville²⁶⁰⁹ (S.260, ph. 3), qui avait été monumentalisé au plus tôt dans les années 140 de n. è., est agrémenté d'un imposant portique, large d'environ 9 m, qui solennise désormais sa façade orientale, tandis qu'une deuxième porte est percée dans la galerie du temple principal et qu'un nouveau bassin est vraisemblablement creusé à une dizaine de mètres plus à l'ouest. Enfin, à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre²⁶¹⁰ (S.127, ph. 3), plusieurs transformations ont été datées par O. Blin du début ou du courant du III^e s. : le mur nord du péribole est reconstruit, la galerie du temple A est élargie et le temple B, situé à une trentaine de mètres au nord-ouest du sanctuaire enclos, est également réaménagé.

Certains lieux de culte privés continuent aussi d'être entretenus, bien que les données réunies à leur sujet soient moins nombreuses que pour les établissements publics. À Chartres²⁶¹¹ (S.100, ph. 4), à l'issue d'un incendie qui ravage le quartier antique de la place des Épars au cours du second quart du III^e s., un petit temple, intégré à un enclos donnant sur une ruelle, est rebâti de nouveau – et pour la dernière fois – en matériaux périssables. Dans les campagnes, les preuves manquent en revanche pour affirmer que des temples de *villae*, ou bien de modestes sanctuaires isolés, sont édifiés ou reconstruits durant la première moitié du III^e s. ; en l'état des connaissances, les derniers travaux ne paraissent pas avoir outrepassé la fin du II^e s. – à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192, ph. 4-6) ou à Val-de-Reuil²⁶¹² (S.269, ph. 4), par exemple. Plusieurs indices ténus laissent néanmoins penser que les lieux de culte ruraux sont encore fréquentés, et sont parfois même restaurés. À Chênehutte-

les-Tuffeaux²⁶¹³ (S.6), les résultats d'analyses archéomagnétiques indiquent que certaines tuiles du temple auraient été fabriquées dans le courant du III^e s., vers 220 de n. è., et témoignent alors – si on donne crédit à cette datation – d'une vraisemblable réfection du toit, et donc de l'entretien de l'édifice, à une période à laquelle ne se rattache pourtant aucun mobilier. À Paule²⁶¹⁴ (S.172, ph. 2), plusieurs foyers ont été découverts au sein de la cour sacrée d'un modeste sanctuaire (cf. *supra*, 3.1.5.3) ; les rares tessons qui proviennent de ces structures liées à la cuisson sont datés du III^e s. de n. è., mais certains aménagements de ce type sont plus anciens. Ici comme ailleurs, on ne peut toutefois exclure l'hypothèse d'aménagements utilisés dans un cadre profane, après l'abandon du sanctuaire ou du moins la désaffectation d'une partie de son enceinte (cf. *infra*, 8.1.1).

D'une manière générale, l'examen du mobilier des lieux de culte urbains ou ruraux révèle aussi que la plupart de ces derniers continue d'être visitée au-delà du II^e s., bien que les objets introduits dans les aires sacrées soient assez rares après la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. et que les monnaies de la première moitié du III^e s., nous l'avons vu, y soient absentes, à de rares exceptions près (cf. *supra*, 4.3.2.2). Les principaux marqueurs chronologiques sont effectivement fournis par le numéraire et par la céramique, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement utilisés dans le cadre d'activités religieuses (cf. *infra*, 8.1.1). Cependant, à Pussigny²⁶¹⁵ (S.244), plusieurs fosses, parmi les nombreuses structures qui ont été creusées dans la cour sacrée afin d'enfouir notamment les restes de banquets ou d'offrandes alimentaires, ont été remblayées à la fin du II^e s. ou dans le courant du III^e s., comme en témoignent des tessons de céramique, piégés dans leur remplissage, et deux datations radiocarbone (cf. *supra*, 4.1.2.1 et 4.2.1.3). De même, l'offrande de monnaies se poursuit sans doute sans interruption sur certains sites entre le II^e s., au plus tard, et le IV^e s. : la mise au jour d'importants lots de numéraire émis tout au long du Haut-Empire et durant l'Antiquité tardive, au sein de *cellae*, autour d'édicules ou sur les sols de la cour sacrée, l'atteste à plusieurs reprises – à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127), Mareuil-lès-Meaux (S.157) ou Genainville²⁶¹⁶ (S.260), par exemple.

Les témoins de l'activité des sanctuaires entre la fin du II^e s. et le troisième quart du III^e s. sont donc variés. Si le paysage religieux des cités s'est stabilisé depuis quelques décennies, puisqu'aucun lieu de culte – du moins public – n'a été assurément fondé après le milieu, voire le

2608. Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 35-43.

2609. Vermeersch, 2012, p. 238.

2610. Blin, 2000, p. 99-101.

2611. J.-M. Morin, *in* Joly (dir.), 2010, p. 131.

2612. S.192 : Provost, Le Bouteiller, 1986 et Provost, 1990, p. 20-21 ; S.269 : Lukas, 2018a, p. 118.

2613. Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 29.

2614. Menez *et al.*, 2021, p. 206.

2615. Coutelas (dir.), 2015, vol. 1, p. p. 79-89 et p. 150-153.

2616. S.127 : Blin, 2000, p. 102-103 et p. 108-111 ; S.157 : B. Foucray, *in* Bet, Delage (dir.), 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135 ; S.260 : Mitard, 1996.

début du II^e s., on ne peut pour autant pas le considérer comme figé : certains monuments, certes peu nombreux et concentrés dans ou autour plusieurs habitats agglomérés, sont encore réaménagés et dotés d'éléments nouveaux qui contribuent à leur embellissement. Cependant, force est de constater que les programmes engagés au cours de ces décennies n'ont plus l'envergure des chantiers de monumentalisation qui ont métamorphosé l'armature religieuse des *civitates* entre le milieu du I^{er} s. et la toute fin du II^e s., voire les premières années du III^e s. Doit-on considérer qu'un tel ralentissement de la construction publique signe les prémices d'un essoufflement ? Il est probable que la situation ait varié d'une cité à l'autre et au sein même de la *civitas*, entre le chef-lieu, les agglomérations secondaires et le reste du territoire. Comme l'a rappelé Y. Maligorne au sujet des cités de l'ouest de la province, « les villes n'étaient pas vouées à une croissance continue. Passées les phases d'urbanisation et de monumentalisation intensives – et ces programmes pouvaient donner lieu à de sérieuses difficultés –, il n'est que normal de voir décroître le nombre des nouveaux édifices », que leur vocation soit religieuse ou non²⁶¹⁷. Si les sanctuaires monumentaux des chefs-lieux

n'ont généralement pas livré de témoignages de reconstruction postérieurs à la fin du II^e s., il faut aussi considérer que leur développement, parfois étendu sur plusieurs décennies, a sans doute déjà été mené à son terme et que la qualité des ouvrages n'impliquait alors guère d'entretien. L'évacuation régulière des offrandes et des vestiges des sacrifices et des banquets complique d'ailleurs l'identification des témoins d'une activité régulière ou au contraire plus sporadique qu'auparavant. À l'opposé, les travaux entrepris dans certains grands lieux de culte d'agglomérations secondaires sont la preuve du dynamisme de la vie religieuse au début du III^e s., voire à une date plus avancée de ce siècle. Plusieurs espaces culturels privés, tant en ville que dans les campagnes, conservent aussi une certaine vitalité. L'analyse des données est toutefois équivoque pour d'autres sites, publics ou privés, et il ne fait guère de doute que certains sanctuaires ont bien été délaissés dès le début du III^e s., voire avant. Il est alors nécessaire d'étudier les rythmes et les modalités de l'abandon des composantes des paysages religieux pour tenter d'en déterminer les causes, de définir la place du fait religieux et de retracer l'évolution des cultes publics et privés au cours de l'Antiquité tardive.

2617. Maligorne, 2006, p. 174.

Chapitre 8 - La fin des dieux : des ultimes pratiques religieuses à l'abandon des derniers sanctuaires

« Le déclin, l'abandon ou la fermeture des lieux de culte, au cœur même de la cité, révèlent une fracture qui n'atteint pas seulement cette pièce maîtresse mais l'ensemble des rouages mis en place dans l'Empire et garants de sa durée, la cité, la ville, ses notables, et des valeurs qui les rassemblent. »

M.-Cl. L'Huillier, 2005, p. 273

Contrairement à d'autres secteurs de l'Empire romain, telles les provinces orientales ou africaines, rares sont les sources historiques qui permettent d'apprécier les transformations politiques, institutionnelles, économiques et religieuses qui bouleversent la vie des cités de la Lyonnaise au cours de l'Antiquité tardive²⁶¹⁸. En ce qui concerne plus particulièrement la question des cultes et de leur évolution, l'« extrême et brutale raréfaction des inscriptions »²⁶¹⁹ que connaissent les Trois Gaules à partir du milieu du III^e s. de n. è. n'est ici compensée que par quelques textes, à l'exemple du recueil des *Panegyriques latins*, attestant la vitalité religieuse de la cité éduenne, notamment à travers les restaurations entreprises à Autun, son chef-lieu, au tournant des III^e s. et IV^e s.²⁶²⁰ À l'opposé, et près d'un siècle plus tard, la *Vie de saint Martin*, récit hagiographique publié en 397 par Sulpice Sévère, disciple de l'évêque de Tours, offre l'image – composée certes de faits historiques et de passages inventés²⁶²¹ – d'un acharnement sans précédent d'un prélat chrétien contre le paganisme, encore dynamique en dehors des grandes villes, mais peu à peu privé de ses lieux et de ses objets sacrés, au cours de destructions violentes.

En complément de ces sources, les découvertes archéologiques réalisées depuis le XIX^e s. ont fourni une documentation suffisamment étoffée – mais dont l'interprétation pose parfois problème, nous y reviendrons – pour tenter de restituer et de retracer l'évolution du paysage religieux de plusieurs cités au cours de l'Antiquité tardive. En témoignent les dossiers réunis en 2014 dans un numéro thématique de *Gallia*, consacré à « la fin des dieux »²⁶²², auquel nous empruntons le titre de ce chapitre. Les études présentées sont révélatrices d'une « rupture lente, par pans successifs »²⁶²³ des anciens cultes, amorcée dès la seconde moitié du III^e s. – si l'on exclut quelques sites délaissés plus

précocement, pour des raisons variées – et s'achevant, pour les derniers sanctuaires, vers le début du V^e s. Le déclin et la disparition des systèmes religieux polythéistes des cités relèvent donc d'un phénomène progressif, qui s'est étiré sur plus d'un siècle et demi, en parallèle de troubles militaires et de multiples transformations qui ont touché l'Empire et les Gaules, que ce soit à travers la réorganisation administrative des territoires, la reformulation du réseau des habitats ou encore la lente diffusion du christianisme (cf. *supra*, 1.1.5).

Ce chapitre s'inscrit en particulier dans le sillage de deux contributions de l'ouvrage collectif précité, portant sur l'ouest de la province de Lyonnaise (Bretagne, Pays de la Loire et Normandies) et le centre-est des Gaules, incluant notamment la cité des Tricasses et le quart sud-oriental de celle des Sénons²⁶²⁴. Il est possible de compléter les observations effectuées dans ce cadre en intégrant les *civitates* comprises entre ces deux ensembles géographiques et en examinant, à partir d'une sélection de sites bien documentés, les témoins des pratiques religieuses et de l'organisation des sanctuaires au cours de l'Antiquité tardive. Pour comprendre comment évolue le maillage des lieux de culte, il est aussi utile d'aborder la chronologie générale des abandons, d'analyser les circonstances et les causes possibles de leur fermeture et, en guise d'ouverture, d'étudier le devenir de leurs ruines.

8.1. Les témoins de la fréquentation des lieux de culte durant l'Antiquité tardive

Si les sanctuaires sont progressivement abandonnés, à quelques exceptions près plus anciennes, à partir de la seconde moitié du III^e s. (cf. *infra*, 8.2), une grande partie des sites à vocation religieuse est restée fréquentée dans le courant du IV^e s., voire au tout début du V^e s. Toutefois, l'interprétation des vestiges datés de ces décennies, en particulier lorsque leur découverte et leur étude sont anciennes, est

2618. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 314.

2619. Van Andringa, 2017a, p. 311.

2620. Hosteil *et al.*, 2014, p. 206 et p. 217-218.

2621. Cf. l'analyse de l'édition traduite et commentée par J. Fontaine (Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*), en particulier t. I, p. 185-206.

2622. Van Andringa (dir.), 2014 ; cf. aussi Van Andringa, 2017a, p. 307-320, qui en reprend la contribution introductive (Van Andringa, 2014).

2623. Van Andringa, 2017a, p. 317.

2624. Aubin *et al.*, 2014 ; Hosteil *et al.*, 2014 ; cf. aussi, pour une présentation plus succincte de la fin des sanctuaires urbains en Belgique et en Lyonnaise : Pichon, 2018. À l'échelle des Gaules, mentionnons aussi la récente synthèse de P. J. Goodman (2011).

parfois équivoque : on ne peut systématiquement affirmer que les cultes pratiqués depuis le Haut-Empire, au plus tard, perdurent – sous la même forme ou plutôt à l'issue d'une reformulation des activités rituelles – jusqu'à la désertion totale du site, comme l'ont montré notamment les deux synthèses réalisées au sujet de l'ouest et du centre-est des Gaules²⁶²⁵. De fait, il est nécessaire d'analyser finement la stratigraphie et les mobiliers relatifs aux occupations de l'Antiquité tardive, du moins pour les ensembles les mieux renseignés, afin de distinguer les témoins d'ultimes pratiques religieuses de ceux qui attestent une réoccupation profane des lieux, notamment au cours de chantiers visant à récupérer les matériaux d'un sanctuaire partiellement ou complètement abandonné ; dans ce cadre, les *mithraea* doivent être considérés à part, puisque le mobilier qu'ils livrent est bien plus abondant que celui de la plupart des autres sanctuaires.

8.1.1. Entre maintien de l'activité religieuse et délaissement partiel ou total des aires sacrées

8.1.1.1. Identifier les ultimes gestes rituels

D'un point de vue général, l'analyse du mobilier des sanctuaires a permis de mettre en évidence que le numéraire constitue la principale catégorie d'objets que l'on retrouve au sein des aires sacrées encore fréquentées au-delà du milieu du III^e s., tandis que les autres types de dépôts sont bien moins fréquents (cf. *supra*, 4.3.2.3).

En effet, rares sont les lieux de culte qui ont livré des céramiques et des restes fauniques, ou encore des parures caractéristiques de l'Antiquité tardive, dont le nombre d'exemplaires est alors généralement peu important. Rappelons toutefois l'exemple du temple de Saint-Martin-de-Boscherville²⁶²⁶ (S.87, ph. 3), près duquel a été enfouie, dans le sol de la cour sacrée, une douzaine de vases, contenant vraisemblablement des offrandes ou des déchets alimentaires liés à des pratiques rituelles ; parmi eux, une urne ovoïde, caractéristique des productions de *black-burnished ware*, aurait été produite à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s., tandis que les autres formes renvoient également à la période tardo-antique (cf. *supra*, 4.2.1.3).

Aussi, évoquons de nouveau le lot remarquable de quatre parures en or et en pierres précieuses que M. Baudot a mis au jour en 1935 sur le site de Cracouville près du Vieil-Évreux²⁶²⁷ (S.78), dans une couche de destruction fouillée près du mur nord du temple (cf. *supra*, 4.2.3.2). Ces bijoux, posés sans ordre apparent sur une *tegula* découverte au milieu des décombres, ont été datés, d'après des cri-

tères stylistiques, du III^e s., tandis que les monnaies les plus récentes du site, parmi celles qui ont pu être identifiées, sont datées du dernier tiers de ce siècle ou des premières années du IV^e s., puisqu'elles portent l'effigie de Claude II, de Postume et de Tetricus. Les données ne permettent pas de trancher entre l'hypothèse d'un ultime présent – de grande valeur, alors que les offrandes sont généralement modestes – fait à la divinité du sanctuaire, peu de temps avant la désertion de ce dernier ou en parallèle des travaux de démolition, et celle de biens précieux que l'on aurait dissimulés au sein d'un site en ruine, dans l'optique de les récupérer un jour.

Quant aux offrandes par destination, elles sont aussi absentes des contextes les plus tardifs, à quelques exceptions près, pour lesquelles on ne peut néanmoins dire si ces objets ont été récemment introduits au sein des sanctuaires ou si, au contraire, ils y ont été déposés plusieurs décennies ou siècles auparavant, puis remaniés à la fin de l'Antiquité – à Pithiviers-le-Vieil (S.116), Macé (S.196) et Vannes (S.278), pour l'exemple des figurines en terre cuite (cf. *supra*, 4.2.2.1).

Par ailleurs, il n'est pas toujours aisé de déterminer si les monnaies recueillies dans les sanctuaires fréquentés au cours de l'Antiquité tardive correspondent bien à des offrandes : il faut une nouvelle fois insister sur le fait que ces menus objets, en particulier les petits bronzes caractéristiques de la fin du III^e s. et du IV^e s., ont pu avoir été facilement perdus lors de visites, qu'elles soient ou non en rapport avec des activités religieuses. Cependant, dans plusieurs sanctuaires, l'accumulation remarquable de numéraire permet d'identifier certains espaces où l'on pratique manifestement encore la *stips*, ou du moins où l'on dépose ou jette une monnaie, sans que l'on puisse comprendre le sens de ces gestes (cf. *supra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*). La quarantaine de monnaies mise au jour dans la *cella* du temple de Chênehutte-les-Tuffeaux (S.6) et dans celle de la *villa* de Mareuil-lès-Meaux²⁶²⁸ (S.157, A) est à ce titre significative et indique d'ailleurs que la statue de culte, au pied de laquelle les pièces devaient être lancées, posées ou enfouies, conserve manifestement sa place au sein de l'édifice jusque dans le courant du IV^e s. de n. è. Au demeurant, à Chênehutte (cf. *supra*, fig. 245), une couche de cailloutis de tuffeau tassé, dessinant une ellipse qui s'étend au pied du mur occidental de la *cella*, a été mise en place au plus tôt entre 330 et 335, comme en témoigne la découverte d'un *nummus* de Constantin II piégé à sa base ; elle a probablement été installée pour servir de support à une image de culte, peut-être dans le cadre d'une réfection sommaire

2625. Hostein *et al.*, 2014, p. 193-207 ; Aubin *et al.*, 2014.

2626. Le Maho, 1995, p. 87.

2627. Baudot, 1936, p. 82-84 ; Cliquet *et al.*, 1996, p. 16.

2628. S.6 : B. Foucray, in Bet, Delage (dir.), 2008, p. 242-244 et p. 1113-1135 ; S.157 : Collin, Boisbouvier, 1982 et Aubin *et al.*, 2014, p. 226-227.

et tardive du temple, auprès de laquelle se concentrent des monnaies émises jusqu'au règne de Gratien (367-383). Des lots plus ou moins importants de monnaies de la fin du III^e s. ou du IV^e s. ont aussi été découverts, entre autres, dans deux édicules de Macé (S.196, ph. 5 : 14 monnaies dans l'édicule D et 7 dans l'édicule H), ainsi qu'à l'intérieur ou à proximité immédiate des temples de Saint-Ouen-de-Thouberville à La Londe (S.86 : 196 monnaies tardo-antiques) et de Criquebeuf-sur-Seine²⁶²⁹ (S.256 : 157), dont l'exploration, plus ancienne, est cependant moins bien documentée.

De même, les dizaines ou centaines de monnaies agglomérées jusqu'à la fin du IV^e s. ou le début du V^e s. autour d'édicules sculptés – qui ont pu avoir supporté ou abrité une statue divine – à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (S.127, C) et à Saclas (S.221, B), ou encore celles qui ont été vraisemblablement jetées dans les bassins de Saclas (S.221, C), de Sceaux-du-Gâtinais (S.225, A2) et de Genainville (S.260, B2 ; cf. *supra*, fig. 253), renvoient également à des pratiques attestées dans les lieux de culte des Gaules romaines depuis le début du Haut-Empire. Cependant, rappelons que le site de Saclas, par exemple, n'a livré aucune trace évidente de dépôts antérieurs au III^e s. ou au IV^e s. et que l'offrande de monnaies, dans ces contextes, paraît donc y avoir débuté tardivement (cf. *supra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*).

Il faut probablement considérer que d'autres sanctuaires, dont la fouille a permis de collecter plusieurs dizaines ou centaines de monnaies tardo-antiques réparties en divers points de l'aire sacrée, ont également accueilli des dévots venus déposer une ou plusieurs pièces à une divinité, sans que l'on puisse définir les circonstances de leur geste. Ainsi, l'importante quantité de numéraire postérieur au milieu du III^e s. (cf. *supra*, tabl. XVII) recueillie à La Villeneuve-au-Châtelot (S.236 : 754 monnaies), Meaux (S.158 : 515), Bennecourt (S.254 : 257), Oissel (S.266 : 213 pièces, y compris dans les environs du péribole), Orléans (S.114 : 169), Allonnes (la Forêtterie, S.9 : 145), Châteaubeau (l'Aumône/la Justice, S.204 : 138 monnaies ; la Tannerie, S.205 : nombre de pièces non précisé) et peut-être, dans une moindre mesure, à Briennon-sur-Armançon (S.202 : 70), Jublains (S.32 : plus de 58), Yville-sur-Seine (S.90 : 46) ou Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74 : 37) s'explique difficilement par de simples pertes et il semble plus plausible d'y voir les témoins d'offrandes monétaires, du moins pour une partie de ces pièces. Sur ces sites, l'accroissement notable du numéraire à partir de la seconde moitié du III^e s. et durant le IV^e s. pourrait s'expliquer par le plus grand succès, à cette période, de la pratique de la *stips*, ou bien par l'arrêt de la collecte du numéraire offert

aux divinités par les gestionnaires de l'espace cultuel, qui permettait jusqu'alors d'acheter des offrandes ou de couvrir diverses dépenses du sanctuaire. Toutefois, la comparaison avec d'autres types de contexte contemporains, à l'exemple des quartiers de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (cf. *supra*, fig. 237), révèle aussi que l'abondance de monnaies n'est pas exclusive, durant ce siècle et demi, aux sanctuaires, mais qu'elle traduit une circulation massive et générale de nouvelles espèces qui irriguent les Gaules à partir du dernier quart du III^e s. (cf. *supra*, 4.2.3.1, *le numéraire du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive*).

En revanche, pour d'autres lieux de culte, il est bien plus délicat d'interpréter la présence de seulement quelques unités ou dizaines de monnaies, peut-être perdues, de la même façon que la découverte, dans les niveaux les plus récents, d'un petit nombre d'objets de parure, de tessons de céramique ou de restes fauniques pourrait être le signe d'une réoccupation ponctuelle ou de la fréquentation épisodique d'un site déjà désaffecté plutôt que d'ultimes dépôts à caractère religieux. Quelques exemples illustrent bien ces difficultés.

Ainsi, au Mans (S.16 ; cf. *supra*, fig. 242 et 252), l'examen des monnaies découvertes dans le sanctuaire témoigne d'un apport de numéraire relativement régulier jusqu'à la fin du II^e s., puis d'une raréfaction des pièces émises durant le III^e s. (6 exemplaires, dont une seule imitation radiée) et le IV^e s. (5 monnaies)²⁶³⁰. En outre, l'étude céramologique semble confirmer que le site connaît une baisse de fréquentation après le II^e s. de n. è. : aucun tesson de céramique sigillée n'est postérieur aux années 160 de n. è. et les autres types de productions postérieures à la fin du II^e s. sont également rares. Quant à l'*instrumentum* provenant du site, il ne comprend aussi que de rares objets tardifs (une bague et une cuillère en argent, ainsi qu'un couvercle d'encrier en alliage cuivreux), attribués à la fin du II^e s. ou au courant du III^e s. En bref, après un déclin vraisemblablement amorcé dès les dernières décennies du II^e s., l'abandon définitif du site semble avoir lieu avant la fin III^e s., ou au plus tard dans le courant du IV^e s., et il est probable que les objets les plus récents aient été égarés lors de la visite d'un site en

2630. Le *terminus post quem* des dépôts pratiqués dans l'édicule A est fourni par plusieurs monnaies à l'effigie de Commodus (180-192), voire par une imitation d'un double sesterce de Postume, frappée vers 260-271, qui pourrait toutefois être intrusive. Dans les dépôts vaseux associés au bassin, 6 monnaies datées du III^e s., dont la plus récente est un antoninien de Tétricus I^{er} (271-274), et 5 monnaies produites ultérieurement, jusqu'aux règnes des Théodosiens (dernier quart du IV^e s.), ont aussi été mises au jour (Chevet *et al.*, 2014, p. 132 ; St. Raux, *in* Chevet *et al.*, 2014, p. 153 ; P. Chevet et S. Thébaud, *in* Aubin *et al.*, 2014, p. 241-242 ; P.-A. Besombes, *in* Chevet dir., 2016, vol. 1-2, p. 57-61 ; S. Thébaud, A. Ledauphin, avec la collaboration de R. Delage et Ph. Bouvet, *in* Chevet dir., 2016, vol. 1-1, p. 410-421).

2629. S.196 : Leclerc, 2005, p. 38 et Leclerc, 2006, p. 44 et p. 54 ; S.86 et S.256 : cf. *supra*, tabl. 4-VI.

ruine et envasé (cf. *infra*, 8.3.1) plutôt que volontairement déposés dans un sanctuaire encore actif.

La situation est moins claire à Val-de-Reuil²⁶³¹ (S.269) : dans le courant du III^e s., alors qu'un petit hameau est aménagé au nord d'un sanctuaire fondé au début du Haut-Empire, on ne sait si ce dernier est encore fréquenté dans le cadre de cérémonies ou uniquement dans le but de récupérer les matériaux utiles à l'édification des nouvelles constructions – notamment pour caler les poteaux qui les structurent –, ou peut-être pour d'autres activités profanes. Parmi les 167 pièces émises entre le milieu du III^e s. et la fin du IV^e s., voire la première moitié du V^e s., au moins une vingtaine a effectivement été découverte dans l'enceinte du lieu de culte, tandis que le reste se répartit à ses abords et surtout au sein même du modeste habitat groupé (cf. *supra*, fig. 239). Quoi qu'il en soit, l'absence de concentration évidente autour du temple, où seulement trois monnaies constantiniennes fixent le *terminus post quem* de sa destruction durant le premier tiers du IV^e s., interdit d'y voir avec assurance des offrandes.

De même, à Angers²⁶³² (le Château, S.3), la fouille des abords d'un probable temple sur podium (B) a mis en évidence la présence de niveaux de démolition contenant, outre des fragments de tuffeau et des débris de plomb issus du démantèlement de l'édifice, un tesson daté des années 170 de n. è. et 11 monnaies, dont la plus récente a été émise en 272. Si le bâtiment principal de ce sanctuaire urbain a donc vraisemblablement été démonté, au plus tôt, durant le troisième quart du III^e s., un niveau limoneux, qui scelle ces couches, a livré 48 autres monnaies, produites durant la première moitié du IV^e s., avant 341-346. On ne sait si cette accumulation relativement importante de numéraire résulte de pratiques religieuses qui ont pu se poursuivre après la destruction du temple, ou bien d'activités d'un autre genre, prenant place dans un espace où les dieux ont désormais disparu. Notons que le site est alors protégé par la nouvelle enceinte urbaine, bâtie vers la fin du III^e s. ou le début du IV^e s sur le promontoire dominant la Maine.

Il va aussi sans dire qu'on ne peut comprendre dans quelles circonstances ont été déposées ou perdues les monnaies de la fin du III^e s. et du IV^e s. que les archéologues ont exhumées, sans enregistrement stratigraphique, dans les ruines de plusieurs sanctuaires explorés au cours du XIX^e s. ou durant la première moitié du XX^e s. M.-Cl. L'Huillier et W. Van Andringa²⁶³³ ont récemment mis l'accent sur le fait que la présence de monnaies tardo-antiques n'est pas un

critère suffisant pour affirmer que des pratiques cultuelles sont maintenues dans un sanctuaire après le milieu du III^e s. Un examen attentif de la stratigraphie est indispensable pour déterminer, du moins lorsque la conservation des niveaux archéologiques le permet, si elles ont été volontairement introduites en tant que dons aux dieux ou bien si elles sont les témoins de la fréquentation sporadique d'un ancien lieu de culte dont les portes ont fermé et qui est peut-être en cours de destruction – d'autant plus que les strates formées dans le cadre des chantiers de récupération ont parfois livré de tels artefacts (cf. *infra*, 8.4.1).

8.1.1.2. Des lieux de culte reconstruits, réorganisés et parfois en partie désaffectés

Si l'on ne peut définir les modalités exactes de l'occupation et des gestes réalisés au sein de nombre de sanctuaires qui sont restés fréquentés au cours de l'Antiquité tardive, il ne fait pas de doute que certaines enceintes à vocation cultuelle ont été réaménagées au cours de cette période, parfois en étant privées d'une partie de leurs équipements, tandis que des dépôts à caractère religieux ont continué d'y être introduits.

À l'échelle du territoire considéré, les travaux engagés au sein du lieu de culte certainement public de l'Aumône/la Justice, implanté au cœur de l'agglomération secondaire sénone de Châteaubeau (S.204, ph. 3), sont *a priori* les uniques témoins – si l'on excepte les *mithraea* (cf. *infra*, 8.1.2) –, d'un projet d'envergure tardif, daté entre la fin du III^e s. et les premières décennies du IV^e s., ayant visé à embellir un sanctuaire préexistant. De fait, le tri- ou le quadriportique qui ceinture la vaste cour sacrée depuis la seconde moitié du II^e s. est alors doublé, au plus tôt dans les années 270, d'une seconde galerie, donnant cette fois-ci sur l'extérieur du sanctuaire, et l'un de ses temples (A2) est reconstruit, peut-être quelques années ou décennies plus tard ; la découverte d'un *nummus* au nom de Constantin I^{er}, émis au plus tôt en 318-319 et pris dans la maçonnerie de l'un de ses murs, ne laisse pas de doute quant au caractère particulièrement tardif de son édification – à moins qu'il ne s'agisse d'une réfection²⁶³⁴ ? D'autres réaménagements mineurs, telle la construction d'un édifice d'usage indéterminé (K) ou celle de courtes galeries reliant les multiples bâtiments de culte qu'accueille l'aire sacrée, ont aussi été attribués à cette même phase.

Le cas singulier que constitue ce sanctuaire, situé à quelques dizaines de kilomètres de la limite nord-est de la province, trouve néanmoins quelques points de comparaison dans les cités voisines, extérieures à la Lyonnaise²⁶³⁵ : le

2631. Lukas (dir.), 2014, p. 102 et 130-131 ; Lukas, 2018a, p. 121-124 ; D. Lukas, in Aubin *et al.*, 2014, p. 245-246.

2632. P. Chevet et L. Daudin, in Brodeur (dir.), 1997, vol. 2, p. 104-112 et pl. 150-157 ; P.-A. Besombes, in Brodeur (dir.), 1997, vol. 2, annexe D.

2633. L'Huillier, 2005, p. 276 ; Van Andringa, 2017a, p. 320, notes 14 et 15.

2634. Parthuisot *et al.*, 2008, p. 60-61.

2635. Hostein *et al.*, 2014, p. 193 et p. 217 ; Paridaens, Cattelain,

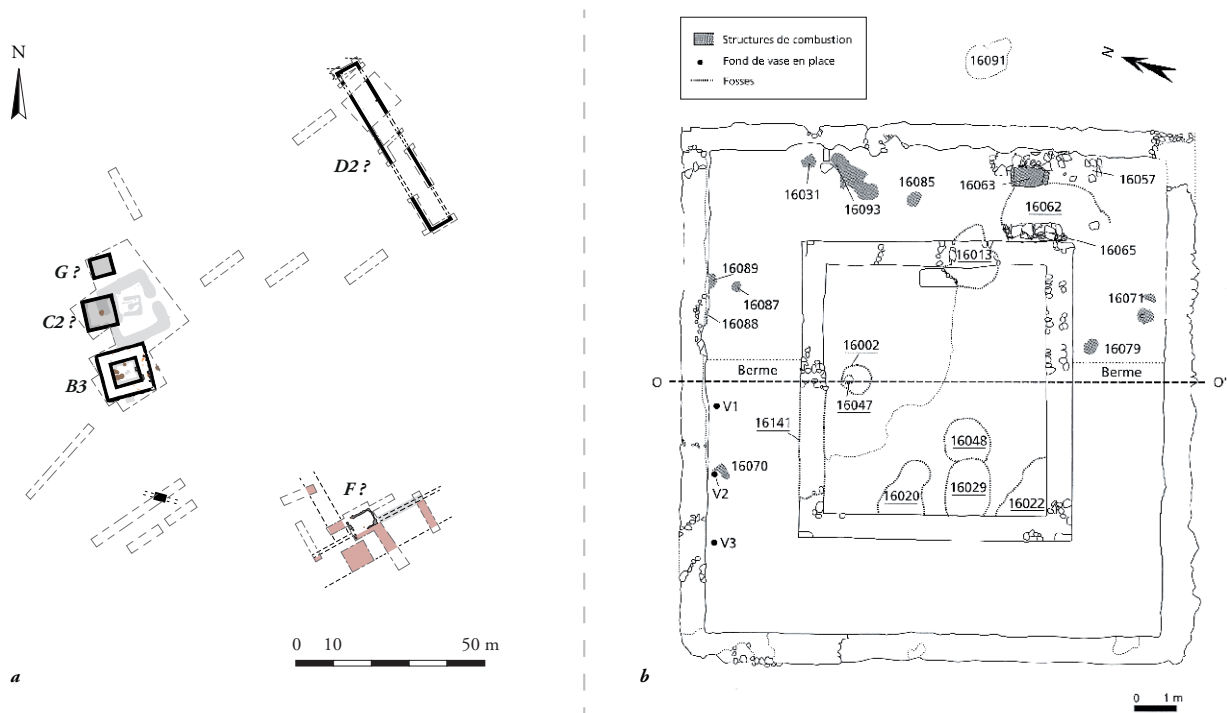


Fig. 485 : vestiges tardo-antiques du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines, S.254, phase 7). a : plan global des vestiges de la fin du III^e s. et du IV^e s. ; b : aménagements du dernier tiers du III^e s. observés dans l'ancien temple B3, réoccupé dans le cadre d'activités domestiques ou artisanales. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. p. 12, fig. 2 ; p. 46, fig. 37 ; p. 55, fig. 48 ; p. 56, fig. 50 et p. 60, fig. 55.

rhéteur éduen Eumène rapporte qu'une partie des lieux de culte d'Autun a été restaurée sous l'égide des empereurs à la toute fin du III^e s., tandis que dans la *civitas* des Tongres, en Germanie, plusieurs espaces cultuels – à Clavier, Matagne-la-Grande et Matagne-la-Petite, par exemple – ont indubitablement été pourvus d'équipements nouveaux ou agrandis (temples, galeries) entre la fin du III^e s. et la fin du IV^e s. À l'échelle de la cité des Sénons, l'exemple du monument central de Châteaubleau est néanmoins unique, en l'état des connaissances, et les derniers travaux, intervenus environ un demi-siècle avant son abandon, semblent contemporains d'un réaménagement global de l'habitat groupé associé, dont certains quartiers sont abandonnés²⁶³⁶. On ne peut donc déterminer les causes d'un tel développement architectural, si ce n'est en évoquant le dynamisme de ce grand sanctuaire qui devait compter parmi les principaux du paysage religieux de la cité.

Au sein d'autres lieux de culte du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, les transformations que l'on perçoit semblent bien indiquer qu'une partie de leurs constructions est dégradée, voire démolie, dès le courant ou la fin du III^e s., alors que des offrandes – et en particulier monétaires – y sont encore introduites, parfois durant plusieurs décennies.

C'est notamment le cas à Bennecourt²⁶³⁷ (S.254, ph. 7), où l'étude minutieuse des vestiges les plus récents permet de retracer avec précision l'évolution de la zone des temples entre le III^e s. et le terme du IV^e s. (fig. 485). Les premiers réaménagements, datés autour des années 260-270, paraissent avoir affecté le plus grand des trois édifices de culte (B3) : trois fonds de vases (à l'origine complets ?) ont été régulièrement disposés le long du mur de la galerie nord, tandis que de petits foyers ont été installés dans les galeries nord et sud, dont ils ont rubéfié le sol et les murs. Puis, après l'étalement ponctuel de remblais limoneux, de nouvelles structures sont installées dans la galerie orientale : face à un modeste foyer, composé d'une couche d'argile encadrée par des pierres, une banquette constituée de tuiles est construite au pied du mur de la *cella*, dans une fosse peu profonde. Aux abords du foyer, une coupelle de bronze est calée par quelques pierres, tandis que plus au nord, dans la même branche de la galerie, un autre foyer est allumé sur le sol, et les cendres qui en proviennent, contenant un fragment de charnière et de grands clous rivetés – provenant de la combustion d'un meuble ou d'un élément de porte ? – ont été rejetées contre le mur. La céramique et les imitations radiées rattachées à cette ultime occupation du temple, servant vraisemblablement d'abri à des activités domestiques ou artisanales, sont datées du dernier quart du III^e s. ou des premières années du IV^e s. ; la découverte de deux fragments d'enduit peint, dans les mêmes niveaux,

2014 ; Vilvoder, 2014, p. 125-126.

2636. Pilon, 2016, p. 33.

2637. Bourgeois (dir.), 1999, p. 59-63

témoigne manifestement d'une dégradation du décor du temple, détérioré dès cette période. L'érosion des niveaux de la *cella*, dont le sol était surélevé, ne permet pas de déterminer si cette partie du temple *B3* est également réoccupée à des fins profanes.

Par ailleurs, entre la fin du III^e s. et le milieu du IV^e s., les toitures des temples *B3* et *C2* et de la galerie *D2*, marquant probablement l'entrée principale du sanctuaire, se sont effondrées ou ont été volontairement démolies, par manque d'entretien ou dans le cadre d'une destruction organisée. Le démantèlement et la récupération partielle des maçonneries ont suivi de peu l'effondrement des couvertures, durant la seconde moitié du IV^e s. En témoignent plusieurs éboulis de murs ou des concentrations de moellons, ainsi que des couches composées de fragments d'enduits peints, mêlés à de nombreuses monnaies, mis au jour dans les bâtiments *B3*, *C2* et *G* et à leurs abords. Les supports des statues de culte des temples *B3* et *C2*, ainsi qu'un élément dressé devant le temple *B3* (un autel ?) ont également été récupérés dans le courant du IV^e s. En contrepoint, le site continue d'être réaménagé, peut-être dans le cadre d'activités de récupération de matériaux ou d'une réoccupation profane du lieu : des fosses tardives, dont l'usage n'est pas connu, ont perforé le sol des anciennes *cellae* *B3* et *G*. Par ailleurs, contre le mur oriental de la *cella* *C2*, à l'extérieur, une auge en pierre, un fragment de calcaire mouluré et de nombreux moellons ont soigneusement été disposés au sol durant la seconde moitié du IV^e s. Plusieurs témoins semblent aussi indiquer que le dépôt d'offrandes, en particulier de monnaies – 257 exemplaires ont été émis entre la fin du III^e s. et les années 380 –, se poursuit en parallèle du chantier de démolition. Au demeurant, les nombreuses monnaies découvertes dans les remblais de démolition de l'édifice *C2*, postérieurs à l'effondrement de sa toiture, laissent penser que la pratique de l'offrande monétaire n'a pas cessé au sein de l'édifice en ruine. Deux épingles à tête anthropomorphe, attribuées au milieu du IV^e s., ont aussi été découvertes dans les mêmes niveaux et figurent peut-être aussi parmi les ultimes offrandes déposées au sein du sanctuaire, en cours d'abandon et de destruction.

Ainsi, des structures de combustion et divers aménagements ont été mis en place dans la galerie du temple *B3*, et peut-être dans sa *cella*, dès la seconde moitié du III^e s. de n. è., ou au plus tard durant les premières années du IV^e s. La toiture du temple *C2* s'est effondrée, au plus tôt, à la même période, tandis que celle de l'ancien temple *B3*, désormais destiné à un usage profane, n'est pas détruite avant le milieu du IV^e s., date à partir de laquelle commence la destruction des maçonneries des différents édifices. Pour autant, le dépôt de monnaies est fréquent entre les dernières décennies du III^e s. et le troisième quart du IV^e s., avant de cesser à l'issue des années 380. Il semble donc qu'une partie du sanctuaire, notamment le temple *B3*, est

désaffectée à la transition entre le III^e s. et le IV^e s., tandis que d'autres édifices, notamment le bâtiment *C2*, ont pu conserver leur fonction de chapelle, du moins pour y déposer des monnaies. Après la démolition ou l'effondrement des toitures des bâtiments, d'autres monnaies continuent d'ailleurs d'être jetées dans le temple *C2* – dont la couverture a pu avoir été sommairement refaite ? –, peut-être aussi en d'autres points du sanctuaire en cours de démantèlement. L'image des derniers temps du lieu de culte est donc celle d'édifices délabrés, voire partiellement ruinés, mais que l'on fréquente encore dans le cadre de pratiques religieuses, probablement à titre individuel ; leur entretien n'est plus assuré et le site est rapidement transformé en carrière de pierre.

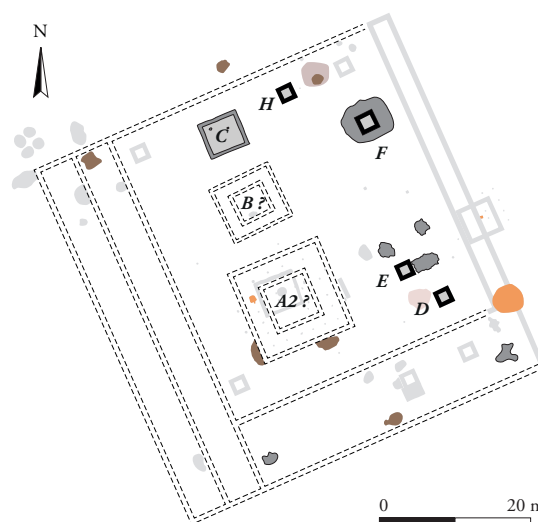


Fig. 486 : vestiges du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; S.196, phase 5) à la fin du III^e s. et durant le IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après Leclerc, 2007a, p. 19, fig. 10.

Durant l'Antiquité tardive, le sanctuaire de Macé²⁶³⁸ (S.196, ph. 5) semble aussi avoir été partiellement détruit et l'aire sacrée, alors recentrée autour d'un ensemble plus réduit de modestes structures, est réaménagée (fig. 486). Les pratiques religieuses évoluent en parallèle : le dépôt de monnaies semble devenir un geste plus fréquent, ou du moins l'un de ceux qui ont laissé les traces archéologiques les plus évidentes.

Selon G. Leclerc, cette phase, débutant durant le troisième quart du III^e s., est marquée par la « mise en place d'un sol de circulation et de condamnation constitué d'une couche de cailloutis homogène, épaisse d'une dizaine de centimètres au plus »²⁶³⁹. Ce niveau, qui ne couvre pas l'intégralité de l'ancienne cour sacrée enclose (cf. *supra*, fig. 461), a été installé après la destruction du porche d'en-

2638. Leclerc, 2005, p. 28, p. 30, p. 38-40 ; Leclerc, 2006, p. 18 et p. 38-44 ; Leclerc, 2007a, p. 137-138 et p. 140 ; Leclerc, 2007b, p. 18 ; G. Leclerc, in Aubin *et al.*, 2014, p. 243-244.

2639. Leclerc, 2007a, p. 137.

trée, de certains édicules, d'au moins plusieurs tronçons du péribole (notamment à l'est), et peut-être des temples A2 – dont l'intérieur a tout de même livré deux monnaies de l'Antiquité tardive²⁶⁴⁰ – et B. Plusieurs aires empierrées ont été aménagées en surface de ce sol, notamment autour de l'édicule E, au sein duquel un foyer est installé : de plan circulaire ou rectangulaire, elles ont manifestement servi de fondation à une élévation inconnue – statue, autel ou autre, en bois ou en pierre ? Une zone rubéfiée, trahissant probablement l'existence d'une sole de foyer, a été observée à l'emplacement de l'ancien angle oriental du péribole de la phase 3.

À cette phase sont aussi associés plusieurs dépôts, réalisés sur les aires empierrées et dans les édifices, ou directement sur le sol de l'aire sacrée. Ainsi, la fréquentation du temple C, bâti au plus tard lors de cette phase, semble attestée par la découverte, en son sein, de 4 monnaies émises à la fin du III^e s. ou dans le courant du IV^e s. Un ensemble de 14 monnaies, de parures et de divers objets métalliques ou en os a été déposé dans l'édicule D ; un autre édicule (H), a reçu 7 monnaies postérieures au milieu du IV^e s. et deux fragments de figurine en terre cuite. Directement à l'est, près d'une petite stèle dressée, le squelette en connexion anatomique d'un chien, 22 monnaies, des débris de figurines en terre blanche et des tessons de céramique ont été découverts. Contrairement au site de Bennecourt, aucun aménagement particulier ne semble cependant indiquer qu'une partie de l'ancien sanctuaire a pu être réoccupée pour des activités profanes. En tout état de cause, les monnaies les plus récentes, frappées au cours du règne de Valens (364-378) et, pour un exemplaire plus tardif, de celui de Constantin III (407-411), indiquent que le site est fréquenté jusqu'à la seconde moitié du IV^e s., voire le début du V^e s. de n. è.

Plusieurs indices laissent penser qu'au cœur de l'agglomération secondaire de Genainville²⁶⁴¹ (S.260, ph. 4), le grand sanctuaire est également partiellement abandonné et démantelé, en particulier son temple monumental, dès la seconde moitié du III^e s., alors que d'autres espaces restent fréquentés dans le cadre de pratiques rituelles (fig. 487).

La stratigraphie du temple (A2), complexe, témoigne de plusieurs événements survenus à partir des années 270. Dans un premier temps, plusieurs monnaies, dont les plus tardives sont à l'effigie de Tétricus (271-274), ont été volontairement déposées dans les deux *cellae* qu'il abrite. Au centre de la *cella* nord, une petite fosse rectangulaire, bordée de pierres et divisée en deux parties, a livré 10 monnaies ; dans la *cella* sud, 17 bronzes ont été rassemblés sur l'un

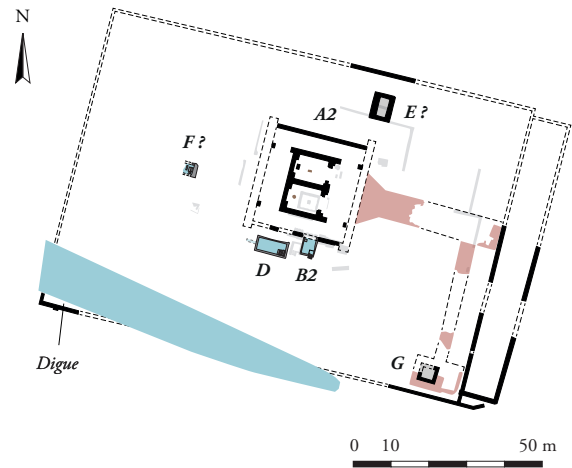


Fig. 487 : vestiges du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260, phase 4) à la fin du III^e s. et durant le IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après Vermeersch, 2012, p. 240, fig. 17.

des gros blocs taillés que l'on avait installés sur le sol, sans doute après les avoir prélevés dans les murs du temple, et dans un niveau cendreux épandu au pied de ce bloc. Dans la galerie nord du temple, avant que des niveaux cendreux ne se soient accumulés sur le sol, ce dernier a été creusé au pied du mur septentrional de la double *cella* pour en prélever un bloc de fondation. La dégradation du temple, sous la forme de prélèvements de blocs et donc de la destruction partielle des murs, a donc vraisemblablement débuté vers les années 270, peut-être en parallèle d'ultimes dons monétaires.

Puis, entre les années 270 et les toutes premières années du IV^e s., un ensemble de couches riches en cendres, en charbons de bois et en tuiles fragmentées, d'épaisseur variable – atteignant parfois plusieurs dizaines de centimètres –, s'est formé dans l'ensemble du bâtiment et à ses abords septentrionaux. Le mobilier est particulièrement abondant dans ces niveaux : leur fouille a permis de recueillir des monnaies, de la céramique, des objets en verre, des restes fauniques et malacofauniques, des parures métalliques, des fragments de statues en bronze et des éléments d'huissierie et des clous en fer. Les modalités de formation de ces couches, *a priori* hétérogènes, sont difficiles à caractériser à partir des seules informations réunies par P.-H. Mitard²⁶⁴². Au sein de la *cella* sud, les vestiges de quatre possibles foyers ont été observés dans ces couches ; l'un d'entre eux – le seul décrit – reposerait sur un niveau de tuiles et serait recouvert par une seconde couche de même nature. Dans la galerie, les strates charbonneuses reposent parfois sur des lits de tuiles fragmentées, ou bien directement sur le sol argileux (fig. 488). Ce dernier a ici subi l'action d'un feu intense, dont témoignent des traces de rubéfaction évidentes ; les enduits peints et les moellons des murs présentent aussi les témoins d'un incendie. D'autres

2640. Leclerc, 2005, p. 30, fig. 8 ; Leclerc, 2007a, p. 137.

2641. Mitard, 1993, p. 267-280 ; Vermeersch, 2012, p. 238-240 ; Barrière, Vermeersch, 2017.

2642. Mitard, 1993, p. 322-324.

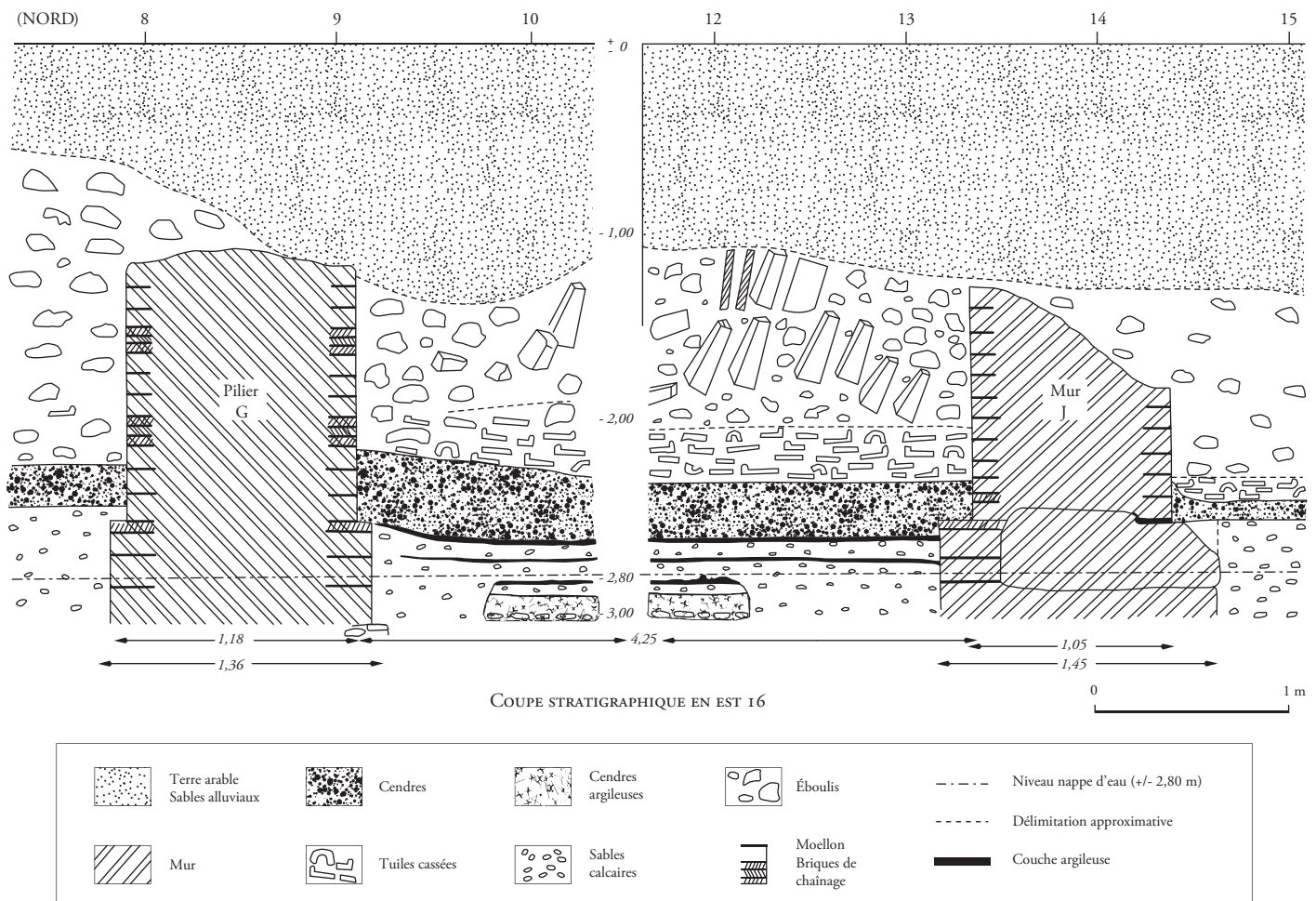


Fig. 488 : coupe stratigraphique réalisée au niveau de l'angle nord-est du temple A2 des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260), où ont été accumulés des dépôts cendreux et des niveaux de démolition à partir des années 270. Réal. L. Guyard et al. (2012), d'après Mitard, 1993, p. 275, pl. I.

possibles foyers, bordés de blocs de pierre issus de la démolition du temple, ont pu avoir été aménagés dans les couches charbonneuses accumulées dans la galerie, mais leur description n'est pas suffisamment précise pour l'affirmer. Selon P.-H. Mitard, certains objets contenus dans ces couches – monnaies, restes fauniques, tessons de céramique – auraient été volontairement réunis sur une tuile, ou entre des blocs. Les multiples couches charbonneuses du temple ont été finalement scellées par les nombreux débris issus de l'effondrement ou de la démolition des murs, dont plusieurs pans ont basculé vers l'intérieur ou l'extérieur du bâtiment. Néanmoins, certaines parties du temple ont dû rester accessibles lors du chantier de démolition et ont peut-être été réoccupées à titre profane : un foyer aménagé à 0,90 m au-dessus du dallage du sol, dans l'angle nord-ouest de la *cella* sud, est ainsi associé à une monnaie émise vers 313-315.

Ainsi, les altérations observées sur les sols et les murs, et peut-être aussi une partie ou l'ensemble des couches charbonneuses accumulées dans le bâtiment et à ses abords, résultent probablement d'un ou de plusieurs incendies de l'ancien temple (cf. *infra*, 8.3.1), déjà partiellement démonté, mais l'existence de possibles structures de combustion et de dépôts organisés au sein de ces niveaux pose question.

En l'état des connaissances, on ne peut dire si des offrandes sont encore pratiquées ponctuellement dans l'édifice ruiné à la fin du III^e s., ou si les vestiges reconnus sont les témoins d'une ou de plusieurs réoccupations profanes. En tout état de cause, il ne fait pas de doute que le temple a perdu son caractère monumental et que le déroulement du culte en a été profondément affecté. D'ailleurs, à l'ouest du temple dégradé, près d'un bassin (F), et dans une moindre mesure dans le remplissage de celui-ci, de nombreux fragments de stèles et de statuettes en pierre, représentant vraisemblablement des dévots (cf. *supra*, 4.2.2.1), ont été rejetés sans ordre sur le sol de la cour (cf. *supra*, fig. 212). Ils ont été mis au jour dans une couche cendreuse qui a aussi livré des débris de construction et des monnaies, dont les plus tardives sont au nom de Postume (260-269)²⁶⁴³. Ainsi, une partie des offrandes rassemblées dans le sanctuaire a pu être brisée et enfouie dès le second quart du III^e s., au moment de la destruction du temple voisin, les mobiliers attribués au IV^e s. étant effectivement absents dans ce secteur.

Cependant, dans l'angle sud-est de l'aire sacrée, en son point le plus élevé – et à l'abri des inondations qui ont sans doute amené à condamner une partie de l'aire sacrée

²⁶⁴³. Mitard, 1993, p. 316.

dès la fin du III^e s., malgré le creusement d'un canal (cf. *infra*, 8.3.1) –, un édicule (*G*) a manifestement continué d'être fréquenté, sans être détruit. Il s'apparente à une petite *cella* quasi carrée, dépourvue de galerie, et a été édifié en utilisant des moellons vraisemblablement taillés à partir de blocs parallélépipédiques récupérés sur le site. Selon D. Vermeersch, la découverte d'une monnaie de Licinius (308-324), peu usée, dans son radier de fondation fournit un *terminus post quem* relativement précis pour son édification²⁶⁴⁴. Néanmoins, au moment de sa démolition, le bâtiment a été arasé jusqu'à ses fondations, et cette monnaie pourrait alors être intrusive. Dans ce cas, la construction de l'édicule *G* pourrait être plus ancienne et remonter peut-être au II^e s. ou au III^e s. Quoi qu'il en soit, la mise au jour d'une quarantaine de monnaies des III^e s. et IV^e s. en son sein ou à ses abords semble confirmer que cet édicule est toujours fréquenté, entre autres pour y déposer des offrandes monétaires, après la démolition du temple principal. C'est manifestement aussi le cas du bassin *B2*, et peut-être de l'édicule *E* et du bassin *D*, autour ou dans lesquels ont été découvertes, en quantité variable, d'autres monnaies produites au cours du IV^e s., alors que seulement deux pièces émises au cours de ce siècle, entre 313 et 337, ont été découvertes au sein de l'ancien temple *A2*²⁶⁴⁵. Ainsi, les gestes rituels, qui se résument désormais – du moins d'après les traces que l'archéologie peut mettre en évidence – à de vraisemblables offrandes monétaires, n'ont été réalisés, à partir de la fin du III^e s., qu'autour de certains modestes équipements, édicules et bassins.

À Sceaux-du-Gâtinais²⁶⁴⁶ (S.225, ph. 4), ce sont les ravages d'un incendie, survenu au plus tôt à la fin du II^e s. ou au début du III^e s. (cf. *infra*, 8.3.1), qui ont conduit à réaménager, dès le courant du III^e s., le monument à portiques qui abrite vraisemblablement le culte de la déesse Segeta depuis la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. Les vestiges étudiés dans son tiers méridional laissent toutefois penser que seule une partie de cet espace, qui a pu accueillir diverses activités au cours du Haut-Empire et dont le temple

principal n'a pas été découvert, continue d'être fréquentée dans le cadre de rituels à l'issue du sinistre (cf. *supra*, 3.1.3.2 et fig. 144). Selon toute vraisemblance, la toiture des ailes orientale et occidentale de la cour à portiques, effondrée, a alors été partiellement reconstruite, comme en témoigne un trou de poteau isolé, prenant appui sur un mur de l'une des anciennes salles. Par ailleurs, certaines pièces ont été réutilisées comme zones de stockage, où sont entreposés de gros vases en terre cuite, tandis que le sol bétonné d'une autre salle a été refait à plusieurs reprises et que le sol de la cour centrale a été exhaussé. En résumé, malgré leur entretien au cours des décennies qui ont suivi l'incendie, les portiques de l'édifice semblent avoir perdu de leur monumentalité ; les ultimes aménagements sont précaires et il est possible que les activités qui ont lieu au sein du complexe aient évolué et soient en partie profanes.

Le courant du IV^e s. marque ensuite l'abandon progressif du monument. Durant la première moitié de ce siècle, les conduites d'eau ne sont plus nettoyées et servent de dépotoir pour l'enfouissement de déchets divers. Cependant, dans le bassin situé dans la cour centrale, plusieurs dizaines de monnaies, émises avant la fin du règne de Gratien (367-383) ou de Valentinien II (375-392), ont été jetées dans l'eau, peut-être avec d'autres types d'offrandes – si l'immersion de ces derniers n'est toutefois pas plus ancienne. Ainsi, plus d'un siècle et demi après l'incendie et la transformation du monument, des rites sont encore pratiqués dans le bassin, où a d'ailleurs été aussi rejetée une dédicace à la déesse honorée, gravée sur un disque en marbre. Le canal d'adduction d'eau du bassin est définitivement obturé au V^e s. ou au VI^e s., si l'on se fie à une datation radiocarbone réalisée sur des fagots de bois qui y ont été rejetés.

Au cours de la période tardo-antique, le jet de monnaies dans le bassin d'un sanctuaire, comme à Genainville et à Sceaux-du-Gâtinais (cf. *supra*, 4.2.3.1, *restituer les gestes...*), semble aussi avoir été pratiqué à Saclas (S.221, C ; fig. 489). La couche inférieure de son remplissage a effectivement livré 55 monnaies, dont 50 ont été émises dans le courant du IV^e s., jusque sous le règne de Gratien (378-383), ainsi que des tessons de céramique, notamment de sigillée décorée à la molette, également attribuée au IV^e s. ; la partie supérieure de son comblement a piégé d'autres monnaies du IV^e s., dont la plus récente a été émise au nom d'Honorius (vers 394-395)²⁶⁴⁷. Si peu de monnaies ont été collectées à l'intérieur même du temple (*A*), la fouille des environs d'une série d'édicules (*B*) et d'une fosse creusée entre ces derniers et le bâtiment de culte principal a permis de recueillir plusieurs centaines de pièces, en grande majorité datées du IV^e s. D'une manière générale, le numéraire,

2644. Vermeersch, 2012, p. 239.

2645. L'édicule *E*, n'a livré que 4 monnaies datées du IV^e s., la plus récente étant au nom de Gratien (367-383). À la même période, le dépôt de monnaies semble aussi se poursuivre activement dans le bassin *B2* : au moins 23 monnaies du IV^e s. y ont été recueillies, et probablement davantage si l'on tient compte des 21 monnaies de l'Antiquité tardive qui n'ont pu être identifiées. Parmi cet ensemble, 2 exemplaires, découverts au fond du bassin, sont datés entre 378 et 387 ; signalons aussi la mise au jour de 2 monnaies du V^e s., imitations d'un type émis sous Valentinien III, qui ont peut-être circulé durant la seconde moitié de ce siècle. Dans le bassin *D*, distant de quelques mètres, les monnaies tardives sont plus rares : 4 monnaies émises au nom de Constantin I^{er} et 2 imitations du V^e s. y ont été collectées (Mitard, 1996, p. 170-171, tabl. 1 et 2).

2646. Roncin, 1977, p. 61-62 ; Vilpoux, 1995, p. 44-45 ; Vilpoux, 1996, p. 147-148.

2647. Manson, Noël, 1973a.

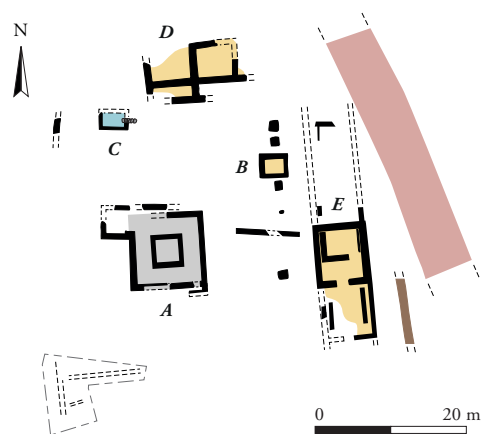


Fig. 489 : vestiges du sanctuaire du Creux de la Borne à Saclas (Essonne ; S.221). Réal. S. Bossard, d'après Dunet, 1988, p. 77, fig. 1 ; Pothin, 1997, p. 45, fig. 1 et Naudet, 2004, p. 212, fig. 111.

représenté par 1 657 pièces, est particulièrement abondant au sein du lieu de culte et témoigne d'une fréquentation active durant l'Antiquité tardive.

Il est néanmoins probable qu'une partie de l'aire sacrée ait été utilisée à des fins profanes au cours de cette même période : dans le bâtiment oriental E, dont la fonction au cours du Haut-Empire n'est pas connue et qui semble désormais être en ruine, une construction sur poteaux et une fosse dépotoir, associées à des déchets caractéristiques de la métallurgie du bronze, ont été aménagées au cours des III^e s. et IV^e s. de n. è. et témoignent de la vraisemblable reconversion de cet espace au cours de l'Antiquité tardive²⁶⁴⁸.

Évoquons aussi l'exemple du sanctuaire suburbain de Jublains²⁶⁴⁹ (S.32, ph. 4), dont les derniers aménagements sont mis en œuvre à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s. (cf. *supra*, fig. 314). Le sol du portique extérieur continue d'être entretenu durant cette période, mais l'entrée orientale, qu'il dessert, est partiellement murée – et non complètement obturée, d'autant plus que le monument continue d'être fréquenté –, réduisant l'ouverture pratiquée dans le péribole de près de 2 m en largeur ; une imitation monétaire de la fin du III^e s., découverte dans le remblai sur lequel repose le perron associé à ce second état de l'entrée, fournit un *terminus post quem* utile. La réfection de l'accès occidental et en particulier de son seuil est peut-être datée de la même période, bien qu'aucun indice fiable ne permette de l'affirmer ; la maçonnerie grossière qui constitue la fondation de la nouvelle marche réemploie des blocs vraisemblablement issus des *ornamenta* du sanctuaire : des fragments à décor d'esses et plusieurs fragments d'une statue féminine assise y ont été piégés.

À l'extérieur du péribole, adossé à son angle sud-est,

un bâtiment d'environ 250 m² (E), possible dépendance du lieu de culte depuis le début du II^e s., est pourvu, au plus tôt dans les années 270, d'un bassin rectangulaire chauffé au moyen d'un hypocauste, fonctionnant grâce à un foyer qui lui est accolé à l'est. Interprété comme un *delubrum* utilisé pour la purification des dévots avant qu'ils ne pénètrent dans l'enceinte religieuse, le bassin est vraisemblablement alimenté en eau depuis l'intérieur du sanctuaire, grâce à un système de puits (cf. *supra*, 3.1.3.1). Une dizaine de monnaies provient de cette probable annexe du sanctuaire, qui a pu aussi constituer un lieu de dépôt d'offrandes, en plus des ablutions que l'on y restituait²⁶⁵⁰.

Ainsi, des réaménagements sont opérés au sein et en périphérie du lieu de culte vers la fin du III^e s. ; si la mise en place d'un dispositif thermal en lien avec les pratiques culturelles pourrait indiquer que l'activité religieuse reste dynamique, il est plus difficile d'expliquer le bouchage partiel des accès et le réemploi de blocs issus de la décoration du sanctuaire, alors privé d'une partie de ses *ornamenta* à cette fin. Doit-on envisager, comme pour les exemples précédents, qu'une partie de l'aire sacrée est désaffectée, et que d'autres activités prennent désormais place au sein du péribole ? D'ailleurs, deux grands foyers ont été mis en évidence sur les sols bétonnés du quadriportique, aux angles sud-est et sud-ouest, tandis qu'un alignement de zones brûlées et une fine couche de cendres ont été observés dans la moitié sud du portique occidental ; ces structures et rejets de combustion, non datés, ont peut-être fonctionné dans le cadre d'ultimes banquets sacrés, à moins d'envisager qu'ils ne soient postérieurs à l'abandon – partiel ? – du lieu de culte. Quoi qu'il en soit, la découverte ancienne d'une trentaine de monnaies constantiniennes, « dans un très-petit espace » sans doute localisé au sein de l'aire sacrée²⁶⁵¹, et celle – plus récente – de sept autres pièces émises entre le début du IV^e s. et le règne de Magnence (350-353) laissent penser que les offrandes monétaires se poursuivent durant la première moitié du IV^e s.²⁶⁵², mais les niveaux les plus récents, au cœur du sanctuaire, sont peu documentés et on ne peut définir avec précision la nature de l'occupation tardo-antique.

Enfin, le lieu de culte d'Orléans²⁶⁵³ (S.114, ph. 4) a aussi pu avoir été détruit, en plusieurs étapes, à partir de la fin du III^e s. ou le début du IV^e s. (fig. 490). Le démantèlement du temple A et, en particulier, de sa galerie périphérique, a pu avoir été réalisé en premier : une fosse, renfermant différents objets disposés avec soin (cf. *infra*, 8.3.2) et deux imitations radiées, produites au cours du

2650. Naveau *et al.*, 1997, p. 157-158 et p. 200.

2651. Barbe, 1865, p. 96.

2652. Aubin *et al.*, 2014, p. 231.

2653. Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 297-312 ; Verneau, 2014, p. 103-108.

2648. Pothin, 1997, p. 46 ; Naudet, 2004, p. 214.

2649. Naveau *et al.*, 1997, p. 131-134, p. 139-140, p. 143, p. 194 et p. 199.

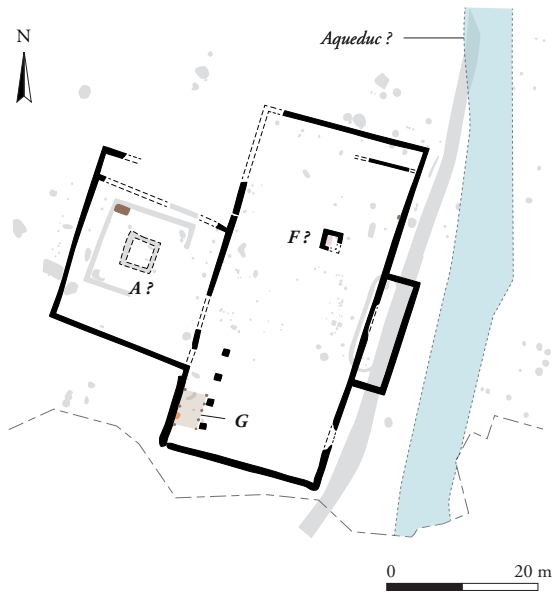


Fig. 490 : vestiges du sanctuaire (ou de l'habitat ?) de la Fontaine de l'Étuwée à Orléans (Loiret ; S.180, phase 4) durant la seconde moitié du IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2014, p. 100, fig. 85 et p. 104, fig. 92.

dernier quart du III^e s. ou au tout début du IV^e s., recoupe effectivement les tranchées de récupération de ses murs. Puis, vers le troisième quart du IV^e s. de n. è., un niveau de démolition, contenant d'abondants débris de tuiles, est étalé sur le sol de la cour orientale du sanctuaire et à ses abords orientaux ; sa formation témoigne sans doute de la destruction des toitures du portique qui fermait cet espace à l'ouest, ainsi que d'autres bâtiments encore en élévation. Il est possible que l'épandage de fragments de tuiles ait avant tout servi à assainir et à stabiliser le terrain, humide, en vue d'une nouvelle occupation de la cour.

En effet, plusieurs éléments montrent que le site continue d'être fréquenté et réaménagé après la démolition des couvertures. Le mur oriental de la cour, par exemple, est entretenu : un bac à chaux a été creusé à son pied, entaillant le niveau de tuiles. Par ailleurs, dans l'angle sud-ouest de la cour, c'est une probable construction légère (G), reposant sur une série de poteaux, qui succède au portique. Aucun mobilier n'est associé à cet édifice, mais une zone rubéfiée témoigne de l'aménagement d'un foyer, au pied du mur de péribole, qui reste probablement en élévation. L'espace interne d'un édicule préexistant (F, une *cella* ?) est aussi manifestement réorganisé dès la fin du III^e s. ou durant le IV^e s. : divers objets (deux monnaies, un jeton en terre cuite, des tessons de céramique et une statuette en calcaire) et des débris issus de la démolition d'un bâtiment – peut-être l'édicule même –, sont alors enfouis, en désordre, dans une fosse creusée dans sa partie occidentale – servait-elle, à l'origine, à assoir les fondations d'une base de statue de culte, alors récupérée ? Une fois cette fosse scellée, durant la seconde moitié du IV^e s., des tuiles ont été posées à plat contre le mur occidental de l'édicule, à l'intérieur de celui-ci, pour constituer un nouveau support dont le rôle n'a

pu être déterminé, mais qui pourrait éventuellement être lié au dépôt d'offrandes (fig. 491).

Par ailleurs, des monnaies sont encore accumulées sur le site au cours du IV^e s. : 128 pièces, dont au moins 8 sont datées de la seconde moitié du IV^e s., ont été mises au jour dans et sur les couches de tuiles. Treize autres monnaies, émises entre 330 et 392, ont aussi été regroupées en surface du niveau de tuiles, dans la partie orientale de la cour, dans une aire d'environ 15 cm de long pour 10 cm de large ; à titre d'hypothèse, elles ont pu avoir été réunies dans une bourse en matériaux périssables, qui n'aurait pas été conservée, ou bien avoir été éparpillées aux abords d'un tronc monétaire disparu. Une fibule cruciforme, dont la production est attribuée aux années 350-410, des tessons de céramique datés du IV^e s. et un ensemble de quartiers de moutons (fig. 492) ont également été découverts sur le nouveau sol, stabilisé par les débris de tuiles. Par ailleurs, la présence de nombreux objets résiduels, dans ces couches, tels qu'une vingtaine de monnaies gauloises, montre que les niveaux du sanctuaire ont été perturbés au cours du IV^e s. et donc qu'une partie du mobilier qui est associé à l'occupation tardive est probablement d'origine plus ancienne, notamment en ce qui concerne l'abondant numéraire. Il ne fait cependant aucun doute que le site continue d'être occupé et ponctuellement entretenu, voire réaménagé. La nature de cette occupation pose question : la présence de quartiers de viande, de monnaies et d'une fibule au sein de la cour pourrait être liée à la déposition d'ultimes offrandes, réalisée durant la seconde moitié du IV^e s.²⁶⁵⁴ Il est néanmoins tout à fait possible que d'autres activités, par exemples domestiques ou artisanales – siégeant au sein du bâtiment G ? –, ou simplement liées au démantèlement progressif des constructions maçonnées, soient à l'origine de tels enfouissements ou pertes : les monnaies postérieures à 348 sont somme toute peu nombreuses (17) et elles ont pu avoir été perdues, à l'instar de la fibule, durant la seconde moitié du IV^e s., au sein de la cour orientale de l'ancien sanctuaire, qui aurait alors été désaffecté vers le milieu du siècle et transformée en modeste habitat. Dans ce cas, l'occupation à caractère profane aurait succédé à la fermeture du sanctuaire, dont la fréquentation dans le cadre de rituels a pu se poursuivre durant plusieurs décennies après la destruction partielle de son temple – si l'on admet que celui-ci est bien dégradé dès la fin du III^e s., mais le *terminus post quem* fourni par deux seules imitations radiées, dont l'enfouissement est postérieur à sa destruction, invite à la prudence.

Que retenir de ces différents dossiers ? D'une part, que l'interprétation des vestiges les plus récents n'est guère aisée et qu'il est crucial de maîtriser la stratigraphie du site

2654. Telle est l'hypothèse formulée par Fr. Verneau (2014, p. 106).



Fig. 491 : aménagement de tuiles postérieur à la fin du III^e s., découvert dans l'édicule F du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuwée à Orléans (Loiret ; S.180, phase 4). Cl. C. Bours (Inrap), in Verneau, 2014, p. 106, fig. 96.



Fig. 492 : dépôt de quartiers de moutons postérieur au milieu du IV^e s., découvert dans le sanctuaire de la Fontaine de l'Étuwée à Orléans (Loiret ; S.180, phase 4). Cl. C. Bours (Inrap), in Verneau, 2014, p. 106, fig. 97.

et la chronologie des diverses catégories de mobilier pour restituer la succession d'événements, souvent multiples, survenus entre la fin du III^e s. et le courant du IV^e s. Au demeurant, pour la grande majorité des sites du centre et de l'ouest de la Lyonnaise, les données ne sont pas suffisamment précises pour appréhender leur évolution au cours de l'époque tardo-antique. D'autre part, qu'il ne fait pas de doute que certains sanctuaires publics – c'est certainement le cas des lieux de culte monumentaux de Jublains, de Genainville et de Sceaux-du-Gâtinais, et peut-être aussi des autres exemples évoqués – connaissent de profondes transformations dès le courant et surtout le dernier tiers du III^e s. Une partie de leurs équipements, et notamment le temple principal à Genainville, à Bennecourt et peut-être à Orléans et à Macé, est désaffectée et est rapidement démontée ou réoccupée pour des activités qui ne présentent *a priori* pas de rapport avec les cultes. Il est alors évident que ces sanctuaires, privés de certaines architectures plus ou moins monumentales, perdent de leur éclat, et qu'une partie ou l'ensemble des divinités, si elles ne disparaissent pas nécessairement, sont délogées de leur résidence.

Des pratiques religieuses, on ne perçoit plus que l'offrande de monnaies, qui semble (re)devenir un geste courant entre la fin du III^e s. et le milieu, voire la seconde moitié du IV^e s. La topographie des dévotions évolue : la *stips*, pratiquée à titre probablement individuel, a désormais lieu au sein ou en périphérie de constructions de petite taille, généralement des édicules préexistants, ou bien dans des bassins qui, jusqu'alors, n'avaient jamais reçu de monnaies – ou peut-être en avaient peu reçu (cf. *supra*, 4.2.3.1). Si d'autres offrandes ont pu avoir été introduites au sein des aires sacrées ainsi reformulées, elles sont peu nombreuses et correspondent avant tout à des parures, à quelques céramiques ou à des restes fauniques, voire à

des figurines, sans que l'on puisse toujours déterminer si ces objets étaient déjà présents au sein de l'aire sacrée et qu'ils ont été déplacés, ou bien s'ils y ont été apportés tardivement par les derniers *cultores*. En tout état de cause, l'espace dévolu aux actes religieux paraît avoir été resserré autour d'un ensemble de structures modestes, « petits îlots »²⁶⁵⁵ épargnés des démolitions, ou parfois en partie détruits, comme l'évoque l'état délabré des *cellae* C2 et G de Bennecourt au moment où elles ont servi de réceptacles aux ultimes dépôts de monnaies. Ces exemples trouvent d'ailleurs un parallèle intéressant sur le site du Gué-de-Sciaux à Antigny²⁶⁵⁶ (Vienne), en territoire picton, où les pratiques religieuses de l'Antiquité tardive, entre la fin du III^e s. et le second quart du IV^e s., sont recentrées dans le quart sud-est du péribole, autour de trois édicules et d'une galerie, tandis que des monnaies continuent manifestement d'être déposées ou lancées à proximité de l'un des deux principaux temples, alors en cours de démantèlement. Ici, comme pour les sites de Lyonnaise, l'entretien des aires sacrées demeure limité à quelques travaux de faible ampleur, tandis que les offrandes ne sont *a priori* plus recyclées et que se poursuivent parfois, en une ou plusieurs étapes, les activités de destruction et de récupération des matériaux, visant à dépouiller les constructions les plus monumentales de leur parure.

L'absence de témoignage écrit ne permet pas de savoir si les divinités honorées au sein de ces lieux de culte sont restées inchangées au-delà du milieu du III^e s., si certaines d'entre elles ont été oubliées, si d'autres sont apparues et ont investi des espaces jusqu'alors inoccupés – tels les bassins ? –, ou encore ont « déménagé » depuis leur temple,

2655. L'Huillier, 2005, p. 278.

2656. Bertrand (dir.), 2018, vol. I, p. 461-481.

désormais en ruine, vers un autre point plus sommairement aménagé. En outre, il n'est pas certain que les statues de culte aient été conservées au sein de toutes les aires sacrées, en particulier de celles qui ont été démunies d'un ou de plusieurs temples ; se pose alors la question de la forme que revêt la manifestation divine dans ces sanctuaires délabrés. Quoi qu'il en soit, on est en droit d'estimer que les communautés qui fréquentent désormais ces sanctuaires ne sont plus les mêmes que dans le courant du Haut-Empire et que certains dévots (essentiellement locaux ?), dont on ne peut évaluer le nombre – mais qui semble toutefois peu important –, « reviennent dans quelques sanctuaires traditionnels qui ne sont plus entretenus pour la plupart, mais les rites ne sont plus encadrés par les fêtes publiques, sauf en de rares cas »²⁶⁵⁷. En effet, il ne semble guère plausible d'imaginer que des cérémonies ouvertes à un grand nombre de participants, comme le suggèrent les capacités d'accueil de certains lieux de culte sans doute publics du Haut-Empire (cf. *supra*, 3.1.5.4), aient été encore organisées au sein d'aires sacrées partiellement détruites. Les traces d'éventuels sacrifices et de banquets collectifs sont d'ailleurs difficiles à mettre en évidence pour les quelques exemples évoqués, malgré la qualité de documentation réunie à leur égard. Notons à ce titre qu'à Bennecourt, comme l'a d'ailleurs relevé W. Van Andringa²⁶⁵⁸, la présence plus importante de restes d'oiseaux et de poissons – mais aussi de porc –, dans les niveaux postérieurs au milieu du III^e s., marque un changement dans les pratiques alimentaires et, peut-être, l'arrêt des sacrifices communautaires ; on ignore néanmoins si ces reliefs de repas proviennent des couches liées aux édicules encore fréquentés dans le cadre de pratiques rituelles, ou bien de celles formées au cours de la réoccupation domestique ou artisanale de l'ancien temple à galerie périphérique²⁶⁵⁹.

Malgré les lacunes documentaires propres à chaque dossier, on ne peut toutefois considérer que l'ensemble des lieux de culte des cités étudiées connaît une phase de déclin dès la fin du III^e s. Les variations chronologiques que l'on observe traduisent un phénomène progressif, que l'on peut imputer à l'histoire locale de chaque site et à la place que celui-ci occupe au sein de l'armature religieuse, mais aussi à la divinité honorée. L'examen des *mithraea* tardo-antiques révèle ainsi un dynamisme propre au culte qui y est célébré.

8.1.2. La vitalité des *mithraea* d'Angers et de Septeuil, deux cas particuliers

Les fouilles exécutées à Angers (S.2) et à Septeuil²⁶⁶⁰

(S.122) ont fourni une documentation d'excellente qualité, qui permet de restituer l'organisation de deux *mithraea* fréquentés jusqu'à la toute fin du IV^e s., voire durant les premières années du V^e s., ainsi qu'une partie des rites qui y étaient pratiqués.

Alors que celui d'Angers a été fondé dans un quartier périphérique de *Iuliomagus* dès les années 160-170 et qu'il a été reconstruit vers le milieu du III^e s. de n. è., le *spelaeum* de Septeuil a été aménagé, dans un ancien nymphée, alors abandonné et en partie démantelé, entre 355 et 360 – voire dès les années 340, si l'on considère que la première réoccupation des lieux, au cours de laquelle ont été allumés plusieurs foyers, est bien liée à l'installation d'une communauté mithriaque (cf. *supra*, 5.1.2.4, les *mithraea*...). Tous deux ont livré les témoins d'une fréquentation tardo-antique intense, malgré les capacités d'accueil limitées à quelques dizaines d'individus, tout au plus, de leur salle cultuelle (cf. *supra*, 4.3.2.3). Il faut alors probablement envisager que les offrandes accumulées au sein des deux sanctuaires, en particulier des monnaies essentiellement tardo-antiques (711 à Angers et 1 311 à Septeuil), des vases dédicacés au *Deo invicto* et peut-être quelques parures, ainsi que les reliefs de sacrifices et de repas au cours desquels on consomme avant tout du porc et des gallinacés²⁶⁶¹, ne sont pas – ou sont peu – évacués des sites. Ces rejets y sont notamment regroupés dans des décharges aménagées aux abords de la salle semi-enterrée où se réunissent les initiés, à une fréquence que l'on ne peut déterminer. Au demeurant, la quantité de mobilier recueillie à Septeuil est d'autant plus considérable que ce *mithraeum* n'a été fréquenté que durant un demi-siècle.

Le tableau qu'offre la restitution de ces espaces est donc celui de lieux animés, où l'on sacrifie, partage un repas ou fait don d'un objet, parfois en s'acquittant d'un vœu, parmi d'autres pratiques qui n'ont laissé aucune trace. Les objets manipulés dans le cadre des cérémonies – du moins ceux qui ont pu être identifiés – ne diffèrent donc guère de ceux que l'on retrouve dans les autres espaces culturels, publics ou privés, des cités du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive, mais les quantités d'objets sont sans commune mesure avec la plupart des sites encore fréquentés après le milieu du III^e s. De fait, seuls de rares lieux de culte sans doute publics ont livré plusieurs centaines de monnaies tardo-antiques (cf. *supra*, 8.1.1.1) et les restes fauniques et céramiques y sont globalement peu abondants. Signalons d'ailleurs que la découverte de quelques *militaria*, à Angers

de Lillebonne (S.85) et celui de Jort (Calvados), qui n'a livré que des blocs sculptés en réemploi, sont trop peu documentés et ne seront pas évoqués ici (cf. *supra*, 3.1.2.1, type E ; 5.1.2.4).

2661. Au total, ce sont près de 100 000 tessons de céramique et 50 000 restes fauniques qui ont été collectés à Angers, et les fragments de plus de 200 vases et 14 275 ossements d'animaux qui proviennent de Septeuil (cf. *supra*, 4.2.1).

2657. Van Andringa, 2017a, p. 314.

2658. Van Andringa, 2017a, p. 313.

2659. P. Méniel, in Bourgeois (dir.), 1999, p. 165-168.

2660. S.2 : Brodeur (dir.), 2014 ; Molin *et al.*, 2015 et Brodeur, Petit, 2016 ; S.122 : Gaidon-Bunuel, 2000 et Barat, 2007, p. 329-335. Le site

en particulier, indique que des hommes armés – dont la présence au sein des *mithraea* de l'Empire est souvent attestée²⁶⁶² – font vraisemblablement partie des initiés, à moins qu'il ne s'agisse d'accessoires liés au grade rituel de *miles* (cf. *supra*, 4.2.3.3, *les militaria d'époque romaine*). Plusieurs inscriptions, gravées sur une plaque en pierre ou incisées sur un vase, à Angers, témoignent aussi de la participation aux rites d'un esclave, dénommé Pylades (I.7), d'un certain [Val]entin[us] ou [Adu]entin[ius] (I.6) ou encore d'un citoyen venu de la lointaine cité des Ambiens (I.3), qui ont fréquenté le site entre le II^e s. et le IV^e s.

Le contraste est donc saisissant entre les lieux réservés au culte du dieu Mithra – bien que l'on n'en connaisse que deux sites au sein de l'aire géographique considérée – et les sanctuaires publics ou privés consacrés aux dieux protégeant les cités, diverses associations ou les familles. À partir de la seconde moitié du III^e s. et tout au long du IV^e s., ces derniers espaces, à quelques exceptions près, semblent présenter les signes d'un déclin, traduit par la réduction de l'aire sacrée, la quasi-absence d'entretien, la pratique de rites individuels et peu ostentatoires, la démolition partielle ou totale de leurs équipements ou une simple désertion des lieux. Le délaissement et le démantèlement des aires sacrées s'effectuent toutefois à des rythmes variables, qu'il convient d'examiner avant d'analyser les modalités et les causes possibles de leur abandon.

8.2. Des abandons progressifs : questions de chronologie

8.2.1. Dater l'abandon et la démolition d'un sanctuaire : aspects méthodologiques

Les principaux fossiles directeurs utiles à la datation des phases les plus tardives des sanctuaires, ainsi que les problèmes que posent leur étude et leur interprétation, ont été présentés par les auteurs des récentes synthèses consacrées aux sanctuaires de l'ouest et du centre-est des Gaules²⁶⁶³. À de rares documents épigraphiques, s'ajoutent des lots de céramique plus ou moins abondants, dont l'étude détaillée n'a été menée que pour les découvertes les plus récentes, ainsi que des monnaies, souvent privilégiées par les archéologues, mais qui, rappelons-le, fournissent « un *terminus post quem* dont l'interprétation doit être modulée en fonction de la taille de l'échantillon, des données chronologiques disponibles dans l'environnement, de la connaissance de la circulation monétaire générale »²⁶⁶⁴. L'apport des autres catégories de mobilier, tels les accessoires vestimentaires et les parures, est plus limité, car rares

sont les objets de ce type que l'on peut rattacher aux phases les plus récentes des lieux de culte (cf. *supra*, 4.2.3.2).

À l'échelle des cités centrales et occidentales de la Lyonnaise, parmi les 99 sanctuaires avérés pour lesquels les données chronologiques fournies, avant tout, par l'étude de la céramique ou du numéraire permettent de définir le *terminus post quem* de leur abandon, les deux tiers (soit 66 sites) ont livré des marqueurs suffisamment précis pour considérer cette proposition comme fiable (cf. vol. II, **tabl. J**). Cette liste peut être complétée par quelques lieux de culte supplémentaires, d'où ne provient que peu de mobilier mais intégrés à un habitat, dont la date d'abandon correspond probablement à celle de l'établissement associé. Les sites qui ont été prospectés au sol et qui n'ont pas fait de l'objet de fouilles ont été écartés de cette enquête. L'intervalle d'un demi-siècle retenu comme *terminus post quem* correspond à la désertion définitive du lieu (cf. *supra*, **fig. 457**), dont une partie a toutefois pu avoir été désaffectée plusieurs décennies auparavant (cf. *supra*, 8.1.1.2). Il est d'ailleurs probable, pour certains sanctuaires, que les objets les plus récents aient été perdus au cours de visites postérieures à l'arrêt des pratiques religieuses, et les résultats obtenus doivent donc être considérés avec circonspection. Il faut aussi rappeler, avec Cl. Sotinel, que l'absence de témoins archéologiques d'une activité religieuse ne signifie pas nécessairement que l'usage religieux du lieu de culte disparaît, puisqu'elle peut aussi être imputée à d'autres facteurs²⁶⁶⁵ (cf. *supra*, 4.1.3). Les rares espaces cultuels ayant livré une ou quelques monnaies du V^e s. (cf. *infra*, 8.2.2.2) ont été rassemblés avec les sites abandonnés durant les années 351-400, d'autant plus que l'on ne peut affirmer avec certitude qu'ils restent bien fréquentés dans le cadre d'activités religieuses dans le courant du V^e s.

Il est intéressant de noter que parmi les 55 sanctuaires bien datés et au sein desquels ont été découvertes à la fois de la céramique et des monnaies, la datation fournie par l'examen de ces deux catégories de mobilier concorde peu ou prou dans 60 % des cas, tandis que les monnaies les plus récentes sont *a priori* plus tardives de quelques décennies – voire de plus d'un siècle – que les dernières productions en terre cuite dans 25 % des cas, et plus précoces que celles-ci pour les 15 % restants. Ainsi, pour plus d'un site sur deux, on constate une bonne corrélation entre les principaux types de fossiles directeurs ; les variations observées pour les autres sanctuaires dépendent sans doute de facteurs multiples, parmi lesquels peuvent figurer des pertes postérieures à l'abandon, des pratiques différenciées d'un lieu sacré à l'autre, la disparition d'une partie du mobilier ou encore l'étude incomplète du site et des zones de rejet de ses vestiges cérémoniels.

2662. Turcan, 2000, p. 37-39.

2663. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 319 ; Hostein *et al.*, 2014, p. 208-209 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 223-227.

2664. Aubin *et al.*, 2014, p. 227 ; cf. *supra*, 4.2.3.1.

2665. Sotinel, 2004, p. 43.

8.2.2. Chronologie générale des abandons

La courbe des abandons (cf. *supra*, fig. 457) révèle que le nombre de sanctuaires délaissés croît de manière quasi continue entre le début du II^e s. et la fin du IV^e s., voire le début ou le courant du V^e s. ; seule une baisse, certes peu marquée, s'observe durant la première moitié du IV^e s., pour les sites les mieux datés, mais elle pourrait être compensée en tenant compte également des sites dont la chronologie est moins assurée²⁶⁶⁶. Dans tous les cas, la désertion des lieux de culte s'accélère de manière significative dans le courant du III^e s. et surtout à partir des années 250 ; rares sont donc les abandons qui ont pu avoir lieu au cours du Haut-Empire.

8.2.2.1. De premiers abandons, dès le Haut-Empire

L'activité de quatre lieux de culte d'époque romaine²⁶⁶⁷ a pu cesser dès la première moitié du II^e s.²⁶⁶⁸ Ils ont néanmoins livré peu d'objets, en particulier de monnaies, et il faut donc considérer avec prudence le *terminus post quem* proposé, d'autant plus que le mobilier des espaces culturels a tendance à se raréfier, d'une manière globale, dans les sanctuaires à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è. (cf. *supra*, 4.3.2.2). C'est notamment le cas des espaces culturels d'Entrammes (S.31) et d'Épiais-Rhus (S.257), situés en périphérie d'une agglomération secondaire, de même qu'à Chanceaux-sur-Choisille (S.239). Cependant, pour ce dernier site, l'essentiel des constructions de l'habitat groupé qui ont été sondées ou fouillées semble bien avoir été déserté dès la première moitié du II^e s. et l'abandon précoce du sanctuaire pourrait alors accompagner une rétraction plus générale du tissu aggloméré. Enfin, à Plouër-sur-Rance (S.137), le modeste lieu de culte, muni de constructions en terre et en bois et sans doute privé, car associé à une probable *villa*, a pu disparaître dès le début du II^e s., comme le suggère l'étude de la céramique. La valeur mémorielle qui y était probablement attachée, comme à Entrammes d'ailleurs, explique peut-être l'arrêt précoce des pratiques

rituelles : ces dernières ont pu cesser avec la disparition ou le déménagement des descendants des familles qui ont fondé, au sein d'un ancien habitat gaulois, ces lieux de culte (cf. *supra*, 5.2.3.5 et 6.2.1).

Le nombre d'abandons augmente progressivement entre la seconde moitié du II^e s. et la première moitié du III^e s., au cours desquelles ce sont respectivement une demi-douzaine et une dizaine de sites qui ont été délaissés. Il est toutefois indispensable de rappeler que la pénurie de numéraire en bronze qui affecte les provinces gauloises de l'Empire, entre autres, entre la fin du II^e s. et les années 260, explique certainement la rareté de numéraire que l'on retrouve pour cette période dans divers contextes, notamment culturels²⁶⁶⁹. Ainsi, lorsque le *terminus post quem* établi à partir de l'étude numismatique n'est pas corroboré par d'autres indices, la prudence s'impose et il est donc probable qu'une partie des sites que l'on suppose avoir été abandonnés entre le dernier quart du II^e s. et le milieu du III^e s. ait en réalité continué d'être fréquentée jusqu'à une date assez avancée du III^e s. – jusqu'aux années 260-270. Cependant, la présence de productions céramiques attribuées au plus tard à la fin du II^e s. ou aux premières décennies du III^e s. et l'absence d'imitations radiées (cf. *infra*), à Chartres (Saint-Martin-au-Val, S.101), Hecmanville (S.152), Amboise (S.237), Saint-Patrice (S.247) ou encore Authevernes²⁶⁷⁰ (S.253), constituent de bons arguments pour envisager que, sur ces sites, les visites des dévots se raréfient, voire cessent bien au cours des dernières décennies du Haut-Empire.

8.2.2.2. De la seconde moitié du III^e s. au début du V^e s.

La grande majorité des sanctuaires – soit les deux tiers des sites bien datés et plus de neuf lieux de culte sur dix dont la chronologie est moins précise – a définitivement été désertée dans le courant de l'Antiquité tardive, entre la seconde moitié du III^e s. et la fin du IV^e s., voire le début ou le courant du V^e s.

Si l'identification de céramique tardo-antique, en particulier de sigillée produite dans les ateliers d'Argonne au cours des IV^e s. et V^e s. – tandis que la chronologie des productions locales est moins bien connue, en particulier dans l'ouest des Gaules –, confirme dans nombre de cas que les sanctuaires restent fréquentés jusqu'à une date avancée de l'époque romaine, la chronologie des abandons postérieurs au milieu du III^e s. repose avant tout sur la datation du numéraire, quasi exclusivement en bronze. Cependant, la circulation de ce dernier a parfois été longue

2666. Une telle évolution, marquée par un nombre inférieur d'abandons au cours de la première moitié du IV^e s., a aussi été mise en évidence par S. Girond pour le paysage religieux de la cité des Bituriges Cubes, en Aquitaine, et, plus généralement, à l'échelle des Gaules (Girond, 2015, vol. 1, p. 193-194, p. 196, d'après Fauduet, Arcelin, 1993, et p. 515). Un accroissement progressif a en revanche été remarqué pour les sanctuaires du centre-est des Gaules (Hostein *et al.*, 2014, p. 208-209).

2667. S.31 : Naveau, 2015, p. 116 ; S.137 : Menez (dir.), 1996 ; S.239 : Hascouët, Rialland (dir.), 1993 et Doyen, Dubois, 2016 ; S.257 : Simon, Lemoine, 1972.

2668. Les quelques sites pour lesquels le *terminus post quem* établi à partir des données de terrain est antérieur au début du II^e s. doivent être écartés d'emblée : à Guérande (S.166 ; Pirault, 2010) comme à Rospor-den (S.178 ; Pouille, 2006a et b), la rareté du mobilier prélevé au cours des opérations archéologiques, qui n'est pas postérieure à la fin du I^{er} s., interdit toute conclusion définitive.

2669. Hostein *et al.*, 2014, p. 208 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 227 ; cf. *supra*, 4.2.3.1.

2670. S.101 : Bazin *et al.*, 2014 ; S.152 : Maret (dir.), 2003, vol. 1, p. 13-18 ; S.237 : Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 27-28 et p. 61 ; S.247 : Guiot, 2003 ; S.253 : Michel *et al.*, 2014, p. 198-199.

et sa présence ne fournit, rappelons-le, qu'un *terminus post quem* ; par ailleurs, une fraction des monnaies découvertes, nous l'avons déjà évoqué, a pu avoir été perdue accidentellement lors de visites qui n'avaient désormais plus de rapports avec l'activité religieuse. Les imitations radiées constituent cependant un bon marqueur du dernier quart du III^e s. et des premières années du IV^e s., tandis que les monnaies constantiniennes jalonnent la première moitié du IV^e s. ; aux occupations de la seconde moitié du IV^e s., sont associées de nouvelles monnaies issues de la réforme réalisée sous l'égide de Constance II en 348, mais aussi des imitations constantiniennes et des espèces valentiniennes et théodosiennes, toutefois peu abondantes dans l'ouest des Gaules²⁶⁷¹. Quant aux éventuels lieux de culte encore visités dans le courant du V^e s., ils demeurent difficiles à identifier : la fermeture des ateliers monétaires gaulois, vers 395, a quasiment interrompu l'approvisionnement du territoire étudié en numéraire de bronze frais, puisque la pénétration des espèces désormais essentiellement frappées au sein des officines italiennes est particulièrement limitée²⁶⁷². Il faut probablement envisager qu'une partie des monnaies émises à la fin du IV^e s. ait pu être introduite au sein de certains lieux de culte plus tardivement, au début, voire dans le courant du V^e s. Du reste, seulement quatre ou cinq sites ont livré une à quatre pièces produites durant le V^e s.²⁶⁷³, parfois à une date avancée (cf. *supra*, fig. 456) ; ces rares témoins d'une fréquentation particulièrement tardive sont peut-être liés aux visites épisodiques d'un site en ruine plutôt qu'à l'activité religieuse d'un sanctuaire encore entretenu.

Ces différents fossiles directeurs ont été reconnus, en tout ou partie, au sein de l'essentiel des lieux de culte considérés, que leur datation soit précise ou non : au moins 20 sanctuaires ont pu être fréquentés jusqu'à la seconde moitié du III^e s., 24 ont été vraisemblablement désertés au cours de la première moitié du IV^e s. et 31 durant la seconde moitié du IV^e s., voire dans le courant du V^e s.

Pour aller plus avant et tenter de déterminer les causes de cet étalement, il est nécessaire de s'attarder sur les niveaux archéologiques que l'on peut dater des derniers moments de la vie des espaces culturels, et les éventuelles traces qui ont pu avoir été laissées au moment de leur fermeture,

mais aussi d'analyser plus finement les circonstances et les rythmes d'abandon en fonction de leur implantation et de leur statut supposé.

8.3. Discussion autour des modalités et des causes de la fermeture des sanctuaires

8.3.1. Inondations et incendies : de rares attestations

Parmi les causes qui pourraient être à l'origine de la désertion de certains sanctuaires, il faut évoquer notamment la question des sinistres, naturels, accidentels ou volontairement déclenchés, qui ont pu les détruire ou les rendre en partie inaccessibles. Toutefois, l'interprétation des traces qu'une montée des eaux ou qu'un incendie ont laissées au sein de plusieurs sites archéologiques n'est pas toujours évidente et pourrait aussi indiquer que ces événements, s'ils ont bien eu lieu, ne sont pas la cause de l'abandon, mais l'une de ses conséquences.

Deux sanctuaires où l'eau abondait au cours du Haut-Empire ont ainsi été manifestement ennoyés durant les derniers temps de leur occupation.

Le lieu de culte des Jacobins, dans un quartier périphérique du Mans²⁶⁷⁴ (S.16), a été aménagé sur les rives du ruisseau de l'Isaac, où l'on jetait vraisemblablement des monnaies dès la fin du I^{er} s. av. n. è. ; au cours du Haut-Empire, il a abrité un probable étang, que l'on aurait formé grâce à un système de retenue placé sur le cours d'eau. Les visiteurs du sanctuaire pouvaient manifestement y pratiquer la pêche, mais aussi y jeter des offrandes de divers types, ou bien les enfouir sur ses berges (cf. *supra*, 3.1.3.2 et fig. 146). L'analyse stratigraphique a révélé que l'aire sacrée, qui était donc sise au fond d'un vallon, a subi de fréquentes inondations, liées à des débordements de l'étang et du ruisseau. Celles-ci ont finalement abouti à son envasement, dès le II^e s. de n. è. : près de 1 m de sédiments vaseux ont recouvert l'emprise et les environs proches du plan d'eau. Plusieurs dépôts d'offrandes recourent les couches liées au fonctionnement de l'étang et sont donc manifestement contemporains de périodes d'assèchements qui ont suivi ces épisodes de crue. C'est le cas d'au moins sept pots en terre cuite, contenant des morceaux de viande probablement offerts à une divinité (cf. *supra*, 4.2.1.3), de plusieurs dizaines de monnaies couvrant l'ensemble du II^e s. (cf. *supra*, 4.2.3.1) ou d'un coffre de tuiles ayant servi de réceptacle pour des offrandes de diverses natures (cf. *supra*, 4.1.2.2). On ne peut déterminer si les débordements de l'étang, qui ont aussi affecté le secteur situé au-delà du mur occidental de l'enceinte, jusqu'à la rue adjacente, sont liés à un manque d'entretien du lieu de culte, qui reste toutefois

2671. Hostein *et al.*, 2014, p. 208 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 230-231 ; cf. *supra*, 4.2.3.1.

2672. Doyen, 2007, p. 352-353 ; Chameroy, 2013, p. 89-90.

2673. Il s'agit des sanctuaires d'Athée (S.165 : une monnaie de Sévère III, frappée entre 461 et 465 ; Bodard de la Jacopière, 1871, p. 70-71), de Macé (S.196 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 231) et de Genainville (S.260 : 4 monnaies en argent, dont au moins 3 imitations, au nom de Valentinien III, postérieures au milieu du V^e s. ; Mitard, 1996, p. 177 et p. 209-210), et peut-être du *mithraeum* d'Angers (S.3 : 4 monnaies émises entre 394 et 402 ; P.-A. Besombes, in Brodeur dir., 2014, vol. 2, p. 51-60) et du lieu de culte de La Chapelle-aux-Fougeretz (S.184 : une possible imitation de silique ; P.-A. Besombes, in Aubry dir., 2019, p. 129).

2674. Chevet *et al.*, 2014 ; Chevet (dir.), 2016.

fréquenté, ou bien s'ils ont progressivement entraîné son abandon. Néanmoins, au plus tard durant le dernier quart du II^e s. de n. è., un système de dérivation des eaux du ruisseau de l'Isaac déporte leur écoulement au sud de l'enceinte et, ainsi, l'espace marécageux est asséché. Les derniers dépôts à caractère rituel, réalisés en partie supérieure des sédiments vaseux, ont vraisemblablement eu lieu lors de cette période, sur les berges de l'étang en voie d'assèchement. Malgré cet aménagement, la raréfaction globale du mobilier à partir de la fin du II^e s. marque probablement une phase de déclin, voire d'abandon du lieu de culte, qui n'a livré que de rares objets des III^e s. et IV^e s. (cf. *supra*, 8.1.1.1). L'envasement du site, alors maîtrisé, ne peut donc expliquer à lui seul la fermeture du sanctuaire et il faut vraisemblablement lier cette dernière à la désertion plus globale du quartier périphérique dont il dépend (cf. *infra*, 8.3.3.1).

Le sanctuaire monumental de Genainville²⁶⁷⁵ (S.260), établi en fond de vallée et à l'emplacement où la nappe phréatique affleure, a probablement été en partie condamné dès la fin du III^e s., alors que son temple principal est fermé et commence à être démolé, et que les pratiques religieuses se concentrent désormais autour de certains bassins et d'un édicule situé sur le point le plus haut de la cour sacrée (cf. *supra*, 8.1.1.2 et fig. 487). En outre, la montée des eaux a sans doute posé problème dès le II^e s. ou le courant du III^e s. et a pu rendre inaccessible, à une date que l'on ne peut préciser, une partie du lieu de culte. Un canal d'ailleurs été creusé, au plus tôt à la fin du III^e s., dans l'angle sud-ouest de l'aire sacrée ; il est bordé au sud-ouest par une digue qui s'appuie sur l'ancien péribole, partiellement démonté. En tout état de cause, que cet aménagement soit contemporain des derniers dépôts reconnus au sein du sanctuaire ou bien qu'il en soit postérieur, le temple principal semble être resté hors d'eau jusqu'à sa destruction partielle et on ne peut donc seulement imputer son abandon aux risques d'inondation.

Il est également permis de douter des conséquences qu'ont pu avoir des incendies survenus au sein de plusieurs sanctuaires sur l'activité religieuse de ces derniers : dans la plupart des cas, celle-ci avait peut-être déjà cessé lorsque les flammes se sont propagées dans le temple ou dans les portiques. Le feu qui a partiellement détruit les ailes orientale et occidentale du monument de l'agglomération secondaire de Sceaux-du-Gâtinais (S.225), vers la fin du II^e s. ou le début du III^e s., constitue toutefois l'un des exemples d'incendie les plus précoces et semble bien avoir été à l'origine de l'abandon partiel du site, qui est néanmoins resté occupé dans le cadre d'activités variées jusqu'à la fin du IV^e s., au moins (cf. *supra*, 8.1.1.2). À une tout autre échelle,

celle d'un petit lieu de culte urbain et sans doute privé, notons que l'incendie qui a ravagé le sanctuaire de la place des Épars à Chartres²⁶⁷⁶ (S.100), durant le second quart du III^e s., n'a pas mis fin aux célébrations, puisque son temple est reconstruit à l'issue du sinistre et restera en activité durant plusieurs décennies, avant d'être finalement déserté et démolé durant la seconde moitié du III^e s.

Les autres départs de feu attestés dans les sanctuaires, du moins pour ceux qui ont pu être datés, sont à l'origine d'incendies qui ont eu lieu plus tardivement, entre la fin du III^e s. et celle du IV^e s. À Corseul, le monument du Haut-Bécherel²⁶⁷⁷ (S.134) a été en grande partie détruit par le feu au cours du dernier quart du III^e s. ou dans les premières années du IV^e s., comme le suggère la mise au jour de trois imitations d'antoniniens, perdues ou jetées au sol avant qu'il ne brûle. De nombreuses traces évidentes d'un incendie généralisé, allumé à partir de foyers multiples et qualifié de volontaire par A. Provost, y ont été observées : sols et murs du temple et des galeries présentent les stigmates d'une forte chauffe, tandis que des débris d'enduits peints, de placages de marbre et de charpente ou de toiture calcinés recouvrent une partie des sols (fig. 493). Cette destruction intervient à une période où les incendies semblent fréquents dans plusieurs quartiers du chef-lieu voisin, ce qui pose la question d'éventuels troubles à l'origine de ces événements. Il est cependant impossible de déterminer précisément la cause de l'incendie du monument religieux du Haut-Bécherel, qu'il soit accidentel ou délibéré. Par ailleurs, comme le note A. Provost, l'absence de fragments d'architecture monumentale ou ornementale, de statuaire ou d'inscription, parmi les décombres générés au cours de l'incendie, pourrait s'expliquer par un démantèlement soigné du sanctuaire, que l'on aurait entrepris avant le sinistre : les pratiques religieuses auraient donc été interrompues un certain temps avant que le feu ne soit allumé.

Des traces d'un feu intense et étendu ont aussi été perçues au sein du monument de la Forêt à Allonnes²⁶⁷⁸ (S.9), en particulier dans les galeries nord, ouest et sud du quadriportique, ainsi que dans une exèdre ; elles prennent la forme d'une couche de cendres, épaisse jusqu'à 15 cm, qui est directement recouverte par les niveaux de destruction du sanctuaire. Cette couche riche en matériaux brûlés contient, entre autres, une monnaie de bronze, frappée entre 321 et 323 et restée peu de temps en circulation. Elle fournit donc un *terminus post quem* précis, mais la présence, aussi, de multiples monnaies émises dans les années 330-340, dans les niveaux d'incendie et de destruction, témoigne probablement d'une activité qui a perduré durant ces deux décennies. L'abandon du sanctuaire a donc proba-

2676. J.-M. Morin, in Joly (dir.), 2010, p. 131.

2677. A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 219-224.

2678. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p.

2675. Vermeersch, 2012, p. 235-239.



Fig. 493 : témoins de l'incendie survenu après 274 au monument du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; S.134). a : rubéfaction de la base du parement externe d'un mur de la cella ; b : vue d'un niveau d'incendie formé à l'extérieur de l'aire sacrée, à l'aplomb de l'accès au portique septentrional. Cl. H. Paitier et A. Provost, in Provost et al., 2010, pl. II et IV.

blement eu lieu entre 330 et 350 ; l'incendie qui a détruit au moins une partie du quadriportique peut être la cause de sa désaffectation, qu'il soit accidentel ou volontaire, à moins qu'il n'en soit une conséquence, et qu'il soit donc lié à sa clôture ou à sa démolition, délibérée, voire planifiée.

Le probable incendie qui a détruit le temple du Villier à Chênehutte-les-Tuffeaux²⁶⁷⁹ (S.6), au sein duquel sont déposées ou jetées des offrandes monétaires jusqu'au règne de Gratien (367-383), est l'un des plus tardifs qui aient été identifiés. Dans la *cella*, le niveau de destruction recouvrant le sol du IV^e s. s'est avéré riche en charbons, en cendres ainsi qu'en fragments de grès et de tuffeau rubéfiés.

Si cet évènement marque probablement la fin des pratiques rituelles, on ne sait s'il a été volontairement déclenché ou s'il a eu lieu peu de temps après l'abandon du site.

D'autres témoins de feux, moins bien documentés et limités au temple, à un bâtiment de l'aire sacrée ou bien plus étendus, ont aussi été signalés au cours des dernières décennies au Vieil-Évreux (S.79 ; cf. *infra*, 8.3.2), à Plouër-sur-Rance (S.137), Mauves-sur-Loire (S.167) et Genainville (S.260), tandis que de tels vestiges auraient également été observés à plusieurs reprises lors de fouilles plus anciennes, sans que l'on puisse vérifier aujourd'hui s'ils ont été correctement identifiés, à Saint-Aubin-sur-Gaillon (S.74), La Londe (Saint-Ouen-de-Thouberville, S.86), Berthouville (S.150), Cléden-Cap-Sizun (S.168), Quimper (S.176), Saint-Jean-Trolimon (S.179), Saint-Forget (S.182) et Oissel²⁶⁸⁰ (S.266). En aucun cas, on ne peut alors affirmer que l'éventuel incendie est responsable de l'abandon et qu'il a été volontairement provoqué pour détruire avec violence un lieu de culte en activité. Un accident, survenu lors de la réoccupation ponctuelle de sites délaissés depuis un laps de temps indéterminé, ou encore des incendies déclenchés « par le brûlage d'éléments non réutilisables et permettant de faciliter la gestion de l'exploitation des ruines »²⁶⁸¹, constituent aussi d'autres hypothèses plausibles. Quoiqu'il en soit, le nombre de sanctuaires en partie détruits par les flammes est peu important à l'échelle du territoire considéré ; si certains feux ont pu conduire à l'arrêt de quelques cultes, ce phénomène est dans tous les cas resté marginal.

8.3.2. Cérémonies de clôture ou démantèlement organisé ?

Peut-on envisager, du moins pour certains sites, que l'interruption des pratiques religieuses et la fermeture du sanctuaire aient été réalisées dans le cadre d'une ultime cérémonie, organisée par les autorités qui en assuraient la gestion ?

Une telle hypothèse a été proposée à l'égard du grand lieu de culte central et sans doute public de l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux (S.79), suite à la relecture d'un dépôt de grands et de moyens bronzes qui y avaient été exhumés en 1840 et des résultats de sondages plus récents²⁶⁸². L. Guyard *et al.* interprètent alors la dégradation et l'enfouissement de ces objets comme les vestiges d'une « cérémonie de clôture », dont le « caractère ritualisé [...] montre

2680. S.74 : Poulain, 1915, p. 61-65 ; S.86 : Vesly, 1920, p. 223 et Deglatigny, 1921, p. 59 ; S.137 : Menez (dir.), 1996, p. 71, 76 et p. 103 ; S.150 : Quesné, 1988, p. 7 ; S.167 : Monteil *et al.*, 2009, p. 173 ; S.168 : Châtellier, 1891, p. 211 et Merlat, 1954, p. 159 ; S.176 : Le Men, 1876, p. 185-186 ; S.179 : Le Men, 1878, p. 154 et Châtellier, 1882, p. 153 ; S.182 : Gory, 1867, p. 21 ; S.260 : Mitard, 1993, p. 271-276 ; S.266 : Vesly, 1909, p. 100.

2681. Aubin *et al.*, 2014, p. 235.

2682. Guyard *et al.*, 2012, p. 189-190 ; Guyard *et al.*, 2014, p. 42-45.

2679. Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 26-27.

clairement l'attachement aux divinités locales », auxquelles auraient été adressées de dernières offrandes. Les images métalliques, qui représentent notamment Jupiter et Apollon (cf. *supra*, 4.2.2.1), ont été inhumées dans les années 270, parmi d'autres débris en alliage cuivreux²⁶⁸³, au sein du monument en cours de destruction. De fait, durant la même période, l'édifice central du sanctuaire a subi des dommages qui ont impliqué la perte de son statut de bâtiment de culte – démolition partielle des galeries de liaison des temples, de l'escalier du bâtiment de culte principal (G) et récupération de certains ornements lapidaires²⁶⁸⁴. Les objets métalliques avaient été pour partie mis au jour, au milieu du XIX^e s., sous un remblai d'argile et sur une épaisse couche de cendres – résultant d'un probable incendie non localisé –, reconnue dans le soubassement des galeries de liaison et formée après le remblaiement de cet espace à l'aide de gravats issus d'opérations de démolition, donc après l'arrêt des pratiques religieuses. Des sondages récemment réalisés à l'avant du temple G ont mis en évidence un niveau similaire et daté de la même période : un remblai charbonneux peu épais a livré des chutes de découpe provenant de statues en alliage cuivreux, des éléments d'armement, d'ameublement et de construction, des outils en fer et des rejets de consommation²⁶⁸⁵. Les différents actes de démontage ont précédé de peu la transformation des temples désaffectés en édifice fortifié (cf. *infra*, 8.4.2) et ont été qualifiés de « symboliques » par les auteurs de l'étude. En effet, la destruction des élévations et des images de bronze n'a été que partielle et résulterait de choix opérés dans le cadre d'une « phase de désacralisation » du lieu de culte, au cours de laquelle une partie des éléments aurait été récupérée par les hommes, afin de dépouiller le sanctuaire de ses attributs et de recycler la pierre et le métal réutilisables, tandis que l'autre, qui correspondrait – comme dans un sacrifice – à la part divine, aurait été enfouie sur place²⁶⁸⁶.

L'hypothèse d'une « clôture rituelle du sanctuaire » a toutefois été récemment battue en brèche par Chr. J. Goddard, qui considère, à juste titre, que le caractère rituel de la mutilation et de l'enfouissement de la statuaire en bronze n'est pas démontrable dans ce cas, tandis qu'aucune cérémonie de clôture d'un temple n'est documentée par les sources littéraires ou épigraphiques dans le monde gréco-romain²⁶⁸⁷. Il est probable que les opérations de tri et de

démantèlement – voire d'incendie maîtrisé (cf. *supra*, 8.3.1) –, raisonnées et soignées, aient été en réalité effectuées en vue de réaménager le site en espace militaire, et que la configuration nouvelle du site, programmée, ait dicté les choix liés à la conservation ou à l'évacuation des équipements de l'ancien sanctuaire, et *a fortiori* de ses *ornamenta*, désormais jugés superflus. On ne peut cependant pas déterminer les raisons qui ont mené à conserver la statue de Jupiter quasi intacte, tandis que la statue d'Apollon n'a été amputée que de ses bras – voulait-on préserver ces images en mémoire des deux grands dieux, qui étaient auparavant peut-être représentés par une statue de culte plus monumentale, siégeant dans l'une des *cellae* du sanctuaire ? Par ailleurs, la comparaison effectuée par L. Guyard *et al.* entre les vestiges du Vieil-Évreux et ceux, contemporains, des lieux de culte de Bennecourt (S.254, ph. 7) et de Genainville (S.260, ph. 4), dont le temple principal a également été en partie détruit et réaménagé au cours du dernier quart du III^e s.²⁶⁸⁸, ne tient pas compte du caractère vraisemblablement profane, à notre sens, de la réoccupation tardo-antique de ces deux sites. L'examen des niveaux et des aménagements datés de cette période montre en effet, du moins à Bennecourt – à Genainville, l'enregistrement stratigraphique, moins précis, ne permet pas de se prononcer sur la nature de la réoccupation qui a suivi l'abandon du temple –, que les activités qui se déroulent dans l'ancien édifice de culte sont manifestement liées à des pratiques artisanales ou domestiques, plutôt qu'à d'ultimes gestes rituels qui, eux, ont toutefois pu avoir lieu en d'autres points du sanctuaire, encore fréquentés dans le cadre d'un culte (cf. *supra*, 8.1.1.2).

En tout état de cause, il ne fait pas de doute que, au Vieil-Évreux, le démantèlement partiel, l'enfouissement des résidus non recyclés et les travaux d'aménagement du complexe fortifié, de grande ampleur et affectant l'un des principales composantes de l'armature religieuse publique des Aulerques Éburovices, ont bien suivi une « fermeture programmée et dictée par les autorités dès la seconde moitié du III^e s. »²⁶⁸⁹ (cf. *infra*, 8.3.3). Cependant, les arguments manquent pour affirmer que ces opérations ont été en tout ou partie réalisées dans le cadre d'une ou de plusieurs cérémonies religieuses qui auraient entériné la clôture définitive du sanctuaire public.

Sur d'autres sites, cette fois-ci ruraux et bien plus

2683. Au total, ont été identifiés les fragments en alliage cuivreux d'une base gravée, d'une statue monumentale probablement équestre, de deux grandes statues, de trois moyens-bronzes (dont Jupiter et Apollon) et de quatre statuette (Azéma *et al.*, 2012, p. 162).

2684. Guyard *et al.*, 2014, p. 42-44 ; Bertaudière *et al.*, 2017, p. 74.

2685. Guyard *et al.*, 2012, p. 179-182.

2686. Guyard *et al.*, 2012, p. 187.

2687. « La seule chose que l'on peut dire, c'est que la couche de remblais constituée de cendre, de charbon et de fragments statuariens relevait plutôt d'une phase de nettoyage secondaire, consécutive à un évènement

marqué par l'action du feu sur une partie du site qui n'a pas encore été localisée. S'il s'agissait bien d'un nettoyage qui avait fait suite à un sacrifice – ce que rien ne permet d'affirmer en l'état actuel de la documentation – il ne faudrait pas oublier que cette phase relevait d'une activité profane qui ne constituait pas l'une des séquences de l'office religieux » (Goddard, 2018, p. 269).

2688. Guyard *et al.*, 2012, p. 178-190.

2689. Guyard *et al.*, 2014, p. 42 ; cf. aussi Van Andringa, 2017a, p. 310.

modestes, la découverte de fosses comblées tardivement, recelant des objets datés des derniers temps du sanctuaire ainsi que des débris issus de la démolition de ses édifices, pourrait aussi suggérer d'éventuels rituels associés à leur désaffectation et à leur destruction.

Cette idée a notamment été évoquée au sujet du lieu de culte d'Orléans²⁶⁹⁰ (**S.114**, ph. 4), dont le temple a pu avoir été en partie détruit dès la fin du III^e s. ou le début du IV^e s., tandis que les pratiques rituelles – et en particulier les offrandes monétaires – se poursuivent manifestement durant plusieurs décennies (cf. *supra*, 8.1.1.2). Alors que la *cella* du bâtiment de culte est probablement restée en élévation après l'abandon du site, puisqu'elle est transformée en mausolée au cours du haut Moyen Âge (cf. *infra*, 8.4.3), sa galerie a pu avoir été démolie plus précocement. De fait, dans son angle nord-ouest, une fosse, au fond plat et aux parois évasées dans leur partie supérieure, recoupe la tranchée de récupération des murs ; longue de 2 m, large de 1,70 m et profonde de 0,70 m, elle a été remblayée en plusieurs temps (**fig. 494**). Le comblement inférieur contient plusieurs objets en fer (des maillons de chaîne, un crampon, deux truelles et trois autres vraisemblables outils), des tessons de céramique et des moellons de calcaire ; le niveau sus-jacent comprend un ensemble d'objets (une louche ou un luminaire, des tiges et de grands clous en fer, trois jetons ou palets découpés dans des tuiles, un col d'amphore, de nombreux restes fauniques et un gros bloc de calcaire), soigneusement déposés sur cinq tuiles à rebord, elles-mêmes disposées à plat ; enfin, les couches supérieures de son remplissage ont livré des fragments de tuiles, des enduits de finition vraisemblablement issus des murs du temple et deux imitations radiées, caractéristiques des monnaies circulant durant le dernier quart du III^e s. et les premières années du IV^e s. Comme l'a noté F. Verneau, le mobilier en fer « ne semble pas refléter l'outillage d'une profession particulière », mais il comprend plusieurs objets qui ont pu avoir été directement prélevés du temple ou de ses équipements.

Les fosses identifiées sur les autres sites, à Yville-sur-Seine (**S.90**), Nécý (**S.148**), Macé (**S.196**), Pussigny (**S.244**) et Authavernes (**S.253**)²⁶⁹¹, sont localisées dans la cour sacrée, à raison d'une ou de plusieurs structures par lieu de culte. De dimensions et de formes variées, elles ont servi à enfouir, à divers moments des III^e s. et IV^e s., des moellons, des débris de mortier voire d'enduits peints, des clous et des fragments de terres cuites architecturales, généralement mêlés à des tessons de céramique ou à des restes fauniques ou malacofauniques – vestiges de probables sacrifices,

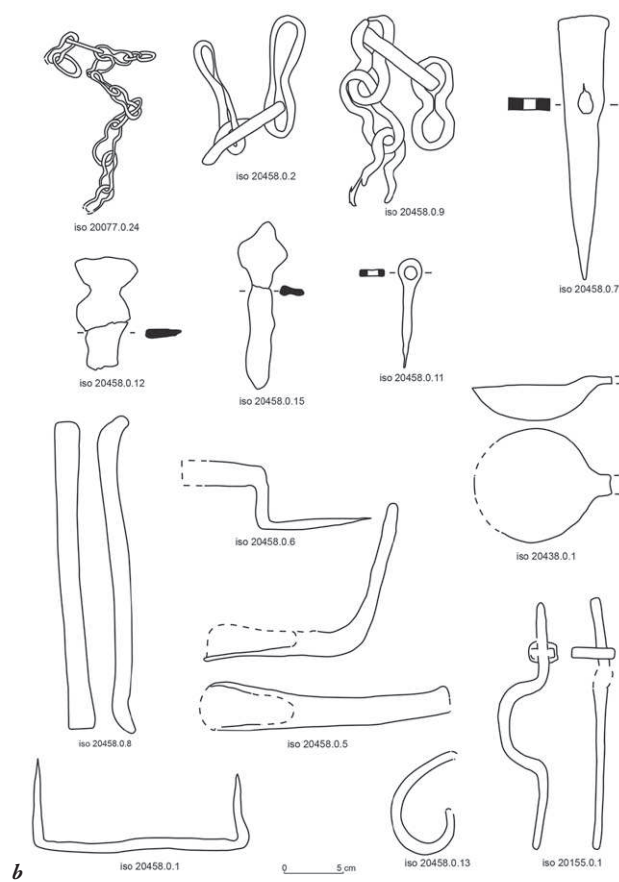


Fig. 494 : vue en cours de fouille de la fosse creusée dans l'angle nord-ouest du temple de la Fontaine de l'Etruvée à Orléans (Loiret ; **S.114**) après la démolition de sa galerie (a) et planche de mobilier métallique issu de son comblement (b). In Verneau, 2014, p. 106-107, fig. 98-99.

banquets ou offrandes alimentaires –, et parfois à de rares monnaies. Si la présence d'éléments issus de l'élévation de bâtiments probablement détruits depuis peu distingue ces structures des « fosses rituelles » que l'on retrouve, et parfois sur les mêmes sites, dans plusieurs sanctuaires du Haut-Empire (cf. *supra*, 4.1.2.2), aucun indice ne laisse cependant entendre que ces divers éléments ont été mis au rebut au cours d'une cérémonie particulière. Les débris ont été rejetés dans les fosses – creusées à l'occasion ou, à l'origine, pour un autre usage ? – sans organisation apparente et leur rejet a très bien pu avoir été motivé par la volonté

2690. Verneau, 2014, p. 106-108.

2691. **S.90** : Guillier *et al.*, 2020, p. 166-170 ; **S.148** : Besnard-Vauterin *et al.*, 2013, p. 209 ; **S.196** : G. Leclerc *in* Aubin *et al.*, 2014, p. 244 ; **S.244** : Coutelas *dir.*, 2015, vol. 1, p. 154-155 ; **S.253** : Michel *et al.*, 2014, p. 198-199 et p. 242.

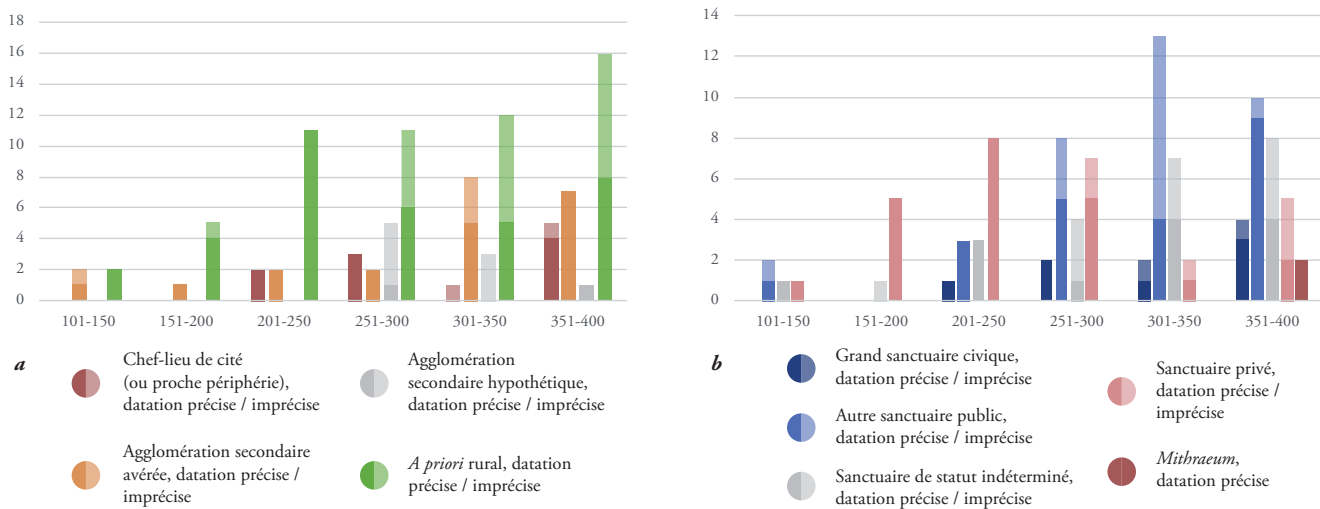


Fig. 495 : nombre de sanctuaires en fonction de leur date d'abandon définitif et de leur contexte d'implantation (a) ou de leur statut supposé (b). Réal. S. Bossard.

de nettoyer un site en cours de démolition, peu de temps après son abandon²⁶⁹², et d'inhumer les quelques déchets ou matériaux qui ne pouvaient être récupérés.

Ces quelques exemples laissent paraître les difficultés liées à l'identification d'éventuelles fermetures rituelles de sanctuaires²⁶⁹³. Bien que cette hypothèse ne puisse être totalement écartée dans certains cas – notamment à Orléans, où l'enfouissement soigné d'une sélection d'objets (symboliques ?) pourrait avoir eu lieu au moment de la destruction ou de la désaffectation du temple, en son sein même –, l'analyse des vestiges les plus tardifs suggère plutôt la mise en œuvre de chantiers de démantèlement organisés, au cours desquels les matériaux sont triés, recyclés ou ensevelis, afin de nettoyer le terrain et le rendre apte à être réutilisé à d'autres fins, par exemple pour sa mise en culture. À ces opérations de démantèlement de modestes lieux de culte font d'ailleurs écho les importants travaux de démolition qui sont engagés sur des sites bien plus monumentaux, après l'abandon des grands sanctuaires (cf. *infra*, 8.4.1).

Si les vestiges contemporains de la fermeture des temples et de l'arrêt des pratiques religieuses sont donc peu nombreux et d'interprétation souvent délicate, l'étude du contexte d'implantation des sanctuaires, ainsi que de l'évolution des agglomérations ou des habitats ruraux qui sont associés à certains d'entre eux, est parfois riche en enseignements au sujet des raisons de leur abandon.

8.3.3. Des villes aux campagnes, du domaine public à la sphère privée : des rythmes et des facteurs variés

D'un point de vue global, l'examen des rythmes d'abandon des lieux de culte en fonction de leur contexte d'implantation révèle des tendances différentes entre les chefs-lieux, les agglomérations secondaires et les campagnes (fig. 495, a). Ainsi, les quelques sites abandonnés avant l'aube du III^e s. correspondent essentiellement à des sanctuaires ruraux, auxquels s'ajoutent de rares espaces culturels installés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires. Puis, alors que le nombre de désertions de sanctuaires ruraux augmente considérablement dès la première moitié du III^e s., et qu'il restera élevé jusqu'à la fin du IV^e s., voire le début du V^e s., les lieux de culte des agglomérations secondaires restent généralement fréquentés plus tardivement, jusque dans le courant du IV^e s. Il peut être noté que les sanctuaires établis au sein ou en bordure d'un *caput civitatis* semblent essentiellement avoir été délaissés durant la seconde moitié du III^e s. et après le milieu du IV^e s., mais les exemples bien documentés sont encore peu nombreux.

Si l'on tient compte, à présent, du statut supposé des sanctuaires, on perçoit également des variations à l'échelle des cités étudiées (fig. 495, b). Jusqu'au milieu du III^e s., les abandons concernent avant tout des lieux de culte privés, dont la plupart dépend d'habitats ruraux (cf. *infra*). Puis, cette étape passée, le nombre de sanctuaires privés délaissés diminue progressivement jusqu'au terme du IV^e s. Cependant, il faut peut-être y ajouter une part des lieux de culte dont le statut n'a pu être déterminé, qui sont en majorité abandonnés assez tardivement, durant la première ou la seconde moitié du IV^e s. Les deux *mithraea* documentés ferment également leurs portes à la toute fin du IV^e s. ou au début du V^e s. Quant aux édifices supposés publics, dont les exemples les plus monumentaux, installés en périphérie

2692. Cette hypothèse a d'ailleurs été émise pour les fosses du site d'Au-thevernes (Michel *et al.*, 2014, p. 242).

2693. Cf. aussi Aubin *et al.*, 2014, p. 233.

des chefs-lieux de cité, ont été qualifiés de grands sanctuaires civiques (cf. *supra*, 7.3.2.2), ils disparaissent surtout à partir de la seconde moitié du III^e s. – et même, plus précisément, à partir du dernier quart de ce siècle –, bien que la majorité d'entre eux ne soit définitivement désertée qu'au cours du IV^e s.

8.3.3.1. L'étiollement du réseau des sanctuaires publics

En ce qui concerne le déclin des *sacra publica*, les disparités observées s'accompagnent aussi de différences assez marquées d'une *civitas* à l'autre et, en particulier, entre l'ouest de la province, dont les sanctuaires sont globalement laissés à l'abandon, voire démantelés, dès la seconde moitié du III^e s. ou durant les premières décennies du IV^e s.²⁶⁹⁴, et les cités centrales de la Lyonnaise, dont l'armature religieuse reste fréquentée, sous une forme ou une autre, souvent plus tardivement (**fig. 496** et **497** et *infra* **fig. 502** ; vol. II, **tabl. I** ; voir aussi les cartes de répartition *supra*, **fig. 456**, pour l'ensemble des sanctuaires, tous statuts confondus).

Si l'on excepte les rares sanctuaires peut-être publics, mais peu monumentaux, dont l'activité semble cesser dès le II^e s., à Entrammes (**S.31**) ou à Chanceaux-sur-Choisille (**S.239**), par exemple (cf. *supra*, 8.2.2.1), le délaissement des principales composantes de l'armature religieuse des cités ne semble devenir prégnant qu'à partir du III^e s. Quelques sites majeurs semblent bien avoir été désertés, voire démolis, dès les premières décennies du III^e s. L'incendie qui a dévasté une partie du monument de Sceaux-du-Gâtinais (**S.225**) a sans doute porté un coup dur à sa vitalité, puisque les réaménagements postérieurs au sinistre semblent être restés sommaires (cf. *supra*, 8.3.1), tandis qu'au Mans, la baisse de fréquentation significative du site des Jacobins²⁶⁹⁵ (**S.16**), au tournant des II^e s. et III^e s., pourrait être liée à son envasement, mais aussi et surtout à l'abandon précoce et concomitant du quartier périphérique du chef-lieu auquel il appartient – phénomène d'ailleurs observé dès la seconde moitié du II^e s. dans d'autres villes-capitales des Gaules²⁶⁹⁶. De même, à Amboise²⁶⁹⁷ (**S.237**), l'absence de vestige postérieur au début du III^e s. n'est pas exclusive au sanctuaire identifié, puisqu'elle caractérise l'ensemble des secteurs sondés dans la partie centrale du plateau des Châtelliers, jusqu'alors occupé par une agglomération secondaire. En revanche, il est plus difficile d'appréhender les causes qui ont mené, à la même période, à la disparition précoce du complexe monumental de Saint-Martin-au-Val, sis aux portes de Chartres (**S.101**). Les fouilles récem-

ment entreprises sur ce site, qui devait figurer parmi les plus imposants lieux de culte de la Lyonnaise (cf. *supra*, 5.1.2.4 et 7.3.2.2) ne laissent place à aucun doute²⁶⁹⁸ : plusieurs secteurs – ou l'intégralité ? – de cet ensemble monumental, notamment l'angle nord-ouest d'un vaste quadriportique et un probable temple intégré à un édifice pourvu de galeries (*I*), sont démontés dès la première moitié du III^e s. B. Bazin a émis l'hypothèse que la construction du monument n'aurait jamais été menée à son terme, pour des raisons incertaines – un manque de moyens financiers pour un projet trop ambitieux, des problèmes d'ordre technique, ou encore un besoin soudain de matériaux pour la reconstruction d'autres quartiers urbains ont pu être évoqués à ce titre²⁶⁹⁹. Néanmoins, l'aire fouillée est trop réduite pour valider pleinement cette hypothèse et les activités de récupération et de transformation des matériaux qui s'y déploient dans le courant du III^e s. signalent cependant que les éléments en pierre et métalliques, notamment, devaient abonder dans ce secteur (cf. *infra*, 8.4.1).

Quoi qu'il en soit, le démantèlement du lieu de culte suburbain de Chartres, grand sanctuaire civique des Carnutes, a manifestement précédé de plusieurs décennies l'abandon de l'essentiel des monuments religieux des cités du centre et de l'ouest de Lyonnaise, survenu entre la fin du III^e s. et celle du IV^e s. Encore rares sont les données qui ont pu être réunies au sujet de la fermeture des temples bâtis sur la place du *forum* ou à proximité immédiate de celui-ci (cf. *supra*, 5.1.2.1). À Angers, sur le site du Château (**S.3**), les premières destructions du vraisemblable sanctuaire intégré au centre monumental ont pu avoir été réalisées dès les années 270, bien que l'hypothèse d'un usage religieux perdurant durant la première moitié du IV^e s. ait aussi été évoquée (cf. *supra*, 8.1.1.1). Par ailleurs, si la démolition de l'*area forensis* de Paris²⁷⁰⁰ (**S.181**) et de ses équipements (**fig. 498**), que l'on situe entre la seconde moitié du III^e s. et le courant du IV^e s., n'a pu être datée avec précision, les indices recueillis dans d'autres villes²⁷⁰¹, en particulier dans les cités de l'Ouest, montrent bien que certains centres civiques sont en partie démolis ou transformés dès la fin du III^e s. À Vieux, dans le Calvados, d'abondants rejets de boucherie, mis au jour dans des niveaux datés de la seconde

2694. Cf. aussi Aubin *et al.*, 2014, p. 231-233.

2695. Chevet *et al.*, 2014, p. 132.

2696. Maligorne, 2006, p. 177 ; Van Ossel, 2011, p. 16.

2697. Laruzat (dir.), 2008, vol. 1, p. 27-28 et p. 61 ; Laruzat, 2009, vol. 1, p. 124-144.

2698. Bazin *et al.*, 2014 ; Bazin *et al.*, 2017, p. 76-84 et p. 94-97.

2699. De fait, la rareté des matériaux de construction (tuiles, éléments de dallage ou de placage, et enduits peints, entre autres) au sein des couches de démolition, ou encore l'inachèvement du système d'égout qui dessert le portique oriental, pourraient suggérer que la construction a été interrompue avant son terme : les murs ainsi que les supports des galeries auraient été construits, mais ni la couverture des édifices ni les revêtements de leurs sols et de leurs murs n'auraient été mis en place (Bazin dir., 2013, p. 122 ; Bazin *et al.*, 2014, p. 18-19 et p. 22-24).

2700. Busson, 2019, p.

2701. Cf. aussi, pour les provinces hispaniques et quelques comparaisons gauloises, Boube, 2012.

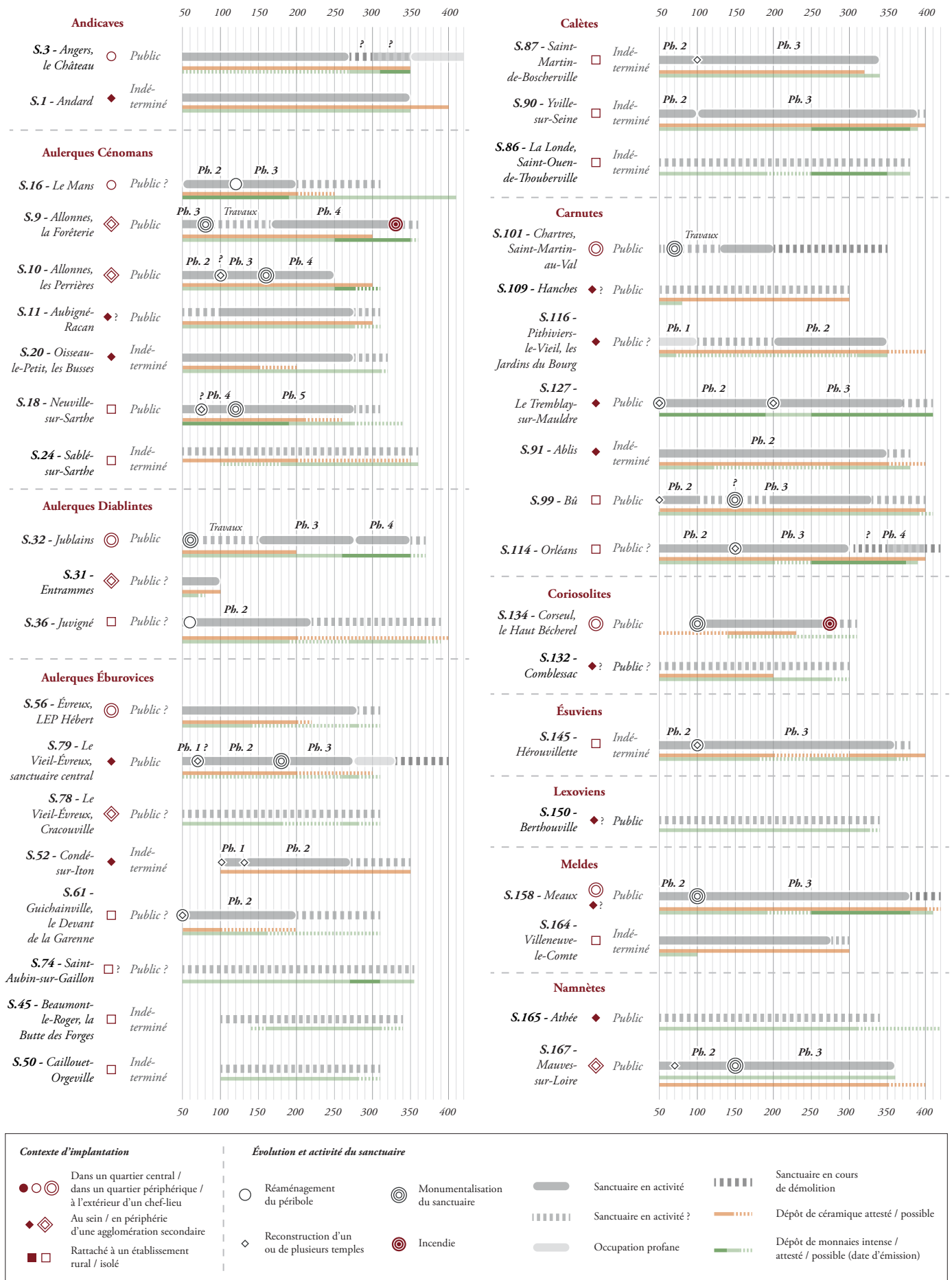


Fig. 496 : la fin des sanctuaires publics ou de statut indéterminé : chronologie des abandons par cité, des Andicaves aux Namnètes. Réal. S. Bossard.

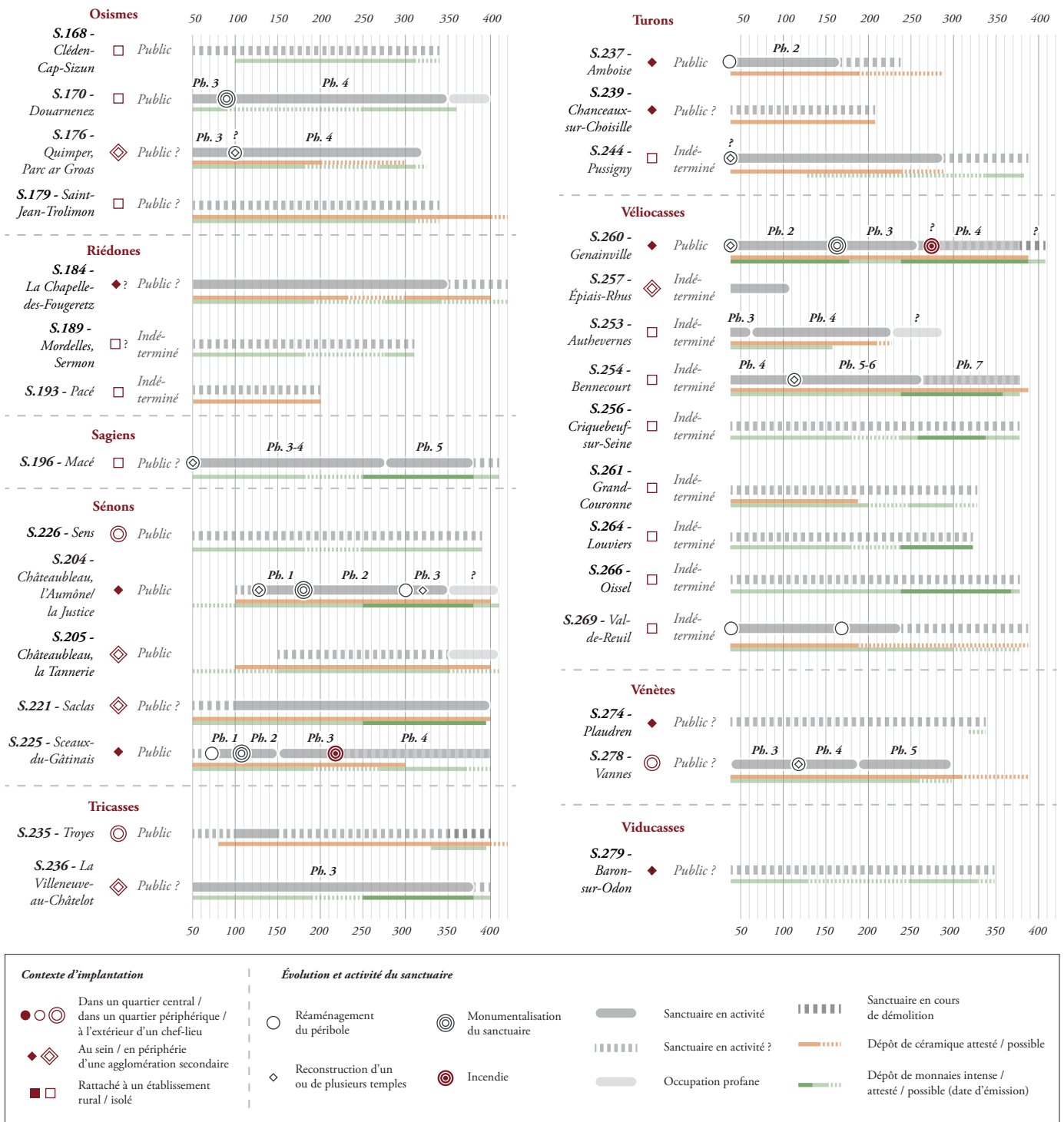


Fig. 497 : la fin des sanctuaires publics ou de statut indéterminé : chronologie des abandons par cité, des Osismes aux Viducasses. Réal. S. Bossard.

moitié du III^e s., témoignent ainsi de l'installation d'un important abattoir et donc d'un changement des activités pratiquées sur la place du *forum*, sans que l'on puisse déterminer si ces dernières s'inscrivent dans le cadre de fêtes publiques ou non²⁷⁰². À Vannes (Morbihan), les niveaux de démolition du centre monumental civique recèlent plusieurs monnaies, dont les plus récentes sont au nom de Tétricus et ne sont donc pas antérieures aux années 270²⁷⁰³. Enfin, à Corseul (Côtes-d'Armor), l'absence de mobilier

de la fin du III^e s., dans un monument interprété comme le *forum* de la ville, plaide également en ce sens²⁷⁰⁴.

L'abandon du centre monumental de Corseul semble d'ailleurs avoir été concomitant de la fermeture du grand sanctuaire public du Haut-Bécherel (S.134), établi à 1 km au sud-est du chef-lieu. Probablement démantelé avec soin vers le dernier quart du III^e s. ou le début du IV^e s., malgré la rareté des objets utiles à l'établissement d'une chronologie précise, il subit ensuite les dégâts d'un incendie qui marque la fin de sa fréquentation (cf. *supra*, 8.3.1). Sur le

2702. Jardel, Lelièvre, 2014, p. 184-185 ; Van Andringa, 2014, p. 6.
2703. S. Daré, in Galliou (dir.), 2009, p. 349.

2704. Chevet et al., 2009, p. 138.

Image protégée, non consultable en ligne

Fig. 498 : évocation du démantèlement du forum de Paris/Lutetia, à la fin du III^e s. ou dans le courant du IV^e s. Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance.

territoire des Coriosolites, notons aussi que le site du Mur à Comblessac²⁷⁰⁵ (S.132), possible sanctuaire public associé à une agglomération secondaire (cf. *supra*, 5.2.3.3), n'a livré aucun objet postérieur à la fin du III^e s.

Plus à l'est, au cours des mêmes décennies, situées à la charnière entre les III^e s. et IV^e s., disparaît aussi une grande partie des monuments à vocation religieuse des cités des Aulerques Cénomans et Éburovices. La destruction partielle et méthodique des bâtiments du sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79), transformé en forteresse au plus tôt dans les années 270 (cf. *supra*, 8.3.2 et *infra*, 8.4.1 et 8.4.2), signe l'arrêt des cérémonies religieuses qui y étaient rendues au nom de la cité des Éburovices. Ferme alors – sans doute sur décision de l'*ordo* local, qui programme alors son démantèlement partiel – ce qui s'apparente au plus grand lieu de culte de la *civitas*, implanté à quelques kilomètres du chef-lieu de la cité, au cœur d'une agglomération secondaire dont les grands chantiers d'aménagement, aux thermes ou au *macellum* par exemple, s'arrêtent

brutalement vers le milieu du III^e s., tandis que ses autres monuments sont désaffectés²⁷⁰⁶. En périphérie de cet habitat groupé, la fréquentation du sanctuaire de Cracouville (S.78) paraît également cesser vers le dernier tiers du III^e s., *terminus post quem* retenu aussi pour les lieux de culte du lycée Hébert à Évreux (S.56) et du Devant de la Garenne à Guichainville²⁷⁰⁷ (S.61) – les monnaies les plus récentes y sont respectivement à l'effigie de Tetricus (271-274), de Probus (278-279) et de Postume (260-269). Pour ces trois derniers sites, situés aussi à quelques kilomètres du *caput civitatis*, la rareté d'objets (céramique ou numéraire) postérieurs au terme du II^e s. pourrait même indiquer que leur activité périclité dès le début ou le courant du III^e s., les quelques monnaies de la seconde moitié du III^e s. pouvant avoir été perdues au cours de travaux de démolition. En revanche, le sanctuaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon²⁷⁰⁸ (S.74), situé aux confins de la *civitas*, a livré une douzaine de mon-

2705. André, Dhenin, 1977 ; Triste, 2001.

2706. Hartz, 2015a, vol. 1, p. 235 ; Bertaudière *et al.*, 2017, p. 73-74.
2707. S.56 : Pilon, 2001 ; S.61 : Flotté *et al.*, 1996, vol. 1, 1, 3.5 et 3.6 et vol. 2 ; S.78 : Baudot, 1936, p. 82-84.

2708. Poulain, 1915.

naies émises au cours de la première moitié du IV^e s. et pourrait alors être resté en activité, bien que ces dépôts soient peu nombreux et qu'on ne connaisse pas l'état du site au cours de l'Antiquité tardive.

Le réseau des lieux de culte monumentaux des Cénomans paraît également avoir été délaissé dès le dernier quart du III^e s. ou, au plus tard, au début du IV^e s. : outre le sanctuaire du Mans (**S.16**), déjà probablement abandonné (cf. *supra*), les ultimes témoins de la fréquentation des principaux sites correspondent souvent à des monnaies officielles ou à des imitations produites entre les années 270 et les premières années du IV^e s., tandis que la datation des céramiques n'excède également pas le III^e s., à Allonnes (les Perrières, **S.10**), à Aubigné-Racan (**S.11**) – ou l'ensemble des monuments, qui relèvent d'un hypothétique habitat groupé, est d'ailleurs abandonné – et à Neuville-sur-Sarthe²⁷⁰⁹ (**S.18**). À l'opposé, le sanctuaire sans doute principal de la *civitas*, dédié à Mars Mullo et implanté dans l'agglomération secondaire d'Allonnes²⁷¹⁰ (la Forêterie, **S.9**), à moins de 5 km du chef-lieu, pourrait avoir fermé ses portes plus tardivement, dans les années 330-350, décennies au cours desquelles un feu détruit le site (cf. *supra*, 8.3.1) : les monnaies de la seconde moitié du III^e s. (78 exemplaires) et de la première moitié du IV^e s. (45) y abondent, mais la quantité de tessons de céramique tardo-antique baisse significativement à la fin du III^e s.

Doit-on alors considérer que les autorités de la *civitas* des Aulerques Cénomans ont décidé de clôturer la majorité des *sacra publica*, à l'exception du grand sanctuaire civique, qui resterait encore en activité durant plus d'un demi-siècle ? D'autres exemples relevant du domaine public, déjà évoqués, montrent qu'il faut faire preuve de circonspection : des monnaies sont parfois accumulées au sein de lieux de culte partiellement détruits, qui ne semblent plus servir à la célébration d'un culte à titre public. Ainsi, dans la cité des Sagiens, le lieu de culte de Macé (**S.196**, ph. 5) est partiellement démoli dès la seconde moitié du III^e s., tandis que le temple monumental de celui de Genainville (**S.260**, ph. 4), chez les Véliocasses, est endommagé et peut-être réoccupé pour d'autres activités à partir des années 270 ; un habitat ou un atelier parasite est également installé, à la même époque, dans le bâtiment de culte principal du sanctuaire de Bennecourt (**S.254**, ph. 7), dont le statut est toutefois plus incertain (cf. *supra*, 8.1.1.2). Pour autant, sur ces trois sites, des monnaies sont encore introduites par dizaines jusqu'à la fin du IV^e s., mais probablement uniquement dans le cadre de dévotions individuelles. L'arrêt de l'entretien de ces sanctuaires et la démolition d'une partie

de leurs équipements fondamentaux marquent effectivement un tournant dans leur histoire : leur intégrité et leur monumentalité sont affectées, en particulier à Genainville, et il est difficile d'envisager qu'ils aient été encore aptes à accueillir les cérémonies et les sacrifices publics, tels qu'ils étaient organisés au nom de la cité depuis le courant du Haut-Empire. Il est possible qu'à Allonnes, comme pour d'autres monuments occupés au cours du IV^e s., les vestiges d'une telle dégradation et désorganisation du site – dès la fin du III^e s., alors que le numéraire constitue désormais, à peu de chose près, le seul marqueur d'une fréquentation tardive ? – n'aient pu être mis en évidence, faute d'une étude minutieuse des niveaux stratigraphiques les plus récents, en partie détruits lors des fouilles anciennes. On peut aussi envisager que le sanctuaire de la Forêterie n'ait été définitivement fermé et démoli qu'à partir de la mise en chantier de l'enceinte romaine du Mans, chef-lieu distant de moins de 5 km, datée de la première moitié du IV^e s.²⁷¹¹

Au demeurant, au sein de la plupart des chefs-lieux de cités, le démantèlement de séries de monuments publics et funéraires est d'ailleurs suggéré par la découverte de *membra disiecta* – blocs inscrits ou fragments de décor architectonique – réemployés dans les fondations des enceintes urbaines tardo-antiques, dont l'essentiel a été construit entre les années 270 et 340²⁷¹². Ces dernières, « fossoyeuses de l'architecture publique »²⁷¹³, sont effectivement édifiées dans le cadre de chantiers de grande ampleur et particulièrement coûteux, sans doute autorisés – voire commandés – par le pouvoir impérial, mais dont la charge financière devait être supportée par les cités et leurs élites²⁷¹⁴. Pour limiter les dépenses, celles-ci ont alors probablement « encouragé la récupération de matériaux sur des édifices qu'il n'était de toute façon pas possible de faire fonctionner »²⁷¹⁵, dans les chefs-lieux ou dans leurs environs, ou qui avaient peut-être déjà été laissés à l'abandon depuis plusieurs années ou décennies. En ce qui concerne les éléments acheminés depuis des sanctuaires voisins – en tout en partie publics ? –, alors dépouillés de leurs *ornamenta*, voire de certaines ou de l'essentiel de leurs constructions, évoquons par exemple les bases de statues du lieu de culte de Mars Mullo à Rennes (**I.303-309**), des dédicaces à Vulcain et Minerve à Nantes (**I.288-291**), d'autres à Apollon Auguste Atesmertus et à Serona au Mans (**I.29-30**), ou encore, si elle ne reposait pas sur la place du *forum* mais bien dans un sanctuaire – celui de la Motte du Ciar (**S.226**) ? –, la base monumentale érigée à Sens en l'honneur de la *domus Augusta* et de Mars, Vulcain et Vesta (**I.330-333**)²⁷¹⁶.

2709. **S.10** : Biarne, 2006, p. 233 ; **S.11** : Lambert *et al.*, 2015, p. 88 ; **S.18** : Guillier (dir.), 2020, p. 144-147 et p. 209-210.

2710. Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 351-354 ; V. Brouquier-Reddé, K. Gruel, *in* Aubin *et al.*, 2014, p. 240-241 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 81-82.

2711. Meunier, Monteil (dir.), 2021, p. 25.

2712. Bayard, 2019.

2713. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 317.

2714. Maligorne, 2006, p. 183 ; L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 317.

2715. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 318.

2716. Cf. aussi les exemples évoqués par Maligorne, 2006, p. 177 ; Au-

D'autres sanctuaires publics ont sans aucun doute été définitivement abandonnés plus tardivement, dans le courant du IV^e s., voire au début du V^e s., bien que l'on puisse rarement préciser dans quelles conditions et à quels desseins les objets les plus récents – essentiellement des monnaies, plus ou moins nombreuses (cf. *supra*, 8.2.1) – y ont été déposés, s'ils n'ont pas été perdus. Le terme de la fréquentation de plusieurs lieux sacrés des cités occidentales de la Lyonnaise est ainsi daté de la première moitié ou du milieu du IV^e s., sans que l'on sache s'ils accueillent encore des cérémonies publiques ou s'ils ne sont désormais visités, depuis plusieurs années ou décennies, que par quelques dévots, sans aucun encadrement défini par les représentants de la *civitas*. En territoire vénète, l'espace cultuel de Bilaire, situé en périphérie de Vannes²⁷¹⁷ (S.278), semble ainsi avoir été déserté vers le début du IV^e s., comme le suggère le *terminus post quem* fourni par l'étude de la céramique et des monnaies mises au jour dans le temple. Dans la cité des Aulerques Diablintes, l'activité du sanctuaire suburbain de Jublains (S.32) est *a priori* maintenue jusqu'au milieu du IV^e s. (cf. *supra*, 8.1.1.2), tandis que le lieu de culte rural de Juvigné²⁷¹⁸ (S.36) n'a livré que trois monnaies postérieures à la fin du II^e s. et pourrait donc avoir été abandonné plus tôt, dès cette période ou dans le courant du III^e s. Chez les Namnètes, la fouille du sanctuaire de l'agglomération de Mauves-sur-Loire²⁷¹⁹ (S.167) a également permis de recueillir, comme à Jublains, un lot de monnaies (19, en l'occurrence) attribué à la première moitié et au milieu du IV^e s., les plus récentes étant au nom de Magnence (350-353) ; à Baron-sur-Odon²⁷²⁰ (S.279), en territoire viducasse, la série de monnaies, moins abondante pour cette période – soit moins d'une dizaine de pièces – s'achève sur deux imitations produites au plus tôt entre 336 et 341. Enfin, à la pointe occidentale de la province, les lieux de culte osismes ont également livré, parmi les monnaies les plus récentes, des émissions constantiniennes – à Clédén-Cap-Sizun (S.168), Quimper (S.176) et Saint-Jean-Trolimon (S.179) – ou au nom de Magnence, à Douarnenez (S.170). Néanmoins, les fouilles de ces sites sont en partie anciennes et rare est le numéraire de l'Antiquité tardive qui en provient ; il est possible, à l'exemple de Douarnenez (cf. *infra*, 8.4.2), qu'un modeste habitat ou un autre type d'occupation ait réinvesti, après le III^e s., un espace déjà abandonné.

Ainsi, l'ensemble des sanctuaires supposés publics – et le constat est le même pour l'essentiel des lieux de culte privés, cf. *infra*, 8.3.3.2 – des cités occidentales de la Lyonnaise, des Osismes à l'ouest aux Aulerques Cénomans à l'est, n'a fourni aucun témoin d'une fréquentation reli-

gieuse postérieure aux années 350. Il faut toutefois considérer que, d'une manière générale, les marqueurs de la seconde moitié du IV^e s. sont peu nombreux dans cette région, notamment en raison de l'absence quasi généralisée, en particulier pour les sites ruraux de Bretagne et des Pays de la Loire, de numéraire postérieur au décès de Constance II (361)²⁷²¹.

À l'opposé, le *terminus post quem* de l'abandon de plusieurs sanctuaires localisés dans les cités centrales de la province, déterminé à partir d'arguments numismatiques et parfois céramologiques, est souvent plus tardif, car situé entre le milieu et la fin du IV^e s. Dans la cité des Carnutes, si le monument qui prend place en bordure du chef-lieu, à Saint-Martin-au-Val (S.101) est abandonné dès le courant du III^e s. (cf. *supra*), et que les vestiges du temple de Hanches²⁷²² (S.109), voisin d'un théâtre, ne sont associés à aucun mobilier postérieur au III^e s., des dépôts de plusieurs dizaines de monnaies sont attestés à Orléans (S.114), *a minima* durant la première moitié du IV^e s. (cf. *supra*, 8.1.1.2), ainsi qu'à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre²⁷²³ (S.127) jusqu'à la seconde moitié de ce siècle. Sur ce dernier site, une grande partie du numéraire – qui comprend notamment 164 monnaies du IV^e s. – a d'ailleurs été accumulée, et ce depuis le Haut-Empire (cf. *supra*, 4.2.3.1 et fig. 234), dans un enclos abritant un monument sculpté, accolé à l'est du péribole ; des monnaies y ont sans doute été jetées jusqu'à la démolition des structures et l'installation d'un habitat, dès la seconde moitié du IV^e s. ou le début du V^e s., au sein de l'ancien sanctuaire, dont les activités avaient alors pris fin. À Pithiviers-le-Vieil (les Jardins du Bourg, S.116) et à Bû²⁷²⁴ (S.99), les monnaies du IV^e s. sont en revanche bien plus rares, puisque seulement 4 et 3 exemplaires témoignent, avec quelques tessons de céramique, d'une fréquentation tardive, peut-être sans lien avec la pratique d'un culte.

Sur le territoire voisin des Sénons, le sanctuaire périurbain de Sens²⁷²⁵ (S.226), dont la monumentalité est remarquable, est très peu documenté ; on ne sait donc quel sens donner à la découverte de rares monnaies du IV^e s. et de quelques tessons de l'Antiquité tardive. En revanche, il ne fait pas de doute que le lieu de culte de l'Aumône/la Justice, au cœur de l'agglomération de Châteaubateau²⁷²⁶ (S.204), conserve une certaine vitalité durant la première moitié du IV^e s., au cours de laquelle il est d'ailleurs en

2721. Galliou, 2010, p. 93-94 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 231.

2722. I. Renault, *in* Dugast, 2009, p. 63-73.

2723. Blin, 2000, p. 103 et 113.

2724. S.99 : Fauduet, 1988 ; S.116 : Salé (dir.), 2011, p. 199 et p. 255-258.

2725. Hure, 1941, p. 97-99, p. 105 et p. 108 ; Parruzot, Laubie, 1961 ; Debatty, 2006, p. 168.

2726. Parthuisot *et al.*, 2008, p. 61.

bin *et al.*, 2014, p. 232 ; Van Andringa, 2017a, p. 307-311.

2717. Baillieu, Simon, 2000, vol. 2, p. 28-31.

2718. Bossard *et al.*, 2016, p. 28.

2719. Monteil *et al.*, 2009, p. 179.

2720. Aubin *et al.*, 2014, p. 229.

partie reconstruit, avant que ne s'y développe, dès le troisième quart de ce siècle, un vraisemblable habitat (cf. *supra*, 8.1.1.2 et *infra*, 8.4.2). En périphérie de Châteaubeau, le sanctuaire des eaux de la Tannerie²⁷²⁷ (S.205) a également livré les témoins d'une fréquentation importante jusqu'au milieu du IV^e s., tandis que les vestiges postérieurs, rattachés à la seconde moitié de ce siècle ou au début du V^e s., semblent davantage liés à une réoccupation profane des lieux (cf. *infra*, 8.4.2). Enfin, à Saclas (S.221), le numéraire tardo-antique, dont la quantité est exceptionnelle (1 167 monnaies ont été dénombrées pour l'ensemble du IV^e s., dont 116 sont postérieures à 364), est le signe de passages répétés sur ce site de bord de voie, situé à l'entrée d'une agglomération secondaire ; les monnaies, dont la plus récente est au nom d'Honorius (vers 394-395), s'y concentrent notamment à proximité d'édicules et dans un bassin (cf. *supra*, 8.1.1.1).

Un nombre important d'espèces émises au cours de la seconde moitié du IV^e s. a également été recueilli dans plusieurs sanctuaires des cités localisées à la limite nord-est de la province, au contact de la Gaule Belgique. Dans les environs du chef-lieu meldois, sur le site de la Bauve, à Meaux²⁷²⁸ (S.158), le numéraire abonde jusqu'au troisième quart du IV^e s., avant de se raréfier – 175 monnaies sont datées des années 348-378, 5 du règne de Valentinien II (375-392) et 4 de la période comprise entre 388 et 402 –, à l'instar de la céramique après le milieu du siècle. Plus au sud-est, le sanctuaire tricasse de La Villeneuve-au-Châtelot²⁷²⁹ (S.236) a livré 162 monnaies postérieures à la réforme de 348, dont 2 petits bronzes produits entre 388 et 402 ; au chef-lieu, le vraisemblable lieu de culte suburbain de la rue Jeanne d'Arc, à Troyes²⁷³⁰ (S.235), a livré peu de traces d'une occupation tardive, mais il est assuré qu'il est en cours de démolition durant le IV^e s. Sur ces sites, à l'exception du dernier qui n'a livré que 12 monnaies tardo-antiques, la quantité singulière de monnaies émises après le milieu du IV^e s. laisse penser, même si leur contexte stratigraphique n'est pas renseigné, que l'offrande monétaire reste pratiquée jusqu'à une date avancée du IV^e s., voire au début du V^e s. Le constat est le même pour les deux espaces culturels véliocasses de Genainville (S.260) et de Bennecourt (S.254), continuant aussi d'être visités par des dévots qui y déposent manifestement des pièces jusqu'au dernier tiers du IV^e s., alors que le temple principal n'est plus fonctionnel depuis la fin du III^e s. (cf. *supra*).

Au regard de ces dossiers, et s'il est certain qu'une partie des espaces publics des cités centrales de la Lyonnaise accueille encore des pratiques rituelles jusqu'à la seconde

moitié du IV^e s. ou les premières années du V^e s., on est en droit de s'interroger sur le rôle qu'ont tenu les autorités civiques dans leur gestion au cours de cette période tardive. Selon une proposition de M. Kasprzyk et d'A. Hostein, qui se sont appuyés sur la lecture des *Panégryphes latins* et diverses données archéologiques et épigraphiques, l'entretien d'une grande part des sanctuaires publics et le bon déroulement des cultes, notamment des hommages rendus au pouvoir impérial, pourraient avoir été encore assurés dans les cités du centre-est des Gaules jusqu'aux années 330-340, en particulier dans les chefs-lieux. Au cours d'une phase suivante, s'étirant du second tiers du IV^e s. au début du V^e s., les temples et leurs équipements auraient été maintenus dans les derniers sanctuaires encore en activité, accueillant des offrandes dont la gestion serait « de plus en plus désorganisée », tandis que disparaissent les attestations des cultes civiques et impérial²⁷³¹.

Le démantèlement précoce de certains sites majeurs, que ce soit dans le centre ou dans l'ouest de la province, mais aussi dans d'autres secteurs des Trois Gaules et des Germanies²⁷³², montre cependant que l'on porte atteinte dès les dernières décennies du III^e s. au maillage des sanctuaires publics de nombre de cités – dont celles des Aulerques Cénomans et Éburovices, des Coriosolites, des Riédones ou des Véliocasses, par exemple. La programmation de chantiers de démolition et le réemploi de blocs dans les ouvrages publics que constituent les enceintes urbaines sont vraisemblablement les témoins de décisions officielles, prises par les dirigeants des *civitates*, et non d'un étiolement désorganisé. En parallèle, le démontage partiel de certains sites vraisemblablement publics, où l'activité religieuse est alors recentrée autour de pôles d'apparence modeste, comme à Genainville ou à Macé, pourrait être la conséquence d'une évolution de leur statut : la cité agit-elle encore en leur sein, ou bien faut-il plutôt envisager qu'ils sont laissés à l'abandon et que leur démolition progressive et leur fréquentation sont désormais soumises au bon vouloir des habitants locaux, en particulier dans les agglomérations secondaires et dans les campagnes ? De même, faut-il considérer que dans d'autres cités – tels les Sénons, les Meldes ou les Tricasses, voire les Carnutes, si l'on excepte l'exemple pourtant significatif du lieu de culte monumental situé à l'orée de Chartres –, où l'occupation des sanctuaires ne semble pas ou peu fléchir avant le milieu ou la seconde moitié du IV^e s., l'activité religieuse se poursuit sans heurt après la seconde moitié du III^e s. ?

Il faut de nouveau insister sur la difficile interprétation des marqueurs chronologiques les plus récents – et tout particulièrement des monnaies, qui constituent l'essentiel du mobilier recueilli dans les sanctuaires encore fréquentés

2727. Revenu, 2008, p. 77.

2728. Dhénin, Amandry, 1988 ; Wermeersch, 1998, p. 110-111.

2729. Piette, Depyrot, 2008 ; cf. notamment p. 50.

2730. Driard, 2014, p. 30-36.

2731. In Hostein *et al.*, 2014, p. 207.

2732. Van Andringa, 2017a, p. 307-314.

au cours du IV^e s. –, ainsi que des gestes qui ont conduit à leur enfouissement. Les sites dont la conservation des niveaux les plus tardifs est optimale révèlent souvent une réorganisation de l'espace, voire un abandon partiel intervenu dès la fin du III^e s. ou la première moitié du IV^e s., et donc une configuration nouvelle de l'aire sacrée et, probablement, de la pratique des cultes (cf. *supra*, 8.1.1.2). Pour d'autres sanctuaires, l'abondance du numéraire du IV^e s., en particulier de la seconde moitié de ce siècle, ne peut donc être simplement perçue comme le signe d'une activité religieuse intense, qui continuerait d'être exercée dans un cadre public et en l'honneur des divinités que l'on y vénère depuis plusieurs siècles.

Il paraît donc nécessaire d'acquiescer de nouvelles données afin de pouvoir affiner la chronologie des abandons et, surtout, pour caractériser avec toute la précision souhaitable les phases d'occupation les plus tardives. Si des différences ont pu exister entre les cités occidentales, dont le réseau de sanctuaires publics semble globalement avoir été mis à mal dès la fin du III^e s., et celles du centre de la province, où l'activité religieuse a pu perdurer au moins jusqu'au milieu du IV^e s.²⁷³³, des décalages s'observent aussi au sein même de certaines cités. Il est toutefois encore difficile, en l'état des connaissances, de déterminer si la destinée des lieux de culte publics résulte de choix opérés uniquement par chaque sénat local, dictant la fermeture globale ou progressive du réseau des *sacra publica*, ou bien si, dans certains cas, le maintien de l'activité a pu relever d'initiatives locales, sous l'impulsion de communautés de dévots souhaitant conserver l'un des sanctuaires du territoire. Les dépôts de monnaies réalisés sur des sites en partie désaffectés et reconvertis plaide toutefois en faveur de la seconde hypothèse.

8.3.3.2. La disparition des lieux de culte privés

À l'instar des lieux de culte les plus monumentaux, les sanctuaires privés ont été peu à peu désertés, très probablement dès le Haut-Empire, pour les abandons les plus anciens, et surtout au cours des III^e s. et IV^e s. pour les autres (**fig. 499** et *infra*, **fig. 502** et vol. II, **tabl. I**).

Les sanctuaires les plus modestes des agglomérations, que l'on peut supposer avoir revêtu un statut privé, ont manifestement été tous abandonnés au plus tard à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s., à un moment où les quartiers dont ils dépendaient ont été désertés ou bien restructurés (cf. *supra*, 5.1.2.3 et 5.1.3.2). Parmi les rares exemples attestés en contexte de chef-lieu, le temple de la place des Épars,

à Chartres²⁷³⁴ (**S.100**), a vraisemblablement été détruit au cours de la seconde moitié du III^e s., alors qu'il avait été reconstruit peu de temps auparavant, à la suite d'un incendie intervenu dans le troisième quart de ce siècle (cf. *supra*, 8.3.1). Les matériaux de construction sont alors récupérés et l'ancienne cour sacrée est transformée en jardin. Quelques décennies plus tard, à la toute fin du III^e s., le terrain et ses abords sont scellés par un épais remblai d'argile, puis sont occupés, au cours de l'Antiquité tardive, par des installations à vocation artisanale. Par ailleurs, à Vieux²⁷³⁵, les plus récents objets collectés au sein du site du musée archéologique (**S.281**), établi dans un quartier périphérique de la ville, correspondent à 17 antoniniens et imitations radiées, émis durant le dernier tiers du III^e s. ou les premières années du IV^e s., tandis que la datation des céramiques n'excède pas le début du III^e s. Ici, l'abandon du sanctuaire coïncide manifestement avec celui de l'ensemble de l'îlot, qui n'a livré que quatre monnaies du IV^e s., alors qu'une centaine de pièces a été enregistrée pour le III^e s.

Implanté dans un quartier d'artisans de l'agglomération secondaire de Pouillé²⁷³⁶ (**S.243**), le temple des Bordes semble avoir été délaissé plus tôt : la monnaie la plus récente est au nom de Marc Aurèle (161-192) et pourrait avoir été offerte ou perdue dès la fin du II^e s. ou dans le courant du III^e s. Comme à Vieux, la désertion de l'espace cultuel est *a priori* concomitante de celle du quartier environnant, qui n'a livré que de très rares témoins d'une fréquentation postérieure au milieu du III^e s.²⁷³⁷

Parmi les édifices privés, on songera aussi aux *mithraea*, fondés en tout ou partie en périphérie d'habitats groupés au cours de l'Antiquité tardive – à Angers (**S.2**) ou à Lillebonne (**S.85**), et peut-être à Septeuil (**S.122**) ; cf. *supra*, 5.1.2.4, les *mithraea*... – et qui se distinguent des autres sanctuaires par leur dynamisme et leur longévité (cf. *supra*, 8.1.2). De fait, les données précises recueillies à Angers et à Septeuil à partir des études céramologiques et numismatiques²⁷³⁸ indiquent clairement que leur abandon n'intervient pas avant les années 390, voire au tout début du V^e s. à Angers. La désertion tardive de ces deux sites s'inscrit d'ailleurs dans une liste plus longue : au sein de plusieurs *mithraea* de l'est des Gaules et des Germanies²⁷³⁹, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), Sarrebourg (Moselle) ou Trèves (Allemagne, Rhénanie-Palatinat) par exemple, les plus récentes monnaies recueillies ont été produites au cours de la dernière décennie du IV^e s. ou de la première

2734. J.-M. Morin, *in* Joly (dir.), 2010, p. 130.

2735. Kerébel (dir.), 2000, vol. 1, p. 48-50 et p. 138-139.

2736. Amandry, 1982 ; Bourgeois, 1982.

2737. Cadalen-Lesieur (dir.), 2016, p. 78.

2738. **S.2** : Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 150-155 et vol. 2, p. 54 ; J. Brodeur, *in* Aubin *et al.*, 2014, p. 239-240 ; **S.122** : Foucray, 1987, p. 41-42 ; Gaidon-Bunuel, 2000, p. 208.

2739. Sauer, 1996, p. 29-30 et p. 85, map 2.

2733. Ce mouvement d'ouest en est avait été noté, aussi, par M.-Cl. L'Huillier (2005, p. 278) à partir d'une sélection de sites.



Fig. 499 : la fin des sanctuaires privés : chronologie des abandons par cité. Réal. S. Bossard.

décennie du V^e.

Dans les campagnes, la destinée des lieux de culte privés documentés semble avant tout liée à celle des éta-

blissements ruraux dont ils dépendent, du moins pour ceux qui ne sont pas isolés (cf. *supra*, 5.2.2). La rareté d'objets provenant des temples et de leurs abords n'aide toutefois pas à cerner avec précision leur chronologie. Ainsi,

à Richebourg²⁷⁴⁰ (S.118), les monnaies issues du temple principal ne sont pas postérieures au principat d'Auguste et les tessons décrits se rattachent manifestement au I^{er} s. de n. è., mais les quelques monnaies provenant du chemin qui donne accès à l'aire sacrée ont circulé entre le courant du II^e s. et la première moitié du III^e s., et il est probable que celle-ci reste fréquentée tout au long du Haut-Empire. La résidence aristocratique associée est effectivement partiellement démolie dans les années 250-260, puis finalement abandonnée à la toute fin du III^e s. ou au début du IV^e s.

D'une manière générale, les espaces cultuels des *villae* ne semblent pas avoir été fréquentés au-delà de la date d'abandon de l'habitat auquel ils sont rattachés : en toute logique, les cultes cessent au plus tard lorsque les propriétaires, qui en assuraient la charge, quittent les lieux. Les établissements les plus modestes, fermes et petites *villae*, sont souvent abandonnés dès la fin du II^e s. ou le début, voire le courant du III^e s., comme le suggère l'examen de la céramique, alors que les monnaies sont absentes ou presque : c'est le cas des habitats ruraux – avérés ou probables – de Bauné (S.4), Saint-Martin-des-Entrées (S.82), Mondeville (S.147), Nécý (S.148) ou Hecmanville²⁷⁴¹ (S.152). De même, à Corbeilles (S.206) et à Saint-Patrice²⁷⁴² (S.247), le *terminus post quem* déterminé à partir de l'étude du mobilier (céramique et monnaies) provenant de l'aire sacrée est tout à fait similaire à celui que l'on a pu établir pour l'abandon de l'habitat : il est situé au début ou dans le courant du III^e s. En revanche, à Guichainville²⁷⁴³ (le Long Buisson, S.62), la partie résidentielle de la *villa* est délaissée dès le début du III^e s., tandis que quelques tessons datés du III^e et du IV^e s., ainsi qu'un antoninien de Claude II, émis lors du dernier tiers du III^e s., relèvent d'une période de fréquentation ultérieure des abords de la ou des chapelles. L'enclos qui les accueille a alors peut-être été visité par les habitants d'un modeste hameau, constitué de plusieurs bâtiments sur poteaux, qui s'est développé aux IV^e s. et V^e s. dans l'une des cours de l'ancienne exploitation, mais rien n'indique que des pratiques rituelles s'y déroulent encore.

Les plus imposantes *villae* restent souvent occupées jusqu'à la fin du III^e s. ou le courant du IV^e s., à Richebourg (S.118 ; cf. *supra*), Mareuil-lès-Meaux (S.157), Bais (S.183), Noyal-Châtillon-sur-Seiche (S.192) ou Pannes²⁷⁴⁴ (S.220),

par exemple. À Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mobilier piégé dans la couche de destruction associée au temple ou dans les tranchées de fondation épierrées de ses murs, composé de rares monnaies frappées avant le milieu du IV^e s. et de tessons de céramique sigillée d'Argonne, datés des années 360-390, indique que l'enclos à vocation religieuse continue d'être fréquenté ; à cette période, l'essentiel des aménagements de la *pars rustica* a pourtant été détruit, mais la résidence, désertée après le début du V^e s., est encore habitée. Si les arguments manquent ici pour affirmer que le temple est encore en activité jusqu'à cette date, en revanche, à Mareuil-lès-Meaux, des monnaies sont bien déposées dans la *cella* A jusqu'aux années 320, au plus tôt. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la résidence voisine reste vraisemblablement occupée jusque dans le courant du IV^e s., et que, lorsqu'un atelier de potiers investit les lieux, probablement en ruine, au cours du troisième quart du IV^e s., la chapelle n'est manifestement plus fréquentée. Signalons aussi que les temples assurément associés à une *villa* dont la chronologie a pu être établie ont tous été abandonnés, au plus tard, durant la première moitié du IV^e s., voire le milieu du siècle à Carnac²⁷⁴⁵ (S.272) – bien que seules deux monnaies postérieures au début du IV^e s., dont un bronze de Maignence (350), aient ici été récoltées parmi les vestiges du bâtiment de culte domanial.

Enfin, les autres lieux de culte ruraux, isolés ou dont le rattachement à une *villa* est plus incertain, mais dont la faible ampleur semble bien être liée à un statut privé, ont manifestement cessé toute activité à des dates très variées²⁷⁴⁶. Le sanctuaire installé sur l'un des îlots rocheux des Haches à Saint-Jacut-de-la-Mer (S.138) est ainsi vraisemblablement abandonné dès la seconde moitié du II^e s. de n. è., tandis qu'à Aunou-sur-Orne²⁷⁴⁷ (S.195), l'étude du mobilier a permis de fixer le *terminus post quem* de la fin de l'occupation dans le courant du III^e s. L'exemple du temple du Villier, à Chênehutte-les-Tuffeaux²⁷⁴⁸ (S.6), qui pourrait constituer l'annexe d'un établissement implanté en contrebas d'une agglomération secondaire, montre au contraire que des monnaies peuvent être encore accumulées dans la *cella* d'un temple rural après le milieu du IV^e s. : parmi les 46 pièces qui en proviennent, 17 – dont 6 valentiniennes (364-378) – ont été produites après 348.

Les rythmes des abandons des sanctuaires privés,

2740. Barat, 1999 ; Barat, 2007, p. 290-302.

2741. S.4 : M. Mortreau, in Mare (dir.), 1995, p. 24-25 ; S.82 : Paez-Rezende, Adrian, 2014, p. 282 ; S.147 : Besnard-Vauterin (dir.), 2009, p. 170-171 et p. 183-184 ; S.148 : Besnard-Vauterin *et al.*, 2013, p. 209 ; S.152 : Maret (dir.), 2003, vol. 1, p. 13-18.

2742. S.206 : Poitevin (dir.), 2007, p. 97, p. 124-125 et p. 136 ; Poitevin, 2015, p. 362-364 ; S.247 : St. Raux, in Guiot, 2003, p. 154-155 et p. 157 ; J.-L. Roche, in Guiot (dir.), 2003, p. 149-151.

2743. G. Guillier, S. Baia, in Guillier, Lourdeau (dir.), 2006, p. 136-168.

2744. S.157 : B. Foucray, in Bet, Delage (dir.), 2008, p. 244 ; Griffisch *et al.*, 2008, p. 669-670 ; S.183 : Pouille (dir.), 2011, p. 214-222 et p. 367-370 ; S.192 : Provost, Le Bouteiller, 1986, p. 66-67 ; S.220 :

Renard, Duval (dir.), 1997 et Dondin-Payre, Cribellier, 2011, p. 556.

2745. Miln, 1877, p. 151-153.

2746. La liste des exemples présentés ici peut sans doute être complétée avec de nombreux sites dont le statut n'a pu être déterminé, faute d'une étude récente ou exhaustive de leurs vestiges, comme l'ont proposé G. Aubin *et al.* (2014, p. 233) pour les cités occidentales.

2747. S.138 : Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 77-106 ; S.195 : Lejars, Pernet, 2005, p. 7 et Lejars, Pernet, 2007, p. 114.

2748. Collin, Boisbouvier, 1982 ; Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 25-26 et 28-29 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 226-227.

parfois plus précoces que ceux des lieux de culte publics, sont donc étroitement liés à l'histoire des individus qui financent et gèrent les cultes qui y sont rendus : la désertion d'un quartier, du siège d'une association établie en périphérie d'une ville ou d'une exploitation domaniale entraînent l'abandon, voire la destruction du lieu où l'on honorait les dieux qui protégeaient leurs habitants ou leurs membres. Cependant, l'examen du mobilier, souvent peu abondant et peu varié, ne permet que rarement de certifier que l'activité religieuse ne périclite pas plusieurs années, voire plusieurs décennies avant ces événements. Pour la plupart des sites, on ne sait donc si les divinités continuent d'être honorées jusqu'à ce que les temples et les chapelles ferment définitivement leurs portes ; le cas échéant, et à l'instar des sanctuaires publics, les traces des pratiques rituelles les plus tardives correspondent essentiellement à des monnaies, accumulées au sein des *cellae*. Quoi qu'il en soit, aucune installation culturelle privée ne paraît avoir survécu – ou avoir été réinvestie – après l'abandon de l'établissement ou du quartier qui lui est associé : les cultes, communautaires, disparaissent avec les dévots qu'ils intéressent. Si ces derniers se sont installés en un autre lieu, leurs dieux ne semblent pas les avoir suivis, du moins à partir du III^e s., puisque l'on n'a aucune trace de l'installation d'un nouveau sanctuaire privé – à l'exception des *mithraea* – durant l'Antiquité tardive.

Les exemples évoqués dans les pages précédentes montrent bien que le déclin des sanctuaires, qu'ils soient publics ou privés, est un phénomène qui s'inscrit dans le long terme, varie d'une communauté à une autre et se manifeste sous des formes diverses, depuis l'arrêt brutal et la reconversion du lieu sacré, alors désaffecté, au maintien partiel des activités religieuses. Les facteurs de ces mutations religieuses, qui s'accroissent au cours de l'Antiquité tardive, sont sans doute multiples : la transformation des villes et des agglomérations de moindre envergure, ainsi que des modes d'occupation du sol dans les campagnes, affecte sans conteste le paysage religieux des cités. L'ensemble de ces changements témoigne d'une réorganisation des territoires, mais aussi d'une évolution sensible des sociétés et des modes de pensée entre le courant du III^e s. et les premiers temps du V^e s. Si cette période est également marquée par les débuts de la christianisation des provinces nord-occidentales de l'Empire, l'examen des traces laissées par les premiers chrétiens révèle toutefois que la progression de la religion monothéiste ne peut expliquer à elle seule la disparition des sanctuaires que ceux que l'on qualifiait alors de païens fréquentaient encore.

8.3.4. Du polythéisme au christianisme dans le nord-ouest des Gaules

Les témoins de la diffusion du christianisme au nord de la Loire laissent penser que celui-ci ne s'y est développé de manière prégnante qu'à partir du IV^e s. et des siècles suivants. De fait, si de premières communautés sont attestées dans les Gaules, à Lyon et à Vienne, dès 177, il faut attendre le courant et surtout la seconde moitié du IV^e s., voire la période mérovingienne, pour que les sources mentionnent explicitement les progrès de la mission chrétienne dans le diocèse civil des Gaules²⁷⁴⁹ et en particulier, pour l'aire géographique qui nous intéresse, dans les provinces des Lyonnaises II, III et IV, telles qu'elles ont été définies au cours de l'Antiquité tardive (cf. *supra*, 1.1.5 et **fig. 8**).

À partir de 313, la politique de tolérance religieuse suivie par Constantin I^{er} marque la fin des persécutions contre les chrétiens de l'Empire et offre des conditions favorables au développement de leur religion, qui se répand alors progressivement dans les villes des Gaules. Les listes dressées à l'issue des assemblées conciliaires réunies entre le IV^e s. et le VI^e s. – bien qu'elles ne fournissent qu'une image lacunaire de la christianisation car elles ne rassemblent jamais tous les évêques²⁷⁵⁰ –, ainsi que quelques documents complémentaires, permettent de mesurer, avec approximation, les rythmes d'apparition des nouvelles communautés religieuses²⁷⁵¹ (**fig. 500**). Au concile d'Arles, convoqué par Constantin en 314, n'est présent – pour les provinces considérées – qu'Avitianus, évêque de Rouen, et il est alors possible, sans certitude toutefois, que les cités voisines, qui ne sont pas mentionnées, n'aient pas encore été évangélisées²⁷⁵². Les attestations de communautés organisées autour d'un évêque se multiplient tout au long du IV^e s. (à Sens, Paris, Orléans et Troyes pour le pseudo-concile de Cologne, en 346, et à Tours, Angers, Nantes et peut-être Bayeux d'après diverses sources) et dans le courant des V^e s. (Le Mans, Rennes et peut-être Vannes au concile d'Angers, en 453) et VI^e s. (Avranches, Coutances/Saint-Lô, Évreux, Exmes/Sées et Chartres au concile d'Orléans en 511, Lisieux en 538 et Meaux en 549).

Dans les chefs-lieux des cités, les premiers chrétiens ont d'abord probablement disposé d'une simple salle de réunion, installée dans une demeure privée, avant que ne soient construites les premières églises, qui n'étaient alors pas nécessairement monumentales ou de plan basilical.

2749. Ferdière, 2011, p. 155-158 ; Prévot, 2014, p. 11-15.

2750. Guyon *et al.*, 2016, p. 4.

2751. Cf. les contributions rassemblées dans la collection de la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, en particulier, pour les provinces étudiées, L. Pietri, *in* Pietri, Biarne, 1987, p. 14-16 ; B. Beaujard, J.-Ch. Picard, *in* Picard *et al.*, 1992, p. 16 ; N. Gauthier, *in* Gauthier, Fixot, 1996, p. 16 ; cf. aussi Guyon *et al.*, 2016, p. 74-75.

2752. Prévot, 2014, p. 15.

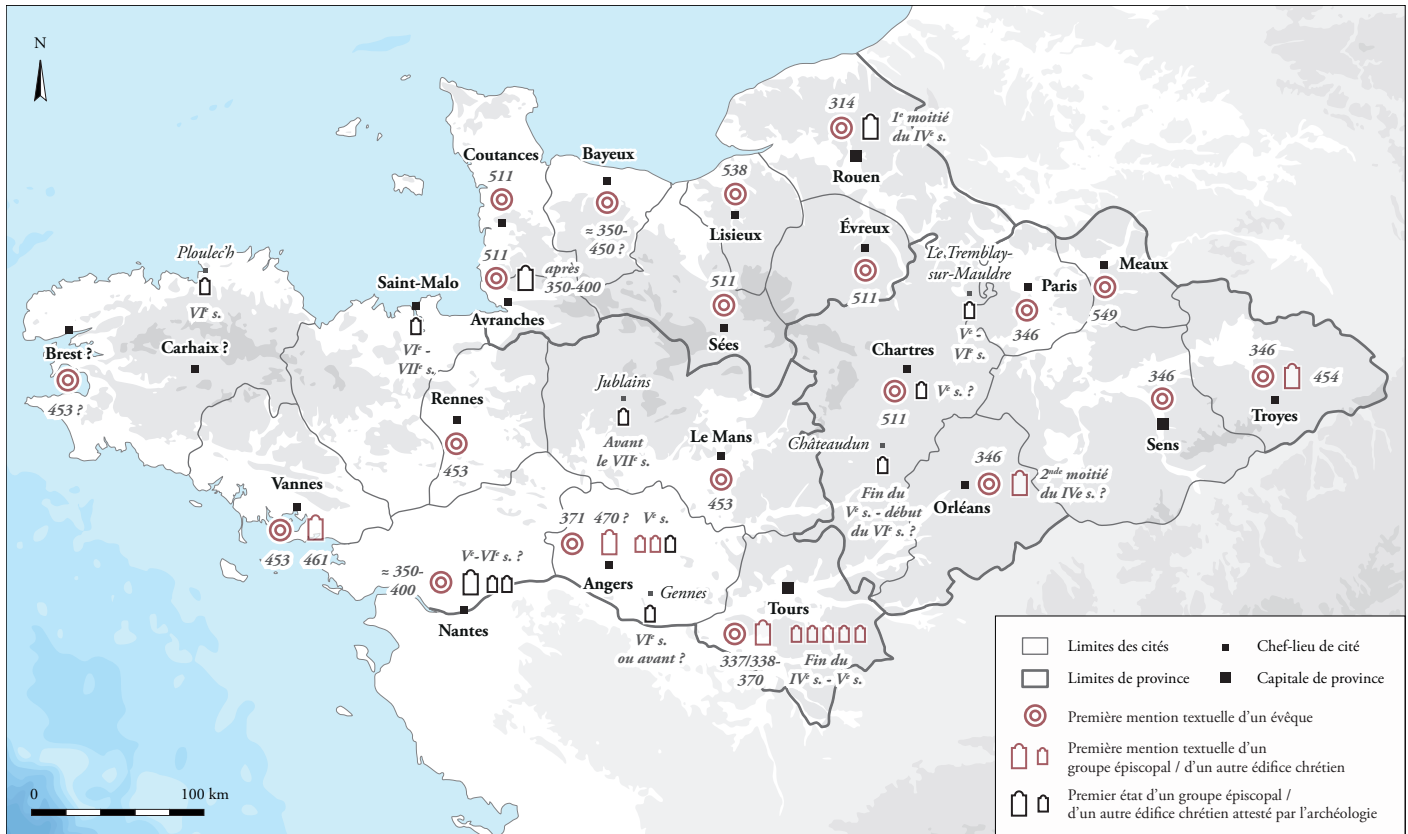


Fig. 500 : témoins de la diffusion du christianisme entre le IV^e s. et le VI^e s. en Lyonnaise II, III et IV : les premiers évêques et édifices chrétiens attestés. Réal. S. Bossard, d'après les données de Pietri, Biarne, 1987 ; Picard et al., 1992 ; Gauthier, Fixot, 1996 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 308-312 ; Prévot et al. (dir.), 2014, vol. 1.

Les plus anciens groupes épiscopaux identifiés dans les Gaules²⁷⁵³, grâce à la mention explicite d'une *ecclesia* ou à la découverte des vestiges des édifices qui les composent – notamment d'une cathédrale, d'un baptistère ou d'une résidence épiscopale –, ne sont pas antérieurs au milieu du IV^e s., à l'exception de la plus ancienne église connue à Rouen, récemment attribuée, à partir de critères numismatiques, à la première moitié du IV^e s. ; elle pourrait alors avoir été bâtie par Avitianus, ou son successeur, avant d'être reconstruite à la fin du même siècle par Victrice. Tandis qu'à Tours, la construction de la première cathédrale serait l'œuvre, selon Grégoire de Tours, de l'évêque Littorius (337/338-370), et qu'à Orléans, elle est attribuée à Euverte, qui pourrait avoir été présent au concile de Valence en 374, les autres groupes épiscopaux des provinces de Lyonnaise II, III et IV semblent plus tardifs, du moins à partir des sources conservées, puisqu'ils seraient postérieurs au début du V^e s. (fig. 500). Au demeurant, si la présence d'évêques est avérée dès le IV^e s., dans plusieurs cités, un laps de temps de durée variable a toutefois pu

séparer la naissance d'une communauté et sa visibilité dans la ville²⁷⁵⁴.

Ce n'est généralement qu'à partir de la toute fin du IV^e s. et du V^e s. que d'autres églises se développent, dans les chefs-lieux et dans certaines agglomérations du territoire, et relaient les cathédrales (fig. 500). Des édifices sont ainsi fondés au sein des villes ou dans leur périphérie, en particulier des basiliques associées à des sépultures de martyrs ou de saints évêques, telle la *basilica* Saint-Maurille à Angers, autour de laquelle s'est agrégée une nécropole entre les V^e s. et VIII^e s., les églises Saint-Donatien et Saint-Similien près de Nantes, probablement fondées durant les V^e s. et VI^e s., ou la basilique, achevée en 470/471, construite par Perpetuus à l'emplacement d'une petite chapelle, elle-même installée à l'emplacement de la tombe de saint Martin, enseveli près de Tours en 397. Ce dernier y avait d'ailleurs fondé, dès la fin du IV^e s., le monastère de Marmoutier, établi à l'écart du centre urbain, sur l'autre rive de la Loire.

À plus grande distance des chefs-lieux, dans les campagnes et au sein des habitats groupés les plus modestes, rares sont les églises dont l'existence est avérée avant le VII^e s., du moins par des méthodes archéologiques. Cependant, si des édifices en terre et en bois ont pu ne laisser que des traces ténues, difficiles à identifier, *a priori* à partir du

2753. Pour les églises urbaines ou suburbaines mentionnées dans les paragraphes suivants, cf. les études et la bibliographie réunies dans les notices des volumes de la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle* : Pietri, Biarne, 1987 ; Picard et al., 1992 ; Gauthier, Fixot, 1996 ; Prévot et al. (dir.), 2014, vol. 1. Au sujet des groupes épiscopaux, cf. aussi : Prévot, 2003 ; Beaujard, 2010, p. 208-211 ; Gauthier, 2014 ; Guyon et al., 2016, p. 27-28, p. 31-36.

2754. Beaujard, 2010, p. 205.

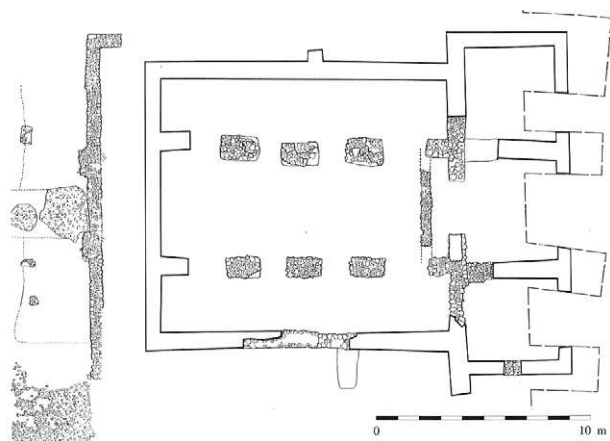


Fig. 501 : vestiges de l'édifice de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines) interprété comme une église (V^e-VI^e s.).
In Blin, 2007, p. 194, fig. 3.

VI^e s. ou du VII^e s.²⁷⁵⁵, des bâtiments en pierre ont aussi pu exister dès le V^e s. ou le VI^e s. à Alet (Saint-Malo, Ille-et-Vilaine), Jublains (Mayenne), à Gennes-Val de Loire (Maine-et-Loire) ou à Châteaudun (Eure-et-Loir), tandis qu'un monastère est fondé au Yaudet à Ploulec'h²⁷⁵⁶ (Côtes-d'Armor) au VI^e s. À Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre²⁷⁵⁷ (Yvelines), une vraisemblable église (fig. 501) et une petite nécropole sont implantées au sein d'un modeste habitat groupé au cours du V^e s. ou du VI^e s. L'occupation prend ici le relai d'une agglomération secondaire, dont les origines remontent à la fin de La Tène finale, et il est intéressant de noter que l'édification de l'église, installée à l'emplacement d'un bâtiment antérieur, a eu lieu plusieurs décennies, voire plus d'un siècle après la fermeture – datée de la seconde moitié du IV^e s. – d'un sanctuaire sans doute public (S.127), localisé à une cinquantaine de mètres plus à l'est. Des fragments d'architecture, provenant d'un ou de plusieurs monuments antiques – colonnes, chapiteaux ou blocs de grand appareil, en tout ou partie issus de l'ancien sanctuaire ? –, ont d'ailleurs été réemployés pour la construction de l'église. Signalons enfin que les quelques temples d'époque romaine transformés en chapelle ou en mausolée durant le Moyen Âge l'ont généralement été au cours du VII^e s., après une période d'abandon de plusieurs siècles (cf. *infra*, 8.4.3).

Ces quelques jalons, restreints aux exemples les mieux documentés, suffisent pour comprendre que la diffusion du christianisme et l'édification de ses lieux de culte, dans les provinces considérées, n'a pas pu prendre de l'ampleur avant une date avancée du IV^e s. et qu'elle s'est surtout accéléré au cours du V^e s., voire au début du haut Moyen Âge, durant la période mérovingienne. On ne peut donc raisonnablement pas imputer à l'attrait qu'a pu exercer le

christianisme, ou à la violence de certains chrétiens, la désaffection et la destruction des lieux de culte, publics ou privés, désertés par dizaines dans le courant du Haut-Empire et surtout entre la fin du III^e s. et les premières décennies du IV^e s.²⁷⁵⁸ Qu'en est-il toutefois pour les abandons plus tardifs, datés du courant du IV^e s. ou du début du V^e s. ?

Dans l'Empire romain, la liberté religieuse était encore pleinement assurée du temps de Constantin I^{er} (306-337), dont les seules interdictions ont visé une partie des sacrifices privés, considérés comme dangereux par le pouvoir impérial. En revanche, le règne de ses fils – Constant (337-350) en Occident et Constance II (337-361) en Orient – a été ponctué par les premières lois anti-païennes²⁷⁵⁹. Entre 341 et 356, une série de constitutions, conservées – comme les suivantes – dans le *Code Théodosien*²⁷⁶⁰, a effectivement interdit, sous peine de mort, de pratiquer les sacrifices et d'honorer les statues, et a aussi ordonné la fermeture de temples. En dépit de cet épisode répressif, l'empereur Julien (360-363), puis les membres de la dynastie valentinienne, ont été tout à fait tolérants – si ce n'est favorables – envers le polythéisme, avant que l'histoire des religions antiques ne marque un tournant avec les édits de Théodose I^{er} (379-395) et de ses successeurs. De fait, devenu religion d'État en 380, le christianisme est ensuite activement soutenu, au cours des décennies suivantes, par une législation agressive envers les pratiques païennes²⁷⁶¹. S'en prenant d'abord aux sacrifices (381), puis à la vénération des idoles et à la visite des temples (391), celle-ci ordonne ensuite la destruction de ces derniers, d'abord en Orient, en invitant à des manœuvres conduites avec discrétion (399), puis, avec plus de force, en Occident (407). On décide alors de détruire les autels, d'enlever les statues de culte qui seraient encore en place et de confisquer les temples, qui doivent être transformés ou démolis ; ces injonctions sont renforcées par de nouvelles lois en 415 et, pour l'Orient, en 435.

Ainsi que l'ont souligné plusieurs auteurs, il est toutefois difficile d'évaluer le champ d'application et la portée réelle de l'arsenal législatif déployé par ces empereurs entre le milieu du IV^e s. et le courant du V^e s., et donc de déterminer la gravité des conséquences que celui-ci a pu entraîner à l'égard du paysage religieux des provinces gauloises. Sans doute suivies, dans les cités de l'Empire, en fonction du zèle dont ont fait preuve les autorités locales, ces interdictions répétées sont le reflet de troubles religieux et des difficultés que le pouvoir impérial a éprouvé à im-

2755. Bonnet, 1997 ; Schneider, 2014, p. 419 et p. 460.

2756. Robreau, 1984 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 308-309 ; Biarne, 2014 ; Monteil, 2017.

2757. Blin, 2007, p. 92-194 ; Blin, 2016, p. 185-188.

2758. Bourgeois (dir.), 1999, p. 197 ; L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 320 ; Goodman, 2011, p. 172 ; Van Andringa, 2017a, p. 313.

2759. Gaudemet, 1990 ; Delmaire, 2004 ; Chuvin, 2009, p. 33 et p. 45 ; Boube, 2012, p. 368-375.

2760. *Code Théodosien*, XVI, 10, 2 à 6.

2761. *Code Théodosien*, XVI, 1, 2 ; XVI, 10, 7 à 24.

poser le christianisme, du moins dans certains secteurs du monde romain²⁷⁶². À la fin du IV^e s., Sulpice Sévère, disciple de saint Martin, décrit d'ailleurs à plusieurs reprises, dans le récit hagiographique qu'il consacre à ce dernier, la lutte acharnée que mène l'évêque de Tours, qui a exercé entre 371 et 397, pour convertir les populations rurales du centre des Gaules et faire disparaître les espaces et les équipements encore utilisés dans le cadre des cultes. Si l'auteur mêle faits historiques et *topoi* chrétiens pour ériger le saint en modèle exemplaire²⁷⁶³, dont les actes destructeurs semblent d'ailleurs en avance sur la politique impériale, son témoignage illustre cependant la vitalité certaine qui animait encore la religion polythéiste, du moins dans les espaces situés à l'écart des villes, durant le dernier tiers du IV^e s.²⁷⁶⁴

La confrontation du texte de Sulpice Sévère²⁷⁶⁵ et des données archéologiques, au sujet d'un fait se déroulant à Amboise/*Ambacia*, invite cependant à nuancer le propos de l'auteur, comme l'ont d'ailleurs fait d'autres chercheurs²⁷⁶⁶. Celui-ci rapporte que Martin, en plus d'y avoir bâti une église, aurait détruit en recourant aux prières un imposant temple païen, décrit comme turriforme et localisé dans le *castellum vetus* d'*Ambacia*. Selon toute vraisemblance, cet édifice peut être situé sur le plateau des Châtelliers, dont la pointe occidentale est aujourd'hui occupée par le château royal d'Amboise, qui a pu succéder à une occupation (fortifiée ?) de l'Antiquité tardive²⁷⁶⁷. Il est cependant difficile d'associer le bâtiment de culte évoqué dans ce texte, s'il a réellement existé, au sanctuaire étudié au centre du plateau des Châtelliers (S.237), étant donné que son abandon, comme celui des autres quartiers fouillés de l'agglomération associée, semble avoir eu lieu plus d'un siècle avant les épisodes relatés par Sulpice Sévère et qu'aucune trace de destruction violente n'y ait été mise en évidence²⁷⁶⁸. On ne peut toutefois exclure l'hypothèse de l'existence d'un autre lieu de culte, localisé à la pointe de l'éperon, qui serait resté en activité jusqu'à ce que Martin se résolve à le réduire à l'état de ruines.

En outre, et malgré l'abondante littérature chrétienne, mais aussi païenne, célébrant ou dénonçant la destruction d'idoles ou de temples en divers points de l'Empire à partir du règne de Constantin²⁷⁶⁹, il faut reconnaître que les

preuves de destruction violente de sanctuaires au cours du IV^e s. ou au début du V^e s. font défaut pour l'essentiel des sites étudiés, du moins pour ceux dont les états les plus récents sont bien documentés. De surcroît, l'examen des débris répandus dans les niveaux de démolition ne permet souvent pas de faire la différence entre des déchets rejetés par des démolisseurs peu soucieux de récupérer l'ensemble des matériaux disponibles et des éclats caractéristiques d'une destruction brutale. La disparition globale des statues de culte, sur lesquelles les stigmates d'actes iconoclastes pourraient être conservés, limite d'ailleurs les possibilités d'interprétation. En sus, la question des incendies, déjà évoquée (cf. *supra*, 8.3.1), n'apporte guère de réponse définitive : d'une part, assez rares sont les sinistres datés de la période marquée par la répression antipaïenne et, d'autre part, les feux ont pu avoir des origines diverses. L'éventualité d'une destruction volontaire pourrait néanmoins être envisagée, avec une certaine prudence, pour les deux *mithraea* fouillés à Angers (S.2) et à Septeuil²⁷⁷⁰ (S.122), qui demeurent d'ailleurs en activité jusqu'aux années 390 ou 400, soit au moment où sont promulguées les lois incitant à la démolition des lieux de culte. Sur ce dernier site, le relief cultuel a été basculé et renversé au sol, tandis que d'autres éléments de statuaire fragmentaires, telle l'image de Mithra tauroctone, ont été rejetés dans le bassin octogonal situé dans l'espace accolé au *spelaeum*. Les témoins de gestes destructeurs semblent plus nombreux et plus évidents à Angers : des débris issus du décor sculpté de la salle, brisé en de nombreux fragments, ont été découverts épars sur le sol et en partie récupérés ; au demeurant, le visage de l'un des dadophores paraît avoir été délibérément martelé. En outre, certains niveaux de sol rubéfiés et des couches charbonneuses, qui renferment des moellons ainsi que des débris de terre cuite architecturale et de mortier issus du démantèlement du bâtiment, témoignent d'un incendie, qui pourrait toutefois être sans lien avec les activités de démolition. Si d'autres cas probables ou avérés de destruction d'images – notamment celles du dieu tauroctone – et de feux destructeurs ont été recensés dans plusieurs *mithraea* de la Bretagne et des Germanies romaines, et pourraient éventuellement être imputés à des groupes de chrétiens, ces actes ont eu lieu à diverses dates et n'ont d'ailleurs pas affecté l'ensemble des sanctuaires de Mithra. Les données sont insuffisantes pour déterminer avec certitude l'identité des individus à l'origine de telles actions, ainsi que leurs motivations, qui ont sans doute varié d'un exemple à l'autre²⁷⁷¹.

Ainsi, on ne peut que difficilement – et rarement – lier avec certitude la fermeture et la démolition des sanctuaires

2762. Caseau, 2001, p. 71 ; L'Huillier, 2005, p. 275 ; L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 319-320 ; Boube, 2012, p. 375.

2763. Cf. l'analyse proposée par J. Fontaine (1967) de la *Vie de saint Martin* de Sulpice Sévère ; cf. aussi Sotinel, 2004, p. 49-51 ; Creissen, 2014, p. 287.

2764. M. Kasprzyk et A. Hostein, in Hostein *et al.*, 2014, p. 206-207.

2765. Sulpice Sévère, *Gallus. Dialogues sur les « vertus » de saint Martin*, 3, 8, 4-7.

2766. Cf. notamment Creissen, 2014, p. 287.

2767. Laruzac (dir.), 2008, vol. 1, p. 18 ; Laruzac, 2009, vol. 1, p. 81-82 ; J.-M. Laruzac, in Laruzac (dir.), 2017, p. 13.

2768. Laruzac (dir.), 2006, p. 37.

2769. Cf. les exemples présentés par B. Caseau (2001).

2770. S.2 : Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 150-155 ; J. Brodeur, in Aubin *et al.*, 2014, p. 239-240 ; S.122 : Gaidon-Bunuel, 2000, p. 203-204.

2771. Voir les exemples détaillés par Sauer, 1996, p. 37-40, p. 46-47 et p. 63-69 ; Turcan, 2000, p. 119.

abandonnés au cours du IV^e s. ou du V^e s. aux agissements des chrétiens, que ce soit sous l'impulsion d'un empereur défavorable au polythéisme ou à l'initiative d'un personnage ou d'une communauté locale véhémement. Si une partie des lieux de culte dont les derniers témoins d'une activité sont datés autour du milieu du IV^e s., relativement nombreux (cf. *supra*, 8.2 et 8.3.3), pourrait éventuellement avoir été condamnée à l'issue des premières mesures antipaïennes prises à l'échelle de l'Empire²⁷⁷², l'imprécision des fossiles directeurs recueillis sur les sites archéologiques ne permet pas d'affirmer que leur abandon est bien concomitant, ou de peu postérieur, à l'application de ces lois. En outre, d'après les quelques sources disponibles, l'apparition des communautés chrétiennes dans les cités étudiées semble avoir été relativement tardive et, bien que l'on ne sache rien de leurs effectifs ni de leur position vis-à-vis des cultes traditionnels au milieu du IV^e s., il paraît peu probable qu'elles aient eu la force nécessaire pour imposer, dès cette période, la fermeture des sanctuaires encore en activité, notamment dans le centre de la province – dans les cités d'Orléans et de Sens, par exemple, déjà dotées d'un évêque, au plus tard, en 346.

Les problèmes sont les mêmes pour les éventuelles destructions de la fin du IV^e s. ou du début du V^e s., bien que les communautés chrétiennes locales soient alors probablement plus nombreuses et mieux structurées qu'auparavant, mais aussi, si l'on se fie à la lecture de la *Vie de saint Martin*, probablement plus soucieuses de mettre un terme aux pratiques religieuses polythéistes. Si l'absence de sanctuaire *a priori* fréquenté au-delà des premiers temps du V^e s. illustre peut-être l'efficacité des actions menées contre le paganisme au cours de cette période, il faut aussi rappeler que les marqueurs chronologiques du V^e s. sont encore peu connus et qu'on ne peut être certain qu'une partie des sites n'est plus visitée après l'aube de ce siècle. Il ne fait néanmoins aucun doute que, si les cultes polythéistes n'ont peut-être pas complètement disparu à cette date, ils n'étaient manifestement guère plus pratiqués dans les sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Dans tous les cas, le déclin de ces lieux de culte n'a pas été brutal et soudain, mais il s'inscrit dans la longue durée et débute bien avant que les premières lois antipaïennes ne viennent troubler les hommages rendus aux dieux.

8.3.5. La fin des dieux : essai de synthèse

L'analyse des sanctuaires des cités centrales et occidentales de la Lyonnaise révèle donc que leur disparition, progressive, est un phénomène complexe, progressant à des rythmes variables en fonction de leur statut et des *civitates*, et dont les causes et les acteurs sont sans doute multiples.

À cet égard, la trame récemment proposée par W. Van Andringa pour retracer l'évolution des sanctuaires des Trois Gaules et des Germanies entre le troisième quart du III^e s. et le début du V^e s., inscrite dans la lignée des réflexions publiées quelques années plus tôt par M.-Cl. L'Huillier et E. Bertrand²⁷⁷³, est tout à fait pertinente pour le territoire ici étudié et peut donc être suivie dans les grandes lignes.

Jusqu'au milieu du III^e s., rares sont les sanctuaires dont l'activité a déjà cessé (**fig. 502**). Les premières fermetures paraissent concerner avant tout de modestes lieux de culte privés, pour la plupart établis en milieu rural (cf. *supra*, 8.3.3.2). Ces disparitions doivent probablement être mises en relation avec la reconfiguration, à partir de la seconde moitié du II^e s., du réseau des établissements parsemant les campagnes²⁷⁷⁴. De fait, l'abandon d'une partie des plus petites exploitations agricoles, dont certaines étaient dotées d'une ou de deux chapelles, à Saint-Patrice (**S.247**) ou à Guichainville (**S.62**) par exemple, a inévitablement entraîné la disparition des sanctuaires associés, voire de certains lieux de culte isolés et de faible ampleur, qui pouvaient être gérés et fréquentés à titre privé par les habitants des établissements voisins. Dans les agglomérations, les premiers abandons affectent manifestement des temples implantés dans des quartiers périphériques, délaissés dès la fin du II^e s. ou la première moitié du III^e s., tel celui de Pouillé (**S.243**), dépendant d'un secteur à vocation artisanale. Les rares lieux de culte *a priori* publics qui disparaissent avant la fin du Haut-Empire connaissent manifestement le même sort que l'habitat groupé ou le quartier auquel ils sont rattachés (cf. *supra*, 8.3.3.1). Ainsi, au Mans (**S.16**), dans un îlot périphérique du chef-lieu des Cénomans, ainsi qu'à Chanceaux-sur-Choisille (**S.239**) et à Amboise (**S.237**), deux agglomérations secondaires du territoire turon, la désertion précoce d'une partie ou de l'ensemble de l'espace urbain, pour des raisons variées, mène apparemment à la clôture du sanctuaire qui y prenait place et qui ne semble plus fréquenté au-delà du II^e s. ou du III^e s.

Au sein de ce panorama, le démantèlement rapide du monument de Saint-Martin-au-Val, grand sanctuaire civique des Carnutes sis en périphérie de Chartres (**S.101**), est plus problématique et fait figure d'exception : doit-on considérer que seule une partie de cet immense complexe, dont l'étude n'a porté que sur une aire restreinte, est restée en activité en parallèle des premières démolitions, datées du début ou du courant du III^e s. ? Ou bien faut-il envisager que la fermeture totale du site témoigne de l'un des premiers exemples de clôture et de démontage d'un important sanctuaire public, antérieur de quelques années

2772. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 319.

2773. L'Huillier, Bertrand, 2006 ; Van Andringa, 2014 et 2017a, p. 307-320.

2774. Gandini, 2008, p. 413-415 ; Kasprzyk, 2018b, p. 617 ; Spiesser, 2018, vol. 1, p. 119-120.

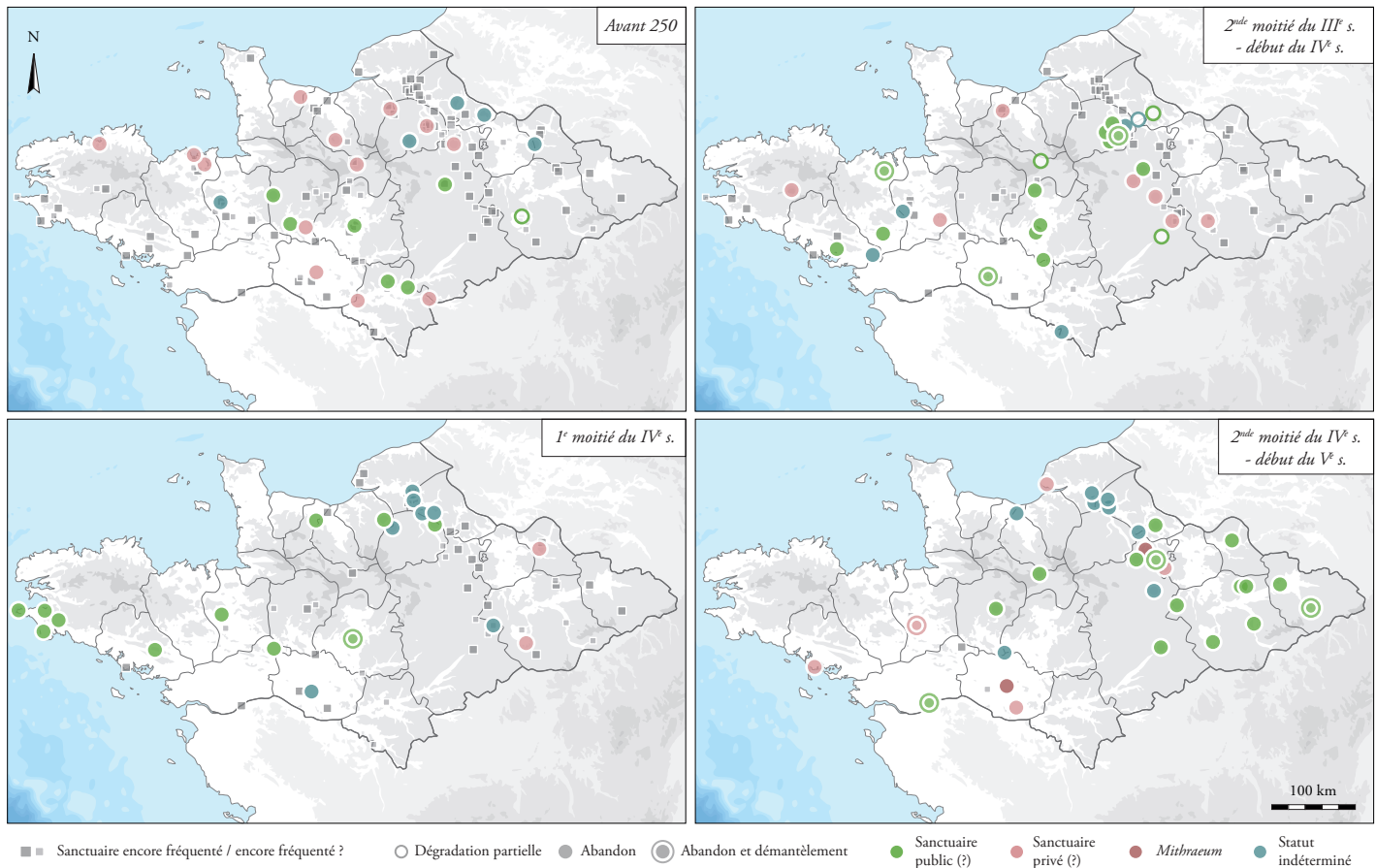


Fig. 502 : cartes des abandons des sanctuaires, du Haut-Empire au début du V^e s. Réal. S. Bossard.

– ou décennies ? – au délaisement des autres composantes des *sacra publica* des cités ? Le dossier est incomplet, mais il faut probablement lier l'histoire de ce site, comme pour les autres abandons précoces, à des conjonctures locales, à l'égard desquelles la documentation réunie à ce jour reste muette.

La situation change radicalement durant la seconde moitié du III^e s. et les premières années du IV^e s. (fig. 502) : les abandons et les dégradations des temples se multiplient soudainement et touchent désormais une part importante du maillage des sanctuaires publics, en plus de quelques temples privés, qui disparaissent alors avec les *villae* qui les accueillent. La mise à mal de l'armature religieuse des cités concerne notamment certains grands monuments urbains ou périurbains de l'Ouest, à Corseul (S.134), Rennes, Le Vieil-Évreux (S.78 et S.79) et peut-être Angers (S.3). Elle touche aussi plusieurs lieux de culte publics, répartis dans les agglomérations secondaires de différentes cités de la province – à Genainville (S.260), Allonnes (les Perrières, S.10) ou Aubigné-Racan (S.11) – ou dans les campagnes, en particulier à proximité de chefs-lieux, comme à Vannes (S.278), Neuville-sur-Sarthe (S.18), Évreux (S.56) ou Macé (S.196), ou plus rarement à l'écart, comme à Bennecourt (S.254), s'il s'agit bien d'un sanctuaire public (cf. *supra*, 8.3.3.1). Les dégâts subis dans les chefs-lieux et leurs environs ne se limitent pas aux seuls lieux de culte, puisque

c'est une grande partie du patrimoine monumental qui est démontée, notamment pour que leurs blocs soient retaillés et réemployés dans l'édification des imposantes enceintes urbaines dont se dote la plupart des villes²⁷⁷⁵.

Cette vague de fermetures d'aires sacrées traduit sans conteste l'étiollement, plus ou moins marqué d'un territoire à l'autre, du réseau des sanctuaires publics des cités. Certaines de ces dernières semblent effectivement avoir été privées d'une grande part de leurs lieux de culte principaux, en particulier plusieurs *civitates* de l'Ouest – songeons notamment aux Aulerques Cénomans et Éburovices ou aux Coriosolites. Les données sont toutefois insuffisantes pour déterminer à quel moment ont cessé les pratiques religieuses collectives au sein de ces grands sanctuaires : doit-on situer la fin des sacrifices et des cérémonies publiques à l'instant même de leur fermeture et de leur démantèlement, ou bien n'étaient-ils plus fréquentés depuis plusieurs années, voire des décennies ? Certains des lieux de culte abandonnés dès la seconde moitié du III^e s. avaient fait l'objet de travaux de grande ampleur à la toute fin du II^e s. ou au début du III^e s. et il faut donc envisager que leur déclin, s'il a eu lieu avant leur clôture définitive, n'est pas antérieur à la première moitié ou au troisième quart du III^e s. (cf. *supra*, 7.4).

Quoi qu'il en soit, la véritable rupture intervient probablement entre les années 270 et 300/310, comme le sug-

2775. Maligorne, 2006, p. 177-179.

gère le *terminus post quem* déterminé, à partir des études numismatiques et céramologiques, pour l'abandon des sanctuaires évoqués (cf. *supra*, 8.2 et 8.3.3). C'est d'ailleurs à cette époque qu'Aurélien et ses successeurs reprennent en main, à partir de 274, les provinces nord-occidentales de l'Empire, qui étaient alors sous le contrôle des « empereurs gaulois » depuis une douzaine d'années (cf. *supra*, 1.1.5). Il paraît dès lors difficile de nier que la crise multiforme qui a marqué l'Empire romain au cours des décennies précédentes, avec ses conséquences, a affecté notamment les cités des Gaules et, manifestement, leurs systèmes religieux. Pour autant, comme l'ont souligné à juste titre M.-Cl. L'Huillier et E. Bertrand, « tenter de mesurer les conséquences locales des raids et incursions barbares, des usurpations et guerres civiles ainsi que des révoltes sociales sur l'état et le fonctionnement régulier des divers sanctuaires de l'Ouest, dans le cadre d'une enquête sur la phase finale de leur histoire, relève de la gageure. En effet si la trame générale de ces événements traumatiques est connue, l'hétérogénéité, les hiatus et les lacunes des sources laissent planer en revanche bien des incertitudes sur leur impact local »²⁷⁷⁶. De fait, en aucun cas, on ne peut lier l'abandon d'un lieu de culte à un événement historique précis.

Si les causes d'un tel délaissement des sanctuaires publics ne peuvent être précisément définies, il ne fait guère de doute que celui-ci témoigne de changements substantiels dans l'organisation interne des cités et dans leurs pratiques religieuses célébrées à titre public. Une partie des espaces sacrés concernés par ces cultes, « mémoire des communautés »²⁷⁷⁷, parfois fréquentés depuis plusieurs siècles et pour la plupart monumentalisés au cours des deux siècles précédents (cf. *supra*, 7.3.2), ferme définitivement ses portes, tandis que d'autres sont partiellement démolis et accueillent désormais des pratiques *a priori* individuelles, dans un cadre architectural probablement en partie ruiné. La cité et ses évergètes semblent alors se retirer de la gestion et de l'entretien des aires sacrées et ne plus organiser de cérémonies publiques dans leurs murs. Doit-on y voir la conséquence de difficultés d'ordre financier ? De tels problèmes ont déjà été évoqués au sujet de la phase de monumentalisation des principaux sanctuaires de plusieurs cités, dont la lenteur des chantiers pourrait traduire l'insuffisance des moyens de leurs commanditaires (cf. *supra*, 7.3.2.1). Au terme de plusieurs décennies de crises, et surtout face à la lourde charge financière que représente la construction des enceintes notamment urbaines, les *civitates* et leurs évergètes n'ont peut-être pu assurer à la fois l'édification de ces dernières et l'entretien des anciens monuments et des célébrations qui y étaient données²⁷⁷⁸. Les restaurations,

voire les constructions nouvelles entreprises au sein des sanctuaires publics après la fin du III^e s. sont en effet rarissimes, puisque seuls les travaux réalisés dans le lieu de culte central de l'agglomération de Châteaubleau (**S.204**), sont assurément postérieurs aux années 270 et pourraient traduire l'investissement tardif d'une cité, celle des Sénons, à la fin du III^e s. et au début du IV^e s., dans l'embellissement d'un sanctuaire public (cf. *supra*, 8.1.1.2).

On ne peut toutefois expliquer la probable raréfaction des célébrations publiques et le démontage des grands sanctuaires uniquement par l'incapacité des élites locales à assurer le coût de la vie religieuse. Pour reprendre les mots de W. Van Andringa, qui résume avec justesse la situation que l'on observe notamment en Lyonnaise, « l'abandon ou le déclin des sanctuaires dans les provinces de Gaule et de Germanie est bien entendu le corollaire inévitable de la faillite de l'évergétisme amenée par une crise économique et politique sans précédent, mais le fait que beaucoup de sanctuaires ne se soient jamais relevés implique une transformation en profondeur de l'un des fondements de la cité antique, celui de la religion publique, du *cultus deorum* organisé avec faste par les élites des municipalités comme fondement de l'autonomie locale. [...] Avec les événements du III^e siècle, on est passé d'une forme historique du polythéisme à une autre qui n'était plus articulée, ou moins qu'avant, sur l'organisation des cités. Les dieux ont changé et certains cultes sont tombés en désuétude pour ne plus jamais être restaurés. La religion publique, fondée sur les grands dieux historiques et le culte impérial, qui tenait chacun à sa place, fournissait les repères communautaires, définissait l'autonomie, s'est dissolue dans la réforme de l'état romain, la nouvelle hiérarchisation des territoires et la restructuration des cités »²⁷⁷⁹. Dans certaines cités, en particulier dans l'ouest de la province, la religion civique semble ainsi disparaître, ou du moins elle est reformulée et se manifeste éventuellement sous d'autres formes et en d'autres lieux, puisque les principaux sanctuaires sont désertés.

Si M.-Th. Raepsaet-Charlier a évoqué de possibles « solutions de rechange » qui auraient pu être mises en place par les élites civiques pour assurer des rites publics « devant de simples chapelles, par exemple, en des lieux provisoirement consacrés », c'est-à-dire des « manifestations temporaires [qui] ne marquent pas le terrain »²⁷⁸⁰, force est de reconnaître qu'aucun indice probant de ce type de processus n'a pu être recueilli, à tout le moins dans les cités dont l'armature religieuse périclité dès la fin du III^e s. Les preuves manquent pour envisager, comme l'a proposé A. Provost au sujet du monument du Haut-Bécherel (**S.134**), abandonné en périphérie de Corseul au plus tôt dans les

2776. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 318.

2777. L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 314.

2778. Bourgeois (dir.), 1999, p. 197-198 ; L'Huillier, Bertrand, 2006, p. 317-318 ; Boube, 2012, p. 389.

2779. Van Andringa, 2017a, p. 315 et p. 317.

2780. Raepsaet-Charlier, 2015, p. 129.

années 270, que le culte qui était rendu dans les grands sanctuaires civiques alors désaffectés « est rapatrié en ville avec ses statues, ses objets cultuels, ses précieuses offrandes, ses autels »²⁷⁸¹. La démolition partielle, dès le III^e s., de certains sanctuaires implantés sur les territoires, tels ceux de Genainville (S.260), de Sceaux-du-Gâtinais (S.225) ou de Bennecourt (S.254), parmi les mieux documentés, laisse plutôt penser que la priorité n'était plus donnée à l'entretien du réseau des lieux de culte civiques. Au demeurant, ces phénomènes rendent peu probable l'hypothèse d'un transfert des activités religieuses vers un autre pôle, alors qu'il aurait été probablement plus simple et moins coûteux de restaurer, même à moindre coût, les édifices préexistants pour qu'il soit encore possible d'y organiser des cérémonies publiques. Le fait que des dépôts de monnaies y soient encore accumulés, au sein de bâtiments à moitié ruinés ou en parallèle du développement d'activités profanes, montre au contraire que les cultes y perdurent parfois, manifestement sous une nouvelle forme, qui ne semble désormais plus être encadrée par la cité.

À l'exception du site de Châteaubeau (S.204), déjà évoqué, et des *mithraea*, les lieux de culte qui subsistent au cours du IV^e s. ne paraissent donc plus avoir fait l'objet de restaurations, d'agrandissements ou d'embellissements. Les témoins de la fréquentation des sanctuaires, tant dans les espaces privés que « publics » – s'ils le sont encore, du moins dans le sens de « gérés par la cité » –, se résument généralement à des lots de monnaies, parfois accompagnées d'autres types d'objets, qui trahissent le passage répété de dévots. La quantité de numéraire atteint d'ailleurs des centaines d'exemplaires dans certains espaces cultuels, mais uniquement dans les cités centrales de la Lyonnaise (cf. *supra*, 8.1.1.1). On ne peut toutefois évaluer la fréquence et l'ampleur de ces visites en raison de la durée de circulation, parfois longue, des espèces et des contextes de découverte souvent mal renseignés, ou perturbés, mêlant pertes et dépôts volontaires. Quant à l'absence globale de restes fauniques et de céramiques, à de rares exceptions près – en particulier dans les *mithraea* (cf. *supra*, 8.1.2) –, elle suggère que les sacrifices et les banquets ne sont guère plus organisés au sein même des lieux de culte ; l'éventualité de déchets régulièrement évacués, qui pourrait expliquer cette déficience, paraît peu crédible pour cette période, puisque les monnaies abondent au sein de certains sites, alors que les autres types d'objets sont souvent très rares. De fait, la *stips* est bien l'une des rares pratiques encore attestées et les dépôts de monnaies paraissent être les témoins d'actes individuels, d'« une liturgie transformée ou simplifiée »²⁷⁸²,

d'autant plus que les modalités d'accumulation du numéraire sont parfois différentes de celles qui avaient cours durant le Haut-Empire (cf. *supra*, 4.2.3.1).

L'interprétation des vestiges du IV^e s. est cependant délicate et on ne sait s'ils relèvent d'éventuelles célébrations collectives, en particulier pour les importantes séries monétaires collectées dans certains sanctuaires, ou plutôt d'actes individuels et ponctuels. La quantité considérable de numéraire recueillie dans les deux *mithraea* documentés, à Angers (S.2) et à Septeuil (S.122), montre pourtant que des lieux fréquentés par de petites communautés, rassemblant tout au plus une vingtaine ou une trentaine d'individus, peuvent concentrer des centaines de monnaies tardo-antiques (cf. *supra*, 8.1.2). Il est probable qu'une partie des autres espaces cultuels ait encore accueilli des *cultores* venus célébrer, à des dates précises ou plus aléatoirement, des divinités honorées depuis plusieurs siècles, mais rien n'indique qu'il s'agissait encore de foules de dévots réunies à l'occasion de fêtes publiques. En effet, on ignore tout de l'éventuelle implication des cités dans les sanctuaires qui étaient publics durant le Haut-Empire et qui sont encore fréquentés au cours du IV^e s. Si les écrits des panégyristes éduens « révèlent en creux le maintien de l'emprise des autorités civiques sur les cultes païens locaux » d'Autun et de son territoire au début du IV^e s.²⁷⁸³, rien n'est moins sûr pour les autres cités, ni à une date plus avancée de ce siècle. Ainsi, à Allonnes (S.9), les nombreuses monnaies introduites ou perdues jusqu'au milieu du IV^e s. au sein du monument de la Forêterie, consacré à Mars Mullo au cours du Haut-Empire, sont-elles le signe d'une fréquentation encore intense, liée au maintien des célébrations publiques ? L'abandon des autres composantes principales de l'armature religieuse des Cénomans, dès la fin du III^e s., permet d'en douter (cf. *supra*, 8.3.3.1). Il est vrai que les cultes publics ont pu avoir été recentrés, à cette période et pour quelques décennies seulement, dans le principal sanctuaire de la *civitas*. Néanmoins, on ne peut écarter l'hypothèse, au regard de la situation observée dans d'autres lieux de culte contemporains, que le site de la Forêterie soit resté partiellement fréquenté par quelques dizaines ou centaines de dévots en parallèle d'un chantier de démolition long de plusieurs décennies, ou bien à l'issue de la destruction de certains de ses équipements. L'image globale qui ressort de l'analyse des sites du IV^e s. est plutôt celle de sites peu entretenus, voire ruinés, qui ne seraient plus fréquentés que par des groupes de *cultores* résidant dans les environs : « on pourrait parler pour le IV^e s. d'un paganisme de circonstance, pragmatique, articulé sur des cercles communautaires étroits, par opposition à l'ancien paganisme fondé sur la cité et encadré par les grands sacrifices publics

2781. In Provost *et al.*, 2010, p. 223.

2782. Van Andringa, 2017a, p. 318 ; cf. aussi Bourgeois (dir.), 1999, p. 197-198.

2783. M. Kasprzyk et A. Hostein, in Hostein *et al.*, 2014, p. 206.

ordonnés et financés par les magistrats et les prêtres »²⁷⁸⁴. Le déclin des cultes publics au cours du IV^e s., voire dès le III^e s., n'est d'ailleurs pas spécifique à la province étudiée, puisque l'absence de restaurations du patrimoine religieux, du moins dans les villes, touche d'une manière générale l'ensemble des régions de l'Empire romain²⁷⁸⁵. En ce qui concerne plus spécifiquement le centre et l'ouest de la Lyonnaise, la mauvaise connaissance des niveaux les plus récents de la plupart des lieux de culte encore en activité durant le IV^e s. complique cependant la lecture des vestiges et on ne peut alors que rarement déterminer l'état du site et les circonstances des ultimes offrandes.

Quoi qu'il en soit, alors que le christianisme, désormais favorisé par le pouvoir impérial, se diffuse progressivement dans les cités de Lyonnaise (cf. *supra*, 8.3.4), les abandons se poursuivent assurément dans le courant du IV^e s. et, en particulier, vers le milieu et au cours de la seconde moitié de ce siècle, voire au début du suivant (fig. 502). Sur le territoire des cités, les derniers temples privés des *villae* périssent généralement avec les domaines dont ils dépendent (cf. *supra*, 8.3.3.2), tandis que d'autres lieux de culte, isolés ou rattachés à des agglomérations secondaires, ou même établis en périphérie de chefs-lieux – à Meaux (S.158), par exemple – restent parfois fréquentés jusqu'à la fin du IV^e s. De même, le dynamisme des *mithraea* n'est enrayé que durant la dernière décennie de ce siècle ou à l'aube du V^e s. La violence de certains chrétiens envers le polythéisme, à l'exemple de saint Martin, et le succès naissant de leur religion ont pu accélérer la désertion des derniers sanctuaires, entre le terme du IV^e s. et le début du V^e s., voire mener à leur destruction violente, bien que les témoins de tels dommages soient difficiles à identifier sur le terrain. En tout état de cause, le paysage religieux de la seconde moitié du IV^e s. semble se composer avant tout de sites désorganisés et dont la monumentalité, pour les plus imposants, avait dû être flétrie au fil des décennies précédentes par l'absence de travaux de réparation et par les matériaux peu à peu prélevés pour être recyclés. Si l'offrande monétaire est restée relativement fréquente sur quelques sites des cités centrales de la province durant le troisième quart, voire au cours des derniers temps du IV^e s., il est probable que les pouvoirs publics ne prenaient alors plus part, depuis un certain temps, à l'organisation des cultes polythéistes et au maintien des sanctuaires encore équipés de statues divines et d'autels. Ces lieux de culte, peut-être placés sous la protection de quelques notables locaux ou laissés ouverts à tout-va, sont les ultimes témoins « d'un paganisme qui n'était plus depuis longtemps irrigué par les grands sacrifices communautaires », mais qui, à la lecture de la *Vie de saint Martin*, était encore pratiqué, *a minima* en

dehors des principales villes et dans un cadre exclusivement privé, sous la forme de dévotions individuelles, d'hommages rendus aux statues de culte ou de processions²⁷⁸⁶. Les traces laissées par les dévots dans les sanctuaires – du moins celles que l'archéologie peut mettre en évidence – disparaissent, sans doute avec les dieux dont les dernières images ont dû être abattues ou récupérées, au plus tard au début du V^e s., alors que les païens de l'Empire romain sont progressivement mis en marge de la société²⁷⁸⁷.

8.4. Le devenir des anciens sanctuaires, entre démantèlement et réappropriation

L'histoire des temples et des autres annexes des sanctuaires antiques ne s'achève pas avec celle des dieux, car si une partie de ces constructions a certainement été démolie dès l'arrêt des pratiques religieuses, d'autres sont restées en élévation plusieurs siècles durant. Leurs ruines, marquant le paysage, ont parfois été réinvesties à des fins diverses, servant d'abri temporaire ou de lieu de résidence plus durable ; d'autres, plus rarement et après un hiatus de plusieurs siècles, ont été réaménagées par les chrétiens pour être transformées en chapelles ou en mausolées, tandis que des nécropoles se développent à leurs abords ou en leur sein.

8.4.1. Démolition et réemploi : transformer le lieu de culte en carrière

Les témoins des destructions entreprises dans les sanctuaires désertés ou en cours d'abandon, dans le but d'extraire les matériaux pouvant être réutilisés pour d'autres usages, ont été conservés pour nombre de sites, depuis de modestes temples jusqu'à de grands monuments, dont l'élévation atteint aujourd'hui encore plusieurs mètres dans certains cas (cf. *supra*, 2.2.5). Les niveaux formés au cours des opérations de démantèlement, lorsqu'ils ont pu être étudiés, révèlent alors que ce processus a pu s'étirer sur quelques décennies, voire plusieurs siècles, et que le démontage et le recyclage ont parfois fait l'objet d'un processus méthodique et planifié²⁷⁸⁸.

Le débitage et la récupération des blocs et des moellons, voire des tuiles qui composaient l'élévation et la couverture des édifices, ont parfois été entrepris, jusqu'à leur destruction partielle ou totale, dès la fin de l'Antiquité, sans doute dans les années ou les décennies qui ont suivi la fermeture du lieu de culte.

2786. Caseau, 2004 ; Hostein *et al.*, 2014, p. 207 ; Van Andringa, 2017a, p. 318-319.

2787. Lavan, 2011, p. XLII.

2788. Cf. Aubin *et al.*, 2014, p. 234-235, pour les cités de l'ouest de la Lyonnaise.

2784. Van Andringa, 2017a, p. 318-319.

2785. Lavan, 2011, p. XLII-XLIII.

Ainsi, des niveaux de démolition, accumulés aux abords méridionaux du temple de la *villa* de Noyal-Châtillon-sur-Seiche²⁷⁸⁹ (S.192) au cours du IV^e s., contiennent des débris de tuiles, des déchets de taille et de moulures ébauchées en schiste, ainsi que quelques dalles ou plaques de marbre. A. Provost y restitue alors un probable atelier de taille de pierre, installé au sein de l'ancien espace cultuel, mais on ne sait si les matériaux qui y étaient travaillés proviennent uniquement du temple ou, plutôt, des diverses constructions de la *pars urbana*. De même, un atelier de débitage et de façonnage de pierres de tuffeau a sans doute été aménagé, dès la seconde moitié du IV^e s., près du temple plus imposant de Mauves-sur-Loire (S.167), dont les environs proches étaient couverts d'une couche limoneuse, riche en éléments de tuffeau brisé voire émietté, dont certains sont moulurés, et de fragments de terres cuites architecturales.

À la même période, des ouvriers ont procédé à la destruction du monument sculpté qui se dressait dans un petit enclos accolé au péribole du sanctuaire peut-être principal de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre²⁷⁹⁰ (S.127), et autour duquel des monnaies avaient été vraisemblablement lancées ou déposées jusqu'à la fin du IV^e s. Les blocs qui en formaient l'élévation ont alors été retaillés sur place et creusés pour être transformés, notamment, en sarcophages. Par ailleurs, des fours à chaux, aménagés à la fin du IV^e s. et au V^e s. à une centaine de mètres plus à l'ouest, ont très vraisemblablement été utilisés dans le cadre du recyclage d'une partie des blocs issus des bâtiments du lieu de culte, mais aussi de propriétés privées voisines.

Si les blocs ou les moellons ainsi récupérés n'ont laissé aucune trace, les déchets générés au cours de leur extraction et de leur taille ont généralement été abandonnés sur place, s'amoncelant à proximité des édifices en ruine ou intégralement démontés. Ces rejets se concentrent alors au sein de couches d'épaisseur variable, recelant aussi des tuiles ou des briques brisées, ou encore des morceaux d'enduits peints ou non, qui ne pouvaient être réutilisés à d'autres fins. Par ailleurs, d'autres éléments non recyclables ont été enfouis, comme à Macé (S.196), dans une ou plusieurs fosses, parfois avec des objets de diverses natures – tessons de céramique, restes fauniques, monnaies, etc. – correspondant aux vestiges de cérémonies et d'offrandes (cf. *supra*, 8.3.2). Ces derniers, qui avaient été manipulés au sein du sanctuaire lorsqu'il était encore en activité et qui fournissent alors un *terminus post quem* pour sa démolition, sont parfois aussi présents dans les épandages de débris gisant auprès des édifices. Il est cependant difficile de distinguer les objets relevant des derniers temps de la fréquentation du

lieu de culte de ceux qui auraient pu être perdus par les récupérateurs de matériaux, à l'issue de son abandon (cf. *supra*, 8.1.1).

Les fouilles programmées ou préventives menées récemment sur certains grands monuments publics ont mis en évidence les vestiges d'importants chantiers, sans doute programmés dès l'Antiquité tardive par les autorités civiques pour récupérer ou recycler soigneusement tous les matériaux qui pouvaient l'être, et les réinvestir dans d'autres chantiers urbains. De tels travaux ont probablement été entrepris sur plusieurs sites où ils n'ont guère laissé de témoins, puisque le réemploi a été quasi systématique – à Corseul (S.134), par exemple, pour les éléments lithiques, ou à la Forêt à Allonnes²⁷⁹¹ (S.9), pour les tuiles de la toiture. En revanche, les aménagements mis en place pour abriter ou faciliter les opérations de démontage et d'évacuation des matériaux ont parfois laissé des traces caractéristiques. À Chartres, par exemple, la destruction du monument périurbain de Saint-Martin-au-Val²⁷⁹² (S.101), survenue peu après sa désaffectation durant la première moitié du III^e s., semble avoir été étalée sur plusieurs décennies, probablement sur près d'un siècle. Dès le début des travaux, le pavillon nord-est et les galeries adjacentes commencent à être démolis : les moellons de calcaire et de silex et les blocs qui les composent sont retaillés sur place et récupérés, à l'instar des terres cuites architecturales, sans doute pour être réemployés dans d'autres constructions. Dans le même temps, des bâtiments en matériaux périssables, dont témoignent deux séries de trous de poteau encadrant l'exèdre du pavillon nord-est, sont adossés à l'ancien monument, en cours de démolition ; ils peuvent correspondre à des ateliers, des logements ou des espaces de stockage provisoires, destinés à faciliter l'exploitation du chantier de destruction. En outre, deux ateliers de bronzier, où sont aussi pratiquées des activités de forge, sont aménagés dans les années 260, à quelques mètres plus au nord. Dans un temps relativement court, des produits métalliques, sans doute issus de l'ancien complexe monumental – dont des éléments de statuaire en alliage cuivreux ? –, y ont été recyclés. Enfin, au début du IV^e s., ce sont deux fours à chaux qui sont installés à une vingtaine de mètres plus au nord, pour transformer des blocs de calcaire extraits sur le site.

Au Vieil-Évreux, la démolition du sanctuaire central (S.79) a été effectuée en deux étapes : la première a lieu dès la seconde moitié du III^e s., vers 275, et est sans doute entamée peu de temps après sa clôture définitive ; elle vise manifestement à priver le monument de certaines de ses composantes, dans l'optique de le transformer en édifice fortifié

2789. Provost, Le Bouteiller, 1986, p. 65-66.

2790. Blin, 2000, p. 113 ; Blin, 2016a, p. 185-187.

2791. S.9 : V. Brouquier-Reddé et K. Gruel, in Aubin *et al.*, 2014, p. 240-241 ; S.134 : A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 221-223.

2792. Bazin (dir.), 2013, p. 116-127 ; Bazin *et al.*, 2014, p. 19-21.

(cf. *supra*, 8.3.2 et *infra*, 8.4.2). Puis, peu après l'abandon de ce dernier, resté en activité jusqu'aux années 330, un nouveau chantier de démolition est mis en place au-devant de l'ancien temple principal pour démonter, débiter, scier et tailler des blocs et des éléments de décor prélevés sur le monument²⁷⁹³. Les fosses d'ancrage d'une possible machine de levage, qui aurait aidé au démantèlement des élévations, un probable chemin de chantier, délimité par des alignements de blocs, ou encore les vestiges d'un atelier temporaire, où l'on sciait les éléments architecturaux que l'on souhaitait récupérer, ont effectivement été reconnus dans un proche périmètre autour du bâtiment de culte désaffecté. Une partie des débris qui ont été jugés inutilisables ont été rejetés dans un puisard voisin de l'ancien temple, servant désormais de dépotoir.

Enfin, à Troyes²⁷⁹⁴ (S.235), les opérations de démolition ont également été divisées en plusieurs tranches, puisque le démontage, méthodique, a d'abord concerné la façade septentrionale du vraisemblable quadriportique du sanctuaire suburbain, à une date postérieure au milieu du II^e s., puis sa galerie orientale, dans le courant du IV^e s., voire au début du V^e s. ; les autres ailes n'ont pas été étudiées, tandis que la destruction du temple, postérieure à 330, n'a pu être datée avec précision. En raison de la rareté des fossiles directs utiles à la datation du chantier, on ignore toutefois si un temps d'arrêt a été véritablement marqué entre les différentes étapes, ou si le démantèlement progressif s'est inscrit dans un seul programme. Dans tous les cas, après avoir prélevé les éléments du décor plaqué ou peint, les ouvriers ont procédé à la récupération des maçonneries ; comme à Chartres, un atelier métallurgique a été installé dans l'ancien portique septentrional, alors disparu, sans doute afin de recycler les métaux provenant de l'architecture du monument, et peut-être de ses *ornamenta*. Dans ce secteur, des déchets de divers types (gouttelettes de plomb et débris de plaques et de tôles en alliage cuivreux, découpées en lamelles, fragments de moules ou de creusets en terre cuite, plusieurs dizaines de kilogrammes de scories) gisent au sol ou ont été piégés dans des fosses qui perforent ce dernier, à l'instar de plusieurs structures de combustion et de fosses de vidange riches en charbons de bois.

Ces chantiers de plus ou moins grande ampleur ont rarement abouti à l'anéantissement total des élévations ; ils ont probablement été menés en fonction des besoins locaux en matériaux de construction, au cours d'une ou de plusieurs phases. Ainsi, au Haut-Bécherel, près de Corseul²⁷⁹⁵ (S.134), en dépit d'un vraisemblable nettoyage et d'un incendie – dont les causes sont incertaines (cf. *supra*,

8.3.1) – de l'ancien sanctuaire monumental, le bâti de ce dernier a tout de même été en partie conservé, puisque sa *cella* s'élève encore de nos jours sur une dizaine de mètres de haut (cf. *supra*, 2.2.5 et **fig. 62**, a). Ses ruines ont d'ailleurs été fréquentées tout au long du Moyen Âge, probablement par des carriers à la recherche de matériaux à exploiter : des monnaies émises entre les XII^e s. et XVII^e s. ont été découvertes dans les niveaux postérieurs à la destruction du lieu de culte. À Genainville, le lieu de culte monumental des Vaux-de-la-Celle²⁷⁹⁶ (S.260), dont la démolition a débuté dès la seconde moitié du III^e s. (cf. *supra*, 8.1.1.2), ainsi que le théâtre voisin ont également servi de carrière de pierre après l'Antiquité, en particulier durant la période mérovingienne. Certains blocs de grand appareil ont effectivement été retaillés sur place pour réaliser des sarcophages et des stèles, dont les produits finis ont été exportés au-delà du site, tandis que les ébauches inachevées ou les éléments accidentellement brisés lors de la fabrication ont été abandonnés sur place. Par la suite, des colluvions ont progressivement colmaté le fond de la vallée où se déployait l'ensemble monumental, et vers le XIV^e s., ou plus tard, les alentours de l'ancien temple, alors en ruine et couvert d'un monticule, ont été mis en culture : en témoignent des traces de charrue ou d'araire observées sur certains blocs effondrés du monument. Quelques tessons et monnaies épars attestent aussi la fréquentation, voire la réoccupation de ce site tout au long du Moyen Âge et de l'époque moderne, comme à Jublains²⁷⁹⁷ (S.32), où l'ancien sanctuaire périurbain, abandonné vers le milieu du IV^e s. et laissé à l'état de ruines, a livré plusieurs témoins – des tessons de céramique et une monnaie – datés entre la fin du XV^e s. et le XVII^e s. Les vestiges des monuments de la Forêterie à Allonnes (S.9) et de Meaux²⁷⁹⁸ (S.158) ont également été fréquentés jusqu'au XVIII^e s., pour y récupérer des pierres, comme l'indiquent plusieurs témoignages littéraires, pour le premier, et des plans anciens pour le second.

Si une partie des vestiges de ces différents sites a été conservée en élévation jusqu'à nos jours, malgré les dégradations subies au cours des siècles, les édifices de la plupart des anciens sanctuaires ont été arasés jusqu'au sol, voire ont été dépouillés de leurs fondations, dans le cadre de récupérations intensives. Tandis que pour nombre de sites, l'absence de mobilier postérieur à l'Antiquité pourrait indiquer que la destruction est ancienne, pour d'autres, la présence d'objets erratiques semble au contraire indiquer que la disparition des derniers vestiges résulte de récupérations ou d'une mise en culture plus récente, datée entre le Moyen Âge et le XIX^e s. Ainsi, le remplissage des tranchées de ré-

2793. Guyard *et al.*, 2014, p. 48-50 ; Bertaudière *et al.*, 2019, p. 476-495.

2794. Driard, 2014.

2795. A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 224-225.

2796. Mitard, 1993, p. 276-280 ; Vermeersch, 2012, p. 240 ; Barrière, Vermeersch, 2017, p. 117 ; Barrière *et al.*, 2019, p. 32.

2797. Naveau *et al.*, 1997, p. 199-200.

2798. S.9 : Bouvet (dir.), 2001, p. 107 ; Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 292 ; S.158 : Griffisch *et al.*, 2008, vol. 2, p. 799.

cupération des murs des temples de Bauné (S.4) et de Villeneuve-le-Comte (S.164) recèle quelques tessons du haut Moyen Âge, tandis que ce sont des débris de céramiques produites entre le XV^e s. et le XIX^e s. qui proviennent de contextes similaires à Juvigné²⁷⁹⁹ (S.36). À Aubigné-Racan (S.11), la destruction du temple et la récupération de ses moellons et de ses blocs ont peut-être débuté dès la fin de l'Antiquité, puis se sont poursuivies dans le courant du Moyen Âge : leur emploi a servi à la construction de plusieurs églises situées dans les communes voisines, en particulier à Verneil-le-Chétif (Sarthe). Les ruines de l'ancien lieu de culte semblent donc avoir été activement exploitées en tant que carrière au XII^e s. ; du passage des récupérateurs, témoigne d'ailleurs la découverte de tessons de céramique, de monnaies et d'une clef datés de cette période²⁸⁰⁰. Enfin, rappelons l'exemple, parmi d'autres, du monument de la Motte du Ciar à Sens (S.226), qui était encore conservé sur près de 5 m de haut à la fin du XVIII^e s., avant qu'il ne soit activement exploité en tant que carrière de pierre jusqu'au milieu du XIX^e s. ; ces destructions tardives ont d'ailleurs déclenché, en 1844, les premières investigations archéologiques, menées en réaction à la disparition de ce fragment du patrimoine antique sénonais (cf. *supra*, 2.2.1 et fig. 23).

8.4.2. De nouveaux occupants : le déploiement d'activités profanes

Dans d'autres sanctuaires abandonnés et partiellement ruinés, les vestiges postérieurs à l'arrêt des pratiques religieuses, qu'il s'agisse de mobilier ou d'aménagements plus ou moins durables, sont le signe d'une réoccupation des lieux pour des activités profanes, ayant eu lieu à diverses périodes²⁸⁰¹. Pour autant, il n'est pas toujours évident d'interpréter les traces de fréquentations ultérieures, notamment lorsqu'elles se limitent à de rares tessons de céramique ou à quelques structures isolées, sans que l'on puisse déterminer si les anciens bâtiments sont encore partiellement en élévation, ni s'ils ont été délibérément choisis comme refuge temporaire ou pour y établir un habitat plus pérenne. Ainsi, à Chilleurs-aux-Bois²⁸⁰² (les Tirelles, S.103), plusieurs fonds de cabane, un silo, des fours, un fossé de parcellaire et des fosses de morphologies diverses, datés entre le IV^e s. et le VI^e s., relèvent d'une réoccupation peut-être immédiate des abords de l'ancien sanctuaire, alors désaffecté. Si les murs de la *cella* du temple sont manifestement restés en

élévation jusqu'au VIII^e s., au moins – en témoigne un petit lot de tessons de céramique du haut Moyen Âge, piégés dans les tranchées d'épierrement de ses fondation –, on ne peut prouver que cette construction a bien été réinvestie, ni de quelle manière, dans le cadre de ce modeste habitat alto-médiéval. De même, à La Villeneuve-au-Châtelot²⁸⁰³ (S.236), une nécropole se développe au VI^e s. aux abords d'une possible chapelle, située à quelques dizaines de mètres au sud de l'ancien sanctuaire – abandonné depuis la toute fin du IV^e s. ou le début du V^e s. – ; trois grandes fosses datées du haut Moyen Âge, ainsi qu'une éventuelle concentration de cent-dix petits trous de poteau, indiquent que l'ancienne aire sacrée est également réoccupée, mais on ne peut caractériser l'état de ses ruines à cette époque.

Dans d'autres cas, il semble assuré qu'un habitat ou des installations à vocation artisanale ont été aménagés dans les murs d'un ancien sanctuaire, et ce peu de temps après que ne cessent les activités religieuses, généralement dès le courant du IV^e s. À Bennecourt (S.254, ph. 7), la réoccupation d'une partie du site à des fins profanes a même lieu dès la seconde moitié du III^e s., alors qu'il est encore manifestement fréquenté, jusqu'à la fin du IV^e s., par une communauté de dévots – s'agit-il des nouveaux occupants ou d'autres visiteurs, résidant dans les environs ? De même, à Orléans (S.114, ph. 4), l'ancien lieu de culte, dont plusieurs aménagements ont été détruits durant le troisième quart du IV^e s., continue d'être occupé par la suite, mais on ne peut dire ici si les pratiques religieuses se poursuivent en parallèle jusqu'à la fin du siècle, ou bien si les dépôts les plus tardifs sont uniquement liés aux activités domestiques et artisanales qui y étaient alors réalisées (cf. *supra*, 8.1.1.2).

À Châteaubeau²⁸⁰⁴ (l'Aumône/la Justice, S.204), en revanche, la nature des vestiges identifiés laisse penser que durant le troisième quart du IV^e s., au plus tôt, la nouvelle occupation du site, d'une nature inédite et précaire, est bien dépourvue de tout lien avec d'éventuelles pratiques rituelles. Celles-ci auraient alors pris fin quelques années auparavant, tout au plus, puisque les monnaies de la première moitié du IV^e s. sont abondantes et semblent ainsi avoir été introduites en tant qu'offrandes, tandis que l'un des temples de ce sanctuaire aurait été agrandi ou restauré au plus tôt en 318-319 (cf. *supra*, 8.1.1.2). Après le milieu du IV^e s., alors que l'agglomération associée est toujours occupée, les transformations opérées au sein de l'ancienne aire sacrée évoquent le développement d'un habitat ou d'artisanats variés, s'effectuant en parallèle de la destruction d'une partie des édifices. De fait, le sol de l'une des cinq *cellae* alignées (C2) de l'ancien lieu de culte est excavé et son espace est scindé en deux parties ; un four est installé

2799. S.4 : Mare (dir.), 1995, p. 15 ; S.36 : Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016, p. 158-160 ; S.164 : Bet (dir.), 2018, p. 72.

2800. Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 225.

2801. Cf. Aubin *et al.*, 2014, p. 235 pour les cités occidentales de la Lyonnaise.

2802. Fournier (dir.), 2010, vol. 1, p. 271, p. 387-479 et p. 449-460 ; Fournier (dir.), 2016, p. 63-80.

2803. Piette, 1989, p. 253 ; Bataille, 2008, p. 48 ; Piette, 2018, p. 173.

2804. Parthuisot *et al.*, 2008 ; Pilon, 2012, p. 120 ; Pilon, 2016, p. 22 et p. 35.

à l'est et le sol environnant est recouvert de morceaux de planches et de pièces de bois, ensuite carbonisés. D'autres aménagements, cette fois-ci non datés, ont été identifiés dans un autre temple probablement désaffecté (A2), et pourraient en être contemporains : après destruction de son vestibule et décaissement de son sol, un lit de gravats y est répandu, puis un grand cadre en bois, couvert de planches et de fonction indéterminée, y est installé. Par ailleurs, après la démolition partielle ou totale de certains bâtiments de l'ancien sanctuaire, l'espace situé à l'ouest de la rangée de temples est remblayé sur plus d'un demi-mètre et, en surface, le sol de la cour est revêtu d'amas ponctuels de petits éclats calcaire et de plaques de mortier de chaux, issus de travaux réalisés à proximité des murs. La destruction du monument a d'ailleurs été poursuivie à la fin du IV^e s. ou au début du V^e s., comme en témoigne le mobilier piégé dans le comblement des tranchées de récupération de plusieurs murs, puis le site semble avoir été abandonné durant plusieurs siècles.

En périphérie septentrionale de la même agglomération secondaire, les aménagements sommaires qui sont mis en place dans la seconde moitié du IV^e s. au sein du sanctuaire des eaux de la Tannerie²⁸⁰⁵ (S.205), comprenant notamment plusieurs foyers et une retenue d'eau, pourraient aussi relever d'une réoccupation profane, bien que les conditions des fouilles ne permettent ici de l'assurer. De même, c'est dans un cadre à demi ruiné qu'aurait été installé, à Douarnenez²⁸⁰⁶ (S.170) et dès la première moitié du IV^e s., « une sorte d'habitation en fosse », qui aurait été creusée dans le temple alors désaffecté, « un parement de pierres sèches se superposant [à son] mur dérasé » – mais la documentation issue de la fouille est également imprécise. Quoi qu'il en soit, le site reste fréquenté, ou occupé, jusqu'à la fin du IV^e s., au minimum. Enfin, à Oisseau-le-Petit²⁸⁰⁷ (les Busses ; S.20), plusieurs aménagements, sans doute tardifs mais dont la chronologie est incertaine, ont été bâtis dans l'enceinte du lieu de culte et notamment dans son quadriportique, probablement en partie démoli ; il s'agit de pièces quadrangulaires occupant ses angles, de foyers et d'un bac maçonné, ainsi que d'un nouveau sol bétonné. Ils pourraient être liés à des activités artisanales, notamment métallurgiques, dont témoigneraient deux importants amas de scories et de coquilles d'huîtres, rejetés au nord du péribole, peut-être dans le courant du V^e s., tandis que la fin des pratiques religieuses est datée des dernières décennies du III^e s. ou du début du IV^e s.

La transformation de l'ancien sanctuaire central du Vieil-Évreux (S.79), dès les années 270, constitue un cas à part – et même unique dans les Gaules, en l'état des

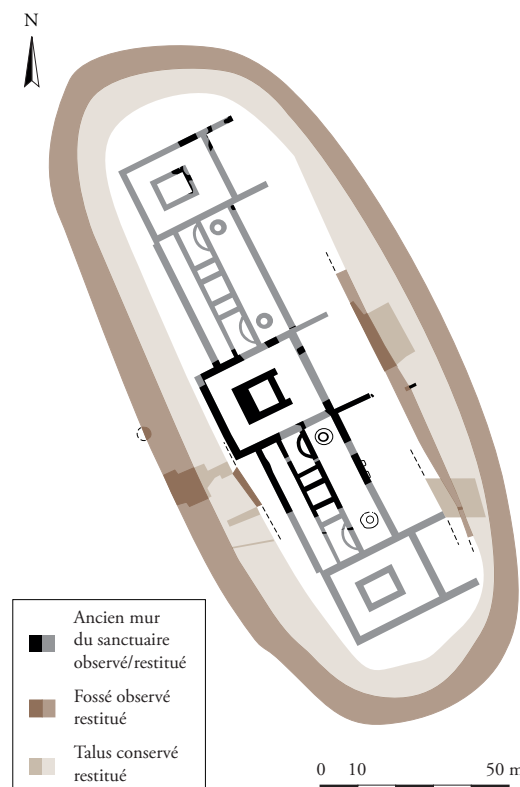


Fig. 503 : plan du castellum du Vieil-Evreux (Eure), réinvestissant entre le dernier quart du III^e s. et le premier tiers du IV^e s. l'ancien sanctuaire monumental de l'époque sévérienne. Réal. S. Bossard, d'après S. Bertaudière, in Bertaudière et al., 2019, p. 472, fig 1.

connaissances²⁸⁰⁸ –, puisque le monument, alors désaffecté et privé d'une partie de son ornementation et de ses équipements, est fortifié (cf. *supra*, 8.3.2). De fait, il est dès lors ceinturé par un ensemble de fossés et de puissants talus, tandis que de probables constructions légères sont érigées dans l'ancienne cour – l'empreinte d'une sablière basse y a ainsi été identifiée (fig. 503). À la fréquentation de ce *castellum*, qui dure jusqu'aux alentours de 330, sont associés des traces d'artisanats, des tessons de céramique, des monnaies mais aussi des ossements humains, découverts sur le bord du talus. Le comblement de l'un des puisards localisés dans les anciennes galeries de liaison des temples, qui a été remblayé à partir de cette phase, a aussi livré un abondant mobilier, lié entre autres à l'occupation militaire des lieux, et notamment des armes offensives et défensives. La fortification du site doit ici être mise en rapport avec le déploiement, à partir de la fin du III^e s., d'enceintes tar-do-antiques dans les cités des Gaules, que ce soit au sein de leur chef-lieu ou sur leur territoire²⁸⁰⁹. La position du sanctuaire, à quelques kilomètres d'Évreux, ainsi que les dimensions et la morphologie des anciens temples sur podium, qui pouvaient probablement constituer un refuge

2805. Revenu, 2008, p. 77.

2806. Sanquer, 1979b, p. 68 ; Sanquer, 1981, p. 327 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 235.

2807. Lambert et Rioufreyt, 1987 ; Monteil *et al.*, 2015, p. 104-105.

2808. Guyard *et al.*, 2014, p. 48 ; cf. aussi Guyard *et al.*, 2012 ; Lepetz, Bourgeois, 2018, p. 174-178 ; Bertaudière *et al.*, 2019.

2809. Cf. *supra*, 8.3.3.1 et 8.3.5 ; Kasprzyk, Monteil, 2017, p. 5-7.

sûr en y apportant les remaniements adéquats, ont sans doute été déterminants lorsque la cité éburovice a procédé à la mise en défense de son territoire.

Enfin, sur d'autres sites, les aménagements à caractère profane qui ont pu être identifiés sont plus tardifs et les nouveaux occupants ont sans doute alors profité de la présence de murs, dont le bon état de conservation permettait d'y adosser ou de protéger des structures plus modestes, relevant d'un habitat ou d'un atelier artisanal. Ainsi, à Vannes²⁸¹⁰ (S.278), dans le courant du VIII^e s. ou du IX^e s., un four est appuyé contre l'un des murs du sanctuaire de l'époque romaine ; à ses abords, un niveau de circulation et une fosse de vidange ont aussi été reconnus. Plus tardivement, vers le XIII^e s. ou le XIV^e s., une structure semi-circulaire en pierre, abritant deux petites fosses circulaires d'usage indéterminé, sera aussi bâtie au cœur du site et endommagera les maçonneries antiques. Par ailleurs, à Troyes (S.235), lorsque les ruines du sanctuaire périurbain antique sont gagnées, au XIII^e s., par les faubourgs de la ville médiévale, le mur oriental de l'ancien péribole est reconverti en clôture d'un habitat, tandis qu'à Corseul²⁸¹¹ (le Haut-Bécherel, S.134), au XVI^e s., le bâtiment central d'une ferme, encore en élévation aujourd'hui, est édifié contre le mur du portique méridional du monument, à l'extérieur de l'ancienne aire sacrée.

8.4.3. Du temple à la chapelle ou au mausolée, de l'aire sacrée au cimetière : une reconversion souvent tardive

Durant la période médiévale, et en particulier au cours du haut Moyen Âge, une quinzaine d'anciens sanctuaires a aussi été réoccupée à des fins funéraires (tabl. XL), tandis que seuls de rares temples ont manifestement été réaménagés pour être transformés en chapelles, alors associées à plusieurs sépultures.

En ce qui concerne le développement d'espaces funéraires, les opérations archéologiques, menées parfois anciennement ou sur une emprise réduite, n'ont permis d'identifier qu'une seule tombe, généralement non datée, à trois ou quatre reprises, alors que dans plus d'un cas sur deux, c'est une dizaine à une trentaine de sépultures, pour la plupart datées entre le V^e s. ou le VI^e s. et le X^e s., qui ont été reconnues. Les inhumations, en pleine terre, dans des cercueils, des coffres formés de dalles ou de briques ou bien en sarcophage, ont alors eu lieu au sein même d'un ancien temple, dans cinq cas, ou bien – le plus souvent – dans la cour du sanctuaire de l'époque romaine, que ce soit aux abords d'un édifice de culte désaffecté ou à plus grande

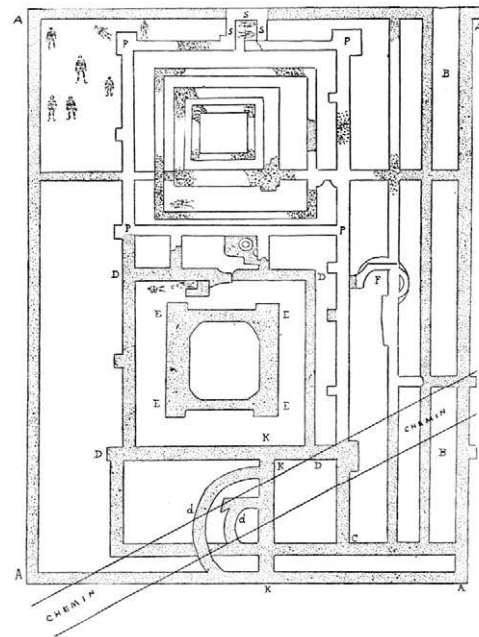


Fig. 504 : vestiges de la partie occidentale du sanctuaire de Berthouville (Eure, S.150), fouillé entre 1861 et 1896, et emplacement des inhumations postérieures à son abandon.

In Babelon, 1916, p. 17.

distance²⁸¹².

Ainsi, à Neuville-sur-Sarthe (S.18), l'essentiel des sépultures est dispersé dans le secteur des temples méridionaux (I et J), tandis qu'une autre tombe a été implantée dans l'ancienne cour à quadriportique (cf. *supra*, fig. 403). Alors que les plus anciennes sépultures, dont une fosse pourvue d'un fond et de parois tapissées de briques, ont été aménagées dès la fin du III^e s., soit au moment de l'abandon du lieu de culte, les autres sont manifestement plus tardives, car datées, grâce à des analyses radiocarbone, entre le VI^e s. et le X^e s. Ici comme pour d'autres sites, où les quelques inhumations sont éparpillées dans l'ancienne aire sacrée – à Condé-sur-Iton (S.52) et Guichainville (S.61), par exemple, mais aussi à Juvigné (S.36) ou à Amboise (S.237), où une seule tombe a été identifiée –, il semble peu probable que la présence de vestiges antiques, dont on ne connaît d'ailleurs pas l'état dans le courant du Moyen Âge, ait été déterminante lors de l'implantation des sépultures.

Cependant, à Berthouville (S.50 ; fig. 504) et à Aubigné-Racan (S.11 ; fig. 505), les corps, non datés, ont été enterrés au pied des temples, voire à l'intérieur de leur galerie ou de leur vestibule, et leur orientation respecte globalement celle de ces édifices. Ces derniers devaient alors être encore partiellement en élévation – la destruction de celui d'Aubigné-Racan intervient d'ailleurs, pour l'essentiel, au XII^e s., soit probablement après l'installation des sépultures

2810. Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, p. 43-44.

2811. S.134 : A. Provost, in Provost *et al.*, 2010, p. 225 ; S.235 : Driard, 2014, p. 37.

2812. Dans d'autres cas, comme à Chartres (Saint-Martin-en-Val, S.101) ou à Troyes (S.235) durant l'Antiquité tardive, des corps ont été inhumés dans une ou plusieurs fosses creusées au pied du péribole, mais à l'extérieur de celui-ci (Bazin *dir.*, 2013, p. 128-181 ; Bazin *et al.*, 2014, p. 21-22 ; Driard, 2014, p. 36).

N°	Commune	Lieu-dit	Nombre de sépultures	Mode d'inhumation	Localisation	Mobilier et chronologie	Bibliographie
S.11	Aubigné-Racan	Cherré	39	En pleine terre, en cercueil ou dans un coffre en pierre, pour au moins 5 sépultures	Le long des murs du temple	Pas de mobilier ; haut Moyen Âge ?	Lambert, Rioufreyt, 2006, p. 224
S.18	Neuville-sur-Sarthe	Le Chapeau	11	En pleine terre ou en cercueil, dans un coffre en brique ou en pierre	Deux ensembles à proximité du temple <i>I</i> et deux sépultures isolées dans les tranchées d'épierrement des murs de l'édicule <i>G</i> et du temple <i>J</i>	1 sépulture avec mobilier (boîte à sceaux, bouteille en verre et autres verreries) de la fin du III ^e s. ou du début du IV ^e s. ; 570-937 pour 4 sépultures (radiocarbone)	Guillier (dir.), 2020, p. 147-161
S.36	Juvigné	La Fermerie	1	En pleine terre	Dans la double galerie située en façade orientale du sanctuaire	-	Bossard, 2014, vol. 1, p. 53
S.52	Condé-sur-Iton	Le Val	1 ou 2	En pleine terre ; un sarcophage à moins de 100 m au nord	À 8 m au sud-est du temple	Fragment de plaque-boucle mérovingienne issue de la tranchée de récupération des murs du temple	Le Maho <i>et al.</i> (dir.), 2007, p. 15 et 62
S.61	Guichainville	Le Devant de la Garenne	4 à 6	En pleine terre	Dans la cour du sanctuaire	771-959 et 1229-1381 pour 2 sépultures (radiocarbone)	Flotté <i>et al.</i> , 1996, vol. 1, 3.7 et vol. 2
S.78	Le Vieil-Évreux	Cracouville	11 ?	En pleine terre ?	Dans le secteur oriental du sanctuaire, près de la construction <i>T</i>	Quatre sépultures avec épée et troisième avec un ensemble d'objets datés de la fin du VII ^e s. (fibules ansées, grande boucle de ceinturon en fer damasquiné d'argent et vase en terre noire contenant deux perles de verre)	Bonnin, 1860, p. 12 et pl. XVI-XVII ; Baudot, 1936, p. 79, note 15 ; Cliquet <i>et al.</i> , 1996, p. 15
S.87	Saint-Martin-de-Boscherville	Abbaye Saint-Georges	Plusieurs dizaines	Sarcophages de craie, pour la plupart	Une quinzaine de sarcophages dans le temple, réaménagé en chapelle funéraire, et au moins 4 autres au pied de ses murs	À partir du VII ^e s.	Le Maho, 1998 ; Le Maho, 2004, p. 48-53 ; J. Le Maho, <i>in</i> Aubin <i>et al.</i> , 2014, p. 247-248
S.101	Chartres	Saint-Martin-au-Val	Une vingtaine	Sarcophages	Dans l'église Saint-Martin-au-Val, édifiée dans la moitié occidentale du vaste quadriportique	V ^e - VII ^e s.	Bazin (dir.), 2013, p. 92-93
S.114	Orléans	La Fontaine de l'Étuvée	34	En pleine terre ?	Moins de 10 dans l'ancien temple, en particulier dans sa <i>cella</i> , et une vingtaine au sud et au sud-ouest, réparties le long d'un même axe	VII ^e - X ^e s. (céramique et radiocarbone)	Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 418-427 ; Verneau, 2014, p. 108
S.150	Berthouville	Le Villeret	12 ?	En pleine terre, « sur les toitures affaissées » du sanctuaire	Aux abords du temple <i>A</i> et dans la galerie des temples <i>A</i> et <i>B</i>	-	Le Métayer-Masselin, 1861, p. 419 ; Babelon, 1916, p. 17

N°	Commune	Lieu-dit	Nombre de sépultures	Mode d'inhumation	Localisation	Mobilier et chronologie	Bibliographie
S.151	Glanville	Le Bois Émery	1	En pleine terre ?	Dans la galerie du temple	-	Glanville, 1841
S.237	Amboise	Les Châtelliers	1	En pleine terre, sur un lit de cailloux	Au nord du temple	-	Peyrard, 1980
S..248	Tours	Rue Nationale	13 (9 adultes et 4 enfants)	?	Aux abords orientaux du temple	543-776 pour 3 sépultures (radiocarbone)	Jouquand, 2007, p. 197
S.250	Portbail	Le Clos Saint-Michel	3	Sarcophages	Au pied du temple, contre son mur occidental	À partir de la fin du VII ^e s. ou du début du VIII ^e s. ?	Delahaye (dir.), 2008, p. 20-22 et 32
S.263	La Londe	Le Vivier Gamelin	6 (4 adultes et 2 enfants)	En pleine terre, dans les niveaux de démolition du temple ?	Dans le temple	Un adulte avec épée et poignard ; haut Moyen Âge ?	Barbier de la Serre, 1890, p. 458-459 ; Hennion, 1975

Tabl. XL : caractéristiques des sépultures à inhumation postérieures à l'abandon des sanctuaires. Réal. S. Bossard.

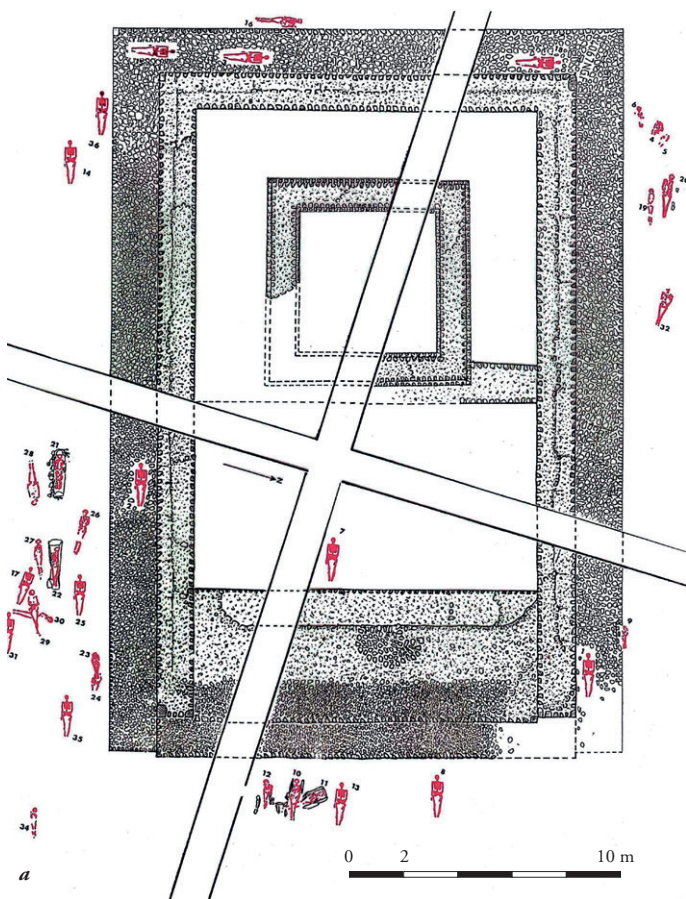


Fig. 505 : a : localisation des sépultures médiévales installées auprès de l'ancien temple d'Aubigné-Racan (Sarthe ; S.11) ; b : vue de détail de deux inhumations. In Lambert, Rioufret, 1987b.

(cf. *supra*, 8.4.1) —, mais aucun indice ne permet d'affirmer que leurs ruines étaient encore visitées en parallèle de la nécropole, voire qu'ils avaient été réaménagés à cette occasion.

En revanche, pour d'autres exemples, l'association étroite entre les vestiges du temple, alors remaniés, et certaines sépultures indique sans conteste que l'ancien bâtiment de culte, vraisemblablement à l'état de ruines, est reconstruit, au plus tôt au cours du VII^e s., et sert désormais

de mausolée ou de chapelle funéraire.

Ainsi, la *cella* du temple de Saint-Martin-de-Boscher-ville²⁸¹³ (S.87), abandonné depuis la fin du III^e s. ou la première moitié du IV^e s., est convertie en chapelle funéraire durant la première moitié du VII^e s., puis plusieurs dizaines de sépultures, pour la plupart installées dans des sarcophages en craie, sont aménagées en son sein ou à ses abords

2813. Le Maho, 1998 ; Le Maho, 2004, p. 48-53 ; J. Le Maho, in Aubin et al., 2014, p. 247-248.

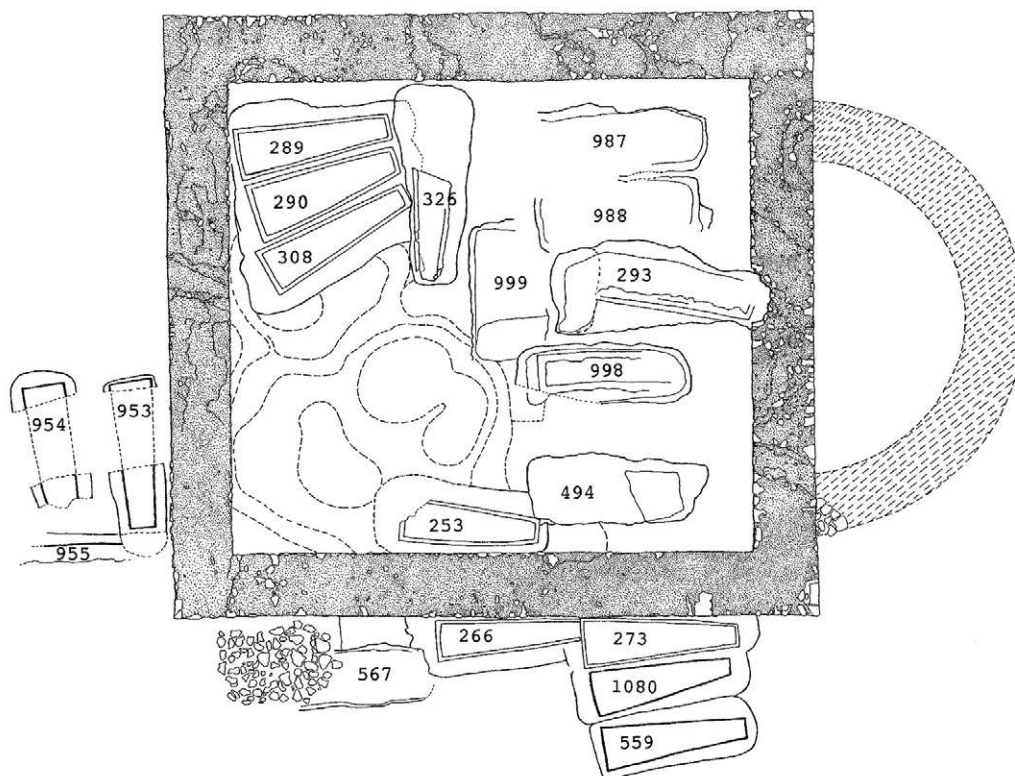


Fig. 506 : plan de la chapelle funéraire installée au VII^e s. dans la cella de l'ancien temple de l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Maritime ; S.87). In Aubin et al., 2014, p. 247, fig. 193.



Fig. 507 : vestiges antiques et médiévaux de l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Maritime ; S.87) : temple d'époque romaine, chapelle funéraire mérovingienne et préau du cloître médiéval. In Aubin et al., 2014, p. 248, fig. 194.

(fig. 506 et 507). Avant d'être transformé, l'édifice était en partie ruiné, entouré d'une couche de terres noires recelant de nombreux débris de terres cuites architecturales ; la ga-

lerie et sa toiture étaient vraisemblablement déjà détruites. Une probable abside semi-circulaire est alors bâtie à l'est, tandis qu'une nouvelle porte est percée à l'ouest et qu'un

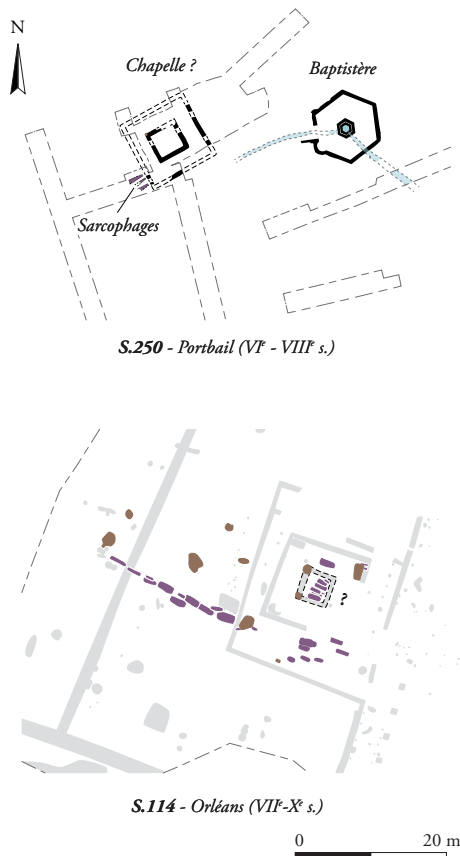


Fig. 508 : vestiges des probables chapelles funéraires mérovingiennes de Portbail (Manche) et d'Orléans (Loiret), aménagées dans les ruines d'anciens temples de l'époque romaine, et de leurs abords. Réal. S. Bossard, d'après Delahaye (dir.), 2008, pl. 4 et Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 379, fig. 170.

autel de pierre est vraisemblablement érigé à l'intérieur de la chapelle. Cet édifice chrétien, mentionné dès le milieu du XI^e s. sous le vocable de Saint-Georges, perdurera au cours des siècles suivants et sera progressivement transformé et agrandi dans le courant du Moyen Âge.

De même, les alentours du petit temple de Portbail (S.250), dépendant peut-être d'une *villa* au cours de l'Antiquité (cf. *supra*, 5.1.3.5), ont livré de nombreux vestiges du haut Moyen Âge, notamment une importante nécropole et un baptistère de plan hexagonal, construit dans le courant du VI^e s. à une douzaine de mètres à l'est (fig. 508). Si l'on ne peut dater l'abandon du temple, il est tout à fait probable que ses murs étaient encore perceptibles lors de l'édification du baptistère, puisque ce dernier est associé à une canalisation d'évacuation d'eau qui s'infléchit vers le sud pour le contourner. Par ailleurs, trois cuves de sarcophages ont été installées à son pied, contre le mur occidental, et orientées suivant un axe identique à celui du bâtiment ; d'autres sépultures de l'époque médiévale ou moderne, antérieures au XVII^e s., recoupent ses fondations, de même qu'un trou de poteau, qui pourrait être lié à une restau-

ration sommaire de l'édifice²⁸¹⁴. Fr. Delahaye a alors émis l'hypothèse que l'église Saint-Michel de Portbail, détruite peu après 1697 et dont la localisation n'est pas connue avec précision, aurait été fondée à l'emplacement du temple antique, dès le haut Moyen Âge, en réemployant en tout ou partie les murs de l'ancien édifice cultuel, alors désaffecté et peut-être réaménagé. Dans un premier temps, cette chapelle baptismale aurait été associée au baptistère, puis elle aurait progressivement acquis une vocation funéraire, dès la fin du VII^e ou le début du VIII^e s. ; ce cimetière s'est développé tout au long de la période médiévale, avant d'être abandonné peu après la démolition de l'église Saint-Michel. Toutefois, aucune fondation de mur postérieure à l'Antiquité n'a été clairement identifiée au cours des sondages réalisés sur le site : si l'ancien temple a pu être réoccupé par la chapelle au début du Moyen Âge, l'emplacement de l'église postérieure, détruite à la fin du XVII^e s., demeure inconnu²⁸¹⁵.

Il est probable que la *cella* de l'ancien temple d'Orléans²⁸¹⁶ (S.114), démantelé au plus tôt à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s., ait également été réaménagée en vue d'être utilisée en tant que modeste monument funéraire, entre le VII^e s. et le IX^e s., alors que les autres aménagements du sanctuaire semblent ne plus exister. En effet, alors que se développe une série de maisons en terre et en bois, le long d'un chemin établi à moins de 100 m à l'est, un ensemble dense de sépultures est installé dans l'ancienne *cella* ; ses murs, sans doute en grande partie détruits, sont manifestement complétés par une construction légère, dont témoignent trois trous de poteau (fig. 508 et 509). En outre, en bordure méridionale des ruines du temple, d'autres inhumations, plus éparées, vraisemblablement plus tardives et alignées sur un même axe, ont été mises en place le long d'un probable autre axe de circulation, ou peut-être d'une limite parcellaire.

En guise de complément, évoquons brièvement quelques sites moins bien documentés, tel le temple de La Londe²⁸¹⁷ (S.263), exploré en 1890, puis de nouveau sondé en 1975 : ces deux campagnes ont mené à la découverte, au sein même du bâtiment, d'au moins six inhumations. Quatre d'entre elles renferment les corps d'adultes, mis au jour au contact du sol, vraisemblablement sous les niveaux de démolition accumulés au sein du temple, et les deux autres correspondent à des tombes d'enfants, enterrés dans la galerie. L'un des adultes est accompagné d'une épée et d'un poignard, orientant probablement la datation de cet ensemble, ou du moins d'une partie des sépultures, durant la période mérovingienne. Enfin, à Chartres (Saint-Mar-

2814. Delahaye, 1999, p. 19-22 ; Delahaye (dir.), 2008, p. 25.

2815. Delahaye dir., 2008, p. 20-22 et 32.

2816. Verneau, 2014, p. 108.

2817. Barbier de la Serre, 1890, p. 458 ; Hennion, 1975.



Fig. 509 : vestiges du temple d'époque romaine de la Fontaine de l'Étuve à Orléans (Loiret ; S.114) et des sépultures implantées durant le haut Moyen Âge en son sein et à ses abords. Cl. P. Neury (Inrap), in Verneau, 2014, p. 108, fig. 100.

tin-au-Val, S.101) et peut-être à Châteaubleau²⁸¹⁸ (l'Aumône/la Justice, S.204), notons qu'une église a été bâtie dans l'emprise de deux imposants sanctuaires publics, qui étaient respectivement situés en périphérie d'un chef-lieu et au centre d'une agglomération secondaire, et qu'elle pourrait éventuellement avoir succédé à une construction antique. L'église prieurale Saint-Martin-au-Val a effectivement été fondée, selon la tradition, durant le V^e s., au cœur de l'ancien quadriportique du grand sanctuaire civique de l'époque romaine, en partie démonté dès le courant du III^e s. – et dont certains vestiges étaient alors encore en élévation ? La découverte, dans la nef, d'une vingtaine de sarcophages datés du V^e s. au VII^e s. semble le confirmer ; saint Lubin, l'un des premiers évêques de Chartres (549-552), aurait d'ailleurs été inhumé à Saint-Martin-au-Val. De même, à Châteaubleau, l'église du bourg a aussi été vraisemblablement bâtie dans la moitié occidentale de l'ancien lieu de culte. L'état le plus ancien de cet édifice chrétien est daté du XI^e s., mais aucune fouille n'y a été menée et on ne sait, comme à Chartres, s'il remplace un éventuel bâtiment de culte antérieur.

Ainsi, la transformation d'un ancien temple en chapelle ou en monument funéraire, lorsqu'elle est avérée, intervient systématiquement après une période d'abandon d'au moins deux siècles, et n'a manifestement concerné que de très rares lieux de culte désertés, en lien ou non avec un habitat alto-médiéval. Ces constats ne sont pas spécifiques au territoire étudié²⁸¹⁹, puisque dans les autres régions des Gaules, seules quelques églises semblent également avoir réinvesti les murs d'anciens temples, et ce à partir du VII^e s.²⁸²⁰ Il s'agit avant tout de modestes édifices, dont une

partie peut correspondre à des chapelles privées, peut-être consacrées à la mémoire d'une famille aristocratique²⁸²¹. Il ne fait pas de doute qu'au moins certains temples étaient en ruine lorsqu'ils ont été reconvertis ; leur réappropriation par les chrétiens paraît alors avant tout témoigner de la récupération opportuniste de bâtiments dont le gros œuvre était encore bien conservé, plutôt que de la christianisation volontaire d'emblèmes du paganisme passé : « il ne s'agissait pas d'écraser le symbole d'une religion honnie, mais plutôt de trouver une nouvelle fonction à des bâtiments inutiles, voire devenus encombrants »²⁸²². En outre, la transformation, au début du Moyen Âge, d'antiques constructions ruinées en édifices chrétiens, qu'elle traduise ou non une attitude nouvelle envers les vestiges du passé²⁸²³, n'est pas exclusive aux temples désertés, puisque des thermes désaffectés – à Entrammes et Jublains en Mayenne, pour la chapelle Sainte-Agathe à Langon (Ille-et-Vilaine) ou pour l'église Saint-Denis de Lillebonne (Seine-Maritime) –, ou encore d'anciennes *villae*, ont aussi été réaménagés en églises durant le haut Moyen Âge²⁸²⁴. Au demeurant, il n'est pas assuré que l'on savait encore identifier les anciens lieux de culte de l'époque romaine dans le courant du VII^e s. et, si ce n'était pas le cas, leur récupération n'aurait alors rien de symbolique. De manière plus prosaïque, on peut envisager que les dimensions des *cellae*, relativement modestes et alors privées ou non de leur galerie périphérique, ainsi que leur élévation vraisemblablement turriforme, en faisaient des constructions appropriées pour accueillir un petit ensemble de sépultures tout en marquant le paysage, au seul prix de quelques travaux de faible ampleur.

2818. S.101 : Bazin dir., 2013, p. 92-93 ; S.204 : Pilon, 2016, p. 35.

2819. Cf. aussi Aubin *et al.*, 2014, p. 235-238 pour d'autres exemples de l'ouest de la Lyonnaise jugés peu crédibles.

2820. Cf. notamment Delacampagne, Hincker, 2004, p. 64 et Le Maho, 2004 pour la Normandie, Golosetti, 2014, p. 180-185 pour le sud-est des Gaules et Girond, 2015, vol. 1, p. 528-532 pour la cité des

Bituriges Cubes ; pour des exemples choisis à l'échelle des Gaules : Carton, 2010 ; Goodman, 2011, p. 181-186 ; Creissen, 2014.

2821. Le Maho, 2004, p. 59-60 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 237.

2822. Creissen, 2014, p. 287 ; cf. aussi Aubin *et al.*, 2014, p. 237.

2823. Young, 1997, 250.

2824. Le Maho, 2004, p. 54-57 ; Aubin *et al.*, 2014, p. 238.

Conclusion et perspectives

« Scruter les paysages, c'est encore s'intéresser à la manière de percevoir, de raconter, de décrire, d'expliquer les constructions humaines en relation avec l'espace et le temps, c'est embrasser d'un même regard la profondeur du temps telle qu'elle s'inscrit dans l'espace et la malléabilité des lieux soumis au travail du temps. »

C. Bonnet, 2015, p. 26

Il ressort de cette longue enquête en grande partie inédite, menée à l'échelle d'une vingtaine de cités regroupées dans l'ouest et le centre de la province romaine de Gaule Lyonnaise, que l'on ne peut retracer avec la même précision l'histoire religieuse de chacune de ces communautés. De fait, si le cadre géographique retenu, coïncidant avec les limites d'un ensemble de *civitates* d'ampleur variable, constitue un champ d'investigation favorable pour déterminer les traits communs et les spécificités locales de leur paysage religieux, l'analyse, bien que détaillée et s'appuyant sur un catalogue volumineux, est grevée par de multiples lacunes.

Ainsi, le recensement des représentations divines et des inscriptions contenant des théonymes ou faisant référence à un acte cultuel, ainsi que l'établissement d'un inventaire critique des sanctuaires documentés par l'archéologie, en ne retenant que les sites les plus fiables, ont permis d'élaborer un bilan des connaissances contrasté d'un territoire à l'autre. Les carences documentaires sont patentes pour certaines petites cités de l'ouest ou du nord-ouest de la province, telles celles des Abrincates, des Baiocasses, des Sagiens ou des Unelles, et, dans une moindre mesure, celles des Coriosolites ou des Namnètes. De fait, les données épigraphiques, iconographiques et archéologiques y sont globalement absentes, ou très rares, et ne concernent alors qu'un nombre limité de sites.

D'une manière plus générale, le manque d'inscriptions et d'images évoquant le domaine religieux constitue indubitablement le point faible de ce dossier. En effet, il prive évidemment la réflexion d'informations cruciales sur les divinités honorées et sur les acteurs des cultes. Au sein de chaque cité, il n'est possible de les identifier qu'à partir de quelques objets ou dizaines d'objets porteurs de leur nom ou de leur image ; ils proviennent essentiellement du chef-lieu et sont souvent dissociés de tout contexte archéologique, à une vingtaine d'exceptions près. Si la rareté des supports écrits et sculptés conservés n'est pas exclusive à la sphère cultuelle, elle n'en est pas moins regrettable, puisque les panthéons des diverses communautés ne peuvent être reconstitués avec certitude et, pour plusieurs cités, les informations relatives à l'identité des puissances divines honorées sont très clairsemées, voire inexistantes.

En dépit de ce manque, d'autres sources ont pu être

appréhendées pour reconstituer le paysage religieux des *civitates*, avec d'inévitables blancs que seules de nouvelles investigations pourront en partie combler. Les données issues de l'étude des vestiges archéologiques des sanctuaires, dont deux-cent-cinquante-neuf exemples avérés ont été retenus, sont ainsi riches en enseignements à l'égard de l'organisation et du fonctionnement des cultes, de leur ancrage spatial, de leur fréquentation et de leur évolution. Le nombre de sites examinés est important et *a priori* suffisant pour définir précisément les caractéristiques des espaces cultuels et reconstituer le maillage religieux d'au moins certaines cités, mais il faut tenir compte de la part relativement faible des sanctuaires bien documentés. En effet, rares sont ceux dont le plan est complètement connu, de même que ceux dont la stratigraphie a pu être étudiée dans des conditions optimales. Aux problèmes liés à l'état de conservation parfois médiocre des niveaux archéologiques, à la disparition des matériaux périssables et aux destructions opérées au gré de réaménagements successifs, s'ajoutent les difficultés que rencontrent les archéologues souhaitant analyser de façon exhaustive les lieux de culte et leur environnement, générées notamment par l'envergure de certains sanctuaires et par la profusion et la diversité des objets, pas toujours précisément étudiés, qu'ils peuvent livrer. Plusieurs lacunes entravent ainsi notre compréhension des sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise.

En ce qui concerne leurs équipements, les architectures en terre et en bois, fréquentes voire exclusive jusqu'au milieu du I^{er} s. de n. è., puis perdurant par la suite dans certains espaces cultuels modestes, sont par exemple très peu connues. Aussi, l'étude des édifices les plus monumentaux, dont il ne reste généralement que les fondations, ou la base des murs, et des séries plus ou moins abondantes de *membra disiecta*, jonchant le sol ou réemployés dans les environs, n'a été menée à son terme que pour de rares sites, et doit être poursuivie pour restituer au plus près l'élévation et le décor des autres monuments. Par ailleurs, si l'attention a pendant longtemps été focalisée sur les temples et leurs abords immédiats, cette enquête confirme qu'il est impératif d'élargir les zones d'étude pour mieux comprendre comment l'aire sacrée est organisée et le divin mis en scène au sein de l'espace partagé par les dieux et les hommes. Les chapelles les plus modestes, souvent destinées au culte de

divinités secondaires côtoyant le ou les titulaires du sanctuaire – qui, eux, résident dans un ou plusieurs temples plus imposants –, n'ont ainsi été que peu étudiées. Par ailleurs, au sein des lieux de culte que l'on qualifie aujourd'hui de sanctuaires des eaux, le parcours de l'élément aquatique, traversant et alimentant différents équipements habités par une divinité ou accessibles aux *cultores*, n'a pu être qu'en partie appréhendé, faute d'une exploration exhaustive de ces sites. Il faut aussi insister sur la mauvaise connaissance des structures destinées avant tout aux dévots et au personnel religieux au sein ou en marge des aires sacrées : les bâtiments adossés à leur enceinte, qu'ils aient servi de cuisines, d'espaces de réception ou de circulation, de logements ou de resserres, sont sans aucun doute les moins bien documentés, alors qu'il est capital de cerner leurs usages pour reconstituer le déroulement des cérémonies et les activités qui ont pu être pratiquées dans le cadre des cultes.

L'examen des différentes catégories de mobilier découvertes au sein des sanctuaires a aussi permis de souligner les difficultés que l'on éprouve encore à saisir leur rôle au cours des pratiques rituelles ou des autres activités ayant lieu dans leur périmètre, et même à déterminer la part de ce qui a été simplement perdu par les visiteurs. Il est certes illusoire, faute de textes décrivant avec détails les gestes des dévots, de vouloir restituer l'intégralité des séquences rituelles au cours desquelles ont été manipulés ces objets – et *a fortiori* ceux qui n'ont laissé aucune trace. Cependant, à l'échelle du site et de ses abords immédiats, qui peuvent servir de dépotoir, il sera nécessaire de systématiser l'enregistrement de la position stratigraphique de chaque vestige mobilier, afin de caractériser au mieux les conditions de son enfouissement. Il faudra ainsi distinguer les rejets secondaires des offrandes volontairement enfouies dans le sol, placées dans une petite cavité ou encore réunies dans un contenant avant d'être inhumées ; encore trop rares sont effectivement les sites pour lesquels de telles informations ont pu être recueillies. Il sera également important de multiplier et d'approfondir les études céramologiques et archéozoologiques, afin de définir plus précisément les formes et les fonctions du vaisselier introduit dans les aires sacrées, ainsi que les animaux et les quartiers de viande sélectionnés dans le cadre de sacrifices, de banquettes ou d'offrandes alimentaires non brûlées. En outre, peu d'études comportent à ce jour un descriptif détaillé des traitements appliqués aux vases et aux restes fauniques, mais aussi aux monnaies ou à d'autres catégories de mobilier²⁸²⁵, pourtant essentiels pour appréhender les gestes des visiteurs des sanctuaires. Enfin, il sera intéressant de comparer les assemblages de mobilier provenant des lieux

de culte avec ceux des habitats, des centres de production ou des espaces funéraires, en privilégiant l'échelle régionale. De fait, ce type d'approche, rarement tenté²⁸²⁶ et qui n'était pas envisageable dans le cadre de ce travail doctoral, serait indispensable pour définir avec une plus grande précision les éventuelles spécificités d'une partie des objets manipulés au sein des lieux de culte. Il pourrait aussi permettre de déterminer leur provenance, en particulier pour la céramique, les représentations sculptées, les ex-voto anatomiques ou les figurines en terre cuite, qui ont pu avoir été amenés par les dévots, commandés pour les besoins du sanctuaire et de son activité ou parfois produits à proximité, dans un atelier rattaché ou non à ce dernier.

Par ailleurs, cette synthèse a bien mis en évidence qu'on ne peut restreindre l'étude d'un lieu de culte au seul espace délimité par son péribole – du moins lorsqu'il est doté d'une enceinte clairement matérialisée – pour déterminer les modalités de sa fréquentation et l'identité de l'individu ou de la communauté qui le gère, et donc en déduire son statut, ainsi que les raisons qui ont pu motiver sa fondation. Les abords immédiats de la plupart des sanctuaires n'ont pas été étudiés et les données manquent dès lors pour identifier avec assurance d'éventuelles structures d'accueil destinées aux dévots – les *hospitalia* –, ou encore pour définir l'emprise et les composantes des complexes monumentaux établis en bordure des chefs-lieux de cité. Les sanctuaires des agglomérations, et en particulier ceux qui prenaient place au sein même du tissu urbain des villes-capitales, sont sans doute les moins bien renseignés, mais de nouveaux programmes de recherche, par exemple ciblés sur des sites délaissés dès la fin de l'Antiquité, comme à Jublains ou à Valognes, ouvriront certainement des perspectives intéressantes. De même, plusieurs agglomérations secondaires ont pu s'être développées autour d'importants sanctuaires du territoire et seule une meilleure connaissance de leurs quartiers et de leur genèse permettra de trancher en faveur ou non de cette hypothèse, qui ne peut en aucun cas être vérifiée en l'état actuel des connaissances. Aussi, si la notion d'isolement doit être nuancée pour les espaces culturels disséminés dans les campagnes, il s'avère indispensable d'explorer plus systématiquement leurs alentours, et ce à diverses échelles, car ils sont globalement peu documentés. Il s'agira alors de mieux définir leur place au sein du réseau viaire et du maillage des établissements ruraux, afin de circonscrire les cercles de *cultores* qui pouvaient les fréquenter et y organiser des cérémonies. Il faudra également porter une attention particulière aux environs de plusieurs monuments, associés ou non à d'autres édifices pu-

2825. Songeons notamment aux parures et aux accessoires vestimentaires ou aux outils ; la question des armes laténiennes mutilée est à ce jour la mieux documentée.

2826. À ce titre, évoquons notamment les études récemment menées – mais en dehors du territoire étudié – par A. Cordier (2015), sur les lieux de culte et les établissements ruraux situés à proximité de la voie Lyon-Trèves dans la cité des Lingons, et par C. Schucany (2015) pour la céramique dans les régions situées en périphérie orientale des Gaules.

blics et qui, en l'état des connaissances, semblent avoir été fondés à l'écart de toute agglomération – à Aubigné-Racan, Berthouville ou Douarnenez, par exemple –, alors que l'essentiel des grands sanctuaires a été manifestement installé au sein d'un habitat groupé préexistant ou dont le développement leur est contemporain.

Enfin, des progrès doivent encore être enregistrés en matière de chronologie. Les jalons manquent pour situer avec précision la naissance, les grandes étapes de l'évolution et l'abandon de la plupart des espaces à vocation cultuelle. La question des origines reste ainsi malheureusement ouverte pour un grand nombre de sites, puisque les états les plus anciens sont aussi les moins bien conservés et qu'ils n'ont parfois pas pu être étudiés. Force est de reconnaître que nous sommes à ce jour incapables de caractériser l'organisation spatiale des sanctuaires de la fin de l'âge du Fer dans l'ouest de la Celtique, ou encore de dater avec certitude l'apparition des premiers temples, alors construits en matériaux périssables. On ne sait ainsi s'ils ont été bâtis dès les années qui ont suivi la guerre des Gaules et l'intégration de ces dernières dans le monde romain, ou bien avant cet épisode : César mentionne effectivement l'existence de *simulacra*, images de divinités – anthropomorphes ou non ? –, qui, si elles étaient en bois, auraient pu ne laisser aucune trace et avoir été abritées. Il sera dès lors nécessaire de multiplier les interventions archéologiques sur les sites occupés dès la fin de la Protohistoire et que les aménagements ultérieurs n'ont *a priori* que peu endommagés, voire ont scellé les strates et les structures les plus anciennes – à Juvigné, Jublains, Aubigné-Racan ou Meaux, entre autres. Des méthodes de fouille fine doivent être mises en œuvre pour mieux étudier les niveaux gaulois et du début du Haut-Empire, afin d'identifier les vestiges les plus ténus – empreintes de sablières ou débris de constructions en terre crue, par exemple –, mais aussi assurer un enregistrement précis du mobilier, souvent abondant pour ces périodes. À l'autre extrémité de l'arc chronologique considéré dans le cadre de cette étude, de nombreuses interrogations subsistent au sujet des traces laissées par les hommes au sein des lieux de culte de l'Antiquité tardive. Seule une étude détaillée des niveaux les plus récents, du moins s'ils n'ont pas été arasés après l'abandon du site, peut permettre de reconstituer la série d'événements qui a progressivement – ou peut-être brutalement, dans certains cas – conduit à l'arrêt des pratiques, à la fermeture ou à la « sécularisation » du site, en tout ou partie réoccupé pour des activités profanes, et à sa démolition. Or, l'enquête a montré que l'on peine souvent à faire la part entre les vestiges qui relèvent des ultimes gestes rituels et ceux qui témoignent d'une occupation d'un genre nouveau ou de passages répétés dans le cadre d'un chantier de destruction. Il est en particulier difficile d'appréhender le devenir et le statut des lieux de culte qui restent fréquentés au-delà de la fin du III^e s., au

sein desquels des monnaies sont généralement accumulées par dizaines ou par centaines, sans que l'on puisse déterminer, à quelques exceptions près, les circonstances de tels dépôts – ou pertes.

Les zones d'ombre qui persistent au terme de ce travail ne pourront donc être éclaircies qu'à l'aune de nouvelles découvertes et en poursuivant les travaux qui sont en cours sur plusieurs sites, et ce grâce au concours indispensable d'équipes pluridisciplinaires et de programmes de recherche collectifs. De fait, le développement de ces derniers, menés à une échelle régionale, à l'exemple de celui ayant récemment débuté, sous la coordination de R. Golosetti, en Île-de-France (cf. *supra*, en introduction de cet ouvrage), sera sans nul doute bénéfique pour l'enrichissement documentaire des sites et la mise en place de synthèses thématiques. En outre, si des sondages ou des fouilles pourraient être ponctuellement programmés sur les sites les mieux conservés, afin de répondre à certaines des problématiques exposées ci-dessus, il faut aussi encourager les campagnes de prospection géophysique et pédestre, utiles pour dresser avec une plus grande précision le plan des sites les moins bien connus et pour affiner leur chronologie, ainsi que pour renseigner leur environnement proche. Enfin, comme l'a récemment recommandé le Conseil national de la recherche archéologique²⁸²⁷, il est impératif d'enrichir et d'aboutir les études menées dans le cadre de fouilles plus ou moins anciennes et dont les résultats n'ont, à ce jour, pas été publiés. De telles reprises documentaires, qui ne peuvent être envisagées que dans le cadre des travaux en équipe précédemment évoqués, seraient effectivement nécessaires pour plusieurs sites dont seule une partie des données a été traitée et publiée et dont l'analyse des débris d'architecture ou des mobiliers, par exemple, n'a pas été achevée.

* * *

Malgré les faiblesses évoquées, cette étude s'est efforcée de comparer, grâce à la prise en compte d'une zone étendue et à la mise en série de données recueillies sur deux cent quatre-vingt-un lieux de culte avérées ou hypothétiques, le paysage religieux – ou du moins les fragments que l'on peut en restituer – de plusieurs *civitates* de l'ouest et du nord-ouest des Gaules. Le bilan inédit que l'on peut en tirer, bien que ponctué d'incontournables lacunes, est à notre sens positif, puisqu'il fait apparaître plusieurs grandes étapes communes à l'évolution des cultes et des sanctuaires des différentes cités, mais aussi des organisations et des rythmes propres à certains territoires. Ainsi que l'a juste-

2827. CNRA, 2016, p. 83-86 et p. 93-99 ; cf. *supra*, 2.2.4. Dans le même sens, et plus spécifiquement pour les grands sanctuaires de l'ouest de la France, cf. aussi Aubin, 2006.

ment noté C. Bonnet, la notion de paysage religieux recouvre « des réalités complexes, vivantes, mouvantes, issues de la conjonction d'éléments naturels et d'interventions humaines »²⁸²⁸, qui impliquent de tenir compte du substrat local et des adaptations propres à chaque communauté, à l'origine de la diversité des situations observées.

Les jalons qui scandent les principales phases de l'évolution du paysage religieux des cités centrales et occidentales de la Lyonnaise devront certes être précisés et réajustés localement au gré des nouvelles découvertes, mais, en l'état des connaissances et pour conclure cette enquête, retenons cependant quatre grands moments, dont les traits saillants peuvent être esquissés à large échelle, tout en tenant compte des disparités propres à certaines cités.

Du maillage des sanctuaires des peuples gaulois, qui forme le substrat des paysages religieux des cités de l'Antiquité romaine, seules de rares composantes ont à ce jour pu être identifiées. Les quelques lieux de rituels avérés ne permettent effectivement d'esquisser qu'une image très incomplète d'un réseau de sites qui s'est progressivement développé, pour l'essentiel, entre la fin du IV^e s. ou le début du III^e s. et la conquête césarienne. Les objets déposés en leur sein, souvent par dizaines ou par centaines – en particulier des armes métalliques et des parures –, sont globalement similaires d'une extrémité à l'autre de l'aire géographique considérée, et s'inscrivent dans le cadre de pratiques bien connues à l'échelle du monde celtique. On peut cependant souligner la datation précoce, située dans le courant du V^e s. ou du IV^e s., retenue pour les plus anciens dépôts de certains sites de l'ouest de la Celtique – à Saint-Jean-Trolimon, Jublains ou Allonnes. Si elle ne s'explique par la perturbation d'un habitat ou d'une nécropole antérieure, ou bien par l'introduction plus tardive d'antiquités conservées sur plusieurs générations, elle pourrait indiquer que ces quelques sanctuaires ont été fondés dès La Tène ancienne, soit plusieurs générations avant les espaces cérémoniels identifiés dans les autres régions de la Gaule.

Quoi qu'il en soit, les lieux de rituels sont apparus ici ou là de manière progressive au cours du second âge du Fer et leur forme, comme les pratiques qu'ils accueillent, ont évolué au fil des siècles. Les rites liés à la sphère militaire, probables témoins de la mainmise d'une aristocratie guerrière sur les premiers sanctuaires, conservent ainsi une place prédominante jusque dans le courant du II^e s. av. n. è. Ces derniers sont alors dispersés dans les campagnes, peut-être en lien – mais leur environnement proche est peu documenté – avec les résidences des élites ou avec des points particuliers des territoires, choisis en fonction de paramètres qui nous échappent, dépendant de l'organisation et de l'histoire propres à chaque communauté.

Puis, dans le courant du II^e s., alors qu'un maillage d'agglomérations est tissé dans les territoires gaulois, les sanctuaires délimités par des enceintes fossoyées se multiplient ; en leur sein, la diversification du mobilier que l'on manipule et enfouit traduit sans doute l'adoption de pratiques religieuses nouvelles. En témoigne la raréfaction des panoplies militaires et l'apparition de monnaies et d'outils, sur certains sites seulement, tandis que les pratiques alimentaires – probables sacrifices et banquets – semblent se généraliser. Il est probable que ces changements aient lieu sous l'influence grandissante du monde méditerranéen, avec lequel les contacts s'intensifient. Par ailleurs, et selon toute vraisemblance, les lieux de rituels qui parsèment alors les territoires gaulois sont gérés et fréquentés par des groupes d'individus dont l'ampleur varie d'un site à l'autre : si certains sanctuaires, livrant un matériel abondant et installés dans les habitats groupés et dans les campagnes, semblent avoir été aménagés pour accueillir un grand nombre de visiteurs, d'autres, bien plus modestes et dépendant peut-être d'un établissement rural, correspondraient à des lieux de culte privés.

Les décennies qui suivent la conquête de la Gaule intérieure par Jules César marquent un tournant dans l'évolution des paysages religieux, alors profondément restructurés. Malgré l'imprécision des fossiles directeurs, les principaux changements semblent s'opérer, et ce dans l'ensemble du territoire considéré, durant le principat d'Auguste, probablement alors que celui-ci procède, vers 16-13 av. n. è. et grâce à l'appui des notables locaux, à l'organisation des provinces gauloises. Au sein des *civitates*, alors redéfinies et en voie de municipalisation, se mettent progressivement en place un chef-lieu et un réseau d'agglomérations dites secondaires qui vertèbre leur territoire, tandis que les cultes évoluent au gré de la recomposition des groupes sociaux. L'adhésion rapide des élites civiques au mode de vie et de pensée romain, ainsi que les cérémonies qui rassemblent les représentants des cités gauloises à l'autel du Confluent de Lyon/*Lugdunum*, à partir de son inauguration en 12 av. n. è., contribuent sans doute à l'élaboration d'un langage religieux nouveau, forgé sur le modèle des pratiques en vigueur à Rome et toutefois teinté d'accents locaux, propres aux différentes cités. Ces dernières, alors pérégrines, sont effectivement libres de choisir les divinités qui protègent leurs intérêts et prennent part à l'élaboration d'une identité civique, ainsi que les lieux destinés à accueillir leur culte. Chaque communauté semble alors avoir pris la décision d'intégrer au nouveau paysage religieux l'essentiel des espaces cérémoniels encore en activité, qui ne paraissent d'ailleurs guère avoir été affectés par l'épisode de conquête militaire. En outre, elle complète le maillage de ses sanctuaires publics en se réappropriant des lieux de mémoire ancrés sur son territoire et en fondant,

2828. Bonnet, 2015, p. 25.

ex nihilo, des sites judicieusement répartis dans les principales agglomérations, voire dans les campagnes. Certaines cités, localisées dans le centre de la Lyonnaise (les Sénons, les Aulerques Cénomans et probablement les Vélicosses), aménagent dès cette période des lieux de culte à l'emplacement de certaines résurgences – et peut-être de modestes cours d'eau –, qui sont alors identifiés, selon une pratique romaine, comme des résidences divines, hébergeant des dieux ou des déesses notamment topiques. En parallèle, et à une échelle plus réduite, apparaissent de nouvelles aires sacrées privées, bâties par les aristocrates au sein de leur propriété rurale, ou bien par les associations qui se constituent alors dans les agglomérations, tout en se dotant de leur propre panthéon et d'espaces réservés au culte de ce dernier.

Ainsi, c'est sans doute au cours de cette période que se structure l'armature religieuse des *civitates*, dans le cadre d'une véritable « fabrique du divin », qui ne sera par la suite, au-delà du milieu ou de la fin du I^{er} s. de n. è., enrichie que par de rares fondations nouvelles. L'abondant matériel collecté sur certains sites déjà fréquentés au début du Haut-Empire, et qui seront monumentalisés au cours des décennies suivantes, suggère que ces derniers ont été choisis par les élites dirigeantes des cités pérégrines dès leur constitution, et ce pour la célébration de cultes communautaires réunissant des foules de dévots, au cours de cérémonies dont le rythme n'est pas connu. L'accroissement considérable du nombre de sanctuaires, perceptible dans l'ensemble des cités, mais aussi les innovations qui ont marqué le siècle postérieur à la guerre des Gaules, laissent penser « que la domination romaine a eu [...] l'effet d'une fertilisation », comme l'a noté S. Girond au sujet de la cité des Bituriges Cubes²⁸²⁹.

De fait, qu'ils succèdent à un lieu de rituels plus ancien ou qu'ils aient été plus récemment fondés, les espaces culturels gérés collectivement par les communautés pérégrines ou à titre privé sont dotés d'installations inédites à partir de la seconde moitié ou de la fin du I^{er} s. av. n. è., tandis que les pratiques rituelles évoluent et se diversifient. Des foyers sont installés dans de modestes édifices que l'on peut alors identifier à des temples, dont la forme et les techniques de construction sont vraisemblablement héritées des architectures domestiques gauloises ; ils ont vraisemblablement été utilisés pour brûler les dons destinés aux divinités qui y habitent. Le maintien de fossés ou de palissades en bois, ceinturant les aires sacrées, ainsi que de bâtiments essentiellement construits en matériaux périssables, témoigne du poids de la tradition architecturale locale, qui n'est d'ailleurs pas spécifique au domaine religieux. Par ailleurs, la *stips* connaît un succès sans précédent, tandis que les objets de parure – et surtout les fi-

bules – figurent aussi parmi les dons les plus fréquents, et que des offrandes par destination sont désormais produites en série ou de façon plus ponctuelle au sein de quelques sanctuaires. Ces changements marquent sans doute l'introduction – ou l'intensification – de pratiques ayant cours à Rome, manifestement adaptées à des situations locales. L'enfouissement, sur place, des vestiges cérémoniels, ou encore la mutilation de monnaies, dans certains lieux de culte *a priori* situés à l'écart des principales agglomérations, renvoient effectivement à des pratiques étrangères au monde romain, s'inscrivant manifestement dans le sillage de traitements autrefois appliqués à une partie du mobilier des sanctuaires laténiens.

À partir du milieu du I^{er} s. de n. è., et surtout au cours du dernier tiers de ce siècle et dans le courant du II^e s., de nombreux chantiers sont engagés dans les cités de Lyonnaise afin de reconstruire, d'agrandir et d'embellir les sanctuaires publics du chef-lieu et du territoire, tandis que les temples privés se multiplient et se pétrifient, au gré du développement des agglomérations et des établissements ruraux. En ce qui concerne les équipements publics des *civitates*, les rythmes d'édification et surtout de monumentalisation sont révélateurs des initiatives prises par les élites locales, qui financent probablement une grande partie des travaux : dans l'ensemble des cités, les principaux lieux de culte, associés au *forum* des villes ou établis en périphérie de l'espace urbain, semblent avoir bénéficié des premières opérations d'envergure, tandis que les autres sanctuaires du territoire sont reconstruits en plusieurs phases, dont la plus monumentale intervient souvent plus tardivement. Si l'on considère que les travaux les plus anciens, au cours de cette phase, accompagnent l'acquisition du droit latin par les cités, il faut alors admettre que la concession par le pouvoir impérial d'un tel statut a été globale, ou du moins a eu lieu à quelques années ou décennies près – dans tous les cas avant l'aube du II^e s. –, pour les composantes de cette province. Quoi qu'il en soit, la folie constructive qui caractérise cette période de prospérité économique n'est pas exclusive au domaine religieux, puisqu'elle caractérise aussi les autres monuments des villes, ainsi que leurs quartiers résidentiels, ou encore les demeures et les exploitations rurales.

Il est évident que la disparition des foyers établis au sein des *cellae*, le développement probable des autels en pierre, alors dressés dans la cour – mais très rarement conservés dans les cités étudiées –, l'adoption plus généralisée des architectures maçonnées, l'apparition de portiques ou encore le déploiement d'un décor (peint, sculpté ou plaqué) caractéristique de l'architecture classique marquent une nouvelle étape dans la romanisation des pratiques rituelles et des aires sacrées, redéfinies dans les cités de droit latin ou en voie de le devenir. De même, les

2829. Girond, 2015, vol. 1, p. 535.

formulaire épigraphique que l'on peut désormais lire au sein des sanctuaires, qu'ils soient affichés sur les édifices ou gravés sur diverses offrandes exposées dans l'aire sacrée, témoignent de l'accomplissement de pratiques romaines, en particulier de vœux et de dons destinés aux divinités et au pouvoir impérial divinisé. Quant aux différentes catégories de mobilier, jusqu'alors abondantes, elles se raréfient, à quelques exceptions près, probablement en raison d'une évolution des pratiques rituelles, mais aussi d'une gestion nouvelle des offrandes, plus systématiquement évacuées ou recyclées. Il faut sans doute envisager d'autres causes complémentaires, plus rarement évoquées, telle la raréfaction globale des fibules, liée à une mutation des modes vestimentaires avec le développement des tissus cousus.

Dans les cités considérées, la quasi-omniprésence d'une galerie périphérique, enveloppant la plupart des *cellae* à partir des années 40 – y compris celles qui sont juchées sur un podium et précédées d'un vestibule et d'un escalier –, et la rareté des plans classiques mis en œuvre lors de la construction des temples sont les témoins d'une adaptation locale de l'architecture religieuse de l'époque impériale. Les spécificités propres à l'armature des sanctuaires de chaque cité s'accroissent aussi à partir de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è., alors que celles-ci reçoivent un nouveau statut et réévaluent leurs rapports avec Rome et les autres territoires de l'Empire. Ces différences transparaissent notamment à travers la façon dont sont organisés les cultes au sein du territoire : plusieurs *civitates* se dotent alors d'un lieu de culte particulièrement monumental, si ce n'est démesuré, alors établi auprès de leur chef-lieu – soit à ses abords immédiats, soit plus en retrait, à l'écart des habitats ou bien au sein d'une agglomération secondaire d'importance, située tout au plus à quelques milles du *caput civitatis*. L'ampleur des lieux de culte des Carnutes et des Sénons, rarement égalée dans les Gaules – du point de vue de la surface couverte par l'aire sacrée, mais probablement aussi des dimensions du temple, dont il ne subsiste toutefois que peu de chose –, traduit la puissance et la renommée des dieux ou des déesses qui y étaient vraisemblablement honorés en tant que divinités tutélaires de la communauté civique. L'architecture du temple de Mars Mullo, à Allonnes, en périphérie du Mans/*Vindinum*, du monument du Haut-Bécherel, près de Corseul, du temple à double *cella* de la Bauve, en périphérie de Meaux/*Iatinum*, ou encore le plan sans doute inédit de celui de Sens/*Agedincum* sont tout à fait originaux ; ils témoignent de l'empreinte locale que les représentants des cités, de concert avec les architectes engagés, confèrent à leur monument religieux principal, sans doute afin d'affirmer l'identité et les particularités de leurs divinités protectrices, mais aussi leur puissance politique et économique. De fait, au regard de la monumentalité et des dimensions, très variables, de ces grands sanctuaires, mais aussi des autres lieux de culte

vraisemblablement publics qui émaillent les territoires, il ne fait pas de doute que certaines cités, en particulier dans le centre de la province – songeons par exemple aux Sénons et aux Carnutes –, sont dotées de moyens financiers plus considérables que d'autres, tels les Aulerques Diablintes ou les Coriosolites. La durée des grands chantiers, certes évaluée pour un nombre encore réduit de sites, laisse aussi paraître les difficultés que connaissent certaines autres communautés civiques de l'ouest de la Lyonnaise, à Corseul, Jublains ou Allonnes par exemple, où les travaux s'étirent sur plusieurs décennies et sont parfois scindés en plusieurs tranches.

L'examen des sites fréquentés au cours du Haut-Empire a aussi permis de souligner d'évidentes différences entre les lieux de culte publics et les aires sacrées privées, encore peu étudiées à l'échelle des Gaules, mais dont l'identification ne pose pas de problèmes lorsqu'elles sont intégrées à un établissement rural, le plus souvent une *villa* ou une ferme d'importance. Il est en revanche bien plus difficile d'interpréter le statut d'une série de sanctuaires de taille moyenne ou grande, dotés d'un temple unique et d'équipements peu variés et guère monumentaux, souvent isolés – *a priori*, du moins – en milieu rural, ou bien rattachés à des agglomérations secondaires. S'il pourrait éventuellement s'agir d'espaces publics dont le développement serait resté limité, en raison d'une importance secondaire au sein du maillage des sanctuaires gérés par la cité, ces lieux de culte pourraient aussi relever de la sphère privée et donc avoir été pris en charge par un seul individu ou bien par une collectivité, dont l'identité reste dans tous les cas inconnue. Quoi qu'il en soit, les formes architecturales déployées en contexte assurément privé sont bien plus modestes, puisque les chapelles dépourvues de galerie périphérique et les temples de plan centré et carré, souvent de faible envergure, y dominent largement, tandis que les portiques y sont bien plus rares qu'en contexte public. En revanche, les pratiques rituelles que l'on restitue à partir de l'étude du mobilier des sanctuaires domaniaux semblent avoir été les mêmes qu'au sein des autres lieux de culte, si ce n'est que les objets qui y sont enfouis sont globalement moins nombreux. Il ressort donc que les espaces culturels où l'on honore les divinités qui veillent au bon fonctionnement des domaines ruraux, ou aux activités des corporations professionnelles ou des habitants d'un quartier, par exemple, sont tout à fait similaires à ceux qui relèvent des *sacra publica* ; leur ampleur bien moindre trahit simplement les capacités financières plus modestes des individus qui assurent leur construction, leur entretien et les cérémonies qui y sont organisées.

Alors que les grands chantiers cessent, à de rares exceptions près, dès la fin du II^e s. ou le début du III^e s., le paysage religieux des cités est progressivement privé de ses

principales composantes à partir du courant et, surtout, des dernières décennies du III^e s. Une série d'abandons, dont le *terminus post quem* est souvent situé dans les années 270, affecte plus particulièrement les grands monuments des cités de l'ouest, tandis que leur *forum* est démantelé et que les villes principales sont généralement pourvues, en quelques décennies, d'une enceinte dont la construction monopolise probablement l'essentiel des financements publics. Il faut sans doute imputer l'arrêt des cérémonies et la fermeture de ces grands sanctuaires à des causes multiples, liées aux crises qu'ont traversées les provinces nord-occidentales de l'Empire au cours du III^e s., qui ont tout particulièrement ébranlé les systèmes religieux et les grandes divinités des cités.

Il faut une nouvelle fois distinguer les *civitates* centrales de la province – notamment les Vélocasses, les Carnutes, les Sénons, les Meldes et les Tricasses –, dont les sanctuaires publics restent fréquentés, pour la plupart, tout au long du IV^e s. Quelques exemples bien documentés révèlent toutefois, à Genainville par exemple, que l'offrande monétaire se poursuit manifestement au sein d'une aire sacrée en partie désaffectée et qui a été dépouillée de sa monumentalité, puisque le temple principal n'est plus en activité et est en cours de démolition. À Chartres, le complexe monumental périurbain de Saint-Martin-au-Val, qui est sans doute le principal sanctuaire des Carnutes, a également été détruit dès la première moitié du III^e s. La cité a donc perdu précocement l'un de ses plus grands monuments, tandis que la majorité des autres sanctuaires est encore fréquentée au cours du siècle suivant. Si certaines de ces communautés civiques ont pu continuer d'entretenir les composantes de leur maillage religieux et d'y assu-

rer les cultes à titre public durant les premières décennies du IV^e s., la fermeture ou la reconversion des aires sacrées progresse tout au long de ce siècle et s'accélère manifestement durant sa seconde moitié, tandis que s'impose peu à peu le christianisme, désormais toléré puis adopté par les empereurs, mais aussi, dans les provinces, par les communautés locales. Quant aux lieux de culte de statut privé, ils périclitent dès la fin du II^e s. ou le courant du III^e s., pour les plus modestes, puisqu'ils disparaissent avec l'abandon des établissements ou des quartiers desquels ils dépendent. Ceux qui perdurent le plus longtemps, au sein de quelques *villae* occupées durant l'Antiquité tardive, sont vraisemblablement délaissés dès les premières décennies du IV^e s., ou au plus tard au milieu de ce siècle, alors que ne subsistent que de rares sanctuaires collectifs, probablement fréquentés par des cercles restreints de dévots jusqu'à la toute fin du IV^e s. ou le début du V^e s. Il est probable, alors, que les chrétiens les plus virulents, procédant à la clôture ou à la destruction des derniers sanctuaires païens, « tirent sur une ambulance »²⁸³⁰, puisque les cultes encore pratiqués semblent avant tout relever d'initiatives privées et que les autorités publiques se sont probablement déjà retirées de leur célébration.

Soulignons, pour conclure, que les apports de cette étude montrent bien l'intérêt qu'il y a de dépasser le cadre d'un seul sanctuaire ou d'un type pour amorcer une synthèse élargie au paysage religieux de plusieurs cités, puisant à des sources multiples et susceptible de servir de socle à des enquêtes ultérieures, qui permettront de préciser certains aspects de ce domaine singulier qu'est celui de la religion romaine à l'échelle provinciale.

2830. Van Andringa, 2017a, p. 318.

Bibliographie

▪ Liste des abréviations utilisées

AFAEF : Association française pour l'étude de l'âge du Fer
 AGER : Association en Gaule pour les études rurales
 ARCHEA : Association pour la recherche historique, ethnographique et archéologique en Limousin (et parc naturel régional Périgord-Limousin)
 BAR : British Archaeological Reports
 BÉFAR : Bibliothèque des Écoles française d'Athènes et de Rome
 BRGK : *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*
 BSPF : *Bulletin de la Société préhistorique française*
 CERAA : Centre régional d'archéologie d'Alet
 CNRA : Conseil national de la recherche archéologique
 CNRS : Centre national de la recherche scientifique
 Coll. : collection
 CUF : collection des universités de France
 DAF : Documents d'archéologie française
 DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
 FERACF : Fédération pour l'édition de la revue archéologique du Centre de la France
 PCR : programme collectif de recherche
 PUF : Presses universitaires de France
 PUF C : Presses universitaires de Franche-Comté
 PUL : Presses universitaires de Limoges
 PULM : Presses universitaires de la Méditerranée
 PUPS : Presses universitaires de Paris-Sorbonne
 PUR : Presses universitaires de Rennes
 RACF : *Revue archéologique du Centre de la France*
 RAE : *Revue archéologique de l'Est*
 RAIF : *Revue archéologique d'Île-de-France*
 RAN : *Revue archéologique de Narbonnaise*
 RAO : *Revue archéologique de l'Ouest*
 RAP : *Revue archéologique de Picardie*
 SFECAG : Société française d'étude de la céramique antique en Gaule
 SRA : Service régional de l'archéologie
 Suppl. : supplément

▪ Sources antiques

Apulée, *Apologie. Florides*, éd. et trad. VALETTE P., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 16), 1960, XLIII-346 p.

Arrien, Oppien d'Apamée, *L'art de la chasse. Cynégétiques*, éd. et trad. L'ALLIER L., Paris, Les Belles Lettres (La Roue à Livres, 54), 2009, 160 p.

César, *Guerre des Gaules*, GIORGIO (DE) J.-P. (dir.), trad. COGITORE I., COUDRY M., GIORGIO (DE) J.-P., LEFEBVRE S., WYLER St., Paris, Les Belles Lettres (*Editio minor*, 8), 2020, XLIV-516 p.

Cicéron, *Correspondance*, t. VIII, trad. BEAUJEU J., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 261), 1983, 358 p.

Cicéron, *Pour Flaccus*, trad. BOULANGER A., GAFFIOT F., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 94), 1938, 222 p.

Code Théodosien, *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitutions*, trad. PHARR Cl., avec la collaboration de DAVIDSON T. S. et PHARR M. B., Princeton, Princeton University Press (*The Corpus of Roman Law / Corpus Juris Romani*, 1), 1952, XXVI-643 p.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, livre IV, *Mythologie des Grecs*, trad. BIANQUIS A., Paris, Les Belles Lettres (La Roue à Livres, 30), 1997, 192 p.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, tome 7 : livre 54, trad. GROS E., BOISSÉE V., Paris, Firmin-Didot, 1863, XI-700 p.

Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, tome I : livre I, éd. et trad. JAL P., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 163), 1967, CLXXI-260 p.

Lactance, *Institutions divines*, livre II, trad. MONAT P., Paris, éd. du Cerf (Sources chrétiennes, 337), 1987, 227 p.

Lucrèce, *De la nature*, trad. ERNOUT A., Paris, Les Belles Lettres (série du Centenaire), 2019, 320 p.

Macrobe, *Saturnales*, livres I-III, trad. GUITTARD Ch., Paris, Les Belles Lettres (La Roue à Livres, 31), 1997, XXX-364 p.

Ovide, *Les Fastes*, trad. LE BONNIEC H., Paris, Les Belles Lettres (La Roue à Livres, 3), 2012, 270 p.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre II, éd. et trad. BEAUJEU J., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 133), 1950, 282 p. ; livre IV, trad. ZEHACKER H., SILBERMAN A., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 409), 2015, 400 p. ; livre XXIX, éd. et trad. ERNOUT A., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 169), 1962, 190 p. ; livre XXXVII, éd. et trad. SAINT-DENIS (DE) E., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 206), 1972, 292 p.

Pline le Jeune, *Lettres*, t. II, livres IV-VI ; t. III, livres VII-IX ; livre X ; éd. ZEHACKER H., trad. MÉTHY N., Paris, Les Belles Lettres (CUF ; Budé, 399, 404 et 414), 2011, IX-368 p. ; 2012, IX-329 p. ; 2017, XXXII-224 p.

Pomponius Mela, *Chorographie*, éd. et trad. SILBERMAN A., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 283), 1988, LXXIII-442 p.

Ptolémée, *Géographie*, livre II, trad. MÜLLER C., *Claudii Ptolemaei geographia*, Paris, Didot, 1883, 570 p.

Sénèque, *Des bienfaits*, t. II, livres V-VII, éd. et trad. PRÉCHAC Fr., Paris, Les Belles Lettres (CUF ; série latine ; Budé, 45), 1928, 228 p.

Sénèque, *Lettres à Lucilius*, t. V, livres XIX-XX, éd. PRÉCHAC Fr., trad. NOBLOT H., Paris, Les Belles Lettres (CUF ; série latine ; Budé, 176), 1964, 213 p.

Strabon, *Géographie*, introduction générale et livre I, éd. et trad. AUJAC G. ; livres III-IV, trad. LASSERRE Fr., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série grecque ; Budé, 192 et 172), 1969 et 1966, XCVII-332 p. et X-404 p.

Suétone, *Vies des douze Césars*, trad. FLAMERIE DE LACHAPPELLE G., Paris, Les Belles Lettres (*Editio minor*, 3), 2016, 517 p.

Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, trad. FONTAINE J., Paris, éd. du Cerf (Sources chrétiennes, 133), 3 t., 1967-1969, 345 et 1424 p.

Sulpice Sévère, *Gallus. Dialogues sur les « vertus » de saint Martin*, trad. FONTAINE J., avec la collaboration de DUPRÉ N., Paris, éd. du Cerf (Sources chrétiennes, 510), 2006, 380 p.

Tacite, *Histoires*, Tome III : livres IV et V, éd. et trad. LE BONNIEC H., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 303), 1992, XIII-342 p.

Tertullien, *Œuvres complètes*, trad. GENOUD A.-E., Paris, Les Belles Lettres (Classiques favoris, 3), 2017, 1170 p.

Tite-Live, *Abrégé des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live. Tome XXXIV, 2^e partie. Periochae (70-142)*, éd. et trad. JAL P., Paris, Les Belles Lettres (CUF, série latine ; Budé, 267), 1984, 234 p.

Varron, *De la langue latine*, éd. GOETZ G., SCHOELL F., Amsterdam, A. M. Hakert, 1964 [1910], LIV-340 p.

Vitruve, *De l'architecture*, édition dirigée par GROS P., avec la collaboration de CALLEBAT L., CAM M.-Th., FLEURY Ph., JACQUEMARD C., LIOU B., SALIOU C., SOUBIRAN J., ZUINGHEDAU

M., Paris, Les Belles Lettres (*editio minor*), 2015, 772 p.

▪ Recueils épigraphiques

AE – L'Année épigraphique.

CIL XIII, 1.1 – HIRSCHFELD O., *Corpus inscriptionum latinarum. Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae. Inscriptiones Aquitaniae et Lugdunensis*, Berlin, Apud Georgium Reimerum, 1899, 517 p.

CIL XIII, 4 – HIRSCHFELD O., FINKE H., *Corpus inscriptionum latinarum. Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae. Addenda ad partes primam et secundam*, Berlin, W. de Gruyter & Co, 1916, 147 p.

ILTG – WUILLEUMIER P., *Inscriptions latines des trois Gaules*, Paris, CNRS éditions (suppl. à *Gallia*, 17), 256 p.

▪ Recueils iconographiques

Darblade-Audoine, Lavagne, 2006 – DARBLADE-AUDOINE M.-P., LAVAGNE H., *Nouvel Espérandieu. Recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule. Tome II – Lyon*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, XLIX-213 p. et 204 p. de pl.

Espérandieu, 1910 – ESPÉRANDIEU É., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome troisième. Lyonnaise – première partie*, Paris, imprimerie nationale (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 476 p.

Espérandieu, 1911 – ESPÉRANDIEU É., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome quatrième. Lyonnaise – deuxième partie*, Paris, imprimerie nationale (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 467 p.

Espérandieu, 1925 – ESPÉRANDIEU É., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome neuvième. Gaule germanique (troisième partie) et supplément*, Paris, imprimerie nationale (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 437 p.

Espérandieu, 1928 – ESPÉRANDIEU É., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome dixième. Gaule germanique (troisième partie) et supplément*, Paris, imprimerie nationale (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 291 p.

Espérandieu, 1938 – ESPÉRANDIEU É., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome onzième. Suppléments (suite)*, Paris, imprimerie nationale (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 126 p.

Lantier, 1949 – LANTIER R., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome treizième. Suppléments (suite)*, Paris, PUF (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 62 p. et LX pl.

Lantier, 1955 – LANTIER R., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome quatorzième. Suppléments (suite)*, Paris, PUF (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 104 p. et CV pl.

Lantier, 1966 – LANTIER R., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome quinzième. Suppléments (suite)*, Paris, PUF (coll. de documents inédits sur l'Histoire de France), 173 p. et CXVII pl.

▪ *Références*

Aberson, 2007 – ABERSON M., « Le statut de l'offrande : entre pratiques « gauloises » et « romaines » de dédicace des objets », in DALAISON J. (dir.), *Espaces et pouvoirs dans l'Antiquité de l'Anatolie à la Gaule. Hommages à Bernard Rémy*, Grenoble, Centre de recherches en histoire et histoire de l'art Italie-Pays alpins, p. 35-47.

Abert, 2005 – ABERT Fr., *Les Hauts-de-Seine. 92*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 92), 91 p.

Achard-Corompt et al., 2016 – ACHARD-COROMPT N., KASPRZYK M., DUROST R., BONTROND R., avec la collaboration de GESTREAU R., JEMIN R., GÉRARD M., IZRI St., NOUVEL P., RIQUIER V., « Présence des élites en milieu rural en territoires rème et tricasse durant le Haut-Empire : l'apport dans les monuments funéraires », in CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y. (dir.), p. 35-64.

Acolat, 2018 – ACOLAT D., « Montagnes, hommes et dieux toponymiques en Gaule romaine : logiques d'usages et d'occupation sacrée d'un territoire marginalisé », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 279-303.

Adam, 1984 – ADAM J.-P., « Le pilier des nautes, essai de restitution », in COLLECTIF, p. 299-307.

Adam, Jambon, 1972 – ADAM J.-P., JAMBON F., « Le pilier d'Yeux-sur-Creuse », *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, 37, p. 99-106.

Adam et al., 1999 – ADAM J.-P., JOUQUAND A.-M., PAILLET J.-L., WITTMANN A., « L'adduction d'eau et l'environnement de la fontaine monumentale d'Argentomagus », in BEDON R. (dir.), *Les aqueducs de la Gaule romaine et des régions voisines*, Limoges, Centre de recherches André Piganiol, PUL (*Caesarodunum*, 31),

p. 243-271.

Agache, Bréart, 1981 – AGACHE R., BRÉART B., « Les sanctuaires antiques et les limites de la cité des Ambiens », in CHEVALIER R. (dir.), *Frontières en Gaule*, actes du colloque *Caesarodunum* de 1980 (Paris), Tours, université de Tours (*Caesarodunum*, 16), p. 52-69.

Agusta-Boularot et al., 2017 – AGUSTA-BOULAROT S., HUBER S., VAN ANDRINGA W., « Introduction. La fondation des sanctuaires antiques. Motivations, agents, lieux », in AGUSTA-BOULAROT S., HUBER S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 1-9.

Agusta-Boularot et al. (dir.), 2017 – AGUSTA-BOULAROT S., HUBER S., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Quand naissent les dieux. Fondation des sanctuaires antiques : motivations, agents, lieux*, actes de colloque (Rome, 18-20 juin 2015), Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 534), 426 p.

Alduc-Le Bagousse A. (dir.), 2004 – ALDUC-LE BAGOUSSE A. (dir.), *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine*, Caen, CRAHM (Tables rondes du CRAHM, 1), 217 p.

Amandry, 1982 – AMANDRY M., « Les monnaies », in COLLECTIF, p. 76-79.

André, Dhenin, 1977 – ANDRÉ P., DHENIN J., « Monnaies antiques et modernes dans la région de Guer et Comblezac », *Archéologie en Bretagne*, 14, 2^e trimestre, p. 25-33.

Andreau, 2017 – ANDREAU J., « Monumentalisation, finances publiques et vie économique », in BOUET A. (dir.), vol. 1, p. 43-54.

Andrews, 2012 – ANDREWS C., *Roman Seal-Boxes in Britain*, Oxford, Archaeopress (BAR British Series, 567), IX-158 p.

Angot, 1900-1910 – ANGOT A.-V., *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, Goupil, 4 vol.

Anonyme, 1914 – ANONYME, extrait des procès-verbaux, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 43, p. LIII.

Arramond et al., 2013 – ARRAMOND J.-Ch., CASADEBAIG S., GRALL B., LABAUNE-JEAN Fr., *Plomelin, Finistère (29). La villa du Pérennou*, rapport de fouille programmée, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 63 p.

Arramond et al., 2014 – ARRAMOND J.-Ch., TINEVEZ J.-Y., LABAUNE-JEAN Fr., *Plestin-les-Grèves, Côtes-d'Armor (22). Coz Ilis*, rapport de sondage programmé, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 53 p.

- Arcelin, Brunaux, 2003** – ARCELIN P., BRUNAUX J.-L., « Sanctuaires et pratiques cultuelles. L'apport des recherches archéologiques récentes à la compréhension de la sphère religieuse des Gaulois », *Gallia*, 60, p. 243-247.
- Arcelin, Brunaux (dir.), 2003** – ARCELIN P., BRUNAUX J.-L. (dir.), *Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer*, *Gallia*, 60, p. 1-268.
- Archer, 2010** – ARCHER A., Étude de l'instrumentum du sanctuaire de Vieille-Cour à Mauves-sur-Loire, mémoire de Master 1, université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2 vol., 77 p. et 95 p. et annexes.
- Archer, 2019** – ARCHER A., « Les mobiliers du sanctuaire de Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique, FR) », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 523-535.
- Assmann, 2010** – ASSMANN J., *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir, imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris, Aubier (Collection historique), 372 p.
- Aubert, 1976** – AUBERT J., *Yonne. Repérages aériens du L.R.E.P.*, rapport de prospection-inventaire, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, n. p.
- Aubin, 1973** – AUBIN G., « Les enfouissements de monnaies romaines dans le département d'Ille-et-Vilaine », *Annales de Bretagne*, 80-1, mars 1973, p. 145-161.
- Aubin, 1981** – AUBIN G., « Circonscription des Pays de la Loire », *Gallia*, 39-2, p. 333-362.
- Aubin, 2006** – AUBIN G., « L'archéologie des grands sanctuaires : quelle programmation ? », in BROUQUIER-REDDÉ V. et al. (dir.), p. 327-328.
- Aubin, 2015** – AUBIN G., « Monnaies mutilées, monnaies sacrifiées », in RAUX St. et al. (dir.), p. 208-211.
- Aubin, Meissonnier, 1994** – AUBIN G., MEISSONNIER J., « L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'Ouest de la Gaule et de la Bourgogne », in GOUDINEAU Chr. et al. (dir.), p. 143-152.
- Aubin, Monteil, 2015a** – AUBIN G., MONTEIL M., « Mayenne – gué Saint-Léonard (Mayenne) », in RAUX St. et al. (dir.), p. 134-137.
- Aubin, Monteil, 2015b** – AUBIN G., MONTEIL M., « En-trammes – gué du Port-Ringard (Mayenne) », in RAUX St. et al. (dir.), p. 138.
- Aubin et al., 1997** – AUBIN G., BONAVENTURE M., BOUVET J.-Ph., DEBIEN B., HODEBOURG DE VERBOIS E., MARE E., NAVEAU J., « Le mobilier du sanctuaire de Jublains », in NAVEAU J. (dir.), p. 215-253.
- Aubin et al., 2014** – AUBIN G., MONTEIL M., ELOI-ÉPAILLY L., LE GAILLARD L., avec des contributions de BRODEUR J., BROUQUIER-REDDÉ V., CHEVET P., DUBOIS St., GRUEL K., LECLERC G., LE MAHO J., LUKAS D., MANTEL É., PAEZ-REZENDE L., PROVOST A., SIMON L., THÉBAUD S., « Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e au V^e s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 219-248.
- Aubry (dir.), 2009** – AUBRY L. (dir.), *Mordelles « Sermon » (Ille-et-Vilaine). Projet de ZAC économique*, rapport de diagnostic (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.
- Aubry (dir.), 2019** – AUBRY L. (dir.), *Bretagne, Ille-et-Vilaine, La Chapelle-des-Fougeretz. Frange sud de la commune*, rapport de diagnostic (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 186 p.
- Aupert, 2010** – AUPERT P., *Barzan II. Le sanctuaire au temple circulaire (« Moulin du Fâ »)*, Bordeaux, Ausonius (Mémoires, 24), Fédération Aquitania (suppl., 22), 470 p.
- Aupert, 2017** – AUPERT P., « Une monumentale inversion du plan du *fanum* à Vendeuve-du-Poitou (Vienne) ? », in BOUET A. (dir.), vol. 2, p. 659-692.
- Aupert, Robin, 2015** – AUPERT P., ROBIN K., « Continuité ou rupture à Barzan (V^e siècle avant J.-C. / II^e siècle après J.-C.) », in DECHEZLEPRÊTRE Th. et al. (dir.), p. 349-364.
- Avisseau-Broustet, Colonna, 2017** – AVISSEAU-BROUSTET M., COLONNA C., « Le trésor de Berthouville, une découverte « inattendue autant que merveilleuse » », in AVISSEAU-BROUSTET M., COLONNA C. (dir.), p. 28-55.
- Avisseau-Broustet, Colonna (dir.), 2017** – AVISSEAU-BROUSTET M., COLONNA C. (dir.), *Le luxe dans l'Antiquité. Trésors de la bibliothèque nationale de France*, catalogue d'exposition (Musée départemental Arles antique, 1^{er} juillet 2017 – 21 janvier 2018), Gand, Snoeck, 351 p.
- Azéma et al., 2012** – AZÉMA A., MILLE B., PILON F., BIROLLEAU J.-Cl., GUYARD L., « Étude archéométrique du dépôt de grands bronzes du sanctuaire gallo-romain du Vieil-Évreux (Eure) », *ArchéoSciences, revue d'archéométrie*, 36, p. 153-172.
- Babelon, 1916** – BABELON E., *Le trésor d'argenterie de Berthouville près Bernay (Eure) conservé au Département des médailles et*

antiques de la Bibliothèque nationale, Paris, Émile Lévy, 154 p. et 34 pl.

Baillet, 1919 – BAILLET J., « Monnaies romaines trouvées au temple de Craon (Montbouy) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 18, n° 214, p. 194.

Baillieu, Simon, 2000 – BAILLIEU M., SIMON L., *Vannes : le sanctuaire gallo-romain de Bilaire*, rapport de fouille programmée, Rennes, documentation du SRA de Bretagne, 2 vol., 49 p. et 83 p.

Barat, 1999 – BARAT Y., « La villa gallo-romaine de Richebourg (Yvelines) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 38, p. 117-167.

Barat, 2007 – BARAT Y., avec la collaboration de DUFAY B., RE-NAULT I., *Les Yvelines. 78*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 78), 429 p.

Baratte, 1981 – BARATTE Fr., *Le trésor d'argenterie gallo-romaine de Notre-Dame-d'Allençaon (Maine-et-Loire)*, Paris, CNRS éditions (suppl. à *Gallia*, 40), 88 p. et 39 pl.

Baratte, 1992 – BARATTE Fr., « Les trésors de temples dans le monde romain : une expression particulière de la piété », in BOYD S., MUNDELL MANGO M. (dir.), *Ecclesiastical Silver Plate in sixth-century Byzantium*, actes de colloque (Baltimore, Washington, 16-18 mai 1986), Washington, Dumbarton Oaks research library and collection, p. 111-121.

Baratte, Painter (dir.), 1989 – BARATTE Fr., PAINTER K. (dir.), *Trésors d'orfèvrerie gallo-romaine*, catalogue d'exposition (Paris, musée du Luxembourg, 8 février – 23 avril 1989 ; Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine, 16 mai – 27 août 1989), Paris, Réunion des musées nationaux, 302 p.

Baray (dir.), 2018 – BARAY L. (dir.), *Les Sénonis. Archéologie et histoire d'un peuple gaulois*, catalogue d'exposition (19 mai – 29 octobre 2018, Palais synodal de Sens et musée des Beaux-arts et d'archéologie de Troyes), Gand, Snoeck, 383 p.

Barbe, 1879 – BARBE H., « Jublains. Notes sur les antiquités – époque gallo-romaine », *Congrès archéologique de France*, 45^e session, 1878, Le Mans et Laval, p. 523-545.

Barbier de la Serre, 1890 – BARBIER DE LA SERRE G., « Fouilles de la forêt de la Londe », *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 8, p. 455-460.

Barral, Nouvel, 2012 – BARRAL Ph., NOUVEL P., « La dynamique d'urbanisation à l'âge du Fer dans le Centre-Est de la France (Bourgogne – Franche-Comté) : bilan des acquis récents

et étude de cas », in STIEVERS S., SCHÖNFELDER M. (dir.), *L'âge du Fer entre la Champagne et la vallée du Rhin. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer*, actes du 34^e colloque international de l'AFEAF (Aschaffenburg, 13-16 mai 2010), Mainz, Verlag des Römisch-Germanischen Zentralmuseums (RGZM-Tagungen, 14), p. 139-164.

Barral, Nouvel, 2019 – BARRAL Ph., NOUVEL P., « Sanctuaires et lieux de mémoire en Gaule du Centre-Est, à la fin de l'âge du fer et à l'époque romaine », in GOLOSETTI R. (dir.), p. 49-85.

Barral, Thivet, 2011 – BARRAL Ph., THIVET M., avec la collaboration de BOSSUET G., NOUVEL P., BLIN S., MONNIER J., IZRI St., MARC J.-Y., MOUGIN P., « Les sanctuaires de Mandœuvre », in REDDÉ M. *et al.* (dir.), vol. 2, p. 557-565.

Barral, Thivet, 2019 – BARRAL Ph., THIVET M., « Introduction aux actes et bilan du colloque », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 9-12.

Barral, Thivet (dir.), 2019 – BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), *Sanctuaires de l'âge du Fer. Actualités de la recherche en Europe celtique occidentale*, actes du 41^e colloque international de l'AFEAF (Dole, 25-27 mai 2017), Paris, AFEAF (Afeaf, 1), 494 p.

Barral et al., 2015 – BARRAL Ph., NOUVEL P., THIVET M., VURPILLOT D., « L'eau dans les sanctuaires laténiens et gallo-romains de Gaule du Centre-Est », in OLMER F., ROURE R. (dir.), p. 643-667.

Barral et al., 2018 – BARRAL Ph., HANTRAIS J., JOLY M., NOUVEL P., THIVET M., avec la collaboration de BLONDEL Fr., CURRIA A., ESTUR É., IZRI St., SOICHET J., STOCK A., TAILLANDIER V., VERRIEZ Q., « Un nouveau type d'architecture publique ? Le complexe monumental de PC 15 à Bibracte et les bâtiments sur cour de la fin de l'âge du Fer en Gaule interne », in VILLARD-LE TIEC A. (dir.), p. 489-508.

Barral et al., 2019 – BARRAL Ph., NOUVEL P., THIVET M., avec la collaboration de GAËTAN L., IZRI St., JOLY M., PERRUCHE R., SANCHEZ Chr., VURPILLOT D., « Les sanctuaires laténiens dans le centre-est de la Gaule. Actualisation des données et contribution à la connaissance du paysage religieux », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 63-86.

Barral et al. (dir.), 2011 – BARRAL Ph., DEDET B., DELRIEU F., GIRAUD P., LE GOFF I., MARION St., VILLARD-LE TIEC A. (dir.), *L'âge du Fer en Basse-Normandie. Gestes funéraires en Gaule au second âge du Fer*, actes du 33^e colloque international de l'AFEAF (Caen, 20-24 mai 2009), Besançon, PUF (Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, 883 ; série Environnement, sociétés et archéologie, 14), vol. 1, 334 p.

- Barrière, Vermeersch, 2017** – BARRIÈRE V., VERMEERSCH D., « La construction monumentale sur le site des « Vaux-de-la-Celle » à Genainville (Val-d'Oise) », in ANCEL R. (dir.), *À la romaine ! Résidence privée, construction publique en Gaule du Nord*, Trouville-sur-Mer, Illustria-Librairie des musées, p. 115-118.
- Barrière et al., 2019** – BARRIÈRE V., BLONDEAU C., COLLINOT FR., *Les Vaux de la Celle. Une aventure archéologique*, Toulouse, Privat, 143 p.
- Barthélémy, 1995** – BARTHÉLÉMY FL. « Les potins à tête diabolique », in GRUEL K. (dir.), *Les potins gaulois : typologie, diffusion, chronologie. État de la question à partir de plusieurs contributions*, Gallia, 52, p. 27-36.
- Bassani, 2003** – BASSANI M., « Gli spazi culturali », in BULLO S., GHEDINI FR. (dir.), *Amplissimae atque ornatissimae domus (Aug., civ., II, 20, 26). L'edilizia residenziale nelle città della Tunisia romana*, Rome, Quasar (Antenor quaderni ; 2.1), p. 153-187.
- Bassani, 2005** – BASSANI M., « Ambienti e edifici di culto domestici nella Penisola Iberica », *Pyrenae*, 36-1, p. 71-116.
- Bassani, 2007** – BASSANI M., « Culti domestici nelle province occidentali : alcuni casi di ambienti e di edifici nella Galia et nella Britannia romane », *Antenor*, VI, p. 105-123.
- Bassani, 2008** – BASSANI M., *Sacraria. Ambienti e piccoli edifici per il culto domestico in area vesuviana*, Rome, Quasar (Antenor quaderni ; 9), X-269 p.
- Bassani, 2011** – BASSANI M., « Strutture architettoniche a uso religioso nelle domus et nelle villae della Cisalpina », in BASSANI M., GHEDINI FR. (dir.), *Religionem significare. Aspetti storico-religiosi, strutturali, iconografici e materiali dei sacra privata*, actes de journées d'études (Padoue, 8-9 juin 2009), Rome, Quasar (Antenor quaderni ; 19), 263 p.
- Bassani, 2017** – BASSANI M., *Sacra privata nell'Italia centrale. Archeologia, fonti letterarie e documenti epigrafici*, Rome, Quasar (Antenor quaderni, 40), 362 p.
- Basset (dir.), 2017** – BASSET C. (dir.), *Rapport de fouille programmée de l'oppidum du Câtelier Orival (76500)*, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 327 p.
- Bataille, 2008** – BATAILLE G., *Les Celtes : des mobiliers aux cultes*, Dijon, éditions universitaires de Dijon (Art, archéologie & patrimoine), 258 p.
- Bataille, 2011** – BATAILLE G., « Principes d'évolution des ensembles de mobiliers métalliques issus de sanctuaires dans le quart est de la Gaule, entre les III^e s. av. – II^e s. apr. J.-C. », in REDDÉ M. et al. (dir.), vol. 2, p. 655-662.
- Bataille, 2015** – BATAILLE G., « Approches des pratiques rituelles. Proposition de restitution à partir des dépôts terrestres non funéraires à composante métallique », in KAURIN J. et al. (dir.), p. 145-164.
- Batardy et al., 2013** – BATARDY CL., LORHO Th., MONTEIL M., QUÉVILLON S., « Territoires et modes d'occupation dans l'ouest de la Gaule Lyonnaise au Haut-Empire : approche préliminaire », in FICHES J.-L. et al. (dir.), p. 151-160.
- Batt, 1986** – BATT M., *Mordelles (Ille-et-Vilaine). Sermon. Site gaulois et temple celto-romain*, rapport de fouille de sauvetage, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 24 p. et pl.
- Batt, 1987** – BATT M., *Mordelles (Ille-et-Vilaine). Sermon. Site gaulois et temple celto-romain*, rapport de fouille de sauvetage, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 30 p. et pl.
- Batt, 1988** – BATT M., *Mordelles (Ille-et-Vilaine). Sermon. Site gaulois et temple celto-romain*, rapport de fouille de sauvetage, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.
- Batt, 1993** – BATT M., « Mordelles. Sermon », *Bilan scientifique de la région Bretagne. 1992*, Rennes, DRAC de Bretagne, p. 56-57.
- Batt, 1994** – BATT M., « Les temples polygonaux de tradition indigène en Bretagne », in GOUDINEAU Chr. et al. (dir.), p. 78-82.
- Baudot, 1936** – BAUDOT M., « Premier rapport sur les fouilles de Cracouville-le-Vieil-Évreux », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 30, p. 68-95, pl. I-XII.
- Bayard, 2019** – BAYARD D., « La chronologie des enceintes urbaines de l'Antiquité tardive dans le diocèse des Gaules : état de la question », in BAYARD D., FOURDRIN J.-P. (dir.), *Villes et fortifications de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, Ville-neuve-d'Ascq, Revue du Nord (hors-série, coll. art et archéologie, 26), p. 109-132.
- Bazin (dir.), 2013** – BAZIN B. (dir.), « Le complexe monumental suburbain et l'ensemble funéraire de Saint-Martin-au-Val (Chartres, Eure-et-Loir) », *Gallia*, 70-2, p. 91-195.
- Bazin et al., 2014** – BAZIN B., HÉROUIN St., JOLY D., « Démantèlement et abandon précoce d'un grand sanctuaire à Chartres/Autricum », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 13-24.
- Bazin et al., 2015** – BAZIN B., LOUIS A., GAUTHIER F., HUCHIN-GODIN I., PAPAÏAN S., *Le complexe culturel gallo-romain de Saint-Martin-au-Val. Rue des Bas Bourgs, place Saint-Brice et rue Saint-Martin-au-Val. Chartres (Eure-et-Loir – Centre)*, rapport

de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 365 p.

Bazin et al., 2017 – BAZIN B., LOUIS A., GINGUÉNO M., PAPAÏAN S., *Le complexe culturel gallo-romain de Saint-Martin-au-Val. Rue des Bas Bourgs, place Saint-Brice et rue Saint-Martin-au-Val. Chartres (Eure-et-Loir – Centre-Val de Loire). Campagne de fouille 2016 et prospections géophysiques, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 379 p.*

Bazin et al., 2019 – BAZIN B., BOUILLY E., PAPAÏAN S., WIL-
LIERVAL St., avec la collaboration de CORMIER S., HUCHIN R.,
MAQUEDA-ROLLAND M., RODRIGUES J., *Le complexe culturel
gallo-romain de Saint-Martin-au-Val. Rue des Bas Bourgs, place
Saint-Brice et rue Saint-Martin-au-Val. Chartres (Eure-et-Loir –
Centre-Val de Loire). Rapport triennal de fouilles archéologiques
programmées 2016-2018, rapport de fouille programmée, Or-
léans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 433
p.*

Béal, 2005 – BÉAL J.-Cl., « Les « nautes armés » de Lutèce : mythe ou réalité ? », *Revue archéologique*, 40, p. 315-337.

Béal, 2007 – BÉAL J.-Cl., « Les territoires des cités antiques : notes de géographie historique en région lyonnaise », *Revue des études anciennes*, 109-1, p. 5-26.

Béal et al. (dir.), 2013 – BÉAL J.-Cl., COQUIDÉ C., TENU R. (dir.), Ludna et Asa Paulini. *Deux étapes antiques du Val de Saône sur la route de Lyon*, Lyon, Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (DARA, 39), 439 p.

Beard et al., 1998 – BEARD M., NORTH J., PRICE S., *Religions of Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 2 vol., 454 p. et 416 p.

Beaujard, 2010 – BEAUJARD B., « La topographie chrétienne des cités de la Gaule : bilan et perspectives », in INGLEBERT H., DESTEPHEN S., DUMÉZIL B. (dir.), *Le problème de la christianisation du monde antique*, actes de colloque (Nanterre, 26-28 mai 2008), Paris, Picard (Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge, 10), p. 203-218.

Bedon, Dupré (dir.), 2004 – BEDON R., avec la collaboration de DUPRÉ N. (dir.), *Rus amoenum. Les agréments de la vie rurale en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Limoges, PUL, Centre de recherches André Piganiol (Caesarodunum, 37-38), 489 p.

Bedon, Mavéraud-Tardiveau (dir.), 2016 – BEDON R., MAVÉ-
RAUD-TARDIVEAU H. (dir.), *Présence des divinités et des cultes dans*

les villes et les agglomérations secondaires de la Gaule romaine et des régions voisines, Limoges, PULIM (Caesarodunum, 47-48), 599 p.

Bedon, Mavéraud-Tardiveau (dir.), 2018 – BEDON R., MAVÉ-
RAUD-TARDIVEAU H. (dir.), *Divinités et cultes dans les campagnes de la Gaule romaine et des régions voisines. Du I^{er} siècle avant notre ère au IV^e siècle de notre ère*, actes du colloque Caesarodunum (Limoges, 16-17 octobre 2014), Limoges, PULIM (Caesarodunum, 49-50), 407 p.

Belayche, Estienne (dir.), 2020 – BELAYCHE N., ESTIENNE S. (dir.), *Religion et pouvoir dans le monde romain. L'autel et la toge. De la deuxième guerre punique à la fin des Sévères*, Rennes, PUR (Histoire), 412 p.

Belayche, Pirenne-Delforge (dir.), 2015 – BELAYCHE N., PIRENNE-DELFORGE V. (dir.), *Fabriquer du divin. Constructions et ajustements de la représentation des dieux dans l'Antiquité*, Liège, Presses universitaires de Liège (Religions : comparatisme – histoire – anthropologie, 5), 239 p.-XXII p. de pl.

Bellet, 1999 – BELLET M.-E., « Montbouy (Loiret) », in BELLET M.-E. et al. (dir.), p. 199-203.

Bellet et al. (dir.), 1999 – BELLET M.-E., CRIBELLIER Chr., FERDIÈRE A. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre*, Tours, FERACF (suppl. à la RACF, 17 ; Agglomérations secondaires antiques en région Centre, 1), 224 p.

Bémont et al. (dir.), 1993 – BÉMONT C., JEANLIN M., LAHANNIER Chr., *Les figurines en terre cuite gallo-romaines*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme (DAF, 38), 307 p.

Ben Akacha, 2011 – BEN AKACHA W., « Promotion coloniale, frénésie évergétique et aménagement urbanistique à *Thurburbo Maius* », *Dialogues d'histoire ancienne*, 37-2, p. 89-118.

Bérard, 2006 – BÉRARD Fr., « Mars *Mullo* : un Mars des cités occidentales de la province de Lyonnaise », in BROUQUIER-REDDÉ et al. (dir.), p. 17-34.

Bérard, 2015 – BÉRARD Fr., « Les dieux des Cénomans et des Diablintes », RAUX St., BROUQUIER-REDDÉ V., MONTEIL M., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Des dieux et des hommes. Cultes et sanctuaires en Sarthe et en Mayenne dans l'Antiquité*, catalogue d'exposition (Le Mans, Carré Plantagenêt, 21 mars – 21 septembre 2015), Le Mans, ville du Mans, p. 192-197.

Berga, Bet, 2016 – BERGA A., BET Ph., « Un sanctuaire antique à Marne-la-Vallée « Villages Nature » », in COLLECTIF, *Archéologie francilienne. Actes de la journée archéologique d'Île-de-France, Cergy, 16 janvier 2016*, Paris, DRAC d'Île-de-France, p. 57-69.

- Bernouis, 1999** – BERNOUIS Ph., *L'Orne. 61*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 61), 249 p.
- Bertaudière, 2015** – BERTAUDIÈRE S., « Le grand sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure) : synthèse de la fouille triennale 2011-2013 », *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Ali-zay, 20-22 juin 2014*, Rouen, Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie, universités de Rouen et du Havre, p. 61-72.
- Bertaudière et al., 2012** – BERTAUDIÈRE S., CORMIER S., GUYARD L., « Le grand sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure). Résultats de la campagne 2010 », *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Évreux, 6-8 mai 2011*, Rouen, Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie, universités de Rouen et du Havre, p. 106-118.
- Bertaudière et al., 2017** – BERTAUDIÈRE S., CORMIER S., LOUIS A., « Plan et architecture du sanctuaire sévérien du Vieil-Évreux (Eure) », *Aremorica*, 8, p. 73-91.
- Bertaudière et al., 2019** – BERTAUDIÈRE S., LOISEAU Chr., ZEL-LEL St., GUYARD L., « Des offrandes aux gestes et croyances : pratiques, espaces du culte et persistance des rites après la fermeture du sanctuaire gallo-romain (Le Vieil-Évreux, Eure, FR) », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 471-498.
- Bertin, 1969** – BERTIN D., *Rapport sur les sondages effectués en novembre et décembre 1969, au lieu-dit « Le Mesnil », sur la commune de Baron-sur-Odon, 14 (cadastre : B. 494)*, rapport de sondages programmés, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 7 p.
- Bertin, 1971** – BERTIN D., *Rapport sur les fouilles effectuées de mars 1971 à novembre 1971 au sanctuaire gallo-romain du Mesnil de Baron*, rapport de sondages programmés, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 19 p. et 8 pl.
- Bertin, 1974a** – BERTIN D., *Les temples celto-romains carrés de la Gaule et de la Germanie romaine*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 4-Sorbonne, 4 vol.
- Bertin, 1974b** – BERTIN D., *Rapport de synthèse sur les fouilles exécutées en 1970 – 1971 – 1972 – 1973*, rapport de sondages programmés, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 19 p. et annexes.
- Bertin, 1974c** – BERTIN D., « Le fourreau d'épée celtique décoré de Baron-sur-Odon (Calvados) », *Gallia*, 32-1, p. 243-248.
- Bertin, 1977** – BERTIN D., « Le sanctuaire celto-romain du Mesnil de Baron-sur-Odon (Calvados) », *Gallia*, 35-1, p. 75-88.
- Bertrand, 2015** – BERTRAND A., *La religion publique des colonies dans l'Italie républicaine et impériale (Italie médio-adriatique, III^e s. av. n. è. – IV^e s. de n. è.)*, Rome, École française de Rome (BE-FAR, 365), IX-621 p.-XVI p. de pl.
- Bertrand (dir.), 2018** – BERTRAND I., *Le sanctuaire du Gué-de-Sciaux à Antigny (Vienne, FR) : genèse et évolution d'un lieu de culte picton (I^{er} s. av. – IV^e s. ap. J.-C.)*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, L), 2 vol., 1025 p.
- Bertrand, Monteil, 2009** – BERTRAND I., MONTEIL M., « Un fragment de flûte d'époque romaine à Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique, F) », *Instrumentum. Bulletin du Groupe de travail européen sur l'artisanat et les productions manufacturées dans l'Antiquité*, 29, juin 2009, p. 34-35.
- Bertrand, Raux, 2019a** – BERTRAND I., RAUX St., « Introduction », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 19-33.
- Bertrand, Raux, 2019b** – BERTRAND I., RAUX St., « Contribution méthodologique à l'étude des mobiliers *instrumentum* des sites culturels en Gaule romaine », *Instrumentum. Bulletin du Groupe de travail européen sur l'artisanat et les productions manufacturées de l'Antiquité à l'époque moderne*, 49, juin 2019, p. 36-40.
- Bertrand et al., 2015** – BERTRAND I., TENDRON G., VAN ANDRINGA W., *Vivre avec les dieux. Autour du sanctuaire gallo-romain du Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne)*, catalogue d'exposition (Chauvigny, donjon de Gouzou, 2014), Chauvigny, Association des publications chauvinoises (*Memoria Momenti*, 35), 63 p.
- Bertrand et al., 2021** – BERTRAND I., BOUCHER Th., avec la collaboration de WILLERVAL St., « Boîtes à sceller d'époque romaine dans le Centre-Ouest de la Gaule », in LEGER Cl., RAUX St. (dir.), vol. 1, p. 109-142.
- Bertrand et al. (dir.), 2019** – BERTRAND I., MONTEIL M., RAUX St. (dir.), *Mobiliers et sanctuaires dans les provinces romaines occidentales (fin du I^{er} s. av. – V^e s. ap. J.-C.)*. La place des productions manufacturées dans les espaces sacrés et dans les pratiques religieuses, actes des rencontres internationales *Instrumentum* (Le Mans, 3-5 juin 2015), Drémil Lafage, éditions Mergoïl (Monographies *Instrumentum*, 64), 588 p.
- Besnard-Vauterin (dir.), 2009** – BESNARD-VAUTERIN Chr.-C., *En plaine de Caen. Une campagne gauloise et antique. L'occupation du site de l'Étoile à Mondeville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Archéologie & culture), 312 p.
- Besnard-Vauterin et al., 2013** – BESNARD-VAUTERIN Chr.-C., BESNARD M., CORDE D., FERET L., MANSON A.-L., SAVARY X., « Un habitat de la fin de la période gauloise et un *fanum* du

Haut-Empire à Nécly « La Martinière » (Orne) », *RAO*, 30, p. 187-222.

Besnier, 1932 – BESNIER M., « Nouvelles recherches sur les *fana* », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 39, 1930-1931, p. 283-287.

Besombes, 2004 – BESOMBES P.-A., *Le dépôt de 22 438 monnaies du gué de Saint-Léonard (Mayenne), Trésors monétaires*, XXI, 2003-2004, VII-192 p. et 41 pl.

Besombes, 2007 – BESOMBES P.-A., « Le dépôt de la Vilaine à Rennes », in AMANDRY M. (dir.), *Trésors de l'Ouest de la France, Trésors monétaires*, XXII, p. 1-35 et pl. 1-3.

Besombes, 2015 – BESOMBES P.-A., « Le rite de la *iactatio stipis* », in RAUX St. et al., 2015, p. 204-207.

Besombes, Barrandon, 2001 – BESOMBES P.-A., BARRANDON J.-N., « Les *dupondii* de Nîmes : datation, diffusion, et nature du métal utilisé », *Revue numismatique*, 157, p. 305-328.

Besse, 2005 – BESSE Fr., *Prospections aériennes en Essonne. Rapport 2005*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, p. 86-87.

Besse, 2008 – BESSE Fr., *Prospections aériennes en Essonne. 2006-2007*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Besse, 2011 – BESSE Fr., *Prospection aérienne. Seine-et-Marne et Essonne*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Besse, 2013 – BESSE Fr., *Prospection aérienne. Saison 2012. Seine-et-Marne et Essonne*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Besson et al. (dir.), 2016 – BESSON Cl., BLIN O., TRIBOULOT B. (dir.), *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, actes du colloque international (Versailles, 29 février – 3 mars 2012), Bordeaux, Ausonius (Mémoires, 41), 687 p.

Bet (dir.), 2018 – BET Ph. (dir.), Île-de-France, Seine-et-Marne (77). Villeneuve-le-Comte. Villages Nature, rapport de fouille préventive (Inrap), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 456 p.

Bet, Delage (dir.), 2008 – BET Ph., DELAGE R. (dir.), *Mareuil-lès-Meaux. La villa gallo-romaine et l'atelier de sigillée tardive de la Grange-du-Mont (Seine-et-Marne, Ile-de-France)*, rapport de fouille préventive (Inrap), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 3 vol., 1632 p.

Beurion et al., 1991 – BEURION Cl., MERLEAU M.-L., GRANCHER Chr., *Fanum des Essarts (Grand-Couronne). Élargissement de la R.N. 138*, rapport de diagnostic, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, n. p.

Biarne, 1974 – BIARNE J., *Site n° 72 003 001 AH. Autorisation de sondage 73.021*, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 14 p. et annexes.

Biarne, 1978 – BIARNE J., *Rapport sur les sondages archéologiques. Allonnes 1977-1978*, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 158 p.

Biarne, 1979 – BIARNE J., *Rapport sur les sondages archéologiques. Allonnes 1978-1979*, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 149 p.

Biarne, 1980 – BIARNE J., *Rapport sur les sondages archéologiques. Allonnes 1979-1980*, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 152 p.

Biarne, 2006 – BIARNE J., « Le sanctuaire des Perrières à Allonnes (Sarthe) », in BROUQUIER-REDDÉ V. et al. (dir.), p. 229-234.

Biarne, 2014 – BIARNE J., « Jublains », in PRÉVOT Fr. et al. (dir.), 2014, vol. 1, p. 122-124.

Biarne (dir.), 1974 – BIARNE J. (dir.), *Allonnes dans l'Antiquité*, Le Mans, faculté des lettres et sciences humaines du centre universitaire du Mans, 132 p.

Birée, 1998 – BIRÉE P., *Mission de prospection-inventaire. Sarthe. Oiseau-le-Petit. Rapport de prospection diachronique*, rapport de prospection-inventaire, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, t. 1, n. p.

Bizien-Jaglin (dir.), 2004 – BIZIEN-JAGLIN C. (dir.), *Les Haches en Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor). Un site à caractère culturel du début de notre ère*, Alet, Centre régional d'archéologie d'Alet (Les dossiers du Ceraa, suppl. AA), 168 p.

Bizien-Jaglin, Lejars, 2003 – BIZIEN-JAGLIN C., LEJARS Th., « Le site des Sept-Perthuis, près de Saint-Malo en Ille-et-Vilaine, et la question des installations à caractère culturel en Gaule occidentale », in MANDY B., DE SAULCE A. (dir.), *Les marges de l'Armorique à l'âge du Fer. Archéologie et histoire : culture matérielle et sources écrites*, actes du 23^e colloque international de l'AFEAF (Nantes, 13-16 mai 1999), Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'Ouest de la France (suppl. à la *RAO*, 10), p. 119-140.

Bizien-Jaglin, Sorinas, 2010 – BIZIEN-JAGLIN C., SORINAS S.,

avec la collaboration de GUÉRIN D., VIVET J.-B., « Le mobilier provenant de l'Hôtellerie à Corseul (Côtes-d'Armor) », *Les dossiers du CeRAA*, 38, p. 87-106.

Bizien-Jaglin et al., 2002 – BIZIEN-JAGLIN C., GALLIOU P., KERÉBEL H., *Côtes-d'Armor*. 22, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 22), 406 p.

Blanchard, 2015 – BLANCHARD FL., *Jupiter dans les Gaules et les Germanies. Du capitole au cavalier à l'anguipède*, Rennes, PUR (Archéologie & Culture), 204 p.

Blain, Santrot, 2000 – BLAIN H.-F., SANTROT J., « Gustave Paille, un archéologue « à façon » en Bretagne (1898-1905) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 107-3, p. 101-144.

Blaizot et al., 2010 – BLAIZOT FR., BÉRARD FR., BONNET CHR., FRANC O., avec la collaboration de ARGANT TH., GISCLON J.-L., ORENGO L., MACABÉO GH., TRANOY L., FONTAINE S., MONIN M., RAHATSÖZ M., « Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine. Paléographie de la plaine alluviale, axes de communication et occupations », in FR. BLAIZOT (dir.), *Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine, Gallia*, 67-1, p. 5-73.

Blanchet dir., 2000 – BLANCHET ST., *Le sanctuaire gallo-romain du Mur, Comblezac (Ille-et-Vilaine)*, rapport de diagnostic (Afan), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 30 p.

Blin, 2000 – BLIN O., « Un sanctuaire de *vicus* : Jouars-Pontchartrain (Yvelines) », in VAN ANDRINGA W. (dir.), *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Centre Jean-Palmerne (Mémoires, XXII), p. 91-117.

Blin, 2007 – BLIN O., « L'agglomération antique de Jouars-Pontchartrain (Yvelines), *Diodurum*. Évolution d'un *vicus* de la cité carnute », in HANOUNE R. (dir.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, Lille, université Charles-de-Gaulle (hors-série de la *Revue du Nord*, coll. art et archéologie, 10), p. 187-203.

Blin, 2016a – BLIN O., « Dynamiques d'occupation et d'évolution d'un secteur péri-urbain du *vicus* antique de *Diodurum* (Jouars-Pontchartrain, Yvelines) », in BESSON CL. et al. (dir.), p. 173-190.

Blin, 2016b – BLIN O., « Vague terrain, terrain vague ? Un espace ouvert au cœur du *vicus* de Jouars-Pontchartrain-*Diodurum* », *Archéopages*, 44, p. 20-25.

Blin (dir.), 2012 – BLIN O. (dir.), *Jouars-Pontchartrain. RN 12. « La Ferme d'Ilthe »*, rapport de fouille préventive (Afan), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 12 vol.

Blin, Lepetz, 2008 – BLIN O., LEPETZ S., « Sacrifice et bouche-rie : le cas du sanctuaire de Jouars-Pontchartrain », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 225-235.

Blin et al., 2001 – BLIN O., MORET-AUGER FL., MORIN J.-M., PISSOT V., « Étude numismatique et stratigraphique d'un secteur d'habitat de l'agglomération secondaire antique de Jouars-Pontchartrain (Yvelines). Les phases tardives du III^e s. au milieu du V^e s. », in OUZOULIAS P., VAN OSSEL P., *Programme collectif de recherche. L'époque tardive en Île-de-France. Document de travail n° 5*, Paris, *Dioecesis Galliarum*, p. 85-155.

Bocquet, Le Goff, 2016 – BOCQUET A., LE GOFF E., « L'occupation gauloise de Jublains », in FICHTL St. et al. (dir.), p. 115-120.

Bocquet, Naveau, 2004 – BOCQUET A., NAVEAU J., « Jublains (Mayenne), capitale d'une cité éphémère », in FERDIÈRE A. (dir.), p. 173-182.

Bocquet et al., à paraître – BOCQUET A., MEUNIER H., MONTEIL M., MORTREAU M., SARRESTE FL., « Villes et campagnes des cités des Aulerques Cénomans et Diablintes entre les III^e et VII^e s. ap. J.-C. », in actes du VI^e colloque ATEG (Tours, 6-8 décembre 2018).

Bodard de la Jacopière, 1863 – BODARD DE LA JACOPIÈRE (DE) D., « Antiquités des environs de Craon. 2^e article », *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 13, p. 85-93 et 2 pl. h.-t.

Bodard de la Jacopière, 1871 (1869) – BODARD DE LA JACOPIÈRE (DE) D., *Chroniques craonnaises*, Le Mans, imprimerie Edmond Monnoyer, 2^e éd., 750 p.

Boisbouvier, Bouvet, 1984 – BOISBOUVIER G., BOUVET J.-Ph., « Le *fanum* gallo-romain de Chênehutte-les-Tuffeaux », *Revue archéologique et historique de l'Anjou*, 1, p. 21-30.

Boislève et al. (dir.), 2012 – BOISLÈVE J., JARDEL K., TENDRON G. (dir.), *Décor des édifices publics civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité, I^{er} – IV^e siècle. Peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique*, actes du colloque de Caen (Service archéologie, conseil général du Calvados, 7-8 avril 2011), Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, XLV), 542 p.

Bonhomme, 2013 – BONHOMME FL., « Portbail – Église Notre-Dame », *Archéologie de la France – informations* [en ligne], Basse-Normandie, mis en ligne le 26 février 2016, consulté le 19 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/16765>.

Bonnet, 1997 – BONNET Ch., « Les églises en bois du haut Moyen Âge d'après les recherches archéologiques », in GAUTHIER N., GALINÉ H. (dir.), *Grégoire de Tours et l'espace gaulois*, actes de congrès international (Tours, 3-5 novembre 1994), Tours, Asso-

ciation Grégoire 94 (suppl. à la *RACF*, 13), p. 217-236.

Bonnet, 2015 – BONNET C., *Les enfants de Cadmos. Le paysage religieux de la Phénicie hellénistique*, Paris, De Boccard (De l'archéologie à l'histoire), 606 p.

Bonnet, Pirenne-Delforge, 2013 – BONNET C., PIRENNE-DELFORGE V., « Les dieux et la cité : représentations des divinités tutélaires entre Grèce et Phénicie », in ZENZEN N., HÖLSCHER T., TRAMPEDACH K. (dir.), *Aneignung und Abgrenzung. Wechselnde Perspektiven auf die Antithese von 'Ost' und 'West' in der Griechischen Antike*, Heidelberg, Verlag Antike (Oikumene. Studien zur antiken Weltgeschichte, 10), p. 201-228.

Bonnin, 1860 – BONNIN Th., *Antiquités gallo-romaines des Ébu-rovices*, Paris, Dumoulin, 20 p. et pl.

Bontrond, 1998 – BONTROND R., « Découverte de plusieurs statuettes de chevaux en bronze d'époque gallo-romaine à Châteaubleau (Seine-et-Marne) », *RACF*, 37, p. 99-108.

Bontrond, 2008 – BONTROND R., « Connait-on vraiment le théâtre de Châteaubleau ? Bilan des connaissances et perspectives », in PILON F. (dir.), p. 79-96.

Bontrond et al., 2008 – BONTROND R., LE BLAY J.-CL., LEPETZ S., PARTHUISOT F., PILON F., VAN ANDRINGA W., « De la diversité des contextes : les os animaux des sanctuaires de l'agglomération de Châteaubleau », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Archéologie des plantes et des animaux, 2), p. 89-102.

Bossard, 2014 – BOSSARD S., *Les sanctuaires antiques et leurs antécédents laténiens en territoire diablinte : l'exemple du site de la Fermerie à Juvigné (Mayenne)*, mémoire de Master 1, université de Rennes 2, 2 vol., 184 et 163 p.

Bossard, 2015a – BOSSARD S., *Les sanctuaires antiques de la cité des Aulerques Diablintes*, rapport de prospection pédestre thématique, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 76 p.

Bossard, 2015b – BOSSARD S., « Les Provenchères, Athée / Mayenne », in RAUX St. et al. (dir.), p. 110-113.

Bossard et al., 2016 – BOSSARD S., AUBIN G., MEISSONNIER J., « Le sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne), de l'âge du Fer à l'époque romaine », *Gallia*, 73-2, p. 25-53.

Bossard, Dufay-Garel, 2019 – BOSSARD S., DUFAY-GAREL Y., avec la collaboration de CAMUS A., MATHÉ V., GARNIER N., « Le sanctuaire de Juvigné (Mayenne). Organisation et pratiques ri-

tuelles de l'âge du Fer », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 243-247.

Bossard, Dufay-Garel, à paraître – BOSSARD S., DUFAY-GAREL Y., « Un sanctuaire du nord-ouest de la Gaule : Juvigné (Mayenne) », actes du colloque *Far West : la Normandie antique et les marges nord-ouest de l'Empire romain (fin du I^{er} s. av. J.-C. – VI^e s. ap. J.-C.)*.

Bossard, Dufay-Garel (dir.), 2016 – BOSSARD S., DUFAY-GAREL Y., avec la collaboration de AUBIN G., CAMUS A., GRENOUILLEAU S., MATHÉ V., MEISSONNIER J., MORTREAU M., NOËL A., PAILLOT E., PERES Th., QUEFFURUS M., *Juvigné (Mayenne). Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de la Fermerie/Mérolle*, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 237 p. et 2 pl. h.-t.

Bost, 2004 – BOST J.-P., « Introduction », in BOST J.-P. (dir.), p. 7-10.

Bost (dir.), 2004 – BOST J.-P. (dir.), *Temples ronds monumentaux de la Gaule romaine*, actes de journée d'étude (Bordeaux, Maison de l'archéologie, 23 novembre 2003), *Aquitania*, 20, p. 7-124.

Boube, 2012 – BOUBE E., « La mort lente du forum dans les villes des provinces hispaniques à la fin de l'Antiquité ou le symbole d'une société en cours de profonde mutation », in BOUET A. (dir.), *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux, Ausonius (Mémoires, 31), p. 335-406.

Boucher, 1976 – BOUCHER ST., « Sucellus = Dispaten ? Remarques sur la typologie et les fonctions du dieu gaulois », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 54-1, p. 66-77.

Bouet (dir.), 2017 – BOUET A. (dir.), *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire*, actes du VI^e colloque Aquitania (Ville-neuve-sur-Lot, septembre 2015), Bordeaux, Aquitania (suppl., 37/1 et 37/2), 2 vol., 842 p.

Boulangier, 2016 – BOULANGER K., « Mausolée, cénotaphe ou temple ? Évolution des pôles funéraires et cultuels au sein du domaine bâti de la villa de Damblain (Vosges) », in CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y. (dir.), p. 123-144.

Bourgeois et al., 1993 – BOURGEOIS A., PUJOL J., SÉGURET J.-P., « Le sanctuaire gallo-romain des Basiols à Saint-Beauzély (Aveyron) », *Gallia*, 50, p. 139-179.

Bourgeois, 1979 – BOURGEOIS Cl., « Les fouilles de Thésée et Pouillé en 1978. Le fanum (suite) », *RACF*, 18-3/4, p. 153-155.

Bourgeois, 1982 – BOURGEOIS Cl., « Le sanctuaire », in COL-

LECTIF, p. 61-75.

Bourgeois, 1991 – BOURGEOIS Cl., *Divona. I – Divinités et ex-voto du culte gallo-romain de l'eau*, Paris, De Boccard (De l'archéologie à l'Histoire), 308 p.

Bourgeois, 1992 – BOURGEOIS Cl., *Divona. II – Monuments et sanctuaires du culte gallo-romain de l'eau*, Paris, De Boccard (De l'archéologie à l'Histoire), 314 p.

Bourgeois, Sikora, 1982 – BOURGEOIS Cl., SIKORA E., « Médecine des yeux dans le sanctuaire de l'eau de Pouillé (Loir-et-Cher) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 21-3, p. 241-248.

Bourgeois (dir.), 1999 – BOURGEOIS L. (dir.), *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'Homme (DAF, 77), 220 p.

Boutet de Monvel, 1863 – BOUTET DE MONVEL M., « Nouvelle étude sur les ruines celtiques et gallo-romains de la commune de Triguères », *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 7, p. 137-179.

Bouvet (dir.), 2001 – BOUVET J.-Ph. (dir.), avec la collaboration de AUBIN G., COLIN A., DESCHAMPS St., DE SAULCE A., *La Sarthe. 72*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 72), 519 p.

Bouvet et al., 2003 – BOUVET J.-Ph., DAIRE M.-Y., LE BIHAN J.-P., NILLESSE O., VILLARD-LE TIEC A., avec la collaboration de BATT M., BIZIEN-JAGLIN C., « La France de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) », in ARCELIN P., BRUNAUX J.-L. (dir.), p. 75-105.

Božič, Feugère, 2004 – BOŽIČ D., FEUGÈRE M., « Les instruments de l'écriture », in FEUGÈRE M., LAMBERT P.-Y., *L'écriture dans la société gallo-romaine. Éléments d'une réflexion collective*, Gallia, 61, p. 21-41.

Braconi, Uroz Sáez, 2001 – BRACONI P., UROZ SÁEZ J., « Il tempio della tenuta di Plinio il Giovane », *Eutopia*, 1, p. 203-217.

Brand et al., 2019 – BRAND P., CRAUSAZ A., DEMIERRE M., ROCHAT A., « Caractérisation des pratiques culturelles perçues à l'aide de l'*instrumentum* dans la région d'Yverdon (Vaud, CH) », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 61-85.

Brodeur, 2013 – BRODEUR J., « Un culte exotique en Gaule. L'exemple du temple de Mithra à *Juliomagus* – Angers », *Archéopages*, 36, p. 10-15.

Brodeur (dir.), 1997 – BRODEUR J. (dir.), *Château d'Angers n° 49.007.058 AH. Fouille des jardins du quadrilatère et de la terrasse du logis royal. Étude des élévations de la grande salle*, rapport de fouille préventive (Afan), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 4 vol.

Brodeur (dir.), 2014 – BRODEUR J. (dir.), *Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Angers (49 007)*, « Clinique Saint-Louis », rapport de fouille préventive (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 2 vol., 365 p. et 403 p.

Brodeur (dir.), 2016 – BRODEUR J. (dir.), *Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mauves-sur-Loire (44 094)*. « ZAC Pontereau-Piletère, tranche 2 », Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 89 p.

Brodeur, Petit, 2016 – BRODEUR J., PETIT L., « Le *mithraeum* d'Angers et son « décor » », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 105-129.

Brouquier-Reddé, Cormier, 2011 – BROUQUIER-REDDÉ V., CORMIER S., « Le chantier de décoration et les déchets de pierre du sanctuaire de *Mars Mullo* à Allonnes (Sarthe) », in BALMELLE C., ERISTOV H., MONIER Fl. (dir.), *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge. Mosaïque, peinture stuc*, actes de colloque international (université de Toulouse 2 – Le Mirail, 9-12 octobre 2008), Bordeaux, Aquitania (suppl. à la revue *Aquitania*, 20), p. 405-419.

Brouquier-Reddé, Gruel, 2006 – BROUQUIER-REDDÉ V., GRUEL K., « Variations autour d'un plan type de sanctuaire », in BROUQUIER-REDDÉ V. et al. (dir.), p. 135-153.

Brouquier-Reddé, Gruel, 2015 – BROUQUIER-REDDÉ V., GRUEL K., « Sanctuaire de *Mars Mullo*, la Forêterie, Allonnes, Sarthe », in RAUX St. et al. (dir.), p. 73-83.

Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004 – BROUQUIER-REDDÉ V., GRUEL K. (dir.), avec la collaboration de ALLAG Cl., BAZIN B., BÉRARD Fr., BERNOLLIN V., BERTRAND E., CORMIER S., COU-TELAS A., DELAGE R., DEPEYROT G., DROST V., GUILLAUMET J.-P., GURY Fr., LEFÈVRE C., LEJARS Th., LOISEAU Chr., POUPON Fr., « Le sanctuaire de *Mars Mullo* chez les Aulerques Cénomans (Allonnes, Sarthe). V^e s. av. J.-C. – IV^e s. apr. J.-C. État des recherches actuelles », *Gallia*, 61, p. 291-386 et 10 pl. h.-t.

Brouquier-Reddé et al., 2004 – BROUQUIER-REDDÉ V., CORMIER S., GRUEL K., LEFÈVRE C., « Essai de restitution du sanctuaire de *Mars Mullo* à Allonnes (Sarthe) », in BOST J.-P. (dir.), p. 105-122.

Brouquier-Reddé et al., 2008 – BROUQUIER-REDDÉ V., GRUEL K., POUPON Fr., « Allonnes (Sarthe) : les os animaux provenant

des phases de construction et de fréquentation du sanctuaire de Mars Mullo », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 103-117.

Brouquier-Reddé et al., 2015 – BROUQUIER-REDDÉ V., BERNOLLIN V., CORMIER S., LOISEAU Chr., « Les chantiers de construction », in RAUX St. et al., p. 172-181.

Brouquier-Reddé et al. (dir.), 2006 – BROUQUIER-REDDÉ V., BERTRAND E., CHARDENOUX M.-B., GRUEL K., L'HUILLIER M.-Cl. (dir.), *Mars en Occident*, Actes du colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident » (Le Mans, Université du Maine, 4-6 juin 2003), Rennes, Presses universitaires de Rennes (Archéologie & Culture), 337 p.

Brulet, 2017 – BRULET R., « Les agglomérations : le débat terminologique et le concept », in SANTORO S. (dir.), *Emptor et mercator. Spazi e rappresentazioni del commercio romano. Studi e ricerche internazionali coordinate da Sara Santoro*, Bari, Edipuglia (Bibliotheca Archaeologica, 43), p. 315-335.

Brunaux, 1987 – BRUNAUX J.-L., « Les monnaies gauloises dans les sanctuaires », in BÉMONT C. (dir.), *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, Le Léopard d'or, p. 157-162.

Brunaux, 1995 – BRUNAUX J.-L., « Religion gauloise et religion romaine. La leçon des sanctuaires de Picardie », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 6, p. 139-161.

Brunaux, 2006 – BRUNAUX J.-L., « Religion et sanctuaires », in GOUDINEAU Chr. (dir.), p. 95-115.

Brunaux, 2016 (1996) – BRUNAUX J.-L., *Les religions gauloises*, Paris, CNRS éditions (Biblis, 151), 3^e édition, 469 p.

Brunaux, Malagoli, 2003 – BRUNAUX J.-L., MALAGOLI Cl., avec la collaboration de BATAILLE G., LAMBOT B., « La France du Nord (Champagne-Ardenne, Île-de-France, Nord, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pas-de-Calais, Picardie) », in ARCELLIN P., BRUNAUX J.-L. (dir.), p. 9-73.

Brunaux, Méniel, 1997 – BRUNAUX J.-L., MÉNIEL P., avec la collaboration de BOULESTIN B., DUDAY H., FERCOQ DU LESLAY G., LEJARS Th., *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du III^e s. au I^{er} s. av. J.-C.*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'Homme (DAF, 58), 270 p.

Brunaux (dir.), 1991 – BRUNAUX J.-L. (dir.), *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*, actes de colloque (Saint-Riquier, 8-11 novembre 1990), Paris, Errance (Archéologie aujourd'hui ; Dossiers de Protohistoire, 3), 281 p.

Brunaux et al., 1985 – BRUNAUX J.-L., MÉNIEL P., POPLIN Fr.,

Gournay I. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984), Amiens, Société archéologique de Picardie (numéro spécial de la *RAP*), 268 p. et 4 pl. h.-t.

Brunet, 2012 – BRUNET P., *Photo-interprétation des couvertures aériennes disponibles sur Internet. fr.mappy.com, Google Earth, l'Institut Géographique National*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Brunet, 2016 – BRUNET P., *Photo-interprétation des couvertures aériennes disponibles sur Internet. fr.mappy.com, Google Earth, l'Institut géographique national*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Brunet-Gaston, 2008 – BRUNET-GASTON V., « Temple et théâtre en Gaule : une relation architecturale complexe », in CASTELLA D., MEYLAN-KRAUSE M.-Fr. (dir.), p. 283-286.

Brutus, Leconte, 2014 – BRUTUS F., LECONTE L., « Le sanctuaire gaulois et gallo-romain d'Ablis (Yvelines) », *Bulletin de l'AFEAF*, 32, p. 85-88.

Buchsenschutz (dir.), 2015 – BUCHSENSCHUTZ O. (dir.), *L'Europe celtique à l'âge du Fer. VIII^e – I^{er} siècles*, Paris, PUF (Nouvelle Clio, l'Histoire et ses problèmes), 437 p.

Busson, 1998 – BUSSON D., *Paris. 75*, Paris, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 75), 609 p.

Busson, 2019 – BUSSON D., *Atlas du Paris antique. Lutèce, naissance d'une ville*, Paris, Parigramme, 175 p.

Cabanillas de la Torre, 2015 – CABANILLAS DE LA TORRE G., *Arts et sociétés celtiques du second âge du Fer en Europe occidentale : la céramique à décor estampé*, thèse de doctorat, université de Paris 1 et universidad autónoma de Madrid, 1113 p.

Cadalen-Lesieur (dir.), 2016 – CADALEN-LESIEUR J. (dir.), « Nouvelle approche de l'agglomération antique de Tasciaca (Thésée, Pouillé, Monthou-sur-Cher, Loir-et-Cher) », in CRIBELLIER Chr. (dir.), p. 9-99.

Canny, 2015 – CANNY D., « Le mobilier du sanctuaire du Clos de la Fontaine à Orléans (Loiret) du milieu du I^{er} s. av. J.-C. à la fin du I^{er} s. ap. J.-C. », in RAUX St., BERTRAND I., FEUGÈRE M. (dir.), *Actualité de la recherche sur les mobiliers non céramiques de l'Antiquité et du haut Moyen Âge*, actes de la table-ronde européenne *Instrumentum* (Lyon, 18-20 octobre 2012), Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Monographie *Instrumentum*, 51), p. 329-355.

Canny et al., 2019 – CANNY D., MORIN J.-M., RICHARD G.,

avec la collaboration de PERRICHON P., BOUCLET Th., SELLÈS H., « Un dépôt de haches et d'oursins fossiles découverts dans la *cella* d'un temple à galerie périphérique à Chartres / *Autricum* (Eure-et-Loir, France) », in BERTRAND I. *et al.* (dir.), p. 429-438.

Caraire, 2020 – CARAIRE G., *Prospections géoradar sur l'agglomération antique de Jublains. Campagne 2019*, rapport de prospection géophysique, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 47 p.

Cartron, 2010 – CARTRON I., « De l'usage des temples ruraux antiques au haut Moyen Âge : quelques cas en Gaule », *Cahier des thèmes transversaux ArScAn*, 10, 2009-2010, p. 39-46.

Caseau, 2001 – CASEAU B., « *πολεμῆν λίθοις*. La désacralisation des espaces et des objets religieux païens durant l'Antiquité tardive », in KAPLAN M. (dir.), *Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident*, Paris, publications de la Sorbonne (série Byzantina Sorbonensia, 18), p. 61-123.

Caseau, 2004 – CASEAU B., « The fate of rural temples in Late Antiquity and the christianisation of the countryside », *Late Antique Archaeology*, 2-1, p. 103-144.

Castella, 2008 – CASTELLA D., « « Mon père, ce héros ! ». Sanctuaires liés à des structures funéraires à Avenches et dans les provinces du nord-ouest de l'Empire », in CASTELLA D., MEYLAN KRAUSE M.-Fr. (dir.), p. 103-120.

Castella, Meylan Krause (dir.), 2008 – CASTELLA D., MEYLAN KRAUSE M.-Fr. (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, actes de colloque international (Avenches, 2-4 novembre 2006), Bâle, Archéologie suisse (Antiqua, 43), 349 p.

Castorio, Maligorne, 2016 – CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y., « Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le quart nord-est de la Gaule : état de la question, problématiques de la recherche », in CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y. (dir.), p. 9-34.

Castorio, Maligorne (dir.), 2016 – CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y. (dir.), *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, actes du séminaire « Rural Land » (18 avril 2015, Paris, Institut national d'histoire de l'art), Bordeaux, Ausonius (Scripta Antiqua, 90), 156 p.

Catalli, Scheid, 1994 – CATALLI F., SCHEID J., « Le *thesaurus* de Sora », *Revue numismatique*, 6^e série, 36, p. 55-65.

Caumont, 1847 – CAUMONT (DE) A., « Notice sur les fouilles faites en 1847-1848 aux Monts-d'Éraines, près Falaise », *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 17, p. 395-398.

Caumont, 1862 – CAUMONT (DE) A., « Relation d'une visite faite en juillet 1861 aux fouilles entreprises à Berthouville », *Bulletin monumental*, 28, p. 249-256.

Cavalieri, 2001 – CAVALIERI M., « I santuari extraurbani delle *Tres Galliae* e il loro territorio dalla conquista romana al IV sec. D.C. », *Ostraka. Rivista di antichità*, X, 1-2, p. 25-57.

Cazanove, 2009 – CAZANOVE (DE) O., « Objets muti? Le iscrizioni degli ex voto anatomici nel mondo romano », in BODEL J., KAJAVA M., *Dediche sacre nel mondo greco-romano. Diffusione, funzioni, tipologie. Religious Dedications in the Greco-Roman World*. Distribution, Typology, Use, actes de l'*Institutum Romanum Finlandiae*, American Academy in Rome (19-20 avril 2006), Rome, *Institutum Romanum Finlandiae (Acta Instituti Romani Finlandiae, 35)*, p. 355-371.

Cazanove, 2012 – CAZANOVE (DE) O., « Le lieu de culte d'Apolon Moritasgus à Alésia. Données anciennes et récentes », *Revue archéologique*, 1, p. 158-169.

Cazanove, 2013 – CAZANOVE (DE) O., « *Ex stipe quae ex lacu... exempta erat*, « avec la somme qui avait été retirée du lac » : nouvelles réflexions sur l'eau comme trésor », in TESTART A. (dir.), *Les armes dans les eaux. Questions d'interprétation en archéologie*, Paris, Errance (archéologie aujourd'hui), p. 267-276.

Cazanove, 2016 – CAZANOVE (DE) O., « Les offrandes anatomiques dans les lieux de culte du monde romaine : une histoire longue, de l'Italie à la Gaule, de la République à l'Empire », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alésia*, CXXIV, p. 211-224.

Cazanove, 2020 – CAZANOVE (DE) O., « Le sacrifice a-t-il un sens ? Orientation de l'autel, agencement de l'aire sacrificielle : une approche archéologique », in BELAYCHE N., ESTIENNE S. (dir.), p. 163-189.

Cazanove, Fouriaux, 2015 – CAZANOVE (DE) O., FOURIAUX Fr., « Points de vue sur les dieux. Temples et théâtres, problèmes de visibilité », in BELAYCHE N., PIRENNE-DELFORGE V. (dir.), p. 127-142.

Cazanove, Joly, 2011 – CAZANOVE (DE) O., JOLY M., « Les lieux de culte du nord-est de la Gaule à l'époque de la romanisation. Sanctuaires ruraux, sanctuaires d'agglomération, rites et offrandes », in REDDÉ M. *et al.* (dir.), p. 663-669.

Cazanove, Méniel, 2012 – CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P., « Introduction », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 7-10.

Cazanove, Méniel (dir.), 2012 – CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine*, Montagnac,

éditions Monique Mergoïl (Archéologie et Histoire romaine, 24), 263 p.

Cazanove, Scheid, 2003 – CAZANOVE (DE) O., SCHEID J., « Aux sources d'un colloque », in CAZANOVE (DE) O., SCHEID J. (dir.), *Sanctuaires et sources. Les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, actes de la table ronde organisée à Naples (Centre Jean Bérard, 30 novembre 2001), Naples, Centre Jean Bérard (coll. du Centre Jean Bérard, 22), p. 1-8.

Cazanove et al., 2012 – CAZANOVE (DE) O., BARRIÈRE V., CREUZENET F., DESSALES H., DOBROVITCH L., FÉRET S., LECLEERC Y., POPOVITCH L., SIMON J., VIDAL J., « Le lieu de culte du dieu Apollon Moritasgus à Alésia. Phases chronologiques, parcours de l'eau, distribution des offrandes », in CAZANOVE O., MÉNIEL P. (dir.), p. 95-121.

Chambon, Verneau, 2015 – CHAMBON M.-P., VERNEAU FR., « Des dépôts céramiques intentionnels découverts au cœur du sanctuaire de la « Fontaine de l'Étuvé » à Orléans (Loiret) », in SFECAG, p. 199-206.

Chameroy, 2013 – CHAMEROY J., *Les fouilles de la cathédrale de Rouen. Tome 1 – Le numéraire antique*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre (L'archéologie en Haute-Normandie), 342 p.

Chameroy, Lambot, 2014 – CHAMEROY J., LAMBOT B., « Offrandes bien tempérées. Monnaies offertes lors du passage d'un fleuve, à l'exemple du gué de Selles (départ. Marne/F) », in COLLECTIF, Honesta missione. *Festschrift für Barbara Pferdehirt*, Mainz, Verlag des Römisch-Germanischen Zentralmuseums (Monographien des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, 100), p. 473-494.

Charamond, 1998 – CHARAMOND CHR., « Chelles. 24-24 bis avenue de la Résistance », *Bilan scientifique régional*, Paris, Direction régional des affaires culturelles d'Île-de-France, p. 57-58.

Chastagnol, 1980 – CHASTAGNOL A., « L'organisation du culte impérial dans la cité à la lumière des inscriptions de Rennes », in ROUANNET-LIESENFELT, SANQUER R. (dir.), *La civilisation des Riedones*, Brest, Archéologie en Bretagne (suppl. à *Archéologie en Bretagne*, 2), p. 187-199.

Chastagnol, 1995 – CHASTAGNOL A., « Le problème de la diffusion du droit latin dans les Trois Gaules », in CHASTAGNOL A., *La Gaule romaine et le droit latin. Recherches sur l'histoire administrative et sur la romanisation des habitants*, Lyon, Centre d'études romaines et gallo-romaines (coll. du Centre d'études romaines et gallo-romaines, 14), Paris, De Boccard, p. 181-190.

Châtellier, 1876 – CHÂTELLIER (DU) P., *Rapport à Monsieur le*

ministre de l'Instruction publique, manuscrit conservé au Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye, 28 août 1876, 14 p.

Châtellier, 1877 – CHÂTELLIER (DU) P., « Oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon », *Bulletin monumental*, 5, p. 329-341.

Châtellier, 1882 – CHÂTELLIER (DU) P., « Oppidum de Tronoën », *Congrès archéologique de France*, Vannes, 1881, p. 148-158.

Châtellier, 1891 – CHÂTELLIER (DU) P., « Sépulture de Kerguerriec en Goulien (Finistère). Établissement romain de Troguer en Cléden (Finistère) », *Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 29, p. 197-213.

Chauvet, 1900 – CHAUVET G., « *Ovum anguinum* », *Revue archéologique*, 3^e série, XXXVI, p. 281-285.

Chédeville, Chédeville, 1908 – CHÉDEVILLE P. (M.), CHÉDEVILLE P. (Mme), « Villa gallo-romaine d'Orgeville, près Pacy-sur-Eure. Relation sur les objets trouvés dans les fouilles », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 15, 1907, p. 65-75.

Chesnoy, 2005 – CHESNOY D., *Prospection aérienne D. Chesnoy (Loiret). Prospection complémentaire effectuée en juin 2005 sur le tracé de l'autoroute A19 (section Artenay - Courtenay)*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 8 p.

Chesnoy, 2010 – CHESNOY D., *Région de Beaune-la-Rolande et de Bellegarde 45. Prospections-inventaire. Prospections aériennes. Prospections terrestres*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Chevallier (dir.), 1973 – CHEVALLIER R. (dir.), *Pour une géographie sacrée de l'Occident romain. Problèmes topographiques posés par l'implantation des sanctuaires*, actes du colloque *Caesarodunum* de 1971 (université de Tours), Tours, université de Tours (*Caesarodunum*, 8), 178 p.

Chevet, 2015 – CHEVET P., « Quinconce des Jacobins, Le Mans (Sarthe) », in RAUX St. et al. (dir.), p. 89-93.

Chevet (dir.), 2016 – CHEVET P. (dir.), *Pays de la Loire, Sarthe, Le Mans (72 181). Espace culturel des Jacobins (fouilles 2010 et 2011)*, rapport de fouille préventive (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 4 vol.

Chevet, Pithon, 2015 – CHEVET P., PITHON M., avec la collaboration de BRODEUR J., MORTREAU M., « Angers/*Iuliomagus*, cité des Andécaves, et Le Mans/*Vindinum*, cité des Cénomans. Deux capitales, deux modes de déploiement urbain », *Gallia*, 72-1, p.

97-116.

Chevet et al., 2009 – CHEVET P., FERRETTE R., MALIGORNE Y., « Découverte d'un espace public à Corseul (Côtes-d'Armor). La place du *forum* ? », *Aremorica*, 3, p. 113-142.

Chevet et al., 2014 – CHEVET P., RAUX St., VAN ANDRINGA W., LOISEAU Chr., BESOMBES P.-A., LEPETZ S., avec la collaboration de FERRETTE R., THÉBAUD S., LEDAUPHIN A., BOUVET Ph., « Un étang sacré à *Vindinum*/Le Mans (Sarthe) », *Gallia*, 71-2, p. 125-162.

Chevet et al., à paraître – CHEVET P., MEUNIER H., MONTEIL M., « *Vindinum*, capitale de la cité des Cénomans », actes des journées archéologiques régionales des Pays de la Loire (Nantes, 26-27 mars 2018), Nantes, DRAC des Pays de la Loire.

Chew, 2013 – CHEW H., « Une statue cuirassée à Berthouville (Eure) ? », *Bulletin archéologique, CTHS, Antiquité, archéologique classique*, 37, p. 160-161.

Chossenot, 2004 – CHOSSENOT R., *La Marne. 51/1*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 51/1), 848 p.

Chouquer, Favory, 1992 – CHOUQUER G., FAVORY Fr., *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Paris, Errance (Archéologie aujourd'hui), 183 p.

Chuvin, 2009 (1990) – CHUVIN P., *Chronique des derniers païens. La disparition du paganisme dans l'Empire romain, du règne de Constantin à celui de Justinien*, Paris, Les Belles Lettres, Fayard (Histoire), 3^e édition revue et corrigée, 378 p.

Ciezar-Epailly, 2008 – CIEZAR-EPAILLY L., *Lieux de culte et sanctuaires dans la Gaule de l'Ouest. Bilan des connaissances - Haute-Normandie -1991-2005*, inédit, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 23 p.

Cléménçon, Fauduet, 2016 – CLÉMENÇON B., FAUDUET I., « La religion aux confins de la cité arverne : archéologie et toponymie », in BESSON Cl. et al. (dir.), p. 535-552.

Clément, 1978 – CLÉMENT M., *Fouille programmée du temple celto-romain de Trogonzel*, rapport de fouille programmée, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.

Clément, 1979 – CLÉMENT M., « Douarnenez : fouilles du temple gallo-romain de Trogonzel », *Archéologie en Bretagne*, 20-21, 4^e trimestre 1978 – 1^{er} trimestre 1979, p. 46.

Clément et al., 1987 – CLÉMENT M., GRUEL K., DELESTRÉE L.-P., GALLIOU P., « Monnaies celtiques découvertes lors des fouilles

du temple gallo-romain de Trogonzel à Douarnenez (Finistère) », in BRUNAUX J.-L., GRUEL K. (dir.), *Monnaies gauloises découvertes en fouilles*, Paris, Errance (Dossiers de Protohistoire, 1), p. 33-54.

Cliquet et al., 1996 – CLIQUET D., EUDIER P., ETIENNE A., BLASZKIEWICZ P., BRUNET V., MOESGAARD J. CHR., POIREL E., *Le Vieil-Évreux, un vaste site gallo-romain*, Évreux, Conseil général de l'Eure, Nassandres, Archéo 27, 79 p.

CNRA, 2016 – CNRA, *Programmation nationale de la recherche archéologique*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines – sous-direction de l'archéologie, 211 p.

Cochet, 1866 (1864) – COCHET J.-B.-D., *La Seine-Inférieure historique et archéologique. Époques gauloise, romaine et franque*, Paris, Derache, 2nde édition, 614 p.

Colbert de Beaulieu, 1953 – COLBERT DE BEAULIEU J.-B., « Notices de numismatique armoricaine », *Annales de Bretagne*, 60-2, p. 310-335.

Colbert de Beaulieu, 1954 – COLBERT DE BEAULIEU J.-B., « Notices de numismatique celtique », *Annales de Bretagne*, 61-2, p. 258-294.

Colbert de Beaulieu, 1957 – COLBERT DE BEAULIEU J.-B., « Le trésor de Jersey-11 et la numismatique celtique des deux Breagnes », *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 103, p. 47-88 et pl. VI-VII.

Colbert de Beaulieu, 1973 – COLBERT DE BEAULIEU J.-B., *Traité de numismatique celtique. I – Méthodologie des ensembles*, Paris, Les Belles Lettres (Annales littéraires de l'université de Besançon, Centre de recherches d'histoire ancienne, 5), 454 p.

Colbert de Beaulieu, Guibourg, 1952 – COLBERT DE BEAULIEU J.-B., GUIBOURG E. « Notices de numismatique armoricaine. I. – La trouvaille de monnaies gauloises de Mordelles (1893) », *Annales de Bretagne*, 59-2, p. 221-233.

Collectif, 1982 – COLLECTIF, *Fouilles et méthodes archéologiques en Loir-et-Cher. Thésée-la-Romaine et Pouillé*, catalogue d'exposition (château de Blois, 4 décembre 1982 – 20 janvier 1983), Blois, conservation du château et des musées de Blois, 136 p. et 1 pl. h.-t.

Collectif, 1984 – COLLECTIF, *Lutèce. Paris de César à Clovis*, catalogue d'exposition (musée Carnavalet et musée national des thermes et de l'Hôtel de Cluny, 3 mai 1984 – printemps 1985), Paris, Société des amis du musée Carnavalet, 431 p.

Collectif, 1989 – COLLECTIF, *Journées archéologiques régionales.*

Jublains, 19 et 20 mai 1989. Temples et sanctuaires gallo-romains, Nantes, circonscription des Antiquités historiques des Pays de la Loire, 91 p.

Collectif, 1998 – COLLECTIF, *Profane et sacré en pays meldeois. Protohistoire – gallo-romain*, catalogue d'exposition (Meaux, musée Bossuet, 14 novembre 1998 – 7 février 1999), Meaux, Association meldeoise d'archéologie, musée Bossuet, 162 p.

Collin, 1995 – COLLIN G., « Les Andes ont-ils émis des monnaies au nom de leur cité ? », *Bulletin de la Société d'étude scientifique de l'Anjou*, 15, p. 145-156.

Collin, Boisbouvier, 1982 – COLLIN G., BOISBOUVIER G., « Offrandes monétaires en Maine-et-Loire. Le *fanum* gallo-romain de Chênehutte », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 6, p. 191-192.

Comte (dir.), 2018 – COMTE Fr. (dir.), *Suivez la voie. Routes et ponts de l'Anjou romain*, catalogue d'exposition (musée des beaux-arts d'Angers, 2 juin – 16 septembre 2018), Angers, musée des beaux-arts, 55 p.

Conte et al., 2005 – CONTE L., DABAS M., FAVARD A., MARMET E., *Prospection géophysique, site de Berthouville*, rapport de prospection géophysique (Terra NovA), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 14 p. et 8 fig.

Coquet, 2011 – COQUET N., « Les agglomérations du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données », in REDDÉ M. et al. (dir.), vol. 1, p. 75-90.

Cordier, 2015 – CORDIER A., *Sanctuaires et établissements ruraux aux abords de la voie Lyon-Trèves sur le territoire des Lingons*, thèse de doctorat, Dijon, université de Bourgogne, vol. 1, 302 p.

Cordonnier-Détric, 1939 – CORDONNIER-DÉTRIE P., « Anselme Renou, archéologue », *Revue historique et archéologique du Maine*, 95, p. 39-45.

Cormier, 2008 – CORMIER S., *Les décors antiques de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Synthèse sur l'architecture d'applique dans les territoires des Aulerques (I^{er} siècle – III^e siècle après J.-C.)*, thèse de doctorat, Le Mans, université du Maine, 2 vol., 536 p. et annexes.

Cosson, 1873 – COSSON Th., « Recherches et fouilles archéologiques sur le territoire de la commune de Sceaux (Loiret), en un lieu nommé le Pré-Haut », *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, 12, p. 229-244.

Cotten, 1985 – COTTEN J.-Y., *Les fibules d'Armorique aux âges du Fer et à l'époque romaine*, mémoire de maîtrise d'histoire de

l'art et archéologie, Rennes, université de Haute-Bretagne, 188 p. et 50 pl.

Cougny, 1986 – COUGNY E., *Extraits des auteurs grecs concernant l'histoire et la géographie des Gaules*, Paris, Errance, Epona, 3 t.

Coulon, 1988 – COULON G., « Saint-Marcel (Indre), *Argentomagus*, sauvetage programmé à l'emplacement du futur musée, campagnes 1986-1987. Campagne d'août 1986 », *RACF*, 27-1, p. 131-133.

Coulthard (dir.), 2011 – COULTHARD N. (dir.), *Bilan de la recherche archéologique 1984-2004. Volume II – L'Antiquité*, Caen, DRAC de Basse-Normandie, 219 p.

Coulthard, Paez-Rezende (dir.), 2012 – COULTHARD N., PAEZ-REZENDE L., *L'Antiquité en Basse-Normandie*, rapport de PCR, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 478 p.

Coutand, 2008 – COUTAND D., L'agglomération protohistorique et antique d'Eburobriga, *du premier âge du Fer au IV^e s. de n. è. Publication et étude du mobilier (communes de Champlost et Avrolles, département de l'Yonne)*, mémoire de Master 2, Dijon, université de Bourgogne, 3 vol., 92 p., 120 pl. et 28 p.

Coutelas (dir.), 2015 – COUTELAS A. (dir.), *Pussigny (37) Le Vigneau 1. Occupations antique et médiévale*, rapport de fouille préventive (ArkeMine), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 3 vol., 267 p., 221 p. et 765 p.

Coutelas, Hauzeur, 2017 – COUTELAS A., HAUZEUR A., « Le Vigneau (1 et 2), Pussigny, Indre-et-Loire [n° 20] », in MISTROT V., HUET Chr. (dir.), *L'archéologie à grande vitesse, 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux*, Paris, Errance, Bordeaux, musée d'Aquitaine, p. 79-88.

Couturier (dir.), 2005 – COUTURIER D. (dir.), « Meaux. « Arpent Videron » (boulevard du mémorial américain) (Seine-et-Marne – Île-de-France), rapport de diagnostic (Inrap), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 167 p.

Creissen, 2014 – CREISSEN Th., « La christianisation des lieux de culte païens : « assassinat », simple récupération ou mythe historiographique ? », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 279-287.

Cribellier, 1992 – CRIBELLIER Chr., « Les thermes de l'agglomération antique de Pithiviers-le-Vieil (Loiret) », *Revue archéologique du Loiret*, 17, p. 1-28.

Cribellier, 1993a – CRIBELLIER Chr., *L'agglomération antique de Pithiviers-le-Vieil (Loiret)*, rapport de prospection thématique, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 19 p., 9 fig.

- Cribellier, 1993b** – CRIBELLIER Chr., « Un quartier d'habitat gallo-romain à Pithiviers-le-Vieil (Loiret). Les « Ouches du Bourg » (fouilles 1992/93) », *Revue archéologique du Loiret*, 18, p. 15-96.
- Cribellier, 1999** – CRIBELLIER Chr., « Pithiviers-le-Vieil (Loiret) », in BELLET M.-E., et al. (dir.), p. 205-210.
- Cribellier, 2016a** – CRIBELLIER Chr., « Éléments de synthèse pour appréhender les agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire : origine, évolution, caractéristiques et fonctions », in CRIBELLIER Chr. (dir.), p. 23-71.
- Cribellier, 2016b** – CRIBELLIER Chr., « Beaune-la-Rolande (Loiret) », in CRIBELLIER Chr. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire. 106 notices*, Tours, FERACF (Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France, 63 ; Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire, 3), p. 391-397.
- Cribellier, 2017** – CRIBELLIER Chr., « Les agglomérations du Centre de la Gaule. Types d'occupations et évolution du réseau (III^e s.-VI^e s. apr. J.-C.) », *Gallia*, 74-1, p. 39-60.
- Cribellier (dir.), 2016** – CRIBELLIER Chr. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire. 106 notices*, Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 63 ; Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire, 3), 481 p.
- Cribellier, Ferdière (dir.), 2012** – CRIBELLIER Chr., FERDIÈRE A. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la table ronde d'Orléans*, Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 42), 187 p.
- Cussé (de), 1892** – CUSSÉ (DE) H., « Fouille faite à Goh-Ilis au compte de la Société polymathique », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 129-130, 1 pl. h.-t.
- Damour, 2005** – DAMOUR V., *Apollon, Mars et Minerve en Gaule centrale : approches épigraphique, iconographique et mythologique du divin*, thèse de doctorat, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 433 p.
- Damour (dir.), 2014** – DAMOUR V., Île-de-France, Seine-et-Marne. Meaux. ZAC de l'Arpent Videron. « Les Clos », rapport de diagnostic (Inrap), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 220 p.
- Daré et al., 2013** – DARÉ S., DUFAY-GAREL Y., RÉGENT B., avec la collaboration de BRUNIE I., *Autour du golfe du Morbihan, à l'est de Vannes jusqu'à la Vilaine. Rapport de prospection diachronique 2012*, rapport de prospection-inventaire (CÉRAM), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.
- Dauvergne, 1957** – DAUVERGNE R., « Le sanctuaire gallo-romain de la Butte-Ronde à Saint-Forget (Seine-et-Oise) », *Paris et Île-de-France. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, 8, 1956, p. 7-40.
- Debal, 1973** – DEBAL J., « Vienne-en-Val (Loiret). Divinités et sanctuaires », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 5, n° 42, p., tiré à part, 109 p. et un plan h.-t.
- Debal, 1979** – DEBAL J., « Divinités gallo-romaines de Vienne-en-Val », *Archéologia*, 127, février 1979, p. 6-19.
- Debal, 1986** – DEBAL J., « Les ex-voto en bois du sanctuaire de Montbouy au musée historique de l'Orléanais », in COLLECTIF, *Le bois dans la Gaule romaine et les provinces voisines*, actes du 21^e colloque Caesarodunum (20-21 avril 1985, Paris), Tours, université de Tours, Errance (Bulletin du Centre de recherches A. Piganiol ; Caesarodunum, 21), p. 131-137.
- Debatty, 2005** – DEBATTY B., « Les limites de la cité gallo-romaine des Sénons. Perception et réalité », *Hypothèses*, 8, p. 85-94.
- Debatty, 2006** – DEBATTY B., « *Marti, Volcano et sanctissimae Vestae sacrum*. Le sanctuaire suburbain de la Motte du Ciar près de Sens (cité des Sénons) », in DONDIN-PAYRE M., RAEP-SAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, le Livre Timperman, Paris, Centre G. Glotz, p. 159-180.
- Debatty, 2018** – DEBATTY B., « Le territoire et les limites de la cité gauloise des Sénons », in BARAY L. (dir.), p. 72-75.
- Debord, 1989** – DEBORD J., « Les rouelles de Ville-neuve-Saint-Germain (Aisne) », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 82-4, p. 25-31.
- Dechezleprêtre et al. (dir.), 2015** – DECHEZLEPRÊTRE Th., GRUEL K., JOLY M. (dir.), *Agglomérations et sanctuaires. Réflexions à partir de l'exemple de Grand*, Actes du colloque de Grand (20-23 octobre 2011), Épinal, Conseil départemental des Vosges (Grand, Archéologie et territoire, 2), 456 p.
- Deglatigny, 1921** – DEGLATIGNY L., « Note sur le temple de Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 53-60.
- Deglatigny, 1925** – DEGLATIGNY L., *Documents et notes archéologiques*, Rouen, imprimerie Lecerf fils, 1^{er} fasc., 53 p. et 16 pl.
- Deglatigny, 1927** – DEGLATIGNY L., *Documents et notes archéologiques*, Rouen, imprimerie Lecerf fils, 2^e fasc., 62 p. et 21 pl.
- Delacampagne, 1990** – DELACAMPAGNE F., *Le Calvados. 14*,

Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 14), 166 p.

Delacampagne, Hincker, 2004 – DELACAMPAGNE FL., HINCKER V., « Réutilisation d'édifices antiques. Problématique d'une recherche sur la Basse-Normandie », in ALDUC-LE BAGOUSSE A. (dir.), p. 63-68.

Delahaye, 1999 – DELAHAYE Fr., *Port-Bail (Manche). Clos Saint-Michel. Baptistère paléochrétien*, rapport de fouille programmée (Afan), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 43 p. et 10 pl.

Delahaye (dir.), 2008 – DELAHAYE Fr. (dir.), *Portbail (Basse-Normandie - Manche). Abords du baptistère*, rapport de diagnostic (Inrap), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 33 p., 4 pl. et annexes.

Delamarre, 2003 (2001) – DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Errance (Hespérides), 2nde édition revue et augmentée, 440 p.

Delattre, Pecqueur, 2017 – DELATTRE V., PECQUEUR L., « Entrer dans l'immobilité ». Les défunts en position assise du second âge du Fer », *Gallia*, 74-2, p. 1-17.

Delémont et al., 2012 – DELÉMONT M., DOUARD M., DUGAST F., RENAULT I., « Nouvelles informations sur trois *fana* de la vallée de l'Eure », *Résumé des communications des 21^e rencontres archéologiques d'Eure-et-Loir (Saint-Piat, 6 octobre 2012)*, Maintenon, Comité archéologique d'Eure-et-Loir, n. p.

Delestre, 1983 – DELESTRE X., *Département de Maine-et-Loire. Commune d'Andard. Rapport de fouilles (sauvetage programmé). Site du Foyer-logement H.L.M. 1983*, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.

Delestre, 1986 – DELESTRE X., « Sept pièces d'armements du second âge du Fer à Andard (Maine-et-Loire) », in COLLECTIF, *Nantes. 12 janvier 1986. Journée archéologique régionale*, Nantes, direction des antiquités historiques des Pays de la Loire, n. p.

Delestrée, Dhénin, 1985 – DELESTRÉE L.-P., DHÉNIN M., « Les monnaies gauloises de la « Butte du Muret » (Mézières-sur-Seine, Yvelines) », *Revue numismatique*, 6^e série, t. 27, p. 45-68.

Delestrée, Mantel, 2001 – DELESTRÉE L.-P., MANTEL E., « Les monnaies gauloises du fanum d'Évreux (LEP Hébert) », *Cahiers numismatiques*, 147, p. 19-31.

Delétang, 1990 – DELÉTANG H., *Prospections archéologiques aériennes en 1990*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, ar-

chives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Delétang, 1998 – DELÉTANG H., *Prospections aériennes 1998 (Loir-et-Cher, Loiret, Indre)*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Delétang, 2001 – DELÉTANG H., *Prospections aériennes 2001 (Indre, Loir-et-Cher, Loiret)*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Delétang, Leymarios, 2005 – DELÉTANG H., LEYMARIOS Cl., *Archéologie aérienne. Patrimoine du Loir-et-Cher*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton (Histoire et archéologie), 192 p.

Delmaire, 2004 – DELMAIRE R., « La législation sur les sacrifices au IV^e siècle. Un essai d'interprétation », *Revue historique de droit français et étranger*, 82-3, juillet-septembre 2004, p. 319-333.

Delor (dir.), 2002 – DELOR J.-P. (dir.), *L'Yonne. 89*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 89), 2 vol., 884 p.

Demarolle, 2005 – DEMAROLLE J.-M., « Artisanat et sacré en Gaule romaine : de modestes jalons », in POLFER M. (dir.), *Artisanat et économie romaine. Italie et provinces occidentales de l'Empire*, actes du 3^e colloque international sur l'artisanat romain (Erpeldange, Luxembourg, 14-16 octobre 2004), Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Monographies *instrumentum*, 32), p. 39-54.

Demierre et al., 2019 – DEMIERRE M., BATAILLE G., PERRUCHE R., « Faciès mobiliers et espaces rituels. Les ensembles des sanctuaires laténiens du IV^e au I^{er} siècle av. J.-C. », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 331-342.

Demnard, Néraudeau, 2001 – DEMNARD Fr., NÉRAUDEAU D., « L'utilisation des oursins fossiles de la Préhistoire à l'époque gallo-romaine », *BSPF*, 98-4, p. 693-715.

Denajar, 2005 – DENAJAR L., *L'Aube. 10*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 10), 701 p.

Deniaux, 2006 – DENIAUX E., « Les dédicants du trésor du sanctuaire de Berthouville (cité des *Lexovii*) », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Séminaire d'Histoire romaine et d'Épigraphie latine, Le Livre Timperman, Paris, Centre G. Glotz, p. 271-295.

- Deniaux, 2009** – DENIAUX É., « Viducasses et Unelles. Recherches sur la municipalisation de l'Ouest de la Gaule », in DONDIN-PAYRE M. RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 231-249.
- Derks, 1998** – DERKS T., *Gods, Temples and Ritual Practices. The transformation of religious ideas and values in Roman Gaul*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Amsterdam archaeological studies, 2), 325 p.
- Desbat, 2016** – DESBAT A., « Le sanctuaire des Trois Gaules et la question du forum provincial », *RAE*, 65, p. 303-323.
- Desforges (dir.), 2012** – DESFORGES J.-D., Évaluation archéologique de deux quartiers de l'agglomération gallo-romaine d'Oisseau-le-Petit, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 115 p.
- Desloges, 2005** – DESLOGES J., *Prospection aérienne dans la plaine bas-normande. Campagne 2004*, rapport de prospection-inventaire, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie occidentale, n. p.
- Desloges, 2011** – DESLOGES J., avec la collaboration de GIGOT P., AUGER N., « Présentation des apports scientifiques par thème. La prospection aérienne de la plaine de Caen », in COULTHARD N. (dir.), p. 130-141.
- Desnoyers, 1882** – DESNOYERS E., *Catalogue du musée historique de la ville d'Orléans*, Orléans, H. Herluison, 262 p.
- Déville, 1844** – DEVILLE A., « Antiquités », *Revue de Rouen*, 1^{er} semestre 1844, p. 187-188.
- Devillers, 2009** – DEVILLERS S., *Localisation des zones d'intérêt archéologiques*, document inédit, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, Paris, 4 p.
- Deyts, 1992** – DEYTS S., *Images des dieux de la Gaule*, Paris, Errance (Hespérides), 159 p.
- Deyts, 1994a** – DEYTS S., *Un peuple de pèlerins. Offrandes de pierre et de bronze des sources de la Seine*, Dijon, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est* (suppl. à la *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 13), 145 p. et 65 pl.
- Deyts, 1994b** – DEYTS S., « Différents types de statuaire en pierre, offrandes et ex-voto, principalement dans le nord-est de la France », in GOUDINEAU Chr. *et al.* (dir.), p. 153-160.
- Dhénin, 1998** – DHÉNIN M., « Deux monnayages des *Meldi* : les séries ROVECA et EPELOS », in COLLECTIF, p. 22-27.
- Dhénin, Amandry, 1988** – DHÉNIN M., AMANDRY M., « Les monnaies de la Bauve », in MAGNAN (dir.), p. 101-106.
- Dizot, 1896** – DIZOT Lieutenant, « Rapport sur la découverte d'objets et d'habitations de la période gallo-romaine, par le 118^e régiment d'infanterie, en son terrain de manœuvre du mont Frugy, en 1896 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 23, p. 235-240.
- Dondin-Payre, 2006a** – DONDIN-PAYRE M., « Religion et identité sociale des notables dans les Trois Gaules », in VIGOURT A. *et al.* (dir.), p. 303-314.
- Dondin-Payre, 2006b** – DONDIN-PAYRE M., « Sanctuaires publics et territoires civiques : réflexions à partir de l'exemple de Bois l'Abbé (cité des Ambiens) », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 135-158.
- Dondin-Payre, 2009** – DONDIN-PAYRE M., « Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules », in DONDIN-PAYRE M. RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 127-230.
- Dondin-Payre, 2012a** – DONDIN-PAYRE M., « À propos d'une pratique dédicatoire : l'œil de Berthouville et les ex-voto oculaires de l'Occident romain », in BAUDRY R., DESTEPHEN S. (dir.), *La société romaine et ses élites : hommages à Elizabeth Deniaux*, Paris, p. 361-372.
- Dondin-Payre, 2012b** – DONDIN-PAYRE M., « L'organisation du territoire civique en Gaule : l'exemple des cités des Gaules centrales », in CRIBELLIER Chr., FERDIÈRE A. (dir.), p. 153-163.
- Dondin-Payre, 2017** – DONDIN-PAYRE M., « Qu'apporte l'épigraphie à la connaissance du sanctuaire de Berthouville ? » in AVISSEAU-BROUSTET M., COLONNA C. (dir.), p. 56-73.
- Dondin-Payre, Cribellier, 2011** – DONDIN-PAYRE M., CRIBELLIER Chr., « Un ex-voto oculaire inscrit trouvé au Clos du Détour à Pannes (Loiret), sanctuaire du territoire sénon », *RACF*, 50, p. 555-568.
- Dondin-Payre, Kaufmann-Heinimann, 2009** – DONDIN-PAYRE M., KAUFMANN-HEINIMANN A., « Trésors et biens des temples. Réflexions à partir de cas des Gaules : Neuvy, Champoulet, Cobannus (Éduens) », *Archiv für Religionsgeschichte*, 11, p. 89-120.
- Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier, 2006** – DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les sanctuaires, témoins de romanité », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. I-XXVI.
- Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.), 2006** – DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), *Sanctuaires*,

pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Séminaire d'Histoire romaine et d'Épigraphie latine, Le Livre Timperman, Paris, Centre G. Glotz, XXVI-511 p.

Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier (dir.), 2009 (1999) – DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 53), 483 p.

Doulan, 2008 – DOULAN C., *Sanctuaires et vie religieuse dans l'Aquitaine celtique à l'époque gallo-romaine (architecture et sculpture)*, thèse de doctorat, université de Bordeaux 3 – Michel de Montaigne, 3 vol.

Doulan et al., 2014 – DOULAN C., GUÉDON St., HOURCADE D., LAÛT L., ROCQUE G., SICARD S., « Cassinomagus (Chassenon, Charente) : une « agglomération de confins » chez les Lémovices ? », in BEDON R. (dir.), p. 311-343.

Doyen, 2007 – DOYEN J.-M., *Economie, monnaie et société à Reims sous l'Empire romain. Recherches sur la circulation monétaire en Gaule septentrionale intérieure*, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 100, 2-4 (coll. archéologie urbaine à Reims, 7), 624 p.

Doyen, 2014 – DOYEN J.-M., « Quelques sanctuaires entre Seine et Meuse sous les Valentiniens et les Théodosiens (364-455 apr. J.-C.). Les apports de la numismatique quantitative », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 143-162.

Doyen (dir.), 2002 – DOYEN D. (dir.), Évreux. *Un fanum gallo-romain dans l'enceinte du LEP Hebert, rue Duguesclin*, rapport de fouille de sauvetage (Afan), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 36 p., 23 pl. et annexes.

Doyen, Dubois, 2016 – DOYEN D., DUBOIS J., « Châteaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire) », in CRIBELLIER Chr. (dir.), p. 255-262.

Doyen et al., 2011 – DOYEN J.-M., HANOTTE A., MYRIAN M., avec la collaboration de DEMAREST M., LEBIS Fr., MALETTE Chl., « Le sanctuaire antique d'Authernes « Les Mureaux » (Eure, France) : contextes monétaires gaulois et romains précoces de Haute-Normandie », *The Journal of Archaeological Numismatics*, 1, p. 77-140.

Driard, 2014 – DRIARD C., avec la collaboration de GRANGE G., LEROY B., MARIE G., SÉNÉGAS M.-L., TENDRON G., TRIN L., « Démantèlement progressif et réoccupations d'un édifice monumental périurbain à Troyes/*Augustobona* », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 25-37.

Driard (dir.), 2010 – DRIARD C. (dir.), *Le Pré de la Ville, rue du Chemin de César, Saint-Valérien (89)*, rapport de fouille préventive (Éveha), Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 6 vol.

Drost et al., 2011 – DROST V., BAZIN B., RIVIÈRE J., « Deux dépôts de l'époque d'Hadrien sur le sanctuaire de Saint-Martin-au-Val (Chartres, Eure-et-Loir) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 66-9, novembre 2011, p. 238-248.

Drouhot, 1998 – DROUHOT Cl., « Les trouvailles de monnaies gauloises en pays meldois », in COLLECTIF, p. 19-21.

Dubois, 2012 – DUBOIS Y., « Un sanctuaire aux marges de la sphère publique : le *mithraeum* (état des lieux) », in BOISLÈVE J. et al. (dir.), p. 425-446.

Dubourdieu, Scheid, 2000 – DUBOURDIEU A., SCHEID J., « Lieux de culte, lieux sacrés : les usages de la langue. L'Italie romaine », in VAUCHEZ A. (dir.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Paris, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 273), p. 59-80.

Dugast, 2007 – DUGAST F., *La « Cavée du Moulin ». Hanches (Eure-et-Loir). Diagnostics archéologiques 2006-2007*, rapport de sondages programmés et de prospection géophysique, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 66 p., 2 pl.

Dugast, 2009 – DUGAST F., *Hanches (Eure-et-Loir). « La Cavée du Moulin », un sanctuaire gallo-romain*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 75 p.

Dumasy, 2011 – DUMASY Fr., « Théâtres et amphithéâtres dans les cités de Gaule romaine : fonctions et répartition », in FUCHS M. E., DUBOSSON B. (dir.), *Theatra et spectacula. Les grands monuments des jeux dans l'Antiquité*, Lausanne, université de Lausanne (Études de lettres, 228), p. 193-222.

Dumons, 1961 – DUMONS Cl., *Fouilles d'un établissement gallo-romain au Mesnil de Baron-sur-Odon (Calvados)*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 30 p.

Dunet, 1988 – DUNET G., « Les monnaies du *fanum* de Saclas (Essonne) », *Trésors monétaires*, X, p. 67-97 et pl. V-X.

Dupuis, 1851 – DUPUIS Fr., « Mémoire sur la première question du programme ainsi conçue : *L'Aquis segeste* de la Carte de Peutinger était-il décidément à Montbouy ? Résumer les motifs qui peuvent faire pencher pour l'affirmative ? Quelles sont les voies romaines qui conduisaient à cette localité ? », *Congrès scientifique de France*, 18^e session, t. 2, p. 1-21.

- Dupuis, 1858** – DUPUIS F., « Mémoire sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, en 1857 », *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 4, p. 390-405.
- Dupuis, 1861** – DUPUIS Fr., communication, *Congrès archéologique de France*, 27^e session, p. 334-336.
- Duval, 1990** – DUVAL A., « Quelques aspects du mobilier métallique en fer anciennement recueilli à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) », in DUVAL A., LE BIHAN J.-P., MENEZ Y. (dir.), *Les Gaulois d'Armorique, la fin de l'âge du Fer en Europe tempérée*, actes du 12^e colloque de l'AFEAF (Quimper, mai 1988), *Revue archéologique de l'Ouest*, suppl. 3, p. 23-45.
- Duval, 1993 (1957)** – DUVAL P.-M., *Les dieux de la Gaule*, Paris, Payot (Histoire Payot), seconde édition augmentée, 169 p.
- Estienne, 2017** – ESTIENNE S., « Fonder un sanctuaire romain : droit et pratiques », in AGUSTA-BOULAROT S. et al. (dir.), p. 247-257.
- Estienne, Cazanove, 2009** – ESTIENNE S., CAZANOVE (DE) O., « Offrandes et amendes dans les sanctuaires du monde romain à l'époque républicaine », *Archiv für Religionsgeschichte*, 11, p. 5-35.
- Éveillard, 2007** – ÉVEILLARD J.-Y., « Actualité de la sculpture en pierre d'époque romaine en Bretagne », *Aremorica*, 1, p. 123-129.
- Éveillard, 2009** – ÉVEILLARD J.-Y., « Actualité de la sculpture en pierre d'époque romaine en Bretagne (II) », *Aremorica*, 3, p. 79-85.
- Éveillard, 2013** – ÉVEILLARD J.-Y., *L'Armorique antique. Aremorica antiqua*, Morlaix, Skol Vreizh, 158 p.
- Éveillard, 2015** – ÉVEILLARD J.-Y., « Actualité de la sculpture en pierre en Armorique romaine (III) », *Aremorica*, 7, p. 141-150.
- Fallue, 1840** – FALLUE L., « Notice sur Caracotinum aujourd'hui Harfleur », *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 12, p. 117-130.
- Fauduet, 1983** – FAUDUET I., « Fouilles dans le Drouais. Les bois du Four à Chaux à Bû », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 95, 1^{er} trimestre 1983, p. 25-28.
- Fauduet, 1988** – FAUDUET I., « Le sanctuaire gallo-romain des Bois du Four à Chaux à Bû », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 15, 1^{er} trimestre 1988, p. 1-27.
- Fauduet, 1990** – FAUDUET I., « Les ex-voto anatomiques du sanctuaire de Bû (28) », *RAO*, 7, p. 93-100.
- Fauduet, 1992** – FAUDUET I., *Musée d'Évreux. Collections archéologiques. Bronzes gallo-romains. Instrumentum*, Argenton-sur-Creuse, Le Trépan, 171 p.
- Fauduet, 1993** – FAUDUET I., avec la collaboration de REY-VODOZ V., CABUY Y., *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule. Les fanums*, Paris, Errance (Archéologie aujourd'hui), 140 p.
- Fauduet, 2004** – FAUDUET I., « Sanctuaires ruraux et villae en Gaule », in BEDON R., avec la collaboration de DUPRÉ N. (dir.), p. 405-427.
- Fauduet, 2010 (1993)** – FAUDUET I., *Les temples de tradition celtique*, Paris, Errance (Hespérides), édition revue et augmentée, 350 p.
- Fauduet, 2018** – FAUDUET I., « Lieux de culte dans les campagnes. Quoi de neuf dans le centre de la Gaule ? », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 315-334.
- Fauduet, 2019** – FAUDUET I., « Le sanctuaire des Mersans (1970-1980) à Argentomagus (Indre, FR), de l'analyse spatiale de l'*instrumentum* à la base de données des sanctuaires », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 451-467.
- Fauduet, 2021** – FAUDUET I., « De quelques offrandes dans les lieux de culte gallo-romains », in LEGER Cl., RAUX St. (dir.), vol. 2, p. 491-501.
- Fauduet (dir.), 2014** – FAUDUET I. (dir.), *Dieux merci ! Sanctuaires, dévots et offrandes en Gaule romaine*, catalogue d'exposition, Saint-Marcel, musée Argentomagus, 107 p.
- Fauduet, Arcelin, 1993** – FAUDUET I., ARCELIN P., *Les sanctuaires romano-celtiques de Gaule*, base de données informatisée, 653 fiches.
- Fauduet et al., 2012** – FAUDUET I., RABEISEN É., DUPÉRÉ B., « Un siècle d'inventaires des sanctuaires de Gaule », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 75-83.
- Favory, 2012** – FAVORY Fr., « La dure condition des agglomérations secondaires », in KARLIN Cl., MÉRY S., WELLER O. (dir.), *Autour d'une agitatrice de l'archéologie, Anick Coudart, Les Nouvelles de l'archéologie*, 127, mars 2012, p. 40-44.
- Fercoq du Leslay, 2017** – FERCOQ DU LESLAY G., *Ribemont-sur-Ancre. Hommes et dieux dans la Somme, il y a 2000 ans*, La Chaussée-Tirancourt, Somme Patrimoine, 319 p.
- Ferdière, 1988** – FERDIÈRE A., *Les campagnes en Gaule romaine*.

Tome 1 – Les techniques et les productions rurales en Gaule, Paris, Errance (Hespérides), 301 p.

Ferdière, 2005 – FERDIÈRE A., *Les Gaules. I^{er} s. av. J.-C. – V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin (U Histoire), 446 p.

Ferdière, 2014 – FERDIÈRE A., « Les cultes des Turons : divinités et sanctuaires », in ZADORA-RIO É. (dir.), *Atlas archéologique de Touraine*, Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 53), en ligne : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=106>.

Ferdière (dir.), 2004 – FERDIÈRE A. (dir.), *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, actes du colloque de Tours (6-8 mars 2003), Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 25), 512 p.

Ferdière (dir.), 2011 – FERDIÈRE A. (dir.), *La Gaule Lyonnaise*, Paris, Picard, 168 p.

Ferdière et al., 2010 – FERDIÈRE A., GANDINI C., NOUVEL P., COLLART J.-L., « Les grandes *villae* « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions », *RAE*, 59-2, p. 357-446.

Ferdière et al., 2014 – FERDIÈRE A., FOUILLET N., JOUQUAND A.-M., RODIER X., SEIGNE J., « Discordances chronologiques à Tours aux I^{er} et II^e s. apr. J.-C. : questions posées à l'archéologie et à la dendrochronologie », *ArcheoSciences. Revue d'archéométrie*, 38, p. 151-163.

Ferdière et al., 2015 – FERDIÈRE A., LELONG A., LETURCQ S., « Notice 28.391.01. Toury « le Haut de Chenet / la Butte de l'Orme Bellet / les Petits Champs », in LELONG A. (dir.), *Atlas des fermes et villae gallo-romaines de Beauce*, rapport de PCR, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, p. 38-42.

Ferlut, 2017 – FERLUT A., « Identifier les structures d'hospitalité dans et près des sanctuaires de Gaule et des Germanies : questions méthodologiques et problèmes de sources », communication inédite présentée dans le cadre d'un atelier du projet HospitAm (16-17 mars 2017, Lyon), publiée sur <http://hospitam.hypotheses.org/893>.

Ferreira, 2017 – FERREIRA F., *Les édifices de spectacle dans le nord-ouest des Gaules, du I^{er} s. au IV^e s. ap. J.-C.*, thèse de doctorat, Paris, université Paris-Sorbonne, 800 p.

Ferrette (dir.), 2019 – FERRETTE R. (dir.), *Commune de Corseul, Côtes-d'Armor. 40, rue de l'Hôtellerie*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 59 p.

Ferrette et al., 2005 – FERRETTE R., JEAN St., POMMIER V., Cor-

seul. *L'Hôtellerie (Côtes-d'Armor)*, rapport de diagnostic (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 32 p.

Ferrette et al., 2017 – FERRETTE R., MENEZ N., CHEVET P., « Actualisation des données sur la trame viaire de Corseul. Un premier bilan des opérations archéologiques effectuées depuis 2002 », *Aremorica*, 8, p. 27-56.

Feugère, 1985 – FEUGÈRE M., *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du V^e s. ap. J.-C.*, Paris, CNRS éditions (suppl. à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 12), 509 p., 174 pl.

Février, 1993 – FÉVRIER S., « Le mausolée gallo-romain de Faveroles (Haute-Marne) », in FERDIÈRE A. (dir.), *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale*, actes du colloque ARCHEA/AGER (7-9 février 1992, Orléans), Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 6), p. 93-98.

Février et al., 1980 – FÉVRIER P.-A., FIXOT M., GOUDINEAU Chr., KRUTA V., *La ville antique des origines au IX^e s.*, in DUBY G. (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 1, Paris, éd. du Seuil (L'Univers historique), 600 p.

Fiches et al. (dir.), 2013 – FICHES J.-L., PLANA-MALLART R., REVILLA CALVO V. (dir.), *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania*, actes du colloque international AGER IX (Barcelone, 25-27 mars 2010), Montpellier, PULM (Mondes anciens), 396 p.

Fichet de Clairfontaine, Joubeaux, 1993 – FICHET DE CLAIRFONTAINE Fr., JOUBEAUX H., « La Chapelle-des-Fougeretz (Ille-et-Vilaine) », in BÉMONT C. et al. (dir.), p. 83-84.

Fichet de Clairfontaine et al., 2004 – FICHET DE CLAIRFONTAINE Fr., DELAVAL É., HINCKER V., LE MAHO J., « Capitales déchues de la Normandie antique. État de la question », in FERDIÈRE A. (dir.), p. 141-155.

Fichtl, 2005 (2000) – FICHTL St., *La ville celte. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Paris, Errance, seconde édition revue et augmentée, 238 p.

Fichtl, 2012 – FICHTL St., *Les peuples gaulois. III^e-I^{er} s. av. J.-C.*, Paris, Errance, 255 p.

Fichtl, 2016a – FICHTL St., « Les peuples de l'Ouest de la Gaule », in FICHTL St. et al. (dir.), p. 13-21.

Fichtl, 2016b – FICHTL St., « Les agglomérations gauloises : un phénomène européen », in FICHTL St. et al. (dir.), p. 22-29.

Fichtl, 2016c – FICHTL St., « Apparition et disparition des agglomérations gauloises », in FICHTL St. et al. (dir.), p. 30-38.

- Fichtl, 2016d** – FICHTL St., « Les centres publics : sanctuaires et lieux de réunion », in FICHTL St. *et al.* (dir.), p. 53-59.
- Fichtl, 2018** – FICHTL St., « Les établissements ruraux de La Tène finale », in REDDÉ M. (dir.), p. 85-131.
- Fichtl, Menez, 2016** – FICHTL St., MENEZ Y., « De l'oppidum à la ville romaine en Armorique », in FICHTL St. *et al.* (dir.), p. 101-109.
- Fichtl et al. (dir.), 2016** – FICHTL St., LE GOFF E., MATHIAUT-LEGROS A., MENEZ Y. (dir.), *Les premières villes de l'Ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays de la Loire*, catalogue d'exposition (musée archéologique départemental de Jublains, 30 avril 2016 – 31 mars 2017), Jublains, musée archéologique de Jublains, 175 p.
- Fincker, Tassaux, 1992** – FINCKER M., TASSAUX Fr., « Les grands sanctuaires « ruraux » d'Aquitaine et le culte impérial », *Mélanges de l'École française de Rome*, 104-1, p. 41-76.
- Fischer, 1988** – FISCHER B., « Le site de Bû : monnaies gauloises », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 17, p. 37-42.
- Fischer, 2001** – FISCHER B., « Les monnaies gauloises de Jouars-Pontchartrain », *Revue archéologique du Centre de la France*, 40, p. 103-114.
- Fishwick, 1987-1992** – FISHWICK D., *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, Leiden, Brill, 2 vol., 4 t., 867 p.
- Fishwick, 2002-2005** – FISHWICK D., *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire. Vol. 3*, Leiden, Brill (Religions in the Graeco-Roman World, 145-148), 4 t.
- Flotté et al., 1996** – FLOTTÉ P., LÉON G., RICHARD J.-M., ADRIAN Y.-M., *Le sanctuaire gallo-romain du Devant-de-la-Garenne et son environnement*, rapport de fouille de sauvetage (Afan), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 4 vol., n. p.
- Follain, 1989** – FOLLAIN E., « Juliobona », in COLLECTIF, *Lillebonne. Des origines à nos jours*, Lillebonne, p. 39-78.
- Foucras (dir.), 2019** – FOUCRAS B. (dir.), *Sépultures de chevaux devant Gergovie. Archéozoologie des rituels gaulois*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal (Terra mater, 2), 279 p.
- Foucray, 1987** – FOUCRAY B., « Les monnaies du IV^e s. du site de « La Féerie » à Septeuil », *Connaitre les Yvelines*, 1^{er} trimestre 1987, p. 40-42.
- Fouquet, 1866** – FOUQUET (Dr.), « Fouilles à la Grée-Mahé, en Pluherlin », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 34-39 et 2 pl. h.-t.
- Fournier (dir.), 2010** – FOURNIER L. (dir.), *Chilleurs-aux-Bois, Loiret, La Rouche, Les Tirelles. Une occupation du Méolithique à l'époque moderne en Beauce*, rapport de fouille préventive (Inrap), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 3 vol., 1113 p., 532 p. et 649 p.
- Fournier (dir.), 2016** – FOURNIER L. (dir.), *Centre – Val de Loire, Loiret, Chilleurs-aux-Bois, Les Tirelles. Une occupation du Méolithique à l'époque moderne en Beauce. Fouille complémentaire 2016*, rapport de fouille préventive (Inrap), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 3 vol., 1113 p., 532 p. et 649 p.
- Fournier, Detante, 2014** – FOURNIER L., DETANTE M., « Une structure particulière associant un homme et plusieurs animaux à Chilleurs-aux-Bois (Loiret) », in BEDE I., DETANTE M., avec la collaboration de BUQUET-MARCON C. (dir.), *Rencontre autour de l'animal en contexte funéraire*, actes de la IV^e rencontre du Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire (Saint-Germain-en-Laye, 30-31 mars 2012), Saint-Germain-en-Laye, Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire, p. 45-52.
- Franceschi, 2013** – FRANCESCHI D., « Les représentations anatomiques dans les sanctuaires de la Gaule romaine (I^{er} s. – IV^e s. apr. J.-C.) », in BOUCHAUD Ch., BORDERIE Q., VALETTE Th., SAUVIN Ch.-E. (dir.), *Adoption et adaptation*, Paris, Éditions de la Sorbonne (Archéo.doct, 5), p. 49-63.
- Frascone, 2011** – FRASCONI D., « Une nouvelle hypothèse sur le sanctuaire des Trois Gaules à Lyon », *RAE*, 60, p. 189-216.
- Frézouls, 1977** – FRÉZOULS E., « Circonscription de Champagne-Ardenne », *Gallia*, 35-2, p. 389-418.
- Frézouls, 1981** – FRÉZOULS E., « Circonscription de Champagne-Ardenne », *Gallia*, 39-2, p. 387-417.
- Frézouls, 1984** – FRÉZOULS E., « Évergétisme et construction urbaine dans les Trois Gaules et les Germanies », *Revue du Nord*, t. 66, n° 260, p. 27-54.
- Fünfschilling, 2008** – FÜNFSCHILLING S., « Le verre gallo-romain de Châteaubleau », in PILON F. (dir.), p. 157-163.
- Gaidon-Bunuel, 1991** – GAIDON-BUNUEL M.-A., « Les mithraea de Septeuil et de Bordeaux », *Revue du Nord*, 73, 292, p. 49-58.

- Gaidon-Bunuel, 2000** – GAIDON-BUNUEL M.-A., « Mutations des espaces sacrés : sanctuaire de source et mithraeum à Septeuil « La Féerie » », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 193-210.
- Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008** – GAIDON-BUNUEL M.-A., CAILLAT P., « Honorer Mithra en mangeant : la cuisine du *mithraeum* de Septeuil (la Féerie) », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 255-266.
- Gaidon-Bunuel et al., 2006** – GAIDON-BUNUEL M.-A., BARAT Y., VAN OSSEL P., « Les céramiques du *mithraeum* de Septeuil (Yvelines) : un ensemble du troisième quart du IV^e s. de notre ère dans la région parisienne », in VAN OSSEL P. (dir.), *Les céramiques de l'Antiquité tardive en Île-de-France et dans le Bassin parisien. Volume I – Ensembles régionaux*, Quétigny, Librairie archéologique (*Dioecesis Galliarum*. Document de travail, 7), p. 137-160.
- Galinié (dir.), 2007**, GALINIÉ H. (dir.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie. Temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, Tours, FERACF (suppl. à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 30), 440 p.
- Galinié et al., 2007** – GALINIÉ H., JOUQUAND A.-M., SEIGNE J., « *Caesardunum*, la ville ouverte. L'espace urbain vers 150 », in GALINIÉ H. (dir.), p. 325-326.
- Galliou, 1988** – GALLIOU P., « Plestin-les-Grèves, Coz-Ilis. *Fanum* gallo-romain », *Bulletin d'information archéologique*, Rennes, DRAC de Bretagne, p. 13-14.
- Galliou, 1990** – GALLIOU P., « Plestin-les-Grèves. *Fanum* de Coz-Ilis », *Bulletin d'information archéologique*, Rennes, DRAC de Bretagne, p. 16-17.
- Galliou, 2006** – GALLIOU P., « Notices d'archéologie finistérienne (année 2006). Saint-Jean-Trolimon, Tronoën ». *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 135, 2006, p. 24-26.
- Galliou, 2009** – GALLIOU P., « Le passé recomposé. Les réutilisations de monuments du Néolithique et de l'âge du Bronze en Armorique à l'âge du Fer », *Les Cahiers de l'Iroise*, 208, p. 97-132.
- Galliou, 2010** – GALLIOU P., avec la collaboration de PHILIPPE E., *Le Finistère*. 29, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 29), 495 p.
- Galliou, 2011** – GALLIOU P., « Trois fibules antiques de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère) », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 139, p. 181-186.
- Galliou, 2014** – GALLIOU P., *Les Osismes. Peuple de l'Occident gaulois*, Spézet, Coop Breizh (Histoire), 487 p.
- Galliou, 2015** – GALLIOU P., « Trouguer en Cléden-Cap-Sizun (Finistère), sanctuaire maritime des Osismes ? », *Études celtiques*, 41, p. 31-58.
- Galliou (dir.), 2009** – GALLIOU P., *Le Morbihan*. 56, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 56), 445 p.
- Gandini, 2008** – GANDINI C., *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive. La dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (II^e s. av. J.-C. – VII^e s. ap. J.-C.)*, Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 33), 511 p.
- Gandini et al., 2014** – GANDINI C., LAÛT L., GIROND S., PÉRICARD J., DUMASY FR., CHARNOTET Ph., « Limites et marqueurs du territoire. L'approche de la *ciuitas* des Bituriges Cubes », in BEDON R. (dir.), p. 275-309.
- Garmy, 2012** – GARMY P., *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*, Paris, Errance (Hespérides), 328 p.
- Gaudemet, 1990** – GAUDEMET J., « La législation anti-païenne de Constantin à Justinien », in BEATRICE P. F. (dir.), *L'intolleranza cristiana nei confronti dei pagani, Cristianesimo nella storia*, XI-3, octobre 1990, p. 449-468.
- Gauduchon, 2015** – GAUDUCHON S., « Notice 78.564.01. Saint-Martin-de-Bréthencourt / Ponthévrard. « Pointe de Brouville », « La Mare Blanche », « Les Châtelliers », in LELONG A. (dir.), *Atlas des fermes et villae gallo-romaines de Beauce*, rapport de PCR, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, p. 78-81.
- Gauthier, 1982** – GAUTHIER N., « Un mythrée à Lillebonne ? », *Bulletin du Centre de recherches archéologiques de Haute-Normandie*, 3, 4 p. [tiré à part]
- Gauthier, 2014** – GAUTHIER N., « Christianisation et espace urbain », in PRÉVOT Fr. et al. (dir.), vol. 2, p. 359-399.
- Gauthier, Fixot, 1996** – GAUTHIER N., FIXOT M., *Province ecclésiastique de Rouen (Lugdunensis secunda)*, in GAUTHIER N., PICARD J.-Ch. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, t. IX, Paris, de Boccard, 95 p.
- Gautier et al., 2019** – GAUTIER M., GUIGON Ph., LEROUX G., avec la collaboration de BATT M., BLANCHET St., DESFONDS A., JEAN St., LE GOFF E., MILLET M., *Les moissons du ciel. 30 années d'archéologie aérienne au-dessus du Massif armoricain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 431 p.
- Genty, 1996** – GENTY P., *Prospections aériennes 1996 entre Mer (41) et Beaugency (45)*, rapport de prospection-inventaire, Or-

léans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Gerber, 2016 – GERBER Fr., « Les dieux sont au coin de la rue ». Les autels de carrefour en Gaule et l'archéologie », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 271-288.

Geslin, 1997 – GESLIN P., « Meilleray, une Delphes briarde ? », *Provins et sa région. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, 151, p. 117-122.

Geslin, 1998 – GESLIN P., « Nouvelles géographie antique de la Brie provinoise », *Provins et sa région. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, 152, p. 91-113.

Geslin, 2003 – GESLIN P., « Le « *conciliabulum* » de Sognolles-en-Montois (Seine-et-Marne), *Bulletin*, 39-42, 1998-2001, p. 163-167.

Giard, 1967 – GIARD J.-B., « Le trésor de Port-Haliguen. Contribution à l'étude du monnayage d'Auguste », *Revue numismatique*, 6^e série, t. 9, p. 119-139.

Gillet et al., 2006 – GILLET É., PARIDAENS N., DEMAREZ L., « Le sanctuaire de Blicquy – « Ville d'Anderlecht » (Prov. Hainaut, Belgique). Itinéraire d'une topographie religieuse dans la cité des Nerviens », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 181-215.

Gillet et al. (dir.), 2018 – GILLET E., FECHNER K., FERCOQ-DU-LESLAY G. (dir.), *Sacrée science ! Apports des études environnementales à la connaissance des sanctuaires celtes et romains du nord-ouest européens*, actes de colloque (Amiens, 6-7 juin 2013), Berniulles, Société archéologique de Picardie (numéro spécial de la *RAP*, 32), 367 p.

Gillot, 2006 – GILLOT L., « Sanctuaires et territoire civique, le cas de Corinthe. L'apport conceptuel et méthodologique du monde grec classique », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 3-29.

Ginoux et al., 2020 – GINOUX N., PROUST Cl., TRIBOULOT B., avec la collaboration de BEAU A., « Le sanctuaire laténien d'Ablis (Yvelines) : prise en charge du mobilier métallique par une chaîne de conservation, du terrain jusqu'au dépôt », *RAIF*, 11, p. 121-135.

Girond, 2015 – GIROND S., *Sanctuaires et cultes : le paysage religieux de la cité des Bituriges Cubes*, thèse de doctorat, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 1157 p.

Girond, Gandini, 2018 – GIROND S., GANDINI C., « L'organisation du paysage religieux dans les campagnes antiques des Bituriges Cubes », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.),

p. 131-159.

Giroto, Lecoœur, 2011 – GIROTO Fr., LECOEUR Ph., *Rapport de prospection aérienne. Année 2011*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Giroto, Lecoœur, 2012 – GIROTO Fr., LECOEUR Ph., *Rapport de prospection aérienne. Année 2012*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Glanville, 1841 – GLANVILLE (DE) L., « Note de M. de Glanville sur des constructions romaines trouvées à Glanville, près de Pont-l'Évêque (extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont) », *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 12, 1840-1841, p. 428-429 et 1 pl. h.-t.

Goddard, 2018 – GODDARD Chr. J., « Sur la prétendue « clôture rituelle de sanctuaire » en Italie et en Gaule de l'époque républicaine à l'Antiquité tardive », in HIRIART E., GENECHESI J., CICOLANI V., MARTIN St., NIETO-PELLETIER S., OLMER F. (dir.), *Monnaies et archéologie en Europe celtique. Mélanges en l'honneur de Katherine Gruel*, Glux-en-Glenne, Bibracte (Bibracte, 29), p. 267-271.

Godefroy, 2011 – GODEFROY D., « La villa d'« Annemont » à Erceville (Loiret) : une ferme modèle gallo-romaine », *Bulletin de la Société archéologique de la région de Puisieux*, 49, p. 42-51.

Goffaux, 2003 – GOFFAUX B., « Promotions juridiques et monumentalisation des cités hispano-romaines », *Saldvie*, 3, p. 143-161.

Goguey, Cordier, 2015 – GOGUEY R., CORDIER A., *Photographie aérienne et archéologie. Une aventure sur les traces de l'humanité*, Gollin, Infolio éditions, 339 p.

Golosesti, 2009 – GOLOSETTI R., *Géographie du Sacré du Sud-Est de la Gaule, de la Protohistoire récente au Haut-Empire*, thèse de doctorat, université de Provence Aix-Marseille 1, 3 vol., 806 p. et annexes.

Golosesti, 2014 – GOLOSETTI R., « Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e au IV^e s. apr. J.-C. dans le Sud-Est de la Gaule », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 165-186.

Golosesti, 2015a – GOLOSETTI R., « Les sanctuaires et cultes des eaux dans le Sud-Est de la Gaule au second âge du Fer : une relecture critique », in OLMER F., ROURE R. (dir.), vol. 1, p. 621-641.

Golosesti, 2015b – GOLOSETTI R., « Deux lieux de culte de domaine foncier sous le regard croisé de l'archéologie, de la sculpture et de l'épigraphie : Saint-Vincent (Saint-Paul-Trois-Châ-

- teaux) et Beauvoir (Allan) », in AGUSTA-BOULAROT S., ROSSO E. (dir.), Signa et titula. *Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie*, actes de colloque (Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence, 26-27 novembre 2009), Arles, Errance, Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian (Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine, 18), p. 220-229.
- Golosetti, 2016** – GOLOSETTI R., *Archéologie d'un paysage religieux. Sanctuaires et cultes du Sud-Est de la Gaule (V^e s. av. J.-C. – IV^e s. ap. J.-C.)*, Venosa, Osanna Edizioni (Archeologia nuova serie), 540 p.
- Golosetti, 2019a** – GOLOSETTI R., « La *stips* des Alpes à la Méditerranée. Interpréter la présence des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine », *Gallia*, 76-2, p. 121-163.
- Golosetti, 2019b** – GOLOSETTI R., « Introduction générale », in GOLOSETTI R. (dir.), p. 5-24.
- Golosetti, 2020** – GOLOSETTI R., « Pourquoi étudier les paysages religieux en Gaule ? », *Les nouvelles de l'archéologie*, 160, p. 12-19.
- Golosetti (dir.), 2019** – GOLOSETTI R. (dir.), *Mémoires de l'âge du Fer. Effacer ou réécrire le passé*, Paris, Hermann (coll. Histoire et Archéologie), 294 p.
- Gomez de Soto, Lejars, 1991** – GOMEZ DE SOTO J., LEJARS Th., « Sanctuaires préromains en Extrême-Occident », in BRUNAUX J.-L. (dir.), p. 126-132.
- Goodman, 2011** – GOODMAN P. J., « Temples in Late Antique Gaul », in LAVAN L., MULRYAN M. (dir.), p. 165-193.
- Gory, 1867** – GORY A., *Notice sur des fouilles exécutées. La Butte-Ronde près Dampierre (Seine-et-Oise)*, Paris, Savy, 21 p., 19 pl.
- Goudineau, 2000 (1990)** – GOUDINEAU Chr., *César et la Gaule*, Paris, Errance (Points, série Histoire, H271), édition revue, 389 p.
- Goudineau, 2007 (1998)** – GOUDINEAU Chr., *Regard sur la Gaule*, Arles, Actes Sud (Babel, 836), seconde édition, 573 p.
- Goudineau (dir.), 2006** – GOUDINEAU Chr. (dir.), *Religion et société en Gaule*, catalogue de l'exposition « Par Toutatis ! La religion des Gaulois » (musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, 11 juillet 2006 – 7 janvier 2007), Paris, Errance, Lyon, Pôle archéologique du département du Rhône, 222 p.
- Goudineau et al. (dir.), 1994** – GOUDINEAU Chr., FAUDUET I., COULON G. (dir.), *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse/Saint-Marcel, Indre, 8-10 octobre 1992), Paris, Errance, Saint-Marcel, musée d'Argentomagus, 204 p.
- Goulpeau, 1985** – GOULPEAU L., « Un second trésor d'époque augustéenne découvert à Port-Haliguen (Quiberon, Morbihan) », *RAO*, 2, p. 83-93.
- Goulpeau, 1990** – GOULPEAU L., « Les monnaies armoricaines de l'oppidum d'Orange à Vieux-Vy-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine) », *Les dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 18, p. 53-60.
- Goussard, 2015** – GOUSSARD E., « La miniature et l'offrande, réflexions autour des armes miniatures celtiques », GUILLOUËT J.-M., QUEYREL Fr. (dir.), *Mini / maxi. Questions d'échelles, Histoire de l'art*, 77, p. 31-42.
- Goussard, en préparation** – GOUSSARD E., *La mutation des pratiques « votives » entre Protohistoire et Histoire. Aux origines de l'offrande par destination en Gaule (III^e s. av. – I^{er} s. ap. J.-C.)*, thèse de doctorat, Paris, École Pratique des Hautes Études, en préparation.
- Goussard et al., 2019** – GOUSSARD E., « Baâlons-Bouvellemont : un sanctuaire à dépôts d'armes miniatures ? », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 375-378.
- Gran-Aymerich, 2007** – GRAN-AYMERICH È., *Les chercheurs du passé. 1798-1945*, Paris, CNRS éditions, 1271 p.
- Grenier, 1931** – GRENIER A., *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Première partie. Généralités – travaux militaires*, Paris, A. Picard, 619 p.
- Grenier, 1958** – GRENIER A., *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Troisième partie. L'architecture*, Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, 2 vol., 1026 p.
- Grenier, 1960** – GRENIER A., *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Quatrième partie. Les monuments des eaux*, Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, 2 vol., 983 p.
- Grenot, 1871** – GRENOT A., « Relation des fouilles exécutées à la Tourelle (près de Quimper) », *Bulletin de la Société académique de Brest*, VII, p. 391-420.
- Griffisch et al., 2008** – GRIFFISCH J.-N., MAGNAN D., MORDANT D., *La Seine-et-Marne. 77*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 77), 2 vol., 1287 p.
- Gros, 1998** – GROS P., « Les architectes grecs, hellénistiques

- et romains (VI^e siècle avant J.-C. – III^e siècle après J.-C.) », in CALLEBAT L. (dir.), *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, p. 19-41.
- Gros, 2011 (1996)** – GROS P., *L'architecture romaine du début du III^e s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 1 – Les monuments publics*, Paris, Picard (Les manuels d'art et d'archéologie antiques), 2nd édition mise à jour, 503 p.
- Gros, 2017 (2001)** – GROS P., *L'architecture romaine du début du III^e s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 2 – Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, (Les manuels d'art et d'archéologie antiques), 3^e édition revue et mise à jour, 527 p.
- Gruel, 1991** – GRUEL K., « L'apparition des monnaies dans les sanctuaires de l'Armorique », in BRUNAUX J.-L. (dir.), p. 230-237.
- Gruel, 2012** – GRUEL K., « La place des sanctuaires dans l'économie monétaire », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 21-27.
- Gruel, 2014** – GRUEL K., « La stratigraphie des sanctuaires. Un piège chronologique pour les monnaies », *Archaeologia Mosellana*, 9, p. 399-404.
- Gruel, 2015** – GRUEL K., « Les jets de monnaies dans l'eau en Gaule, quelle réalité ? », in OLMER F., ROURE R. (dir.), p. 757-770.
- Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003** – GRUEL K., BROUQUIER-REDDÉ V. (dir.), *Le sanctuaire de Mars Mullo. Allonnes (Sarthe)*, catalogue d'exposition (Allonnes, 2003), Le Mans, éditions de la Reinette, 190 p.
- Gruel, Clément, 1987** – GRUEL K., CLÉMENT M., « Les monnaies gauloises du *fanum* de Trogouzel (29), essai d'interprétation », in BÉMONT C., DELPLACE C., FISCHER B., GRUEL K., PEYRE Chr., RICHARD J.-C. (dir.), *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, le Léopard d'Or, p. 451-464.
- Gruel, Joly, 2015** – GRUEL K., JOLY M., « Sanctuaires et territoires », in DECHEZLEPRÊTRE Th. *et al.* (dir.), p. 115-127.
- Gruel, Morin, 1999** – GRUEL K., MORIN E., *Les monnaies celtes du Musée de Bretagne*, catalogue de l'exposition permanente, Rennes, Musée de Bretagne, Paris, Maison Florange, 206 p.
- Gruel, Popovitch, 2007** – GRUEL K., POPOVITCH L., *Les monnaies gauloises et romaines de l'oppidum de Bibracte*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen de Bibracte (Bibracte, 13), 383 p.
- Gruel, Taccoen, 1992** – GRUEL K., TACCOEN A., « Petit numéraire de billon émis durant et après la conquête romaine dans l'Ouest de la Gaule », in MAYS M. (dir.), *Celtic Coinage : Britain and beyond*, 11th Oxford symposium on coinage and monetary history (1989), Oxford, Tempus reparatum (BAR British series, 222), p. 165-188.
- Gruel et al., 2008** – GRUEL K., BERNOLLIN V., BROUQUIER-REDDÉ V., « Les sanctuaires, éléments structurels du territoire antique », in COMPATANGELO-SOUSSIGNAN R., BERTRAND J.-R., CHAPMAN J., LAFFONT P.-Y., *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques*, actes du colloque COST (Le Mans, 7-9 décembre 2006), Rennes, Presses universitaires de Rennes (Documents archéologiques, 1), p. 35-44.
- Gruel et al., 2015** – GRUEL K., BROUQUIER-REDDÉ V., BERNOLLIN V., GUILLIER G., CHEVET P., MEUNIER H., « Allonnes et les sanctuaires à la périphérie de *Vindinum* (Sarthe) », in DECHEZLEPRÊTRE Th. *et al.* (dir.), p. 167-189.
- Guérin, Pétorin (dir.), 2006** – GUÉRIN Fr., PÉTORIN N. (dir.), *Tiercé. Le Chemin des Halles/Les Tardivières*, rapport de fouille préventive (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA Pays de la Loire, 116 p. et annexes.
- Guezennec, 2014** – GUEZENNEC E., *Mémoire de stage à l'issue d'une mission de récolement. Partie 2 – Le site de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère)*, mémoire de Master 2, université de Nantes, 242 p.
- Guichon, 2019** – GUICHON R., « Des jetons de vote gaulois ? Le petit mobilier circulaire en contexte politico-religieux », in BORLENGHI A., CHILLET Cl., HOLLARD V., LOPEZ-RABATEL L., MORETTI J.-Ch. (dir.), *Voter en Grèce, à Rome et en Gaule. Pratiques, lieux et finalités*, Lyon, MOM éditions (Histoire & épigraphie, 1), p. 451-470.
- Guillier (dir.), 2020** – GUILLIER G. (dir.), *Le sanctuaire du Chapeau (Neuville-sur-Sarthe). Évolution d'un complexe culturel en territoire cénomane du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, CNRS éditions, Inrap (Recherches archéologiques, 19), 301 p.
- Guillier, Lourdeau (dir.), 2006** – GUILLIER G., LOURDEAU Ch. (dir.), *Guichainville et Le Vieil-Evreux (27) « Le Long Buisson ». Section 2 - volume 5. Innovations et continuité de la deuxième moitié du I^{er} siècle au III^e siècle de notre ère*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 353 p.
- Guillier et al., 2020** – GUILLIER G., BEURION Cl., FÉRET L., PILON F., « Un sanctuaire rural antique au cœur d'une boucle de la Seine : le Sablon à Yville-sur-Seine (Seine-Maritime) », *Revue archéologique de l'Ouest*, 36, 2019-2020, p. 147-190.

- Guillot, Millard (dir.), 1995** – GUILLOT B., MILLARD N. (dir.), *Évreux (27). Rue de la Justice*, rapport de fouille de sauvetage (Afan), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 57 p., 46 fig., 22 pl. et annexes.
- Guiot, 2003** – GUIOT Th., avec la collaboration de RAUX St., « La villa gallo-romaine de « Tiron » à Saint-Patrice (Indre-et-Loire) », *RACF*, 42, p. 121-167.
- Guiot (dir.), 2003** – GUIOT Th. (dir.), *Autoroute A85. Angers - Tours. Section K3. Contournement nord de Langeais : site G. La villa gallo-romaine de Saint-Patrice « Tiron » (Indre-et-Loire)*, rapport de fouille préventive (Inrap), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 164 p. et annexes.
- Gury, Guyard, 2006** – GURY Fr., GUYARD L., « Le sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure) et le bronze à l'épaule cuirassé », in BROUQUIER-REDDÉ V. *et al.* (dir.), p. 211-221.
- Guyard et al., 2012** – GUYARD L., FONTAINE Chr., BERTAUDIÈRE S., « Relecture du dépôt de bronze de l'époque romaine du Vieil-Évreux (Eure). Des dépôts rituels liés à la fermeture du temple », *Gallia*, 69-2, p. 151-194.
- Guyard et al., 2014** – GUYARD L., BERTAUDIÈRE S., CORMIER S., FONTAINE Chr., « Démantèlement d'un grand sanctuaire civique de la cité des Aulerques Éburovices au III^e s. apr. J.-C. Le site du Vieil-Évreux entre 250 et 350 apr. J.-C. », in VAN ANDRINGA W. (dir.), *La fin des dieux*, *Gallia*, t. 71-1, p. 39-50.
- Guyard et al., 2015** – GUYARD L., BERTAUDIÈRE S., CORMIER S., HARTZ C., CARVALHEIRO FERREIRA F., WECH P. FONTAINE Chr., « Le Vieil-Évreux (Eure), ville sanctuaire ? », in DECHEZLEPRÊTRE Th. *et al.* (dir.), p. 191-238.
- Guyon et al., 2016** – GUYON J., BARRATE Fr., CANTINO WATAGHIN G., HEIMANS M., « La diffusion du christianisme et ses incidences topographiques sur les villes et les campagnes de l'Occident constantinien », in BRANDT O., FIOCCHI N., CASTIGLIA G. (dir.), *Costantino e i Costantinidi. L'innovazione costantiniana, le sue radici e i suoi sviluppi*, actes du XVI^e congressus internationalis archaeologiae christianae (Rome, 22-28 septembre 2013), cité du Vatican, Pontificio istituto di archaeologia christiana (Studi di antichità cristiana, 66), p. 3-109.
- Halna du Fretay, 1894** – HALNA DU FRETAY M., « Temples romains dans le Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 21, p. 160-166, 1 pl. h.-t.
- Hamon (dir.), 2014** – HAMON A.-L. (dir.), *Ille-et-Vilaine, Pleurtuit, Cap Émeraude-Secteur 2. Un établissement rural de La Tène moyenne et finale*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 279 p.
- Hamon, Lejars, 2002** – HAMON T., LEJARS Th., avec la collaboration de JOSSET D., « Saumeray, lieu-dit « Le Bas des Touches » (Eure-et-Loir). Les enclos cultuels d'époque gauloise », *RACF*, 41, p. 111-127.
- Hamon, Riquier, 1998** – HAMON T., RIQUIER S., « Le site de Saumeray, « le Bas des Touches » (Eure-et-Loir) », *Bulletin de l'AFEAF*, 16, p. 35-39.
- Harmand, 1970** – HARMAND L., « Le « mithraeum » de Lillebonne », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, p. 217-220.
- Harscouët de Keravel, 1908** – HARSCOÛËT DE KERAVEL J., « Monnaies gauloises. Trouvaille de Mordelles », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 38-1, p. 328-332.
- Hartz, 2015a** – HARTZ C., *Le Vieil-Évreux et les « grands sanctuaires » dans les cités des Trois Gaules : réflexions sur la dynamique de l'habitat*, thèse de doctorat, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 612 et 370 p.
- Hartz, 2015b** – HARTZ C., « Historiographie des grands sanctuaires en Gaule romaine », in DECHEZLEPRÊTRE Th. *et al.* (dir.), p. 129-146.
- Hascoët, Rialland (dir.), 1993** – HASCOÛËT J., RIALLAND Y. (dir.), *A.28 (Alençon-Tours). Étude d'évaluation préalable du site gallo-romain de Chanceaux-sur-Choisille (37) « La Prairie de la Bourdillère »*, rapport de fouille diagnostic préventif (Afan), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 72 p.
- Haselgrove, Wigg-Wolf (dir.), 2005** – HASELGROVE C., WIGG-WOLF D. (dir.), *Iron Age Coinage and Ritual Practices*, Mainz am Rhein, Philipp von Zabern (Studien zu Fundmünzen der Antike, 20), 418 p.
- Hatt, 1989** – HATT J.-J., *Mythes et dieux de la Gaule. 1 – Les grandes divinités masculines*, Paris, Picard, 286 p.
- Heitzmann, 2019** – HEITZMANN S., « Fibules en contexte cultuel : le cas du Tremblay à Villiers-le-Duc (Côte-d'Or, France) », in BERTRAND I. *et al.* (dir.), p. 305-325.
- Héligon, 1908** – HÉLIGON J., « Compte rendu des fouilles exécutées à la Grée-Mahé en 1907 », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 96-99.
- Hennion, 1975** – HENNIION M., *Rapport sur les travaux entrepris*, rapport de sondage programmé, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, n. p.

- Henry, 1833** – HENRY V.-B., *Histoire de Pontigny et des villages alentours*, Avallon.
- Hermion, 2017** – HERMON E., « Les *loca sacra* dans le *Corpus agrimensorum romanorum (CAR)* », *Cahiers des études anciennes*, 54, p. 69-93.
- Héron (dir.), 2018** – HÉRON Cl. (dir.), *La Seine-Saint-Denis*, 93, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 93), 381 p.
- Hettner, Jacobs, 1910** – HETTNER F., JACOBS J., « Drei Tempelbezirke im Treverlande », *Trierer Jahresbericht*, 3, p. 49-67.
- Hincker et al., 2015** – HINCKER V., SCHÜTZ G., DESHAYES J., « Découverte de blocs à figures mithriaques dans l'agglomération secondaire de Jort (Calvados, France) », *Aremorica*, 7, p. 131-140.
- Horne, 1986** – HORNE P. D., « Roman or Celtic Temples ? A case study », in HENIG M., KING A. (dir.), *Pagan Gods and Shrines of the Roman Empire*, Oxford, Oxford University Committee for Archaeology (Monograph, 8), p. 15-24.
- Horne, King, 1980** – HORNE P. D., KING A. C., « Romano-Celtic Temples in Continental Europe: a Gazetteer of Those With Known Plans », in RODWELL W. (dir.), p. 369-555.
- Hošek, 2020** – HOŠEK A.-R., « Les ressorts religieux dans la création d'une colonie. L'exemple de Berytus, en Syrie romaine », in BELAYCHE N., ESTIENNE S. (dir.), p. 119-139.
- Hostein et al., 2014** – HOSTEIN A., JOLY M., KASPRZYK M., NOUVEL P., « Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e s. au V^e s. apr. J.-C. dans le Centre-Est de la Gaule (*Lugdunensis I* et *Maxima Sequanorum*) », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 187-218.
- Hufschmid, 2016** – HUFSCHEMID Th., « Nutzungsaspekte « gallo-römischer » Theater : Forschungsstand, Fragestellungen, Zielsetzungen », in HUFSCHEMID Th. (dir.), p. 27-36.
- Hufschmid (dir.), 2016** – HUFSCHEMID Th. (dir.), *Theaterbauten als Teil monumentaler Heiligtümer in den nordwestlichen Provinzen des Imperium Romanum: Architektur – Organisation – Nutzung*, actes de colloque international (Augst, 18-21 septembre 2013), Augst, Augusta Raurica (Forschungen in Augst, 50), 260 p.
- Hure, 1941** – HURE A., « Le Sénonais gallo-romain. Troisième partie. Les quartiers périphériques », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 92, 1938, p. 69-144.
- Huysecom-Haxhi, Muller, 2007** – HUYSECOM-HAXHI S., MULLER A., « Déeses et/ou mortelles dans la plastique de terre cuite. Réponses actuelles à une question ancienne », *Pallas*, 75, p. 231-247.
- Izri, 2011** – IZRI St., « Usages rituels de la monnaie », in REDDÉ M. et al. (dir.), vol. 2, p. 639-654.
- Izri, Nouvel, 2011** – IZRI St., NOUVEL P., avec la collaboration de COQUET N., BARRAL Ph., JOLY M., « Les sanctuaires du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données », in REDDÉ M. et al. (dir.), vol. 2, p. 507-532.
- Jacques, 1991** – JACQUES Fr., « Statut et fonction des *conculabula* d'après les sources latines », in BRUNAUX J.-L. (dir.), p. 58-65.
- Jacques, Scheid, 1990** – JACQUES Fr., SCHEID J., *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C. Tome 1 – Les structures de l'empire romain*, Paris, PUF (Nouvelle Clio), 412 p.
- Jahier, 2011** – JAHIER I., « Saint-Aubin-sur-Gaillon. Rue des Brûlins – les Doguets », *Bilan scientifique de la région Haute-Normandie. 2011*, Rouen, DRAC de Haute-Normandie, p. 41-42.
- Jahier, Vauterin, 2011** – JAHIER I., VAUTERIN Chr.-C., avec la collaboration de BESNARD M., « Formes et composantes de l'habitat à l'âge du Fer en Basse-Normandie : architecture, chronologie, organisation, statut – un premier bilan », in BARRAL Ph. et al. (dir.), p. 95-138.
- Jalmain, 1976** – JALMAIN D., *Prospection aérienne 1976*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.
- Jalmain, 1985** – JALMAIN D., « La fouille de sauvetage de la Mône. 1971-1972 », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 5, p. 2-7.
- Jalmain, 1989** – JALMAIN D., *Prospection aérienne dans le Loiret et l'Eure-et-Loir. Campagne 1989*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 43 p.
- Jalmain, 1994** – JALMAIN D., *Aérovision. Photoscopie du Louvillois. Missions aériennes 1962-1994*, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 91 p.
- Jalmain, 1999a** – JALMAIN D., « Baudreville - Gouillons - Levesville (Eure-et-Loir) « La Mône » », in BELLET M.-E. et al. (dir.), p. 61-64.
- Jalmain, 1999b** – JALMAIN D., « Mérouville (Eure-et-Loir) « Sampuy » », in BELLET M.-E. et al. (dir.), p. 69-73.
- Jardel, Lelièvre, 2014** – JARDEL K., LELIÈVRE J.-Y., avec la collaboration de MAZURE P., « Le forum et la curie d'*Aregenua* (Vieux,

Calvados). Bilan sur les découvertes anciennes et les recherches récentes », *Gallia*, 71-2, p. 163-188.

Jeanne, Duclos, 2004 – JEANNE L., DUCLOS C., *Nord Cotentin (Manche). Prospection diachronique. Fiches d'inventaire. Réflexion méthodologique. Réflexion sur la romanisation des campagnes*, rapport de prospection-inventaire (GRAC), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 160 p.

Jeanne et al., 2012 – JEANNE L., JARDEL K., LE GAILLARD L., LÉON G., MAZURE P., PAEZ-REZENDE L., avec la collaboration de JOLIVET P.-Y., LAINÉ S., DESHAYES J., « Atelier 3 : limites et organisation des territoires antiques de la Basse-Normandie », in COULTHARD N., PAEZ-REZENDE L. (coord.), *L'Antiquité en Basse-Normandie*, rapport d'activité de PCR, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, p. 33-75.

Jeanne et al., 2013 – JEANNE L., DESHAYES J., JOLIVET P.-Y., LE GAILLARD L., LÉON G., PAEZ-REZENDE L., « Atelier 3 : limites et organisation des territoires antiques de la Basse-Normandie », in COULTHARD N., PAEZ-REZENDE L. (coord.), *L'Antiquité en Basse-Normandie*, rapport d'activité de PCR, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, p. 31-170.

Jeanne et al., 2016 – JEANNE L., JOLIVET P.-Y., LEPOITTEVIN D., PAEZ-REZENDE L., « Vers une approche régressive des *Civitates* bas-normandes. La reconstitution du territoire des Lexoviens à partir du dernier état du diocèse de Lisieux », in COULTHARD N., PAEZ-REZENDE L. (coord.), *L'Antiquité en Basse-Normandie*, rapport d'activité de PCR, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, p. 48-86.

Jeanne et al., 2018 – JEANNE L., PAEZ-REZENDE L., DUCLOS C., avec la collaboration de BISSON E., ORTIZ H., RQUIER C., RODRÍGUEZ SIMÓN P., SALA R., *Valognes (50). Agglomération antique d'Alleaume. La Victoire/Le Castelet. Géoradar et post-fouille. 5^{ème} année*, rapport d'étude, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 222 p.

Jersey, 2005 – JERSEY (DE) Ph., « Deliberate defacement of British Iron Age coinage », in HASELGROVE C., WIGG-WOLF D. (dir.), p. 85-113.

Jobic, 1998 – JOBIC Fr., « Le petit mobilier du sanctuaire de la Bauve », in COLLECTIF, p. 105-107.

Joffroy, 1978 – JOFFROY R., « Découverte d'une cachette de bronzes gallo-romains à Champoulet (Loiret) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 122^e année, 4, p. 795-806.

Joly (dir.), 2010 – JOLY D. (dir.), « L'attirail d'un magicien rangé dans une cave de Chartres/Autricum », *Gallia*, 67-2, p. 125-208.

Joly et al., 2015 – JOLY D., WILLERVAL St., DENAT P., « Chartres, d'Autrikon à Autricum, cité des Carnutes. Premices et essor de l'urbanisation », *Gallia*, 72-1, p. 117-144.

Joly, Barral, 2012 – JOLY M., BARRAL Ph., « Faut-il encore fouiller des sanctuaires ? Réflexions à partir du cas de Mirebeau-sur-Bèze (21) », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 85-94.

Jouquand, 2007 – JOUQUAND A.-M., « La fouille du temple de la rue Nationale », in GALINIÉ H. (dir.), p. 187-197.

Jouquand et al., 2006 – JOUQUAND A.-M., NEURY P., WITTMANN A., « Le temple circulaire de Tours (Indre-et-Loire) », in BROUQUIER-REDDÉ V. et al. (dir.), p. 155-158.

Jullian, 1920 – JULLIAN C., « Les arènes de Lutèce et les théâtre amphibies de la Gaule », *Revue des études anciennes*, 22, p. 187-203.

Jullian, 1993 (1920-1926) – JULLIAN C., *Histoire de la Gaule*, Paris, Hachette, 2 vol., 1270 p. et 888 p.

Kasprzyk, 2018a – KASPRZYK M., « L'équipement et les formes des établissements ruraux du Bas-Empire (milieu du III^e – milieu du V^e siècle p.C.) dans l'est du diocèse des Gaules », in REDDÉ M. (dir.), p. 235-305.

Kasprzyk, 2018b – KASPRZYK M., « Les mutations de l'Antiquité tardive dans l'est du diocèse des Gaules », in REDDÉ M. (dir.), p. 611-636.

Kasprzyk, Monteil, 2017 – KASPRZYK M., MONTEIL M., « Agglomérations, *vici* et *castra* du Nord de la Gaule (III^e-VI^e s. apr. J.-C.). Esquisse d'un bilan », in KASPRZYK M., MONTEIL M. (dir.), p. 1-12.

Kasprzyk, Monteil (dir.), 2017 – KASPRZYK M., MONTEIL M. (dir.), *Agglomérations, vici et castra du Nord de la Gaule entre Antiquité tardive et début du haut Moyen Âge*, *Gallia*, 74-1, 308 p.

Kasprzyk, Nouvel, 2011 – KASPRZYK M., NOUVEL P., « Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale. Apport des données archéologiques récentes », in REDDÉ M. et al. (dir.), vol. 1, p. 21-42.

Kasprzyk et al., 2012 – KASPRZYK M., NOUVEL P., HOSTEIN A., « Épigraphie religieuse et communautés civiques au Haut-empire : la délimitation du territoire de la *ciuitas Aeduorum* aux II^e et III^e siècles », *RAE*, 61, p. 97-115.

Kasprzyk et al., 2015 – KASPRZYK M., ROMS C., DELOR-AHU A., DRIARD C., « Troyes/Augustobona, cité des Tricasses », in REDDÉ M., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 247-260.

- Kaurin et al., 2015** – KAURIN J., BATAILLE G., MARION ST., « Introduction », in KAURIN J. et al. (dir.), p. 9-28.
- Kaurin et al. (dir.), 2015** – KAURIN J., MARION ST., BATAILLE G. (dir.), *Décrire, analyser, interpréter les pratiques de dépôt de l'âge du Fer*, actes de la table ronde tenue à Bibracte les 2-3 février 2012, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen de Bibracte (Bibracte, 26), 192 p.
- Kérébel, 2004** – KERÉBEL H., avec la collaboration de PROVOST A., « Le déclin progressif de Corseul (Côtes-d'Armor), ancien chef-lieu de la cité des Coriosolites », in FERDIÈRE A. (dir.), p. 157-172.
- Kérébel (dir.) 2000** – KERÉBEL H. (dir.), *Fouille de sauvetage programmée à l'emplacement du musée départemental d'archéologie du Calvados. Vieux. Parcelles AE.44 et 156*, rapport de fouille de sauvetage programmée (Service départemental d'archéologie du Calvados), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 2 vol., 156 p. et 145 p.
- Kiernan, 2009** – KIERNAN Ph., *Miniature votive offerings in the north-west provinces of the Roman Empire*, Mainz, Frank Philipp Rutzen, Wiesbaden, Kommission bei Harrassowitz Verlag (Studien zu Metallarbeiten und Toreutik der Antike, 4), 300 p.
- Kiernan, 2012** – KIERNAN Ph., « Pagan pilgrimage in Rome's western provinces », *Herom*, 1, p. 79-105.
- Kiernan, 2020** – KIERNAN Ph., *Roman Cult Images. The Lives and Worship of Idols from the Iron Age to Late Antiquity*, Cambridge, Cambridge University Press, 358 p.
- King, 2005** – KING A., « Animal Remains from Temples in Roman Britain », *Britannia*, 36, p. 329-369.
- Kisch, 1978** – KISCH (DE) Y., « Informations archéologiques. Circonscription du Centre », *Gallia*, 36-2, p. 261-293.
- Kisch, 1997** – KISCH (DE) Y., *Montbouvy (Loiret). « Craon »*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 28 p. et annexes.
- Koch, 2019** – KOCH P., « «... In templo tuo ponat.» Les tablettes de malédiction de Kempratzen (Rapperswil-Jona, CH) et la pratique rituelle dans les sanctuaires », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 87-110.
- Koethe, 1930** – KOETHE H., « Die keltischen Rund-und Vierecktempel der Kaiserzeit », *BRGK*, 23, p. 10-108.
- Krier, Henrich, 2011** – KRIER J., HENRICH P., « Monumental funerary structures of the 1st to the 3rd centuries associated with Roman villas in the area of the Treveri », in ROYMANS N., DERKS T. (dir.), *Villa Landscapes in the Roman North. Economy, culture and lifestyles*, Amsterdam, Amsterdam University Press, p. 211-234.
- Kyll, 1966** – KYLL N., « Heidnische Weihe und Votivgaben aus der römischen Zeit », *Trierer Zeitschrift*, 29, p. 7-114.
- Labauve et al., 1999** – LABAUNE Y., MOUTON S., NOUVEL P., *L'ensemble culturel de Briennon-sur-Armançon « Thury » - « Champ de l'Areigne »*. Rapport de sondage sur les abords du fanum principal, lieu-dit « Fontaine de Thury » (commune de Briennon-sur-Armançon, Yonne), rapport de sondage programmé, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 137 p.
- Lacam, 2008** – LACAM J.-Cl., « Le sacrifice du chien dans les communautés grecques, étrusques, italiennes et romaines. Approche comparatiste », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 120-1, p. 29-80.
- Lachastre, 1967** – LACHASTRE J., *Fanum de Caucriauville (Harfleur). Fouilles de sauvetage. 1967*, rapport de fouille de sauvetage, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, n. p.
- La Croix, 1897** – LA CROIX (DE) C., « Le trésor et les substructions gallo-romaines de Berthouville (Eure) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 71-78.
- Lafon, 2002** – LAFON X., « La localisation des monuments funéraires », in LANDES Chr., avec la collaboration de CAYZAC N., CHENNOUFI S. (dir.), *La mort des notables en Gaule romaine*, catalogue d'exposition (musée archéologique Henri-Prades de Lattes), Lattes, association Imago, p. 113-120.
- Laforge, 2009** – LAFORGE M.-O., *La religion privée à Pompéi*, Naples, Centre Jean Bérard (Études, VII), 245 p.
- Lahanier et al., 1988** – LAHANIER Ch., MALFOY J.-M., ROUVIER-JEANLIN M., « Analyse de moules et de figurines gallo-romaines en terre cuite blanche trouvées en Bretagne et/ou portant la signature de Rextugenos », in COLLECTIF, *Les mystères de Condate*, Rennes, Musée de Bretagne, p. 67-75.
- Lallier, 1848** – LALLIER Fr., « Compte-rendu des travaux de la Motte-du-Ciar », *Congrès archéologique de la France 1847*, Paris-Caen, p. 50-61.
- Lambert, Rioufreyt, 1987a** – LAMBERT Cl., RIOUFREYT J., *Complexe antique. Oisseau-le-Petit. Sarthe. Fanum. Insulae*, rapport de fouille de sauvetage, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.
- Lambert, Rioufreyt, 1987b** – LAMBERT Cl., RIOUFREYT J.,

Complexe gallo-romain de Cherré. Aubigné-Racan. Sarthe. Rapport de fouilles 1987. Le temple, rapport de fouille programmée, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.

Lambert, Rioufreyt, 1998 – LAMBERT Cl., RIOUFREYT J., *Vaas. Fines ou vicus de la cité des Cénomans. Voie Le Mans-Tours. Inventaire archéologique. Annexe III 1998. Céramiques, monnaies, objets en bronze, estampille sur amphore*, Sablé, Centre de documentation archéologique, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.

Lambert, Rioufreyt, 2006 – LAMBERT Cl., RIOUFREYT J., « Le sanctuaire d'Aubigné-Racan (Sarthe) », in BROUQUIER-REDDÉ V. et al. (dir.), p. 223-228.

Lambert, Rioufreyt (dir.), 1998 – LAMBERT Cl., RIOUFREYT J., *L'agglomération gallo-romaine d'Aubigné-Racan. Sarthe. L'ensemble monumental. Volume 1*, rapport préparatoire à la publication, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 153 p.

Lambert et al., 2015 – LAMBERT Cl., MONTEIL M., RIOUFREYT J., « Cherré, Aubigné-Racan (Sarthe) », in RAUX St. et al. (dir.), p. 84-88.

Lambot, 1989 – LAMBOT B., « Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Nanteuil-sur-Aisne, lieu-dit « Nepellier » (Ardennes) », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 82-4, p. 33-44.

Lamoine et al. (dir.), 2010 – LAMOINE L., BERRENDONNER Cl., CÉBEILLAC-GERVASONI M. (dir.), *La praxis municipale dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal (Histoires croisées), 634 p.

Lamy, 2015 – LAMY P.-A., *De la carrière à l'abandon : la sculpture sur pierre chez les Éduens, I^{er} – IV^e siècles ap. J.-C.*, thèse de doctorat, Dijon, université de Bourgogne-Franche-Comté, 4 vol.

Langlois et al., 2000 – LANGLOIS M., LAFOREST P., BIGOT O., *Rapport de prospections aériennes. Yvelines. 2000*, rapport de prospection-inventaire, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, n. p.

Langouët, 1977 – LANGOUËT L., *Prospection aérienne. Arrondissements de Dinan et Saint-Malo*, rapport de prospection-inventaire, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.

Langouët, 1991 – LANGOUËT L., *La prospection archéologique en Bretagne*, rapport de prospection-inventaire, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 3 t., n. p.

Langouët, 2004 – LANGOUËT L., « Le vicus gallo-romain de Taden (Côtes-d'Armor) : étape routière et port coriosolite », *Les*

Dossiers du CeRAA, 32, p. 39-52.

Langouët (dir.), 1989 – LANGOUËT L. (dir.), *Un village coriosolite sur l'île des Ebihens (Saint-Jacut-de-la-Mer), bilan de trois campagnes e fouilles*, Alet, Centre régional d'archéologie d'Alet (Les dossiers du CeRAA, L), 173 p.

La Regina, 2000 – LA REGINA A., « Il trattato tra Abella e Nola per l'uso comune del santuario di Ercole e di un fondo adiacente », in LA REGINA A. (dir.), *Studi sull'Italia dei Sanniti*, catalogue d'exposition (Rome, Museo nazionale romano, Terme di Diocleziano, 14 janvier – 19 mars 2000), Milan, Electa, Rome, Soprintendenza archeologica di Roma, p. 214-222.

Laruaz, 2009 – LARUAZ J.-M., *Amboise et la cité des Turons. De la fin de l'âge du Fer jusqu'au Haut-Empire. II^e s. av. n. è. / II^e s. de n. è.*, thèse de doctorat, université François-Rabelais de Tours, 4 vol.

Laruaz (dir.), 2006 – LARUAZ J.-M. (dir.), *Amboise – Les Châtelliers. Le sanctuaire gallo-romain*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 78 p.

Laruaz (dir.), 2007 – LARUAZ J.-M. (dir.), *Amboise – Les Châtelliers. Le sanctuaire gallo-romain*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 2 vol., 78 p. et 44 p.

Laruaz (dir.), 2008 – LARUAZ J.-M. (dir.), *Amboise – Les Châtelliers. Le sanctuaire gallo-romain*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 2 vol., n. p. et 57 p.

Laruaz (dir.), 2017 – LARUAZ J.-M. (dir.), *Ambacia, la gau-loise. 100 objets racontent la ville antique d'Amboise*, catalogue d'exposition (Amboise, 17 juin - 17 septembre 2017), Chemillé-sur-Dême, Archéa association, 135 p.

Laubry, 2018 – LAUBRY N., « La vie religieuse de la colonie de Lugdunum sous le Haut-Empire », in BÉRARD Fr., POUX M. (dir.), *Lugdunum et ses campagnes. Actualité de la recherche*, actes de la Commission des antiquités régionales du 17^e congrès international de l'Association Guillaume Budé (Lyon, 26-29 août 2013), Drémil-Lafage, Mergoïl (Archéologie et Histoire romaine, 38), p. 245-275.

Lavagne, 1984 – LAVAGNE H., « Le pilier des nautes », in COLLECTIF, p. 275-298.

Lavagne, 1992 – LAVAGNE H., « Le problème des « nymphées » en Gaule », in CHEVALLIER R. (dir.), *Les eaux thermales et les cultes des eaux en Gaule et dans les provinces voisines*, actes du 26^e

colloque *Caesarodunum* (Aix-les-Bains, 28-30 septembre 1990), Tours, université de Tours, centre de recherches A. Piganiol, Turin, *Antropologia Alpina (Caesarodunum)*, 26, p. 217-225.

Lavagne, 2012 – LAVAGNE H., « Quelques fontaines publiques et nymphées en Gaule romaine », in JOUANNA J., TOUBERT P., ZINK M. (dir.), *L'eau en Méditerranée de l'Antiquité au Moyen Âge*, actes du 22^e colloque de la Villa Kérylos (Beaulieu-sur-Mer, 7-8 octobre 2011), Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, de Boccard (Cahiers de la Villa Kérylos, 23), p. 117-139.

Lavan, 2011 – LAVAN L., « The End of the Temples: towards a New Narrative? », in LAVAN L., MULRYAN M. (dir.), p. XV-LXV.

Lavan, Mulryan (dir.), 2011 – LAVAN L., MULRYAN M. (dir.), *The Archaeology of Late Antique 'Paganism'*, Leiden/Boston, Brill (Late Antique Archaeology, 7), 642 p.

Lavoix et al., 2016 – LAVOIX G., GERBER FR., GUITTON D., « De l'utile et de l'agréable : un jardin romain chez les Pictons. La Viaube 1 à Jaunay-Clan (Vienne) », *Gallia*, 73-2, p. 81-106.

Le Béchenec, Frère, 2018 – LE BÉCHENEC Y., FRÈRE St., avec la collaboration de FECHNER K., BÉCAR J.-M., DE LIL A., BROES FR., « Thézy-Glimont (Somme), un candidat sanctuaire ? Avancée des travaux et état de la recherche », in GILLET E. et al. (dir.), p. 237-248.

Le Bihan, Villard (dir.), 2012 – LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-Fr (dir.), *Archéologie de Quimper, matériaux pour servir l'Histoire. Tome 2 – Au temps de l'empire romain*, Quimper, Centre de recherche archéologique du Finistère, Saint-Thonan, éditions Cloître, 844 p.

Le Bihan et al., 2007 – LE BIHAN J.-P., GUILLAUMET J.-P., MÉNIEL P., ROUSSOT-LARROQUE J., VILLARD J.-Fr., « Du Bronze moyen à l'Antiquité, un lieu de culte inscrit dans la longue durée : Mez-Notariou – Ouessant », in BARRAL Ph., DAUBIGNEY A., DUNNING C., KAENEL G., ROULIÈRE-LAMBERT M.-J. (dir.), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, actes du 29^e colloque de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005), Besançon, PUF (Annales littéraires, 826 ; série Environnement, sociétés et archéologie, 11), vol. 2, p. 629-652.

Le Bohec, 2008 – LE BOHEC Y., *La province romaine de Gaule Lyonnaise (Gallia Lugudunensis). Du Lyonnais au Finistère*, Dijon, éditions Faton, 358 p.

Le Boulanger (dir.), 2016 – LE BOULANGER Fr. (dir.), *Ille-et-Vilaine, Mordelles, ZAC Val de Sermon. Des champs au hameau (du I^{er} s. ap. J.-C. à nos jours)*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 471 p.

Le Boulanger (dir.), 2017 – LE BOULANGER Fr. (dir.), *Ille-et-Vilaine, Mordelles, Le domaine de Sermon. Diagnostic archéologique*, rapport de diagnostic (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 471 p.

Le Breton, 1894 – LE BRETON G., « Fouilles dans la forêt d'Eawy, au Teurtre », *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 9, 1891-1893, p. 267-278.

Lebrun, Vermeersch, 2017 – LEBRUN A., VERMEERSCH D., « Genainville (Val-d'Oise), nécropole tumulaire ? Confrontation et combinaison des données anciennes et inédites », *Revue archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise*, 44, p. 45-60.

Leclerc, 1996 – LECLERC G., *Les sites ruraux gallo-romains de l'Orne*, rapport de prospection thématique, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie occidentale, 2 vol., 243 p. et 107 p.

Leclerc, 2003 – LECLERC G., *Montchevreil (Orne). Site du « Moulin à Vent »*. Rapport de prospection, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 50 p.

Leclerc, 2005 – LECLERC G., *Macé (Orne), « Les Hernies »*. Sanctuaire gallo-romain, rapport de fouille programmée, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 84 p.

Leclerc, 2006 – LECLERC G., *Macé (Orne). Lieu-dit « Les Hernies »*. Sanctuaire gallo-romain, rapport de fouille programmée, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 99 p.

Leclerc, 2007a – LECLERC G., *Macé (Orne), « Les Hernies »*. Sanctuaire gallo-romain, rapport de fouille programmée, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 84 p.

Leclerc, 2007b – LECLERC G., « Les sanctuaires complexes en Gaule romaine : l'originalité du site de Macé (Orne) », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 126, 3-4, p. 129-145.

Leclerc, Paez-Rezende, 2011 – LECLERC G., PAEZ-REZENDE L., « Le cultuel », in COULTHARD N. (dir.), p. 112-121.

Lecœuvre, 2012 – LECŒUVRE J.-M., *Prospection aérienne dans la Vallée du Loir -2010-2011-*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Lecornec, 1985 – LECORNEC J., « Le complexe mégalithique du Petit-Mont à Arzon (Morbihan) », *RAO*, 2, p. 47-63.

Ledauphin, 2015a – LEDAUPHIN A., « Les figurines en terre cuite gallo-romaines dans les cités des Aulerques Cénomans et Dia-

blintes », in RAUX St., BERTRAND I., FEUGÈRE M. (dir.), *Actualité de la recherche sur les mobiliers non céramiques de l'Antiquité et du haut Moyen Âge*, actes de la table-ronde européenne *Instrumentum* (Lyon, 18-20 octobre 2012), Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Monographie *Instrumentum*, 51), p. 357-374.

Ledauphin, 2015b – LEDAUPHIN A., « Les offrandes de figurines en terre cuite », in RAUX St. *et al.*, p. 220-221.

Le Forestier, 2018 – LE FORESTIER S., « La circulation des amphores dans l'Ouest de la Gaule aux II^e s. et I^{er} s. avant notre ère », in MENEZ Y. (dir.), *Céramiques gauloises d'Armorique. Les dessiner, les caractériser, les dater*, Rennes, PUR (Archéologie & Culture), p. 451-470.

Legard-Hervé, 2012 – LEGEARD-HERVÉ C., avec une contribution de CORMIER S., « Une fouille récente à Allonnes (Aulerques Cénomans) : un établissement important situé entre les thermes publics et le sanctuaire de Mars Mullo », *Aremorica*, 5, p. 89-116.

Leger, Raux (dir.), 2021 – LEGER Cl., RAUX St. (dir.), *Des objets et des hommes. Études offertes à Michel Feugère*, Drémil-Lafage, éditions Mergoïl (Monographies *Instrumentum*, 71), 2 vol., 917 p.

Le Goff (dir.), 2015 – LE GOFF E. (dir.), *L'enceinte du Mesnil : l'oppidum de Moulay, les fouilles archéologiques de la déviation RN 162*, rapport de fouille préventive (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 5 vol.

Le Goff, 2016 – LE GOFF E., « L'oppidum de Moulay, capitale gauloise des Aulerques Diablintes », in FICHTL St. *et al.* (dir.), p. 123-138.

Lehner, 1919 – LEHNER H., « Del Tempelbezirk der Matronae Vacallinae bei Pesch », *Bonner Jahrbücher*, 125, p. 75-162 et pl. VIII-XXXIV.

Lejars, 1997 – LEJARS Th., « Le mobilier métallique de Jublains et l'hypothèse d'une occupation à l'époque gauloise », in NAVEAU J. (dir.), p. 203-213.

Lejars, 2003 – LEJARS Th., « Les fourreaux d'épée laténiens. Supports et ornements », in VITALI D. (dir.), *L'immagine tra mondo celtico e mondo etrusco-italico. Aspetti della cultura figurativa nell'antichità*, Bologne, Gedit, p. 9-70.

Lejars, 2007 – LEJARS Th., « Lieux de culte et pratiques votives en Gaule à la Tène ancienne », in MENNESSIER-JOUANNET Ch., ADAM A.-M., MILCENT P.-Y. (dir.), *La Gaule dans son contexte européen aux IV^e et III^e s. av. n. è.*, actes du 22^e colloque international de l'AFEAF (Clermont-Ferrand, mai-juin 2003), Lattes, association pour le développement de l'archéologie en Langue-

doc-Roussillon (Monographies d'archéologie méditerranéenne), p. 265-282.

Lejars, 2019 – LEJARS Th., « Vestiges anachroniques ou hors-normes provenant de lieux de culte gaulois de La Tène moyenne : continuité des occupations et permanence rituelle », in GOLOSETTI R. (dir.), p. 205-223.

Lejars, Pernet, 2005 – LEJARS Th., PERNET L., *Le gisement protohistorique et gallo-romain du « Pré du Mesnil » à Aunou-sur-Orne (Orne). Un site à caractère cultuel*, rapport de fouille programmée, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 23 p. et annexes.

Lejars, Pernet, 2007 – LEJARS Th., PERNET L., « Le gisement protohistorique et gallo-romain du « Pré du Mesnil » à Aunou-sur-Orne : un site à caractère cultuel », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 126, n° 3-4, p. 107-116.

Lejars et al., 2001 – LEJARS Th., LAMBERT Cl., RIOUFREY J., *Aubigné-Racan (Sarthe). Un dépôt métallique d'époque gauloise*, rapport d'étude, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, centre de documentation archéologique de Sablé, 22 p. et annexes.

Lelong, 1992 – LELONG A., *Prospection aérienne dans le sud de l'Eure-et-Loir. 1992*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, vol. 1, 58 p.

Lelong, 2011 – LELONG A., *Prospection aérienne dans le sud de l'Eure-et-Loir. 2011. Fiches de sites*, rapport de prospection-inventaire, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 190 p.

Le Maho, 1995 – LE MAHO J., « Le fanum de l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville », *Haute-Normandie archéologique*, 3, 1994, Rouen, Centre de recherches archéologiques de Haute-Normandie, p. 75-89.

Le Maho, 2004 – LE MAHO J., « Aux origines du paysage ecclésial de la Haute-Normandie : la réutilisation funéraire des édifices antiques à l'époque mérovingienne », in ALDUC-LE BAGOUSSE A. (dir.), p. 47-62.

Le Maho et al. (dir.), 2007 – LE MAHO J., DESHAYES G., LE BORGNE J.-N., MOUCHARD J. (dir.), *Condé-sur-Iton (Eure). L'agglomération antique de Condate : le fanum octogonal et ses environs immédiats*, rapport de sondages programmés, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 71 p. et fig.

Le Martret, 2013 – LE MARTRET A., « L'enclos d'une colonne de Jupiter à Bavilliers (territoire de Belfort) », *RAE*, 62, p. 187-210.

- Le Martret et al., 2015** – LE MARTRET A., BRON G., LOTTON A.-M., « Montgermont (35), ZAC Les Petits Prés, un établissement rural gallo-romain de la région rennaise », *Aremorica*, 7, p. 107-130.
- Le Men, 1868** – LE MEN R.-Fr., « Subterranean chambers at la Tourelle, near Quimper, Brittany », *Archaeologia Cambresis*, third series, LV, July 1868, p. 293-311.
- Le Men, 1876** – LE MEN R.-Fr., *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 3, p. 179-199 et pl. 2 et 3.
- Le Men, 1878** – LE MEN R.-F., « Tronoën et ses Antiquités », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 5, 1877-1878, p. 133-166.
- Le Mené, 1899** – LE MENÉ (abbé), « Le temple gallo-romain d'Allaire », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 17-20.
- Le Métayer-Masselin, 1861** – LE MÉTAYER-MASSÉLIN L., « Recherches archéologiques dans l'arrondissement de Bernay », *Bulletin monumental*, 27, p. 412-430.
- Lepetz, 1998** – LEPETZ S., « Profane et sacré : la place de l'animal dans le sanctuaire de la Bauve », in COLLECTIF, p. 113-117.
- Lepetz, 2018** – LEPETZ S., « Archéozoologie des lieux de culte antiques du Nord de la France. Sacrifices, offrandes et banquets », in GILLET E. et al. (dir.), p. 85-99.
- Lepetz, Bourgois, 2018** – LEPETZ S., BOURGOIS A., « Were sanctuary wells in Roman Gaul intentionally contaminated using animal carcasses (3rd – 4th c. AD) ? », *Gallia*, 75, p. 173-188.
- Lepetz, Magnan, 2008** – LEPETZ S., MAGNAN D., « Sanctuaire et activités de boucherie sur le site de la Bauve à Meaux », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Archéologie des plantes et des animaux, 2), p. 215-224.
- Lepetz, Méniel, 2008** – LEPETZ S., MÉNIEL P., « Les dépôts d'animaux non consommés en Gaule romaine », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 155-164.
- Lepetz, Van Andringa, 2008** – LEPETZ S., VAN ANDRINGA W., « Les os et le sacrifice : problèmes de méthode », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 11-26.
- Lepetz, Van Andringa (dir.), 2008** – LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Archéologie des plantes et des animaux, 2), 306 p.
- Lequoy, Guillot, 2004** – LEQUOY M.-Cl., GUILLOT B., avec la collaboration de LE MAHO J., *Rouen. 76/2*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 76/2), 332 p. et 1 pl. h.-t.
- Le Roux, 1998** – LE ROUX P., *Le Haut-Empire romain en Occident, d'Auguste aux Sévères. 31 av. J.-C. – 235 apr. J.-C.*, Paris, éd. du Seuil (Points Histoire, H219 ; Nouvelle histoire de l'Antiquité, 8), 499 p.
- Leroux, 1999** – LEROUX G., *Prospection-inventaire entre Loire et Vilaine. Campagne 1999*, rapport de prospection-inventaire, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.
- Leroux, 2000** – LEROUX G., *Pacé, La Haute-Rabine (Ille-et-Vilaine). Aménagement de la R.D. 287. Sanctuaire antique de Lannay-Bézillard*, rapport de diagnostic (Afan), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.
- Leroux, 2006** – LEROUX G., *Prospection-inventaire entre Loire et Vilaine. Campagne 2006*, rapport de prospection-inventaire, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.
- Leroux, 2012** – LEROUX G., *Prospection-inventaire entre Loire et Vilaine. Campagne 2012*, rapport de prospection-inventaire, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, n. p.
- Leroux, Provost, 1990** – LEROUX G., PROVOST A., *L'Ille-et-Vilaine. 35*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 35), 304 p.
- Le Saint Allain, 2014** – LE SAINT ALLAIN M., « Val-de-Reuil. Chaussée des Berges », *Bilan scientifique de la région Haute-Normandie. 2013*, Rouen, DRAC de Haute-Normandie, p. 44.
- Leveau, 2002** – LEVEAU Ph., « Les territoires. Un bilan des méthodes d'étude », in GARCIA D., VERDIN Fl. (dir.), *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, actes du 24^e colloque international de l'AFEAF (Martignes, 1-4 juin 2000), Paris, Errance, p. 9-17.
- Leveau, 2012** – LEVEAU Ph., « Vicus, « agglomération secondaire ». Des mots différents pour une même entité ? », in CRIBELLIER Chr., FERDIÈRE A. (dir.), p. 165-175.
- Leveau et al., 1999** – LEVEAU Ph., GROS P., TRÉMENT Fr., « La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la villa », in ANTOINE A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR (Histoire), p. 287-302.
- Lewis, 1966** – LEWIS M. J. T., *Temples in Roman Britain*, Cambridge, Cambridge University Press (Cambridge classical stu-

dies), 218 p.

L'Huillier, 2005 – L'HUILLIER M.-Cl., « Notes sur la disparition des sanctuaires païens », in GARRIDO-HORY M., GONZALES A. (dir.), *Histoire, espaces et marges de l'Antiquité : hommages à Monique Clavel Lévêque. IV*, Besançon, PUFC (Institut des sciences et techniques de l'Antiquité ; série Histoire et politique), p. 271-298.

L'Huillier, Bertrand, 2006 – L'HUILLIER M.-Cl., BERTRAND E., « La fin des sanctuaires païens dans l'ouest des Gaules : réflexions autour d'une histoire à écrire », in BROUQUIER-REDDÉ V. *et al.* (dir.), p. 313-323.

Liger, 1895 – LIGER Fr., *Description des ruines romaines d'Oisseau-le-Petit (Sarthe)*, Paris, Champion, Le Mans, Pellechat, 39 p.

Liger, 1896 – LIGER Fr., *Une ville romaine à Chéray. Commune d'Aubigné (Sarthe)*, Paris, Champion, Cheronnet, Laval, Goupil, 41 p.

Loiseau, 2009 – LOISEAU Chr., *Le métal dans l'architecture publique de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Approches méthodologiques, techniques de construction et structures de production (I^{er} – III^e s. après J.-C.)*, thèse de doctorat, Le Mans, université du Maine, 2 vol., 591 p. et 281 p.

Lucas et al., 2019 – LUCAS R., BERNOLLIN V., MEUNIER H., avec la collaboration de CORMIER S., FACCHINETTI S., LOISEAU Chr., PILON F., RAUX St., WARDIUS Chr., « Le sanctuaire des Perrières (Allonnes, Sarthe, FR) : état de la réflexion sur la chronologie et les mobiliers », in BERTRAND I. *et al.* (dir.), p. 537-543.

Lukas, 2005 – LUKAS D., « Saint-Aubin-sur-Gaillon. Rue du Montmétel », *Bilan scientifique de la région Haute-Normandie. 2005*, Rouen, DRAC de Haute-Normandie, p. 34.

Lukas, 2018a – LUKAS D., « Un sanctuaire du Haut-Empire et un habitat tardo-antique à Val-de-Reuil (Eure), « Le Chemin aux Errants » (zone A) », *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Rouen, 30 septembre – 1^{er} octobre 2016*, Rouen, Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie, universités de Rouen et du Havre, p. 113-126.

Lukas, 2018b – LUKAS D., « Val-de-Reuil, « Le Chemin aux Errants » (Eure) : l'habitat antique et le hameau du haut Moyen Âge de la zone C », *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Rouen, 30 septembre – 1^{er} octobre 2016*, Rouen, Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie, universités de Rouen et du Havre, p. 127-144.

Lukas (dir.), 2014 – LUKAS D. (dir.), *Haute-Normandie, Eure, Val-de-Reuil, « Le Chemin aux Errants » – zone 1, « Les Sablons »*,

« La Salle ». *Du sanctuaire à l'habitat gallo-romain. Tome I – Texte et iconographie*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 350 p.

Magnan, 2000 – MAGNAN D., « Un sanctuaire périurbain : La Bauve à Meaux (Seine-et-Marne) », in VAN ANDRINGA W. (dir.), *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Centre Jean-Palermo (Mémoires, XXII), p. 73-89.

Magnan, 2006 – MAGNAN D., « Le complexe cultuel protohistorique et gallo-romain du chef-lieu de la cité des Meldes (Meaux, Seine-et-Marne) », in BROUQUIER-REDDÉ V. *et al.* (dir.), p. 177-194.

Magnan, 2012 – MAGNAN D., « Les trois édifices de spectacle de Meaux, Seine-et-Marne, archéologie et données documentaires », in MAGNAN D. *et al.*, p. 109-237.

Magnan (dir.), 1988 – MAGNAN D. (dir.), *Meaux gallo-romain et la Bauve*, Meaux, Association meldeoise d'archéologie, 127 p.

Magnan, Le Coz, 2012 – MAGNAN D., LE COZ G., « Les édifices de spectacle d'Île-de-France. Présentation et inventaire », in MAGNAN D. *et al.*, p. 19-47.

Magnan et al., 2012 – MAGNAN D., VERMEERSCH D., LE COZ G., *Les édifices de spectacle antiques en Île-de-France*, Tours, FERACF (suppl. à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 39), 393 p.

Maguer, Le Gall, 2018 – MAGUER P., LE GALL J., « Maisons et dépendances dans le nord-ouest de la France au second âge du Fer », in VILLARD-LE TIEC A. (dir.), p. 327-347.

Maître, 1887 – MAÎTRE L., « La station gallo-romaine de Rieux-Fégréac », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-inférieure*, 26, 1887, 2^e semestre, p. 1-34 et pl. h.-t.

Maître, 1901 – MAÎTRE L., « Le temple heptagone du Mur, en Carantoir (Morbihan) et le culte taurobolique », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 42, p. 9-20 et pl. h.-t.

Maligorne, 2006 – MALIGORNE Y., *L'architecture romaine dans l'ouest de la Gaule*, Rennes, PUR (Archéologie & Culture), 229 p.

Maligorne, 2007 – MALIGORNE Y., « Sanctuaires et structures vicinales dans deux chefs-lieux de cités de l'ouest de la Gaule », *Aremorica*, 1, p. 55-71.

Maligorne, 2012a – MALIGORNE Y., « Monuments publics et

ordres d'architecture : quelques remarques sur les Gaules et les provinces alpines à l'époque impériale », in BOISLÈVE J. *et al.* (dir.), p. 509-531.

Maligorne, 2012b – MALIGORNE Y., « La parure monumentale des agglomérations du territoire dans les cités de l'Ouest », *Archaeomorica*, 5, p. 117-144.

Maligorne, 2014 – MALIGORNE Y., « La ville antique. De la ville ouverte du Haut-Empire aux remparts de l'Antiquité tardive », in ANDRIEUX J.-Y. (dir.), *Villes de Bretagne. Patrimoine et histoire*, Rennes, PUR, Cités d'art de Bretagne, p. 10-25.

Maligorne, Meuret, 2005 – MALIGORNE Y., MEURET J.-Cl., « Redécouverte d'éléments sculptés antiques à Saint-Clément de Craon », *La Mayenne. Archéologie. Histoire*, 28, p. 262-275.

Malrain, Lorho, 2018 – MALRAIN Fr., LORHO Th., « L'organisation économique des campagnes du nord de la Gaule à La Tène finale », in REDDÉ M. (dir.), p. 455-484.

Malrain et al., 2013 – MALRAIN Fr., BLANCQUAERT G., LORHO Th., « Synthèse et perspectives », in MALRAIN Fr., BLANCQUAERT G., LORHO Th. (dir.), *L'habitat rural du second âge du Fer. Rythmes de création et d'abandon au nord de la Loire*, Paris, CNRS éditions, Inrap (Recherches archéologiques, 7), p. 221-234.

Malrieu, 2005 – MALRIEU A., « Le rôle économique des sanctuaires romains : thésaurisation et investissement des fonds sacrés », *Topoi*, 12-13/1, p. 95-116.

Mangard, 1978 – MANGARD M., « Circonscription de Haute-Normandie », *Gallia*, 36-2, p. 295-313.

Mangin et al. (dir.), 1986 – MANGIN M., JACQUET B., JACOB J.-P. (dir.), *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*, Paris, Les Belles Lettres (Annales littéraires de l'université de Besançon, 337), 261 p.

Maniquet, 2004 – MANIQUET Chr., avec la collaboration de DUPHIL V., DUSSOT D., LINTZ G., WALTHERT E., *Le sanctuaire antique des Arènes de Tintignac*, Limoges, Culture & Patrimoine en Limousin, 123 p.

Mantel (dir.), 1997 – MANTEL É. (dir.), *Le sanctuaire de Fesques*. « Le mont du Val aux Moines ». Seine-Maritime, Berck-sur-Mer, Centre de recherches archéologiques et de diffusion culturelle (Nord-ouest archéologie, 8), 359 p.

Manson, Noël, 1973 – MANSON M., NOËL M., « La construction enterrée de Saclas (Essonne) : cave, bassin ou sanctuaire ? », *Bulletin archéologique du Vexin français*, 7-8, 1971-1972, p. 168-173.

Marc, 2015 – MARC J.-Y., « Théâtres et sanctuaires dans le monde romain : réflexions à partir de l'exemple de Mandœuvre », in DECHEZLEPRÊTRE Th. *et al.* (dir.), p. 291-306.

Marchand, 1991 – MARCHAND Chr., « Sanctuaires picards et territoire », in BRUNAU J.-L. (dir.), p. 14-18.

Marcigny et al., 1999 – MARCIGNY C., GHESQUIÈRE E., LECLER E., MATTERNE V., MÉNAGER L., avec la collaboration de CLÉMENT SAULEAU St., RICHARD J.-M., « Un établissement agricole du IV^e siècle avant notre ère à Mosles « la Pièce du Pressoir » (Calvados) », *RAO*, 16, p. 97-130.

Mare (dir.), 1995 – MARE E. (dir.), *Bauné « Le Haut-Soulage »*. 49 019 009 AH (Maine-et-Loire), rapport de fouille de sauvetage (Afan), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 31 p. et pl.

Maret (dir.), 2003 – MARET Chr. (dir.), *Autoroute A28 nord. Hecmanville-Boisney (Eure)*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 3 vol.

Marion, 1998 – MARION St., « Un sanctuaire protohistorique à Meaux ? », in COLLECTIF, p. 33-39.

Marion et al., 2019 – MARION St., BATAILLE G., LE COZANET Th., GOUSSARD E., « Le mobilier métallique du sanctuaire protohistorique de Meaux *La Bauve* et *l'Arpent Videron* : un faciès atypique ? », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 391-394.

Marsille, 1935 – MARSILLE L., « Les « fana » du Morbihan », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 24-40.

Martin, 1962 – MARTIN R., « Circonscription de Dijon », *Gallia*, 20-2, p. 431-482.

Martin, 1964 – MARTIN R., « Circonscription de Dijon », *Gallia*, 22-2, p. 295-337.

Martin, 2010 – MARTIN M., *Sois maudit ! Malédiction et envoûtements dans l'Antiquité*, Paris, Errance (Hespérides), 191 p.

Martin, 2015 – MARTIN St., *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (III^e s. a.C./I^{er} s. p.C.)*, Pessac, Ausonius (Scripta Antiqua, 78), 488 p.

Martin, Fournier, 2010 – MARTIN L., FOURNIER S., « La Bâtie-Montsaléon. Plaine de Lachaup », *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2010*, Aix-en-Provence, DRAC de Provence-Alpes-Côte d'Azur, p. 32-33.

Mathieu, 2004 – MATHIEU N., « Au nom des dieux : à la campagne comme à la ville ? Identité et romanité de dévots dans les

Gaules d'après l'épigraphie », in BEDON R., avec la collaboration de DUPRÉ N. (dir.), p. 429-465.

Mathieu, 2006 – MATHIEU N., « La religion, les notables, les dévots : onomastique et romanité dans les Trois Gaules », in VIGOURT A. *et al.* (dir.), p. 315-329.

Mauger, 2016 – MAUGER M., « Placer l'autel dans la ville : intégration des cultes impériaux et construction civique en Gaule », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 289-314.

Mauger, 2018a – MAUGER M., « Réflexions méthodologiques sur les cultes domestiques dans l'ouest de la Gaule », *Aremorica*, 9, p. 85-102.

Mauger, 2018b – MAUGER M., « Temple de villa, villa auprès d'un temple : réflexion sur les lieux de culte domestiques dans les campagnes d'Armorique romaine », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 335-353.

Mauger, en préparation – MAUGER M., *Honorer les dieux du foyer : les cultes domestiques en Gaule romaine*, thèse de doctorat, Brest, université de Bretagne occidentale.

Meissonnier, 2000 – MEISSONNIER J., « La circulation monétaire aux I^{er} et II^e siècles, particulièrement celle des espèces de bronze en Gaule », in KLUGE B., WEISSER B. (dir.), *XII. Internationaler Numismatischer Kongress (Berlin, 1997). Akten – Proceedings – Actes*, Berlin, Gebr. Mann, p. 559-574.

Meissonnier, Popovitch, 1993 – MEISSONNIER J., POPOVITCH L., « Monnaies de la République romaine en Gaule du Nord », *Bulletin de la Société française de numismatique*, octobre 1993, p. 666-671.

Meller, 2012 – MELLER H., *Die Fibeln aus dem Reitia-Heiligtum von Este (Ausgrabungen 1880-1916)*, Mainz am Rhein, Nünnerich-Asmus Verlag & Media, 477 p.

Méniel, 2008 – MÉNIEL P., *Manuel d'archéozoologie funéraire et sacrificielle. Âge du Fer*, Gollion, Infolio (Vestigia), 188 p.

Méniel, 2012 – MÉNIEL P., « Archéozoologie et sanctuaires : quelques développements récents », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 11-20.

Mercier, 2019 – MERCIER Fr., avec la collaboration de LE BOULAIRE Chr., PICHON M., SANTROT J., « Fondation d'une mémoire familiale dans la cité des Namnètes : le mausolée antique des Pellières à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) », in MONTEIL M., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Monumentum fecit : Monuments funéraires de Gaule romaine*, *Gallia*, 76-1, p. 213-225.

Mercier, 1979 – MERCIER Th., « Fouille d'un édifice gallo-romain à Alençon », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 92-1, p. 7-30.

Mercier, 1981 – MERCIER Th., « Fouille d'un édifice gallo-romain à Alençon », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 94-4, p. 17-53.

Merlat, 1954 – MERLAT P., « V^e circonscription », *Gallia*, 12-1, p. 155-168.

Merlat, 1957 – MERLAT P., « V^e circonscription », *Gallia*, 15-2, p. 175-198.

Menez, 2009 – MENEZ Y., *Le camp de Saint-Symphorien à Paule (Côtes-d'Armor) et les résidences de l'aristocratie du second âge du Fer en France septentrionale*, thèse de doctorat, université de Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2 vol., 559 p. et 573 p.

Menez, 2016 – MENEZ Y., « Entrepôts et places de marchés », in FICHTL St. *et al.* (dir.), p. 73-76.

Menez (dir.), 1996 – MENEZ Y. (dir.), *Une ferme de l'Armorique gauloise. Le Boisanne à Plouër-sur-Rance (Côtes-d'Armor)*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'Homme (DAF, 58), 267 p.

Menez (dir.), 2021 – MENEZ Y. (dir.), *Une résidence de la noblesse gauloise. Le Camp de Saint-Symphorien à Paule (Côtes-d'Armor)*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme (DAF, 112), 412 p.

Menez, Allen, 2016 – MENEZ Y., ALLEN T., « Résidence aristocratique et bourgade de la Ville Pollo à Trégueux (Côtes-d'Armor) », in FICHTL St. *et al.* (dir.), p. 161-164.

Menez et al., 2021 – MENEZ Y., AUBIN G., BESOMBES P.-A., DROST V., VAN ANDRINGA W., « De 20 av. J.-C. à 15 ap. J.-C., la fin (phase 6) », in MENEZ Y. (dir.), p. 201-228.

Metzler, Gaeng, 2009 – METZLER J., GAENG C., *Goebblange-Nospelt. Une nécropole aristocratique trévière*, Luxembourg, Musée national d'histoire et d'art (Dossiers d'archéologie, 13), 559 p.

Meunier, Monteil (dir.), 2021 – MEUNIER H., MONTEIL M., *L'enceinte romaine du Mans (Sarthe, Pays de la Loire). Bilan des connaissances. Rapport intermédiaire d'activités scientifiques. 2020*, rapport de PCR, Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 339 p.

Michel (dir.), 2011 – MICHEL M. (dir.), *Authervertes « Les Mureaux »*, rapport de fouille préventive (Archeopole), Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 2 vol., 341 p., 101 pl. et annexes.

- Michel et al., 2014** – MICHEL M., avec la collaboration de ADRIAN Y.-M., DOYEN J.-M., HANOTTE A., OUESLATI T., ROUDIÉ N., DEMAREST M., LEBIS Fr., MALETTE Chl., « Pratiques religieuses dans un sanctuaire véliocasse. Les Mureaux à Autherives (Eure) », *Gallia*, 71-2, p. 189-259.
- Millon, 1905** – MILLON A., « Le château de Kernuz. Son histoire – Ses collections », *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, 24, p. 7-41.
- Miln, 1877** – MILN J., *Fouilles faites à Carnac (Morbihan). Les Bosseno et le Mont-Saint-Michel*, Paris, Didier et C^{ie}, J. Claye et C^{ie}, 244 p.
- Mitard, 1982** – MITARD P.-H., « La tête en tôle de bronze de Genainville (Val-d'Oise) », *Gallia*, 40-1, p. 1-33.
- Mitard, 1993** – MITARD P.-H., *Le sanctuaire gallo-romain de Genainville (Val-d'Oise)*, Guiry-en-Vexin, Centre de recherches archéologiques du Vexin français, 449 p.
- Mitard, 1996** – Mitard P.-H., « Les monnaies du sanctuaire gallo-romain de « Vaux-de-la-Celle » à Genainville (Val-d'Oise) », *Trésors monétaires*, XV, p. 169-213 et pl. XVIII-XXV.
- Mitton, 2008** – MITTON Cl., « Les sanctuaires arvernes et velaves hors des chefs-lieux de cités du I^{er} s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C. : approche typologique et spatiale », *RACF*, 45-46, 2006-2007, 82 p., article mis en ligne le 8 avril 2008. URL : <http://journals.openedition.org/racf/680>.
- Molin et al., 2015** – MOLIN M., BRODEUR J., MORTREAU M., « Les inscriptions du *mithraeum* d'Angers/*Iuliomagus* (Maine-et-Loire) », *Gallia*, 72-2, 2015, p. 417-433.
- Monteil, 2012** – MONTEIL M., *Contribution à l'étude des agglomérations secondaires des Gaules romaines. Les cités de l'ouest de la province la Lyonnaise (Bretagne et Pays de la Loire, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Tours, Université François-Rabelais, vol. 2, 363 p.*
- Monteil, 2015** – MONTEIL M., « La Tour-aux-Fées, Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) », in RAUX St. et al. (dir.), p. 106-108.
- Monteil, 2017** – MONTEIL M., « Les agglomérations de la province de Lyonnaise Troisième (Bretagne et Pays de la Loire). Entre abandon, perdurance et nouvelles créations (III^e-VI^e s. apr. J.-C.) », in KASPRZYK M., MONTEIL M. (dir.), p. 15-37.
- Monteil, Van Andringa, 2019** – MONTEIL M., VAN ANDRINGA W., « *Hoc monumentum maesoleumque* : les monuments funéraires dans le paysage des cités des Gaules et des Germanies romaines », in MONTEIL M., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Monumentum fecit : monuments funéraires de Gaule romaine, Gallia*, 76-1, p. 1-8.
- Monteil et al., 2009** – MONTEIL M., MALIGORNE Y., AUBIN G., BESOMBES P.-A., BOUVET J.-Ph., GUITTON D., LEVILLAYER A., MORTREAU M., THÉBAUD S., SAGET Y., « Le sanctuaire gallo-romain de Vieille-Cour à Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique) : bilan des connaissances », *Revue archéologique de l'Ouest*, 26, p. 153-188.
- Monteil et al., 2015** – MONTEIL M., LAMBERT Cl., RIOUFREY J., « Les Busses, Oiseau-le-Petit (Sarthe) », in RAUX St., BROUQUIER-REDDÉ V., MONTEIL M., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Des dieux et des hommes. Cultes et sanctuaires en Sarthe et en Mayenne dans l'Antiquité*, catalogue d'exposition (Le Mans, Carré Plantagenêt, 21 mars – 21 septembre 2015), Le Mans, ville du Mans, p. 102-105.
- Montfaucon, 1724** – MONTFAUCON (DE) B., *Supplément au livre de l'Antiquité expliquée et représentée en figures. Tome second. Le culte des Grecs, des Romains, des Égyptiens, et des Gaulois*, Paris, chez la veuve Delaune, la veuve Foucault, la veuve Clousier, J.-G. Nyon, E. Ganeau, Gosselin N., P.-Fr. Giffart, 248 p.
- Morel, Dubuis, 2018** – MOREL A., DUBUIS B., « Les rouelles de Moyencourt « les Hauts du Bois de Piques » (départ. Somme/F) », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 48, p. 191-209.
- Morel, 1992** – MOREL J.-P., « Ex-voto par transformation, ex-voto par destination (à propos du dépôt votif de Fondo Ruozzo à Teano) », in MACTOUX M.-M., GENY É. (dir.), *Mélanges Pierre Lévêque. 6 – Religion*, Besançon, université de Besançon (Annales littéraires de l'université de Besançon, 463), p. 221-232.
- Morin et al., 2017** – MORIN J.-M., CRIBELLIER Chr., RENAULT I., « Nouvelles informations/recherches sur un sanctuaire de « confins de cité » frontalier : prospection inventaire à Boiscommun, le « Champ Carré » (Loiret) », *Revue archéologique du Loiret*, 38, p. 9-20.
- Mortreau, 2008** – MORTREAU M., « Les dépôts céramiques claudio-néroniens issus des fossés d'enclos du sanctuaire gallo-romain « Chemin des Halles/Les Tardivières » à Tiercé (Maine-et-Loire) », in SFECAG, *Actes du Congrès de L'Escala-Empurias (2008)*, Marseille, SFECAG, p. 381-400.
- Mortreau, 2013a** – MORTREAU M., « Les lampes plastiques et le luminaire à tête de Nubien du *mithraeum* d'Angers », *Archéopages*, 36, p. 16-17.
- Mortreau, 2013b** – MORTREAU M., « Le vase tonnelet à décor de singe musicien », *Archéopages*, 36, p. 18-19.
- Mortreau, 2019** – MORTREAU M., « Découvertes de *militaria*

en contexte culturel en Pays de la Loire : un état des lieux », in BERTRAND I. *et al.* (dir.), p. 545-562.

Mouchene-Borys (dir.), 2020 – MOUCHENE-BORYS Chr. (dir.), Île-de-France, Yvelines (78). Ablis. 8 rue de la Mairie, rapport de diagnostic (Inrap), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 78 p.

Mouraire, 1997 – MOURAIRE D., « La statuaire du *mithraeum* des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) : nouvelles observations », *RAE*, 48, p. 261-278.

Naef, 1894 – NAEF A., *Le sanctuaire romain d'Harfleur*, Le Havre, Micaux, Société havraise d'études diverses, 29 p.

Nagy, 1994 – NAGY Á. M., « Sucellus », *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, VII, vol. 1, p. 820-823.

Naudet, 2001 – NAUDET Fr., *Val-de-Marne. 94*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 94), 168 p.

Naudet, 2004 – NAUDET Fr., *L'Essonne. 91*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 91), 298 p.

Naveau, 1982 – NAVEAU J., « Le temple celto-romain et le camp protohistorique de Port-du-Salut à Entrammes (Mayenne) », *La Mayenne. Archéologie. Histoire*, 4, p. 17-47 et 30 pl.

Naveau, 1992 – NAVEAU J., *La Mayenne. 53*, Paris, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 53), 176 p.

Naveau, 1998 – NAVEAU J., *Le chasseur, l'agriculteur et l'artisan. Guide du musée archéologique départemental de Jublains (Mayenne)*, Laval, conseil général de la Mayenne, service départemental de l'archéologie et des musées, 174 p.

Naveau, 2000 – NAVEAU J., « Mullo, un dieu dans l'ouest de la Gaule », *La Mayenne. Archéologie, Histoire*, 23, p. 3-33.

Naveau, 2006 – NAVEAU J., « Le sanctuaire suburbain de Jublains (Mayenne) », in BROUQUIER-REDDÉ V., BERTRAND E., CHARDENOUX M.-B., GRUEL K., L'HUILLIER M.-Cl. (dir.), *Mars en Occident*, Actes du colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident » (Le Mans, Université du Maine, 4-6 juin 2003), Rennes, Presses universitaires de Rennes (Archéologie & Culture), p. 195-204.

Naveau, 2015 – NAVEAU J., « Le Port, Entrammes (Mayenne) », in RAUX St. *et al.* (dir.), p. 114-117.

Naveau (dir.), 1997 – NAVEAU J., *Recherches sur Jublains (Mayenne) et sur la cité des Diablintes*, Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'Ouest de la France (coll. Documents archéologiques de l'Ouest), 352 p. et 16 photographies h.-t.

Naveau et al., 1997 – NAVEAU J., avec des contributions de BARBET A., BLOT M.-Chr., BOST J.-P., GROETEMBRIL S., OLIVIER A., PIVETTE B., REBOURG A., « Le sanctuaire suburbain de Jublains », in NAVEAU J. (dir.), p. 115-202.

Nicolas, Villard (dir.), 2019 – NICOLAS É., VILLARD J.-Fr., *Finistère, Quimper, 83 bis rue du Frugy. Les vestiges du sanctuaire antique de Parc ar Groas au 83 bis rue du Frugy*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 226 p.

Nicolay, 2007 – NICOLAY J., *Armed Batavians. Use and Significance of Weaponry and Horse Gear from Non-military Contextes in the Rhine Delta (50 BC to AD 450)*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Amsterdam Archaeological Studies, 11), 407 p.

Noël, 1974 – NOËL M., « Fouilles et trouvailles », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 79^e année, 1973 (1974), p. 102-104.

Noël, 1976 – NOËL M., « Fouilles et trouvailles », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 81^e année, 1975 (1976), p. 53-55, pl. VI.

Nouvel, 2006 – NOUVEL P., « Les sanctuaires gaulois des confins des territoires des Éduens, des Lingons et des Sénons. L'apport dérangeant des données archéologiques récentes », *Bulletin de la Société de mythologie française*, 225, 4^e trimestre 2006, p. 26-56.

Nouvel, 2010 – NOUVEL P., « Genèse du phénomène urbain dans le sud-est du Bassin parisien : apport des travaux archéologiques récents dans le département de l'Yonne », in COLLECTIF, *Villes et villages : urbanisme, démographie, économie, commerce*, actes du 19^e colloque de l'Association bourguignonne des sociétés savantes (Avallon, 16-18 octobre 2009), Dijon, Association bourguignonne des sociétés savantes, Avallon, Société d'études d'Avallon, p. 36-59.

Nouvel, 2012 – NOUVEL P., en collaboration avec IZRI St., *Prospections aériennes et dépouillement des missions orthophotographiques de l'IGN. Nièvre (58) et Saône-et-Loire (71)*, rapport de prospection-inventaire, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, n. p.

Nouvel, 2013a – NOUVEL P., « Les sanctuaires de hauteur et sanctuaires de sommet, un dossier mal connu ? », in LUGINBÜHL Th., CRAMATTE C., HOZNOUR J. (dir.), *Le sanctuaire gallo-ro-*

main du Chasseron. Découvertes anciennes et fouilles récentes : essai d'analyse d'un lieu de culte d'altitude du Jura vaudois, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, 139, p. 310-361.

Nouvel, 2013b – NOUVEL P., « L'utilisation de la monnaie dans les sanctuaires gallo-romains ? », in LUGINBÜHL Th., CRAMATTE C., HOZNOUR J. (dir.), *Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron. Découvertes anciennes et fouilles récentes : essai d'analyse d'un lieu de culte d'altitude du Jura vaudois*, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande, 139, p. 362-385.

Nouvel, 2013c – NOUVEL P., avec la collaboration de IZRI St., *Prospections aériennes obliques et verticales en Bourgogne. Acquis de la campagne 2013*, rapport de prospection inventaire, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 38 p. et annexes.

Nouvel, 2015 – NOUVEL P., avec la collaboration de DELOR-AHÜ A., ESTUR É., VENAULT St., « Sens/Agedincum, cité des Sénons », in REDDÉ M., VAN ANDRINGA W. (dir.), *La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue*, Gallia, 72-1, p. 231-246.

Nouvel, 2016 – NOUVEL P., *Entre ville et campagne. Formes de l'occupation et élites gallo-romaines dans le Centre-Est de la Gaule. Apport de 20 années de prospections et de fouilles archéologiques*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Besançon, université de Franche-Comté, vol. 3, 479 p.

Nouvel, Izri, 2016 – NOUVEL P., IZRI St., *Prospection aériennes et dépouillement des missions orthophotographiques. Bourgogne et Franche-Comté. Rapport 2016*, rapport de prospection-inventaire, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 170 p.

Nouvel, Thivet, 2019 – NOUVEL P., THIVET M., « Des dépôts d'antiquités dans le sanctuaire des Champs des Fougères à Mandeur ? », in GOLOSETTI R. (dir.), p. 225-235.

Nouvel, Venault (dir.), 2013 – NOUVEL P., VENAULT St. (dir.), *Projet collectif de recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales*, rapport de projet collectif de recherche, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 273 p.

Nouvel, Venault (dir.), 2017 – NOUVEL P., VENAULT St. (dir.), *Projet collectif de recherche AggloCenE. Agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule. Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales*, rapport de projet collectif de recherche, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 380 p.

Nouvel, Venault (dir.), 2018 – NOUVEL P., VENAULT St. (dir.),

Projet collectif de recherche AggloCenE. Agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule. Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales, rapport de projet collectif de recherche, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 473 p.

Nouvel et al., 2019 – NOUVEL P., GUILLAUMET J.-P., THIVET M., VIAL E., GAËTAN L., SANCHEZ Chr., « Découverte d'une statue celtique en ronde-bosse sur le sanctuaire de Couan/Cobannus (Saint-Aubin-des-Chaumes, Nièvre) », *RAE*, 68, p. 367-370.

Nüsslein, Bernigaud, 2018 – NÜSSLEIN A., BERNIGAUD N., « Les établissements ruraux du Haut-Empire », in REDDÉ M. (dir.), p. 133-233.

Nüsslein et al., 2020 – NÜSSLEIN A., FLOTTÉ P., HIGELIN M., ROTH-ZEHNER M., « Hameaux et villages paysages de la période romaine en plaine d'Alsace », *Gallia*, 77-2, p. 97-121.

Oelmann, 1933 – OELMANN Fr., « Zum Problem des gallischen Tempels », *Germania*, 17, p. 169-181.

Ollagnier, Joly, 1994 – OLLAGNIER A., JOLY D., *L'Eure-et-Loir*. 28, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 28), 369 p.

Olmer, Roure (dir.), 2015 – OLMER F., ROURE R. (dir.), *Les Gaulois au fil de l'eau*, actes du 37^e colloque international de l'AFEAF (Montpellier, 8-11 mai 2013), Bordeaux, Ausonius (Mémoires, 39), 2 vol., 774 p.

Ouzoulias, 2010 – OUZOULIAS P., « Les campagnes gallo-romaines : quelle place pour la villa ? », in OUZOULIAS P., TRANOY L. (dir.), *Comment les Gaules devinrent romaines*, actes du colloque international organisé par l'Inrap et le musée du Louvre (14-15 septembre 2007), Paris, la Découverte, p. 189-211.

Ouzoulias, 2013 – OUZOULIAS P., « La géographie de la villa dans les Gaules romaines : quelques observations », in FICHES J.-L. et al. (dir.), p. 253-268.

Paez-Rezende (dir.), 2016 – PAEZ-REZENDE L. (dir.), *Portbail (50). Rue Edgar Quinet. K41, 42, 616, 653, 655, 657, 670, 958*, rapport de diagnostic (Inrap), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 77 p.

Paez-Rezende (dir.), 2017 – PAEZ-REZENDE L. (dir.), *Portbail (50). Rue Edgar Quinet. Section K, parcelles : 843, 844 et 848p*, rapport de diagnostic (Inrap), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 93 p.

Paez-Rezende, Adrian, 2014 – PAEZ-REZENDE L., ADRIAN Y.-M., « Le sanctuaire gallo-romain de la Pièce des Côtelets à Saint-

Martin-des-Entrées (Calvados) », *RAO*, 31, p. 251-287.

Paridaens, 2019 – PARIDAENS N., avec la collaboration de DARCHAMBEAU A., MARTIN F., « Offrandes et objets de culte du sanctuaire d'Aiseau-Presles, chez les Tongres (Hainaut, BE) », in BERTRAND I. *et al.* (dir.), p. 143-161.

Paridaens, Cattelain, 2014 – PARIDAENS N., CATTELAÏN P., avec la collaboration de GENVIER St., « Un sanctuaire tardo-romain à Matagne-la-Grande dans la cité des Tongres », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 131-142.

Parruzot, Laubie, 1961 – PARRUZOT P., LAUBIE B., *Sens (Yonne)*. « La Motte du Ciar » ou « Camp de César ». Fouilles 1961, rapport de fouille programmée, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, n. p.

Parthuisot *et al.*, 2008 – PARTHUISOT Fr., PILON F., POILANE D., « L'ensemble culturel central. Structuration et périodisation provisoire », in PILON F. (dir.), *Les sanctuaires et les habitats de Châteaubleau (Seine-et-Marne). Bilan des travaux antérieurs à 2005*, Nanterre, Dioecesis Galliarum (Dioecesis Galliarum, 8), p. 53-63.

Pasquier, 1981 – PASQUIER F., « Inventaire du mobilier gallo-romain d'Allonnes. 1^e partie : les fibules », *Revue historique et archéologique du Maine*, 3^e série, 1, 1976-1981, p. 68-69.

Péchoux, 2010 – PÉCHOUX L., *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Archéologie et histoire romaine, 18), 500 p.

Péchoux, 2012 – PÉCHOUX L., « La *maiestas* des sanctuaires de périphérie urbaine au sommet de la religion civique en Gaule romaine », in BOISLÈVE J. *et al.* (dir.), p. 493-508.

Péchoux, 2016 – PÉCHOUX L., « Les sanctuaires périurbains en Gaule romaine : catégorie fonctionnelle ou a priori descriptif ? », in BESSON Cl. *et al.* (dir.), p. 467-477.

Pernet, Roure, 2011 – PERNET L., ROURE R., « Introduction », in ROURE R., PERNET L. (dir.), *Des rites et des Hommes*, catalogue d'exposition (musée Henri Prades de Lattes, 9 juillet 2011 – 8 janvier 2012), Paris, Errance, p. 15-23.

Pernet *et al.*, 2011 – PERNET L., MÉNIEL P., CHURIN Th., DASTUGUE J., GRUEL K., « Le site culturel gaulois d'Alençon « Les Grouas » (Orne) (fouilles Thérèse Mercier 1978-1987) », in BARRAL Ph. *et al.* (dir.), p. 261-286.

Perruche, 2017 – PERRUCHE R., « Les fibules gallo-romains des « Champs des Fougères » à Mandœuvre (Doubs) : un mobilier culturel dans l'Est de la France », *RAE*, 66, p. 177-214.

Perrugot, 1982 – PERRUGOT D., *Rapport 1982. Le sanctuaire gallo-romain de Joigny*, rapport de fouille de sauvetage, Dijon, archives scientifiques du SRA de Bourgogne-Franche-Comté, 3 p. et 2 plans.

Petit, 2002 – PETIT M., *Souzy-la-Briche (Essonne)*. « La Cave Sarrazine ». N° 91 602 01. Sondages. Juillet et Août 1990, rapport de sondages programmés, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, 64 p.

Peyrard, 1980 – PEYRARD A., *Oppidum des Chatelliers. Amboise*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.

Picard, 1970 – PICARD G.-Ch., « Les provinces occidentales de l'Empire romain », in ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ÉTUDES DU SUD-EST EUROPÉEN (AIESEE) (dir.), *Sources archéologiques de la civilisation européenne*, actes du colloque international de l'AIESEE (Mamaïa, 1-8 septembre 1968), Bucarest, AIESEE, p. 152-164.

Picard, 1973 – PICARD G.-Ch., « La romanisation des campagnes gauloises », in ACCADEMIA NAZIONALE DEI LINCEI (dir.), *La Gallia romana*, actes de colloque (Rome, 10-11 mai 1971), Rome, Accademia nazionale dei Lincei (Quaderno, 158), p. 139-151.

Picard, 1983 – PICARD G.-Ch., « Les centres civiques ruraux dans l'Italie et la Gaule romaine », in École française de Rome, CNRS (dir.), *Architecture et société, de l'archaïsme grec à la fin de la République romaine*, Paris/Rome, CNRS, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 66), p. 415-423.

Picard, Bourgeois, 1980 – PICARD G.-Ch., BOURGEOIS Cl., « Le *fanum* de Pouillé (Loir-et-Cher) et sa dédicace », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1977, p. 143-152.

Picard *et al.*, 1992 – PICARD J.-Ch., BEAUJARD B., DABROWSKA E., DELAPLACE Chr., DUVAL N., PERIN P., PIETRI L., *Province ecclésiastique de Sens (Lugdunensis Senonia)*, in GAUTHIER N., PICARD J.-Ch. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, t. VIII, Paris, de Boccard, 153 p.

Pichon, 2010 – PICHON B., « La monumentalisation des sanctuaires dans les Trois Gaules (Lyon exclu) : interventions publiques et collectives », in LAMOINE L. *et al.* (dir.), p. 457-469.

Pichon, 2018 – PICHON B., « La fin des cultes et des sanctuaires païens urbains en Belgique et en Lyonnaise (III^e s. – début du V^e s. apr. J.-C.) », *Revue de l'histoire des religions*, 235, p. 329-351.

Pietri, Biarne, 1987 – PIETRI L., BIARNE J., *Province ecclésiastique de Tours (Lugdunensis tertia)*, in GAUTHIER N., PICARD J.-

Ch. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, t. V, Paris, de Boccard, 100 p.

Piette, 1989 – PIETTE J., « Note sur le sanctuaire celtique et gallo-romain du site des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot », in COLLECTIF, *Pré et Protohistoire de l'Aube*, catalogue d'exposition (Nogent-sur-Seine, 1989), Voipreux, Association régionale pour la protection et l'étude du patrimoine préhistorique, p. 247-255.

Piette, 2018 – PIETTE J., « Les monnaies celtiques et les rouelles du sanctuaire celtique et gallo-romain du site des « Grèves » à La Villeneuve-au-Châtelot (10) », in BARAY L. (dir.), p. 172-178.

Piette, Depyrot, 2008 – PIETTE J., DEPEYROT G., *Les monnaies et les rouelles du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube) (2^e s. av. J.-C. - 5^e s. ap. J.-C.)*, Wetteren, Moneta (Moneta, 74), 250 p., 14 pl.

Pilet-Lemière, 1988 – PILET-LEMIÈRE J., *Saint-Georges-de-Boscherville. Fouilles du cloître. Catalogue des monnaies*, rapport d'étude, Rouen, archives scientifiques du SRA de Normandie, n. p.

Pilet-Lemière, Levalet 1989 – PILET-LEMIÈRE J., LEVALET D., *La Manche. 50*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 50), 136 p.

Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016 – PILLAULT S., PARRA-PRIETO Cl. (dir.), *Calvados, Basse-Normandie. Baron-sur-Odon (parcelles ZB 641, 652, 656). Aménagement de la RD 8*, rapport de fouille préventive (service archéologie du conseil départemental du Calvados), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 492 p.

Pilon, 1994 – PILON F., « Dépôts votifs du Haut-Empire au sanctuaire de sources de Châteaubleau (Seine-et-Marne) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 49^e année, 8, octobre 1994, p. 937-939.

Pilon, 2001 – PILON F., « Les monnaies romaines du *fanum* d'Évreux (LEP Hébert) », *Cahiers numismatiques*, 38, 149, p. 13-20.

Pilon, 2012 – PILON F., « L'occupation aux abords nord et sud de l'ensemble culturel central gallo-romain de Châteaubleau (Seine-et-Marne) : structuration de l'espace et périodisation », *Revue archéologique d'Île-de-France*, 5, p. 99-124.

Pilon, 2016 – PILON F., *L'atelier monétaire de Châteaubleau. Officines et monnayages d'imitation du III^e siècle dans le nord-ouest de l'Empire*, Paris, CNRS éditions (suppl. à *Gallia*, 63), 292 p.

Pilon (dir.), 2008 – PILON F., *Les sanctuaires et les habitats de*

Châteaubleau (Seine-et-Marne). Bilan des travaux antérieurs à 2005, Nanterre, Dioecesis Galliarum (Dioecesis Galliarum, 8), V-202 p.

Piozzoli, 2015 – PROZZOLI Chr., avec la collaboration de PISSOT V., DUCHÊNE S., « Un probable sanctuaire de confins gallo-romains aux marges des cités carnute, sénone et *parisii* : « la Cave Sarrazine » à Souzy-la-Briche (Essonne) », *Revue archéologique d'Île-de-France*, 7-8, 2014-2015, p. 255-307.

Pirault, 2010 – PIRAULT L., « Éléments archéologiques remarquables découverts en 1996 sur le site du lotissement du Clos-Flaubert à Guérande (Loire-Atlantique) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 145, p. 57-79.

Pirault et al., 1996 – PIRAULT L., VIAU P., BELLANGER P., *Le site du Clos Flaubert à Guérande*, rapport de fouille préventive (Afan), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 44 p. et pl.

Pirenne-Delforge, Prescendi, 2011 – PIRENNE-DELFORGE V., PRESCENDI Fr. (dir.), *Nourrir les dieux ? Sacrifice et représentation du divin*, Liège, Presses universitaires de Liège, 214 p.

Pithon, à paraître – PITHON M., avec la collaboration de COMTE Fr. et MORTREAU M., « Angers antique », actes des journées archéologiques régionales des Pays de la Loire (Nantes, 26-27 mars 2018), Nantes, DRAC des Pays de la Loire.

Pithon (dir.), 2017 – PITHON M. (dir.), *Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Angers (49007). « Promenade du Bout-du-Monde »*. Fouille de 2014 et 2015. Volume 1 : étude archéologique, rapport de fouille préventive (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 389 p.

Plat, 1909 – PLAT G., « Boîte à miroir et clef gallo-romaines trouvées dans les fouilles d'Areines », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 48, p. 161-171.

Plat, 1923 – PLAT G., « Le temple gallo-romain d'Areines », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 62, p. 10-15.

Plateau, Ruffier, 1982 – PLATEAU E., RUFFIER O., « Les os », in COLLECTIF, p. 80-82.

Poilane, 2017 – POILANE D., « Les productions céramiques de l'atelier de Lizines (Seine-et-Marne) : première approche », in SFECAG, *Actes du congrès de Narbonne (25-28 mai 2017)*, Marseille, SFECAG, p. 687-720.

Poitevin, 2015 – POITEVIN G., « Corbeilles « Franchambault » »,

in FERDIÈRE A., GUIOT Th. (dir.), *Les sites archéologiques de l'autoroute A19 (Loiret)*, Tours, FERACF (Supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 54), p. 361-364.

Poitevin (dir.), 2007 – POITEVIN G. (dir.), *Autoroute A19 – section Artenay-Courtenay. Commune de Corbeilles (Loiret) « Fran-chambault »*. Site A19 – K5 (n° 45.103.050 AH), rapport de fouille préventive (Inrap), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 2 vol., 277 p.

Polignac, 1996 [1984] – POLIGNAC (DE) Fr., *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société, VIII^e-VII^e siècles*, Paris, La Découverte (Textes à l'appui ; série histoire classique), 2nde édition revue et mise à jour, 227 p.

Popovitch, 2012 – POPOVITCH L., « Les offrandes monétaires en Gaule romaine. Quelques réflexions tirées des découvertes d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) et d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or) », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 29-36.

Pothin, 1997 – POTHIN Th., « Sanctuaire et thermes gallo-romains de Saclas », in Collectif, *Archéologie en Essonne. Actes de la journée archéologique de Milly-la-Forêt, 18/10/1997*, Milly-la-Forêt, Groupe d'études, de recherches et de sauvegarde de l'art rupestre, p. 44-50.

Pothin, Binvel, 1999 – POTHIN Th., BINVEL B., « Le sanctuaire gallo-romain de Saclas », in COLLECTIF, *Archéologie en Essonne. Actes de la journée archéologique de Brunoy, 27/11/1993*, Brunoy, Société d'art, histoire et archéologie de la vallée de l'Yerres, p. 43-48.

Pouille, 2006a – POUILLE D., *Rosporden - Kernevel « La Grande Boissière 1 » (Finistère - Bretagne)*, rapport de diagnostic (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 13 p. et annexes.

Pouille, 2006b – POUILLE D., *Rosporden - Kernevel « La Grande Boissière 2 » (Finistère - Bretagne)*, rapport de diagnostic (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 18 p. et annexes.

Pouille, 2008 – POUILLE D., « Dossier épigraphique », in POUILLE D. (dir.), *Rennes antique*, Rennes, PUR (Archéologie & Culture), p. 341-359.

Pouille (dir.), 2011 – POUILLE D. (dir.), *Bais (Ille-et-Vilaine) – Bourg Saint-Pair. Un domaine rural de la campagne des Riedons*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 519 p.

Poulain, 1912 – POULAIN A.-G., « Un temple péripète gallo-ro-

main à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1912, p. 403-409 et pl. LVI.

Poulain, 1915 – POULAIN A.-G., « Les *fana* ou temples gallo-romains de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 21, 1913, p. 48-82 et pl. XII-XXVII.

Poulain, 1931 – POULAIN A.-G., « Fouilles à Saint-Aubin-sur-Gaillon. Eure (1929-1930) », *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 28, 1930-1931, p. 83-87.

Poupon, 2008 – POUPON Fr., *La faune du sanctuaire gallo-romain des Hernies (Macé, Orne)*, rapport d'étude, Caen archives scientifiques du SRA de Normandie, 74 p.

Poux, 2004 – POUX M., *L'Âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Montagnac, éd. Monique Mergoïl (Protohistoire européenne, 8), 637 p.

Poux, 2008 – POUX M., « Du Nord au Sud : définition et fonction de l'espace consacré en Gaule indépendante », in RIBICHINI S., VERGER St., DUPRÉ X., RAVENTOS I. (dir.), *Saturnia tellus. Definizioni dello spazio consacrato in ambiente etrusco, italico, fenicio-punico, iberico e celtico*, actes de colloque international (Rome, 10-12 novembre 2004), Rome, Consiglio nazionale delle ricerche (Monographie scientifique), p. 171-200.

Poux, 2011 – POUX M., avec la collaboration de DEBIZE Th., CLÉMENT B., COLLET A., GILLES A., GUILLAUD L., LATOUR-ARGANT C., PRIOUX Fr., TRIPIER A., CARRATO Ch., « Le « vin du Triumvir » à Lyon. Témoignages archéologique et littéraires d'une production de vin sur le territoire colonial de *Lugdunum* », *Gallia*, 68-1, p. 13-91.

Poux, 2018 – POUX M., « Les religions du second âge du Fer (sanctuaires, rites, images et croyances) », in GUILAINE J., GARCIA D. (dir.), *La Protohistoire de la France*, Paris, Hermann (Histoire et archéologie), p. 501-515.

Poux, 2019 – POUX M., « *Huius sunt plurima simulacra* : l'absence de statues de culte dans les sanctuaires gaulois », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 221-240.

Poux, Demierre (dir.), 2015 – POUX M., DEMIERRE M. (dir.), *Le sanctuaire de Coërent (Puy-de-Dôme, Auvergne). Vestiges et rituels*, Paris, CNRS éditions (suppl. à *Gallia*, 62), 707 p.

Poyeton, Séguier, 1999 – POYETON A., SÉGUIER J.-M., « L'enclos rituel de la fin de l'âge du Fer de Bois-de-Roselle à Balloy (Seine-et-Marne) », in COLLECTIF, *Religions, rites et cultes en Île-de-France*, actes des journées archéologiques d'Île-de-France

(Paris, Institut d'art et d'archéologie, 27-28 novembre 1999), Saint-Denis, SRA d'Île-de-France, p. 54-64.

Prescendi Morresi, 2005 – PRESCENDI MORRESI Fr., *Décrire et comprendre le sacrifice : les réflexions des Romains sur leur propre religion à partir de la littérature antique*, thèse de doctorat, Paris, École pratique des hautes études, 284 p.

Prévot, 2003 – PRÉVOT Fr., « La cathédrale et la ville en Gaule dans l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge », *Histoire urbaine*, 7, juin 2003, p. 17-36.

Prévot, 2014 – PRÉVOT Fr., « Les premières communautés chrétiennes de la Gaule, des origines au V^e siècle », in TALLON A., VINCENT C. (dir.), *Histoire du christianisme en France*, Paris, Armand Collin (U, Histoire), p. 11-26.

Prévot et al. (dir.), 2014 – PRÉVOT Fr., GAILLARD M., GAUTHIER N. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle. XVI – Quarante ans d'enquête (1972-2012)*, Paris, de Boccard, 2 vol., 784 p.

Provost, 1978 – PROVOST A., *Rapport de prospection. Club de recherche archéologique de la M. J. C. de Pacé. Pacé, Montgermont, la Chapelle-des-Fougeretz, la Mézière, Gévezé, Chavagne, Mordelles, Bréal-sous-Montfort, Vézins*, rapport de prospection-inventaire (Club de recherche archéologique de la Maison des jeunes et de la culture de Pacé), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, n. p.

Provost, 1983 – PROVOST A., *Prospection archéologique dans le bassin de Rennes. Rapport 1983. Groupe de recherche archéologique de la MJC de Pacé*, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 74 p.

Provost, 1990 – PROVOST A., *Nos ancêtres les Riédones. La villa gallo-romaine de Châtillon-sur-Seiche*, catalogue d'exposition (Écomusée du pays de Rennes – la Bintinais, 20 juin – 31 décembre 1990), Rennes, éditions du musée de Bretagne, 64 p.

Provost, 1991 – PROVOST A., *La Chapelle-des-Fougeretz. Temple gallo-romain des Tertres*, rapport de sondage (CERAPAR), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 17 p. et pl.

Provost (dir.), 1987 – PROVOST A. (dir.), *La villa gallo-romaine de la Guyomerais – Châtillon-sur-Seiche – Ille-et-Vilaine. « La pars urbana »*. Rapport de fouille de sauvetage programmé – 1987, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 51 p. et annexes.

Provost, Le Bouteiller, 1986 – PROVOST A., LE BOUTEILLER P., *Fouille de sauvetage programmé. Villa gallo-romaine de la Guyomerais. Châtillon-sur-Seiche. Ille-et-Vilaine. Rapport 1986*, rapport

de fouille programmée, Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 74 p. et annexes.

Provost et al., 2010 – PROVOST A., MALIGORNE Y., MUTARELLI V., *Corseul. Le monument romain du Haut-Bécherel. Sanctuaire public des Coriosolites*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Documents archéologiques, 3), 249 p.

Provost et al. (dir.), 2020 – PROVOST A., BERRETROT Fr., LE PENNEC Chr. (dir.), *Mané Vechen. Un art de vivre à la romaine*, catalogue d'exposition temporaire (musée d'histoire et d'archéologie de Vannes, 26 juin – 30 septembre 2020), 63 p.

Provost, 1988a – PROVOST M., *L'Indre-et-Loire. 37*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 37), 141 p.

Provost, 1988b – PROVOST M., *Le Loir-et-Cher. 41*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 41), 159 p.

Provost, 1988c – PROVOST M., *La Loire-Atlantique. 44*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 41), 177 p.

Provost, 1988d – PROVOST M., *Le Loiret. 45*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 45), 249 p.

Provost, 1988e – PROVOST M., *Le Maine-et-Loire. 49*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 49), 171 p.

Provost, Archéo 27 (dir.), 2019 – PROVOST M., ARCHÉO 27 (dir.), *L'Eure. 27/2*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 27/2), 832 p.

Quantin, 2017 – QUANTIN Fr., « La notion de « divinité poliade » à l'épreuve d'une étude de cas. Artémis et Apollon à Apollonia d'Illyrie », in AGUSTA-BOULAROT S. et al. (dir.), p. 113-133.

Quesné, 1988 – QUESNÉ M., « Études et documents. Le trésor et les vestiges gallo-romains de Berthouville (Le Villeret) », *Bulletin de la Société libre d'émulation de Seine-Maritime*, 35 p. [tiré à part]

Quévillon, 2011 – QUÉVILLON S., *Sondages 2011 – Fontaine-les-Bassets – Orne. L'agglomération antique de Fontaine-les-Bassets (Orne)*, rapport de sondage programmé, Caen, SRA de Normandie, 55 p.

Quévillon, 2012 – QUÉVILLON S., « L'agglomération antique de Fontaine-les-Bassets (Orne, France) : apports des recherches

récentes sur un site oublié », *ArcheoSciences. Revue d'archéométrie*, 36, p. 23-35.

Quévillon, Demarest, 2011 – QUÉVILLON S., DEMAREST M., « Présentation générale des données quantitatives », in COULTHARD N. (dir.), p. 12-15.

Raepsaet-Charlier, 1998 – RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les Gaules et les Germanies », in LEPELLEY Cl. (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C. Tome 2 – Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, PUF (Nouvelle Clio), p. 143-195.

Raepsaet-Charlier, 2006 – RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les dévots dans les lieux de culte de Germanie supérieure et la géographie sacrée de la province », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 347-435.

Raepsaet-Charlier, 2012 – RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les cultes de la cité des Lingons. L'apport des inscriptions », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 37-73.

Raepsaet-Charlier, 2013 – RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Alésia et ses dieux : du culte d'Apollon Moritasgos à l'appartenance civique des Mandubiens à l'époque romaine », *L'Antiquité classique*, 82, p. 165-194.

Raepsaet-Charlier, 2015 – RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Cultes et territoire, Mères et Matrones, dieux « celtiques » : quelques aspects de la religion dans les provinces romaines de Gaule et de Germanie à la lumière de travaux récents », *L'Antiquité Classique*, 84, p. 173-226.

Raux, 2015 – RAUX St., « Les ex-voto anatomiques », in RAUX St. et al. (dir.), p. 212-215.

Raux et al. (dir.), 2015 – RAUX St., BROUQUIER-REDDÉ V., MONTEIL M., VAN ANDRINGA W. (dir.), *Des dieux et des hommes. Cultes et sanctuaires en Sarthe et en Mayenne dans l'Antiquité*, catalogue d'exposition (Le Mans, Carré Plantagenêt, 21 mars – 21 septembre 2015), Le Mans, ville du Mans, 316 p.

Reddé, 2017 – REDDÉ M., « « Fermes » et « villae » romaines en Gaule Chevelue : la difficile confrontation des sources classiques et des données archéologiques », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 72-1, p. 47-74.

Reddé, à paraître – REDDÉ M., *La Gaule du Nord. De l'indépendance à l'Empire romain*, Rennes, PUR (Archéologie & Culture).

Reddé (dir.), 2018 – REDDÉ M. (dir.), *Gallia rustica. 2 – Les campagnes du Nord-Est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, projet Rurland, Bordeaux, Ausonius (Mémoires,

50), 717 p.

Reddé et al., 2018 – REDDÉ M., BERNIGAUD N., ZECH-MAT-TERNE V., « Introduction », in REDDÉ M. (dir.), p. 9-29.

Reddé et al. (dir.), 2011 – REDDÉ M., BARRAL Ph., FAVORY F., GUILLAUMET J.-P., JOLY M., MARC J.-Y., NOUVEL P., NUNINGER L., PETIT Chr. (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen de Bibracte (Bibracte, 21), 2 vol., 966 p.

Reece, 1987 – REECE R., *Coinage in Roman Britain*, Londres, Seaby, 144 p. et 8 p. de pl.

Rémy, 2010 – RÉMY B., « Les *cultores* dans la cité des Voconces de Die », *RAN*, 43, p. 93-108.

Rémy, 2014 – RÉMY B., « Confins territoriaux et « sanctuaires de confins » dans la cité d'Alba (Ardèche, Narbonnaise) au Haut-Empire ? », in BEDON R. (dir.), *Confinia. Confins et périphéries dans l'Occident romain*, actes du colloque *Caesarodunum* (2011-2012), Limoges, PULIM (*Caesarodunum*, 45-46), p. 345-355.

Remy, 2016 – RÉMY J., « Premières réflexions sur l'organisation des territoires dans le nord-ouest de la Gaule à la fin du second âge du Fer : les Aulerques Cénomans », in BLANCQUAERT G., MALRAIN Fr. (dir.), *Évolution des sociétés gauloises du second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes*, actes du 38^e colloque international de l'AFEAF (Amiens, 29 mai – 1^{er} juin 2014), Senlis, *Revue archéologique de Picardie* (n^o spécial, 30), p. 49-60.

Remy, 2018 – RÉMY J., « La structuration des territoires du nord-ouest de la Gaule à la fin de l'âge du Fer (II^e – I^{er} siècles avant n.-è.) », *Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer*, 36, p. 63-65.

Renard, David (dir.), 1997 – RENARD V., DAVID F., *Autoroute A77. Fouilles préventives (Seine-et-Marne - Loiret - Nièvre). Pannes « Le Clos du Détour »*, rapport de fouille préventive (Afan), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, vol. 7, t. 1, 87 p. et annexes.

Renault, 1908 – RENAULT G., « Note sur une fouille dans la plaine d'Arènes », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 47, p. 111-120.

Revenu, 2008 – REVENU M., « Le sanctuaire nord au lieu-dit La Tannerie : acquis et incertitudes », in PILON F. (dir.), p. 65-78.

Rey-Vodoz, 1991 – REY-VODOZ V., « Les offrandes dans les sanctuaires gallo-romains », in BRUNAUX J.-L. (dir.), p. 215-220.

- Rey-Vodoz, 2006** – REY-VODOZ V., « Offrandes et rituels votifs dans les sanctuaires de Gaule romaine », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 219-258.
- Rialan, 1885** – RIALAN E., *Découvertes archéologiques dans le Morbihan en 1884 et 1885*, Vannes, Eugène Lafolye, 35 p.
- Richard, 1969** – RICHARD L., « Statuette en bronze d'Osiris provenant de Tronoën (Finistère) », *Annales de Bretagne*, 76, p. 263-273.
- Riche, 2007a** – RICHE C., « Saint-Aubin-sur-Gaillon. Le Village – rue des Brûlins, parcelle AC 244 p (1) », *Bilan scientifique de la région Haute-Normandie. 2007*, Rouen, DRAC de Haute-Normandie, p. 58.
- Riche, 2007b** – RICHE C., « Saint-Aubin-sur-Gaillon. Le Village – rue des Brûlins, parcelles AC 238, 244 et 266 », *Bilan scientifique de la région Haute-Normandie. 2007*, Rouen, DRAC de Haute-Normandie, p. 58.
- Rigal, 2009** – RIGAL D., « Un regard nouveau sur Cahors-Divona, chef-lieu de la cité des Cadurques », *Pallas*, 79, p. 377-399.
- Ritz, 2020** – RITZ S., *Senon-Amel (Meuse) : contribution d'une agglomération bipolaire à l'histoire du fait urbain dans le nord-est de la Gaule, du second âge du Fer au haut Moyen Âge*, thèse de doctorat, Nancy, université de Lorraine, 2 vol., 434 p. et 319 p.
- Robreau, 1984** – ROBREAU B., « L'église Saint-Lubin de Châteaudun », *RACF*, 23-1, p. 99-124.
- Robreau, 2012** – ROBREAU B., « Territoires et frontières des cités antiques de la région Centre », in CRIBELLIER Chr., FERDIÈRE A. (dir.), *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la table ronde d'Orléans*, Tours, FERACF (suppl. à la *RACF*, 42), p. 49-58.
- Rocque et al., 2019** – ROCQUE G., GARCIA M., DUCREUX A., NOUVEL P., « De la difficile interprétation du mobilier du sanctuaire antique de Magny-Cours (Nièvre, FR) », in BERTRAND I. et al. (dir.), p. 189-214.
- Rodet-Belarbi, 1994** – RODET-BELARBI I., « Les ossements animaux des ensembles clos d'Argentomagus (Saint-Marcel, Indre) : différences et similitudes selon les lieux de découverte », in GOU-DINEAU Chr. et al. (dir.), p. 187-193.
- Rodwell, 1980** – RODWELL W., « Temples in Roman Britain: a Revised Gazetteer », in RODWELL W. (dir.), p. 557-585.
- Rodwell (dir.), 1980** – RODWELL W. (dir.), *Temples, Churches and Religion: Recent Research in Roman Britain. With a Gazetteer of Romano-Celtic Temples in Continental Europe*, Oxford, BAR (BAR British Series, 77), 585 p.
- Rogeret, 1997** – ROGERET I., *La Seine-Maritime. 76*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (Carte archéologique de la Gaule, 76), 663 p.
- Romeuf, Dumontet, 2000** – ROMEUF A.-M., DUMONTET M., *Les ex-voto gallo-romains de Chamalières (Puy-de-Dôme)*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme (DAF, 82), 164 p.
- Roncín, 1966-1976** – RONCIN M., *Sceaux-du-Gâtinais. Le Préau. Fouilles Michel Roncín (Rapports) [1966-1976]*, rapport de fouille programmée, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, n. p.
- Roncín, 1977** – RONCIN M., « Un sanctuaire gallo-romain de la déesse Segeta à Sceaux-du-Gâtinais (Loiret) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, VII, 1976, 47, p. 50-66.
- Roure et al., 2019** – ROURE R., GIRARD B., CIESIELSKI E., « Expositions et dépôts d'armes et de têtes coupées au Cailar (Gard) », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 353-367.
- Rousseau, 2012** – ROUSSEAU É., « La pratique des têtes coupées chez les Gaulois : les données archéologiques », in BOULESTIN B., HENRY-GAMBIER D. (dir.), *Crânes trophées, crânes d'ancêtres et autres pratiques autour de la tête : problèmes d'interprétation en archéologie*, actes de la table ronde pluridisciplinaire (musée national de Préhistoire, Les Eysies-de-Tayac, 14-16 octobre 2010), Oxford, Archaeopress (BAR International Series, 2415), p. 117-138.
- Rouvier-Jeanlin, 1972** – ROUVIER-JEANLIN M., *Les figurines gallo-romaines en terre cuite au musée des Antiquités Nationales*, Paris, CNRS (suppl. à *Gallia*, 24), 428 p.
- Roymans, 2009** – ROYMANS N., « Hercules and the construction of a Batavian identity in the context of the Roman empire », in DERKS T., ROYMANS N. (dir.), *Ethnic Constructs in Antiquity. The role of power and tradition*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Archaeological studies, 13), p. 219-238.
- Rüpke, 2016** – RÜPKE J., *On Roman Religion. Lived Religion and the Individual in Ancient Rome*, Ithaca, Londres, Cornell University Press (Townsend lectures ; Cornell studies in classical philology), 198 p.
- Sainrat, 1987** – SAINRAT J.-G., « Le *mithraeum* de Septeuil », *Connaître les Yvelines*, 1^{er} trimestre 1987, p. 33-40.
- Sala, Tamba, 2016** – SALA R., TAMBA R., *Exploration géophysique*

pilote à Vieux-la-Romaine, France. Phase 2 : exploration géoradar du Forum, rapport de prospection géophysique, Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, n. p.

Salé (dir.), 2011 – SALÉ Ph. (dir.), *Pithiviers-le-Vieil, Loiret, Les Jardins du Bourg (lot 51). Un quartier périphérique de l'agglomération secondaire*, rapport de fouille préventive (Inrap), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 643 p.

Salmon, 1843 – SALMON M., lecture d'une lettre lors de la « Séance générale tenue au Mans, le 9 juin 1843, pendant la session de l'Institut des provinces », *Bulletin monumental*, 9, p. 633-635.

Sanquer, 1979a – SANQUER R., « Circonscription de Bretagne », *Gallia*, 37-2, p. 349-381.

Sanquer, 1979b – SANQUER R., « Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1979) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 107, p. 55-90.

Sanquer, 1981 – SANQUER R., « Circonscription de Bretagne », *Gallia*, 39-2, p. 299-331.

Sarreste, Bertrand (dir.), 2012 – SARRESTE Fl., BERTRAND I. (dir.), *Passé de campagnes. Fermes et villae antiques de la Sarthe*, catalogue d'exposition (Allonnes, Centre d'études et de ressources archéologiques du Maine Pierre Térouanne, 28 novembre 2012 – 24 juin 2013), Le Mans, éditions de la Reinette, 96 p.

Sauer, 1996 – SAUER E., *The End of Paganism in the North-Western Provinces of the Roman Empire. The example of the Mithras cult*, Oxford, Tempus Reparatum (BAR International series, 634), 125 p.

Sauer, 2011 – SAUER E., « Religious Rituals at Springs in the Late Antique and Early Medieval World », in LAVAN L., MULRYAN M. (dir.), p. 505-550.

Schaaf, 1974 – SCHAAF U., « Keltische Eisenhelme aus vorrömischer Zeit », *Jahrbuch des Römisch Germanisches Zentralmuseum Mainz*, p. 149-204.

Scheers, 1981 – SCHEERS S., « Les monnaies trouvées au fanum de Cracouville-le-Vieil-Évreux, lors des fouilles de M. Marcel Baudot, 1934-1939 », in SCHEERS S., *Les monnaies gauloises du musée d'Évreux, Connaissance de l'Eure*, 41-42, p. 3-35.

Scheid, 1987 – SCHEID J., « Les sanctuaires de confins dans la Rome antique. Réalité et permanence d'une représentation idéale de l'espace romain », in COLLECTIF, *L'Urbs : espace urbain et territoire (I^{er} siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, actes de colloque

international (Rome, 8-12 mai 1985), Rome, École française de Rome (collection de l'École française de Rome, 98), p. 583-595.

Scheid, 1990 – SCHEID J., *Le collège des Frères Arvales : étude prosopographique du recrutement (69-304)*, Rome, l'Erma di Bretschneider (Saggi di storia antica, 1), XXXII-493 p.

Scheid, 1991a – SCHEID J., « Sanctuaires et territoire dans la *Colonia Augusta Treverorum* », in BRUNAU J.-L. (dir.), p. 42-57.

Scheid, 1991b – SCHEID J., « Sanctuaires et thermes sous l'Empire », in COLLECTIF, *Les thermes romains*, actes de la table ronde (Rome, 11-12 novembre 1988), Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 142), p. 205-216.

Scheid, 1992 – SCHEID J., « Épigraphe et sanctuaires guérisseurs en Gaule », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquités*, 104-1, p. 25-40.

Scheid, 1995 – SCHEID J., « Les espaces cultuels et leur interprétation », *Klio*, 77, p. 424-432.

Scheid, 1996 – SCHEID J., « Pline le Jeune et les sanctuaires d'Italie. Observations sur les Lettres IV, 1, VIII, 8 et IX, 39 », in CHASTAGNOL A., DEMOUGIN S., LEPALLEY Cl. (dir.), *Splendissima civitas. Études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 40), p. 241-258.

Scheid, 1997 – SCHEID J., « Comment identifier un lieu de culte ? », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 8, p. 51-59.

Scheid, 2000a – SCHEID J., « Réflexions sur la notion de lieu de culte dans les Gaules romaines », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 19-26.

Scheid, 2000b – SCHEID J., « Pour une archéologie du rite », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 55^e année, 3, p. 615-622.

Scheid, 2006 – SCHEID J., « Paysage religieux et romanisation. Quelques réflexions en guise de conclusion », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 439-448.

Scheid, 2008a – SCHEID J., « Introduction », in CASTELLA D., MEYLAN KRAUSE M.-Fr. (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, actes de colloque international (Avenches, 2-4 novembre 2006), Bâle, Archéologie suisse (Antiqua, 43), p. 13-20.

Scheid, 2008b – SCHEID J., « Religion, institutions et société de la Rome antique. Le culte des eaux et des sources dans le monde romain. Un sujet problématique, déterminé par la mythologie moderne », *Annuaire du Collège de France 2007-2008. Résumé des*

cours et travaux, Paris, Collège de France, p. 621-634.

Scheid, 2009 – SCHEID J., « Aspects religieux de la municipalisation. Quelques réflexions générales », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 381-423.

Scheid, 2010 – SCHEID J., « *Sive in ciuitate... sive in agro*. Réflexions sur le statut des lieux de culte situés sur le territoire des cités », in LA GENIÈRE (DE) J., VAUCHEZ A., LECLANT J. (dir.), *Les sanctuaires et leur rayonnement dans le monde méditerranéen de l'Antiquité à l'époque moderne*, actes du 20^e colloque de la Villa Kérylos (Beaulieu-sur-Mer, 9-10 octobre 2009), Paris, de Boccard (Cahiers de la villa « Kérylos, 21), p. 141-159.

Scheid, 2011a – SCHEID J., « Les offrandes végétales dans les rites sacrificiels des Romains », in PIRENNE-DELFORGE V., PRESCENDI Fr. (dir.), p. 105-115.

Scheid, 2011b (2005) – SCHEID J., *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, Flammarion, Le Grand Livre du Mois, 2nd édition, 348 p.

Scheid, 2011c – SCHEID J., « La religion des *vici* : présentation », *Gallia*, 68-2, p. 249-251.

Scheid, 2013a – SCHEID J., *Les dieux, l'État et l'individu. Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris, éd. du Seuil (Les livres du nouveau monde), 216 p.

Scheid, 2013b – SCHEID J., « Religion collective et religion privée », *Dialogues d'histoire ancienne*, 39-2, p. 19-31.

Scheid, 2016 – SCHEID J., « Les sanctuaires de confins, une notion ambiguë : l'exemple de Rome », in BESSON Cl. *et al.* (dir.), p. 25-32.

Scheid, 2017 – SCHEID J., « Quelques données sur les rites de fondation des temples romains », in AGUSTA-BOULAROT S. *et al.* (dir.), p. 239-245.

Scheid, Polignac, 2010 – SCHEID J., POLIGNAC (DE) Fr., « Qu'est-ce qu'un « paysage religieux » ? Représentations culturelles de l'espace dans les sociétés anciennes. Avant-propos », *Revue de l'histoire des religions*, 227/4, p. 427-434.

Schenck-David, 2005 – SCHENCK-DAVID J.-L., *L'archéologie de trois sanctuaires des Pyrénées centrales. Contribution à l'étude des religions antiques de la cité des Convènes*, Saint-Bertrand-de-Comminges, musée archéologique (Pirénéica, 1), 127 p.

Schneider, 2014 – SCHNEIDER L., « Les églises rurales de la Gaule (V^e – VIII^e siècles). Les monuments, le lieu et l'habitat : des questions de topographie et d'espace », in GAILLARD M.

(dir.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV^e au IX^e siècle*, actes de journées d'études (université de Lille 3, 3 septembre, 5 novembre et 10 décembre 2010), Turnhout, Brepols (Culture et société médiévales, 26), p. 419-468.

Schucany, 2015 – SCHUCANY C., « Céramiques dans les sanctuaires – quelles céramiques ? Une réflexion à partir de quelques exemples situés à la périphérie orientale de la Gaule et des régions limitrophes à l'Est », in SFECAG, p. 101-108.

Segain, 2015 – SEGAIN E., « Chilleurs-aux-Bois « la Cognée » », in FERDIÈRE A., GUIOT Th. (dir.), *Les sites archéologiques de l'autoroute A19 (Loiret)*, Tours, FERACF (supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, 54), p. 283-285.

Séris (dir.), 2014 – SÉRIS D. (dir.), *Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mauves-sur-Loire. Pontereau & Pileitière, tranche I*, rapport de diagnostic (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 77 p.

Séris (dir.), 2015 – SÉRIS D. (dir.), *Pays de la Loire, Mayenne, Saint-Denis-du-Maine, La Grillère. Un ensemble rural de l'âge du Fer et un sanctuaire gallo-romain*, rapport de fouille préventive (Inrap), Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire, 353 p. et *addendum* de 21 p.

SFECAG, 2015 – SFECAG, *Actes du congrès de Nyon. 14-17 mai 2005. Céramique et religion en Gaule romaine. Actualité des recherches céramiques*, Marseille, SFECAG, 652 p.

Simier (dir.), 2016 – SIMIER B. (dir.), *Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), îlot Floratrait. Pars rustica de la villa de la Guyomerais et voie secondaire antique*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, 389 p.

Simier (dir.), 2019 – SIMIER B. (dir.), *Bretagne, Côtes-d'Armor. La villa de « Sur les Vaux » à Langrolay-sur-Rance*, rapport de fouille préventive (Inrap), Rennes, archives scientifiques du SRA de Bretagne, vol. 1, 591 p.

Simon, 2005 – SIMON L., « Mobiliers d'un sanctuaire du Bas-Empire à Vannes (Morbihan, France) », in LADSTÄTTER S. (dir.), *Rei cretariae romanae fautorum. Acta 39, congressus vicesimus quartus rei cretariae romanae fautorum namuri et duobus lovaniis habitus MMIV*, Abingdon, *Rei cretariae romanae fautores*, p. 141-146.

Simon, Bérard, 2007 – SIMON L., BÉRARD Fr., « Conteneurs et contenus : à propos d'un « vase à bière » et du mobilier amphorique du site de Bilaire à Vannes », in SFECAG, *Actes du congrès de Langres (17-20 mai 2007)*, Marseille, SFECAG, p. 595-600.

Simon, Lemoine, 1972 – SIMON Ph., Lemoine J.-M., « Fouille

- d'un *fanum* sur le site antique de Rhus (commune d'Épiais-Rhus, Val-d'Oise) », *Bulletin archéologique du Vexin français*, 6, 1970, p. 69-77.
- Söderlind, 2004** – SÖDERLIND M., « Man and animal in antiquity : votive figures in central Italy from the 4th to 1st centuries B.C. », in SANTILLO FRIZELL B. (dir.), *Pecus : man and animal in antiquity*, actes de colloques (Rome, 9-12 septembre 2002), Rome, Swedish Institute (Projets and seminars, 1), p. 277-294.
- Sotinel, 2004** – SOTINEL Cl., « La disparition des lieux de culte païens en Occident. Enjeux et méthode », in NARCY M., REBILLARD É. (dir.), *Hellénisme et christianisme*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Mythes, imaginaires, religions), p. 35-60.
- Spiesser, 2018** – SPIESSER J., *Impacts d'une réorganisation des réseaux commerciaux sur l'occupation rurale. Les cités antiques de la basse vallée de la Seine*, thèse de doctorat, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 366 p. et 572 p.
- Squevin, 1994** – SQUEVIN B., « Les armes miniatures des centres cultuels de Baâlons-Bouvellemont », in GOUDINEAU Chr. *et al.* (dir.), p. 138-142.
- Stabenrath, 1830** – STABENRATH (DE) Ch., « Notice sur les fouilles récemment faites dans une partie de la forêt de Beaumont-le-Roger (Eure) et sur les monuments qui y ont été découverts », *Recueil de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, p. 245-261 et 2 pl. h.-t.
- Stek, 2009** – STEK T., *Cult Places and Cultural Change in Republican Italy*, Amsterdam, Amsterdam University Press (Archaeological Studies, 14), 263 p.
- Sudi-Guiral, 2010** – SUDI-GUIRAL Fr., « Les gardiens des sanctuaires dans les cités d'Italie », in LAMOINE L. *et al.* (dir.), p. 421-432.
- Sury, 1994** – SURY (DE) B., « L'ex-voto d'après l'épigraphie. Contribution à l'étude des sanctuaires », in GOUDINEAU Chr. *et al.* (dir.), p. 169-173.
- Talvas, 2007** – TALVAS S., *Recherches sur les figurines en terre cuite gallo-romaines en contexte archéologique*, thèse de doctorat, université de Toulouse 2 – le Mirail, 2 vol., 328 p. et 272 p.
- Talvas-Jeanson, Lukas, 2019** – TALVAS-JEANSON S., LUKAS D., avec la contribution de LE MAHO S., « Le mobilier gallo-romain découvert en contexte cultuel à Val-de-Reuil (Eure) », in BERTRAND I. *et al.* (dir.), p. 499-521.
- Tarpin, 2002** – TARPIN M., *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 299), 485 p.
- Tarpin, 2012** – TARPIN M., « Vici et agglomérations secondaires : quelques faux problèmes », in CRIBELLIER Chr., FERDIÈRE A. (dir.), p. 177-182.
- Tarsia, 2005** – TARSIA A., *La géographie religieuse de la cité des Aulerques Éburovices. Approches topographique et archéologique des sanctuaires*, mémoire de maîtrise, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 180 p.
- Tendron, 2014** – TENDRON G., *Yzeures-sur-Creuse (37). Les monuments romains. Témoins de l'architecture religieuse d'une agglomération secondaire*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises (*Memoria Momenti*, 32), 95 p.
- Térouanne et al., 1968** – TÉROUANNE P., PIOGER A., LE GUÉVEL R., BRUNAULT J., « Fouilles gallo-romaines à Allonnes (campagne mai-juin 1968) », *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 71, 1967-1968, p. 291-319.
- Tessier, 2007** – TESSIER A.-J., *Les sanctuaires gallo-romains en Lyonnaise occidentale. Tome 3 : la cité des Riedones*, mémoire de Master, université de Rennes 1, n. p.
- Tirel, 2020** – TIREL M., *De jeunes morts chez les vivants. Les pratiques funéraires destinées aux enfants en bas âge découverts hors des nécropoles de Gaule romaine*, thèse de doctorat, université de Rennes 2, 2 vol., 649 p. et 499 p.
- Titta, 2020** – TITTA A., « L'activité culinaire des espaces cultuels de Gaule romaine. Quelques constats à partir des vestiges », in BADINOU P., MÜHLETHALER J.-Cl., VAMVOURI M. (dir.), *Autour de la table. Manger, boire et communiquer*, Bangkok, BSN Press (A contrario Campus), p. 145-165.
- Toutain, 1920** – TOUTAIN J., *Les cultes païens dans l'Empire romain. Première partie – Les provinces latines. Tome III – Les cultes indigènes nationaux et locaux*, Paris, E. Leroux (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses, 31), 470 p.
- Tran, 2018** – TRAN N., « L'épigraphie romaine ou l'histoire à la lumière des inscriptions », in FAURE P., TRAN N., VIRLOUVET C., *Rome, cité universelle. De César à Caracalla. 70 av. J.-C – 212 apr. J.-C.*, Paris, Belin/Humensis (Mondes anciens), p. 771-794.
- Tranoy, Ayala, 1994** – TRANOY L., AYALA G., « Les pentes de la Croix-Rousse à Lyon dans l'Antiquité. État des connaissances », *Gallia*, 51, p. 171-189.
- Tremel, 2008** – TREMEL A., *Géographie religieuse de la cité des Carnutes au Haut-Empire*, mémoire de Master 1, université de

Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 339 p. et 91 fig.

Tremel, 2010 – TREMEL A., *Géographie religieuse des divinités dans la cité des Carnutes : données épigraphiques et iconographiques*, mémoire de Master 2, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 373 p. et annexes.

Triste, 2001 – TRISTE A., *Le temple gallo-romain de Comblessac. Inventaire du mobilier archéologique découvert en 1900*, rapport d'étude, Vannes, archives du Centre d'études et de recherches archéologiques du Morbihan, 3 p. et 5 pl.

Troubady, 2019 – TROUBADY M., « Les monnaies burinées ou limées : une pratique sacrificielle ? Étude de cas des sanctuaires communautaires turons », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 411-413.

Troubady et al., 2019 – TROUBADY M., CHIMIER J.-P. h., DI NAPOLI Fr., GAULTIER M., LARUAZ J.-M., LUSSON D., avec la collaboration de BOUCHER Th., NUVALA P., « Première approche sur les sanctuaires laténiens et les pratiques cultuelles en territoire turon », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 271-290.

Tuffreau-Libre, 1994 – TUFFREAU-LIBRE M., « La céramique dans les sanctuaires gallo-romains », in GOUDINEAU Chr. et al. (dir.), p. 128-137.

Turcan, 2000 (1993) – TURCAN R., *Mithra et le mithriacisme*, Paris, Les Belles Lettres (Histoire), 2nde édition revue et corrigée, 194 p. et 16 pl.

Valette, Guichard, 1991 – VALETTE P., GUICHARD V., « Le forum gallo-romain de Feurs (Loire) », *Gallia*, 48, p. 109-164.

Van Andringa, 2000a – VAN ANDRINGA W., « Présentation », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 9-16.

Van Andringa, 2000b – VAN ANDRINGA W., « Le vase de Sains-du-Nord et le culte de l'*imago* dans les sanctuaires gallo-romains », in VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 27-44.

Van Andringa, 2000c – VAN ANDRINGA W., « Autels de carre-four, organisation vicinale et rapports de voisinage à Pompéi », *Rivista di studi pompeiani*, XI, p. 47-86.

Van Andringa, 2006 – VAN ANDRINGA W., « Nouvelles combinaisons, nouveaux statuts. Les dieux indigènes dans les panthéons des cités de Gaule romaine », in PAUNIER D. (dir.), *Celtes et Gaulois, l'archéologie face à l'histoire. 5 – La romanisation et la question de l'héritage celtique*, actes de la table ronde de Lausanne (17-18 juin 2005), Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen de Bibracte (Bibracte, 12/5), p. 219-232.

Van Andringa, 2008 – VAN ANDRINGA W., « La cuisine du sacrifice en pays gallo-romain », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 27-42.

Van Andringa, 2009a – VAN ANDRINGA W., *Quotidien des dieux et des hommes. La vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome, École française de Rome (BÉFAR, 137), 404 p.

Van Andringa, 2009b – VAN ANDRINGA W., « Prêtrises et cités dans les Trois Gaules et les Germanies au Haut-Empire », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (dir.), p. 425-446.

Van Andringa, 2011a – VAN ANDRINGA W., « Les dieux, la cité et le pouvoir impérial. Religions et intégration des provinces de l'Occident romain », in MOOSBAUER G., WIEGELS R. (dir.), *Fines imperii – imperium sine fine ? Römische Okkupations- und Grenzpolitik im frühen Principat*, Rahden, Leidorf (Os-nabrücker Forschungen zu Atertum und Antike-Rezeption, 14), p. 219-226.

Van Andringa, 2011b – VAN ANDRINGA W., « La religion – cultes et sanctuaires », in FERDIÈRE A. (dir.), p. 104-121.

Van Andringa, 2011c – VAN ANDRINGA W., avec la collaboration de COUTELAS A., LAIHO J., LIND T., LOISEAU Chr., « Architecture et archéologie d'un lieu de culte romain : le temple de Fortune à Pompéi », in QUANTIN Fr. (dir.), *Archéologie des religions antiques. Contributions à l'étude des sanctuaires et de la piété en Méditerranée (Grèce, Italie, Sicile, Espagne)*, Pau, Presses de l'université de Pau et des pays de l'Adour (ARCHAIA/Cahiers d'histoire, d'archéologie et de littérature antiques de l'UPPA, 1), p. 141-149.

Van Andringa, 2011d – VAN ANDRINGA W., « À la table des dieux. Offrandes alimentaires et constructions rituelles des cultes de Pompéi », in PIRENNE-DELFORGE V., PRESCENDI Fr. (dir.), p. 79-88.

Van Andringa, 2012 – VAN ANDRINGA W., « Statues in the Temples of Pompeii », in DIGNAS B., SMITH R. R. (dir.), *Historical and Religious Memory in the Ancient World*, Oxford, New York, Oxford University Press, p. 83-116.

Van Andringa, 2014 – VAN ANDRINGA W., « Les dieux changent en Occident (III^e s. – IV^e s. apr. J.-C.). Archéologie et mutations religieuses de l'Antiquité tardive », *Gallia*, 71-1, p. 3-10.

Van Andringa, 2015 – VAN ANDRINGA W., « Le cens, l'autel et la ville chef-lieu. Auguste et l'urbanisation des Trois Gaules », *Gallia*, 72-1, p. 19-33.

Van Andringa, 2017a (2002) – VAN ANDRINGA W., *La religion*

en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er} – III^e siècle apr. J.-C.), Paris, Errance (Hespérides), 2^e édition, 383 p.

Van Andringa, 2017b – VAN ANDRINGA W., « Mémoire des cités et redéfinition des paysages sacrés en Gaule romaine », in AGUSTA-BOULAROT S., HUBER S., VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 337-349.

Van Andringa, 2018 – VAN ANDRINGA W., « Archéologie des sanctuaires antiques », in GILLET E. *et al.* (dir.), p. 19-27.

Van Andringa, 2019 – VAN ANDRINGA W., « *Reliquas res in unum locum conferunt* », in BARRAL Ph., THIVET M. (dir.), p. 417-421.

Van Andringa (dir.), 2000 – VAN ANDRINGA (dir.), *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Centre Jean-Palmerie (Mémoires, XXII), 210 p.

Van Andringa (dir.), 2014 – VAN ANDRINGA W. (dir.), *La fin des dieux*, Gallia, t. 71-1, 326 p.

Van Haeperen, 2020 – VAN HAEPEREN Fr., *Dieux et hommes à Ostie. Port de Rome*, Paris, CNRS éditions, 295 p.

Van Ossel, 2011 – VAN OSSEL P., « Les cités de la Gaule pendant la seconde moitié du III^e siècle. État de la recherche et des questions », in SCHATZMANN R., MARTIN-KILCHER St. (dir.), *L'Empire romain en mutation. Répercussions sur les villes dans la deuxième moitié du III^e siècle*, Montagnac, éditions Monique Mergoïl (Archéologie et histoire romaine, 20), p. 9-21.

Veillon, 1987 – VEILLON M., « Les rouelles de La Ville-neuve-au-Châtelot, une mise au point », *Trésors monétaires*, 9, p. 9-18 et pl. I.

Veljovic, 1988 – VILJOVIC E., « Les intailles de la Bauve », in MAGNAN (dir.), p. 107.

Vendries, 2016 – VENDRIES C., « Lyre ou sistre ? Petit malentendu à propos d'un objet en bronze de Berthouville (Gaule Belgique) », *Antike Kunst*, 59, p. 44-52, pl. 5-6.

Vermeersch, 2012 – VERMEERSCH D., avec la collaboration de CHUPIN M., « Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle à Genainville (95) : nouvelle proposition de phasage du sanctuaire d'après les dernières fouilles », in CAZANOVE (DE) O., MÉNIEL P. (dir.), p. 229-243.

Verneau, 2011 – VERNEAU Fr., « Les aqueducs de la Fontaine de l'Étuvée. Organisation d'une construction d'adduction d'eau et interactions avec le site environnant », *Archéopages*, 32, avril 2011, p. 26-29.

Verneau, 2014 – VERNEAU Fr., « Évolution des espaces et des pratiques dans le sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans/Cenabum », *Gallia*, 71-1, p. 97-108.

Verneau, Noël (dir.), 2009 – VERNEAU Fr., NOËL M. (dir.), *Orléans. « ZAC le Clos de la Fontaine » (Loiret-Centre)*, rapport de fouille préventive (Inrap), Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire, 3 vol., 550 p., 175 p. et 703 p.

Vernou, 2016 – VERNOU Chr., « Sculptures de bois en Gaule romaine : entre offrandes cultuelles et effigies divines », in BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H. (dir.), p. 543-564.

Vernou (dir.), 2011 – VERNOU Chr. (dir.), *Ex-voto, retour aux sources. Les bois des sources de la Seine*, catalogue d'exposition, Dijon, musée archéologique de Dijon, 64 p.

Veron (dir.), 2018 – VERON J. (dir.), *Hérouvillette (14456). Déviation de Sainte-Honorine-la-Chardonnette. Site 4. « Delle du Carrel, Delle de la Commune »*. RD 513. Calvados, Basse-Normandie, rapport de fouille préventive (service d'archéologie du conseil départemental du Calvados), Caen, archives scientifiques du SRA de Normandie, 3 vol., 328 p., 541 p. et 153 p.

Vesly, 1902 – VESLY (DE) L., « Exploration archéologique de la forêt de Rouvray », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 24-35.

Vesly, 1904a – VESLY (DE) L., « Causerie sur les forêts de Bord et de Louviers », *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 71, p. 364-390.

Vesly, 1904b – VESLY (DE) L., « Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (fouilles de 1903) », *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1903, p. 111-135.

Vesly, 1905 – VESLY (DE) L., « Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (fouilles de 1904) », *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1904, p. 257-276.

Vesly, 1906 – VESLY (DE) L., « Fouilles de la Mare du Puits, en 1903 », *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 13, 1903-1905, p. 258-261.

Vesly, 1909 – VESLY (DE) L., *Les fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen, imprimerie J. Lecercf fils, 170 p. et XI pl.

Vesly, 1920 – VESLY (DE) L., « *Fanum* de Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure). Étude et découvertes », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 217-228.

- Vesly, Quesné, 1898** – VESLY (DE) L., QUESNÉ V., « Le Cate-
lier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure). Mémoire sur l'exploration
archéologique entreprise par MM. Victor Quesné et Léon de
Vesly », *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de
l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1897-1898, p. 398-433.
- Veyrac, 2006** – VEYRAC A., *Nîmes romaine et l'eau*, Paris, CNRS
éditions (suppl. à *Gallia*, 57), 424 p.
- Vigier, 2018** – VIGIER É., *Instrumentum d'hygiène et de médecine
en Gaule romaine*, thèse de doctorat, Lyon, université Lumière
Lyon 2, 2 vol., 707 p., 1876 p. et 73 pl.
- Vigourt et al. (dir.), 2006** – VIGOURT A., LORIOT X., BÉREN-
GER-BADEL A., KLEIN B. (dir.), *Pouvoir et religion dans le monde
romain*, Paris, PUPS, 607 p. et 16 p. de pl.
- Villard-Le Tiec (dir.), 2018** – VILLARD-LE TIEC A., avec la col-
laboration de MENEZ Y., MAGUER P. (dir.), *Architectures de l'âge
du Fer en Europe occidentale et centrale*, actes du 30^e colloque de
l'AFEAF (Rennes, 4-7 mai 2016), Rennes, PUR (Archéologie &
Culture), 735 p.
- Vilpoux, 1996** – VILPOUX J., *Aquae Segetae. Sceaux-du-Gâtinais
(Loiret). Une ville thermale de la cité des Sénons*, mémoire de maî-
trise, université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 214 p.
et annexes n. p.
- Vilpoux, 1999** – VILPOUX J., « Sceaux-du-Gâtinais (Loiret) », in
BELLET M.-E. et al. (dir.), p. 211-216.
- Vilpoux, 2016** – VILPOUX J., « Triguères (Loiret) », in CRIBEL-
LIER Chr. (dir.), p. 470-476.
- Vilpoux, Laurent-Dehecq, 2014** – VILPOUX J., LAURENT-DE-
HECQ A., *Sceaux-du-Gâtinais (Loiret). « Le Préau ». Agglomération
antique d'Aquae Segetae. Rapport de sondages géotechniques et ar-
chéologiques*, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val
de Loire, 50 p.
- Vilvorder, 2014** – VILVORDER F., « Le temple tardif de l'agglomé-
ration de Liberchies dans le cadre de la cité des Tongres », in
VAN ANDRINGA W. (dir.), p. 119-129.
- Vipard, 2002** – VIPARD P., « Une agglomération secondaire
romaine dans les Monts d'Éraines (Damblainville, Calvados) »,
Annales de Normandie, 52-4, p. 291-310.
- Vurpillot, 2016** – VURPILLOT D., *Les sanctuaires des eaux en
Gaule de l'est : origine, organisation et évolution (I^{er} siècle av.
J.-C. – IV^e siècle après J.-C.)*, thèse de doctorat, Université de
Franche-Comté, 2 vol., 498 et 398 p.
- Wabont et al., 2006** – WABONT M., ABERT Fr., VERMEERSCH
D., *Le Val-d'Oise. 95*, Paris, Académie des inscriptions et belles-
lettres (Carte archéologique de la Gaule, 95), 495 p.
- Watel, 2012** – WATEL A., *Les agglomérations secondaires du centre-
est du bassin parisien durant l'Antiquité tardive : une approche de
l'organisation du territoire*, mémoire de Master 2, université de
Paris Ouest – Nanterre La Défense, 2 vol., 161 et 395 p.
- Wech, 2013** – WECH P., « Évreux (Eure). Le diagnostic de l'an-
cien hôpital Saint-Louis : une fenêtre ouverte sur l'histoire de la
ville », *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Rouen, 11-
13 mai 2012*, Rouen, Direction régionale des affaires culturelles
de Haute-Normandie, universités de Rouen et du Havre, p. 157-
182.
- Wech, 2015** – WECH P., « De la présence de l'eau dans les sanc-
tuaires gallo-romains », in DECHEZLEPRÊTRE Th. et al. (dir.), p.
253-273.
- Wellington, 2005a** – WELLINGTON I., *Gifts to the Gods? Votive
deposition in north-eastern France from 250 BC to the age of Au-
gustus, a numismatic perspective*, thèse de doctorat, université de
Durham, 477 p.
- Wellington, 2005b** – WELLINGTON I., « Placing coinage and
ritual sites in their archaeological contexts : the example of nor-
thern France », in HASELGROVE C., WIGG-WOLF D. (dir.), p.
227-245.
- Wermeersch, 1998** – WERMEERSCH D., « Les céramiques com-
munes et fines du sanctuaire de la Bauve », in COLLECTIF, p.
109-112.
- Wheeler, 1928** – WHEELER R. E. M., « A 'Romano-Celtic'
Temple near Harlow, Essex ; and a note on the type », *The Anti-
quaries Journal*, vol. 8, n° 3, p. 300-326 et pl. XLVII.
- Wigg-Wolf, 2005** – WIGG-WOLF D., « Coins and rituel in late
Iron Age and early Roman sanctuaires in the territory of the *Tre-
veri* », in HASELGROVE C., WIGG-WOLF D. (dir.), p. 361-379.
- Wissowa, 1918** – WISSOWA G., « *Interpretatio romana*. Römische
Götter im Barbarenlande », *Archiv für Religionswissenschaft*, 19,
1917-1918, p. 1-49.
- Woolf, 1993** – WOOLF G., « Rethinking the *oppida* », *Oxford
Journal of Archaeology*, 12-2, p. 223-234.
- Woolf, 1998** – WOOLF G., *Becoming Roman: the origins of pro-
vincial civilization in Gaul*, Cambridge, Cambridge university
press, XV-296 p.

Yannic, 2010 – YANNIC A., « Présentation générale. Les rituels à l'épreuve de la mondialisation-globalisation », *in* YANNIC A. (dir.), *Le rituel*, Paris, CNRS éditions (Les Essentiels d'Hermès), p. 9-24.

Yvinec, 1988 – YVINEC J.-H., « La faune de la Bauve », *in* MAGNAN (dir.), p. 85-89.

Zehnacker, 1984 – ZEHNACKER H., avec la collaboration de RICHARD J.-C., BARRANDON J.-N., « La trouvaille de La Ville-neuve-au-Châtelot », *Trésors monétaires*, 6, p. 9-92 et pl. I-XXII.

Table des figures

Fig. 1 : Normes graphiques employées pour les plans des sanctuaires et de leur environnement. Réal. S. Bossard.	15	Fig. 19 : diffusion des principales formules épigraphiques liées au culte impérial. Réal. S. Bossard, d'après Van Andringa, 2017a, p. 178-188, fig. 70-76.	56
Fig. 2 : la province romaine de Gaule Lyonnaise et les cités considérées dans le cadre de l'étude des sanctuaires. Réal. S. Bossard.	23	Fig. 20 : prêtrises locales et provinciales attestées dans les cités de Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.	57
Fig. 3 : peuples gaulois cités par César et principales agglomérations de la fin de l'âge du Fer identifiées dans l'emprise de la future Lyonnaise. Réal. S. Bossard, d'après Fichtl, 2016b, p. 22, fig. 1 et 2.	24	Fig. 21 : répartition et état civil des dédicants dont le nom est intégralement ou partiellement connu. Réal. S. Bossard.	59
Fig. 4 : revers d'un sesterce figurant l'autel du Confluent, frappé à Lyon entre 8 et 11 de n. è. Échelle 2. In Fishwick, 1987-1992, vol. I, t. 1, pl. I-b.	28	Fig. 22 : répartition des dédicaces de citoyens et de pèlerins en fonction des divinités honorées. Réal. S. Bossard.	62
Fig. 5 : les cités de Gaule Lyonnaise et leurs chefs-lieux respectifs durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard.	31	Fig. 23 : deux représentations anciennes des vestiges de la Motte du Ciar à Sens (Yonne ; S.226) : a : par Jean Cousin (1490-1560), reproduit par P. Heuré ; b : par Sébastien Leclercq, vers 1700, reproduit par E. Daudin. In Hure, 1941, p. 85, fig. 211 et p. 86, fig. 212.	69
Fig. 6 : armature urbaine et réseau viaire des cités de Gaule Lyonnaise durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard.	32	Fig. 24 : premier relevé des vestiges du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; S.134), publié par Bernard de Montfaucon. In Montfaucon, 1724, pl. LX.	70
Fig. 7 : villae de Gaule Lyonnaise enregistrées dans la base de données Patriarche du Ministère de la Culture. Réal. S. Bossard, d'après I. Bermond (SRA de Languedoc-Roussillon), 2010, in Ouzoulias, 2013, p. 257, fig. 2.	34	Fig. 25 : dessins produits à l'issue de l'exploration du sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; S.79), par Alexis Robillard et Théodose Bonnin, entre 1835 et 1841. a : plan du monument, avec figuration, en pointillés, des tranchées exploratoires ; b : dessin de la statue en bronze de Jupiter. In Bonnin, 1860, pl. VIII et XX.	71
Fig. 8 : organisation de l'Ouest du diocèse des Gaules vers la fin du IV ^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.	36	Fig. 26 : plan du monument de la Motte du Ciar à Sens (Yonne ; S.226), dressé à l'issue des interventions de François Lallier. In Lallier, 1848, pl. h.-t.	72
Fig. 9 : répartition et contextes de découverte des inscriptions mentionnant un théonyme, faisant référence au culte impérial ou à l'acquiescement d'un vœu. Réal. S. Bossard.	38	Fig. 27 : vue des vestiges du sanctuaire du Villeret à Berthouville (Eure ; S.150), en cours de fouille par Léon Le Métayer-Masselin, en 1861. In Caumont, 1862, p. 256.	73
Fig. 10 : répartition et contextes de découverte des représentations divines sculptées (figurines exceptées). Réal. S. Bossard.	39	Fig. 28 : instrument de musique (lyre ou sistre ?), fibules et autres objets en alliage cuivreux découverts à Berthouville (Eure ; S.150) lors des fouilles de la seconde moitié du XIX ^e s. In Babelon, 1916, p. 150.	73
Fig. 11 : répartition des inscriptions mentionnant un ou plusieurs théonymes et divinités nommées dans les sanctuaires connus de la province. Réal. S. Bossard.	41	Fig. 29 : plan du sanctuaire des Provençères à Athée (Mayenne ; S.165), alors identifié à un mausolée, dressé lors de son exploration par Diego Bodard de la Jacopière (1859-1863). In Bodard de la Jacopière, 1863, pl. h.-t.	74
Fig. 12 : bases de statues dédiées à Mars Mullo et au pouvoir impérial (I.25 et I.27), découvertes au sein du sanctuaire de la Forêterie à Allonnes (Sarthe ; S.9). In Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 309, fig. 20.	43	Fig. 30 : plan du temple mis au jour par James Miln à Carnac (Morbihan ; S.272), au sein de la villa des Bosseno, en 1875. In Miln, 1877, p. 135, pl. I.	74
Fig. 13 : répartition des divinités représentées à plus de dix reprises en Gaule Lyonnaise (figurines exceptées). Réal. S. Bossard.	46	Fig. 31 : sélection de figurines en terre cuite, représentant des déesses-mères, provenant du temple des Bosseno à Carnac (Morbihan ; S.272). In Miln, 1877, p. 135, pl. I.	74
Fig. 14 : répartition des divinités représentées à plus de dix reprises en Gaule Lyonnaise (figurines exceptées) (suite). Réal. S. Bossard.	47	Fig. 32 : relevés du temple du Château-Merlet à Rieux (Morbihan ; S.277), fouillé en 1887 par Léon Maître, Joseph-Marie Le Mené et René de Laigue. In Maître, 1887, pl. h.-t.	75
Fig. 15 : présence des divinités les plus fréquentes en Gaule Lyonnaise, dans les inscriptions (carrés) sur les images sculptées (cercles). Réal. S. Bossard.	48	Fig. 33 : plan de trois édifices du Finistère interprétés comme des temples, explorés par Maurice Halna du Frétay à la fin du XIX ^e s., et sélection de vases en terre cuite ou en verre qui en proviennent. In Halna du Frétay, 1894, pl. III.	76
Fig. 16 : Mercure et sa parèdre (Maïa ou Rosmerta ?) sur une phiale en argent du trésor de Berthouville (Eure ; S.150), dédiée à Mercure Auguste par P. Aelius Eutychus. Cl. BnF, in Avisseau-Broustet, Colonna (dir.), 2017, p. 263.	52		
Fig. 17 : Bloc sculpté appartenant à un monument installé près de l'entrée du sanctuaire de la Ferme d'Itbe à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; S.127). In Blin, 2000, p. 113, fig. 13.	52		
Fig. 18 : 1 et 2 : proposition de reconstitution des quatre faces du pilier des Nautes découvert à Paris et du monument d'Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire), par J.-Cl. Adam ; 3 : autel à quatre divinités (Hy-			

- Fig. 34 : cliché du temple du Catelier à Criquebeuf-sur-Seine (Eure ; **S.256**) en cours d'exploration par une équipe dirigée par Léon de Vesly (deuxième homme en partant de la gauche). In Vesly, 1909, p. 43, fig. 9. 76
- Fig. 35 : localisation des temples mentionnés par Léon de Vesly dans la synthèse qu'il publie en 1909. In Vesly, 1909, pl. VIII. 76
- Fig. 36 : évocation graphique du temple du Catelier à Criquebeuf-sur-Seine (Eure ; **S.256**), proposée par L. de Vesly en 1895. In Vesly, 1909, pl. X. 77
- Fig. 37 : sélection d'objets collectés lors de la fouille des sanctuaires de Grand-Couronne, d'Oissel et d'Orival (Seine-Maritime), par L. de Vesly. In Vesly, 1909, pl. VII. 77
- Fig. 38 : plan du sanctuaire de la Butte des Buis à Beaumont-le-Roger (Eure ; **S.44**), relevé à l'initiative de Louis Deglatigny. In Deglatigny, 1927, pl. VIII. 78
- Fig. 39 : plan du sanctuaire des Motelles à Saint-Aubin-sur-Gailлон (Eure ; **S.74**), fouillé par Georges Poulain entre 1910 et 1914. In Poulain, 1915, pl. XII. 78
- Fig. 40 : vestiges du temple circulaire de la rue Nationale à Tours (Indre-et-Loire ; **S.248**) lors de sa découverte en 1951. Archives de la Société archéologique de Touraine, in Jouquand et al., 2006, p. 156, fig. 1. 80
- Fig. 41 : plan du sanctuaire de la rue Nationale à Tours (Indre-et-Loire ; **S.248**), dressé en 1951 lors de sa découverte. In Jouquand, 2007, p. 189, fig. 3. 80
- Fig. 42 : blocs ouvragés exhumés lors de l'exploration du sanctuaire de la Forêrierie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**), par Pierre Têrouanne (1954-1979). In Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 23. 81
- Fig. 43 : relevé en plan et en coupe du temple du Villier à Chênebutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire ; **S.6**). In Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 24. 81
- Fig. 44 : plan phasé du site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; **S.158**), dressé à l'issue des fouilles programmées dirigées par Danielle Magnan. En noir et en bleu : vestiges rattachés au début du Haut-Empire, antérieur au sanctuaire monumental (en vert). Réal. Y.-A. Quemenn, A. Lemaire et B. Delattre, in Griffisch et al., 2008, p. 807, fig. 904. 82
- Fig. 45 : vue aérienne du temple du Villier à Chênebutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire ; **S.6**) en cours de fouille. In Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 24. 82
- Fig. 46 : nombre de sanctuaires documentés par une ou plusieurs prospections aériennes, dans la zone d'étude et par année. Réal. S. Bossard. 83
- Fig. 47 : vue aérienne des vestiges enfouis du sanctuaire de la Remise des Murs à Méréville (Essonne ; **S.213**). Cl. François Besse, in Naudet, 2004, p. 153, fig. 69. 83
- Fig. 48 : vue aérienne des vestiges enfouis du sanctuaire de l'Orme à Saint-Mars-Vieux-Maisons (Seine-et-Marne ; **S.161**). Cl. René Goguet, 1990 ; in Goguet, Cordier, 2015, p. 275. 83
- Fig. 49 : vue aérienne des vestiges enfouis du sanctuaire de la Guyonne à Sermaises (Loiret ; **S.228**). Cl. François Besse, 2005 ; Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire. 84
- Fig. 50 : le sanctuaire du Mur à Comblessac (Ille-et-Vilaine ; **S.132**) : comparaison entre le relevé produit par Léon Maître en 1900 (a) et les vestiges, enfouis ou encore en élévation (temple heptagonal), observés d'avion par Maurice Gautier en 1996 (b). D'après Maître, 1901, p. 13, pl. II (échelle approximative) ; cliché M. Gautier. 84
- Fig. 51 : vue aérienne du sanctuaire de Baudreville (Eure-et-Loir) en cours de fouille (1971-1972). Cl. Daniel Jalmain, in Jalmain, 1985, p. 2. 84
- Fig. 52 : le sanctuaire des Busses à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; **S.20**) en cours de fouille, en 1987. Cl. Claude Lambert et Jean Rioufret ; Nantes, archives scientifiques du SRA des Pays de la Loire. 84
- Fig. 53 : nombre de sanctuaires découverts dans la zone d'étude, par décennie. Réal. S. Bossard. 85
- Fig. 54 : carte interprétée des anomalies repérées en prospection géophysique à Fontaine-les-Bassets (Orne), en 2009-2010. Les numéros 1 et 8 correspondent à deux sanctuaires avérés (**S.143-144**). In Quévillon 2012, p. 31, fig. 6. 86
- Fig. 55 : carte des anomalies obtenues en prospection électrique dans l'angle nord-est du sanctuaire de l'Aumônella Justice à Châteaubateau (Seine-et-Marne ; **S.204**). Réal. M. Martinaud, université de Bordeaux 1, in Pilon, 2012, p. 102, fig. 2. 87
- Fig. 56 : relevé en cours du plan des fondations du temple du site de la Grillère à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne ; **S.39**). Cl. Inrap, in Raux et al. (dir.), 2015, p. 230. 87
- Fig. 57 : vue des vestiges des temples successifs localisés au cœur du sanctuaire de Parc ar Groas à Quimper (Finistère ; **S.176**), lors de la fouille préventive conduite par Jean-Paul Le Bihan en 1990. In Le Bihan, Villard (dir.), 2012, p. 341, fig. 232. 88
- Fig. 58 : vue aérienne de la villa antique du Clos du Détour à Pannes (Loiret ; **S.220**), pourvue de plusieurs temples (au centre), inscrits dans un vaste enclos trapézoïdal qui rassemble diverses dépendances. In Renard, David (dir.), 1997, p. 25, cl. 2. 89
- Fig. 59 : le sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; **S.36**) en cours de fouille (2016). Cl. S. Bossard. 89
- Fig. 60 : sélection de fers de lance provenant du site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère ; **S.179**), étudiés par Alain Duval. In Duval, 1990, p. 32, fig. 7. 92
- Fig. 61 : vestiges du second âge du Fer et du Haut-Empire (dont un temple de plan carré, recoupé par un portique de l'état monumental du lieu de culte) sur le site de la Forêrierie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**), en cours de fouille. In Gruel, Brouquier-Reddé, 2003, p. 30. 93
- Fig. 62 : le sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; **S.134**) : a : vue aérienne du site en 2002, après restauration des vestiges fouillés dans les années 1990 ; b : évocation graphique du monument. Cl. M. Gautier ; réal. Gaëtan Le Cloirec, in Gautier et al., 2019, p. 273, fig. 266b. 95
- Fig. 64 : mise en valeur des vestiges du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**) : temple, allée dallée et bassins. Cl. A. Späni, in Barrière et al., 2019, p. 86-87. 95
- Fig. 63 : vue aérienne du site de Cherré à Aubigné-Racan (Sarthe ; **S.11**) : théâtre et « place-marché » au premier plan, sanctuaire et thermes à l'arrière-plan. Cl. Gilles Leroux (2001) in Gautier et al., 2019, p. 274, fig. 267. 95
- Fig. 65 : évocation du temple des Busses à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; **S.20**), in situ. Cl. Chr. Bazile, 2010, [https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Fanum_d%27Oisseau-le-Petit?uselang=fr#/media/File:Fanum_d'Oisseau le Petit.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Fanum_d%27Oisseau-le-Petit?uselang=fr#/media/File:Fanum_d'Oisseau_le_Petit.jpg). 96
- Fig. 66 : orthophotographie du site de la Grande Raye à Pithiviers-le-Vieil (Loiret ; **S.115**), datée du 4 octobre 2018 : à droite apparaît le parc où les constructions d'une partie du sanctuaire sont évoquées au moyen de haies ; à gauche, les substructions enfouies d'un autre temple et d'une al-

- lée qui y conduit sont partiellement visibles en surface du terrain de sport. Réal. S. Bossard, d'après une photographie disponible sur GoogleEarth... 96
- Fig. 67 : le cadre territorial de l'étude : limites des cités antiques et des départements actuels. Réal. S. Bossard..... 97
- Fig. 68 : redressement numérique d'un cliché aérien oblique du sanctuaire de la Remise des Murs à Méréville (Essonne ; **S.213**) à l'aide du logiciel ArcMap. Réal. S. Bossard..... 98
- Fig. 69 : répartition des sanctuaires avérés ou hypothétiques et des sites qui ont été exclus de l'étude. Réal. S. Bossard..... 101
- Fig. 70 : répartition des sanctuaires avérés et hypothétiques par cité. Réal. S. Bossard..... 107
- Fig. 71 : répartition des sanctuaires avérés ou hypothétiques par type d'intervention et par cité ; lorsque plusieurs méthodes ont été employées pour l'étude d'un même site, la plus informative d'entre elles a été retenue. Réal. S. Bossard..... 107
- Fig. 72 : évaluation de la qualité de la documentation réunie au sujet des sanctuaires des cités étudiées. Réal. S. Bossard..... 108
- Fig. 73 : évaluation de la précision des datations proposées pour les sanctuaires des cités étudiées. Réal. S. Bossard..... 108
- Fig. 74 : évaluation de la densité de sanctuaires connus par cité. Réal. S. Bossard..... 109
- Fig. 75 : répartition des phases des sanctuaires en fonction de l'identification ou non d'une enceinte. Réal. S. Bossard..... 113
- Fig. 76 : surface des aires sacrées closes par un péribole fossoyé ou en bois, par ordre croissant. S. Bossard..... 114
- Fig. 77 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires du second âge du Fer avérés ou hypothétiques. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 115
- Fig. 78 : enceinte fossoyée du sanctuaire gaulois de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; **S.254**, ph. 1), en cours de fouille, vue de l'est. In Barat, 2007, p. 104, fig. 50..... 116
- Fig. 79 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires du Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 117
- Fig. 80 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires du Haut-Empire et enclos non datés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 118
- Fig. 81 : enceintes fossoyées délimitant des sanctuaires ou des établissements ruraux équipés d'une aire sacrée. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 119
- Fig. 82 : clôtures de bois ceinturant des sanctuaires du second âge du Fer (?) et du Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 120
- Fig. 83 : enceintes maçonnées ou aux fondations de pierre délimitant des sanctuaires de l'époque romaine. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 123
- Fig. 84 : répartition de 81 périboles maçonnés ou aux fondations de pierre en fonction de leur forme. Réal. S. Bossard..... 124
- Fig. 85 : surface (en mètres carrés) de 108 aires sacrées délimitées par un péribole maçonné ou aux fondations de pierre (a), et détail des 100 aires sacrées inférieures à 1 ha (b), par ordre croissant. Réal. S. Bossard..... 125
- Fig. 86 : répartition de 100 aires sacrées délimitées par un péribole aux fondations de pierre en fonction de leur surface, par classe de 1 000 m². Réal. S. Bossard..... 126
- Fig. 87 : porches et grands bâtiments installés à l'entrée de périboles maçonnés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 128
- Fig. 88 : porches et grands bâtiments installés à l'entrée de périboles maçonnés. Réal. S. Bossard..... 131
- Fig. 89 : deux aires sacrées pour lesquelles aucune limite n'est conservée. Réal. S. Bossard, d'après Michel et al., 2014, p. 196, fig. 8 ; Fournier (dir.), 2010, p. 289, fig. 193 et p. 461, fig. 323 et Fournier (dir.), 2016, p. 48, fig. 10..... 132
- Fig. 90 : répartition des 507 temples avérés ou hypothétiques dans les cinq familles architecturales distinguées. Réal. S. Bossard..... 134
- Fig. 91 : effectifs et surfaces des temples par type d'architecture. Réal. S. Bossard..... 135
- Fig. 92 : répartition des temples au sein des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise par type d'architecture. Réal. S. Bossard..... 136
- Fig. 93 : vestiges et restitution de deux édifices du sanctuaire du Gué-de-Sciaux à Antigny (Vienne) : l'un se présente sous la forme d'une pile maçonnée et agrémentée de niches (a : 4.B) et l'autre se compose de murets couronnés de chaperons (b : 13.A). In Bertrand (dir.), 2018, vol. 1, p. 438, fig. 516 et p. 462, fig. 537..... 137
- Fig. 94 : plan et coupe de l'édicule D du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; **S.196**). In Leclerc, 2007b, p. 136, fig. 4..... 138
- Fig. 95 : plan des temples et édifices de type A1a et A2a construits en tout ou partie en matériaux périssables. Sur cette planche comme sur les suivantes, la façade orientale du bâtiment, par laquelle s'effectue généralement son entrée, a été systématiquement disposée vers le bas, sauf lorsqu'un accès a clairement été repéré sur une autre façade. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 139
- Fig. 96 : plan des temples et édifices de type A1a et A2a a priori maçonnés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 141
- Fig. 97 : l'édicule B du lieu de culte Perrières à Allonnes (Sarthe ; S.10) en cours de fouille en 1968. In Têrouanne et al., 1968, pl. III..... 141
- Fig. 98 : plan des temples et édifices de type A1 et A2 pourvus d'un porche ou d'un escalier. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 142
- Fig. 100 : fondations de l'édicule G du sanctuaire du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; **S.18**), en cours de fouille. In Guillier (dir.), 2020, p. 108, fig. 75..... 144
- Fig. 99 : plan des temples et édifices de type A3 et A4, de plan circulaire ou polygonal. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 144
- Fig. 102 : plan des temples de type B1a construits en tout ou partie en matériaux périssables. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 146
- Fig. 101 : répartition de 102 temples de type B1 en fonction de leur surface, par classe de 10 m² (a) et par ordre croissant (b). Réal. S. Bossard..... 146
- Fig. 103 : plan des temples de type B1a a priori maçonnés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 148
- Fig. 104 : évocation graphique du sanctuaire localisé à la Grande Raye, en bordure occidentale de l'agglomération antique de Pithiviers-le-Vieil (Loiret ; **S.115**). Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance..... 149
- Fig. 105 : sanctuaire central du Vieil-Èvreux (Eure ; **S.79**) en cours de fouille. Au premier plan, empreinte des blocs de grand appareil employés pour l'élévation du temple G de la ph. 3 ; au second plan, à droite des murs de la cella de ce même temple, sont conservés les dés en pierre qui supportaient la colonnade du double temple antérieur (B et C, ph. 2). Cl. L. Guyard, in Van Andringa (dir.), 2014, p. 11..... 149

- Fig. 106 : plan des temples de type B1b, pourvus d'un porche ou d'un escalier. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 150
- Fig. 107 : vestiges du perron du temple de Saint-Ouen-de-Thouberville à La Londe (Seine-Maritime ; **S.86**), encadré par deux bases de colonnes et précédé d'une volée de marches. In Vesly, 1920, p. 218, pl. VI..... 151
- Fig. 108 : temple principal du sanctuaire des Motelles à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure, **S.74**), en cours d'exploration au début des années 1910. In Poulain, 1912, p. LVI..... 152
- Fig. 109 : plan des temples de type B2, dotés d'une triple cella. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 154
- Fig. 110 : plan des temples de type B3. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 155
- Fig. 111 : plan des temples de type B4. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 156
- Fig. 112 : photographie des vestiges du temple circulaire des Provençères à Athée (Mayenne ; **S.165**) au début du XX^e s. In Angot, 1900-1910, non numérotée..... 157
- Fig. 113 : plan des temples de type B5. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 158
- Fig. 114 : plan des temples de type B6. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 159
- Fig. 115 : plan des temples monumentaux de type C1. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 160
- Fig. 116 : proposition de restitution du plan et de l'élévation des trois temples du sanctuaire central du Vieil-Évreux (Eure ; **S.79**, ph. 3), de type C1. V. Brunet et L. Guyard (MADE-Département de l'Eure), in Guyard et al., 2014, p. 44, fig. 30..... 161
- Fig. 117 : évocation graphique du sanctuaire suburbain de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**, ph. 3). Aquarelle d'A. Evang, 2014, www.alexevang.fr/..... 161
- Fig. 118 : le temple de Cherré à Aubigné-Racan (Sarthe ; **S.11**) en cours de fouilles. Au premier plan est visible un pan écroulé de mur au décor polychrome. In Lambert, Rioufreyt (dir.), 1998, pl. 13..... 162
- Fig. 119 : relevé en plan du temple du sanctuaire périurbain de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**, ph. 3), dressé lors des fouilles conduites par Jacques Naveau. In Naveau et al., 1997, p. 144, fig. 41..... 162
- Fig. 120 : vue de la pièce inférieure de la cella du temple G du sanctuaire du Vieil-Évreux (**S.79**, ph. 3). Cl. MADE-Département de l'Eure, in Guyard et al., 2015, p. 224, fig. 28..... 163
- Fig. 121 : plan des temples monumentaux de type C2 et C3. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 165
- Fig. 122 : hypothèse de restitution de la façade du vestibule monumental du temple de la rue Nationale à Tours (Indre-et-Loire ; **S.248**). Réal. J. Seigne, P. Neury et T. Morin, in Ferdière et al., 2014, p. 153, fig. 2a..... 166
- Fig. 123 : proposition de restitution du plan (a) et de l'élévation (b et c) du temple monumental de la Forêterie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**, ph. 4, A3). In Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, pl. VII et Brouquier-Reddé et al., 2004, p. 119 et 121, fig. 9-10..... 167
- Fig. 124 : enduits peints imitant un décor plaqué, conservés à la base de l'élévation de la paroi externe du mur nord de la double cella du temple de Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**, ph. 3, A2). In Mitard, 1993, p. 242, pl. V-1..... 169
- Fig. 125 : Plan des temples « classiques » (D) et de probables édifices sur podium dont l'élévation n'est pas conservée. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 170
- Fig. 126 : proposition de restitution, par Fr. Liger, du plan du temple de la Cordellerie à Oiseau-le-Petit (Sarthe ; **S.21**). In Liger, 1895, p. 17, fig. 1..... 170
- Fig. 127 : plan des trois spelaea (E) des mithraea identifiés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 172
- Fig. 128 : plan du mithraeum de Septeuil (Yvelines ; **S.122**, ph. 2). In Gaidon-Bunuel, Caillat, 2008, p. 257, fig. 3..... 172
- Fig. 129 : vue du mithraeum du site de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; **S.2**), en cours de fouille par une équipe dirigée par Jean Brodeur (Inrap, 2009-2010). De part et d'autre de l'allée centrale, ont été aménagées deux banquettes latérales et, au fond, se dresse le podium qui accueillait l'image de culte. In Brodeur, 2013, p. 12, fig. 1..... 173
- Fig. 130 : répartition de 221 temples en fonction de l'orientation de leur entrée principale, qu'elle ait été identifiée avec certitude (pour 100 d'entre eux) ou que sa localisation ait été déduite de la position du temple au sein de l'aire sacrée (pour 121 autres). Réal. S. Bossard..... 175
- Fig. 131 : aménagements reconnus ou restitués au sein du temple A du lieu de culte du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; **S.134**). In Provost et al., 2010, p. 208, fig. 165..... 176
- Fig. 132 : fragment de l'image de culte en calcaire du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; **S.2**) : tête du dieu Mithra. In Brodeur, 2013, p. 14, fig. 5..... 177
- Fig. 133 : base de la statue de culte d'une divinité indéterminée découverte dans l'édicule A de la villa de Tiron à Saint-Patrice (Indre-et-Loire ; **S.247**). In Guiot, 2003, p. 156, fig. 25 et Guiot (dir.), 2003, p. 77, ph. 33..... 177
- Fig. 134 : vue de la cella du temple A1 du sanctuaire de Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**, ph. 2). Au centre, des pierres délimitent un espace quadrangulaire qui devait être occupé par la statue de culte et son socle. In Mitard, 1993, p. 45, fig. 7..... 178
- Fig. 135 : vestiges des foyers observés au sein de la cella C1 du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; **S.254**, ph. 2-3). In Barat, 2007, p. 105, fig. 56..... 179
- Fig. 136 : chronologie des différents types de temple, établie à partir des données issues des cités du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Réal. S. Bossard..... 181
- Fig. 137 : proposition de restitution de la construction en matériaux périssables qui a pu avoir été construite au centre de l'enclos laténien de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; **S.254**, ph. 1). In Bourgeois (dir.), 1999, p. 30, fig. 21..... 182
- Fig. 138 : bassins possibles et avérés et puits couvert de plusieurs sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 185
- Fig. 139 : vue du sanctuaire de Cherré à Aubigné-Racan (Sarthe ; **S.11**, ph. 2) en cours de fouille. Au premier plan, apparaissent les vestiges du bassin installé au droit de l'escalier d'accès du temple A, au second plan. In Lambert, Rioufreyt (dir.), 1998, pl. 13..... 186
- Fig. 140 : vue du bassin hexagonal du sanctuaire de la Forêterie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**, ph. 4, E), en cours de fouille. In Brouquier-Reddé et al., 2004, p. 111, fig. 3..... 186
- Fig. 141 : Aménagements hydrauliques du sanctuaire de Cracouville au Vieil-Évreux (Eure ; **S.78**) : plan global des vestiges (a) et relevés de Th.

- Bonnin des constructions D, E et H. Réal. S. Bossard, d'après Baudot, 1936 ; in Bonnin, 1860, « Le Vieil-Évreux », pl. XVII..... 187
- Fig. 142 : plan de différents sanctuaires aménagés à l'emplacement d'une source. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 188
- Fig. 143 : vue du bassin D du lieu de culte des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**) en fin de fouille. In Mitard, 1993, p. 295, fig. 20..... 190
- Fig. 144 : plan de différentes sanctuaires aménagés à l'emplacement d'une source. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 191
- Fig. 145 : évolution du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; **S.114**). Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2014, p. 99-100, fig. 83-85..... 194
- Fig. 146 : évolution du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; **S.16**). Réal. S. Bossard, d'après Chevet (dir.), 2016, p. 494-506, fig. 402, 404 et 407..... 195
- Fig. 147 : vestiges du portique bordant le mur occidental de la grande cour du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; **S.114**). In Verneau, 2014, p. 104, fig. 90..... 198
- Fig. 148 : éléments provenant de portique des sanctuaires de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**, ph. 3) (a : fragment d'enduit peint représentant un oiseau sur fond noir, issu du mur du portique extérieur) et de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**, ph. 4) (b : décor peint représentant une colonnette séparant deux panneaux rouge et noir ; c : fragments et restitution de l'ordre du quadriportique). In Naveau (dir.), 1997, ph. 1, b.-t. ; Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 339, fig. 57 et pl. X, fig. 59-b..... 199
- Fig. 149 : évocation du sanctuaire de la Forêtterie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**, ph. 4). Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance..... 200
- Fig. 150 : plan des sanctuaires d'époque romaine dont les angles du péribole sont occupés par des pavillons de plan rectangulaire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 201
- Fig. 151 : plan de bâtiments de plan barlong indépendants de tout péribole maçonné, installés le plus souvent à l'est du temple. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 204
- Fig. 152 : plan des portiques à avancées reconnus en Lyonnaise. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 207
- Fig. 153 : Plan de quelques bâtiments rectangulaires, situés à proximité de temples. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 207
- Fig. 154 : plan de sanctuaires d'époque romaine pourvus de bâtiments de formes diverses installés le long de l'enceinte qui les circonscrit. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 209
- Fig. 155 : plan de sanctuaires d'époque romaine pourvus de constructions de plan quadrangulaire accolées à l'extérieur de leur péribole. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 211
- Fig. 156 : vue des vestiges de l'enclos accolé au mur oriental du péribole du sanctuaire de la Ferme d'Ithe à Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; **S.127**) et du socle du monument qu'il renferme. In Blin, 2000, p. 112, fig. 12. 212
- Fig. 157 : vue de l'allée dallée conduisant de la porte principale au temple monumental du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**, ph. 3). In Mitard, 1993, p. 282, fig. 1. 213
- Fig. 158 : surface (en mètres carrés) des espaces non bâtis de 65 lieux de culte d'époque romaine, par classe (a) et par ordre croissant (b) : les sanctuaires du Vieil-Évreux et de Sens, dont les espaces vides couvrent respectivement plus de 54 600 m² et environ 84 000 m², n'ont pas été pris en compte). Réal. S. Bossard..... 216
- Fig. 159 : sélection de plans de sanctuaires à temple unique (type II-1). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 220
- Fig. 161 : sélection de plans de sanctuaires à temple dominant et édicule(s) périphérique(s) (type II-3). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. ... 221
- Fig. 160 : sélection de plans de sanctuaires à temple et bâtiment de plan barlong, a priori dépourvus de péribole maçonné (type II-2). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 221
- Fig. 162 : Sélection de plans de sanctuaires équipés de temples géminés ou de temple à triple cella (type III-1). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 223
- Fig. 163 : sélection de plans de sanctuaires équipés de temples multiples et hiérarchisés (type III-2). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 224
- Fig. 164 : plan des mithraea des cités de l'ouest et du centre de la Lyonnaise. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 225
- Fig. 165 : moulage de la dédicace découverte à la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; **S.114** ; CIL XIII, 3063), commémorant la construction d'un portique et de ses ornements offerts à la déesse Acionna et à l'Auguste. Cl. musée des Beaux-Arts d'Orléans, in Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 2, p. 164, fig. 2. 229
- Fig. 166 : répartition spatiale de plusieurs types de mobiliers découverts sur le site du musée archéologique de Vieux (Calvados ; **S.281**), au sein du sanctuaire et de ses abords. Réal. S. Bossard, d'après Kerébel (dir.), 2000, vol. 2, p. 104-105, fig. 123-124..... 230
- Fig. 167 : objets enfouis dans de petites fosses creusées auprès des temples du sanctuaire central du Vieil-Evreux (Eure ; **S.79**, ph. 2), au cours du dernier tiers du I^{er} s. de n. è. D'après Bertaudière et al., 2019, p. 479, fig. 6. 231
- Fig. 168 : monnaie de bronze enfoncée verticalement dans le sol, en surface d'un tumulus protohistorique à Paule (Côtes-d'Armor ; **S.172**), au début du Haut-Empire. In Menez et al., 2021, p. 220, fig. 163..... 232
- Fig. 169 : objets mis au jour au sein de la cella du temple de la Place des Épars à Chartres (Eure-et-Loir ; **S.100**) : lames de haches néolithiques en pierre polie, fossiles d'oursins, fragment de tôle d'or, couteau, haches et coquillage (?) miniatures en alliage cuivreux. D'après Canny et al., 2019, p. 432, fig. 432..... 233
- Fig. 170 : répartition spatiale des rouelles en alliage cuivreux et des monnaies du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; **S.236**, ph. 2 et 3). Réal. S. Bossard, d'après Piette, 2018, p. 173, fig. 1..... 235
- Fig. 171 : densité des principaux types de mobiliers provenant des fossés de l'enclos laténien de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; **S.254**, ph. 1). In Bourgeois (dir.), 1999, p. 23-26, fig. 12-15. 236
- Fig. 172 : Plan de deux sanctuaires ruraux, au sein desquels ont été creusées de multiples fosses destinées à l'enfouissement des mobiliers manipulés en leur sein. Réal. S. Bossard, d'après Guiot, Raux, 2003, p. 151, fig. 21 et Coutelas (dir.), 2015, p. 15, fig. 3..... 238
- Fig. 173 : exemples de fosses manifestement creusées en périphérie de l'aire sacrée du sanctuaire des Mureaux à Authevennes (Eure ; **S.253**, ph. 4) pour l'ensevelissement de rejets liés, entre autres, à des banquets. Réal. S. Bossard, d'après Michel (dir.), 2011, vol. 2, pl. 51-52. 239
- Fig. 174 : répartition spatiale des pièces d'armement laténien des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; **S.236**, ph. 1) et des quatre dépôts

- distingués par G. Bataille. Réal. S. Bossard, d'après Bataille, 2008, p. 48 et Piette, 2018, p. 173, fig. 1..... 240
- Fig. 175 : localisation des trois zones de découverte d'objets laténiens sur le site de la Bauve à Meaux (S.158, ph. 1). L'évolution du site durant l'époque romaine est présentée infra, sur la fig. 320. Réal. S. Bossard, d'après Couturier (dir.), 2005, p. 7, fig. 2 ; Magnan, 2006, p. 182, fig. 6 ; Magnan, 2012, p. 124, fig. 73 et Damour (dir.), 2014, p. 171, fig. 107. 241
- Fig. 176 : répartition spatiale des mobiliers du sanctuaire de la Tannerie à Châteaubeau (Seine-et-Marne ; S.205). In Revenu, 2008, p. 77, fig. 21..... 242
- Fig. 177 : répartition des sanctuaires en fonction du degré d'étude et de conservation des sanctuaires et des contextes de découverte des mobiliers associés. Réal. S. Bossard..... 245
- Fig. 178 : répartition des restes fauniques découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 247
- Fig. 179 : répartition des sites ayant livré des restes malacofauniques. Réal. S. Bossard..... 247
- Fig. 180 : répartition des restes fauniques découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 250
- Fig. 181 : répartition du matériel céramique découvert au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 253
- Fig. 182 : vaisselle culinaire et de table provenant de la fosse 1254 du site des Mureaux à Authavernes (Eure ; S.253). D'après Michel et al., 2014, p. 204-206, fig. 20, 21, 24 et 25..... 254
- Fig. 183 : ensemble de vases particuliers mis au jour au sein du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2). a : calice à engobe rouge ; b : vase tonnelet à décor de singe musicien ; c : vase à verser zoomorphe figurant un cerf. D'après Brodeur (dir.), 2014, vol. 2, p. 254, fig. 8, p. 275, fig. 19 et p. 284, fig. 25. Cl. et dessins H. Paitier et M. Mortreau (Inrap). 255
- Fig. 184 : ustensiles en fer provenant de plusieurs contextes du sanctuaire des Mureaux à Authavernes (Eure ; S.253). a : couteau ; b : gril ; c : louche. D'après Michel et al., 2014, p. 232, fig. 57..... 256
- Fig. 185 : vaisselle et statuettes en argent découvertes en 1830 à Berthouville (Eure ; S.150), appartenant au trésor d'un sanctuaire dont l'exploration archéologique a débuté en 1861. Cl. BnF, in Avisaieu-Broustet, Colonna (dir.), 2017, p. 42-43..... 257
- Fig. 186 : dépôt d'une carcasse incomplète de mouton, enfouie entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. en surface d'un remblai qui sera ultérieurement entaillé par les fondations du temple des Mureaux à Authavernes (Eure ; S.253, ph. 2). In Michel (dir.), 2011, vol. 2, pl. 23. 258
- Fig. 187 : dédicaces à Mithra, « dieu vaincu », sur un gobelet sphérique de type Déchelette 72 et sur un plat caréné de type Lezoux 043 en céramique sigillée, provenant du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; S.2). In Molin et al., 2015, p. 422, fig. 5 et p. 425, fig. 9..... 259
- Fig. 188 : exemples de dépôts de vases découverts dans la moitié orientale de la cour du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvé à Orléans (Loiret ; S.114). Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2014, p. 100-101, fig. 84 et 86-87..... 260
- Fig. 189 : exemples de pots enfouis verticalement en bordure du probable étang du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; S.16) et contenant, pour certains d'entre eux, des quartiers de viande animale (b : restes de poulets ; c : restes de porc). D'après Chevet et al., 2014, p. 130, fig. 8, p. 132, fig. 11 et p. 154-155, fig. 25-27..... 261
- Fig. 190 : quartiers de viande issus du corps incomplet d'une brebis et ensevelis dans une fosse du sanctuaire du Four à Chaux à Hérouvillette (Calvados ; S.145). In Veron (dir.), 2018, vol. 2, p. 295, fig. 120 ; cl. Conseil départemental du Calvados..... 262
- Fig. 191 : quartiers de viande découpés dans le corps d'un bœuf et soigneusement enfouis dans la fosse 1202 du site du Vigneau à Pussigny (Indre-et-Loire ; S.244). In Coutelas, Hauzeur, 2017, p. 88, fig. 18 ; cl. ArkeMine..... 262
- Fig. 192 : squelette d'un humain, de deux bœufs, d'un veau et d'un cheval enfouis au cours du second âge du Fer dans une fosse du site des Tirelles à Chilleurs-aux-Bois (Loiret ; S.103, ph. 1). D'après Fournier, Detante, 2014, p. 47, fig. 6..... 263
- Fig. 193 : squelette de capriné mis en terre au pied du mur méridional de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; S.157). In Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 3, p. 1034. 264
- Fig. 194 : relevé en plan et en coupe et cliché de la fosse 1120 du sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; S.36, ph. 1), qui a livré trois pots de cuisson quasi entiers de La Tène finale. Réal. et cl. S. Bossard..... 265
- Fig. 195 : plan de l'enclos du Bois de Roselle à Balloy (Seine-et-Marne) et vue des débris d'amphores volontairement brisées et rejetées dans ses fossés, près de son entrée, vers le premier quart du I^{er} s. av. n. è. D'après Poyeton, Séguier, 1999, p. 58-59, fig. 2-3..... 267
- Fig. 196 : coupe en céramique grise fine découverte au sein de la cella du temple de Bilaire à Vannes (Morbihan ; S.278), portant une inscription qui pourrait signifier, pour partie : « tu bois de la bière gratuitement ». D'après Simon, Bérard, 2007, p. 596, fig. 3..... 269
- Fig. 197 : vue de la fosse F707 en cours de fouille du sanctuaire enclos de la villa du Bourg Saint-Pair à Bais (S.183) et dessins des vases complets ou quasi complets qui y ont été déposés. In Pouille (dir.), 2011, p. 157, fig. 77 et p. 256-257, fig. 6 ; cl. E. Gaumét et dessin Fr. Labaune-Jean et St. Jean (Inrap)..... 270
- Fig. 198 : figurines attribuées au second âge du Fer. a : personnage assis en tailleur en alliage cuivreux, provenant du site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158) ; b : oiseau (?) en craie, découvert dans le remplissage des fossés de l'enclos de La Tène finale de Bennecourt (S.254, ph. 1). D'après Delattre, Pecqueur, 2017, p. 12, fig. 11, cl. musée Bossuet ; in Bourgeois (dir.), 1999, p. 133, n° 884..... 272
- Fig. 199 : statuettes issues du trésor de Berthouville, représentant Mercure (argent), et découvertes dans les niveaux de démolition du sanctuaire central du Vieil-Évreux, à l'image d'Apollon et de Jupiter (alliage cuivreux). D'après Avisaieu-Broustet, Colonna (dir.), 2017, p. 249 et p. 255, cl. BnF ; Azéma et al., 2012, p. 154, fig. 1, cl. D. Bagault (C2RMF)..... 274
- Fig. 200 : ensembles sculptés fragmentaires en calcaire, inhumés dans le bassin C du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260) ; a : déesse trônant, avec enfant et probable nymphe ; b : probable nymphe allongée et enfant. Cl. Zythème, https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/7/71/Nymph%C3%A9e_du_sanctuaire_de_Genainville.jpg ; Mitard, 1993, p. 189, n° 167..... 275
- Fig. 201 : tête d'une statuette représentant un homme imberbe, découverte à proximité de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; S.157). D'après Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 238, fig. 311..... 276
- Fig. 202 : blocs sculptés provenant du mithraeum de la Féerie à Septeuil (Yvelines ; S.122). a : Mithra pétrogène ; b : pieds d'un personnage léontocéphale, autour desquels s'enroule un serpent : personnification du temps ?

In Sainrat, 1987, p. 36, fig. 5 et 6 ; dessin N. Zarka.....	277	sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	298
Fig. 203 : répartition des figurines en terre cuite découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	278	Fig. 219 : sélection d'objets métalliques (en alliage cuivreux, sauf indication contraire) considérés comme miniatures. a : couteaux ; b : haches ou lames de haches ; c : lance. Réal. S. Bossard.....	299
Fig. 204 : fragments de Vénus à gaine en terre cuite exhumés sur le mont Frugy à Quimper (Finistère) dans les années 1860. D'après Grenot, 1871, pl. V.....	279	Fig. 220 : épée réelle et possibles épées miniatures (ou poignards ?) en fer, déposés entre la fin du IV ^e s. et le début du III ^e s. av. n. è. sur le site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; S.158, ph. 1). In Marion et al., 2019, p. 393, fig. 4.....	300
Fig. 205 : exemples de figurines en terre cuite découvertes au sein des sanctuaires de la Forêt à Allonnes (Sarthe ; S.9) et de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; S.32). D'après Naveau, 1998, p. 88, n° 279 ; Gruel, Brouquier-Reddé (dir.), 2003, p. 143 et Ledauphin, 2015b, p. 360, fig. 2. 283		Fig. 221 : quantité et composition métallique des rouelles découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	301
Fig. 206 : lot de figurines en terre blanche à l'image de Vénus anadyomène, exhumées au sein d'un édifice de plan carré découvert à Jublains (Mayenne) en 1865-1866, à proximité du grand sanctuaire suburbain de la Tonnelle (S.32, temple B ?). Cl. G. Kervalla, in Ledauphin, 2015, p. 221, fig. 84.....	284	Fig. 222 : sélection de rouelles en or, argent, alliage cuivreux (a) et plomb (b) provenant du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236). In Piette, 2018, p. 177-178, fig. 4-5.....	302
Fig. 207 : figurines et statuettes métalliques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	285	Fig. 223 : concentration d'anneaux en alliage cuivreux, mesurant environ 15 mm de diamètre, découverte entre deux murs d'un bâtiment accolé au sud-est de la galerie périphérique de la cour sacrée du sanctuaire du Mesnil à Baron-sur-Odon (Calvados ; S.279). In Bertin, 1974b, pl. V, fig. 10. 303	
Fig. 208 : figurines (a et b) et appliques en alliage cuivreux (c à i) provenant du comblement d'un puits du sanctuaire de l'Aumônelle Justice à Châteaubleau (Seine-et-Marne ; S.205) et représentant des chevaux, dont une jument, en mouvement (a), qui était à l'origine montée (par la déesse Epona ?) ; le socle de la figurine b est composé d'une tôle métallique enveloppant une âme en bois de chêne. D'après Bontrond, 1998, p. 102, fig. 2 et p. 104, fig. 5.....	287	Fig. 224 : répartition et matériaux des jetons ou pions circulaires découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	304
Fig. 209 : figurines en alliage cuivreux à l'effigie de divinités, de personnages divers et d'un animal, provenant des sanctuaires de la Fermerie à Juigné (Mayenne ; S.36) et des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; S.236). Dessin S. Bossard et in Bataille, 2008, p. 120, fig. 75.....	288	Fig. 225 : sélection de jetons ou pions en différents matériaux, provenant de trois lieux de culte de Lyonnaise centrale ou occidentale. Réal. S. Bossard.....	305
Fig. 210 : répartition et matériaux des offrandes anatomiques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	289	Fig. 226 : tablettes de défixion en plomb découvertes dans deux sanctuaires cénomans. Réal. S. Bossard.....	306
Fig. 211 : sculptures anthropomorphes en bois, représentant des têtes, des bustes ou des membres, découvertes dans les années 1850-1860 dans les bassins du monument de Craon à Montbouy (Loiret ; S.217), d'après Dupuis, 1861, p. 336 (a) ; Espérandieu, 1911, p. 116, n° 2970 (b) et le musée historique et archéologique de l'Orléanais, in Vurpillot, 2016, vol. 1, p. 312, fig. 68. Les images accompagnées d'un astérisque correspondent au même objet. 291		Fig. 227 : répartition des monnaies provenant des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	308
Fig. 212 : dépôt de sculptures fragmentaires en calcaire répandues sur le sol de la cour sacrée du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260, ph. 3), entre le temple monumental (A2) et le bassin F, au plus tôt dans les années 260 de n. è. In Mitard, 1993, p. 315, n° 6....	292	Fig. 228 : répartition des sanctuaires en fonction du nombre de monnaies qu'ils ont livré, par classe. Réal. S. Bossard.....	309
Fig. 213 : sélection de sculptures anthropomorphes en calcaire, probablement à l'image de dévots, découvertes dans la cour sacrée du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; S.260).....	293	Fig. 229 : répartition des monnaies provenant des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	314
Fig. 215 : répartition des offrandes anatomiques en fonction de leur type et de leur matériau. Réal. S. Bossard.....	294	Fig. 230 : sélection de potins produits dans le nord-ouest des Gaules, mis au jour dans le remplissage des fossés de l'enclos laténien de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; S.254, ph. 1), comblés vers la fin du II ^e s. av. n. è. D'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 73 et 76, fig. 64-65.....	315
Fig. 214 : bustes en alliage cuivreux découverts à Beaumont-le-Roger (S.45) (a : cl. H. Lewandowski, https://www.pop.culture.gouv.fr/noticiel/joconde/50010000513) et à Genainville (S.260) (b : d'après un cl. d'A. Späni, in Barrière et al., 2019, p. 135).....	294	Fig. 231 : répartition des monnaies gauloises en fonction de leur composition métallique. Réal. S. Bossard.....	318
Fig. 216 : sélection d'offrandes anatomiques en forme d'yeux, en argent (Pannes) ou en alliage cuivreux (pour les autres). Réal. S. Bossard.....	295	Fig. 232 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés dès le second âge du Fer ou le début du Haut-Empire, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.....	321
Fig. 217 : sélection d'offrandes anatomiques en forme de visage (a), d'oreille (b), de probables organes internes (c) et de seins (d), en alliage cuivreux. Réal. S. Bossard.....	296	Fig. 233 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés dès le second âge du Fer ou le début du Haut-Empire, en fonction de leur date d'émission (suite). Réal. S. Bossard.....	322
Fig. 218 : répartition des objets considérés comme miniatures au sein des		Fig. 234 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; S.127), en fonction de leur date d'émission. In Blin, 2000, p. 108-111, fig. 11.....	323
		Fig. 235 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés au cours de l'Antiquité tardive, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.....	325
		Fig. 236 : répartition des monnaies de plusieurs sanctuaires fréquentés au cours de l'Antiquité tardive, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.....	326

- Fig. 237 : répartition des monnaies du lieu de culte de la Ferme d'Ithe (**S.127**) et des autres quartiers fouillés au sein l'agglomération secondaire de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Blin et al., 2001, p. 86..... 327
- Fig. 238 : répartition spatiale, période d'émission et traitement des monnaies découvertes au sein du sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; **S.172**). Réal. S. Bossard, d'après Menez et al., 2021, p. 225, fig. 168..... 330
- Fig. 239 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire du Chemin aux Errants à Val-de-Reuil (Eure ; **S.269**), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Lukas (dir.), 2014, p. 281, fig. 239..... 331
- Fig. 240 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire des Bordes à Pouillé (Loir-et-Cher ; **S.243**), en fonction de leur chronologie. Réal. S. Bossard, d'après Amandry, 1982, p. 76, fig. 51..... 332
- Fig. 242 : répartition des monnaies mises au jour au sein de l'édicule A du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; **S.16**) en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après P-A. Besombes, in Chevet (dir.), 2015, vol. 1, p. 351, tabl. 12..... 333
- Fig. 241 : répartition spatiale des monnaies découvertes lors de la fouille du sanctuaire de la Pièce du Fient à Richebourg (Yvelines ; **S.118**), provenant exclusivement du temple A. Réal. S. Bossard, d'après Barat, 1999, p. 146, fig. 22..... 333
- Fig. 244 : répartition des monnaies mises au jour au sein de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; **S.157**), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 243, fig. 324 et B. Foucray, in vol. 3, p. 1113-1135..... 334
- Fig. 245 : répartition spatiale des monnaies mises au jour lors de la fouille du temple du Villier à Chênehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire ; **S.6**). Réal. S. Bossard, d'après Boisbouvier, Bouvet, 1984, p. 22 et M. Monteil, in Aubin et al., 2014, p. 226, fig. 178..... 334
- Fig. 243 : monnaies de bronze découvertes auprès d'une base de colonne, probablement enfoncées dans le sol de l'édicule A de la villa de la Grange du Mont à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne ; **S.157**). In Bet, Delage (dir.), 2008, vol. 1, p. 242, fig. 323..... 334
- Fig. 246 : répartition spatiale des monnaies et des autres artefacts (hors céramique) au sein du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; **S.196**), tous états confondus. Réal. S. Bossard, d'après Leclerc, 2005, p. 24, fig. 7 et p. 30, fig. 8 ; Leclerc, 2006, p. 15-16, fig. 7-8 ; Leclerc, 2007a, p. 16-17, fig. 8-9..... 336
- Fig. 247 : bloc issu d'un vraisemblable tronc monétaire inscrit, en calcaire, mis au jour dans le portique accolé à l'est du péribole du sanctuaire suburbain de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**). Cl. J.-M. Fournier (Prisma-Laval), in Besombes, 2015, p. 207, fig. 78..... 337
- Fig. 248 : répartition spatiale des monnaies gauloises et romaines découvertes lors de la fouille du sanctuaire des Busses à Oisseau-le-Petit (Sarthe ; **S.20**) et de ses abords. Réal. S. Bossard, d'après Lambert, Rioufreyt, 1987a..... 338
- Fig. 249 : Répartition spatiale des monnaies et des autres types de mobiliers mis au jour lors de la fouille du sanctuaire de la rue Dugesclin à Évreux (Eure ; **S.56**). Réal. S. Bossard, d'après Doyen (dir.), 2002, pl. XIX..... 339
- Fig. 250 : répartition spatiale des monnaies gauloises issues des niveaux de la phase 2 du sanctuaire de Trégouzel à Douarnenez (Finistère ; **S.170**), à proximité des vestiges d'un bâtiment reposant sur des solins de pierre. Réal. S. Bossard, d'après Clément et al., 1987, p. 40, fig. 4..... 340
- Fig. 251 : répartition des monnaies mises au jour au sein du bassin circulaire du monument de Craon à Montbouy (Loiret ; **S.217**), captant une source, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après M. Baillet, in Kisch, 1997..... 341
- Fig. 252 : répartition des monnaies issues du probable étang du sanctuaire des Jacobins au Mans (Sarthe ; **S.16**), en fonction de leur contexte de découverte et de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après P-A. Besombes, in Chevet (dir.), 2015, vol. 2, p. 58, tabl. 20..... 342
- Fig. 253 : répartition des monnaies mises au jour au sein de deux bassins du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Mitard, 1996, p. 170, tabl. I..... 343
- Fig. 254 : répartition d'une partie des monnaies provenant du bassin de la cour à quadriportique du Préau à Sceaux-du-Gâtinais (Loiret ; **S.225**), en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard, d'après Roncin, 1966-1976..... 343
- Fig. 255 : répartition des monnaies mutilées découvertes dans les sanctuaires étudiés et sur une sélection de sites supplémentaires, en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard..... 348
- Fig. 256 : Exemples de monnaies gauloises ou romaines mutilées à coups de burin (a, b, c, e, g et h), limée (f) ou marquée au moyen de la « contre-marque de Juigné » (d). Réal. S. Bossard, d'après des cl. de J.-M. Fournier (Prisma-Laval) et de J. Meissonnier ; Troubaday, 2019, p. 412, fig. 2..... 353
- Fig. 257 : répartition des objets de parure et des accessoires vestimentaires découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 356
- Fig. 258 : répartition des différents types d'objets de parure et d'accessoires vestimentaires au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 357
- Fig. 259 : sélection de fibules en alliage cuivreux d'époque romaine mises au jour au sein du lieu de culte de la Fontaine de l'Étuve à Orléans (Loiret ; **S.114**). D'après Verneau, 2014, p. 103, fig. 89..... 362
- Fig. 260 : sélection d'objets de parure et d'éléments vestimentaires issus de la fouille du sanctuaire gaulois puis antique de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; **S.254**). a : fragment de probable torques en alliage cuivreux de La Tène ancienne ; b : grosses perles en verre de facture laténienne ; c : petites perles annulaires en verre provenant de niveaux datés du troisième quart du I^{er} s. av. n. è. ; d : fibules en alliage cuivreux de l'époque romaine ; e : épingles en os caractéristiques du milieu et du troisième quart du IV^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 96-123, fig. 72-91..... 363
- Fig. 261 : bagues avec intaille en alliage cuivreux, en fer et en onyx (a), ainsi qu'en or et en quartz vert (b) provenant du sanctuaire antique du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; **S.18**). In Guillier (dir.), 2020, p. 184-185, fig. 122-123..... 364
- Fig. 262 : évolution typologique des fibules métalliques laténiennes du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; **S.236**, ph. 1). In Bataille, 2008, p. 93, fig. 55..... 365
- Fig. 263 : fibule en alliage cuivreux attribuée au III^e s. av. n. è., découverte au sein du sanctuaire gaulois puis antique de la Fermerie à Juigné (Mayenne ; **S.36**). Cl. J.-M. Fournier (Prisma-Laval) et dessin S. Bossard..... 366
- Fig. 264 : fibule cruciforme de type Riba 6.1/Swift 6ii, mise au jour au sein du mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; **S.2**).

- Cl. J.-G. Aubert (*Arc'Antique*), in *Mortreau*, 2019, p. 553, fig. 6..... 369
- Fig. 265 : répartition des pièces d'équipement militaire laténien découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 370
- Fig. 266 : sélection d'éléments métalliques de fourniment laténien provenant du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; **S.236**, ph. 1 et 2). D'après Bataille, 2008, p. 50-68, fig. 25-41. 372
- Fig. 267 : tableau comparatif des panoplies militaires des enclos I et II du Bas des Touches à Saumeray (Eure-et-Loir). In *Hamon, Lejars*, 2002, p. 122, fig. 6. 373
- Fig. 268 : fragments de casques en alliage cuivreux et en fer de La Tène ancienne découverts dans les années 1870-1880 sur le site de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère ; **S.179**). D'après Schaaf, 1974, p. 176-177, fig. 26-27..... 373
- Fig. 269 : sélection d'armes laténiennes restaurées provenant du sanctuaire des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube ; **S.236**, ph. 1). Cl. C. Bell, ville de Troyes. In *Baray (dir.)*, 2018, p. 231, fig. 2..... 375
- Fig. 270 : répartition des principaux types de *militaria* d'époque romaine découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 376
- Fig. 271 : sélection de *militaria* d'époque romaine en fer (sauf mention contraire) provenant de trois sanctuaires. a : lame de poignard ; b : talon d'arme d'hast ? ; c : pointe de flèche ; d : garde d'épée ou de poignard en os ; e : pointe de projectile ; f : écaille de cuirasse (?) en alliage cuivreux ; g : lame de hache d'armes d'origine germanique ; h : fragment de cotte de mailles. Réal. S. Bossard, D'après *Mortreau*, 2019, p. 546-552, fig. 2-5. 378
- Fig. 272 : répartition des principaux types d'objets de toilette ou de médecine découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard. 379
- Fig. 273 : répartition des principaux instruments liés à l'écriture découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard..... 380
- Fig. 274 : répartition des clochettes ou grelots métalliques et des instruments de musique découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard. 381
- Fig. 275 : objets divers provenant du sanctuaire de Vieille Cour à Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique ; **S.167**). a : flûte fragmentaire en alliage cuivreux et os ; b : clochette en alliage cuivreux ; c : boîte à sceau. D'après *Archer*, 2019, p. 526, fig. 3..... 382
- Fig. 276 : répartition des lames de haches polies, des autres outils préhistoriques et des oursins fossiles découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard. 383
- Fig. 277 : lames de hache en pierre, fossiles d'oursins et autres éléments lithiques découverts au début du XX^e s. au sein des lieux de culte du Grand Essart à Grand-Couronne (**S.261**) et de la Mare du Puits à Oissel (**S.266**), en Seine-Maritime. In *Vesly*, 1909, pl. VI..... 384
- Fig. 278 : légende des fig. 279 à 287. Réal. S. Bossard. 388
- Fig. 279 : répartition des faciès mobiliers des sanctuaires laténiens. Réal. S. Bossard..... 390
- Fig. 280 : faciès mobiliers des phases datées de la période augustéenne. Réal. S. Bossard..... 393
- Fig. 281 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits au cours de la période augustéenne. Réal. S. Bossard. 394
- Fig. 282 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits au cours de la période augustéenne (suite). Réal. S. Bossard. 395
- Fig. 283 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits au cours de la période augustéenne, mais dont la chronologie est imprécise. Réal. S. Bossard..... 396
- Fig. 284 : faciès mobiliers des phases datées entre le second quart du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è. et des sanctuaires vraisemblablement fondés au cours de cette période, mais dont la chronologie est imprécise. Réal. S. Bossard. 397
- Fig. 285 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits entre le second quart du I^{er} et le début du II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard..... 398
- Fig. 286 : faciès mobiliers des sanctuaires vraisemblablement fondés ou reconstruits dans le courant du II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard. 400
- Fig. 287 : faciès mobiliers des sanctuaires réaménagés au cours de l'Antiquité tardive et des deux mithraea de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire) et de la Féerie à Septeuil (Yvelines). Réal. S. Bossard. 402
- Fig. 289 : nature des interventions et qualité de la documentation archéologique des sanctuaires avérés, en fonction de leur contexte d'implantation. Réal. S. Bossard. 405
- Fig. 288 : répartition des sanctuaires avérés et hypothétiques en fonction de leur contexte d'implantation. Réal. S. Bossard..... 405
- Fig. 290 : plan interprété du bâtiment à quatre ailes de l'agglomération gauloise de Tréguex (Côtes-d'Armor). *Oxford Archaeology*, P. Maguer, in *Menez*, 2016, p. 76, fig. 7. 407
- Fig. 291 : structures rattachées au second âge du Fer dans les environs du dépôt de mobilier métallique laténien du Pré du Mesnil à Aunou-sur-Orne (Orne ; **S.195**) : vestiges d'un habitat associé au sanctuaire ? Réal. S. Bossard, d'après *Lejars, Pernet*, 2007, p. 109, fig. 1..... 407
- Fig. 292 : l'agglomération laténienne du Bas des Touches à Saumeray (Eure-et-Loir) et les deux enclos interprétés comme des sanctuaires. D'après *Hamon, Lejars*, 2002, p. 113, fig. 1..... 408
- Fig. 293 : localisation des vestiges de l'agglomération d'époque romaine (en gris) et du second âge du Fer (en rouge) découverts à La Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**). D'après *Bocquet, Le Goff*, 2016, p. 115, fig. 1. 409
- Fig. 294 : vestiges localisés au centre de l'oppidum de Moulay (Mayenne), antérieurs ou contemporains de sa fondation (III^e s. - fin du II^e s. av. n. è.). Réal. S. Bossard, d'après *Le Goff (dir.)*, 2015, vol. 4, p. 360, fig. 346. 409
- Fig. 295 : l'agglomération de La Tène finale d'Avrolles/Champlost (Yonne). Réal. S. Bossard, d'après *Nouvel*, 2010, fig. 7, sur fond IGN. 410
- Fig. 296 : répartition des sanctuaires des chefs-lieux de cités en fonction de leur emplacement au sein ou en bordure de la ville. Réal. S. Bossard.... 411
- Fig. 297 : vestiges d'époque romaine de Jublains/Noviodunum (Mayenne), chef-lieu des Aulerques Diablintes. Réal. S. Bossard, d'après *Naveau*, 1997b, p. 74, fig. 8 et p. 78, fig. 10 et *Caraire*, 2020, sur fond IGN. 412
- Fig. 298 : des constructions sur la place publique du forum : temples ou aménagements d'une autre nature ? Réal. S. Bossard, d'après *Busson*, 1998, p. 97, fig. 20 ; *Jardel, Lelièvre*, 2014, p. 171, fig. 8 et *Sala, Tamba*, 2016 ; *Chevet et al.*, 2009, p. 126, fig. 12..... 415
- Fig. 299 : vestiges de la construction maçonnée édifée dans la cour du monument de L'École à Corseul (Côtes-d'Armor). Cl. H. Paitier (Inrap), in *Maligorne*, 2006, p. 34, fig. 12..... 415
- Fig. 300 : plan de grands sanctuaires implantés dans les quartiers centraux des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard. 416
- Fig. 301 : la ville de Vieux/Aregenua (Calvados) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après *Jardel et al.*, 2017, fig. 3, sur fond IGN..... 417

- Fig. 302 : la ville d'Angers/Iuliomagus (Maine-et-Loire) au I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Pithon, à paraître. 418
- Fig. 303 : la ville de Tours/Caesarodunum (Indre-et-Loire) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Galinié (dir.), 2007, p. 327, fig. 3. 419
- Fig. 304 : la ville de Rouen/Rotomagus (Seine-Maritime) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Lequoy, Guillot, 2004, pl. h.-t. 420
- Fig. 305 : la ville de Valognes/Alauna (Manche) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Jeanne et al., 2018, p. 153, fig. 20, sur fond IGN. 420
- Fig. 306 : plan de grands sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard, d'après Langouët, 1991, t. 3 ; Caraire, 2020, p. 25, fig. 21 et p. 46, fig. 42 ; Chevet (dir.), 2016, vol. 1, p. 494-506. 424
- Fig. 307 : la ville du Mans/Nindinum (Sarthe) au I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Chevet et al., à paraître, sur fond IGN. 425
- Fig. 308 : la ville de Corseul (Côtes-d'Armor) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Ferrette et al., 2017, p. 55, fig. 28, sur fond IGN. 427
- Fig. 309 : la ville de Chartres/Autricum (Eure-et-Loir) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Joly et al., 2015, p. 119, fig. 2. 429
- Fig. 310 : le quartier de la place des Épars à Chartres (Eure-et-Loir ; **S.100**). Réal. S. Bossard, d'après Joly (dir.), 2010, p. 129, fig. 2. 429
- Fig. 312 : vestiges du site du musée archéologique de Vieux (Calvados ; **S.281**) : un sanctuaire privé intégré à un quartier périphérique de la ville du Haut-Empire ? Réal. S. Bossard, d'après Kerébel (dir.), 2000, vol. 2, p. 10, fig. 5. 430
- Fig. 311 : évolution du sanctuaire de la Place des Épars à Chartres (Eure-et-Loir ; **S.100**). Réal. S. Bossard, d'après Joly (dir.), 2010, p. 130-131, fig. 3-4. 430
- Fig. 313 : vestiges de l'îlot accueillant un petit temple (privé ?), localisé dans les quartiers septentrionaux de Jublains/Noviodunum. Réal. S. Bossard, d'après Caraire, 2020, p. 23, fig. 19. 431
- Fig. 314 : plan de sanctuaires monumentaux installés en périphérie de chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard, d'après Naveau et al., 1997, p. 121 et Caraire, 2020, p. 19 et 21, fig. 15 et 17 ; Magnan, 2006, p. 182 ; Guillot, Millard (dir.), 1995, fig. 5 ; Provost et al., 2010, p. 38, fig. 15 ; Driard, 2014, p. 27, fig. 16. 435
- Fig. 315 : plan de sanctuaires monumentaux installés en périphérie de chefs-lieux de cités : Sens/Agedincum (Yonne) et Chartres/Autricum (Eure-et-Loir). Réal. S. Bossard, d'après Bazin et al., 2019, p. 17, fig. 1 ; Parruzot, Laubie, 1961 et Nouvel, 2013c, p. 33-35. 436
- Fig. 316 : la ville de Sens/Agedincum (Yonne) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Nouvel, 2015, p. 237, fig. 4, sur fond IGN. 437
- Fig. 317 : la ville de Troyes/Augustobona (Aube) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Driard, 2014, p. 26, fig. 15 et Kasprzyk et al., 2015, p. 255, fig. 8, sur fond IGN. 438
- Fig. 318 : la ville d'Évreux/Mediolanum Aulercorum (Eure) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Wech, 2013, p. 160, fig. 5 et Hartz, 2015, vol. 1, p. 246, fig. 108, sur fond IGN. 439
- Fig. 319 : la ville de Meaux/Iatinum (Seine-et-Marne) et sa périphérie durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Magnan, 2006, p. 179, fig. 2, sur fond IGN. 440
- Fig. 320 : vestiges du site de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; **S.292**) durant l'époque romaine. a : de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. de n. è. (ph. 2) ; b : de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. à la fin du IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après d'après Couturier (dir.), 2005, p. 7, fig. 2 ; Magnan, 2006, p. 182, fig. 6 ; Magnan, 2012, p. 124, fig. 73 et Damour (dir.), 2014, p. 171, fig. 107. 441
- Fig. 321 : deux sanctuaires probablement publics, situés à environ 1 km de chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard, d'après Doyen (dir.), 2002, pl. II et IV ; Baillieu, Simon, 2000, vol. 1, fig. 14, 29 et 30. 445
- Fig. 322 : le mithraeum de la clinique Saint-Louis à Angers (Maine-et-Loire ; **S.2**) et son environnement entre le milieu du II^e s. et le milieu du III^e s. (a) et du milieu du III^e s. à la fin du IV^e s. (b). Réal. S. Bossard, d'après Brodeur (dir.), 2014, vol. 1, p. 318, fig. 404 et p. 327, fig. 410. 446
- Fig. 323 : la ville d'Angers/Civitas Andecavorum (Maine-et-Loire) durant l'Antiquité tardive. Réal. S. Bossard, d'après Pithon, à paraître, sur fond IGN. 447
- Fig. 324 : la ville de Lillebonne/Iuliobona (Seine-Maritime) durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après S. Follain, in Rogeret, 1997, p. 327, fig. 266, sur fond IGN. 448
- Fig. 325 : répartition des sanctuaires des agglomérations secondaires en fonction de leur position au sein ou en bordure de l'habitat. Réal. S. Bossard. 449
- Fig. 326 : répartition des grands sanctuaires (publics ?) des agglomérations secondaires et autres monuments dont ces habitats sont pourvus. Réal. S. Bossard. 452
- Fig. 327 : vestiges de grands sanctuaires et de l'édifice de spectacle qui leur est étroitement associé. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 453
- Fig. 328 : évocation du centre monumental des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**). Aquarelle de J.-Cl. Golvin, in Barrière et al., 2019, p. 13. 454
- Fig. 329 : l'agglomération secondaire de Pithiviers-le-Vieil (Loiret). Réal. S. Bossard, d'après Cribellier, 1992, p. 3, fig. 2 et 3 et p. 5, fig. 4 ; Cribellier, 1993a et b, pl. 1 ; Cribellier, 1999, p. 206, fig. 56 et Salé (dir.), 2011, p. 53, fig. 8, sur fond IGN. 457
- Fig. 330 : l'agglomération secondaire de Sceaux-du-Gâtinais (Loiret). Réal. S. Bossard, d'après Vilpoux, 1999, p. 213, fig. 59, sur fond IGN. 458
- Fig. 332 : l'agglomération secondaire de Chênebutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire). Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 234, fig. 202, sur fond IGN. 459
- Fig. 331 : l'agglomération secondaire d'Amboise (Indre-et-Loire). Réal. S. Bossard, d'après Laruzat, 2009, vol. 2, fig. 45, sur fond IGN. 459
- Fig. 333 : l'agglomération secondaire de Saint-Valérien (Yonne). Réal. S. Bossard, d'après Driard (dir.), 2010, vol. 4, pl. 261 et Nouvel, Venault (dir.), 2017, p. 200, fig. 10 et p. 217, fig. 14, sur fond IGN. 460
- Fig. 334 : l'agglomération secondaire de Fontaine-les-Bassets (Orne). Réal. S. Bossard, d'après Quévillon, 2012, p. 31, fig. 6, sur fond IGN. 461
- Fig. 335 : l'agglomération secondaire d'Allonnes (Sarthe). Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 241, fig. 207a, Legeard-Hervé, 2012 et Gruel et al., 2015, p. 172, fig. 5, sur fond IGN. 462
- Fig. 336 : L'agglomération secondaire de Genainville (Val-d'Oise). Réal. S.

- Bossard, d'après Vermeersch, 2012, p. 231, fig. 3, sur fond IGN..... 463
- Fig. 337 : l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux (Eure) à la fin du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Hartz, 2015, vol. 1, p. 230, fig. 97, sur fond IGN..... 464
- Fig. 338 : l'agglomération secondaire du Vieil-Évreux (Eure) lors de la première moitié du III^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Hartz, 2015, vol. 1, p. 234, fig. 100, sur fond IGN..... 465
- Fig. 339 : l'agglomération secondaire de Chaceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire). Réal. S. Bossard, d'après Doyen, Dubois, 2016, p. 256, fig. 2, sur fond IGN..... 466
- Fig. 340 : l'agglomération secondaire de Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique). Réal. S. Bossard, d'après Monteil et al., 2009, p. 156, fig. 2 et Brodeur (dir.), 2016, p. 40, fig. 5, sur fond IGN..... 467
- Fig. 341 : l'agglomération secondaire de Châteaubleau (Seine-et-Marne). Réal. S. Bossard, d'après Pilon, 2016, p. 20, fig. 4, sur fond IGN..... 468
- Fig. 342 : évocation graphique du sanctuaire de l'Aumônella Justice (S.204) et du théâtre de Châteaubleau (Seine-et-Marne). © N. Arilla et J.-M. Woehrel, Postumus, empereur gaulois, Assor Hist & BD, 2013..... 469
- Fig. 343 : vestiges de l'ensemble monumental de Magny-Cours (Nièvre), durant le premier tiers du I^{er} s. de n. è. (a) et entre le dernier quart du I^{er} et le III^e s. (b). Réal. S. Bossard, d'après Rocque et al., 2019, p. 191, fig. 2..... 471
- Fig. 344 : la possible agglomération secondaire d'Aubigné-Racan (Sarthe). Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 185, fig. 162..... 472
- Fig. 345 : plan d'une sélection de sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires et dont le statut a pu avoir été public. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 479
- Fig. 346 : plan d'une sélection de sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires et dont le statut a pu avoir été public (suite). Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 480
- Fig. 347 : répartition des agglomérations secondaires au sein desquelles au moins un sanctuaire a été identifié et part des habitats équipés d'au moins un sanctuaire supposé public. Réal. S. Bossard..... 481
- Fig. 348 : faciès mobiliers des sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'agglomérations secondaires et supposés publics. Réal. S. Bossard..... 482
- Fig. 349 : plan de deux probables sanctuaires privés aménagés dans les quartiers périphériques de deux agglomérations secondaires. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois, 1982, p. 62, fig. 25 et Quévillon, 2012, p. 28, fig. 4..... 484
- Fig. 350 : les agglomérations secondaires de Thésée et de Pouillé (Loir-et-Cher). Réal. S. Bossard, d'après Cadalen-Lesieur (dir.), 2016, p. 82, fig. 62, sur fond IGN..... 485
- Fig. 351 : le sanctuaire de la Mône à Baudreville (Eure-et-Loir ; S.94) et son environnement : une agglomération routière ? D'après Jalmain, 1971b, plan h.-t. et Jalmain, 1999, p. 63, fig. 15..... 487
- Fig. 352 : vestiges de sanctuaires probablement intégrés à de modestes agglomérations routières. Réal. S. Bossard, d'après Lelong, 1992 ; orthophotographie Apple Maps, consultée en août 2020 ; cliché aérien de D. Jalmain (1976), Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France et Griffisch et al., 2008, p. 963, fig. 1108 ; orthophotographie mise en ligne par Google Earth, datée du 31 décembre 2003..... 487
- Fig. 353 : l'agglomération secondaire de Beaune-la-Rolande (Loiret). Réal. S. Bossard, d'après Cribellier, 2016, p. 393, fig. 2 et p. 394, fig. 3, sur fond IGN..... 488
- Fig. 354 : l'agglomération secondaire d'Oiseau-le-Petit (Sarthe). Réal. S. Bossard, d'après Desforges (dir.), 2012 et Monteil, 2012, vol. II, p. 245, fig. 210 et divers clichés aériens, sur fond IGN..... 490
- Fig. 355 : l'agglomération secondaire de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines). Réal. S. Bossard, d'après Blin, 2000, p. 92, fig. 1, sur fond IGN..... 492
- Fig. 356 : plan schématique de l'agglomération secondaire de Mérouville (Eure-et-Loir) et de ses sanctuaires. Réal. S. Bossard, d'après Jalmain, 1986, p. 3, p. 8 et archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire..... 493
- Fig. 357 : vue aérienne du site de Sampuy à Mérouville. D. Jalmain, 1976, Orléans, archives scientifiques du SRA de Centre-Val de Loire..... 494
- Fig. 358 : plan des sanctuaires d'époque romaine localisés dans les environs proches (à moins de 1,5 km) d'agglomérations secondaires. Réal. S. Bossard..... 495
- Fig. 359 : l'agglomération secondaire de Quimper (Finistère). Réal. S. Bossard, d'après Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 29 et p. 204..... 498
- Fig. 360 : le temple du Clos Saint-Michel à Portbail (Manche ; S.250) et son environnement : des aménagements dépendant d'une résidence privée ? Réal. S. Bossard, d'après Delahaye (dir.), 2008, pl. 4 ; Paez-Rezende (dir.), 2017, p. 59, fig. 37..... 500
- Fig. 361 : vestiges de sanctuaires de l'âge du Fer avérés ou hypothétiques et de leur environnement rural. Réal. S. Bossard, d'après Guillier dir., 2020, p. 38, fig. 17 ; Pernet et al., 2011, p. 264, fig. 4..... 502
- Fig. 362 : plan du monument funéraire (?) de Marboué (Eure-et-Loir). D'après Ollagnier, Joly, 1994, p. 205, fig. 261..... 505
- Fig. 363 : vestiges de la villa de Langrolay-sur-Rance (Côtes-d'Armor) aux III^e s. et IV^e s. de n. è. et édifices pouvant être interprétés comme d'éventuelles chapelles ou des monuments funéraires. Réal. S. Bossard, d'après Simier (dir.), 2019, p. 511, fig. 536..... 506
- Fig. 364 : plan de la villa de Mané Vechen à Plouhinec (Morbihan) (a) et orthophotographie des vestiges du bassin agrémentant sa cour centrale (b). D'après Provost et al., 2020, p. 21 et p. 26..... 507
- Fig. 365 : vestiges de la pars urbana de la villa de la Guyomerais à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine ; S.192) au début du III^e s. de n. è. (a) ; plan détaillé (la trame grise représente les structures maçonnées) et restitution en coupe du bassin installé près de la résidence, dans la cour centrale (b). Réal. S. Bossard, d'après Provost (dir.), 1987 et Simier (dir.), 2016, p. 159, fig. 121..... 508
- Fig. 366 : plan de la villa des Sommeries à Boiscommun (Loiret ; S.201) et son hypothétique temple de plan octogonal. Réal. S. Bossard, d'après les clichés aériens de D. Jalmain (1976), D. Chesnoy (2011) et Fr. Besse (2015) et les résultats de la prospection géophysique réalisée en 2013-2014, in Morin et al., 2017..... 508
- Fig. 367 : plan de la villa de la Cave Sarrazine à Souzy-la-Briche (Essonne ; S.123) et son hypothétique temple de plan circulaire. Réal. S. Bossard, d'après une orthophotographie de l'IGN, datée du 26 juillet 1990, et les clichés aériens de D. Jalmain (1967-1975) et Fr. Besse (2011), in Naudet,

- 2004, p. 237, fig. 129 et 130 et in Piozzoli, 2015, p. 267, fig. 10 et p. 274, fig. 14..... 509
- Fig. 368 : plan de la villa de la Saussaye à Touffréville (Calvados) entre la fin du I^{er} s. et le début du II^e s. de n. è. (a) et vestiges des différents états de son porche d'entrée (b). D'après Coulthard (dir.), 2011, p. 68, fig. 4 et p. 119, fig. 9..... 510
- Fig. 369 : répartition des sanctuaires de l'époque romaine implantés au sein ou en bordure d'établissements ruraux. Réal. S. Bossard..... 511
- Fig. 370 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé au sein même de la cour de la pars urbana. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 516
- Fig. 371 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé à proximité de la résidence principale. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 517
- Fig. 372 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé à proximité de la résidence principale ou dans la cour agricole, avec les autres dépendances. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. .. 518
- Fig. 373 : plan de villae équipées d'un temple qui est installé dans un espace distinct de la cour résidentielle. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 519
- Fig. 374 : plan de villae équipées d'un temple qui est doté de son propre péribole, ou aménagé à l'extérieur de la cour résidentielle. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 520
- Fig. 375 : plan de la probable villa et du temple des Hauts de Chatenay à Gouillons (Eure-et-Loir ; **S.107**). Réal. S. Bossard, d'après Jalmain, 1994, p. 20..... 521
- Fig. 376 : plan de la villa et du sanctuaire de la Butte de l'Orme Belet à Toury (Eure-et-Loir ; **S.126**). Réal. S. Bossard, d'après Ferdière et al., 2015, fig. 2..... 522
- Fig. 377 : évocation graphique de la pars urbana et du sanctuaire de la Pièce du Fient à Richebourg (Yvelines ; **S.118**). Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance..... 523
- Fig. 378 : cliché des vestiges de l'édifice interprété comme l'hypothétique temple de la villa des Petits Prés à Montgermont (Ille-et-Vilaine ; **S.187**). In Le Martret et al., 2015, p. 117, fig. 9..... 524
- Fig. 379 : vue aérienne de la villa de la Cave Sarrazine à Souzy-la-Briche (Essonne ; **S.123**). Cl. Fr. Besse (2011), in Piozzoli, 2015, p. 267, fig. 10..... 524
- Fig. 380 : faciès mobiliers des sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'une villa. Réal. S. Bossard..... 525
- Fig. 381 : évocation graphique de la villa du Bourg Saint-Pair à Bais (Ille-et-Vilaine ; **S.183**). Réal. G. Le Cloirec (Inrap), in Pouille (dir.), 2011, p. 434, fig. 23..... 528
- Fig. 382 : plan des sanctuaires intégrés à de modestes établissements ruraux, avérés ou probables. Réal. S. Bossard..... 531
- Fig. 383 : vestiges du vraisemblable établissement métallurgique de Haut le Pied à Joigny (Yonne ; **S.210**) et du sanctuaire associé. Réal. S. Bossard, d'après Nouvel, 2016, p. 160, fig. I3-42..... 534
- Fig. 384 : répartition des sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux ; les numéros correspondent aux sanctuaires dont l'environnement est discuté infra. Réal. S. Bossard..... 535
- Fig. 385 : construction maçonnée reconnue à Bellevue à Plédéliac (Côtes-d'Armor) et enclos fossoyés ou maçonnés abritant un édifice de plan rectangulaire, découverts dans les cités de Lyonnaise et d'Aquitaine : modestes sanctuaires ou enclos funéraires ? Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 547
- Fig. 386 : faciès mobiliers des sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux. Réal. S. Bossard..... 550
- Fig. 387 : faciès mobiliers des sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux (suite). Réal. S. Bossard..... 551
- Fig. 388 : plan d'une sélection de grands sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux, de statut probablement public. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 553
- Fig. 389 : plan d'une sélection de modestes sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux, de statut probablement privés. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 554
- Fig. 390 : vue aérienne du sanctuaire de la Grésillonnière à Bourgon (Mayenne ; **S.28**). Cl. G. Leroux, in Leroux, 1999..... 555
- Fig. 391 : plan d'une sélection de sanctuaires a priori implantés à l'écart des habitats groupés et ruraux, dont le statut est difficile à définir. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 555
- Fig. 392 : plan du sanctuaire des Villages Nature à Villeneuve-Comte (Seine-et-Marne ; **S.164**) et de son environnement rural. Réal. S. Bossard, d'après Berga, Bet, 2016, p. 61, fig. 3 et p. 62, fig. 4..... 557
- Fig. 393 : plan du sanctuaire du Devant de la Garenne à Guichainville (Eure ; **S.61**) et de son environnement rural, durant la première moitié du I^{er} s. de n. è. (ph. 1 : a) et entre la seconde moitié du I^{er} s. et le courant du II^e s. (ph. 2 : b). Réal. S. Bossard, d'après Flotté et al., 1996, fig. 3.3.1. et 3.4.46..... 558
- Fig. 394 : plan de sanctuaires a priori ruraux, associés à un bâtiment correspondant à une probable habitation ou à une dépendance. Réal. S. Bossard, d'après Delétang, 2001 ; Poulain, 1915, pl. XII et Poulain, 1931, fig. 1..... 559
- Fig. 395 : plan du sanctuaire du Vigneau à Pussigny (Indre-et-Loire ; **S.244**) et des constructions bâties à ses abords occidentaux : des dépendances ou plutôt un hameau ? Réal. S. Bossard, d'après Coutelas (dir.), 2015, p. 15, fig. 3..... 561
- Fig. 396 : plan du sanctuaire du Four à Chaux à Hérouvillette (Calvados ; **S.145**), entre le second quart et le dernier quart du I^{er} s. de n. è. (ph. 2 : a) et du début du II^e s. au début du III^e s. (ph. 3 : b). Réal. S. Bossard, d'après Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 157, fig. 70 et p. 215, fig. 133..... 562
- Fig. 397 : plan schématique du sanctuaire de la Mare du Puits à Oissel (Seine-Maritime ; **S.266**) et de son environnement : dépendances, hameau ou agglomération secondaire ? D'après Vesly, 1909, p. 94, fig. 23..... 563
- Fig. 398 : plan du sanctuaire des Tèrtres à La Chapelle-des-Fougereux (Ille-et-Vilaine ; **S.184**) et de son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Provost, 1991, pl. 3 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 181, fig. 158 et Aubry (dir.), 2019, p. 41, fig. 11, sur fond IGN..... 566
- Fig. 399 : plan du sanctuaire du Mesnil à Baron-sur-Odon (Calvados ; **S.279**) et de son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Bertin, 1973, Bertin, 1977, p. 76, fig. 2 et 4 et Pillault, Parra-Prieto (dir.), 2016, p. 194, fig. 101, sur fond IGN..... 567
- Fig. 400 : plan de deux grands sanctuaires (publics ?) et des constructions reconnues en prospection aérienne à leurs abords : dépendances ou agglomé-

ration ? Réal. S. Bossard, d'après les clichés aériens de D. Jalmain, Fr. Besse, Paris, archives scientifiques du SRA d'Île-de-France et Besse, 2005. 568

Fig. 401 : vestiges des sanctuaires de l'Ecrillon à Thomer-la-Sôgne (Eure ; **S.77**) et de l'enceinte qui les abrite. Réal. S. Bossard, d'après Provost, *Archéo* 27 (dir.), 2019, p. 668 et une orthophotographie mise en ligne par Google Earth, datée du 30 juin 2010. 569

Fig. 402 : évolution du sanctuaire enclos du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; **S.18**) au cours de l'époque romaine. a : fin du I^{er} s. av. n. è. ou début du I^{er} s. de n. è. (?) - premier quart du I^{er} s. de n. è. (ph. 2) ; b : premier quart - troisième quart du I^{er} s. (ph. 3) ; c : troisième quart du I^{er} s. - fin du I^{er} s. ou début du II^e s. (ph. 4) ; d : fin du I^{er} s. ou début du II^e s. - fin du III^e s. ? (ph. 5). Réal. S. Bossard, d'après Guillier (dir.), 2020, p. 50, fig. 25, p. 93, fig. 65 et p. 95, fig. 66. 570

Fig. 403 : le sanctuaire du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe ; **S.18**) et son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Guillier (dir.), 2020, p. 208, fig. 128. 571

Fig. 404 : répartition de 119 sanctuaires avérés et a priori à l'écart des habitats groupés ou ruraux en fonction de leur distance (en km) à une voie antique avérée, probable ou hypothétique. Réal. S. Bossard. 573

Fig. 405 : plan de la villa de Thury et du sanctuaire du Champ de l'Areigne à Briennon-sur-Armançon (Yonne ; **S.202**), ainsi que de leur environnement. Réal. S. Bossard, d'après Labaune et al., 1999, p. 12, fig. 3 et p. 14, fig. 4 ; les clichés aériens inédits de P. Nouvel et une orthophotographie mise en ligne par l'IGN, datée de 2014, sur fond IGN. 574

Fig. 406 : le sanctuaire de Sermon à Mordelles (Ille-et-Vilaine ; **S.189**) et son environnement rural : les dépendances d'une villa ? Réal. S. Bossard, d'après Le Boulanger (dir.), 2017, p. 34, fig. 4, sur fond IGN. 575

Fig. 407 : évolution du sanctuaire du Chemin des Errants à Val-de-Reuil (Eure ; **S.269**). A : I^{er} s. av. n. è. - années 10 d. n. è. (ph. 1) ; b : années 10 - milieu du I^{er} s. (ph. 2) ; c : milieu du I^{er} s. - fin du II^e s. (ph. 3) ; d : fin du II^e s. / début du III^e s. - seconde moitié du III^e s. (ph. 4). Réal. S. Bossard, d'après Lukas, 2018a, p. 116, fig. 5. 576

Fig. 408 : plan du sanctuaire et de la villa du Chemin des Errants à Val-de-Reuil (Eure ; **S.269**). Réal. S. Bossard, d'après Lukas, 2018a, p. 116, fig. 5 et Lukas, 2018b, p. 131, fig. 4, sur fond IGN. 577

Fig. 409 : plan du sanctuaire des Mureaux à Authevernes (Eure ; **S.253**) et de son environnement. Réal. S. Bossard, d'après Michel et al., 2014, p. 191, fig. 2, sur fond IGN. 578

Fig. 410 : répartition des sanctuaires aménagés à l'emplacement ou en bordure d'une source ou d'un cours d'eau, ou bien dominant l'océan. Réal. S. Bossard. 579

Fig. 411 : évocation graphique du sanctuaire de la Tannerie (**S.205**) à Châteaubleau (Seine-et-Marne). © N. Arilla et J.-M. Woehrel, extrait de la bande dessinée Postumus, empereur gaulois, Assor Hist & BD, 2013. 580

Fig. 412 : le sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; **S.114**) et son environnement à la fin du II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2011, p. 28. 581

Fig. 413 : l'agglomération secondaire de Taden (Côtes-d'Armor). Réal. S. Bossard, d'après Langoüët, 2004, p. 42, fig. 5, sur fond IGN. 582

Fig. 414 : l'agglomération secondaire de Gennes (Maine-et-Loire) et le sanctuaire de Torrè, bordant la Loire. Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 235, fig. 203, sur fond IGN. 582

Fig. 415 : vue aérienne des sanctuaires de l'Asile des Pêcheurs (a) à Taden (Côtes-d'Armor ; **S.139**) et de Torrè (b) à Gennes (Maine-et-Loire ; **S.7**). Cl. L. Langoüët et G. Leroux, in Langoüët, 1977 et Leroux, 2012. 583

Fig. 416 : plan des sanctuaires osismes, avérés ou hypothétiques, dominant l'océan Atlantique ou la Manche. Réal. S. Bossard, d'après Halna du Fretay, 1894, pl. III ; Merlat, 1957, p. 182, fig. 8 ; Arramond et al., 2014, p. 27, fig. 11. 584

Fig. 417 : localisation et environnement du sanctuaire des Haches à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor ; **S.138**). Réal. S. Bossard, d'après les données de la base Patriarche des SRA, sur fond IGN. 585

Fig. 418 : vestiges localisés sur l'îlot des Emmerzies, rattaché à l'archipel des Haches, à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor ; **S.138**), datés entre les années 40-70 et la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. de n. è. (ph. 2). Réal. S. Bossard, d'après Bizien-Juglin (dir.), 2004, p. 5, fig. 2, p. 10, fig. 1, p. 24, fig. 6 et p. 28, fig. 7. 586

Fig. 419 : répartition des sanctuaires d'époque romaine en fonction de leur implantation topographique. Réal. S. Bossard. 588

Fig. 420 : répartition des sanctuaires d'époque romaine en fonction de leur implantation topographique. Réal. S. Bossard. 589

Fig. 421 : zones (en blanc) depuis lesquelles le temple principal des sanctuaires cénomans de Neuville-sur-Sarthe (**S.18** : a) et de la Forêt-erie à Allonnes (**S.9**, ph. 4 : b) sont visibles, pour une hauteur supposée de 15 m et en l'absence de tout obstacle. Réal. V. Bernollin, K. Gruel et H. Meunier, in Gruel et al., 2015, p. 171, fig. 4. 590

Fig. 422 : relevé des vestiges du sanctuaire de la Butte Ronde à Saint-Forget (Yvelines ; **S.182**), implanté au sommet d'une colline dominant la vallée de l'Yvette. In Gory, 1867, pl. 1. 590

Fig. 423 : le sanctuaire de la Butte Ronde à Saint-Forget (Yvelines ; **S.182**) et son environnement. Réal. S. Bossard, sur fond IGN. 591

Fig. 424 : le sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines ; **S.254**) et son environnement ; en vert, le paysage visible depuis le sanctuaire. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 196, fig. 146, sur fond IGN. 592

Fig. 425 : antécédents de l'âge du Fer des sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard. 597

Fig. 426 : occupations laténiennes de nature indéterminée, auxquelles ont succédé la construction d'un sanctuaire au début du Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 598

Fig. 427 : principales caractéristiques des sanctuaires gaulois avérés ou possibles. Réal. S. Bossard. 599

Fig. 428 : vestiges comparés de l'hypothétique sanctuaire de Saint-Malo et d'un établissement rural laténien de Pleurtuit, distants de 4 km. Réal. S. Bossard. 600

Fig. 429 : vestiges de trois possibles sanctuaires gaulois. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 601

Fig. 430 : épandage de fragments d'objets laténiens, notamment d'armes métalliques, en cours de fouille dans une ancienne zone marécageuse à Aubigné-Racan (Sarthe ; **S.11**). Cl. Cl. Lambert, 1994, in Raux et al. (dir.), 2015, p. 47, fig. 19. 603

Fig. 431 : objets provenant du sanctuaire de la Forêt-erie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**), attribués à La Tène A (seconde moitié du V^e s. av. n. è.).

- 1 et 2 : fibules en alliage cuivreux ; 3 : pointe de flèche de type gréco-oriental en alliage cuivreux ; 4 : perle tubulaire (?) en verre ; 5 : piron à oeillet en fer. In Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 299, fig. 11..... 603
- Fig. 432 : fourreaux fragmentaires de la fin du IV^e s. ou du début du III^e s. av. n. è., provenant du sanctuaire de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; **S.158**, ph. 1). D'après Magnan, 2006, p. 183, fig. 8 et Marion et al., 2019, p. 392, fig. 2..... 604
- Fig. 433 : sélection d'objets laténiens mis au jour au sein d'un niveau limoneux formé au cœur du sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; **S.36**), entre la fin du III^e s. av. n. è. et le début du I^{er} s. de n. è. a : plaque foyère en terre cuite et lames d'épées en fer ; b : statère de la série au personnage tenant un crochet ; c : fragments de bracelets en verre ; d : formes céramiques (en rouge et gris : enduction peinte). Cl. S. Bossard, dessin et DAO S. Bossard, Y. Dufay-Garel et M. Queffuruz..... 607
- Fig. 434 : chronologie des sanctuaires gaulois, avérés ou possibles, qui ont été réaménagés au début du Haut-Empire. Réal. S. Bossard..... 610
- Fig. 435 : évolution du sanctuaire de la Forêrierie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**), de l'âge du Fer au I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, pl. II, fig. 7 et Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 75-78, fig. 25-28..... 611
- Fig. 436 : évolution du sanctuaire du Pré du Mesnil à Aunou-sur-Orne (Orne ; **S.195**), de l'âge du Fer à l'époque romaine. Réal. S. Bossard, d'après Lejars, Pernet, 2007, p. 109, fig. 1..... 612
- Fig. 437 : évolution du sanctuaire de Parc ar Groas à Quimper (Finistère ; **S.176**), de l'âge du Fer (?) au I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Nicolas, Villard (dir.), 2019, p. 193. et p. 196..... 613
- Fig. 438 : répartition des fragments d'armes, des monnaies et des fibules dans les remblais accumulés à l'est du sanctuaire monumental de la Bauve à Meaux (Seine-et-Marne ; **S.158**) au cours du I^{er} s. de n. è. (cf. fig. 4-10a, zone a). In Magnan, 2006, p. 186-187, fig. 12-13..... 614
- Fig. 439 : évolution du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Benne-court (Yvelines ; **S.254**), de l'âge du Fer au début du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 12, fig. 2 ; p. 16, fig. 3 ; p. 37, fig. 24 ; p. 40, fig. 29..... 615
- Fig. 440 : vestiges rattachés à la phase 1 ou 2 du sanctuaire de la Tonnelle à Jublains (Mayenne ; **S.32**), identifiés au cours de sondages ou en prospection géophysique. Réal. S. Bossard, d'après Naveau et al., 1997, p. 121, fig. 7 et p. 152, fig. 56, et Caraire, 2020, p. 19, fig. 15 et p. 21, fig. 17..... 616
- Fig. 441 : coupe stratigraphique réalisée au niveau de la clôture du sanctuaire de la Fermerie à Juvigné (Mayenne ; **S.36**), et restitution des structures maçonnées. 1 : substrat schisteux ; 2 : creusement du premier fossé ; 3 : creusement des tranchées de fondation des murs ; 4 : restitution du mur de péribole ; 5 : restitution des deux murs encadrant le péribole et délimitant une double galerie. D'après Bossard et al., 2016, p. 27, fig. 3..... 618
- Fig. 442 : localisation du temple du Câtelier à Orival (Seine-Maritime ; **S.267**) et vestiges des fortifications (en marron) et des mobiliers antiques (en rouge) identifiés sur le promontoire. Réal. S. Bossard, d'après Basset (dir.), 2017, p. 17, fig. 5, sur fond IGN..... 621
- Fig. 443 : vestiges du sanctuaire et de l'oppidum du Port à Entrammes (Mayenne ; **S.31**), ainsi que de l'agglomération secondaire fondée en contrebas. Réal. S. Bossard, d'après Monteil, 2012, vol. II, p. 228, fig. 197, sur fond IGN..... 622
- Fig. 444 : vestiges du vraisemblable établissement agricole gaulois du Four à Chaux à Hérouvillette (Calvados ; II^e - I^{er} s. av. n. è.), à l'emplacement duquel sera fondé un sanctuaire (**S.145**) vers le début du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Veron (dir.), 2018, vol. 1, p. 99, fig. 25..... 624
- Fig. 445 : évolution du site de Sermon à Mordelles (Ille-et-Vilaine ; **S.189**), de La Tène finale à l'époque romaine. Réal. S. Bossard, d'après Aubry (dir.), 2009, fig. 4 et Le Boulanger (dir.), 2017, p. 36, fig. 5..... 625
- Fig. 446 : vestiges de l'établissement rural du Boisanne à Plouër-sur-Rance (Côtes-d'Armor) et de son possible sanctuaire (**S.137**) durant La Tène finale. Réal. S. Bossard, d'après Menez (dir.), 1996, p. 191, fig. 163.... 626
- Fig. 447 : vestiges des époques gauloise et romaine du vraisemblable établissement rural de la Grande Boissière à Rosporden (Finistère) et de son sanctuaire (**S.178**). Réal. S. Bossard, d'après Pouille, 2006b, fig. 5..... 626
- Fig. 448 : évolution de l'établissement rural (?) du Haut Soulage à Bau-né (Maine-et-Loire ; **S.4**), de la fin de l'âge du Fer à l'époque romaine. Réal. S. Bossard, d'après Mare (dir.), 1995, pl. 11..... 627
- Fig. 449 : évolution du sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; **S.172**), installé à l'emplacement d'une ancienne nécropole tumulaire de l'âge du Bronze. Réal. S. Bossard, d'après Menez et al., 2021, p. 218, fig. 161..... 628
- Fig. 450 : le sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; **S.172**) et son environnement durant le Haut-Empire. Réal. S. Bossard, d'après Menez et al., 2021, p. 213, fig. 151 et p. 217, fig. 159, sur fond IGN..... 629
- Fig. 451 : évocation graphique du sanctuaire de Kergroaz à Paule (Côtes-d'Armor ; **S.172**) autour du changement d'ère, alors que la résidence aristocratique voisine est en cours de démantèlement. Réal. L. Stéphanon, in Menez et al., 2021, p. 228, fig. 173..... 630
- Fig. 452 : relevé des vestiges du temple de la Roche du Vieux Garçon à Triguères (Loiret ; **S.231**) et du dolmen reconnu au sein de la cella. In Boutet de Monvel, 1863..... 632
- Fig. 453 : vestiges rattachés à la première phase du site des Haches à Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-d'Armor ; **S.138**) : de premières structures sont implantées sur la plateforme supérieure de l'îlot, à proximité immédiate d'une petite nécropole formée au cours de La Tène finale. Réal. S. Bossard, d'après Bizien-Jaglin (dir.), 2004, p. 5, fig. 2, p. 10, fig. 1 et p. 28, fig. 7..... 633
- Fig. 454 : nombre de sanctuaires avérés occupés par demi-siècle, en fonction de la précision de leur datation. Réal. S. Bossard..... 636
- Fig. 455 : répartition spatiale des sanctuaires avérés par demi-siècle, du milieu du I^{er} s. av. n. è. au milieu du III^e s. de n. è. Réal. S. Bossard.... 637
- Fig. 456 : répartition spatiale des sanctuaires avérés par demi-siècle, du milieu du III^e s. au milieu du V^e s. de n. è. Réal. S. Bossard..... 638
- Fig. 457 : nombre de sanctuaires fondés ou abandonnés par demi-siècle, en fonction de la précision de leur datation. Réal. S. Bossard..... 639
- Fig. 458 : sélection de sanctuaires datés entre le milieu du I^{er} s. av. n. è. et le milieu du I^{er} s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources..... 646
- Fig. 459 : vestiges de l'atelier temporaire lié aux travaux de décoration du sanctuaire monumental de la Forêrierie à Allonnes (Sarthe ; **S.9**), installé à quelques mètres au nord-est du temple en cours de construction. a et b : plan du premier et du second état de l'atelier ; c : schéma d'interprétation fonctionnelle du premier état. D'après Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, p. 325, fig. 45 et Brouquier-Reddé, Cormier, 2011, p. 408, fig. 2..... 652
- Fig. 460 : les deux tranches des travaux de construction du sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; **S.134**). Réal. S. Bossard, d'après Provost et al., 2010, p. 38, fig. 15 et p. 139, fig. 126..... 653
- Fig. 461 : évolution du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; **S.196**). Réal. S. Bossard, d'après Leclerc, 2007a, p. 19, fig. 10..... 654

- Fig. 462 : proposition de phasage des vestiges du sanctuaire de la Vieille Eglise à Meilleray (Seine-et-Marne ; **S.234**), d'après l'observation d'images aériennes. Réal. S. Bossard, d'après des clichés aériens de J. Roiseux, Fr. Girrot et Ph. Lecoœur, pris entre 1996 et 2012 (archives scientifiques du SRA d'Île-de-France, Paris), et une orthophotographie de l'IGN, datée du 16 juin 1996. 655
- Fig. 463 : évolution du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Benne-court (Yvelines ; **S.254**) entre la fin du I^{er} s. av. n. è. et la fin du III^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 12, fig. 2 ; p. 40, fig. 29 ; p. 45, fig. 35 ; p. 46, fig. 37 ; p. 52, fig. 44 ; p. 55, fig. 48 et p. 56, fig. 50. 656
- Fig. 464 : répartition des sanctuaires avérés en fonction du nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard. 659
- Fig. 465 : répartition des sanctuaires avérés avec mention du nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité et de la qualité de la documentation associée. Réal. S. Bossard. 659
- Fig. 466 : sanctuaires occupés au cours du troisième quart du I^{er} s. de n. è. et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard. 660
- Fig. 467 : sanctuaires occupés vers 200 de n. è. et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard. 660
- Fig. 468 : répartition des sanctuaires en fonction du nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité et leur contexte d'implantation (a) ou leur statut présumé (b). Réal. S. Bossard. 661
- Fig. 469 : sanctuaires publics avérés ou probables et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard. 662
- Fig. 470 : phasage des sanctuaires publics avérés ou probables, ou de statut indéterminé, par cité (des Andicaves aux Carnutes). Réal. S. Bossard. 663
- Fig. 471 : phasage des sanctuaires publics avérés ou probables, ou de statut indéterminé, par cité (des Coriosolites aux Vénètes). Réal. S. Bossard. 664
- Fig. 472 : évolution de deux sanctuaires monumentalisés entre la fin du I^{er} s. et la fin du II^e s. de n. è. a : la Forêt à Allonnes (Sarthe ; **S.9**) ; b : les Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**). Réal. S. Bossard, d'après Brouquier-Reddé, Gruel (dir.), 2004, pl. II, fig. 7 ; Brouquier-Reddé, Gruel, 2015, p. 78-81, fig. 27-28 ; Mitard, 1993, p. 42, pl. II et Vermeersch, 2012, p. 233, fig. 5b, p. 239, fig. 16 et p. 240, fig. 17. 665
- Fig. 473 : évolution du sanctuaire central du Vieil-Èvreux (Eure ; **S.79**), monumentalisé vers la fin du II^e s. de n. è. Réal. S. Bossard, d'après Bertaudière et al., 2019, p. 472, fig. 1 et p. 474, fig. 2. 666
- Fig. 474 : évocation graphique du sanctuaire nord-ouest de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines ; **S.127**) ; à droite, au premier plan, figure le monument sculpté probablement offert par la communauté des vicani. Aquarelle de J.-Cl. Golvin, in Blin, 2016b, p. 23, fig. 4. 672
- Fig. 475 : plan des sanctuaires publics présumés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Aulerques Diablintes. Réal. S. Bossard. 675
- Fig. 476 : plan des sanctuaires publics présumés ou avérés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Aulerques Cénomans. Réal. S. Bossard. 676
- Fig. 477 : plan des sanctuaires publics présumés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Coriosolites. Réal. S. Bossard. 677
- Fig. 478 : plan des sanctuaires publics présumés (a) et de statut indéterminé (b) de la cité des Meldes. Réal. S. Bossard. 678
- Fig. 479 : plan des sanctuaires publics présumés de la cité des Sénons. Réal. S. Bossard. 679
- Fig. 480 : exemples de bases de statues découvertes en réemploi dans les fondations de l'enceinte urbaine tardo-antique de Rennes (Ille-et-Vilaine), auparavant exposées dans la basilique du sanctuaire de Mars Mullo. D'après Pouille, 2008, p. 353 et p. 357, cl. musée de Bretagne. 685
- Fig. 481 : sanctuaires localisés à moins de 5 km d'une limite supposée entre deux cités antiques. Réal. S. Bossard. 688
- Fig. 482 : possibles « sanctuaires de confins », installés sur des points dominants du paysage, à la limite entre deux ou trois cités antiques. Réal. S. Bossard, d'après diverses sources. 690
- Fig. 483 : sanctuaires privés avérés ou probables et nombre de points calculé pour évaluer leur monumentalité. Réal. S. Bossard. 692
- Fig. 484 : phasage des sanctuaires privés avérés ou probables, par cité. Réal. S. Bossard. 693
- Fig. 485 : vestiges tardo-antiques du sanctuaire de la Butte du Moulin à Vent à Bennecourt (Yvelines, **S.254**, phase 7). a : plan global des vestiges de la fin du III^e s. et du IV^e s. ; b : aménagements du dernier tiers du III^e s. observés dans l'ancien temple B3, réoccupé dans le cadre d'activités domestiques ou artisanales. Réal. S. Bossard, d'après Bourgeois (dir.), 1999, p. 12, fig. 2 ; p. 46, fig. 37 ; p. 55, fig. 48 ; p. 56, fig. 50 et p. 60, fig. 55. 702
- Fig. 486 : vestiges du sanctuaire des Hernies à Macé (Orne ; **S.196**, phase 5) à la fin du III^e s. et durant le IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après Leclerc, 2007a, p. 19, fig. 10. 703
- Fig. 487 : vestiges du sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**, phase 4) à la fin du III^e s. et durant le IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après Vermeersch, 2012, p. 240, fig. 17. 704
- Fig. 488 : coupe stratigraphique réalisée au niveau de l'angle nord-est du temple A2 des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise ; **S.260**), où se sont accumulés des dépôts cendreaux et des niveaux de démolition à partir des années 270. Réal. L. Guyard et al. (2012), d'après Mitard, 1993, p. 275, pl. I. 705
- Fig. 489 : vestiges du sanctuaire du Creux de la Borne à Saclas (Essonne ; **S.221**). Réal. S. Bossard, d'après Dunet, 1988, p. 77, fig. 1 ; Pothin, 1997, p. 45, fig. 1 et Naudet, 2004, p. 212, fig. 111. 707
- Fig. 490 : vestiges du sanctuaire (ou de l'habitat ?) de la Fontaine de l'Étuevée à Orléans (Loiret ; **S.180**, phase 4) durant la seconde moitié du IV^e s. Réal. S. Bossard, d'après Verneau, 2014, p. 100, fig. 85 et p. 104, fig. 92. 708
- Fig. 491 : aménagement de tuiles postérieur à la fin du III^e s., découvert dans l'édicule F du sanctuaire de la Fontaine de l'Étuevée à Orléans (Loiret ; **S.180**, phase 4). Cl. C. Bours (Inrap), in Verneau, 2014, p. 106, fig. 96. 709
- Fig. 492 : dépôt de quartiers de moutons postérieur au milieu du IV^e s., découvert dans le sanctuaire de la Fontaine de l'Étuevée à Orléans (Loiret ; **S.180**, phase 4). Cl. C. Bours (Inrap), in Verneau, 2014, p. 106, fig. 97. 709
- Fig. 493 : témoins de l'incendie survenu après 274 au monument du Haut-Bécherel à Corseul (Côtes-d'Armor ; **S.134**). a : rubéfaction de la base du parement externe d'un mur de la cella ; b : vue d'un niveau d'incendie formé à l'extérieur de l'aire sacrée, à l'aplomb de l'accès au portique septentrional. Cl. H. Paitier et A. Provost, in Provost et al., 2010, pl. II et IV. 715
- Fig. 494 : vue en cours de fouille de la fosse creusée dans l'angle nord-ouest

- du temple de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; **S.114**) après la démolition de sa galerie (a) et planche de mobilier métallique issu de son comblement (b). In Verneau, 2014, p. 106-107, fig. 98-99. 717
- Fig. 495 : nombre de sanctuaires en fonction de leur date d'abandon définitif et de leur contexte d'implantation (a) ou de leur statut supposé (b). Réal. S. Bossard. 718
- Fig. 496 : la fin des sanctuaires publics ou de statut indéterminé : chronologie des abandons par cité, des Andicaves aux Namnètes. Réal. S. Bossard. 720
- Fig. 497 : la fin des sanctuaires publics ou de statut indéterminé : chronologie des abandons par cité, des Osismes aux Viducasses. Réal. S. Bossard. 721
- Fig. 498 : évocation du démantèlement du forum de Paris/Lutetia, à la fin du III^e s. ou dans le courant du IV^e s. Aquarelle de J.-Cl. Golvin, musée départemental Arles Antique © Jean-Claude Golvin / éditions Errance... 722
- Fig. 499 : la fin des sanctuaires privés : chronologie des abandons par cité. Réal. S. Bossard. 727
- Fig. 500 : témoins de la diffusion du christianisme entre le IV^e s. et le VI^e s. en Lyonnaise II, III et IV : les premiers évêques et édifices chrétiens attestés. Réal. S. Bossard, d'après les données de Pietri, Biarne, 1987 ; Picard et al., 1992 ; Gauthier, Fixot, 1996 ; Monteil, 2012, vol. II, p. 308-312 ; Prévot et al. (dir.), 2014, vol. 1. 730
- Fig. 501 : vestiges de l'édifice de Jouars-Pontchartrain/Le Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines) interprété comme une église (V^e-VI^e s.). In Blin, 2007, p. 194, fig. 3. 731
- Fig. 502 : cartes des abandons des sanctuaires, du Haut-Empire au début du V^e s. Réal. S. Bossard. 734
- Fig. 503 : plan du castellum du Vieil-Evreux (Eure), réinvestissant entre le dernier quart du III^e s. et le premier tiers du IV^e s. l'ancien sanctuaire monumental de l'époque sévérienne. Réal. S. Bossard, d'après S. Bertaudière, in Bertaudière et al., 2019, p. 472, fig. 1. 741
- Fig. 504 : vestiges de la partie occidentale du sanctuaire de Berthouville (Eure, **S.150**), fouillé entre 1861 et 1896, et emplacement des inhumations postérieures à son abandon. In Babelon, 1916, p. 17. 742
- Fig. 505 : a : localisation des sépultures médiévales installées auprès de l'ancien temple d'Aubigné-Racan (Sarthe ; **S.11**) ; b : vue de détail de deux inhumations. In Lambert, Rioufreyt, 1987b. 744
- Fig. 507 : vestiges antiques et médiévaux de l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Maritime ; **S.87**) : temple d'époque romaine, chapelle funéraire mérovingienne et préau du cloître médiéval. In Aubin et al., 2014, p. 248, fig. 194. 745
- Fig. 506 : plan de la chapelle funéraire installée au VII^e s. dans la cella de l'ancien temple de l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Maritime ; **S.87**). In Aubin et al., 2014, p. 247, fig. 193. 745
- Fig. 508 : vestiges des probables chapelles funéraires mérovingiennes de Portbail (Manche) et d'Orléans (Loiret), aménagées dans les ruines d'anciens temples de l'époque romaine, et de leurs abords. Réal. S. Bossard, d'après Delahaye (dir.), 2008, pl. 4 et Verneau, Noël (dir.), 2009, vol. 1, p. 379, fig. 170. 746
- Fig. 509 : vestiges du temple d'époque romaine de la Fontaine de l'Étuvée à Orléans (Loiret ; **S.114**) et des sépultures implantées durant le haut Moyen Âge en son sein et à ses abords. Cl. P. Neury (Inrap), in Verneau, 2014, p. 108, fig. 100. 747

Table des tableaux

Tabl. I : fréquence des différents théonymes mentionnés dans les inscriptions de Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.....	42	d'une sélection de sites supplémentaires. Réal. S. Bossard.....	351
Tabl. II : fréquence des différents théonymes mentionnés dans les inscriptions des cités occidentales et centrales de Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.....	43	Tabl. XXI : décompte des principaux objets de parure et accessoires vestimentaires découverts au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	361
Tabl. III : fréquence des divinités représentées en Gaule Lyonnaise (hors figurines). Réal. S. Bossard.....	44	Tabl. XXII : décompte des principaux types de pièces d'armement découvertes au sein des sanctuaires gaulois. Réal. S. Bossard.....	371
Tabl. IV : fréquence des divinités représentées dans les cités occidentales et centrales de Gaule Lyonnaise (hors figurines). Réal. S. Bossard.....	45	Tabl. XXIII : inventaire des militaria (marqueurs primaires) découverts au sein des sanctuaires d'époque romaine. Réal. S. Bossard.....	377
Tabl. V : décompte des divinités mentionnées ou figurées par cité, dans l'ouest et le centre de la Gaule Lyonnaise. Réal. S. Bossard.....	50	Tabl. XXIV : seuils arbitrairement retenus pour l'évaluation de la quantité des différents types de mobilier des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	388
Tabl. VI : fréquence des divinités invoquées par les dévots, en fonction de leur statut. Réal. S. Bossard.....	61	Tabl. XXV : caractéristiques principales des sanctuaires implantés dans les quartiers centraux des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.....	414
Tabl. VII : mesures de protection au titre des monuments historiques adoptées pour certains sanctuaires du centre et de l'ouest de la Lyonnaise. Réal. S. Bossard.....	94	Tabl. XXVI : caractéristiques principales des grands sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.....	426
Tabl. VIII : inventaire des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	104	Tabl. XXVII : caractéristiques principales des modestes sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.....	428
Tabl. IX : répartition des sanctuaires avérés ou hypothétiques en fonction de la qualité de l'information collectée et des principales méthodes mises en œuvre pour leur étude. Réal. S. Bossard.....	105	Tabl. XXVIII : caractéristiques principales des modestes sanctuaires implantés dans les quartiers périphériques des chefs-lieux de cités. Réal. S. Bossard.....	434
Tabl. X : principales caractéristiques des bâtiments de plan barlong reconnus aux abords des temples de Lyonnaise. Réal. S. Bossard.....	203	Tabl. XXIX : caractéristiques principales de quelques sanctuaires peu documentés, implantés au sein ou en bordure d'une agglomération secondaire, dont le statut ne peut être défini. Réal. S. Bossard.....	451
Tabl. XI : répartition des phases de sanctuaires en fonction de leur organisation spatiale. Réal. S. Bossard.....	218	Tabl. XXX : caractéristiques des grands sanctuaires et des édifices de spectacle associés, en contexte de chef-lieu de cité (CL) ou d'agglomération secondaire (AS). Réal. S. Bossard.....	456
Tabl. XII : quantité de restes fauniques et malacofauniques et part des principales espèces représentées dans une sélection de sanctuaires bien documentés. Réal. S. Bossard.....	249	Tabl. XXXI : caractéristiques des grands sanctuaires et des édifices de spectacle associés, en contexte de chef-lieu de cité (CL) ou d'agglomération secondaire (AS). Réal. S. Bossard.....	478
Tabl. XIII : quantité de figurines en terre cuite et sujets représentés au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	282	Tabl. XXXII : caractéristiques principales des modestes sanctuaires (privés ?) implantés au sein d'agglomérations secondaires. Réal. S. Bossard.....	484
Tabl. XIV : quantité et identification des figurines métalliques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	286	Tabl. XXXIII : caractéristiques principales des sanctuaires implantés au sein de modestes agglomérations de bord de voie. Réal. S. Bossard.....	486
Tabl. XV : quantité, formes et matériaux des offrandes anatomiques découvertes au sein des sanctuaires étudiés. Réal. S. Bossard.....	290	Tabl. XXXIV : caractéristiques principales des multiples sanctuaires rattachés à une même agglomération secondaire. Réal. S. Bossard.....	489
Tabl. XVI : découpage retenu pour la répartition chronologique des monnaies des sanctuaires étudiés en fonction de leur date d'émission. Réal. S. Bossard.....	309	Tabl. XXXV : caractéristiques principales des sanctuaires implantés en périphérie (à moins de 1,5 km) d'une agglomération secondaire. Réal. S. Bossard.....	497
Tabl. XVII : chronologie du numéraire des sanctuaires étudiés (seuls les sites ayant livré plus de 10 monnaies ont été retenus) en fonction de leur période d'émission. Réal. S. Bossard.....	313	Tabl. XXXVI : caractéristiques principales des sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'une villa. Réal. S. Bossard.....	515
Tabl. XVIII : composition métallique du numéraire gaulois provenant des sanctuaires étudiés (seuls les lots de plus de 10 monnaies ont été retenus). Réal. S. Bossard.....	317	Tabl. XXXVII : caractéristiques principales des sanctuaires implantés au sein ou en bordure d'un modeste établissement rural. Réal. S. Bossard.....	532
Tabl. XIX : composition métallique du numéraire gaulois et dénominations antiques de bronze et d'argent de six lieux de culte. Réal. S. Bossard.....	328	Tabl. XXXVIII : caractéristiques principales des sanctuaires a priori localisés à l'écart des habitats groupés et ruraux. Réal. S. Bossard.....	546
Tabl. XX : caractéristiques des monnaies mutilées des sanctuaires étudiés et		Tabl. XXXIX : barème retenu pour évaluer la monumentalité des sanctuaires. Réal. S. Bossard.....	658
		Tabl. XL : caractéristiques des sépultures à inhumation postérieures à l'abandon des sanctuaires. Réal. S. Bossard.....	744



Titre : Cultes et sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Des antécédents gaulois à la fin des dieux (II^e s. av. n. è. – V^e s. de n. è.)

Mots clés : sanctuaire ; religion ; Gaule Lyonnaise ; âge du Fer ; époque romaine

Résumé : Cette thèse de doctorat en archéologie est consacrée à l'étude du paysage religieux d'une vingtaine de cités antiques, localisées entre la Loire et la Seine et rattachées à la province romaine de la Gaule Lyonnaise. Tandis que les documents épigraphiques et iconographiques faisant référence aux divinités honorées, aux prêtres et aux actes cultuels y sont globalement peu nombreux, l'examen d'un corpus de deux cent quatre-vingt-un sanctuaires avérés ou hypothétiques est riche en enseignements au sujet de l'organisation et de l'évolution des systèmes religieux antiques. La prise en compte d'une large échelle et la mise en série des données offrent l'opportunité de dégager des

points communs ou, encore, de mettre en évidence des spécificités propres à certaines cités. La réflexion est articulée en trois temps : une première partie présente les cadres historique et géographique de l'étude, ainsi que les témoins matériels utiles à la restitution des cultes. L'analyse des données archéologiques relatives aux sanctuaires, examinés du point de vue de leur architecture et de leur organisation spatiale, de leurs mobiliers et de leur environnement, intervient dans un deuxième temps. Enfin, la troisième partie retrace l'évolution du paysage religieux des cités de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive, en tenant compte des lieux de culte publics et privés.

Title : Cults and sanctuaries in central and western *Gallia Lugdunensis*. From celtic origins to the end of the gods (2nd century BC – 5th century AD)

Keywords : sanctuary ; religion ; *Gallia Lugdunensis* ; Iron Age ; Roman period

Abstract : This PhD thesis in archaeology focuses on the sacred landscape of some twenty *civitates* located between the Loire and the Seine valleys and attached to the Roman province of *Gallia Lugdunensis*. The epigraphic and iconographic evidences illustrating the deities worshipped in this area, the priests and religious practices, are generally few in number. However, an examination of the remains of two hundred and eighty-one confirmed or uncertain sanctuaries is highly instructive about the organisation and the evolution of the ancient cults. Working on a large scale and comparing the data offers the opportunity to identify

common features and to highlight characteristics specific to certain *civitates*. This study is divided into three parts : the first one provides the historical and geographical context and introduces the artifacts that could help understand the cults. Then, the second part presents the analysis of archaeological data related to sanctuaries, examined in terms of architecture and spatial organisation, archaeological materials and environment. Finally, in the third part, we will try to trace the history of the sacred landscape of the *civitates* from the Late Iron Age to Late Antiquity, taking into account public and private sanctuaries.